

## LISTE des ANNEXES

page :

|      |           |                                                                                    |
|------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------|
| 2    | Annexe 1a | L'idéologie de reproduction aujourd'hui – Dits et écrits                           |
| 30   | Annexe 1b | L'idéologie de reproduction aujourd'hui – Du finalisme à l'injonction reproductive |
| 40   | Annexe 1c | L'idéologie de reproduction aujourd'hui – Le choix de ne pas avoir d'enfant        |
| 46   | Annexe 1d | L'idéologie de reproduction aujourd'hui – La famille comme communautarisme         |
| 81   | Annexe 1e | L'idéologie de reproduction aujourd'hui – Le kiddisme                              |
| 108  | Annexe 2  | Aux origines de l'idéologie de reproduction : les esprits des morts                |
| 166  | Annexe 3a | Le tournant patriarcal – L'évolution du savoir sur la reproduction                 |
| 201  | Annexe 3b | Le tournant patriarcal – Un peuple sans père ni mari, les Na de Chine              |
| 215  | Annexe 3c | Le tournant patriarcal – Avant les Dieux, la Mère universelle                      |
| 299  | Annexe 3d | Le tournant patriarcal – La mise en place de la domination masculine               |
| 342  | Annexe 3e | Le tournant patriarcal – Le contrôle masculin du ventre des femmes                 |
| 364  | Annexe 3f | Le tournant patriarcal – La radicalisation biblique                                |
| 374  | Annexe 4  | L'hésitation chrétienne et sa ligne de fracture                                    |
| 423  | Annexe 4a | L'hésitation chrétienne et sa ligne de fracture – Le Catéchisme                    |
| 431  | Annexe 5  | Le bouddhisme : début de l'ère de non-souffrance                                   |
| 494  | Annexe 5a | Bouddhisme, philosophie occidentale et conscience universelle                      |
| 515  | Annexe 6  | Le darwinisme : la reproduction n'est pas une finalité                             |
| 540  | Annexe 6a | L'antidarwinisme religieux et politique                                            |
| 568  | Annexe 6b | L'antidarwinisme ordinaire, inaperçu                                               |
| 574  | Annexe 6c | Darwinisme, athéisme et idéologie de reproduction                                  |
| 586  | Annexe 7  | Éthologie : il n'y a pas d'instinct de reproduction                                |
| 603  | Annexe 7a | Éthologie : les dérives antidarwiniennes dans la communauté scientifique           |
| 640  | Annexe 7b | Ethologie : les dérives antidarwiniennes dans les mass-media                       |
| 663  | Annexe 8  | Féminisme et libération sexuelle : un conflit avec l'idéologie de reproduction     |
| 731  | Annexe 8a | Féminisme et libération sexuelle : le combat inachevé de la stérilisation          |
| 740  | Annexe 9  | Deux continents porteurs de Valeurs fondamentalement conflictuelles                |
| 788  | Annexe 9a | Valeurs conflictuelles – Les mutilations sexuelles                                 |
| 810  | Annexe 9b | Valeurs conflictuelles – L'homophobie                                              |
| 817  | Annexe 9c | Le conflit de valeurs dans les Droits de l'homme                                   |
| 853  | Annexe10  | La logique du savoir : études de genre et déconstruction des stéréotypes           |
| 899  | Annexe11  | Quand faire naître devient une décision, immorale ?                                |
| 935  | Annexe12  | Histoire de la non-souffrance en Occident                                          |
| 992  | Annexe13  | La logique du droit à ne pas vivre                                                 |
| 1006 | Annexe14  | Le droit à la mort choisie                                                         |
| 1047 | Annexe15  | Le droit de ne pas naître                                                          |
| 1092 | Annexe16  | Conclusion – Le défi darwinien d'une culture de non-souffrance                     |
| 1097 | Annexe17  | Chronique 1987-2009 : idéologie de reproduction <i>versus</i> non-souffrance       |

L'idéologie de reproduction aujourd'hui – Dits et écrits

L'Ideologie de Reproduction est ce discours social qui fait de la reproduction de la vie une exigence, une norme pour tous.

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Les discours repris ici ne sont pas seulement contemporains, certains datent de l'antiquité. Mais leur particularité, qui en fait leur modernité, est de ne plus se référer aux cultes des esprits des morts pour légitimer l'injonction reproductive.

Les textes sont regroupés par rubriques et classés par ordre d'intensité idéologique :

p. 3 – Promotion explicite de la reproduction.

p.11 – Présentation de la reproduction comme une norme ou une évidence à suivre.

p.16 – Affirmation d'un finalisme de la nature, la reproduction apparaissant d'évidence comme une finalité centrale. Le finalisme de l'univers, croyance religieuse essentielle, est contraire à la théorie de l'évolution fondée par Darwin.

p.20 – Promotion de la valeur de la Vie, la vie qui est tout processus originalisé par la reproduction. Cette valeur va souvent de pair avec la promotion de la reproduction.

p.21 – Pour terminer, une présentation de quelques discours opposés à l'idéologie de reproduction. Ils sont plutôt récents et rares.

## Promotion explicite de la reproduction

Pour qu'une idée finisse par s'imposer sans que l'on ait à y réfléchir ou à la remettre en cause, le mieux est de la répéter sans cesse jusqu'à ce que cette idée devienne une évidence : l'idéologie de reproduction est sans doute le message le plus diffusé à travers tous les média. Cette annexe montre qu'il est difficile d'y échapper.

À noter la position de Kant, célèbre philosophe du XVIII<sup>e</sup> siècle, illustration caricaturale de l'idéologie de reproduction : il reste de nos jours une référence très sollicitée par les auteurs de cette mouvance dans les débats de bioéthique.

Selon Kant, l'homme est un moyen au service d'une finalité inscrite en lui par la Nature-Dieu, une fin qui s'impose à l'individu au détriment de sa propre liberté sur lui-même : cette finalité exige de lui *la conservation de l'homme*, exige qu'il reste en vie, dût-il en souffrir, et n'ait d'autre usage du sexe que la reproduction.

KANT, Emmanuel

dans la *Métaphysique des mœurs, Deuxième partie, Doctrine de la vertu*, Paris, VRIN, (1797) 1968

p.96s

Article premier - Du suicide

L'homicide volontaire commis sur soi [].

Le suicide est un crime (meurtre). On peut le considérer aussi comme [] la transgression du **devoir de l'homme envers Dieu**, l'homme abandonnant sans y avoir été invité le poste qui nous a été confié dans le monde []. L'homme ne peut aliéner sa personnalité aussi longtemps qu'il existe pour lui des devoirs, donc aussi longtemps qu'il vit []. [] aussi bien disposer de soi en vue d'une certaine fin comme d'un simple moyen, signifie dégrader l'humanité en sa personne (*homo noumenon*); à laquelle cependant était confiée la conservation de l'homme (*homo phaenomenon*).

p.98s

Article second - De la souillure de soi-même par la volupté

De même que l'amour de la vie a été mis en nous par la nature en vue de la conservation de notre *personne*, l'amour du sexe a été mis en nous en vue de la conservation de l'*espèce*. Toutes deux sont des *fins naturelles*. On entend par là cette liaison de la cause avec un effet, telle que la cause, sans qu'on lui attribue un entendement, est cependant conçue par analogie avec celui-ci, comme si elle produisait son effet intentionnellement. Il s'agit de savoir si l'usage de la faculté de la conservation de l'espèce ou de la propagation, au point de vue de la personne même qui l'exerce, est soumis à une loi du devoir restrictive, ou si la personne, sans viser la fin naturelle, est en droit de faire usage de cette faculté en vue uniquement du plaisir physique sans, ce faisant, agir contrairement à un devoir envers soi. []

Mais ici la question est de savoir si par rapport à cette jouissance ne prévaut pas **un devoir de l'homme envers lui-même**, dont la transgression est une *souillure* (et non pas seulement une dégradation) de l'humanité en sa propre personne. [La] *chasteté*, qu'il faut présenter ici comme un devoir de l'homme envers lui-même. **La volupté est contraire à la nature**, lorsque l'homme n'y est pas poussé par l'objet réel, mais par la représentation imaginaire de celui-ci, qu'il se crée lui-même **contrairement à la finalité** []. Qu'un semblable usage contraire à la nature (donc un abus) de la

faculté sexuelle constitue une transgression de la moralité violant au plus haut point **le devoir envers soi-même**, c'est ce que chacun reconnaît dès qu'il y songe et cela suscite envers cette pensée une telle répugnance []. Il n'est pas si facile de donner la preuve rationnelle du caractère inadmissible de l'usage contre-nature de la faculté sexuelle et même **de cet usage dénué de fin** comme violation (et dans le premier cas comme suprêmement grave) du devoir envers soi. - Le *fondement de la preuve* se trouve sans aucun doute en ce que l'homme, ce faisant, abandonne (avec dédain) sa personnalité, puisqu'il fait usage de soi seulement comme d'un moyen pour satisfaire les tendances animales.

p.100

**Dans la cohabitation des sexes la nature a pour fin la reproduction, c'est-à-dire la conservation de l'espèce ; à tout le moins donc on ne doit pas agir contre cette fin.**

Saint Thomas D'AQUIN

« La perte désordonnée de semence est contraire au bien de la nature qui est **la conservation de l'espèce** » in GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX<sup>e</sup> siècle*, Robert Laffont, 2002, p.164

SERRES, Michel

« Le fondement que vous demandez des valeurs qui présideront (..) à nos décisions est tout simple : agir de telle sorte que la vie reste possible, que la génération puisse continuer, **que le genre humain se perpétue...** » *Le Monde*, 21/1/1992, in FERRY, LUC, *Le nouvel ordre écologique*, 1992, p.175

Jean-Paul II, *Familiaris consorto*, 1981

« le but fondamental de la famille est le service de l'espèce »

cité dans SEVEGRAND, Martine, *L'affaire Humanae Vitae. L'Église catholique et la contraception*, Paris, Karthala, 2008

TOUBON, Jacques

*Garde des Sceaux, Ministre de la Justice lors du débat sur le Pacs à l'Assemblée Nationale en 1995*

Il n'est pas question de créer le contrat d'union civile, il est au contraire question de faire en sorte que dans ce pays il y ait plus de mariage, il y ait **plus de naissances** et ainsi que la France soit plus forte.

THOREZ, Maurice, *Secrétaire général du Parti Communiste Français au milieu du XX<sup>e</sup> siècle*

« La dénatalité est un symptôme de la **décadence** irrémédiable de la classe bourgeoise » [rapport au Comité Central, 1938] « Un pays qui n'aurait plus d'enfants serait un pays sans avenir, un pays **condamné** ». Se reproduire est « **un devoir** envers la collectivité » et une fidélité à la pensée de Lénine qui « nous a éduqué dans l'esprit du dévouement à la collectivité et du combat contre toute tendance à l'individualisme petit-bourgeois, à l'égoïsme » ; in GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX<sup>e</sup> siècle*, Robert Laffont, 2002, pp.151, 153, 156

« Nous avons soulevé la question de l'enfance et de la famille. La dénatalité provoquée par l'exploitation du capital est un des **fléaux** les plus redoutables qui menace l'avenir du peuple de France » [Congrès de Villeurbanne, janvier 1936] in MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL,

*D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du planning familial*, Paris, Éditions Tierce, 1982, p.38

DE GAULLE, 1945 « nécessité pour l'avenir national d'appeler à la vie les douze millions de beaux bébés qu'il faut à la France en dix ans ». in GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX<sup>e</sup> siècle*, Robert Laffont, 2002, p.75

Le Monde, 28-29/4/2002, Présidentielle, le programme de Le Pen  
Interdiction de l'avortement, revenu parental et statut de la mère de famille **pour accroître la natalité**. On assiste à « l'hiver démographique français ». Le « caractère sacré de la vie humaine » sera inscrit dans la Constitution. L'avortement « ne peut être tenu pour légitime », **la nation devant « pourvoir à sa continuité dans les temps »**. Un plan de relance de la natalité sur vingt ans sera mis en place. Les parents exerceront les « droits civiques » de leurs enfants jusqu'à la majorité de ces derniers ; « suffrage universel intégral ».

Dauphiné-Libéré, 21/5/2003, **Chirac encourage la natalité**.  
« Un pays qui compte une forte proportion d'enfants et de jeunes, c'est un pays qui progresse... » a déclaré le Président lors de la remise de la médaille de la famille française à une cinquantaine de mères et de pères de familles nombreuses.

*Le Nouvel Observateur*, février-mars 2007 - La France **championne** d'Europe des naissances – **Vive les bébés !**

Avez-vous remarqué l'invasion de ventres rebondis qui affecte depuis quelques années les pubs, les clips et les affiches ? Et, dans les pages des magazines people, la multiplication des bébés Cadum souriant dans les bras de leurs célèbres parents ?

L'indicateur conjoncturel de fécondité atteint désormais 2 enfants par femme, très près du **seuil de remplacement des générations** (fixé à 2,07), et propulse **la France en tête** des pays européens. Nos voisins européens, **qui souffrent d'une sous-natalité** préoccupante [] ont les yeux rivés sur le « **miracle français** ». **Quelle spectaculaire revanche !**

... déclin démographique... Les observateurs étrangers ont tendance à attribuer **la belle performance** française... Pour les sociologues, le vrai secret réside dans une combinaison unique d'aides publiques (allocations diverses), de réductions d'impôts, d'infrastructures et de services... André Burguière, historien « *En réalité, les évolutions démographiques sont plus liées aux changements des mentalités qui découlent du contexte social et culturel qu'aux décisions politiques* »

Le congé parental rémunéré (514 euros mensuels). Ce qui était conçu naguère comme une aliénation est vu aujourd'hui comme un retour aux sources, **un comportement naturel et quasi écologique**.

Réconciliées avec **leur destin biologique**, assumant pleinement leur désir de maternité, il n'est guère étonnant que les mères affichent un moral au beau fixe.

Pour la sociologue Dominique Méda, en France encore plus qu'ailleurs, la famille, qui a radicalement changé, fait l'objet d'un fort attachement : « *Elle n'est plus vécue comme le lieu de l'autorité et de la hiérarchie. Elle est devenue un lieu de tendresse, de confiance, de solidarité* ». Sage-femme à Grenoble « *toutes les petites jeunes viennent ici. Parfois le contexte social est difficile. Alors pour ces jeunes filles, la maternité est une issue. Elles ont souvent des difficultés affectives et professionnelles. Pour elles, la relation mère-enfant est un lien plus sûr.* »

Emmanuel Todd, historien et démographe – **Bien sûr, chaque naissance est une décision individuelle. Et les parents n'ont en aucun cas l'impression de répondre à un conditionnement collectif, même si les phénomènes mimétiques sont importants dans la décision de procréation.**

Pour aider les jeunes parents, le gouvernement de Zapatero a fait voter d'importantes déductions fiscales dès le premier enfant et, en janvier dernier, la « loi d'égalité entre les hommes et les femmes ». Les mères salariées sont désormais mieux protégées.

Dauphiné-Libéré, 20/4/2006, Chers bébés.

La branche famille [de la « sécu »] traditionnellement excédentaire s'enfonce aussi dans le rouge. Si **l'on ne peut que se réjouir de voir les jeunes couples faire de nombreux bébés** qui sont autant de consommateurs dès leur naissance, et d'acteurs positifs de la croissance... 1,92 enfant par femme... cette **belle performance en matière de procréation**...

Claude Martin, sociologue, directeur de recherche au CNRS, auteur avec J.Commaille des *Enjeux politiques de la famille*.

L'adhésion au catholicisme n'a pas **protégé** la Pologne, l'Espagne ou l'Italie de la baisse de la fécondité.

Le Monde2, 14/1/2006, Démographie : la vitalité française

Alors que la baisse de fécondité **menace** les pays riches... élément **inquiétant** : la baisse de la fécondité. En matière de fécondité, la France est dans le **peloton de tête**... la **bonne santé** démographique de la France...

Dauphiné-Libéré, 22/9/2005, Conférence de la famille, congé parental réformé

Certes, la France affiche derrière l'Irlande **le meilleur** taux de fécondité de l'Europe des 25 (1,9 enfant par femme)...

Le Monde, 22/7/2005, Éditorial - Fécondité française

La monde vieillit. Ce vieillissement résulte... d'un élément **inquiétant**, à savoir **la diminution de la fécondité**.

... la France ne va pas si mal. La preuve ? Elle donne naissance à de plus en plus d'enfants. La **bonne santé démographique** de la France... est due à une politique familiale habile et consensuelle. Elle a su inciter à la natalité... Mais cette **bonne natalité** montre...

Le Monde, 17/5/2005, **Bonnes nouvelles**.

C'est d'abord la confirmation d'une vitalité : la France affiche toujours le plus fort taux de fécondité de l'Union européenne en compagnie de l'Irlande. Tandis que l'Asie gonfle et croît, **la fée démographique a frappé d'un coup de baguette magique** le berceau France.

Dauphiné-Libéré, 8/4/2005, une Europe vieillissante et dépeuplée

La population européenne devrait diminuer de 13 à 22% d'ici à 2050 par rapport aux chiffres de 1995. Le déclin démographique est particulièrement **alarmant** en Europe orientale où la population pourrait diminuer d'un tiers entre 2005 et 2050.

Le Monde, 16/3/2005, **Drame national** : les Allemands font de moins en moins d'enfants.

L'Allemagne est bouleversée : une femme sur trois n'a pas d'enfants.

À gauche, malgré les discours, la pratique n'a pas été toujours **à la hauteur**. On reproche notamment à Gerhard Schröder de ne pas avoir réformé la fiscalité de manière à avantager les familles avec enfants.

Le Monde, 19/1/2005, La croissance démographique profite au Sud et à l'Ouest

Phénomène, qui distingue la France de la plupart de ses voisins européens, qui **déplorent** une baisse

de la natalité.

Le Monde2, 26/2/2005, **La Russie rend l'âme. Alarmant recul** démographique Russe. En un demi-siècle la Russie a **perdu** près de 5 millions d'habitants. Hémorragie... Le vrai « problème » démographique serait donc... la baisse de la natalité. La crise démographique est encore plus **grave** en Ukraine.

Le Monde, 5/5/2003, Rapport de l'IFRI Institut Français des Relations internationales Chronique d'un **déclin** annoncé. Le déclin assuré de l'Europe au XXI<sup>e</sup> siècle sauf si... une démographie **défaillante**... taux de fécondité européen inférieur au **seuil de renouvellement**.

Le Monde, 30/8/2002, La sortie inattendue de M.Bébéar sur la « race blanche ».  
Le MEDEF avait décidé de consacrer sa première table ronde aux « Grandes Peurs de l'an 2000 ». Claude Bébéar, président du conseil de surveillance d'AXA, a provoqué des remous « la race blanche est en train de se suicider » en raison de sa faiblesse démographique.

L'Essentiel, mars 2002, L'Isère est de bonne humeur.  
C'est le baromètre des bébés qui l'indique.... natalité forte

Le Monde, 7/2/2002, 2001 année exceptionnelle pour les naissances et les mariages.  
La **performance** française... Les Françaises détiennent **le record** de fécondité en Europe.  
L'embellie démographique se confirme.

Courrier International, n°816, 22-28 juin 2006, Vers une révolution conservatrice, la famille revient !  
Démographe allemand Herwig Birg « La tendance négative n'est pas une nouveauté absolue en Europe. C'est depuis des décennies que nous avons pris le chemin de **la catastrophe** [].  
L'Allemagne est le pays qui, plus que tous les autres, s'est engagé dans cette **voie sans issue** ». Les démographes appellent le niveau de reproduction « **l'idéal** mathématique », moyenne des naissances qui garantit (sans apport d'immigrés) la stabilité démographique d'un pays.

Le Monde, 28/9/2007, Les Japonais **menacés** de disparition  
Au rythme actuel de décroissance de la population, le dernier Japonais naîtra dans huit cents ans. Bien sûr, une nouvelle ruse de l'histoire se chargera sans doute de démentir ce scénario **catastrophe**. Néanmoins les perspectives sont **inquiétantes**.

Population & Avenir, n°668, mai-juin 2004,  
La France autour de 1,8 enfant par femme, plus proche que l'Union européenne du **remplacement des générations**. La démographie de la France reste la **moins mauvaise** que celle de ses grands voisins.

Marianne, n°606, 29/11 au 5/12/2008, Développement durable ou décroissance ?  
Jean-Paul Fitoussi, *La Nouvelle Ecologie politique. Economie et développement humain*. « A force de nous préoccuper du sort des générations à venir, **nous courons le risque de ne plus en fabriquer !** »

LE MONDE, 22.08.08, Un atout pour l'avenir

Les Français ne cessent de se plaindre des temps présents, redoutent l'avenir et craignent que celui de leurs enfants soit plus mauvais que le leur. Ils ont, pourtant, le taux de fécondité le plus élevé de

l'Union européenne, faisant ainsi preuve d'une belle confiance dans les temps futurs. Cette divergence entre le parler négatif - un éternel lamento - et le faire positif - une solide libido - constitue une caractéristique nationale qui ne cesse d'étonner.

Paradoxal mais **bénéfique**. Ce pragmatisme du peuple français constitue **son meilleur atout pour préparer son avenir. Il n'est de puissance que démographique**. Ce qu'Alfred Sauvy enseignait, les géants chinois, indien ou brésilien nous le démontrent tous les jours. Ils doivent leur développement à leur population.

Nous sommes, certes, loin des 2,6 de l'après-guerre, durant le "baby-boom", mais cette performance nous donne la **médaille d'or en Europe**. L'Irlande est seconde, avec 1,93, les pays du Nord, comme la Suède, font 1,85 enfant par femme, l'Allemagne remonte un peu, mais reste à 1,37, et **le déclin des pays latins est impressionnant**.

LE MONDE, 22.08.08, Natalité : la France consolide ses atouts dans une Europe vieillissante

La France est **la championne** d'Europe de la natalité : avec un indicateur de fécondité de deux enfants par femme en 2006, elle devient, avec l'Irlande, le pays le plus fécond de l'Union européenne. La France est encore loin des chiffres **trionphants** du baby-boom de l'après-guerre - de 1946 à 1964, l'indicateur de fécondité n'est jamais descendu au-dessous de 2,6 - mais la natalité se redresse depuis le milieu des années 1990.

**L'Europe du sud est la plus durement touchée** : en 2006, les indicateurs de fécondité italiens, espagnols, portugais et grecs ne dépassaient pas 1,4 enfant par femme. Les anciens pays du bloc soviétique ne font guère mieux : en Pologne, en République tchèque, en Hongrie, en Slovaquie et en Slovénie, les taux ne dépassent pas 1,35 enfant par femme.

Les pays du nord de l'Europe sont moins atteints par cette fragilité démographique - en Suède, au Danemark, au Royaume-Uni ou en Finlande, les indicateurs de fécondité dépassent 1,8 enfant par femme - mais ils sont encore loin du **seuil de renouvellement des générations**.

Libération, 14/1/2009, Les Françaises, **championnes d'Europe de la procréation** 2,02 enfants par femme en 2008. Ce taux se rapproche du seuil de 2,07 qui permet d'**assurer le renouvellement** naturel des générations.

Concilier travail et famille : deux valeurs fortes en concurrence, Dominique MEDA, *Informations sociales* n°128, décembre 2005

On constate donc qu'un **gain collectif (le maintien d'un taux de fécondité haut)** s'accompagne d'un fort coût d'opportunité pour les seules femmes...

Les tout-petits, fer de lance de la croissance, Caroline HELFTER, *Actualités sociales hebdomadaires*, n°2494, 16 février 2007

La France pouponne. Avec un taux de fécondité légèrement supérieur à deux enfants par femme en 2006, le seuil fatidique du **renouvellement** des générations est quasiment atteint. Autant dire que **cette vitalité constitue un réjouissant pari sur l'avenir...** la bien-nommée « vieille » Europe où [on] ne fait plus assez d'enfants.

Singapour 1983, discours annuel du National Day Rally



Le Premier ministre Lee Kwan Yew éliminait de son discours l'habituel rapport sur les perspectives économiques et le progrès et lui substituait un autre sujet, qu'il considérait comme une grave menace planant sur le pays. « Secouez-vous... **Et ne vous arrêtez pas au premier (enfant). Le Premier Ministre prévoit que le patrimoine intellectuel de notre pays sera épuisé dans vingt-cinq ans, sauf si les plus instruits se marient et ont plus d'enfants !** ».

Lee Kwan Yew : « Il est trop tard pour réviser notre politique et renvoyer nos femmes aux foyers, ce qui est en réalité leur place... Nos femmes ne le supporteraient pas. »

Peu après le discours le discours du Premier ministre, le Dr Goh Keng Swee, vice-Premier ministre, dévoila son premier train de mesures préventives : système de rencontres informatisé destiné à favoriser les mariages eugéniquement appropriés, cours de « séduction » à l'Université. Selon le *New York Times*, **la télévision d'État de Singapour « a décidé de diffuser une série dramatique qui s'efforcera de mettre en évidence le caractère incomplet et vain de la vie des femmes qui se consacrent uniquement à leur carrière »**.

Plus sérieux mais à la limite de l'insidieux, le Premier ministre Lee vient d'instituer les premières mesures officielles d'incitation et de favoritisme. Le centre de Planning familial de Singapour a fait volte-face dans sa longue campagne de restriction du nombre d'enfants à deux par famille, mais cette nouvelle propagande s'adresse uniquement aux personnes dont le niveau d'instruction est élevé.

Cité in « Le patrimoine de Singapour », GOULD, Stephen Jay, *Le sourire du flamand rose*, 1985

BRESSON, Yoland,

Pr d'Économie Paris XIII, in *Le Revenu d'Existence*, L'esprit frappeur, 2000 et Éditions du toit 1999, avec Emmanuelle Heidsieck

[Le revenu d'existence est un revenu attribué du seul fait qu'on existe, calculé sur les ressources du pays et progressant avec elles]

p.101

C'est certain, il n'y a d'autres ressources que d'homme. De l'avoir trop longtemps ignoré, nous avons perdu foi en la vie. L'atonie de notre démographie l'atteste. Le revenu d'existence est un hymne à la vie... **Le sursaut démographique qu'il devrait provoquer indique à lui seul sa nécessité.**

Le Monde, 7/3/2002, Bébés, bergamotes et bonheur au menu de Lionel Jospin en visite en Lorraine. Le candidat à la présidentielle [plaide pour la] « **joie de donner la vie** »

FOUQUE, Antoinette, *Il y a deux sexes*, Gallimard, 2004

Le Monde2, 16/4/2005, cette féministe ne craint pas de voir dans l'utérus le « premier lieu d'accueil de l'étranger », la source de la « personnalité xénophile des femmes », et dans **la gestation le « paradigme de l'éthique et de la démocratie »**.

Loi française de 1967 sur la contraception : art.5 « toute propagande antinataliste est interdite »

Loi française de 1979 confirmant le droit à l'avortement, précise dans son article 13

« il est institué une délégation parlementaire pour les problèmes démographiques, [] a pour mission d'informer les Assemblées [sur] les résultats de **la politique menée en faveur de la natalité** »

SPIELBERG, Steven

*La guerre des mondes*, 2005, film grand public avec Tom Cruise

Le conflit entre humains et extra-terrestres se conclut par une voix *off*: « Dès le moment où les envahisseurs sont arrivés, ont respiré notre air, mangé et bu, ils étaient condamnés. Ils furent défaits, détruits, après que toutes les armes et stratégies des hommes aient échoué, par les plus minuscules créatures que Dieu, dans sa sagesse, mit sur cette terre. Au prix d'un milliard de morts, l'homme a gagné son immunité, **son droit de survivre** parmi les organismes innombrables de cette planète. Et ce droit est le nôtre contre tout agresseur car les hommes ne vivent ni ne meurent, en vain. »

Commentaire : après un message religieux clairement créationniste en conclusion d'un film à large diffusion, l'affirmation d'un *droit de survivre* de l'espèce alimente l'idéologie de reproduction.

Confédération Suisse, 14 avril 2008, La dignité de la créature dans le règne végétal

La dignité de la créature vaut-elle aussi pour les plantes ? La Constitution fédérale et la loi sur le génie génétique l'affirme et exige qu'on la prenne en considération. La Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH) soutient, elle aussi, la conception suivant laquelle on ne saurait traiter les plantes de façon arbitraire. Les modifications génétiques effectuées sur les plantes ne contreviennent pas à l'idée de la dignité de la créature **aussi longtemps que leur autonomie est maintenue, c'est-à-dire leur capacité de reproduction** ou leur capacité d'adaptation.

Présentation de la reproduction comme une norme ou une évidence à suivre

Ce type de discours pose que la reproduction est un objectif si évident, si universellement partagé, qu'il n'estime même pas nécessaire de justifier en quoi la reproduction de l'espèce est nécessaire.

Mais en quoi serait-ce gênant que l'espèce humaine ne se reproduise plus et s'éteigne ? En quoi serait-ce gênant que le processus reproductif de la vie s'éteigne ?

La justification manque toujours.

ARISTOTE

cité dans CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, Éd. de Fallois, 1999

Aristote (384 av. J.C.) ne croit pas dans la métempsychose, ni dans l'immortalité de l'âme.

Les trois sortes d'âmes meurent avec le corps, mais elles participent à la vie éternelle par le moyen de la reproduction. « **La fonction la plus normale d'un être vivant, dit Aristote, est de produire un autre être semblable à soi-même** ; l'animal produit un animal, la plante, une plante. Et comme aucun individu ne peut survivre identique et un, étant corruptible, il participe, autant que cela lui est possible, à l'éternel, et continue à vivre, non en soi-même, mais dans un être semblable à lui, non en tant qu'individu, mais en tant qu'espèce. » « Ne peut être heureux celui qui est très laid, de naissance obscure, **seul et sans enfant** ; et moins encore qui a l'infortune d'avoir des enfants dégénérés ou, s'ils sont bons, de les voir mourir. »

Presse jurisprudentielle *La Gazette du Palais* ou *La semaine juridique*, dans les années 1970 : « la femme est faite pour engendrer et toute femme normale l'éprouve au plus profond d'elle-même ». in GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX<sup>e</sup> siècle*, Robert Laffont, 2002, p.147

Christian Vanneste, député, 7/12/2004, propos tenus à l'Assemblée nationale lors du débat sur la création d'une haute autorité contre les discriminations, chargée notamment de la lutte contre l'homophobie

« ... homosexualité... suicide de l'humanité. L'idée même d'homophobie tend à accréditer l'idée que le comportement homosexuel a la même valeur que d'autres comportements, alors qu'il est évidemment **une menace pour la survie de l'humanité**. »

Monsieur le professeur Debré « La femme au début de sa grossesse, est ambivalente. Elle a la sensation que son instinct maternel se réveille, cet instinct si fort, si puissant, qui vient de notre animalité. Cet instinct maternel, qui est normal, **comme sont absolument anormales les femmes qui ne le ressentent pas** » in GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX<sup>e</sup> siècle*, Robert Laffont, 2002, p.231

BOURG, Dominique, *Le Nouvel Observateur*, 12-18 novembre 2009

*spécialiste de développement durable, Pr à l'université de Lausanne, membre du comité stratégique de la fondation Nicolas Hulot*

« Aujourd'hui, **le bornage de nos libertés est dicté par la survie de l'espèce**. Une loi d'airain. Cette transcendance-là, incontournable, est aussi rude à admettre pour les politiques que pour leurs électeurs. »

Commentaire : mais pour quelle raison faudrait-il donc que l'espèce survive ?

MARINOPOULOS, Sophie (psychologue et psychanalyste), NISAND, Israël (professeur de gynécologie-obstétrique), *9 mois et cætera*, Fayard, 2007

Pourquoi veut-on des enfants à tout prix ?

p.55s

Cependant, tout être de langage et de culture que nous sommes, nous nous reproduisons grâce à la part la plus animale de notre statut d'humain. [] **C'est comme un impératif : nous devons nous reproduire**. Ce que nous révèlent les techniques audiovisuelles, le spermatozoïde allant **sans hésitation** vers l'ovocyte **à féconder**, est l'image de nos corps sexués quand ils cherchent à se rencontrer. Il y a une forme de nécessité absolue dans ces actes à l'origine de l'arrivée des enfants. Ainsi, l'enfant né est porteur, pour une part, d'**une mission sous-jacente qui consiste à maintenir l'espèce humaine pour éviter son extinction**. [] **Et nous ressentons au plus profond de notre être que nous devons survivre par ce prolongement de soi qui passe par la création de l'autre**. [] **Pour cela**, nous nous *accouplons*, ce qui ne nous empêche pas de *faire l'amour*. Dans un cas, nous répondons à **cette part vitale, reproductive, animale**, tandis que l'autre nous relie à notre humanité faite de sensations, d'émotions, d'affects, de sentiments, de relations. La première a quelque chose de primaire, d'indomptable, elle est peu encline à la modération.

p.59

D'ailleurs, il est vrai qu'ils [l'homme et la femme] prennent définitivement leur place dans cette dimension générationnelle le jour où **ils ont à leur tour un enfant, qui les fait quitter leur propre statut d'enfant. En devenant parents**, ils deviennent des bâtisseurs actifs de la lignée, et **enfin ils adviennent**. [] Obnubilés par ce but ultime, *avoir un enfant*, qui masque **une pulsion de vie engrammée**, qui refuse la mort et ses représentations, ils sont prêts à tout.

Commentaire : ce texte est typique de la forte pression sociale couramment exercée par l'idéologie de reproduction.

D'une part il affirme un finalisme de la nature inscrit dans les gènes, croyance qui relève du religieux et non de la science car un finalisme nécessite une conscience, une intelligence, Dieu donc, pour définir la finalité ou l'objectif : cette finalité et conscience implicite est suggérée dans les expressions *pulsion de vie engrammée, pour cela, spermatozoïde sans hésitation, mission sous-jacente, survivre inscrit au plus profond de nous-même, part reproductive animale*.

D'autre part cette finalité impérative, à laquelle on ne saurait se soustraire, est la reproduction.

Enfin ce texte fait du désir de reproduction une norme inévitable pour les femmes et les hommes, celles et ceux qui s'en écartent étant des inférieurs qui *restent des enfants*, qui *n'adviennent pas*...

Est nommée *injonction reproductive* cette assignation culturelle des femmes et des hommes à des rôles de reproducteur : les études dites « de genre » apparues dans les mouvances féministes parlent d'*assignation au genre de la reproduction*. Le résultat est que ne pas se reproduire est socialement

perçu comme une pathologie :

*Femme Actuelle*, janvier 2007

Stella 48 ans. Je n'ai jamais eu envie d'avoir d'enfants. J'ai entrepris **une thérapie** pour essayer de comprendre pourquoi.

Emilie, 45 ans. A 5 ans, en allant rendre visite à une amie de mes parents qui venait d'accoucher, on m'a demandé : « et toi, combien d'enfants veux-tu avoir plus tard ? ». « aucun ». Ma réponse sincère et spontanée m'a valu **une visite chez le psy**.

Dauphiné-Libéré, 14/2/2005, Maternités précoces : « un bébé pour exister »

Le manque affectif n'est pas la seule raison qui pousse ces très jeunes filles à faire le choix de la maternité. Ces ados ont besoin de s'affirmer face à un manque d'attention à leur égard. « elles veulent se donner un but, exister dans la société ».

ZEP et BRULLER, Hélène

dans *Le guide du zizi sexuel*, Glénat, 2001, ouvrage d'éducation sexuelle pour les enfants

p.46 Faire un bébé c'est quoi ?

**Quand ils s'aiment** énormément, au bout de quelques temps, **les adultes ont envie de faire un bébé** ensemble. Un bébé, ça **doit** être le résultat d'une histoire d'amour.

Dictionnaire Petit Robert

**Immature** : qui n'a pas atteint la maturité, **n'est pas à l'âge où il peut se reproduire**.

*Lire*, septembre 2005, Michel Onfray sur Michel Houellebecq

Il se complaît dans les variations sur l'inconvénient d'être né, scie musicale de toute pensée prépubère.

Commentaire : là encore l'infériorisation de ceux qui remettent en cause la reproduction. Suivie d'une taquinerie :

*Lire*, septembre 2005, Jean d'Ormesson

Le bonheur parfait selon vous ? Ne pas être né. Être mort. Entretemps, il y a de bons moments. Votre plus grande réussite ? Ma fille, ma petite-fille.

WINCKLER, Martin, *Contraceptions mode d'emploi*, J'ai Lu, 2007 (3ème édition)

p.36

... les organes dont il est question dans ce livre – organes génitaux, organes sexuels – **sont destinés à la reproduction** de l'espèce.

p.41

Dès l'adolescence, garçons et filles se mettent en quête de partenaires sexuel(le)s. Les garçons jouent à qui en tombera le plus. Les filles à qui séduira le plus beau. Ils ne se doutent pas qu'en cela aussi **ils sont programmés** : pour **être certains** de transmettre leur patrimoine génétique, **les mâles doivent féconder le plus de femelles** possibles ; pour varier les gènes dont elles ont hérité, les femelles **doivent** choisir leur(s) mâles.

p.43

... quand l'ovulation pointe son nez, les adolescentes finissent par céder à un garçon déterminé, les femmes seules ont des relations sexuelles avec un homme qu'elles auraient ignoré deux jours plus tôt... au moment de l'ovulation, les femmes ne « succombent » pas. Elles **obéissent** à leur **programme**.

Commentaire : quid des homosexuels, sont-ils malades ?

Le Monde, 30/11/2005, Trop de mâles peut conduire à l'extinction de l'espèce

JF Le Galliard, CNRS, laboratoire Fonctionnement et évolution des systèmes écologiques. Du point de vue de la théorie de l'évolution, ces observations suggèrent qu'en situation de compétition très intense, l'énergie déployée par les individus pour assurer la pérennité de leurs gènes peut porter un **lourd préjudice** à l'espèce entière.

Commentaire : depuis quand une espèce a-t-elle un cerveau et une conscience lui permettant de définir ses propres intérêts et ce qu'elle entend par *préjudice* ? Il ne manque pas de paternalistes pour décider à sa place de ce qui est bon pour elle : se reproduire.

Le Monde, 25/6/2004, Réchauffement climatique : trop tard ? Ministres européens français et G-B Michel Barnier, Serge Lepeltier, Margaret Beckett et Jack Straw

C'est incontestablement le défi majeur auquel l'humanité doit faire face, sur le long terme, **pour assurer son avenir**.

Le Monde, 15/8/2003, Corinne Lepage, ancienne ministre de l'environnement, avocate, présidente de CAP21 (Citoyenneté, action, participation pour le 21<sup>e</sup> siècle).

Écologie : la révolution ou la mort. « De même que la lutte contre le chômage ou la préservation de la sécurité, **la survie est une ardente nécessité qui précède les autres**. » « En quarante ans, la fertilité masculine a diminué de 50% dans nos pays, et nos rivières se peuplent de poissons femelles ou hermaphrodites ».

Le Monde, 29/1/2002, La dérive du monde. « Manifeste pour un développement durable » élaboré par l'association Convictions. Signataires : 130 personnalités, Atlan, Morin, Rocard, Touraine...

Nous avons commencé à comprendre que nos sociétés de consommation et de gaspillage nous précipitent vers l'assèchement de ressources naturelles et la mise en péril d'écosystèmes **indispensables à la survie de notre espèce**... points de non-retour, où les capacités de **régénération** n'existent plus...

Commentaire : mais où est-il montré que la survie de notre espèce est indispensable ?

Le Monde, 22/9/1998, Nicolas Sarkozy, secrétaire général RPR, Grand Jury RTL-Le Monde - LCI »  
La famille, c'est un homme, une femme, des enfants, ou bien un homme et une femme.  
Jusqu'à présent, chacun vit comme bon lui semble, mais **la société, qui a besoin qu'on fasse des enfants**, a créé un droit de la famille et une institution qui s'appelle le mariage.

Le Monde, 29/2-1/3/2004, Xavier Ternisien, Les religions, l'orthodoxie, la femme et le sexe  
Hani Ramadan, professeur suisse, *La femme en islam*, « La faute **meurtrière** commise par les féministes est d'avoir poussé la femme à courir derrière le mirage de l'égalité sur l'autel de laquelle elle ne cesse de sacrifier son droit à la féminité et à **la maternité** ».

France Culture, 25/8/2008, Continent Sciences, *La guerre des sexes chez les animaux*, Thierry Lodé, biologiste français, professeur en écologie évolutive, Université d'Angers.

[Valable pour tous les animaux :] que le mâle puisse enfin répondre à **la grave question qui traverse l'esprit de tous les mâles** : "vais-je bien être le père, vais-je bien être celui qui réellement va réussir la fécondation, ou bien quelqu'un d'autre est-il passé avant moi ou après moi, et va-t-il me prendre ma descendance" »  
Certain criquet – capable de multiplier la copulation plus de 50 fois avec la même partenaire **pour être certain d'être le père**.  
Les mâles vont être obligés pour pouvoir **réussir à affirmer leur paternité** de bien **contrôler les femelles** et de rester auprès d'elles le plus longtemps possible  
**Le but des animaux c'est de diffuser leurs gènes**, le plus possible de gènes, et pendant la durée la plus longue.

GOULD, Stephen Jay, *Le sourire du flamand rose*, Seuil, 1985  
*A enseigné géologie, biologie, histoire des sciences à Harvard. Réputé pour ses travaux sur la biologie de l'évolution*

Cette curiosité classique de la nature [le cannibalisme sexuel] n'est absurde qu'en apparence et prend tout son sens si l'on admet que l'essence de l'évolution est la lutte des individus **pour assurer la pérennité de leur patrimoine génétique**.

VARELA, F.J.

In HAYWARD, J.W., VARELA, F.J., *Passerelles. Entretiens avec le Dalai-Lama sur les sciences de l'esprit*, Paris, Albin Michel, 1995 (1992)  
p.264

Ainsi l'évolution se poursuit-elle en faisant de nombreux essais jusqu'à ce que quelque chose arrive à point. C'est comme cela que l'on distingue entre correct et incorrect, par les conséquences de la perception. Une perception sera déclarée valide si elle permet à une forme vivante de faire **ce qui doit être fait** : manger, **se reproduire**, prévoir un comportement, et ainsi de suite.

Affirmation d'un **finalisme** de la nature, la reproduction apparaissant d'évidence comme une finalité centrale. Le finalisme de l'univers, croyance religieuse essentielle, est contraire à la théorie de l'évolution due à Darwin.

Selon le discours finaliste, des **objectifs**, des **finalités**, des **desseins**, des **plans**, des **stratégies** seraient inscrits dans la Nature et le vivant. Il existerait des « **instincts de** » ceci ou cela, c'est-à-dire des comportements ayant naturellement et spontanément des finalités, indépendamment du vouloir de l'être vivant : la reproduction, la survie, la maternité... Enfin il y aurait des « **lois de la nature** », qui supposent un législateur et la soumission à ses lois.

À partir du moment où l'on commence à attribuer des finalités à la Nature, la pente fatale est qu'on en vient très vite à considérer que la reproduction de la vie, de par son universalité constatée, en est de toute évidence une finalité, la plus fondamentale, voire l'unique.

La suite de cette pente fatale, fréquente, consiste à dire que les espèces *veulent* se perpétuer, qu'il y a une *lutte pour la vie et la survie de l'espèce*. Il deviendra alors évident de considérer comme normal de vouloir se reproduire, et à considérer comme déviant celles et ceux qui ne veulent pas se reproduire.

Un argument fréquent du finalisme anti-darwinien part de l'idée que la Nature est trop *parfaite* pour ne pas être le fruit d'une conception, d'une intelligence, d'une conscience, d'un dieu.

Des rédactions finalistes, d'origine lamarckiennes (la théorie de Darwin a supplanté celle du français Lamarck qui pensait que les espèces vivantes évoluaient *pour* s'adapter à leur environnement, Darwin énonçant au contraire que seules se reproduisent les espèces dont les évolutions *indépendantes d'une finalité* permettent... la reproduction, les autres espèces s'éteignant), apparaissent fréquemment sous la plume même d'auteurs se disant athée, darwinistes ; en quelque sorte à leur insu, non consciemment. Pourquoi ?

STOÏCIENS

in CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, Paris, Éd. de Fallois, 1999

III<sup>e</sup> siècle av. J.C. (Zénon) jusqu'au II<sup>e</sup> ap. J.C. **Refus du Hasard et croyance en une Nature intelligente qui sait où elle veut arriver.** Il existe une force ayant pour finalité le Bien, *logos spermatikos*.

RABHI, Pierre, Candidat écologiste aux présidentielles françaises  
*Conscience et environnement, la symphonie de la vie*, Les Editions du Relié, 2006

Ce qui me tient le plus à cœur, à savoir **l'avenir de notre espèce**.

À tort ou à raison, je sens qu'il est plus urgent que jamais de rétablir un ordre conforme à la réalité naturelle et au réel dans ses grandes dimensions. La contemplation de notre planète met en évidence **la cohésion et la cohérence absolues qui la caractérisent**.

La complexification, fondement de l'évolution, n'a fait à travers le temps qu'affirmer toujours plus



la sorte de « **programme** » qui sous-tend toute cette chorégraphie...  
... la nature poursuivra son chemin en direction de sa lointaine **finitude**.

Terre-Mère  
... elle est régie par **une sorte d'intelligence** mystérieuse et immanente.  
... ce phénomène extraordinaire que l'on appelle **la Vie**.

Réconcilier l'humain et la nature  
**Les processus engagés depuis les origines par la nature semblent se conformer à une sorte de « plan » avec la survie comme impératif absolu et une finalité hypothétique.** Cet impératif se fonde justement sur la transmission, avec des stratégies et des stratagèmes complexes et intelligents... l'impérieuse loi des attractions sexuelles **pour la procréation**...  
La vocation fondamentale de notre association Terre et Humanisme... mettre en concordance les impératifs humains avec les invariants... qui sont les seuls **garants de notre propre continuité**.

L'eau n'est pas à vendre  
La pluie... a mis fin à la longue **souffrance d'une terre** depuis longtemps assoiffée.  
J'ai souvent eu, à tort ou à raison, le sentiment que **l'humanité ne cessait d'outrager une intelligence omniprésente dans toute la structure du réel**.  
Puissance de la vie à laquelle nos actes doivent continuer à rendre hommage.

La source sacrée de la vie  
Selon l'ordre établi par la vie... **les humains profanent la vie** et ne sont plus dans l'ordre de la vie.

... **l'instinct de survie**...

La croissance, facteur de bien-être ?  
C'est à la matière morte que le siècle de la techno-science doit son apothéose. C'est aussi pour cette raison qu'il contient de fait ses limites et sa finitude, car la matière morte ne se reproduisant pas... ne peut par conséquent **assurer sa perpétuation**.

Le développement ou la colonisation des esprits  
**Les femmes**... elles portent la vie sans gémir. Prêtresses discrètes... elles ne savent même plus le poids qui leur incombe. Porteuse du devenir...

Insalubrité, insécurité et pénurie alimentaires : l'alternative existe !  
L'alternative ne serait-elle pas en définitive dans **une approche sacrée** de la réalité ?

L'Homme doit changer  
Le niveau de responsabilité et de conscience auquel nous sommes appelés **rejoint le religieux profond qui sommeille en chacun de nous et à cette dimension sacrée qui nous fait regarder la vie comme un don magnifique à préserver**.

Pour une éducation à la beauté et à la magie **de la vie**  
Les enfants sont le don extraordinaire que se fait toute société pour se perpétuer...

Conclusion – **Spiritualiser la nature** – entretien avec Marc de Smedt  
La nature... une entité vivante à respecter : il faudrait même respiritualiser tous nos rapports avec la nature !  
**Je n'ai jamais été aussi religieux depuis que je n'ai plus de religion.** Je me suis rendu compte

que **l'esprit est partout**. Tout est immergé dans un océan spirituel qui fonde la vie. La vie est un mystère magnifique, **il y a une intelligence évidente derrière tout cela**. La survie passera par le respect de [la nature].

Commentaire : ce texte illustre bien cet entretien avec Pierre-Gilles de Gennes, Nobel de physique 1991, Professeur au Collège de France, dans Le Nouvel Observateur, semaine 23/12/2004, « Notre société est à la fois plus protégée qu'autrefois et plus craintive. La religion occidentale en vogue est la religion de la nature (...) La religion actuelle de la nature est comparable à la croyance naïve en la science caractéristique du siècle des Lumières. »

SCHWEITZER, Albert

cité dans *Encyclopédie des religions, tome 1*, dir. LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000 ; « Les églises protestantes de 1555 à nos jours » Jean-Paul WILLAIME

p.635

Né en 1875, pasteur et fils de pasteur, le docteur de la forêt vierge, est connu à cause de son hôpital de Lambaréné. Mais il a marqué son temps par des écrits dans différents domaines, dont la théologie.

Il résume sa philosophie personnelle dans l'expression « **respect de la vie** » : « Je suis vie qui veut vivre, **parmi la vie, qui veut vivre** ». « Cette mystérieuse exaltation de vivre que nous appelons bonheur [] cette mystérieuse atteinte de la volonté de vivre que nous nommons douleur. »

« L'homme [] considère comme bon : **de conserver la vie** et d'élever à sa plus haute valeur toute vie susceptible de développement. Il considère comme mauvais : de détruire la vie, de nuire à la vie, d'empêcher de croître une autre vie susceptible de se développer. [] L'homme n'est moral que lorsque la vie en soi, celle de la plante et de l'animal aussi bien que celle des humains, lui est sacrée. [] L'éthique du respect de la vie contient donc en soi tout ce qui peut se révéler, comme amour, dévouement, compassion à la douleur. »

ATTALI, Jacques

Le Monde des religions, n°22, mars-avril 2007

*Major de l'école Polytechnique, diplômé de l'ENA, ancien conseiller d'État du président de la République française François Mitterrand*

« J'ai toujours eu la foi. Je l'ai encore. (...) Ma conception de l'univers est que **celui-ci est trop parfait** et trop inconnaissable **pour être totalement le produit du hasard**. (...) **je crois qu'il existe une intelligence** absolue, qui pour moi se confond avec le Temps. (...) S'il y a une providence divine, elle n'est pas une providence : sa fonction est de sauver l'Esprit dans sa globalité et non chaque homme. (...) La musique est, pour moi, la meilleure **preuve de l'existence de Dieu**. Cela m'est plus évident encore en jouant qu'en écoutant. (...) je crois que nous sommes tous, à des moments particuliers, traversés par une force dont nous sommes alors le réceptacle. Je crois aussi à la présence des morts.

*Cela signifie-t-il que vous croyez en l'immortalité de l'âme ?*

Absolument. Et je ne suis pas loin de croire en la réincarnation qui, d'ailleurs, est conforme à la

tradition juive, dans cette partie de la kabbale qui admet les grands fondements de la métempsychose.

Je crois à une intelligence collective, qui n'est pas la somme des intelligences individuelles. **Cette intelligence collective a un objectif** différent de l'intelligence individuelle ou même de la somme des intelligences individuelles : **elle vise à la survie de l'espèce. Je crois aussi qu'il y a une intelligence de la vie**, elle-même supérieure à l'intelligence collective de l'espèce. On peut imaginer qu'un jour il y ait une bataille non seulement entre l'intelligence de l'espèce et les intelligences individuelles, donc une hécatombe, mais aussi qu'il y ait une bataille de l'intelligence de la vie contre l'intelligence de l'espèce. Car **la vie peut avoir intérêt** à détruire une espèce, l'espèce humaine par exemple. (...) le Messie viendra quand l'intelligence collective fera entrer en résonance la totalité des intelligences individuelles. »

Commentaire : ce texte illustre bien la pente fatale vers l'idéologie de reproduction dont le point de départ est la croyance en une conscience (divine) de l'univers, pensée magique présente parmi certains acteurs de la communauté scientifique.

Quelques exemples récents :

Albert Jacquard, dans l'émission de radio de France Inter *Quand je serai grand* le 14/9/2005 n'hésite pas à se prononcer en faveur de « l'existence d'une conscience supérieure ».

Trinh Xuan Thuan, astrophysicien et Pr d'Université aux USA, présente à la télévision sur FR3 en juin 2005, un ouvrage collectif de cosmologie *Science et quête de sens : les plus grands scientifiques témoignent*, auquel il a contribué, en ces termes : il doit y avoir un « principe créateur », car l'univers est très beau, comment expliquer autrement son harmonie, son unité ; « c'est difficile de penser que tout cela soit complètement l'effet du hasard ».

Le Monde, 27/10/2004, Les leçons de la nature, Dominique Meyer, de l'Académie des sciences, biologiste

... il n'y a pas de plus simples, de plus **parfaites** leçons d'harmonie qu'une rose... Chacun de nous, l'éphémère, l'olivier millénaire, naît d'une seule cellule, fruit de tant d'attirance. Un **miracle**... Cette aventure risquée suppose un enchaînement parfaitement harmonieux entre... des centaines de milliers de réactions inscrites dans le **programme génétique** de chaque cellule, ... en un ballet d'une formidable **complexité**. Cellules ainsi conduites... **pour** constituer les différents organes, chefs-d'œuvre de **conception** et de réalisation, de rigueur et de précision.... **Merveille** de l'unité du monde... les colonies de fourmis répètent inlassablement et sans fantaisie **ce que leur dicte leur programme génétique, avec, pour seul objet, la reproduction de l'espèce.**

Commentaire : discours typique et non scientifique de l'*Intelligent Design* (l'univers et le vivant seraient le fruit d'une conception sur plan, par une intelligence supérieure), discours religieux destiné à remettre en cause la théorie de l'évolution issue de Darwin.

Document du Parti Socialiste pour les législatives de juin 2002 « Nous devons mener une politique résolue de développement durable pour prendre notre part à la lutte pour la survie de la planète »

Promotion de la valeur de la Vie, la vie qui est tout processus originalisé par la reproduction. Cette valeur va souvent de pair avec la promotion explicite de la reproduction.

France2, 31/1/2006, « L'odyssée de **la vie**, de la conception à la naissance : les images exceptionnelles de **la plus belle des aventures**. »

SARKOZY, Nicolas

Allocution prononcée à Riyad par le Président de la République, 14 janvier 2008

L'Homme n'est pas sur Terre pour détruire la vie mais **pour la donner**. [] C'est au fond ce qu'enseignent toutes les grandes religions et toutes les grandes philosophies. C'est l'essence de toute culture et de toute civilisation. C'est ce sur quoi nous devons fonder la politique de civilisation dont le monde a aujourd'hui un urgent besoin. []

**Une politique de civilisation [] c'est une politique qui place la vie au-dessus de tout.**

L'Express, 29/9/2005, Hannah Arendt

Foi persévérante dans la vie. **L'idée de génération est en définitive l'idée centrale, l'idée la plus joyeuse** de cette femme sans enfants que fut H.Arendt. La génération caractérise l'humanité... citait St Augustin « L'homme a été créé **pour** qu'il y ait du commencement »... « oui à la vie ».

Le Monde, 16/2/2007, Il est urgent de protéger la nature.

Nicolas Hulot président de la fondation Nicolas-Hulot pour la nature et l'homme, Hubert Reeves président de la Ligue ROC pour la préservation de la faune sauvage

**C'est le vivant dont il faut promouvoir le respect.**

Élections présidentielles, avril 2002. Tract de Pierre Rabhi candidat.

« afin de donner un espace d'expression à l'insurrection des consciences. » « est né un modèle de gestion planétaire qui... s'exacerbe en une mondialisation qui fait de notre planète-paradis un enfer de souffrances et de destructions. » « solidarité entre les humains, dans le respect des autres formes de vie » « la logique du vivant... **Nous appartenons à la Terre** » « **respecter la vie sous toutes ses formes** » « la logique du vivant que nous préconisons nous fait obligation de considérer toute créature vivante comme représentative d'un **ordre à respecter pour lui-même**, mais aussi dans notre propre intérêt bien compris. » « La vie sur terre est un tout qu'il faut protéger, soigner et aimer. » « le féminin au cœur du changement... **[les femmes] sont plus enclines à protéger la vie plutôt qu'à la détruire** » « Le courage dont elles font preuve... témoigne d'une énergie et d'une obstination qui les font aller à l'essentiel pour **répondre aux exigences de survie** ». Il a 5 enfants.

Le Monde, 30/10/2007, *Le Premier Cri* : la naissance de la vie à travers le monde

Pour *Le Premier Cri*, Gilles de Maistre a filmé un peu partout dans le monde une dizaine d'accouchements. Assignées à leur rôle de procréatrices, les personnages du film sont privées d'individualité [] Tout ce labeur est présenté comme une merveilleuse célébration de joie du "miracle de la vie".

Pour terminer, une présentation de quelques discours opposés à l'idéologie de reproduction.

Ils sont plutôt récents et rares.

Ils sont surtout pour l'instant beaucoup moins puissamment organisés que l'idéologie de reproduction, au point que leur communication puisse les desservir.

Le Monde, 8/6/2005, décroissance

Des militants organisent une marche pour combattre l'idéologie de la croissance. Marche pour la décroissance. Journal **La Décroissance**. Soutien de José Bové et Albert Jacquard. « L'idée de décroissance passe bien auprès des jeunes » a observé le sociologue Paul Ariès.

L'Express, 29/9/2005, écologie et développement

Le pétrole va s'épuiser à brève échéance – en 2025 pour les uns, en 2050 selon les plus optimistes

L'Express, 20/10/2005, Claude Allègre

« Une terrible course de vitesse est engagée entre les progrès de la science et la croissance démographique mondiale, **laquelle tend à peupler de plus en plus les zones à risque, conduisant à un nombre de victimes de plus en plus élevé.** »

Le Monde, 11/2/2006, James Lovelock, docteur catastrophe, membre de la Royal Society, docteur en médecine. Ancien quaker (abandon de la foi en 1951)

La civilisation va disparaître en raison du réchauffement climatique. C'est un scientifique de très haut niveau qui le dit. Dans son dernier livre, « La revanche de Gaia », 2006, il pourfend les illusions du développement durable. « **Vraiment, des milliards de gens vont mourir du fait du changement climatique ?** » « **oui** ». Le réchauffement va s'emballer, 8°C en un siècle. **Quand aura lieu la crise ? Avant 2050.** Appelle à la décroissance.

Marie Claire, octobre 2008, Ces couples qui renoncent à faire des bébés

**Reporter d'un an l'envie de faire un bébé réduirait notre empreinte écologique de 2,6 ha par an, soit beaucoup plus que la somme de tous les efforts verts qu'on pourrait réaliser sur la même période. Ne pas faire d'enfant serait-il un acte écolo ?** Certains en sont convaincus. Et pour éviter tout risque de procréation, ils décident de se faire stériliser. Toni Vernelli, une britannique épanouie de 35 ans travaillant pour une association environnementale a fait ce choix : « J'avais pris cette décision très jeune, mais **on m'en a refusé la possibilité pendant des années.** Cela fait maintenant huit ans que je suis stérilisée et je ne l'ai jamais regretté. **Donner naissance à un enfant est un acte « égoïste »**, chaque nouvelle personne sur la terre consomme plus d'eau de nourriture d'énergie et pollue davantage. »

Le Monde, 26.11.09, La tentation du retour au malthusianisme

Sommes-nous trop nombreux ? En 2007, le GIEC confirmait que « le PIB par habitant et **la croissance démographique ont été les principaux facteurs de l'augmentation des émissions mondiales de gaz à effet de serre** durant les trois dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle ».

Bien qu'elle s'en défende, une agence de l'ONU a estimé nécessaire, à trois semaines du sommet de Copenhague, de revenir sur le sujet constatant que « **la crainte de paraître favorable à une régulation de la démographie a jusqu'à une date récente fait éviter toute mention de la 'population' dans le débat sur le climat** ». Pourtant, note l'ONU, « **chaque naissance entraîne non seulement les émissions imputables à ce nouvel être durant tout le cours de sa vie mais aussi les émissions produites par tous ces descendants** ». En France, le député (Verts) Yves Cochet propose de cesser de verser des allocations familiales au-delà du deuxième enfant.

Le Nouvel Observateur, 3-9/12/2009, **Moins de bébés pour sauver la planète ?**

Certains puristes de l'écologie estiment aujourd'hui qu'il **ne serait pas moral de continuer à faire des bébés. La baisse de la natalité est un cercle vertueux.**

Une nouvelle thèse émerge aujourd'hui. Moins que le développement économique en soi, comme l'ont souvent soutenu les économistes libéraux, **c'est surtout l'accès à la contraception qui se révèle le plus efficace pour contenir la démographie.** Tous s'accordent sur ce point : le plus urgent et le plus crucial aujourd'hui est de **soutenir massivement les politiques de planning familial à travers le monde.** Le poids des naissances non désirés est de 200 millions par an. « Les pays musulmans mettent plus facilement en place le contrôle des naissances parce que le Coran est assez pragmatique et tolérant sur ces questions. À l'inverse, les femmes ont très peu accès à la contraception et à l'IVG aux États-Unis ». « **Chaque dollar investi pour la planification familiale et l'éducation des filles réduit les émissions de gaz à effet de serre au moins autant qu'un dollar investi dans les énergies renouvelables** ».

LE MONDE, 14.01.09, La limitation des naissances reste une priorité au Vietnam

Le gouvernement a toujours considéré la croissance démographique comme un frein pour le développement du pays. [Duong Quôc Trong](#), directeur général adjoint du département général de la démographie et du planning familial « *Il est inutile d'expliquer les effets néfastes qu'aura cette surpopulation sur l'utilisation des ressources naturelles et la qualité de la vie. Les familles nombreuses doivent être conscientes de **leur responsabilité envers la société et l'avenir du pays.*** »

BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Nrf essais, Gallimard, 2004

Dans l'optique de l'écologie radicale, l'espèce humaine, considérée comme prédatrice, doit reconsidérer sa relation et notamment sa relation numérique avec les autres espèces qu'elle exploite ou détruit. Les prophètes les plus radicaux appartenant à ce courant considèrent ainsi, au nom de ce que Dominique Bourg appelle un « égalitarisme biocentrique » (*Les scénarios de l'écologie*, 1996, Hachette), qu'une « réduction drastique et rapide des effectifs de l'humanité » doit être envisagée, de façon, par exemple, à ramener le nombre des humains à 100 ou 200 millions d'individus.

**Un tel arrangement avec la Terre, loin de restreindre le rôle de l'avortement, lui donnerait au**

**contraire une place importante à côté de la stérilisation et de la vasectomie.**

Apparition de procès en « vie préjudiciable » à la fin du XX<sup>e</sup> siècle aux USA, en Italie, en France.

L'AGEFI, septembre 2002, « **Rien qu'en naissant, nous sommes soumis à un risque majeur** »  
Cette sentence encourageante émane du président de la Croix-Rouge française.

Le Monde, 12/9/2002, B.Kielholz, DG de Swiss Re, 2<sup>ème</sup> réassureur mondial

« On est entré dans un monde où personne n'est plus responsable de sa propre vie, on trouve toujours un coupable. **Un jour, l'homme accusera même sa propre mère de l'avoir mis au monde...** ».

Atmosphère, n°79, juin 2004, Ces femmes qui ne veulent pas d'enfant

Une anglaise sur quatre déclare ne pas vouloir d'enfant. Au Canada, Jerry Steinberg, qui se définit comme un « non-père », a fondé le mouvement No Kidding ! (jeu de mot signifiant à la fois « pas d'enfants » et « je ne plaisante pas »), lequel compte près de quatre-vingts antennes sur le continent américain. [www.nokidding.net](http://www.nokidding.net)

En Allemagne comme au Japon, les femmes entrent aussi en résistance. Contrairement aux Anglo-saxonnes, **les Françaises qui ne sentent pas la fibre pouponnière rasant les murs... faute d'association pour les réunir.**

Sophocle, poète et tragédien grec, né en -495

« **Mieux vaut cent fois n'être pas né** ; mais s'il nous faut voir le jour, le moindre mal est de s'en retourner là d'où l'on vient. », *Œdipe à Colone*

Le Monde2, 17/12/2005, Sans enfant

Comme jadis pour l'homosexualité, les modèles identificatoires sont rares. **Bien peu de personnalités osent, en France, défendre publiquement le choix de l'infécondité.** A l'instar de Nicole Avril, Arielle Dombasle, Mireille Dumas, Michel Onfray.

Pourquoi un tel diktat de la maternité dans la société française, où la stérilisation à but contraceptif n'a été autorisée qu'en 2001 ? Aux États-Unis, en Angleterre, en Australie, au Canada, des associations de « non-parents » se sont créées au milieu des années 1980. Comme No Kidding. Ont imposé l'usage du mot « childfree » (libre d'enfant) plutôt que « childless » (sans enfant). Impensable en France ! La norme sociale de la procréation y est bien plus forte, selon la sociologue Pascale Donati, qui invoque la grande tradition de la valorisation de la maternité depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Priorité très affirmée au niveau gouvernemental. Le sociologue Jean-Claude Kaufmann se dit frappé par une « image de l'enfant extrêmement omniprésente et irrésistiblement attirante ». « Dans la société d'aujourd'hui, note-t-il, **l'enfant, surtout le bébé, est la seule chose qui ne peut être remise en question.** La référence absolue, l'incarnation du sacré. » Dans cette société qui place l'enfant en son centre, injonction est d'abord faite aux femmes de procréer – même si, **grande nouveauté, les hommes aussi commencent à s'entendre dire qu'ils ont raté leur vie lorsqu'ils**

**n'ont pas d'enfant.** « La France est un pays totalement réactionnaire à cet égard, s'irrite l'historienne Florence Montreynaud. La révolution contraceptive n'a pas remis en question le désir d'enfant. » Loin d'avoir disparu, le tabou du refus de la maternité s'est donc renforcé depuis trente ans. Edith Vallée, psychologue, « Il faut briser l'isolement de celles qui font le choix, légitime, de la non-maternité, et qui subissent une pression terrible ».

Femmes sans enfant : 10% France, 14% Italie Espagne, 20% G-B, 30% Allemagne

Eliane 45 ans « **Est-ce que les gens se rendent compte qu'on les conditionne ?** »

La puissante norme procréative : cette violence se fait parfois plus insidieuse.

*La non-maternité est-elle pathologique ?* Laurence, 1/12/2003, <http://chiennesdegarde.org>

Le refus de maternité reste dans la mentalité générale considéré comme une déviance au comportement « naturel » d'une femme.

H.Deutsch [*La psychologie des femmes*, Paris, O.Jacob, 1949] affirmait l'existence d'un instinct maternel dont les formes primitives auraient été biologiques et chimiques.

**Le discours psychanalytique a eu le démérite de normaliser la maternité pour la femme**, de sorte que celle-ci porterait en elle, par nature, un désir spécifique qui la pousserait à créer un être et à propager l'espèce. Ce discours disqualifie toutes celles qui s'écartent de l'idéal de maternité et / ou refusent d'avoir un enfant.

On peut rapporter ces manières d'envisager le désir d'enfant à des structures pathologiques de la personnalité des parents, ici la mère. Le plus souvent, le désir d'enfant entremêle ces diverses dimensions inconscientes, qu'elles soient ou non pathologiques [] **sans que la société en général n'y voie un motif patent d'interrogation puisque de toute façon le désir d'enfant est considéré comme légitime.**

NAOURI, Aldo, *Une place pour le père*, 1985, Médecin, pédiatre, psychanalyste

Commentaire : rare discours suggérant que le désir de reproduction est une pathologie, signe d'une fêlure dont on peut se soigner. Ouvre la voie à des thérapies libératrices de cet attachement plutôt que l'usage de substituts tels, aux USA, l'usage de robots bébé *tagamushi* qui suffisent à satisfaire certains désirs d'enfant et surtout les questionne.

L'enfant, dans son essence, se révèle être non pas un ciment ou un partenaire jointif pour les parents, mais un élément qui, souhaité, voulu par chacun d'eux comme **réparateur de son histoire**, est, avant toute chose, un séparateur... Chaque génération est assurée de faire mieux que la précédente... illusion.

Il faut dénoncer les leurres les plus courants tout autant que les chromos entretenus aussi bien par les légendes lénitives que par les scénarios pourvoyeurs de rêves. Chaque assertion de type « ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants », chaque baiser final des conventionnels *happy end* sur fond de soleil couchant, chaque regard énamouré, humide, ponctuée par la musique de circonstance, ne fait qu'entretenir une tromperie lourde de conséquences.

CYRULNIK, Boris, *Sous le signe du lien*, Hachette Littératures, 1989

p.42

La représentation de la parenté quitte aujourd'hui le sacré pour tomber dans le trivial.



À Chicago, la Seed Brothers Compagny, spécialisée dans la reproduction animale, monte une société de reproduction humaine... Cette technicité qui dévalue le biologique donne naissance à l'enfant fantasmatique. **Avant de naître, il est chargé de mission.** Mais il ne doit plus assurer la retraite de ses parents, il faut désormais incarner leurs fantasmes. L'enfant raccommodeur de couple, l'enfant « pour montrer à ma mère que je suis capable d'avoir un enfant sans avoir de mari », « l'enfant forçat du bonheur parce que moi je suis incapable de la moindre jouissance », l'enfant condamné à réussir « parce que mon élimination à l'école a toujours été l'humiliation de ma vie », donne au **bébé un statut de réparateur de fantasmes.**

La science et le commerce se mettent au service de nos fantasmes. Mais en quoi nos lois naturelles seraient-elles plus morales que nos moyens techniques ?... Notre culture, centrée sur l'enfant-roi, exprime souvent que l'enfant a le droit d'être considéré comme une personne et non pas comme l'objet des fantasmes parentaux : connaissez-vous un seul enfant qui ne soit né des fantasmes de ses parents ?

Le plus surprenant, c'est que les études longitudinales, celles qui observent les histoires de vie, révèlent que les biographies d'enfants chargés de mission, ces enfants préférés, **sont souvent plus difficiles et plus dangereuses que celles des enfants non désirés !**

p.70

Quand l'enfant est petit, il est encore tellement imaginaire que **toute mère va projeter sur lui ses fantasmes** et penser pendant quelques années qu'elle a mis au monde une merveille. À ce stade [] il sert d'écran de cinéma pour nos projections fantasmatiques. Plus tard, la personnalisation de l'enfant obligera les parents à faire le deuil de cet enfant de rêve et à s'attacher quand même à cet enfant différent.

BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Nrf essais, Gallimard, 2004

### Le projet parental

L'État ne s'est pas complètement retiré du domaine de l'engendrement, même si le projet de gérer rationnellement la quantité et la qualité de la population a été en grande partie abandonné. L'État met toujours en œuvre une politique destinée à favoriser la natalité au moyen de divers avantages (congés parentaux, allocations etc).

Comme dans le cas de la vie professionnelle, mais sans doute plus intensément encore, **la crainte de la solitude —définie par l'exclusion de tout lien – est ici prédominante.**

C'est par rapport aux contraintes d'un monde connexionniste qu'il faut comprendre aujourd'hui l'engagement dans ce que nous avons appelé le projet parental. Dans un tel contexte, le fait de mettre au monde un enfant ne peut pas être justifié par référence à une exigence de continuation de la lignée ou de la maison et de transmission d'un patrimoine. [...] Se substitue, dans un monde connexionniste, la recherche d'un engagement dans un projet plus robuste, plus long et plus difficile à défaire que ceux – affectifs ou professionnels – auxquels on a pu préalablement participer. **Le projet d'enfant se révèle ainsi comme un rempart contre la fragmentation** et constitue l'une des voies possibles dans la recherche d'une vie plus « authentique »... nécessité qui s'imposera désormais à vous et que l'on ne sera plus à même de rejeter au gré des opportunités et des projets courts. **Dans un monde où un fort accent est mis sur l'autonomie et sur le choix [...] il déleste la personne de l'obligation de faire, à tout moment, des choix.**

BASTIEN, Danielle, *Le plaisir des mères*, Imago, 1997

La grande illusion de l'enfantement : derrière le discours, la réalité.

'Opinion courante' de l'enfant bénédiction pour l'enfanteur.

Freud a interprété le désir maternel comme tentative d'alléger à l'âge adulte les peines et les douleurs de la petite fille se découvrant privée de ce supplément de chair qu'elle découvre chez l'homme.

Ce ne sont pas des instincts qui nous meuvent, mais des désirs très complexes. **Le désir sexuel tout comme le désir d'enfant n'ont de ce fait plus rien de 'naturel'**. 3<sup>ème</sup> idée communément reçue : que la sexualité soit 'naturelle' et comme les instincts animaux.

Des études montrent un puissant désir d'enfants chez de nombreuses femmes mais rien n'indique qu'il s'agit d'un instinct prédéterminé, génétique, et non d'un apprentissage. La clinique psy quotidienne montre le contraire.

20 Minutes, AFP, 8/3/2006, États-Unis : des hommes demandent un **droit à ne pas être père**.

Le "Centre national de l'homme" a annoncé mercredi son intention d'engager une procédure judiciaire aux États-Unis pour faire reconnaître le droit constitutionnel d'un homme à refuser d'être père, dans la mesure où l'avortement garantit ce droit aux femmes. Fondé en 1987 pour promouvoir l'idée que "les hommes devraient bénéficier des mêmes choix, libertés et privilèges" que les femmes, le centre s'est emparé du cas d'un technicien informatique de 25 ans, Matt Dubay, qui refuse de payer une pension alimentaire pour une enfant qu'il n'a jamais désirée. Le centre doit déposer jeudi des conclusions devant une cour fédérale du Michigan pour faire reconnaître le droit de Matt Dubay à refuser la fatalité d'une grossesse qu'il n'a pas désirée.

2006, Yves PACCALET publie *L'humanité disparaîtra, bon débarras*

2008, Michel et Daisy TARRIER, publient *Faire des enfants tue: éloge de la dénatalité*

Le Monde2, 25/3/2006, Les objecteurs de croissance

Lester Brown, agronome américain, un des écologistes les plus écoutés au monde, convaincu que la population mondiale n'atteindra jamais les 9 milliards d'individus annoncés par les Nations unies pour **la prochaine génération**. « **Les systèmes vont commencer à s'effondrer bien avant...** à cause de l'eau, du pétrole... des vagues de chaleur causées par le réchauffement climatique... crise alimentaire globale ».

**Le recours au contrôle des naissances pourrait être une politique de décroissance logique**. L'un des sites Internet où les décroissants puisent certains argumentaires, [www.dieoff.org](http://www.dieoff.org), fait explicitement référence à l'extinction de l'espèce humaine.

Le Monde, 5/2/2007 La France au risque de l'eugénisme

Didier Sicard, président du CCNE, ancien chef de service de médecine à Cochin

Je peux comprendre certains choix des familles concernées par leur souffrance et celle des enfants.

**Comment défendre un droit à l'inexistence ?**

DENNETT, Daniel C., *Darwin's Dangerous Idea : Evolution and the Meanings of Life* (1995), traduction française : *Darwin est-il dangereux ?*, Paris, Odile Jacob, 2000

## Chapitre XVI – Sur l'origine de la morale

p.540

**j'espère qu'il vous apparaîtrait clairement que Skinner se trompe sans doute quand il considère que la « survie de la culture » est le but le plus élevé que nous puissions désirer atteindre.** Au chapitre XI, nous avons considéré brièvement combien il serait absurde de placer la survie de nos gènes au-dessus de toutes choses. Est-ce que la survie de notre culture est un objectif plus sain à mettre sur un piédestal au-dessus de tout ? On peut constater le même défaut dans les tentatives en direction de l'éthique d'un autre professeur de Harvard, E.O. Wilson, l'un des plus grands entomologiste au monde et l'inventeur du terme « sociobiologie » (1975). Dans un travail écrit en collaboration avec le philosophe de la biologie Michael Ruse, Wilson déclare que la sociobiologie nous a montré que la morale, ou plus précisément notre croyance en la morale, est simplement une adaptation mise en place pour servir nos fins reproductrices (Ruse et Wilson, 1985). Non-sens. Nos fins reproductrices peuvent avoir été les fins qui nous ont maintenus dans la course jusqu'au moment où nous avons pu développer la culture, et elles peuvent toujours jouer un rôle puissant – quelquefois dominant – dans notre pensée, mais cela n'autorise en rien à conclure quoi que ce soit à propos de nos valeurs présentes.

Libération, 5/6/2007, **La dénatalité est notre seul espoir**

Corinne Maier publie *No Kid - Quarante raisons de ne pas avoir d'enfant* : « Depuis cinq, dix ans, on subit un discours dominant et pathos sur la joie de la maternité. Quand j'avais 20 ans, c'était moins le cas. »

MAIER, Corinne, *No Kid - Quarante raisons de ne pas avoir d'enfant*, Michalon, 2007

Le bonheur est apparu au moment des Révolutions françaises et américaine, et est même inscrit comme un droit dans la Constitution américaine. « Le bonheur, une idée neuve en Europe », disait Saint-Just.

Aujourd'hui, promettre le bonheur à un enfant est la preuve d'une mauvaise foi caractérisée. Je ne vais pas vous faire un petit couplet sur l'état de la planète, mais il n'y a pas de quoi se réjouir. Trou dans la couche d'ozone, réchauffement climatique, ressources maritimes et forestières surexploitées, nous voilà bien. Et surtout **vous voilà bien, vous les générations futures, car c'est vous qui allez payer l'addition.**

VOLPI, Jorge, *Le Jardin dévasté*, Seuil, 2009

Né en 1968, à côté de son activité d'écrivain, dirige la chaîne de télévision culturelle Canal 22 – est considéré comme l'un des auteurs mexicains les plus importants. Dans ses premières phrases : « Je déteste être humain (...). **Ma consolation, c'est de ne m'être jamais reproduit**, ou du moins de le croire. »

PRUDON, Hervé, *Banquise*, 1981, roman policier

P. avait du mal à comprendre le mobile du non-suicide de la famille M. C'était tiré par les cheveux. ... non-assistance à personne en danger de vie... risques de vie, malchances de survie...

ABÉCASSIS, Eliette, *Un heureux événement*, Albin Michel, 2005, roman

[Le roman d'une femme enceinte : tout sauf « l'heureux événement » tant magnifié dans la discours

social.]

Mais d'où vient cette folie que les gens ont des enfants – qu'ils décident d'avoir cette outrecuidance ? Pour qui se prennent-ils ? Est-ce qu'ils savent ce qu'ils font, est-ce qu'ils ont bien conscience de tout ?

Faire un enfant est à la portée de tous, et pourtant peu de futurs parents connaissent la vérité, c'est la fin de la vie.

HOUELLEBECQ, Michel, *Les particules élémentaires*, 1998, roman

Commentaire : un texte centré sur le choix de la reproduction, invitant à réfléchir à son sens.

Les mutations métaphysiques - c'est-à-dire les transformations radicales et globales de la vision du monde adoptée par le plus grand nombre – sont rares dans l'histoire de l'humanité. Par exemple, on peut citer l'apparition du christianisme. Dès lors qu'une mutation métaphysique s'est produite, elle se développe sans rencontrer de résistance jusqu'à ces conséquences ultimes.

p.68-69

L'anthropologie chrétienne, longtemps majoritaire dans les pays occidentaux, accordait une importance illimitée à toute vie humaine, de la conception à la mort ; cette importance est à relier au fait que les chrétiens croyaient à l'existence, à l'intérieur du corps humain, d'une âme – âme dans son principe immortelle, et destinée à être ultérieurement reliée à Dieu.

... introduction du concept de dignité humaine. Les problèmes éthiques ainsi posés par les âges extrêmes de la vie [] devaient dès lors constituer **des facteurs d'opposition indépassables entre deux visions du monde**, deux anthropologies au fond radicalement antagonistes.

p.123

Une sonde américaine venait de détecter des traces de vie fossile sur Mars. Il s'agissait de formes bactériennes [] Ainsi, sur une planète proche de la Terre, des macromolécules biologiques avaient pu s'organiser, élaborer de vagues structures autoreproductibles [] puis tout s'était arrêté, sans doute sous l'effet d'une variation climatique la reproduction était devenue de plus en plus difficile avant de s'interrompre tout à fait. Ce mini-récit [] contredisait avec violence toutes les constructions mythiques ou religieuses dont l'humanité fait classiquement ses délices. Il n'y avait pas d'acte unique, grandiose et créateur... Il n'y avait un peu partout dans l'univers que des tentatives incertaines et en général peu convaincantes.

p.158

Huxley appartenait à une grande famille de biologistes anglais. Son grand-père était un ami de Darwin, il a beaucoup écrit pour défendre les thèses évolutionnistes [] Mais tout cela serait allé beaucoup plus vite sans le nazisme. L'idéologie nazie a beaucoup contribué à discréditer les idées d'eugénisme et d'amélioration de la race : il a fallu plusieurs décennies pour y revenir.

Aldous Huxley est devenu une caution théorique majeure de l'expérience hippie. Il avait toujours été partisan d'une entière liberté sexuelle [] A.Huxley en réalité, est un des penseurs les plus influents du siècle.

p.162

Combien de temps la société occidentale pourrait-elle subsister sans une religion quelconque.

Michel eut l'intuition qu'une reproduction parfaite serait impossible tant que la molécule d'ADN aurait la forme d'une hélice. Pour obtenir une répllication non dégradée sur une succession indéfinie de générations cellulaires, il était probablement nécessaire que la structure portant l'information génétique ait une topologie compacte. Enfant, il ne pouvait pas supporter la dégradation naturelle des objets.

Djerzinski [] avait eu l'intuition qu'il fallait dépasser le cadre de la reproduction sexuée pour

examiner dans toute leur généralité les conditions topologiques de la division cellulaire [] Sa publication la plus importante, « Prolégomènes à la **réplication parfaite** ».

p.178

Pouvait-on considérer Bruno comme un individu ? [] c'est à titre individuel qu'il connaîtrait le déclin physique et la mort. D'un autre côté sa vision [] **les champs de force qui structuraient sa conscience et ses désirs appartenaient à l'ensemble de sa génération.**

p.268

Dès que le code génétique serait entièrement déchiffré, l'humanité serait en mesure de contrôler sa propre évolution biologique, la sexualité apparaîtrait alors clairement comme ce qu'elle est : une fonction inutile, dangereuse et régressive.

p.274

L'essentiel était de ne pas se polariser sur l'ADN, d'envisager dans toute sa généralité l'être vivant comme système autoreproductible.

p.275

[Michel :] c'est une drôle d'idée de se reproduire, quand on n'aime pas la vie... Il s'aperçut soudain que la réflexion ne lui servirait à rien. On fait un enfant ou on ne le fait pas ; ce n'est pas de l'ordre de la décision rationnelle, ça ne fait pas partie des décisions qu'un être humain puisse rationnellement prendre .

p.301

Djerzinski a apporté à l'humanité « l'immortalité physique »

p.308

Toute cellule pouvait être dotée d'une capacité infinie de réplifications successives. Toute espèce [] pouvait être transformée en une espèce apparentée, reproductible par clonage, et immortelle. La fin de la sexualité comme modalité de reproduction ne signifiait nullement la fin du plaisir sexuel.

L'humanité donne naissance à une nouvelle espèce, asexuée et immortelle, ayant dépassé l'individualité, la séparation et le devenir []. **On est surpris de voir avec quelle douceur, quelle résignation, et peut-être quel secret encouragement, les humains ont consenti à leur propre disparition** [] cette espèce [humaine] qui pour la première fois de l'histoire du monde, sut envisager la possibilité de son propre dépassement.

L'idéologie de reproduction aujourd'hui – Du finalisme à l'injonction reproductive

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Cette annexe illustre, à travers des textes contemporains, comment la croyance à un finalisme de la Nature conduit régulièrement à l'injonction reproductive. Le raisonnement est le suivant :

- le fonctionnement de la nature est trop « parfait » pour être dénué d'intention, de finalité
- mais s'il y a une finalité dans la nature, c'est qu'il existe une conscience intelligente qui a fixé cette finalité
- de toute évidence, cette conscience est nettement supérieure et toute-puissante
- il faut donc que les humains s'y soumettent
- et que veut cette conscience ? Quelle finalité fixe-t-elle à la nature ? Il suffit de regarder autour de soi pour constater l'omniprésence du vivant et de sa reproduction. Telle est la finalité voulue par cette conscience supérieure, à laquelle il faut se soumettre, *la vie et sa reproduction*.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la théorie de l'évolution fondée par Darwin a complètement remis en cause cette vision finaliste du cosmos : la vie peut se reproduire et évoluer selon un simple processus automatique ne faisant intervenir aucune conscience, aucune finalité, par le simple jeu des mutations se produisant d'une génération à l'autre, ces mutations (indépendantes d'une volonté) étant sélectionnées par l'environnement en fonction de leur capacité à reproduire le vivant.

Les discours finalistes conduisant à l'injonction reproductive restent pourtant très vivaces. Les textes mis ici en parallèle viennent d'horizons culturels a priori très différents :

- au texte produit par un professeur de philosophie

RUYER, Raymond, *La Gnose de Princeton*, Fayard, 1974

- sont mis en contrepoint deux textes se réclamant de l'islam et de la science pour s'opposer eux aussi au darwinisme

- KESKAS, Mohammed, professeur agrégé de biologie-géologie

*La théorie de Darwin : le Hasard impossible - La théorie de l'évolution des êtres vivants analysée par un croyant*, Le Figuiier, 2004

- LALA, Anas Ahmed, *L'Homme descend-il du Singe ? Un point de vue musulman sur la théorie de l'évolution*, Tawhid, 2004

Ces textes sont présentés à partir de leur conclusion, puis leur raisonnement, enfin leur faiblesse. Suivent quelques compléments documentaires.

### 1) La conclusion

Il existerait une conscience qui oriente les évolutions de l'Univers (Dieu, Nature...).

Cette conscience aurait pour projet ultime la vie et sa reproduction.

Il faut se soumettre à cette volonté.

### 2) Le raisonnement

La vie et sa reproduction sont des phénomènes trop sophistiqués pour être le fruit du hasard : la probabilité de leur apparition 'par hasard' est trop faible (exemple de l'œil).

Tout ce que nous voyons atteste d'un projet - projet à vivre et à se reproduire -, donc tend à prouver que derrière ce hasard, il y a en fait une Conscience, une Volonté.

### 3) Faille de cette pensée magique : l'illusion d'optique finaliste

Par définition, seuls les processus reproducteurs passent le filtre de l'évolution, les autres s'éteignent. Il est donc logique que nous observions quotidiennement et majoritairement des processus et comportements ayant la reproduction **comme conséquence** : les autres comportements ayant tout simplement tendance à disparaître.

Les formes que nous avons sous les yeux se reproduisent, non pas parce qu'elles ont le projet de se reproduire ou par 'instinct' de reproduction, mais parce qu'elles résultent déjà d'une reproduction.

## 1) La conclusion

**Il existerait une conscience qui oriente les évolutions de l'Univers (Dieu, Nature...).**

RUYER, Raymond

P.58

L'univers est conscient de lui-même.

LALA, Anas Ahmed

C'est l'orientation et la perfection que présente l'évolution des espèces animales qui témoignent d'une main invisible, donc d'un plan d'organisation, et finalement d'une présence consciente et intelligente. Cette présence, nous l'appelons : Dieu.

**Cette conscience aurait pour projet ultime la vie et sa reproduction.**

KESKAS, Mohammed

Admire les extraordinaires stratégies adaptatives développées par le cheval au cours de son histoire, qui lui ont permis de survivre.

Adaptation, voilà un terme souvent utilisé par les Évolutionnistes : « adapté » c'est à dire « fait pour »... tout esprit censé va se dire « fait par qui ? »

Le cheval a été au cours du temps le jouet d'une Main invisible qui l'a façonné pour qu'il ait toujours les adaptations **nécessaires à sa survie**.

Soyons réalistes, Dieu est généreux ! Il crée des créatures et **veille à leur survie**.

Chaque animal accomplit **son rôle** dans la nature et contribue à l'équilibre et à l'harmonie de **la Vie**.

P.57

Le monde est **dominé** par l'Esprit... L'homme... peut accéder à l'Esprit cosmique et... y trouver le Salut.

P.113

Car Arbre de Vie est le corps, la chair, de Dieu connu, du seul Dieu que nous puissions connaître parce que nous en faisons partie. Il nous apparaît comme Chair, mais en lui-même il est Esprit, Conscience. Il se voit et se sent lui-même comme 'nous', bourgeons de l'Arbre, nous nous voyons et sentons nous-mêmes... Il y a évidemment quelque chose de vrai dans ces mythes d'un Dieu limité à la Galaxie, ou d'un Dieu limité à l'Arbre de Vie... (mais) il faut supposer un Dieu inconnu et plus vaste, qui a pour corps... tout l'univers, tout l'espace-temps et au delà un Dieu encore plus inconnu qui fasse à la fois le Nid (c'est à dire le monde matériel) et l'Oiseau (c'est à dire le **Dieu-Vie**).

P.203

Dieu – ou la Grande Mère – est le Participable universel. Il n'est pas Parleur, il est Langue universelle, sous-jacente à toutes les Langues. Langue vraiment universelle, vraiment maternelle,



## Langue « vivante » (qui donne la vie)...

P.249

Considérons la moindre des actions d'un organisme complexe. Il a une **aspiration à survivre** – à survivre selon un idéal de vie confusément aperçu, et qui se traduit par un travail ayant un but.

P.262

À toutes les phases, nous exécutons, avec une marge d'autonomie, **des missions** 'participées'.

P.286

La Nouvelle Gnose est ainsi fort proche d'un nouveau vitalisme. L'homme instinctif n'est pas une bête brute mais une bête noble, au sens de Nietzsche... **Les instincts parentaux**, les instincts d'ordre, de puissance vont au devant des institutions politiques.

## Il faut se soumettre à cette volonté.

P.410

Avec le vrai Dieu, avec le Tao, le Brahman, l'Un, comment parler ? **On ne peut que lui obéir**, en obéissant à sa propre conscience, ou plutôt à **son instinct** organique.

P.414

Tous les Gnostiques s'accordent sur ceci : les bonnes techniques, dans la vie sociale et politique, on ne peut les trouver que par un travail 'cellulaire', qui admet et qui cherche l'indispensable et longue collaboration des forces organiques, **soumises elles-mêmes à la Conscience du cosmos**.

P.269

La sagesse se confond avec **l'instinct vital**. Les Gnostiques renoncent à la sagesse politique, découragés **devant le suicide** des nations modernes...

P.277

**Les Gnostiques croient à la Vie**, à l'Ordre... aux normes... Un univers de conscience et de sens, avec accolades domaniales **et missions**, implique évidemment valeurs et normes qui dominent les initiatives individuelles et manifestent à tous les étages la participation réglée à l'Unitas.

KESKAS, Mohammed

Se dire que je ne suis pas le descendant d'un animal... que la terre m'a été donnée par Dieu uniquement pour me mettre à l'épreuve... m'implique dans une logique de reconnaissance et de **soumission à ce Seigneur** Créateur.

La communauté scientifique écarte de plus en plus cette théorie de Darwin. En 1997, le magazine Science et Avenir a publié un article sur l'origine de l'homme. Il nous précise qu'aux États-Unis, ce problème est crucial car un américain sur deux pense que l'homme a été créé tel qu'il est aujourd'hui en une seule fois ! 48% des américains rejettent la théorie de Darwin ! C'est même arrivé à un tel point que dans certains états américains, l'enseignement de la théorie de Darwin a été interdit dans les écoles.

Comme l'homme est soumis à toutes les lois physiques terrestres, on peut penser qu'il est alors **soumis à une autre loi terrestre** : à la loi de l'évolution, dont le but est ici d'**adapter l'homme à son milieu de vie**.

Toutes les loi physiques qui existent sur terre et dans l'univers sont des lois divines imposées par

Dieu et donc personne ne peut y échapper.

Dieu a créé ce monde pour l'homme et **l'homme est créé pour connaître et servir Dieu.**

Dieu a envoyé les messagers et les Livres révélés pour nous transmettre sa volonté. Ceux qui ne croient pas... auront un châtiment douloureux.

P.256

Quant aux animaux et aux autres êtres vivants actuels, ils sont aussi vieux que l'homme. Mais ils n'ont pas eu la chance d'une expérience aussi variée. Mauvais élèves, ils ont, à des niveaux variés, redoublé leurs classes.

## **2) Le raisonnement**

**La vie et sa reproduction sont des phénomènes trop sophistiqués pour être le fruit du hasard : la probabilité de leur apparition 'par hasard' est trop faible (exemple de l'œil).**

RUYER, Raymond

P.84

La vie manifeste à tous les niveaux la même **fantastique ingéniosité.**

KESKAS, Mohammed

Le monde vivant qui nous entoure est **trop bien fait**, trop bien harmonisé **pour qu'il soit fait au hasard.**

La théorie de Darwin comporte 5 failles :

. lorsque quelques formes intermédiaires (dans l'évolution) ont été trouvées, leur perfection ne laissait aucune chance au hasard. Tous les êtres vivants ou fossiles connus ont une particularité étonnante : ils sont parfaits ! Est-ce là l'effet du hasard ?

La plume, un exemple de perfection biologique... incroyablement complexe mais pas du tout au hasard ! véritable miracle de perfection... le passage écaille-plume est quelque chose de parfaitement minutieux, calculé, ordonné, et **qui ne peut être que l'œuvre d'une intelligence suprême.**

Trop parfait pour être dû au hasard.

**Tout ce que nous voyons atteste d'un projet à vivre et à se reproduire, donc tend à prouver que derrière ce hasard, il y a en fait une Conscience / Volonté.**

KESKAS, Mohammed

La théorie de Darwin comporte 5 failles :

. elle n'explique pas **qui** fait évoluer les êtres vivants ? qui les transforme pour qu'ils soient admirablement adaptés à leur milieu

S'il y a eu invention, c'est qu'il y a eu inventeur.

Franchement il n'y a qu'une réponse possible quant à l'origine de ce véritable miracle qui existe dans le monde vivant.

L'évolution est donc un phénomène **guidé** et les faits le prouvent. C'est une puissance pensante qui connaît toutes les lois de l'aviation qui a remodelé un lézard pour en faire un oiseau !

Transformations trop fantastiques et ingénieuses pour qu'elles soient issues du hasard.

Ces modifications peuvent-elles être des mutations purement accidentelles ou sont-elles des manipulations d'un Être **Supérieur** ?

Cet ADN de la Vie est une fantastique invention trop parfaite, qui ne peut être que d'origine divine ! Reconnaissons-le, ces mutations ont été savamment choisies pour aboutir à la formation d'organes et de tissus précis. Un grand nombre de scientifiques trouve cette précision dans les mutations trop fantastique et ceci suscite en eux quelques questions.

Géologue Caron « le fait que l'on observe surtout des mutations spontanées défavorables a incité certains scientifiques à concevoir un mécanisme inconnu guidant l'évolution de la biosphère. »

P.157

En apparence, l'explication par mutation au hasard, conservées par sélection aveugle, reprend l'avantage. Mais les faits de l'embryogenèse montrent, **à l'évidence**, des thèmes formateurs dominants le jeu des instruments chimiques...

P.162

Les Gnostiques refusent de croire que l'univers soit un aveugle absolu, ou un bâton d'aveugle menant un aveugle d'abord inconscient et qui ne va nulle part, jusqu'à le faire devenir miraculeusement une Conscience qui se met à vouloir aller quelque part.

KESKAS, Mohammed

Mais peut-être que « Hasard » n'est qu'un autre nom qu'ils veulent attribuer à Dieu ?...

Ne soyons pas ridicules, le choix de la morphologie du Rhipidistien n'a pas été fait par lui-même.

Ces choix judicieux ont été voulus, sélectionnés, organisés pour permettre la sortie des eaux !

Nous répondrons donc aux biologistes en leur disant que **vous êtes obligés de raisonner d'un point de vue finaliste car les mutations sont trop bien choisies, trop bien faites pour qu'elles soient le fruit du hasard** ! Il est strictement impossible que ce soient des mutations issues du hasard qui sont à l'origine de la formidable et intelligente évolution des êtres vivants... les fait le prouvent ! Pour cela certains biologistes clairvoyants sont arrivés à parler de notion d'orthogenèse dans l'évolution, c'est à dire d'évolution finaliste ! Ils sont arrivés à dire que l'évolution des êtres vivants avait un but !

P.70

Les molécules et atomes **savent** ce qu'ils font encore mieux que les physiciens. Car, ce que les physiciens ne savent pas encore sur les atomes, **qui donc, sinon les atomes, le saurait** ?

P.78

Il est bien vrai que les arbres et les herbes sont des êtres qui existent, agissent, 'pensent' leur forme et se comportent selon **les idées qui leur viennent**.

P.84

L'unité d'ingéniosité de toutes ces performances disparates **manifeste** l'unité de la conscience-intelligence.

P.86

L'exemple typique est fourni par la sexualité... **la conscience organique** qui préside à la formation des gamètes par un usinage rigoureux... l'appareillage compliqué des organes, est aussi précise et détaillée qu'une entreprise technique où **tout est calculé lucidement**... Chaque domaine est capable de travail précis. C'est le passage 'vertical' d'un étage à l'autre (ici, des gènes à l'embryogenèse, et de l'embryogenèse au comportement) qui se fait par une pulsion ou **mission**.  
P.88

Le dialogue entre amoureux est peu conscient des techniques des gamètes mâles et femelles – et réciproquement. Et il est peu conscient aussi de **ce que veut**, à l'étage supérieur, **l'espèce**. Un homme adulte communique très mal avec l'espèce humaine, **avec l'Arbre de la Vie, avec la Conscience cosmique, avec Dieu**. Il a tendance à croire illusoires les étages supérieurs, **dont il reçoit pourtant des missions**.

### 3) Les failles du raisonnement

**Ne pas admettre la limite du savoir humain, ne pas reconnaître le domaine de l'ignorance,**

P.88

C'est le Dieu suprême, la Conscience cosmique surtout, **que nous connaissons mal** – peut-être par une précaution de cette Conscience même, bienveillante et non malicieuse.

P136

Les faits conduisent plutôt à croire que la Conscience primordiale utilise la méthode markovienne d'invention.

KESKAS, Mohammed

Jean Rostand dit « pour ma part, je ne suis nullement persuadé que la mutation et la sélection naturelle aient suffi à tirer les organismes les plus complexes des formes primitives. J'ai le sentiment que nous ignorons, pour l'instant, les véritables ressorts de l'évolution biologique » Si, Mr Rostand, nous le savons... vous devinez de qui je parle !

L'œil a suffi à perturber Darwin « il est sans aucun doute très difficile de conjecturer par quelles gradations bon nombre de structures ont été perfectionnées » « les adaptations biologiques présentent une perfection de forme et de coadaptation qui suscite à juste titre notre admiration » « il semble absurde, je le reconnais, de supposer que la sélection naturelle ait pu former l'œil, avec toutes les inimitables dispositions qui permettent d'ajuster le foyer à diverses distances, d'admettre une quantité variable de lumière et (...) j'ai trop bien senti moi-même la difficulté pour être étonné que d'autres hésitent à étendre aussi loin le principe de la sélection naturelle » « encore aujourd'hui, l'œil me donne des sueurs froides ! »

**Comblent cette ignorance par la projection fantasmagorique et magique de l'idéologie de reproduction, sans aucun élément de preuve. Ne pas accepter cette ignorance et lui substituer une volonté,**

KESKAS, Mohammed

Le hasard n'a pas sa place et seule une prodigieuse intelligence divine gouverne ces mutations et

ces brassages chromosomiques.

Ces passages évolutifs ne sont pas le fruit du hasard, mais au contraire des phénomènes absolument précis et calculés.

Ces lois immuables d'une précision phénoménale démontrent sans aucun doute qu'elles n'ont pu être établies que par **quelqu'un dont l'intelligence, la puissance et la grandeur sont au delà de tout ce que l'on pourrait imaginer.**

Même le célèbre astro-physicien H.Reeves reconnaît ce fait (l'Express août 1995) : « Cette évolution de l'univers a été gouvernée par des lois physiques, des forces qui ont combiné les particules élémentaires puis ont créé les grands corps célestes... Eh bien, ces lois sont parfaitement 'ajustées' elles ont les propriétés idéales, très exactement celles qu'il lui fallait pour sortir de son état initial et produire des choses de plus en plus complexes. Nos simulations mathématiques le montrent : si on avait changé un tout petit peu l'une de ces lois, l'univers serait resté dans le chaos. Ces lois sont également pertinentes partout, dans tous les points de l'univers ! Et alors que celui-ci a considérablement changé, elles n'ont pas bougé au fil du temps. D'où vient cette magnifique cohérence ? »

P.407

Que l'univers soit 'gnostique' au sens étymologique, c'est-à-dire conscience cherchant la lumière est **une évidence**. ... Cette conscience émerge-t-elle seulement sur la planète Terre ? **Il faut bien** qu'elle s'enracine plus profondément, ou qu'elle enveloppe le Tout ou l'ait toujours enveloppé.

P14

L'Univers, qui a, encore **plus évidemment**, une Âme parente de notre âme.

P.20

Les expériences précises, soignées, de laboratoire, donnent pratiquement toujours tort aux croyants à l'hérédité des caractères acquis. Plus on soigne les observations, moins on peut prouver par exemple, que les descendants de rats ayant fait l'apprentissage d'un labyrinthe héritent d'une science infuse de ce labyrinthe... Et pourtant... **Comment comprendre** l'évolution si l'on rejette entièrement toute hérédité de l'acquis ? Toute espèce d'oiseau n'est-elle pas comme un individu unique qui, depuis l'état de reptile ancestral, a appris progressivement à voler ? **Il faut bien** qu'il y ait une sorte de filtration-participation de quelque sorte des individus vers l'espèce, dans la grande marche de la nature – malgré l'échec des expériences de laboratoire pour surprendre cette filtration. Les phénomènes dits para-normaux sont **probablement** dans le même cas. **Il est certain** qu'il y a des communications, des êtres entre eux, des êtres avec **la grande Conscience** comme des individus avec leur espèce, bien au delà des échanges de signaux matériels.

L'illusion d'optique finaliste

P.21

Tout individu sexué ou animé par **l'instinct sexuel** 'est participé' par l'espèce. **Il est certain** que les individus doivent informer aussi, réciproquement, l'espèce, de quelque manière. **Il est certain** que d'autres participations sur-biologiques existent, même si les efforts de vérification semblent toujours échouer.

ELIADE, Mircea, historien des religions de référence, dans *L'épreuve du labyrinthe*, entretiens avec Claude-Henri Rocquet, Belfond, 1978

p.150s

Je crois pour ma part, que ce qui est révélé par les religions, et par les philosophies qu'elles inspirent [] touche quelque chose d'essentiel et que nous pouvons assimiler. [] la réponse de Sartre et des existentialistes ne me convient pas : ce « ciel est vide ». **Je me sens davantage porté vers la « gnose de Princeton »** par exemple. Il est frappant de voir les plus grands mathématiciens et astronomes d'aujourd'hui, et qui ont grandi dans une société tout à fait désacralisée, parvenir à des conclusions scientifiques, voire philosophiques, très proches de certaines philosophies religieuses. **Il est frappant de voir des physiciens, des astro-physiciens, surtout, et des spécialistes de la physique théorique reconstruire un univers où Dieu a sa place**, et aussi l'idée de cosmogonie, de Création. Cela ressemble au monothéisme mosaïque, mais sans anthropomorphisme []. Et la « gnose de Princeton » me semble significative aussi par le grand succès et l'audience du livre de Ruyer.

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

La philosophie grecque et le religieux Jean-Joël DUHOT

p.162

**La beauté de l'univers conduit à admettre qu'il soit dû à un organisateur unique et soucieux d'harmonie.** Le Dieu des philosophes est unique et bon.

p.163

L'athéisme est exceptionnel dans la pensée grecque.

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

Judaïsme : l'homme créé à l'image de dieu Shmuel TRIGANO

p.1651-1654

Le monde confié à l'homme est bon, l'homme peut naître à sa propre histoire. L'important est de rester dans **le projet divin de l'humain** : « **Choisis la vie !** » (*Deutéronome* 30, 19).

Nouveau statut du religieux Yves LEDURE

p.2384-2390

Quand l'homme ne parvient pas à cerner l'exakte causalité d'événements importants, il invoquera la volonté mystérieuse d'êtres supérieurs dont il est dépendant. Socrate met en œuvre une notion de soumission qui découle de la reconnaissance même des dieux. Croire aux dieux, c'est se savoir dépendant d'eux, donc soumis à eux. A travers la croyance à la divinité, c'est fondamentalement ce sentiment de dépendance qui s'exprime. **L'homme se positionne par rapport à une instance supérieure dont il se croit dépendant. Une telle façon de penser sous-tend la représentation occidentale depuis ses origines grecques jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, qui, en la matière, marque une césure.**

L'avènement de la science renvoie à une autre position de l'homme [] maîtrise toujours plus large

de l'homme sur les mécanismes qui régissent l'ordre du monde. On cherche moins à savoir ce que sont les choses qu'à mettre au jour leurs interactions les unes par rapport aux autres. Cette problématique permet à l'homme d'étendre sa maîtrise sur le déroulement des phénomènes. De dépendant qu'il était d'un ordre du monde qui l'écrasait et dont la clé de voûte incarnait la divinité, l'homme devient progressivement autonome à mesure qu'il découvre les règles de fonctionnement de cet univers. Avec l'avènement de l'esprit scientifique se met en place un nouveau système de valeurs. Les normes, le sens, les valeurs se fixent et s'élaborent à partir de l'homme. Le concept clé qui incarne cet immense déplacement est bien l'autonomie. L'homme devient le « centre commun », cette expression est tirée de l'article « Encyclopédie » que Diderot écrit pour l'*Encyclopédie ou dictionnaire des Sciences, des Arts et des Métiers*. La représentation religieuse, de théocentrique devient anthropocentrique. L'un des premiers à en tirer les conséquences sera Feuerbach, avec *L'essence du christianisme*, 1841 : « L'homme est le début de la religion, l'homme est le point médian de la religion, l'homme est le terme de la religion ».

**Des stoïciens à saint Thomas d'Aquin, on s'appuie sur l'ordre du monde pour en déduire un être intelligent qui préside à cet heureux équilibre que nous constatons. Le cosmos porte la signature du divin, il apporte la preuve de l'existence d'un Dieu.**

Quand Nietzsche proclame la mort de Dieu, tout en reconnaissant que son « ombre » continue à peser sur l'homme, il s'inscrit dans cette problématique qui fait de Dieu une représentation de l'homme sur lui-même. Dans *De la critique de la philosophie du droit* de Hegel, Marx, dès l'introduction : « La critique de la religion est le préalable de toute critique... Le fondement de la critique irréligieuse est : *l'homme fait la religion*, la religion ne fait pas l'homme ». Le refus de Dieu est le chemin de la reconquête de l'homme par lui-même. Henri de Lubac « **En Dieu (l'homme) renverse un obstacle pour conquérir sa liberté** ».

Comment conjuguer la dépendance-soumission à un Être suprême tout-puissant et une liberté autodéterminée constitutive de l'homme ? Le XIX<sup>e</sup> siècle dans son ensemble ne trouvera qu'une issue logique : le refus de Dieu.

Nous voyons de plus en plus de chrétiens se déterminer librement face au discours officiel de leur Église. Nous assistons à une ébauche d'une nouvelle pratique religieuse qui s'instaure sur le registre de la liberté, et non plus sur celui de l'obligation-soumission. Déplacement considérable dont nous ne pouvons encore mesurer toutes les conséquences.

L'idéologie de reproduction aujourd'hui – Le choix de ne pas avoir d'enfant

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Cette annexe propose un tour d'horizon des alternatives récentes à l'injonction reproductive :

p.41 – Les organisations de non-parents

p.43 – FLIS-TRÈVES, Muriel, *Bébé attitude*, 2005

p.44 - DEVIENNE, Emilie, *Être femme sans être mère*, 2007



### N.O.N

La toute première association de non-parents, *The National Organisation for Non-parents* (N.O.N) a été créée en 1972 par une jeune épouse catholique, Ellen Peck, qui préfère employer son énergie à aider les êtres déjà nés, plutôt que d'en engendrer de nouveaux ! 2000 membres, **ils luttent contre toutes les pressions en faveur de la procréation qui s'exercent sur les femmes et les hommes**. Campagne en faveur d'une réflexion sur les raisons d'avoir des enfants ou de ne pas en avoir.

[http://www.petitmonde.com/Doc/Article/Des\\_clubs\\_sociaux\\_aux\\_clubs\\_anti\\_sociaux&](http://www.petitmonde.com/Doc/Article/Des_clubs_sociaux_aux_clubs_anti_sociaux&)

Mise à jour le 7/27/2004, Pascale Pontoreau

Depuis quelques années, plusieurs associations aident, soutiennent, militent plus ou moins activement en faveur des **adultes qui ne veulent pas avoir d'enfants**. Certaines tiennent du club social sympathique, d'autres revendiquent le droit d'avoir des avions sans enfants, des restaurants sans enfants et même, pourquoi pas, des villages sans enfants. Nous vous en présentons quelques-unes.

### No Kidding, Vancouver, Canada, 1984

Histoire : Jerry Steinberg, un quadragénaire de Vancouver est frustré parce qu'il perd ses amis chaque fois que ces derniers se marient, vivent en couple et surtout, font des enfants. Il lui devient impossible d'avoir des loisirs sans que tout son entourage débarque avec la marmaille.

Définition : point de rencontre pour adultes seuls ou en couple qui veulent avoir des moments de détente et de distraction sans se préoccuper de plus petits qu'eux !

Activités : Trois à quatre fois par mois, ils participent à toutes sortes de divertissements – de soirées vin et fromage aux promenades en hélicoptère, rien ne leur échappe - durant lesquels ils se permettent de parler de tout, sauf d'enfants. « Ce n'est pas que nous n'aimons pas les enfants mais, le sujet ne nous concerne pas ! » d'expliquer monsieur Steinberg.

### BON, British Organisation of Non-Parents, Londres

Définition : Association qui concentre l'essentiel de ses activités sur l'aide psychologique et le soutien aux adultes sans enfants après avoir constaté que **plusieurs membres avaient été stigmatisés par leur entourage** alors qu'a priori, une femme sur quatre ne désire pas de bébés.

Tolérance à l'endroit des familles semble de rigueur, tant qu'elles n'envahissent pas toutes les sphères publiques. Depuis 1978, les membres se considèrent comme des individus qui ont fait des choix personnels de vie et non comme des asociaux égoïstes.

### Population Connection (ex- Zero Population Growth), Washington, EU

Invite à une **réduction de la population mondiale** afin de préserver la qualité de vie et l'environnement des générations présentes et futures. Loin du militantisme primaire qui réclame la stérilité pour tous, Population Connection tient des propos pertinents et offre de véritables alternatives sociales. Ici, on ne parle pas de rejet des familles, on cherche plutôt des moyens pour améliorer leur quotidien en terme de santé ou d'éducation.

### Mouvement pour l'extinction volontaire de l'humanité ou WHEMT (prononcé "véhément")

Histoire : « L'extinction progressive de l'espèce humaine par l'**abandon volontaire de la reproduction** permettrait à la biosphère de recouvrer une bonne santé. Une population humaine moins nombreuse et moins dense serait une solution au manque d'espace vital et aux pénuries en

ressources naturelles »

Définition : alternative humaniste aux désastres humains. Et pour en devenir membre, il suffit de prendre la décision de ne pas ajouter un humain sur Terre.

[<http://www.vhemt.org/findex.htm>, "Puissions-nous vivre longtemps et disparaître"]

### **Childfree Australia**

Définition : association militante et active qui appelle à la résistance civique.

David et Susan L. Moore invitent au **boycott des taxes servant à financer les allocations familiales** et autres soi-disant bénéfices de maternité des australiennes. Ils proposent à leurs supporters d'envoyer aux politiciens de Canberra une lettre qui évoque trois arguments.

- Avec un taux de fécondité inférieur à 2,1 l'Australie ne subit aucun dépeuplement.
- En Suède, l'imposition fiscale de 66% qui sert en partie à financer les 12 mois de congé de maternité n'augmente pas le taux de fécondité local
- Les couples qui choisissent de ne pas faire d'enfants, le font pour des raisons personnelles de choix et de liberté et qu'en aucun cas, gaspiller des fonds publics dans des soi-disant incitatifs financiers, les feront changer d'avis. En Australie, une enquête effectuée en 1996, signalait que 26,9% des femmes en âge de procréer n'envisageaient pas d'avoir un jour des enfants.

Trouvaille : Liste des lieux publics et privés d'Australie et des alentours qui sont interdits – officiellement ou officieusement - aux enfants. Certains, comme des bars par exemple, le sont parce qu'ils servent de l'alcool. D'autres prohibent les familles pour le seul confort des adultes sans enfants qui ne veulent pas être dérangés. Ainsi le StarHotel ou le Boomerang Cabins qui annoncent clairement la couleur en refusant les moins de 12 ans. Le Mangoes Resort Port Vila a ouvert ses portes à une clientèle exclusivement majeure en soulignant que ses clients, souvent en lune de miel, appréciaient mieux leur villégiature aux Vanuatu s'ils n'étaient pas dérangés par des enfants.

**Childless by Choice**, centrale d'informations pour les gens qui sont résolus à ne pas avoir d'enfants, Jay Bender et Carin Smith.

Le Nouvel Obs, l'hebdo en ligne, 23/12/2004

**L'Église d'Euthanasia**, officiellement reconnue par le gouvernement fédéral américain depuis 1995 et dirigée par une pasteur sexy nommée Chrissy Korda, dénonce le complot judéo-chrétien contre la nature. Elle se présente comme le Front de Libération de Gaïa et encourage fortement ses adeptes à pratiquer le suicide, l'avortement, ou la sodomie quand la tentation de la chair est trop forte.

*Psychiatre et psychanalyste*

Nouvelle valorisation du maternel.

Des auteurs dénoncent la puissance affichée des futures mères. Comme si l'ordre procréatique était bien plus une injonction sociale que le révélateur d'un désir authentique. **Les femmes se retrouveraient sans le savoir prisonnières, passives, voire victimes, en tout cas ignorantes de leur propre désir ou d'un projet qui, au fond, n'est pas le leur** puisqu'il serait, en fait, un des combats de la société humaine pour se perpétuer.

En trente ans, la société est passée d'un droit de refuser une grossesse à un droit à l'enfant.

Après toutes ces années de combats féministes menés et gagnés, quel genre de contrecoup signifient l'actuelle valorisation merveilleuse de l'image de maternité et l'étalage médiatique de maternités heureuses ? [] Les femmes enceintes sont les héroïnes des magazines qui font dépendre leurs tirages d'un sujet sur la grossesse d'une star ou d'une princesse. Celle qui est devenue une vraie star, c'est la maternité.

L'effet de la contraception médicale fut de consacrer la séparation entre le sexuel et la procréation, dans le but d'une stérilisation provisoire. La PMA force aussi la séparation entre le sexuel et la procréation, mais en sens inverse, dans le but cette fois d'une procréation.

La grossesse est valorisée par une société qui s'enthousiasme devant elle comme devant des exploits sportifs. **Le culte de la maternité n'a jamais été aussi présent.**

L'allaitement est un révélateur social et politique.

Le discours actuel très médicalisé est redevenu très en faveur de l'allaitement maternel. Certains n'hésitent pas aujourd'hui à reprendre le thème de l'instinct maternel qui d'ailleurs est largement relayé par les médias. Directive européenne qui appelle à l'allaitement maternel prolongé au-delà des premières semaines après la naissance...

Ancienne ministre et pédiatre, Edwige Antier [*Eloges des mères*, 2001] plaide dans son livre pour un modèle maternel traditionnel : être mère serait « le plus beau métier du monde » qui n'a pas à être partagé avec les pères.

Pourquoi ce recours au « naturel » ? Car on dit que l'allaitement au sein, c'est naturel.

Aujourd'hui encore, des pédiatres renommés, l'OMS, les recommandations de l'ANAES (Agence nationale d'accréditation et d'évaluation de la santé), des magazines militent pour l'allaitement au sein.

Récemment, la définition sociale de la maternité servait à enfermer les femmes ; aujourd'hui elle tenterait d'enfermer celles qui n'en voudraient pas. Le risque est bien présent que, du choix d'une grossesse désirée et assumée, on glisse subtilement vers une obligation de grossesse : les femmes ne pourraient plus échapper au diktat de la maternité.

DEVIIENNE, Emilie, *Être femme sans être mère – Le choix de ne pas avoir d'enfant*, Robert Laffont, 2007

« me sentir affreusement responsable de les avoir égoïstement plongés dans ce grand chaos »  
« la précarité économique, l'inconstance sociale, autant de dimensions à considérer quand on projette d'avoir un ou des enfants en ce XXI<sup>e</sup> siècle balbutiant. Il faut penser sa vie à deux fois avant de se lancer et d'engager la vie de petits êtres qui n'ont rien demandé à personne »

Si l'on peut se permettre de ne pas avoir d'enfant, « il n'est pas permis de le déclarer et surtout de considérer ce non-désir, ou ce désir négatif, comme aussi légitime que le désir positif ».

En 2003, l'hebdomadaire *Elle* avait lancé un grand sondage auprès des lectrices de ses trente-cinq éditions. Vingt mille réponses sont parvenues à la rédaction. Les réactions montrent que revendiquer sa différence n'est pas si évident : « 34% des lectrices françaises qui ont répondu affirment qu' « être femme signifie avant tout être mère ».

Je ne pourrai jamais défendre ce qui représente pour moi une contradiction cardinale : trouver la vie dure tout en la donnant par amour. Pour moi, cela revient à imposer un cadeau dont je ne suis pas certaine qu'il va plaire. La manière dont tourne (le monde) n'inspire rien qui vaille. Rien, en tout cas, d'assez engageant pour mettre des enfants au monde. N'est-il pas légitime de mettre en doute les propos par trop optimistes assurant le retour d'une croissance – durable – nonobstant la crise énergétique qui rend chaque soubresaut de reprise toujours plus aléatoire ?

Godet, M., *Le Choc de 2006*, Odile Jacob 2003

Il souligne dans un rapport présenté au Premier ministre en juillet 2005 que la vitalité démographique est la première condition du caractère durable de notre développement.

Christine Delphy

« le natalisme, qui reste **une préoccupation forte bien qu'irrationnelle** des milieux gouvernementaux, toutes tendances confondues »

Jacques Henripin, économiste et démographe

« ce qui est inquiétant, c'est que le fonctionnement d'une société soit tel qu'il produise une aussi grande fraction de jeunes adultes qui choisissent de rester inféconds ou de n'avoir qu'un enfant »

Tour d'horizon : la forêt amazonienne part en déliquescence, les glaciers fondent, les déserts avancent, l'eau manque, les énergies renouvelables végètent, la planète se réchauffe, la couche d'ozone se troue, les fonds marins sont pillés, le pétrole se raréfie, les autres énergies fossiles s'épuisent également, le nucléaire affole le grand public, les armes de destruction massive mobilisent des ressources effarantes, le sida décime (dont 2,2 millions d'enfants de moins de quinze ans), la faim tue (une personne dans le monde toutes les quatre secondes), l'exploitation des enfants touche 250 millions d'entre eux... et vous voulez plonger des enfants dans ce grand chaos apocalyptique comme si ceux qui s'y trouvent déjà n'avaient pas assez de difficultés comme ça ?

Michel Onfray

« Je ne saurais assez préciser combien il faut effectivement ne pas vraiment aimer sa progéniture

pour la destiner au monde tel qu'il fonctionne avec ses hypocrisies, ses fourberies, ses mensonges, sa négativité, avec son cortège de douleurs, de peines, de souffrances et de maux. Qui trouve le réel assez désirable pour initier son fils ou sa fille à l'inéluctabilité de la mort, à la fausseté des relations entre les hommes, à l'intérêt qui mène le monde, à l'obligation du travail salarié, presque toujours pénible et forcé, sinon à la précarité et au chômage ? ».

Durance, P., Godet, M., professeur au CNAM et membre du Conseil d'analyse économique

« Pas de croissance durable sans enfants »

« Pour éviter la perspective des cheveux gris et d'une croissance molle de l'Europe, nous appelons de nos vœux une relance démographique et une politique européenne en faveur des familles avec enfants ».

L'idéologie de reproduction aujourd'hui – La famille comme communautarisme

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Au service de la reproduction, le communautarisme de la famille - appartenir à une famille donne des droits spécifiques par rapport au simple citoyen -, a pour conséquences d'importantes discriminations juridiques et financières à l'encontre des célibataires et des non-parents. Mais si la famille a longtemps été présentée de façon idyllique : amour et solidarité, la violence intra-familiale y est progressivement mise à jour, violence conjugale, maltraitance des enfants, inceste.

Ces discriminations constituent l'une des facettes de l'idéologie de reproduction, discours parlé ici à travers la langue financière et la langue du droit.

Le plus extravagant est que les nouvelles discriminations de ce type (comme les congés parentaux étendus au père) sont aujourd'hui créées au nom de l'Égalité des droits au lieu de dire ce qu'elles sont, au service de la reproduction, ce qui rendrait trop explicite l'instrumentalisation des enfants, le fait qu'*ils sont conçus comme des moyens au service d'une fin* comme assurer les retraites des anciens (ou satisfaire le désir d'enfant des parents), instrumentalisation qualifiée de « solidarité entre générations ».

Sources :

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, *D'une révolte à une lutte*, 1982

BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du célibat et des célibataires*, 2004

COMMAILLE, Jacques, MARTIN, Claude, *Les enjeux politiques de la famille*, 1998

COMMAILLE, Jacques, SINGLY, François de (sous la dir.), *La question familiale en Europe*, 1997

COMMAILLE, Jacques, DE SINGLY, François (dossier constitué par), *La politique familiale*, 1996

DESCOUTURES, V., DIGOIX, M., FASSIN, É., RAULT, W., (dir. par), *Mariages et homosexualités dans le monde. L'arrangement des normes familiales*, 2008

MFPF, Université d'été 2007, *Familles, genre et société* – Dossier préparatoire et Actes

MEMMI, Dominique, *Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, 2003

MOLLER OKIN, Susan, *Justice, genre et famille*, 1989

*Droit des personnes et de la famille*, Lamy, novembre 2002, Le régime juridique de la personnalité

Ce droit à la contraception peut difficilement être analysé comme une prérogative unilatérale pour un couple marié. **Le mariage est un des cadres classiques de la procréation et le refus unilatéral de celle-ci, en dehors de tout motif légitime** (comme des raisons de santé), **semble fautif**.

Olympe de Gouges (1748-1793), révolutionnaire féministe clamant l'égalité des sexes. Demeure encore aujourd'hui, la fondatrice des mouvements pour la libération des femmes. Rédige en 1791 une *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne*, calquée sur la Déclaration de 1789. **Elle demande la suppression du mariage**. Elle finira guillotinée.

CADAC (coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception), coord. Valérie HAUDIQUET, Maya SURDUTS, Nora TENENBAUM, *Une conquête inachevée : le droit des femmes à disposer de leur corps*, Paris, Syllepse, 2008

Maya SURDUTS

p.62

Quand vous dites « les parents se disputent les enfants », vous passez sous silence le problème des violences intrafamiliales. **Le lieu le plus dangereux, c'est bien la famille**. En particulier en ce qui concerne la femme et les enfants, et cette question, c'est le tabou des tabous.

Le Monde, 19/8/2004, Entretien de mars 2004 avec Jacques Derrida

J'ai soutenu de ma signature sans hésiter l'initiative bienvenue et courageuse de Noël Mamère [] désobéissance à une disposition législative au nom d'une loi meilleure – à venir ou déjà inscrite dans l'esprit ou la lettre de la Constitution... j'ai « signé » dans ce contexte législatif actuel parce qu'il me paraît injuste – pour les droits des homosexuels -, hypocrite et équivoque dans son esprit et dans sa lettre. **Si j'étais législateur, je proposerais tout simplement la disparition du mot et du concept de « mariage » dans un code civil et laïque**. Le « mariage », valeur religieuse, sacrale, hétérosexuelle – avec vœu de procréation, de fidélité éternelle, etc. -, **c'est une concession de l'État laïque à l'Église chrétienne – en particulier dans son monogamisme** qui n'est ni juif (il ne fut imposé aux juifs par les Européens qu'au siècle dernier et ne constituait pas une obligation il y a quelques générations au Maghreb juif) ni, cela on le sait bien, musulman. En supprimant le mot et le concept de « mariage », cette équivoque ou cette hypocrisie religieuse et sacrale, qui n'a aucune place dans une constitution laïque, on les remplacerait par une « union civile » contractuelle, une sorte de pacs généralisé, amélioré, raffiné, souple et ajusté entre des partenaires de sexe ou de nombre non imposé. »

CYRULNIK, Boris, *De chair et d'âme*, Paris, Odile Jacob, 2006

p.246

L'amélioration des conditions d'existence grâce à la technologie et aux droits de l'homme rendra peut-être un jour inutiles les couples et les familles.

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du planning familial*, Paris, Éditions Tierce, 1982

#### Chapitre IV - Le grand renfermement des femmes : 1939-1944

p.46

Mesures législatives prises pour encourager le développement de la famille : des primes sont accordées à la première naissance, les allocations familiales sont étendues à tous ceux qui sont chargés d'enfants, des avantages fiscaux sont attribués aux chefs de famille ; des médailles sont distribuées aux mères de famille nombreuse, et la fête des mères (créée en 1921) est remise à l'honneur.

#### Chapitre V - L'après-guerre

p.56

Les objectifs natalistes du gouvernement sont clairement réaffirmés et De Gaulle déclare : « Il nous faut douze millions de beaux bébés en douze ans ».

Aux allocations familiales s'ajoutent les allocations prénatales, des primes d'allaitement et aussi des primes spéciales aux parents de plusieurs enfants assez rapprochés. Allocation d'une prime de salaire unique « versée aux mères de famille non salariées », allocation de logement, bourses réduisant les frais de scolarité, réduction sur les transports en commun. Enfin un quotient familial en matière d'impôt, réduit les contributions en fonction du nombre d'enfants, en même temps qu'est imposée une taxe de compensation aux célibataires, aux veufs et aux divorcés sans enfant.

En outre, dès 1947, les chefs de famille salariés ou fonctionnaires, disposent d'un congé supplémentaire à l'occasion de chaque naissance.

1952, Pie XII « **Le mariage comme institution naturelle, en vertu de la volonté du Créateur, a pour fin première et intime, non le perfectionnement personnel des époux, mais la procréation et l'éducation de la nouvelle vie** ».

BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du célibat et des célibataires*, Fayard, 2004

#### Introduction

Le premier Salon du célibataire, qui se réclame de la « céliberté », a ouvert ses portes en 2002 à Paris.

Dans le Code civil de 1804, on trouve 278 occurrence du mot « mariage », qui arrive en deuxième position des formes lexicales après le terme... « biens ». Le mot « célibat » n'est pas attesté une seule fois ; il ne l'est pas plus dans la Bible.

#### Chapitre 1 – les civilisations antiques

« Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre et soumettez-la » (Gn 1, 28). Tel est le premier commandement donné par Dieu à l'homme créé à Son image. « Soyez féconds, multipliez, emplissez l'eau des mers, et que les oiseaux multiplient sur la terre » (Gn 1, 22). Tel était, auparavant, le commandement donné aux poissons et aux oiseaux.



**C'est précisément le besoin, ou l'espoir, de faire survivre [l'âme, l'esprit] qui a amené à renforcer les liens entre générations, par la transmission du nom, du patrimoine, du culte des ancêtres.** [] Cela désormais supposait le mariage. Dans les civilisations antiques, la religion fonde le mariage. Seul le lien sacré établi entre les générations par les rites nuptiaux justifie le culte des ancêtres, dont sont exclus, comme de l'héritage, les bâtards. **Le célibataire se privait donc volontairement, et consciemment, d'une descendance qui accomplît les rites que lui-même devait à son père. Inimaginable.** [] Le rhéteur Isée, maître de Démosthène, exprime bien, quatre siècles avant notre ère, cette règle de base : « Tous les hommes, à l'article de la mort, prennent des mesures de prévoyance dans leur intérêt propre, afin que leur maison ne soit pas livrée à l'abandon, mais qu'il reste après eux quelqu'un pour accomplir les sacrifices funèbres et tous les rites dus aux défunts. » (Isée, *Discours*, VII, « La succession d'Apollodoros », §30) [] **Le fils qu'on engendre sera un jour le prêtre de la divinité qu'on deviendra.**

## La Perse

Dans les premiers temps, en tout cas, les cultures proches-orientales avaient connu une sévère condamnation du célibat au nom du devoir religieux et familial. La culture perse, répandue dans un immense empire qui s'est étendu jusqu'à la Méditerranée, a émis contre le célibat des malédictions précises, dans Sad dar (« les cent chapitres »), manuel pratique de mazdéisme comportant des préceptes pour la religion et la vie quotidienne. C'est un des premiers traités de la religion mazdéenne connu en Occident [en 1700].

La dix-huitième prescription du Sad dar concerne le mariage : « **Il est indispensable à l'homme de mettre son effort à se marier dans sa jeunesse et engendrer un enfant.** Et pour la femme, de même, il est indispensable de nourrir son désir d'épouser un homme. » La Révélation dit en effet que « tout devoir et toute bonne œuvre » accomplis par un enfant deviennent ceux de son père et de sa mère, au même titre que ceux qu'ils ont accomplis de leurs propres mains. Ainsi, le sens du mot *pûr* (« fils ») est celui du mot *pûl* (« pont »). Les enfants constituent un pont, non seulement entre les générations, mais vers la vie éternelle, car par ce pont – le fameux pont Kinvad – les parents arrivent à l'autre monde. **Celui qui n'engendre pas d'enfant est appelé « celui au pont tranché » : le chemin de l'autre monde a été coupé pour lui, et il n'est pas capable de l'atteindre.** Il devra rester à la tête du pont Kinvad [] Car l'enfant est le « substitut » naturel du père et de la mère dans l'accomplissement des devoirs religieux. Faute d'en avoir engendré, ces devoirs ne peuvent être accomplis. À sa mort donc, tout homme arrivant au pont Kinvad verra se dresser devant lui un archange qui lui posera cette question : « As-tu ou non apporté ton propre substitut au monde, visiblement ? » Si ce n'est pas le cas, tous passeront par-dessus lui, « **et son âme restera là, sur place, pleine d'angoisse et de peine** ». [] Le Sad dar ajoute donc [en cas de stérilité] que l'homme incapable d'engendrer un enfant peut en adopter un. S'il n'a pas d'enfant adoptif, le prêtre et ses proches peuvent, à sa mort, en désigner un. Il s'agit pour ceux-ci d'un devoir impératif vis-à-vis du défunt : s'ils le négligent, l'âme condamnée à rester à la tête du pont Kinvad les y attendra à leur mort pour leur reprocher leur négligence. Les anges prendront leurs bonnes actions et les donneront à l'âme morte sans enfants, et ceux qui n'ont pas accompli leur devoir de lui désigner un enfant adoptif n'entreront pas dans l'autre monde. (Sad dar, chapitre 18)

## La pensée juive

La loi du lévirat oblige par exemple le beau-frère à épouser la veuve de son frère, si le défunt est resté sans enfant : « Le premier-né qu'elle enfantera relèvera le nom de son frère défunt ; ainsi son nom ne sera pas effacé d'Israël » (Dt 25, 6). **C'est donc bien la perpétuation du mort par son nom qui, dans la Bible, justifie l'obligation de mariage et de descendance.**

Sur cette base biblique, le Talmud amplifie encore la condamnation. [] Refuser de donner la vie peut même être assimilé à un homicide : « Vivre dans le célibat, c'est aussi grave que de commettre un meurtre. » (Schuhl, Moïse, *Sentences et proverbes du Talmud et du Midrasch*, 1878)  
« Un homme est obligé de se marier pour avoir des enfants ; il n'en est dispensé que s'il a déjà des enfants », dit la Michna.

Selon la loi de Moïse, [les hommes stériles] n'entreront pas dans l'assemblée du Seigneur (Dt 23, 2).  
**L'obligation d'avoir des enfants reste donc la principale justification de l'infamie liée au célibat**, et la réflexion tend surtout à restreindre les rares cas où le mariage n'est pas possible.

Entre les textes bibliques recueillis au V<sup>e</sup> siècle avant notre ère et le Talmud des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles de notre ère, une évolution, cependant, s'était manifesté dans les milieux juifs hellénisés d'Alexandrie. Dans les grandes métropoles méditerranéennes, une morale commune, adoptée avec quelques adaptations par les multiples cultures qui s'y côtoient, semble s'être constituée **vers le I<sup>er</sup> siècle avant le Christ. Non seulement le célibat n'y est plus condamné, mais la fécondité n'y est plus ressentie comme une valeur absolue.** [] mentalité nouvelle qui servit de creuset au christianisme.

La Grèce : une philosophie du célibat ?

Évolution des mentalités dans la Grèce antique. [] dans un pays où l'écriture, l'histoire et la littérature ont pris une place considérable, la mémoire n'a plus besoin d'enfants pour assurer la renommée après la mort. []

Dans une nation guerrière, surtout, le célibataire ne peut donner des défenseurs à sa patrie. Aussi Lycurgues (IX<sup>e</sup>.s. av. J.-C.), législateur mythique de la cité à qui furent attribuées les lois les plus sévères observées à l'époque historique, aurait-il institué des mesures vexatoires contre les célibataires.

La philosophie, qui fleurit soudain à Athènes à partir du V<sup>e</sup> siècle avant notre ère, a changé les mentalités : l'autorité de la tradition cède la place à celle de la raison ; les valeurs individuelles l'emportent sur les collectives.

Dans le milieu philosophique du V<sup>e</sup> siècle, tel qu'il est évoqué dans le *Banquet* de Platon, le célibat va trouver pour la première fois sa justification théorique. [] L'amour (*Eros*), dans la pensée antique, est l'énergie cosmique qui fait se mouvoir le monde et en assure la pérennité. Socrate [] lui confère une dimension nouvelle. [] désormais il y a deux Aphrodites, et donc deux engendremens, deux fécondités distinctes qui assurent des formes complémentaires d'immortalité : celle du corps et celle de l'âme. Bien mieux : la hiérarchie mise en place depuis le *Banquet* reconnaît la suprématie à la beauté spirituelle. L'engendrement dans l'âme est plus noble que celui qui s'opère dans le corps. Sans doute n'est-ce pas un hasard si les premières considérations sur la démographie apparaissent aussi chez Platon. Dans la *République*, d'un tout autre ton que le *Banquet*, le philosophe s'inquiète en effet de la stabilité de la population. Plus l'État s'agrandit, plus il a besoin de faire la guerre à ses voisins (373 d-e), et plus son unité est menacée (423 c). Dans son obsession de la juste mesure, Socrate mis en scène dans ce dialogue préconise un malthusianisme avant la lettre, sinon un eugénisme dont on connaît les tristes avatars ; il voulait en effet que les élites s'unissent davantage, et que les union soient plus rares entre les « sujets inférieurs ».

Il est intéressant de constater qu'à l'époque où le célibat trouve sa première véritable justification théorique le problème du malthusianisme et celui de l'eugénisme se trouvent formulés.

### Rome : une taxe sur le célibat

Le grand historien de *La Cité antique*, Fustel de Coulanges, analysait dans le même esprit de religion familiale la fermeté primitive des Romains contre le célibat. **Le culte, différent d'une**

**famille à l'autre, ne pouvait être transmis qu'à l'intérieur de la gens.** L'entretien du feu sacré, les sacrifices aux mânes, les repas funèbres, les chants sacrés, le cérémonial particulier étaient codifiés selon des rites particuliers à chaque famille et que ne pouvait perpétuer que le *paterfamilias*. **Le célibat était donc une impiété grave, puisqu'il mettait en péril le bonheur des mânes de la famille : « L'homme ne s'appartenait pas, mais appartenait à sa famille ».**

En 403 avant notre ère, durant leur mandat [de censeur : magistrats créés vers 443 pour estimer la fortune des citoyens], Camille et Postumius exigent une amende à verser au trésor par tous ceux qui « jusqu'à leur vieillesse, étaient restés dans le célibat ». [] « Si la nature vous fait naître, elle vous prescrit aussi de procréer et vos parents en vous élevant vous ont imposé l'obligation de faire grandir pour eux des petits-enfants, si vous avez quelque sens de l'honneur ». [] Le mariage, dans la sévérité des mœurs primitives, était un devoir plus qu'un plaisir. L'amour, sans en être exclu, n'en était pas le but, et s'il menaçait **la procréation, véritable fin de l'institution**, il devait battre en retraite.

Le relâchement progressif des mœurs, à la fin de la république et sous l'empire, détourne plus encore les Romains du mariage. [] tableau implacable des femmes, insatiables dans leur quête de plaisirs et dans leur goût du luxe. La satire s'étend tout naturellement au mariage, qui ne débouche que sur les querelles, la ruine et l'adultère. [] La possibilité d'adopter des enfants sans être marié, celle de léguer un patrimoine en dehors de sa famille enlèvent en outre au célibat ses principaux inconvénients. Le culte familial ne sera pas interrompu et les biens ne resteront pas en déshérence. Du temps de la république, la force de la tradition doit sans doute suffire à endiguer le célibat []. Les mentalités changent au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, lorsque Rome, qui commence à étendre son pouvoir sur le monde méditerranéen, est déchirée par des guerres civiles. Le cens révèle alors une chute brutale de la population [] inquiétude démographique qui saisit alors les Romains.

À l'époque d'Auguste, en tous cas, au tournant de l'ère chrétienne, le nombre de célibataires inquiète l'autorité. **Deux lois célèbres vont tenter d'endiguer le phénomène en frappant les célibataires** []. La première de ces deux lois, la loi Julia [18-17 av. J.C]. [En 9 av. J.C] toujours sous Auguste, d'autres mesures sont prises à l'encontre des célibataires par la loi Papia-Poppaea. Auguste : « ... compenser la condition d'une nature mortelle par une succession non interrompue de générations, comme ces flambeaux qu'on se passe de main en main, afin que le seul avantage par où notre sort est inférieur à celui des dieux, l'immortalité, nous nous l'assurons, en nous remplaçant les uns après les autres. » [quant aux célibataires] « Vous êtes meurtriers, en n'engendrant pas les enfants qui devaient naître de vous ; **vous êtes impurs, en éteignant le nom et les honneurs de vos ancêtres** ; vous êtes impies, en faisant disparaître votre race jadis créée par les dieux, en anéantissant la nature humaine, la plus belle des offrandes qui leur soit consacrée, en détruisant par là leurs sacrifices et leurs temples ».

**Les mesures prises sont de trois ordres : favoriser le mariage, récompenser les pères de famille et punir les célibataires.** [] les pères de famille sont récompensés à partir de trois enfants. [] les célibataires sont frappés d'une amende, et surtout, **d'incapacité à hériter.**

[Ces lois] se révélèrent vite incompatibles avec une nouvelle mentalité qui se répandait dans le monde méditerranéen, une exigence appelée à triompher avec le christianisme : la prédominance, dans la hiérarchie des mérites, de la virginité sur la fécondité. [] En 320, Constantin abrogea les peines liées au célibat.

**C'est dans le milieu juif du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère qu'apparaissent les changements les plus significatifs.** Si l'obligation du mariage est très forte dans la Bible, elle a connu une exception de taille : le prophète Jérémie. Elle s'explique sans doute par le contexte sombre et pessimiste de ses prophéties à l'époque des invasions babyloniennes. « Ne prends pas femme : tu n'auras en ce lieu ni fils ni fille », conseille-t-il aux fils d'Israël (Jér 16, 2). Cette interdiction doit être liée à son

acharnement à ôter au peuple d'Israël tout espoir et toute consolation. [] Ne pas se marier en ce lieu, dit-il car les enfants « mourront de maladies mortelles, sans être pleurés ni enterrés ».

Lorsque les persécutions ont rejeté dans un lointain au-delà l'espoir de justice du peuple hébreu, en effet, l'attente de la fin des temps se fait plus importante, dans certains courants juifs, que le devoir de prolonger les générations. Des influences extérieures (grecques, égyptiennes, palestiniennes) ont pu servir de terreau à ces réflexions qui se développent au II<sup>e</sup>-I<sup>e</sup> siècle avant notre ère dans le milieu juif hellénisé d'Alexandrie, ou dans certaines sectes apparues sur la terre d'Israël. Cette évolution est sensible dans les apocryphes de cette époque. Pour le Livre des songes d'Hénoch, il ne faut pas être marié si l'on veut jouir de visions []. L'Apocalypse d'Elie (2, 30-31) de son côté plaint la femme féconde pour bénir la vierge et la stérile, qui ont enfanté dans les cieux plutôt que sur la terre. Les apocryphes de l'Ancien Testament fourmillent de malédictions et de bénédictions inversées de ce type. Le mariage n'est plus alors synonyme de bénédiction. **Certains de ces livres tardifs, rédigés en grec, ont été accueillis dans le canon chrétien de la Bible, quoique rejetés du canon juif.** Il s'agit des textes dits « deutérocanoniques », sans doute rédigés à Alexandrie, à l'époque des Lagides, dans les premiers siècles avant notre ère. [] « Mieux vaut ne pas avoir d'enfants et posséder la vertu, car l'immortalité s'attache à sa mémoire, elle est en effet connue de Dieu et des hommes », dit le livre de la Sagesse (Sg 4, 1). Dans le même milieu et dans le même esprit, Philon d'Alexandrie (I<sup>er</sup> siècle), juif profondément croyant, mais imprégné de culture grecque, va développer une théologie originale fondée sur le retour à l'innocence par la pratique des vertus. Sa recherche de pureté, sa hantise de la souillure l'amènent alors à accorder une place particulière à la virginité. [] La virginité prolongée par le refus du mariage est digne d'éloge si elle engendre une « progéniture immortelle ». Dieu en effet féconde l'âme demeurée vierge. On reconnaît ici la thématique platonicienne de la double descendance, dans la chair et dans l'âme. [] Si le célibat interrompt la lignée charnelle, il en permet une autre, celle des âmes, qui trouve son origine dans la Sagesse. R renversement, donc, de la hiérarchie traditionnelle entre fécondité et virginité. [] déjà se profile la hiérarchie chrétienne développée par saint Paul, autre juif hellénisé contemporain de Philon. Cette morale nouvelle, notons-le, ne se limite pas aux Juifs hellénisés d'Alexandrie. On trouve la même exigence de pureté dans certains mouvements religieux de la Terre sainte, comme ceux des esséniens et du Yahad, deux sectes établies près de la mer Morte, et qui ne semblent plus devoir être confondues. [] **continence perpétuelle que s'imposent les esséniens [] leur célibat, atypique dans le monde juif,** a frappé ceux qui les ont côtoyés. Mais à Qumrân vivait une autre communauté, le Yahad, [] qui semble avoir pratiqué de manière permanente la chasteté des guerriers. [] crainte de la souillure. Le devoir d'engendrement rend légitime cette prise de risque, mais une fois cette obligation remplie, c'est-à-dire à partir de vingt-cinq ans, les jeunes gens se condamnent à la chasteté (perpétuelle ?) pour respecter la continence exigée par Dieu de Ses guerriers (Dt 23, 10). Dans le contexte apocalyptique de l'époque, [ils] se préparent en effet à la lutte finale et imminente entre le Prince de Lumière et l'Ange des Ténèbres.

C'est dans ce contexte qu'apparaît **un célibataire qui va changer le cours de l'humanité : Jésus de Nazareth.**

#### Chapitre 4 – les Temps modernes ou la diabolisation du célibat

Colbert

Édit de novembre 1666 sur les familles nombreuses – politique matrimoniale plus que nataliste – encouragement au mariage [exemption] et à la famille nombreuse [pensions] – édit « portant concession et privilège et exemptions à ceux qui se marient avant ou pendant leur vingtième année, jusqu'à vingt-cinq ans, et aux pères de famille ayant dix à douze enfants »

### Criminalisation du célibat

Caractéristique de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le célibat n'est plus seulement un signe d'égoïsme chez ceux qui font passer leur plaisir avant les charges familiales : c'est le signe d'une nature corrompue qui engendre le désordre dans une société dont la famille constitue la cellule de base. [] Cette thématique s'inscrit dans le nouvel engouement pour la « Nature », dont on sait depuis Montesquieu qu'elle détermine en partie l'esprit des lois. [] le célibat est contre nature ; il engendre nécessairement le vice. Avec quelques nuances, les philosophes sont de cet avis.

## Chapitre 5 – Le XIX<sup>e</sup> siècle : le temps des statistiques

Dans l'histoire de la famille et du célibat, cependant, la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle introduit une cassure franche. La notion même de droits de l'homme sanctionne un siècle de réflexions sur la place de l'individu dans la société. Mais l'homme est aussi citoyen, membre d'une nation, d'un « peuple » dont le destin collectif prime encore sur les intérêts personnels. La réflexion sur l'individualisme et l'égoïsme traverse l'histoire du célibat. [] La constitution d'un Bureau de la statistique, en 1800, va changer radicalement le discours sur le célibat. De nouvelles idées apparaissent, comme le malthusianisme (1798).

### La Révolution : nouveau spectre de l'impôt

En 1792, la France se retrouve en effet en guerre avec la majeure partie de l'Europe []. Elle a besoin d'hommes. [Dès 1791, on établit ainsi une contribution mobilière annuelle permettant de pénaliser financièrement les célibataires].

En 1795, taxe sur le nombre de cheminées – on pense à ceux qui s'y chauffent tout seuls.

Mesures militaires : [appel prioritaire aux célibataires pour constituer les armées].

**L'esprit de ces mesures n'est pas de combattre le célibat, mais bien d'encourager la natalité.**

Quant à l'adoption, elle va donner aux célibataires ce qui constituait le principal attrait du mariage : la possibilité d'une descendance. [] C'est la Révolution française qui rétablit véritablement l'adoption. Officialisée en 1792, elle n'a été organisée que par le Code civil de 1804.

### Malthusianisme et pauvreté

Thomas Robert Malthus (1766-1834), pasteur anglican, professeur de sciences économiques et sociales, *Essai sur le principe de population*, 1798

Ce sont les États protestants de l'empire qui semblent avoir légiféré les premiers en la matière. Dans le Wurtemberg, on enjoint en 1663 aux autorités de dissuader les mariages précoces ; **depuis 1712, il faut fournir la preuve de l'instruction religieuse et de la capacité à nourrir une famille pour obtenir la permission de se marier** ; en 1735, il est interdit de se marier avant vingt-cinq ans pour les hommes.

Pourquoi ces tentatives de limiter les unions sont-elles apparues dans les pays protestants alors que la France de Louis XIV réfléchit au même moment en sens inverse ? [] Calvin : « La perte de lignée ou stérilité d'enfants serait plus heureuse à beaucoup que l'abondance d'enfants pleine de pleurs et gémissements. » [] La volonté d'un essor économique et militaire en France a dû jouer davantage que des prises de position religieuses dans la politique nataliste de Louis XIV.

[] hantise de la révolution populaire [] particulièrement sensible chez Malthus, en 1798. Si les pauvres accusent les riches de les affamer, ils risquent de se retourner contre eux. Mais dans la mesure où « le peuple doit s'envisager comme étant lui-même la cause principale de ses souffrances », il n'y aura plus d'émeutes, car elles sont produites par l'excès de populations déshéritées... Cette idée toute simple, et qui sous-tend un des essais qui aura le plus d'impact sur la

pensée contemporaine [].

Sa démonstration tient en une double hypothèse souvent commentée par la suite : la croissance de la population s'effectuerait selon une progression géométrique, quand celle des moyens de subsistance suivrait une progression arithmétique. « Lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans, et croît de période en période selon une progression géométrique. » À l'inverse, « les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique. »

[] L'épuisement des ressources naturelles serait inéluctable s'il n'y avait des obstacles à ce doublement périodique de la population. [] Parmi ceux-ci, il distingue des obstacles destructifs, qui éliminent les plus faibles (la misère, la famine, le crime, les guerres, les épidémies, les travaux rudes, les occupations malsaines, l'insalubrité...) et d'autres, privatifs, qui les empêchent de venir au monde (limitation de la fécondité). C'est sur ces derniers qu'il convient de concentrer ses efforts. Bien sûr, dans les limites de son pastorat, il ne peut prôner la contraception, qui résumerait, un siècle plus tard, la doctrine dite « néomalthusienne ». Dans la tradition chrétienne, il conseille donc le mariage tardif, l'abstinence sexuelle hors mariage, la modération dans la vie conjugale et « l'abstinence du mariage, jointe à la chasteté », qu'il appelle « contrainte morale ».

**Dans le concert de récriminations contre les célibataires qui mettent en péril la sécurité d'un pays, la voix de Malthus est donc singulière.** Si les célibataires se mariaient, souligne-t-il, cela augmenterait le nombre des enfants, donc la pauvreté, et par conséquent la mortalité. « Ceux donc qui vivent dans le célibat, ou qui se marient tard, ne diminuent point par cette conduite la population du pays ; ils diminuent uniquement le nombre des morts prématurées, qui, si tous se mariaient, croîtrait sans mesure. Envisagés sous cet aspect, les célibataires ne semblent pas mériter de graves reproches. »

Durant toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en effet, le malthusianisme est à la mode à travers toute l'Europe. Sans doute la grave famine qui sévit dans toute l'Europe de l'Ouest en 1816-1817 fit-elle beaucoup pour la propagation des idées malthusiennes.

La revanche

En 1870, comme dans toute guerre, les célibataires se retrouvent en première ligne. Mais, après les accusations d'égoïsme qu'ils ont subies depuis un demi-siècle, l'appel aux armes est particulièrement ciblé, au point d'être entré dans l'Histoire sous le nom de « levée des vieux garçons ». [] **Ainsi, un célibataire de quarante-cinq ans sera appelé avant un père de famille de vingt : ce n'est pas la jeunesse qu'on envoie au massacre, c'est le célibat.**

L'idée de revanche est plus sensible encore à la veille de la Première Guerre mondiale. « Personne ne devrait rester célibataire, s'indigne Guérin de La Grasserie (vers 1912), et tous les gens mariés devraient procréer, peu ou prou, de la chair à canon, dont la consommation est toujours imminente ».

C'est dans cette ambiance que Jacques Bertillon, chef des travaux statistiques de la Ville de Paris, fonde en 1896 l'Alliance nationale pour la croissance de la population française []. Selon les statuts de 1896, le but de l'association est d'« attirer l'attention de tous sur le danger que la dépopulation fait courir à la nation française et de **provoquer les mesures, fiscales ou autres, propres à augmenter la natalité** ». [son Bulletin qui voit le jour en 1899] se publie aujourd'hui sous le nom de *Revue de l'Alliance nationale contre la dépopulation*.

## Chapitre 6 – le nouveau célibataire

Ce n'est pas un hasard si c'est en Italie et en Allemagne, entre les deux guerres, que l'on s'inquiète le

plus du célibat, et qu'on prend pour le réduire des mesures sévères.

**L'Italie fasciste est la première à donner corps à ce vieux serpent de mer qu'était l'impôt sur les célibataires.**

En 1925 est créée l'ONMI, *Opera Nazionale Maternità ed Infanzia* (Œuvre nationale pour la maternité et l'enfance). La taxe sur le célibat des hommes est décrétée le 13 février 1927. [] « J'ai profité de cette taxe pour donner un coup de fouet démographique à la nation » explique le Duce. [] Il est clair également que cette politique nataliste n'est pas destinée à repeupler l'Italie, dont l'économie ne suffirait pas à nourrir une population plus forte : c'est l'expansion coloniale qui est en jeu. « Si nous diminuons, messieurs, nous ne faisons pas l'empire ». 1928, nouvelles mesures contre les célibataires et les couples sans enfants.

L'Allemagne nazie emboîte le pas à l'Italie fasciste. Dans *Mein Kampf* (« Mon combat »), en grande partie rédigé durant son incarcération en 1924, Hitler traite lui aussi des problèmes de natalité, mais dans une perspective eugénique bien différente du rêve colonialiste mussolinien. [] Mais le mariage et la natalité ne sont pas des buts en soi. **La conservation de l'espèce est le but suprême.** [] que « seul l'individu sain procrée des enfants ». [] « refuser à la nation des enfants robustes est un acte répréhensible ».

Lorsque Hitler arrive au pouvoir, en 1933, **l'encouragement au mariage financé par un impôt sur les célibataires figure parmi ses premières mesures.** La plus spectaculaire est le prêt au mariage [] à chaque enfant, la dette est diminuée de 25%. Cette mesure, ainsi que l'augmentation des allocations familiales, est financée par un impôt sur les célibataires et les couples sans enfants. [] Les salaires des célibataires subissent une retenue de 1,8% à 16,9% selon leurs revenus.

En France, dès sa constitution en 1938, le gouvernement Daladier s'attaque à son tour au problème... et aux célibataires. Depuis longtemps, il est vrai, ceux-ci faisaient l'objet de **discriminations fiscales**. Dès sa création en 1914, l'impôt sur le revenu prévoit des allègements pour les foyers mariés avec enfants, sous forme de déductions forfaitaires, puis proportionnelles pour charges de famille. La loi du 25 juin 1920 franchit un premier pas en majorant l'impôt des contribuables français sans enfants de 25% pour les célibataires et de 10% pour les hommes mariés. Ces majorations passeront à 40% et 20% en 1934.

Un « décret relatif à la Famille et à la Natalité française » est approuvé en Conseil des ministres et signé par le président le 29 juillet 1939. C'est un **code de la famille** de 168 articles. [] Des mesures en faveur des familles sont financées par un « super-impôt » appelé « taxe de compensation familiale » et visant les célibataires, les veufs ou les divorcés, sans charge de famille, ainsi que les contribuables mariés depuis au moins deux ans et sans enfants.

La loi du 31 décembre 1945 abroge la « taxe de compensation familiale » en mettant en place le système du quotient familial tel que nous le connaissons encore aujourd'hui. Les célibataires comptent pour une part et les mariés pour deux, auxquels s'ajoute, pour les uns et pour les autres, une demi-part par enfant à charge.

Désormais, **la politique démographique passera par des incitations fiscales à la natalité, surtout pour les familles nombreuses, et ne s'en prendra plus aux célibataires.**

Si, à salaire égaux, un célibataire verse en théorie le même impôt qu'un homme marié, ce n'est vrai en pratique que dans un cas : lorsque les deux époux sont imposés dans la même tranche. Si la différence est grande entre les revenus des époux, ils seront avantagés par le système du cumul. Par ailleurs, **le développement de la Sécurité sociale a trouvé d'autres moyens de taxer l'homme seul.** En toute logique, les retenues pour allocations familiales ou pour pension des veuves ne devraient pas le concerner, et peuvent passer pour une façon détournée de le punir de n'avoir pas convolé. Mais c'est au nom de la solidarité qu'il est désormais ponctionné, et non d'une politique résolument discriminatoire. Une autre façon de présenter les choses.

## La révolution sexuelle et la nouvelle chasteté

Son théoricien est Wilhelm Reich, disciple dissident de Freud, auquel il reproche d'avoir développé la pulsion de mort au détriment de la sexualité. Dès 1927, dans *Fonction de l'orgasme* [], il attribue les névroses à des troubles de la génitalité et les soigne par l'orgasme. [] dénoncé en 1947 par une campagne de presse, il est poursuivi pour escroquerie et meurt en prison.

Reich a lancé l'idée d'une « révolution sexuelle », titre du plus fameux de ses livres, publié en 1945. Dans l'Amérique d'avant-guerre, une **Ligue mondiale pour la réforme sexuelle** brasse des idées que bride encore la crainte de la syphilis et de la maternité. La banalisation de la pénicilline après la Seconde Guerre mondiale et la découverte de la pilule (1955-1960) lèveront les derniers barrages de la morale sexuelle, en particulier pour les célibataires. Ce mouvement venu de l'ouest porte dans notre mémoire le nom de Kinsey. [] enquête publiée en 1948 (comportement sexuel de l'homme américain) et en 1953 (comportement sexuel de la femme américaine). [] Le retentissement de ces deux rapports n'en sera pas moins immense.

### Célibataires et solitaires

**Aux États-Unis, dès les années 1950-1960, gronde déjà une révolution sexuelle qui ébranle les valeurs traditionnelles, et notamment le mariage.**

À la même époque, un mouvement similaire, mais distinct, se dessine dans le nord de l'Europe. Le « **modèle suédois** » impose des valeurs individuelles parfois même contre le modèle conjugal et donne à la femme une autonomie et une responsabilité qui étonnent le monde à travers les films d'Ingmar Bergman.

Modèle suédois et révolution sexuelle américaine s'étendent ensuite au reste de l'Europe occidentale []. Mais la crise du mariage n'est pas encore la crise du couple : la cohabitation est en augmentation et compense la baisse des unions officielles.

### Un monde célibataire ?

Selon une enquête de l'INSEE réalisée en 1998, à revenu égal, un homme vivant en couple a un niveau de vie supérieur de 30% à celui d'un célibataire. Cela tient surtout au partage des frais de logement (chauffage, abonnement au téléphone...).

**Le Graps, association créée en 1978 en France pour la défense des personnes seules.**

Rapidement implanté dans la plupart des départements, il entendait lutter contre l'injustice des impôts, en particulier la taxe d'habitation [ndlr : <http://www.unagraps.org>]. Aux États-Unis, des lois furent votées dans certains États pour faciliter les prêts hypothécaires (jadis tenus pour risqués pour un individu seul), et pour réduire la discrimination engendrée par l'imposition des célibataires. L'imposition des couples mariés ou pacsés est d'autant plus avantageuse que la différence de salaire est importante entre les conjoints.

En 2002, salon Céliberté organisé par Corinne Bernard.

### Conclusion Les modèles historiques du célibat

L'inanité de la vie opposée par l'ascète au père qui lui demande un petit-fils, dans le Mahâbhârata, témoigne d'une crise des valeurs ancienne. [Çântiparva, Adhy, 157, cité par Bocquet, 1894, p.35, *Esquisse historique du célibat dans l'Antiquité*, thèse de doctorat, Paris, Giard et Brière]

Pour le christianisme primitif, le mariage n'est guère une nécessité sociale. La généralisation d'un



culte public rend théoriquement inutile la paternité destinée à perpétuer le culte familial. La croyance en l'imminence de la fin des temps n'invite guère à la génération.

### **De l'égoïsme à l'individualisme**

Cette revendication libertaire, apparue timidement au XVII<sup>e</sup> siècle, s'affirme totalement à l'époque révolutionnaire, qui reconnaît à l'homme des droits inaliénables, **à commencer par le droit au bonheur.**

COMMAILLE, Jacques, MARTIN, Claude, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard, 1998

Plusieurs périodes se dessinent durant lesquelles les recompositions politiques sur la question familiale sont importantes. Pour ce qui est de la période contemporaine, la première bataille s'amorce au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle avec la réflexion des philosophes des Lumières sur l'indissolubilité du lien matrimonial et la question de la laïcisation du mariage : c'est là le débat préparatoire aux décisions des révolutionnaires qui instituent le divorce en 1792. Suite à cette rupture radicale, la question familiale est inscrite au cœur du débat politique.

**Code civil de 1804, [il] revient sur un certain nombre de principes individualistes et égalitariste de la Révolution** : limitation des conditions d'accès au divorce, réaffirmation de la puissance paternelle et de l'incapacité civile de la femme, repli des droits offerts aux enfants naturels.

Abolition du divorce, loi de 1816.

L'enjeu de l'indissolubilité du lien matrimonial imposée depuis le concile de Trente en 1563, qui a fait du mariage un sacrement, place l'Église au cœur de la controverse. Deux visions s'opposent : celle de **la tradition catholique qui fait de la famille une institution sacrée, une unité sociale organique, naturelle, qui doit être privilégiée contre l'individu**, et celle de la modernité révolutionnaire qui place l'individu au-dessus de la communauté familiale, **dont elle se défie comme elle le fait de toutes les autres communautés qui s'immiscent dans le rapport entre l'individu-citoyen et l'État**. Dès lors, la controverse oppose peut-être moins une droite et une gauche, que l'Église catholique et les républicains. La période suivante va en revanche forcer le rapprochement entre catholicisme et droite. En effet, de 1880 à 1920, le triomphe de la raison républicaine a des effets réorganisateurs et mobilisateurs sur l'Église catholique, qui continue de faire de la famille une composante essentielle de sa doctrine. L'alliance durable de l'Église et de la droite trouve ici une bonne part de son ancrage.

Combat du socialiste Alfred Naquet [qui] parvient à faire voter en 1884 son projet de loi réinstaurant le divorce [].

Une nouvelle étape prend corps de 1920 à 1958. La crainte de la dénatalité, les préoccupations populationnistes et natalistes vont engendrer une sorte d'union sacrée autour de la famille. [Note : des républicains, dont J.Bertillon, ont fondé en 1896 l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française.] Pendant ces « trente glorieuses du catholicisme français » [] les catholiques défendent l'idée que seule la famille soutenue et encadrée par l'ordre moral et les valeurs chrétiennes peut répondre efficacement à ces préoccupations populationnistes. De leur côté, les républicains cherchent à encourager la natalité, tout en essayant de minorer l'importance de la variable religieuse.

Église 3 piliers : la famille, le travail (et le principe de la propriété privée des moyens de

production) et l'État.

Régime de Vichy : loi Gounot de 1942 « est introduite dans la législation française une association de droit semi-public, institution privée constituée sous le régime de la loi de 1901, rôle officiel de représentation, gestion de certains services d'intérêt public. La famille n'est plus seulement aidée et protégée par l'État, elle est reconnue par lui et reçoit une place parmi les institutions publiques ». A la Libération, 1945, ordonnance Billieux, à l'origine de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), créée la même année.

Cette reconnaissance d'une représentation officielle des familles par les pouvoirs publics et même, à partir de 1951, son soutien par le versement d'un faible pourcentage de l'ensemble des prestations légales de la branche famille (0,03% puis 0,1% à partir de 1988) font de l'UNAF un montage tout à fait original par rapport aux autres pays européens.

Pour interpréter cette profonde continuité sur la question familiale, entre la III<sup>e</sup> et la IV<sup>e</sup> République incluant l'épisode de Vichy, on doit faire appel, une fois encore, au **rôle fédérateur de l'idéologie chrétienne**. Selon Alice Coutrot, « la politique familiale fut élaborée et dirigée par des hommes qui, à Vichy, dans la Résistance ou dans le gouvernement provisoire, appartenaient, au-delà des apparences, au même « parti », celui des promoteurs de l'institution familiale et du relèvement démographique, qui, croyants ou non, adhèrent dans ce domaine aux préceptes de la morale chrétienne traditionnelle ». A la Libération, l'orientation familiale de l'action gouvernementale sera portée par le « Mouvement républicain populaire ». « Animé par d'anciens responsables des mouvements spécialisés d'action catholique, il prolonge le catholicisme social avec une audace et une générosité nouvelles. La politique familiale est une de ses priorités ».

Le MRP trouve en outre une base solide dans les mouvements familiaux qu'il relaie au plan politique. La mise en œuvre d'une politique de gestion paritaire, associant représentants des intérêts familiaux et syndicats dans une branche spécifique de la Sécurité sociale consacrée à la famille, permettra de rallier **le parti communiste et les syndicalistes de la CGT, « tout aussi natalistes, et mêmes familiaux, que le MRP ou la CFTC, quoique à partir de considérations différentes »**. Avec la V<sup>e</sup> République s'amorce une nouvelle étape (1958-1975) qui recompose les positions sur la question familiale et réactive **le discours antifamilial, sous l'effet de la vague libertaire de 1968**. C'est aussi l'époque de l'érosion de la culture catholique dans la société française. Le MRP [] voit ses militants rejoindre, soit les partis du centre, soit **le jeune PSU, qui « substitue au droit de la famille celui des individus qui la composent »**.

Cette période de libéralisme économique est celle de l'affirmation des droits des femmes et des revendications de libéralisation des mœurs, en particulier en matière de sexualité.

En mai 1980, Marie Jacq [député socialiste], proposait ainsi de supprimer le quotient familial.  
Note : Droit social, janvier 1981 et réponse de J.Bochot n°6 juin 1981

Mitterrand peu avant l'élection présidentielle « Pourquoi ne serai-je pas nataliste ? Oui, je le suis. Je pense que le problème démographique devrait être au premier rang des préoccupations des Français... » [] Pour lui, il y a bien un lien entre le développement de la population et celui de l'économie et des richesses. Aussi, lors du second septennat, la question familiale prend nettement le pas sur le thème de la division des rôles des sexes.

Analyse de **la répartition des responsabilités entre État et familles**, au travers des obligations familiales, que ce soit entre parents et enfants, entre conjoints ou entre générations [ : il y a des]

pays, comme les pays scandinaves, où ces obligations sont minimales et où les prestations qui sont versées sont adressées à l'individu. Ainsi, les enfants ont des droits propres et l'aide aux personnes âgées n'est pas considérée comme relevant *a priori* de la famille.

Le modèle qui nous semble le plus à même de tenir compte d'un certain nombre des questions soulevées par l'avenir de la famille et des modes d'intervention publique est probablement celui qui se centre sur les questions de prise en charge (*caring*) des personnes dépendantes, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes (pauvres ou malades).

COMMAILLE, Jacques, SINGLY, François de (sous la dir.), *La question familiale en Europe*, Paris Montréal, L'Harmattan, 1997

La convergence démographique au-delà des différences nationales F.BÉGEOT, J.A.FERNANDEZ-CORDON

Le niveau de fécondité de l'Union européenne est également, avec celui du Japon, le plus faible du monde, avec en moyenne 1,45 enfants par femme en 1994. C'est autour de l'année 1965 que s'est produit un retournement de tendance concernant la fécondité des pays membres. Entre 1965 et 1994, l'ensemble de l'Union européenne accuse une diminution de sa fécondité de l'ordre de 47% en 29 ans [2,72 en 1965].

Les pays du sud de l'Europe [] accusent les plus fortes diminutions : 59% en Espagne, 54% au Portugal et en Italie. En 1994, ces derniers connaissent les niveaux de fécondité les plus bas de l'Union [1,2 pour Italie et Espagne].

La permanence des spécificités nationales en droit de la famille Jacqueline RUBELLIN-DEVICHI

1994, proclamée *Année internationale de la famille* par les Nations-Unies.

Les effets du mariage

Le régime matrimonial est un régime communautaire ou à vocation communautaire (participation aux acquêts) en Belgique, en Allemagne, en France, en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas, au Portugal, en Suisse : **le conjoint survivant aura donc, en principe, la moitié des biens à titre de propriétaire**. À titre d'héritier, la part du patrimoine de l'époux décédé qui lui revient est variable : en présence d'enfants, il a l'usufruit de toute la succession en Belgique, un quart en pleine propriété en présence d'enfants en Allemagne, la même part que le ou les enfants aux Pays-Bas, la moitié de la succession quel que soit leur nombre en Suisse, un tiers au moins en Italie, un quart au Portugal. La France n'accorde actuellement que le quart en usufruit [ndlr : modifié depuis en faveur du conjoint survivant]. [] contrairement à l'idée reçue que dans les droits anglo-saxons les conjoints sont étrangers l'un à l'autre, il apparaît que, plus encore que ses voisins, le système juridique anglais considère le couple comme la base de la cellule familiale.

Les incertitudes des politiques à l'égard de la famille Wilfried DUMON

Les aspects de la politique familiale en tant que produit

La politique familiale prend son origine au tournant du siècle passé. [La redistribution horizontale] doit être obtenue à l'aide de deux stratégies clés : la fourniture d'un **complément de revenu** constitué des allocations familiales, et par les **abattements fiscaux**.

La population cible

Dans des pays comme l'Allemagne, la France et le Luxembourg, qui mènent une politique familiale depuis plus d'un siècle [] **la population cible est donc, en fait, constitué des adultes dans leur condition de parents**. Un changement important peut être observé, à la fois dans les États ayant une politique familiale explicite, et dans des États où la politique familiale s'est développée plus tardivement, et où celle-ci peut être qualifiée d'implicite. Bien que les objectifs de justice sociale et de prévention de la pauvreté soient maintenus, **la population cible passe des adultes et des parents aux enfants**. Dans certains pays, comme le Danemark, **les mesures telles que les allocations familiales concernent directement les enfants et non les parents**, ceci dans la mesure où elles changent en fonction de la situation de l'enfant : elles sont plus élevées si l'enfant vit dans des conditions plus précaires, par exemple dans une famille monoparentale. **Cette centration sur l'enfant ne se limite pas à une aide matérielle, mais comprend également une reconnaissance des enfants en tant que citoyens**. C'est un phénomène qui se traduit, notamment, par l'apparition de tout un mouvement de protection des droits de l'enfant. On peut même constater l'émergence d'une politique de l'enfant susceptible d'acquérir une certaine autonomie et, partant, de chevaucher en partie la politique familiale.

**De nombreux pays européens connaissent ainsi un débat sur la question de savoir s'il faut prendre l'individu ou la famille comme unité d'imposition. [La] tendance générale est [à] l'individualisation**. Néanmoins, au sein de l'Union européenne, les fluctuations et les nuances dans les positions prises restent sensibles.

#### La sécurité sociale

Ces derniers mois, le débat s'est porté sur certains éléments du système de sécurité sociale, en particulier les « droits dérivés » concernant notamment l'assurance-maladie et les pensions. **Les « droits dérivés » sont des droits non basés sur des prestations/contributions individuelles dans le cadre du travail, mais sur des prestations/contributions fournies par le partenaire**. Ces prestations de sécurité sociale sont « dérivées » du statut de partenaire. En pratique, il s'agit de l'extension de droits du mari/travailleur à sa femme/gardienne des enfants, pour autant qu'elle soit à sa charge.

#### Les États providence européens dans leur rapport avec la famille Franz-Xavier KAUFMANN

En Grande-Bretagne, l'État intervient très peu dans les affaires familiales, considérées comme relevant de la sphère privée. Il mène, en revanche, une politique efficace en matière de pauvreté qui assure un modeste **revenu minimum pour parents et enfants**.

#### La Suède

En matière de politique familiale, la Suède, modèle scandinave d'État providence, se distingue radicalement de l'Allemagne. [] politique sociale essentiellement plus vaste, sous-tendue par les idées de constitution de capital humain et d'égalité des sexes. Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la Suède adopte une politique de développement des droits des femmes qui aboutit, dès les années 1920, à une égalité formelle étendue des deux sexes. Dans la longue phase de consolidation de l'État providence – inspirée par les sociaux-démocrates après la Seconde Guerre mondiale –, **l'idée traditionnelle de famille est juridiquement brisée**. Les effets associés aux relations conjugales sont considérées comme négligeables : le devoir d'entretien entre époux est supprimé, le mariage et le concubinage sont largement mis au même niveau et la responsabilité parentale réglée de manière égale.

**[C'est] en terme d'égalité que la « question sociale » a été abordée en Suède : l'égalité de tous les citoyens dans le système de sécurité sociale [] l'égalité des chances pour les enfants**. [] Les handicaps sociaux liés à l'éducation des enfants ont donc été considérablement réduits en dehors de

toute politique familiale. Bien au contraire, la politique sociale suédoise poursuivant un programme d'individualisation des circonstances de la vie, le mariage et la famille ne constituent pas en Suède des champs politiques propres. L'exposition du cas danois conduirait à des conclusions analogues.

**Une « politique pour les enfants » ignorant l'aspect familial** est également observée au Royaume-Uni, mais dans un tout autre contexte culturel et politique.

Ainsi, en Grande-Bretagne, une aide relativement significative aux enfants défavorisés est assurée par diverses mesures publiques []. En revanche la responsabilité parentale n'est presque pas soutenue.

#### La contribution de la famille à la reproduction sociale : une affaire d'État

Franz SCHULTHEIS

Un élément-clé, commun aux utopies sociales classiques – de Thomas Campanella à Charles Fourier – et aux grands projets révolutionnaires – des théories saint-simoniennes aux mouvements anarchistes -, [] s'attacher à l'institution familiale, arbre de transmission [] des inégalités sociales, pour ouvrir la voie à l'émergence d'un nouveau type d'homme et d'une nouvelle forme de société [].

La reproduction familiale trouve sa finalité en elle-même.

**Il s'agit de « reproduire » [] un « pouvoir de reproduction » maximum qui puisse dépasser la durée limitée de la vie individuelle et ainsi perpétuer la lignée.** Cette finalité se manifeste dans tout un ensemble d'actions, de stratégies plus ou moins hétérogènes, souvent plus implicites qu'explicites, **plus in- ou pré-conscientes que consciemment dirigées**, dont la cohésion génotypique cachée derrière l'hétérogénéité phénotypique ne se dévoile qu'à travers un travail de reconstruction sociologique et de distanciation réflexive.

**[Les] stratégies de reproduction éducatives des familles** [] s'avèrent d'autant plus puissantes qu'elles s'exercent dès la prime enfance à travers la transmission d'un capital culturel.

#### Politique de la famille dans l'Europe communiste comme incitation à une citoyenneté passive

Smaranda MEZEI

Dans les années qui ont suivi la fin de la seconde conflagration mondiale et l'instauration des régimes communistes, **les interventions de l'État visaient, avant tout, à stimuler la natalité** afin d'obtenir une reproduction biologique élargie. Cela pour compenser les pertes en vies humaines durant la guerre, mais aussi pour assurer les besoins en main-d'œuvre [].

Puisque les moyens économiques dont l'État disposait pour stimuler la natalité n'étaient pas nombreux, il ne restait qu'à recourir à **l'interdiction ou à la restriction de l'avortement** qui était, à l'époque, le principal moyen de contrôle des naissances. L'ampleur et le calendrier de cette mesure ont varié d'un pays à l'autre. Ainsi l'interruption volontaire de grossesse est interdite en Roumanie en 1948, en Allemagne de l'est l'accès à l'avortement a été restreint en 1950, en 1953 en Hongrie, et ainsi de suite.

D'autres facteurs ont aussi influencé l'attitude pronataliste et, à travers elle, **la valorisation de la famille en tant qu'instance privilégiée de reproduction.** Ainsi, les facteurs de nature idéologique ne sont pas négligeables : d'une part, il y avait les préceptes doctrinaires formalisés dans la « loi socialiste de la population », qui décrivait une corrélation positive entre le système communiste et l'accroissement de la population ou des niveaux élevés de fécondité [] l'avortement était interdit en URSS depuis 1936. De plus, Staline - « le père des peuples » - se fit un titre de gloire en imposant les mesures de protection et de promotion de la famille, adoptées effectivement en URSS en 1944, « telle l'attribution de médailles aux mères de familles nombreuses, proclamées "mères-héroïnes" ».

Après la mort de Staline (1953) l'influence du modèle familialiste s'affaiblit. [Pour] satisfaire les besoins en main-d'œuvre exigés par une industrialisation extensive [] il fallait rendre les individus mobiles [] en développant une offensive contre la famille traditionnelle [:] libéralisation de l'avortement (Bulgarie, Hongrie, Pologne en 1956, Roumanie, Tchécoslovaquie en 1957). [Les] régimes communistes des années cinquante ne voulaient pas faire disparaître l'institution familiale en général. **Le souvenir du coût social de l'expérience soviétique des années vingt (volonté de disparition de la famille et de la propriété privée) était vif.**

COMMAILLE, Jacques, DE SINGLY, François (dossier constitué par), *La politique familiale*, Paris, La documentation française, n°761, 1996

Histoire de la politique familiale française DUPÂQUIER Jacques, FAUVE-CHAMOUX Antoinette

Tout commence avec la Révolution française, ou plutôt avec la **contestation, par les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, des fondements traditionnels de la famille.** [] ils avaient réclamé la réforme de la famille sur la base des **principes de laïcité, de liberté et d'égalité** []. **Certains auraient même voulu aller plus loin [que la Convention] et enlever aux parents l'éducation des enfants** []. Pour le père, [le Code Napoléon, 1804] rétablit une grande partie de son autorité : droit de correction (limité).

De l'âge d'or (1938-1958)... PROST Antoine

1932 loi généralisant les allocations familiales.

La politique familiale ne prend toute son ampleur qu'en 1938-1939, après Munich.

1939 Code de la famille, politique plus nataliste, allocation supprimée pour le 1<sup>er</sup> enfant, 10% du salaire [de référence] pour le second, 20% pour le 3<sup>ème</sup> et les suivants. Prime à la naissance – 2 fois le salaire de référence. Allocation « de salaire unique » étendue en 1955 « de la mère au foyer ».

La IV<sup>e</sup> République élargit cette politique.

**Udaf et Unaf : l'ordonnance de 1945 leur confère le monopole de la représentation légale des familles.**

Le Saint-Office rappelle en 1944 – mais ce sera la dernière fois – que la fin première du mariage n'est pas le bonheur des époux mais la procréation.

La loi de finance de 1945 institue le quotient familial.

L'allocation-logement constitue une troisième extension de la politique familiale.

Les dispositifs en vigueur CALZADA Christian, ROTMAN Gilles, VOLOVITCH Pierre

France 1992, les prestations en faveur des familles et de la maternité : 15% de l'ensemble des prestations sociales (directement versées aux ménages), 4,3% du PIB. La France est l'un des pays qui a une politique familiale active.

Prestations d'entretien

. Allocations familiales

. Complément familial

. Allocation de rentrée scolaire

Prestations de naissance et pour jeune enfant

. Allocation pour jeune enfant

- . Allocation parentale d'éducation
- . Allocation de garde d'enfant à domicile
- . Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée

Prestations de monoparentalité

- . allocation de parent isolé
- . allocation de soutien familial

Prestations logement : ALF, ALS, APL (pas que familial)

Prestations de services sociaux

- . fourniture de biens et services à prix réduits ou nuls : hôpital, crèches, garderies...

Prestations fiscales

- . le calcul de l'impôt sur le revenu intègre la prise en compte des charges de famille sous la forme d'un quotient familial. Dans le calcul de ce quotient, le père et la mère comptent chacun pour une part, les deux premiers enfants comptent pour une demi-part chacun et à partir du troisième enfant pour une part entière. Les comptes de la protection sociale enregistrent les économies d'impôts réalisées par les familles grâce à ce système sous le nom de **prestations fiscales**.

Les allocations familiales sont de loin la prestation la plus importante.

Union européenne : des politiques contrastées, les tendances générales DUMON Wilfried

**Actuellement, on observe une montée des discours sur les droits des enfants et les partisans d'une individualisation des prestations semblent de plus en plus nombreux.**

Aides aux familles : un classement des pays

On peut répartir les pays en trois groupes selon leur niveau de générosité à l'égard des familles. Les plus généreux sont le Luxembourg, la Norvège, la Suède, la France et la Belgique.

La famille a-t-elle encore un rôle ? MEULDERS-KLEIN Marie-Thérèse

**L'hypothèse d'un retrait du droit, d'une « déjudicisation » du mariage et de la famille a été avancée brillamment par Mary-Ann Glendon, annonçant de manière assez prophétique dès 1976 l'avènement de la « neutralité du droit » dans ce domaine, au nom du « principe de tolérance ».**

C'est du reste au nom de ces droits et libertés de l'individu que la notion de famille est contestée aujourd'hui, au moins par certains groupes, ainsi qu'en témoigne l'intitulé du Séminaire tenu au Centre international des Nations-unies, en 1991, à la veille de la décision à prendre au sujet de l'organisation d'une Année internationale de la Famille en 1994. Volontairement provocateur, cet intitulé posait la question : « *La famille : une menace pour la liberté individuelle de ses membres ?* » [L'article 8, alinéa 2,] de la Convention européenne des droits de l'homme ne trouverait plus grâce. A la limite, il y aurait antinomie entre l'individu et la famille et **le devoir de l'État serait de protéger le premier contre la seconde.**

DESCOUTURES, V., DIGOIX, M., FASSIN, É., RAULT, W., (dir. par), *Mariages et homosexualités dans le monde. L'arrangement des normes familiales*, Paris, Éditions Autrement, 2008

Commentaire : le thème de l'homosexualité est éminemment subversif pour l'idéologie de reproduction. En matière familial et de parentalité, il oblige à remettre en cause des évidences culturelles. Pour autant les solutions adoptées jusqu'à présent dans différents pays ont plutôt tendance à mimer les formes hétérosexuelles qu'à s'en libérer.

Mais l'homosexualité reste une invitation au questionnement des normes et à la créativité sociale.

Scandinavie Marie DIGOIX

p.28

[] la politique familiale menée envers l'enfant depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle vise également à **individualiser ses droits**, comme elle avait pour but d'individualiser les droits des adultes.

p.29

C'est l'Islande qui, la première, a pris la décision d'accorder l'autorité parentale dans ces circonstances [parent non biologique lorsqu'un enfant habite avec un couple enregistré – délégation de l'autorité parentale au parent de même sexe], dans le corps même de sa loi, en 1996. Puis le Danemark a suivi en 1999, ainsi que les autres pays, en permettant l'adoption simple de l'enfant du partenaire, reprenant pour en inverser le sens l'argument de l'« intérêt de l'enfant ».

1981 Le Conseil de l'Europe invite les États membres à mettre en œuvre des mesures contre les discriminations à l'égard des personnes homosexuelles (recommandation 924/1981).

Belgique Cathy HERBRAND

p.39

La parenté sociale

Une réponse juridique innovante...

Quant au projet de création d'un statut légal de « parenté sociale », il est toujours en suspens au Parlement. Cette proposition, qui a émergé dans le champ politique belge au cours de l'année 2000, vise à reconnaître et à encadrer certaines des formes familiales contemporaines qui ne répondent pas au modèle nucléaire. [] Il s'agit ainsi de protéger et de valoriser un lien affectif et éducatif qui existe, en accordant au « parent social » une série de droits et d'obligations à l'égard de l'enfant, voire un statut social, mais sans établir de lien de filiation. La volonté du législateur est donc d'ouvrir progressivement **de nouvelles voies en matière de parenté** correspondant à la réalité de situations qui échappent de plus en plus au cadre de la loi.

Les minorités sexuelles sont-elles l'avenir de l'humanité ? Michel BOZON

p.192

**Foucault : l'appel à l'inventivité relationnelle**

L'idée d'une créativité homosexuelle en termes de styles de vie, de formes culturelles et de modes de relations est également avancée par Michel Foucault, dans un ensemble d'entretiens donnés en 1981 et 1982, et repris dans *Dits et écrits*.

Article « Le triomphe social du plaisir sexuel » : « Nous vivons dans un monde légal, social, institutionnel où les seules relations possibles sont extrêmement peu nombreuses, extrêmement schématisées, extrêmement pauvres. **Il y a évidemment la relation de mariage et les relations de famille, mais combien d'autres relations devraient pouvoir exister** [] ».

Pourraient être ainsi reconnues des relations de coexistence provisoire, ou des relations d'adoption entre adultes. Il y a donc chez Foucault un appel à une véritable inventivité relationnelle, qui lui semble pouvoir prendre son essor à partir de l'homosexualité [].

p.197



Parmi les nouveautés du cadre proposé [par le pacs] peuvent être citées l'**absence d'exigence de fidélité** et la facilité avec laquelle l'union peut être rompue. Le Pacs brise ainsi le monopole du mariage et, même s'il confère des droits moins importants que celui-ci, il a bel et bien fini par susciter l'intérêt des couples hétérosexuels – qui représentent plus de 90% des contractants depuis 2005 – alors qu'il n'a pas été pensé pour eux.

p.201-202

Reconnaissance et utopie

Dans l'influence que les minorités sexuelles peuvent avoir sur la majorité, **il reste à explorer, comme Foucault en rêvait il y a plus de vingt ans, l'invention de formes relationnelles qui ne se réfèrent pas au modèle de la famille** et qui puissent concerner aussi bien les minorités que la majorité. [] comme par exemple **les relations à plus de deux** ? [] Dans les relations et les contrats que les individus peuvent établir entre eux, **il est sans doute possible de rêver un au-delà du couple monogame.**

MFPE, Université d'été 2007, *Familles, genre et société* – dossier préparatoire

Rémi LENOIR, La famille, une notion téléologique, in *Généalogie de la morale familiale*, Seuil, 2003

[La] famille est indissociable de la politique et de la religion.

À cette conception de la famille comme un tout harmonieux, homogène, indivisible est aussi liée **l'obsession de la permanence, de la continuité, de la perpétuation du groupe** et de ce qui le fonde, ainsi que le rappellent les notions d'héritage, d'hérédité ou de succession et de « dynastie », ou encore de « saga ».

Françoise THÉBAUD, Féminisme et maternité : les configurations du siècle, in *Maternité, affaire privée, affaire publique*, sous la direction d'Yvonne KNIBIEHLER, Bayard, 2001

Il n'est pas facile aujourd'hui d'évoquer la maternité dans les cercles féministes.

**Pendant près d'un demi-siècle, la majorité des féministes françaises, qui se sont organisées dans un mouvement de plus en plus ample depuis les dernières décennies de la III<sup>e</sup>**

**République, valorisent la maternité**, la considèrent comme une fonction sociale et revendiquent l'intervention de l'État pour protéger toutes les mères. Elles font de la protection de la maternité une de leurs priorités, aux côtés du droit à l'instruction et au travail, de la modification du Code civil napoléonien et de l'obtention de la capacité politique.

L'existence d'une minorité de militantes radicales qui, telles Marie Huot, Nelly Roussel ou Madeleine Pelletier, revendiquent « la grève des ventres » [] ne doit pas condamner à nos yeux l'attitude majoritaire qui peut être qualifiée de « maternaliste ».

Né à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle alors que s'affirme le comportement malthusien des Français, le mouvement nataliste, reconnu d'utilité publique en 1913 []. **Natalistes et familialistes [réclament une] pénalisation des célibataires et des couples sans enfant** [].

De fait, la Libération et les années d'après-guerre sont marquées par la généralisation de la Sécurité sociale et des allocations familiales []. Détail important et dissuasif pour l'emploi des femmes : le montant de l'allocation de salaire unique et des allocations familiales perçues par une famille de trois enfants est supérieur au salaire d'une ouvrière.

Dans les années 70, les féministes du Mouvement de Libération des Femmes.

Dans leur grande majorité, elles veulent dissocier le féminin du maternel et dénigrent la maternité. Avec Simone de Beauvoir, elles rejettent dans l'animalité et la passivité la fonction maternelle [].

Cette position n'est cependant pas unanime et dans ce mouvement touffu qui libère la parole coexistent très rapidement des positions divergentes. Progressivement s'affirme, avec Antoinette Fouque, Hélène Cixous ou Luce Irigaray, un courant minoritaire qualifié de différentialiste et fondé sur l'affirmation du *woman is beautiful* ; il tente de valoriser tous les actes de la vie des femmes, souligne le sens de la maternité et réclame plus de considération pour les femmes enceintes et les mères. [] **la valorisation de la maternité, qui se développe dans le mouvement des femmes à partir de 1976**, coïncide avec le reflux de l'agitation sociale collective.

Si le terme de « politique nataliste » est aujourd'hui banni, la politique familiale paraît de plus en plus incohérente. [] Ne faudrait-il pas inventer maintenant une « politique familiale féministe » qui ne favoriserait pas la division traditionnelle des rôles sexuels et atténuerait les discriminations entre hommes et femmes et **entre femmes avec ou sans enfants** ? [] une réflexion collective sur la place de la maternité et de la paternité dans la vie des individus **et sur la place des enfants dans la société** serait sans doute porteuse de multiples transformations sociales.

Les pièges de la nouvelle maternité, Nathalie BAJOS, Michèle FERRAND CNRS, in *Nouveaux Regards* n°36, la revue de l'institut de recherche de la FSU, janvier-mars 2007

De toutes les questions qui ont agité le féminisme, celle qui a sans doute provoqué le plus de désaccords, voire de conflits, est la maternité. Si les féministes des années 70 s'accordaient en effet pour faire de l'assignation prioritaire des femmes à leur fonction maternelle l'un des points d'ancrage les plus tenaces et les plus patents de la domination masculine, grandes sont les divergences dans l'analyse du phénomène et les manières d'y répondre.

On oppose souvent le courant radical féministe majoritaire, dit « universaliste égalitaire » qui met l'accent sur « l'esclavage social » que représente la maternité au courant minoritaire, dit « essentialiste » ou « différentialiste » qui fait au contraire l'apologie de la maternité et de l'expérience corporelle spécifiquement féminine qu'elle représente. [] Pour ces dernières, en effet, « l'oppression n'était pas attribuée à l'assignation à la maternité, mais à la non-reconnaissance de sa valeur créatrice, ce que certaines qualifiaient de « matricide symbolique » (Picq, 1993). Il semble bien, 40 ans après la diffusion de la contraception moderne, qu'une fois reconnu par les lois Neuwirth (1967, 1974) et Veil (1975, 1979) le droit des femmes de maîtriser leur fécondité, **c'est la conception essentialiste de la maternité qui reste majoritaire dans les représentations et dans les pratiques en France.**

La possibilité donnée aux femmes de maîtriser leur fécondité, grâce à la contraception médicale et à l'avortement en cas d'échec, n'a pas conduit les femmes à refuser la maternité, comme le préconisait Simone de Beauvoir. La proportion de femmes sans enfant reste stable : 10,1% pour la génération 1940 et 10,8% pour la génération 1960.

**L'APE (allocation parentale d'éducation).** Cette allocation, créée en 1977 pour aider à l'arrivée du troisième enfant, qui s'est progressivement étendue aux deuxièmes naissances, en 1994, puis aux premières en 2004, est de plus en plus utilisée.

Chez les moins de 25 ans, se dessine clairement une opposition dans le recours à l'IVG, entre les femmes disposant de capitaux sociaux potentiellement rentables sur le marché du travail, qui interrompent massivement une grossesse non prévue, et les autres. Tandis que l'avortement renvoie, pour les premières, à un report de la maternité jusqu'au moment où elle deviendra réalisable, **la poursuite de la grossesse procure aux secondes un statut et une identité** qui ne sauraient s'appuyer sur une réussite sociale plus qu'improbable.

Aujourd'hui, un enfant, plus que le maillon d'une lignée familiale, apparaît comme une ressource affective permettant **la réassurance identitaire des parents**, soit en couple soit individuellement.

**Alors même que le lien conjugal se fragilise, s'inscrit dans une finitude reconnue, le lien familial s'inscrit au contraire dans la durée, la permanence.**

La psychologisation des relations parents enfants, et l'affirmation soutenue de la nécessité de réussir

sa propre vie en réussissant l'éducation de ses enfants []. [] tant que la maternité restera considérée comme un fondement de l'identité féminine, l'inégalité de la division du travail entre les sexes a de beaux jours devant elle.

Le Monde2, 10/2/2007, Hommes-femmes : « la dynamique égalitaire est en panne », Dominique MÉDA, philosophe et sociologue

[] les incitations financières clairement destinées à pousser les femmes les moins diplômées à quitter le marché du travail []. La faiblesse du débat s'explique aussi par le natalisme et le « familialisme » français []. Il faudrait aussi mettre en place l'imposition séparée et réviser le quotient conjugal : **il est temps que l'État cesse de subventionner les couples qui optent pour l'inactivité des femmes.**

LM : vous défendez l'idée d'un congé parental à la scandinave ?

Oui, à la suite du congé de maternité et de paternité, les parents auraient droit à un « congé petite enfance » bien rémunéré de quarante-deux semaines. [Commentaire : comment l'auteur justifie-t-il cette subvention des couples qui optent pour l'inactivité, au détriment des non-parents ?]

Le familialisme face à l'homoparentalité, Michel CHAUVIÈRE, in Homoparentalités : état des lieux sous la direction de Martine GROSS, Erès, 2005

En France, le familialisme n'est pas qu'une idéologie, il est aussi institutionnalisé, notamment au travers d'une organisation singulière, l'Union nationale des associations familiales (UNAF). Il faudra attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour que les politiques sociales-familiales de l'État-providence naissant contribuent de manière décisive à l'intégration du fait familial dans la culture laïque et républicaine.

L'année 1913 voit en effet les premiers textes prenant en compte la situation des familles en difficulté : une loi d'assistance aux familles nombreuses nécessiteuses et, un an plus tard, l'invention du dégrèvement d'impôts sur le revenu pour les chefs de familles nombreuses, une amorce du quotient familial de 1945.

C'est à la veille de la Seconde Guerre que s'organise définitivement le champ familial. En 1939, aboutit un Code de la famille et de la natalité française. [] Il marque une victoire des natalistes de l'Alliance nationale. [] Contrairement aux idées reçues, il n'est pas seulement nataliste.

Conseil économique et social, où l'UNAF, disposant de dix représentants, constitue l'un des groupes les plus actifs de cette chambre consultative. Apparition d'un secrétariat d'État à la famille en 1981. Le 10 juin 1989, à Bordeaux et en présence du président de la République, l'UNAF a pris l'initiative de proclamer seule **une déclaration des droits de la famille**, la seconde depuis 1920.

Les revendications de l'Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens (APGL), Martine GROSS, in L'homoparentalité, PUF, 2005

Commentaire : intéressante position en ce qu'elle illustre davantage une tendance à l'imitation des institutions hétérosexuelles (dans leurs travers), que la remise en cause de ces mêmes institutions à laquelle devrait pourtant conduire le principe d'Égalité mis en avant.

Toutefois l'innovation est présente, car avec l'idée d'une *responsabilité* à l'égard des enfants, cette nouvelle conception de *parent social* se rapproche davantage d'un objectif d'autonomie de l'enfant basé sur le libre choix, plutôt que de droits de propriété sur lui.

L'APGL est née en 1986. Son action auprès des partis politiques date de 1995. **Ses revendications étaient alors fondées sur le seul principe d'égalité de tous les citoyens.** À partir de 1997, elles

s'appuient également sur le principe d'égalité de protection de tous les enfants quel que soit le mode de constitution de leur famille.

Sur la base du principe d'égalité des citoyens, l'APGL [réclame] l'égal accès à toute institution de reconnaissance du couple : qu'il s'agisse du mariage, d'union libre ou de pacs.

Commentaire : position contradictoire, car l'institution du couple est en soi discriminatoire à l'encontre des célibataires.

L'APGL propose d'inscrire dans les textes : « Nul ne peut faire obstacle à l'exercice par les père et mère de **leurs droits** et devoirs de parents [] »

Vers une filiation fondée sur une éthique de la responsabilité [] en valorisant **l'établissement volontaire de la filiation**, comme c'est le cas pour l'adoption.

L'idée d'un service public de la petite enfance progresse.

**En premier lieu se pose le problème des usagers à satisfaire. S'agit-il des enfants ou des parents ?**

Ce statut [de parent social] lui permettrait également de témoigner de son engagement par des legs et donations à l'enfant.

Commentaire : position contradictoire, les legs et donations constituant une inégalité fondamentale entre enfants héritiers de riches ou de pauvres.

Pour la maternité : Mieux concilier fécondité et emploi des mères, Hélène PÉRIVIER, *France 2012*, OFCE

En ce début d'année 2007, l'Insee annonce que la France est désormais le pays le plus fécond d'Europe. Ce constat est sans aucun doute **une bonne nouvelle** [].

Ce dynamisme démographique est en partie dû à la politique familiale généreuse qu'offre la France, qui consacre environ **2,8% de son PIB à la famille et à la maternité** [] élever un enfant est coûteux []. La politique familiale française couvre heureusement une part importante de ce coût [] cela ne suffit pas à expliquer le taux de fécondité élevé qui prévaut en France. En effet, la France n'est qu'au 7<sup>ème</sup> rang européen en termes de dépenses en direction des familles ; les pays du nord, la Suède (2,9%), la Finlande (3%) et le Danemark (3,8%), y consacrent une part plus importante de leur richesse nationale.

Juillet 2007, Comparaison internationale, Congé maternité

**Danemark, 1 an et 18 semaines**

Suède, 1 an et 9 s

Tchèque/Slovaquie, 28/37 s

Angleterre, 26 s

Hongrie, 24 s

France, 16/26 s au 3<sup>ème</sup> enfant

*Population & Sociétés*, n°424, juin 2006, Légaliser les unions homosexuelles en Europe, Patrick FESTY

Kees Waaldjik a proposé de calculer un indice portant sur **33 conséquences juridiques attachées au statut de couple** : 7 dans le domaine des droits parentaux (comme le droit à adopter conjointement un enfant), 17 de type matériel ou financier (comme la protection sociale étendue au partenaire) et 9 de type non financier (comme le droit au regroupement familial). [« More or less together : Levels of legal consequences of marriage, cohabitation and registered partnership for different-sex and same-sex partners. A comparative study of nine European countries », Documents de travail, n°125, Ined, 2005, 192p. ([www.ined.fr](http://www.ined.fr))]

La France et l'Allemagne se détachent des autres pays quand on considère **les droits et avantages conférés par le partenariat légal des homosexuels (le pacs...)** : ils représentent seulement 55% et 68% des privilèges associés au mariage hétérosexuel, alors que la proportion dépasse 80% dans les autres pays, voire 90% en Suède et aux Pays-Bas. [Les] législateurs néerlandais et suédois ont raisonné tout autrement : **ils ont cherché à conférer le maximum de droits à tous les couples**, qu'ils soient mariés ou non, de même sexe ou de sexe différent.

Les 3 pays qui approuvent le plus les mariages homosexuels sont aussi ceux qui pratiquent le moins les avantages sociaux de type « familialiste », comme les réductions d'impôt au profit des conjoints, le statut d'ayant-droit à l'assurance-maladie ou l'octroi d'une pension de réversion. Ces avantages accordés au couple sont à leur maximum en France, en Norvège ou en Allemagne, qui sont aussi les pays les moins tolérants à l'égard du mariage homosexuel.

MFPPF, Université d'été 2007, *Familles, genre et société* – Actes

Françoise LAURANT, présidente du MFPPF

p.17

Les religions pèsent également beaucoup pour valoriser la famille et pour qu'elle soit érigée en tant que valeur. C'est particulièrement vrai pour l'église catholique, voir le texte de la « doctrine de la foi » que le Pape a écrit en 2004.

Claire RICCIARDI, membre du bureau national du MFPPF

p.20

**Est-ce que, dans notre représentation, il y a une autre organisation sociale possible, pensable, que le foyer familial ?**

Nathalie BAJOS, chercheuse à l'Inserm

p.23

L'hypothèse que nous posons, c'est que contrairement à d'autres collègues, je pense en particulier aux hypothèses de Françoise Héritier, c'est que la contraception, ou plus exactement la maîtrise de la procréation sous responsabilité féminine, c'est-à-dire la contraception et l'IVG [], n'a pas le pouvoir à elle seule de subvertir la hiérarchie entre les sexes. Car, de notre point de vue, son usage non seulement ne remet pas en cause la construction d'une identité féminine qui est toujours fondée sur la maternité, mais au contraire, son usage aurait plutôt tendance à la conforter. [] Cette nouvelle maîtrise féminine de la procréation contribuerait à redéfinir seulement en partie l'identité féminine en permettant le passage d'un modèle de destin maternel à un modèle beaucoup plus diversifié qui se réclame aujourd'hui de trois composantes qui sont : la maternité, l'investissement professionnel des femmes et l'épanouissement sexuel. []

**Aujourd'hui comme hier, la maternité reste un attribut essentiel de la féminité dans les représentations majoritaires, et cela a été encore mis en évidence lors de notre toute dernière**

**enquête sur la sexualité. Une femme qui n'a pas d'enfant n'est pas une femme qui s'est totalement réalisée.**

p.24

[Nous] observons une forte stigmatisation autour de la **maternité précoce**, en arguant le plus souvent qu'une jeune femme qui va être mère trop tôt ne va pas pouvoir poursuivre sa scolarité. Pourtant les études montrent que si elles sont mères tôt, ce n'est pas pour autant qu'elles interrompent leur parcours scolaire et/ou universitaire. En fait, on observe davantage l'inverse : **c'est parce qu'elles n'ont aucun projet d'insertion sociale via les études qu'elles se retrouvent en situation de maternité, parce que la maternité leur confère un statut et une identité sociale.**

Rémi LENOIR, sociologue et professeur à l'université Paris I et à l'EHESS

p.30s

Les premiers mouvements familiaux sont des mouvements dont les responsables sont des grands propriétaires terriens, des industriels, des responsables d'associations, des prêtres, bref des notables. Tous sont catholiques. Ce qu'ils défendent explicitement, c'est une certaine morale. Cette morale s'exprime sous la forme d'un slogan : « Défense des familles nombreuses ». [] c'est la défense des valeurs chrétiennes.

p.31

Face à cette mouvance conservatrice [] une autre mouvance c'est constituée pour défendre aussi la « famille ». Cette mouvance « recrute » non pas chez les notables, propriétaires terriens ou grands industriels, mais dans des élites qui ont quelque chose à voir avec l'apparition du nouvel État, un État moderne, laïque et démocratique, qui se met peu à peu en place sous la Troisième République. [] Ce sont des professions auxquelles on accède grâce à un diplôme. Ses membres sont principalement des médecins, des enseignants, des fonctionnaires, des avocats, toute cette élite qui commence à prendre le pouvoir politique et qui va défendre l'État républicain []. Cette nouvelle mouvance qui est aussi une mouvance bourgeoise, va défendre un autre type de famille, la famille normale. L'expression apparaît à cette époque. Qu'est-ce que c'est que la famille dite « normale » ? Ce n'est pas simplement une norme qui vient de nulle part, c'est une norme qui est fondée scientifiquement, en tous cas qui est fondée sur les statistiques. La statistique démographique s'est constituée, à peu près à ce moment-là, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et **la « famille normale » est la famille qui permet, d'après les calculs, à la population nationale de se renouveler.** Pour que la population puisse se renouveler, il faut que la nation ait un taux de natalité de 2,9 environ, compte tenu de la mortalité infantile de l'époque [].

p.32

Ce n'est pas par hasard que l'enjeu du grand conflit politique d'alors a été l'école. Pourquoi ? Pas seulement à cause de l'opposition entre école publique et école catholique. Parce que, dès cette époque, l'école devient et est perçue comme un instrument de reproduction de la structure sociale. [] Tout de suite, les forces catholiques et conservatrices ont vu dans « l'école laïque » un instrument qui concurrençait la famille comme instance de reproduction de la structure sociale. Pourquoi ? Parce que l'école, tout au moins dans certaines conditions, donne le moyen d'accéder à certaines positions sociales sans passer exclusivement par les ressources que fournit la famille (celle de la bourgeoisie), donc sans le contrôle de la famille et de ceux qui alors contrôlaient les familles – notamment par l'intermédiaire des mères – les notables et l'Église catholique. La lutte autour de l'école, la lutte autour de la définition de la famille, sont des luttes autour des instruments de la reproduction de la structure sociale.

p.34

Au fond, la question que je voulais traiter, mais que je n'ai peut-être pas traitée complètement, c'est que **ces contraintes sont** dans l'ordre social, dans l'ordre politique, nous le voyons bien aujourd'hui, bien entendu, mais elles sont **aussi peut-être dans nos structures mentales, dans nos catégories**

**mentales. Nous avons du mal à penser la famille hors des chemins qui nous ont produits.** [] nous devrions trouver un autre vocabulaire, mais nous avons toujours ce vocabulaire-là et très franchement, surtout si nous avons nous-mêmes des familles, nous nous voyons mal dire à nos enfants « tu ne nous appelles pas papa ou maman ».

p.36

Je crois que si nous pouvons défendre un nouveau modèle familial, voire **l'absence de modèle familial**, ce sont des choses qui ne sont pas évidentes pour nous tous, il faudrait essayer d'échapper à ce discours familialiste lui-même, qu'il soit d'État ou d'Église.

Irène DONADIOT, IPPF Bruxelles

p.36

J'aimerais voir les congés paternels et maternels obligatoires et identiques pour les femmes et les hommes [Commentaire : comme quoi on peut être théoriquement féministe et favorable aux discriminations à l'encontre des non-parents].

Sylvie CHAPERON, maître de conférences

p.64

[Contexte] des années 70 où la famille a été la cible de toutes les attaques du MLF. On peut dire, pour paraphraser Christine Delphy, que la famille en tant qu'institution patriarcale a été l'ennemi principal de cette génération combattante des années 70. [] **La plupart des combats des années 70 ont visé à démontrer que la famille était ce que j'ai appelé hier une « zone de non-droit », une zone où les droits fondamentaux reconnus partout ailleurs ne sont pas appliqués : les violences domestiques n'étaient pas reconnues, le viol conjugal n'était pas reconnu, puisque le Code civil affirme clairement qu'il s'agissait de devoir conjugal, les abus sexuels sur les enfants [...].**

p.65

Les communautés qui ont fleuri dans les années 70 étaient précisément des tentatives multiples et variées pour contourner la famille et inventer un autre mode de vie privée. L'inventaire n'en a pas été fait d'ailleurs, il y a peu de recherches sur tous ces modes de vie alternatifs et c'est bien dommage. Les communautés refusaient le modèle conjugal, le couple hétérosexuel, monogame et fidèle pour pratiquer l'amour libre. [] le modèle de la famille nucléaire [] producteur de toutes les névroses (pour reprendre les termes de ces années-là et, bien avant, les termes de Beauvoir).

[]

Des gens qui vivent ensemble parce qu'ils l'ont choisi, sans forcément faire des enfants, ni fonder un couple, pourraient avoir accès aux mêmes droits que la famille en matière d'impôt, d'allocations, d'héritage, voire de filiation. [] Nous pourrions aussi demander non pas qu'il y ait des institutions reconnues, qu'elles soient familiales **ou communautaires**, mais **qu'il y ait une individualisation des droits, c'est-à-dire que les droits soient attachés à l'individu et non plus qu'on ait accès à ces droits par le salariat ou par la famille ou par le mariage comme c'est le cas actuellement.** Les efforts de théorisations des années 70 ont aussi beaucoup porté sur la famille. Je pense bien sûr à Christine Delphy, qui définit la famille comme le lieu du mode de production domestique [].

**Est-ce que nous revendiquons de nouvelles institutions familiales ? Est-ce que nous revendiquons l'individualisation des droits ?**

Caroline FOUREST, sociologue, journaliste, enseignante, militante Prochoix

p.68

**nous avons à mener des combats collectifs au service de l'individualisation des droits**

p.70

quand une famille est choisie, c'est-à-dire quand elle est une option parmi d'autres, si tout le monde a les moyens économiques de son autonomie, la famille n'est qu'une option positive, c'est-à-dire qu'on se met en solidarité peut-être avec des gens de son choix. [Ce] qui est un problème, [c'est] si

cette autonomie économique est en régression. [Par] conséquent, les familles deviennent les seuls lieux où nous puissions trouver de la solidarité. [Nous] sommes en train de retourner vers **la famille subie et non plus choisie** []. **C'est donc bien la question de l'autonomie sociale qui se pose.**

Michel CHAUVIÈRE, sociologue et directeur de recherche au CNRS

p.78

la carte de réduction *famille nombreuse* dans les transports en commun [] Ce droit exorbitant est même prolongé à vie pour les personnes qui ont élevé plus de 5 enfants, indépendamment des situations professionnelles et sociales de ces enfants devenus majeurs. Une vraie injustice au nom du familial ! **Il existe ainsi toute une série de montages de ce genre qu'il faut déconstruire** [].

p.79

Contre l'individualisation des droits, le familialisme fait adopter des droits nouveaux attachés à une alliance très particulière, scellée par le mariage, surtout quand elle est productive d'enfants []. [Pensions de réversion] je comprends qu'elles soient conçues et défendues comme un droit des femmes. Mais, à l'instar du regroupement familial, c'est aussi un droit aliénant parce qu'il n'est pas personnalisé. **La femme est dans la dépendance** d'un lien privé et de sa durée.

[]

Chez nous, le familialisme s'est également développé au cœur même des politiques sociales, faisant à la famille de façon générale une bonne place. Cette situation a été imposée par des mouvements familiaux finalement très actifs, à 99% d'origine catholique.

p.80

A partir de Vichy, les familles organisées, les mouvements qui se réclament de la famille, ont gagné une institutionnalisation exorbitante que la République restaurée en 1945 a validée.

p.81

Féminisme et/ou familialisme, la question de l'enfant reste au cœur de toutes les mobilisations. Le devoir de protection de l'enfance est ancien, il trouve ses origines à la Révolution et, un siècle plus tard, il s'est appuyé sur le critère dit de **l'intérêt de l'enfant**. Or, en 1989, au moment des premiers textes de protection de l'enfance, **ce critère était assez anti-familial** et très accusatoire à l'égard des familles qui « battent les enfants ou les éduquent mal », etc. C'est à rapprocher de la loi Ferry de 1882 qui institue de son côté un droit de l'enfant à la scolarisation, obligeant les familles à s'y soumettre.

p.82

Dès lors, qui dit, qui est légitime pour dire, l'intérêt de l'enfant, sachant que ce n'est pas l'enfant lui-même qui peut le soutenir, du moins pas avant un certain âge, et qu'il faut donc des intermédiaires pour que ce point de vue soit défendu ? Longtemps, ce sont les magistrats qui ont dit l'intérêt de l'enfant, au titre de la protection civile de l'enfant []. Mais il y a aujourd'hui une sorte de retour à la famille ou plus exactement aux parents. L'idée revient, non sans ambiguïtés, que tous comptes faits, les parents restent les mieux placés pour savoir quel est l'intérêt de leur enfant, que ce soit dans l'école ou hors l'école, etc. [] **L'enfant disparaît un peu derrière son parent, et d'une certaine manière, c'est sa citoyenneté personnelle en gestation qui recule.**

Caroline FOUREST

p.82

le prochain combat, c'est depuis très longtemps d'investir cette institution qu'est l'UNAF

p.83

L'Union des Familles Laïques, l'APGL et tout mouvement qui porte une vision féministe pourraient se rejoindre dans une remise en question de la famille, ce serait vraiment fondamental pour évoluer.

p.90

Je suis d'accord pour dire qu'il y a notamment une tendance du *queer* qui est en train de se déconnecter tellement des réalités, pas simplement des réalités biologiques, mais pire, des réalités



sociales, et est parti dans une sorte de fable où il suffirait de dire qu'il n'y a plus de différences pour qu'elles disparaissent. []

*Queer*, en anglais, ça veut dire « bizarre » et c'est une tendance [] des études de genres [] qui ont passé le cap d'une réflexion qui est ancrée dans des rapports de force et de lutte sociale à l'idée que la parole est performative, façon Michel Foucault, et qu'il suffit de dire « il n'y a plus de différence des sexes » pour être révolutionnaire. Non, la vraie façon d'être révolutionnaire, c'est de lutter contre l'assignation des genres []. **J'ai toujours dit qu'il y a des choses dans le discours de l'APGL que je trouve conformiste** [].

p.91

J'ai récemment eu un grand coup de colère contre le féminisme de Ségolène Royal [] de son passage au Ministère de la Famille où effectivement, elle a défendu des personnes comme Irène Théry, comme Sylviane Agacinski [].

Maryse HUET, Chargée de l'égalité homme-femme à la Commission européenne

p.93s

J'avoue que la France fait figure de modèle en Europe. En terme de natalité, du nombre d'enfants []. En Europe, les familles restent un espace premier de solidarité, en tout cas pour la Commission Européenne.

p.96

[En Europe] 15% des personnes sont en dessous du seuil de pauvreté.

Dans ce contexte, nous avons besoin de développer la conciliation vie professionnelle/familiale, nous voulons aussi avoir plus de femmes insérées dans la vie professionnelle (c'est la préoccupation des gouvernements) **nous voulons plus d'enfants**, mais aussi plus d'égalité hommes/femmes. [] Au niveau européen, nous devons être autour de **2% de dépenses consacrées aux politiques familiales**. [] Nous allons aussi travailler pour aider à la modernisation des politiques familiales des États membres à travers **l'alliance européenne pour les familles** qui a été lancée par le Conseil Européen de printemps, à l'initiative de la Présidence allemande.

p.104

Ce n'est pas un hasard si les pays nordiques ont le taux de prélèvement pour les dépenses publiques le plus important en Europe. En fait, ils font jouer la solidarité au niveau de l'ensemble de la société et beaucoup moins au niveau des familles. Par exemple, **les jeunes de 20 ans, ont droit à une allocation autonomie**, parce qu'ils considèrent que ce n'est pas la responsabilité des familles de prendre en charge les jeunes, à la charge de la société.

Document joint par Maryse HUET, *Familles et politiques familiales en Europe*

La communication, que la Commission a adoptée en octobre dernier sur l'avenir démographique de l'Europe, propose aux États membres un cadre d'orientation à long terme []. L'une de ces orientations est d'ailleurs de permettre aux européens de réaliser leurs projets familiaux par **un soutien accru aux familles, et contribuer ainsi au renouveau démographique**.

Les modes d'intervention évoluent également dans le sens d'une décentralisation de la mise en œuvre des actions, **d'une individualisation des droits et prestations** []. Cette évolution se concrétise notamment par la **remise en cause des droits dérivés liés à la situation familiale et par la promotion des droits individuels dans les systèmes de protection sociale**.

**Il s'agit aussi de lutter contre la pauvreté des enfants, un phénomène dont l'ampleur**

**reste inquiétante** et reflète aussi la détérioration relative de la situation des familles avec enfants.

Commentaire : la position de la Commission Européenne est une claire promotion du *renouveau démographique*, plutôt dans l'individuation des droits que dans le communautarisme familial. Toutefois, son *soutien accru aux familles* reste une position de principe ambiguë quant à la dose de communautarisme qu'elle suppose.

Françoise LAURANT, présidente du MFPP

p.108

En fait, ce qui est important pour nous, c'est que la famille est le lieu qui renforce l'assignation des femmes et des hommes à des rôles de dominant et de dominé, qui exerce un contrôle sur la sexualité de ses différents membres, hommes ou femmes, et **le lieu qui reproduit ces assignations**. []

Avant d'aborder la question du genre, nous disions que le fait de se positionner au départ avec une analyse de **la famille comme lieu de reproduction sociale**, cela peut être une voie de réflexion commune entre les féministes plus anciennes et les plus jeunes. [] Passer de la lutte pour les droits des femmes, avec un certain nombre d'acquis, à une lutte sur l'ensemble de la société [].

p.109

Creuser l'approche « famille et genre » va nécessiter d'avoir une réflexion sur notre propre vision de la famille, parce que dire que **la famille, c'est le lieu de la reproduction de la domination**, cela ne veut pas forcément dire que dans toute famille, c'est l'enfer et en particulier la nôtre quand nous sommes contentes de la nôtre ! **Il faut apprendre à vivre avec cela**.

p.110

Il y a une étude en cours au sein de l'Éducation Nationale pour supprimer l'école maternelle dès 3 ans. Elle ne prendrait en charge que les enfants à partir de cinq ans. La preuve que la solidarité dépasse le système de la Sécurité Sociale et que nous devons nous impliquer. Nous allons devoir définir sur quoi, comment et avec qui, nous allons intervenir sur ces questions de remise en cause du système de solidarité.

STALLA-MORICEAU, Geneviève, *Limites aux procréations assistées ou procréations limites*, Mémoire de Maîtrise de Psychologie Université de Grenoble, 1995

La sécu rembourse à 100% le prix des paillettes, les frais d'inséminations et tous les traitements contre la stérilité. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles les tentatives de FIV sont si nombreuses en France : 7 à 8 fois plus qu'aux USA. « En prenant en compte toutes les dépenses directes ou indirectes qui y sont liées, une FIV réussie coûte au bas mot 700 000 Frs », affirme le Pr Relier (hôpital Port-Royal, Paris).

MEMMI, Dominique, *Faire vivre et laisser mourir - Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, La Découverte, 2003

Chapitre 4 – Une autre douce pédagogie des excès : la désincitation financière

[Regardons la] façon dont les pratiques liées à la naissance et à la fin de vie sont financièrement prises en charge par la Sécurité Sociale. Par son caractère purement incitatif, apparemment non autoritaire, en même temps que par les valeurs sur lesquelles il s'appuie, **cet édifice constitué par les taux de remboursement ressemble fort à la direction des conduites par le discours. Discrète direction morale contemporaine.**

Somme qui sert de base à la prise en charge par la Sécurité sociale en 2001 : insémination artificielle 1100€, une FIV 3000€ et FIV par micromanipulation 3800€, débours d'ailleurs non uniques puisqu'une procréation artificielle se réalise ou se tente le plus souvent en plusieurs essais. La prise en charge collective de ces pratiques est souvent élevée, si on la compare avec les taux de remboursement habituels des dépenses de santé, qui vont, sauf exception, de 35 à 75%. Ainsi la surveillance médicale de la grossesse, de l'accouchement et de la périnatalité, mais aussi l'AMP [assistance médicale à la procréation], tout comme les « soins palliatifs » sont en gros **pris en charge à 100%, alors que cette couverture sociale est réservée dans le reste du système de protection sociale aux cas dits « lourds »**. Le principe du remboursement de ces pratiques est souvent intervenu après le début de la crise économique de 1973-1974, elle-même précédant de quelque temps la mise en lumière du déficit de la Sécurité sociale. La prise en charge sociale est intervenue en 1974 pour la contraception féminine, en 1982 pour l'IVG, en 1978 pour l'insémination artificielle, en 1990 pour la FIV et en 2000 pour l'ICSI (auparavant les coûts de la FIV et de l'ICSI étaient inclus dans le budget global des hôpitaux, que la Sécurité sociale prend en charge à hauteur de 1/12 par mois). **Le coût de cette prise en charge généralisée peut apparaître d'autant plus élevé dans le contexte de ce qui est devenu une interrogation permanente sur le caractère excessif ou non des dépenses de santé.** La France se place au troisième rang des pays de l'OCDE pour la part des dépenses de santé dans le PIB avec une croissance nettement plus forte que celle du PIB.

Loi du 9 juillet 1999, les sénateurs ont voté la disposition suivante : « **Tout salarié dont un proche** [ndlr : membre de la famille] **reçoit des soins palliatifs peut bénéficier soit d'un congé** d'accompagnement soit d'une réduction du temps de travail » et ceci pour 2 mois au maximum.

En dehors de la contraception, de la vaccination et des examens prénuptiaux, il y avait bien peu d'actes dans le système français d'assurance maladie pour manifester, par la prise en charge dont ils bénéficient, un souci de politique véritablement préventive... même si à partir de 1995 des campagnes ont été systématiquement entreprises pour inciter les particuliers à la prévention (dépistages de certains cancers).

**Michel Foucault a ignoré un mode de régulation – qui lui était pourtant déjà contemporaine : celle qui s'opère par incitation / désincitation financière.** Complémentaire de celles qu'il a analysées, cette régulation est cependant autrement raffinée que les mécanismes « disciplinaires ».

Une régulation originale, par retraits de gratifications financières ou « suspension d'une incitation positive ». Exemple à cet égard, la surveillance de la grossesse [] pour assurer que les femmes se livrent, avec leurs nouveau-nés, à une batterie d'examens obligatoires, condition d'obtention d'allocations familiales (16% par mois et cumulative). **Le soin avec lequel a été aménagé le régime de pénalisation financière confirme la construction sociale et politique de la maternité comme une affaire de santé publique et dit tout le souci de l'État en cette matière :** il est tout à fait cohérent avec le fait que tous les frais de la grossesse et de l'accouchement sont intégralement pris en charge par le régime général de la Sécurité sociale.

**3 grands ensembles de taux de remboursement se révèlent : à 65% pour le contrôle des**

**naissances, à 80% pour l'IVG, et à 100% pour la maternité.**

Prime à la maternité : insistance toute particulière en France sur la légitimité des soins concernant la maternité, qu'elle soit naturelle ou artificielle.

MOLLER OKIN, Susan, *Justice, genre et famille*, Paris, Flammarion, 2008 (1989)

#### Avant-Propos de la traductrice, Ludivine Thiaw-Po-Une

« Pivot du genre », la famille l'est en fait à la fois parce qu'elle est le **lieu de la reproduction du genre, dont la représentation se trouve familialement transmise d'une génération à l'autre**, mais aussi et peut-être surtout parce qu'elle tend structurellement à protéger et à occulter ce qui se passe réellement en son sein.

De fait, l'ensemble du droit, des mœurs et des pratiques sociales tend à représenter la famille comme un domaine séparé (parfaitement « privé »), exclusif de toutes considérations s'exprimant en terme de justice et d'égalité – lesquelles sont conçues comme relevant du domaine « public » et comme inappropriées dans une réflexion sur la famille.

Pour avancer la thèse, défendue par Okin, selon laquelle « **le mariage et la famille, tels qu'ils sont pratiqués dans notre société, sont des institutions injustes** », il ne suffit donc pas de montrer en quoi ils favorisent l'inégalité entre les hommes et les femmes : il faut aussi et surtout défendre la nécessité d'étendre la réflexion sur la justice à la sphère familiale.

Traditionnellement, en effet, la famille est pensée sous le registre de l'unité quasi fusionnelle des intérêts, comme un havre « naturel » de paix et de protection []. Dans ces conditions, il devient difficile d'admettre que la famille puisse être le lieu d'un conflit d'intérêts majeur entre les individus qui la composent [].

Une des raisons en tiendrait au fait que la charge des enfants en bas âge, outre la durée de gestation et les difficultés de l'enfantement, est encore massivement et presque exclusivement attribuée à la femme par la société et par les mœurs.

#### Introduction – La justice et le genre

p.35

Le jugement selon lequel la famille est « non politique » résulte directement de ce que, dans la plupart des travaux contemporains de théorie politique, la question n'est simplement pas discutée. [] Ainsi l'application des principes de justice aux relations entre les sexes, c'est-à-dire dans le cadre du ménage, est-elle couramment, bien que tacitement, écartée dès le départ. Dans la plus influente de toutes les théories de la justice du XX<sup>e</sup> siècle, celle de John Rawls, non seulement la vie familiale est présumée, mais il est présumé qu'elle est juste – et la division dominante du travail qui intervient entre les genres dans la famille est négligée, ainsi que la répartition corrélative du pouvoir, des responsabilités et des privilèges. Cette position est typique des théories contemporaines de la justice. En dépit d'abondantes remises en question de leurs présumés par les féministes, elles s'obstinent, dans leur refus même de discuter la famille et sa structure générique, à reconnaître encore moins la famille comme une institution politique de toute première importance.

p.50

La capacité des forces réactionnaires à exploiter les « éthiques différenciées » mises en avant par le féminisme est particulièrement frappante dans la récente lettre apostolique de Jean-Paul II, « Sur la

**dignité des femmes** », dans laquelle il se réfère à la capacité spécifique aux femmes de prendre soin des autres en soutenant la nécessité de les confiner à la maternité ou au célibat. [note : extraits publiés dans le NYT le 1/10/1988]

p.58

John Stuart Mill, [dans *L'Assujettissement des femmes*] continue de discuter, en des termes très vigoureux, de l'effet nocif qu'il y a dans le fait de grandir au sein d'une famille non régulée par la justice. [Mill] conclut que l'exemple créé par la perpétuation d'une structure conjugale « entrant en contradiction avec les premiers principes de justice sociale » doit avoir une influence à ce point perverse » **qu'il est à peine possible d'imaginer les effets positifs qu'il y aurait à en changer.**

p.62

Parmi les théoriciens contemporains majeurs de la justice, seul John Rawls traite sérieusement de la famille comme de la toute première école du développement moral. [] De l'amour des parents pour leur enfant, un amour dont il dit qu'il devient réciproque, dépendra « le sens de sa propre valeur et le désir de devenir le genre de personne qu'ils sont ». La famille est également la première de cette série d'« associations » auxquelles nous prenons part et dans lesquelles nous apprenons cette capacité, cruciale pour le sens de la justice, qui consiste à considérer les choses en se mettant à la place des autres. Comme je le montrerai, cette capacité – la capacité d'empathie – est décisive pour le maintien du sens rawlsien de la justice.

p.63

[] le problème posé par les rares et intéressantes discussions de Rawls consacrées au développement moral est qu'elles reposent sur le fait d'admettre sans explication que les institutions familiales sont justes. [] dans ses travaux les plus récents. Il y affirme que les familles sont des institutions privées auxquelles il n'est pas approprié d'appliquer les critères de justice. **Cependant, à supposer que les familles doivent contribuer à former des individus justes, assurément doivent-elles être des familles justes.**

p.66

[] nous identifierons avec davantage de clarté, non seulement le potentiel de justice présent dans les familles, mais encore la nécessité d'appliquer les critères de justice à la famille. Dans les deux derniers chapitres, **je montre que la famille, dans ses formes spécifiques et telle qu'elle existe dans notre société, n'est pas juste**, et je suggère alors comment elle pourrait devenir juste.

## Chapitre II – La famille : au-delà de la justice ?

p.68

Les inégalités substantielles qui continuent d'exister entre les sexes dans notre société produisent de graves effets sur les vies de presque toutes les femmes **et sur un nombre de plus en plus important d'enfants.** La répartition inégale du travail domestique non rémunéré sous-tend toutes ces inégalités.

p.70

L'idée selon laquelle la justice n'est pas une vertu appropriée aux familles fut le plus clairement exprimée dans le passé par Rousseau et par Hume [inutile parce que superflue... affections étendues].

p.80

**Depuis les années 1970, on « découvre » qu'un grand nombre de violences – graves pour la plus grande part, fatales pour d'autres – se produisent à l'intérieur des familles. [] violences domestiques et pour des abus sexuels commis sur les membres les plus faibles des familles par les plus puissants.**

p.86

Allan Bloom, *L'âme désarmée*. L'ennemi majeur [] de ce qui s'est mal passé depuis le début des années 1960 [] c'est le féminisme. [] le féminisme n'est « pas fondé sur la nature », lorsqu'il ne respecte pas comme il le fait le destin biologique et naturel des femmes. [] Les hommes n'ont aucun besoin ou désir naturel d'enfants. En revanche, les femmes veulent naturellement des enfants et, par conséquent, elles doivent prendre soin d'eux.

p.91

**Il écrit que la nature dicte, par l'intermédiaire de l'allaitement féminin, que les femmes doivent rester à la maison avec les enfants.**

## Chapitre V – A qui s'adresse la justice comme équité ?

p.207

C'est dans le troisième de ces contextes [la première école du développement moral] que Rawls mentionne spécifiquement la famille comme une institution juste – il ne la mentionne cependant jamais en vue de se demander si la famille, « sous une forme ou sous une autre », est une institution juste, mais pour en faire l'hypothèse.

p.214

[] Rawls soutient qu'une société juste et bien ordonnée est stable seulement si ses membres continuent de développer un sens de la justice, « un désir profond et normalement efficace d'agir conformément aux principes de la justice ». Il dirige tout spécialement son attention vers le développement moral de l'enfant, en vue de montrer les étapes majeures à la faveur desquelles s'acquiert un sens de la justice. C'est dans ce contexte que Rawls *admet* que les familles sont justes. [] L'aspect crucial du sens de l'équité qui est appris au cours de cette étape est la capacité – qui, comme je vais le montrer, essentielle pour pouvoir penser « comme si » dans la position originelle – à adopter les différents points de vue des autres et d'apprendre « à partir de leurs paroles, de leurs conduites et de leur expression » à voir les choses à partir des perspectives qui sont les leurs. [] Sans cette expérience, Rawls affirme que « nous ne pouvons pas nous mettre nous-mêmes à la place des autres ni découvrir ce que nous ferions dans leur position » [].

p.218

Le fait que Rawls ait négligé la justice dans la famille entre clairement en tension avec les conditions requises par sa propre théorie du développement moral. La justice de la famille doit être d'une importance centrale pour la justice sociale.

Commentaire : dans le comparatif de positions syndicales ou de partis politiques français qui suit, le lecteur est invité à faire la part des positions véritablement égalitaristes de celles qui promeuvent le communautarisme de la famille et les discriminations à l'encontre des célibataires ou des non-parents.

L'étonnant est que ces positions discriminatoires sont faites paradoxalement au nom de l'Égalité, au lieu de se présenter explicitement pour ce qu'elles sont : une promotion de la reproduction et de l'institution familiale au détriment de l'Égalité.

Égalité salariale. Dans la lignée des accords de 2005 et 2006 [] l'accord prévoit la **prise en compte de l'intégralité du congé parental dans l'ancienneté** à partir de 2006.

[Commentaire : l'ancienneté est censée être gage d'expérience professionnelle, valorisée financièrement à ce titre. Est-il équitable que la durée d'un congé parental soit considérée comme un accroissement d'expérience professionnelle et rémunérée à ce titre ?]

D'autre part, la CFDT obtient pour le personnel pénalisé du fait d'un congé de maternité ou de paternité le réajustement de la part variable.

[Commentaire : la part variable est spécifiquement consacrée à valoriser la productivité annuelle, ce *réajustement* signifie qu'une rémunération de la productivité est attribuée à des personnes qui n'y sont strictement pour rien].

Tract CFDT, mars 2005

Égalité professionnelle – Égalité Hommes-Femmes

Pour la CFDT l'égalité professionnelle est une priorité. Au niveau de la rémunération : [l'entreprise] s'engage à ce que la **rémunération ne soit pas impactée pour un agent lors des absences liées à la maternité ou à l'adoption**. Cela concerne l'ensemble des éléments de la rémunération (primes, part variable, augmentations...).

LCR, législatives juin 2007

**Droit au mariage** et à éduquer librement leurs enfants pour les homosexuels.

Front National, législatives juin 2007

Créer un **revenu parental** pour les familles françaises, pour permettre au parent qui le souhaite de se consacrer à l'éducation de ses enfants. **Encourager la famille française** et les valeurs traditionnelles.

Les Verts, législatives juin 2007

une **allocation jeune autonomie**

permettre le **mariage** pour les couples de même sexe

|                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Discriminations à l'encontre des célibataires et des non-parents, l'exemple des congés dans un grand groupe français. JC LURENBAUM, juin 2007 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Absences liées à la vie familiale : la durée des autorisations spéciales d'absences (ASA) pour événements de famille est laissée à l'appréciation du chef de service seule, la durée maximale en étant fixée par les dispositions réglementaires.

4) mariage de l'agent = 5 Jours + option 2J délais de route

- 5) décès d'un parent proche = 3J + option 2J délais de route
- 6) congé supplémentaire pour naissance (ou pour adoption) = 3J
- 7) état de santé de certains proches parents (conjoint, père, mère, enfant)
  - maladie très grave d'un proche parent = 3J + 1J DR
  - hospitalisation d'un proche parent = 2 x 1J + 1J DR
- 8) parents de jeunes enfants = 6J/an
- 9) parents d'élèves = des ASA peuvent être accordées aux agents élus en qualité de représentants des parents d'élèves pour participer aux réunions.
- 10) parents d'enfants gravement handicapés = 6J/an
- 11) motif religieux [Commentaire : cette rubrique n'est pas directement un commutaurisme familial mais mérite une évocation en République laïque et fondée sur le principe d'égalité. À noter qu'aucune ASA n'est prévue pour les athées ou les agnostiques.]

Autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des fêtes propres aux confessions religieuses de tous types pour l'année 2005 :

- 1 Ja – orthodoxe
- 1 Ja – arménienne (commémoration du génocide)
- 2 Ja – musulmane
- 3 Ja – juive
- 1 Ja – bouddhiste

Enfin, l'article L.226-1, quatrième alinéa, du Code du travail prévoit pour les **partenaires liés par un PACS** l'attribution d'autorisations spéciales d'absence relatives à la vie familiale, par analogie avec les règles prévues pour les couples mariés. La lettre FP7 n°002874 du 7 mai 2001 du ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État étend à ces mêmes partenaires le bénéfice des dispositions prévues par l'instruction n°7 du 23 mars 1950, relatives aux autorisations exceptionnelles octroyées aux agents mariés.



L'idéologie de reproduction aujourd'hui – Le kiddisme

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

En ce qui concerne la relation juridique aux enfants, l'évolution s'est historiquement faite à partir d'un *droit de propriété* absolu du père sur l'enfant, avec droit de mort chez les Romains. Avec l'affaiblissement patriarcal, l'évolution a étendu ce droit de propriété à la mère, mais en a aussi restreint le champ. À partir de 1989, avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant, apparaît la notion juridique nouvelle d'« intérêt de l'enfant », on se demande alors si le mineur n'est pas lui aussi quelque part un citoyen et dans quelle mesure cette minorité juridique, liée à l'arbitraire de l'âge, se justifie. Aujourd'hui dans l'Union Européenne, les parents n'ont théoriquement plus le droit de recourir à la violence légale à l'encontre de *leur* enfant.

Est-ce que la relation juridique de *parenté* existerait dans une société libérée de l'idéologie de reproduction, est-ce que la *minorité légale* liée à l'âge – c'est-à-dire la restriction des droits - existerait aussi ? Le point de départ juridique organisant la relation aux plus jeunes ne serait sans doute pas un droit de contrôle sur l'enfant, découlant de l'ancienne obsession d'assurer une descendance obéissante qui « à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère » (code civil), mais l'objectif de *guider* les plus jeunes jusqu'à l'*autonomie* affective et sociale. Si le féminisme a été ce long combat pour sortir les femmes d'une minorité juridique longtemps jugée naturelle, le *kiddisme* pourrait bien être la prochaine étape d'émancipation des jeunes.

Sources :

*Encyclopédie des religions*, sous la dir. de LENOIR, Frédéric, TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000

JULIEN, Philippe, *La féminité voilée*, 1997

COMMAILLE, Jacques, MARTIN, Claude, *Les enjeux politiques de la famille*, 1998

COMMAILLE, Jacques, SINGLY, François de (sous la dir.), *La question familiale en Europe*, 1997

MFPP, Université d'été 2007, *Familles, genre et société* – Dossier préparatoire et Actes

DELPHY, Christine, *La dérogation au droit commun comme fondement de la sphère privée*, 1995

DELPHY, Christine, *Libération des femmes ou droits corporatistes des mères ?*, 1991

FIZE, Michel, *Le Livre noir de la jeunesse*, 2007

CYRULNIK, Boris, *L'ensorcellement du monde*, 1997

ROTHBARD, Murray, *L'éthique de la liberté*, Les Belles Lettres, 1991 (1989)

MOLLER OKIN, Susan, *Justice, genre et famille*, 1989

KHALDI, Eddy, FITOUSSI, Muriel, *Main basse sur l'école publique*, 2008

*Encyclopédie des religions, tome I*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

## LE CHRISTIANISME

### Le christianisme antique

Michel MESLIN

p.403-430

Si le droit romain réprimait en principe l'avortement, celui-ci était couramment pratiqué. De plus **le père de famille avait le droit d'abandonner les nouveau-nés sans justification** ; même sous l'empire chrétien la législation impériale tolérera encore cet usage.

### La tradition et les premiers écrits

Charles PERROT

p.377-398

En outre, peu à peu, l'enfant et l'esclave, jusque-là considérés comme **des choses appartenant à leur maître**, devaient faire l'objet d'une réévaluation « dans le Christ ».

*La Bible de Jérusalem*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, 14<sup>e</sup> édition, Paris, Cerf, 1994

Le Décalogue – Exode 19,18

Honore ton père et ta mère, afin que se prolongent tes jours sur le sol

L'Exode - Moïse – Code de l'Alliance, Ex 21

Qui frappe son père ou sa mère sera mis à mort... Qui maudit son père ou sa mère sera mis à mort.

Le Monde, 12/6/2006, Familles, je vous aime : la doctrine Royal

Mme Royal tient aux symboles : elle maintient, dans le code civil, l'article issu du code Napoléon de 1804 qui précise que l'enfant, « **à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère** ».

Code d'Hammourabi

Le fils qui a frappé son père à la main tranchée. Le fils d'une prostituée qui a dit à son père adoptif : « tu n'es pas mon père ! » a la langue arrachée.

*Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, Paris, coédition Bayard Éditions, Les Éditions du Cerf, Éditions Fleurus-Mame, 2005

### Le quatrième commandement : Honore ton père et ta mère

§455. Que commande le quatrième commandement ?

Il commande d'honorer et de respecter nos parents et ceux que Dieu, pour notre bien, a revêtus de son autorité.

§459. Quels sont les devoirs des enfants envers leurs parents ?

Les enfants doivent respect (piété filiale), reconnaissance, docilité et obéissance envers leurs parents.

Le confucianisme

Chia-yu WANG

p.1087-1104

Fondé par Confucius il y a plus de vingt-cinq siècles le confucianisme est l'une des plus grandes écoles philosophiques de la Chine ancienne.

Le confucianisme s'est inspiré des croyances antiques : respect pour autrui, justice et devoir, pardon ou tolérance, **piété filiale, ou amour pour les ancêtres et les parents**.

Les textes enseignés par Confucius : leur étude demeure actuelle et jamais interrompue durant plus de deux mille ans. Quant à l'enseignement primaire et secondaire, ce fut également le confucianisme qui prévalut dans le programme des établissements, les élèves de ces deux niveaux scolaires devaient en effet apprendre deux autres textes confucéens : le « **Livre de la piété filiale** » et les « Entretiens de Confucius et de ses disciples ».

C'est à partir des Han occidentaux que les chinois règlent leur vie quotidienne selon les principes de l'école confucéenne et cela n'a guère changé de nos jours.

JULIEN, Philippe, *La féminité voilée*, Desclée de Brouwer, 1997

Le premier déclin [de la figure de la paternité]

Judéo-christianisme : Dieu se fait homme ; **il naît d'une femme**. En cette figure de Jésus, Dieu se montre privé de tous les traits que les hommes réclament d'un Père tout-puissant.

Ce n'est que très lentement que ce message religieux a pu ébranler l'autorité paternelle de nos sociétés, selon laquelle le mariage est, suivant la loi des échanges, un don et un contre-don entre deux pères. En effet, la transmission du patrimoine ne peut se faire que par ceux qui en sont les dépositaires, c'est-à-dire les pères.

Cette coutume extrêmement forte est transmise par le droit romain d'origine païenne. Or, peu à peu, **l'Église, après l'avoir respectée, ose contester cette autorité des pères, et elle introduit une autre loi : seul le consentement entre époux fait le mariage**.

À partir du XII<sup>e</sup> siècle, théologiens et canonistes commencent à affirmer que le consentement du père n'est pas requis. Il faudra attendre le IV<sup>e</sup> concile du Latran (1563) pour que l'Église condamne les « romanistes » qui affirmaient à tort que sont nuls les mariages contractés par les fils de famille sans le consentement des parents. L'Église détrône le pouvoir paternel hérité de la société romaine.

Avec la naissance de la sécularisation et de la démocratie, le déclin du père se manifeste autrement : il ne concerne pas seulement l'autorité du père sur ses fils et filles, devenus légalement libres le jour de leur majorité. Le déclin vient du déplacement du pouvoir du père sur la mère.

**1889 marque la date de la chute du patriarcat avec la loi sur la déchéance des pères jugés indignes**. La reste suivra : 1938, la puissance maritale sur l'épouse est supprimée ; 1970, c'est le tour de l'autorité paternelle d'être supprimée au profit de l'autorité parentale.

Par nature *femina* vient de *fe* et *minus*, c'est-à-dire moins de foi.

Sens ancien du mot *pater* : un fondateur.

COMMAILLE, Jacques, MARTIN, Claude, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard, 1998

Analyse de la répartition des responsabilités entre État et familles, au travers des obligations familiales, que ce soit entre parents et enfants, entre conjoints ou entre générations. [Il y a] des pays, comme les pays scandinaves, où ces obligations sont minimales et où les prestations qui sont versées sont adressées à l'individu. Ainsi, **les enfants ont des droits propres** et l'aide aux personnes âgées n'est pas considérée comme relevant *a priori* de la famille.

COMMAILLE, Jacques, SINGLY, François de (sous la dir.), *La question familiale en Europe*, Paris Montréal, L'Harmattan, 1997

De la *privacy* à l'État-léviathan, le cas de l'enfant John EEKELAAR

Un net développement a marqué la relation de la société à l'enfance, entre une époque où cette relation relevait exclusivement de la sphère privée, et [] aujourd'hui où les relations primordiales de l'enfant sont considérablement contrôlées par l'État. Les modifications intervenues dans les législations de nombreux pays d'Europe occidentale au cours de ces vingt dernières années viennent renforcer cette thèse. Des termes juridiques comme « puissance paternelle » [] ou « parental **rights** », ont été remplacés par « autorité parentale », [] ou « parental **responsability** ». La protection de l'enfance est universellement déclarée comme principe juridique auquel on ne saurait déroger. **Cela semble indiquer l'abandon d'un régime où les parents avaient un pouvoir quasi absolu sur leurs enfants []**.

L'on peut soutenir cette thèse, à condition de la nuancer et d'y apporter d'importantes réserves.

Nature absolue du pouvoir parental [] revendiqué dans des écrits du XVII<sup>e</sup> siècle comme *Le Léviathan* de Hobbes ou le *Patriarcha* de Filmer. [] John Locke, plus tard, remarqua qu'une telle situation peut être assimilée à de l'esclavage.

Droit anglais

Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que la relation instrumentale entre le tuteur (ou la Cour) et le pupille se transforma en une *relation tutélaire*. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Cour était prête à exercer son pouvoir dans l'intérêt des pupilles, même contre la volonté d'un père [C'était un changement majeur].

Dans son *Second Traité sur le Gouvernement*, publié en 1690, Locke définit le pouvoir parental en des termes forts différents de ceux de Filmer : la relation est présentée comme un moyen, pour les parents, de s'acquitter du devoir de subvenir aux besoins de leurs enfants.

En Angleterre, le gouvernement socialiste d'après-guerre s'accapara l'idéal de protection sociale avec le *Children Act* de 1948, qui exigeait des services de l'enfance de l'administration locale qu'ils « exercent leur pouvoir dans le respect de l'enfant de façon à promouvoir **ses meilleurs intérêts** et à lui accorder l'opportunité de développer convenablement sa personnalité et ses capacités ».

Le *Children Act* de 1975, qui autorisait les autorités de l'État à destituer de leurs droits parentaux ceux dont l'enfant avait été à la charge de l'État, ou à la charge d'une association caritative, pendant trois ans ou plus, marque l'apogée de la *tutelle étatique* en Angleterre.

Convention des Nations-Unies de 1989 relative aux droits des enfants

**Article 12, prise en considération des opinions de l'enfant.** La France est allée plus loin en

permettant aux enfants d'être représentés séparément lors de procédures judiciaires. Les récentes dispositions britanniques autorisant les enfants, dans certaines circonstances, à faire requête auprès des Cours, indépendamment de leurs parents, pour des faits concernant leur éducation, sont encore plus novatrices. Ces avancées suggèrent la possibilité d'une importante mutation du statut parent-enfant dans le sens d'une relation véritablement établie sur une base juridique. Une telle relation procure aux enfants la possibilité de jouer un rôle accru, **en conformité avec le degré de maturité qu'ils ont atteints**, en définissant pour eux-mêmes ce que sont leurs intérêts. Mais le fait que leur expérience et leur compétence soient incertaines requiert qu'ils soient **guidés** par leurs parents, **ou les substituts des parents**, au cours d'un processus que j'ai nommé *auto-déterminisme dynamique*. p.285

C'est un déplacement d'une relation où les décisions concernant les intérêts des enfants sont prises indépendamment d'eux et leur sont imposées, vers **une relation de conseil**, basée sur la communication et l'interaction entre parents et enfants. Mais l'on ne doit pas présumer que cette transformation est achevée. **Les adultes restent fortement enclins à imposer leurs valeurs aux enfants**, et la rhétorique du droit a vu réapparaître **des attitudes fortement instrumentalistes à l'égard des enfants** (en particulier grâce aux nouvelles technologies de procréation) [].

Pierre CHAILLON, juge pour enfants et université de Toulouse, « Qui a peur de l'enfant ? »

Le Sénat va examiner le projet de loi sur l'autorité parentale [rapports entre enfants et parents séparés].

Permettre à [l'enfant] de réellement exister dans la procédure judiciaire.

Problème de la parole de l'enfant. **Le principe n'est toujours pas celui de l'audition des enfants** sauf, et c'est la seule avancée des députés, pour les enfants de plus de 13 ans. Pourquoi ce seuil des 13 ans ? La raison en a été explicitement formulée dans les débats parlementaires : **13 ans, c'est l'âge où les enfants peuvent aller en prison.**

Outre le fait qu'on ne voit guère le rapport entre être entendu dans une affaire de divorce et aller en prison, il faut savoir que les tribunaux retiennent la responsabilité de l'enfant bien avant 13 ans.

Ainsi, un enfant peut être pénalement responsable de ses actes dès l'âge de 9 ans et civilement responsable de ses fautes et donc condamné à en réparer les conséquences pécuniaires dès l'âge de 30 mois [Cour de Cassation, 9 mai 1984, il s'agissait d'un enfant de 2 ans et demi qui jouait sur une balançoire et qui, avec un bâton qu'il tenait à la main, avait crevé l'œil d'un petit camarade].

N'y a-t-il pas dans la loi et les pratiques judiciaires **deux poids, deux mesures pour l'enfant : responsable de ses fautes dès son plus jeune âge, mais bâillonné dans sa parole jusqu'à 13 ans ?**

MFPE, Université d'été 2007, *Familles, genre et société* – dossier préparatoire

### Introduction MFPE

**Y a-t-il une immuabilité des rapports de domination sur les enfants et sur la femme ?**

La volonté de déconstruire les rapports de domination de genre impose d'engager, parallèlement, un

changement des places (et des droits) dans la famille, concernant la mère, le père, l'enfant.

Viols et violences familiales, Suzy ROTJMAN, *L'état des droits de l'Homme en France*, La Découverte, 2006

La société, les individus mettent en avant d'immenses résistances pour reconnaître les violences [parce] que cette dénonciation [remet] en cause très concrètement les rapports de domination hommes/femmes et **adultes/enfants**.

Les allocations familiales, entre équité et droit de l'enfant, Michel CHAUVIÈRE – directeur de recherche au CNRS – Groupe analyse des politiques publiques – Cachan/Paris, Action Syndicale des Familles n°135, *Bulletin de la Confédération syndicale des familles*, 10/1997

**[Un] déplacement s'est opéré du droit du groupe familial, hier encore scellé par le mariage, au droit de l'enfant.** En d'autres termes, c'est l'enfant qui fait et fait tenir sa famille. Et la lecture du sens des allocations familiales s'est, de la même manière, déplacée d'une logique d'aide à la famille, vu le coût de l'enfant, vers **un droit ouvert par l'enfant et par lui seul**. D'ailleurs, l'invention du **tuteur** aux prestations familiales (1941-1946) ne vient-il pas sanctionner un mauvais usage des allocations, au service des enfants ? On peut donc comprendre l'attachement d'un grand nombre de partenaires sociaux aux allocations familiales, hors plafonnement, et à leur légitimation comme droit de l'enfant. **Cette orientation philosophique s'inscrit pour eux dans la même logique que le droit de tout enfant à l'instruction ou à la protection.**

Politique familiale et modes de gestion des populations, in *Informations sociales* n°139, avril 2007, Rémi LENOIR, professeur à l'Université de Paris-I, directeur du Centre de sociologie européenne (CNRS-EHESS)

[Tous] les partis (lorsqu'ils se sont implantés en tant que tels) ont développé un programme en faveur des familles [] la défense de la famille est devenue, lors de l'avènement de la III<sup>e</sup> République, une cause nationale dont le fondement et la définition sont relativement autonomes par rapport à ceux du familialisme d'église, l'église catholique ayant, depuis plus d'un millénaire, fait de la morale familiale une dimension essentielle de son apostolat.

**[La] politique familiale est peu à peu devenue un instrument d'une politique qui n'a pas seulement la famille pour objet mais, plus largement, la lutte contre les inégalités sociales.** Ainsi a été confiée aux caisses d'Allocations familiales la gestion de prestations qui n'ont plus rien à voir avec leur vocation première : l'allocation pour adultes handicapés, voire l'allocation de parent isolé et, plus tard, **le revenu minimum d'insertion**.

**La famille n'est plus cet objet politique consensuel qu'elle a été après la Libération** [] le montant relatif des prestations familiales *stricto sensu* et la part de ces dernières dans l'ensemble des prestations sociales n'ont cessé de baisser, de 1960 à 1981. [] Cette politique familiale devient de plus en plus pragmatique dans ses orientations et **de plus en plus centrée sur la prise en charge de l'enfant**, quels que soient le fondement et la forme de la famille.

MFPPF, Université d'été 2007, *Familles, genre et société* – Actes

Anna CHIARA-CERRI, représentante du Conseil de l'Europe

p.10

Selon une étude dans nos États membres, entre 12 et 15% des femmes ont vécu une relation marquée par des violences conjugales et domestiques. **Malheureusement, la violence domestique est connue aussi par les enfants** et ce domaine est aussi pour nous prioritaire. Nous avons lancé un programme intitulé « Construire une Europe pour et avec les enfants », qui a été décidé par nos chefs d'État et de Gouvernements lors de leur sommet de Varsovie en 2005, qui vise justement à une coordination de toutes les actions du Conseil de l'Europe en matière de droit des enfants et de lutte contre la violence à leur égard. **Justement, une des campagnes qui va se dérouler dans ce cadre est l'abolition du châtiment corporel en tant qu'impératif des droits de l'homme.**

Je voudrais mettre l'accent sur l'autre partie de nos travaux actuels, car je pense que nous touchons un domaine qui est un peu inhabituel pour une organisation internationale intergouvernementale, mais qui à mon avis aura une portée importante pour la société dans son ensemble. Il s'agit de la « **parentalité positive** ». Nous pouvons nous demander pourquoi une organisation internationale va s'immiscer dans des relations entre un parent et un enfant. Je peux vous dire qu'une recommandation a été adoptée en décembre 2006 par le Comité des Ministres, qui s'adresse aux États membres et qui traite des politiques visant à soutenir une parentalité positive. **Par parentalité positive, nous entendons un comportement parental fondé sur l'intérêt supérieur de l'enfant, qui vise à l'élever, à le responsabiliser, de façon non-violente et à lui fournir connaissance et assistance**, en établissant un ensemble de repères favorisant son plein développement.

DELPHY, Christine, « L'état d'exception : la dérogation au droit commun comme fondement de la sphère privée », in Nouvelles Questions Féminines, 1995, Vol. 16, N°4

La question des droits spécifiques – qu'il s'agisse des droits spécifiques des femmes ou des droits spécifiques des enfants – est souvent liée à celle des « capacités naturelles » : par exemple « capacité naturelle » des femmes de mettre au monde et d'élever des enfants, « incapacité naturelle » des enfants de s'occuper d'eux-mêmes.

Les droits spécifiques, exception au droit de tous, sont préjudiciables aux catégories qu'ils prétendent « protéger » ; et le privé n'est pas un domaine naturel que la loi ne ferait que respecter, mais la création, **à côté d'un droit général égalitaire, d'un droit caractérisé par l'inégalité et la privation des protections ordinaires de la loi.**

Ces droits [« de garde » par exemple] par les parents – qu'ils soient femmes ou hommes – [sont] fondés sur le fait que les enfants ne possèdent pas de droits sur eux-mêmes. [Les] argumentations sont basées sur [l']incapacité à prendre soin de soi-même pour les enfants.

Qu'en est-il en réalité de ces « capacités » ou « incapacités » naturelles ? [Le] droit s'appuie-t-il dessus ou les invente-t-il ?

Toute dérogation au droit commun est préjudiciable aux catégories explicitement visées, mais en même temps, bénéficient à d'autres catégories, non nommées, d'acteurs sociaux.

Le débat sur le droit de garde des enfants qui fait rage en ce moment dans le monde occidental et oppose les mères aux pères se résume le plus souvent, de façon significative, à la question : « **qui**

**possède légitimement les enfants ? » ; sans qu'on se demande s'il est légitime que les enfants soient possédés.**

*Ce qui explique les violences conjugales, c'est la conjugalité : c'est que la société a créé une catégorie sociale – le « privé ».*

### Minorité légale ou incapacité réelle ? Le statut des enfants

La vie des enfants en particulier est entièrement réglée par la famille, puisqu'ils ne sont pas sujets de droit mais « représentés » par leurs parents – l'intervention de l'État vis-à-vis d'eux ne se fait pas directement mais par l'intermédiaire des parents, les « représentants légaux ».

[Ce] statut des enfants, qui les apparente plus à des choses qu'à des êtres humains, [n'est] jamais remis en cause. Et l'État est, en France, toujours prêt à privilégier le principe de la puissance parentale par rapport aux intérêts des enfants : c'est même la sacralité de la famille – entendons par là quelque chose que l'on pourrait appeler de manière métaphorique **la propriété privée des enfants** – qui est opposée aux demandes que les enfants soient efficacement (et non pas seulement en principe), protégés des sévices de tous ordres.

La DASS encourage les parents qui abandonnent leurs enfants à « garder leurs droits parentaux » : à refuser de les rendre adoptables. Et pour décider ainsi du sort d'êtres humains il suffit de s'être donné la peine de les procréer et de signer un papier une fois par an [renouvellement de l'opposition de les rendre adoptables].

[Les] enfants sont sous certains aspects assimilables à des propriétés, les droits détenus sur eux étant semblables à ceux que l'on peut avoir sur des objets ou des animaux, et le *droit d'abuser* – y compris de rendre malheureux un enfant pour lequel on n'assume aucune responsabilité – fait partie de ces droits.

[Ces] droits extravagants – qui sont contraires aux libertés inscrites dans les déclarations des droits de la personne – sont « ouverts » par la seule procréation.

**Entre un et deux enfants sont tués dans des circonstances similaires [maltraitance parentale] en France chaque jour** (selon l'association « Enfance et Partage ») [On] est obligé de voir dans ces chiffres le résultat de la politique de protection de l'enfance en France : [ces morts] sont le prix de la préférence pour le maintien des liens entre l'enfant et ses géniteurs biologiques.

**Si l'on examine le statut des enfants sous l'angle juridique, il correspond de façon frappante à une privation de droits, du même type que celle dont les femmes étaient victimes dans ce pays jusque bien avant dans la seconde moitié du vingtième siècle.** Des arguments de type biologiste – la « faiblesse naturelle » des enfants – continuent donc d'être invoqués pour justifier l'absence de droits des enfants, et les droits que d'autres ont, en contrepartie, *sur* eux.

Il est grand temps que le débat de fond soit posé, celui du statut juridique des enfants. Or, la plupart des associations qui militent pour les « droits des enfants » - par exemple la plus active, « Enfance et Partage » - refusent de poser ce genre de problème, arguant, selon la tradition, de leur « différence biologique » : de leur faiblesse physique et mentale, et réduisent leurs droits à leur « besoin de protection ».



C'est la position la plus courante en France, et les couplets sur le « droit à l'irresponsabilité » ou le « droit à l'enfance », ou encore le « droit à la protection » [] qu'ils émanent de personnalité politiques comme le premier ministre ou le président de la république, ou d'essayistes, sont trop nombreux pour être cités. La phrase de Mme Rubellin-Devichi, juriste spécialiste du droit des enfants, résume bien cette position dominante : « Ne lui reconnaissons pas trop de droits : nous lui volerions son enfance » (1989).

Il apparaît que le débat français est en retard sur le débat nord-américain ; la position des « libérationnistes » - demandant simplement des droits égaux pour les enfants – n'est pas représentée en France, d'une part ; d'autre part, ce sont les adversaires des droits des enfants qui ont dicté les termes du débat ; ils ont identifié toute perte de pouvoir des parents à une attaque contre « la famille ».

[La] définition des droits qui permet de parler du fait de vivre dans une famille, ou encore de l'obligation scolaire, comme de « droits » [] « va en faire beaucoup plus en ensemble de devoirs, de contraintes, d'obligations que de droits proprement dits » (Berger 1982).

Le statut de l'enfant se poursuit jusqu'à dix-huit ans et s'applique à des populations ayant **des niveaux d'autonomie** très divers ; il s'applique notamment à toute une population d'adolescent qui sont non seulement en possession de tous leurs moyens, **mais en possession de plus de moyens, physiques et intellectuels, que la population d'adulte** qui les « garde » (on sait que l'acmé physiologique se situe précisément à dix-huit ans, ce que confirme l'âge moyen des athlètes dans de nombreuses disciplines sportives).

Quand même les enfants arrivent à alerter la justice sur les sévices parentaux (ce qui est extrêmement rare, puisqu'ils sont dans l'illégalité dès qu'ils sortent de chez eux sans autorisation) leurs droits sur le plan pénal sont extrêmement limités ; ils n'ont par exemple pas le droit à un conseil juridique. **Dans les cas d'inceste qui viennent devant les tribunaux français, le violeur a un avocat, sa victime – qui est sa fille ou son fils – n'en a pas.**

Loi du 9 janvier 1993 [droit d'être entendu pour le mineur] : c'est strictement un droit d'être entendu, nullement un droit d'être partie au conflit, même si celui-ci le concerne au premier chef, que le conflit soit civil ou pénal. « Un mineur n'a pas la capacité d'ester en justice » (Juris-data, recherche n°25, 01/03/93, Cour d'appel de Paris, 30/09/92). [Avec cette loi] le nouveau juge « aux affaires familiales » [se] voit confier comme mission spéciale de « veiller à la sauvegarde des intérêts de l'enfant mineur ».

Ces évolutions du droit confirment que **le mineur est un incapable**. Et les conséquences de ce fait restent la vulnérabilité à la maltraitance quand celle-ci vient des parents. En effet, ses parents sont ses représentants légaux : ils ont la personnalité juridique qui est refusée au mineur, à la place du mineur.

Tout accroissement des droits propres de l'enfant est *ipso facto* un dépérissement de l'autorité parentale.

Les associations de défense, comme en France « Enfance et Partage », qui ont, elles, la personnalité juridique, et peuvent se porter partie civile, parlent pour l'enfant. Mais l'enfant n'a toujours pas le droit de parler en son nom propre – il ne peut qu'être *entendu* au mieux, c'est-à-dire traité comme un témoin, même dans des affaires qui le concernent au premier chef.

« On dépense beaucoup d'énergie à garder les enfants puériles ; on les garde dépendants pendant beaucoup plus longtemps qu'il n'est nécessaire » (Jackson 1982).

Exemple : sur la question de savoir où va vivre un enfant après un divorce, en droit français cette

question concerne ses parents, ses grand-parents, le juge des enfants, le juge aux affaires matrimoniales, l'Aide sociale à l'enfance, les experts nommés par le tribunal ou appelés par l'une ou l'autre des parties, bref tout le monde et son frère, *sauf l'enfant*. [] Un tribunal peut même refuser de l'entendre.

Le statut de l'enfant [est] fondé en réalité sur une convention juridique : la minorité est créée par l'institution – politique et juridique – de la majorité. La majorité est l'accès au statut de citoyen, mais aussi à celui de sujet de droit civil (liberté de contracter), et de plein sujet de droit pénal. Or, il n'existe pas, à ma connaissance, de discussion de la légitimité de ce principe discriminant fondé sur l'âge. **Cette discrimination n'est pas interdite comme d'autres qui sont nommément bannies dans la Constitution ; mais elle n'est pas non plus mentionnée.**

Le problème fondamental qui est posé est le suivant : comment justifier, sur le fond, que des sociétés qui ont aboli l'esclavage, et qui n'admettent même pas l'esclavage volontaire, traitent des êtres humains, pour des raisons que le droit n'explicite jamais, et dont la version de sens commun n'est guère convaincante, à beaucoup d'égards comme les propriétés d'autres êtres humains ? Ceci est d'autant moins compréhensible que **ces mêmes sociétés ont trouvé, avec la tutelle et ses formes dérivées comme la curatelle, des façons de tenir compte de la faiblesse des individus, de confier les intérêts des personnes dépendantes à d'autres personnes, sans pour autant retirer aux premières la protection de la loi.**

[La] base de ce statut [juridique d'enfant] est une **privation de droits** (encore plus extrême que celle des femmes mariées avant les réformes du Code Civil).

De la façon la plus paradoxale qui soit, c'est au nom du « besoin de protection » des enfants qu'ils sont laissés à l'arbitraire d'autres personnes privées et que l'égalité de protection de la loi, c'est à dire la protection de la collectivité, leur est refusée, en particulier la protection contre leurs « représentants légaux », i.e. leurs parents.

DELPHY, Christine, « Libération des femmes ou droits corporatistes des mères ? », in N.Q.F. N° 16-17-18, 1991

On peut identifier, dans divers écrits féministes contemporains, le développement d'une tendance à fonder les droits des femmes sur leur spécificité et en particulier sur leur rôle maternel. Cette tendance n'est pas nouvelle, mais ce qui l'est, c'est la revendication implicite que les femmes détiennent tous les droits parentaux sur les enfants [] pouvoir indu détenu par tous les adultes sur tous les enfants.

La revendication maternelle

[] tendance à *revendiquer des droits spéciaux* sur une autre catégorie d'êtres humains : *les enfants*.

[La] nouveauté consiste en ce que la maternité et son idéalisation deviennent les boucliers, derrière lesquels s'avance, masqué, le refus du partage de la propriété des enfants avec les hommes.

[Certaines] tendances dans le féminisme réclament aujourd'hui la propriété exclusive des enfants. []

D'autre part, cette revendication de propriété porte non pas sur des biens, ou sur son propre corps, mais sur d'autres êtres humains, ce qui est un problème tout aussi important.

Nouvelles Technologies de Reproduction

On trouve aussi des tableaux apocalyptiques (Corea, 1985) d'une conspiration montée par les

hommes pour remplacer les femmes par des utérus artificiels. [] le but que Gena Corea leur attribue, quand elle – et d'autres – évoque le spectre du génocide (« gynocide »), c'est l'élimination des femmes grâce à des matrices artificielles.

Quelques reconstructions féministes de l'évolution humaine

O'Brien, Reed E, Azad A *La paternité usurpatrice*, Moia M, Cavin S, Blaise S *Le rapt des origines ou le meurtre de la mère*.

Pour les féministes qui postulent un matriarcat originel [ce renversement conduit] à l'asservissement des femmes, mais le renversement du droit maternel (de la propriété des enfants par les femmes) était visé pour lui-même.

Je ne m'attarderai pas sur les explications données du renversement par les hommes de ce stade idyllique de l'histoire de l'humanité. D'ailleurs bien peu d'auteurs en proposent réellement des explications ou des descriptions puisque personne ne sait ni quand ni comment ni même si c'est cela qui s'est produit. Pour Engels c'est la volonté des hommes de connaître leurs enfants « biologiques » qui a été à l'origine du renversement de la filiation matrilinéaire.

O'Brien [postule] qu'avoir « le sens de sa continuité biologique », quoi que ceci puisse signifier, est un besoin psychologique profond chez l'humain.

Le message réel est le suivant : *la société humaine est fondée en nature sur le lien mère-enfant*.

Le lien sacré

Ces thèses sont évidemment à rapprocher des essais qu'on pourrait placer dans la catégorie « féminisme général » et qui mettent en exergue les qualités et valeurs féminines. Ces qualités et valeurs sont censées découler d'une expérience spécifique aux femmes : la maternité. [] si certains [ouvrages et articles] sont particulièrement connus et défendent explicitement ce point de vue, ce thème se retrouve maintenant dans la quasi-totalité de la littérature féminine américaine, quel que soit l'objet explicite de l'exposé. [] position que Iris Young (1985) appelle gynocentrique et qu'elle oppose au féminisme humaniste.

Judith Stacey dans une analyse remarquable de l'émergence d'un « **féminisme** » **conservateur et pro-famille** (1986) a noté que ses principales avocates, Greer (1984) et Friedan (1981) nouvelle manière, Elhstain (1981) et McMillan (1982) s'inspirent du même accent mis sur « les valeurs nourricières associées au maternage » que l'on trouvait déjà dans *Of Woman Born* d'Adrienne Rich (1976) considérée comme une féministe radicale.

Comme le note Lynn Segal dans *Is the Future Female ?*, les auteures de ce nouveau courant en passe de devenir dominant du féminisme américain contemporain, comme Sara Ruddick ou Carol Gilligan [] elles font de la maternité moderne non seulement une expérience prétendument universelle, mais une expérience entièrement positive pour les femmes et pour les enfants.

Ce nouveau courant tend à ne voir dans la maternité que des conduites et des valeurs positives ; c'est stupéfiant du point de vue du mépris des faits que cela implique.

**L'obligation de maternité revient ainsi, cette fois sous une guise féministe, ce qui est le plus fort.**

« Où sont les enfants ? » demande Barrie Thorne (1987). Comme elle, je pense que la plupart des théoriciennes féministes, à l'instar des théoriciens traditionnels comme Marx et Parsons « ont pris le point de vue des adultes ».

La dépendance des enfants est prise pour acquise [] situation de non-pouvoir qui est à l'origine du besoin de protection. On oublie aussi ou on feint d'oublier que le pouvoir des parents sur les enfants n'est pas naturel, que *rien* n'est naturel dans une société humaine. Que **c'est la société qui donne ce pouvoir aux parents [] en soustrayant les enfants de la catégorie des citoyens et en leur retirant ainsi d'un trait de plume toutes les protections de la loi et du droit commun**. On croit les enfants

protégés parce qu'une série de statuts spéciaux [] vient mitiger leur absence complète de droits, quand les conséquences de cette inexistence juridique deviennent trop visibles et trop visiblement scandaleuses.

Il me semble que les termes mêmes dans lesquels les femmes ont été opprimées par les lois aurait dû nous faire réfléchir à ce rapport de pouvoir. Dans le Code Civil français et jusqu'en 1939, les femmes étaient assimilées à des *mineurs*.

Être *traité comme un enfant*. L'enfant est, dans la loi et dans le discours, le modèle, la *référence* de la situation d'assujettissement.

Et si les enfants non plus n'étaient pas des enfants, de même que les femmes, finalement, ne sont *pas* des femmes : s'ils n'étaient pas condamnés par la nature, mais par la société, à être privés de droits par celle-ci ? Il me semble qu'un projet féministe qui ne questionne pas toutes les formes de sujétion, y compris celles qui semblent naturelles, puisqu'après tout nous sommes bien placées pour savoir que la nôtre aussi, était, est encore, considérée comme naturelle, deviendra un projet corporatiste, et ne méritera plus le terme de libération. Et je crains que l'on n'assiste précisément à cela : à la transformation d'un projet de libération en entreprise de défense des intérêts immédiats des femmes (de certaines femmes). Je crains encore plus que ces intérêts ne tendent à être identifiés, aujourd'hui, à la conquête de l'ensemble des droits parentaux...

**C'est avec inquiétude que l'on regarde le mouvement féministe se transformer en combat pour la propriété des enfants.** [] partout on retrouve le même leitmotiv : « les enfants

appartiennent aux femmes ». Nicole Gabriel (1991) : arrogance avec laquelle certaines – dans le « manifeste des mères » paru en Allemagne en 1986 – traitent les « féministes égoïstes » (lire sans enfants).

**[] que le statut de propriété privée des enfants [] ne soit pas plus inéluctable que tout autre statut social n'apparaît à personne.** Ne serait-ce que pour cette raison, il est également nécessaire d'étudier le cadre juridique qui maintient les enfants dans ce statut, le statut de « mineur ». Ceci ne peut se faire sans analyser l'idéologie, partagée par tous les adultes – femmes aussi bien qu'hommes – selon laquelle cette situation est « légitime » et bonne, car l'opposition « majorité-minorité » est, dans notre culture, une dichotomie « naturelle ».

FIZE, Michel, *Le Livre noir de la jeunesse*, Paris, Presses de la Renaissance, 2007

## Introduction

p.20

[] tous les êtres humains ne sont-ils pas égaux en droits ? [] Alors pourquoi parmi les critères discriminants, l'âge n'a-t-il pas sa place ? Pourquoi cet « oubli » ?

À noter (fait nouveau, semble-t-il, dans un texte de cette importance) la mention, dans la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, de l'interdiction de toute discrimination fondée aussi sur l'âge (chap.III, « Égalité », art.21)**

p.22

Par domination [] nous entendons ici, de préférence, l'expression d'un rapport de pouvoir : pouvoir de commander pour les uns, devoir d'obéir pour les autres. [] contrairement au pouvoir « ordinaire » (et c'est ce qui fait sa force), [elle] est jugée légitime et donc acceptée par ceux à qui elle s'adresse.

p.23

À la différence de l'animal, dont l'apprentissage est court, l'être humain, on le sait, a besoin d'une

longue période de formation. Il doit apprendre à parler, à marcher, et pour toutes ces opérations le concours de l'adulte lui est nécessaire. [] Par l'apprentissage et l'éducation, l'adulte exprime son souci de protéger un être encore faible. Louable dessein, mais qui laisse la porte ouverte à l'entreprise de domination, tant il est vrai qu'entre protection et domination la distance n'est pas très grande.

p.30-31

Comment la domination de cet âge « faible » s'est-elle construite ? Comment la médecine, la psychologie, la psychanalyse, mais aussi le droit, l'idéologie, l'économie ont-ils, précisément, minutieusement, contribué à fonder cette domination ? []

Il s'agit d'établir, en somme, que la plupart des différences jugées « naturelles » entre jeunes et adultes (donnant lieu à discriminations) n'ont pas plus de rapport direct avec les faits biologiques que n'en a, par exemple, le talent avec l'origine sociale ou le sexe.

p.33

Il est temps de dire que toute société a la liberté de codifier les rôles respectifs des générations, sans recourir nécessairement aux critères de soumission et de domination comme critères de classement. Elle peut définir des compétences, attribuer des droits, sans faire de l'âge ou du sexe les fondements de la répartition des rôles, sans ériger ces critères en instruments de domination.

## I<sup>ère</sup> partie : L'histoire mise en examen

### Chapitre I – Le dressage et le contrôle de la jeunesse

p.42

Insistons sur le fait que la ritualité est fondamentalement masculine. Elle est, en même temps que l'expression de la domination adulte, l'affirmation de la domination masculine. Elle vise, autant qu'à faire entrer les garçons dans le monde des aînés, « à confirmer les adolescents dans leur sexe ». Le rite, en effet, a aussi (d'abord ?) pour objet d'extraire les pubères de la société des femmes et des enfants (les « inférieurs ») pour les introduire dans celle des hommes adultes (les « supérieurs »).

p.47

[Rome, après le II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.] élève la majorité civile de dix-sept à vingt-cinq ans.

L'adolescent romain, qui perd alors la plénitude de ses droits économiques et de gestion de son propre patrimoine, continue cependant d'être considéré comme assez mûr pour défendre la patrie.

p.48

Ainsi la ritualité grandit-elle moins l'adolescence qu'elle ne l'efface, son but étant de faire surgir de nouveaux adultes, dans une logique de reproduction de la domination et de perpétuation des pouvoirs.

p.48

#### **Droit de vie et de mort**

De Carthage à la Perse, de la Perse à la Grèce, de la Grèce à Rome, partout l'enfant est « entre les mains » de son père. Le rituel est précis, implacable : le père qui ne prend pas le nouveau-né dans ses bras, qui détourne ses yeux de lui le condamne, de ce fait même, à la mort.

p.51

[L'éducation] fait adhérer de force le petit d'homme à des modèles, des règles définies par les adultes. [] **Règle majeure : le respect dû aux parents.** On trouve ce principe affirmé un peu partout : dans les Évangiles, chez Platon qui, dans *La République*, recommande aux enfants d'entourer leurs parents de soins, dans le Coran, etc.

p.57

Médecine et psychologie ont tardé à s'intéresser à l'enfant en tant que tel. Les premiers travaux de psychologie de l'enfance ne datent que de l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'enfant y est considéré

comme un animal inexpérimenté, un être mauvais, voire pervers.

p.61

Les sociétés de droit maternel, à cet égard, ne sont pas plus favorables à l'enfant que celles de droit paternel. L'infériorité sociale de l'enfant et de la jeunesse est assurément énoncée partout. Et partout, elle est *mise en lois*. Bref, l'enfant n'a aucun droit. Il n'a rien à lui. [] Mineur, il est sous la tutelle de ses pères et (secondairement) mères. Majeur, il reste sous l'autorité paternelle, qui ne s'efface vraiment qu'à la mort du géniteur. **Dans la plupart des sociétés anciennes et traditionnelles que nous connaissons, les enfants sont complètement la propriété du père.** [] Autant dire que l'enfant n'est rien en soi. Tous les codes, toutes les lois, rédigés depuis la plus lointaine Antiquité, lui sont défavorables, tous les États, en vertu de sa minorité, ou de son impuberté, le placent en sujétion.

p.62

Le corps soumis

Depuis les temps les plus anciens, nombre de pratiques ont eu pour objet le marquage du corps ou son amputation. Ainsi, dans l'Égypte antique, avait-on coutume de procéder à l'ablation du clitoris des petites filles. **Notons qu'une femme au clitoris non sectionné ne pouvait hériter.** Cette excision des filles, que l'on ne retrouve pas chez les Hébreux, était aussi d'usage fréquent chez les peuples arabes et turcs. On observe encore cette pratique dans de très anciennes tribus d'Australie ou d'Amérique du Sud. Dans les années 1950, l'Égypte n'y avait toujours pas renoncé. Aujourd'hui, la section du clitoris est encore en usage en Afrique noire.

p.63-64

Au XIX<sup>e</sup> siècle [] la clitoridectomie a été préconisée un peu partout en Europe pour remédier à ce que l'on nommait « la trop grande lubricité des femmes ». [] Mais cette pratique demeura en usage, ici ou là, toujours fondée sur la nécessité de lutter contre l'onanisme. [] Il semble que des millions d'excisions aient encore été pratiquées aux États-Unis au début du XX<sup>e</sup> siècle.

p.65-66

En Mésopotamie, [le père] avait le droit de vendre comme esclave n'importe quel membre de sa famille. Il pouvait aussi, pour s'acquitter d'une dette, offrir en gage sa femme ou ses enfants. Il avait le pouvoir de mettre à mort son épouse convaincue d'adultère et de louer ses enfants. Il pouvait enfin faire emprisonner sa progéniture : c'était le droit de correction paternelle qui permettait à un père de se débarrasser d'un enfant indiscipliné – fût-il majeur – pour une durée indéterminée. Dans la France d'Ancien Régime, cette dernière pratique se développa jusqu'à la Révolution et fut le fait non seulement des familles aristocratiques mais également des familles de la petite et moyenne bourgeoisie : boutiquiers, artisans, paysans aisés.

**Un instant libérale, la révolution de 1789 revient du reste très vite à des conceptions plus traditionnelles, solennellement affirmées dans le Code civil.** Ainsi que l'explique Maleville, l'un des rédacteurs du Code, « il importe de donner un grand essor à l'autorité paternelle parce que c'est d'elle que principalement la conservation des mœurs et le maintien de la tranquillité publique ». [Le père] conserve toute latitude de les faire interner dans une prison d'État, si ce n'est que la détention est désormais limitée : à un mois pour les seize-vingt-cinq ans - [] (en 1851, on compta plus de 22 000 mineurs poursuivis et 1000 ordonnances d'emprisonnement signées ; en 1891, plus de 41 000 poursuites et environ 1200 arrestations). [Maleville] « Quelle tension ne faudrait-il pas dans un gouvernement qui serait obligé de surveiller tout par lui-même et qui ne pourrait se reposer sur **l'autorité des pères de famille pour suppléer les lois, corriger les mœurs et préparer l'obéissance** ». Pour obtenir la mise en détention d'un enfant, il suffit ainsi à un père d'invoquer des « sujets de mécontentement graves » sur sa conduite. Le droit de correction paternelle sera âprement défendu ensuite par les partisans de l'autorité paternelle, **catholiques traditionalistes en tête**. Sur les 74 000 enfants et adolescents envoyés en maison de correction, entre 1846 et 1913, il faut savoir

que plus de 40% étaient des filles. [] les enfants et adolescents en « correction paternelle » étaient expédiés dans des prisons ordinaires où ils se retrouvaient au contact de prévenus et de condamnés... souvent pour le pire.

p.67

Dans la plupart des sociétés antiques, c'est le père, chef de famille, qui décide du mariage de ses filles et de leur dot. Il en est ainsi en Égypte, en Grèce, à Rome, en Chine même où la jeune fille est fréquemment considérée comme une simple monnaie d'échange.

p.69s

La minorité proclamée

Le droit, nous le savons à présent, est sévère pour l'enfance et la jeunesse. Le droit romain en est une bonne illustration. N'établissant pas de majorité civile, il condamne les enfants à demeurer sous la férule familiale jusqu'à la mort du dernier ascendant paternel. **Pendant tout ce temps, le père est tout-puissant envers sa progéniture** []. Comment donc s'étonner que les fils enfin revêtus de la toge virile (à quatorze ans) cherchent à s'évader du toit familial en louant une demeure dans la Cité ? [d'où le recours à des usuriers]. **Pour contrer cette déplorable pratique, qui entraîne la dilapidation du patrimoine des emprunteurs, le législateur intervient et fixe, au début de l'Empire, la majorité à vingt-cinq ans** [III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.]. L'Empire promulgue donc une loi qui établit une minorité et une majorité civile. En dépit de son caractère « protecteur », on peut considérer cette loi comme la « grande défaite historique » de la jeunesse. Défaite dans la mesure où après avoir atteint leur majorité les enfants doivent rester sous la tutelle paternelle. Ils ne peuvent ni signer un contrat, [] ni opter pour une carrière sans le consentement du père. [] **La France du Nord, tout acquise au droit romain, fait sienne cette distinction minorité / majorité, qui gagne, progressivement, la France du Sud, pays de droit coutumier.** Le rapprochement des deux droits aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles contribue à consacrer le principe d'une majorité fixée, comme à Rome, à vingt-cinq ans – voire trente ans pour les garçons pour ce qui est du mariage. Comme à Rome encore, en vertu de la puissance paternelle, **les pères disposent de tous les pouvoirs à l'égard de leurs enfants**, qu'ils peuvent faire enfermer en cas d'indiscipline (en réalité parce qu'ils dérangent).

À signaler que **la Révolution française supprime ce droit de correction** en abolissant les lettres de cachet (loi du 26 mars 1790). [] Deux autres lois sont à mentionner : celle du 28 août 1792, qui abolit la puissance paternelle pour les majeurs, et celle des 20-25 septembre 1792, qui abaisse la majorité à vingt et un ans, afin de permettre à la jeunesse de participer au développement de la vie économique. Signalons encore, en 1790, la suppression du droit d'aînesse et du principe de masculinité. Filles et garçons sont désormais à égalité sur le plan successoral. Le premier Empire revient sur la plupart de ces avancées juridiques, en réaffirmant, principalement et solennellement, **la puissance paternelle**. Ainsi un père peut-il de nouveau faire enfermer un enfant, pourvu qu'il ait des motifs légitimes de mécontentement à son encontre. Quant au Code civil, il ne reconnaît aucun droit personnel aux mineurs. Ceux-ci ne peuvent [] quitter leur famille sans l'assentiment de leur père, **ni choisir leur religion**. Cette situation n'évolue guère durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle.

**Traditionalistes (De Bonald), utopistes (Babeuf), anarchistes (Proudhon), tous, au nom des droits et devoirs de la famille, défendent le principe d'une minorité juridique.**

p.72

S'agissant de la France, nous le savons, la mise au travail est précoce. Le docteur Villermé révèle, en 1840, que, à partir de six ou sept ans (souvent même dès l'âge de trois ans), beaucoup d'enfants travaillent plus de treize heures par jour dans les usines et manufactures et sont exposés, en raison de conditions de travail épouvantables (horaires jamais définis, nourriture insuffisante et de

mauvaise qualité, hygiène inexistante...), à toutes sortes de maladies, comme le rachitisme ou la tuberculose.

p.76-77

Le contrôle par la peur

**Autre domaine de contrainte pour l'enfant : la sexualité.** [] Aux siècles de grande liberté sexuelle (Moyen Âge, en particulier), succèdent un siècle ascétique, le XVII<sup>e</sup>, puis un siècle et demi d'assez grande tolérance. Une loi d'avril 1832 fixe même la majorité sexuelle à onze ans []. une loi de mai 1863 élève la majorité sexuelle à treize ans. Désormais, il est question de « protéger » les mineurs des abus sexuels dont ils pourraient être victimes. La répression pénale s'organise... au nom de l'intérêt de l'enfant, devenu soudainement totalement asexué.

Nous savons que la **lutte contre la masturbation**, orchestrée par le corps médical et l'Église, est alors de tous les instants.

p.77s

Le droit contre l'enfant

C'est toujours au nom de **l'intérêt de l'enfant** que l'État se décide à intervenir dans la sphère familiale. [] La fameuse loi du 24 juillet **1889 organise la déchéance paternelle, lorsqu'il apparaît que les enfants sont maltraités ou moralement abandonnés** [] la loi d'avril 1898, visant à réprimer les violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis contre les enfants reste, elle aussi, lettre morte. [XIX<sup>e</sup> siècle] le père est alors un être tout-puissant. En vertu de la loi du 30 juin 1838, il peut faire interner, dans des asiles d'aliénés, ses enfants indisciplinés.

p.84

**L'on peut penser que l'idéologie chrétienne n'a pas peu contribué à retarder tout mouvement d'émancipation de l'enfant.** Sans doute y a-t-il dans les textes sacrés toujours un regard de tendresse sur les pauvres et les faibles, donc sur les enfants, mais on y trouve aussi énoncés avec force les principes de respect et de secours dus aux parents (à tout âge) et, bien sûr, la règle majeure de l'autorité paternelle. La plupart des sociétés et des religions font d'ailleurs du respect dû aux parents la première règle de vie des enfants. « Père et mère honoreras », dit la Bible. « Témoignez de la bonté à vos père et mère », proclame le Coran (sourate IV). « Un jeune homme, dans la maison, doit aimer et respecter ses parents », dit Confucius à ses disciples. Imposer le respect, le faire reconnaître comme légitime, voilà posée la première pierre de la domination.

p.95

L'invention de l'école gratuite et obligatoire, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est, de ce fait, à la fois une avancée remarquable dans la diffusion du savoir et un recul considérable en termes d'intégration sociale. [] véritable endoctrinement. L'enfant voué aux pédagogues est un enfant privé de sa propre culture, une culture qui surgissait des sociabilités qu'il inventait avec ses pairs.

p.96

[Au Moyen Âge] l'enfant jouissait alors d'un statut économique (comme dans les sociétés « primitives ») : il se livrait, tôt, à de petits métiers, apportait sa contribution à la vie économique de sa famille. []

Si l'école fait bien gagner des connaissances, le cadre y maintient fermement la domination des adultes ; pis, il l'organise []. Avec l'école, c'est tout un processus d'infantilisation qui se met en place (dont l'élève contemporain souffre toujours). Nous sommes loin de l'idée de la formation de « citoyens libres ».

p.103

Jusqu'en 1896, avant l'âge de vingt-cinq ans le consentement parental est toujours de règle [pour le



mariage].

p.104

Ce sont bien des majorités multiples et différenciées qui sont, en réalité, définies par le législateur : seize ans donc (dix-huit en 1906) pour le Code pénal et vingt et un ans pour le Code civil, vingt-cinq ans pour le mariage, douze ans pour l'assistance publique (depuis 1823) – les sujets étant censés suffire, à cet âge, à leurs besoins -, treize, quinze ou dix-huit ans pour la sexualité.

p.104

Quand l'Église s'en mêle

Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, inquiète de ce que les adolescents perdent la foi, elle développe la catéchèse et le rite solennel de la première communion.

## Chapitre II – Manipulation et séduction de la jeunesse

p.109

[La Ligue de l'enseignement (d'obédience laïque)] à partir de 1894, se montre de plus en plus active pour moraliser la jeunesse (son projet est aussi de contrer l'influence des patronages catholiques, plus anciens, et bien implantés sur le territoire).

p.110

Nous l'avons dit, la jeunesse adolescente est un enjeu entre l'Église et l'État. Celui-ci investit donc, de plus en plus, pour soutenir l'enseignement post-scolaire. [] Toutefois, « l'éducation populaire », ainsi qu'on la nomme, reste une initiative privée, que l'État entend encourager, mais à laquelle il ne songe pas se substituer. [] L'éducation populaire est donc avant tout une éducation civique et morale, l'enseignement des devoirs de l'Homme et du Citoyen. C'est la grandeur de la République, l'intérêt général qu'il faut apprendre aux plus jeunes.

p.113

Pendant ce temps, l'Église ne reste pas inactive. [] elle développe les mouvements de jeunesse pour diffuser ses propres valeurs.

p.115

L'État et l'Église sont objectivement complices du « crime » de domination de la jeunesse. [] Pas question d'une jeunesse libre !

p.122

Le politique ayant renoncé à une gestion directe de la question de la jeunesse, c'est la loi qui s'en charge, en s'appuyant sur **l'idée de « protection », d'intérêt de l'enfant, qui dissimule – fort mal – le principe non écrit de maintien du contrôle de la jeunesse**. Pour les adolescents, la réponse est claire : la « minorité », parce qu'elle signifie l'incapacité juridique, entraîne la privation d'exercice de tout droit. [] **Notons quelques plages (modestes) d'autonomie : accès à la contraception à partir de quinze ans**, au monde du travail à partir de seize..., mais pas de statut véritable faisant de la jeunesse (majeure ou non) un acteur social à part entière.

p.140

Définies par les adultes – et seulement par eux -, ces politiques ne sont pas véritablement faites pour les jeunes, elles ne visent pas à répondre à leurs vrais besoins [].

p.145

S'agissant de la participation politique proprement dite, le Parti communiste propose d'abaisser à dix-huit ans l'âge de la majorité électorale (ce que réalisera le président Giscard d'Estaing, en 1974), à vingt et un ans celui de l'éligibilité pour toutes les élections.

## II<sup>e</sup> partie – Le présent en accusation, l'avenir en interrogation

## Chapitre I<sup>er</sup> – Nulle part, alors ailleurs

p.190

La majorité à dix-huit ans ? La belle affaire (citoyenne) quand elle ne s'accompagne pas de **l'autonomie financière**. La jeunesse reste enfermée dans sa condition d'assujettissement. [] Le droit français continue de ranger, par exemple, la soumission aux parents au nombre des devoirs des enfants. [] **Seul un revenu, une rémunération authentiques pourraient, on le sait, lui garantir une liberté concrète.**

## Chapitre II – De l'indépendance à l'émancipation

p.200

On se souvient du Sommet de la gauche plurielle, en novembre 2000, où l'engagement avait été pris d' « agir pour assurer l'autonomie des jeunes ». Dans la foulée, le groupe communiste de l'Assemblée nationale avait déposé une proposition de loi visant à créer une allocation pour les 16-25 ans (proposition qui ne devait déboucher que sur la création d'une « commission nationale pour l'autonomie des jeunes », placée auprès du Premier ministre).

p.201

La jeunesse réclame donc (pas toujours avec virulence, il est vrai) un statut. La psychiatrie et la psychanalyse le lui contestent. « La construction de projets, de programmes, voire de dispositions légales, écrit P.Huerre, qui voudraient, à travers un type d'éducation normatif, accélérer la responsabilisation des adolescents signifierait l'incompréhension et la négation radicale des problèmes posés. Comme l'a souligné Winnicott, l'immaturité est la disposition la plus précieuse de l'adolescence. »

p.207

Comment donc instituer une véritable participation politique ? [] ce que suggérait le Parlement européen (fin 1998) à la commission de l'Union européenne et aux États membres, que soient organisées « de façon plus systématique des consultations de jeunes pour les politiques qui les concernent, afin de les faire participer au processus décisionnel et tenir compte de leurs besoins et de leurs idées ».

p.211

[] pourquoi continuer d'assister les RMistes de plus de vingt-cinq ans, créant ainsi une discrimination d'âge entre jeunes ? **[Une aide] serait en revanche un revenu *minimum d'existence* pour ceux et celles qui ne disposent d'aucune ressource propre.**

p.211s

On pourrait alors songer à revoir le principe de la minorité civile, synonyme d'incapacité juridique. Dans cette hypothèse, la question resterait de définir les moyens de protéger les moins de dix-huit ans sans les rendre civilement irresponsables ou incapables. Car, contrairement à ce que professe Winnicott, on est amené à admettre que l'immaturité adolescente n'existe pas. [] Pourquoi alors ne pas imaginer d'instaurer une nouvelle majorité, d'un autre type, plus sociale que civile, à seize ans par exemple ? Autrement dit, d'établir entre la minorité juridique (privative de tout droit) et la majorité civile (qui en droit, les reconnaît tous), un seuil ouvrant de nouveaux droits ?

p.219

Conseiller auprès de Marie-George Buffet de juin 1997 à octobre 1998, j'ai plaidé pour la mise en place d'instances d'expression et de dialogue pour les jeunes.

p.241

Les JMJ sont une réussite personnelle du pape [Jean-Paul II]. Quel mouvement politique, en effet, quelle organisation de jeunesse pourrait aujourd'hui se targuer de pouvoir réunir deux millions de

jeunes de toutes nationalités, de toutes origines, de tous âges pour une grande communion collective ? [« un grand message de paix et d'amour »]

### Chapitre III – Les révoltes de la jeunesse

p.251s

En 1212, c'est la Croisade des enfants : deux groupes, l'un parti de France, l'autre d'Allemagne, sont peu à peu anéantis au fur et à mesure de leur progression vers l'est. Au cours de ce même XIII<sup>e</sup> siècle, ce sont, en Angleterre, des batailles rangées entre bourgeois et étudiants : à Oxford en 1208, à Cambridge en 1214. Avec toujours la même répression politique. [] Un siècle plus tard, en 1355, toujours en Angleterre, à Oxford, les bourgeois massacrent maîtres et étudiants. À peu près à la même époque, la Croisade des pastoureaux, partie pour embarquer à Marseille, est écrasée à son tour.

ROTHBARD, Murray, *L'éthique de la liberté*, Les Belles Lettres, 1991 (1989)

### Chapitre 14 – Les enfants et les Droits

*A quel moment*, de quelle manière un enfant qui grandit acquiert-il son Droit naturel d'être libre et propriétaire de soi ? Graduellement ? Tout d'un coup ?

Force nous est [] de reconnaître que, même après la naissance, **la propriété des parents sur leurs enfants** n'est pas absolue mais plutôt de la nature d'une *fiducie* ou d'une relation de garde. Autrement dit, à partir du moment où il naît et sort du ventre de sa mère, le bébé devient un être séparé et un adulte en puissance ; comme tel, il est titulaire du Droit de propriété de soi.

**L'enfant accède à la plénitude de ses Droits de propriété sur lui-même quand il démontre qu'il en est détenteur de fait**, autrement quand il quitte la maison ou quand il s'enfuit.

Commentaire : à Disneyland l'accès aux activités, qui peuvent être dangereuses, n'est pas régi par l'arbitraire de l'âge mais par la capacité à exercer l'activité (critère de la taille par exemple).

Réfléchir à l'application de ce principe pour l'accès aux Droits serait stimulant.

En matière de *consentement* par exemple, la loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs, indique que : « La personne malade peut s'opposer à toute investigation ou thérapeutique. » Mais la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé précise que *les mineurs*, les personnes placées sous curatelle ou tutelle sont incapables à donner un consentement aux interventions médicales.

Plus encore que les Droits des parents, ce sont les Droits des enfants qui ont été violés par les hommes de l'État. Les lois sur l'obligation scolaire, qui pullulent depuis le début du siècle aux États-Unis, forcent les enfants à fréquenter les écoles publiques ou les écoles privées qui ont la faveur des hommes de l'État. Prétendument humanitaire, la législation sur le travail des enfants a systématiquement et par la force, interdit à ceux-ci d'entrer sur le marché du travail, pour le plus grand bénéfice de leurs concurrents adultes. Empêchés par la force de travailler et de gagner leur vie, forcés de fréquenter des écoles qu'ils n'aiment pas ou auxquelles ils sont mal adaptés, les enfants sombrent fréquemment dans la délinquance, ce dont les hommes de l'État prennent ensuite

prétexte pour les enfermer dans des institutions pénales appelées « institutions spécialisées » où les enfants sont emprisonnés pour s'être rendus coupables d'actions ou de non-actions qui ne seraient pas considérées comme des « fautes » si elles étaient le fait d'adultes. [] **Ce sont surtout les filles qui se trouvent derrière les barreaux** pour des actions « immorales » plutôt que proprement délictueuses. Au moins 50% et peut-être plus de 80% d'entre elles sont emprisonnées pour atteinte aux bonnes mœurs ("dépravation", relations sexuelles).

**Les mineurs ne bénéficient généralement pas des droits procéduraux élémentaires comme le droit d'être libérés sous caution, le droit d'appel, le droit de comparaître devant un jury, la présomption d'innocence et l'inadmissibilité du ouï-dire.**

[La] tyrannie des sentences indéterminées s'abat sur les mineurs, qui, à délit égal, subissent souvent des détentions plus longues que les adultes. En effet, la pratique du droit contemporain des mineurs a été d'imposer des sentences qui permettent de les garder en détention jusqu'à leur majorité.

CYRULNIK, Boris, *L'ensorcellement du monde*, Paris, Odile Jacob, 1997

p.64s

**Le palmarès du carnage des enfants dans le monde aujourd'hui revient encore à la défense des valeurs traditionnelles.** C'est pour défendre une nation, une religion, un chef ou une conception de l'économie que, ces dix dernières années, deux millions d'enfants de moins de dix ans ont été tués, cinq millions sont infirmes, un million cessent de vivre à l'intérieur de murs appelés « orphelinats », six à dix millions d'enfants soldats participent aux combats récents dans vingt-cinq pays, et douze millions de réfugiés sans famille, sans pays, sans école et sans métier se préparent une vie sans racines et sans espoir. Sans compter les moins de quinze ans qui travaillent à mort pour une industrie traditionnelle ou pour le tourisme sexuel, plus difficile à chiffrer. [] Le plus grand criminel, c'est souvent l'État. Napoléon a puni l'infanticide, parce que cette pratique dissimulée le privait d'enfants soldats. Sous Vichy, l'avortement était plus sévèrement puni que l'infanticide.

MOLLER OKIN, Susan, *Justice, genre et famille*, Paris, Flammarion, 2008 (1989)

#### Chapitre V – A qui s'adresse la justice comme équité ?

p.207

Pour ce qui concerne les enfants, Rawls fait du paternalisme un argument pour leur refuser provisoirement leur égalité et limiter leur liberté.

#### Chapitre VI – La justice d'une sphère à l'autre : remettre en question la dichotomie entre la sphère publique et la sphère domestique

Michael Walzer, *Sphères de justice* [] accorde une véritable attention aux femmes et au genre. [] existence de sphères, compatible avec l'existence de différentes inégalités qui peuvent coexister seulement et si seulement si elles ne contribuent pas à ce qu'il nomme la « dominance ».

p.251

Mais étant donné l'histoire du genre, nous savons que, dans la famille ou n'importe où ailleurs, l'égalité des sexes n'est simplement pas près de se produire. Seuls des changements légaux,

politiques et sociaux peuvent la rendre possible.

p.257

**Si l'institution où se forge notre première socialisation est envahie par la domination, quel espoir y a-t-il d'en affranchir la société où nous sommes socialisés ?**

p.268

Nous devons la première formulation de la dimension politique de la vie personnelle à ces féministes radicales des années 1960 et 1970 qui prétendaient que, puisque la famille était la source de l'oppression exercée sur les femmes, elle devait être détruite.

p.270

[] je montrerai que la vie domestique doit être juste. Son caractère juste doit être renforcé par l'État ainsi que par son système juridique. [] le mariage et tout particulièrement la maternité rendent les femmes plus vulnérables en offrant un champ très fertile à l'éclosion d'injustices de toutes sortes.

p.277

**À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> furent « découvertes » les violences que subissaient les enfants. Entre les années 1970 et 1980, en partie grâce aux mouvements en faveur des droits des femmes et des droits des enfants apparus dans les années 1960, furent « découvertes » les violences conjugales dont souffraient les femmes et « redécouvertes » les violences dont étaient victimes les enfants.**

#### Chapitre VIII – Conclusion – Vers une justice humaniste

p.367

La famille est le pivot du genre, **elle le reproduit d'une génération à l'autre**. Comme je l'ai souligné à de multiples reprises, la pratique la plus couramment répandue de la vie familiale n'est pas juste. Elle ne l'est pas à l'égard des femmes, elle ne l'est pas non plus à l'égard des enfants. En outre, **elle ne permet pas l'éducation de citoyens dotés d'un sens fiable de la justice**.

p.383

L'une des missions les plus importantes de nos écoles devrait aussi consister à garantir aux enfants une prise de conscience aiguë de la politique des genres au cours de leur éducation.

p.400

**La famille [] nous devons lui appliquer les principes de justice comme nous le ferions pour les autres structures.** Mettre en place les politiques publiques nécessaires pour soutenir le développement des familles auxquelles le genre ne dicterait plus leur fonctionnement, ce serait contribuer à promouvoir l'égalité des chances entre les individus.

p.406

Dans l'un des pays les plus riches, le nôtre, **un quart des enfants vivent très près du seuil de pauvreté** : jusqu'où cela devra-t-il nous faire honte pour que nous réagissions ?

OGIEN, Ruwen, *Penser la pornographie*, Paris, PUF, 2003

p.132

Loi dite « Perben » : autorise l'incarcération des jeunes soupçonnés d'un délit à partir de 13 ans comme s'ils étaient aussi « responsables » que des adultes à cet âge-là. [] à 13 ans, on n'est pas assez « responsable » pour voir des films porno, mais on l'est assez pour aller en prison.

## Éducation et laïcité

**Un argument phare utilisé pour le démantèlement du service public de l'école laïque est « la liberté des parents » de choisir pour leurs enfants.**

Il faut contrer frontalement le principe même de cet **argument au fond contradictoire**, qui fonde la liberté de l'un sur la domination de l'autre, et qui est potentiellement le début de la fin de la laïcité dans l'éducation.

Car laisser s'affirmer cet argument, c'est accepter qu'un jour des parents puissent inculquer à leurs enfants n'importe quelle croyance ou religion, en s'appuyant sur des écoles dont le contenu ne serait plus laïc.

On peut opposer, à cette liberté des parents sur l'enfant, **l'intérêt de l'enfant lui-même : tout enfant ne devrait-il pas avoir le droit à un enseignement laïc, surtout dans un pays où la laïcité est un principe constitutionnel ?** Laisser les parents libres de choisir l'éducation pour leurs enfants, c'est les laisser libre de leur refuser la laïcité d'une telle éducation.

\*

Que dit le Droit à ce sujet, au plus haut niveau du Droit ?

- La DUDH, déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, énonce l'argument de la liberté des parents, en donnant aux parents des droits sur « leurs » enfants. L'article 26 §3 énonce : « **Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants** ». On peut s'étonner qu'un texte sur les droits de l'homme s'inspirant des principes de liberté et d'égalité de la Déclaration de 1789 ait pu donner du pouvoir à une certaine catégorie de citoyens sur une autre catégorie de citoyens (dans les droits de l'homme de 1789, seuls sont reconnus des droits à l'individu et non à un groupe particulier comme la famille).
- La DUDH dit aussi dans son article 26 §1 que « Toute personne a droit à l'éducation ». Il serait intéressant de faire pression pour une réécriture laïque des droits de l'homme de 1948 en complétant cet article par « laïque ».

Les textes internationaux qui ont succédé à la DUDH se sont engouffrés dans la brèche ouverte pour amplifier les droits des parents sur les enfants :

- en 1952, le protocole additionnel à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (de 1950) stipule : « Article 2 : [] L'État, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le **droit des parents** d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à **leurs convictions religieuses** et philosophiques. »
- en 1966, pactes et protocoles complétant la DUDH sont encore plus explicites pour ouvrir la

voie au démantèlement de l'école publique et laïque. Article 13 :

« []

Les États parties au présent pacte s'engagent à respecter **la liberté des parents** et, le cas échéant, des tuteurs légaux, **de choisir pour leurs enfants des établissements autres que ceux des pouvoirs publics et de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.** »

- en 1989, la Déclaration du Parlement européen sur les droits et libertés fondamentaux n'est pas en reste dans son article 16 : « Droit d'éducation. Toute personne a droit à l'éducation []. Le **droit des parents** de faire dispenser cette éducation conformément à **leurs convictions religieuses** et philosophiques est assuré. »

Ainsi, les textes de droit fondamental ont ratifié ce pouvoir d'une certaine catégorie de personnes d'inculquer ses convictions notamment religieuses à d'autres personnes, dès le plus jeune âge, donc dans la période la plus vulnérable et malléable au plan de la formation de la conscience. La possibilité pour la société civile et l'État de protéger ce citoyen qu'est l'enfant et sa liberté de conscience a été de plus en plus refoulée.

\*

Quel contre-feu juridique à cette offensive « familialiste » contre une école publique et laïque, quel Droit au service de l'enfant lui-même pouvons-nous mobiliser ?

**En 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant** est le 1<sup>er</sup> texte de droit fondamental prenant radicalement fait et cause pour l'enfant, au besoin contre les parents. Le concept révolutionnaire y est « **l'intérêt supérieur de l'enfant** ». La Convention énonce les droits de l'enfant en termes nouveaux : non seulement en terme de protection, mais aussi en termes de libertés, **opposables à la liberté des parents**. Elle reconnaît pour la première fois que l'enfant a le droit, entre autres, de s'exprimer, de donner son avis dans les problèmes le concernant.

Article 3

1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, **l'intérêt supérieur de l'enfant** doit être une considération primordiale.

Article 12

1. Les États parties garantissent à l'enfant qui est **capable de discernement** le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Article 13

1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. **Ce droit comprend la liberté** de rechercher, **de recevoir** et de répandre **des informations et des idées de toute espèce** [].

Article 14

1. Les États parties respectent **le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.**

\*

En cette année 2008 de célébration de la DUDH de 1948, il importe aussi d'en connaître les limites laïques et d'en débattre pour faire évoluer les textes de droits fondamentaux à l'avenir.

Commentaire : les deux textes qui suivent présentent un exemple d'opposition aux Droits de l'enfant, d'Alain Finkielkraut, et la réponse de Jean-Pierre Rosenczveig

Alain FINKIELKRAUT, philosophe et écrivain, « La nouvelle statue de Pavel Morozov », Le Monde, 9/1/1990

Des Jeunesses hitlériennes aux gamins gardiens des grandes révolutions, tous les régimes totalitaires se sont appuyés sur les enfants. Le totalitarisme, c'est le mariage monstrueux de la politique et de l'enfance. On était donc en droit d'attendre de la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant qu'elle tire les leçons du siècle et qu'elle prononce à tout jamais la nullité d'un tel mariage. Or elle fait exactement le contraire.

Qu'a-t-il été décidé [] que les enfants n'étant pas des mineurs mais les membres d'une minorité, le moment était venu de les libérer de la domination de la majorité à l'instar de ce qui avait été fait après des siècles de lutte, pour les femmes, les noirs, les juifs, les homosexuels et tant d'autres communautés opprimées ou marginales.

Comme l'écrit Jean-Pierre Rosenczveig [] « c'est une approche totalement nouvelle de l'enfant. L'enfant est appréhendé comme une personne. [] On sort de l'idée que l'enfant est un petit être fragile à protéger contre autrui et contre lui-même pour lui reconnaître une citoyenneté. Beaucoup de gens disent encore à propos de l'enfant : "il faut le préparer à être citoyen". La convention vient dire : "Non il est citoyen". »

Mais si l'enfant est déjà un homme, comment le soustraire aux pressions que les hommes exercent sur lui ? Le traiter à égalité avec l'adulte, affirmer qu'il est responsable de ses actes, qu'il faut le croire sur parole et prendre ses adhésions pour argent comptant, ce n'est pas le respecter ou le défendre, c'est garantir l'impunité à ceux qui le manipulent. Déclarer que l'enfant n'est pas un être fragile [c'est] le priver du droit à l'enfance [] lui dénier féroce la légèreté, l'insouciance, l'irresponsabilité qui sont ses prérogatives fondamentales pour l'exposer, alors qu'il est sans défense, à tous les conditionnements et à toutes les convoitises.

Qui a dit à propos de l'enfant : « il faut le préparer à être citoyen » ? Condorcet et Kant. Qui a dit au contraire : « Non, il est citoyen » ? Hitler, Pol Pot, Mao, Khomeiny et Staline.

Jean-Pierre ROSENCZVEIG, Directeur de l'Idef, « Lettre ouverte d'un juriste à un nouveau penseur-pédagogue qui craint d'être nu », *Droit de l'enfance et de la famille*, Direction de la Protection judiciaire et de la jeunesse, n°29 spécial, 1990/1

Cher Monsieur Finkielkraut,

C'est un paradoxe qu'aujourd'hui le juriste s'interroge quand le nouveau philosophe ne doute pas. Ayant longuement tourné et mâché mon crayon – il fallait au moins cela – après vous avoir lu dans « Le Monde », je voudrais dissiper vos craintes de voir « les ami des enfants » préparer les nouvelles légions des futurs Pol Pot et autres bourreaux des peuples, un temps encensés.

Certes, il est bon que quelqu'un comme vous rappelle aux oublieux ces enfants de cinq ans faisant le



salut hitlérien et ces non moins célèbres petits des soviets dénonçant, tel Pavel Morozov, père et mère pour quelques roubles de plus. Mais gardons la mesure même si dans chacun d'entre nous sommeille le président d'un comité de défense ! Et faisons d'autres paris.

Pour qui n'est pas encombré d'idoles passées aujourd'hui à brûler, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant n'a pas cet hirsute visage d'une éternelle répétition, mais consacre une avancée des droits de l'homme qui marquera les prochains décennies au bénéfice de chacun et certainement pas des tyrans domestiques, scolaires ou politiques.

Deux points nous rapprochent, apparemment au moins.

Comme vous je ne suis pas angélique : des enfants peuvent faire l'objet de pression et d'exploitation, ici comme ailleurs. Certains adultes ne manquent pas d'en profiter tels ceux qui au nom de l'amour dû aux enfants aspirent à leur faire l'amour. Le risque demeurera et il faudra les en protéger. **Pour autant, ne voir la vie qu'à travers ce prisme est bien singulier. Dans votre esprit les enfants ne peuvent qu'être manipulés, et c'est déjà bien cette analyse réductrice qui a mis un foulard entre nous ! N'a-t-on pas affirmé, pour mieux les soumettre, que les masses étaient idiotes ou les femmes d'esprit léger ? Belle négation de l'autre que de lui contester toute capacité de pensée propre. Et surtout, bel argument pour asseoir son pouvoir sur lui !**

Comme vous – et vous ne l'avez pas relevé – je pense que le droit premier des enfants est le droit à l'enfance, c'est-à-dire à l'expérimentation et à l'irresponsabilité. Reste que jamais quelqu'un ne fait totalement supporter par d'autres les conséquences de ses actes. Etre assuré n'empêche pas la victime de souvent payer dans sa chair son accident. L'enfant a des responsabilités à son niveau, comme enfant, ni plus ni moins. Comme parent, vous n'ignorez pas que votre rôle est bien de l'y préparer, voire de rester présent auprès de lui quand vous ne pouvez pas empêcher ses erreurs. De là à ne pas l'entendre, il y a une marge même s'il nous revient le plus souvent de décider pour lui dans les circonstances les plus importantes de sa vie.

En vérité, et là est le ressort de votre propos, vous êtes inquiet – et je le conçois – de voir le maître d'école contesté dans son savoir et sa légitimité par ses élèves devenus sujets de droit.

Première remarque : c'est un fait nouveau aujourd'hui que les pédagogues – pas tous ! - ont peur des libertés de pensée, d'opinion, d'expression et d'association reconnus demain formellement aux enfants alors qu'il y a dix ans des parents s'inquiétaient de voir leur pouvoir contesté, pour aujourd'hui avoir dépassé cette réaction première. Je vous renvoie à la déclaration des droits de la famille adoptée par l'UNAF le 10 juin 1989.

N'a-t-on pas peur de l'autre lorsque l'on doute de soi ? Vous ne doutez pas de vos idées, mais de la perte de ce pouvoir « d'élever » l'autre quand le savoir du maître est, sinon contesté dans l'absolu, du moins relativisé car il n'est plus source unique. La famille et les médias participent de l'éducation des enfants. Il vous faut déjà l'admettre. Partiellement déshabillé, vous auriez maintenant peur d'être carrément nu face aux droits des jeunes ! Alors vous réaffirmez – ce qui est contestable – que certains savent et que d'autres ne sont qu'objets d'éducation !

Ne confondez-vous pas autorité et respect ? L'enseignant de demain, comme le parent sera respecté par les enfants s'il est crédible et non parce qu'il est institué. L'éducation à la vie, à petits pas, peut aussi se faire sans pédagogues omniprésents. Je ne sache pas que Condorcet, pour ne rien dire de Kant, père de la raison pure, ait eu une perception de l'enfant sujet de droit. Du moins, Hitler, Pol Pot, Mao, Khomeiny et Staline, réputés pour leur négation des droits de l'homme ne pouvaient pas

imaginer de laisser une place à « l'enfant-citoyen ». Ne parlons pas de Céaucescu pour qui, tout au plus, l'enfant pouvait être l'objet de marchandages internationaux.

Deuxième remarque : qu'est-ce que cette autonomie à laquelle vous prétendez préparer les enfants ? Existe-t-elle seulement ? Le philosophe lui-même est-il vraiment libre ? Tout individu ou tout groupe est situé, dans des relations de droits et devoirs réciproques avec son environnement. Plus souvent acteur, l'enfant en fera l'apprentissage.

Poussons plus loin : vous entendez voir protégés les enfants – et je partage ce souci légitime – mais n'est-ce pas au nom de cette même protection que des enfants sont séparés de leurs parents (le petit David, l'enfant du placard de 1983 criait son désir de rejoindre sa mère), d'autres exclus de leur école, sans conseil de discipline, et tant d'autres victimes de mauvais coups au nom de leur intérêt sur lequel ils n'ont pas eu à sa prononcer ?

Reposons les pieds sur terre. D'ores et déjà, les enfants ont des droits, mais surtout des devoirs, souvent de longue date (conf. Le code Napoléon). De là à naître bardés d'une armure juridique et d'un badge « Touche pas à mon pote », vous en rajoutez en négligeant que la Convention, comme notre droit, rappelle que l'enfant ne doit être l'acteur de ses droits qu'autant qu'il est doué du discernement, ce qui d'ailleurs permet en France de condamner un enfant dès 7-8 ans ! Qui soutiendrait qu'il a ou devrait avoir à la naissance les mêmes droits qu'à 16 ou 17 ans ? Je crois simplement que ses droits doivent être pris en compte par la société alors qu'il est encore incapable de les exercer personnellement (droit à un nom, à une filiation, à ses origines, à une nationalité etc...) et qu'il doit pouvoir avoir son mot à dire quand il s'agit de les exercer. Il n'a rien à craindre, nous n'avons rien à craindre de voir des jeunes exercer des responsabilités ; au plus, quelques dérapages comme tout apprentissage d'une liberté.

Vous en déduisez que l'enfant dans notre esprit serait déjà un citoyen et donc de la chair à canon ou à manifestation. Rassurez-vous : la minorité nie la citoyenneté ; elle y prépare ou doit y préparer. N'est-ce en laissant se développer le sens critique des enfants et des jeunes que l'on évitera que certains ne s'engagent dans les légions lepénistes ? On ne naît pas raciste, on le devient. Ce n'est pas la faute de SOS-Racisme.

Des adultes qui, comme enfants, auront participé à des journaux lycéens ou dirigé des associations, accepteront-ils demain, devenus adultes, n'importe quelle presse ou régime polpotiste ? Voilà bien le pari.

Reste l'essentiel du débat social dans lequel vous n'entrez pas. Si le thème des droits de l'enfant a émergé dans ce siècle et s'est concrétisé sous cette forme dans la dernière décennie, c'est bien qu'il y a une contradiction entre ce que nous vivons et ressentons quotidiennement et nos lois. On ne peut avancer que l'enfant a une sensibilité et la nier dans les actes sociaux. Comment dépasser cette contradiction ? Certainement pas en supprimant la minorité, mais en refusant que l'enfant mineur soit simplement un objet passif de désir ou de pouvoir.

Pavel Morozov n'était-il pas d'abord victime de sa pauvreté ? Rien d'autre. Cela ne l'excuse pas, mais explique. A amalgamer l'Histoire, on barre tout avenir à l'avenir justement, pour maintenir quelques privilèges. La Convention nous offre une vision plus positive. A lire vos réactions, elle touche juste.

Chaleureusement vôtre, vous en aurez besoin.

KHALDI, Eddy, FITOUSSI, Muriel, *Main basse sur l'école publique*, Paris, Demopolis, 2008 ; synthèse de JC LURENBAUM (sous un angle laïque)

Comment pourrions-nous passer, en un peu plus d'un siècle, d'une école publique (et laïque) obligatoire véhiculant les valeurs de la République, à un formatage des esprits d'inspiration religieuse dès le plus jeune âge, et surtout catholique ? Il faut réussir par étapes :

- d'une main, à **réduire le champ éducatif contrôlé par la collectivité via l'État** :

en déconsidérant l'Éducation Nationale dans l'opinion publique, ce mammouth, afin de préparer le démantèlement (pédagogisme issu de mai 68, le « niveau baisse » etc),

en relevant par exemple l'âge d'accès à l'école publique / maternelle (à partir de 5 ans ?)

en favorisant la dégradation de la qualité de l'Éducation Nationale, par exemple par des suppression de ressources, de services, d'emplois, en supprimant les IUFM...

- de l'autre main, à **canaliser les ressources et financements publics vers le secteur éducatif moins contrôlable par l'État**, qui est en France essentiellement sous contrôle catholique :

technique du chèque éducation par exemple, permettant aux parents de payer à leurs enfants un enseignement privé, sur fonds publics

article 89 canalisant les financements des communes vers le privé

financement spécifique et dérogatoire du privé en quartier sensible etc.

- **L'argument clef de voute qui légitime un tel scénario de démantèlement de l'éducation publique est « le libre choix des parents » dans l'éducation de leurs enfants.**

Un tel argument ouvre opportunément la porte à la doctrine économique qui prône le retrait de l'État au profit de la libre concurrence privée... et accessoirement peut compter sur l'appui de considérables intérêts financiers (l'éducation et la santé sont les deux budgets les plus colossaux des pays dits développés). De façon générale, le libéralisme économique, en faisant pression pour un retrait du contrôle étatique, peut faire le jeu d'idéologies particulières comme les idéologies religieuses.

L'ouvrage décrit les stratégies à l'œuvre sur la longue durée qui pourraient aboutir à un tel scénario.

Aux origines de l'idéologie de reproduction : les esprits des morts

Les premières traces de cette idéologie remonteraient à 100 000 ans, traces de culte funéraire, d'esprit survivant à la mort du corps, esprit ayant recours à la reproduction de sa lignée pour assurer son service : en particulier service de l'alimentation et service de la réincarnation.

Reproduire la lignée devient ce qu'il y a de plus important, de plus structurant pour les sociétés humaines afin qu'une descendance puisse assurer le service des esprits des morts, **afin de servir notre propre esprit après notre propre mort.**

*Légende :*

. les mots en style **gras** ont été soulignés par moi

. les « Commentaires » sont de moi

. les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Y a-t-il eu un système de pensée commun aux humains, matrice de tous les systèmes de pensée sur toute la planète et sur longue période ? Oui, c'est l'idée très ancienne qu'un esprit survit à la mort du corps. La logique de ce système est qu'il faut se reproduire pour deux raisons :

- 1) pour satisfaire les esprits des ancêtres en leur rendant différents services comme de pouvoir renaître à travers un enfantement, afin d'éviter toute rétorsion de la part de ces êtres puissants capables d'agir sur le climat, les maladies, les récoltes ;
- 2) et surtout, pour que cette descendance s'occupe de notre propre esprit après notre propre mort.

L'idéologie de reproduction aura été l'injonction sociale la plus dominante et mondialement répandue que l'on connaisse. La présentation faite ici retrace l'évolution de ce système de pensée jusqu'à ses formes diversifiées contemporaines ainsi qu'à son abandon très récent et localisé. Y seront décrits les différents types de services nécessaires aux esprits des ancêtres, qui nécessitent une descendance obéissante pour les rendre, une descendance que nous devons réussir à contrôler après notre propre mort.

HOMBERT, Jean-Marie, *Aux origines des langues et du langage*, 2005

LUMLEY, Henry de, *L'homme premier. Préhistoire, évolution*, 1998

*Encyclopédie des religions*, dir. de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000

HUA, Cai, *Une société sans père ni mari. Les Na de Chine*, 1997

CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, 1999

GRAVES, Robert, PATAI, Raphaël, *Les Mythes Hébreux*, 1963 ; *Les mythes grecs*, 1958

DESAUTELS, Jacques, *Dieux et mythes de la Grèce ancienne*, 1988

TROCMÉ, Etienne, *L'enfance du christianisme*, 1997

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, 1999

POHIER, Jacques, *La mort opportune – les droits des vivants sur la fin de leur vie*, 1998

WEINER, Annette, *La richesse des femmes, ou comment l'esprit vient aux hommes*, 1976

SALADIN D'ANGLURE, Bernard, *Un troisième sexe social chez les Inuit*, 2005

Collectif CNRS, *Le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*, 1981

CYRULNIK, Boris, *L'ensorcellement du monde*, 1997

p.164 – L'actualité des esprits des morts

HOMBERT, Jean-Marie, sous la direction de, *Aux origines des langues et du langage*, Fayard, 2005

HUBLIN, Jean-Jacques, La langue des premiers hommes

Il y a environ 50 000 ans commence un des processus les plus importants de l'évolution humaine : la sortie d'Afrique d'hommes anatomiquement modernes, qui vont remplacer les populations locales de l'Eurasie, coloniser l'Australie et l'Amérique encore vierges d'occupation humaine et, au final, étendre leur emprise sur toute la planète, des cercles polaires aux îles les plus reculées. En Europe, il y a environ 40 000 ans, le début du Paléolithique supérieur voit le remplacement des Néandertaliens par des hommes anatomiquement modernes (*Homo Sapiens*). [] complexité culturelle des hommes modernes du Paléolithique supérieur. Les représentations figuratives ou abstraites qui explosent littéralement dans l'art rupestre et dans l'art immobilier connus dès avant 30 000 ans font apparaître un monde foisonnant de croyances dont on imagine mal qu'il ne s'appuie pas sur un langage complexe. [] **la signification véritable des inhumations néandertaliennes reste discutée** [] de véritables sépultures, au contenu symbolique évident et dans lesquelles il est fait un large usage des matières colorantes et des dépôts d'objets, se développent au cours du Paléolithique supérieur. **Ces différents éléments laissent entrevoir un univers mental très proche de celui des chasseurs-cueilleurs modernes.**

Pour Richard Klein (1999), une révolution biologique résultant probablement d'une mutation majeure affectant le cerveau mais non le reste de l'anatomie expliquerait l'apparition brutale, il y a quelque 50 000 ans, des comportements pleinement modernes au sein de populations africaines parvenues depuis longtemps à un stade morphologique moderne. [] Pour d'autres auteurs, il s'agirait plutôt d'une émergence progressive de comportements nouveaux en Afrique [].

À l'instar de leurs prédécesseurs, les Néandertaliens ne se lancent pas dans les représentations symboliques. [] Après 100 000 ans, on voit apparaître **chez les *Homo sapiens*, puis chez les Néandertaliens, des inhumations volontaires**. Chez ces derniers, elles sont centrées sur le corps. [] Des parures individuelles sont connues après 50 000 ans, chez les *Homo sapiens* puis, par emprunt, chez les Néandertaliens. Après 40 000 ans en Europe [] les sépultures prennent un caractère plus complexe et présentent des dépôts d'objets.

COUPÉ, Christophe, HOMBERT, Jean-Marie, Les premières traversées maritimes : une fenêtre sur les cultures et les langues de la préhistoire

L'hypothèse prédominante aujourd'hui, baptisée « théorie *out of Africa* », situe l'émergence de notre espèce entre 100 000 et 150 000 ans en Afrique de l'Est. De ce berceau africain, *Homo sapiens* serait ensuite sorti pour coloniser l'ensemble de la planète. Amérique moins de 30 000 ans, Europe 45 000 ans.

Différentes fonctions ont pu être attribuées aux peintures rupestres ou aux productions artistiques de la préhistoire [] **Certaines de ces fonctions prévalent d'ailleurs toujours au sein de populations modernes de chasseurs-collecteurs** (Lewis-Williams, 2001).

Les sépultures

Le fait d'offrir une sépulture à un individu implique l'existence d'une pensée métaphysique ou religieuse qui permet d'envisager une vie, ou tout au moins une condition pouvant y ressembler, après la mort.

La question centrale est la suivante : **est-il possible que les raisons de l'enfouissement du ou des**

**corps n'aient aucun rapport avec une quelconque pensée métaphysique ?** Différentes hypothèses entrent le plus souvent en compétition. Une première défend l'idée que l'enterrement du corps est bien le fait d'actions humaines sous-tendues par des conceptions métaphysiques. Une deuxième penche pour la thèse d'un enfouissement volontaire, mais pour des raisons beaucoup plus pragmatiques, sans aucun lien avec une pensée religieuse – essentiellement pour éviter les désagréments de la décomposition du corps. Enfin, une troisième hypothèse postule un enfouissement accidentel du corps sous l'action de différents processus naturels, comme les déplacements ou l'accumulation de matériaux divers.

Position recroquevillée de certains corps, que l'on peut lier à une position fœtale traduisant un retour aux sources de la vie, ou bien plus prosaïquement à un gain d'effort pour ceux qui ensevelissent le corps. **C'est surtout la présence d'offrandes à côté du corps qui manifeste la dimension « religieuse » de l'acte.** Celles-ci, censées faciliter le passage à la vie dans l'au-delà ou marquer l'attachement au défunt, se retrouvent dans de nombreuses civilisations.

La question des différences entre Homo sapiens et les espèces qui l'ont précédé, en particulier l'homme de Neandertal, se pose avec acuité en ce qui concerne les sépultures. La présence de corps enfouis est attestée chez les hommes de Neandertal au Mousterien (entre 70 000 et 32 000 ans) sur plusieurs sites : La Ferrassie ou La Chapelle-aux-Saints en France, les grottes de Kebara en Israël, etc. Les débats font rage eu égard au caractère rudimentaire des enfouissements et à l'absence d'offrandes. **Certains sites ouvrent toutefois la porte à une interprétation religieuse** : dans la grotte de Teshik-Tash, en Ouzbékistan, le corps d'un jeune garçon est entouré de plusieurs paires de cornes de bouc des montagnes, et dans la grotte irakienne de Shanidar des restes de pollens autour d'un des squelettes découverts suggèrent une très ancienne cérémonie funéraire.

Demeure enfin la question des liens entre l'existence d'une pensée religieuse et la réalisation de sépultures. Le point principal est la possibilité d'une telle pensée, et des structures culturelles associées, sans lien avec une quelconque forme de sépulture. Il est ainsi concevable que la mort d'un individu soit considérée comme un événement important par une communauté, entraînant une variété de manifestations, mais dont aucune ne consiste à rejoindre une « dernière demeure ».

Considérer la variété des situations modernes peut ici nous aider à mieux envisager la plausibilité des propositions précédentes, même s'il nous faut sans cesse garder à l'esprit les limites de toute transposition de la préhistoire aux temps modernes.

Force est de constater l'importance de la caractéristique culturelle que représente la pensée religieuse dans l'ensemble des populations modernes de notre espèce. On peut ainsi se demander si cette caractéristique ne s'est pas présentée très tôt et de façon vivace au cours du développement d'*Homo sapiens*.

**Une convergence des données ou des interprétations paraît, dans certains cas, suffisamment robuste pour autoriser une relative confiance.**

LUMLEY, Henry de, *L'homme premier. Préhistoire, évolution, culture*, Paris, Odile Jacob, 1998

Directeur Muséum national d'histoire naturelle et musée de l'homme  
p.11

Invention de l'outil il y a 2,5 millions d'années, domestication du feu il y a 400 000 ans, premiers rites funéraires et acquisition de la pensée religieuse vers 100 000 ans, naissance de l'art vers 30 000 ans.

Les Néandertaliens  
p.143-146

La grande invention des Néandertaliens est la sépulture. Pour la première fois avec les plus anciens Néandertaliens d'Europe occidentale, les Hommes enterrent leurs morts. Ils avaient entouré le corps de morceaux de viande, des fragments d'os longs ont été retrouvés, en particulier un thorax, une colonne vertébrale de renne et un pied de bison. Ces sépultures marquent l'apparition des rites funéraires, en particulier d'**offrandes déposées parfois dans la fosse qui témoignent sans doute d'une croyance en une vie future après la mort.**

Ils n'ont pas inventé l'art : ils ne gravaient pas, ni ne peignaient, ni ne sculptaient [] pas plus que la parure.

#### Les premiers hommes modernes

p.151-164

Se développent à partir de 35 000 ans dans de nombreuses régions du monde. Ils ont été précédés par des Hommes modernes anciens appelés « Proto-Cro-Magnons » (100 000 ans).

**Ces Hommes modernes anciens sont les premiers, avec les Néandertaliens, à enterrer leurs morts.** A partir de 35 000 ans apparaissent les véritables Hommes modernes au front beaucoup plus développé formant une grande paroi verticale. Le grand développement du front est certainement lié à une modification du cerveau, au grossissement des lobes frontaux antérieurs qui sont le siège des associations d'idées. Cela va entraîner l'émergence, ou tout au moins l'éclosion de la pensée symbolique. Ces Hommes vont inventer l'art : la parure, la peinture, la gravure, la sculpture [] témoignage de la pensée symbolique. Ils représentent surtout des animaux, et exceptionnellement des silhouettes humaines.

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

ANATI, Emmanuel, Les religions préhistoriques

p.4

L'attitude de certains animaux face à la mort d'un de leurs congénères a déjà fait l'objet d'études et de spéculations. L'observation du comportement animal montre que diverses espèces rassemblent au moins trois des éléments universellement présents dans les religions : le comportement ritualiste, des attitudes particulières en présence de la mort, et le traumatisme résultant de la confrontation avec des phénomènes naturels extraordinaires.

C'est seulement depuis 200.000 ans, et principalement en Europe et au Proche-Orient, que datent les plus anciennes traces tangibles d'attitudes récurrentes concernant des spéculations irrationnelles et de rationalisation des phénomènes naturels. Mais les premiers grands modèles de préoccupations philosophiques semblent se développer surtout avec l'*Homo sapiens*, depuis cinquante mille ans.

p.6

L'homme de Néanderthal vivait en Europe et au Proche-Orient méditerranéen entre 200.000 et 35.000 ans avant notre ère et a disparu il y a environ 35.000 ans, concomitamment à la pénétration de l'*Homo sapiens* dans son territoire.

p.8

Outre la technologie, **l'apport de l'homme de Néanderthal au développement culturel se concrétise, pour ce que nous en savons actuellement, en une double invention, essentielle : le symbolisme et le culte des morts** Quant au culte des morts, il est amplement attesté, par les découvertes archéologiques, que l'homme de Néanderthal fût le premier pour lequel on ait actuellement une documentation, non seulement à ensevelir ses morts, mais à donner à cet acte un

caractère rituel en déposant dans les sépultures, en divers cas, des ustensiles **et de la nourriture à l'intention du défunt** (pour une autre vie ?).

La plus ancienne documentation sûre qui implique une croyance de l'homme dans le « surnaturel » est liée à un des phénomènes qui n'a pas cessé, depuis, de stimuler la pensée humaine et qui nous concerne tous : la mort, comme fin de la vie. **L'homme, de toute origine, à un niveau global, imagine une vie après la mort** qu'il définit comme vie meilleure et qui se déroule, selon les cas, au ciel, sous la terre, dans la mer, sur la lune, à l'intérieur de la roche ou de pierres particulières, dans une hypothétique « île des esprits », au milieu de l'océan, ou dans un « autre monde »...

p.9

Il ressort des découvertes archéologiques que les néanderthaliens ne considéraient pas que la mort fût la fin de l'existence, mais seulement un passage, qu'il y avait quelque chose après la mort, ce qui rendait nécessaire de mettre dans les tombes, à côté du cadavre, **de la nourriture** et des instruments dont le défunt aurait l'usage durant le voyage.

p.10

S'il y avait encore en lui quelque énergie présente, selon la tradition animiste, elle pouvait être utilisée pour le bien et pour le mal. **On peut sans doute affirmer que l'homme du paléolithique moyen croyait en la survivance de l'âme par rapport au corps.** Le dépôt de nourriture et d'objets d'accompagnement dans la tombe se banalise au paléolithique supérieur.

p.15

L'art visuel, avec des figures représentatives, ou pictogrammes, et des signes, ou idéogrammes, intentionnellement combinés en associations, est un phénomène qui, pour ce que nous en savons aujourd'hui, s'est manifesté il y a quelque quarante mille ans. **Les archétypes comme les mythes de l'origine, le culte des morts et les croyances en la survie de l'esprit après la mort, la recherche de communication avec des forces non dominables par l'homme, et auxquelles il doit se soumettre, ont une diffusion mondiale et semblent indiquer une matrice unique.** Cela est d'une ample portée : on peut émettre l'hypothèse d'un noyau primitif du phénomène religieux, **antérieur à la grande dispersion de l'*Homo sapiens*.**

p.17

L'art visuel, à notre connaissance, date de quarante à cinquante mille ans. Mais sa différenciation typologique s'est amorcée dans les douze mille dernières années.

p.23

Ces sites où furent exécutées les œuvres d'art participent souvent d'une topographie intentionnelle dans laquelle le lieu où se trouvent les œuvres d'art est séparé des zones qui l'entourent, mais en même temps, liés à ces zones. Il y a une claire distinction entre espace cérémoniel et espace profane, deux mondes dont la coexistence exprime la relation entre territoire des vivants et territoire des esprits.

p.26

Le culte des morts semble avoir été une invention de l'homme de Néanderthal. Il a ensuite été conçu, d'une manière beaucoup plus élaborée, par l'*Homo Sapiens*.

p.26

La chasse devait obéir à des règles très précises, peut-être assez voisines de celles qu'observent les Lapons, les Inuits, les Bochimans, les Sandawe, les Hazda, les Aranta et autres peuples chasseurs des cinq continents. Le but de ces règles est de ne pas compromettre la continuité des espèces chassées, qui constituent la réserve, la sécurité et donc le patrimoine du territoire et du clan. La femelle et les jeunes ne doivent pas être abattus.

p.27

Nous ne savons pas jusqu'à quel point ces peuples avaient conscience de la paternité. Il y a encore aujourd'hui des tribus où l'on ne fait pas la relation entre union sexuelle et grossesse.

p.29

Avec la fonte des glaciers, il y a douze mille ans environ, à la fin du pléistocène, les grandes plaines



ont été envahies par l'eau [élévation des océans de 110m]. Il n'est pas surprenant que les mythologies mésopotamienne et biblique parlent de déluge universel.

p.32

Dans l'état de nos connaissances la première différenciation réelle des religions est intervenue à la fin du pléistocène, quand le cataclysme que les mythologies nomment « déluge universel » a bouleversé l'ordre précédent.

p.30

Il semble en fait que ce soit précisément au mésolithique qu'est née la structure familiale particulière de notre société européenne [-10.000 ans].

ANATI, Emmanuel, *La religion des origines*, Bayard, (1995) 1999

p.9

Les religions de l'époque historique sont-elles l'expression d'origines différentes, ou bien toutes les religions ont-elles eu une même matrice originelle ? Le titre même de cet ouvrage dit assez la réponse que je me propose d'apporter à cette question : **je soutiens ici que toutes les religions des quarante derniers millénaires proviennent d'une même et unique matrice primitive** que, précisément, l'on qualifiera de « religion des origines ».

p.29

Les archétypes universels semblent nous ramener à une même matrice, celle des ancêtres communs de toute l'humanité. Cela permet de faire l'hypothèse que les mythes des origines faisaient déjà partie du patrimoine culturel des premiers *Homo sapiens*, sur la terre primordiale des origines, que l'on suppose être la vallée du Rift, en Afrique, avant que ne se produise la grande dispersion de l'*Homo sapiens*, il y a au moins 50 000 ans.

p.47

**Ainsi, l'idée de la survie métaphysique, formulée par l'homme de Neandertal, est toujours à la base de l'orientation philosophique et religieuse d'une grande partie de l'humanité.**

p.57

On peut émettre l'hypothèse que les songes et autres phénomènes du subconscient contribuaient à la formation d'un système d'idées qui détermina les bases de la conceptualisation.

p.61

De semblables croyances subsistent chez certaines populations tribales, en particulier chez les peuples chasseurs en Australie, en Nouvelle-Guinée, aux Philippines, dans le bassin du fleuve Congo et en Amazonie.

p.82

On peut en revanche parler de représentation conceptuelle à partir du paléolithique moyen, au moins pour les 100 000 dernières années. Pour ce qui de l'attitude à l'égard des défunts en particulier, on peut même affirmer qu'il existait des concepts concernant la représentation d'une vie extra-terrienne, la croyance en la survie après la mort et des spéculations intellectuelles face à l'existence.

p.84

**En conclusion, donc, les plus anciennes documentations concernant la conceptualité, qui viennent pour l'instant d'Europe ou du Proche-Orient, s'appliquent au culte des morts.**

p.97

Les fouilles de Wendt [en Namibie] ont mis au jour, en liaison avec des tombes, diverses tablettes en pierre avec des peintures d'animaux [datation de l'ordre de 31 500 à 34 000 ans]. Les plaquettes trouvées par Wendt font partie d'un **bagage funéraire**. Des restes de craies d'ocre et d'autres matériaux colorants sont présents dans la stratigraphie de la même grotte, également dans des phases de plus de 50 000 ans.

p.103

Les matrices originelles de la religion de l'*Homo sapiens* auraient donc existé dès avant la grande dispersion.

p.106

Les différents mythes et les différentes croyances peuvent être ramenés à des archétypes communs. On peut postuler l'existence, aux origines, d'une religion originelle archétypique de l'*Homo sapiens*, avec des principes, des concepts de base, des canons essentiels, dont l'héritage se conserve dans toutes les religions encore existantes.

p.114

Il semble possible de déduire que, si les populations ne se communiquaient pas leurs techniques, elles effectuaient des choix semblables, même en des lieux très éloignés et différents les uns des autres. Un tel parallélisme de développement ne peut pas dépendre toujours d'influences extérieures. Même pour des époques largement postérieures à celle de l'expansion originelle de l'*Homo sapiens*, on doit faire l'hypothèse de la présence de matrices communes originelles, qui ont produit des « résonances » analogues, y compris à des millénaires de distance. La thématique est très restreinte et répétitive.

p.117

La figure animale isolée n'était pas suffisante pour exprimer ce que l'on voulait dire, et apparaît comme le « mot » principal – le sujet – de phrases composées de pictogrammes et d'idéogrammes. Il est donc possible d'avancer l'hypothèse selon laquelle l'image principale, qu'on suppose pouvoir représenter le sujet ou une de ses métaphores, faisait partie d'un langage visuel déterminé par une logique linguistique.

p.121

La syntaxe de l'art visuel est l'illustration d'un mécanisme de logique associative qui recherche les liens entre cause et effet et établit des critères de validation permettant d'expliquer les phénomènes qui interviennent dans le monde alentour et dans la façon de le voir et de le comprendre.

p.126

C'est un langage universel qui reflète une conceptualité universelle et qui utilise donc le même système d'associations et de logique. Nombre de ces signes, après avoir été utilisés pendant des millénaires comme idéogrammes dans l'art rupestre, vont faire partie des premières écritures idéographiques. Et ce sont les mêmes signes qui furent ensuite repris comme emblèmes de concepts religieux, philosophiques ou idéologiques, dans différentes parties du monde.

p.127

La véritable tour de Babel commence avec la fin de l'ère de la chasse. Le début de cette intense diversification, dans certaines parties de la terre, remonte à plus de 12 000 ans.

p.130

Le langage visuel de l'art préhistorique peut sans doute être défini comme un langage élémentaire. Un langage si simple qu'il était utilisé par des groupes de chasseurs, il y a quelques dizaines de milliers d'années, dans le monde entier.

p.131

Le langage des origines s'est inscrit dans l'univers de la religion à travers des formules et des symboles qui ont triomphé de l'épreuve du temps. Des caractéristiques universelles, sur lesquelles chaque confession a ensuite développé sa propre particularité, subsistent jusqu'à aujourd'hui.

**Toutes les religions de la terre se tournent vers un ou plusieurs êtres suprêmes, esprits ou énergies non visibles, et développent avec eux des « contacts »** qui, le plus souvent, demeurent unilatéraux.

p.155

De la permanence des mêmes associations au cours de centaines de générations, on peut déduire qu'il y avait une foi absolue et totale dans cette vision cosmologique, foi qui a animé l'humanité depuis il y a au moins 40 000 ans jusqu'à il y a environ 10 000 ans, et qui s'est maintenue

ultérieurement dans certains lieux de la terre, ainsi que dans certains aspects de notre bagage culturel occidental.

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

## LE CHAMANISME ARCTIQUE ET D'ASIE CENTRALE

Le chamanisme Inuit Bernard SALADIN D'ANGLURE  
p.1221-1225

**Le chamane (homme ou femme) occupe une place centrale** dans les rituels et les pratiques religieuses, **il est le médiateur entre le monde des humains et celui des esprits, entre les vivants et les morts**, les animaux et la société humaine [] thérapeute, interprète des rêves.

Il fallait être choisi par un esprit protecteur qui manifestait son choix à l'occasion d'un rêve, ou après un accident, un deuil. Certains autres signes prédisposaient au chamanisme, comme le fait d'avoir changé de sexe à la naissance (on expliquait ainsi certaines ambiguïtés génitales temporaires ou définitives, constatées à la naissance).

Un des voies privilégiées était cependant l'apprentissage auprès d'un chamane expérimenté que l'on rétribuait pour son instruction. Dans le cas d'une femme, il fallait deux maîtres chamanes, car **les femmes ont de par leur nature plus de pouvoirs que les hommes**. Le candidat devait être choisi par un esprit tutélaire. Ce dernier pouvait être un parent décédé, un esprit éponyme dont le nom lui avait été transmis à la naissance, un animal... parmi eux l'ours et le morse étaient particulièrement prisés. Un chamane avisé possédait habituellement plusieurs esprits auxiliaires lui permettant de se déplacer dans tous les éléments (sur terre, dans l'eau, dans les airs), de remonter le temps ou d'explorer l'avenir, de visiter les morts et les grands esprits de la nature, dans l'au-delà céleste ou sous-marin.

Tout ce qui s'écartait de l'ordre habituel et prévisible de la nature et aussi de la vie humaine était attribué à une cause surnaturelle, maladie persistante, fausses couches à répétition ou **stérilité**.

**Certains réclamaient parfois des prestations sexuelles de l'épouse ou de la fille de leur patient. C'était souvent le cas lorsqu'un chamane avait à traiter la stérilité d'un couple. On pensait qu'il pouvait prélever un bébé sorti de terre (comme cela se passait au temps mythique), ou encore un fœtus vivant dans l'utérus d'une autre femme, pour le transférer dans sa patiente. Il allait parfois aussi solliciter l'aide de l'esprit de la lune qui avait le pouvoir de féconder les femmes stériles.**

Au moment du solstice d'hiver, au cœur de la nuit polaire, on organisait la fête rituelle des *tivajuut*, sous la direction de deux chamanes masqués et travestis, l'un en homme grotesque affublé d'un **énorme phallus artificiel**, l'autre en femme ridicule qui poursuivait le premier, armée d'un bâton à neige. Ce rituel comportait de nombreux épisodes qui évoquaient certains mythes d'origine. Il y avait des tournois, concours, et enfin un réappariement général des conjoints, pour une nuit. Il fallait conjurer la menace d'un retour au chaos primordial, la disparition potentielle du gibier et **la crainte de la stérilité des couples ; il fallait relancer le mouvement des grands cycles de la nature et de la vie humaine.**

Le chamanisme sibérien Jean-Luc LAMBERT  
p.1227-1230

Le principal rôle du chamane dans ces petites sociétés est d'obtenir la chance à la chasse. Un pacte est passé entre le chamane qui représente sa communauté et l'esprit de la forêt. Tout comme les

hommes chassent les animaux et se nourrissent de chair animale, les esprits sont censés chasser les humains en vue de sucer leur sang. **Le vieil homme ayant assuré sa descendance ira de lui-même mourir dans la taïga, c'est-à-dire se donner aux esprits, en échange de ce qu'il a reçu d'eux et pour que les siens continuent à vivre.**

**Grand rite annuel** du mariage du chamane et de la fille de l'esprit donneur de gibier. Sa principale épouse imaginaire est animale et le chamane s'animalise pour pouvoir la rencontrer et s'accoupler avec elle au cœur du rituel. Au cours de ce grand rituel **de « renouvellement de la vie »**, les humains, sous la pression de leur chamane, sont incités à « jouer ». Ils dansent et miment eux aussi, diverses espèces animales. Des couples se forment et **la société est ainsi poussée à se reproduire**. Simultanément **les âmes de morts** sont invitées à protéger leurs descendants **avant de renaître** elles-mêmes.

Dans ces sociétés de chasse, les âmes des morts sont rangées en deux grandes catégories, celle des **« morts réguliers »**, **ceux en particulier qui ont assuré leur descendance et qui sont devenus des ancêtres**, et celle des **« mauvais morts »**, **ceux et celles qui ont disparu sans s'être mariés**, enfants morts en bas âge, femmes mortes en couche, suicidés, etc. Le chamane doit gérer les relations avec les morts. La maladie est, dans la grande majorité des cas, liée aux âmes des morts ; généralement un individu tombe malade pour avoir enfreint un interdit, et une âme d'ancêtre le punit, ou un mort frustré tente de le dévorer pour se venger de la vie qu'il a vécue.

Les Ougriens de l'Ob mettent à cette occasion leurs mythes en scène et dévoilent leurs représentations. Au cours de ces saynètes parfois salaces, une fille d'esprit de la forêt apparaît régulièrement et elle épouse simultanément, deux ou trois chasseurs qui, en échange, auront la chance à la chasse et à la pêche. S'ils refusent cette union, elle les fera implacablement mourir de faim. Ici aussi les jeunes gens se rencontrent au moment du rite et **permettent ainsi à la société de se reproduire réellement**.

#### Le chamanisme altaïque

Marie-Dominique EVEN

Toungouse

p.1232-1234

Possession collective d'esprits protecteurs et d'**âmes de défunts ou à naître**, à travers la personne du chamane intermédiaire de sa communauté auprès des esprits. **Les femmes peuvent être des chamanesses puissantes, mais la capacité d'accomplir certains grands offices à caractère collectif ne leur est pas reconnue** (par exemple, chez les Nanaïs, conduire les défunts dans le monde des morts).

Chez les Toungouses orientaux, les rituels d'accompagnement d'âmes des morts étaient les plus riches. Ce rôle de psychopompe était même, chez les Nanaïs, la fonction principale du chamane. **Le but est de s'assurer que l'âme a bien quitté le monde des hommes et ne tourmentera plus ces derniers : elle suivra un cycle normal de réincarnation**, rejoignant le « réservoir à âmes » du groupe. [Obtenir la] bonne disposition des ancêtres et leur **bonne réincarnation au sein de leur descendance**. **Le chamane agit contre la stérilité ou la mortalité infantile** en se rendant dans le registre aérien du monde des esprits où, sous forme d'oiseaux posés sur les branches d'un arbre, **les âmes à naître attendent de revenir sur terre. C'est là qu'il va demander ou dérober une âme qu'il introduira ensuite dans une femme**.

Mongol

p.1234-1236

La transformation, perceptible dans le chamanisme toungouse, d'un chamanisme articulé sur une

alliance des hommes avec les âmes des animaux sauvages en un chamanisme orienté vers le traitement des âmes de morts est plus nette encore chez les Mongols.

**Pratiquant l'élevage, les Mongols chamanistes ont une vue du monde qui s'écarte de celle des chasseurs sibériens.** Ceux-ci se nourrissent de gibier et, en échange, leur propre force vitale finira dévorée par les esprits animaux, cause des maladies et de la mort des humains. Les éleveurs, eux, possèdent et multiplient les animaux qui sont leur source de subsistance : l'animal tend alors à devenir un produit que l'homme peut offrir en sacrifice aux esprits en substitut de lui-même, et un bien qu'il peut accumuler et transmettre à ses descendants. **L'idée de filiation l'emporte sur celle d'alliance.** Aux figurations d'esprits zoomorphes typiques des Sibériens font pendant chez les Mongols les « poupées de feutre », représentations d'esprits d'origine humaine ancestralisés. La prospérité tient aux bonnes relations avec les morts du groupe dont les sépultures dominent le territoire de nomadisation et qui sont censés dispenser leur grâce à leurs descendants ou au contraire les punir pour des manquements à la règle. On ne leur demande pas la chance à la chasse, mais **les conditions nécessaires à la multiplication des troupeaux et à la perpétuation de la lignée.**

Si le chamane s'efface derrière les aînés ou les chefs de clan lors des rituels collectifs adressés aux ancêtres, **morts ordinaires qui se réincarneront dans leur descendance**, il concentre son action sur le traitement des âmes d'individus morts de malemort : il doit amadouer et faire rentrer dans le rang des bons défunts, ces fauteurs de troubles qui se vengent de leurs frustrations terrestres sur les humains en leur infligeant les maladies. Au chamane d'identifier l'âme de mort insatisfaite qui tourmente son patient. Dans ce contexte d'élevage, une séparation s'est donc opérée entre activité chamanique et destin collectif, destin désormais assuré par les ancêtres. **L'accent mis sur la filiation a eu pour effet de restreindre la position des chamanes au profit de celle des aînés du groupe.**

## LES RELIGIONS DES AMÉRIQUES

Tribus indiennes du Canada et des États-Unis      Ellemire ZOLLA  
p.1244-1251

On peut supposer que la force unitaire de l'indianité est due aux origines communes de tous les Amérindiens, c'est-à-dire aux colons sibériens qui franchirent le détroit de Béring il y a environ vingt-cinq-mille ans. **Le chamanisme commun à toutes les tribus** s'expliquerait par cette origine. Chez les Salish, divers chamanes venant de différentes tribus se réunissent pour **récupérer une âme enlevée par les morts**, en formant un canoë ou une pirogue des esprits. Ils s'en vont ainsi, surmontant divers obstacles, jusqu'à la terre des morts, luttent pour l'âme capturée, la ramenant à son corps. Foi dans la **réincarnation** existant dans les tribus américaines.

Cheyennes : **la source suprême et unique de la fertilité est la Maîtresse des animaux et des plantes.**

Le culte des tricksters (bouffons) est commun à presque toutes les tribus, les bouffons sont liés à des sociétés de médecine et **leur fin principale est de garantir les pluies et la fertilité.**

Les formes anciennes de la vie religieuse au Mexique et au Guatemala      Maurice COCAGNAC

**Chamaniques**  
p.1270

La mort naturelle ou la mortification ascétique apparaissaient alors comme un **passage vers le monde des esprits** et des dieux. Sahagun explique ainsi le sens de Teotihuacan (Cité des dieux) : « Ils 'canonisaient' les notables qu'ils enterraient en ce lieu, ils en faisaient des dieux. Ils disaient

qu'ils ne mouraient pas mais qu'ils se réveillaient du rêve qu'ils avaient vécu ».

p.1271

Toltèques - Les mystérieux *Mimixcoa* sont des héros, créés par les dieux pour faire la guerre aux hommes **et recueillir le sang nécessaire aux sacrifices qui maintiennent le mouvement du soleil.**

p.1274

Nahuas – Quant au problème de la survivance des êtres après la mort, il est résolu par référence à l'antique doctrine de Teotihuacan, qui pensait que les hommes ne tombaient pas nécessairement dans l'oubli d'un séjour infernal, mais qu'ils pouvaient acquérir une existence céleste et rejoindre le paradis du Tlalocan.

p.1276

Mayas - L'invocation des divinités de la mort avait **pour but la conduite des défunts vers le séjour des morts où règne Al Puch.** On sacrifiait parfois un chien pour accompagner le défunt sur son chemin ténébreux, et **s'assurer ainsi que le mort était parvenu à sa destination finale,** certitude essentielle de la pratique d'un deuil qui a pour but de **s'opposer au dangereux retour des fantômes.**

### La religion des Incas

César ITIER

p.1280-1282

D'une région à l'autre, les noms des divinités varient, mais les panthéons s'organisent de façon analogue et la religion est toujours fondée sur le **culte des ancêtres.**

On leur rendait un culte car tous garantissaient dans le présent le bon déroulement des activités qu'ils avaient fondées. Au Cuzco, les momies des ancêtres des lignages incas étaient sortis sur la place centrale lors des principales cérémonies religieuses. **Les ancêtres avaient besoin des offrandes des vivants comme ceux-ci des faveurs des ancêtres.** Si les vivants manquaient aux devoirs de réciprocité, les *wak'a* leur envoyaient malheurs, famines et maladies.

On attendait de l'ancêtre divinisé qu'il se rende présent dans les individus, les objets et les cultures, et leur communique sa force vitale. Les constellations étaient aussi des manifestations de certains ancêtres-*kamaq* et **on leur rendait un culte pour leurs pouvoirs féconds.**

p.1283-1284

Le « paiement de la grande dette » était la cérémonie qui engageait le plus grand nombre d'individus. Les populations amenaient dans les centres administratifs de l'empire des offrandes en tous genres, parmi elles des enfants. Les enfants leur étaient sacrifiées (aux *wak'a*). Chacun donnait quelque chose et recevait en échange un reste de sacrifice pour ses ancêtres.

### Amérindiens : fluides vitaux

Rosa MARTINEZ-ASCOBERETA

[*Encyclopédie des religions, tome 2*]

p.1729

La demeure des morts s'appelait Mictlan. L'énergie vitale des morts devait aller jusqu'au neuvième plan du Mictlan pour rencontrer le dieu de la mort. Ce parcours (dangereux) durait 4 ans. **Pendant cette période, le corps était entretenu par les parents :** nourritures, boisson et vêtements. On réservait aux rois morts des jeunes filles, des esclaves, des bossus et des nains. Les morts continuaient d'exister, car leur énergie vitale servirait à alimenter le dieu de la mort. Ils joueraient ainsi un nouveau rôle dans un ailleurs.

Religions traditionnelles d'Amérique du Sud et des Caraïbes, messianismes et syncrétismes Afro-américains

Ernesta CERULLI

Animisme et **chamanisme.**

p.1285-1292

**Culte des ancêtres.** Chaque individu croit que [sa propre âme] peut facilement s'éloigner de son

corps. Il existe un lien entre esprits de la nature et **esprits des morts**, objets de rite **de la part des parents** en deuil, parce qu'on les considère comme capables d'en influencer les destinées, de les conseiller ou de les assister.

p.1294-1296

**L'existence de l'âme est une croyance quasi universelle.**

Dans de nombreuses tribus, les rites funèbres et d'initiation pubertaire constituent le pivot des activités cérémonielles. **Désir que les morts restent dans leur règne, sans revenir tourmenter ou épouvanter les vivants.** Les Tapirapé détruisent les biens des défunts parce qu'ils redoutent les dangereuses réclamations que leurs esprits pourraient faire sur la terre. Chez les Borôro, on croit que les âmes des défunts reviennent souvent au village où ils résidaient pour participer en esprit à la vie de leurs descendants. Chez les Kadiwéu tous les biens du mort et le village entier sont livrés aux flammes : le village est abandonné parce qu'on croit que l'âme continue à rôder aux alentours de son habitation ; les parents en deuil changent de nom, se coupent les cheveux et, pour une certaine période, ne se nourrissent que d'aliments végétaux.

**L'âme peut migrer hors du corps** et un réveil brusque pourrait l'empêcher d'y revenir, provoquant la maladie ou la mort de l'individu. **Les âmes peuvent revenir dans des rêves** pour visiter les vivants.

p.1296-1297

Chez les Tupi Camayura du haut Xingu, rite Kwarip qui a lieu à l'occasion d'un ou de plusieurs décès. La cérémonie, comme les initiations pubertaires, est un **rite de mort-renaissance**.

Permettant de renouveler les mythes des origines, la cérémonie est évidemment liée à la **fertilité**, d'autant plus qu'elle célèbre aussi **les cycles** de la végétation.

## LES RELIGIONS DE L'OCÉANIE

### Polynésie, micronésie et mélanésie

Jean GUIART

p.1312-1313

#### **Culte des morts**

Les morts peuvent à tout moment choisir la forme sous laquelle, et le moment auquel ils apparaissent. Deux ou trois jours après la mort, un **rite d'expulsion est destiné à obtenir que le mort parte vers sa destination définitive, le pays des morts, et ne reste pas là à hanter les vivants.** Il s'agit d'éviter que le mort ait le regret de sa vie antérieure ; il convient qu'il s'adapte à son nouvel état et, pour cela, qu'il soit reçu par les autres morts avant qu'il puisse devenir une présence bienveillante auprès des siens lorsqu'ils en éprouvent le besoin.

**Les dieux** constituent un ensemble qui n'est jamais entièrement anonyme du fait qu'il est constitué par les **morts divinisés**.

### Les systèmes religieux en Australie

Jean GUIART

p.1318-1321

La civilisation y est le résultat de plus de quarante-cinq mille ans d'évolution et de spécialisation. La technologie de la pierre était si élaborée qu'elle avait découvert le polissage bien avant le reste du monde.

Initiation et **incision du prépuce** des adolescents.

Rites d'initiation à traduction corporelle se déroulant dans un **lieu interdit aux femmes** de tout âge et aux garçons non initiés.

Rêve et contrôle de l'environnement

L'activité onirique permet aux individus, quels que soit leur sexe, de pénétrer dans le « **monde du rêve** », le moyen privilégié de communication avec l'univers parallèle **peuplé par les morts** et les dieux et dont l'existence, palpable aux lieux culturels ou sacrés, est consubstantielle à celle du monde des vivants. **En passant à proximité, les femmes éprouvent la sensation qu'elles ont été pénétrées par l'un des germes (dits « esprits-enfants »), qui sont projetés au-dehors par ces lieux, et qu'elles se trouvent de ce fait enceintes.** Ce monde du rêve est là de toute éternité et c'est le monde sensible qui est voué à changer sans cesse pour lui obéir.

« Rites de multiplication »

Addition de tous les rites par tous les prêtres... espoir qu'il y aura assez de plantes, de fruits et de racines alimentaires pour la cueillette, d'animaux pour la chasse et la pêche, **d'enfants pour assurer la reproduction des groupes humains participant à cette reconstruction annuelle du milieu naturel et de l'univers connu.**

Du monde du rêve sont émis constamment des « germes » **pour assurer la reconstitution des peuplements qui forment le monde naturel**, au fur et à mesure que des individus en disparaissent.

Le concept d'un néant après la mort n'est pas pertinent ici. Chaque individu, homme ou femme, possède une relation spéciale avec le lieu sacré où sa mère a éprouvé qu'elle était pénétrée par un « germe » qui attendait son passage. Chaque individu a 'son' rêve. Après sa mort, il rejoindra ce « rêve » particulier, dans lequel il se fondera, pour **redevenir à son tour, à son lieu sacré d'origine personnel, un germe destiné à sortir du même lieu pour aller féconder une femme d'une autre génération, au delà de la génération de ses petits-enfants.** L'enfant qui naîtra alors s'identifiera à lui, même s'il est appelé à une existence différente.

INDE

Les origines : de la religion védique aux Upanisad

Alyette DEGRÂCES

p.869-870

La civilisation de l'Indus :

Il y existait une proto-agriculture de l'orge dès 6000 avant notre ère, une activité de chasse et d'élevage de bovins. L'originalité de cette civilisation se marque par des **pratiques funéraires**, au IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> millénaire apparaissent des figurines humaines.

La nécropole néolithique de Mergharh, au VI<sup>e</sup> millénaire, montre des tombes orientées est-ouest, et des figurines animales ou humaines, **le plus souvent des femmes représentées nues et se pressant les seins, dont la symbolique exprime l'idée de fécondité, idée de la Grande Déesse que le peuple aryen semblera ignorer.**

MALBRAN-LABAT, Florence, Les religions antiques du proche et du moyen-orient – Élamite

p.74

Il est possible que ces mystères aient été liés à des **cultes funéraires**, dont quelques indices nous sont parvenus. La découverte de têtes peintes, datant du milieu du deuxième millénaire, à Suse et dans la ville voisine d'Haft-Tepe, se rattache à la coutume, attestée au troisième millénaire dans le désert du Lut, de déposer la représentation du défunt dans sa tombe. Un lot de sept tablettes, placées à côté d'**offrandes alimentaires** dans un caveau susien de cette époque, évoque le dieu Inshushinak en tant que « Peseur », c'est à dire Juge des morts, ainsi qu'Ishnikarab et Lagamar, les divinités qui accompagnaient le mort dans son ultime voyage ; on entrevoit la menace d'« un marécage de



privations et de peines, territoire de misère ».

ARNAUD, Daniel, Les religions antiques du proche et du moyen-orient – Mésopotamie

p.55

L'histoire de la religion mésopotamienne se confond, pour nous, avec celle de l'écriture cunéiforme et des deux langues principales qu'elle note, le sumérien et l'assyro-babylonien : c'est dire qu'elle couvre un temps très long, de la fin du quatrième millénaire avant notre ère jusqu'au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère.

Au cours du quatrième millénaire, le pays de Sumer, c'est-à-dire le sud de l'Iraq actuel, élaborait une civilisation si prestigieuse que ses principaux traits (la religion et l'écriture cunéiforme en particulier) s'imposèrent dans tout le Proche-Orient asiatique.

p.55

Les divinités ne différaient réellement des hommes que par l'immortalité qu'elles s'étaient réservées. Leur apparence et leur conduite étaient anthropomorphes. L'homme était défini, par opposition, comme un être mortel.

p.56

Quelques gestes impliquaient, encore, la croyance confuse à une sorte de survie. **Le premier rite, de la plus grande nécessité, peut-être réellement le seul, était d'enterrer le cadavre ; sinon, son « fantôme » errerait par le monde, à la fois tourmenté et tourmentant. Sa famille, ensuite, était supposée le nourrir et l'abreuver régulièrement ; le faisait-on ?** À lire les textes, forts discrets, on a l'impression d'une négligence largement répandue.

p.66

L'exorcisme était chargé d'écarter le mal [dont] l'action des démons. Ces êtres maléfiques ont toujours eu une personnalité assez floue ; **filles** qui n'ont pas trouvé d'époux, « **fantômes** » **de mort sans sépulture**, « esprits » tapis dans les ruines ou le désert.

p.67

Les noms propres, souvent théophores formaient normalement de courtes phrases, **on y remerciait les dieux de la naissance de l'enfant.**

PFIRSCH, Luc, Les religions antiques du proche et du moyen-orient - La religion égyptienne

p.48

Dès la Préhistoire, le matériel archéologique de la vallée du Nil permet de déceler une **croyance en une certaine forme de survie après la mort.**

p.35-39

[Vers 2500-2300] s'affirme dans le domaine funéraire le culte d'Osiris, tout défunt prétend désormais assimiler son destin à Osiris et désire accéder non seulement à une survie dans la tombe, mais à un au-delà où Osiris règne en maître.

Volonté rarement égalée de transcender la mort par l'institutionnalisation des conditions d'une survie, ou plutôt d'une **re-vie**, intégrée aux **grands cycles du cosmos.**

Le mythe d'Osiris, par la mort et la résurrection du dieu, exprime **la récurrence** par excellence, qu'elle soit cosmique (associé à la lune, à l'étoile Orion, Osiris finit par représenter la forme nocturne du soleil qu'il faut régénérer), naturelle (associée à la crue fécondante et au grain qui meurt et renaît), il est le dieu par excellence de la re-vie après la mort.

p.47-49

Les croyances liées au destin espéré après la mort connurent des évolutions importantes au long des trois millénaires de l'histoire de l'Égypte pharaonique.

En théorie, la mort est perçue comme la dislocation des principes constitutifs de la personne (corps, **ka** ou énergie vitale, **nom** menacé par l'oubli). L'horreur de la mort se retrouve dans de nombreuses proclamations et attitudes d'où les pratiques funéraires gage de survie. L'Égyptien était tout au long de sa vie accompagné par l'idée de la préparation matérielle nécessaire à la **conjuración d'une fin définitive**.

La tombe est le cadre limité de la re-vie possible au troisième millénaire, et du degré de son élaboration dépend la qualité de la survie *post-mortem*. Une bonne réputation apparaît alors comme une condition nécessaire pour accéder à la survie *post-mortem*, d'autant plus qu'elle permet en outre l'intégration dans la mémoire collective en perpétuant le souvenir du nom dont la prononciation est une garantie de re-vie heureuse.

L'image a valeur de réalité et garantit au propriétaire de la tombe le bénéfice de ce qui est représenté, d'où l'effort pour le rendre le plus durable, notamment en utilisant la pierre si possible, le « matériau d'éternité ». Les images peuvent en effet suppléer les défaillances éventuelles **des humains chargés d'entretenir le culte funéraire**. Les tombes sont donc le cadre dans lequel le défunt doit pourvoir à tous ses besoins.

Pour bénéficier d'une re-vie encore faut-il triompher de la mort. C'est le but de l'accomplissement des rites funéraires. La première tâche consiste à assurer l'intégrité du corps par la momification, à prévoir même un corps de remplacement (la ou les statues). Le défunt pourra ainsi « être réuni à son *ka* ».

**La survie est ensuite entretenue par le culte des offrandes. Le service funéraire** [présentation quotidienne des offrandes] était accompli par les « prêtres du *ka* » **le plus souvent membres de la famille du défunt**.

p.51-53

Avec la grande crise de la Première période intermédiaire, les simples particuliers, comme les dieux et le roi, peuvent prétendre à s'intégrer dans un au-delà souterrain placé sous l'empire d'Osiris et visité chaque nuit par le soleil qui s'y **régénère** et y amène lumière et vie. Mais se pose le problème de la qualification du défunt, de l'«évaluation des qualités» nécessaires pour rejoindre l'au-delà : le thème célèbre du « jugement » du mort commence à apparaître par la pesée du cœur [siège de la conscience]. Il s'agissait alors de vérifier, d'une part l'état de pureté du défunt et, d'autre part, son initiation à la connaissance du monde de l'au-delà.

Introduit dans l'au-delà osirien, le défunt y séjourne dans des campagnes fertiles que les Égyptiens se sont représentées dans leur imaginaire sur le modèle de la vallée du Nil.

Les temples ont su conjuguer les références traditionnelles et l'élaboration de théologies adaptées (par exemple la montée des cultes de dieux enfants des triades divines, **gages de renouvellement continu des cycles du cosmos**).

L'homme égyptien : dimension

LUC PFIRSCH [Encyclopédie des religions, tome 2]

p.1690-1694

L'espèce humaine à l'instar des espèces animales et des créations végétales est considéré comme élément d'un cosmos, régi par les forces divines, dans lequel elle s'intègre. Les hommes, sous l'égide des dieux et du roi, **doivent en maintenir la dynamique**.

Tout devenir transcendant la mort passe par l'absolue nécessité de la conservation du corps, et même par la confection de corps de substitution (les statues funéraires). Activité intellectuelle et dimension spirituelle sont soumises au support corporel et ne peuvent se manifester qu'à travers cet élément physique et tangible. L'accès à une vie *post-mortem* supposent et la conservation du corps et **la conservation du nom** pour lequel on élabore des rituels spécifiques.

A cette force vitale, à cette animation du corps qui manifeste la vie présente en l'homme, son énergie vitale qui lui permet de se mouvoir et d'agir, les Égyptiens ont donné le nom de *ka*. Le *ka* n'est pas la vie, il est l'énergie qui lui permet de s'exprimer. De même que pour le corps humain, sa

puissance d'action n'est pas constante et doit être entretenue. Le *ka* est intimement lié à la nourriture et, dans le culte funéraire, aux offrandes alimentaires. La mort disloque cette unité profonde du corps et du *ka* que permet l'existence humaine. **Toute la magie des rites funéraires doit permettre à l'homme de « se réunir à son *ka* »** pour revivre. A l'issue de l'accomplissement des rites funéraires de momification et de réanimation des sens, étaient célébrés les rituels pour rendre *akh* le défunt. On traduit généralement *akh* par « esprit ». On désigne ainsi un caractère immatériel, une forme d'existence mystérieuse et transcendante, dont le pouvoir peut être redoutable. **Il ne peut y avoir de destinée heureuse si corps et esprit sont radicalement séparés. Redoutable danger pour les vivants qui ne feraient rien pour prêter assistance à l'*akh*** et la crainte qu'en avait les Égyptiens est alors proche de la thématique de nos fantômes et revenants. L'*akh* paraît en effet détenir la science divine.

Au III<sup>e</sup> millénaire, seul le roi bénéficie du *ba*, principe spécifiquement divin, souvent traduit par « âme ». La mort débouche sur la libération du *ba* du défunt représenté comme un oiseau à tête humaine s'envolant du cadavre momifié. Après la crise de la Première Période intermédiaire, doute sur l'efficacité des conceptions funéraires traditionnelles. *Le Dialogue du désespéré avec son ba* y fait écho. Son *ba* incite l'homme à quitter ce monde sans attendre de se constituer un équipement adéquat pour s'assurer une survie matérielle. « Patiente, ô mon *ba*, mon compagnon, **jusqu'à ce que soit né un héritier qui veillera aux provisions d'offrandes, et qui se tiendra devant la tombe au jour des funérailles** ».

La tombe est le lieu de réunion du corps et de l'esprit.

## LES RELIGIONS ANTIQUES DU PROCHE ET DU MOYEN-ORIENT - Sémites occidentaux

### Mari et le moyen Euphrate

Olivier ROUAULT

p.88

**Importance du culte funéraire** dans la région, particulièrement bien attesté à Mari et à Terqa, à travers le rite du banquet funéraire, le *kispum*.

### Ougarit

Pierre BORDREUIL

p.90

Capitale d'un royaume syrien de l'âge du Bronze. Occupée sans interruption depuis le Néolithique, disparition vers 1180 av.J.C.

p.91

Dans le combat de Ba'al [dieu de l'orage et de la pluie] contre Môt [dieu de la sécheresse], ou « Ba'al et la Mort », il s'agit de **permettre à la nature de se perpétuer en des cycles annuels**, voire pluriannuels.

### Les Phéniciens

Françoise BRIQUEL-CHATONNET

p.96

Ba'al Shamin, le « maître des cieux » est régulièrement invoqué, c'est le maître de l'orage et des éléments atmosphériques, donc de la pluie fécondante et de la fertilité du sol.

### Les Berbères

Guy DUGAS

p.98

Les morts – respectés et enterrés – sont l'objet de rites funéraires, et parfois de cultes, depuis la plus haute Antiquité. **Les disparus, vivant ailleurs une autre vie, doivent être propitiés par des offrandes et des repas sur les tombes.** Des devins et des magiciens considérés comme ayant accès

à l'invisible sont appelés afin de le domestiquer.

#### Les États sud-arabiques avant l'islam

François BRON

p.102-103

La civilisation sud-arabique a fleuri durant le premier millénaire avant notre ère et la première moitié du premier millénaire après. Il s'agit d'une civilisation de sédentaires. Les préoccupations essentielles de cette société sont : expéditions guerrières, culture des champs et élevage du bétail, santé et **obtention d'une descendance**.

#### Le mazdéisme

Jean KELLENS

p.105

Au milieu du premier millénaire avant notre ère, l'Iran (c'est-à-dire l'Iran actuel, plus l'Afghanistan avec une partie de l'Asie centrale ex-soviétique) et le bassin des deux grands fleuves du nord de l'Inde, l'Indus et le Gange, sont habités par des peuples parlant une langue indo-européenne. [*Veda* et *Avesta* ont été composées entre 1500 et 1000 avant notre ère].

p.110

Mazdā a organisé le monde, la vie s'est développée, il faut à présent aider le dieu à **perpétuer** la cohésion de l'univers. C'est la double tâche qui échoit à la piété humaine.

L'objectif rituel par excellence est la « récompense », qu'il faut précisément comprendre comme la récompense eschatologique. **Le rituel permet à l'âme de gagner le paradis.**

p.112

Il faut savoir que, pour le mazdéisme, l'homme a cinq âmes. La faculté de percevoir et celle de mouvement autonome disparaissent avec la vie. Restent trois principes. Il y a le *ruvan*, l'âme intracorporelle qui produit le sentiment du moi et que la mort libère, et la *fravarti*, l'âme céleste et préexistante, qui demeure auprès des dieux, incapable d'intervention terrestre, et qui se fond, après la mort de son propriétaire, dans la troupe des ancêtres. Entre les deux, un trait d'union, la *dāenā*, qui est l'âme mobile et pérégrinante, l'âme du chemin.

#### Les Pārsīs

Ysé TARDAN-MASQUELIER

p.1001-1002

Émigrés iraniens en Inde, lorsque les musulmans, au milieu du VII<sup>e</sup> siècle, abolissent définitivement l'empire sassanide, le mazdéisme.

Le mariage constitue une obligation religieuse de première importance, **la procréation étant signe de collaboration avec les forces divines**. Œuvrer pour la conservation [du monde] et sa purification permet à l'homme d'accéder au salut.

### LES RELIGIONS D'EXTRÊME-ORIENT

#### Les religions du Japon

Dennis GIRA

p.1134-1136

Les débuts de la pensée religieuse au Japon sont enveloppés dans la même brume qui cache les origines des premiers habitants de ses îles. Il semble que les hommes de ces époques les plus lointaines de la préhistoire aient vécu de la cueillette et, plus tard, de la pêche et de la chasse. **Vers le sixième millénaire avant notre ère** a commencé l'époque dite du Jōmon, nom qui vient de la manière particulière dont étaient décorés les vases d'argile cuits à cette période ; elle **correspond à peu près au Néolithique**. D'autres objets sont également caractéristiques de cette période : des **cylindres en pierre polie (peut-être des symboles phalliques) et des statuettes en argile représentant souvent des femmes enceintes (signes peut-être d'un culte de la fertilité)**. Il

semble que parmi ces statuettes certaines aient été liées à des pratiques magiques.

Peur de la mort. Période de deuil de dix jours pendant laquelle abstention de manger de la viande. Immédiatement après les funérailles, les membres de la famille du défunt entraient dans l'eau pour se purifier.

**Croyance en la survie d'une force vitale (*tama*) après la mort, dans un autre monde dont la nature est très vague.**

Izanagi et Izanami, couple divin fondateur du Japon.

Les origines de l'être humain – introduction

[*Encyclopédie des religions, tome 2*]

p.1643

Dans la pensée chinoise, qui globalement n'est pas créationniste, l'homme est construit à l'image de l'univers qu'il récapitule en lui et forme, avec le ciel et la terre, une triade qui soutient le monde. Sa fonction essentielle consiste dès lors à tenir avec justesse son rôle afin de **conserver l'ordre cosmique**.

Le taoïsme

John LAGERWEY

p.1059-1071

Dynastie Shang (vers 1500 à 1100 av. J.C.)

Naissance de l'État chinois, écriture idéogrammatique, métallurgie du bronze, urbanisation et **culte des ancêtres. Nature chamanique** de la religion shang. **Le culte des ancêtres s'est développé au cœur de cette religion** ; ils n'étaient pas les êtres les plus puissants de l'univers shang, mais ils avaient accès à ces êtres, comme les rois avaient accès aux ancêtres par les sacrifices et la divination.

Dynastie Zhou (vers 1100 à 249 av. J.C.)

À la place du Souverain d'en haut les Zhou placeront Tian, le Ciel, qui, tout en étant lié aux ancêtres Zhou et Shang, puisque ceux-ci y habitent, est définitivement détaché aussi de tout lien intrinsèque avec quelque lignée que ce soit. Désormais les rois de la Chine, comme plus tard ses empereurs auront à mériter le « mandat du Ciel ». **Dès l'époque Zhou, les ancêtres cessent d'être en rapport direct avec le pouvoir suprême.**

Parallèlement au culte du Ciel se développe le culte des astres. Il s'agit désormais moins d'assurer par la prière et le sacrifice la pluie ou la victoire que de conformer son comportement à l'ordre céleste qui se manifeste dans le cours normal des saisons. **En même temps l'ancienne religion chamanique poursuit, elle aussi, son développement. Il existait notamment des rites pour rappeler les âmes d'un malade ou d'un mort.**

Époque Han (206 av. J.C. à 220 ap. J.C.)

A partir de cette époque, nous avons de plus amples renseignements sur les chamans. Leurs fonctions ont été dénombrées par Lin Fushih : jeter un sort ou chasser les démons ; faire des rites funéraires ; prier les dieux pour obtenir la victoire ; la pluie, le beau temps ou **un fils**.

Pour les sinologues modernes, Lao-zi est l'épithète d'un philosophe du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, auteur du livre de ce nom. Mais les lettrés de l'époque Han situaient ce philosophe plutôt au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère et voyaient en lui le vieux sage qui avait enseigné le sens des rites à Confucius lui-même. La révélation ling-bao de la fin du IV<sup>e</sup> siècle se veut dépassement du taoïsme des Han. On y trouve pour la première fois en milieu taoïste **des rites pour sauver les âmes des défunts** enfermées dans les Neuf ténèbres.

Malgré l'influence bouddhiste massive et évidente, le fond taoïste demeure intangible dans le canon ling-bao. D'abord, **les rites funéraires sont justifiés par rapport aux ancêtres : si ses sept générations d'ascendants n'ont pas été sauvées de la « longue nuit », l'adepte ling-bao ne peut pas devenir immortel.**

Le corps abrite deux sortes d'âmes : terrestre et céleste, yin (féminine) prend forme dès la conception, yang (masculine) n'apparaît qu'à la naissance. La vie est assurée par le maintien de ces **deux sortes d'âme dans le corps** qui est leur demeure, alors que chacune tend à retourner à son lieu d'origine, Terre et Ciel, qu'elles retrouvent lors de la mort de l'individu.

La fille est destinée à être mariée hors de sa famille natale et à être rattachée **au culte des ancêtres de son mari**. Elle n'assure donc pas la continuité du culte des ancêtres de sa propre famille ; en outre, elle ne sera pas appelée à soutenir la vieillesse de ses parents ; voilà pourquoi sa naissance était peu souhaitée. En revanche, **la naissance d'un garçon, qui seule peut donner à ses parents un héritier habilité à continuer le culte des ancêtres, ce qui constitue le premier des devoirs filiaux**, était la bienvenue. **La nécessité impérieuse et à caractère religieux d'assurer une descendance à la lignée** fut à l'origine de l'institution de la polygamie. Un homme noble épousait en une seule noce une femme et ses sœurs, ainsi que ses servantes, assimilées aux sœurs. Seule cette sorte de mariage, appelée par Marcel Granet « polygynie sororale » permettait d'**assurer une descendance en cas de stérilité**.

**Le culte des ancêtres est sans doute la donnée spirituelle la plus ancienne et la plus profondément ancrée dans l'âme chinoise.**

Quarante ans de régime communiste ont pu masquer les manifestations traditionnelles du culte rendu aux morts, mais non amoindrir sa vigueur. Lieu de convergence de la ferveur chinoise, le culte des ancêtres n'est pourtant pas une religion. C'est une métaphysique laïque, pratiquée sans clergé, sans églises. **Un fils aîné suffit comme officiant.**

La spécificité familiale de ses rites, et leur permanence depuis l'aube de la civilisation chinoise traversent et dépassent toutes les couches de la société. La foi sur laquelle repose la culte des ancêtres s'enracine dans l'idée chamanique que les humains, après leur mort, ne disparaissent pas sans retour dans un au-delà inaccessible. La mort est le processus de la désimbrication du yin et du yang, cela prend un certain temps et l'attitude des descendants influe sur cette durée.

Le matériel liturgique se résume à un petit autel en bois peint placé dans un coin de la pièce commune. Les offrandes qui le garnissent n'ont rien d'exceptionnel, fruits de saison ou friandises préférés des défunts. Les chinois pensent que leurs morts ne quittent pas le monde des vivants et demeurent attachés à leur clan d'origine. La grande famille chinoise ne se limite pas à ses membres vivants, elle compte aussi sa partie yin, tous les défunts depuis l'ancêtre fondateur le plus lointain.

Lors des mariages, le geste précis qui scelle l'union des époux n'était pas le consentement mutuel comme chez nous, mais la **présentation de l'épouse aux ancêtres de son mari**, ceux à qui elle va dorénavant rendre culte. Car l'épouse est deux fois essentielle dans la conduite du culte des ancêtres. Si les rites solennels ne peuvent être exécutés que par le fils aîné – **contrainte qui pèse encore très lourd sur la démographie chinoise** -, ils reposent sur l'épouse autant pour leur réalisation quotidienne que **pour leur perpétuation au cours des générations**.

**Le premier devoir d'un chinois envers ses parents est de leur donner des descendants qui leur rendront culte après sa mort à lui.**

La quiétude posthume de chacun dépend moins de ses actes que de l'exemple qu'on a donné à la génération suivante du culte qui doit être rendu aux générations précédentes.

**Les esprits des défunts vivent d'autant plus longtemps que leurs descendants pensent à eux.** Cette durée est variable, le *yin* n'est pas dans l'éternité. Il est soumis à la loi de la mutation et doit redevenir *yang*.

Le mot *lao* en chinois signifie « vieux ». Mais dans un dictionnaire, on remarque tout au bout de la liste des sens du mot, celui de « nouveau-né, dernier-né ». L'explication de cette contradiction vient de la circulation de l'énergie à l'intérieur du clan. A partir de la période féodale, la tradition a stabilisé le système ancestral sur un rythme à cinq. Le plus vieux des vivants préside avec l'aide de son fils, son petit-fils, etc au culte de son père défunt, de son grand-père etc.

**Que se passe-t-il quand le patriarche vient à mourir ? La tablette ancestrale du plus *lao* des ancêtres est brûlée. On ne lui rend plus culte, sa vie posthume est achevée, ses souffles *yin* et *yang* sont dissociés définitivement. La part du quotient familial énergétique matérialisée dans sa chair et emblématisée dans son nom individuel inscrit sur sa tablette retourne à une sorte de pot commun, car si elle disparaît du culte elle reste dans la famille, son prénom est attribué au premier nouveau-né qui naît dans le clan après cet événement.** Il ne s'agit pas de réincarnation, mais de redistribution d'éléments d'un capital énergétique propre à chaque clan.

**Le poisson est une obligation traditionnelle du repas de mariage.** Sa couleur rouge, couleur de la vie, **ses œufs innombrables et son nom, synonyme de « surabondance », concordent pour en faire le symbole de nombreux enfants.** Sa présence est si obligée que naguère, chez les paysans trop pauvres pour pouvoir en acheter, on présentait lors du banquet de noce un plat constitué d'un poisson en bois nappé de sauce rouge. Dans l'optique du culte des ancêtres, la conscience d'être une personne s'efface devant la certitude d'être un maillon.

#### Le confucianisme

Chia-yu WANG

p.1087-1104

Fondé par Confucius il y a plus de vingt-cinq siècles le confucianisme est l'une des plus grandes écoles philosophiques de la Chine ancienne.

Le confucianisme s'est inspiré des croyances antiques : respect pour autrui, justice et devoir, pardon ou tolérance, **piété filiale, ou amour pour les ancêtres et les parents.**

Quant au *li*, il est considéré dans le confucianisme comme le droit chemin qui mène l'homme à l'état de *ren*. Le *li* représente une tradition religieuse et politique lointaine. Les textes anciens, ainsi que les recherches des historiens, nous apprennent qu'il s'agissait d'une institution fondamentale du gouvernement dans la Chine ancienne, qui prescrivait les cérémonies sacrificielles destinées aux divinités et **aux ancêtres défunts.**

#### Le salut chinois

Isabelle ROBINET [Encyclopédie des religions, tome 2]

p.1782-1784

**Veiller à maintenir** ou à retrouver **le bon ordre** individuel et cosmique. Il n'est pas de salut en dehors de cette conception de l'individu inséré dans un tout. Et d'abord dans sa lignée, car **son salut est lié à celui de ses ancêtres.**

L'homme est doté de deux âmes, céleste et chthonienne. A la mort elles retournent chacune à leur origine, ciel et terre. **Il importe alors de les faire passer au rang d'ancêtres**, c'est-à-dire de les transformer, de **puissances menaçantes** qu'elles seraient sans cela sous la forme de revenants vindicatifs, en puissances apaisées et bénéfiques qui jouent, le temps de quelques générations, un rôle d'intermédiaire avec les dieux et protègent la famille (à l'origine seuls les nobles avaient des ancêtres). **Les rites funéraires étaient destinés à assurer cette conversion.** On sait que le confucianisme, qui devint la doctrine officielle en Chine à partir du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, attache

beaucoup d'importance à ce culte des ancêtres.

Dans le taoïsme, l'immortalité joue un rôle important. L'individu est ontologiquement lié à sa famille. Aussi **le salut ne peut-il être indépendant de celui de ses ancêtres**. Les fautes de ceux-ci retombent sur leurs descendants, mais à son tour celui-ci peut les sauver. Son salut n'est pas concevable sans celui de ses ancêtres. Le salut suprême consiste à atteindre l'état d'immortel.

#### Les rites funéraires chinois

Cyrille J-D JAVARY

[*Encyclopédie des religions, tome 2*]

p.1890-1892

Un cercueil en Chine doit être creusé d'une seule pièce. C'est le plus cher **devoir des enfants** que de le préparer le plus tôt possible pour leurs parents.

Le désenchevêtrement posthume des souffles yin et yang n'est pas instantané, il s'étend tout au long des rites de deuil et s'opère d'autant mieux s'il est accompagné par l'affection des vivants. Le comble de la piété filiale, c'est de faire revivre d'une manière mystique les âmes spirituelles célestes (yang) et les âmes spirituelles terrestres (yin) en les réunissant grâce à une cérémonie d'offrandes.

Offrandes matérielles (nourriture) : leur consommation par les disparus doit être comprise dans un sens immatériel.

Au premier temps de la civilisation chinoise (XVIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle av. J.C.), quand le souverain mourait, on déposait aussi dans son tombeau ses soldats et serviteurs, qui étaient tués à côté du cercueil. Au V<sup>e</sup> siècle av. J.C., on en vint à penser que, **pour accompagner l'esprit du défunt, l'esprit des vivants suffisait bien**.

On prit donc l'habitude de remplacer ministres, puis gardes et serviteurs par des **statuettes** de bois et d'argile. Au II<sup>e</sup> siècle av. J.C., fascinante armée spectrale de six mille guerriers en garde du tombeau de l'empereur. On en vint à façonner dans l'argile des réductions de tout ce qui faisait l'entourage du défunt.

Cette coutume durera un millénaire jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle. Puis, l'innovation technologique de l'imprimerie allait amener le remplacement de l'argile par du papier.

Ce changement s'accompagnera d'une généralisation des rituels funéraires. Le feu a toujours été considéré comme un véhicule efficace entre les mondes. C'est en calcinant des pièces de viande pour en régaler leurs ancêtres que les anciens chinois ont inventé ce mode de communication avec les défunts, d'où sera issue la divination sur carapaces de tortues. Le feu permet de faire parvenir des preuves d'affection aux disparus.

On prit donc l'habitude de jeter dans des fourneaux liturgiques toutes sortes d'offrandes en papier : habits, couples de serviteurs, maison, ponts pour franchir des ravins, papier-monnaie.

**L'époque moderne perpétue ce rituel sans rien y changer, sinon y ajouter les acquis de notre siècle : montres, voitures, télévisions etc.**

Les rituels funéraires aident les morts à faire leur deuil de la vie.

#### Les religions chinoises et le communisme

Cyrille J-D JAVARY

p.1131-1132

Avec le retour de Deng Xiaoping vint l'ère des réformes. Ces réformes produiront un résultat inattendu : on vit reflourir les tombes traditionnelles. Les plus anciens des cultes paysans reviennent avec une vigueur inattendue. Les compatriotes de Hong-Kong et de Taiwan, en revenant au pays, y ramènent les rites immémoriaux du peuple chinois, en particulier **le chamanisme ancestral**.



## AFRIQUE

L'ancêtre : systèmes de pensée africains Lilyan KESTELOOT [Encyclopédie des religions, tome 2] p.1967-1971

Extraordinaire dimension du phénomène « ancêtre » dans la vie religieuse et morale des africains. Il semble que les africains ont poussé à un degré extrême la mutation du cadavre impur et inerte en esprit sacré et actif. **Enviabilité statut d'ancêtre. Devient ancêtre toute personne ayant vécu normalement et ayant des descendants aptes à lui assurer un culte**, autrement dit à entretenir sa mémoire - condition *sine qua non*.

Chez les Pygmées, le défunt rejoint son totem, tandis que son souffle entre dans son **fil aîné**. Chez les Bamiléké, ils iront dans la case où sont conservés les crânes. Ils deviendront ainsi « esprits protecteurs ». L'ancêtre vient hanter les rêves la nuit, il s'introduit dans les masques dansant lors des fêtes rituelles, il reste branché sur les statuettes ou les animaux totémiques qui le représentent ; **il se réincarne enfin dans les enfants qui naissent**. Il devient hostile, courroucé, **dangereux si on l'oublie**. Il est le gardien invisible de la tradition. Il est le premier intermédiaire entre l'homme et les dieux. Il est le modèle indépassable qui dicte les comportements des générations ultérieures. Illimités sont donc les pouvoirs de l'ancêtre. Et non contrôlables. Pour l'Africain des sociétés anciennes, il trouve la justification de son action dans le passé, **et la répétition de ce passé normatif enrichi à chaque réalisation**.

**La classe d'âge des vieux est celle qui communique avec les parents trépassés, ils sont la charnière entre les vivants et les morts**. Cela explique la force de la gérontocratie rurale africaine. Signes par lesquels les ancêtres se manifestent : orage, sécheresse, maladie, stérilité. Ce pouvoir *post mortem* est si grand que dans certaines sociétés la finalité de l'activité économique de l'homme est de réussir à se payer les dignes funérailles qui lui faciliteront le passage au statut d'ancêtre. Résurrection, sinon dans le corps, au moins dans l'esprit du peuple et des siens. Calamité : rater le « passage » et devenir un mort-errant que les villageois redoutent comme la peste. Les vieux de la classe d'âge du défunt ou de sa famille désigneront **l'enfant dans lequel il se réincarne et à qui l'on donnera son nom**, sans qu'il cesse d'exister en tant qu'ancêtre. Un homme ordinaire pourrait ainsi se réincarner quatre fois. Chaque ethnie a ses modes et ses rythmes de réincarnation.

Idéologie très cohérente qui relie les vivants aux morts et réinsère les morts dans le cycle des vivants. On ne peut comparer à la métempsycose dans l'hindouisme et le bouddhisme, car pas de *karma*. **On se réincarne dans sa famille. Le vivant doit toujours obéissance à l'ancêtre**.

L'Afrique noire Alassane NDAW p.1170-1171

Quant aux pasteurs peuls (d'Afrique occidentale), massa du Kenya, nuer du Soudan, ils placent aussi l'animal au centre de leur rituel, développent des mythes solaires et s'attachent au **thème de la fécondité sous toutes ses formes**.

Le totémisme apparaît bien comme une association entre un groupe local, une espèce naturelle et un « être mythique », qui **contribue à la fécondité et à l'équilibre de l'ensemble cosmique**. En général, chaque village a ses propres cultes collectifs, s'adressant aux génies, aux dieux, **aux ancêtres**.

La religion traditionnelle des Séreer, des Lébou et des Wolof Lilyan KESTELOOT

Les Séreer

p.1182

Les rites sont d'abord propitiatoires : **obtenir la pluie, la fertilité des plantes, la fécondité des femmes**, la richesse, la protection dans les voyages et les entreprises.

Les *saltigué* [hommes de voyance et de pouvoir ésotérique] en profitent surtout pour démasquer les sorciers mangeurs d'âmes, les *naq*, la principale calamité sociale de ces paisibles villages. Il y a aussi les *xon-faaf*, ces morts-vivants qui perturbent ceux qui restent. Mais les trépassés ordinaires reviennent aussi assez souvent, soit pour conseiller un parent, soit pour réclamer certains sacrifices. Entre la mort et la vie, la frontière est très peu étanche chez les Séreer. **D'ailleurs ces morts renaissent volontiers au sein de la même famille.**

Maints génies sont en réalité **des ancêtres divinisés**, si bien qu'on a pu qualifier cette religion d'ancestrisme. Mais l'ancestrisme n'épuise pas la notion de *pangol*, car celle-ci recouvre aussi des divinités de la nature (rivières, reptiles, végétaux). []

Les Séreer sont initiés à **toute cette population d'esprits** et aux attitudes à adopter à leur égard, à **l'occasion de la circoncision**. Ils passent trois mois d'apprentissages et d'épreuves sous la direction de maîtres traditionnels.

#### Le vaudou béninois

Gomido Jean-Marie BOTCHI

p.1189

Le Vodou est d'abord une réalité de l'ordre de la parenté. Elle « est sans doute tirée de la figure de l'ancêtre fondateur dont on veut conserver la mémoire. Garder le souvenir d'un être dont la nature même est d'être médiateur entre le visible et l'invisible, les vivants et les morts ».

#### Le Bwiti d'Afrique équatoriale

André MARY

p.1192-1194

Le Bwiti est un culte initiatique actuellement répandu dans tout le Gabon et, en partie, en Guinée équatoriale et au sud du Cameroun. L'initiation comporte entre autres la consommation à haute dose d'une drogue hallucinogène qui permet d'accéder à la vision du monde d'Eboga, le monde des figures ancestrales et divines, et à la connaissance des secrets de la vie et de la mort. **Le culte vise à renouer le lien avec les dieux et les ancêtres, source de toute fécondité** et de toute richesse.

Religion familialiste d'allégeance à la protection bienveillante des **Pères** [] **reproduction ancestrale du cycle du « retour des Pères »** [] éléments pulvérisés de crânes d'ancêtres, gage de protection et **source de fertilité**.

#### Les religions des grands lacs Est-Africain

Jean-Pierre CHRÉTIEN

p.1201

La gestion du malheur, de la maladie, de la disette, des intempéries, des épizooties, de toutes les calamités susceptibles de troubler la vie de la famille ou du pays, relève des relations avec **les forces obscures, a priori responsables de ces atteintes à la vie et à l'harmonie sociale**. Un culte est rendu aux esprits des morts périodiquement sous forme d'offrande apportées dans une hutte en miniature, construite près de l'habitation familiale et contenant des objets évoquant le défunt. **L'âme du grand-père en particulier est redoutable**. Dans cette région d'Afrique les ancêtres sont craints.

#### La religion malgache

Malanjaona M.RAKOTOMALALA

p.1206

Selon la croyance malgache, **à son trépas, tout individu passe en principe, dans un premier temps, du monde des vivants à celui des morts, puis, dans un second temps, du monde des morts à celui des ancêtres protecteurs**. L'exclusion [du tombeau familial, ou ancestral], est l'une des pires sanctions pour tout Malgache. La mort est une séparation malheureuse, mais **l'oubli des vivants est une seconde mort beaucoup plus dure, un trépas dans le néant**. Partout on honore

les ancêtres.

## LA GRÈCE, ROME ET LES RELIGIONS ANTIQUES D'OCCIDENT

### De la naissance des dieux grecs à l'humanisme hellénistique

Ysé TARDAN-MASQUELIER

p.122

Parallèlement, mais avec un décalage d'environ trois siècles par rapport à l'ère crétoise (environ 2000 à 1200), se développe la culture achéenne, celle des « fils de Danaos » en qui les grecs reconnaissent leurs ancêtres. **Les rites funéraires tiennent une grande place** ; les morts, enterrés dans des tombes de types variés, sont parés de bijoux, de masques, accompagnés de leurs armes.

### La religion grecque classique et hellénistique

Leda SPILLER

p.155

L'école pythagoricienne [V<sup>e</sup> av. J.C.]

Concevait la science comme un instrument de purification de l'âme, capable de libérer l'homme de l'erreur et de la faute, et de l'élever jusqu'au divin. **L'« Âme » est ici conçue comme une substance divine immortelle pour laquelle le corps n'était qu'une prison dont on pouvait se débarrasser à travers la pratique de l'ascétisme.**

p.158

L'école néoplatonicienne

Pour Plotin [III<sup>e</sup> ap. J.C.] l'essence des choses était impénétrable à la dialectique du raisonnement. **L'être véritable, dieu**, transcendait la réalité terrestre, « image » du monde supérieur. **L'homme composé d'une âme et d'un corps** et donc participant des deux natures, pouvait le connaître mais seulement en laissant son âme le quitter dans l'extase, libérée de toute perception sensorielle et de toute intellection d'idées. Elle devait, en somme, se dissoudre en Dieu.

### La philosophie grecque et le religieux

Jean-Joël DUHOT

p.162

L'idée de création ex nihilo est une absurdité logique pour les Grecs, rien ne peut naître de rien. La matière est éternelle, des catastrophes cosmiques périodiques rythment un éternel retour. Le problème du salut semble peu préoccuper les grecs. Ils ne vivent pas sous la menace d'un enfer éternel, et **leurs conceptions de l'au-delà, relativement floues**, sont relativisées par la perspective d'un éternel retour.

p.164-165

Socrate (470-399)

La condamnation pour impiété de celui qui avait lutté contre l'agnosticisme et l'athéisme, refusé de réduire le monde à une explication matérielle, et affirmé que **la mort libère l'âme**, nous paraît absurde.

Travail sur soi à travers la concentration intellectuelle [] on cherche à s'évader du monde terrestre pour **élever l'âme vers les réalités célestes.**

### La religion romaine traditionnelle (II<sup>e</sup> siècle av. J.C. - II<sup>e</sup> siècle ap. J.C.)

Danielle PORTE

p.192

**Les cultes familiaux**, lares, pénates, **culte des morts**, échappaient aux prêtres.

### Les cultes orientaux dans le monde romain

Michel MESLIN

p.216

Croyance en une vie nouvelle, espoir d'une renaissance dans l'au-delà. L'influence chrétienne y est manifeste.

p.231-233

Germaines

Le vivant est fort du pouvoir que lui ont conféré ces ancêtres. **La Vie était la valeur première** de cet univers religieux. **La mort n'est qu'un changement d'état**. Ceux qui sont passés dans l'autre monde ont à tout moment la faculté de revenir et d'intervenir dans l'univers des vivants pour les informer, les conseiller ou rétablir un ordre menacé [mort vivant des sagas islandaises].

Gravures rupestres de l'âge du bronze scandinave (de 1500 à 400 av. J.C.). Il a pu exister des triades divines qui auraient présidé aux facultés mentales, aux valeurs martiales et à la fertilité/fécondité.

**Les valeurs dominantes sont celles de la fertilité.**

p.234

Slaves

**Ces peuplades étaient dominées par un culte de la fertilité-fécondité**, la cellule de base étant la famille au sens large. **Le culte des ancêtres semble fondamental** : les coutumes funéraires, qui attestent en outre une croyance en un au-delà spirituel, manifestent un type de dévotion bien connu par ailleurs, le mort étant pourvu dans sa tombe de tous les biens matériels qui lui assureront une **longue vie dans l'autre monde**. Les défunts, (protecteurs puis plus tard génies domestiques) sont d'ailleurs censés veiller sur leur clan ou leur famille élargie. **Il n'est pas exclu que ce type de pratiques se soit doublé (ou ait provenu) d'une croyance en la réincarnation**.

De cette dominante de la fertilité-fécondité, la citation du moine Herbord, qui fait parler une idole slave, témoigne : « Je suis ton dieu. C'est moi qui couvre les champs d'herbe et les bois de feuillage. **Les fruits des champs et arbres, la fécondité du bétail et tout ce qui est utile aux hommes** sont en mon pouvoir. »

p.235-236

Baltes

Peuples certainement très anciens, ils présentent des traits très archaïques.

**Leur religion semble avoir relevé avant tout, sinon exclusivement, de la fertilité-fécondité. Ils voyaient des esprits tutélaires dans tout ce qui contribue à donner et à maintenir la vie. A moins, ce qui revient au même, que, croyant en la réincarnation et la transmigration des âmes, ils aient voué un culte à leurs ancêtres qu'ils voyaient réincarnés**, en général sous forme d'animaux comme le loup ou l'ours. De là découlait un grand mépris de la mort, puisqu'ils étaient assurés de revenir sous une autre forme.

p.237

Celtes

**Culte funéraire : les morts étaient, ou bien inhumés, ou bien incinérés, la croyance en l'immortalité de l'âme, telle quelle ou réincarnée, paraissant fondamentale**. Trait notable, il n'y a pas d'enfer.

## JUDAÏSME

p.243-245

Il semble que la religion cananéenne soit constituée [à cette époque début du III<sup>e</sup> millénaire, fin du XIII<sup>e</sup> siècle av. J.C., avec la] découverte à l'Est de la mer morte d'un centre cultuel qui remonterait à la seconde moitié du **III<sup>e</sup> millénaire** – où les tombes à menhirs ou à tumulus, témoignant de la pratique du **culte des morts**, voisinent avec sept pierres dressées.

Le judaïsme et la lecture religieuse de l'histoire du peuple juif Alyette DEGRÂCES

p.264

Avec Noé sont conservées les lois données par Dieu à Adam. Ces **lois fondamentales qui maintiennent la création** sont appelées les « sept lois noachides ». Interdiction de répandre le sang de l'homme, **car en le tuant on tue avec lui des générations à venir.**

Les grands courants du judaïsme, fin de l'antiquité à l'époque moderne Roland GOETSCHEL

p.297

Interprétations divergentes parmi les courants politico-religieux (au 1<sup>er</sup> siècle av JC). **Les sadducéens tenants du libre arbitre, n'admettaient ni la survie de l'âme, ni la résurrection, ni l'idée d'un au-delà.**

p.313

La kabbale lourianique (Isaac Luria 1534-1570) accorde une place importante à la **doctrine du gilgûl, de la transmigration universelle des âmes à partir de l'âme d'Adam qui les contenait toutes.** Derrières l'histoire événementielle du monde se dissimule l'histoire des âmes et de leurs interrelations.

La rédemption selon le judaïsme

Shmuel TRIGANO

p.1793

Le « rédempteur » est originellement dans la *Bible* celui qui pratique le lévirat, qui épouse sa belle-sœur veuve et sans enfants **afin de donner à son frère défunt une descendance** et de confirmer l'héritage de sa propriété, **la « survie » de son nom sur la terre.**

## LE CHRISTIANISME

La vie de Jésus

Jean POTIN

p.370

L'enseignement de Jésus se distingue en plusieurs points des doctrines prônées par certains docteurs de l'époque, notamment sur l'interprétation de la pratique de la Torah, sur **la résurrection des morts admise seulement par les pharisiens**, sur l'attente de la venue du Messie.

p.375

Quelques semaines plus tard après sa mort, ses disciples commencèrent à proclamer dans les rues de Jérusalem qu'il était **ressuscité** et qu'il leur était apparu.

La tradition et les premiers écrits

Charles PERROT

p.377-398

Dernière parole du Ressuscité aux disciples : « Allez, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du **Saint-Esprit** » (Matthieu 28,19).

La réforme protestante

Heribert SMOLINSKY

p.585-586

Les catholiques s'efforçaient d'utiliser les sacrements et les nombreux autres moyens offerts par l'Église catholique, avec un zèle particulier, **pour obtenir le salut de leur âme.**

A la veille de la réforme, dans cette vie religieuse, c'est d'abord la recherche du salut qui est une force motrice. Elle était illustrée dans les sermons et **la liturgie des défunts.**

p.589

Lorsqu'en 1530 Luther découvrit que l'existence du purgatoire n'était pas fondée dans la *Bible*, ce fut un nouvel élément important de **la « géographie catholique de l'au-delà »** qui s'effondra.

### Les mormons

Bryan WILSON

p.654

Enthousiasme particulier pour la généalogie : **cette dernière préoccupation repose sur la croyance que les membres vivants peuvent se faire baptiser par procuration en faveur des morts, pour améliorer le sort posthume de ceux-ci dans les sphères célestes.** En vue de cette pieuse activité, grâce à laquelle les individus peuvent gagner en considération et statut dans leur propre communauté, les mormons ont mis en place à Salt Lake City des archives uniques de données généalogiques, venant de toutes les parties du monde, et permettant aux membres de retracer leur généalogie et donc de commander des rituels de baptême par procuration.

## L'ISLAM

### Les origines et la vie de Mahomet

Maxime RODINSON

p.731-737

Né à la Mecque au VI<sup>e</sup> siècle

L'islam dérive historiquement de la religion du peuple d'Israël.

Allâh, Dieu punissant les méchants et récompensant les bons **après la mort**, tel le Dieu biblique. « Musulmans », en arabe *moslimoûn*, au singulier *moslim*, « **ceux qui remettent (leur âme à Allâh)** ». C'est cet abandon total de l'âme à la divinité qu'on appelait *islâm*, infinitif du mot *moslim*.

Mahomet se rattachait directement à Abraham dont il avait découvert qu'il était non seulement l'ancêtre des Juifs, mais aussi, par Ismaël, celui des Arabes

### Visages de l'islam - Maghreb

Jean DEJEUX

p.792-795

Les Tunisiens bousculent les positions juridiques traditionnelles... **on en arrive même à la pratique de l'avortement au gré des consciences.**

## INDE

### Repères dans une réalité complexe

Ysé TARDAN-MASQUELIER

p.866-867

Cas de la religion védique : les *Ārya*, branche la plus orientale des migrations indo-européennes, sont arrivés dans la vallée de l'Indus, puis descendus le long de la plaine du Gange, en possession d'une langue, d'une culture et d'un système socio-religieux déjà constitué. La grande « idéologie indo-européenne » avec son polythéisme fonctionnel, n'est donc pas autochtone, et elle présentait plus de parenté avec l'Iran qu'avec les religions indigènes de l'Inde. Cependant, elle a évolué d'une manière autonome, appuyée sur une langue spécifique, le sanskrit, et elle constitue évidemment la base de l'hindouisme, religion majoritaire de l'Inde.

Les *Ārya*, venus du Nord-Ouest, se fixent vers 1800-1500 av. J.C. dans la vallée indo-gangétique et fondent la religion védique.

Les notions de *sanatana dharma* (loi cosmique éternelle incarnée dans la religion hindoue), de *karma* (acte, rétribution de l'acte, loi de cause à effet), de *samsāra* (temps cyclique fondant le retour des êtres et des choses, et donc la **réincarnation**), de *mokṣa* (**libération** des conditionnements du moi, du temps **et des renaissances**) ; telles sont quelques-unes de ces idées, nombreuses, qui forment le substrat implicite d'une même conception de l'*homo religiosus*.

### Les origines : de la religion védique aux Upanisad

Alyette DEGRÂCES

p.889

L'offrande par excellence est le soma, boisson enivrante et porteuse d'extase, qui symbolise **l'immortalité**.

p.891

**Rites funéraires** : les ouvertures du visage sont fermées par de petites pièces d'or, symbole d'immortalité. **La famille effectue des rites** de purification, car tout passage d'un monde dans l'autre, qu'il s'agisse de la naissance ou de la mort, est conçu comme un moment d'impureté du fait de l'immixtion accidentelle de deux mondes hétérogènes [purification par le feu]. **Le mort gagne « le ciel »**. **Un ultime rite fait de celui qui s'en est allé un *pitr*, « un père »**.

p.894-895

Le sacrifice a une fonction double de **restauration** et d'achèvement du monde, pose à nouveau les conditions même de la création. La pensée védique envisage la création sous l'aspect de mesure : mesurer fait apparaître une forme détentrice d'un ordre. Cet ordre est un don. Il fonde, **il maintient le monde**, en assure l'existence continue et la cohésion.

### Le shivaïsme

Ysé TARDAN-MASQUELIER

p.914-915

Le *linga*, le phallus dressé, est le symbole majeur du shivaïsme. [] **pratiques magico-religieuses de la fécondité**. Signe auspiceux, il marque de son omniprésence la religiosité populaire.

### Le buddha et la naissance du bouddhisme

Denis GIRA

p.965-978

Naissance sur le sol indien il y a deux mille cinq cents ans, VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère (incertitude 624 ou 566 av. J.C. ou encore 448), avec l'arrière plan indien : *samsara*, *karma*, quête de la délivrance.

Pour un nombre grandissant de spirituels de cet époque, la quête de la vérité se vivait à la lumière de deux idées fortes. La première, c'est que **tout être vivant était prisonnier d'un cycle sans commencement ni fin de morts et de renaissances** – le *samsara*. A l'intérieur de ce cycle, chaque être passait d'existence en existence, jouissant tantôt des délices des divinités les plus élevées, tantôt soumis aux tourments d'enfers terrifiants ; errant parfois dans le monde des animaux **ou souffrant de la faim et du désarroi qui caractérisent le monde des esprits affamés**.

Ce qui enfermait les êtres dans cette prison, c'était la 'loi karmique' (*karma* = acte avec ses conséquences). Cette loi posait que tout acte positif porte un fruit positif dans une vie ultérieure, tandis que tout acte négatif ne peut que porter un fruit négatif qui prendra la forme d'une renaissance malheureuse. Il n'y a aucune échappatoire à cette loi, pas de juge pour l'appliquer, ni de dieu pour pardonner. L'homme est seul responsable de sa destinée.

**Nouvelle existence, source d'autres souffrances. Pour échapper à ce cycle**, certains ont alors choisi la voie d'un ascétisme extrême. Selon cette logique, si toute existence dépend des actes posés la manière la plus efficace de sortir du *samsara* était d'éviter tout acte capable de créer un fruit karmique.

**Le buddha, qui acceptait les notions du *samsara* et du *karma*, partageait pleinement la préoccupation de ceux qui cherchaient la délivrance totale**. Siddhārtha [buddha avant l'éveil] dit à son père : « Si vous ne me donnez pas ces trois dons (jeunesse, santé, vie illimitée), écoutez alors quel est un autre don (que je désire) : **qu'au sortir de cette vie, je ne renaisse plus jamais**. » [*Lalitavistara-sūtra*, ch.15]

### Le bouddhisme chinois

Paul MAGNIN

p.1111-1124

**Principaux griefs chinois à l'égard du bouddhisme : est contraire à la piété filiale.**

« Les gens... finalement, ils abandonnent leurs parents et **mettent un terme à leur lignée.** » (V<sup>e</sup> siècle).

De tels dérèglements incitent les fidèles à enfreindre la règle sacrée de la piété filiale, fondement des relations entre parents et enfants ; ils les soustraient au **devoir d'engendrer afin que le culte des ancêtres soit assuré.**

L'éthique chinoise de piété filiale, de perpétuation de la lignée familiale, semblait rejetée par les bouddhistes prêchant le non-attachement au monde.

La tradition du *Chan* (zen) se distingue des autres courants du Grand Véhicule [bouddhiste] par l'importance particulière accordée à la lignée patriarcale unique, authentifiée par un rituel de transmission de la lampe et de la robe.

### Le jaïnisme

Jean-Pierre OSIER

p.991-994

Comme la plupart des courants de pensée de la même époque, les VI<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles av. J.C., le jaïnisme assure qu'**il est possible de remporter la victoire sur le douloureux cycle sans fin des transmigrations.**

Le stade unique, exceptionnel, pinacle d'une pyramide d'obligations : **la *sallekhanā*, littéralement effacement total.** On y a vu un suicide volontaire par inanition. Les jaina distinguent soigneusement le suicide du sot et cet acte, à leurs yeux suprême, que constitue l'abandon de la vie. Il ne s'agit pas seulement de quitter brusquement l'existence mais de se détacher progressivement d'elle, aussi l'acte est-il public (la communauté y assiste et y participe) et ritualisé (réduction ordonnée des quantités de nourriture solide et liquide). La *sallekhanā* est une étape décisive vers la victoire totale sur la transmigration.

**Vaincre la roue des naissances**, en éliminant radicalement toute violence, par un respect généralisé de la vie, sous toutes ses formes, tel est le but de ces futurs « vainqueurs » (jaina).

### Les sikhs

Michel DELAHOUTRE

p.995-998

Le sikhisme, originaire du Pendjab, apparaît à l'époque moghole, musulmane (XVI<sup>e</sup> siècle).

**Le but de l'existence chez les sikhs comme chez les hindous, est la libération. Il s'agit de se débarrasser du mal**, stigmatisé dans l'égoïsme et le repli sur soi, **et d'éviter ainsi les réincarnations.** Les moyens en sont une intense dévotion envers le divin, la pratique du Nom, le chant des hymnes et une vie morale exemplaire.

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

### Les femmes médiatrices des traditions familiales Hélène STORK

p.1365-1371

Dans le monde hindou, toute femme vit sa grossesse dans l'attente d'un fils pour un certain nombre de raisons d'ordre religieux, économique et psychologique. En effet, **seul le fils, et non la fille, est habilité à pratiquer le rituel funéraire à la mort de ses parents. La stérilité féminine constitue donc dans cette société une véritable hantise qu'il convient de combattre par tous les moyens.**

On attribue assez souvent la stérilité du couple, surtout celle de la femme, à des fautes d'ordre moral ou religieux qui auraient été commises dans cette vie, ou dans de précédentes existences.

**Parmi les fautes incriminées, on retrouve avec une grande fréquence la non-observance ou la négligence dans le culte qui doit être rendu aux dieux ou aux ancêtres.** Le temple vishnouite



situé à Rāmeshvaram sur la côte est du pays tamoul, est réputé pour la résolution des problèmes de fécondité.

Certaines pratiques observables en milieu africain révèlent aussi le rapport établi entre la fécondité de la femme et celle de la terre-mère. Dans de nombreuses ethnies africaines, **le nouveau-né est considéré comme le retour d'un ancêtre** ou comme la manifestation d'un esprit issu de l'autre monde. Ainsi, au Burkina Faso, la femme Mossi qui désire enfanter dépose des aliments sucrés dans les lieux habituellement fréquentés par les *kinkirse*. Ceux-ci demeurent de préférence dans les grottes, les trous. Le monde invisible des *kinkirse*, double jumeau du monde humain, serait composé de nombreux petits êtres invisibles à l'œil humain mais organisés en sociétés très anthropomorphiques. **Une fois nourri, l'esprit-jumeau suivrait la femme jusqu'à sa demeure pour s'introduire en elle au moment d'un rapport sexuel avec son mari.** Après la délivrance, le placenta, double de l'enfant nouveau-né et **propriété du patrilignage**, est enterré dans un trou à proximité de la case, sous la surveillance d'une tante paternelle du mari, et aussi rapidement que possible afin d'éviter toute attaque de sorcellerie. Le placenta ainsi enterré aurait le pouvoir de communiquer sa force vitale à la terre, cette même force qui avait servi à la croissance et au développement de l'embryon.

Dans un état aussi moderne et industrialisé que le Japon, les femmes se transmettent encore aujourd'hui un certain nombre de pratiques religieuses, d'inspiration populaire, destinées à favoriser la naissance d'un enfant. La méthode la plus simple pour celle qui désire enfanter est de se rendre au temple bouddhique ou au sanctuaire shintō. Différentes amulettes destinées à favoriser la procréation peuvent également être achetées au temple.

Dans les temps anciens sous l'influence de la religion shintō qui repose sur le culte des forces vitales et agraires, **la stérilité constituait une situation intolérable susceptible d'entraîner le divorce.** La femme était qualifiée de « femme de pierre », *umazume*, et rejetée de la communauté villageoise comme risquant de propager son infertilité aux cultures.

Le shintō, la voie des dieux, comporte plusieurs rites accomplis par des femmes-prêtresses, *noro*. La plupart de ces rites sont dédiés aux forces de la nature, à celles de la fertilité notamment.

#### Dieu en Afrique noire

Alassane NDAW

p.1453-1457

Ces dieux intermédiaires, les plus familiers, considérés comme les plus efficaces, sont, sans conteste, les ancêtres, qu'il s'agisse de celui qui a créé le village ou de celui qui a fondé la tribu « parce qu'un lien de cordon ombilical et de lait **le relie à sa descendance par les femmes.** »

#### Les rites

Michel MESLIN

p.1983-1984

L'Antiquité grecque avait pratiqué dans le culte dionysiaque, l'oribasie : la fuite dans la montagne attestait clairement le refus de certaines femmes d'assumer leur statut social d'épouse et **de remplir la fonction de génitrice que leur imposait la cité.**

Aranda d'Australie et nouvel initié : pour la première fois de sa vie, il « apprend la vérité » et le maître lui révèle qu'il devient à son tour la réincarnation du héros fondateur du clan et qu'il doit veiller désormais à **maintenir les traditions que lui ont transmises ses pères afin de les transmettre plus tard à d'autres.** L'initié a désormais pour devoir de **réitérer** les actes des ancêtres fondateurs et des héros.

#### Le temps cosmique

Leda SPILLER

p.1571-1574

Quel était le destin des morts ?

Pour variés qu'ils puissent être, les scénarios proposés par les différentes religions présentent de **nombreux points communs**. Le séjour des morts est essentiellement, dans les phases les plus anciennes surtout, le règne souterrain des ténèbres, où l'homme poursuit une existence triste et désolée, comme dans l'au-delà homérique, l'Érèbe de l'*Odyssée*, la *nekya* (le terme *nekya* – de *nekys*, cadavre – définissait à l'origine le rite par lequel on invoquait les morts pour les interroger sur l'avenir. Érèbos est quant à lui un mot qui signifie ténèbres, obscurité), ou encore comme le poussiéreux et désertique règne mésopotamien des trépassés, ou le *sheol* juif des Écritures les plus anciennes.

Mais ensuite la perspective change et dans certaines religions au moins, l'accent est mis sur un au-delà qui serait garant de l'ordre éthique de la société humaine, un lieu de rémunération ou de châtement. Le mysticisme grec renversa radicalement la perspective mondaine du monde classique : la vie terrestre ne comptait plus ; seule importait celle qui commençait avec l'abandon du corps, enveloppe matérielle où, **dans la succession des réincarnations, l'esprit se trouvait continuellement emprisonné**. Interrompre ce cycle et sortir pour toujours de la réalité temporelle du monde (**monde de douleur**) devenait alors l'aspiration des orphiques et des adeptes des différentes sectes (pythagoriciennes et platoniciennes en premier lieu) dérivées de l'orphisme. Il y a ici une sorte de syntonie avec d'autres religions contemporaines, développées dans des contextes historiques complètement différents, comme le bouddhisme.

Le mazdéisme et **la tradition juive connaissaient aussi le concept de réincarnation**, c'est-à-dire d'un nouveau retour à la vie, après la mort, dans un corps humain.

#### L'espace cosmique

Leda SPILLER

p.1619-1623

Presque universellement, la lune a été associée à la sphère de la fertilité féminine – le cycle menstruel de la femme coïncidant par la durée avec celui de la révolution lunaire... la lune est représentée dans différentes cultures comme **le pays des morts** ; plusieurs traditions prévoient au moins un voyage sur la lune après la mort. Elle est le séjour des morts dans la glyptique assyro-babylonienne, phénicienne, hittite, anatolienne.

Dans les fêtes que les Pygmées africains célèbrent à la nouvelle lune (fêtes exclusivement réservées aux femmes), la lune est invoquée comme « mère et asile des fantômes ». Dans les croyances des Esquimaux, l'absence de la lune dans le ciel signifie qu'elle est occupée à raccompagner sur la terre les âmes des défunts, revigorés par le séjour sur le sol lunaire et ainsi prêts à une nouvelle existence. La lune est le pays des morts, mais pas de tous, parce qu'il faut pratiquement toujours être capable de se plier à une ascèse, de savoir « voler » pour l'atteindre. Les pythagoriciens situaient sur la lune les Champs Élysées, où reposaient les héros et les césars ; pour les Polynésiens elle était la demeure des chefs politiques défunts.

La lune constitue toutefois rarement la destination définitive ; le plus souvent elle n'est qu'une étape intermédiaire, après la mort, vers d'autres destinations.

Dans la religion indienne, **la plus grande partie des âmes repose sur la lune en attente de la réincarnation**, c'est-à-dire de la rentrée dans le cycle biocosmique terrestre. Très peu seulement – **celles des initiés libérés du cycle des réincarnations – vont vers le Soleil**, en suivant « le chemin des dieux ». Dans la première moitié du mois, la lune croît, en se gonflant du « souffle » des morts qui ont abandonné le monde terrestre, alors qu'elle décroît dans la seconde moitié du mois, quand les âmes les abandonnent, les unes pour redescendre sur terre, les autres pour monter pour toujours vers les régions supérieures.

Dans la spéculation platonicienne, l'âme qui avait su se libérer du cycle des métempsycoses vivait éternellement dans l'Hyperouranien, la région « supracéleste » de l'immobile perfection de l'Être.

**Dans la conception stoïcienne, dans la couche d'air épaisse et humide autour de la terre,**

**battue par les vents, errent les âmes impures jusqu'à la purification : un « purgatoire » païen.** Une idée qui semblait faire sens pour une certaine partie de l'apocalyptique juive. Dans celle-ci, l'âme qui avait violé la loi divine était condamnée à « errer parmi les tourments, toujours souffrante et triste, par sept chemins ». Tandis que les âmes ayant vécu en Dieu voyaient s'ouvrir « les sept ordres »... dans le septième elles parvenaient finalement à voir Yahvé. On retrouve aussi cette idée dans **le premier christianisme, qui s'efforçait d'assimiler certaines croyances de l'époque.**

Ainsi c'était dans l'atmosphère que, selon Origène, les âmes qui avaient abandonné le corps se purifiaient en montant progressivement jusqu'au corps célestes. Là elles s'ouvraient progressivement à une connaissance de Dieu toujours plus parfaite. Ce n'était plus les vents psychopompe de la tradition païenne qui les accompagnaient, mais des anges, au corps constitué d'air.

Le *sheol* juif, le lieu où les âmes des défunts attendaient le jour du jugement, était probablement considéré comme souterrain. Aucune écriture n'atteste en réalité sa localisation. La même ambiguïté enveloppe l'au-delà chrétien, constitué par des régions diverses (enfer, limbes, purgatoire, paradis), sur la localisation desquelles l'Église ne s'est jamais prononcée clairement. Mais on « descend » en enfer, tandis qu'on « monte » au paradis.

#### La Mort et l'au-delà

p.1865-1866

La première idée qui s'impose comme la plus répandue est celle de passage. On accomplit toutes les actions qui permettent de s'assurer que les morts sont définitivement partis, ce qui reste d'eux étant enclos dans des lieux spécifiques (tombes, cimetières...). Les « livres des morts » viatiques indispensables pour le défunt itinérant, ont connu une fortune considérable dans des mondes aussi éloignés que l'Égypte et le Tibet.

**Ce sont les morts qui guident les vivants, mais sans les vivants les morts ne seraient que des ombres oubliées.**

#### La mort, fin de la vie

Christian ILLIÈS

p.1872-1878

Bantous africains : les morts s'en vont dans « le village des ancêtres ». On ne sait pas exactement où se trouve ce village ; on le décrit le plus souvent comme une grande cité sous terre, mais aussi dans la mer. Les anciens essaient de parler aux morts ou de leur apporter des cadeaux dans la même attitude de respect que celle qu'ils attendent des plus jeunes.

Zaïre : le mort a besoin d'un certain temps pour atteindre l'au-delà et, afin de s'assurer que le mort quitte bel et bien le village, **on fait des trous dans le toit et les murs de sa maison** pour qu'il comprenne bien qu'il est mort et qu'il parte dans le village des ancêtres. Il est extrêmement important que le mort ne reste pas, par erreur, dans sa propre communauté villageoise.

Ancienne Mésopotamie : il faut s'occuper de façon adéquate, dans le culte, des défunts de sa famille. La bénédiction dont on estimait qu'était digne une telle vie conforme aux exigences de la morale, du bien, trouvait son expression dans **une nombreuse descendance**, une bonne santé et une longue vie.

#### La mort, passage vers un ailleurs – les rites de la mort

Henri BOURGEOIS

p.1882-1883

Pratique de placer dans le cercueil ou auprès du défunt des objets symboliques lui ayant appartenu, des aliments ou de l'argent (la fameuse pièce pour payer le passage vers le pays des morts, dans l'Antiquité gréco-latine), des amulettes (**statuettes en particulier**), des lettres (Grèce ancienne) ou des textes pouvant servir de guide pour le voyage (livres des morts dans l'Égypte ancienne et au

Tibet).

On se prémunit contre un éventuel retour du mort ou contre quelque volonté inquiétante de sa part ; de là la coutume, qui a duré longtemps en France, de voiler les miroirs, l'usage de faire du feu devant la maison familiale que la mort a visitée (chez les Pygmées), ou de placer de l'eau sur le chemin du retour du cimetière. Au Québec, jadis, certains enterraient leur défunt sans chaussures. A Bali ou à Bornéo, on cherchait à égarer le mort en multipliant les traverses sur le chemin du cimetière.

Des paroles sont dites au défunt pour qu'il accepte désormais son nouvel état et qu'il ne revienne pas perturber l'existence des vivants. Au Cambodge, chez les Brow, on déclarait jadis : « disparaïs, qu'il n'y ait pas d'autre mort dans la maison ».

#### Le culte des morts dans l'antiquité chrétienne

Francesco CHIOVARO

p.1887-1889

Avec la sépulture, le culte des morts ne faisait que commencer. Les chrétiens partageaient la croyance, commune à presque tous les peuples de l'Antiquité, que, jusqu'à la désintégration totale de son corps, le défunt entretenait des rapports, mystérieux mais réels, avec sa nouvelle demeure et ressentait les mêmes besoins que pendant sa vie terrestre. Le culte des morts était né de l'obligation faite aux survivants de garantir l'inviolabilité du lieu de la sépulture et de pourvoir le défunt des moyens nécessaires à sa nouvelle vie dans l'outre-tombe.

« **Cimetière** » du grec *koimetérion* qui signifie « **dortoir** ». C'est l'une des plus claires manifestations de la foi dans la résurrection qui attendait les chrétiens. La tombe était inviolable : sa profanation non seulement mettait fin au culte qui permettait la survie du défunt, mais aussi ouvrait le passage défendu entre ce monde et l'au-delà. Les chrétiens partageaient aussi la croyance que l'air était peuplé de mauvais esprits. D'où la préoccupation de défendre la tombe contre leur action maléfique.

La tombe : on y versait du lait et du vin ; souvent, on introduisait, par un trou pratiqué au préalable, **des aliments solides**, des parfums ou des amulettes. On retrouve nombre de ces pratiques traditionnelles chez les chrétiens jusqu'à la fin de l'Antiquité.

Chez les chrétiens, les fêtes des morts furent progressivement remplacées par la mémoire qu'on faisait du défunt les troisième, neuvième et quarantième jours après la mort. Ils célébrèrent le jour anniversaire de la mort, qu'ils considéraient comme la naissance à la vraie vie, la vie éternelle. A partir du II<sup>e</sup> siècle, prière pour les morts, afin de leur obtenir le salut éternel.

On prenait soin du mourant, on le préparait au voyage dans l'outre-tombe avec la communion sous les deux espèces : le viatique. Quant le malade entrait en agonie, on récitait « Quitte ce monde, âme chrétienne », et après la mort « les anges te conduisent au paradis ».

#### Les « livres des morts »

Alyette DEGRÂCES

p.1893-1897

Égyptien

Le Livre de la sortie au jour est daté de 2300 à 1700 avant notre ère. Avant ce livre, les inscriptions des sarcophages étaient déjà comprises comme un livre. Présences de **statuettes** censées accomplir les travaux. Jugement par le tribunal d'Osiris. A la mort du défunt, son *ba* ou « âme » se détache de son corps. Il faut donc accompagner ce corps sans *ba* à sa demeure et le protéger. La survie (sortie au jour) est en jeu.

La pesée du cœur, mis en balance avec la plume de Maât, déesse de la vérité et de la justice, de la loi du monde avec laquelle l'homme doit être en conformité. S'il est justifié, le défunt devient libre

de ses actes, il vit sans limite d'espace et de temps. Ce *Livre des morts égyptien* écrit sur papyrus, et placé sur le mort, représente un simple tracé.

Tibétain

Les plus anciens manuscrits remontent au XIV<sup>e</sup> siècle. La mort constitue un état intermédiaire de **quarante-neuf jours pendant lequel l'homme est séparé de son « corps d'incarnation »**. Être attentif, reconnaître les formes mentales, a pouvoir de fermer « la porte de la matrice » c'est-à-dire une nouvelle naissance.

Le monde des morts

Georges MINOIS

p.1899-1911

**La plupart des sociétés traditionnelles s'accordent pour situer le monde des morts sous terre**, dans un lieu très lointain, dont l'accès nécessite un long voyage, le plus souvent en direction du couchant. Les lieux de séjour indifférenciés où se rendent tous les morts correspondent souvent au stade le plus ancien des conceptions religieuses. C'est ainsi que dans les mythes akkadiens et sumériens du milieu du II<sup>e</sup> millénaire, les enfers sont simplement une cavité obscure. Le *sheol* hébraïque de l'époque ancienne est vague : un grand trou fermé par une solide porte. C'est également comme un simple trou que se présentent les enfers de l'Inde védique à la fin du II<sup>e</sup> millénaire. Conception rudimentaire qu'on retrouve chez certains peuples africains comme les Séreer du Sénégal, et dans des civilisations précolombiennes.

La géographie des enfers chamaniques est plus précise, grâce aux descriptions détaillées laissées par les chamans, malgré des traditions très diverses. Le lieu est souterrain, car le ciel est réservé aux dieux. On y parvient après un long et périlleux voyage. Chez les Tibétains et les Mo-So du Yunnan, il y a même neuf enceintes, séparées par un pont barré par des démons. Il y a donc séparation radicale des mondes des morts et des vivants, mais les activités des uns et des autres sont identiques.

**La géographie de l'au-delà se complique lorsque apparaît la séparation entre bons et méchants, qui oblige à différencier enfer et paradis**, le second étant souvent placé dans le ciel, siège de la lumière. L'hindouisme élabore une géographie de l'au-delà extrêmement complexe et changeante. Enfer et paradis, bien séparés, se composent d'étages correspondant à la situation particulières des âmes. Le bouddhisme reprend l'idée d'enfers et de paradis formés de nombreuses régions superposées. Les traditions mythologiques grecques présentent le royaume des morts, dirigé par Hadès, comme un domaine souterrain mal défini, où la séparation entre bons et mauvais n'est pas absolument claire. Ce n'est que progressivement que se détache la notion de Champs Élysées, séjour agréable des âmes vertueuses.

La géographie chrétienne de l'au-delà fut lente à se dessiner. Dans les premiers temps, elle se réduit à deux notions mal définies : la géhenne, lieu de souffrances pour les méchants, et le « royaume », situé dans les cieux, lieu de félicité pour les élus et les bons anges, en compagnie de Dieu. C'est sous la double influence des mythes populaires s'inspirant des religions voisines, et des spéculations philosophiques et théologiques que ces données de base se précisent peu à peu.

Au début du VII<sup>e</sup> siècle, Grégoire le Grand, dans ses *Dialogues*, donne à la géographie de l'au-delà une forme achevée, en l'inscrivant dans le cadre de la cosmologie de Ptolémée, qui fait autorité à l'époque. Depuis la rédemption opérée par le Christ qui a délivré les âmes ne pouvant ni monter au ciel ni descendre en enfer, le monde sublunaire est vide. Les théologiens vont cependant trouver un emploi à ce local inoccupé, que l'on appelait aussi le « sein d'Abraham » : il deviendra le purgatoire, lieu de **souffrances temporaires, purificatrices**. L'idée s'en précise au XI<sup>e</sup> siècle et

entre dans la doctrine officielle en 1274. La précision croissante de la justice nécessitait en effet un lieu intermédiaire pour les « pas tout à fait bons ». Ces localisations matérielles embarrassent les théologiens scolastiques qui, comme Thomas d'Aquin, préfèrent une interprétation spirituelle. **En 1913 encore, le *Dictionnaire de théologie catholique* examine longuement les localisations possibles de l'enfer, dans les planètes, le soleil, la lune, avant de se prononcer pour le centre de la terre.** L'islam a repris la topographie judéo-chrétienne de l'au-delà.

Le voyage du chaman a un but pratique : guider l'âme du défunt vers son séjour.

Dès le début du II<sup>e</sup> millénaire avant notre ère, les mythes akkadiens et sumériens racontent des périples infernaux, dans l'*Épopée de Gilgamesh* et dans l'histoire de la déesse Innana, reine du ciel. Cette dernière descend aux enfers pour rendre visite à sa sœur qui règne sur ces lieux.

A partir du moment où s'affirme la croyance en la survie des morts, que ce soit sous la forme d'un double, d'une âme ou d'un principe spirituel quelconque, il est naturel que les vivants tentent d'entrer en communication avec eux. Trois grands motifs dominent : retrouver la présence d'un être cher, utiliser le pouvoir spirituel des âmes et, avant tout, savoir, connaître la nature du séjour des morts.

La pratique de l'évocation des âmes est attestée dans le cadre de presque toutes les religions traditionnelles. C'est dans les sociétés animistes que l'évocation des âmes est le plus couramment pratiquée. À la mort, ce principe se séparant du corps et contribuant à animer le cosmos de proche en proche, tous les phénomènes naturels sont attribués à l'action de ces esprits purs, dont les principaux finissent par devenir des divinités. L'animisme débouche nécessairement sur la magie : si les âmes subsistent et animent la nature, **elles peuvent intervenir dans les activités des vivants, pour les favoriser ou les perturber.** Cela peut se faire de différentes façons : par la possession, **par la réincarnation**, par le culte des ancêtres. On notera dans ce registre l'importance des âmes des morts, les *kami*, dans le shintoïsme japonais : elles participent aux joies et aux peines et infligent des châtements. Déjà les Hébreux nomades vénéraient les *Elohim*, esprits des morts doués de pouvoir surhumains.

**L'évocation des morts est à la base de la doctrine du spiritualisme**, née à la fois aux États-Unis et en France au XIX<sup>e</sup> siècle. En 1847 les sœurs Fox, des Américaines, prétendent avoir conversé avec un fantôme. Le véritable fondateur du spiritualisme est pourtant le français Allan Kardec né à Lyon d'une famille catholique, mais élevé en Suisse en milieu protestant. Troublé par les oppositions confessionnelles, il conçoit l'idée d'une réforme religieuse. En 1858 il fonde à Paris la *Société spirite* **qui comprendrait aujourd'hui environ quinze millions d'adeptes dans le monde.** Proche du spiritisme est la théosophie, qui pratique aussi l'évocation des morts ainsi que la télépathie. Fondée en 1875 aux États-Unis par Mme Blavatsky et le colonel Olcott, la Société théosophique s'installe en Inde en 1883.

#### Les spiritualités orientales en occident

Frédéric LENOIR

p.2401-2419

Le New Age

USA dans les années soixante-dix. Réconciliation science et foi. Les prophètes du Nouvel Age sont souvent des psychologues proches de l'école Jungienne, des astrologues, des cadres supérieurs férus de spiritualité. Connaissance véritable des choses au-delà du réductionnisme scientiste. Emprunts à l'Orient (karma, réincarnation) intégrés dans une vision occidentale de type ésotérique. Expression contemporaine du vieux courant ésotérique occidental dont la Société théosophique avait été l'expression la plus typique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les défunts inspirent souvent la crainte, puissances inquiétantes. Crainte d'un retour des défunts : tentatives les plus diverses pour s'en protéger. Les morts sont, par exemple, attachés dans la tombe, on entasse des pierres ou de gros tas de terre au dessus de leur cadavre, ou encore, on essaie de les amadouer en leur portant des offrandes (aliments ou boissons). Ces rituels révèlent en même temps que ceux qui les pratiquent voient un lien étroit entre la part spirituelle du défunt et son cadavre ou son lieu d'inhumation.

Les représentations ne manquent pas sur la façon dont l'âme du défunt peut entrer en contact avec les vivants : par exemple par des coups frappés contre les portes, les fenêtres, les murs, en se montrant directement, ou encore en parlant par la bouche d'autres hommes ou en songe. Ce sont le plus souvent les morts qui peuvent intervenir dans l'ici-bas.

Les représentations d'une religion donnée relatives à la mort ne sont souvent pas uniformes, mais à côté d'une conception dominante peuvent coexister d'autres représentations. Dans bon nombre de religions on pense que **les morts se voient surtout gratifiés, outre d'un grand savoir, d'un grand pouvoir et d'une grande force**. Dans un renversement de la conception courante, on va jusqu'à considérer le corps vivant comme le tombeau de l'âme, dont la mort libèrera l'homme. Dans la Rome antique, on attribuait aux défunts un grand pouvoir sur le destin des vivants et l'on cherchait à se les rendre favorables par des sacrifices et des rites. Chez les Grecs, avant la mise en terre on leur glissait une pièce de monnaie sous la langue pour acquitter le droit de passage dans le monde souterrain.

Tribus proches de la nature, à Porto Rico, croient que les morts se retrouveront dans un pays où ils disposeront de nourriture et de femmes à volonté. Dans le grondement et le rugissement du vent impétueux les anciens Germains pensaient entendre les âmes des guerriers morts. Les Assinibiens du nord de l'Amérique croient que les morts s'en vont dans un pays du Sud où les animaux abondent, où les fleuves regorgent de poissons et où les hommes bons et courageux trouvent à volonté femmes et buffles. Dans les religions océaniques, des familles sont chargées de la garde de la route des morts.

**Quel danger peut craindre le mort ? Celui de l'oubli de ses descendants. Sur Efaté, au Vanuatu, on précisait que la durée de la vie nouvelle du mort était liée au souvenir que les vivants conservaient de lui.** Une fois ce souvenir effacé, le mort tombait dans un puits où il se mêlait à la foule des morts oubliés et anonymes réduits à une masse visqueuse.

Dans la conception non dualiste de l'homme qui considère que ses éléments constitutifs ne peuvent exister qu'unis, la mort du corps est celle de l'homme dans son entier. Ce matérialisme philosophique s'est d'abord présenté en réaction contre des idées particulièrement audacieuses de l'idéalisme. **Karl Marx a été l'un des représentants les plus influents de ce nouveau matérialisme.** Tout ce qui relève des idées comme la religion, la morale ou le droit, doit être compris comme un pur épiphénomène de la matière.

L'esprit et l'âme ne sont que de simples fonctions de la matière, c'est-à-dire du cerveau. **Le pouvoir explicatif des nouvelles sciences de la nature, surtout depuis la théorie de Darwin, conduisit à une poussée sans précédent du matérialisme et de l'athéisme qui en découle.** Épicure : tant que je suis la mort n'est pas, et quand la mort est là je ne suis plus.

p.1935-1943

La plupart des religions présentent le sort des âmes après la mort comme une sanction de leur conduite pendant la vie terrestre, grâce à un système de punitions et de récompenses. La mise en place de cette croyance est progressive, et sujette à des évolutions étroitement liées aux réalités de la justice terrestre.

L'idée d'éternité n'apparaît qu'à une époque relativement tardive. Un premier groupe de religions se distingue par l'absence de jugement et le sort apparemment indifférencié des défunts. Chez les anciens Hébreux, tous les morts sans distinction vont reposer dans l'obscur *sheol*. À l'époque la plus ancienne, la justice divine est conçue comme immanente ; elle s'exerce sur terre de façon collective (guerre, famine...). Cette conception d'un châtement immanent, infligé aux vivants, et qui n'entraîne aucun jugement après la mort, semble prédominer au Moyen-Orient au moins jusqu'au premier millénaire avant notre ère, chez les Sumériens, Akkadiens, Babyloniens. Pas de jugement non plus dans les religions chamaniques, où chacun poursuit après la mort le type d'existence qu'il menait de son vivant.

Chez les Indiens d'Amérique, **les défunts sans sépulture étaient exclus du paradis principal**. Dans les sociétés traditionnelles d'Afrique Noire, les marginaux sont victimes de discriminations et voués le plus souvent à la disparition, **alors que les bonnes âmes sont fréquemment réincarnées**. Chez les Diola du Sénégal, la part mauvaise de l'homme est détruite, la part excellente reste au paradis, et **la part simplement bonne sert de base à la réincarnation**.

Dans l'Inde ancienne, à l'époque védique, aucun élément n'évoque un jugement après la mort. La séparation des bons et des méchants apparaît lentement, à partir des débuts du premier millénaire avant notre ère. Le double est destiné à la réincarnation, après l'épreuve de **souffrances purificatrices**. En Égypte, Anubis procède à la pesée du cœur, dont le résultat est enregistré par Thot, puis le défunt comparaît devant le tribunal d'Osiris. En Iran, le jugement de l'âme prend une ampleur considérable à partir du VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère, dans le cadre du zoroastrisme. Les damnés se repentent en attendant le jour où l'envoyé d'Ahura Mazda viendra éliminer le mal dans un embrasement général. Tous alors **ressusciteront** et seront sauvés.

Le système platonicien du jugement des morts, très élaboré, demeure fluctuant. Dans *La République*, toutes les âmes sont **réincarnées** après un séjour de mille ans dans l'au-delà. *L'Énéide* exprime le jugement d'une manière formalisée par l'esprit juridique des Romains : tuer sa femme et l'amant de celle-ci est tout à fait légal : c'est pourquoi **on trouve en enfer, non pas le mari meurtrier, mais la femme adultère assassinée**. Les peines sont purificatrices : les âmes une fois purifiées font un séjour dans l'Élysée puis, mille ans plus tard, après avoir bu l'oubli dans le fleuve Léthé, elles se réincarnent.

La pensée juive accordera beaucoup moins de place que le christianisme à l'eschatologie. L'élaboration des croyances eschatologiques chrétiennes fut également très progressive. Les allusions à un jugement sont peu nombreuses dans le *Nouveau Testament*. Les Pères de l'Église élaborent, avec beaucoup d'hésitations, les grandes lignes de l'eschatologie, du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle. Pour ce qui concerne la date du jugement, l'accord se réalise très tôt : ce sera à la fin du monde, lors de la résurrection générale, au jugement « dernier ». Se pose alors la question du séjour des morts en attente de la fin du monde. L'idée d'un lieu intermédiaire entre paradis et enfer est lancée. Le livre des bonnes et des mauvaises actions ressemble de plus en plus à un livre de comptabilité, et avec le système des indulgences, qui permet de réduire les peines dans l'au-delà par des prières et par des dons, **le purgatoire, officialisé au XIII<sup>e</sup> siècle, devient rapidement l'objet de marchandages, dans un circuit commercial lucratif pour le clergé**. Au II<sup>e</sup> siècle, trois fautes



étaient considérées comme très graves : l'apostasie, l'adultère et l'homicide. **Les milieux monastiques ajoutent, avant l'homicide, la fornication, la sodomie**, l'impureté, l'adultère.

L'eschatologie musulmane s'inspire directement des exemples juifs et chrétiens, avec des emprunts orientaux. L'enseignement coranique accorde une importance primordiale au jugement. Après la mort, l'âme est interrogée sur ses croyances, par deux anges menaçants.

#### Transmigration et réincarnation

André COUTURE

p.1945-1949

Le mot « réincarnation » est un néologisme, employé peut-être pour la première fois par Allan Kardec dans *Le Livre des esprits* (1857) pour désigner une nouvelle façon de concevoir la métempsycose qui commençait à s'imposer dans les milieux spiritualistes. Des scientifiques tenteront de vérifier les hypothèses des écoles spiritualistes concernant la réincarnation en les soumettant à l'expérimentation. Les cas d'enfants déclarant avoir vécu ailleurs dans un passé récent étudiés par le Dr Ian Stevenson, de l'université de Charlottesville, se heurtent aux objections d'autres chercheurs comme C.T.K Chari, qui font valoir que plusieurs cas de ce genre peuvent s'expliquer par la cryptomnésie ou par le recours à des pouvoirs extrasensoriels connus par ailleurs.

La conception occidentale récente touchant la réincarnation doit être soigneusement distinguée des croyances similaires qui ont circulé dans les mondes hellénistique et indien. **L'idée d'une transmigration des âmes fit soudain irruption en Grèce au VI<sup>e</sup> siècle av. J.C. sans que l'on connaisse son origine exacte.** Le terme *metempsychosis* « animation en succession » n'est apparu qu'au I<sup>er</sup> siècle av. J.C.

Rien ne permet d'affirmer que l'Inde ait toujours accepté l'idée de la transmigration. Ce n'est qu'à partir des VIII<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles avant notre ère que les *Upanishad* opposent explicitement à un « lieu d'où l'on ne revient pas » un monde de naissances successives. Selon l'enseignement le plus élevé, que reprendront à leur façon le bouddhisme et le jainisme, le monde est comparable à un océan ou à une jungle dont il faut à tout prix se libérer. L'histoire des religions ne permet pas d'affirmer que la réincarnation aurait été un enseignement habituel en Égypte ancienne. D'après les témoignages recueillis en écriture hiéroglyphique, l'Égyptien espérait ne pas mourir à nouveau dans le monde des morts.

Les Celtes ont cru en l'immortalité de l'âme. Mais acceptaient-ils pour autant la transmigration des âmes ?

On trouve aussi dans les religions d'Afrique noire des croyances selon lesquelles certains des éléments psychiques d'un individu récemment décédé peuvent réapparaître après la mort en d'autres personnes appartenant à la même famille ou au même clan. Ce « retour de l'ancêtre » au monde terrestre pourrait faire partie d'une vaste thérapie destinée à calmer des morts encore inapaisés.

Depuis un peu plus d'un siècle s'est développée en Occident une vaste littérature spiritualiste se proposant entre autres projets de défendre une conception de la réincarnation qui s'oppose à l'idée de la transmigration développée par les grands textes de l'hindouisme et du bouddhisme. Un certain nombre d'arguments utilisés pour répandre cette croyance outrepassent largement les données accessibles grâce à l'étude historique des documents religieux.

#### La vie éternelle

Henri BOURGEOIS

p.1953

La croyance biblique en la résurrection a un statut original en ce qu'elle n'est pas présente dans les plus vieux textes de la *Bible*. C'est une notion relativement récente qui s'est pleinement réalisée en raison de ce qui est arrivé à Jésus après sa mort.

### Les morts et les vivants – pratiques funéraires en Grèce et à Rome

Michel MESLIN

p.1955-1957

À l'époque classique les rites funéraires comportent l'exposition du mort, avec dans la bouche une obole destinée à Charon, le passeur des enfers. Dans la tombe, située hors les murs de la cité, ont été disposés autour du cadavre des objets familiers qui lui seront nécessaires dans sa vie d'au-delà. Offrandes de lait, de miel, de vin, que le mort est censé consommer.

Multiples précautions prises pour conférer au mort un nouveau statut en le fixant hors de l'espace réservé aux vivants. Le fait d'être *insepultus* (sans sépulture) privait le mort de son statut propre et provoquait de sa part des manifestations de revendication, sous la forme d'un spectre revenant tourmenter les vivants. **Le père de famille devait assurer envers les morts** un service rituel lors de l'anniversaire de leur naissance, de leur mort, en portant des offrandes sur leur tombeau. La cité elle-même à certaines époques de l'année, rendait un culte public aux morts. Si un juste souvenir est rendu au mort, celui-ci reste utile à ceux qui vivent encore.

### L'ÊTRE HUMAIN

#### La structure de l'être humain - Introduction

p.1688-1689

Le bouddhisme primitif nie l'unité de la personne et son individualité en rejetant la conception brahmanique d'un principe permanent, individuel, transmigrant d'une existence à l'autre. Convaincu de l'impermanence de toutes choses, le Buddha prône une théorie du non-soi : ce que nous appelons la personne n'est qu'un assemblage de cinq agrégats (*khanda*) corporels et psychiques. Derrière une apparente individualité, l'être humain est un composé transitoire en perpétuel mouvement. A l'inverse, plusieurs écoles philosophiques grecques, la tradition judéo-chrétienne et l'islam insistent sur l'unité substantielle du corps et de l'âme et relèvent le caractère unique de chaque individu.

L'idée de résurrection, qui s'imposera tardivement, implique, du fait de l'unité substantielle de l'âme et du corps, la résurrection de la chair. Cette conception, reprise par le christianisme, considère la mort comme une terrible épreuve pour l'unité de la personne.

#### Grèce : l'homme et son âme

Jean-Joël DUHOT

p.1695

Les grecs n'ont pas de terme qui corresponde à ce que nous appelons âme. Nous rendons par « âme » le grec *psyche*, qui, par référence au souffle, désigne la vie et ce qui fait qu'un être vivant est animé. Ainsi dans les évangiles, c'est le même terme grec *psyche* qui est traduit tantôt par « vie » tantôt par « âme ».

#### Judaïsme : corps terrestre et souffle divin

Shmuel TRIGANO

p.1700-1703

L'unité de la personne humaine est toute rassemblée dans la *nefesh*. Ce terme exprime l'essence dynamique de toute créature vivante. « Le Seigneur Dieu créa l'adam, poussière de la terre, et souffla dans ses narines une *neshama* de vie et l'homme fut une *nefesh* vivante » (*Genèse* 2,7).

*Talmud* : lors de la mort l'« âme » quitte la chair, devenue « corps » inerte, poussière, auquel elle se réunira lors de la résurrection. L'âme est donc susceptible de vivre d'une vie consciente indépendante du « corps » après la mort.

Toutes les âmes sont créées au moment de la création du monde et elles se tiennent « sous le trône de gloire » de la Divinité, d'où **elles descendent dans le monde chaque fois qu'il y a conception d'un enfant**. Trois êtres participent à la création d'un enfant : l'homme, la femme et Dieu. De son père il reçoit l'ossature, les reins, les ongles, le cerveau et le blanc de l'œil. De sa mère, il reçoit la peau, la chair, le sang, les cheveux, la pupille de l'œil. Dieu contribue pour le souffle, l'âme, l'expression du visage, la vue etc.

Dans sa conception de la résurrection, le *Talmud* a besoin d'un élément corporel pour fonder la spécificité identitaire de l'individu qui en jouit. Ainsi, malgré la décomposition du corps voué à la poussière d'où il vient, subsiste **un os** minuscule (à la pointe du sacrum) mais indestructible qui servira de base à partir de laquelle la *nefesh* du ressuscité et donc son identité se recomposeront et seront rappelés à la vie.

#### Christianisme : l'unité substantielle de l'âme et du corps

Samuel ROUVILLOIS

p.1706

L'âme est considérée comme immortelle, capable de subsister après la mort sans pour autant que soit précisé le type d'actes vitaux possibles par-delà la mort.

#### Christianisme : la notion de personne

Michel MESLIN

p.1709-1711

Le mot de personne dérive du latin *persona*, l'acteur masqué. C'est par le biais de la personnalité juridique, puis de la responsabilité morale et religieuse que s'est développée la notion de personne. La révélation judéo-chrétienne a eu une influence capitale dans le développement de la notion de personne.

Par le baptême, l'homme devient « une personne dans l'Église du Christ » ; il est alors soumis au droit de l'Église qui règle ses rapports avec Dieu. Dès lors l'homme chrétien ne peut pas faire n'importe quoi avec son corps. Il n'en est pas le maître, mais c'est le Dieu créateur qui en dispose. D'où par exemple l'interdiction du suicide.

#### Les religions face au défi de la bioéthique

Cendrine BARRUYER, René FRYDMAN

p.1855-1861

##### **Quand l'embryon a-t-il une âme ?**

Pour ce qui est christianisme, deux thèses s'opposent dès la période patristique (II<sup>e</sup> siècle après J.C.) : animation différée ou animation immédiate.

Comment admettre que Dieu soit parfait et que sa création soit souillée par le péché ? Pour les Latins, l'animation différée apporte une solution : le péché originel est transmis par les parents lors de la conception, l'âme, parfaite, n'est infusée qu'ensuite.

Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle il n'y a donc pas de doctrine officielle de l'Église en matière d'animation.

Thomas d'Aquin : l'âme végétative (ou la « forme ») est transmise par le père lors du coït, la matière par la mère. Puis vient l'âme sensitive, et enfin l'âme intellectuelle qui détruit la précédente quand elle arrive. Thomas emprunte au *Talmud* le délai de quarante jours précédant l'animation.

L'âme intellectuelle ne pénètre l'embryon mâle qu'au 40<sup>e</sup> jour (**au 80<sup>e</sup> pour les embryons femelles**).

Procréation médicalement assistée

**La définition donnée par le CCNE, comité consultatif national d'éthique, précise que l'embryon est une « personne potentielle ». Elle est très inspirée de la position officielle de l'Église**, qui, faute de donner un statut à l'embryon, lui octroie une protection « comme » à une personne. Ce point de vue, affirmé avec force par l'Instruction *Donum Vitae* (22 février 1987), document récapitulatif de la doctrine catholique sur les pratiques de procréation assistée, fonde

toute la cohérence de la position de l'Église. Dès lors que l'embryon doit être respecté « comme » une personne à part entière, toutes nos pratiques, depuis l'IVG jusqu'à la Fivete (fécondation *in vitro* avec transfert d'embryon), en passant par l'insémination artificielle homologue (sperme du mari) ou hétérologue (don de sperme), le don d'ovocytes, le don d'embryon, sont interdites. Le DPI (diagnostic préimplantatoire, qui vise à connaître sur un embryon cultivé *in vitro* la présence d'un gène délétère, responsable d'une maladie gravissime) est totalement exclu. Le DPN (diagnostic prénatal, réalisé au moyen d'échographies et le cas échéant par une amniocentèse) est admissible si, et seulement si, il vise à soigner au plus vite une affection ; mais il est récusé par l'Église si la découverte *in utero* d'une maladie incurable se conclut par un avortement (interruption « médicale » de grossesse). En revanche, lorsque la santé de la mère est gravement en danger, l'interruption de grossesse est admise. Quant à la recherche sur embryon, au nom de la dignité des blastocytes, elle est rigoureusement proscrite.

Héritières des Pères grecs, **les Églises orthodoxes tendent à affirmer une animation immédiate de l'embryon**. Mais l'avortement considéré comme un péché grave, peut néanmoins être pratiqué dans certaines conditions de détresse.

La différence essentielle entre Rome et Byzance tient au fondement de la morale. Vue de Rome, la Nature est la norme. Ce qui a permis à Paul VI, dans la si célèbre encyclique *Humanae Vitae* (1968), de condamner fermement toutes les méthodes de contraception. Dix ans plus tard, le futur Jean-Paul II, reprenant les thèses de Thomas d'Aquin, rappelait que l'acte sexuel avec contraception est un mal moral parce qu'il contredit le dessein de la nature.

Du point de vue orthodoxe, la nature a été créée parfaite mais elle a été déçue par le péché. Pourquoi ne pas améliorer ses défaillances ? Ainsi la fécondation *in vitro* entre époux ou l'insémination artificielle homologue, simples « passerelles techniques » comme les nomme la Fédération protestante de France, sont agréées, de même que les méthodes contraceptives ne provoquant pas d'avortement. Du fait de la multitude des Églises protestantes, des plus libérales aux plus fondamentalistes, toutes les opinions sont représentées. Comme l'orthodoxie, **l'éthique protestante se garde de choisir la nature pour norme** et récusé la sacralisation de l'embryon.

Judaïsme : tous les décisionnaires ne sont pas d'accord sur le sens précis du texte talmudique qui indique qu'avant le 40<sup>e</sup> jour l'embryon n'est « que de l'eau ». D'où l'intérêt d'un diagnostic prénatal extrêmement précoce, et plus encore d'un DPI. Sur la question de l'interruption médicale de grossesse, le judaïsme fait aussi preuve de tolérance : dans le cas où la mère court un danger, il faut, jusqu'à l'instant de l'accouchement, privilégier la vie de la mère par rapport à celle du fœtus. Mais **dès lors que la tête de l'enfant est sortie, il devient vie/âme** au même titre que sa mère.

Certains rabbins étendent le « danger » encouru par la mère aux cas de détresse psychologique. Judaïsme et islam partagent aussi la notion de « seuils ». **On a parlé du 40<sup>e</sup> jour pour les textes sacrés juifs. Les *hadith* reprennent ce seuil de 40 jours, d'autres suggérant un seuil de 120 jours avant que l'âme ne soit infusée.**

Le clonage interdit

27 février 1997 annonce du clonage d'une brebis adulte (Dolly).

**L'unicité de chaque individu** créé et aimé par Dieu, présente au cœur de tous les monothéismes, fait qu'aucune tradition religieuse ne peut souffrir l'idée d'un homme qui se prendrait pour Dieu et fabriquerait des créatures à sa ressemblance. Moins catégorique est le judaïsme.

Le clonage thérapeutique – novembre 1998 – cultures de cellules souches embryonnaires (capables de donner naissance à n'importe quel tissu humain) = « embryon médicament ».

Cette technique a été rejetée de façon catégorique par le CCNE en avril 1997 dès lors qu'elle conduirait à produire des embryons expressément dans le but de soigner une personne existante. La Fédération protestante de France laisse la question ouverte.

Le bouddhisme était jusqu'à présent totalement étranger au débat : « Prônant le célibat comme seul

garant d'une vie authentique, cette religion ne s'est guère intéressée à la sphère familiale et ses textes canoniques restent muets sur la question de l'avortement ».

HUA, Cai, *Une société sans père ni mari. Les Na de Chine*, Paris, PUF, (1997), 2000

Agriculteurs dans l'aire himalayenne, les *Na* sont une ethnie de Chine. Jusqu'à nos jours ils ont toujours vécu sans l'institution du mariage.

P.119s

Les *Na* ont recours à l'adoption pour deux raisons : la 1<sup>ère</sup> a pour but de 'garder la maison'. Pour cela, l'adopté(e) doit être un(e) consanguin(e) par rapport à la lignée adoptive. La seconde vise à l'augmentation de main d'œuvre. Si à une lignée donnée, il n'y a qu'un fils ou que des fils, ou encore si les femmes sont toutes stériles, les *Na* prennent l'adoption en priorité comme solution au **problème de la descendance**.

Un service d'offrandes aux ancêtres y est effectué pour leur faire savoir qu'un membre de leur lignée est donné à une autre. Traditionnellement, un *daba* est invité et, devant tous les membres présents, il dit la prière suivante : « Que l'adoptée donne neuf filles et neuf garçons à la lignée [adoptive], **que de génération en génération leur descendance soit innombrable**. ».

*Témoignage d'un homme Na* : « pour nous, **ne pas avoir de descendance** (*min dZi* : représente aussi la plus forte expression pour maudire et insulter les gens) **est la pire des choses** et nous cherchons à l'éviter par mille moyens. Nous devons, avant tout, garantir la pérennité du nom de la matrilignée. ». Finalement, grâce à d'autres entretiens, nous avons compris cette **terreur de rompre la lignée : sans descendance, personne ne s'occuperait plus du service des offrandes aux ancêtres, et donc ceux qui sont sans descendance, une fois trépassés, n'auraient rien à manger dans l'au-delà**.

CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, Paris, Éd. de Fallois, 1999

Platon            428 av. J.C. environ

Il fournit trois preuves de l'immortalité de l'âme. La connaissance serait une *anamnesis*, c'est-à-dire une forme de souvenir, une ré-émergence de choses que nous avons apprises dans des existences précédentes. Le corps est vu par Platon comme un logement temporaire de l'âme. À chaque mort, l'âme change de demeure.

Dans le *Timée*, Platon, le féministe (celui qui, dans *La République*, affirmait l'égalité des hommes et des femmes) déclare que « ... si l'âme a échoué dans une existence d'homme, elle transmigre dans une nature de femme, et si, même dans cette dernière vie, elle ne parvient pas à ne pas être méchante, elle se change alors en bête féroce ».

Quelques juges jugeaient les âmes et, selon que celles-ci avaient appartenu à des hommes justes ou injustes, les envoyaient aux enfers ou vers le ciel... Sur toutes les âmes furent jetés des cailloux portant les signes d'une vie future.

À la fin du mythe, toutes les âmes, avant de retourner sur terre, sont obligées de boire un peu de l'eau du Léthé, qui leur fera oublier les expériences qu'elles ont connues au cours de leurs vies précédentes.

GRAVES, Robert, PATAI, Raphaël, *Les Mythes Hébreux*, Paris, Fayard, (1963, 1964) 1987

### La cosmologie mythique

p.54

*Arqa*, la cinquième terre, contient la Géhenne et ses sept strates, chacune ayant ses entrepôts de ténèbres. La plus élevée est le *Sheol*, et au-dessous se trouvent les autres, appelées Perdition, Basse-Fosse, Sentine, Silence, Portes de la Mort et Portes de l'Ombre de la Mort. À chaque strate, le feu est soixante fois plus ardent qu'au niveau immédiatement au-dessous. C'est là que sont punis les méchants et que des anges les torturent.

p.64

La Géhenne était l'Enfer juif. Son nom est emprunté à la vallée de Hinnom à Jérusalem, qui incluait Tophéth : un site utilisé à l'origine pour des sacrifices humains au dieu Moloch, et ensuite pour brûler les ordures de la ville.

### La mort de Joseph

p.273

Les mythes de la Genèse donnent à penser que la religion ancienne d'Israël a été un compromis entre **le culte des ancêtres** et celui d'un dieu tribal araméen de la guerre **et de la fécondité** pas très différent de ceux de Moab ou d'Ammon, et dont le pouvoir ne pouvait s'exercer effectivement que sur le territoire particulier occupé par son peuple – ainsi Naaman le Syrien importe-t-il plus tard de la terre éphraïmite de quoi charger deux mulets afin de rendre un culte au Dieu d'Israël à Damas (2 Rois V.17). Nulle référence n'y est faite à une quelconque déesse, et dans certaines parties du mythe de Joseph, Dieu est clairement assimilé à un dieu suprême universel tel que le concevait le monothéisme d'Akhanaton.

**Une fois qu'on avait fait dans les formes le deuil d'un mort, il avait rejoint, pensait-on, l'honorable compagnie de ses ancêtres au Sheol**, autrement dit la Fosse, où ceux-ci reposaient dans un profond sommeil (Job III.14-19). Cependant les âmes des morts, elles, n'étaient pas assoupies, mais on leur prêtait des pouvoirs d'ordre mental. On pouvait les consulter par le biais de la divination (1 Samuel XXVIII.8-19) et on les appelait « Ceux qui savent » (Lévitique XIX.31; Isaïe XIX.3) parce qu'ils étaient au courant des actes et des destins de leurs descendants. **Les morts étaient en fait des divinités du monde souterrain, ou *elohim*** (1 Samuel XXVIII.13-20). Si on ne l'enterrait pas parmi ses ancêtres, le mort était banni en une région inconnue du Sheol **et frustré du culte qui lui était dû**. D'où l'insistance de Jacob et de Joseph à exiger qu'on les enterre en Canaan, et le châtement terrible infligé par Dieu à Coré, Dathan et Abiram quand la terre les engloutit sans les rites funéraires obligatoires (Nombre XVI.31 sq.). **On persista à considérer que le Sheol se situait en dehors de la juridiction de Dieu** (Psaume LXXXVIII.5-6; Isaïe XXXVIII.18). Mais **le corps devait être au complet**, et même en ce cas l'âme portait éternellement les marques de sa mort, que ce fût par l'épée ou de chagrin.

**L'idée que Dieu a également autorité sur le Sheol n'apparaît guère que vers le V<sup>e</sup> siècle avant J.-C.** (Job XXVI.6; Psaumes CXXXIX.8; Proverbes XV.11); **et celle de la résurrection de l'âme environ un siècle plus tard**, quand le prophète inconnu dont les propos sont intégrés dans Isaïe déclara que tous les Justes d'Israël se lèveraient et auraient part au royaume messianique, hâté par la « rosée lumineuse » de Dieu (Isaïe XXVI.19). **Ainsi le Sheol en vint-il à être traité comme un purgatoire où les âmes attendent le Jugement dernier.** Telle est encore la croyance des juifs orthodoxes, ainsi que des Catholiques.

GRAVES, Robert, *Les mythes grecs*, Paris, Fayard, (1958), 1967

### LE MYTHE PELASGE DE LA CREATION

p.29

Au commencement, Eurynomé, déesse de Toutes Choses, émergea nue du Chaos mais elle ne trouva rien de consistant où poser ses pieds, c'est pourquoi elle sépara la mer d'avec le ciel et, solitaire, dansa sur les vagues. Poursuivant son chemin de sa démarche onduleuse, elle s'empara de ce vent du Nord, le frotta entre ses mains et voilà qu'apparut le grand serpent Ophion. Eurynomé dansait pour se réchauffer ; elle dansait, sauvage et frénétique, devant Ophion et celui-ci, lentement, envahi par le désir, s'enroula autour de ses membres divins et s'unit à elle. **Ainsi le vent du Nord, qu'on appelle aussi Borée, est fécondant**, et c'est pourquoi les juments offrent leur croupe au vent et mettent au monde leur poulains sans l'aide d'aucun étalon. C'est de la même manière qu'Eurynomé devint mère [du monde].

Note 1 : Dans ce système religieux archaïque, on n'honorait pas le père car **on attribuait la conception au vent, à l'ingestion de haricots ou à un insecte avalé accidentellement ; on considérait les serpents comme des incarnations des morts.**

### LES DIEUX du MONDE SOUTERRAIN

Note 1 : différentes conceptions des habitants de la Grèce primitive au sujet du monde de l'au delà.

- les ombres pouvaient redevenir des hommes en pénétrant dans des fèves, des noix ou un poisson et être mangées par leur future mère.
- Ils se rendaient dans l'extrême Nord où le soleil ne se lève jamais et lorsqu'ils revenaient – si jamais ils revenaient – ils étaient des **vents féconds**.
- Les Orphiques y ajoutèrent la théorie de la métempsychose, la transmigration des âmes.

### LES FILS D'HELLEN

Note 5 : les vents étaient à l'origine la propriété d'Héra et les dieux mâles n'avaient aucun pouvoir sur eux. Le contrôle des **vents, considérés comme les esprits des morts**, est un des privilèges que les représentants de la déesse de la Mort ont le plus tenté de conserver ; les sorcières, en Angleterre, en Écosse et en Bretagne, prétendaient encore avoir le contrôle des vents et les vendaient aux marins jusqu'aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup>.

### BOREE

Note 2 : une théorie primitive, selon laquelle les enfants étaient des réincarnations d'ancêtres morts, ayant pénétré dans le corps des femmes comme de brusques rafales de vent, subsistait dans le culte érotique de la déesse-Jument ; et Homère avait assez d'autorité pour continuer à faire croire aux romains, comme Plinie, que les juments espagnoles devenaient aptes à concevoir en offrant leur croupe au vent. **Lactance au III<sup>e</sup> s. établit également une analogie entre ce phénomène et l'imprégnation de la Vierge par le Saint-Esprit.**

*La Bible de Jérusalem*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, 14<sup>e</sup>

p.1416

L'évangile selon saint Matthieu, 1 18

*I. Naissance et enfance de Jésus* - Joseph assume la paternité légale de Jésus.

Or telle fut la genèse de Jésus Christ. Marie, sa mère, était **fiancée** à Joseph [note a) Les fiançailles juives étaient un engagement si réel que le fiancé était déjà appelé « mari » et ne pouvait se dégager que par une « répudiation »] : or, **avant qu'ils eussent mené vie commune, elle se trouva enceinte** []. Joseph, son mari, qui était un homme juste et **ne voulait pas la dénoncer publiquement**, résolut de la répudier sans bruit [note b) La justice de Joseph consiste sans doute en ce qu'il ne veut pas couvrir de son nom **un enfant dont il ignore le père**].

Alors qu'il avait formé ce dessein, voici que l'Ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit : « Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre chez toi Marie, ta femme : car **ce qui a été engendré en elle vient de l'Esprit Saint** »

Commentaire : même si aux débuts du christianisme la croyance aux esprits qui se réincarnent et fécondent les femmes est un peu dépassée, y recourir peut encore faire sens.

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, Paris, Seuil, 1999

p.23s

Une fois les « fiançailles » célébrées, l'épouse, surtout si elle n'était pas encore pubère, demeurait un an encore sous le toit paternel avant de passer sous l'autorité de son mari. Ainsi Matthieu peut-il présenter sans contradiction Marie comme « la fiancée » de Joseph et parler de lui comme de « son époux ». **Pendant cette période intermédiaire, toute relation sexuelle était interdite**. Or, toujours selon Matthieu, **avant que Joseph et Marie aient mené vie commune, Marie « se trouva enceinte du fait de l'Esprit-Saint »** (Mt 1,18). Marie est une enfant enceinte. La tradition évangélique de la virginité de Marie et de la conception miraculeuse va s'avérer un moyen de **couper court aux controverses sur la paternité de l'enfant** qui ont dû se développer à l'époque de la formation des Évangiles. Dans l'évangile de Matthieu, la « virginité » de Marie repose sur la citation d'un verset du livre d'Isaïe : « Voici que la vierge concevra et enfantera un fils » (Is, 7,14). Mais c'est une traduction tendancieuse. En hébreu, le terme original qu'utilise la Bible est *'almah*, c'est-à-dire « la jeune fille ». Les auteurs de la Septante, la version grecque de la Bible hébraïque, ont traduit *'almah* par *parthenos*, « la vierge », obligeant le texte à aller bien au-delà de ce qu'il disait. [] la notion même de « virginité » n'était évidemment comparable en rien à la nôtre. La question de la virginité serait donc précisément liée à l'absence de règles. Entre les données sociologiques de la Palestine au I<sup>er</sup> siècle et la traduction grecque de la Bible, il y aurait une sorte d'accord : c'est avant même d'avoir eu ses règles que Marie, encore petite fille, se serait trouvée enceinte de Jésus.

DESAUTELS, Jacques, *Dieux et mythes de la Grèce ancienne*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 1988

p.103s



Les Harpyes sont représentées sous l'aspect de femmes ailées ou d'oiseaux à tête de femme. **Elles avaient comme fonction d'emporter aussi les âmes des morts.**

Cerbère gardait l'entrée du royaume des morts, mais surtout empêchait quiconque d'en sortir. Hadès règne sur les Enfers, dieux des morts et des lieux souterrains.

p.494s

Les Romains plaçaient auprès des tombeaux le dieu Priape : il symbolisait le passage de l'existence souterraine à l'existence terrestre, et toutes les semailles.

Ce qui étonne aussi, ce sont les liens privilégiés que ces deux divinités (Déméter et Dionysos) entretiennent avec le monde des morts : les Puissances de fertilité sont celles qui assurent le maintien de la vie, mais elles ont tout autant le pouvoir d'octroyer la mort.

Commentaire : sauf à se référer au système de représentation des esprits, de passage dans les corps à l'occasion de la mort ou de la naissance.

TROCMÉ, Etienne, *L'enfance du christianisme*, Ed. Noësis, 1997

#### CHAP.1 – Le judaïsme au début de notre ère

Le judaïsme mésopotamien reprit un certain nombre de thèmes de la religion iranienne (dualisme, Jugement dernier, **résurrection** des morts, etc...) qu'on retrouvera peu avant l'ère chrétienne à Qumrân et chez les Pharisiens de Palestine.

#### CHAP.7 – Paul, chef d'Église

L'apôtre est contraint, pour dissiper de graves malentendus, d'explicitement ses idées au sujet de **la résurrection** des morts. Ce thème, étroitement lié à celui du Jugement dernier, ne s'était enraciné que tardivement dans la pensée juive et restait contesté par les groupes les plus conservateurs. Non seulement cette représentation eschatologique inspirée d'Ezéchiel, chapitre 37, s'inscrit mal dans le contexte des notions hellénistiques relatives à l'Histoire, mais elle pouvait sembler caduque chez un Paul qui mettait si fortement l'accent sur l'acquiescement immédiat et définitif de quiconque plaçait sa foi en Jésus-Christ. On comprend donc que les Corinthiens aient pu considérer le salut par la foi comme suffisant et la résurrection des morts comme une hypothèse inutile. Paul rejette avec énergie ce point de vue, en s'appuyant sur la tradition vénérable qui évoquait la résurrection du Christ et les apparitions qui l'avaient confirmée. Car le Christ ressuscité est « prémices de ceux qui sont morts » (I Corinthiens 15/20) et ouvre la voie de la résurrection à tous ceux qui lui appartiennent (15/12-34). **Reste la difficulté du corps dans lequel s'effectuera ce retour à la vie ; Paul y répond en parlant du corps spirituel qui se substitue à ce moment au corps animal** aussi bien des défunts que des vivants. C'est l'imagerie d'Ezéchiel 37 qui est à la base de la démonstration de Paul, mais plus argumentée et en termes plus abstraits que ceux du prophète de jadis.

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, Paris, Seuil, 1999

#### Chapitre 4 – Ressuscité

Le mystère du tombeau vide

p.165

[] passage d'Ézéchiel où le prophète, abandonné, se retrouve au milieu d'une vallée couverte d'ossements. Il la parcourt en tous sens, sous le regard de Yahvé qui l'interpelle : « "Fils d'homme, ces ossements vivront-ils ?" Je dis : "Seigneur Yahvé, c'est toi qui le sais." Il me dit : "Prophétise sur ces ossements. Tu leur diras : Ossements desséchés, écoutez la parole de Yahvé. Ainsi parle le Seigneur Yahvé à ces **ossements**. Voici que **je vais faire entrer en vous l'esprit** et vous vivrez. Je mettrai sur vous des nerfs, je ferai pousser sur vous de la chair, je tendrai sur vous de la peau, je vous donnerai un esprit et vous vivrez, et vous saurez que je suis Yahvé" » (Ez 37,3-6). Les os se ramifient en squelette, le squelette se métamorphose en écorché, l'écorché s'habille de chair et de peau, la poussière est fécondée par l'esprit, et le mort, enfin, remonte à la vie.

p.169

Une idée juive

Du temps de Jésus, **l'idée de résurrection est loin d'être partagée** par l'ensemble des groupes religieux. La conception que s'en forment les sectaires de Qumrân, par exemple, est loin d'être homogène et n'a rien de commun avec celle des pharisiens. Quant aux pharisiens, il existe entre eux et les sadducéens une profonde fracture qu'éclaire bien, dans les Actes des Apôtres, le récit de la comparution de Paul à Jérusalem [] « Les sadducéens disent en effet qu'il n'y a ni résurrection ni ange ni esprit, tandis que les pharisiens professent l'un et l'autre. » [] (Ac 23,6-8).

Flavius Josèphe confirme l'opposition résolue des sadducéens. « Ils excluent, note l'historien, la persistance de l'âme ainsi que les châtiments et les récompenses dans l'Hadès. » Puis il précise : « La doctrine des sadducéens fait mourir les âmes en même temps que les corps. »

p.170

Leur opinion s'appuie sur leur exégèse de la Torah : ils n'y lisent nulle part la possibilité de la résurrection. Traditionnellement, les juifs pensaient que les défunts rejoignaient le royaume des morts, le Shéol, et qu'ils y demeuraient ensuite comme des ombres. Job profère ce chant funèbre : « Souviens-toi que la vie n'est qu'un souffle, que mes yeux ne reverront plus le bonheur ! Désormais je serai invisible à tout regard, tes yeux seront sur moi et j'aurai disparu. Comme la nuée se dissipe et passe, **qui descend au Shéol n'en remonte pas** » (Jb 7,6-9). Adam, qui porte le nom générique de « l'homme » en hébreu (*ha'adam*), est né de la terre (*min ha'adama*) : son destin est donc de retourner à la terre d'où Yahvé l'a tiré. **Ne demeurerait, en fait, sous des formes confuses, que l'espoir de voir, au dernier jour, tous les morts se relever pour le Jugement.**

p.171

La crise macchabéenne

La fiction de la résurrection de Lazarre expérimente une exceptionnelle révolution théologique. Révolution, mais non pas découverte : quoi qu'on en pense, le christianisme n'est pas l'inventeur du concept de résurrection. Le judaïsme l'avait déjà forgé depuis le II<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

**L'émergence de la notion de résurrection est très précisément liée, dans l'histoire du judaïsme, à la politique du roi Antiochus Épiphane (env. -215 à -164),** alors qu'Israël est, depuis trente ans, sous la coupe des Séleucides, les rois de Syrie et d'Égypte. Antiochus IV est convaincu que seule une ouverture au monde sur le modèle grecque permettra à la Palestine de connaître paix et prospérité. La réforme engagée va être aussi profonde que violente. [éradication interdits alimentaires, **circoncision**, repos sabbatique => réaction énergique dont témoigne le livre des Maccabées]. Face à la mort, le deuxième frère prédit alors à son bourreau : « Scélérat, tu me fais mourir, mais le roi de l'Univers nous ressuscitera, nous qui mourons pour ses lois.

p.173

Les visions de Daniel

Un texte biblique contemporain des Macchabées, **le livre de Daniel écrit vers -165,** vise en termes

voilés le même Antiochus Épiphane. Dans une série de visions, le prophète annonce l'atrocité des persécutions auxquelles sont promis les justes avant qu'Israël ne soit restauré. Simultanément **Daniel précise le concept de résurrection, au point d'en apparaître proprement comme le théoricien.**

Au début du chapitre 12, il en définit ainsi les préalables. Le concept pourrait être formalisé par le triangle : persécutions – Messie (être céleste) – Fin des Temps. Ces trois points sont indispensables et doivent nécessairement être mis en phase pour que la résurrection se produise.

p.174s

L'arme de la résurrection

La conviction que Dieu réclame des martyrs pour sa cause entraîne avec elle la certitude que les justes qui mourront dans le combat seront récompensés pour leur héroïsme et leur abnégation. **La résurrection n'a de sens que pour galvaniser les combattants qui n'ont que leur vie à offrir.** Et quand Jésus annonce à ses disciples, dans l'évangile selon Matthieu, qu'ils seront persécutés à cause de lui, c'est un bouclier qu'il leur remet, un talisman : « Ne craignez rien de ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme ; craignez plutôt Celui qui peut perdre dans la géhenne à la fois l'âme et le corps » (Mt 10,28). La Fin des Temps adviendra à l'issue d'une grande bataille. Il y aura de nombreux morts qui iront rejoindre ceux qui les ont précédés au Shéol. C'est après le « temps d'angoisse », le temps de la grande bataille qui doit s'achever par la victoire de Yahvé et l'établissement du Royaume de Dieu sur la terre, donc la résurrection générale des saints et des justes. Dès l'origine, elle est pensée comme l'instrument de la victoire d'Israël sur ses ennemis, comme la preuve définitive du triomphe de Yahvé, son Dieu. Quel autre Dieu serait capable d'un si grand miracle que de faire revivre les morts ?

p.177

Reste encore à déterminer qui, précisément, ressuscitera. Selon Daniel, « un grand nombre de ceux qui dorment au pays de la poussière s'éveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour l'opprobre, pour l'horreur éternelle. » (Dn 12,2-4). Puisque seul « un grand nombre » s'éveillera, on peut déduire que la résurrection ne sera pas générale, que beaucoup resteront « au pays de la poussière ». Mais sans doute, à la suite de Daniel, faut-il distinguer non pas deux mais trois catégories.

Premièrement : les « impies » dont le sort est réglé d'avance demeureront comme des ombres au Shéol.

Deuxièmement : les « apostats » et les traîtres connaîtront « l'horreur éternelle ». Ils seront « réveillés d'entre les morts » pour souffrir des tourments sans fin, d'où la possibilité d'un enfer.

Troisièmement : les « justes » et les « saints » jouiront de « la vie éternelle ».

Grâce à ces trois catégories, interprétées de mille manières, **le livre de Daniel sera la matrice de toutes les conceptions de l'au-delà, qu'elles soient juives ou chrétiennes.**

p.181s

Puis la résurrection devient un élément déterminant dans la dispute qui oppose les disciples de Jésus aux autres juifs. Proclamer Jésus ressuscité est, bien sûr, un acte de foi, et même l'acte fondateur de la foi « chrétienne ». Mais c'était aussi, en quelque sorte, l'ultime argument adressé à ceux pour qui Jésus n'était ni le Messie, ni le Fils de Dieu, ni le Fils de l'Homme, ni personne.

p.192

En grec, la langue des textes, comme on sait, ce sont alternativement deux verbes différents qui sont employés. Le verbe « ressusciter » ne les traduit qu'approximativement. Les auteurs ont tantôt recours au verbe « relever » et tantôt au verbe « réveiller ». « Ressusciter », c'est se relever ou se réveiller, puisque, selon la conception juive, l'homme, à sa mort, rejoint le royaume des ombres, où il s'endort « au pays de la poussière ». De ce point de vue, ce sont les morts qui reviennent à la vie, même si le processus demeure sans explication.

p.194

Mais c'est surtout dans l'évangile selon Luc que cette forme de proclamation prend le tour le plus frappant. L'ange interroge les femmes en ces termes : « Pourquoi cherchez-vous le Vivant parmi les morts ? » (Lc 24,5). Les anges, les femmes et les disciples l'annoncent, Jésus est toujours « en vie ». L'expression est riche de conséquences. Au lieu de s'inscrire dans les schémas classiques de la pensée juive, elle a l'avantage extraordinaire de pouvoir être comprise à la fois dans le sens sémitique et dans le sens grec. **Pour les juifs, l'homme est une entité complète, corps et âme inséparable. Pour les Grecs, ces deux éléments sont hétérogènes.** À sa mort, le corps disparaît tandis que l'âme, s'échappant de « sa prison », continue de vivre, capable de sentir, d'éprouver, de penser. La pérennité de la vie est assurée par l'immortalité de l'âme. **Ann timer que Jésus est « le Vivant » va permettre dès lors de combiner deux anthropologies radicalement distinctes, de maintenir la coexistence de deux réalités culturelles très contradictoires. Cette ambivalence sera même l'une des principales conquêtes théoriques de l'entreprise du Nouveau Testament, avant de devenir l'un des meilleurs atouts du christianisme.**

p.196

Folie pour les païens, la conception chrétienne de la résurrection est purement et simplement impensable dans les catégories de la pensée grecque. Elle est tout autant scandale pour les juifs.

POHIER, Jacques, *La mort opportune – les droits des vivants sur la fin de leur vie*, Seuil, 1998

Note 13 - Les origines de la foi juive en la résurrection sont complexes ; on y retrouve des influences iraniennes et grecques. Mais la foi juive en la résurrection, corps et âmes, des individus n'est apparue que tardivement et n'a trouvé sa force que dans le culte des martyrs que le Seigneur honore en leur faisant partager sa vie éternelle. Apparue dans les années 200-150 avant Jésus-Christ, particulièrement à la suite du martyre des Maccabées, cette foi a coexisté sous des formes diverses jusqu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ, certains groupes juifs croyant à la résurrection corps et âme, d'autres seulement à celle de l'âme et d'autres n'y croyant pas du tout.

WEINER, Annette, *La richesse des femmes, ou comment l'esprit vient aux hommes – Îles Trobriand*, Traduit de l'américain par Richard Sabban et Danièle Van de Velde, Seuil, 1983 (1976, *Women of value, men of renown*)

Commentaire : ce travail d'ethnologie n'est pas seulement l'occasion de vérifier que la reproduction comme service aux esprits des morts est une pensée encore active au XX<sup>e</sup> siècle. Le lecteur pourra mesurer l'ampleur de la sophistication de tels systèmes de pensée.

Ce texte introduit aussi à l'enjeu de pouvoir que représente la capacité à reproduire.

p.33

... **dans certaines sociétés** (Siane, Orokaiva, Maring, Trobriand), **les femmes contribuent à assurer la régénération des ancêtres. Ce fait est extrêmement important parce qu'il se produit ici dans des sociétés qui ne reconnaissent pas la filiation par les femmes.** Chez les Orokaiva, dont la société est patrilinéaire, les femmes amènent tous les jours leurs nouveau-nés au jardin. En mettant l'enfant dans un sac tressé suspendu à un bâton planté dans le sol, la mère permet à l'esprit ancestral du précédent propriétaire du lieu de pénétrer à l'intérieur de l'enfant par le bâton. La transmission de la substance ancestrale, outre qu'elle accélère la croissance de l'enfant, crée pour lui l'obligation, quand il aura accédé à l'âge adulte, de prendre soin de cette parcelle de terre.

Aux Trobriand, la matrilinearité se manifeste d'abord par le fait que les femmes transmettent un aspect important de l'identité sociale, à savoir la substance ancestrale, à leurs enfants.

p.37

Dans le cycle de la vie et de la mort, les hommes et les femmes ne sont pas causes des mêmes transformations des personnes. C'est ainsi qu'ils contrôlent des aspects différents du temps en jeu dans la continuité des générations. Des femmes dépend la régénération de l'identité matrilineaire, ou essence de la personne (le *baloma*, ou esprit), qui se meut à travers un temps cosmique indéterminé. Le pouvoir des femmes, opérant dans un continuum spatio-temporel anhistorique, revêt donc une importance toute particulière pour la conception et la mort. Les hommes contrôlent, quant à eux, la propriété, ressource qui est contenue dans le champ de l'action socio-politique.

p.41

Dans les rites mortuaires, les hommes et les femmes interviennent dans des types d'échanges différents, démontrant ainsi de manière plus nette qu'à l'ordinaire la portée de la séparation de leurs sphères de pouvoir respectives. En échangeant les richesses qui leur sont propres, les femmes libèrent le défunt (ou la défunte) de toutes ses obligations en dehors de celles que lui créait le fait d'avoir été mis(e) au monde. [La personne décédée], symboliquement libérée de toute réclamation ultérieure de réciprocité de la part d'un tiers, est alors assurée de devenir un *baloma*, une pure essence ancestrale.

L'activité rituelle des hommes contribue ainsi à régénérer les relations sociales gravement perturbées par la mort en prolongeant l'existence du défunt au moins comme entité sociale. Les hommes agissent donc dans le temps historique et assurent la continuité des rapports sociaux à l'intérieur des générations et entre les générations.

p.56

Selon la croyance des îles Trobriand, la conception exige qu'un « esprit-enfant » (*waiwaia*) pénètre dans le corps d'une femme, mais cet esprit ancestral est conceptuellement distinct de l'ancêtre fondateur du hameau : le premier est la réincarnation d'un être ancestral appelé *baloma* alors que le second est *tabu*. Les *baloma* sont des figures indéterminées qui appartiennent au passé et au souvenir desquelles n'est liée aucune activité sociale. C'est dans la mesure seulement où les *baloma* font passer la substance du *dala* [ndlr : clan, lignée] dans le corps de la mère, sous la forme d'un nouvel enfant, que le *dala* peut se maintenir. C'est ainsi que se poursuit le cycle anhistorique (cosmique) du *dala* qui se déploie dans un temps indifférencié, et que le *dala*, « tel qu'il fut, est et sera à jamais », est créé et conservé par le sang qui lie entre eux la réincarnation du *baloma*, la femme et l'enfant.

p.60

Les femmes peuvent aussi jouer un rôle dans la perte des terres du *dala*, puisque, si elles n'assurent pas la reproduction, le *dala* cesse d'exister.

Au bout de plusieurs années, les os du défunt sont retirés du site funéraire à l'extrémité du hameau et déposés pour toujours dans une grotte assignée aux membres de son *dala*. Entre-temps, le *baloma* du défunt s'en est allé vivre dans l'île de Tuma, au nord-ouest de Kiriwina. Un jour, il fera entrer dans le corps d'une femme un esprit-enfant, et la transmission du sang *dala*, de génération en génération, se trouvera perpétuée.

p.86

La mort d'une jeune femme est particulièrement grave, car toute diminution du nombre des femmes susceptibles de concevoir menace directement la continuité du *dala*.

p.88

Si le défunt était considéré comme détenteur de *bwagau*, son corps est placé dans la tombe avec le visage tourné vers le sol de sorte que son esprit (*kosi*) ne puisse s'échapper et se mettre à hanter le village. Le *kosi* est un esprit indifférencié qui n'a rien à voir avec le *baloma*. Il semble plutôt représenter des forces magiques extrêmement dangereuses contenues, durant la vie, à l'intérieur du corps. Au moment de la mort, ces forces sont libérées et peuvent, si elles restent incontrôlées, faire beaucoup de mal aux vivants.

p.89

... le *baloma* du défunt reste plusieurs jours avec ses parents avant son départ pour Tuma.

p.112

... il semble donc qu'on puisse établir un lien entre les jupes, la fécondité des femmes et la mort.

p.138

La peur de la sexualité, présente dans tant d'autres sociétés mélanésiennes, semble totalement absente aux îles Trobriand. Les hommes savent que ce sont les femmes et les jeunes filles qui choisissent leur partenaire. [] En fait, on accorde encore plus de valeur à la sexualité des femmes, puisqu'on la transforme en objet d'échange.

Seules les femmes ont le pouvoir de rendre propre ce qui est sale. En réutilisant, après les avoir effilées, les bandelettes des vieilles bottes [de feuilles de bananier] pour en faire des jupes, c'est-à-dire en métamorphosant la saleté en beauté, elles transmettent aux jupes la valeur symbolique des bottes, qui représentent la fécondité et les pouvoirs nourriciers.

p.140

Durant les cérémonies mortuaires des femmes, les objets distribués sont essentiels au *dala* et à la régénération puisque ce sont des jupes, symbole de féminité, et des bottes, symbole du lait et des soins nourriciers. Comme les bottes sont à nouveau transformées en jupes, la jupe elle-même peut être analysée comme l'incarnation même de la féminité : sexualité, reproduction et soins nourriciers.

Le traumatisme de la mort est donc surmonté grâce aux femmes qui, une fois de plus, comme dans la conception, (re)produisent un être désormais dégagé de tous liens avec le tissu social.

**Les richesses des femmes, elles, échappent à tout contrôle individuel explicite du fait que les femmes exercent leur pouvoir dans une sphère cosmique (et un temps anhistorique) dont l'accès est interdit aux hommes.**

p.142s

Dans le système de croyance trobriandais, une femme est enceinte lorsqu'un *waiwaia* (enfant-esprit), envoyé par un *baloma* (esprit ancestral matrilineaire anonyme) pénètre dans son corps. **Les hommes sont censés ne jouer aucun rôle dans la conception. Les affirmations de Malinowski concernant l'absence de toute notion de paternité physique aux îles Trobriand ont suscité d'interminables débats, qui ne sont toujours pas clos.**

Dans les mythes, dans les croyances des anciens héritées des ancêtres fondateurs (*tabu*) ainsi que dans les opinions recueillies auprès d'informateurs trobriandais par moi-même et par d'autres [], on retrouve l'idée que les femmes peuvent concevoir sans les hommes, **auxquels on attribue néanmoins un rôle dans le développement physique du fœtus.**

Pour les Trobriandais, la substance intérieure de l'enfant est constituée par le sang *dala* ; elle est le produit de l'union d'une femme et d'un *waiwaia*, qui est lui-même la réincarnation d'un ancien *baloma*. Ainsi, les femmes trobriandaises sont-elles le sol fertile où se régénère le pur *dala* et, par cela même, elles sont les seules à perpétuer le *dala* dans le temps. **En revanche, c'est un homme d'un autre *dala* qui assure le développement du fœtus et le façonne extérieurement, grâce à des rapports sexuels répétés avec sa femme.** Malinowski s'étonne de ce que, en dépit de leurs idées sur la conception et la naissance, les Trobriandais s'attendent à ce qu'un enfant ressemble physiquement à son père. Mais ce « lien physique artificiel » n'a rien d'aberrant, et il s'insère même parfaitement dans le schéma trobriandais. Les informateurs de Malinowski lui disaient qu'**en nourrissant leurs enfants à travers la copulation, ils les façonnaient à leur propre image.** [] Les hommes contribuent directement à la croissance de leurs enfants avant leur naissance, et pendant les premières années de leur vie, si bien que chaque enfant est nourri aussi par un autre *dala* que le *dala* maternel.

p.147

À sa naissance, l'enfant reçoit un nom de sa mère. Ce nom atteste l'identité *dala* de l'enfant, puisque c'est celui d'un membre défunt de son *dala*. Quelques semaines après la naissance, le nouveau-né reçoit de son père un nom qui est celui d'un ancêtre du *dala* paternel.

p.187

Si un garçon de Kwaibwaga fréquente une fille d'un autre village, alors qu'une fille de son propre village le veut pour elle, toutes les jeunes filles de Kwaibwaga organisent un guet-apens pour surprendre le scélérat dans un sentier, entre les deux villages. Dès qu'il apparaît, elles bondissent hors de leurs cachettes et l'attaquent au couteau. Plusieurs fois, j'ai soigné des garçons blessés au cours d'agressions de ce genre commises par des filles de Kwaibwaga, et j'ai constaté que, peu de temps après l'incident, le garçon molesté fréquentait une fille de Kwaibwaga.

Les garçons, de leur côté, se montrent très irrités quand ils savent qu'une fille de Kwaibwaga couche avec un garçon d'un autre village. Mais ils ne se livrent à aucune agression physique contre la coupable.

p.192s

« un père a toujours son mot à dire quand son fils fait quelque chose, va quelque part, ou se choisit une femme, mais il n'a rien à dire au sujet de sa fille ». Ce sont même les désirs de la jeune fille qui l'emportent, en dernier recours, sur l'approbation ou la désapprobation, privée ou publique, de son entourage. Si elle ne veut pas se marier avec quelqu'un, elle ne le fera pas, quelles que soient les pressions qu'exercent sur elle ses parents.

Mais en fin de compte, aussi indépendantes qu'elles soient, elles doivent quand même se résoudre à choisir un mari.

p.215

Rôle des femmes dans les distributions mortuaires

Le rôle que joue les femmes lors des distributions mortuaires qui ont lieu à la mort de leur père est particulièrement important du point de vue de leurs frères. Car c'est seulement en participant, par des prestations d'ignames crues, à ces distributions mortuaires qu'un homme peut conserver le droit de résider dans les terres du *dala* de son père (ou du père de son père).

p.228

Dans le mariage, les hommes reçoivent des ignames et donnent des objets de valeur. En échange de ces objets, ils acquièrent des droits sur leurs enfants, dont ils assurent la subsistance et la croissance,

tout comme leur propre père les a jadis façonnés et nourris. [] Par le rôle qu'elles jouent dans les distributions mortuaires, les femmes maîtrisent, pour tous les Kiriwiniens, le temps anhistorique, celui de la continuité de l'identité *baloma* et *dala*.

p.246

On peut donc affirmer que la sphère du pouvoir des femmes trobriandaises, qui touche à tout ce qui concerne la reproduction de la vie (*regenesis*), coïncide avec les intérêts les plus vitaux des femmes et des hommes.

Mais, au delà de l'ethnographie, **la « découverte » que les femmes trobriandaises ont du pouvoir** et que leur rôle est symboliquement, structurellement et fonctionnellement important eu égard à l'organisation de la société trobriandaise, et aux rôles joués par les hommes eux-mêmes, devraient nous donner, en tant qu'anthropologues, matière à réflexion. [] nous avons accepté quasiment sans question l'héritage occidental de ce même XIX<sup>e</sup> siècle, fondé sur la ségrégation effective des femmes et leur éloignement des positions de pouvoir.

p.249s

Avec le mariage, les femmes trobriandaises voient leur valeur accrue du fait qu'elles assument dès ce moment un pouvoir socio-économique qui leur est propre, à travers la production et la distribution de leurs richesses spécifiques, et que d'elles dépendent la régénération de l'identité du *dala* et le retour à celui-ci de certains biens qui lui appartiennent. **La valeur accordée au pouvoir de procréation des femmes et l'importance reconnue aux enfants mis au monde sont, à cet égard, tout à fait significatives.** [] **Ce ne sont pas des femmes, c'est la valeur de la féminité que les hommes acquièrent par le mariage** [].

Les objets d'échange trobriandais, à la différence de l'argent des sociétés occidentales, ne peuvent être séparés de l'expérience humaine (reproduction et continuité de la vie). [] Les femmes trobriandaises, à qui il revient d'assurer la continuité du *dala*, ont l'immortalité en leur pouvoir ; **et ce pouvoir qu'elles exercent sur le temps cosmique (anhistorique) n'appartient qu'à elles.** Par leurs richesses propres, elles pénètrent aussi dans le domaine des hommes, qui est celui de l'histoire. Mais ici leur pouvoir est moins absolu, puisqu'elles partagent la scène avec les hommes. [] Les hommes, de leur côté, n'ont aucun accès au domaine des femmes qui se situe hors de l'histoire et où se résume l'identité du *dala* ; ils ne peuvent ni réclamer en retour les noms du *dala* qui ont été prêtés, ni assurer à eux seuls la reconstitution du patrimoine foncier du *dala*.

p.251

... la terre est loin de fournir aux hommes une identité transcendante comparable à celle qui est assurée par la puissance reproductive des femmes et grâce à laquelle l'identité du *dala* se trouve maintenue.

**Aux îles Trobriand, le pouvoir des hommes est donc limité, et l'aspiration masculine à l'immortalité ne peut se réaliser qu'à travers le contrôle qu'exercent les femmes sur l'identité du *dala*.**

p.253s

On sait aux îles Trobriand que les êtres humains sont périssables, mais ce savoir, mis en scène dans les rituels funéraires, ne fait que renforcer l'importance accordée à la continuité de la vie, et la confiance dans la faculté qu'ont les hommes d'atteindre à l'immortalité. C'est pourquoi la perpétuation de la vie a une importance infiniment plus grande que l'espèce d'immortalité attachée à certains objets.



... les principaux objets d'échange demeurent symboliquement associés aux processus de la vie, de la mort et de la renaissance, de sorte que l'immortalité ne s'atteint réellement qu'à travers un tel cycle ou une réplique de ce cycle.

p.254

... il n'y a pas loin de penser que la valeur des femmes et la valeur de la vie elle-même commencent à décliner dès que les hommes se mettent à la recherche de moyens pour créer leur propre transcendance sans plus se soucier de lier ces moyens à la perpétuation de la vie.

Inversement, dans certaines sociétés non occidentales – dans d'autres aires mélanésiennes, chez les aborigènes d'Australie, et ailleurs encore -, les objets sont porteurs d'une valeur symbolique de fertilité et de régénération, mais **les hommes tentent de les maîtriser en totalité. Les femmes sont alors exclues des lieux de cultes et tenues à l'écart des rituels, et les mythes racontent alors comment les hommes se sont jadis emparés du pouvoir et des objets détenus par les femmes. Dans ces sociétés, le pouvoir des hommes tend continuellement à absorber celui des femmes.**

SALADIN D'ANGLURE Bernard, Un « troisième » sexe social chez les Inuit (« transsexualité, travestissement et chamanisme), in HÉRITIER, Françoise, sous la direction de, *Hommes-Femmes, la construction de la différence*, Cité des Sciences et de l'Industrie, 2005

La sexualisation du monde commence avec l'apparition des deux premiers humains, deux mâles adultes qui sortirent de terre à l'aube des temps. Après une certaine période de vie commune, ils voulurent se reproduire et l'un d'eux mis l'autre enceint. Mais quand vint le temps d'accoucher, l'homme enceint ne savait comment faire. Son compagnon improvisa alors un chant magique : « Cet homme, ce pénis, qu'il s'y produise une ouverture assez spacieuse ! Ouverture ! Ouverture ! » Le pénis de l'homme se rétracta, son périnée se fendit, ce qui permit au bébé de naître. Ainsi fut créée la première femme.

La croyance prévaut chez les Inuit contemporains que le sexe du fœtus est instable et qu'il peut changer au moment de la naissance. **Ce sexe correspond à celui de l'ancêtre dont l'âme-nom a choisi de se réincarner.** L'autre âme du mort, l'âme-double, est partie vivre dans l'au-delà. [] Le fœtus peut choisir, en se réincarnant, de naître avec un sexe différent de celui qu'il avait dans sa vie précédente.

À la naissance d'un enfant, on cherchait toujours à savoir qui revivait en lui. Des rêves prémonitoires informaient les futurs parents du désir d'un défunt de vouloir revivre auprès d'eux. **Plusieurs défunts pouvaient se manifester ainsi**, à propos d'un même enfant. Après la naissance, les pleurs répétés d'un nouveau-né étaient interprétés comme des signes d'un défunt oublié. On ajoutait alors son nom à ceux déjà attribués.

À Igloolik, dans les années 1970, environ 15% des individus avaient été travestis (jusqu'à la puberté). Ces croyances ont toujours cours dans certaines familles.

Tout individu devait constituer une famille avec quelqu'un du sexe opposé et **procréer ou adopter des enfants**. De rares cas d'homosexualité furent bien rapportés, mais il s'agissait la plupart du temps de relations avant mariage ou après veuvage, jamais établies sur une base stable et régulière.

Le travestissement des chamanes a été abondamment décrit en ce qui concerne la Sibérie. En reprenant la thèse de Léo Sternberg (1925), qui associe le sexe du chamane sibérien à son élection par un esprit du sexe opposé et à leur mariage mystique, j'ai émis l'hypothèse qu'il en allait de même chez les chamanes Inuit et qu'ils se recrutaient principalement chez les jeunes gens qui avaient été travestis. Disparition du chamanisme actif chez les Inuit canadiens au cours des années 1930. J'ai néanmoins pu relever plusieurs cas de chamanes qui avaient été travestis et mariés mystiquement avec leur esprit auxiliaire, source de leurs pouvoirs.

BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Nrf essais, Gallimard, 2004

### Notes

Indiens Mataco, du Chaco : pensent que des démons peuvent pénétrer dans le corps des femmes pendant qu'elles se baignent afin de les féconder (Raphael Karsten, *Indian Tribes of the Argentine and Bolivian Chaco : ethnological studies*, 1932) Source : Area Files.

BARDET J.P., CASSIN E., CHIARA V., DORÉ A., DUPÂQUIER J., ECHARD N., GRIMAL P., GRISONI D., JOURNET O., LACOSTE-DUJARDIN C., LALLEMAND S., NOBÉCOURT-GRANIER S., PAYEN J.C., SÉGALEN M., *La première fois ou le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*, Ramsay, 1981

### L'Afrique de l'Ouest

Nicole ECHARD, chargée de recherche CNRS,  
Odile JOURNET, enseignante à l'Université de Lyon II,  
Suzanne LALLEMAND, chargée de recherches CNRS

### Respect des ancêtres et amour du père chez les Mossi de Haute-Volta

Avant d'appartenir à un homme du groupe, **l'épouse est la propriété du patrilignage, de ses défunts (les ancêtres) et de leur éminent représentant, le patriarche.**

**C'est la première née qui mène la procession [funéraire de son géniteur].** Durant ces trajets, elle a les sandales du défunt aux pieds. Elle porte une grosse jarre remplie d'eau – symbole de vie et de fécondité – qu'elle répand ensuite contre la porte de la case qu'occupait son père.

### Les obligations de la procréation : l'exemple des Diola de Casamance

**Pour être féconds, les rapports sexuels doivent avoir lieu dans un monde de pénombre, le soir, ou au petit matin, moments favorables à la rencontre entre vivants et défunts en voie de réincarnation.**

Les plus grands 'ukin' (génies) sont ceux qui régissent fécondité et maternité.

Ces différents usages en matière d'identification sociale et de légitimation des enfants, s'appuient sur les représentations eschatologiques diola, les enfants à naître, les 'ehuwa', qui divaguent dans les quartiers, en quête d'un ventre hospitalier, ne sont autres que des parents défunts qui doivent

revivre ici-bas. Les rapports sexuels avec l'homme sont censés leur ouvrir le passage []. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour accueillir prioritairement les 'ehuwa' du patrilignage du mari.

CYRULNIK, Boris, *L'ensorcellement du monde*, Paris, Odile Jacob, 1997

Commentaire : ce passage est cité uniquement pour laisser la porte ouverte à des scénarii complémentaires ou plus lointains pour expliquer l'ensevelissement des morts, en relation avec la même pratique chez certains animaux.

Le théâtre de la mort

p.277

Pour décrire l'apparition de la réflexion humaine [] on n'a pas assez réfléchi à la théâtralisation de la mort il y a cent mille ans. Il est possible que les premiers rituels funéraires aient été effectués après la mort d'un néandertalien en Iran ou en Israël. [] L'homme ne pouvait plus jeter le corps de quelqu'un qu'il avait aimé. Il fallait faire autre chose. Monsieur Neandertal percevait certainement que l'aimé était devenu cadavre, mais il ne pouvait se résoudre à l'abandonner par terre. Déjà, le comportement des grands singes est fortement désorganisé par la perception du cadavre d'un être d'attachement. Ils tournent autour de lui sans pouvoir s'en détacher, jusqu'au moment où le corps pourri n'évoque rien pour eux. Ils peuvent alors s'en détacher et redevenir autonomes. Pour Neandertal, le cadavre n'était pas une chose pourrissante. Dans sa mémoire et dans ses évocations, c'était encore un proche-aimé, mort. Comme il ne pouvait ni continuer à vivre avec lui ni se résoudre à le jeter, il a soudain trouvé un truc pour s'adapter à ces deux contraintes opposées : il a enseveli le corps et théâtralisé la mort. Il a cherché une « chapelle » naturelle qu'il a aménagée comme il savait le faire, en composant un lit de fleurs où il a déposé le corps de l'aimé. Puis il l'a entouré de cailloux.

Le Monde des Religions, *Qui a écrit la Bible ?*, n°32, nov-décembre 2008

André PAUL, Bibliste et historien

Absente du texte hébraïque original du livre de Job, la croyance en la résurrection du corps se trouve généreusement instillée dans sa version grecque [la Septante, de l'hébreu au grec]. Au milieu du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère, la communauté juive d'Alexandrie traduit la Torah en grec. Ensuite rejetée par le judaïsme rabbinique, cette traduction devient une référence dans le monde chrétien.

Serge LAFFITE, L'Égypte

C'est encore en Égypte qu'est apparue, pour la première fois, l'idée de l'immortalité de l'âme. Une idée différente de la vague notion du « monde des morts » (le Schéol des Hébreux, l'Hadès des Grecs). Définitivement adoptée par le judaïsme au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, cette idée a connu un bel avenir avec le christianisme centré sur la foi en la résurrection de Jésus.

Actualité de l'histoire, mai 2007, *Frac-Maçonnerie, les grandes obédiences*

Grand Orient de France

Tournant de 1877 qui en fait une obédience bien particulière par la **suppression du 1er article de la constitution** : « La Franc-Maçonnerie a pour principe l'existence de Dieu et l'**immortalité de l'âme** ». [*Constitutions d'Anderson*, texte fondateur de la F-M actuelle, du nom du pasteur qui a rédigé le texte en 1723]

LE MONDE, 23.04.07, **L'Église renonce aux "limbes"** pour les enfants morts sans baptême

Dans un document de sa commission théologique internationale, l'Église estime qu'il existe désormais *"des bases sérieuses pour espérer que, lorsqu'ils meurent, les bébés non baptisés sont sauvés"*. Elle veut en finir *"avec des métaphores qui ne rendent plus adéquat le message d'espérance de la religion chrétienne"*.

La question remontait à l'origine du christianisme : si l'on admet que seuls les hommes baptisés sont sauvés et que tous les autres sont damnés, quel est le sort des enfants morts sans baptême ? Elle avait été tranchée au IV<sup>e</sup> siècle par saint Augustin : ces enfants innocents, mais encore *"souillés"* par le péché originel, sont accueillis dans ce **lieu intermédiaire entre l'enfer et le paradis, appelé "limbes"**.

Augustin était convaincu que l'humanité pécheresse depuis la faute d'Adam et Ève ne pouvait être rachetée que par la seule *"grâce"* de Dieu donnée par la foi et le baptême. On sait combien, jusqu'aux protestants et aux jansénistes, cette idée a labouré les consciences occidentales. Terrible verdict, en effet, que celui des limbes. L'agnostique Albert Camus, né comme Augustin sur la terre algérienne, disait qu'il ne pardonnerait jamais à l'auteur des *Confessions* d'être le "père" du péché originel, de la culpabilité des innocents et de la *"damnation des enfants morts sans baptême"*.

Que faire d'un si lourd héritage défendu, du Moyen Âge jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, par une Église manipulatrice, trop contente de faire peser la menace des limbes pour inciter les parents à faire baptiser au plus vite leurs enfants ? Sur ce point, sa réflexion théologique est enfin passée de l'intransigeance dogmatique à la miséricorde. Elle ne renonce pas au péché originel, encore moins au passage obligé par le baptême pour obtenir le salut éternel. Mais elle admet désormais que les enfants, sans possibilité de choix ni responsabilité, seront sauvés.

BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Nrf essais, Gallimard, 2004

### Notes

La reconnaissance de l'existence des limbes, lieu où vont les âmes des enfants morts sans baptême et, selon certaines interprétations, celles des fœtus animés (après le quarantième jour), se développe à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Elle vise à atténuer le scandale de la damnation d'êtres innocents de tout péché, sinon le péché originel. Dans les limbes, l'âme souffre de la privation de Dieu, mais non de peines des sens. Il semble que la croyance selon laquelle les enfants morts sans baptême, n'ayant « de place nulle part », ni dans ce monde ni dans l'autre, errant comme des « âmes en peine », pouvaient se changer en **dangereux revenants**, ait favorisé la réflexion sur les limbes. Dans ce lieu les petits êtres morts sans baptême pouvaient trouver la paix (cf Didier Lett « *La naissance du limbe...* » 1999, in *Etudes sur la mort*).

*Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, Paris, coédition Bayard Éditions, Les Éditions du Cerf, Éditions Fleurus-Mame, 2005

p.53s

§60. Qui sont les anges ?

Les anges sont des créatures purement spirituelles, incorporelles, invisibles et immortelles ; ce sont des êtres personnels, doués d'intelligence et de volonté.

§70. Qui donne l'âme à l'homme ?

L'âme spirituelle ne vient pas des parents, mais elle est créée directement par Dieu, et elle est immortelle. Se séparant du corps au moment de la mort, elle ne meurt pas ; elle s'unira à nouveau au corps au moment de la résurrection finale.

### Le tournant patriarcal – L'évolution du savoir sur la reproduction

Cette idéologie connaît une inflexion majeure et récente dans l'histoire de l'espèce humaine, au néolithique, il y a moins de 10 000 ans. En parallèle à la domestication animale et l'invention de l'élevage, l'espèce humaine acquiert un nouveau savoir révolutionnaire : on découvre que le Masculin est pour quelque chose dans la reproduction, la Femme ne peut plus conserver le monopole sur ce pouvoir détenu depuis des dizaines de milliers d'années. **Le concept et le mot de Père vont progressivement être inventés.** Aux statuettes féminines et aux représentations vulvaires liées à la fécondité succéderont les représentations du phallus.

Il faut attendre le XX<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne pour qu'apparaisse la génétique. Pendant longtemps le discours social imaginera que le sang intervient dans la reproduction (bon sang ne saurait mentir, consanguinité...). De nos jours encore, certaines sociétés humaines ne disposent pas de ce savoir moderne sur la reproduction, ne connaissent pas le rôle du Masculin, le concept et le mot de *père* n'existent toujours pas pour ces sociétés.

#### *Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Le processus de la reproduction est un savoir sophistiqué, et non une représentation innée ou une évidence : à quel moment de l'histoire l'humain a-t-il compris le lien entre sexualité et reproduction ? À partir de quand a-t-il pensé que le mâle laissait une empreinte de lui dans l'enfant, confirmant le concept de père ?

p.167 – L'hypothèse privilégiée aujourd'hui est celle d'une découverte liée à l'élevage, en séparant les mâles et les femelles pour éviter les combats, on aurait constaté l'absence de reproduction. Cette découverte serait donc récente au regard de l'histoire longue, 9000 ans au maximum, après l'invention de l'agriculture. Et encore cette découverte est-elle très localisée, l'agriculture et l'élevage s'étant diffusés progressivement à partir du croissant fertile qui inclut la Mésopotamie où l'on trouve un patriarcat naissant dès l'invention de son écriture il y a plus de 5000 ans.

p.182 – L'invention du concept et du mot de Père

p.185 – L'évolution des représentations de la reproduction est jalonnée de questions politiquement clé : quelle est la part relative de la femme et de l'homme ? Le rôle du plaisir ?

Stabilisation des températures, sédentarisation de l'humain, invention de l'agriculture puis de l'élevage, représentations et valeurs différentes des sexes.

Panorama général de la période observée :

depuis 1 million d'années, il y a 1 glaciation tous les 100 000 ans, voire 40 000 à 20 000 ans. La dernière glaciation débute il y a 80 000 ans. À 20 000 ans, la glace s'étend encore jusqu'à Berlin et Amsterdam, et s'achève complètement vers 12 000 par un réchauffement : l'herbe remplace la glace, la chaleur fait pousser les arbres.

L'homme de Néandertal, se manifeste pendant cette glaciation : il est apparu il y a 120 000 ans en même temps que l'*homo sapiens*, isolé en Europe par les glaces et pacifique il s'éteint il y a 32 000 ans. L'*homo sapiens sapiens* arrive en Europe il y a 40 000 ans.

Pendant la glaciation, la mer s'abaisse de 120 mètres ce qui accroît la surface des terres émergées et les possibilités de passages entre continents.

Alors que les périodes glaciaires connaissent une forte instabilité climatique, à partir de 12 000 ans s'établit une période de stabilité, permettant l'émergence des civilisations avec l'agriculture au Moyen-Orient (Palestine, Mésopotamie), agriculture qui pénètre en Europe il y a 8 à 6000 ans.

Sources :

*L'homme de néandertal*, ZDF, 1998

ANATI, Emmanuel, *La religion des origines*, 1995

LUMLEY, Henry de, *L'homme premier*, 1998

CERULLI, Religions traditionnelles, SPILLER, L'espace cosmique, *Encyclopédie religions*, 2000

VIDAL, Catherine, *Féminin Masculin - Mythes et idéologies*, 2006

BADINTER, Elisabeth, *L'Un est l'autre*, 1986

OPPENHEIM, Leo, *La Mésopotamie, portrait d'une civilisation*, 1964

CYRULNIK, Boris, *De chair et d'âme*, 2006

*L'homme de néandertal*, TV France 5, (ZDF 1998) 2005

- Glace en continu au Groenland depuis au moins 500 000 ans. En 1990 expédition européenne pour un carottage de 3000 m de profondeur permettant d'observer le climat sur un passé très lointain.
- **Variations climatiques : 10 à 15° au Groenland en 2 décennies seulement**, violents changements de température pendant la période des néandertaliens, pas de sédentarisation possible. **Stabilité seulement depuis 10 000 ans.**
- Il y a 2 millions d'années, un être redressé hominidé africain va en Asie et en Europe (fermeture il y a 500 000 ans par des glaciations). Différentes formes humaine dont l'*homo erectus* se rendent indépendant du climat grâce au feu (400 000 ans = domestication du feu)
- Sapiens commence à quitter l'Afrique il y a 100 à 150 000 ans, sans doute pour des raisons climatiques, arrive en Europe il y a 40.000 ans. Le Proche-Orient point de passage obligé depuis l'Afrique.
- Les figurines sont la création des sapiens et non des néandertaliens.

p.85

*Illustrations*

France, La Ferrassie – profil schématique d'un quadrupède entouré d'idéogrammes. Ce qui semble être un **signe vulvaire** occupe une place centrale.

Australie, Murray River - Analogies aux antipodes. La superficie gravée d'un abri rocheux montre la « syntaxe aurignacienne ». Au sud de l'Australie – profil schématique d'un quadrupède entouré d'idéogrammes. Ce qui semble être un **signe vulvaire** occupe une place centrale.

p.98

[Plus de 40 000 ans] Des datations aussi anciennes ont été récemment proposées, en Sibérie, pour certaines **statuettes féminines, qui font également partie de bagages funéraires**.

p.101

Pour ce qui concerne l'Asie, **les plus anciennes œuvres d'art que l'on ait pour l'instant (statuettes féminines, figures d'animaux et plaquette historiées)**, en Sibérie, sur les berges du lac Baïkal remontent aux mêmes dates qu'en Europe (environ 34 000 ans). [] **Dans le Proche-Orient, les œuvres d'art rupestres les plus anciennes** que l'on connaisse sont probablement des gravures rupestres à traits fins [qui] représentent des figures animales, des idéogrammes et des figures anthropomorphes, **en particulier féminines** [il y a plus de 12 000 ans] Elles représentent principalement des **associations de figures féminines et de figures animales**, associations que l'on retrouve chez les chasseurs archaïques dans au moins trois continents.

p.102

Les œuvres d'art figuratives **les plus anciennes attestées en Australie** et dont la datation soit avérée [sont des gravures antérieures à 17 000 ans]. Elles comprennent des **signes « vulvaires »** et d'autres idéogrammes du même type que ceux trouvés en France dans la phase aurignacienne et périgourdine. **On fait l'hypothèse, pour ces incisions, d'une fonction propitiatoire de la fécondité.**

p.136-137

Le plus ancien « sanctuaire » qu'on connaisse actuellement a été découvert sur une montagne du désert israélien du Néguev [plus de 35 000 ans]. Har Karkom, grand lieu de culte au cœur du Sinaï, très importante montagne sacrée à l'âge de bronze, se trouve sur une des pistes principales qui, depuis des temps immémoriaux, relie l'Afrique à l'Asie et au reste du monde. C'est aussi la source d'un silex d'excellente qualité. [] Une quarantaine de grands nodules de silex, dont certains sont hauts de plus d'un mètre, venant de trois carrières différentes, dans un rayon d'environ 3 kilomètres, ont des formes naturelles rappelant d'une part le buste humain, **principalement féminin**, d'autre part des animaux.

p.142

À Gonnendorf, dans la vallée du Rhin, site où étaient conservées dans des fosses des plaquettes avec des **silhouettes féminines** et animales gravées, en partie brisées, ordonnées d'une façon qui semble indiquer un comportement rituel à l'égard de ces images.

p.148

Emblématiques à cet égard sont les figurations **vulvaires (symboles de vie)** sur le corps de figures de proies animales (images d'animaux qui avaient été tués et consommés).

p.107

L'art visuel, pour ce que nous en savons, a entre 40 000 et 50 000 ans. Mais sa différenciation typologique ne s'est amorcée que dans les 12 000 dernières années. [] Dans les phases les plus anciennes, ces créations sont, dans le monde entier, d'une grande homogénéité.

p.157

À la fin du paléolithique est intervenu un phénomène inattendu, un rapide changement climatique.



[Ce] cataclysme écologique a entraîné des bouleversements radicaux. Pour l'Europe, l'Asie septentrionale et l'Amérique du Nord, c'est la fin de l'ère glaciaire. Pour le Moyen-Orient et une bonne partie de l'Afrique, c'est la période des grandes pluies. [] Le niveau des océans s'est élevé d'environ 120 mètres. [] Il n'est pas surprenant que les mythologies mésopotamiennes et bibliques parlent de déluge universel. Il est probable qu'elles se réfèrent à une mémoire collective bien plus ancienne que celle des textes qui nous sont parvenus et qui évoquent l'événement.

p.160

**Il semble en fait que ce soit au mésolithique qu'est née la structure familiale particulière de notre société européenne.** Et, avec elle, une conception nouvelle de l'agrégation sociale.

Un autre aspect du trauma intervenu à la suite du changement climatique est de caractère idéologique. [] C'est ainsi que s'est effondrée d'un coup une foi qui s'était perpétuée pendant une période quinze fois plus longue que le temps qui nous sépare du début de notre ère.

p.164

Pour ce qui nous est donné de savoir aujourd'hui, la première différenciation réelle des religions est intervenue à la fin du pléistocène, quand le cataclysme que les mythologies nomment « déluge universel » a bouleversé l'ordre précédent.

p.28

Selon certaines tribus [de l'Amazonie à celles de l'Australie], la femme fut créée avant l'homme. Parfois, c'est elle, « la grande mère primordiale », qui créa l'homme. **Dans presque toutes les sociétés agricoles émergentes**, la femme est l'emblème de la terre, féminine, dans le sein de laquelle est fécondée la semence du **liquide fécondateur qui descend du ciel, mâle**, pour l'engrosser.

LUMLEY, Henry de, *L'homme premier. Préhistoire, évolution, culture*, Paris, Odile Jacob, 1998

### Les premiers hommes modernes

Le plus étonnant est la diffusion sur une aire géographique étendue, et avec une grande uniformité de style, des Vénus : petites statuettes en ivoire, en os ou en pierre qui sont des **représentations féminines aux formes exagérées**, et assez stéréotypées [] ce qui témoigne de la **grande unité culturelle** de ces civilisations gravetiennes en Europe entre 26 000 et 20 000 ans.

### Les derniers peuples chasseurs

Et premiers peuples agriculteurs et pasteurs. Cette transition correspond chronologiquement à un **changement très important des climats et des paysages**. C'est l'extrême fin des temps glaciaires et de début des temps postglaciaires. Rappelons que 10 000 ans avant notre ère, le niveau des mers et des océans était situé 110 mètres plus bas que de nos jours.

Cette transition s'est sans doute faite beaucoup plus tôt au Proche-Orient. 10 000 av. J.-C. brillante civilisation appelée le « Natoufien ». Maisons de pierre. Au carrefour de plusieurs zones ayant des ressources végétales et animales complémentaires. Pour la première fois, les hommes se sédentarisent, ils vivent des produits de leurs territoires (récoltes – céréales sauvages) sans qu'il soit déjà possible de parler d'une agriculture.

Au Proche-Orient, en Anatolie et en Palestine, se constitue un foyer de néolithisation. Stature plus petite que celle des Hommes de Cro-Magnon ; ils sont plus graciles et **un certain dimorphisme sexuel apparaît** : les femmes diffèrent légèrement des hommes par leur morphologie encore plus

gracile.

**Le culte des morts et les rites funéraires deviennent complexes avec des règles bien précises. Dans la plupart des cas, de l'ocre a été répandu sur les corps, témoignant d'une volonté de donner une vie nouvelle au défunt.**

Il existait aussi un proto-élevage. Les plus anciennes trace de domestication remontent au Mésolithique, en particulier celle du chien qui remonte à 10 000 ans avant notre ère. Dans le petit village natoufien de Mallaha, des chiens ont été trouvés enterrés à côté des maisons, parfois dans les sépultures.

**Domestication du mouton. C'était le cas en Iran, dès le VII<sup>e</sup> millénaire av. J.-C.** Il se retrouve également au début du VI<sup>e</sup> millénaire à Châteauneuf-les-Martigues. Cet élevage est encore sommaire et ne deviendra prépondérant qu'au Néolithique. Il a été vraisemblablement introduit en Méditerranée occidentale à partir de foyers de domestication proche-orientaux.

### La néolithisation

S'installe simultanément aux environs du VII<sup>e</sup> millénaire dans différentes régions de la planète. Il y eut un changement extraordinaire dans le mode de vie des Hommes, qui ne vécurent plus simplement de chasse, de cueillette et de pêche, mais devinrent producteurs de nourriture. En Anatolie par exemple, culture du blé, de l'orge, de la lentille, et aussi domestication de la chèvre et du mouton. Ainsi, dans différentes parties du globe, des groupes humains, sans avoir aucune possibilité de rencontre et d'échange, ont trouvé des solutions comparables pour subvenir à leurs besoins et produire leur nourriture.

Le néolithique correspond à un changement climatique extraordinaire.

Les civilisations néolithiques d'Europe et du Bassin méditerranéen ont été importées du Proche-Orient.

### L'élevage

À la reproduction hasardeuse l'Homme du Néolithique substitue **des croisements** au sein des mêmes troupeaux, accentuant la diversification par consanguinité, si bien qu'il arrive à créer les premières espèces domestiques, par exemple le mouton, qui a été une évolution du mouflon par sélection progressive.

Le mouton a certainement été le plus ancien animal d'élevage : il apparaît en cours de domestication à Shanidar, au nord de l'Irak, vers 9 000 ans avant J.-C., **dans un milieu pas encore néolithique mais mésolithique**. La chèvre apparaît également à une époque très ancienne, par exemple en Jordanie, dans une culture antérieure à l'invention de la céramique, vers 7 000 ans avant J.-C. Le porc est domestiqué un peu plus tard. Sa présence a été mise en évidence en **Mésopotamie dès 6 500 ans avant notre ère**. Au V<sup>e</sup> millénaire se développe l'élevage du bœuf, en Palestine et en Grèce du Nord.

**Dans les premières civilisations néolithiques du Proche-Orient, il existe des figurines féminines aux formes avantageuses évoquant celles du Paléolithique** mais dans un contexte culturel et religieux très différent, et qui sont parfois parturientes.

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

Religions traditionnelles d'Amérique du Sud et des Caraïbes      Ernesta CERULLI  
p.1292

**Divinités féminines** dont la présence a été signalée dans des lieux très éloignés les uns des autres. Déeses créatrices seulement en partie, **étroitement liées à la fertilité**, en cela mère des hommes, des animaux, des plantes, mais aussi de la terre fertile et des eaux, elles sont en un mot auteurs et patronnes de la nature, images divinisées de la femme féconde.

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

L'espace cosmique      Leda SPILLER  
p.1619-1623

Dans son étude sur le monothéisme dans les différentes civilisations, Raffaele Pettazzoni a montré que les nombreuses divinités présentaient une série d'attributs communs. Il s'agissait presque toujours de **divinités masculines fécondatrices** (et parfois aussi créatrices), en général à travers l'action de la pluie ou dans leur épiphanie sous forme animale (de taureau ou de cheval, la plupart du temps, presque universellement mis en relation avec la puissance agressive du **phallus**). **De telles divinités sont typiques de sociétés fondées sur l'élevage** de moutons ou de bétail, de populations nomades, dotées de **système sociaux reposant sur un patriarcat rigide**.

Des mains de femmes sur la paroi des grottes, *Le Figaro*, Sciences & Médecine, p.10, 5/1/2006

Une étude des empreintes de main préhistoriques montre, pour la première fois de façon sûre, que les femmes participaient à la réalisation des peintures rupestres. **La parité faisait loi dans les grottes préhistoriques**. Les dessins exécutés **il y a plus de 10 000 ans** sur les parois rocheuses n'étaient pas l'apanage des hommes, les femmes aussi ont pratiqué cet «art». La découverte, petite révolution dans le domaine de la préhistoire, a été faite dans la grotte Gua Masri II à l'est de Bornéo (Indonésie). Jean-Michel Chazine, chercheur au CNRS, y étudie depuis plus de dix ans avec son équipe les peintures rupestres. Dans cette région du monde, les grottes sont riches en représentations de mains dites négatives, c'est-à-dire réalisées par la méthode du pochoir en appliquant sa main contre la pierre puis en y crachotant un colorant naturel préalablement malaxé dans la bouche. C'est précisément de ces empreintes de main que se sont servis les scientifiques pour identifier le sexe de leurs auteurs. En 2004, deux préhistoriens américains avaient ouvert la voie en affirmant qu'il était possible de distinguer un homme d'une femme en mesurant la longueur des doigts sur les tracés. Deux ans plus tôt en effet, le biologiste John Manning avait montré, sur des milliers de personnes d'origines géographiques diverses, que la majorité des hommes avaient l'annulaire plus long que l'index, quand les femmes avaient ces deux doigts de la même taille.

Le Monde, 11/1/2006, Les peintres rupestres n'étaient pas toujours des hommes  
La fonction des mains négatives, que l'on retrouve dans l'art rupestre, aussi bien dans la préhistoire que chez les « primitifs » contemporains, « devait être lié à des pratiques de guérisseurs, et donc de guérisseuses ».

VIDAL, Catherine, sous la direction de, *Féminin Masculin - Mythes et idéologies*, Paris, Belin, 2006

Du sexe et des os Evelyne PEYRE, paléanthropologue, chercheuse CNRS, musée de l'Homme

Étudier l'histoire humaine, c'est, entre autres, lire l'histoire réussie d'un bouleversement de la hiérarchie des fonctions biologiques au profit du cerveau et à la défaveur de la procréation.

Marcher ou procréer ? Le bassin humain actuel est le résultat d'importants remaniements architecturaux survenus au cours des six derniers millions d'années. Les modalités des fonctions obstétricales en sont fortement bouleversées.

Les groupes humains varient non seulement selon leur environnement et les ressources nutritives disponibles, mais aussi, et c'est capital, selon les coutumes ou les modes alimentaires du groupe social. Alors que l'opinion commune considère qu'on reconnaît une femme à ses hanches larges, les scientifiques sont plus nuancés et montrent que **la largeur des hanches est principalement déterminée par des facteurs culturels et non par des facteurs génétiques**.

À la recherche du sexe des os, l'anthropologue est donc souvent confronté aux effets du social inscrits dans le biologique, c'est-à-dire à un sexe biologique déterminé non par les gènes, mais par le genre, à savoir un sexe social.

Les rapports sociaux entre hommes et femmes n'ont pas toujours été à l'image de ce que les ethnologues observent aujourd'hui. **Ainsi, durant le dernier maximum glaciaire, période où les humains nomades ont restreint leurs déplacements, le dimorphisme sexuel est peu marqué, ce qui peut suggérer que ces populations ne présentaient pas de division sexuée du travail telle qu'on l'observe chez les chasseurs-collecteurs actuels.**

L'éternel féminin en paléanthropologie et en préhistoire Pascal PICQ  
paléanthropologue Collège de France

On ignore comment cela se passait chez Cro-Magnon, mais je pense que cette conception aussi dualiste que sexiste découle des changements apparus dans les sociétés agricoles au cours du Néolithique. Cet archaïsme est récent et nos « sociétés modernes » restent ancrées dans une pensée néolithique qui accouche du patriarcat et du dieu mâle unique.

Je tenterai de démontrer que ces inégalités sont en fait des constructions culturelles, qu'elles sont récentes dans notre évolution, depuis l'émergence des sociétés agricoles.

Les hommes de Néandertal et de Cro-Magnon enterraient tous leurs morts, les femmes, les hommes comme les enfants. Les préhistoriens ne dégagent **pas de différence de statut entre les sépultures des femmes et des hommes**.

Le Néolithique et la condition féminine

Les temps glaciaires ne sont pas l'âge d'or de l'humanité, mais encore moins cette période sinistre si complaisamment évoquée. Alors si les fondements de l'idéologie de la domination masculine ne sortent pas de la préhistoire, d'où proviennent-ils ? Mon hypothèse est qu'ils émergent au Néolithique et se renforcent avec les premières civilisations dans le bassin méditerranéen. Pierre

Bourdieu et Germaine Tillon analysent avec pertinence les origines de l'idéologie masculine qui, si elle est universelle, se radicalise dans le bassin méditerranéen. La partition du rôle économique des deux sexes conduit à l'enfermement des femmes, au contrôle despotique de leur sexualité, à la sacralisation de la virginité, aux crimes d'honneur, à l'enchaînement des grossesses d'une année sur l'autre (croissez et multipliez !) et aussi à la pratique de l'inceste comme jamais auparavant (pour ne pas diviser les terres et les royaumes).

La révolution néolithique du Moyen-Orient s'étale sur plusieurs millénaires. Dans les premiers temps, femmes et hommes participent aux activités pénibles de meulage des graminées. Le Néolithique, l'âge de la pierre polie, est celui de l'invention des meules. Les efforts physiques sollicitent les squelettes : les stigmates s'observent sur les squelettes des deux sexes. **Quelques millénaires plus tard, seuls les squelettes des femmes portent ces stigmates.** Ces changements dans l'attribution des tâches entre les sexes s'accompagnent d'autres représentations du monde et d'autres croyances. En fait, ces autres divisions des tâches proviennent moins des conditions économiques et matérielles du Néolithique que de changements profonds dans les représentations du monde de ces sociétés, de leurs divinités et des relations femmes/hommes.

**Dans les sites néolithiques du croissant fertile, on trouve des figurines présentant des femmes opulentes, qui rappellent d'ailleurs les Vénus du Gravettien plus anciennes de 20 000 ans** citées plus haut. Ces femmes représentées assises sur des trônes, dominant parfois des léopards et d'autres bêtes sauvages, évoquent pour les archéologues des « déesses mères » ou des « maîtresse des animaux ». On retrouve là l'idée d'un culte de la fécondité, renforcé dans le contexte d'une économie agricole reposant sur la reproduction des plantes et des animaux.

**Les travaux les plus récents décrivent une période néolithique ancienne avec un rôle politique et religieux important des femmes. Au fil des millénaires, celles-ci s'en trouvent spoliées, elles sont écartées et soumises.** Les vestiges archéologiques associés à des pratiques religieuses livrent des figures cultuelles plus masculines à côté des « déesses mères », comme des cornes d'aurochs. L'aurochs, fabuleux et puissant animal mythique représentant la force sauvage et virile dont la symbolique envahit tout le bassin méditerranéen jusqu'au culte de Mithra du début de l'ère chrétienne. Entre-temps, les monothéismes ont imposé le Dieu unique d'Israël.

Le Monde2, 2/2/2007, interview de Françoise Héritier

Priscille Touraine, une jeune anthropologue qui a fait une thèse avec moi, a étudié la différence de taille entre les hommes et les femmes [] Son travail démontre que, **au fil des millénaires, la taille des femmes n'a cessé de diminuer, alors que celle des hommes progressait en raison d'une pression sélective puissante.** Ce dimorphisme sexuel a une explication très simple : l'alimentation des femmes et des hommes n'était pas la même.

BADINTER, Elisabeth, *L'Un est l'autre*, Paris, Odile Jacob, 1986

### 1ère partie    L'un et l'autre

À regarder les objets du culte et de l'art, on devine lequel du masculin ou du féminin est auréolé de la puissance magique ou religieuse, qui détient le pouvoir procréateur, essentiel en cette période préhistorique. **La représentation d'un nouveau personnage n'est jamais gratuite. Elle indique**

**au contraire une réévaluation des pouvoirs de l'Un ou de l'Autre**, qui modifie le rapport de force antérieur. Celui-ci n'est donc jamais acquis une fois pour toutes, mais fluctue en fonction des bouleversements techniques et idéologiques. Au demeurant, lorsqu'on entrevoit cette lointaine période de l'histoire de l'humanité, on n'est pas seulement frappé par l'évolution du rapport des sexes, on garde aussi l'impression d'un relatif équilibre des pouvoirs attribués à chacun. Contrairement à la période qui suivra, nous percevons mal l'oppression générale d'un sexe par l'autre. Mais là commence peut-être notre fabulation...

## Chapitre I La complémentarité originelle des sexes

Chez les Mundugumor [note : peuplade des mers du Sud étudiée par M.Mead, *L'Un et l'Autre Sexe*, Denoël-Gonthier, 1975], qui mettent l'accent sur une agressivité commune aux deux sexes, sans caractère complémentaire autre que celui de l'anatomie sexuelle, la vie proprement féminine nous paraît détestable. À l'exception de la sexualité génitale, grossesse et allaitement sont tenus en exécution et évités dans la mesure du possible.

Les préhistoriens font commencer le paléolithique supérieur vers 35 000 avant J.-C. C'est au cours de cette période que *l'homo sapiens* prend possession de la plus grande partie du monde et que se mettent en place de prestigieuses civilisations [note : l'ensemble de ces brillantes cultures (...) évolue au cours d'une période qui dura à peu près 25 000 ans jusqu'en -10 000]. En même temps que s'affirme le culte des morts, la création artistique se développe de façon prodigieuse []. Pendant ce temps, qui représente dix fois notre histoire, **les changements climatiques eurent des répercussions sur les conditions de vie de nos ancêtres, et donc très probablement aussi sur les relations entre hommes et femmes.** [] toutes ces civilisations ont en commun de vivre grâce à la chasse et la cueillette, mode de vie qui n'a pas complètement disparu aujourd'hui [une trentaine de sociétés [qui n'ont] pas une vision commune des rapports hommes/femmes].

p.36s

... les chasseurs-cueilleurs du paléolithique ne nous ont laissé aucun signe tangible de leur vie de « couple ». **À ce jour, nous ne possédons pas la moindre représentation du couple humain dans l'art pariétal et mobilier pourtant si riche à cette époque. André Leroi-Gourhan s'est constamment étonné de « l'absence totale de représentations d'accouplements humains ou animaux, et, plus encore, de celle des caractères sexuels primaires »** [*Les Racines du monde*, Belfond, 1982]. Tout au plus trouve-t-on indiqués les caractères sexuels secondaires, qui montrent l'appartenance des animaux à l'un et l'autre sexe. **Mais on ne connaît aucun cas d'une figure masculine ithyphallique [qui représente un phallus en érection] au voisinage immédiat d'une figure féminine** [André Leroi-Gourhan, *Préhistoire de l'art occidental*, Mazenod, 1965]. Pourtant, lorsqu'on considère l'ensemble des figurations du paléolithique supérieur, il ne manque pas de figures féminines et masculines. L'art pariétal de l'époque magdalénienne est riche de représentations sexuées, réalistes ou abstraites selon les périodes. Mais leur disposition spatiale forme des ensembles séparées, comme on peut l'observer notamment à Lascaux. Apparemment, la séparation des sexes au paléolithique s'est opérée jusque dans l'art. Du moins est-ce l'image que nos lointains ancêtres ont laissé d'eux. Les femmes et les hommes semblent avoir constitué deux groupes à part, dont on ignore les relations et les échanges.

p.40s

Enfin, les précieuses recherches de Leroi-Gourhan et d'Annette Laming-Emperaire sur l'art des cavernes ont, elles aussi, contribué à montrer que les hommes du paléolithique avaient une réelle conscience de leur complémentarité, même s'ils l'exprimaient d'une façon encore relativement peu compréhensible pour l'observateur du XX<sup>e</sup> siècle. Outre les représentations humaines explicitement

figurées, il y a, dans les sanctuaires pariétaux, des signes abstraits ou réalistes qui symbolisent les deux sexes et des figurations d'animaux d'espèces différentes (toujours les mêmes) associées en couple. On découvre ainsi tout un réseau de relations entre les animaux, les êtres humains et les signes, divisés chacun en deux groupes complémentaires. Par exemple, la répartition topographique des figures masculines, associées aux chevaux, aux bouquetins et aux cerfs, forme un groupe distinct de celui composé des figures féminines, des bisons, des bœufs et des mammouths. La répartition des figures en un groupe mâle et un groupe femelle paraît donc fort probable. Leroi-Gourhan en conclut que le « *couplage* » est un principe fondamental auquel l'idée de reproduction n'est peut-être pas étrangère. « On a l'impression d'être en présence d'un système poli par le temps, comme dans les vieilles régions du monde actuel où *il peut exister des entités divines masculines et féminines* dont l'action ne fait pas ouvertement allusion à la reproduction sexuelle, encore que leurs vertus masculines et féminines soient indispensablement complémentaires. » [souligné par E.Badinter] Finalement, malgré leur apparente distance, masculin et féminin sont inséparables. Mais l'art des cavernes ne dit pas seulement leur complémentarité, il indique aussi que l'Un n'a pas meilleure place que l'Autre. [] **rien ne permet de croire que les hommes de cette époque ont exercé un pouvoir tyrannique sur les femmes.** Ni elles sur eux.

p.42

Depuis quelques années, certains anthropologues américains proposent une autre représentation du rapport des sexes dans la société paléolithique [que la suprématie de l'Un et l'oppression de l'Autre]. Depuis près d'un siècle, [la majeure partie des anthropologues a] en effet élaboré une problématique unique de parenté. Pour les uns, l'évidente filiation matrilineaire fondait le pouvoir des femmes. Pour d'autres, la force et l'alliance des hommes étaient à l'origine de l'échange des femmes et de leur pouvoir sur elles et leurs enfants.

Ni matriarcat ni patriarcat primitifs.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la thèse évolutionniste d'un matriarcat primitif connut un succès inouï. L'Allemand Bachofen et l'Anglais Lewis Henry Morgan postulèrent que les familles primitives avaient d'abord été des matriarcats, des lignées femelles qui ne reconnaissaient que l'ascendance maternelle. Peu de temps après, Friedrich Engels adoptait la même thèse. Cette théorie s'appuyait sur le fait que la filiation mère/enfant est indiscutable, alors que la paternité peut être mise en doute, voire ignorée. [] Ce ne serait que beaucoup plus tard que les peuples primitifs auraient commencé à concevoir la notion de paternité. Les hommes se seraient alors approprié le pouvoir, les biens et les titres acquis par les femmes en tant que chefs de famille et se seraient donné le rang de patriarches, dont les enfants retiendraient l'ascendance patrilinéaire [thèse] reprise par les féministes dans les années 1970-1980 avec plus ou moins de bonheur.

Il est vrai que les thèses matriarcales ont souvent été caricaturées par leurs adversaires, notamment en leur faisant dire que les mères auraient eu un pouvoir politique équivalent à celui que les pères détiendront plus tard. En vérité, si les anthropologues féministes n'ont rien dit de tel, leurs adversaires ont profité de la caricature pour exclure leurs thèses de la cité scientifique, quitte à occulter leurs arguments les plus intéressants. Depuis cent ans, les tenants du patriarcat primitif ont refusé tout compromis avec les partisans du matriarcat.

p.46

D'autres allèrent plus loin encore, en contestant le caractère primitif de la maternité que les tenants du droit naturel expliquaient par l'ignorance de la paternité et l'instabilité des liens conjugaux. Lowie et plus tard l'anthropologie lévi-straussienne prirent le contre-pied de ce schéma. Pour eux, c'est la famille, unité sociale universelle, qui se trouve aux origines, et non le clan. L'humanité ne commence vraiment qu'avec la relation triangulaire et le pouvoir du père sur la femme et l'enfant.

Les thèses récentes de la sociobiologie américaine vinrent, à point nommé, entériner cette hypothèse.

p.47

Peu importe que la paternité hésite entre le frère de la mère et son compagnon [note : l'oncle peut être considéré, encore aujourd'hui dans certaines sociétés, comme père]

p.48

Telle est la thèse la plus généralement admise aujourd'hui. Chacun s'accorde pour reconnaître avec Lévi-Strauss que l'asymétrie entre les sexes caractérise la société humaine. Même Simone de Beauvoir s'est dite convaincue par ce propos. À ses yeux, l'âge d'or de la femme n'est qu'un mythe. « La société a toujours été mâle ; le pouvoir politique a toujours été aux mains des hommes » [*Le Deuxième Sexe*, 1949]

**Pour notre part, aucune des deux hypothèses du matriarcat ou du patriarcat primitif ne nous convainc.**

p.50

L'hypothèse patriarcale, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, nous paraît tout aussi discutable. Elle présuppose l'institution du mariage et la reconnaissance du père biologique qui sont hautement improbables à l'époque. [] On peut donc supposer qu'à l'instar de certaines sociétés mélanésiennes ou australiennes [note : (...) toutes les femmes adultes de la tribu, qu'elles aient enfanté ou non, sont appelées « Mère »], qui pensaient la maternité comme une fonction sociale du sexe féminin, les chasseurs de la préhistoire envisageaient la paternité sous le même angle, c'est-à-dire collectif.

**Rien dans les sociétés du paléolithique supérieur ne prouve l'existence d'un système de pouvoir plutôt qu'un autre.**

p.51

Il y a actuellement un consensus pour admettre que ce pouvoir a toujours appartenu aux hommes, puisqu'on ne connaît aucune société, même matrilineaire, où les femmes dominent, explicitement les hommes. Mais de ce constat on ne peut rien déduire quant à un prétendu pouvoir paternel originel. Le pouvoir masculin n'était pas nécessairement celui du père. Et, surtout, les femmes du paléolithique détenaient peut-être d'autres pouvoirs inconnus de nous aujourd'hui.

p.53

**Durant la période pré-historique qui nous occupe, certains signes permettent d'imaginer que les femmes ont, elles aussi, détenu de très grands pouvoirs.**

L'évolution de la représentation des sexes prouve un intérêt extrême pour les deux acteurs de l'humanité, et même une fascination particulière à l'égard des femmes. Dès l'aurignacien (-30 000), à un âge qui ne produit guère que des incisions et graffitis, on voit déjà apparaître des vulves, symboles de fécondité. À l'époque suivante, aux confins du gravettien et solutréen (-25 000 à -15000), se multiplient les statuettes féminines d'os, d'ivoire et de pierre qui viennent de l'Ukraine à l'Europe centrale [note : une quarantaine en France, 35 dans le groupe sibérien]. **Pendant ce temps, le nombre des statuettes masculines est tellement réduit qu'on peut à peine les mentionner.** En revanche, durant la période magdalénienne, si les figures humaines se font beaucoup plus rares, ce sont les représentations masculines qui l'emportent [note : silhouettes de profil, personnages ithyphalliques, parfois un phallus isolé ou un visage de face ou de profil]. L'apparition de plus en plus fréquente de personnages masculins masqués, semblant observer un rite magique, marque l'importance de la chasse. Le gibier est alors la nourriture prédominante de l'homme, tandis que les plantes ne constituent plus qu'un appoint intéressant pendant la belle saison. La représentation des sexes est l'expression du nouvel équilibre alimentaire...

p.55

Nous voudrions proposer une autre hypothèse concernant le rapport des sexes au paléolithique.

Nous croyons qu'au pouvoir physique et métaphysique du chasseur correspond symétriquement le pouvoir procréateur de la femme. Cette suggestion se fonde sur deux caractéristiques propres à l'art de cette époque. **D'abord, le grand nombre de statuettes féminines témoigne d'un authentique**



**culte de la fécondité qui conduira aux Déesses-Mères de la période néolithique.** De toute évidence, les artistes de l'aurignacien et du gravettien s'intéressent essentiellement à l'aspect maternel de la naissance et de la perpétuation de l'espèce. Les statuettes du gravettien au ventre énorme, aux seins hypertrophiés descendant jusqu'au bassin, représentent la femme sur le point d'accoucher. À quelques exceptions près, celles qu'on a improprement appelées des « Vénus » n'ont pas de visage. Seule est marquée de façon hyperbolique la partie du corps qui participe à la fécondité. [] S'il est impossible de préciser la fonction exacte de ces « Vénus » []. Nous avons vu que Leroi-Gourhan a constamment fait remarquer l'absence de toute représentation de l'acte sexuel. Pas le moindre couple procréateur, aucune marque d'érotisme dans tout l'art paléolithique. N'est-ce pas le signe que la procréation était un pouvoir strictement féminin ? Même si les hommes soupçonnaient leur participation à celle-ci, la paternité biologique ne pouvait être à cette époque qu'une idée vague, sans commune mesure avec l'évidence de la création féminine [il est certain que cette hypothèse ne peut plus être faite à propos des sociétés primitives actuelles qui connaissent la part essentielle prise par l'homme dans la procréation, même si toutes n'en ont pas une conception biologique exacte]. Il n'est donc pas exclu que les hommes se soient représentés la reproduction de l'espèce comme une sorte de *parthénogenèse*, reconnaissant du même coup à leurs compagnes le pouvoir exorbitant de créer la vie. Une telle puissance, qu'ils ne possédaient pas, ne pouvait que susciter l'envie et l'admiration des hommes. Elle valait bien celle du chasseur, à moins peut-être qu'elle ne la surpassât.

Dès le haut paléolithique, sont placés dans les tombes des coquillages, emblèmes par excellence des organes féminins. **Leur disposition répondait probablement à un rite magico-religieux, destiné à rendre la vie aux morts** [note : de même que l'ocre rouge qui enduit les tombes était une évocation du sang et du principe vital qu'il détient]. **C'est pourquoi on a souvent pensé que les femmes pouvaient avoir été chargées des rites funéraires.**

Les travaux récents de l'anthropologue américaine Annette Weiner sur les femmes trobriandaises encouragent cette interprétation. Ils ont mis en lumière l'importance du pouvoir féminin de régénération dans cette société matrilineaire [*La Richesse des femmes, ou comment l'esprit vient aux hommes*, 1983].

Les femmes trobriandaises, à qui il revient d'assurer la continuité du *dala* [liens du sang, sous-clan], ont donc l'immortalité en leur pouvoir ; et ce pouvoir n'appartient qu'à elles.

Certes, on ne peut pas légitimement appliquer telle quelle l'analyse de la société trobriandaise au cas des sociétés préhistoriques. Mais les travaux d'A. Weiner ont le grand mérite de rompre avec les théories dominantes, fondées sur l'éloignement des femmes des positions de pouvoir.

À notre tour, nous voudrions suggérer l'idée que, dans les sociétés du paléolithique, le contrôle et le pouvoir ont pu être exercés à la fois par les hommes et par les femmes. [] dans leur sphère respective, chacun contrôlait différents types de ressources et, de ce fait, exerçait sur l'Autre, sous divers modes et à différents degrés, un pouvoir spécifique.

[] au fil de l'époque magdalénienne, les représentations féminines se font de plus en plus rares, jusqu'à être, à la fin du paléolithique (-9 000), totalement absentes. Cette constatation est peut-être l'indication d'une perte de prestige féminin au profit du chasseur mâle. Ce ne peut pas être cependant le signe de la toute-puissance masculine, sinon on ne comprendrait pas comment la période suivante, qui marque l'apogée du prestige féminin, aurait pu succéder à celle-ci, totalement à rebours de l'idéologie dominante.

## Chapitre II De la puissance féminine aux pouvoirs partagés

La période que nous abordons commence au X<sup>e</sup> millénaire et se termine vers la fin du second. Elle débute par une révolution climatique marquée par la fin de la glaciation de Würm et s'achève un peu

avant le commencement de l'ère historique. Elle est jalonnée de trois grandes étapes, caractérisées par des cultures et styles de vie différents. [] Durant cette longue période, les rapports homme/femme, pour autant qu'on puisse les imaginer avec quelque précision, paraissent évoluer dans le sens d'un plus grand prestige des unes puis des autres. Mais le peu que nous sachions de cette époque ne laisse pas supposer de révolution semblable à celle que nous connaissons par la suite. [] Le rapport de complémentarité persiste de façon positive, sous l'angle de la collaboration et de l'interférence et non encore sous celui de l'exclusion propre au patriarcat absolu à peu près généralisé à l'époque historique.

Puissance de la femme. Pouvoir de la mère.

Entre le VIII<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> millénaire, s'effectue au Moyen-Orient – avec presque deux mille ans d'avance sur l'Occident – une transformation radicale du genre de vie des populations qui passent de l'économie reposant sur la chasse et la cueillette à la domestication de la plante et de l'animal.

**[La période néolithique] est caractérisée par un prestige féminin, probablement très supérieur à celui de la période précédente. Cette puissance féminine et maternelle est attestée par un nombre impressionnant de sculptures et de représentations de personnages féminins à l'allure imposante, dont la nature divine s'impose de plus en plus nettement. Dans le même temps, les représentations masculines se feront plus rares et plus pauvres, dénuées de l'aspect hiératique et magique auquel on reconnaît les déesses. Le culte des Déesses-Mères répandu dans tout le Moyen-Orient ne signifie pas qu'il régnait alors un matriarcat tout-puissant, qui aurait réduit les hommes à la portion congrue. [] Mais si l'on ne peut parler de matriarcat, nous sommes cependant confrontés à un système de valeurs où la puissance féminine est si bien authentifiée qu'il ne peut que gêner les partisans d'un pouvoir mâle primitif semblable à celui que l'on connaît. La Déesse-Mère n'est ni un mythe, ni une légende, ni même un symbole [G.Camps, *La Préhistoire. A la recherche d'un paradis perdu*, Perrin, 1982]. Il suffit d'observer les nombreuses statuettes de pierre qui ornent les musées pour être convaincu de l'extrême importance des valeurs féminines et de leur réalité historique. [] À cette époque où les hommes commencent à « maîtriser » la nature plutôt que d'en subir les effets, les femmes sont en première ligne. C'est elles qui font pousser les produits de la terre, associant à la puissance de fécondité le pouvoir de fertilité. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait représenté le Divin sous la forme féminine, et il serait surprenant que le prestige de la divinité n'ait pas servi la cause des femmes.**

### **L'agriculture féminine et l'élevage masculin.**

Aujourd'hui, on s'accorde à penser que l'agriculture est une invention féminine [] forte de sa tradition de collecteuse [].

L'agriculture proprement dite, c'est-à-dire la culture des céréales, commence à se manifester timidement dans le Croissant fertile. [] on considère que l'agriculture n'est définitivement établie qu'à partir de 6 500 ans avant J.-C. aussi bien en Iran qu'en Turquie et en Palestine.

Pendant que les femmes procédaient aux premières tentatives agricoles, les hommes [] entreprirent la domestication [animale] [note : on retrouve des traces d'un culte du taureau dès le VI<sup>e</sup> millénaire mais il s'efface à l'époque néolithique devant celui de la déesse].

**Plus on s'éloigne de l'époque des chasseurs, plus on se rapproche de l'agriculture, et plus impressionnante apparaît la puissance féminine. [] La mère devient le personnage central des sociétés néolithiques.**

Le règne de la déesse : mère et maîtresse de la nature.

Il s'étend sur une longue période, qui va du haut néolithique jusqu'à l'âge du bronze, et même bien au-delà dans certaines régions [note : ce n'est qu'au début du VIII<sup>e</sup> millénaire, dans la région de

l'Euphrate qu'apparaissent pour la première fois des représentations féminines sous la forme de statuettes en pierre et de figurines en terre cuite]. Le néolithique du sud-est de l'Europe a livré près de 30 000 figurines de matières différentes, représentant presque en totalité des personnages féminins. Partout, ce sont des femmes aux larges hanches et aux seins volumineux qui ressemblent comme des sœurs aux « Vénus » périgourdiennes.

[] des croyances et pratiques comparables se sont imposées à des peuples aussi divers que les Asiatiques sémites ou les Indo-Européens...

Au Moyen-Orient, c'est aux alentours de 6 500 ans avant J.-C. Qu'apparaissent, nombreuses, les statuettes féminines. À Çatal Hüyük, la plus ancienne grande ville connue (entre 6 500 et 5 600 avant J.-C.), dans le Sud-Anatolie, on a mis à jour des maisons décorées de reliefs féminins : femmes enceintes ou figures stylisées de paires de seins.

Au V<sup>e</sup> millénaire, la Déesse-Mère stéatopyge, comme jadis les « Vénus », **est partout représentée hiératiquement sur un trône**, parfois en train d'enfanter, **parfois accompagnée d'un dieu mâle plus petit** qui se tient à sa modeste place [note : la Grande Déesse a parfois son siège dans un arbre... source inépuisable de fertilité cosmique. Ndlr : un lien entre *trôner* et *tronc* d'arbre ?].

Plus tard, la déesse fut représentée entre deux mâles humains. [En Crète minoenne] ils la contemplent avec respect. [] elle préside à la fécondité.

En Inde, à l'époque védique, Aditi est l'un des noms de la Déesse-Mère. « Aditi est le ciel ; Aditi est l'atmosphère. Aditi est mère ; elle est père ; elle est fils. Aditi est tous les dieux » [*Rig-Veda*, I, 89, 10] Les anciennes religions de l'Inde, de la Perse ou d'Europe orientale ont en commun le mythe de la Grande Mère, divinité des eaux.

Dans la vie quotidienne, les croyances sur l'origine des enfants accréditaient l'idée que l'homme n'intervient pas – ou si peu – dans la création. Réunissant un grand nombre d'histoire et de légendes venant de tout horizon (ethnologique et préhistorique), Mircea Eliade pense qu'avant que les causes physiologiques de la conception fussent connues, les hommes croyaient que la maternité était due à l'insertion directe de l'enfant dans le ventre de sa mère. On disait que les enfants commencent leur vie prénatale dans les eaux, les cristaux, les pierres, les arbres ou les grottes, au cœur de la Terre-Mère, avant d'être introduits, comme un « souffle », au sein de leur mère humaine.

p.77

[] les civilisations néolithiques n'ont pris en compte que le pouvoir procréateur de la femme-mère. [] Même si la sacralité maternelle et féminine était connue du paléolithique, la découverte de l'agriculture dut en augmenter sensiblement la puissance. À présent, on lie la fertilité de la terre à la fécondité féminine : les femmes deviennent responsables de l'abondance des récoltes, car elles connaissent le « Mystère » de la création. Les cultures agricoles élaborent une « religion cosmique » dont les rites sont accomplis par les femmes. [] Leur pratique agricole est l'occasion de la régénération, puisque **les cultes de la fertilité interfèrent étroitement avec les cultes mortuaires**. Tout ce qui touche à la vie, et donc à la richesse, est alors affaire de femme. **[elles] détenaient les pouvoirs de guérisseuses, grâce aux plantes qu'elles avaient collectées**. Nul doute que le règne des femmes n'ait jamais été si grand, même si aucun document sérieux ne fait état de leur pouvoir politique. [] absence de dieux masculins consistants.

Le couple ou les pouvoirs partagés.

Du IV<sup>e</sup> millénaire à la fin du II<sup>e</sup>, le rapport homme-femme semble connaître une période d'équilibre []. Certains en soupçonnent les prémises dès le V<sup>e</sup> millénaire à Jéricho, mais aussi sur les rives du Danube.

p.82

Cette époque voit naître la **nouvelle notion du couple**. Peu à peu de l'Europe de l'Ouest jusqu'à l'est

de l'Asie, **on reconnaît qu'il faut être deux pour procréer**, deux pour produire. [] c'est le couple formé par un dieu et une déesse qui est l'objet d'adoration.

Certains datent l'apparition de **l'agriculture masculine au soc** du VI<sup>e</sup> millénaire chez les Sumériens [note : que l'on distingue de l'agriculture féminine à la houe]. [] la charrue-phallus accorda à l'homme un rôle de plus en plus important, en faisant de lui le fertilisateur de la terre.

J.Przyluski [*La Grande Déesse*, 1950] prend pour acquise l'ignorance des premiers hommes [] **il croit que c'est la pratique de l'élevage des animaux qui mit les hommes sur la voie de la vérité**. [] « A la fécondité unisexuée des origines succède la fécondation bisexuée ; la transmission de la vie exige la coopération des deux sexes (...) explication qui va bouleverser le droit et la religion. [] Désormais, l'enfant est rattaché au père. »

p.88

Avec le développement de l'agriculture, les guerriers succédèrent aux chasseurs et récupérèrent le prestige et le pouvoir que les hommes avaient perdus lors du déclin de la chasse.

p.90

Dès la fin du IV<sup>e</sup> millénaire et au début du III<sup>e</sup>, la dyade divine l'emporte nettement sur la triade précédente. **On assiste progressivement au passage de la polyandrie à la monogamie**. En Égypte, c'est au cours du III<sup>e</sup> millénaire que le couple divin fait son apparition. Osiris devient à la fois l'esprit du grain et l'esprit de l'eau. Son mariage avec Isis, grande déesse de la fécondité universelle, symbolise l'union de l'eau (le Nil) et de la terre. Dans leurs amours, Isis et Osiris fécondent toute la nature. **Mais on remarquera, dans la légende rapportée par A.Moret, un premier détournement des pouvoirs féminins. C'est Osiris, et non Isis, qui est censé avoir révélé aux hommes toutes les plantes alimentaires et textiles, l'art de l'agriculture et de l'irrigation. Au même moment, à Babylone, les dieux agraires ont pris l'aspect de l'homme**. De la Mésopotamie à l'Anatolie et la Syrie, on constate l'existence d'un jeune dieu imberbe, court vêtu, adjoint au couple sacré pour reprendre à son compte le rôle spécifique de dieu agraire. Bientôt, le jeune dieu spécialisé sera « absorbé » par le Grand Dieu. Il sera l'amant de la Grande Déesse et présidera à la fécondité universelle. Dans l'ensemble des mythologies indo-européennes, on observe de bonne heure la tendance à former des couples [note : F.d'Eaubonne fait remarquer que la période mégalithique d'Europe de l'ouest et du littoral africain (de la fin du III<sup>e</sup> millénaire jusqu'au début du I<sup>er</sup>) connaît également le dualisme divin, représenté par deux types différents de blocs minéraux: **les menhirs, colonnes phalliques (verticalité) et les dolmens (horizontalité)** – symbolique féminine du dolmen – cf Khassi de l'Assam, les dolmens sont les représentations de la Grande Mère du clan ; les menhirs les représentations du Grand Père].

p.91

Le couple divin bisexué est la preuve de la transformation des idées sur la génération. Celle-ci n'appartient plus exclusivement au sexe féminin [] le dieu masculin prend de plus en plus d'importance, au point d'être souvent plus puissant que sa parèdre.

p.92

Jean-Pierre Vernant fut l'un des premiers à mettre en lumière l'ambivalence des sexes à travers le récit mythique des relations entre un dieu et une déesse complémentaires : Hermès et Hestia. À l'époque archaïque qui nous occupe, nous pouvons supposer un état d'équilibre institutionnel entre l'homme et la femme qui ne ressemble ni à l'anarchie d'une société sans loi ni à l'oppression que l'on découvrira plus tard. Le patriarcat – s'il existe déjà – n'est pas encore entré dans sa phase oppressive.

Tout ceci est propice au respect mutuel des sexes que l'on observe à la même époque dans d'autres types de sociétés. Dans la littérature védique, la balance est à peu près égale entre la Déesse-Mère Aditi et les grands dieux masculins. Les documents écrits qui datent de 2000-400 avant J.-C. (notamment le *Rig-Véda*) montrent que les Aryens tenaient en haute estime leurs femmes. Bien

qu'ils aient imposé le patriarcat lorsqu'ils envahirent l'Inde, leurs épouses n'étaient pas servies, et leur condition bien meilleure que celle qu'elles connaîtront plus tard [] plus enviable que celui de la Française au XVII<sup>e</sup> siècle. On peut en dire autant de la condition des femmes celtes à l'âge de fer, jusqu'à l'invasion de la Gaule par les Romains au I<sup>er</sup> siècle après J.-C.

OPPENHEIM, Leo, *La Mésopotamie, portrait d'une civilisation*, Gallimard, 1970 (1964 University of Chicago)

### Texture sociale, urbanisme

Dans la période la plus ancienne comme dans certaines régions marginales, il existait, en Babylonie du Sud au I<sup>er</sup> millénaire, **des organismes qui ressemblaient un peu au clan ou à la tribu**. À l'époque néo-babylonienne, **la conscience familiale apparaît** – jusqu'à un certain point – dans l'emploi de **noms de familles ancestraux** pour identifier des individus. Ce n'est pas un accident que ce fait coïncide avec un phénomène déjà visible un peu plus tôt pour certaines professions : **l'accent mis de plus en plus sur l'appartenance à une lignée familiale**. Le chef de famille avait une seule épouse. Nous n'entendons parler d'une seconde épouse, de rang inférieur, qu'à la période babylonienne ancienne. Pour autant que nous puissions en conclure du petit nombre de documents portant sur le mariage, l'accent n'est mis sur **la virginité** de la femme qu'à la période néo-babylonienne. Ces indications laissent à penser qu'**entre les périodes babyloniennes ancienne et néo-babylonienne, des changements ont dû intervenir dans les rapports entre les sexes. Elles concordent avec l'observation selon laquelle les femmes occupaient une position sociale plus élevée dans la période la plus ancienne où elles pouvaient témoigner en justice et même devenir scribes**.

CYRULNIK, Boris, *De chair et d'âme*, Paris, Odile Jacob, 2006

p.24

On a la surprise d'observer des styles d'attachement identiques alors que les jumeaux ont eu des parents adoptifs différents, des milieux différents et ne se sont jamais rencontrés. Les monozygotes élevés séparément acquièrent une manière d'aimer, un attachement de même style, plus fréquemment que les jumeaux dizygotes, eux aussi élevés séparément.

|                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : « ... pour peu que le gène porte une part de l'esprit. » |
|------------------------------------------------------------------------|

L'invention du concept et du mot de Père

Source :

HOMBERT, Jean-Marie, *Aux origines des langues et du langage*, 2005  
OPPENHEIM, Leo, *La Mésopotamie, portrait d'une civilisation*, 1964

HOMBERT, Jean-Marie, sous la direction de, *Aux origines des langues et du langage*, Fayard, 2005

La langue des premiers hommes      HUBLIN, Jean-Jacques,

BP (*before present*, « avant le présent ». Le présent en archéologie correspond à l'année 1951, choisie par convention comme repère temporel pour les datations).

[] complexité culturelle des hommes modernes du Paléolithique supérieur. Les représentations figuratives ou abstraites qui explosent littéralement dans l'art rupestre et dans l'art immobilier connus dès avant 30 000 ans BP font apparaître un monde foisonnant de croyances dont on imagine mal qu'il ne s'appuie pas sur un langage complexe.

Au terme de cette discussion, peu d'indices suggèrent une apparition très ancienne du langage articulé. En fait, il n'y a guère que pour les *Homo sapiens* récents que l'on dispose de tout un faisceau d'arguments démontrant des capacités linguistiques similaires à celles des populations actuelles.

Les premières traversées maritimes : une fenêtre sur les cultures et les langues de la préhistoire  
COUPÉ, Christophe, HOMBERT, Jean-Marie,

L'écriture

Des découvertes comme celle de la tablette gravée d'Uruk signent cette transition majeure il y a 6500 ans en Mésopotamie, de même que celle de carapaces de tortue gravées de caractères il y a plus de 4000 ans en Chine.

L'hypothèse prédominante aujourd'hui, baptisée « théorie *out of Africa* », situe l'émergence de notre espèce entre 100 000 et 150 000 ans BP en Afrique de l'Est. De ce berceau africain, *Homo sapiens* serait ensuite sorti pour coloniser l'ensemble de la planète. Amérique moins de 30 000 ans, Europe 45 000 ans.

L'impossible quête de la langue mère      COUPÉ, Christophe,

Idée de pouvoir, grâce à la méthode comparative, remonter à une langue mère unique, dont toutes les langues ultérieures seraient issues [] certains chercheurs, comme Merritt Ruhlen (1997, linguiste américain) défendent aujourd'hui cette idée. [] a proposé un ensemble de 27 mots du lexique de la langue mère dont découleraient toutes les langues actuelles.

Commentaire : dans cette liste si *mère* apparaît en bonne place, *père* n'apparaît pas.

Le fait que le mot *mère* apparaisse en tête de liste, alors que *père* n'apparaît pas, signifie que ce concept est plus récent car d'expression plus diversifiée que *mère*, qui s'est imposé plus tôt.

Le concept de *frère* apparaît également dans cette liste, ce qui signifie qu'il est apparu plus tôt que celui de *père*. Idem pour les concepts de *vulve* et *vagin* davantage présent que *verge* / *phallus*. La présence de *sucer*, *téter*, *allaiter*, *poitrine*, mots également liés à la reproduction, en dit l'importance alors qu'ils sont exclusivement féminin.

S'il s'agit d'une langue mère, largement commune aux différentes langues plus récentes, elle devait donc exister avant 50 000 ans, date de la grande dispersion de l'homo sapiens hors d'Afrique.

La prégnance du concept de mère (et de frère) et l'inexistence du concept de père dans les périodes anciennes signifie que la cellule familiale patriarcale ne pouvait exister, que la famille n'est donc pas une production « naturelle » mais relative à ce que la culture veut bien en faire (contrairement à ce qu'en dit la Déclaration Universelle des Droits Humains de 1948 qui la promet).

L'actuel peuple des *Na* de Chine est une bonne illustration de famille sans père ni mari, qui se compose de la mère, de ses frères (voire des sœurs avant leur départ éventuel dans une autre maison, les frères eux ne partant pas) et de ses enfants.

Des critiques parfois virulentes ont été formulées à l'encontre des propositions de Merritt Ruhlen. Un relatif consensus existe désormais autour du fait qu'il n'est pas possible d'obtenir des reconstructions raisonnablement fiables au-delà d'une limite d'environ 8000 ans dans le passé. Si l'on considère un instant l'exemple de la famille indo-européenne, les reconstructions pointes vers l'existence du proto-indo-européen et d'une population fondatrice initiale en Asie centrale ou dans l'actuelle Turquie.

Commentaire : les indo-européens sont réputés patriarcaux et diffuseurs de culture patriarcale.

Il y a près de 100 000 ans, la population humaine ne dépassait guère le million. Au début du Néolithique, notre espèce comptait à peine 10 millions de représentants.

Gènes et langues      QUINTANA-MURCI, Lluís, HOMBERT, Jean-Marie

La date d'apparition [de l'homo sapiens] oscille entre 100 000 et 200 000 ans selon les recherches. L'exogamie patrilocale et, plus rarement, l'exogamie matrilocale représentent ainsi deux usages asymétriques en vigueur dans les sociétés traditionnelles. Les sociétés patrilocales sont celles où les femmes ont tendance à rejoindre le village natal de leur conjoint au moment du mariage. La propriété se transmet de père en fils, les hommes ont plutôt tendance à moins se déplacer. Inversement dans les sociétés matrilocales, ce sont les hommes qui rejoignent le village natal de leur conjointe. De façon général, 70% des populations humaines sont de types patrilocal.

Le Monde, 17/8/2005, langue mère – **les premiers mots d' « homo sapiens »**.

Pierre Bancel et Alain Matthey de l'Etang poursuivent des objectifs semblables [à ceux de Merritt Ruhlen]. Chercheurs français.

Deux termes se retrouvent notoirement dans une proportion importante des 6000 langues actuelles.

La mère est désignée par les mots de la forme *mama* ou *nana* [] les formes *papa* ou *baba* désignent, elles, le père ou l'aïeul de la branche paternelle. Ils estiment qu'une autre racine de ce type existe : *(k)aka*, signifiant « aîné mâle du côté maternel » ou « oncle maternel ». **La distribution sémantique de ces termes a mis en évidence une forte prééminence de la signification « frère de la mère »** : environ 30% des langues étudiées comprennent un mot de la forme *(k)aka* porteur de ce sens. « On retrouve cette proportion de 30% [] dans les langues aborigènes d'Australie. Cela est très significatif puisque cette famille de langues remonte à environ 50 000 à 60 000 ans ».

Pourquoi l'homme parle et pas le singe ?

Les mutations d'un seul gène, FOXP2, semblent avoir été déterminantes. Les généticiens donnent une fourchette autour de 120 000 ans. Ce qui peut « coller » avec une date-clé de l'évolution humaine décrite grâce aux fossiles, celle du départ d'*Homo sapiens sapiens* d'Afrique à la conquête du monde.

OPPENHEIM, Leo, *La Mésopotamie, portrait d'une civilisation*, Gallimard, 1970 (1964 University of Chicago)

### **Texture sociale, urbanisme**

Certains vestiges de coutumes plus anciennes, comme **la position du frère de la mère**, subsistent dans la tradition babylonienne ancienne. Alors que la famille mésopotamienne ne pouvait s'agrandir que par l'adoption, des textes périphériques, de Suse à Ugarit, parlent de l'incorporation, dans une structure familiale qui avait, apparemment, des dimensions économiques et sociales différentes, de « frères » extérieurs à elle.



L'évolution des représentations de la reproduction est jalonnée de questions politiquement clé :

- quelle est la part relative de la femme et de l'homme ? La réponse varie du tout au tout au fil des millénaires. Les patriarcats aiment supposer que la femme y est pour rien, simple sac passif recevant la semence masculine. L'égalité n'a été prouvée qu'en 1745 ;
- le plaisir de la femme est-il nécessaire à la reproduction ? La réponse a été souvent négative, pour le malheur de la condition féminine et du clitoris ;
- la sexualité, qu'on découvre source de reproduction, peut-elle rester libre ou doit-elle être contrôlée par la société ? Jusqu'à il y a peu, la reproduction a primé, s'opposant même au plaisir et au bonheur. Avec ses prohibitions sur la sexualité, l'idéologie de reproduction a généré et génère encore de grandes souffrances. La physiologie du plaisir y reste en partie *terra incognita*, alors que la part d'apprentissage y est importante.

Sources :

NOUEL-RÉNIER, Juliette, *Comment l'homme a compris d'où viennent les bébés*, 2007  
GOULD, Stephen Jay, *Le sourire du flamand rose*, 1985  
DASEN, Véronique, *L'embryon humain à travers l'histoire*, 2004  
HUMEAU, Claude, *Procréer, Histoire et représentation*, 1999  
*Le Clitoris, ce cher inconnu*, documentaire de Michèle DOMINICI, 2003  
GODELIER, Maurice, *Au fondement des sociétés humaines*, 2007  
HÉRITIER-AUGÉ, Françoise, *Masculin / Féminin, la pensée de la différence*, 1996  
BOLTANSKI, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, 2004

Dauphiné-Libéré, 2/3/2005, Manille - Comment on fait les bébés ?

30% des couples philippins, soit un sur trois, ne savent pas qu'avoir des relations sexuelles peut provoquer une grossesse. Dans l'archipel catholique à 80%, les couples croient souvent que les enfants sont un cadeau de Dieu. Les Philippines tentent de promouvoir un contrôle des naissances mais l'Église y est fermement opposée.

NOUEL-RÉNIER, Juliette, *Comment l'homme a compris d'où viennent les bébés*, Éditions Gallimard Jeunesse, 2007 - Conseiller scientifique : Maud Boucher, Maître de conférences en biologie à l'Université Pierre et Marie Curie

On nous apprend beaucoup de choses dès le plus jeune âge, sauf le temps qu'il a fallu à l'Humanité pour construire cette connaissance.

**Au XX<sup>e</sup> siècle, des tribus isolées dans les forêts tropicales n'établissent pas clairement cette relation entre accouplement et enfants, tandis que d'autres, tout aussi isolées, la font.**

Selon un mythe du peuple Trobriand, qui vit en Nouvelle-Guinée, les morts partent habiter sur une petite île où ils rajeunissent jusqu'à redevenir des enfants. Mais certains d'entre eux ont envie de

vivre de nouveau une vie humaine. Ils se transforment alors en esprits et se laissent dériver sur la mer pour retourner là où se trouvent les vivants. Une fois arrivés à bon port, **ces enfants-esprits pénètrent dans le corps de leur future mère durant son sommeil, ou attendent dans l'eau qu'une femme se baigne pour entrer dans son ventre.** Cette explication de l'origine des enfants, encore donnée au siècle dernier par les Trobriandais, peut surprendre un peu. Toujours selon ce peuple, une femme ne peut pas « démarrer » une grossesse si elle n'a pas eu de rapports sexuels avec un homme, car **c'est l'homme qui « ouvre le passage » aux enfants-esprits.**

Commentaire : la même représentation existe loin de là en Afrique chez les Mossi (Burkina Faso).

Il n'existe pas une seule scène d'accouplement entre deux humains sur les dizaines de milliers de gravures et de peintures pariétales découvertes jusqu'à aujourd'hui en Europe et datant de l'art paléolithique (entre 35 000 et 11 000 ans). Était-il interdit de représenter l'acte sexuel ? Avait-on peur d'attirer des forces magiques mauvaises ? Nul ne le sait. Au fond des grottes, on a quand même observé des dessins étranges : des triangles, dont le sommet est fendu et tourné vers le bas. En raison de cette forme, on pense qu'il s'agit de pubis féminins. **Des sexes masculins, moins nombreux, apparaissent également.** Il est rare que le reste du corps soit dessiné. Des fesses, des seins et un ventre énormes : voilà à quoi ressemblent les statuettes de femmes retrouvées un peu partout en Europe orientale, centrale et occidentale. Leur âge : entre 23 et 28 000 ans. Statuettes nombreuses. Pourquoi exagérer les parties du corps qui grossissent quand une femme est enceinte ? On pense que c'était pour souligner et surtout honorer le pouvoir de donner la vie. **Ces statuettes auraient donc représenté la première divinité conçue par l'Humanité, une déesse-mère apparue bien avant les dieux masculins de toutes les grandes religions actuelles.**

#### Domestication des animaux

Pour la première fois, les hommes ont en permanence sous les yeux des animaux qui se reproduisent un peu comme eux. Mais observer les ébats des animaux – et surtout leur résultats – n'est sans doute pas le seul facteur du déclin. **À l'inverse, on remarque que lorsqu'on sépare les mâles des femelles pour maintenir le calme dans le troupeau, les femelles restées à l'écart n'attendent pas de petits.** Le constat est clair : sans bouc, les chèvres n'ont pas de chevreaux. Pour une raison ou pour une autre, on finit par comprendre que l'accouplement a un lien avec la grossesse.

#### Premières preuves écrites

Vers 1850 av. J.-C., voici une preuve : elle se trouve dans le papyrus égyptien de Kahoun. Ce fameux papyrus contient une recette de contraception. Pour faire obstacle à **la semence masculine**, il faut introduire dans le corps de la femme un tampon de fibres fait avec un mélange d'épines d'acacia réduites en poudre, de dattes et de miel (l'acacia contient bien un acide contraceptif).

Grâce aux petites statuettes dont on a parlé, beaucoup pensent que le premier dieu était en fait une déesse – la déesse-mère – honorée pour ses pouvoirs sur la fertilité. **Mais maintenant qu'on a compris le rôle des hommes dans la venue des enfants, pas de raisons qu'il n'y ait pas également des dieux masculins. Les pères aussi vont « devenir des dieux ».** Dans l'hindouisme, les trois grandes divinités sont masculines, mais ces dieux ont quand même un principe féminin, qui représente leur pouvoir de création. Dans d'autres religions, les divinités féminines ont complètement disparu. **L'Ancien Testament est le premier livre sacré à ne faire intervenir aucune divinité féminine.**

Entre l'homme et la femme, qui fait quoi exactement dans la formation du bébé ?

Au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., Hippocrate, considéré comme le père de la médecine (cause naturelle des

maladies et non punition ou caprice d'un dieu), rencontre tous les jours des enfants qui présentent des caractères venant aussi bien du père que de la mère : maladie, forme du visage, couleur des yeux. **Il déclare que le père et la mère participent de façon strictement égale à la formation du bébé.**

Aristote (384-322 av. J.-C.) s'oppose à Hippocrate : **la femme n'est qu'un homme mutilé**, elle ne peut avoir de semence, ce qui lui enlève tout rôle dans la formation de l'enfant. La femme ne fournit que la chair à l'enfant qui se forme dans son ventre. L'homme apporte au bébé ce qu'il a de mieux : sa forme, son intelligence et son mouvement.

Zeus accouche deux fois par des endroits du corps : Athéna de sa tête, Dionysos de sa cuisse.

II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., découverte des ovaires. Conclusion : la femme a bien une semence.

1615, grand médecin anglais, Harvey : les hommes sont comme les poussins, ils se forment dans des œufs mais on ne voit jamais ces œufs car leurs mères les couvent et les font éclore à l'intérieur d'elles-mêmes. Selon les partisans de cette « théorie des œufs » la femme produit un œuf qui contient à lui seul le futur enfant. **Cette fois, c'est l'homme qui ne sert pratiquement plus à rien** : sa semence déclenche le développement de l'œuf, et encore, sans même le toucher ! À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la grande majorité des scientifiques le considèrent comme l'unique origine des enfants.

1677, découverte des spermatozoïdes par le hollandais Antonie Van Leeuwenhoek. Il déclare que **les spermatozoïdes seuls contiennent l'enfant.**

Les enfants s'emboîtent dans les parents

Les savants estiment que les graines de tous les enfants à naître ont été créés en une seule fois par Dieu lui-même au commencement du monde. Et où Dieu les a-t-il placées ? Dans les ovaires d'Ève (pour les partisans des œufs) et dans les testicules d'Adam (pour les partisans des spermatozoïdes). Pour les partisans des œufs, chaque femme porte donc, emboîtés dans ses ovaires, des œufs contenant d'autres femmes miniatures, qui elles-mêmes ont des ovaires qui renferment d'autres œufs, et ainsi de suite. Une fois ce stock initial épuisé, ce sera la fin du genre humain. Fin du XVII<sup>e</sup> siècle, cette théorie de l'emboîtement des enfants dans les ovaires des femmes a conquis presque tout le monde. Mais une autre théorie circule également : après avoir créé toutes les graines d'enfants au commencement du monde, Dieu les a répandus dans la nature. Recroquevillés dans ces graines microscopiques, des enfants miniatures voltigent ainsi dans les airs. Les femmes « tombent » enceintes en les respirant ou les avalant durant leur repas.

Le problème de la ressemblance ressurgit

Comment expliquer que l'enfant puisse ressembler à son autre parent ? Pour les partisans des œufs, le sperme émet une sorte de vapeur qui entoure l'œuf et lui transmet ainsi certains caractères du père. Pour les partisans des spermatozoïdes, la transmission des caractères de la mère se fait par l'intermédiaire des aliments dont elle nourrit l'enfant pendant la grossesse.

1824 Prévost et Dumas montrent qu'il n'y a pas de fécondation sans spermatozoïdes.

1827 découverte de l'ovocyte

1875 l'allemand Oscar Hertwig constate la pénétration du spermatozoïde dans l'ovocyte, puis la fusion des deux noyaux, fusion et non addition ( $1+1 = 1$ ).

Dans les années suivantes, découverte des chromosomes à l'intérieur du noyau des cellules.

L'ovocyte et le spermatozoïde contiennent chacun 23 chromosomes, et la première cellule née de

leur union en contient 46 : **le père et la mère apportent donc exactement la même « dose » de facteurs héréditaires au futur bébé.**

Le Monde, 15/11/2006, Les enfants ressemblent d'abord à leur mère  
Selon les travaux menés par la chercheuse Alexandra Alvergne, de l'Institut des sciences de l'évolution de Montpellier, le nouveau-né, fille ou garçon, ressemble plus à sa mère qu'à son père. Passé l'âge d'un an, les filles continuent de ressembler davantage à leur mère qu'à leur père. Pour les garçons en revanche, une inversion se produit, et ils commencent à davantage ressembler à leur père.

Commentaire : le lien est donc d'autant plus difficile à faire par examen direct, entre l'enfant qui vient de naître et son géniteur.

GOULD, Stephen Jay, *Le sourire du flamand rose*, Seuil, 1985

### Le nombril d'Adam

Sur bien des peintures anciennes, le feuillage ne cache pas seulement les parties génitales d'Adam : une vigne s'égare jusqu'au niveau de son nombril. Le nombril d'Adam fut l'objet d'un débat théologique plus solennel encore que celui du nombre d'anges que l'on peut installer sur la pointe d'une aiguille. Après tout, Adam n'était pas né d'une femme, et il n'était donc pas nécessaire de lui faire porter la trace d'un cordon ombilical qui n'avait jamais existé. Et pourtant, Dieu n'aurait-il pas voulu que son prototype, le premier homme qu'il avait créé, ressemble à tous les suivants ?

### Faute d'une métaphore appropriée

L'embryologie fut en effet à l'origine de l'une des controverses scientifiques les plus brûlantes du XVIII<sup>e</sup> siècle qui divisait en deux camps les spécialistes de l'étude du développement et cette dichotomie remontait à la science de la Grèce antique. Selon Aristote, le développement d'un embryon constituait à la fois le plus grand de tous les mystères de la biologie et la clé d'une compréhension profonde des organismes. Les scientifiques grecs proposaient deux grands types de solutions au problème du développement, et leurs successeurs du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient restés fidèles à ces catégories. Pour les préformationnistes, l'embryologie n'était rien d'autre que le déploiement d'une structure préexistante, un minuscule homoncule « enroulé » **dans le spermatozoïde ou l'ovule.**

Une seconde école, les épigénéticiens, à laquelle appartenait Maupertuis, prétendait qu'il fallait interpréter à la lettre tout ce que l'on observait du développement : si, au cours du développement de l'embryon, des parties complexes semblaient se différencier à partir d'une structure originelle très simple, cela correspondait certainement à la réalité. Conception des relations causales que nous qualifierions aujourd'hui de « vitaliste », ils croyaient qu'une **force extérieure** et immatérielle avait le pouvoir d'imposer une organisation complexe à un œuf fécondé. Maupertuis, contre les ovistes, ceux qui plaçaient l'homoncule dans les ovules, il brandissait l'argument, banal mais toujours troublant, de l'« emboîtement ». Les ovules de cet homoncule contenaient forcément des homoncules encore plus petits, et ainsi de suite. Et pourquoi alors les mâles existent-ils ? Est-ce que leur semence est simplement émise pour insuffler la vie à un homoncule préalablement inanimé ? Était-ce là le feu que Prométhée avait dérobé aux dieux ? se demandait Maupertuis. Il proposait une

autre interprétation, intéressante mais erronée, du rôle de ces « animalcules spermatiques » récemment découverts et surnommés ainsi par ses collègues anglais. Il imagina que ces animalcules remuaient et mélangeaient les fluides séminaux mâles et femelles et rapprochaient ainsi les unes des autres les parties qui formaient l'embryon.

**Maupertuis fut l'un des premiers scientifiques européens à rechercher la transmission héréditaire de caractères anormaux dans l'arbre généalogique d'une famille.** Il donna ainsi la preuve définitive d'un point de vue critique, qui n'avait jamais été établi avec certitude même s'il alimentait depuis longtemps les anecdotes et le folklore : les caractères héréditaires étaient transmis **à la fois par la lignée mâle et par la lignée femelle.** « de ce que l'enfant ressemble à l'un et l'autre (père et mère), je crois qu'on peut conclure que **l'un et l'autre ont eu également part à la formation** ». 1745, la *Vénus physique*. Maupertuis refusait d'admettre l'intervention de forces extérieures vitalistes.

DASEN, Véronique, édité par, *L'embryon humain à travers l'histoire*, Actes du colloque international de Fribourg, octobre 2004, Infolio éditions, 2007 ;

De l'embryon humain à l'embryon divin en Égypte ancienne SPIESER, Cathie

Un célèbre passage du papyrus Jumilhac, datant de la fin de l'époque ptolémaïque (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.), mais dont le contenu est de pure tradition pharaonique, ainsi que des inscriptions provenant de temples d'époque tardive, comme le temple d'Hibis à l'oasis de Khargeh (V<sup>e</sup> s. av. J.-C.), indiquent que l'embryon se forme à partir de la semence masculine, provenant des os, et ne reçoit de la femme que les parties molles, la chair et les liquides vitaux : « Et Rê dit à l'Ennéade : "Quant à ses chairs et à sa peau, sa mère les a créées avec son lait ; quant à ses os, ils existaient grâce à la semence de son père" » (Pap. Jumilhac, XIX, 124)

Cette distinction des apports masculin/féminin pour constituer l'embryon, reprise par les Grecs, n'a pas toujours été aussi nette [].

En fait, l'*Hymne à Aton* laisse entendre que la semence est d'abord l'œuvre d'Aton, un dieu dont la nature réunit les principes masculin et féminin. [] Pour Akhénoton, la semence procréatrice existe donc autant chez l'homme que la femme. Ce n'est qu'à partir de l'époque perse qu'apparaît l'idée que la semence masculine est produite par les os.

Le sang menstruel – dont on constate évidemment l'absence durant la grossesse – reçoit au Nouvel Empire une fonction importante, à la fois créative dans la formation de l'embryon, mais aussi curative sur un plan purement médical.

Les sources religieuses révèlent que, dès l'Ancien Empire, un parallélisme fut établi entre le milieu foetal et l'œuf.

Différentes théories ont été élaborées pour expliquer le processus de naissance ou de renaissance de l'individu ainsi que de l'humanité entière. La cosmogonie hermopolitaine fait de l'œuf l'élément primordial à l'origine du monde et de l'apparition de toute vie sur terre. L'ogdoade, une assemblée de huit dieux et déesses, sont les pères et mères de l'œuf. [] Ces dieux et déesses sont des êtres primordiaux, nés de génération spontanée à partir d'un tertre sorti de l'océan des origines.

Des passages du *Livre des morts* suggèrent que les défunts sont censés poursuivre leur vie dans l'au-delà après avoir subi une nouvelle phase de vie embryonnaire, et qu'ils s'identifient à cet œuf primordial pour assurer leur renaissance.

L'éternelle régénération du dieu créateur-démiurge : la grossesse à rebours

Le dieu démiurge solaire Rê, parmi d'autres divinités, est aussi censé connaître une renaissance en passant par une étape embryonnaire inspirée du modèle humain. Le dieu retrouve sa jeunesse en subissant une étape de régénération qui consiste en une gestation au cours de laquelle le dieu retourne à l'état embryonnaire. [] Ainsi, le coucher du soleil correspond au retour du dieu dans le corps de la déesse du ciel Nout. Le soleil devenu âgé durant son parcours diurne connaît une régénération selon un processus que l'on pourrait qualifier de « grossesse à l'envers ». [] Dès sa naissance, qui correspond à son apparition dans le ciel, le jeune dieu possède tous ses pouvoirs.

Procréation et parenté : de la parenté grecque à la télégonie contemporaine

WILGAUX, Jérôme

Théorie de la télégonie – *Grand Larousse encyclopédique*

« Influence persistante exercée par un mâle sur le potentiel héréditaire de la femelle fécondée pour la première fois, de sorte que cette femelle, dans ses diverses gestations, donnerait des descendants ressemblant au mâle initial, quel que soit le géniteur qui intervienne lors des accouplements ultérieurs ».

Cette croyance, également appelée « théorie de l'imprégnation » [] est attestée dès l'époque moderne dans les traités de vénerie [XVI<sup>e</sup> siècle]. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les textes et anecdotes y faisant référence se multiplient, **toujours issus pour l'essentiel du monde des éleveurs**.

Il est à noter que les auteurs du XIX<sup>e</sup> s. ou du début du XX<sup>e</sup> s. qui évoquent la télégonie refusent clairement d'admettre la possibilité que l'homme puisse être lui-même comme imprégné par les caractères de sa conjointe. [] C'est donc bien le corps féminin qui doit être l'objet de toutes les attentions, de toutes les prévenances, pour **éviter toute souillure**.

|                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : cette théorie de l'imprégnation renforce l'enjeu déjà important de la virginité. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|

HUMEAU, Claude, *Procréer, Histoire et représentation*, Paris, Odile Jacob, 1999

*Professeur à la faculté de médecine, dirige le laboratoire de biologie et reproduction du CHU de Montpellier*

Phénomène de société, 1% des enfants qui naissent en France sont issus de l'AMP, Assistance Médicale à la Procréation. Les vieux tabous ont été malmenés, la possibilité de procréer est apparue contre nature, selon une logique acrobatique, mais d'inspiration supérieure, qui veut qu'à l'inverse il n'y peut y avoir, contre toute évidence, de sexualité sans projet procréatif... N'est-il pas quelque peu malsain cet acharnement à se reproduire quand la Nature, ou son Créateur, en a décidé autrement ?

**Le savoir sur la reproduction est très récent, quelques décennies.** Difficulté que rencontre l'exercice de la bioéthique, écartelée entre l'accélération des biotechnologies et la stagnation de l'obscurantisme (accumulé depuis des millénaires). Les religions, confondant respect et sacralisation de la vie, ont naturellement trouvé matière à exercer un véritable terrorisme, faisant des interdits sexuels un outil de pression sociale extrêmement efficace.

**On s'accorde à penser que c'est au néolithique, entre –10 000 et –5 000 ans, que les hommes**

**ont pris conscience du mode de reproduction, à savoir que la conjonction des sexes était le préalable à la procréation.**

[Moisson veut dire *bienfait de la terre*. La déesse Mère Cères est déesse des moissons, d'où le mot *céréales*]

**Les premières explications rationnelles apparaissent à partir du II<sup>e</sup> millénaire avant notre ère** dans les traditions védique, sumérienne, hébraïque, égyptienne.

Le séminisme a une origine lointaine -2000 dans les papyrus égyptiens [Sémites = fils de Sem / Semence ?] -1400 code sacré des hindous.

**Plus de 99,99% de l'histoire des hommes s'est déroulée dans l'ignorance des mécanismes de la procréation** ; l'essentiel de nos connaissances a été acquis depuis à peu près une vie d'homme, alors que plus de 100 000 générations se sont succédées auparavant. Qui pourrait s'étonner dès lors du peu de poids qu'exerce le savoir sur la formidable épaisseur d'irrationnel accumulé depuis des millénaires à propos de la reproduction sexuée ? La découverte empirique de la relation reproduction – sexualité daterait du néolithique.

On ne peut s'empêcher de supposer que si la réflexion, l'observation ou l'expérimentation grignotent si lentement et si péniblement l'immense domaine de l'ignorance, c'est que l'esprit humain a à faire face à un adversaire redoutable, qui est l'obscurantisme. L'obscurantisme diffère de l'ignorance en ce sens qu'il est une ignorance ignorée, il se nourrit de croyances, qui par essence ne sont pas remises en question et tiennent encore lieu de certitudes.

La sacralisation de la vie : la vie fut d'origine divine avant d'être terrestre et singulièrement dans la tradition hébraïque qui fonde notre civilisation : « Dieu créa l'homme à son image ». La vie est sacrée, elle nous est donnée par les dieux. Aristote, comme Platon avant lui, pense que l'âme immortelle passe de corps en corps indéfiniment, comme le croient depuis lors les tenants de la métempsychose.

« Tu ne tueras point » [L'avortement :] l'Église romaine le condamne toujours sans restriction et le Vatican exerce, par une sorte d'ingérence, de très forte pression sur les autres États pour qu'ils accordent leur législation avec ses propres positions.

p.252

Saint Augustin « les femmes qui se procurent des poisons pour se rendre stériles, elles deviennent les prostituées de leur mari et les maris adultères avec leur propre femme » « la loi perverse des manichéens, qui leur fait un devoir de répandre par terre leur semence » « c'est ce que fit Onan fils de Judas et c'est pourquoi Dieu le fit mourir ».

Pie XI en 1930, Encyclique *Casti Conubië*, ceux qui « revendiquent cette liberté criminelle parce que, refusant la bénédiction des enfants, ils souhaitent se décharger des responsabilités, sans toutefois renoncer au plaisir » « le rapport conjugal est interdit et honteux, même avec l'épouse légitime, si l'on y fait obstacle à une nouvelle vie »

Jean-Paul II en 1981, *Familiaris Consortio* « La pilule risque d'exposer la femme aux déchaînements de sa sexualité, en s'adonnant à la contraception les époux livrent le plan de Dieu à l'arbitraire de l'homme, manipulent et avilissent la sexualité humaine ».

p.255

Procréer est un devoir, précepte fondateur de l'Ancien Testament « procréez et multipliez-vous ».

**Procréer est donc une bénédiction de Dieu, qui en fait bénéficier en premier Israël, son peuple élu.** « Nul chez toi, homme ou femme, ne sera stérile ».

Toutes les cultures accordent à la fertilité un caractère sacré.

p.258

Le sexe et le sacré : la fécondité du sol, la reproduction des animaux et la fertilité des femmes furent souvent associées et confondues dans de nombreuses sociétés primitives.

Misogynie : en parcourant l'histoire des idées sur la génération et des techniques de maîtrise de la reproduction on ne peut pas échapper à l'ambiance lancinante de misogynie qui imprègne absolument toutes les époques, depuis la plus Haute Antiquité jusqu'à nos jours.

Quand la misogynie est-elle née ? **Avant le néolithique la pensée est magique et à la femme procréatrice correspond une Déesse Mère. Au néolithique, quand l'homme découvre grâce à la pratique de l'élevage le rôle du mâle, l'infériorisation de la femme commence.** Les Dieux mâles ont remplacé les déesses et dans les religions monothéistes de la Méditerranée il n'y a plus que Dieu.

**Le premier être est un homme et la première femme est tirée de son corps. Les hommes prennent le pouvoir.** Les femmes elles-mêmes cultivent la misogynie, elles ont intériorisé le portrait négatif qu'on a fait d'elles. La femme n'a pas le choix : elle est ou bien pécheresse ou bien reproductrice, vierge ou mère.

p.294

Le mariage : la morale juive. Philon d'Alexandrie « Nous autres Hébreux nous nous présentons purs au mariage et épousons des vierges pures et notre but n'est pas de connaître la volupté mais **d'engendrer des enfants légitimes.** »

Il est défendu de pénétrer dans une église après avoir eu un rapport, à moins, selon quelques théologiens, de n'y avoir pas pris de plaisir mais uniquement avec l'intention de procréer. Par ailleurs, **le mariage est interdit et donc frappé de nullité pour ceux qui sont incapables de procréer.** Le canon 1084 de 1983 décrète que « l'impossibilité de pratiquer le coït si elle est durable et antérieure au mariage chez l'homme et la femme constitue un empêchement au mariage ». Pour l'Église, l'éducation sexuelle 'sécularisée' est taxée d'antinataliste. Elle considère l'AMP comme illicite au motif qu'elle dissocie la procréation de l'acte sexuel.

Le domaine de la procréation est un tabou. La vie est l'apanage des Dieux, décider de la produire alors que la Nature s'y oppose n'est pas admissible.

Libération, 25/7/2005

Découverte du clitoris en 1559. Un certain Renaldus Columbus autrement nommé Matteo Realdo Colombo, attaché à l'université de Padoue, publie *Des choses anatomiques*, où, se plaignant que ses prédécesseurs aient négligé « une si jolie petite chose », il rend gloire au « siège des délices de la femme ».

En 1875, lorsque le Belge Edouard Van Beneden met à jour le mécanisme de la fécondation, le clitoris est déclaré « organe inutile ».

*Le Clitoris, ce cher inconnu*, de Michèle DOMINICI, réalisé par Variety Moszinsky et Stephen Firmin, produit par Tamsin Moufflet, Cats & Dogs Films – Sylicone et Arte France, en association avec DR TV Danemark, SBS TV Australie 2003 (diffusion ARTE, 16/1/2004)



Natalie ANGIER – écrivain

Le clitoris est la seule partie du corps dont l'unique fonction est de procurer du plaisir.

Helen O'CONNELL – urologue – université de Melbourne

On dit souvent aux petites filles 'non tu n'as pas de pénis'... cela renforce l'idée freudienne que les petites filles sont envieuses... comme s'il lui manquait vraiment quelque chose.

François GIULIANO – urologue – CHU Bicêtre Paris

Malheureusement, la connaissance concernant les mécanismes de la sexualité féminine est extrêmement pauvre, et petit à petit on voit progresser la connaissance chez l'homme mais la femme reste on peut dire la grande inconnue.

Helen O'CONNELL est la seule aujourd'hui à avoir exploré l'anatomie du clitoris avec les moyens de la médecine moderne, aussi surprenant que cela puisse paraître, rien n'avait été fait depuis près d'un siècle.

« Une science fondamentale comme l'anatomie ne renseigne guère à ce sujet, en fait la plupart des descriptions des manuels sont peu détaillées ou même inexactes. Et si vos principaux instruments d'études sont erronés il est probable que beaucoup de choses qui en découlent sont également erronées. [] On pourrait croire que c'est un sujet immuable qui a été bien étudié. Il est indéniable que l'on a réalisé d'excellentes études au XIX<sup>e</sup> mais en même temps pourquoi ne trouve t-on pas les illustrations dans les manuels dont nous disposons maintenant, qu'est-il arrivé aux savoirs qui ont en quelque sorte disparu ? »

En 1559, un anatomiste italien (Matteo) Realdo Colombo est le premier à étudier le clitoris, il décrit sa découverte avec passion 'un organe si joli et tellement utile'.

À la même époque son maître le célèbre anatomiste Dessalius décrit les organes reproducteurs des femmes : Dessalius est resté dans l'histoire et le travail de Colombo a totalement disparu.

Cent ans plus tard, l'anatomiste hollandais R.Graff a cru être le premier à se pencher sur la question, **il souligne l'importance de l'organe convaincu que sans les plaisirs du clitoris aucune femme n'accepterait de faire des enfants.**

Et pourtant pendant 200 ans le clitoris retourne dans l'oubli.

En 1844, l'allemand Georges Cobelt le déflore enfin en publiant une série d'excellents dessins. Désormais, la médecine ne peut plus l'ignorer. D'ailleurs des illustrations plus ou moins fantaisistes commencent à apparaître dans les livres d'anatomie.

En 1900, le clitoris figure bien dans la bible des chirurgiens... mais dans l'édition de 1948 il a de nouveau disparu.

Helen O'CONNELL – urologue – université de Melbourne - « Ce livre est mon fidèle manuel d'anatomie, dans lequel j'ai étudié pendant des années au milieu et à la fin des années 1980. Il a probablement exercé une grande influence en m'incitant à travailler en priorité dans ce domaine, car de fait on n'y trouvait pas la moindre description du clitoris lui-même, alors qu'il comportait tout un chapitre sur le mécanisme de l'érection... sans jamais mentionner le clitoris, j'ai pensé 'hum ce n'est pas vraiment normal'. »

La science n'a jamais été à l'aise avec le clitoris. Selon elle il échappe à toute logique théorique, après tout la finalité biologique du sexe n'est que la reproduction.

Pourtant le clitoris n'a pas toujours été ignoré. **Quand les savants pensaient qu'il œuvrait à la bonne fertilité des femmes, ils lui prêtaient toutes les vertus. Le père de la médecine, Hippocrate, croyait que les femmes aussi avaient du sperme et qu'elles devaient avoir un orgasme pour en produire.** Pour faire des enfants il faut d'abord qu'elle éprouve du plaisir. Cette théorie a eu une longue et belle vie. Ainsi au Moyen Age, malgré la profonde méfiance de l'Église pour tout ce touchait au plaisir, les médecins proposaient des traitements inattendus (enduire le doigt d'huile parfumée et frotter la vulve d'un mouvement circulaire...).

Mais toutes les bonnes choses ont une fin, en 1875 Van Beneden dévoile les véritables mécanismes de la reproduction, *exit* le clitoris.

Quelques années plus tard, Freud propose une nouvelle théorie, il admet l'importance de l'orgasme **mais déclare l'orgasme clitoridien infantile : 'une vraie femme doit pouvoir transférer ses orgasmes du clitoris vers le vagin'.**

Ellen LAAM – professeur associé – Psychologie clinique Université d'Amsterdam

Pourquoi ne pas dire simplement que la pénétration n'est pas un moyen vraiment efficace pour exciter sexuellement les femmes ?

Natalie ANGIER – écrivain

En réalité ce qu'on appelle l'orgasme vaginal vient de l'intérieur mais c'est le même complexe clitoridien qui est stimulé... on finit toujours par se servir du même organe.

Il y a très peu [d'innervation] dans le vagin ou presque pas (problème de l'accouchement).

Les transexuelles qui n'ont plus de clitoris n'éprouvent plus d'orgasme.

Helen O'CONNELL – urologue – université de Melbourne

Le clitoris doit jouer son rôle dans l'orgasme sinon ce dernier n'a pas lieu.

La morale est souvent venue troubler l'objectivité des savants. Dans la tradition chrétienne, les plaisirs de la chair sentent le soufre et les femmes y sont particulièrement disposés. La nature a déposé une bête dans leurs parties intimes, un organe que les hommes ne possèdent pas observe Rabelais, auteur et médecin de la Renaissance.

À l'époque des chasses aux sorcières, un grand clitoris était souvent pris comme la marque du diable. La science a enfin balayé bêtes et démons pour les remplacer par maladies et déviances.

Au XIX<sup>e</sup> le lesbianisme et la nymphomanie sont considérés comme des maladies. Quant à la masturbation elle provoque la jaunisse, la cécité voire même une mort prématurée.

Les médecins sont persuadés que l'excitation sexuelle détruit l'équilibre mental des femmes. Soucieux de trouver une origine à ces maux, ils jettent le blâme sur le clitoris.

En 1865, le président de la British Medical Society le docteur Backer Brown soupçonne le clitoris d'être responsable de l'hystérie de l'épilepsie et d'autres formes de folie, le traitement qu'il préconise consiste à retirer le clitoris. Les pratiques de Backer Brown furent contestées par ses pairs et le bon docteur fut sommé de démissionner. Malheureusement ces méthodes ne disparurent pas pour autant et **des centaines de femmes furent ainsi mutilées jusque dans les années 20.**

**Au Royaume-Uni comme aux États-Unis des centaines de petites filles naissent avec un clitoris**

## **hypertrophié suite à des problèmes hormonaux, la médecine préconise alors l'ablation partielle du clitoris.**

Jo ADAMS – Directrice – Center to HIV & Sexual Health - « l'évangéliste du clitoris » éducatrice à Sheffield

Idée que si on enseigne la sexualité aux jeunes ils vont se précipiter pour la mettre en pratique. Toutes les études réalisées montrent que c'est le contraire qui est vrai, plus les jeunes en savent sur leur sexualité et sur leur corps, plus ça les incite à chercher les moyens de communiquer leur désir, ils diront non tant qu'ils ne sont pas prêts.

L'un des principaux problèmes de l'enseignement lié à la sexualité ou aux rapports sexuels de nos jours, c'est comment aborder certains sujets tabous très longtemps considérés comme des choses dont on ne parle pas. Il est intéressant de voir que parmi ces choses figurent la masturbation, l'avortement, l'homosexualité... mais aussi tout ce qui concerne le plaisir, le clitoris et notre corps.

**Pour une bonne part, l'éducation sexuelle est toujours centrée sur la reproduction.** Elle considère encore avant tout la sexualité comme s'il s'agissait uniquement d'être enceinte et d'avoir des bébés. Une étude réalisée il y a 3 ans environs a montré que sur les 15 principaux manuels d'éducation sexuelle utilisés en Grande Bretagne, 10 ne mentionnaient pas le clitoris, et les 10 (les mêmes j'imagine) ne mentionnaient pas l'orgasme féminin.

Je pense que nous devrions insuffler le féminisme dans la vie des filles ainsi que la notion qu'elles ont des droits, le droit de faire des choix, de refuser de se comporter et d'être comme on l'attend d'elles. Un des droits des filles est de situer le propre désir au centre de leur vie avant leur responsabilité vis-à-vis des autres. Elles ont besoin d'affirmer un peu plus leur droit au plaisir.

L'aventure physiologique en matière de sexualité féminine a véritablement commencé avec Master et Johnson dans les années 1960. Les deux sexologues américains ont observé sur un grand nombre de femmes que l'activité sexuelle se décomposait en 4 phases également valides chez l'animal : l'excitation, le plateau, l'orgasme et la résolution.

Ellen LAAM – professeur associé – Psychologie clinique Université d'Amsterdam

Film érotique : la quantité de sang dans la paroi vaginale augmente chez la spectatrice. Toutes les femmes réagissent par un afflux de sang immédiat quelques secondes après le début du film. Les femmes n'en sont pas conscientes donc elles ne se sentent pas excitées sexuellement au début. Cela se produit après. Mais il semble que cet afflux de sang soit automatique, on n'a pas besoin de le désirer et d'en être consciente. Il y a besoin d'une acceptation du cerveau de ces perceptions pour qu'elles deviennent conscientes et source de plaisir. **Un apprentissage semble nécessaire** pour faire cette mise en relation entre sensations et plaisir.

Vibrateur 'mains libres' et vidéo érotique

D'après la littérature la femme est le sexe lent. Pour l'orgasme il lui faut du temps. Or cette expérience spécifique montre que la femme peut avoir un orgasme rapidement. Toute femme bien portante peut avoir des orgasmes. **Elle peut apprendre.** D'ailleurs la seule thérapie sexuelle qui se soit avérée efficace, c'est la masturbation dirigée.

Leonore TIEFER – Prof associée Psychiatrie – NYU School of medicine

**Le sexe est un sujet si délicat sur le plan politique et si difficile compte tenu de notre histoire.**

GODELIER, Maurice, *Au fondement des sociétés humaines – Ce que nous apprend l'anthropologie*, Albin Michel, 2007

### Chapitre 3 – Il faut toujours plus qu'un homme et une femme pour faire un enfant

Les représentations que se font les sociétés du processus de fabrication d'un enfant. Nous avons pour cela comparé les données ethnographiques concernant vingt-six sociétés, dont treize d'Océanie, quatre d'Asie, quatre de l'Amérique indienne, trois d'Afrique et deux d'Europe. [] dans aucune de ces sociétés les gens pensent qu'un homme et une femme suffisent à fabriquer un enfant []. Partout, [] un homme et une femme ne fabriquent qu'un fœtus, celui-ci appelant, pour devenir un enfant humain complet, l'intervention d'agents plus puissants que les humains – des ancêtres, des esprits ou des dieux.

#### Inuit

[source SALADIN D'ANGLURE, 1980 « « 'Petit-ventre', l'enfant géant du cosmos Inuit ». Ethnographie de l'enfant dans l'Arctique Central Inuit. » *L'Homme*, janvier-mars, n°XX, n°1, pp.7-46]

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les Inuit formaient encore une société de chasseurs-collecteurs. Système de parenté cognatique – pas de prévalence du côté maternel ou du côté paternel. L'homme fabrique avec son sperme les os, la charpente du corps de l'enfant. La femme, avec son sang, en fabrique la chair et la peau. Dans le ventre de la femme, le fœtus prend forme, et **cette forme le fera ressembler à son père ou à sa mère selon la puissance de l'énergie vitale de chacun.**

À ce stade intra-utérin, l'enfant est un fœtus qui n'a pas d'âme et qui n'est pas encore un être humain. Il le devient le jour de sa naissance lorsque Sila, le maître de l'Univers, introduit dans son corps une bulle d'air qui va devenir son souffle, son principe de vie. Dans cette bulle d'air qui connecte désormais l'enfant au souffle cosmique qui anime l'Univers, se trouve une âme, un don de Sila également, qui grandira avec son corps et sera son double, un double qui le quittera à la mort pour rejoindre le monde des défunts. Cette âme est douée d'intelligence et participe ainsi de Sila, qui est l'intelligence du monde. Un enfant humain est né.

Mais le nouveau-né n'existe pas encore comme être social, comme un Inuit. Il le devient lorsqu'il reçoit de ses parents un ou plusieurs noms lors d'une cérémonie à laquelle assistent toute sa parentèle, ainsi que les voisins et amis de ses parents. Or, pour les Inuit, les noms ne sont pas des étiquettes. Ils ont une âme, ils *sont* des âmes. Ils contiennent en eux l'identité et l'expérience de la vie de ceux qui les ont déjà portés. À la différence de l'âme intérieure qui anime le corps et grandit avec lui, l'âme-nom donnée à un enfant vient l'envelopper tout entier et fait passer en lui les identités de tous ceux qui ont porté ce nom avant lui. Mais qui sont ces âmes-noms et qui les choisit ? Ce sont les noms d'amis ou de proches parents du père ou de la mère de l'enfant qui sont décédés pendant la grossesse de la mère ou même avant, et que ses parents désirent faire revivre auprès d'eux en les attachant au corps de leur enfant. [in Agnès FINE, *Adoptions, ethnologie des parentés croisées*, Paris, MSH, 1998, pp.121-149]

#### Baruya

Société d'horticulteurs-chasseurs

Le sperme de l'homme produit les os, la chair et le sang de l'embryon, puis du fœtus qui se

développe dans le ventre de **la femme, celui-ci n'étant qu'un contenant qui n'apporte rien à l'enfant**. Dès que la femme se sent enceinte, le couple multiplie les rapports sexuels parce que le sperme de l'homme est censé nourrir le fœtus. Le père est donc à la fois le géniteur et le nourricier de l'enfant à naître. [] C'est le Soleil, père des Baruya, qui complètera le corps du fœtus dans le ventre des femmes [nez, bouche, doigts] et le dotera du souffle. L'enfant à la naissance respire, il a un corps humain, mais pas encore d'âme. **Une âme-esprit pénétrera plus tard dans le corps de l'enfant, au moment où son père lui donnera un nom. Ce nom est celui d'un ou d'une ancêtre qui appartient au patrilignage de l'enfant**. Mais l'enfant, à la différence de ce qui se passe chez les Inuit, n'aura aucune mémoire de ce que fut la vie de l'ancêtre qu'il réincarne. L'homme est ainsi, chez les Baruya, celui qui joue le rôle le plus actif dans la fabrication du corps d'un enfant et il est celui qui le connecte avec ses propres ancêtres en lui donnant un nom. [] **On voit également que ces représentations légitiment la domination d'un sexe sur l'autre, des hommes sur les femmes, et ceci est d'autant plus vrai que, chez les Baruya, les garçons doivent naître deux fois, la première du ventre de leur mère, la seconde du ventre des hommes**. Tel est le but des initiations masculines, qui constituent pour les jeunes initiés une nouvelle naissance. Une fois séparés, vers l'âge de neuf ou dix ans, de leur mère et du monde féminin, les garçons sont nourris rituellement avec du sperme des initiés les plus âgés, des jeunes hommes qui n'ont jamais eu encore de rapports sexuels avec les femmes []. Par l'ingestion de cette substance vierge de toute pollution féminine, le corps des garçons se masculinise entièrement. Par cette renaissance sans les femmes, les hommes Baruya se donnent le droit de représenter à eux seuls leur société et de la gouverner.

Habitants des îles Trobriand [Malinowski, A.Weiner, F.Damon, N.Munn, SF.Campbell]

La société de Kiriwina est matrilineaire et hiérarchisée. Les enfants appartiennent au clan de leur mère et sont placés **sous l'autorité de leur oncle maternel**. Mais comme la résidence après mariage est virilocale, les enfants vivent avec leur père, sauf l'aîné des fils qui, à la puberté, ira résider auprès de son oncle maternel auquel il doit succéder.

Pour eux [] la conception d'un enfant n'est pas la conséquence de l'union sexuelle d'un homme et d'une femme. Cette union est, certes, nécessaire pour « ouvrir » la femme et lui permettre de devenir mère, mais pas pour engendrer un enfant. Pour les Trobriandais, un fœtus se forme dans le ventre d'une femme par la rencontre et la conjonction d'un enfant-esprit et le sang menstruel de cette femme. Les enfants-esprits sont des esprits de défunts (*Baloma*) qui désirent renaître dans le corps d'un de leurs descendants. Les morts vivent à Tuma, une petite île au large de Kiriwina, sous l'autorité d'une **divinité**, *Tupileta*, qui règne sur le monde des morts. Lorsqu'un mort désire renaître, il se transforme alors en enfant-esprit (*Wai Waya*) et se laisse porter sur la mer jusqu'à l'île de Kiriwina. Là, il trouve le chemin jusque dans le corps d'une femme de son clan. Mais il n'y parvient qu'en étant guidé par l'esprit d'un membre vivant du clan de la femme. Tous les enfants sont donc des morts réincarnés, mais ils ne gardent aucun souvenir de la vie menée par l'ancêtre qui s'est réincarné en eux. Il faut pourtant que la femme soit percée pour devenir enceinte. Il lui aura donc fallu faire l'amour auparavant [].

Le sang de la femme va produire la chair, les os et la peau du fœtus. **La femme, et la femme seule, est génitrice de l'enfant**. L'homme, aussitôt que la femme lui annonce qu'elle est enceinte, multiplie les rapports sexuels. Ces coïts répétés vont produire trois effets. Ils vont créer un bouchon de sperme qui empêchera le sang de la femme de s'écouler, et imprimera à la masse informe de sang coagulé une forme qui le fera ressembler plus tard à son père. Les apports périodiques de sperme vont, par ailleurs, nourrir le fœtus pendant la grossesse. Ainsi, l'homme perce et bouche la femme, il modèle et nourrit le fœtus. [] plus tard il lui donnera un nom [à l'enfant].

Telefolmin

Chez les Telefolmin, un groupe vivant dans les montagnes de la Nouvelle-Guinée, deux modèles de la conception des enfants coexistent. Un modèle « officiel », partagé publiquement par les hommes et par les femmes, **et un modèle « secret », propre aux femmes, et qui contredit partiellement le modèle des hommes.**

#### Modèle officiel

Les enfants sont formés par la combinaison de l'eau du pénis et des liquides du vagin qui se rencontrent dans la matrice de la femme lorsqu'un homme et une femme font l'amour. Le sperme se mêle alors aux fluides de la femme, et cela est à l'origine du corps de l'enfant. [] Mais le fœtus n'est pas encore un enfant. Il le devient lorsque s'ajoute à lui, et se développe en lui, une âme et qu'il prend une forme qui le distinguera des autres personnes. Tel est l'effet de l'intervention de *sinik*, une force, un pouvoir dont les Telefolmin avouent ne pas bien connaître l'origine. [] les hommes considéraient le sang menstruel comme très dangereux pour eux.

#### Autre version

Les femmes étaient d'accord avec l'idée que le fœtus est formé par le mélange des liquides vaginaux et du sperme des hommes. Mais elles se séparaient des hommes sur un point essentiel, à propos duquel ceux-ci étaient restés totalement muets : le rôle du sang menstruel dans la fabrication d'un enfant. Pourquoi ? Parce que **pour les femmes, c'est de ce sang, de leur sang, que proviennent les os des enfants. Pour elles, donc le sperme et les fluides vaginaux fabriquent bien à égalité la chair et le sang de l'enfant, mais pas ses os.** Quel était l'enjeu de ces différences d'interprétation ? Il faut, pour le comprendre, se tourner vers les rapports de pouvoir existant dans cette société entre les hommes et les femmes, et regarder du côté des cultes dont les hommes ont la responsabilité et dont sont exclues les femmes. Or, l'un des objectifs fondamentaux de ces cultes est de ralentir, par les rites, la lente dérive de l'Univers vers le néant. [] Et pour ralentir cette marche vers le néant, il faut que les hommes manipulent rituellement les os des ancêtres mâles les plus éminents de chaque village, des ossements gardés comme des reliques sacrées à l'intérieur des « maisons des esprits ». On découvre ainsi que, pour les femmes, les reliques sacrées qui sont au cœur des cultes masculins dont elles sont systématiquement exclues proviennent de la substance même que les hommes abhorrent le plus, leur propre sang menstruel. [] Or, allant plus loin encore, Dan Jorgensen a découvert que les hommes étaient en partie conscients et complices de cette théorie des femmes qu'ils feignaient d'ignorer. Car au cœur des rituels d'initiation, lorsque les hommes peignent le corps des jeunes initiés d'une couche d'argile ocre, le nom secret de cette argile est : « sang menstruel », et, sans que les initiés le sachent, au milieu de cette argile les hommes ont secrètement mélangé le sang d'une femme qui menstaurait au début des initiations masculines.

#### Royaume de Tonga – société polynésienne

##### Coexistence de deux modèles de procréation

**Dans [la] seconde version, l'homme n'a plus aucun rôle comme géniteur.** Il n'est que le partenaire sexuel de la femme. Sa fonction est de la préparer à être fécondée par **un** dieu ou par un homme-dieu, le *Tu'i Tonga*. Celui-ci, chef suprême du royaume, imprègne donc toutes les femmes de sa semence, désubstantifiée et devenue un souffle fécondeur, un sperme *pneumatikos*. [] Le rôle de la femme, qui est très important dans le premier modèle, augmente encore dans le second puisque c'est son sang qui fabrique entièrement la matière du fœtus. Le rôle fécondant de l'homme s'efface [].

Ce modèle s'insère très bien dans une société aristocratique, à hiérarchie de rangs et de titres, car à Tonga une femme non seulement transmet son sang, mais elle transmet son rang : l'enfant d'un homme de haut rang et d'une roturière était un roturier, l'enfant d'un roturier et d'une mère noble était un noble. On peut donc supposer que ce second modèle n'a pas été conçu seulement pour exalter les capacités procréatrices des femmes, mais pour exclure complètement la masse des

hommes du commun du procès de la création de la vie et exalter la puissance du *mana* du *eiki* suprême, le *Tu'i Tonga*. [] **Il semble que ce second modèle soit associé à des mutations politiques et idéologiques profondes [] une des lignées royales qui voulait pour elle seule le pouvoir** [] s'était donné comme nouveau principe de transmettre de père en fils aîné sa fonction et son rang. À cette transformation des représentations de la naissance de la vie correspond une transformation des représentations de la mort. C'est ainsi que, privés d'ancêtres propres, dont la place avait été prise par le *Tu'i Tonga*, les gens du commun furent condamnés à ne pas survivre sous forme humaine après leur mort. Leur âme, disait-on, quittait leur cadavre et se transformait en insecte menacé d'être avalé autant par les animaux que par les dieux, puisque à Tonga les animaux, les chefs et les dieux étaient cannibales...

Les enjeux de ces représentations imaginaires ne sont ni imaginaires ni seulement symboliques. [] N'est-ce pas au nom du rôle primordial de l'homme dans la procréation que les femmes Baruya sont exclues de la propriété de la terre, de l'usage des armes, de l'accès direct au Soleil et aux divinités ?

p.140

**Cette subordination de la sexualité** est le point de départ d'un mécanisme qui imprime dans la subjectivité la plus intime de chacun, dans son corps, l'ordre ou les ordres qui règnent dans la société, et **qui doivent être respectés si celle-ci doit se reproduire**. Cette empreinte se réalise par le jeu des représentations du corps et de la personne, et du rôle qu'on prête à chacun des sexes et à d'autres agents dans le processus qui donne naissance à un enfant, à la vie. [] À travers les représentations du corps sexué et de la fabrication des enfants, la sexualité se met non seulement à témoigner *de* l'ordre qui règne dans la société, mais à témoigner que cet ordre *doit* continuer à régner. Non seulement à témoigner *de* mais à témoigner *pour* (et parfois même *contre*) l'ordre qui règne dans la société et dans l'Univers [].

HÉRITIER-AUGÉ, Françoise, *Masculin / Féminin, la pensée de la différence*, Odile Jacob, 1996

#### Chapitre VIII - D'Aristote aux Inuit – La construction raisonnée du genre (1989)

Sur le thème de la génération et de la détermination du sexe, Aristote a élaboré un des plus beaux modèles explicatifs qui soient, modèle philosophique argumenté et raisonné où nous retrouvons bien des points de la génétique sauvage des populations dites primitives. *De la génération des animaux*, écrit entre 330-322.

Pour Anaxagore, la détermination du sexe vient du père : les garçons provenant du testicule droit, le plus chaud, les filles, du gauche.

Pour Empédocle, c'est la plus ou moins forte chaleur de la matrice, selon l'état du sang menstruel, qui fait naître un garçon ou une fille. Il postule que le sperme n'apporte aucune matière au fœtus ; il est pur pneuma, souffle et puissance. Le mâle est celui qui est capable de réaliser, par la force de sa chaleur, la coction du sang, et de le transformer en sperme : « Il émet un sperme qui contient le principe de la forme ». La puissance générique masculine donne le mâle. Si elle est dominée, le produit sera féminin. La puissance individuelle fait que ce mâle est cet individu particulier. Si celle-là seule est dominée, le produit mâle, issu de la puissance générique, ressemblera non pas à son père, mais à sa mère.

BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Nrf essais, Gallimard, 2004

### Notes

Chez les Yanomami existe la croyance selon laquelle l'inscription d'un enfant dans la chair d'une femme exige non pas un coït mais une série d'émissions de sperme. À cette fabrication progressive, plusieurs hommes peuvent participer. Mais il est reconnu à l'un des géniteurs, dans cet engendrement à plusieurs, un rôle principal (Catherine Alès, « *A story of unspontaneous generation* », in Stephen Beckerman, Paul Valentine, *Cultures of multiples fathers. The theory and practice of partible paternity in lowland south america*, Gainesville, University of Florida Press 2002 pp 62-85). **Leurs théories de la génération majorient le rôle du père** (ou des pères, puisqu'ils admettent la multipaternité) avec la croyance selon laquelle **les esprits** – « sans lesquels l'enfant ne pourrait être mené à terme et être viable (...) **transitent exclusivement par la semence paternelle** » (C.Alès *Pourquoi les Yanomani ont-ils des filles ?*).

|                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : cette explication qui combine sperme et esprits est très proche de l'explication par la transmission des gènes. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Les Indiens Tinglit, dont l'héritage des ancêtres passe en partie par la lignée maternelle, disent de l'enfant sans père qu'il s'agit d'un « être incomplet » qu'ils comparent à une statue de bois qui n'aurait pas été terminée (Seirgei Kan, *Symbolic Immortality : the Tinglit potlach of the nineteenth century*, 1989, AF)



Le tournant patriarcal – Un peuple sans père ni mari, les *Na* de Chine

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Ce peuple longtemps isolé, dont l'existence remonterait à plusieurs millénaires, et dont la vie d'agriculteurs dans l'aire himalayenne est attestée depuis plusieurs centaines d'années, est l'un des tout dernier témoignages de société non patriarcale, ne connaissant pas la domination masculine.

Son témoignage est extrêmement précieux tant il nous permet de comprendre à quel point une société non patriarcale peut différer des normes que nous finissons par croire naturelles et universelles, quand elles ne sont que de simples constructions culturelles, donc modifiables (institutions du père, du mariage, de la famille, normes sexuelles...).

Autrement dit, cette société, exceptionnelle rescapée de l'organisation patriarcale est une illustration parfaite de ce que l'idéologie de reproduction est née du culte des esprits des ancêtres, et a précédé les patriarcats.

Cette société conforte l'hypothèse que ce n'est pas le patriarcat qui a suscité l'idéologie de reproduction, mais l'inverse.

Cette annexe présente :

p.202 : l'unique étude approfondie d'anthropologie, de langue française, sur les *Na*, de Cai HUA

p.211 : des extraits du récit de la vie de jeunesse d'une femme issue de ce peuple *Moso*, et qui s'en est enfuie pour ne pas subir le destin de mère imposé à toutes les femmes de ce peuple

p.212 : des archives administratives chinoises attestant dès le VI<sup>e</sup> siècle l'existence d'une telle culture, archives qui amplifient la démonstration faite par l'actuel peuple des *Na*. Ces archives sont introduites par une brève présentation des premières recherches ethnologiques sur cette culture

HUA, Cai, *Une société sans père ni mari. Les Na de Chine*, Paris, PUF, (1997), 2000

est professeur à l'Université de Qinghua à Pékin, directeur de recherche à l'Académie des sciences sociales du Yunnan, Chine. Docteur de l'Université de Paris X en Ethnologie et chercheur associé au Laboratoire d'Anthropologie Sociale (Collège de France. EHESS. CNRS) depuis 1995.

Appui important à cette recherche de Françoise Héritier, Directrice du Laboratoire d'Anthropologie sociale au Collège de France.

Agriculteurs dans l'aire himalayenne, les *Na* sont une ethnie de Chine. Jusqu'à nos jours ils ont toujours vécu sans l'institution du mariage. Durant toute leur vie, frères et sœurs partagent le même feu et le même pot et élèvent ensemble les enfants des femmes, dans une société qui fonctionne sans père ni mari. Depuis que les êtres humains commencent à s'intéresser à la diversité de leurs cultures, c'est la première fois que l'anthropologue a rencontré une société dont la structure diffère totalement de celle du reste du monde.

P.14

Parmi les divers groupes que les *Han* appellent *Mo-so*, ceux qui habitent Yongning et ses alentours s'appellent eux-mêmes *Na*. Jusqu'à nos jours, femmes et hommes de cette ethnie peuvent entretenir librement des relations sexuelles avec plusieurs partenaires, et en changer selon leur gré. L'homme visite nuitamment la femme dans la maison où celle-ci cohabite avec sœurs et frères des différentes générations de sa propre lignée, pour, au matin, regagner systématiquement la maison de sa propre lignée, habitat qui constitue le seul foyer économique au sein duquel il travaille, produit et consomme.

Entre les partenaires, il n'existe aucune relation économique. **Les enfants nés de ce commerce sexuel font partie, invariablement, de la lignée de la mère**, dont les membres assurent l'éducation, sans que le géniteur y intervienne d'une quelconque manière. Celui-ci n'est d'ailleurs souvent « identifié » que par sa ressemblance avec l'enfant. Parfois il n'est même pas connu, les femmes recevant des partenaires différents. **Nous n'avons d'ailleurs trouvé, dans la langue *Na*, aucun terme qui recouvre la notion de père, leur terminologie de parenté étant strictement consanguine et matrilineaire.** Quant à l'héritage, la transmission s'effectue, d'une génération à l'autre, de façon collective.

P.27

Quatre groupes étaient appelés *Mo-so* par les *Han* : « *Naxi* » (210.000 personnes), « *Na* » (30.000), « *NaRu* » (7000), « *Nahing* » (3000). À l'origine, les *Mo-so* sont issus d'une des branches des anciens *Quiang*, une ancienne population du plateau tibéto-qin.

P.31

Les *Na* sont répartis dans la cuvette de Yongning et au bord du lac Lugu. Au sud se trouve Gemu : en *na*, **la fameuse montagne-déesse**.

P.67

Dans la plupart des cas, c'est la volonté d'effectuer des **funérailles** convenables qui entraîne la mise en gage de la terre d'une lignée.

## Les religions

P.78s

La vie religieuse des *Na* est guidée par deux types de croyances coexistants : leur propre religion dont les prêtres sont appelés *daba* et le bouddhisme tibétain.

Les *daba* doivent réciter des prières pour les rituels suivants :

- annuel pour le **service d'offrandes aux ancêtres**. Un *daba* qui connaît les ancêtres d'un lignage **récite la liste de leurs noms afin qu'ils reviennent** partager le repas de l'an *Na*.
- servant à envoyer l'âme des morts à l'endroit où résident les ancêtres
- pour faire un sacrifice à **l'esprit des montagnes**
- pour appeler l'âme de la personne qui a eu peur dans un accident ou un mauvais rêve
- servant à faire revenir l'âme d'un mourant pour qu'il survive encore quelques jours
- prières adressées à *za* afin qu'il laisse passer le mort sur **le chemin qui mène aux endroits où se trouvent ses ancêtres**
- prières faites au moment du service d'offrandes aux ancêtres.

Un des instruments de *daba*, appelé « dga », possède une face qui représente le sexe masculin, et l'autre, le sexe féminin. Cette sculpture en bois symbolise la puissance suprême du *daba*. Le *dga* serait issu d'un aigle blanc.

Commentaire : y a-t-il un lien avec l'ancien mythe de l'aigle et du serpent, diffusé sur une large étendue, dont le thème est la quête du pouvoir de reproduction, l'aigle étant le médiateur ?

Lors des relations avec les ancêtres, de toutes les prières destinées à envoyer l'âme d'un mort rejoindre ses ancêtres à Sibuanawa, seul un *daba* peut réaliser ces tâches [et non un lama bouddhiste], les deux religions n'envoyant pas le mort au même endroit.

## Le fondement du système de parenté *na*

P.93s

Le concept de procréation.

Parmi quelques contes légendaires :

- Abaodgu dépose les fœtus dans le ventre des femmes dès cinq mois après la naissance de ces dernières, et nourrit les fœtus pendant la grossesse.
- « Il y a très longtemps, se placer sur le col de la montagne en ouvrant le vagin afin que le vent y rentre suffisait pour que les femmes soient enceintes. »

Commentaire : dans certains systèmes de pensée anciens, le vent (du Nord) transporte les esprits des ancêtres, et ces esprits entrent dans le ventre des femmes fécondes pour naître à nouveau. Raison pour laquelle on tournait les juments à féconder la croupe vers le Nord.

Certains informateurs disent que les femmes peuvent être enceintes sans accouplement, mais qu'elles accouchent alors de serpents, de crapauds ou de pets, car elles ont dû rencontrer des esprits mauvais. **Les *Na* savent, bien entendu, que pour la procréation, il faut qu'il y ait**

### **l'accouplement d'une femme et d'un homme.**

Quel est le rôle de l'homme dans la procréation ?

« si la pluie ne tombe pas du ciel, l'herbe ne poussera pas de la terre »

L'identification de la progéniture à l'herbe est révélatrice, car elle sous-entend la présence, à l'origine, d'une graine dans la terre (le ventre de la femme) dont le développement est amorcé par un apport extérieur : la pluie (le sperme). Ainsi l'homme n'est en sorte qu'un arroseur. Le fœtus ne provient que de la mère.

*Entretien avec des Na* : « **Dans l'accouplement, le but de la femme est de faire des enfants**, et celui de l'homme est à la fois de s'amuser et de faire acte de bienfaisance ».

Pour les *Na*, « ong » (l'os) est traditionnellement considéré comme le vecteur des caractères héréditaires et raciaux. Il vient de la mère.

Commentaire : l'os comme vecteur de caractères héréditaires se trouve dans d'autres cultures, par exemple chez les Aztèques, Quetzalcoatl fut chargé de faire renaître les hommes. Les anciens textes racontent qu'il fit un voyage au Mictlan (la région des morts) à la recherche des « os des hommes des générations antérieures » afin de recréer de nouveaux être humains. Il moult les os et les déposa dans un pot en terre. Il leur donna la vie en versant du sang de son pénis.

### **À sa naissance, un enfant fait partie, automatiquement, du groupe de sa mère.**

Traditionnellement, ceux qui ont le même ancêtre féminin réel résident sous le même toit et sont tous 'du même os'. À chaque génération, les sœurs et les frères travaillent, consomment et élèvent ensemble les descendants issus de celles-là. Ils résident ensemble pendant toute leur vie.

Normalement, une telle maisonnée peut rester ainsi sans scission durant plusieurs générations, parfois plus d'une dizaine.

P.99

Au sein de chaque matrilignée, en général il existe deux « dabu » (chefs), un homme et une femme. « le chef masculin s'occupe des affaires extérieures, et le chef féminin se charge des affaires intérieures (gestion des réserves et des dépenses, organisation du travail au foyer et aux champs, **service quotidien des offrandes aux ancêtres**) ». Dans certaines lignées c'est la femme chef qui domine et, dans les autres, l'homme chef.

**Les Na ont l'habitude d'effectuer des services d'offrandes aux ancêtres à chaque fois qu'ils prennent quelque chose, même un thé.** Avant de manger, la femme chef met un peu de nourriture sur le *gwalu*, une tablette en pierre située immédiatement derrière le foyer principal.

P.108

Au milieu de la pièce [pièce commune de la maison *Na* type] deux piliers sont posés chacun sur une pierre, celui de droite, ancestral et féminin, et celui de gauche, descendant et masculin (il s'agit ici d'un des points clés dans le symbolisme de la parenté des *Na*)... Toutes ces contraintes [sur l'architecture unifiée de la maison] garantissent **la solidarité de la lignée**, et ne pas les respecter entraînerait la discorde.

Dans le mur en face de la porte de la salle principale est installée une autre porte, cette porte ne peut être installée en face de la porte d'entrée de la salle principale, sinon le mort pourrait s'en aller. **Car le mort ne sait marcher que tout droit.**

P.111

Au jour choisi par le *daba*, le rituel d'allumage du nouveau foyer a lieu à l'aube. Une femme et un

homme sont choisis par la lignée de la nouvelle résidence. Ils doivent être tous les deux singes dans le système astrologique, **et la femme doit être très féconde**, avoir déjà fait plusieurs enfants des deux sexes. Après cela, le *daba* fait des prières pour inviter les esprits de la montagne et de la fosse à feu. Il se met à raconter un extrait de la Genèse : « Toutes les céréales : blé, sarrasin, avoine et animaux domestiques sont amenés du ciel par **‘ChaihondZidZimé’**, fille des dieux célestes. Depuis lors les humains ont su cultiver les plantes agricoles. »

### L'adoption

P.119s

Les *Na* ont recours à l'adoption pour deux raisons : la 1<sup>ère</sup> a pour but de 'garder la maison'. Pour cela, l'adopté(e) doit être un(e) consanguin(e) par rapport à la lignée adoptive. La seconde vise à l'augmentation de main d'œuvre. Si à une lignée donnée, il n'y a qu'un fils ou que des fils, ou encore si les femmes sont toutes stériles, les *Na* prennent l'adoption en priorité comme solution au **problème de la descendance**.

Un service d'offrandes aux ancêtres y est effectué pour leur faire savoir qu'un membre de leur lignée est donné à une autre. Traditionnellement, un *daba* est invité et, devant tous les membres présents, il dit la prière suivante : « Que l'adoptée donne neuf filles et neuf garçons à la lignée [adoptive], **que de génération en génération leur descendance soit innombrable**. ».

*Témoignage d'un homme Na* : « pour nous, **ne pas avoir de descendance** (*min dZi* : représente aussi la plus forte expression pour maudire et insulter les gens) **est la pire des choses** et nous cherchons à l'éviter par mille moyens. Nous devons, avant tout, garantir la pérennité du nom de la matrilignée. ». Finalement, grâce à d'autres entretiens, nous avons compris cette **terreur de rompre la lignée : sans descendance, personne ne s'occuperait plus du service des offrandes aux ancêtres, et donc ceux qui sont sans descendance, une fois trépassés, n'auraient rien à manger dans l'au-delà**.

**L'adoption peut donc devenir nécessaire, sans cela, les membres de ces lignées n'auront pas de subsistance, ni pendant leur vieillesse ni après leur mort. [] dans le service d'offrande aux ancêtres les Na ne récitent, en général, les noms de leurs ancêtres que pour trois générations décédées.**

Les *Na* attachent beaucoup d'importance à la solidarité des membres au sein d'une même matrilignée. « Moins la lignée sera nombreuse, plus la vie sera dure ».

P.132

Dans la cérémonie funèbre, un chaman doit venir réciter toutes les étapes de l'itinéraire de la *lhe* (lignée) en question afin d'apprendre au mort quel chemin suivre pour qu'il puisse rejoindre ses ancêtres. Faute de quoi, l'âme du mort serait perdue. Pour toutes ces lignées, la destination est toujours Sibuanawa, le village d'origine des *Na* dont personne n'est capable d'identifier l'emplacement. Ils savent seulement que cet endroit se trouve dans le Nord.

P.136

D'ordinaire, c'est la mère de l'accouchée qui sert de sage-femme. Aucun homme ne peut y être présent [] le chef féminin de la lignée pose plusieurs plats devant l'accouchée, et lui offre de l'alcool, ainsi qu'aux participants. Ceux-ci prononcent des souhaits pour **célébrer l'accroissement de la lignée**.

### La puberté

Elle fait l'objet de beaucoup d'attention, elle constitue l'événement central de la vie d'un *Na*, très attendu par les intéressés bien avant la date. Tout le monde souhaite à la fille **une grande richesse**, le talent de tisser de belles étoffes **et la capacité d'avoir de nombreux enfants** : neuf filles et neuf garçons.

### Les pratiques sexuelles

P.143s

Dans la société *Na*, existent quatre modalités de pratiques sexuelles : visite furtive, visite ostensible, cohabitation d'un couple sans banquet rituel ou avec.

La visite furtive indique une rencontre galante à la dérobée ou une visite qui se déroule sans que ne le sachent les consanguins, notamment les adultes masculins, de la visitée.

D'ordinaire, le rendez-vous galant se réalise par la visite de l'homme dans la chambre de la femme aux environs de minuit afin que ni les membres de sexe opposé de la lignée de l'homme, ni les personnes de sexe opposé de la lignée de la femme ne s'en aperçoivent. Pour les mêmes raisons, le visiteur quitte la femme au premier chant du coq pour regagner sa maison.

**Traditionnellement femmes et hommes jouissent d'une égalité totale** [] une femme aussi bien qu'un homme peut prendre l'initiative des avances et exprimer d'une façon ou d'une autre son penchant et ses sentiments à celui ou celle qui lui plaît.

Femme ou homme, chacun a le droit absolu d'accepter ou de refuser.

Avant 1964, dans le cas où un homme ou plusieurs passaient la nuit dans une maisonnée d'amis, les membres féminins de celle-ci avaient l'habitude de leur proposer de coucher avec des femmes de la maisonnée ou des autres lignées. Ces deux derniers cas s'apparentent plutôt à l'hospitalité sexuelle.

Oltre le fait que femmes et hommes ont la liberté d'entretenir autant de relations d'*açia* (*amant*) qu'ils le souhaitent, et d'en terminer selon leur gré, un individu peut entretenir des relations simultanées avec plusieurs *açia*, que ce soit pendant une seule nuit ou plus longtemps. Il arrive en effet qu'une femme reçoive deux ou trois visiteurs par nuit, et que, vice versa, un homme rende visite à deux ou trois femmes pendant la même nuit.

Comptabiliser les partenaires de chacun est quasi impossible, les personnes, les plus âgées surtout, ne peuvent plus se souvenir de tous leurs amants, même si elles ont envie d'en parler.

Selon les *Na*, le serment de fidélité est honteux, car perçu comme un négoce, un échange, ce qui n'est pas conforme aux coutumes []. Il traduit qu'aucune relation sexuelle ne peut mener les amants à se promettre le monopole de leur sexualité, ni les conduire à se donner, s'échanger ou se vendre. **La sexualité n'est pas un marchandage, mais une affaire purement amoureuse et sentimentale, qui n'implique aucune contrainte mutuelle.**

### Les hommes et la reproduction

P.172s

Personne n'appartient à personne. La fidélité, en tant que contrainte sociale, n'existe pas. Et **la virginité n'a pas d'importance.**

« Si la pluie ne tombe pas du ciel, les herbes ne poussent pas dans la terre »

Pour les *Na*, le fœtus existe déjà dans le ventre de la femme. Pour faire des enfants, il suffit que les femmes soient arrosées, peu importe qui arrose. Tout le système de parenté, même la terminologie, ne laisse aucun autre rôle au géniteur, et **les hommes ne s'intéressent pas à avoir des enfants. Ce qui compte, en tout cas, c'est que leurs sœurs aient des enfants.**

Commentaire : au vu de cette société, l'existence d'un « instinct paternel » est difficile à soutenir puisqu'un tel instinct supposerait que le concept de « père » est inné. Mais surtout, ses modes de fonctionnement remettent radicalement en cause les affirmations issues de la sociobiologie qui voudraient que les hommes soient des « copulateurs opportunistes » alors que les femmes choisissent d'abord le père de leurs enfants en fonction de ses caractéristiques génétiques, que les hommes cherchent à avoir un maximum de relations sexuelles pour propager leurs gènes alors que les femmes, qui ne peuvent avoir que peu d'enfants, ne sont pas intéressées par de multiples partenaires mais par le « père » idéal seulement, ce qui expliquerait leur comportement sexuel « réservé ». Les mêmes arguments circulaires, à partir d'études réalisées en contexte patriarcal à mariage monogame, affirment que la jalousie est une sagesse innée, voulue par la diffusion maximale des gènes, qui justifie la violence masculine envers sa ou ses partenaires féminines...

P.222

Un homme *Na* n'a pas pour idéal d'avoir des enfants issus de lui. Mais que sa sœur ait des enfants est essentiel et vital. En revanche, l'identité du géniteur de ces enfants n'a jamais eu aucune importance.

Il importe peu de savoir ou pas qui est le géniteur de qui. Chacun pense à sa propre matrilignée. Entre *açia*, l'attachement est inconnu, et entre le géniteur et l'enfant aucun contact spécifique, aucun lien n'existe. Les liens sexuels ne créent aucun droit et aucun devoir entre les *açia*, et entre l'enfant et le géniteur.

Il est donc tout à fait possible :

- 12) qu'un homme ait une relation sexuelle avec une femme et la fille de celle-ci (même s'il en est le géniteur)
- 13) qu'une femme et un homme issus du même géniteur aient une relation sexuelle.

La relation d'*açia* est indépendante de toutes les autres relations sociales. Ce qui nous amène à définir la relation d'*açia* comme une relation uniquement sentimentale, amoureuse et sexuelle. Elle est une affaire privée.

Une des caractéristiques essentielles de la relation d'*açia* : la multiplicité de partenaires. Nous nous proposons de l'appeler la polyandro-gynie.

P.194

Dans les valeurs *Na*, la liberté sexuelle est un principe sacré et intangible.

P.184

Dans la conception *Na*, **un homme, s'il est chez les autres, a un statut très bas, inférieur même à celui des enfants.**

La cohabitation

P.217s

Les lignées dont un membre envisage de faire venir quelqu'un de sexe opposé pour cohabiter avec lui, doivent soit manquer de membre **féminin pour perpétuer la lignée**, soit manquer de membre masculin, en tant que main d'œuvre, pour assurer la subsistance de la lignée.

p.223

Pendant la vieillesse des cohabitants, **les enfants ont le devoir de s'occuper de leur mère** et du partenaire de leur mère, à condition qu'ils vivent longtemps sous le même toit et s'entendent bien avec lui... Une fois atteint le but de la cohabitation : les enfants ayant grandi, ou le cohabitant n'étant plus très productif, ils n'ont absolument plus besoin de lui. S'ils ne s'entendent plus avec lui, **ils le chassent** sans aucune notion de devoir ou de reconnaissance envers lui, quelle qu'ait été son attitude passée.

À l'opposition, le phénomène qui consiste en l'**impossibilité de chasser une *mu min*** (mère cohabitante) âgée **s'explique également par le concept de procréation** ou par celui de pure matrilinearité. En effet **les enfants lui appartiennent, il est impensable qu'ils la chassent**. Si, chassé par son compagnon, elle part, les enfants la suivront, et le résultat sera alors contraire au but initial de la cohabitation.

La *mu min* et/ou ses descendants s'occupent du service d'offrandes quotidien ou annuel pour les ancêtres du compagnon décédé.

La cohabitation prend le relais de l'adoption, compensant ses carences en apportant une solution plus tardive par l'intégration d'un membre adulte (dans certain cas avec des enfants de la *mu min*) au sein d'une lignée déficitaire. La cohabitation est une mesure supplémentaire par rapport à l'adoption.

P.228

En général, une lignée *Na* préfère ne pas donner une de ses filles à autrui, elle veut assurer sa propre descendance.

Ayant reçu le prix de la fille, la matrilignée B invite alors seulement ses consanguins à dîner. Le chef féminin préside, toute seule, un service d'offrandes aux ancêtres et annonce à ces derniers la décision de donner à la matrilignée A un de ses membres. Le jour des cérémonies, la matrilignée A envoie à B un cortège composé de l'entremetteur, une femme d'âge mûr **ayant eu de nombreux enfants** des deux sexes [], au village de son futur mari, la fille est accueillie également par une femme ayant eu de nombreux enfants des deux sexes.

Souvent, il n'y a pas de prestations pour le garçon [donné à une autre lignée] ; s'il y en a, elles sont très faibles. Et toutes les cérémonies sont simplifiées.

Devise *Na* :

**« La femme s'installe chez son partenaire, c'est pour être chef de la maisonnée. L'homme s'installe chez sa partenaire, c'est pour être serf »**

Dans la cas où la fille a déjà eu un ou plusieurs enfants, le jour des cérémonies, la femme accompagnant l'enfant doit prononcer les mots suivants : « X, suis ta mère ! X, suis ta mère qui va chez autrui ». Cela a pour but d'emmener l'âme de l'enfant. Faute de quoi, à cause de la peur, l'enfant va perdre son âme et ne pourra survivre chez l'époux de sa mère. Les enfants de plus de 1 an sont tenus pour capables d'emmener leur âme avec eux.

Les réformes matrimoniales (par le pouvoir central chinois)



P.289

La 1<sup>ère</sup> réforme (1958) : préconisation de la monogamie, « la supériorité et la postériorité de **la monogamie socialiste** par rapport au système d'*açia* dans les divers stades de l'évolution des modes matrimoniaux ». Au niveau de l'idéologie, la monogamie se situe à l'étape finale dans l'évolution des formes de la relation sexuelle humaine.

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> réforme (1966 et 1971) : il est extrêmement honteux de ne pas savoir qui est son géniteur, les jeunes partent en visite dans tous les sens, cela trouble les activités de production, dans cette coutume certains vieillards sont délaissés.

4<sup>ème</sup> réforme (1974) : cette coutume est nuisible à la santé du peuple, **défavorable donc pour la croissance de la population**. Beaucoup de monde est contaminé par la syphilis. Cette réforme fut un séisme social. Aucune autre ethnie en Chine n'a subi une déchirure sociale aussi profonde pendant la Révolution Culturelle.

Il importe de noter ici un phénomène qui trouble le groupe d'enquête (gouvernemental) : « même après la réforme, les jeunes ne savent toujours pas comment se conduire dans leur vie affective. Au lieu d'aller étape par étape : se fréquenter, apprendre à se connaître, envisager le mariage et procéder à la formalité administrative... dès qu'ils se connaissent et entrent en contact, tout de suite ils passent au rapport sexuel. Il s'ensuit qu'ils retournent facilement au mode de visite ».

P.201

À part toute cette série de campagnes de monogamie, il existe encore d'autres facteurs, relevant toujours de la culture *Han*, qui exercent de façon latente leur influence sur le mode de vie des *Na*. Le premier facteur est l'école. Tous les manuels étant rédigés en chinois par des *Han*, les textes sont imprégnés de la conception et des valeurs *Han*. Si l'essai forcé de réforme est voué à l'échec, en revanche, les écoles ont bien réussi, paisiblement et en prenant beaucoup de temps.

P.235

La société *Na* est donc sans modalité de mariage dans son archétype. **Elle est une société de célibataires.**

Le premier facteur susceptible d'exiger la présence de l'institution du mariage est, semble-t-il, le système de représentation des corps. **Nous savons qu'au moins dans les sociétés où la règle de transmission de consanguinité est patrilineaire, cognatique (ou indifférenciée), ou bilinéaire, l'institution du mariage est déjà indispensable. Car, faute de quoi, il serait difficile à un homme de posséder un enfant dont il est le géniteur.**

P.343

Sans descendance, non seulement le couple « ne peut comme l'a indiqué C.Lévi-Strauss, espérer accéder au rang d'ancêtre à défaut d'un culte à soi rendu par des descendants » mais encore il ne peut même subvenir à ses besoins pendant la vieillesse dans un bon nombre de sociétés traditionnelles.

## CONCLUSION

P.349

Dans la logique de leur représentation du corps, le sexe féminin est antérieur et le sexe masculin est

postérieur : puisque au sein d'une matrilignée *Na*, **il est vrai que les hommes sont nés des femmes, jamais l'inverse**. L'arrangement des deux piliers principaux situés au milieu de leur salle principale constitue le reflet, par excellence, de cette logique : la section du tronc proche de la racine fournit le pilier féminin ; la section au dessus, le pilier masculin.

À l'égard des enfants, l'oncle maternel joue un rôle équivalent à celui du père dans d'autres sociétés.

Si les mesures coercitives n'ont pas réussi à changer ce système de parenté, l'éducation scolaire et le mode de vie des salariés ont commencé à l'ébranler. **Car l'éducation scolaire, surtout la biologie, entraîne un changement dans le système des représentations du corps.**

Le cas *Na* témoigne du fait que le mariage et la famille ne peuvent plus être considérés comme universels, ni logiquement, ni historiquement.

Quant à la théorie de Lévi-Strauss, elle tient l'échange institutionnalisé des femmes par l'alliance de mariage pour le point central de la parenté. Sans mariage, le cas *Na* offre, ici aussi, un contre-exemple qui, de surcroît, s'oppose aux arguments fondamentaux de cette thèse, Lévi-Strauss estimant que, en raison de son universalité, la prohibition de l'inceste nécessite le mariage, que la division du travail entre les sexes rend le mariage indispensable, et que, sans mariage, aucune société et l'humanité elle-même ne pourraient exister. D'évidence, la prohibition de l'inceste non seulement existe dans la société *Na*, mais encore elle est particulièrement saillante, et de même la division sexuelle du travail. Elles n'y ont pourtant pas suscité le mariage.

**Désormais, le mariage n'apparaît plus comme le seul mode de vie sexuelle institutionnalisé possible. Sans mariage, une société peut parfaitement se maintenir et fonctionner aussi bien que les autres.** Par ailleurs, contrairement à ce qu'on a cru assez systématiquement jusqu'à l'heure actuelle, l'institution du mariage n'a pas pour but d'assurer la reproduction humaine.

NAMU, Yang Erche, MATHIEU, Christine, *Adieu au lac Mère*, Calmann-Levy, 2002

La 1<sup>ère</sup> est issue du peuple des *Na* de Chine avant de devenir une célèbre chanteuse et mannequin, la 2<sup>ème</sup> est une anthropologue française.

Yang Erche Namu

P.149s

Mais les mois passèrent et d'autres réflexions vinrent bientôt perturber mon sommeil. Une femme était tenue d'avoir des amants. **Une femme devait avoir des enfants.** Et, justement, j'étais une femme. Et ma mère avait un rêve, ou plutôt elle avait une grande ambition : elle voulait élever une grande famille comme ma grand-mère l'avait fait. Pour cela, ma mère avait besoin de petits enfants et, comme ma sœur Zhema ne lui en avait pas encore donné, elle reportait ses espoirs sur moi. Alors, quand je ne pouvais pas dormir et que je méditais sur tout cela, je me demandais pourquoi je ne désirais pas l'amour et comment je pouvais être aussi ingrate. [ndlr : pour cette raison Yang Erche Namu fuguera à l'adolescence et restera durablement sans revenir parmi son peuple]

Christine Mathieu

P.319s

Les *Moso* peuvent légitimement revendiquer un passé remarquable et plus ancien que la conquête mongole. Yongning, en effet, est situé à la frontière méridionale d'un ancien royaume des tribus *Qiang* que les chroniques impériales de la dynastie des *Sui* (581-618) et des *Tang* (618-907) appelaient *le Royaume des femmes (Nü Guo)*. **Ce royaume était bien un matriarcat.** Les documents chinois contiennent des détails très précis sur son emplacement géographique, nommant les rivières, les fleuves, les villes, les frontières territoriales, et ils fournissent aussi des informations sur l'organisation économique et politique. **Le Royaume des femmes était gouverné par des reines et un Conseil d'État où siégeaient exclusivement des femmes ministres.** D'après les chroniqueurs chinois, les hommes étaient peu estimés car ils portaient le nom de leur mère, cultivaient la terre et faisaient la guerre. Enfin on apprend dans ces documents le nom de plusieurs reines qui payèrent le tribut à l'empereur de Chine.

Comme je l'avais affirmé au Pr Lü plusieurs années auparavant, l'anthropologie ne croit pas au matriarcat. Elle croît plutôt qu'il existe de nombreux mythes sur ce sujet – parmi lesquels on doit bien ranger le communisme primitif proposé par Engels dans son *Origine de la famille*. **Mais le Royaume des femmes n'est pas un mythe. C'était un État parmi d'autres dont les chroniques chinoises ont conservé la mémoire.** Après les guerres sino-tibétaines du IX<sup>e</sup> siècle qui ébranlèrent le contrôle des empereurs *Tang* sur les frontières occidentales, les archives chinoises ne parlent plus du Royaume des femmes. Il est possible que le Royaume ait été détruit à cette époque à la suite des nombreux conflits, mais il est tout aussi possible que les chroniques chinoises n'en fassent plus mention simplement parce que la relation de vasselage avec la Chine était rompue. Certains indices suggèrent que les *Ngue* s'installèrent dans la région de Yongning vers la fin de la dynastie des *Tang* (902). **Il va sans dire que le Royaume des femmes n'explique pas seulement les différences culturelles entre les *Moso* et leurs voisins, y compris les *Naxi*, mais il démontre l'existence du matriarcat pour l'anthropologie.**

FRAIN, Irène, *Au Royaume des Femmes*, Fayard, 2007

Joseph Francis Rock (1884-1962)

Son déchiffrement des pictogrammes du peuple *Na-khi* a permis de conserver une culture unique : les femmes y sont toutes-puissantes. Il démontra que cette ethnie était issue de l'énigmatique société nomade des *Q'iang*, dont les voyageurs de l'époque des *Sui* et des *T'ang*, douze siècles plus tôt, avaient observé les ultimes représentants aux marches du Tibet.

L'histoire moderne a confirmé leurs observations. Elle a établi que les nomades *Q'iang*, en des temps très anciens, occupèrent les confins de la Chine, du Tibet et de la Mongolie, très au nord de Likiang, l'actuel territoire du peuple *na-khi*. Elle a également prouvé que cette société des steppes et des montagnes pratiquait communément la polyandrie. Le système de filiation en vigueur chez les *Q'iang* semble avoir été matrilineaire ; **le nom et l'héritage y aurait été transmis par les femmes.**

Au début du I<sup>er</sup> millénaire de notre ère, à la suite de sauvages incursions mongoles, les *Q'iang* furent en grande partie anéantis. Leurs rescapés émigrèrent pour partie vers l'ouest – l'actuel Tibet. Une branche se dirigea vers le sud, l'actuel Yunnan, où les migrants se scindèrent en multiples tribus. Celles-ci donnèrent naissance, entre autres, aux ethnies connues de nos jours sous les noms de *Na-khi* et *Mosos*.

Un dernier groupe, de taille très minime, demeura au nord et échappa au génocide. Ce sont vraisemblablement ces peuplades qui furent observées par les voyageurs chinois des époques *Sui* et *T'ang* – sans doute des fonctionnaires responsables de la collecte des impôts. Ils transmirent leurs rapports aux annalistes impériaux.

Les documents qui jalonnent ce roman sont authentiques. Je tiens tout particulièrement à le signaler pour les deux extraits des Annales *Sui* et *T'ang*.

- *Annale de Sui Shu*, livre 83

Le Royaume des Femmes se trouve au sud des montagnes du Tsung-Ling. **Dans ce pays, le souverain est une femme.** Son nom de famille est Su-pi.

Le mari de la reine est appelé « Monceau d'Or » (Chin-tsu). **Mais cet homme n'a pas de part dans le gouvernement de l'État.**

Les mâles de ce pays vaquent à la guerre. La capitale du Royaume des Femmes se trouve sur une montagne ; elle s'étend sur cinq ou six *li* carrés. Le pays compte dix mille familles. La souveraine vit dans une maison de neuf étages et possède plusieurs centaines de suivantes. Tous les cinq jours, elle tient conseil.

Il existe aussi une « petite reine » (*hsiao nüwang*). **Les deux femmes gouvernent conjointement le Royaume.**

**La coutume du Royaume veut que les femmes tiennent leurs maris en piètre estime, et que ceux-ci ne soit pas jaloux.** Les habitants des deux sexes se peignent le visage d'argile diversement coloré ; ils en changent la couleur à peu près tous les jours. Tous les sujets de ce Royaume sont portés sur les effets de coiffure ou de chapeaux. Ils ont un système d'impôt, mais l'assiette en est variable. Le climat du pays est très froid, ses habitants vivent de chasse.

Le Royaume des Femmes produit aussi du *toushih* (cuivre mêlé d'or), du vermillon, du musc, des

yaks, des chevaux rapides (*tsun ma*), des chevaux à pelage rayé (*shu ma*) et du sel en abondance, que les habitants exportent en Inde pour leur plus grand profit.

Ils ont souvent fait la guerre avec l'Hindoustan et le T'ang hsiang.

Quand leurs reines meurent, ils collectent une grande somme en pièces d'or et cherchent dans le clan des défunctes deux femmes d'expérience et de talent, l'une pour être reine, l'autre pour être petite reine.

Dans ce Royaume, quand un riche meurt, les gens lui écorchent la peau, mélangent sa chair et ses os à de la poussière d'or, l'enfouissent dans un vase, puis l'incinèrent. Un an plus tard, ils réunissent les cendres avec la peau, la déposent dans un vase de fer, puis le brûlent.

Les habitants de ce pays adressent ordinairement leurs prières aux démons et aux dieux. **À la nouvelle année, ils sacrifient des hommes** ou des singes, puis s'en vont prier dans les montagnes jusqu'à ce qu'un oiseau tel qu'une poule faisane vienne se percher sur la main du devin. Il ouvre alors le jabot de l'oiseau et l'examine. S'il y a du grain dedans, l'année sera bonne ; s'il y a seulement du sable et du gravier, il y aura des calamités. Depuis la sixième année de l'ère de *Sui K'ai huang*, le Royaume des Femmes paie tribut à l'empereur sans discontinuer.

Commentaire : de tels sacrifices annuels d'hommes en société pré-patriarcale, notamment du « conjoint » de la reine-prêtresse, sont évoquées dans plusieurs autres cultures comme rites de fertilité.

- *Annales de T'ang Shu*, livre 122

Il y a aussi dans l'Ouest Lointain (*Hsi hai*) **un pays dirigé par des femmes**. À l'est, ce royaume borde le *T'u-fan*, le *T'ang-h'siang*, et le *Mao chou*. À l'ouest, il touche le *San-Po ho* (Yaru tsang-po). Au nord, il est frontalier du *Yü-tien* (Khoten), et vers le sud-est du *Ya-chou* (Iau Ssu-ch'uan), du *Lonu Man-tzu* et des sauvages de *Pai-lang* (Mongols). La distance d'est en ouest est de neuf jours de voyage ; entre le nord et le sud, il faut compter vingt jours.

Ce royaume compte quatre-vingts villes, et **la femme qui le gouverne** réside dans la vallée de *K'ang-yen*, une gorge étroite et pentue qui se déverse dans la rivière *Jo* dans la direction du sud. On y compte plus de 40 000 familles et de 10 000 soldats. La souveraine est nommée *Pin chin*, ses dignitaires sont appelés *Kao-pa-li*, ils sont comme nos ministres d'État. **Les femmes délèguent aux hommes** le soin de remplir toutes les tâches qui se déroulent à l'extérieur, et ceux-ci sont par conséquent connus sous le nom de « délégués des femmes » (*ling nü kuan*). **Les hommes reçoivent et transmettent les ordres qui sont donnés par les femmes** depuis l'intérieur du palais royal.

La reine a une cour de sept cent femmes, et elle tient conseil tous les cinq jours. Quand la souveraine meurt, le peuple paie plusieurs myriades de pièces d'or et choisit pour la remplacer deux femmes intelligentes à l'intérieur du clan royal ; l'une pour régner, l'autre comme assistante, pour lui succéder en cas de mort. Si celle qui meurt est une jeune fille et l'autre une femme mariée, celle-ci prend sa suite aussitôt, de telle sorte qu'il soit impossible que le clan des femmes s'éteigne ou soit victime d'une révolution.

La résidence de la souveraine est haute de neuf étages ; celle des femmes ordinaires, de six. La souveraine porte une jupe plissée, de couleur noire ou bleue, de texture rude, avec une robe noire ou bleue aux manches traînant sur le sol. En hiver, elle y ajoute un manteau de peau de mouton orné de broderies. Elle est coiffée de petites nattes et porte des boucles d'oreilles ; aux pieds, elle chausse

une sorte de bottes qu'on connaît en Chine sous le nom de *so-i*.

**Les femmes ne tiennent pas les hommes en haute estime** et les femmes riches ont constamment à leur disposition des **serviteurs hommes** qui les coiffent et leur maquillent le visage à l'argile noire (*t'u*). Les hommes vaquent aussi à la guerre et au **labourage**. **Les garçons prennent le nom de famille de leur mère**. Le pays est froid, on ne peut y cultiver que l'orge. Les animaux domestiques sont les moutons et les chevaux. Ce pays recèle de l'or.

Quand on perd un membre de sa famille, on porte le deuil trois ans, pendant lesquels on ne se change ni ne lave ses vêtements. Quand un riche meurt, on écorche son corps, on met ses chairs de côté, qu'on place avec les os dans un vase de terre. On les mêle alors à de la poussière, puis on enterre le tout avec soin. **Quand la souveraine est enterrée, il en va de même, à ce détail près que plusieurs dizaines de personnes suivent la morte dans son tombeau.**

\*

Les annales remontent au I<sup>er</sup> millénaire de l'ère chrétienne, quelques siècles avant que Gengis Khan ne vînt dévaster les terres de l'Ouest et exterminer les peuplades qui les occupaient.

Manuscrit d'Alexandra David-Neel

*Je traversai le pays peu après l'écrasement des Goloks. Les campements n'étaient plus que cendres (...). Pendant longtemps les Goloks ont été gouvernés par une reine. Ses sujets la tenaient pour l'incarnation d'une déesse. La ligne de succession s'établissait de la façon suivante : **la reine se mariait et, invariablement, elle n'avait qu'un seul enfant : une fille.***

Celle-ci régnait après sa mère, donnait naissance et ainsi de suite, de génération en génération.

|                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : les enfants mâles étaient-ils donc systématiquement éliminés ? |
|------------------------------------------------------------------------------|

Le tournant patriarcal – Avant les Dieux, la Mère universelle

Légende :

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Y a-t-il toujours eu domination du masculin sur le féminin, partout et de tout temps ? Sinon, qu'y avait-il avant ?

Notre culture est elle-même dérivée de formes patriarcales et l'information la plus riche dont nous disposons sur le passé lointain est véhiculée par l'écriture alphabétique. Mais cette écriture ayant été inventée après la mise en place des patriarcats, notre connaissance du passé lointain est essentiellement patriarcale. Il nous est difficile d'imaginer que des sociétés non-patriarcales aient pu exister et encore moins d'en imaginer le fonctionnement. Surtout si la culture patriarcale s'est construite en conflit avec la précédente, s'efforçant d'en effacer les traces en réécrivant l'histoire.

p.216 - Cette annexe présente de larges extraits de l'ouvrage de Françoise GANGE, *Avant les Dieux, la Mère universelle*, 2006, qui soutient que la domination masculine n'a pas existé de tout temps, et qu'auparavant l'enjeu politique central était déjà le pouvoir de reproduction.

p.247 - Suit l'expertise de Leo OPPENHEIM sur *La Mésopotamie, portrait d'une civilisation*, 1964, ce lieu de l'invention de l'écriture alphabétique au moment du tournant patriarcal.

p.252 - Le mythe de l'aigle et du serpent, très ancien et largement diffusé sur la planète, significatif de l'importance donnée au pouvoir de reproduction et de sa prise de contrôle par le masculin.

p.254 - Le mythe de *Lilith* est approfondi et analysé par moi comme récit d'un conflit féminin / masculin autour du pouvoir de reproduction, et non comme un simple conflit de domination d'un sexe sur l'autre, comme il est souvent dit, avec Edith VALLÉE, *Pas d'enfant, dit-elle... Les refus de la maternité*, 2005 et Vanessa ROUSSEAU, *Lilith : une androgynie oubliée*, 2003

p.259 - Différents documents commentent l'apport archéologique de Marija GIMBUTAS (1974) sur l'identification d'un conflit préhistorique masculin / féminin quant au pouvoir de reproduction, puis les textes mésopotamiens suivis de leurs dérivés bibliques.

p.262 - En confirmation de l'analyse faite par F.GANGE, est présenté l'apport de l'archéologie et de l'histoire dans l'analyse des textes bibliques, avec Israël FINKELSTEIN et Neil Asher SILBERMAN, qui repèrent la volonté d'effacement, par la Bible, d'un passé marqué par des déesses de la fécondité, dans *La Bible dévoilée, les nouvelles révélations de l'archéologie*, 2001

p.270 – *Les Mythes Hébreux*, 1963, puis *Les mythes grecs*, 1958, sont analysés comme récupération du pouvoir de reproduction féminin et domination concomitante de la femme par le masculin, avec les travaux de Robert GRAVES, suivis de ceux de Jacques DESAUTELS, 1988

p.289 – Claudine COHEN, avec *La femme des origines*, 2003, invite à la prudence méthodologique.

Françoise GANGE, *Avant les Dieux, la Mère universelle*, Paris, Alphée, 2006

*Philosophe de formation et diplômée en sociologie, elle s'est consacrée pendant vingt ans à l'exploration des grands mythes.*

### Préface à la nouvelle édition

p.7-9

Lilith m'avait entraînée vers le vieux pays de Sumer et j'y découvrais une longue histoire, qui venait avant l'histoire qu'on m'avait enseignée et que j'avais utilisée à mon tour, toujours vaguement à contrecœur, dans mes cours de philosophie, car j'y ressentais un manque, un blanc, un gommage qui enlevait son véritable sens et sa perspective à cette histoire enseignée.

J'ai pris conscience du fait que les écrits de Sumer et toutes les premières strates des mythes universels réveillaient au fond de nous, homme ou femme, une ancienne mémoire, interdite, censurée, **immense hors-sujet de notre mémoire patriarcale**, mémoire « officielle » sans que nous le sachions. J'ai alors pris conscience que l'ordre patriarcal avait été, depuis ses débuts et jusqu'à aujourd'hui, un ordre militant qui, **pour se maintenir, devait à tout prix effacer la longue histoire qui l'avait précédé.**

L'ensevelissement du féminin de l'humain a été une grande constante historique et idéologique qui, depuis les environs de -3000 av. J.-C., s'est poursuivi à l'époque de Jésus et se poursuit encore aujourd'hui.

### Introduction

p.11

Les cultures de tous les peuples qui dominent aujourd'hui la planète ont la même racine, la même définition de base au-delà des différences qu'elles présentent : cultures patriarcales, elles sont étayées sur l'axiome du viril dominant ; le féminin étant conçu comme mineur. Elles sont toutes pareillement étayées à l'origine sur des religions qui ont pour centre DES ou UN Dieu(x) mâle(s).

**[La mystique] du « patriarcat existant de toute éternité » continue à sous-tendre implicitement les discours tant philosophiques qu'historiques.**

**La recherche menée ici montre que ce que nous avons coutume de considérer comme l'« Histoire », n'est en réalité que la séquence la plus récente de la grande histoire de l'humanité. Séquence patriarcale** émergée à l'âge du bronze, vers -3000 au Proche-Orient (-2000 en Europe méridionale et occidentale et quelques siècles plus tard en Europe du Nord), qui s'est imposée par la force, **par-dessus une culture antérieure structurée autour, non pas d'un Dieu Père, mais d'une Mère divine** omnipotente, qui impliquait la notion du féminin sacralisé, comme sera sacralisé le viril devenu dominant.

p.12

C'est aux alentours de -3000, à Sumer, que semble débiter cette gigantesque entreprise de submersion de notre première mémoire, car c'est bien là non pas que « l'Histoire commence », comme on a pu l'écrire, mais là que l'histoire patriarcale s'avère commencer. **C'est là en effet, vers -2800, qu'apparaissent les noms des tout premiers rois dont on ait la trace.** Il y a cinq mille ans, autrement dit hier, au regard de l'âge de l'humanité.

[]

On a la certitude qu'à cette époque (vers -200 000 ans) l'homme de Neandertal inhumait ses morts, c'est-à-dire que des préoccupations métaphysiques étaient à l'origine d'activités religieuses ritualisées.



À -40 000/-35 000, la maîtrise de la navigation est atteinte en divers points du globe, les cultures se multiplient.

Les plus anciennes manifestations d'art sacré qui nous sont connues – gravures sur blocs lithiques – ont trente mille ans. Ce sont pour l'essentiel des figurations de la vulve féminine.

Datant de -25 000/-20 000, ce sont les très nombreuses figurines féminines que l'on découvre, des Pyrénées à la Sibérie centrale.

p.13

Datées des environs de -5750, on trouve en Anatolie des figurations devenues célèbres de la Déesse **Mère** en Maîtresse des Animaux.

A Sparte, à Égine, dans l'Eubée, on trouve, datées du IV<sup>e</sup> millénaire, des statues taillées dans le marbre, de la Déesse stylisée, de forme plantureuse comme auparavant ; statues qui amorcent les belles représentations retrouvées aux Cyclades, au III<sup>e</sup> puis au II<sup>e</sup> millénaire, de la Déesse au corps en forme de violon.

Les premiers mythes de Sumer ont été datés, au plus tôt, du courant du III<sup>e</sup> millénaire.

L'émergence des Hébreux et l'histoire de la Bible, débutant au plus tôt aux environs de -1800.

De cette longue histoire de l'humanité, on n'utilise traditionnellement dans le discours sur les origines de nos cultures que la phase patriarcale – celle qu'on décrypte à Sumer – comme si cette dernière phase subsumait toutes les autres. On parle pourtant couramment d'un culte antérieur de la fertilité/fécondité où la femme aurait joué un rôle essentiel ; **mais on pense généralement que de « ces hautes époques », on ne peut rien reconstituer de façon précise, faute de documents écrits.**

p.14

Pour la compréhension de ces « cultures d'avant l'histoire » (représentations symboliques d'avant l'écriture), n'étant plus imprégnés de ces mentalités lointaines, il nous serait difficile voire impossible de découvrir ces sens. C'est ainsi qu'on solutionne le problème en faisant commencer « l'Histoire » à l'écriture.

Or, les plus anciens textes en notre possession aujourd'hui sont ces premiers mythes rédigés en écriture cunéiforme sur des tablettes d'argile, dans la région du Tigre et de l'Euphrate, au pays de Sumer et qui, tels qu'ils ont été décryptés jusqu'ici, semblent tous témoigner d'une culture patriarcale. Avant l'histoire, c'est-à-dire avant l'écriture, s'étendrait le règne de la « pré-histoire », avec cette figure insistante d'un féminin divinisé et une pluralité de symboles récurrents s'y rapportant, mais dont on se persuade qu'il est impossible d'en conclure quoi que ce soit, tant cette notion d'un féminin divinisé semble incongrue à nos esprits coulés dans un moule patriarcal remontant à plusieurs millénaires.

p.15

Les mythes de Sumer permettent en réalité de déceler le processus d'occultation historique de notre « première mémoire » ou mémoire de la culture matriarcale, mis en œuvre par **l'ordre patriarcal désireux d'effacer l'histoire qui le précède afin de se présenter comme le Commencement.**

En effet, ces premiers écrits révèlent une finalité identique. Ils mettent tous en scène, sous des anecdotes diverses, la formidable lutte pour le pouvoir engagé vers -3000 par l'ordre patriarcal conquérant qui vient asseoir ses rois sur le trône des Grandes Prêtresses, incarnations de la Déesse, et promouvoir ses Dieux et le cortège de ses héros en voie de divinisation, dans un panthéon jusqu'alors domaine de l'unique Déesse Mère omnipotente.

C'est ainsi qu'on peut voir les rois et les héros aspirants dieux, Gilgamesh, Baal, Ninurta,

Dumuzi... ou d'autres encore, partir à l'assaut de la Déesse-Montagne ; Maîtresse des Animaux ; Créatrice de l'humanité comme de la nature et du cosmos dont elle portait les attributs sur son front, Soleil et Lune, en même temps qu'avec sa Corne d'Abondance elle apparaissait comme Maîtresse de la fertilité et symbolisait, par sa vulve et son corps obèse, **l'origine de toutes les fécondités**.

Cette formidable lutte des conquérants patriarcaux qui s'attaquent à l'antique culte de la Mère divine – lutte d'où sortira, après d'innombrables reculs et retours en arrière, **l'ordre du Père** divinisé – apparaît être avec évidence, lorsqu'on décrypte le langage symbolique des mythes, le grand thème récurrent de tous les premiers mythes de Sumer.

p.16

Ne se référer qu'à l'histoire patriarcale, c'est oblitérer ce gigantesque combat qui a débuté vers la fin du néolithique, à l'âge du bronze, oblitérer notre première mémoire : celle, stable durant des dizaines de milliers d'années, où l'humanité, placée sous la polarité du féminin, se structurait autour de la Mère divine.

En effet, les premiers mythes de Sumer, tels qu'ils sont parvenus jusqu'à nous, portent sous leur vernis patriarcal de surface qui fait l'apologie du combat victorieux des héros et des Dieux contre le Monstre symbole de chaos (c'est-à-dire la Déesse qu'on démonise) **une strate originelle enfouie, qui émane ouvertement de la culture du divin féminin** puisqu'elle raconte ces mêmes affrontements, mais vécus du côté de l'agressé, c'est-à-dire du peuple de la Déesse. Car il en est des textes comme des strates d'occupations successives dans les sols : les derniers occupants ont enseveli les traces des occupations antérieures. Il apparaît ainsi que les vainqueurs ont recouvert la trame originelle des écrits, qui racontait l'ébranlement des assises du monde et la fin tragique de l'antique culture attaquée, plaquant par-dessus ce récit pathétique leurs chants de triomphe qui transforment leur usurpation des pouvoirs en une sainte croisade pour que triomphe le Bien, à savoir leur propre idéologie ainsi légitimée.

p.17

[Les mythes de Sumer nous permettent] d'assister aux débuts de la gigantesque lutte armée qui a conduit, voici plus ou moins cinq mille ans au Proche-Orient, à la plus formidable **inversion des valeurs : l'humanité passant du règne de la Mère divine, matrice de l'univers, à celui du Père tout-puissant dominant la Création**.

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| I – La culture de la Mère divine enfouie sous l'ordre patriarcal |
|------------------------------------------------------------------|

### Mythologie Biblique

Les deux récits de la création du monde dans l'Ancien Testament

p.21-24

Le Dieu Père tout-puissant crée le monde : le ciel, la terre, ... , les êtres vivants, l'homme et la femme. En ce qui concerne cette dernière création, ce n'est en fait pas un mais deux récits qu'on trouve juxtaposés à deux pages d'intervalle, très différents quant à leur contenu. Or, un seul de ces récits a été pris en compte : le deuxième. Le premier, qui ouvre le texte biblique, a été oublié. Tout se passe comme si le deuxième était venu l'effacer.

1<sup>er</sup> scénario : l'homme et la femme sont créés ensemble le 6<sup>ème</sup> jour.

Dieu créa l'homme à son image,  
A l'image de Dieu il le créa,  
Homme et femme il les créa.

Dieu les bénit et leur dit : - Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre et soumettez-la...

2<sup>ème</sup> scénario : l'homme est créé seul, en premier, avant tous les autres êtres vivants. La femme est créée en dernier lieu, à partir d'une côte d'Adam :

Yahvé Dieu modela l'homme avec la glaise du sol, il insuffla dans ses narines une haleine de vie et l'homme devint un être vivant

L'ensemble de la Création est placé sous le signe du viril : c'est Adam, le premier homme, qui donne un nom à toute chose. Puis Yahvé

Prit une de ses côtes et referma la chair à sa place. Puis, de la côte qu'il avait tirée de l'homme, Yahvé Dieu façonna une femme et l'amena à l'homme. Alors celui-ci s'écria :

- Pour le coup, c'est l'os de mes os et la chair de ma chair !

Dans la première version, l'homme et la femme sont créés simultanément, ce qui entraîne l'idée de liberté et d'égalité de l'un par rapport à l'autre. Dans la deuxième, la femme apparaît subordonnée à l'homme.

Il existe une tradition talmudique exposée et développée dans un passage du livre kabbalistique, *L'Alphabet de Ben Sirah* (ouvrage daté du XI<sup>e</sup> siècle), qui se penche sur cette difficulté née de la coexistence des deux récits de la Création. D'après cette tradition, Ève n'est que la deuxième femme d'Adam. La première femme, correspondant au premier récit, égalitaire, de la Création, ayant pour nom Lilith. Première femme très différente d'Ève et même aux exacts antipodes. Femme primordiale que le personnage d'Ève est venu occulter. **Le nom de Lilith figure bien, en effet, dans l'Ancien Testament, mais une seule fois** et dans le Livre d'Isaïe, dans un poème apocalyptique qui décrit la fin du royaume d'Édom et le retour de la terre au chaos initial :

Les chats sauvages rencontreront les hyènes et les satyres s'y appelleront.

Là aussi se tapira Lilith pour y trouver le calme. *L'Alphabet de Ben Sirah*

Une autre allusion est faite à ce personnage dans la Bible de Jérusalem ; il s'agit d'un avertissement destiné à édifier le méchant sur le sort qui l'attend :

On arrache le méchant à l'abri de sa tente, pour le traîner vers le roi des frayeurs ; la Lilith s'y installe à demeure et l'on répand du souffre sur son bercail. *La Bible de Jérusalem Job 1815*

On trouve aussi mention du personnage de Lilith comme première femme d'Adam, dans *The Universal Jewish Encyclopedia* et dans *The Jewish Encyclopedia*.

J.Brill écrit dans son livre *Lilith, ou la Mère obscure*. Payot 1991, que le personnage de Lilith « est fantasmatiquement présent dans plusieurs textes (de l'Ancien Testament) ayant en commun d'évoquer transgression et malédiction ». Bien que dissimulée, Lilith habiterait l'esprit des Écritures et si l'on en croit le principe établi par la psychanalyse, d'un rapport entre la force du refoulement et l'importance du refoulé, il pourrait se faire que l'importance du personnage se révèle, à l'étude, être de tout premier plan.

Lilith et Ève ou les deux visages de la femme

p.24-30

Si l'Ancien Testament ne fait qu'une seule mention explicite, rapide, à Lilith, on trouve par contre de nombreuses mentions la concernant dans le Zohar, ouvrage kabbalistique daté du XIII<sup>e</sup> siècle qui se donne pour objectif d'analyser les textes bibliques afin d'en découvrir le sens caché.

Lilith est citée à maintes reprises dans le Zohar, mais aussi dans le Talmud, vaste recueil de littérature religieuse juive comportant des textes qui vont du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. jusqu'à la fin du V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. et qui représente l'expression de la voie orale, complément de la Thora ou Loi écrite, dont le Talmud est en quelque sorte le commentaire.

Elle est toujours impure, assimilée à un démon et de plus elle « joue avec les hommes dans leurs rêves nocturnes » : c'est donc une figure sexuelle démoniaque qui tente les hommes. **Elle était responsable de calamités telles que l'envoi de la diphtérie parmi les nourrissons.**

Elle est souvent représentée, dans le Talmud comme dans le Zohar, comme un démon femelle à face de femme, dotée d'ailes et portant de longs cheveux.

Lilith appartient au monde de Satan. Elle en est d'ailleurs l'épouse en secondes noces (après son mariage avec Adam). La Prostituée, et ce terme inclut tous les maux ; il revient sans cesse dans l'Ancien Testament, à tel point que tout ce qui est malfaisant ou néfaste est féminisé et qualifié de prostituée. **Les hommes qui l'aperçoivent dans leurs rêves en laissent « perdre leur semence » (péché redoutable dans la tradition hébraïque).**

La tradition ésotérique du Talmud fait de Lilith la première compagne d'Adam, avant la création d'Ève. Les éléments mythiques auxquels se réfère cette tradition, tels qu'ils sont exposés dans *L'Alphabet de Ben Sirah*, sont les suivants. Les deux premiers partenaires humains, créés simultanément selon le principe égalitaire auquel nous avons fait allusion, furent Lilith et Adam (premier récit de la Création). Entre eux, un conflit naquit bientôt dont le prétexte était la manière dont ils feraient l'amour : qui serait dessus, qui serait dessous. **Adam revendiquait la fonction de chef de famille**, ce que contestait Lilith. Lorsque Lilith comprit que la volonté d'Adam était de la maintenir dans cette position de dominée, elle se résolut à la seule solution possible : sortir du jardin d'Éden. Sentence du Seigneur si elle ne revenait pas : elle accoucherait de nombreux enfants et « cent de ses fils devraient mourir chaque jour », **ce qui signifie que sa descendance était condamnée par Yahvé**. Il est précisé que, désespérée par la cruauté du châtement, elle voulut se jeter dans la Mer Rouge, mais que « mus par les remords, les trois anges lui accordèrent **une compensation** » : **elle aurait tout pouvoir sur les enfants nouveau-nés, pendant huit jours après leur naissance pour les garçons, pendant vingt jours pour les filles. En outre, elle jouirait d'un pouvoir illimité sur les enfants nés hors mariage**. Révèle implicitement le jugement moral des rédacteurs de l'Ancien Testament en ce qui concerne la nécessité du cadre du mariage patriarcal.

Réprouvée, elle rencontre Samaël, le maître des Anges déchus, qui n'est autre que Satan. D'accord tous deux sur la question de l'égalité des sexes, il vont « s'installer ensemble dans la vallée de la Géhenne »... l'Enfer auquel sont donc condamnés ces deux rebelles à l'ordre patriarcal instauré par le Dieu biblique. Yahvé donne alors une autre femme à Adam, Ève, tirée de la côté de celui-ci, c'est-à-dire dépendante de lui et par conséquent plus conforme à ses vœux que ne l'était Lilith. On remarquera que c'est Ève, femme de la deuxième version de la création, qui a été retenue pour figurer, dans la tradition judéo-chrétienne, la femme primordiale. Le premier scénario de la création – « Homme et Femme il les créa » -, bien que figurant en premier lieu dans la Genèse, a été occulté.

Le pays de Canaan  
p.30-37

[Avant l'implantation de Yahvé], les autochtones vouaient encore un culte très ancien, non pas à un Dieu Père, mais à une Déesse Mère.

On l'appelait la Reine du Ciel et de la Terre, Astarté la Très Haute. C'est à Elle que s'adressent les « adorateurs des idoles barbares » dont parle l'Ancien Testament qui déforme son nom en masculin, Ashtart, que Yahvé poursuit de son courroux. Son culte [aurait] été altéré depuis les environs de -3000 par les attaques des premiers patriarcats antérieurs à Yahvé.

Dans les différentes langues et différents dialectes des peuples, elle était la même, aux multiples noms, la Grande Mère divine venue des temps néolithiques et bien plus avant encore. On l'appelait au Proche et au Moyen-Orient, selon les lieux, Innin ou Inanna, Nana, Nut, Anat, Athirat, Anahita, Ishtar, Isis, Au Set, Ishara, Asherah, Attoret, Attar, Hathor.

En Europe, on a retrouvé les traces d'un culte rendu à un divin féminin, dans de très nombreux sites du paléolithique supérieur, en Dordogne notamment, statuettes féminines de Galgenberg, de Tursac, de Brassempouy, de Sireuil... datées d'environ -25 000 ans. Ces statuettes se trouvent réparties sur une vaste zone qui s'étend de la Sibérie à l'Europe occidentale. Robert Graves : « Toute l'Europe néolithique, à en juger par les mythes et les légendes qui ont survécu, possédait un ensemble de concepts religieux remarquablement homogène, fondé sur le culte de la Déesse Mère aux si nombreuses appellations, que l'on connaissait aussi en Syrie et en Lybie » « L'Europe ancienne n'avait pas de dieux. La Grande Déesse était considérée comme immortelle, immuable, et toute-puissante ; **et le concept de filiation par le père n'était pas encore apparu dans la pensée religieuse** » [*Les Mythes Grecs*, Introduction].

**Les mythes de Sumer** (entre Tigre et Euphrate) **révèlent que, pendant très longtemps, la Déesse a régné seule. Ses fils-amants, auxquels elle s'unissait chaque année au cours d'une hiérogamie rituelle** (union sacrée), **par l'intermédiaire de son incarnation terrestre, sa Nin (Grande Prêtresse-reine), étaient mortels et n'accédaient au statut divin par cette union qu'après leur mort sacrificielle.** À l'époque patriarcale, un frère-époux apparaît aux côtés de la Déesse, dans le panthéon qui se virilise. Ce frère-époux est toujours un Dieu-guerrier qui s'impose par ses armes, dont la première d'entre elles se révèle être un sexe conquérant, hypostasié en Massue/Braquemart ou Braquemart céleste. **Il amorce le déclin de la Déesse et l'inversion des valeurs : du féminin divin au masculin sacralisé.** Cela jusqu'à l'apparition des Dieux Pères, qui accentue ce phénomène d'inversion. La Déesse devenant en symétrie inverse de la période antécédente, la fille-épouse des Dieux, féminin minoré et sur la voie de l'ensevelissement.

**Merlin Stone** remarque « **Le culte de la divinité féminine a été traité dans sa presque totalité comme un aspect mineur des croyances religieuses des civilisations anciennes** ». Le culte de la Déesse, sous ses différents noms, apparaît pourtant d'une importance sans commune mesure avec celui du Dieu mâle unique qui fondera la religion patriarcale monothéiste que nous connaissons aujourd'hui en Occident et en Orient : **tout montre que ce culte d'un divin féminin, antérieur aux patriarcats, fut universel.**

Le mythe de Lilith s'explique parfaitement lorsqu'on fait référence au contenu d'ensemble de la religion biblique. **Yahvé, premier Dieu sans parèdre féminine, de toute l'histoire, Dieu patriarcal par excellence (dont l'émergence a été préparée par une succession de patriarcats antérieurs aux patriarches hébreux), vient établir son culte par-dessus les reliquats, encore vigoureux, de l'ancien culte de la Mère divine qui résiste aux assauts de l'idéologie patriarcale depuis -3000.** Âpreté sans merci des luttes qu'il dut engager contre les vestiges de l'antique religion, pour établir sa suprématie. Lutte dont on trouve de multiples traces, sanglantes, dans l'Ancien Testament. L'histoire de Lilith prend alors tout son sens : dans le contexte biblique, il ne

saurait y avoir d'égalité entre le féminin et le masculin. La démarche idéologique des patriarches hébreux apparaît fondamentalement tournée vers l'éradication de l'ordre antérieur où le féminin était sacralisé et le récit biblique, dans son soubassement le plus ancien, se révèle clairement comme un récit de fondation patriarcale. L'objectif non formulé de la religion monothéiste mâle va être de parachever l'œuvre des patriarcats antérieurs, en chassant radicalement la femme du sacré ; ce qu'aucun des patriarcats antérieurs n'avait encore osé faire. Cette dernière sera proscrite du culte, n'y jouera aucun rôle, n'y aura aucune place et ne sera exaltée que dans ses rôles de mère et de servante de l'homme.

Ce que le christianisme ne démentira pas. Épîtres de Paul aux Corinthiens III 3-10 « Pendant l'instruction, la femme doit garder le silence en toute soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de faire la loi à l'homme. Qu'elle garde le silence... **Elle sera sauvée en devenant mère** » « Le chef de tout homme c'est le Christ ; le chef de la femme c'est l'homme ; et le chef du Christ c'est Dieu... L'homme, lui, ne doit pas se couvrir la tête parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu ; quant à la femme, elle est la gloire de l'homme. Ce n'est pas l'homme en effet qui a été tiré de la femme, mais la femme de l'homme ; **ce n'est pas l'homme bien sûr qui a été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. Voilà pourquoi la femme doit avoir sur la tête un signe de sujétion** ». L'homme est clairement défini comme le médiateur entre la femme et le divin ; divin avec lequel cette dernière n'entretient plus aucun rapport direct.

Yahvé se montrera injuste à l'égard de Caïn **le cultivateur**, dont il refuse de recevoir l'offrande des prémices de ses récoltes, alors qu'il accepte, d'Abel **le pasteur**, l'offrande des premiers-nés de son troupeau. **D'après les vestiges archéologiques, c'est dans le contexte culturel des premiers âges de l'agriculture, contexte sédentaire, que la femme a tenu une place d'une importance exceptionnelle.** Abondance de la statuaire féminine datée de cette époque dans les aires géographiques les plus diverses : Maîtresse des Animaux de Çatal Höyük, Déesse crétoise aux Serpents ; de Coatlicue la Mexicaine, Dame à la jupe de serpents et mère de toutes les divinités, ou d'Inanna à Sumer ; des nombreuses figurines féminines à bec d'oiseau en Inde, des figurines de pierre de l'Helladique ancien ou des Cyclades, figurines en terre cuite en Bulgarie... Il est reconnu, écrit Merlin Stone, que « le développement de l'agriculture, activité qui prolongeait le travail de cueillette, est le fait des femmes. On retrouve partout des divinités féminines à qui l'on attribuait ce cadeau fait à la civilisation... Dans presque toutes les régions du monde, des divinités féminines étaient vénérées pour leur vertu de guérisseuses ; c'est à elles qu'on devait les herbes, les plantes, les racines médicinales et autres remèdes ».

[Ce processus de superposition de la culture patriarcale à la culture de la Déesse] avait commencé vers -2340, avec cet autre conquérant sémite, Sargon, fondateur, par dessus la culture sumérienne, du premier empire en Mésopotamie, celui d'Akkad. Le mythe de Lilith se révèle comme faisant référence à la grande révolution qui, dans l'humanité, est venue inverser les pouvoirs : du divin conçu comme féminin au divin mâle. Un mythe sumérien met en scène la Déesse Inanna et la présente comme repoussant fermement, au contraire, le pasteur nomade auquel on veut l'apparier tandis qu'elle agréait le fermier. « Non ! Je n'épouserai pas le Pasteur... c'est le Fermier que je veux épouser ». Le récit biblique a donc, très exactement, inversé l'épisode. A la fin de cet épisode, la Déesse à son corps défendant est apparée au pasteur conquérant. Ce dernier, victorieux, devenant « son époux » au sens patriarcal : celui qui la domine.

L'histoire de Lilith apparaît comme une variante postérieure de celle d'Inanna. Il s'agit de la même trame racontée de deux façons différentes. Lilith refuse de se soumettre à l'homme patriarcal, Adam, ce qui lui vaut d'être chassée du paradis par Yahvé qui la remplace par Ève, féminin mineur conçu pour le service d'Adam.

De -3000 environ jusqu'aux époques que couvre la Bible, deux millénaires n'ont pas suffi pour arracher des cœurs le culte de la Mère divine.

Il existe toujours en Palestine au moment où émerge Yahvé, ce sont les empereurs chrétiens de Rome et de Byzance qui firent fermer les derniers temples de la Déesse vers l'an 500 de notre ère. Yahvé contre les « idoles » dont il commande la destruction ainsi que celle des peuples qui les adorent : « Vous détruirez tous les lieux où les nations que vous allez chasser servent leurs Dieux, sur les hautes montagnes, sur les collines et sous tout arbre vert. Vous renverserez leurs autels, vous briserez leurs statues, vous brûlerez au feu leurs idoles, vous abattrez les images taillées de leurs Dieux et vous ferez disparaître leurs noms de ces lieux-là » [Deutéronome 12, 2-3]. L'histoire mise au jour par les fouilles archéologiques montrent que c'est bien la religion du divin féminin, ou plutôt ce qu'il reste à cette époque, qui est combattu par le Dieu jaloux. Ces deux symboles de la Montagne et de l'Arbre étant les symboles majeurs du divin féminin. [Rois 14, 21-22] « Il fit ce qui déplait à Yahvé : il irrita sa jalousie plus que ne l'avaient fait ses pères avec tous les péchés qu'ils avaient commis, eux qui s'étaient construits **des hauts lieux, avaient dressé des stèles et des pieux sacrés sur toute colline élevée et sous tout arbre verdoyant. Même il y eut des prostitué(e)s sacré(e)s dans le pays** ». Il faut savoir que l'union sexuelle sacrée (la hiérogamie) était l'une des caractéristiques majeures de la religion du divin féminin. Ce sont les hiérodules du temple, liées au culte de la Déesse et qu'on appelait à l'intérieur de leur religion les Pures, les Sans-Taches, qui ont été appelées prostituées par les patriarches. Il n'est pas impossible que ce masculin « prostitués » englobe aussi les hommes habillés en femme, eunuques qui se consacraient au culte de la Déesse, ainsi qu'on le voit à Sumer. [Sur la fin de sa vie, même] « Salomon construisit un sanctuaire à Kemosh... sur la montagne, et à Milkom... (il) en fit autant pour toutes ses femmes étrangères qui offraient de l'encens et des sacrifices à leurs Dieux ».

Les imprécations de Yahvé contre les idoles de Canaan s'adressent en réalité au culte du Couple divin qui avait succédé à l'ancien culte de la Mère divine. Baal est l'un des Dieux guerriers, vainqueurs de la Déesse qu'il vint doubler à Ugarit (Syrie). Quant au pluriel « Ashérah », transformé en nom générique, il est le nom sémitique de la Grande Déesse, Astarté ou Aphrodite en grec, qui est un avatar d'Ishtar l'Akkadienne, elle-même dérivée de la Grande Déesse antérieure, Inanna, à Sumer. C'est donc bien l'antique Déesse et ce qui demeure de sa religion, qui est âprement combattu par le Dieu de la Bible.

**Les témoignages archéologiques, aussi bien que les mythes, montrent que la culture structurée autour du féminin sacré et de la Mère divine fut universelle et donc universelles les guerres de conquête qui conduisirent au triomphe final de l'ordre patriarcal.**

Marija Gimbutas, qui fut professeur d'archéologie européenne à l'université de Los Angeles et conservatrice du musée d'archéologie d'UCLA, a dressé un vaste répertoire des symboles utilisés par la culture de la Déesse depuis le paléolithique, en Europe, dans son livre *The language of the Goddess* salué aux États-Unis comme une œuvre majeure. Les symboles gravés ou peints sur les artefacts (vases, statuettes, représentations votives) présentent une étroite correspondance avec les symboles utilisés dans les mythes. Ces deux domaines étant à même de s'éclairer mutuellement.

Les diverses mythologies du monde font toutes mention de temps de chaos accompagnant les guerres de conquête patriarcales « avant que le Ciel ne soit séparé de la Terre ». Les strates originelles des mythes, [sont] œuvre des partisans de la Déesse.

C'est avec le yahvisme que le militantisme patriarcal a atteint son zénith historique. L'attitude vis-à-vis du féminin, telle qu'on peut la caractériser dans la Bible et plus encore dans les commentaires

postérieurs de la Kabbale, est centrée autour d'une méfiance extrême qui va parfois jusqu'à une haine névrotique.

L'inversion des symboles

p.45-51

Toute la symbolique, qui désignait jadis la Mère divine dans ses différents aspects va être systématiquement démonisée dans le patriarcat achevé : Terre, Arbre de Vie, Oiseau, Montagne, Serpent, Sexualité.

Genèse III, 17 « Maudite soit la Terre ». **Terre** conçue dans la « première culture » comme la matrice sacrée de la Grande Génitrice, Maîtresse de la Fertilité/Fécondité, où s'accomplit l'alchimie de la Vie, **lieu qui recevait les morts généralement déposés en position de fœtus et badigeonnés à l'ocre rouge, couleur du sang, pour renaître comme les plantes après l'hiver. Les offrandes, qui accompagnaient les corps, montrent clairement qu'aux temps de la Déesse, la Terre est conçue comme un ventre en gestation perpétuelle.** La Terre désacralisée sera ensuite soumise aux labours de la Charrue patriarcale déifiée, « Aruru », ainsi que le montrent plusieurs mythes akkadiens datés des environs de -2000, et de nombreuses figurations symboliques gravées sur la roche de la montagne, au Mont Bego dans les Alpes-Maritimes, par exemple, où la charrue attelée de deux bovins apparaît conduite par **un mâle représenté très symboliquement en position ityphallique.**

**L'Arbre de Vie**, que la Bible transforme en Arbre du Mal. La Déesse Inanna avait jadis son trône « sous le Pommier sacré », à Sumer. On voit cet Arbre de Vie fréquemment représenté, sur les sceaux, à côté de la Déesse, à Sumer mais aussi en Crète, en Inde, chez les Celtes. Dans la Genèse biblique, le Pommier, jadis symbole de l'omniscience et de l'immortalité puisque siège de la Déesse Mère toute-puissante, devient la cause du péché d'Ève qui, en croquant la Pomme maintenant interdite, commet la faute qui va perdre l'humanité. Croquer la pomme, c'est vouloir reprendre la place divine que le féminin avait jadis.

La Déesse, jadis symbolisée par **l'Oiseau** du Ciel, Oiseau de Lumière, est ensuite devenue le Monstre ailé dans l'optique patriarcale qui la démonise (Chimère, Gorgone, Sphinge, Dragon...).

**La Montagne** est pareillement maudite dans la Bible, car c'est là que s'élèvent les *Ashérah* qui désignent, en même temps que la Déesse, les pierres levées ou poteaux de bois devant lesquels se déroulaient les cultes rendus au divin féminin. Tous objets de culte que Yahvé commande de détruire. Au stade patriarcal suivant, la Montagne masculinisée est devenue un Mont : Mont Sinai, Mont Olympe.

Quant au **Serpent**, alors que dans la Bible il est le Tentateur, le Mal, le conseiller pervers d'Ève, dans les cultures du divin féminin il était l'Oracle de sagesse. Il apparaît étroitement lié à la Déesse. A Chypre comme en Crète, en Égypte comme en Inde, ou chez les Celtes, etc., la Déesse est coiffée ou vêtue de serpents, dans ses mains, autour de ses bras. En Crète, les serpents sacrés étaient nourris de lait et de miel dans les temples. On a retrouvé des coupelles de pierre où ces mets leur étaient présentés. Le serpent fut un motif abondamment dessiné ou sculpté sur les vases sacrés du néolithique d'Europe centrale. C'est ce Serpent de la Déesse que vaincront et soumettront dans les mythes, Dieux et héros patriarcaux. A commencer par Gilgamesh à Sumer, puis son cousin grec, Héraclès, ou encore Apollon qui se rend maître de la Pythie à Delphes (la Pythie était l'ex-serpent oraculaire, Python, porte-parole de la Déesse). Plus tard, tous les saints du christianisme, de saint Michel à saint Georges en passant par saint Paul, saint Patrick en Irlande, etc., écraseront à leur tour le Serpent.



De la même façon, **la sexualité**, jadis libre et sacralisée aux temps de la Déesse – à travers la hiérogamie qui se pratiquait dans les temples et constituait le cœur de la liturgie du divin féminin – est avilie par l'ordre patriarcal. **L'institution du mariage patriarcal (masculin dominant / féminin dominé) vient historiquement remplacer l'amour libre et sacralisé de jadis.**

Monogamie pour la femme, polygamie pour l'homme  
p.56-57

**L'inversion des valeurs va commencer par l'effacement de la lignée maternelle, fondée sur la nature, qui se trouve remplacée par une filiation paternelle nécessitant l'appropriation par l'homme de la sexualité de la femme. Car pour qu'un homme soit assuré d'être le géniteur de ses enfants, il lui faut l'assurance que son épouse n'a de rapports sexuels qu'avec lui.** Il va donc falloir établir une contention rigide, une canalisation vers l'époux des appétits sexuels de l'épouse, ce qui constitue le fondement de la morale patriarcale.

Les lois lévites exigent que toute femme soit vierge jusqu'au mariage, **sous peine de mort par le feu ou par lapidation** ; et, une fois mariée, qu'elle soit strictement fidèle, **également sous peine de mort**. En revanche, dans l'Ancien Testament, la polygamie est habituelle pour l'homme, accroissant en même temps sa descendance mâle qui est le gage de l'étendue de sa lignée.

Le mariage patriarcal, première union fixe du féminin et du masculin qu'ait connu l'humanité, signifie la mainmise de l'homme, et de toute la communauté mâle, sur la femme. **L'une des caractéristiques du patriarcat est la frénésie de fécondité ; le nombre des enfants mâles étant la gloire du patriarche.** L'extinction du nom est une véritable obsession. Philippe Camby écrit « La stérilité est tellement redoutée par les Hébreux qu'ils inscrivent son nom sur les tombeaux pour les garder des pillards. Fornications et adultères deviennent des actions très louables quand il s'agit de remédier à la stérilité. Si le mari meurt sans descendance, les lois d'Israël prévoient que le frère du défunt devra épouser la veuve. En Perse, s'il arrivait qu'un homme meure sans laisser de fils, son plus proche parent – souvent son frère – devait épouser sa femme. Si la femme était morte avec lui, on mariait sa fille ou sa parente la plus proche et il arrivait même qu'on achetât une femme avec son argent pour la donner à son plus proche parent. Le fils qui naissait de cette union portait son nom ».

Obsession du nom. Obsession de la lignée et de **la survie posthume du père.**

Les temps d'avant : l'amour sacré  
p.61-69

Les cultures de la Déesse, centrées autour de la Grande Prêtresse-reine qui l'incarnait sur terre (la *Nin* à Sumer), pratiquaient toutes dans les temples, en tant qu'élément essentiel de dévotion, l'union sexuelle sacrée, la hiérogamie ; ce que le patriarcat a traduit par « prostitution rituelle ». Ces pratiques que l'on retrouve à Sumer, puis à Babylone, à Carthage, à Chypre, en Crète, à Malte, en Anatolie, en Grèce, en Sicile, au pays de Canaan à l'époque des Hébreux, en Inde etc., montrent le lien de permanence qui exista, dans l'espace et le temps, à travers tous ces cultes de l'Ancêtre divine, la même sous divers noms. La saga sumérienne qui met en scène la Déesse Inanna évoque les coutumes sexuelles sacrées comme l'un des magnifiques dons de civilisation, fait par Inanna au peuple d'Uruk (actuelle Warka en Irak).

**Un fragment de tablette sumérienne, cite le nom de Lilith, présentée comme étant une jeune**

**vierge sacrée, la « main d’Inanna ».** On peut lire sur cette tablette qu’Inanna avait envoyé Lilith rassembler les hommes dans la rue pour les amener au temple.

On pratiquait l’Amour sacré dans les temples de la Déesse où se déroulaient des fêtes liturgiques avec chants et danses [] suivis à certaines époques de l’année, par l’union de la Déesse vivante (Grande Prêtresse-reine) avec un amant-consort temporaire. Des Chants d’Amour sacré ont été retrouvés à Sumer, qui montrent que cette hiérogamie constituait le cœur de la liturgie.

Le Livre d’Osée, qui met en scène la colère de Yahvé contre le peuple d’Israël sourd à ses commandements et fidèle à l’ancien culte du divin féminin, ne retrace pas autre chose que la volonté, éminemment symbolique, du Dieu patriarcal, de transformer son « épouse prostituée » en « épouse fidèle ». Osée 2, 15-22 :

Je la châtierai pour les jours des Baals  
Auxquels elle brûlait de l’encens,  
Quand elle se paraît de son anneau et de son collier  
Et qu’elle courait après ses amants ;  
Et moi, elle m’oubliait !  
C’est pourquoi je vais la séduire,  
Je la conduirai au désert  
Et je parlerai à son cœur (...)  
Il adviendra en ce jour-là  
Que tu m’appelleras « mon mari »  
Et tu ne m’appelleras plus « mon Baal ».  
J’écarterai de sa bouche les noms des Baals,  
Et ils ne seront plus mentionnés par leurs noms (...)  
(Par) l’arc, l’épée, la guerre, je les briserai et les bannirai du pays (...)  
Je te fiancerai à moi pour toujours (...)  
Je te fiancerai à moi dans la fidélité  
Et tu connaîtras Yahvé.

Contrairement à ce qui s’est produit dans les cultures inspirées de la Bible, la dévotion à la Déesse a perduré dans certains endroits comme en Inde, où elle a survécu en parallèle au culte des Dieux mâles qui lui furent adjoints ici comme ailleurs, mais sans l’effacer. Ce dont témoignent de nombreux chants composés à des dates récentes, par exemple les *Chants à Kali* de Ramprasad, poète et dévot bengali du XVIII<sup>e</sup> siècle ; dédiés à la Grande Amante, qui est aussi la Grande Mère :

Adore Kali suivant l’aspiration de ton âme (...)  
Que son Nom soit sans cesse sur tes lèvres,  
Que ta main égrène ce Nom jour et nuit.  
Quand tu t’allonges sur ta couche,  
Sens que tu t’abîmes aux pieds de la Mère,  
Et dans ton sommeil médite sur Elle.  
Des lettres de l’alphabet, Kali est la substance même,  
Chacune contient son Nom

...  
Toi qui es l’Origine et n’as point d’origine...  
C’est de toi que tout procède...  
C’est Toi qui crées, preserves et dissous les mondes

C’est encore en Inde qu’on peut avoir un aperçu exceptionnel de la prolongation dans le temps des coutumes de « l’Amour sacré » issues de la religion de la Déesse et réutilisées, aménagées par le glissement patriarcal. Dans le Sud, (région où le patriarcat brahmane ne parvint à s’implanter que très imparfaitement et où le culte de la Déesse resta très important), les vierges sacrées du temple, appelées en langue tamoule les *devadasi*, dansaient, chantaient et jouaient des instruments à la

gloire de la Déesse puis des Dieux mâles qui lui ont été associés. La littérature Tamil Sangam (200 à 300 av. J.-C.) fait référence à une classe de danseuses, les *parattaiyar* (courtisanes), dont le rôle social consistait à accomplir divers rituels à l'intérieur de la communauté. Elles étaient associées au temple. Une cérémonie religieuse consacrait la jeune fille à la Déesse. Il revenait alors à l'homme, qui supportait les frais de la cérémonie, de la déflorer et à partir de ce moment, on la considérait comme incarnant la Déesse et mariée à la communauté.

[Revue Autrement, hors série, n°13] : Dotée d'un esprit de sacrifice... elle offrait à la communauté les plaisirs divinement sensuels de son corps. Tout homme qui la désirait pouvait la posséder. En récompense de ce service, la société mâle lui laissait une complète liberté de mouvement. Elle pouvait avoir les relations qu'elle désirait, hériter d'une propriété, enfin elle pouvait accomplir certains rituels, par exemple celui de la mort qui est interdit aujourd'hui aux femmes hindoues.

Des documents babyloniens nous apprennent que les *gadishtu*, les vierges sacrées de la Déesse liées au fonctionnement du temple, possédaient (vers -1800) à Babylone des terres et des biens et avaient d'importantes activités commerciales. Différents documents comptables attestent qu'elles appartenaient souvent à des familles riches et en vue, et qu'elles étaient parfaitement intégrées dans la société de l'époque.

En 1947, l'Inde est libérée de la tutelle anglaise. Un nouveau code moral se met en place sous l'influence des brahmanes qui occupent le sommet de la hiérarchie sociale. Une loi est adoptée, le « Devadasi Act » (Prévention contre la danse), qui renforce la décision qu'avaient prise les Anglais et décrète qu'il est illégal pour une femme de danser dans l'enceinte d'un temple, d'une institution religieuse ou dans n'importe laquelle des processions, si nombreuses en Inde lors des diverses fêtes religieuses qui ponctuent l'année.

Les sources de la monarchie de droit divin

p.71-79

J.G.Frazer : « à Khyrim, la Grande Prêtresse était automatiquement le chef de l'État ».

Sous le règne du divin féminin, la Grande Prêtresse-reine s'unit temporairement, généralement pour une année, à un amant-prince consort et conserve pour elle la permanence de la fonction suprême tandis qu'à la fin de son règne éphémère, le roi – souvent désigné dans les mythes comme le « Taureau fécondant » de la Déesse – **meurt, sacrifié pour la communauté**.

C'est ce qu'on voit à travers un épisode de la plus ancienne version (sumérienne) de la saga d'Inanna et de Dumuzi.

Je t'ai provoqué ce si cruel destin, mon frère au beau visage !

Mon frère, je t'ai assurément provoqué ce si cruel destin, mon frère au beau visage !

Tu avais posé ta main droite sur ma vulve

Ta gauche caressait ma tête,

Ta bouche se pressait contre ma bouche,

Contre ta bouche mes lèvres se pressaient :

Voilà pourquoi tu es l'objet d'un destin bien cruel !

C'est parce qu'il s'est uni à la Déesse vivante, que Dumuzi va mourir (sacrifié). A cette époque, le masculin représente le principe mortel. Dumuzi n'accèdera au statut divin qu'après sa mort.

Le chant liturgique qui accompagnait la hiérogamie aux temps de la Déesse sera refondu en versions d'inspiration radicalement différente. Ces versions seront toutes en effet rédigées à la gloire du héros qui, dans la « deuxième histoire » (ou histoire patriarcale) ne meurt plus sacrifié, mais, au contraire, est exalté en tant qu'époux de la Déesse qu'il supprime, usurpant ses pouvoirs,

tandis que cette dernière, démonisée, est envoyée dans les Enfers. Or, ces deux trames idéologiques inverses n'ont pas été répertoriées en tant que telles par les commentateurs. **Refusant, par un véritable blocage psychologique, de considérer la réalité de la culture antérieure de la Déesse, on n'a pas aperçu le grand mécanisme d'inversion des valeurs qui a suivi.** Ce qui a conduit à mélanger toutes les versions des mythes (première version matriarcale et versions successives du patriarcat qui s'affirme), en brouillant tous les sens devenus contradictoires et abscons par superposition des deux idéologies antagonistes.

Ce rite de la hiérogamie, puis de la mort sacrificielle de l'amant-consort de la Grande Prêtresse-reine qui incarnait la Déesse, se retrouve aussi bien à Sumer avec les personnages symboliques d'Inanna et Dumuzi, qu'en Égypte (Isis et Osiris), en Anatolie (Cybèle et Attis), en Grèce préhellénique (Aphrodite et Adonis), en Crète minoenne, etc. Un certain nombre de récits africains parlent aussi de reines qui, sans prendre époux, s'unissaient à des amants de rang inférieur rituellement sacrifiés ensuite. Merlin Stone cite le cas du Nigeria, où la reine choisissait un amant temporaire qui était sacrifié une fois qu'elle était enceinte, sa mission terrestre de fécondateur étant accomplie. R.Graves cite celui du pays correspondant à l'actuel Ghana où « la Reine mère de l'État, représentant Ngamé (la Déesse), accomplissait un mariage sacré tous les ans avec le représentant d'Odomankoma, l'amant qu'elle avait choisi et qui était mis à mort à la fin de l'année ». Ce souvenir des rois éphémères, sacrifiés après le temps de leur règne, s'est conservé à travers le carnaval dont la cérémonie de clôture est le sacrifice (par le feu) d'un roi de carton-pâte qui symbolise « le roi de l'année écoulée ». **C'est à ce rituel du sacrifice des rois temporaires, que l'ordre patriarcal a dû d'abord s'attaquer pour pouvoir instituer les premières dynasties mâles permanentes de l'Histoire** ; ce que nous verrons avec l'exemple de Gilgamesh.

Légende celte de la ville d'Ys, à travers le personnage d'Ahès, princesse païenne maudite par les censeurs patriarcaux chrétiens. Ahès fille de la reine barbare du Nord, Malgven, et du roi chrétien, Gradlon, choisissait ses amants à la suite de grands jeux sacrés où les prétendants rivalisaient devant elle.

La religion de la Déesse a perduré très longtemps à l'état de vestige, puisque vers 620 av. J.-C., au temple même de Jérusalem, des femmes venaient encore, au grand dam de Yahvé, se lamenter sur la mort de Tammuz, avatar postérieur akkadien de Dumuzi le Sumérien. Livre d'Ézéchiel où Yahvé, excédé par la puissance qu'avait encore l'ancienne religion, entreprend de montrer à son prophète ce qui se passe à l'intérieur du temple (Ézéchiel 8, 14-15).

Il m'emmena à Jérusalem (...) à l'entrée du porche du Temple de Yahvé qui regarde vers le Nord et voici que les femmes y étaient assises, pleurant Tammuz.

Autrement dit, les femmes (et non les hommes) continuaient à pratiquer la religion qu'elles avaient toujours connue, celle de la Déesse, ce qui provoque la colère du Dieu :

As-tu vu, fils d'homme ? Tu verras encore d'autres abominations plus affreuses

Après la victoire patriarcale, la forme du rite sacrificiel du roi se transformera. Pour permettre à ce dernier de régner (à la place de la Grande Prêtresse-reine), le nouvel ordre remplace dans un premier temps le sacrifice rituel du roi, par le sacrifice d'un substitut. Ce substitut sacrifié fut, à une époque, le fils premier-né du roi, comme le montre Frazer, remplacé ensuite par des sacrifices d'animaux.

En Grèce, ce sont les invasions des Achéens au XIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., qui affaiblirent considérablement la tradition matriarcale, et que vers la fin du II<sup>e</sup> millénaire, avec les Doriens, le

système patrilinéaire devint la règle. En Mésopotamie, c'est aux environs de -3000 qu'émergent les premières dynasties mâles comme le montre l'histoire de Gilgamesh, dont on situe le règne entre -2850 et -2600. Les premiers Dieux émergent en parallèle. Ce mouvement de masculinisation du divin se précipite avec l'arrivée des Sémites akkadiens qui prennent le pouvoir sur le vieux pays de Sumer à partir du roi Sargon (vers -2340). C'est ainsi que dans la ville sumérienne d'Ur tombée sous la domination akkadienne au début du II<sup>e</sup> millénaire, la Déesse Nin-Gal, jadis Mère protectrice de la ville, est effacée par le Dieu Nanna/Sin, son époux, promu alors Grand Dieu Père, dans un récit datant des environs de -2002.

**Cette révolution de la société, et des institutions qui la constituent, se vérifie universellement, à des dates différentes selon les zones géographiques considérées. Ce thème de la conquête, suivie par l'inversion des valences du divin, est le thème central de toutes les mythologies que nous connaissons aujourd'hui : toutes mythologies de fondation patriarcale greffées sur des trames plus anciennes à la gloire de la Déesse et par-dessus lesquelles les vainqueurs ont superposé le récit de leurs exploits.**

Les deux idéologies se retrouvent stratifiées dans les mythes, qu'il suffit de fouiller comme on fouille les sols, pour retrouver les premières œuvres d'inspiration matriarcale.

La castration, rituel autour de la fécondité  
p.87-91

Un thème revient avec insistance dans diverses mythologies patriarcales, celui de la castration du Dieu par la Déesse. Égypte, Phrygie, Grèce ou ailleurs. Éclaire un aspect du déroulement du rite sacrificiel de mise à mort du roi temporaire, consort de la Grande Prêtresse-reine qui incarnait la Déesse. Cette castration apparaît toujours liée au thème de la végétation : l'organe tranché donnant naissance à des arbres ou à des plantes.

Mythe de Cybèle, Grande Mère, dont le culte fut célébré à l'origine en Phrygie. 2 versions différentes. 1<sup>ère</sup> : Cybèle fut à l'origine un androgyne, pourvu d'organes sexuels mâle et femelle, donc incarnant la totalité et l'autosuffisance qui convient au Divin non engendré. Les Dieux mâles, effrayés par la toute-puissance de cet être hybride, l'émasculèrent. La créature devint la Déesse Cybèle. Les organes tranchés tombèrent à terre et donnèrent naissance à un amandier. 2<sup>ème</sup> la Grande Mère Cybèle tombe amoureuse d'un jeune homme nommé Attis qui ne répond pas à la passion que la Déesse nourrit pour lui. Pour se venger, la Déesse frappe Attis de folie et celui-ci, dans sa démence, s'émascule. La blessure est si mauvaise qu'Attis en meurt. Les attributs coupés d'Attis engendrent un pin.

Les prêtres de Cybèle, divinité capitale dans toute l'Asie Mineure, et dont le culte se répandit en Grèce puis à Rome, se livraient au cours de cérémonies orgiaques à des danses frénétiques avec lacération de leur chair allant jusqu'à l'émasculation.

Différents indices relevés dans des mythes divers, parmi lesquels celui d'Isis et d'Osiris en Égypte, permettent de penser que lors des cérémonies rituelles qui entouraient le sacrifice du roi temporaire, à la fin de son mandat, on prélevait les organes génitaux de ce dernier qui étaient utilisés dans des rites de fertilisation. Le jeune roi aurait donc **eu le rôle de féconder la Grande Prêtresse, assurant la descendance de cette dernière**, tandis qu'une fois mort, **ses organes génitaux auraient servi à un rite de fertilisation rituelle de la Terre** assimilée au corps de la Grande Mère.

La castration des prêtres ne figurait pas seulement, à l'époque historique, dans le culte de Cybèle, mais aussi dans celui d'Artémis d'Éphèse (culte qui existait toujours au temps de l'apôtre Paul, comme on peut le voir dans les Actes des Apôtres) ou encore dans le culte d'Astarté, la plus populaire de tout l'Orient, avatar tardif d'Ishtar, qui n'est elle-même qu'un avatar d'Inanna la

Sumérienne.

On trouve aussi ces prêtres castrés en Inde, où l'institution a survécu plus ou moins secrètement jusqu'à nos jours comme nous avons pu le constater récemment dans la région d'Agra (Uttar Pradesh). Ce culte de Cybèle, venu de Phrygie, fut importé à Rome en 204 av. J.-C. pour tenter de sauver la République de l'invasion des armées Carthagoises.

[Deutéronome 23, 2] fait significatif de la lutte des lévites patriarcaux contre le culte de la Déesse :

L'homme aux testicules ou à la verge coupés ne sera pas admis à l'Assemblée de Yahvé.

### L'Égypte, Isis et Osiris, les strates du mythe

p.93-103

Ces deux hautes figures de la mythologie égyptienne permettent d'appréhender toute l'évolution des cultures qui va du divin féminin au viril sacralisé, exactement comme à Sumer. Mais contrairement à Sumer, il n'existe pas d'écrit codifié de ce mythe dans son ensemble. On trouve différents écrits, principalement le *Texte des Pyramides* (datés d'environ -2750), plusieurs séries mythiques, qui viennent se superposer en une succession de séquences, à travers lesquelles on peut reconstituer les trois phases de la grande révolution.

D'abord, la société est structurée autour de la Déesse (Isis) qui représente le pouvoir stable et permanent. Le principe mâle (Osiris) n'est pas sacralisé ; pour accéder au divin, inaccessible pour un mortel, le consort-fécondant de la Déesse (Grande Prêtresse qui incarnait Isis) doit mourir après l'union sacrée ou hiérogamie. Ensuite un héros se révolte (Horus), et vient inverser les polarités en s'emparant des pouvoirs, temporels comme sacrés. Cette époque est celle des combats entre les deux principes antagonistes (« fils de la Mère » au sens de partisans de la culture de la Déesse, incarnés par Seth, contre « fils du Père », partisans du nouvel ordre patriarcal, dont le chef est Horus). Enfin, le héros vainqueur instaure la première dynastie mâle. Le fils venge son père, consort sacrifié de l'époque antérieure, en lui ouvrant l'éternité, en le promouvant Grand Dieu à la place de la Déesse transformée en inoffensive épouse de ce dernier.

Les grandes lignes :

Osiris est un roi légendaire. Seth son frère jaloux parvint à l'assassiner pour régner à sa place. Il coupa le cadavre en morceaux et jeta ces morceaux dans le Nil. Isis, la sœur et épouse d'Osiris, part alors à sa recherche et parvient à retrouver les morceaux à l'exception du sexe, qui a été « avalé par un poisson du fleuve ». Elle reconstitue le cadavre, incomplet puisqu'il est castré, et lui réinsuffle la vie pour un moment : le temps de concevoir, avec le cadavre réanimé, un fils, Horus. Après avoir enseveli le corps redevenu inerte d'Osiris, Isis se réfugie dans le Delta du fleuve, et là elle met au monde Horus. Devenu grand Horus venge son père en livrant combat à Seth ; combat au cours duquel il perd un œil. Il récupère son œil et descend dans le domaine de la mort où gît Osiris. Là, il le ressuscite en lui offrant son œil. Les textes égyptiens précisent qu'« **Horus rend sa vigueur à son père** ». C'est à partir de cette intervention d'Horus qu'**Osiris – pourtant toujours représenté comme une momie – va, en toute étrangeté apparente, représenter en Égypte les forces vitales de la Fertilité/Fécondité.**

[Mircéa Éliade *Histoire des croyances et des idées religieuses*] « Déjà vers -2650, **Osiris (ressuscité) symbolise les sources de la fécondité/fertilité.** Autrement dit, Osiris le 'roi assassiné' (et castré), est censé assurer, après sa résurrection, la prospérité du royaume régi par Horus qui va régner. Horus étant incarné par le pharaon qui venait d'être installé ».

**Les mythes de Sumer montrent que la fertilité/fécondité constituait jadis le double attribut**

**symbolique majeur de la Déesse**, représentant le grand pouvoir de donner la vie et de la maintenir. On peut penser que c'est à cet attribut de la Grande Déesse que se réfèrent déjà les représentations du paléolithique supérieur du Féminin aux larges hanches et aux seins abondants.

Horus, en même temps qu'il fonde les dynasties mâles, est l'instaurateur de l'ordre des Pères divins (les Dieux) et humains (rois), par-dessus l'ancien ordre de **la Mère toute-puissante (Isis) qu'il détrône et dépossède de ses grands pouvoirs, Fertilité/Fécondité, placés pour la première fois de l'histoire entre les mains du Père mythique.**

La préexistence de la culture du divin féminin est par ailleurs lisible dans la culture égyptienne, à travers le fait que le Dieu Soleil, Ammon, Dieu suprême à l'époque du patriarcat installé, est considéré comme le fils de Neith, autre nom de la Grande Déesse primordiale adorée dans toute l'Égypte. Neith est, plus explicitement encore, considérée comme la Mère de tous les Dieux mâles ainsi que le montre cette inscription du temple d'Esna :

Neith, éclairant son propre regard et générant la Lumière, façonna les Dieux en formulant leurs noms.

De ce renversement des pouvoirs découle la conception commune à tous les patriarcats du monde et que nous avons vu énoncer par Apollon dans le procès d'Oreste le matricide : **« La femme n'est qu'un sillon dans lequel l'époux jette sa graine. » Ce qui lui permettait de conclure que « seul le père était le véritable parent, la mère n'étant qu'un réceptacle passif »**. L'image, si souvent reprise dans les mythes ou dans la symbolique gravée sur la roche, de la Charrue patriarcale divinisée qui figure le sexe masculin « labourant » la Terre Mère pour y tracer ses sillons et y dépose sa graine ou semence, apparaît ainsi comme un thème symbolique clef, qui affirme le nouveau credo : l'homme devenu l'élément actif, source de Vie, et la femme dépossédée, passive.

Ce glissement patriarcal de la religion égyptienne s'est traduit dans des faits historiques vérifiables. [Merlin Stone, *Quand Dieu était femme*] met en lumière le fait qu'entre les débuts de la période dynastique (vers -3000 av. J.-C.) et la XVIII<sup>e</sup> dynastie (-1570, -1300 av. J.-C.), l'importance du rôle de la femme n'a cessé de décroître. Des documents font état du nombre de 61 prêtresses et 18 prêtres servant Hathor (autre nom d'Isis) au début de la période dynastique. La Déesse Neith n'étant servie, vers -3000 que par des prêtresses ; alors que, sous la XVIII<sup>e</sup> dynastie, les femmes ne faisaient plus partie du clergé et ne servaient plus que de musiciennes au temple. Ainsi en Égypte comme ailleurs, au temps du patriarcat installé, la femme n'a plus de rapport direct avec le divin. L'homme est devenu son médiateur obligé avec les divinités mâles. Dans le judéo-christianisme, Paul « le chef de tout homme, c'est le Christ ; le chef de la femme c'est l'homme et le chef du Christ c'est Dieu ».

Horus décapite sa mère, Isis, « parce que cette dernière a épargné Seth, meurtrier d'Osiris » [Champollion]. **Le fait qu'Osiris, ressuscité par Horus, devienne le Maître de l'Orge en même temps que le Maître de l'Ordre, montre l'importance du double pouvoir de Fertilité/Fécondité qui appartenait jusque-là à la Déesse.** On peut la voir universellement représentée, soit portant la Corne d'abondance, soit tenant entre ses mains un vase symbolique d'où jaillit **le flot qui féconde et fertilise. Ce dernier symbole sera repris par les Dieux : Enki à Sumer par exemple, ou encore Baal qui devient le Maître de l'Eau Douce ou Maître des Pluies ; et en Égypte Amon Cnouphis (le Nil masculinisé et divinisé).** **Le divin était donc défini à cette époque par ce double attribut de Fertilité/Fécondité. Ce qu'on n'a pas compris jusqu'ici, puisqu'on continue généralement à qualifier le culte de la Déesse de « culte de la Fertilité/Fécondité » en entendant par ces termes un culte mineur, à la connotation restrictive.** Les figurines féminines obèses du haut néolithique, ou du paléolithique, sont toujours appréhendées comme des symboles féminins de « promesse de gésine » prises au premier degré ; promesse d'enfantement au sens littéral, au lieu d'être comprises comme pouvoir divin, pouvoir de créer au sens qu'on accorde au Dieu Père tout-puissant, créateur

du Ciel et de la Terre.

Le nom de Neith exprime la toute-puissance. Neith étant auto-engendrée ou « incréée » comme le sera plus tard Yahvé. Champollion : « Les égyptiens considéraient Neith comme un être à la fois mâle et femelle ; le nom propre exprimait l'idée : je suis venue de moi-même. Elle occupait la partie supérieure du Ciel, présidait à la génération des espèces ». Nous sommes loin de la « génitrice » à laquelle on réduit généralement le Grand Féminin de jadis, par le biais du qualificatif de « culte de la fécondité/fertilité ».

### La Grande Inversion en Grèce

p.113-118

Histoire d'Aphrodite et d'Anchise

On peut y lire, comme à travers l'histoire d'Isis et d'Osiris, les différentes étapes de l'évolution culturelle depuis l'époque de la Déesse et du roi temporaire, jusqu'à la prise de pouvoir pour le roi, qui refuse de mourir après la hiérogamie, fondant ainsi, comme Gilgamesh à Sumer, Horus en Égypte, Rama en Inde les nouvelles dynasties mâles.

La Déesse-Montagne ou Déesse de la Montagne recevait jadis en son sein les défunts destinés à être immortalisés. La Montagne, figuration antique de la Mère divine, devint-elle en patriarcat un Mont, siège des Dieux Pères, tandis qu'en parallèle le tumulus ou montagne artificielle des morts fut transformé, à l'époque des dynasties mâles, en tombeau des rois.

### De la Déesse à la Prostituée

p.125-129

Les chants d'amour sacré patriarcaux ont cette tonalité de sexualité frénétique et débridée : la grande conquête patriarcale est d'abord et avant tout celle du libre accès au Féminin, jadis Porte du divin. Exemple du chant de la prêtresse, partenaire du roi au cours de la hiérogamie annuelle, à Sumer, dans la ville d'Ur. Il s'agit du roi Sémite Shu Sîn (-2036 ; -2028), qui a pris le titre de roi divin.

Shu Sîn le préféré d'Enlil (...) notre paysan qui nous fait pousser le grain !

Ce qualificatif d'Enlil est une double allusion au grain/semence qui pousse dans le ventre des femmes après l'union sexuelle, et au grain qui germe dans la terre fertile. **Ce qui signifie en termes symboliques que la prêtresse-prostituée consacre le roi comme étant désormais la source de la fertilité et de la fécondité, à la place de la Déesse.**

La prostitution des femmes, dans ce qui reste des temples de la Déesse à l'époque patriarcale, apparaît ainsi comme la conséquence de la double désacralisation du féminin et de l'amour dans la nouvelle culture. Et ce jusqu'à ce que Yahvé, qu'on peut entendre tempêter dans la Bible contre « Babylone la Grande Prostituée », vienne enlever aux femmes cette ultime place qu'elles occupaient au temple, les excluant du domaine du sacré. A partir de là, la prostituée sera rivée à son aride carrière profane, tandis que l'épouse est vouée au destin de mère destinée à engendrer les fils qui assureront les lignées des pères.



## Les résistances au patriarcat

p.130-134

Outre le long combat à l'issue longtemps incertaine, que nous verrons se dérouler à Sumer contre la culture multimillénaire de la Mère divine, d'innombrables résistances à la patriarcalisation des cultures continuèrent à se faire jour partout jusque très tard.

[Jérémie, 44, 16-18] autour de 597 av. J.-C., le prophète raconte qu'il s'est rendu en Égypte, après la destruction de Jérusalem par le roi Nabuchodonosor et qu'il rencontra là un groupe de réfugiés juifs en colère

En ce qui concerne la parole que tu nous as adressée au nom de Yahvé, nous ne voulons pas t'écouter ; mais nous continuerons à faire tout ce que nous avons promis : offrir de l'encens à la Reine du Ciel et lui verser des libations, comme nous le faisons, nous et nos pères, nos rois et nos princes, dans les villes de Juda et les rues de Jérusalem ; alors nous avons du pain à satiété, nous étions heureux...

Ce sont les femmes qui parlent et elles ajoutent

D'ailleurs quand nous offrons de l'encens à la Reine du Ciel et lui versons des libations, est-ce à l'insu de nos maris que lui faisons des gâteaux qui la représentent et lui versons des libations ?

## Mythologie grecque et Église chrétienne

p.138-141

La mythologie grecque apparaît par ses thèmes et jusque dans les détails des péripéties qu'elle met en scène, comme l'héritière directe de la mythologie suméro-akkadienne très antérieure. Or jusqu'à une date récente, la mythologie suméro-akkadienne était peu connue, voire inconnue. Elle n'a commencé à être déchiffrée qu'il y a un siècle environ. C'est ainsi que les mythes grecs, rédigés depuis les IX<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup> siècles av. J.-C. ont été longtemps considérés comme constituant notre plus vieille mémoire. Sens historique profond : grand combat de l'ordre patriarcal contre la culture de la Grande Mère.

Cette mythologie grecque – qui véhiculait donc, sans qu'on en ait conscience, le récit de la grande inversion historique des cultures – présentait une vision du monde radicalement dérangeante pour la mentalité patriarcale installée, et notamment pour l'église chrétienne qui ne voulut y voir qu'un ensemble de récits païens, échevelés et obscènes, qu'il était convenable d'ignorer. L'apôtre Paul s'était heurté à Éphèse au culte de la grande Artémis.

Au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. le philosophe Platon, soucieux lui aussi d'asseoir l'idéologie patriarcale, avait condamné les mythes et les poètes grecs qui lui étaient antérieurs – Homère en particulier, coupable selon lui d'avoir composé des « fables menteuses ». [Platon, *La République*] :

Quand bien même la conduite de Cronos et la manière dont il fut traité par son fils seraient vraies (on sait que Cronos a émasculé son père, Ouranos, puis que Cronos fut battu et détrôné par l'un de ses fils, Zeus), je crois qu'il ne faudrait pas les raconter si légèrement à des êtres dépourvus de raison (il veut parler des femmes) et à des enfants, mais qu'il vaudrait mieux les ensevelir dans le silence ; et s'il est nécessaire d'en parler, on doit le faire en secret... afin qu'il n'y ait que très peu d'initiés.

Il ne faut pas dire, devant un jeune auditeur, qu'en commettant les pires crimes et en châtiant un père injuste de la plus cruelle façon, il ne fait rien d'extraordinaire et agit comme les plus grands des Dieux.

Cet exemple est intéressant (surtout pour un philosophe de la Raison), car il permet de voir à

l'œuvre le mécanisme de censure qui ne cessera plus d'intervenir dans l'histoire.

N'étant rattachée à rien [la mythologie grecque], considérée comme un monde en soi, son interprétation donna lieu à une série de contresens qui sont encore véhiculés aujourd'hui. La mythologie grecque ne raconte pas autre chose que la longue mise en place des Dieux patriarcaux qui ont permis l'émergence historique du Dieu Père unique. C'est tout le sens de la geste d'Héraclès, héros fondateur du patriarcat grec.

|                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| II – Sumer ou le monde du divin féminin. Premières attaques de la Déesse par les héros ;<br>émergence des Dieux |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

1) L'épopée de Gilgamesh, première saga de fondation patriarcale

Gilgamesh l'ancêtre d'Héraclès

p.165-247

Cet écrit constitue la plus ancienne épopée héroïque de l'humanité. Y sont retracées les aventures d'un héros qui fut roi de la ville d'Uruk à l'époque protodynastique, aux alentours de 2850 av. J.-C.

L'œuvre constitue un vaste ensemble composé à partir d'une matrice sumérienne ancienne, assez courte, gravée en écriture cunéiforme sur des tablettes d'argile, et qui connut une floraison de versions et de développements successifs en langues diverses dans tout le Moyen-Orient, de la Palestine à l'Anatolie, pendant plus de deux millénaires et jusqu'aux abords de notre ère, puisqu'elle est attestée jusque dans les manuscrits de Qumran, peu avant l'ère chrétienne. Sa version la plus complète (douze chants), rédigée en akkadien, nous a été transmise par les vestiges de la bibliothèque du roi assyrien, Assurbanipal (VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). Cette version est aussi l'une des plus « récentes ».

La matrice sumérienne

Les versions postérieures ne sont que des réécritures hagiographiques à travers lesquelles le héros apparaît de plus en plus magnifié au cours du temps, sa geste contre la culture du divin féminin étant progressivement retouchée en fonction des avancées de la nouvelle idéologie patriarcale qui s'affirme et triomphe.

D'après cet écrit, Gilgamesh, roi d'Uruk, est « fils de la Déesse Ninsun et d'un roi mortel, Lugalbanda » qui l'aurait précédé sur le trône. Divers indices laissent penser que Gilgamesh est en réalité le tout premier roi de l'Histoire, fondateur des dynasties mâles à Sumer, comme Horus le sera plus tard en Egypte, Héraclès en Grèce, Rama en Inde...

La matrice sumérienne est tout entière focalisée sur le thème du combat de Gilgamesh contre Huwawa, le Dragon de la Montagne des Cèdres, qui n'est autre que la Déesse, démonisée pour la première fois de l'Histoire, par l'idéologie patriarcale naissante.

- Gilgamesh accompagné d'Enkidu partent à l'assaut de la Montagne sacrée
- Combat de Gilgamesh contre Huwawa/la Déesse, transformée en un redoutable monstre
- Victoire finale des deux héros sur ce Monstre qu'ils tuent ; puis décapitent.

Le morceau qui suit cette victoire est détruit et indéchiffrable.

La version akkadienne beaucoup plus longue et devenue bien plus célèbre, fut rédigée très postérieurement, ajoutant certains épisodes.

Gilgamesh est le modèle originel de tous les combats à venir contre le divin féminin. Combats que l'ordre conquérant a dissimulés en même temps qu'il dissimulait son usurpation des pouvoirs,

présentant l'action désacralisatrice de ses héros comme une croisade menée par des preux contre un Monstre sans cesse renaissant qui incarne le Mal.

La guerre qui a eu lieu entre les deux cultures successives de l'humanité (culture de la Déesse et ordre patriarcal), se trouve répercutée au cœur des écrits à travers lesquels on peut voir se combattre et se superposer en un affrontement constant, les deux idéologies adverses : **la strate rédigée par des scribes qui défendent la culture de la Déesse**, perçoit Gilgamesh comme un usurpateur sacrilège, tandis que celle qui émane des défenseurs de l'ordre patriarcal fait une apologie sans réserve du héros.

Version sumérienne = traduction de S.N.Kramer *L'Histoire commence à Sumer*

Version akkadienne = traduction de F.Malbran-Labat *Gilgamesh*

Dans tous les mythes patriarcaux, le héros conquérant est constamment innocenté et blanchi de son action désacralisatrice, tandis que le vaincu est accusé à sa place afin de créer une confusion bénéfique aux assaillants.

Le symbole de l'Oiseau est universellement employé dans la statuaire ou la peinture, depuis le néolithique, pour représenter la Déesse. Inanna/Ishtar, Isis ailée en Égypte, Aphrodite en Grèce et à Chypre (la Colombe), de Nekhbet le Vautour (symbole du sexe féminin et de la maternité en Égypte), de la Déesse-Oiseau d'Anatolie... symbolisme très ancien qu'on trouve à Çatal-Höyük en Anatolie (Déesse-Vautour vers -6000) ; en Inde (III<sup>e</sup> millénaire), au Sahara peintures rupestres de Jabarren 3500-2500 av. J.-C. Le symbole de la Colombe sera d'ailleurs repris par le christianisme où il représentera le mystérieux Saint-Esprit, qui n'est autre que le troisième membre de la Famille sainte : la Mère réintroduite au statut divin, à côté du Père et du Fils, dans ce message révolutionnaire de réconciliation du féminin et du masculin que venait apporter Jésus. Certains textes des manuscrits de la gnose interdite font dire à Jésus : « ma Mère l'Esprit ».

La comparaison entre la matrice originelle, qui laisse encore entrevoir l'identité réelle d'Huwawa, et les versions postérieures qui rebrodent sur le motif central en y ajoutant des suites, permet de vérifier que la transformation de l'histoire se fait dans un sens de manipulation patriarcale. Versions plus tardives : le thème véritable du mythe – le combat de Gilgamesh contre la culture de la Déesse – ne pourra plus être aperçu. Il en est ainsi pour l'ensemble des mythes de Sumer : leurs versions tardives sont toutes venues colmater, au cours du temps, les brèches d'une idéologie patriarcale qui ne faisait que s'installer dans les premières trames. Les réécritures successives renforçant la démonisation du féminin divin, tandis qu'en parallèle elles portaient l'exaltation des héros mâles à son paroxysme.

Dans toutes les versions confondues, le défi à la Déesse qui précède l'affrontement direct avec celle-ci est toujours traduit, comme dans la matrice sumérienne, par un abattage des Arbres sacrés. A la fin de cet épisode de l'abattage des Arbres, la Déesse (Grande Prêtresse) est mise à mort par Gilgamesh. Matrice sumérienne

Ils (Gilgamesh et Enkidu) lui coupèrent le cou.  
Et l'apportèrent devant Enlil et Ninlil.

C'est-à-dire qu'ils offrent la tête coupée de la Grande Prêtresse au couple divin conçu selon le modèle patriarcal : Enlil, Grand Dieu Père et Ninlil, sa parèdre, la Déesse devenue l'épouse du Dieu.

La Déesse est fréquemment représentée en présence de l'Arbre de Vie, en Inde par exemple et dans toute la Méditerranée.

Les écrits du patriarcat installé ne seront plus que des œuvres à visée hagiographique, œuvre militante d'un ordre dont la victoire est devenue définitive. Huwawa supplie Gilgamesh :

Laisse-moi aller, Gilgamesh, tu deviendras mon maître,  
Et je deviendrai ton serviteur.

La femme désacralisée commence sa carrière de servante. Un peu plus tard, à l'époque du patriarcat installé (période d'Akkad, à partir des environs de -2300), l'époux pourra exercer ce droit de vie et de mort, en toute légalité, sur l'épouse réduite à merci, comme on peut le voir au contenu des lois assyriennes, où la femme mariée n'est plus rien, ne possède plus rien, où le mari peut la battre, la mutiler (lui couper nez ou oreilles, pour la défigurer), la mettre à mort pour adultère, **la faire empaler pour avortement**, la soumettre à l'ordalie de l'eau sur simple dénonciation d'un voisin, qui l'aurait vue en présence d'un homme autre que son mari. [*Lois assyriennes*, éd du Cerf, Hammurabi]

**L'intérêt sans précédent du mythe de Gilgamesh vient donc du fait qu'il marque l'époque du grand renversement : du féminin sacralisé de la « première histoire » aux premiers rois et premiers Dieux mâles.**

Gilgamesh dit à la Souveraine Ishtar... ta divinité... ta royauté  
Phrases qui exposent ce qu'était Inanna/Ishtar : Déesse et Reine

Gilgamesh fait allusion au sacrifice du roi temporaire qui incarnait le personnage sacré de Dumuzi (qu'on appellera Tammuz à Babylone), après son temps d'union à la Déesse, **qu'un certain nombre d'indices ont permis d'estimer à une année complète, le rite d'intronisation du nouveau consort ayant lieu à l'orée du printemps, marquant l'époque du nouveau.**

Quel époux as-tu aimé pour toujours ?

Tammuz l'amant de ta jeunesse,  
Tu l'as voué année après année à des pleurs éternels !

Tu as aimé l'Oiseau multicolore,  
Et pourtant tu l'as frappé et tu lui as brisé les ailes (...)  
Tu as aimé le Lion à la force accomplie,  
Et tu lui as creusé des pièges sans cesse renouvelés.

Les masques d'animaux divers, lion, sanglier, ou autres, qu'on peut voir portés par des silhouettes d'hommes sur les parois des cavernes du paléolithique, ne sont sans doute pas sans rapport avec ce rituel de succession des rois temporaires. Le roi symbolisé par le Lion, le Sanglier ou le Taureau (parallélisme de la Déesse en Lionne, en Laie, en Vache) était sacrifié, à la fin de son temps, par le nouveau consort symbolisé par un autre animal correspondant à l'année à venir ; animal dont il portait le masque au cours de la cérémonie rituelle. De là pourrait venir l'ancienne désignation des années par un animal symbolique, comme c'est encore le cas dans le calendrier chinois.

Épisode du refus du héros à l'égard des invites de la Divine correspond, vu en Grèce, à la période d'inversion des cultures et de rupture avec le rituel de hiérogamie qui constituait le centre de la religion de la Déesse.

Tu as aimé Ishullanu, le jardinier (...)  
Tu l'as regardé avec désir et tu es allée lui dire :

Ô mon Ishullanu, jouissons de ta puissance,  
Fais sortir ta main et touche mon sexe !

Gilgamesh conclut

Et moi, si tu m'aimes, j'aurai un destin comme le leur.

Premier héros de l'histoire qui s'insurge contre l'ordre établi.

Défiant et piétinant l'ordre matriarcal, Gilgamesh instaure l'un des tout premiers patriarcats de l'histoire de l'humanité. Il y aura par la suite bien des reculs, les résistances à l'ordre nouveau seront nombreuses et le culte de la Déesse ne disparaîtra pas partout aux mêmes époques. Il sera réintroduit à plusieurs reprises, sous des formes diverses, au cours du temps.

**La notion des Enfers, domaine de la poussière et de l'ombre, reflète la conception patriarcale de la Mort, vue comme une fin et non plus comme une promesse de renouveau. Conception profondément étrangère à la culture de la Déesse. La Déesse était en effet la Maîtresse de la vie et de la mort. La mort était appréhendée comme un retour dans la matrice de la Terre Mère pour une autre naissance, ce que montrent les nécropoles néolithiques aux murs peints à l'ocre rouge figurant le sang matriciel.**

Gravures rupestres du Messak Settafet dans le désert libyen, scènes représentant un bovidé richement harnaché (signe de sacralisation) se tenant à côté d'une figure féminine, tête voilée et portant une robe d'apparat. « La femme touche la corne du bovidé de la main droite . Elle tient une longe dans la main gauche » - néolithique -8000. Scènes sexuelles d'invite à l'accouplement, entre une figure féminine et un animal, souvent un bovidé. **Il apparaît bien ainsi que les gravures sur roche, première écriture des temps de la Déesse, mettent sous nos yeux les grandes scènes symboliques véhiculant la première idéologie.**

Le Taureau est une figure centrale de toutes les cultures de la Déesse, en Crète et dans toute la Méditerranée ; en Inde, à Mohenjo-Daro ; en Afrique, chez les Peulhs notamment. Dans la mythologie grecque, Thésée tuera avec l'aide d'Ariane, féminin patriarcalisé comme Athéna, le Minotaure de Crète, fruit des amours de Pasiphaé et du Taureau magnifique surgi de la Mère. Le Taureau, consort fécondant de la Déesse et par extension l'homme de l'ancienne culture matriarcale, a donné le Diable cornu, Samaël/Satan, selon l'habituelle inversion des symboles : les démons ou les diables n'étant que les anciens dieux déchus et démonisés. **La corrida** apparaît comme une réminiscence de ce combat fondateur de la « deuxième culture »... **spectacle de liturgie sacrée**, fondatrice de l'ordre patriarcal qui vint inverser les valences du divin. On peut reconnaître dans la corrida pratiquée par Gilgamesh, la prouesse habituelle des héros patriarcaux qui tuent invariablement, dans les mythes de la conquête, les animaux sacrés de la Déesse : Taureau, Serpent, Lion etc qui symbolisaient sa toute-puissance.

Inversion des valeurs

La Terre, jadis sacrée, matrice fertile de la Grande Mère, qui nourrissait les vivants et à laquelle on confiait les **morts couchés en position fœtale**, pour une autre naissance, sera éventrée, désacralisée par la charrue patriarcale qui la laboure. La première agriculture, aux temps de la Déesse, était pratiquée à la houe. A l'époque biblique, la terre, dévitalisée, sera devenue « poussière ».

Dans les vitrines du Louvre, le Taureau vaincu à Sumer, fut patriarcalisé et représenté... barbu. Une tête de Taureau androcéphale datée de l'époque des dynasties archaïques, entre -2500 et -2400, est pourvue d'une longue barbe noire. Attribut fièrement arboré par les mâles de l'humanité patriarcale,

qui l'utiliseront désormais non plus comme un intéressant facteur de séduction, mais comme le signe symbolique qui les sépare du féminin et marque leur suprématie. Ce pourquoi les intégristes juifs, les *taliban* et autres *mollah* portent de longues barbes et parfois, comme c'est encore le cas en Afghanistan, imposent aux autres hommes le port de la barbe qui témoigne de l'Alliance du viril avec le viril, contre le féminin.

Il serait intéressant de dresser un parallèle entre Enkidu, fils de la Mère divine, et le personnage de Jésus tel qu'il apparaît à travers les textes gnostiques découverts en 1945 : lui aussi y apparaît comme un « Fils de la Mère », celle-ci étant définie comme la Colombe, l'Esprit ou Âme du monde. Sa mort est présentée comme le sacrifice destiné à racheter le péché de l'humanité infidèle à Yahvé. Jésus – dont la mission essentielle était celle de la réunification de l'humain, c'est-à-dire de la réconciliation entre le féminin et le masculin – est présenté, par l'Église judaïsante, comme acquiesçant à sa propre mort. La finalité poursuivie étant la même dans les deux cas : étouffer la révolte des Fils de la Mère contre l'ordre patriarcal.

### Gilgamesh en quête d'immortalité

La suite du mythe présente la Quête d'immortalité du héros qui, devenu roi, tente maintenant de devenir dieu, c'est-à-dire roi divinisé, à la place de la Grande Prêtresse qu'il a donc décapitée. Il n'y parviendra pas. Ce n'est qu'à partir du règne de Naram-Sîn, roi sémite akkadien qui montera sur le trône d'Ur entre -2254 et -2218, que les rois seront déclarés divins, se faisant adorer comme des Dieux.

Gilgamesh se met en marche vers un personnage mythique, Ut-Napishtim, le Noé babylonien, dont le mythe dit qu'il a été « sauvé du Déluge » et qu'il y a gagné la vie éternelle.

Gilgamesh, je vais te révéler une chose cachée  
Et te dire, à toi, une chose réservée aux Dieux.  
Il y a une plante, une espèce d'épine,  
Dont les aiguilles, comme celle de la rose, te piqueront les mains ;  
Mais si tes mains s'emparent de cette plante, tu auras trouvé la Vie.

Il va devoir aller la dérober à la Déesse, dans son royaume, celui de l'Eau, génératrice du pouvoir de double **attribut de fertilité/fécondité** qui manifeste le **pouvoir tout-puissant de la Grande Mère**.

Gilgamesh... aperçut la plante  
Alors il s'empara d'elle.

Apercevant une fontaine dont les eaux étaient fraîches,  
Gilgamesh y descendit pour se baigner dans les eaux.  
Alors un serpent flaira l'odeur de la plante,  
Silencieusement, il monta et l'emporta.

p.248

La Plante est l'équivalent des Pommes d'Or du jardin des Hespérides, paradis de la Déesse Héra, où veille son Serpent bien-aimé, Ladon, que doit tuer Héraclès pour pouvoir cueillir les fruits. Ou encore l'équivalent des Pommes de l'île d'Avallon chez les celtes : cette « îles aux femmes », où poussent là aussi les Pommiers de l'éternelle jeunesse.

## Le Déluge, ou l'effacement du monde de la Déesse

p.250-262

L'épisode du Déluge fut d'abord un récit indépendant, qui a été ajouté ensuite à l'épopée de Gilgamesh. Il existe plusieurs versions, en sumérien, en akkadien, en grec, etc, de ce récit d'un déluge dévastateur qui serait venu recouvrir l'humanité, et dont un seul Sage aurait été sauvé afin que la race humaine ne disparaisse pas. En dehors de la Mésopotamie, on retrouve cet épisode dans les mythes de nombreux autres peuples géographiquement éloignés les uns des autres, comme la Grèce, la Perse, l'Inde, la Syrie... Quant au récit biblique du Déluge, on le date des environs de -1200 av. J.-C.

Dans tous les cas, le but recherché est de détruire l'humanité corrompue (celle qui vénère la Grande Mère) pour ne laisser émerger qu'un seul Juste qui donnera naissance à une humanité meilleure : l'humanité patriarcale.

### Déluge biblique

Noé était un homme juste, intègre parmi ses contemporains et il marchait avec Dieu.

Dieu vit la terre : elle était pervertie, car toute chair avait une conduite perverse sur la terre.

L'Arche s'arrêta sur les monts Ararat.

On assiste à la recreation patriarcale du monde (Arche renfermant un exemplaire de tout ce qui existe) : toute la création sous le règne de la Mère est détruite par le Dieu Père.

Alliance entre Yahvé et Noé et sa descendance, alliance du viril avec le viril.

Dieu bénit Noé et ses fils et il leur dit :

- Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre.

Yahvé sauve Noé et ses fils, Sem, Cham et Japhet, avec la femme de Noé et les trois femmes de ses fils (on ne nomme pas ces femmes : elles ne sont définies que par leur appartenance à l'époux). Le féminin patriarcal, c'est l'épouse soumise de l'homme nouveau.

### Déluge en Grèce

Décrit au milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. par Apollodore ; et avant, au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. par Pindare qui en parle comme d'une tradition très connue. C'est le fils de Prométhée qui est sauvé, Deucalion qui a pour femme Pyrrha, la fille de Pandore, équivalent grec d'Ève.

L'arche accoste sur le Mont Parnasse. Dans les *Métamorphoses*, Ovide rapporte une version : les pierres jetées par Deucalion et Pyrrha (qui deviennent des hommes et des femmes) sont « les os de la Grande Mère ».

### Déluge en Inde

Manu – équivalent de Noé – appelé « le progéniteur de la race humaine et le premier législateur ». À ce Manu sont attribuées les *Lois de Manu* qui ont infléchi l'Inde vers l'adoption des valeurs aryennes patriarcales, en contradiction complète avec celles des premiers habitants dravidiens qui vénéraient la Déesse.

Noé etc sont déclarés « Fondateurs de l'humanité ». La première humanité ayant été purement et simplement rayée de l'Histoire. Cette manipulation a été universelle.

La marche de la grande Histoire de l'humanité n'est pas allée des polythéismes vers le monothéisme, mais du monothéisme féminin au monothéisme viril, en passant par des polythéismes de transition. Stade qui a permis de démembrer le divin féminin, scindant la Déesse en avatars multiples afin de l'ensevelir par le moyen des « Dieux-époux » qu'on lui accolait, selon les

nouvelles normes de la société patriarcale, dont la base était l'institution du mariage : union de l'homme dominant sur la femme dominée.

Déluge sumérien

Trame nettement antérieure aux Déluges précédemment cités. Le sens du déluge, en tant que destruction de l'ancienne humanité et légitimation de la nouvelle, apparaît aisément.

Toutes les Tempêtes, d'une extraordinaire violence,  
Firent rage en même temps.  
Au même instant, le Déluge envahit les centres de culte.

Les anciens lieux de culte, les temples de la Déesse, ont été frappés.

Alors Ziusudra le roi,  
Sauveur du nom de la végétation  
Et de la semence du genre humain

**Le roi se réapproprie le grand pouvoir de fertilité et de fécondité de la Grande Mère créatrice. Ce thème de l'usurpation de la fertilité/fécondité de la Déesse, par les Dieux, constitue l'un des thèmes majeurs des mythes de Sumer. C'est parce que ce double attribut symbolisait jadis l'omnipotence du Divin (féminin), que tous les héros patriarcaux se sont attachés à le conquérir [].**

Le Déluge est donc en réalité une image symbolique, traduisant la guerre livrée par les conquérants patriarcaux aux peuples des villes de la Déesse. Destruction et pillage des temples de la Déesse.

Le Déluge dans l'épopée de Gilgamesh :

Les Grands Dieux décidèrent de faire le Déluge.

Et non la Déesse. Le texte retrace la construction de l'Arche où le Sage a fait entrer sa famille et un exemplaire de tout ce qui vit, comme dans le Déluge biblique.

Après le Déluge, le monde patriarcal

p.270-273

Le bateau qui contient le Sage, Ut-Napishtim, accoste sur la Montagne patriarcalisée devenue le Mont Nisir. Suit un passage qu'on retrouve repris dans la Bible :

Quand arriva le septième jour,  
Je fis sortir une colombe et la laissai aller :  
La colombe s'en alla, s'élança,  
Mais aucun perchoir ne lui apparaissant, elle fit demi-tour.  
Je fis sortir un corbeau et le laissai aller ;  
Le corbeau s'en alla et, voyant les eaux s'écouler,  
Il se mit à manger, voltigea, fienta et ne fit pas demi-tour.

La Bible

Au bout de quarante jours, Noé (...) lâcha le corbeau qui alla et revint en attendant que les eaux aient séché sur la terre.



Alors il lâcha la colombe pour voir si les eaux avaient diminué à la surface du sol.

On peut voir ici à quel point le patriarcat biblique s'est abreuvé à la source du premier patriarcat suméro-akkadien.

Les Dieux mâles n'ont fait, historiquement parlant, que se réapproprier la première Création, œuvre de la Grande Mère. Ils ont recréé le monde, comme ils ont recréé l'humanité.

### Aperçu des épisodes ajoutés au mythe de Gilgamesh

p.279-282

Parmi les épisodes tardifs ajoutés au mythe de Gilgamesh, il en existe un qui fait apparaître Lilith... un des avatars de la Déesse vaincue.

Cinq ans, dix ans passèrent.

L'arbre avait épaissi (...)

Au centre, la démons Lilith s'était bâtie une demeure.

A la racine de l'Arbre, il frappa le Serpent (...)

Au centre, la démons Lilith avait abandonné sa demeure

Et cherché refuge dans le désert.

### 2) Mythe de la descente aux enfers d'Inanna ou l'ensevelissement du divin féminin

p.287-366

La plus ancienne relation qu'on ait de la Descente aux Enfers d'Inanna est le fruit d'un assemblage de morceaux de plusieurs manuscrits différents rédigés en sumérien, et exhumés à Ur et à Nippur pour la plupart. Datés de la première moitié du deuxième millénaire, on peut y distinguer deux sources d'inspirations opposées qui se chevauchent en deux strates superposées, comme c'est le cas pour tous les mythes de Sumer.

Première strate la plus ancienne : se termine par la remontée d'Inanna et par la vengeance contre Dumuzi, le Dieu-Epoux, usurpateur de son trône.

Strate postérieure : on fait comme si elle était descendue dans les Enfers volontairement.

L'agresseur Dumuzi devient l'agressé, tandis que la victime Inanna est transformée en bourreau.

#### Version sumérienne

C'est Sargon, conquérant sémite de l'ancien pays de Sumer et fondateur de la ville d'Akkadé, capitale du royaume d'Akkad, qui a institué la tradition consistant à faire, de la fille du roi, la Grande Prêtresse d'un Dieu. Monarque dont la légende a inspiré le Moïse biblique.

L'ordre patriarcal s'affirme ainsi par cette promotion successive de Dieux qui s'autoproclament les uns les autres. Nanna/Sîn fut promu Grand Dieu Père dans la ville d'Ur reconstruite par Akkadiens patriarcaux, après sa destruction en -2002. Ces derniers y interdisant alors le culte de la Déesse et imposant celui du Dieu.

Quant à Enki, un mythe sumérien le met en scène dans son combat contre la Déesse Nin.hursag, à laquelle il dérobe, en son absence, les Plantes dont elle est la Maîtresse (Déesse de la fertilité), les

« **mangeant afin d'en connaître le Secret** ».

Ce Dieu a donc commencé sa carrière en usurpant à la Grande Mère, la « Magie des Plantes », qui consistait, tant à les faire pousser – allusion à l'invention féminine de l'agriculture -, qu'à les utiliser pour la nourriture et la guérison.

La notion d'Enfer n'existait pas dans le monde sumérien. L'enfer n'est, en termes symboliques, que le domaine de mort où l'ordre patriarcal ensevelit la culture du divin féminin.

L'épisode du dépouillement progressif de la Déesse, à chacune des Portes qui marquent sa descente aux Enfers, jusqu'à sa nudité totale qui symbolise sa destitution/désacralisation serait à l'origine du strip-tease.

Ce thème de la Chute constitue le propos central des textes gnostiques retrouvés à Nag Hammadi et interdits par l'Église officielle. *Le Traité du Grand Cerf*, *L'hypostase des Archontes*, *l'Évangile selon Marie*, *La Pistis Sophia*, exposent la nécessité de restaurer la grandeur féminine. Noréa, la « fille d'Ève » affrontant le Dieu Père : « je ne suis pas issue de vous, mais c'est du monde céleste que je suis venue ». Se présente alors le grand Ange, Elélèth (Jésus) : « Je viens te délivrer des mains de ces êtres sans loi. »

*Kurgara* et *kalatur* sont des invertis mâles (recréé par Enki), peut-être des castrats, qui avaient des fonctions sacerdotales dans le culte de la Déesse, comme il en existe toujours aujourd'hui en Inde du Sud, dans la région d'Agra notamment.

L'un de vous versera alors (sur le cadavre d'Inanna), de la nourriture de vie  
L'autre du breuvage de vie,  
Et Inanna reviendra à la vie.

Le premier épisode de la saga d'Enki le présente comme l'usurpateur de la Fertilité/Fécondité de la Grande Déesse Nin.hursag à laquelle il a dérobé le secret des Plantes. Il est ensuite devenu l'époux de la Déesse et le Maître des **Eaux douces, représentées comme étant son sperme**. Depuis les époques paléolithiques, la Grande Mère était la Maîtresse des Eaux – voir M.Gimbutas *The Language of the Goddess*. [Enki] a donc repris l'attribut divin essentiel de la Grande Déesse, le double pouvoir de la fertilité et de la fécondité. **Il est devenu le Grand Dieu Père, source de toute vie, qui vient effacer la Grande Mère**. Ses Nourritures de Vie sont devenues nourritures interdites à la nouvelle humanité, comme la Pomme d'Immortalité pour Ève dans la mythologie chrétienne, car c'est au(x) Dieu(x) Père(s) que l'humanité patriarcale sera censée devoir la vie. Pareillement dans le cycle d'Isis et d'Osiris, ce dernier fondateur des dynasties mâles, est devenu « le Maître de l'Ordre et de l'Orge », c'est-à-dire qu'au moment où il prend le pouvoir temporel, il met à bas la culture de la Déesse, en devenant à la place de celle-ci le Maître de la Fertilité et de la Fécondité.

Le cortège formé par la Déesse et les démons arrive ensuite jusqu'au « Grand Pommier du plat pays de Kul'Aba », lieu-dit qui désigne le siège du divin féminin. **Le Grand Pommier étant l'Arbre de Vie de la Déesse**.

Ils l'escortèrent jusqu'au Grand Pommier (...)  
Dumuzi s'y trouvait confortablement installé (...)  
Les démons se saisirent de lui par les jambes,  
Sept d'entre eux renversèrent le lait de la baratte (...)  
Inanna (...) jeta contre lui un cri de damnation (...)  
Ainsi leur livra-t-elle le **Pasteur** Dumuzi.

Dieu imposé par les Sémites nomades qui vinrent se sédentariser dans les villes, en recouvrant, de

leur propre idéologie, la culture autochtone des **agriculteurs**, structurée autour du divin féminin. Ce nom de Dumuzi est consigné dans la liste des premiers rois vers -3000. Gilgamesh figure sur les listes royales comme roi d'Uruk aux environs de -2700.

Symbolique du Pommier aux Pommes d'Or, à l'ombre duquel siégeait la Déesse Héra. Dans la mythologie celte, la **Pomme est restée le fruit de science**, de magie et de révélation. On retrouve ce symbole de la Pomme comme fruit sacré, en Inde, où les temples fabriquaient une eau de vie miraculeuse réputée permettre aux membres de leur clergé de vivre quatre cents ans. La Pomme est aussi perçue comme un fruit de régénérescence en Scandinavie.

La Baratte du Dieu-Pasteur est, dans tous les mythes du monde (en Inde notamment), le symbole majeur de ce Dieu [] verge conquérante. Dumuzi à Inanna :

La Baratte bruira, Inanna !  
La Baratte de ton chéri bruira  
La Baratte de Dumuzi bruira !  
Je ferai résonner pour toi le bruit de la Baratte secouée !  
Puissé-je te rendre heureuse, Inanna  
La noble Baratte résonnera pour toi !

On peut comparer ce chant de victoire du Pasteur avec cet autre, manifestement daté d'une époque très antérieure puisqu'on y voit la déesse refuser avec véhémence ce personnage du Pasteur, lui préférant le Fermier, homme de sa culture :

Non, je n'épouserai pas le Pasteur...  
C'est le Fermier que je veux épouser ;  
Le Fermier qui produit tant de plantes !  
Le Fermier qui produit tant de grains !

Inanna est définie comme la sœur du Dieu patriarcal Utu. Le motif de la Déesse, présentée comme la sœur d'un Dieu, correspondant à un degré intermédiaire de son ensevelissement : entre le stade de la Mère des Dieux et celui de leur Fille. La sœur a pour rôle de se sacrifier pour le frère. La Grande-Mère, incorporée au schéma de la famille patriarcale, est devenue... la grand-mère. On trouve le dessin du Serpent associé à la Déesse, peint ou sculpté sur d'innombrables objets datés du néolithique (et même du paléolithique). L'Écrasement du Serpent fut un exploit obligé des héros patriarcaux, et cela quasi universellement. Le Dragon = Serpent ailé. Similarité entre le conte de la fée Mélusine et l'histoire de Lilith. L'amant temporaire de la reine-Grande Prêtresse était censé renaître après sa mort sacrificielle, sous la forme du Serpent oraculaire, messenger de la Terre Mère.

### Refontes et prolongements du mythe

Ces refontes patriarcales tardives ont toutes pour caractéristique majeure d'ensevelir le propos originel, en focalisant l'attention sur Dumuzi présenté comme la victime innocente de la Déesse. [Mais] en pleine époque du patriarcat partiellement implanté, résurgences multiples vers le culte de la Déesse :

Parti quérir des plantes,  
Mon « époux » s'est changé en plante !  
Parti quérir de l'eau,  
Mon « époux » a été précipité à l'eau !

Thème de la quête par le héros... du double attribut de fertilité/fécondité de la Déesse. Thème

autour duquel s'est cristallisée toute l'histoire de l'usurpation patriarcale des pouvoirs.

[Fermier/Agriculture = Féminin et Pasteur/élevage = Masculin]

Refus par Yahvé, Dieu des Sémites nomades, des offrandes de Caïn l'Agriculteur, alors qu'il agrée celles d'Abel le Pasteur – passage biblique incompréhensible si on ne se réfère pas à cette longue histoire antérieure, que l'idéologie patriarcale a travaillé à enfouir.

Version akkadienne du mythe de la Descente aux Enfers d'Inanna

Texte considérablement raccourci, centré sur la démonisation d'Inanna (nom sémite Ishtar) se terminant par la victoire de Dumuzi.

Et je ferai remonter les morts,  
Qui dévoreront les vivants,  
Tant et si bien que les morts  
Dépasseront en nombre les vivants !

La Déesse est présentée comme la Maîtresse des morts, pouvoir inquiétant et maléfique. Autrefois, elle recevait les morts badigeonnés à l'ocre rouge, couleur du sang et de la Vie, en son sein protecteur et nourricier, la terre, pour qu'ils connaissent une nouvelle naissance.

Ishtar, descendue en Enfer (...)  
Et depuis qu'elle est ainsi partie  
Au Pays-sans-retour  
Voici que nul taureau ne monte plus de vache,  
Nul baudet ne féconde plus d'ânesse,  
Nul homme n'engrosse plus de femme, à son gré

**La disparition d'Ishtar plonge la terre dans la stérilité.** Cet épisode a été repris dans la mythologie grecque. Lorsque Coré est ensevelie dans les Enfers par Hadès, avec la complicité de Zeus son père, la Déesse Hera, mère de Coré, se met en grève et plus rien ne pousse ni ne se reproduit sur terre.

Final du mythe

Lorsque remontera Tammuz  
Baguette bleue et Cercle rouge  
Remonteront avec lui !  
Remonteront, pour l'escorter, ses pleureurs et ses pleureuses !

Ce passage consacre la victoire patriarcale. Tandis qu'à l'époque de la Déesse, son organe tranché était enseveli dans la terre lors de rituels de fertilité, la « Baguette bleue », devenue Phallus tout-puissant dans la nouvelle culture, va maintenant remonter avec le disque du Soleil, le Cercle rouge : autrement dit, Dumuzi va ressusciter entier, en pleine possession de tous ses pouvoirs. Le Soleil devient le symbole du pouvoir et de la pérennité patriarcale.

Geste de Ninurta de Nippur qui combat la Grande Déesse avec toutes ses armes (dont l'Arc mais surtout, la plus importante symboliquement, son phallus triomphant qui devient tantôt Massue Céleste, tantôt Braquemart divin).

Baal, autre héros fondateur de l'ordre patriarcal à Ugarit (Syrie).

Après le récit de l'ensevelissement du divin féminin dans l'Enfer patriarcal, nous allons voir comment **le culte de la Déesse fut interdit (considéré comme un « péché ») et remplacé à partir des premières années du II<sup>e</sup> millénaire à Ur (puis progressivement partout), par le culte exclusif du Dieu Père.**

3) Ruine et restauration de la ville d'Ur. La Mère divine est remplacée par le Dieu Père  
p.367-428

Cette œuvre se compose de deux écrits distincts qui ne se rapportent pas à la même époque historique. Superposition des deux strates idéologiques successives : une strate à la gloire du Dieu Père est venue se greffer sur une strate antérieure émanant de la culture de la Déesse.

-2004 au moment de la destruction de la ville d'Ur par les Élamites, peuple du sud-ouest du plateau iranien, capitale Suze. Quelques années plus tard, dans la ville reconstruite, sur laquelle règnent les Akkadiens qui ont conquis le vieux pays de Sumer dans sa totalité.

1<sup>ère</sup> strate, Chants de Lamentations de la Déesse. Destruction de sa ville et de son peuple, pillage des temples. Brèves allusions au Dieu Nanna, parèdre de la Déesse. Ce qui montre que le culte du Dieu n'avait pas encore vraiment « pris » dans la ville.

2<sup>ème</sup> strate, exaltation du Dieu Nanna, qui devient Grand Dieu Père, tandis que la Déesse a disparu.

-2800 usurpation par Gilgamesh du trône d'Uruk. Ur, deux premières inscriptions royales retrouvées, mentionnant un nom de roi, -2600. Montre que la religion du divin féminin a perduré longtemps après l'émergence des premières dynasties mâles. En 2004 av. J.-C., Ur fait partie du royaume sémite d'Akkad fondé par Sargon (-2334 ; -2279) qui a inauguré la tradition de la Grande Prêtresse placée au service d'un Dieu-époux. La religion du divin féminin est donc démantelée dans les faits, depuis Sargon. Les conquérants élamites ne profitèrent pas de leur victoire, car ce sont à nouveau des souverains sémites, Akkadiens d'abord puis Amorrites, qui vont après la chute d'Ur « se tailler des royaumes dans Sumer et Akkad et reconstruire Ur » établissant le Dieu Nanna comme Grand Dieu de la ville, en y proscrivant le culte de la Déesse. Parmi ces souverains akkadiens, certains étaient MAR.TU, Bédouins nomades, objet de mépris pour les populations **agricoles** sédentaires. Témoignages d'inscriptions MAR.TU « qui ne connaissent pas le grain », « ceux qui mangent de la viande crue », « qui n'est **pas enterré après sa mort** ». Ce sont ces nomades sémites qui sont devenus peu à peu les maîtres du vieux pays de Sumer et sont parvenus à imposer le Dieu époux de la Déesse.

G.Roux écrit que la chute d'Ur marque un tournant crucial dans l'histoire mésopotamienne : les Sumériens prennent des noms akkadiens, « disparaissent » peu à peu. Leur langue cesse d'être parlée et se transforme en langue de lettrés. L'importance de la religion diminue « le temple et l'État vont maintenant devenir séparés ».

On peut vérifier continuellement que tous les premiers écrits, qui dénonçaient la guerre menée par les conquérants patriarcaux contre l'humanité de la Mère divine, ont été manipulés par la suite, afin d'effacer la mémoire de la culture antérieure. **C'est ainsi que l'ordre patriarcal a pu être présenté comme « existant de toute éternité », comme a pu, par exemple, le dire le grand anthropologue Lévi-Strauss.**

Le fait que le Christ ait été représenté en Poisson le désigne bien comme étant le Fils de la Mère divine, et non du Dieu Père.

Malheur ! Ma ville est devenue une ville étrangère.  
Bien que je sois la Déesse Gasan-gal, mon temple est devenu un temple étranger. (...)  
Je suis une Vache meurtrie !

#### Victoire des Fils du Père sur les enfants de la Déesse

-1998, six ans après la chute d'Ur, un monarque akkadien « chassa la garnison élamite ». Le Chant XI s'attache à montrer que, dans la ville d'Ur reconstruite, Nanna/Sîn est exalté Grand Dieu Père, tandis que le culte de la Déesse est proscrit.

Ô Dieu, les hommes de la ville vont t'apporter des dons,  
(et) celui qui fait les offrandes va te dire une prière.

G.Roux « On ne saurait assez souligner que la quasi totalité des grandes œuvres littéraires sumériennes découvertes à Ur et à Nippur, ont été rédigées ou copiées à cette époque ». Les Akkadiens vont donc réécrire (parfois en sumérien) toutes les œuvres antérieures en superposant, aux trames originelles, leurs propres trames chargées de véhiculer l'idéologie nouvelle.

Ainsi, sans y paraître, les vainqueurs sont parvenus à ensevelir l'antique mémoire des temps du divin féminin, accréditant l'idée que leurs Dieux étaient venus « ordonner le Chaos ».

Dans les mythes reformulés, le nouveau féminin ou « féminin patriarcal », seul modèle du féminin admis dans la nouvelle Histoire [] Déesses-servantes des Dieux mâles, Déesse-épouses vouées à la défense de l'ordre patriarcal, Déesses-sœur des Dieux, vouées à l'éternel sacrifice en faveur du frère. En parallèle sur le plan social, l'organisation familiale, qui repose sur **l'institution du mariage patriarcal** (époux dominant – épouse dominée), vient organiser la mise sous tutelle des femmes.

|                        |
|------------------------|
| En guise de conclusion |
|------------------------|

p.429

Il apparaît essentiel de reconsidérer l'Histoire dans sa globalité au lieu de continuer à ne prendre en compte que la seule histoire patriarcale récente.

OPPENHEIM, Leo, *La Mésopotamie, portrait d'une civilisation*, Gallimard, 1970 (1964)  
Titulaire de la chaire d'assyriologie à l'Université de Chicago

Il est presque impossible de rendre dans une langue moderne, en s'approchant d'une façon satisfaisante du contenu, du style et de la connotation de l'original, aucun texte akkadien, même le plus simple.

En Mésopotamie, les Sumériens ont laissé leurs empreintes sur toutes choses à des degrés variables. Leurs traces sont palpables ; elles vont des plus évidentes – conservation de textes sumériens dans certaines pratiques du culte... À quel degré la vie religieuse en Mésopotamie akkadienne, la façon dont elle s'est exprimée sont redevables, en fin de compte, de formes sumériennes (ou antérieures) transformées et adaptées ? nous ne le saurons probablement jamais.

## Introduction

L'archéologie contribue à élucider le passé mésopotamien pour la période de mille années et plus qui précède les plus anciens documents écrits (c'est-à-dire antérieurement à 2800 av. J.C). Bibliothèque d'Assurbanipal (668-627 av. J.-C.). La littérature épique (tels que le récit de la Création, l'Épopée de Gilgamesh, d'Irra, les histoires d'Étana, de Zou, etc) n'occupe qu'environ trente-cinq à quarante tablettes.

## Naissance et formation de la Mésopotamie

Au début du IV<sup>e</sup> millénaire avant J.-C., en un laps de temps assez court, est apparu [] un groupe de foyers de civilisation dont l'importance pour l'histoire de l'homme allait se révéler durable. Certains donnèrent naissance par la suite à des civilisations autonomes et caractéristiques que nous désignons par le nom des vallées qui les abritèrent : civilisation des vallées de l'Indus, de l'Euphrate, du Nil.

La langue sumérienne prolonge notre horizon au-delà de l'akkadien qui, lui, nous conduit à peine plus loin qu'aux derniers siècles du III<sup>e</sup> millénaire. L'une et l'autre langue comportent des mots qui sont le reflet d'un ou de plusieurs niveaux culturels antérieurs. Certains d'origine sémitique. L'akkadien, première langue sémitique à avoir été écrite.

Il est fort probable que les sumériens ont adopté pour leur propre usage un système et des techniques d'écriture déjà existants qui semblent avoir été créés par une civilisation autochtone ou étrangère, antérieure à eux et dont la trace s'est perdue. C'est à Ourouk, dans le sud de la Mésopotamie, que l'esprit créateur de la civilisation sumérienne semble avoir atteint son sommet, ville que l'on trouve dans des textes religieux et surtout littéraires, y compris ceux dont le contenu est mythologique. Déplacement des centres politiques vers l'amont d'Our à Kish, à Agadé, à Babylone, à Assour.

Tensions (...) liées à certains changements essentiels dans la structure de la civilisation mésopotamienne : par exemple, **la montée du pouvoir royal, le déclin concomitant de la place tenue par le temple [] des changements dans la structure familiale** dont la portée nous échappe encore.

Ce transfert (des textes sumériens à l'akkadien) eu lieu par étapes et fut incomplet. Pendant le dernier tiers de la période babylonienne ancienne, on cessa de traduire les textes sumériens. Ceux

qui n'avaient pas encore été traduits furent retenus par la tradition littéraire dans leur langue originale.

Depuis ces périodes très reculées, où des groupes errants descendaient des plateaux et des déserts, jusqu'à l'invasion arabe [] les Sémites ont constitué l'écrasante majorité de la population. Par des corridors bien tracés conduisant soit au sud, soit à l'est, ils étaient descendus en torrents réguliers, surtout de la Haute-Syrie. **Ce qui attirait ces groupes tribaux, c'était la recherche de nouveaux pâturages.**

Les Amorites ont pu représenter une société plus guerrière. Influence de la Méditerranée jusqu'au golfe Persique, classe dirigeante militaire. On pourrait supposer que beaucoup – sinon la plus grande part – des changements essentiels observés dans les concepts politiques mésopotamiens – après l'effondrement spectaculaire de la ville d'Our – puissent être imputés à leur influence. Passage du concept de ville-État au concept d'État territorial.

Dès les périodes les plus anciennes l'Est fit pression sur l'Ouest. Par une sorte d'osmose, les plantes, les animaux domestiques et les pratiques technologiques qui s'y rapportent pénétrèrent en Mésopotamie à partir d'un lointain centre de diffusion eurasien qu'il faut peut-être situer autour du golfe du Bengale.

### **Texture sociale [] urbanisme**

Dans la période la plus ancienne comme dans certaines régions marginales, il existait, en Babylonie du Sud au I<sup>er</sup> millénaire, **des organismes qui ressemblaient un peu au clan ou à la tribu.** À l'époque néo-babylonienne, **la conscience familiale apparaît** – jusqu'à un certain point – dans l'emploi de **noms de familles ancestraux** pour identifier des individus. Ce n'est pas un accident que ce fait coïncide avec un phénomène déjà visible un peu plus tôt pour certaines professions : **l'accent mis de plus en plus sur l'appartenance à une lignée familiale.** Le chef de famille avait une seule épouse. Nous n'entendons parler d'une seconde épouse, de rang inférieur, qu'à la période babylonienne ancienne. Pour autant que nous puissions en conclure du petit nombre de documents portant sur le mariage, **l'accent n'est mis sur la virginité de la femme qu'à la période néo-babylonienne.**

**Ces indications laissent à penser qu'entre les périodes babyloniennes ancienne et néo-babylonienne, des changements ont dû intervenir dans les rapports entre les sexes. Elles concordent avec l'observation selon laquelle les femmes occupaient une position sociale plus élevée dans la période la plus ancienne où elles pouvaient témoigner en justice et même devenir scribes.**

Dans le Sud, le fils aîné recevait une part privilégiée du domaine paternel ; à l'époque babylonienne ancienne, des dispositions étaient prises pour assurer la dot des filles et pour couvrir les frais de mariage des fils cadets. Aux époques anciennes, ils vivaient souvent dans la maison de leur père avec leurs familles. Dans des régions périphériques, à Nouzi et à Suse par exemple, on peut facilement observer, sur cette structure familiale simple, des influences étrangères. Certains vestiges de coutumes plus anciennes, comme la position du frère de la mère, subsistèrent dans la tradition babylonienne ancienne. Alors que la famille mésopotamienne ne pouvait s'agrandir que par l'adoption, des textes périphériques, de Suse à Ougarit, parlent de l'incorporation, dans une structure familiale qui avait, apparemment, des dimensions économiques et sociales différentes, de « frères » extérieurs à elle.

Un fait essentiel concerne le roi assyrien : il était le grand-prêtre du dieu Assur. Était couronné de



nouveau chaque année aux cris de : « Assour est roi ! ». À l'origine le roi n'était peut-être qu'un *primus inter pares* d'une ligue amphictyonique de cheiks. Il est également possible que les chefs assyriens [] – au moins dans les périodes les plus anciennes – faisaient, **chacun pour un an**, fonction de roi et de prêtre. Le bulletin d'un tel tirage au sort pour l'année 883 avant J.-C. nous a été conservé.

Sargon qui sortit d'une « arche de jonc des marais » pour devenir le roi le plus fameux de l'histoire de la Mésopotamie fut doté d'une ascendance purement mythologique. Le terme de « reine » n'était appliquée qu'à la déesse. Il le fut aussi aux femmes – en fait seules des reines arabes – qui exercèrent le pouvoir. La femme du chef, qu'une circonlocution déférente fait appeler « Dame-du-Palais »...

### Sources historiques ou littérature ?

Sargon demeura un roi à demi mythologique, presque tout au long du II<sup>e</sup> millénaire. L'histoire de sa naissance, de son abandon, de sa découverte dans un panier flottant sur le Tigre [] était lue jusqu'à El Amarna en Égypte. Elle fut même traduite en hourrite et en hittite.

Règne d'Hammourapi (1792-1750 av. J.-C.). On doit garder à l'esprit que [son] Code ne présente aucun rapport avec les coutumes légales du temps. Il faut plutôt, à beaucoup d'égards le considérer comme l'expression littéraire traditionnelle des responsabilités sociales du roi, de la conscience qu'il avait des écarts entre les conditions existantes et les conditions qu'on pouvait désirer.

### Religion

Un texte de Babylone, le « rituel du Nouvel An » [] donne le détail des cérémonies qui se déroulaient. Nous avons ainsi une connaissance sans égale de cette manifestation dont d'autres textes, depuis déjà la période pré-sargonique, ne font qu'indiquer le nom. Des cérémonies aussi essentielles et caractéristiques que la lecture de l'Épopée de la Création, l'archaïque « **rituel du bouc émissaire** » [] ne nous sont connues que par cette description de la fête du Nouvel An à Babylone, sans oublier l'étrange scène rituelle à laquelle le roi participait.

Le roi était autorisé à pénétrer dans le saint des saints. Il ne pouvait toutefois le faire qu'après que le grand prêtre l'ait dépouillé de tous les insignes, tous les *indumentaria* de la royauté et l'ait humilié en le frappant au visage et lui tirant les oreilles. Le roi devait alors se prosterner []. Il est impossible de déterminer l'ancienneté de ces rites.

L'instrument le plus important pour le pouvoir de l'exorciseur était une timbale de cuivre tendue d'une peau de taureau noir. Plusieurs rituels concernent les cérémonies à accomplir lorsqu'il fallait changer la peau de ce tambour. La procédure fondamentale concerne la préparation rituelle de la mise à mort du taureau, le tannage de la peau, le montage de celle-ci sur le tambour. [] le taureau choisi avec soin et préparé selon le rite, jusqu'ici objet d'adoration **en qui la puissance divine a été transférée par des moyens magiques**, est tué, afin que sa force et son caractère sacré passent dans la timbale sonore.

À ce point, le texte récent [séleucide] d'Ourouk, s'éloigne notablement du fragment d'Assour. Le premier prescrit dans son rituel, comme un fait allant de soi, que le taureau doit être tué, son cœur brûlé devant le tambour, le cuir et le tendon de son épaule droite enlevés et le corps enterré en direction de l'ouest – comme s'il s'agissait d'un être humain – après avoir été enroulé dans une couverture rouge et aspergé d'huile. Le texte d'Assour, plus ancien de six à huit cents ans, ordonne cette scène dans un esprit très différent. Après la mise à mort du taureau et l'incinération de son cœur, l'exorciste prend l'attitude d'un pleureur. Il se lamente solennellement sur la mise à mort du dieu **et rejette la responsabilité de cet acte** dans une formule énigmatique : « L'ensemble-des-

dieux a accompli cet acte ! Ce n'est pas moi qui l'ai accompli ! » Là-dessus a lieu la préparation de la peau telle qu'elle est décrite dans le texte séleucide.

La religion mésopotamienne est le type même d'une religion traditionnelle non révélée. Elle se présente comme l'**accumulation complexe de plusieurs couches**.

La consommation du repas sacrificiel par le dieu, la transsubstantiation des offrandes physiques en cette source de force et de puissance dont on pensait que le dieu avait besoin pour assurer ses fonctions avec efficacité. C'est devant l'image qu'on plaçait les aliments, qu'on versait les boissons : ce qui laissait apparemment présumer qu'ils étaient absorbés par un simple regard posé sur eux. Une variante consistait à présenter la nourriture dans un geste rituel solennel : on la faisait passer, on la balançait devant le regard fixe de l'image. Ces deux méthodes nous sont également connues par l'Ancien Testament et par les textes religieux égyptiens. Dans l'Ancien Testament le concept du sacrifice s'exprime le mieux par **la crémation des offrandes alimentaires**. On faisait ainsi passer les aliments d'une dimension – celle de l'existence physique – à une autre, dans laquelle ils pouvaient être absorbés par le dieu sous la forme de fumées ou d'odeurs.

Les dieux anciens étaient des divinités autrefois puissantes comme Anou, le dieu-ciel sumérien, et Enlil, dieu du substrat sumérisé. Anou était en relation avec Ishtar et avec la ville d'Ourouk ; Enlil, avec l'héroïque Ninourta et la position que ce dernier occupait comme souverain des dieux. Mardouk lui-même doit être placé parmi les dieux anciens. Parmi les dieux anciens du panthéon, Ea (correspondant au sumérien En.ki) occupait une position spéciale. A l'origine dieu local de la ville la plus méridionale, Eridou, il partageait, selon des vues plus récentes, le gouvernement du cosmos avec Anou et Enlil. Son royaume était l'océan. Les dieux astraux de premier plan étaient, naturellement, Shamash (en sumérien Outou) et Sin (à l'origine Sou'en, en sumérien Nanna), le dieu-Soleil et le dieu-Lune. Parmi les dieux moins importants, il faut citer Nergal et Tammouz (Doumouzi) qui sont a-typiques.

Les déesses du panthéon sont soit des déesses mères (Baba et Mama), soit des épouses divines, soit des figures associées à la mort et aux enfers (comme Ereshkigal qui en était la reine ou Goula, dite la Grande-**Dame-Médecin**, mais qui était à l'origine, ainsi que l'indique son animal, le chien, une déesse de la mort). Ishtar (Innin) tient une place particulière à cause de la dichotomie de sa nature. Force agissante, protectrice et **personnification de la puissance sexuelle sous tous ses aspects**. Elle assume tous ces rôles dans les mythes mésopotamiens et aussi, sous des noms étrangers similaires, dans des textes occidentaux correspondants, de l'Anatolie à l'Égypte. En Mésopotamie sa ville était Ourouk où elle est signalée d'abord comme fille puis plus tard comme épouse d'Anou.

## L'écriture

Au premier rang des épopées mésopotamiennes en akkadien nous trouvons l'Épopée de Gilgamesh. La version la plus récente nous a été conservée dans la bibliothèque d'Assourbanipal, sur douze tablettes contenant plus de 3 000 lignes. Le texte le plus ancien figure dans des versions sumériennes sur cinq tablettes de la période babylonienne ancienne et sur un petit nombre de copies trouvées plus à l'ouest : une à Meggido et une à Ougarit. Des traductions en hittite et en hourrite proviennent toutes deux de Boghazköy. En dépit de la relative abondance du matériel, il n'est pas possible de reconstruire la totalité de l'histoire. Il y a des lacunes, qui surviennent à des moments cruciaux.

Des indices montrent que l'épopée tout entière, qui présente tant d'intérêt pour nous, était peu connue en Mésopotamie proprement dite. L'épopée ne parvient pas à intéresser les scribes

mésopotamiens. **Il y a là un contraste avec les parallèles nombreux, évidents, fascinants, que cette histoire fournit à l'Ancien Testament, aux motifs, aux figures de la mythologie d'Ougarit et de Grèce et avec la popularité dont elle jouit en dehors de la Mésopotamie.**

Avant de dire quelques mots d'autres épopées, il faut souligner que les tablettes où figurent leurs textes ont été trouvées, le plus fréquemment, en dehors de la Mésopotamie. De Suse viennent les Épopées de Zou et d'**Étana**.

Plus brève [que l'épopée de Gilgamesh], l'histoire de la Création (*Enouma elish*) couvre sept tablettes contenant chacune de 115 à 170 lignes. Cette œuvre qui était récitée lors de la fête du Nouvel An à Babylone, représente quelque chose comme un « livre sacré »... histoire d'un dieu jeune, en l'occurrence Mardouk... bataille contre Tiamat, personnification monstrueuse de l'océan primitif...

Un autre long texte épique se rapportant à la période primitive s'appelle *inouma ilou awiloum* « Quand les dieux (et ?) l'homme... » Il nous en reste des fragments sur trois tablettes de la période babylonienne ancienne (qui contenaient à l'origine 1 245 lignes) et sur une ou peut-être deux tablettes de la bibliothèque d'Assurbanipal. **L'histoire semble commencer avec la création de l'homme par la déesse Mama.** Son sujet principal est le Déluge, ses causes, et la façon dont Atrahasis (c'est-à-dire Noé), en réchappa. Quoique tributaire de cette épopée ou de textes similaires, le poète qui écrivit l'histoire concise et poignante du Déluge dans l'Épopée de Gilgamesh avait une puissance créatrice capable d'utiliser ce matériel brut d'une façon plus haute et plus inspirée.

Il nous a été conservé de substantiels fragments d'un poème se rapportant à **un roi** mythique, **Étana**, dont le nom apparaît dans la liste des rois sumériens, comme d'ailleurs celui de Gilgamesh. C'est une histoire dynastique, dont nous avons deux fragments datant de la période babylonienne ancienne : l'un médio-assyrien, l'autre de Ninive. Dans ce poème, le poète a introduit **la fable d'un aigle et d'un serpent** vivant ensemble sur un arbre. L'histoire dynastique a pour motif central un roi sans descendance qui recherche **la Plante d'enfancement**. Shamash, apitoyé, a conseillé au roi de demander l'aide d'un aigle pour obtenir la plante magique qui semble ne pousser que dans le ciel. L'aigle, ayant rompu son serment d'amitié avec son voisin, le serpent, est attiré dans un puits par une supercherie de ce dernier, encore une fois sur le conseil de Shamash qui organise donc la rencontre entre le roi et l'aigle. Lorsque Étana libère l'aigle, celui-ci, par reconnaissance, l'emporte sur son dos jusqu'au firmament d'Anou. Quoique à partir de ce point le texte nous fasse défaut, on peut penser qu'Étana découvrit la plante et qu'il eut par la suite un fils, son héritier. On peut aussi penser que le fils de l'aigle, intelligent et toujours prêt à admonester son étourdi de père avec de pieux discours, jouait un rôle dans l'aventure. La symbiose idyllique des deux animaux reflète, au niveau d'un conte de fées, un **mythe sumérien appelé « Gilgamesh et l'arbre-houlouppou » dans lequel un aigle et un serpent vivent dans un saule.**

Histoire de la Descente d'Ishtar aux enfers. Incomplète. La totalité de la version akkadienne donne l'impression de n'être qu'un épisode tiré d'un plus vaste ensemble de littérature ayant trait au culte du dieu Tammouz et rédigé surtout en sumérien.

En Mésopotamie, les contrats de mariage, et d'adoption, bien attestés pour les périodes anciennes, sont rares dans les périodes récentes.

### **Artisans et artistes**

La charrue fut la clé de la mécanisation. C'est un outil d'une grande complexité, difficile à mettre au point. La charrue mésopotamienne représente une réalisation technologique de premier plan.

Documentaire audiovisuel :

JAMPOLSKY, Marc, *Les secrets du Karakoum*, 2002 (Arte, 9/10/2004)

Dans le désert du Karakoum, au Turkménistan, des archéologues étudient les vestiges d'une « civilisation des oasis », une **société urbaine matriarcale vieille de cinq mille ans**.

Civilisation ainsi nommée parce que ces grands centres accueillent les caravanes de marchands qui sillonnent le monde antique.

Culture originale : statuettes féminines.

Sous le crâne des squelettes féminins, on trouve des sceaux servant à marquer la propriété d'un objet ou d'un produit, **marque de pouvoir** du contrôle des marchandises, **et seulement les squelettes de femmes**. Au 3<sup>ème</sup> millénaire av. J.C., cette société est encore fortement matriarcale.

Son développement repose sur la gestion des ressources agricoles. **Ses divinités rendent hommage à la fécondité**.

Amulettes représentant aigle et serpent, revenant très souvent et racontant une histoire qui circulait à l'époque dans la région. Symbolise l'opposition entre le monde terrestre (fertilité) et le ciel (spiritualité).

Selon le Pr Sylvia Vinkelman de Université Martin Luther et spécialiste des mythes qui circulaient dans cet Orient Antique : ce mythe de l'aigle et du serpent existe dans de nombreuses autres régions du monde : Élam / Iran, Mésopotamie...

**C'est l'un des plus vieux mythe**, le mythe d'Étana, qui fait partie des récits fondateurs les plus anciens :

Il y a un aigle qui vit dans un arbre et un serpent qui vit dans les racines.

L'aigle et le serpent vivaient en bonne entente au sein de l'arbre de vie.

Un jour l'oiseau conçoit en son cœur de mauvaises pensées et décide de manger les œufs du serpent.

Sur les conseils des dieux, le serpent prépare sa vengeance et se dissimule à l'intérieur d'un animal mort.

Lorsque l'aigle se pose pour dévorer la carcasse, il se dresse devant lui, l'affronte et le jette au fond d'un trou où il dépérit.

C'est là le début d'un récit que l'on connaît grâce à des textes cunéiformes datant du II<sup>ème</sup> millénaire av. J.C., mais l'origine du mythe est beaucoup plus lointaine.

Pr Sylvia Vinkelman : « Je pense qu'il s'agit d'une histoire connue dans le monde entier, mais nous n'avons retrouvé sa forme écrite qu'en Mésopotamie sous le nom de mythe d'Étana. Ce mythe n'a été transcrit qu'au 2<sup>ème</sup> millénaire mais sa représentation est bien plus ancienne. J'ai retrouvé des représentations de ce mythe qui remontent au V<sup>ème</sup> parfois même au **X<sup>ème</sup> millénaire av. J.C.** »

[Au Karakoum, ce mythe est transcrit sur des sceaux cylindriques en pierre, sous forme de « bande dessinée », qui, lorsqu'on les roule sur une surface sensible, déroulent le dessin qui y est gravé sur une bande de quelques centimètres de long]

La suite du mythe raconte la naissance d'un nouveau pouvoir, celui d'**Étana 1<sup>er</sup> roi de l'humanité**.

Étana a été nommé roi par les dieux mais il ne sait comment assurer sa succession car **il ne peut avoir d'enfant**.

Il se rend au trou de l'aigle où l'oiseau dépérit depuis qu'il a trahi le serpent et lui propose un marché.

Je te libère et je te soigne si tu m'emmènes dans le ciel là où réside **la déesse de la fertilité**.

L'aigle accepte.

Au bout de son voyage, Étana rencontre la déesse.

Après avoir écouté son histoire, elle lui tend une coupe contenant le breuvage de la vie **qui va lui permettre de procréer** et d'assurer sa succession.

**Dorénavant le pouvoir appartient aux hommes qui le transmettront de père en fils.**

Voilà l'histoire qui, il y a 5000 ans, se racontait dans les cités du Karakoum.

Mais quel sens avait-elle pour ses habitants ? Que révèle-t-elle sur la société ?

Le mythe cache un événement historique dont il faut se souvenir.

Il s'agit de la transition d'une culture typiquement matriarcale, de l'âge de la pierre, du néolithique, **de l'âge purement agricole**, à un âge différent, l'âge masculin, celui du métal.

Nous savons que le symbole typique de la fertilité est représenté par la déesse-mère qui évoque la fécondité et la reproduction.

Étana a volé le secret de la vie au matriarcat.

Transporté par un aigle, il va voir la grande déesse qui se trouve dans le ciel, afin d'obtenir la possibilité de créer une nouvelle société basée sur le patriarcat plutôt que sur le matriarcat.

Ce mythe témoignerait donc de l'évolution de la société des oasis vers le patriarcat.

Un changement culturel qui à cette époque avait déjà touché l'ensemble du monde antique.

**Depuis le début du 3<sup>ème</sup> millénaire**, le système patriarcal se développe progressivement au sein de la plupart des grandes cités bâties par les autres civilisations. Le chef politique est dorénavant un roi. Ce sont de véritables dynasties qui règnent à Uruk et à Ur en Mésopotamie, à Suse dans l'Élam, à Moenjodaro et Arafah sur les rives de l'Indus.

On trouve des **statuettes masculines avec sexe en érection**, version masculine des statuettes féminines dédiées au culte de la fécondité. Ainsi le peuple du Karakoum ajoute un dieu masculin, [témoignant du] passage progressif du matriarcat à un système gouverné par les hommes.

## Chapitre I – Un mythe à l'envers, un mythe à l'endroit : Lilith et Ève

Les anciennes légendes hébraïques, le Talmud, le Zohar, accordent une grande importance à Lilith comme démon femelle. Mais la Bible a effacé cette présence gênante pour n'en laisser qu'une inquiétante allusion. Une erreur, un oubli, a dû se glisser dans le travail de ceux qui avaient pour mission d'épurer le texte pour en retirer les références démoniaques. On aperçoit donc Lilith dans les replis du texte d'Isaïe (Isa. 34-14) qui la décrit errant dans le désert, parmi les bêtes fauves :

« Les chats sauvages rencontreront les hyènes,  
Le satyre appellera le satyre,  
Là encore se tapira Lilith,  
Elle trouvera le repos. »

À l'origine, pourtant, rien d'autre qu'une femme. La toute première femme, ce fut elle. Non point Ève, mais bien Lilith, créée à partir du limon, comme Adam.

« Et Dieu créa les grands monstres marins. Ainsi en fut-il du Léviathan et de sa femelle et de chaque créature vivante qui rampe. Ainsi en fut-il de l'âme d'une créature qui rampe aux quatre coins du monde, à savoir Lilith. Après quoi les eaux furent envahies d'êtres de son espèce. C'est l'eau qui les nourrit. » (Z I 34a-34b) Ben Yochai (S.), *Saphra Zohar, Le Livre des splendeurs*, trad. Française par Jean de Pauly, Maisonneuve et Larose, Paris, 1970

Puis, après un certain temps, l'ensemble ayant pris une forme relativement acceptable, Adam est créé.

« Remarquez que dans l'abîme d'en haut, existe une femelle qui est la plus terrible de tous les mauvais esprits ; elle porte le nom de "Lilith" et elle fut la première à se présenter à Adam. Lorsque Adam fut créé et que son corps fut achevé, mille esprits du côté gauche accoururent ; et chacun voulait le pénétrer, mais n'y parvenait pas. Dieu les chassa. Adam, en attendant, était couché par terre, le corps dépourvu d'esprit et le visage jaune ; et tous les esprits faisaient cercle autour de lui. A cet instant, une nuée descendit et repoussa tous ces esprits. C'est à ce moment que Dieu dit : "Que la terre produise des animaux vivants." La femelle conçut du mâle et enfanta l'esprit d'Adam composé des deux côtés de manière convenable. C'est pourquoi l'écriture dit : "Et il souffla dans ses narines l'âme vivante."

Lorsque Adam se leva, il avait la femelle unie à lui. L'âme sainte séjournant tantôt du côté mâle, tantôt du côté femelle, et elle suffisait à cette besogne, attendu qu'elle émane elle-même des deux côtés, du Mâle et de la Femelle. (...)

Lorsque Dieu créa l'homme, celui-ci était parfait, ainsi qu'il est écrit : "Dieu fit l'homme parfait." Il le forma mâle et femelle et la femelle comprise dans le mâle. » Zohar, III 18b-19a

**Principe de vie**, l'âme-Lilith est bien d'essence divine : « elle existe », alors qu'Adam est « créé ». Lilith est l'origine. On peut sans doute dire qu'à un certain moment Lilith se confond avec Dieu.

« Ensuite Dieu fendit Adam, en sépara la femelle et il prépara la femelle telle qu'on prépare une fiancée et qu'on la pare pour l'introduire sous le dais nuptial ». *ibid*

« Luttant pour son égalité, elle se disputa avec Adam sur le mode de leurs rapports. Prononçant le nom de l'ineffable, elle fut envoyée dans les airs... » Schiller (G.), « Lilith », in *Encyclopedia Judaica*, Ketter, Jérusalem 1971, t.XI, pp. 245-249

« Sur la requête d'Adam, le Tout-Puissant envoya à la recherche de Lilith trois anges, Snwy, Snswy et Smng.

La trouvant au bord de la mer Rouge, les anges la menacèrent : si elle ne retournait pas auprès d'Adam, **cent de ses enfants mourraient chaque jour**. Elle refusa, clamant qu'elle avait été expressément créée **pour faire du mal aux nouveaux-nés**. Cependant, elle dut jurer que, chaque fois qu'elle verrait l'image des anges sur une amulette, **elle perdrait son pouvoir sur l'enfant**. » ibid

« Au moment où **elle se sauve avec les esprits des petits enfants**, trois esprits saints lui arrachent ces esprits et les déposent devant Dieu. C'est pourquoi l'Écriture recommande aux hommes : "Sanctifiez-vous et soyez saints." Si l'homme est saint, il ne la craint pas et les trois anges gardent **son enfant**, sur lequel Lilith n'a pas de prise, ainsi qu'il est écrit : "Nul ne t'atteindra et la plaie ne s'approchera pas de ta tente." Si l'homme n'est pas saint, Lilith vient et **lui ravit ses enfants**. Mais pour l'homme qui n'est ni saint ni impur, **Lilith n'a de pouvoir que sur le corps de l'enfant et non sur son âme**. » Zohar, III 76b-77a

« **La coutume juive veut que, lors d'une naissance, on suspende un médaillon au-dessus du lit de l'enfant et aux quatre murs de la chambre. On y voit l'effigie de Lilith enchaînée avec, inscrits, les noms des patriarches et des matriarches.** » Schiller (G.), « Lilith », art. Cit.

Les exégètes de la Bible se sont bien gardés de rapporter l'existence de la dangereuse Lilith, dont une seule trace subsiste, nous l'avons dit, dans le texte d'Isaïe. La création d'Eve à partir de la côte d'Adam, voilà qui garantit davantage la soumission de la femme.

Commentaire : le mythe de Lilith est souvent et exclusivement interprété comme enjeu d'égalité et de domination du masculin sur le féminin. Pourtant, ce qui se lit ici est clairement un enjeu de pouvoir sur la reproduction, l'enfantement, la descendance.

Les hommes qui dorment seuls risquent d'être visités par Lilith, dont une autre forme peut être nommée Naama. Le signe du passage de la séductrice est la **pollution nocturne** :

« Naama subsiste encore et réside au milieu des récifs de la mer. **Elle apparaît aux hommes en songe**, leur sourit et les échauffe pour en exciter le désir, et à cet effet se frotte contre eux. Le désir seul lui suffit, et elle n'en demande pas davantage, attendu que le désir seul la féconde et la rend enceinte. Elle enfante alors d'autres démons. **Les fils qu'elle a eus** des hommes se mêlent aux femmes des hommes, qu'ils fécondent, et **ils leur font enfanter des démons. Tous s'en vont à Lilith** qui les élève. » Zohar, III 76a-76b

Commentaire : là encore l'enjeu de pouvoir est la reproduction, avec le détournement du sperme de l'homme. À noter également le recours à la très ancienne théorie des esprits qui peuvent communiquer avec les vivants via le monde des rêves.

C'est elle qui est là quand le plaisir des couples se débride :

« Les mauvais esprits sortent en foule et font le tour du monde dans l'espoir de surprendre quelqu'un qui, nu, entretenant des relations conjugales à la lumière d'une lampe : car les enfants nés de ces relations seront épileptiques parce que les esprits démoniaques s'attachent à ces enfants dès leur naissance. **Ceux qui sont atteints par cette infirmité finissent par être possédés par la femelle des démons, appelée Lilith, qui les tue.** » Zohar, I 14b-15a

**Le plaisir est dangereux. Même permis, il est une porte ouverte à la perfide Lilith :**

« Pour être préservé des atteintes de Lilith, il convient de diriger sa pensée vers son Maître au moment des relations conjugales (...). **Il convient aussi de tenir sa tête couverte pendant les relations et cela durant trois jours ; car c'est durant ce délai que se fait la conception** » Zohar, III 19a-19b

Que Lilith se mêle d'intervenir au cours du devoir conjugal, et la procréation se trouve compromise.

« Parfois Naama vient dans le monde et échauffe l'homme et, au moment où le désir de celui-ci est excité, il se réveille et a des relations avec sa propre femme. **L'enfant né en ces conditions est un enfant de Naama**, puisque le désir allait à elle, bien que l'acte ait été accompli sur la femme légitime. L'homme qui a eu de telles relations a causé une ébréchure à la lune. Lilith veille sur son enfant comme sur les autres enfants de Naama. Elle ne les tue pas et elle les visite à chaque nouvelle lune, et joue avec eux. » Zohar, III 77a-77b

« Quand **un bébé** sourit dans son sommeil, c'est le signe que Lilith est en train de jouer avec lui. Il faut alors lui donner une tape sur le nez pour **écarter l'étrange visiteuse**. » Scherrer

« Une femme qui allaite un enfant ne doit s'unir à son époux qu'à l'heure où l'enfant dort et, après l'acte, elle ne doit allaiter que durant l'espace de temps nécessaire à parcourir deux lieues ou au moins une lieue si l'enfant pleure et ne veut pas téter. **En agissant ainsi, l'enfant n'aura jamais à craindre les attaques de Lilith.** » Zohar, I 19a-19b

D'une part, Lilith peut se frayer un chemin au moment du dérèglement des sens des ébats conjugaux. Et, d'autre part, peut-être la perturbation risque-t-elle de se prolonger dans l'allaitement, d'autant plus si la mère y prend plaisir.

« Il est écrit : "Le mal s'accroupira à la porte." Dès que Lilith entend la voix d'une femme, elle se met à rôder autour de la porte (...) **avec l'intention de rendre la femme enceinte.** »

« Lorsque la voix d'une femme s'accouple avec celle du mauvais serpent, la coupable et l'impie sort de son antre appelé "haine" et parcourt le monde. Quand elle aperçoit une des femmes mentionnées, elle la chauffe ; et de cette chaleur la femme conçoit ; **elle devient alors enceinte par l'opération du mauvais esprit.**

Un démon entre dans le sein de la femme pour animer l'enfant dont le corps vient d'être formé par l'opération du mauvais esprit. Lorsque cet enfant est né, Lilith vient souvent le caresser et jouer avec lui, comme ferait une autre femme amie de la mère. **Parfois aussi elle envoie un messenger pour qu'il aille tuer l'enfant.** » Zohar, II 111a-111b

p.46

Tanit, terrible déesse de la Carthage antique, exige en prix de la protection de la ville lorsqu'elle est menacée, le sacrifice d'enfants, particulièrement les premiers-nés **mâles**. C'est ainsi que, pendant les périodes de troubles, avait lieu le « **Molk** », **holocauste des nouveau-nés**. Dans la Carthage actuelle, l'aire sacrificielle dont il subsiste des vestiges, « le Tophet », est encore jonchée de centaines de petites tombes.

---

ROUSSEAU, Vanessa, « Lilith : une androgynie oubliée », *Arch. de Sc. soc. des Rel.*, 2003, 123 (juillet-septembre) 61-75

Dans les communautés juives traditionnelles, la croyance portée à Lilith, première compagne d'Adam, persista jusqu'à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle [] c'est à compter de ce siècle que Lilith entre dans l'oubli [] Edouard Dhorme, historien des religions, démontre dans ses ouvrages en quoi **les Babyloniens, pères de la tradition hébraïque et héritiers de la science suméro-akkadienne...** [*Religions de Babylonie et d'Assyrie*, Paris, PUF, 1949].

*L'Alphabet de Ben Sira*, premier conte à développer sa mythologie, écrit entre le VII<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle, témoigne de l'histoire de Lilith []. Présente dans la majeure partie du corpus de la littérature juive, *Talmud*, *Midrashim*, *Kabbale* ou folklore populaire, Lilith []. Oubliée par le christianisme, bien que présente en *Isaïe* au livre XXXIV (verset 14) [].



Durant les dix premiers siècles d'expansion de la foi chrétienne, le lien le plus manifeste entre l'*Ancienne* et la *Nouvelle Alliance* se trouve être étroitement attaché aux questions alimentaires et à la fornication. [Note : De nombreux interdits juifs ont été préservés par la chrétienté occidentale durant les premiers siècles de notre ère. Tel est le cas de l'interdit des viandes suffoquées, du sang et de **la fornication**. Cet interdit fut préservé pendant les huit premiers siècles.] **Chères à ces deux phénomènes liés à la reproduction de l'espèce**, les substances telles que le sang, le lait, la graisse et le sperme **nourrissent sans répit les actes constitutifs du cosmos chrétien et de son gouvernement spirituel**.

**Lilith concentre en elle toutes les craintes et les terreurs que le mystère de la procréation fait naître** []. Créatrice monstrueuse suceuse de sang et dévoreuse de sperme, toujours ralliée au féminin par son statut de mère des Démons et profanatrice de la sainte semence humaine, elle est symboliquement présente dans la plupart des écrits pré-bibliques [note : Lilith est une dévoreuse de sperme incitant l'homme par ses séductions nocturnes à l'onanisme. De cette procréation démoniaque sont façonnés des démons : la semence expulsée à terre ou déversée dans l'antre buccale de Lilith engendre des monstres tels la Mandragore].

Lilith est bannie des *Saintes Écritures* : sa seule apparition la présente sous un nom d'emprunt en *Isaïe* (XXXIV.14). Elle est dans la tradition hébraïque la profanatrice du bon usage de la force génératrice, celle qui favorise l'émission de la semence hors de toute union charnelle. S'intéresser à l'existence oubliée de Lilith est donc tenter de comprendre le schème de la reproduction et de la distinction des sexes dans les différents récits du péché originel. Quant à ses dérivés mythologiques, dont l'origine supposée serait suméro-babylonienne, ils ne sont pas sans rapport avec le thème de la consommation du sang ; consommation à l'origine de nombreuses prohibitions alimentaires et interdits sexuels que la chrétienté occidentale édictera durant de nombreux siècles. [note : sur les origines mythologiques et linguistiques de Lilith, cf J.Brill, voit dans le couple d'*Ardat Lili* et de *Lilû* (divinités dérivées du *Lil* sumérien) des formes archaïques de la Lilith juive. **Ardat Lili, vierge inassouvie attaque en effet les hommes mariés pour sucer leur sang et leur semence.**]

Les versions juives de la création d'une femme primordiale, distincte des versions chrétiennes, s'attachent à l'hypothèse d'une androgynie divine. Le caractère androgyne de l'homme primordial créé à l'image du Dieu est largement présent dans le corpus juif, **mais omis dans la tradition chrétienne**. On peut noter cette divergence de récits dans les passages tirés de la *Genèse* aux livres I et II.

Concernant l'androgynie de l'homme primordial, il est tentant de rapprocher les traditions hébraïque et babylonienne, même si les influences assyro-babylonienne et sumérienne sur les écrits du *Pentateuque* ne doivent pas être considérées comme uniques ; la tradition grecque est également riche...

Concernant notre *Lilith*, il suffit de relever que son origine semble issue des récits assyro-babyloniens de l'épopée du dieu Gilgamesh. On trouve en effet dans ce récit les traces d'un *Lil* sumérien en rapport étroit avec le Dieu *Enkidu*, une divinité androgyne primordiale aux ressources multiples parmi lesquelles la tradition juive a pu puiser en partie ses propres sources et représentations. Comme de nombreux autres personnages de la tradition hébraïques, Lilith n'est pas juive à l'origine, elle trouve sa source dans la mythologie mésopotamienne. Femme aux formes sexuelles exagérées, elle est représentée avec un ventre énorme renfermant des torrents de sperme.

Il faut relever ici que le premier récit de la *Genèse* est né peu après le retour des Hébreux de l'exil babylonien. **De nombreuses « déesses-mères » babyloniennes, androgynes, avaient été adoptées**

**alors et étaient encore vénérées par les Hébreux.** [note : cf Robert Graves et Raphaël Patai, *Les Mythes Hébreux*, Paris, Fayard, 1987 « On fait d'ordinaire dériver Lilith du mot assyro-babylonien *Lilitû*, démon femelle ou **Esprit du vent** (...) Mais elle apparaît antérieurement sous la forme *Lillake* sur une tablette d'UR (2000 av. J.C.) qui contient le conte de *Gilgamesh et le Saule*. »]

Dévorant le sperme des hommes jusqu'à leur total épuisement, elle est de plus ravisseuse et dévoreuse d'enfants, ce qui laisse supposer qu'elle **étouffe toutes les forces reproductrices jusqu'à les rendre stériles.**

Commentaire : ou plus exactement, détournement des forces masculines au profit d'une reproduction sous contrôle féminin. Par exemple, elle fait pression pour que les femmes soient enceintes et que les enfants soient en son pouvoir.

[] la racine babylonienne *lil* évoque la terre, racine que l'on retrouve dans le nom du Dieu *Enlil*, [note : Dans la religion assyro-babylonienne, héritière de la mythologie mésopotamienne du VII<sup>e</sup> millénaire AEC, les forces divines sont forces de la Nature et chaque divinité est gardienne de son territoire. Le Dieu Enlil était considéré aux VIII<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles avant J.C. comme seigneur de l'Atmosphère, le créateur de l'univers, dieu de la végétation et de **l'Ouragan qu'il utilise comme arme de combat que l'on nomme Amarou ou Déluge**. Il faut cependant noter que la première apparition de Lilith sous la forme de *Lilithu* trouva naissance dans l'*Épopée de Gilgamesh*, roi de la cité sumérienne légendaire nommée *Uruk*].

Dans l'esprit du judaïsme, c'est Lilith qui fut d'abord donnée à Adam pour combler sa solitude. Différents recueils de *Midrashim* la présentent comme fabriquée d'immondices et de boue, d'autres la proposent comme tirée du limon de la terre. Ces deux visions de la création présentent invariablement la Femme comme créée indépendamment d'Adam et donc comme **nullement tirée de la chair de cet homme primordial (Adam n'aurait ainsi nullement « enfanté » la première Ève)**. Jamais Lilith et Adam ne s'entendirent sur les manières de faire l'amour ni même sur le partage des plaisirs liés aux pratiques sexuelles. Aussi Lilith s'offusquait-elle de toujours devoir être « sous » et soumise à Adam lors de leurs rapports érotiques. [] Lilith fut expulsée du paradis vers la Géhenne, et trouva échange équitable avec Sammaël, figure de Satan. Pourtant, Dieu envoya trois anges à sa recherche, pour lui proposer un marché : si elle refusait de revenir au jardin d'Eden et de se soumettre à Adam, chaque jour que Dieu ferait, **un des « enfants-démons » né de sa liaison avec Sammaël mourrait**. Lilith resta dans la Mer Rouge (réputée être le lieu des démons) et sacrifia ses nouveaux-nés. Mais **par vengeance elle se voua au meurtre des enfants** sitôt après leur mise au monde, si ce n'est dans le ventre de leur mère. [note : ceci explique qu'au XIX<sup>e</sup> siècle encore, l'on pouvait constater parmi les familles de tradition juive un rite consistant à mettre dans la chambre d'un nouveau-né une amulette contenant les noms des trois anges et une exhortation faite à Lilith de fuir la maison].

La version de la côte s'avère pourtant la plus ancienne, et cela bien qu'elle apparaisse dans beaucoup d'interprétations rabbiniques en troisième place des récits justifiant la création d'Ève. Ève qui signifie « vie ».

Résumé : Malgré cette présence dans la littérature juive, on ne la trouve guère présente dans les écrits de la chrétienté antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle, si ce n'est dans un texte de saint Augustin qui la déclare être une illusion de l'esprit. Les versions de la Bible et conceptions chrétiennes ne gardèrent pour figure centrale du mythe de la création qu'une seule femme : l'Ève...

Le Monde, 3/3/2006, GIMBUTAS, Marija (1921-1994), *Le langage de la Déesse*

Elle imposa la vision d'un monde divin dominé par les figures féminines, déités vénérées dans le premier monde agraire, finalement peut-être confondues en une entité unique, cette Grande Déesse, figure cosmogonique créatrice du monde. Croisant les outils de l'archéologie et de la mythologie comparée et de l'ethnographie, [elle] imposait là une « archéomythologie » dont nombre de savants éprouvèrent aussitôt la pertinence.

Quêtant hors de l'écriture les indices des mentalités paléolithiques, entre le VII<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> millénaire... pour offrir l'intelligence d'une **religion centrée sur le cycle de la vie** et dont la Grande Déesse porte les figures successives, animalisées, serpent ou oiseau... une prospérité brutalement ruinée sous les coups de boutoir d'envahisseurs incultes... guerriers indo-européens. **L'archéologie ne soutient pas la fable d'un matriarcat primitif, mais plaide pour une structure « gylanique » où les deux sexes se répartissent sans net déséquilibre de pouvoir.**

---

Le Monde, 14/08/2007, Souverain et héros de la Mésopotamie

La Mésopotamie invite d'abord à une relecture de **la Bible, dont certains passages sont directement empruntés à l'épopée du roi sumérien Gilgamesh (vers 2700 av. J.C.) ou à celle de Sargon d'Agadé (vers 2300 av. J.C.)**.

Plus ancien code de lois parvenu jusqu'à nous, celui du Babylonien Hammourabi (vers 1792-1750 av. J.C.).

En 1872 à Londres, un jeune assistant du British Museum, Georges Smith, fait une annonce aussi stupéfiante qu'iconoclaste.

Ce qu'il a lu, sur les fragments d'une tablette d'argile n'est rien moins qu'un récit identique, trait pour trait, à celui du Déluge biblique [] dont le héros est Gilgamesh, a peut-être régné au cœur du pays de Sumer. **Ôter à l'Ancien Testament le prestige de l'antériorité n'est pas mince affaire.**

Celui qui échappe au fléau divin ne se nomme pas Noé mais Utanapishtim. Certes, ce n'est pas le Dieu unique d'Israël qui décide d'en finir avec l'humanité, mais une assemblée de divinités mésopotamiennes, lassées d'avoir à subir le brouhaha d'une humanité devenue pléthorique. En 1872, l'Ancien Testament devient ainsi, partiellement mais incontestablement, un *remake* de mythes plus anciens dont les racines sont en Mésopotamie []. **Le roi d'Uruk part en quête du secret de « la vie-sans-fin », détenu par « Utanapishti-le-lointain », survivant du Déluge. Gilgamesh échoue finalement dans sa quête.**

Mais l'antériorité de l'*Épopée* sur l'Ancien Testament va-t-elle de soi ? L'édition retrouvée à Ninive vers 1850, dans le palais d'Assurbanipal, est rédigée en langue akkadienne. Cette antique cousine de l'arabe et de l'hébreu était parlée dans le sud de l'Irak, jusqu'au I<sup>er</sup> millénaire avant notre ère. Ailleurs au Proche Orient et jusqu'en Asie mineure, dans l'actuelle Turquie, on retrouve des traductions de l'Épopée en langues locales – en hittite, en hourrite. Une manière de *bestseller* avant l'heure. Et avec quelle longévité ! Il existe des séries de courtes fables inscrites dans l'argile autour de 2000 avant l'ère chrétienne, dont le héros est un certain Gilgamesh. En langue sumérienne. Et en les décryptant, les savants réalisent que ce sont ces brefs poèmes qui, en définitive, vont être cousus et rassemblés dans un même souffle épique pour former la version « canonique » de l'Épopée, rédigée bien plus tard en akkadien.

Gilgamesh aurait été contemporain d'Agga [souverain de la cité de Kish successeur d'un roi qui a bel et bien existé au moins 2700 av notre ère].

11<sup>e</sup> « volume » Gilgamesh échoue et rentre chez lui. La 12<sup>e</sup> tablette reprend le fil du récit et ajoute une péripétie : pour aller chercher « la baguette » et « le cerceau » de Gilgamesh, Enkidu fait le voyage aux Enfers, dont il reste prisonnier. Son fantôme fait rapport à Gilgamesh. Unique enseignement : au pays des morts, **celui qui dans sa vie n'a eu qu'un fils « pleure amèrement »**, quand **celui qui en a eu sept est « assis en compagnie des dieux » et « écoute de la musique »**. L'immortalité du héros, c'est la survivance littéraire de ses exploits, disent les onze premiers pavés d'argile ; **l'immortalité de l'homme du peuple, c'est la pérennité de la lignée**, ajoute *in extremis* le douzième. « Pourquoi, dans une société où la transmission orale des contes, des légendes est essentiellement orale, a-t-on éprouvé le besoin d'écrire et de conserver en bibliothèque un texte littéraire comme l'Épopée ? »

Uruk fut dès la fin du IV<sup>e</sup> millénaire avant notre ère et jusqu'à preuve du contraire, la plus grande agglomération urbaine au monde. On y retrouvé les plus anciennes traces d'écriture, remontant au delà de 3000 avant notre ère.

Le Monde, 14/08/2007, Sargon l'ambitieux (2334-2279 av. J.C.)

Moïse n'est pas le premier à avoir été sauvé des eaux.

Enfant le roi d'Agadé a lui aussi été jeté au fleuve, dans une corbeille de jonc. On connaît l'histoire, celle de **Moïse, « sauvé des eaux »**. **Mais ceux qui l'ont écrite se sont inspirés, jusque dans ses détails, de celle de Sargon d'Agadé**. Du nom de ce roi qui unifie la Mésopotamie au milieu du III<sup>e</sup> millénaire avant notre ère et fonde, ainsi, le premier empire. La fiction, d'abord. « Je suis Sargon, le roi puissant, le roi d'Agadé. Ma mère était une grande prêtresse. Mon père, je ne le connais pas. (...) Ma mère me conçut et me mit au monde en secret. Elle me déposa dans une corbeille de jonc, dont elle ferma l'ouverture avec du bitume. »

Le même geste maternel – le calfatage du berceau à l'aide de bitume – est rapportée dans le récit biblique à propos de Moïse, **alors que, le bitume, matériau typiquement mésopotamien, est presque introuvable en Égypte**.

« Aqqi, le puits d'eau, m'adopta comme son fils et (...) me mit à son métier de jardinier. Alors que j'étais ainsi jardinier, la déesse **Ishtar se prit d'amour pour moi et c'est ainsi que pendant cinquante-six ans, j'ai exercé la royauté** ». Chez Sargon, la transgression tient au statut de sa mère qui, comme grande prêtresse, n'a pas le droit de procréer. **Nul doute en tout cas de la réalité historique de Sargon**. Au III<sup>e</sup> millénaire avant notre ère, le nord de l'Irak est le pays d'Akkad, le sud celui de Sumer. Sargon est akkadien. Les deux peuples sont aussi étrangers l'un à l'autre que possible. L'akkadien est sémitique. Le sumérien lui ne se rattache à aucune langue connue, vivante ou morte. « Le fait sumérien, dans un environnement globalement sémitique, reste tout à fait énigmatique ». Nul ne sait pourquoi ils viennent se fixer, sans doute vers le IV<sup>e</sup> millénaire avant notre ère, sur une terre aussi incommode que le Sud mésopotamien.

Naram-Sîn son petit-fils. Après la victoire [contre le soulèvement de l'empire] il se divinise. Il se fait représenter coiffé de la tiare à cornes, habituellement réservée aux dieux. **Le roi n'est plus le premier des hommes. Sa légitimité lui vient des dieux, il devient leur intermédiaire avec le monde des mortels**. En Irak, au XXIII<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, la « monarchie élective » d'Iphur Kish – une manière de démocratie – est donc défaite, par la monarchie héréditaire et de droit

divin de Naram-Sîn.

Agadé, capitale maudite et perdue

Le climat s'est brusquement dégradé autour de 2200 avant notre ère, changeant le régime des précipitations dans la région, faisant chuter les rendements de production agricole, fragilisant l'économie. **L'arrivée en Mésopotamie de nouveaux peuples, nomades et semi-nomades, peu dépendants de l'agriculture**, a ainsi pu précipiter la chute de l'empire et de la ville fondés par Sargon.

Hammourabi le juste

Le Code est découvert en 1902. « Œil pour œil, dent pour dent ». La formule est présente, par trois fois, dans l'Ancien Testament. Composé dix-huit siècles avant l'ère chrétienne. Si un homme veut se séparer **d'une femme « qui lui avait procuré des enfants »**, alors **« à cette femme, on restituera sa dot** et on remettra la moitié du terrain, du verger et des biens meubles ». « Lorsqu'elle aura élevé ses enfants (...), on lui remettra une part comme celle d'un héritier et l'homme de son cœur pour la prendre en mariage. » Le roi de Babylone est Amorrite, ce peuple nomade venu de Syrie occidentale s'installe à la charnière des III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> millénaire avant notre ère.

La nourrice qui a laissé un enfant mourir parce qu'elle a accepté d'en nourrir un autre a les seins coupés.

FINKELSTEIN, Israël, SILBERMAN, Neil Asher, *La Bible dévoilée, les nouvelles révélations de l'archéologie*, Bayard, 2002 (2001)

*Le 1<sup>er</sup> dirige l'Institut d'archéologie de l'université de Tel-Aviv, le 2<sup>ème</sup> est directeur historique au Ename Center for Public Archaeology and Heritage Presentation de Belgique.*

## **Prologue      Au temps du roi Josias**

Le monde dans lequel fut composé la Bible n'avait rien d'un royaume mythique parsemé d'opulentes cités et peuplé de héros sanctifiés. La Bible naquit au cœur d'un minuscule royaume, très prosaïque, dont la population se forgeait un avenir en luttant avec des moyens parfaitement humains contre les peurs et les calamités engendrées par la guerre, la misère, l'injustice, la maladie, la disette et la sécheresse. La saga historique que nous conte la Bible – depuis la rencontre entre Dieu et Abraham, qui incita ce dernier à émigrer vers Canaan, jusqu'à la libération des enfants d'Israël du joug de la servitude, sous la conduite de Moïse, suivie de l'émergence et de la chute des royaumes d'Israël et de Juda – ne doit rien à une quelconque révélation miraculeuse ; elle est le brillant produit de l'imagination humaine. Comme le suggèrent de récentes découvertes archéologiques, **elle a été conçue pour la première fois, en l'espace de deux ou trois générations, il y a environ 2600 ans**. Elle prit naissance au sein du royaume de Juda. C'était, à l'époque, une contrée à la population clairsemée, composée pour l'essentiel de pâtres et de fermiers, gouvernée à partir d'une cité royale excentrée, nichée au cœur d'une région de collines, et perchée, de façon précaire, sur une étroite crête rocheuse cernée de profonds ravins.

Vers la fin du VII<sup>e</sup> s. av. J.C., au cours de quelques décennies, qui furent témoins à la fois d'un ferment spirituel sans précédent et d'une intense agitation politique, une coalition des plus hétéroclites rassembla des fonctionnaires de la cour judéenne, des scribes, des prêtres, des fermiers et des prophètes du royaume de Juda. Ensemble, ils initièrent un nouveau mouvement, dont l'élan puisait son inspiration dans une écriture sacrée. **Cette saga épique se composait d'une collection, fabuleusement riche, de récits historiques, de souvenirs, de légendes, de contes populaires, d'anecdotes, de texte de propagande royale, de prédictions et de poèmes antiques**. Ce chef-d'œuvre de la littérature – moitié composition originale, **moitié adaptation de versions antérieures** – connut un certain nombre de réajustements et d'améliorations avant de servir de point d'ancrage spirituel, non seulement aux descendants du peuple de Juda, mais aussi à d'innombrables communautés humaines dans le monde entier.

En réaction contre l'urgence et l'ampleur des changements imposés sur le royaume de Juda par la pression du monde extérieur, au VII<sup>e</sup> s. av. J.C., pendant le règne du roi Josias, **les dirigeants de Jérusalem ont jeté l'anathème sur la moindre trace de vénération des déités étrangères**, qu'ils dénonçaient comme étant à l'origine des infortunes qui frappaient à l'époque le royaume de Juda. Ils se lancèrent dans une vigoureuse campagne de purification religieuse à travers le pays et ordonnèrent la destruction de tous les sanctuaires locaux, qu'ils accusaient d'être la source de leurs maux. Dorénavant, le Temple qui surplombait Jérusalem, devait être reconnu comme « l'unique » lieu de culte légitime pour l'ensemble du peuple d'Israël. Le monothéisme moderne est né de cette innovation.

Il est de fait que, durant la période monarchique tardive, et même par la suite, le culte du Dieu d'Israël s'accompagnait souvent de celui de son entourage divin et d'autres entités célestes.

## **Introduction – La Bible et l'archéologie**

L'archéologie a accompli l'exploit de réunir un trésor de connaissances innombrables [] sur l'histoire au cours de laquelle ses traditions [d'Israël] se sont graduellement cristallisées, sur une période d'environ six cent ans, entre l'an 1000 et l'an 400 av. J.C.

Le Pentateuque serait dû à plusieurs auteurs dont on peut distinguer les styles. La lecture attentive de la Genèse, par exemple, révélait deux versions différentes de la création (Gn 1,1-2,3 et Gn 2,4-25), deux généalogies fort dissemblables de la descendance d'Adam (Gn 4,17-26 ; 5,1-28), et deux descriptions du Déluge, découpées et raccordées différemment (Gn 6,5-9,17). Certains épisodes, comme l'errance des patriarches, la sortie d'Égypte, la réception de la Loi, contenaient quantité de doublets, voire à l'occasion de triplets. Ces doublets sont présent surtout dans la Genèse, l'Exode et les Nombres. Leurs récits ne désignent pas le Dieu d'Israël par le même nom. Une série d'épisodes emploie le tétragramme – le nom en quatre lettres de YHWH (Yahvé) – tout au long du texte, et semble davantage concerné par le sort de la tribu et du pays de Juda. En revanche, une série d'épisodes désigne Dieu sous les noms d'*Elohim*, ou d'*El*, et se consacre à l'histoire des territoires et des tribus nordistes. **Il fallut bien admettre que les doublets provenaient de sources entièrement distinctes, composées à diverses époques et en des lieux différents.** C'est ainsi que les savants attribuèrent la lettre « J » à la source « yahviste » et la lettre « E » à la source « élohiste ».

L'emploi de termes géographiques et de symboles religieux différents, ainsi que les rôles joués par les tribus, dans l'une et l'autre source, convinquirent les savants que le texte « J » exprimait le point de vue de la monarchie unifiée, ou du royaume de Juda, et qu'il avait été composé à Jérusalem, probablement vers la fin du règne du roi Salomon (env. 970-930 av. J.C.) ou aussitôt après. De la même manière, le texte « E » devait exprimer le point de vue du royaume d'Israël et avait dû être composé dans le Nord, durant les années d'indépendance de ce royaume (env. 930-720 av. J.C.).

Au cours des récentes décennies, l'opinion des savants sur les dates de composition et sur les auteurs de ces sources indépendantes a considérablement varié.

L'archéologie propose un nombre suffisant de preuves qui étayent l'assertion que le noyau historique central du Pentateuque et de l'histoire deutéronomiste fut composé, dans ses grandes lignes, au cours du VII<sup>e</sup> s. av. J.C.

Nombreux sont les spécialistes de la Bible qui persistent à croire que la première source du Pentateuque est le document yahviste, compilé, d'après eux, dans le royaume de Juda, à l'époque de David et de Salomon, au X<sup>e</sup> s. av. J.C. Nous allons prouver que cette conclusion est hautement improbable. C'est seulement deux siècles et demi plus tard, à la fin du VIII<sup>e</sup> s. av. J.C. que le royaume de Juda présentera les caractéristiques d'un État pleinement constitué. Compilation initiale au VII<sup>e</sup> s. av. J.C.

Bien entendu, aucun archéologue ne s'aventurerait à nier que **nombre de légendes, de personnages et de fragments de récits de la Bible remontent fort loin dans le temps.**

Le cœur historique de la Bible s'est développé dans des circonstances politiques, sociales et spirituelles précises, et il doit tout au génie inventif et visionnaire de femmes et d'hommes exceptionnels. Le plus gros de ce que l'on tient généralement pour authentique – les histoires des patriarches, l'Exode, la conquête de Canaan, la saga de la glorieuse monarchie unifiée de David et de Salomon – est, en réalité, l'expression de l'élan créatif d'un puissant mouvement de réformes religieuses, dont l'éclosion a eu lieu dans le royaume de Juda durant l'âge du Fer récent. **Même si ces récits se sont greffés sur un tronc initial historique,** ils reflètent, pour l'essentiel, l'idéologie

et la vision du monde de leurs auteurs. Le récit de la Bible a été reconstruit de manière à favoriser la réforme religieuse et **les ambitions territoriales du royaume de Juda** durant les décennies dramatiques sur lesquelles s'est achevé le VII<sup>e</sup> s. av. J.C.

## I – L'historicité de la Bible

### I – En quête des patriarches

La quête illusoire de l'Abraham historique

Avant de décrire l'époque et les circonstances historiques sous lesquelles fut probablement et initialement tissé, **à partir de sources antérieures**, le récit de la Bible dédié aux patriarches [].

La plupart des pionniers de l'archéologie biblique étaient des prêtres ou des théologiens. Leur foi les persuadait que la promesse faite par Dieu à Abraham, à Isaac et Jacob – héritage confié d'abord au peuple d'Israël, mais devenu depuis l'apanage des chrétiens, comme l'explique l'apôtre Paul dans son épître aux Galates – était une réalité absolue. Si elle était réelle, elle avait forcément été accordée à des gens tout aussi réels, dont l'existence ne pouvait être issue de l'imaginaire de quelque scribe anonyme de l'Antiquité. Le dominicain français, Roland de Vaux, bibliste et archéologue, résume bien la situation quand il fait remarquer que « si la foi historique d'Israël ne se fonde pas sur l'Histoire, cette foi est erronée et, par conséquent, la nôtre l'est tout autant ».

Le bibliste allemand Julius Wellhausen affirmait que les histoires des patriarches des documents « J » et « E » reflétaient les préoccupations de la monarchie israélite tardive, projetées sur l'existence de pères fondateurs légendaires, qui appartiendraient à un passé largement mythique. **Les récits bibliques se rangeraient donc parmi les mythologies nationales**, et n'auraient pas plus de fondement historique que la saga homérique d'Ulysse, ou celle d'Enée, le fondateur de Rome, chantée par Virgile. Mais, comme le précisait Thomas Thomson dès les années 1970, dans le texte biblique, ce sont précisément les références à des cités, à des peuples voisins, à des lieux familiers qui permettent de distinguer le récit des patriarches d'une légende populaire entièrement mythologique. Les VIII<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> s. av. J.C. ont été une période particulièrement active de composition du récit des patriarches.

Le récit patriarcal dépeint une ascendance commune à tout le peuple israélite, en la faisant remonter au plus judéen des patriarches : Abraham. Cependant, même si les histoires de la Genèse gravitent principalement autour de Juda, elles n'en honorent pas moins au passage les traditions israélites du Nord. Le personnage d'Abraham cimente les deux traditions, méridionale et septentrionale, jetant un pont entre le Nord et le Sud.

**Il est tout à fait possible, voire probable, que les épisodes individuels du récit des patriarches soient fondés sur d'anciennes traditions locales.** Cependant, l'usage qui en est fait et l'ordre dans lequel ils ont été réarrangés en font une puissante expression des rêves judéens du VII<sup>e</sup> s. av. J.C.

Le texte « J » du Pentateuque et l'histoire deutéronomiste furent l'un et l'autre composés au VII<sup>e</sup> av. J.C., au royaume de Juda, à Jérusalem, à une époque où Israël, le royaume du Nord, n'était plus.

**Les idées, les épisodes essentiels, les personnages des deux compositions devaient être largement connus.**

### III – La conquête de Canaan



L'explication donnée par la Bible de cette triste situation (au couronnement de Josias, en 639 av. J.C., grande majorité de la Terre promise soumise depuis un siècle à un pouvoir étranger) était aussi sévère qu'elle était simpliste : peu de temps auparavant, le peuple d'Israël avait cessé d'observer **les lois de l'alliance** [] **les Israélites s'étaient refusés à éradiquer toute trace de paganisme**. Ils n'avaient pas fidèlement observé les lois de purification rituelle [] seule l'observance scrupuleuse du « livre de la Loi », récemment découvert, allait pouvoir racheter les fautes des générations précédentes.

#### IV – qui étaient les Israélites ?

L'archéologie révèle que les habitants de ces villages n'étaient autres que les peuplades indigènes de Canaan qui, petit à petit, ont fini par développer une identité ethnique que l'on peut qualifier d'israélite.

Cette vague de **pasteurs nomades** devenus fermiers sédentaires au XII<sup>e</sup> s. av. J.C. ne constitue pas un phénomène unique. L'archéologie montre en effet que deux vagues d'occupation similaire des hautes terres ont eu lieu avant le XII<sup>e</sup> siècle, et qu'elles ont sans doute été suivies d'un retour des habitants à un mode de vie pastoral. Le pays de Canaan n'a pas été conquis par la violence. Les premiers israélites étaient d'origine cananéenne.

En quoi l'ancien Israël était-il unique ? Qu'est-ce qui le distinguait des voisins ?

Pendant toute la durée de l'âge du Fer, qui correspond à l'époque des monarchies israélites, dans les hautes terres, le porc n'était ni cuit, ni consommé, ni élevé. Un demi-millénaire avant la composition des textes bibliques, qui présentent les détails des règlements diététiques, les Israélites avaient décidé – pour des raisons qui demeurent obscures – de ne plus manger de porc.

Soumission constante et exclusive à YHWH [], le mouvement deutéronomiste considérait les populations païennes, qui résidaient en terre d'Israël ou dans les royaumes voisins, comme un danger mortel. **Un Dieu unique**, honoré dans un Temple unique, situé dans une capitale unique, sous le règne d'un roi unique de dynastie davidique, **voilà où résidaient les clés de la réussite d'Israël**. **En éliminant la moindre trace de culte de ces dieux étrangers** qui avaient induits Israël en tentation, Josias allait mettre un terme au cycle apparemment implacable du désastre.

#### V – Souvenirs d'un âge d'or ?

Il n'y a pas lieu de douter de l'existence historique de David et de Salomon. En revanche, il y a de fort bonnes raisons de remettre en question l'étendue et la splendeur de leur royaume.

Réunir un peuple dispersé []. À l'instar du récit des patriarches, des sagas de l'Exode et de la conquête, l'épopée de la glorieuse monarchie unifiée était une brillante composition, tissée à partir de légendes, de chansons de geste des temps anciens, en vue de présenter un ensemble prophétique cohérent, propre à convaincre le peuple d'Israël du VII<sup>e</sup> s. av. J.C.. **En purifiant Juda de l'abomination de l'idolâtrie – initiée par Salomon, avec son harem de femmes étrangères –** Josias annulait les transgressions.

|                                                 |
|-------------------------------------------------|
| II – L'émergence et la chute de l'ancien Israël |
|-------------------------------------------------|

## VI – Un seul État, une seule nation, un seul peuple ?

Ces deux États de l'âge de Fer – Israël et Juda – avaient beaucoup de points communs. L'un et l'autre vénéraient YHWH (entre autres déités). Leurs peuples partageaient nombre de légendes, de héros et de contes, qui célébraient le passé lointain. À dater du VIII<sup>e</sup> s. av. J.C., ils se servirent du même alphabet. Juda faisait figure d'arrière-pays rupestre d'Israël.

Salomon est dépeint comme l'un des plus grands rois de tous les temps [] mais il n'en est pas moins un impie, **qui a introduit des femmes étrangères dans son harem**. YHWH a formellement interdit aux Israélites ce genre de liaison, de crainte que les mariages mixtes avec des femmes idolâtres ne les entraînent à vénérer d'autres dieux. C'est précisément la faute mentionnée par la Bible (1 R 11,4-8) :

**Quand Salomon fut vieux, ses femmes détournèrent son cœur vers d'autres dieux et son cœur ne fut plus tout entier à Yahvé son Dieu comme avait été celui de son père David. Salomon suivit Astarté, la divinité des Sidoniens, et Milkom, l'abomination des Ammonites.**

### III – Juda et la création de l'histoire biblique

## IX – la transformation de Juda (env 930-705 av. J.C.)

C'est la chute d'Israël qui va permettre à Juda de se transformer en un État complètement constitué, doté d'un clergé professionnel et de scribes instruits, seuls capables d'entreprendre une telle tâche. Le royaume de Juda se retrouva soudain seul, cerné par un monde non israélite. Le royaume ressentit alors le besoin impérieux de posséder un document écrit qui le définît et le motivât. Ce texte, c'est le noyau historique de la Bible, compilé à Jérusalem au cours du VII<sup>e</sup> s. av. J.C.

La fresque historique peinte par la Bible est dénuée d'ambiguïté : autrefois, le royaume était remarquablement vertueux ; par la suite, il a perdu la foi. L'archéologie fait apparaître une situation sensiblement différente – dans laquelle l'âge d'or de la fidélité tribale et davidique envers YHWH, loin d'avoir constitué une réalité historique, aurait été en fait un idéal religieux tardif. Au lieu d'une restauration, les matériaux archéologiques suggèrent qu'une monarchie centralisée et une religion nationalisée, orientée exclusivement vers Jérusalem, ont pris des siècles avant de se cristalliser.

**L'idolâtrie du peuple de Juda ne s'écarterait nullement d'un prétendu monothéisme antérieur. C'était en réalité la pratique culturelle du peuple de Juda depuis des siècles.**

La religion traditionnelle de Juda

Les Livres des Rois sont très diserts dans leur description de l'apostasie [] compte rendu du règne de Roboam (1 R 14,22-24) :

Il fit ce qui déplait à Yahvé : [] s'étaient construit des hauts lieux, avaient dressé des **stèles et des pieux** sacrés sur toute **colline** élevée et sous tout **arbre** verdoyant. **Même il y eut des prostitués sacrés dans le pays.**

Les biblistes ont démontré qu'il ne s'agissait nullement de cas isolés de pratiques païennes, mais de rituels complexes accomplis en vue de **se concilier les faveurs des puissances célestes pour la fertilité** de la terre et le bien-être du peuple. Découvertes archéologiques, faites à travers tout le pays de Juda, de figurines en terre cuite, d'encensoirs, de vases à libations et de présentoirs d'offrandes indiquent que la pratique de la religion était extrêmement variée, très décentralisée, et qu'elle ne se limitait pas au culte exclusif du seul YHWH dans le Temple de Jérusalem. Réseau

complexe de liens parentaux régissant toutes les phases de l'existence, y compris la religion. Les rituels propitiatoires pour la **fertilité de la terre et la bénédiction des ancêtres** donnaient aux gens du peuple un espoir de bonheur et de prospérité. Des sacrifices étaient offerts, tantôt sur des sanctuaires domestiques situés dans l'enclos, **tantôt sur des tombes familiales**, tantôt sur des autels en plein air répandus dans les campagnes.

Traditions immémorales des habitants des collines de Juda, qui vouaient un culte à YHWH, mais aussi à une pléthore de dieux **et de déesses** bien connus, ou empruntés aux peuples voisins. **La meilleure preuve archéologique** de la popularité de ce type de culte à travers le royaume réside dans la découverte de centaines de figurines de **déesses nues de la fertilité**. Les inscriptions, datant du début du VIII<sup>e</sup> s. av. J.C. trouvées sur le site de Kuntillet Ajrud, dans le nord-est du Sinaï – un site qui présente un certain nombre de liens culturels avec le royaume du Nord –, sont encore plus significatives. Elles font apparemment référence à **la déesse Asherah comme étant l'épouse de YHWH**. Pour le cas où on serait tenté de croire qu'il faut attribuer ce mariage de YHWH à quelque hallucination coupable des Nordistes impies, une formule très proche, qui mentionne « **YHWH et son Asherah** », apparaît sur une inscription datant de la monarchie tardive, qui fut découverte dans la Shefelah de Juda.

Ce culte ancestral ne se limitait pas aux districts ruraux [] informations archéologiques et bibliques qui prouvent que le culte synchrétique de YHWH florissait dans la ville même de Jérusalem à la même époque. Les véhémentes condamnations des différents prophètes judéens indiquent clairement que YHWH était adoré à Jérusalem « en compagnie » d'autres déités, comme Baal, Asherah, les entités célestes, voire parmi les déités nationales des contrées voisines.

**Nouvelles coutumes d'inhumation** – qui concernent surtout, mais pas uniquement, Jérusalem – indiquent qu'une élite nationale avait commencé à émerger à l'époque. Au VIII<sup>e</sup> s. av. J.C., certains habitants de la capitale se firent creuser des tombeaux richement décorés. Inscription fragmentaire [d'une de ces tombes], dédiée à un certain « ... **yahu** responsable de la Maison ».

Naissance d'une nouvelle religion nationale

En même temps que cette extraordinaire transformation sociale (soudaine accumulation de richesses), vers la fin du VIII<sup>e</sup> s. av. J.C., se développa une lutte religieuse intense dont la conséquence directe fut l'émergence de la Bible telle que nous la connaissons. Avant la cristallisation du royaume de Juda en un État pleinement organisé, les idées religieuses étaient variées et dispersées. Outre le culte royal rendu dans le Temple de Jérusalem, on dénombrait, dans les campagnes, un nombre incalculable de **cultes de la fertilité, de culte des ancêtres**, sans oublier mille et une manière de vénérer YHWH et les autres dieux.

Après la chute de Samarie, en même temps que s'effectuait la centralisation de plus en plus effective du royaume de Juda, une attitude nouvelle, plus intransigeante, commença à se manifester à l'égard de pratique et des lois religieuses. Vers la fin du VIII<sup>e</sup> s. av. J.C., une école de pensée vit le jour, qui se mit à proclamer haut et fort que les cultes des campagnes étaient impies, et que seul YHWH devait être honoré. **Nous ignorons d'où provenait cette idée**. On la trouve surtout dans les œuvres des prophètes Amos et Osée, qui officiaient dans le Nord au VIII<sup>e</sup> av. J.C. Ce nouveau mouvement religieux (surnommé par l'historien iconoclaste Morton Smith le « mouvement-du-YHWH-unique ») engagea un conflit acharné et continu contre les partisans des coutumes et des rites religieux plus anciens et traditionnels de Juda. **Les idées des groupes « YHWH-unique » incluaient un aspect territorial dans leurs revendications** : la « restauration » de la dynastie davidique sur l'ensemble d'Israël, y compris les royaumes du Nord vaincu où un grand nombre d'Israélites ont continué de vivre après la chute de Samarie.

On voit pourquoi l'idolâtrie provoquait la fureur des auteurs bibliques. Elle était le symbole d'un état chaotique et hétérogène de la société ; les chefs de clans des régions écartées inventaient leurs propres systèmes d'économie, de politique et de relations sociales, hors de portée du contrôle et de

l'administration de la cour de Jérusalem.

Durant le règne de Josias, les tenants du camp du « YHWH-unique » reprendront le pouvoir.

### XI – La grande réforme (639-586 av. J.C.)

Josias (couronnement en 639 av. J.C.), se fondant sur la doctrine contenue dans le « livre de la Loi », miraculeusement « découvert » dans le Temple de Jérusalem, **se lance dans une campagne d'éradication de toute trace de culte étranger** ou syncrétiste, y compris les hauts lieux ancestraux des campagnes.

Le nouveau mouvement religieux est responsable de la production des documents clés de la Bible – principalement d'un livre de la Loi, découvert pendant les travaux de rénovation du Temple de Jérusalem, en 622 av. J.C., dans la 18<sup>ème</sup> année du règne de Josias. Ce document redéfinit intégralement l'identité israélite. Il expose les principes fondamentaux du monothéisme biblique, qui se résument au culte exclusif d'un seul Dieu en un seul lieu, à l'observance nationale des fêtes principales de l'année juive et à toute une série de réglementations diverses, qui concernent le bien public, la justice et la moralité personnelle.

Une découverte inattendue au sein du temple

Durant les travaux de rénovation du Temple du Dieu d'Israël (ordonnés par Josias), un document étonnant fait surface, découvert par le grand prêtre dans les combles du Temple. Pour débarrasser le culte de YHWH des scories qui l'encombraient, Josias initie la réforme la plus radicale et la plus puritaine de l'histoire de Juda. Il s'en prend en premier lieu aux rites idolâtres pratiqués à l'intérieur du Temple même de Jérusalem (2 R 23,4-7) :

Le roi ordonna [] de retirer du sanctuaire de Yahvé tous les objets de culte qui avaient été faits pour **Baal, pour Ashéra** et pour toute l'armée du ciel [] il supprima les faux prêtres [] qui sacrifiaient dans les hauts lieux [] et ceux qui sacrifiaient à Baal, au soleil, à la lune, aux constellations et à toute l'armée du ciel. Il transporta du Temple de Yahvé en dehors de Jérusalem [] **le pieu sacré** et le brûla dans la vallée du Cédron [] **il démolit la demeure des prostitués sacrés, qui était dans le Temple de Yahvé et où les femmes tissaient des voiles pour Ashéra.**

Qu'était donc ce « livre de la loi » ?

Ce document fut considéré comme le code légal définitif, que Dieu avait remis à Moïse sur le Sinaï, et dont l'observance devait assurer la survie du peuple d'Israël.

Loin d'être un document ancien découvert par surprise, il fut en réalité composé au VII<sup>e</sup> s. av. J.C., immédiatement avant ou pendant le règne de Josias.

Des découvertes laissent croire que **Josias était loin d'être parvenu à éradiquer la vénération des images** : dans les quartiers d'habitation de tous les sites importants de la fin du VII<sup>e</sup> s. av. J.C., on a retrouvé un grand nombre de **figurines qui représentent une femme debout soutenant ses seins avec ses mains (identifiée généralement à la déesse Asherah)**. Par conséquent, au moins pour ce qui concerne le domaine privé, **ce culte très populaire paraît s'être poursuivi**, en dépit des instructions religieuses imposées par Jérusalem.

### XII – L'exil et le retour (586-440 av. J.C.)

Les derniers rédacteurs de la Genèse ne se contentèrent pas de simples métaphores. Ils entendirent montrer que les origines du peuple d'Israël se situaient au cœur même du monde civilisé.

Considérant leurs voisins comme des peuples de moindre importance, ayant émergé dans des régions sous-développées et dépourvues de culture, ils choisirent la très célèbre et très cosmopolite Ur comme lieu de naissance de leur propre ancêtre. Les origines urites d'Abraham ne sont mentionnées que dans deux versets isolés, alors que son histoire paraît davantage centrée au nord de la Syrie, dans la ville araméenne d'Harân. Mais, aussi brève fût-elle, la simple mention d'Ur suffisait : attribuer à Abraham Ur comme lieu de naissance revenait à conférer un énorme prestige à l'ancêtre putatif de la nation.

## Annexes

Pour ce qui concerne les textes de Nuzi, des études récentes ont prouvé que les pratiques sociales et légales qui présentent des similitudes avec le récit biblique ne se limitent pas à une seule époque. Ils étaient communs à tout le Proche-Orient antique pendant les II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> millénaires. Ainsi **la responsabilité que prend une épouse stérile de proposer une servante à son époux pour qu'elle lui donne un enfant** apparaît dans des périodes ultérieures, par exemple dans **un contrat de mariage** assyrien qui date du VII<sup>e</sup> s. av. J.C.

## Introduction

p.9s

Les mythes sont des récits dramatiques qui constituent une charte sacrée visant soit à légitimer la pérennité d'institutions anciennes, de coutumes, de pratiques rituelles et de croyances dans l'aire où elles ont cours, soit à en ratifier les modifications. « Mythe » est un mot grec, la mythologie un concept grec, et l'étude de la mythologie se fonde sur des modèles grecs. Les littéralistes qui nient dans la Bible toute présence de mythes ont, en un sens, raison. La plupart des mythes concernent des dieux et des déesses qui prennent part aux affaires humaines, chacun favorisant des héros en situation de rivalité, alors que la Bible, elle, ne connaît qu'un seul Dieu universel.

Tous les documents sacrés prébibliques en hébreu ont été perdus ou **détruits intentionnellement**. Les documents sacrés postbibliques abondent. Au cours des mille ans qui suivirent l'établissement du premier canon de la Bible, les juifs d'Europe, d'Asie et d'Afrique produisirent une foule d'écrits. Ceux-ci constituaient soit des essais de clarification de la Loi mosaïque, soit des commentaires historiques, moraux, anecdotiques ou homilétiques sur des passages bibliques. Dans les deux cas, les auteurs recouraient à un abondant matériau mythique, parce que le mythe a toujours servi de validation succincte pour des lois, des rites et des coutumes sociales énigmatiques. Bien des mythes écartés [des livres canoniques bibliques] furent également autorisés à ressurgir dans le contexte incontestablement orthodoxe des *midrashim* postbibliques. Reste que la Genèse abrite encore les vestiges de récits concernant d'anciens dieux et déesses – déguisés en hommes, en femmes, en anges, en monstres ou en démons. Ève, présentée dans la Genèse comme l'épouse d'Adam, est identifiée par des historiens à la déesse Heba, épouse d'un dieu hittite de l'orage, qui chevauchait nue un lion, et qui, chez les Grecs, devint la déesse Hébé, fiancée d'Héraclès.

**Lilith, qui précéda Ève, a été totalement bannie des Écritures**, quoique Isaïe l'évoque encore, habitant des ruines désolées. **Elle semble, d'après des récits midrashiques relatifs à sa sexualité débridée, avoir été une déesse de la fécondité**, et elle apparaît sous le nom de Lillake dans un texte religieux sumérien, *Gilgamesh et le saule*.

p.11

Seul Joseph peut être en partie identifié avec un personnage historique. Le fait qu'on dise de chacun de ces « fils », sauf de Joseph, qu'il a épousé une sœur jumelle laisse entendre que l'on héritait des terres par la mère, même sous un régime patriarcal. La meilleure interprétation du fait que Dinah soit la seule fille de Jacob à être née sans jumeau, c'est d'y voir **une tribu semi-matriarcale au sein de la confédération d'Israël**. Il n'y a pas d'autres indices d'une ancienne culture matriarcale dans la Genèse : ainsi le droit de la mère à nommer ses fils, encore en vigueur chez les Arabes, et le mariage matrilocal : « C'est pourquoi l'homme laissera son père et sa mère et s'attachera à sa femme » (Genèse II.24). Cette coutume palestinienne est attestée, dans les Juges, par le récit du mariage de Samson et de Dalida ; et elle explique pourquoi Abraham, le patriarche araméen qui entra en Palestine avec les hordes des Hyksos au début du II<sup>e</sup> millénaire avant J.-C., ordonna à son serviteur Eliézer d'acheter une épouse pour Isaac dans sa propre parenté patrilocale de Harran – plutôt que de se laisser marier avec une femme de Canaan, et d'être ainsi adopté par son clan à elle. **Le mariage matrilocal est également la règle dans l'ancienne mythologie grecque** : un mythographe rappelle que **le premier à braver cette tradition fut Ulysse**, qui emmena Pénélope de Sparte à Ithaque ; et que celle-ci retourna à Sparte après leur divorce.

p.12

**On peut apprécier exactement la puissance des déesses sous la monarchie juive d'après la dénonciation par Jérémie de ses coreligionnaires, qui attribuaient la chute de Juda à leur infidélité à Anath et criaient : « Remettons-nous à adorer la Reine des cieux, comme nos pères l'ont fait avant nous! ».**

Tout souverain qui réforme les institutions nationales ou qui, comme le roi Josias, se voit réclamer des réformes, doit ou bien ajouter un codicille à l'ancienne charte religieuse, ou en élaborer une nouvelle ; **ce qui implique la manipulation ou la complète réécriture des mythes**. Il devint clair que, si Juda – petit État-tampon entre l'Égypte et l'Assyrie – voulait garder son indépendance politique, il fallait lui inculquer une discipline religieuse plus stricte, et entraîner la population au maniement des armes. **Jusque-là , la plupart des Israélites avaient embrassé les facilités du culte cananéen dans lequel des déesses jouaient le rôle principal, avec des rois comme consorts**. Cela convenait très bien en temps de paix, mais ne pouvait donner aux Juifs la force de résister aux invasions des armées égyptiennes et assyriennes. Une minorité restreinte, mais tenace, fut conduite par la confrérie des Prophètes, **qui tinrent à s'habiller en bergers ou en gardiens de troupeaux en l'honneur de leur Dieu pastoral**. Ces prophètes virent que l'unique espoir d'indépendance nationale résidait pour Israël dans un monothéisme autoritaire, et **ils s'élevèrent sans cesse contre le culte des déesses** dans les bosquets sacrés de Canaan. Le livre du Deutéronome, publié sous Josias, **bannit nombre de rites cananéens, et parmi eux la prostitution rituelle, la sodomie rituelle**, et toute forme d'idolâtrie. Le transfert subséquent de la couronne de David convertit tous les exilés de Babylone à cette manière de voir. Quand Zorobabel reconstruit le temple de Jéhovah, celui-ci n'avait plus de rivaux. Les Baal, Astarté, Anath et toutes les autres vieilles divinités cananéennes étaient mortes, pour ce qui concernait les Judéens rentrant de captivité.

La Genèse, qui est beaucoup plus étroitement liée aux corpus mythiques grec, phénicien, hittite, ougaritique, sumérien et autres que la plupart des juifs et des chrétiens pieux ne veulent bien l'admettre, fut par la suite éditée et rééditée, à partir peut-être du VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C., à des fins morales. Le mythe de Cham fut jadis identique à celui de la conspiration fomentée contre Cronos, le dieu impudique, par ses fils Zeus, Poséidon et Hadès : Zeus, le plus jeune, fut le seul à oser le châtrer, et devint dès lors roi du ciel. Mais la castration de Noé par Cham (ou Canaan) fut retranchée de la Genèse juste avant ces mots : « Noé s'éveilla de son vin, et apprit ce que lui avait fait son plus jeune fils. » **La version corrigée, leçon morale sur le respect filial**, condamne Cham à servir à perpétuité ses frères aînés pour le simple crime d'avoir vu par accident la nudité de son père.

p.13

**L'abaissement progressif des femmes, passant du statut d'êtres sacrés à celui de biens meubles, est un thème majeur de la mythologie grecque. De même, Jéhovah punit Ève** d'avoir causé la chute de l'homme. D'ailleurs, pour dissimuler la divinité originelle d'Ève – son titre « Mère de tout vivant » survit dans la Genèse -, les mythographes l'ont représentée formée à partir de la côte d'Adam, anecdote apparemment fondée sur le double sens du mot *tsela*, « côte » et « faux pas ». Des mythographes encore plus tardifs soutinrent qu'elle avait été formée à partir de la queue, munie d'un aiguillon, d'Adam... Les Grecs également rendaient la femme responsable du sort malheureux de l'homme en faisant leur la fable d'Hésiode sur la boîte de Pandore dont la stupide épouse d'un Titan laissa échapper les désagréments combinés de la maladie, du grand âge et du vice. « Pandora » - « tous les dons » - fut d'abord, il faut le noter, un titre de la déesse créatrice.

La création selon la Genèse

p.44

Le premier récit de la Création (Genèse I.I-II) fut composé à Jérusalem peu après le retour de l'exil de Babylone. Ici Dieu est appelé « Elohim ». Le second récit (Genèse II.4-22) est également judéen, peut-être d'origine édomite, et préexilique. Ici Dieu avait été à l'origine nommé « Iahvé », mais le rédacteur sacerdotal changea ce nom en « Iahvé Elohim » (qu'on traduit ordinairement : « le Seigneur Dieu »), assimilant ainsi le dieu de Genèse I à celui de Genèse II, et conférant aux deux versions une apparence d'uniformité. Il n'élimina cependant pas certains détails contradictoires concernant l'ordre de la Création.

p.47

Pourtant les Hébreux des temps bibliques connaissaient bien les déesses : **ils adoraient dans les bosquets la déesse Ashérah** et se prosternaient devant ses images. **Ils honoraient également Astarté, déesse des Phéniciens et des Philistins.** Peu avant la destruction du royaume de Judée par Nabuchodonosor (586 avant J.-C.), des Juives offraient des gâteaux à Astarté comme à la « reine du ciel », autrement dénommée Anath, nom qui subsiste dans la Bible comme étant celui de la mère de Shamgar et du village sacerdotal d'Anatoth, patrie de Jérémie, actuellement Anata, au nord de Jérusalem. Elle était devenue si chère aux Juifs des deux sexes que les rescapés d'Égypte firent vœux de la servir, avec des libations et des gâteaux fabriqués à son image.

Bien que toutes les catégories sociales aient adoré Astarté et Ashérah jusqu'à la fin de la monarchie judéenne, on ne trouve nulle part dans la Bible d'allusion à la relation de ces déesses avec El ou Elohim – à moins que ce ne soit plutôt contre elles que contre Jérusalem et Samarie, sièges principaux de leur culte, qu'est dirigée la répudiation par Dieu dans Ezéchiel XXIII des débauchées Oholah et Oholibah. Aucune tradition hébraïque n'attribue non plus à aucune des deux déesses de rôle créateur. Reste que **la colombe d'Astarté** suggère que celle-ci fut jadis considérée comme telle. Le rédacteur monothéiste de la cosmogonie de Genèse I et II ne pouvait attribuer de participation à la Création à personne d'autre qu'à Dieu. Il a donc pu passer sous silence tous les éléments ou êtres préexistants qu'on aurait pu considérer comme divins. Des abstractions telles que le Chaos (*tohu wa-bohu*), la Ténèbre (*hoshekh*), et l'Abîme (*tehôm*) ne risquaient pas, elles, de s'attirer des adorateurs : **aussi remplacèrent-elles les anciennes divinités matriarcales.**

#### La création selon les autres textes bibliques

p.50

Ce troisième récit de la Création, élaboré à partir de références bibliques autres que la Genèse, rappelle les cosmogonies, non seulement babylonienne, mais aussi ougaritique et cananéenne, et développe notablement la brève référence à Tohu, à Bohu et à l'Abîme. **Un créateur tel que El, Marduk, Baal ou Jéhovah, doit d'abord combattre l'eau** – que les prophètes personnifient sous les noms de Léviathan, Rahab, ou de Grand Dragon -, **non seulement parce que la créatrice qu'il supplante est une déesse de la fécondité, et de ce fait une déesse de l'eau**, mais aussi parce que le matriarcat peut prendre dans le mythe la figure d'un mélange chaotique des deux sexes qui retarde l'établissement de l'ordre social patriarcal – comme la pluie qui se déverse dans la mer retarde l'apparition de la terre ferme. Aussi faut-il que les principes masculin et féminin soient d'abord convenablement séparés, comme lorsque Shu, le maître égyptien du cosmos, dégagea Nut, la déesse du ciel, de l'étreinte de Geb, le dieu de la terre; ou lorsque Iahvé Elohim arracha les eaux supérieures mâles à l'étreinte des eaux inférieures femelles. Le babylonien Marduk, en coupant en deux Tiamat, la séparait en réalité d'Apsu, le dieu des eaux supérieures.

#### Gloses sur l'histoire de la création

p.61

La métaphore du roi qui construit son palais au-dessus des latrines peut renvoyer à la prostitution masculine et féminine, ainsi qu'à d'autres « abominations » cananéennes pratiquées sur le mont Sion en l'honneur de Baal et d'Ashérah avant la réforme monothéiste des rites du Temple.



### La chute de Lucifer

p.76

Bien que grec, ce mythe paraît originaire de Babylone où, chaque année, un char du soleil sans conducteur symbolisant la transmission de la couronne – circonstance durant laquelle **un suppléant occupait le trône royal pour un jour** – fonçait à travers les rues de la ville. **Le suppléant, un favori de la déesse Ishtar (qui régnait sur la planète Vénus), était ensuite sacrifié.** Chez Ézéchiel, **le roi de Tyr adorait la déesse Ishtar et regardait brûler vifs des garçons que l'on avait constitués suppléants du dieu Melqart** (« Souverain de la cité »).

### Les compagnes d'Adam

p.84

La tradition qui veut que les premiers rapports sexuels de l'homme aient eu lieu avec des animaux, et non avec des femmes, peut-être due à la pratique de la bestialité largement répandue chez les bergers du Moyen-Orient, pratique sur laquelle la coutume continue de fermer les yeux, bien qu'elle figure à trois reprises comme crime capital dans le Pentateuque.

Les divergences entre les mythes de création de Genèse I et II, qui laissent entendre que Lilith a été la première compagne d'Adam, résultent d'une combinaison maladroite entre une tradition judéenne primitive et une tradition sacerdotale tardive. La version la plus ancienne comporte l'épisode de la côte. Lilith est le type des adoratrices cananéennes d'Anath, à qui les rapports préconjugaux étaient permis. Maintes et maintes fois les prophètes ont dénoncé les femmes israélites qui adoptaient les pratiques cananéennes; au début, apparemment, avec l'approbation des prêtres – étant donné que leur habitude de consacrer à Dieu les honoraires ainsi perçus est expressément interdite en Deutéronome XXIII.18.

p.85

Le marché passé entre Lilith et les anges trouve son pendant rituel dans un rite apotropaïque exécuté jadis dans bien des communautés juives. **Pour protéger le nouveau-né contre Lilith – et particulièrement un mâle, en attendant qu'il soit définitivement mis à l'abri par la circoncision –, on dessinait un anneau avec du natron ou du charbon de bois sur le mur de la chambre où il était né, en inscrivant à l'intérieur ces mots : « Adam et Ève. Lilith dehors! ».** On fait d'ordinaire dériver « Lilith » du mot assyro-babylonien *lilitu*, « démon femelle, ou esprit du vent » - membre d'une triade mentionnée dans les incantations babyloniennes. Mais elle apparaît antérieurement sous la forme « Lillake » sur une tablette d'Ur (2000 ans avant J.-C.) qui contient le conte *Gilgamesh et le saule*. Elle y figure une démonsse qui habite le tronc d'un saule entretenu par la déesse Inanna (Anath) sur les rives de l'Euphrate.

**Il est caractéristique des civilisations où les femmes sont traitées comme des biens meubles que celles-ci doivent adopter la position allongée lors de la relation sexuelle, ce que refusait Lilith.** Nous savons par Apulée que les sorcières grecques qui adoraient Hécate préféraient la position supérieure ; **laquelle apparaît aussi dans les représentations sumériennes anciennes de l'acte sexuel**, mais pas dans celles des Hittites.

### La chute de l'homme

p.94s

Certains éléments du mythe de la chute de l'homme remontent à une époque très ancienne; mais leur agencement est tardif et fait même songer par endroits à une influence grecque. *L'Épopée de Gilgamesh*, dont la toute première version peut être datée des alentours de 2000 avant J.-C., décrit comment Aruru, la déesse sumérienne de l'amour, créa avec de l'argile un sauvage de noble allure du nom d'Enkidu, qui brouta parmi les gazelles, éteignait sa soif en compagnie du bétail sauvage et s'amusa avec les dauphins – jusqu'au moment où une prêtresse envoyée par Gilgamesh l'initia aux mystères de l'amour. Quoique aussi sage qu'un dieu, il fut désormais évité par les créatures

sauvages; et c'est pourquoi la prêtresse couvrit sa nudité en se servant d'une partie de son propre vêtement, et l'amena à la ville d'Uruk où il devint le frère de sang du héros Gilgamesh. Plus tard, **Gilgamesh partit en quête de l'herbe d'immortalité**. Il entra dans un tunnel obscur long de douze lieues, d'où il émergea dans un paradis d'arbres couverts de bijoux appartenant à Siduri, déesse de la sagesse. Déclinant l'invitation du dieu du soleil à y demeurer, Gilgamesh continua sa route jusqu'au moment où il apprit de Utnapishtim (le Noé sumérien) que l'herbe qu'il convoitait – une plante ressemblant au nerprun – poussait dans les profondeurs marines. Gilgamesh s'attacha des pierres aux pieds, plongea, trouva l'herbe et la ramena sans encombre; mais un serpent la lui vola tandis qu'il se rendait auprès d'une source d'eau fraîche. Il se résigna tristement à mourir.

**Adam appelle Ève « la Mère de tout vivant »** (Genèse III.20), un des titres de cette même Aruru, déesse de l'amour, ou d'Ishtar; et elle lui transmet la sagesse, exactement comme la prêtresse d'Aruru à Enkidu. Étant donné cependant que la légende babylonienne de Marduk créateur avait, des siècles auparavant, succédé à la légende sumérienne d'Aruru créatrice, chez les Hébreux le créateur se voit conduit à punir Ève pour avoir éclairé l'innocent Adam.

**D'après un mythe crétois** mentionné par Apollodore et Hygin, et d'après un mythe lydien mentionné par Pline, **les serpents possédaient une herbe d'immortalité**.

**Tous les jardins de délices sont à l'origine gouvernés par des déesses. Quand on est passé du matriarcat au patriarcat, les dieux masculins s'en sont emparés.** On y trouve presque toujours un serpent. Ainsi, dans la mythologie grecque, le jardin des Hespérides, dont les pommiers donnaient des fruits d'or, était gardé par le serpent Ladon et avait été le domaine d'Héra avant qu'elle n'épousât Zeus. Reste qu'elle eut pour ennemi Héraclès, qui finalement anéantit Ladon avec l'approbation de Zeus. Le paradis sumérien empli de bijoux où se rendit Gilgamesh appartenait à Siduri, déesse de la sagesse, qui en avait confié la garde au dieu-soleil Shamash; **dans des versions ultérieures de l'épopée, Shamash a rabaisé Siduri au rang de simple « serveuse »** exerçant dans une taverne voisine. Il apparaît qu'Indra, dieu aryen suprême, emprunta un nouveau type de soma à la déesse mère de l'Inde, porteuse de noms divers.

L'amour fervent d'Enkidu pour la prêtresse, bien qu'omis dans le récit de la Genèse, a été conservé par un scoliaste talmudique qui montre Adam souhaitant la mort plutôt que de se voir séparé d'Ève. **Reste que le mythe de la Chute autorise l'homme à imputer à la femme tous ses maux, à la faire travailler pour lui, à l'exclure des fonctions religieuses et à refuser son avis sur les problèmes moraux.**

Quand on mange de l'ambroisie, on jouit souvent d'une sensation de parfaite sagesse, qui résulte d'une étroite coordination entre les facultés mentales. Étant donné que « connaissance du Bien et du Mal » signifie en hébreu « connaissance de toutes choses, les bonnes comme les mauvaises », et ne se réfère pas au don de libre arbitre, il se peut que l'« Arbre de Vie » ait jadis été l'arbre porteur d'une espèce particulière de champignon hallucinogène. Par exemple, le bouleau abrite l'*Amanita muscaria*, qui est la nourriture sacramentelle de certaines tribus paléo-sibériennes et mongoles.

#### Naissance de Caïn et d'Abel

p.101s

Bien des mythologies font état d'un prétendu désir qu'auraient des serpents divins de féconder des mortelles. **Les serpents sacrés gardés dans les temples égyptiens jouaient le rôle d'agents procréateurs du dieu.** Le second *Papyrus de Tanis* comporte une liste de titres sacrés attribués à ces serpents bienfaisants logés dans les plus grands temples. **Chez les Grecs également, les femmes stériles s'étendaient toute la nuit sur le sol du temple d'Asclépios, dans l'espoir que le**

**dieu apparaîtrait sous la forme d'un serpent et les féconderait durant leur sommeil.** Dans les mystères phrygiens de Sabazios, des femmes épousaient rituellement le dieu en faisant glisser entre leurs seins jusqu'à leurs cuisses des serpents vivants, ou leur répliques en or.

De tels rites peuvent avoir eu pour origine **l'identification de serpents surgis de trous souterrains à des esprits de héros défunts.** Ceux-ci furent fréquemment représentés en serpents, ou demi-serpents – parmi eux Cécrops, Erichthonios et Cadmos – et reçurent des honneurs divins, comme il arriva à Asclépios et à Sabazios. Alexandre le Grand croyait qu'il avait été conçu par Olympias des œuvres de Zeus Ammon déguisé en serpent; et ce ne fut pas un cas isolé. **Les femmes stériles avaient aussi coutume de se baigner dans les fleuves, dans l'espoir d'être fécondées par le dieu-serpent du fleuve.** A Troie, les filles à marier se baignaient dans le Scamandre en criant :

« Scamandre, prends ma virginité! » A Babylone, on montrait le dieu Ea, dieu de l'Euphrate, sous l'aspect d'un serpent, ou chevauchant un serpent.

Le Quatrième Livre des Maccabées atteste l'existence d'une croyance populaire selon laquelle les serpents désirent avoir des relations sexuelles avec les femmes. La mère de sept fils raconte fièrement à ceux-ci que, jusqu'à son mariage, elle fut une vierge pudique que Satan ne put profaner au désert ni dans les champs, et que le Serpent à la langue douceuse ne réussit pas non plus à lui ravir sa virginité.

#### Les Fils de Dieu et les Filles des hommes

p.115

Ce mythe, qui a constitué une pierre d'achoppement pour les théologiens, peut s'expliquer par **l'arrivée en Palestine de pasteurs hébreux barbares de haute taille au début du II<sup>e</sup> millénaire** avant J.-C., pasteurs qui, par mariage, entrèrent en contact avec la civilisation asiatique. « Fils de El », en ce sens, signifierait les « possesseurs de bétail, adorateurs de **El, le dieu-taureau des Sémites** »; « Filles d'Adam » signifierait « femmes de la terre » (adama), autrement dit les **agricultrices cananéennes adoratrices d'une déesse, fameuses pour leurs orgies et leur prostitution avant le mariage.**

#### Le Déluge

p.126

Le Déluge de la Genèse a des parallèles dans deux mythes antiques : l'un grec, l'autre akkadien. Le mythe akkadien, qui figure dans *l'Épopée de Gilgamesh*, fut également répandu chez les Sumériens, les Hourrites et les Hittites.

p.127

Le mythe de la Genèse se compose, semble-t-il, d'au moins trois éléments distincts. Premièrement, le souvenir historique d'une trombe dans les montagnes de l'Arménie qui, d'après *Ur des Chaldéens* de Woolley, fit déborder le Tigre et l'Euphrate vers 3200 avant J.-C. - recouvrant les villages sumériens dans une zone de 100 000 kilomètres carrés sous deux mètres cinquante de boue et de décombres. Seules quelques cités perchées sur des buttes et protégées par des murs de brique échappèrent à la destruction.

#### Les ancêtres d'Abraham

p.170

Le changement par Dieu du nom d'Abram en « Abraham » ne semble pas, à première vue, mériter l'importance qu'on lui donne ici, puisque ce sont là deux variantes du même titre royal *Abamrama*, ou *Abiramu*, qui se rencontre dans des tablettes cunéiformes des XIX<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles avant J.-C.; tel est aussi le cas d' « Abiram », nom de l'un des meneurs de la conspiration contre Moïse

(Nombres XVI.1). *Abiramu* signifie « le dieu Ram est (mon) **père** » ou peut s'interpréter comme « **le père est exalté** ». « **Père de nations nombreuses** », sens que la Genèse donne à « **Abraham** », se trouve cependant étayé par l'arabe *raham*, qui veut dire « **multitude** ». « *Saraï* » n'est également qu'une autre forme, plus ancienne, de « Sarah », les deux étant issues d'un antique nom sémitique signifiant « reine » ou « princesse ». On adorait à Bosrah dans le Hauran une déesse nommée Sharit ou Sharayat (équivalent phonétique de *Saraï*). Ce qui suggère que le récit du mariage d'Abraham et de Sarah fait état de l'union entre une tribu araméenne patriarcale dirigée par un chef sacerdotal et une autre, proto-arabe et matriarcale, menée par une princesse-prêtresse.

### Loth à Sodome

p.174

Il semble que l'histoire de Loth et des gens de Sodome soit à caractère « iconotrope », c'est-à-dire qu'elle repose sur l'interprétation erronée d'une peinture ou d'un bas-relief ancien. Dans le temple de Hiérapolis – dont le plan et le mobilier correspondaient à ceux du temple de Salomon – étaient célébrés annuellement un holocauste et une orgie qui donnaient lieu à des pratiques homosexuelles entre des fidèles masculins et des « prêtres-chiens » vêtus d'habits féminins, et à l'occasion desquels des filles non mariées se comportaient en prostituées sacrées. **Que de telles pratiques aient également existé au temple de Jérusalem, c'est ce que suggèrent les réformes du roi Josias** (ou de Hilquiyahou, ou de Shaphan), commémorées dans Deutéronome XXII et XXIII : interdiction pour les hommes de porter des vêtements de femme, ainsi que d'introduire dans le trésor du Temple « le salaire d'une prostituée, ou le prix d'un chien » - entendez : d'un prêtre-chien. Que des quartiers spéciaux avaient été assignés **aux prêtres-chiens ou sodomites** dans le Temple, 2 Rois XXIII.7 l'affirme.

La tradition de promiscuité sexuelle à Sodome trouve un parallèle dans le récit par Yaqut au XIV<sup>e</sup> siècle des orgies de Mirbat en Arabie du Sud : « Là-bas les coutumes sont celles des Arabes de jadis. Ce sont de braves gens, mais ils ont des coutumes grossières et repoussantes qui expliquent la liberté qu'ils ont par rapport à la jalousie. La nuit, leurs femmes sortent de la ville et divertissent des hommes pour autant que ceux-ci ne leur sont pas interdits [par les lois de l'inceste], folâtrant avec eux pendant la majeure partie de la nuit : un homme ne se soucie nullement de voir sa femme, sa sœur, sa mère ou la sœur de son père dans les bras d'un voisin; mais lui-même cherche quelque autre compagne et se divertit avec elle comme si elle était sa femme. » Mais les rédacteurs d'origine espagnole du *Sepher Hayashar* peuvent avoir observé des festivités analogues chez les Touareg du Sahara.

### Le mariage d'Isaac

p.189

Abraham refusa de laisser Isaac épouser une Cananéenne (Genèse II.24) au nom de l'antique loi matrilocal qui veut que le mari quitte sa maison et vive avec les parents de sa femme. Plus tard, Isaac et Rebecca refusèrent de façon semblable de laisser leur fils Jacob épouser une jeune fille cananéenne ou hittite. Le mariage matrilocal était aussi la règle dans la Grèce mycénienne, et la première femme dont on dit qu'elle conclut un mariage patrilocal malgré l'opposition de ses parents fut Pénélope, l'épouse d'Ulysse.

**Les patriarches hébreux exigeaient la virginité des futures épousées et, dans plusieurs pays du Proche et du Moyen-Orient, le nouvel époux continue de vérifier du doigt l'hymen de l'épouse dans la nuit de ses noces.** En revanche, les femmes cananéennes avaient des relations multiples avant le mariage, comme c'était la coutume dans toutes les sociétés matrilineaires de l'Orient méditerranéen.

## INTRODUCTION

p.18

[Les] représentations théâtrales, racontées ou figurées, constituaient la source essentielle, la suprême référence pour les lois religieuses de la tribu, du clan ou de la cité. Les sujets de ces spectacles étaient les procédés magiques en usage dans les temps archaïques qui assuraient la **fertilité** ou la stabilité du royaume d'un roi ou d'une reine sacrée – **les royaumes gouvernés par des reines ayant, semble-t-il, précédé les royaumes gouvernés par des rois dans tous les territoires de langue grecque.**

p.19

Lorsqu'on veut étudier la mythologie grecque, il faut tenir compte des systèmes religieux et politiques qui existaient en Europe **avant l'arrivée des envahisseurs aryens** venus de loin : du Nord et d'Orient. **Toute l'Europe néolithique**, à en juger par les mythes et les légendes qui ont survécu, possédait des conceptions religieuses remarquablement cohérentes **fondées sur le culte de la déesse-Mère** aux noms divers que l'on connaissait aussi en Syrie et en Libye.

**L'Europe ancienne n'avait pas de dieux.** La Grande Déesse était considérée comme immortelle, immuable et toute-puissante ; et **le concept de la filiation par le père n'avait pas pénétré** dans la pensée religieuse. **Elle avait des amants mais uniquement pour son plaisir et non pas pour avoir des enfants avec un père.** Les hommes, dans le système matriarcal, craignaient et adoraient la mère suprême et ils lui obéissaient. L'âtre dans la caverne ou dans la hutte était le plus ancien centre dans la société et **le premier mystère était celui de la mère.** Ainsi la première victime du sacrifice public grec était toujours offerte à Hestia de l'Âtre.

p.20

**Dès le moment où il fut officiellement reconnu que c'est à la suite d'un coït que la femme donne naissance à un enfant – un récit de ce tournant de la religion figure dans le mythe hittite du naïf Appu (H.G.Güterbock : Kumarbi, 1946) – les conceptions religieuses de l'homme firent peu à peu des progrès et on cessa d'attribuer aux vents et aux fleuves le pouvoir de féconder les femmes.** Il semble que la Nymphé, dans la tribu, choisissait tous les ans, dans son entourage de jeunes hommes, un amant, c'est-à-dire **un roi destiné à être sacrifié à la fin de l'année** : il était pour elle un symbole de fertilité plutôt que l'instrument de son plaisir sexuel. **Son sang servait à faire fructifier les arbres et les moissons ainsi qu'à féconder les troupeaux** ; on découpait son corps et les nymphes qui étaient les compagnes de la reine mangeaient sa chère crue – c'étaient des prêtresses portant des masques de **chiennes**, de juments ou de truies. Puis, plus tard, il y eut une modification, le roi mourut dès que la force du soleil, avec qui il était identifié, commençait à diminuer, en été ; et un autre jeune homme, prétendument son frère jumeau – l'ancien terme irlandais 'taniste' lui convient assez bien – devenait alors l'amant de la reine et devait être, selon la coutume, sacrifié au milieu de l'hiver ; comme récompense, **il se réincarnait dans un serpent oraculaire.** Ces princes consorts obtenaient le pouvoir exécutif uniquement lorsqu'on leur permettait de représenter la reine en portant ses robes magiques. Ainsi la monarchie mâle gagnait du terrain ; mais bien que le soleil fût devenu un symbole de fertilité mâle dès le moment où la vie du roi eut été identifiée avec son voyage à travers les saisons, il demeurait toujours sous la dépendance de la Lune de même que le roi demeura encore sous la dépendance de la Reine, du moins théoriquement, longtemps après que le stade matriarcal eut été dépassé.

Néanmoins il n'existe aucune preuve, même à l'époque où c'étaient les femmes qui constituaient l'autorité suprême en matière religieuse, qu'un homme n'eût pas le droit d'avoir des champs et d'y

faire ce qu'il voulait sans qu'une femme vînt contrôler ses activités, bien qu'il soit possible qu'ils aient adopté beaucoup de traits du 'sexe faible' jusqu'alors considérés comme spécifiquement masculins. On pouvait leur confier la chasse, la pêche, la cueillette des aliments, la garde des troupeaux et la défense du territoire de la tribu contre des ennemis, tant qu'ils ne transgressaient pas les lois du matriarcat. On choisissait des chefs mâles pour des clans totémiques et on leur octroyait certains pouvoirs, surtout en période de guerre ou d'émigration. Les règles pour choisir celui qui serait le commandant en chef étaient différentes, semble-t-il, selon les matriarchies : en général on choisissait l'**oncle** maternel de la reine, où son **frère** ou le fils de sa tante maternelle. **La société matrilineaire la plus primitive qui subsiste encore de nos jours est celle des Nanyas en Inde du Sud**, où les princesses, bien qu'elles soient mariées à des maris enfants dont elles divorcent aussitôt, donnent des enfants à des amants sans aucun rang spécial ; et les princesses de nombreuses tribus matrilineaires d'Afrique occidentale épousent des étrangers ou des hommes du peuple.

p.22

La mythologie grecque s'intéresse avant tout aux rapports sans cesse différents de la reine avec ses amants : **au début les rois sont sacrifiés chaque année ou deux fois par an et à la fin, à l'époque où fut composée l'Iliade et où les rois pouvaient s'écrier : « nous sommes plus heureux que nos pères ! », la reine passe au second plan au profit d'une monarchie mâle qui ne devait plus s'interrompre. Il existe en Afrique beaucoup d'équivalents des phases progressives de ce changement.**

Persée n'était pas, comme le pensait le professeur Kerenyi, une figure archétypique de la mort, mais représentait probablement **les Hellènes patriarcaux qui envahirent la Grèce et l'Asie Mineure au début du second millénaire** avant J.-C., et revendiquèrent les pouvoirs de la Triple Déesse. De même, Apollon détruisant Python à Delphes semble être le récit de la prise du temple crétois de la déesse-Terre par les Achéens ; sa tentative de viol de Daphné, qu'Héra métamorphosa plus tard en laurier, a la même signification. Ce mythe a été cité par des psychiatres freudiens comme symbolisant l'horreur instinctive de la jeune fille pour l'acte sexuel : mais Daphné n'était pas le moins du monde une jeune fille effarouchée. Son nom est une contraction de Daphoene (la 'sanguinaire') la déesse au tempérament orgiaque, dont les prêtresses, ses Ménades, mâchaient des feuilles de laurier pour s'exciter [] le laurier contient du cyanure de potassium. Ces collègues de Ménades furent supprimés par les Hellènes.

p.23

Les invasions helléniques du début du second millénaire avant J-C semblent avoir été moins dévastatrices que les invasions achéennes et doriennes qui suivirent.

p.24

Le trône demeurait matrilineaire, comme il l'était théoriquement en Égypte et le roi sacré et son taniste étaient donc toujours choisis en dehors de la maison royale féminine, jusqu'au moment où un roi audacieux décida enfin de commettre un inceste avec l'héritière considérée comme sa fille ; il acquérait ainsi un nouveau droit au trône lorsque son règne demandait à être renouvelé.

**Les invasions achéennes du XIII<sup>e</sup> siècle avant J-C affaiblirent très sérieusement la tradition matrilineaire.** Il semble que le roi était parvenu à régner jusqu'à la fin du cours naturel de sa vie ; et lorsque les Doriens arrivèrent vers la fin du second millénaire, c'est le système patrilineaire qui devint la règle. Un prince qui ne quittait plus la maison de son père pour épouser une princesse étrangère ; c'est elle qui venait à lui, comme Odysseus avait convaincu Pénélope de le faire. La généalogie devint patrilineaire bien qu'un incident survenu à Samos et mentionné dans la *Vie d'Homère* du pseudo-Hérodote montre que quelque temps après que l'Apatoria, ou fête du règne de l'homme, eut remplacé la fête du règne de la femme, les rites consistaient en sacrifices à la Déesse-Mère auxquels les hommes n'avaient pas le droit d'assister.

p.25

En outre, et bien que le système consistant à réunir toutes les femmes de sang royal sous le contrôle du roi, et ainsi de décourager les étrangères qui auraient voulu essayer de s'emparer du trône d'après le système matrilineaire, eût été adopté à Rome, au moment où l'on fonda le Collège des Vestales, et en Palestine lorsque le roi David constitua son harem royal, ce système n'atteignit jamais la Grèce. L'ascendance, la succession et l'héritage patrilinéaire rendaient désormais les mythes inutiles ; c'est alors que commence la légende historique qui, à son tour, s'évanouit dans la lumière de l'histoire ordinaire.

Le fait que Zeus avala Métis et donna ensuite naissance à Athéna par un trou dans sa tête n'est pas une simple fantaisie de l'imagination mais un dogme théologique très ingénieux qui fait état de trois conceptions :

- Athéna est la fille de Métis par parthénogenèse, cela signifie qu'elle était le plus jeune membre de la triade dont Métis, déesse de la Sagesse, était la souveraine ;
- Zeus avale Métis ; cela signifie que les Achéens suppriment son culte et attribuent toute la sagesse à Zeus, leur dieu patriarcal ;
- Athéna est la fille de Zeus ; cela signifie que les Achéens, adorateurs de Zeus, épargneront les temples d'Athéna à la condition que les fidèles de la déesse acceptent la souveraineté absolue de Zeus.

## LE MYTHE PELASGE DE LA CREATION

p.29

Au commencement, Eurynomé, déesse de Toutes Choses, émergea nue du Chaos mais elle ne trouva rien de consistant où poser ses pieds, c'est pourquoi elle sépara la mer d'avec le ciel et, solitaire, dansa sur les vagues. Poursuivant son chemin de sa démarche onduleuse, elle s'empara de ce vent du Nord, le frotta entre ses mains et voilà qu'apparut le grand serpent Ophion. Eurynomé dansait pour se réchauffer ; elle dansait, sauvage et frénétique, devant Ophion et celui-ci, lentement, envahi par le désir, s'enroula autour de ses membres divins et s'unit à elle. **Ainsi le vent du Nord, qu'on appelle aussi Borée, est fécondant**, et c'est pourquoi les juments offrent leur croupe au vent et mettent au monde leur poulains sans l'aide d'aucun étalon. **C'est de la même manière qu'Eurynomé devint mère [du monde].**

Le premier homme fut Pélasgos, l'ancêtre des Pélasges.

Note 1 : Dans ce système religieux archaïque, il n'y avait jusqu'alors ni dieux ni prêtres, mais seulement une déesse universelle et ses prêtresses, la femme dominant l'homme qui était sa victime apeurée. **On n'honorait pas le père car on attribuait la conception au vent, à l'ingestion de haricots ou à un insecte avalé accidentellement** ; l'héritage passait par la ligne maternelle et **on considérait les serpents comme des incarnations des morts**. Eurynomé (« la Grande Voyageuse ») était le nom de la déesse en tant que lune visible ; **son nom sumérien était Iahu** (« la colombe d'en haut »), **nom qui échut plus tard à Iahvé Créateur**.

## MYTHES PHILOSOPHIQUES DE LA CREATION

p.35

Le mythe retrouvé chez Ovide a été emprunté par les grecs à l'époque babylonienne de Gilgamesh dont le début rapporte la création que fait la déesse Aruru du premier homme, Eabani, à l'aide d'un morceau d'argile.

Les Juifs héritiers du mythe de la Création pélasge ou canaanite se sont trouvés aux prises avec la même difficulté. Dans les récits de la Genèse, un « esprit du Seigneur », féminin, couve sur la face des eaux mais ne pond pas l'œuf du monde ; et Ève, « la mère de tous les vivants », reçoit l'ordre d'écraser la tête du serpent...

Dans la version talmudique de la Création, l'archange Michel – réplique de Prométhée – crée Adam de la poussière sur l'ordre, non pas de la « mère de tous les vivants », mais de Iahvé. Iahvé lui insuffle ensuite la vie et lui donne **Ève qui, comme Pandore, est à l'origine des malheurs de l'humanité.**

Note 5 : Les tablettes de Gilgamesh sont tardives et équivoques ; d'après celles-ci, c'est « la Mère Lumineuse du Vide » qui a créé toute chose – « Aruru » n'est qu'un des nombreux noms de cette déesse – **et le thème principal est constitué par une révolte contre l'organisation matriarcale par les dieux du nouveau système patriarcal** ; Marduk, le dieu babylonien de la cité, est finalement vainqueur de la déesse en la personne de Tiamat – le serpent de mer – **et il déclare alors impudemment que c'est lui et personne d'autre, qui a créé les plantes, la terre, les fleurs, les animaux, les oiseaux et les hommes.** Ce Marduk est un petit dieu arrogant, et le dieu Bel avait antérieurement prétendu, comme lui, avoir vaincu Tiamat et avoir créé le monde. **Bel est une forme masculine de Belili, la déesse-mère sumérienne.** Le passage du système matriarcal au système patriarcal semble s'être opéré, en Mésopotamie comme ailleurs, par la révolte du prince consort de la reine à qui elle avait conféré le pouvoir exécutif en lui permettant d'adopter son nom ainsi que ses vêtements et ses objets sacrés.

## LA CASTRATION D'OURANOS

Note 6 : Les Hittites disent que Kumarbi (Cronos) arracha avec ses dents les organes sexuels du dieu du ciel Anu (Ouranos), avala un peu de sa semence et cracha le reste sur le mont Kansura où elle devint une déesse. **Kumarbi accouche ensuite d'un autre enfant qui sort de sa cuisse** – comme Dyonisos qui était né une seconde fois de la cuisse de Zeus.

## LE RENVERSEMENT DE CRONOS

Note 7 : **la victoire des Achéens mit fin à la tradition du sacrifice des rois.** Ils firent de Zeus et de Poséidon des immortels et les représentèrent l'un et l'autre armés de la foudre – une hache double que portait autrefois Rhéa et **dont les religions minoenne et mycénienne avaient interdit l'usage aux mâles.**

## ZEUS ET METIS

Note 1 : J.E.Harrison considère avec raison que la légende d'Athéna née de la tête de Zeus « est une ruse désespérée de la théologie pour se soustraire aux lois matriarcales ». C'est également un moyen de souligner que la sagesse est une prérogative masculine. Jusqu'alors, seule la déesse possédait la sagesse.

1 Athéna, la déesse de la cité des Athéniens, était la fille, par parthénogenèse, de l'immortelle Métis... qui présidait à la sagesse et à toutes les connaissances



2 Zeus absorba Métis mais ne perdit pas pour autant la sagesse (les Achéens supprimèrent le culte des Titans et confèrent toute la sagesse à leur dieu Zeus)

3 Athéna était la fille de Zeus (les Achéens insistèrent pour que les Athéniens reconnaissent la suprématie patriarcale de Zeus)

Note 4 : Le mythe d'Itonos signifie que les Itoniens proclamaient qu'ils adoraient Athéna bien avant les Athéniens et son nom démontre qu'elle avait **un culte du saule** en Phthiotide – comme celui de sa réplique, la déesse Anatha à Jérusalem, jusqu'au moment où les prêtres de Iahvé prirent sa place et déclarèrent que le saule faiseur de pluie était l'arbre de Iahvé à la fête des Tabernacles.

### DEMETER (déesse du blé)

Note 3 : l'enlèvement de Coré par Hadès fait partie du mythe dans lequel la trinité hellénique des dieux épousait par la force la triple-déesse préhellénique comme dans le mythe irlandais, Brian, Iuchar, Iucharba épousent la triple-déesse Eire, Fodhla et Bandha. **Il s'agit de la mainmise des hommes sur les Mystères de l'Agriculture, pratiqués jusque là par les femmes**, dans les temps primitifs.

### LES FILS D'HELLEN

Note 1 : les Ioniens et les Eoliens, les deux premières vagues d'Hellènes patriarcaux qui s'abattirent sur la Grèce, furent convaincus par les Helladiens, qui étaient déjà sur les lieux, d'adorer la triple-déesse et, par la même, de transformer leurs coutumes sociales en devenant des Grecs (**graiçoi**, « **adorateurs de la déesse grise ou vieille femme** »). Par la suite les Achéens et les Doriens réussirent à imposer le système patriarcal et l'héritage patrilinéaire ; en conséquence, ils firent d'Achaeos et de Doros les fils de la 1<sup>ère</sup> génération issus d'un ancêtre commun, Hellen – **forme masculine de la déesse-lune Hellé ou Hélène**. Le marbre de Paros rapporte que cette transformation des Grecs en Hellènes eut lieu **en 1621 avant J-C**, ce qui semble une date raisonnable. Eole et Ion furent alors relégués dans la 2<sup>ème</sup> génération et on les appela les fils du voleur Xouthos, ce qui était une façon de désapprouver le culte orgiaque éolien et ionien de la déesse-lune orgiaque Aphrodite dont les prêtresses ne tenaient aucun compte du système patriarcal d'après lequel les femmes étaient la propriété de leur père et de leur mari.

Note 5 : les vents étaient à l'origine la propriété d'Héra et **les dieux mâles n'avaient aucun pouvoir sur eux**. Le contrôle des **vents, considérés comme les esprits des morts**, est un des privilèges que les représentants de la déesse de la Mort ont le plus tenté de conserver ; les sorcières, en Angleterre, en Écosse et en Bretagne, prétendaient encore avoir le contrôle des vents et les vendaient aux marins jusqu'aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup>.

### ASCLEPIOS

Le gui de l'Europe orientale est un parasite du chêne (esculape/asclepios = ce qui pend du chêne). Il était considéré comme l'organe sexuel du chêne et lorsque les druides le coupaient rituellement avec une faucille d'or, ils opéraient symboliquement une émasculature, le liquide visqueux de ses fruits passait pour être le sperme du chêne, liquide qui avait une puissante vertu de régénération. Les prêtres d'asclepios étaient peut-être spécialisés dans **la guérison de la stérilité**.

## Introduction

p.2s

Les Grecs vont faire une chose qu'aucun autre peuple n'a faite : au lieu d'enfermer l'homme dans une dépendance totale envers les dieux, ils l'installeront au milieu de l'univers et confieront au pouvoir de sa propre intelligence non pas la capacité, mais l'obligation pour lui de s'en sortir. [Le] cadre de pensée trifonctionnel conscient, [est la] caractéristique première des sociétés indo-européennes des III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> millénaire, soit la fonction de souveraineté, la fonction guerrière **et la fonction de reproduction**. Ces schèmes de pensée ont inspiré toutes les sociétés indo-européennes, c'est-à-dire toutes celles qui sont issues par la suite des vagues successives de jeunes guerriers et de prêtres **qui ont déferlé sur l'Europe aux III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> millénaires, de l'Inde védique aux pays celtes**. Et ces trois fonctions de souveraineté, de guerre et de reproduction sont devenues une idéologie présente partout dans ces sociétés.

## Chapitre 1 – La mythologie grecque et son contexte

p.14s

Ce sont les poètes en Grèce qui ont eu pour mandat de parler des Dieux. Des histoires que les poètes ont mises par écrit à partir du VIII<sup>e</sup> siècle avant JC.

Grande vogue que connaîtront progressivement les cultes à mystère, avec leur promesse de vie bien-heureuse après la mort.

Sortis peu à peu de vieilles conceptions religieuses égéennes, indo-européennes, asiatiques même, les dieux grecs vont naître progressivement. Absence d'un dieu organisateur, d'un « grand horloger », rend moins aigu pour les Grecs le problème du mal : puisqu'il n'y a pas un dieu suprême et créateur, mais une infinité de puissances divines toutes soumises elles-mêmes à certaines limitations. Le mythe grec s'identifiera à une pensée vivante et à une force issue de l'intérieur des hommes qui tentent par là d'expliquer le surnaturel et leurs dieux. On n'hésite d'ailleurs guère à les rénover et à les remplacer s'il le faut ; pour ce faire on se tourne vers les poètes d'abord, puis plus tard vers les philosophes et même les hommes politiques. Le mythe est une matière très plastique.

La théologie antique était une poésie, un discours sur les dieux, une narration fictive. Il n'y avait ni église, ni prêtres, ni clergé constitué et hiérarchisé, ni livres sacrés ; la parole était au poète.

**Avant la philosophie, le mythe était savoir authentique, modèle de la réalité.**

Nous n'avons que quelques rares œuvres de l'immense production littéraire de la Grèce entre le VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et le II<sup>e</sup> siècle de notre ère.

L'évolution du mythe peut se diviser en trois étapes. Il y a eu d'abord la mise en forme littéraire d'une représentation religieuse du monde avec des poètes comme Homère, Hésiode, Pindare. C'est la période où apparaissent des mythes antérieurs à la science et à l'histoire.

## Chapitre 2 – Les mythes et la mythologie des grecs

p.38s

Jusqu'à maintenant, de façon générale, les recherches n'ont pas été très poussées sur le plan théorique pour comprendre cette nature et cette fonction du mythe grec.

### Brillant essai de Robert Graves, *The Greek Myths*.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les travaux des linguistes et l'étude comparée des vocabulaires ont permis de reconstituer avec certitude un état de civilisation et une langue commune qu'on a appelé indo-européen. Situés quelques part entre les plaines de Hongrie et la mer Noire, ces peuples sont partis en vagues successives vers l'est, l'ouest et le sud, avec leurs instincts guerriers, leurs armes et leurs dieux, pour couvrir l'ensemble de l'Europe jusqu'à l'Inde. Mythes issus de cette culture primitive indo-européenne des III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> millénaires.

La Grèce, issue elle aussi de ce monde indo-européen, s'est davantage ouverte aux influences extérieures à ce monde et laisse moins transparaître dans ses mythes l'idéologie indo-européenne dont Georges Dumézil a si bien su démontrer les ressorts à travers les mythes de l'Inde, de la Scandinavie, de la Perse, de l'Irlande et de Rome.

### Chapitre 3 – Les cosmogonies grecques

p.68s

Mythes relatifs à l'origine et à la formation de l'Univers. Un des textes les plus importants de toute la littérature grecque, la *Théogonie* d'Hésiode (730 av. J.-C. ?), la première à avoir été consignée par écrit dans l'Antiquité grecque, met en scène la grande majorité des divinités les plus connues dans la littérature grecque. Hésiode appartient probablement à la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle. Premier écrivain grec connu. **Nous connaissons un texte babylonien qui date du XII<sup>e</sup> siècle, soit quatre cents ans avant Hésiode, qui, d'apparence, rappelle la *Théogonie* et traite sensiblement du même sujet. Il s'intitule *Enûma Elish* ou le *Poème de la création*. Centré sur l'apparition d'un grand dieu qui va établir un ordre définitif dans le monde à la suite de combats contre des monstres.** Ressemblances frappantes entre la *Théogonie* et de nombreux textes issus du Proche-Orient.

Nous savons que le chute de la civilisation mycénienne avait entraîné la perte de l'écriture en Grèce continentale, à compter du XI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Or justement Hésiode est à peu près contemporain de la réapparition de l'écriture dans le monde grec.

Cosmogonie d'Hésiode, 3 groupes : les puissances primordiales (comprenant Chaos, Gaia, Tartare et Éros), puis les descendants de Chaos, enfin les enfants de Gaia seule (Ouranos, les Montagnes, les Nymphes et Pontos). Tout d'abord fut Chaos. Ensuite il y eut Gaia. Il est permis de penser que Gaia est née de Chaos. **Chaos n'a pas donné naissance à Gaia comme un être vivant en engendre un autre ; plutôt, Gaia s'est dissociée de Chaos où elle existait en virtualité, mélangée peut-être à travers la substance de Chaos. Gaia va être la première divinité de toutes. Elle va être la mère de deux principes mâles** de qui d'ailleurs elle aura une vaste descendance : Ouranos (le Ciel) et Pontos (la Mer). **Généralement considérée comme la mère et l'ancêtre de tous les dieux, elle est présente depuis le début. Réserve inépuisable de fertilité.**

Éros est une puissance d'attraction qui favorise l'union des êtres. Pourtant, dans la cosmogonie, la succession des naissances se fait sans son aide. Étant donné sa présence, **on s'attendrait en effet à ce que les créatures de la cosmogonie naissent d'une union sexuelle, mais il n'en est rien. Chaos et Gaia ne s'unissent pas, mais procréent individuellement leurs enfants en les tirant d'eux-mêmes.** Ouranos va être affecté d'un débordement sexuel incontrôlable **qui aura pour effet d'arrêter le processus de la génération. C'est là qu'intervient l'épisode de la castration** d'Ouranos, alors que le geste castrateur de Cronos **éloignera de la Terre le Ciel trop plein de sève, qui empêche la naissance des créatures que porte Gaia en son sein.** Après Chaos, c'est au tour de Gaia d'engendrer seule, sans s'unir avec quelque puissance que ce soit. **Gaia, d'abord à elle seule, enfante Ouranos. Elle a procréé sans union sexuelle.**

## Chapitre 4 – Les grandes généalogies des dieux d’après Hésiode

p.103s

Les plus grandes familles de dieux sont issues de Gaia qui procrée avec ses deux fils, d’abord avec Ouranos puis avec Pontos.

Gaia et Ouranos s’unissent pour engendrer trois séries d’enfants. Cette union est clairement sexuelle. La reproduction commence ici à se faire à l’image de l’homme.

Nux, fille de Chaos, engendre seule « sans dormir avec personne ».

### **Pandore, la première femme, par qui le mal devait entrer dans le monde des hommes.**

Prométhée avait tenté de tromper l’esprit de Zeus lors du sacrifice d’un bœuf en truquant les parts respectives des dieux et des hommes. Zeus reconnaissant la ruse de Prométhée, avait par vengeance privé les hommes du feu du ciel qu’il leur envoyait par la foudre. Prométhée alors déroba le feu au ciel pour le porter aux hommes. **C’est là que Zeus confia à Héphestos de fabriquer la première femme, Pandore, qui ferait le malheur des hommes.**

Les sept mariages de Zeus commencent par le mariage avec la déesse Métis. « Et Zeus, le roi des dieux, pour épouse d’abord pris Prudence (Métis)... mais au moment même où elle allait enfanter Athénée (Athéna), la déesse aux yeux pers, trompant traîtreusement son cœur par des mots caressants, Zeus l’engloutit dans ses entrailles, sur les conseils de Terre et de Ciel Étoilé. **Tous deux l’avaient conseillé de la sorte, pour que l’honneur royal n’appartînt jamais à autre qu’à Zeus** parmi les dieux toujours vivants. Alors que Métis était grosse de la future Athéna, Zeus avala son épouse pour ne pas qu’elle enfante plus tard ce fils dont il a été prévenu qu’il le détrônerait. Zeus en avalant Métis, acquiert non seulement l’intelligence astucieuse et rusée, mais aussi ce pouvoir que recèle la déesse de connaître d’avance ce qui va arriver.

Athéna sort du front de Zeus tout armée. **Jalouse et en colère de ce que Zeus ait enfanté sans elle,** Héra enfante alors, seule, Héphestos, le forgeron des dieux, de dieu du feu.

## Chapitre 6 – Naître homme et femme

p.190s

La condition mortelle. Une condition que les hommes s’expliquent difficilement, tout comme ils ne savent pas expliquer le mal, la souffrance, la peine. Un jour donc, l’homme est apparu dans l’univers, en face des dieux. Mais la femme, elle ?

Point de comparaison : le récit de la Bible. La similitude est frappante entre ces récits et les thèmes que l’on retrouvera dans la mythologie grecque : **la création de l’homme et, dans un second temps, de la femme** ; l’existence d’un paradis ou d’un âge d’or originel ; **l’arrivée du mal dans le monde par la femme**, Ève ou Pandore ; le déluge qui lave la terre et permet un recommencement du monde.

Les Anciens étaient intéressés de savoir ce qui s’était passé pour qu’à côté des dieux, il y ait eu un jour des hommes. Mais beaucoup plus important, cependant, était de se trouver un ancêtre.

Mais comment l’homme a-t-il pu en amener d’autres à la vie ? Pandore, cette première femme que Zeus fait fabriquer pour l’homme et qui sera pour lui à la fois un « beau mal » et la source d’une immortalité retrouvée, à travers les descendants qu’elle seule sera en mesure de lui engendrer.

Mot latin *homo* (homme), apparenté dans son origine indo-européenne au mot *humus* qui, en latin aussi, représente l’aspect le plus concret de la terre. Au temps de Cronos, il n’existait ni misère, ni mort, tout au moins pas la mort douloureuse qu’on va connaître ultérieurement : la mort s’assimilait

à un sommeil qui ramenait les êtres vers la mère primitive, la terre, Gaia.

**« Irrité en son âme de ce vol (du feu par Prométhée) » - et de cette perte de pouvoir -, Zeus « en place du feu, créa un mal, destiné aux humains », « en place d'un bien, (il) créa ce mal si beau », la femme, « piège profond et sans issue destiné aux humains », qu'Héphaïstos, à sa demande, va façonner. « Avec de la terre, l'illustre Boîteux modela un être tout pareil à une chaste vierge ». « Un mal d'autant plus pernicieux que les hommes se complairaient à entourer d'amour leur propre malheur ».**

L'ensemble de ces récits, et notamment le mythe de Prométhée, le mythe de Pandore et le mythe de Deukalion, dénotent le caractère profondément masculin du monde indo-européen ; un monde d'hommes, de guerriers, un monde où seuls existent les mâles. Qui plus est, comme a pu le démontrer Georges Dumézil en étudiant les mythes et les souvenirs du monde indo-européen, dans ce monde profondément masculin, la femme est toujours tenue comme la force trompeuse. « À l'horizon de la pensée mythique des Grecs, on devine, dit Georges Dumézil, le regret qu'il y ait eu un jour des femmes. » Cela va même plus loin : dans leur mythologie, **on perçoit sans cesse un certain rêve de vivre et de se reproduire sans passer par les femmes.**

Dans la *Genèse*, la création de l'homme et de la femme suit le même processus, malgré qu'elle se fasse en deux temps. Dieu créa l'homme puis, à un moment donné, de la côte de l'homme il fit sortir la femme, en une création indissociable de la création de l'homme. Dans le monde indo-européen, la femme ne naît pas. L'homme naît, plusieurs récits le laissent entendre, tandis que **la femme, elle, est toujours fabriquée et produite par un geste artisanal, son existence tient à un geste artisanal des dieux et des hommes.**

**Dans ce monde masculin, la femme sera en Grèce celle qui permet la continuité de la race. Dans les rites du mariage, la femme est accueillie chez son futur époux comme la représentante de la terre, de la fertilité et de la fécondité : en elle l'homme portera la semence qu'elle fera germer pour lui donner des enfants.**

L'homme va pouvoir devenir immortel à travers la progéniture qu'elle lui donnera. L'enfant, c'est le prolongement de soi-même, c'est le chaînon d'immortalité que tisse chaque génération. « Celui qui, fuyant, avec le mariage, les œuvres de souci qu'apportent les femmes, refuse de se marier, et qui, lorsqu'il atteint la vieillesse maudite, **n'a pas d'appui pour ses vieux jours...** » *Pandora*, est-ce celle « en qui les dieux mettent tous les présents » ou simplement « celle qui apporte tous les biens » ? Rien ne l'indique. **Son premier geste sera d'ouvrir la fameuse jarre dans laquelle se trouvent tous les maux.** « La race humaine vivait auparavant sur la terre à l'écart et à l'abri des peines, de la dure fatigue, des maladies douloureuses qui apportent le trépas aux hommes. Mais la femme enlevant de ses mains le large couvercle de la jarre, les dispersa par le monde et prépara aux hommes de tristes soucis. Seul l'Espoir était là, à l'intérieur de son infrangible prison, sans passer les lèvres de la jarre, et ne s'envola pas au dehors, car Pandore avait déjà remplacé le couvercle, par le vouloir de Zeus ».

Le mythe du déluge.

Après toutes ces créations de l'homme et de la femme, après ces essais d'humanité, il y eut un jour un déluge. A la suite de ce cataclysme, il ne restera sur la terre qu'un couple, Deukalion et Pyrrha qui, apparenté à Prométhée, devient le véritable couple primitif qui donnera naissance à l'humanité primordiale. Le neuvième jour, ils aborderont, non pas sur le mont Ararat, comme dans la Bible, mais sur le mont Othrys. Deukalion désire qu'il y ait à nouveau des hommes sur la terre. « Voilez-vous le visage, leur dit Zeus, et jetez derrière vous **les ossements** de votre mère. » Ils prennent des

pierres, os de la terre, qu'ils jettent par-dessus leurs épaules ; des cailloux que lance Pyrrha naissent des femmes et de ceux que jette Deukalion naissent des hommes. Une fois encore, de l'homme va naître l'homme, de la femme la femme. Sans l'aide de l'amour.

## Chapitre 7 – Les puissances du mariage et de l'amour

p.222s

**Le mariage permet de reconnaître la paternité des enfants et consacre l'existence de la lignée masculine.**

Sans l'aide de son épouse légitime, Zeus donne lui-même naissance à une fille, Athéna, qui sort tout en armes du crâne de son père. Frustration d'Héra « Voilà maintenant qu'il a mis au monde, sans moi, Athéna... **comment avoir osé mettre au monde, à toi seul ?** Ne pouvais-je pas l'enfanter ? » **Héra voit lui échapper le seul pouvoir dont elle pleinement détentrice.**

Médée

**reconnaît que si Jason n'avait pu obtenir une descendance de son épouse, il eût été compréhensible qu'il veuille prendre une autre femme afin d'assurer sa lignée.** Mais tel n'était pas le cas.

Artémis

Si elle préserve la virginité de la jeune fille, c'est dans le but de la conduire au mariage et de l'inciter à remplir son rôle de mère.

Ces deux situations extrêmes sont toutes deux stériles ; la vierge ne peut enfanter et la femme trop adonnée au plaisir amoureux, la femme illégitime, amante ou concubine, ne saurait donner une descendance reconnue.

Atalante

Fut exposée sur une montagne par son père déçu de n'avoir pas eu **un garçon**.

Les Danaïdes

Sont les cinquante filles de Danaos. Danaos et Égyptos étaient deux frères nés en Égypte. Danaos eut cinquante filles, les Danaïdes ; Égyptos eut cinquante fils, les Égyptiades. Ces derniers voulaient épouser leurs cousines, qui refusaient cette union. Danaos et ses filles s'enfuirent donc sur un vaisseau, quittèrent l'Égypte et abordèrent en Argolide, le pays de leurs ancêtres. Mais, les fils d'Égyptos les y rejoignirent.

Lorsque Danaos vit qu'il ne pourrait aller à l'encontre des désirs des Égyptiades, il accéda à leur revendication. Cependant, il machina le plan suivant : procurant à toutes ses filles un glaive, il leur ordonna de tuer leur époux la nuit de leurs noces. Toutes obéirent à leur père, sauf Hypermnestre qui épargna son époux, Lyncée. À la vue de son époux, **elle avait soudain été prise du désir d'être mère**. Elle accepta de subir l'étreinte amoureuse afin de concevoir un enfant. Selon une version, les Danaïdes seront tués par Lyncée. Et aux Enfers, **elles sont alors condamnées** à verser éternellement de l'eau dans des tonneaux percés. **Ce châtimement est destiné à leur rappeler l'un des gestes qu'elles ont refusé d'accomplir en rejetant le mariage** et ses rites, dont celui de puiser de l'eau nuptiale qui servira à les purifier avant les épousailles.

Conclusion

Désir amoureux et union sexuelle sont à la base de la procréation.

Mais hommes et femmes ne sauraient assurer cette procréation n'importe comment. L'amour doit être réglé, contenu, maté même en certains cas, notamment chez les femmes, plus exposées à une passion désordonnée.

Chapitre 9 – Divinités techniciennes et héros à « métis »  
p.396s

Athéna

Cette déesse, à certains égards, est la plus difficile à saisir dans tout le panthéon olympien. **Sans doute s'agit-il d'une divinité très ancienne, liée à l'image égéenne de la Dame des Fauves**, qui jouait un rôle de premier plan dans la vie publique et présidait à divers types d'activités, dont la guerre. **Issue vraisemblablement de la préhistoire créto-égéenne**, cette déesse endossa également les attributs d'une divinité de l'activité – surtout de l'activité guerrière – après l'invasion des peuples indo-européens et devint l'Athéna des Grecs.

Invention de l'araire

**Il existe un mythe où Athéna est intimement liée au monde de la culture et c'est pourquoi on a déjà tenté de faire d'elle une déesse de la fécondité.** Mais dans ce champ d'action, Athéna intervient seulement pour **donner aux hommes** un instrument qui leur facilitera le travail de la terre et la récolte de blé. C'est l'invention de l'araire, un type de charrue. Elle n'intervient qu'en technicienne et en aucun cas en principe fécondant.

Commentaire : sauf qu'elle transfère aux hommes le pouvoir de reproduction de la terre, pouvoir détenu par les femmes jusqu'à l'araire...

Chapitre 10 – Puissance et mythes liés à la fécondité et à la fertilité  
p.494s

**Avec le thème de la fertilité et de la fécondité, nous atteignons le cœur de la mythologie gréco-romaine.**

Que la fertilité figure au premier plan des mythologies trouve son illustration dans l'abondance des images que chacune produit pour rendre un culte à ses dieux ou à ses déesses de la fertilité. **Tout ce qui concerne la transmission de la vie est sacré** : en sont de bons exemples **la procession annuelle du phallus** en l'honneur de Dionysos ou le dévoilement des objets sacrés, liés à la figure des organes reproducteurs, lors des mystères de Déméter.

Hadès, le souverain des morts, ce seigneur des morts participait aussi à la fertilité : la mort sera fécondité et source de vie.

Les Romains plaçaient auprès des tombeaux **le dieu Priape** : il symbolisait le passage de l'existence souterraine à l'existence terrestre, et toutes les semences.

Déméter

Déesse des céréales, assure les fonctions de reproduction tant végétale qu'animale et humaine. Mystères de Déméter : le mot « mystère » désigne un type de cérémonie réservant la révélation d'une doctrine liée le plus souvent à la vie future.

**Il faut dire de Déméter qu'elle est une Olympienne un peu mal à l'aise dans l'Olympe. C'est qu'elle serait une ancienne Terre-mère (son nom de Dé-méter voudrait dire précisément terre-mère) qui aurait été la divinité suprême avant l'arrivée en terre égéenne des envahisseurs indo-européens.** Plus tard, Zeus-pater l'aurait emporté sur elle.

Le fait que Déméter se donne la Crète comme pays d'origine n'est sûrement pas dû au seul hasard. Il est intéressant de constater qu'Ulysse lors de son arrivée en Ithaque dit aussi qu'il est originaire de Crète. Dans le mythe de Déméter, certains n'hésitent pas à faire de la Crète le pays d'origine

sinon de la Déesse, du moins du culte d'Éleusis.

On expliquait la renaissance de la végétation chaque printemps : lorsque la vie revenait sur terre, c'est que Perséphone avait quitté la demeure d'Hadès et séjournait à la lumière du jour auprès de sa mère Déméter pour huit mois. L'hiver venu, Perséphone retournait auprès de son époux.

Dyonisos

Au cours de sa vie mythique, il est lui aussi descendu dans l'Hadès et en est revenu avec sa mère. **Il est dieu de la fécondité des animaux et des humains.**

Naissance hors de l'ordinaire. Demi-dieu, fils de Zeus, il est en effet né d'une mortelle. Mais il sera cependant appelé à naître une deuxième fois, **cette fois « dans le sein mâle de Zeus »**, comme le dit Euripide. Sémélé fut foudroyé par la splendeur de Zeus, en étant au sixième mois de grossesse. Zeus sortit l'enfant du sein de sa mère et le coust dans sa cuisse.



### Avant-Propos

L'Homme préhistorique était aussi une femme. Longtemps cette constatation de bon sens n'avait guère effleuré les préhistoriens. Des décennies durant, ceux-ci n'ont livré dans leurs reconstitutions et leurs récits que l'image du héros mâle. [] Certes, les statuettes aux seins énormes et au sexe bien marqué, les figurines sculptées ou gravées et les vulves peintes à l'ocre rouge sur les parois des cavernes, avaient éveillé l'intérêt des spécialistes et la curiosité des amateurs. Mais nul n'avait vraiment songé à penser la place de la femme préhistorique autrement que dans sa fonction de maternité, comme symbole de fécondité, ou comme objet érotique.

Plus récemment, ce sont des ethnologues comme Germaine Tillion et Françoise Héritier qui, à la suite de Margaret Mead et de Claude Lévi-Strauss, ont engagé une réflexion sur la différence des sexes dans les sociétés contemporaines, et la manière dont elle s'enracine loin dans la préhistoire humaine et dans les fondements mêmes de nos sociétés.

Au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, les mouvements féministes se sont emparés de la question de la femme préhistorique pour y trouver la justification de leurs combats, mettant en avant ses rôles possibles comme Déesse, comme mère dominatrice, comme femme active et créative.

Un siècle et demi que la préhistoire existe comme discipline scientifique.

Comment l'archéologie préhistorique, science naguère exercée par des savants mâles et barbus qui se bornaient à décrire et à classer gravement des morceaux de silex, s'est-elle un jour transformée en une science de combat, fer de lance du féminisme militant ?

Nos représentations de la préhistoire impliquent souvent la projection de nos valeurs, de nos préoccupations et de nos rêves.

### Introduction

Un corps de femme sans visage, réduit à l'objet du désir – un ventre, un sexe, la fente d'une vulve, l'entrouverture des cuisses, la courbe d'une hanche. Telle est la femme des origines, la plus ancienne de toutes, récemment découverte dans la grotte de Chauvet près d'Avignon. Trente mille ans avant Courbet.

Des vulves stylisées sur les parois des grottes, des silhouettes féminines gravées dans la roche, des corps gracieux ou plantureux sculptés dans la pierre ou dans l'ivoire, modelés dans l'argile, sont connus depuis le début du Paléolithique supérieur.

La plupart de ces figurations paléolithiques exhibent seulement la partie centrale de leur corps : les traits du visage, le dessin des bras, des mains ou l'extrémité des jambes n'importaient pas, semble-t-il, au peintre.

Ces figurines ont suscité depuis plus d'un siècle bien des interprétations. Pourtant, malgré cela, la question de la place et du rôle de la femme est restée marginale dans les enquêtes sur la préhistoire. Les courants féministes qui se sont développés depuis plusieurs décennies se sont intéressés à la préhistoire, [] depuis les années 1960 les féminismes anglo-saxons ont produit une abondante littérature sur la question.

La femme néolithique elle aussi s'est enrichie de nouvelles approches. L'abondance des figures féminines dans l'art néolithique occidental – du Proche-Orient et du pourtour méditerranéen à la Vallée du Danube – avait depuis longtemps alimenté la thèse du matriarcat primitif, exploitée par toute une tradition de l'anthropologie et de l'archéologie préhistorique, souvent reprise par les préhistoriennes féministes. **Les thèses développées au milieu du 20<sup>e</sup> siècle par James Mellaart sur l'existence universelle d'une religion de la « Grande Déesse » qui, partie des régions du Croissant fertile, aurait régné tout au long des temps néolithiques et trouverait peut-être même ses origines aux temps paléolithiques, ont été invoquées pour éclairer de façon quasi-systématique les interprétations de l'art néolithique. Elles se trouvent aujourd'hui à tout le moins discutées.** Culte d'une déesse unique ou d'un panthéon de divinités ? Religion, magie ou simples représentations de la réalité quotidienne, de la maternité, des gestes d'activités artisanales ? Aux spéculations souvent hasardeuses ou partisans sur l'existence d'une religion de la « Grande Déesse » ou d'un matriarcat primitif tend à se substituer aujourd'hui une réflexion critique.

### Chapitre 1 – Ève et Lucy : les mythes de l'origine

La Genèse propose en fait deux récits successifs : certaines lectures distinguent Lilith, la première femme créée en même temps qu'Adam comme son égale – mais qui le quitte parce qu'il refuse de la traiter comme telle – et Ève, créée ensuite pour « divertir » l'homme, et fabriquée d'une de ses côtes, ou peut-être d'un de ses « côtés » comme le veut la tradition rabbinique.

C'est au début du 19<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent les premiers mouvements féministes, en Angleterre, en France et aux États-Unis. Certaines alors relisent des récits médiévaux inspirés de la Bible pour remettre en avant l'image de Lilith, la première femme créée à l'égal de l'homme.

Note n°8 : L'histoire de Lilith ainsi racontée trouve son origine dans un commentaire juif médiéval de la Bible intitulé *L'Alphabet de Ben Sina* – un ouvrage dont les rapports avec les courants conventionnels du judaïsme sont pour le moins problématiques (voir J.Dan, *The Hebrew Story in the Middle Age*, Jerusalem 1974 et J.D.Eisenstadt, ed *Ozar Midrashim*, Israël, n.d.)..

### Chapitre 3 – La vie sexuelle au Paléolithique

Les « Trois Grâces » de l'abri du Roc-aux-Sorciers en Vienne – seule la partie médiane de leur corps est représentée. 15 000 av. J.C.

Si l'art paléolithique livre des images qui semblent évoquer la sexualité, leur interprétation est souvent délicate. Dans son déchiffrement même, il est un lieu privilégié de projection de nos propres cadres mentaux sur les cultures des hommes du passé.

L'art paléolithique représente, dans ses gravures et ses peintures rupestres, des animaux aux caractères sexuels souvent apparents : juments gravides, fourreau pénien des bisons... Les formes humaines sont plus rares, mais l'art mobilier comme l'art rupestre livrent, dès l'aube du Paléolithique supérieur, **des figures humaines dont le sexe est clairement marqué, et dont l'évocation est parfois réduite à la seule représentations des parties sexuelles.**

Grotte Chauvet, la plus ancienne connue – 28 000 à 30 000 av. J.C. – elle livre, à côté des thèmes habituels du bestiaire, plusieurs images réalistes ou schématiques **évoquant les formes féminines** – images que l'on retrouvera, **inlassablement répétées**, tout au long du Paléolithique supérieur.

Trente mille ans avant nous, dès les premiers temps de la présence d'*Homo sapiens* en Europe occidentale, ces figures de femmes inaugurent un véritable genre qui se perpétue sous des formes variées, gravées, peintes ou sculptées, tantôt plus stylisées, durant tout le paléolithique supérieur. Les statuettes aux formes abondantes de la période gravettienne (27 000 à 20 000 av. J.C.) sont connues dans toute l'Europe occidentale depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

À la fin du paléolithique supérieur, au Magdalénien (16 000 à 9 000 av. J.C.), l'art donne à voir de nombreuses figures féminines, sculptées, gravées, diverses dans leurs styles comme dans leurs thèmes : les « femmes-bisons »... têtes ou silhouettes. Ces représentations sont généralement plus sveltes.

Ce « renversement » de l'interprétation a conduit à reconnaître comme des images phalliques d'autres objets sculptés du Paléolithique supérieur, tels que les longs bâtons d'ivoire ornés de « seins » de Dolni Vestonice... donnés naguère pour des figures stylisées de femmes.

Pour Leroi-Gourhan « on ne connaît aucune scène d'accouplement humain dans tout l'art paléolithique, **ni même aucun cas où une figure humaine ithyphallique soit au voisinage immédiat d'une figure féminine** ».

L'abbé Breuil voulut voir dans l'art rupestre une expression religieuse et magique, liée au mode de vie des grands chasseurs du Paléolithique. Pour lui, l'art serait toujours lié au désir de fécondité ou aux rites de la chasse, c'est-à-dire à la préoccupation de la survie du groupe... « magie de reproduction du gibier »...

**L'idée que l'art paléolithique évoque dans ses représentations féminines une magie de fécondité est pourtant controversée.** Car si cette hypothèse est acceptable pour la reproduction du gibier, condition de **survie du chasseur**, elle est discutable en ce qui concerne la reproduction humaine : un tel besoin de fécondité est-il concevable au sein d'une société de chasseurs-cueilleurs ? Les études ethnologiques ont mis en évidence, au contraire, la nécessité d'espacer les naissances dans ces groupes nomades.

Commentaire : a-t-on testé l'hypothèse, non pas du souhait d'une « grande » fécondité, mais d'une reproduction / descendance suffisante pour assurer les services aux esprits des morts. D'autre part, les représentations vulvaires féminines pouvait être un langage permettant une re-vie / renaissance aux esprits, qu'ils soient humains ou animaux. Enfin, si les sociétés de chasseurs-cueilleurs ne souhaitaient pas se reproduire, la pratique de l'infanticide n'aurait-elle pas été totale ?

Certaines statuettes paraissent bien évoquer la grossesse. De nombreuses statuettes paléolithiques représentent avec un certain réalisme des femmes enceintes ou en position d'accouchement. Deux préhistoriens américains, Randall White et Michael Bisson, ont réétudié l'ensemble des quinze statuettes gravettiennes de Grimaldi []. Il est selon eux « impossible d'échapper à la conclusion que leur référent primaire correspond aux dernières étapes de la grossesse et de l'enfantement ». Se référant à des pratiques et des rituels des peuples actuels de l'Arctique, ils avancent que ces objets, souvent de petite taille et dont certains ont été perforés pour être suspendus en pendentifs, pourraient être des amulettes, utilisées par les chamans pour faciliter l'accouchement, « événement à la fois chargé d'émotions et potentiellement dangereux ». Il s'agirait alors moins de favoriser la fertilité que de protéger la femme des risques que comporte la mise au monde d'un enfant.

Commentaire : s'agit-il « de protéger la femme des risques que comporte la mise au monde d'un enfant » ou plutôt de « faciliter l'accouchement » comme le dit le début du texte, voire de protéger la naissance de l'enfant lui-même, pour rendre service aux esprits et éviter leur mécontentements ? Ces peuples pratiquent le chamanisme dont la fonction est de communiquer et d'interagir avec les esprits.

## Symbolisme et dualité des sexes

André Leroi-Gourhan. Son approche à partir de 1958, s'est orientée vers la lecture d'un système symbolique qui, sans rapporter directement ces figures à une fonction magique, inclut la différence sexuelle au principe d'un système de pensée complexe [] tenter de déchiffrer les images comme un « texte » cohérent [] la grotte peut être appréhendée comme un texte à déchiffrer.

L'étude du « vocabulaire » de l'art rupestre révèle que représentations réalistes et figures géométriques coexistent dès l'origine dans l'art paléolithique : Leroi-Gourhan interprète les figures « abstraites », le plus souvent négligées, comme des représentations plus ou moins stylisées d'attributs sexuels. **Les signes géométriques peuvent être regroupés en deux séries : d'un côté, les « figures ovales, triangulaires, scutiformes, pectiniformes, en grille ou claviformes » dérivent de la figure d'un corps de femme ou du sexe féminin. Des représentations symboliques de l'homme ou du phallus se reconnaissent dans « les signes à rameaux, en bâtonnets, en doubles lignes, en séries de points ».**

L'association des symboles féminins au bison en fait un couple à valeur féminine, tandis que les symboles masculins semblent systématiquement associés à l'image du cheval. Le couple bison-cheval se retrouve, de façon constante, sur les parois dégagées et centrales.

## Chapitre 4 – Les avatars du matriarcat

La Vénus de Willendorf – cette figurine aux formes imposantes – dont le type se retrouve dans toute l'Europe gravettienne – a justifié la thèse d'un « règne de la Mère », 24 000 av. J.C.

Les sociétés préhistoriques étaient-elles matriarcales ?

Ce thème remonte à l'Antiquité grecque. L'idée matriarcale fut reprise à l'aube du 18<sup>e</sup> siècle, appuyée sur des observations ethnologiques et sur la lecture de l'histoire et des mythes de l'Antiquité, avant de resurgir massivement dans l'anthropologie et l'archéologie préhistorique du 19<sup>e</sup> siècle. Elle est aujourd'hui encore controversée.

La Vénus de Galgenberg – site d'habitation de chasseurs paléolithiques – **la plus ancienne de toutes les statuettes féminines connues – la vulve est nettement marquée** – 30 000 av. J.C.

Le « Droit maternel »

En 1724, un jésuite missionnaire en Amérique, le père Lafitau, observa chez les Iroquois des formes de gouvernement des femmes. Dans ses *Mœurs des sauvages américains* il compare la 'gynécocratie' des Hurons et des Iroquois à celle des anciens Grecs ou des Égyptiens.

Bien plus fondamentale est la réflexion qu'a menée à cet égard le juriste bâlois Johann-Jakob Bachofen. Sur la place de la femme dans la préhistoire du genre humain, tel était le titre initial du livre qui formula et défendit avec le plus de force l'idée matriarcale au 19<sup>e</sup> siècle. Cet œuvre

finalement intitulée *Le droit maternel* est un ouvrage de plus de 1300 pages, écrit entre 1856 et 1858 et publié à Bâle en 1861, qui expose et défend l'idée d'un matriarcat primitif antérieur aux formes patriarcales des civilisations actuelles. Prépare un ouvrage inspiré d'une réflexion sur **le monde funéraire** de l'antiquité gréco-romaine, *La Symbolique des tombes* (1859).

Ce que les histoires et les mythes antiques racontent, c'est le rôle essentiel qu'ont joué les femmes dans l'histoire première de l'humanité.

« À la prépondérance de l'homme, fondée sur un abus de sa force physique, **la femme oppose la dignité de sa maternité** élevée à la souveraineté ».

On trouve dans le théâtre d'Eschyle et d'Euripide le témoignage d'un conflit naissant entre les valeurs de la gynécocratie et celles du patriarcat dans la Grèce antique. Dans l'*Orestie* d'Eschyle, le Dieu Apollon vient au secours d'Oreste : contre les Erynies, il fait valoir le droit du père dans la procréation, « ce n'est pas la mère qui engendre celui qu'on appelle fils. Elle ne fait que nourrir et porter en elle la vie nouvelle. C'est l'homme qui féconde ». Le droit ancien (celui de la mère, représenté par les Erinyes) et nouveau (celui d'Apollon, qui incarne le droit du père), sont ici en présence. « La représentation d'Eschyle met en scène le combat du droit maternel et du droit paternel » et ce dernier finit par triompher. Bachofen affirme que le sens de l'histoire humaine exige que le droit maternel soit aboli au profit de celui du père : l'histoire de l'humanité est du passage nécessaire du féminin au masculin, du corps à l'esprit.

L'énorme ouvrage fut vivement critiqué, en particulier pour sa méthode, qui invitait à lire les mythes comme véritables documents historiques. Le livre de Bachofen rencontra cependant un certain écho : il fut lu et célébré par les féministes de cette fin de siècle, et une première traduction française fut publiée par un groupe d'études féministes en 1903, proposant une lecture militante de l'idée matriarcale, **envisagée comme un idéal social à reconquérir – idée qui allait être maintes fois reprise dans la pensée féministe du 20<sup>e</sup> siècle.**

L'évolution de la famille

Allant bien au-delà des méditations du maître (Darwin qui évite de céder à la spéculation « le mode de développement du lien conjugal est, dit-il, un sujet obscur »), une école d'anthropologues se réclamant de lui prôna, à partir de 1860, l'« évolutionnisme culturel ».

La seule filiation reconnaissable étant la descendance maternelle, les sociétés humaines les plus anciennes durent donc être matrilineaires.

L'Américain H.Lewis Morgan [] son grand ouvrage, *Primitive Society* date de 1877. Chercheur de terrain, grand connaisseur des Indiens d'Amérique, Morgan avait étudié l'organisation clanique des tribus indiennes et y avait décelé, dans la manière de nommer les parentés, des désignations en discordance avec les relations familiales réelles qu'entretenaient les membres de ces tribus. Il découvre ainsi, derrière l'organisation clanique de droit paternel, des formes plus anciennes de mariage par groupe et d'autres, plus anciennes encore, caractéristiques de l'organisation primitive de la « *gens* maternelle », c'est-à-dire de formes familiales fondées sur la transmission matrilineaire et le matriarcat.

Le matriarcat et l'archéologie soviétique

Piotr P.Efimenko, dans un célèbre article de 1931 intitulé « Signification de la femme à l'époque aurignacienne », avance l'idée que les représentations féminines caractéristiques de cette époque incarnent à la fois le rôle social et économique de la femme dans ces cultures, mais aussi son rôle spirituel, comme support iconique d'une idéologie dominée par les femmes-mères, au sein d'une organisation sociale de type matriarcal. [] « Femme gardienne d'une puissance magique capable d'assurer le bon déroulement d'une des principales activités de subsistance – la chasse ».

L'archéologue Zoia A. Abramova ajoute que dans les sites russes la statuaire gravettienne associe figures féminines et représentations de silhouettes de mammouths. Les statuettes féminines sont toujours trouvées à proximité de grandes quantités d'ossements de mammouths.

Matriarcat, matrilinearité ou matrilocalité ?

L'idée matriarcale revint en effet sur le devant de la scène dans l'archéologie du Néolithique du milieu des années 1960 : ce qui est en jeu alors, c'est la construction de l'image (du mythe) de la « Déesse Mère » comme base de la civilisation occidentale. L'archéologue anglais James Mellaart et l'anthropologue américaine Marija Gimbutas sont sans doute de ceux qui ont le plus œuvré pour défendre cette thèse au cours de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Gimbutas voit dans les Vénus paléolithiques les premières images de la « Grande Mère », figure cosmogonique, symbole universel de fécondité, qui se retrouve jusqu'au Néolithique et à l'âge de Bronze dans toute l'Europe : ces sociétés dont les religions auraient été fondées sur le culte d'une « Grande Déesse » auraient connu, de manière continue jusqu'à une époque relativement récente, des formes de pouvoir matriarcales et des formes de transmission matrilineaires. La thèse du matriarcat primitif, portée en avant par les féminisme américain, rencontre ainsi curieusement les spéculations des archéologues soviétiques des années 1930. Elle s'appuie surtout sur une lecture des représentations féminines dans l'art préhistorique.

Mais évoquer les délices du règne de la Mère suppose aussi que l'on explique sa disparition. Certains théoriciens pensent que la domination féminine a pu se prolonger jusque tard dans le Néolithique : si l'agriculture fut sans doute inventée par les femmes, traditionnellement adonnées à la cueillette et au jardinage – les hommes auraient ensuite pris le pouvoir et exercé une domination sur les femmes quand ces travaux devinrent physiquement plus durs, au moment de l'invention de l'araire (les premières représentations connues de cet instrument agricole datent de 3500 avant notre ère, en Mésopotamie).

Pour Gimbutas, la fin du matriarcat serait liée à l'irruption de la violence dans un monde harmonieux et paisible. Elle croit trouver les traces, au début de l'Âge du Bronze, entre 4300 et 2800 ans av. J.C., de l'invasion du monde occidental par des peuples venus de l'Est, armés de métal, qui mirent fin à l'heureux temps du matriarcat. « Tandis que les cultures européennes coulaient des jours paisibles et atteignaient une véritable apogée dans l'art et l'architecture au 5<sup>ème</sup> millénaire avant J.C., une culture néolithique très différente, avec des chevaux domestiques et des armes de mort, émergeait dans le bassin de la Volga, dans la Russie du Sud ». L'anthropologue californienne ajoute : « Nous vivons encore sous le joug de cette invasion masculine agressive, et nous commençons seulement à découvrir que nous avons été dépossédés de notre héritage européen authentique (des cultures à dominance féminine, non violentes, centrées sur la terre) ».

Cependant, la revendication d'un passé matriarcal, qui fit partie un temps des mots d'ordre de certains courants féministes français et américains, fut soumise à une sévère critique de la part d'autres qui l'ont récusée comme un rêve utopique, une construction idéologique. Reprenant une critique formulée par Simone de Beauvoir, l'anthropologue américaine Joan Bamberger écrit en 1974 : « Parce qu'aucune matriarchie n'existe aujourd'hui nulle part, et parce que les sources primaires qui en rendraient compte font totalement défaut, l'existence et la constitution de sociétés dominées par des femmes ne peuvent être qu'hypothétiques. Cette absence de preuves n'a cependant pas dissuadé les chercheurs et les vulgarisateurs de voir dans le concept de matriarcat primitif la raison d'être d'un ordre social nouveau, dans lequel les femmes peuvent et doivent prendre le contrôle de rôles politiques et économiques importants. » Invoquer le mythe du matriarcat primitif peut être aussi un moyen de reléguer le pouvoir des femmes dans un passé perdu, et ainsi de

cautionner l'état présent des rapports de hiérarchie et de domination des femmes par les hommes. Aux féministes, il importe dès lors de détruire le mythe, non de le cultiver.

## Chapitre 5 – Les mythes de la Grande Déesse

### Portraits de femmes

Dans la lointaine préhistoire : seules quelques statuettes féminines paléolithiques, à Brassempouy en France, à Kostienki en Russie, à Dolni Vestonice en Moravie, possèdent un visage. Les figures féminines préhistoriques sont surtout caractérisées par leur aspect conventionnel, stylisé, **presque abstrait**. Beaucoup de ces têtes de femmes sont en effet sans regard : la tête est à peine figurée, amincie et réduite à un triangle, ou au contraire énorme et globuleuse. Mais dans les corps nus de ces femmes, les attributs sexuels, le contour des seins, la proéminence du ventre et des fesses, **la fente de la vulve, sont soulignés avec une extraordinaire insistance [] insistance sur les parties du corps liées à la reproduction []** ont suscité l'idée que ces représentations féminines étaient en rapport avec un culte de la fertilité incarné par une « Grande Déesse » qui aurait perduré, depuis l'aube du Paléolithique supérieur, il y a 30 000 ans jusqu'à la fin du Néolithique, voire même jusqu'à l'époque historique.

S'agit-il d'une thèse scientifiquement fondée, ou bien d'un mythe parmi tant d'autres qui imprègnent notre vision de la préhistoire ? **Elle se trouve aujourd'hui controversée**, récusée par les archéologues et souvent par les féministes mêmes. Si elle est encore défendue par certains, d'autres lui opposent des regards plus diversifiés sur ces images de femmes, et tentent de les élucider dans leur variété même, en proposant d'autres significations possibles.

### La Déesse

L'idée d'un culte de la « Grande Déesse » qui aurait régné sur les civilisations préhistoriques se fonde surtout sur l'existence d'une très grande abondance d'images féminines peintes ou gravées, de figurines de pierre, d'argile modelé ou de terre cuite qui se retrouvent du rivage de l'Atlantique à la Russie, au Moyen-Orient et dans tout le pourtour méditerranéen.

Commentaire : il faut aussi mettre en relation cette hypothèse avec d'autres données, comme l'existence incontestable de l'idéologie de reproduction liée aux esprits des morts, donc l'enjeu crucial du pouvoir de faire passer les esprits, humains ou animaux, dans le monde des vivants, par la vulve.

Déjà émise par les archéologues du 19<sup>e</sup> siècle qui avaient exploré les sites paléolithiques, cette thèse fut reprise au milieu du 20<sup>e</sup> siècle par ceux qui, dans les premiers établissements sédentaires du Moyen-Orient – en Anatolie, en Israël et en Syrie – dans les sites néolithiques de la vallée du Danube à Vinca et Cucuteni, dans les premiers villages du pourtour et des îles de la Méditerranée, de la Sardaigne à Chypre et à Malte, dans les localités du rivage atlantique, en Espagne, au Portugal et en France, exhumèrent des figurations féminines aux caractères sexuels accentués. A travers l'immensité du temps et de l'espace, à travers les multiples variations thématiques et stylistiques de ces figurines, ces innombrables représentations traduiraient invariablement une vision religieuse fondée sur le culte d'une (ou de plusieurs) divinités féminines. L'idée d'une religion de la « Grande Déesse » s'associe, pour les préhistoriens qui la soutiennent, à celle d'un culte de la fécondité chez des peuples qui, les premiers au monde, s'adonnèrent à la culture du sol et à l'élevage d'animaux domestiques. Cette interprétation s'est nourrie des théories de l'ethnologue anglais Frazer, qui souligne l'importance des cultes primitifs de la régénération et du renouveau de la vie.

Cette religion de la « Grande Déesse » serait ainsi liée à des formes de transmission matrilineaires. Cette construction des archéologues s'imposa dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, elle était applicable selon eux à l'ensemble des cultures préhistoriques. Elle trouvait son inspiration (et sa légitimation) dans la lecture des mythes égyptiens ou grecs et dans le panthéon de leurs divinités féminines – Isis, déesse égyptienne de l'amour maternel et de la fidélité conjugale, Athéna, déesse grecque de la guerre et de la sagesse, Artémis, déesse de la chasse, Déméter et Perséphone qui règnent sur les fruits de la terre et les enfers, déesses du cycle de la vie et de la mort...

D'un autre côté, nombreux furent les archéologues qui tentèrent d'ancrer leur lecture des symboles néolithiques dans le passé le plus ancien de l'*Homo sapiens*.

**Mais comment soutenir la thèse de la continuité de cette tradition, dès lors que les statuettes aux formes opulentes cessent d'exister assez tôt au Paléolithique supérieur, remplacées au Magdalénien par des gravures ou des sculptures en ronde-bosse représentant des silhouettes de femmes plus sveltes ?** Comment justifier, plus encore, l'idée d'une continuité, si l'on sait que les cultures mésolithiques, qui, à partir de 10 000 ans avant J.C., succèdent dans toute l'Europe à celles de chasseurs-cueilleurs du Paléolithique, n'ont guère livré dans leurs représentations artistiques que quelques silhouettes graciles de femmes, souvent engagées dans des activités quotidiennes, telle que la récolte du miel ? Il est impossible, à considérer l'art mésolithique, d'y reconnaître la trace d'un lien maintenu entre les traditions des chasseurs d'il y a 22 000 ans et les cultures paysannes qui naissent au Moyen-Orient à partir de 10 000 av. J.C., puis en Europe occidentale deux ou trois millénaires plus tard... Il est contradictoire en outre d'arguer à la fois d'un changement radical des modes de vie chez les premiers agriculteurs sédentaires, et d'une continuité des symboles depuis les nomades du Paléolithique jusqu'aux agriculteurs de la fin du Néolithique. Il est peu plausible enfin que les Paléolithiques se soient attachés à magnifier la fécondité des femmes : on a vu que le contrôle de la fécondité et l'espacement des naissances sont une nécessité vitale pour les peuples nomades vivant de la chasse et de la cueillette.

Commentaire : une réponse cohérente à ces différentes questions est la continuité de l'idéologie de reproduction, elle-même durablement liée aux croyances dans les esprits des morts. Il s'agit de s'assurer une descendance, et pas forcément d'être « fécond à l'extrême »

Après l'abbé Breuil, l'archéologue James Mellaart développa ses thèses sur la « Grande Déesse anatolienne ». A la suite des fouilles de Mellaart (1958-65), la mythologie de la « Grande Déesse » connut un regain de popularité et ses interprétations furent indéfiniment reprises, répétées, déclinées.

La « révolution néolithique » n'a pas eu lieu d'un coup [] processus dont la chronologie est différente selon les régions, d'un mouvement très lent, qui, commencé au Proche-Orient, en Anatolie, en Europe centrale (Grèce, Serbie, Bulgarie, Roumanie...), se développe aussi dans les îles de la Méditerranée. **Quoi qu'il en soit, on ne peut éluder le problème de la signification (unique ou plurielle ?) de cet attachement à représenter l'image féminine**, parfois associée à celle d'un homme, ou à celle d'un enfant.

C'est à partir du Proche-Orient et de l'Asie mineure qu'aurait pénétré la « religion de la Déesse » dans tout le monde occidental.

Idole de Malte, qui fut au Néolithique le lieu d'une culture originale, **peut-être fondée sur un culte voué aux femmes**. Des statuettes féminines de dimensions variées ont été découvertes dans les « temples » mégalithiques de l'archipel maltais. Elles sont généralement caractérisées par leur embonpoint, leurs membres potelés et la petitesse de leurs extrémités.



L'idée d'une unité occidentale, voire mondiale, du culte de la Déesse aux temps préhistoriques a été fortement soutenue, depuis les années 1960, par l'ethnologue californienne Marija Gimbutas, qui a plaidé jusqu'à sa mort en 1998 pour l'homogénéité idéologique et religieuse du monde néolithique.

**Pour Gimbutas, les Vénus paléolithiques et les idoles néolithiques sont des images de la « Grande Mère », figure cosmogonique, symbole universel de fécondité, qui se retrouve dans toute l'Europe jusqu'à l'âge du Bronze : ces sociétés, dont les religions auraient été fondées sur le culte de la « Grande Déesse », auraient connu de manière continue jusqu'à une époque relativement récente, des formes de transmission matrilineaire et de pouvoir matriarcal.**

M. Gimbutas fait une lecture des « mythes préhistoriques ». « La religion de la déesse a existé bien plus longtemps que le christianisme, et laissé une empreinte indélébile sur la psyché humaine », écrit-elle. Les signes que l'on voit apparaître déjà dans la peinture ou la gravure paléolithiques (vulves, triangles, chevrons, zigzags, méandres, cupules) sont associés à ces différentes figures de la déesse, et les caractérisent.

Les thèses de Gimbutas, qui représentent sans doute la tentative la plus poussée pour penser l'unité du monde préhistorique, restent néanmoins fragiles par l'universalité qu'elles postulent et par leur méthode de déchiffrement. Après avoir été célébrées par les féministes américaines des années 1970, les théories de la « Grande Déesse » furent ensuite mises en cause, du point de vue même du féminisme. Produire une explication univoque, homogène, pour des objets si divers dans l'espace et le temps [] relève d'une démarche archéologiquement discutable, qui délaisse au profit de généralités abusives les détails significatifs. De fait, ces lectures sont souvent biaisées par le regard de l'interprète, qui non seulement impose une signification au départ, mais aussi sélectionne le matériel propre à l'éclairer et délaisse les objets plus ordinaires.

Rôles et statuts de la femme néolithique

Statuettes : celles du Néolithique de Crète, par exemple, ne sont pas toujours sexuées, et la majorité d'entre elles n'est pas féminine.

## Chapitre 6 – La nouvelle donne : féminismes en préhistoire

En 1949, Simone de Beauvoir publie *Le Deuxième Sexe*. S'appuie sur quelques anecdotes pour affirmer que « la société a toujours été mâle ; le pouvoir politique a toujours été aux mains des hommes ». Les élucubrations de « Baschoffen » sur le matriarcat, tranche Beauvoir, sont des absurdités. Son ignorance en matière d'évolution humaine et d'archéologie préhistorique dans la France du milieu du siècle est remarquable.

L'ethnologue Germaine Tillon situe l'origine de leur oppression (des femmes) au Néolithique... quand la sédentarisation vit apparaître, avec l'abondance nouvelle des ressources alimentaires et la nécessité de conserver ces richesses dans la famille, avec la possibilité de faire naître beaucoup d'enfants pour travailler et occuper la terre, ces comportements endogames qui visent idéalement à produire et à se reproduire « entre soi », et dont les femmes surveillées, emprisonnées, voilées, vouées au foyer et à la maternité, sont les principales victimes.

Hommes chasseurs et femmes collectrices

C'est aux États-Unis où, à partir des années 1950, les mouvements féministes connaissent un essor considérable, que la préhistoire apparaît véritablement comme le lieu d'ancrage d'une approche militantes. Dès les années 1930, Margaret Mead avait engagé une réflexion sur la nature de la division sexuelle des rôles sociaux. Critiquant la validité biologique de cette division, l'ethnologue américaine soutenait que les rôles réputés féminins et masculins étaient essentiellement matière de

conventions culturelles : ils sont dans toutes les sociétés l'objet d'un apprentissage.

Pour la première fois dans les années 1970, une génération d'éthologistes et d'anthropologues femmes (Diane Fossey, Jane Goodall, Adrienne Zihlman et Nancy Tanner...) [] désormais à leurs yeux, le modèle de l'« homme chasseur » allait se révéler caduc. Émergence d'une anthropologie préhistorique féministe [] modèle de la « femme collectrice ».

Il fallait désormais imaginer aux périodes les plus anciennes des groupes à dominance féminine, au sein desquels étaient rassemblés les enfants, les hommes n'étant présents que de façon périphérique, et acceptés seulement dans la mesure où ils étaient désireux de collaborer à la survie du groupe.

À l'origine était la femme – centrale, active, dominante. C'est ce pouvoir ancestral qu'il s'agit de reconquérir. Si certaines de ces thèses pouvaient paraître forcées, c'est qu'elles redressaient le balancier et visaient à ouvrir de nouvelles voies de recherche dans un domaine qui, sous couvert d'universalité, était en réalité colonisé par les hommes depuis des lustres. Pourtant, ce modèle de « La femme collectrice » exalté tout au long des années 1970, fut considéré par la communauté plus large des anthropologues comme outré, peu recevable.

Trouver les femmes

Les préhistoriennes anglo-saxonnes des années 1980 (s'efforcent) de 'trouver' les femmes [] sans présumer d'avance de leur importance.

L'idée que l'art rupestre préhistorique a pu être réalisé par et pour des femmes trouverait une preuve dans certaines pratiques des Aborigènes australiens, chez qui **l'art sacré est parfois réservé aux femmes**.

### Conclusion : Mythe et réalité de la femme des origines

Ces nouveaux regards et les débats qu'ils ont suscités trouvent en partie leur origine dans des découvertes de terrain, qui ont mis au jour des squelettes fossiles identifiés comme féminins, des œuvres d'art préhistoriques représentant des femmes. Peintures, gravures et statuettes paléolithiques, tombes et ornements, manifestent à tout le moins l'importance accordée à cette moitié de l'humanité pendant cette longue période de son existence.

### Le tournant patriarcal – La mise en place de la domination masculine

Dès les premiers écrits de l'histoire, sumériens et égyptiens, les grands mythes racontent la prise de pouvoir du Masculin sur ce pouvoir Féminin de reproduction, racontent la mise en place progressive des patriarcats, sociétés organisées au service de la paternité, par la domination du masculin sur le féminin.

#### *Légende :*

. les mots en style **gras** ont été soulignés par moi

. les « Commentaires » sont de moi

. les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

La présente annexe se focalise sur la mise en place concrète de la domination masculine – quand, comment, quelles conséquences de l'idéologie de reproduction sur l'organisation sociale –, et non sur les récits mythiques de ce tournant patriarcal (l'analyse des mythes est réservée à l'annexe 4d).

Bien entendu, lorsque le mythe est un outil majeur de cette domination et de l'infériorisation des femmes, il est évoqué.

Ce qu'il importe de voir, c'est que la mise en place de la domination masculine est toujours une lutte pour s'approprier le pouvoir de reproduction des femmes et l'en déposséder : il faut pouvoir affirmer que c'est l'homme qui engendre, que la femme n'y tient qu'un rôle mineur.

L'idéologie de reproduction est cause de la domination masculine, la condition en est un récit du pouvoir de l'homme dans l'engendrement. L'ethnologie donne encore des exemples vivants de cette séquence dont on trouve les traces dans l'histoire, les mythes et la préhistoire.

L'exemple le plus radical en est sans doute le peuple des Baruya de Nouvelle-Guinée. Après s'être emparés du pouvoir de reproduction des femmes confinées à une soumission esclavagiste, les hommes font du sperme la source de tout engendrement et ils le font ingurgiter aux grandes étapes de la vie : à la jeune mariée pour lui donner du lait nourricier comme au garçonnet pré-pubère pour son développement.

Mise en place réelle des patriarcats :

p.301 – TODD, Emmanuel, *La diversité du monde – Famille et modernité*, 1983

p.301 – *Encyclopédie des religions*, LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000

p.312 – BADINTER, Elisabeth, *L'Un est l'autre*, 1986

Motivation et légitimation culturelle du pouvoir masculin :

- p.318 – GODELIER, Maurice,  
« Mythes et légitimations idéologiques de la domination masculine », 2006  
*La production des Grands Hommes*, 1982  
*Au fondement des sociétés humaines*, 2007
- p.325 – PALMA, Milagros, *La femme nue ou la logique du mâle*, 1986
- p.327 – HÉRITIER-AUGÉ, Françoise, *Masculin / Féminin, la pensée de la différence*, 1996
- p.337 – HÉRITIER, Françoise, *Hommes-Femmes, la construction de la différence*, 2005

TODD, Emmanuel, *La diversité du monde – Famille et modernité*, Seuil, 1984 (1983)

p.17

La diffusion du type [de famille] communautaire est donc aussi celle du principe patrilinéaire, de la supériorité masculine. Une telle interprétation renvoie à un débat anthropologique classique, amorcée par Bachofen en 1861 dans son *Mutterrecht* réflexion puissante et parfois aventurée sur l'existence d'un stade matriarcal antérieur au stade patriarcal. Le travail que nous avons réalisé avec Laurent Sagart confirme, après bien d'autres, l'hypothèse d'une évolution, à une époque fort ancienne, menant d'un statut élevé de la femme (mais non dominant comme le croyait Bachofen) à une situation abaissée.

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

INDE

Les origines : de la religion védique aux Upanisad

Alyette DEGRÂCES

p.869-870

Bien que l'histoire ait donné la primauté à la religion aryenne dans sa progression vers le Sud, ce qui lui était antérieur ne cesse pas d'exister.

La nécropole néolithique de Merhgarh, au **VI<sup>e</sup> millénaire**, montre des tombes orientées est-ouest, et des figurines animales ou humaines, **la Grande Déesse que le peuple aryen semblera ignorer.**

La religion védique [des aryens] :

p.880

**Le prêtre appelé brahman (au masculin).**

p.887-888

L'hymne au **Puruṣa (Homme cosmique)** : présente certaines thèmes essentiels de la pensée védique : monde et société reposent sur un sacrifice primordial qui instaure un ordre en définissant hiérarchies et déterminations multiples et qui, par la médiation rituelle, restaure l'unité première.

**L'homme védique devra renouveler ce sacrifice originel, afin de maintenir le monde** dans sa cohésion et son unité. **Les brahmanes naissent de la bouche du Puruṣa** démembré, les guerriers de ses bras, les cultivateurs/artisans de ses cuisses et les serviteurs de ses pieds.

p.895-897

**Au milieu du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère des mouvements spirituels rompent avec la tradition aryenne et védique.** Fort élan religieux différent du védisme, où le culte de la nature pré-indo-aryen a sa place, « **victoire religieuse du sol** », qui impose **le culte de la grande déesse et de Śiva**, la zoolâtrie, les formes phalliques...

Le brahmanisme introduit un aspect féminin sans doute hérité de la civilisation de l'Indus. **Déesse ou Grande Déesse, cette figure offre l'aspect de mère ou de groupe de mères, de matrice, enfin de cette « énergie » ou śakti (de ŚAK « pouvoir ») liée au principe dont elle est la puissance indicible.**

p.1003

Le système des castes

Ce système proprement indo-européen s'est inscrit progressivement dans l'Inde entière, sur un **sol non aryen aux valeurs matriarcales** que révéla la civilisation de l'Indus.

Au niveau de la pensée, s'est formé un savant et profond tissage **permettant de réintégrer le modèle matriarcal à l'intérieur des valeurs spirituelles des Indo-Européens.**

Le shivaïsme

Ysé TARDAN-MASQUELIER

p.914-915

Le *liṅga*, le **phallus dressé**, est le symbole majeur du shivaïsme. Signe auspiceux, il marque de son omniprésence la religiosité populaire. **Le *liṅga* renvoie à l'origine, au Père, à ce qui précède, au *bindu* (« point limite » ou « semence »), avant l'instant de la manifestation. Śiva est appelé « l'Être primordial, la Semence de l'univers ».**

L'hindouisme moderne

Annie CAHN

p.1005-1006

Rammohan Roy le précurseur (1772-1833)

Le progrès de la société indienne tout entière passait par l'amélioration de la **condition de ces femmes, maintenues par les hommes dans un état servile** : illettrées, dépourvues de droits à l'instruction et à la propriété, mariés avant la puberté, limitées dans leurs mouvements par la pratique du *purdah* (port du voile ; le *purdah* ou *parda* n'était et n'est encore obligatoire que dans les familles musulmanes très orthodoxes), poussées au suicide après leur veuvage par la pratique de la *sati* (coutume hindoue qui obligeait les veuves à monter sur le bûcher de leur mari).

PFIRSCH, Luc, Les religions antiques du proche et du moyen-orient : la religion égyptienne

p.35

Nombreux cultes [] apparus dans la vallée du Nil tandis que les populations nomades préhistoriques se sédentarisèrent. Avec cette sédentarisation puis, surtout à la fin du quatrième millénaire, avec l'unification du pays et la naissance d'un état centralisé disposant de l'écriture, c'est autour de l'idéologie royale et de la **place centrale du roi-dieu**, plus tard nommé Pharaon, que se structurent les grandes traditions religieuses. [Sans doute vers 3100-2700] mise en forme des traditions mythiques, cherchant à donner une vision cohérente de l'univers et de son fonctionnement autour du roi, incarnation d'Horus, le dieu faucon de Hiérakonpolis d'où les premiers monarques semblent originaires.

p.38

Quelles que soient les écoles et les traditions locales, elles se réfèrent toutes à cette idée fondamentale de l'Un qui génère le multiple : le dieu créateur est [] autogène []. A Héliopolis, berceau d'une des plus anciennes et célèbres traditions, le demiurge Atoum [] **crache ou se masturbe** pour faire naître **de sa salive ou de son sperme** le premier couple divin.

ARNAUD, Daniel, Les religions antiques du proche et du moyen-orient – Mésopotamie

p.56

On connaît environ trois mille trois cent divinités pour la Mésopotamie.

p.57

**Inanna, sans doute la « Dame du Ciel », était à l'origine une déesse liée au palmier, donc à la fécondité.** [] Les Assyriens et les Babyloniens héritèrent de cette situation [] Inanna, invoquée désormais sous le nom d'Ishtar, assumait les pouvoirs de plusieurs déesses [] : toujours divinité de l'amour elle fut en même temps celle de la guerre.

p.58

La Genèse se termina par la création de l'humanité [qui se] multiplia tant qu'à son tour elle importuna les dieux []. Le Déluge [] allait exterminer la race humaine, mais ses responsables s'étaient ainsi, étourdiment, privés des offrandes []. Restaient heureusement des survivants : une famille réfugiée dans une arche []. La royauté redescendit à nouveau du ciel et commença le temps des héros (Gilgamesh était le plus connu).

p.64

**Jusqu'au début du deuxième millénaire avant notre ère, les femmes en Babylonie jouèrent un rôle important et quelquefois de premier plan dans le clergé ; on les trouvait même à diriger les plus grands sanctuaires. Ce n'était que le reflet de la position encore éminente que les mœurs leur accordaient et qui avait été cependant encore plus considérable aux deux millénaires précédents. À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, pourtant, elles furent peu à peu écartées des sanctuaires, pour n'y rester que comme modeste personnel d'entretien.**

La « prostitution sacrée » n'est qu'un mythe historiographique ; les textes indigènes sont muets ou ont été imprudemment sollicités par les commentateurs modernes ; notre seule source est l'historien grec Hérodote ; qu'il ait été abusé par son ou ses informateurs est hors de doute. Cette fable, qu'il s'était laissé raconter et qui devait circuler en Babylonie au V<sup>e</sup> siècle [].

p.65

Le phénomène d'exclusion se fit en deux temps, sur quatre siècles environ : d'abord, les femmes, même vouées au Dieux, perdirent toute charge cultuelle. On les cantonna à côté du temple Dans un second temps, au XVI<sup>e</sup> siècle, ces groupes finirent par s'éteindre ; c'était peut-être simplement que leur raison d'être avait aussi disparu. **L'institution avait permis à la bourgeoisie marchande babylonienne d'écarter, en échange d'une dot, les filles de la succession familiale.**

MALBRAN-LABAT, Florence, Les religions antiques du proche et du moyen-orient – Elamite

p.73

Plusieurs divinités féminines se définirent dans le prolongement de l'ancien culte de la déesse-mère : à Suse, Nahhunti et Ninhursag ; à Deh-e-Now, Manzat ; Uburkupak à Tepe Gotvand, ou encore Pinigir, la grande déesse awanite. Cependant **sous influence occidentale, les déesses tendirent à perdre la première place au profit des dieux mâles.**

LEBRUN, René, Les religions antiques du proche et du moyen-orient – Hittite et asianique

p.77

Turquie actuelle. Le site de Çatal Höyük, qui remonte au **sixième millénaire avant notre ère**, en constitue une parfaite illustration. **Le culte de la déesse mère**, du dieu de l'orage et d'un dieu de la chasse y dominait. [] C'est cet héritage de croyances millénaires que vont rencontrer et assimiler les tribus indo-européennes venues s'installer entre 2500 et 2000 av. J.C.

Le mazdéisme

Jean KELLENS

p.109

Dans la version de l'*Avesta* ancien, l'acte initial d'Ahura Mazdā est un engendrement : celui de Rta, littéralement « agencement », qui est le principe d'organisation de l'univers, [Rta s'oppose] à un principe qui répond au **nom féminin druj**, **approximativement « tromperie »**. Cet antagonisme ancré dans la cosmogonie cristallise l'essentiel de la pensée religieuse iranienne.

LA GRÈCE, ROME ET LES RELIGIONS ANTIQUES D'OCCIDENT

p.121

Peuples très divers, surgissant sur la scène du monde gréco-oriental au début du **II<sup>e</sup> millénaire av. J.C.** Ces **Indo-Européens bouleversent les données politiques, sociales, religieuses des anciens empires**. Probablement entre 2100 et 1900, « descendant » de la basse Volga et du Dniepr, ils se partagent en Indo-Iraniens vers la Bactriane et l'Indus, Hittites vers l'Anatolie, Ioniens vers la Thessalie, la Grèce, l'Asie Mineure – sans parler ici de leurs migrations vers l'Occident. [] partout où ils se sont installés, ils ont apporté, déjà constituée, une vision originale de la relation entre monde divin et monde humain, dans laquelle des dieux différenciés patronnent trois grandes fonctions : le sacerdoce et le droit, la souveraineté et la guerre, la fécondité et la production des biens.

p.121-122

[ère crétoise et achéenne, environ 2000 à 1200] **La civilisation crétoise est la plus ancienne**. Nous savons peu de choses de la religion crétoise. L'archéologie permet de conjecturer une **probable hégémonie des déesses féminines liées à la fécondité à quoi s'ajoutent les vestiges de cultes funéraires**.

La mythologie de la Grèce archaïque

Momolina MARCONI

p.125

Les origines du monde entier sont évoquées dans la *Théogonie* d'Hésiode [Hésiode a vécu dans le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle] **Il y a d'abord Chaos. Et puis Gaia, la Terre. Chaos est sans attribut ; Gaia immédiatement définie « par son large sein » [] déesse « au grand sein », donc capable de donner la vie à d'autres vies.** [] Elle donne vie à Ouranos, le Ciel « rempli d'étoiles » [] les hautes montagnes [] la mer.

p.126

L'autonomie générative existe dans la nature ; les biologistes la nomme parthénogenèse. [] **En réalité le mythe naît d'une civilisation gynécocratique qui voit la femme essentiellement comme une matrice.** Il s'agit ici d'une déesse qui est à la fois la première, la plus ancienne et incroyablement vaste. **Elle seule, sans mâle, conçoit par ses propres forces, par sa propre et secrète vertu. C'est ainsi que la femme du paléolithique devait apparaître à l'homme, encore ignorant de la part déterminante qui était la sienne dans la procréation.**

Gaia est [] source de vie, une vie qu'elle suscite par sa propre force, ou bien en s'unissant à son fils : lui fils avant qu'époux ; elle mère avant qu'amante. Il y a là le reflet mythique d'un système social bien enraciné : l'union entre consanguins, nullement ressentie comme incestueuse par les Méditerranéens des origines.

p.129-130

L'être appelé dans Pindare « mari d'Amphitrite à la quenouille d'or » a une identité bien précise, celle de mari d'Amphitrite. C'est la réalité d'une **culture gynécocratique qui subira une lente transformation**, nettement visible dans les épithètes postérieures d'Amphitrite, dite « *Poseidonia* » ou « *Poseidonè* ». [] Et on en arrivera enfin à la version d'Oppien (I, 390) selon laquelle Amphitrite fut l'épouse prise par Poséidon, devenant de ce fait « maîtresse de la mer ». Les positions sont là totalement renversées.

Zeus.

p.132

Métis est la première [de ses épouses].

[Zeus l'avala] alors qu'elle était sur le point d'accoucher d'Athéna. Ainsi l'avait conseillé Gaia [] **afin que l'honneur du règne lui soit assuré.** [] Le sort de Métis enceinte prépare et justifie le



**mythe très célèbre qui fait naître Athéna de la tête de Zeus. [] Ainsi la divinité mâle revendiquait pour elle seule le prodige de la gestation et de la mise au monde.**

p.132-133

Dionysos

[] quand Sémélé voulut recevoir le dieu scintillant [Zeus], elle en fut brûlée ; et l'enfant qu'elle avait dans son sein n'étant pas encore viable, **Zeus le plaça dans sa cuisse, transformé en incubateur d'urgence.** []

Dans l'un et l'autre des mythes, ce que connaît Zeus, c'est l'affirmation exaspérée du mâle qui tente comme il peut de **prendre une revanche sur la fécondité secrète de la femme.**

p.136-138

Pandore

Promothée, resté du côté des hommes, en volant le feu à Zeus, prépare leur sortie du prépaléolithique dans lequel ils vivent. **Zeus médite sa vengeance, un mal où tous se complaisent.** [] Et le voilà qui imprègne d'eau la terre et crée, de ce mélange, une effigie de belle jeune **fil**le []. Et on l'appela Pandore parce qu'elle reçut des dons de tous, ou peut-être parce qu'elle était elle-même tout entière un don (de *doron*, « le don ») ?

**Qui est Pandore ? La première femme créée**, a-t-on dit et répété, en imaginant donc jusque là une humanité jusqu'alors constituée des seuls hommes : une pauvre humanité diminuée, chose inconcevable en soi, et d'autant plus dans le contexte mythologique d'Hésiode, où domine la féminité du divin, où Gaïa « de son vaste sein » parvient toute seule à générer le ciel et la mer [].

**Pandore est la femme-peste.** Une race dont le monde est plein : ainsi le dit Hésiode. [Pandore] soulève le couvercle de la jarre [] de laquelle sortent tous les maux. [] Pandore remis le couvercle et dans la jarre resta seulement l'espoir : ainsi le voulait Zeus.

La religion grecque classique et hellénistique

Leda SPILLER

p.147

Au V<sup>e</sup> siècle av. J.C., la civilisation née sur le territoire grec de la fusion entre éléments indigènes de l'Égée préhellénique et apports indo-européens de peuples envahisseurs connut son apogée.

C'est dans les poèmes, plutôt que dans les livres « sacrés », et surtout dans les textes homériques et hésiodiques que s'était cristallisé cet ensemble de croyances et de pratiques religieuses, par amalgame des deux traditions culturelles distinctes qui avaient fusionné dans la nation grecque : **la composante préhistorique méditerranéenne (crétoise ou anatolienne), dont la sphère religieuse était surtout caractérisée par des divinités féminines, et celle des Indo-Européens du Nord, dont les plus hautes divinités étaient masculines.**

p.147-149

Transformations sociales après les guerres médiques

Avec l'émergence d'une bourgeoisie qui tirait ses richesses des activités industrielles, commerciales et maritimes nouvelles, un espace important s'ouvrit pour des divinités jusque là plutôt reléguées dans l'ombre. Déméter et Dionysos en premier lieu : la Terre Mère et le dieu engendré par elle n'étaient en rien des divinités nouvelles ; elles figuraient déjà dans les textes homériques. **Déméter, qui prolongeait morphologiquement les figures des grandes déesses du néolithique, était une divinité autochtone et son culte, bien qu'étouffé par les envahisseurs indo-européens, était demeuré indemne.**

p.150-151

Le culte de Déméter

Athènes, sur le territoire de laquelle se situait Éleusis, n'avait pas peu contribué à étendre la réputation du sanctuaire. Le pivot du culte éleusinien était de fait le mystère de l'indissoluble

entrelacement et de la continuité entre la vie et la mort, cycle de vie et de mort de la nature. Dans ces rites, comme plus généralement dans les rites de fertilité, la présence du symbolisme sexuel était forte. Enfin il y avait la composante liée au culte des morts, le dernier jour étant consacré aux célébrations et aux libations pour les défunts. Mais l'ésotérisme d'Éleusis n'était pas celui, par exemple, des *Thesmaphories* ou des *Haloa*, **fêtes démétriques dont les hommes étaient exclus, leurs rites concernant une sphère de sacralité (liée précisément à la fertilité agraire) qui ne pouvait être régie que par des femmes.**

p.151-153

Le culte de Dionysos

[] apparaissait, comme du reste les déesses éleusiennes, mais sur un mode beaucoup plus impétueux, comme un **dieu lié à la sphère de la fertilité et de la mort** : dans les Dionysies rustiques, **processions de grands phallus** sur le mode des phallophores archaïques. Les trois jours des Anthestéries étaient les jours néfastes du retour des âmes des morts et des Kéres, porteuses des influences maléfiques du monde infernal. Faisait cependant défaut, dans ces rites orgiaques de Dionysos, l'allusion à l'espérance d'un sort plus heureux dans l'au-delà qui caractérise les mystères.

p.156

Les Cabires et la Grande Mère Cybèle

D'autres cultes à mystère commencèrent à se répandre, comme par exemple celui des Cabires.

D'origine étrangère, resurgit avec la figure de la Grande Mère phrygienne Cybèle.

Les cultes orientaux dans le monde romain

Michel MESLIN

p.209

Ensemble de cultes d'origine diverses, tous issus du Proche-Orient antique, qui se sont répandus en vagues successives dans le monde romain du II<sup>e</sup> siècle av. J.C. jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. **Le plus ancien est celui de Cybèle, vénérée en Phrygie à Pessinonte comme la *Magna Mater*, la grande déesse mère**, et de son jeune amant Attis. En même temps que le culte de Cybèle, celui de la déesse égyptienne Isis se répand, elle est la bienfaitrice universelle.

p.211

Le paroxysme de l'état de transe conduisait certains fidèles de Cybèle, la *Magna Mater*, à une autocastration volontaire. Le rituel est très ancien, d'origine orientale.

p.212-213

**Une fois la castration effectuée, l'homme recevait, en échange de ses organes génitaux qu'il offrait à la déesse représentée par une femme, des vêtements féminins : les hommes consacrés à Cybèle deviennent symboliquement des femmes. Or, si des hommes ont ainsi cherché à se féminiser, ce ne peut être que pour partager des puissances qu'ils jugent d'autant plus supérieures qu'ils ne les possèdent pas naturellement. Qu'il s'agisse du culte de Cybèle ou de celui de Mithra, ces rites expriment l'identique désir de l'homme de posséder des pouvoirs que la nature lui refuse.** Dans les deux cultes, ces expériences rituelles ont été vécues comme un moyen de s'unir à la divinité, de participer à sa nature divine.

Les religions des germains, des slaves, des baltes et des celtes

Régis BOYER

p.235-236

Baltes

Peuples certainement très anciens, ils présentent des traits très archaïques.

**Le trait dominant de cette religion, c'est son adoration des « mères », les *mate*, qui sont certainement des émanations de la grande Déesse Mère initiale présente ici – comme dans toutes les religions – avec une netteté frappante.** Cette Grande Déesse existait en soi ou sous toutes sortes de manifestations féminines, en particulier le soleil, *saule*, féminin (qui signifie

« petite mère » également), comme dans les langues germaniques.

p.237

Celtes

**Il n'est pas facile non plus de suivre une évolution qui a mené d'un état préindo-européen (le culte des Mères, certainement) à l'état chrétien.**

Il n'est pas exclu que, là comme ailleurs, les plus anciennes déités aient été des émanations de la **Terre Mère ou Grande Déesse primitive venue d'Orient par l'intermédiaire de la Grèce ou de Rome. Ce seraient ces *matrae, matronae*, mères donc, qui incarnaient, en général, sous les dehors de la fécondité, de grandes forces naturelles bénéfiques** (comme notre rivière Marne, qui est la déesse mère Matrona).

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

### Les mythes de création

Ysé TARDAN-MASQUELIER

p.1535-1565

Cosmogonies védiques et hindoues

Les eaux portent le germe originel, et c'est le dieu guerrier Indra qui accomplit cette fonction. Elles délivrent alors leur potentiel créateur sous la forme de l'œuf d'or, porteur du **premier homme** cosmique, Prajapati.

Textes védiques : l'œuf d'or, de nature solaire, est le fruit de la méditation et du désir initial du créateur, et **il provient de sa semence**.

Égypte

Dès le troisième millénaire av.J.C., à Héliopolis, Atoum-Rê-Khepri est le « **père** » des divinités élémentaires (Atmosphère, Terre, Ciel) et des quatre acteurs de la célèbre légende osirienne : Osiris, Isis, Seth et Nephtis.

Les procédés cosmogoniques employés par les différents démiurges offrent une large variété. Trois grands types se distinguent : les « genèse par émanation physique » (émission de **sperme**, crachats, larmes), le « procédé verbal » et le procédé « artisanal ».

Cosmogonie Dogon

Amma, **dieu** créateur non créé, doué de la Parole, forme le premier placenta et le féconde par son Verbe. L'œuf du monde, élément féminin, « la Mère », donne naissance à deux jumeaux androgynes, le mauvais et le bon. L'un commet l'inceste avec la terre, inceste représenté par le vol d'un morceau du placenta de l'œuf maternel.

### Mésopotamie : l'homme créé pour servir les dieux

Daniel ARNAUD

p.1647-1650

« La peine excessive nous tue ! » - Les dieux ont créé l'humanité parce qu'ils avaient besoin d'elle... l'humanité prendra sur elle d'assurer l'irrigation et l'agriculture surtout. La décision de créer ce substitut prise dans une assemblée délibérante, le corps humain est formé le premier, à partir d'argile, **par une déesse coroplaste. Ce thème commun à toutes les cosmogonies renvoie peut-être à un état économique et social protohistorique où la poterie était travail de femme ; car, dès le III<sup>ème</sup> millénaire, autant que nous le sachions, cet artisanat était dévolu aux hommes. Ce rôle confié à une déesse pouvait donc paraître étrange aux scribes ; leur embarras explique, peut-on croire, que celle à qui les divinités confient cette tâche se dérobe d'abord et argue de son incompetence. Elle sollicite les conseils d'un dieu savant ; il va guider sa fabrication. À**

l'origine de l'homme se trouve donc un « couple » divin, si l'on veut, à condition de bien marquer qu'il s'agit, en fait, de deux collaborateurs.

La personnalité de **la déesse mère** reste indécise ; son nom même varie selon les textes ; elle se confond en fait avec sa fonction. **A la fin du II<sup>ème</sup> millénaire, elle disparaît** même dans l'*Épopée de la Création*. Mardouk, le dieu de Babylone, est alors au sommet du panthéon. **La misogynie des milieux cléricaux, qui a cru considérablement au cours du millénaire, tend à écarter toute participation féminine. Mardouk est désormais, et définitivement, le créateur de l'humanité.** Comme elles le firent pour les prototypes humains dans un moule, les divinités « modèlent » toujours elles-mêmes le fœtus dans le ventre des mères ; sa formation reproduit exactement les phases de la fabrication initiale.

#### Judaïsme : l'homme créé à l'image de dieu

Shmuel TRIGANO

p.1651-1654

L'homme n'est pas le descendant de dieux ou un dieu déchu, comme dans certaines mythologies, mais **Dieu est son « père »**, voire, ce qui n'apparaît pas avec évidence, sa « mère », car **c'est un Dieu miséricordieux (rahum)** qui crée l'homme. **Or l'adjectif rahum dérive de la racine rehem, la matrice, l'utérus.** Dans le récit biblique, très explicitement, si l'homme a été créé « à l'image de Dieu », il l'a été « masculin et féminin » (*Genèse* 1,27).

C'est au terme du récit de la création de l'univers qu'est rapportée la création de l'être humain (*Genèse* 1,27 ; 2,7), défini comme l'*adam*, terme générique désignant aussi bien l'homme que la femme (« Il le créa masculin et féminin », *Genèse* 1,27) ou tout le genre humain.

#### Afrique : création et animisme

Lilyan KESTELOOT

p.1656-1658

Dans un continent qui compte plus de deux cent ethnies, les mythes d'origine du monde se réduisent à trois ou quatre schémas de base. Dans la plupart des mythes de création africains, Dieu-ciel engendre l'homme en s'unissant à la Terre-mère ; en même temps, ou après, il lui donne une épouse ou une sœur. L'humanité découle donc de cette **première copulation cosmique**. Un autre schéma est celui des Bambara : dans le vide universel se produit un mouvement, un tournoiement, qui produit à son tour un ovule et un placenta, où se forment deux paires de jumeaux. Tout ce monde descend sur terre, les trois premiers étant des dieux et le quatrième, le premier homme qui engendre l'humanité.

**La divinité supérieure qui engendre les humains est le plus souvent masculine** et associée à la pluie. Mais elle peut être aussi féminine. Par ailleurs, grâce au culte des ancêtres, l'homme peut se diviniser en passant par cette étape *postmortem*, et maints dieux ont vécu d'abord une vie d'homme bien terrestre. []

On ne peut donc pas affirmer que les cosmogonies africaines instaurent une différence significative entre la création de l'homme et celle de la femme d'où découlerait une différence de statut, effectif dans la pratique sociale. Il ressort au contraire de tous ces mythes d'origine que, par des voies directes ou détournées, **la bisexualité des êtres humains est condition d'équilibre et de reproduction du monde**. Les expériences de création monosexuelle sont condamnées pour cause de stérilité. Un certain nombre de mythes expliquant la mort justifient même cette dernière comme prix à payer pour la procréation ; ainsi un mythe malgache raconte que les hommes renoncèrent à l'immortalité pour le plaisir d'avoir une progéniture.

## Homme et femme - introduction

p.1661-1662

La majorité des récits de création parlent d'une création ou d'une apparition, simultanée ou successive, de l'homme et de la femme. Ces mythes ont souvent eu une influence décisive sur le statut religieux et social accordé par les religions à l'homme et à la femme, comme sur leur conception du mariage, de la génération, de la virginité, de la sexualité.

La *Genèse* biblique établit également la stricte égalité ontologique de l'homme et de la femme : « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, homme et femme il les créa » (**premier récit** de la création, *Genèse* 1,27). Mais le récit de la formation d'Ève à partir d'une côte d'Adam (**second récit** de la création, *Genèse* 2,21) a pu être interprété, tant par les juifs que par les chrétiens, comme une subordination de la femme à l'égard de l'homme.

D'une façon générale, on constate dans nombre de traditions religieuses une tension permanente entre une appréciation flatteuse de la femme et une vision dépréciatrice.

Il existe naturellement aussi des récits mythiques qui légitiment une inégalité radicale entre l'homme et la femme. C'est le cas notamment en Afrique, où de nombreux mythes véhiculent l'idée que la femme doit être soumise à l'homme, car elle est à l'origine d'une transgression d'un ordre divin ou d'un dérèglement originel. L'homme devra alors la dominer pour éviter qu'elle ne brise l'harmonie sociale par sa convoitise, sa jalousie ou ses commérages.

Ces différents récits montrent aussi comment les cultures interprètent les valeurs du féminin : **importance de la fécondité et survalorisation de la femme fertile**, exaltation de la virginité.

Les Orientaux ont généralement un regard plus naturel sur la sexualité ; ils considèrent l'énergie sexuelle comme une force vitale qu'il faut savoir gérer avec discernement ; le plaisir fait partie des valeurs. Dans les cultures occidentales, mais aussi en Afrique, la sexualité est davantage perçue dans sa fonction de reproduction. En Afrique où la mortalité infantile est très élevée, **la fécondité est une valeur suprême**.

## Judaïsme : « homme et femme il les créa »

Shmuel TRIGANO

p.1663-1666

Dans le rituel quotidien, l'homme récite une prière qui remercie Dieu de « ne pas l'avoir fait femme ».

Le texte de la *Genèse* (1, 27) avance successivement une série de propositions : « Masculin et féminin Il *les* créa », puis « Il *le* créa » et enfin « Il *les* créa masculin et féminin ». Dans le deuxième récit de la création, scène de la « côte » prélevée sur l'*adam* pour en façonner Eve. Le terme hébraïque lui-même est ambivalent (il peut signifier « côte » ou « côté »).

Dans le judaïsme, la féminité et la sexualité ne furent jamais marquées du sceau de l'infamie. Le mariage rend possible la constitution d'une famille qui **perpétuera** la *Torah*. **Nécessité impérieuse du mariage** et réprobation la plus radicale du célibat. Si l'*adam* a été créé homme et femme, la perfection, après leur séparation, est dans leur rencontre et leur union.

**L'un des objectifs du mariage est la procréation**, mais le bonheur sensuel en est aussi un, sans aucune équivoque.

Les Chinois pensent que l'idée de l'origine est une maladie de l'esprit.

**Au plus loin que l'imagination chinoise puisse remonter, est Nu Wa, une figure féminine, plus tard associée à Fu Xi, qui est responsable de la production des êtres humains.**

Dao De Jing, chapitre 25

« Une chose faite d'un mélange était là avant le Ciel terre

Silencieuse ah oui illimitée assurément

reposant sur soi inaltérable

tournant sans faute et sans usure

On peut y voir **la Mère** de ce qui est sous le Ciel »

**A l'encontre de la conception habituellement masculine d'une création externe de l'univers, le système taoïste préfère hasarder une vision plus matricielle.**

« On peut également l'appeler : la Femelle Mystérieuse »

« La Femelle a une ouverture

D'où sortent le Ciel et la terre »

Le yang est masculin, ferme et actif, relève du jour, de la lumière et de « l'extérieur ». Le yin est féminin, souple et réceptif, relève de la nuit et de l'obscurité, ainsi que de « l'intérieur ». En principe ces deux instances cosmiques ont une valeur égale. Cependant même si le yin fut particulièrement prisé par les taoïstes **en tant que matrice du monde, source de toutes les fécondités...** il y eut également une tendance à donner la primauté au yang.

Leur union constitue l'harmonie qui est au fondement de la fertilité des échanges.

En tant que yang, **l'homme joue le rôle du Ciel, puissance active qui détient l'initiative de la vie**, et la femme celui de la Terre qui continue l'œuvre du Ciel en nourrissant et en sustentant.

La fille est destinée à être mariée hors de sa famille natale et à être rattachée **au culte des ancêtres de son mari**. Elle n'assure donc pas la continuité du culte des ancêtres de sa propre famille ; en outre, elle ne sera pas appelée à soutenir la vieillesse de ses parents ; voilà pourquoi sa naissance était peu souhaitée.

Dès la naissance, les rites qui sont observés pour les garçons et les filles marquent leur différence de statut. Mais tandis qu'à l'origine ils servaient à situer les deux sexes dans un contexte cosmologique et social où chacun avait sa place, ils furent entendus **par la suite**, au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, comme visant à marquer la condition humble de la femme, déposée à terre et munie d'un objet en terre cuite, tandis que le garçon était placé sur le lit et doté d'un objet en jade.

Le devoir de soumission des femmes, qui doivent considérer leur mari comme « le ciel », est un thème qui remonte à l'antiquité, et de nombreux ouvrages visaient à l'inculquer aux jeunes filles.

Certains textes émanant de penseurs moralistes faisant autorité présentent les femmes comme mesquines, bavardes, emportées, cruelles, ignorantes.

Les biens de famille n'étaient transmis qu'aux hommes, sauf exception. En contrepartie, la dot était généralement importante, si bien que marier une fille constituait une très grosse dépense.

Chez les femmes, le sang menstruel joue le rôle de la semence masculine (**on pensait que l'embryon se formait du mélange de ce sang et du sperme**).

### Afrique noire : de la femme féconde à la femme soumise

Lilyan KESTELOOT

p.1677-1680

Dans la mesure où les mythes privilégient la création d'êtres capables de se reproduire, la femme mère aura un statut élevé dans toutes les sociétés africaines.

Sur un continent où la mortalité infantile est encore aujourd'hui de trente pour cent des naissances, on peut comprendre l'**hypertrophie idéologique de la fécondité, et la survalorisation de la femme fertile**. Inversement, **la femme stérile est vouée aux gémonies**.

La femme stérile, dans toutes les ethnies, est divorcée et renvoyée chez ses parents, **qui doivent restituer la dot**.

La littérature orale abonde en exemples à peine fabulés de femmes en quête de fécondation par tous les moyens occultes imaginables ; quel meilleur témoin d'une préoccupation qui détermine l'avenir féminin jusqu'au fantasme ? **La polygamie du reste provient de cette hantise d'assurer largement la postérité de l'ego, de la lignée, du clan** et sans doute au delà, de l'espèce.

Cependant, l'ambiguïté de la femme stérile ne suffit pas à justifier la condition des femmes en général, inférieure à celle de l'homme dans la majorité des sociétés africaines traditionnelles. En cas de choix entre la mère et l'enfant, le père choisit souvent l'enfant. **La polygamie – bonne pour la reproduction – s'avère assez catastrophique pour la femme**.

De quoi tire-t-on argument pour affirmer l'infériorité féminine ? Une forte proportion de mythes montre la femme en situation de transgression d'un ordre divin.

Désirable et répulsive à la fois, tentation qu'il faut surmonter, **réduire à sa fonction de reproductrice** et de servante.

Le conte de l'orpheline en dit long sur le rôle assigné à la jeune fille par l'idéologie fang : « les petites filles viennent au monde pour apprendre non à poser des questions, mais à obéir... » Dans quel but ? « A la fois être capable de nourrir son homme, **de lui faire des enfants** et ainsi de participer à la totalité cosmique. »

### Aztèques : fonctions spécifiques de l'homme et de la femme

Rosa MARTINEZ-ASCOBERETA

p.1682-1684

S'inspirant peut-être d'anciens cultes consacrés au Soleil et à la Terre, l'un considéré comme principe fécondant et l'autre comme mère universelle, la société aztèque vénérât une divinité suprême de nature duelle, créatrice de toute chose existante : « notre mère, notre père ».

Parmi les activités octroyées par les dieux, deux étaient assignées de façon égale aux femmes et aux hommes : la production agricole et la reproduction humaine.

L'adultère était puni de mort. **Mise en valeur du sperme** en tant que fluide créateur de vie, valeur ancestrale.

**Dès que les jeunes étaient en âge de fonder un foyer, la société les encourageait à se marier et à avoir des enfants.**

Une telle exaltation de la procréation créa une **législation très sévère sur l'avortement** : la peine de mort pour le médecin et pour la femme qui l'avaient pratiqué. La stérilité, imputée le plus souvent à la femme pour ne pas avoir pris soin de son corps, était une cause de divorce.

Dans cette société mythico-guerrière, la grande estime portée à la reproduction conduisit aussi à condamner le célibat. Les jeunes nubiles qui refusaient de se marier étaient rejetés par la société. **La virginité féminine était hautement considérée** et l'hymen était comparé à un bijou. Six jours après la célébration du mariage, on informait publiquement les invités de la virginité de la jeune mariée.

La « femme-mère » éduquait ses filles pour qu'elles accomplissent les tâches assignées par les

dieux : **procréer dans le cadre matrimonial**, soigner, servir, et faire plaisir au mari.

La médecine était placée sous la protection de la déesse mère, Tlazolteotl. Elle était aussi la déesse de la fertilité, protectrices des sages-femmes.

Quetzalcoatl, fut chargé de faire renaître les hommes. Les anciens textes racontent qu'il fit un voyage au Mictlan (la région des morts) à la recherche des « **os** des hommes des générations antérieures » afin de recréer de nouveaux être humains. Il moult les os et les déposa dans un pot en terre. Il leur donna la vie en versant **du sang de son pénis**.

#### L'ancêtre dans les systèmes de pensée africains

Lilyan KESTELOOT

p.1967-1971

La plupart des peuples de l'Afrique animiste se représentent tout au sommet un « dieu qui s'est retiré ». **Il aurait créé les éléments puis les êtres**, soit en se divisant, soit en produisant un œuf, soit par gestation directe en s'unissant avec la Terre, ou tout autre être **sorti de lui**.

#### Psychologie et religion – Dieu, mère, père et amant

Antoine VERGOTE

p.2305-2308

La perception du cycle sexuel de la vie a souvent livré à la religion sa représentation naturelle pour concevoir la source divine de la vie : la Grande Mère, déesse de la fécondité, symbole et incarnation de la vie jaillissante et productive, naturelle et humaine. La religion biblique s'est toujours farouchement opposée aux cultes des déesses et des dieux de la fécondité qui, dans le Moyen-Orient, entouraient le « peuple élu ». **Le Dieu de la Bible est fondamentalement pensé à travers la figure paternelle. Au lieu de la Grande Mère féconde, la Bible présente le Dieu Créateur.** Chrétien : « Je crois en Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre... ». « X, je te baptise au nom du Père... ». Tout à fait indépendamment du culte des divinités fécondes, de la Grande Mère évoquée plus haut, **les fidèles chrétiens attribuent à Dieu lui-même des qualités maternelles** ». C'est Jésus-Christ qui a fortement accentué la paternité de Dieu.

BADINTER, Elisabeth, *L'Un est l'autre*, Paris, Odile Jacob, 1986

#### 2ème partie L'Un sans l'Autre

L'histoire qui va suivre ne couvre – selon les régions – que trois ou quatre millénaires, le temps pour le patriarcat de régner absolument, avant de s'éteindre dans une partie du monde.

#### Chapitre I Le patriarcat absolu ou la confiscation de tous les pouvoirs

L'adultère féminin est la hantise des hommes. L'idée de léguer son nom et ses biens à un enfant de sang étranger fait tellement horreur, qu'on en arrivera aux pires extrémités sur la personne des femmes, pour ne pas risquer un tel outrage.

En moins d'un millénaire, Brahmâ, Yahvé, Zeus et Jupiter s'imposent aux croyants comme les pères de l'humanité et confinent les mères dans le statut de mineures.

Le pouvoir divin : Dieu le Père



Dieu chasse la déesse.

L'une des plus belles illustrations de ce déséquilibre naissant est le conflit mythique qui oppose Déméter, la Terre-Mère, à son époux Hadès, dieu de l'Enfer, pour la garde de leur fille commune Perséphone.

Dans tous les cas, le culte du héros, maître du monde et des éléments, se substitue à l'adoration de la Terre-Mère, qui se contente de recevoir passivement les germes. **Partout où l'âge du bronze s'est imposé, on voit la déesse devenir épouse subalterne, avant de disparaître de la scène divine.**

Selon les cultures, la déesse sera éliminée progressivement, masculinisée ou chassée par le dieu mâle du Panthéon. On verra ainsi, en Égypte, la déesse Isis se fondre dans la personne du dieu Osiris qui à présent règne seul. Chez les Celtes [le] héros solaire deviendra Dieu-Soleil à la place de la déesse primitive, qui est reléguée au rang d'astre froid et stérile, la lune. Les rôles sont renversés. [] la malheureuse Ishtar, déesse babylonienne ou assyrienne, devint sous le nom d'Ashtar une déité masculine. De semblables déchéances interviennent dans d'autres civilisations : en Inde, le dieu masculin Agni est promu à l'origine de la race aryenne et se voit attribuer la découverte du feu, alors que le *Rig-Véda* reconnaissait encore ces privilèges à la gent féminine Agira. Les tragiques grecs nous ont laissé l'éclatant témoignage de ce combat des dieux, où les anciens sont abaissés et où triomphe la religion olympienne aux dépens du culte maternel. [] La Grande Déesse d'hier est vaincue, comme le montrent les tragédies d'Eschyle.

p.113

**Quand le prophète Mahomet, messenger d'Allah, commença sa mission, le panthéon arabe était occupé par plusieurs dieux, mais les déesses y jouaient encore un rôle très important.**

Dans *le Livre des idoles* d'Ibn Al Kalbi, document clé sur les religions pré-islamiques, trois déesses, Al-Lat, Al-Uzza et Al-Manat, sont décrites comme détenant un grand pouvoir dans le panthéon arabe du VII<sup>e</sup> siècle.

Le culte de ces déesses représentait un problème épineux pour Mahomet. Pour qu'Allah et l'Islam triomphent, il fallait les liquider idéologiquement et concrètement. Les noms désignant les trois déesses allaient devenir des mots sans pouvoir. Dans l'esprit des Arabes, elles devinrent d'abord « les filles d'Allah ». Mais les protestations d'Allah [] les réduisirent à néant. **Parallèlement à l'élimination verbale des déesses, on procéda à la destruction de leurs sanctuaires. [] la déesse est totalement déchu chez les juifs.** Entre la toute-puissante Lilith, condamnée à l'enfer pour avoir refusé d'obéir à Adam, et, Ève, la femme aliénée [] il n'y a plus de place pour l'adoration d'une déesse.

« Visages de l'islam – Maghreb », Jean DEJEUX, in *Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000 ; p.792-795

En Algérie, le code de statut personnel ou de la famille ne réussit pas répondre à l'attente des femmes. D'où le **débat crucial : ou bien adopter la Déclaration des droits de l'homme, faire table rase des codes religieux et affirmer l'égalité de l'homme et de la femme...** Partout les droits de la femme sont affirmés dans les constitutions maghrébines, mais dans les réalités il en va autrement. Ces pays signent et ratifient les conventions internationales sur la femme, mais la plupart du temps avec des réserves, prétextant que les lois internes l'emportent sur ces traités internationaux, ne permettant pas l'application de ces derniers. Des mouvements féministes militent depuis le milieu des années quatre-vingt plus particulièrement, mais ne touchent surtout pour l'instant que des milieux citadins restreints et des professions libérales. Le débat autour des problèmes de la famille et de la femme est, en tout cas, un des plus aigus.

La Charte des droits de l'homme de 1985 établit, article 8, le droit au mariage sans distinction de race et de religion, alors que le droit musulman interdit à la Tunisienne, considérée automatiquement comme musulmane, (et à toute musulmane) d'épouser un non-musulman.

La religion du père.

p.117s

[] il faudra attendre la venue du christianisme pour que la mère soit de nouveau l'objet d'un culte. Le culte de Marie ne constitue pas seulement un hommage rendu à la mère, il marque aussi que, si une femme avait perdu l'humanité (Ève), une autre a contribué à la sauver (Marie). **En cela, il redonnait à la femme un statut honorable et apportait la preuve que celle qui avait été rejetée comme néfaste et dangereuse pouvait devenir objet de salut et de vénération.**

La Vierge est fécondée comme une Déesse-Mère, par un esprit qui s'insinue en elle.

Pourtant, si le culte de Marie constitue à l'origine une révolution dans le milieu paternaliste, une tentative pour redonner à la mère son véritable rôle, **l'Église officielle s'empressera de vider le concept de toute sa signification.** [] Apôtres et autres « pères » de l'Église se chargeront de distinguer Marie de toutes ses sœurs pour mieux marquer leur parenté essentielle avec Ève. [] **En vérité, le message du Christ à l'égard des femmes fut dévoyé par ses apôtres et les germes de la révolution étouffés.** Sur ce point, la religion du père l'avait emporté, et pour longtemps. La pression du milieu patriarcal était bien trop forte pour que soit introduit le moindre changement dans la condition féminine [].

Le pouvoir procréateur : le Père-Dieu

Le père reconnu géniteur institua sa propre filiation. Mais le passage de l'un à l'autre s'accompagna d'une authentique révolution idéologique. La toute-puissance du père se substitua à celle de la mère. C'est lui à présent qui détient l'essentiel du pouvoir procréateur. Les mythes de la création du monde, propres aux sociétés patriarcales, poussèrent plus loin encore l'avantage du père. [] il devint aussi le créateur de la femme. [Que ce soit la société] des juifs nomades, de la démocratie athénienne ou des Maori de Nouvelle-Zélande.

Pour toute la civilisation judéo-chrétienne, Adam est créé par un Dieu mâle, sans l'intervention du moindre principe féminin. [Dieu] façonne Ève à partir d'une de ses côtes [d'Adam].

Dans la nouvelle mythologie olympienne, Zeus a détrôné la déesse originelle de la Terre. Il va même jusqu'à s'incorporer son pouvoir procréateur. [Athéna] naîtra de la tête même de Zeus. Même aventure pour Dionysos, arraché du sein de sa mère foudroyée et incorporée par Zeus dans sa cuisse pour y terminer sa gestation.

Pour les Maori de Nouvelle-Zélande [Tané, l'un des fils du Ciel-Père et de la Terre-Mère] « prit une partie du corps de la Terre-Mère et lui donna la forme d'une femme qu'il anima, en plaçant le souffle de vie dans les narines, la bouche et les oreilles » [raconté par S.Dunis, *Sans tabou ni totem*, 1984].

Note : les récits aryens ont également nié la participation de la femme à la création de l'univers et des êtres humains. Celle-ci fut, selon Manou, une entreprise spécifiquement masculine :

« Apprenez... que celui que le divin mâle, appelé Virag, a produit de lui-même, en se livrant à une dévotion austère, c'est moi Manou, le créateur de tout l'univers » (*Lois de Manou*, livre 9, versets 34-36).

Jean-Pierre Vernant remarque [] « En Grèce, comme dans l'Inde, il s'agit pour la fille d'un homme privé de descendance mâle de donner à son père un fils pour hériter du Kléros paternel. À la mort du père la fille est "Épiclère". » Elle doit être épousée par l'homme le plus proche du père selon le degré de parenté pour maintenir la pérennité du foyer. L'enfant issu du mariage continuera la lignée du grand-père maternel et non celle du père.

C'est Aristote [384-322 av J.-C.] qui se chargea de « rationaliser » le changement idéologique [].

Dans la génération, le mâle transmet la forme, et la femelle n'apporte que la matière. [] **On aura compris que c'est l'homme qui transmet l'âme, principe divin qui fait de l'être vivant un humain [De la génération des animaux].**

p.126

Avec Aristote, il ne reste rien du pouvoir créateur de la mère et du prestige féminin. La condition qui leur sera faite s'en déduit naturellement.

C'est le même processus qu'on observera en Inde après l'adoption définitive des lois Manou [note : âge approximatif 1200-1500 (sic) avant notre ère] qui régirent pour longtemps le comportement de la société hindoue. Ce traité apportait la réponse, depuis longtemps recherchée, au conflit intellectuel né de la théorie de la semence et de la terre. La question posée était la suivante : « Qui détient la supériorité ? La terre qui reçoit la semence ou la semence qui fertilise la terre ? » Le sage Manou y répondit en ces termes : « La femme est considérée par la loi comme le champ et l'homme la semence... Si l'on compare le pouvoir procréateur mâle avec le pouvoir femelle, le mâle est déclaré supérieur car la progéniture de tous les êtres animés est distinguée par les marques du pouvoir mâle... » (*Lois de Manou*, livre 9, versets 33-37, 44).

p.127

Le Coran fait la même analogie entre la femme et le champ de labour [Coran, II, La Génisse, 223]. La femme, telle la terre, n'est *que* le réceptacle de la semence qui lui est confiée. Elle joue un rôle secondaire dans la conception, contrairement à l'homme qui serait créateur, puisqu'il reçoit sa puissance de Dieu. Le prophète recommande donc que « les maris aient sur les femmes la prééminence » [Coran, II, 228 ; Coran, IV, 34 et 38], car « la domination masculine est indispensable à l'appropriation par les hommes du produit de la fécondité féminine : les enfants de sexe masculin » [Camille Lacoste-Dujardin].

L'appropriation par la père de la puissance procréatrice est un thème répandu bien au-delà du pourtour méditerranéen. Récemment encore, dans nombre de sociétés primitives de type patriarcal, les ethnologues ont pu entendre des théories ou observer des pratiques qui témoignent avec éclat de ce désir profondément ancré chez les hommes.

p.131

Chez certaines peuplades du Pacifique étudiées par M.Mead, les hommes enlèvent les jeunes garçons sous prétexte qu'ils sont incomplets. À leurs yeux, « si les femmes font des êtres humains, seuls les hommes peuvent faire des hommes ». Elle ajoute que tous ces rites d'initiation sont symboliquement des imitations de la naissance, voire de l'allaitement. Note : « Les initiés sont avalés par le crocodile qui représente le groupe des hommes et ressortent des nouveaux-nés par l'autre extrémité. Ils sont enfermés dans des ventres ou abreuvés de sang, engraisés, nourris à la main et soignés par des "mères" hommes. Ce culte recouvre un mythe selon lequel tout ceci a été en quelque sorte dérobé aux femmes. Les hommes doivent leur virilité à un vol et à une pantomime théâtrale qui serait réduite à néant si la vérité venait à être découverte ».

p.135

Toutes les représentations baruya du processus de reproduction révèlent l'obsession masculine de court-circuiter le pouvoir créateur des femmes, pour mieux asseoir celui des hommes. [Godelier, *La production des grands hommes*] « À leurs yeux tous les aspects de la domination masculine, d'ordre économique, politique ou symbolique s'expliquent par la place différente qu'occupe chaque sexe dans le procès de la reproduction de la vie ».

p.144

Lors Raglan [*Jocasta's crime*] rappelait opportunément que le mot souche dont est dérivé le terme « père » semble, dans toutes les langues aryennes, n'avoir qu'une seule signification : « possesseur ». Par conséquent, en épousant une femme, le mari prend possession de son ventre et de tous les enfants qu'il abritera. Note : Lippert, *Evolution of culture*, indique que dans les lois de Manou, il est dit que « l'enfant appartient au père comme le propriétaire de la vache devient propriétaire du veau ».

Mais comment être jamais sûr de la fidélité féminine ? Comment éviter qu'elle ne peuple la lignée d'enfants illégitimes porteurs du sang d'un autre ? [] les sociétés patriarcales ont inventé de multiples ruses pour rester maître du ventre de l'épouse : le mari peut la tenir à l'écart de tous les autres hommes, et c'est le *harem* ; il peut inventer un système mécanique empêchant les rapports

sexuels, et c'est la *ceinture de chasteté* ; il peut lui enlever le clitoris pour atténuer ses pulsions érotiques, et c'est la *clitoridectomie*. Mais quand tout cela s'est révélé insuffisant, il reste encore la répression. L'adultère féminin – contrairement à l'adultère masculin – a toujours été sévèrement condamné. Selon les civilisations et les époques, les femmes adultères furent lapidées, noyées enfermées dans un sac, tuées par leur mari, clouées au pilori, reléguées dans un couvent ou mises en prison. En France, il fallut attendre 1974 pour que soit abolie toute condamnation spécifique de l'adultère féminin.

## Chapitre II La logique des contraires ou la guerre des sexes

Mythe Maori – le demi-dieu Maui – supposé avoir tiré la Nouvelle-Zélande de l'océan pacifique. Il chercha à rendre l'homme immortel en tentant d'assassiner Hiné Nui Te Po [grande dame de la nuit, fille du dieu Tané dont il engendra les hommes]. Il entendait profiter de son sommeil pour entrer dans son corps par le vagin, lui sectionner le cœur et sortir par la bouche. [] Mais au moment où il passait la tête dans le vagin d'Hiné Nui Te Po, [l'un des oiseaux] trouva le spectacle si drôle qu'il fut pris d'un rire irrésistible. La grande de la nuit se réveilla en sursaut, referma les cuisses et Maui, l'espiègle, périt étranglé. C'est depuis cet accident que la mort existe en ce monde. [S.Dunis]

p.185

Au Congrès de Nuremberg, en 1934, Hitler appelle à une véritable mobilisation maternelle qui doit s'accomplir dans la perspective raciale. Si l'on stérilise celles qui ne présentent pas les qualités génétiques requises, on réintroduit les peines d'emprisonnement pour toute aide à l'avortement, et on prend des mesures gratifiantes pour les bonnes mères prolifiques. Poussant la logique de l'animalité féminine jusqu'à son extrémité, les nazis créent le fameux *Lebensborn*, véritable haras SS. Épouses, compagnes, fiancées de SS sont appelées à venir dans ces « foyers d'accueil » pour s'y reproduire le plus vite possible. [] Plus la guerre devient meurtrière, et plus l'obsession démographique augmente : le 8 mai 1942, Himmler donne l'ordre de projeter un grand centre du *Lebensborn* qui pourrait recevoir 400 000 femmes. [] « Chaque femme allemande doit pouvoir enfanter à discrétion si le Reich ne veut pas manquer dans vingt ans de divisions indispensables à la survie de notre peuple. » [Rita Thalmann, *Être femme sous le III<sup>e</sup> Reich*, 1982]

p.188

S'il semble peu probable, en effet, que les femmes aient jamais détenu tous les pouvoirs, comme les hommes par la suite, il subsiste de nombreux indices de leur puissance idéologique et de leur maîtrise de l'économie durant une longue période. Certes, ce statut positif qui fut le leur dans certaines régions du monde, en d'autres temps, n'est pas un fait universel. Il serait absurde de penser que le rapport hommes/femmes obéit à quelque loi des trois états, qui s'appliquerait toujours et partout. **Mais il est non moins risqué de croire – surtout lorsqu'on observe l'évolution actuelle des sociétés occidentales – que la supériorité masculine est elle-même une loi universelle de la culture.**

## Chapitre III La mort du patriarcat

p.213

Sous Staline, [la société russe] prôna la famille traditionnelle avec autant de zèle que l'Allemagne nazie. **Toutes les lois libératrices de Lénine furent abandonnées** au profit de dispositions répressives. Note : Dès 1932, au Congrès de Kiev, l'avortement fut dénigré. On parlait de préserver la race. En 1944, l'avortement légal fut aboli, et le fait d'aider une femme à avorter passible de 2 ans

de prison. En mars 1934, la vieille législation tsariste pénalisant l'homosexualité fut réadoptée et assortie de peines allant de 3 à 8 ans de prison. En 1936, une nouvelle loi sur le divorce rendait passible d'amendes et fut renforcée en 1944 par une loi plus sévère.

p.214

Note : le biologiste suisse Herman Fol avait, en 1877, mis définitivement fin à la polémique millénaire en observant pour la première fois chez les étoiles de mer la pénétration du spermatozoïde. Il montra que les deux germes paternel et maternel (les gamètes) si dissemblables entre eux (ovule et spermatozoïde) sont, par leur noyau, parfaitement équivalents et concourent de façon égale à la constitution du noyau de l'œuf. Il faut bien dire que cette découverte, qui éclaire la participation strictement égale du père et de la mère à la formation de la progéniture, ne souleva aucune passion...

### Annexe : chronologie

-9000 -3000 (av JC)            culte des déesses  
-3000 -1800    âge du cuivre – bronze – hiéroglyphes – déesses accompagnées de dieux  
-1800 -50       âge des métaux – fer – guerre – monothéisme juif – hégémonie du dieu mâle

CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, Paris, Éditions de Fallois, 1999

Pythagore (570 av. J.C.) Parmi ses rencontres déterminantes, nous devons citer celle du Perse Zarathoustra, durant laquelle il apprit la théorie des contraires. **Tout, disait Zarathoustra, provient du combat des forces du bien et du mal ; du côté des premières, se rangent la lumière et l'homme ; du côté des secondes, les ténèbres et la femme.**

« Mythes et légitimations idéologiques de la domination masculine », Maurice GODELIER, anthropologue directeur d'études à l'EHESS, médaille d'or CNRS, in VIDAL, Catherine, sous la direction de, *Féminin Masculin - Mythes et idéologies*, Paris, Belin, 2006

### La domination masculine chez les Baruya

Tribu des hautes montagnes de la Papouasie Nouvelle-Guinée. 1950 arrivée du 1<sup>er</sup> Blanc dans cette région. Les femmes étaient séparées des moyens de production (la terre), des moyens de destruction (les armes), des moyens d'échange (la fabrication de monnaie) et occupaient une place mineure dans les rapports des hommes avec les dieux et les esprits de l'univers. Rapports de parenté de type patrilinéaire, à savoir que les enfants appartenaient exclusivement au clan du mari.

Pour les Baruya, la femme ne fabrique pas vraiment l'enfant, elle en est seulement le réceptacle. **L'enfant est fabriqué d'abord et seulement avec le sperme de l'homme.** Cependant, l'homme ne fabrique qu'un fœtus, sans nez ni doigts des mains et des pieds. Pour que le fœtus devienne un enfant, il faut que le Soleil, divinité des Baruya, intervienne dans le ventre des femmes. Le Soleil est ainsi désigné par le mot « Noumwé » qui veut dire « père ». En conséquence, tout enfant a deux pères, d'une part un père social et biologique, géniteur d'un fœtus et propriétaire de l'enfant dès sa naissance, et, d'autre part, un père divin, commun à tous et qui protège la tribu dans son ensemble. Pour les Baruya, **le lait maternel est du sperme transformé donné par les hommes.** L'évidence de cette transformation était fournie par la pratique rituelle de la fellation. Cette pratique était aussi celle des jeunes époux qui, dans les semaines suivant leur mariage, n'avaient pas le droit de s'accoupler avant que les murs de leur maison soient noircis par la suie du nouveau foyer qu'ils avaient créé.

### Initiations et disjonction des sexes

**Dans les mythes Baruya, tous les garçons doivent un jour renaître sans les femmes et par les hommes.** Les garçons sont séparés de leurs mères et du monde des femmes vers l'âge de 9 ans. Pendant le premier stade (9-12 ans), le jeune garçon est habillé mi en femme, mi en homme. De 12 à 15 ans il est habillé en homme. Dès que les tout jeunes garçons pénètrent dans la maison des hommes, **les jeunes adolescents pubères des troisième et quatrième stades les inséminent dans la bouche de leur semence. L'idée est que le sperme est la source de la vie et de la force des hommes.** N'ayant pas eu encore de rapports sexuels avec les femmes, les jeunes gens nourrissent les nouveaux initiés d'une substance pure de toute pollution féminine. Ainsi ils façonnent leur corps et le virilisent, mais, cette fois, sans l'intervention du corps des femmes. Il est important de remarquer que, dans cette société, l'homosexualité est un aspect essentiel de la construction de la virilité des hommes. C'est une pratique dont la signification légitime, à leurs yeux, le droit exclusif des hommes à représenter et à gouverner la société.

### L'ambivalence des mythes et des pratiques symboliques

Au cours des rituels d'initiation des garçons, de grands récits sont rapportés par des maîtres. Ils

racontent qu'à l'origine les femmes avaient tout inventé : les armes, arcs et flèches, l'horticulture etc. Mais surtout elles possédaient les flûtes sacrées dont elles tiraient une musique merveilleuses et qu'elles gardaient dans une hutte, sous leurs jupes menstruelles. Or, le nom secret de la flûte, qu'aujourd'hui les femmes n'ont le droit ni de voir ni surtout de toucher de leurs mains est « vagin ». Le mythe raconte que les premiers hommes, inférieurs aux femmes, décidèrent de voler la flûte des femmes. Un homme osa pénétrer dans la hutte menstruelle, action absolument interdite et impensable chez les Baruya, il trouva la flûte, en joua et la remit à sa place. Quand les femmes revinrent, elles voulurent jouer de la flûte, mais aucun son n'en sortait plus. Elles la jetèrent et les hommes s'en emparèrent. Ce sont eux désormais qui s'en servent et en tirent des sons.

**L'interprétation de ce mythe est que les hommes auraient volé aux femmes le pouvoir de donner la vie.** Or ce pouvoir appartient toujours manifestement aux femmes. Les Baruya expliquent ce paradoxe en prétendant que les hommes ont privé les femmes non pas de leurs pouvoirs, mais de l'usage qu'elles pouvaient en faire. Les femmes s'en servaient d'une façon **qui mettait en péril la reproduction** de l'univers et de la société. Par exemple, elles tenaient à l'envers les arcs et tuaient trop de gibier. Les hommes ont dû s'emparer des arcs pour les tenir dans le bon sens et tuer raisonnablement le gibier, de même ils ont dû voler les flûtes. Ils ont ainsi mis de l'ordre dans la société en faisant violence aux femmes et ils représentent cet ordre.

**Le point important pour les hommes Baruya est de rester éternellement en possession des pouvoirs des femmes.** S'ils n'exerçaient pas sur elles, disent-ils, la violence nécessaire pour qu'elles ne fassent pas usage de ces pouvoirs, ceux-ci retourneraient se loger dans leur corps et les femmes domineraient à nouveau la société, apportant le chaos.

Les « rhombes », ces instruments de musique qui produisent des sons qui ne correspondent à aucun son d'humain ou d'animal. Un rhombe est fait d'une pièce de bois attachée au bout d'une corde et que l'on fait tourner au-dessus de la tête. Cela produit un vrombissement énorme qui, pour les Baruya, est **la voix des esprits** de la forêt. Au cours des rites d'initiation, on fait entendre aux jeunes garçons du premier stade ce bruit formidable sans leur montrer que ce sont les hommes qui le produisent. On leur dit, comme aux femmes, que ce sont les esprits de la forêt qui parlent avec les hommes.

## Rapports hommes/femmes et logiques sociales

L'idée de faire autrement est née chez les Baruya avec la colonisation européenne et l'arrivée des missionnaires. L'impact social sur les femmes fut l'idée que face à Dieu, hommes ou femmes sont à égalité, qu'ils méritent tous l'amour de Dieu. Beaucoup de femmes Baruya se sentaient attirées par cette religion et adoptaient une autre attitude vis-à-vis des hommes.

Aujourd'hui, les maisons d'hommes sont presque désertées, les jeunes filles jouent au basket et la pratique de la fellation, source du lait maternel, semble abandonnée.

GODELIER, Maurice, *La production des Grands Hommes*, Paris, Fayard, 1982

## Avant-propos

p.12

Dernier trait enfin que nous avons choisi d'analyser et par lequel les Baruya débordent leur particularité : le rôle que joue dans leurs discours et leurs théories la sexualité, qui apparaît comme

une sorte de fondement cosmique de la subordination, voire de l'oppression des femmes. **A leurs yeux, tous les aspects de la domination masculine, qu'ils soient (pour employer nos catégories) d'ordre économique, politique ou symbolique, s'expliquent par la sexualité et la place différente qu'occupe chaque sexe dans le procès de reproduction de la vie.**

p.110

... l'obligation de justifier la domination masculine face à des femmes dont on reconnaît les pouvoirs a provoqué dans la pensée baruya tout un travail idéal et idéologique, un effort de représentation et d'interprétation, dont on peut percevoir clairement qu'il a été mené avec deux préoccupations : d'une part celle de dénigrer ces pouvoirs, d'en rabaisser l'importance, voire de les avilir, et, d'autre part, celle de les contrôler pour les enchaîner aux pouvoirs masculins et, plus loin encore, d'en exproprier les femmes pour les ajouter aux pouvoirs des hommes en les retournant contre les femmes, en les transformant en moyens supplémentaires de les soumettre. [] mythes baruya qui « expliquent » comment les femmes avaient inventé les flèches, les arcs, etc, et comment les hommes s'en sont emparés.

p.116

Face au pouvoir des femmes, les Baruya ont adopté deux démarches inverses, mais en fait convergentes, même si parfois elle peuvent sembler s'opposer. La première consiste, quand ils le peuvent, à minimiser l'importance ou même à nier les pouvoirs féconds qui semblent n'appartenir qu'aux femmes. C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'idée que le lait des femmes naît du sperme des hommes. Si l'on ajoute à cette thèse l'idée que **Lune, frère cadet de Soleil**, a percé les femmes et fait couler leur sang menstruel, les rendant fécondables, alors les pouvoirs nourriciers et féconds des femmes devraient tous leur origine, en définitive, à des principes masculins.

p.348s

Revenons sur la manière dont les Baruya conçoivent l'origine et l'essence de la domination masculine. Ils affirment que cette domination a son origine dans le fait que les hommes, autrefois, avaient su s'emparer de pouvoirs qui appartenaient aux femmes et les avaient ajoutés aux leurs propres après les avoir débarrassés de tout ce qu'ils contenaient de néfaste pour les hommes. [] Pourquoi les Baruya en viennent-ils à attribuer aux femmes, par la pensée, des pouvoirs que la pensée s'emploie immédiatement à leur ôter pour les ajouter à ceux des hommes ? Il me semble que tout cet effort est destiné à diminuer l'importance sociale de ce fait incontournable : c'est dans le ventre des femmes que les enfants sont conçus, c'est de leur ventre qu'ils naissent, et c'est de leur lait ensuite qu'ils survivent. Tout se passe comme si **les hommes**, qui dominent concrètement le procès de production des conditions matérielles d'existence, **s'étaient efforcés de grandir par la pensée leur rôle dans le procès de reproduction de la vie** et de dévaloriser la place de premier plan qu'à l'évidence les femmes y occupent. Tout se passe comme si les hommes voulaient **effacer** ou réduire leur dépendance vis-à-vis des femmes dans le procès de reproduction de la vie, et séparer les femmes des pouvoirs que leur donne leur place particulière à l'intérieur de ce procès.

[] Pourquoi le contrôle du procès de reproduction de la vie est-il un tel enjeu dans les sociétés sans classe ? [] Il n'existe pas de cause unique, ni même de cause dernière, aux diverses formes de domination masculine rencontrées dans l'histoire.

Commentaire : et les services à rendre aux esprits des ancêtres ? M.Godelier l'évoque dans un autre ouvrage plus tardif, *Au fondement des sociétés humaines*, mais de façon peu détaillée.

p.355s

[Selon les travaux d'Annette Wiener sur la] société des îles Trobriand



Et, parce qu'elle est le lieu où de tels (telles ?) esprits se réincarnent, la femme occupe la place centrale dans le procès de reproduction de la vie.

GODELIER, Maurice, *Au fondement des sociétés humaines – Ce que nous apprend l'anthropologie*, Albin Michel, 2007

## Chapitre 1 - Des choses que l'on donne

Chez les Baruya, un certain nombre de clans possèdent des *kwaimatnié*. Ce sont des paquets contenant des choses qu'on ne voit jamais et qui sont enveloppées de bandelettes d'écorce rouge, couleur du soleil. Les Baruya se disent « fils du Soleil ». Le mot *kwaimatnié* vient de *kwala*, les hommes, *nimatnié*, faire croître. Les *kwaimatnié* sont gardés secrètement dans les maisons des maîtres des initiations des garçons []. A l'âge de neuf ans, les garçons sont brutalement séparés de leur mère et du monde des femmes et enfermés dans les maisons des hommes qui dominent les villages. Là, ils sont mis en présence de divers objets sacrés - les flûtes, les rhombes et les *kwaimatnié*. Ils apprendront plus tard que les flûtes étaient à l'origine la propriété des femmes, et qu'un ancêtre des hommes les leurs a volées. Or, ces flûtes contenaient et continuent à contenir **le pouvoir qu'ont les femmes de faire des enfants et même de les faire sans les hommes**.

Qu'y a-t-il donc à l'intérieur des *kwaimatnié* ? [] une pierre noire et un os pointu d'aigle, l'oiseau du Soleil. [] cette pierre contenait quelque chose des pouvoirs de l'étoile Vénus. Car pour eux, Vénus est la métamorphose d'une femme Baruya que leurs ancêtres du temps du rêve avaient offerte, pour l'apaiser, au Serpent Python, dieu de la pluie et maître du tonnerre. Quant aux rhombes, [] renferment des pouvoirs de mort, celui de tuer le gibier à la chasse ou l'ennemi à la guerre. Ainsi, dans les objets sacrés, propriété exclusive de certains clans et que seuls quelques hommes peuvent toucher et manier, se trouvent réunis deux types de pouvoirs : des pouvoirs *féminins*, des pouvoirs de vie dont les hommes auraient, dans l'Imaginaire, exproprié les femmes, et des pouvoirs *masculins*, **des pouvoirs de mort et de guerre reçus directement des esprits de la forêt**. Mais aux yeux des Baruya, *les femmes restent toujours les propriétaires* des pouvoirs dont les hommes les ont dépossédés, même si elle en ont perdu l'usage. C'est pour cette raison que les hommes doivent séparer par la violence les garçons du monde des femmes et les initier aux secrets des pouvoirs dont ils ont exproprié les femmes. Et les hommes Baruya justifient cette expropriation en racontant que les premières femmes ne savaient pas mettre leurs pouvoirs au service de la société. Elles tuaient trop de gibier par exemple, et elles étaient à la source de multiples désordres. Il aura fallu que les hommes interviennent et les dépossèdent de leurs pouvoirs pour que l'ordre règne dans la société et dans le cosmos.

## Chapitre 2 – Nulle société n'a jamais été fondée sur la famille ou sur la parenté

[] on sait immédiatement, dans tous ces groupes, qu'un homme est initié parce qu'il porte une coiffure de plumes noires de casoar [ndlr : symbolisant la femme], qu'il est en plus un shaman parce qu'il porte au milieu de cette coiffure une longue plume d'aigle.

Les shamanes sont supposés protéger en permanence tous les Baruya contre les mauvais esprits, ceux qui sont envoyés par les shamanes des tribus ennemies comme ceux qui proviennent des puissances maléfiques. Chaque nuit les esprits des shamanes hommes sont censés se transformer en aigles ou autres oiseaux qui vont se poster sur les montagnes qui entourent le territoire des Baruya.

Chaque nuit les esprit des shamanes femmes se tranforment en grenouilles postées le long des rivières []. Ces deux groupes d'esprits ont pour mission d'empêcher les esprits des Baruya, lorsqu'ils quittent leur corps d'appartenance pendant le sommeil, de franchir sans le savoir les frontières du territoire de la tribu et risquer ainsi d'être attaqués et dévorés par de mauvais esprits manipulés par les shamanes ennemis.

Commentaire : à travers ces écrits de M.Godelier, on voit que les esprits jouent un rôle important, mais il en dit peu sur le lien entre reproduction et esprits des morts. Il serait étonnant qu'il n'y en ait pas compte tenu de la valeur élevée de ces deux entités.

p.105

**Le sperme c'est la force et la vie, c'est la force qui fait la vie.** Cette force collective, qui appartient exclusivement aux hommes, est transmise de génération en génération par chacun d'eux à tous les jeunes qui entrent dans la maison des hommes après eux [].

#### Chapitre 4 – la sexualité humaine est fondamentalement a-sociale

##### Baruya

La femme est en dessous, couchée sur le dos car il est interdit à une femme de chevaucher un homme, de peur que les « jus de son sexe », ses sécrétions vaginales, ne s'écoulent sur le ventre de l'homme et ne ruinent sa force.

Dans leur mythe d'origine, la femme primordiale [Kouroumbingac] tombe enceinte en mangeant des fruits d'un arbre masculin. [un chien allié du soleil essaie de l'en empêcher et y réussit à plusieurs reprises]

« Kouroumbingac vivait seule, sans homme, et avec un chien sauvage, Djoué. Un jour, elle mangea des fruits d'un arbre très droit, et est devenue enceinte. Le chien qui l'accompagnait, la voyant enceinte, pénétra la nuit dans son ventre par son sexe et dévora la tête du fœtus. La femme accoucha d'un enfant sans tête. C'était une fille. Elle continua son voyage et mangea de nouveau des fruits du même arbre. De nouveau elle tomba enceinte et le chien, s'en étant rendu compte, pénétra la nuit dans son ventre et cette fois dévora les bras et les jambes du fœtus. Elle accoucha d'un enfant mort. C'était un garçon. Apercevant des traces de sang sur le corps du chien, elle devina qui était le coupable. Il s'enfuit et elle se mit à le poursuivre par monts et par vaux pour se venger. Finalement, le chien trouva refuge au fond d'une caverne. La femme retrouva ses traces, et son esprit fit pousser des arbres autour de la caverne qui en bouchèrent l'entrée. Elle quitta alors les lieux, abandonnant le chien à la mort. Mais celui-ci, par sa force magique, réussit à fendre la caverne et son esprit s'échappa, se transformant en aigle, l'oiseau de Soleil, le père de tous les Baruya. [] Il est aussi devenu le compagnon secret des shamanes et son esprit vient rejoindre ceux-ci chaque fois qu'ils pratiquent les rites de guerre ou interviennent en cas d'accouchement difficile. »

Commentaire : le caractère masculin de l'arbre est ici étonnant car dans les autres mythes ou cultes des Déesses issus du croissant fertile, l'arbre est toujours un attribut féminin combattu par le patriarcat. Le conflit autour du fruit de l'arbre, porteur de reproduction, se retrouve ailleurs : le thème biblique du fruit défendu source de la connaissance interdit à la femme Ève est peut-être à rapprocher, dans cette compétition homme-femme pour le secret de la reproduction. Par ailleurs dans l'ancien mythe de l'aigle et du serpent, connu en Mésopotamie et ailleurs, c'est aussi un aigle qui aide l'homme, le 1er roi Etana, à rejoindre la déesse de la fécondité dans le ciel pour s'emparer

de ce pouvoir.

p.139

rite des plus secrets au fond de la forêt, au pied d'un grand arbre très droit []. Leurs parrains [] vont alors recueillir dans leur bouche la sève d'un arbre qui s'élève près de là et venir en déposer la substance sur la bouche des garçons. Pour les Baruya, cette sève est en quelque sorte le sperme de l'arbre, analogue au sperme que les jeunes gens vont par la suite donner à boire aux jeunes initiés.

Pour les Baruya, non seulement c'est le Soleil qui complète les corps dans le ventre des femmes, mais – et ceci est très important dans leur vision du monde -, c'est lui qui, à l'origine des temps, avait permis aux êtres humains d'avoir des rapports sexuels et de concevoir des enfants. Un mythe, en effet, nous dit qu'à l'origine, le premier homme et la première femme avaient leurs sexes et leurs anus murés, fermés. Le Soleil jeta dans le feu une pierre de silex qui, en explosant, perça le pénis de l'homme et le vagin de la femme, ainsi que leurs anus. [] **Il existe cependant une autre version de l'histoire, qui attribue non pas au Soleil mais à la femme primordiale d'avoir provoqué cette ouverture des sexes.** [] Le soleil, ici, a disparu.

« Kouroumbingac poursuivit son chemin, mangea de nouveau du fruit de l'arbre et accoucha, cette fois sans problème, d'un garçon. L'enfant grandit, et plus tard il fit l'amour avec sa mère et de leurs rapports naquirent d'abord un fils, puis une fille. Plus tard, le frère et la sœur firent à leur tour l'amour, et de leurs unions naquirent les ancêtres des Baruya et de tous les hommes qui vivent en Nouvelle-Guinée ».

En bref, le mythe nous dit que [] la femme a existé avant l'homme (mais pas avant le masculin) [].

Ainsi circule, de génération en génération, une substance masculine [sève, sperme]. Et **cette substance, pure de toute pollution féminine, est à la fois source de la supériorité des hommes par rapport aux femmes, la source de la vie des humains** []. Un fait fondamental ici doit être mentionné : **chez les Baruya, la masturbation est interdite et réprimée. Votre sperme ne vous appartient pas.**

Commentaire : ce trait culturel retrouvé ailleurs atteste que l'idéologie de reproduction opprime essentiellement les femmes certes, mais les hommes aussi. En patriarcat, ce qui prime est la reproduction, non le masculin.

Nous commençons à entrevoir le sens de toutes ces pratiques rituelles (et symboliques pour nous), à comprendre la place qu'elles occupent dans l'édification de l'ordre social qui règne chez les Baruya. Ce que prétendent faire les hommes, c'est à l'évidence de *réengendrer* les garçons hors du monde féminin, d'**effacer le fait qu'ils sont nés dans le ventre d'une femme**. D'un certain point de vue, ces rituels constituent une réappropriation par les hommes du procès de reproduction de la vie dont les phases essentielles se déroulent dans le corps de la femme. Et au cours des initiations, le collectif des hommes, par la bouche des maîtres des *kwaimatnié*, ces objets sacrés qui font croître les corps, explique sans relâche aux garçons qu'ils sont supérieurs aux femmes, qu'ils doivent s'en garder []. Le plus grand secret des Baruya est celui-ci. C'est la femme qui avait précédé l'homme sur cette terre. Ce sont les femmes qui avaient inventé les flûtes sacrées, dont le nom secret, enseigné aux initiés, signifie en fait « vagin ». Ce sont les femmes qui avaient inventé les arcs, les vêtements. Bref, les Baruya, dans leur vision du monde, reconnaissent à la femme une créativité originarie infiniment plus puissante que celle de l'homme. Mais ils expliquent que cette créativité fut, dès l'origine, une source permanente de désordre, que les femmes par exemple tournaient les arcs du mauvais côté ou tuaient trop de gibier.

Dans un autre récit, il nous est dit que les plantes cultivées sont nées du corps d'une femme assassinée par son mari et enterré secrètement par lui dans la forêt :

« De son cadavre sortirent les premières plantes cultivées (taro, etc.). L'homme en mangea, et son corps, qui était noir et laid, devint lumineux et beau. Plus tard, assailli de questions pour savoir comment sa peau était devenue si belle, l'homme emmena avec lui les hommes et les femmes dans la forêt et leur dit de prendre des boutures de ces plantes pour les cultiver et des pousses de bambou pour fabriquer des couteaux, etc. C'est ainsi que naquit l'horticulture. »

Tous ces récits disent la même chose. Que les femmes sont plus créatives que les hommes, mais, pour que la société existe, il faut que les hommes leur fassent violence – en leur dérobant les flûtes, en les assassinant « idéellement ». **Mais toutes ces violences évoquées dans les récits mythiques, ces violences faites aux femmes dans la pensée et par la pensée, en accompagnent et légitiment toute une série d'autres qui, elles, sont moins idéelles et moins imaginaires.** Les femmes Baruya, en effet, n'héritent pas de la terre, principal moyen de production. Elles n'ont pas le droit de porter les armes, principal moyen de destruction et de répression. Elles n'ont aucun accès aux objets et aux savoirs sacrés, qui confèrent aux hommes le monopole de pouvoir (dans l'Imaginaire) de l'action sur les conditions de reproduction de la société et du cosmos. Enfin, elles ne disposent ni de leur personne ni de leur corps au moment du mariage, et elles ne transmettent pas leur nom à leurs enfants. Nombreuses sont les femmes ridiculisées, insultées, battues. Et, disent les Baruya, cette contrainte exercée sur les femmes ne doit jamais prendre fin, car les pouvoirs des femmes n'ont pas disparu après que les hommes s'en sont emparés. À tout moment, elles pourraient les reprendre. C'est pour cela qu'il faut, génération après génération, initier les garçons et faire circuler entre eux la force des hommes qui est leur sperme si celui-ci est émis par un corps vierge de tout rapport sexuel avec une femme. Pour les Baruya, la femme sauvage, celle qui hante la forêt, solitaire, et qui agresse les hommes, c'est le casoar. Et c'est pour cela que les grands chasseurs de casoars sont de Grands Hommes parmi les Baruya. [] On devine tout ce qui est en suspens dans la représentation qu'a un Baruya de la femme, l'admiration et la jalousie devant sa puissance, le mépris devant sa faiblesse. Mais un mépris qui ne peut jamais être total. Un témoignage de cette ambivalence est précisément la représentation qu'ont les Baruya du sang menstruel. Dans leur langue, il y a un mot spécial pour distinguer ce sang proprement féminin du sang qui est commun aux hommes et aux femmes. L'idée que quelques gouttes de ce sang pourraient couler sur le ventre d'un homme ou cacher sa nourriture terrifie les Baruya. Mais en même temps, ceux-ci savent qu'une femme qui n'a pas ses règles n'aura pas d'enfant. Or, avoir des enfants élève le statut de l'homme... comme de la femme qui les met au monde. []

Les hommes d'aujourd'hui s'imaginent donc être les maîtres de deux pouvoirs distincts cumulés et combinés, les pouvoirs de vie qui étaient ceux des femmes aux origines, et ceux qu'ils ont reçus directement des *Yimaka*, des pouvoirs de mort. Et toute cette chirurgie imaginaire se développe sur le fond d'une croyance, à savoir que ces pouvoirs volés aux femmes pourraient à tout instant retourner vers elles, pourraient leur être repris.

[Quant aux femmes] l'idée même que leur garçon ne soit pas initié les horrifie, car, disent-elles, aucune fille n'acceptera alors de l'épouser. La boucle est bouclée, et la force la plus déterminante, les hommes ne la puisent pas dans la violence qu'ils exercent sur les femmes, mais dans le partage par les hommes et les femmes des mêmes représentations du corps, de la vie, de l'ordre cosmique. [] C'est ce partage qui entraîne le consentement, contradictoire bien sûr, des femmes à leur propre subordination [].

Ainsi, au-delà de la subordination personnelle, individuelle et collective, des femmes aux hommes, d'un sexe à l'autre, on assiste à la **subordination générale d'un domaine de la vie, la sexualité**

**sous ses deux formes, la sexualité-désir et la sexualité-reproduction, aux nécessités de la reproduction d'autres rapports sociaux**, les rapports économiques, politiques et autres.

Ces représentations culturelles, sociales du corps, pour autant qu'elles sont partagées par la plupart des membres d'une société, sinon par tous, constituent pour chaque individu une sorte d'anneau de contraintes sociales, mentales, émotionnelles qui pèsent d'avance sur sa manière de se vivre et de vivre les autres, de s'approprier soi-même et d'appropriier les autres. Cet anneau de représentations culturelles partagées, qui constituent autant de contraintes, positives et négatives, s'exerçant en permanence sur le corps et sur la conscience et l'inconscient des individus, fonctionne en quelque sorte comme la forme, l'enveloppe culturelle impersonnelle de son intimité personnelle, comme un Moi idéal partagé avec d'autres Moi du même sexe, un Moi commun culturel, social, qui s'imprime dans le Moi singulier, dans le Moi intime dès la naissance sinon même avant.

Commentaire : M.Godelier exprime bien ce que nous nommons *idéologie* de reproduction, contrainte et conditionnement non-consciemment intériorisée.

Ce que les individus s'efforcent de reproduire, ce n'est pas leur « espèce ». C'est, pour les Baruya, le groupe social auquel ils appartiennent, c'est leurs rapports, au sein desquels les nouveaux individus qu'ils auront engendrés viendront prendre leur place.

#### Chapitre 6 – Comment des groupes humains se constituent en société

Mais [la société], dans la pensée des Baruya, ne pouvait fonctionner et durer sans l'intervention, aux côtés des hommes, d'entités normalement invisibles – ancêtres glorieux, esprits de la nature, divinités comme (le) Soleil ou (la) Lune, ainsi que le dieu de la pluie, un serpent python gigantesque habitant le ciel. Par cette opération, des humains et des esprits, **ce n'est pas seulement une société qui se reproduit**, c'est en même temps un ordre cosmique qui se manifeste et apporte son soutien aux entreprises humaines. L'ordre social s'inscrit dans un ordre cosmique.

Commentaire : l'idéologie de reproduction est une injonction générale à reproduire, elle ne se restreint pas à la reproduction humaine.

PALMA, Milagros, *La femme nue ou la logique du mâle*, Côté femmes éditions, (1986) 1991

*Docteure en anthropologie*

La femme nue - En sondant l'imaginaire indien et métis

Une femme, mère de la création, émerge de la profondeur des temps immémoriaux en cultivant la vie sous toutes ses formes. Mais sa tragédie commence avec la perfidie de l'homme : réduite à l'impuissance, **elle est vouée à la reproduction de l'espèce, tandis que l'homme revendique le principe de vie qu'il lui a dérobé**. Lorsque l'hégémonie masculine s'établit, ce phénomène se traduit par un contrôle quasi absolu du corps de la femme. Selon les mythes aborigènes des Indiens d'Amazonie, la soumission de la femme est le résultat de longs affrontements qui ont eu raison de sa résistance. Expression fantasmatique du vagin denté que l'homme brise pour affirmer sa suprématie. C'est grâce à cette opération castratrice que l'espèce humaine va se perpétuer : la femme est destinée à être limitée à la reproduction.

Les mythes des légendaires guerriers letuamas et des sorciers macunas, les plus redoutés parmi les tribus vivants sur les rives de l'Amazone, rapportent que leurs héros fondateurs auraient détruit le monde antérieur, dirigé par la Femme de l'Univers, maîtresse de la création : « Quatre hommes se trouvaient à la base de la pyramide sociale. Depuis le sommet, une Grande Femme dispensait la vie sous toutes ses formes. Les hommes luttèrent pour survivre sous sa domination. Elle savait tout et eux ne savaient rien. Leur plus grande conquête fût d'obtenir, à force de prières, que la Femme de l'Univers leur apprit à chasser et à pêcher. Un jour où elle leur montrait comment pêcher, ils se transformèrent en anacondas et l'entraînèrent au fond des eaux. La femme s'évanouit de peur et ils la ramenèrent inconsciente sur la berge. Sachant qu'elle dissimulait la source de son pouvoir et de sa force quelque part en elle, ils profitèrent de ce qu'elle gisait sans connaissance pour l'examiner sous toutes les coutures. Ils cherchèrent dans le creux de l'aisselle, dans l'oreille, lui ouvrirent la bouche, mais ne trouvèrent rien de différent de leur propre corps. Ils eurent alors l'idée de lui écartier les jambes et y découvrirent quelque chose qu'ils n'avaient jamais vu : le clitoris et le vagin. Ils en prirent rapidement les mesures, dessinèrent la forme exacte du clitoris, ainsi que des grandes lèvres. **Ils s'inspirèrent de la forme de la vulve pour se tailler des flûtes** dans des cannes de bambou.

Commentaire : à rapprocher à des milliers de kilomètres de là, en Nouvelle-Guinée, des mythes Baruya évoquant les flûtes de fécondité volées par les hommes aux femmes.

Y a-t-il un lien mort / naissance à voir dans cette annotation de CYRULNIK, Boris, *Sous le signe du lien*, 1989, p.221

Les archives sont moins nettes pour la musique. Il paraît que monsieur Neandertal jouait dans de petits orchestres avec des flûtes en os et des tambourinages. Ces archéomusiciens devaient se produire au moment où on déposait le défunt couvert de pétales de fleurs dans sa sépulture.

**C'est ainsi qu'ils s'approprièrent le pouvoir de la femme. Avec le son de leurs flûtes et de leurs voix, ils fécondèrent la Nature puis se rendirent maîtres de la création tout entière.** Mais ils durent auparavant faire preuve de beaucoup d'ingéniosité pour pénétrer la femme. « Les quatre hommes se trouvaient dans la forêt, se demandant comment engrosser la femme. Ils eurent l'idée de vider un beau caïmo, qu'ils remplirent de **sperme** avant de le lui offrir. Au premier coup de dent, le fruit violacé éclata en libérant le lait des hommes ; une grosse goutte tomba entre les seins de la femme, coula sur son ventre et **pénétra dans son vagin**... au bout de neuf mois, au prix de grandes douleurs, elle donna le jour à un enfant dont ils s'emparèrent afin de l'élever. »

Au temps du règne de la Femme, selon les Indiens Letuamas, les hommes étaient malheureux. « Ils travaillaient dur et, parfois, ne recevaient pas d'aliments. Ils mirent tout en œuvre pour lui dérober son pouvoir. » Le mythe du matriarcat, solidement ancré dans la pensée, contribue de façon efficace à maintenir les hommes dans un état fébrile vis-à-vis du monde féminin.

#### Tori-Gros-Pénis

Parmi les « gens de l'eau » et les autres communautés de la famille macuna et de ses voisins, les hommes observent un rituel fondé sur la plus stricte abstinence sexuelle et le jeûne ; les flûtes y jouent un rôle de premier plan [] instruments sacrés nécessaires au maintien de l'ordre naturel et social. À travers ce culte des flûtes est relancée l'alternance pluie-sécheresse, la nature est fécondée, la lumière et la chaleur s'installent après la longue période d'obscurité et de froid de la saison des pluies. Femmes et enfants sont exclus de ce rituel masculin.

Au cours de ce rituel, un simulacre de combat vise le pénis agresseur dans une danse où les hommes se déguisent en animaux en mettant en scène la relation de l'homme avec la nature. Tori, avec son énorme pénis, fait son entrée en mugissant et commence à assaillir femmes, enfants et vieillards.

**Tori rappelle à sa manière que la vie triomphe sous le signe du phallus, dont la suprématie s'installe malgré les résistances du monde féminin.**

Le désir de paternité

**Les mythes aborigènes nous montrent que le pouvoir masculin s'affirme à partir du moment où il connaît sa participation biologique à la paternité.** La répression sexuelle imposée à la femme pour s'assurer de la paternité des enfants qu'elle met au monde prend des formes d'une violence extrême qui aboutissent même à son élimination physique. Un mythe tikuna illustre bien le désir de paternité de l'homme et les fantasmes provoqués par l'incertitude du rôle procréateur de l'acte sexuel, lorsque le frère de Yoi, le héros légendaire, découvre le moyen de faire apparaître la femme au son d'une flûte, ainsi que le faisait Yoi.

« Ipé attrapa la femme qui sortit de la flûte, la coucha dans son hamac et copula avec elle selon ses envies. Mais le ventre de la femme grossissait et, lorsqu'il vit qu'il ne pouvait la remettre dans la flûte, apercevant son frère qui arrivait, il la laissa étendue dans le hamac avec son gros ventre. Furieux, Yoi l'emmena dans la montagne où, passant la main dans sa matrice, il en sortit l'enfant, puis, renouvelant l'opération, jeta tout ce qui ne lui appartenait pas, et remit la partie de l'enfant qui lui revenait pour qu'il naquît à son image. »

Selon les mythes des Indiens Arahucos, les premiers pères fécondaient les femmes en leur frappant le nombril avec pierres, mais elles n'accouchaient que d'animaux. Les douleurs de l'accouchement représentent la punition de la femme et l'instrument de sa rédemption.

Avant que l'on connaisse le rôle procréateur de l'homme, avant l'institution de la paternité, « la femme accouchait d'animaux » : en d'autres termes, sans cette souffrance à laquelle l'homme soumet la femme, sans le contrôle de son corps destiné à la reproduction, l'humanité n'aurait pas vu le jour.

De nombreux mythes révèlent le désir des hommes de rabaisser le rôle de la femme dans l'enfantement. Le fruit du ventre de la femme s'humanise lorsque l'homme s'attribue un pouvoir de domination, en vertu de sa participation à la procréation et à la gestation. Quelques mythes nous rappellent en effet que **le coït est nécessaire pendant la grossesse, car l'homme alimente l'enfant avec sa semence.**

Pour valoriser sa contribution, l'homme va créer des rituels et des mythes afin de démontrer que sa naissance, sa création, relève d'un fait extraordinaire. **Pour s'approprier la création, il a eu besoin de prouver que son apparition est antérieure à celle de la femme,** ce qui exige de sa part une imagination qui nie l'évidence même.

L'abus sexuel fait partie de l'autoritarisme masculin fondé sur les fantasmes nourris et soutenus par les mythes et religions et largement exploités par la médecine et plus récemment la psychanalyse, qui postulent un désir de viol propre à l'inconscient féminin.

HÉRITIER-AUGÉ, Françoise, *Masculin / Féminin, la pensée de la différence*, Odile Jacob, 1996

Commentaire : F.Héritier a succédé à C-L. Strauss à la chaire d'anthropologie du Collège de France. Sa thèse est que les hommes ont cherché à dominer les femmes pour s'approprier leur pouvoir de reproduction. Pour quelle raison ? Parce que les schémas mentaux humains étant structurés par la binarité : les hommes voudraient récupérer ce pouvoir des femmes de produire du

même (des filles) et du différent (des garçons). Selon elle cette domination masculine aurait existé dans toutes les sociétés humaines et dès « l'origine ».

Si nous partageons sa 1<sup>ère</sup> hypothèse (que les hommes ont dominé les femmes pour s'approprier leur pouvoir de reproduction), sa 2<sup>ème</sup> hypothèse pose de sérieux problèmes :

- comment peut-elle évacuer que la reproduction est un pouvoir majeur, parce qu'il permet de rendre service aux esprits des morts, de rendre service à *mon* esprit après *ma* mort ? **Cette logique est pourtant documentée à l'envi** aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, la préhistoire et dans toutes les sociétés humaines sur la planète. *A contrario*, où est sérieusement documentée à grande échelle une hypothétique motivation masculine à vouloir produire du même et du différent ?
- comment peut-elle scientifiquement prétendre à une universalité de la domination masculine, partout et depuis l'origine. Où sont les preuves pour ce qui est de la préhistoire ? En plus des traces de valeur importante du féminin dans l'histoire et la préhistoire (cultes de déesses par exemple), il existe aujourd'hui même au moins une société (qu'elle connaît bien) qui ne connaît pas la domination masculine (bien au contraire) celle des *Na* de Chine.

Cette thèse de F.Héritier, ce refus d'admettre une idéologie de reproduction préalable à la domination masculine et à la source de celle-ci, a des conséquences regrettables pour la stratégie des mouvements féministes :

- 1) le patriarcat étant analysé comme la seule source de l'oppression, en finir avec le patriarcat, avec un objectif politique unique d'Égalité des Droits, suffirait à en finir avec l'oppression. Une tentation serait même de vouloir redonner du pouvoir aux femmes en revalorisant la maternité. Mais l'égalité des droits, nécessaire, est insuffisante s'il n'y a pas aussi déconstruction et libération de l'idéologie de reproduction ;
- 2) ce rôle, très pratique mais simpliste, de bouc-émissaire assigné au patriarcat a une deuxième conséquence regrettable, d'opposer les intérêts du féminin et du masculin, ce qui affaiblit l'action féministe. Il serait beaucoup plus efficace et consensuel de fédérer les femmes et les hommes autour de l'intérêt commun d'une libération de l'idéologie de reproduction, libération valable pour toutes et tous, et qui implique bien sûr l'égalité.

Dans les textes qui suivent, le lecteur est invité à faire la part des choses entre la 1<sup>ère</sup> hypothèse, largement fondée, et la 2<sup>ème</sup> dont il jugera par lui-même la solidité de l'argumentation.

## Chapitre I – La valence différentielle des sexes au fondement de la société ? (1991)

La différence des sexes, butoir ultime de la pensée

Le corps humain [] présente un trait remarquable, et certainement scandaleux, qui est la différence sexuée et le rôle différent des sexes dans la reproduction. Il m'est apparu qu'il s'agit là du butoir ultime de la pensée, sur lequel est fondée une opposition conceptuelle essentielle : celle qui oppose l'identique au différent. Support majeur des systèmes idéologiques, le rapport identique / différent est à la base des systèmes qui opposent deux à deux des valeurs abstraites ou concrètes (chaud/froid, sec/humide...).

La valence différentielle des sexes



Celle valence différentielle exprime un rapport conceptuel orienté, sinon **toujours** hiérarchique, entre le masculin et le féminin.

Les façons dont il se traduit dans les institutions sociales et le fonctionnement des divers groupes humains sont variées, mais c'est un fait d'observation générale que la domination sociale du principe du masculin.

**Cherchant d'où pouvait provenir cette « valence différentielle des sexes », quels seraient les phénomènes premiers pris en considération pour expliquer son universelle présence, j'en suis arrivée à la conclusion hypothétique qu'il s'agit moins d'un handicap du côté féminin (fragilité, moindre poids, moindre taille, handicap des grossesses et de l'allaitement) que de l'expression d'une volonté de contrôle de la reproduction de la part de ceux qui ne disposent pas de ce pouvoir si particulier.**

On ne peut faire l'économie, quand on parle des catégories de sexe, de toutes les représentations touchant à la procréation, à la formation de l'embryon, aux apports respectifs des géniteurs.

On sait qu'Aristote explique la faiblesse inhérente à la constitution féminine par son humidité et sa froideur, dues aux pertes de substance sanguine que les femmes subissent régulièrement sans pouvoir s'y opposer ni freiner le cours des choses. Les hommes ne perdent leur sang que volontairement, si l'on peut dire : dans des occasions qu'ils ont recherchées, comme la chasse, la guerre, la compétition. La perte de substance ne touche pas les individus de la même manière. La perte de substance spermatique est aussi contrôlable []. Bref, il se pourrait que ce soit dans cette inégalité-là : maîtrisable versus non maîtrisable, voulu versus subi, que se trouve la matrice de la valence différentielle des sexes, qui serait donc elle aussi inscrite dans le corps [].

Est-ce un invariant, une catégorie universelle ? Un certain nombre de nos collègues féministes, ou qui travaillent sur l'anthropologie des sexes, contestent l'idée et cherchent à démontrer qu'il y aurait ou qu'il y aurait eu des sociétés où la valence différentielle des sexes n'existerait pas, ou fonctionnerait au rebours de ce que nous connaissons. Mais la démonstration reste assez illusoire.

Si l'on admet cette construction, bien qu'elle ne soit pas démontrable mais seulement dotée d'une puissante probabilité puisque cette ossature conceptuelle trouve sa source dans les données immuables que les hommes observent de toute éternité : leur corps et leur environnement.

## Chapitre II – les logiques du social (1987)

Je suis ethnologue au premier chef : mes activités de terrain portent sur une population africaine du Burkina-Faso, les Samo.

On peut résumer en trois énoncés nécessaires et suffisants, pour le moment tout au moins, ce donné biologique de base, qui est, comme on peut le constater, d'une très grande banalité, je dirais presque : d'une très grande trivialité. Pourtant, c'est à partir de ce matériau, de ce « résidu incontournable » auquel la pensée de tous les hommes a été confrontée, que prennent naissance les grands types de terminologie. Il y a seulement deux sexes. Leur rencontre est nécessaire pour procréer

Commentaire : on ne peut pas affirmer comme le fait F.Héritier que le lien entre rencontre sexuelle et procréation ait été connu de « tous les hommes », bien au contraire.

et la procréation entraîne une succession de générations dont l'ordre naturel ne peut pas être inversé. [] En fait, ces rapports naturels expriment tous les trois la différence au sein des rapports masculin / féminin, parent / enfant, aîné / cadet. C'est ce matériau banal, dans son universelle simplicité, que manipule en tout temps et en tout lieu le travail symbolique de la parenté, en opérant

entre ces trois ordres de faits des séries de dérivations d'où ont découlé les systèmes terminologiques, les règles de filiation, les règles d'alliance et celles de résidence.

### Chapitre III – Fécondité et stérilité – Au cœur de la toile idéologique (1978)

Samo

Eaux de sexe et conception

Toute femme féconde possède une matrice (« sac ») où se développe et « cuit » l'enfant. Au cœur de la matrice, une petite boule de sang, appelée « petit caillou », roule perpétuellement sur elle-même. Elle porte un orifice, cesse de tourner au moment des rapports sexuels et si le hasard fait que l'orifice de la boule girante est alors dirigé vers le vagin, la conception a lieu. La présence de la matrice et du caillot tourbillonnant est une condition nécessaire mais non suffisante pour concevoir. Il faut aussi la présence conjugée, lors des rapports sexuels, de deux « eaux de sexe » paternelle et maternelle, le bon vouloir ou l'appui d'une force extra-humaine, et surtout le bon vouloir (le désir inconscient) du « destin individuel » de la femme. De l'« eau de sexe » de la mère et du caillot utérin initial procèdent le corps, le squelette, les organes de l'enfant. Le père fournit le sang. L'« eau de sexe » de l'homme est le support du sang : le sperme se transforme normalement en sang dans le corps de la femme. Il redevient du sang. L'« eau de sexe » provient de différents endroits du corps et particulièrement des articulations.

Il y a des cas d'hommes qui n'ont jamais eu d'autres enfants que ceux que leurs épouses légitimes ont amenées avec elles (**le premier-né des épouses légitimes devant toujours être conçu hors mariage, d'un autre partenaire que le mari. L'homme stérile aura, comme les autres, des enfants qui feront pour lui les sacrifices après sa mort et perpétueront son souvenir.**

Commentaire : F.Héritier ne donc peut ignorer ce lien entre motivation reproductive et service aux esprits des morts. Pourquoi l'escamote-t-elle ensuite dans son explication de la domination masculine ? La suite du texte montre à quel point pourtant elle a connaissance de la force des représentations en terme d'esprits des morts auxquels il faut rendre des services nécessitant une descendance.

De plus, à supposer que les premiers-nés de ses épouses légitimes n'aient pas vécu ou qu'il s'agisse uniquement de filles, il aura toujours des neveux, fils de frères, qui sont terminologiquement ses fils et qui lui rendront, comme à leur père, les prestations sacrificielles coutumières après sa mort.

Les femmes stériles sont aussi celles qui ont la vie conjugale la plus mouvementée, qui passent d'homme en homme, à la poursuite d'une chimère jamais atteinte : une grossesse. Pourquoi cette recherche désespérée ? Tout d'abord, ce qui donne à la jeune fille le statut de femme, ce n'est ni la perte de virginité ni le mariage ni même la maternité : c'est la conception. Il suffit d'une grossesse, dont il importe peu qu'elle soit suivie d'une fausse couche ou d'une naissance. La femme stérile n'est pas considérée comme une vraie femme, lo ; elle mourra suru, c'est-à-dire jeune fille immature, et sera inhumée dans le cimetière des enfants, sans que les griots tapent pour elle, lors de ses funérailles, les grands tambours qu'on n'utilise que pour honorer les femmes fécondes. **Il n'y aura pas derrière elle, dans son lignage d'accueil, de fille ni de petite-fille par le fils ou la fille pour entendre les réclamations de son double en peine.**

Lui briser les reins pour permettre l'écoulement de l'excès de chaleur, c'est aussi lui permettre de refroidir normalement au sein de la Terre... Il s'agit de l'empêcher de « revenir », pendant toute la période où une des principales composantes de l'individu reste dans les parages villageoises avant

de rejoindre définitivement le village des morts, animée de mauvaises intentions à l'encontre des femmes enceintes qu'elle veut, jalouse, entraîner avec elle dans la mort.

#### Chapitre IV – Stérilité, aridité, sécheresse (1984)

Les Azande pensent que l'enfant procède de la fusion, de nature indéterminée, entre le sperme masculin et le mucus féminin, qui contiennent tous les deux des *mbisimo*, des « âmes d'enfants », accordées par Dieu, qui en permet aussi la rencontre dans l'acte sexuel. L'enfant sera garçon ou fille selon que le principe mâle ou le femelle l'emportera en force dans cette rencontre.

Une femme stérile est souvent méprisée car elle est un être inachevé, incomplet, totalement déficient ; elle est parfois remplacée par une autre épouse donnée par sa propre famille lorsque son mari a payé pour elle [] comme c'est le cas chez les Lovedu, les Thonga ou les Azande.

C'est seulement entre 1672 et 1677 que Reinier de Graaf et Antony Van Leeuwenhoek ont découvert respectivement l'existence de l'ovule féminin et des spermatozoïdes dans le liquide séminal, découvertes qui n'ont pas été suffisantes à elles seules pour régler scientifiquement la question des processus de la fécondation : le débat fit rage pendant presque un siècle entre penseurs et savants pour déterminer qui de l'ovule, où se seraient trouvés déjà formés tous les germes enfantins à venir, ou du spermatozoïde, mû par des animalcules qui trouveraient matière à leur développement dans un terrain neutre, était seul responsable de la genèse de l'embryon.

Chez les Fanti, la famille d'une épouse l'incite à se séparer d'avec son mari après six mois d'union s'il n'y a pas déjà promesse d'enfant : **il faut, en effet, que toute fille produise des enfants pour agrandir le lignage**, puisque les Fanti sont matrilineaires.

#### Samo

Il existe fréquemment dans des sociétés patrilineaires des mécanismes compensateurs qui font que même l'impuissance et a fortiori la stérilité masculine n'ont pas en soi d'importance, en raison des effets d'une disjonction sociale établie entre les catégories de père / Pater et père / géniteur. **Pour que le patrilignage vive et que le culte rendu aux ancêtres se poursuive dans une succession ininterrompue de générations**, il n'est même pas vraiment nécessaire qu'un homme ait des enfants à son nom : si ses frères en ont, qu'il appelle « mes enfants », ils lui rendront après sa mort le culte et les égards que l'on doit aux ancêtres du lignage, et **la composante de sa personne, l'esprit, qui reviendra après sa mort imposer sa marque dans un nouveau-né du lignage, pourra revenir aussi bien dans le fils ou le petit-fils d'un frère que dans son propre petit-fils**. Ce n'est pas le cas pour une femme. Son double en peine, qui réclame après la mort des sacrifices particuliers, ne peut être entendu que par sa propre descendance féminine et son esprit ne peut revenir que dans ses propres petits-enfants.

L'inventaire (des représentations de la conception) systématique reste à faire. De façon générale, lorsque la conception n'est pas attribuée uniquement à des causes spirituelles, elle est censée résulter d'un rapport entre deux « eaux » ou entre deux sangs.

On trouve cette même idée d'incompatibilité des sangs chez d'autres populations. Les Ashanti matrilineaires, par exemple, expliquent la procréation par le fait qu'un ancêtre-esprit, issu de l'âme de sang et de l'âme de corps d'un ancêtre, attend sa chance de réincarnation dans une femme du même sang que lui. La réincarnation de cet ancêtre est rendue possible par la fertilisation de l'âme de sang de l'épouse par le *ntoro* du mari (principe spirituel patrilinique), pendant le coït. Or il

arrive que cet ancêtre-esprit qui est dans l'âme de sang de la femme n'aime pas le ntoro du mari. Il n'acceptera jamais la fusion des deux sangs, et de devenir le support de ce ntoro détesté.

Un capital restreint de forces procréatives

La force vitale du fils vient du déclin de celle du père, la fécondité de la fille du déclin de celle de sa mère. L'accord des parents et des ancêtres est nécessaire [].

Inversement c'est le droit de la fille que les parents accomplissent en temps utile les rituels qui lui permettent d'accéder à la vie sexuelle, au mariage et à la procréation. Ne pas faire [] c'est se réserver jalousement et égoïstement ce droit, c'est donc empiéter sur les droits de la fille, c'est ainsi la condamner à la stérilité.

L'autorisation tacite du père qui reconnaît sa fille comme adulte et lui permet d'accéder à la vie sexuelle est aussi demandée aux ancêtres paternels du lignage. Ils sont tous là présents en elle, dans son sang, et on les prie de bien vouloir s'écarter, de se pousser un peu de côté, pour laisser la place libre au sang du mari, afin que la jeune femme puisse concevoir et porter un enfant de celui-ci. Parfois, ils n'acceptent pas.

En Chine (Yunnan), il est également tenu pour honteux qu'une femme soit à nouveau enceinte quand une belle-fille est entrée dans la maison. L'auteur, Francis Hsu, précise que « **la fonction de perpétuer la ligne ancestrale** est investie dans le père tant que le fils n'est pas marié et qu'elle passe au fils après cet événement. Aussi, dès après le mariage du premier fils, et en tout cas après la naissance du premier petit-enfant, les parents du jeune couple cessent même définitivement de partager la même chambre.

Le mariage est affaire grave, qui concerne les adultes, car il faut trouver le sang qui convient aux ancêtres, pour qu'ils acceptent de laisser la place (Nyakusa) ou de tolérer la fusion de leur substance avec la substance étrangère (Ashanti).

Les actes de transgression [] ont des effets non seulement biologiques, mais aussi climatologiques, météorologiques, par une sorte de transfert direct métaphorique d'un domaine dans un autre. Il y a correspondance entre ordre social, ordre biologique, ordre climatologique.

## Chapitre V – le sperme et le sang (1985)

Sperme et sang ont bien tous les deux la même origine : la moelle des os et la moelle de l'épine, confondues.

Des Upanisads antérieurs à 1200 av J.-C. décrivent une boucle parfaite : « De l'eau, la terre ; de la terre, les herbes ; des herbes, la nourriture ; de la nourriture, la semence ; de la semence, l'homme. L'homme est ainsi l'essence de la nourriture ». La crémation est alors perçue comme nécessaire : le corps consumé s'élève en fumée qui se transforme en nuages, lesquels retombent en pluie, fécondant la terre pour produire végétaux, alimentation et semence. Ne sont pas brûlés [] les ascètes de certaines sectes qui veulent se retirer complètement du cycle vital. Pour ces derniers, on les immerge, dans le Gange notamment. Un certain nombre de textes précisent que la vie, la semence ainsi produite, est stockée dans les os. La crémation la libère, lui permettant de rejoindre le grand cycle vital.

On retrouve cette même idée de la semence stockée dans les os, sans passage par la coction du sang, dans les civilisations sumérienne et égyptienne. Dans les deux cas, ce qui importe n'est pas le réinvestissement cosmique de la semence dans le cycle de la vie par le truchement de la crémation, mais au contraire la conservation intégrale des ossements des ancêtres, soit en vue de leur survie dans un autre monde, soit parce que leur présence manifeste la liaison entre les vivants et les morts. À la mort des hommes, la part d'eux-mêmes qui vient de la terre retourne à la poussière. Une part résiste à la dissolution : les os. Ces os faits de sang continuent d'être porteurs du double immatériel

et du souffle. **À condition d'être rassemblés et inhumés, ils permettent au mort d'accéder à une nouvelle forme d'existence.** Les morts non enterrés deviennent des spectres errants incapables de rejoindre dans l'En-Bas les esprits de leur groupe familial. Dans les ossements se trouve le principe de la transmission ininterrompue de la vie. Du sang proviennent les os où se trouvent la semence et la vie. En Chine [] les os étaient déterrés après putréfaction du corps, lavés et ré-enterrés. Ils sont censés alors exhaler un pouvoir qui accroît la fertilité de leurs descendants. On retrouve cette même idée dans des points et chez des peuples fort divers du monde.

Commentaire : toute cette documentation sous la plume de F.Héritier montre à quel point

- reproduire une lignée est obsessionnel
- cette obsession est liée aux services à rendre aux esprits des morts.

Produire du même et du différent n'est jamais évoqué. D'autre part, il n'y a pas de raison que cette motivation soit exclusivement masculine ou générée par le patriarcat.

## Chapitre VII – Moitiés d'hommes, pieds déchaussés et sauteurs à cloche-pied (1992)

Si l'on examine l'ensemble des cas connus historiques ou ethnographiques où des individus se doivent d'avoir un pied nu, il apparaît qu'il ne peut s'agir ni d'une fantaisie ni d'une nécessité pratique, mais bien d'un rite souvent d'ordre funéraire (y compris par anticipation), mais aussi agraire ou de fécondité. Hypothèse de Deonna : la réduction à l'unité symbolise et connote l'intensification de la force, mais pas n'importe quelle force : **la force créatrice ou procréatrice de la masculinité.** Une monnaie de Sinope, du temps de Sévère-Alexandre, représente peut-être la quintessence de cette idée. Elle montre une jambe humaine droite surmontée d'une tête de taureau.

## Chapitre IX – Le sang du guerrier et le sang des femmes – contrôle et appropriation du pouvoir de fécondité (1984-1985)

Peut-on dire que cette domination masculine est universelle ? Si oui, où se situe l'origine, l'explication de cette inégalité foncière entre les sexes ?

Il n'est pas sûr du tout que l'on dispose d'une recension exhaustive de toutes les sociétés humaines existantes ou ayant existé. Il est certain que toutes les sociétés connues ne sont pas pour autant toutes décrites. Et quand elles le sont, ce n'est pas nécessairement d'une manière qui mette en évidence la nature du rapport établi par chacune entre les hommes et les femmes. **Ces réserves faites, qui impliquent l'absence de preuve scientifique absolue, il existe une forte probabilité statistique de l'universalité de la suprématie masculine, qui résulte de l'examen de la littérature anthropologique sur la question.**

Le thème du matriarcat primitif

Théorie évolutionniste bien connue du matriarcat primitif, dérivée des thèses de Bachofen (1861), selon laquelle il y aurait eu un stade initial de l'humanité marqué par l'ignorance de la paternité physiologique, le culte des déesses-mères et la domination féminine, politique, économique et idéologique, sur les hommes.

N'étaient pas matriarcales les sociétés mycéniennes parce qu'elles révéraient des déesses-mères. Le Dieu principal était bien cependant une déesse, la Terre. Des cultes étaient rendus à la fécondité, à la fertilité, par le truchement de cette déesse-mère ; Zeus n'a été introduit que par la suite. Mais les

croyances religieuses n'impliquent pas que le corps de l'organisation sociale soit en totale harmonie avec l'une ou l'autre de leurs implications. Une représentation archaïsante et mystique des origines parle un langage idéologique, bien sûr, et non réaliste.

Commentaire : mais cela n'exclut pas non plus une prévalence des femmes et du féminin dans les sociétés mycéniennes. Les traces disponibles témoignent davantage d'une telle prévalence que d'une prévalence masculine. Donc pourquoi être aussi affirmatif quant à l'inexistence de société matriarcale ? En vue de quel objectif s'acharner à nier la possibilité d'une telle hypothèse ?

#### Le cas des Iroquoises

La société humaine qui, du point de vue de l'anthropologie, paraît avoir été la plus proche de la définition du matriarcat, est celle des Iroquois (Judith Brown, 1970). Dans les six nations iroquoises, les femmes n'étaient pas traitées avec une déférence ou des égards particuliers et il semble bien, d'après Lewis Morgan, que les hommes se considéraient comme supérieurs []. Mais les femmes, ou tout au moins certaines d'entre elles, jouissaient de droits ou de pouvoirs rarement égalés. Tutelle de « matrones » qui commandaient et dirigeaient la vie des grandes maisons, dirigeaient également le travail féminin agricole, apanage des femmes, réalisé en commun sur les terres collectives qui étaient la propriété des femmes de la lignée. Les matrones faisaient elles-mêmes la redistribution de la nourriture cuite, par foyer, auprès des hôtes et auprès des membres du Conseil. Ces matrones étaient représentées, sinon au Grand Conseil des Six Nations iroquoises, du moins au Conseil des Anciens de chaque nation, par un représentant masculin qui parlait en leur nom et faisait entendre leur voix.

**La recherche d'une vérité originelle essaie de prendre appui sur l'étude des sociétés que nous considérons comme les plus primitives** (bien qu'elles aient elles aussi une histoire), à savoir les sociétés de chasseurs-collecteurs, ces populations qui ne pratiquent ni l'agriculture ni l'élevage, et vivent par prélèvement direct sur les fruits de la nature, par la chasse, la pêche, le ramassage des insectes et petits animaux, la cueillette des baies, fruits et graminées sauvages. Il y aurait à l'heure actuelle une trentaine de sociétés de chasseurs-collecteurs. Elles n'offrent pas une vision commune des rapports hommes/femmes qu'on pourrait supposer être une survivance d'un unique modèle archaïque. Mais toutes, semble-t-il, manifestent l'existence d'une suprématie masculine, avec cependant d'énormes variations allant de la quasi-égalité des deux sexes chez certains groupes indiens de pêcheurs (comme les Anaskapis du Canada) au quasi-esclavage des femmes chez les Ona (ou Selk'nam) de Terre de Feu (Anne Chapman).

Il est intéressant dans leur cas de noter qu'un mythe d'origine justifie cet état de dépendance.

Dans tous les cas, il s'agit de sociétés à pouvoir masculin marqué, qui justifient leur organisation sociale par rapport à un état mythique matriarcal originel.

Mais qu'on n'aille pas croire que le mythe du matriarcat originel est universel et que cette universalité vaut preuve du caractère historique de la chose, confortant ainsi les théories évolutionnistes.

Le mythe ne parle pas de l'Histoire : il véhicule un message. Sa fonction est de légitimer l'ordre social existant.

Faut-il croire à une dépossession historique, ou s'agit-il simplement du discours justificatif que tient la société sur elle-même pour rendre compte d'une situation produite par un ensemble de causes non intentionnelles, objectives ?

Le mythe légitime l'ordre social. Cependant, toutes les sociétés n'ont pas élaboré de mythologies à proprement parler pour « fonder » la domination masculine, lui donner sens. Mais toutes ont **un discours idéologique, un corps de pensée symbolique** qui a cette même fonction de justifier la suprématie de l'homme aux yeux de tous les membres de la société, à ceux des femmes comme à ceux des hommes, car **les uns et les autres participent par définition de la même idéologie**,

### **inculquée dès l'enfance.**

Chez les Inuit de l'Arctique central [Saladin d'Anglure, 1978] le mythe d'origine fait des femmes rien d'autre que des « hommes fendus » : c'est d'un homme qu'est issue la première femme, et la femme procréatrice n'est qu'un sac, un récipient qui abrite temporairement une vie humaine engendrée par l'homme.

Le discours symbolique légitime **toujours**, nous venons de le voir, le pouvoir masculin. **Dans tous les cas**, l'homme est la mesure naturelle de toutes choses ; il crée l'ordre social.

Commentaire : pas chez les *Na* de Chine.

### La pierre de touche de la fécondité

Dans la plupart des sociétés dites primitives, la stérilité – féminine, s'entend, est l'abomination absolue. Mais pas toujours. Ainsi, chez les Nuer d'Afrique occidentale, une femme, lorsqu'elle est reconnue stérile, c'est-à-dire après avoir été mariée et être demeurée sans enfants pendant un certain nombre d'années, rejoint sa famille d'origine où elle est désormais considérée comme un homme : « frère » de ses frères, « oncle » paternel pour les enfants de ses frères. Elle va pouvoir se constituer un troupeau comme un homme, avec la part qui lui revient au titre d'oncle, sur le bétail versé comme prix de la fiancée pour ses nièces. Avec ce troupeau et le fruit de son industrie personnelle, elle acquittera à son tour, comme si elle était un homme, le prix de la fiancée pour se procurer une ou plusieurs épouses. C'est en tant que mari qu'elle entre dans ces rapports matrimoniaux institutionnels. Ses épouses la servent, travaillent pour elle, l'honorent, lui témoignent les marques de respect dues à un mari. **Elle recrute un serviteur d'une autre ethnie, Dinka le plus souvent, à qui elle demande, entre autres prestations de services, le service sexuel auprès de sa ou de ses épouses. Les enfants nés de ces rapports sont les siens**, l'appellent « père » et la traitent comme on traite un père-homme.

Commentaire : cet exemple montre que ce qui prime est la reproduction plus que la domination masculine. En l'occurrence, c'est la sexualité d'un homme qui est contrôlée, par une femme, pour lui donner une descendance.

Ce n'est pas le sexe, mais la fécondité, qui fait la différence réelle entre le masculin et le féminin, et **la domination masculine, qu'il convient maintenant de tenter de comprendre, est fondamentalement le contrôle, l'appropriation de la fécondité de la femme**, au moment où celle-ci est féconde. Ce contrôle est rendu possible par le handicap qui double le pouvoir de fécondité : la femme enceinte ou qui allaite a une moins grande aptitude à la mobilité que l'homme.

La loi d'exogamie qui fonde toute société doit être entendue comme loi de l'échange des femmes et de leur pouvoir de fécondité entre des hommes.

L'appropriation du pouvoir de fécondité des femmes, pouvoir qui est vital pour la constitution et la survie de toute société et qu'on se procure par l'échange des femmes entre groupes, s'accompagne du confinement des femmes dans le rôle maternel. On aura la Mère et la mère nourricière.

Commentaire : vital pour le service des esprits des morts surtout ? Où est la motivation par la binarité ?

La mère peut être élevée très haut, considérée très hautement – c'est le cas des déesses-mères -, idéalisée, cela n'est pas contradictoire avec la notion même de pouvoir masculin.

Il y avait trois impératifs catégoriques en Chine, énoncés par Mencius : **l'acte non filial par excellence est de ne pas avoir de postérité ; c'est par excellence le crime contre les ancêtres**, mais c'est aussi un crime contre soi. Une personne qui, en dehors de toute organisation de type ascétique, suivait par choix une vie de célibat était considérée comme représentant la figure extrême de la perversité (Marion J. Levy, *The Family Revolution in Modern China*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1949, p. 94). Enfin, **tout individu doit chercher à avoir la postérité la plus nombreuse possible**. Non seulement pervers, le célibat, et surtout celui des filles, représente de plus une menace mystique pour la société. En effet, dans la conception de l'homme telle qu'elle apparaît chez les T'ou-jen et, semble-t-il, dans l'ensemble chinois, une troisième âme est supposée se transformer, après la mort, en démon ; c'est elle qui tourmente les autres êtres humains en leur apportant le malheur et la maladie. Schroder, en 1952, écrit (D. Schroder, « Zur Religion den Tujen des Sininggebietes (Kubunor) », *Anthropos* 47, 1952) : « Un mécontentement viscéral et une sorte d'idée d'avoir manqué les objectifs de la vie sont liés à l'âme des filles mortes adultes sans avoir été mariées. Elles deviennent des démons d'une nature si dangereuse que même les autres démons s'écartent de leur chemin. ».

L'union mystique de célibataires défunts - Chagga d'Afrique-Orientale

Dans le cas de jeunes gens, le malheur est pour eux-mêmes seulement dans la vie qu'ils ont à mener dans l'au-delà, au village des morts, où ils devront vivre comme célibataires, **sans être honorés sur terre**. Le jeune homme mort réclame souvent une épouse à son père. Aussi pratique-t-on, dans la mesure du possible, un mariage entre morts. Le père cherche un autre père infortuné dont une fille adolescente est morte sans avoir été mariée et l'on pratique alors une union mystique, symbolisée par la présence, dans la tombe de l'homme, d'une tête de chèvre et de trois pierres qui représentent son épouse. Un homme riche pourra également payer le prix de la fiancée et épouser une jeune fille pour le compte de son fils mort sans descendance : les enfants qu'il en aura seront les enfants de ce fils et **ils lui rendront un culte filial qui rendra douce sa vie de mort**.

## Chapitre XI – La cuisse de Jupiter – Réflexions sur les nouveaux modes de procréation (1985)

Désir, mais surtout **devoir de descendance**

Il semble qu'il s'agisse davantage d'un désir de descendance et d'un désir d'accomplissement plutôt que d'un désir d'enfant, et de la nécessité d'accomplir un devoir envers soi-même et la collectivité plutôt que de la revendication d'un droit à posséder. Ne pas transmettre la vie, c'est rompre une chaîne dont nul n'est l'aboutissement ultime, et c'est par ailleurs **s'interdire l'accès au statut d'ancêtre**. Mariage et procréation sont des devoirs à l'égard de ceux qui nous ont précédés dans l'existence. Mais **l'absence de procréation est aussi un crime contre soi-même**, ici-bas comme dans l'au-delà.

Les mortes sans enfants, dont le destin ne s'est pas réalisé, deviennent ces esprits jaloux qui agressent ensuite les vivants, et particulièrement les femmes enceintes de leur parenté ou de leur voisinage, en leur apportant le malheur.

Être honoré de son vivant, être honoré après sa mort, suppose d'avoir accompli son devoir de procréation et d'**avoir eu une descendance viable qui, transmettant la vie reçue, permet aux ancêtres de continuer d'exister**. Ainsi le désir d'enfant, selon ce type de conception extrêmement répandu, est-il surtout un désir éminemment social d'accomplissement projeté au travers d'**une descendance qui conservera la mémoire des morts et leur rendra le culte nécessaire. Devoir**



**envers ceux qui ont précédé, c'est donc aussi un devoir envers soi-même, ancêtre à venir.**

Commentaire : comment F.Héritier peut alors soutenir que la motivation masculine à la reproduction est la production binaire de même et de différent ? Sa position est difficile à interpréter.

Les enfants nés d'un père défunt

Lévirat, où le frère cadet du défunt qui a épousé la veuve procrée au nom de son frère mort et non au sien. C'est là une institution trop répandue et trop largement connue pour s'y arrêter longuement. Plus curieuse est l'institution du mariage-fantôme chez les Nuer. Lorsqu'un homme meurt sans être marié, ou sans descendance, un parent proche – un frère, un cousin parallèle patrilatéral, un neveu (fils d'un frère) – peut prélever sur le bétail du défunt la quantité nécessaire au paiement de la compensation matrimoniale pour obtenir une épouse et il procrée alors au nom du défunt, car c'est ce dernier qui a fourni la compensation dont le versement crée la filiation.

HÉRITIER, Françoise, sous la direction de, *Hommes-Femmes, la construction de la différence*, Cité des Sciences et de l'Industrie, 2005

Théorie anthropologique de l'évolution

Françoise HÉRITIER

**Dès l'aube de l'humanité pensante.**

Cet arsenal catégoriel universel, marqué du sceau du masculin et du féminin est, de plus, hiérarchisé en ce que **les valeurs portées par le pôle masculin sont considérées comme supérieures à celles portées par l'autre pôle**. Cela s'observe dans tous les systèmes conceptuels des différentes sociétés.

Butoir de la pensée : d'où vient aux femmes un apanage exorbitant et non fondé, à savoir qu'elles reproduisent leur même (des filles), mais aussi qu'elles produisent des corps différents d'elles-mêmes, des garçons ?

Cette incompréhensible faculté féminine est à l'origine d'un renversement conceptuel majeur qui va donner aux hommes le rôle décisif dans la procréation ; car si seules les femmes sont fécondes et si une autre observation a permis, dès les origines, de constater qu'il ne peut y avoir de grossesse sans rapport sexuel préalable, il s'ensuit que les hommes sont l'élément essentiel qui préside à l'existence même et, parfois, à la détermination du sexe de l'enfant.

Commentaire : si l'origine est « l'aube de l'humanité pensante », qu'est-ce qui permet à F.Héritier d'affirmer que le lien entre rapport sexuel et grossesse remonte à cette aube (quelques millions d'années ou au minimum quelques centaines de milliers d'années) ?

Les éléments disponibles ne plaident pas en faveur d'une telle hypothèse. Au contraire, la période préhistorique se caractérise par l'absence totale de représentations d'accouplements humains ou animaux, pas la moindre représentation du couple humain (binarité pourtant) dans l'art pariétal.

Si les femmes enfantent du différent, c'est que ce différent a été placé en elles. Selon les systèmes locaux de représentation, soit des homuncules existent dans le corps féminin dès sa naissance, placés par les ancêtres ou par la divinité, mais qui ont besoin pour se développer d'être arrosés par la substance spermatique après que le corps a été ouvert par un homme, soit ce sont plus

radicalement les hommes qui mettent directement les enfants dans le corps des femmes, qu'ils les y mettent tous ou seulement les mâles. Le rôle procréatif des femmes est ainsi réduit, dans certains systèmes de représentation, à un simple lieu de passage ou à une matière modelable par l'homme pour que la forme humaine soit reconnaissable chez l'enfant.

Commentaire : c'est le pouvoir de reproduire qui est l'enjeu affirmé partout. Où est-il jamais dit que l'enjeu est de produire du différent ?

Système aristotélicien : il place dans la chaleur de l'homme, qui ne perd pas son sang, une capacité de coction (opération qui transforme le sang porteur de vie en sperme) dont les femmes sont dépourvues, par défaut du degré de chaleur nécessaire. [] L'homme possède trois puissances [] si ces trois puissances sont suffisamment fortes et bien dirigées au même moment, on obtient le produit idéal : l'enfant mâle, qui ressemble à son père.

À cause de cette capacité, les femmes ont été tenues pour le bien le plus nécessaire à la survie des groupes, car, sans reproductrices, il n'y a plus d'avenir.

Commentaire : mais qui a dit que « la survie des groupes » ou « l'avenir » était une motivation à l'aube de l'humanité ? Ne s'agit-il pas plutôt d'une projection culturelle du temps présent ?

Deux conclusions se sont également imposées : il fallait non seulement que les mâles fécondateurs s'approprient les femmes pour ne pas voir le fruit convoité (un semblable, un fils) leur échapper au profit d'un autre, mais il fallait, de plus, confiner les femmes dans cette tâche. Puisqu'elles font les enfants des deux sexes, elles doivent essentiellement servir à cela, être maintenues dans cette tâche et ces entours nourriciers [] confinement des femmes dans la fonction maternelle et, parallèlement, dans la fonction sexuelle.

**Aux fondements de la société**, les anthropologues, à la suite de Edward B. Tylor et de Claude Lévy-Strauss, placent un ensemble de traits qui supposent tous, **dès l'origine, la mainmise des hommes sur les femmes** de leur groupe et sur les épouses qu'ils vont en obtenir. [] Les femmes, objets d'échange à cause de leur fécondité, ne sont plus les sujets de leur propre sort et de leur propre histoire, et leur éviction des tâches que l'ordre social pose comme nobles se double pour se justifier d'un corps de jugements de valeur fondé sur le dénigrement, qui opère encore de nos jours, y compris dans les sociétés occidentales, où la répartition sexuelle des tâches joue toujours le même rôle d'indexateur de valeur.

On ne naît plus homme ou femme par hasard : évolution du sex ratio Gilles PISON

Chine et Corée du Sud, 2 traits que ces sociétés partagent. En premier lieu la société y est fortement patrilinéaire – la propriété et les droits s'y héritaient de père en fils il y a encore peu de temps – et la place des femmes y est très réduite, aussi les familles tiennent-elles beaucoup à avoir un enfant mâle pour perpétuer la lignée masculine. **Cet enfant devra en particulier prendre soin de ses parents pendant leurs vieux jours et leur rendre ensuite le culte dû aux ancêtres.**

Construction d'un autre modèle du rapport des sexes. Peut-on le fonder sur l'absence de hiérarchie ?  
Françoise HÉRITIER

Dans le premier chapitre, j'ai brossé le scénario de la mise en place, **dès l'origine de notre espèce**, d'un modèle de représentation du rapport des sexes, dont je prétends qu'il n'a eu aucun concurrent dans l'histoire de l'humanité.

J'appelle cette **construction idéologique**, d'une redoutable efficacité, le « modèle archaïque dominant ». Peut-on s'en défaire et comment ?

... Il conviendrait de donner une valeur réellement positive aux activités domestiques et d'élevage des enfants.

Des pistes économiques peuvent être avancées : [] **et surtout, l'instauration de congés de paternité de longue durée (un an au minimum avec prise en charge effective de la vie familiale), analogues aux congés de maternité, qui seraient accompagnés de garanties dans l'emploi et compteraient double éventuellement dans l'acquisition des droits à la retraite.** De pareilles mesures [] iraient nécessairement dans le sens de l'égalité.

Commentaire : conséquence typique d'une analyse qui stigmatise exclusivement le patriarcat sans voir l'idéologie de reproduction qui l'a précédé, on trouve un renforcement même de l'injonction reproductive. Il faudrait donc discriminer les non-parents au profit de la reproduction. Bel exemple de récupération du thème féministe de l'égalité au profit de l'idéologie de reproduction.

À cette égalité dans le respect, porteuse de nouveaux plaisirs, on pourra ajouter la découverte des charmes de la séduction progressive et constante au sein du couple.

Commentaire : faut-il valoriser l'institution du couple alors même que le projet de F.Héritier est de sortir des stéréotypes dominants ?

Marie Claire, avril 2007, Sois homme et tais toi

Dans l'état de Meghalaya, en Inde, le pouvoir se transmet par les femmes. Mais depuis que la télé satellite diffuse les images d'un monde machiste, les hommes se révoltent. Au cœur d'une communauté, la guerre des sexes se joue à l'envers. "Nous réclamons la parité hommes-femmes !" plaisante Michael Syrem, le leader du mouvement Mait Shapharang, qui organise la manifestation silencieuse. Depuis 2001, les hommes ont fondé des mouvements masculinistes se rebellant contre la soi disant toute puissance de ces dames. Car cette province est la plus grande société matrilineaire du monde dans cette région peuplée de 5 millions de personnes, et surnommée "l'Écosse de l'Orient" en raison de de son climat frais, de sa végétation luxuriante. Le pouvoir se transmet depuis toujours de mère en fille. La société matrilineaire existe depuis des siècles et n'est pas un matriarcat : pas de domination de la femme sur l'homme, pas de déséquilibre. Au contraire, elle s'appuie sur un subtil accord entre les sexes : les hommes mariés acceptent de vivre au sein de la famille de leur femme, **les enfants portent le nom de la mère et la fille cadette hérite de la terre et de la maison des parents.** En échange, elle doit garantir la bonne marche du foyer, soigner ses géniteurs et être à l'écoute de toute la tribu. Les femmes gouvernent les affaires domestiques et sont les gardiens du pouvoir tandis que les hommes assurent le gagne pain et gèrent les décisions publiques ou politiques. D'un côté, comme de l'autre, il est impensable de prendre une décision sans se concerter avec le sexe opposé. Les femmes se promènent librement dans la rue et se racontent leurs histoires d'amour au bar du coin autour d'un verre de rouge. Faire laver son linge par son

épouse serait un déshonneur. Chassés par leurs femmes, les hommes alcooliques échouent dans des centres. Un sacré ovni culturel, qui fait bizarre dans la confédération indienne, patriarcale à outrance... Il est vrai que cette région est isolée géographiquement, entre la plaine du Bangladesh et la jungle vallonnée des contreforts himalayens mais cette société a perduré depuis plus de 1200 ans.

Commentaire : cet exemple, qui n'est pas isolé, fragilise l'affirmation que partout depuis son origine l'humanité connaît la domination masculine.

Le Monde2, 2/2/2007, interview de Françoise Héritier

[] certains auteurs ont ainsi prétendu qu'à l'origine, lors de la montée en puissance de l'humanité, toutes les sociétés étaient matriarcales. Puisque les femmes faisaient les enfants, ce qui leur conférait un pouvoir presque magique, on leur avait attribué, affirmaient-ils, tous les autres pouvoirs. **Pourtant, on peut aujourd'hui affirmer qu'il n'y a jamais eu sur terre de sociétés matriarcales.** Ce qui a existé, ce sont des cultes de fécondité où on vénère la fertilité dans les femmes et des sociétés matrilineaires, qui inscrivent la filiation des enfants dans la lignée de leur mère. Mais dans les sociétés dotées de cultes de fécondité, les femmes ne détiennent pas le pouvoir et dans les sociétés matrilineaires, ce sont les frères des mères qui exercent la domination sur le groupe.

Commentaire : pas chez les *Na* de Chine. Comment peut-on affirmer « qu'il n'y a jamais eu » de sociétés matriarcales ?

Dans tous les cas, le mythe a été inventé comme image inversé du réel, pratiqué pour expliquer à tous les auditeurs la profonde injustice du système matriarcal et fonder ainsi la légitimité du patriarcat.

LM2 Pourquoi les femmes ont-elles toujours été écartées de la pratique de la chasse ?

... Et l'on a pensé aussi, dès les origines, que si les femmes faisaient couler le sang des bêtes à la chasse, elles auraient, par un effet de symétrie imaginaire entre le cosmos et le corps humain, des hémorragies permanentes. Le sang des animaux ferait en quelque sorte couler celui des femmes, par une sorte de « sympathie », au sens philosophique, avec la nature, **ce qui, à la longue, les rendrait stériles.** C'est pour des raisons culturelles et symboliques que les femmes n'ont pas eu le droit de faire couler le sang des bêtes, et donc de les chasser : **il s'agissait avant tout de préserver leur fertilité.**

Quand j'allais dans ma famille paysanne, en Auvergne, pendant la seconde guerre mondiale, les femmes restaient debout pendant les repas, elles servaient à table et mangeaient ensuite les restes laissés par les hommes.

Commentaire : faut-il voir dans cette expérience personnelle de F.Héritier un déclencheur de sa thèse du patriarcat dominant partout toujours, unique source d'oppression et de ce fait commode bouc-émissaire ?

Certaines sociétés ont ainsi considéré qu'à leur naissance, les femmes avaient déjà, en leur sein, de petits homoncules sexués placés là par des puissances surnaturelles, des ancêtres, des esprits, des génies ou des dieux. [] Mais dans ce premier modèle, c'est l'homme, et non la femme, qui joue un

rôle décisif : pour que les homoncles croissent et naissent, il faut que les graines soient arrosées par un homme.

**Quels que soient les imaginaires de la fécondité, les femmes ont donc été dépossédées du pouvoir de faire les enfants et reléguées au rang de récipiends.**

LM2 Comment cette interrogation sur la reproduction a-t-elle conduit à la domination masculine ?

Le fait que les hommes soient obligés de passer par le corps des femmes pour avoir des fils – un véritable scandale pour l'esprit – a assis pour des millénaires le destin des femmes et leur rapport avec les hommes.

Le Monde, 9/3/2007, Sylviane Agacinski, philosophe, professeur agrégée à l'EHESS

Aujourd'hui, ce sont les femmes riches qui traitent les femmes pauvres comme des outils avec la pratique des mères porteuses : c'est un scandale absolu, et le droit français doit continuer à l'interdire.

**Ici, je rejoins Françoise Héritier : c'est parce que le corps féminin a la puissance d'enfanter qu'il a été dominé.** Cette force, il fallait la capter pour que les hommes aient une descendance qui soit bien la leur. La progéniture est l'enjeu fondamental du différend entre les sexes.

Science & Vie Junior, Dossier Hors-Série, n°48, avril 2002, Le sexe chez les humains

L'égalité des sexes chez les groupes humains n'aurait donc jamais été qu'un mirage ?

L'anthropologue Adrienne Zilhman n'est pas de l'avis de sa consœur Françoise Héritier. Elle pense qu'il y a 4 millions d'années, les premières sociétés humaines vivaient de chasse et cueillette et que chacun des sexes aurait contribué équitablement à la collecte de la nourriture. D'où une relation quasiment d'égal à égal entre hommes et femmes. Les choses se seraient gâtées lorsque nos ancêtres auraient cessé d'être nomades pour devenir agriculteurs sédentaires. Mais si l'on suppose que les sociétés actuelles de chasseurs-cueilleurs sont des survivances des premiers groupes humains, cette thèse comporte un hic. Aujourd'hui, chez les Bushmen d'Australie, ou les Pygmées en Afrique, les femmes jouissent en effet d'une grande autonomie. Mais dans d'autres sociétés de chasseurs-cueilleurs, comme celle des Ona de Terre de Feu, elles vivent en quasi-esclavage !

Le tournant patriarcal – Le contrôle masculin du ventre des femmes

Le récit d’Abram, récent dans l’histoire de l’espèce humaine, vieux de quelques milliers d'années, est l’un des mythes qui racontent ce transfert de pouvoir. Transfert de pouvoir ? Il conduira bientôt à la mise sous contrôle du ventre des femmes par les hommes, contrôle de la virginité d’abord et de la fidélité ensuite, légitimation des violences à venir.

*Légende :*

. les mots en style **gras** ont été soulignés par moi

. les « Commentaires » sont de moi

. les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

L'idéologie de reproduction fait pression pour que chacun génère sa descendance. Dans sa configuration patriarcale, devenir père suppose de contrôler le ventre des femmes pour éviter l'interférence d'autres hommes dans cette descendance.

L'histoire témoigne que ce contrôle s'est généralement fait dans l'oppression et la contrainte faites aux femmes. Cette *reproduction forcée* s'est systématisée à tous les stades de l'engendrement.

Virginité sous surveillance puis contractualisée par fiançailles, crimes en son honneur, jets d'acide, excision, infibulation, mariage *forcé* et contrainte légale du *devoir conjugal*, viol et violence conjugales, empêchement de la contraception suivie d'une prohibition de l'avortement, répression sexuelle, obligation de chasteté et appartenance sexuelle à un seul homme (exclusivité rhabillée en *fidélité*) sous peine de lapidation, de fouet ou de mort : **de quelle somme de souffrances s'est payée l'idéologie de reproduction ?**

p.343 – TABET, Paola, *Fertilité naturelle, reproduction forcée*, 1998

p.348 – COLLECTIF, *Le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*, 1981

p.362 – TV Planète, *L'islam dévoilé*, Samira AHMED, 2003 ou 2004

TABET, Paola, « Fertilité naturelle, reproduction forcée », in *La construction sociale de l'inégalité des sexes*, Bibliothèque du féminisme, L'Harmattan, 1998

L'objet de ce texte est précisément de repérer et d'analyser certains des mécanismes à travers lesquels le contrôle et l'appropriation des femmes se traduisent, sur le plan démographique, en reproduction, et grâce auxquels on passe d'une simple potentialité biologique à une reproduction imposée, voire forcée.

J'examinerai ici, selon une échelle croissante, **les manipulations sociales que subit la reproduction, manipulations par lesquelles est mise en place l'imposition de la reproduction.**

La reproduction fait l'objet d'un traitement social dans toutes ses étapes. Ce traitement ou contrôle prend la forme générale d'une contrainte à la reproduction, contrainte exercée par les hommes sur les femmes.

Commentaire : pas seulement par les hommes, des formes d'injonction reproductive non patriarcales existent aussi, par exemple chez les *Na* de Chine. La configuration patriarcale est la plus préjudiciable aux femmes, en terme de souffrances, mais ce n'est pas la seule. Pour combattre ces souffrances, il ne faut pas s'arrêter aux formes d'oppression patriarcales, mais remonter à la source, à l'idéologie de reproduction elle-même.

## INTERVENTIONS SUR LA CAPACITÉ DE REPRODUCTION

### Intervention généralisée

L'organisation sociale de l'exposition au risque de grossesse.

En considérant les moyens de contrôle de la reproduction, nous sommes confrontés à des formes de contraintes présentant des degrés variables de violence. La contrainte à la reproduction est plus généralisée (au delà de cas bien connus). Elle est mise en place par une série complexe de moyens de pression sociale, physique **ou idéologique**, qui couvrent l'entière séquence reproductive.

En fait, si le mariage représente potentiellement le lieu optimal d'exposition permanente des femmes à la fécondation, ce n'est pas sans un appareil complexe (et variable) de pression idéologique et de contrainte physique et psychique que cela peut se réaliser. « Apprentissage » ou dressage au coït, contrainte physique et psychique au devoir conjugal, enfin la surveillance exercée sur la fécondation, la grossesse et l'accouchement.

L'« apprentissage » du coït

À Yap les organes génitaux d'une femme sont assimilés à la terre d'un homme, cela signifiait non seulement qu'elle devait changer de résidence avec le mariage, mais qu'elle-même, bien que sans terre, avait une 'terre', sa fertilité, et qu'en échange de la terre appartenant au mari et à son groupe elle devait produire des enfants (Labby 1976)

Et pourtant le dressage psychique ne suffirait pas à obtenir la soumission générale des femmes. La

menace de la violence, l'usage de la force achèvent leur conditionnement. En tout cas, en employant à des degrés variés de contrainte et de violence, les hommes se chargent d'obtenir la conformité de celles qui à un moment ou à un autre essaient d'échapper à la règle. Qu'on voie par exemple la diffusion des formes de viol, ou le viol à peine masqué dans les zones paradis de la sexualité, ou plus encore, la pratique du viol collectif à Mangaia pour obliger les filles « hautaines » à se soumettre aux garçons. Le viol pour les femmes polynésiennes (Freeman 1983), le viol comme fait « intrinsèque aux mœurs sexuelles des hommes samoans », « élément majeur de leur comportement sexuel », et impliquant « des pratiques masculines culturellement transmises » comme **le coup de poing dans l'estomac et le viol de la fille évanouie**.

**Viol collectif** dans certaines sociétés de Nouvelle-Guinée (Berndt 1962), traitement ayant « pour but de donner (à la femme) goût à l'acte sexuel, de briser toute résistance de sa part, et de la faire se sentir chez elle ».

La menace est présente pour prévenir toute résistance. Telles sont aussi les initiations basées sur les mutilations sexuelles des filles comme les rites australiens où la jeune fille est enlevée de force par un groupe d'hommes, **déflorée avec un couteau de pierre**, puis soumise à la copulation de plusieurs hommes, ce qui doit la rendre « tranquille » une fois pour toutes (Roheim 1933). L'opération que la fille aranda subit, consiste à élargir le vagin par l'introcision effectuée avec le couteau de pierre, suivie immédiatement de la copulation avec plusieurs hommes. **C'est par le viol qu'on rend les femmes paisibles**.

Aux 'traitements de choc' appartiennent aussi les violences individuelles codifiées socialement, comme le viol dans les cérémonies nuptiales chez les Tikopia, Gusii ou Hima et, avec plus ou moins de variantes, chez bien d'autres. Que ces traitements soient préparatoires au coït et/ou au mariage [] sont, pour ce qui nous concerne, des variations d'un même modèle, ils poursuivent un même but : **le domptage meurtrier des femmes pour en faire des corps-outils de reproduction**.

Le mâle de Mangaia « mesure sa puissance à sa capacité (ou celle des autres) de rendre la même femme enceinte deux fois par an ».

La violence et les coups sont aussi parmi les moyens employés contre les femmes qui veulent quitter le mari. La fille guidar mariée en mariage *oudaha* (mariage primaire) « avait la dot 'sur le dos' jusqu'à ce qu'elle ait donné un enfant. On pouvait la contraindre à rester par la force jusque là » (Collard 1981). Si elle se sauvait avant, le père la cherchait et l'enchaînait « dans sa concession, en lui mettant des morceaux de poteries cassées sur les tempes, attachés solidement pour que cela lui fasse mal et casse son entêtement. Il la privait aussi d'eau et de nourriture quelque temps ». « Presque toutes nos informatrices d'âge mûr ont subi ce mauvais traitement, **encore approuvé en 1971** par tous les pères de famille âgés ».

Immobiliser les femmes pour les faire engendrer, les féconder pour les immobiliser.

La surveillance de la fécondation, de la grossesse et de l'accouchement

Une fois garanties ainsi les conditions d'une exposition régulière ou maximale des femmes au risque de grossesse, une fois obtenue la soumission des femmes au coït, il faut encore intervenir avec des mesures aptes à assurer le succès de l'acte de fécondation, en surveillant les femmes afin qu'elles n'essaient pas de se défendre, de se soustraire aux conséquences possibles.

Les épouses du roi chez les Ganda [font l'objet d'] une surveillance de la part du patrilignage du mari, « car c'était spécialement le patrilignage qu'intéressait la grossesse. »



## Interventions ponctuelles sur la capacité de reproduction

La détermination du moment fertile

Il faut souligner la considérable compétence technique que maintes populations **pastorales** (Masai, Chagga, etc) semblent avoir acquise – **et ce, probablement en rapport avec leur pratique de l'élevage** – sur la reproduction en général, les étapes de la formation du fœtus, l'anatomie des organes génitaux.

La coupure de la séquence reproductive

L'infanticide eskimo : préférence pour l'enfant mâle (seuls les mâles pouvant chasser, seuls les mâles pourront pourvoir aux besoins des parents âgés) ; les filles sont un poids inutile qu'on ne peut se permettre. Le raisonnement qui amène à tuer les bébés de sexe féminin est simple. Les Eskimos « considèrent que si une femme doit allaiter une fille, deux ou trois ans vont passer avant qu'elle puisse avoir d'autres couches. Mais si elle n'a pas à allaiter, elle peut attendre un enfant dans un délai relativement bref : donc *ils encouragent le nombre des naissances* quand c'est un fille qui est née – soit en la tuant, soit en la donnant immédiatement après la naissance, et puis ils espèrent que le suivant sera un garçon. »

**Le but de l'infanticide des filles est bien d'éliminer ce « temps perdu » de l'allaitement, où la femme n'est pas fécondable.**

Bourgeois florentins des 15<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> siècles (Klapish 1980). Le corps reproducteur d'une femme de bourgeois produira pour le lignage du mari un enfant après l'autre, le corps allaitant d'une femme de classe inférieure assurera la deuxième partie, la plus longue, du travail reproductif. Le « maillon faible » de la séquence reproductive, celui qui contrôlait en large partie le rythme de la reproduction, est brisé.

L'ensemble [des interventions] fait lentement émerger et permet enfin de voir à l'œuvre un grandiose projet de domestication de la reproduction.

## LA DOMESTICATION DE LA SEXUALITÉ DES FEMMES

Les formes de manipulation du biologique s'appuient sur ce caractère distinctif de la structure biologique humaine : l'absence de lien hormonal contraignant entre ovulation et pulsion sexuelle. Réponses socialement élaborées à l'autre aspect du divorce potentiel entre reproduction et sexualité : la présence d'une *sexualité non conditionnée par la reproduction, non réglée sur les rythmes hormonaux reproductifs, et même complètement détachée de la procréation*. La tendance évolutive qui conduit les primates supérieurs à une ébauche de séparation entre sexualité et reproduction atteint son développement maximum dans l'espèce humaine.

**Comment contraint-on la sexualité à se spécialiser dans la reproduction ?** Nous sommes en présence d'une véritable gestion orientée de cette dissociation [entre sexualité et reproduction] retravaillée sous de multiples formes qui limitent les potentialités polymorphes de la sexualité humaine et les canalisent vers l'hétérosexualité et la reproduction obligatoire.

### 1<sup>ère</sup> forme de dissociation : la division entre catégories de femmes

Sexualité qui avant même le christianisme tend à se transformer en sexualité de reproduction. Ainsi

des adeptes de la secte de Pythagore, pour lesquels certes les femmes chastes et vertueuses ont le devoir d'engendrer des enfants légitimes, renonçant à toute forme d'avortement ; mais pour les hommes, le sperme ne doit pas servir au plaisir, il est réservé à la reproduction de l'espèce.

Même pour cette catégorie [des prostituées], la seule conduite sexuelle admissible est la modalité génito-reproductive. Dans la réglementation de la prostitution du 19<sup>e</sup> siècle, elle est un moyen d'éviter une pratique sexuelle non « naturelle », en fait toute pratique qui n'est pas potentiellement procréative. Le système de surveillance et de punition des prostituées mis en place en 1800 visait à mieux connaître la prostitution afin « d'en limiter l'extension et surtout d'empêcher que des conduites sexuelles 'contre nature' ne s'y développent. »

## 2<sup>ème</sup> forme de dissociation : la séparation entre les âges de la vie

Chez les Hausa de l'Ader, à partir d'une fillette peu à peu astreinte à la soumission aux hommes, transformée en une jeune fille contrainte aux rapports hétérosexuels [] la société aura produit, en une dizaine d'années, une jeune mariée. **Dans le cadre unique du mariage, son corps est désormais assigné au coït et à la reproduction**, « le travail de la femme », ainsi que les femmes de l'Ader, elles-mêmes, le disent. Coït avec un mari imposé, coït subi comme violence et se pratiquant par la violence.

Une dernière et douloureuse mutilation physique (outre l'excision) parfait irrévérablement la transformation de la jeune fille mossi en reproductrice. C'est **l'écrasement de la glande mammaire** « destinée à lui assurer une lactation abondante » : une semaine durant, après l'accouchement, on étire les seins vers le bas à l'aide d'un fer à égrener le coton.

Dressage psychique, contrainte, mutilation physique, les modalités d'intervention sur la sexualité des femmes, de traumatisation, sont variées et nombreuses ; avec plus ou moins d'acharnement, de travail, de violence, de succès aussi, il s'agit de refaçonner l'organisme en le spécialisant pour la reproduction. **Briser ou réduire les potentialités sexuelles** devient un des moyens nécessaires pour cette opération d'assujettissement, ou plus précisément, de domestication.

Les pratiques d'excision l'expriment souvent de la manière la plus explicite, avec des constantes que l'on retrouve même dans des sociétés considérablement différentes : ce qu'on essaie d'obtenir, c'est une meilleure reproductrice.

Réduction, élimination même de la sexualité des femmes, à ces résultats aboutissent ou tendent les mutilations sexuelles comme les formes de dressage psychiques, équivalents fonctionnels des mutilations physiques. Qu'on songe aux formes diffuses d'inhibition, de destruction des pulsions sexuelles des femmes dans la civilisation chrétienne, à la « frigidity » produit d'une situation d'oppression et d'asservissement à la sexualité de reproduction. Nous sommes ici tellement loin de toute sexualité « naturelle » que la reproduction ne se met en place que par l'imposition pure et simple en dehors de tout désir, ou mieux par la suppression de tout désir.

La reproduction, non en tant que fait biologique, mais en tant que système de contrôle et de manipulation de tout individu femelle (**et mâle aussi, mais de façon moindre**), devient ainsi le pivot de tout rapport entre les sexes et de tout rapport sexuel. Il semblerait que la mise en place de l'obligation à la reproduction, de la domestication à la reproduction, puisse être l'opérateur qui a bloqué l'épanouissement d'une sexualité humaine entière et polymorphe ; et qui a conduit à des formes partielles – en tant que formes déterminées et contraignantes – de sexualité.

## L'EXPLOITATION DE LA REPRODUCTION

**Là était révélé un système de classe si parfaitement au point qu'il en était resté longtemps invisible** Guillaumin (1981 : 30).

Les techniques évoquées plus haut, pour dresser les femmes et leur imposer la reproduction visent précisément à réaliser cette exploitation : véritables règles d'emploi de la machine reproductive, elles en assurent le bon fonctionnement, la mise en marche et la cadence.

Non seulement la reproduction est une activité entièrement sociale, mais *elle fait partie de ce processus général d'évolution qui conduit à l'extériorisation progressive des aptitudes du corps humain* [] lactation [] naissances prématurées (après moins de 24 semaines in utero) [] fécondation in vitro [] placenta artificiel.

En cas de stérilité, on sait que le travail reproductif d'une femme peut être intégralement remplacé par celui d'une autre. Témoin l'histoire de Sarah et Agar (*Genèse*, 16) : « Sarah, la femme d'Abram qui ne lui avait pas donné d'enfants, possédait une esclave nommée Agar. Elle dit à Abram 'Puisque le Seigneur m'a rendue stérile, va, je te prie, vers ma servante ; peut-être aurais-je par elle des enfants' (...). Agar enfanta donc un fils à Abram. Et celui-ci nomma Ismaël le fils qu'Agar lui avait donné. »

Transformation en cours dans les rapports de reproduction

Location d'utérus (dix à quinze mille dollars en 1980), des femmes acceptent de se faire féconder artificiellement et de produire des enfants pour d'autres. Dans la location d'utérus, la production d'enfant est directement assimilable à la production de marchandise.

Cas des nombreuses formes de mariage avec compensation matrimoniale. L'échange, ici, n'a pas lieu entre personnes égales, ne serait-ce que parce que la fille est *donnée* (parfois contre sa volonté) ou échangée. La procréation reste la prestation fondamentale sinon obligatoire, quel que soit le travail productif accompli par l'épouse (et son absence peut être cause de divorce, de répudiation, etc car c'est en tant que reproductrice qu'elle est échangée). Cet échange est parfois explicitement défini comme « achat d'un ventre ».

Le Monde 27/4/2004, courrier des lecteurs, *Coran*, Sourate IV verset 38

« Les hommes sont supérieurs aux femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci, et parce que les hommes emploient leurs biens pour doter les femmes. Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises ; **elles conservent soigneusement pendant l'absence de leur mari ce que Dieu a ordonné de conserver intact**. Vous réprimanderez celles dont vous aurez à craindre l'inobéissance ; vous les relèguerez dans des lits à part, **vous les battrez** ; mais aussitôt qu'elles vous obéissent, ne leur cherchez point querelle. Dieu est élevé et grand. »

*La Bible de Jérusalem*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, 14<sup>e</sup> édition, Paris, Cerf, 1994, L'Exode - Moïse – Code de l'Alliance, Ex 22

« Si quelqu'un séduit une vierge non encore fiancée et couche avec elle, il versera le prix et la prendra pour femme. Si son père refuse de la lui donner, il versera une somme équivalente au **prix fixé pour les vierges**. »

BARDET J.P., CASSIN E., CHIARA V., DORÉ A., DUPÂQUIER J., ECHARD N., GRIMAL P., GRISONI D., JOURNET O., LACOSTE-DUJARDIN C., LALLEMAND S., NOBÉCOURT-GRANIER S., PAYEN J.C., SÉGALEN M., *La première fois ou le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*, Ramsay, 1981

Commentaire : ce texte est centré sur la virginité dont la valeur a été essentiellement associée à la reproduction, en dehors du christianisme qui faisait de la chasteté masculine comme féminine une voie privilégiée d'accès à Dieu. Mais si la valorisation de la virginité a généralement valu aux femmes l'oppression patriarcale, il y a des exceptions qui montre que la virginité leur a donné du pouvoir toujours précisément parce que liée à la reproduction. Ces exemples, illustratifs de l'idéologie de reproduction plus que du contrôle masculin, seront également présentés.

Le XX<sup>e</sup> siècle                      Dominique GRISONI, sociologue

p.63

1900-1960 – la femme se perpétue telle qu'en son image le XIX<sup>e</sup> l'a figée : une matrice. Ce mot terrible de Michelet, consigné dans son Journal, à la page du 29 juin 1849, délivre à lui seul la formule de la servitude féminine. Vouée, par nature, à l'enfantement ou aux plaisirs de l'homme, elle est prise, dès l'enfance, dans les mâchoires de la tenaille : mère ou putain, digne ou indigne... Point nodal de l'idéologie, structure élémentaire de l'ossature sociale, condition et fin du monde bourgeois : la famille. Et au centre de la famille : l'épouse-mère. Voilà les deux clés de la virginité féminine à l'orée du siècle.

A.Debay – Hygiène et physiologie du mariage, Paris, 1872

« L'existence et la durée des espèces vivantes reposent sur l'instinct de reproduction. Cet instinct se traduit par l'union des sexes, qui met enjeu les organes génitaux (...). Dans la famille humaine, où se rencontrent les mêmes organes et les mêmes instincts, le mariage, considéré physiologiquement, n'est que l'union des sexes pour arriver au même but : la perpétuation de l'espèce. »

p.68

Entre 1900 et 1940, 90% des femmes reconnaissent être restées vierges jusqu'à leur mariage.

p.75-76

L'honnêteté que le bourgeois exige de son épouse cache une autre obsession qui taraude son esprit : **la peur du bâtard** [] l'inconnu conçu à partir d'une semence étrangère, sans qu'il le sache, auquel il donnera son nom et ses biens. [] Une part de ce que j'ai décrit continue à travailler les cervelles [] tant du côté des filles que de celui des garçons [] tenace empreinte du passé.

### **Années 60, la grande rupture**

Sondage ELLE-SOFRES 1980 : 82% des femmes ne sont plus vierges au mariage.

Note : Conflit extrêmement dur, qui s'ouvre vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et se continue longtemps pendant le XX<sup>e</sup>. C'est celui concernant la jouissance féminine. Deux discours s'opposent avec une rare violence. **Le discours religieux, entériné par les mœurs, qui présente la frigidity des femmes comme un nécessité sociale, sous prétexte qu'il convient uniquement d'assumer la fonction biologique du corps, c'est-à-dire la reproduction. Mettre du plaisir dans la**

**copulation, cela reviendrait à détourner la nature, à la dévier de sa finalité et donc, à se mettre sous la dépendance d'instincts qui sont antisociaux.** L'idéal prôné revenait alors à accomplir la procréation, puis de respecter, celle-ci effectuée, une continence absolue [] cf Abbé C.Grimaud, *Futurs Époux*, 1920, ou le compte-rendu du Congrès National de l'Association du mariage chrétien, *l'Église et l'Éducation sexuelle*, 1929. Face au discours religieux se constitue progressivement un discours médical [] dès la fin du XIX<sup>e</sup> on relève, dans de nombreux travaux, la reconnaissance d'une jouissance féminine naturelle et normale : cf Debay ou Dr Montalban, *Petite Bible des jeunes Époux*, 1885, qui exhorte lui aussi les époux à donner du plaisir à leur femme [] il se forme une brèche dans **la répression sexuelle des femmes.**

## Le XIX<sup>e</sup> siècle

Martine SÉGALEN, chargée de recherches au CNRS

p.121

Dans la société paysanne française, il importe moins pour une jeune fille d'être vierge que d'avoir une bonne réputation.

Toutes les sociétés paysannes n'ont pas la même attitude à l'égard de la virginité des filles, sans que l'on puisse bien expliquer le pourquoi de ces différences.

Les naissances issues du mariage ne préoccupent-elles pas davantage la société paysanne que la première relation sexuelle ? Les rites du mariage enfin, ne soulignent-ils pas de manière symbolique la fécondité de la nouvelle épouse plutôt que la perte sociale de sa virginité ?

p.125

**L'action de l'Église, liée à la hantise de la sexualité, à sa crainte de la femme et de son sang [] a tenté d'imposer de façon stricte la virginité.** La jeune fille doit arriver pucelle à son mariage puisque la sexualité n'est licite que dans l'état matrimonial. Grâce aux travaux de la démographie historique, on peut juger de la réussite de la politique de répression sexuelle ecclésiastique, efficace essentiellement aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le XIX<sup>e</sup> siècle est une période plus complexe. Il est à la fois un siècle de libération, puisque le nombre de naissances illégitimes et de conceptions prénuptiales s'accroît, mais, en même temps, c'est celui du culte de la Vierge que l'Église développe comme contrepoids à ce qu'elle considère précisément comme un relâchement des mœurs.

p.127

Si l'on admet que les rites révèlent les préoccupations profondes de la société paysanne, alors le souci de savoir si la jeune femme est apte à procréer l'emporte de loin sur celui de savoir si elle est vierge ou non le soir de sa noce.

p.132

Souvent, la jeune mariée consacrait sa couronne de fleurs d'oranger à l'autel de la Vierge en invoquant sa bénédiction pour la fécondité de son union, geste que l'on peut mettre en rapport avec l'offrande de prémices à la Vierge, premiers fruits ou cocons, pour appeler sa protection sur les futures récoltes.

p.133

Autant que la virginité, et en même temps, les rites nuptiaux évoquent la fécondité []. Pour comprendre l'importance attachée à la procréation dans la société paysanne, il faut savoir que **la stérilité d'un couple y est considérée comme une calamité.** Les enfants assurent la reproduction de la communauté [] Comment et à qui transmettre le nom, la propriété familiale ? Sans enfants, la ligne directe s'efface et ce sont des collatéraux, neveux, petits-neveux qui hériteront. De plus, si les nourrissons constituent une charge, les enfants, même très jeunes, participent à la force de travail dans la mesure de leurs moyens. Et l'existence d'enfants est une garantie d'assistance pour les vieux, dans une société qui ignore les systèmes d'assurance sociale. Avoir des enfants est donc primordial...

[] à la même époque (fin du XI<sup>e</sup> et début du XII<sup>e</sup> siècle), le mariage est [] pour la noblesse, une institution de la plus haute gravité. On attend de la fiancée qu'elle apporte non seulement un riche douaire, mais qu'elle soit d'une insigne naissance, **digne du sang princier qu'elle perpétuera [] il est exigé d'elle qu'elle soit vierge [] Le prince peut se permettre mainte dissipation mais non sa femme, de peur que l'on ne soupçonne les héritiers de n'être pas légitimes.**

L'antiquité grecque et latine

Pierre GRIMAL, Professeur à la Sorbonne

## – Le monde hellénique

La mythologie grecque mentionne maintes fois la virginité des filles, le plus souvent pour raconter que tel ou tel dieu se voyait offrir en sacrifice une vierge. **Il est peu douteux que ces sacrifices sanglants n'aient été réels**, à une époque très ancienne.

Au cours d'une famine, [Léos] avait offert ses trois filles comme victimes expiatoires. Ce qui, dit-on, ramena l'abondance. **Il apparaît donc que les vierges semblent posséder dans leur sang une puissance de fécondité.**

Problème obscur. Comme le mot *uirgo* en latin, celui de *parthénos*, en grec, ne désigne pas toujours une femme n'ayant jamais eu des rapports sexuels avec un homme. Son étymologie est obscure. Le plus souvent, il s'applique à une femme vierge, avec, en outre, l'idée de sa jeunesse. Mais il arrive aussi, dès l'Iliade, et dans la langue poétique postérieure, qu'il soit appliqué à des jeunes femmes qui ont un amant, voire des enfants [] Du sens primitif peut s'être conservé un vestige avec le terme de *parthénon*, qui désigne, dans la maison athénienne, l'appartement réservé aux jeunes filles demeurant encore chez leurs parents, avant leur mariage.

Hestia et Vesta représentent une sorte de réserve de fécondité familiale, que symbolise l'éternelle virginité des deux déesses, leur stabilisation dans l'état de *parthénos*, de fille éternellement en attente de mariage.

Les cités grecques connaissent d'autres *parthénoi*, désignées simplement sous ce nom, suffisant pour les définir. Ce sont des « vierges » dispensatrices de bonheur et de fécondité [] elles appartiennent à des strates très anciennes de la religion naturaliste.

On peut admettre aussi que les innombrables nymphes (des eaux, des bois, de la campagne) qui peuplent le paysage mythologique des poètes grecs sont les descendants hellénisés de vierges incarnant la féminité de la Terre et de la Nature, promesses plus que plénitude satisfaite [] leur virginité est l'attente d'un devenir [] Au premier sens (celui de l'être), la *parthénos* est la fille en son passage de la nubilité à la maternité ; au second, elle est la fille qui attend un mari, et qui ne réalisera sa nature que dans le cadre des institutions.

Cette fonction « naturelle » de la virginité a été captée par la religion hellénique. D'abord, par le sacrifice, **la fille vierge étant offerte pour le salut de la cité, la continuité de son devenir.** Puis les rites devenant moins barbares, par la consécration des vierges comme prêtresses, c'est à dire comme médiatrices, par les actes rituels, entre les mortels et les dieux.

La Pythie devait être *parthenos*, [Cassandre] obtient le don de prophétie d'Apollon en échange de sa virginité (qu'elle refuse finalement : Apollon lui enleva le pouvoir de persuader). La virginité n'est-elle pas le seuil du devenir ?

Cette puissance des vierges dans le domaine du sacré est bien attesté dans toute la Grèce. Beaucoup [d'exemples] semblent bien être la rationalisation de très anciennes croyances, montrent le rôle privilégié des vierges [] riches de ses puissances de vie.

Dans le monde hellénique, la virginité des filles, au contraire [de celle des garçons], a semblé à toutes les époques, et dans toutes les formes de société, de la plus grande importance [] lorsque les tribus seront devenues des cités, la cellule familiale l'emportera [] la virginité de la fille n'appartient plus à la cité (la jeune fille étant destinée avant tout à assurer la continuation du groupe, celui-ci primant sur la famille), ni à elle-même, mais à son père. **Cette virginité est alors une valeur particulièrement précieuse, car il s'agit non plus de perpétuer la tribu, mais la lignée. La religion domestique impose que l'on veille jalousement sur ce trésor.**

#### – Le monde romain

La virginité, à Rome, est entourée de respect.

On estime qu'elle est un bien précieux, qui appartient moins à la jeune fille elle-même qu'à la cité et, plus particulièrement, à la famille dans laquelle elle est appelée à entrer lorsqu'elle se mariera. C'est elle qui en assurera la continuation et la pureté, **dans la mesure où elle n'aura pas connu, avant son mariage, d'autre imprégnation. On croyait, en effet, que toute relation sexuelle marquait, d'une manière indélébile, le sang de la femme et qu'elle transmettait à sa progéniture les particularités de son premier amant.** Une épouse qui ne se serait pas présentée vierge aurait introduit dans la famille de son mari un élément impur et eût, par conséquent, brisé la continuité de la famille. **Ce qui eut gravement perturbé le culte des ancêtres.**

Dans la pratique, une fille n'était admise à entrer dans une famille digne de ce nom que si elle était vierge, et pour assurer cette condition, l'on prenait toutes sortes de précautions.

Les modernes se sont souvent étonnés de constater que les fiançailles, à Rome, étaient célébrées de fort bonne heure, parfois lorsque la petite fille était encore en bas âge. Il n'y a là pourtant rien que de très naturel ; la sagesse, la plus élémentaire prudence invitaient les pères de famille à prévoir l'avenir de leur *familia*, en un temps où l'espérance de vie était, généralement, assez faible. Mais surtout, il convenait de veiller à ce que la jeune fille choisie fût maintenue dans l'état de virginité jusqu'à ce que le mariage pût être consommé.

Pour ces raisons, **les fiançailles étaient entourées de tout un appareil juridique, qui se résumait en la conclusion d'un contrat entre les deux pères de famille** [] les pères, dans l'ancien temps, s'efforçaient de remplir la première, l'indispensable condition pour que le contrat fût observé : sauvegarder la virginité de leur fille. **Pour cette raison, les petites filles étaient gardées à la maison**, instruites par leur mère [] Pour protéger leur pureté, chaque élève était accompagné d'un pédagogue, esclave ou affranchi.

Ce même souci explique peut-être que le mariage des vierges ait été consommé souvent en un âge qui nous paraît bien tendre. Plutarque : « les Romains marient les filles à douze ans, et plus jeunes encore ; ainsi le mari a les prémices intactes, physiques et morales »

Avant d'être conduite chez son époux, la vierge [] devait s'asseoir sur le symbole du dieu (Mutunus

Tutunus représenté sous la forme d'un phallus dressé) [] il est impossible de savoir si cet usage était encore pratiqué au temps où écrivaient Augustin et Lactance, ou s'il était tombé en désuétude. Qu'il est réellement existé en des temps anciens ne saurait être mis en doute [] était-ce un acte de magie « sympathique », la fiancée se trouvant ainsi associée au mystère divin de la vie ?

La fiancée était conduite à la maison du fiancé [] chemin faisant on jetait aux passants des noix, symboles de fécondité, un peu comme les dragées que l'on lance, en pareilles circonstances, dans certaines provinces, de notre temps.

Le terme de *uirgo* désigne non une fille vierge (de relations sexuelles), mais une jeune femme, offerte à l'homme, ou venant de connaître l'amour. Le terme de uirginal (dérivé de *uirgo*) désigne les organes sexuels féminins. Dans l'usage le plus général, le mot de *uirgo* s'applique à un être féminin jeune, considéré dans son être sexuel, dans ses potentialités de femme, encore non réalisées ou à peine esquissées [] cette puissance de vie que la jeune fille apporte dans la famille où elle entre, et que va révéler son mari []. Nous admettons donc, au moins à titre d'hypothèse, que la *uirgo* est une « virtualité » de fécondité, une force disponible pour des maternités futures. La distinction s'établirait donc non point en considération des rapports de la *uirgo* avec l'homme mais selon que la jeune femme a eu, ou non, des enfants.

On peut admettre, pensons-nous, que dans la Rome archaïque au moins, il existait une Fortuna dont la fonction consistait à veiller sur le passage des *uirgines* à l'état de femme []. Elle intervient à propos de toutes les grandes fonctions de la vie féminine [] patronne de toutes les fillettes qui étaient appelées à réaliser leur condition – **leur fortuna – de mères futures**.

La cité romaine comptait parmi ses sacerdoce les plus anciens et les plus prestigieux un collège de prêtresses vierges, les Vierges Vestales [] **l'idée de force vitale était en rapport avec celle de virginité**. Les Vestales doivent fournir au culte de la cité la matière de deux offrandes, l'une à base de blé, la *mola salsa* (farine salée) que l'on répandra sur la tête des victimes lors des sacrifices, l'autre, les produits que l'on brûlera sur les autels des dieux, au cours des Parilia, la fête des troupeaux. Ajoutons qu'il leur appartient aussi de fabriquer la *muries*, la saumure qui sert à saler la *mola*. Elles le font selon une très ancienne technique, assurément d'origine préhistorique.

Rome était formée de laboureurs et de pasteurs. Les Vestales participaient à la prospérité de la communauté. Avec le sacerdoce des Vestales, c'est la magie de la virginité, les puissances que recèle le corps même des prêtresses, qui sont captées pour la sauvegarde, jour après jour, de la communauté.

La religion romaine connaissait une autre déesse vierge, qui était Diane [] divinité certainement fort ancienne, elle présidait à la vie de la nature et régnait plus particulièrement sur les animaux sauvages. Sa virginité même en faisait une dispensatrice de fécondité.

L'idée de virginité, à Rome aussi, [est] inséparable des notions religieuses. Elle est considérée comme un état sacré, qu'il convient, comme tel, de respecter, en lui-même, mais aussi en raison des puissances magiques qu'il recèle.

Tacite rapporte dans les Annales qu'au moment où il fallut exécuter, sur ordre de Tibère, la fille de Séjan, encore toute petite, « comme il sembla sans précédent de mettre à mort une vierge, le bourreau, avant de l'étrangler, la viola ».

Le sang des règles d'une jeune fille passait pour posséder le pouvoir de purifier les arbres fruitiers et, pensait-on, d'en éloigner les chenilles.



L'accadien, comme d'autres langues anciennes, par exemple, l'hébreu et le grec, ne possède pas de terme pour désigner la jeune fille vierge, [les termes approchant] sont des termes qui indiquent une classe d'âge, celle des « teen-agers », des adolescents qui ont déjà atteints la puberté mais ne sont pas encore des adultes. Il faut tenir présent que dans ces sociétés, la fillette est déjà destinée avant la puberté à un époux déterminé.

**Une adolescente parvenue à la puberté devait être surveillée plus fermement.** Si elle devenait enceinte, les plans qu'on avait échaudés pour elle s'évanouissaient.

La virginité [] est une virtualité, un champ en friche. On a l'impression que pour les anciens Mésopotamiens, l'important n'était pas la virginité en tant que telle, mais le passage de l'état de femme n'ayant pas encore enfanté à celui de femme dont la matrice avait donné naissance au premier enfant. D'où l'importance essentielle du premier-né, infiniment plus marquée que l'importance du premier rapport sexuel. Le premier-né, surtout, évidemment, lorsqu'il s'agit d'un fils, joue dans la famille un rôle de premier plan, aussi bien chez les Mésopotamiens que chez les Hébreux – où il porte le nom de « celui qui ouvre la matrice ». C'est lui qui transforme le statut de la femme autant que le mariage dont il constitue le véritable accomplissement.

Le rituel Taï Dam : réaliser l'union des sexes à l'occasion du printemps, union qui, tout en affirmant l'appartenance de l'homme à la nature, contribue au rythme de celle-ci. Les jeunes filles Taï Dam pouvaient être déflorées par la personne de leur choix.

Cérémonies très publiques : la circoncision, la défloration au cours des mariages sont accompagnées de fêtes rassemblant un grand nombre de personnes []. De telles manifestations sanctionnent à la fois l'importance sociale de ces événements et le **rôle capital joué par la virginité** dans le système de valeurs.

**Informulés autrefois, des problèmes tragiques émergent à présent à la conscience de beaucoup d'hommes et de femmes, engendrant nombre de troubles, d'excès, de difficultés et de souffrance []**. Le problème de la virginité et de son contexte est donc posé actuellement dans bien des sociétés musulmanes.

p.291

La virginité dans les pays du Maghreb s'ancre très fortement dans une série de valeurs tant culturelles que religieuses [] de multiples facteurs entrent en jeu pour conforter cette idéologie où **la religion joue un rôle certes, mais qui coïncide aussi avec de très anciens traits culturels encore profondément ancrés, intériorisés en chacun**, à tous les niveaux de maintes sociétés méditerranéennes et / ou musulmanes.

« L'amour a sa finalité dans la procréation » A.Bouhdiba. La virginité paraît être un élément essentiel dans la vie érotique musulmane. Elle va de pair avec la pureté 'obsession' de l'Islam []. « Dieu n'a pas d'autre dessein que de préserver la famille des souillures du monde et de lui assurer une pureté parfaite » *Coran* sourate des coalisés. **La pureté de la femme, sa virginité sont la**

**sauvegarde de la famille.** Aussi la femme ne peut-elle qu'arriver vierge au mariage, sa virginité est son bien le plus précieux, tout comme pour l'homme sa virilité, car la défloration est un acte extrêmement valorisé : son accomplissement sanctionne, au plan religieux, la licéité du mariage en donnant en un seul et même acte, en un seul et même moment, la preuve de la virilité et de la virginité [] la virginité étant chose fragile qui ne saurait être exposée (l'homme doit la protéger). **Le corollaire de cette survalorisation de la virginité est donc la soumission des femmes aux hommes au sein de la famille et de la maison.**

p.294

Dans l'ensemble des pays musulmans, à quelques rares exceptions près, les filles ne peuvent arriver que vierges au mariage. Toute leur éducation consiste à sauvegarder ce bien le plus précieux, car il va de l'honneur familial. **Aussi est-il indispensable de maintenir une ségrégation rigoureuse entre hommes et femmes : façon radicale de prévenir toute transgression.** Ségrégation maintenue au bénéfice des hommes qui se réservent les rapports sociaux extérieurs et dominant les femmes, économiquement, socialement et politiquement []. Ainsi s'enchaînent des valeurs qui sont constituées en système, et trouvent leur consécration effective et symbolique dans un des actes les plus importants de l'existence, la consommation de ce bien si jalousement préservé qu'est la virginité : la défloration.

Éducation des fillettes musulmanes (et plus spécialement ici, maghrébines) : il est capital que leur virginité soit préservée, leur répète-t-on sans cesse [] cette virginité tant valorisée met en jeu, non pas simplement la conduite d'un individu mais le comportement d'une famille tout entière [] obsession de toute la cellule familiale. **Aussi cette éducation est-elle extrêmement répressive** et les filles sont-elles amenées à ne voir, hors de la famille, que danger, à devoir entière soumission à leurs défenseurs les plus proches, les seuls aptes et habilités à défendre leur intégrité : les hommes de la famille, père ou frère ou cousin []. **Si bien que les jeunes filles se voient en quelque sorte dépossédées de leur propre corps** dans ce qu'il a de plus intime puisque la sauvegarde de l'intégrité de leur hymen, ce qu'elles ont de plus valorisé et de plus personnel, est l'affaire des hommes de la famille.

Importance attachée à l'honneur familial, son caractère sacré, ce qu'au Maghreb on appelle *horma* et qui concerne la maison, la femme, les fusils. **Perdre la horma, c'est s'exclure de la société** de façon ignominieuse. Et **seul le crime d'honneur permet de rétablir la horma compromise.** C'est à la *horma* familiale qu'attende la non-virginité d'une fille. C'est alors la déchéance suprême, la honte. Une fille non-vierge est *fessda*, soit en arabe : « pourrie » []. Il faut donc la supprimer, extirper et détruire cet abcès qui infecte le groupe pour rétablir l'honneur de celui-ci.

**Cette idéologie si contraignante exercée par les hommes sur les femmes est tellement intériorisée que les choses changent peu.**

p.297

Dans ces conditions, la seule garantie de l'intégrité des jeunes filles, et aussi contre l'adultère des femmes, est une rigoureuse séparation des sexes. [] entre hommes et femmes, c'est « une communication qui n'existe pas dans la civilisation musulmane à cause du cloisonnement entre les sexes ». **Il résulte de cet état de choses le port du voile et l'enfermement des femmes dans les maisons.** Il s'ensuit également des interdits de parole des femmes devant les hommes et vice-versa. De sorte que le choix de l'époux, comme la virginité, est affaire du groupe tout entier et de ses dominants : les hommes délèguent parfois leur pouvoir de choix aux femmes plus âgées, plus à même de juger de l'aptitude de la jeune fille qu'elles peuvent plus facilement approcher et connaître []. **Il en résulte une ignorance profonde entre hommes et femmes.**

Fragile du fait de sa virginité menacée, la jeune fille doit être dirigée par son père ; fragile encore par les éventuelles tentations d'une gent masculine dont elle doit être préservée, la femme mariée doit bénéficier de la protection de son mari. Elle passe ainsi d'un maître à l'autre à qui elle doit être soumise, condition nécessaire à l'honneur collectif.

Tout dans l'éducation du jeune garçon est mis en œuvre pour le convaincre de sa supériorité sur les femmes et de son pouvoir sur celles de sa famille.

Les jeunes garçons, dans leur petite enfance, sont d'ailleurs l'objet d'une sorte de culte de la part des mères qui établissent ainsi avec eux des rapports étroits et aussi si ambigus qu'elles le marquent à jamais [] avec une extrême exaltation de la virilité.

p.300

### ***Virginité : promesse de fécondité***

**Cette même idéologie et ses pratiques qui justifient la domination du masculin sur le féminin, organisent de cette façon la reproduction des groupes sociaux. Car l'enjeu essentiel est bien la fécondité dont les femmes sont tenues pour responsables ; d'où l'impérieuse nécessité de les contrôler étroitement. Le seul moyen pour l'homme de s'assurer de sa paternité, ce qui est capital dans des sociétés patrilinéaires, c'est de rendre impossible tout rapport sexuel hors mariage : en épousant une fille vierge et en surprotégeant l'épouse.** Il n'est que deux états acceptables pour une femme : vierge ou mère. Encore faut-il que les enfants qu'elle donne à la famille de son mari soient du sexe masculin, le seul qui importe.

[] pour les jeunes filles [] cette fécondité seule les valorisera quelque peu.

Le mariage est en effet un événement social considérable puisque la reproduction du groupe, sa perpétuation, sa puissance aussi en dépendent []. Événement social d'importance, l'acte principal du mariage : le sacrifice de la virginité, est sanctionné par le versement d'une compensation, le *sadaq*, qui consiste en biens offerts par le mari. Cette compensation doit être restituée dans le cas où la virginité ne peut être prouvée. Ainsi en atteste un arrêt de la cour de Tlemcen, dans un jugement de divorce, en 1967 [], au Maroc, le code de statut personnel, le Muwadana, affirme le droit du mari à la virginité de sa femme. La virginité étant ainsi institutionnalisée, il importe qu'un contrôle social puisse être exercé et que la preuve de la virginité soit constatée et proclamée publiquement [] la défloration n'est pas uniquement la preuve de la virginité de la jeune fille, mais elle est aussi la preuve de la virilité du mari.

Couramment, dans les sociétés musulmanes, depuis le Maroc jusqu'en Afghanistan, la preuve de la défloration doit être produite sous la forme du linge, drap ou chemise, taché du sang virginal que le nouveau mari, dès l'acte accompli, doit donner aux femmes de la famille, qui attendent au dehors cette preuve de bonne conduite féminine, d'honneur des femmes, mais aussi consécration de la virilité de celui qui vient de montrer le maître, et donc à l'honneur des deux familles qui s'allient.

p.304

### ***La virginité, valeur suprême : des conséquences***

Conséquences pour les femmes

**Elles souffrent d'abord de perturbations profondes** : ces conditions de la défloration, dans la plupart des cas où les jeunes gens ne se sont pas choisis, ou, souvent, ils ne se connaissent pas, alors même que la jeune femme ignore ce qui va se passer et est remplie de crainte, puisque sa mère lui a tout juste conseillé, au dernier moment, d'être le plus passive possible, de telles conditions peuvent

rendre la défloration profondément traumatisante.

Dans bien des cas, la défloration s'effectue en effet encore sans ménagements, puisque le mari doit prouver sa virilité en agissant avec détermination : rapidité et efficacité, puisqu'il est indispensable de produire publiquement le linge taché de sang ; **il arrive même qu'une telle défloration puisse être mutilante. Les blessures nuptiales sont parfois telles qu'une hospitalisation peut s'imposer.**

Le choc est d'autant plus grand que le mariage est précoce pour la jeune fille, autrefois très souvent tout juste pubère [] remède simple aux dangers encourus par la jeune fille vierge.

**Dans de telles conditions, l'épanouissement sexuel des femmes ne peut être qu'exceptionnel.**

Sur cent neuf femmes égyptiennes interrogées, cent une ont déclaré ne pas souhaiter se marier si elles avaient la possibilité de recommencer leur vie.

En Tunisie, 30% des malades féminines soignées par des psychiatres présentent des « thèmes conflictuels d'ordre sexuel prédominants sinon exclusifs ».

La femme non vierge ne peut être qu'une prostituée.

Commentaire : pour mieux en combattre les causes, il faut rappeler la cause originelle de ces souffrances, à l'origine de la volonté de contrôler la sexualité féminine, c'est-à-dire l'idéologie de reproduction elle-même.

### Conséquences pour les hommes

L'hyper-protection de la virginité des jeunes filles, en interdisant leur fréquentation aux jeunes hommes, met aussi **un frein à l'épanouissement de leur propre sexualité** [] le plus souvent, les initiations masculines ont lieu en maison close.

Les jeunes hommes ne sont pas eux non plus sans appréhension, sans peur de l'échec []. On inculque avec tant d'insistances aux petits garçons, aux jeunes hommes, l'importance considérable de leur virilité que lorsqu'il leur faut en donner la preuve publique tant attendue de tous, ils peuvent être saisis de panique.

### Conséquences dans les rapports parentaux

#### Entre frère et sœur

On investit très tôt le jeune garçon de ce rôle de protecteur de ses sœurs, son affection à leur endroit est souvent complexe, non sans grande ambiguïté parfois [] cette affection exclusive se traduit en domination.

En sens inverse, les jeunes filles ont souvent aussi un grand amour pour leur frère qui les incite très tôt à faire l'apprentissage de la soumission.

#### Entre mère et fils

La maternité est, pour les femmes, leur fonction essentielle.

Mères de garçons, elles peuvent parvenir à exercer un certain pouvoir par l'intermédiaire de leur influence sur leurs fils qui demeurent auprès d'elles au sein de la grande famille, et pour qui, si souvent, elles choisissent leurs futures épouses. Ainsi, les femmes elles-mêmes, à l'époque de leur maternité, contribuent à leur propre domination et au « blocage » du système qui les opprime : il leur est difficile de renoncer à ce pouvoir longtemps attendu, détenu à travers leurs fils et **elles reproduisent les mêmes situations** en choisissant des brus soumises qui ne puissent pas menacer leur propre domination. Ainsi les mères ont-elles de multiples raisons de s'investir affectivement de

façon quasi exclusive dans leur relation avec leurs fils [] en l'absence de couple mari-femme, le couple qui a quelque réalité ici, c'est le couple mère-fils [] souvent **source de blocage et d'immaturité pour les hommes**.

L'étroitesse de la relation mère-fils, compensation pour la mère, empêche le fils de songer à établir des relations satisfaisantes à tous égards et sur un pied d'égalité avec sa femme tenue pour mineure [], jusqu'à ce qu'elle soit mère à son tour de fils : et la boucle se referme.

### Conséquences sociales

La sanction des transgressions sexuelles, de la perte de la virginité essentiellement (aussi de l'adultère féminin mais avec une moins grande fréquence), **était traditionnellement le meurtre de la fille coupable [] « crime d'honneur »**. En Irak, rétablissement en 1964 de la clémence pour les hommes coupables de crimes d'honneur sur les femmes [] **entre 150 et 200 personnes seraient ainsi tuées chaque année en Jordanie, Cisjordanie, Égypte, Syrie, Irak et Arabie Saoudite**.

Autre conséquence sociale : les abandons d'enfants et les infanticides (supprimer la preuve vivante d'une faute), les suicides de jeunes femmes.

p.317

*Pourquoi la virginité est-elle encore si sévèrement préservée actuellement ?*

**Il faut bien admettre, en dernier ressort, le caractère déterminant des facteurs idéologiques** qui, dans tous les pays musulmans ainsi qu'en partie dans d'autres pays méditerranéens, pèsent encore d'un poids très lourd sur les problèmes des femmes en général, à commencer par celui de la surprotection, par les hommes, de la virginité, sur quoi se fonde la domination des hommes sur les femmes.

Cette idéologie traditionnelle est fondée sur les solidarités parentales, sur le maintien de la grande famille patriarcale qui repose sur l'appropriation par les hommes de la production essentielle des femmes : les enfants mâles, les futurs hommes, non seulement indispensables à la reproduction sociale, mais aussi source de revenus, de prestige, de pouvoir. **D'où l'importance capitale de la fécondité féminine et la nécessité impérieuse de son contrôle par les hommes**.

L'idéologie patriarcale, fondée sur la solidarité de la famille élargie, excluant l'idéologie de couple mais cultivant toujours celle de la fécondité, n'a pas cédé à la concurrence d'une autre idéologie.

**La puissance de cette idéologie est telle que les femmes même l'ont souvent intériorisée.**

Considérable est le poids de cette idéologie qui joue actuellement un rôle de recours dans un univers en changement.

p.320

*Surprotection de la virginité : une situation en crise et en évolution*

Nombreuses sont à présent les femmes qui osent élever la voix pour faire entendre leurs revendications. Sous leur pression, l'État même s'émeut. N'est-ce pas un symptôme d'une certaine évolution, une faille dans **l'idéologie de la fécondité** que le développement, dans les trois États du Maghreb, de politiques, accompagnées de plus ou moins de publicité, d'espacement des naissances ? [] abandon, parmi les citadins, comme parmi les ruraux de familles d'émigrés, de l'exposition du linge marqué du sang de la défloration ? Ce qui n'empêche pas, par ailleurs, la persistance de la surprotection de la virginité des jeunes filles.

Notes :

La Vierge Marie est absente des tout premiers textes chrétiens (les épîtres pauliniennes) et elle n'a pas une place prédominante dans l'ensemble des écrits des pères de l'Église. Il est vrai aussi que le

culte marial s'est surtout développé en Orient à partir du VI<sup>e</sup> siècle et qu'il n'a pris une réelle importance que dans le rite orthodoxe. Enfin le dogme de l'Immaculée Conception date de 1854 ! Pour les comparaisons avec l'Europe, et la France en particulier, on se réfèrera à la contribution de M.Segalen : « Le manteau des jeunes filles », dans le même ouvrage, où elle montre que le culte de la vierge s'est surtout développé au XIX<sup>e</sup> siècle et que la virginité des jeunes filles ne fut contrôlée sévèrement qu'après la Révolution où, même alors, elle fut affaire de niveau social.

### L'Amérique centrale

Vilma CHIARA, Pr à l'université de Térésina (Brésil)

Indiens Kraho, groupe de 700 chasseurs-collecteurs et agriculteurs qui couvre une vaste aire du Brésil central.

La maison 'espace des femmes' s'oppose à la place 'espace des hommes'. L'homme, en se mariant, va habiter dans la maison de sa femme.

Dans cette société, la femme représente une valeur économique, la virginité de la fille a un prix : à travers le mariage, la femme attire un homme dans la maison et, si elle est vierge, le « prix de la bru » est beaucoup plus élevé. **La valeur économique de la virginité des filles atteint une telle importance que la naissance d'une fille est plus souhaitée que celle d'un garçon.**

Entre parents on donne tout, on accepte tout, on n'échange rien. Entre non-parents au contraire, tout est payé. Si par exemple, quelqu'un meurt dans une maison et qu'un non-parent vient pleurer, il faut qu'on le paie. Les non-parents n'ont aucun lien de solidarité entre eux.

Le sens de la virginité chez les Indiens Kraho tient tout entier dans un mythe que l'on raconte à tout le monde : c'est l'histoire de Lune et de Soleil, deux hommes qui vivaient sur la terre. Après que Lune eut des relations sexuelles avec la femme de Soleil, cette femme était menstruée.

Les Kraho créent un lien de cause à effet entre les premières règles et la défloration. La première femme a eu ses premières règles après l'acte sexuel. Pour eux une femme menstruée est une femme qui a eu un rapport avec un homme. Des mesures de prudence s'imposent alors : il faut que la femme se marie avant que ses règles n'arrivent. Le sang des règles, c'est du sang qui se perd au lieu de vivre dans le ventre de la femme et se muer en enfant ; il s'écoule, et c'est un sang mort. Chez les Kraho, une femme qui a ses règles devient dangereuse, puisqu'elle est entourée de mort. Son sang, c'est du sang mort : c'est un enfant « gâché ». Une femme qui a ses règles n'est touchée par personne. Le sang qui ne coule pas dans les veines est très dangereux. Alors bien évidemment, **la fécondité est survalorisée, la femme est faite pour avoir des enfants, la procréation est très importante.** Mais, si une femme est stérile, ça n'est pas grave pour les autres, ce qui est important, c'est le sang qui coule hors des veines.

L'essentiel reste donc que le mariage puisse avoir lieu avant l'apparition des premières règles. Le choix du mari, dans un cas normal, dépend de la fille qui le dit à son père qui arrange le mariage avec la famille de l'élu. C'est alors que les deux familles commencent à s'échanger de la nourriture. Dès qu'il y a promesse de mariage, l'homme commence à fréquenter la maison de la fille : il apporte alors de la viande crue.

Si les deux époux sont vierges, il y a toujours une vieille femme qui vient les aider dans l'acte sexuel, qui les conseille.

|                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : l'acte sexuel n'est donc pas aussi instinctif qu'il est souvent dit, puisqu'un |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|

apprentissage est nécessaire pour l'expérimenter.

L'homme devra payer des prestations matrimoniales au père, à la mère, grand-père, grands oncles maternels. Payer la virginité, c'est payer l'entrée dans une maison.

Les prestations matrimoniales ont pour but de faire entrer un homme dans la vie sociale : ce sont donc en fait les cadeaux qu'il doit donner à la famille de sa femme pendant plusieurs années au cours desquelles il est véritablement pris en main par ses beaux-parents. Il est vraiment sous leur emprise économique, et particulièrement sous la tutelle de son beau-père, qui l'emmène à la chasse et le pousse à travailler. Il commence donc à travailler pour la famille de sa femme. La plantation, dirigée par le beau-père, appartient en fait au couple, et c'est même la femme qui en prend la direction. L'autorité morale [sur les enfants du couple] appartient au père de la mère ; le père lui-même n'a pas d'autorité tant qu'il n'a pas payé l'intégralité de ses prestations matrimoniales. Il n'obtiendra vraiment de place économique, psychologique et juridique au sein de cette maison que lorsqu'il en sera venu à bout. Le paiement peut durer jusqu'à dix ans...

#### L'Afrique de l'Ouest

Nicole ECHARD, chargée de recherche CNRS,  
Odile JOURNET, enseignante à l'Université de Lyon II,  
Suzanne LALLEMAND, chargée de recherches CNRS

De l'obligation à la prohibition : sens et non-sens de la virginité des filles

Différentes attitudes sociales peuvent, résumées, se regrouper en deux ensembles : celles qui réclament la virginité jusqu'au mariage, celles qui s'en désintéressent, voire la déconsidèrent.

L'obligation de virginité s'accompagne parfois de la mise en œuvre de techniques particulières, telle l'infibulation qui consiste en l'obturation du sexe féminin de telle sorte que rien n'y puisse pénétrer (Toucouleur, Sénégal).

Au point ultime de la prohibition, certaines sociétés tendent à exiger de la jeune fille qu'elle fasse la preuve de ses capacités de reproduction en procréant avant le mariage avec un autre partenaire que son futur époux. Ainsi chez les Gouin (Haute-Volta), la jeune fille devenue pubère doit-elle avoir une relation amoureuse avec un jeune homme de son choix. Lorsque cette liaison aura abouti à la procréation d'un ou de deux enfants, élevés dans sa famille, la jeune fille sera séparée de son amant et **se voit contrainte d'aller vivre au domicile de son époux**.

Ces fluctuations se trouvent associées à des stratégies diverses de reproduction, allant de l'usage maximal de la sexualité et de la fécondité féminines, à l'aménagement de celles-ci au seul profit d'un individu-époux ou d'un groupe lignager.

#### a) Indifférences, hésitations : le cas des Hausa de l'Ader (Niger)

##### Patrilinéaire

La reproduction biologique ne peut se faire que dans le cadre du **mariage – destin obligé de n'importe quel membre de la société** -, dont l'organisation est soumise à une double exigence : **fécondité maximale** et, du fait du caractère patrilinéaire de la société, contrôle masculin sur la descendance traitée comme propriété du père et de son segment de patrilignage.

Dons de la famille de l'homme à celle de la jeune fille [] amenée chez son mari dès qu'elle a ses premières menstruations.

Très forte instabilité du mariage (secondes ou troisièmes nocces) : dite elle aussi récente, elle renvoie pour une part, actuellement, à l'**idée que le transit des femmes d'un partenaire à l'autre accroît considérablement les chances de fécondité.**

En Ader, « pour vivre, les femmes n'ont que leur sexe ».

Dès la première naissance, la jeune fille devient « femme ».

D'après les témoignages recueillis, **l'islam ferait peser une contrainte de plus en plus forte sur les femmes, accroissant leur sujétion ainsi que leur cantonnement dans le champ de la reproduction** et des activités qui lui sont liées. Au plan de l'érotisme par exemple, par exemple, les prêtres musulmans proscrirent le discours forgeron qui est enseignement de la sexualité et condamnent, dans le cadre du mariage, toute pratique autre que celle du coït en position ventro-ventrale, l'épouse devant, de surcroît, être allongée les jambes raides et faiblement écartées.

« Maintenant, dit une mère de quinze ans, je suis grande, j'ai une fille ; je peux tout savoir de la vie puisque j'ai été enceinte une fois. Auparavant, je ne savais rien »

Ainsi, même si la culture musulmane véhicule un modèle empruntant des traits à celui, méditerranéen et développe des notions telle celle d'honneur, la demande de virginité ne se montre guère, en Ader, qu'au niveau du discours masculin et semble, actuellement, avoir peu de conséquences sur la pratique sociale. Un tel marquage se heurte à la conception du corps en ce que la membrane hymen ne lui est pas extérieure mais située dans une zone d'ombre et que, par ailleurs, la démonstration de sa présence passe par un écoulement (proscrit) de sang. Il va à l'encontre également des modalités de l'initiation sexuelle prémaritale à laquelle sont soumises les jeunes filles.

Peu suffirait, maintenant, pour faire basculer le système.

#### b) Respect des ancêtres et amour du père chez les Mossi de Haute-Volta

2 millions, 50% de la population, patrilineaires

Tout chef important recevait et reçoit toujours un certain nombre de jeunes filles qu'il s'appropriait matrimonialement ou qu'il peut redistribuer ; dans ce dernier cas les premières-nées des femmes ainsi accordées lui reviennent ou sont octroyées à son successeur.

Circoncision des garçons avant la puberté, excision des filles (un même terme 'bango' désigne les 2 opérations).

Le premier flux menstruel est source de honte, d'angoisse et de culpabilité : la jeune fille croit être atteinte d'une maladie grave ou craint qu'on ne la soupçonne d'avoir eu des relations sexuelles. Il existe dans l'esprit de certains adultes, une association entre coït et épanchement de sang féminin, celui-ci étant perçu comme cause de celui-là.

Officiellement, les aînés de son groupe familial lui recommandent de s'abstenir de tout rapport sexuel ; officieusement, la société lui concède certaines pratiques érotiques dont le coït est en principe exclu.

#### c) Les obligations de la procréation : l'exemple des Diola de Casamance

250 000 habitants

La prospérité économique et l'existence politique de chaque quartier, de chaque village, n'ont



longtemps été garantis que par l'assurance d'une descendance stable et nombreuse : exigence difficile à satisfaire si la position économique des femmes leur permettait d'acheter leur indépendance sexuelle. **Comment donc rappeler à l'ordre de la procréation ces farouches productrices, comment 'fixer' dans la proche contrée des femmes aussi mobiles ?**

La gamme des prescriptions présente des variations sur un thème commun, qui, on le verra, touche essentiellement aux conditions sociales de la procréation.

Une femme stérile n'est jamais considérée comme telle, c'est-à-dire comme femme à part entière, dans les associations féminines.

Lorsqu'une fille est enceinte avant son mariage, son fiancé doit l'épouser rapidement, et c'est lui qui garde l'enfant, qu'il soit de lui ou non. Dans certains villages, quel que soit le géniteur, une grossesse prémaritale est très favorablement considérée, comme preuve des futures capacités de la femme à engendrer. Extrême tolérance que l'on rencontre, du moins dans les villages non islamisés, à l'égard des grossesses prénuptiales, si communes actuellement.

Les spécificités soulignées par le vêtement féminin ont toutes traits à la procréation :

- . petite-fille = cache-sexe
- . seins qui poussent = foulard en bandeau sur la tête
- . après 1<sup>er</sup> accouchement = foulard en turban + pagne au dessus de la poitrine
- . ménopause = tête rasée + seulement pagne à la taille + bandeau d'écorce souple/tête

Il semble que si c'est l'initiation rituelle qui fait les hommes, c'est le 1<sup>er</sup> accouchement qui fait les femmes : c'est lui qui, sans conteste, signe le sexe féminin. L'insistance à magnifier cet impératif de la procréation, s'éprouve encore dans les étonnants efforts consentis par les femmes en cas de stérilité ou de morts successives d'enfants en bas âges. Bien plus que l'enfant illégitime, c'est l'épouse stérile qui fait figure de bâtarde. **Nulle ne saurait échapper à la maternité** : c'est ce que rappelle encore la pratique du budji, ou bayankatetin, qui, périodiquement, **contraignait toutes les femmes veuves ou divorcées, à se choisir un mari dans le village afin que leur ventre ne reste pas trop longtemps en état de vacance**. Cependant l'accouchement qui donne à la femme son identité sexuelle et sociale, doit bénéficier avant tout aux lignages et quartiers alliés de ceux de son père, attente toujours remise en question par la mobilité géographique et matrimoniale des femmes. On s'accommode en général des incertitudes de la paternité : « celui qui te vole une femme, tu lui voles un enfant ».

## Conclusion

**Dans les trois exemples, les procédures qui construisent la sexualité restreignent peu à peu le champ de son application, et tendent à la faire coïncider avec les objectifs de la procréation** : la pratique sexuelle est ainsi orientée vers la génitalité et, plus spécifiquement, vers la pratique exclusive du coït dûment « signé » par l'émission de semence.

Les moyens utilisés pour **socialiser la sexualité** diffèrent ainsi d'une société à l'autre [] en rapport avec le système de filiation et l'organisation de la production propres aux sociétés considérées [] patrilinéaire, matrilinéaire ou bilinéaire. **Les contrôles de la sexualité féminine [] effort permanent pour assigner les femmes à la reproduction. De manière générale, la violence matérielle et/ou idéologique exercée sur les femmes** apparaît dans le cas diola bien moins forte que dans les sociétés patrilinéaires 'dures' où la transmission des biens, la disposition des moyens de production et même l'identité ne sont conférées *que* par la famille du père.

Les jeunes filles de l'Ader doivent se plier à l'exigence paternelle d'abandonner en brousse un premier-né dépourvu de père social ou de le jeter dans un puits.

Dans le cas diola, c'est au nom de leurs qualités de génitrices qu'on leur attribue, dans le champ magico-religieux, pouvoir sur la pluie et la fertilité des terres.

**L'ombre de la sphère domestique et des exigences de la reproduction pèse lourdement sur tout travail féminin, marque ineffaçable qui souvent doit être réimprimée, matériellement ou rituellement, sur le corps des femmes.**

S'impose partout une banalité majeure : l'exigence d'assigner les femmes à la reproduction, donc la nécessité de fonder leur statut social dans la sexualité. Au bout du compte, **tout se passe comme si ce n'était qu'au prix d'une extrême codification de la sexualité, et en particulier de la sexualité féminine, que les sociétés se pensent aptes à garantir les conditions de leur propre reproduction.**

TV Planète, *L'islam dévoilé*, écrit et présenté par Samira AHMED, Production et Direction RUHI HAMID, Hardcash Production4, 2003 ou 2004

### Malaisie

Nik Abdul Aziz Nik MAT, Ministre Président et chef spirituel du parti PAS

Loi faisait obligation du port du voile, pourquoi ? « Tout ce qui peut mener à l'adultère doit être interdit [] pour réduire les risques d'abandon de bébé et de viol [] les hommes risquent d'être excités s'ils voient le corps d'une femme et risquent de manquer de maîtrise ».

**Le PAS essaie de légaliser la lapidation pour les femmes adultères.**

### Égypte

**On estime que 97% des femmes ont subi l'excision** (interdite en 1997 mais toujours pratiquée dans des officines clandestines). Cette mutilation est régulièrement défendue par des religieux musulmans.

Abdel Sabour CHAHINE – ardent défenseur de l'excision

Prêcher et professeur de linguistique arabe à l'université du Caire

« La circoncision [sic] est un acte de compassion envers la femme, une façon de l'honorer [] c'est nécessaire quand la femme a un clitoris long [] c'est un service qu'on lui rend parce que c'est une gêne quand elle marche dans la rue. On réduit l'organe à une taille correcte. L'excision est courante parce qu'il faut protéger les filles, si on ne coupe pas le clitoris, elles sont dans un état d'excitation sexuelle extrême, personne ne le niera, **on le fait donc pour empêcher les filles de se rebeller**, ensuite elles pourront se marier et satisfaire leurs besoins sexuelles comme il convient dans l'islam »

L'excision est une tradition africaine répandue dans toute la vallée du Nil. Elle n'a rien à voir avec l'islam. Le Coran ne mentionne pas l'excision. Un hadith (jugé douteux - récit rapportant les actes et les paroles de Mahomet) rapporte une question posée par une femme à Mahomet qui lui aurait répondu « si tu dois exciser vas-y doucement ou légèrement car c'est plus agréable pour l'homme ». L'excision est considérée comme normale parce que contribuant à un comportement pudique. La chasteté est valorisée dans l'islam – sourate 24

## Pakistan

**L'adultère est puni par lapidation pour les femmes mariées et 100 coups de fouet pour les célibataires.**

## Islam

Le Coran ne parle pas de mariage forcé ou même arrangé, il est au contraire pour le mariage consenti. Il y a contrat de mariage (1000 ans plus tard en Occident). Droit au divorce reconnu par le Coran, plus traitement équitable de la femme et des enfants.

Le Coran justifie-t-il qu'on batte les femmes ? Oui

Sexualité : Coran Sourate 2 verset 187 – certains hadiths expliquent qu'il est important que l'homme donne du plaisir à sa femme par exemple « quand l'un de vous copule avec sa femme, qu'il ne s'éloigne pas d'elle avant qu'elle soit satisfaite ».

Divorce possible pour la femme si pas de relations au delà de 4 mois.

Polygamie : pas plus de 4 femmes.

**L'islam prévoit de punir l'adultère par le fouet et non la lapidation (qui est une tradition judaïque, issue de la Torah).**

### Le tournant patriarcal – La radicalisation biblique

Le récit d'Abram, clé de voûte des sociétés qui vont s'organiser autour du texte de la Genèse, sociétés numériquement majoritaires un temps, raconte l'Alliance pour la fécondité, alliance au profit de l'homme renommé Abraham 'Père d'une multitude'. La circoncision symbolise cette alliance par un anneau issu du phallus – phallus dont on a fini par comprendre qu'il est l'outil de la reproduction – mais sexe de l'homme et non de la femme. La femme est donc radicalement exclue de cette alliance pour la reproduction.

#### Légende :

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Le monothéisme biblique a souvent été présenté comme un « progrès » par rapport à l'animisme puis au polythéisme, une forme de rationalisation dans l'irrationnel.

Curieuse appréciation. Sur l'histoire longue, l'innovation hébraïque s'analyse surtout comme une radicalisation patriarcale dans l'infériorisation de la femme par son exclusion totale du divin, exclusion actée par une circoncision purement masculine scellant l'alliance pour la fécondité.

À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les monothéismes bibliques chrétien, musulman, juif, représentent environ une moitié de la population mondiale promouvant l'idéologie de reproduction.

p.365 – NOUEL-RÉNIER, Juliette, *Comment l'homme a compris d'où viennent les bébés*, 2007

p.365 – *La Bible de Jérusalem*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, 1994

p.367 – *La Bible*, traduction œcuménique, édition intégrale TOB, 1991

p.368 – Le Monde des Religions, *Qui a écrit la Bible ?*, n°32, nov-décembre 2008

p.369 – *Encyclopédie des religions*, LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000

p.371 – FOUREST, VENNER, *La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*, 2003

p.372 – ONFRAY, Michel, *Traité d'athéologie*, Grasset, 2005

NOUEL-RÉNIER, Juliette, *Comment l'homme a compris d'où viennent les bébés*, Éditions Gallimard Jeunesse, 2007

Grâce aux petites statuettes dont on a parlé, beaucoup pensent que le premier dieu était en fait une déesse – la déesse-mère – honorée pour ses pouvoirs sur la fertilité. **Mais maintenant qu'on a compris le rôle des hommes dans la venue des enfants, pas de raisons qu'il n'y ait pas également des dieux masculins. Les pères aussi vont « devenir des dieux ».** Dans l'hindouisme, les trois grandes divinités sont masculines, mais ces dieux ont quand même un principe féminin, qui représente leur pouvoir de création. Dans d'autres religions, les divinités féminines ont complètement disparu. **L'Ancien Testament est le premier livre sacré à ne faire intervenir aucune divinité féminine.**

*La Bible de Jérusalem*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, 14<sup>e</sup> édition, Paris, Cerf, 1994

### *Texte de la Genèse*

Gn 1 22

Dieu les bénit [les êtres vivants] et dit : « **Soyez féconds, multipliez**, emplissez l'eau des mers, et que les oiseaux multiplient sur la terre. »

Gn 1 28

Dieu les bénit [homme et femme] et leur dit : « **Soyez féconds, multipliez**, emplissez la terre et soumettez-la ; dominez sur les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et tous les animaux qui rampent sur la terre. »

Le nouvel ordre du monde

Gn 9 1

Dieu bénit Noé et ses fils et il leur dit : « **Soyez féconds, multipliez**, emplissez la terre. »

Gn 9 7

« **Pour vous, soyez féconds, multipliez, pullulez** sur la terre et la dominez. »

Histoire d'Abraham

Gn 13 14-15

Yahvé dit à Abram [ : « ] Tout le pays que tu vois, je le donnerai à toi et à ta postérité pour toujours. **Je rendrai ta postérité comme la poussière de la terre : quand on pourra compter les grains de poussière de la terre, alors on comptera tes descendants ! »**

Gn 15

[La] parole de Yahvé fut adressée à Abram, dans une vision : « Ne crains pas Abram ! Je suis ton bouclier, ta récompense sera très grande. » Abram répondit : « Mon seigneur Yahvé, que me donnerais-tu ? **Je m'en vais sans enfant...** » Abram dit : « Voici que tu ne m'as pas donné de descendance et qu'un des gens de ma maison héritera après moi. » Alors cette parole de Yahvé lui fut adressée : « Celui-là ne sera pas ton héritier, mais bien **quelqu'un issu de ton sang**. » Il le conduisit dehors et dit : « **Lève les yeux au ciel et dénombre les étoiles si tu peux les dénombrer** » et il lui dit : « **Telle sera ta postérité.** »

Gn 15 18

Ce jour-là Yahvé conclut une alliance avec Abram en ces termes : « À ta postérité je donne ce pays,

du Fleuve d'Égypte jusqu'au Grand Fleuve, le fleuve d'Euphrate, [] »

Gn 16

L'Ange de Yahvé [dit à Agar servante de Saraï femme d'Abram] : « Retourne chez ta maîtresse et sois-lui soumise. [] **Je multiplierai beaucoup ta descendance, tellement qu'on ne pourra pas la compter.** »

Gn 17

Lorsqu'Abram eut atteint quatre-vingt-dix-neuf ans, Yahvé lui apparut et lui dit : « Je suis El Shaddaï, marche en ma présence et sois parfait. **J'institue mon alliance entre moi et toi, et je t'accroîtrai extrêmement.** » [] « **Moi, voici mon alliance avec toi, tu deviendras père d'une multitude de nations. Et l'on ne t'appellera plus Abram, mais ton nom sera Abraham, car je te fais père d'une multitude de nations. Je te rendrai extrêmement fécond,** de toi je ferai des nations, et des rois **sortiront de toi. J'établirai mon alliance entre moi et toi, et ta race après toi, de génération en génération,** une alliance perpétuelle, pour être ton Dieu et celui de ta race après toi. À toi et à ta race après toi, je donnerai le pays où tu séjournes, tout le pays de Cannan, en possession à perpétuité, et je serai votre Dieu. »

Dieu dit à Abraham : « Et toi, tu observeras mon alliance, toi et ta race après toi, de génération en génération. **Et voici mon alliance qui sera observée entre moi et vous, c'est-à-dire ta race après toi : que tous vos mâles soient circoncis. Vous ferez circoncire la chair de votre prépuce, et ce sera le signe de l'alliance entre moi et vous. Quand ils auront huit jours, tous vos mâles seront circoncis, de génération en génération.** [] Mon alliance sera marquée dans votre chair comme une alliance perpétuelle. L'incirconcis, le mâle dont on n'aura pas coupé la chair du prépuce, cette vie-là sera retranchée de sa parenté : il a violé mon alliance. »

Dieu dit à Abraham : « Ta femme Saraï, tu ne l'appellera plus Saraï mais son nom est Sara. Je la bénirai, **et même je te donnerai d'elle un fils ;** [] ta femme Sara te donnera un fils, tu l'appelleras Isaac, j'établirai mon alliance avec lui, comme une alliance perpétuelle, et avec sa descendance après lui. En faveur d'Ismaël [fils d'Agar esclave de Saraï] aussi, je t'ai entendu : je le bénis, **je le rendrai fécond, je le ferai croître extrêmement** [] mais mon alliance, je l'établirai avec Isaac, que va t'enfanter Sara, l'an prochain à cette saison. »

Gn 22

Le sacrifice d'Abraham

L'Ange de Yahvé appela une seconde fois Abraham du ciel et dit : « Je jure par moi-même, parole de Yahvé : parce que tu as fait cela, que tu ne m'as pas refusé ton fils, ton unique, je te comblerai de bénédictions, **je rendrai ta postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel et que le sable qui est sur le bord de la mer** [] »

L'Exode - Moïse – Code de l'Alliance

Ex 23 26

Nulle femme dans ton pays n'avortera ou sera stérile [].

Note g) p.39

L'alliance « noachique », dont le signe est l'arc-en-ciel, s'étend à toute la création ; l'alliance avec Abraham dont le signe sera la circoncision, n'intéresse plus que les descendants du Patriarche, sous Moïse, elle se limitera au seul Israël, avec, en contre-partie, l'obéissance à la loi.

Note c) p.46

D'après la conception antique, le nom d'un être ne le désigne pas seulement, il détermine sa nature. Un changement de nom marque donc un changement de destin. En fait, *Abram* et *Abraham* semblent être deux formes dialectales du même nom et signifier également : « il est grand quant à son père, il est de noble lignée ». Mais *Abraham* est expliqué ici par l'assonance avec '*ab hamôn* « père de multitude »

Note d) p.46

- La circoncision était primitivement un rite d'initiation au mariage et à la vie du clan. Cependant, les lois ne font que deux allusions à cette prescription. Elle ne prit toute son importance qu'à partir de l'Exil. Saint Paul l'interprète comme le « sceau de la justice de la foi ».

Commentaire : d'autres traductions de la Bible donnent le même sens, malgré de légers changements dans les termes, par exemple :

*La Bible*, traduction œcuménique, édition intégrale TOB, 3ème édition, Les éditions du Cerf et Société Biblique Française, (1988) 1991

Gn 1 22

Dieu les bénit en disant : « Soyez féconds et **prolifiques**, remplissez les eaux dans les mers, et que l'oiseau prolifère sur la terre ! »

Gn 9 7

« Quant à vous, soyez féconds et prolifiques, pullulez sur la terre et multipliez-vous sur elle. »

Commentaire : pourquoi *l'alliance mosaïque pour la terre promise* est-elle restée dans les manuels scolaires et la mémoire du grand public alors que *l'alliance abrahamique pour la reproduction* y est tue et méconnue ? Pourtant l'alliance avec Abraham fait davantage intervenir la fécondité que la terre promise. Et comment expliquer cette juxtaposition hétéroclite de deux alliances, pour la reproduction et pour la terre ?

L'alliance pour la fécondité est un thème très ancien qui dépasse largement le contexte hébreu, thème que l'on va retrouver dans la Bible comme dans tous les mythes anciens.

Par contre l'alliance pour « la terre promise » serait une émanation beaucoup plus conjoncturelle et récente : « Même si ces récits se sont greffés sur un tronc initial historique, ils reflètent, pour l'essentiel, l'idéologie et la vision du monde de leurs auteurs. Le récit de la Bible a été reconstruit de manière à favoriser la réforme religieuse et les ambitions territoriales du royaume de Juda durant les décennies dramatiques sur lesquelles s'est achevé le VII<sup>e</sup> s. av. J.C. » [FINKELSTEIN, Israël, SILBERMAN, Neil Asher, *La Bible dévoilée, les nouvelles révélations de l'archéologie*, Bayard, 2002 (2001), Introduction]

De l'alliance la plus ancienne avec Noé à la plus récente avec Moïse, se lit bien un glissement d'une alliance générale pour la reproduction vers une légitimation territoriale très localisée. Le mode de rédaction de la Bible nous renseigne sur les origines différentes de ces deux alliances, *la reproduction* venant notamment du vieux fonds mésopotamien, et *la terre promise* du contexte

Le Monde des Religions, *Qui a écrit la Bible ?*, n°32, nov-décembre 2008

Aux origines de la Bible      Thomas RÖMER, docteur en théologie,  
professeur à l'université de Lausanne et au Collège de France

### La théorie documentaire

Cette théorie part de l'idée que le Pentateuque se compose de quatre documents différents, à l'origine indépendant les uns des autres, et successivement mis ensemble par des rédacteurs travaillant par coupures et collages. Le plus ancien est le document dit « yahviste » (car on y trouve une préférence pour le nom divin de Yahvé), probablement élaboré sous le règne du roi Salomon, vers 930 avant notre ère. Des études épigraphiques ont en effet démontré que ce n'est qu'à partir du VIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère que des documents écrits sont apparus de manière significative dans le royaume de Juda. **Durant les VIII<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles avant notre ère, les royaumes d'Israël et de Juda sont sous occupation assyrienne.** Leurs élites subissent une forte influence idéologique. Suprématie assyrienne déjà affaiblie à l'époque du roi Josias.

**La première histoire de Moïse est également rédigée aux alentours du VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère.** Dans sa version primitive, ce récit ressemble surtout à la légende de la naissance de Sargon, roi légendaire, mise par écrit au plus tôt au VIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Cette histoire de Moïse ne peut pas être antérieure à cette époque : les scribes judéens, ont, de toute évidence, construit la figure de Moïse à l'image du fondateur mythique de la dynastie assyrienne, pour revendiquer la supériorité du dieu qu'il sert. En effet, dans la suite de l'histoire, Yahvé et Moïse réussissent à vaincre l'Égypte, ce que les Assyriens n'ont jamais pu faire, en dépit de tentatives répétées.

### Israël FINKELSTEIN

La Bible n'a pas été écrite en une seule fois, mais sur une très longue durée, entre la fin du VIII<sup>e</sup> siècle et le II<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Une partie semble avoir été conçue sous le règne de Josias, au VII<sup>e</sup> siècle, dans une Jérusalem nouvellement prospère. C'est le travail de scribes de la cour judéenne qui ont compilé un ensemble de souvenirs historiques, de légendes et de propagande royale. La royaume de Juda était alors sous domination assyrienne. **Les auteurs de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle avaient deux objectifs principaux :** l'un politico-religieux, à savoir la volonté de centralisation du culte autour du Temple de Jérusalem ; l'autre, **l'absorption des territoires de l'ancien royaume du nord – Israël –, en profitant du retrait des Assyriens.**

### Dominique CHARPIN, Pr Sorbonne (EPHE), histoire de la Mésopotamie

Pour l'historien qui lit les livres de la Bible, pas de doute possible : **les auteurs de ces écrits ont bien souvent utilisé des thèmes ou des structures littéraires déjà présents dans des textes mésopotamiens.** Le cas le mieux connu est bien sûr celui du Déluge. Dans *L'Épopée de Gilgamesh*, le roi d'Uruk, obsédé par la mort de son ami Enkidou, part à la recherche du secret de l'immortalité. Il réussit à retrouver Outa-napishtim, le rescapé du Déluge. Celui-ci lui révèle que, prévenu de l'imminence de la catastrophe par le dieu Ea, il a pu construire le bateau qui lui a permis de



survivre. Lors de la décrue, les dieux ont pris conscience que l'éradication des hommes n'est pas une bonne chose. Comme ils sont heureux de voir qu'il existe des survivants, ils accordent à Outanapishtim et à sa femme l'immortalité. [] des versions plus anciennes ont été retrouvées sur des tablettes babyloniennes du XVII<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Il s'agit en particulier de l'histoire d'Atrahasis, « le Très Sage », un des noms du Noé babylonien.

#### Le retrait des eaux

Récit d'Atrahasis, version du XVII<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Tablette XI : 147-156

« Quand arriva le septième jour, je fis sortir une colombe et je la lâchai. La colombe partit et revint : aucun endroit où se poser ne lui étant apparu, elle avait fait demi-tour vers moi. Je fis sortir une hirondelle et je la lâchai. L'hirondelle partit et revint : aucun endroit où se poser ne lui étant apparu, elle avait fait demi-tour vers moi. Je fis sortir un corbeau et je le lâchai : le corbeau partit et vit le reflux des eaux. Il mangea, se baissa et remonta et ne fit pas demi-tour vers moi. »

Dans la Genèse, le récit est très proche : « Au bout de quarante jours, Noé ouvrit la fenêtre de l'arche qu'il avait faite et lâcha le corbeau. Celui-ci sortit allant et revenant, jusqu'à ce que les eaux fussent séchées de dessus la terre. Puis il lâcha d'auprès de lui la colombe, pour voir si les eaux avaient diminué de la surface du sol. La colombe ne trouva pas d'endroit où reposer la plante de son pied et elle revint vers lui dans l'arche, car les eaux étaient sur la surface de toute la terre. Il étendit sa main, la prit et la ramena vers lui dans l'arche. Il attendit encore sept autres jours et recommença à lâcher la colombe hors de l'arche. La colombe vint à lui, au temps du soir, et voici que les eaux avaient diminué de dessus la terre. Il attendit encore sept autres jours et lâcha la colombe, mais elle ne revint plus vers lui. » Genèse (8, 6-12)

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

Les cadres géographiques et historiques de la religion d'Israël Ernest-Marie LAPERROUSAZ  
p.243-245

Israël, peuple de la promesse selon la *Bible*, aurait reçu en héritage un territoire, qualifié, en conséquence, de « Terre promise ». **Cette promesse est ainsi rappelée par Dieu à Moïse** et répétée tout au long des récits patriarcaux dans les chapitre 12 à 50 de la *Genèse*.

S'il semble bien que certains éléments de la *Bible* future furent rédigés par les scribes de Salomon, aucun vestige d'écrit biblique remontant à cette époque n'a encore été découvert. Les plus anciens témoins actuellement connus de la *Bible* hébraïque proviennent des grottes de Qumrân qui ont livré, depuis le début de l'année 1947, les fameux Manuscrits de la Mer morte : ces témoins sont antérieurs à la prise de ce site par les Romains en l'an 68 de notre ère.

Le judaïsme et la lecture religieuse de l'histoire du peuple juif Alyette DEGRÂCES  
p.264

Le premier des Patriarches : Abraham.

C'est à l'alliance qu'il faut rattacher la modification du nom d'Abram en Abraham qui marchait « devant Dieu ». Saraï, sa femme, devient Sarah **et lui donne le fils de l'alliance, Isaac**.

Les mythes de création  
p.1535-1565

Ysé TARDAN-MASQUELIER

Le dieu créateur de la *Bible*

La deuxième version est en réalité la plus ancienne. Modelé d'humus, animé du souffle divin, l'Adam originel va habiter ce jardin, que Dieu peuple d'animaux. Enfin, **de sa côte, il crée la femme**, séparant des polarités originellement fusionnées.

**Le monothéisme absolu d'Israël transforme radicalement des images qu'il a sûrement empruntées au vieux fonds mésopotamien.**

Le Mal, le salut, l'éthique dans le christianisme  
p.1800-1803

Samuel ROUVILLOIS

L'alliance en Abraham ne porte pas sur la lutte contre le mal, mais sur la confiance en une promesse de bénédiction (**fécondité**, terre promise et prospérité).

La circoncision en Israël  
p.1982

Ernest-Marie LAPERROUSAZ

Si l'on tient compte du fait qu'en hébreu les noms ayant le sens d'« époux », de « fiancé », de « gendre », de « beau-père », etc., sont de même racine que le verbe signifiant « circoncire », d'une part, et, d'autre part, qu'en plusieurs cas d'utilisation de ces noms il est justement question de circoncision, on est porté à estimer, avec R. de Vaux, de l'École biblique de Jérusalem, que « la circoncision était primitivement un rite d'initiation au mariage et à la vie du clan ».

Cette fonction dut s'estomper lorsque l'opération, au lieu d'avoir lieu au moment des fiançailles, fut pratiquée peu après la naissance, Dieu ayant institué la circoncision comme signe de l'alliance entre lui-même et Abraham et sa descendance, ainsi qu'il est écrit en *Genèse* 17, 10-12 : « Et voici mon alliance qui sera observée entre moi et vous, c'est-à-dire ta race après toi : que tous vos mâles soient circoncis. Vous ferez circoncire la chair de votre prépuce, et ce sera le signe de l'alliance entre moi et vous. Quand ils auront huit jours, tous vos mâles seront circoncis, de génération en génération... » Alors, selon la *Bible*, Abraham lui-même, âgé de quatre vingt dix neuf ans, son fils Ismaël, âgé de treize ans, et tous les hommes et enfants mâles de la maison d'Abraham sont circoncis le jour même de cette institution (*Genèse* 17, 23-27) ; c'est ensuite le second fils d'Abraham, Isaac, qui l'est quand il a huit jours (*Genèse* 21, 4). De même, Dieu s'adressant à Moïse (*Lévitique* 12, 3) stipule que les enfants mâles seront circoncis à l'âge de huit jours.

Remarques en note de la *Bible* de Jérusalem « On peut conjecturer que l'incirconcision de Moïse lui attire la colère divine ; celle-ci est apaisée lorsque Cippora a circoncis réellement son fils et simulé une circoncision de Moïse en touchant son sexe (« ses pieds », *Isaïe* 6, 2 ; 20) avec le prépuce de l'enfant. ».

Il semble qu'il y ait eu une évolution quant à l'âge auquel l'ablation du prépuce devait être pratiquée. Selon R.P. de Vaux, l'importance religieuse de la circoncision, comme rite d'agrégation à la communauté d'Israël, ne s'affirmera que lentement. « Elle ne prit toute son importance qu'à

partir de l'Exil » ; c'est alors seulement que la circoncision devient la marque distinctive de l'appartenance à Israël et à Yahvé, les Judéens, dans leur exil, vivant parmi les populations ne pratiquant pas ce rite. Ultérieurement, cette pratique, qui provoquait les moqueries des païens, eut à se défendre, en Palestine même, contre l'invasion des mœurs hellénistiques qui ne l'admettaient pas. Le Séleucide Antiochus IV Epiphane la prohiba et punit cruellement les opposants. Pendant cette grande persécution, les juifs philhellènes qui, désireux de fréquenter le gymnase construit à Jérusalem, cherchaient à masquer la marque de leur circoncision, se refirent des prépuces, opération chirurgicale appelée « épispasme ».

« Les interdictions selon les religions », in Revue panoramique, *Mon dieu, pourquoi tous ces interdits*, 1993

Islam : La procréation d'une famille nombreuse reste un devoir moral.

FOUREST, Caroline, VENNER, Fiammetta, *Tirs croisés, La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*, Calmann-Lévy, 2003

Avec la Torah (nom donné dans le judaïsme aux cinq premiers livres de la Bible) s'amorce une période rigoureuse, **celle de la constitution d'un peuple élu pour « croître et se multiplier »** - selon les termes de l'Alliance passée entre Dieu et Abraham. **La reproduction reposant sur les femmes, elles ne sont pas considérées comme des êtres humains à part entière, plutôt comme des réceptacles qu'il est impératif de maintenir en état de soumission par rapport aux fécondateurs sous peine de voir compromise la descendance.**

Une juive ultra-orthodoxe n'est rien en dehors de son rôle d'épouse ou de mère. Si elle n'est pas féconde, elle sera répudiée et remplacée auprès de son mari, tout comme l'héroïne de *Kadosh*.

Saint Paul revendique ouvertement le principe de la domination masculine : « Je veux cependant que vous le sachiez : le chef de tout homme, c'est le Christ ; **le chef de la femme, c'est l'homme** ». 1<sup>er</sup> Épître aux Corinthiens Si les femmes doivent se voiler c'est en signe de « sujétion » : « L'homme, lui, ne doit pas se couvrir la tête, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu ; quant à la femme, elle est la gloire de l'homme. Ce n'est pas l'homme en effet qui a été tiré de la femme, mais la femme de l'homme ; et ce n'est pas l'homme, bien sûr, qui a été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. **Voilà pourquoi la femme doit avoir sur la tête un signe de sujétion**, à cause des anges. » « Que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis de prendre la parole ; **qu'elles se tiennent dans la soumission**, selon que la Loi même le dit. » « Ce n'est pas Adam qui se laissa séduire, mais la femme qui, séduite, se rendit coupable de transgression. Néanmoins **elle sera sauvée en devenant mère** ». Épître à Timothée Saint Augustin « Je ne vois pas quelle utilisation peut faire l'homme de la femme, si on exclut la fonction d'élever les enfants ».

UFRAM, Union féminine pour le respect et l'aide à la maternité, association anti-avortement française « Un vrai féminisme doit respecter notre féminité et **notre vocation à la maternité** ».

Principes les plus patriarcaux tels que le voile pour les femmes, **la lapidation pour adultère** ou la polygamie []. En les reprenant à son compte, le Coran ne manifeste aucune spécificité religieuse. Au contraire, **il s'inscrit dans la tradition monothéiste [] le Coran se montre en réalité moins**

**sexiste que la Bible.** Chaque fois que Mahomet évoque les femmes, il laisse espérer des évolutions plutôt progressistes face aux coutumes contre lesquelles a déjà essayé de se battre, sept siècles avant lui, un Jésus-Christ. Mahomet a plusieurs fois tenté de corriger les injustices faites aux femmes de son époque, notamment en leur garantissant un droit à la propriété et à l'héritage, en limitant le recours à l'excision et le nombre de femmes par mari. **La plupart des pratiques sexistes imputées à l'islam sont en fait souvent le fruit de coutumes patriarcales que certains musulmans refusent de remettre en question.**

À treize ans, Spring Adams, violée et mise enceinte par son père, finit par trouver une clinique dans l'Oregon, mais juste avant de prendre le bus, elle est assassinée au fusil d'assaut par son père... opposant à l'avortement.

ONFRAY, Michel, *Traité d'athéologie*, Grasset, 2005

En finir avec les femmes

Faut-il voir dans la haine des femmes commune au judaïsme, au christianisme et à l'islam, la conséquence logique de la haine de l'intelligence ? Retour aux textes : le péché originel, la faute, cette volonté de savoir, passe d'abord par la décision d'une femme, Ève. Quand le serpent (Iblis dans le Coran, lapidé depuis des siècles par des millions de pèlerins à La Mecque sous la forme primitive d'un bétyle...) parle, il s'adresse à la femme.

Commentaire : l'interprétation de M.Onfray semble relever ici du contre-sens, les mythes de l'*Ancien Testament* s'inscrivant dans la continuité de la culture patriarcale qui s'est établie de longue date dans cette partie du monde, croissant fertile, pionnière dans l'agriculture, puis dans l'élevage donc dans la découverte du lien entre sexualité et reproduction.

Cette région du monde n'a pas attendu le récit de la *Genèse* pour que s'y établisse la domination masculine sur le pouvoir de reproduction des femmes, par l'infériorisation de la femme. Le serpent, et la connaissance apportée par le fruit de l'arbre - attributs classiques des cultes antérieurs des déesses - ne correspondent pas plutôt au secret de la reproduction, que la femme ne devrait pas tenter d'approcher ?

D'où l'intérêt d'interpréter les mythes hébreux en les réinscrivant dans *une continuité* qui les dépasse et les éclaire, sans s'arrêter à *une soi-disante rupture* où la religion ne démarrerait vraiment qu'avec la Bible, ce qui précède n'étant pas digne d'intérêt et d'enseignement.

L'ovule non fécondé exacerbe le féminin en creux, par négation de la mère. D'où l'impureté des règles. Le sang menstruel présente également le danger des périodes d'infécondité. Une femme stérile, inféconde, voilà le pire oxymore pour un monothéiste ! Et puis cette période est sans danger pour la maternité, on ne risque pas la grossesse, la sexualité peut donc être dissociée de la crainte, puis pratiquée pour elle-même. La potentialité d'une sexualité découplée de l'engendrement, donc d'une sexualité pure, d'une pure sexualité, voilà le mal absolu.

Au nom de ce même principe, **les trois monothéismes condamnent à mort les homosexuels. Pour quelles raisons ? Parce que leur sexualité interdit les destins de père, de mère. Le célibataire, dit le Talmud, est un demi-homme, à quoi le Coran répond dans les mêmes termes (XXIV, 32).**

De même, on retrouve une semblable critique de l'avortement dans les trois religions.

Le Coran ne condamne pas explicitement la tradition tribale pré-islamique que justifie la *honte* de

devenir père d'une fille et légitime l'interrogation : *conserver l'enfant ou l'enfour sous la poussière* (XVI, 58) ?

### **Concentration de toute sexualité en direction de la procréation.**

*Lévitique* et les *Nombres* : divorce à discrétion de l'époux sans grandes formalités – la remise d'une lettre, un *guet*, à l'épouse répudiée suffit ; illégalité du mariage avec un non-juif ; transmission de la judéité par la mère – **elle a neuf mois pour prouver qu'elle l'est bien, le père n'étant jamais certain...** ;

Commentaire : dans un patriarcat aussi radical, on aurait pu s'étonner de cette transmission de la judéité par les femmes, ce qui semblerait les valoriser. Mais qui n'est pas le cas.

**interdiction pour les femmes d'étudier la Torah – obligatoire pour les hommes** ; pas d'autorisation, pour les descendantes d'Ève, de réciter les prières, de porter le châle ; inéligibilité aux fonctions administratives et judiciaires ; autorisation de posséder, mais pas de gérer ni d'administrer ses propres biens, la tâche du mari.

La lecture du Coran montre l'évident parenté entre ces deux religions. L'islam affirme nettement la supériorité des mâles sur les femelles, car Dieu préfère les hommes aux femmes (IV, 34). Interdiction de laisser à l'air libre les cheveux – le voile (XXIV, 30) -, la peau des bras et des jambes ; pas de sexualité hors la relation légitime avec un membre de la communauté qui lui aussi peut avoir plusieurs épouses (IV, 3) ; condamnation de la polyandrie pour les femmes ; interdiction de se marier avec un non-musulman (III, 28) ; prohibition des vêtements d'hommes pour les femmes ; **mariage obligatoire**, pas de tolérance pour le célibat (XXIV, 32) ; invitation à se soumettre à tous les désirs sexuels du mari – qui *laboure* sa femme à volonté, comme sa terre (II, 223)... ; **légitimation des coups sur son épouse en cas de suspicion**, la culpabilité n'a pas même à être prouvée (IV, 34) ; même facilité à répudier, même minorité existentielle, même infériorité juridique (II, 228) – un témoignage féminin équivaut à la moitié d'un témoignage masculin ; **une femme stérile et une femme déflorée avant le mariage valent la même chose : rien.**

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

Statistiques et évaluation des appartenances religieuses  
p.2452

Madeleine ROUVILLOIS

Spectaculaire percée des agnostiques et athées : 20% alors que cette catégorie n'existait pas comme telle au début du XX<sup>e</sup> siècle. **Les monothéismes représentent environ la moitié de la population mondiale** : 33 à 34% de chrétiens, 18% de musulmans, 3% de juifs. Hindouistes 13%, bouddhistes 6%

### L'hésitation chrétienne et sa ligne de fracture

Plus tard, le christianisme peut être vu comme une tentative de distanciation vis-à-vis de cette forme patriarcale radicale, avec plusieurs dispositions révolutionnaires : fin de la circoncision donc sortie de l'alliance pour la fécondité, égalité homme femme devant le baptême, amour du prochain même en dehors de la lignée d'Abraham. Cela ne dure pas : les 'Pères' de l'Église reviendront à l'Ancien Testament et à son message reproducteur et ce, moins de trois siècles après les débuts du christianisme, à la mort de Marcion de Sinope.

#### *Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Cette annexe documente l'hésitation chrétienne et sa ligne de fracture entre amour du prochain et reproduction/de la vie :

p.375 – Fin de la circoncision et de l'alliance pour la fécondité, nouvelle alliance pour la libération du mal

p.382 – L'égalité femme-homme et la revalorisation de la femme aux premiers temps chrétiens

p.388 – L'amour du prochain, même en dehors de la lignée d'Abraham

p.390 – Marcion de Sinope : les débuts de la ligne de fracture au sein du christianisme

p.396 – Le retour à l'Ancien Testament et à son message reproducteur

p.408 – La ligne de fracture : entre amour du prochain et reproduction/de la vie

p.420 – Un christianisme plus proche du bouddhisme que de l'Église catholique ?

Pour un christianisme qui fait de l'amour du prochain comme soi-même sa valeur centrale, amour au sens de libération du Mal interprété comme souffrance, le pas à franchir vers le bouddhisme n'est peut-être pas si grand.

Fin de la circoncision et de l'alliance pour la fécondité, nouvelle alliance pour la libération du mal

*La Bible de Jérusalem*

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, Paris, Seuil, 1999

BARDET J.P., CASSIN E., ... *le roman de la virginité perdue*, 1981

*Encyclopédie des religions*, LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000

TROCMÉ, Etienne, *L'enfance du christianisme*, 1997

*La Bible de Jérusalem*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, 14<sup>e</sup> édition, Paris, Cerf, 1994

*Les Actes des Apôtres*

Le baptême des premiers païens

10, 44-48

Pierre parlait encore quand l'Esprit Saint tomba sur tous ceux qui écoutaient la parole. Et tous les croyants circoncis qui étaient venus avec Pierre furent stupéfaits de voir que **le don du Saint Esprit avait été répandu aussi sur le païens**. Ils les entendaient en effet parler en langues et magnifier Dieu. Alors Pierre déclara : « Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu l'Esprit Saint aussi bien que nous ? » Et il ordonna de les baptiser au nom de Jésus Christ. Alors ils le prièrent de rester quelques jours avec eux.

À Jérusalem, Pierre justifie sa conduite.

11, 1-18

Cependant les apôtres et les frères de Judée apprirent que les païens, eux aussi, avaient accueilli la parole de Dieu. Quand donc Pierre monta à Jérusalem, les circoncis le prirent à partie : « **Pourquoi, lui demandèrent-ils, es-tu entré chez des incirconcis et as-tu mangé avec eux ?** » Pierre se mit alors à leur exposer toute l'affaire point par point...

« Or, à peine avais-je commencé à parler que l'Esprit Saint tomba sur eux, tout comme sur nous au début. Je me suis alors rappelé cette parole du Seigneur : *Jean*, disait-il, *a baptisé avec de l'eau, mais vous, vous serez baptisés dans l'Esprit Saint*. Si donc Dieu leur a accordé le même don qu'à nous, pour avoir cru au Seigneur Jésus Christ, qui étais-je, moi, pour faire obstacle à Dieu. »

Ces paroles les apaisèrent, et ils glorifièrent Dieu en disant : « Ainsi donc aux païens aussi Dieu a donné la repentance qui conduit à la vie ! »

Paul et Barnabé s'adressent aux païens

13, 44-47

Le sabbat suivant, presque toute la ville s'assembla pour entendre la parole de Dieu. À la vue de cette foule, **les Juifs furent remplis de jalousie, et ils répliquaient par des blasphèmes aux paroles de Paul**. S'enhardissant alors Paul et Barnabé déclarèrent : « C'était à vous d'abord qu'il fallait annoncer la parole de Dieu. Puisque vous la repoussez et ne vous jugez pas dignes de la vie éternelle, eh bien ! nous nous tournons vers les païens. Car ainsi nous l'a ordonné le Seigneur : « *Je t'ai établi lumière des nations, pour que tu portes le salut jusqu'aux extrémités de la terre.* »

Controverse à Antioche

15, 1-2

Cependant certaines gens descendus de Judée enseignaient aux frères : « Si vous ne vous faites pas circoncire suivant l'usage qui vient de Moïse, vous ne pouvez être sauvés. » Après bien de l'agitation et une discussion assez vive engagée avec eux par Paul et Barnabé, **il fut décidé que Paul, Barnabé et quelques autres des leurs monteraient à Jérusalem auprès des apôtres et des anciens pour traiter ce litige.**

Le discours de Jacques

15, 13-19

Quand ils eurent cessé de parler, Jacques prit la parole et dit : « Frères, écoutez-moi, Syméon a exposé comment, dès le début, Dieu a pris soin de tirer d'entre les païens un peuple réservé à son Nom. Ce qui concorde avec les paroles des Prophètes, puisqu'il est écrit : *Après cela je reviendrai... afin que le reste des hommes cherchent le Seigneur ainsi que toutes les nations qui ont été consacrées à mon Nom...* »

**« C'est pourquoi je juge, moi, qu'il ne faut pas tracasser ceux des païens qui se convertissent à Dieu. Qu'on leur mande seulement de s'abstenir de ce qui a été souillé par les idoles, des unions illégitimes, des étouffées et du sang... »**

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, Paris, Seuil, 1999

### Chapitre 1 - Inconnu

p.74

Demain la Fin

Les chrétiens inquiétaient les Romains pour une raison que ni les images pieuses ni la tradition de l'Église ne nous permettent plus d'appréhender : les disciples de Jésus étaient persuadés de vivre les derniers instants avant la Fin des Temps. Pour eux, le Fils de l'Homme allait venir sur les nuées et prononcer le Jugement dernier. Ensuite, l'humanité disparaîtrait ou serait si différente qu'ils pouvaient se sentir déliés de toute loi, de toute contrainte.

**Jamais, par exemple, Jésus ni aucun de ses disciples n'envisagent une descendance.** Aucune naissance n'est évoquée par les évangélistes. **Alors que la fertilité des femmes et la virilité des hommes sont des valeurs intangibles du judaïsme, Jésus et les siens s'en démarquent,** convaincus peut-être qu'à si peu de jours de la Fin des Temps la question de la survie de l'espèce n'a plus de sens. « Il y a des eunuques qui se sont eux-mêmes rendus tels à cause du Royaume des Cieux », proclame Jésus dans l'évangile selon Matthieu (Mt 19,12).

À un étudiant qui lui demandait : « Quelle est vraiment la différence entre l'Ancien Testament et le Nouveau Testament ? », Jacob Taubes eut l'idée de lui répondre : **« Si je lis l'Ancien Testament et que j'y cherche un leitmotiv, j'y trouve celui d'une femme stérile qui crie, qui prie pour avoir un enfant. Sara, Rebecca, Rachel, Anne [la mère de Samuel] et il y en a encore d'autres. Quand on regarde le Nouveau Testament, on constate qu'on y trouve pas mal de miracles du Christ, par exemple qu'il a redonné la vue à un aveugle, qu'il a fait marcher des paralysés, qu'il a ressuscité des morts, mais une chose n'est pas racontée, c'est qu'une femme stérile – cela serait pourtant évident – s'est jetée à ses pieds ou l'a tiré par ses habits en lui disant : "Je voudrais un fils". Cela ne figure pas dans le Nouveau Testament. »**

On trouve au contraire cette terrible malédiction dans l'évangile selon Luc : « Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi ! **Pleurez plutôt sur vous-mêmes et sur vos enfants !** Car voici venir des jours où l'on dira : **Heureuses les femmes stériles, les entrailles qui n'ont pas enfanté, et les seins qui n'ont pas nourri** » (Luc 23,28-29).



BARDET J.P., CASSIN E., CHIARA V., DORÉ A., DUPÂQUIER J., ECHARD N., GRIMAL P., GRISONI D., JOURNET O., LACOSTE-DUJARDIN C., LALLEMAND S., NOBÉCOURT-GRANIER S., PAYEN J.C., SÉGALEN M., *La première fois ou le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*, Ramsay, 1981

## LE MOYEN AGE

Jean-Charles PAYEN, professeur à l'Université de Caen

p.168

### La virginité

Elle s'inscrit dans un contexte de *contemptus carnis*. Le fidèle, appelé à cultiver la pureté, doit se détourner avec horreur des souillures de la chair [] la concupiscence est le signe de notre faiblesse, et le consentement à l'acte de chair, même dans le mariage, est une entrave au développement de la vie spirituelle. Ainsi parlent ceux qui, du haut Moyen Age au XII<sup>e</sup> siècle, détiennent le savoir et ont accès à l'écriture, je veux dire les clercs qui parlent latin, et qui sont souvent évêques ou abbés : c'est dire qu'ils participent d'une idéologie monastique avant tout fondée sur le rejet du charnel.

Le texte majeur dont s'inspire cette doctrine est celui de saint Paul (I Cor., VII, 8-9) où le mariage est présenté comme un pis-aller qui permet aux non-continents de ne point brûler ; ajoutons (ibid., 25-34) l'éloge par saint Paul de la virginité tel qu'on le lit au peuple au cours des messes pour commémorer les vierges non martyres. Les pères de l'Église promulguent à la lettre ces préceptes. Saint Jérôme, dans son *Adversus Jovinianum* qui est un virulent traité contre le mariage, distingue trois catégories de fidèles : les vierges, qui sont les plus proches de Dieu, les continents, et enfin les conjoints, dont le salut est plus difficile. Saint Augustin à son tour établit une hiérarchie entre les « dirigeants » (entendre : les évêques, qui méritent leur dignité par leur renoncement au charnel), les continents et les gens mariés qui sont en quelque sorte des *subditi*, des obscurs et des sans grade dans cette hiérarchie toute ecclésiale. Saint Grégoire reprend à son tour cette subdivision de la société dans ses *Moralia in Job* []. Le consentement à la chair est une souillure, une pollution, une diminution d'être, et dans l'ordre que définissent ces écrits (une théocratie où le pouvoir séculier est étroitement dépendant de l'Église), la Cité de Dieu rejette sur des strapontins ceux qui n'ont pas respecté la vocation virginale nécessaire à la sainteté.

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

### La tradition et les premiers écrits

Charles PERROT

p.377-398

Le 1<sup>er</sup> siècle de notre ère occupe une place importante dans l'émergence d'une parole chrétienne en étonnante expansion, et bientôt d'une littérature dite « Nouveau Testament ». Ce dernier terme – du latin *testamentum* traduisant le mot grec « alliance » - situe le corpus scripturaire de cette **nouvelle Alliance**, et donc de ce lien nouveau tissé avec Dieu en Jésus Christ, par rapport au Premier Testament, c'est à dire l'Écriture.

Jésus, et les croyants à sa suite, délivrent une parole qui entend sauver l'homme, en le libérant de toutes les aliénations du péché, du mal, et même de la mort. L'Évangile annonce et réalise à la fois la Bonne Nouvelle du salut, **visant la « santé »** et, d'une manière plus large, **la libération de l'homme à tous les niveaux**. Note : il est nécessaire de rappeler ici que, dans les langues d'origine

indo-européenne, dont le grec et le latin font partie, les notions de salut et de santé appartiennent à la même racine linguistique.

Le Baptiste appelait à la conversion et au salut marqué par une plongée dans l'eau, ou « baptême », **pour signifier le pardon des péchés**. Jésus reprend le message.

Les juifs en général, et donc les judéo-chrétiens en particulier, suivaient les pratiques demandées par la loi selon l'Écriture, **en comprenant alors la circoncision comme le geste d'entrée au sein du peuple élu. Mais bientôt, vers l'an 52, l'Assemblée de Jérusalem, réunissant Jacques, dit le frère du Seigneur, avec les apôtres Pierre et Jean, prit la décision de dispenser les helléno-chrétiens d'un tel geste, considéré comme méprisable en dehors du monde juif** (Actes 15). Il fallait pourtant délimiter visiblement le corps des croyants par un geste d'entrée dans la Communauté nouvelle. Le baptême remplit cette fonction. Certes, le geste vient de Jean dit « le Baptiste », qui pratiquait cette immersion dans l'eau pour signifier le pardon des péchés et la conversion intérieure. Pourtant Jésus ne le reprit pas à son compte (Jean 4,2), et ses disciples ne baptisèrent bientôt plus durant son ministère. Mais après Pâque et compte tenu surtout des contraintes nouvelles imposées par la venue des croyants issus des Nations, le geste sera repris, et en quelque sorte « baptisé » de nouvelle manière. **L'apôtre Paul en dévoilera le sens renouvelé : de par son immersion dans l'eau, le chrétien est désormais lié à la personne du Christ, jusque dans l'événement de sa mort et de sa résurrection (Romains 6, 1-11). Le geste baptismal n'est donc plus seulement considéré comme un visa d'entrée dans l'Église, remplaçant la circoncision, mais comme le signe efficace d'un attachement à la personne même du Seigneur.**

TROCMÉ, Etienne, *L'enfance du christianisme*, Ed. Noësis, 1997

## AVANT-PROPOS

Cet envoyé de Dieu avait, disaient-ils (ceux qui se réclamaient de Jésus de Nazareth), été rappelé par Dieu à la vie, ce qui justifiait qu'on lui attribuât les titres les plus extraordinaires, comme ceux de Prophète, très prisé en Orient, d'Oint de Dieu (Messie en Orient, Christ en Occident).

**Ces groupes chrétiens s'étaient détachés depuis peu du judaïsme (on est vers l'an 125).**

Pour éviter dans toute la mesure du possible ces crises violentes (guerre juive de 66-74 en Palestine, 115-117 en Cyrénaïque, 132-135 mené par Bar-Kochba), les deux empires parthe et romain avaient accordé aux Juifs un statut privilégié. De ce fait, les chrétiens n'avaient aucun intérêt à se séparer du judaïsme. À part quelques extrémistes, l'idée ne leur était même pas venue, tant ils se sentaient part intégrante du peuple juif. Si la séparation avait bel et bien eu lieu, c'est que le judaïsme avait subi, après la ruine du Temple de Jérusalem en 70, une mutation profonde. **Dès l'an 90, les communautés juives écartent les non-conformistes rebelles à la doctrine des réformateurs, dont les chrétiens faisaient partie.** Ainsi exclus, les chrétiens avaient eu quelque peine à trouver un nouvel équilibre [] s'organiser pour survivre, tâche complexe pas totalement achevée vers 125 de notre ère. **La découverte du christianisme par lui-même ne date que de l'extrême fin du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère.**

Pour connaître Jésus et les premières générations de chrétiens, nous n'avons presque pas de documents romains ou juifs, qu'ils soient littéraires ou archéologiques. **Nos seules sources viennent des milieux chrétiens eux-mêmes** [] et à peu près aucun texte émanant des chrétiens de

langue araméenne. Il s'agit principalement des écrits rassemblés au II<sup>e</sup> siècle de notre ère pour former le Nouveau Testament.

## CHAP.2 – Jean-Baptiste et Jésus de Nazareth

Si l'on en croit les Évangiles, le prophète emprisonné avait eu des échos de l'activité de Jésus (ancien disciple) et envoyé un groupe de ses adeptes pour savoir à quoi s'en tenir sur le sens d'une prédication et d'un comportement qu'il trouvait sympathique mais aussi déroutant.

**Nous n'avons aucun document fiable relatif au Jésus historique** dans les écrits juifs et païens de l'époque et l'archéologie ne nous fournit elle non plus aucune information directe sur ce personnage et sur son entourage.

Il est indispensable de noter tout d'abord que Jésus s'est fait baptiser par Jean-Baptiste. C'est la preuve d'une adhésion plénière à l'entreprise de Jean : amener la masse du peuple juif de Palestine à accepter la promesse de pardon offerte par Dieu à l'approche de sa visite à Israël. Il semble que Jésus, venu de sa lointaine Galilée, ait participé pendant un certain temps à la vie des disciples de Baptiste. Il s'en est ensuite séparé, entraînant à sa suite quelques disciples avec lesquels il organisa sa propre campagne de baptêmes pour la foule. Lorsque Jean eut été arrêté, Jésus et son groupe reprirent le chemin de Galilée et se lancèrent là-bas dans une vaste entreprise de proclamation d'un message qualifié par Marc d'Évangile. **Renonçant à baptiser**, ils reprenaient la prédication de Jean tout en innovant par rapport à elle. En quoi ?

L'appel pressant à la repentance est répété et la miséricorde divine demeure la clé de l'action de Dieu envers son peuple. Ce qui a changé c'est que l'imminence du Règne de Dieu s'est transformée en mystérieuse présence ; que le temps de grâce qui permettait l'appel à la repentance et le signe du baptême est désormais achevé ; qu'il n'y a plus à se préparer pour demain parce que le Règne de Dieu doit être saisi dès aujourd'hui. C'est la puissance divine qui **libère** les hommes par les mains de Jésus l'exorciste, **le guérisseur**, le vainqueur de la mort. Ce Règne de Dieu est étroitement lié à la présence de Jésus parmi son peuple.

## CHAP.3 – La 1<sup>ère</sup> Église de Jérusalem

48, règles imposées par l'Église de Jérusalem aux convertis d'origine païenne. Dès lors que le nombre de chrétiens d'origine païenne devenait trop important, jusqu'à donner la majorité à ceux-ci, l'observation de ces règles devenait précaire. Au II<sup>e</sup> siècle, les quatre interdits énoncés en Actes, interdictions rituelles à l'origine (règles mosaïques d'abattage des animaux pour les trois premières, respect de la législation mosaïque sur le mariage pour la dernière) ; ont été de plus en plus interprétées, **dans un milieu ecclésial où les Juifs n'étaient plus qu'une infime minorité**, comme des commandements moraux : interdiction de participer aux sacrifices païens, interdiction de l'homicide, interdiction de l'inconduite sexuelle.

## CHAP.5 – PAUL : les premiers pas

Né d'une famille Juive « circoncis le 8<sup>ème</sup> jour ». Aurait été membre du parti Zélote, dont l'activité consistait à recourir à la voie de fait pour défendre l'honneur de Dieu. Désertion de ce parti après le chemin de Damas. Dès lors, Paul comprend sa mission comme étant l'évangélisation **des seuls païens** (33-35 de notre ère).

Paul se sentit, à la suite de son baptême, plus juif que jamais : c'était le Dieu d'Israël qui l'envoyait

prêcher l'Évangile. Même s'il n'a pas personnellement connu Jésus, il est un contemporain des premiers disciples.

**L'apôtre aurait alors commencé son activité missionnaire sans dispenser les païens gagnés à la foi au Christ de la circoncision qu'il fera tant par la suite pour leur éviter.** On hésite à attribuer une telle attitude à Paul, même débutant. Mais cela reste une possibilité.

Arrivée à Antioche de chrétiens de Judée qui affirmaient que la circoncision était nécessaire au salut et cherchèrent à diffuser leurs idées au sein de la communauté. Paul et Barnabas s'opposèrent à eux. La communauté, sans écarter leur thèse, décida qu'il fallait obtenir l'arbitrage des apôtres et des anciens de Jérusalem et constitua une délégation qui partit pour la capitale juive : Paul et Barnabas en étaient membres, mais d'autres croyants les accompagnaient, ce qui manifestait sans doute une certaine réserve à l'égard des thèses des deux missionnaires (vers 48 de notre ère est une approximation acceptable).

Le test initial est l'acceptation par les dirigeants chrétiens de Jérusalem du Grec Tite, qui accompagnaient Paul et Barnabas **et n'avait pas été circoncis**, comme un frère auquel aucune condition n'avait à être imposée. Paul est d'autant plus soulagé qu'une offensive avait été menée pour faire circoncire Tite par ceux qu'il appelle des « faux frères insinués », désireux de faire disparaître la liberté chrétienne qu'on pratiquait autour de Paul et Barnabas.

Le compromis suggéré par Jacques et entériné par les Jérusalemmites d'après Actes (15, 19-29), n'est pas compatible avec le récit de Galates (2, 1-10). Comme il a été largement appliqué au II<sup>e</sup> siècle, son authenticité n'est guère douteuse, mais son origine pourrait bien être postérieure à la réunion de l'an 48. L'incident d'Antioche que Paul relate en Galates (2, 11-13) révèle qu'aux yeux de Jacques la reconnaissance du ministère de Paul et Barnabas n'impliquait nullement une vie communautaire réunissant les croyants d'origine juive et les convertis d'origine païenne. Pierre et Barnabas, dont l'interprétation personnelle était plus souple, s'alignèrent alors sur la position de Jacques et Paul découvrit, à sa grande indignation, que l'accord de Jérusalem rendait dans ces conditions impossible la communion entre les deux catégories de chrétiens. Mais sans doute sa fureur fit-elle réfléchir Jacques et son entourage. Ils ont alors tenté de sauver les Églises mixtes en demandant aux convertis d'origine païenne de se soumettre à quelques règles inspirées des commandements noachiques que le judaïsme proposait à ses sympathisants : éviter les viandes des sacrifices, éviter les unions illicites d'après la loi de Moïse, ne consommer ni viande non saignée ni sang. Ainsi la communion entre eux ne condamnerait plus les Juifs chrétiens à se souiller et des Églises mixtes redevenaient possibles. L'extension de ces règles à toutes les Églises a marqué la victoire d'un judéo-christianisme conciliant, qu'on peut situer entre 70 et 90 de notre ère. Ni Paul ni ses héritiers n'ont accepté ce compromis. Pour eux, la liberté chrétienne était un principe qui ne souffrait pas le moindre attermoisement.

#### CHAP.9 : La grande crise des années 60

La ruine du Temple de Jérusalem en 70 provoque une migration du pouvoir judaïque entre les mains des pharisiens. De ce fait, les chrétiens qui restaient membres des synagogues étaient **obligés** de quitter celles-ci.

#### CHAP.10 : la contre-offensive chrétienne

Vers la fin du 1<sup>er</sup> siècle, le christianisme restait un petit mouvement groupant quelques dizaines de milliers de personnes, tandis que le judaïsme comptait toujours des millions de membres. Qu'allait-

il advenir du petit groupe chrétien, désormais privés de la protection du statut des Juifs dans l'Empire romain ? Le salut lui vint de sa petite minorité paulinienne.

#### CHAP.11 : le réveil des héritiers de Paul

80-85, rédaction de Luc-Actes : **affirmation du dessein de Dieu accompli dans l'évangélisation des païens.**

Vers 85-90, les Églises pauliniennes estiment qu'elles peuvent donner aux autres communautés chrétiennes des conseils et des exemples pratiques pour les aider à s'organiser, telle est l'origine des épîtres 'pastorales'.

Vers 95, collection des épîtres de Paul, forme un peu moins du quart du recueil du Nouveau Testament. **La majorité chrétienne ne s'est toutefois pas ralliée sans réserve au paulinisme au moment où ses liens avec le judaïsme se rompaient.** Ce demi-échec, qui a été l'une des causes des **violentes controverses qui ont marqué l'histoire chrétienne au II<sup>e</sup> siècle**, a été peu à peu résorbé aux siècles suivants, jusqu'au jour où Augustin a donné à Paul et à sa pensée la place d'honneur qui seule convenait à ce grand théologien.

#### CHAP.12 : vers un christianisme adulte

Lettres d'Ignace d'Antioche (évêque de Syrie), vers 107-108, **1<sup>er</sup> auteur qui emploie le terme de 'christianisme', qu'il oppose à celui de judaïsme.** La rupture entre les deux religions est maintenant complète.

Épître aux Hébreux, anonyme antérieur à 95, la séparation entre judaïsme et christianisme paraît complète. Jésus a offert sa propre vie comme offrande unique, ce qui rend caducs les sacrifices prescrits par la Loi. La question de l'appartenance des croyants au Peuple Élu, encore si débattue trente ou quarante ans plus tôt, ne se pose plus du tout. On notera que **les termes de 'circoncision' et d'"incirconcision'**, si fréquents chez Paul, ont complètement disparu de l'épître aux Hébreux. Rien ne montre mieux la distance qui s'est établie entre judaïsme et christianisme à la fin du 1<sup>er</sup> siècle.

#### CHAP.13 : consolidation et hellénisation

Texte syrien très difficile à dater, l'Évangile selon Thomas reproduit pour l'essentiel des paroles de Jésus transmises par une tradition autonome remontant assez haut dans le I<sup>er</sup> siècle. Rejet absolu des pratiques juives de piété, jeûne, prière, aumône, comme aussi **circoncision.**

**Avant 150, le christianisme s'est totalement émancipé de son géniteur, le judaïsme.**

L'égalité femme-homme et la revalorisation de la femme aux premiers temps chrétiens

L'égalité d'accès au royaume de Dieu commence dès le baptême alors que la circoncision exclusivement masculine disparaît.

*Encyclopédie des religions*, LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000

TROCMÉ, Etienne, *L'enfance du christianisme*, 1997

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, 1999

Le Monde, 17/4/2006, Les douze apôtres « un groupe bizarre, hétéroclite »

BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, 2004

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

#### La vie de Jésus

Jean POTIN

p.373

Un groupe de femmes le suivait également, entraînant la réprobation des rabbins.

#### La tradition et les premiers écrits

Charles PERROT

p.377-398

Enfin l'attitude étonnante de Jésus à l'endroit des femmes devait progressivement imprégner le comportement chrétien. Mais déjà Paul en tirait la conséquence d'une **égalité radicale entre les sexes aux yeux du Christ** (Galates 3, 28).

#### Le christianisme antique

Michel MESLIN

p.403-430

La virginité consacrée à Dieu a, en un sens, valorisé la femme dans une société **où seule la fonction maternelle justifiait la considération sociale qui lui était reconnue.**

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

#### Christianisme : Égalité ontologique et discrimination sociale

Michel MESLIN

p.1668-1672

Durant les deux mille ans de son histoire, le christianisme n'a cessé d'affronter le problème de l'homme et de la femme dans une tension permanente entre les textes de l'Écriture affirmant l'égalité absolue des êtres humains sans différenciation de race ni de sexe, et la pesanteur des structures sociales et culturelles héritées de l'Antiquité païenne et juive et qui se sont maintenues presque jusqu'à nos jours. La relation homme-femme, aussi bien dans la vie privée que dans ses dimensions juridiques et canoniques, fut très longtemps conçue sur le modèle d'une soumission de la femme, réputée se trouver dans un état de servitude due à l'infériorité « naturelle » de sa condition. Un véritable androcentrisme s'est donc développé dans le christianisme, cherchant à se justifier, tout au long des siècles, par de arguments de valeur pas toujours pertinente. **Les sociétés méditerranéennes antiques ne reconnaissaient à la femme qu'une seule fonction sociale, celle d'être mère et d'assurer ainsi la continuité de la famille.**

**Même le judaïsme, surtout à l'époque hellénistique, montrait une semblable attitude, justifiée par la pratique de la circoncision réservée aux hommes comme marque de l'élection.**

Le mépris des femmes était tel qu'un rabbin remerciait chaque jour Dieu de ne pas l'avoir fait femme, ni païen, ni ignorant.

« Dieu créa l'homme à la ressemblance de Dieu. Mâle et femelle il les créa » (*Genèse* 5, 1-2). C'est à cet être unique, homme et femme, qu'est confié le gouvernement de la création, qui inclut la croissance et la reproduction.

Cependant la formation d'Ève à partir d'une côte d'Adam (*Genèse* 2,21-22) a été perçue comme établissant une relation de dépendance, parce qu'elle semblait indiquer la priorité d'Adam et donc la subordination d'Ève vis-à-vis de lui. La création de la femme apparut ainsi comme un événement second qui ne pouvait être que le signe d'une infériorité de la femme, devant obéissance à l'homme. En déduisant de l'antériorité de la création d'Adam la preuve de sa supériorité, toute une exégèse androcentrique a développé deux conséquences graves : née de la côte d'Adam, la femme ne peut pas en tant que telle être à l'image de Dieu ; elle est constituée pour être soumise à la domination masculine.

Jésus, Paul et le rôle de la femme

**Jésus n'a pas hésité à braver les mœurs de son temps qui plaçaient la femme dans une constante situation d'infériorité.** En même temps qu'il affirme sa prédilection pour les pauvres, il transgresse des interdits légaux pour adresser son message aussi aux femmes, au point de se voir accusé d'impiété et de scandale par ses ennemis. Il accueille des femmes dans le cercle des disciples ; il leur parle personnellement : il entre dans leur maison et se fait servir par elles (Marthe et Marie). Les allusions aux trois Marie, la mère de Jésus, Marie de Béthanie et Marie de Magdala, attestent le rôle qu'elles tiennent, à des titres divers, dans la vie publique de Jésus. Ces « saintes femmes », plus courageuses que certains apôtres, l'accompagnent jusqu'au pied de la croix ; elles proclament **les premières** leur foi dans le Seigneur **ressuscité** (*Jean* 2,4 ; 19,26 ; 20,15 etc). L'attitude de Jésus à leur égard a pour but d'affirmer **l'égale dignité de la femme face à l'homme. Il pose ainsi le principe d'une véritable révolution morale dont la réalisation s'est bien vite révélée impossible tant la mutation culturelle nécessaire était alors impensable.** En effet, la culture juive tout autant que la culture païenne ont tellement influencé le christianisme qu'**il en a adopté les attitudes et les jugements concernant la femme : réduction de la femme à la fonction de reproduction** ou d'objet de plaisir.

On ne doit pas s'étonner que la première communauté chrétienne n'ait pas associé les femmes à la mission des Onze **et qu'elle ait occulté au profit de Pierre l'apparition du Ressuscité à Marie de Magdala** (*Jean* 20,14 et 1 *Corinthiens* 15,6). Présentes au Cénacle, les femmes ne sont pas reconnues apôtres (*Actes* 1, 14). Pourtant **jamais Jésus n'a demandé que, comme l'impose la loi juive, les femmes soient exclues du service de Dieu.**

Paul n'hésite pas à proclamer que « désormais il n'y a pas de juif ni de grec, ni d'esclave ni d'homme libre, il n'y a pas d'homme et de femme, car tous vous êtes un en Christ Jésus » (*Galates* 3, 28). **Leur égalité** est fondée par la même foi, **le même baptême** et le même salut. **Il reste que dans la quotidien de la vie (l'affaire du voile, le mutisme obligé des femmes dans l'Église, 1 *Corinthiens* 4,6 ; 14, 34-35), Paul tient le plus grand compte des coutumes et des règles juives. D'où l'ambiguïté de sa position qui affirme en même temps l'égalité de la femme et sa subordination à l'homme.** Il est certain que le schéma patriarcal de soumission de la femme à l'homme tend à réduire la tension entre les premières communautés chrétiennes, la société juive et les sociétés païennes. L'influence de Paul fut déterminante pour la suite des rapports entre le christianisme et la femme. Il a justifié une ségrégation féminine et, dans une certaine mesure, sa pensée constitue l'un des fondements de l'antiféminisme chrétien. En concevant la femme comme le corps de l'homme qui, lui, en est la tête, le chef auquel elle doit une entière soumission (*Ephésiens*, 5,22-24), et en faisant de ce rapport l'allégorie des relations entre l'Église et le Christ,

Paul a sacralisé une situation antiféministe qui est uniquement culturelle. « Soyez soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ. Que les femmes le soient à leurs maris comme au Seigneur : en effet, le mari est chef de sa femme, comme le Christ est chef de l'Église, lui le sauveur du Corps ; or l'Église se soumet au Christ ; **les femmes doivent donc, et de la même manière, se soumettre en tout à leurs maris.** »

L'anthropologie développée ensuite par Augustin n'a fait que renforcer cette ambiguïté entre équivalence et subordination. L'homme est pleinement image de Dieu en tout son être, corps et âme ; la femme ne l'est que par son âme, puisque sa féminité est un obstacle à l'exercice de la raison. **Son infériorité est donc « naturelle », qui a pour seule raison de lui permettre d'avoir des enfants.**

D'autres textes, bien qu'apocryphes, ont véhiculé jusque dans le droit canon une vision totalement négative de la femme : le Décret de Gratien, qui fut la source fondamentale du droit canon jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, a ainsi cité l'opinion que « la femme n'a pas été faite à l'image de Dieu » (*qu. 5 de la cause 33*). Ces théories ont amplement informé la vision médiévale et moderne de la femme et l'ont justifiée en faisant passer pour naturel ce qui n'était que culturel, et en le sacralisant par **une fausse exégèse.**

Partageant la même conception de subordination sociale et juridique que la société imposait à la femme, les théologiens chrétiens ont soutenu qu'une telle situation était un fait de nature, qu'elle faisait donc partie intégrante de la création, et se trouvait ainsi théologiquement justifiée. Car une lecture des récits fondateurs de la *Genèse*, **influencée par le judaïsme rabbinique**, faisait retomber la responsabilité principale de la faute originelle sur Ève, la première femme, dont toutes les autres devenaient solidaires dans la même culpabilité (*Timothée 2,14*).

L'ignorance des mécanismes de la sexualité jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et du processus de l'ovulation comme de l'existence des chromosomes, connus seulement depuis l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a malheureusement conforté l'idée que seul l'homme jouait un rôle actif dans la génération. La femme n'est donc que le réceptacle passif de la semence virile ; elle est une simple « nourrice de la fécondation ». Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, **Napoléon expose crûment la philosophie courante : « La femme est donnée à l'homme pour qu'elle lui fasse des enfants ; elle est sa propriété comme l'arbre à fruits est celle du jardinier ».**

#### Actualité

Vatican II [1962-1965]. La constitution *Gaudium et spes* souligne « l'égale dignité personnelle qu'il faut reconnaître à la femme et à l'homme dans l'amour plénier qu'ils se portent » « toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne, ... fondée sur le sexe, la race, la couleur de la peau, la condition sociale... doit être éliminée comme contraire au dessein de Dieu ». **Le problème de l'ordination de femmes** à des ministères ecclésiastiques est devenu ces dernières années un symbole conflictuel. Les Églises protestantes et celles de la communion anglicane, affirmant le caractère universel du sacerdoce des baptisés, ont répondu à plus de 60% en pratiquant des ordinations de femmes comme pasteurs et comme évêques. Même dans le judaïsme libéral quelques exemples sont apparus, depuis une vingtaine d'années, de femmes rabbins. Dans la tradition catholique et orthodoxe la question est posée en termes différents : le prêtre y exerce un pouvoir sacré pour le service des fidèles. Ce pouvoir a toujours été l'apanage du sexe masculin pour une raison symbolique d'identification du prêtre au Christ, Fils de Dieu fait homme. Dans la droite ligne de la lettre envoyée le 30 novembre 1975 par Paul VI à l'archevêque de Canterbury, où le pape déclarait que l'Église « a toujours soutenu que l'exclusion des femmes du sacerdoce est en accord avec le plan de Dieu sur l'Église... », la lettre apostolique *Ordinatio sacerdotalis* de Jean-Paul II (30 mai 1994) oppose un refus « définitif » à l'ordination de femmes. L'exclusion des femmes du sacerdoce apparaît bien liée toujours à **un conditionnement socioculturel.**

**Il y a dans le christianisme un principe d'égalité absolue entre l'homme et la femme.**



TROCMÉ, Etienne, *L'enfance du christianisme*, Ed. Noësis, 1997

## CHAP.2 – Jean-Baptiste et Jésus de Nazareth

Jean acquit une réputation extraordinaire et attira dans le désert de Judée des foules considérables, auxquelles il se mit à annoncer l'imminence de la Visite de Dieu à Israël. Jean appelait donc ses auditeurs à la repentance immédiate et leur offrait, comme gage du pardon que Dieu leur garantissait en retour, un bain **purificateur** dans le Jourdain. Ce 'baptême', comme nous disons en calquant le terme grec de *baptisma*, devait être suivi d'une réforme de la conduite de ceux qui l'avaient reçu. Jean le Baptiste apparaissait comme le Prophète de la fin des temps.

## CHAP.3 – La 1<sup>ère</sup> Église de Jérusalem

Des phénomènes extraordinaires se produisirent : des apparitions du défunt, qui s'affirmait vivant par-delà la mort et leur ordonnait de poursuivre son œuvre, les 'christophanies', à l'origine de la foi en Jésus comme Messie. Ces apparitions avaient aux yeux des chrétiens une importance capitale. Deux des Évangiles mentionnent **une ou plusieurs femmes comme bénéficiaires de la toute première apparition de Jésus. Ce fait, qui n'a pas été jugé digne de figurer dans la confession de foi, en raison du statut inférieur de la femme**, a de bonnes chances de faire partie du noyau historique à retenir.

La quadruple narration de la **découverte par les femmes** de la tombe où Jésus avait été inhumé ouverte et vide a souvent été considérée comme purement légendaire.

## CHAP.6 – Paul : la fuite en avant

En Macédoine, les femmes accueillirent favorablement la prédication.

## CHAP.7 – Paul, chef d'Église

**Chap14 : 2 versets (34-35) de ce chapitre ajoutent une interdiction faite aux femmes de prendre la parole dans les assemblées**, ce qui contredit directement I C 11,5 et qui, inséré à deux endroits différents selon les manuscrits, a tout l'air d'une addition postérieure, venue du milieu où a été rédigé la première épître à Timothée, c'est à dire de la génération suivante des Églises fondées par Paul, beaucoup plus conformiste que l'apôtre et ses contemporains. Paul n'est pas pour autant un féministe. Mais auteur de la formule « il n'y a plus l'homme et la femme » (Galates 3/28), il ne pouvait refuser à la femme le droit de prophétiser ou de prier dans les assemblées cultuelles. Il restait cependant attaché à un certain nombre de conventions sociales. **La femme devait avoir les cheveux longs et porter un voile**, parce qu'elle était seconde par rapport à l'homme qui, lui, devait avoir les cheveux courts et ne pas porter de voile (I C 11/2-16).

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, Paris, Seuil, 1999

## Chapitre 3 – Enseveli

p.132

Comme pour la date de la crucifixion, il faut répéter avec force que toutes les datations actuelles des

livres du Nouveau Testament ne sont que des hypothèses. [] il y a l'hypothèse consensuelle et dominante qui place la rédaction de l'évangile selon Marc aux alentours des années 65-70, celle de Matthieu et de Luc vers les années 80-90, enfin celle de Jean à la fin du I<sup>er</sup> siècle...

p.141s

La pierre roulée

Le dernier chapitre de l'évangile selon Marc s'ouvre sur cette phrase : « Quand le sabbat fut passé, Maria de Magdala, Marie, mère de Jacques, et Salomé achetèrent des aromates pour aller oindre le corps » (Mc 16,1). Après la fuite des disciples, **l'évangéliste n'a plus que ces trois femmes pour rendre les derniers devoirs.**

p.149

Car elles avaient peur

L'ange du tombeau vide donne aux femmes un ordre de mission. Il les envoie porter la bonne nouvelle aux disciples et les invite tous à partir en Galilée où Jésus ressuscité les attend. Et là, coup de théâtre. « Elles s'enfuient du tombeau, parce qu'elles étaient toutes tremblantes et hors d'elles-mêmes. Et elles ne dirent rien à personne car elles avaient peur » (Mc 16,8).

Le Monde, 17/4/2006, Les douze apôtres « un groupe bizarre, hétéroclite »

Daniel Marguerat, exégète protestant, professeur de Nouveau Testament à l'université de théologie de Lausanne

Les écrits apocryphes, non reconnus par l'ensemble des Églises, connaissent un regain d'intérêt.

LM : Pourquoi l'Église n'a-t-elle retenu que ces Douze et gardé ses distances avec d'autres figures des Évangiles, canoniques (officiels) autant qu'apocryphes qui, comme Marie-Madeleine ou Thomas, ont aussi suivi Jésus ?

Il y eut trois cercles d'adhérents autour de Jésus. Le premier est formé des Douze. Au 2<sup>ème</sup> cercle appartiennent des femmes dont, pour ma part, je ne doute pas qu'elles furent disciples : Marie de Magdalena, Marie, sœur de Lazare,... Marie mère de Jacques. **Et surtout, ce sont elles qu'on retrouve au pied de la Croix et devant le tombeau vide à la Résurrection – alors que le cercle des Douze s'est volatilisé**, par peur ou par sentiment d'échec. Le mérite de ces femmes est d'autant plus grand – et ce fut le scandale pour les contemporains de Jésus – qu'elles ont accepté de suivre sans leur mari un maître masculin, contrairement aux habitudes rabbiniques. Jésus a délibérément transgressé les conventions sociales de son temps.

LM : Pourquoi l'Église a-t-elle occulté ce rôle des femmes pourtant égal à celui des apôtres hommes ? S'agit-il déjà d'une volonté de marginalisation ?

Le mot « disciple » en hébreu n'a pas de forme féminine. Ces femmes furent donc disciples de fait, mais pas de nom !

LM : Et pourtant la tradition chrétienne n'a retenu que les hommes...

**Ce ne fut pas ainsi au commencement.** Paul, qui n'était absolument pas l'antiféministe souvent décrit – quelle injustice crasse que cette étiquette de macho qui lui colle à la peau ! - a fondé des communautés de « **disciples égaux** », où **hommes et femmes partagent la même dignité de croyants et les mêmes fonctions en Église.**

On voit, d'un côté, la « grande Église », celle qui se forme au II<sup>e</sup> siècle sous l'égide de Pierre et Paul, afficher l'image des Douze et se réclamer de cette tradition. Que restait-il, de l'autre, pour les communautés marginales, celles qui échappaient à l'orthodoxie naissante ? Ces communautés vont, par force, exploiter les figures secondaires des Évangiles que sont Judas, Thomas, Nicodème ou les femmes disciples : Thècle, Maximilla, Marie-Madeleine. Dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle vont naître des Évangiles que la grande Église n'a pas reconnus et qui deviendront apocryphes (cachés) : Évangiles de Judas, de Thomas, de Marie, de Nicomède, des Hébreux, etc. Et nous touchons là le drame des femmes dans l'Église des premiers siècles. **En luttant contre ce qu'elle estimait être des hérésies, la grande Église va non seulement lutter contre ces théologies jugées déviantes, mais elle va refuser la place éminente qu'accordaient aux femmes ces groupes marginaux.** Et le cercle vicieux est amorcé : plus l'Église va se crispier sur des figures masculines, plus les chrétientés marginales vont mettre en avant des figures féminines, qui seront à leur tour combattues par l'orthodoxie.

Marie de Magdalena deviendra l'inspiratrice de nombreuses communautés dès le II<sup>e</sup> siècle.

LM : comment expliquez-vous la fascination de l'homme moderne pour ces Évangiles apocryphes, non officiels ?

Il y a, d'une part, un vif intérêt pour la spiritualité dans toutes ses orientations, d'autre part **un soupçon grandissant face à l'institution et au magistère.**

Cette curiosité m'apparaît plutôt réjouissante... Si la chrétienté parvenait à mieux accepter sa diversité, à reconnaître la part de vérité présente dans ses différentes composantes, elle serait mieux armée pour entrer dans le dialogue inter-religieux que requiert urgemment le temps présent.

BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Nrf essais, Gallimard, 2004

### Note

Sur les profonds changements dans l'ordre de l'anthropologie qui accompagnent la diffusion, dans l'Empire romain, de l'universalisme juif et chrétien, voir P.Brown. Ces changements concernent non seulement la question de l'esclavage ou celle de la sélection des nouveau-nés, mais aussi la **prise en compte de la souffrance proprement féminine**, occultée par l'idéologie patriarcale romaine : « Il fallait attendre **les traités chrétiens** sur la virginité pour que fût publiquement évoqué l'état physique de la femme mariée – les dangers de l'accouchement, les douleurs aux seins pendant l'allaitement, la contagion des maladies des enfants, **la terrible honte de la stérilité** et l'humiliation de se voir remplacées par des servantes dans l'affection du mari ».

L'amour du prochain, même en dehors de la lignée d'Abraham

*Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, 2005

*Encyclopédie des religions*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, 1999

TROCMÉ, Etienne, *L'enfance du christianisme*, 1997

*Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, Paris, coédition Bayard Éditions, Les Éditions du Cerf, Éditions Fleurus-Mame, 2005

p.174

§435. Comment Jésus interprète-t-il la Loi ?

[] « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit. C'est le plus grand et le premier des commandements. Et le second lui est semblable : **tu aimeras ton prochain comme toi-même**. Ces deux commandements contiennent toute la Loi et les prophètes » (Mt 22, 37-40)

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

La loi de Dieu et l'éthique juive

Shmuel TRIGANO

p.1828-1831

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (*Lévitique* 19, 18)

La *Bible* et la tradition juive comporte des dispositifs de double standard moral, selon que le rapport humain est interne aux juifs ou dirigé vers les non-juifs. Le *Talmud* interprète « son prochain » selon le critère du double standard : « Quand le bœuf d'un juif heurte le bœuf d'un gentil, il n'y a pas de responsabilité, mais si c'est le contraire... le dommage est entier ».

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

La vie de Jésus

Jean POTIN

p.373

Ce désir de rejoindre le projet de Dieu dans toute sa profondeur le conduisait à laisser de côté des législations établies par les hommes, parce qu'elles masquaient ce qui était **l'essentiel de la Loi, l'amour de Dieu et du prochain**.

Le christianisme antique

Michel MESLIN

p.403-430

La prédication de Pierre et de Paul affirme dès l'origine un principe révolutionnaire : la foi au Christ apporte la liberté spirituelle aux esclaves comme à tous les autres hommes, parce que **tous sont également enfants de Dieu**.

p.366s

La religion de l'amour

Dans l'évangile selon Matthieu, Jésus enseigne : « Vous avez entendu qu'il a été dit : "Tu aimeras **ton prochain** et tu haïras **ton ennemi**." Eh bien ! moi je vous le dis : "Aimez vos ennemis et priez pour vos persécuteurs" » (Mt 5,45)

TROCMÉ, Etienne, *L'enfance du christianisme*, Ed. Noësis, 1997

### CHAP.3 – La 1<sup>ère</sup> Église de Jérusalem

**La Loi mosaïque restait pour les dirigeants de la première Église, dans le domaine moral, une référence essentielle, comme c'était le cas pour tous les Juifs. Mais c'était la Loi telle que Jésus l'avait interprété : mise en exergue du double commandement de l'amour pour Dieu et pour le prochain ; universalisation de la notion encore un peu tribale de 'prochain'.** La Loi devenait l'appel lancé à la conscience individuelle, au lieu d'être la règle régissant la vie sociale. Cette tradition, entièrement orale à ses débuts, fut peu à peu mise en forme et prit une forme écrite : paroles de Jésus sur le sens de la Loi.

### CHAP.6 – Paul : la fuite en avant

L'incident d'Antioche avait révélé à Paul l'interprétation jérusalemite de l'accord passé un peu plus tôt dans la capitale juive : **il fallait que chacun de ces deux groupes chrétiens juifs et chrétiens d'origine païenne constitue sa propre communauté sans pouvoir vivre en pleine communion. Le salut apporté par Jésus-Christ était donc considéré comme secondaire par rapport à l'appartenance ethnique des convertis !** Pour Paul, aucun compromis n'était possible avec Jacques et tous ceux qui s'étaient ralliés à cette position. Ce fut donc la rupture. **Se soumettre à la Loi mosaïque manifesterait le peu d'importance attaché à la promesse divine faite à tous les croyants, au don du Saint-Esprit et à la liberté qui en résulte, véritable reniement qui annulerait le don que Dieu avait fait en Jésus-Christ.** Il y aurait même antériorité de la promesse divine par rapport à la Loi, accès des croyants à la liberté depuis la venue du Christ (synthèse de Paul dans l'Épître aux romains écrit 10 ans plus tard).

### CHAP.7 – Paul, chef d'Église

Détachés de la Loi mosaïque, des questions de posent : virginité et mariage (7/1)... Paul répond très largement : fornication avec prostituées (6/12-20)... les solutions préconisées sont les unes fondées sur les paroles de Jésus, les autres commandées par la conviction que la fin des temps est proche, d'autres encore pénétrées par l'expérience de l'Esprit saint. **Ceci l'amène à définir la voie la plus haute qu'il voudrait voir emprunter par tous les croyants au sein de la communauté : celle de l'amour, dont il donne une définition saisissante, en affirmant qu'il a une valeur éternelle, comme la foi et l'espérance, mais qu'il est supérieur même à ces deux dimensions de la vie spirituelle (I C 13).**

De retour à Jérusalem, échec total : quant au sort des païens devenus croyants, il n'y avait rien à négocier, puisque les autorités chrétiennes de Jérusalem avaient déjà décidé qu'ils devraient s'abstenir de la viande et des sacrifices païens, du sang et de la viande étouffée et de l'immoralité et que la notification de cette décision avait déjà eu lieu. Bref, c'était l'intransigeance absolue.

Marcion de Sinope : les débuts de la ligne de fracture au sein du christianisme

Cette annexe ne détaille pas les courants de pensée gnostiques et Cathares qui ont précédé ou succédé au marcionisme, avec cette même idée que le Dieu d'amour n'est pour rien dans la souffrance du monde que la reproduction ne fait que perpétuer.

Les collections de L'Histoire, n°26, *Naissance de l'hérésie*, entretien avec M.Tardieu

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, 1999

HARNACK, Adolf Von, *Marcion, l'évangile du Dieu étranger, contribution à l'histoire de la fondation de l'Église catholique*, 1924

Les collections de L'Histoire, n°26, *Naissance de l'hérésie*, entretien avec M.Tardieu, *Professeur au Collège de France*

L'H : Dans les premiers siècles, quels sont les points de la doctrine les plus débattus ?

Le premier grand débat, qui se poursuit jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle, c'est le choix de l'interprétation, le conflit des Écritures. Que faire de la Bible juive ? Faut-il lui accorder une place ? Et laquelle ? Que peut signifier, quand on est chrétien, de lire les Écritures juives ? Cela a été une question fondamentale. L'ensemble de la patristique – c'est-à-dire les textes élaborés par les Pères de l'Église – est né du souci d'ingérer, de commenter ces Écritures juives, dans un sens chrétien évidemment, pour les inclure dans le patrimoine chrétien. En face, certains gnostiques et la totalité des marcionites disaient, eux, que le plus simple était de s'en débarrasser. Ils ont été désignés comme hérétiques.

L'H : Les gnostiques et les marcionites, au II<sup>e</sup> siècle, sur quoi divergeaient-ils du christianisme orthodoxe ?

L'hérésie de Marcion de Sinope (c'est une ville du Pont, sur la mer Noire, aujourd'hui en Turquie) pose le problème du statut des Écritures juives. Pourquoi ?

À ses yeux, la représentation de Dieu qu'on trouve dans la Bible juive témoigne d'une vision d'un Dieu national, lointain, anthropomorphe, justicier, punissant et récompensant, et qui est créateur, s'étant abaissé à fabriquer un corps humain avec de la glaise... Pour Marcion, il est indigne de se représenter Dieu comme cela. Il rejette non seulement le corpus des Écritures juives, mais aussi la représentation juive de Dieu. En disant que c'est un Dieu local, régional, lié à une nationalité comme le sont les dieux des cités, et qu'un Dieu transcendant ne peut pas être celui d'une seule nation.

L'H : Ce Marcion, qui est-il ?

On ne sait presque rien de lui. Les Pères de l'Église disent que son père, qui aurait été évêque, l'aurait expulsé parce qu'il aurait séduit une vierge. Je suis sûr que c'est une histoire inventée pour le discréditer.

Il s'est rendu à Rome, dans les années 135-140, où il a été l'un des premiers à essayer de fabriquer un « Nouveau Testament », c'est-à-dire de rassembler, avec un Évangile unique abrégé (celui de Luc) constitué des paroles de Jésus, quelques lettres de Paul. Puis il y eut divergence entre lui et la

communauté presbytérale de Rome. Il fonde alors sa propre Église, qui sera puissante en Occident, au III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle, en Afrique du Nord, et qui disparaît en Occident au V<sup>e</sup> siècle. Il y a de petits morceaux de communautés marcionite qui survivent en Asie centrale jusqu'au VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle, puis cette Église a disparu complètement.

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, Paris, Seuil, 1999

p.371

La main de Marcion

Les tendances antijudaïques du christianisme primitif jointes à l'accroissement numérique de la population chrétienne d'origine païenne par rapport aux chrétiens d'origine juive, sans compter l'écrasement de la nation juive, tout cela aurait dû conduire à **la déjudaisation totale du christianisme. Ce fut précisément le projet de Marcion** dans cette période capitale. Fils de l'évêque de Sinope en Asie Mineure, Marcion est né à la fin du 1<sup>er</sup> siècle. C'est l'un des premiers grands intellectuels du christianisme primitif. **Il tenta de construire une théologie cohérente, autrement dit débarrassée de ses éléments juifs**, y compris l'eschatologie apocalyptique. Pour lui, il y avait deux Dieux. Un Dieu de justice : le Dieu inflexible, le Dieu de colère, le Dieu créateur, le Dieu juif, un dieu aliéné, *deus alienus*, et **un autre Dieu, le Dieu d'Amour : le Dieu bon, le Dieu chrétien**, le Dieu inconnu dont le Christ était venu apporter la révélation sur terre.

Pour Marcion, Jésus, homme en apparence, est pleinement Dieu. **Il n'est pas venu accomplir la Loi, mais l'abolir : l'Évangile est l'antithèse de la Loi.** Refusant toute interprétation figurée, Marcion constate les hiatus entre le message biblique et le message chrétien. Selon lui, il faut donc départager, dans les textes eux-mêmes, ce qui revient à l'un et à l'autre, dégager le christianisme de sa gangue hébraïque, dévoiler son caractère radicalement neuf. Démontrer pied à pied comment le Dieu chrétien a vaincu le Dieu juif. **Marcion propose donc une Écriture chrétienne de référence qui se détache définitivement de la Bible hébraïque qu'il rejette**, qu'il abandonne aux juifs. Cette Écriture chrétienne, appelée à faire autorité, est un dyptique composé de l'*Évangile* et de *L'Apôtre*, une collection de dix épîtres de Paul. En les réunissant dans un seul livre, **Marcion impose le concept de « Nouveau Testament »**. Pour lui, la Bible hébraïque est périmée, elle devient « l'Ancien Testament ».

Des Évangiles en circulation Marcion ne veut en retenir qu'un, l'évangile selon Luc. Il exclut les autres, trop altérés à ses yeux par le judaïsme.

p.372

Mais Marcion est surtout le découvreur et l'éditeur des épîtres de Paul. Ces lettres, considérées comme les documents « chrétiens » les plus anciens, sont ignorées avant la publication de *L'Apôtre*, vers 130-140. Tertullien, entre 200 et 210, consacre, sous le titre *Contre Marcion*, cinq livres à le réfuter.

p.374

Marcion proposait d'oublier la tradition d'Israël. Pour lui, la Bible était caduque. Il fallait la rejeter et rejeter avec elle les juifs qui la revendiquaient comme seule Écriture, mais sa tentative échoua. **En 144, Marcion est « excommunié » de l'Église de Rome.** Se posant en successeur authentique (et fortuné) de l'apôtre Paul, il fonde non seulement une école de pensée qui va perdurer mais des Églises rivales de la grande Église. Elles seront solidement organisées et largement implantées dans la même aire géographique. La chrétienté a été littéralement mithridatisée par Marcion. Malgré son échec apparent, les conséquences de son entreprise sur l'identité chrétienne ont été incalculables, ne serait-ce que parce qu'elle lui est redevable de la conservation et de la connaissance des épîtres dites « de Paul ». Mais aussi, par sa volonté de se dissocier de la Bible hébraïque, par son opposition à la

prolifération des textes chrétiens, il précipita la conception et l'établissement du Nouveau Testament, s'il n'en est pas l'inventeur.

p.375s

Le rapt des ancêtres

Les chrétiens du II<sup>e</sup> siècle sont d'emblée devant **un dilemme qui les oblige aussi à pactiser**. Et ce pour deux raisons : l'une politique, l'autre théologique. Politique parce que dans l'Empire, pour être *religio licita*, « religion légale », il fallait avoir des ancêtres. S'il se coupait de ses racines juives, le christianisme se coupait de ses ancêtres, il se condamnait à demeurer une secte sans droits ni privilèges aux yeux de Rome. Théologique parce que, contrairement à ce que prétendait Marcion, le projet du Nouveau Testament ne pouvait être d'abroger la Bible hébraïque. Ils doivent donc à la fois tirer les conséquences de leur divorce d'avec le judaïsme et **ne pas sacrifier l'immense corps de références bibliques sans lequel les Évangiles et leur littérature ne seraient rien**.

Les chrétiens vont donc entreprendre de « déterritorialiser » tout l'appareil conceptuel propre au judaïsme, de le neutraliser, de le rendre compatible avec la philosophie païenne et avec la pensée mythique. Ils vont helléniser celui qui aurait pu rester un juif obscur de Galilée, crucifié sous Ponce Pilate. Il faudra surtout faire du Nouveau Testament l'accomplissement de la Bible hébraïque, sa clé de lecture.

p.378

Pour les chrétiens, les juifs ne sont plus dignes d'être le peuple élu. C'est au nom de cette incompréhension, de cette surdité, de cet aveuglement qu'ils vont littéralement les déshériter : la Bible devient l'Ancien Testament, et sans être aboli, il est assujéti au Nouveau.

p.379s

La part maudite

Il faudra attendre le pape Jean XXIII pour que l'on cesse de prononcer, tous les vendredis saints dans les églises, l'exécration perpétuelle des juifs [ndlr : donc après et malgré la Shoah]. Une trentaine d'année plus tard, en 1998, dans la déclaration du Vatican sur la Shoah, on pouvait lire ce curieux préambule prétendument historique : « À l'aube du christianisme, après la crucifixion de Jésus, les disputes ont émergé entre l'Église primitive et le peuple juif, et ses responsables qui, dans leur dévotion à la Loi, se sont opposés, violemment parfois, aux annonceurs de l'Évangile et aux premiers chrétiens. » Si ce n'est par hypocrisie – c'est-à-dire en donnant le spectacle d'un repentir qui, en réalité, ne se repent de rien et réitère les accusations évangéliques contre les juifs -, la déclaration du Vatican atteste combien l'inconscient de l'Église et de ses docteurs est puissamment structuré d'antijudaïsme.

HARNACK, Adolf Von, *Marcion, l'évangile du Dieu étranger, contribution à l'histoire de la fondation de l'Église catholique*, Paris, Cerf, (1924) 2005 ; suivi de contributions de Michel Tardieu, Bernard Lauret, Guy Monnot et Émile Poulat

## Chapitre I - Introduction

p.24

Il annonçait ce Dieu, de façon conséquente et exclusive, comme *le bon Rédempteur*, mais en même temps comme l'Inconnu et l'Étranger. *Inconnu*, parce qu'il ne peut absolument pas être connu à partir du monde et de l'homme ; *étranger*, parce que aucun lien naturel, aucune obligation ne le lie au monde et à l'homme, *même pas avec son esprit*. Ce Dieu pénètre dans le monde comme un hôte



*étranger*, de tous points de vue, et comme un Seigneur *étranger*. Il est *un paradoxe terrible*, et c'est ainsi que la religion elle-même peut être ressentie, si elle doit être la religion authentique et non pas fausse. Réellement et pour la première fois dans l'histoire des religions, « le Dieu inconnu et étranger », par amour miséricordieux et en vue de la rédemption, était apparu dans **le monde qui ne le concerne en rien parce qu'il n'y a rien créé**.

p.25

*Dieu est l'Étranger*, qui les conduit de **cette patrie de l'oppression et de la misère** dans la maison du Père qui est toute nouvelle et dont on n'a même pas eu idée jusqu'ici.

p.37

Rien ne doit subsister à côté de la rédemption ; elle est quelque chose de si grand, si sublime, si incomparable, que celui qui l'a et qui la donne ne peut être *rien d'autre* que le Rédempteur. *Il faut donc déterminer le concept chrétien de Dieu exclusivement et intégralement d'après la rédemption par le Christ. Ainsi, Dieu ne peut et ne doit être rien d'autre que la bonté au sens de l'amour miséricordieux et rédempteur*. Tout le reste doit être exclu rigoureusement : Dieu n'est pas le créateur, ni le législateur, ni le juge, il ne se met pas en colère ni ne punit, mais **il est exclusivement l'amour incarné, rédempteur et béatifiant**. Cette religion a trouvé son expression la plus concise et, cependant, totalement englobante dans la proclamation par Marcion « du *Dieu étranger et bon*, du Père de Jésus-Christ qui, par la foi, **sauve les hommes** misérables, qui lui sont complètement étrangers, **de leurs plus lourdes entraves – à savoir de leur nature qu'il n'a pas créée et de la captivité de cette nature sous une loi qui condamne** – en vue de la vie éternelle ».

## Chapitre II – Vie et activité de Marcion

p.41

Selon une tradition bien attestée, Marcion est natif de Sinope. Il a pu naître en 85 ou un peu plus tard.

p.43

Marcion serait le fils de l'évêque (ou d'un évêque) de Sinope. En revanche, il n'est pas besoin de mettre en doute l'excommunication de Marcion par son propre père.

p.45

Il était un riche armateur et connu comme tel à Rome.

L'établissement du texte *authentique* de l'Évangile et des lettres de Paul, c'est-à-dire leur épuration des interpolations juives, et aussi la rédaction de la grande œuvre critique, *Antithèses*, qui devait démontrer l'incompatibilité de **l'Ancien Testament, ayant un autre Dieu pour auteur**, avec l'Évangile, étaient des tâches d'une telle ampleur qu'elles ne pouvaient être menées à terme que par un travail paisible et soutenu.

## Chapitre III – Le point de départ de Marcion

p.51

Il est impossible de se tromper sur le point de départ de la critique de la tradition par Marcion : il était donné *dans l'opposition paulinienne entre la Loi et l'Évangile, la justice punitive malveillante, tatillonne et cruelle d'un côté et l'amour miséricordieux de l'autre*. Cette connaissance, dans laquelle la religion de la rédemption et de l'intériorité s'élève jusqu'à une métaphysique éthique insurpassable, **entraîne inexorablement l'abandon de l'Ancien Testament**.

p.52

C'est ce qu'annonce le Christ lui-même dans son Évangile ; et il confirme absolument et entièrement

l'évangile paulinien. N'a-t-il pas constamment violé la Loi dans sa vie et par ses consignes ? N'a-t-il pas déclaré la guerre aux docteurs de la Loi ? Et, surtout, n'a-t-il pas dit tout net que seul le Fils connaît et révèle le Père, et donc que tous ceux qui l'ont précédé ont annoncé un faux Dieu ?

p.53

Marcion resta fidèle à la tradition judéo-chrétienne en identifiant la création du monde et le Dieu des Juifs et en voyant dans l'Ancien Testament non pas un recueil de mensonges mais la présentation sincère de l'histoire réelle ; cela limite singulièrement son antijudaïsme ! *Ainsi, le Dieu des Juifs et sa charte, l'Ancien Testament, devaient nécessairement devenir son véritable ennemi.* Marcion ne s'est pas laissé effrayer ; aux vieux livres, à la Loi et aux prophètes, il opposa de nouveaux livres – le livre de l'Évangile et les lettres de Paul.

Note : Marcion, à notre connaissance, est le premier qui a donné à un *livre* le nom d'« évangile » et l'a identifié à « l'Évangile » ; avant lui, on voyait dans l'Évangile un message qui, entre autres, était aussi consigné dans des livres.

#### Chapitre IV – Le christianisme de Marcion et sa proclamation

p.120

**Le Dieu qui a accompli cette œuvre ne peut en avoir produit aucune autre, même pas ce monde, dont l'être et la valeur sont caractérisés** par la vermine écœurante qui le remplit et par la sexualité répugnante et **la procréation**.

p.125

Toutefois, pour saisir avec justesse **le caractère spécifique du Dieu-Créateur** chez Marcion, il faut encore souligner les traits suivants : *son ignorance en ce qui concerne l'existence de l'autre dieu, son évidence profane, l'identité de sa nature avec la nature du monde*, même avec ce qu'il y a de plus haut, *et la méthode de reproduction commune et odieuse qu'il a organisée ou tolérée*.

p.127

Enfin – **le Créateur du monde est responsable de l'abominable appareil de la procréation** et du nauséabond que montre la chair depuis sa formation jusqu'à sa décomposition.

#### Chapitre X – Le christianisme de Marcion à la lumière de l'histoire de l'Église et de la philosophie de la religion

p.239

Marcion a été conduit à rejeter l'Ancien Testament aussi bien par le refus du Dieu créateur que par **le rejet de la Loi**.

p.240

**Voici la thèse que je pose avant de l'argumenter : rejeter l'Ancien Testament au II<sup>e</sup> siècle était une faute que la Grande Église a rejetée avec raison ; le conserver au XVI<sup>e</sup> siècle était une fatalité à laquelle la Réformation n'a pas encore été capable de se soustraire ; mais, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, le conserver encore dans le protestantisme comme document canonique est la conséquence d'une paralysie religieuse et ecclésiale.**

p.251

[Une nouvelle divinité]. Celle-ci est *amour*, rien qu'amour ; absolument aucun autre trait ne lui est ajouté. Elle est un amour *insaisissable* ; car elle se charge par pure miséricorde qui lui est absolument étrangère et lui apporte, *en chassant toute peur*, la vie nouvelle, éternelle. Dans la conception selon laquelle Dieu n'est rien d'autre qu'amour, le concept de Dieu parvient en même temps à la formule la plus haute et la plus claire.

p.253

Marcion a proclamé avec une magnifique sûreté que *la volonté d'amour de Jésus, donc de Dieu, ne juge pas mais aide*, et il veut qu'absolument rien d'autre ne soit dit de lui.

----- Contributions ajoutées à l'édition de 2005 -----

Bernard LAURET, *L'idée d'un christianisme pur*

p.285

Combattu au II<sup>e</sup> siècle par l'Église ancienne lors de la naissance de la galaxie chrétienne et rejeté à sa périphérie, Marcion semblait devoir s'éclipser pour toujours de notre ciel quand sa propre Église, autrefois puissante rivale, disparaît de l'histoire à la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Par la suite, en effet, il n'est plus mentionné que de temps en temps pendant près d'un millénaire, mais comme un astre noir. Or, tout à coup, Marcion, considéré par certains comme « l'hérétique par excellence », le père de toutes les hérésies, « le plus dangereux des hérétiques », **réapparaît de nouveau avec un nouvel éclat dans le ciel germanique protestant, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette étoile, qu'on aurait pu croire éteinte, va exercer progressivement une force d'attraction nouvelle qui trouve son point culminant dans le livre de Harnack au début du XX<sup>e</sup> siècle.**

p.286

Marcion va représenter alors l'idée d'un christianisme pur, non syncrétique, débarrassé des médiations de l'histoire au profit d'un Dieu étranger au déterminisme de la nature. Harnack se trouve au point d'aboutissement de cette évolution que l'on retracera dans un première étape.

p.314

[Harnack] le propose comme modèle des « chercheurs de Dieu ». C'est un Marcion construit sous le signe de la piété ou de la subjectivité croyante, celui d'une foi évangélique simplifiée, ne reconnaissant comme Dieu que le Sauveur et comme seule règle de conduite l'amour. Ce Marcion s'oppose au syncrétisme d'une Église retombée sous le pouvoir de la Loi. Harnack vise particulièrement l'Église catholique.

p.318

Près d'un siècle après, ce livre ne cesse d'interroger. Les travaux des spécialistes de l'Antiquité chrétienne ont remis en cause des pans entiers de cette monographie, tout en continuant à la considérer comme l'ouvrage de référence sur ce sujet.

p.346

Tel est le message que Harnack entend faire passer dans son Église jusqu'à son ultime écrit sur Marcion, en 1929 : il faut séparer nettement le Dieu de la Loi et de la création de celui de l'Évangile, fondé sur l'amour salvateur, pour que le christianisme ait une chance d'être entendu. Le Dieu de l'Évangile est un Dieu simple, purement miséricordieux, dont l'essence est l'amour.

Michel TARDIEU, *Marcion depuis Harnack*

p.425

La personnalité de Marcion et son œuvre constituent l'une des grandes énigmes de l'histoire du christianisme ancien. Les Pères de l'Église sont unanimes à reconnaître que l'influence de Marcion a été considérable et que son Église s'est répandue dans le monde entier. Mais il n'en subsiste aucune trace directe. Ni archéologique ni manuscrite. L'unique exception est épigraphique, l'inscription de Lebada. La recherche actuelle en est réduite, comme jadis, faute de sources directes, à interroger et à disséquer la littérature patristique, celle des adversaires, et elle ne s'est donné que des hypothèses construites à partir de, ou contre, celles de Harnack.

Les 'Pères' de l'Église (et non les Mères des anciens cultes) reviendront à l'Ancien Testament et à son message reproducteur.

Ce retour est durable puisque la séquence prescrite par le catéchisme du début du III<sup>ème</sup> millénaire est très explicite : reproduction physique et éducation à la foi chrétienne, donc reproduction de la culture de la reproduction, docilité et obéissance envers les parents.

Ce même catéchisme incite d'ailleurs à s'opposer si nécessaire aux lois votées démocratiquement, au profit des règles morales prescrites par l'Église catholique.

JAY, Bruno, *Faut-il faire des enfants ?*, 2002

MEMMI, Dominique, *Faire vivre et laisser mourir*, 2003

THÉRY, Irène, *La distinction de sexe, une nouvelle approche de l'égalité*, 2007

GANGE, Françoise, *Avant les Dieux, la Mère universelle*, 2006

BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du célibat et des célibataires*, 2004

BADINTER, Elisabeth, *L'amour en plus, histoire de l'amour maternel, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, 1980

*Encyclopédie des religions*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, 1999

Le Monde2, 5/2/2005, Traduire la Bible – Henri Meschonnic

*Prochoix*, 2005

JAY, Bruno, *Faut-il faire des enfants ?*, Éditions Pleins feux – Lundis Philo, 2002

Quand le corps est appelé « tombeau de l'âme », la fécondité selon le corps s'en trouve fortement discréditée, même si Platon la condamne rarement de manière explicite dans son œuvre. C'est en tout cas dans l'œuvre de Platon qu'iront puiser les sectes gnostico-chrétiennes fortement hostiles à la procréation, ainsi qu'un christianisme primitif avant tout soucieux de célibat, d'abstinence et de virginité. **Comment le christianisme put-il être platonicien sur cette question – jusqu'à engendrer des courants de pensée qui déclarent qu'il n'y a pas de plus grave péché que de se reproduire – alors que dans l'Ancien Testament la fécondité est une marque de bénédiction ?**

Il est surprenant de constater à quel point la philosophie chrétienne naissante va être hostile à la procréation charnelle. Ainsi Grégoire de Nysse affirme par exemple que le mariage-pour-la-procréation « constitue le dernier degré dans l'éloignement de la vie paradisiaque ».

Principaux passages du Nouveau Testament cités par les Pères de l'Église des premiers siècles pour justifier le discrédit qu'ils portèrent au mariage pour la procréation [] L'évangile de Luc (20-34) est souvent cité :

Jésus leur dit : « Ceux qui appartiennent à ce monde-ci prennent femme ou mari. Mais ceux qui ont été jugés digne d'avoir part au monde à venir et à la résurrection des morts ne prennent ni femme ni mari. »

D'où viennent de telles convictions, lorsqu'on a encore à l'oreille l'injonction vétérotestamentaire inaugurale et les pages de la Bible où la fécondité est la marque de l'alliance entre Dieu et le peuple élu ?

Note :

Ainsi chaque alliance est accompagnée d'une promesse de fécondité prolifique :

. c'est tout d'abord avec Noé et les siens : « Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre » (Gn 9/1) ou

encore « Quant à vous, soyez féconds et prolifiques, pullulez sur la terre et multipliez-vous sur elle » (Gn 9/7)

. c'est ensuite avec Abraham : « Je te ferai proliférer à l'extrême » (Gn 17/2), ou encore « Je te donnerai de devenir le père d'une multitude de nations, je te rendrai fécond à l'extrême » (Gn 17/5)

. c'est aussi avec Isaac : « Je te bénirai et rendrai prolifique ta descendance à cause de mon serviteur Abraham » (Gn 26/24).

C'est saint Paul, dans son Épître aux Corinthiens, qui va nous permettre de mieux comprendre où s'enracine ce surprenant discrédit porté sur la procréation. Maintenant que le Christ est venu accomplir son œuvre de rachat, le temps mondain n'a plus vraiment de sens, le souci des affaires de ce monde perturbe une nécessaire préparation spirituelle à la Parousie. Le Christ est venu, il va revenir (incessamment pense-t-on) pour en finir avec le temps de ce monde. C'est pourquoi il n'est plus temps de penser mariage et procréation. L'exégèse qui est faite de ces textes, principalement **dans les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, est la suivante : la vie mondaine pourra cesser quand sera atteint un certain quota de saints nécessaire au peuplement du paradis. La reproduction humaine n'a pas d'autre finalité que de permettre d'atteindre ce nombre fatidique en deçà duquel la Jérusalem céleste ne peut ouvrir ses portes.** C'est pourquoi l'ancienne alliance était scellée par cet impératif : « croissez et multipliez-vous ». Mais la nouvelle alliance que le Christ vient conclure avec les hommes est le signe que le nombre des saints est atteint ou en passe de l'être.

Une fois qu'il est entendu que le mariage n'est pas intrinsèquement lié à l'éthique chrétienne, qu'il n'est pas une condition universelle du salut, il est possible de rêver à un temps où l'humanité disparaîtrait faute de candidats à la reproduction. **C'est l'idée que caresse Saint Augustin :**

J'en connais, pourtant, qui murmurent : Qu'arriverait-il si tous les hommes s'abstenaient du mariage ? Comment subsisterait le genre humain ? Plût à Dieu que tous le voulussent. (...) la Cité de Dieu n'en serait que plus vite remplie et accélérerait sa marche vers la fin des temps.

Derrière cette explication rationnelle, qui pourrait suffire à excuser toutes ces critiques sans nuance du mariage et de la procréation, il y a pourtant un lien plus profond entre le refus du mariage et de la fécondité charnelle et le christianisme originel. C'est l'identité même du christianisme qui se construit autour de ce type de thème. En effet, si l'essénisme est bien à l'origine du christianisme, il est remarquable que les esséniens furent justement un groupe d'hommes en rupture avec le temple de Jérusalem, et qui mit en place ce qui deviendra le monachisme, monachisme qui impose célibat et chasteté et constitue une véritable révolution au sein du judaïsme.

Commentaire : Serge-Christophe KOLM indique que les esséniens auraient été en contact avec des communautés bouddhistes, dont ils auraient importé l'idéal d'échapper au cycle des renaissances et l'institution du monachisme (pas de mariage ni d'engendrement chez les moines qui sont gestionnaires et propagateurs de la pensée bouddhiste).

Note

Le judaïsme, fidèle à l'esprit vétéro-testamentaire, considère que ne pas avoir de femme ni d'enfant est une malédiction, un véritable péché si cela résulte d'un choix libre, comme le dit ce passage de l'Avesta, dans le *Videvdad* (18, 64) : « Car celui qui, par sa faute, n'a pas de femme, n'ira pas au paradis. »

Sitôt que le religieux se débarrasse de toutes sortes d'arrière-plans politiques (le « croissez et multipliez-vous » ne peut se comprendre en dehors d'une volonté politique de constituer une nation puissante qui puisse faire face à ses adversaires, comme y font clairement allusion certains textes),

Note

Ainsi lit-on par exemple en Genèse 24/60 que la famille de Rébecca bénit sa fille par ces termes : « Toi, notre sœur, deviens des milliers de myriades, que ta descendance occupe la porte de ses adversaires ».

elle se constitue en philosophie avec une éthique exigeante qui place la vie méditative et la vie contemplative au-dessus de toute autre forme de vie.

En tout cas, il nous semble abusif d'imputer au christianisme, comme l'ont fait certains (notamment Schopenhauer), un pessimisme concernant l'existence mondaine et justifiant une sorte de suicide collectif différé pour en finir avec un monde où Satan règne en maître. **Si l'idée d'une extinction de l'espèce humaine a parfois été caressée par les plus grands docteurs de l'Église**, ce n'est pas tant parce que le monde est condamné que parce qu'il n'est qu'une étape vers le Royaume. Le temps du monde était nécessaire, et l'existence mondaine est sanctifiée parce qu'elle est expiatoire.

Les « misogènes » modernes

Ainsi la procréation, pensée comme « procréation » est-elle honnie chez les gnostiques et particulier les encratites (du grec *enkrateria*, qui signifie « continence »). Pourquoi vouloir se reproduire alors que l'existence incarnée, l'existence dans le monde, est principalement faite d'épreuves dont la plupart sont au-dessus de nos forces ? Le dieu créateur n'est pas le vrai dieu, c'est un dieu déchu, un dieu fautif. **Dès lors, procréer c'est donner caution au démiurge pour son œuvre maléfique, c'est perpétuer un état haïssable entre tous : celui d'être incarné vivant dans un monde où la souffrance règne en maîtresse absolue.** Se rallier au vrai dieu, c'est donc quitter le rang des géniteurs et épouser le célibat et la continence. Tel serait d'ailleurs le message que le Christ serait venu délivrer aux hommes, du moins d'après l'Évangile *selon les Égyptiens* :

à Salomé qui lui demandait : « Jusqu'à quand durera la puissance de la mort ? » le Seigneur répondit : « Aussi longtemps que vous autres femmes vous enfanterez ».

MEMMI, Dominique, *Faire vivre et laisser mourir - Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, La Découverte, 2003 ; *Directrice de recherche au CNRS*

Les prêtres se sont opposés au contrôle des naissances essentiellement par souci de condamner de ce que l'Église qualifiait « d'onanisme » : en l'espèce, toute activité sexuelle, y compris conjugale, non accompagnée de visée procréative. Il s'agissait de réprimer tout plaisir recherché pour lui-même. **L'encouragement direct à la procréation, sans primat de la volonté de diriger les conduites sexuelles, s'avère en revanche un thème marginal et plus tardif.**

THÉRY, Irène, *La distinction de sexe, une nouvelle approche de l'égalité*, Paris, Odile Jacob, 2007

La personne humaine chrétienne, par définition, est universelle et ne doit rien à une société particulière. Elle n'est en relation qu'avec Dieu, qui lui a insufflé l'âme par laquelle elle participe de l'Esprit, et acquiert sa valeur incomparable de la prééminence sur l'ici-bas du monde divin de l'au-delà, où la résurrection la promet à la vie éternelle. **Coppet souligne à de nombreuses reprises dans son œuvre que le cœur de la rupture introduite par le christianisme avec les sociétés traditionnelles ordonnées à la religion des ancêtres, est la question de la mortalité.** En séparant radicalement le monde des morts de celui des vivants, le christianisme a simultanément valorisé la « personne humaine » comme un absolu et dévalorisé la société, réduite à la socialité des seuls

vivants : « **C'est sans doute pour une part en raison de la promesse du salut chrétien et de la résurrection** que les morts ne font plus guère partie en Occident de la société qui, réduite aux seuls vivants, se trouve du coup très dévalorisée par rapport à la précieuse destinée et au merveilleux de chaque personne humaine. » [Coppet D. de, « De la dualité des sexes à leur dissymétrie », in Alès C. et Barraud C. (éds), *Sexe relatif ou sexe absolu ?*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, p.392]

L'enjeu du christianisme **naissant** était d'abord de témoigner du grand renversement de la vie et de la mort, du monde et du Royaume, de la vie terrestre et de la vie éternelle. [] **il était possible d'endiguer le cours même de la vie, de renoncer dans l'allégresse à tout moyen de perpétuer une société** et d'annoncer par la chasteté l'approche imminente d'une création nouvelle.

Commentant les élaborations des plus extrémistes *enkratites* qui font partie de ceux qui refusent tout compromis avec une discipline sexuelle au profit d'une abstinence absolue, Peter Brown écrit : « De même le libre arbitre permettrait-il d'annuler le geste mortel d'Adam et Ève. »

Controverses extrêmement vives qui opposèrent dans ces siècles décisifs les élaborations des *enkratites* ou des gnostiques, à ceux qui, face au retrait du monde des virtuoses de l'abstinence totale, refusaient la disqualification de la vie familiale des villes et des villages [] **révolution augustinienne qui, dans un contexte bouleversé par la conversion de Constantin, redonna au mariage et à la procréation une valeur profonde dès lors que la cité de l'homme était entièrement subordonnée à la cité de Dieu** [].

GANGE, Françoise, *Avant les Dieux, la Mère universelle*, Paris, Alphée, 2006

p.130-134

[C'est une] religion de mâles qu'est devenue la religion judéo-chrétienne. « Devenue » car nous avons montré dans *Jésus et les Femmes* que le Message de Jésus était en réalité, essentiellement un message de réconciliation entre les deux polarités de l'humain, masculine et féminine. Message destiné à révolutionner le monde en lui apportant la clef de la paix et de l'amour retrouvés, **et qui a été enseveli par le rattachement de l'Église de Pierre et de Paul, au judaïsme patriarcal**. C'est ce que tendent à montrer les écrits de la gnose chrétienne retrouvés à Nag Hammadi, dans le désert de Haute-Égypte en décembre 1945. *Évangile selon Thomas, Évangile selon Marie* (de Magdala), *Évangile selon Philippe, Évangile de Vérité* [] interdits et écartés du canon, ou autres écrits divers comme *L'Hypostase des Archontes, Le Livre des Secrets de Jean, le Dialogue du Sauveur, Pistis Sophia* [] qui sont restés enfouis pendant près de deux millénaires et qui tous accordent au féminin divin – à la Mère divine primordiale – une place majeure qui a été radicalement oblitérée du christianisme officiel mis en place par les autorités de l'Église, à partir du II<sup>e</sup> siècle. Ces textes ensevelis (à tous les sens du terme puisque, trouvés sous les sables du désert, ils furent ensuite tenus secrets jusqu'à aujourd'hui où ils sont encore assez peu connus) venant confirmer que le maintien du monde patriarcal repose littéralement sur le bâillon imposé à tout ce qui touche notre première mémoire, sous le règne de la Mère divine.

BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du célibat et des célibataires*, Fayard, 2004

## Chapitre 2 – La révolution chrétienne

[C'est dans ce contexte qu'apparaît **un célibataire** qui va changer le cours de l'humanité : Jésus de Nazareth.]

Le Nouveau Testament

« Les fils de ce monde-ci prennent femme ou mari ; mais **ceux qui auront été jugés dignes d'avoir part à ce monde-là et à la résurrection d'entre les morts ne prennent ni femme ni mari** » explique Jésus (Lc 20, 34-35).

C'est dans l'évolution des mentalités au I<sup>er</sup> siècle et dans la perspective apocalyptique qu'il faut replacer les discours de Jésus sur le mariage.

Il appartient à Paul d'avoir développé cette thématique avec le plus de clarté. Célibat et fin des temps sont explicitement liés dans la lettre qu'il adresse aux Corinthiens « Je vous le dis, frères : le temps se fait court. Que désormais ceux qui ont femme vivent comme s'ils n'en avaient pas. [...] Je voudrais vous voir exempts de soucis. L'homme qui n'est pas marié a souci des affaires du Seigneur, des moyens de plaire au Seigneur. » [] Le célibataire, exempt des soucis terrestre, peut se consacrer à Dieu.

La virginité, seule voie de salut : dans une religion encore très minoritaire, qui croyait à l'imminence de la fin des temps, des positions extrêmes étaient encore possibles. Mais, **pour une religion d'État chargée d'organiser la vie sociale, il est impensable de faire du célibat la seule voie de salut.**

**Une lente réhabilitation du mariage sera nécessaire** []. Cette hiérarchie inversée [virginité, continence, mariage] s'est imposée depuis saint Jérôme (fin du IV<sup>e</sup> siècle) et a été consacrée par la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin au XIII<sup>e</sup> siècle.

Orthodoxie ou sectarisme ?

Marcion, qui voulait imposer un célibat rigoureux pour sauver le monde de la chair.

La virginité alors s'impose même sur le commandement divin de croître et de multiplier [].

Effectivement, cette injonction faite à Adam était valable pour le premier âge du monde, celui du Père, à l'époque où la terre n'était pas encore peuplée. Mais – déjà à l'époque patristique ! - les habitants désormais abondent. Le « croissez et multipliez » n'a plus de raison d'être. D'ailleurs, le Christ n'a-t-il pas racheté la nature humaine déchue depuis le péché originel ? []

La chair, pécheresse et mortelle après la chute d'Adam, ne peut retrouver l'état paradisiaque que par la virginité. Telle est la croyance commune à nombre de mouvements par la suite déclarés sectaires. En Syrie, Tatien et les encratites [] soutiennent que le mariage est une corruption et une débauche, nées de la chute d'Adam et Ève : « Et le mariage a suivi la femme, et la reproduction a suivi le mariage, et la mort a suivi la reproduction. » En Phrygie, Montanus prêche l'approche de la fin des temps, qu'il faut attendre dans la virginité. Le montanisme se répandra dans tout le bassin méditerranéen. Les diverses sectes gnostiques enseignent que le monde a été créé par un archonte rebelle et que la génération perpétue l'enfermement de l'âme dans la chair. Même dualisme chez les marcionites, qui voient dans le mariage une participation à l'œuvre du démiurge, et qui n'acceptent au baptême que les célibataires et les gens mariés qui s'engagent à vivre dans la chasteté.

Au confluent de ces mouvements sectaires s'inscrit le manichéisme, qui constituera l'une des plus graves menaces pour l'extension du christianisme... et du mariage. Les disciples de Mani, hérésiarque perse du III<sup>e</sup> siècle, croient, comme les gnostiques des premiers siècles, au dualisme originel : le monde a été créé par un démiurge mauvais, qui a emprisonné dans la matière une parcelle de la nature divine. Cette lumière captive en chaque homme et chaque femme est transmise à leurs enfants et ne peut être délivrée que lorsque s'arrêtera le cycle des générations. Comme les gnostiques et les marcionites, les plus purs des manichéens pratiquent donc la continence totale.

**Mais, conscients de la faiblesse humaine, ils n'exigent pas la même rigueur de tous leurs disciples : ceux qui ne peuvent s'abstenir de relations sexuelles devront renoncer à la**



**génération par des pratiques contraceptives. Leur principal interdit est le mariage, dont le seul but est d'assurer la descendance.** On discute encore de la nature des liens entre le manichéisme du III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle et le catharisme du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle. Il est clair en tout cas que la même opposition au mariage s'est établie dans les deux cas sur la même croyance de l'emprisonnement de l'esprit divin dans un corps fondé par un démiurge mauvais. **Les plus anciens apocryphes du Nouveau Testament se font parfois l'écho de cette polémique antimatrimoniale.** Ainsi, dans les Actes de Paul, rédigés vers 150. Actes de Philippe.

Cette apologie du célibat et de la virginité, dont la base était contenue dans certaines paroles attribuées au Christ ou à saint Paul, a mis mal à l'aise les Pères de l'Église. Impossible de dénoncer avec vigueur un enseignement déclaré hérétique, mais qui repose sur des bases solides. On perçoit ce malaise dans les transformations subies par les Actes d'André, attestés à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Ce texte ne semble pas issu de milieux hérésiarques, mais ceux-ci y puisent des exemples à l'appui de leur doctrine. En effet, un passage de la version grecque raconte comment l'apôtre a enseigné le célibat et détourné deux fiancés du mariage. Pain béni pour les priscillianiens hostiles au mariage ! [] Cette utilisation hérétique aurait pu jeter le discrédit sur les Actes de Philippe, après la condamnation et l'exécution de Priscillien en 385. Mais ils jouissent alors d'un grand succès dans tout le monde chrétien. Le passage dangereux sera tout simplement édulcoré. Dans la version latine qui nous est parvenue, adaptée par Grégoire de Tours au VI<sup>e</sup> siècle, André empêche en fait des noces incestueuses et précise bien qu'il n'est pas opposé au mariage, puisque celui-ci a établi par Dieu.

**Depuis saint Augustin, effectivement, le mariage a été définitivement réhabilité dans la vision chrétienne.**

BADINTER, Elisabeth, *L'amour en plus, histoire de l'amour maternel, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Flammarion, 1980

### **Le long règne de l'autorité paternelle et maritale**

Aussi loin que nous remontions dans l'histoire de la famille occidentale, nous sommes confrontés à la puissance paternelle qui accompagne toujours l'autorité maritale. Si l'on en croit les historiens et les juristes, cette double autorité trouverait son origine lointaine en Inde. Dans les textes sacrés des Vedas, Aryas, Brahmanes et Sutras, la famille est considérée comme un groupe religieux dont le père est le chef. Les pouvoirs du chef de famille, magistrat domestique, se retrouvent presque inchangés dans l'Antiquité, même s'ils sont atténués dans la société grecque et accentués chez les Romains. Citoyenne d'Athènes ou de Rome, la femme avait toute sa vie un statut de mineure, peu différent de celui de ses enfants. **Il fallut attendre la parole du Christ pour que les choses changent**, du moins en théorie. Guidé par ce principe révolutionnaire qu'est l'amour, **Jésus proclama que l'autorité paternelle n'était pas établie dans l'intérêt du père, mais dans celui de l'enfant et que l'épouse-mère n'était pas son esclave mais sa compagne.** En prêchant l'amour du prochain, le Christ mettait un frein à l'autorité, d'où qu'elle vienne. Il renforça le compagnonnage donc l'égalité des époux en faisant du mariage un établissement divin. Ainsi il mettait fin à un pouvoir exorbitant du mari, le pouvoir de répudiation, et à la polygamie. Le message du Christ était clair : **mari et femme étaient égaux** et partageaient mêmes droits et mêmes devoirs à l'égard de leurs enfants. Si quelques apôtres et théologiens obscurcirent le message par leur interprétation, au point, nous le verrons, **de le trahir**, la parole du Christ changea, pour une bonne part, le statut de la femme.

Le développement du droit romain en France marquera un coup d'arrêt à l'influence libérale de l'Église et du droit canon. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, les droits économiques de la femme se rétréciront comme peau de chagrin si bien que, deux siècles plus tard, il ne restera rien de ses anciens droits.

### La théologie chrétienne

Malgré le message d'amour et le discours égalitaire du Christ, la théologie chrétienne, forte de ses racines juives, eut sa part de responsabilité dans le renforcement et la justification de l'autorité paternelle et maritale en invoquant constamment deux textes lourds de conséquences pour l'histoire de la femme. Le premier de ces textes est celui de la Genèse. Création de l'homme, de la femme responsable du péché et les malédictions promise à Ève : « J'aggraverai tes labeurs et ta grossesse, et tu accoucheras dans la douleur » « La passion t'attirera vers ton époux et lui te dominera ». Mais certains pères de l'Église vont aggraver cette image première. Assimilée bientôt au Serpent lui-même, c'est-à-dire au Démon tentateur, Ève devint le symbole du Mal. Cette idée fera vite son chemin et l'emportera, par tradition, sur les paroles du Christ. **À partir du IV<sup>e</sup> siècle, les diatribes abondent contre les femmes.** Elles se réclament plus ou moins consciemment des textes de saint Augustin « une bête qui n'est pas ferme, ni stable, haineuse, nourrissante de mauvaieseté... elle est source de toutes les discussions, querelles et injustices ». Le second texte qui joua un rôle historique important pour la condition féminine fut celui de saint Paul, l'*Epître aux Ephésiens*. **L'apôtre y développait une théorie de l'égalité qui modifiait totalement la pensée de Jésus.** L'homme doit être le chef du couple. Théorie contradictoire de l'égalité dans la hiérarchie. « Femmes, soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur... Servez-le avec crainte et tremblements... Servez-le avec empressement comme servant le Seigneur ». Plus près de nous, voici la justification de l'autorité maritale dans le Code civil. On sait que Napoléon intervint personnellement pour rétablir pleinement l'autorité maritale, légèrement bousculée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il insista pour que le jour du mariage, l'épouse reconnaisse explicitement qu'elle devait obéissance à son mari. Comme les rédacteurs du Code s'étonnaient de cette insistance, Napoléon aurait répondu, faisant allusion au verset de la Genèse : « l'Ange l'a dit à Adam et Ève ».

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

### La tradition et les premiers écrits

Charles PERROT

p.377-398

**Pape : ce mot grec, signifiant « père »,** est mentionné pour la première fois dans une inscription du III<sup>e</sup> siècle.

À l'exemple de Jésus, les judéo-chrétiens suivirent la Loi de Moïse et tous ses commandements. Pourtant, l'insistance mise sur le Décalogue (les dix lois fondamentales exposées en Exode 20) l'emporta bientôt, faisant oublier peu à peu les règles touchant les gestes de pureté rituelle.

**Plus encore, Jésus devait dire la priorité absolue d'un commandement, à la fois unique et double, unissant l'amour de Dieu à celui du prochain :** « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu » et « **Tu aimeras ton prochain comme toi-même** » (Marc 12, 29-31) [ndlr : Ce commandement tiré de l'Ancien testament « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (*Lévitique* 19, 18) n'y est pas très valorisé].

Encore faut-il souligner le déplacement qui s'est opéré. Chez Paul surtout, les commandements ne constituent plus des lois qui sauvent de par leur application minutieuse. Seul, le Christ sauve, lui qui dans sa personne constitue désormais la Loi nouvelle.

L'amour – ou la charité au sens ancien du mot – n'en reste pas moins la clé de voûte du comportement authentiquement chrétien, car « **Dieu est amour** » (1 *Jean* 4, 8)

### Le christianisme antique

Michel MESLIN

p.403-430

#### **Les Pères de l'Église**

Le nom de « Père » fut d'abord donné par certaines communautés chrétiennes à leur évêque.

L'usage s'étendit ensuite à tous les évêques et, à partir du IV<sup>e</sup> siècle, le mot fut appliqué aussi à des hommes qui, bien que n'étant pas évêques, étaient réputés avoir une autorité doctrinale certaine.

D'où l'expression « Pères de l'Église », qui s'applique aux écrivains et penseurs chrétiens de l'Antiquité reconnus comme référence doctrinale par la tradition des Églises chrétiennes.

### Le christianisme antique

Michel MESLIN

#### **Le mariage chrétien**

Dans le monde romain, le mariage est fondé sur un consentement réciproque entre époux, qui peut être à tout instant rompu par l'une ou l'autre partie ; **c'est seulement dans le mariage que la femme acquiert sa dimension sociale, celle de mère.** L'union conjugale ne vaut donc que par la famille qu'elle contribue à maintenir et à développer ; néanmoins il n'existe aucune morale conjugale réciproque. Seul le christianisme a proclamé l'indissolubilité du mariage. Aux yeux de l'Église, l'indissolubilité du mariage chrétien est fondé sur l'idée que l'union des époux est l'image même de l'amour qui unit le Christ à son Église. **Dans l'amour des deux conjoints il y a participation à l'amour créateur de Dieu. D'où cette insistance des Pères sur la finalité du mariage : la procréation de nouveaux enfants de Dieu fait participer les parents à l'histoire même du salut du peuple chrétien.**

Condamnation du concubinage, reconnaissance des fiançailles comme contrat.

**Le respect de la vie constitue un autre aspect de cette « différence » chrétienne.** Le christianisme a toujours fondé le respect de la vie humaine sur l'amour de Dieu pour ses créatures : **« Vous ne détruirez pas votre enfant par l'avortement et vous n'immolerez pas le nouveau-né, car tout être formé dans le sein de sa mère a reçu de Dieu une âme et il sera vengé si on le fait périr injustement »** Constitutions apostoliques (8,3).

De fait l'Église a toujours condamné la pratique de l'avortement, dans lequel elle voit un attentat contre la dignité de la mère et contre l'enfant qui va naître.

### Le concile Vatican II [1962-1965]

Claude BRESSOLETTE

p.706

Pour ce qui concerne l'*Ancien Testament*, le Concile rappelle sa valeur permanente pour les chrétiens, puisqu'il témoigne d'une véritable « pédagogie divine » qui prépare et annonce l'avènement de Jésus Christ sauveur du monde.

p.713

Faisant le bilan de quinze ans de pontificat, le 29 juin 1978, Paul VI souligne les deux axes de ses interventions : le maintien de la foi **et la défense de la vie humaine sous toutes ses formes.**

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, Paris, Seuil, 1999

### Chapitre 7 - Livré

p.350s

Le mot « juif » vient de l'hébreu *yehudi* qui, à l'origine, désignait les habitants du royaume de Juda, c'est-à-dire les Judéens. Il apparaît dans la Bible, au deuxième livre des Rois.

p.353s

Aux alentours des années 30, les Romains exercent depuis près de cent ans leur domination sur la Palestine. Leur présence prolonge plusieurs siècles d'occupation étrangère presque ininterrompue. Pour les juifs du I<sup>er</sup> siècle, cette présence des impies sur la terre sacrée est, avant tout, le signe de l'impureté d'Israël face à Dieu. Jean le Baptiste, de son côté, va inviter les juifs à un nouveau rite de repentance effectué en dehors du Temple, contre lui, contre l'impuissance de ses rites. Une repentance pour se préparer à la venue de la Fin des Temps, à l'Apocalypse.

p.357

**Reprenant un à un les commandements de la loi de Moïse, Jésus, comme Matthieu, n'hésite pas à les reformuler comme s'il était le nouveau législateur. Aurait-il voulu ainsi rompre avec le judaïsme ? À observer l'activité de Jésus de son vivant ainsi qu'elle est rapportée par les Évangiles, il est difficile de déceler la moindre trace d'une telle volonté.**

p.358

La boîte noire

Deux générations après la mort de Jésus, les rédacteurs des Évangiles entrent en conflit avec les juifs de leur temps. S'autorisant du fait que Jésus lui-même s'était opposé aux sadducéens, aux grands prêtres, jusqu'aux pharisiens, les évangélistes mettent alors en scène, à travers lui, leurs discordes et leurs combats. Les Évangiles font comme si cette « guerre » avait éclaté à l'époque où Jésus vivait. En réalité, elle ne s'est déclarée que vers la fin du I<sup>er</sup> siècle, tandis que le Temple avait brûlé, à l'occasion de la prise de Jérusalem.

p.359

La reconstruction du judaïsme se fait donc sous l'autorité pharisienne. Juifs chrétiens et juifs pharisiens rompent les dernières amarres quand cette position ne sera plus tenable.

p.360

**L'ouverture de la communauté à des non-juifs qui ne respectent ni les interdits alimentaires, ni la circoncision, ni le repos du sabbat, et, malgré cela, s'asseyent à la même table que des juifs sont les motifs les plus certains qui ont conduit à l'exclusion.**

Pour Jésus, seule comptait la question d'Israël et de ses « brebis perdues ». Une ou deux générations plus tard, Israël n'est plus pour les évangélistes la question cruciale. Ni même simplement une réalité concrète. La diaspora juive, d'une part, et, d'autre part, l'audience auprès des « craignant-Dieu » sont devenues les objets privilégiés du prosélytisme chrétien. Cette guerre civile ne se règlera pas avec l'absorption d'un courant par l'autre mais avec l'émergence de deux nouvelles religions antagonistes : le judaïsme rabbinique tel qu'il existe encore et, issu du judaïsme chrétien, le premier christianisme, partagé lui-même en une diversité d'interprétations, d'influences.

p.364s

Les juifs chez Jean

L'évangile selon Jean ce cesse d'instruire à charge le procès des juifs.

p.366s

La religion de l'amour

Après la conversion de l'empereur, le christianisme reconnu comme religion sera d'abord officiellement autorisé par l'édit de Milan (313), puis décrété religion officielle par la loi de Théodose en 391. Parallèlement, **la conversion au judaïsme devenait un crime passible de la peine de mort**. En un laps de temps relativement court, les persécutés vont devenir des persécuteurs.

Dans l'évangile selon Matthieu, Jésus enseigne : « Vous avez entendu qu'il a été dit : **"Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi."** Eh bien ! moi je vous le dis : "Aimez vos ennemis et priez pour vos persécuteurs" » (Mt 5,45). Ce commandement paradoxal est présenté comme l'essence même du message de Jésus, son expression la plus haute, peut-être la plus sublime. Mais qui, sauf peut-être à la Fin des Temps, à l'instant précédent le Jugement dernier, peut aimer son prochain comme soi-même ? Qui peut aimer son ennemi ou tendre la joue gauche lorsqu'il a reçu un soufflet sur la joue droite ? Ce commandement d'amour est un commandement inapplicable. En aucun cas il

ne peut fonder l'éthique durable d'une société. **Dès lors, les chrétiens vont se trouver écartelés entre leur volonté d'exalter leur idéal et le fait de s'y dérober sans cesse.** Pour se libérer de l'insupportable tension créée par cette situation, ils ne trouveront d'autre échappatoire que la force. Comme pour se venger sur d'autres de ne pouvoir l'appliquer eux-mêmes, ils persécuteront, tortureront, extermineront ceux qui refusent le commandement d'amour ou veulent l'ignorer. [] Guy Stroumsa, « les croyants de la religion de l'amour [vont] inventer des formes de violences et d'intolérances religieuses jusqu'alors inconnues dans le monde ancien ».

Le Monde2, 5/2/2005, Traduire la Bible – Henri Meschonnic essayiste et traducteur, dernier en date à proposer une version de la Bible.

La Bible hébraïque dont la rédaction a duré dix siècles, dont on ne connaît ni le nom ni le nombre des auteurs, a été traduite, pour la première fois, au III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. : c'est la Septante, traduite par des juifs pour des juifs de langue grecque, à une époque où l'hébreu était déjà quasiment une langue morte.

On vend 250 000 bibles en France chaque année, et de 35 à 40 millions dans le monde.

Société biblique présidée par le pasteur Christian Bonnet. Les inlassables entreprises de traduction témoignent d'un malaise. La Bible hébraïque elle-même a été remaniée comme les bibles chrétiennes. **H.Meschonnic affirme que l'annexion de la traduction de la Septante (en grec) par les premiers chrétiens a « christianisé » la lecture de la Bible.** Ne discrédite-t-il pas plus que de raison les traductions chrétiennes de la Bible au nom de la spécificité de la langue hébraïque ?

H.M :

L'hébreu biblique pose énormément de difficultés, avec des mots qu'on ne rencontre qu'une fois. On ne sait pas toujours ce qu'ils veulent dire. La traduction chrétienne a servi idéologiquement.

**Les traductions parlent de la « vierge » qui a enfanté, pour faire d'avance allusion à la Vierge mère du Christ, alors que le texte dit *a alma* « jeune femme », et pas *betoula*, « vierge ».**

Je travaille à la réhébraïser, à la déchristianiser...

*Prochoix*, n°33, juin 2005

### Caroline Fourest – le retour des anti-gay

En 1998, le collectif des maires anti PACS s'était révélé orchestré par l'*Association pour la promotion de la famille*, une torpille de l'aile dure du Vatican.

### Fiammetta Venner – Avortement et sida : le bilan de Jean-Paul II

Des milliers de vie auraient pu être sauvées [sans l'action de Jean-Paul II] : en prônant la chasteté et la fidélité comme seuls moyens de se protéger de façon chrétienne, mais aussi et surtout, en faisant voter des résolutions lors de conférences internationales onusiennes – par la voix du Saint Siège – contrariant la mise en place de campagne de prévention.

### *Le pape et l'avortement*

C'est sous son impulsion et ses largesses que les mouvements provie ont pu prospérer au point de nuire aux libertés des femmes dans le monde entier. Grâce au Vatican, les provie ont même réussi à rallier à leur cause les autres intégristes des deux autres religions monothéistes. Notamment à l'Onu.

Les Nations Unies réfèrent de leurs décisions au Saint Siège depuis 1957. Sept ans plus tard Paul VI a obtenu qu'un représentant du Vatican siège à l'Onu. Sans qu'aucune décision, ni loi ni décret, n'aient été prise, voilà le Vatican devenu observateur permanent bien que non-État membre. Ce statut transitoire et exceptionnel lui permet de participer à tous les débats de l'organisation sans avoir pour autant à se conformer aux programmes de l'Onu, notamment ceux sur **le contrôle des naissances contre lesquels le Vatican mène bataille** : à l'intérieur de l'Onu en tant qu'État et à l'extérieur par le biais de groupes d'intérêt « amis ».

Son action ne ferait pas tant de dégâts s'il ne pouvait compter sur le soutien des pays de l'OCI (Organisation pour la Conférence Islamique) pensée pour réunir les États musulmans en faveur d'une charte des droits de l'homme basée sur la *charria*.

Le Vatican a imaginé une rhétorique permettant aux gouvernements des pays musulmans de militer à ses côtés sans perdre la face. L'ennemi commun est tout trouvé : l'Occident, que le Saint-Siège accuse d'« **impérialisme contraceptif** ». Sous ce mot d'ordre, le Vatican est parvenu à mobiliser derrière lui la plupart des membres du groupe des 77, le groupe formé par les pays du Sud. La conférence du Caire sur la population et le développement, organisé en septembre 1994, illustre assez bien les dégâts d'une telle alliance.

« La conférence de Satan », ce slogan n'aurait pas rallié les pays du Sud et/ou musulman si le saint-siège n'avait pas axé sa communication sur la dénonciation d'« une tentative américaine et européenne pour exterminer les musulmans par le contrôle des naissances ». Jean-Paul envoie même des émissaires à Téhéran et Tripoli. Quelques jours avant l'ouverture de la session, le journal égyptien *El Chaab* : « nous le disons haut et fort. Nous voulons dévoiler les plans criminels qu'elle dissimule... Oh docteurs de l'Islam ! méditez... votre nation est menacée d'extermination et de stérilité ! ».

Sous pression, l'Arabie Saoudite, le Soudan, le Bangladesh appellent au boycott de la Conférence. Plusieurs pays d'Amérique latine rejoignent également les positions du Vatican à l'initiative du président argentin. Carlos Menem écrit à tous ses collègues d'Amérique du Sud pour leur demander de s'opposer à la planification familiale. « La lettre du pape m'a fait réfléchir » écrit-il. « Si nous prenons en compte le taux de mortalité infantile et l'espérance de vie, les populations de notre continent vont vieillir de plus en plus et c'est avec difficulté qu'elles se renouvelleront. » L'Algérie, au nom du groupe des 77, ainsi que la Chine, disent elles aussi refuser que l'aide au développement accordée par les Nations Unies soit soumise à des conditions en matière de planification des naissances.

À l'issue de la conférence, introduction d'un amendement précisant que les recommandations élaborées à la Conférence du Caire seront appliquées en respectant non seulement la souveraineté de chacun des pays, mais aussi les différentes « valeurs religieuses et éthiques » de leurs peuples. Ce scénario se répète à chaque conférence mondiale sous l'égide de l'Onu, que ce soit sur les droits des femmes, ceux de l'enfant ou contre les discriminations touchant les gays et les lesbiennes. À chaque fois, des résolutions permettant de sauver ou d'améliorer la vie, en faveur de la planification familiale ou de la prévention du VIH, sont bloquées à cause de l'action politique du Vatican et de ses alliés islamiques.

### *L'impact politique des encycliques*

En 1995, le pape publie *Evangelium Vitae*, une profession de foi pro-vie qui légitime tous les combats anti-avortement. « Parmi tous les crimes que l'homme peut accomplir contre la vie, l'avortement provoqué présente des caractéristiques qui le rendent particulièrement grave et condamnable. Le deuxième Concile du Vatican le définit comme « un crime abominable », en même temps que l'infanticide ». Cet appel n'était pas seulement destiné aux croyants puisqu'il

s'adresse aux États, que Jean-Paul II met en garde : « **Une responsabilité globale tout aussi grave pèse sur ceux qui ont favorisé la diffusion d'une mentalité de permissivité sexuelle et de mépris de la maternité, comme sur ceux qui auraient dû engager – et qui ne l'ont pas fait – des politiques familiales et sociales efficaces pour soutenir les familles, spécialement les familles nombreuses** ». Ces déclarations ont un impact politique bien réel. Lorsque le pape demande que les ONG soutenant l'avortement soient exclues des instances nationales, et que leurs subventions soient supprimées. Un vœu exaucé par George Bush, quelques heures après le début de son premier mandat.

L'agence *Zénith*, contrôlée par le très réactionnaire courant des Légionnaires du Christ publie chaque jour un bulletin présentant la parole officielle du Vatican. Cite le site internet de la Fondation Jérôme Lejeune [www.genethique.org](http://www.genethique.org) : « La tolérance légale de l'avortement et de l'euthanasie ne peut en aucun cas s'appuyer sur le respect de la conscience d'autrui, précisément parce que la société a le droit et le devoir de se protéger contre les abus qui peuvent intervenir au nom de la conscience et sous le prétexte de la liberté... ».

### *Le pape et le sida*

En 1989, le pape avait déclaré : « **Le préservatif est blessant pour la dignité humaine**, et donc moralement illicite ». En 1993, en Ouganda : « Sans les liens du mariage, les rapports sexuels sont un mensonge. La chasteté est l'unique manière sûre et vertueuse pour mettre fin à cette plaie tragique qu'est le sida ».

À New York en 2000, le Saint-Siège a fait retirer toute mention d'éducation sexuelle dans les plates formes de l'Onu. Le mot « abstinence » a fait irruption dans plusieurs plates-formes d'action. En avril 2004, le Vatican obtenait le retrait d'un projet de résolution intitulée « droits de la personne et orientation sexuelle », qui devait condamner les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle.

La ligne de fracture au sein du christianisme : entre amour du prochain et reproduction/de la vie

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, 1999

GREMION, Catherine, TOUZARD, Hubert, DORMONT, Simone, BECCARIA, Mijo, *L'Église et la contraception : l'urgence d'un changement*, 2006

SEVEGRAND, Martine, *L'affaire Humanae Vitae. L'Église catholique et la contraception*, 2008

*Encyclopédie des religions*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000

Le Monde, 19.03.09, Il faut excommunier Jésus, par Frédéric Lenoir

Le Monde, 6/12/2008, Schisme au sein de l'Église anglicane américaine

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, Paris, Seuil, 1999

## Chapitre 6 - Échangé

p.289s

Mais ces **deux figures antagonistes de Jésus, l'une nationaliste et judaïsante, l'autre universaliste et hellénisante**, reflètent-elles deux attitudes de Jésus, deux comportements à des moments différents de sa vie, ou deux états du texte, rédigés à des dates différentes et destinés à des publics différents ?

**La chronologie évangélique nous conduit à penser que le Jésus « tout amour » représenterait la couche la plus primitive du texte**, dans la mesure où, notamment chez Matthieu, la majorité des paroles qui s'y rattachent est placée dans les premiers chapitres. Le récit évangélique serait alors témoin d'une sorte de radicalisation du personnage qui pourrait correspondre soit aux conflits nés après la mort de Jésus, entre les communautés « chrétiennes » et les autres juifs, voire peut-être, plus tard encore, contre les troupes romaines d'occupation... À l'inverse, il n'est pas inconcevable que ce soit le Jésus « zélate » qui appartienne au niveau historique car, contrairement à une idée répandue, le mouvement de Jésus n'était pas un mouvement de renouveau à l'intérieur du judaïsme, mais un mouvement de restauration, un mouvement réactionnaire et populaire s'appuyant sur l'éternelle colère du peuple. **Dans cette perspective, le discours d'amour universel appartiendrait au dernier niveau de rédaction des textes.** Celui où l'évangéliste Jean introduit le fameux « mon Royaume n'est pas de ce monde », garantie définitive du caractère pacifiste des chrétiens qui ne veulent pas s'aliéner les représentants de l'Empire.

p.290

**En réalité, rien ne nous permet de désigner une des figures de Jésus comme plus archaïque, plus authentique, plus historique que l'autre.**

Jésus, tel qu'il intervient dans les Évangiles, est en tout cas une figure de l'insoumission. Il est insoumis à sa famille, aux autorités (que ce soient les pharisiens, les scribes, les sadducéens, les grands prêtres, Hérode ou les Romains), insoumis à la Loi vis-à-vis de laquelle il exprime, en plusieurs occasions, son absolue liberté.

GREMION, Catherine, TOUZARD, Hubert, DORMONT, Simone, BECCARIA, Mijo, *L'Église et la contraception : l'urgence d'un changement*, Bayard, 2006 ; « Une statut aux pieds d'argile »

p.21

L'apport du christianisme à la vie familiale a été fondamental, et a constitué une sorte de révolution



au cours des premiers siècles de son apparition. **L'égalité de l'homme et de la femme, la fin du pouvoir absolu du *pater familias*** []. Mais **peu à peu s'est édifié au sein de l'Église catholique un corps de règles qui coupe actuellement une grande partie des croyants de l'Église**. Celles-ci sont rappelées régulièrement dans des documents officiels : encycliques, lettres, instructions. Destinées aux couples catholiques, elles ont été, nous le verrons, forgées au cours des siècles au regard des évolutions de la connaissance philosophique et scientifique. Mais elles prétendent aussi s'enraciner dans l'Écriture sainte, Ancien ou Nouveau Testament. Or, actuellement, l'accès aux textes bibliques s'est généralisé chez **les fidèles, et ceux-ci ne retrouvent guère de base dans l'Écriture aux préceptes qu'ils sont appelés à suivre**. Il existe un **divorce croissant** entre ce que les fidèles et les théologiens tirent de la lecture des textes de l'Écriture, et un magistère dont la doctrine s'enferme dans des positions qui semblent injustifiées.

p.22

**C'est dans le dernier domaine, celui de la fécondité, qu'elle a multiplié les précisions et les règles, et fixé des interdits portant sur les relations sexuelles entre époux. En résumé, aucune relation physique ne doit avoir lieu entre les époux sans être ouverte à la possible venue d'un enfant.**

p.24

Jésus pousse le paradoxe jusqu'à l'annonce de l'accès des prostituées au premier rang des élus []. En revanche, et de nombreux auteurs l'ont relevé, **on cherche en vain dans l'Évangile une allusion à la fécondité**. Ce silence contraste avec la référence à « la conformité avec l'Évangile » récurrente dans les textes du magistère traitant de cette question. Reprenons la lecture des Évangiles à la recherche de **paroles du Christ concernant les relations sexuelles homme-femme : jamais, nulle part, cette question et celle des enfants n'y sont évoquées**. [] Nulle allusion à leur nombre, à la nature des liens qui doivent unir les époux, et à leur fécondité. Interrogé sur le mariage, Jésus renvoie à l'Ancien Testament, mais arrête la citation au seuil de cette question. Reprenons Matthieu : « Des pharisiens s'approchent de Jésus pour lui tendre un piège : Ils lui demandent : Notre loi permet-elle à un homme de renvoyer sa femme ? Jésus leur répond : Quel commandement Moïse vous a-t-il donné ? Ils répondent : Moïse a permis à l'homme d'écrire une lettre de divorce, et de renvoyer sa femme. Jésus leur dit : Moïse a écrit ce commandement pour vous, parce que vous avez le cœur dur. Mais au commencement, quand Dieu a tout créé, "Il les fit homme et femme", est-il écrit. À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair. Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. » **Jésus cite la Genèse, mais s'arrête au bord de l'injonction concernant les enfants**. Après « homme et femme il les créa » (Genèse, 1,27), le texte poursuit : « Dieu leur dit : soyez féconds et multipliez-vous, remplissez la terre » (Genèse, 1,28). Le passage qui suit, et son injonction de fécondité, ne figure aucunement dans les textes évangéliques. Il faut en outre ajouter le silence des textes premiers que sont les Épîtres de Paul sur cette question.

p.25

L'Ancien Testament, source de la loi naturelle ?

L'Église catholique justifie sa demande de rester « ouvert à la fécondité » dans tout acte d'amour conjugal par la nécessité d'observer *la loi naturelle*, laquelle interdirait toute autre méthode que l'inscription dans les rythmes de fécondité de la femme. Est en particulier considérée comme non naturelle, et interdite, la méthode du retrait, ou onanisme, au nom d'une référence à l'Ancien Testament. De quoi s'agit-il ?

Ce thème de « loi naturelle », qui apparaît comme une permanence dans les écrits ecclésiaux, est une notion à plusieurs sens. On ne peut que s'interroger sur sa signification. Elle peut être considérée dans le sens de *Veritatis splendor*, le pape Jean-Paul II y fait allusion [*La splendeur de la vérité*, 1993]. Il s'agit alors d'une inscription morale spontanée au cœur de tout homme. On n'est pas très loin de l'impératif catégorique kantien. Mais celle-ci peut être aussi la **soumission à la nature et à ses lois. Le plus souvent, c'est cette seconde acception qui est celle de l'Église catholique**

dans les documents concernant la pastorale familiale.

p.27

Le seul texte qui évoque directement la limitation des naissances dans la Genèse est l'histoire de Tamar et Juda, dans lequel se situe Onan. Onan doit donner une postérité à Tamar car son mari est mort, or c'était son frère. Le devoir d'Onan est de donner une postérité à Tamar. Mais Onan s'y refuse. Avare, il décide d'échapper à son devoir de donner une postérité, une descendance à sa belle-sœur. Il agit de façon dissimulée par le retrait, uniquement pour éviter de partager l'héritage : « Onan, sachant que cette postérité ne serait pas à lui, se souillait à terre lorsqu'il allait vers la femme de son frère, afin de ne pas donner de postérité à son frère. Ce qu'il fit déplut à Dieu, qui le fit aussi mourir » (Genèse 38). Des auteurs antérieurs à Vatican II pouvaient écrire : « La stérilité volontaire était une escroquerie perfide. Onan est puni pour cette faute. »

La Bible de Jérusalem affirme en revanche : « Dieu condamne le refus de postérité et le comportement contraire à la loi naturelle du mariage. » C'est une édition qui est fidèle à la tradition romaine.

« Juda dit à Onan, va vers la femme de ton frère, prends-la, comme beau-frère, et suscite une postérité à ton frère » (Genèse 38,8). Ce devoir d'enfantement était la finalité exclusive de la rencontre entre Onan et Tamar. Le comportement d'Onan n'est pas condamné parce qu'il n'est pas naturel. Il ne pratique rien qui soit extérieur à la création divine. Ce que condamne explicitement la Bible n'est pas la méthode, mais la double finalité : le refus de postérité donnée à son frère et la dissimulation. [] Pourquoi l'observation des rythmes naturels (au moyen de matériels plus ou moins sophistiqués), est-elle envisagée comme naturelle, et non le retrait pratiqué dans la Genèse par Onan ? De telles contradictions se reproduisent constamment dans les textes de l'institution ecclésiale sur ce thème. Celle-ci dit en particulier que « tout acte qui porterait atteinte à la disponibilité à transmettre la vie n'est pas un acte d'amour, qu'il est atteint de malice » [Paul VI, *Humanae vitae*, Paris, éd. Du Centurion, 1968]. Mais elle dit aussi que la recherche de cette non-transmission à travers l'observance de rythmes naturels, elle, est légitime. Il y a là une contradiction évidente [].

SEVEGRAND, Martine, *L'affaire Humanae Vitae. L'Église catholique et la contraception*, Paris, Karthala, 2008

## Introduction

Le P. Congar critiquait dès 1968 l'instauration, dans l'Église, d'« un régime de monarchie absolue » et, « à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, un gonflement de l'idée de 'Magistère' ». Or, depuis le pontificat de Jean-Paul II, le processus de centralisation romaine n'a fait que se développer.

## Chapitre 1 – Bref rappel de la doctrine catholique traditionnelle

p.10

« Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre » (Gen., I, 28)

L'influence de saint Augustin – qui n'envisage jamais l'acte sexuel comme l'expression de l'amour des époux – ne cessa de peser à travers les siècles et trouva avec saint Thomas, dans la *Somme théologique*, une formulation quasi définitive :

« Donc la volupté sexuelle est légitime quand elle est ordonnée vers l'acte procréateur, elle est mauvaise et coupable quand elle est recherchée sans relation directe, ni indirecte, avec l'acte normal en légitime mariage ou d'une manière qui ne convient pas à l'acte de la génération. »

En 1917, le code de Droit canonique promulgué par Benoît XV fixait la doctrine des fins du mariage en son article 1013 :

« **La fin principale du mariage est la procréation** et l'éducation des enfants ; sa fin secondaire est l'aide mutuelle et l'apaisement de la concupiscence. »

Cette doctrine des fins fut encore durcie par Pie XI en 1930 et par Pie XII qui, en 1941, précisait qu'il y avait une « hiérarchie » des fins ; la fin seconde – l'amour mutuel des époux – était qualifié de « subordonné » à la procréation, fin primaire du mariage.

p.11s

Le crime d'Onan et l'onanisme conjugal

La Genèse nous livre aussi, au chapitre 38, un récit lourd de conséquences :

« Er, premier né de Juda, déplut au Seigneur qui le fit mourir. Juda dit alors à Onan : "Va vers la femme de ton frère. Agis envers elle comme le proche parent du mort et suscite une descendance à ton frère". Mais Onan savait que la descendance ne serait pas sienne ; quand il allait vers la femme de son frère, il laissait la semence se perdre à terre pour ne pas donner de descendance à son frère. Ce qu'il faisait déplut au Seigneur qui le fit mourir, lui aussi ».

L'onanisme signifia longtemps, pour le monde clérical, non point la masturbation, mais le coït interrompu, c'est-à-dire une pratique, simple et populaire, vieille comme l'humanité, pour éviter des naissances. De saint Augustin aux moralistes du XX<sup>e</sup> siècle, le « crime d'Onan » qui déclenche la colère divine est condamné de la manière la plus ferme. [note : Ce n'est que tardivement, au XX<sup>e</sup> siècle, qu'on interpréta tout autrement le crime d'Onan, comme on le verra plus loin : Dieu condamne Onan parce qu'il refuse de donner une descendance à son frère comme l'exigeait la loi du lévirat.] Saint Thomas considère qu'il s'agit du **péché le plus grave après l'homicide**. Le concile de Trente estime que ceux qui empêchent ainsi la procréation sont des « personnes dénaturées et homicides ».

Pourtant, limiter les naissances est reconnu licite car les époux peuvent, d'un commun accord, décider d'observer la continence. La chasteté est d'ailleurs présentée comme une vertu qui permet aux époux de s'affranchir de leurs instincts « d'ordre inférieur ».

p.13

Le scandale de Lambeth et l'encyclique *Casti connubii* (1930)

En août 1930, la conférence des évêques anglicans réunis à Lambeth semait la consternation dans les milieux catholiques en admettant que, pour limiter les naissances, d'autres méthodes que la continence pouvaient être employées « pour une raison moralement saine ». **De surcroît, les évêques anglicans soulignaient que, si la tradition de l'Église avait toujours été hostile aux moyens anticonceptionnels, le Nouveau Testament n'apportait aucune consigne.**

Dès le 31 décembre 1930, Pie XI publiait l'encyclique *Casti connubii* que l'on peut considérer comme la première véritable encyclique sur le mariage. En termes solennels, le pape promulguait de nouveau :

« Que tout usage du mariage, quel qu'il soit, dans l'exercice duquel l'acte est privé par l'artifice des hommes de sa puissance naturelle de procréer la vie, offense la loi de Dieu et la loi naturelle. »

Chapitre 2 – Des méthodes naturelles à la contraception

p.16

Des méthodes dites naturelles pour limiter les naissances

La méthode Ogino commence à être connue en France vers 1933-34, sans susciter, comme on pourrait l'imaginer, l'adhésion immédiate des théologiens. Mais comment condamner une méthode fondée sur la continence tant exaltée, même si elle n'était que périodique ? La chasteté conjugale apparaissait non seulement comme la solution chrétienne au problème de la limitation des naissances mais comme une spiritualisation de l'amour qui témoignait d'un accomplissement spirituel.

p.18

Désormais et jusqu'en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, l'Église va opposer les légitimes méthodes « naturelles » aux condamnables techniques de la contraception.

### Chapitre 3 – Vers un changement de la doctrine

p.30

*La Bible a-t-elle parlé de la contraception ?*

Un dominicain français, le P.A.M. Dubarle, apporta aussi, en 1962, une contribution avec un article publié dans le *Supplément à la Vie spirituelle* et intitulé « La Bible et les Pères ont-ils parlé de la contraception ? ». Reprenant l'étude du seul texte biblique mentionnant un procédé contraceptif, le dominicain s'interrogeait sur la nature du « crime d'Onan ». Il concluait que la condamnation divine ne portait pas sur la contraception elle-même, mais sur sa pratique dans une circonstance où la loi du lévirat exigeait qu'Onan donne une descendance à son frère mort. Le P.Dubarle n'était pas le premier à contester l'exégèse traditionnelle du crime d'Onan mais son étude, parue en 1962, s'inscrivait dans un contexte qui lui donna un écho exceptionnel.

« Nous ne possédons pas actuellement d'indices d'une tradition primitive condamnant la contraception. (...) **C'est la pratique et surtout la systématisation théorique des Manichéens, adversaires de la génération, qui a provoqué chez Augustin une application particulière explicite d'attitudes et de convictions diffuses à l'époque patristique.** »

p.31

*Nature humaine et loi naturelle*

De surcroît, la morale catholique fondée sur la loi naturelle faisait l'objet d'une critique fondamentale. En 1963, dans la revue *Études*, le jésuite français Pierre Antoine qui avait longtemps défendu l'enseignement traditionnel publiait un article très important intitulé « Conscience et loi naturelle ». Sans aborder la question de la régulation des naissances, il n'en critiquait pas moins un certain « naturalisme moral » qui servait de fondement à la doctrine traditionnelle :

« Le naturalisme moral, ou la recherche, dans la biologie, d'une norme à laquelle l'homme devrait se soumettre d'une façon inconditionnée, outre qu'il pourrait poser aussi bien comme norme la satisfaction sexuelle que la finalité procréatrice, est impuissant à régler d'une façon proprement humaine le comportement sexuel de l'homme ».

Le P.Antoine soulignait que la conception chrétienne de la loi naturelle n'était pas celle du stoïcisme qui identifiait cette loi à celle du cosmos. Il rappelait que, pour saint Thomas, la loi naturelle était « participation de la loi éternelle dans la créature raisonnable ». Créé à l'image de Dieu, l'homme était appelé à soumettre et dominer le monde, et donc à jouer « un rôle actif, non seulement dans la reconnaissance, mais dans l'élaboration même de la loi naturelle. L'historicité de la loi naturelle, ignorée dans la conception stoïcienne, peut désormais être reconnue. » Le jésuite dénonçait donc un infléchissement de la position thomiste vers un « naturalisme moral » et soulignait fortement :

« Ce n'est pas l'objectivité physico-biologique de la nature qui est la norme de l'action humaine. »

#### Chapitre 4 – Paul VI intervient à Vatican II

Le Concile ne pouvait éviter d'aborder les questions du mariage et de la régulation des naissances. Il le fit dans le cadre du « schéma XIII » qui devint ensuite la constitution pastorale *Gaudium et spes*, « L'Église dans le monde de ce temps », promulguée le 7 décembre 1965. Dans ce texte, l'un des plus importants du Concile, un chapitre entier est consacré à la « Dignité du mariage et de la famille ».

p.36

[Concile, 1964] à quel point **les Pères se divisaient en deux tendances**. D'un côté, les conservateurs avec les dignitaires de la Curie. Tous faisaient l'éloge de la **famille nombreuse** et maintenaient que la procréation est la fin première du mariage.

Du côté des novateurs [] le cardinal Léger, archevêque de Montréal, qui axa son allocution sur la question des fins du mariage et demanda que l'on reconnaisse **l'amour humain** comme une véritable fin du mariage.

p.41

Note : La note rédigée par le secrétaire du Concile sur la discussion finale avec Paul VI rapporte l'état d'esprit du pape qui aurait déclaré : « Et puis que signifie de parler d'amour, d'amour, d'amour, sans dire que la fin première du mariage est le bien de la progéniture (*bonum proolis*) ? »

p.42

En tout cas, le grand théologien Hans Kûng remarque que la tendance conciliaire novatrice de Vatican II aurait pu faire jouer pleinement sa supériorité numérique comme l'avait fait, sans scrupule, la majorité conservatrice de Vatican I. Mais, **à Vatican II, la majorité a recherché le consensus et a donc multiplié les « compromis douteux » avec la minorité conservatrice.**

#### Chapitre 5 – La préparation d'*Humanae Vitae* ou : l'échec de la commission pontificale

p.52

L'encyclique est la revanche des hommes de la Curie ou proches d'eux [] le cardinal Wojtyla a joué un rôle au printemps 1968.

p.54

À coup sûr, la minorité conservatrice a su trouver les arguments capables de convaincre Paul VI. Si Pie XI s'était trompé en 1930, cela voulait dire que l'assistance du Saint-Esprit lui avait fait défaut. Et cela conduirait à une réduction de la compétence du magistère « dans presque toutes les matières morales et dogmatiques ».

Datée du 25 juillet 1968 et rendue publique.

#### Chapitre 6 – Qu'y a-t-il dans *Humanae Vitae* ?

p.55

**Dans une introduction très courte, Paul VI rappelait « le très grave devoir de transmettre la vie humaine ».**

p.57

L'encyclique cite un passage du chapitre de *Gaudium et spes* sur le mariage :

« **Le mariage et l'amour conjugal sont ordonnés par leur nature à la procréation** et à l'éducation des enfants. De fait, les enfants sont le don le plus excellent du mariage et ils contribuent grandement au bien des parents eux-mêmes. »

Paul VI soulignait alors la nécessité d'une « paternité responsable » qui signifiait maîtrise de l'instinct et des passions par la raison et la volonté. Ces dernières permettent de se décider soit à agrandir la famille, soit, « pour des motifs graves », à « éviter temporairement ou même pour un temps indéterminé une nouvelle naissance ». Mais les époux ne peuvent « procéder à leur guise » :

« Ils doivent conformer leur conduite à **l'intention créatrice de Dieu**, exprimée dans la nature même du mariage et de ses actes, et manifestée par l'enseignement constant de l'Église. »

Le pape faisait ainsi de nouveau référence à *Gaudium et spes* et, trois paragraphes plus haut, évoquant **les « lois biologiques qui font partie de la personne humaine »**, il avait fait référence à saint Thomas.

p.58

Puis, au n°12, vient la phrase la plus fondamentale sur laquelle va désormais reposer l'enseignement du magistère romain, développé surtout par Jean-Paul II :

« Cette doctrine, plusieurs fois exposée par le Magistère, est fondée sur le lien indissoluble que Dieu a voulu et que l'homme ne peut rompre de sa propre initiative, entre **les deux significations de l'acte conjugal : union et procréation.** »

p.59

Cette doctrine permet aussi de renouveler la **condamnation par Pie XII de la stérilisation**. De surcroît, l'encyclique écarte explicitement, au n°14, toute casuistique du « moindre mal » :

« Il n'est pas permis, même pour de très graves raisons, de faire le mal afin qu'il en résulte un bien, c'est-à-dire de prendre comme objet d'un acte positif de la volonté ce qui est intrinsèquement un désordre. »

Au n°16, l'encyclique affirmait licite l'usage des « rythmes naturels » pour régler la natalité car l'intervention de l'intelligence « doit se faire dans le respect de l'ordre établi par Dieu. »

p.60

Cette deuxième partie d'*Humanae vitae* se termine, au n°18, par le rappel que l'Église proclame et défend « toute la loi morale, tant naturelle qu'évangélique » dont elle est la dépositaire et l'interprète. Paul VI opposait alors l'homme et sa dignité aux « moyens techniques ».

p.61

« créer un climat favorable à l'éducation de la chasteté, c'est-à-dire au triomphe de la saine liberté sur la licence par le respect de l'ordre moral » (n°22)

L'encyclique dénonçait la pornographie.

p.62

*Appel final*

[] soulignait que l'homme ne peut trouver « le vrai bonheur » que « dans le respect des lois inscrites par Dieu dans sa nature ».

p.63

**Paul VI remettait à l'honneur la doctrine de la loi naturelle qui se réfère à saint Thomas : il y a un ordre naturel, des « lois biologiques qui font partie de la personne humaine » et auxquelles l'homme doit se soumettre parce que, nous dit le pape, il doit y lire « le dessein établi par le Créateur »**, bref l'intention de Dieu lui-même. Ce retour à la loi naturelle a été, on le verra, la pierre d'achoppement pour bien des couples et âprement critiqué par les théologiens

moralistes.

## Chapitre 9 – Les déclarations des évêchés étrangers

p.91

*La réception d'Humanae vitae dans le tiers monde*

En Afrique comme en Amérique latine, *Humanae vitae* fut reçue très favorablement. [] refus d'une politique anti-nataliste.

Les évêques africains et latino-américains avaient conscience d'un sous-peuplement qui entravait le développement. De surcroît, en Amérique latine, les évêchés s'inquiétaient de la volonté américaine de limiter l'explosion démographique des pays pauvres.

p.95

Les évêques indonésiens en déduisaient que des couples catholiques, « dans une situation déterminée », pouvaient « aboutir à une conclusion qui diffère de la doctrine de l'encyclique ».

## Chapitre 10 – Le débat théologique après *Humanae vitae*

p.115

[L'exégète dominicain A.M.Dubarle] remarquait qu'à la différence de *Casti connubii*, dont l'enseignement s'appuyait sur saint Augustin et la fameuse histoire d'Onan, la doctrine d'*Humanae vitae* s'appuyait uniquement sur la loi naturelle. Depuis 1930, on avait mis en lumière la position très contestable d'Augustin vis-à-vis de la sexualité et l'interprétation erronée qui avait été longtemps donnée au « crime d'Onan ». **Le P.Dubarle posait de graves questions : l'Église pouvait-elle, au nom de la seule loi naturelle, proposer aux hommes des règles qui ne se rattachaient pas à la Révélation ?** L'encyclique se prononçait sur un fait relevant exclusivement de la loi naturelle et restait donc, comme elles, soumise à l'erreur. De surcroît l'encyclique, en se réclamant exclusivement de la loi naturelle, n'étendait-elle pas la compétence du magistère au-delà de ce qu'avaient précisé les conciles de Trente et de Vatican I et II ? Le dominicain apercevait ainsi les lourdes conséquences que l'encyclique de Paul VI pouvait engendrer dans l'enseignement moral de l'Église, celles-là même que Benoît XVI, après Jean-Paul II, s'efforce, sous nos yeux, de rendre irréversibles.

p.116s

*Le P.Duquoc [dominicain] : un réquisitoire implacable contre *Humanae vitae* [1969]*

[] s'attaquait alors à cette loi naturelle qui est « immédiatement donnée dans l'expérience par le lien entre sexualité et procréation. La loi est le processus biologique même », alors que, affirme le P.Duquoc, c'est l'homme lui-même qui construit la rationalité morale :

« La 'nature' n'est pas un ordre pour l'homme. Cet ordre est à inventer en tenant compte des lois scientifiques de la nature et non en les respectant comme des tabous et des impératifs moraux ».

p.117s

*Retour au droit naturel et à la doctrine des fins du mariage*

[Le cardinal Daniélou, 1970]

« **Il y a un dessein de Dieu dans le corps lui-même.** Nous ne pouvons détourner notre corps de ce pourquoi il est fait dans le plan de Dieu. »

Le cardinal évoquait les « **finalités** » inscrites dans la sexualité.

Les choses s'éclairèrent, quelques années plus tard, en 1975, quand la déclaration *Persona humana* de la Congrégation pour la Doctrine de la foi fit référence, à son article 5, à « la finalité de l'acte sexuel » qui était bien la procréation. Enfin, en 1984, Jean-Paul II n'hésitait pas à déclarer que « l'enseignement traditionnel sur les fins du mariage (et de leur hiérarchie) se trouve confirmé ».

p.119

***Humanae vitae*, de l'avis unanime, a déclenché une crise de l'autorité sans précédent dans l'histoire de l'Église.**

## Chapitre 11 - *Humanae vitae* : de Paul VI à Benoît XVI

p.127

*Une note doctrinale de la Congrégation pour la Doctrine de la foi : Persona humana (15 janvier 1976)*

Le texte condamnait trois « manière d'agir aberrantes et largement répandues » : les relations pré-conjugales, la masturbation et les relations homosexuelles.

[] « les normes de la loi naturelle » qui ont « une valeur absolue et immuable »

[] « la finalité de l'acte sexuel » (n°5)

p.127s

Avec Jean-Paul II, la rénovation de la doctrine traditionnelle

Dès les années 1956-58, l'abbé Wojtyla avait consacré son enseignement, à l'Université catholique de Lublin, à l'éthique sexuelle. [] refonder tous les principes de la morale conjugale traditionnelle à partir d'une philosophie personnaliste.

p.131

*Le retour à la doctrine des fins du mariage et le triomphe de la loi naturelle*

Dans *Familiaris consortio*, en 1981, **Jean-Paul II écrivait que « le but fondamental de la famille est le service de l'espèce »** (n°28)

p.132

La loi naturelle était sacrée, de nouveau, doctrine de l'Église dans l'encyclique *Veritatis splendor* (6 août 1993). Les critiques de certains moralistes, qualifiant de physicisme et de naturalisme cette conception, étaient écartées au nom de l'unité de l'être humain, à la fois corps et âme, en tant que personne.

p.135

[1980, cardinal Ratzinger, président du Synode]

« **L'obéissance à la création est en même temps la sauvegarde de la dignité de la personne.** La norme d'*Humanae vitae*, que l'on a prétendu uniquement 'naturelle', est la seule en réalité qui soit tout à fait personnelle. »

p.136

La contestation théologique

Jusque vers 1975, la critique avait surtout remis en cause les normes concrètes contenues dans *Humanae vitae*, c'est-à-dire la condamnation des moyens contraceptifs. Puis, de 1975 à 1981, des théologiens se focalisèrent sur la critique de la loi naturelle. Enfin, après *Familiaris consortio*, c'est la légitimité de l'intervention du Magistère qui est mise en question, la loi naturelle apparaissant comme une construction philosophique, variable selon les lieux et les époques, ajoutée au dépôt de la foi. On reproche alors au magistère romain de puiser son inspiration à la seule source thomiste.

p.138



[1988] Jean-Paul II excluait toute exception à la norme morale interdisant la contraception : « Aucune circonstance personnelle ou sociale n'a jamais pu, ne peut et ne pourra justifier un tel acte. » Avec Jean-Paul II triomphait le courant le plus intransigeant, celui que Paul VI avait écarté en 1968. **Mais le pape n'accroissait-il pas ainsi le fossé entre l'Église et les hommes ?**

La crise de 1989

Ces déclarations de Jean-Paul II suscitèrent des protestations de théologiens. Le 15 janvier 1989, le célèbre théologien allemand Bernhard Haering publiait, dans la revue de Bologne *Il Regno*, [] « une théologie intolérante et simplificatrice » risquant de produire **un « schisme psychologique »**. [] considérait que la véritable question n'était pas celle des moyens mis en œuvre pour limiter les naissances mais de favoriser **l'amour** et l'harmonie du lien conjugal ainsi que l'éducation des enfants.

p.143

[] le cardinal Ratzinger, devenu le pape Benoît XVI, tente d'imposer dans l'Église une conception radicalement autre, celle d'un Magistère gardien de la loi naturelle. Aujourd'hui, le fond du débat est là, pour toute la morale sexuelle.

p.143

*2006 : Les évêques français au secours de Humanae vitae*

En 2006, lors de cette affaire, les évêques français de 1968 avaient évidemment tous disparu ; la ou les nouvelles générations d'évêques mises en place par Jean-Paul II entretenaient avec Rome une autre relation. Le Concile était loin. **Et loin de refluer, « le régime de monarchie absolue » dénoncé par le P.Congar en 1968 n'avait fait que grandir dans l'Église.**

## Conclusion

p.145

L'essentiel serait-il désormais seulement de sauvegarder la sainte et saine doctrine ?

p.146

Pour ce qui concerne la France, l'historien Denis Pelletier remarque que « le problème posé par *Humanae vitae* réside moins dans les réactions hostiles qu'elle suscite que dans **la rupture silencieuse qu'elle opère entre nombre de catholiques et l'autorité morale de Rome** ». Et il ajoute que le débat suscité par *Humanae vitae* a creusé le fossé qui sépare l'Église de la société moderne.

p.147s

Benoît XVI ne peut qu'accentuer cette orientation décisive. Dès 1982, dans un ouvrage intitulé *Les Principes de la théologie catholique*, celui qui n'était encore que le cardinal Ratzinger affirmait : « Pour l'Église, le langage de la nature est aussi le langage de la morale. (...) Respecter la biologie, c'est respecter Dieu lui-même et, partant, sauvegarder ses créatures ». [] « le langage de la 'nature' est identique au langage de la conscience » !

Pour le Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, le « biblisme », c'est-à-dire la tentative de construire une morale purement biblique, s'est « révélée impraticable » car la Bible, si elle peut fournir des motivations, ne peut apporter des « contenus ». Notre Cardinal en déduisait que le christianisme, en tant que voie, serait alors condamné ! Selon lui, il importe donc de redonner au christianisme une perspective philosophique pour sauver la foi.

Annexe – Intervention de Maximos IV, patriarche d'Antioche des Melkites, devant l'assemblée conciliaire (29 octobre 1964)

D'autre part, sur le plan social, **la poussée démographique**, dans certains pays, surtout de grandes agglomérations, s'oppose dans les circonstances actuelles à toute élévation du niveau de vie et

**condamne des centaines de millions d'êtres humains à une misère** indigne et sans espérance. Le Concile doit y apporter une solution valable. C'est de son devoir pastoral. Il doit dire si, vraiment, Dieu veut cette impasse déprimante et antinaturelle.

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

La réforme protestante

Heribert SMOLINSKY

p.592

Jusqu'à quel point les chrétiens devaient-ils se conformer aux prescriptions de l'*Ancien Testament* et aux lois de la *Bible* ?

Les églises protestantes de 1555 à nos jours

Jean-Paul WILLAIME

p.638-642

Le protestantisme fut aussi à la pointe de la promotion des femmes aux États-Unis et en Europe. En 1838, Sarah Grimké publiait un manifeste féministe : *Letters on the Equality of the Sexes and the condition of Women*, tandis qu'en Angleterre Elisabeth Cady Stanton publiait, en 1890, sa *Women's Bible*. C'est une protestante, Sarah Monod, qui devint présidente du Conseil national des femmes françaises à sa création en 1901.

Des militantes du mouvement protestant Jeunes Femmes ont joué un rôle décisif dans la création du planning familial en France.

Favorable à la « maternité responsable », **les protestants ont par exemple été de fervents défenseurs des moyens modernes de contraception**, et des protestantes ont été des pionnières dans le développement du *birth control* dans différents pays. Si les positions sont plus partagées sur la question de l'avortement, **nombre d'Églises protestantes admettent**, dans certaines conditions, **une pratique contrôlée d'interruption volontaire de grossesse**.

Le concile Vatican II [1962-1965]

Claude BRESSOLETTE

p.712-714

L'autorité du pape est mise en cause à la suite de l'encyclique *Humanae vitae* (25 juillet 1968), qui, **rejetant les moyens artificiels de contraception, est fort mal acceptée en Occident**. Paul VI avait voulu défendre « les exigences irrépressibles de la conscience sur le respect de la vie, **dont la transmission est confiée à la paternité et à la maternité responsables** ».

Jean-Paul II continue et élargit ce combat pour la vie sous tous ses aspects : **dignité de la sexualité, de la procréation**, valeur inviolable de la vie dès la conception jusqu'au terme de l'existence terrestre ; à la « culture de la mort », avec l'avortement et l'euthanasie, il oppose la bonne nouvelle, « **l'évangile de la vie** » (titre de l'encyclique qui, en 1995, exposera une large synthèse de la pensée du pape).

p.715

De nouvelles questions sont posées par la théologie féministe et **la place des femmes** dans l'Église.

Le Monde, 19.03.09, Il faut excommunier Jésus, par Frédéric Lenoir, *philosophe et écrivain*

L'Église catholique traverse une crise d'une ampleur inédite depuis plusieurs décennies. Cette crise est d'autant plus profonde que sa crédibilité est atteinte dans tous les cercles : chez les non-catholiques, chez les catholiques culturels et chez les fidèles pratiquants.

Deux graves affaires : la levée de l'excommunication de quatre évêques intégristes, dont un tenant des propos négationnistes, et l'excommunication d'une mère et d'une équipe médicale ayant pratiqué un avortement sur une fillette âgée de 9 ans enceinte de jumeaux, victime de viols, et dont la vie était en danger.

À cela vient de s'ajouter les propos de Benoît XVI dans l'avion le menant en Afrique, continent le plus touché par la pandémie du sida : *"On ne peut pas régler le problème du sida avec la distribution de préservatifs ; au contraire leur utilisation aggrave le problème."*

Le scandale est tel que plusieurs évêques français sont montés au créneau pour condamner une décision inique qui contredit non seulement la morale commune, mais aussi le message évangélique.

On se demande, dans l'Église de Benoît XVI, si Jésus ne serait pas **excommunié pour avoir prôné le dépassement de la loi par l'amour ?** L'histoire de l'Église est marquée par cette tension permanente entre la fidélité au message de compassion envers chaque personne de son fondateur et l'attitude de ses dirigeants. **Un schisme silencieux menace l'Église sur sa gauche.**

Le Monde, 6/12/2008, **Schisme** au sein de l'Église anglicane américaine

Une frange conservatrice de l'Église épiscopaliennne vient officiellement de faire sécession pour cause de différends d'ordre théologique. Des dissensions déchirent l'ensemble du monde anglican sur la question de l'ordination de femmes et d'homosexuels, ainsi que sur celle du mariage gay. Cette nouvelle branche schismatique, *Common Cause Partnership*, regroupe 100.000 membres.

Un christianisme plus proche du bouddhisme que de l'Église catholique ?

Pour un christianisme qui fait de l'amour du prochain comme soi-même sa valeur centrale, amour au sens de libération du Mal interprété comme souffrance, le pas à franchir vers le bouddhisme n'est peut-être pas si grand.

*Encyclopédie des religions*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000  
BRAGUE, Rémi, *Europe, la voie romaine*, 1999  
*Les Évangiles Secrets*, Elaine PAGELS

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

#### La nouvelle religiosité occidentale

Jean-Louis SCHLEGEL

p.2394-2398

On a pu montrer qu'une réinterprétation silencieuse était à l'œuvre pour les articles de foi eux-mêmes : les catholiques d'aujourd'hui préfèrent l'humanité de Jésus, le Dieu amour, le Dieu proche des hommes, au Dieu du jugement, ils évacuent volontiers l'enfer et le diable.

Les chiffres pour le bouddhisme varient de 10 000 à 300 000 pour la France.

Plus qu'à une quête de sens, on a affaire à une demande de santé, **de bonheur** et d'harmonie immédiats. Ce n'est certainement pas un hasard si les religions thérapeutiques résistent mieux que toutes les autres. Implicitement est désignée aussi une attente déçue envers les sciences – médicale en particulier –, qui a résolu tant d'exploits, mais n'offre guère le bonheur ni la liberté.

#### Les spiritualités orientales en occident

Frédéric LENOIR

p.2401-2419

Le tournant actuel du 2<sup>ème</sup> au 3<sup>ème</sup> millénaire est marqué par une présence en Occident de plus en plus forte des spiritualités orientales, principalement asiatiques. On manque encore de recul sur ce phénomène multiforme et relativement récent. **Le plus marquant est la présence et l'acculturation du bouddhisme.**

Ce n'est qu'au tournant du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle que les Européens réussissent à forcer toutes les langues murées du proche et du lointain Orient. Influence sur de nombreux philosophes comme Schopenhauer, Nietzsche, Bergson, Heidegger ou Wittgenstein et passionnèrent des penseurs aussi divers que Jung et Einstein.

La deuxième grande filière par laquelle les sagesses orientales se sont répandues en Occident à partir du XIX<sup>e</sup> siècle est la filière ésotérique. La Société théosophique joua un rôle crucial dans l'introduction en Occident des spiritualités orientales, mais en les dénaturant / déformant. Fondée à New York en 1875 par Helena Blavatsky et le colonel Henry Steel Olcott. L'un des plus célèbres membres, Rudolph Steiner quitta la Société en 1912 pour fonder son propre mouvement, l'Anthroposophie. L'exploratrice française Alexandra David-Neel fut une adepte fervente de la Société théosophique, ses livres entretiennent bien souvent le mythe du Tibet magique (lama télépathes, morts qui parlent, démons...).

Publié en 1956 à Londres, *Le troisième œil* d'un certain Lobsang Rampa, conquiert un très large public et vulgarisa de nombreuses thèses bouddhistes. Pratiques occultes telles que le « voyage astral ». Bien qu'on eut vite découvert qu'il s'agissait en fait d'une fiction et que l'auteur était un Anglais fêru d'ésotérisme, le succès du livre fut immense et a influencé quantité d'occidentaux.

**Les chrétiens voient dans le bouddhisme un tissu d'abominations, d'idolâtrie et de nihilisme, tant ils sentent la menace d'une concurrence redoutable pour leur propre religion.**

La première vague orientale n'aura pas d'impact sur les valeurs essentielles de l'Europe. Avènement d'une seconde grande vague à partir des années soixante de notre siècle. Plusieurs générations d'orientalistes talentueux.

**De toutes les traditions religieuses orientales, c'est certainement le bouddhisme qui fait le plus d'adeptes en Occident, et tout spécialement le bouddhisme tibétain (pour les deux tiers).**

Actuellement, il existe plusieurs milliers de centres tibétains en Occident, dont une centaine en France. Plusieurs livres concernant le bouddhisme tibétain ont eu des tirages supérieurs à cent mille exemplaires et un sondage révèle qu'en 1994 le bouddhisme est la religion « préférée » de deux millions de Français.

Depuis une dizaine d'années, un important débat agite les milieux catholiques pour savoir s'il est possible d'utiliser certaines techniques orientales corporelles de discipline spirituelle (yoga, zazen...) dans un contexte authentiquement chrétien.

BRAGUE, Rémi, *Europe, la voie romaine*, Folio Essais, 1999

Le rapport du christianisme à l'Ancienne Alliance est source de **tension constante**, voire de déchirement, en tout cas de conflit. Il serait beaucoup plus facile de prétendre que l'Ancienne Alliance a été purement et simplement périmée et remplacée par la Nouvelle. **Cette solution radicale a été défendue pour la première fois, au II<sup>ème</sup> siècle, par Marcion** : il proposait d'abandonner les écrits de l'Ancien Testament, censé ne refléter qu'un Dieu de colère, au profit du Nouveau Testament, d'ailleurs expurgé, œuvre d'un **Dieu d'amour**. Marcion appliquait peut-être par là, à l'exégèse, la séparation opérée par les gnostiques entre un créateur mauvais, de rang inférieur, et un Dieu suprême, bon, extérieur au monde, et dont Jésus aurait été le messager. **La tentation du marcionisme restera constante dans l'Église**. On la retrouve dans le **catharisme**, si l'on peut encore considérer celui-ci comme chrétien, et jusque dans certaines tendances marginales du protestantisme libéral.

**En outre, on a pu en repérer l'influence jusque dans certaines sensibilités contemporaines.**

Mais cette tentation fut toujours exorcisée en dernière instance. Dès le début, l'Église avait accordé droit de cité aux paroles du Christ selon lesquelles il n'est pas question d'abolir la Loi ancienne, mais de l'accomplir à la perfection (Matthieu 5, 17), à celles de saint Paul, selon lequel les promesses de Dieu envers Israël sont sans repentance (Romains 11, 29), à celles de saint Jean, qui fait dire au Christ que « le salut vient des Juifs » (Jean 4, 22). Plus tard, les Pères de l'Église repoussèrent la même tentation, et en particulier Justin, Tertullien et Irénée de Lyon. Tertullien insiste sur le verset de Matthieu que l'on vient de citer, et que Marcion éliminait de sa version du Nouveau Testament.

Spinoza est l'auteur du *Traité théologico-politique*, qui implique un rejet de l'Ancien Testament au profit de ce qu'il appelle le Christ. Schopenhauer, qui a installé dans la pensée européenne de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle la conviction selon laquelle l'univers est mauvais, défend les gnostiques et approuve l'entreprise marcionite d'une séparation des deux Testaments au profit du seul Nouveau – **lui-même tiré vers le bouddhisme**.

## Les Évangiles Secrets [Elaine Pagels]

Un paysan égyptien qui creusait son champ, en 1945, découvrit les « évangiles secrets » des gnostiques. Une révélation aussi importante que celle qui eut lieu, quelques années plus tard, avec les manuscrits de la mer Morte.

La gnose, cette branche parallèle du christianisme primitif, avait été occultée, réduite au silence. Ces écrits, dénoncés comme l'œuvre du démon, sont l'évangile de Thomas, celui de Philippe, celui de Marie-Madeleine surtout, et des textes de « révélation » comme l'évangile secret de Jean, l'évangile des Égyptiens...

Elaine Pagels, à la lumière de ces textes, et aussi des grands ouvrages de réfutation de la gnose, ceux d'Irénée, d'Hippolyte, de Tertullien, nous fait découvrir cette branche parallèle du début du christianisme : une expression à la fois plus modérée et plus révolutionnaire de la doctrine du Christ, **qu'elle compare parfois à la philosophie bouddhiste.**

Les idées des gnostiques semblent retrouver une singulière actualité : sur la nécessité ou non d'un clergé ; sur la nature androgyne de Dieu. Elles posent aussi, à travers le personnage de Marie-Madeleine, si proche du Christ, le problème du rôle des femmes dans l'Église. Il fut important au premier siècle, mais vite éliminé. Le christianisme, usé par ses rites et par sa hiérarchisation, retrouve aujourd'hui la nécessité, qu'avaient aperçue les gnostiques, d'une vérité intérieure, d'une recherche de l'harmonie.

L'hésitation chrétienne et sa ligne de fracture – Le Catéchisme

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Cette annexe regroupe les extraits de catéchisme pertinents dans le cadre de la présente recherche :

p.424 – le *Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, 2005

p.430 – et la version intégrale de 1997-98, du Vatican, qui sert de base.

## Préface

[On] ne saurait le confondre avec un pur et simple manuel réservé aux enfants. [] utilité pour les catéchumènes auxquels il offrira les repères d'une véritable armature de la foi.

## Benoît XVI

p.14

Avec une grande joie, j'approuve maintenant et je promulgue l'abrégé de ce Catéchisme. [] Je livre donc avec confiance cet abrégé avant tout à l'Église entière et à chaque chrétien en particulier, afin qu'en ce troisième millénaire, chacun puisse, grâce à lui, retrouver un nouvel élan dans l'effort renouvelé d'évangélisation et d'éducation. [] s'adresse aussi à toute personne qui, vivant dans un monde incohérent et aux multiples messages, désire connaître le Chemin de la Vie, la Vérité, confiée par Dieu à l'Église de son Fils.

## Introduction

15 août 1997, en promulguant l'*editio typica* du *Catechismus Catholicae Ecclesiae*, le Souverain Pontife [Jean-Paul II] confirmait la finalité fondamentale de l'œuvre : « Constituer une présentation complète et intégrée de la doctrine catholique, qui permet à chacun de connaître ce que l'Église professe, célèbre, vit et prie dans sa vie quotidienne. »

## Ière partie

p.51

§53. Pourquoi Dieu a-t-il créé le monde ?

[] La fin ultime de la création, c'est que Dieu, dans le Christ, puisse être « tout en tous », pour sa gloire et pour **notre bonheur**.

p.52-53

§57. Si Dieu est tout-puissant et providence, pourquoi alors le mal existe-t-il ?

[] En aucune manière, Dieu n'est la cause du mal, ni directement ni indirectement. Il éclaire le mystère du mal par son Fils Jésus Christ, mort et ressuscité pour vaincre le grand mal moral qu'est le péché des hommes, racines des autres maux.

§58. Pourquoi Dieu permet-il le mal ?

La foi nous donne la certitude que **Dieu ne permettrait pas le mal s'il ne faisait pas sortir le bien du mal lui-même**. []

p.53

§60. Qui sont les anges ?

Les anges sont des créatures purement spirituelles, incorporelles, invisibles et immortelles ; ce sont des êtres personnels, doués d'intelligence et de volonté.



p.54

§66. En quel sens l'homme est-il créé à « l'image de Dieu » ?

**[] Parce qu'il est créé à l'image de Dieu, l'homme a la dignité d'une personne ; il n'est pas quelque chose, mais quelqu'un [].**

p.55-56

§67. Dans quel but Dieu a-t-il créé l'homme ?

**[] L'homme est prédestiné à reproduire l'image du Fils de Dieu fait homme, qui est lui-même la parfaite « image du Dieu invisible »**

§69. Dans l'homme, comment l'âme et le corps ne forment-ils qu'un ?

La personne humaine est un être à la fois corporel et spirituel. En l'homme, l'esprit et la matière forment une seule nature. Cette unité est si profonde que, grâce au principe spirituel qu'est l'âme, le corps, qui est matière, devient un corps humain et vivant, et prend part à **la dignité d'image de Dieu.**

§70. Qui donne l'âme à l'homme ?

L'âme spirituelle ne vient pas des parents, mais elle est créée directement par Dieu, et elle est immortelle. Se séparant du corps au moment de la mort, elle ne meurt pas ; elle s'unira à nouveau au corps au moment de la résurrection finale.

§71. Quel rapport entre l'homme et la femme Dieu a-t-il établi ?

**[] Ensemble, ils sont aussi appelés à transmettre la vie humaine, formant dans le mariage « une seule chair » []**

§72. Quelle était la condition originelle de l'homme selon le projet de Dieu ?

**[] Dans le projet de Dieu, l'homme n'aurait dû ni souffrir ni mourir. []**

p.137

Le sacrement du mariage

**§337. Quel est le dessein de Dieu sur l'homme et sur la femme ?**

**[] En les bénissant, Dieu leur a dit : « Soyez féconds et multipliez-vous » (Gn, 1, 28)**

**§338. Pour quelles fins Dieu a-t-il institué le mariage ?**

L'union matrimoniale de l'homme et de la femme, fondée et structurée par les lois du Créateur, est ordonnée par nature à la communion et au bien des conjoints, **à la génération et à l'éducation des enfants.**

§347. Quels sont les péchés qui sont gravement contre le sacrement du mariage ?

Ce sont : l'adultère ; la polygamie parce qu'elle s'oppose à l'égale dignité de l'homme et de la femme  
**[] ; le refus de la fécondité, qui prive la vie conjugale du don des enfants [].**

Troisième partie : la vie dans le Christ

1ère section – La vocation de l'homme : la vie dans l'esprit

p.149

**Chapitre 1er – La dignité de la personne humaine**

L'homme, image de Dieu

§358. Quel est le fondement de la dignité de l'homme ?

La dignité de la personne humaine s'enracine dans sa création à l'image et à la ressemblance de Dieu. **Dotée d'une âme spirituelle et immortelle**, d'intelligence et de volonté libre, la personne humaine est ordonnée à Dieu et appelée, en son âme et en son corps, à la béatitude éternelle.

### **Notre vocation au bonheur**

§359. Comment l'homme parvient-il à la béatitude ?

L'homme parvient à la béatitude en raison de la grâce du Christ, qui le rend participant de sa vie divine. Dans l'Évangile, le Christ montre aux siens **la route qui conduit au bonheur sans fin : les Béatitudes**. La grâce du Christ agit aussi en tout homme qui, suivant sa conscience droite, **recherche et aime le vrai et le bien, et évite le mal**.

§360. Les Béatitudes sont-elles importantes pour nous ?

Les Béatitudes sont au centre de la prédication de Jésus ; elles reprennent et portent à leur perfection **les promesses de Dieu, faites depuis Abraham**. Elles expriment le visage même de Jésus, elles caractérisent l'authentique vie chrétienne et elles révèlent à l'homme **la fin ultime de sa conduite : la béatitude éternelle**.

§361. Quel est, pour l'homme, le rapport entre les Béatitudes et le désir de bonheur ?

Les Béatitudes répondent au **désir inné de bonheur que Dieu a déposé dans le cœur de l'homme** pour l'attirer à lui et que lui seul peut combler.

§362. Qu'est-ce que la béatitude éternelle ?

Elle est la vision de Dieu dans la vie éternelle, où nous serons pleinement « participants de la nature divine », de la gloire du Christ et de la jouissance de la vie trinitaire. La béatitude dépasse les capacités humaines. Elle est un don surnaturel et gratuit de Dieu, comme la grâce qui y conduit. La béatitude promise nous place devant des choix moraux décisifs concernant les biens terrestres, nous incitant à aimer Dieu par-dessus tout.

p.153s

La conscience morale

§373. Qu'implique la dignité de la personne en ce qui concerne la conscience morale ?

**La dignité de la personne humaine implique la rectitude de la conscience morale**, c'est-à-dire qu'elle soit **en accord avec ce qui est juste et bon au regard de la raison et de la Loi divine**.

§374. Comment se forme la conscience morale pour qu'elle soit droite et véridique ?

**La conscience morale droite et véridique se forme par l'éducation, l'intégration de la Parole de Dieu et de l'enseignement de l'Église.** []

## Deuxième section – Les dix commandements

p.174

§435. Comment Jésus interprète-t-il la Loi ?

[] « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit. C'est le plus grand et le premier des commandements. Et le second lui est semblable : tu aimeras **ton prochain comme toi-même**. Ces deux commandements contiennent toute la Loi et les prophètes » (Mt 22, 37-40)

p.180s

Le quatrième commandement : Honore ton père et ta mère

§455. Que commande le quatrième commandement ?

Il commande d'honorer et de respecter nos parents et ceux que Dieu, pour notre bien, a revêtus de son autorité.

§456. Quelle est la nature de la famille dans le plan de Dieu ?

Un homme et une femme unis par le mariage forment ensemble, avec leurs enfants, une famille.

Dieu a institué la famille et l'a dotée de sa constitution fondamentale. Le mariage et la famille sont ordonnés au bien des époux, à la procréation et à l'éducation des enfants. []

§457. Quelle place tient la famille dans la société ?

La famille est la cellule originelle de la société humaine et précède toute reconnaissance de la part de l'autorité publique. Les principes et les valeurs de la famille constituent le fondement de la vie sociale. []

§458. Quels sont les devoirs de la société dans ses rapports à la famille ?

La société a le devoir de soutenir et d'affermir le mariage et la famille, en respectant aussi le principe de subsidiarité. Les pouvoirs publics doivent respecter, protéger et favoriser la vraie nature du mariage et de la famille, la morale publique, les droits des parents et la prospérité des foyers.

§459. Quels sont les devoirs des enfants envers leurs parents ?

Les enfants doivent respect (piété filiale), reconnaissance, docilité et obéissance envers leurs parents []

§460. Quels sont les devoirs des parents envers leurs enfants ?

Participants de la paternité divine, **les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants et les premiers à leur annoncer la foi.** [] **choisissant pour eux une école appropriée** et leur prodiguant de prudents conseils pour choisir leur profession et leur état de vie. **En particulier, ils ont pour mission de les éduquer à la foi chrétienne.**

p.183

§465. Quand le citoyen doit-il ne pas obéir aux autorités civiles ?

Le citoyen ne doit pas, en conscience, obéir quand les prescriptions des autorités civiles s'opposent aux exigences de l'ordre moral []

Le cinquième commandement : Tu ne tueras pas

§466. Pourquoi faut-il respecter la vie humaine ?

Parce que la vie humaine est *sacrée*. [] Il n'est permis à personne de détruire directement un être humain innocent, car cela est gravement contraire à la dignité de la personne []

§470. Qu'interdit le cinquième commandement ?

Le cinquième commandement interdit comme gravement contraires à la loi morale : []

*l'avortement direct*, recherché comme fin et comme moyen, ainsi que la coopération à cet acte, avec la peine d'excommunication, parce que l'être humain, dès sa conception, doit être défendu et protégé de manière absolue dans son intégrité ;

*l'euthanasie directe*, qui consiste à mettre fin, par un acte ou par l'omission d'une action requise, à la vie de personnes handicapées, malades ou proches de la mort ;

le *suicide* et la coopération volontaire à celui-ci, parce qu'il est une offense grave au juste amour de Dieu, de soi-même et du prochain [].

§477. Quelles sont les pratiques contraires au respect de l'intégrité corporelle de la personne humaine ?

Ce sont : [] le terrorisme, la torture, les violences, **la stérilisation directe.**

p.189

Le sixième commandement : Tu ne commettras pas d'adultère

§488. Qu'est-ce que la chasteté ?

La chasteté est l'intégration réussie de la sexualité dans la personne. []

p.190

§492. Quels sont les principaux péchés contre la chasteté ?

Sont des péchés gravement contraires à la chasteté, chacun selon la nature de son objet : l'adultère, la masturbation, la fornication, la pornographie, la prostitution, **le viol, les actes homosexuels**. Ces péchés sont l'expression du vice et de la luxure. []

§494. Quel est **le devoir des autorités civiles** en ce qui concerne la chasteté ?

**Parce qu'elles sont tenues de promouvoir le respect de la dignité de la personne, les autorités civiles doivent contribuer à créer un climat favorable à la chasteté, même en empêchant, par des lois appropriés, la diffusion de certaines des graves offenses à la chasteté précédemment évoquées**, surtout en vue de protéger les mineurs et les personnes les plus fragiles.

§496. Quelle signification a l'acte conjugal ?

L'acte conjugal a une double signification : unitive (la donation réciproque des époux), et **procréative** (l'ouverture à la **transmission de la vie**). Nul ne doit briser le lien indissociable que Dieu a voulu entre les deux significations de l'acte conjugal, en excluant l'une ou l'autre d'entre elles.

§497. Quand la régulation des naissances est-elle morale ?

La régulation des naissances, qui représente un des aspects de la paternité et de la maternité responsables, est objectivement conforme à la morale quand elle se vit entre les époux sans contrainte extérieure, ni par égoïsme, mais pour des motifs sérieux et par des méthodes conformes aux critères objectifs de moralité, à savoir par la continence périodique et le recours aux périodes infécondes.

§498. Quels sont les moyens de régulation des naissances qui sont immoraux ?

Est intrinsèquement immorale toute action – comme, par exemple, la stérilisation directe ou la contraception – qui, en prévision de l'acte conjugal ou dans sa réalisation ou encore dans ses conséquences naturelles, se propose, comme but et comme moyen, d'empêcher la procréation.

§500. Comment doit-on considérer un enfant ?

L'enfant est un *don de Dieu*, le don le plus excellent du mariage.

§502. Quelles sont les offenses à la dignité du mariage ?

Ce sont : l'adultère, le divorce, la polygamie, **l'inceste**, l'union libre (cohabitation, concubinage), l'acte sexuel avant le mariage ou en dehors du mariage.

Le septième commandement : Tu ne voleras pas

§507. Quel comportement doit avoir l'homme envers les animaux ?

L'homme doit traiter avec bienveillance les animaux, qui sont des créatures de Dieu, en évitant à leur égard soit un amour excessif, soit un usage aveugle, surtout pour des expérimentations scientifiques effectuées au-delà des limites raisonnables et avec d'inutiles souffrances pour les animaux eux-mêmes.

\*

§553. Quel est le plus grand désir de l'homme ?

Le plus grand désir de l'homme, c'est de voir Dieu. C'est le cri de tout son être : « Je veux voir Dieu. » En effet, **l'homme réalise son bonheur vrai et total dans la vision et la béatitude de celui qui l'a créé** par amour et qui l'attire à lui dans son amour infini.

p.77

§324

La permission divine du mal physique et du mal moral est un mystère que Dieu éclaire par son Fils, Jésus-Christ, mort et ressuscité pour vaincre le mal. La foi nous donne la certitude que **Dieu ne permettrait pas le mal s'Il ne faisait pas sortir le bien du mal même, par des voies que nous ne connaissons que dans la vie éternelle.**

p.82

§356

De toutes les créatures visibles, **seul l'homme est « capable de connaître et d'aimer son Créateur »** ; il est « la seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même » ; **lui seul est appelé à partager, par la connaissance et l'amour, la vie de Dieu. Il a été créé à cette fin et c'est là la raison fondamentale de sa dignité** []. Parce qu'il est à l'image de Dieu, l'individu humain a la dignité de *personne* : il n'est pas seulement quelque chose, mais quelqu'un. Il est capable de se connaître, de se posséder et de librement se donner et entrer en communion avec d'autres personnes, et il est appelé, par grâce, à une alliance avec son Créateur, à Lui offrir une réponse de foi et d'amour que nul autre ne peut donner à sa place.

p.85

§372

L'homme et la femme sont faits « l'un pour l'autre » []. **Dans le mariage, Dieu les unit de manière que, en formant « une seule chair » (Gn 2,24), ils puissent transmettre la vie humaine : « Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre » (Gn 1,28). En transmettant à leurs descendants la vie humaine, l'homme et la femme comme époux et parents, coopèrent d'une façon unique à l'œuvre du Créateur.**

p.86

§381

**L'homme est prédestiné à reproduire l'image du Fils de Dieu fait homme - « image du Dieu invisible » (Col 1, 15) – afin que le Christ soit le premier-né d'une multitude de frères et de sœurs.**

p.352 L'ouverture à la fécondité

§1652

« C'est par leur nature même que l'institution du mariage et l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation qui, tel un sommet, en constituent le couronnement ».

[] Dès lors, un amour conjugal vrai et bien compris, comme toute structure de la vie familiale qui en découle, tendent, sans sous-estimer pour autant les autres fins du mariage, à rendre les époux disponibles pour coopérer courageusement à l'amour **du Créateur et du Sauveur qui, par eux, veut sans cesse agrandir et enrichir sa propre famille.**

§1653

[] Les parents sont les principaux et premiers éducateurs de leurs enfants. **En ce sens, la tâche fondamentale du mariage et de la famille est d'être au service de la vie.**

§1664

L'unité, l'indissolubilité et l'ouverture à la fécondité sont essentielles au mariage. [] le refus de la fécondité détourne la vie conjugale de son « don le plus excellent », l'enfant.

### Le bouddhisme : début de l'ère de non-souffrance

La première opposition majeure [à l'idéologie de reproduction] se synthétise en Inde il y a 2500 ans, avec le **bouddhisme**. Le bouddhisme a comme valeur fondamentale, et unique objectif, l'extinction de la souffrance des êtres sensibles. L'aboutissement de cet objectif est le *nirvana*, qui correspond à la fin du cycle des renaissances, arrêt de la *réincarnation* selon la terminologie occidentale récente, autrement dit arrêt de la reproduction. Dans la philosophie bouddhiste, ce nirvana correspond en fait à l'extinction totale de la sensation de souffrance partagée par tous les êtres sensibles.

#### *Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Après une présentation du bouddhisme, cette annexe en soumet certains points à la discussion.

L'utilisation de sources multiples, qui pourraient apparaître redondantes, se justifie par l'absence de présentation au public français, dans le cadre scolaire ou universitaire, de cette philosophie majeure.

p.432 – Synthèse du bouddhisme et comparaison avec l'épicurisme

p.438 – Croisement de différentes sources sur le bouddhisme

p.467 – Courants de pensée anciens, autres que le bouddhisme, s'opposant à la reproduction

p.471 – Courants de pensée anciens ayant des points communs avec le bouddhisme

p.478 – Datation de l'ère de la non-souffrance

p.480 – Point de discussion : transmigration ou conscience universelle ?

p.489 – Point de discussion : comprendre que l'individu n'est qu'impermanence et interdépendance peut-il vraiment libérer de la souffrance ?

p.492 – Point de discussion : faut-il éteindre tous les désirs ou uniquement ceux qui génèrent de la souffrance ? Le bonheur peut-il être davantage que la non-souffrance ?

## Synthèse du bouddhisme et comparaison avec l'épicurisme

Cette synthèse personnelle est réalisée à partir d'extraits de *Plaidoyer pour le bonheur* de Matthieu RICARD [2003], interprète français du Dalaï-Lama et considéré comme spécialiste du bouddhisme.

Une rapide présentation de l'épicurisme en montrera similitudes et différences.

### 1) **l'objectif** de chaque être et du bouddhisme est la non-souffrance, équivalent du bonheur

Rares dans l'histoire sont les systèmes de pensée qui ont choisi la non-souffrance et le bonheur comme valeur et objectif suprême.

p.24 – « Nous consacrons notre temps et notre énergie [] avec l'idée d'en retirer une satisfaction, un 'mieux-être' [] vouloir le contraire serait absurde [] le bonheur n'est-il pas le but de tous les buts ? »

Pour le bouddhisme, le fait d'être en vie expose à la souffrance, ce qui en fait la constante la plus répandue de la vie, y compris pour d'autres formes de vie qu'humaines.

p.60 – « selon le bouddhisme, la souffrance sera toujours présente en tant que phénomène global cependant chaque individu a la possibilité de s'en libérer [] 'toujours' parce que le monde est sans début ni fin [] or partout où la vie s'épanouit dans l'univers, la souffrance est présente [] mais pas inéluctable selon le bouddhisme, pas inhérente à l'existence car la souffrance a des causes sur lesquelles on peut agir : il n'y a pas de malheur originel ni de souffrance éternelle »

### 2) **la méthode** proposée par le bouddhisme consiste à remonter à la source de la souffrance pour l'éteindre : à savoir les pensées de souffrance qui transitent dans l'esprit. Cette extinction ne consiste pas à vouloir supprimer les pensées de souffrance, mais au contraire à les laisser se 'dissoudre', comme la vague dans la mer.

p.38 – « gérer les pensées à mesure qu'elles surviennent [] mettre en œuvre des antidotes appropriées aux émotions négatives et développer les émotions positives »

p.73 – « s'il est concevable de remédier aux douleurs mentales en transformant l'esprit, comment appliquer un tel processus à la souffrance physique ? [] une part considérable de la sensation douloureuse est associée au désir anxieux de la supprimer [] c'est l'esprit qui réagit à la douleur par la peur, la révolte, [] l'incompréhension, de sorte qu'au lieu de subir un seul tourment, nous les cumulon »

p.117 – « il est important du point de vue de la santé mentale, d'être vigilant à la façon dont les pensées surviennent et d'apprendre à s'affranchir de leur contrainte, au lieu d'essayer de développer puis de visionner le film interminable de notre histoire psychique, comme le propose notamment la psychanalyse »



3) les méthodes qui préconisent d'éteindre la souffrance en essayant d'éliminer **les causes extérieures** à son propre esprit sont aléatoires et risquées, car l'environnement extérieur se caractérise par **l'impermanence**, donc nos points d'appuis risquent de s'y effondrer un jour ou l'autre.

4) de plus le monde extérieur n'est rien d'autre que la perception que chacun en a, il trouve sa source dans notre propre esprit. Croire en une dualité de soi et du reste du monde est une illusion cause de souffrance, illusion qui conduit à vouloir dissocier « l'ego » du reste du monde avec le risque de les mettre en conflit. **Tout est interdépendant.**

p.22 – « Par connaissance, nous entendons non pas la maîtrise d'une masse d'informations et de savoirs, mais la compréhension de la nature véritable des choses. Habituellement, nous percevons le monde extérieur comme un ensemble d'entités autonomes auxquelles nous attribuons des caractéristiques qui, nous semble-t-il, leur appartiennent en propre. Les choses nous apparaissent comme 'plaisantes' ou 'déplaisantes' en elles-mêmes et les gens comme 'bons' ou 'mauvais'. Le Moi qui les perçoit nous semble tout aussi réel et concret. Cette 'ignorance' engendre de puissants réflexes d'attachement et d'aversion qui mènent généralement à la souffrance. Tout est relation, rien n'existe en soi et par soi. »

p.94 – « par crainte du monde et des autres, par peur de souffrir, par angoisse de vivre et de mourir, on s'imagine qu'en se retranchant à l'intérieur d'une bulle, celle de l'ego, on sera protégé. On crée l'illusion d'être séparé du monde, espérant ainsi s'éloigner de la souffrance [] ce qui nous met en porte-à-faux avec la réalité [] qui n'est autre que le continuum du flux mental et de la conscience sans qu'il soit possible de dissocier le moi de ce flux [] nous sommes tellement habitués à apposer sur ce flux mental l'étiquette d'un Moi que nous nous identifions à ce dernier et craignons sa disparition. Il s'ensuit un puissant attachement au moi puis à la notion de 'mien' qui entraîne soit un désir de possession soit un sentiment de répulsion à l'égard de l'autre [] le sentiment erroné d'une dualité irréductible devient alors inévitable, formant la base de toutes les autres affections mentales [] l'égocentrisme qui fait de soi le centre du monde relève d'un point de vue entièrement relatif. Notre erreur est de figer notre propre point de vue et d'espérer, ou pire d'exiger que 'notre' monde prévale sur celui d'autrui [] l'éducation parentale, puis plus tard scolaire, vient étayer cette notion qui parcourt toute notre littérature et notre histoire. En un sens, on peut dire que la croyance en un moi établi est l'un des traits dominants de notre civilisation [] L'idée que nous nous faisons de 'notre' NOM n'est qu'une fabrication mentale, et l'attachement à notre lignée familiale et à notre 'réputation' ne fait que restreindre notre liberté intérieure »

5) **chaque être est capable d'éteindre sa souffrance**, dispose naturellement du potentiel pour y arriver, mais cela demande l'effort et le savoir-faire pour maîtriser ses pensées et laisser s'y dissoudre les pensées de souffrance.

p.44 – « la distinction entre plaisir et bonheur n'implique pas qu'il faille s'abstenir de rechercher

des sensations agréables. Il n'y a aucune raison de se priver de la vue d'un magnifique paysage, d'un goût délicieux [] pourvu qu'ils ne nous aliènent pas [] le plaisir n'est pas l'ennemi du bonheur »

p.121 – « la première étape de cette analyse consiste à identifier la façon dont surviennent les émotions [, elle implique un] entraînement prolongé et rigoureux à l'introspection »

6) exemple de méthode permettant d'éteindre la souffrance : **observer la source des pensées**

Différentes méthodes d'extinction de la souffrance ont été développées par le bouddhisme au fil des millénaires :

- l'imagerie mentale (visualisation de la douleur) : en vue de modifier la perception de la douleur
- la compassion : pour gérer la souffrance physique et morale
- la contemplation 'de la nature de l'esprit qui souffre' : regarder la souffrance (quelle est sa consistance, sa nature précise...) permet de la dissoudre, idem pour les émotions négatives

p.76 – « derrière la douleur, il y a une présence consciente à la source de toute sensation et de toute pensée. La nature fondamentale de l'esprit est cette faculté de connaissance [] essayons de laisser la douleur reposer dans cette nature [] présence éveillée qui peut exister en l'absence de construction mentale »

p.91 – « observer la façon dont les pensées surgissent, contempler cet état de sérénité et de simplicité toujours présent derrière l'écran des pensées »

- principales méthodes pour gérer les émotions perturbatrices : les antidotes, la libération, l'utilisation

p.132 – « les émotions ne sont que des flux dynamiques dénués d'existence intrinsèque – que va-t-il se passer si au lieu de contrecarrer une émotion perturbatrice par son contraire, on se contente d'examiner la nature de l'émotion elle-même ? [] d'où vient-elle, où disparaît-elle ? »

p.131 – « l'amour véritable et la haine ne peuvent coexister, car le premier souhaite le bonheur de l'autre, et le second son malheur [] L'attachement, le désir et la possessivité accompagnent souvent l'amour mais ne sont pas l'amour »

p.137 – « il ne faut pas oublier qu'à l'origine des émotions perturbatrices se trouve l'attachement au moi. Pour s'affranchir définitivement de la souffrance intérieure [] il faut éradiquer l'attachement à l'ego. Est-ce possible ? oui car l'ego n'existe que comme une illusion »

7) **en éteignant sa propre souffrance, chacun devient incapable d'intention de faire souffrir l'autre.** Bien plus selon le bouddhisme, l'altruisme/compassion apporte bonheur et non-souffrance à celui qui le pratique, l'altruisme serait une voie du bonheur.

M.Ricard n'apporte pas beaucoup d'éléments pour étayer cette affirmation fondamentale selon laquelle faire le bonheur des autres fait son propre bonheur. Une hypothèse qu'il évoque est que, dans les espèces qui vivent en groupe sociaux, la sélection darwinienne favorise les individus les plus altruistes davantage aptes à se reproduire en groupe solidaire que les individus égoïstes et isolés donc affaiblis : la sélection darwinienne favoriserait l'altruisme.

M.Ricard s'étend peu sur une autre approche possible de l'altruisme : la conscience universelle.

p.69 – « En Orient, où prévaut une vision plus holistique du monde et où l'on accorde une plus grande importance aux relations entre tous les êtres et à la croyance en un continuum de conscience qui reprend naissance, la mort n'est pas un anéantissement, mais un passage ».

Dans l'héritage hindouiste du bouddhisme, il y a l'idée de réincarnation et de karma (les conséquences de ses actes sur ses autres 'vies', conséquences positives ou négatives). Pour la pensée occidentale, l'idée de réincarnation et sa conséquence – le karma - peut être interprétée comme un pas vers la conscience universelle et pour un résultat assez semblable :

a) suis-je un être identique au fil du temps ? Non car je change à chaque instant, d'année en année, d'heure en heure, de seconde en seconde

p.94 – « à chaque instant le corps subit d'incessantes transformations [] pourtant, obstinément, on attribue au moi des qualités de permanence, de singularité et d'autonomie »

b) alors pourquoi ai-je l'illusion d'une conscience individuelle, cette croyance d'être identique au fil du temps ? parce que j'ai *des points communs* avec l'être d'il y a une seconde, une heure, une année (la mémoire par exemple)

c) mais puisque j'ai des points communs avec tous les autres êtres humains, voire avec certains animaux, notamment la conscience de la souffrance, pourquoi ne pas me considérer *être* les autres autant que je me suis persuadé d'être le même qu'il y a un an ou une heure ? C'est tout simplement *un choix de conscience* : je peux me cantonner à un choix de conscience individualiste ou *je peux décider d'accéder à la conscience universelle*, d'être toute autre forme partageant la sensation de souffrance. Le niveau de conscience est un choix que l'on peut décider de faire ou pas.

p.187 – « les gens sont beaucoup plus enclins à venir en aide à un proche ou à quelqu'un avec qui ils ont quelque chose en commun plutôt qu'à un inconnu [] l'approche du bouddhisme consiste à étendre graduellement **ce sentiment d'appartenance** à l'ensemble des êtres [] **c'est la notion de 'responsabilité universelle'** »

p.324 – « notre conscience a vécu et vivra d'innombrables états d'existence ». [En ce sens] « le suicide ne résout rien, car il ne fait que déplacer le problème vers une nouvelle vie : ne plus vouloir exister est un leurre »

**Un individu qui accède à la conscience universelle devient altruiste puisqu'il souhaite le bonheur et la non-souffrance de l'autre, qui n'est 'autre' que lui-même.**

p.121 – « l'amour altruiste reflète l'interdépendance intime entre les êtres, notre bonheur et celui

d'autrui »

p.72 – « selon la perspective bouddhiste, nous sommes le résultat d'un très grand nombre d'actes libres dont nous sommes responsables »

Une telle logique de l'altruisme est une aussi une conséquence de la croyance en la réincarnation : à noter que le prix Nobel occidental John RAWLS dans sa *Theory of justice* en 1971 en arrive à la conclusion que l'élaboration d'une société 'juste' implique que les législateurs passent par un 'voile d'ignorance' avant d'aller voter les lois, voile d'ignorance qui les empêchent de savoir qui ils seront demain après avoir voté les lois - homme ou femme, enfant ou adulte, riche ou pauvre, noir ou blanc, humain ou animal, etc -, et les rend donc plus justes.

**La croyance en la réincarnation ou l'adoption de la conscience universelle constituent un tel voile d'ignorance propice à la justice.**

8) Un aspect très innovant du bouddhisme par rapport aux grandes théories de révolution sociale, est de commencer par l'extinction de la souffrance **en soi-même pour que se mette en marche une vague de propagation de non-souffrance et d'altruisme de proche en proche, pacifiquement.**

p.44 – « celui qui est en paix avec lui-même contribuera spontanément à la paix dans sa famille, son voisinage, son village et, si les circonstances s'y prêtent, dans son pays et dans le monde entier »

\*

Présentation de l'épicurisme : similitudes et différences avec le bouddhisme

*Encyclopédie des religions, tome I*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

La philosophie grecque et le religieux

Jean-Joël DUHOT

p.168

Épicure (341-270)

Épicure a scandalisé les Anciens en disant que **le plaisir était le critère du bien**. Alors que les grandes écoles philosophiques situaient le bien dans la vertu ou dans une vérité transcendante, incitant l'homme à maîtriser son corps et à s'élever par la connaissance, une telle affirmation était odieuse.

**Le plaisir est d'abord pour lui l'absence de souffrance et de trouble.** Il faut fuir tout ce qui est cause de douleur physique ou morale [comme] l'excès de plaisir, la recherche des biens matériels, l'ambition sociale.

**Épicure veut libérer l'homme de la souffrance.** La douleur morale est plus dure que celle du corps, parce que nous anticipons sur des maux à venir et que la crainte de la souffrance physique cause une plus grande souffrance psychique. Quant à la mort, elle n'est rien, **elle met simplement fin à toute douleur.**

CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, Paris, Éditions de Fallois, 1999

« **La fin de la vie est le plaisir... c'est pour le corps, de ne pas souffrir, et pour l'âme, de ne pas être troublée** ». « De tous les biens que nous procure la sagesse, l'amitié est le plus précieux » et devait se transmettre d'un individu à l'autre, presque **par contagion**. Il en fait la fin dernière de la vie car l'amitié finit par s'identifier au plaisir.

Dans l'éthique épicurienne, on tend toujours à éprouver des sensations et des émotions moyennes.

Pourquoi craindre la mort ? « ... quand nous sommes là, la mort n'y est pas, quand la mort est là, nous n'y sommes pas ». L'âme, étant matérielle, est mortelle et se dissout avec le corps.

L'épicurisme connut une grande diffusion dans le monde grec et latin : durant cinq siècles, il essaima un peu partout, en Grèce, en Asie Mineure, Égypte, Italie.

Commentaire :

L'épicurisme est postérieur au bouddhisme d'environ un siècle.

Son objectif de non-souffrance est le même que l'objectif du bouddhisme, aussi révolutionnaire dans l'histoire de la pensée humaine.

Son idée de propagation du bonheur par contagion est bouddhiste.

Mais les méthodes qu'il propose restent moins ambitieuses que celles du bouddhisme car il ne remonte pas à la genèse des souffrances : les pensées de souffrances ou sensations de douleurs dans l'esprit lui-même. Différence essentielle avec le bouddhisme, l'épicurisme ne recherche pas le bonheur en plongeant 'à l'intérieur' de l'esprit mais reste à la périphérie : éprouver des sensations moyennes, modérées, adapter le rapport effort/plaisir.

Pour Épicure, l'existence du corps est prouvée par les sens (dualité), alors que pour le bouddhisme les pensées témoignent simplement que ces pensées existent et non pas que le corps existe (non dualité : tout est interdépendant, d'où un élargissement des méthodes d'extinction de la souffrance).

Pour Épicure, l'âme étant matérielle, est mortelle puisqu'elle se dissout avec le corps : pour le bouddhisme, deux interprétations sont possibles, soit transmigration, soit conscience universelle.

En conclusion, l'épicurisme est le courant philosophique ancien le plus proche du bouddhisme.

Croisement de différentes sources sur le bouddhisme.

*Encyclopédie des religions*, dir. LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000  
DALAI-LAMA, *Transformer son esprit, Sur le chemin de la sérénité*, 2000  
BORGES, Jorge Luis, JURADO, Alicia, *Qu'est-ce que le bouddhisme ?*, 1976  
KOLM, Serge-Christophe, *Le bonheur-liberté, bouddhisme profond et liberté*, 1982  
ARVON, Henri, *Le bouddhisme, Que sais-je ?*, 1951  
GOETGHEBEUR, Frans, *Les mille visages du bouddhisme. Histoire, actualité et pratiques*, 2008  
DOTÉZAC, Arnaud, *Les Droits de l'Homme et l'approche de la tradition bouddhique*, 2003  
RICARD, Matthieu, REVEL, Jean-François, *Le moine et le philosophe*, 1997  
GUILLON, Emmanuel, *Les philosophies bouddhistes*, 1995  
HAYWARD, J.W., VARELA, F.J., *Entretiens avec le Dalai-Lama sur les sciences de l'esprit*, 1992  
RUSS, Jacqueline (Dir.), *Histoire de la philosophie, 1. Les pensées fondatrices*, 1993

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

#### Le buddha et la naissance du bouddhisme

Denis GIRA

p.965-978

L'arrière plan indien : samsara, karma, quête de la délivrance.

Pour un nombre grandissant de spirituels de cet époque, la quête de la vérité se vivait à la lumière de deux idées fortes. La première, c'est que **tout être vivant était prisonnier d'un cycle sans commencement ni fin de morts et de renaissances** – le samsara. A l'intérieur de ce cycle, chaque être passait d'existence en existence, jouissant tantôt des délices des divinités les plus élevées, tantôt soumis aux tourments d'enfers terrifiants ; errant parfois dans le monde des animaux **ou souffrant de la faim et du désarroi qui caractérisent le monde des esprits affamés**.

Ce qui enfermait les êtres dans cette prison, c'était la 'loi karmique' [karma = acte avec ses conséquences]. Cette loi posait que tout acte positif porte un fruit positif dans une vie ultérieure, tandis que tout acte négatif ne peut que porter un fruit négatif qui prendra la forme d'une renaissance malheureuse. Il n'y a aucune échappatoire à cette loi, pas de juge pour l'appliquer, ni de dieu pour pardonner. L'homme est seul responsable de sa destinée.

#### **Nouvelle existence, source d'autres souffrances.**

**Pour échapper à ce cycle**, certains ont alors choisi la voie d'un ascétisme extrême. Selon cette logique, si toute existence dépend des actes posés **la manière la plus efficace de sortir du samsara était d'éviter tout acte capable de créer un fruit karmique**.

Le buddha, qui acceptait les notions du samsara et du karma, partageait pleinement la préoccupation de ceux qui cherchaient la délivrance totale. Siddhārtha [buddha avant l'éveil] dit à son père : « Si vous ne me donnez pas ces trois dons (jeunesse, santé, vie illimitée), écoutez alors quel est un autre don (que je désire) : **qu'au sortir de ce cette vie, je ne renaisse plus jamais.** » [Lalitavistara-sūtra, ch.15]

Il découvrit le moyen de supprimer la souffrance des êtres prisonniers du samsara [] **avoir détruit en lui une fois pour toutes les désirs qui poussent à l'acte et à la renaissance** dans ce monde. Mais ce nouveau buddha, après son expérience d'Éveil, se trouvait devant un dilemme. Fallait-il ou non essayer de présenter cette vérité si profonde et difficile d'accès à des hommes qui ne pourraient sans doute pas la saisir ? Encouragé par le dieu Brahma, il décida finalement, par compassion, de se

lancer dans une carrière de prédication qui allait durer environ quarante-cinq ans.

**Il y a des expériences humaines dont il serait difficile de nier la réalité douloureuse, tout dans ce monde est souffrance, la vie même est souffrance.**

Doctrine du non-soi : en l'homme il n'existe rien qui corresponde réellement à l'idée d'un soi permanent. **Ce qu'on appelle le soi n'est qu'une combinaison qui se modifie d'instant en instant.** L'illusion qu'existe ce soi substantiel donne naissance à l'avidité, à la haine et à l'attachement aux choses, aux idées, aux personnes et à soi-même.

C'est dans la « soif » que s'originent toutes les souffrances.

L'homme peut être libéré de toute souffrance, accédant ainsi au nirvana (littéralement « extinction »). Ce qu'il faut éteindre, ce sont les désirs qui renforcent l'illusion qu'au fond de l'homme existe un soi permanent. Et même si l'homme retombe dans une autre existence après la mort, il s'agira d'une existence dans laquelle il deviendra de plus en plus disposé à entendre la vérité fondamentale **et à atteindre le point où tout désir sera éteint, où tout karma négatif sera épuisé, où toute raison de retomber dans l'existence aura disparu. C'est le nirvana.**

Le buddha n'a pas laissé de description du nirvana. Il en fait la réalité qui permet à l'homme d'échapper définitivement au monde du samsara : « **Il existe un non-né**, un non-advenu, un non-fait, un non-composé [] parce qu'il existe ce non-né, non-advenu, non-fait, non-composé, il s'avère qu'**il y a une évaison de la naissance**, du devenir, du faire, de la composition » [*Udāna*, 80 (du canon ancien)]

Faire du mal aux autres lui serait nuisible aussi de par le jeu de la loi karmique. En même temps, il doit les aider [à se libérer].

**Il doit avoir horreur des actions qui pourraient être nuisibles à autrui** (le meurtre, ou plutôt la destruction de la vie sous toutes ses formes...).

Commentaire : il y a là un amalgame abusif (et qui passe presque inaperçu) qui doit être dénoncé car du point de vue de la souffrance, il y a une grande différence entre *ne pas être nuisible à autrui* et *ne pas détruire la vie*. L'assistance au suicide ou les soins palliatifs en vue d'éviter la souffrance, dans le cadre du droit à la mort choisie, est un enjeu social suffisamment crucial pour qu'il faille rejeter vigoureusement cet amalgame.

Deux premiers versets du *Dhammapada* : « En toutes choses, l'élément primordial est le mental ; le mental est prédominant ; tout provient du mental [] la souffrance [] le bonheur ». La compréhension juste remplace tout simplement l'ignorance, qui est la source de tout malheur.

Le bouddhisme *theravāda* à Ceylan et dans les pays du sud-est asiatique Pierre MASSEIN  
p.1027-1030

Paradoxalement, l'École du sud, qui est la plus proche du bouddhisme ancien, reste pratiquement ignorée du plus grand nombre.

Le monde phénoménal – qui est identiquement le monde de la souffrance – auquel l'homme est enchaîné par la transmigration, existe bien : s'il veut échapper à la souffrance, tout le problème pour lui est donc d'en sortir !

Être sauvé signifie être libéré totalement et définitivement du monde phénoménal ; pour ne plus mourir, **il faut ne plus renaître**. D'où une spiritualité du non-attachement.

Dimension religieuse, divinités, religion populaire.

Ce ne sont pas seulement les dieux qui sont l'objet d'un culte, **mais aussi les esprits**. Dans tous les pays où le bouddhisme *theravāda* s'est implanté, il s'est accommodé de ce culte des esprits qui remonte à la nuit des temps, et il l'a assimilé jusqu'à un certain point : dans ces pays, bouddhisme et

animisme ne sont pas antagonistes.

### Le tantrisme

André PADOUX

p.957-960

Depuis les premiers siècles de notre ère.

Tout ce qui relève du *kāma*, du désir au sens large d'expériences du monde, peut servir à atteindre la délivrance, le *mokṣa*. [] Efficacité reconnue aux joies des sens pour s'ouvrir au divin ; d'où l'usage rituel d'alcool ou parfois de la pulsion sexuelle.

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

### La doctrine non théiste du Bouddha

Frédéric LENOIR

p.1474

Plus encore qu'une philosophie ou une religion, le bouddhisme est ainsi considéré par ses meilleurs connaisseurs comme une « doctrine-médecine » à visée thérapeutique. Les questions fondamentales posées par le Bouddha sont celles du médecin : quelle est la maladie ? Quelle est sa cause ? Quelle est sa cessation ? Qu'est-ce qui conduit à sa cessation ?

Si l'on suit ainsi les enseignements du Buddha tels que nous les rapporte la tradition des Anciens, nous sommes assurément en présence d'une doctrine non théiste. La doctrine bouddhique de l'*anatta*, de « l'absence de soi », constitue aussi une rupture fondamentale avec l'univers religieux dans lequel elle s'est développée. Les individus comme les choses sont dépourvus de nature propre, de substance. Il s'agit alors de dissiper l'illusion d'un moi individuel, d'un principe personnel causé par l'ignorance. Le bouddhisme n'est pas une doctrine « athée » mais « non théiste », « agnostique », dirait-on aujourd'hui, qui considère les questions ultimes touchant à l'absolu, au divin, comme invérifiables par l'expérience humaine, et donc comme non pertinentes dans sa perspective pratique de libération.

### La structure de l'être humain - Introduction

p.1688-1689

Le bouddhisme primitif nie l'unité de la personne et son individualité en rejetant la conception brahmanique d'un principe permanent, individuel, transmigrant d'une existence à l'autre.

Convaincu de l'impermanence de toutes choses, le Buddha prône une théorie du non-soi : ce que nous appelons la personne n'est qu'un assemblage de cinq agrégats (*khandas*) corporels et psychiques. Derrière une apparente individualité, l'être humain est un composé transitoire en perpétuel mouvement.

À l'inverse, plusieurs écoles philosophiques grecques, la tradition judéo-chrétienne et l'islam insistent sur l'unité substantielle du corps et de l'âme et relèvent le caractère unique de chaque individu.

Commentaire : contrairement à ce qui est souvent dit, l'un n'empêche pas l'autre, on peut à la fois penser l'impermanence de la personne, mais admettre que *le continuum* de cette personne changeante au fil du temps *est unique*. Ce qui est vrai par contre, ce que cette personne n'est pas *identique* à elle-même au fil de ses évolutions.

Par contre, oublier que nous sommes un continuum changeant, et croire à notre *identité* de la naissance à la mort (carte d'identité, nom de famille, numéro inchangé de sécurité sociale), risque de nous opposer affectivement aux autres parce que nous en oublions que notre continuum nous en rapproche plus que l'identité nous en sépare. L'un construit des ponts, l'autre dresse des murs.



Le Bouddha lui-même, n'a rien écrit. Le Canon a été rédigé par les conciles qui ont suivi sa mort, surtout à partir du I<sup>er</sup> siècle de notre ère.

Il existait une croyance de base identique dans les deux pensées [bouddhisme et brahmanisme] : toutes deux admettaient la réincarnation d'existence en existence. Mais une question majeure s'était déjà posée : qui se réincarnait, qui transmigrerait ainsi ?

La réponse brahmanique à cette question, telle qu'elle apparaît dans les textes, surtout dans les *Upanisad* connues du Buddha, était la certitude de l'existence de l'*atman*, « essence subtile » sans laquelle aucune vie n'aurait de forme. Le Buddha rejette cet enseignement et inaugure une toute autre approche de l'être : il passe de la théorie de la non-dualité à celle, en un sens révolutionnaire, du non-soi, *anatta*. La « doctrine anatta » repose sur la notion d'impermanence. Pour le Buddha tout est impermanent. Une âme permanente, immuable, personnalisée, ne saurait être qu'illusion.

Quelle est donc la structure de cet être qui n'existe pas ? Celui qui par pure convention est appelé la « personne », n'est que l'assemblage des « cinq agrégats d'attachement », les *khanda* :

- . la matière
  - . les sensations
  - . les perceptions ou représentations
  - . les formations mentales
  - . la conscience
- apparente individualité.

Reflet du développement de nombreuses sectes bouddhistes dès les premiers siècles de notre ère, les Écritures elles-mêmes ne sont pas exemptes de contradictions, loin de là.

Le Buddha affirmait que la négation de la personne ne contredisait pas la loi des renaissances conditionnées par les actes. « Peu importe que ce ne soit pas la même personne qui, ayant agi dans une existence, subisse dans une autre la conséquence de ses actes, car il n'y a pas de justice distributive exigeant que le coupable paye ».

Quant à l'exégèse occidentale du bouddhisme, elle est fortement marquée par le souci de la « personne », à travers l'étrange double sens de ce mot ; « quelqu'un » et « pas quelqu'un ». Il semble bien que les théories réincarnationnistes modernes conçoivent un « moi » permanent tendant à s'accomplir au long de ses existences successives. Cette croyance sécurisante n'a pas de fondement dans l'enseignement du Buddha.

La douleur universelle est liée à l'ignorance et à l'attachement. « Longue **la torture des renaissances** pour celui qui ne voit pas la lumière de la vérité » [*Dhammapada*, st. 60]. Pour le Buddha, l'existence naît du jeu de la volonté, du désir d'exister. L'origine de la douleur a ses racines dans la soif de vivre, qui découle de l'ignorance, la fausse idée du moi. La « vraie nature des choses » est processus de causes et d'effets. « Du désir sort l'attachement ; de l'attachement vient le devenir ; du devenir vient la naissance ; **de la naissance viennent [] souffrance et plainte, douleur, chagrin, tourment** ». [*Samyutta Nikāya*, II, 17]

**À la suite sont anéantis** les six domaines des sens : le contact, les sensations, le désir, l'attachement, le devenir, **la naissance et avec elle la souffrance**. « Telle est la suppression de tout l'empire de la douleur ».

## Le salut, la délivrance, le bonheur - Introduction

p.1767-1769

Pour les Grecs comme pour les bouddhistes, l'homme est seul responsable de son salut. Les philosophes grecs ont montré que le bonheur était le but ultime de cette vie, recherché par tous les hommes.

Les religions néolithiques et, d'une manière générale, les premières phases des grands systèmes classiques, du Bassin méditerranéen à la Chine, jusqu'au début du I<sup>er</sup> millénaire av. J.C., ne connaissent pas la dévalorisation du monde. L'homme se réalise en vivant en harmonie avec le cosmos. Puis on voit naître (dans une contemporanéité troublante) pendant le I<sup>er</sup> millénaire, des courants qui prônent le retrait du monde.

Le bouddhisme a connu une évolution similaire au christianisme : privilégiant d'abord la voie du renoncement absolu et du retrait du monde, il a insisté de plus en plus sur la possibilité d'atteindre l'Éveil dans n'importe quel lieu et genre de vie. Il a tout d'abord prôné un salut strictement individuel : le sage, l'*arhant*, parvenu au stade ultime de la délivrance, quitterait à jamais le cycle des renaissances et le monde terrestre. **Mais sous l'impulsion du Grand Véhicule, le bouddhisme a progressivement évolué vers la notion d'un salut à la fois individuel et collectif.** L'idéal n'est plus l'*arhant* qui parvient seul au nirvana, mais du *bodhisattva* qui, parvenu au stade ultime de l'Éveil, décide de revenir sur terre pour **aider tous les autres vivants à se libérer du cycle infernal des renaissances.** On retrouve également dans le christianisme cet idéal de compassion et de fraternité humaine qui a donné naissance à la doctrine de la « communion des saints » selon laquelle toute l'humanité est solidaire dans son salut.

## Chemins indiens de la délivrance

André PADOUX

p.1770-1773

L'expérience des joies terrestres est non seulement approuvée pour elle-même, mais est souvent considérée comme pouvant mener au salut.

Le renonçant est l'être le plus respectable. Il est sur la voie directe de la délivrance. Il accroît et accumule (par le contrôle des souffles, mais surtout par la continence) des forces vitales et spirituelles qui peuvent être dangereuses. Il est même capable de menacer les dieux : dans des récits mythiques, les dieux se défendent en faisant perdre à l'ascète son pouvoir (*vyria*, mot qui en sanskrit désigne **la force et le sperme !**) avec sa chasteté.

**Le bouddhisme ancien prescrit aussi la continence totale aux moines, qui ne devaient rien craindre autant que la présence d'une femme.** La femme en Inde n'a pas cessé de d'incarner la puissance, la fécondité créatrice, mais aussi l'impureté, la tentation destructrice de l'élan spirituel.

Commentaire : à cette époque, la seule contraception vraiment efficace était l'abstinence sexuelle, seul moyen certain de ne pas renaître. C'est peut-être la raison qui explique la prohibition de l'acte sexuel dans les règles monastiques bouddhistes et la résistance à y admettre des femmes.

## Le nirvāṇa – bouddhisme

Solange THIERRY

p.1776-1781

Littéralement ce terme signifie « extinction ». Dans le contexte de la réincarnation, engrenage des renaissances qui s'arrête. « **Je n'entrerai plus dans le sein d'une femme** » [*Sutta Nipāta*]. Il n'y a plus ni mort ni renaissance. **Avoir épuisé l'énergie créatrice** des actes d'une existence à l'autre.

Buddha : « Dans le Délivré s'éveille la connaissance de sa Délivrance. **La renaissance est anéantie** ». Il n'y a plus de retour en ce monde : voilà ce qu'il connaît. » [*Samyutta Nikāya*, II, 86]

Épuisement complet de tout ce qui conduit à une nouvelle existence : « il appartient à l'autre monde où les existences ont complètement cessé » [*Itivuttaka*, II, 7]. **Non production d'un avenir** par la

disparition de tout karma, c'est-à-dire de tout acte producteur d'effet.

Le Buddha prêchait l'évasion totale de « la maison du monde » où nous sommes prisonniers, **il effaçait la création comme source de souffrance** : « J'errais sur le chemin de nombreuses renaissances, cherchant en vain le créateur de l'existence... Maintenant, je t'ai découvert, bâtisseur de la maison : tu ne dois plus la rebâtir ! » [*Dhammapada*, st. 153].

#### Les voies, la loi, l'éthique - introduction

p.1809-1810

Les moines bouddhistes s'engagent à respecter une centaine de vœux, dont ne pas avoir de relations sexuelles.

L'amour, au sens d'accueil de l'autre et de don de soi, est véritablement l'unique voie proposée par le Christ : « Je vous donne un commandement nouveau : aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés » (*Jean* 14)

#### La « voie du milieu » selon le bouddhisme

Solange THIERRY

p.1817-1820

Nos traductions sont fades et risquent de rationaliser étroitement des données de profonde richesse intérieure.

L'« action juste » se réfère aux interdictions de tuer, de voler, de commettre l'adultère... De même, les « moyens d'existence justes » excluent de faire le moindre tort à autrui. Ne pas se livrer aux relations sexuelles illicites.

La prescription de la non-violence s'est élargie à la notion de compassion ou plus exactement de **bienveillance universelle**.

La compassion : l'ultime forme de compassion d'un buddha ou d'un grand bodhisattva dépend de la réalisation de la vacuité. **Il n'y existe plus de référence à moi ou à l'autre**. Cette compassion œuvre naturellement, spontanément.

#### Éveil et états de méditation dans le bouddhisme

Robert HEINEMANN

p.2325

L'idéal de l'adepte n'est plus, comme dans le Hinayana, le nirvana, « Extinction » complète et définitive de l'être, considérée par les mahayanistes comme égoïste, mais c'est désormais l'idéal du bodhisattva, « l'être (destiné à l') Éveil » qui, souhaitant « délivrer les autres avant de se délivrer soi-même », est prêt à rester dans ce monde de souffrances. Ce qui implique d'autres techniques méditatives.

#### Les religions : facteurs de paix, facteurs de guerre ?

Pierre CRÉPON

p.1852-1853

La spécificité des religions monothéistes est toutefois à l'origine de développements belliqueux particuliers. Ainsi en est-il de l'affirmation du Dieu unique, qui a conduit dans les faits à l'intolérance, et de la volonté de conversion (au centre du christianisme et de l'islam mais non du judaïsme), deux attitudes absentes des religions des sociétés traditionnelles.

Le bouddhisme se distingue des autres religions à vocation universelle (christianisme, islam) à la fois par une **expansion pacifiste** et par le fait qu'il ait coexisté avec d'autres religions dans les pays où il s'est implanté. **La morale, la compassion et la tolérance qu'il véhicule ont été beaucoup plus respectées au cours de son histoire que le pacifisme évangélique par les chrétiens**.

Toutefois, les rapports entre moines d'écoles différentes ont pu dégénérer, pour des raisons économiques ou idéologiques, en luttes intestines parfois violentes (au Tibet, en Corée, au Japon).

DALAI-LAMA, *Transformer son esprit, Sur le chemin de la sérénité*, Plon, 2000

P.71

Le « bien », au sens bouddhiste, signifie aider les autres à atteindre la libération totale de la souffrance, et l'expression les « autres êtres sensibles » se réfère au nombre infini d'êtres dans l'univers. La compassion signifie le désir que les autres êtres soient délivrés de la souffrance.

P.74

Puisque la compassion est le désir que les autres soient libérés de la souffrance, elle exige de se sentir connecté à d'autres êtres. Nous savons d'expérience que **plus nous nous sentons proches d'une personne ou d'un animal, plus notre capacité d'éprouver de l'empathie envers cet être augmentera**. Il s'ensuit qu'**un élément important de la pratique spirituelle pour développer la compassion est la capacité de se sentir en empathie et connecté, d'éprouver la proximité avec les autres**... Plus vous vous rapprocherez d'un autre être, plus vous sentirez que la vue de sa souffrance est insoutenable.

Il existe deux méthodes pour cultiver ce sentiment de proximité ou d'intimité. L'une s'intitule « **L'échange et l'égalisation du moi avec les autres** ».

Commentaire : c'est faire ce que j'appelle le choix de *conscience universelle*, par identification de soi avec autrui compte tenu du continuum qui existe entre cet être et nous.

L'autre technique se nomme la « méthode de la cause et de l'effet en sept points ». Elle met en valeur un comportement qui permet d'entrer en relation avec un autre être sensible comme s'il s'agissait de quelqu'un de très cher. L'exemple classique est que nous devrions considérer tous les autres êtres comme notre mère.

P.80

Cette pratique est, par tradition, considérée comme très importante parce que les mères jouent un rôle prédominant en nourrissant et en élevant leurs enfants.

P.85

L'échange et l'égalisation du moi avec les autres. L'autre méthode de transformation de l'esprit consiste à échanger son moi et à le mettre au niveau des autres.

P.95

De même, si nous examinons la littérature classique du *bohicitta*, dans **le Continuum** sublime, Maitreya affirme que les êtres sensibles sont égaux parce qu'ils possèdent la nature du Bouddha.

P.111

Le concept du non-moi, c'est-à-dire le rejet de l'existence du moi, est commun à toutes les écoles bouddhiques [] notre confusion et notre souffrance semblent émerger d'une perception erronée du moi, en particulier d'une croyance à l'existence d'un moi éternel, indépendant, au centre de notre être. C'est pourquoi un élément indispensable de la voie qui conduit à surmonter ces maux est de prendre conscience de la non-existence d'un tel moi [] le sujet est dépourvu de toute existence indépendante.

BORGES, Jorge Luis, JURADO, Alicia, *Qu'est-ce que le bouddhisme ?*, Gallimard, 1979, pour la traduction française (Buenos Aires, 1976)

p. 59

Un contemporain du Bouddha, Héraclite d'Ephèse, a dit : « Personne ne se baigne deux fois dans le même fleuve », sentence que Plutarque a commenté ainsi : « L'homme d'hier est mort dans l'homme d'aujourd'hui, celui d'aujourd'hui meurt dans celui de demain ».

p. 60

Dans le bouddhisme, chaque homme est une illusion, résultant de la projection vertigineuse de toute une série d'hommes momentanés et seuls. L'apparence de continuité qu'une succession d'images produit sur l'écran cinématographique peut nous aider à comprendre cette idée quelque peu déconcertante. Dans la philosophie moderne, citons les noms de Hume, pour qui l'individu est un amas de perceptions qui se succèdent à une vitesse incroyable, et de Bertrand Russell, pour qui tout se résume en des actes impersonnels, sans sujet ni objet.

p. 70

Les premiers investigateurs européens accentuèrent le caractère négatif du Nirvana ; le P.Dahlmann l'appela « abîme d'athéisme et de nihilisme ». Schopenhauer, qui a tant influé sur les interprétations occidentales de la doctrine du Bouddha, considère Nirvana comme euphémisme pour le mot néant.

KOLM, Serge-Christophe, *Le bonheur-liberté, bouddhisme profond et liberté*, Paris, PUF, 1982

## Introduction

Le bouddhisme profond est encore inconnu dans le monde moderne, en langues européennes.

[ ] le psychanalyste Carl Jung, le penseur occidental le moins ignorant en bouddhisme jusqu'à présent. [ ] il n'a connu qu'extrêmement peu du bouddhisme.

Les textes bouddhistes ne peuvent pas être compris seuls, sans les commentaires dont ils ne constituent que le socle et qui sont oraux. Ils ont même souvent été conçus exprès pour ne pas pouvoir être compris sans lui. [Ils sont un] aide-mémoire, destinés à assister cet enseignement oral. On ne peut donc éviter de recourir directement aux individus qui connaissent ces idées et ces sens.

## Chapitre 1 Pourquoi le bouddhisme ?

**Quelques siècles après le Bouddha**, quand des bouddhistes pensèrent que le monde avait changé au point que les anciennes méthodes de « salut » étaient devenues insuffisantes. Ils créèrent alors le *mahayana* – le « **grand véhicule** » - [ ] **grand accent mis sur l'altruisme** et des aspects idéalistes et théistes.

Sans doute, maintenant, la « révolution industrielle » a-t-elle assez changé le monde pour justifier la création d'un bouddhisme nouveau occidental, en tout cas moderne.

Le bouddhisme a de plus, selon toutes probabilités, été la source [pour le monde moderne] de ses concepts constitutifs par des influences très anciennes cependant.

## Chapitre 2 Constitution du bouddhisme moderne

« Le bouddhisme, c'est diminuer la souffrance » (*doukkha*)

Liberté. Se libérer d'impulsions, contraintes intérieures, sentiments, et d'illusions, préjugés, ignorances, incompréhension.

Un apport important du bouddhisme est la maîtrise de la formation des désirs et des besoins ressentis. Le désir doit être supprimé et non refoulé.

### Chapitre 3 Aspects du bouddhisme moderne

Le bouddhisme est la suppression de la peine de vie. Non en supprimant la vie mais en effaçant la peine.

Si tous les bouddhistes sont d'accord pour éteindre (sens étymologique de *nirvana*) **les désirs que l'on ne peut satisfaire, ils ont des positions les plus variées quant aux autres**. Ils s'accordent pour prôner l'ajustement entre désirs et consommations. Pour d'importantes écoles tantriques, par contre, on doit satisfaire « ses moindres désirs », si on le peut.

Le bouddhisme recommande de façon très explicite et insistante la « compassion » envers les autres.

À l'époque du Christ, il y avait des bouddhistes à Alexandrie en Égypte, et en Syrie, ainsi qu'en Asie Mineure, et depuis trois siècles : la Palestine n'est pas loin. Les premiers chrétiens connaissaient en outre tellement bien le Bouddha que l'Église syriaque le canonisa sous le nom de saint Josaphat. Le christianisme doit certainement au bouddhisme d'une part son caractère essentiel de religion à vocation universelle, d'autre part le monachisme. [] la prière chrétienne, mains jointes.

### Chapitre 4 L'homme

Le bouddhisme est d'abord la connaissance de l'homme avant toute autre chose, un savoir psychologique.

Cette science bouddhique est pratiquement ignorée par la connaissance occidentale et moderne.

Théorie de la façon dont les états psychiques se succèdent. Naissance des désirs. Évolution des émotions. De l'inconscient et des transferts entre le conscient et lui (trouvé donc bien avant Freud, et même Schopenhauer et Spinoza, et beaucoup plus détaillée que ce qu'ils en disent).

Il y a des bouddhistes *incognito* occidentaux dans stoïcisme, psychanalyse, existentialisme, phénoménologie. Spinoza, Locke, Hume, Hegel, Schopenhauer (seul connaisseur officiel de bouddhisme), Marx, Nietzsche, Husserl, Freud, Jung, Russell, Wittgenstein, Sartre...

Le meilleur *ariya* qui s'ignore est David Hume, notamment pour sa théorie non-cartésienne de la non-existence du *soi*, mais aussi pour d'autres développements comme sa classification des émotions. Sartre est un ultra-bouddhiste dans ses théories du soi, de la conscience et de la liberté. L'influence bouddhique entre certainement en Occident dans et par l'Antiquité. Elle y apporte deux pensées déterminantes : la connaissance de soi et la philosophie à son origine, et, deux siècles plus tard, la formation de soi et l'idée d'individu et d'homme universel.

Note p.139 : **Les origines chrétiennes de l'individualisme moderne** font l'objet de la très intéressante étude de Louis Dumont, *A modified view of our origins : the christian beginnings of modern individualism* (miméographié, EHESS)

### Chapitre 7

Cependant le bouddhisme se sépare de la plupart de ces positions par le fait que sa négation n'est pas seulement celle de l'objet par le sujet désirant ou travaillant, mais d'abord celle de ce dernier lui-même : « **existe la souffrance et non celui qui souffre** ».

### Chapitre 14 Le bouddhisme existant en occident

Les pensées bouddhique et occidentale se heurtent de plein fouet. L'opposition est radicale. Mais, d'un autre côté, ces deux pensées universelles ont le rare privilège de savoir penser l'universel. Celui de l'homme d'une part, avec la liberté individuelle. Et celui de la causalité de l'autre, avec le déterminisme.

D'où viennent ces identités ? D'influences ? Comme nous le verrons, l'influence est le plus probable. On sait que des peuples et terres grecs et indiens furent soumis à la même autorité politique centralisée durant quatre siècles et demi, commençant à la naissance du Bouddha et de la philosophie occidentale, vers 550 avant J.-C., au sein des empires perses et séleucide, avant que l'empire romain fasse basculer l'Asie méditerranéenne philosophante d'un lien avec l'Inde à un lien avec la Gaule.

**Le problème historique des influences entre l'indo-bouddhisme et la pensée antique est donc fortement posé.** Aucune évidence directe n'existant, la connaissance actuelle répond par la négative. [Après examen] nous en concluons que les probabilités d'influence de la pensée indienne et bouddhique sur la pensée grecque (et donc antique) dépassent celles de présomptions : d'une part à la naissance de la philosophie grecque, au milieu de la prodigieuse « époque axiale » dont parle Jaspers, où, en Asie, Thalès est talonné par le Bouddha, Pythagore, Héraclite et bien d'autres là et ailleurs, et, d'autre part, deux siècles plus tard, au début de l'ère hellénistique, où stoïcisme, épicurisme, scepticisme et cynisme viennent d'Asie ; c'est-à-dire quand des terres et des peuples grecs et indiens sont réunis dans le même empire par deux conquérants, Darius et Alexandre.

Commentaire : il faut se demander pour quelle raison la philosophie bouddhiste est *oubliée* du programme universitaire français, notamment en philosophie éthique, alors que cette philosophie est une révolution majeure avec entre autres l'affirmation de la valeur de non-souffrance.

Combien de temps encore faudra-t-il pour corriger ce qui ressemble furieusement à un scandale ? Qu'est-ce qui justifie cette exclusion du bouddhisme ?

## Chapitre 15 Psychanalyse, philosophie analytique et bouddhisme

### La conscience de l'inconscient

Freud, souvenons-nous en, dit que l'inconscient est sa seule découverte originale, que l'idée de celui-ci est sa principale contribution à la science et à l'humanité. Or le bouddhisme (et aussi, plus ou moins, des hindouismes) parle de l'inconscient (*vasana* en sanscrit) et l'analyse avec beaucoup de précision et de subtilité.

Mais, surtout, deux textes pré-freudiens sur l'inconscient n'ont pu échapper à Freud. D'une part, E. von Hartmann publie à Vienne, quand Freud a treize ans, son imposante *Philosophie de l'inconscient*. Par ailleurs, *Le monde comme volonté et comme représentation* de Schopenhauer contient des pages claires et précises sur l'inconscient et le refoulement, et on sait que Freud avait lu cet ouvrage. Or, ces deux travaux se réfèrent au bouddhisme. Freud a d'ailleurs reconnu sur le tard cette antériorité de Schopenhauer, en disant qu'il avait omis de lire ces pages, et qu'il « ne doit ces découvertes originales qu'à son inculture ». La conclusion naturelle, probable, généreuse et freudienne, est que son inconscient lui a joué un tour. Il y a sans doute enfoui cette idée, en oubliant cette lecture, et elle en est ressortie par résurgence plus tard. Peut-être Freud avait-il refoulé ainsi le souvenir de sa dette envers Schopenhauer !

La description de l'inconscient par le bouddhisme analytique ne ressemble cependant pas à celle de Freud. La conception bouddhique de l'inconscient est beaucoup plus systématique, rationnelle et générale.

La philosophie de Wittgenstein a bien d'autres points communs avec le bouddhisme avancé. C'est en fait elle qui en a le plus (mettant à part la psychanalyse qui n'est pas vraiment une philosophie). Les analogies entre ces deux pensées sont particulièrement frappantes : l'objectif de dénouer les illusions de la perception et de la conception, l'hypothèse que ces illusions sont d'abord sociales, le but thérapeutique, l'atomisme logique, la même conception quant aux limites du langage.

## Chapitre 17 L'influence Est-Ouest et la Grèce

Les influences reliant pensées occidentales et orientales dont on est totalement sûr se réduisent à quelques inspirations vagues à l'Ouest commençant à Schopenhauer.

Influence surtout à deux moments.

D'une part à la naissance même de la philosophie grecque – et donc occidentale, d'où sortiront toutes les sciences – à l'époque de Pythagore, d'Héraclite et du Bouddha aux alentours de 500 avant notre ère. D'autre part, à la naissance de la philosophie qui domina l'Antiquité gréco-romaine, et dont l'axe est le stoïcisme, soit aux environs de 300 avant notre ère. Par là cette influence se répand dans toute la pensée occidentale ultérieure, et en particulier dans la pensée moderne.

Parmi ce qui arrive

L'une est les idées de causalité universelle et de loi naturelle.

Une autre est la notion d'individu et d'homme universel. C'est-à-dire d'une part la considération de l'individu comme référence des évaluations, des objectifs et des explications, au lieu que ces rôles soient tenus par la société, sa culture, ses traditions, ses institutions, ses mythes et ses dieux, l'individu n'étant alors que son « membre », son rouage, son instrument, son moyen.

Mais de telles influences impliquent l'existence de relations physiques entre la Grèce et l'Inde il y a quelques deux millénaires et demi.

Aux alentours de l'an 500 avant notre ère, à l'époque du Bouddha, on pouvait se rendre d'une ville grecque à une ville indienne aussi vite qu'on le peut de nos jours par voir de terre, disons en une quinzaine de jours, et, fréquemment, des gens faisaient ce voyage.

Au sein de ce même empire [perse] se trouvaient à la fois des villes grecques d'Ionie (Asie mineure, où vivent et d'où viennent tous ces philosophes grecs) et des villes indiennes de la vallée de l'Indus. La période de vie du Bouddha coïncide exactement avec l'occupation de l'Ionie par les Perses, Ionie où naît à ce moment la philosophie et la tragédie grecque, Perses qui sont aussi en Inde.

Commentaire : n'y a-t-il pas quelques incertitudes sur la datation historique de la vie du bouddha ?

Et la deuxième période où l'histoire des idées suggère une influence s'ouvre près de deux siècles plus tard quand les Grecs conquièrent cet empire jusque dans l'Inde, sous Alexandre de Macédoine. La personne est au centre des débats les plus savants, virulents et répandus aux Indes des siècles avant que les Grecs la conçoivent comme distincte de sa société.

**Le choc grec, ou plutôt hellénistique, a pu être à l'origine des mouvements de contestation qui conduisirent à la séparation du *mahayana*.**

L'année de la mort de Thalès et d'Anaximandre, en 546, l'empereur perse Cyrus conquiert à la fois les cités grecques d'Asie mineure et des territoires indiens de l'Indus.

[De Samos] Pythagore croît à une métempsycose nettement indo-bouddhique. Héraclite, l'homme de l'impermanence, de l'existence vue comme un flux et écoulement est d'Ephèse.

Le premier philosophe grec non ionien est Empédocle, mais son Agrigente, en Sicile, avait été fondée par des émigrés ioniens.



Le second [moment d'influence orientale probable] arrive quand les Grecs prennent leur revanche en conquérant l'empire perse, y compris ses parties indiennes, et atteignent même le Gange, c'est-à-dire à partir d'Alexandre (mort en 323), des communautés bouddhistes vivent alors en Syrie et à Alexandrie au moins. Il s'agit des écoles philosophiques des stoïciens, épicuriens, sceptiques, cyniques.

Épicure, maître de ses plaisirs, est encore un Ionien de Samos.

## Chapitre 18 Les périodes axiales

La métempsychose spécifique de l'indo-bouddhisme, et son caractère cyclique, douloureux et remédiable propre au bouddhisme, [se retrouve] avec Pythagore, le pythagoricien Empédocle.

L'atomisme de Héraclite, Leucippe, Parménide et Démocrite, et sa conséquence **la fin du finalisme** et le déterminisme causal [se retrouvent dans le bouddhisme].

Deux de ces philosophes ioniens, contemporains du Bouddha, tiennent un discours dont la proximité avec le bouddhisme frappe particulièrement. Et ce sont justement les deux qui ont eu le plus d'influence sur la pensée grecque et occidentale ultérieure. Il s'agit de Pythagore et d'Héraclite. Mais le phénomène majeur est **Pythagore**, l'auteur du nom de philosophie, le premier homme à s'appeler philosophe. Cet Asiatique voyage loin en Asie, dépasse Babylone, serait allé aux Indes, et en aurait même rapporté quatre sages.

Il pratique la concentration-méditation-synthèse, et tout particulièrement la remémoration-*anamnêsis*.

[II] faut noter qu'à l'époque du Christ il y a encore des communautés bouddhistes en Égypte, au moins à Alexandrie, en Asie mineure, en Syrie, et en Palestine. Et certaines sont là depuis des siècles, ce qui implique que les moines trouvent un recrutement dans la population locale.

**Certaines concordances d'idées, d'attitudes et d'expression ont suggéré que les Esséniens ont pu être un lien entre elles et le christianisme** (deux suggestions lancinantes ont même été l'une que le Christ était un Essénien, **l'autre que les Esséniens étaient une secte bouddhiste**) ; en tout cas, **Jésus est disciple de l'Essénien Jean le Baptiste**, et relever les traits bouddhistes des Esséniens est banal depuis Renan et Hilgenfeld.

Les premiers chrétiens du Proche-Orient connaissaient donc bien le Bouddha. Ils trouvèrent la vie de ce monsieur si édifiante que l'Église de Syrie le canonisa.

## Chapitre 19 Le non-soi

Peu avant notre ère, seulement, *prosôpon* en vient à désigner l'individu humain (après avoir passé par les sens de masque de théâtre, puis rôle, personnage, puis acteur).

Les responsables intellectuels de cette émergence de la personne, avant tout l'œuvre des stoïciens, osent l'instaurer contre la société en le considérant comme plus profond que celle-ci, comme premier à elle.

Mais ils vont beaucoup plus loin que l'individualisme moderne, car leur individu autonome est supposé capable de se faire lui-même pour ce qui importe.

L'individualisme moderne est toutefois différent de celui des stoïciens, jaïns et bouddhistes. La différence est qu'il considère beaucoup plus l'individu comme donné, notamment à lui-même.

Qu'est-ce qui est venu amputer la liberté individuelle ?

Cet individu parachuté, littéralement tombe du ciel. C'est évidemment le fruit de la création, l'œuvre du Créateur. Cette amputation est manifestement un tour du christianisme, qui le tient lui-même de ses origines bibliques.

### Bouddha

« Tout change, rien n'est éternel », rien n'est « permanent »

Nagasema, le plus sage des bouddhistes, répond à Milinda (le roi grec Ménandre) : « Tu n'es ni l'enfant que tu as été, ni le vieillard que tu deviendras. »

Le bouddhisme nomme [l'individu] un « flux », un « courant » (*santana*).

Il n'y a pas plus de même individu *réel* en deux moments qu'on ne peut se baigner deux fois dans la même rivière.

L'Occident dispose d'une excellente exposition de ce phénomène depuis que David Hume a expliqué comment, en cherchant son « soi », il ne trouve que ses « perceptions ».

Le non-soi est une façon de voir et de concevoir les choses, et par là de les sentir. Mais cette optique, cette « vue de l'esprit » a des conséquences très réelles sur qui l'adopte et l'intègre à soi, elle est la voie bouddhique vers l'abolition des souffrances. La relation entre le sentiment de je en soi et le malheur, par l'intermédiaire du désir, est le cœur de la philosophie bouddhique.

ARVON, Henri, *Le bouddhisme*, Que sais-je ?, Paris, PUF, 20<sup>e</sup> éd. 2001 (1951)

### L'Inde prébouddhique

C'est vers le XVII<sup>e</sup> siècle avant J.C. que les Aryens, venant de l'Iran, se déversent sur le Pendjab. Au cours des siècles suivants, les conquérants réussissent à envahir tout le bassin de l'Indus, ensuite le bassin du Gange, et enfin le nord du Dékhan. C'est entre 1500 et 1000 avant J.C. que naissent les poèmes védiques qui reflètent les représentations, en somme encore fort simples et naïves, des Aryens envahisseurs.

### La doctrine du Sâmkhya

Réincarnation. Pour que l'homme échappe au monde matériel de la souffrance et de l'instabilité []. C'est l'abolition de l'ignorance qui conduit l'homme vers la délivrance.

### Jainisme

Cycle infernal des réincarnations successives. Pour échapper à la fatalité de cette loi [] la non-violence [] non-activité.

Faire du mal à autrui, c'était pour [les jainistes et les bouddhistes] faire du mal à soi-même par le jeu inéluctable du karma.

### Les fondements religieux

**Il est possible que la doctrine de la réincarnation, qui n'apparaît que dans les Upanishads, provienne des croyances religieuses des populations primitives de l'Inde.**

La pensée indienne est hantée par la crainte de la réincarnation sans fin.

### Le bouddhisme

Gautama apprend que son épouse vient de lui donner un fils, Râhula de nom. Cette nouvelle ne fait que précipiter sa décision de se faire moine mendiant : « Râhula est né, s'écrie-t-il, on vient de forger mes fers. »

### La doctrine de Bouddha

Recherche de l'origine de la douleur, ou plutôt, puisque toute vie est douleur, celle de l'existence.

**Tout notre malheur découle d'un éternel vouloir-vivre, si c'est cette volonté qui est la cause de l'existence, il suffit de la supprimer.**

Théorie des douze causes :

De l'ignorance proviennent les formations ; des formations provient la connaissance, de la connaissance proviennent nom et corps ; des noms et corps proviennent les six domaines ; des six domaines provient le contact (entre les sens et les objets) ; du contact provient la sensation ; de la sensation provient la soif (ou le désir) ; **de la soif provient l'attachement (à l'existence)** ; de l'attachement provient l'existence ; de l'existence provient la naissance ; de la naissance proviennent vieillesse et mort, souffrance et plainte, douleur, chagrin, désespoir. Telle est l'origine de tout l'empire de la douleur.

### Le Nirvana

Terme ambigu et dont le propre est peut-être précisément d'être réfractaire à toute analyse. Dans le brahmanisme le Nirvana se réalise quand l'âme individuelle s'unit à l'âme universelle et que le jaïnisme admet que l'état du Nirvana existe à partir du moment où l'âme et la matière, toutes deux éternelles, se sont séparées, retrouvant ainsi leur équilibre, le bouddhisme considère le Nirvana comme la fin des réincarnations.

### Schopenhauer

Le monde lui apparaît comme une douleur universelle, un flux perpétuel, une « honte intime ». Comme ce monde ne se maintient que par un aveugle vouloir-vivre, il s'agit d'anéantir la « volonté » par la réflexion.

### Histoire du bouddhisme

#### Les trois véhicules

Yâna signifie véhicule : grâce au yâna, le bouddhiste traverse le fleuve des réincarnations et arrive sur la rive du Nirvana.

### Le petit Véhicule

Dès la mort de Bouddha, un concile de 500 moines se réunit pour fixer les règles du maître disparu concernant la doctrine et la vie monastique. Selon la tradition, on y aurait procédé à une première rédaction du canon.

Troisième concile, vers 245 avant notre ère, empereur Açoka. C'est là qu'on établit le texte définitif du canon pâli. Divisé en trois « Corbeilles » : « Discipline », prédications du Bouddha, exposé de la doctrine bouddhique. Parmi les textes extracanoniques qui exposent la doctrine primitive du Bouddha, il faut faire une place à part au Milindapanha (Les Questions de Milinda). Le roi grec Milinda (Ménandre) qui de 125 à 95 avant notre ère régna en Bactriane, éprouvait une vive sympathie pour le bouddhisme [ndlr : contradiction avec la chronologie p.122 166-145 av JC règne de Ménandre, roi grec du Pendjab, protecteur du bouddhisme]. Aussi avait-il fait venir à sa cour un moine bouddhiste, Nâgasena de nom, à qui il pose de nombreuses questions. Ce dernier réussit à convertir le roi. L'ouvrage qui nous relate cette conversion date probablement du début de

notre ère.

La plus grande figure du petit Véhicule est sans doute *Buddhaghosa*. Né dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. Il composa le *Visudhimagga* (Chemin de pureté), vaste encyclopédie du dogme bouddhique qui encore de nos jours fait autorité.

### Le grand Véhicule

Vers le début de notre ère. **Le but n'est plus d'échapper soi-même au cycle infernal des réincarnations**, aspiration au fond égoïste, **mais d'aider ses semblables à parvenir à cette délivrance**.

Çântideva vécut vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, ouvrage principal le *Bhodicariâvatâra*. Prend pour point de départ la négation du moi. Du moment qu'il n'existe pas de moi, il ne saurait y avoir un toi qui en est différent. Le moi et le toi confondus en une même indétermination, deux conclusions en découlent nécessairement : ou bien tout amour d'autrui n'est qu'amour de soi : c'est ainsi que raisonnent les Upanishads après avoir établi grâce au brahman l'identité de toutes les âmes individuelles, ou bien tout amour de soi **bien compris** est amour d'autrui, c'est-à-dire **le véritable égoïste agit en altruiste**, tel est l'avis de Çântideva.

**L'interversion du moi et d'autrui devient le fondement d'une compassion bouddhique.** « Celui qui veut sauver rapidement et soi-même et autrui doit pratiquer le grand secret : l'interversion du moi et d'autrui. » « Donc, pour apaiser ma douleur et celle d'autrui, je me donne aux autres et j'adopte les autres à titre de "moi". » « L'intérêt de tous les êtres doit être désormais ta seule pensée ».

### Le Véhicule tantrique

Se forme dans l'Inde à partir du VII<sup>e</sup> siècle, ressortit au grand Véhicule.

Tantrisme

Vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle des ouvrages religieux appelés « tantras » (livres) font leur apparition dans la vie religieuse indienne. Procédés magiques. Mantras, syllabes sacrées.

Shaktisme

La doctrine qui finit par dénaturer complètement le bouddhisme fut **le culte des divinités féminines sous la poussée irrésistible des croyances populaires, d'origine probablement non aryenne**.

L'étreinte amoureuse d'une femme initiée aux rites sacrés du shaktisme est ce chemin de traverse que recommande le bouddhisme tantrique.

### Le bouddhisme dans l'Inde et son extension dans l'Asie méridionale

Açoka, 274-236, envoie des missionnaires bouddhistes. Il est probable que quelques idées bouddhistes parviennent jusque dans les royaumes grecs de la Méditerranée, la Syrie, l'Égypte et peut-être même la Macédoine.

C'est l'invasion musulmane qui porte à la doctrine le coup mortel. En 1193 destruction des monastères et massacre des moines. C'est ainsi que s'achève la carrière indienne du bouddhisme qui s'étend sur près de quinze siècles.

Influence du bouddhisme sur l'hindouisme.

Le plus grand des philosophes hindous, Çankara, promoteur du Vedanta rejette la notion de l'âme individuelle, en déclarant que celle-ci est une création de la mâyâ, de l'illusion universelle.

Concurremment avec le jaïnisme, le bouddhisme a également familiarisé la pensée hindoue avec la

prescription de l'ahimsâ, **la non-violence qui s'applique jusqu'aux animaux.**

Le bouddhisme et l'Occident

Sylvain Levi « La morale bouddhique, propagée ou insinuée par un apostolat anonyme, pénètre jusqu'à l'Égypte et jusqu'aux régions méprisées où va surgir un enfant-dieu, destiné à la conquête du monde. »

L'exemple le plus important de l'influence que le bouddhisme exerce sur la philosophie européenne du XIX<sup>e</sup> siècle, nous est sans doute fourni par Schopenhauer. Son livre célèbre *Le Monde comme volonté et comme représentation*, transcrit l'itinéraire que Bouddha recommande à ses disciples de suivre afin qu'ils parviennent à la délivrance. C'est, en effet, la volonté, le vouloir-vivre qui est pour Schopenhauer la source de toute douleur. C'est par « l'anéantissement réfléchi du vouloir » que l'homme atteint la « béatitude infinie au sein même de la mort ».

GOETGHEBEUR, Frans, sous la dir. de, *Les mille visages du bouddhisme. Histoire, actualité et pratiques*, Bruxelles, Editions Racine, 2008

p.70

Selon Traleg Kyabgon Rinpoché, interrogé récemment sur les rapports entre sciences et bouddhisme, le risque est grand que les personnes en quête d'analogies entre les deux courants fassent abstraction de la partie « non scientifique » du bouddhisme, ce qui serait une erreur. Il existe à l'évidence des concepts comme le transfert de conscience ou la réincarnation qui sont difficiles à admettre par la science, à l'heure actuelle.

p.85-86

Inversement, les idées véhiculées par une culture aussi ancienne que le bouddhisme peuvent inspirer des scientifiques modernes dans leur interprétation des théories scientifiques qu'ils manipulent. Albert Einstein, par exemple, n'a jamais caché que ses idées radicalement nouvelles sur la physique classique ont été influencées par D.Hume et E.Mach [philosophe britannique (1711-1776) et E.Mach, physicien et philosophe autrichien (1838-1916). Mach, critiquant ainsi Newton, soutenait que toute connaissance est basée sur la sensation et que toute mesure scientifique dépend de la perception de l'observateur], deux philosophes dont il venait de terminer la lecture juste avant d'écrire son article sur la relativité restreinte. **Il est établi que la pensée de Hume a été influencée par la culture chinoise (et particulièrement sa composante bouddhiste)**, qui faisait son entrée en Europe à cette époque. Et il est tout aussi notoire que Mach a découvert la pensée bouddhiste à travers les idées indiennes. Il contribua d'ailleurs à des revues dirigées par plusieurs de ses amis bouddhistes.

p.91

Alors que toute expérience vécue façonne en retour le niveau neuronal, nous entrons dans une logique circulaire où le cerveau crée la pensée et où la pensée crée le cerveau.

p.120

Le Dalaï-Lama appelle « **responsabilité universelle** » la qualité qui consiste à agir **tout en se sentant concerné par le sort des autres.**

Chapitre V – Le dialogue chrétien-bouddhiste

p.123

Dès les premiers siècles, Clément d'Alexandrie (*Stromates* I,15) et saint Jérôme (*Adversus Jovinianum* I, 42) parlent nommément d'un certain Bouddha.

p.126

Lorsque commence l'étude scientifique du bouddhisme, au XIX<sup>e</sup> siècle, elle s'est développée dans un contexte non religieux, souvent même dans un climat antichrétien.

## Chapitre VII – Mindfulness, la pleine conscience

p.150

Ce n'est qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle qu'Eugène Burnouf, par comparaison avec des textes qui n'avaient encore jamais été traduits, découvrit que le Buddha n'était pas un des nombreux dieux du panthéon indien, mais une figure historique. C'est à partir de là qu'il créa le « bouddhisme », en utilisant des arguments philologiques.

Ce n'est qu'au cours de la deuxième moitié du siècle dernier que l'on vit apparaître un tout autre développement. Des Occidentaux se rendirent en Asie pour y suivre une véritable formation bouddhiste. Et, dans un mouvement réciproque, des enseignants asiatiques venus en Europe et aux États-Unis permirent aux Occidentaux de s'exercer au bouddhisme.

p.151

Le *mindfulness* est un produit typique du bouddhisme occidental actuel. C'est en France surtout que le maître Thich Nhat Hanh, qui y vivait en exil, en a fait le concept central du bouddhisme. [*The Miracle of Mindfulness*]

p.169

Les racines bouddhistes de l'entraînement à la pleine conscience

Jon Kabat-Zinn [*Full Catastrophe Living*], a reformulé les enseignements de façon à les rendre acceptables aux yeux du monde médical et scientifique. Le développement du *Mindfulness Based Cognitive Therapy* (MBCT) applique la même méthode en reformulant ces enseignements dans le langage du *Cognitive Based Therapy* et en les adaptant aux patients atteints de dépression récurrente.

DOTÉZAC, Arnaud, « Les Droits de l'Homme et l'approche de la tradition bouddhique », in *Les cahiers de la maison des droits de l'homme*, Conseil général de l'Isère, n°2, juin 2006 Actes des Rencontres de la Maison des Droits de l'Homme, Grenoble, 15/11/2003

Ancien avocat, étudiant du bouddhisme

De son vivant [Siddhârta], les Perses guerroyaient avec les Grecs et en déportent une petite colonie dans la vallée du Gandhara. C'est un élément clé de cette rencontre entre la pensée indienne et la pensée européenne.

On se situe, pour faire simple, dans l'Afghanistan actuel. Pythagore [*Pyt* et *Boud* veut dire éveil en indo-européen, *Agora* c'est la parole => la parole de l'éveillé] a été très largement influencé par la pensée indienne. Autre exemple, Thalès de Milet, petite ville de Turquie, aujourd'hui, dans sa partie Sud-Ouest.

À l'époque, on est dans l'empire perse, c'est-à-dire que l'on est dans un grand État unifié, fonctionnant selon les mêmes règles. La Grèce, si vous voulez, fait partie de cet empire. **La**

**naissance de la philosophie grecque part de là, au contact de la civilisation indienne.** Le stoïcisme est certainement l'héritage le plus direct que nous ayons du bouddhisme dans nos traditions européennes, l'épicurisme d'une autre façon.

Le contact était permanent. Alexandre, deux cent ans plus tard, est allé conquérir cet empire perse et rejoindre ces exilés de la Grèce de Gandhara, ce premier îlot hellène du côté de l'Indus. [En -323 il] laisse un empire de cette nature, c'est-à-dire qu'il l'a étendu à l'Égypte, l'empire perse, et à la vallée de l'Indus à l'Est. Vous avez la continuité historique sur plusieurs siècles, environ cinq cents ans encore, avec une unité linguistique. Les Grecs sont les premiers à représenter le Bouddha.

Le roi Ashoka applique les règles du bouddhisme dans un immense État qui recouvre toute l'Inde actuelle jusqu'à l'Afghanistan. Il lève l'impôt **pour financer la santé publique, y compris pour les animaux. Il fait une promotion majeure du mode de vie végétarien.** Il codifie le canon bouddhique dans une forme qui est restée la même jusqu'à aujourd'hui, le *Tripitaka*. Un peu plus tard, c'est toujours dans cet univers que l'algèbre est inventé, au sens propre du terme, repris ensuite par l'Islam, fondé sur la notion de vacuité, le zéro absolu en mathématiques.

On a évalué le massacre [des Indiens par des Musulmans] à près de quatre-vingts millions de personnes sur cinq cent ans.

RICARD, Matthieu, REVEL, Jean-François, *Le moine et le philosophe. Le bouddhisme aujourd'hui*, Paris, Nil, 1997

p.49

J.F. - Définis ce que tu appelles la souffrance.

M. - **La souffrance est un état d'insatisfaction profonde, qui est parfois associée à la douleur physique, mais qui est avant tout une expérience de l'esprit.** La souffrance surgit lorsque le « moi », que nous chérissons et protégeons, est menacé ou n'obtient pas ce qu'il désire. Les souffrances physiques les plus intenses peuvent être vécues de manières très différentes selon notre disposition d'esprit.

p.125-126

J.F. - Dans le livre consacré au symposium de Harvard, Daniel Goleman, détenteur d'un doctorat en psychologie, déclare au début de sa communication : « Après avoir fait des études de psychologie à Harvard, je considérais comme acquis définitivement que la psychologie était une matière scientifique qui avait son origine en Europe et en Amérique et qui était née sur ces deux continents, donc en Occident, au cours du siècle dernier » Or, dit-il, quand il a commencé à voyager en Asie, il a découvert qu'il y existait une science psychologique, en particulier dans le bouddhisme, très riche, diversifiée, développée et que, rétrospectivement, il avait été ahuri de voir que **jamais ses professeurs en psychologie en Occident n'avaient éprouvé le besoin d'enseigner ces écoles de psychologie au même titre que les écoles de psychologie occidentales.**

M. - Disons en passant que Goleman n'a pas été le seul à être choqué de ce manque d'intérêt envers les disciplines orientales. Francisco Varela, neurobiologiste, Directeur de Recherche au C.N.R.S. et membre du C.R.E.A. de l'Ecole Polytechnique de Paris, écrit également : « **Nous soutenons que la redécouverte de la philosophie asiatique, en particulier de la tradition bouddhique, est une seconde renaissance dans l'histoire culturelle de l'Occident, et que son impact sera aussi important que la redécouverte de la pensée grecque lors de la Renaissance européenne.** Nos

**histoires modernes de la philosophie qui ignorent la pensée indienne sont artificielles**, parce que l'Inde et la Grèce partagent avec nous non seulement un héritage linguistique indo-européen, mais aussi de nombreuses préoccupations culturelles et philosophiques. » [*L'inscription corporelle de l'esprit*, Seuil, 1993]

p.155

J.F. - Alors, est-ce que tu approuverais cette citation d'Alfred Foucher – auteur déjà évoqué – qui dit, en comparant la conception de l'immortalité de l'âme et de la survie chez le chrétien et le bouddhiste : « Chez le chrétien, l'espoir du salut et de l'immortalité, c'est l'espoir de survivre. Chez le bouddhiste, c'est l'espoir de disparaître. »

M. - **De ne plus naître.**

J.F. - Il dit « disparaître ».

M. - Le mot est incorrect. Toujours ces vieilles idées reçues sur le bouddhisme considéré comme un nihilisme ! La « voie du milieu » est appelée ainsi parce qu'elle ne tend ni vers le nihilisme ni vers l'éternalisme. Ce qui disparaît, c'est l'ignorance, l'attachement au « moi », mais les qualités infinies de l'Éveil « apparaissent » dans toute leur ampleur. Certes on ne renaît plus sous l'influence du *karma* négatif, mais, par la force de la compassion, on continue à se manifester dans le monde conditionné pour le bien des êtres, sans y être emprisonné. *Nirvana* se traduit en tibétain par « au-delà de la souffrance ». S'il est une chose qui s'éteint, c'est bien la souffrance et la confusion qui l'engendre.

p.156s

M. - Et le tibétain fait partie du groupe tibéto-birman. Donc, dans les traductions que l'on trouvait jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les interprètes occidentaux parlaient souvent du *nirvana* comme d'une sorte d'extinction finale. Dalhmann parlait d'un « abîme d'athéisme et de nihilisme, » Burnouf d'un « anéantissement », Hegel et Schopenhauer de « néant ». Selon le Grand Véhicule, auquel le bouddhisme tibétain appartient, celui qui atteint l'état de bouddha ne réside ni dans le *samsara* ni dans le *nirvana*, tous deux appelés « extrêmes ». Il ne réside pas dans le *samsara*, car il est délivré de l'ignorance et n'est plus le jouet d'un *karma* le conduisant à se réincarner sans fin. Il ne demeure pas non plus dans la paix du *nirvana*, à cause de la compassion infinie qu'il conçoit pour les êtres qui continuent à souffrir.

J.F. - Alors qu'est-ce qu'il fait ?

M. - Il réalise le vœu qu'il a fait à l'aube de son Éveil, celui de continuer à se manifester sciemment – non pas sous la contrainte du *karma*, mais par la force de sa compassion – jusqu'à ce que le *Samson* soit vidé de toutes souffrances, en d'autres termes tant qu'il y aura des êtres prisonniers de l'ignorance. Donc, il est libre du *samsara*, mais ne reste pas dans le *nirvana*. C'est pourquoi l'on parle de Bouddhas et de Bodhisattvas, qui se manifestent sous de nombreuses formes pour accomplir le bien des êtres et les guider sur le chemin de l'Éveil.

Les tenants du Grand et du Petit Véhicule n'ont évidemment pas exactement les mêmes points de vue à ce sujet. Les enseignements du Petit Véhicule sont tous inclus dans le Grand Véhicule, lequel y ajoute une dimension supplémentaire. **Ce dernier point a suscité de nombreuses discussions au sein même du bouddhisme.** Selon les tenants du Grand Véhicule, le Bouddha a enseigné les deux véhicules à chacun selon ses capacités, il n'aurait enseigné le Grand Véhicule qu'à ceux qui avaient l'ouverture d'esprit nécessaire pour le comprendre. Il ne s'agit pas là d'un ésotérisme, lequel existe par ailleurs dans le bouddhisme, mais de différents niveaux d'enseignements qui n'étaient pas nominalement distincts au temps de Bouddha. Le Grand Véhicule insiste sur le fait que se libérer seul de la souffrance est un but beaucoup trop limité. Au moment même de s'engager sur le chemin, on doit avoir l'intention d'atteindre l'état de bouddha pour le bien de tous les êtres. On se transforme pour acquérir la capacité d'aider autrui à se délivrer de la souffrance. La profondeur du Grand Véhicule tient à ses vues sur la vacuité, sur la vérité absolue. Cette vacuité n'a rien à voir avec le



néant, mais consiste à comprendre que les phénomènes ne possèdent pas d'existence intrinsèque. Les disciples du Petit Véhicule contestent certes cette vue des choses, ainsi que l'authenticité des enseignements du Grand Véhicule.

p.165s

M. - Le Dalaï-lama ne cesse de souligner que toute religion pratiquée selon son esprit a pour objet le bonheur des êtres et se doit d'être un facteur de paix. Le message de Jésus-Christ est un message d'amour et l'un des sens du mot « islam » est « paix ». Les violences et les exactions commises au nom de la religion, et l'utilisation des religions pour accentuer les divisions entre les peuples ne peuvent donc être que des déviations. [Le Dalaï-lama] met en relief les points communs à toutes les traditions spirituelles, principalement l'amour du prochain et la compassion envers ceux qui souffrent.

p.177-178

J.F. - Quant à l'interrogation que nous avons formulée initialement – religion ou philosophie ? -, je dirais que, pour moi, la réponse est maintenant claire. Le bouddhisme est une philosophie, pas une religion.

p.205

Donc, même en l'absence de moi individuel conçu comme une entité autonome, ce que nous sommes à présent procède de notre passé : il y a bien une rétribution des actes. **Le point le plus important est donc la continuité, non l'identité.** Le fait qu'une action positive ou négative ait un résultat correspondant, en termes de bonheur ou de souffrance, justifie qu'on l'accomplisse ou qu'on l'évite, même si celui qui en fait l'expérience ne possède pas un moi permanent.

p.213s

J.F. - J'ai entre les mains le livre de Luc Ferry, *L'Homme Dieu ou le sens de la vie*, qui est un remarquable essai, paru au début de l'année 1996 et qui connaît un grand succès. [Il] développe certaines idées relevant du bouddhisme, pour lesquelles l'auteur fait preuve d'un intérêt sincère. Néanmoins, après quelques pages de développement, il soulève une objection fondamentale qui consiste à dire : « Bon ! C'est très bien. C'est très sympathique, n'est-ce pas, cette retraite en soi, cette fuite hors du monde... Mais, même avec beaucoup de compassion pour l'ensemble de l'humanité, ce n'est pas ça qui résout le problème d'Auschwitz ou de la Bosnie ! ».

M. - **Il faut dissiper un malentendu, que l'on retrouve également chez le Pape Jean-Paul II.**

Dans son livre *Entrez dans l'Espérance*, il affirme que, selon le bouddhisme, « il faut couper nos liens avec la réalité extérieure » et « qu'au fur et à mesure de cette libération, nous devenons de plus en plus indifférents à tout ce qu'il y a dans le monde... » Il décrit également le *nirvana* comme « une indifférence totale envers le monde. » **Ce sont là des contresens, sans doute excusables car dus à un manque d'information, qu'ont regrettés nombre de chrétiens et de bouddhistes.** Car le but du bouddhisme vise à une compréhension ultime du monde phénoménal, extérieur comme intérieur. Se soustraire à la réalité ne résout rien. Le *nirvana* est l'opposé même de l'indifférence envers le monde, il est compassion et amour infinis envers la totalité des êtres.

p.215

M. - **Affirmer, comme le fait Jean-Paul II, que la mystique carmélitaine commence là où s'arrêtent les réflexions du Bouddha semble un peu léger.** Comment juger de l'extérieur la profondeur de l'éveil du Bouddha ? Le Pape reprend ainsi à son compte une compréhension surannée qui remonte aux premières traductions des textes bouddhistes, au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>. Sur la base de connaissances partielles, les auteurs de ces premières exégèses ont retenu l'insistance du Bouddha sur la souffrance du monde conditionné et ont compris la cessation de la

souffrance comme une extinction, alors que c'est l'aboutissement d'une compréhension, bénéfique pour soi et pour les autres.

p.235s

M. - A propos du contrôle des naissances, le Dalaï-lama disait que la vie est le bien le plus cher que nous possédions. Chaque vie humaine est éminemment précieuse, puisqu'elle est comme le navire qui nous permet de voguer vers la connaissance. Mais quand ces précieuses vies deviennent trop nombreuses, elles posent un problème à l'humanité en général, car les ressources de la Terre ne permettent pas aux milliards d'humains de mener une existence décente. **La seule solution est d'enrayer l'expansion démographique par le contrôle des naissances.** Ce que le Dalaï-lama préconise, c'est un contrôle des naissances qu'il appelle « non-violent », c'est-à-dire **l'utilisation de tous les moyens de contraception disponibles.**

J.F. - Une prévention des naissances ?

M. - Faire tout ce qui est possible pour éviter de façon non-violente une natalité excessive.

J.F. - Mais il serait plutôt défavorable à l'avortement.

M. - Le bouddhisme définit l'acte de tuer comme le fait « d'ôter la vie à un être vivant, ou à un être vivant en formation ». C'est une conséquence logique de l'idée de renaissance, puisque dès la conception la conscience, provenant de la vie précédente, est présente, bien que sous une forme très primitive, presque indécélable. Dans certains cas, lorsque la vie de la mère est en danger, ou que l'on sait que l'enfant va naître avec de terribles malformations, **l'avortement peut se justifier**, mais on ne peut l'admettre pour de simples raisons de confort personnel qui relèvent de l'égoïsme – les parents n'ont pas pris de précautions, cela les embête d'avoir un enfant. Ce qui doit être développé, ce sont les moyens de contraception efficaces, afin d'éviter d'avoir recours à l'avortement.

p.262

M. - Ce qui nous manque dans ce domaine, c'est **une vision plus large, ce que le Dalaï-lama appelle le sens de la « responsabilité universelle »**. Car il est inacceptable que certaines parties du monde se développent au détriment des autres.

p.266

M. - Ce qui est négligé, dans le concept des droits de l'homme, c'est la responsabilité de l'individu vis-à-vis de la société. Le Dalaï-lama met souvent l'accent sur la notion de responsabilité universelle qui est particulièrement nécessaire dans notre monde.

p.270

M. - Je voudrais également ouvrir une parenthèse pour souligner qu'on parle toujours des droits de « l'homme », mais **le fait de limiter ces droits à l'homme reflète, dans des démocraties qui se disent laïques, les valeurs judéo-chrétiennes, qui demeurent le fondement de la civilisation occidentale.** Selon ce point de vue, les animaux n'ont pas d'âme et ne sont là que pour la consommation des humains. C'est une idée propre à certaines religions, mais qui n'est plus acceptable au niveau mondial. Il ne s'agit pas de nier qu'il existe des différences d'intelligence entre les animaux et les êtres humains, et que, d'un point de vue relatif, la vie d'un être humain ait plus de valeur que la vie d'un animal. Mais pourquoi le droit de vivre serait-il l'apanage des seuls humains ? Tous les êtres vivants aspirent au bonheur et tentent d'échapper à la souffrance.

Commentaire : n'y a-t-il pas dans cette affirmation d'un *Droit de vivre* une dérive du discours bouddhiste, car son objectif de départ est la non-souffrance pour soi et pour les autres ? Dans le cadre de cet objectif, il s'agit de ne pas *nuire* aux autres, par exemple en attendant à leur vie contre leur gré. Mais cette dérive consistant à sacraliser la vie peut venir en totale contradiction avec l'objectif de non-souffrance qui peut nécessiter une aide à mourir, l'assistance au suicide,

l'euthanasie, les soins palliatifs... Il s'agit d'un point important qu'il serait bon que le discours bouddhiste clarifie, car il arrive que la valeur de non-souffrance et la valeur de la vie se trouvent en conflit. Ce point est au cœur des débats contemporains sur le droit à la mort choisie.

p.272

M. - Puisqu'on parle sans arrêt de « progrès » du monde dit civilisé, on pourrait, à mon avis, **inclure dans ce progrès la réduction globale de la souffrance qu'on inflige, pour notre profit, à d'autres êtres vivants.**

p.312s

M. - La douleur peut aussi être utilisée pour nous rappeler les souffrances qu'endurent d'innombrables êtres et raviver notre amour et notre compassion. Elle peut également jouer le rôle de « balai » qui nettoie notre mauvais *karma*. En effet, **la souffrance étant le résultat d'actes négatifs commis dans le passé**, mieux vaut payer nos dettes pendant que nous disposons de l'aide d'une pratique spirituelle. Pour toutes ces raisons, **ni l'euthanasie ni le suicide ne sont acceptables**. Mais cela ne veut pas dire non plus qu'il faille prolonger la vie de façon absurde et inutile lorsqu'il n'y a aucun espoir. **Si quelqu'un ressent la souffrance comme une oppression intolérable [] On peut alors concevoir que prolonger cette vie ne serve à rien, et ne soit une torture.** Cependant, comme je viens de le mentionner, le bouddhisme considère que la souffrance n'est ni un hasard ni le résultat d'un destin ou d'une volonté divine, mais simplement le fruit de nos actes passés. Il vaut sans doute mieux épuiser notre karma que d'emporter cette dette karmique au-delà de la mort. Qui sait ce que sera l'état d'existence qui suivra la mort ? **L'euthanasie ne résout rien.** En fait, cette triste situation, **le fait même qu'on envisage de recourir à l'euthanasie, reflète la disparition quasi totale des valeurs spirituelles** à notre époque. [La situation au Tibet] contraste singulièrement avec l'apparition de médecins-exécuteurs, comme le Dr. Kerkovian aux États-Unis. [] une telle situation est misérable.

Commentaire : le Dr. Kerkovian pratiquait le suicide assisté ou l'aide à mourir, nullement l'exécution. Cette mauvaise réputation faite à l'avant-gardiste Kerkovian est regrettable.

p.314

J.F. - Et le suicide ?

M. - **Tuer quelqu'un ou se tuer soi-même, c'est toujours ôter la vie.** De plus, vouloir « ne plus exister » est un leurre, c'est une forme d'attachement qui, pour être destructive, n'en est pas moins un enchaînement au *samsara*, le cercle des existences. **Lorsque quelqu'un se suicide, il ne fait que changer d'état, pas forcément pour un état meilleur.**

Commentaire : le *samsara* est-il prouvé ? Au demeurant si ce n'est pas forcément pour un état meilleur, ce n'est pas pour un état forcément pire (pensons aux demandes de suicide assisté de Vincent Humbert ou Chantal Sébire).

p.315

M. - Les notions de bien et de mal ne sont pas absolues dans le bouddhisme. Personne n'a décrété que telle chose était bonne ou mauvaise en soi. Les actions, paroles et pensées sont bonnes ou mauvaises par leur motivation et par leurs résultats, le bonheur ou la souffrance qu'elles engendrent. Le suicide est, en ce sens, négatif parce que c'est un échec dans notre tentative de donner un sens à l'existence. En se suicidant, on détruit la possibilité que l'on a, dans cette vie, d'actualiser le potentiel de transformation qui est en nous.

p.324

M. - Le but du bouddhisme étant d'éliminer toutes formes de souffrance, il est évident que la connaissance des principes d'une société juste, reposant sur des valeurs spirituelles, et sur le sens non seulement des droits de l'homme mais des devoirs de l'individu, a une importance primordiale.

p.328s

M. - Selon le bouddhisme, tous les êtres aspirent au bonheur et ont le même droit d'être heureux. Tous aspirent à être délivrés de la souffrance et ont le même droit de ne pas souffrir. Ces aspirations et ces droits ont bien entendu une valeur universelle. **Il convient donc d'examiner la nature et l'efficacité des lois et institutions humaines pour voir si elles favorisent ou entravent ces droits fondamentaux.** Il ne s'agit donc pas de restreindre la liberté de l'individu mais d'éduquer son sens des responsabilités. Cela dit, le Dalaï-lama a répété à maintes reprises qu'il était essentiel de garantir l'égalité des droits de l'homme et de la femme, **l'égalité des droits fondamentaux à la vie, au bonheur et à la protection de la souffrance**, quels que soit notre race, notre caste ou notre sexe.

Commentaire : la recherche du bonheur, qui inclut la non-souffrance, figurait dans les Droits de l'homme de 1789, mais a été supprimée de la Déclaration Universelle des Droits de 1948.

Cette dernière Déclaration a pris le parti de la vie en abandonnant la non-souffrance. Il n'est par exemple pas possible à ce jour d'obtenir le Droit à la mort choisie en s'appuyant sur les Droits de l'homme (qui ont au contraire tendance à s'y opposer avec leur *droit à la vie* qui ne figurait pas en 1789).

N'y a-t-il pas eu une dérive *pro-life* du bouddhisme au détriment de la lutte contre la souffrance ? Un glissement infondé dans la « culture de la vie » ?

### Le bouddhisme et la psychanalyse

p.342

M. - Affirmer qu'on ne peut franchir la « barrière du refoulement » me semble une déclaration un peu hâtive... aussi hâtive que celle de William James lorsqu'il affirmait, « on ne peut arrêter le flot des associations mentales ; j'ai essayé, c'est impossible ». Ce genre de conclusions est révélateur d'un manque d'expérience vécue et prolongée de l'introspection, de la contemplation directe de la nature de l'esprit. Par quel moyen Freud a-t-il tenté de franchir cette « barrière du refoulement » ? En y réfléchissant à l'aide de sa brillante intelligence et en l'abordant à l'aide de techniques nouvelles. Mais a-t-il passé des mois et des années entièrement concentré sur l'observation contemplative de l'esprit, comme le font les ermites tibétains ? Comment le psychanalyste pourrait-il, sans avoir lui-même réalisé la nature ultime de la pensée, aider les autres à la réaliser ? Il fait malheureusement pâle figure comparé à un maître spirituel qualifié. Le bouddhisme accorde une importance considérable à la dissolution de ce qui correspond, en gros, à l'inconscient de la psychanalyse. On appelle cela « les tendances accumulées » ou « les strates du mental », qui représentent, en quelque sorte, les « bas-fonds » de la conscience. Ces derniers ne sont pas présents au niveau des associations mentales, mais prédisposent l'individu à se comporter de telle ou telle façon. D'un certain point de vue, le bouddhisme accorde encore plus d'importance à ces tendances puisque, selon lui, elles ne remontent pas seulement à l'enfance mais à d'innombrables états d'existences antérieures.

p.344

M. - Mais ce qui est très différent, c'est la façon dont le bouddhisme conçoit la nature de cet inconscient, et les méthodes qu'il emploie pour le purifier. Pour ce qui est des moyens, le bouddhisme n'est pas d'accord avec Freud, lorsque ce dernier affirme que l'on ne peut avoir accès aux tendances passées ni agir sur elles par des méthodes spirituelles. Le but même de la vie spirituelle est de dissoudre ces tendances, car toutes les pensées d'attraction et de répulsion naissent des conditionnements antérieurs. Tout le travail sur l'esprit consiste à aller à la racine de ces tendances, à en examiner la nature et à les dissoudre.

p.348

M. - En résumé, selon le bouddhisme, la difficulté que rencontre la psychanalyse, c'est qu'elle n'identifie pas les causes premières du problème [] l'attachement à l'ego, lequel donne naissance à l'attraction et à la répulsion, à l'amour de soi, au désir de se protéger.

p.403

M. - Au cours des vingt dernières années, après des siècles d'ignorance réciproque, un dialogue véritable a commencé à s'établir entre le bouddhisme et les principaux courants de la pensée occidentale. Le bouddhisme prend ainsi la place qui lui est due dans l'histoire de la philosophie et des sciences. Le bouddhisme propose une science de l'esprit, une science contemplative qui est plus que jamais actuelle et ne cessera pas de l'être, puisqu'elle traite des mécanismes les plus fondamentaux du bonheur et de la souffrance.

GUILLON, Emmanuel, *Les philosophies bouddhistes*, Paris, PUF, 1995  
Pr de philosophie, docteur d'État (Études orientales)

### Introduction

p.3s

L'Occident a longtemps refusé au bouddhisme son statut de grande religion universelle **et lui dénie encore la valeur de système philosophique**, comparable à ceux des philosophies grecques ou arabes. [] le bouddhisme est *aussi* une religion, un système de croyances à certains dieux d'origine indienne, leurs mythologies, leurs cosmologies, des pratiques rituelles, un monachisme, une sacralisation de l'espace et du temps, etc.

[La philosophie bouddhiste] ne fut guère admise par l'Europe philosophique lorsque, à partir de 1844, elle la découvre dans les travaux d'Eugène Burnouf, de Spence Hardy, de Koeppen, puis d'H. Oldenberg. Les spiritualistes comme les positivistes (Cousin, Renan, etc.) n'en retiennent que son apparent « nihilisme », pour le condamner ; d'autres l'exaltèrent à partir d'interprétations rapides (Schopenhauer, Nietzsche). Puis tous s'en détournèrent, alors même que les traductions et les études spécialisées se multipliaient. Ce rejet semble tenir à la difficulté de « confronter la métaphysique [occidentale] à une extériorité radicale ». Ces spéculations, difficiles, souvent mal comprises (y compris en Inde), semblent en effet mettre en cause les fondements même de la philosophie occidentale issue des Grecs. Il s'agit toujours d'une approche conceptuelle, buissonnante, argumentée, constituant **l'un des plus formidables corpus de philosophie que l'humanité ait jamais constitué**.

p.8

Il est sûr également [que le Buddha] a connu les *aranyaka* (« textes de la forêt »), prolongements des *Brahmana* et supports de méditation mystique et de rites sacrés et dangereux. Ces textes étaient destinés à ceux qui, après une jeunesse studieuse, **avaient payé leur tribut à la société en se mariant et en engendrant un fils**, et consacraient la troisième partie de leur vie à la méditation

comme ermites des forêts.

p.17

Résumées succinctement, ces Quatres Vérités proclament que : 1) Tout est douleur ; 2) L'origine de la douleur est le désir ; 3) La suppression du désir supprime la douleur.

p.20

La suppression de la douleur est possible.

[Arrêt] de la cause de la douleur, c'est-à-dire de la soif, des appétits. [] fin des désirs et des passions, producteurs, en dernière analyse, des douleurs et des renaissances. « Voici [...] la noble vérité sur la suppression de la douleur : c'est l'arrêt complet de la soif, la non-attraction, le renoncement, la délivrance, le détachement » (*Mahavagga*, I, 6).

Le *nirvana*, dans le bouddhisme ancien, est d'abord la sortie du cycle des renaissances, le triomphe sur le désir, la haine et l'erreur, **l'absence de l'envie d'action**. Au-delà de toute pensée et de tout langage il est « non néant », à la fois état et processus : le bouddhisme n'est nullement un nihilisme.

p.22

Les difficultés de la doctrine

De nombreux auteurs bouddhistes ont souligné ces difficultés, que nous regrouperons en six types.

1. La première difficulté concerne la conscience.

[] la conscience mentale, étant conditionnée par un esprit « subconscient », venu du fond des temps. Il est certes difficile de faire coïncider cette notion de « subconscient » avec toute absence de moi.

p.24

4. Plus profondément, c'est la contradiction entre la production des actes et la théorie de l'impermanence.

S'il n'y a pas de moi durable, celui qui accomplit un acte ne sera pas le même que celui qui en vivra les conséquences. Il n'est pas possible non plus de faire appel à un principe spirituel qui passerait d'une existence à une autre, et c'est tout le problème de la réincarnation qui est posé.

p.26

D'une part, elle correspond à la fin des tourments causés par le désir, la haine et l'erreur, une sorte de sérénité suprême, mais d'autre part, à une extinction sans renaissance. Il semble que le Buddha lui-même ait plutôt insisté sur la première dimension, tout en maintenant ensemble les deux sens.

p.37

Par ailleurs, les Adeptes furent les premiers à émettre l'idée d'un inconscient, d'une conscience latente.

### Chapitre III - Les philosophies Mahāyānistes

« La sortie du monde, ce n'est pas de se raser les cheveux, mais produire une grande énergie pour détruire les passions de tous les êtres [...], utiliser la sagesse et les moyens qui aident à sauver pour convertir les êtres et les amener à la délivrance [...], ce n'est pas se complaire dans le *nirvāṇa*, mais déployer son énergie pour que les êtres remplissent tous les *dharma* de Buddha. »

[*Vimalakīrtinirdeśa*, trad. E. Lamotte. Cf. L. Silburn, 1977, p. 86]

**Cet extrait du « Sermon de *Vimalakīrti* » exprime bien le passage du Petit au Grand Véhicule, de l'abandon de la délivrance individuelle au salut de tous.** L'ouvrage, qui date du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, a été particulièrement populaire en Chine et au Japon, en partie parce qu'il attribue la même valeur à la voie laïque qu'à la voie monastique. C'est au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. que le *Mahayana*, litt. le « Grand Véhicule » apparut en Inde.

[ibid]

« Depuis que tous les êtres sont malades, je suis moi aussi tombé malade. Quand ils seront tous guéris, je le serai à mon tour. Et pourquoi cela ? Le Bodhisattva pénètre dans le cycle de la naissance et de la mort pour l'amour de tous les êtres []. »

On pourrait voir dans ce texte, ainsi que dans beaucoup d'autres de la même veine, des accents chrétiens. Il n'en est rien, que ce soit sur le plan des fondements (transcendance, Dieu personnel, Incarnation, etc.), sur le plan de la justification des règles de l'action (faute originelle, rachat, charité, etc.), et, surtout, sur le plan de l'appréhension du monde.

p.56

**Vouloir vivre et souffrir à la place des autres ne relève pas d'un altruisme, dont on ne sait d'où on tirerait l'origine, mais de la conséquence de la disparition de l'idée de Moi. Alors la distinction entre Moi et Autrui, ou, mieux, entre le Moi du Moi et le moi d'Autrui, disparaît, et il ne reste qu'un océan continu de souffrance, qui ne disparaîtra qu'en totalité, « tous ensemble ». Il n'y a aucune affectivité à l'égard d'autrui : l'un et l'autre sont des illusions. Le Bodhisattva est à la fois Compassion universelle et Savoir du Vide, sans amour ni haine.**

## Chapitre V – Extensions de la pensée bouddhiste

p.97

La raison la plus fréquemment invoquée pour expliquer cette expansion serait sa vocation missionnaire (contraire à l'hindouisme) : faire don du *dharma* est le premier devoir et la plus noble tâche.

### Le Vajrayana et le tantrisme

p.99

Le tantrisme relève, à part entière, du *Mahayana*. L'union sexuelle rituelle a été considérée très tôt comme un moyen supérieur (et très difficile à maîtriser) d'atteindre à l'identité ultime, parce que cette union symbolise celle du Corps de Diamant du Buddha avec sa Sakti. Au plan « individuel » ce courant va donc faire appel aux énergies des pulsions, comme voies d'accès à la délivrance.

p.100

Ce malentendu [persistant, concernant le Véhicule de Diamant] a été soigneusement entretenu par les autres courants bouddhistes, notamment ceux du Petit Véhicule récent et moderne, qui le réduisent volontiers à des pratiques collectives licencieuses ou sombrement magiques, si ce n'est de la pure sorcellerie. Le tantrisme, en effet, se présente extérieurement (sa peinture et sa sculpture l'illustrent abondamment) comme un ensemble de rituels ésotériques foisonnants qui semble totalement étranger au message bouddhiste. Il s'agit en réalité d'un effort extrêmement exigeant et profond pour atteindre à la compréhension de l'Absolu, en impliquant tous ses aspects phénoménaux, de l'être humain au cosmos.

p.123

On voit cependant d'une part des recherches, parfois très audacieuses, entreprises par de savants Vénérables en Asie bouddhique, ce qui, bien sûr, provoque de **vives controverses**, et d'autre part un approfondissement, une richesse de réflexion chez les bouddhistes d'Occident qui dépasse de très loin les snobismes, les vogues ou la recherche de réponses à des désarrois d'un monde émietté et dépouillé d'à peu près toutes les certitudes d'antan, tous les cadres de pensée. C'est pourquoi on peut raisonnablement penser qu'un nouveau Maître *Dogen*, un futur *Nagarjuna*, etc., sont en gestation.

## Conclusion

p.125

L'éthique bouddhique est proprement universelle, puisqu'elle étend le respect aux animaux.

HAYWARD, J.W., VARELA, F.J., *Passerelles. Entretiens avec le Dalai-Lama sur les sciences de l'esprit*, Paris, Albin Michel, 1995 (1992)

Entretien : les êtres sensibles

*Qu'est-ce qu'un être sensible ?*

p.95s

LE DALAI-LAMA

Donc, vous considéreriez une créature unicellulaire telle l'amibe comme un être sensible ?

VARELA

Oui. Et, de *ce* point de vue, il n'y a aucune possibilité de tracer une frontière pour distinguer ma cognition de celle de la grenouille, de l'hydre, de l'amibe ou de la bactérie.

LE DALAI-LAMA

Une bactérie est par conséquent un être sensible ? La question est importante dans le contexte bouddhiste, car, lorsque vous ôtez la vie à un être sensible, c'est un acte négatif. Donc, est-ce mal de tuer une amibe ? Un bouddhiste dirait que si elle ressent le plaisir et la souffrance, si elle aspire au bonheur et à se libérer de la souffrance, c'est mal de la tuer ; sinon, ça ne l'est pas.

VARELA

Le comportement de la bactérie ou de l'amibe consiste à éviter certaines choses et à en **rechercher** d'autres, et en cela il est très proche de celui d'êtres clairement définis comme sensibles : les chats ou les humains, par exemple. Donc, rien ne me permet d'affirmer que ce comportement n'est pas de la même veine, bien que je puisse dire qu'il n'y a pas *conscience* de la souffrance ou du plaisir. Intrinsèquement, l'amibe manifeste une différence entre ce qu'elle aime et ce qu'elle n'aime pas. En ce sens, il y a sensibilité. Pourquoi dis-je qu'un chat ressent le plaisir et la douleur, qu'il cherche à satisfaire son désir et qu'il est un être sensible ? Je n'ai aucun moyen de savoir quelle est l'expérience d'un chat.

LE DALAI-LAMA

Juste.

VARELA

Le même argument s'applique exactement à l'amibe ou à la bactérie. Je ne peux pas savoir quelle est l'expérience d'une bactérie, mais, si j'observe son comportement, je constate la même chose que pour le chat. C'est pourquoi, en tant que chercheur, je puis affirmer que le comportement de la bactérie est cognitif en ce qu'il établit une distinction sous forme des corrélations sensori-motrices déjà décrites.

p.97

HAYWARD

Que diriez-vous alors pour la plante et ses racines ?

VARELA

Je dirais qu'elle est sensible.

p.99s

Le comportement réceptif envers ce qui est bon et l'esquive de ce qui est nuisible sont des critères valables d'un bout à l'autre de la chaîne. Je ne vois pas comment se dérober à cette observation.

LE DALAI-LAMA

Vous semblez maintenir qu'une bactérie a elle aussi une faculté de sentir, de sentir la douleur ou le plaisir ? Si tel est le cas, les plantes l'ont-elles également ?

VARELA

J'observe le comportement d'une bactérie, son mouvement vers certaines choses et son esquive d'autres choses ; je ne peux dire qu'il ne s'agit pas là d'un comportement semblable à celui du chat. De même que je ne peux pas me projeter à l'intérieur du chat pour dire ce qu'il ressent, je ne le peux pas non plus dans une bactérie ni affirmer qu'elle ne ressent rien. Néanmoins, je ne suis pas forcé d'imputer à la bactérie le genre de ressentir que j'ai moi-même quand j'évite ou vois quelque chose.



Ce qui est propre à mon expérience n'est propre qu'à moi-même. Je ne peux pas imputer les mêmes sentiments à des plantes. **Mais je dois reconnaître à la bactérie la qualité de ressentir et de rechercher le bonheur.**

p.113-114

LE DALAI-LAMA

En ce qui concerne l'émergence de la Claire Lumière, il n'y a qu'une seule occasion où elle se déploie pleinement, en totale authenticité si vous voulez, et c'est au moment de la mort. Cependant, elle peut, sous une forme très grossière, se manifester à quatre autres occasions : lorsqu'on bâille ; lorsqu'on éternue ; à l'instant précis de l'endormissement ou lors d'un évanouissement ; et au moment de l'orgasme. [Et comme résultat de la méditation, elle est alors beaucoup plus stable] Parmi les quatre possibilités que j'ai évoquées, l'expérience de l'évanouissement est très forte, mais **la plus forte est celle de l'orgasme**. C'est l'une des raisons pour laquelle la pratique de la Félicité s'inscrit dans le yoga tantra supérieur. **D'autre part, des quatre conditions, l'orgasme est celle qui dure le plus longtemps, aussi constitue-t-il une expérience privilégiée.**

Entretien : soi, non-soi et conscience sensorielle

p.158

LE DALAI-LAMA

Tout comme vous pouvez constater que ce corps était physiquement différent quand j'étais jeune, de la même manière vous pouvez en référer à votre soi du temps de l'enfance. **Le soi est une désignation fondée sur la continuité** des agrégats. Tout comme votre corps physique est la continuation du corps physique de l'enfant, il y a pareillement un soi qui est nommé en référence à ce qui maintient la continuité.

p.161s

LE DALAI-LAMA

**L'important ici, c'est la continuité, encore que ce qui continue ne cesse de changer.** [] Il faudrait alors dire que la personne qui meurt est la même qu'au moment de sa naissance.

HAYWARD

Donc, ce n'est pas le même soi.

LE DALAI-LAMA

Non, *c'est le même soi*, mais il change constamment. Il a la même continuité, le même continuum. Une entité, la même, mais qui se modifie sans cesse.

Développement du cerveau humain

p.222

ROBERT B. LIVINGSTON

L'émergence du langage et de la culture permet à l'enfant de s'adapter à l'environnement tant physique que social. Ce qui signifie aussi que les parents peuvent **contrôler l'éducation de l'enfant à la compassion, au conflit ou à la coopération, afin de résoudre les problèmes sans nuire aux hommes ni aux animaux.**

RUSS, Jacqueline (Dir.), *Histoire de la philosophie, 1. Les pensées fondatrices*, Paris, Armand Colin, 1993

Préface - RUSS, Jacqueline

p.5s

Amnésies philosophiques

Une très ancienne thèse domine [] notre culture : la philosophie serait d'abord grecque et fille des

cités helléniques. La pensée grecque aurait fait émerger les concepts fondamentaux de la civilisation. [] Parmi les plus grands (et l'on sait que Hegel, lui aussi, fit sienne la prééminence spirituelle et fondatrice de la Grèce), nous trouvons Husserl, dont il faut rappeler les analyses. Ce penseur, si lucide par tant de thèses, ne s'arrache pas ici à l'ethnocentrisme et à l'eurocentrisme qui dominent notre culture. [] **Cette exclusion de l'Orient se perpétue, bien souvent, de nos jours.** [] Ainsi le veut une longue tradition : les Grecs auraient inventé la raison. [] L'oubli de la Chine, l'oubli de l'Inde, comme le dit Roger-Pol Droit dans son essai *L'Oubli de l'Inde* [*Une amnésie philosophique*, PUF, 1989], marquent tout un courant tenté de laisser dans l'ombre les multiples pensées fondatrices de la civilisation.

p.10

### **Le bouddhisme fondateur**

[] l'ethnocentrisme de notre civilisation dénie à cette pensée de l'Inde la qualification de philosophie. L'oubli de l'Inde – cette amnésie philosophique dont nous parlions plus haut – gouverne toute une couche de notre culture occidentale. [] Avec le bouddhisme, en particulier, nous accédons à des cadres fondateurs de la pensée de l'Orient. Si l'évidence de l'Occident est celle de l'ego, du cogito (Descartes), le bouddhisme nous rappelle que, peut-être, l'ego ne désigne qu'une illusion, que le sujet personnel est vacuité, qu'il n'est pas de moi stable ni substantiel. Avec cette critique impitoyable, nous dit F.Chenet, du sujet ou du moi, et cette mise à distance du sujet personnel, sans laquelle il n'est pas de nirvâna, d'état de sérénité suprême, lié à l'extinction de tous les désirs, le bouddhisme fournit un des plus remarquables apports à l'élucidation philosophique de la condition humaine.

### Chapitre 4 – La pensée fondatrice de l'Inde, par François CHENET

**Quand bien même le sens commun occidental s'obstine, depuis deux siècles, à dénier à la pensée de l'Inde la qualification de « philosophie »,** la grande et merveilleuse aventure de la philosophie de l'Inde, demeurée trop longtemps et injustement méconnue en France en raison d'un faisceau de facteurs divers, tant idéologiques [] qu'institutionnels [], représente sans nul doute une des réalisations majeures de l'esprit humain [] il n'est pas une branche de la philosophie et de l'épistémologie ou un domaine des sciences humaines, telles que nous les concevons et telles qu'elles fleurissent de nos jours en Occident, qui puisse se dispenser d'étudier la manière dont l'Inde a abordé sa problématique.

p.133

Rien ne surprendra moins le philosophe occidental, déjouant ses habitudes de pensée, que le bouddhisme, qui fut trop longtemps victime des pires contresens d'interprétation commis à son sujet au XIX<sup>e</sup> siècle (le bouddhisme comme soi-disant « nihilisme » ou « pessimisme de la faiblesse »).

PARAIN, Brice, (Dir.), *Histoire de la philosophie I vol.1*, Gallimard, 1969

### Inde, Madeleine BIARDEAU

p.109

Le bouddhisme le plus ancien – qui deviendra celui du Petit Véhicule tel qu'on le trouve encore à Ceylan – est, dans le contenu de sa « révélation », plus une « philosophie », une vision du monde, qu'une religion au sens courant du terme. [] le bouddhisme va se transformer davantage encore pour donner dans le Grand Véhicule une religion pleinement évoluée où les aspirations des dévots peuvent se satisfaire.

Courants de pensée anciens, autres que le bouddhisme, s'opposant à la reproduction

Inde

- La religion védique des *Ārya*, vers 1800-1500 av. J.C. dans la vallée indo-gangétique.
- Le jaïnisme, VI<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles av. J.C.
- Le sikhisme, originaire du Pendjab, apparaît à l'époque moghole, musulmane, XVI<sup>e</sup> siècle

Occident

- Le bonheur chez les grecs
- L'orphisme, VI<sup>e</sup> av. J.C., et sectes dérivées, pythagoriciennes et platoniciennes
- Les gnostiques, apogée II-III<sup>e</sup> siècle et le manichéisme
- Les Cathares

*Encyclopédie des religions, tome I*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER,  
Ysé, Bayard, 2000

INDE

Repères dans une réalité complexe

Ysé TARDAN-MASQUELIER

p.866-867

Cas de la religion védique : les *Ārya*, branche la plus orientale des migrations indo-européennes, sont arrivés dans la vallée de l'Indus, puis descendus le long de la plaine du Gange, en possession d'une langue, d'une culture et d'un système socio-religieux déjà constitué. La grande « idéologie indo-européenne » avec son polythéisme fonctionnel n'est donc pas autochtone, et elle présentait plus de parenté avec l'Iran qu'avec les religions indigènes de l'Inde. Cependant, elle a évolué d'une manière autonome, appuyée sur une langue spécifique, le sanskrit, et elle constitue évidemment la base de l'hindouisme, religion majoritaire de l'Inde.

Les *Ārya*, venus du Nord-Ouest, se fixent vers 1800-1500 av. J.C. dans la vallée indo-gangétique et fondent la religion védique.

Les croyances partagées par tous, même si les interprétations diffèrent, renforcent cette unité. Les notions de *sanātana dharma* (loi cosmique éternelle incarnée dans la religion hindoue), de *karma* (acte, rétribution de l'acte, loi de cause à effet), de *saṃsāra* (temps cyclique fondant le retour des êtres et des choses, et donc la **réincarnation**), de *mokṣa* (**libération** des conditionnements du moi, du temps **et des renaissances**) ; telles sont quelques-unes de ces idées, nombreuses, qui forment le substrat implicite d'une même conception de l'*homo religiosus*.

Les origines : de la religion védique aux Upanisad

Alyette DEGRÂCES

p.906

ŚĀṆKARA (fourchette large 650-800)

Son activité ne poursuit qu'un seul but : **délivrer les renonçants et les brahmanes du saṃsāra, de la dure loi des réincarnations**... montrer la voie vers la libération définitive. La libération consiste à devenir ce qu'on est, le *brahman* / *atman* unique, pure spiritualité, en renonçant radicalement aux séductions de l'erreur, donc à la fantasmagorie du monde.

Enseignement de Sankara à un disciple débutant : ce disciple est un 'pur brahmane' qui a **renoncé au désir d'avoir des fils** et des richesses et tend vers la libération définitive.

### Le jaïnisme

Jean-Pierre OSIER

p.991-994

Comme la plupart des courants de pensée de la même époque, les VI<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles av. J.C., le jaïnisme assure qu'**il est possible de remporter la victoire sur le douloureux cycle sans fin des transmutations**.

Le stade unique, exceptionnel, pinacle d'une pyramide d'obligations : **la sallekhanā, littéralement effacement total... On y a vu un suicide volontaire par inanition...** les jaina distinguent soigneusement le suicide du sot et cet acte, à leurs yeux suprême, que constitue l'abandon de la vie. Il ne s'agit pas seulement de quitter brusquement l'existence [] mais de se détacher progressivement d'elle [] aussi l'acte est-il public (la communauté y assiste et y participe) et ritualisé (**réduction ordonnée des quantités de nourriture solide et liquide**).

La *sallekhanā* est une étape décisive vers la victoire totale sur la transmigration.

**Vaincre la roue des naissances**, en éliminant radicalement toute violence, par un respect généralisé de la vie, sous toutes ses formes, tel est le but de ces futurs « vainqueurs » (jaina).

### Les sikhs

Michel DELAHOUTRE

p.995-998

Le sikhisme, originaire du Pendjab, apparaît à l'époque moghole, musulmane (XVI<sup>e</sup> siècle).

**Le but de l'existence chez les sikhs comme chez les hindous, est la libération. Il s'agit de se débarrasser du mal**, stigmatisé dans l'égoïsme et le repli sur soi, **et d'éviter ainsi les réincarnations**. Les moyens en sont une intense dévotion envers le divin, la pratique du Nom, le chant des hymnes et une vie morale exemplaire.

## LA GRÈCE, ROME ET LES RELIGIONS ANTIQUES D'OCCIDENT

### Le bonheur chez les grecs

Jean-Joël DUHOT

[*Encyclopédie des religions, tome 2*]

p.1788-1792

Les Grecs se sont beaucoup interrogés sur le bonheur, en quoi Aristote voyait le bien suprême.

Anecdote rapportée par Hérodote au milieu du V<sup>e</sup> siècle av. J.C. : pour remercier ses fils une mère prie la déesse de leur accorder ce qu'il y a de meilleur pour l'homme. Ils s'endorment dans le temple et ne se réveillent pas. En quoi précise Solon à Crésus, le dieu montre qu'**il vaut mieux pour l'homme être mort que vivant**.

La philosophie d'Épicure se présente comme une méthode de bonheur, qui considère le plaisir comme un bien et la souffrance comme un mal. Le véritable épicurien ne trouve son plaisir qu'à ce qui est indispensable à la vie. La mort n'est rien pour nous parce que l'âme meurt avec le corps, si bien que n'existant plus, nous ne pouvons plus souffrir.

### La religion grecque classique et hellénistique

Leda SPILLER

Orphisme [VI<sup>e</sup> av. J.C.]

p.159, note n°29

« **Tu es par nature semblable à Dieu, tu as en toi un élément divin, tu es immortel ; tu es condamné à vivre, à mourir et à revivre pour une série indéfinie d'existences, humaines et animales, dont seule la religion peut te sauver** » (tablette trouvée dans la sépulture d'un orphique). Ces tablettes (découvertes surtout dans l'Italie méridionale et à Rome, datées du IV<sup>e</sup> av. J.C. au II<sup>e</sup> ap. J.C.), sans le nom du défunt, devaient faire office de guide pour l'orphique dans l'au delà.

p.1571-1574

Le mysticisme grec renversa radicalement la perspective mondaine du monde classique : la vie terrestre ne comptait plus ; seule importait celle qui commençait avec l'abandon du corps, enveloppe matérielle où, dans la succession des réincarnations, l'esprit se trouvait continuellement emprisonné. **Interrompre ce cycle et sortir pour toujours de la réalité temporelle du monde (monde de douleur) devenait alors l'aspiration des orphiques et des adeptes des différentes sectes (pythagoriciennes et platoniciennes en premier lieu) dérivées de l'orphisme.** Il y a ici une sorte de syntonie avec d'autres religions contemporaines, développées dans des contextes historiques complètement différents, comme le bouddhisme.

Sectes et courants gnostiques [apogée II-III<sup>e</sup> siècle]

Nathalie FROGNEUX

p.221-222

Le monde est l'œuvre d'une divinité maligne. Dès lors, **tout engagement mondain (mariage, procréation...) est proscrit par les gnostiques.** Le temps et le cosmos doivent être abolis, l'état initial restauré.

GREMION, Catherine, TOUZARD, Hubert, DORMONT, Simone, BECCARIA, Mijo, *L'Eglise et la contraception : l'urgence d'un changement*, Bayard, 2006 ; « Une statue aux pieds d'argile »

note : Dubarle « La Bible et les Pères ont-ils parlé de contraception ? », 1962

« nous ne possédons pas actuellement d'indices d'une tradition primitive condamnant la contraception. C'est la pratique, et surtout la systématisation théorique **des manichéens, adversaires de la génération**, qui a provoqué chez Augustin une application particulièrement explicite d'attitudes et de convictions diffuses à l'époque patristique »

HUMEAU, Claude, *Procréer, Histoire et représentation*, Paris, Odile Jacob, 1999

p.294

Les manichéens aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> S étaient opposés à la procréation mais pas nécessairement contre les rapports sexuels. Plus tard les Bogomiles et les Cathares s'opposèrent aussi à la procréation pour les mêmes raisons, car « les naissances enchaînent de nouvelles âmes à la terre et perpétuent le règne du démon ».

NELLI, René, *La vie quotidienne des cathares du Languedoc au 13<sup>ème</sup> siècle*, Hachette, 1969

Grande différence entre les initiés et les simples adeptes. Les Bonhommes, ou Parfaits, étaient les ministres de la secte. Les simples Croyants qui ne se sentaient pas la volonté d'entrer dans la vie ascétique, savaient qu'ils étaient condamnés à poursuivre leur évolution dans d'autres corps, avant d'être sauvés. Les Parfaits et les Parfaites étaient tenus de garder l'absolu continence, pas les Croyants. **L'attitude des Croyants à l'égard de la procréation est vraiment difficile à définir. Le dogme même est ambigu sur ce point.** Il est évident que les naissances enchaînaient de nouvelles âmes à la terre et perpétuaient le signe du démon. D'un autre côté les réincarnations étaient nécessaires pour purifier les âmes déchues. On ne voit pas que le Languedoc se soit dépeuplé au 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> siècle. La contraception : les pratiques ont toujours été assez répandues au Moyen-Age sous leurs diverses formes : mécaniques, chimique, magique, armoise, ergot de seigle, herbes que procurait le sorcier.

GOUGAUD, Henri, *Les Cathares et l'Eternité*, Bartillat, 1997

Origine : les gnostiques, innombrables sectes aux premiers temps chrétiens.

- le monde est le règne du Mal, pas créé par Dieu, pas d'espoir terrestre
- le corps est le tombeau de l'âme
- voir l'islam des soufis, poète anatolien Yunus Emré, contemporain des derniers cathares, s'exhorte au renoncement, au terme d'un impitoyable inventaire des méchancetés du monde
- 5<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., les orphiques, par souci farouche de la vie, sont végétariens
- Manès le Perse (-277) affirme que le monde fut pétri par le diable – le manichéisme ne connaît qu'une gloire éphémère
- la gnose arrive en Bulgarie au 10<sup>ème</sup> siècle : le prêtre Bogomil prêche que le monde a été créé par Satan, auteur des Tables de la Loi – cette foi s'étend vers Byzance et l'Asie Mineure, puis Lombardie, Provence, Bas Languedoc
- acceptation de la 'mort décidée' : jeûne sans retour où s'épuisait le corps
- il est dans le bush australien, une communauté d'aborigène qui ne tient plus à ce monde que par quelques membres au savoir inacceptable pour nos raisons communes. Ces gens ont décidé de ne plus faire d'enfant et de s'éteindre en paix dans leur désert parce que disent-ils 'nous avons fait notre temps sur cette terre, et nous devons maintenant rejoindre d'autres lieux de vie'.

Curieusement c'est à ce moment que les troubadours inventent le sentiment amoureux. Avant le chant d'amour courtois, la femme est au mieux une mère féconde, au pire une créature du diable.

LEBEDEL, Claude, *Comprendre la tragédie Cathares*, Ouest-France, 1999

Face au monothéisme de la doctrine chrétienne, Dieu tout-puissant est profondément bon, des questions se sont posées depuis le début : le Bien et le Mal coexistent dans la réalité quotidienne ; comment se fait-il que Dieu si bon et tout puissant autorise le Mal ? C'est la réflexion sur cette question qui est à l'origine du catharisme. Pour les Cathares, il n'existe pas un Dieu mais deux, l'un Bon, l'autre Mauvais (dualisme). Le Dieu bon règne sur les cieux et a créé les esprits, le Dieu mauvais règne sur la terre. Lors de la création le nombre des âmes a été fixé avec possibilité de neufs corps, à l'issue de la dernière réincarnation passage au Paradis ou chute en Enfer.

## Courants de pensée anciens ayant des points communs avec le bouddhisme

- Grèce. V<sup>e</sup> s. av. J.C. Héraclite : le principe d'impermanence
- Grèce. V<sup>e</sup> s. av. J.C. Les philosophies antiques de l'hédonisme et de l'eudémonisme
- Chine. V<sup>e</sup> s. av. J.C. Le confucianisme : amour des autres, compassion
- Christianisme : aimer son prochain *comme soi-même*
- Afrique noire : La personne est à la fois elle et les autres (dans sa lignée)
- Laïcité : le bouddhisme démontre la possibilité d'une morale non théiste, non religieuse

CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, Paris, Éd. de Fallois, 1999

Héraclite incertain : 540 av. J.C. ou un siècle plus tard ?

La réalité, selon Héraclite, est un flux et un changement incessant des choses. Il n'est pas d'objet, animé ou inanimé, qui ne subisse continûment des modifications. « Il n'est pas possible de se baigner deux fois dans le même fleuve ».

ONFRAY, Michel, *Les Sagesses antiques. Contre-histoire de la philosophie T.I*, Grasset, 2006

p.29

[Sappho, 650/600 ?] pourrait passer – si les poètes avaient droit de cité dans cette *Contre-histoire de la philosophie* ! - pour le précurseur en chef de l'hédonisme.

p.33-34

La logique des vainqueurs.

Dans le jeu des contextes, l'un n'est pas le moindre : celui des enjeux idéologiques qui traversent l'histoire des idées et opposent une tradition hédoniste à son ennemie familière de l'idéal ascétique. D'un côté Leucippe, Démocrite, Aristippe, Diogène, Epicure, Lucrèce, Horace, etc. - celle dont le présent ouvrage rassemble pour la première fois les grandes figures -, de l'autre, en exacts contemporains, Pythagore, Parménide, Cléanthe, Chrysippe, Platon, Marc Aurèle, Sénèque. Atomistes, monistes, abdéritains, matérialistes, hédonistes contre idéalistes, dualistes, éléates, spiritualistes et tenants de la ligne ascétique. La philosophie, dans sa période grecque, mais également par la suite, n'a cessé de présenter un double visage dont une seule face est montrée, privilégiée. Car, en gagnant, Platon, les stoïciens et le christianisme imposent leurs logiques : haine du monde terrestre, détestation des passions, des pulsions, des désirs, discrédit jeté sur le corps, le plaisir, les sens, sacrifice aux forces nocturnes, aux pulsions de mort. Difficile de demander aux vainqueurs d'écrire objectivement l'histoire des vaincus... L'histoire de la philosophie telle qu'elle apparaît dans les encyclopédies et les manuels, telle qu'on l'édite, la diffuse et la promeut, se confond avec celle des vainqueurs.

### Chapitre I – Leucippe et « la joie authentique »

p.43-44

[] convenons qu'avec Leucippe le Milésien nous disposons d'un nom et de fragments qui permettent quelques hypothèses, et avançons cette idée qu'avec lui s'initie le courant philosophique qui

envisage la joie, le bonheur, et pourquoi pas une certaine conception du plaisir, comme des objectifs désirables pour le sage. [] on lui doit une œuvre philosophiquement d'importance puisque d'elle procèdent toutes les théories atomistes de l'Antiquité et des périodes qui s'en réclament ensuite [*Grande Cosmologie* dans laquelle se trouve exposé son système]. Dans le monde de Leucippe, il n'existe que des atomes, du vide et des mouvements effectués par les premiers dans le second. Rien d'autre. Cette seule formule contient tout le radicalisme d'une pensée qui congédie les dieux, dépourvus de potentialités spirituelles, interdit les âmes défaites de leurs prétentions éthérées et immortelles et rend impossible l'existence des arrières-mondes []. Cette date de naissance de la philosophie coïncide avec le congé donné aux mythes, aux fables et aux religions.

p.47

La physique des atomes et le matérialisme des particules débouchent sur une éthique hédoniste, en l'occurrence une morale de la joie. [] la distinction n'est pas nette, franche et tranchée entre hédonisme et eudémonisme, philosophie du plaisir et logique du souverain bien, l'un et l'autre pouvant d'ailleurs se superposer. [] on peut avancer qu'une pareille sensibilité procède plus de la célébration de la vie que de sa détestation.

p.48

Précaution d'emploi : l'hédonisme fait du plaisir le souverain bien, ce vers quoi on doit tendre, l'objectif à même de fédérer la réflexion et l'action ; l'eudémonisme, lui, affirme la nécessité de viser le bien-être, la sérénité, le bonheur. Les deux termes existent et signifient deux choses distinctes, le plaisir et le bonheur ne superposant pas très exactement les mêmes sensations, les mêmes émotions, le même état physique et psychique. Pour ma part, je vois moins deux mondes séparés que deux façons de signifier une réalité identique. Le plaisir peut procurer du bonheur ; le bonheur n'exclut pas le plaisir. Les deux états diffèrent moins sur la nature que sur l'intensité, voire sur le moment de l'expérimentation. L'individu concerné évolue dans un même monde qui suppose la capacité d'entretenir une relation intelligente avec soi, placée sous le signe de la pulsion de vie et radicalement hostile à toute pulsion de mort. Le plaisir procure une sensation assez violente pour qu'elle court-circuite la conscience []. En revanche, le bonheur se situe en amont ou en aval : avant le plaisir espéré ou après celui qu'on a eu, dans tous les cas de figure il se manifeste avec la conscience, grâce à elle et à son intercession.

p.49

Mais imaginer l'hédonisme et l'eudémonisme comme deux mondes séparés relève de l'erreur. Aucun instrument de mesure physique ou métaphysique ne permet de qualifier ni de quantifier les intensités utiles pour décider lequel, du bonheur ou du plaisir, tient le rôle principal. [] L'éthique grecque est eudémoniste. Quelles que soient les écoles, elles invitent l'homme qui pratique la philosophie à se débarrasser de ce qui empêche son bonheur, à travailler sur ses désirs pour les raréfier et les rendre inoffensifs, à se défaire de toutes les attaches qui rendent difficile voire impossible un travail de purification sur soi-même. Le but est l'autonomie, l'indépendance, l'absence de souffrance, de troubles, l'existence heureuse []. L'eudémonisme rend alors possible l'hédonisme [].

p.51

[Leucippe de Milet] invente une physique à l'aide de laquelle il donne à l'homme une place prépondérante, centrale, et qu'il rend ainsi possible une éthique immanente, concrète, à l'aide de laquelle l'existence de tout un chacun se déroule sous ses yeux propres et non sous ceux de la divinité.

## Chapitre II – Démocrite et « le plaisir pris à soi-même »

p.69

S'il existe une éthique hédoniste chez Démocrite, elle réside dans cette désignation de la joie comme finalité de la morale, à quoi s'ajoute l'utilité comme critère du bien.



p.72

Il s'agit donc de ne pas désirer n'importe quoi ni n'importe comment et de ne pas viser n'importe quel type de plaisir. Ceux qui aliènent, momentanément ou durablement, sont à éviter. [] Car la joie que vise l'entreprise de Démocrite – elle traduit le terme *euthymia* – renvoie à la tranquillité de l'âme, à son bon ordre, mais aussi à la gaieté, à la bonne humeur, à la bonne disposition tout autant qu'à la santé morale. Non loin se trouve l'absence de troubles [].

p.73

Stratégies de l'hédonisme

L'hédonisme comporte une partie bien souvent oubliée. L'aspect positif de la recherche du plaisir éclipse la plupart du temps son corrélat : l'évitement du déplaisir. Or peut-être même existe-t-il plus de satisfactions induites par l'évitement d'une occasion de souffrir, d'avoir de la peine, de craindre ou d'être angoissé, que par la quête positive d'une jubilation identifiée comme telle. [] L'absence de trouble comme génération de joie compte pour beaucoup dans les éthiques eudémonistes et hédonistes grecques.

p.74

Partisan d'une franche et nette métaphysique de la stérilité, Démocrite invite à ne pas procréer : l'éducation est impossible à réussir.

p.75

[] ne pas procréer, ni engendrer [] ne pas désirer plus que ce qu'on a, ni s'abîmer dans l'envie impossible à satisfaire [] s'exercer à chasser de soi les peines rebelles ; viser la joie... voilà le mode d'emploi d'un hédonisme qui propose un plaisir fin, subtil, élégant : celui, suprême, de l'autonomie – au sens étymologique.

#### Chapitre V – Antiphon et « l'art d'échapper à l'affliction »

p.94

L'invention de la psychanalyse

A ma connaissance, Freud ne cite jamais Antiphon d'Athènes, qui pourrait pourtant bien passer pour le précurseur de la discipline créée à Vienne au début du xx<sup>e</sup> siècle.

p.101

[] les prétendus plaisirs de la famille et de la génération d'une descendance s'amoindrissent dès que le temps passe et que l'on constate la disparition progressive de sa liberté et de son autonomie dans les activités de couple et familiales.

#### Chapitre VI – Aristippe et « la volupté qui chatouille »

p.120

[] refus de toutes les formes d'attachement, quelles qu'elles soient ; la déconsidération de la paternité, etc.

p.129

Le plaisir auquel aspire Aristippe est donc voulu, désiré, choisi, maîtrisé, fabriqué par ses propres soins. [] L'hédoniste ne se prive pas de l'instrument lui permettant la construction de son plaisir : la conscience, claire et lucide, veillant et en place, toujours active, parfaite et efficace. D'où une définition dynamique du plaisir : on ne l'éprouve pas dans la pure et simple absence de troubles, comme l'enseigne Epicure deux siècles plus tard. Il n'est pas négatif mais positif, actif. [] Ne pas être malheureux n'équivaut pas à être heureux ; ne pas souffrir n'est pas jouir []. La destruction des désirs ne constitue pas une manière de créer du plaisir – sinon Platon et les chrétiens relèveraient de l'hédonisme ! En revanche, se rendre disponible au présent et lui demander autant d'occasions actives de connaître les signes caractéristiques du plaisir [].

En revanche, le bonheur se constitue de la somme des plaisirs passés et futurs.

p.131

En inventant le plaisir, il formule une idée définitive et indépassable.

## Chapitre VII – Diogène et « jouir du plaisir des philosophes »

p.147

La philosophie seule permet de faire le tri, de distinguer les plaisirs qui aliènent de ceux qui libèrent et prouvent la signature joyeuse d'un travail réussi sur soi.

## Chapitre XI – Epicure et « le plaisir suprême »

p.183

Malade [il] demeurait cloué par la douleur, crucifié par la souffrance. Faut-il s'étonner qu'un pareil homme construise un système plaçant au-dessus de tout l'art de ne pas souffrir ?

p.191

[] le succès du philosophe de son vivant durera longtemps, puisqu'il existe encore des pratiques épicuriennes au II<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ en Asie Mineure.

p.192

Epicure part en guerre contre tout ce qui génère peur, crainte, douleur, souffrance. L'ensemble de son œuvre procède de ce seul souci : éradiquer la négativité et définir la positivité comme réalisation de cette paix de l'âme et du corps.

p.193

Excellent dans la médecine préventive, Epicure soigne sur le mode chinois, en faisant le nécessaire pour éviter l'apparition du mal.

p.199

Ne pas vivre n'est pas un mal, la non-vie non plus. [] Avoir à mourir pose plus de problèmes que mourir en tant que tel.

p.200

A ceux qui se plaignent de l'inconvénient d'être né, Epicure enseigne qu'il ne tient qu'à eux de mettre fin à leur calvaire. Le suicide ainsi effleuré et justifié comme une façon d'échapper à la tyrannie du négatif montre dans quel sens Epicure infléchirait sa pensée s'il devait la pratiquer dans une époque où les conditions de la mort, l'augmentation considérable de l'espérance de vie, le rapport nouveau à la souffrance dessinent un paysage intellectuel différent.

p.208

Connaître la logique des désirs auxquels on a affaire, les reconnaître dans leur diversité confuse et mélangée, savoir comment y répondre, les éviter, ne rien ignorer des conséquences d'une satisfaction ou d'un refus de satisfaire, voilà autant d'opérations qui permettent d'accéder à la vérité hédoniste.

p.211

Certes, l'ataraxie épicurienne est très semblable au bonheur des ascètes, au souverain bien des renonçants, mais un trait de la doctrine marque la différence, et il est de taille : le refus de la douleur, la lutte contre la souffrance. Car la haine des corps enseignée par Platon, puis le culte de la douleur des stoïciens [] ne peuvent satisfaire un disciple d'Epicure. Va pour l'ascétisme, la rigueur et l'austérité partagées avec les adversaires, mais deux univers s'opposent sur la question de la souffrance : les uns lui accordent une positivité car elle rend possible le triomphe de la volonté du sage, les autres l'installent nettement du côté de la négativité, ils en font même la négativité absolue...

p.213

Epicure [] invente l'utilitarisme. A l'évidence, Epicure considère le bien comme identique au bon qui lui-même recouvre ce qui paraît utile pour éviter la souffrance et créer du plaisir. A l'inverse, le mal et le mauvais caractérisent ce qui génère de la souffrance.

p.214

Un hédoniste digne de ce nom calcule ses plaisirs et n'obéit pas à un désir parce que désirable tel quel. Il y consent et l'engage sur la voie de la satisfaction si, et seulement si, la somme de déplaisir

n'excède pas celle des plaisirs. Ce qui réjouit dans l'instant sera récusé s'il suppose un prix à payer en conséquence. Toute jouissance qui met en péril l'ataraxie est déclarée non désirable et à écarter.  
p.216-217

[ ] on néglige la part de dynamisme hédoniste chez Epicure et la capacité de jouir de l'évitement du déplaisir chez Aristippe, ce qui, à l'évidence, suppose une authentique prise en considération du futur chez celui qu'on présente comme un écervelé abruti par le seul moment présent. L'un et l'autre paraissent moins offrir deux conceptions opposées que deux variations sur le même thème.

p.225

Epicure réalise une communauté égalitaire où les hommes valent les femmes, mes esclaves les hommes libres...

p.226

Là où Platon, en pythagoricien fidèle, donne aux femmes un rôle secondaire (assurer la reproduction des familles, la cellule de base de toute société, procréer, élever des enfants, assurer les tâches domestiques et ménagères, du moins les superviser avec les esclaves femmes à leur service), Epicure efface toute différence entre les sexes.

## Chapitre XII – Philodème de Gadara et la communauté hédoniste

p.250

Et ailleurs : l'existence doit se tenir à égale distance de l'envie excessive de vivre et de la peur de mourir ; mettre fin à ses jours avant d'avoir pleinement vécu n'a pas de sens ; croire les imbéciles qui proclament l'inconvénient d'être né confine à l'absurdité [ ].

p.256

Le plaisir devient moins le résultat de la négation des douleurs, des craintes et des souffrances, il cesse de se définir de manière purement réactive – absence de troubles –, et acquiert une nouvelle dimension, positive, constructive, volontariste : on le veut pour la satisfaction qu'il procure, dans la mesure où celle-ci n'entame pas le capital de paix et de sérénité accumulé.

## Chapitre XIII – Lucrèce et « la volupté divine »

p.275-276

Au cœur même du poème, on trouve singulièrement deux fois l'expression d'*élan vital* [ ], si brillamment mise à l'honneur par Bergson [ ]. L'ensemble vaut moins parce qu'il est, que par sa façon d'être : cimenté par une force magique et magnifique.

p.292

L'évitement du négatif constitue une grande partie de toute philosophie du plaisir – au contraire de ce qu'avance la critique, toujours soucieuse d'associer jouissance et obéissance immédiate aux prurits sensuels. La construction de l'hédonisme passe par cet art de la souffrance.

p.299

[II] invite à prendre dans l'amour ce qui réjouit et à se garder de tout ce qui coûte... En dissociant l'amour et la sexualité, il invente ainsi le libertinage dans sa formule moderne. [ ] En associant sexualité, amour et procréation, en soumettant d'ailleurs le régime sexuel à un a priori sentimental et affectif, les Pères de l'Église élaborent la pensée dominante de notre civilisation. L'épicurisme propose une alternative à cette invite inhumaine : une pensée pragmatique soucieuse de ce que sont les hommes et les femmes, pas de ce qu'ils devraient être.

## Chronologie

p.326s

L'archipel hédoniste

Sappho (650/600)

Leucippe (naissance entre 490 et 460)

Démocrite (vers 470-340), écrit six cent traités, dont ***Du bonheur***

Antiphon le sophiste (mort 411)  
Antisthène (445-360)  
Aristippe de Cyrène (435-350)  
Diogène (413-323)  
Cratès (360-280)  
Epicure (342-271)  
Philodème de Gadara (110-40)  
Lucrèce (98-55)  
Diogène d'Ænanda (120 ap. JC)

*Encyclopédie des religions, tome I*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER,  
Ysé, Bayard, 2000

## CHINE

### Le confucianisme

Chia-yu WANG

p.1087-1104

Fondé par Confucius il y a plus de vingt-cinq siècles le confucianisme est l'une des plus grandes écoles philosophiques de la Chine ancienne.

**Piliers du confucianisme : amour des autres, ou compassion**, vertu.

Conscience de soi et reconnaissance des autres : « **L'homme de la vertu *ren* ne fait pas à autrui ce qu'il ne veut pas qu'on fasse à lui-même** ».

Le confucianisme se fonde sur une conviction sacrée : la croyance en la bonté de l'homme, il prône le respect des autres et la discipline de soi.

## LE CHRISTIANISME

### La tradition et les premiers écrits

Charles PERROT

p.377-398

Jésus, et les croyants à sa suite, délivrent une parole qui entend sauver l'homme, en le libérant de toutes les aliénations du péché, du mal, et même de la mort. L'Évangile annonce et réalise à la fois la Bonne Nouvelle du salut, **visant la « santé »** et, d'une manière plus large, la libération de l'homme à tous les niveaux. Note : il est nécessaire de rappeler ici que, dans les langues d'origine indo-européenne, dont le grec et le latin font partie, les notions de salut et de santé appartiennent à la même racine linguistique.

À l'exemple de Jésus, les judéo-chrétiens suivirent la Loi de Moïse et tous ses commandements.

Pourtant, l'insistance mise sur le Décalogue (les dix lois fondamentales exposées en Exode 20) l'emporta bientôt, faisant oublier peu à peu les règles touchant les gestes de pureté rituelle.

Plus encore, **Jésus devait dire la priorité absolue d'un commandement, à la fois unique et double, unissant l'amour de Dieu à celui du prochain** : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu » et « **Tu aimeras ton prochain comme toi-même** » (Marc 12, 29-31).

[Ndlr : Ce commandement est issu de l'Ancien Testament « Tu aimeras **ton prochain comme toi-même** » (*Lévitique* 19, 18), mais il y désignait uniquement la descendance d'Abraham]

La personne en Afrique noire : un « nœud de participations »

Lilyan KESTELOOT

p.1725-1726

L'individu est situé en un ou plusieurs points d'une chaîne d'ancêtres, ainsi qu'en plusieurs lieux du cosmos ou de son entourage naturel et social. Il serait en dehors, plus que au-dedans de lui-même, dans son totem, dans son lignage, dans la nature et dans le social.

Dans tous les cas, **il est à la fois lui et les autres** ; il dépend intimement de son lignage, morts et vivants confondus.

Origine et naissance de la laïcité

Jean BAUBÉROT

p.2121

Jules Ferry : la morale est le noyau dur de la religion, mais il existe un lieu où, depuis longtemps, elle « tient debout toute seule ». En effet, le bouddhisme (doctrine, selon lui, a-religieuse puisqu'elle ne comporte pas l'idée d'un dieu rémunérateur et vengeur) en donne la preuve historique. À ceux qui demandent où est la morale laïque, « nous disons : la voici, c'est démontré par les faits. Elle est pratiquée par deux cents millions d'hommes et depuis vingt-trois siècles ». Ferry trouve la source de la morale laïque dans le lointain Orient d'avant l'ère chrétienne.

## Datation de l'ère de la non-souffrance

La datation de l'ère chrétienne est succinctement retracée avant de présenter des éléments de datation de l'ère de la non-souffrance liée au bouddhisme et aux pensées grecques apparues au même moment.

### Datation de l'ère chrétienne (définitive au VI<sup>e</sup> siècle)

MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, Paris, Seuil, 1999  
p.21

Ainsi, pendant longtemps, la date anniversaire de la nativité resta fluctuante : Clément d'Alexandrie se prononçait pour célébrer Noël le 19 avril ; le 18 avril avait aussi ses partisans, tout comme le 28 mars ou le 29 mai. En Orient, c'était le 6 janvier qui était célébré. Au terme de nombreux débats exclusivement liturgiques, l'Église de Rome attendra la fin du règne de Constantin (mort en 337) pour célébrer la naissance de Jésus le 25 décembre. Noël remplacera désormais la fête du dieu solaire, Mythra, qui marquait le solstice d'hiver. Datée du milieu du III<sup>e</sup> siècle, la plus ancienne mosaïque chrétienne actuellement connue – celle du mausolée des Julii au cimetière du Vatican – représente d'ailleurs le Christ-soleil sur son char triomphal, *Natalis solis invicti...*

**C'est deux siècles plus tard qu'un moine romain, l'un des plus érudits de son temps, Denys le Petit, proposa de substituer à l'ère de Dioclétien une ère nouvelle, l'ère de l'Incarnation, l'ère chrétienne qu'il a léguée à l'Occident.** Nous ignorons comment Denys le Petit procéda exactement, mais il est sûr que les contradictions des indices chronologiques à l'intérieur des Évangiles ne l'ont pas arrêté dans ses calculs. S'appuyant principalement sur Luc, il confondit les années de Rome et se trompa en fixant le point zéro de notre ère. Date parfaitement arbitraire, l'an 2000 est, en réalité, l'an 2003 ou l'an 2004 de l'ère chrétienne.

### Éléments de datation de l'ère de la non-souffrance

La date de naissance du Bouddha (ou de la mise au point de sa philosophie) n'est pas consensuelle : les études les plus récentes parlent de milieu du V<sup>e</sup> ou début du VI<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, sont aussi avancées les dates 448, 560, 563, 566, 624.

L'un des enjeux non négligeable de cette datation est de fixer l'antériorité, donc la possible influence, du bouddhisme sur les philosophies grecques apparentées.

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

Le buddha et la naissance du bouddhisme  
p.965-978

DENIS GIRA

Naissance sur le sol indien il y a deux mille cinq cents ans, VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère (incertitude 624 ou 566 av JC ou encore 448).

CANTO-SPERBER, Monique, sous la direction de, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, 1996

Siddhartha naît vers 560 avant notre ère. Des études récentes (Bechert, *The Dating of the Historical Buddha*, 1991-1992) tendent, toutefois, à rajeunir le Bouddha autrement dit à le rapprocher de nous, d'un demi-siècle à un siècle. [ndlr : entre le début du VI<sup>e</sup> siècle et le milieu du V<sup>e</sup>]

NAUDOU, Jean, *Le Bouddha*, Paris, Somogy, 1973

[Pour sa mort] nous adopterons dans ce livre la date de 483 [et si 80 ans de vie alors 563 serait sa date de naissance].

Point de discussion : transmigration ou conscience universelle ? Deux points de vue coexistent :

- Alors que la science contemporaine est matérialiste, c'est-à-dire considère que l'esprit est une caractéristique émergente de la matière, avec un rôle essentiel du cerveau dans cette émergence ; le point de vue traditionnel bouddhiste, qui est encore celui de l'actuel Dalaï-Lama, considère que l'esprit existe indépendamment du corps. Même si cet esprit est impermanent, c'est-à-dire jamais exactement le même car changeant, il s'agit bien d'un continuum incluant de la mémoire, des souvenirs, et qui peut transmigrer de corps en corps, quelquefois même en choisissant le corps de destination. Dans cette représentation, le cerveau est l'outil qui permet à l'être vivant d'entrer en communication avec l'esprit qui a migré dans cet être, mais c'est l'esprit qui contient les souvenirs et non le cerveau. Cette représentation est l'un des avatars du très répandu et ancien système de pensée (100 000 ans) qui imaginait une vie de l'esprit après la mort du corps et son incarnation possible dans différents corps vivants.
- Une autre représentation, que nous appelons *conscience universelle*, considère que du point de vue de la sensation de souffrance, parce que tout être sensible est susceptible d'éprouver de la souffrance et que rien ne ressemble plus à la souffrance que de la souffrance, il existe un continuum entre tous les êtres sensibles. Chacun peut alors *décider* qu'il *est* également toute la communauté des autres êtres sensibles en vertu de ce continuum, parce que tous éprouvent la même sensation de souffrance, à peu de choses près. *Ma* sensation de souffrance étant semblable à celle de l'autre, de ce point de vue je peux décider que je *suis* l'autre. Si je veux en finir avec *ma* sensation de souffrance, il faut en finir avec la sensation de souffrance éprouvée par tout autre être sensible. L'adoption de cette *conscience universelle* correspondrait à un courant du bouddhisme, appelé Grand Véhicule, qui s'affirme quelques siècles après la naissance du bouddhisme. Il s'agit en quelque sorte d'une transmigration permanente, qui fait que *mon* esprit est simultanément dans tous les autres êtres sensibles, à peu de choses près...

Le débat est le suivant : quel que soit le point de vue qui l'emporte à l'avenir, est-ce que cela change profondément le contenu de la philosophie bouddhiste ? Renoncer à la théorie de l'esprit indépendant du corps et transmigreur est-il gênant pour cette philosophie ? La remise en cause de la transmigration serait-elle susceptible de fragiliser l'ensemble de l'édifice bouddhiste ?

Je ne le crois pas : d'une part la rupture majeure réalisée par le bouddhisme dans l'histoire de la pensée humaine - à savoir l'adoption de la valeur de non-souffrance - reste intacte, d'autre part les principales méthodes créées par le bouddhisme pour éteindre la souffrance n'en sont pas non plus modifiées (contrôle mental des sensations et compassion).

Toutefois, opter pour la conscience universelle plutôt que pour la transmigration, ne peut que renforcer la compassion, la solidarité, le désir d'aider son semblable à être heureux et à éviter la souffrance. Car *je suis cet autre*, ton prochain comme toi-même.

Une conséquence de la croyance en la transmigration, et du karma, est que le bouddhisme condamne (ou a minima dévalorise) le droit à la mort choisie, le suicide assisté : « Il vaut sans doute mieux épuiser notre karma que d'emporter cette dette karmique au-delà de la mort. Qui sait ce que sera l'état d'existence qui suivra la mort ? » Matthieu RICARD.

Qui sait en effet ? Une investigation de zététique serait bienvenue sur un tel sujet.



## 1) La transmigration de l'esprit indépendant du corps

HAYWARD, J.W., VARELA, F.J., *Passerelles. Entretiens avec le Dalai-Lama sur les sciences de l'esprit.*  
Paris, Albin Michel, 1995 (1992)

LE DALAI-LAMA

p.16

Par exemple, j'aimerais savoir s'il existe ou non, d'un point de vue scientifique, **une entité séparée** telle que l'esprit ou la conscience. À certains niveaux, le lien est très étroit entre le corps et l'esprit, mais fondamentalement, quand on atteint à la nature profonde de celui-ci, on trouve qu'**il y a là un facteur distinct et indépendant.**

p.161s

VARELA

Ce schéma, celui du corps, n'en est pas moins fini quand je meurs, n'est-ce pas ? Alors, qu'en est-il du schéma de l'esprit ?

LE DALAI-LAMA

La mort concerne le niveau grossier du corps. Le corps subtil demeure.

VARELA

La science occidentale affirmerait que le schéma que nous avons appelé soi est à jamais fini, il ne reste rien. Les bouddhistes disent que non, quelque chose subsiste. Alors, comment rendre compte de cette continuité ?

LE DALAI-LAMA

C'est là qu'intervient la question de **l'esprit subtil.**

p.167

VARELA

L'esprit et le cerveau ne fonctionnent pas comme des choses séparés. Ils doivent être ensemble.

### Entretien : conscience grossière et conscience subtile

*Les ordinateurs pourraient-ils avoir une conscience ?*

p.199

LE DALAI-LAMA

On ne saurait, à mon avis, parler à ce propos de conscience ou de cognition, parce que le concept de cognition doit se fonder sur un continuum de cognition avec le moment précédent ; ce n'est pas quelque chose dérivé de la matière.

p.201

LE DALAI-LAMA

**Nous soutenons que certains types de naissances se fondent sur un continuum précédent de conscience.** En fait, **la conscience n'advient pas de la matière, mais il est concevable qu'un continuum de conscience pénètre celle-ci.** Il n'existe aucune possibilité d'émergence de cognition nouvelle sans lien avec un continuum antérieur. En présence de toutes les conditions extérieures et d'une action karmique, **je ne puis totalement écarter la possibilité qu'un courant de conscience puisse entrer réellement dans un ordinateur.**

p.203

HAYWARD

Les scientifiques partent du principe que la conscience naît d'une cause matérielle.

LE DALAI-LAMA

Les bouddhistes ne sauraient l'accepter. La matière ne peut être qu'une cause coopérante, jamais la cause principale ou substantielle de la conscience. Selon le point de vue bouddhiste de l'évolution, l'univers est infini. Et il y a toujours une conscience subtile.

Donc, **qu'est-ce qu'un être sensible ?** Ce que l'on désigne par « être sensible », c'est une entité pourvue d'un corps et d'un esprit, et ce que l'on entend fondamentalement par « esprit », c'est l'esprit extrêmement subtil.

[Ndlr : est débattue ensuite une expérience de pensée consistant à transplanter le cerveau de A dans le corps de B, B aura-t-il la conscience et les souvenirs de A ou continuera-t-il à avoir sa conscience et ses souvenirs de B ?]

p.206

VARELA

Vous avez dit auparavant que **la continuité du soi est fondée sur les souvenirs**, que l'on suppose être des phénomènes cérébraux. Maintenant que nous avons changé de cerveau, il n'y a plus de mémoire, comment alors la personne peut-être la même ?

LE DALAI-LAMA

Le méditant qui, par une technique tantrique, transfère sa conscience dans un corps mort n'a pas atteint l'état de Claire Lumière de la mort. Cela signifie qu'il n'a pas parcouru le processus de la mort. C'est pourquoi il est en mesure de garder tout le savoir qu'il a accumulé durant sa vie. Nul doute que la mémoire n'est pas le cerveau, c'est réellement quelque chose de différent. Seulement là, d'un point de vue bouddhiste, il ne s'agit que d'une simple hypothèse. Donc, il faut l'expérimenter.

p.207

LE DALAI-LAMA

Pendant la conception, même la substance physique sur laquelle se fonde conventionnellement le soi – l'ovule et le sperme – appartient à d'autres, les parents. Le corps vient de quelqu'un d'autre, mais, dès que la conscience le pénètre, il est celui d'une nouvelle personne – embryon, fœtus, quel que soit le nom qui lui est donné -, même si tel n'était pas le cas auparavant.

p.208

HAYWARD

Alors, où se trouvent les empreintes [la mémoire] ?

LE DALAI-LAMA

Comme nous l'avons vu précédemment, plus les niveaux de l'esprit sont grossiers, plus ils dépendent du corps ; plus ils sont subtils, moins c'est le cas, et **la conscience très subtile est indépendante du corps**. Cette conscience très subtile existe, on l'appelle la Claire Lumière, l'esprit de Claire Lumière. Il y a donc une grande différence entre le bouddhisme et la pensée occidentale, car, pour nous, les niveaux grossiers de la conscience sont propriétés émergeant de l'esprit de Claire Lumière, alors que, pour vous, pour la science, elles relèvent normalement du cerveau. En conséquence, on peut dire que dans la conscience, **l'entrepôt où s'inscrivent toutes les empreintes serait la conscience très subtile, l'esprit de Claire Lumière. Il garde les souvenirs emmagasinés.**

p.212

LE DALAI-LAMA

Par la puissance de leur méditation, certains sont à même de faire descendre les niveaux les plus grossiers de l'esprit jusqu'à un niveau plus subtil, plus profond, qu'ils sont en mesure d'activer. Parvenus à ce degré supérieur, **ils peuvent voir des événements de leur vie passée**. Ce qui montre que, par ce procédé, on est capable de relier sa vie au passé et à l'avenir. Cette explication se fonde sur le système du yoga tantra supérieur et sur le témoignage de nombreux méditants. J'en ai moi-même rencontré.

p.215

LE DALAI-LAMA

L'instant où cet esprit très subtil entre dans le corps suivant est celui où les agrégats physiques de l'être précédent, l'être du *bardo*, cessent d'être. La mort de l'être du *bardo* est simultanée à la conception de l'être humain.

note : Selon la tradition bouddhiste tibétaine, il existe six états intermédiaires, ou bardos, dont l'un se situe entre la mort et la renaissance. **L'esprit très subtil erre dans le bardo**, qui est également de nature subtile. Non substantiel, il peut, par exemple, voler, traverser les murs.

RICARD, Matthieu, REVEL, Jean-François, *Le moine et le philosophe. Le bouddhisme aujourd'hui*, Paris, NiL éditions, 1997

p.48

M. - La continuation de la conscience après la mort relève, dans la plupart des religions, du dogme révélé. Dans le cas du bouddhisme, on se place sur le plan de l'expérience contemplative vécue par des êtres certes hors du commun mais suffisamment nombreux pour que l'on tienne compte de leur témoignage, à commencer par celui de Bouddha. Tout d'abord, il faut bien comprendre que ce qu'on appelle réincarnation dans le bouddhisme n'a rien à voir avec la transmigration d'une « entité » quelconque, rien à voir avec la métempsycose. Tant que l'on raisonne en termes d'entités plutôt que de *fonction*, de *continuité*, le concept bouddhiste de renaissance ne peut pas être compris. Il est dit « qu'aucun fil ne passe au travers des perles du collier des renaissances. » Il n'y a pas identité d'une « personne » au travers de renaissances successives mais conditionnement d'un flot de conscience.

p.174

J.F. - Alors **d'où viendrait cette conscience**, même très primitive dans un animalcule ?

M. - Le bouddhisme répond qu'**elle vient d'une existence précédente**, selon le principe de la « conservation de la conscience », analogue à la conservation de l'énergie dans le monde de la matière. **[Il pense] que la conscience ne peut pas naître de l'inanimé**. La science dit qu'à mesure que les molécules de la cellule acquièrent une structure de plus en plus complexe, celle-ci réagit de façon de plus en plus complexe, de plus en plus efficiente aux stimuli extérieurs, et que cette complexité croissante aboutit éventuellement à la conscience. **Pour le bouddhisme, la conscience ne peut pas naître d'une réaction chimique, complexe ou pas.**

p.307

M. - Le processus de la mort et les différentes expériences qui surviennent alors sont décrites avec minutie dans les traités bouddhistes. L'arrêt du souffle est suivi de plusieurs étapes de dissolution de la conscience et du corps. Puis, lorsque le monde matériel s'évanouit à nos yeux, notre esprit se fond dans l'état absolu, par opposition à celui du monde conditionné que nous percevons lorsque notre conscience est associée au corps. **Au moment de la mort, la conscience se résorbe** pendant un très court instant dans ce qu'on appelle « l'espace lumineux du plan absolu », **puis elle en ressurgit pour traverser un état intermédiaire, ou bardo, qui conduit à une nouvelle existence, ou renaissance**. Il existe des méditations qui visent à rester dans cet état absolu, avant que les différentes expériences du bardo ne surviennent, afin d'atteindre à cet instant la réalisation de la nature ultime des choses.

p.317

M. - Le processus de la renaissance est le même chez les êtres ordinaires et les êtres réalisés, mais les premiers se réincarnent par la force résultant de leurs actes passés, tandis que les seconds, libérés du karma négatif, **se réincarnent sciemment dans des conditions adéquates** pour continuer à aider les êtres. C'est pour cette raison qu'il est possible d'identifier la nouvelle existence d'un maître défunt.

p.344

M. - Le choc de la naissance s'accompagne d'une oblitération des mémoires antérieures – sauf pour le sage qui est capable de maîtriser le courant de sa conscience entre la mort et la renaissance, au travers du *bardo*.

SCHNETZLER, Jean-Pierre, *De la mort à la vie, Dialogue Orient-Occident sur la transmigration*, éditions Dervy, 1995

On peut entendre par transmigration une théorie des états multiples de l'être dont la présente existence corporelle ne serait qu'un cas particulier, pas obligatoirement unique. Cette théorie, sous l'une de ses formes, a été largement répandue à travers l'espace des civilisations, se maintient largement en Orient, mais a disparu d'Europe depuis l'élimination de la culture gréco-latine, qui la nommait métempsychose.

Des centaines d'observations bien documentées aujourd'hui accessibles montrent pourtant qu'elle [la transmigration] existe.

Edgar Morin : « Dans les consciences archaïques où les expériences élémentaires du monde sont celles des métamorphoses, des disparitions et des réapparitions, des transmutations, toute mort annonce une naissance, toute naissance procède d'une mort, tout changement est analogue à une mort-renaissance et le cycle de la vie humaine s'inscrit dans les cycles naturels de mort-renaissance ». Il repère deux grands systèmes universels de croyance, souvent mêlés mais aussi souvent s'excluant l'un l'autre, celui de la mort-renaissance et celui de la mort-survie du double. Pour être caricaturalement simple, le premier est celui des religions orientales, le deuxième celui des trois grandes religions monothéistes Judaïsme, Christianisme, Islam.

Pour les doctrines traditionnelles, ultimement parlant, ce n'est pas « le même » qui renaît. Hindouisme comme Bouddhisme enseignent le caractère relatif, conditionné, impermanent, illusoire, de l'individualité empirique. Nous examinerons plus tard ce paradoxe qui nous conduira au cœur du sujet, dans tous les sens du terme.

#### Définitions :

- Métempsychose : « Doctrine selon laquelle une même âme peut animer successivement plusieurs corps » dit le Robert. Nous avons vu que « même » est contestable. Si l'on conserve ce terme, il est bon en accord avec l'étymologie, de lui attribuer le sens précis de migration d'un élément psychique. Cela prendra tout son sens lorsque nous aurons détaillé la constitution tripartite de l'être, en Orient comme dans l'Antiquité grecque, où le psychisme (*psukhè*) occupe une place intermédiaire entre le corps (*sôma*) et l'esprit (*noûs*). Signalons que pour les Pères chrétiens, à la suite des Grecs, métempsychose désignait cette variété particulière de « réincarnation » qui s'effectuerait aussi chez les animaux.
- Métempsomatose était préféré de certains Grecs : psychisme qui change de corps.
- Réincarnation : se réfère à une nouvelle existence dans la chair, ce qui est très limitatif, puisque toutes les doctrines traditionnelles reconnaissent la réalité des modes d'existence non matériels. Le terme a malheureusement pris, dans l'usage populaire, la place du concept beaucoup plus général de transmigration (absence au XIX<sup>ème</sup> siècle d'interprètes autorisés des textes canoniques).
- Transmigration : toutes les variétés de « renaissance » (dans le canon bouddhique pâli : devenir à nouveau), toutes les modalités du phénomène de naissance-mort-renaissance, ou mieux d'apparition-disparition-apparition.

## Rappel historique

L'idée des naissances successives [] est répandue chez les peuples dits 'primitifs', établie chez les Égyptiens, les Gaulois, les Grecs dans les écoles orphiques, pythagoriciennes et platoniciennes, chez les Romains, les Gnostiques, les Néo-Platoniciens, les Hindous et les Bouddhistes, donc en Orient, mais aussi en Afrique et dans l'antiquité pré-chrétienne.

## Aperçu sociologique

De vastes enquêtes européennes et françaises montrent un développement important des croyances en la réincarnation.

1958 : 5,5% de la population

1990 : 24% des français croyaient en la réincarnation, l'enfer 16%, diable 19%, paradis 30%, résurrection 27%. Le taux de cette croyance a augmenté chez les jeunes.

1985 en Grande-Bretagne : 31% de croyance en la possibilité de la réincarnation.

## La conception bouddhique

Doctrine du 'non-soi', destinée à libérer du pire des dangers : l'attachement au moi. Signifie qu'on ne peut trouver [] une substance permanente, individuelle, existant par elle-même, qui constitue ce moi. Celui-ci n'est qu'une illusion phénoménale, existant en dépendance de multiples causes (biologiques, psychologiques, sociologiques), impermanente et donc insatisfaisante. Cette doctrine, bien différente de celles de l'âme chrétienne et de l'âtman hindou, issues d'une métaphysique substantialiste, est si caractéristique du bouddhisme, qu'on appelle celui-ci la voie du sans-soi.

Ainsi ce qui transmigre dans le bouddhisme, est un complexe illusoire de phénomènes psychiques organisés par l'attachement et l'ignorance.

Le karma, loi de la transmigration : désigne la loi de cause à effet qui unit l'acte à sa conséquence. Si le nirvana est la fin de la transmigration, c'est qu'il est la fin de l'être transmigreur, la fin d'une illusion.

## Discussion

Expérimentalement, qu'est-ce qui se transmet ? L'intelligence, les connaissances, les aptitudes physiques, les intérêts et les goûts, les attachements affectifs, cas de changement de sexe, marques de naissance (taches pigmentées...). L'ensemble de ces faits ne peut guère être expliqué autrement que par la **persistance d'éléments psychiques organisés, constituant une personnalité identifiable, plus ou moins complète, capable parfois d'imposer sa marque sur le corps.**

Le Canon bouddhique tient que l'être intermédiaire, la conscience de renaissance, s'incarne au moment de la conception : « Si, moines, il y a en ce monde le coït des parents, la saison (féconde) de la mère, **et si le gandhabba (la conscience de renaissance qui traverse le bardo)** est présent, par la conjonction de ces trois facteurs il y a conception ».

Dans l'antiquité grecque on discutait pour savoir si l'âme s'incorporait à la conception ou lors de la naissance ; pour les Druses du Liban, le décédé s'attache au nouvel être au moment de la naissance seulement.

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

La doctrine non théiste du Bouddha

Frédéric LENOIR

p.1474

Note : la « renaissance », que certains qualifient de « dogme fondamental » du bouddhisme, est considéré par les bouddhistes comme une hypothèse vérifiable par des expériences psychiques affinées par des exercices mentaux.

2) La conscience universelle

ARVON, Henri, *Le bouddhisme*, Que sais-je ?, Paris, PUF, 20<sup>e</sup> éd. 2001 (1951)

Le grand Véhicule

Vers le début de notre ère. **Le but n'est plus d'échapper soi-même au cycle infernal des réincarnations**, aspiration au fond égoïste, **mais d'aider ses semblables à parvenir à cette délivrance**.

Çântideva vécut vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, ouvrage principal le *Bhodicariâvatâra*. Prend pour point de départ la négation du moi. Du moment qu'il n'existe pas de moi, il ne saurait y avoir un toi qui en est différent. Le moi et le toi confondus en une même indétermination, deux conclusions en découlent nécessairement : ou bien tout amour d'autrui n'est qu'amour de soi : c'est ainsi que raisonnent les Upanishads après avoir établi grâce au brahman l'identité de toutes les âmes individuelles, ou bien tout amour de soi **bien compris** est amour d'autrui, c'est-à-dire **le véritable égoïste agit en altruiste**, tel est l'avis de Çântideva.

**L'interversion du moi et d'autrui devient le fondement d'une compassion bouddhique.** « Celui qui veut sauver rapidement et soi-même et autrui doit pratiquer le grand secret : l'interversion du moi et d'autrui. » « Donc, pour apaiser ma douleur et celle d'autrui, je me donne aux autres et j'adopte les autres à titre de "moi". » « L'intérêt de tous les êtres doit être désormais ta seule pensée ».

RICARD, Matthieu, *Plaidoyer pour le bonheur*, Paris, NiL éditions, 2003

p.187 – « les gens sont beaucoup plus enclins à venir en aide à un proche ou à quelqu'un avec qui ils ont quelque chose en commun plutôt qu'à un inconnu... l'approche du bouddhisme consiste à étendre graduellement ce **sentiment d'appartenance** à l'ensemble des êtres... **c'est la notion de 'responsabilité universelle'** »

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

La « voie du milieu » selon le bouddhisme

Solange THIERRY

p.1817-1820

La prescription de la non-violence s'est élargie à la notion de compassion ou plus exactement de

bienveillance universelle.

La compassion : l'ultime forme de compassion d'un buddha ou d'un grand bodhisattva dépend de la réalisation de la vacuité. **Il n'y existe plus de référence à moi ou à l'autre.** Cette compassion œuvre naturellement, spontanément.

DALAI-LAMA, *Transformer son esprit, Sur le chemin de la sérénité*, Plon, 2000

P.74

Puisque la compassion est le désir que les autres soient libérés de la souffrance, elle exige de se sentir connecté à d'autres êtres. Nous savons d'expérience que **plus nous nous sentons proches d'une personne ou d'un animal, plus notre capacité d'éprouver de l'empathie envers cet être augmentera.** Il s'ensuit qu'**un élément important de la pratique spirituelle pour développer la compassion est la capacité de se sentir en empathie et connecté, d'éprouver la proximité avec les autres...** Plus vous vous rapprocherez d'un autre être, plus vous sentirez que la vue de sa souffrance est insoutenable.

Il existe deux méthodes pour cultiver ce sentiment de proximité ou d'intimité. L'une s'intitule « **L'échange et l'égalisation du moi avec les autres** »...

KOLM, Serge-Christophe, *Le bonheur-liberté, bouddhisme profond et liberté*, Paris, PUF, 1982

## Chapitre 19 Le non-soi

Métempsycoses

Le langage **symbolique** de la métempsycose

Les « vies » représentent des consciences de quelque chose pour l'individu. [] *l'attention* comme **ce qu'il y a de commun à toutes ces consciences, et qui « passe » de l'une à l'autre de ces « vies ».**

Le *nirvana*, fin du cycle des vies et des renaissances, image pour la perfection de ces états, est la maîtrise parfaite de son attention, l'extinction (*nirvana*) des composantes involontaires des causes de celle-ci, le rangement de l'« esprit vagabond » ou la domestication du « singe fou de l'esprit ».

## Chapitre 24 L'errance

On comprend par conséquent [dans l'organisation sociale des brahmanes] à quel point nier la transmigration, et donc la *karma*, est subversif de cet ordre social, et par là de la culture hindoue sous tous ses aspects. Or ce qu'apporte le Bouddha est déjà extrêmement corrosif dans cette société. **L'histoire de la transmigration est une allégorie** pour dire autre chose qui est tout à fait compatible avec lui.

... le mot pali d'ordinaire traduit par *re-naissance*, *patisandhi*, ne veut en fait pas du tout dire cela mais *re-lie* ; ou bien *nirvana*, utilisé pour la cessation des re-naissances, a le sens ordinaire d'éteint, refroidi, *calme*. ... ou encore *samsara*, l'errance de vie en vie, a le sens propre d'*écoulement*...

La métempsycose n'apparaît pas dans les textes védiques que très tardivement, dans les Oupanishads, peu de temps avant le Bouddha. [] le pessimisme de la métempsycose contraste fortement avec l'optimisme védique traditionnel.

**La métempsycose se réduisait alors, aux yeux d'un bouddhiste cultivé, à une pure métaphore,** pour décrire de façon très élaborée notamment des processus psychiques.

Le mot *nirvana* a le sens courant d'éteint ou refroidi. En second sens, il est entendu comme l'état où on cesse de se réincarner. A un troisième niveau, si **la succession des vies représente celle des images mentales**, des désirs ou des émotions, le *nirvana* devient le calme de l'esprit, la quiétude, l'*ataraxie*, la sérénité.

Le sens étymologique de *nirvana* se lit en français : *nir-vana* = *non-vent*.

Ce *nirvana* ontologique est alors l'arrêt des perceptions et sensations de « soi », des désirs d'être, des divers sentiments référant à « soi », des consciences de toute cela qui constituent la « conscience de soi ».

**Mais les « esprits » sont aussi ceux des ancêtres, et ils étaient fort importants dans la plupart des cultures où le bouddhisme s'est implanté.**

DOTÉZAC, Arnaud, « Les Droits de l'Homme et l'approche de la tradition bouddhique », in *Les cahiers de la maison des droits de l'homme*, Conseil général de l'Isère, n°2, juin 2006 Actes des Rencontres de la Maison des Droits de l'Homme, Grenoble, 15/11/2003

Le point de vue du bouddhisme, c'est que nous rêvons la réalité **et qu'il ne s'agit pas d'une transmigration des âmes d'un corps à l'autre. Tout cela est une superstition pour le bouddhisme.** Il y a, au contraire, un esprit qui lui, est dans une continuité et qui se rêve différemment en fonction d'un certain nombre de conditions.



Point de discussion : comprendre que l'individu n'est qu'impermanence et interdépendance peut-il vraiment libérer de la souffrance ?

Le bouddhisme insiste sur cette révolution intellectuelle du non-soi : nous changeons en permanence, nous ne sommes jamais identique à nous-même au cours du temps, et nous sommes interdépendants avec le reste de nos représentations du monde. Cette prise de conscience est censée nous aider à être moins crispé sur notre ego, moins attaché, et de ce fait moins en risque de souffrance par l'angoisse que cet attachement génère. Car cet ego que nous cherchons à protéger n'est jamais le même, n'existe pas en tant que tel, en ce sens il est illusoire, inutile de vouloir s'attacher à une illusion.

Mais d'un autre côté, le bouddhisme reconnaît que, s'il n'y pas identité de l'ego à différents instants, il y a un continuum, des points communs comme la mémoire. Et c'est bien parce qu'il y a un tel continuum que nous cherchons à nous protéger pour l'avenir, même si nous changeons sans cesse. Car la sensation de souffrance que j'ai déjà éprouvée par le passé peut encore être ressentie à l'avenir par mon ego même changeant. Le raisonnement est au fond le même que celui développé par le Grand Véhicule : la compassion de ma conscience universelle englobe tous les êtres sensibles par qu'il y a un continuum entre eux et moi, et cette compassion vaut y compris pour mon ego de demain.

Prendre conscience de l'impermanence et de l'interdépendance du soi ne permet donc pas vraiment de se libérer de la souffrance. Par contre, cette prise de conscience du continuum du Moi plutôt que de son identité aide à accéder à la conscience universelle, car il n'y a plus qu'un petit pas à franchir pour s'identifier aux autres êtres sensibles lorsqu'on se pense en terme de continuum : l'écart entre moi et les autres y est moins marqué que dans une représentation du Moi comme d'une personne identique de la naissance à la mort, d'un Moi opposable aux autres.

Les textes qui suivent montrent comme les mêmes auteurs peuvent à la fois soutenir la doctrine du non-soi libératrice de souffrances, tout en reconnaissant un continuum définissant le soi, ce qui est un peu contradictoire.

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

#### Le buddha et la naissance du bouddhisme

DENIS GIRA

p.965-978

Doctrines du non-soi : en l'homme il n'existe rien qui corresponde réellement à l'idée d'un soi permanent. **Ce qu'on appelle le soi n'est qu'une combinaison qui se modifie d'instant en instant.** L'illusion qu'existe ce soi substantiel donne naissance à l'avidité, à la haine et à l'attachement aux choses, aux idées, aux personnes et à soi-même. [] Ce qu'il faut éteindre, ce sont les désirs qui renforcent l'illusion qu'au fond de l'homme existe un soi permanent.

RICARD, Matthieu, *Plaidoyer pour le bonheur*, Paris, NiL éditions, 2003

p.94 – « à chaque instant le corps subit d'incessantes transformations [] pourtant, obstinément, on

attribue au moi des qualités de permanence, de singularité et d'autonomie »

p.137 – « il ne faut pas oublier qu'à l'origine des émotions perturbatrices se trouve l'attachement au moi. Pour s'affranchir définitivement de la souffrance intérieure [] il faut éradiquer l'attachement à l'ego. Est-ce possible ? oui car l'ego n'existe que comme une illusion »

KOLM, Serge-Christophe, *Le bonheur-liberté, bouddhisme profond et liberté*, Paris, PUF, 1982

Le non-soi est une façon de voir et de concevoir les choses, et par là de les sentir. Mais cette optique, cette « vue de l'esprit » a des conséquences très réelles sur qui l'adopte et l'intègre à soi, elle est la voie bouddhique vers l'abolition des souffrances. La relation entre le sentiment de je en soi et le malheur, par l'intermédiaire du désir, est le cœur de la philosophie bouddhique.

DALAI-LAMA, *Transformer son esprit, Sur le chemin de la sérénité*, Plon, 2000

P.111

Le concept du non-moi, c'est-à-dire le rejet de l'existence du moi, est commun à toutes les écoles bouddhiques [] notre confusion et notre souffrance semblent émerger d'une perception erronée du moi, en particulier d'une croyance à l'existence d'un moi éternel, indépendant, au centre de notre être. C'est pourquoi un élément indispensable de la voie qui conduit à surmonter ces maux est de prendre conscience de la non-existence d'un tel moi [] le sujet est dépourvu de toute existence indépendante.

RICARD, Matthieu, REVEL, Jean-François, *Le moine et le philosophe. Le bouddhisme aujourd'hui*, Paris, Nil, 1997

p.49

M. - La souffrance est un état d'insatisfaction profonde, qui est parfois associée à la douleur physique, mais qui est avant tout une expérience de l'esprit. La souffrance surgit lorsque le « moi », que nous chérissons et protégeons, est menacé ou n'obtient pas ce qu'il désire. Les souffrances physiques les plus intenses peuvent être vécues de manières très différentes selon notre disposition d'esprit.

p.205

... même en l'absence de moi individuel conçu comme une entité autonome, ce que nous sommes à présent procède de notre passé : il y a bien une rétribution des actes. **Le point le plus important est donc la continuité, non l'identité.** Le fait qu'une action positive ou négative ait un résultat correspondant, en termes de bonheur ou de souffrance, justifie qu'on l'accomplisse ou qu'on l'évite, même si celui qui en fait l'expérience ne possède pas un moi permanent.

HAYWARD, J.W., VARELA, F.J., *Passerelles. Entretiens avec le Dalai-Lama sur les sciences de l'esprit*, Paris, Albin Michel, 1995 (1992)

p.158

LE DALAI-LAMA

Tout comme vous pouvez constater que ce corps était physiquement différent quand j'étais jeune, de la même manière vous pouvez en référer à votre soi du temps de l'enfance. **Le soi est une désignation fondée sur la continuité** des agrégats. Tout comme votre corps physique est la continuation du corps physique de l'enfant, il y a pareillement un soi qui est nommé en référence à

ce qui maintient la continuité.

p.161s

LE DALAÏ-LAMA

**L'important ici, c'est la continuité, encore que ce qui continue ne cesse de changer.**

LE DALAÏ-LAMA

**... *c'est* le même soi, mais il change constamment. Il a la même continuité, le même continuum.**

**Une entité, la même, mais qui se modifie sans cesse.**

Point de discussion : faut-il éteindre tous les désirs ou uniquement ceux qui génèrent de la souffrance ? Le bonheur peut-il être davantage que la non-souffrance ?

Différentes voix s'élèvent au sein du bouddhisme sur la nécessité, pour éteindre la souffrance, d'éteindre soit tous les désirs ou soit seulement ceux qui s'avèrent nocifs. Cette différence n'est pas mineure, la première option ayant été perçue comme un nihilisme décrédibilisant fortement un bouddhisme rébarbatif.

Différentes acceptions du bonheur sont également en jeu, soit simplement comme état de non-souffrance, soit que s'y ajoute la jouissance liée à la satisfaction des désirs.

Il est possible que la croyance en une transmigration de l'esprit interfère avec l'enjeu du bonheur et du désir, car au départ il s'agissait d'éteindre la souffrance en éteignant le désir d'existence et tous les désirs, car ils peuvent conduire à renaître. Maintenir ce discours de la transmigration complique et contraint la réflexion sur le bonheur, fragilisant la cohérence d'ensemble de la communication bouddhiste qui gagnerait à clarifier sa position sur la place du désir et de sa satisfaction.

### 1) Éteindre tous les désirs

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

#### Le buddha et la naissance du bouddhisme

Denis GIRA

Il découvrit le moyen de supprimer la souffrance des êtres prisonniers du samsara [] **avoir détruit en lui une fois pour toutes les désirs qui poussent à l'acte et à la renaissance** dans ce monde. Mais ce nouveau buddha, après son expérience d'Éveil, se trouvait devant un dilemme. Fallait-il ou non essayer de présenter cette vérité si profonde et difficile d'accès à des hommes qui ne pourraient sans doute pas la saisir ? Encouragé par le dieu Brahma, il décida finalement, par compassion, de se lancer dans une carrière de prédication qui allait durer environ quarante cinq ans.

C'est dans la « soif » que s'originent toutes les souffrances.

Et même si l'homme retombe dans une autre existence après la mort, il s'agira d'une existence dans laquelle il deviendra de plus en plus disposé à entendre la vérité fondamentale **et à atteindre le point où tout désir sera éteint, où tout karma négatif sera épuisé, où toute raison de retomber dans l'existence aura disparu. C'est le nirvana.**

ARVON, Henri, *Le bouddhisme*, Que sais-je ?, Paris, PUF, 20<sup>e</sup> éd. 2001 (1951)

Théorie des douze causes :

De l'ignorance proviennent les formations ; des formations provient la connaissance, de la connaissance proviennent nom et corps ; des noms et corps proviennent les six domaines ; des six domaines provient le contact (entre les sens et les objets) ; du contact provient la sensation ; de la sensation provient la soif (ou le désir) ; **de la soif provient l'attachement (à l'existence)** ; de l'attachement provient l'existence ; de

l'existence provient la naissance ; de la naissance proviennent vieillesse et mort, souffrance et plainte, douleur, chagrin, désespoir. Telle est l'origine de tout l'empire de la douleur.

GUILLON, Emmanuel, *Les philosophies bouddhistes*, Paris, PUF, 1995

p.17

Résumées succinctement, ces Quatres Vérités proclament que : 1) Tout est douleur ; 2) L'origine de la douleur est le désir ; 3) La suppression du désir supprime la douleur.

« Voici [...] la noble vérité sur la suppression de la douleur : c'est l'arrêt complet de la soif, la non-attraction, le renoncement, la délivrance, le détachement » (*Mahavagga*, I, 6).

## 2) Éteindre uniquement les désirs nocifs mais satisfaire les autres désirs

KOLM, Serge-Christophe, *Le bonheur-liberté, bouddhisme profond et liberté*, Paris, PUF, 1982

Si tous les bouddhistes sont d'accord pour éteindre (sens étymologique de *nirvana*) **les désirs que l'on ne peut satisfaire, ils ont des positions les plus variées quant aux autres**. Ils s'accordent pour prôner l'ajustement entre désirs et consommations. Pour d'importantes écoles tantriques, par contre, on doit satisfaire « ses moindre désirs », si on le peut.

RICARD, Matthieu, *Plaidoyer pour le bonheur*, Paris, NiL éditions, 2003

p.44 – « la distinction entre plaisir et bonheur n'implique pas qu'il faille s'abstenir de rechercher des sensations agréables. Il n'y a aucune raison de se priver de la vue d'un magnifique paysage, d'un goût délicieux [] pourvu qu'ils ne nous aliènent pas [] le plaisir n'est pas l'ennemi du bonheur »

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

### Le tantrisme

André PADOUX

p.957-960

Depuis les premiers siècles de notre ère.

Tout ce qui relève du *kāma*, du désir au sens large d'expériences du monde, peut servir à atteindre la délivrance, le *mokṣa*. [] Efficacité reconnue aux **joies** des sens pour s'ouvrir au divin ; d'où l'usage rituel d'alcool ou parfois de la pulsion sexuelle.

GUILLON, Emmanuel, *Les philosophies bouddhistes*, Paris, PUF, 1995

Le tantrisme relève, à part entière, du *Mahayana*. L'union sexuelle rituelle a-t-elle été considérée très tôt comme un moyen supérieur (et très difficile à maîtriser) d'atteindre à l'identité ultime, parce que cette union symbolise celle du Corps de Diamant du Buddha avec sa Sakti. Au plan « individuel » ce courant va donc faire appel aux énergies **des pulsions**, comme voies d'accès à la délivrance.

Bouddhisme, philosophie occidentale et conscience universelle

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Le bouddhisme met plusieurs siècles à expliciter la conscience universelle, avec une école de pensée appelée Grand Véhicule il invite au passage de la conscience individuelle à cette compréhension que « je » peux très bien me considérer être tous les autres êtres sensibles au regard de la sensation de souffrance.

La conscience universelle consiste *simultanément* à percevoir l'individualité de ses sensations et à se penser comme l'ensemble des êtres sensibles, au regard de la souffrance.

Sources :

*Encyclopédie des religions*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000  
DALAI-LAMA, *Transformer son esprit, Sur le chemin de la sérénité*, 2000

PARAIN, Brice, (Dir.), *Histoire de la philosophie I vol. I*, 1969

KOLM, Serge-Christophe, *Le bonheur-liberté, bouddhisme profond et liberté*, 1982

BOUDON, Raymond, *Le sens des valeurs*, 1999

TORT, Patrick (sous la dir. de), *Misère de la sociobiologie*, 1985

COPPENS, Yves, PICQ, Pascal, *Aux origines de l'humanité*, 2001

HÉRITIER-AUGÉ, Françoise, *Masculin / Féminin, la pensée de la différence*, 1996

SALTEL, Philippe, *Hume*, 2000

GOFFI, Jean-Yves, *Penser l'euthanasie*, 2004

ONFRAY, Michel, *Féeries anatomiques, généalogie du corps faustien*, 2003

VEZEANU, Ion, *L'Identité personnelle à travers le temps*, 2006

CAYLA, Olivier, THOMAS, Yan, *Du droit de ne pas naître, à propos de l'affaire Perruche*, 2002

LECOURT, Dominique, *Humain, Posthumain*, 2003

DENNETT, Daniel C., *Darwin est-il dangereux ?*, 1995

MOLLER OKIN, Susan, *Justice, genre et famille*, 1989

CANTO-SPERBER, Monique, *La philosophie morale britannique*, 1994

SINGER, Peter, *Une gauche darwinienne, évolution, coopération et politique*, 1999

PARFIT, Derek, *Reasons and Persons*, 1984

La structure de l'être humain - Introduction

p.1688-1689

Le bouddhisme primitif nie l'unité de la personne et son individualité en rejetant la conception brahmanique d'un principe permanent, individuel, transmigrant d'une existence à l'autre.

Convaincu de l'**impermanence** de toutes choses, le Buddha prône une théorie du non-soi : ce que nous appelons la personne n'est qu'un assemblage de cinq agrégats (*khanda*) corporels et psychiques. **Derrière une apparente individualité, l'être humain est un composé transitoire en perpétuel mouvement.**

À l'inverse, plusieurs écoles philosophiques grecques, la tradition judéo-chrétienne et l'islam insistent sur l'unité substantielle du corps et de l'âme et relèvent le caractère unique de chaque individu.

La « voie du milieu » selon le bouddhisme

Solange THIERRY

p.1817-1820

La compassion : l'ultime forme de compassion d'un buddha ou d'un grand bodhisattva dépend de la réalisation de la vacuité. **Il n'y existe plus de référence à moi ou à l'autre.** Cette compassion œuvre naturellement, spontanément.

Nos traductions sont fades et risquent de rationaliser étroitement des données de profonde richesse intérieure. [] **les « moyens d'existence justes » excluent de faire le moindre tort à autrui.**

La prescription de la non-violence s'est élargie à la notion de compassion ou plus exactement de **bienveillance universelle.**

---

DALAI-LAMA, *Transformer son esprit, Sur le chemin de la sérénité*, Plon, 2000

p.71

Le « bien », au sens bouddhiste, signifie aider les autres à atteindre la libération totale de la souffrance, et l'expression les « autres êtres sensibles » se réfère au nombre infini d'êtres dans l'univers. La compassion signifie le désir que les autres êtres soient délivrés de la souffrance.

p.74

Puisque la compassion est le désir que les autres soient libérés de la souffrance, elle exige de se sentir connecté à d'autres êtres. Nous savons d'expérience que **plus nous nous sentons proches d'une personne ou d'un animal, plus notre capacité d'éprouver de l'empathie envers cet être augmentera.** Il s'ensuit qu'un élément important de la pratique spirituelle pour développer la compassion est la capacité de se sentir en empathie et connecté, d'éprouver la proximité avec les autres... Plus vous vous rapprocherez d'un autre être, plus vous sentirez que la vue de sa souffrance est insoutenable.

Il existe deux méthodes pour cultiver ce sentiment de proximité ou d'intimité. L'une s'intitule **« L'échange et l'égalisation du moi avec les autres ».**

Le Monde2, 26/3/2005, Einstein

« Seule une vie vécue pour les autres vaut la peine d'être vécue »

« La conduite morale ne consiste pas simplement à exiger qu'on renonce à certains plaisirs de la vie, mais plutôt dans le bienveillant intérêt qu'on prend à un sort plus heureux pour tous les hommes »

PARAIN, Brice, (Dir.), *Histoire de la philosophie I vol.1*, Gallimard, 1969

Mésopotamie, Paul GARELLI

p.25

Si, à partir du -II<sup>e</sup> millénaire, il existe une civilisation mésopotamienne, cette civilisation est le produit d'une fusion entre les éléments d'origine sumérienne et les éléments d'origine sémitique.

[Origines sumériennes : on] ignore d'où sont venus ces hommes, et leur langue, encore imparfaitement connue, n'a pu être rattachée à aucun groupe. [Les sémites : si] ceux-ci adoptèrent leur panthéon et la plupart de leurs conceptions, ils les imprégnèrent d'un esprit nouveau.

Les Sumériens, comme les Babyloniens, ont admis **l'identité du nom et de la chose signifiée**.

Avoir un nom était synonyme d'exister. Cette conception devait mener, en l'appliquant aux dieux, à une croyance en la valeur efficace du Verbe créateur. Récit *Gilgamesh, Enkidu et le monde souterrain* :

Après que le ciel eut été séparé de la terre,  
après que la terre eut été séparée du ciel,  
après que le nom (?) de l'homme eut été fixé...

KOLM, Serge-Christophe, *Le bonheur-liberté, bouddhisme profond et liberté*, Paris, PUF, 1982

Note p.139 : **Les origines chrétiennes de l'individualisme moderne** font l'objet de la très intéressante étude de Louis Dumont, *A modified view of our origins : the christian beginnings of modern individualism* (miméographié, EHESS)

---

TORT, Patrick (sous la dir. de), *Misère de la sociobiologie*, Paris, PUF, 1985

L'Humanité du 17/12/1983, P.Tort, Darwin contre la sociobiologie, « Effet réversif » et civilisation

Darwin, *La descendance*, p.132 « À mesure que l'homme avance en civilisation et que les petites tribus se réunissent en communautés plus nombreuses, la simple raison indique à chaque individu qu'il doit étendre ses instincts sociaux et sa sympathie à tous les membres de la même nation, bien qu'ils ne lui soient pas personnellement connus. [] **La sympathie étendue en dehors des bornes de l'humanité, c'est-à-dire la compassion envers les animaux, paraît être une des dernières acquisitions morales.** [] Cette qualité, une des plus nobles dont l'homme soit doué, semble provenir incidemment de ce que nos sympathies, devenant plus délicates à mesure qu'elles s'étendent davantage, finissent par s'appliquer à tous les êtres vivants. »

Modèles biologiques et idéologies sociales dans l'histoire des sociétés libérales, P.Tort

*L'effet réversif est la conséquence naturelle de la sélection naturelle*. Il consiste dans le pouvoir que détient la sélection naturelle de travailler tendanciellement à sa propre extinction sous sa forme primitive, et à sa propre continuation sous une forme inversée. C'est là effectivement l'un des points majeurs, comme aussi l'un des plus couramment ignorés, de l'anthropologie de Darwin, et je



l'expliciterai de la manière suivante : les *instincts sociaux* qui sont à l'origine de la vie communautaire – laquelle est elle aussi, comme Darwin le rappelle, un phénomène archaïque – *ont été sélectionnés* au même titre que toute autre espèce de variation avantageuse.

Darwin, *La descendance*, p.145-146 «Notre instinct de sympathie nous pousse à secourir les malheureux ; **la compassion** est un des produits accidentels de cet instinct que nous avons acquis dans le principe, au même titre que les autres instincts sociables dont il fait partie. **La sympathie, d'ailleurs, pour les causes que nous avons déjà indiquées, tend toujours à devenir plus large et plus universelle.** »

---

COPPENS, Yves, PICQ, Pascal, *Aux origines de l'humanité, vol. 1 : De l'apparition de la vie à l'homme moderne, vol. 2 : Le propre de l'homme*, Fayard, 2001

CYRULNICK, Boris,  
p.475

Prétendre que les animaux ne possèdent pas, contrairement aux hommes, de conscience réfléchie ne va pas du tout dans le sens des observations et expérimentations actuelles. Les comportements d'entraide, si fréquents dans le monde animal, témoignent bien de leur aptitude à partager les émotions et les représentations d'un proche.

Le concept d'empathie implique une aptitude à la représentation de ce que peut éprouver l'autre. **Ce concept définit le fait de souffrir de la souffrance de l'autre.**

Commentaire : à partir des années 1970 en Occident, la conscience de soi s'élargit progressivement aux animaux, au delà de la seule conscience collective humaine. La protection des animaux fait irruption dans le Droit international au motif que les animaux partagent la même sensibilité à la souffrance que les être humains. Les Droits humains à ne pas souffrir vont être étendus aux animaux non-humains. Cette extension de la conscience doit beaucoup à l'éthologie qui offre une meilleure compréhension et identification aux autres animaux.

PICQ, Pascal  
p.75

À l'instar de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le groupe néerlandais ProPrimates a rédigé une Charte des droits des primates non humains, qui vise non moins qu'à les séparer du reste du monde animal et à leur accorder un statut juridique propre [1994]. Article 4 « Tous les primates non humains ont le droit de vivre selon leurs propres structures culturelles et sociales ».

1994, Savage-Dumbaugh, parce que similarités avec l'humain du point de vue de leurs émotions, de leur intellect, de leur conscience.

1993, Cavalieri et Singer, *The Great Ape project* : appliquer aux 'égaux' de l'homme, chimpanzés, gorilles, orang-outang certains principes : droit à la vie, protection des libertés individuelles, prohibition de la torture.

« Dès l'instant où il naît, tout être humain aspire au bonheur et veut éviter de souffrir. **En cela nous sommes tous semblables.** Le sentiment compatissant est la base de la paix intérieure. Plus nous nous soucions du bonheur des autres, plus notre propre sensation de bien-être augmente. La compassion ne dépend ni de la beauté ni de la gentillesse de quelqu'un. **Elle se fonde sur le savoir que l'autre est fondamentalement identique à soi.** » [DALAI-LAMA, 1999]

HÉRITIER-AUGÉ, Françoise, *Masculin / Féminin, la pensée de la différence*, Odile Jacob, 1996

## Chapitre XI – La cuisse de Jupiter – Réflexions sur les nouveaux modes de procréation (1985)

L'enfant et la personne

À sa naissance, un enfant n'existe pas, dans la plupart des sociétés du monde qui existent ou qui ont existé, en tant qu'être humain unique et à part entière. Ce qui assure ensuite son existence à part entière est **l'attribution d'une identité sociale** reconnue par tous, identité marquée par le nom qu'on lui donne. La mort selon ces conceptions n'est donc pas définitive ; elle n'est pas la disparition d'un être irremplaçable, puisque par l'imposition de certains caractères et leur transivité, l'individu n'est lui-même que s'il est aussi quelqu'un d'autre qui l'a précédé et s'il choisit d'assumer un destin (dans le monde occidental, c'est de façon récente que, selon la formule consacrée, le bébé est considéré comme une personne).

SALTEL, Philippe, *Hume*, Paris, Ellipses, 2000

David Hume (1711-1776)

La thèse de cet empirisme *radicalisé* est à la fois simple, brutale, et considérable : **l'être, c'est l'impression**. Hume y parvient par une analyse de « toutes les perceptions de l'esprit humain » [*Traité de la nature humaine*, 1739-1740] ; d'emblée, il délaisse la notion de toute autre réalité, car, de ce que nous appelons « objets » de notre connaissance, « objets » du monde, nous n'avons finalement et d'abord qu'une représentation sensible ou intellectuelle, de sorte que n'existent jamais, à rigoureusement parler, que des perceptions, par quoi nous devons entendre « tout ce qui se présente à l'esprit ».

### **La critique humienne de l'« identité personnelle »**

Il y a bien un « je », si l'on veut, mais il n'est pas substantiel, parce que rien ne se tient « par soi », sinon l'impression ; d'où cette célèbre comparaison : « l'esprit est une sorte de théâtre où des perceptions diverses font successivement leur entrée [...], mais cette comparaison ne doit pas nous égarer. Ce ne sont que nos perceptions successives qui constituent l'esprit, et nous n'avons pas la plus lointaine idée du lieu où ces scènes sont représentées ».

Note : **Plaisir et douleur méritent le nom de « ressorts principaux »** et de « principes actifs de l'esprit humain », de sorte que l'on voit ici affirmée une anthropologie hédoniste qui se conjugue aux autres positions majeures de Hume, scepticisme et empirisme [].

Ainsi, par exemple, le *moi* se trouve destitué de ses prétentions à l'identité personnelle par la doctrine des impressions et des idées, puis restitué comme *fiction à laquelle on croit* par l'analyse des passions indirectes.

TNH, Livre I, *L'Entendement*

« Pour moi, quand je pénètre le plus intimement dans ce que j'appelle *moi-même*, je tombe toujours sur une perception particulière ou sur une autre, de chaleur, de froid, de lumière ou d'ombre, d'amour ou de haine, de douleur ou de plaisir. Je ne parviens jamais, à aucun moment, à me saisir

*moi-même* sans une perception et je ne peux jamais rien observer d'autre que la perception. » « Et si toutes mes perceptions étaient supprimées par la mort, si je ne pouvais plus penser, ni éprouver, ni voir, ni aimer ou haïr après la destruction de mon corps, je serais entièrement anéanti et je ne conçois pas du tout ce qu'il faudrait de plus pour faire de moi une parfaite non-entité. »

« Qu'est-ce que le moi ? » : Pascal le partageait entre des qualités accidentelles et une substance vide, de sorte qu'il en venait à se demander *où était donc le moi*. (Pascal, *Pensées*). Hume, à son tour, reprend cette question dans l'une des analyses les plus corrosives du *Traité*.

Seule réalité attestée, **le flux constant des perceptions** qui « font successivement leur entrée, passent, repassent, s'esquivent et se mêlent en une variété infinie de positions et de situations », qui sont donc des existences distinctes sans connexion réelle entre elles. Cette connexion, pourtant, existe sous forme de croyance pour l'entendement et, quand il réfléchit « à la série des perceptions passées qui composent un esprit », il s'offre à cette croyance. []

Il reste à expliquer **la croyance en l'identité, cette « fiction de l'imagination »** par la relation de ressemblance entre nos impressions, qui a un effet particulièrement puissant [].

GOFFI, Jean-Yves, *Penser l'euthanasie*, PUF, 2004

Dans le domaine de la bioéthique, la plupart des conséquentialistes contemporains défendent une version de l'égalitarisme. P.Singer, par exemple, estime qu'il s'agit là d'une conséquence nécessaire de la posture éthique, laquelle consiste à « **adopter un point de vue universel** » (1993, p. 11) Singer P., « The value of life », in W.T.Reich (ed.) *Encyclopedia of Bioethics*, New York – Londres, The Free Press – Collier MacMillan, 1978 ; *Practical Ethics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993 [1979] ; *The Expanding Circle : Ethics and Sociobiology*, Oxford, Oxford University Press, 1981

Note : Seront désignés par là les philosophes suivants : Glover (1977) ; Harris (1985) ; Kuhse (1987) ; Rachels (1986) ; Singer (1993) ; Tooley (1983).

**Adopter [la posture éthique], c'est-à-dire s'élever jusqu'à un point de vue universel, c'est comprendre que ses intérêts ne peuvent pas avoir plus d'importance que ceux des autres, du simple fait que ce sont ses intérêts propres.**

Mais si les intérêts se manifestent typiquement par des préférences, ils ne se manifestent pas exclusivement par des préférences. **À un niveau plus élémentaire, « la capacité à éprouver de la souffrance et de prendre du plaisir est un prérequis pour que l'on puisse seulement parler d'intérêts de façon intelligible »** (Singer, 1993, p. 57). La simple capacité à éprouver du plaisir ou de la douleur, la sensibilité (*sentience*), est aussi constitutive d'intérêts. La distinction est très importante. Car si la sensibilité marque bien la frontière entre les habitants de la communauté morale et les étrangers à celle-ci, la possession ou la non-possession de préférences articulées signale une différence tout aussi significative pour l'éthique : celle entre les personnes et les non-personnes.

Note : on estime en général que c'est chez J.Locke, et à propos de la question de l'identité personnelle, que l'on trouve, pour la première fois dans l'histoire de la modernité, exprimée clairement, la dissociation entre l'identité de l'homme et l'identité de la personne (1972, p. 258-277). Locke J., *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, Paris, Vrin, 1972 [1755] p. 264 « un être pensant et intelligent, capable de raison et de réflexion, et qui peut se consulter soi-même comme le même, comme une même chose qui pense en différents temps et en différents lieux ; ce qu'il fait uniquement par le sentiment qu'il a de ses propres actions, lequel est inséparable de la

pensée, et lui est, ce me semble, entièrement essentiel ».

J.Harris, énonçant ce que sont les conditions nécessaires pour qu'il y ait une personne, énumère les capacités suivantes : « Être conscient de soi-même comme d'un point de vue indépendant sur le monde, existant à travers le temps, avec un futur que l'on soit capable d'envisager » (1985, p. 18)  
Harris J., *The Value of Life. An Introduction to Medical Ethics*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1985. De même, P.Singer définit une personne comme « un être qui est capable de se concevoir lui-même comme une entité distincte, existant à travers le temps » (1993, p. 97).  
Harris [...] une personne est « n'importe quelle entité capable d'attribuer une valeur positive à sa propre existence » (1985, p. 18)  
P.Singer « Sans conscience, la vie n'aurait pas de valeur intrinsèque » (1978, p. 829)

ONFRAY, Michel, *Féeries anatomiques, généalogie du corps faustien*, Grasset, 2003

### Chapitre 17 – le corps

En tant qu'Autre, il fonde la possibilité sémantique d'user du terme nominaliste. Le mien se distingue de celui du voisin. Matériellement, il évolue dans un même temps, certes, mais dans un espace différent. [...] Par ailleurs, « Je » ressemble à « Autrui » comme deux gouttes d'eau, certes, mais ces deux instances, justement parce qu'elles se ressemblent, sont deux et pas une.  
[Jumeaux] l'un et l'autre occupent dans un temps semblable un espace différent. Là où est l'un, l'autre manque. [...] L'un ressemblerait vraiment à l'autre si l'un était l'autre, de sorte qu'il n'y aurait plus ni un, ni autre, mais une seule réalité.

### Chapitre 22 – l'identité

[] questions contemporaines des Grecs, réactualisées par Locke et Leibniz...

Les discussions sur le bateau de Thésée ou sur le cerveau du Roi transplanté dans le corps du savetier cessent de fournir matière à réflexion sur l'identité et contraignent désormais à penser dans l'horizon du possible et du probable.

Dans ses *Essais sur l'entendement humain*, John Locke pose la question. À l'époque où il intègre son *Traité de l'identité* (1694) dans le livre qui lui vaut sa réputation... qui est *Je* ? Qu'est-ce que *Moi* ?

Que dit Locke d'utile pour avancer dans la réflexion sur ce sujet ?

Locke distingue *l'identité humaine* et *l'identité personnelle*.

Finalement Locke ne simplifie pas le problème... Voire il paraît souvent le compliquer.

p. 273

L'identité n'est ni dans le corps sans cerveau, ni dans le visage, mais dans le cerveau : je suis mon cerveau, d'abord et avant toute chose ; je structure et construis mon schéma corporel avec lui, à partir de lui, juge et partie []

Je et Moi ? Mon cerveau, rien d'autre...

VEZEANU, Ion, *L'Identité personnelle à travers le temps*, Paris, L'Harmattan, 2006

*Docteur en philosophie, Enseignant-chercheur à l'Université PMF de Grenoble*

## Introduction

p.18

[] thèse soutenue ici, à savoir que *l'identité comporte des difficultés intrinsèques par son statut ambigu, amphibologique, voire paradoxal, tout en demeurant nécessaire à nos mécanismes de raisonnement*.

p.21

[] nous utilisons les idées de Paul Ricœur, de Francis Jacques ou de Denis Vernant pour proposer une perspective langagière de la personne et essayons de trouver **un « fondement » pragmatique** au *moi*.

## 1<sup>ère</sup> partie – L'identité des choses

p.24-25

Héraclite affirmait déjà, au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C., le *dicton* célèbre : « On ne peut pas entrer deux fois dans le même fleuve ». De même, les philosophes d'Athènes voulaient savoir, selon Plutarque, si le bateau de Thésée, auquel on a remplacé toutes les planches une par une au cours du temps, est toujours le même. Plus tard, Hume avec son scepticisme va jusqu'à affirmer que l'identité est une illusion engendrée par le temps. [] Comment garder l'identité en tant qu'exigence suprême de la pensée, alors qu'elle est sans cesse mise en question par une réalité qui change perpétuellement ?

## Chapitre II – le bateau de Thésée

p.43

[] lorsque l'on envisage de rassembler les anciennes planches au lieu de les détruire et que l'on se retrouve avec deux bateaux flottant sur la mer, Nozick est lui-même embarrassé. [] Dans des situations « difficiles » de ce genre, le philosophe américain pense que **nous sommes conduits à prendre des décisions, à choisir entre les différents candidats, selon la thèse du « continuant » le plus proche**. Mais, cette solution nous conduit d'une quête de propriétés nécessaires de l'identité à un choix arbitraire de l'identité des choses.

## Chapitre III – le fleuve d'Héraclite

p.61

T.E.Wilkerson [duplication de certaines plantes]. L'identité des êtres naturels dépend beaucoup de nos intérêts et de nos « affaires » (anglais *concerns*). [] dans la plupart des cas naturels, c'est nous qui **décidons** de l'identité des individus. On se retrouve, sous une forme atténuée, devant le « meilleur candidat » dans une interprétation nouvelle, plus pragmatique, qui suggère que par nos actions et par nos pratiques nous pouvons influencer non seulement sur le statut des êtres vivants, mais aussi sur nos structures fondamentales de pensée. Mais, le même argument invoqué précédemment, à savoir l'arbitraire de nos décisions opposé à la nécessité de l'explication raisonnable, nous oblige à rejeter de nouveau le meilleur candidat. L'identité ne peut pas être logiquement arbitraire.

p.69-70

Invariants et immuabilité

La question se pose de savoir comment accepter ce genre de dialectique qui met en cause nos raisonnements logiques et qui est manifeste dans la définition de l'évolution. Une chose est incontestable : il n'est pas possible de rejeter la conception selon laquelle il y a des entités immuables dans l'univers et on ne peut pas non plus nier le changement permanent et continu des choses qui appartiennent à la réalité physique du monde. La démarche scientifique même est confrontée avec ce dilemme chaque fois qu'elle a affaire avec l'analyse des phénomènes naturels

(dictés par le changement), mais dont le but est la découverte des invariants :

Toute loi physique, comme d'ailleurs tout développement mathématique, spécifie une relation d'invariance ; les propositions les plus fondamentales de la science sont des postulats universels de conservation. Il est facile de voir, dans tout exemple qu'on voudra choisir, qu'il est en fait impossible d'analyser un phénomène quelconque en termes autres que ceux des invariants conservés par ce phénomène. On peut certes se demander si toutes les invariances, conservations et symétries qui constituent la trame du discours scientifique ne sont pas des fictions substituées à la réalité pour en donner une image opérationnelle, vidée d'une part de substance, mais devenue accessible à une logique elle-même fondée sur un principe d'identité purement abstrait, peut-être « conventionnel ». [J.Monod, *Hasard et nécessité. Essai sur la philosophie naturelle de la biologie moderne*, p.116]

Mais cette idée d'origine humienne, de la fiction de l'identité, a quelque chose de radical et, on verra par la suite, d'inacceptable.

## 2<sup>ème</sup> partie – L'identité personnelle

Ce récit est rapporté déjà par Épicurme au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. :

« Eh bien » continue A « pense aux hommes de la même manière. L'un grandit, l'autre rapetisse, tous sont constamment en train de changer. Mais ce qui par sa nature change et ne reste jamais fixe doit être déjà différent de ce qu'il était avant de changer. Toi et moi, nous sommes différents aujourd'hui de ce que nous étions hier, et par la même raison, nous serons encore différents à l'avenir, et nous ne serons jamais les mêmes ». B en tombe d'accord. A conclut alors qu'il n'est pas le même homme que celui qui a contracté la dette hier, ni non plus le même homme que celui qui prendra part au banquet. De la sorte, il peut difficilement être tenu pour lié par sa dette. B, exaspéré, donne un coup à A. A proteste contre ce traitement. Mais cette fois, c'est B qui désarme élégamment la protestation, en faisant remarquer qu'à présent il est quelqu'un de tout différent de l'homme qui a donné le coup une minute auparavant.

p.85

S'il y a un problème philosophique que l'on pourrait considérer comme insoluble, c'est bien celui de l'identité personnelle qui fait office d'aporie philosophique par excellence. En effet, il est difficile de choisir entre les attitudes radicales de David Hume, de Ludwig Wittgenstein ou de Derek Parfit (qui considèrent respectivement que l'identité est une fiction, une absurdité ou qu'elle n'importe pas). De même, il est délicat d'opter pour les différents réductionnismes qui sont aussi radicaux, étant donné que **certain, comme John Locke, réduit l'identité personnelle à la mémoire**, alors que les plus nombreux des philosophes (matérialistes) réduisent l'identité personnelle à l'identité physique.

## Chapitre IV – Les paradoxes de la personne

Le concept de personne

Définition de John Locke [] la plupart des philosophes contemporains renvoient aux écrits du philosophe britannique. Nous retiendrons au passage les remarques de Thomas Hobbes qui vont dans le sens des plus récentes approches (pragmatiques) sur la personne. [Pour Locke] la personne est :

[...] un Être pensant et intelligent, capable de raison et de réflexion, et qui peut se consulter soi-même comme *le même*, comme une même chose qui pense en différents temps et en différents lieux ; ce qu'il fait uniquement par le sentiment qu'il a de ses propres actions, lequel est inséparable de la pensée, et lui est, ce me semble, entièrement essentiel, étant impossible à quelque Être que ce soit d'*apercevoir* sans apercevoir qu'il *aperçoit*.

Francis Jacques : « La personne n'est pas, elle se produit, ou plutôt, pour elle, *être* c'est se produire

en s'identifiant peu à peu » [*Différence et subjectivité : anthropologie d'un point de vue relationnel*, p.42]

## Chapitre V – Critères d'identité personnelle

p.127

Ce qu'il faut avoir en vue, à contre-courant de toute la démarche contemporaine, est le fait que ***nous ne disposons actuellement d'aucun critère fiable d'identité personnelle***.

p.163

[David Hume] Puisque seule la mémoire nous informe de la continuité et de l'étendue de cette suite de perceptions, elle doit être considérée, principalement pour cette raison, comme la source de l'identité personnelle. Si nous n'avions pas de mémoire, nous n'aurions pas la moindre notion de causalité ni, par conséquent, de cet enchaînement de causes et d'effets, qui constituent notre moi et notre personne.

Le critère d'identité personnelle, utilisé par David Hume, dans la lignée de John Locke, est toujours la mémoire. [] Pour Hume, la mémoire n'est pas constitutive de l'identité personnelle, elle ne la *produit* pas, elle la *découvre*.

p.178s

Derek Parfit s'appuie sur l'idée centrale et étonnante selon laquelle l'identité personnelle est *quelque chose sans importance* [« *personal identity is not what matters* »]. Ricœur « J'y ai reconnu l'adversaire – non l'ennemi, loin de là – le plus redoutable pour ma thèse de l'identité narrative, dans la mesure où ses analyses se déroulent sur un plan où l'identité ne peut signifier que mêmeté, à l'exclusion expresse de toute distinction entre mêmeté et ipséité » [Critique d'Engel et Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1992].

[Parfit] prône que l'identité n'est rien d'autre que la mêmeté.

p.180

[] **le réductionnisme de Parfit veut prouver que ce qui compte en ce cas est la continuité psychologique** et non pas l'identité personnelle. Mais, si « ce qui importe » n'est pas l'identité, alors notre conception ordinaire de nous-mêmes comme substances simples, indépendantes est fautive. Cette position est connue sous le nom de *réductionnisme contemporain* et propose de réviser de façon radicale le concept courant d'identité personnelle.

p.183

Et, il pense qu'avec la notion de ***connexion forte*** (quand il y a suffisamment de connexions psychologiques directes) on aboutit à une ***connectivité forte entre deux personnes*** ou pour la même personne.

[] Selon Paul Ricœur, la thèse réductionniste élude le phénomène central qu'elle réduit : « la possession par quelqu'un de son corps et de son vécu ». [] Ainsi, après avoir supprimé la mienneté, l'existence de la personne apparaît aux yeux du réductionniste comme un fait supplémentaire. Cette abolition est le résultat de la confusion que Parfit commet entre l'*ipse* et l'*idem*.

p.189

La troisième croyance, l'idée que l'identité personnelle est importante [] est critiquée par Parfit de la sorte : l'identité personnelle n'a pas d'importance, « ***Ce qui importe est la relation R : connexion et/ou continuité psychologiques*** avec le bon type de cause ». Nous pensons, plus précisément nous croyons, que l'identité est importante et c'est la raison principale pour laquelle nous serions troublés par les cas indéterminés des expériences de pensée. [] Mais pourquoi la question de l'importance est-elle aussi décisive ? C'est parce que le philosophe américain compte résoudre ainsi une question éthique. En effet, la troisième partie de son livre, consacré à l'identité personnelle, répond aux deux premières parties où Parfit s'attaque à l'égoïsme qui nourrit « la théorie de l'intérêt propre » []. Si nous arrivons à dissoudre les fausses croyances que nous avons du statut ontologique de la

personne, alors nous pourrions trancher la dispute entre égoïsme et altruisme. [] Mais si le « je » n'est plus important, est-ce que « l'autre » compte encore ? Peut-on préserver l'altruisme en éliminant ce qui est propre à l'*ego* ? C'est en s'appuyant à son tour sur une autre croyance, la religion bouddhiste, que Parfit essaye de répondre à ces questions :

Nagel a affirmé une fois qu'il est impossible, psychologiquement parlant, de croire dans la conception réductionniste. Bouddha soutient que, en pensant qu'une chose est très difficile, celle-ci est possible. Je trouve que l'affirmation de Bouddha est vraie.

Commentaire : à noter la qualification décrédibilisante de « religion » et de « croyance » pour qualifier la *philosophie* bouddhiste, alors que Parfit se réfère évidemment à la philosophie bouddhiste et non à une quelconque religion, philosophie dont une caractéristique est le pragmatisme et l'inutilité de toute *croyance*.

Méconnaissance ou intention ?

Cette tentative de disqualification doit être mise en relation avec, dans le même ouvrage, la critique (infondée) de Vezeanu à l'encontre de l'*absence de finalisme* de la théorie de l'évolution issue de Darwin, ouvrage dont l'orientation générale fait penser à l'approche chrétienne de la personne que la référence à Paul Ricœur ne dément pas. Le critère du Langage selon Vezeanu au fondement de l'identité personnelle, du Verbe donc, en excluant les animaux non-humains, fait penser aux approches de l'homme « à l'image de Dieu », langage ou autonomie kantienne étant la clé de la dignité de la personne humaine, donc de la valeur. Se jouerait dans cette thèse un conflit culturel entre christianisme et bouddhisme/darwinisme.

La critique de Parfit paraît bien partielle. Notre position n'est pas de valider l'alternative continuum *ou* identité personnelle, mais de reconnaître la simultanéité des deux propositions, reconnaître d'une part une conscience individuelle et une identité personnelle fondée sur le critère que la société voudra, et reconnaître d'autre part la possibilité de la conscience universelle fondée sur l'extension de la conscience individuelle selon le principe de continuité cher à Parfit.

Ricœur :

En vérité, tout porte à penser que Parfit, à la faveur de l'indistinction entre ipséité et mêmeté, vise la première à travers la seconde. Ce qui est loin d'être inintéressant : car la sorte de bouddhisme que la thèse morale de Parfit insinue consiste précisément à ne pas faire la différence entre mêmeté et mienneté.

p.190

De la sorte, à la démarche de « libération de soi », déployée par le philosophe américain, démarche qui vise à montrer que l'identité personnelle perd toute son importance, il est décisif de signaler, en dernière instance, que Parfit se récuse lui-même, vu que la non importance de l'identité du moi implique que celle d'autrui devient elle-aussi sans importance. Bref, il n'est pas possible de défendre l'altruisme en éliminant l'*ego* totalement.

Commentaire : raisonnement inexact, que l'identité d'autrui soit sans importance ne signifie pas qu'autrui soit sans importance, bien au contraire. Je peux décider qu'autrui, c'est-à-dire l'ensemble des êtres sensibles, a plus d'importance que mon simple ego, ce qui ne m'empêche pas de me soucier *aussi* de mon ego. L'altruisme est l'égoïsme de la conscience universelle.

En conclusion, il n'est pas concevable de renoncer à l'identité personnelle ainsi que le proposait Hume et tel que l'envisage Parfit. Il n'est pas facile non plus de rejeter la relation d'identité à la manière de Wittgenstein. Cela n'a pas de sens car, sans cette certitude intérieure de la mêmeté de



soi, la vie même ne serait plus possible. Point de connaissance sans un référent stable, immuable, fixe. Les conséquences épistémiques, pour ne pas parler de celles morales, sociales, seraient catastrophiques. Car en réalité, nos habitudes et nos comportements langagiers et actionnels sont imprégnés par l'usage de notions aussi indispensables comme le *moi*, le *je*, la *personne*. Le fait d'en renoncer bouleverserait totalement notre échafaudage conceptuel.

Commentaire : sont imprégnés *culturellement*, mais il est possible de changer de culture. Effectivement, il y a eu des bouleversements importants le jour où l'on a considéré que la domination masculine était un fait de culture et non de nature : est-ce si catastrophique ? Les sociétés de culture bouddhiste, de relativisation de l'ego, n'ont pas l'air catastrophique.

## Chapitre VI – Le rapport corps / esprit

p.198

La question de la douleur

Gottlob Frege utilise l'expérience de la *douleur* pour faire une critique radicale de l'interprétation traditionnelle du « moi » en termes de pure représentation. [La critique vise directement le psychologisme husserlien :] il s'agit d'une critique de cette conception [de Hobbes, de Descartes et de Hume]. Car, **le fait de ressentir la douleur est un fait spécifique à moi qui ai subi la blessure.**

Commentaire : petit entraînement à la conscience universelle.

Admettons que la douleur soit un fait spécifique à celui qui la ressent, mais *qui* est celui qui la ressent ? Qui dit que celui-là est autrui ou plutôt moi : c'est toujours *moi* qui ressent une douleur et personne d'autre. Autrement dit, si la douleur définit le moi, tout être qui souffre est moi, par définition. Disons les choses d'une autre manière : je ressens une douleur et je vois bien que c'est moi qui la ressent. Mais qui me dit que lorsqu'autrui ressent une douleur, ce n'est pas moi qui souffre : si on lui pose la question de qui souffre, il dira « c'est moi ». Qu'est-ce qui m'a conduit à être moi : que je suis issu de tel ovule et tel spermatozoïde plutôt que d'autres. Mais peut-être que le bébé que j'étais a été échangé à la naissance, peut-être que je vis la vie d'un autre sans le savoir, et que cet autrui vit la mienne, comment le saurais-je ? Peut-être que le spermatozoïde et l'ovule ont été échangés avant ma naissance et que je vis la vie d'un autre. Peut-être que mes parents ont été échangés avant ma naissance... Peut-être que tous les parents sont échangés, d'ailleurs qu'est-ce que ça veut dire exactement que tous les parents sont échangés : comment faire la différence avec une situation où aucun parent n'est échangé et où je suis né de certains d'entre eux ? La seule chose dont je sois sûr, c'est que je suis moi ici et maintenant : oui, mais lequel de tous les bébés ? Comment être sûr que je ne suis pas né dans la peau de John Malkovich et quelle méthode permettrait de le savoir ?

p.212

En supposant qu'un ordinateur soit doué d'une certaine conscience computationnelle, peut-il souffrir, peut-on concevoir qu'il ait des douleurs ?

Douleur et conscience des ordinateurs !

p.222

Il est donc certain, selon Wittgenstein, que *mes* douleurs ne peuvent pas être éprouvées par autre chose que moi-même, même si les conditions d'identité personnelle ne sont pas satisfaisantes. Autrement dit, même si nous ne sommes pas capables d'établir des critères nécessaires et suffisants d'identité personnelle, nous avons la capacité de reconnaître une entité subjective, une conscience de soi qui définit spécifiquement la personne humaine.

## Chapitre VII – Moi-même comme un autre

[] notre thèse : la notion d'identité présente des difficultés intrinsèques et irrémédiables, mais, en même temps, elle demeure une notion indispensable à nos structures actuelles de pensée, à notre façon d'appréhender le monde et surtout à nos *pratiques discursives*.

[Peter Greach] défend le concept d'**identité relative**.

p.260s

Ricœur

C'est dans le maintien de soi, dans la fidélité envers quelque chose de stable que l'on retrouve l'ipséité, l'identité de soi. [] Selon Ricœur, le maintien de soi est la fidélité de la parole tenue à la parole donnée. Bref, l'ipséité se réalise dans la promesse. [] résultat de l'« identification narrative » en tant que processus perpétuel, car jamais achevé, d'identification de la personne. [] la personne est une entité publique, alors que la conscience est une entité privée.

La thèse de Ricœur de l'identification narrative, conçue comme processus constitutif et cognitif d'une personne dans son rapport discursif et imaginaire avec l'autre [].

p.269

[] **le langage en tant que critère d'identification de la personne.**

p.271

[La co-constitution personnelle – Denis Vernant :] processus pragmatique de *co-constitution* des personnes, dans « les interactions langagières à partir des transactions qui leur assignent sens et finalité. Parler, c'est agir *avec / contre* autrui *pour* transformer nos mondes » dans un processus ouvert [].

## Conclusion

p.275

[] l'éventuel rejet du concept d'identité de notre langage, qui est une solution désespérée mais justifiée en un certain sens vu les difficultés irrémédiables qu'il soulève, reste cependant inacceptable dans notre perspective. En effet, **renoncer à l'identité équivaut à une mutation bien radicale de nos structures de langages, de nos formes de pensée ou de nos schémas conceptuels**. Ce bouleversement entraînerait à son tour une modification brutale de notre façon d'être à laquelle nous ne sommes pas **encore** préparés et ne le serons peut-être jamais.

p.278

Lorsque nous avons cherché une bonne définition de la notion de personne, nous avons eu la surprise de découvrir que ce concept n'est pas seulement indéterminé []. [Parfit :] nous avons suivi la première étape de ses arguments au sujet de l'indétermination de l'identité personnelle. Mais nous avons réfuté la seconde étape concernant le rejet du concept d'identité personnelle. Contrairement à Parfit, nous pensons que l'« identité personnelle est ce qui compte ». [] C'est pourquoi, nous avons envisagé un dépassement en tenant compte du rôle crucial joué par le langage.

CAYLA, Olivier, THOMAS, Yan, *Du droit de ne pas naître, à propos de l'affaire Perruche*, Le débat, Gallimard, 2002 ; *directeurs d'études à l'EHESS*

I – Le droit de se plaindre – Analyse du cas (et de l'anti-cas) Perruche

Olivier CAYLA

## La philosophie nominaliste de la personne

Pour la pensée moderne des droits de l'homme, il n'y a jamais de « personne humaine » qui soit donnée par la nature, pour la bonne raison que, dans la nature, il n'y a strictement rien de discernable ou *identifiable* : la nature est *vide de toute identité personnelle*. L'identité y est en effet, à l'état de nature, introuvable, non seulement entre un individu et un autre puisqu'ils sont par définition différents (voir Pierre Alféri, *Guillaume d'Ockham. Le singulier*, Paris, Ed de Minuit, 1989), mais aussi entre un individu et « lui-même », **car l'altération permanente du soi, due tant à son inscription dans la temporalité qu'aux changements incessants et capricieux de sa volonté, engendre une semblable différence**, tenant cet individu à une distance incompressible de lui-même. C'est dire si **l'identité de l'individu**, permettant de rapporter ses propres actions à la mêmeté d'un point d'imputation fixe et immuable, **ne peut naître que d'une décision arbitraire**. C'est ainsi, en définitive, par la soumission – *consentie*, lors de la passation du contrat social – de l'individu à la loi civile du souverain nominal étatique, que cet individu est assigné à *l'obligation de se reconnaître l'auteur* des actes qui lui sont imputés. **Accédant alors à la conscience de soi**, par l'effet de son assujettissement *volontaire* au commandement de la loi positive du souverain, l'individu *entre enfin dans l'ordre de l'humanité en acte* et non plus seulement en puissance. **Ce processus d'humanisation par la loi positive imposant à l'individu l'obligation de conformer ses actes à la fiction de sa propre identité** revient donc à lui imposer de n'agir que comme *l'acteur* au service de la représentation d'un auteur idéal et abstrait, qui est supposé être « lui-même » par convention : un « lui-même » non pas physique ou *naturel* (qui ne saurait exister), mais moral ou *artificiel*. Bref, un « lui-même » non pas présent à sa nature, mais représenté à son esprit **par l'artifice d'une convention**, qui est à la fois convention (ou contrat) sociale, c'est-à-dire une norme, et convention de langage, c'est-à-dire un signe.

LECOURT, Dominique, *Humain, Posthumain*, PUF, 2003

### Chapitre 1 – bio-catastrophisme et posthumanité

Ne conviendrait-il pas plutôt, avec plus de générosité et de confiance, d'inviter chacun à **reconnaître activement en soi ce qui tient aux autres** dans le sentiment partagé de ce que nous appelons, les uns et les autres, notre identité.

### Chapitre 4 – Humain posthumain

[Diderot :] dans la conception qu'il propose de l'être vivant en général et de l'homme en particulier, il n'y a pas lieu de distinguer l'esprit du corps. « La caractéristique de l'homme est dans son cerveau, et non dans son organisation extérieure. [] Toutes les pensée naissent les unes des autres ; cela me semble évident. Les opinions intellectuelles sont également enchaînées... Il n'y a rien de libre dans les opérations intellectuelles ». [] pour lui, il n'existe pas de nature proprement humaine hors de relations qui structurent ainsi affectivement les individus dans leur jeu social. Malgré son goût pour l'œuvre de Sénèque, il n'accepte pas les racines stoïciennes de cette morale, parce que le repli sur soi du sage ne tient pas compte de ce que **les hommes ne sont pas seulement dépositaires de leur propre bonheur**, mais de celui de ceux auxquels ils se trouvent liés par les liens du sang, de l'amitié ou de la fraternité.

## Révolution des neurosciences

[] revoir complètement la conception de l'individu humain sur laquelle croient encore pouvoir tabler nombre de nos contemporains apeurés. Elle achève de montrer que cette dernière conception n'est nullement une donnée de la science, mais une notion philosophique dont le contenu et le statut se révèlent éminemment révisables.

Thèse de Damasio : si le cerveau est constitué, comme il apparaît, d'innombrables systèmes en interaction, observables sur les écrans des neuroradiologues, qui interagissent eux-mêmes avec nombre d'autres systèmes d'une manière très complexe, il est très évidemment *impossible de tenir la structure du cerveau comme la garantie de l'existence et de l'unité du "soi"*.

Que veux-je dire alors quand je parle de mon « moi » ?

Les pensées qui constamment mettent nos cerveaux en mouvement ne sont pas les produits d'un supposé esprit individuel isolé contemplant le monde comme un spectateur. Il n'existe rien comme un « sujet » qui pourrait être considéré comme le « centre », l'« auteur », ou le « maître » de ses propres pensées, constituant l'essence de l'être humain.

Ce que nous appelons notre « individualité » - depuis que Diderot a créé ce mot dans notre langue – notre « soi », notre « ego »... n'est jamais qu'une construction singulière, et toujours précaire.

L'être humain [] n'est jamais que le fruit d'une combinaison d'émotions et d'idées accompagnées **de plaisir ou de douleur**.

Notre tâche éthique aujourd'hui comme hier, n'est-elle pas d'organiser ces émotions et ces idées de telle façon que nos capacités de penser et d'agir, de ressentir donc aussi et de nous émouvoir, s'accroissent **autant pour nous-mêmes que pour les autres** ? À condition, du moins, que nous nous remémorions toujours que dans ce jeu très grave mais aussi très exaltant, qu'**une part de « nous-mêmes » appartient aux autres, cela pourrait constituer une promesse d'une plus grande liberté pour tous**.

DENNETT, Daniel C., *Darwin's Dangerous Idea : Evolution and the Meanings of Life* (1995), traduction française : *Darwin est-il dangereux ?*, Paris, Odile Jacob, 2000

p.525

L'innovation clef dans le scénario de Rawls, destiné à assurer qu'un égoïsme injustifié dans cet exercice de réflexion s'annule, [est] ce qu'il appelle le « voile d'ignorance ». Tout le monde s'apprête à voter pour une conception préférée de la société, mais quand vous décidez dans quelle société vous seriez heureux de vivre et à laquelle vous aimeriez donner votre allégeance, vous voterez sans savoir quel rôle vous aurez et dans quelle niche vous vous trouverez. Vous pouvez être un sénateur, un chirurgien, un balayeur de rues ou un soldat ; vous ne le saurez pas tant que vous n'aurez pas voté. Choisir derrière le voile d'ignorance assure que les gens prêteront attention aux effets probables, aux coûts et aux bénéfices, **pour tous les citoyens**, y compris les plus défavorisés.

MOLLER OKIN, Susan, *Justice, genre et famille*, Paris, Flammarion, 2008 (1989)

p.199

Rawls soutient que les principes de justice qui devraient réguler les institutions de base dans la société sont ceux-là mêmes auxquels parviendraient des personnes raisonnant dans ce qu'il nomme

la « situation originelle ». Les spécifications qu'il donne pour qualifier la position originelle sont que les partenaires qui délibèrent dans cette situation sont rationnels et mutuellement désintéressés, et que, tandis qu'aucune limite n'est assignée aux informations générales qui leur sont accessibles, un « voile d'ignorance » leur dissimule toute connaissance de leurs caractéristiques individuelles et de leur position sociale. [] « personne ne connaît sa propre situation dans la société ni ses atouts naturels, c'est pourquoi personne n'a la possibilité d'élaborer des principes pour son propre avantage ».

p.404

[] **j'ai soutenu que le développement du sens de la justice exige que nous soyons capables de nous identifier à quelqu'un d'autre.** Nous devons savoir faire abstraction de notre propre situation afin de considérer les questions morales et politiques en nous mettant à la place des personnes que nous ne sommes pas.

SINGER, Peter, *Une gauche darwinienne, évolution, coopération et politique*, Paris, Cassini, (1999) 2002

p.39

Une politique publique n'a pas besoin de considérer l'intérêt personnel dans ce sens économique restreint. Elle peut, à la place, faire appel au besoin qu'ont souvent les gens d'être désirés, utiles, ou encore d'appartenir à une communauté – toute chose qui est plus à même de venir de la coopération avec les autres que de la compétition avec eux.

p.49

Chapitre 4 – De la coopération à l'altruisme ?

Une société qui encourage la coopération peut rapprocher la gauche de ses objectifs. [] Est-il vraiment impossible pour la gauche de chercher à **promouvoir une société dans laquelle il existerait un fort sentiment de préoccupation quant au bien des autres, et des opportunités pour les gens de travailler pour le bien de la société dans son ensemble ou même, plus largement, pour le bien-être des êtres humains et non-humains doués de sentiments, où qu'ils vivent ?**

p.56

En se plaçant dans une perspective à beaucoup plus long terme, on peut envisager de revenir un jour à des ambitions de changement plus profond. Nous ne savons pas dans quelle mesure notre capacité à raisonner peut nous mener, sur la durée, au-delà des contraintes conventionnelles darwiniennes quant au degré d'altruisme qu'une société est capable de promouvoir. [] La raison nous fournit la capacité de comprendre que chacun d'entre nous est simplement un être parmi d'autres, que tous ces êtres ont des désirs et des besoins qui sont importants pour eux, autant qu'ils le sont pour nous-mêmes. **Cette vision des choses permettra-t-elle un jour de vaincre la résistance d'autres éléments de notre nature évoluée qui agissent contre l'idée d'un intérêt impartial pour nos congénères ou, mieux encore, pour tous les êtres doués de sentiments ?**

CANTO-SPERBER, Monique, *La philosophie morale britannique*, Paris, PUF, 1994

Des droits des animaux : débats antiques et modernes, Richard SORABJI

Les débats antiques

La question de savoir si nous devons manger les animaux []

Il faut rappeler que dans la Grèce de l'Antiquité le sacrifice représentait un aspect essentiel de la vie civique. [] Lorsque Pythagore, un des tout premiers philosophes grecs, déclare, en 530 av. J.-C. environ, qu'il ne faut pas tuer les animaux, il adopte de ce fait une position qui a de réelles conséquences politiques et religieuses. [] Un peu plus tard, vers 450 av. J.-C., un autre philosophe grec, Empédocle, exigera aussi qu'on ne tue pas les animaux lors des sacrifices. [] Il reprend également à son compte la conception pythagoricienne selon laquelle **les animaux sont des êtres proches de nous et, pour ainsi dire, nos familiers (oikeioi)**. **Empédocle estimait que cette parenté avec les animaux est si grande que certains hommes peuvent se réincarner sous la forme d'un animal**. Il est donc toujours possible que l'animal qu'on sacrifie soit en fait un parent ainsi réincarné.

p.228

Saint Augustin reprendra aussi la doctrine stoïcienne de l'*oikeiôsis*. [La Cité de Dieu] **il récuse l'idée selon laquelle nous sommes dans une relation de familiarité (oikeiôsis) à l'égard des animaux**, et en conclut donc que le commandement « tu ne tueras pas » n'est en aucun cas destiné à nous inciter à épargner les animaux.

---

PARFIT, Derek, *Reasons and Persons*, Oxford University Press, 1984

*Editor : The author claims that we have a false view of our own nature[, he] concludes that non-religious moral philosophy is a young subject, with a promising but unpredictable future.*

## Introduction

What makes me the same person throughout my life, and a different person from you ?  
I believe that most of us have false beliefs about our own nature, and our identity over time [].

Traduit par nous : Qu'est-ce qui fait que je suis la même personne tout au long de ma vie, **et une personne différente de vous ?** Je crois que la plupart d'entre nous avons des croyances erronées quant à notre propre nature, et sur notre identité à travers le temps [].

## Part Three      Personal Identity

### Chapitre 10    What we believe ourselves to be

Teletransportation, Replica on Mars

[ndlr : Parfit propose dans l'ouvrage quelques jeux de pensée pour tester les limites de ce que nous pensons être notre identité personnelle, notre sentiment du *moi*, de l'*ego*. Si la technologie de télétransportation existait, répliquant atome par atome mon *moi* terrestre sur Mars tout en supprimant notre être sur terre, nous penserions être *moi* transporté sur Mars. Mais si la suppression du *moi* sur terre ne se faisait pas, par une erreur de la machine par exemple, lequel des deux devrais-je considérer comme mon véritable *moi* ? Y aurait-il alors 2 *moi*, lequel faudrait-il supprimer ? Autre exercice de pensée portant sur la transplantation du cerveau, de la moitié du cerveau, d'un corps A dans B.]

The two Reductionist claims

- the fact of a person's identity over time just consists in the holding of certain more particular facts.
- These facts can be described without either presupposing the identity of this person, or explicitly claiming that the experiences in this person's life are had by this person, or even explicitly claiming that this person exists. These facts can be described in an *impersonal* way.

Our view is Non-Reductionist if we reject both of the two Reductionist claims. Many Non-Reductionists believe that *we are separately existing entities*. On this view, personal identity over time does not just consist in physical and/or psychological continuity. It involves a further fact. A person is a separately existing entity, distinct from his brain and body, and his experiences. On the best-known version of this view, a person is a *purely mental* entity: a Cartesian Pure Ego, or spiritual substance.

There is another Non-Reductionist View. This view denies that we are separately existing entities, distinct from our brain and bodies, and our experiences. But this view claims that, though we are not separately existing entities, personal identity *is* a further fact, which does not just consist in physical and/or psychological continuity. I call this the *Further Fact View*.

Relation R – psychological connectedness and/or psychological continuity – with the right kind of cause.

Personal identity is not what matters. What fundamentally matters is Relation R, with any cause. This relation is what matters even when, as in a case where one person is R-related to two other people.

Traduit par nous : L'identité personnelle n'est pas ce qui importe. Ce qui importe fondamentalement est **la Relation R [connexion psychologique et/ou continuité psychologique]**, quelle qu'en soit la cause.

## Chapitre 12 Why our identity is not what matters

My Division

In this case, each half of my brain will be successfully transplanted into the very similar body of one of my two brothers. Both of the resulting people will be fully psychologically continuous with me, as I am now.

What matters when I divide ?

p.271

Instead of asking whether I shall be some future person, I ask whether my relation to this person contains what matters.

p.273

Wittgenstein and Buddha

I claim that, when we ask what persons are, and how they continue to exist, the fundamental question is a choice between two views. On one view, we are separately existing entities, distinct from our brain and bodies and our experiences, and entities whose existence must be all-or-nothing. The other view is the Reductionist View. And I claim that, of these, the second view is true. As Appendix J shows, *Buddha would have agreed*. The Reductionist View is not merely part of one cultural tradition. It may be, as I have claimed, the true view about all people at all times.

Traduit par nous : Pour un premier point de vue, nous sommes des entités existant séparément, distinctes de notre cerveau, de notre corps et de nos expériences, entités dont l'existence doit être tout-ou-rien. L'autre point de vue est le Réductionnisme. Je prétends que, des deux, le second est vrai. Comme l'appendice J le montre, **Bouddha aurait été d'accord**. Le Réductionnisme n'est pas simplement le point de vue d'une certaine tradition culturelle. Il devrait être considéré, comme je l'ai prétendu, comme un point de vue universellement partagé.

#### Appendix J Buddha's view

Buddha has spoken thus : « There exists no Individuals, it is only a conventional name given to a set of elements ». Vasubandhu, quoted in Stcherbatsky, Th., « The Soul Theory of the Buddhists », *Bulletin de l'Académie des Sciences de Russie*, 1919. *Vasubandhu* : Just as when we say 'this same fire which has been seen consuming that thing has reached this object', the fire is not the same, but overlooking this difference we indirectly call fire the continuity of its moments. The Buddhist term for an individual, a term which is intended to suggest the difference between the Buddhist view and other theories, is *santana*, i.e. a 'stream'.

Traduit par nous : Bouddha parlait ainsi : « Ce ne sont pas des individus qui existent, il s'agit seulement d'une appellation donnée à un ensemble d'éléments ». [Vasubandhu, 1919] : Quand nous disons « ce même feu qui consumait cet objet a atteint cet autre objet », ce feu n'est en réalité pas le même, mais négligeant cette différence nous appelons feu la continuité de ses différents instants. Le terme bouddhiste pour un individu, un terme qui suggère la différence de vue avec les autres théories, est *santana*, i.e. un 'flux'.

p.280

I expect that I would never completely lose my intuitive belief in the Non-Reductionist View. It is hard to be serenely confident in my Reductionist conclusions. It is hard to believe that personal identity is not what matters. [] Buddha claimed that, though this is very hard, it is possible. I find Buddha's claim to be true. [] We can believe the truth about ourselves.

Traduit par nous : **J'espère que je ne perdrai jamais complètement ma croyance intuitive dans le non-Réductionnisme**. Il est difficile d'être sereinement confiant dans mes conclusions issues du Réductionnisme. Il est difficile d'admettre que l'identité personnelle n'est pas ce qui importe. [] Bouddha affirmait que, bien que ce soit difficile, c'est tout de même possible. **Je pense que Bouddha avait raison**. [] Nous pouvons accepter la vérité sur nous-mêmes.

#### Chapitre 13 What does matter

p.281

##### Liberation from the self

The truth is very different from what we are inclined to believe. Even if we are not aware of this, most of us are Non-Reductionists.

Traduit par nous : Libération de l'ego. La vérité est très différente de notre inclination. **Même si nous n'en sommes pas conscients**, la plupart d'entre nous sommes dans le non-Réductionnisme.

Is the truth depressing ? [] I find it liberating, and consoling. When I believed that my existence was such a further fact, I seemed imprisoned in myself. My life seemed like a glass tunnel, through which I was moving faster every year, and at the end of which there was darkness. When I change



my view, the walls of my glass tunnel disappeared. I now live in the open air. There is still a difference between my life and the lives of other people. But the difference is less. Other people are closer. I am less concerned about the rest of my own life, and more concerned about the lives of others.

Traduit par nous : Est-ce que la vérité est déprimante ? [] Je pense qu'elle libère, et console. Quand je croyais que mon existence se ramenait à un être particulier, j'étais comme emprisonné dans moi-même. Ma vie me semblait comme un tunnel de verre, à travers lequel je me déplaçais de plus en plus vite chaque année, et à la fin duquel était l'obscurité. Quand je change mon point de vue, les murs de mon tunnel de verre disparaissent. Je vis à présent dans l'air libre. **Il y a toujours une différence entre ma vie et celles des autres. Mais cette différence est moindre. Les autres sont plus proches. Je suis moins préoccupé par le reste de ma vie, et plus concerné par celles des autres.**

When I believed the Non-Reductionist View, I also cared more about my inevitable death. [] there may later be thoughts that are influenced by mine, or things done as the result of my advice. My death will break the more direct relations between my present experiences and future experiences, but it will not break various other relations. [] Now that I have seen this, my death seems to me less bad.

In our concern about our own future, *what fundamentally matters is relation R, with any case.*

p.304

Since this connectedness is a matter of degree, the drawing of these distinctions can be left to the choice of the speaker, and be allowed to vary from context to context.

If we change our view about the nature of personal identity, this may alter our beliefs both about what is rational, and about what is morally right or wrong.

Traduit par nous : Alors que la connectivité est une affaire de degré, **la mesure des différences** [entre moi et les autres] peut être laissée **au choix** du sujet, et elle a le droit de varier selon le contexte. Si nous changeons de point de vue sur la nature de l'identité personnelle, cela modifiera nos croyances à la fois en ce qui concerne ce qui est rationnel, **et ce qui est moralement bien ou mal.**

#### Chapitre 14 Personal identity and rationality

Sidgwick made similar claims about Hume's view. On this view, 'the permanent identical "I" is not a fact but a fiction' ; the 'Ego is merely a ... series of feelings', Sidgwick asked

Why... should one part of the series of feelings... be more concerned with another part of the same series, any more than with any other series ?

p.315

There will be much less connectedness between me now and myself in forty years. Since connectedness is one of my two reasons for caring about my future, it cannot be irrational for me to care less when there will be much less connectedness.

#### Concluding chapter

## Impersonality

I have argued that, in various ways, our reasons for acting should become *more impersonal*.

Traduit par nous : J'ai argumenté que, de diverses manières, **nos raisons d'agir doivent devenir *plus impersonnelles***.

On this Reductionist View, persons do exist. But they exist only in the way in which nations exist. Persons are not, as we mistakenly believe, *fundamental*. This view is in this sense more impersonal. These claims again give less importance both to the unity of each life and to the boundaries between lives. As before, my conclusions are more impersonal.

Most of us should change our view about the nature of persons, and personal identity over time. The truth is here very different from what most of us believe.

Given this change in our beliefs about ourselves, we should change some of our moral views.

This change of view also has psychological effects. It makes me care less about my own future, and the fact that I shall die. In comparison, I now care more about the lives of others.

Traduit par nous : [En adoptant le Réductionnisme où ce qui compte c'est la continuité] je me soucie à présent davantage de la vie des autres.

How both human history, and the history of ethics, may be just beginning

Traduit par nous : Comment à la fois l'histoire humaine, et l'histoire de l'éthique ne fait que commencer

How many people have made Non-Religious Ethics their life's work ? Before the recent past, very few. In most civilizations, most people have believed in the existence of a God, or of several gods. A large minority were in fact atheists, whatever they pretended. But, before the recent past, few atheists made Ethics their life's work. Buddha may be among this few, as may be Confucius, and a few Ancient Greeks and Romans.

Hume was an atheist who made Ethics part of his life's work. Sidgwick was another.

Non-Religious Ethics has been systematically studied, by many people, only since the 1960s.

Compared with the other sciences, Non-Religious Ethics is the youngest and the least advanced.

Traduit par nous : Combien de gens ont fait de l'éthique non-religieuse leur profession ? Avant un récent passé, très peu. Dans la plupart des civilisations, la plupart des gens ont cru à l'existence de Dieu, ou de plusieurs dieux. Seule une minorité était athéiste, quoiqu'on ait prétendu. Mais, avant un récent passé, quelques athées ont fait de l'éthique le travail de leur vie. Bouddha était l'un d'entre eux, comme Confucius sans doute, et quelque anciens grecs et romains. Hume était un athée qui a fait de l'éthique une partie de son travail. Sidgwick en était un autre.

L'éthique non-religieuse n'a été sérieusement étudiée, par de nombreuses personnes, que depuis les années 1960s. Comparé aux autres sciences, l'éthique non-religieuse est la plus jeune discipline et la moins avancée.

### Le darwinisme : la reproduction n'est pas une finalité

La deuxième opposition majeure apparaît au XXIV<sup>e</sup> siècle de l'ère de la Non-Souffrance en Angleterre avec Darwin. Le **darwinisme** montre que la reproduction, et l'évolution des espèces, peut être pensée sans aucun finalisme, aucune finalité préexistante au vivant, sans aucun objectif de reproduction de la vie fixé par un quelconque DIEU ou Dessein Intelligent DE l'Univers. La reproduction n'est plus pensée comme un projet divin : le vivant ne cherche pas à se reproduire, n'a pas de stratégie reproductive, simplement les organismes ne disposant pas de processus reproductifs adaptés à l'environnement disparaissent – ce qui est le cas de la grande majorité des espèces –, ne laissant sous nos yeux que les organismes qui se reproduisent, d'où une illusion d'optique *finaliste*.

#### *Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi*
- . les « Commentaires » sont de moi*
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.*

Cette annexe présente différentes sources sur cet enjeu crucial de la pensée humaine.

Le lecteur pourra apprécier par lui-même les différences de lecture qui peuvent exister, afin d'affiner sa propre vision de la théorie de l'évolution.

p.516 – Empédocle avant Darwin

p.517 – Le darwinisme

p.529 – Approfondissement ou remise en cause de la théorie issue de Darwin ?

p.533 – Les dérives finalistes de darwinistes militants

CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, Paris, Éd. de Fallois, 1999

Empédocle 492 av. J.C.

**Il ébauche une théorie de l'évolution, grossière mais on ne peut plus suggestive, anticipant de 2300 ans sur celle du révolutionnaire Darwin.** D'après cette théorie, les particules des éléments primordiaux se combinèrent entre elles sans aucun ordre préétabli et les premiers êtres vivants naquirent par hasard [] n'avaient pas été assemblés par un esprit programmeur, mais par le hasard le plus chaotique et le plus total.

Pythagoricien, il croit à la métempsychose.

## Le darwinisme

Les différentes sources mobilisées ici permettent de sensibiliser le lecteur aux subtilités des débats autour de Darwin et de la théorie de l'évolution qui en est issue, de se faire une opinion sur ce qui au cœur du darwinisme ou sur les faux débats agités ici ou là pour faire diversion et affaiblir l'apport de Darwin, c'est-à-dire une vision non-finaliste du vivant :

- de la théorie de Darwin jusqu'à ses aménagements récents : pas de remise en cause, mais des approfondissements ;
- le terme de *hasard* utilisé pour qualifier les mutations sources de l'évolution rappelle notre *ignorance* à les expliquer, le hasard étant une mesure de cette ignorance. Depuis l'époque de Darwin, notre connaissance des causes de ces mutations s'est approfondie, d'une part il s'agirait en partie de mutation du code génétique (le concept de gène est apparu au début du XX<sup>e</sup> siècle, après la mort de Darwin), d'autre part 1/3 de ces mutations résulterait des rayonnements cosmiques ou géologiques. La part du hasard s'est donc réduite depuis Darwin sans pour autant faire appel à une quelconque finalité ;
- contrairement aux idées reçues, l'enseignement de la théorie darwinienne de l'évolution dans les programmes scolaires est très faible, le darwinisme étant un domaine de connaissances particulièrement mal connu du grand public, inversement à son importance politique ;
- l'incessante répétition du même faux-procès fait sans cesse au darwinisme – l'ordre et la complexité que l'on constate dans le vivant ne peuvent être le fruit d'un hasard non finaliste, mais seulement d'une conscience intelligente -, continue à faire illusion malgré la démonstration ancienne de son caractère erroné.

Sciences & Avenir, *Le monde selon Darwin*, hors série n°134, avril/mai 2003

L'apport original de Darwin n'est pas la théorie de l'évolution en tant que telle, à savoir le rejet d'un monde statique et l'adoption de la croyance en un monde de la vie toujours changeant déjà soutenue par des naturalistes comme Lamarck (1815), mais l'hypothèse de la sélection naturelle comme moteur de l'évolution. « J'ai donné à ce principe, en vertu duquel une variation, si insignifiante qu'elle soit, se conserve et se perpétue, si elle est utile, le nom de 'sélection naturelle' » écrit Darwin. La postérité retiendra surtout qu'elle nous a délivré du dogme créationniste, de la croyance en un monde immuable créé par Dieu, telle que la Genèse le promet.

La variation modifie les structures existantes, les contraintes du milieu font le tri.

La sélection naturelle sélectionne moins les plus aptes à survivre dans un environnement donné que les plus aptes à s'y reproduire.

Entre l'Église et Darwin, la hache de guerre est enterrée, puisque le Vatican a reconnu que l'évolution était 'davantage qu'une hypothèse'. **Il reste que *L'origine des espèces* a probablement pesé lourd dans le déclin des religions révélées.** Plus que Copernic, **Darwin sape les fondements de l'édifice théologique** : l'homme est en question dans son essence – et plus seulement par sa position dans le cosmos. C'est dans l'Antéchrist que Nietzsche écrit de l'homme : « nous l'avons

replacé au rang des animaux ». Cela dit, le darwinisme ne crée aucune impossibilité de croire. Il suffit de regarder l'évolution comme la réalisation progressive, et pour ainsi dire téléguidée, d'un plan divin.

TORT, Patrick

*Philosophe, linguiste, théoricien des sciences biologiques et humaines, créateur de l'analyse des complexes discursifs, nouvelle méthodologie pour l'histoire des systèmes de pensée. Dirige l'Institut C.Darwin International qu'il a créé.*

La théorie darwinienne de l'évolution est l'une des élaborations scientifiques les plus influentes de la modernité.

La théorie darwinienne (1859) fonde une cohérence explicative inédite jusqu'à elle, inscrivant la biologie évolutive dans le registre de la stricte immanence (données de l'observation, interprétation en termes exclusivement naturalistes, expérimentation) et libérant la science du vivant de l'autorité littérale des dogmes religieux [] l'homme est enfin expressément rattaché à la série animale (*La Filiation de l'homme*, 1871) – c'est la fin de ses privilèges théologiques -.

Il est constamment et désagréablement paradoxal d'avoir à constater **combien est réduite la place consacrée à l'évolution dans l'enseignement scolaire** de la biologie, alors qu'elle devrait en être le point de départ, car c'est elle qui « fait sens ».

Darwin explique que la sélection naturelle, celle-là même qui privilégie les variations organiques avantageuses, sélectionne également des instincts. Or, dans l'espèce humaine, le privilège sélectif a promu, de pair avec l'augmentation de la rationalité, le développement des instincts sociaux, générateurs des conduites solidaires, de l'organisation des liens communautaires actifs et du sentiment de sympathie. Par cette voie, la sélection naturelle a favorisé indirectement l'aide et le secours [] le social devient ainsi une propriété émergente du biologique.

ENGEL, Pascal Professeur de philosophie à l'Université Paris IV

C'est sans doute parce que nous ne sommes pas encore parvenus à vraiment apprécier la portée de la révolution darwinienne en dehors de la biologie que le mode de pensée qui la sous-tend continue de susciter des réticences.

Supposons que l'on dise que l'amour maternel – ou tout autre comportement ALTRUISTE – est le produit d'une adaptation. Cela signifie qu'il a été sélectionné parce que les animaux chez qui il existe se reproduisent et répandent leurs gènes avec plus de succès que ceux chez qui il n'existe pas. Même si c'était le cas, il ne s'ensuivrait pas que l'amour maternel n'est *que* l'effet des gènes, ou que la seule chose qui occupe une mère quand elle aime son enfant est de répandre ses gènes. La première confusion consiste à assimiler la fonction génétique d'un trait tel que l'amour maternel avec une théorie psychologique cachant les préoccupations réelles des agents.

Il y a toute sorte de traits qui n'ont pas d'explication, ou qui sont des 'tympan' (pouce du panda par exemple).

Sociobiologie : théories énoncées dans les années 1970, essentiellement par Edward Osborne Wilson, qui tentent d'expliquer les comportements et les règles sociales directement en termes de

sélection naturelle et génétique.

Gène égoïste : conception exposée en 1976 par le biologiste britannique Richard Dawkins dans son livre *Le Gène égoïste* (trad France 1996) selon laquelle l'évolution est gouvernée par la reproduction aveugle des gènes à leur propre profit.

Rien ne s'ensuit quant à une quelconque éthique évolutionniste qui recommanderait *en Droit* ce qui s'est produit *en Fait*. Il ne s'agit pas de déduire les normes des faits.

On a tenté d'expliquer l'évolution culturelle indirectement, par l'existence de processus analogues à ceux de l'évolution biologique, en postulant l'existence d'unités proprement culturelles de réplication, analogues aux gènes et se répandant dans les têtes, que Dawkins a appelées les « mèmes » : idées, modes, histoires, mythes, conceptions.

GAYTON, Jean Professeur Université de Paris I

Ersnt Mayr est l'artisan majeur de la 'synthèse moderne' du darwinisme.

'Fait général de l'évolution : les espèces changent, elles descendent les unes des autres... **le plus grand nombre des lignées s'éteignent**'.

La théorie de la sélection naturelle en tant que telle mérite un commentaire spécifique. Elle s'applique dans son principe à toute population d'entités qui remplissent simultanément trois conditions : variation, reproduction, hérédité. Cette caractérisation n'était pas celle de Darwin mais c'est celle que l'on retient aujourd'hui (Lewontin, 1970).

TORT, Patrick

Tous les représentants de la théologie naturelle ont expliqué – pour 'prouver' par l'ordre et l'harmonie de l'univers l'existence nécessaire d'une intelligence créatrice – que, si l'on jetait pêle-mêle autant de lettres de l'alphabet qu'il en faut pour composer « l'Enéide », il ne résulterait jamais de ce jet de hasard l'œuvre immortelle du grand Virgile.

**L'argument a été opposé à Darwin dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, puis indéfiniment repris, bien qu'il y ait jadis répondu, jusqu'à une époque toute récente.**

Théologique par essence et par naissance, cette objection consistant à juger impossible la formation, par accumulation de variations sélectionnées, de la perfection structuro-fonctionnelle d'un organe tel que l'œil des vertébrés par exemple, s'efface cependant si l'on admet avec Darwin que chaque stade de la complexification d'un tel organe a été retenu en tant que porteur d'un degré d'utilité supplémentaire dans l'adaptation des organismes.

La même perpétuelle objection a été formulée, à propos des instincts complexes des animaux, et notamment des insectes, par des naturalistes religieux et anti-transformistes comme Jean-Henri Fabre. En fait, le 'hasard' du surgissement d'une première variation légèrement favorable à l'organisme est immédiatement relayé par une sélection naturelle 'intéressée' à la retenir, et qui enclenche une dynamique obéissant à des déterminations classiquement darwiniennes – principes de l'utilité adaptative et de la transmission des avantages sélectifs – qui sont à l'opposé d'un

processus de hasard.

Dans une contribution au Congrès ‘pour Darwin’ (PUF, 1997), Jean Générmont, commentant la remarquable uniformité de la structure de l’œil chez les vertébrés, développe la conception darwinienne moderne d’une évolution graduelle à partir d’un stade initial présumé simple, par le jeu de la sélection naturelle s’exerçant sur une variabilité génétique spontanée engendrée d’une manière aléatoire. Portant son regard sur le groupe des mollusques, il repère entre ses membres la diversité considérable de cet organe, allant de la simple cupule oculaire jusqu’à un œil camérulaire ultra-complexe, et impliquant la conclusion d’une évolution progressive. Dans une autre contribution sur le même sujet, François Grasser explique comment l’actuelle génétique du développement nous apprend qu’un petit nombre de mutations contrôlant la morphogenèse oculaire ont pu déterminer les transformations constatées dans les différentes lignées d’organismes à partir d’un prototype ancestral, ce qui revient à confirmer le choix théorique de Darwin.

DEVILLERS, Charles zoologue et TINTANT, Henri géologue

**L’origine des variations, reste, pour Darwin, complètement inconnue, et leur présence est attribuée à la ‘chance’ c’est à dire au seul hasard.** Et si, aujourd’hui, nous savons qu’elles correspondent à des modifications du programme génétique de l’individu, à des mutations de l’ADN, nous ne sommes pas plus avancés quant à leur survenue, que nous continuons à considérer comme aléatoire, donc comme le résultat d’un hasard imprévisible.

Plutôt que ‘hasard et nécessité’, préférer ‘contingences et contraintes’.

LAURENT, Jacqueline maître de conférences à l’Université de Paris XI (Orsay)

Dire que le hasard joue un rôle ne signifie pas que l’évolution est un processus qui n’a pas de cause. Par ailleurs, souligner le caractère aléatoire des mutations génétiques et des autres phénomènes qui contribuent à la diversité biologique, c’est suggérer qu’elle n’aurait pas de but.

Il est admis que l’apparition de la plupart des mutations correspond aux effets conjoints des erreurs, pourtant rares, qui se produisent au cours de la réplication de l’ADN et d’une déficience des systèmes censés corriger ces erreurs. Ainsi, des erreurs subsistent et, si celles-ci ne sont pas détectées et réparées avant la réplication suivante, une mutation est fixée.

|                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : des <i>erreurs</i> par rapport à quelle vérité biologique ? Des systèmes <i>censés corriger</i> ces erreurs, grâce à quelle intelligence ? Regrettable terminologie suggérant un finalisme inscrit dans le vivant. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Il y a également des agents mutagènes, par exemple les rayons d’origine cosmique ou géologique.**

Une autre source de diversité génétique est représentée par les transposons. Mobiles, ces éléments peuvent se déplacer au sein d’un génome.

Mutations : apparaissent au hasard. En effet, il n’est pas possible de prédire quand ni comment telle ou telle région du génome risque d’être modifiée.

Par ailleurs, la modification introduite n’a aucune finalité... les modifications ne sont pas



intentionnelles.

Dans la nature, on observe deux stratégies qui contribuent efficacement à diminuer le coût de la mutagenèse adaptative.

Commentaire : *stratégie*, encore un terme finaliste qui n'a pas sa place ici.

Fabriquer de la biodiversité, éventuellement dans l'urgence, en augmentant le nombre des possibles, c'est augmenter la probabilité de perpétuer la vie. Et si l'évolution n'avait pas d'autre **but** que celui-là ?

RUSE, Michael Professeur d'histoire et de philosophie des sciences de Florida State University

L'adaptation se réalise par le réemploi de structures préexistantes et non par l'élaboration des pièces qui seraient les plus aptes à remplir les fonctions nouvelles.

[Darwin] même s'il n'était pas athée, il estimait que [la] sélection naturelle ne procède pas d'une intelligence consciente. Pourtant, des croyants affirmèrent que les conceptions de Darwin supposent qu'une conscience opère la sélection, et c'est pour cette raison qu'ils les approuvaient. Ainsi, les presbytériens...

Karl Popper reprochait au darwinisme d'être un 'programme métaphysique de recherche' et non une théorie scientifique.

Les objections contemporaines au darwinisme qui, surtout aux États-Unis, viennent de milieux conservateurs protestants apparus dans le Nouveau Monde au XIX<sup>e</sup> S [] la référence à un « dessein intelligent » est devenu le nouveau credo du créationnisme et de ses adeptes, tel le biochimiste catholique Michael Behe et le philosophe et mathématicien protestant William Demski. Tous deux proclament que le monde vivant témoigne d'une 'irréductible complexité' qui ne peut provenir que d'une intelligence non naturelle, qu'ils identifient à Dieu.

SMOLIN, Lee – la cosmologie évolutionniste *The life of the cosmos*, 1997

Dans chaque trou noir, il y aurait un nouveau bing-bang, dont l'évolution constituerait un nouvel univers, dans chaque nouvel univers, les constantes fondamentales possèderaient des valeurs légèrement différentes de l'univers géniteur.

DORLÉANS, P., *Il était une fois l'évolution*, L'esprit des sciences, Ellipses Ed, 2003

2001, Le bureau de l'Education du Kansas a voté le rétablissement de la théorie de l'évolution dans les programmes scolaires de cet État, que les fondamentalistes chrétiens avaient fait enlever.

Position des religions sur l'évolution :

- l'Église catholique a pris l'habitude d'une lecture de la Bible moins littérale qu'autrefois. Jean-Paul II en 1996 marque un apaisement par rapport au scepticisme de l'encyclique *Humani Generi* de Pie XII : « De nouvelles connaissances conduisent à reconnaître dans la théorie de

l'évolution plus qu'une hypothèse ».

- protestantisme en Australie et surtout en Amérique du Nord, le conflit reste ouvert. Depuis l'éviction des lois anti-évolutionnistes aux États-Unis (1968) les associations créationnistes militent pour une balance de traitement, c'est-à-dire l'égalité entre le créationnisme et l'évolutionnisme, notamment dans les programmes et manuels scolaires. **Ce fondamentalisme gagne tous les continents.**
- Pour les juifs, le darwinisme est accepté par de nombreux commentateurs du Talmud.
- Chez les musulmans, le darwinisme pose peu de problèmes.
- Orient – pour les Sikhs, hindous, bouddhistes et Jaïns, l'âme peut se réincarner sous des formes animales comme humaines.

Si des élèves, pourtant prévenus, écrivent encore que le papillon a muté pour s'adapter à la pollution, c'est que d'autres blocages subsistent. Pour eux, selon Corinne Fortin (INRP) : la causalité évolutive est uniquement comprise en termes de nécessité où le besoin crée l'organe. Et l'histoire de la vie est décrite comme une marche forcée vers le progrès. Si les programmes n'induisent pas strictement de telles conceptions, ils contribuent néanmoins à les renforcer, en réduisant la causalité évolutive à une mécanique adaptative.

Darwin est inspiré par l'*Essai sur le principe de population* de Thomas Malthus, et par son schéma de compétition-élimination entre humains : tendance des espèces végétales et animales à devenir trop nombreux par rapport aux ressources, d'où une lutte pour l'existence et une sélection des uns au détriment des autres.

24 novembre 1859, parution *De l'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle ou la préservation des races favorisées dans la lutte pour la vie*.

Résumé :

- au sein de chaque population, domestique ou sauvage, les organismes varient au hasard
- ces variations sont transmises : l'hérédité des caractères acquis est possible
- il naît davantage d'individus que ce que leur milieu peut supporter à l'équilibre
- d'où une lutte de chacun pour l'existence, avec sélection naturelle des plus adaptés
- l'accumulation des petites variations sélectionnées est une cause importante de modification graduelle des espèces qui se sont multipliées ainsi à partir d'un ou de quelques organismes.

Pour Darwin, à la différence de Lamarck – pour qui le progrès correspond à une tendance interne au perfectionnement et à une réaction à l'environnement -, l'évolution n'a pas de direction, **pas de finalité interne**.

« Si des variations utiles à un être organisé quelconque se présentent quelques fois, assurément les individus qui en sont l'objet ont la meilleure chance de l'emporter dans la lutte pour l'existence ; puis, en vertu du principe si puissant de l'hérédité, les individus tendent à laisser des descendants ayant le même caractère qu'eux ».

Jusqu'en 1880 la plupart des scientifiques ont rejeté la théorie de la sélection naturelle. On peut être évolutionniste sans être darwiniste.

En 1883 naissance du néo-darwinisme, Weismann réfute l'hérédité des caractères acquis. 1866 publication de Mendel – début du correctif génétique. Retard de l'introduction de la génétique en France. 1906, invention du mot 'génétique' et 'gène' en 1909.

Le fondamentalisme = croyants attachés à la tradition du concordisme, selon laquelle la Bible est

exempte de toute erreur historique et scientifique. Vers 1920, l'homme politique WJ. Bryan rejoint ceux qui plaident pour que la loi supprime des programmes scolaires l'évolution et ses tendances eugénistes et belliqueuses. Des décennies de batailles juridiques commencent alors, marquées par un très médiatique procès en 1925 et l'arbitrage de la Cour Suprême en 1987.

1970, avec J. Monod, la publication de *Le Hasard et la Nécessité* date l'acceptation en France de la théorie synthétique.

Comment la sélection expliquerait-elle l'altruisme ? le généticien britannique William Hamilton répond en 1964 ; un individu tire avantage à en aider un autre si celui-ci se reproduit en transmettant les mêmes gènes.

Le biologiste américain G. William renchérit en 1966 : « c'est au niveau du gène qu'il faut chercher la compréhension la plus profonde de l'adaptation » « les rejets sont produits afin de maximiser la représentation des gènes des parents dans les générations suivantes » (note « rappelons que l'adaptation est l'ensemble des propriétés permettant à un être vivant de survivre et de se reproduire »)

Richard Dawkins, zoologiste, titre en 1976 *Le gène égoïste* : les individus sont des machines servant aux gènes à se reproduire.

Edward Wilson, éminent entomologiste américain jadis impressionné par K. Lorenz, fédère ce courant de pensée avec en 1975 un gros tirage *Sociologie, la nouvelle synthèse*, étude des bases biologiques de tous les comportements sociaux. *Le Times* en 1994 ou *Le Monde* en 1999, eux, débattent des gènes de l'infidélité dans des pages surtout instructives dans l'art de simplifier à outrance. Critique de nombreux biologistes, surtout à gauche. En France, rejet quasi total.

« Une théorie explique l'intelligence de la nature » in *Science & Vie*, n°1034, novembre 2003

p.62

En 1952, le chercheur britannique Alan Turing a montré comment les réactions entre processus chimiques engendrent des taches caractéristiques des pelages de nombreux animaux, et peuvent même être à la base d'appendices corporels, comme les doigts des animaux ou les branches des végétaux. Une forme complexe pourrait donc émerger de l'action de processus très élémentaires... Cette vision dynamique de la morphologie est aujourd'hui prise très au sérieux.

Les biologistes Pierre Sonigo et Jean-Jacques Kupieck, proposent de repenser le génome comme le motif initial d'un processus d'auto-organisation, *Ni Dieu ni gène*, Seuil, 2000

L'auto-organisation passionne aussi les informaticiens. Stephen Wolfram, *A New Kind of Science*, Wolfram Media, 2002, comment des structures très complexes peuvent émerger de la répétition automatique d'une même règle simple - « automates cellulaires ».

COPPENS, Yves, PICQ, Pascal, *Aux origines de l'humanité, vol. 1 : De l'apparition de la vie à l'homme moderne, vol. 2 : Le propre de l'homme*, Fayard, 2001

P. Picq

Tome 1

p.570

Il n'y a pas 'évolution créatrice' pour reprendre le titre du livre de Bergson mais sélection. Dans les interprétations lamarckiennes de l'évolution, c'est l'environnement qui favorise l'apparition d'une nouvelle structure : la fonction crée l'organe et les individus sont actifs face aux contraintes de l'environnement. Dans les interprétations néo-darwiniennes classiques, l'évolution procède par voie d'adaptation. Progressivement émergent des formes de plus en plus bipèdes les autres étant éliminées car moins aptes. Dans ce cas les individus sont passifs. « En réalité l'environnement ne crée rien, il ne fait que sélectionner ».

p.582

Il importe ici de dénoncer certaines dérives dans la façon de présenter les travaux en génétique historique et en linguistique diachronique. On ne cesse de convoquer les mythes judéo-chrétiens – Adam, Eve, le peuple élu, la langue mère... Ainsi la préhistoire et la paléanthropologie peinent à s'affranchir de leur fardeau eurocentrique et des mythes de la Bible. Une longue tradition de la pensée occidentale cherche à mettre en évidence **une logique** du monde vivant conduisant à l'homme moderne. On retrouve cette croyance depuis Aristote en passant par des tentatives savantes pour reconstituer un arbre fractal de la vie.

Les astronomes et autres astrophysiciens détiennent la parole de vérité sur **le sens** de l'univers. C'est par cette croyance que s'explique la réticence à accepter que l'évolution des hominidés soit comparables à celle des autres lignés, c'est-à-dire que les mêmes processus évolutifs s'y appliquent. Nous rechignons à admettre que nous puissions être le fruit de contingences, que nous sommes une espèce issue de contingences terrestres.

p.585

Les plus anciennes sépultures – Qafzeh en Israël – datent de 110 000 ans et renferment des homo sapiens, mais une autre très ancienne aussi – celle d'Amud – est néandertalienne. Il y a 300 000 ans 'chapelle ardente' de Simas de los Huesos 'puits aux ossements'. Pourquoi tant de chercheurs s'acharnent-ils à nier l'évidence des pratiques funéraires néandertaliennes. Pourquoi est-ce si inconfortables d'admettre que d'autres hommes aient pu franchir avec nos ancêtres immédiats le seuil d'une certaine humanité ? Les pratiques cannibales apparaissent dès que les hommes se préoccupent de leurs défunts, comme à Atapuesca –300 000 ans.

Croyance en une loi intrinsèque de la vie conduisant à l'homme, de la 'tendance à se perfectionner' de Lamarck, une croyance qui se fonde sur l'idée d'une évolution de la simplicité vers la complexité. Les étapes de l'évolution 'donnent naturellement l'impression qu'elle suit une sorte de logique'. Voir la simplicité du virus, mais complexité de son cycle de reproduction. Depuis 4 milliards d'années nous vivons dans un monde dominé par les bactéries. Nous en sommes une digression. Nous n'avons pas encore pleinement conscience de cet 'effet réversif' de l'évolution. Il devient impératif de nous interroger sur notre réticence à abandonner **le paradigme téléologique de l'hominisation**.

**Il reste à achever la révolution darwinienne** et à reconstruire l'hominisation à la lumière de nos connaissances et non plus de nos illusions.

Tome 2

p.15

la révolution darwinienne est loin d'être achevée

p.17

2<sup>ème</sup> moitié du 18<sup>ème</sup> siècle : l'âge classique fondé sur la stabilité d'un ordre divin laisse place à des systèmes politiques guidés par les concepts de liberté et de progrès de l'humanité. Les sciences naturelles comme les sciences de l'évolution commencent à peine aujourd'hui à s'affranchir de cette conception (la théologie naturelle 'Plan pensé par Dieu'). Le Siècle des lumières est considéré comme celui qui voit s'affirmer la pensée matérialiste et la laïcisation des savoirs. Mais la société de l'époque se passionnait pour la théologie naturelle. Un même élan influencera le jeune Darwin un siècle plus tard. Les études sur la nature sont marquées par cette ambivalence. Buffon comprend

que « le Temps est le grand ouvrier de la Terre ».

Le grand fondateur des théories transformistes est JB. Lamarck, 1809. Mais il conçoit le transformisme comme un processus conduisant à des espèces de plus en plus perfectionnées. Cette conception verticale et hiérarchique va s'imposer dans les sciences de l'évolution. **La pensée de C.Darwin rompt pour un temps avec cette vision mais ce n'est qu'une courte parenthèse.** La parenthèse darwinienne (1859 *On the origin of species* - 1871) refermée, **la conception lamarckienne, linéaire et hiérarchique va dominer à nouveau pour un siècle.**

p.67

Les idées de Darwin s'imposèrent peu à peu. L'idée d'une origine animale et graduelle de l'espèce humaine est contraire au dogme de la Création. Les réticences n'en subsistèrent pas moins, notamment aux États-Unis, comme en témoigne le 'procès du singe' en 1925 (il y aurait eu violation d'une loi 'anti-évolution' adoptée l'année précédente sur proposition de John Butler : elle interdit l'enseignement dans le Tennessee d'une théorie sur l'origine animale de l'homme, contredisant l'enseignement biblique – **cette loi restera en vigueur jusqu'en 1970**) ou les actions vigoureuses des 'créationnistes' aujourd'hui. Ces derniers, n'admettant que la lettre du texte biblique – qui sépare radicalement l'homme du reste du monde animal – tentent de rendre optionnel l'enseignement de l'évolution, et y parviennent parfois, comme ce fut le cas en 1999 au Kansas. Les manuels scolaires en usage dans certains États, tels l'Alabama, avertissent d'ailleurs que le darwinisme est une théorie controversée et non un fait avéré. Toutefois c'est aussi aux États-Unis que sont nées et que se développent les recherches nouvelles de psychologie animale, dont les résultats en conduisent certains à proposer maintenant un statut spécial pour nos cousins. La création de nouvelles espèces par sélection naturelle, **l'absence de finalisme d'ordre divin** sont inacceptables.

DENNETT, Daniel C., *Darwin's Dangerous Idea : Evolution and the Meanings of Life* (1995), traduction française : *Darwin est-il dangereux ?*, Paris, Odile Jacob, 2000

p.29

[Avant Darwin,] comment on concevait le monde avant qu'il ne le mette sens dessus dessous. En le regardant à travers les yeux de deux de ses compatriotes, John Locke et David Hume, nous pouvons avoir une idée claire d'une autre vision possible – qui est à bien des égards encore la nôtre, mais que Darwin a rendue obsolète.

La « preuve » de la priorité de l'esprit, selon Locke

Dans ce passage de *l'Essai sur l'entendement humain* (1690, IV, x, 10), Locke voulait *prouver* quelque chose dont il pensait que tout le monde le savait intimement quoi qu'il arrive : qu'« au début » était l'Esprit (*Mind*).

« ... il est aussi impossible de concevoir que la simple Matière non pensante produise jamais un être intelligent qui pense... »

### Chapitre III – L'acide universel

p.70

Karl Marx exultait : « c'est un coup mortel porté ici pour la première fois à la "téléologie" dans les sciences naturelles » []. Friedrich Nietzsche vit [] un message encore plus cosmique dans Darwin : Dieu est mort.

p.72

Devrions-nous essayer de contenir l'idée avec la biologie elle-même, avec une post-contre-révolution darwinienne de plus ? Parmi ceux qui ont favorisé cette tactique se trouve Stephen Jay Gould, qui a offert plusieurs révolutions différentes pour contenir l'assaut.

p.74

[] Un-Esprit-d'abord que John Locke avait « démontré » et dont David Hume ne voyait pas comment on pouvait l'éviter.

p.76

Dans une lettre de 1860 adressée au naturaliste américain Asa Gray, l'un de ses premiers partisans, Darwin écrivait : « Je suis enclin à considérer tout ce qui existe comme résultant de lois planifiées (*designed*) [mes italiques], les détails, qu'ils soient bons ou mauvais, étant laissés à l'œuvre de ce que nous pouvons appeler le hasard ».

p.167

résumé du chapitre 7

Comment l'Arbre de la Vie a-t-il pris naissance ? [] il y a une réponse darwinienne à ce défi [] en montrant comment même les lois de la physique peuvent avoir émergé du chaos ou du néant sans qu'on ait besoin de recourir à un Créateur Spécial ou même à un Législateur. Cette perspective étourdissante est l'un des aspects les plus craints de l'idée dangereuse de Darwin, mais la crainte est déplacée.

p.193

[**Illustratif de la théorie de l'évolution, le**] **Jeu de la Vie**, dont le principal auteur est le mathématicien John Horton Conway.

p.238

Turing publia son essai prophétique « Machines à pensée et intelligence » dans la revue philosophique *Mind* en 1950 [].

Arthur Samuel, un chercheur d'IBM. [Son programme] jouait aux dames, et il s'améliorait constamment en jouant contre lui-même [], en se replanifiant lui-même et en rejetant les versions antérieures qui n'avaient pas bien marché [] et en essayant de nouvelles mutations qui étaient engendrées à l'aveugle. Ce programme devient finalement un meilleur joueur de dames que Samuel lui-même, et fut l'un des premiers contre-exemples au mythe selon lequel « un ordinateur ne peut faire réellement que ce que son programmeur lui dit de faire ».

p.299

résumé du chapitre 10

La conception de la pensée darwinienne présentée jusqu'ici dans ce livre a été contestée, à de nombreuses reprises, par **Stephen Jay Gould, dont les écrits influents ont contribué à répandre une image sérieusement déformée de la biologie évolutionniste chez les profanes et chez les philosophes** dans d'autres domaines. Gould a annoncé plusieurs amendements « révolutionnaires » au darwinisme orthodoxe, mais ils se trouvent être tous de fausses alarmes. Il y a un point commun à toutes ces campagnes : Gould, comme de nombreux penseurs évolutionnistes avant lui, s'est lancé à la recherche de crochets célestes pour limiter le pouvoir de l'idée dangereuse de Darwin.

Commentaire : D.Dennett parle de « crochets célestes » lorsqu'un auteur ne sachant plus par quelle cause expliquer un phénomène et faire tenir debout sa théorie, fait appelle en dernier recours à des crochets célestes, c'est-à-dire à une conscience de l'univers, Dieu.

Chapitre X – La foire aux dinosaures

p.302

Ce chapitre porte sur un autre mythe – celui de Stephen Jay Gould comme Celui Qui a Réfuté le Darwinisme Orthodoxe. Depuis des années, Gould a lancé une série d'attaques contre des aspects du néodarwinisme contemporain, et bien qu'aucune de ces attaques ne se soit révélée être plus qu'un correctif anodin à l'orthodoxie, leur impact rhétorique sur le monde profane a été immense et déformant. [] **C'est là un mythe, mais un mythe très influent, même dans les cercles scientifiques.**

p.304

[Gould a] été un adversaire ardent de ce qu'il a appelé l'« ultradarwinisme » ou l'« hyperdarwinisme ». Où est la différence ? Le darwinisme sans compromis du type « pas de crochets célestes » que j'ai présenté est, aux yeux de Gould, de l'hyperdarwinisme, et c'est une conception extrémiste qui doit être éradiquée. [] Cela lui a valu non pas seulement un problème de crédibilité (parmi les savants) mais aussi l'animosité de certains de ses collègues []. Comme le dit Robert Wright (1990), **Gould est « le lauréat évolutionniste de l'Amérique. Il a systématiquement induit en erreur les Américains au sujet de la nature et de la signification de l'évolution, c'est là un grand gâchis intellectuel ».**

p.305

Si Gould a continué de crier au loup, pourquoi a-t-il eu cette attitude ? L'hypothèse que je défendrai est que Gould suit une longue tradition de penseurs éminents qui ont été à la recherche de crochets célestes – et qui se sont retrouvés avec des grues. [] **La cible ultime de Gould est, en dernier lieu, l'idée dangereuse de Darwin lui-même : il est opposé à l'idée même que l'évolution soit, en dernières instance, seulement un processus algorithmique.**

p.306

[] la structure commune aux révolutions manquées de Gould révèle que le lauréat évolutionniste de l'Amérique a toujours éprouvé de l'inconfort vis-à-vis du noyau fondamental du darwinisme. [] Il ne m'est jamais venu à l'idée que Gould se battait souvent dans le camp adverse.

p.355

il y a tous les libéraux ACLU comme moi [*American Civil Liberties Union*]

p.356

Quant à la religion, mon interprétation personnelle est, en un sens important, une hypothèse quant aux aspirations religieuses de Gould. **Je considère son antipathie à l'idée dangereuse de Darwin comme fondamentalement un désir de protéger et de restaurer la vision « Esprit d'abord »** descendante de John Locke – tout au moins d'assurer notre place dans le cosmos avec un crochet céleste. [] Cela fait de sa vision du monde une question de religion dans une importante mesure []. **Gould a souvent soutenu qu'il n'y a pas de conflit entre la théorie évolutionniste et la religion.** [] Une manière d'interpréter les campagnes menées par Gould au sein de la biologie au fil des ans serait d'y voir une tentative pour restreindre la théorie de l'évolution à une tâche modeste appropriée, en créant un *cordon sanitaire* entre elle et la religion.

p.357

Comme d'autres avant lui, Gould a essayé de montrer l'existence de sauts, d'accélération, ou d'autres trajectoires inexplicables – inexplicables avec les outils de l'« hyperdarwinisme ».

p.459

Searle [1992, *The Rediscovery of the Mind*, 238, trad. fr. p.316], il n'y a pas vraiment non plus de « niveau fonctionnel » d'explication en biologie :

Pour dire les choses brutalement, en dehors des différentes relations causales qui sont les siennes, **le cœur**

**n'a pas de fonction. Lorsque nous parlons de ses fonctions, nous parlons de celles parmi ses relations causales auxquelles nous attachons une certaine importance normative...** Bref, les faits réels de l'intentionnalité contiennent des éléments normatifs, mais lorsqu'il s'agit d'explications fonctionnelles, les seuls *faits* sont des faits physiques aveugles et bruts, et **les seules normes sont en nous et n'existent que de notre point de vue.**

Commentaire : il s'agit d'une mise en garde quant aux utilisations finalistes inappropriées du concept de *fonction* en biologie, utilisations très fréquentes pourtant. Une *fonction* n'existe que par rapport à un observateur qui définit cette fonction, affirmer que tel organe est doté d'une fonction particulière, c'est suggérer qu'une conscience l'a intentionnellement doté de cette fonction.

## Chapitre XVI – Sur l'origine de la morale

p.540

[] j'espère qu'il vous apparaît clairement que Skinner se trompe sans doute quand il considère que la « survie de la culture » est le but le plus élevé que nous puissions désirer atteindre. Au chapitre XI, **nous avons considéré brièvement combien il serait absurde de placer la survie de nos gènes au-dessus de toutes choses. Est-ce que la survie de notre culture est un objectif plus sain à mettre sur un piédestal au-dessus de tout ?** [] On peut constater le même défaut dans les tentatives en direction de l'éthique d'un autre professeur de Harvard, E.O. Wilson, l'un des plus grands entomologiste au monde et l'inventeur du terme « sociobiologie » (1975). [] Dans un travail écrit en collaboration avec le philosophe de la biologie Michael Ruse, Wilson déclare que la sociobiologie nous a montré que la morale, ou plus précisément notre croyance en la morale, est simplement une adaptation mise en place pour servir nos fins reproductrices (Ruse et Wilson, 1985). Non-sens. Nos fins reproductrices peuvent avoir été les fins qui nous ont maintenus dans la course jusqu'au moment où nous avons pu développer la culture, et elles peuvent toujours jouer un rôle puissant – quelquefois dominant – dans notre pensée, mais cela n'autorise en rien à conclure quoi que ce soit à propos de nos valeurs présentes.

p.542

[] il n'y a aucune raison de penser que la biologie évolutionniste nous montre que nos gènes sont suffisamment puissants, et suffisamment malins, pour nous empêcher d'adopter des politiques qui iraient tout à fait à l'encontre de leurs intérêts.

## Chapitre XVIII – Le futur d'une idée

p.596

Mais n'y a-t-il pas eu une extraordinaire renaissance de la foi fondamentaliste en toutes ces croyances ? Oui, malheureusement ; et je pense qu'il n'y pas de forces sur cette planète qui soient plus dangereuses pour nous que les fanatismes du fondamentalisme, de quelque bord qu'il soit : Protestantisme, Catholicisme, Judaïsme, Islamisme, Hindouisme, et Bouddhisme, ainsi que d'innombrables infections mineures. **Y a-t-il ici un conflit entre la science et la religion ? Sans aucun doute.**

p.600

**Tel est notre monde, et s'il y a bien quelque chose qui compte, c'est la souffrance qui s'y manifeste.**



Approfondissement ou remise en cause de la théorie issue de Darwin ?

Les textes qui suivent illustrent la difficulté de discuter sereinement la théorie de Darwin, difficulté à comprendre en quoi des nouveaux éléments apparus depuis Darwin approfondissent ou remettent en cause certains aspects de sa théorie.

L'important pour le lecteur, en la matière, est de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Sciences & Avenir, *Faut-il brûler Darwin ?*, n°693, novembre 2004

JEAN-BAPTISTE, Patrick

Les découvertes contredisant la théorie darwinienne de la sélection naturelle se multiplient. Remettant en selle le vieux rival du naturaliste anglais, le Français Lamarck.

Selon le darwinisme, les mutations sont dues au hasard.

Il faut bien l'avouer, la théorie a du plomb dans l'aile. ou du moins la version simpliste que chacun croit connaître. Des biologistes moléculaires, des écologistes de terrain a priori peu enclins à braver l'establishment scientifique ou encore des microbiologistes prudents, emboîtent discrètement le pas de la critique. Car 'remettre en cause la doctrine darwinienne, c'est la garantie de ne plus publier dans les grandes revues et donc de perdre ses financements de recherche.' confirment plusieurs biologistes souhaitant garder l'anonymat.

Les observations des trois biologistes britanniques contredisent un pilier du darwinisme moderne : la mutation aléatoire favorable. D'autres expériences réhabilitent l'hérédité des caractères acquis, notion considérée comme hérétique par les darwiniens purs et durs, qui l'associent au naturaliste Jean-Baptiste de Lamarck.

La sélection naturelle des plus aptes comme unique facteur d'évolution est, elle aussi, remise en question.

Pour le dogme néodarwinien, affirmer que l'environnement orienterait l'évolution ou l'adaptation des espèces relève du crime de lèse-majesté. Les mutations génétiques surviennent toujours de manière fortuite, n'importe où à l'intérieur du génome. Ce n'est donc pas l'environnement qui altère le génome, c'est le hasard.

Le néodarwinien craint par-dessus tout le finalisme ou la téléologie, c'est-à-dire l'idée selon laquelle l'évolution serait orientée vers un but adaptatif, qui sait ? par la main de Dieu.

Des exemples ont montré que l'environnement pouvait entraîner des recombinaisons de pans entiers du génome multipliant certaines séquences et certains gènes, ce qui se traduisait par l'apparition de nouveaux phénotypes, stables d'une génération à l'autre.

Pour les néodarwiniens, même si un organisme s'adapte de façon drastique à un nouvel environnement, il ne peut transmettre son adaptation à sa descendance. Les transferts de gènes capables de modifier les organismes et leur descendance transgressent le tabou de la mutation aléatoire.

Quid du *struggle for life* ? Sans remettre en cause le principe de la sélection naturelle, on doit envisager un autre mécanisme à l'œuvre dans l'évolution : la symbiose.

Commentaire : le lecteur doit garder à l'esprit que l'enjeu de la théorie de l'évolution issue de Darwin est l'existence ou non d'un finalisme conscient orientant l'évolution et les mutations. Darwin ne prétendait pas connaître les causes des mutations, il ne faisait que constater celles-ci sans que quiconque puisse en inférer un finalisme.

Ainsi, l'hypothèse de la transmission à la génération suivante de caractère acquis par le ou les géniteurs ne remet pas en cause le fondement de la théorie de Darwin, contrairement à ce qui est suggéré dans le présent article qui entretient par ailleurs de nombreuses ambiguïtés de vocabulaire.

Si la mutation d'une espèce est liée à une mutation génétique, qu'est-ce qui empêche d'imaginer qu'une telle mutation se produise au sein même du géniteur avant la génération d'une descendance ? D'ailleurs, une telle mutation n'est-elle pas acquise à un moment donné avant d'être transmise ? En quoi est-ce perturbant pour la théorie de l'évolution issue de Darwin ?

### Le lapin et l'ADN agile

En théorie, les animaux gardent leurs cellules germinales – ovocytes et spermatozoïdes – à l'écart des influences extérieures. Leur barrière germinale est censée être étanche. Ce qui permet de garantir le maintien d'un capital génétique inaltéré. En théorie seulement... Car, que ce soit chez les insectes, la souris ou le lapin, de l'ADN étranger peut franchir la barrière et modifier la descendance.

### Parthénogenèse et diversité

Certaines communautés de geckos *Heteronotia binoei* ne sont composées que de femelles vierges. Elles se reproduisent par parthénogenèse et gardent néanmoins une excellente diversité génétique.

### Entretien avec SAPP, Jan, Professeur d'histoire des sciences de l'université d'York (Canada)

S&V : les observations contredisant la doctrine néodarwiniste sont déjà anciennes. Pourquoi ont-elles été si longtemps occultées ?

J.Sapp : pour plusieurs raisons, **notamment politiques**, et surtout aux États-Unis. Dans les années 1950, il était dangereux d'y parler d'hérédité cytoplasmique ou encore du rôle des symbiotes dans l'adaptation. En effet, depuis les travaux de Joshua Lederberg, on se doutait par exemple que les mitochondries qui nous permettent de respirer étaient probablement, il y a des centaines de millions d'années, des bactéries ayant fusionné avec les organismes unicellulaires. Mais, aborder ces questions, c'était prendre le risque de passer pour un lamarckien ou pire un disciple du soviétique Trofim Lyssenko, c'est à dire un communiste.

S&V : ce refus des idées lamarckienne continue-t-il ?

J.Sapp : et comment ! en 1988, le grand biologiste Ernst Mayr déclarait péremptoire, que la symbiose n'a eu aucun rôle dans l'évolution des espèces. Aussi, lorsque je me suis intéressé à ces grands biologistes d'avant-guerre qui avaient travaillé sur d'autres modèles que ceux du néodarwinisme, comme Tracy Morton Sonneborn ou Victor Jollos, m'a-t-on traité de communiste !

J'ai dû quitter les États-Unis et rejoindre le Canada, seul moyen pour moi de redécouvrir les travaux pionniers de ces savants qui avaient fui le racisme de l'Allemagne hitlérienne et qui s'étaient finalement retrouvés piégés par l'intolérance académique lors de leur exil américain.

S&V : mais l'histoire va peut-être leur rendre justice ?

J.Sapp : Je l'espère, mais j'en doute. Même des scientifiques très connus se montrent prudents lorsqu'ils ont des doutes sur la doctrine darwinienne. Il y a des exceptions, comme Carl Woese, le découvreur des archéobactéries. Ce véritable néolamarckien est convaincu que la complexité est le résultat inévitable de « l'auto-évolution » des organismes et non de la sélection naturelle. Mais il reste l'exception. Le risque qui guette la biologie, en tout cas aux États-Unis, est celui de l'hyperspécialisation universitaire. En ne formant plus que des techniciens, qui pourra surmonter l'abîme d'ignorance qui nous sépare d'une vraie remise en cause du dogme ?

### Les contresens du sexe

**Depuis quelques années, un chercheur canadien, Paul Vasey (université de Lethbridge, psychologues et spécialiste des neurosciences), accumule les observations étonnantes sur les guenons japonaises : ces femelles, à la sexualité particulièrement débridée, se montrent volontiers infidèles, fréquemment bisexuelles, plus rarement lesbiennes.** De quoi bousculer la fameuse théorie d'une « sélection sexuelle ».

Le biologiste victorien décrivait en effet les mâles comme « ardents et volages » et les femelles comme « faussement pudiques » beaucoup plus regardantes sur le nombre et le choix de leur(s) partenaire(s). Dans le monde darwinien, les mâles s'affrontent pour s'accoupler à un nombre maximal de femelles, ce qui favorise les plus forts. Les femelles, elles, choisissent les mâles les mieux pourvus en apparence pour assurer une descendance viable. Ce qui renforce à nouveau les plus costauds. Cette double loi de la rivalité et de la sélection par le sexe – dite théorie de la sélection sexuelle – a été imaginée par Darwin en 1871 pour répondre à ses détracteurs. Comment expliquer l'apparition et la persistance de caractères bizarroïdes et malcommodes chez certains mâles ?

Pour P.Vasey, cette loi de Darwin n'est pas universelle et la sexualité animale est beaucoup plus diversifiée.

Les couples d'homosexuelles sont très stables chez des macaques japonaises. Ces femelles s'accouplent hors du cadre théorique selon lequel le sexe vise à la reproduction. Les femelles macaques recherchent simplement la gratification sexuelle.

Sérieuse entorse aux théories darwiniennes, l'homosexualité a été décrite comme une 'aberration' ou 'anomalie occasionnelle' par les biologistes pendant près de deux cents ans, et jusqu'à il y a vingt ans encore. Un bel exemple de myopie idéologique.

**Plus de 450 espèces animales dans le monde pratiquent l'homosexualité**, estime le biologiste américain Bruce Bagemih – *Biological exhubérance animal homosexuality and natural diversity*, 1998, St Martin Press. L'inversion serait plus répandue chez les mâles que chez les femelles (80%). De plus, l'homosexualité ne décroît pas dans une population, et se maintient à un **taux de 10% dans les différentes populations**.

La biologiste Joan Roughgarden (a changé de sexe à 52ans), spécialiste d'écologie théorique à

l'université de Stanford (Californie) : « Le temps est venu pour une révolution. Les préjugés de mâle blancs hétérosexuels ont trop longtemps dominé le champ de la biologie évolutionniste. Ils ont souvent décrit des accouplements sans vérifier le sexe des animaux impliqués ». Pour elle, il y a un mécanisme de 'sélection sociale' et non 'sexuelle'. Elle y défend l'idée que l'accouplement serait avant tout social.

Patricia Gowaty université de Géorgie appelle elle aussi « à une révolution de la théorie sexuelle ».

David Crews, Pr de zoologie à l'université d'Austin Texas : la sexualité dépend d'un équilibre hormonal subtil et pas seulement des gènes.

Robert Warner, biologiste américain : les genres peuvent être très mouvants [par exemple changement de sexe des poissons selon l'environnement].

### Mimivirus

Le plus imposant des virus connus (diamètre de 0,4 micromètre).

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, un virus est considéré comme un être vivant. 4<sup>ème</sup> branche, à côté des bactéries, des eucaryotes, et des archéobactéries. Découvert en 1992 dans des climatiseurs en Angleterre. Après analyse de ses gènes et comparaison avec les nôtres, Mimivirus pourrait être notre ancêtre. Les cellules à noyau qui nous constituent auraient ainsi pu naître de la fusion entre des cousins de mimivirus et des bactéries.

## Les dérives finalistes de darwinistes militants

- le cas de Darwin :

comment Darwin lui-même en est-il arrivé à des formulations dangereusement finalistes alors qu'il est le père du non-finalisme dans l'étude du vivant ? Pourquoi cette forme de compromis avec la pensée finaliste ?

- le naufrage de S.J.Gould :

ce cas est exemplaire des risques de dérive anti-darwinienne au sein de la communauté scientifique la mieux intentionnée du monde. S.J.Gould a été longtemps vu comme un darwiniste militant, « réputé pour son inlassable vigilance à l'égard du dévoiement des théories scientifiques ». Et pourtant. Nous allons décortiquer l'un de ses ouvrages pour démontrer l'ampleur de son propre dévoiement, entrelacée avec un discours qui par ailleurs se dit fidèle au darwinisme.

- la tentation de D.Dennett :

D.Dennett est de ceux qui ont dénoncé la dérive de S.J.Gould. Mais lui-même n'est pas exempt d'une tentation qu'il dénonce par ailleurs.

## LE CAS DE DARWIN

TORT, Patrick (sous la dir.), *Pour Darwin*, Paris, PUF, 1997

Darwin et la laïcisation du discours sur l'homme TORT, Patrick

Spencer [] créateur de ce que l'on appellera le « darwinisme social » - dans lequel on a reconnu la première forme moderne systématisée de « sociobiologie ».

Pour des raisons [] tenant à la lutte commune contre *l'establishment* scientifique anglais conservateur et anti-transformiste, Darwin accepta une connivence lointaine avec Spencer (*Principes de biologie*, 1864-1867), qu'il n'aimait pas [] et une importation terminologique (« survie des plus aptes ») qui auront peut-être plus d'effets négatifs à long terme que d'avantages momentanés.

Sciences & Avenir, *Le monde selon Darwin*, hors série n°134, avril/mai 2003

RUSE, Michael Professeur d'histoire et de philosophie des sciences de Florida State University

[À la « sélection naturelle »] Alfred Russel Wallace le persuada de préférer une expression utilisée par Herbert Spencer, et dans les éditions suivantes de *L'origine des espèces*, Darwin présente la sélection naturelle comme la « survie du plus apte ».

## LE NAUFRAGE DE S.J.GOULD

GOULD, Stephen Jay, *Le sourire du flamand rose*, Seuil, 1985

*[Présentation de l'éditeur] Enseigne géologie, biologie, histoire des sciences à Harvard. Réputé pour ses travaux sur la biologie de l'évolution, il l'est tout autant pour son inlassable vigilance à l'égard du dévoiement des théories scientifiques.*

Selon Jean-Baptiste Lamarck, les organismes réagissent de manière créative aux nécessités que leur impose l'environnement – ils modifient leur morphologie -, et transmettent ensuite directement ces modifications à leurs descendants. C'est ce qu'on appelle l'hérédité des caractères acquis. Darwin, en revanche, prétendait que la pression adaptative de l'environnement ne se manifestait pas de manière directe par la modification de tel ou tel organe. Selon lui, certains organismes, subissant - par hasard - des modifications morphologiques qui les rendent mieux adaptés à leur environnement, laissant une progéniture plus abondante que les autres, grâce au processus de la sélection naturelle.

### Il ne lui restait plus que les ailes

Le message de Darwin est révolutionnaire : selon lui, la beauté et l'harmonie de la nature ne sont que les corollaires d'un processus principal, la sélection naturelle ou, en d'autres termes, la lutte de tous les organismes **pour leur succès reproductif** – aujourd'hui nous dirions plutôt qu'il s'agit de la lutte des organismes **pour transmettre le plus grand nombre possible de leurs gènes à leur descendance** (à défaut de pouvoir transmettre leur corps). Un point c'est tout. Pas de loi suprême présidant au bien des espèces ou des écosystèmes, pas de superviseur sage et bienveillant dans les cieux – juste une lutte pour la vie.

Commentaire : la déformation finaliste du message de Darwin - *pour leur succès reproductif, pour transmettre le plus grand nombre possible de leurs gènes* – est très marquée par l'idéologie de reproduction, et porte l'empreinte de la sociobiologie. Ce message finaliste est contradictoire avec le repentir qui suit juste après, mais un peu tard : *pas de superviseur dans les cieux*.

Plumes de la queue du paon ou gigantesques bois du cerf d'Irlande... notre monde abonde de ces morphologies et de ces comportements particuliers qui seraient absurdes **s'ils n'étaient destinés** à promouvoir la victoire dans le grand jeu de l'accouplement et de la reproduction. Nul autre monde que celui de Darwin n'encombrerait la nature de ces exemples curieux qui affaiblissent l'espèce... mais assurent en définitive **le succès dans la seule entreprise qui importe vraiment dans le monde de Darwin : la transmission du plus grand nombre de gènes aux générations suivantes**.

Commentaire : le superviseur est réapparu aussitôt enterré, *destinés* par qui : par Dieu ? par un Dessein Intelligent de la Nature ? Depuis quand Darwin a-t-il fait de la reproduction une valeur qui *importe vraiment* ?

[Darwin invoqua] l'intervention d'un processus parallèle qu'il baptisa la sélection sexuelle. La sélection sexuelle pouvait revêtir deux formes, celle d'une lutte entre les mâles ou celle d'un choix exercé par les femelles. La sélection sexuelle est en fait la confirmation la plus élégante de ce dogme fondamental de Darwin qui nous enseigne que la lutte des individus **pour leur succès reproductif est le moteur de l'évolution**.

Commentaire : comment faire parler un auteur pour mieux le déconsidérer, l'intervertir avec celui qu'il a dépassé, à savoir Lamarck. On n'arrêtera plus la diarrhée verbale finaliste de Gould.

Revenons-en aux amours et au repas sanguinaire de la mante religieuse. W.H.Auden écrivit un jour, faisant preuve à mon avis d'une compréhension profonde du **sens de la vie**, que seuls l'amour et la mort étaient des sujets dignes de l'intérêt d'un écrivain. Ce sont effectivement les deux pôles du **monde darwinien, un univers où les individus luttent pour survivre et assurer leur continuité dans leur descendance**.

Cette curiosité classique de la nature [le cannibalisme sexuel] n'est absurde qu'en apparence et prend tout son sens si l'on admet que l'essence de l'évolution est la lutte des individus **pour assurer la pérennité de leur patrimoine génétique**.

Roeder a même découvert l'origine neurologique de cette curiosité. Le comportement des insectes est en grande partie inscrit dans leurs gènes : les insectes sont « **préprogrammés** » [].

Commentaire : étymologiquement *pro-grammé* signifie *tracé/gravé par avance*, ce qui suppose déjà une conscience qui anticipe *par avance*. Au cas où l'on n'ait pas bien compris ce finalisme implicite, Gould rajoute une sur-couche de conscience avec cette étonnante *pré-pro-grammation*.

Certains se sont demandés quelle était la signification de cet incident (l'extrémité des organes du mâle se casse généralement au cours de l'acte sexuel, et reste à l'intérieur de la femelle) et ont proposé une interprétation intéressante : ce petit morceau servirait de « capuchon » aux organes sexuelles de la femelle, une ceinture de chasteté naturelle *post factum* en quelque sorte, **destinée** à empêcher la femelle de recevoir le sperme d'un autre mâle.

Ce fossé entre une suspicion raisonnable et la réalité des faits nous fait toucher du doigt **une déformation de la pensée de Darwin dont nous nous rendons souvent coupables aujourd'hui**. Fondamentalement la théorie de Darwin est une théorie de la sélection naturelle.

Commentaire : l'éclair de lucidité sera bref.

### Sexe et taille

*Crepidula fornicata* (coquillage) est un transsexuel naturel. Au début de leur vie, les jeunes de petite taille développent des caractéristiques mâles, puis en grandissant, ils se transforment en femelles. Les individus du bas sont des femelles, les individus les plus petits, situés au sommet de la pile, sont mâles. L'animal situé au milieu de la pile est en train de passer du sexe mâle au sexe femelle. La pile grandit et quand elle est de taille respectable, le nombre de coquillage et la proportion de mâles et de femelles se stabilisent.

Exemple de phénomène assez général dans la nature. Au cours de sa croissance, un organisme peut changer de sexe dans un sens ou dans l'autre ou même dans les deux sens.

p.67

N'oublions pas que le darwinisme, c'est avant tout la lutte des individus **pour la transmission du plus grand nombre possible de leurs gènes à leur descendance**.

### Un vrai paradoxe

La troisième catégorie de personnes polypes, les gonozoïdes, sont des structures **destinées à la reproduction**.

## Esprit, es-tu là ?

Commentaire : ce chapitre est une bonne critique (darwinienne) du finalisme en biologie. Gould n'est pas le seul auteur capable de critiquer d'une main ce qu'il promeut de l'autre. C'est dire la puissance de l'idéologie de reproduction qui empêche mains auteurs de percevoir même leurs propres contradictions pourtant évidentes.

Dernière vague de spiritualisme victorien : le philosophe Henry Sidgwick et Alfred Russel Wallace, associé à C.Darwin dans la découverte de la sélection naturelle.

Wallace désirait prouver que notre Terre est la seule planète de l'Univers à vivre cette expérience unique en son genre : la présence de créatures dotées d'une conscience, même si le cosmos tout entier est envahi par la présence de l'esprit. Nous sommes vraiment isolés physiquement mais unis par l'esprit. **La moindre différence de conception dans une partie quelconque de l'Univers tel que nous le connaissons aurait à jamais empêché l'éclosion de la conscience. Notre Univers, du moins la partie où est apparue la vie, a donc nécessairement été créée par une intelligence.**

Un monde si précisément adapté dans ses moindres détails au développement méthodique de la vie organique, et dont le point culminant est l'homme, exigeait sans aucun doute la construction préalable de cet Univers si vaste et si complexe qui nous entoure.

Depuis une dizaine d'années l'argument de Wallace est revenu au goût du jour, paré de nouveaux atours. Certains physiciens en ont fait l'article. « Principe anthropique ». Freeman Dyson qualifie ce concept « d'animisme » du mot latin *anima* qui signifie « âme ». Dans *The Argument from Design*, « plus j'étudie l'Univers et les détails de son architecture, plus il me paraît évident que cet Univers, d'une certaine façon, était au courant de notre arrivée ». Il présente, pour toute justification, une liste succincte de lois physiques dont il suffirait de modifier les constantes d'une fraction infime pour que toute forme de vie intelligente disparaisse de la Terre.

L'harmonie particulière qui existe entre la structure de l'Univers et les besoins de la vie et de l'intelligence est la manifestation de l'importance de la pensée dans l'organisation des choses.

L'erreur fondamentale de ce raisonnement remis au goût du jour, mais pourtant rongé de vers, réside dans la nature même de l'histoire. Le résultat de tout processus historique complexe – l'apparition de la vie intelligente sur la Terre, par exemple – est la somme d'une telle série d'improbabilités qu'il en devient lui-même absolument invraisemblable. Mais de toute façon, le résultat d'une telle somme d'improbabilités, quel qu'il soit, existera toujours et nous serons toujours stupéfiés par son improbabilité.

## La continuité

En janvier 1984, j'étais à la Casina Pio quattro (le palais de Pie IV) au Vatican, comme vingt autres scientifiques qui venaient de huit nations différentes ; notre tâche était de formuler une déclaration commune au sujet de « l'hiver nucléaire », afin que le pape puisse s'y référer dans ses discours contre la guerre nucléaire.

Commentaire : cette coopération entre un auteur, au fond finaliste, et le Vatican ne surprend pas et confirme si nécessaire la pensée magique, peut-être non-consciente, qui anime fondamentalement



Gould et qui lui fait rechercher une amalgame impossible entre science et religion.

Il faut noter dans ce chapitre comment l'affirmation d'un finalisme du vivant s'achève, comme toujours, par une fascination suivie d'une sacralisation de la reproduction de la vie, telle une évidence qu'il n'est pas besoin d'argumenter, tant le discours social y prépare.

Je suis parvenu à une conclusion partagée, je crois, par bon nombre de mes collègues : la conscience est un accident fortuit de l'évolution, le fait d'une lignée particulière, **qui a développé la plupart des composants de l'intelligence dans un tout autre but.**

Si nous perdons ce rameau en exterminant l'espèce humaine, la conscience ne se développera peut-être plus dans aucune lignée durant les 5 milliards d'années de vie qu'il reste à la Terre avant l'explosion du Soleil. Sans que nous en soyons responsables, ni que cela nous ait été imposé par un plan cosmique ou tout autre objectif délibéré, du simple fait d'un glorieux accident évolutionniste appelé intelligence, **nous sommes devenus les régisseurs de la continuité de la vie sur terre. Nous n'avons pas demandé ce rôle, mais nous ne pouvons pas refuser de l'assumer.**

Commentaire : un rôle de régisseur de *la continuité de la vie* – c'est-à-dire de sa reproduction - fixé par qui ? Pourquoi y voir et s'attribuer un tel rôle ?

Cette responsabilité ne nous convient peut-être pas, mais voilà, nous sommes ici. Si nous laissons tout tomber, **nous interrompons définitivement une continuité** de la durée de l'Univers qui ramène bien sûr notre pauvre petite histoire au niveau d'une insignifiance géologique. **Je ne peux rien imaginer de plus vulgaire et de plus détestable** que la perspective qu'un petit rameau, doté d'un pouvoir particulier, puisse signer l'arrêt de mort d'un arbre vénérable et majestueux dont la continuité remonte à l'aube de l'histoire de la terre et dont le tronc et les branches abritent des milliers et des milliers de précurseurs indispensables à l'existence de ce petit rameau.

Commentaire : pourquoi ? En quoi est-ce gênant ? Au nom de quelles valeurs ?

**L'académie pontificale des sciences, représentant l'institution la plus œcuménique du monde,** a fait venir vingt d'entre nous de huit pays différents, toutes opinions et religions confondues, pour élaborer cette déclaration sur l'hiver nucléaire ; nous avons également rencontré Jean-Paul II dans le but de déployer le plus d'efficacité possible dans l'utilisation de notre témoignage comme arme antinucléaire. Dans une brève harangue, le pape nous dit que nous devrions gagner la partie en combinant nos interdits d'ordre scientifique avec les interdits moraux que lui ou d'autres pouvaient avancer. La même image me revint alors à l'esprit : **le mariage du spirituel et du temporel**, de la contemplation et de la sensualité, de la puissance physique et du pouvoir de persuasion moral... **La continuité elle aussi exigera cette flexibilité, cette union de toutes nos forces.**

Commentaire : nous y voilà, cette *continuité* paraît-il nécessaire, exigerait un accouplement de la science et de la religion.

La compréhension... de la théorie de l'hiver nucléaire, nous permettra peut-être... de contribuer à **notre propre survie** et d'écarter **la plus grande menace** jamais perpétrée par l'arbre de vie contre sa propre et combien fragile continuité.

La déclaration officielle du Vatican a été publiée : *Hiver nucléaire : un avertissement*

La guerre nucléaire pourrait donc amené dans son sillage une destruction de vie sans précédent dans toute l'histoire de l'homme sur la Terre et **mettre ainsi en péril l'avenir de l'humanité**.

Commentaire : mais en quoi l'extinction de l'espèce humaine ou de la vie est-elle gênante ? On ne le saura pas, c'est une pétition idéologique de principe.

## LA TENTATION DE D.DENNETT

DENNETT, Daniel C., *Darwin's Dangerous Idea : Evolution and the Meanings of Life* (1995), traduction française : *Darwin est-il dangereux ?*, Paris, Odile Jacob, 2000

Commentaire : son ouvrage résolument darwiniste, anti-finaliste, se termine par une étonnante sacralisation de la vie et de la reproduction, sans justification particulière autre que des arguments circulaires.

p.591

### Éloge de la biodiversité

p.593

Pourquoi est-il pire de tuer un condor que de tuer une vache ? (Je considère que, quel que soit tout le mal que nous pensons de ce signifié tuer une vache, nous sommes d'accord pour dire qu'il est bien pire de tuer un condor – parce que la perte subie par notre stock réel de **dessein** serait bien plus grande si les condors venaient à s'éteindre.)

Commentaire : mais comment justifie-t-il que la réduction de la diversité de la Vie soit gênante ? De quel *dessein* s'agit-il ?

p.594s

J'ai commencé ce livre par une chanson que moi-même j'adore, et j'espère qu'elle survivra « pour toujours ». J'espère que mon petit-fils l'apprendra et **qu'il la transmettra à son petit-fils** []. C'est une partie modeste mais superbe de notre héritage, un trésor à préserver.

Commentaire : avoir un petit-fils lui semble aller de soi, telle une évidence.

p.597

La récente réglementation de la Cour Suprême déclarant inconstitutionnelle la loi de Floride interdisant le sacrifice des animaux dans les rituels de la secte Santeria (une religion afro-caribéenne intégrant des éléments des traditions Yoruba et du catholicisme romain) est un cas limite, au moins, pour bon nombre d'entre nous. De tels rituels sont, pour beaucoup de gens, une offense, mais le manteau protecteur de la tradition religieuse protège notre tolérance. Nous avons la sagesse de respecter ces traditions. Cela fait simplement partie, après tout, du **respect pour la biosphère**.

Commentaire : mais comment argumente-t-il le respect de la sphère de Vie ? Étonnant pour quelqu'un qui, quelques pages plus loin, fera de la non-souffrance une valeur première.

p.600

Tel est notre monde, et s'il y a bien quelque chose qui compte, c'est la souffrance qui s'y manifeste.

p.602

**Cet Arbre de Vie** est-il un Dieu que l'on pourrait vénérer ? Prier ? Craindre ? Probablement pas. [] c'est certainement un être plus grand que tout ce que nous concevrons jamais dans tous les détails dignes de ce nom. **Est-ce quelque chose de sacré ? Oui**, dis-je avec Nietzsche. Je ne pourrais pas le prier, mais je peux témoigner affirmativement de sa magnificence. **Ce monde est sacré.**

|                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : il est bien difficile de résister à la sacralisation du processus de reproduction de la vie, sans même juger bon d'expliquer pourquoi. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## L'antidarwinisme religieux et politique

### Légende :

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

L'anti-darwinisme délibéré, c'est-à-dire la volonté d'affaiblir et de décrédibiliser la théorie de l'évolution issue de Darwin, est une émanation religieuse et politique.

Religieuse, parce que si l'évolution du vivant peut s'expliquer sans faire intervenir une *finalité*, il est à la fois difficile de continuer à croire en une conscience et intelligence dans l'univers, nommée Dieu ou *Intelligent Design*, et encore plus difficile d'en déduire des lois de la nature inscrites dans le vivant et dans le corps, lois inscrites par Dieu comme sa volonté qu'il faudrait respecter au quotidien.

Politique, parce que s'il n'est plus possible de lire des lois *finalistes* dans la nature et le vivant, il n'est plus possible d'y trouver des prescriptions divines à traduire dans le Droit des humains, supérieures aux lois votées démocratiquement. Cela vaut pour la première des prescriptions divines qu'on a cru lire dans la nature : *que le vivant avait pour finalité de vivre et de se reproduire*, prescription majeure autour de laquelle s'organisent toutes les autres prescriptions et majoritairement l'ensemble du Droit.

Le conflit politique le plus intense qui caractérise cet antidarwinisme religieux gravite donc autour :

- de la vie : empêcher les humains de disposer de leur propre vie alors qu'elle n'appartient qu'à Dieu, s'opposer notamment au Droit à la mort choisie par tout humain pour lui-même ;
- de la reproduction : s'opposer à une liberté sexuelle qui irait à l'encontre de la reproduction, prohiber la contraception, l'homosexualité, la masturbation, la sodomie, interdire l'avortement.

p.541 – Sources variées sur les fondamentaux de cet antidarwinisme religieux et politique

p.556 – Chronologie 2005-2007 du conflit contre Darwin

Appel à la vigilance signé de scientifiques français

« Contre le néo-crétionnisme et les intrusions spiritualistes en sciences »

« Face aux atteintes, dans les sciences et dans l'enseignement, à la loi de 1905 (France) et au 1<sup>er</sup> amendement (États-Unis) »

**On assiste depuis quelques années à un retour en force du créationnisme, sous des formes moins naïves et donc moins facilement repérables qu'autrefois.** Il s'agit du dessein intelligent (Intelligent Design ou ID), une thèse métaphysique stipulant que la complexité du monde ne peut résulter des seuls mécanismes naturels. Par conséquent, il doit exister une force surnaturelle qui organise le monde, à savoir un dieu.

Ses principaux propagandistes trouvent des appuis puissants chez des industriels et miment le monde scientifique qu'**ils tentent d'infiltrer.**

Face à la puissance du mouvement de l'Intelligent Design – puissance financière et puissance institutionnelle – le temps de l'indifférence, voire de la raillerie, est révolu.

Le manifeste créationniste américain : le Wedge\* Document

*\* En français : un coin, instrument de forme prismatique utilisé pour fendre des matériaux*

*Texte publié par la puissante institution créationniste américaine Discovery Institute.*

*Le débat pseudo-scientifique engagé par elle autour de la thèse du dessein intelligent est une étape stratégique dans **le combat politique qui vise la cléricatisation de la sphère publique.***

L'idée que l'être humain a été créé à l'image de Dieu est l'un des principes fondateurs de la civilisation occidentale. On peut discerner son influence dans la plupart, sinon dans toutes les plus grandes réussites de l'Occident. []

Discréditant les conceptions traditionnelles de Dieu comme de l'Homme, des penseurs comme Charles Darwin, Karl Marx et Sigmund Freud [].

Les matérialistes ont nié l'existence de normes morales objectives.

Le Centre pour le renouveau scientifique et culturel n'a d'autre ambition que de renverser le matérialisme et son héritage culturel. Rassemblant des spécialistes des sciences de la vie, mais aussi des sciences sociales et humaines, le Centre étudie les doutes sérieux que soulèvent les dernières découvertes de la biologie, de la physique et des sciences cognitives à propos du matérialisme scientifique, **remettant à l'ordre du jour une appréhension globalement théiste de la nature.**

Le Centre accorde des bourses sur des sujets de recherche originaux, organise des conférences, et explique aux décideurs politiques qu'il y a une vie après le matérialisme.

Le Centre est dirigé par le Dr Stephen Meyer, Professeur de philosophie au Whitworth College

(État de Washington), le Dr Meyer est titulaire d'un doctorat en histoire et philosophie des sciences de l'université de Cambridge.

La stratégie du « coin » :

1999-2003

Phase I : recherche scientifique, écrits et publicité

Phase II : publicité et **formation d'opinion**

Lancement de la

Phase III : confrontation et renouveau culturel

[Détail des phases II et III]

Phase II : publicité et formation d'opinion

- . publicité par le livre
- . conférences de formation d'opinion
- . séminaire d'apologétique
- . programme de **formation d'enseignants**
- . membres éditorialistes
- . **coproduction d'émissions sur PBS (réseau public américain de télévision éducative (349 chaînes) ou autres chaînes**
- . matériel / publications publicitaires

Phase III : confrontation et renouveau culturel

...

- . action en justice éventuelle sur la formation des enseignants
- . programme de bourses de recherche : passage au secteur des sciences humaines et sociales

#### Résumé du plan stratégique à cinq ans

Si l'on considère la science matérialiste dominante comme un arbre géant, notre stratégie doit opérer comme un « coin » qui, bien que relativement petit, est capable de briser le tronc s'il est enfoncé dans ses points les plus faibles.

**Le tout début de cette stratégie, le « côté le plus fin du coin » fut la critique du darwinisme** par Johnson, lancée en 1991, avec *Darwinism on Trial (Le darwinisme en question)*... L'œuvre de Philip Johnson a été suivie par le grand succès de Michael Behe, *Darwin's Black Box*. Nous nous appuyons sur cette dynamique, élargissant notre « coin » avec une alternative scientifique positive aux théories scientifiques matérialistes, qui a pris le nom de dessein intelligent (Intelligent Design). **La théorie du dessein intelligent promet de renverser l'étouffante domination de la vision matérialiste du monde, et de la remplacer par une science conforme aux convictions chrétiennes et théistes.**

**L'objectif essentiel de la Phase II consiste à préparer le grand public à accueillir nos idées.**

Sans publicité, le meilleur et le plus juste des travaux de recherche peut demeurer inconnu et inutile. C'est pourquoi nous nous efforçons de cultiver des relations et de convaincre des personnalités influentes de la presse écrite, de la radio et de la télévision, des groupes d'experts, des scientifiques, des universitaires, des membres du personnel du Congrès, des animateurs

d'émissions de débat, des dirigeants d'université et de séminaires, des professeurs, de futurs talents et des alliés universitaires potentiels. Grâce aux fonctions politiques et journalistiques qu'il a longtemps exercées, le président de Discovery, Bruce Chapman, apporte au projet une connaissance et des relations exceptionnelles avec des éditorialistes, des journalistes et des dirigeants politiques clefs. Cette combinaison d'expertise savante et de liens avec les médias et la politique fait tout le caractère unique de notre « coin »...

Parallèlement aux efforts que nous concentrons sur les leaders d'opinion, nous cherchons à établir une base de soutien populaire parmi nos alliés naturels : les chrétiens.

### Objectifs

...

. **remplacer les explications matérialistes par la vision théiste** qui veut que la nature et les êtres humains ont été créés par Dieu.

### À 20 ans :

. la théorie du dessein doit s'appliquer dans certains domaines précis, parmi lesquels la biologie moléculaire, la biochimie, la paléontologie, la physique et la cosmologie pour les sciences de la nature ; la psychologie, l'éthique, la politique... elle doit aussi influencer les beaux-arts  
. la théorie du dessein intelligent doit imprégner toute la vie religieuse, culturelle, morale et politique.

### Ambitions à 5 ans

. 30 livres publiés sur le dessein intelligent et ses implications culturelles (**sexe, problématique des genres**, médecine, **droit** et religion)  
. pour le renouveau spirituel et culturel... Assimilation évidente dans les sondages d'opinion sur des questions telles que la sexualité, **l'avortement** et la foi en Dieu.  
. Mouvements du dessein intelligent actifs en Israël, au Royaume-Uni et dans d'autres grands pays  
. **des mouvements pour une réforme juridique fondent leurs nouvelles propositions de lois sur la théorie du dessein intelligent.**

### Activités

. établissement d'alliances :... avec des groupes d'aide sociale, des organisations et des institutions **éducatives... des médias**  
. éditoriaux et écrits grand public  
. **documentaires et autres productions médiatiques**

### Livres

Ed Larson, un membre de Discovery, a remporté le prix Pulitzer pour *Summer for the Gods*, son récit du procès Scopes, et InterVarsity vient de publier **l'attaque qu'il a co-écrite sur le suicide assisté, « Une mort différente ».**

Les arguments des tenants de l'Intelligent Design [] constituent une régression vers des **conceptions finalistes de la nature** qui ont fleuri au XVIII<sup>e</sup> siècle en Occident dans le cadre de ce qu'on appelait la « théologie naturelle » [] anthropomorphisme et anthropocentrisme.

Quant aux interprétations finalistes de la paléontologie humaine, comme celle de la secrétaire générale de la Fondation Teilhard de Chardin et chercheuse au CNRS, Anne Dambricourt, elles restent marginales et ne font pas l'objet de véritables discussions dans la communauté scientifique. Début novembre, à la suite de la diffusion sur Arte du documentaire qui étayait ses thèses, Pierre-Henri Gouyon, le directeur du laboratoire UPS-CNRS d'écologie, systématique et évolution, expliquait tout simplement à « Libération » qu'il s'agissait « en fait d'un film de propagande déguisé ». Le plus inquiétant, ce sont les refus individuels de la théorie de l'évolution qui s'expriment dans les classes aussi bien en France qu'en Belgique. Ces refus proviennent d'élèves et de familles qui ont, eux aussi, une lecture littérale des textes sacrés. Il semble que les jeunes musulmans y soient aujourd'hui les plus enclins. On ne pourra s'alarmer de cette propagande que si la laïcité de nos institutions d'enseignement et de recherche était mise à mal, **ou si des groupes organisés continuaient à se développer dans les médias à cette fin.**

Christian de Duve      prix Nobel de médecine,  
Pr Université Catholique de Louvain et Université Rockefeller de New York

La théorie darwinienne, consolidée et précisée par la biologie moléculaire, a fait justice de la vision finaliste de l'évolution biologique en démontrant, notamment, que les modifications génétiques offertes à la sélection naturelle sont des phénomènes [] entièrement dépourvus d'intentionnalité. **Au cours des dernières années, le finalisme a été introduit en biologie** sous une forme plus subtile qui, tout en acceptant les acquis des sciences [] croit prouver par des arguments scientifiques que la vie n'aurait jamais pu naître, ni encore emprunter certaines voies évolutives, **sans le recours de quelque chose d'autre.**

Il n'est pas difficile de montrer les failles dans les arguments avancés en faveur du dessein intelligent. Un de ces arguments est fondé sur ce que le biochimiste américain Michael J. Behe appelle « l'irréductible complexité » de certains systèmes []. De tels systèmes, prétend-il, n'auraient pu naître sans le concours d'une intelligence qui en aurait modelé les parties en fonction d'un plan préétabli.

L'argument n'est pas neuf. Il y a deux siècles déjà, le théologien anglais William Paley en faisait état, dans sa célèbre allégorie de « l'horloger ».

Un autre argument, à première vue plus impressionnant, est fondé sur l'extrême improbabilité des processus dont sont nés les êtres vivants actuels. C'est ainsi que le mathématicien américain William Dembski, un des défenseurs les plus éloquents du dessein intelligent, a repris à son compte le calcul classique montrant que les protéines occupent une place infime dans l'espace immense []. Cette place, selon Dembski, n'aurait jamais pu être atteinte sans guide.

Comme je l'ai fait valoir, hasard n'exclut pas inévitabilité.

Stéphane Hergueta      La falsification créationniste      zoologue Paris

Avec l'explosion d'internet, il devient particulièrement facile de faire circuler des idées déguisées.



**Une multitude de sites créationnistes ont été mis en ligne. Ceux des néocréationnistes, défenseurs du dogme religieux du dessein intelligent, sont difficiles à dépister.**

Falsifier, travestir, mentir, semblent bien être les maîtres-mots de ces nouveaux mouvements créationnistes pour discréditer une science qu'ils refusent.

Hervé Chuberre

La prophétie de l'UIP

Pr de physique appliquée Rennes-I, membre de la Libre Pensée, CA de l'Afis

L'Université Interdisciplinaire de Paris professe depuis plusieurs années l'avènement d'une nouvelle vision du monde qui réconciliera la science et la religion, la foi et la raison.

Association déclarée en 1995 et présidée par Jean-François Lambert, Trinh Xuan Thuan (astrophysicien connu pour ses ouvrages mélangeant vulgarisation scientifique et considérations métaphysiques) en est le vice-président et Jean Staune le secrétaire général.

Il est conseiller de la fondation Templeton dont l'objectif est de financer les programmes de recherche et d'enseignement visant à établir un « dialogue entre sciences et religions ». L'ancêtre de l'UIP est l'Université populaire de Paris, créée à la fin des années 1970 ; elle organisait des conférences mystiques comme « **le but de l'Univers** » (question de type finaliste).

Lien existant entre l'UIP et les religions.

« Principe anthropique » défendu par l'astronome Trinh Xuan Thuan : les propriétés de l'univers ont été finement ajustées, dès l'origine, **en vue et dans le but de l'existence de l'homme**. Ce deuxième aspect est de type finaliste, étant entendu que le finalisme est une doctrine qui affirme que le monde dans son ensemble est orienté selon une finalité précise, d'origine supérieure et mystérieuse. On peut le rapprocher du finalisme anthropogénétique qui affirme que l'évolution est orientée vers l'Homme, doctrine de Rémy Chauvin – membre du conseil scientifique de l'UIP – qui coïncide à merveille avec le discours actuel de l'Église.

Anne Dambricourt-Malassé est membre de l'UIP.

Pascal Tassy Le mythe du point omega      Pr au Museum national d'histoire naturelle

En biologie, les théories finalistes sont le plus souvent téléologiques en ce sens qu'elles soutiennent que le vivant poursuit un but : le vivant tient non seulement de lui-même son fonctionnement, mais il est promoteur de son destin.

La vision de l'évolution humaine selon Anne Dambricourt est profondément teilhardienne. Pierre Teilhard de Chardin, paléontologue jésuite a toujours essayé de discerner le sens de l'évolution (vers le « point omega ») []. Il conçut pour cela la notion d' « orthogénèse de fond » - c'est-à-dire d'évolution dirigée, **dirigée vers un but**.

Philippe Boulet-Gercourt Les darwiniens contre-attaquent      journaliste correspondant USA

Cartographie des acteurs

La droite religieuse.

Sur le front de l'avortement, [les plus malins] cherchent à vider de son contenu la célèbre décision de la Cour Suprême, Roe contre Wade [ndlr : qui a ouvert la voie à la légalisation de l'avortement aux États-Unis].

Que ce soit pour l'interdiction de l'avortement ou le triomphe de la philosophie créationniste, l'idée est la même : miner l'édifice séculariste dans l'attente du Grand Soir, c'est-à-dire une Cour suprême franchement dans le camp de la droite théocratique.

Au sommet de l'édifice trônent les *think tanks* et instituts qui fournissent les penseurs et arguments de l'Intelligent Design. **Le Discovery Institute de Seattle est sans conteste le plus influent.**

L'institut est tellement fréquentable qu'un de ses projets (sur les transports régionaux) est financé par la très séculaire fondation Gates. Il abrite le Centre pour la Science et la Culture (CSC), auteur du fameux *Wedge Document*.

Deux membres du Discovery Institute ont écrit un manuel traitant de l'enseignement de l'Intelligent Design, dans lequel ils soutiennent que « les conseils éducatifs ont l'autorité d'autoriser, et même d'encourager l'enseignement de la théorie de l'Intelligent Design comme alternative à l'évolution darwinienne ».

Financiers derrière le Discovery Institute [] la droite la plus sectaire : ce sont les mêmes fondamentalistes chrétiens qui ont activement aidé George W. Bush à être élu puis réélu [] les Ahmanson, un couple de milliardaires californiens qui a financé le CSC à hauteur de 35% et finance chaque année le quart de son budget (1,3 million de dollars). Ou encore la fondation MacLellan, basée dans le Tennessee.

Les avocats du Thomas Moore Law Center (5 avocats à temps complet), basé dans le Michigan, se sont chargés de défendre le dossier dans le procès de Dover [] **lutte contre l'avortement**, affichages de symboles chrétiens, **activisme antigay**. Ceux qui le financent appartiennent sans équivoque à la droite de la droite. Tom Monaghan, fondateur de la chaîne Domino's Pizzas, fut l'un des contributeurs les plus généreux de la campagne de G.W. Bush.

Scientifiques et intellectuels : biochimiste Michael J. Behe, mathématicien William Dembski, le microbiologiste Scott Minnich, le biologiste Paul Chien...

Offensive de grande ampleur, qui se nourrit des croyances des Américains, 42% estimant que les humains et autres espèces vivantes ont vécu sous leur forme actuelle depuis l'origine des temps.

En 1925, les évolutionnistes avaient perdu le « Procès du singe » mais gagné la bataille de l'opinion. Quatre-vingt ans plus tard, il ne faudrait pas que l'inverse se produise dans la « bataille de Dover ».

Jean-Paul Krivine     rédacteur en chef de « sciences et pseudo-sciences » revue Afis,  
CA Union rationaliste

« Procès du singe » en 1925 : le 21 juillet 1925 un juge du Tennessee condamne un jeune enseignant, Thomas Scope, à une amende de 100 dollars pour avoir enseigné l'évolution à des élèves de l'école publique de Dayton. Symbole de l'affrontement entre une Amérique conservatrice, tirée par le fondamentalisme protestant qui en appelle à un retour aux sources et à la morale face à la dégradation des mœurs et une Amérique des droits civiques.

Dans les années 80 une 2<sup>ème</sup> croisade (avec le soutien du Président en exercice, Ronald Reagan) renouvelle le thème et développe une argumentation plus sophistiquée []. Comme au début du siècle, **l'école est la cible principale**. En 1981, une loi votée par 69 voix contre 18 par la Chambre

de l'État de l'Arkansas précise qu' « à l'intérieur de l'État, les écoles publiques devront dispenser un enseignement équivalent du créationnisme et de l'évolutionnisme ». Un texte similaire est voté en Louisiane.

Les enseignants, les chercheurs, les laïques découvrent l'existence d'une gangrène profonde, s'appuyant sur **un obscurantisme savamment entretenu**.

Intérêts commerciaux obligent, les éditeurs aseptisent leurs manuels d'année en année et Darwin a de plus en plus de mal à y trouver place. Toutefois les choses commencent à s'inverser à partir des années 60. [] En 1968, la Cour suprême rend un arrêt invalidant les différentes lois créationnistes adoptées dans les années 1920. La loi de l'Arkansas est finalement annulée en 1982 par une décision de justice du même État.

3<sup>ème</sup> croisade depuis la réélection de GW Bush qui déclare le 1<sup>er</sup> août 2005 : « Avant tout, les décisions doivent être prises au niveau local, celui des districts scolaires, mais je pense que les deux autres parties doivent être enseignées correctement [] ainsi, les personnes peuvent comprendre de quoi retourne le débat []. Une partie de la mission de l'éducation est de présenter aux personnes les différentes écoles de pensée » [] bien que la 2<sup>ème</sup> se soit en réalité poursuivie durant les années 1990 au niveau des conseils d'école, profitant de la faiblesse du système éducatif américain, sa décentralisation. Suite aux précédents échecs juridiques, le Dessein Intelligent prend le relais. L'État du Kansas vote, pour la rentrée 2000, la suspension de toute référence à l'évolution biologique dans les programmes de toutes les écoles publiques dépendantes de lui, de la maternelle à la fin de l'école secondaire. La théorie de l'évolution n'est pas interdite mais rendue facultative, non présente aux examens. La décision est annulée à la rentrée suivante. Quatre ans plus tard, après de nouvelles élections, le Conseil des écoles de l'État de l'Arkansas vote de nouveaux programmes scolaires autorisant une lecture critique de la théorie darwiniste de l'évolution. Depuis les conseils d'au moins 7 États tentent de faire de même.

En 2004, - mais les résultats évoluent peu depuis 1982 -, 35% des Américains pensent que l'homme s'est développé sur des millions d'années, à partir de formes de vie moins avancées, **mais que Dieu a guidé ce processus** ; 45% affirment que Dieu a créé l'homme il y a moins de 10 000 ans à peu près tel qu'il est maintenant ; et seulement 13% pensent que l'homme s'est développé sur des millions d'années, à partir de formes de vie moins avancées, sans intervention d'un quelconque Dieu.

Anne Dambricourt-Malassé, chercheur au CNRS, est membre de l'UIP et signataire d'une pétition du fameux Discovery Institute proclamant son scepticisme « devant la prétention de rendre compte de la complexité de la vie par des mutations aléatoires et la sélection naturelle ». La diffusion sur Arte, le 29 octobre 2005 d'un documentaire intitulé « Homo sapiens, une nouvelle histoire de l'homme » imprégné de créationnisme à la mode Intelligent Design exposait la théorie d'Anne Dambricourt. Alertés à temps par les milieux scientifique et par des associations (telle l'Afis), les responsables de la chaîne feront suivre la diffusion du documentaire d'un entretien avec deux scientifiques qui mettront à jour les erreurs et les faiblesses de la théorie présentée.

**Cette croisade créationniste américaine se développe aussi sur d'autres continents.**

Marc Silberstein      épistémologue – collaborateur CNRS

Toute théorie postulant ou tendant à prouver qu'une force surnaturelle élabore le monde est un créationnisme. Idée d'un monde issu d'une **décision intentionnelle**.

L'ID a besoin de laisser croire que la science la plus moderne, la plus en pointe, établit que le **finalisme** (ou téléologie) est vrai.

Jean-René Ladmiral enseignant philosophie à Paris X, traductologie à Isit

Finalité – dans la conversation, les biologistes n'en usent guère autrement : un organisme doit être agencé de telle sorte qu'il puisse survivre et se reproduire. () **Il semble bien que l'esprit humain ne puisse penser la logique du vivant sans recourir au vocabulaire de la finalité.**

Patrick Tort directeur de l'Institut Darwin Pr Muséum d'Histoire Naturelle

Au cœur du plus simple animisme, réside l'idée qu'une *intention* habite chaque manifestation de la nature [] finalisme spontané attribuant au phénomène le *sens* qui s'attache à l'expression d'une *volonté* exerçant un *pouvoir* sur le monde en vue de certaines *fins*. Une volonté toujours interprétée d'abord comme l'analogie *extérieure* de la volonté *intérieure* dont l'Ego primitif *se sait habité* lorsqu'il exerce *son propre pouvoir* sur le monde.

L'Ego primitif est finaliste parce qu'il possède l'expérience initiale d'un *agent*, parce qu'il est lui-même une cause. [] **La pensée finaliste est retour**, régression régulière vers la projection primitive de l'Ego finalisateur.

**Complicité de scientifiques qui ne mesuraient pas la portée de ce qu'ils faisaient.**

Crise momentanée de l'explication scientifique et de ses modalités de diffusion dans la société.

Le mouvement du dessein intelligent, émanation de la droite chrétienne et des courants sectaires américains, soutenu par des capitaux privés considérables et un formidable appareil de propagande, ne se trompe pas de cible : l'ennemi « désigné » aujourd'hui, c'est Darwin.

Cela ne signifie pas qu'il soit inutile d'y réagir autrement que par un haussement d'épaules. **Ce geste a valu naguère aux maîtres de la zoologie française, peu conscients des grandes lois sociologiques de l'imitation, d'assister impuissants à l'irruption de la sociobiologie – autre composante, imposée comme adverse, de l'idéologie américaine, et chargée de faire passer pour un darwinisme intransigeant la pire de ses déformations. Le débat est dès lors orchestré entre créationnistes et sociobiologistes.**

Les mouvances néoprovidentialistes, fortement soutenues par le gouvernement de George Bush et portées par la **croissante infiltration des sectes dans la société**, sont ainsi la réponse théocratique destinée à recouvrir la schize fondatrice et les contradictions majeures de la société américaine.

François Euvé jésuite, physicien, Dr en théologie

C'est l'idée de dessein (design) qui joue le rôle décisif. On sait la place qu'elle occupe dans la grandiose entreprise de « théologie naturelle » de l'archidiacre anglican William Paley (première édition de *Natural theology of evidences of the existence and attributes of the deity* en 1802). L'adaptation des formes vivantes à leur milieu est le signe le plus évident de l'existence d'un Designer cosmique. Son exemple favori est l'œil. [] Opposition de Darwin à la théorie de Paley.

Pierre Teilhard de Chardin (1881-1955) : est-il plutôt darwinien ou plutôt lamarckien ? la vie « née sous les apparences et le signe du hasard » peut espérer évoluer « par la finalité réfléchie lentement

conquise ». Les organismes complexes prennent en charge l'évolution.

« Tout converge » [vers] le « point Oméga » qui est à l'horizon de cette convergence est une sorte d' « attracteur ». Il vaut mieux parler de polarité plutôt que de finalité.

#### Note P.C

En 1961, le physicien Robert Dicke énonce le « principe anthropique » sous sa forme « faible » : « Puisqu'il y a des observateurs dans l'univers, ce dernier doit posséder des propriétés qui permettent l'existence de tels observateurs. » Plus tard, Brandon Carter radicalise ce principe : « L'univers doit être constitué de telle façon dans ses lois et son organisation qu'il ne manque pas de produire un jour un observateur. » Sous cette forme « forte », le principe anthropique est difficile à justifier.

#### Dominique Lecourt Pr de philosophie Paris-VII

Pennsylvanie, Kansas, Georgie... La liste s'allonge des États où les professeurs de biologie doivent céder devant la pression des parents d'élèves le plus souvent en s'auto-censurant, c'est-à-dire en ne prononçant plus le mot d'évolution pour n'avoir pas à enseigner conjointement la doctrine de l'Intelligent Design. C'est au point que Bruce Alberts, président de l'Académie des Sciences des États-Unis, s'alarme publiquement, le 4 mars 2005, de ce que « l'un des fondements de la science moderne est actuellement négligé, voire même banni, des cours de science ».

Stephen Jay Gould (1941-2002) *Et Dieu dit : 'Que Darwin soit'* (Seuil 2000). On ne saurait oublier que la campagne des « créationnistes scientifiques » du début des années 1980, se présente elle-même comme une contre-offensive visant les extrapolations à l'homme de la sociobiologie d'Edward O. Wilson (*Sociobiology : The New Synthesis* 1975) ainsi que les thèses défendues par Richard Dawkins en 1976 dans *Le Gène égoïste*. [] Le dogmatisme scientiste de certains biologistes américains se réclamant de Darwin ou du darwinisme sert incontestablement d'alibi aux campagnes fondamentalistes dans leurs diverses versions.

La notion d'Intelligent Design appartient à l'histoire et s'expose aux critiques mêmes qu'ont adressées en leur temps au finalisme, par analyse des mêmes exemples, au-delà de leur opposition, Bergson aussi bien que Kant.

#### André Langaney généticien Pr au Museum national d'Histoire naturelle

Certains [les religieux] ont dû adopter des stratégies douces, basées sur l'**infiltration du monde scientifique, des médias et des lieux de pouvoir**.

L'apport majeur de Darwin n'est ni la théorie de la généalogie du monde vivant, proposée par Lamarck, ni la sélection naturelle, assez tautologique et dont l'importance est délimitée par la biologie moléculaire. **C'est la réfutation du « finalisme »**.

Les religieux, les créationnistes en particulier, pratiquent de longue date un entrisme acharné dans les sciences et dans l'éducation.

Avons-nous jamais été darwiniens ?

Selon un sondage récent (juillet 2005), effectué par l'institut de recherche Pew, les théories de Darwin laissent une grande majorité d'États-Uniens sceptiques. Plus précisément, 26% d'entre eux seulement se déclarent convaincus par les thèses évolutionnistes. [Quand] 38% des Américains interrogés souhaitent que le créationnisme soit enseigné à la place de Darwin dans les écoles, le panorama devient franchement inquiétant. [] 95% des Américains déclarent croire en Dieu, contre 51% des jeunes français et 34% des jeunes suédois.

Enquête menée en 2005 – Université de Paris-Sorbonne. Situation tirée d'un fait réel :  
« À l'état sauvage, certains éléphants sont porteurs d'un gène qui prévient la formation des défenses. Les scientifiques ont constaté récemment que de plus en plus d'éléphants naissaient porteurs de ce gène. Comment expliquez-vous cette situation ? »

Beaucoup d'interviewés répondirent que les défenses des éléphants ne leur servaient plus, et que, devenues inutiles, elles tendaient à disparaître. Plus sophistiqués, certains remarquèrent que les chasseurs tuent les éléphants pour leurs défenses d'ivoire. Dès lors, la disparition de ces défenses constituait une adaptation de l'espèce « éléphant » à l'environnement : les éléphants mutaient **pour** se protéger de la convoitise des chasseurs. Ces deux types de réponses constituèrent les propositions modales de cette enquête. Le plus fascinant est que les interviewés soulignaient parfois qu'ils ne faisaient qu'exprimer « une théorie darwinienne ». [] Ces scénarios qui semblent si attractifs pour l'esprit ne sont rien d'autre que **les manifestations d'un lamarckisme implicite qui commande, sans que nous nous en rendions compte, notre représentation du monde du vivant et son évolution.**

En l'occurrence, les éléphants qui seront porteurs du gène seront moins chassés que les autres et auront donc des probabilités de se reproduire plus grandes que les autres. Ce n'est donc pas tant la population des éléphants qui se modifie que celle des géniteurs.

Jean-Baptiste de Monet, chevalier de Lamarck, considérait, avec Darwin, que les espèces n'étaient pas immuables [] mais **sa théorie admettait que les êtres évoluaient selon les lois d'une mystérieuse *force vitale*, contenue dans toute vie, qui orientait l'évolution biologique.** L'exemple emblématique de cette théorie étant l'idée que les girafes ont un long cou parce que la force vitale leur a allongé en raison du fait que leur nourriture se trouve sur la cime des arbres. Cette adaptation acquise devenait ensuite innée.

Ces résultats [de l'enquête] indiquent que nous ne sommes pas naturellement darwiniens. Nous avons d'ailleurs assez peu de chance de le devenir puisque nous croyons l'être déjà []. **Nous ne sommes donc pas créationnistes, mais finalistes**, c'est-à-dire que nous sommes disposés à croire que les mutations génétiques ne se produisent pas aléatoirement, mais tendent vers certaines fins – adaptatives en l'occurrence.

**Pourquoi le darwinisme est-il si contre-intuitif et le finalisme si attractif pour l'esprit ? [] Il y a donc un obstacle intellectuel pour devenir véritablement darwinien.**

TORT, Patrick (sous la dir.), *Pour Darwin*, Paris, PUF, 1997

## Ouverture      TORT, Patrick

J'ai longuement montré, il y a des années, comment [] la sociobiologie (qui n'a jamais cessé de se présenter comme un ultra-darwinisme, et qui tend à s'afficher en ce moment même comme *le* darwinisme complètement assumé) *répète* en réalité le spencérisme, qui est à de multiples et importants égards un *anti*-darwinisme.

La pensée du « public », aujourd'hui, n'est plus liée au travail des penseurs ou des scientifiques rigoureux qui se refusent à dissimuler l'état réel [] de la science expérimentale, mais aux propos plus séduisants de ceux qui ont accepté le contrat de parole passé avec les communicateurs, lequel consiste à fabriquer des *effets de nouveauté* avec le *déjà reçu* [].

Il me paraît urgent en effet d'entreprendre dès à présent une critique scientifique et épistémologique de cette dernière théorie [théorie synthétique], qui ne saurait représenter à elle seule, comme on semble trop souvent l'admettre, l'héritière légitime d'une orthodoxie actualisée du « darwinisme ».

Ceux qui sont présentés aujourd'hui par les médias internationaux comme les interprètes radicaux de la vérité darwinienne sont ainsi, la plupart du temps, des sociobiologistes qui ont fragmenté la logique darwinienne afin d'en extraire les propositions compatibles avec une logique anthroposociologique à laquelle Darwin, intégralement lu et compris, s'oppose. On comprend que le jeu permanent des médias [] soit de mettre en scène le débat entre ceux qui travestissent et ceux qui combattent, ce qui est tout à fait susceptible d'avoir pour conséquence le fait qu'une position « équilibrée » puisse paraître incarnée par ceux qui empruntent habilement le biais du compromis (naguère Teilhard, et aujourd'hui le Pape et ses ministres cédant sur le dogme), assurés quant à eux **que la contamination spiritualiste et créationniste a suffisamment pénétré le milieu scientifique lui-même** (comme aux USA, où le créationnisme s'y oppose à la sociobiologie, mais ne dialogue en aucun cas avec un darwinisme authentiquement représenté) pour rendre crédible, ou tout au moins acceptable, aux yeux des « profanes » de tout bord, une rechristianisation « adaptée » des choses de l'évolution.

L'objectif de ce livre est d'anéantir ces stratégies.

## Darwin et la laïcisation du discours sur l'homme      TORT, Patrick

Chapitre VII de *L'Origine des espèces* consacré à l'instinct.

Darwin [étend] à l'instinct la grande loi de la variation et de la sélection des variations avantageuses. On en trouvera une magnifique application dans la dynamique de la sélection et de l'accroissement des *instincts sociaux*, dont le développement [] se combine précisément avec le progrès de la raison pour favoriser l'épanouissement des sentiments altruistes, au point de rejeter le versant éliminatoire de la sélection naturelle et de fonder la civilisation sur un socle sélectionné de conduites anti-sélectives.

p.35

Dans *La Descendance de l'Homme*, (1871) « Les qualités morales progressent en effet directement ou indirectement, bien plus par les effets de l'habitude, par le raisonnement, par l'instruction, par la religion, etc., que par l'action de la sélection naturelle, bien qu'on puisse avec certitude attribuer à l'action de cette dernière les instincts sociaux, qui sont la base du développement du sens moral. »

D'un même geste, le Vatican a effectué vers la fin de l'année 1996 un repli dogmatique significatif en reconnaissant la valeur scientifique positive de la théorie darwinienne, et a maintenu cependant ses convictions militantes sur l'essence spirituelle de l'âme humaine, irréductible selon lui à toute explication en termes de biogenèse évolutive.

Le pape Jean-Paul II a reconnu devant l'Académie pontificale des Sciences, le 23 octobre 1996, que la théorie darwinienne de l'évolution des espèces est « plus qu'une hypothèse ».

Mais dans le même temps, cette reconnaissance générale s'accompagne d'une restriction décisive qui en supprime pour une part l'importance et permet à l'Église catholique de maintenir l'essentiel de son message philosophique : si l'Homme doit être compris désormais comme le produit de l'évolution, c'est exclusivement en tant que corps ; **son âme, elle, comme le disait déjà Pie XII, est d'origine divine. Le matérialisme darwinien [] serait incapable de « fonder la dignité de la personne ».**

Le matérialisme non seulement peut, mais doit être considéré comme scientifique [] toute une partie de la philosophie contemporaine nie ce point, pourtant fondamental : la pensée métaphysique, bien évidemment, mais aussi la phénoménologie alors même qu'elle se déclare athée (c'est le cas de Sartre) ou certains courants néo-spiritualistes comme celui incarné en France par L.Ferry et A.Renaut. Il n'est pas jusqu'à certains matérialistes déclarés comme A.Comte-Sponville ou M.Conche qui, adoptant un matérialisme athée radical, nient tout aussi radicalement qu'il puisse être fondé sur et donc prouvé par la science, pour en faire une simple option personnelle sur la totalité de l'être, dont la vérité serait indécidable.

Darwin [] a connu un parcours contrasté : il est passé, à titre personnel, d'un christianisme initial à un athéisme qui ressemblait davantage à un agnosticisme et qui, s'il le faisait renoncer à toutes ses convictions religieuses héritées, n'était pas vigoureusement affiché. [] il se contente de penser l'origine de l'Homme et, plus généralement, des différentes espèces vivantes à partir de la matière, et d'en affirmer l'essence matérielle commune.

Note : les travaux de L.Ferry et A.Renaut visent à élaborer un humanisme de la transcendance de l'Homme sans référence métaphysique. [] déni du matérialisme. Le concept de « transcendance » est explicitement présent chez L.Ferry, pour qui le matérialisme est nécessairement réducteur, et donc théoriquement destructeur de l'humain. Du coup, seule une liberté-mystère est à même de le sauver.

1802 : William Paley (1743-1805), théologien anglican, publie en Angleterre l'ouvrage intitulé *Natural Theology, or Evidences of the existence and attributes of the Deity collected from the appearances of Nature*.

[États-Unis] Entre 1920 et 1925, interdiction de l'enseignement de l'évolution dans les écoles publiques notamment dans le Sud. Lois adoptées dans l'Arkansas, le Mississippi, le Tennessee. L'Oklahoma interdit les manuels évolutionnistes. La Floride condamne l'enseignement du



darwinisme. Annulation des lois anti-évolutionnistes à partir des années 60.

Le « créationnisme scientifique » des années récentes :

1970, société Création-Science Research (CRS) avec Morris, Gish, a trois objectifs : **éditer des livres scolaires**, mener des recherches sur les conséquences physiques du Déluge, **développer des programmes de radio**, des séminaires.

1972, création à San Diego de *l'Institute for Creation Research* (ICR, actuellement Morris fils, Duane Gish) **s'est lancé dans l'enseignement** avec une *graduate school* depuis 1981.

Actuellement la CRS tente de coordonner les mouvements créationnistes : commerce de livres et de cassettes vidéo...

Australie

Il n'y existe pas de séparation entre l'État et la religion, contrairement aux USA.

1985, Michael Denton publie *Evolution, a Theory in crisis*

1987, le ministre de l'Education du Queensland prend une décision en faveur de l'enseignement du créationnisme dans les écoles de l'État.

**La CRS est le principal moteur de l'extension du créationnisme (sous sa version la plus stricte) dans le monde.**

1984, premier congrès européen créationniste. La Suisse héberge le Centre Biblique Européen qui assure la traduction des ouvrages créationnistes. Suède, 1996, ouverture du Musée de la Création.

Sciences & Vie, *L'évolution a-t-elle un sens ?*, n°1059, décembre 2005

Aux États-Unis, ce sont désormais près d'un tiers des enseignants qui « se sentent contraints d'inclure dans leurs cours des idées liées au créationnisme » (source : NSTA, Association américaine des professeurs de sciences), sous la pression de la demande.

Si l'on en croit les sondages, près de 40% des Américains adhèreraient à ce mouvement de pensée. Aujourd'hui les néocréationnistes se rangent sous la bannière de l'« Intelligent Design », un mouvement né aux États-Unis il y a 40 ans et qui diffuse ses idées dans le monde, **notamment en France où il a ses adeptes, dont certains scientifiques.**

L'évolution des espèces comme la complexité du vivant ne peuvent s'expliquer que si un « programme intelligent » est à l'œuvre dans la nature : cette thèse, **de nombreux chercheurs la soutiennent de plus en plus ouvertement.** Émanant de scientifiques qui travaillent dans des domaines aussi divers que la paléontologie, la génétique ou l'astrophysique, ils tissent tout un faisceau de présomptions qui plaident en faveur d'un tel « programme » ayant prédestiné notre évolution.

Mais il n'y a pas qu'Anne Dambricourt-Malassé. Dans un article publié en 1999 dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, trois autres chercheurs français sont venus enfoncer le clou. Cette fois en apportant une formalisation mathématique de ce plan caché au cœur du vivant. De fait, le paléontologue Jean Chaline, l'astrophysicien Laurent Nottale et l'économiste Pierre Grou affirment être parvenus à établir qu'une loi mathématique permet d'expliquer, et donc de prédire, l'apparition des mutations génétiques correspondant aux sauts d'espèces au cours de cinq grands « chapitres » de l'évolution.

Commentaire : il y a là un risque de confusion pour le lecteur, car la capacité à expliquer et à prévoir, tout à fait possible, ne signifie pas qu'il y ait « intelligent design ». L'hypothèse même que l'évolution du vivant converge vers certaines formes, ou soit contraintes par certains points de passage dans sa dynamique, ne signifie pas qu'une volonté soit à l'œuvre pour fixer au vivant cette finalité.

Le « hasard » de Darwin n'est qu'une mesure de notre ignorance, et traduit aussi l'absence de preuve d'une finalité derrière l'évolution du vivant. Plus la science progresse, plus elle est en mesure d'expliquer ce constat des variations d'une génération à l'autre, réduisant d'autant la part de « hasard » du temps de Darwin, mais sans pour autant faire apparaître une finalité de l'évolution.

La rédaction du présent article ajoute de la confusion à du confusant.

D'après les fossiles découverts tout au long de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, *Homo sapiens* aurait pu apparaître au même moment en Europe et en Asie, il y a 100 000 ans environ, à partir de formes plus anciennes d'*Erectus*, l'une asiatique et l'autre européenne. Autrement dit, l'espèce humaine actuelle serait apparue indépendamment dans deux endroits différents.

Reste un ultime argument : la complexité croissante des organismes. Ici, c'est le prix Nobel de médecine 1974, Christian de Duve, qui apporte sa caution à la théorie d'une évolution pré-écrite. Nous serions le produit d'une complexification forcée du vivant, qui devait nécessairement conduire à notre intelligence, celle-ci conçue comme le sommet de l'évolution.

Commentaire : idem, ne pas confondre prédictibilité et finalité, d'ailleurs C. de Duve lui-même conteste avec force tout finalisme en biologie, voir par exemple son article dans *Le Nouvel Observateur*, *La Bible contre Darwin*, Hors série n°61, déc. 2005 – janv. 2006

Les pièces ne manquent donc pas confortant la thèse d'un programme qui orchestrerait en sous-main notre évolution.

Parfois, les espèces jouent carrément la carte de la simplification, perdant des fonctions ou des organes au fil des générations lorsque leur environnement change, comme par exemple, les métazoaires ou certains vers plats, ou encore les dauphins, dont le squelette est bien plus simple que celui de poissons apparus bien longtemps avant.

Le principe de la sélection naturelle permet d'expliquer les arcanes du vivant. Et même les paradoxes de la nature ne lui résistent plus.

Personne n'a encore pu démontrer qu'elle (la théorie Darwinienne de l'évolution, vision du vivant aujourd'hui établie sous le nom de « théorie synthétique de l'évolution ») était fausse.

La théorie de Darwin suffit à expliquer le prodige de l'apparition de l'œil sous toutes ses formes. D'après les fossiles découverts, les premiers yeux apparaissent soudainement avec les trilobites il y a précisément 543 millions d'années. Deux chercheurs de l'université de Lund en Suède, Dan-Erik Nilsson et Suzanne Pelger, ont trouvé un moyen de l'expliquer. Il aura fallu moins de 400 000 générations (estimation la plus pessimiste) pour arriver ainsi à l'œil des poissons. Soit, à raison d'un an par génération, moins d'un demi-million d'années.

Le premier coup de boutoir à cette conception religieuse fut donnée par le Français Jean-Baptiste Lamarck qui, dès 1801, défendit l'idée que les espèces se transforment au cours du temps ; mais cette position ne rencontra à l'époque pas un grand succès.

Nicolas PRANTZOS, astrophysicien, *in* BINDÉ, Jérôme, sous la direction de, *Où vont les valeurs ? Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle*, Editions Unesco – Albin Michel, 2004

Certains scientifiques, qui ont d'ailleurs apporté une contribution importante à leur domaine de recherche, se laissent quelquefois aller à des spéculations qui rappellent les mythes primitifs. Nous sommes impressionnés d'observer quotidiennement comment des systèmes ordonnés sont nés du chaos initial, qu'il s'agisse de planètes, de galaxies ou de la vie. **Faut-il pour autant y voir la moindre finalité ? Rien ne permet de l'affirmer aujourd'hui.** Le fait de vouloir à tout prix attribuer une finalité à l'Univers montre que certains scientifiques contemporains n'ont pas été vaccinés par l'histoire du géocentrisme **et des persécutions qu'il a engendrées.**

PATY, Michel, *La physique du XX<sup>e</sup> siècle*, EDP Sciences, 2003

#### La conscience de la question des origines et l'interrogation métaphysique

D'autres encore concluent à une finalité dans l'Univers, qu'elle soit divine ou immanente.

[Cas de la] finalité seulement immanente à la nature, comme celle du « principe anthropique », formulé par Brandon Carter et repris par d'autres cosmologistes, selon lequel les théories et les modèles de l'Univers doivent tenir compte de ce que l'homme en fait partie, et que tous les paramètres et les constantes physiques de la nature sont ajustés de telle sorte que l'émergence de l'homme ait été possible. Ce principe quelque peu « nombriliste » veut rompre expressément, de la volonté même de ses partisans, avec la vue copernicienne de la décentration du cosmos par rapport à l'homme.

#### Le « principe anthropique », un nouveau finalisme

Le « principe anthropique » a été proposé par l'astrophysicien Brandon Carter en 1973, au cours d'une conférence internationale portant sur la « Confrontation des théories cosmologiques aux données d'observation ». Prenant appui sur des « coïncidences » entre les valeurs numériques de certains paramètres et les constantes physiques et astronomiques que les théories cosmologiques n'expliquaient pas, il invoquait la nécessité, au moins provisoire, d'un principe heuristique qui tienne compte de l'existence de certaines coïncidences pour décrire l'Univers tel qu'il est, en attendant d'en avoir la raison théorique.

Le « principe anthropique » de B.Carter s'énonce ainsi : « Ce que nous pouvons nous attendre à observer doit être restreint par les conditions requises par notre présence en tant qu'observateur ». Une telle formulation est délibérément anti-copernicienne, l'auteur jugeant qu'il faut rétablir dans la priorité « l'observateur » particulier du cosmos qu'est l'homme, qui se trouve lui-même compris à l'intérieur du cosmos.

Le « principe anthropique » a connu et connaît encore un certain succès parmi les astrophysiciens et les cosmologistes... **Un finalisme est expressément revendiqué par certains.**

LE MONDE, 26.04.05, par Corine Lesnes

Pennsylvanie, Kansas, Géorgie... La liste s'allonge. Depuis quelques mois, les initiatives se multiplient aux États-Unis **pour introduire le doute sur la théorie de l'évolution**. Pour les partisans de Darwin, cette offensive s'inscrit dans le droit-fil de la réélection du président Bush. Après l'avortement et le mariage gay, l'évolution est en train de devenir le nouveau champ de bataille de l'une de ces culture wars qu'affectionnent les Américains.

Créationnisme contre évolution : la querelle est ancienne. Le procès de John Scopes, en 1925, figure dans tous les manuels d'histoire. Le professeur de biologie fut poursuivi et condamné à une amende de 100 dollars pour avoir enseigné les théories de Darwin. Il a fallu attendre 1987 pour que la justice interdise définitivement l'enseignement du créationnisme, au nom de la séparation de l'Église et de l'État. Depuis, les fondamentalistes se présentent comme les victimes d'une pensée dominante. Ils ne réclament pas que l'on enseigne le créationnisme dans les écoles, mais que l'on mette fin à la "censure" et que l'on admette que l'évolution puisse être contestée, ce qui, pour l'immense majorité des scientifiques, relève de l'hérésie.

L'offensive actuelle s'exerce surtout au niveau des programmes scolaires. Aux États-Unis, les écoles publiques dépendent de conseils d'administration qui sont élus à l'échelon des comtés. Il suffit d'une majorité au *school board* pour modifier les programmes. Dans une vingtaine d'États, les militants ont introduit des mesures pour affirmer que Darwin n'est pas infallible. Dans le comté de Cobb, en Géorgie, les créationnistes ont relancé l'une des principales techniques employées depuis les années 1970 : la mise en garde sur les manuels de biologie. Un autocollant a été apposé sur la page de garde : "Ce livre contient des informations sur l'évolution. L'évolution est une théorie, pas un fait, relative à l'origine des êtres vivants. Ces informations doivent être approchées avec un esprit ouvert, étudiées soigneusement et considérées avec un esprit critique." Le 13 janvier, un juge a ordonné le retrait des autocollants. Les créationnistes ont obtenu un délai de grâce jusqu'à la fin de l'année scolaire et ils ont fait appel.

Les conseils scolaires sont relayés à l'échelon politique local. En janvier, un sénateur du Mississippi a introduit une proposition de loi visant à assurer "un traitement égal" pour les deux théories. Dans ses attendus, le texte affirme que la théorie selon laquelle l'Univers trouve son origine dans l'œuvre d'un "créateur tout-puissant" est "aussi satisfaisante sur le plan scientifique que l'évolution". Et, ajoute-t-il, de nombreux citoyens "sont convaincus que l'endoctrinement exclusif de leurs enfants dans le concept de l'évolution est un acte d'hostilité à l'égard de leur foi" .

La proposition a été rejetée, tout comme celle qui a été introduite dans l'Arkansas. Dans l'Alabama, c'est une variante qui a été soumise aux législateurs, sur la "liberté en milieu éducatif" ; liberté de présenter des alternatives à l'évolution.

## UNE FORCE SUPÉRIEURE

Dans le Kansas, théâtre d'une grande bataille en 1999, le Conseil des écoles, ramené au pouvoir par les élections de novembre 2004, a remis sur le métier son projet de modification des programmes. La définition même de "science" est révisée. Terminologie actuelle : la science est "l'activité humaine qui consiste à chercher des explications naturelles à ce que nous observons autour de nous"

Langage proposé : la science est "une méthode systématique d'investigation" qui cherche des "explications adéquates aux phénomènes naturels". Les explications "naturelles" ont disparu.

Sur l'arbre de vie de Darwin, les responsables éducatifs du Kansas proposent de souligner que cette "vision que les êtres vivants sont les descendants modifiés d'un ancêtre commun" a été "remise en question ces dernières années", notamment par la découverte de fossiles qui témoignent de "soudaines explosions d'une complexité accrue" ("the Cambrian Explosion"). Aucune des propositions n'a encore été adoptée. Les juges ont endigué, de leur côté, les "opérations autocollantes". Mais les scientifiques s'inquiètent d'avoir vu apparaître **un adversaire professionnalisé** et bardé d'un nouveau concept, l'Intelligent Design (ID). Le "dessein intelligent".

## DES MILITANTS LOCAUX

"En 1999, nous avions affaire à des militants locaux, de jeunes créationnistes qui croient que la Terre s'est créée en moins de dix mille ans, explique Jack Krebs, un professeur du Kansas qui dirige le comité de révision des programmes de biologie et essaie d'endiguer les efforts créationnistes. Aujourd'hui, on retrouve exactement les mêmes, **mais ils sont aidés par les responsables du Discovery Institute**. "Cet institut, installé à Seattle en 1996, est une sorte de think tank du mouvement créationniste. "Cela leur permet de présenter un défi beaucoup plus sérieux".

Le "dessein intelligent" est décrit comme la version "séculaire" du créationnisme. Il n'est plus question nominale de Dieu, mais d'une force supérieure qui ne peut qu'être à l'origine de cette chose si compliquée qu'est la vie. Les partisans de l'ID soulignent la perfection de la mécanique des cellules, "les lignes d'assemblage, les centrales thermiques, les unités de recyclage, et les monorails miniatures qui véhiculent les éléments de part et d'autre de la cellule". Bien trop sophistiqué, selon eux, pour être le fruit du hasard ou de l'évolution.

L'un des promoteurs du "dessein" est Michael Behe, professeur de biologie et auteur du livre Darwin's Black Box : the Biochemical Challenge to Evolution. Pour lui, il n'y a pas incompatibilité. Pourquoi la science ne pourrait-elle pas "accepter l'idée d'un dessein" ? De plus en plus de scientifiques "voient un rôle à la fois pour l'empirisme de l'évolution et pour l'élégance du dessein", assurait-il le 7 février dans le New York Times.

Selon ces néocréationnistes, la biochimie a mis Darwin à l'épreuve. "Combien d'évolutionnistes accepteraient l'idée que des changements aléatoires dans un programme informatique produisent une version améliorée ?, interroge l'un d'eux. Pourtant, c'est exactement ce qu'ils essaient de nous faire croire quand l'ADN subit une mutation au cours du processus d'évolution."

Les créationnistes jouent sur du velours. Selon un sondage CBS de novembre 2004, 55 % des Américains croient que "Dieu a créé les humains dans leur forme actuelle" (67 % des républicains ; 47 % des démocrates). **13 % seulement croient que Dieu n'y est pour rien**. Et 27 % adoptent l'idée d'une œuvre conjointe : "Les hommes ont évolué. Dieu a guidé le processus." **A 65 %, les Américains veulent que le créationnisme soit enseigné en même temps que l'évolution**.

Les professeurs de biologie, eux, sont en état d'alerte. A Dover, en Pennsylvanie, lorsque le Conseil des écoles a recommandé, en janvier, de lire aux élèves un préambule affirmant que l'évolution est une "théorie, pas un fait", huit d'entre eux ont refusé.

Selon un sondage réalisé fin mars, 31 % des professeurs se déclarent soumis à des pressions de la part de parents ou d'élèves pour inclure le créationnisme ou l'ID dans le programme. Le 4 mars, **l'un des responsables de l'Académie des sciences, Bruce Alberts, s'est ému dans une lettre à ses collègues : "L'un des fondements de la science moderne est actuellement négligé, voire même banni, des cours de sciences." Il les a appelés à relever un "défi croissant" , enseigner l'évolution dans les écoles publiques.**

-----

Pas de Big Bang sur les écrans du Sud

Il n'y a pas que dans l'éducation que le débat sur l'évolution a des répercussions. Interrogés fin mars par les médias américains, les gérants des salles de cinéma IMAX à écran géant, souvent situées dans les muséums d'histoire naturelle, ont confirmé qu'ils s'efforçaient d'éviter de présenter des films susceptibles d'entraîner des polémiques, notamment dans le Sud, où les fondamentalistes chrétiens sont nombreux. Le documentaire du Canadien Stephen Low, *Volcanoes of the Deep Sea*, sur l'activité volcanique sous les mers, n'a pas été projeté dans plusieurs États parce qu'il mentionne un lien entre l'ADN humain et celui de bactéries présentes aux abords des volcans malgré la température. Les références au Big Bang sont aussi sources d'inquiétude pour les responsables de la programmation, qui ne cachent pas qu'ils préfèrent, pour des raisons commerciales, mettre à l'affiche des films sans référence à l'évolution.

LE MONDE, 26.04.05, Trois questions à Eugenie Scott, Propos recueillis par Corinne Lesnes

Professeur d'anthropologie physique à l'université du Kentucky, vous animez le combat pour l'évolution depuis vingt ans. Vous dirigez le Centre national pour l'éducation scientifique, créé pour "défendre l'enseignement de l'évolution dans les écoles publiques". En 1999, la controverse sur le créationnisme et l'évolution au Kansas était devenue une affaire nationale avant de retomber. Pourquoi en parle-t-on ?

A cause de l'importance de la droite religieuse dans la réélection de George W. Bush en novembre 2004. Les conservateurs chrétiens estiment que le président leur doit quelque chose. Au contraire de l'avortement, l'évolution est une cible facile. Il n'y a pas de lobby important, pas de bataillons pour défendre ce sujet. **Les scientifiques ne constituent pas une force électorale. Face aux attaques actuelles, la communauté scientifique est en émoi mais elle n'est pas organisée politiquement pour se défendre.**

Une vingtaine d'États sont concernés par des tentatives visant à relativiser les théories de Darwin. Croyez-vous à une offensive centralisée ?

Non, ce n'est pas centralisé. C'est essentiellement au niveau de la base que cette offensive se manifeste. Il y a un fort soutien populaire au créationnisme dans ce pays. C'est un héritage historique. Et **le créationnisme est devenu en quelque sorte un produit d'exportation américain. On le trouve en Corée du Sud, en Australie. Maintenant le mouvement grandit dans les pays de l'ancienne Union soviétique. Des missionnaires partis enseigner l'anglais en Europe de l'Est utilisent du matériel créationniste.**

Le danger est-il réel ? Après tout, le créationnisme n'est enseigné nulle part. On voit surtout des batailles judiciaires pour l'instant.

Oui, c'est vrai, les juges ont arrêté toutes les tentatives pour enseigner le créationnisme jusqu'à présent. Mais la loi peut évoluer. Et le président Bush nomme systématiquement des juges

conservateurs.

Il faut se rappeler qu'aux États-Unis l'éducation dépend des districts scolaires. Elle est décidée au niveau local. Il n'y a pas de contrôle des programmes comme en France. On recommande simplement aux enseignants les matières qu'ils doivent couvrir.

Le danger est que les enseignants fassent de l'autocensure. Dans beaucoup d'endroits, l'évolution est passée sous silence. Les professeurs préfèrent glisser rapidement sur le sujet. Il n'est pas question d'enseigner le créationnisme, c'est illégal. Mais pour les conservateurs, le simple fait que l'évolution soit relativisée, c'est un succès.

L'autre danger que nous voyons, c'est l'apparition de l'idée de "dessein intelligent". C'est une nouvelle forme de créationnisme en quelque sorte, qui ne mentionne pas directement Dieu. Pour la première fois, un juge va se prononcer sur cette notion, à partir de l'exemple de Dover, en Pennsylvanie.

Les créationnistes affirment qu'il n'est pas question de Dieu et qu'ils ne cherchent qu'à voir présenter le "dessein intelligent" comme une alternative scientifique à l'évolution. Mais c'est une farce. Ce qu'ils ont en tête, c'est le même bon vieux créateur : Dieu.

LE MONDE, 26.04.05, Le darwinisme est parfois contesté dans les salles de classe françaises

La lutte contre le darwinisme n'est pas une spécialité nord-américaine. Elle essaime parfois aussi dans les salles de classe françaises. "J'ai eu l'occasion d'assurer des travaux personnels encadrés -TPE- en lycée sur l'évolution. Il était clair que **les élèves avaient puisé sur Internet des éléments du Discovery Institute**", témoigne Guillaume Lecointre, professeur au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

Le Discovery Institute, basé à Seattle, est le plus ardent promoteur aux États-Unis du "dessein intelligent". Ces conceptions apparaissent sur les moteurs de recherche et quiconque omettrait l'accent sur le "e" d'évolution est presque assuré d'y être automatiquement renvoyé. "Mais ces contenus sont aussi largement traduits, notamment en français", assure Guillaume Lecointre.

La thèse centrale des tenants du "dessein intelligent" ? La vie est trop complexe pour résulter d'une évolution guidée par un processus aveugle de mutation/sélection. Là où il y a horloge, il y a forcément un horloger. Son cheval de bataille actuel est le flagelle de la bactérie, qualifié de "machine la plus efficace de l'Univers". Ce moteur rotatif évolue à plusieurs dizaines de milliers de tours par minute.

Constitué d'une cinquantaine de molécules, il ne peut, selon les membres du Discovery Institute, qu'être une pièce d'ingénierie et non le résultat d'une série de pas successifs sélectionnés par l'évolution.

Pour Guillaume Lecointre, les thèses défendues par le Discovery Institute constituent le prototype d'une nouvelle "désinformation instruite" qui prend le relais des formes anciennes de créationnisme. Les critiques passées du darwinisme s'appuyaient sur l'exemple de l'œil, organe lui aussi jugé trop complexe pour être uniquement le fruit de processus naturels. En empruntant aux registres de la biochimie et de la génétique, "il s'agit désormais, pour les spiritualistes, afin de crédibiliser le message des scientifiques, de paraître plus scientifiques qu'eux", estime-t-il.

Ces critiques adressées à la théorie de l'évolution se fondent sur "une série de raisonnements analogiques, d'objections fausses, de confusions épistémologiques et de décalages d'échelle dans la critique", dont le chercheur français détaille les ressorts dans un ouvrage collectif récent (Les Matérialismes et leurs détracteurs, Syllepse, 800 p, 33 €). Il prend la peine de répondre sur le site du CNRS ([http ://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosevol/decouv/articles/chap1/lecointre1.html](http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosevol/decouv/articles/chap1/lecointre1.html)) aux 10 questions que Jonathan Wells, membre du Centre pour le renouveau de la science et de la culture, suggère aux élèves de poser en classe de sciences naturelles pour embarrasser les enseignants.

En France, il arrive plus rarement à ces derniers d'être confrontés à une résistance des élèves sur les questions d'évolution. Corinne Fortin, professeur en sciences de la vie et de la Terre au lycée de Torcy (Seine-et-Marne), estime cependant que, **ces dernières années, "les idées créationnistes ont pris plus de poids"**. Auteur, en 1993, d'une thèse consacrée à l'enseignement de l'évolution, elle dit ressentir les effets du fondamentalisme religieux. "Avant, seuls les Témoins de Jéhovah proposaient des objections", explique-t-elle. Aujourd'hui, "le vrai danger sur Internet vient de sites militants qui peuvent séduire des élèves même non pratiquants", dit-elle.

"Ces questionnements ne sont pas négatifs, à condition que l'on veille et qu'on y réponde", estime Jean Ulysse, secrétaire général de l'Association des professeurs de biologie et de géologie, qui avait coutume de débiter le cours sur l'évolution par une présentation des conceptions créationnistes précisément pour montrer en quoi leur démarche n'était pas scientifique. **Mais si l'on enseigne toujours les faits évolutifs, "depuis quelques années, la théorie de l'évolution n'est plus dans les programmes" , regrette-t-il.**

Le Monde, 28/5/2005, **La contestation du darwinisme gagne les Pays-Bas.**

La ministre néerlandaise de l'éducation appelle à prendre en compte le créationnisme.

Maria van der Hoeven, membre de l'Appel chrétien démocrate la formation politique la plus importante du royaume, a suscité le trouble en proposant l'organisation d'un débat sur l'enseignement des théories de l'évolution dans les écoles de son pays. Un accord entre les différents partis avait abouti, il y a six ans, à ce que le darwinisme figure au programme de tous les établissements scolaires des Pays-Bas, y compris ceux des différents réseaux confessionnels que l'État finance. A estimé que les théories de Charles Darwin n'étaient « pas complètes » et que de « nouvelles choses » avaient été découvertes depuis. A savoir, notamment, le créationnisme dit scientifique et l'« intelligence supérieure ». « Je ne crois pas au hasard ».

Courrier International, n°778, 29/9-5/10/2005, Comment répondre à un créationniste ?

Les opposants à la théorie de l'évolution sont de plus en plus virulents. On apprend désormais aux guides qui travaillent dans les musées d'histoire naturelle à ne pas se laisser déstabiliser. Avec le concours financier du Fonds national des sciences, Judy Diamond, directrice des programmes publics du musée de l'université du Nebraska, organise des expositions de longue durée sur le thème de l'évolution... elle prévoit également une formation pour les guides et autres membres du personnel. Institut Gallup : 54% des Américains ne croient pas que l'être humain descend d'autres espèces...

Le Monde2, 8/10 et 22/10/2005, Dieu contre Darwin



Le 1er août, le président Bush déclarait que les thèses de l'« Intelligent Design », opposées à la théorie darwinienne de l'évolution, devaient être « correctement enseignées » dans les écoles. A l'occasion d'une table ronde tenue avec des journalistes du Texas « Ces deux théories doivent être correctement enseignées de manière à ce que les gens saisissent la nature du débat. L'éducation ne consiste-t-elle pas à exposer les écoliers à différentes écoles de pensée ? ».

Casey Luskin préside aux destinées de l'IDEA (*Intelligent Design and Evolution Awareness*).

Le terme « Intelligent Design » a été inventé en 1988 par le paléontologue américain Stephen C. Meyer. La vie est si complexe qu'elle ne peut provenir que d'un esprit supérieur. Des universitaires reconnus, biologistes, mathématiciens, avocats, lui ont apporté une certaine crédibilité.

En 1987, la Cour suprême indiquait que la prétendue « science de la création » n'était que religion camouflée, donc contraire au premier amendement de la Constitution et au principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Aux Etats-Unis, les écoles publiques dépendent de conseil d'administration élus... modifier les programmes. Dans l'Ohio, le Minnesota et le Nouveau-Mexique, les critiques du darwinisme ont fait leur apparition officielle dans les programmes scolaires.

« No Child Left Behind Act », loi adoptée par le Congrès en 2001 (et votée par les démocrates), qui vise renforcer le pouvoir fédéral en matière d'éducation publique, un article attire l'attention. Il soutient certes l'enseignement de la théorie de l'évolution dans les cours de biologie, mais émet le souhait que soient enseignées les failles supposées du darwinisme.

**Les déclarations de G.Bush reprennent presque mot pour mot l'argumentation du Center for Science and Culture** (Centre pour la science et la culture), une des branches du Discovery Institute, un « think tank » qui se penche sur les questions d'environnement, de technologie et... d'Intelligent Design.

L'un des « coups » les plus spectaculaires consista à inspirer une tribune du cardinal-archevêque de Vienne (Autriche), Mgr Christoph Schönborn, publiée dans The New York Times du 7 juillet. Le principe de cette tribune a été arrêtée dans les couloirs de l'Institut international de théologie, une fondation située en Autriche, où Mark Ryland, vice-président du Discovery Institute, partage avec Schönborn un siège au conseil d'administration. Le prélat, connu comme le **poulain du pape Benoît XVI**, soutenait dans TNYT que l'évolution est incompatible avec la croyance en Dieu. Un point de vue contraire à la déclaration de Jean-Paul II qui, en 1996, épousait la thèse opposée en affirmant que la théorie de l'évolution était une « description acceptable » du monde qui nous entoure. Mais Jean-Paul II n'est plus et, si l'on en croit le président du Discovery Institute, Bruce K. Chapman, Mgr Schönborn n'aurait pris la plume qu'après avoir reçu l'assentiment de Benoît XVI. Etabli à Seattle [] le Discovery Institute a été fondé en 1990. Son Center for Science et Culture, dévolu à l'Intelligent Design, a été créé six ans plus tard, en 1996. **Il est financé par les mêmes groupes conservateurs chrétiens qui ont contribué à l'élection de G.Bush à la Maison Blanche. Son président, B.Chapman a rejoint dans les années 1980, l'administration de Ronald Reagan.** Appui de milliardaires conservateurs, Howard et Roberta Ahmanson ; à ce jour ils lui ont versé près de 10 millions de dollars. **Howard Ahmanson est un ancien membre du conseil**

**d'administration de la Fondation R.J.Rushdoony Chalcedon, qui milite pour la suppression de la loi civile américaine au profit de... la loi biblique.** Le D.I. fonctionne sur un budget annuel de 3,3 millions de dollars. **Plus de 50 chercheurs ont bénéficié de son soutien** pour poursuivre des travaux. Les dons [] sympathisants ou militants de la droite chrétienne. L'AMDG Foundation, par exemple, dirigée par Mark Ryland, un ancien cadre de Microsoft devenu vice-président du D.I. Les initiales AMDG « Ad Majorem Dei Gloriam » [signifient « pour la plus grande gloire de Dieu »]. La Stewardship Foundation « propagation des Evangiles ». Un argumentaire envoyé en 1999 aux donateurs potentiels stipulait que **l'objectif du Center for Science and Culture est d'« éradiquer le matérialisme et son héritage culturel »**. L'héritage de Darwin, Marx et Freud « empoisonne »... Ses fascicules circulent jusqu'en Turquie. On y trouve Jonathan Welles, docteur en biologie et

d'études religieuses, membre de l'Église de l'unification, études financées par le révérend Sun Myung Moon.

LE MONDE, 30.10.05, Un film soupçonné de néocréationnisme fait débat

En Pennsylvanie, Charles Darwin devant le tribunal

Le procès sur les théories de l'évolution, qui se tient depuis début octobre au tribunal fédéral de Harrisburg, en Pennsylvanie, pourrait avoir des conséquences importantes sur l'enseignement aux États-Unis dans les prochaines années. Il est souvent comparé à celui de 1925 dans le Tennessee, quand le professeur John Scopes avait été accusé d'apprendre illégalement à ses élèves que les hommes descendent d'un organisme unicellulaire et, comble de l'horreur, sont parents du singe. John Scopes avait perdu et payé une amende de 100 dollars.

Mais l'affaire avait eu un retentissement considérable dans le pays, et avait finalement abouti à éjecter la religion des cours de science. Quatre-vingts ans plus tard, le combat est le même. Cette fois pourtant, la communauté scientifique fait face à un adversaire plus redoutable qui utilise et retourne contre elle le langage de la science.

Le procès a pour point de départ la décision du conseil scolaire de la région de Dover, une zone rurale à l'ouest de Philadelphie, d'enseigner aux élèves lors des cours de biologie une deuxième thèse concurrente de la théorie de l'évolution de Charles Darwin, le « dessein intelligent » ( Intelligent Design).

La théorie est présentée comme une alternative, mais dénoncée par les scientifiques comme le dernier avatar du créationnisme. Elle a reçu des renforts de poids. Pour s'attirer les bonnes grâces des conservateurs, George Bush a estimé cet été que les deux « écoles de pensée » devaient être expliquées aux enfants.

## IGNORANCE

Mais huit familles de la région de Dover en ont décidé autrement. Elles ont saisi un tribunal fédéral et demandent à la justice de déclarer que le « dessein intelligent » n'est pas une théorie scientifique. Les parents d'élèves invoquent le premier amendement de la Constitution des États-Unis, qui stipule qu'aucune loi ne peut promouvoir une religion. Depuis la fin du mois de septembre, les débats font rage. Plus d'une vingtaine d'États attendent la décision du tribunal pour s'attaquer ou non à l'enseignement de la théorie de Charles Darwin.

« Le débat sur l'évolution expose une fracture fondamentale de notre société », souligne Michael Ruse, qui enseigne la philosophie des sciences à l'université de Floride et est l'auteur du livre *The Evolution Creation Struggle* (« le combat entre l'évolution et la création »). « Il n'y a aucun doute sur le fait que les gens qui défendent le «dessein intelligent~ sont déterminés et disposent de moyens considérables », ajoute-t-il. Pour eux, la vie humaine est trop complexe pour être uniquement le fruit de la sélection naturelle. Dieu serait la source de la création.

C'est ce qu'a soutenu devant le tribunal de Harrisburg Michael Behe, professeur de biochimie de l'université de Pennsylvanie, insistant sur les failles et les contradictions de la théorie de l'évolution. « Je suis parvenu aux conclusions du dessein intelligent en me fondant sur des facteurs théologiques, logiques et scientifiques », a-t-il déclaré. « C'est ce qu'un philosophe décrirait comme l'argument de l'ignorance », lui a répondu le biologiste Kenneth Miller, de la Brown University. « Parce que nous ne comprenons pas quelque chose, nous assumons que nous ne le comprendrons jamais et, du coup, nous invoquons un créateur surnaturel », ajoute-t-il.

## VISION BIBLIQUE

Le « dessein intelligent » se garde bien de reprendre les récits de la Genèse pour ne pas se faire l'apôtre d'une seule religion, mais avance l'idée que l'évolution est guidée par un être supérieur.

«J'accepte de discuter des limites de la science. Mais le conseil scolaire de Dover présente une croyance religieuse comme solution de rechange », souligne Alan Leshner, directeur de l'Association américaine pour l'avancement des sciences. « Il s'agit d'une simple adaptation du créationnisme pour le rendre légal », ajoute-t-il.

Avant le « dessein intelligent », l'autre grand rival du darwinisme s'appelait le créationnisme. Mais il a disparu après une décision de la Cour suprême, en 1987, considérant que cette vision biblique ne pouvait pas être enseignée puisqu'elle est religieuse.

**Pourtant, depuis près de vingt ans, l'opinion publique a beaucoup changé aux États-Unis. Une majorité d'Américains penche aujourd'hui du côté des religions et de George Bush plutôt que de celui des scientifiques.**

Et pas moins de 38 % des personnes interrogées souhaitent que l'on élimine tout simplement Charles Darwin de l'école pour mettre l'accent sur le rôle de Dieu. La décision du tribunal de Pennsylvanie ne devrait pas être connue avant le mois de décembre.

LE MONDE, 30 octobre 2005, Stéphane Foucart et Christiane Galus

La programmation sur Arte, samedi 29 octobre à 20h40, d'un documentaire intitulé *Homo sapiens, une nouvelle histoire de l'homme* suscite des remous dans la communauté scientifique. Cette levée de boucliers a poussé les responsables de la chaîne à organiser, en dernière minute, un débat contradictoire à l'issue du documentaire, « dans une volonté d'objectivité scientifique ».

Pourquoi un tel tollé ? Réalisé par Thomas Johnson, le film présente les travaux d'Anne Dambricourt-Malassé - chercheuse au CNRS, rattachée au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) - comme une « nouvelle théorie de l'évolution », sans préciser qu'elle est au centre d'une violente controverse depuis de nombreuses années.

Pour une large part des paléanthropologues français et étrangers, ses travaux ne suivent pas une démarche scientifique. Ils s'inspirent de la théorie dite du « dessein intelligent » ( Intelligent Design, en anglais), qui postule un Univers conçu pour l'homme selon une intention divine. Le nom de Mme Dambricourt apparaît d'ailleurs sur une pétition diffusée par le Discovery Institute - fer de lance des néocréationnistes américains dans leur lutte contre le darwinisme.

Les travaux de Mme Dambricourt s'inscrivent dans une « vieille tradition française de défiance vis-à-vis du darwinisme », explique Jean-Jacques Hublin, directeur du département de l'évolution humaine au Max Planck Institute for Evolutionary Anthropology, à Leipzig (Allemagne). « Sans doute, poursuit M. Hublin, parce qu'il y a eu une implication forte des religieux dans l'histoire de l'évolution en France, depuis l'abbé Breuil jusqu'à Teilhard de Chardin. » Jugement confirmé par Pascal Picq, maître de conférences au Collège de France : « Ce courant de pensée est très présent en paléanthropologie, et il est soutenu par des organisations efficaces dont les importants moyens financiers viennent parfois d'outre-Atlantique. »

#### PRINCIPE CARDINAL

Que dit le film ? la thèse de Mme Dambricourt remet en question un principe cardinal de la théorie de Darwin : l'adaptation à l'environnement n'est pas, à en croire le film, « la cause principale de l'évolution humaine ». Le principal moteur de l'évolution humaine serait l'inflexion du sphénoïde, un os en forme de papillon situé à la base du crâne.

Cet os, selon Mme Dambricourt, s'est infléchi à cinq reprises au cours des derniers 60 millions d'années. Ce qui a conduit à chaque fois à l'émergence de nouvelles espèces : singes, grands singes, australopithèques, puis représentants du genre Homo . Avec, en bout de course, l'homme moderne ( Homo sapiens). Ces inflexions successives seraient ainsi « un fil rouge qui semble traverser toute l'histoire de l'évolution depuis les primates jusqu'à l'homme ». La conclusion est que « le moteur de l'évolution n'est donc pas à l'extérieur, mais à l'intérieur de chacun de nous ».

Pour étayer ses thèses, Mme Dambricourt « a longuement étudié le développement, depuis l'embryon jusqu'à l'âge adulte, de différents primates », dit le paléoanthropologue (CNRS) Fernando Ramirez-Rozzi . « **L'idée est très bonne**, estime-t-il. Car c'est un aspect quelque peu mis de côté par la théorie néodarwinienne de l'évolution. » **En revanche, les conclusions qu'en tire Mme Dambricourt « relèvent du délire »**, ajoute aussitôt le chercheur.

M. Picq, reconnaît à Mme Dambricourt « le mérite d'avoir mis en évidence la flexion du sphénoïde chez les hominidés ». « Cet os est un carrefour important, poursuit-il. C'est là que se rencontrent les zones associées au développement du cerveau, de la face et de la locomotion. » Mme Dambricourt, ajoute M. Picq, « bute sur l'interprétation ». « Pour une raison absolument mystérieuse, précise de son côté M. Ramirez-Rozzi, elle a voulu faire de cet os la pièce centrale de toute l'anatomie humaine. Or on sait depuis longtemps que définir l'homme à partir d'un seul caractère est absurde. » Christoph Zollikofer, professeur d'anthropologie à l'université de Zurich, auteur de la reconstitution virtuelle du crâne de Toumaï, considère que « l'argument du sphénoïde est limité, car on rencontre la flexion du sphénoïde chez certains mammifères, et même des poissons, sans en connaître la cause ». Le chercheur suisse estime qu'« on ne peut pas perdre de vue l'adaptation comme force de la sélection » et que, « lorsqu'on fait de la science, on ne commence pas par les réponses, mais par les questions ».

## ÉVOLUTION DISCONTINUE

Marc Godinot, spécialiste de l'évolution des primates à l'Ecole pratique des hautes études (EPHE), [] conteste, en revanche, l'évolution humaine par paliers présentée dans le film car, dit-il, « rien ne permet d'affirmer qu'il y a eu des sauts évolutifs de cette ampleur ». Il n'admet pas, non plus, la séparation entre facteurs internes et externes présentée dans le documentaire. Car, en réalité, « ils interagissent en permanence et de façon inextricable ».

Pour certains chercheurs, la thèse de Mme Dambricourt ne mérite même pas le débat scientifique. Jean-Jacques Jaeger, professeur de paléontologie des vertébrés à l'université Montpellier-II, ne mâche pas ses mots : « C'est la description d'un phénomène évolutif, formulée par quelqu'un qui n'a jamais entendu parler de science. Ce qui est présenté n'a aucun sens quand on connaît la complexité des mécanismes de développement, ajoute-t-il. Des travaux de ce genre doivent être validés au plan international par des revues dotées de comités de lecture. Cela n'a jamais été le cas. »

Pour Guillaume Lecointre, professeur au MNHN et spécialiste de systématique, « le film présente la théorie de Mme Dambricourt comme une idée révolutionnaire. Ce n'est pas le cas, car les contraintes architecturales de l'évolution sont intégrées dans le darwinisme, précise-t-il. **Ce documentaire est de la théologie déguisée en science, et le public est trompé.** » Plus rude encore, André Langaney, directeur du laboratoire d'anthropologie biologique du Musée de l'homme (MNHN) et professeur à l'université de Genève, ajoute que Mme Dambricourt « fait du finalisme pour faire plaisir aux intégristes. Ce qu'elle écrit relève de la falsification ».

Le Monde, 31/10/2005, Arte, Mme Dambricourt

Mme Dambricourt apparaît d'ailleurs sur une pétition diffusée par le Discovery Institute – fer de lance des néocréationnistes américains dans leur lutte contre le darwinisme.

Libération, 5-6/11/2005, Arte a diffusé un documentaire créationniste sur les origines de l'humanité

le samedi 29/10 à 20h40 *Homo sapiens, une nouvelle histoire de l'homme* (Dambricourt)

la chaîne s'est rendu compte tardivement de la nature tendancieuse de ce film mais n'a pourtant pas jugé bon de le déprogrammer. Afin d'en adoucir la digestion, un « débat » bricolé de dernière

minute a été accolé à la fin du film. Avec Pierre-Henri Gouyon directeur du laboratoire UPS-CNRS d'écologie, systématique et évolution « Il s'agit en fait d'un film de propagande déguisé ». **La rediffusion, le 18/11 a été annulée.**

Le Monde, 22/11/2005, New York, une exposition Darwin riposte aux assauts néo-crétionnistes

Les scientifiques ont longtemps fait mine d'ignorer l'offensive des néo-crétionnistes [] ils estiment maintenant qu'il vaut mieux réagir et éduquer. « Le vrai coupable est l'état épouvantablement bas de la culture et de l'enseignement scientifiques dans ce pays » Ellen Futter présidente du musée.

LEMONDE.FR, 20.12.05, L'enseignement des thèses créationnistes est "anticonstitutionnel" en Pennsylvanie

Plus d'une vingtaine d'États attendaient la décision du tribunal fédéral de Harrisburg (Pennsylvanie) sur une théorie néocrétionniste, pour la mettre au programme de leurs écoles. Mais mardi 20 décembre, le juge John Jones a jugé qu'enseigner le "dessein intelligent" ( Intelligent Design) en classe de sciences d'une école américaine violait la Constitution. Un verdict qui apparaît comme un revers pour les conservateurs américains, adeptes de cette thèse concurrente de la théorie de l'évolution de Darwin.

Le conseil scolaire avait prévu que les élèves du 9e grade (l'équivalent de la classe de 3e, sauf qu'elle constitue le premier échelon du lycée) se verraient enseigner, en préambule aux leçons de biologie sur l'évolution, que la théorie de Darwin "n'est pas un fait" et comporte des "lacunes" inexplicables. **Les enseignants devaient renvoyer les élèves, pour plus d'informations, vers un livre créationniste intitulé *Des pandas et des hommes*.** Mardi, le juge a estimé que "les citoyens de Dover ont été pauvrement servis par le conseil scolaire qui a voté l'enseignement du dessein intelligent".

Le Monde, 22/12/2005, Darwin bat les néocrétionnistes au tribunal

Le juge fédéral, John Jones (républicain chrétien nommé par G.Bush), a déclaré le 20/12 « inconstitutionnel d'enseigner la dessein intelligent comme une alternative à l'évolution dans une classe de sciences d'une école publique ». Longue et argumentée critique de la théorie du dessein intelligent. Condamnation de l' « ineptie stupéfiante » du conseil d'administration du lycée de Dover. « alternative religieuse déguisée en théorie scientifique ». Le Thomas More Law Center, société défendant les valeurs chrétiennes créée par le fondateur de Domino's Pizza, a approché plusieurs conseils d'école en leur proposant d'assurer leur défense s'ils contestaient les théories de Darwin. Paul G.Ross, pr de sciences, « **récemment, les chrétiens fondamentalistes américains ont reçu du soutien de l'étranger, notamment de musulmans.** »

Le Monde, 2/9/2006, le jeu de masques du néocrétionnisme français

Le 21 juin, **les académies nationales des sciences de soixante-sept pays, dont la France, ont signé un appel pour alerter parents et enseignants.** Les « preuves scientifiques, les données et les théories vérifiables sur les origines et l'évolution de la vie sur Terre » présentées dans les cours de sciences de certains établissements publics sont « masquées, niées ou confondues » avec des

« théories non vérifiables par la science », indique cet appel de l'Interacademy Panel (IAP). **En France, l'UIP [Université Interdisciplinaire de Paris] focalise tous les soupçons.** Organise des conférences payantes dans une salle discrète d'un mouvement chrétien de la rue de Varenne, à Paris, ou dans l'amphithéâtre Guizot de la Sorbonne. 1250 adhérents revendiqués. **Son budget est alimenté à hauteur d'environ 1 million d'euros par an par la Fondation américaine John Templeton.** Créée fin 1995 sur les cendres de l'UEP [Européenne] fondée en 1989 pour succéder à l'UPP [Populaire]. **Jean Staune, fondateur.** Fin 2005, diffusion sur Arte du film de Thomas Johnson *Homo sapiens, une nouvelle histoire de l'homme*, sur les travaux d'Anne Dambricourt-Malassé, chargée de recherche au CNRS et rattachée au Muséum d'histoire naturelle, elle y présente sa théorie d'une logique interne à l'œuvre, selon elle, dans les mécanismes de l'évolution du singe vers l'homme et fondée sur les modifications de la forme d'un os du crâne, le sphénoïde. Peu avant sa diffusion, offensive du groupe de scientifiques mené par Guillaume Lecointre, professeur au MHN et militant du matérialisme scientifique. **Anne Dambricourt-Malassé est alors membre du conseil scientifique de l'UIP** et secrétaire générale de la Fondation Teilhard de Chardin. D'où l'organisation en urgence, par la chaîne, d'un débat censé apporter un « complément » à la thèse de la professeure. De fait, le documentaire ne laissait guère place au débat. Thomas Johnson s'en défend en expliquant qu'il a cédé aux **pressions de ses producteurs, Discovery Channel aux États-Unis** et Arte, qui voulaient mettre en avant la paléoanthropologue française et ne pas compliquer le propos avec des témoignages contradictoires. Anne Dambricourt-Malassé a décidé de quitter l'UIP. **[Son récit] de son évolution de l'athéisme vers la foi après la mort accidentelle de son père, sa remise en question de la sélection naturelle et du hasard comme seuls moteurs de l'évolution, son hypothèse d'une « possibilité de processus prédictible » ou son adhésion au finalisme de T.de Chardin montrent à quel point le scientifique peut avoir du mal à isoler son travail de toute considération métaphysique.** Aux États-Unis [l'intelligent design] a subi un revers le 22/12/2005 avec le verdict du juge John Jones qui a déclaré que son enseignement dans les écoles violerait la séparation constitutionnelle entre l'Église et l'État. En 1996, Jean-Paul II a déclaré que la théorie de Darwin est « plus qu'une hypothèse ». **En revanche, son successeur, Benoît XVI, a affirmé dès son sermon inaugural que « nous ne sommes pas un produit accidentel, privé de sens, de l'évolution ».**

Le Monde, 21/10/2006, **Pologne : le ministre de l'éducation conteste Darwin**

Le vice-ministre de l'éducation, ultracatholique, réduit la théorie de l'évolution à un « mensonge ». Mirosław Orzechowski, député aux couleurs de la Ligue des Familles polonaises (LPR), avait remis en question la théorie de l'évolution [] la réduisant à un « mensonge ». Dans la ligne de mire de la LPR, la théorie de Darwin avait déjà, début octobre, fait l'objet d'attaques virulentes lancées par le père du ministre de l'éducation, Maciej Giertych. Eurodéputé LPR, ce dernier avait demandé le retrait de la théorie des programmes scolaires, prétextant qu'elle n'est « pas soutenue par des preuves ».

Le Monde, 6/1/2007, Nouvelle offensive contre l'évolution

Arnould, Jacques, *Dieu versus Darwin : les créationnistes vont-ils triompher de la science ?*, Albin Michel, 2007 dominicain, théologien, historien des sciences

Le 1er août 2005, le président Georges W. Bush déclarait que les thèses de l'« *Intelligent Design* » (dessein intelligent), opposées à la théorie de l'évolution, devaient être « *correctement enseignées* » dans les écoles américaines. Depuis la polémique n'a cessé d'enfler aux États-Unis. Dans une vingtaine d'États, les adversaires de Darwin ont obtenu une limitation de l'enseignement de la

théorie de l'évolution. Dans l'Ohio, le Minnesota et le Nouveau-Mexique, les critiques du darwinisme ont fait leur apparition officielle dans les programmes scolaires. Les anciennes thèses créationnistes, et celles plus récentes du dessein intelligent trouvent désormais **des relais en Australie et un peu partout en Europe.**

Le Monde, 7/2/2008, En Belgique, le combat contre le créationnisme s'organise.

L'université publique de Gand (RUG), en Belgique, va allouer un budget de 200 000 euros à l'un des professeurs de son département de philosophie afin qu'il lance un programme d'information sur la théorie de l'évolution. Johan Braeckman, par ailleurs spécialiste de l'écologie humaine, a quatre ans pour **contrer la progression des idées créationnistes** qui seraient déjà partagées par quelque 20 % de la population flamande. *"Douter de l'évolution a des conséquences sur le plan scientifique, religieux mais aussi pour la conception des relations homme-femme".*

LE MONDE.fr, 17.11.08, **Le créationnisme étend son influence en Europe**

Chercheurs en sciences de l'évolution, philosophes, professeurs, inspecteurs de collèges et de lycées : à l'initiative du ministère de l'éducation nationale, du Collège de France et de la Cité des sciences et de l'industrie, ils étaient en tout cas plusieurs centaines à débattre, les 13 et 14 novembre à Paris, de la difficulté croissante à enseigner la théorie de l'évolution. Le concept de *"dessein intelligent"* (*intelligent design*, ou ID), dernier avatar du créationnisme américain, depuis les années 1990, ne cesse d'étendre son influence dans les sociétés occidentales. Sa thèse centrale ? La vie est trop complexe pour être issue d'un processus non dirigé tel que la sélection naturelle. Cette théologie naturelle modernisée s'attaque à l'enseignement. Par sa façade pseudo-scientifique (**nombre de ses promoteurs sont des universitaires établis**), elle ne cesse de marquer des points. En Italie, Letizia Moratti, ministre de l'éducation à l'époque, signe en février 2004 un décret excluant l'enseignement de l'évolution au collège (mesure annulée en 2005 après avoir déclenché une fronde dans la communauté scientifique). Au Royaume-Uni, selon un sondage réalisé en janvier 2006 par la BBC, plus de 40 % des personnes interrogées souhaitent que le créationnisme soit enseigné en cours de science. La même année, en Allemagne, la chaîne Arte révèle que deux écoles du Land de Hesse, l'une privée et l'autre publique, enseignent le créationnisme en cours de biologie. Pays-Bas, Pologne, Russie, Suède : un peu partout, les exemples se multiplient. Au point que **le Conseil de l'Europe, en juin 2007, sonne l'alarme**, dans un rapport sur "Les dangers du créationnisme dans l'éducation". Quatre mois plus tard, une résolution est adoptée, par laquelle l'institution invite ses 47 membres *"à s'opposer fermement à l'enseignement du créationnisme en tant que discipline scientifique"*. Ce qui n'empêche pas de constater dans plusieurs pays d'Europe, de la part de jeunes étudiants, une opposition de plus en plus marquée à l'enseignement de l'évolution.

*"Cette influence croissante des idées créationnistes ne serait pas si grave si elle n'avait pas de répercussions politiques, remarque Olivier Boisseau. Mais dès lors qu'on fait accepter, d'une façon prétendument scientifique, l'existence d'un concepteur à l'origine du monde, il devient facile d'appuyer des positions législatives très conservatrices, et de faire admettre certains comportements - l'homosexualité, la contraception, l'avortement - comme déviants."*

En France, un collectif d'enseignants-chercheurs tire la sonnette d'alarme

La France, pays laïc et au système éducatif centralisé, reste assez bien protégée du lobbying créationniste. Mais la plus grande vigilance s'impose. Professeur au Collège de France, Armand de Ricqlès craint quant à lui une dérive du système éducatif français et de ses programmes d'enseignement. *"La théorie de l'évolution étant la synthèse la plus puissante dont on dispose pour expliquer le monde vivant, elle devrait constituer la thématique centrale de notre enseignement de la biologie et de la géologie"*, estime-t-il. Selon lui, il y a urgence à réagir. *"Les créationnistes me faisaient sourire il y a vingt ans, mais ce n'est plus le cas. La communauté scientifique est désormais consciente qu'il y a un danger de déstabilisation de l'enseignement par des tentatives pseudo-scientifiques qui n'ont rien à y faire : ce n'est pas admissible dans une société laïque."*

## L'antidarwinisme ordinaire, inaperçu

### *Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

L'antidarwinisme ordinaire, plus ou moins involontaire, et qui passe inaperçu, est la pratique la plus répandue du monde.

Mais pour être involontaire, il n'en est pas moins dangereux pour la correcte compréhension de la théorie scientifique de l'évolution. Il alimente un antidarwinisme bien volontaire lui, d'origine religieuse et politique.

Cet antidarwinisme ordinaire se manifeste régulièrement dans les sujets relevant de la biologie. Il consiste à attribuer une *finalité* aux organes qui composent les êtres vivants. Et, quand on est tenté d'attribuer une finalité au vivant, celle qui s'impose d'évidence est la reproduction : de ce fait, l'antidarwinisme ordinaire alimente considérablement l'idéologie de reproduction, notamment dans ses déclinaisons grand public.

Cette annexe en montre des illustrations issues de la communauté scientifique ou de publications à vocation scientifique et pédagogique.

PICQ, Pascal, *Aux origines de l'humanité*, 2001

Pouvoirs publics, INPES, *Campagne contraception 2006-2009*

Brochure *La contraception*, MFPF, décembre 2005

DOLTO, Françoise, *Paroles pour adolescent, le complexe du homard*, 1989

Science & Vie Junior, n°210, mars 2007, Dossier *Vive la théorie de l'évolution !*

VEZEANU, Ion, *L'Identité personnelle à travers le temps*, 2006



PICQ, Pascal

in COPPENS, Yves, PICQ, Pascal, *Aux origines de l'humanité, vol. 1 : De l'apparition de la vie à l'homme moderne, vol. 2 : Le propre de l'homme*, Fayard, 2001

Commentaire : nous introduisons cette annexe par un texte de Pascal Picq, pourquoi ? Parce que P.Picq est un darwiniste revendiqué et même militant, l'un des leaders français actif contre l'antidarwinisme religieux et politique.

Mais même lui est sujet à quelques dérapages finalistes, ce qui doit nous mettre en garde contre la puissance de l'idéologie de reproduction. Sa déférence bibliste au *croître et se multiplier* est là pour nous le rappeler.

p.17

ainsi va la vie [] **nécessité de croître et de se multiplier**

p.34

[Interaction proies-prédateurs] à chaque innovation de l'un **répond l'ingéniosité de l'autre, pour pouvoir survivre**

Commentaire : ce retour à la Lamarck pourtant éliminé par Darwin, précède un énoncé évidemment finaliste, au service de l'idéologie de reproduction.

p.346

Chez les chimpanzés les femelles migrent à l'adolescence (exogamie) **pour se reproduire** dans une communauté voisine.

Pouvoirs publics, INPES, *Campagne contraception 2006-2009*

[Cette campagne s'appuie sur plusieurs supports, ici le support *Questions d'ados*]

p.10 Puberté chez les filles

dans les ovaires, les ovules vont commencer à mûrir et l'appareil génital se transforme **pour se préparer** à une éventuelle maternité

p.11 pourquoi les règles ?

l'utérus **se prépare** tous les mois à accueillir l'ovule s'il est fécondé (on l'appelle alors l'œuf). **Pour cela**, sa paroi interne (muqueuse) s'épaissit.

p.15 Pertes blanches

Ces sécrétions ne sont pas un signe d'infection, c'est une production naturelle du corps **pour** humidifier le vagin.

Commentaire : cette rédaction est non seulement infondée scientifiquement mais conforte les stéréotypes de genre. On commence par dire que *l'appareil génital se transforme pour se préparer à une éventuelle maternité* et on finit par penser que *la femme est faite pour avoir des enfants*. Lorsqu'on commence à prêter des *intentions* à la Nature, la conclusion habituelle est que la *finalité* du vivant est sa propre reproduction.

Brochure *La contraception*, MFPF, décembre 2005

p.11

A ce moment du cycle, sous l'influence des hormones, la muqueuse de l'utérus [se] modifie : elle s'épaissit **pour** permettre la nidation de l'ovule fécondé.

Commentaire : ce type de dérapage finaliste antidarwinien, d'apparence bénin, à force d'accumulation et de répétition auprès du grand public, favorise les stéréotypes du genre de la reproduction, contre lesquels se battent les mouvements féministes, en particulier le MFPF.

DOLTO, Françoise, *Paroles pour adolescent, le complexe du homard*, 1989

Les transformations – la puberté – ce qui se passe dans le corps.

Les poils poussent sur le pubis et sur les bras, les organes génitaux augmentent de volume, et la peau à leur niveau devient plus foncée. Tout se met en place **pour la fécondité**.

Science & Vie Junior, n°210, mars 2007, Dossier *Vive la théorie de l'évolution !* par Jérôme Blanchard

Commentaire : difficile de trouver une seule page de ce dossier destiné à la jeunesse qui échappe au finalisme *survivre et se reproduire*.

p.46

Lorsqu'une population grandit, elle atteint fatalement un seuil où ces ressources se raréfient : ses membres entrent alors en concurrence pour se les approprier **dans le but de survivre et de se reproduire**.

p.48

Selon la théorie du naturaliste anglais [Darwin] tous les animaux **cherchent à avoir un maximum de descendants** et, si possible, des descendants assez costauds pour survivre et se reproduire à leur tour.

p.49

Selon sa théorie, les individus d'une même espèce entrent en compétition **pour avoir un maximum de descendants**.

Sondage paru dans la revue *Science*, en août 2006, pourcentage d'adultes pour lesquels la théorie de l'évolution est fausse (2005) :

États-Unis 39%

Pays-Bas 15%

Royaume-Uni 7%

France 7%

Commentaire : certains passages posent question quant à la façon de mettre en doute le darwinisme, sachant que la stratégie religieuse anti-darwiniste contemporaine - par exemple des propagandistes de l'*Intelligent Design* (voir le *Wedge Document*)- repose précisément sur l'instillation du « doute » dans l'opinion publique, car à défaut de pouvoir démontrer « calomniez, calomniez, il en restera bien quelque chose ». I. Vezeanu est-il conscient d'alimenter cet antidarwinisme religieux et politique et non un vrai débat scientifique sur le darwinisme.

p.66

[] l'affirmation de Charles Darwin, dans l'*Origine des espèces*, a de quoi nous intriguer :

Quelque lente pourtant que soit la marche de la sélection naturelle, [...] je ne puis concevoir **aucune limite** à la somme des changements, à la beauté et à la complexité des adaptations de tous les êtres organisés dans leurs rapports les uns avec les autres...

**C'est une des raisons pour lesquelles des réserves assez sérieuses peuvent être avancées, quant à la pertinence explicative de la théorie darwinienne de l'évolution []**. De nombreux **spécialistes** pensent qu'elle n'est qu'une pure hypothèse, une sorte d'expérience de pensée largement **spéculative**, en ce qu'elle ne s'appuie sur aucune preuve directe empirique.

Commentaire : I. VEZEANU s'appuie en unique référence sur le bien connu néocréationniste Michael Denton et son ouvrage *Evolution : A Theory in Crisis* – sur une accusation aussi grave contre le darwinisme, on aimerait avoir un début de liste nominative des autres « spécialistes », de la même mouvance ? car les auteurs qui remettent en cause la théorie de l'évolution issue de Darwin dans la période contemporaine, au profit d'une option finaliste, ont été amplement démasqués.

De manière fondamentale, la théorie darwinienne pose que toute l'évolution a été produite par les interactions de deux processus de base, la *mutation aléatoire* et la *sélection naturelle*, comme si toutes les espèces auxquelles on a abouti sont intégralement le résultat d'une succession d'événements accidentels. Selon Michael Denton, l'évolution par sélection naturelle apparaît, dans cette perspective, comme étant analogue à la résolution d'un problème par essai et erreur. Toute la biosphère serait le produit fortuit de processus aléatoires, aveugles, à la manière du hasard manifesté dans les jeux de loterie. [Selon Darwin] **on peut tout obtenir** à partir de quelques molécules, pourvu que l'intervalle de temps nécessaire aux transformations soit suffisamment grand.

Commentaire : à cette étape, il faut noter le contre-sens, Darwin parle de ne concevoir « aucune limite » alors que I. Vezeanu lui faire dire qu'on peut « tout » obtenir. Il y a un abîme entre « aucune limite » et « tout » obtenir : l'usage du « tout » est ici bien proche du « n'importe quoi ».

p.73

Ce qui est intéressant, pour notre propos, dans **les disputes de plus en plus vives autour de la théorie évolutionniste []**. Note 1 : Les débats et les critiques concernant la théorie évolutionniste darwinienne **ne sont pas un simple effet de mode, ainsi que l'on affirme trop souvent**. Mais ils s'inscrivent dans une longue tradition qui commença avec l'apparition même de cette théorie.

Commentaire : I. Vezeanu peut-il ignorer que cette tradition est précisément religieuse et politique, et non scientifique ?

Encore une instillation d'un doute bien mal documenté : ce dont la période actuelle témoigne n'est pas des « disputes de plus en plus vives », mais un regain très offensif d'anti-darwinisme scientifiquement infondé et orchestré par les néo-crétionnistes religieux américains disposant à présent de relais en Europe dans les réseaux universitaires.

p.74-75

La théorie restreinte de l'évolution a eu un succès indéniable. Le problème vient de l'extrapolation de l'idée darwinienne à la conception héraclitienne du changement illimité. Mais malgré son succès, **cette position ne partage pas parmi les biologistes l'enthousiasme de son auteur.** Il s'agit d'un important écart d'échelle attesté par **des nombreux exemples mettant en cause cette conjecture.** Michael Denton donne plusieurs arguments dont un, particulièrement intéressant, extérieur à la biologie :

La technique de résolution d'un problème par essai et erreur [] il serait évidemment faux d'en conclure que le procédé est capable, du moins en un temps fini, de résoudre certains problèmes plus complexes.

Commentaire : mais quel darwinien a jamais prétendu que l'évolution était faite pour résoudre des problèmes ?

**L'exemple de la montre est révélateur** []. L'analyse des systèmes complexes artefactuels comme les phrases, les machines, les montres ou les moteurs permet à Michael Denton d'utiliser **l'analogie avec des systèmes complexes comme les organismes vivants.**

Commentaire : comment peut-on avoir la candeur de comparer des systèmes ayant fait l'objet d'une conception intentionnelle, avec le vivant ? Sauf à vouloir suggérer que le vivant est lui aussi l'objet d'une conception, donc que Dieu existe...

Ces systèmes peuvent supporter un certain degré de changement fonctionnel graduel, mais non pas au-delà d'une limite infranchissable à partir de laquelle le fonctionnement du système est mis en cause. [] L'impossibilité de l'extrapolation s'explique par la critique de l'argument des « variations aléatoires ». Cet argument s'appuyant sur le hasard des tâtonnements, des essais et des erreurs, n'expliquerait de façon pertinente ni le fonctionnement des montres, ni celui des programmes informatiques, ni celui des organismes vivants. **Le tâtonnement aveugle en tant que mécanisme causal de l'évolution est insuffisant :**

Commentaire : pour I.Vezeanu, si ce n'est le tâtonnement « aveugle » alors quoi, une conscience de l'univers ? D.I.E.U peut-être, un Dessein Intelligent d'E l'Univers ?

Compte tenu de **l'analogie étroite entre les systèmes vivants et les machines**, notamment au niveau moléculaire, **il n'y a aucune base objective qui permette de supposer que les systèmes organiques fonctionnels soient isolés ou plus facile d'accès par chance** [] sous l'effet d'un processus probabiliste.

Commentaire : M.Denton, auteur contemporain, est la référence essentielle de I.Vezeanu.

En dehors du fait que son raisonnement laisse pantois par sa fausseté – l'analogie faite entre les processus conduisant aux organismes vivants et les processus de production des machines –, M.Denton ne manque pas d'humour dans la provocation avec son exemple de **la montre** puisqu'on se rappelle que le leader historique de l'anti-darwinisme religieux, William Paley (1743-1805),

théologien anglican, qui publia en 1802 en Angleterre son *Natural Theology, or Evidences of the existence and attributes of the Deity collected from the appearances of Nature*, fondait sa « démonstration » sur l'analogie entre l'univers et **l'horloge**, et tous ses mécanismes de précision si bien agencés : et s'il y a horloge c'est bien qu'il y a horloger, preuve de l'existence de Dieu.

Darwinisme, athéisme et idéologie de reproduction

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

L'épouse de Darwin se lamentait d'avoir épousé l'homme qui avait tué Dieu. Si l'histoire de l'athéisme débute timidement avant le darwinisme, elle s'amplifie singulièrement à sa suite.

L'athéisme, en mettant directement en cause les croyances religieuses, et notamment la Bible, ainsi que les conséquences politiques et pratiques de ces croyances, est un vecteur important de déconstruction de l'idéologie de reproduction qui imprègne ces religions. Les penseurs critiques de l'idéologie de reproduction se trouveront davantage chez les athées que chez les religieux.

Mais l'histoire de l'athéisme est finalement très récente et il faudra sans doute du temps avant de mesurer toutes les implications culturelles, juridiques et sociales, de ce vaste chantier.

Pour simplement découvrir les perspectives ouvertes par un athéisme militant, cette annexe propose deux sources documentaires qui en explorent l'histoire et la radicalité :

p.575 – ONFRAY, Michel, *Traité d'athéologie*, 2005

Y est présenté l'important concept de « déconstruction » de ce dispositif invisible mais efficace de discours, de vision des choses et du monde, de représentation du réel, que Michel Foucault nommait *épistémè*. C'est ce conditionnement invisible qui nous fait parler « d'idéologie » de reproduction.

p.582 – HITCHENS, Christopher, *Dieu n'est pas grand. Comment la religion empoisonne tout*, 2007

Après la déconstruction des discours religieux qui aide à déconstruire l'idéologie de reproduction, l'athéisme déconstruit les organisations religieuses qui promeuvent ces discours, et à l'occasion l'antidarwinisme. Ce texte souligne le rôle du darwinisme dans la foi perdue de Darwin.

Le premier athée, celui qui dit l'inexistence de Dieu

Pas bien loin du héraut franchement athée, l'homme aurait pu s'appeler Cristovao Ferreira, ancien jésuite portugais abjurant sous la torture japonaise en 1614. En 1636, l'année où Descartes travaille au *Discours de la méthode*, le prêtre, dont la foi devait être bien faiblarde si l'on en juge par la pertinence d'arguments qui n'ont pu lui venir juste pour l'occasion de l'abjuration, écrit en effet *La supercherie dévoilée*, un petit livre explosif et radical.

Dans une trentaine de pages seulement, il affirme : Dieu n'a pas créé le monde ; d'ailleurs le monde ne l'a jamais été ; l'âme est mortelle ; il n'existe ni enfer, ni paradis, ni prédestination ; les enfants morts sont indemnes du péché originel qui, de toute façon, n'existe pas ; le christianisme est une invention...

Et le jésuite de poursuivre : La religion ? Une invention des hommes pour s'assurer le pouvoir sur leurs semblables. La raison ? L'instrument permettant de lutter contre toutes ces fariboles.

Alors, athée ? Non. Car à aucun moment il ne dit, n'écrit, n'affirme ou ne pense que Dieu n'existe pas. Et puis, pour confirmer la thèse d'un spiritualiste tout de même croyant, **le jésuite abjure la religion chrétienne, certes, mais se convertit au bouddhisme zen.**

Commentaire : la classification du bouddhisme en religion, faite sienne par M.Onfray, au motif qu'il y aurait croyance non scientifique en un esprit indépendant du corps, est controversée.

Certains estiment qu'une telle croyance n'est pas le fait de toute école de pensée bouddhiste, ni même du bouddhisme originel (voir annexe sur le bouddhisme). Au demeurant, cette représentation d'un esprit indépendant du corps est neutre par rapport au contenu du système de pensée bouddhiste et de ses applications concrètes. Cette représentation d'un esprit présent dans différents êtres permet simplement d'approcher, partiellement, le concept de conscience universelle (la conscience de partager universellement, avec tous les êtres sensibles humains ou non-humains, la possibilité de souffrance).

La conséquence pratique de la conscience universelle est la compassion, le souhait d'éteindre la souffrance partagée par tous les êtres sensibles, condition d'extinction de « sa » propre souffrance. Ainsi, l'abjuration de la religion chrétienne pour le bouddhisme ne confirme pas forcément « la thèse d'un spiritualiste tout de même croyant », mais au contraire peut traduire la conséquence d'un amour du prochain qui aurait perdu la foi.

L'abbé Meslier (1664-1729) écrit un volumineux *Testament*, 1729, dans lequel il conchie l'Église, la Religion, Jésus, Dieu. Professe un communalisme anarchiste, une authentique et inaugurale philosophie matérialiste et un athéisme hédoniste d'une étonnante modernité.

Le baron d'Holbach : lecture historique des textes bibliques. *La contagion sacrée* 1768.

Rousseau, Diderot, Voltaire : la clique déiste.

Ludwig Feuerbach le déconstructeur *L'essence du christianisme* 1841 : les hommes créent Dieu à leur image inversée.

Nietzsche : pour la première fois, une pensée post-chrétienne radicale et élaborée apparaît dans le paysage occidental.

p.65

Tectonique des plaques

Nous vivons toujours à un stade théologique ou religieux de la civilisation. Des signes montrent des mouvements apparentés à une tectonique des plaques : rapprochements, éloignements... craquements. Le continent pré-chrétien existe comme tel, le secteur païen apparaît nettement dessiné. Ce troisième temps vers lequel nous nous acheminons – un *continent post-chrétien* – fonctionne de la même manière que ce qui sépare les continents païen et chrétien.

p.70s

La désaffection de la pratique ne témoigne pas du recul de la croyance. Infusion idéologique, mentale, conceptuelle, spirituelle. **Le judéo-christianisme laisse derrière lui une épistémè, un socle sur lequel s'effectue tout échange mental et symbolique.**

Où donc demeure le substrat catholique ? Dans cette idée que la matière, le réel et le monde n'épuisent pas la totalité. Que *quelque chose* demeure en dehors des instances explicatives dignes de ce nom : une force, une puissance, une énergie, un déterminisme, une volonté, un vouloir. Et **nombre d'individus qui se croient athées professent sans s'en apercevoir une éthique, une pensée, une vision du monde imbibée de judéo-christianisme.**

L'athéisme suppose la conjuration de toute transcendance.

**Michel Foucault nommait épistémè ce dispositif invisible mais efficace de discours, de vision des choses et du monde, de représentation du réel, qui verrouillent, cristallisent et durcissent une époque sur des représentations figées... un empire conceptuel et mental diffus dans l'ensemble des rouages d'une civilisation et d'une culture.** Exemples : le corps et le droit.

Le corps

La frilosité bioéthique contemporaine procède de cette domination invisible. Les décisions politiques laïques sur ce sujet correspondent à peu de choses près aux positions formulées par l'Église sur ces grands sujets. On ne s'en étonnera pas car l'éthique de la bioéthique reste fondamentalement judéo-chrétienne. À part la légalisation de l'avortement et la contraception artificielle, ces deux avancées en direction d'un corps post-chrétien, la médecine occidentale colle de très près aux invites de l'Église. La *Charte des personnels de la santé* élaborée par le Vatican condamne la transgénèse, l'expérimentation sur l'embryon, la Fivette, les mères porteuses, la procréation médicalement assistée pour les couples non mariés ou homosexuels, le clonage reproductif, mais aussi thérapeutique, les cocktails analgésiques qui suspendent la conscience en fin de vie, l'usage thérapeutique du cannabis, l'euthanasie, **elle célèbre en revanche les soins palliatifs et insiste sur le rôle salvifique de la douleur** : autant de positions reprises en chœur par les comités d'éthiques prétendument laïcs et faussement indépendants des religions.

L'épistémè. **La conscience n'entre pas en jeu, mais une série de déterminismes plus profonds, plus anciens qui renvoient aux heures d'élaboration d'un tempérament, d'un caractère et d'une conscience. L'athéisme suppose un travail sur ces formatages devenus invisibles.**

Le droit

Rien n'existe dans la juridiction française qui contredit fondamentalement les prescriptions de l'Église catholique, apostolique et romaine. Les fondations mêmes de la logique juridique procèdent des premières lignes de la Genèse... la fable du Paradis originel : un homme libre, donc responsable, donc possiblement coupable. Le postulat du libre arbitre est indispensable pour envisager la suite de toute opération répressive. La démarche post-chrétienne de Freud éclaire avec la psychanalyse et d'autres philosophes qui mettent en évidence la puissance des déterminismes inconscients, psychologiques, culturels, sociaux, familiaux, éthologiques, etc.



La méconnaissance du fonctionnement de ces logiques d'imprégnation peut se comprendre si l'on souligne que nombre de ces déterminations se propagent sur le registre inconscient, en échappant aux niveaux de clarté de la conscience informée et lucide. La généalogie judéo-chrétienne des pratiques laïques échappe la plupart du temps au plus grand nombre, y compris aux praticiens, acteurs et individus concernés. L'invisibilité de ce processus ne tient pas qu'à son mode de diffusion inconscient. Il suppose également l'inculture judéo-chrétienne de nombre des parties prenantes.

**Les valeurs (de l'athée chrétien et du chrétien croyant) restent communes.** Le prêtre et le philosophe, le Vatican et Kant, les Évangiles et la *Critique de la raison pratique*, Mère Térésa et Paul Ricœur, l'amour du prochain catholique et l'humanisme transcendantal de Luc Ferry exposé dans *L'Homme-Dieu*, l'éthique chrétienne et les grandes vertus d'André Comte-Sponville évoluent sur un terrain commun. Venus du continent juif, Vladimir Jankélévitch, Emmanuel Levinas, mais aussi aujourd'hui Bernard-Henri Lévy ou Alain Finkielkraut, fournissent à ce judéo-christianisme sans Dieu une partie de ses modèles.

#### Athéisme post-moderne

Le dépassement de cet athéisme chrétien [] pour changer d'épistémè, puis déplacer la morale et la politique sur un autre socle, non pas nihiliste, mais post-chrétien. L'athéisme post-moderne [] la Philosophie, la Raison, l'Utilité, le Pragmatisme, l'Hédonisme individuel et social, autant d'invitations à évoluer sur le terrain de l'immanence pure, dans le souci des hommes, par eux, pour eux, et non par Dieu, pour Dieu. Le dépassement des modèles religieux et géométriques s'effectue dans l'histoire du côté des Anglo-Saxons Jeremy Bentham – lire et relire *Déontologie* ! – ou son disciple John Stuart Mill. Bien et Mal existent non plus parce qu'ils coïncident avec les notions de fidèle ou d'infidèle dans une religion, mais en regard de l'utilité et du bonheur du plus grand nombre possible. Le contrat hédoniste [] pas utile de mettre sur pied une ontologie de la récompense et de la punition post mortem pour inviter à l'action bonne, juste et droite.

Déconstruire les monothéismes, démystifier le judéo-christianisme – mais aussi l'islam, bien sûr -, puis démonter la théocratie, voilà trois chantiers inauguraux pour l'athéologie. **De quoi travailler ensuite à une nouvelle donne éthique et produire en Occident les conditions d'une véritable morale post-chrétienne.**

Commentaire : mais pourquoi cette limitation aux monothéismes de la Bible, pourquoi ne pas déconstruire les systèmes de pensée dont ils sont issus, et qui expliquent, par exemple la « haine des femmes et de la sexualité » directement liée à l'idéologie de reproduction ? Montrer l'extrême continuité entre la Bible et les systèmes de pensée qui l'ont précédée est peut-être plus efficace qu'une présentation binaire « depuis la Bible les religions ». La Bible ne fait que reconduire une idéologie de reproduction qui l'a précédée.

#### Haro sur l'intelligence

Le monothéisme déteste l'intelligence, cette vertu sublime que définit l'art de lier ce qui, a priori, et pour la plupart, passe pour délié. Genèse (III,6), histoire d'Adam et Ève dans un Paradis où un Dieu interdit d'approcher un arbre pendant qu'un démon invite à la désobéissance.

Commentaire : une autre interprétation de ce mythe est possible en considérant l'histoire de l'idéologie de reproduction, car de quelle connaissance est porteur le fameux arbre ? Pourquoi la femme ne doit-elle pas en manger le fruit ?

Dans les mythes non bibliques qui ont précédé celui-ci, un tel scénario correspondrait à la mainmise sur le pouvoir de reproduction, par la connaissance de son secret : arbre et serpent étant des attributs typiques associés habituellement aux cultes des déesses féminines de la fécondité.

Les Évangiles n'interdisent [] ni n'obligent []. L'appartenance à la communauté chrétienne suppose l'adhésion au message évangélique, pas aux détails de prescription maniaque. En revanche, Paul conserve la manie du licite et de l'illicite sur le terrain sexuel. Les Actes des apôtres témoignent sur ce point d'une intime liaison de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Aucun évangéliste n'a connu personnellement le fameux Jésus ; le canon testamentaire procède de décisions politiques tardives, notamment quand Eusèbe de Césarée, mandaté par l'empereur Constantin, constitue un corpus à partir de vingt-sept versions, nous sommes dans la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle ; les écrits apocryphes sont plus nombreux que ceux qui constituent le Nouveau Testament. Mahomet n'a pas écrit le Coran, ce livre existe d'ailleurs en tant que tel seulement vingt-cinq ans après sa mort ; la deuxième source d'autorité musulmane, les Hadith, voit le jour au IX<sup>e</sup> siècle. Pour asseoir l'autorité du Coran définitif, les autorités politiques – Marwan, gouverneur de Médine – commencent par récupérer, puis détruire et brûler les versions existantes afin d'en garder une seule pour éviter la confrontation historique (une version échappe d'ailleurs à cet autodafé des sept primitives, elle prévaut encore dans certains pays d'Afrique).

Le matérialisme constitue la bête noire du christianisme depuis les origines.

L'épicurien définit le plaisir par l'ataraxie - absence de trouble.

Des hommes de bonne volonté ne supportent pas la mort et la maladie et pour comprendre [] veulent ouvrir des corps pour apprendre du cadavre des leçons utiles aux vivants. L'Église s'oppose absolument à des recherches sur les corps. Pas de causalités rationnelles, mais des raisons théologiques : le mal, la mort découlent d'Ève la pécheresse. **La douleur, la souffrance, la maladie procèdent d'une volonté et d'une décision divines : il s'agit d'éprouver la foi des hommes et de leurs proches.**

La construction de Jésus

L'existence de Jésus n'est aucunement avérée historiquement. Aucun document contemporain de l'événement, aucune preuve archéologique, rien de certain ne permet de conclure aujourd'hui à la vérité d'une présence effective. Pas de tombeau, pas de suaire, pas d'archives. Trois ou quatre vagues références très imprécises dans des textes antiques – Flavius Josèphe, Suétone et Tacite -, certes, mais sur des copies effectuées quelques siècles après la prétendue crucifixion de Jésus et surtout bien après le succès de ses thuriféraires... Les documents existants relèvent la plupart de faux habilement exécutés. Rien de ce qui subsiste n'est fiable. Aujourd'hui encore nous lisons ces écrivains de l'Antiquité à partir de manuscrits postérieurs de plusieurs siècles à leurs auteurs et contemporains des copistes chrétiens qui sauvent leurs contenus en les arrangeant pour qu'ils aillent dans le sens de l'histoire...

Jésus nomme le refus juif de la domination romaine. Étymologie : Jésus signifie « Dieu sauve, a sauvé, sauvera ». Quel est l'auteur de Jésus ? Marc. Probable accompagnateur de Paul de Tarse dans son périple missionnaire, Marc rédige son texte vers 70. Rien ne prouve qu'il ait connu Jésus en personne. Une fréquentation franche et nette aurait été visible et lisible dans le texte. Le texte relève

du registre clair de la propagande.

La construction du mythe s'effectue sur plusieurs siècles, avec des plumes diverses et multiples. Au bout du compte on obtient un corpus considérable de textes contradictoires. D'où le travail idéologique qui consiste à prélever dans cette somme matière à histoire univoque. On retire des évangiles pour vrais, on écarte ceux qui gênent l'hagiographie ou la crédibilité du projet. D'où les synoptiques et les apocryphes. Qui constitue ce corpus et décide du canon ? L'Église, ses conciles et ses synodes à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Pourtant cet écrémage n'empêche pas un nombre incalculable de contradictions et d'in vraisemblances dans le corps du texte des évangiles synoptiques. La crucifixion : à l'époque on lapide les juifs, on ne les crucifie pas. La crucifixion suppose une mise en cause du pouvoir impérial, ce que le crucifié ne fait jamais explicitement. Le tombeau : un disciple secret de Jésus, Joseph d'Arimathie, obtient de Pilate le corps de son maître pour le placer dans un tombeau – Arimathie signifie « après la mort ». L'Église interdit formellement pendant des siècles toute lecture historique des textes dits sacrés. Jésus est un personnage conceptuel.

La contamination paulinienne

Paul s'empare du personnage conceptuel et l'habille, lui fournit des idées. On cherche en vain dans le Jésus primitif ses prescriptions rigoureuses sur le terrain du corps, de la sexualité, de la sensualité. Paul de Tarse transforme le silence de Jésus sur ces questions en un vacarme assourdissant en promulguant la haine du corps, des femmes et de la vie. **Le radicalisme antihédoniste du christianisme procède de Paul – pas de Jésus.** La conversion – en 34 – (relève) de l'hystérie. Freud origine l'hystérie dans la lutte contre des angoisses d'origine sexuelle refoulées et leur réalisation partielle sous forme d'une conversion – au sens psychanalytique. Impuissance sexuelle ou toute fixation de la libido sur un objet socialement indéfendable – une mère, un humain du même sexe ou toute autre perversion au sens freudien du terme. Incapable de mener à bien une vie sexuelle digne de ce nom, Paul décrète nulle et non avenue toute forme de sexualité pour lui, certes, mais aussi pour le reste du monde. Excellente occasion de recycler la misogynie du monothéisme juif – dont héritent le christianisme et l'islam. Deux millénaires de punitions infligées aux femmes uniquement pour expier la névrose d'un avorton (comme il se nomme lui-même). Paul n'a lu aucun évangile de son vivant. Lui-même n'a jamais connu Jésus. Marc écrit le premier évangile dans les toutes dernières années de la vie de Paul ou après sa mort.

Haine de l'intelligence

La Genèse enseigne déjà cette détestation du savoir : le péché originel, la faute impardonnable transmise de génération en génération c'est d'avoir goûté au fruit de l'arbre de la connaissance. Avoir voulu savoir, et ne pas se contenter de l'obéissance et de la foi demandées par Dieu pour accéder à la félicité, voilà l'impardonnable.

Commentaire : voir mes commentaires supra sur ce risque de contre-sens sur le champ de cette « connaissance » et du discours biblique d'infériorisation des femmes, s'agit-il de la connaissance en général ou de la connaissance du lien entre sexualité et reproduction et rejet patriarcal des pratiques sexuelles antérieures liées aux cultes des déesses de fécondité ?

L'État totalitaire chrétien

Le coup d'État de Constantin. Il inscrit dans la loi romaine de nouveaux articles qui satisfont les chrétiens et officialisent l'idéal ascétique. Il complique le divorce, interdit le concubinat, transforme la prostitution en délit. **Il abroge la loi qui interdit aux célibataires d'hériter.** De sorte que les gens d'Église peuvent dès lors légalement s'emplir les poches après quelques décès bien venus. La mère de Constantin, Héléne, effectue un voyage en Palestine, elle découvre sur place trois croix de bois avec l'un des fameux titulus, évidemment celui du Christ. Fort opportunément, le lieu du

Calvaire est situé sous le temple d'Aphrodite – qu'il faut bien sûr détruire. L'empereur Théodose déclare le catholicisme religion d'État en 380. Douze ans plus tard il interdit formellement le culte païen. Théodose II et Valentinien III prescrivent en 449 la destruction de tout ce qui peut exciter la colère de Dieu ou blesser des âmes chrétiennes. **Suppression des droits civiques des non-chrétiens dès 380.** Interdiction des mariages entre juifs et chrétiens. À Constantinople, le temple d'Aphrodite sert de garage aux voitures à chevaux. **Les arbres sacrés sont arrachés.** Un texte de 356 punit de la peine capitale les personnes convaincues d'adorer des idoles ou de s'adonner à des sacrifices. **Interdiction de la liberté de conscience en 529.**

### Théocratie

Les textes du Nouveau Testament les plus anciens datent d'un demi-siècle après l'existence supposée de Jésus. Aucun des quatre évangélistes n'a connu réellement, physiquement le Christ. Dans le meilleur des cas, leur savoir relève du récit mythologique et fabuleux rapporté de manière orale, puis transcrit un jour, entre les années 50 de l'ère commune – les épîtres de Paul – et la fin du I<sup>er</sup> siècle – l'Apocalypse. Aucune copie des évangiles n'existe avant la fin du II<sup>e</sup> ou le début du III<sup>e</sup>. En 1546, le concile de Trente tranche dans le vif et décide du corpus définitif à partir de la Vulgate, elle-même fabriquée avec le texte hébreu, traduit au IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> par un Jérôme guère étouffé par l'honnêteté intellectuelle. Les juifs constituent leur corpus avec une même lenteur, et sur une période tout aussi étendue.

### Au service de la pulsion de mort

Yahvé bénit la guerre et ceux qui la font... aux Palestiniens, il promet la destruction totale – la *guerre sainte* selon l'expression terrifiante et hypermoderne du livre de Josué (VI, 21). Depuis deux mille cinq cents ans, aucun responsable issu du peuple élu n'a décidé que ces pages relèvent de la fable, de balivernes et de fictions préhistoriques dangereuses au plus haut point, car criminelles. Bien au contraire. Il existe sur la totalité de la planète un nombre considérable de gens qui vivent, pensent, agissent, conçoivent le monde à partir de ces textes qui invitent à la boucherie généralisée **sans jamais avoir été interdits de publication pour appel au meurtre, racisme et autres invitations aux voies de fait.** L'histoire témoigne : des millions de morts, des millions, sur tous les continents, pendant des siècles, au nom de Dieu, la Bible dans une main, le glaive dans l'autre : l'Inquisition, la torture, la question ; les Croisades, les massacres, les pillages, les viols, les pendaisons ; la traite des noirs ; les génocides, les ethnocides des conquistadores, du clergé rwandais aux côté des exterminateurs hutus ; le compagnonnage de route avec *tous* les fascismes du XX<sup>e</sup> siècle – Mussolini, Pétain, Franco, Hitler, Pinochet, Salazar, les colonels de la Grèce, les dictateurs d'Amérique du Sud.

Récemment, le génocide des Tutsis par les Hutus au Rwanda, soutenu, défendu, couvert par l'institution catholique sur place et par le souverain pontife lui-même. Au Rwanda, l'Église a pratiqué *avant* le génocide la discrimination raciale pour l'entrée au séminaire, la formation, la direction d'écoles catholiques... *Pendant* le génocide, certains membres du clergé ont participé activement : achat et acheminement de machettes par des membres de l'institution catholique, localisation de victimes, participation active à des actes de barbarie – enfermement dans une église, incendie de celle-ci, rasage des traces au bulldozer -, dénonciation, mobilisation lors des prêches, entretien du discours racial. *Après* les massacres, l'Église catholique persiste : utilisation des couvents pour soustraire certains coupables chrétiens à la justice, activation de ses réseaux pour permettre le départ de tel ou tel criminel vers les pays européens, fourniture de billets d'avion pour l'Europe grâce à une association humanitaire chrétienne – *Caritas Internationalis*, ... recours à des positions négationnistes. Silencieux sur les préparatifs, pendant les massacres – près d'un million de morts en trois mois (entre avril et juin 1994) -, après la découverte de l'ampleur du désastre, Jean-Paul II sort de son mutisme pour écrire une lettre au président de la république du Rwanda le 23

avril 1998 : il demande qu'on sursoie à la peine de mort de génocidaires hutus. Il n'aura jamais eu aucun mot pour les victimes.

### Pour une laïcité post-chrétienne

#### Le goût musulman du sang

Près de 250 versets – sur les 6235 du Livre – justifient et légitiment la guerre sainte. Assez pour que se trouvent noyées les 2 ou 3 phrases bien inoffensives qui invitent à la tolérance, au respect de l'autre, à la magnanimité ou au refus de la contrainte en matière de religion. L'islam est structurellement archaïque : point par point, il contredit tout ce que la philosophie des Lumières a obtenu depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe.

#### Contre la religion des laïcs

Le combat de certains laïcs paraît parfois contaminé par l'idéologie de l'adversaire. La libre-pensée contemporaine sent souvent l'encens. Les acteurs de ce mouvement historiquement considérable ont, semble-t-il, manqué le train de la post-modernité.

La déchristianisation ne passe pas par des babioles et brimborions mais par le travail sur l'épistémè d'une époque, par une éducation des conscience à la raison.

#### Fond et forme de l'éthique

La laïcité militante s'appuie sur l'éthique judéo-chrétienne qu'elle se contente bien souvent de démarquer. La laïcisation de la morale judéo-chrétienne correspond bien souvent à la réécriture immanente d'un discours transcendant. Les manuels de morale dans les écoles républicaines enseignent l'excellence de la famille, les vertus du travail, la nécessité de respecter ses parents et d'honorer les vieux, le bien-fondé du nationalisme, les obligations patriotiques, la méfiance à l'endroit de la chair, du corps et des passions, la soumission au pouvoir politique, les devoirs envers les pauvres gens. Travail, Famille, Patrie.

À l'heure où se profile un ultime combat – déjà perdu...- pour défendre les valeurs des Lumières contre les propositions magiques, il faut promouvoir une laïcité post-chrétienne, à savoir athée, militante et radicalement opposée à tout choix de société entre le judéo-christianisme occidental et l'islam qui le combat.

### Bibliographie

Athéisme chrétien : A.Comte-Sponville « je me reconnais dans ces valeurs judéo-chrétiennes qui sont les nôtres » *A-t-on encore besoin d'une religion ?* éditions de l'atelier 2003, Luc Ferry récuse la position athée pour lui préférer l'option agnostique – plus prudente en tout, *L'homme-Dieu* Grasset.

Pas athées du tout, mais franchement chrétiens, René Girard, V.Jankélévitch, Emmanuel Levinas.

p.64

Le Vatican et son vaste réseau de diocèses ont été contraints de reconnaître, rien qu'au cours de ces dix dernières années, leur complicité dans une gigantesque affaire de viols et de tortures d'enfants, crimes principalement, mais non exclusivement, homosexuels. Des pédérastes et des sadiques notoires étaient ainsi soustraits à la loi et mutés dans des paroisses souvent plus riches en nouvelles victimes innocentes et sans défense. En Irlande – naguère adepte inconditionnelle de notre sainte mère l'Église -, on estime aujourd'hui que, probablement, seule une *minorité* d'élèves des écoles religieuses ont été épargnés.

p.76

[Augustin] avait inventé l'idée folle et cruelle que les âmes des enfants non baptisés étaient expédiées dans les « limbes ». Qui dira le poids de souffrances que cette « théorie » détraquée a placé sur des millions de parents catholiques pendant des siècles, jusqu'à sa très récente révision embarrassée, et seulement partielle, par l'église ?

p.77

**Avant que Charles Darwin révolutionne notre conception** tout entière de nos origines et qu'Albert Einstein en fasse autant pour la naissance de notre cosmos, **de nombreux scientifiques, philosophes et mathématiciens adoptaient ce qu'on pourrait appeler une position par défaut, et professaient une version ou une autre du « déïsme »**, considérant que l'ordre et la prévisibilité de l'univers semblaient en effet impliquer un architecte, même si celui-ci ne prenait pas nécessairement une part active dans les affaires humaines. Ce compromis, logique et rationnel pour son temps, était particulièrement répandu parmi les intellectuels de Philadelphie et de Virginie, comme Benjamin Franklin et Thomas Jefferson, **qui profitèrent d'un moment de crise pour inscrire les valeurs des Lumières dans les textes fondateurs des États-Unis d'Amérique.**

p.125

[Ce vieil argument], pendant des siècles, avait déchaîné les pogroms de Pâques contre les « juifs meurtriers du Christ ». (Ce n'est que vingt ans après la Seconde Guerre mondiale que le Vatican a officiellement abrogé l'accusation de déicide contre l'ensemble du peuple juif.)

p.126

Il y a soixante ans, un ensemble d'« Évangiles » oubliés était découvert à Nag Hammadi, en Égypte, près d'un très ancien site copte. Ces rouleaux, de la même période et de la même provenance que nombre des textes qui deviendraient par la suite canoniques et « autorisés », ont longtemps été connus sous le nom collectif de « gnostiques ». Ainsi les avait baptisés un certain Irénée, un des premiers Pères de l'église, qui les avait interdits comme hérétiques. Ils comprennent les « Évangiles », ou récits, de personnages marginaux mais significatifs du « Nouveau » Testament, tels « Thomas l'incrédule » et Marie-Madeleine. S'y ajoute aujourd'hui l'Évangile de Judas, dont l'existence était connue depuis des siècles, mais qui a été retrouvé récemment et publié par la National Geographic Society au printemps 2006. Cet ouvrage se compose essentiellement de balivernes spiritualistes, [] mais présente une version des « événements » un tout petit peu plus crédible que le récit officiel. D'abord, il soutient, à l'instar des autres textes gnostiques, que le prétendu dieu de l'« Ancien » Testament est à proscrire, comme l'émanation abominable d'esprits malades. [] Reconnaisant que Judas est au moins un adepte mineur de cette secte, Jésus le prend à part et lui confie la mission spéciale de l'aider à dépouiller sa forme charnelle pour qu'il puisse

regagner sa patrie dans les cieux.

p.243

En fait de pratiques immorales, il est difficile d'imaginer plus grotesque que la mutilation des organes sexuels d'un nouveau-né. [] Dans certaines sociétés animistes et musulmanes, ce sont les fillettes qui subissent le pire traitement : l'excision des petites lèvres et du clitoris.

p.244

Dans d'autres cultures, en particulier la culture juive et la culture musulmane, c'est la mutilation sexuelle des petits garçons qui est requise.

p.246

Qui pourra compter le nombre de vies ainsi rendues misérables, surtout depuis que des médecins chrétiens se sont mis à adopter l'antique folklore juif dans leurs hôpitaux ? Et qui peut supporter de lire les manuels et les histoires de la médecine qui recensent froidement le nombre de petits garçons morts d'une infection après leur huitième jour, ou qui ont subi des dysfonctionnements et déformations intolérables ? La quantité d'infections, notamment syphilitiques, dues aux dents pourries ou à d'autres écarts des rabbins, ou à la section maladroite de l'urètre et parfois d'une veine, est tout simplement effroyable. Et cette pratique est permise à New York aujourd'hui encore ! S'il ne s'agissait pas de la religion et de son arrogance, aucune société saine d'esprit ne tolérerait cette amputation primitive, ni n'autoriserait une opération chirurgicale sur les parties génitales sans le consentement total et informé de la personne concernée.

p.248

Là encore, comment évaluer le mal fait par les vieux libidineux et les vieilles filles hystériques du clergé à qui sont confiés les innocents des orphelinats et des écoles ? L'Église catholique romaine, en particulier, doit répondre à cette question de la façon la plus douloureuse, puisqu'il lui faut aujourd'hui compenser financièrement ses mauvais traitements infligés aux enfants. Des milliards de dollars ont déjà été versés, mais quelle indemnisation pour les générations de garçons et de filles, initiés à la sexualité de la manière la plus angoissante et la plus répugnante par ceux-là mêmes à qui eux et leurs parents se fiaient tant ?

Parler de « maltraitance » est en réalité un stupide et pitoyable euphémisme pour le viol et la torture systématiques d'enfants, avec l'aide et la complicité actives d'une hiérarchie qui, en toute connaissance de cause, mutait les coupables les plus indéniables dans les paroisses où ils seraient le plus à l'abri. Vu ce qui a été découvert ces derniers temps dans les pays modernes, on ne peut que frémir en imaginant ce qui se passait pendant les siècles où l'église était préservée de toute critique.

p.258

[Les mouvements fascistes] Ce n'est probablement pas une coïncidence s'ils sont apparus d'abord et avec le plus d'enthousiasme dans des pays catholiques, et si l'Église catholique s'est généralement montrée favorable à l'idée de fascisme. [] À peine Benito Mussolini s'était-il emparé du pouvoir que le Saint-Siège concluait en février 1929 un traité officiel avec lui, **les accords du Latran**. Selon ce pacte, le catholicisme devenait la seule religion reconnue en Italie, avec le monopole de l'état civil (naissances, mariages, décès) **et de l'éducation**, en échange de quoi l'église pressait ses ouailles de voter pour le parti de Mussolini. Le pape Pie XI déclara qu'*Il Duce* (le Chef) était « un homme envoyé par la Providence ». Si les élections ne resteraient pas longtemps démocratiques en Italie, l'église provoqua néanmoins la dissolution des partis centristes catholiques pour parrainer un pseudo-parti appelé « Action catholique », qui fit des émules dans plusieurs pays. [] De même, l'église se montra un fidèle allié dans l'instauration de régimes fascistes en Espagne, au Portugal et en Croatie. Le général Franco eut ainsi l'autorisation de baptiser du titre honorifique de *La Cruzada* (la Croisade) son invasion de l'Espagne et sa destruction de la République élue.

p.259

En Europe centrale et orientale, le tableau ne fut guère meilleur. L'Église approuva chaleureusement le coup d'État militaire d'extrême droite perpétré par l'amiral Horthy en Hongrie, de même que des mouvements fascistes similaires en Slovaquie et en Autriche. [] Le cardinal primat d'Autriche proclama son enthousiasme devant l'annexion de son pays par Hitler lors de l'Anschluss. [] Les organisations catholiques fascistes comme l'Action française de Charles Maurras et les Croix-de-Feu faisant violemment campagne contre la démocratie française []. Quand l'Allemagne conquiert la France, ces forces collaborèrent avec enthousiasme aux rafles et au meurtre des Juifs français, ainsi qu'à la déportation en Allemagne d'une multitude de leurs compatriotes pour le travail forcé.

p.260

L'Église s'est depuis excusée de tout cela, mais sa complicité avec le fascisme laisse une tache indélébile sur son histoire. Ce ne fut pas, en effet, un engagement passager et précipité, mais une alliance active qui ne se défit qu'*après* l'effondrement de la période fasciste.

p.261

C'est avec le Vatican que le gouvernement de Hitler a conclu son tout premier accord diplomatique, le 8 juillet 1933, quelques mois après son arrivée au pouvoir. **En échange du monopole de l'éducation des enfants catholiques en Allemagne**, de l'abandon par les nazis de leur propagande contre les mauvais traitements infligés dans les écoles et orphelinats catholiques, et de la concession de divers autres privilèges à l'Église, le Saint-Siège enjoignit au parti du Centre catholique de se dissoudre, et ordonna sans ambages aux catholiques de s'abstenir de toute activité politique dans les domaines que le régime choisirait de définir comme tabous. [] Aucune des Églises protestantes n'alla pourtant, comme la hiérarchie catholique, jusqu'à ordonner de célébrer en grande pompe l'anniversaire de Hitler tous les 20 avril.

p.263

La collusion s'est poursuivie après la guerre, des criminels nazis recherchés étant acheminés vers l'Amérique du Sud par la honteuse « rat line ». C'est le Vatican lui-même, avec sa capacité à fournir passeports, documents, argent et contacts, qui a organisé ce réseau d'évasion, ainsi que les abris et les secours nécessaires à l'autre bout de la chaîne. Cette détestable entreprise impliquait, en outre, une collaboration supplémentaire avec des dictatures d'extrême-droite dans l'hémisphère Sud, souvent organisées sur le modèle fasciste. [] Le lien entre l'Église, le fascisme et le nazisme a donc survécu au Troisième Reich lui-même.

p.272

Le repris de justice et spécialiste de l'évasion fiscale Sun Myung Moon, chef incontesté de l'« Église de l'Unification » et l'un des principaux commanditaires de l'extrême droite américaine, **patronne le racket du « dessein intelligent »**. Jonathan Wells, l'une des grandes figures de ce prétendu mouvement [] le dit avec une touchante simplicité : « Les paroles de Père, mes études et mes prières m'ont convaincu que **je devais consacrer ma vie à détruire le darwinisme**, tout comme mes frères unificationnistes vouent déjà leur existence à détruire le marxisme. »

p.274

Le Vatican prêchait que tous les Juifs étaient coupables de déicide. L'Église française a soulevé les foules contre Dreyfus et les « intellectuels ».

p.286

Cette imprécation multiple se concluait par un ordre commandant à tous les Juifs d'éviter tout contact avec Spinoza, et de s'abstenir sous peine de châtiment de lire « aucun texte composé ou écrit par lui ». [] Le Vatican et les autorités calvinistes de Hollande s'empressèrent d'approuver cette condamnation juive hystérique, et se rallier à ce que les travaux de Spinoza soient interdits dans toute l'Europe. **Celui-ci ne mettait-il pas en doute l'immortalité de l'âme** et ne demandait-il pas la séparation de l'Église et de l'État ? Honte à lui ! On estime aujourd'hui que cet hérétique ainsi stigmatisé a produit l'œuvre philosophique la plus originale jamais composée sur la distinction entre le corps et l'esprit.



p.289

Emmanuel Kant [] a su réfuter de façon convaincante toute proposition théiste dépendant de la raison. Il a montré que le vieil argument du plan divin, longtemps l'un des préférés des croyants, pouvait à la rigueur être étiré jusqu'à impliquer **un architecte** mais pas un créateur.

p.293

[À l'inévitable question – d'où viennent les créatures ? -, Hume, anticipant Darwin, répond qu'elles évoluent : celles qui s'adaptent survivent, celles qui ne le peuvent pas s'éteignent.] En fin de compte, comme Cicéron, il choisit de renvoyer dos à dos le déiste Cléanthe et le sceptique Philon. Peut-être, selon sa tendance habituelle, Hume se montrait-il précautionneux, **à moins qu'il n'attestât l'apparente séduction du déisme d'avant Darwin.** [] Même le grand Thomas Paine, ami anglais de Franklin et de Jefferson, réfutait l'accusation d'athéisme qu'il ne craignait pourtant pas de provoquer. N'avait-il pas entrepris, pour la défense de dieu, de dénoncer les crimes et les horreurs de l'Ancien Testament, ainsi que les mythes absurdes du Nouveau ? Aucune grande et noble divinité, disait-il, ne devrait être accusée d'atrocités et de stupidités pareilles. *Le Siècle de la raison* de Paine est presque la première œuvre où s'exprime ouvertement le franc mépris de la religion organisée. Il eut un immense retentissement dans le monde entier. Ses amis et contemporains américains, qu'il avait encouragés à proclamer leur indépendance des usurpateurs hanovriens et de l'église anglicane à leur dévotion, réalisaient entre-temps une initiative extraordinaire et sans précédent : **la rédaction d'une constitution démocratique et républicaine qui n'évoquait pas dieu** et ne mentionnait la religion que pour garantir qu'elle serait toujours séparée de l'État.

p.294-p.295

**Mais même Darwin, quand il a commencé ses recherches de botanique et d'histoire naturelle, était persuadé d'agir dans le respect du plan divin.** Il voulait être pasteur. Et plus il multipliait les découvertes, plus il s'efforçait de les faire « cadrer » avec sa foi en une intelligence supérieure. **Ce n'est que dans son *Autobiographie*, dont il n'envisageait pas la publication, et dans quelques lettres à des amis, qu'il reconnaît n'avoir plus la foi.**

p.296

Un seul représentant de la catégorie des géants et des génies a toujours dit ce qu'il pensait sans crainte apparente ni excès de prudence. J'invoque une fois de plus Albert Einstein, aux propos si déformés. Il répond à l'un de ses correspondants, troublés par une de ces nombreuses allégations inexactes :

C'est, naturellement un mensonge que vous avez lu sur mes convictions religieuses, un mensonge qui est systématiquement répété. Je ne crois pas en un Dieu personnel, je ne l'ai jamais caché et l'ai toujours dit clairement. Si quelque chose en moi peut être qualifié de religieux, c'est mon admiration sans limites pour la structure du monde telle que notre science peut la révéler.

### Éthologie : il n'y a pas d'instinct de reproduction

Une troisième opposition apparaît au XX<sup>e</sup> siècle, avec la création d'une nouvelle discipline scientifique, l'**éthologie**. Avec l'étude du comportement animal, Konrad Lorenz ruine le concept finaliste et populaire de « l'instinct » - instinct de survie, de reproduction, maternel -, et lui substitue le concept « d'actes instinctifs » non finalistes, simples enchaînements de cause à effet. Cette observation de l'éthologie n'est au fond qu'une confirmation et extension de la théorie de Darwin aux *comportements* dont l'évolution est pensée à l'identique de l'évolution des *organes*, donc sélectionnés en fonction de leur plus ou moindre adaptation à la reproduction de l'espèce, sans finalisme.

#### *Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Les documents présentés ici sont du même auteur, K.Lorenz : *Trois essais sur le comportement animal et humain*, 1937, 1950, 1954, et *L'agression. Une histoire naturelle du mal*, 1963.

#### p.587 – L'éthologie darwinienne

La 1<sup>ère</sup> partie de cette annexe présente sa théorie des « actes instinctifs » qu'il oppose à la croyance très répandue en des « instincts » biologiquement finalisés.

#### p.595 – La dérive finaliste antidarwinienne de l'éthologie

Cette 2<sup>ème</sup> partie montre comment la puissance de l'idéologie de reproduction peut faire trébucher l'inventeur même de l'éthologie non-finaliste. Cette dérive finaliste antidarwinienne de l'éthologie se renforcera même dans la communauté scientifique à partir des années 1970 avec la sociobiologie.

## L'éthologie darwinienne

La grande invention de K.Lorenz est *l'acte instinctif*, c'est-à-dire l'existence majoritaire, chez les animaux, de comportements qui se réalisent de manière innée et automatique, selon une séquence intangible, lorsqu'une telle séquence comportementale ne s'est pas produite depuis un certain temps, par simple accumulation interne, sans même qu'un déclencheur externe soit nécessaire.

Ainsi, il démontre que ces comportements ne sont pas réalisés *en vue* d'une certaine finalité comme la survie ou la reproduction de l'espèce, mais *à cause de* l'énergie accumulée se déchargeant dans des séquences comportementales innées transmises de génération en génération.

Mais comment expliquer l'existence de tels comportements ? Parce que, comme dans le cas des organes, lorsqu'ils contribuent à la reproduction de l'espèce, ils sont sélectionnés par l'environnement et transmis génétiquement à la génération suivante.

LORENZ, Konrad, *Trois essais sur le comportement animal et humain* (1937, 1950, 1954), Seuil, 1970

|                                        |      |
|----------------------------------------|------|
| Sur la formation du concept d'instinct | 1937 |
|----------------------------------------|------|

p.9s

Mon but serait de mettre en évidence l'inexactitude, ou tout au moins le caractère contestable de certaines conceptions avancées par de grands théoriciens de l'instinct et qui sont encore en faveur de nos jours.

p.11

La théorie de l'instinct de Mc Dougall se rattache à celle de l'école de Spencer et de Lloyd Morgan dans la mesure où **elle considère également l'acte instinctif comme un comportement finalisé**. [] Ces conceptions ont rapidement fait école en Amérique.

À la théorie de Spencer et de Lloyd Morgan et à toutes les conceptions fondées sur elle, s'oppose la conception de l'acte instinctif comme réflexe en chaîne. [] La théorie de l'acte instinctif comme réflexe en chaîne s'est largement répandue dans les milieux des zoologistes.

### 1. la théorie de Spencer et de Lloyd Morgan

p.17

**[] l'animal a-t-il conscience ou non de la finalité de son acte ?** Le fait qu'il puisse tout aussi bien se satisfaire d'une suite d'actes inachevés et sans aucun rôle biologique que du déroulement complet d'actes atteignant leur but, nous donne à penser que ce but n'est pas le facteur directement déterminant des actes de l'animal et ne peut pas être assimilé à une finalité offerte à l'animal en tant que sujet. Cela est particulièrement net quand l'animal, réagissant avec une intensité assez forte mais cependant encore insuffisante pour atteindre l'accomplissement de l'acte, interrompt celui-ci *juste avant* d'atteindre le but biologique.

[]

Il est difficile de mieux convaincre le non-spécialiste de l'absence de toute représentation d'une finalité chez un animal accomplissant un acte instinctif, qu'en lui montrant les actes demeurant inachevés. L'observation du bihoreau indique très clairement que l'oiseau n'éprouve aucun besoin, même obscur, de l'accomplissement biologique de son acte, donc de la réalisation d'un nid, **mais éprouve le besoin que se déroule la réaction correspondante** et que ce besoin est satisfait même si la réaction a été d'une intensité minime, sous forme d'un seul déplacement d'une branche par

exemple.

On comprend mal qu'en présence de ces faits, de nombreux auteurs persistent à comparer, et même à confondre, la finalité de l'acte effectué par l'animal et le sens biologique du comportement inné c'est-à-dire son sens conservateur de l'espèce.

p.18

Eliot Howard a fait de l'acte instinctif qui demeure inachevé par manque d'intensité, l'objet d'une étude fondamentale et a étayé ses affirmations d'un grand nombre d'exemples rassemblés dans l'observation de la nature.

p.27

L'expérience susceptible de démontrer de la manière la plus probante l'indépendance totale de l'acte purement instinctif par rapport aux excitations « supports du comportement » au sens de Tolman, est celle que j'ai l'habitude de désigner par « réaction à vide ». Si un acte instinctif n'a pas été déclenché pendant un certain temps, le seuil à partir duquel agissent les excitations nécessaires à son déclenchement s'abaisse considérablement. Le seuil d'abaissement des excitations déclencheuses peut tomber si bas que la réaction longtemps contenue éclate finalement *sans* excitation apparente. Il n'y a guère de caractéristique plus frappante de l'acte instinctif que la propriété qu'il a d'exploser dans le vide faute d'excitation déclencheuse et indépendamment des excitations extérieures de Tolman. [] **nous incite à trouver en [ces comportements « à vide »] la preuve de la non-finalité de certains comportements.**

C'est ainsi que j'eus autrefois en ma possession un jeune Etourneau sansonnet qui effectua sous forme de réaction à vide tout le déroulement d'une chasse à l'insecte, et ceci avec une foule de détails que j'avais moi-même considérés jusqu'alors comme des mouvements finalisés et non instinctifs.

p.30

[] même chez l'homme, du moins dans de très nombreux cas, ce n'est pas le but biologique de l'acte qui en constitue la finalité, mais seulement le déroulement de réactions instinctives.

## 2. La théorie de l'instinct de Mc Dougall

p.46

[II] admet par exemple l'existence d'un **instinct parental**.

[J'ai] pu prouver expérimentalement, sur de jeunes canes conduisant leurs petits, que les différentes réactions de soins qu'elles leur manifestaient, étaient totalement indépendantes les unes des autres []. C'est ainsi qu'une cane de Barbarie prend la défense d'un petit canard col-vert comme si c'était un de ses propres petits, mais le traite avec hostilité juste après l'avoir courageusement sauvé des mains de l'expérimentateur. Ce comportement s'explique par le fait que le cri d'alarme du poussin, déclenchant la réaction de défense comme un réflexe, est presque identique chez le canard col-vert et le canard de Barbarie, alors que les dessins spécifiques de la tête et du cou, provoquant les réactions de soins, sont assez différents chez les petits des deux espèces.

p.50

[Nous] nous apercevons que chez la plupart des animaux les mêmes mouvements sont exécutés sous forme de réactions à vide à une fréquence presque égale à celle qui est obtenue sous la pression de la finalité à atteindre. Ce sont précisément ces réactions-outils-types qui prouvent, en se manifestant dans l'expérience, l'indépendance extrême de la finalité, concluant normalement une chaîne d'actes. **Chez l'oie cendrée les mouvements consistant à arracher l'herbe et à creuser le sol du bec, - mouvements auxquels cet oiseau consacre la majeure partie de son temps -, sont totalement indépendants du but biologique, à savoir, dans les deux cas, l'acquisition de nourriture.** [] Mais quand l'observateur humain voit d'abord l'oie plonger son bec, puis la voit manger ce qu'elle a pêché, il suppose sans hésitation qu'elle a plongé *pour* manger.

p.51

C'est vouloir tout ramener à des proportions humaines tout à fait inexactes que de supposer chez l'animal que ce sont des actes instinctifs tout à fait analogues à ceux de l'homme qui représentent la finalité des comportements d'appétence.

p.52

Mais « l'envie de chasser » et l'appétence pour l'acte instinctif correspondant, se produisent d'une manière totalement indépendante des besoins alimentaires de l'animal. McDougall aurait dû pourtant savoir qu'une alimentation suffisante, à condition qu'elle n'empêche pas, par obésité, la mobilité de l'animal, n'a aucune influence sur la passion de la chasse d'un chien ! Un animal beaucoup moins évolué intellectuellement, le grèbe par exemple, ne chasse que par appétence de réaction de chasse sans que, si il souffre de la faim, cette réaction se déroule avec plus d'intensité.

**Cet animal ne mange qu'en fonction de la chasse et se laisserait bientôt mourir de faim si la nourriture lui était offerte d'une manière rendant impossible son acte spécifique d'acquisition de la proie.**

[] Il est curieux que des chercheurs, si rigoureux quand il s'agit de limiter leurs affirmations à ce qui peut être appréhendé objectivement, ne renoncent pas à parler de « l'instinct » alors qu'ils font de l'acte animal et de ses règles le seul objet de leurs observations.

p.53

Le nombre et la nature des instincts admis comme supérieur par [McDougall], sont comme nous l'avons dit, tirés des émotions humaines isolables les unes des autres. **C'est dans ce transfert de l'homme à l'animal que réside la source d'erreurs [] anthropomorphisme injustifiable.**

#### 4. Résumé

p.67-68

Il me faut assurément donner la première place à *l'acte instinctif ne remplissant pas sa fonction biologique.*

On observe fréquemment, chez les animaux captifs, soit des actes instinctifs demeurant inachevés par manque d'intensité de la réaction intérieure, soit des actes instinctifs perdant leur portée biologique au cours de leur déroulement par insuffisance des conditions extérieures. Cette dualité de phénomène m'a inspiré très tôt la conviction fondamentale que portée biologique de la réaction et finalité proposée à l'animal en tant que sujet sont deux choses différentes et qui ne doivent en aucun cas être confondus. **Le cas extrême représenté par la réaction à vide, prouve, par la similitude vraiment photographique entre les mouvements exécutés en pareille occasion et les mouvements normaux donnant à l'acte sa pleine signification biologique, que les coordinations des mouvements de l'acte instinctif sont déterminées d'une manière innée jusqu'aux moindres détails.** [II] est inexact qu'on ait pu prouver l'existence, pour un acte instinctif, de modifications quelconques ayant trait à une finalité précise, conçues par l'animal en tant que sujet. [] L'évolution de l'acte instinctif dans le système zoologique nous montre d'une manière pénétrante **combien il est insensé de vouloir parler de l'« instinct »** : nos constations ne pourront jamais s'appliquer qu'à des mouvements innés, qu'à **des actes instinctifs** connus pour une fraction plus ou moins grande du système zoologique.

Ces deux faits, tant la perfection des mouvements exécutés au cours d'actes biologiquement sans signification, que **l'évolution de l'acte instinctif dans le système zoologique, évolution semblable à celle d'un organe**, doivent nous rendre méfiants à l'égard de toute affirmation concernant la modification adaptative de l'acte instinctif par l'expérience individuelle.

|                                                         |
|---------------------------------------------------------|
| Le tout et la partie dans la société animale et humaine |
|---------------------------------------------------------|

|      |
|------|
| 1950 |
|------|

p.84

Aujourd'hui encore se manifeste dans une sociologie influencée par le behaviorisme la méconnaissance aveugle de l'existence de comportements spécifiques innés.

### 3. La méconnaissance des comportements innés spécifiques

#### 1) Les conséquences de la controverse entre le mécanisme et le vitalisme

p.87

Le mot d'instinct est entré même dans notre langage courant. Il y possède exactement le sens du concept scolastique : celui d'un facteur extraordinaire qui n'est ni accessible ni nécessaire à l'analyse causale, mais qui est avancé comme apparence d'explication d'un comportement, partout où ce comportement est, à l'évidence, plein de sens, et orienté, à l'évidence, vers une fin utile à la conservation de l'espèce, sans que sa finalité puisse être expliquée sur la base des structures intellectuelles courantes tirées de notre expérience propre. « L'instinct » a été ainsi, dès le départ, un de ces mots marqués par le destin, qui surviennent au moment précis où les concepts font défaut. Ou, pour mieux dire, il appartient au concept scolastique d'instinct de fournir une explication supra-naturelle de pure apparence à des processus naturels. Cette propriété du concept d'instinct si monstrueusement gênante pour la recherche comparative sur le comportement a eu une conséquence fâcheuse : les actions et réactions innées spécifiques au service desquelles **le concept d'instinct a été mobilisé en guise de pseudo-explication**, sont venues dès les premiers temps de la recherche physiologique au centre de la controverse entre deux courants de pensée relatifs à la philosophie de la nature : la controverse entre mécanistes et vitalistes.

p.88

Johannes Müller qui, grâce à sa double nature caractéristique d'un chercheur naturaliste doublé d'un idéaliste a pu être à la fois le père de la physiologie analytique causale et du vitalisme, considérait manifestement les « instincts » non pas comme un objet de la physiologie, mais comme le domaine du vitalisme. [] il ajoute que c'est une force de même nature, inconsciente, organisatrice, génératrice d'une totalité, qui est à l'œuvre dans les instincts des insectes !

#### 3) La spécificité physiologique de mouvements à automatisme endogène

p.94

[C.O. Whitman et O. Heinroth] ont découvert des modes de mouvements dont l'extension et la distribution dans le monde animal ressemblent de la manière la plus parfaite qui soit à celles des *organes*, et dont on peut sans aucun doute admettre que le processus de développement, au fur et à mesure de l'évolution de l'espèce, s'est déroulé exactement comme celui des organes et des signes distinctifs des organes.

p.95

L'école pavlovienne des réflexologues concédait pour sa part l'existence de séquences de mouvements innées hautement spécialisées et relativement longues, mais les interprétait comme des enchaînements de réflexes inconditionnés. À cette théorie, le parti de la « *purpose psychology* » objectait justement, depuis longtemps, que la *spontanéité* de maints comportements « instinctifs », leur indépendance visiblement grande à l'égard des excitations externes, n'étaient pas explicables par le principe du réflexe.

p.96-97

Mais en réalité, ces comportements spécifiques, caractérisés par des mouvements dont la série complète est innée, montraient *précisément* une tendance particulière, tout à fait caractéristique, à **se produire spontanément, indépendamment de toute excitation extérieure**.

[]

L'examen plus approfondi des cas dans lesquels se manifestent l'abaissement du seuil, la réaction à vide et surtout l'affaiblissement spécifique de la réaction au fur et à mesure que s'élève le seuil d'excitation conduisit à l'idée de l'accumulation d'une émotivité spécifique de la réaction

continuellement sécrétée par l'organisme et dépensée au cours du mouvement considéré. Cette hypothèse d'abord développée comme modèle purement théorique se montra parfaitement exacte à la lumière des résultats provenant d'une source entièrement différente, - la physiologie nerveuse.

[]

D'une part il nous fournit une explication causale physiologique satisfaisante de la spontanéité de tant de comportements animaux et humains, dont on a toujours tiré argument du côté vitaliste non seulement contre la théorie des chaînes de réflexes des mécanistes, mais aussi contre l'hypothèse de la possibilité d'une explication causale physiologique du comportement. **Le vitalisme est ainsi chassé d'une position solide, jusqu'alors défendue avec succès.** D'autre part, la mise en évidence de **la production endogène et automatiquement réglée d'excitations**, réfute une fois pour toutes l'explication moniste atomistique de l'école mécaniste qui voyait dans les réflexes conditionnés et inconditionnés le seul principe d'explication de tout comportement animal et humain.

p.98

Grâce à leur puissante aptitude à se maintenir phylogénétiquement, grâce à leur indépendance des excitations extérieures, et surtout grâce à leur incessante production d'excitation et de pulsions engendrées par ces dernières, les automatismes endogènes sont des systèmes extraordinairement autonomes qui subissent très peu, et seulement d'une manière très indirecte, l'influence causale de la totalité organisée dans laquelle ils sont insérés. [] Du fait que les particularités physiologiques des comportements à automatisme endogène et que leur signification dans l'ensemble du comportement des animaux supérieurs et de l'homme ne se sont un peu éclairés que depuis quelques années, et du fait que ces résultats ont été toujours et partout atteints par des zoologistes et non par des psychologues humains ou par des sociologues, leur connaissance n'a pas encore pénétré dans le cercle de ces derniers.

5) le déclencheur

p.112

Chez l'homme par exemple, comme l'a parfaitement vu Darwin, l'acte de montrer les dents en relevant la lèvre supérieure s'est conservé comme mouvement d'expression de la colère, alors que le mouvement de mordre véritablement, dont le mouvement d'expression constitue l'intention originelle, a entièrement disparu chez notre espèce.

6) les systèmes de comportement à analogie morale chez les animaux

p.115

Ces systèmes de comportements intra-spécifiques, qui sont presque totalement construits à partir de types d'actions et de réactions innés, montrent chez les vertébrés supérieurs un nombre incroyablement élevé d'analogies fonctionnelles avec le comportement social de l'homme, et introduisent par là même l'observateur naïf à formuler nombre de jugements de valeur qui pèchent par **excès d'anthropomorphisme**.

p.121

[] certains types de comportements très complexes et, d'un point de vue fonctionnel, étonnamment proches du comportement moralement responsable chez l'homme, reposent aussi de bout en bout sur des systèmes de déclencheurs, de mécanismes de déclenchement innés, de mode de mouvements endogènes etc.

7) les mécanismes de déclenchement innés comme éléments de structure stables de la société humaine

p.122

Si l'idée qu'il existe aussi chez l'homme des comportements à automatisme endogène, des mécanismes de déclenchement innés ainsi que des déclencheurs particuliers et des corrélats récepteurs s'adressant à eux, n'était pas venue à la plupart des spécialistes de la psychologie

humaine, c'est évidemment parce qu'ils ignoraient, dans le comportement animal, les processus de mimétisme qui sont beaucoup plus manifestes et plus irrécusables. Bien évidemment, le rôle que ces éléments innés jouent dans le comportement humain est incomparablement plus restreint que chez n'importe quel animal, et ils sont liés chez lui d'une manière compliquée aux activités supérieures du cerveau, à l'apprentissage et à l'intelligence qui les dissimulent largement.

p.133

[] le mâle d'un couple isolé de cichlidés, faute de trouver des congénères pour menacer et déloger sa famille, finit par attaquer lui-même et par tuer sa femelle.

|                            |      |
|----------------------------|------|
| Psychologie et Phylogénèse | 1954 |
|----------------------------|------|

p.184

D'après les conceptions des vitalistes, **l'instinct était un facteur d'orientation, absolument inexplicable d'une façon causale, et qui fixait certains *buts* précis au comportement animal.**

### 3. La découverte de la production endogène des excitations

p.186

[] permet d'expliquer d'une façon satisfaisante la spontanéité de très nombreux modes de comportement animaux et humains ; spontanéité que les vitalistes n'ont cessé de mettre en avant comme argument, non seulement contre la théorie mécaniste des chaînes de réflexes, mais aussi contre l'hypothèse elle-même selon laquelle on peut expliquer le comportement d'une façon causale sur le plan physiologique. Le vitalisme est ainsi contraint d'abandonner une position qu'il avait défendue opiniâtement et, jusqu'à maintenant, toujours avec succès.

p.187

Lorenz (1937) a pu montrer expérimentalement que de vrais « mouvements instinctifs » se déclenchent d'autant plus facilement qu'ils n'avaient pas été mis en œuvre depuis plus longtemps. **Cet abaissement du seuil des excitations provoquant le déclenchement peut aller si loin, dans le cas de certains modes de mouvements instinctifs fréquemment utilisés en temps normal que ces derniers fonctionnent à vide après une assez longue « contention » sans qu'on puisse trouver à leur origine une excitation extérieure.** Au cours de ce phénomène, l'enchaînement des mouvements correspond avec une fidélité vraiment photographique au déroulement normal, mais, naturellement, sans lui donner son sens conservatoire du caractère de l'espèce. L'apparition d'une disponibilité constamment croissante, au cours de l'intervalle séparant deux déclenchements du mouvement instinctif, imposait déjà en soi l'idée de *processus* internes d'*accumulation*.

p.189

La découverte du fait que le système nerveux produit spontanément des énergies qui relèvent de certains modes de mouvement parfaitement spécifiques et qui, d'une part, produisent une tendance (appétence) générale à leur déclenchement et d'autre part, abaissent le seuil d'excitation de ce déclenchement, n'a pas seulement une très grande importance physiologique.

### 4. La phylogénèse particulière des mouvements expressifs

p.198

[] il intervient fréquemment des modes de mouvement parfaitement inattendus auxquels correspond, certes, une activité conservatoire de l'espèce aux contours nets, mais qui ne s'accordent pas du tout à la situation biologique actuelle.

p.199

Lorsqu'un animal atteint avec une rapidité inattendue un but instinctif, de telle sorte qu'il lui reste encore de l'énergie après la « satisfaction » obtenue par l'activité spécifique de réaction, l'excitation



intervient par une projection dans des voies inadéquates ; par exemple, les oiseaux et de nombreux poissons osseux passent « à l'improviste » sur la voie des réactions de procréation lorsqu'au milieu du combat l'adversaire fuit brusquement ou est enlevé par l'expérimentateur. Tous ces cas ont un trait commun : il reste de l'énergie d'excitation inutilisée qui doit visiblement être employée d'une manière quelconque.

#### 8. Rétrospective et perspectives

p.237

[] un changement complet s'opéra dans toute la recherche en psychologie humaine. [] on se détournât du mode de pensée scientifique en tant que tel. La psychologie américaine, dite de l'intention (*purpose psychology*) a adopté un point de vue tout à fait univoque, **téléologico-vitaliste**. De même la psychologie allemande [] s'est teintée pour une très grande part d'aspects proprement vitalistes [].

LORENZ, Konrad, *L'agression. Une histoire naturelle du mal*, Paris, Flammarion, (1963) 1969

p.57

C'est seulement depuis une dizaine d'années que des chercheurs comme Adrian, Paul Weiss, Kenneth Roeder et surtout Erich von Holst, nous ont révélé que le système nerveux central n'a point besoin, avant de répondre, d'attendre les stimuli comme un sonnette électrique attend qu'on appuie sur le bouton. Il peut produire lui-même des stimuli, ce qui donne en effet une explication naturelle physiologique du comportement spontané des animaux et des humains. [] Craig s'est livré à une série d'expériences avec des couples de colombes rieuses. Il sépara le mâle de la femelle pendant des périodes de plus en plus longues et vérifia expérimentalement quels étaient, après chaque période de privation, les objets qui suffisaient à déclencher la danse d'amour du mâle. Quelques jours après la disparition de la femelle de sa propre espèce, le mâle était prêt à courtiser une colombe blanche qu'il avait ignoré auparavant. **Quelques jours de plus et il s'inclina et roucoula devant un pigeon empaillé, puis, devant un morceau de tissu enroulé** et finalement, après plusieurs semaines de solitude, il prit comme objet de son jeu d'amour le coin vide de sa cage où la convergence des lignes droites offrait au moins un point de fixation optique. Physiologiquement parlant, ces observations montrent que lorsqu'un comportement instinctif – en l'occurrence la danse d'amour – est arrêté pendant un temps prolongé, le seuil des stimuli qui le déclenchent, s'abaisse.

p.58

L'abaissement du seuil des stimuli déclencheurs peut, dans certains cas, s'approcher de zéro, c'est-à-dire que le mouvement instinctif en question peut « partir » sans qu'il y ait aucun stimulus externe.

p.88-89

Qu'est-ce qu'un « instinct » ? Les mots qu'on emploie, même dans le langage quotidien, pour désigner certaines motivations instinctives, sont entachés par **l'héritage néfaste de la pensée « finaliste »**. Finaliste dans le mauvais sens du mot, est celui qui confond la question « pourquoi » avec la question « à quoi bon » et croit qu'en démontrant la signification d'une quelconque fonction pour la conservation de l'espèce, on résout en même temps le problème de sa causation. Il est tentant de postuler, pour chaque fonction définie dont la valeur pour la survie de l'espèce est évidente – telles l'alimentation, la reproduction ou la fuite – une pulsion ou un « instinct » particulier séparé.

Le mot « instinct de reproduction » nous est par exemple bien familier. [] Des concepts comme « instinct de reproduction » ou « instinct de conservation » ont donc aussi peu de valeur explicative que l'aurait le concept de la « force automobile » pour expliquer le fait que ma bonne vieille voiture marche toujours. [] Il suffit donc de connaître les « ratés pathologiques » des mécanismes innés du

comportement que nous appelons des instincts, pour se libérer à tout jamais de l'illusion que des animaux ou, à plus forte raison, des humains, soient orientés uniquement par des facteurs compréhensibles selon les seuls termes du finalisme et ne nécessitant ou n'admettant aucune explication causale.

p.95

En observant de telles chaînes de comportement, on est un peu trop enclin à faire **des comparaisons illégitimes avec le comportement humain qui vise un but**. On s'imagine involontairement que le chat exécute les mouvements de capture de la proie « pour sa nourriture ».

**Il se laisse cependant facilement prouver qu'il n'en est rien.** [] des nourrissons à qui on avait présenté un biberon fonctionnant trop facilement, après s'être rassasiés complètement au point de refuser le biberon, retenaient cependant une certaine réserve de mouvements de succion, nécessitant une abréaction sur des objets de remplacement.

p.117s

Comme cela arrive souvent dans ces études de comportement, le résultat de l'expérience montra un fait auquel personne ne s'attendait, et bien plus intéressant que le résultat escompté. Les dindes sourdes couvaient d'une façon tout à fait normale, de même que leur comportement social et sexuel antérieur avait été parfaitement conforme à la normale. Mais, leurs poussins éclos, le comportement maternel de ces femelles se révéla perturbé d'une façon absolument dramatique. Toutes les dindes sourdes tuèrent sans formalité tous leurs enfants, immédiatement après l'éclosion, à coups de bec.

Lorsqu'à une dinde sourde, qui a couvé pendant la période normale des œufs artificiels et qui, en principe, devrait être disposée à accepter des poussins, on présente un petit dindonneau, elle ne montre aucune réaction de comportement maternel. Dès que le petit approche, elle hérissé son plumage dans un geste de défense, souffle rageusement, même à plusieurs mètres de distance, et frappe le petit dindonneau aussi durement que possible dès qu'il est à portée de son bec. [] Elle attaque à coups de bec tout ce qui bouge à proximité du nid et qui n'est pas assez grand pour que les réactions de fuite prennent le pas sur celles de l'agression. Seule la manifestation sonore du petit dindonneau piaulant est capable de déclencher son comportement maternel inné et d'inhiber l'agression. [] Elle est immédiatement prête à traiter maternellement des derniers [le putois ou le hamster doré qu'on lui présente] s'ils peuvent se légitimer comme des enfants dindons, à l'aide d'un haut-parleur et d'un pialement de dindonneau enregistré sur bande magnétique. Il est vraiment impressionnant d'observer comment cette dinde, qui n'a que coups de bec pour le poussin muet, s'aplatit en poussant des gloussements maternels pour accueillir sous ses ailes un bébé putois glapissant. [] **Visiblement chez la dinde cet ensemble que l'on pourrait appeler l'instinct maternel, ou la sollicitude pour la progéniture, n'existe point. Il n'y a même pas un « schéma » inné lui permettant de reconnaître ses propres petits.**

p.195

Le second jars commence également à côcher l'oie et les trois oiseaux s'unissent pour exécuter ensemble prologue et épilogue de la copulation. Nous avons eu l'occasion d'observer plusieurs de ces mariages à trois, et ce qui nous frappait le plus, c'est leur succès biologique : ces groupes occupent toujours le premier rang dans la hiérarchie sociale de la colonie. Jamais ils ne sont délogés de leur territoire de leur territoire et ils élèvent, année par année, un nombre appréciable d'enfants.

**On ne peut donc point considérer la liaison « homosexuelle » de deux jars par le cérémonial de triomphe comme une chose anormale, d'autant plus que le fait se constate également chez les oies sauvages vivant en liberté.** Peter Scott a observé, chez les oies à bec court d'Islande, un pourcentage considérable de familles formées par deux mâles et une femelle. Là, l'avantage biologique que comporte la double défense par les deux pères était encore plus net que chez nos oies, protégées déjà dans une large mesure contre les prédateurs.

### La dérive finaliste antidarwinienne de l'éthologie

Le conditionnement par l'idéologie de reproduction est si puissant que K.Lorenz lui-même y succombera sur le tard et particulièrement après les traumatismes de la seconde guerre mondiale.

Il y succombera en suivant une pente fatale désormais classique :

p.596 – progressive dérive finaliste et antidarwinienne du vocabulaire

p.598 – passage non conscient mais illégitime des faits aux normes éthiques

p.600 – apologie de la reproduction de l'espèce, valeur suprême

pente fatale que nous allons analyser ici en détail, archétype des dérives qui se répètent au sein de la communauté scientifique.

LORENZ, Konrad, *Trois essais sur le comportement animal et humain* (1937, 1950, 1954), Seuil, 1970

p.124

En particulier les poupées que fabrique couramment l'industrie, - qui sont purement et simplement les produits d'expériences recourant, sur la base la plus large, à des leurres, ainsi que les formes animales qu'élèvent les femmes sans enfants comme objets de substitution pour **l'instinct maternel**, tels le carlin et le pékinois, permettent d'extraire de façon claire ces signes distinctifs.

Commentaire : d'une part K.Lorenz utilise à son tour le terme « d'instinct » qu'il a largement critiqué précédemment pour son risque d'interprétation finaliste, risque avéré puisqu'en ajoutant aussitôt le terme de « maternel », il donne l'idée que des comportements innés auraient le « maternel » pour but. Ce genre de dérive produit couramment des stéréotypes de type « une femme est naturellement faite pour être mère », une femme qui ne ressent pas « d'instinct maternel » doit être anormale, déviante... qu'elle soit à la maison pour s'occuper des enfants pendant que son mari vaque à l'extérieur est sans doute inné.

p.159

« l'épanouissement de la culture humaine a si profondément transformé l'écologie et la sociologie de notre espèce que tout une série de comportements endogènes, jadis porteurs de sens du point de vue de la conservation de l'espèce, ont non seulement perdu **leur** fonction, mais sont devenus, dans une très large mesure, dommageables. »

Commentaire : l'emploi du mot « fonction » est fréquemment l'objet de dérive dans la littérature scientifique car les organes ne sont nullement porteurs de « fonction » en soi, c'est l'homme qui décide de définir une fonction puis de voir comment les organes y contribuent, par exemple la fonction de l'alimentation, de l'oxygénation, de la respiration, de la marche etc. Une « fonction » est un choix fait par l'homme dans sa façon de décrire des organismes. Dès lors que l'on commence à dire que les organes sont dotées d'une fonction *en eux-mêmes* - mais alors quelle conscience, quelle intelligence leur a attribué cette fonction ? -, on commence à voir des finalités inscrites dans les organes, la finalité générale de ce type de fonctions étant évidemment la reproduction. Dès lors tout ce qui ne va pas dans le sens de la reproduction est vu comme un « dysfonctionnement », une panne, une anomalie, un défaut, voire une « pathologie », bref quelque chose qui relève d'un jugement de valeur négatif.

Ce més-usage très courant du terme « fonction » en anatomie, biologie, physiologie, éthologie est typique de l'idéologie de reproduction.

C'est exactement cette dérive que nous observons chez K.Lorenz : « tout une série de comportements... jadis porteurs de sens du point de vue de **la conservation de l'espèce**, ont non seulement perdu **leur** fonction, mais sont devenus, dans une très large mesure, **dommageables** ».

La confusion des niveaux descriptif / normatif passe inaperçu pour le lecteur non averti qui subit une fois de plus ce conditionnement non-conscient que les êtres vivants sont faits pour se reproduire, reproduction qui par ailleurs est bien entendu souhaitable.

Chapitre V – Habitude, cérémonial et magie

p.62

Cela vaut surtout pour les différents mécanismes physiologiques de comportement dont **la fonction est d'empêcher** que des congénères ne se lèsent et ne s'entretuent.

p.113

Ainsi s'accomplit **la fonction du combat : conserver l'espèce**, voire sélectionner le plus fort, sans qu'aucun individu ne soit tué ni même blessé.

Commentaire : noter encore la dérive finaliste de l'usage du terme « fonction ». Dans cette rédaction, certains comportements innés auraient pour objectif « d'empêcher ». Cette dérive se produit dès lors que l'auteur veut promouvoir la survie et « conserver l'espèce ». Il suffisait pourtant de peu de choses pour que cette rédaction incorrecte « la fonction du combat : conserver l'espèce » devienne passable, en substituant « une » à « la » (« une » fonction du combat...).

p.71

Autrement dit : la chaîne d'actions qui servait à l'origine d'autres **buts** objectifs ou subjectifs, devient un **but en soi**, dès qu'elle est transformée en rite autonome.

Commentaire : nous sommes en présence d'une rédaction finaliste manifestement anti-darwinienne, des comportements innés se voyant fixer des finalités, des « buts ».

Le plus remarquable est que, pourtant, Lorenz se revendique darwinien militant comme il le dit lui-même :

p.215

[ ] ce n'est point parce que je suis un darwiniste acharné que je m'élève contre le rejet de la théorie de l'évolution.

p.217

Je commence par la résistance aux découvertes de Charles Darwin [ ]. Je ne veux même pas discuter ici de la probabilité, ou mieux de la certitude de la théorie de l'évolution; elle est mille fois plus grande que la certitude touchant notre savoir historique ; tout ce que nous savons s'y intègre sans contrainte ; rien ne s'y oppose.

passage non conscient mais illégitime des faits aux normes éthiques

LORENZ, Konrad, *Trois essais sur le comportement animal et humain* (1937, 1950, 1954), Seuil, 1970

#### 4. La mise en péril constitutive de l'être humain

Commentaire : le terme « péril » est un jugement de valeur. K.Lorenz introduit un jugement de valeur dans un ouvrage qui se veut explicatif des comportements. Il ne prévient pas du changement de registre dont il n'a d'ailleurs pas forcément conscience. Le mélange rédactionnel entre le niveau éthique du « péril » et le niveau descriptif « constitutive de l'être humain », en quelque sorte péril par nature, est source de confusion pour le lecteur qui ne perçoit pas forcément le passage implicite du descriptif au normatif et pourrait adhérer à cette norme sans bien s'en rendre compte. Les lignes qui suivent, rédigées par K.Lorenz, maintiennent cette confusion entre descriptif et normatif.

p.158

« danger de la négation de soi »

p.159

« dans chaque organisme qui est arraché à son espace vital naturel et placé dans un nouvel entourage, apparaissent des types de comportements qui sont sans signification du point de vue de la conservation de l'espèce, ou mieux nuisibles à cette dernière »

Commentaire : « nuisible » est un jugement de valeur, et la valeur désignée dans cette phrase est précisément « la conservation de l'espèce », c'est-à-dire la reproduction.

LORENZ, Konrad, *L'agression. Une histoire naturelle du mal*, Paris, Flammarion, (1963) 1969

#### Préface

p.8-9

Les deux premiers chapitres contiennent de simples observations sur les formes typiques du comportement agressif. J'analyse ensuite, dans le troisième chapitre, sa **fonction** en faveur de la conservation de l'espèce. [] Après ces onze chapitres, je me crois en mesure de faire comprendre pourquoi, chez l'homme, l'agression souvent ne remplit pas sa **véritable fonction**. Le douzième chapitre : « Sermon d'humilité », est, en effet, destiné à mettre le lecteur dans la condition nécessaire pour comprendre les « **lapsus de fonctionnement** » de l'agression [].

Commentaire : le titre même de l'ouvrage commence par une confusion entre le descriptif et le l'éthique « *L'agression. Une histoire naturelle du mal* », l'auteur proposant un jugement éthique qu'il considère partagé du lecteur (le *mal*), voire même qui est inscrit dans la Nature.

Nous avons dans la préface un nouvel exemple de dérive dans l'emploi du mot « fonction », car si la 1<sup>ère</sup> rédaction est correcte « sa fonction en faveur de la conservation de l'espèce » - où l'auteur choisit de décrire la contribution de l'agression à un processus particulier qui est la conservation de l'espèce -, la 2<sup>ème</sup> rédaction est incorrecte car en parlant de « véritable » fonction, l'auteur affirme qu'il existe des fonctions en soi, indépendante du regard de l'observateur, qui ont de la valeur par elles-mêmes, mais alors une valeur ou validité fixée par qui, par quelle conscience de l'univers ? Par la Nature ou par Dieu ? Bien entendu selon Lorenz, la « véritable » fonction est la « conservation de l'espèce » c'est-à-dire sa reproduction. Si un comportement s'oppose à cette

reproduction, il s'agit d'un « lapsus de fonctionnement », une erreur, une anormalité, une négativité.

Ce passage illustre parfaitement un changement de niveau descriptif / normatif probablement non-conscient chez l'auteur lui-même qui doit considérer la reproduction comme un objectif d'une évidence telle qu'elle échappe à la décision éthique, éventuellement démocratique.

p.111

[] celui qui creuse plus profondément ces phénomènes ne peut s'empêcher d'admirer toujours à nouveau ces mécanismes qui contraignent les animaux à un comportement désintéressé, **visant** uniquement **le bien de la communauté**, analogue à celui qu'à nous autres humains impose la loi morale.

Commentaire : dès que Lorenz introduit un jugement de valeur, il a tendance à utiliser un vocabulaire finaliste et antidarwinien contraire à son propre apport théorique à l'éthologie.

LORENZ, Konrad, *Trois essais sur le comportement animal et humain (1937, 1950, 1954)*, Seuil, 1970  
p.162

« On voit aussitôt clairement quel **danger** puissant résulte nécessairement pour la pérennité de l'espèce »

p.164

« La domestication nous a donné d'une main la liberté constitutive de notre action, mais de l'autre elle ouvre les vannes à des défoulements et à des facteurs létaux manifestement **pathologiques**. »

p.171

« Les **dangers** qui menacent présentement toute l'humanité dans **son existence** proviennent ouvertement des altérations qui troublent les relations entre les hommes »

p.173

« les **dangers** qui menacent de ruiner l'humanité contemporaine » [] « l'humanité est aussi pour le moment un tout fonctionnel qui s'est complètement **égaré** en dehors de **sa voie**. Le décalage entre le développement des armes et les mécanismes inhibant leur emploi menace d'**anéantir l'humanité** »

Commentaire : le vocabulaire de K.Lorenz est devenu franchement téléologique – une « voie » serait fixée à l'humanité, par qui ? Et cette voie serait bien entendu de continuer à exister -, alors qu'il a lui-même fait précédemment la critique de la téléologie vitaliste.

#### 6. Les conditions préalables à l'apparition de l'homme

p.230

« L'hypertrophie des instincts d'accouplement et d'alimentation que nous désignons à tort comme 'animale', car en fait elle n'est qu'« animale domestique », existe sans aucun doute en tant que manifestation de **dégénérescence** chez les hommes civilisés » [] « A la limite, il est difficile de conserver le moindre optimisme à l'égard de l'évolution à venir de l'humanité »

p.231

« La **dégénérescence** en pleine extension des instincts sociaux [de l'humanité], la progression constante du caractère terrifiant de ses armes, la surpopulation croissante de la terre semblent annoncer **la fin prochaine de l'humanité**. »

Commentaire : encore l'emploi d'un mot connoté négativement « dégénérescence » dès lors qu'un fait peut aller à l'encontre de la reproduction et de la survie de l'humanité. Au passage, sont perçus comme dégénérés les humains ayant des appétences sexuelles intenses... à quant un eugénisme modérateur de ces appétits ?

LORENZ, Konrad, *L'agression. Une histoire naturelle du mal*, Paris, Flammarion, (1963) 1969

#### Chapitre III – A quoi le mal est-il **bon** ?

p.44

Ce mécanisme de la lutte territoriale – mécanisme très simple au point de vue de la physiologie du comportement – résout presque idéalement le problème de savoir comment, sur un territoire restreint, répartir des animaux semblables équitablement, c'est-à-dire en sorte que la *totalité* de l'espèce en **profite**. Ainsi, même le plus faible peut, bien que dans un espace relativement modeste, vivre et **procréer**.



Commentaire : selon K.Lorenz, est profitable à une espèce ce qui lui permet de se reproduire. Est-il conscient qu'il formule un jugement de valeur qui lui est propre et pas forcément partagée par la collectivité ? Pas sûr, cette valeur pouvant être d'une telle évidence pour lui qu'elle n'est pas vue comme un *choix* de valeur.

De fait dans ces écrits, K.Lorenz ne cesse de faire de la reproduction une valeur majeure.

p.45

Aucun doute que la sélection favorisée par ce comportement combatif n'ait produit des défenseurs de troupeau et de famille particulièrement robustes et vaillants. Aucun doute non plus que cette fonction que la défense du troupeau exerce dans **l'intérêt de l'espèce**, n'ait conduit, inversement, la sélection à favoriser des combats impitoyables entre rivaux.

p.72

Car c'est aux pulsions créées par la ritualisation qu'incombe souvent la tâche de s'opposer, dans ce parlement, à l'agression, de la canaliser dans des voies non nocives et de freiner ses effets **préjudiciables** à l'espèce.

Commentaire : une espèce a, selon K.Lorenz, un intérêt et peut subir un préjudice. Comment a-t-elle choisi cet intérêt - qui est implicitement sa survie -, et qu'il lui attribue d'office ? Une espèce a-t-elle une conscience qui lui permette de choisir ses intérêts ? L'anthropocentrisme, dénoncé par K.Lorenz chez d'autres auteurs, revient ici, et au service de l'idéologie de reproduction.

p.47

Mais la situation que nous venons de décrire est bien différente : là ce n'est pas la sélection – juge sévère de ce qui est conforme au **but** et de ce qui ne l'est pas – qui aurait « fermé un peu les yeux » pour laisser passer une construction de deuxième rang; non, c'est elle-même qui a mené dans cette **voie sans issue** !

p.48

J'ai de bonnes raisons d'insister tellement sur les dangers de la sélection intraspécifique, dans ce chapitre sur la fonction de l'agression dans l'intérêt de la conservation de l'espèce. En raison de ses effets néfastes, le comportement agressif, bien plus que d'autres propriétés et fonctions, peut être exagéré jusqu'à devenir grotesque et à manquer **son but**.

Commentaire : K.Lorenz vire ici à un pur antidarwinisme avec ce vocabulaire abruptement finaliste. Alors qu'il n'a cessé de dénoncer le téléologisme en éthologie, voilà que sous emprise idéologique il attribue des « buts » aux comportements, des « voies sans issue ». Subitement lorsque « la conservation de l'espèce » est contrariée par un comportement, K.Lorenz réactive une prétendue finalité pour contester ce comportement.

#### Chapitre IV – La spontanéité de l'agression

p.55

Au chapitre précédent, nous avons, je le pense, suffisamment montré que l'agressivité de beaucoup d'animaux envers leurs propres congénères ne fait pas **tort à l'espèce** mais est, tout au contraire, essentielle à **sa conservation**. [] Sachant que l'instinct d'agression est un **instinct** véritable, **destiné** à l'origine à **conserver l'espèce** [].

p.61

[Mouvement dévié ou réorienté : ] dans la nature, cette issue est très fréquemment **choisie** pour éviter les effets **nuisibles** de l'agression.

Commentaire : le naufrage du scientifique est devenu caricatural. Nous vérifions sans surprise que pour K.Lorenz faire « tort » à une espèce c'est « nuire » à sa « conservation », mais ce qui est pathétique ici c'est une rédaction que Lorenz s'est acharné à critiquer chez d'autres scientifiques, ainsi il y aurait des « instincts », finalistes car « destinés à » : destinés par qui ? « choisie » par un dessein intelligent de l'univers ? une conscience de la Nature ?

Mais à quelle occasion se produit une telle dérive du grand scientifique ? Lorsqu'il s'agit d'un plaidoyer pour « conserver l'espèce ».

### Chapitre XIII – Ecce Homo

p.229

Si notre observateur martien avait en outre connaissance de l'augmentation de la population, de la terreur grandissante des armes et de la division des êtres humains en très peu de camps politiques, il n'augurerait pas, pour l'humanité, un avenir beaucoup plus rose que celui de quelques clans de rats sur un bateau aux cales presque vides. [] **il resterait chez les rats après le massacre assez d'individus encore pour perpétuer l'espèce. On n'a point la même certitude en ce qui concerne l'homme**, après l'usage de la bombe H.

Éthologie : les dérives antidarwiniennes dans la communauté scientifique

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Le théorie de l'évolution issue de Darwin, contre-intuitive, demande un apprentissage pour être parfaitement intégrée, voire un peu d'entraînement pour être maîtrisée. L'absence de finalisme qui la fonde n'est pas une évidence et va à l'encontre des croyances populaires.

Bien plus, au sein même de la communauté scientifique s'est progressivement répandu en éthologie un langage finaliste, sous la pression de la sociobiologie, discipline apparue dans les années 1970 aux États-Unis. Pour les tenants de ce langage, il s'agit d'une simple convention de vocabulaire, pour mieux se comprendre : mais lorsque qu'une convention de langage finaliste devient une véritable trahison de la théorie non-finaliste qu'elle prétend développer, était-elle légitime ?

Les dérives auxquelles cette convention de langage donne lieu ont assez démontré la nécessité d'en finir avec ce finalisme : un important chantier sémantique reste à engager par la communauté scientifique pour se libérer de l'idéologie de reproduction qui l'infuse à son insu.

Cette annexe présente quelques textes significatifs de ces dérives :

p.604 – La sociobiologie source majeure d'antidarwinisme

Sont analysés deux auteurs : Wilson, inventeur du terme *sociobiologie*, et Dawkins, auteur de référence. Souvent mis sur le même plan idéologique, il convient au contraire de les opposer de ce point de vue. Mais l'emploi d'un langage finaliste chez l'un comme chez l'autre est aussi dommageable pour la science.

p.625 – Les séquelles de la sociobiologie, illustrées à travers quelques publications à vocation scientifique

LODÉ, *La guerre des sexes chez les animaux*, 2006

VAN HOOFF, in COPPENS, PICQ, *Aux origines de l'humanité*, 2001

L'école des parents, 2006, dossier *Je suis jaloux, et alors ?*

Manuel de SVT, *Sciences de la Vie et de la Terre, programme 2007*

Psychologies, juillet-août 2005, *Pourquoi l'amour dure trois ans.*

Science & Vie Junior, avril 2002, *L'amour côté coulisses*

Sciences & Avenir, *L'hypothèse de l'inconscient*, 2001

Sciences & Avenir, *Les animaux ont-ils un sens moral ?*, 2004

Divers représentants du savoir universitaire

p.637 – Petite étude de genre du manuel de référence *Contraceptions mode d'emploi*, Martin WINCKLER, 2007

La sociobiologie source majeure d'antidarwinisme :

2 auteurs de référence sont analysés : si Wilson affiche un langage finaliste sans prendre aucune précaution méthodologique, finalisme dont on peut penser qu'il inspire réellement sa vision intimement religieuse du vivant ; Dawkins par contre précise clairement qu'un tel langage finaliste n'est qu'une convention pour se faire mieux comprendre et se donnera la peine de rédiger un ouvrage entier sur la réfutation de Dieu.

WILSON, *La sociobiologie*, 1975

WILSON, *L'humaine nature*, 1978

DAWKINS, *Le gène égoïste*, 1976

Suit une critique de la sociobiologie coordonnée par un spécialiste français de Darwin :

TORT, *Misère de la sociobiologie*, 1985

WILSON, Edward Osborne, *La sociobiologie*, Editions du Rocher pour la traduction française de Paul Couturiau, 1987 (1975)

## Chapitre 1 – La moralité du gène

Commentaire : cette introduction anthropomorphique d'une *moralité du gène* donne le ton général de l'ouvrage.

p.17s

[Les] centres de contrôle affectif situés dans l'hypothalamus et dans le système limbique du cerveau.

Ces centres inondent notre conscience de toutes les émotions – haine, amour, culpabilité, peur, etc – qu'étudient les philosophes éthiques désireux de déterminer les critères du bien et du mal. Nous sommes ainsi amenés à nous demander : qu'est-ce donc qui a fait l'hypothalamus et le système limbique ? Ils se sont développés par sélection naturelle. Il convient de pousser plus avant cette simple déclaration biologique pour expliquer l'éthique et les philosophies éthiques.

Au sens darwinien, l'organisme ne vit pas pour lui même. **Sa fonction première** n'est même pas de reproduire d'autres organismes : il reproduit des gènes et il leur sert de véhicule temporaire. [] l'organisme individuel est seulement leur véhicule, un élément d'un expédient élaboré **pour** les préserver et les répandre avec le moins de perturbations biochimiques possibles [] l'organisme n'est que le moyen **inventé** par l'ADN **pour** produire plus d'ADN. Et pour être plus précis disons que l'hypothalamus et le système limbique **sont conçus pour** perpétuer l'ADN.

Commentaire : l'usage non scientifique du concept de *fonction* des organes, c'est-à-dire l'attribution de fonction *en soi* aux organes (*sa* fonction) alors que les organes n'ont pas d'autres fonctions que celles que l'observateur a envie de leur attribuer, est un finalisme implicite : c'est l'idée suggérée

qu'une conscience de la nature a attribué une fonction à l'organe en question. D'implicite, ce finalisme antidarwinien se révèle explicitement et sans surprise quelques phrases plus tard avec l'usage des termes *pour*, *inventé* par l'ADN (ce qui suppose une conscience), *conçus pour*.

Le finalisme en biologie n'est que l'antichambre de l'idéologie de reproduction, car pour quelle finalité sont *conçus* ces organes selon Wilson ? Pour *perpétuer*...

p.19

L'amour rejoint la haine ; l'agression, la peur ; l'extraversion, l'introversion ; etc – selon des alliances **visant** non à promouvoir le bonheur et la survie de l'individu, mais à favoriser la transmission maximale des gènes de contrôle.

Commentaire : le finalisme de Wilson prend clairement partie du continent de valeur de la reproduction au détriment du continent de la non-souffrance et du bonheur.

[La sociobiologie] est définie comme étant l'étude systématique de la base biologique de tout comportement social.

### Chapitre 15 – Sexualité et société

p.333

La sexualité est une force antisociale dans l'évolution. Des liens se forment entre individus en dépit de la sexualité et non grâce à elle. [] conflit d'intérêt. Le mâle **tirera plus de bénéfices** du fait d'inséminer plusieurs femelles []. A l'inverse, **la femelle aura intérêt** à s'assurer l'aide à temps complet du mâle, indépendamment du coût génétique qu'elle impose à ce dernier en lui interdisant l'accès à d'autres femelles.

Commentaire : au-delà d'un langage qui fait de la reproduction un objectif souhaitable (*bénéfice*, *intérêt*), une valeur donc, on trouve ici au plan méthodologique l'un des biais fondamentaux de maints textes sociobiologiques, cette propension à projeter le schéma culturel dominant comme *unique scénario biologique possible*, comme si le vivant ne pouvait connaître qu'un scénario lui permettant de se reproduire. L'erreur de raisonnement consiste à affirmer que si le scénario X, constaté dans les faits, a pour conséquence la reproduction, alors la reproduction *doit impliquer* le scénario X *et seulement lui* (en pratique la situation culturelle du moment). Alors qu'il peut exister d'autres scénarii Y, Z etc ayant pour résultat la reproduction. Jamais Wilson ne cherche des Y ou des Z plus loin que le bout de son X.

Pourtant la nature offre de multiples exemples alternatifs de Y et de Z qui démontrent qu'il y a plusieurs façons d'arriver au même résultat reproductif, que l'hypothèse *one way* est démentie par les faits. Le schéma culturel projeté par Wilson est le modèle patriarcal dominant – la femme plutôt chaste et sexuellement réservée, consacrée à l'enfantement, le mâle plutôt en quête de conquête et sexuellement prolixe, au passage l'image donnée de la sexualité est négative -. Que différentes espèces animales ou sociétés humaines se reproduisent sans en passer par ce schéma patriarcal est nié par Wilson et ses successeurs. Il leur faudra par exemple user d'intenables acrobaties pour faire entrer dans ce schéma les comportements homosexuels.

Ce type d'affirmation de Wilson est donc à la fois faux scientifiquement mais très orienté idéologiquement. Comme pour mieux s'exonérer de la critique d'un finalisme religieux, Wilson affichera par la suite une apparente critique, superficielle et convenue, des religieux.

## Chapitre 26 – L'homme : de la sociobiologie à la sociologie

p.524

La physiologie et le comportement reproducteurs de l'*Homo sapiens* ont eux aussi connu une évolution extraordinaire. [] L'œstrus, ou la période de « chaleur » de la femelle, a été remplacé par une activité sexuelle quasiment continue.

p.529

Dobzhansky (1963) formula comme suit cette hypothèse : « La culture n'est pas innée dans les gènes, elle est acquise par l'apprentissage au contact d'autres êtres humains... En un sens, les gènes humains ont cédé leur primauté dans l'évolution humaine à un agent nouveau, non biologique ou superorganique : la culture. » Quoique les gènes aient abandonné la majeure partie de leur hégémonie, ils conservent néanmoins une certaine influence au moins au niveau des qualités comportementales qui sous-tendent les variations entre les cultures.

p.537

L'œstrus a été réduit à un vestige, à la consternation de ceux qui s'efforcent de pratiquer le contrôle des naissances par la méthode du rythme. Le comportement sexuel a été largement dissocié de l'acte de fertilisation. Il est ironique de constater que les religieux, qui condamnent l'activité sexuelle sans dessein de procréation, le fassent sur la base de la « loi naturelle ». Ils commettent en fait une erreur d'éthologie comparative en considérant que l'homme est essentiellement semblable aux animaux sur le plan de la reproduction.

p.553

**... les religions, à l'instar des autres institutions humaines, évoluent de manière à accroître le bien-être de leurs pratiquants. Ce bénéfice démographique s'appliquant au groupe dans son ensemble...**

Commentaire : *bien-être* et *reproduction* sont assimilés. Wilson passe d'un simple constat de reproduction du vivant pour en déduire une valeur morale, prétention habituelle à passer des « lois » de la nature bien mal nommées aux lois humaines. Mais il ne s'agit pas chez lui d'une simple dérive non-consciente, il s'agit bien d'un projet politique affirmé quelques pages plus loin :

p.556

L'éthique

Les scientifiques et les humanistes devraient envisager la possibilité que le temps est venu de retirer momentanément l'éthique des mains des philosophes pour la faire passer dans celles des biologistes.

Commentaire : le lecteur n'aura pas de mal à imaginer le genre d'éthique que Wilson préconiserait, croître et multiplier. Il est d'ailleurs le promoteur du concept de biodiversité, c'est-à-dire de la reproduction des différentes formes de vie.

p.567

**Nous pouvons ainsi conclure avec une certaine confiance que les hommes primitifs vivaient en de petits groupes territoriaux, au sein desquels les mâles étaient dominants par rapport aux femelles.**

Commentaire : encore une affirmation gratuite qui coïncide avec les présupposés culturellement patriarcaux de Wilson.

p.579s

## L'Avenir

Si la décision est prise de façonner les cultures de manière à les adapter aux nécessités de l'état stationnaire écologique, certains comportements pourront être altérés de manière expérimentale sans entraîner de dommage affectif ou de perte de créativité. [] L'incertitude à cet égard signifie que le rêve de Skinner **d'une culture conçue pour le bonheur devra sans conteste attendre la nouvelle neurobiologie**. Il nous faudra aussi attendre un code d'éthique génétiquement précis et totalement équitable.

[]

**Pour maintenir indéfiniment l'espèce**, nous sommes contraints de nous diriger vers un savoir total, jusqu'aux niveaux du neurone et du gène.

Commentaire : Wilson a résolument choisi son continent de valeur : non pas le *bonheur* et la *non-souffrance*, mais la reproduction. Dût-il faire dire à la science plus qu'elle ne peut, dans un vaste naufrage de la raison.

WILSON, Edward Osborne, *L'humaine nature (essai de sociobiologie)*, Stock, (1978) 1979 traduit de l'américain par Roland Bauchot

## Préface - Alexandre Dorozynski

... dans quelle mesure ce comportement [humain] est-il encore assujéti aux structures primitives dont nous avons hérité ? C'est ce que tentent de déterminer le professeur Wilson et les sociobiologistes, de plus en plus nombreux, qui étudient la génétique du comportement. Leurs conclusions sont parfois troublantes, car elles mettent en cause les fondements de notions telles que l'honneur, le patriotisme, le sentiment religieux, l'altruisme et le libre arbitre.

Wilson « La sociobiologie est l'étude systématique des fondements biologiques de toutes formes de comportement chez toutes sortes d'organismes. C'est une discipline de recherches, et non pas une hypothèse spécifique. »

Sommes-nous donc réduits à n'être rien de plus que le support de l'A.D.N., comme le soutient tel sociobiologiste britannique [R.Dawkins], qui écrit : « Les gènes se multiplient dans d'énormes colonies [] Nous sommes les machines qui assurent cette survie. » On comprend qu'entre la sage définition de la sociobiologie proposée par le professeur Wilson et le couronnement du gène-roi tout-puissant, il y a toute la marge qui sépare une discipline scientifique d'une idéologie.

Commentaire : selon moi et l'analyse que j'en fais quelques pages plus loin, la situation est plutôt inverse contrairement à ce que l'on dit souvent de Dawkins. Autant Wilson est dans l'idéologie sans même prévenir de ses abus de langage non-scientifiques, autant Dawkins dit clairement qu'il va utiliser un langage finaliste « par convention » pour faciliter la compréhension de son message, mais il ne semble pas le faire dans une intention idéologique.

*Human Nature* – Wilson y présente un résumé des méthodes et des acquis de la sociobiologie, et aborde carrément l'homme par l'étude de quatre types élémentaires de comportement : l'agression, la vie sexuelle, l'altruisme et la religion. [] Pour le professeur Wilson, de tels concepts doivent avoir des fondements biologiques qu'il faut tenter d'élucider, car la connaissance pure est la dernière source d'émancipation. [] Une meilleure connaissance de ces processus permettra, alors, de mieux

répondre à de tels besoins profonds de la nature humaine [les croyances religieuses], en donnant aux sciences sociales les fondations solides de la biologie.

Commentaire : nous verrons que c'est l'inverse que fait Wilson, en essayant de mobiliser la biologie pour légitimer une idéologie.

Son message est simple : la nature nous a programmé pour une certaine éthique (la reproduction), n'essayons pas d'en sortir, la démocratie est de toutes façons impuissante à formuler une quelconque autre éthique comme la non-souffrance et le bonheur. Au passage il véhicule des stéréotypes patriarcaux dont il dénie l'origine culturelle en affirmant leur fondement naturel, donc finalement inévitables.

Dans la suite du texte, nous économiserons des commentaires par trop répétitifs sur le caractère indûment finaliste de l'exposé de Wilson, relevant de la pensée magique et non de la science, en nous contentant de marquer **en gras** les passages scientifiquement contestables et idéologiquement orientés.

## Chapitre 1 – Dilemme

p.29

L'argumentation essentielle est la suivante : l'encéphale n'a d'autre **raison d'être** que d'**assurer la survie et la multiplication des gènes** qui organisent sa formation. L'esprit humain est un appareil de survie individuelle et de reproduction spécifique, et la raison n'est qu'une des techniques variées auxquelles il recourt. [] l'intelligence humaine n'a pas **été bâtie** pour comprendre les atomes ni même pour se comprendre elle-même, mais simplement **pour assurer la survie** des gènes humains. L'être humain qui réfléchit sait que sa vie est guidée, d'une façon quelque peu incompréhensible. [] Il se rend bien compte que toutes les pulsions qui caractérisent son espèce, intelligence, amour, fierté, colère, espoir et anxiété, ne peuvent le conduire qu'à **l'espoir de perpétuer** le même cycle.

p.32

[II] existe dans l'encéphale des centres inhibiteurs et excitateurs innés qui affectent profondément et à notre insu nos prémisses morales ; ils sont à l'origine de la morale qui a donc évolué comme un instinct. [] Les philosophes, à qui fait défaut le plus souvent toute perspective évolutive, ont consacré peu de temps à ce problème. Ils discutent des préceptes des systèmes moraux en fonction de leurs conséquences et non de leurs origines.

p.33

Les réponses émotionnelles humaines et les pratiques morales plus générales fondées sur elles ont été **programmées** en grande partie par sélection naturelle pendant des milliers de générations. Le défi, pour la science, est de mesurer l'étroitesse des contraintes provoquées par cette programmation, de trouver leur origine dans l'encéphale, et de décoder leur signification grâce à la reconstitution de l'histoire évolutive de l'esprit.

Second dilemme [] : auxquels de ces centres inhibiteurs et excitateurs de l'encéphale faut-il obéir, et quels sont ceux qu'il serait préférable de contourner ou de sublimer ?

p.34

Ce ne sont pas des assemblées qui peuvent choisir les conséquences de l'histoire génétique. Enfin et surtout, ne serait-ce que pour notre propre bien-être physique, il ne faut pas laisser la philosophie de la morale aux mains des seuls sages.



## Chapitre 2 – hérédité

p.46

... la sociobiologie, définie comme étant l'étude systématique des bases biologiques de toutes les formes de comportement social, chez toutes les formes d'organismes vivants, l'homme y compris. L'éthologie a été fondée par Julian Huxley, Karl von Frisch, Konrad Lorenz, Nikolaas Tinbergen...

p.49

L'évolution n'a pas rendu la culture toute-puissante. C'est une erreur fréquente chez la plupart des marxistes les plus traditionnels, chez quelques théoriciens de l'apprentissage, et une proportion encore surprenante d'anthropologistes et de sociologues, de croire que le comportement social peut prendre n'importe quelle forme.

p.50

La question intéressante n'est plus de savoir si le comportement social humain est déterminé génétiquement, mais de savoir dans quelle mesure il l'est. Les preuves nombreuses en faveur d'une composante héréditaire importante sont plus détaillées et plus déterminantes que le croient la plupart des gens...

p.53

Adopter sérieusement, même dans ses grandes lignes, le système social d'une espèce animale non primate serait pour l'homme **une folie** au sens propre du terme. On observerait alors la perte rapide des personnalités individuelles, la désintégration des relations et **l'arrêt de la reproduction**.

p.68

Ces faits sont en accord avec l'hypothèse suivant laquelle le comportement social humain repose sur des bases génétiques... Les mêmes faits s'opposent à l'hypothèse contraire qui a dominé les sciences sociales pendant des générations, et suivant laquelle l'humanité a su se libérer de ses propres gènes dans la mesure où elle est sous l'emprise totale de la culture.

p.75

Les avantages de la reproduction extra-familiale sont tels qu'on peut s'attendre à ce qu'elle ait entraîné une évolution culturelle [] **caractère inévitable** des **mariages** extra-familiaux pour des raisons biologiques directes.

Commentaire : et pourtant l'ethnologie démontre que l'institution du mariage est évitable, certaine société ne la connaissant pas. Mais Wilson ne sait s'extraire de cette donnée culturellement dominante.

## Chapitre 4 – Apparition de l'homme

p.130

Les individus dont le comportement est suicidaire ou destructif envers leurs familles laissent moins de gènes que ceux qui sont génétiquement moins enclins à de tels comportements.

Commentaire : ce type de raisonnement d'apparence triviale est pourtant à divers titres plus qu'approximatif, et pas seulement parce que Wilson affirme que le comportement suicidaire est d'origine génétique, par exemple les suicidés sont essentiellement des personnes âgées qui ne sont plus en âge de se reproduire (ces suicidés ont *déjà* diffusé leurs gènes quant à ceux qui ont enfanté

dans leur jeunesse), tendance qui s'amplifiera avec les soins palliatifs.

p.141

La question intéressante est alors de savoir dans quelle mesure les qualités héréditaires de la vie de chasse et de cueillette ont influencé le cours de l'évolution qui a suivi. Cette influence, à mon avis, a été considérable. Le premier argument c'est que l'apparition de la civilisation a partout suivi une évolution bien précise. [] Quand on est passé du groupe à la tribu, de vrais chefs mâles sont apparus qui ont assuré leur domination...

Commentaire : qu'en sait-il pour ce qui est de la préhistoire ? Cette conclusion patriarcale n'est pas du tout validée par l'anthropologie.

p.143

A mon avis, la clé de la naissance des civilisations est l'*hypertrophie*, c'est-à-dire la croissance exagérée de structures préexistantes. [] les comportements sociaux fondamentaux des chasseurs-collecteurs, adaptations relativement modestes au milieu qu'ils représentaient, se sont transformés en manifestations d'une complexité inattendue, voire monstrueuses, dans les sociétés les plus avancées. [] **On observe parfois cette hypertrophie dès le début de cette évolution. Un exemple de ce type est la subordination des femmes dans les cultures primitives.** [] Si l'hypertrophie se poursuit, elles peuvent finir par n'être plus qu'une partie des meubles : elles sont vendues et échangées, dominées et soumises à une double morale. **L'histoire a enregistré un petit nombre de situations inverses très localisées, mais la grande majorité des sociétés ont évolué vers la domination sexuelle mâle comme si elles avaient glissé sur un plan incliné !**

La plupart sinon toutes les autres caractéristiques importantes des sociétés modernes peuvent être considérées comme des modifications hypertrophiées des institutions **biologiquement valables** des groupes de chasseurs-collecteurs et des premières tribus. Nationalisme et racisme, pour prendre deux exemples, sont deux produits culturels du simple tribalisme.

Commentaire : Wilson ne fait rien moins qu'affirmer, sans véritable argument sérieux sur sa cause biologique plutôt que culturelle, que la subordination des femmes est *valable*. Il ne semble pas capable d'imaginer que la grande majorité des sociétés aient évolué vers un schéma patriarcal pour des raisons purement culturelles. Il n'explique pas pourquoi il en existe d'ailleurs des contre-exemples, même *très localisés*.

Dans son projet idéologique et politique d'apologie de la reproduction dans sa version patriarcale, il a besoin de minimiser l'hypothèse culturelle au profit d'une nature à l'inévitable *plan incliné*.

p.150

**Je pense que le comportement social de l'homme contemporain est fait de manifestations hypertrophiées des caractères plus simples de la nature humaine...**

p.152

**... je ne crois pas qu'elle [la connaissance pure, source d'émancipation] puisse changer les règles de base du comportement humain ou modifier le cours principal et prévisible de l'histoire.**

Commentaire : à un tel niveau d'enjeu politique (les femmes, une moitié des humains), on ne doit pas se contenter avec désinvolture de *penser* ou de *croire*, on se doit de prouver.

## Chapitre 6 – Sexualité

Commentaire : ce chapitre alterne vocabulaire finaliste contraire à la science et jugement de valeur non argumenté en faveur de la reproduction.

Quant à l'argumentation, son erreur de méthode est le *one way only* : ce n'est pas parce que la situation X a pour conséquence la reproduction, que la reproduction rend X seule solution possible, X ne reste qu'une hypothèse parmi d'autres qui peuvent aboutir à la reproduction, la multiplicité des organisations et des comportements humains est là pour nous le rappeler.

p.181

Sa complexité et son ambiguïté sont dues au fait que le sexe n'a pas la reproduction pour **fonction** primordiale. [] Si la multiplication était le seul **but** du comportement reproducteur, nos ancêtres mammaliens auraient pu évoluer sans sexualité.

p.183

... La sexualité crée la diversité. Et la diversité est la façon dont un parent **se protège** contre un imprévisible changement de milieu.

p.185

La différence morphologique entre les deux types de gamètes est souvent très grande. L'ovocyte humain, par exemple, est 85 000 fois plus gros que le spermatozoïde humain. Les conséquences de ce dimorphisme gamétique se font sentir dans toute la biologie et **la psychologie** de la sexualité humaine. Le résultat immédiat le plus important est que la femelle **investit** beaucoup plus que le mâle dans chacun de ses gamètes. Une femme peut **espérer** produire environ 400 ovules au cours de sa vie. Sur ce nombre, une vingtaine au maximum pourront devenir des enfants viables. Le coût que représentent la mise au monde d'un enfant à terme et les soins qui s'ensuivent est relativement important. Par opposition, un homme libère environ 100 millions de spermatozoïdes à chaque éjaculation. Une fois qu'il a assuré la fécondation, sa participation purement physique est terminée. Ses gènes auront le même rôle que ceux de la femelle, mais son intervention sera ensuite bien inférieure à celle de la femelle, sauf si cette dernière parvient à le convaincre de participer aux soins donnés aux jeunes. Si un homme en avait l'entière liberté, il pourrait théoriquement féconder des milliers de femmes dans sa vie.

Le conflit **d'intérêts** qui en résulte entre les sexes est une propriété non seulement des êtres humains mais aussi de la plupart des espèces du règne animal. Typiquement, les mâles sont agressifs, en particulier les uns envers les autres, et plus encore au cours de la période de reproduction. Chez la plupart des espèces, la **stratégie** la plus profitable pour les mâles est la domination. Au cours de toute la période de temps nécessaire pour mener un fœtus à terme, de la fécondation de l'œuf à la naissance de l'enfant, un mâle peut féconder de nombreuses femelles, mais une femelle ne peut être fécondée que par un seul mâle. Si donc les mâles sont capables de courtiser les femelles l'une après l'autre, certains seront très largement **favorisés** et d'autres perdront toutes leurs **chances**, tandis que virtuellement toutes les femelles bien portantes réussiront à être fécondées. **Il est donc intéressant pour les mâles d'être agressifs, hargneux, volages et polygames.** En théorie, **il est plus profitable aux femelles d'être timides** et d'attendre d'avoir pu identifier les mâles porteurs des meilleurs gènes.

Commentaire : pure affirmation qu'un tel scénario X patriarcal soit le seul possible, on en attend toujours la démonstration *théorique*. Une telle démonstration supposerait d'être capable d'exclure tout autre scénario Y, ou Z permettant d'aboutir au même résultat de la reproduction de l'espèce. Des contres-exemples à l'affirmation de Wilson existent tant dans les espèces animales qu'humaines : les singes bonobo par exemple ont une activité sexuelle très prolifique pour les mâles

comme pour les femelles. On peut aussi bien soutenir l'hypothèse qu'une espèce où les femelles pratiquent un maximum de partenaires sexuels multiplie sa capacité statistique à se reproduire.

Chez les espèces qui élèvent leurs jeunes, il est également important pour les femelles de choisir des mâles qui offrent le plus d'assurances de rester avec elles après l'accouplement. **Les êtres humains obéissent fidèlement à ce principe biologique.** Il est vrai que les milliers de sociétés actuelles varient énormément dans le détail pour leurs mœurs sexuelles et la division du travail entre les sexes. Cette variabilité est fondée sur la culture. Les sociétés adaptent leurs coutumes aux nécessités du milieu et, à cet égard, reproduisent dans le détail la plupart des solutions rencontrées chez les autres espèces du règne animal : de la monogamie stricte aux formes les plus poussées de polygamie []. Si les êtres humains peuvent changer d'attitude consciemment et à volonté, et si la coutume établie dans une société peut être modifiée en une seule génération, néanmoins cette malléabilité n'est pas infinie, et on retrouve sous-jacents des caractères généraux qui sont tout à fait conformes à ce qu'on attend de la théorie de l'évolution. [] Tout d'abord, nous sommes modérément polygynes, et ce sont les mâles qui prennent la plupart des initiatives au cours du rapprochement sexuel.

Commentaire : dans une société où les mâles y ont culturellement appris un tel script sexuel, c'est effectivement ce que l'on va constater, comment Wilson propose-t-il de filtrer cette composante culturelle avant d'attribuer une cause naturelle à un tel comportement observé ?

Pour dire les choses plus simplement, dans une culture où l'on apprend à peindre les murs en rouge, il est probable que l'on constatera qu'une grande majorité des murs sont peints en rouge... sans que les gènes y soient pour grand chose. Dans une culture où l'on apprend aux garçons à conquérir et aux filles à être conquises, il est probable qu'on constatera une timidité féminine et une initiative masculine.

Environ les trois quarts de toutes les sociétés humaines autorisent la polygamie, et la plupart d'entre elles encouragent cette pratique par la loi et la coutume. En revanche, le mariage avec plusieurs maris ne se rencontre que dans moins de 1% des sociétés.

Commentaire : comment Wilson explique-t-il théoriquement ces contre-exemples ? Un seul contre-exemple suffit à invalider toute une théorie.

Les sociétés monogames ne respectent ce caractère que d'un point de vue légal seulement, et le concubinage et autres liaisons extra-matrimoniales en font une polygamie de facto.

Commentaire : et que fait-il de la polyandrie de facto qui existe aussi dans ces mêmes sociétés ?

[] L'anatomie porte la marque de la division sexuelle du travail. Les hommes ont en moyenne un poids de 20 à 30% supérieur à celui des femmes. A poids égal, ils sont plus forts et plus rapides dans la plupart des sports.

Commentaire : le débat reste ouvert, car sur des milliers d'années quelle est l'ampleur de la pression sélective de la culture patriarcale sur la reproduction des femmes ? La progression des performances sportives féminines constatée en quelques générations au XX<sup>e</sup> siècle en dit long sur ce que la culture est capable de faire ou d'empêcher. Un net dimorphisme masculin / féminin serait apparu seulement à partir du néolithique, alors que les patriarcats se mettent en place...

p.190

Les différences moyennes de tempérament entre sexes dans l'espèce humaine sont-elles en accord avec ce qui se passe chez les mammifères en général ? Les femmes en groupe sont généralement moins brutales et physiquement moins agressives. [] Les différences de morphologie et de tempérament entre hommes et femmes ont été amplifiées par la culture pour aboutir à la domination universelle du mâle. L'histoire ne peut citer une seule société où les femmes aient maîtrisé la vie politique et économique des hommes.

Commentaire : faux, voir le peuple des *Na* de Chine. Si l'histoire de l'humanité est majoritairement patriarcale, on ne peut être aussi affirmatif quant à la préhistoire.

p.191

Ces différences tiennent aux héritages du passé, mais quelle signification ont-elles pour le futur ? Peut-on facilement les modifier ? Il est d'une importance sociale vitale, c'est évident, de tenter d'évaluer sans passion les contributions relatives de l'hérédité et du milieu à la différenciation des comportements entre les sexes. **A mon avis, voici les faits** : il existe entre les sexes des différences génétiquement faibles [].

Commentaire : depuis quand des *faits* reposent-ils sur un *avis* ?

Il est probable que les sociétés puissent masquer entièrement les modestes différences génétiques grâce à un entraînement soigneusement organisé, mais il faudrait pour cela une décision consciente fondée sur une connaissance plus complète et plus exacte des faits actuellement disponibles. Les preuves d'une différence génétique dans le comportement sont diverses et importantes. En général, les filles sont prédisposées à être plus sociables et moins hardies sur le plan physique. Dès le moment de la naissance, par exemple, elles sourient plus que les garçons. [] Plusieurs études indépendantes ont montré que les filles nouveau-nées répondent plus fréquemment que les garçons par un sourire réflexe, paupières closes.

Commentaire : il semble ignorer les études montrant que le conditionnement culturel assignant les filles et les garçons à des rôles stéréotypés commence éventuellement avant même la naissance et au moins dès les premiers contacts après la naissance (par exemple plus grande fréquence des contacts physiques entre adultes et nourrissons fillettes qu'avec nourrissons mâles, d'où plus grande socialisation des fillettes).

p.193

Dans les sociétés occidentales, les garçons sont aussi plus hardis que les filles et en moyenne plus agressifs. Eleanor Maccoby et Carol Jacklin, dans leur étude *Psychologie des différences sexuelles*, ont conclu que ce caractère masculin a des racines profondes et **pourrait** avoir une origine génétique.

p.196

... dès la naissance, la balance semble pencher du côté génétique, mais que pouvons-nous en tirer ? Que l'existence, partout dans le monde, de la division du travail entre les sexes n'est pas due en totalité à l'évolution culturelle. [] **L'existence prouvée de cette faible composante biologique limite les options que peuvent consciemment choisir les sociétés futures.** Ici, le second dilemme de la nature humaine apparaît de lui-même. Si l'on admet la lutte pour les droits de la femme qui se répand aujourd'hui dans le monde entier, il est clair que chaque société doit choisir l'une des trois propositions suivantes :

*Conditionner ses membres pour accentuer les différences sexuelles de comportement.* C'est ce que font presque toutes les cultures. Il en résulte presque toujours la domination des femmes par les hommes [] il subsisterait inévitablement des traces d'injustice sociale, qui pourraient facilement prendre des proportions désastreuses.

*Conditionner ses membres à éliminer toutes les différences sexuelles de comportement.* [] Les prédispositions précoces qui caractérisent chaque sexe devraient être combattues, mais les différences biologiques ne sont pas grande au point de rendre cette tâche impossible. [] l'importance des contraintes nécessaires à cette fin aboutirait certainement à mettre en péril quelques libertés individuelles, et quelques individus au moins se verraient refuser la possibilité d'atteindre la plénitude de leurs moyens.

*Fournir aux deux sexes des chances égales, mais sans plus.*

p.199

... on peut déduire que les contraintes biologiques ne sont pas à elles seules suffisantes pour imposer une ligne d'action idéale. Elles peuvent toutefois nous aider à définir des options et à estimer le prix de chacune d'elles. Ce prix, il faut le mesurer en quantité d'énergie nécessaire pour apprendre et renforcer les comportements, et en pertes de libertés et de potentialités individuelles.

p.200

... une de ces survivance [de notre histoire génétique ancienne] les plus désagréables et les moins sensées, mais néanmoins **inévitables**, c'est cette modeste prédisposition vers les différences de rôles sexuels.

Commentaire : l'égalité des droits femme-homme, basée sur l'éradication des stéréotypes patriarcaux, n'est décidément pas l'option qui enthousiasme Wilson. Par *différence des rôles* sexuels, il faut entendre *hiérarchie*.

p.200

Une autre survivance dont il faut mesurer l'influence dans la théorie biologique de la société, c'est la famille. [] la famille classique décline actuellement aux États-Unis. [] Le taux de natalité a baissé fortement aux États-Unis []. **Un tel changement social dans le pays techniquement le plus évolué, quand on le rapproche de la libération des femmes** et de leur entrée en grande nombre dans le monde du travail, est un événement qui aura certainement de profondes conséquences à long terme. Mais cela signifie-t-il aussi que la famille est un produit culturel promis à l'extinction ? Je ne le pense pas. **La famille, définie en gros comme un ensemble d'adultes étroitement unis et de leurs enfants, reste un des fondements universels de l'organisation sociale humaine.**

Commentaire : l'assimilation d'un fait, la baisse de la natalité, à la valeur négative d'un *déclin* (sans justification de ce choix éthique) ; l'attribution de ce déclin à l'émancipation des femmes ; le refus d'une remise en cause de la famille : autant de marqueurs du profil idéologique d'un Wilson prêt à défendre l'affirmation « la famille, élément naturel et fondamental de la société », affirmation naturaliste largement infirmée dans les faits.

p.202

La prédisposition des êtres humains à former des familles se manifeste même dans des circonstances anormales.

p.205-206

Les êtres humains, comme les autres grands primates, ont une gestation longue. [] C'est évidemment tout avantage pour la femme dans une société de chasseurs-collecteurs que de s'assurer la fidélité de l'homme qui lui apportera viande et cuir tout en partageant le travail des soins aux enfants.

Commentaire : s'assurer le soutien de plusieurs hommes ne serait-il pas encore mieux, à l'exemple des dauphins ?

Réciproquement, c'est tout avantage pour l'homme de s'assurer des droits sexuels exclusifs auprès des femmes et de monopoliser leur productivité économique. Si l'on a interprété correctement les faits essentiels de la vie des chasseurs-collecteurs, cet échange d'avantages a abouti dans presque tous les cas à la formation du couple et à la prévalence de familles plus étendues dont mari et femme constitue le noyau.

Commentaire : dans les cultures patriarcales uniquement... le concept de « mari » s'appuie sur le concept de « père » qui lui-même est moderne de quelques milliers d'années seulement.

L'amour sexuel et la satisfaction émotionnelle de la vie de famille peuvent être raisonnablement attribués à des processus de physiologie nerveuse qui ont été plus ou moins programmés au cours de l'établissement génétique d'un tel compromis. Et comme les hommes peuvent copuler à intervalles plus courts que les femmes [NDLR : ???], le couple sexuel a été quelque peu altéré par le recours fréquent à la polygynie, c'est-à-dire à la possession de plusieurs épouses.

p.207

Pourquoi cette disponibilité sexuelle est-elle devenue continue [chez la femme] ? L'explication la plus plausible est que ce caractère facilite les liens sociaux ; cette adaptation physiologique confère un avantage darwinien en unissant plus étroitement les membres des clans primitifs humains primitifs. Une activité sexuelle particulièrement fréquente entre mâles et femelles a servi d'élément essentiel pour cimenter la formation **du couple**.

Commentaire : Wilson tient à affirmer le couple comme institution naturelle, mais l'exemple des pratiques sexuelles chez les singes bonobo montre le contraire.

p.208

**Amour et sexe vont de pair.** La signification biologique de la sexualité a été mal comprise par les théoriciens du judaïsme et de la chrétienté. Aujourd'hui encore l'Église catholique romaine affirme que le rôle primaire du comportement sexuel est la fécondation des femmes par leurs maris. Dans son encyclique de 1968 *Humanae vitae*, qui a été confirmée par un commandement de la congrégation pour la Doctrine de la foi en 1976, le pape Paul VI condamne l'usage de toute forme de contrôle des naissances sinon par l'abstinence au moment de l'ovulation. Il a également condamné toutes les « activités sexuelles » en dehors de l'institution du mariage. La masturbation n'est pas un constituant normal du développement érotique ; c'est un acte « intrinsèquement et dangereusement malsain ». L'Église tire son autorité de la théorie de la « loi naturelle », fondée sur l'idée que Dieu impose des commandements immuables à la nature humaine. [Ces lois] ont été interprétées à tort et à travers par des théologiens ignorant la biologie. Tout ce que nous pouvons supposer de l'histoire génétique de l'humanité plaide en faveur d'une morale sexuelle plus libérale, dans laquelle les pratiques sexuelles devront être considérées d'abord comme **des moyens de renforcer les liens du couple**, et seulement ensuite comme des méthodes de contraception.

p.209

Nulle part la sanctification de l'hypothèse biologique n'a fait plus de mal que dans l'attitude envers les homosexuels. L'Église condamne le comportement homosexuel : il est « intrinsèquement malsain ».

p.211

A mon avis, il y a une forte **probabilité** pour que l'homosexualité soit normale au sens biologique, qu'elle soit un comportement distinctif favorable qui a évolué en tant qu'élément important de

l'organisation sociale aux débuts de l'humanité.

Les homosexuels pourraient être les porteurs génétiques de quelques-unes des rares impulsions altruistes de l'humanité. [] La bisexualité est latente dans [le] cerveau [des êtres humains], et elle est parfois pleinement exprimée par des personnes qui vont d'un pôle à l'autre dans leurs préférences sexuelles... [] L'homosexualité est avant tout une forme de relation sociale... moyen de cimenter des liaisons. La prédisposition à l'homosexualité **pourrait** avoir une base génétique, et les gènes ont pu se répandre dans les premières sociétés de chasseurs-collecteurs par suite de l'avantage qu'il confère à ceux qui les portent. [] Comment les gènes qui prédisposent ceux qui les portent vers l'homosexualité peuvent-ils se répandre dans une population si les homosexuels n'ont pas d'enfants ? Une réponse possible est que leurs proches parents peuvent avoir eu davantage d'enfants par suite de leur présence. [] Si leurs parents – sœurs, frères, nièces, neveux, etc. - bénéficiaient d'une plus grande survie et d'un taux de reproduction supérieur, les gènes qu'ils avaient en commun avec ces spécialistes homosexuels ont pu se répandre aux dépens des gènes allèles. [] Il est donc possible que les gènes homosexuels se transmettent par voie collatérale, même si les homosexuels eux-mêmes n'ont pas d'enfants.

Commentaire : l'homosexualité a bien du mal à s'intégrer aux théories du tout-génétique *one way only*. Par analogie avec les autres raisonnements tenus par Wilson, l'homosexualité en révèle l'extrême fragilité scientifique, et l'inconséquence superficielle.

p.216

... la nature est obstinée et on ne peut la contraindre sans en payer le prix.

Ce prix, qu'on ne peut encore mesurer, attend les sociétés qui ou bien évoluent d'une égalité juridique des chances entre sexes vers une égalité statistique des performances dans les professions, ou bien font retour à une discrimination sexuelle délibérée. **Un autre prix, de montant inconnu, attend les sociétés qui décident de se réorganiser en noyaux familiaux libéraux, ou d'abolir les familles** en faveur de kibboutz communautaires.

Commentaire : hors de la famille chrétienne, surtout si elle tolère la polygynie du mari, point de salut.

## Chapitre 7 – Altruisme

p.229

... les êtres humains peuvent établir des accords durables sur lesquels sont fondées cultures et civilisations. [] Aussi pouvons-nous nous demander à quelle **fin biologique** tendent ces contrats, et quelles sont les raisons profondes du népotisme.

P.242

... second dilemme spirituel. La question d'intérêt philosophique qu'il soulève est la suivante : l'évolution culturelle des hautes valeurs morales peut-elle avoir une direction et un mouvement intrinsèque et se substituer ainsi totalement à l'évolution génétique ? Je ne le pense pas. **Les gènes tiennent la culture en laisse.**

p.243

Le comportement humain – comme les aptitudes les plus profondes aux réponses émotionnelles qui le provoquent et le guident – est une façon détournée d'assurer la permanence du matériel génétique humain. La morale n'a aucune autre **fonction** démontrable.



Commentaire : une morale ayant une fonction autre que la reproduction doit être tenue pour immorale si l'on en croit Wilson.

## Chapitre 8 – Religion

p.245

**La prédisposition aux croyances religieuses est la force la plus complexe et la plus puissante de l'esprit humain, et selon toute probabilité une partie indéracinable de la nature humaine.**

Commentaire : *selon toute probabilité* l'athéisme est donc contre nature, une pathologie sans doute.

p.252

Une sorte de darwinisme culturel se produit également au cours de la compétition entre sectes dans l'évolution des religions plus avancées. Celles qui font des adeptes croissent ; celles qui n'y réussissent pas disparaissent. **Il s'ensuit que les religions sont comme les autres institutions humaines, en ce sens qu'elles évoluent dans des directions qui améliorent le bien-être des adeptes.**

Commentaire : mais alors la laïcité est-elle une bonne chose ? Quel est le prix à en payer ?

p.271

La croyance en de tels dieux supérieurs n'est pas universelle. Sur 81 sociétés de chasseurs-collecteurs étudiées par John W. M. Whiting, 28 seulement, soit 35%, se référaient à des dieux supérieurs dans leurs traditions sacrées. La conception d'un dieu actif et moral qui a créé le monde est encore moins répandue. Cette croyance naît le plus souvent dans les sociétés à mode de vie pastoral. Plus grande est la dépendance vis-à-vis du troupeau, plus fréquente est la croyance en un dieu pasteur du type judéo-chrétien.

p.271

Le dieu des religions monothéistes est toujours mâle ; **cette tendance patriarcale très puissante** a plusieurs sources culturelles. Les sociétés pastorales sont très mobiles, étroitement organisées, et souvent combatives, caractères qui font pencher la balance vers l'autorité mâle. Il est également significatif que l'activité pastorale, base économique principale de ces sociétés, soit essentiellement sous la responsabilité des hommes.

Commentaire : Wilson ne fait pas le lien entre élevage et découverte culturelle du lien entre sexualité, reproduction et paternité, découverte facilitant le déploiement patriarcal.

## Chapitre 9 - Espoir

p.282

Nos sociétés sont fondées sur **des impératifs** mammaliens : **l'individu œuvre d'abord pour la réussite de sa propre reproduction**, puis pour celle de sa parenté immédiate ; toute autre coopération, faite à contrecœur, n'est qu'une astuce, un compromis pour pouvoir bénéficier de l'appartenance à un groupe.

p.291

Je propose de modifier l'humanisme scientifique en reconnaissant que les processus mentaux de la

croyance religieuse [] représentent des prédispositions **programmées** dont les composants indépendants furent incorporés dans le réseau nerveux de l'encéphale par l'évolution génétique au cours de milliers de générations. Ces processus sont puissants, indéracinables, et forment le centre même de la vie sociale de l'homme.

Commentaire : cet ouvrage de Wilson n'aura été rien d'autre qu'un immense naufrage de la raison qui s'échine à parer de science une pure profession de foi promouvant la reproduction du couple monogame dans un ordre familial qui doit reconnaître une inévitable hiérarchie des sexes entre un homme naturellement volage et dominant, et une femme naturellement fidèle et investie dans la maternité.

Il serait vain par ailleurs que l'éthique humaine s'égare à rechercher le bonheur alors que la valeur de la reproduction/ de la vie est son inévitable issue.

Un tel naufrage de la raison est pourtant devenu le discours dominant sur les comportements humains : il imprègne tant les publications scientifiques que les mass-media. Comment un tel aveuglement est-il rendu possible ? Le projet idéologique et politique qu'il sert est-il aussi non-conscient que cela ?

DAWKINS, Richard, *Le gène égoïste*, Paris, Armand Colin, (1976, 1989) 1990 pour la traduction française – Dawkins est un éthologue britannique, Oxford

### Préface à l'édition de 1976

Nous sommes des machines à survie – des robots programmés à l'aveugle pour préserver les molécules égoïstes connues sous le nom de gènes. [Nous] animaux, sommes les machines les plus compliquées et les mieux conçues existant dans l'univers connu.

Commentaire : Dawkins a été critiqué, non pas tant d'avoir employé un langage finaliste inapproprié, mais pour sa révolution copernicienne consistant à mettre le gène au cœur de la théorie de l'évolution plutôt que l'homme biblique, créature privilégiée de Dieu, qui perd de fait ce piédestal mythique.

Cette innovation méthodologique a rendu plus efficace et cohérente la théorie scientifique de l'évolution : les processus reproductifs seront mieux compris si leur étude est centrée autour du gène et non autour de l'homme qui n'est qu'un processus périphérique. Ce faisant, il ruine les prétentions d'une éthique qui croit déduire de la nature la valeur suprême de la reproduction humaine. L'espèce humaine se reproduira tant que l'environnement est favorable à la reproduction du gène. Inversement, la reproduction du gène peut se passer de l'espèce humaine qui n'en est qu'un support parmi d'autres.

Avec Dawkins on est toujours dans la sociobiologie, mais à l'opposé idéologique de Wilson. Ce qui prime dans l'explication des comportements humains est la culture, non la nature. Il ajoute que des choix culturels sont possibles qui aillent contre les tendances reproductives de la nature, la contraception artificielle par exemple, préférable à cette régulation naturelle des naissances qui s'appelle *famine*. Au contraire de Wilson, il pense qu'une éthique doit être un choix culturel et non une soumission à la nature. Nous aurions le pouvoir culturel de nous rebeller contre la reproduction, en faveur de valeurs comme l'altruisme et le bonheur. Simplement, il nous faudra être capables de rendre une telle culture reproductible pour qu'elle puisse s'imposer durablement. Il invente le terme de *mème* pour désigner ces entités mentales aptes à se reproduire, au détriment éventuel des *gènes*.

Il faut regretter que Dawkins ait jugé nécessaire de recourir à un langage finaliste pour présenter ses idées, finalisme qui les a décrédibilisées. Gageons que si c'était à refaire, il opterait pour un langage véritablement darwinien pour décrire des processus qui sont simplement enchaînements de cause à effet, sans finalité démontrable.

### Préface à l'édition de 1989

J'aimerais écrire un livre exaltant le point de vue qu'a le gène sur l'évolution. Il devrait limiter ses exemples au comportement social, pour aider à corriger la théorie de la sélection inconsciente par le groupe qui s'infiltra dans le Darwinisme populaire.

### Chapitre 1 – Pourquoi on existe ?

Les organismes vivants ont existé sur Terre, sans jamais savoir pourquoi, depuis plus de trois milliards d'années avant que la vérité ne saute finalement à l'esprit de l'un d'entre eux. Il s'appelait Charles Darwin.

[Ce livre] va explorer les conséquences de la théorie de l'évolution sur un sujet bien précis. Mon but est d'examiner la biologie de l'égoïsme et de l'altruisme. [Ce sujet] touche tous les aspects de notre vie sociale, nos amours et nos haines, nos rivalités et nos actes d'entraide, nos dons et nos vols, notre gourmandise et notre générosité. Ce sont des affirmations que le *On Aggression* de Lorenz, *The Social Contract* d'Ardrey et le *Love and Hate* d'Eibl-Eibesfeldt auraient pu revendiquer. Le problème avec ces livres est que leurs auteurs se sont totalement trompés. Ils se sont trompés parce qu'ils ont mal compris la façon dont fonctionne l'évolution. **Ils ont, à tort, fait l'hypothèse que ce qui est important en matière d'évolution, c'est le bien des espèces (ou groupe) plutôt que le bien de l'individu (ou gène).**

L'argument de ce livre, c'est que nous, ainsi que tous les autres animaux, sommes des machines créées par nos gènes. [] Je dirai qu'une qualité prédominante à espérer chez un gène qui a prospéré est l'égoïsme impitoyable. Cet égoïsme du gène donnera habituellement lieu à un égoïsme dans le comportement individuel. Toutefois, [] il est des circonstances particulières qui font qu'un gène peut mieux réaliser ses propres buts égoïstes en suscitant une forme limitée d'altruisme au niveau des individus.

**Je ne me fais pas l'avocat d'une moralité fondée sur l'évolution.** Je décris simplement comment les choses ont évolué. [] Si vous voulez, comme moi, construire une société dans laquelle les individus coopèrent généreusement et sans égoïsme pour réaliser le bien commun, vous ne pouvez attendre beaucoup d'aide de la Nature. Essayons de comprendre ce vers quoi tendent nos gènes, c'est-à-dire l'égoïsme, parce qu'il se pourrait alors que nous ayons au moins une chance de déjouer leurs plans et d'atteindre ce à quoi aucune autre espèce n'est jamais parvenue, devenir un individu altruiste. [] Nos gènes peuvent nous apprendre à être égoïstes, mais **nous ne sommes pas nécessairement obligés de leur obéir toute notre vie.** [] De tous les animaux, seul **l'homme est dominé par la culture**, les influences qu'il a subies et apprises.

Une entité telle qu'un babouin est dite altruiste si elle se conduit de façon telle qu'elle augmente le bien-être d'une autre entité du même type aux dépens du sien. Le comportement égoïste a exactement l'effet inverse. Le « bien-être » est défini comme les « chances de survie » []. Ma définition ne concerne que la question de savoir si l'effet d'une action est de diminuer ou d'augmenter les chances de survie du présumé altruiste et celles du présumé bénéficiaire.

p.7

... il me faut parler d'abord d'une explication particulièrement fausse de l'altruisme, parce qu'elle est très connue et même souvent enseignée dans les écoles. Cette explication est basée sur la mauvaise conception dont j'ai déjà parlée, selon laquelle les créatures vivantes évoluent dans le but de faire « le bien de l'espèce » ou « le bien du groupe ». [] « La pérennité de l'espèce » est un euphémisme couramment employé pour désigner la reproduction, et il s'agit indéniablement d'une *conséquence* de la reproduction. Il ne faut alors qu'un petit effort supplémentaire de logique pour en déduire que la « fonction » de la reproduction est de perpétuer l'espèce. A partir de là, il n'y a plus qu'un mauvais pas à franchir pour en tirer la conclusion que les animaux se comporteront en général de manière à favoriser la pérennité de l'espèce. L'altruisme envers les membres d'une même espèce semble couler de source. [] Il s'agit de la théorie de la « sélection par le groupe », longtemps supposée vraie par les biologistes []. L'autre possibilité a normalement pour nom « la sélection individuelle », bien que pour ma part je préfère parler de sélection par les gènes.

p.11

... la thèse que je soutiens, selon laquelle le meilleur moyen de considérer l'évolution est d'en parler en termes de sélection se produisant au niveau le plus bas de tous. [] Je dirai que l'unité fondamentale de sélection, et par conséquent celle qui a en soi de l'intérêt, ce ne sont pas les espèces, le groupe ou même l'individu au sens strict, mais **le gène, unité de l'hérédité**.

## Chapitre 2 – Les répliqueurs

Les répliqueurs qui survécurent furent ceux qui construisirent des *machines à survie* pour y vivre. [] Ils nous ont créés, corps et âme, et leur préservation est l'ultime raison de notre existence. [] On les appelle maintenant « gènes », et nous sommes leurs machines à survie.

## Chapitre 3 – Les spirales immortelles

Nous sommes tous des machines à survie pour le même type de répliqueurs – des molécules appelées ADN [] les gènes modernes sont constitués d'ADN [] c'est à présent l'ADN qui contrôle tout aujourd'hui, à moins que, comme j'essaie de le suggérer au Chapitre 11 [sur les mêmes, unités culturelles qui se reproduisent], une nouvelle prise de pouvoir soit à présent en train de s'opérer.

J'utilise le mot gène pour désigner une unité génétique suffisamment petite pour durer pendant de nombreuses générations et se répandre sous forme d'une multitude de copies [] définition floue. Mais pour tout dire, il ne s'agit pas d'un titre racoleur, aussi, définissant le gène comme un petit morceau de chromosome qui peut durer des générations, j'ai décidé d'intituler ce livre *Le Gène Egoïste*.

Nous avons vu que certaines personnes considèrent les espèces comme l'unité de la sélection naturelle, d'autres la population ou le groupe à l'intérieur des espèces, et d'autres enfin l'individu. J'ai dit que je préférais penser que le gène était l'unité fondamentale de l'égoïsme. La grande réussite de Gregor Mendel a été de montrer que les unités héréditaires peuvent être traitées en pratique comme des particules indivisibles et indépendantes. [] La découverte de Mendel avait déjà été publiée et elle aurait pu sauver Darwin qui, hélas, ne la connut jamais. Le gène est défini comme un morceau de chromosome qui est assez court pour pouvoir durer *suffisamment longtemps* et jouer le rôle d'unité significative de sélection naturelle.

## Chapitre 4 – La machine génique

p.50

L'une des caractéristiques les plus frappantes de la machine à survie est qu'**elle semble** avoir un but. Non seulement elle a pour but d'aider les gènes à survivre, mais elle fait aussi montre d'un comportement qui serait assez analogue au comportement réfléchi de l'homme. Lorsque nous observons un animal en quête de nourriture, d'un partenaire ou d'un petit égaré, **nous pouvons difficilement nous empêcher de lui attribuer certains des sentiments subjectifs que nous éprouverions en pareil cas** [] il est facile de parler du comportement des machines *comme si* elles étaient motivées par une intuition, et de laisser de côté la question de leur conscience.

|                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : Dawkins, à la différence de Wilson et de ses successeurs, prévient bien qu'il va abuser d'un langage finaliste par pure commodité pédagogique parce que le cerveau humain a du |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

mal à fonctionner autrement. Il demande au lecteur de se souvenir à chaque fois qu'il n'y pourtant aucune conscience ou finalité dans la réalité biologique.

p.55

Les gènes des ours polaires peuvent prévoir sans risque que le futur de leur machine à survie en construction sera froid. Ils ne pensent pas à cela comme à une prophétie. **D'ailleurs ils ne pensent pas du tout.**

#### Chapitre 5 – L'agression : stabilité et machine égoïste

p.69

Le concept essentiel que Maynard Smith introduit est celui de *Evolutionary Stable Strategy* (Stratégie Evolutionnaire Stable), idée qu'il retrouve chez W.D.Hamilton et R.H.MacArthur. Une « stratégie » est une politique de comportement pré-programmée. [] **Il est important de se rendre compte que nous ne pensons pas que cette stratégie soit consciemment élaborée par l'individu.** [] Écrire cette stratégie sous forme d'un ensemble d'instructions simples **n'est qu'un moyen pratique de réflexion.**

Une Stratégie Evolutionnaire Stable ou SES se définit comme une stratégie qui, si elle est adoptée par la plupart de ses membres, ne peut être améliorée par aucune autre stratégie.

#### Chapitre 7 – Le planning familial

Il est une vérité d'une logique implacable selon laquelle, s'il n'y a pas d'émigration massive dans l'espace au moyen de fusées décollant au rythme de plusieurs millions par seconde, **les taux de naissances incontrôlés vont mener à des taux de mortalité effroyablement importants.** Il est difficile de croire que cette simple vérité ne soit pas comprise par les responsables qui interdisent à leurs semblables d'utiliser des méthodes contraceptives efficaces. Ils expriment une préférence pour les méthodes « naturelles » de limitation de la population, et c'est ce qu'ils vont justement finir par obtenir. **Le nom de cette méthode est la famine.**

#### Chapitre 9 – la bataille des sexes

Il y a une caractéristique fondamentale entre les sexes que l'on peut utiliser pour qualifier les mâles de *mâles* et les femelles de *femelles* chez les animaux et chez les plantes. En effet, les cellules sexuelles ou « gamètes » des mâles sont beaucoup plus petites et plus nombreuses que les gamètes des femelles. Ceci est vrai des plantes et des animaux.

p.164

En général, les mâles seraient plus hétérogènes que les femelles. Puisqu'une femelle produit un nombre limité d'ovocytes, à un rythme assez lent, elle tirera peu de choses de copulations multiples avec des mâles différents. Par contre, un mâle qui peut produire des millions de spermatozoïdes chaque jour a tout à gagner de tous les accouplements hétérogènes qu'il aura l'occasion de faire.[] Je n'ai pas parlé explicitement de l'homme, mais, inévitablement, lorsque nous parlons d'arguments évolutionnaires tels que ceux qui se trouvent dans ce chapitre, nous ne pouvons nous empêcher de penser à notre propre espèce et à nos propres expériences. []

Ce que cette variété [de comportements sexuels constatés] étonnante suggère, c'est que **la façon de vivre de l'homme est beaucoup plus largement déterminée par la culture que par les gènes.**

TORT, Patrick (sous la dir. de), *Misère de la sociobiologie*, Paris, PUF, 1985

### Avant-propos

Son intention principale est d'accréditer l'idée selon laquelle certaines hiérarchies et certains déterminismes profonds relevant de composantes innées et du jeu sélectif ont un prolongement homogène et nécessaire dans l'organisation des sociétés humaines et dans les pratiques comportementales des individus qui les forment. En d'autres termes, le social ne serait dans cette conception que l'effet d'un programme biologique, le résultat d'une dictée génétique, une configuration dépendante [] de déterminismes relevant d'**une loi naturelle qu'il serait, en conséquence, fautif de contrarier.**

La bestialité est-elle naturelle ?      Georges Guille-Escuret, laboratoire d'écologie humaine, CNRS

1971, ouvrage collectif où collaborent les deux principaux fondateurs de la nouvelle sociobiologie, William D. Hamilton et Wilson.

Le double front idéologique de la sociobiologie      Jean-Pierre Gasc, MHNP

L'expression et le mode de diffusion des idées regroupées sous le terme de *sociobiologie* dépassent largement le cadre des spécialités scientifiques concernées. On peut même dire que c'est ce dépassement qui constitue l'essentiel du problème, **la diffusion atteignant principalement les non-spécialistes** [].

En France, l'assaut idéologique de la sociobiologie a pris des aspects particulièrement nocifs – c'est-à-dire relativement efficaces – pour des raisons politiques et sociologiques spécifiques. Face à ce phénomène, **le monde scientifique n'est pas exempt d'une part de responsabilité plus ou moins consciente.** Il a quelques années, en effet, lorsque des morceaux choisis des sociobiologistes américains commencèrent à marteler les esprits des lecteurs de certains magazines français et à alimenter les argumentations de la nouvelle droite, peu de scientifiques français réagirent. La diffusion de ces idées par le canal de périodiques tels que *Le Figaro-Magazine* permettait d'atteindre un assez vaste public soumis à l'idéologie dominante []. Parallèlement, des livres destinés à un public plus averti (ex. : *Marx et Darwin*, d'Yves Christen) se situaient résolument sur le plan de la lutte politique, et, falsifiant l'histoire des idées et des sciences, se proposaient de démontrer que la sociobiologie constituait la science universelle, fille de la pensée de Darwin, et protectrice de la nature humaine heureusement exprimée sur le plan socio-économique par le libéralisme actuel. [] Il ne faut pas cacher qu'en France, à l'exception de quelques individualités (personnalités officiellement reconnues), les biologistes français se sont constamment tenus à l'écart de tout débat d'idées sur leur science depuis deux à trois générations.

Quels sont en effet les présupposés de base de la sociobiologie ?

Se fondant sur l'étude du comportement des animaux sauvages et sur l'étude, beaucoup plus conjecturale, de la base génétique de ce comportement, il est affirmé que tout individu est entièrement déterminé dans son comportement comme dans sa morphologie. [] Sur ce point, avatar du préformisme absolu, il suffit de répéter d'une part les critiques adressées aux applications des travaux de Lorenz au domaine humain...

Il est possible que nombre de scientifiques y soient restés indifférents pour cette raison [dogmatisme infantile] **ils ont négligé d'en voir le but principal, qui est idéologique.** [] il faut reconnaître qu'elle a fonctionné et fonctionne dans un ensemble idéologique particulièrement offensif, et dont l'efficacité en France ne doit pas être sous-estimée. [] Dans le contexte actuel de crise, **ce partage du travail idéologique est grandement facilité par la puissance des moyens d'information concentrés entre les mains de groupes acquis à ces idées...**

La culture contre le gène : une alternative piégée Georges Guille-Escuret

La principale caractéristique de la sociobiologie est d'être un instrument biologique de négation des déterminations historiques sur le social. Si cet instrument séduit en priorité la droite la plus réactionnaire, ce n'est pas à cause de sa construction théorique mais en fonction de l'appropriation désormais traditionnelle, par l'extrême droite, de « lois » biologiques comme source de légitimation.  
p.94

[] en admettant qu'en dernière analyse la sociobiologie conduise essentiellement aux options idéologiques du fascisme, **il serait d'autant plus indispensable d'expliquer son succès stupéfiant dans la communauté scientifique internationale : une réussite institutionnalisée par plusieurs dizaines d'universités parmi les plus prestigieuses des États-Unis, d'Angleterre et d'Allemagne, et qui s'étend à travers la totalité des sciences naturelles et des « sciences humaines » pour aboutir sur le terrain philosophique.**  
p.96

Il ne suffit pas [] de signaler que la sociobiologie ressemble au vieux « darwinisme social » développé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il faut *également* chercher comment une telle résurgence a pu se produire *dans* la communauté scientifique contemporaine [] **cette efficacité inattendue mérite la priorité dans nos inquiétudes**, car l'idéologie qu'elle renforce ne saurait, elle, s'éteindre dans un laboratoire ni dans un amphithéâtre.  
p.101

Sans s'attarder sur les « biosociologies » d'Edgar Morin et de Jacques Ruffié, trop voisines de leur homologue anglo-saxonne (malgré leur refus des modèles d'Hamilton) pour nous révéler quoi que ce soit sur ce plan, notons qu'une partie non négligeable de ceux qui accablent Wilson acclament en même temps sans réserve Ludwig von Bertalanffy et sa théorie générale des systèmes, ou Ilya Prigogine et l'extension de sa thermodynamique des phénomènes irréversibles, ou Henri Atlan et la « bruyante » auto-organisation du vivant, ou encore René Thom et la théorie des diverses catastrophes...

Darwin contre la sociologie, Patrick Tort, séminaire d'Analyse des complexes discursifs, Collège international de philosophie.

*L'Humanité* du 14/12/1983, P.Tort

Du point de vue de la stratégie et des enjeux, le *darwinisme social* et la *sociobiologie* suivent un seul et même axe argumentatif : il s'agit de convaincre du caractère naturel, car héréditairement prescrit, des inégalités sociales, économiques, voire culturelles ou raciales.

*L'Humanité* du 17/12/1983, P.Tort, Darwin contre la sociobiologie, « Effet réversif » et civilisation  
Une lecture de droite, de type sociobiologique notamment, ne peut tout simplement l'admettre [l'effet réversif de l'évolution] il *faut* continuer à dire que Darwin [] a recommandé comme conforme à la nature de l'homme et de l'évolution en général la poursuite [] des conduites inégalitaires []. Et que cela est *bien*, car *naturel*.



LODÉ, Thierry, *La guerre des sexes chez les animaux, une histoire naturelle de la sexualité*, Odile Jacob, 2006

[Mention de l'éditeur :] *Biologiste, professeur d'écologie évolutive à l'université d'Angers, directeur de recherches sur la vie sociale des animaux à l'université de Rennes-I, actuellement l'un des meilleurs spécialistes de la sexualité animale.*

Commentaire : le texte qui suit de « l'un des meilleurs spécialistes » est une succession de rédactions finalistes supposant une intelligence de la nature derrière les actes instinctifs – *prévue par l'évolution, l'évolution qui a retenu tel comportement pour, tel organe ayant pour objectif de, stratégie, stratagème, bataille, compétition* -, rédactions antidarwiniennes.

La reproduction y est présentée comme une valeur positive, souhaitable. Les stéréotypes machistes patriarcaux suivent, sur le modèle de Wilson.

Le plus troublant est que T.Lodé se dit lui-même fidèle à la théorie de l'évolution issue de Darwin et militant contre cet antidarwinisme « obscurantiste » qui croit voir une « direction » guidant le processus biologique, un « plan préétabli », un « dessein de l'évolution ».

C'est sans surprise que T.Lodé publie aussi *Les **Stratégies** de reproduction des animaux*, 2001.

### Avant-propos

L'orchidée use d'un curieux **stratagème pour** se reproduire : la perfide invite les bourdons (...).  
p. 19

Il existe encore des réactions contre l'idée d'évolution. Ainsi, les créationnistes essayent à nouveau d'imposer un point de vue rétrograde, rebaptisé *intelligent design*. Ce retour des spéculations religieuses et sectaires présuppose une *direction* au processus biologique, un plan préétabli, introduisant l'idée farfelue d'un dessein de l'évolution et d'un grand directeur. Cet avatar de la fable mystique apparaît comme un nouveau sursaut obscurantiste, scientifiquement sans lendemain.

p. 21

Chacun se reproduit différemment de l'autre, avec plus ou moins de réussites dans sa progéniture et, donc, de chances de propager ses gènes. []

**La guerre des sexes** fait rage, comme l'a écrit Richard Dawkins.

p.57s

Doit-on reconnaître que la contribution des mâles à l'élevage direct de la progéniture n'est pas **prévue par l'évolution** ? Les mâles décidément évitent bien des responsabilités, mais pourquoi feraient-ils autrement ? Pourquoi **l'intérêt des mâles** serait-il identique à celui des femelles ? Les femelles accroissent leur succès reproducteur en fournissant l'énergie du développement (...). Les mâles peuvent augmenter leur réussite simplement en multipliant les copulations. (...) La sexualité sépare les mâles et les femelles et oppose les intérêts. (...) La guerre des sexes est déclarée, à l'étouffée.

p. 62

Le succès reproducteur des femelles tient alors dans leur aptitude à développer une progéniture fiable. (...) Le succès reproducteur du mâle dépend étroitement du nombre de femelles qu'il peut

féconder. La multiplication des partenaires est donc une **stratégie avantageuse** pour le mâle.

p. 70

Le fondement du conflit sexuel tient essentiellement dans la **divergence d'intérêts** entre mâle et femelle.

Commentaire : on ne comprend pas très bien où se situe cette différence d'intérêts, on comprend bien par contre qu'un tel discours belliqueux n'est pas fait pour améliorer les relations homme-femme, ni pour réduire les violences masculines à l'encontre des femmes. La « bataille du sperme » qui suit en accentue la tonalité machiste.

## Chapitre 6 La bataille du sperme

La capacité de reproduction des mâles est donc absolument dépendante de l'effort des autres mâles.

**Le reproducteur est le vainqueur de la compétition.**

p. 75

La cause de la mortalité excessive des mâles apparaît plutôt dans la divergence des **stratégies de reproduction**.

p. 76

C'est dire que **l'évolution a retenu cette mobilisation** hormonale **pour** favoriser la rivalité des mâles, **pour** déployer **la bataille du sperme**. (...) La compétition spermatique existe parce que les spermatozoïdes **se disputent** la fécondation ou plutôt, parce que les éjaculas des mâles entrent en compétition.

p. 78

L'organe de nombreux mammifères est aussi pourvu d'aiguillons qui récurent partiellement le vagin.

Ce nettoyage superficiel a **pour principal objectif** d'évacuer le sperme d'un éventuel prédécesseur ou du moins d'**inciter** la femelle à rejeter cette semence concurrente.

p. 82

Car la paternité reste une énigme pour les mâles. **Le problème essentiel du mâle tient dans l'assurance de sa paternité** puisque, en dépit de son acharnement, il n'est jamais certain d'être réellement le père de sa progéniture.

Commentaire : on se demande jusqu'où peut aller un tel délire qui a définitivement perdu l'apparence d'une science, comme si les mâles non-humains disposaient du concept de « paternité », comme si « l'assurance de sa paternité » avait un quelconque sens pour eux, comme si cette assurance pouvait être un « problème essentiel ».

Comment peut-on en arriver là, comment l'université française peut-elle laisser enseigner ce genre de discours non scientifique et très dangereux pour la condition féminine car il ne peut que légitimer une domination masculine violente (contrôle de la virginité et de la fidélité, mariages forcés, crimes d'honneurs, etc) ?

Il faut se demander quel est au fond le véritable objectif de l'auteur à travers de telles publications qui n'ont plus qu'un lointain rapport avec la science.

(...) Quand le travail d'un des sexes pour optimiser son succès reproducteur entraîne une réduction de la réussite de l'autre sexe, il en résulte une augmentation du conflit sexuel.

p. 113

De même, les juvéniles des ongulés **s'intéressent** au sexe et **à la reproduction** dès qu'ils le peuvent (...).

p. 120

La livrée du faisan, les enivrants arômes du léopard, les mugissements rauques de l'ours, possèdent une fonction similaire : affirmer la **qualité** intrinsèque du séducteur.

p. 142

Au début du printemps polaire, **l'appel de la reproduction** attise les ardeurs.

p. 189

Chez la plupart des espèces, la surveillance du mâle se prolonge souvent un certain temps après l'acte sexuel. En prohibant l'approche d'autres mâles, **le géniteur peut assurer sa paternité** exclusive, c'est *l'hypothèse de l'assurance de paternité*.

### Homosexualité

De nombreuses études révèlent qu'à l'évidence, l'homosexualité délibérée et consentie existe chez de nombreuses espèces. [T.Lodé fait ensuite une critique de l'] othodoxie néodarwinienne et de sa séquelle sociobiologique.

Commentaire : un éclair de lucidité dans un ciel bien obscur.

### Conclusion

L'enjeu de la reproduction est-il vraiment la propagande des gènes ? Comme en témoigne l'évolution vers de faibles taux de reproduction, la tendance évolutive n'encourage pas clairement la diffusion des gènes, non plus qu'elle n'attire les *bons gènes*. L'effort des mâles est d'abord une propagande, et cette propagande ne favorise pas nécessairement les meilleurs gènes, elle avantage les vantards et les opportunistes. (...) Loin d'une téléologie, l'évolution n'établit pas de plan. C'est l'effet des efforts variés et contradictoires de chacun de nos choix qui l'élabore.

Commentaire : un autre éclair de lucidité.

VAN HOOFF, Jan Adam,

Professeur d'éthologie, Pays-Bas, in COPPENS, Yves, PICQ, Pascal, *Aux origines de l'humanité, vol. 1 : De l'apparition de la vie à l'homme moderne, vol. 2 : Le propre de l'homme*, Fayard, 2001

Commentaire : le chapitre rédigé par Van Hooff pour cet ouvrage collectif est une caricature d'antidarwinisme en éthologie. Comme toutes les dérives finalistes du vocabulaire, c'est aussi une apologie de la norme reproductive qui devient une valeur en soi : nous serions conçus pour nous reproduire, et pour cela tous les coups sont légitimes.

Mais ce qui est intéressant à noter, c'est que l'ouvrage est dirigé par P.Picq qui milite vigoureusement contre l'antidarwinisme. Comment a-t-il pu laisser passer de tels écrits ?

Ce sont les mâles qui migrent à la fin de l'adolescence **pour se reproduire**.

L'évolution sélectionne un animal [afin] d'obtenir le maximum de descendants au fil des générations. En d'autres termes, les dispositions sociales sélectionnées assurent une aptitude biologique optimale.

La vie en compagnie réduite ou nombreuse, en groupes compacts ou en associations assez lâches, est en effet susceptible de déterminer la meilleure façon de se comporter avec les congénères de son propre sexe ou du sexe opposé dans le cadre d'une **stratégie reproductrice**.

[Les mâles] **ont intérêt à copuler avec un nombre important de femelles et leurs stratégies** vont dans ce sens. Un mâle peut accroître son succès reproductif en aidant une femelle à élever son enfant.

Commentaire : la sociobiologie n'en est pas à une contradiction près, tantôt l'optimum est que le mâle copule avec le plus de femelles possible, tantôt l'optimum est qu'il s'investisse dans l'élevage de sa descendance, alors que faire les deux à la fois est impossible.

Ce type de contradiction désinvolte montre en quoi les affirmations de la sociobiologie sont gratuites et mal fondées, mais idéologiquement orientées dans une tentative de conservation de l'ordre en place en forme de tautologie : puisque la situation que j'ai sous les yeux existe, c'est la preuve qu'elle est la meilleure et la seule possible. Cette tautologie du *one way only* vaudrait d'ailleurs quelle que soit la situation, pourvue qu'elle existe.

La fécondation de la partenaire étant de l'ordre du tout ou rien, partager des copulations avec un associé compromet le succès reproductif de chaque individu. De telles coopérations sont donc plus rares. Chez les primates... les mâles peuvent tuer des nouveaux-nés dont ils ne sont pas les pères **pour accroître leur propre succès reproductif**. La répartition des femelles fécondes ne permet pas toujours leur monopolisation par les mâles... Il en résulte une véritable '**compétition du sperme**' ou compétition post-copulatoire (Parker 1984). Les mâles se livrent ainsi à des rapports fréquents **pour** l'emporter sur leurs rivaux.

[Tumescence péri-génitale chez les chimpanzés :] de toute évidence, il s'agit d'une sorte de 'panneau publicitaire' grâce auquel les femelles font connaître aux mâles leur période de fécondité maximale.

*L'école des parents,*

revue de la Fédération Nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs, bimestriel n°6, décembre 2005-janvier 2006, dossier *Je suis jaloux, et alors ?*

Commentaire : cet article illustre parfaitement la dangerosité de la dérive finaliste de l'éthologie dans sa version sociobiologique.

Elle finit tranquillement, au nom d'une nécessaire mission reproductive, par légitimer les violences masculines sur les femmes sans que cela ne soulève de critiques, malgré le caractère particulièrement non-scientifique des allégations, et malgré la diffusion de cette revue dans les milieux spécialisés, professionnels et militants féministes notamment.

Cet article recommande la lecture d' *Une passion dangereuse : La jalousie*, Odile Jacob, (2000) 2005, de David M.Buss, professeur de psychologie à l'Université du Texas, avec ce résumé :

Quel rôle joue cette **sagesse** émotionnelle inconsciente qui veille en chacun d'entre nous ? Chez d'autres espèces, la fertilisation est totalement externe. La femelle saumon, par exemple, déverse ses œufs dans l'eau en remontant le courant. Le mâle la suit et dépose sa semence sur les œufs. Ils meurent ensuite tous les deux, ayant mené à bien **la seule mission qui leur a été assignée par l'évolution**. [Pour les mammifères] la fertilisation s'effectue à l'intérieur du corps de la femelle et non du mâle. Ce fait a posé un problème considérable à nos ancêtres : celui de l'incertitude de leur paternité. Du point de vue de nos ancêtres, l'infidélité la plus destructrice, au regard de **la**

**nécessité de reproduction de l'espèce**, devait être l'infidélité sexuelle. L'infidélité sexuelle de la femme menaçait en effet la certitude, pour un homme, d'être le géniteur de ses enfants. Un homme trompé courait le risque d'investir des années, voire des décennies de travail, dans les enfants d'un autre. [] Ne devrions-nous pas aimer tous les enfants comme s'ils étaient les nôtres ? Sans doute dans un avenir utopique en serons-nous capables, mais **le cerveau humain n'a pas été programmé pour cela**. [] Nous descendons tous d'ancêtres jaloux ! [] Ces formes d'adaptation sont des outils qui ont été transmis de génération en génération sur des milliers d'année parce qu'ils étaient efficaces. Ils n'étaient pas infaillibles, bien sûr, mais ils ont aidé nos ancêtres à se frayer un chemin à travers la jungle de **la lutte pour la vie**. Dans cette perspective, la jalousie n'est pas le signe d'une immaturité ; il s'agit au contraire d'une passion capitale qui a grandement aidé nos ancêtres – et continue très vraisemblablement de nous aider aujourd'hui – à faire face à une série de **menaces touchant la pérennité de l'espèce**. [] La jalousie est souvent une solution efficace même si elle mène parfois à des situations explosives []. Il va sans dire que nous sommes inconscients de tous ces problèmes liés à la reproduction ; de même que nous n'avons pas conscience des **impératifs de l'évolution** qui ont donné naissance à cette passion dangereuse. [] **La jalousie est une forme de sagesse émotionnelle inconsciente** [] Un des objectifs de mon livre est de mettre en avant les racines profondes de **la sagesse émotionnelle que nous avons reçue en héritage**.

Commentaire : le peuple des Na de Chine, qui ne connaît pas la jalousie, ni le concept de paternité, est un parfait contre-exemple à ces affirmations qui ne cessent d'imprégner le grand public.

Manuel de SVT, *Sciences de la Vie et de la Terre, programme 2007*, pour collégiens de classe de 4ème (13 ans), Nathan, juillet 2007

Commentaire : un discours finaliste en SVT, suggérant une intelligence ou conscience de l'univers, Dieu autrement dit, n'a pas sa place dans l'enseignement public laïque. Et pourtant qui s'en émeut ?

Ce faisant, un discours antidarwiniste alimente directement et en permanence l'idéologie de reproduction dès le plus jeune âge.

Chapitre 5 – la fécondation  
p.100

**Pour assurer leur descendance**, les truites ont recours à la reproduction sexuée.

**Pour** favoriser la rencontre des mâles et des femelles, plusieurs **stratégies** existent, comme le chant ou l'émission de signaux lumineux.

p.101

Reproduction sexuée : phénomène biologique qui a recours à la fécondation **pour créer** de nouveaux êtres vivants.

p.102

La reproduction des poissons combattants

Après l'éclosion, le mâle, **pour** protéger ses petits, utilise sa bouche pour ramener régulièrement les alevins dans le nid. Malgré ces soins, 80% des alevins meurent à cause de maladies, de malformations **ou bien sont dévorés par le mâle**.

Commentaire : la grossière contradiction entre un supposé finalisme du mâle qui chercherait à *protéger* ses petits... tout en les dévorant, n'a pas l'air de gêner un auteur conditionné par l'idéologie de reproduction. Plus généralement, voici ce qu'en dit l'éthologue Boris CYRULNIK « Il n'est pas rare que les poissons mangent leurs propres petits. Ils veillent sur leur progéniture, éventent le nid avec leurs nageoires pour y envoyer de l'eau oxygénée, et, quand les petits tendrement choyés sortent des nids, les parents attentifs les gobent jusqu'au dernier. C'est ainsi que le brochet, l'anguille et la carpe dégustent souvent leurs propres alevins. [...] Les mammifères n'échappent pas à cette régálade naturelle. Les truies, les chattes, les chiennes, les ourses, les furets, et même les herbivores comme les lapines, les vaches et les juments consomment quelques-uns de leurs propres enfants » [*L'ensorcellement du monde*, Paris, Odile Jacob, 1997, p.59]

p.103

Sauver les pandas

Cependant, les pandas se reproduisent très difficilement en captivité : peu d'**envie de se reproduire**, promiscuité quasi permanente, femelles peu maternelles...

Commentaire : l'auteur n'est pas à un anthropocentrisme près. Chacun sait bien qu'en liberté les pandas comme les autres animaux n'ont qu'une *envie*, se reproduire. Mais comment le sait-on au fait ?

p.102-103

Les zoos s'échangent les girafes pour qu'elles se reproduisent afin d'assurer la survie de la sous-espèce. [] Après avoir réalisé une fécondation *in vitro*, des chercheurs français ont réussi à transplanter des embryons d'une espèce de cerfs présente au Japon (les cerfs sika) dans l'utérus d'une femelle de cerfs présents en Europe (les cerfs élaphe). Cette prouesse technique permet d'espérer la sauvegarde d'espèces de cerfs en voie d'extinction. [] Certains zoos en Chine, aux USA [] se sont lancés dans des programmes de reproduction pour la sauvegarde de l'espèce. On distingue deux options : soit on met tout en œuvre pour faciliter l'accouplement, soit on effectue une insémination artificielle.

=> expliquer les difficultés rencontrées pour sauvegarder le panda en captivité

Commentaire : imposer une reproduction forcée, par insémination artificielle, à des pandas ou d'autres animaux qui ont *peu d'envie de se reproduire* n'est pas encore devenue une question éthique. Est-il moral de forcer un animal à se reproduire ?

*Psychologies*, juillet-août 2005, Pourquoi l'amour dure trois ans.

Entretien avec Lucy Vincent, Dr en neurosciences et chercheur au CNRS, *Comment devient-on amoureux ?*, Odile Jacob, 2004 ; *Petits arrangements avec l'amour*. Recherches sur la **programmation génétique** des rapports humains.

Commentaire : l'expression programmation génétique est regrettable d'un point de vue scientifique car si quelque chose a été gravé *par avance* c'est qu'il doit bien exister une conscience qui s'est projetée dans l'avenir. La programmation appelle le programmeur, comme l'horloge appelle l'horloger. H.ATLAN a fait la critique de cette expression ainsi que Boris CYRULNIK « Une biologie de l'attachement devra donc parler de la conjugaison entre plusieurs déterminants génétiques (surtout pas "programme génétique") » [*De chair et d'âme*, 2006, p.40]. Cette terminologie induit un

finalisme qui ne va pas manquer dans la suite d'un texte qui accumule les affirmations fausses mais qui reproduisent les stéréotypes patriarcaux les plus éculés :

Le comportement amoureux est né, chez l'homme, de la **nécessité d'assurer la reproduction de l'espèce**. Dans un monde où seuls les plus forts survivaient, il fallait protéger les bébés. Pour survivre, l'enfant a besoin de deux parents.

Commentaire : On en attend toujours la démonstration. Le seul contre-exemple du peuple des *Na* de Chine suffit à éliminer une telle hypothèse, le concept de père et de paternité n'y existant pas. L'enfant y est élevé par une entité de grandeur variable au sein de laquelle n'existe surtout pas de sentiment amoureux et dont le géniteur est absent.

L'homosexualité entre tout à fait dans mon discours. L'alchimie cérébrale [] leur permet de rester ensemble **pour** la survie de l'enfant.

Comment ce **programme génétique** commun peut-il pousser tel homme vers telle femme et inversement ? **On pense** qu'il existe des facteurs de complémentarité que **notre cerveau cherche inconsciemment**. Le raisonnement est le suivant : si j'ai un système immunitaire qui me protège de tels germes et mon partenaire un système immunitaire qui le protège de tels autres germes, **notre enfant** disposera d'une vaste gamme de défenses immunitaires.

Commentaire : totalement contradictoire avec le cas de l'homosexualité qui entre, paraît-il, tout à fait dans ce discours, et qui voudrait qu'un individu cherche inconsciemment chez un partenaire homosexuel la complémentarité génétique dans l'intérêt immunitaire de leur enfant.

De façon générale, l'existence de l'homosexualité dans de nombreuses espèces animales remet en cause ce type de raisonnement pseudo-scientifique sur la finalité reproductive des comportements innés.

Mais c'est au contraire la diffusion continue et grand public de tels discours finalistes qui finit par faire de l'homosexualité une déviance, une anormalité, une pathologie ; alimentant l'homophobie.

La femme, biologiquement, c'est un ovule par mois. Quand cet ovule est fertilisé, elle doit consacrer neuf mois à produire l'enfant. Elle doit manger plus, elle est moins mobile []. En contrepartie de cet investissement, elle **sait** que son enfant porte ses gènes et les transmet à la génération suivante.

Commentaire : faut-il rappeler à l'auteur que la connaissance des gènes ne date que du XX<sup>e</sup> siècle ?

Pour l'homme, c'est différent. Il produit des millions de spermatozoïdes tous les jours []. En contrepartie, **il ne peut jamais être certain que l'enfant qui naît est bien le sien**.

Commentaire : faut-il rappeler à l'auteur que le concept de paternité est éminemment récent et variable dans l'histoire de l'humanité ?

Alors, **il a cette espèce de doute existentiel** en se demandant si ses gènes passent à la génération suivante. [La femme] va chercher un partenaire capable d'un investissement matériel. Elle se dit : « Puisque c'est moi qui fais tout le travail biologique, il me faut quelqu'un qui puisse me ramener à manger et me protéger des prédateurs ».

Commentaire : y a-t-il une limite au grotesque cautionné par l'institution scientifique, aux stéréotypes machistes qui mettent la femme en dépendance de l'homme ?

Apparemment pas, comme la suite le confirme :

Elle va donc chercher un homme qui possède tous les signes de force : taux de testostérone élevé, des muscles **et des ressources matérielles**.

**L'homme veut-il une femme fertile ou fidèle ? Les deux.** Mais d'abord fertile. Pour lui, ce n'est pas la peine d'aller avec une femme qui ne pourra pas lui donner d'enfant.

Cette programmation génétique ne s'est-elle pas modifiée avec l'évolution ? Si, bien sûr, notamment avec l'allongement de la durée de vie et, surtout, la contraception.

Commentaire : les gènes évoluent vite, la contraception n'étant légalisée en France que depuis 1967, soit à peine 2 ou 3 générations.

Vingt générations suffisent à modifier le génome d'une espèce au point de créer une nouvelle espèce.

Commentaire : il faudra bien se demander un jour comment il est possible d'écrire autant d'inanités sous statut scientifique, et comment un média peut les diffuser sans scrupules.

Science & Vie Junior, Dossier Hors-Série, n°48, avril 2002, L'amour côté coulisses, O. Voizeux

Victor Johnston, biopsychologue de l'université d'État du Nouveau-Mexique.

Cette attirance pour les visages moyens s'explique parce que beauté et fécondité marchent ensemble. Pour ces spécialistes [biopsychologues] aux idées abruptes, toutes les relations hommes/femmes sont dictées par la théorie de l'évolution : autrement dit, par **la nécessité d'assurer sa descendance**. Cela expliquerait aussi pourquoi, majoritairement dans les petites annonces, les femmes privilégient les hommes jouissant d'une bonne situation : c'est la garantie, pour elles, que leurs bambins grandiront dans de bonnes conditions.

Le sexe, **pour** quoi faire ? Elodie Seghers

C'est ce qui expliquerait pourquoi un individu **a tout intérêt à opter pour une reproduction sexuée**, de manière à doter sa descendance d'un maximum de chances face à des microbes qui évoluent encore plus vite...

**La stratégie** des guenons.

Chez le singe-araignée du Pérou, le taux de mâles augmente légèrement avec le statut hiérarchique. Mais c'est l'inverse chez les babouins. Accident ? nenni. Le « choix » de privilégier l'un ou l'autre sexe s'accorde avec le comportement des adolescents. A la puberté, certaines espèces comme les singes-araignées voient leurs jouvencelles quitter le groupe natal ; chez d'autres ce sont les jeunes mâles qui partent s'accoupler ailleurs. Or, les mères de haut rang **voient ça d'un mauvais œil** : qui dit départ dit fuite de leur patrimoine génétique. La solution : donner naissance plutôt à des petits du sexe casanier, celui qui reste à la maison. **Elles sont ainsi assurées de voir leurs précieux gènes**



### **rester en famille.**

Comment font nos cousins ? Un couple de gorilles - La période d'ovulation. A ce moment-là, la femelle **lui fait comprendre qu'un câlin velu s'impose s'il désire avoir des marmousets.**

Le gorille.

Pas précoce, comparé aux femelles qui débutent leur vie reproductive juste après le départ du bercail. A raison de 4 à 5 femelles dans son harem, il ne copule guère plus que 3 jours l'an. [] Le gorille préfère rester peinard chez lui, à pouponner. Étant seul dans la « course aux ovules », **il n'a en effet aucun doute sur sa paternité.** Papa poule, le gorille peut aussi se révéler assassin d'enfants ! Pratique horrible à nos yeux, **nécessité reproductive aux siens.** C'est généralement le fait d'un mâle adulte à l'encontre des petits d'une femelle avec laquelle il n'a jamais copulé.

Chimpanzés. Les mâles se battent ou rusent pour **le droit de féconder** le plus de femelles possibles. Bonobos. Ces derniers pratiquent souvent, [] avec tous les partenaires possibles, y compris du même sexe. Comme quoi leurs accouplements ne **visent pas qu'à la reproduction.**

Commentaire : l'auteur pourrait avoir l'honnêteté de reconnaître que le contre-exemple des bonobos dément toutes les affirmations qui l'ont précédé.

*Homo sapiens* est une espèce monogame. On se marie (théoriquement) pour la vie.

Commentaire : comment peut-on tranquillement poser comme fait de nature ce qui est un fait de culture avéré ? Surtout à une époque où 2/3 des mariages sont suivies de divorce et alors que certain peuple ne connaît même pas l'institution du mariage ou du couple.

Une seconde théorie met la dissimulation de l'ovulation au service de la monogamie []. Ignorant à quel moment sa femme est fertile, le mari préfère rester continuellement à ses côtés pour ne pas « louper le coche ». Et s'assurer ainsi que l'enfant qu'il contribuera à élever est bien le sien. **Voilà la question qui titille les hommes : suis-je ou pas le papa ?** [] Les sociétés ont rivalisé d'imagination pour contrôler la sexualité féminine : virginité exigée au mariage, chaperon, excision, infibulation...

Commentaire : il est particulièrement scandaleux qu'une publication à vocation scientifique destinée aux Juniors présente les violences faites aux femmes comme un fait de nature biologiquement inscrit dans les gènes, inévitable et légitime en somme. Ne pas s'y conformer serait même une anormalité.

Quand la nature se **trompe** de sexe.

Des hommes qui se sentent femmes. Des garçons dans des corps de filles. Les transsexuels vivent un douloureux décalage.

Commentaire : pour se tromper, il faut une capacité de réflexion, une forme d'intelligence. Encore un discours qui alimente l'*Intelligent Design*. Se tromper suppose également une vérité là où la biologie ne connaît que des faits.

Sciences & Avenir, *L'hypothèse de l'inconscient*, Hors Série, juillet/août 2001

Jean-Michel Besnier, professeur de philosophie à l'Université de Compiègne

Ce que Freud nous a finalement légué. Le système qui s'en suivit fascine au même titre qu'une mythologie : à l'origine était le ça, ce réservoir de pulsions anarchiques d'où émergent des **instincts de conservation** (« les instincts du moi ») et **de reproduction** (« la libido »)...

COHEN, Claudine, *La femme des origines, images de la femme dans la préhistoire occidentale*, Belin-Herscher, 2003

Cette forme de sélection par les femmes fut, selon Darwin, dominante en une époque très archaïque de l'histoire de l'humanité : la sélection par les femelles est, dit-il, « la plus commune chez les animaux inférieurs ». De fait, dans la plupart des espèces animales, c'est la femelle qui choisit le mâle **pour la reproduction**, et c'est le mâle qui est plus orné que la femelle, souvent plus terne.

ANATI, Emmanuel, *La religion des origines*, Bayard, (1995) 1999

p.53

L'attitude rituelle à l'égard du mort ne semble pas découler directement d'une logique rationnelle, basée sur les trois **instincts** fondamentaux, la recherche de la nourriture, l'autodéfense et la **reproduction de l'espèce**.

SINGER, Peter, *Une gauche darwinienne, évolution, coopération et politique*, Paris, Cassini, (1999) 2002

p.19

Tandis que la pensée darwinienne n'a pas d'impact sur la place que nous accordons à l'égalité en tant qu'idéal moral ou politique, elle nous donne des raisons de croire que, puisque les hommes et les femmes jouent des rôles différents dans la reproduction, leurs inclinations et leur caractère peuvent eux aussi être différents, de façon à optimiser les possibilités de reproduction de chaque sexe. Les femmes étant limitées dans le nombre d'enfants qu'elles peuvent avoir, elles ont tout pour être sélectives dans le choix de leur partenaire. Les hommes, quant à eux, ne sont limités dans le nombre d'enfants qu'ils peuvent avoir que par le nombre de femmes avec lesquelles ils peuvent avoir une relation sexuelle.

Commentaire : Singer céderait-il aux stéréotypes sexistes, patriarcaux et conservateurs de la sociobiologie dont le procès n'est plus à faire ? Que fait-il de l'hypothèse culturelle dans l'assignation des genres masculins et féminins ? Contre-exemple de ce stéréotype, les sexualités exubérantes du peuple des Na de Chine, femmes et hommes, ou d'espèces animales proches de l'homme (singes bonobos...), sont autant de mises en garde à l'usage de la sociobiologie.

Si un statut social élevé favorise l'accès aux femmes, on peut alors s'attendre à ce que les hommes soient plus intéressés par le statut social que les femmes. Cela signifie que nous ne pouvons pas utiliser le fait qu'il y a un nombre disproportionné d'hommes avec une position leur conférant un haut statut dans les affaires ou en politique comme raison valable pour conclure qu'il y a eu discrimination envers les femmes. Le fait qu'il y ait moins de femmes P.D.G. de grandes entreprises que d'hommes par exemple, est peut-être dû au fait que les hommes sont plus enclins à faire passer

leur vie privée et leurs autres centres d'intérêts après leurs objectifs de carrières ; et les différences biologiques entre les hommes et les femmes sont peut-être un facteur dans cette disposition plus grande à tout sacrifier pour arriver au sommet.

## Chapitre 2 – La gauche peut-elle accepter une vision darwinienne de la nature humaine ?

p.31

L'idée de malléabilité de la nature humaine constitue le dernier grand obstacle à l'acceptation de la pensée darwinienne par la gauche. [] De ceci découle l'idée que l'éducation, dans son sens le plus large, est la grande panacée, car elle permet potentiellement de transformer les êtres humains en citoyens parfaits.

p.32

L'idée que certains aspects de la nature humaine sont relativement constants n'est peut-être plus aussi controversée aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans lorsque E.O. Wilson publia *Sociobiologie : une nouvelle synthèse* []. Depuis, de nombreux livres traitant des aspects universels de la nature humaine ont été publiés, et ce dans un climat beaucoup moins orageux. [] je vais maintenant avancer l'hypothèse totalement dénuée d'originalité que, tandis que dans certains domaines la vie humaine dénote une grande diversité, dans d'autres, le comportement humain demeure à peu près constant sur l'ensemble des cultures humaines, ainsi que l'hypothèse que nous partageons certains des aspects de notre comportement avec nos parents non-humains les plus proches.

Commentaire : si le comportement humain demeure à peu près constant sur l'ensemble (ou la majeure partie) des cultures humaines, cela ne vient pas nécessairement de la « nature » humaine mais du fait qu'une culture dominante imprègne les différentes cultures. Ça a été le cas du culte des esprits des ancêtres pendant longtemps, et c'est le cas de la culture patriarcale encore de nos jours, qui explique bien des comportements sexistes qu'on ne retrouve pas en société non-patriarcale.

p.33s

Données constantes et données variables de la nature humaine

[] nous devrions garder à l'esprit que, même sur les points où le comportement varie beaucoup selon la culture, il se pourrait que ce soit l'effet de règles psychologiques fixes conduisant à des résultats différents selon les circonstances de leur application. []

Dans la seconde catégorie, celle avec une part de variation, je mettrais les relations sexuelles.

p.34

Quelles que soient les règles du mariage, et aussi sévères soient les sanctions, l'infidélité et la jalousie sexuelle semblent également être des éléments universels du comportement sexuel humain.

Commentaire : Singer a vraiment cédé aux sirènes de la sociobiologie. La jalousie étant typique de la culture patriarcale, il est logique qu'on la retrouve largement répandue, elle n'est pas pour autant universelle (voir à nouveau l'exemple de l'une des dernières cultures non-patriarcales, les Na de Chine).

p.34

Dans la troisième catégorie, celle des faibles variations [].

Notre aptitude à nouer des relations de coopération [] est une autre vérité universelle.

p.35

Enfin, les rôles sexuels dénotent eux aussi peu de variation. Les femmes sont presque toujours chargées de s'occuper des jeunes enfants, tandis que les hommes ont plus de chances que les femmes de se trouver impliqués dans un conflit physique []. Les hommes ont en outre tendance à

jouer un rôle disproportionné dans le leadership politique du groupe. **On constate donc qu'il y a effectivement des prédispositions humaines communes qui transcendent les variations culturelles.** Il est incontestable que la culture joue un rôle dans l'exacerbation ou l'atténuation de ces prédispositions, même si **ces dernières sont profondément ancrées dans notre nature humaine.**

Commentaire : Singer est passé de l'hypothèse à l'affirmation.

[] l'énoncé « les hommes sont généralement plus grands que les femmes » n'est pas contredit par l'existence d'une grande femme. [] Je ne suis pas en train de dire que, parce que quelque chose comme la hiérarchie, ou la domination masculine, est une caractéristique commune à presque toutes les sociétés humaines, c'est par conséquent une bonne chose, ou une chose acceptable, ou que nous ne devrions pas essayer de la changer. [] Je ne cherche pas à déduire une orientation obligatoire à partir de faits, mais à mieux appréhender et évaluer **le prix éventuel à payer** pour parvenir à atteindre nos objectifs. **Ne pas reconnaître les faits de la nature humaine revient à prendre le risque d'une catastrophe.**

Commentaire : on aura reconnu les expressions de Wilson.

CYRULNIK, Boris, *L'ensorcellement du monde*, Paris, Odile Jacob, 1997

La drogue animale : et mourir de plaisir

p195s

Tous les cerveaux du monde sont équipés **pour** le plaisir.

p.209s

Tous les systèmes nerveux du monde sont équipés **pour** traiter l'opposition dans les couples attirance-fuite, bien-être-mal-être ou bonheur-malheur.

Commentaire : dommage que la tentation finaliste ne soit pas évitée.

p195s

L'expérience la plus célèbre a montré qu'il suffisait d'implanter une microélectrode dans l'aire septale d'un rat (située dans la cupule profonde et antérieure du cerveau, ou dans une bandelette longitudinale antérieure à la face inférieure et profonde du lobe préfrontal) pour que l'animal ne cesse de s'envoyer des stimulations électriques en appuyant sur une pédale. **Il finit même par mourir de plaisir**, car, ne « pensant qu'à ça », il renonce à toute autre activité de survie dans un monde de rat. [] Plus près de nous, en milieu domestique, les pigeons qui ont goûté aux graines de chanvres se laissent mourir quand ils n'en trouvent plus.

Commentaire : mais où est donc passé « l'instinct de survie » ?

Petite étude de genre d'un ouvrage consacré à la contraception, WINCKLER, Martin, *Contraceptions mode d'emploi*, J'ai Lu, 2007 (3ème édition).

Cet ouvrage est une référence dans les milieux professionnels et militants en faveur de la contraception, notamment féministes. Il est exemplaire d'une dérive d'abord antidarwiniste quant aux organes, puis antidarwiniste quant aux comportements.

Cette dérive a pour conséquence une injonction reproductive massive et une stigmatisation de l'homosexualité.

Notre étude classe les stéréotypes de genre sur 2 niveaux de gravité : les *scientifiquement contestables* ou à éviter.

On reconnaîtra dans ces rédactions l'influence de la sociobiologie apparue dans les années 1970 avec E.O. Wilson, influence qui s'est largement déployée depuis, y compris dans les milieux scientifiques, et dans les mass-media, participant largement au conditionnement de l'opinion publique par des stéréotypes assignant femmes et hommes à des rôles de reproducteurs.

Le *finalisme* rédactionnel de ce mouvement de pensée, qui suppose une intelligence de l'univers assignant des finalités-objectifs-buts au vivant (cette finalité étant bien entendu la reproduction du vivant) coïncide avec l'évolution stratégique des idéologues religieux rangés derrière l'*Intelligent Design*.

### 1) Les rédactions scientifiquement contestables et idéologiquement marquées

Commentaire : sont contestables les rédactions finalistes *pour, fait pour, destiné à, programmé pour, vise à* : la conclusion suggérée par de telles rédactions est généralement que « la femme est faite pour faire des enfants ».

p.36

... les organes dont il est question dans ce livre – organes génitaux, organes sexuels – **sont destinés à la reproduction** de l'espèce.

p.42

Nos organes génitaux sont, avant tout, **faits pour** la reproduction. Le plaisir est la carotte que nous a tendue l'évolution **pour** nous inciter à copuler sans arrêt.

p.43

« Nous étions destinés l'un à l'autre », n'est-ce pas une manière de dire « nos organes sexuels sont **faits pour** se rencontrer, nos gamètes **pour** fusionner » ?

p.43

Les hommes sont **programmés pour semer à tout vent**.

Commentaire : en plus du finalisme, attention au stéréotype sexiste et machiste qu'il a préparé.

p.39

... les pulsions sexuelles ont **deux objectifs** simultanés : le plaisir et la reproduction.

p.41

Dès l'adolescence, garçons et filles se mettent en quête de partenaires sexuel(le)s. Les garçons jouent à qui en tombera le plus. Les filles à qui séduira le plus beau. Ils ne se doutent pas qu'en cela aussi **ils sont programmés** : pour **être certains** de transmettre leur patrimoine génétique, **les mâles doivent féconder le plus de femelles** possibles ; pour varier les gènes dont elles ont hérité, les femelles **doivent** choisir leur(s) mâles.

Commentaire : et les homosexuels dans cette théorie, comment doivent-ils s'interpréter : comme des déviants « contre-nature », des anomalies, des anormalités ? Faut-il les en guérir tout comme les 400 espèces animales répertoriées pour leur homosexualité ? L'existence même de cette homosexualité largement répandue dans le vivant n'est-elle pas la preuve de la fausseté de ce discours sociobiologique ?

p.44

... pourquoi croyez-vous que l'ovulation est bloquée pendant la grossesse ? **Pour** qu'une femme ne puisse pas être simultanément enceinte de plusieurs fœtus, pardi ! Et l'allaitement ? Vous pensez qu'il **vis** uniquement à faire grandir les nourrissons et à les protéger contre la malnutrition et les maladies infectieuses ? Certes, mais pas seulement.

Commentaire : ces rédactions finalistes font le jeu des promoteurs de l'allaitement et du retour des femmes à la maison.

p.43

... quand l'ovulation pointe son nez, les adolescentes finissent par céder à un garçon déterminé, les femmes seules ont des relations sexuelles avec un homme qu'elles auraient ignoré deux jours plus tôt... au moment de l'ovulation, les femmes ne « succombent » pas. Elles **obéissent** à leur **programme**.

Commentaire : les rédactions finalistes ont la même origine – religieuse – que l'énoncé de *lois de la nature* qui supposent un *législateur* et qui impliquent d'y *obéir* : que doit-on faire à celles et ceux qui *n'obéissent* pas aux lois de la nature ?

p.43

... nos inconscients s'ingénient aussi à **célébrer la vie**...

Commentaire : c'est généralement l'aboutissement des rédactions finalistes que de faire l'apologie de la Vie.

## 2) Les rédactions à éviter : limites scientifiquement et tendancieuses idéologiquement

p.35

La biologie qui nous **gouverne**

On a tendance à l'oublier, mais les organes du corps humain **ont des fonctions** qui n'ont rien à voir avec les idées, les intentions ou les plans de carrière.

La plupart de ces organes **ont pour fonction la survie** individuelle.

Commentaire : l'usage du mot *fonction* en biologie est généralement inadéquat, comme ici.

Que l'homme s'intéresse aux fonctions qu'il aura définies, comme la fonction respiratoire, digestive etc, en analysant la participation des organes à ces processus ne pose pas problème scientifique.

Par contre, dire que les organes *ont* en eux-même une fonction, c'est induire une représentation à nouveau finaliste qui suppose un observateur indépendamment de l'humain, une conscience divine de l'univers donc.

A noter qu'en médecine, le mot *fonction* ne s'applique qu'aux processus *vitaux*, ce qui formate d'emblée ce qui va être décrit par le terme, et en exclut les autres processus. Cette définition privilégie la vie au détriment du bonheur et du plaisir, c'est ainsi que le clitoris par exemple est généralement absent des descriptions et manuels d'anatomie.

Éthologie : les dérives antidarwiniennes dans les mass-media

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Cette annexe vise à faire comprendre par quels processus l'idéologie de reproduction est devenue un conditionnement non-conscient auquel il est difficile d'échapper : parce que son discours est omniprésent, sans contestation, dans la plupart des media grand public ou spécialisés.

La sociobiologie, discipline apparue dans les années 1970 aux États-Unis, est particulièrement responsable de cette dérive finaliste antidarwinienne qui imprègne la plupart des documentaires animaliers visionnés par les enfants (à la grande satisfaction des parents) ou les documentaires éthologiques grand public. La presse grand public accentue cette dérive qui s'illustre déjà dans des publications de la communauté scientifique elle-même.

Sont présentés :

p.641 – Un florilège de documentaires TV grands publics, réalisé sur 5 années, entre 2002 et 2006

Documentaires ou documenteurs ?

p.662 – L'antidarwinisme ordinaire en éthologie, diffusé telle une évidence



Un florilège de documentaires TV grands publics, réalisé sur 5 années, entre 2002 et 2006

Les canaux médiatiques observés sont français mais les productions sont internationales.

Remarques :

- sont soulignés par nous les passages scientifiquement faux, finalistes et anti-darwiniens (ou des jugements de valeur qui n'ont rien à faire dans ce type de documentaire, valeurs assénées à des millions d'auditeurs qui les subissent et qui les conditionnent non consciemment). À noter que ces documentaires passent fréquemment sur des chaînes publiques qui ignorent peut-être le caractère « obscurantiste » et anti-scientifique de leur contenu. Un chantier correctif de grande ampleur reste à engager ;
- ces passages alimentent l'idéologie de reproduction et les stéréotypes de genre, voire sexistes. À noter dans les documentaires sur les comportements animaux, notamment sexuels, une intrigante absence d'évocation de l'homosexualité animale, qui concerne plus de 400 espèces recensées : pourquoi ? Pourquoi les mâles et les femelles y sont constamment obsédés par la reproduction de leur espèce (paraît-il) ?
- l'exagération manifeste de certaines de ces injonctions reproductrices atteignent un tel niveau délirant que l'on peut se demander quelle intention préside aux auteurs et producteurs de tels messages que la communauté scientifique ne peut cautionner (la liste des experts figurant aux génériques pose problème), sont-ils vraiment non-conscients ou le font-ils sciemment ? Dans quel but, pour le compte de quels acteurs ? Ces documentaires sont-ils l'un des aspect de l'offensive anti-darwinienne planétaire dans sa tentative de reconquête de l'opinion publique ? S'agit-il de « changer les consciences dans l'éducation » comme le revendique ouvertement un documentaire nataliste ?
- même si l'échantillonnage fait sur 5 années n'est pas exhaustif, ce qui frappe est le très petit nombre relatif d'émissions scientifiquement correctes, non orientées dans un sens *pro-life*.

|                            |                     |                              |
|----------------------------|---------------------|------------------------------|
| 13 février 2002            | 14h05               | France 5                     |
| Derniers paradis sur terre | ABC Production 1998 | Australian Broadcasting Corp |

Lézard à collerette

Lorsque s'annonce la saison des pluies, il descend à terre **pour** revendiquer face à ses rivaux un territoire et **le droit de se reproduire**.

**La nature tout entière semble dédiée à la reproduction.**

Oie semi-palmée

**Seule obligation du mâle à l'arrivée : avoir fécondé 10 œufs au moins.**

|                     |       |         |
|---------------------|-------|---------|
| Samedi 30 mars 2002 | 10h30 | Planète |
|---------------------|-------|---------|

## Les jeunes mâles... n'ont qu'un rôle à jouer, celui de reproducteur

|                           |     |                                 |
|---------------------------|-----|---------------------------------|
| 6 avril 2002              | 19h | Arte – Le Forum des Européens   |
| Faut-il faire des bébés ? |     | débat présenté par Romaine Jean |

l'Europe n'a plus assez d'enfants – la situation est un peu meilleure en France - l'Europe ne fait plus assez d'enfants.

Dans tous les pays européens, *le taux de natalité ne permet plus de se reproduire*, est-ce grave ?  
Question de la survie de la civilisation... rester en survie pour la diversité.

Quelle mesure urgente pour encourager la natalité ? *Changer les consciences dans l'éducation.*

|                                                                                       |       |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------|
| Samedi 27 avril 2002                                                                  | 14h30 | France 5 |
| Sur les chemins du monde – <b>le triomphe de la vie</b> - les secrets de l'adaptation |       |          |
| TV espagnole 1999                                                                     |       |          |

La vie est un combat dominé par la prédation, la rivalité et la brutalité... comment les espèces ont assuré leur survie.

Nous partageons la planète avec les vétérans d'une **guerre pour la survie des espèces** qui a duré 4 milliards d'année. L'incroyable diversité des vainqueurs témoigne du triomphe de la vie.

**Le combat pour la survie continue.**

Tortues : comme tous les êtres vivants, ces créatures **se battent pour la survie de leur espèce**, quels que soient les dangers. La bataille ancestrale a toujours fait des **vainqueurs et des perdants**.

Le monde a changé depuis 65 million d'années mais **le combat pour la vie** reste le même. C'est une lutte sans merci... les plus forts survivent, la guerre est sans pitié.

Seuls **les vainqueurs** de ce combat pour la vie parviennent à assurer **la survie de leur espèce**.

|                                                  |     |          |
|--------------------------------------------------|-----|----------|
| Dimanche 28 avril 2002                           | 18h | France 3 |
| Explore - voyage dans l'espace – <b>survivre</b> |     |          |

Voici l'histoire du combat **que devra mener l'humanité pour survivre** dans un univers pourtant hostile à la vie.

L'Univers est en guerre, **notre mission est de rester en vie**.

L'espèce humaine cessera d'exister... à moins que nous ayons les moyens d'**échapper au pire**... essayons ensemble de comprendre le danger.

Les astéroïdes pourraient bien mettre fin à l'humanité... dans les 2 prochains siècles.

Cela fait des millions d'année que les êtres humains foulent le sol de la planète, cela n'est pas bon signe pour la continuité et la pérennité de l'espèce humaine sur terre.

**Nous devons développer la technologie pour nous défendre.**

|                                                                          |       |          |
|--------------------------------------------------------------------------|-------|----------|
| Mercredi 1 <sup>er</sup> mai 2002                                        | 20h55 | France 3 |
| Sur la terre des monstres disparus                                       |       |          |
| BBC / Discovery Channel, TV Asahi&BS Asahi, Production Jasper James 2000 |       |          |
| 30 « conseillers scientifiques » figurent au générique                   |       |          |

A propos d'un 'dent de sabre' précurseur félin du lion :

« Les jeunes mâles ont tué la plupart de leurs petits [aux femelles d'un autre mâle détrôné] **pour assurer leur propre descendance** ». Quant au mâle détrôné « ces descendants ont tous été tués, un coup du destin que **tout son instinct refuse** »

|                                                                                      |       |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------|
| Mercredi 8 mai 2002                                                                  | 11h10 | France 5 |
| Bêtes de sexe                                                                        |       |          |
| BBC Worldwide Americas for Discovery Channel, coproduit Natural History NZ LTD, 1999 |       |          |

« **Trouver un partenaire pour la reproduction** nécessite la mise en place d'une **stratégie**. La plus connue est la confrontation entre mâles. »

Crevette

« A choisir entre se reproduire et se nourrir, il **décide** que la reproduction peut attendre »

Oiseau

« Il faudra lui prouver [à la femelle] qu'il est le meilleur pour nourrir ses petits »

« en échange de sexe **et de paternité** »

« une femelle bien nourrie s'acquitte mieux de **son rôle de mère** »

Éléphants de mer

« **les pulsions reproductrices** » (cause d'agressivité)

Singes

« la **compétition séminale** », « la **guerre du sperme** est une découverte très récente » avec

« spermatozoïdes tueurs et bloqueurs contre les autres spermatozoïdes »

Loups

« la paternité du mâle est assuré par le phénomène du blocage génital pendant une 1/2h »

Guêpe

« **assure leur paternité** par la ruse »

|                                                                   |      |
|-------------------------------------------------------------------|------|
| octobre 2002                                                      | Arte |
| Science et conscience, « le désir d'enfant a-t-il des limites ? » |      |
| Comité national d'éthique                                         |      |

Gynécologue Elisabeth Aubeny

Les femmes qui sont affolées devant les FIV mais qui estiment que c'est leur devoir de le faire, devoir de « citoyenne » parce qu'il y a une espèce de regard de la société en disant que si elle ne le

fait pas, elle ne va pas au bout de son devoir.

Henri Atlan Médecin – biologiste

Il faut voir qu'il y a là aussi une pression sociale généralisée.

|                                                                  |       |          |
|------------------------------------------------------------------|-------|----------|
| Samedi 9 août 2003                                               | 13h30 | France 2 |
| Ces <b>instincts</b> qui nous gouvernent. La puissance du désir. |       |          |
| BBC MMII Coprod BBC/TLC                                          |       |          |

L'instinct sexuel est l'un de nos plus puissants instincts. Il est vital si nous voulons produire la génération suivante. Nous avons hérité de cette forte **pulsion** de s'accoupler **et d'avoir des enfants** de millions de générations d'ancêtres.

**Les hommes et les femmes partagent le même désir élémentaire d'avoir des rapports sexuels et de faire des enfants.**

Ce qui sous-tend l'attraction sexuelle est un mélange fascinant de facteurs. Mais la science commence progressivement à les démêler. **Les femmes veulent ce qu'il y a de mieux pour leurs bébés et en particulier les meilleurs gènes.** La science a montré que la forme du corps d'un homme donnait une bonne indication de l'état de santé... des enfants qu'il engendrera.

Les facteurs les plus importants qui rendent le corps d'un homme attirant sont l'étroitesse de ses hanches et la largeur de sa poitrine et de ses épaules. Et ce n'est pas une coïncidence. Ces 2 facteurs indiquent qu'il a de la force physique et un **bon** système immunitaire. Dans le monde primitif des premiers êtres humains cela voulait dire des gènes de **bonne qualité**.

**Quand une femme voit le corps d'un homme, il semble que ses instincts évaluent son potentiel génétique et le genre de bébés qu'il produira.**

Dès le début de la puberté... les femmes savent déjà **ce qu'il faut rechercher** chez un homme. Les garçons, qu'est-ce qui les attire chez une fille. La forme en sablier de la femme attire les hommes de toutes les cultures : pourquoi l'attraction est-elle si forte ? Cette forme indique que la femme est fertile. Les hommes ne sont pas seulement en quête de bons gènes, **leur instinct recherche également la fertilité. Les femmes et les hommes veulent tous deux faire des bébés en bonne santé.**

Il semblerait que nos instincts aient évolué pour capter des signaux invisibles, pour trouver le partenaire le plus compatible [à se reproduire].

Une étude américaine a montré que les hommes mariés gagnent 50% plus d'argent que les hommes du même âge qui n'ont pas trouvé chaussure à leur pied. Les scientifiques pensent qu'une des raisons importantes de cet état de chose serait que **l'instinct d'une femme la pousse à trouver un partenaire qui puisse assurer l'avenir de sa progéniture.**

En terme d'évolution, **c'est un désastre pour un mâle d'élever les petits d'un autre mâle** parce que ses précieuses ressources sont dilapidées au profit de gènes qui ne sont pas les siens. Et **c'est une des raisons pour lesquels les hommes possèdent un instinct de jalousie sexuelle très puissant.**

Commentaire : ce type de message scientifiquement faux (voir par exemple l'absence de jalousie dans une société n'entretenant pas une culture patriarcale de la jalousie, comme le peuple des Na de Chine, multipartenaires - si vous faites une enquête « scientifique » sur la jalousie des hommes dans une société où l'on apprend la jalousie, il est probable que cette enquête montrera que les hommes de cette société sont... jaloux) ne fait pas qu'alimenter une certaine morale sexuelle, il prépare la légitimation des violences conjugales.

|                                                  |                  |
|--------------------------------------------------|------------------|
| Début de soirée mi-2003<br>Sauvage sera le futur | Arte<br>ZDF 2002 |
|--------------------------------------------------|------------------|

Prospective à 100 millions d'années : l'espèce humaine a disparu

A propos d'une espèce de cette époque, sorte de lézard du désert de sel  
« Une femelle en chaleur... invite [le mâle] à courir sur le sol brûlant. S'il tient la cadence, elle accepte l'accouplement. De cette manière, **elle est sûre que ses petits auront un père en bonne santé** »

Commentaire : quand on sait les dizaines de milliers d'années qu'il a fallu à l'espèce humaine pour élaborer le concept de « père » - qui n'existe toujours pas pour certain peuple, ou qui a été très fluctuant avant d'aboutir à la représentation « génétique » du père –, ou même simplement de faire le lien entre accouplement et reproduction, on imagine le génie inné de tels animaux... comment peut-on oser de tels messages mensongers ?

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mardi 9 septembre 2003    11h10    France 5<br>Faune sauvage d'amérique. Les chevaux sauvages<br>USA Peter Robinson Production Inc |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Ils portent les cicatrices des combats qui les ont destitués de leur rang de **mâle reproducteur**.  
[Les juments] pourraient donner naissance à un poulain juste avant l'anniversaire [du précédent poulain, le mâle reproducteur] **fait de son mieux pour que cela arrive**.  
Certains célibataires âgés de 3 ou 4 ans sont prêts à se reproduire.

|                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dimanche 21 septembre 2003    ARTE<br>Les amours bestiales [traduction de l'allemand ' <b>stratégies de l'amour</b> ']<br>de Félix Heidinger, avec le Pr Volker Sommer de l'Université d'Anthropologie de Londres<br>production Bayerisches Fernsehen 2001 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

les biologistes de l'évolution sont d'un tout autre avis...  
la rencontre entre un homme et une femme c'est avant tout la rencontre de deux **stratégies biologiques** différentes

Commentaire : vocabulaire typique de la sociobiologie, typiquement finaliste et antidarwinien – il y aurait des « stratégies » inscrites dans la biologie elle-même : conçues et inscrites par quelle intelligence ? Dieu ?

si une femme a des relations sexuelles avec de nombreux hommes, cela n'augmentera pas ses **chances** de transmettre davantage de gènes à la génération suivante  
une femme ne peut avoir qu'un nombre limité d'enfants, et **elle a donc besoin d'un seul homme**, mais d'un **très bon** et cela lui suffit

Commentaire : faux certes mais au passage stéréotype patriarcal, alimente la vision sexiste de la femme qui doit se marier après avoir été chaste et réservée, être fidèle et faire des enfants, pendant que son mari ira copuler ailleurs, ce que suggère la suite du documentaire, qui va même jusqu'à légitimer la polygamie ou la prostitution féminine.

c'est pourquoi les femmes veulent d'abord connaître les hommes – avoir des relations sexuelles dès le début est bien trop risqué pour une femme  
les hommes ont d'autres **stratégies de reproduction**, ils pourront transmettre leurs gènes plus fréquemment s'ils arrivent à conquérir de nombreuses femmes  
et c'est pour cela que chaque chance que l'homme a de conquérir une nouvelle femme et d'avoir des relations sexuelles avec elle est pour lui une offre intéressante  
nous disons que les hommes sont des copulateurs opportunistes, les femmes en revanche ne le sont pas du tout

#### A propos des gorilles

Les gorilles vivent dans un système de harem... mais qu'on ne se méprenne pas, **il ne s'agit pas d'un système où les femmes sont opprimées, bien au contraire**, ce sont les femelles qui choisissent le mâle.

**Des petits de Bongo [le mâle du harem], c'est ce que veulent ces femelles, car selon elles Bongo est le meilleur père possible**

Commentaire : il faut vraiment oser, mais aussi réussir à être diffusé sur la chaîne publique « culturelle » Arte à une heure de grande écoute (la 1ère diffusion a été faite un samedi à partir de 20h30)

le harem **sert** donc davantage les femelles que les mâles, voilà de quoi ébranler nos préjugés occidentaux, moraux et culturels  
c'est un **avantage** pour les femelles quand le meneur de leur groupe est un dos argenté puissant, d'abord il saura forcément protéger leurs petits et puis il transmettra probablement à ces derniers de **bons gènes**  
Pour les dos argentés aussi **l'avantage est évident puisqu'ils peuvent se reproduire** avec plusieurs femelles.

Commentaire : les jugements de valeur font de la reproduction la finalité suprême

Une apparence saine est synonyme de **bons gènes**... il existe un autre moyen pour pallier ce manque, **à savoir un portefeuille bien rempli**. L'argent est érotique, il aide les hommes à trouver une partenaire et bien sûr les femmes attendent qu'ils partagent leur richesse avec elles et les hommes attendent d'elles une contrepartie. Ce principe simple, on peut l'observer chez les bonobos, toute ressemblance avec les hommes n'est peut-être pas totalement fortuite.  
**Le plus vieux métier du monde est peut-être plus ancien que le genre humain.**

## la nature ne nous a pas programmé pour les grands sentiments mais bien pour la reproduction

Commentaire : sans commentaire

statut social et moyens financiers rendent les hommes intéressants même quand ils sont un peu plus âgés que les femmes. Mais il y a autre chose qui rend ces mâles grisonnants si séduisants, la femme peut très facilement lire **ce que valent leurs gènes**... la femme sait d'avance ce qu'elle reçoit.

La grossesse et l'allaitement ont été de tout temps le lot des femmes, les hommes apportent leur aide en offrant leur protection et en apportant la nourriture. Aujourd'hui encore, la biologie n'a pas changé.

Les femmes ont décidé pour les hommes.... **Elles choisissent le père** de leurs enfants et leur choix se porte sur un candidat qui promet de les aider à les élever.

Karl Grammer - institut Ludwig Boltzmann d'éthologie urbaine - Vienne  
Kerrin Christiansen – institut de biologie humaine - Hambourg

le fait d'être un macho agressif et vigoureux va-t-il m'aider au niveau de la reproduction ?

l'homme idéal pour une femme... capable de subvenir aux besoins de **la famille**  
nous trouvons beau celui ou celle dont les signaux promettent de **bons gènes**  
pour les biologistes de l'évolution la beauté n'est pas une mode elle est promesse de **qualité biologique** indépendante des cultures et des époques

Commentaire : un pas de plus dans le stéréotype de genre patriarcal, l'affirmation de la « famille » comme allant de soi, comme donnée biologique plutôt que comme construction culturelle

Ronald Henns – Chercheur en séduction - Sarrebruck  
cette forme de sablier est en principe un gage de **qualité biologique**... qui signifie tout simplement 'je suis en âge de **me reproduire**'  
grâce à des signaux odorants inconscients elle est capable de sentir quel homme engendrera les enfants les plus sains  
la poitrine des femmes renseigne les hommes sur leur capacité reproductive, qui en principe n'est pas visible

vendredi 10 octobre 2003 11h10 France 5  
Les Dauphins chasseurs redoutables

Les relations [sexuelles] sont aussi fréquentes qu'imprévues et ne servent pas seulement à la reproduction, c'est un lien social.

équipe de scientifiques internationaux – Dr Richard Connors de l'Université du Massachusetts

[2 mâles gardent une femelle nuit et jour car ] **séquestrer la femelle** c'est accroître leur **chance** d'être le père des petits  
[l'alliance se compose de 14 mâles et de leurs femelles captives car] on pense que les échanges de

partenaires sont nécessaires à la bonne entente à l'intérieur du groupe

La femelle a sa propre **stratégie** qui consiste à multiplier les partenaires sexuels... s'accoupler avec plusieurs mâles à la suite, qui sera le père du petit ? Cette stratégie permet à la femelle de mieux protéger sa descendance. Après avoir mis bât, la femelle n'est plus réceptive durant plusieurs années. Elle repoussera les avances des mâles.

Commentaire : étonnant comme d'un documentaire à l'autre on peut affirmer tout et son contraire, ce que la monogamie est seule à permettre dans un cas est rendue subitement possible dans l'autre cas du multipartenariat, sauf que l'objectif des êtres vivants reste invariablement la reproduction de l'espèce. Cela montre simplement que tous ces pseudo raisonnements scientifiques ne sont que des tautologies : puisque qu'une espèce se reproduit, on doit bien réussir à démontrer que tous ses comportements contribuent à la reproduction. De là à en déduire des normes et valeurs pour les comportements humains...

Les mâles adultes peuvent faire pire que de harceler les femelles. On les soupçonne de tuer les petits pour que les femelles acceptent à nouveau leurs avances.

Une femelle nage avec son petit, escortée de 2 mâles. Comme beaucoup de femelles elle a eu plusieurs partenaires. Qui est le père ? **Les 2 mâles ne le savent pas, c'est cette incertitude qui protège son petit.**

Commentaire : typiquement faux, comment un documentaire scientifique peut faire comme si les dauphins maîtrisaient le concept de « père » ?

Automne 2003      France 3  
Production TéléImageNature FR3 Discovery RTBF TSR

Chauves-souris

Un mâle se tient à proximité. [Une femelle] le considère avec attention. Bientôt comme chaque année elle sera disponible pour une nouvelle fécondation.

Commentaire : pourquoi parler de fécondation plutôt que d'accouplement ?

Mercredi 26 novembre 2003      11h10      France5  
**Le triomphe de la vie : la lutte pour survivre**  
producteur Mark Linfield – Nick Upton – Scientific Consultant Michael Majerus  
**Green Umbrella Limited Production in association with – Devillier Donegan Entreprises - 2000**

cette escalade dans la **lutte pour la survie** a modelé chaque être vivant

dans ces luttes effrénées, le prix de **l'échec** peut conduire à **l'extinction d'une espèce**

les animaux actuels sont les survivants vainqueurs d'**une guerre** qui dure depuis 4 milliards d'années, pour eux la **course pour la survie** ne cesse pas



une course sans fin **pour** survivre

les gènes **s'améliorent** de génération en génération

alors les prédateurs **réagissent**... leurs mâchoires se perfectionnent

Commentaire : le lecteur aura peut-être reconnu la théorie de Lamarck – selon lequel le cou des girafes s'est allongé *en vue* de suivre en hauteur le feuillage des arbres -, théorie qui a été supplantée peu après par la théorie de Darwin pour qui les girafes ayant eu un cou plus long ont eu plus de probabilité de se reproduire que les autres. Tout le documentaire martèle ce discours finaliste Lamarckien et antidarwinien d'autant plus scandaleux que le générique se légitime d'un *Scientific Consultant*.

les prédateurs **s'arment** eux-mêmes

le déguisement de la pieuvre **a été peaufiné** par l'évolution **afin** d'exploiter les défaillances visuelles des poissons

les papillons de nuit **ont contre-attaqué**

la proie **contre-attaque** en fabriquant une plus grande quantité de poison

**stratégie** défensive inscrite dans les gènes

le mollusque **a conçu** [le leurre] pour attirer la perche à sa portée

**Depuis toujours les individus luttent pour transmettre leurs gènes de génération en génération.** C'est une course infinie pour la survie

**L'histoire de la vie a été et sera toujours le récit de la lutte génétique pour le triomphe de l'espèce.**

Commentaire : ce message ne laisse pas de doute sur les intentions des producteurs / réalisateurs du documentaire en promouvant Lamarck contre Darwin, il s'agit clairement de diffuser une culture pro-life de la reproduction de la vie, avec la toile de fond d'un dessein intelligent inscrit dans le vivant. La motivation religieuse de ce documentaire paraît évidente.

Mercredi 3 décembre 2003 11h10 France5  
Le triomphe de la vie : évolution et extinction

**La vie se bat** depuis des milliards d'année **pour** ne pas s'éteindre.

Qui seront les futurs **vainqueurs du triomphe de la vie** ?

[etc, etc pendant toute l'heure du documentaire]

Mercredi 3 décembre 2003 16h45 France5  
Animaux en famille : choisir et séduire  
Independent Wildlife Ltd + Partridge Films Ltd - 1996

**pour avoir des petits** il faut s'accoupler et le plus souvent c'est la femelle qui choisit son partenaire et qui **devra le juger digne d'être le futur géniteur**

ces gentilles n'ont rien de romantique, pour la femelle s'est un moyen de **s'assurer** de la vigueur et de l'efficacité de celui qui transmettra ses gènes à sa progéniture et devra contribuer à la nourrir

le mâle se livre en guise de parade nuptiale à une véritable danse, là encore **pour** faire apprécier son agilité preuve de ses **qualités de reproducteur**

mais surtout **il fait la démonstration** par sa vigueur et la beauté de son plumage de **son aptitude à la paternité**

la pince [du crabe sert à] vanter la valeur du mâle et **la qualité** de ses gènes

il donne l'assurance à la femelle d'être **saillie par le meilleur**

la mâle s'en ira sans plus s'occuper des **petits à naître**

Commentaire : cette terminologie issue du milieu anti-IVG pour désigner un être qui n'existe pas, comme s'il existait déjà, est un indice des intentions qui président à ces documentaires *pro-life*.

parfois la voracité est plus forte que **le besoin de se reproduire**

des hormones qui augmenteront ses **chances** de reproduction

les femelles.. en associant leurs gènes à ceux d'un des mâles les plus vaillants elles auront toute **chance** d'engendrer une progéniture résistante

curieuse organisation... harem autour d'un mâle **reproducteur**

**l'intérêt des femelles à s'assurer que leur reproducteur** soit en bonne santé

un mâle plus jeune **garant à son tour d'une descendance** vigoureuse

partout dans la nature, il revient au mâle de **prouver** qu'il est **digne d'engendrer**

si la nature a confié **aux femelles le soin d'élever les petits** et de veiller sur eux, cette règle souffre toutefois quelques exceptions

**la nature tout entière tend vers ce but : réussir l'accouplement, promesse d'une nouvelle vie**

Samedi 6 décembre 2003 10h10 France3  
C'est pas sorcier : l'évolution des espèces

Exemple d'une émission scientifiquement 'correcte' en ce qui concerne l'évolution des espèces et la théorie de Darwin.

|                                                                                                                                                                             |       |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------|
| Mercredi 4/2/2004                                                                                                                                                           | 16h45 | France5 |
| La Reproduction, <b>miracle</b> de la nature                                                                                                                                |       |         |
| Producer Karen Partridge                                                                                                                                                    |       |         |
| <i>Scientific advisors</i>                                                                                                                                                  |       |         |
| Murray Bakst, Ann Gaeth, ThomasHildebrandt and Franck Goeritz, Patricia Mire, Andy Moore, Stuart Reynolds, sally Solomon, Dorothea Sommerfeldt, Glenn Wakley, David Woolley |       |         |
| BBC – Discovery Channel Co-Production - 2002                                                                                                                                |       |         |
| Natural World – series editor Michael Gunton                                                                                                                                |       |         |

**Se reproduire, perpétuer l'espèce, est ce qui anime toutes les formes de vie sur terre.**

Les éléphants d'Afrique sont les plus gros animaux terrestres, mais ils sont comme tous les autres **leur objectif principal dans la vie c'est de se reproduire.**

Cet appel parvient jusqu'à ce mâle imposant. **Il a lui-même besoin de se reproduire et il sait que les femelles ne restent pas très longtemps fertiles.**

Il doit la retrouver avant qu'il ne soit trop tard. Mais d'autres mâles ont entendu l'appel, et **le combat pour féconder** commence.

Il est poussé par un afflux d'hormones mâles. **Son désir de reproduction suinte littéralement de son corps.**

Tout cela est en réalité une épreuve pour s'assurer que de tous les mâles disponibles, celui-ci est le plus grand le plus fort et le plus persévérant, **des qualités qu'elle aimerait transmettre à son petit.** Le mâle est finalement autorisé à la saillir.

Les saumons... **créer une nouvelle génération est tout ce qui importe.**

Jeune éléphant... les compétences nécessaires à sa survie.

Survivre jusqu'à l'âge adulte est une dimension essentielle de la reproduction, car **transmettre la vie fait partie de la vie...** la seule fonction de reproduction ne suffit pas, **encore faut-il que les individus survivent et que les espèces se perpétuent de génération en génération...** c'est à cela que se mesure vraiment le succès.

|                                                                                                                               |       |         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------|
| Jeudi 19/2/2004                                                                                                               | 20h10 | Planète |
| Autruches, <b>la course pour la survie</b>                                                                                    |       |         |
| Directeur de production Lynn Barry                                                                                            |       |         |
| <i>Scientific advisors</i>                                                                                                    |       |         |
| Teri Nicholson, ian Stirling, Ethan Pride, Brian Bertram, Frederick Prete, David Yager, Christof Schenck, Gordon Burghardt... |       |         |
| BBC – Wildlife on One - 2002                                                                                                  |       |         |

Dans leur course effrénée **pour la survie, leur stratégie** suffira-t-elle à les faire **triompher** ?

Leur expliquer [aux oisillons] comment survivre dans ce monde impitoyable, voilà la véritable **mission de ces parents**.

Commentaire : la promotion du seul modèle familial un père/une mère/ l'enfant, est à peine voilée

samedi 21 février 2004      17h05      France5  
**Survivre** : l'éléphant  
Réalisé et écrit par Jérôme-Cécil AUFFRET  
Avec la participation de Discovery Communications  
Coproducteur France Canada  
Marathon – TF1 – Odyssée - 1999

Les mâles eux s'affrontent et se mesurent. Ces simulations de combats permettent aux éléphants d'établir entre eux une hiérarchie, car les femelles en chaleur ne se laissent pas approcher par n'importe qui. Elles choisissent les plus puissants d'entre eux.  
Certains mâles doivent ainsi **attendre 40 ans avant de se reproduire**.

Les femelles affinent les **stratégies pour assurer la survie** de leur **famille**.

jeudi 4 mars 2004      11h10      France5  
**Stratégies animales** – entre la terre et l'arbre  
KIFARU Films

De ce point de vue, la **stratégie amoureuse** adoptée par ces [animaux] à front roux est remarquable. La femelle a une ovulation cachée, aucun signe apparent ne signale sa période de fertilité, le mâle a donc **plus de chance de se reproduire** s'il reste toujours à ses côtés.

vendredi 5 mars 2004      11h10      France5  
**Survivre** : l'orang-outang  
Stéphane Alexandresco, Production France Canada, 1999 - Marathon TF1 Pixcom Odyssée

Seul, [le mâle dominant] a le **droit de se reproduire**, il ne tolère d'ailleurs aucune concurrence et aucun refus.

[Le mâle dominant] ne le [un concurrent] laissera **féconder** les femelles que lorsqu'il deviendra lui-même **stérile, ce qui menace** tout orang-outang ayant dépassé la trentaine.

Les ébats de X et Y resteront stériles car les femelles ne redeviennent fécondables qu'après avoir sevré leur petit vers l'âge de 3 ans et demi. En l'occurrence les 2 amants ne s'accouplent pas **pour** se reproduire, ils se retrouvent simplement pour prendre du plaisir. Un comportement unique dans le monde animal.

mercredi 12 mai 2004      11h15      France5  
La Mygale géante

Editeur Rob HARRINGTON

Conseillers Scientifiques Rick C.WEST, Royal B.C.Museum

Produit par Caroline BRETT, Production **Survival** Anglia Summit Television - MCMXCIII

Durant sa vie **le principal objectif** de la mygale géante mâle est de trouver des femelles réceptives et de **les fertiliser**.

**L'objectif du mâle** est de confier à la femelle le sperme qu'il transporte dans de petites poches de soie brune sans être dévoré au cours du processus.

Une fois qu'il a réussi à placer la femelle dans la position appropriée, il cherche ses **organes reproducteurs**, ensuite il dépose son sperme. Une fois qu'il l'a fertilisée, il doit doucement la remettre à l'horizontale.

Octobre 2004

3h05

A2

Les grandes énigmes de la science – Famille : les animaux ont tout inventé

Emission proposée par François de Closets et Roland Portiche

Jacques Goldberg – Professeur de **bio-sociologie** animale et humaine – Université Paris V

**Dans la nature ce qui importe c'est de perpétuer la vie, assurer la pérennité de la vie, la nature a plusieurs moyens à sa disposition... ce qui importe c'est la pérennité de la vie, assurer la continuité de la vie.**

F. de Closets

**Se reproduire c'est la seule loi.**

**L'instinct maternel** chez les ovins passe par une série de signaux olfactifs, la vue et l'ouïe ne suffisent pas.

Les familles, il en est de nombreux modèles, chaque espèce **choisit** la sienne, celle qui **assure sa survie**.

Pour être une **stratégie gagnante de survie**, la famille doit éduquer les petits.

F. de Closets

L'espèce humaine ne peut simplement pas se reproduire sans cette transmission familiale. Ainsi **la famille**, qui pour la nature n'est jamais qu'une stratégie de reproduction parmi d'autres, **devient pour l'humanité la condition même de sa survie et on comprend qu'elle en ait fait sa valeur suprême.**

jeudi 28 avril 2005 19h

FR5

Les mystères de l'évolution – Le pouvoir des mères

Un film de Volker Arzt – Immanuel Birmelin

Conseillers : Christopher Giercke – Klaus Zeeb

Production : Matthey Film pour ZDF Enterprises en collaboration avec Arte ZDF 2001

Depuis 150 millions d'années... des limules guidés par **l'instinct de reproduction** se dirigent vers

le rivage. Les mâles collent au train des femelles depuis des heures... l'instant décisif, celui où la femelle à la laquelle il est accroché creuse une cavité pour ses œufs, qu'il se dépêche d'arroser de son sperme **pour** qu'ils deviennent **ses** enfants.

Faune du Lac

Les nombreuses espèces de cyclidées ont développé des **stratégies** fantastiques **pour assurer leur descendance**.

|                                         |                                                                                 |                      |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| samedi 7 mai 2005                       | 17h10                                                                           | FR5                  |
| La guerre des sexes – Séduction animale |                                                                                 |                      |
| Producteur                              | John Sparks                                                                     | BBC Bristol 1998 (?) |
| Film editor                             | Tim Bevan, BBC wishes to thanks Michael Taborsky <b>Konrad Lorenz Institute</b> |                      |

Lions

Dans le monde animal, l'appétit sexuel est motivé par des ambitions purement égoïstes.

**Tout ce que souhaite le roi des animaux c'est de peupler le monde de sa descendance, un objectif que la reine poursuit également.** Pour se reproduire ils n'ont donc pas d'autre choix que de coopérer et l'un de donner son sperme et l'autre ses ovules.

|                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : comment est-il possible de rédiger un tel texte et d'y croire ? |
|-------------------------------------------------------------------------------|

Animaux

**Mus par le besoin impérieux de transmettre leurs gènes**, les mâles rivalisent de force ou d'ingéniosité pour supplanter leurs rivaux. Dans la nature, **l'infidélité** est très répandue puisque les membres des 2 sexes trichent pour s'accoupler avec le partenaire qui leur donnera la **meilleure** descendance.

|                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : <i>l'infidélité</i> a une connotation négative qui se réfère à la norme du couple institué : encore un stéréotype sur ce que devraient être les relations entre partenaires sexuels. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Bisons

Comme ce veau représente sa seule **chance d'assurer sa descendance** cette année, **elle en prend grand soin**.

Ces combats n'ont rien d'amical car **l'enjeu** est de taille. Seuls les bisons victorieux pourront transmettre leurs gènes et engendrer la prochaine génération. Les femelles, **leur priorité** est de s'accoupler avec le champion pour que leurs petits acquiert les qualités du vainqueur.

Animaux

Ils sont prêts à risquer leur vie **pour** prouver leur valeur au beau sexe.

Le combat est essentiel... c'est peut-être la seule **chance de se reproduire**.

Poissons

**La seule chance** de ces jeunes **de se reproduire**...

**La nécessité de se reproduire...**

|                    |       |     |
|--------------------|-------|-----|
| samedi 14 mai 2005 | 17h05 | FR5 |
|--------------------|-------|-----|

La guerre des sexes – **Instincts reproducteurs**

Producteur John Sparks BBC Bristol 1998 (?)

Film editor Tim Bevan

BBC wishes to thanks John Calvert, Alan Dixson University of Cambridge, Mike Siva-Jothy University of Sheffield, Andrew Syred, Richard Lamb, Karim Varhead University of Derby, Natural History New Zealand LTD

Sur le ânes : L'accouplement marque le début d'**une lutte pour la procréation**.

Pour augmenter **leur chance de fécondation**, les coraux...

Le poisson-coffre : le fraie se passe uniquement entre 2 partenaires, **ainsi le mâle est bien certain que c'est lui qui a fertilisé les œufs**.

Les calamars se rassemblent **pour se reproduire**. Ces grands mollusques procèdent à une fécondation interne des œufs de la femelle, ainsi celles-ci peuvent être sûres que leurs œufs seront bien fécondés. Ceci constitue un défi pour le mâle, comment peut-il augmenter ses chances de voir son propre sperme atteindre son but ? Le mâle de la seiche **a trouvé une solution** astucieuse : **il part du principe que toutes les femelles ont déjà été fécondées. L'accouplement est frontal. Mais auparavant, le mâle propulse de l'eau à l'intérieur de la cavité de la femelle afin d'évacuer d'éventuels résidus de sperme d'un rival**.

Commentaire : hallucinant, incroyable... mais vrai. Et sous la signature de la célèbre BBC.

Les limaces : hermaphrodites elles pourraient en théorie s'auto-féconder, mais **elles cherchent à perpétuer l'espèce** et chacune **veut féconder** l'autre sans être fécondée, en grignotant le pénis de son partenaire.

**La bataille pour la fécondation.**

Les insectes : pour augmenter **leur chance d'avoir une descendance**, les mâles ont trouvé des moyens surprenants.

Libellules : **la lutte pour la paternité** fait rage entre les mâles.

Papillon : il prend son temps pour transférer son sperme dans le corps de la femelle afin d'**être sûr d'être le père de la progéniture**.

Araignée red back d'Australie : après l'accouplement, le mâle se jette entre les mandibules de la femelle dans un suicide choisi, la femelle est ainsi occupée tandis que le sperme se diffuse. **Sa mission accomplie le mâle n'a plus aucun rôle à jouer. Il a atteint son objectif, il sera le père de la future progéniture, ses gènes seront transmis**.

Couleuvres rayées : **aucun mâle ne voudrait laisser passer sa chance de devenir père**.

Après l'éjaculation, le pénis du chacal se dilate et le mâle peut rester uni à la femelle pendant une 1/2h, comme les autres canidés, **le mâle prend le temps de s'assurer que c'est bien son sperme qui fécondera l'ovule**.

C'est aussi **la quête de paternité** qui motive l'éléphant d'Afrique.

Dans le monde animal, beaucoup [de mâles] ont compris que **la fidélité était récompensée**.

Commentaire : un certain moralisme rime avec finalisme.

Hippocampes : grâce à ce mode de reproduction [portage dans le ventre du mâle], l'hippocampe mâle **est certain d'être le père des petits. Une telle garantie de paternité** est un bon moyen pour les femelles d'**inciter les mâles à se reproduire**.

95% des oiseaux optent pour une solution monogame, mais les femelles, comme les mâles, peuvent néanmoins **tromper** leur partenaire.

Commentaire : pour celles et ceux qui n'auraient pas encore compris.

En Autriche, mésange : le mâle construit un superbe nid, **il est impatient de se reproduire**.

Juillet 2005                      France 2  
Du baiser au bébé : l'aventure intérieure  
+ Cassette vidéo fournie en supplément du mensuel *Sciences et Vie*  
Une production France 2, etc - Ecrit et réalisé par Thierry Berrod

Notre sexualité résulte en quelque sorte d'un conflit permanent entre les 2 parties de notre cerveau qui contrôlent nos comportements : un cerveau animal primitif qui abrite les pulsions primaires liées à **l'instinct de reproduction** et un cerveau supérieur, rationnel, façonné par l'éducation, qui régule notre comportement sexuel.

Pr Cindy Meston – psychologie – Université du Texas  
Les femmes comme les hommes **sont nées pour** répondre aux stimuli sexuels.

Dr Victor Johnston – psychologie – Université d'État du Nouveau Mexique  
Une femme avec un annulaire long aura tendance à choisir un homme très masculin pour une relation à long terme, **elle cherchera de bons gènes**.

**La nature serait-elle bien faite** au point que les êtres humains soient attirés inconsciemment par un partenaire qui offre une complémentarité génétique et immunitaire... et garant de la santé du **futur bébé**.

dimanche 14 août 2005              15h10              France 2  
Sur la terre de nos ancêtres  
Réalisé et produit par Richard Dale G-B 2003  
Coproducteur BBC, Discovery Channel, ProSieben

Documentaire sur l'évolution longue conduisant à l'espèce Sapiens. A propos de l'espèce des paranthropes, sorte de grand singe / hominidé existant il y a 2 millions d'années. Une femelle 'étrangère', nouvelle venue, s'approche d'un groupe.

« Le mâle dominant est vite intéressé. Il semble bien disposer à accueillir celle qui pourrait augmenter sa descendance. »



|                                            |                                |
|--------------------------------------------|--------------------------------|
| avril 2006    00h00                        | Planète                        |
| Voyage dans le temps - Au rythme de la vie |                                |
| Producer A.de Rohan                        | series producer Bernard Walton |
| BBC – Discovery Channel Co-production      |                                |

Découvrez comment chaque espèce utilise le temps pour sa propre survie

### **La vie est un combat contre la mort.**

Pourquoi une souris ne vit que quelques années alors qu'une baleine... 200 ans. Pourquoi les crabes soldats sont-ils si pressés ?

Les êtres vivants vieillissent différemment. Qu'est-ce qui explique de telles différences entre les êtres vivants ?

La souris : en quelques mois seulement elle est adulte et peut se reproduire... **une stratégie nécessaire** car...

Les effraies **doivent aussi se préoccuper de leur descendance**, elles n'ont de petits qu'une fois par an, elles sont donc obligées de passer beaucoup de temps à s'en occuper.

Avantage, elle vit presque quatre fois plus longtemps que le rongeur, **inconvenient, elle ne peut pas se reproduire** avant d'avoir 1 an.

Et l'homme ? Compte tenu de sa taille et de son poids il devrait vivre une trentaine d'années, pourtant la majorité d'entre nous vivent beaucoup plus vieux. Pourquoi ? **Parce que nous nous occupons énormément de notre descendance** y compris de nos petits enfants. Les personnes âgées sont utiles à la communauté, **c'est sans doute pourquoi la nature nous a accordé ce temps supplémentaire.**

Caribous

**Seuls les mâles les plus forts se reproduisent.**

C'est une question de vie ou de mort.

Une course impitoyable contre le temps.

Les cigales

Elles sont très pressées, elles n'ont que 3 semaines pour se reproduire.

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| samedi soir de mars 2006           | Thema d'Arte |
| La nature du sexe                  |              |
| Emma Ross et Klaus Toft, Australie | ABC 2005     |

Mâles et femelles n'ont pas les mêmes préoccupations... il en résulte une **bataille des sexes** :

- . diffuser ses gènes
- . assurer sa progéniture

Commentaire : le thème de « la bataille des sexes » revient très fréquemment, une façon de légitimer la hiérarchie patriarcale ou les violences conjugales ?

la parade met en valeur les qualités d'un mâle « mes gènes sont merveilleux, vos petits seront merveilleux »

**pour** assurer le succès de leur progéniture, les femelles...

'regardez-moi, j'ai de bons gènes'

les couleurs : « à quoi ça sert ? »

le genre de choix que font les perruches, les humains les font eux aussi tous les jours : vous allez en pub ou en boîte, **vous cherchez un homme qui fera un bon père**

il lui prouve la **qualité** de ses gènes

**un conseil aux femelles** qui envisagent des relations matrimoniales : **tout d'abord penser aux ressources, voyez si vous pouvez obtenir un bon héritage ou avoir accès à des biens immobiliers de valeur, et s'il n'y a rien à tirer de ce côté là, veiller au moins à choisir un garçon de qualité de sorte que les gènes qu'il transmettra soient les meilleurs possibles**

Commentaire : il faudra bien se demander un jour comment un documentaire prétendument pédagogique peut se permettre de diffuser ce genre de message, et aussi comment une chaîne de référence comme Arte peut se laisser abuser à ce point-là.

un mâle ne peut jamais **être sûr d'être le père**

**pour les mâles le plus grand risque est peut être de ne pas être le géniteur**

comment être sûr que c'est bien votre sperme qui remportera la course à l'ovule ?

qui a dit que la taille importait peu ?

ce que veulent surtout les mâles s'est s'accoupler avec le plus de femelles possible

en matière d'évolution, la seule chose qui compte c'est de transmettre les gènes

**il faut se reproduire**, la survie passe par le sexe

**stratégie** de reproduction n°4

le pénis des libellules **est conçu** pour ça [chasser le sperme des concurrents]  
les ceintures de chasteté abondent également

mâles et femelles **tentent de se reproduire** de façon fondamentalement différente  
la qualité de l'acte lui-même importe peu, ce qui compte c'est l'héritage transmis aux descendants

les femelles **veulent** de bons gènes, pas de la camelote

comme partout, rien n'est gratuit, ça rapporte de copuler

que se passe-t-il lorsqu'un mâle force une femelle à s'accoupler ? les probabilités de fécondation sont quasi nulles, ce qui explique que les relations forcées ne sont pas très fréquentes

Commentaire : ce passage sibyllin fait penser à l'un des arguments des anti-IVG quant à légaliser l'avortement en cas de viol, il ne faut pas cette légalisation car quand une femme se refuse *réellement* en cas de viol, alors il n'y aura pas fécondation. Dans le cas contraire, si la fécondation advient, c'est qu'elle devait être consentante, même inconsciemment.

samedi soir mars 2006      Thema Arte  
La biochimie du coup de foudre - « fragments scientifiques d'un discours amoureux »  
La Sept Arte      Morgane Production      Thierry Nolin

*Émission scientifiquement correcte*

Vu dans la newsletter de la doc MFPPF, n°56 - 5/11 septembre 2006  
La science à la sauce M6 , typiquement sexiste

Journal *Libération/Rebonds* par Christine Détrez maître de conférences à l'ENS-LSH et Anne Simon chercheure au CNRS, 8 septembre 2006

Une émission pseudo-scientifique présente comme acquises et intangibles les différences hommes-femmes. Typiquement masculin, typiquement féminin, titrait une émission de M6 samedi dernier. Diffusée en *prime-time*, l'émission, comme la présentait la bande-annonce, se targuait d'expliquer «scientifiquement», «par des expériences en laboratoire» qu'hommes et femmes, par nature, réagissent différemment à des situations données. L'émission était d'ailleurs présentée par Virginie Efira et Marc Lesggy, le monsieur Science de M6, animateur d' *E = M6, émission scientifique pour enfants...* On y apprend ainsi, situations, tests et expériences validées par des «experts» à l'appui, qu'hommes et femmes sont commandés par leurs hormones, dans les plus infimes détails de leur vie quotidienne. De l'éducation, de la socialisation, il ne sera évidemment pas question... Une telle émission pourrait faire sourire... si on était certain qu'elle ferait justement sourire tout un chacun. Malheureusement, elle ne fait que confirmer des stéréotypes encore bien ancrés, et alimenter le sens commun savant et ses dérives.

Autres supports audiovisuels

---

Garçons et filles face à la puberté    « Qu'est-ce qui m'arrive ? »  
Vidéo de 30' Bibliothèque municipale de Grenoble      Collection Education 10/14ans  
American Producers Associated  
Paternoster Nominess Limited      1986    Consolidated Distribution  
Based on book Peter Mayle & Arthur Robins

« Une série visant à aider les parents »

La première chose qu'il faut comprendre, c'est pourquoi tu changes de l'enfance vers l'âge adulte ? Et c'est très simple, **c'est pour te reproduire, pour avoir des enfants à ton tour.**

**L'instinct de reproduction** est le même dans toutes les espèces vivantes, des puces et des grenouilles aux éléphants, au kangourou et aux êtres humains. Mais tu n'es pas fait pour avoir des bébés à 5 ou 6 ans, car tu ne pourrais pas prendre soin d'eux.

Vers l'âge de 13 ou 14 ans, tu seras sans doute de plus en plus intéressé(e) par **l'autre** sexe. Et la pression dans ton corps, **le besoin de te reproduire** deviennent de plus en plus forts.

|                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Vidéothèque municipale de Grenoble<br>« La Planète <b>Miracle II</b> – Et le sexe fut »<br>NHK Japon   Discovery USA   1995   52' |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Cellules d'algue

Puis, comme pour augmenter leurs **chances de survie** dans un milieu hostile...

(elles) ont de décider de coopérer en permanence, vivre ensemble comme une simple unité, et former un corps **plus apte à durer.**

Certains chercheurs affirment que la diversité individuelle, fruit de la reproduction sexuée, est **une création de la vie destinée** à empêcher les espèces de disparaître, lors de la propagation d'une maladie par exemple.

|                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : qui a parlé de Créationnisme ? Ou d' <i>Intelligent Design</i> plutôt ? Mais tout vient à point pour qui sait attendre. Cette fois-ci la promotion religieuse se fait à visage franchement découvert. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Les cellules étrangères sont détruites sauf les spermatozoïdes, pourquoi ? Cet ingénieux mécanisme fait partie du **plan** qui assure la diversité des formes de la vie.

La Nature a **imaginé** les moyens les plus sophistiqués pour favoriser ces rendez-vous [entre mâles et femelles].

|                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les armes de la séduction<br>Vidéo                      Bibliothèque municipale de Grenoble<br>Anthropologiste   sir David Attenborough<br>BBC TV + Turnes Broadcasting Inc + Australian Broadcasting Corp   MCMXC |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Terres animales   est une étonnante collection pour découvrir les perpétuels combats que doivent mener les animaux pour assurer leur survie. Leur existence est une lutte incessante : survivre à la naissance... **s'accoupler et perpétuer leur race.**

|                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : de l'habituelle <i>espèce</i> on passe à la <i>race</i> , étonnant puisque ce qui définit l'espèce et non la race, c'est la capacité de reproduction entre ses membres. Est-ce encore une signature ? |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Les baleines – la ‘franche noire’

Elle chante **pour** annoncer qu’elle est prête à **fonder une famille**... elle encourage les rivalités parmi ses prétendants... elle parvient ainsi à choisir le meilleur père pour son petit baleineau (grand et fort).

Le hamster nain de Sibérie

Elle ne vit qu’un an, c’est pourquoi sa vie étant si courte, **elle a hâte de s’accoupler à nouveau**, en effet, elle n’a que 3 heures entre l’accouchement et **le devoir d’allaiter**.

|                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : encore l'habituelle signature que ce <i>devoir d'allaiter</i> . |
|-------------------------------------------------------------------------------|

D’autres hamsters d’espèce différente comprennent que la femelle n’est pas pour lui, elle évite que des animaux s’échinent à **des accouplements condamnés à l’échec**.

|                                                      |
|------------------------------------------------------|
| Commentaire : l’échec étant de ne pas se reproduire. |
|------------------------------------------------------|

Oiseaux des Antilles

Lorsqu’ils choisissent leur partenaire, ils évaluent réciproquement leur qualité de futur parent.

Salamandre

Une femelle cherche un partenaire, elle le voudrait propriétaire d’un territoire plein de termites, pour assurer les conditions les plus favorables à ses petits.

Publicité pour Mottlock,  
piège pour mites alimentaires à base de phéromone qui attire et engluie les mites mâles : « Devenue papillon, la mite **cherche à se reproduire** et le cycle recommence ».

TESSON, Sylvain, explorateur français  
*in Les évadés du siècle rouge. Sous l'étoile de la liberté – six mille kilomètres à travers l'Eurasie sauvage*, Arthaud, 2005  
p.38

La taïga estivale explose de vie. Les espèces **savent** qu'elles ne disposent que de quelques mois **pour perpétuer la lignée**.

Le Monde2, 24/12/2004, Le manchot empereur  
[Les] manchots qui, tous les ans, se rendent au même endroit **pour** se reproduire.  
Il faut bien **du courage** à l'empereur pour assurer sa propre survie et celle de son espèce.  
**Pour assurer la survie de l'espèce**, l'empereur a mis au point de nombreuses **stratégies**...

Le Monde, 9/10/2004  
**Pour** assurer sa descendance, une guêpe s'associe à un parasite viral...

*Les nouvelles de Grenoble*, novembre 2004  
Les animaux ont leur langage propre [] **affûtent** leurs techniques de séduction [] se reproduisent et dévoilent un opiniâtre **sens de la vie**.

*Mémoire du temps – photographies de reportage 1948-1973*, éd Hazan, 2002  
Le texte de cet ouvrage sur le photographe Erich Lessing est rédigé par Alistair Crawford photographe, écrivain, enseignant en G-B.  
p.121  
Au nombre des instincts les plus fondamentaux de l'homme figurent à **n'en pas douter l'instinct de conservation et l'instinct de reproduction**...

Féminisme et libération sexuelle : un conflit avec l'idéologie de reproduction

Enfin au XX<sup>e</sup> siècle, ce sont les grandes victoires du **féminisme** et de **la libération sexuelle** contre la réduction de la sexualité à la reproduction, contre la réduction de la femme à la Mère. La répression des sexualités non-reproductives comme la masturbation, l'homosexualité, la sodomie ou l'utilisation de la contraception, va très progressivement s'atténuer ou disparaître en droit dans certaines régions de la planète.

*Légende :*

. les mots en style **gras** ont été soulignés par moi

. les « Commentaires » sont de moi

. les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

p.665 – L'idéologie de reproduction a causé et cause toujours d'immenses souffrances, spécifiquement pour les femmes dans sa forme patriarcale exacerbée depuis plusieurs millénaires. Il reste à en faire le bilan et à entretenir un devoir de mémoire de cet océan de Shoah qui n'a pas fini d'en finir.

p.676 – Le féminisme a été la principale opposition frontale à l'idéologie de reproduction, dans une vaste révolution *pacifique* inachevée. La libre disposition de son corps, qui profite aussi aux hommes et qui passe par le droit à la contraception et à l'avortement, connaît encore un opposant majeur : l'Église catholique plus que les autres religions. Et encore faut-il préciser : davantage le Vatican que les chrétiens eux-mêmes.

p.690 – Le féminisme recouvre en fait deux grands courants qui s'opposent quelquefois :

- l'un lutte pour la libre disposition de son corps contre la maternité subie, contre l'idéologie de reproduction ;
- l'autre se bat pour l'égalité des droits homme-femme, à commencer par le suffrage.

p.710 – Quant à la libération sexuelle des hommes et des femmes, quelle est sa dette vis-à-vis des luttes féministes ? L'étincelle de Mai 68, symbolique de cette libération, a été l'interdiction faites aux étudiantes d'accueillir des hommes dans leurs hébergements, à la différence des étudiants.

p.721 – Cette libération de l'idéologie de reproduction, récente, reste très partielle sur la planète : inégalités homme-femme persistantes, pratiques sexuelles prohibées comme l'homosexualité criminalisée dans les deux tiers des pays, contraception restreinte, avortement interdit, résistance des stéréotypes...

Sources :

VLACHOVA, Marie, BIASON, Lea, *Les femmes dans un monde d'insécurité*, 2005

SOS SEXISME, *Campagne internationale 2001-2010*

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, *D'une révolte à une lutte*, 1982 ; *Liberté, sexualités, féminisme*, 2006

GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement*, 2002

*Terrorisme en soutane – Jean-Paul II contre l'IVG*, L'esprit frappeur, 2000

TV Planète – diff. 6/2/2004 - *Anti-avortement - Les Intégristes de Dieu*

THÉBAUD, Françoise, sous la direction de, *Le siècle des féminismes*, 2004

CADAC, *Une conquête inachevée : le droit des femmes à disposer de leur corps*, 2008

THÉRY, Irène, *La distinction de sexe, une nouvelle approche de l'égalité*, 2007

BADINTER, Elisabeth, *Fausse route*, 2003

COLLECTIF CNRS, *La première fois ou le roman de la virginité*, 1981

Cahiers du REGENSE, Genre et sexualités

IACUB, M., MANIGLIER, P., *Antimanuel d'éducation sexuelle*, 2005

FASSIN, Eric, FABRE, Clarisse, *Actualité Politique des questions sexuelles*, 2003

OGIEN, Ruwen, *Le Porno*, in revue *Mythologies*, juillet/août 2004 ; *Penser la pornographie*, 2003

FOUREST, Caroline, VENNER, Fiammetta, *intégrismes juif, chrétien et musulman*, 2003



L'idéologie de reproduction a causé et cause toujours d'immenses souffrances, spécifiquement pour les femmes dans sa forme patriarcale exacerbée depuis plusieurs millénaires. Il reste à en faire le bilan et à entretenir un devoir de mémoire de cet océan de Shoah qui n'a pas fini d'en finir.

Le Monde, 11/2/2003, Françoise Héritier, Conférence du 28/1 au Centre Roland-Barthes Paris VII

« **les hommes doivent passer par le corps des femmes pour se reproduire** à l'identique, ce qui implique l'appropriation et l'asservissement de ces dernières à cette tâche, et leur infériorisation. »

Droit à l'avortement en Europe, le camp de la foi progresse, Isabelle MARCHAND, Ève TRISTAN, *in* Prochoix n°33 juin 2005

**Une femme meurt toutes les 7 minutes des suites d'un avortement illégal dans le monde.**

Le Monde, 29/4/2005, 1945, les Françaises votaient pour la première fois.

VLACHOVA, Marie, BIASON, Lea, (DCAF) sous la direction de, *Les femmes dans un monde d'insécurité*, La Martinière, Genève, 2005

Mutilation génitale féminine [voir Annexe 10a]

Crime d'honneur

Les crimes d'honneur sont des meurtres commis dans le but de défendre l'honneur d'une personne, d'une famille ou d'une communauté. [] Un comportement « immoral » peut être celui d'une femme qui commet un adultère, qui refuse de se soumettre à un mariage arrangé, qui demande le divorce, qui flirte avec un homme, qui reçoit des appels téléphoniques de la part d'un homme, qui ne sert pas un repas à l'heure ou qui « se laisse » violer.

Commentaire : l'honneur de la famille est lié à l'exclusivité d'une femme pour son mari, virginité avant, fidélité ensuite, de façon à garantir au mari sa reproduction, c'est-à-dire que la progéniture de sa femme est bien de lui.

Les crimes d'honneur à l'encontre des femmes ont atteint des niveaux critiques dans certaines sociétés islamiques du Moyen Orient, d'Afrique du nord et d'Asie occidentale.

Au Pakistan, un rapport sur les droits humains publié en 1999 a comptabilisé **888 femmes assassinées de cette façon dans une seule province** pakistanaise (Punjab). [] Selon les estimations les plus modestes, **au moins trois femmes pakistanaises meurent chaque jour « pour l'honneur »**. Parfois, les victimes ne succombent pas, mais restent **défigurées à vie**, notamment lorsque l'agression consiste en une **immolation par le feu ou une attaque à l'acide ou à l'essence**. [En Jordanie] **les crimes d'honneur étaient, jusqu'à il y a peu, admis par la loi**. En vertu de l'Article 340 du code pénal jordanien, un homme pouvait être excusé d'avoir tué son épouse ou une parente, si celle-ci était jugée avoir commis un adultère. [] dans le pays voisin, en Syrie, la législation (article 548) dégage l'homme de toute responsabilité s'il découvre son épouse engagée dans des actes sexuels adultères ou « illégitimes ».

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) estime que **5 000 femmes meurent chaque année suite à des crimes d'honneur**, la majorité d'entre elles dans le monde islamique.

#### Attaques à l'acide

Le jet d'acide au visage est [] pratiquée dans certains pays asiatiques. Cette violence à l'acide constitue un phénomène relativement récent, le premier cas documenté remontant à 1967, au Bangladesh (47 cas signalés en 1996, 130 en 1997, 200 en 1998, **340 en 2001**).

Soupirant éconduit, amant abandonné ou ex-mari.

SOS SEXISME, Campagne internationale 2001-2010, <http://www.sos-sexisme.org>

En 1993, la Conférence de Vienne a affirmé que les Droits des Femmes étaient partie intégrante, inaliénable et indivisible des Droits universels de la Personne humaine.

Notre association, SOS SEXISME souhaite **que l'oppression millénaire subie par les femmes à travers le monde, depuis l'avènement du patriarcat, fasse l'objet d'une dénonciation officielle et de dédommagements** de la part des Gouvernements respectifs, pour que cessent, enfin, les discriminations et les crimes à leur encontre.

SOS SEXISME sera solidaire des femmes qui engageront un recours, au nom de leurs ancêtres ou en leur nom, pour obtenir des excuses et la reconnaissance des crimes commis contre les femmes comme " CRIMES CONTRE L'HUMANITE ". Docteure Michèle DAYRAS, Présidente

#### LES FEMMES DEMANDENT REPARATION

*La Conférence de Durban contre le racisme et l'intolérance a été un lieu de rencontres pour les victimes de la traite, de la colonisation, de l'apartheid, de l'épuration ethnique, du système des castes, des violences religieuses et politiques de toutes sortes. Et les femmes ? Le sexisme n'a été évoqué qu'en fonction de la double oppression qu'il implique pour elles : femmes et noire, femme et musulmane, femme et Dalit, femme et Rom... Mais, des femmes en tant que victimes d'un système d'oppression spécifique, le Patriarcat, il n'est nullement question !*

Nous, Femmes du Monde

dénonçons les violences et les différentes formes d'exploitation que les hommes nous ont fait et nous font subir depuis des millénaires [ndlr : la sélection qui suit est faite par moi] :

nos sexes coupés ou cousus

pour les ceintures de chasteté ou le contrôle de notre virginité

pour nos corps anorexiques ou engraisés selon leur loi

pour les femmes qu'ils privent d'éducation, de liberté, d'autonomie

pour celles qu'ils enferment dans les harems ou aux foyers,

derrière le voile, le tchador, le niqab ou la burka

pour les mariages précoces, les rapports sexuels imposés, les grossesses non désirées

pour la polygynie, la répudiation, la pratique de la dot, la discrimination dans l'héritage

pour l'exploitation économique, l'esclavage domestique, la double journée de travail

pour les coups, les insultes, le harcèlement moral et sexuel

pour les viols privés ou collectifs, les femmes vendues dans le « mariage de jouissance »

ou par le Crime organisé

pour les jets d'acide, la lapidation, la pratique du Sati,

pour les « sorcières » brûlées vives  
pour les crimes d'honneur, les meurtres de femmes  
pour le contrôle qu'ils ont exercé et continuent d'exercer sur nos vies  
pour avoir fait de nous le symbole du MAL dans les religions misogynes du dieu qu'ils ont créé à leur image  
pour nos Droits Humains bafoués, Nous, Femmes du Monde, demandons que les Gouvernements des différents pays nous présentent des excuses et que ces instances apprécient, à leur juste valeur, les compensations financières, juridiques, professionnelles et politiques que les femmes sont en droit de recevoir.

Libération, 13/1/2005, Naître ou ne pas naître,  
Le pape Pie XII approuve le 8 janvier 1956 l'accouchement sans douleur [commentaire : en 1956 seulement]. Comment ne pas oublier aussi, perdues dans le silence éternel, toutes celles mortes d'avoir refusé la dictature de la fécondité et l'obligation de donner naissance ? au nom d'une nation nataliste, marquée du sceau de la morale religieuse, en dépit de sa laïcité proclamée.

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du planning familial*, Paris, Éditions Tierce, 1982

1<sup>ère</sup> partie de la libre maternité à **la libre disposition de son corps**

#### Chapitre IV - Le grand renfermement des femmes : 1939-1944

p.41s

Leur statut juridique, malgré la loi du 18 février 1938 supprimant l'incapacité civile de la femme mariée et l'autorité maritale sur l'épouse, ressemble fort, dans la réalité, à celui de la mineure. En effet, le mari demeure le chef de famille, qui conserve le choix de résidence du ménage, le monopole de l'exercice de la puissance paternelle et celui de l'administration des biens communs. L'adultère de la femme relève en effet du délit pénal et est passible de trois mois à cinq ans de prison, sans qu'il soit nécessaire aux autorités judiciaires de prendre la « coupable » sur le fait, dans la maison familiale, comme c'est le cas pour l'époux.

#### Chapitre IX – Les militantes du MFPF font l'analyse politique de l'oppression sexuelle

p.175s

En 1966, l'INED avait avancé le chiffre minimum de 250 000 avortements clandestins et de **250 morts par an** (soit 1 mort pour 1000). Les plus pessimistes quant à eux, les évaluaient respectivement à plus d'un million et à 3600 morts par an.

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, FRIEDMANN, Isabelle, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, Paris, La Découverte, 2006

#### Chapitre 15 - Une nouvelle priorité : la lutte contre les violences faites aux femmes

En 2000, Enquête Nationale sur les violences envers les femmes en France, ENVEFF, Paris I

Ses résultats permettent de mesurer, pour la première fois, l'ampleur des violences masculines à l'encontre des femmes. Parmi les femmes de 20 à 59 ans vivant en couple, 1 sur 10 a été victime de

violence de la part de son conjoint ou concubin pendant l'année précédant l'enquête. 12% des femmes avaient subi une agression sexuelle au cours de leur vie. Autre constat, **le couple est le lieu de toutes les violences**. Les violences conjugales sont une des causes principales de mort violente des femmes ; **3 femmes sont tuées tous les 15 jours par leur conjoint/concubin ou ex**.

**En France, en 2004, le Haut Conseil à l'Intégration estime à plus de 70 000 le nombre des adolescentes concernées par le mariage forcé.** Considérées comme une monnaie d'échange, elles sont mariées de force, au nom de l'intérêt de la patrie, de la religion, de la lignée, par loyauté ou pour l'augmentation du patrimoine.

p.197

Analyse dite « de genre », longtemps rejetée par ce que Nicole Roussel appelle le « vieux féminisme » et selon laquelle « les femmes sont opprimées et se libèrent en rejetant les hommes, comme si c'étaient les hommes en tant qu'individus qui étaient des agresseurs, alors que l'oppression est créée par un système. Les hommes aussi sont assignés à des rôles – de dominants – dont certaines peuvent aussi souffrir ».

THÉBAUD, Françoise, sous la direction de, *Le siècle des féminismes*, Les éditions de l'atelier - éditions ouvrières, 2004

PARTIE II – Chapitre 4

Andrée LÉVESQUE

Sous la France de Vichy, les tribunaux ne prononcent pas moins de 4 000 condamnations d'emprisonnement pour diffusion d'information contraceptive.

GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, 2002

*Dr en philosophie, Maître de conférences à l'université de Bordeaux-III*

p.18s

Se souvient-on encore que, selon le Manifeste des 343 paru dans Le Nouvel Observateur du 5 avril 1973, un million de femmes avortaient [illégalement en France] chaque année ? [] On peut très certainement affirmer, sans risque d'exagérer, que dans les années 70, environ six cent mille avortements interdits avaient lieu chaque année. **Environ cinq cents femmes en mouraient et vingt mille en restaient stériles à jamais.**

Presque tout s'est joué dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et se joue encore aujourd'hui. [] **Les femmes étaient réduites à leur fonction de reproductrices et le meilleur moyen de les y cantonner était de les empêcher de maîtriser leur fécondité.**

p.22

Le pape

« Connaître la femme durant ses fleurs, pour ne pas faillir l'engrosser, est non seulement déshonnête et contre les bonnes mœurs, mais aussi contraire à l'ordonnance de Dieu qui le défend expressément au Lévitique. Cela doit être défendu, non de peur que l'enfant conçu pendant les menstrues fût

lépreux ou sujet à l'adulterio comme plusieurs le prétendent, mais au contraire parce que la femme pour lors est inepte à **la conception, qui est la principale fin de la copulation** et que c'est chose sale, indécente et brutale (c'est-à-dire bestiale) d'avoir à faire à une femme pendant qu'elle se purge. » [] La femme est d'abord et toujours la victime directe de cette obligation de procréer.

p.24

Françoise Héritier : « Si la fécondité est le lieu central de la domination masculine, il s'ensuit que la prise par les femmes du contrôle de leur propre fécondité revient pour elles à sortir du lieu de la domination. **Là est le levier d'un changement majeur pour l'humanité tout entière.** »

p.27

Partout et toujours, les femmes se sont abîmées, mutilées, se sont fait souffrir pour extirper ce qui poussait à l'intérieur d'elles-mêmes et dont elles voulaient à tout prix se débarrasser. À tout prix, même la mort qui survenait souvent. [] À part la mort, l'abstinence est un des moyens de régulation des naissances qui a été le plus employé.

p.28

Sur la stèle, écrite en cunéiforme et qui contient les 282 arrêtés du code de Hammurabi (ce grand roi qui domina les pays d'Akkad et de Sumer, le royaume Mari, l'Assyrie et l'empire de Babylone), on peut lire : « **Si une femme se fait tomber la chose de son intérieur, on l'empalera sur du bois**, on ne l'ensevelira pas. La même peine sera infligée au cadavre si elle vient à mourir par suite de ces manœuvres abortives. », Article 54 des *Recueils des lois assyriennes*. Mais si c'est un homme « qui a frappé une femme d'homme libre et a fait tomber son intérieur », il n'encourra qu'une peine d'amende. L'article 51 du code oblige la femme à remplacer l'enfant : si elle engendre un fils à la prochaine grossesse, elle aura la vie sauve. Sinon, la condamnation à mort prendra effet.

p.29

Friedrich Engels, dans *l'Origine de la Famille, de la propriété privée et de l'État*, décrit clairement le principe de la famille romaine : « Elle est fondée sur la domination de l'homme, avec le but exprès de procréer des enfants d'**une paternité incontestée** et cette paternité est exigée parce que les enfants doivent, en qualité d'héritiers directs, entrer un jour en possession de la fortune paternelle ».

p.30

Platon. D'après lui, le fœtus faisait partie intégrante du corps de la mère pendant toute sa grossesse. L'âme se formait en dehors de l'utérus et l'enfant l'aspirait avec son premier souffle.

p.30-31

**Sous l'influence du christianisme, l'avortement devint vraiment condamnable.** Sous Septime Sévère et Caracalla, soit deux cents ans après Jésus-Christ, il devint passible de peine de mort « parce qu'il serait indigne qu'une femme pût impunément enlever à son mari l'espoir d'une postérité ». [] Le judéo-christianisme n'interdit pas seulement l'avortement, mais toute limitation des naissances, en particulier « le crime d'Onan », c'est-à-dire le coït interrompu, qui est longtemps resté la bête noire de l'Église catholique.

p.31

En février 1556, une ordonnance d'Henri II punit de mort, non seulement le fait d'avorter, mais aussi celui de dissimuler sa grossesse.

p.32

Grégoire XIV, en 1595, admettait que l'avortement ne devait pas être puni avant trois mois de grossesse. En effet, selon Saint Thomas, l'âme ne vient s'installer dans les fœtus mâles qu'à partir de 40 jours, dans les fœtus femelles qu'à partir du 80<sup>e</sup> jour.

p.34-35

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'Église, qui cherche depuis le Moyen Âge à empêcher la limitation des naissances, prend un véritable pouvoir sur les mœurs, fait la morale aux médecins et prétend contrôler le discours médical. **Les manuels de prêtres se fondent sur l'idée que, à la suite d'Ève qui a commis le péché originel, les femmes doivent souffrir**, le sacrifice maternel leur apportant

un début de rédemption. [] Tout acte contraceptif est interdit. Le pape le déclare péché mortel, même entre époux, puisque la finalité de l'acte sexuel est la procréation. « Tromper la nature », c'est pervertir l'œuvre de Dieu. [] Coïtus interruptus, sodomie et toutes les techniques élémentaires d'évitement des naissances étaient sévèrement punis (**plus que le viol**).

[L'Église] pouvait être embarrassée, voire contradictoire, quand il s'agissait de cette fameuse question de l'animation du fœtus. D'abord, l'Église d'Occident croyait en l'animation différée. Elle se référait à saint Augustin qui distinguait l'*embryo informatus* de l'*embryo formatus*, celui qui a reçu une âme.

p.35-36

Même menacés des foudres de l'enfer, les couples commencent à limiter les naissances au XVIII<sup>e</sup> siècle. Après la Révolution, surtout, il y a une baisse sensible du taux de fécondité [].

**La Révolution française apporta une rémission dans la répression. Le code de 1791 donnait l'impunité aux femmes avortées**, réservant la sanction à l'avorteur(euse). On ne sera pas étonné d'apprendre que Napoléon I<sup>er</sup>, par le Code Civil de 1804, rétablit la répression pour l'avortée comme pour l'avorteur.

p.39

« La nouveauté du XIX<sup>e</sup> siècle, explique l'historienne Michelle Perrot, c'est la généralisation massive de l'avortement, son extension massive à toutes les couches de la société ».

p.40

En 1798, le pasteur anglais Thomas Malthus prône la chasteté pour éviter la surpopulation et la famine. Devant le spectacle désolant et dégoûtant de la misère, [les riches] ne peuvent jouir tranquillement de leur richesse.

p.40-42

Ces néomalthusiens sont souvent des anarchistes qui veulent priver le patronat d'une main d'œuvre à bon marché et l'État bourgeois de chair à canon. []

Malthus ne proposait que la continence, alors que **les néomalthusiens préconisaient l'utilisation de contraceptifs. Ils voulaient permettre le plaisir sexuel sans la conséquence reproductrice.** []

Les néomalthusiens libertaires faisaient l'apologie de l'amour libre et considéraient l'émancipation sexuelle des femmes comme un facteur primordial de changement social. Les initiateurs étaient Paul Robin et Eugène Humbert qui fondèrent en 1896 la Ligue de la génération consciente. Paul Robin, qui avait fondé le journal *Régénération*, fut exclu de la I<sup>ère</sup> Internationale, en 1872, au congrès de La Haye, en même temps que Bakounine et ses partisans. **Les marxistes, eux, voulaient que les femmes fassent le plus possibles de petits prolétaires.** Robin ne désarma pas. Il avait déjà créé à Paris le premier centre d'information et de vente de produits anticonceptionnels. Brochure *Moyens d'éviter la grossesse*. Paul Robin, cet homme qui, un des tout-premiers, avait mené le combat pour la maîtrise de la fécondité des femmes, s'empoisonnera le 1<sup>er</sup> septembre 1912.

[L'idée de *Birth control*] était l'affaire d'une poignée d'audacieux. Le grand combat allait se jouer au XX<sup>e</sup> siècle.

p.43

Discours de Georges Clémenceau, 11 octobre 1919 « Si la France renonce aux familles nombreuses, vous aurez beau prendre tous les canons à l'Allemagne, la France sera perdue parce qu'il n'y aura plus de Français ».

p.45

[Entre les deux guerres, le lobby nataliste s'est déchaîné]. La politique nataliste du gouvernement eut son apothéose dans la tristement célèbre **loi de 1920, responsable de la mort de millions de femmes en France jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.** [] Globalement, elle interdisait la contraception et l'avortement. L'article L.648 stipulait : « Sera puni d'un mois à six mois de prison et d'une amende de 100 francs à 5 000 francs quiconque, dans un but de propagande anticonceptionnelle, aura décrit ou divulgué ou offert de révéler des procédés propres à éviter la grossesse ou encore facilité l'usage

de ces procédés. Les mêmes peines seront applicables à quiconque se sera livré à une propagande anticonceptionnelle ou contre la natalité ».

p.46

[L'Alliance nationale pour l'accroissement de la population] endoctrinait les écoliers et les lycéens en leur vantant les mérites de la famille nombreuse, qui « assure la gaieté au foyer, la confiance entre les époux, la Richesse le jour où les aînés atteignent l'âge du travail, la Sécurité de la Vieillesse, la Fierté du devoir accompli ».

p.47

Parmi les néomalthusiens, [Eugène et Jeanne Humbert]. [Madeleine Pelletier (1874-1939)] écrit en 1913 *Le droit à l'avortement* « La femme enceinte n'est pas deux personnes, elle n'en est qu'une ».

p.48

**En 1942, [sous Pétain,] l'avortement devint un « Crime contre l'État » punissable de mort.**

[Les] manuels d'histoire et géographie enseignaient le « devoir de donner à la France des soldats, des producteurs et des contribuables ».

p.52

Dès le 22 juin 1940, deux jours après l'armistice, Pétain tonnait : « Trop peu d'enfants, trop peu d'armes, trop peu d'alliés, voilà les causes de notre défaite ! ». On donna aux mères prolifiques la médaille de la Famille Française. **Hitler (comme le Duce), demandait au moins quatre enfants par femme. Il institua la croix de la mère de famille comme la distinction la plus importante du III<sup>e</sup> Reich.** Staline, lui aussi, y alla de sa médaille. Les Allemands et les Français se sont mis à célébrer la fête des mères le même jour : le 8 mai.

## Contraception

p.60

Certes les capotes existent depuis fort longtemps. Pourquoi les hommes ne les utilisaient-ils pas massivement ? Il faut se replacer dans le contexte de cette époque pudibonde, où parler de sexe était du registre de la gauloiserie, entre hommes de préférence. Les préservatifs n'étaient pas au goût du jour. Tout contraignants qu'ils soient, ils auraient pu sauver des détresses, voire des vies, comme ils le font actuellement. Mais ils étaient cachés au fin fond des pharmacies, il fallait oser affronter le regard éventuellement désapprobateur du pharmacien et leur usage était, de fait, très peu répandu.

## Pilule

p.69

1955, fait divers, les époux Bac ont laissé mourir de faim leur cinquième enfant. Lamentable conclusion de l'impossibilité de prendre une contraception et de l'interdiction d'avorter. [] C'est sans doute l'analyse de la gynécologue Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, appelée comme experte dans l'affaire Bac, qui provoqua le premier grand sursaut dans l'opinion.

p.71

En 1956, soutenue par Evelyne Sullerot, elle a fondé la Maternité heureuse. [Le MFPP voir le jour en 1960, section française de l'International Planned Parenthood Federation, avec quarante ans de retard sur le Planning familial britannique. Il y avait trois grandes familles de pensée : les protestants (mouvement Jeunes Femmes Protestantes), les francs-maçons et les laïques (surtout à travers la Ligue de l'enseignement). Il n'y avait pas de catholiques, excepté l'abbé Oraison.]

p.75

Lucien Neuwirth [député UNR, de droite] a joué un rôle capital dans l'évolution des mentalités au XX<sup>e</sup> siècle [Son idée : le respect de la vie de chaque individu]. De Gaulle : « C'est vrai, transmettre la vie c'est important, il faut que ce soit un acte lucide » []. En 1945 [ce nataliste] proclamait « la nécessité pour l'avenir national d'appeler à la vie les douze millions de beaux bébés qu'il faut à la France en dix ans ».

p.81

Amendement proposé par Habib-Deloncle : « je crois malheureusement que la proposition de loi permettra aux Français de ne pas mettre au monde les enfants qu'ils ne désirent pas. C'est pourquoi je propose de réserver, sauf bien entendu en cas de nécessité thérapeutique, la délivrance des contraceptifs aux mères d'au moins deux enfants ».

p.83

Loi 'Neuwirth' votée le 19 décembre 1967 [] la contraception est autorisée, mais la publicité sur les méthodes reste réservée aux revues spécialisées, les contraceptifs ne peuvent être prescrits que sur ordonnance d'un médecin, avec une autorisation des parents pour les mineures [âge de la majorité 21 ans]. Phénomène sans précédent : les décrets d'application ne seront publiés qu'en 1969 et 1972 [stérilet et établissements de planning familial].

p.87

**Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les femmes vont décider, et elles et elles seules, d'avoir des enfants ou non. Pour la première fois dans l'Histoire, les femmes ont les moyens de dissocier l'acte sexuel de l'acte reproducteur.** [] Les faits biologiques font que la femme possède un utérus et tout un système hormonal qui lui permet de porter des enfants et de les mettre au monde. Les hommes en avaient hâtivement conclu que les femmes étaient *faites pour* être mère.

## Chapitre 6 - Horreur de l'avortement clandestin

p.89s

**Cela évoque les récits de déportés. Devoir de mémoire.**

Je m'introduisais des aiguilles à tricoter. Après j'avais de la fièvre, des infections...

Avec des plantes, avec des piques, des petits tuyaux d'aquarium, des scoubidous...

On introduisait de l'air qui donnait une embolie gazeuse, on introduisait surtout des microbes.

Elles se mettaient des instruments sales dans le vagin pour percer la poche, des fils de fer. Les plus prudentes utilisaient plutôt des végétaux, du lierre, des queues de persil. Ces objets transmettaient des microbes, le tétanos et le tétragens qui était mortel. On les envoyait à Claude Bernard pour septicémie et elles mouraient.

Curetages sans anesthésie. Jeune interne, je le revois encore, penché sur moi, il me disait : eh bien, comme ça, tu ne recommenceras pas. Je dois dire : c'est là que j'ai compris ce que c'était qu'une torture.

Elle m'a mis une sonde. Alors là, douleur atroce, c'est la sonde mal posée qui vous perfore quelque chose.

Passant près de la salle d'opérations, j'entends des cris et des gémissements. J'entre et je vois une femme attachée sur une table. Une jeune externe est en train de la cureter maladroitement, surveillée par un interne qui la laisse patauger et prend, de temps en temps, la curette en main. La femme, les yeux exorbités, se tord de douleur. Je demande pourquoi la patiente n'est pas anesthésiée : pour que cela lui ôte l'envie de recommencer, dit la « panseuse », c'est la seule manière de les corriger, dit l'interne en riant.

Elle m'a introduit un stylo Bic vide dans le col de l'utérus. J'ai eu des contractions de plus en plus violentes. Vous avez mal ? Vous êtes bien douillette. Et puis, c'est vous qui vous êtes mise dans cette situation.

En prison, les filles le faisaient sur elles-mêmes, avec un stylo. Elles se mettaient dans leur coin, elles s'installaient toutes seules et elles serraient les dents. Même si elles avaient des hémorragies, elles attendaient le matin. On les envoyait à l'hôpital pour un curetage. Pour elles, le fait d'être enceintes était pire que la mort.

**On ne dira jamais assez les souffrances morales et physiques de l'avortement clandestin.**

p.119



Si, en 1912, il y avait 600 000 avortements clandestins et 500 000 en 1933, les estimations données par Derogy pour les années 50 se situent entre 400 000 et 1 200 000 par an. Il dénombre donc environ 800 000 avortements chaque année et « **10 à 60 000 cadavres de victimes de manœuvres abortives** ». Ces chiffres seront bien sûr abondamment contestés, ils sont peut-être un peu surestimés. Tout de même, lorsqu'on entend dire, aujourd'hui, en l'an 2001, que le nombre d'avortement en France, qui est de 220 000, n'a pas baissé depuis la libéralisation de la contraception, on se trompe de beaucoup, intentionnellement ou non. Et, aujourd'hui il n'y a plus un seul cadavre.

p.129

[Rôle important de Simone de Beauvoir dans l'affaire du manifeste des 343 (avortées illégalement) publié dans le Nouvel Obs le 5 avril 1971.] Ses écrits allaient dans le sens d'une dénonciation du destin biologique des femmes et d'un appel à ne pas s'y soumettre. La première, dans *Le Deuxième Sexe* – paru en 1949 – elle avait décrit les horreurs de l'avortement clandestin. Elle avait défendu le birth control et l'avortement légal [p.132] « **La législation française assassine cinq mille femmes chaque année** ».

Le Parti Communiste

p.151

« La dénatalité est un symptôme de la décadence irrémédiable de la classe bourgeoise » Maurice Thorez, rapport au Comité Central, 1938. []

À la révolution bolchevique, dès 1917, les Soviétiques avaient supprimé toutes les pénalités réprimant l'avortement dit criminel. [] Dès 1924, l'URSS revenait un peu en arrière : la liberté d'avorter était supprimée, en principe, mais elle restait, de fait, pour un très grand nombre de situations.

p.152

[Loi du 27 juin 1936 : proscription des préservatifs et interdiction de tout type d'avortement, même thérapeutique.] « Nous avons besoin d'hommes. L'avortement qui détruit la vie est inadmissible dans notre pays. La femme soviétique a les mêmes droits que l'homme mais cela ne l'affranchit pas du grand et honorable **devoir qui lui est dévolu par la nature : elle est mère, elle donne la vie**. Et ceci n'est certainement pas une affaire privée, mais une affaire d'une haute importance sociale » [Troud, 27/4/1936]. Trotski considère que cette loi a été un des premiers pas vers la trahison de la révolution.

p.153

[Déchaînement du PCF en 1956 contre le Planning Familial.]

En 1936, le PCF mêle sa voix au cœur des natalistes.

31 janvier 1956, le camarade Derogy publia son fameux livre : *Des enfants malgré nous*. [Maurice Thorez] « Un pays qui n'aurait plus d'enfants serait un pays sans avenir, un pays condamné ».

[p.156] **Se reproduire est « un devoir envers la collectivité »** et une fidélité à la pensée de Lénine qui « nous a éduqué dans l'esprit du dévouement à la collectivité et du combat contre toute tendance à l'individualisme petit-bourgeois, à l'égoïsme ».

p.157

À partir de 1965, changement de cap.

1979, Georges Marchais demande « une liberté nouvelle qui constitue une exigence de notre temps : celle d'avoir, quand on le souhaite, les enfants que l'on souhaite ou de ne pas en avoir ».

Le Planning familial

p.177

Le premier centre de Planning familial remonte à 1878... en Hollande, puis aux États-Unis en 1916, et en Angleterre en 1921. Ces dates nous font prendre conscience de l'énorme retard de la France

lorsque fut créée « Maternité heureuse », en 1956. C'est la docteur Marie-André Lagroua Weill-Hallé, qui a eu l'idée et le courage de mettre sur pied une organisation pour « éveiller parmi les couples le sens de la responsabilité au regard de la procréation ». Aborder la question de la procréation sans la soumettre à la nature ou à un Dieu, affirmer l'utilité de la volonté humaine, était à l'époque tout à fait audacieux.

p.178

[L'expression Planning familial succède en 1959.] Le but était de faire connaître la contraception, ce qui était interdit en France.

p.179

Les véritables dirigeants, plus ou moins dans l'ombre, ont été les francs-maçons.

p.180

Le professeur Milliez insista sur l'ignorance des femmes et des couples et alla jusqu'à faire cette affirmation : « **Certains ignorent que le fait de faire l'amour entraîne la possibilité d'une conception** ».

p.184

Le but même du Planning était « par son action d'information et d'éducation, de prévenir l'avortement illégal et clandestin ». Pas question bien sûr de le rendre légal. Comment, alors, l'Association en est-elle venue, en juin 1972, à réclamer, lors de son Congrès National, « l'abrogation de toute loi répressive sur l'avortement » ? [] **Le revirement s'est fait sous la pression des animatrices de base qui n'en pouvait plus d'entendre les récits atroces des femmes, marquées par les avortements-boucherie qu'elles avaient subis.**

p.361s

Ce sont les femmes des pays du tiers monde qui paient le plus souvent de leur mort l'acte interdit par lequel elles espéraient se délivrer. 330 morts pour 100 000 avortements, taux de mortalité 100 fois supérieur au taux des pays développés. **78 000 femmes meurent chaque année des suites d'avortements clandestins (source IWHC)**

p.373

Pourquoi une telle indifférence, un tel mépris pour la souffrance et la mort des êtres féminins de la part des gouvernants, des législateurs, des patrons de services gynécologiques – qui sont des êtres masculins dans leur majorité écrasante ?

Prenant en compte, en plus des avortements dangereux, le fait que **600 000 femmes meurent chaque année des suites de leur gestation et de leur accouchement**, un rapport de l'Unicef de 1996 accusait : « Comment tant de souffrances, de handicaps et de morts perdurent-ils ainsi sans susciter le moindre émoi ? »

p.386

80% des gabonaises subissent des mutilations génitales : « Elle consiste en l'ablation totale ou partielle du clitoris et l'ablation partielle des petites lèvres. Les rebords lésés des petites lèvres excisées se ressoudent en se cicatrisant, ou bien l'orifice génital est décapé et partiellement fermé en laissant le sang frais se coaguler sur le vagin, l'objectif visé étant d'empêcher tous rapports sexuels avant le mariage ».

p.420

L'anthropologue Françoise Héritier dit que, dans toutes les sociétés qu'elles a étudiées, il y a un invariant : la domination des hommes, gigantesque entreprise pour contrôler à leur profit le privilège, « la capacité exorbitante d'enfanter l'un et l'autre sexe » détenue par les femmes. Tous nés d'une femme, c'est dur à admettre par ceux qui ne pourront jamais sentir un crâne de bébé jaillir d'entre leurs cuisses. À mon avis, ce n'est pas un privilège, c'est une spécificité, les hommes ont

les leurs. **Mais il est certain que c'est pour canaliser, pour domestiquer cette puissance de fabriquer du vivant au fond de soi que les hommes ont imposé tant d'interdits sexuels et reproducteurs aux femmes.** Du coup, « le privilège confisqué est devenu handicap. Pour que la confiscation soit irréversible, les femmes ont été partout confinées dans un rôle de procréatrices domestiques, exclues de l'usage de la raison, exclues du politique, exclues du symbolique ».

FASSIN, Eric, FABRE, Clarisse, *Liberté, Egalité, Sexualités - Actualité Politique des questions sexuelles*, Ed Belfond Le Monde, 2003 ; lui est sociologue, elle est journaliste

## VIOLENCES SEXUEES, VIOLENCES SEXUELLES

- 1993 – Conférence mondiale des droits de l'homme à Vienne : la violence liée au sexe officiellement reconnue – une réalité dont on commence à prendre conscience.
- 2001 – enquête nationale sur les violences à l'égard des femmes en France (Enveff) publiée en 2003
- 2002 – 4 octobre : Sohane, 17 ans, est brûlée vive à Vitry sur Seine après une querelle avec un ancien ami.
- 2003 – 8 mars : Marche des femmes des Cités à travers la France et création de l'association Ni Putes, Ni Soumises présidée par Fadela Amara.

p.129

L'enveff conclut que les violences envers les femmes se rencontreraient dans tous les milieux, et seraient souvent le fait d'un proche [] Ce constat est essentiel parce qu'il vient contredire des préjugés de classe [] Les violences signifient des relations de pouvoir – elles les expriment et les mettent en actes. La religion est un facteur discriminant « **Les femmes qui ont reçu une éducation laïque semblent moins exposées aux violences conjugales que celles qui ont été élevées dans une religion** », surtout si ces dernières jugent cette religion « importante » ou « très importante » dans leur vie. C'est que la tradition religieuse implique des représentations de l'ordre sexuel « traditionnelles » [] il y a violence quand l'ordre (hiérarchique) des sexes est menacé. Une domination 'réactionnaire' à la remise en cause de l'ordre patriarcal se superposerait à la domination 'traditionnelle' conservatrice.

E.Badinter dans *Fausse route* et Marcela Iacub dénoncent les résultats de l'enveff.

La virulence des attaques est à la hauteur des enjeux [] **Ceux qui critiquent l'enveff voudraient inverser ses conclusions pour dissoudre le genre dans la classe.**

La détermination économique n'explique pas tout.

Le féminisme a été la principale opposition frontale à l'idéologie de reproduction, dans une vaste révolution *pacifique* inachevée. La libre disposition de son corps, qui profite aussi aux hommes et qui passe par le droit à la contraception et à l'avortement, connaît encore un opposant majeur : l'Église catholique plus que les autres religions. Et encore faut-il préciser : davantage le Vatican que les chrétiens eux-mêmes.

Le Monde, 12/3/2004, Le code civil, deux siècles d'émancipation des femmes

Il y a deux cents ans, la femme côtoie les mineurs et les fous dans la liste des « incapables », au sens juridique du terme. 1884 : le divorce est rétabli. 1938 : l'épouse devient enfin « capable » et peut travailler sans l'autorisation du mari.

Le Monde, 27/11/2003, Les partages des sexes, histoire inachevée, Michelle Perrot

« Les femmes doivent être voilées et se taire dans les assemblées » dit saint Paul. Pratique de la Méditerranée orientale, le voile est adoptée par l'Église catholique, qui l'impose aux religieuses et le suggère aux autres.

Au commencement était une domination masculine rarement contestée []. Cette représentation structurelle d'un monde immobile, avec les partages entre les sexes, inéluctables parce que fondés sur la nature des choses, la volonté de Dieu et, pire encore, la raison liée à l'ordre des corps, a quelque chose d'accablant. **Elle met les femmes, et plus largement les rapports des sexes, hors du temps, voués à la reproduction du même []**.

La régulation des naissances, une pratique récente dans l'histoire de l'humanité, déc. 2005

Les êtres humains se sont mis à limiter les naissances depuis deux siècles seulement. Ils connaissaient pourtant depuis longtemps des méthodes de contraception ou d'avortement - souvent vouées à l'échec - mais ne les utilisaient pas dans la vie courante, selon une étude publiée mercredi par l'Institut national d'études démographiques (INED). Aujourd'hui "comportement normal des couples dans les pays développés", la régulation des naissances est "relativement récente dans l'histoire de l'humanité", explique Etienne van de Walle de l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie, auteur de l'étude publiée dans "Population et sociétés". L'auteur décrit les techniques mentionnées dans trois textes d'époque différentes, livrant une vue d'ensemble des méthodes existantes : *Gynécologie* de Soranos d'Ephèse, un ouvrage médical du monde gréco-romain datant du deuxième siècle de notre ère ; *l'École des Filles*, un texte libertin écrit sous Louis XIV ; et *Marriage Guide*, un ouvrage de conseil du XIX<sup>e</sup> siècle destiné au public américain.

Libération, 23-24/7/2005, L'évolution du préservatif. Vincent Vidal, journaliste et historien.

Après la Première Guerre mondiale, se met en place une politique nataliste. Du coup, le préservatif tombe sous le coup de la loi en France. Ce purgatoire dure jusqu'en 1987 où, sida oblige, un texte de loi va enfin autoriser en France la pub pour le préservatif.

1<sup>ère</sup> partie de la libre maternité à la **libre disposition de son corps**

Chapitre I - Trente ans de luttes néo-malthusiennes : 1890-1920

p.11s

Les néo-malthusiens : pionniers de la libre maternité

En France, c'est une femme, Marie Huot, qui la première lança publiquement, en 1892, la revendication du droit des femmes à la libre maternité [et] prêchait la « grève des ventres ». [Cette idée] a pour origine la théorie du prêtre anglican Malthus sur la limitation des naissances. [] Il s'agit d'une théorie de politique économique préconisant la réduction du nombre des naissances de peur que la population ne s'accroisse trop vite par rapport aux ressources économiques disponibles sur la planète [*An Essay of the principe of Population*, 1798].

[Les néo-malthusiens] y ajoutèrent d'autres perspectives [] permettre à chacun d'avoir le nombre d'enfants qu'il désire [] éviter la misère qu'engendrent les excès d'enfants dans les classes pauvres [] aider les femmes à se libérer, en se rendant maîtresses de leur corps, face aux maternités non désirées [] éviter de faire naître des enfants qui seraient condamnés à périr sur les champs de bataille. **[Moyen :] faire connaître et propager tous les moyens qui permettent d'avoir des relations sexuelles sans risques de procréation.**

1877, les frères Drysdale créent [en Angleterre] la première organisation néo-malthusienne. Des années plus tard, une autre femme, Marie Stopes (1880-1958) ouvrira la première clinique de contrôle des naissances en Angleterre.

**1878 aux Pays-Bas s'ouvrit le premier dispensaire où des sages-femmes enseignent l'usage des contraceptifs**, alors que ce n'est qu'en 1884 qu'est créée la Ligue néo-malthusienne néerlandaise, qui fut reconnue d'utilité publique dès 1895, par arrêté royal.

1892 Ligue malthusienne allemande

1916 aux États-Unis, Margaret Sanger (1883-1966) crée le « Birth Control Movement » - 1917 elle ouvre le premier dispensaire américain de contrôle des naissances.

En France, l'implantation du néo-malthusianisme est le fait d'un anarchiste, **Paul Robin, dont la vie fut un perpétuel combat pour la libération des hommes et des femmes et pour l'avènement d'une autre société.**

1889 il installe à Paris un centre d'information et de vente de produits anticonceptionnels []. La gauche politique était alors opposée à l'idéologie néo-malthusienne.

1896 il fonde la Ligue de la régénération humaine puis créera une publication mensuelle intitulée « Régénération ». [Nelly Roussel (1878-1922)] fut également une militante féministe ardente [] défend le droit des femmes à la libre maternité dans les très nombreuses conférences qu'elle fait à travers la France. « De toutes les libertés que la femme ambitionne et revendique, il n'en est pas une qui me semble devoir exercer une influence plus décisive sur son destin que cette liberté sexuelle – ou plus exactement cette liberté procréatrice – pour laquelle on combat ici ».

Opposition des Églises – catholique et protestante – qui condamnent toutes les pratiques contraceptives au nom de leur éthique sexuelle : « Toute pratique qui tend ou risque de détourner la semence masculine de sa destination reproductrice constitue 'l'immonde pêché d'Onan' ».

En France, les autorités gouvernementales, dans les années 1830 et ce jusqu'à la guerre de 1870,

encouragent la limitation des naissances, comme le soulignent certaines circulaires invitant les administrés « à la prudence dans l'union conjugale en mettant un soin extrême à éviter de rendre leur mariage plus prolifique que leur industrie ». [] Ce n'est que dans les années qui suivent la défaite de 1870 [qu'elles] vont s'opposer officiellement à la libre maternité.

1908 Eugène Humbert prend la tête du mouvement et diffuse l'information et les moyens anticonceptionnels.

Madeleine Pelletier consacre sa vie à ses idéaux féministes et révolutionnaires, intense activité pour le suffrage des femmes []. Lorsque la contraception échoue elle prône le recours à l'avortement qui doit être légalisé et pratiqué dans les meilleures conditions possibles pour les femmes.

## Chapitre II - La répression s'organise dans le silence : 1920-1930

p.23s

**Loi de 1920 qui assimile la propagande anticonceptionnelle à la provocation à l'avortement et réprime donc toute information et pratique de contraception.** Loi de 1923 qui, en correctionnalisant l'avortement, met fin à l'indulgence de certains jurys de cours d'assise. Le code pénal « napoléonien » de 1810, interdit l'avortement, mais ne dit rien sur « la préservation de la grossesse ».

Les défenseurs de « l'ordre moral » sont déjà parvenus [] à faire modifier la loi du 2 août 1882 concernant la pornographie. Dans la nouvelle loi du 25 mars 1898, la notion « d'obscène » a été remplacée par celle de « contraire aux bonnes mœurs », et les « objets contraceptifs » ont été mis dans la liste des « ventes illicites ».

Les « repopulateurs » vont prendre le relais des « moralistes » dans la lutte contre les néo-malthusiens. À leur tête, se trouve le statisticien Bertillon, directeur de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, association reconnue d'utilité publique en 1913.

En 1917, des conférences sont faites à l'institut catholique [] la hiérarchie médicale prend position, à travers la déclaration du docteur Doléris : « **Quel est le grand devoir de la femme ? Enfanter, encore enfanter, toujours enfanter.** Que la femme se refuse à la maternité, qu'elle la limite, qu'elle la supprime, et la femme ne mérite plus ses droits ; la femme n'est plus rien...

Volontairement stérile, elle retombe au rang de la prostituée, de la fille de joie dont les organes ne sont que des instruments, des jouets obscènes au lieu de rester le moule auguste, vénérable de tous les siècles futurs ».

Eugène et Jeanne Humbert sont condamnés respectivement à cinq et deux ans de prison pour « propagande antinataliste ».

## Chapitre III - Émergence du Birth Control en France : 1930-1939

p.31s

En 1935, la justice eut à juger pour la première fois une affaire de stérilisation volontaire, qui est restée dans les mémoires sous le nom de « l'affaire des stérilisés de Bordeaux ». Condamnation à 3 ans et 6 mois de prisons.

1927, Ligue mondiale pour la réforme sexuelle, présidée par les pionniers de la sexologie, Havelock Ellis, Auguste Forel, et Magnus Hirschfeld.

1905, Freud *Trois essais sur la théorie de la sexualité*

p.35

Médecins gynécologues et sexologues vont donc se retrouver pour affirmer sur des bases

scientifiques, et non plus politiques, que procréation et sexualité sont deux fonctions différentes, qui ont leurs mécanismes propres, sur lesquels on peut agir rationnellement.

Revendications pour une maternité et une sexualité conscientes et responsables vont remplacer, pour les partisans du Birth Control, celles de limitation des naissances et de liberté sexuelle.

**En 1930, l'Église anglicane elle-même admet l'utilité du Birth Control.**

En France, pays profondément marqué par l'idéologie catholique, la situation est tout autre.

**L'Église catholique suit les exhortations de l'Encyclique « Casti Connubii » (1930), qui rappelle que la procréation est un devoir pour tous les époux, et condamne toutes les méthodes de contraception.** Toutefois, une nouvelle génération de croyants commence à suggérer que le plaisir sexuel entre époux n'est pas coupable.

Cependant, les militants du Birth Control vont trouver des appuis auprès des courants rationalistes : la Franc-Maçonnerie, la Ligue des droits de l'homme, la Libre pensée et l'Union rationaliste.

p.38

La position des communistes sera éphémère, car, dès janvier 1936, à la veille de la victoire du Front populaire et de leur entrée au gouvernement, le secrétaire général du PC, Maurice Thorez, déclare au Congrès de Villeurbanne : « Nous avons soulevé la question de l'enfance et de la famille. La dénatalité provoquée par l'exploitation du capital est un des fléaux les plus redoutables qui menace l'avenir du peuple de France ».

## Chapitre V - L'après-guerre

p.51s

Par leur large et essentielle participation à la Résistance les Françaises viennent de prouver leur dynamisme patriotique et leur capacité à mener une action politique. Il était grand temps de le reconnaître en leur accordant enfin, un droit de vote pour lequel elles luttèrent depuis bientôt plus d'un demi-siècle (Hubertine Auclert 1876 – création de la société « le droit des femmes »). Par une ordonnance du 21 avril 1944, le gouvernement provisoire [] reconnaît aux femmes, à la fois le droit de vote et l'éligibilité.

Bien que la Constitution de 1946 proclame l'égalité des sexes dans tous les domaines, dans la réalité persisteront encore longtemps de nombreuses discriminations. Ainsi dans le régime matrimonial, l'infériorité partielle de l'épouse demeure. Le mari, chef de famille, peut interdire à sa femme l'exercice d'une profession « au nom du bien commun familial ».

1948, rapport Kinsey sur le comportement sexuel de l'homme, suivi en 1953 de celui consacré à la sexualité de la femme, font sensation.

1949, Simone de Beauvoir dans « Le deuxième sexe » apporte les éléments d'information et de réflexion nécessaires pour insuffler au féminisme une nouvelle dimension [] implacable dénonciation de l'oppression subie par les femmes.

1952, introduction en France d'une méthode d'accouchement (sans douleur) développée en URSS.

1952, Pie XII « Notre prédécesseur Pie XI dans l'encyclique *Casti Connubii* du 31 décembre 1930, proclame de nouveau solennellement la loi fondamentale de l'acte et des rapports conjugaux ; à savoir que tout attentat des époux dans l'accomplissement de l'acte conjugal ou dans le développement de ses conséquences naturelles, attentat ayant pour but de le priver de l'énergie qui lui est inhérente et d'empêcher la procréation d'une nouvelle existence est immoral [...] Cette prescription est en pleine vigueur aujourd'hui comme hier, et elle sera encore telle demain et toujours, parce qu'elle n'est pas un simple précepte de droit humain, mais l'expression d'une loi naturelle et divine. » « Il y a dans la constitution même de l'être humain, un ordre naturel établi

par le Créateur pour le bien de la personne et de la société. L'homme n'a pas le droit de le violer. Il a l'obligation morale de le respecter. » [in Déclaration de l'épiscopat français 1963] Il est intéressant de constater que le même langage a encore été tenu à l'Assemblée nationale lors du débat parlementaire sur l'avortement en novembre 1979.

1938, mise au point aux États-Unis par F.H.Wilde d'un « diaphragme occlusif »

1950's, réalisation de contraceptifs révolutionnaires

1955, des articles de J.Derogy relancent le débat dans la presse « Six cent mille avortements valent-ils mieux que le contrôle des naissances ».

## Chapitre VI – Le silence rompu 1953-1960

1949, création de « Jeunes Femmes » association issue des mouvements de jeunesse **protestants**, analyse des problèmes des femmes écrasées par les grossesses multiples pas toujours désirées. Selon la théologie réformée, la fin première de l'union sexuelle est la manifestation entre la femme et l'homme d'un amour réciproque et quotidien. La sexualité a comme sens premier la communication par les corps, l'accession à une relation entière, épanouissante et non la procréation. Ni devoir, ni obligation, la procréation est une grâce. La fatalité biologique n'est pas reconnue comme la volonté de Dieu.

1955, création de la Maternité Heureuse avec le soutien de Jeunes Femmes, s'affilie à l'IPPF en 1958 et devient en 1960 le Mouvement Français pour le Planning Familial. L'adhésion de la Franc-Maçonnerie aux luttes pour la maternité volontaire est ancienne. Ses loges, dissoutes par Pétain en 1940, se relèvent lentement. Dans la tradition juive l'homme ayant le devoir d'assurer sa descendance n'a pas le droit de gaspiller sa semence (interprétation du reproche fait à Onan dans la Bible). Mais, « si le mariage et la procréation apparaissent comme indissociables, à côté de ce devoir de procréation existe le devoir d'aimer ».

Oppositions de poids : le P.C.F et l'Église catholique. Dès avril 1956 la hiérarchie catholique réaffirme clairement la doctrine « Il y a un point sur lequel l'Église est intransigeante. Elle proscriit toute manœuvre qui tendrait à enlever à l'acte d'union de l'homme et de la femme ses possibilités de fécondité. » Face à ces oppositions, la Maternité Heureuse s'organise autour d'axes essentiels : recherche d'information et de soutiens, diffusion idéologique et circulation d'informations.

## Chapitre VII – Essor et développement du MFPPF

- Grenoble : ouverture du premier centre d'accueil au public. Un avocat démontre que la loi de 1920 n'interdit que la propagande anticonceptionnelle et non l'usage des contraceptifs, pas plus que leur prescription ou leur vente à titre individuel et sur demande expresse des intéressés.
- stérilet : modèles satisfaisants – ne se développe qu'en 1962
- expérimentation de la pilule comme moyen contraceptif

**À partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les techniques de contraception donnent aux couples et, particulièrement aux femmes les moyens de choisir ou de refuser la procréation.**

1967, loi Lucien Neuwirth votée le 19 décembre (appartient à la Franc-Maçonnerie) légalisant la



contraception. Le poids des conditionnements culturels pèse lourdement sur les femmes qui tous les jours l'expriment dans les permanences du MFPPF... Quelle loi pourrait contrebalancer efficacement l'idéologie dominante ? Cette loi est décevante : elle livre la contraception au seul pouvoir médical par la prescription médicale obligatoire et la vente exclusive en pharmacie. Prévoit l'information des adultes et l'éducation sexuelle. Les décrets d'application qui devaient sortir dans les six mois après la promulgation de la loi, vont s'échelonner sur plusieurs années :

- de février 1969 à 1972, 3 décrets réglementant la fabrication et la prescription des contraceptifs
- avril 1972, 2 décrets tournés vers les utilisatrices : le premier, très imprécis, porte sur les établissements d'information, le deuxième réglemente les conditions d'exercice des centres de planification.

#### Chapitre VIII – La contraception : 25 ans de combat du Planning Familial

p.155s

Mai 1968, tout explose, la sexualité aussi. La découverte par une partie de la jeunesse des ouvrages de W.Reich (psychanalyste marxiste allemand, élève de Freud) et notamment de *La révolution sexuelle*, permet une certaine diffusion de ses idées pendant le brassage des journées de Mai.

**W.Reich analyse l'oppression sexuelle** à travers les inégalités sociales et les conditions économiques.

p.159

Été 1968, l'Encyclique *Humanae Vitae* met brutalement fin aux **espoirs d'un grand nombre de catholiques** persuadés que Paul VI suivrait la ligne tracée par la Commission extraordinaire instituée par Jean XXIII. Aura de fâcheuses répercussions sur les règlements d'application de la loi de décembre 1967.

p.163-164

La possibilité de choix rationnel offerte par la diffusion des techniques contraceptives modernes, aboutit à modifier profondément des valeurs considérées jusqu'ici comme intangibles. [] Ce renversement de situation qui fait dépendre de la volonté de la mère le nombre d'enfants à venir porte un sérieux coup aux assises de la famille patriarcale.

#### Chapitre IX – Les militantes du MFPPF font l'analyse politique de l'oppression sexuelle

p.175s

En 1968 il y a eu Reich et Marcuse – Après 68, leurs pratiques et leurs analyses amènent les militantes MFPPF à se radicaliser et à s'engager de plus en plus ouvertement dans la lutte pour le droit des femmes et dans la lutte pour la liberté de l'avortement. **Après l'explosion de mai 68, beaucoup de choses ont changé en France. Des femmes décidées à ce que leur soit reconnu le droit à disposer de leur corps et une nouvelle place dans la société**, créent en

1970, le MLF, Mouvement de Libération des Femmes – une manifestation de quelques dizaines de femmes dépose une gerbe « à la femme inconnue du soldat »

1971, *Le Nouvel Observateur* publie le nom de 343 femmes s'accusant du délit d'avortement

Jusqu'en 1973, le MFPPF se déclare « contre l'avortement mais pour la liberté d'avorter ».

1972, procès de Bobigny – Gisèle Halimi

1973, MLAC Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception : MFPPF, MLF, GIS, MNEF, Syndicat des travailleurs sociaux, Lutte ouvrière, PS, PSU, LCR, Alliance marxiste révolutionnaire, Centre Initiative communiste.

Le MFPF déclare pratiquer des avortements dans ses centres.

Monique Antoine parlant au nom du MLAC : « **En revendiquant le droit à la contraception, le droit à l'avortement libre, le droit à la sexualité libre, la femme conteste le rôle qui lui est assigné par la morale traditionnelle. La femme, objet de reproduction,** devient alors un être actif, indépendant, responsable et productif. Il ne faut pas s'étonner dès lors, que les hommes soient si nombreux à refuser l'avortement ». MFPF : « Parler de la reproduction humaine est politique, puisque c'est introduire l'idée que la relation sexuelle peut aboutir 'à avoir ou ne pas avoir' d'enfant ».

1975, loi Veil libéralisation l'avortement – la contraception est libre et partiellement remboursée mais toute propagande antinataliste est interdite. De nombreux élus se révèlent une nouvelle fois, incapables d'imaginer pour les femmes d'autre statut que celui de reproductrice « désirer et accepter un enfant est la vocation des femmes ». Le samedi 21 décembre 1974 par 277 voix *pour* et 192 voix *contre*, l'Assemblée Nationale adopte une loi provisoire dépénalisant partiellement l'avortement pour une période de cinq ans. La loi est promulguée le 17 janvier 1975.

1979, vote de la loi définitive sur l'interruption de grossesse. Dans l'objectif de mettre à disposition de chacun les moyens de prendre part à la lutte, 40 000 cartes postales diffusent le slogan « un enfant si je veux, quand je veux ». Elles demandent la dépénalisation de l'avortement et son remboursement par la Sécurité Sociale. La loi de 1974 est votée définitivement, elle n'est pas améliorée, les sanctions sont aggravées.

À travers l'avortement, le MFPF a très clairement perçu le poids et l'enjeu de la médicalisation des problèmes sociaux. [] **pression de la société qui réclame un « troisième enfant ».**

## ANNEXES

Loi du 23 juillet 1920

**Article 3 – sera puni d'un mois à six mois de prison** et d'une amende de cent francs à cinq mille francs **quiconque, dans un but de propagande anticonceptionnelle,** aura, par l'un des moyens spécifiés aux articles 1 et 2, décrit ou divulgué ou offert de révéler des procédés propres à prévenir la grossesse, ou encore de faciliter l'usage de ces procédés. Les mêmes peines seront applicables à quiconque, par l'un des moyens énoncés à l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881, se sera livré à une propagande anticonceptionnelle **ou contre la natalité.**

Loi du 28 décembre 1967

Article 5 – Toute propagande antinataliste est interdite.

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, FRIEDMANN, Isabelle, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, Paris, La Découverte, 2006

1981, création – inédite – d'un ministère des Droits de la femme – Yvette Roudy

- des moyens sont donnés à la nouvelle ministre pour monter la première grande campagne d'information sur la contraception, avec des spots télévisés.
- Remboursement de l'IVG par la sécurité sociale (loi publiée le 1<sup>er</sup> janvier 1983)
- Inscription dans les statuts du MFPF du terme « féministe »

p.177

« **Certaines au Planning, commençaient à défendre la position selon laquelle les hommes sont aussi victimes du système**, estimant ainsi qu'il fallait les associer à nos luttes. Or à ce moment-là, on était majoritairement sur la ligne 'les hommes oppriment les femmes', on n'en était pas encore au stade où on pouvait se dire qu'il fallait intégrer les hommes violents, c'était un rejet total à ce moment-là ».

p.253

La loi du 4 juillet 2001, dite loi Aubry, a allongé les délais de dix à douze semaines de grossesse, **a supprimé l'obligation de l'entretien préalable pour les adultes et l'autorisation parentale pour les mineurs. Elle a également reconnu la stérilisation comme moyen de contraception.**

Commentaire : sauf pour les mineurs en ce qui concerne la stérilisation, voir annexe 9a : Féminisme et libération sexuelle, le combat inachevé de la stérilisation.

GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, 2002

## Mai 68

p.122

La contestation a commencé en avril, dans la cité universitaire de Nanterre, où les étudiantes avaient le droit de monter dans les chambres des étudiants, mais où les garçons n'avaient pas le droit de pénétrer dans le bâtiment des filles. Ils et elles se sont révoltés contre ce règlement qui était fait pour protéger la faiblesse féminine. Les étudiantes ont protesté que, si un copain venait dans leur chambre, c'est qu'elles l'avaient choisi, décidé. **Véritable mise en cause de la mentalité de l'époque, qui faisait de la virginité un trésor à surveiller.**

p.123

Un des motifs de lutte, premier et majeur, du mouvement des femmes a été la libre disposition de leur corps, donc la liberté de la contraception et de l'avortement. Le FMA (Féminin Masculin Avenir), que l'on peut considérer comme l'ébauche du MLF [1970], fondé en 1967 par Anne Zelinski et Jacqueline Feldman, a porté l'essentiel de sa lutte sur la libéralisation de l'avortement.

p.124

**La plus violente opposition vint du professeur Lejeune** [a identifié la cause chromosomique du mongolisme] **avec son association « Laissez-les vivre »**, fondée en novembre 1970. [] Les nombreuses conférences qu'il organisait étaient placées sous la protection du mouvement d'extrême droite Occident. « Il y a deux sortes de viols : celui où la femme résiste suffisamment ; là le viol reste infécond et c'est prouvé scientifiquement aux États-Unis. Celui où la femme résiste un peu et se laisse aller : là, il y a risque de fécondation, mais c'est elle qui l'a cherché. Dans ce cas, là aussi, oui à la vie ». [] Le pape, qui a refusé à ces religieuses (violées par des soldats serbes) la permission d'avorter, ne s'est pas trompé en allant s'incliner sur la tombe du professeur Lejeune lors de sa dernière visite en France.

p.125

Michel Debré [voulait] « une France de cent millions d'habitants ».

La croix et la bannière

p.164

Saint Augustin, sans doute le plus misogyne des théologiens, étendra la condamnation de l'avortement à la contraception, l'un et l'autre étant peu distingués. « Toute femme qui fait en sorte qu'elle ne puisse engendrer autant d'enfants qu'elle pourrait se rendre coupable d'autant d'homicides, de même que la femme qui cherche à se blesser après la conception ». Et on en resta là jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

p.165

Le 31 décembre 1930, le pape Pie XI publia une encyclique qui avertit les époux que, s'ils font un usage du mariage qui ne sert pas à procréer la vie, ils sont « souillés d'une faute grave ».

1951, Pie XII fait un discours aux sages-femmes, pour leur rappeler le « devoir de fécondité ».

p.166

1956, le Conseil national de l'Église réformée de France admettait « la légitimité d'un certain contrôle des naissances ».

p.167

Coran et Sunna (qui regroupe les préceptes de l'orthodoxie musulmane) : l'avortement est formellement condamné, quels qu'en soient le mobile et les moyens. [] Selon un hadith, donc selon les paroles de Mahomet : « La création de chacun de nous a lieu dans le ventre de notre mère pendant quarante jours sous la forme d'une graine, puis vous avez été un caillot de sang pendant une même période, puis vous a été envoyé un ange qui insuffla l'haleine de vie en vous ». L'âme ne viendrait donc au fœtus qu'après quatre-vingt jours ; **par conséquent, l'avortement dans les premiers mois ne serait pas interdit**. [] Comme dans toutes les religions, les interprétations des textes supposés sacrés sont nombreuses et contradictoires.

p.170

1968, encyclique *humanae vitae*. Paul VI y proférait une condamnation totale et sans appel des moyens contraceptifs, il acceptait seulement le recours aux rythmes naturels. Inutile de préciser que cette position eut des effets négatifs sur les décrets d'application de la loi Neuwirth. Le pape et ses sbires français ne sont pas innocents des longues années où la loi fut pratiquement lettre morte et où des centaines de femmes continuèrent à recourir aux avortements à risque.

L'événement du siècle [Loi Veil légalisant l'IVG votée en 1974 puis 1979]

p.227

« Laissez-les vivre », association d'extrême droite créée dès le printemps 1971, s'ouvrit au congrès de Versailles par une conférence du professeur Lejeune. [] Il n'est pas aisé de comprendre pourquoi tant de personnes, supposées avoir réfléchi à la question, crièrent à la fin de la société humaine, comme si elle était fondée sur la reproduction naturelle, automatique, animale.

p.249

Pierre Chaunu [directeur du Centre de recherches d'histoire quantitative de l'Université de Caen] s'est opposé à toute libéralisation de la loi de 1920, car cela produirait « un phénomène de décélération catastrophique », et même « de décélération galopante ».

p.250

Nombres de bons esprits accusèrent d'égoïsme les femmes et les hommes qui refusaient de se reproduire à chaque acte sexuel.

p.252

Chaunu tenait absolument à ce que « l'énorme service rendu à la collectivité par celles qui ont accompli ce devoir fondamental qu'est la maternité, soit solennellement reconnu... (en lui donnant un salaire et une retraite, mais seulement si elle) a mis au monde et élevé quatre enfants ».

p.253

Mme Denis Collin, présidente de l'Association nationale féminine vie et liberté « la maternité est

quand même l'aboutissement normal et la dimension absolue et finale de la femme » [] « l'instinct féminin normal ne va pas dans le sens de l'avortement ».

p.253

Le docteur Claude Peyret soutint la loi Veil « **c'est plus du respect de l'être humain que du respect de la vie qu'il doit s'agir** ».

Les débats de 1979

p.262

Dans le journal *Le Monde*, une professeure de droit pénal à la faculté de droit de Rouen, M.L.Rassat, estimait : « Me paraît **indigne** du nom de femme la personne qui entretient volontairement des rapports sexuels avec un homme dont il lui serait inconcevable de conserver l'enfant ».

p.263

G.Marchais « Nous luttons tout à la fois pour répondre à l'exigence des femmes et des couples à une vie meilleure et plus libre et pour une politique familiale audacieuse permettant une évolution positive de la démographie ».

p.267

Le professeur Lamasse a introduit en France l'accouchement sans douleur qu'il avait appris en URSS. Cela a changé l'attitude des médecins face à la douleur des femmes, ça a été une grande prise de conscience féministe.

Des commandos « pro-life » qui tuent

p.269

L'ennemi est toujours le même : l'extrême droite catholique réactionnaire.

p.273

1993 loi Neiertz instituant un délit spécifique : le « délit d'entrave à l'IVG ».

p.274

Comité d'honneur de *Laissez-les vivre* : Bruno Gollnisch, Martine Le Hideux, Marie-France Stirbois membres éminents du Front National. Le professeur Lejeune, *docteur honoris causa* de l'université de l'Opus Dei, en fut l'âme. L'association des amis du professeur Jérôme Lejeune fut créée en 1994 [] parmi les membres Jean Foyer président de l'ordre des avocats... Jacques Chirac président de la République française.

*SOS Tout-petits* est dirigé par Xavier Dor, embryologue à la retraite [] ami personnel du pape et ancien du Front National.

N'oublions pas si elles se font moins remarquer, *L'attestation des défenseurs de la vie* qui regroupe 2700 médecins autour du Pr Israël, l'Association pour l'objection de conscience à toute participation à l'avortement [] Human Life International, Provie, Droit de naître.

p.276

Même idéologie, *Les femmes et les enfants d'abord*.

Article 227-12 du Nouveau Code pénal réprime la provocation à l'abandon de « l'enfant né ou à naître ».

p.278

Christine Boutin [son site internet « Dieu est le seul maître de la vie »] a proposé le 22 juin 2000 un amendement tendant à affirmer que l'embryon est une personne humaine, mais il a été rejeté.

p.283

[**D'où leur vient leur richesse ?** *Droit de naître* est une filiale du mouvement intégriste catholique brésilien Tradition, Famille, Propriété. Quelques puissants soutiens au Vatican.]

p.285

1988, autorisation de mise sur le marché en France de la RU-486, mifépristone, pour les IVG à

moins de 7 semaines. [Cette pilule permet pratiquement aux femmes de s'avorter elle-même.] **Le médicament est suspendu de la distribution par le laboratoire Roussel-Uclaf un mois plus tard, suite à des protestations de l'Église catholique**, de groupes anti-avortement et des pressions de Hoechst, actionnaire principal de Roussel-Uclaf. [Reprise 2 jours plus tard suite à une mise en demeure du Ministre de la Santé Claude Évin.] Le professeur Beaulieu [l'inventeur] a dit à la radio que Hoechst était un ami personnel du pape et du président des États-Unis.

p.384s

À la conférence du Caire en 1994, les délégués égyptiens ont violemment dénoncé « la contraception comme un néo-impérialisme américain ». Le plus fort, c'est que, avant cette conférence, **le pape (toujours lui) a réussi à alerter les leaders intégristes (en envoyant une lettre à tous les pays et des émissaires à Téhéran et à Tripoli) pour dénoncer « un complexe impérialiste, une tentative américaine et européenne pour exterminer les musulmans par le contrôle des naissances »**. [] dans le même temps, Humain Life International, organisme largement inspiré par le Vatican, dit « combattre l'avortement des femmes blanches catholiques pour faire face au péril musulman ». [] les intégristes égyptiens ont saisi la balle au bond pour crier : « Ô docteurs de l'Islam, méditez, votre nation est menacée d'extermination et de stérilité ». Même enthousiasme dans les pays catholiques d'Amérique du Sud. « La lettre du pape m'a fait réfléchir, a écrit Carlos Menem, le président de l'Argentine, aux autres dirigeants. Les populations de notre continent vont vieillir et c'est avec difficulté qu'elles se renouvelleront ».

p.391

Dès 1974, la conférence de Bucarest sur la population mondiale reconnaissait implicitement aux femmes le droit de décider librement du nombre d'enfants qu'elles souhaitent et de l'espacement de leurs naissances. Mais « le Saint-Siège réussit à mobiliser les pays du Tiers-Monde contre ce qu'il appelle 'l'impérialisme contraceptif' des pays riches ».

Lobbying de Human Life International à l'ONU lors de la conférence de 2000 à New York

p.393

On est en droit de s'étonner que le minuscule État du Vatican ait une telle importance dans le concert international. « Présent par le biais d'ONG, le Vatican participe également en tant qu'État aux différentes conférences internationales et a donc deux fois plus de chances de faire avancer ses idées. En effet, dès 1957, le Vatican est parvenu à ce que les Nations unies réfèrent leurs décisions au Saint-Siège. Après quoi, en 1964, Paul VI envoyait le premier représentant du Saint-Siège à l'ONU. Sans qu'aucune décision (ni loi ni décret) ait été prise, le voilà devenu observateur permanent bien que n'étant pas État membre » [Caroline Fourest, 'l'Onu, le Vatican & les « prolife »', *Pro Choix* n°14, mai-juin 2000]

p.397

On comptait environ un décès par jour consécutif à un avortement dans les années 60 ; on en compte aujourd'hui moins de deux par an.

p.414

[Sida et avortement] Le pape, qui a toujours condamné tout contrôle des naissances, renvoyant ainsi de nombreuses femmes au malheur et à la mort, condamne aujourd'hui l'usage des préservatifs (justement parce que ce sont des contraceptifs), renvoyant ainsi de nombreux êtres humains au malheur et à la mort. Telle est sa « culture de la vie » !

*Terrorisme en soutane – Jean-Paul II contre l'IVG*, L'esprit frappeur, Réseau Voltaire, n°85, 2000

Ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> s. que la papauté s'est prononcé sur l'avortement.

Le pape se prononce en 1854 sur le dogme de l'Immaculée Conception. Pour être digne de donner naissance au Christ, il fallait que la Vierge Marie fut pure. À la différence de tous les autres êtres humains, elle avait été conçue sans être entachée du « péché originel ». Dix ans plus tard, en 1864, Pie IX publie sa lettre *Apostolicae sedis*. Il tire une conclusion de cette nouvelle croyance. Si la Vierge Marie est le seul être humain à avoir été conçu immaculé, c'est que, d'une manière générale, les humains sont conçus entachés du « péché originel », ce qui suppose qu'ils aient une âme dès leur conception. Non seulement le fœtus, mais l'embryon et même le zygote, ont une âme.

### **Il frappe l'avortement d'excommunication.**

La Congrégation pour la doctrine de la foi franchit un pas en publiant une *Déclaration sur l'avortement* (1974). Pour la première fois dans un document romain, apparaît l'expression « droit à la vie ».

Les réactionnaires s'organisent au sein d'une puissante société secrète, *l'Opus Dei*, parviennent à faire élire un de leur poulain, Karol Wojtyla, il adapte la stratégie de l'Église à l'ère des mass-médias. Il fait financer la contre-révolution à hauteur de 175 milliards de dollars par *Cosa Nostra*. Il sort *l'Opus Dei* de l'ombre et confie à ses membres les principaux postes décisionnels de la Curie au fur et à mesure de leur vacance.

Encyclique majeure *Evangelium Vitae* en 1995

Pour Jean-Paul II, comme pour Pie IX, la condamnation de l'avortement n'a pas de fondement spirituel ; elle n'est qu'un prétexte pour remettre en cause la démocratie. « le fondement de ces valeurs ne peut se trouver dans des 'majorités' d'opinions provisoires et fluctuantes, mais seulement dans la reconnaissance d'une loi morale objective qui, en tant que 'loi naturelle' inscrite dans le cœur de l'homme, **est une référence normative pour la loi civile elle-même.** »

1995, les Nations-Unies organisent à Copenhague un sommet mondial sur « le développement social ». La délégation vaticane, conduite en personne par le cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'État du Saint Siège, propose aux États membres une nouvelle règle de comptabilité nationale. Pour évaluer le produit national brut d'un pays, il faudrait inclure la valeur du travail domestique. L'idée générale est qu'il convient de reconnaître le travail des mères au foyer et, dans le futur des pays développés, de budgétiser **un salaire maternel**. On répond ainsi à la détresse économique, qui frappe parfois des femmes enceintes et les contraint à recourir à l'avortement.

En 1990, la conférence épiscopale polonaise, chère à Jean-Paul II, n'avait-elle pas demandé la **fermeture des crèches et le renvoi des femmes à la maison** « pour lutter contre le chômage » ? Et en Écosse, le cardinal Thomas Winnipeg, n'avait-il pas préconisé la création d'un salaire maternel, toujours « pour lutter contre le chômage » ?

1995, Conférence de Pékin sur les droits des femmes. Jean Paul II reçoit au Vatican la présidente de la conférence, Gertrude Mongella, venue s'assurer qu'il ne renouvellera pas l'opération du Caire. Selon lui, l'homme et la femme ne sont pas égaux en droits mais « **en dignité** », car le Divin Créateur les a certes faits tous deux à son image, mais leur a assigné des fonctions distinctes et complémentaires. L'Église considère que les mères de famille ne doivent pas travailler à l'extérieur de leur foyer et que la société « devrait s'efforcer de créer une situation dans laquelle les conditions économiques ne les contraindraient point à quitter leur foyer pour partir à la recherche d'un travail ».

1994, USA – à la suite de plusieurs meurtres de la part d'anti-IVG

L'attorney général, Janet Reno, autorise le FBI à classer les associations anti-IVG parmi les organisations terroristes. Dans le plus grand secret, la police fédérale infiltre la nébuleuse anti-IVG

et remonte ses circuits de financements jusqu'au Saint-Siège, y compris pour des associations protestantes.

Le 25 mars 1995, Jean-Paul II glorifie officiellement le terrorisme anti-IVG et appelle ses fidèles au martyre. Dans son encyclique *Evangelium Vitae*, il écrit : « Il n'y a que l'obéissance à Dieu – auquel seul est due la crainte qui constitue la reconnaissance de sa souveraineté absolue – pour faire naître **la force et le courage de résister aux lois injustes des hommes**. Ce sont la force et le courage de ceux qui sont prêts même à aller en prison ou à être tués par l'épée, dans la certitude que cela fonde l'endurance et la confiance des saints ».

C'est en 1990 qu'apparaissent en France les premiers commandos IVG. Ils sont l'œuvre d'une association, La Trêve de Dieu, qui place en épigraphe de ses publications des citations de Mgr de Balaguer, le fondateur de *l'Opus Dei*.

Après la loi Neiertz en 1993, une seconde vague d'actions est alors conduite par le Dr Xavier Dor. En quelques années, à l'ombre du Front National, Xavier Dor constitue un groupe de volontaires, SOS Tout-petits, et revendique plus d'une centaine d'intrusions dans les hôpitaux. Il ne sera jamais emprisonné et jouira d'une arrogante impunité.

Le cardinal JM Lustiger siège ès qualités au Comité national d'éthique français dont les avis se sont imposés au Parlement. Ce modèle a été repris par de nombreux autres États, reconnaissant ainsi un magistère religieux au-dessus des élus du peuple. Il s'est même imposé dans certaines institutions internationales comme l'Unesco.

Institution d'une « Journée internationale de l'enfant à naître », officiellement célébrée par l'Argentine, le Chili et le Guatemala.

La présence du Saint-Siège aux Nations-Unies comme observateur permanent n'a aucun fondement juridique et peut être remis en cause. Les observateurs permanents disposent d'un droit de délibération et peuvent donc intervenir en séance, mais ils n'ont pas le droit de vote. Le Saint-Siège ne souhaitait pas adhérer à l'ONU parce qu'il ne voulait pas avoir à expliciter ses positions.

L'association catholique progressiste américaine *Catholics for a Free Choice*, a lancé en 1998 une pétition internationale sur ce thème [ndlr : cette association est favorable au droit à la contraception et à l'avortement au titre du libre-choix].

Conseil pontifical pour la famille créé par Jean-Paul II : Christine Boutin y travaille.

1995, la Fondation Jérôme-Lejeune est déclarée d'utilité publique par décret de Jean-Louis Debré (Ministre de l'Intérieur).

Le 12 mai 1998, un arrêté ministériel, signé par délégation pour Bernard Kouchner, portait agrément du centre médical de la fondation et lui accordait une dotation annuelle, fixée pour la partie restante de 1998 à 4MF.

1993, fondation de *l'Alliance pour les droits de la vie* par Christine Boutin.

L'Alliance publie la revue *Ethique et Populations*, sous-titrée *Chaque vie compte pour développer le monde*. Sa ligne éditoriale vise à mettre en cause les programmes des Nations unies en faveur de la maîtrise de la fécondité. Xavier Emmanuelli et Bernard Kouchner lui ont apporté leur soutien.

Commentaire : dans son discours, l'opposition de l'Église catholique à la contraception et à l'avortement, ainsi qu'à la liberté sexuelle, n'est pas le fait de la domination masculine ou d'une volonté patriarcale. C'est plus profondément un retour à la source de l'idéologie de reproduction, à la fameuse « culture de la vie » promue par Jean-Paul II, la vie étant tout processus originalisé par la reproduction. Ce serait une erreur stratégique de contester les positions du Vatican au nom d'un



combat contre le patriarcat.

Mais si l'objectif n'est pas patriarcal, l'Église catholique invite bien les chrétiens à se reproduire, Dieu ayant créé l'homme à son image (ce qui en constitue sa dignité) pour multiplier celle-ci. Y faire obstacle est pécher.

### L'intégrisme protestant des États-Unis [Source TV]

Le prêcheur Billy Graham : dès la fin des 50's il commence à peser sur la vie politique. *Youth for Christ* dont il est le 1<sup>er</sup> salarié. La Cour Suprême décide de supprimer la prière et la lecture de la bible à l'école : 1957, présentation du candidat Barry Goldwater et constitution d'un pôle religieux puissant au sein du Parti Républicain qui pèsera pour la victoire de Nixon. En 1964 les conservateurs prennent le contrôle du Parti Républicain.

Le renouveau religieux date des années 40, après la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale.

**Dans les années 20, les évangélistes s'attaquent au darwinisme.** 1925 affaire Scope en justice. Sont la risée du pays. Il y a eu 3 réveils religieux aux USA avant 1945. Crainte du communisme international et de sa 'guerre contre Dieu'.

C'est Nixon qui remet le religieux au centre de la vie politique pour la conquête des voix du Sud. Sur la monnaie 'in God we trust'. Carter se dit évangéliste mais se bat pour l'ERA, amendement pour l'égalité des sexes. Les évangélistes décident de s'impliquer davantage dans la vie politique et de sortir Carter. Reagan apparaît comme le prochain 'champion conservateur' garant des 'valeurs morales'. L'avortement était un thème consensuel entre plusieurs églises chrétiennes.

1979, 1<sup>er</sup> sermon du pasteur Jerry Farwell. 1980, il crée la *Moral Majority*, organisme politique et non religieux **contre l'Avortement, pour la Famille traditionnelle**, pour la morale et pour l'Amérique, **contre l'homosexualité et le sexe hors mariage, contre les femmes au travail et l'égalité**, contre l'alcool et la drogue.

TV Planète – diff. 6/2/2004 - *Anti-avortement - Les Intégristes de Dieu*, Blowback Productions, Offline Entertainment Group, Produced by Daphne Pinkerson, Marc Levin, Daniel Voll

« Depuis que l'avortement a été légalisé en 1973 aux États-Unis, on a recensé plus de 2 400 actes de violence contre des médecins et des cliniques. Sept personnes ont été assassinées et plus de 150 cliniques ont été l'objet d'attentats à la bombe ou d'incendies criminels »

Une version des « dossiers de Nuremberg » recensant des noms de médecins est de nouveau accessible sur l'internet. « Depuis 1982, plus de 800 hôpitaux, cliniques et cabinets de médecins ont cessé de pratiquer des IVG ».

Le féminisme recouvre en fait deux grands courants qui s'opposent quelquefois :

- l'un lutte pour la libre disposition de son corps contre la maternité subie, contre l'idéologie de reproduction ;
- l'autre se bat pour l'égalité des droits homme-femme, à commencer par le suffrage.

Au fil du temps et des victoires, la lutte contre l'idéologie de reproduction s'est émoussée au profit du seul combat pour l'égalité, voire même est revenue à *un féminisme maternaliste*. La maternité y redevient une valeur écologiquement supérieure, que les femmes doivent se réapproprier contre les hommes, source de pouvoir. Cette opposition au patriarcat limite son horizon à une simple réversion des pouvoirs autour de la capacité de reproduction remise au cœur, n'hésitant pas à favoriser les mères au détriment des non-parents.

Mais s'il est légitime de critiquer la domination patriarcale au nom de l'égalité, il faut se remémorer la cause du patriarcat, cette obsession à se reproduire à la racine des souffrances des femmes, et dans une moindre mesure des hommes.

Dit autrement et en théorie, on pourrait très bien se retrouver dans une société d'égalité des droits, mais d'égale interdiction de la contraception... La récupération conservatrice, c'est-à-dire reproductrice, des thèmes de l'égalité, du libre-choix et de la cause des femmes, au fondement des politiques natalistes modernes, est là pour rappeler ce risque de *fausse route*.

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du planning familial*, Paris, Éditions Tierce, 1982

### Chapitre I - Trente ans de luttes néo-malthusiennes : 1890-1920

p.21

Il faut cependant reconnaître que les mouvements féministes, puissants à cette époque, sont loin d'être tous néo-malthusiens, et que **certaines organisations de femme s'opposèrent à la revendication du droit à la libre maternité**. [] Les féministes françaises se divisent alors en deux grandes tendances : « le suffragisme », dont les revendications sont centrées sur le droit de vote et l'égalité juridique, et le syndicalisme féministe ou « féminisme socialiste » contre l'opposition au travail féminin. À la veille de 1914, la plupart des féministes vont donc laisser dans l'ombre [] la libre maternité, et permettre, d'une certaine manière, à la répression de s'organiser légalement et efficacement.

GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, 2002

p.43-44

Nelly Roussel (1878-1922)

**Au sein même des militantes féministes, des suffragettes, sa lutte pour la libre maternité fut quelquefois considérée comme immorale**, car elle choquait la morale en vigueur. Dans le journal *La Voix des femmes*, Nelly Roussel lança le mot d'ordre de « la grève des ventres », en réaction à l'organisation de la journée des mères de familles nombreuses.

Marguerite de Witt-Schlumberger, **dirigeante de l'Union française pour le suffrage des femmes** : « Les mères se doivent au pays comme les soldats à la frontière, mais elles gardent toute la beauté du service volontaire... Nous voudrions convaincre tous ceux qui possèdent une conscience que **devront être considérés comme des embusqués et des déserteurs tous les jeunes ménages en bonne santé qui, pendant l'année qui suivra la guerre, refuseront par égoïsme de donner à la France un nouvel enfant** ». [Dans les années 40,] Cécile Brunschvig, grande militante pour le suffrage des femmes, considérera la maternité comme le devoir des femmes, un « impôt du sang ».

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, FRIEDMANN, Isabelle, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, Paris, La Découverte, 2006

p.186

Les progrès de la science en matière de procréation médicalement assistée (PMA), au cours des années 1980, interrogent aussi les fondamentaux de la 'pensée Planning'. Les actes du colloque 1988 s'ouvrent ainsi : « Au centre des débats, une question fondatrice : ces nouvelles méthodes sont-elles une chance pour les femmes ou au contraire **une dépossession** ».

THÉBAUD, Françoise, sous la direction de, *Le siècle des féminismes*, Les éditions de l'atelier - éditions ouvrières, 2004

Préface de Michelle PERROT

Mouvement en deux phases – en deux vagues – qui, avec des décalages, se retrouvent presque partout de manière analogue : **la première « vague » revendique l'égalité des droits entre les sexes**. Apparue au XVII<sup>e</sup> siècle, c'est une notion neuve, confortée par les Lumières, potentiellement incluse dans les révolutions américaines et françaises.

**La seconde vague des années 1960-1980, « les années Mouvement » de la Libération des femmes**, s'attache bien davantage à l'autonomie du sujet-femme, dans un contexte scientifiquement renouvelé, notamment **quant à la reproduction humaine**.

L'espace des féminismes est d'abord occidental, plus que strictement européen.

L'islam constitue à cet égard une zone conflictuelle que le cas du Maghreb et, plus encore, celui de l'Iran mettent ici spécialement en lumière. Le corps des femmes, leur liberté, leur visibilité sont des enjeux qu'on ne saurait pourtant réduire au seul islam. La carte de l'assujettissement des femmes, ou de leur pauvreté, excède largement celle des pays islamiques.

Hindouisme ou bouddhisme n'ont pas beaucoup plus de considération pour les femmes que la Bible ou le Coran.

**Mais parfois aussi, [des féministes] ont freiné certaines revendications. Ainsi les féministes françaises étaient-elles entre les deux guerres fort réservées vis-à-vis de la contraception et plus encore de l'avortement**, préconisés par les néo-malthusiens.

Les féministes ne représentent pas nécessairement « les » femmes, mais « des » femmes. **Elles ne**

**sont pas forcément d'accord entre elles.**

Une théologie féministe s'est développée, au sein des Églises protestantes et catholiques, qui remet en cause non seulement l'accès au ministère, mais aussi l'interprétation de l'Écriture (voir les discussions au sujet des deux versions de la Genèse – Schmitt Pantel Pauline « la création de la femme : un enjeu pour l'histoire des femmes ? » in *Eve et Pandora, la création de la 1<sup>ère</sup> femme*, Gallimard, 2001, p211-232).

[Le féminisme] amorce une révolution conceptuelle dont on est loin d'avoir saisi la portée et épuisé les effets.

## PARTIE I – Féminismes et histoire

### Introduction Brigitte STUDER

Le terme de « féminisme » est polysémique. La paternité du mot revient à Alexandre Dumas fils, qui, en 1872, utilise l'adjectif pour désigner les hommes qui renoncent à leur « virilité » en prenant fait et cause pour les femmes en cas d'adultère.

### Chapitre 1 – Entre histoire et mémoire Brigitte STUDER et Françoise THÉBAUD

Qui est féministe ? Qui ne l'est pas ? L'historiographie du féminisme est marquée, particulièrement aux États-Unis, par une longue controverse opposant deux définitions du mouvement et deux modes d'approche de son histoire : une définition large qui englobe les associations ayant favorisé d'une façon ou d'une autre **l'autonomie des femmes** et leur intégration comme femmes à la sphère publique ; une définition plus exclusive qui privilégie un type d'action inscrite dans la tradition, issue des Lumières, de **l'égalité des droits individuels**.

En 1970, dans *The Dialectic of Sex* Shulamith Firestone, féministe radicale new-yorkaise conceptualise les femmes comme une « sexe-classe ». Elle veut la libération des femmes de la « tyrannie de la biologie » grâce à **la reproduction artificielle (mais sous contrôle féminin)**, ainsi que l'émergence d'une culture androgyne.

Commentaire : l'américaine Gena Corea illustre bien ce féminisme maternaliste dans *The Mother Machine. Reproductive Technologies from Artificial Insemination to Artificial Wombs*, Harper & Row, 1985

Le 8 mars, journée internationale des femmes, instaurée en 1910 par la seconde conférence internationale des femmes socialiste à Copenhague.

### Chapitre 2 – Concepts et controverses Ute GERHARD

De manière pragmatique et condensée, nous dirons que le *féminisme* désigne l'ensemble des tentatives menées par des femmes pour leur reconnaissance, leur autodétermination, leur participation politique et le respect de leurs droits. L'objectif visé est double : d'une part, la libération ou la liberté de décision de chaque femme en tant qu'individu, et d'autre part, la transformation fondamentale de la société et de son ordre des genres.

## Féminisme « maternaliste » ou égalitaire ?

L'« Union sacrée » durant le premier conflit mondial, à laquelle la majorité des féministes françaises adhère avec les syndicats, les partis politiques et les associations, « dans le but de gagner la guerre », ne s'avère guère payante. Elle conduit au contraire à faire éclater le mouvement des femmes en une minorité de féministes radicales, qui s'engage dans les années 1930 dans le camp pacifiste et antifasciste, et en **une majorité qui cherche à prouver sa responsabilité citoyenne en valorisant la maternité et en réclamant une politique « maternaliste »** [] En basant les prestations sociales de l'État sur **les besoins des femmes en tant que mères, veuves et épouses** et en les liant à la revendication d'un salaire ou d'allocations familiales, **sans entamer les positions conservatrices sur le mariage et la famille, c'est la demande de l'égalité qui en fait les frais.** Les luttes entre celles qui défendent la différence des sexes – position qualifiée alors de « nouveau féminisme » - et celles qu'on appelle « égalitaristes » ou « féministes de l'égalité » donnent lieu à de **vives discussions sur la question de la protection sociale de la femme enceinte.** Tandis que les mouvements féministes « bourgeois » continentaux, d'accord pour une fois avec les sociaux-démocrates et les socialistes, considèrent la protection sociale de la femme enceinte, les allocations de maternité et l'assurance-maternité comme un des piliers de la politique sociale de l'État, d'autres, en particulier les représentantes des mouvements de femmes anglo-saxons, craignent qu'une protection particulière du travail des femmes ne soit une porte ouverte à la discrimination entre les sexes. Au plan international, la rupture entre les adversaires et les promotrices des lois de protection spécifiques des femmes est entérinée lors du congrès du CIF à Berlin, en 1929, avec la fondation de l'*Open Door Council*. **À la fin de cette époque, les féministes différencialistes ont gagné sur les égalitaristes.** Cette victoire s'explique en grande partie par le fait que ce féminisme est en phase avec le modèle patriarcal de l'État-providence et, en même temps, compatible avec les valeurs des mouvements et partis conservateurs et fascistes, qui donnent la priorité à une politique centrée sur les mères.

L'ouvrage de Mary Wollstonecraft *A Vindication of the Rights of Women*, est déjà traversé par ce paradoxe de la lutte aussi bien pour le droit à l'égalité que pour la reconnaissance de la différence. L'essor du nouveau mouvement des femmes à la fin des années 1960 s'est nourri des expériences et des déceptions de cette période de l'après-guerre, où l'on s'est aperçu que l'égalité formelle n'est pas suffisante. C'est pourquoi le nouveau mouvement des femmes s'est compris non pas comme un mouvement pour l'obtention de droits, mais comme un mouvement de libération, même s'il s'est mobilisé dès le début autour d'une question juridique, en l'occurrence le droit à l'avortement. **Ce qui est placé au premier plan, c'est la liberté de disposer de son propre corps.**

Une méthode spécifique de prise de conscience, le « consciousness training » s'étend internationalement.

Féminisme humaniste de Simone de Beauvoir dans *Le Deuxième Sexe* (1949), vise l'égalité à travers le refus de l'altérité et la féminité de la femme.

## Chapitre 3 – Des modèles nationaux (1940-1945) ?

Karen OFFEN

1906, obtention du droit de vote par les Finlandaises. Les femmes finnoises (ainsi que les hommes) obtiennent le droit de vote grâce à une série de concessions du tsar Nicolas II, le pays faisant encore partie de l'empire russe. Les femmes norvégiennes suivent en 1913 (1898 pour les hommes). Cas britannique : 1918, les femmes de plus de trente ans obtiennent le vote, et en 1928, c'est au tour de l'ensemble des femmes.

## PARTIE II – Militantismes et sociabilités

### Chapitre 4 – Militer

Andrée LÉVESQUE

1870 suffrage féminin aux États-Unis.

Dès le début du siècle, quelques féministes, comme la pionnière de la contraception, la docteure néerlandaise Aletta Jacobs, la néo-malthusienne française Nelly Roussel, l'Allemande Helene Stöcker, l'Anglaise Marie Stopes et l'Américaine Margaret Sanger sont les plus célèbres parmi les celles qui réclament le droit pour les femmes de contrôler leur corps et leur fécondité.

Dès 1930, le ministre de la Santé de Grande-Bretagne reconnaît le droit des cliniques de maternité à diffuser des moyens contraceptifs.

1988, à la suite de fortes pressions féministes, le Canada devient le premier pays à dépénaliser complètement l'avortement.

### Chapitre 6 – Le lesbianisme comme construction politique

Christine BARD

Depuis Vichy, l'âge de la majorité sexuelle est différenciée, 15 ans pour les hétéro 18 ans pour les homos. Gisèle Halimi, devenue députée avec la vague rose, mène une rude bataille parlementaire. Malgré les résistances sénatoriales, le Code Pénal est révisé en juillet 1982, en conformité d'ailleurs avec les recommandations européennes.

### Chapitre 7 – Construire un réseau international : l'exemple du CIF

Catherine JACQUES

CIF : Conseil International des Femmes créé en 1888, AISF Alliance pour le **suffrage** des femmes 1904.

Naissance du féminisme américain 1848 Convention de Seneca Falls.

**Après la guerre le féminisme revendicatif des droits a glissé peu à peu vers un féminisme surtout soucieux des femmes et de la famille**, une évolution générale dans l'entre-deux-guerres. L'aide aux mères et aux enfants apparaissent comme prioritaires. Le CIF réussit à faire adopter en 1924 par la SDN la Déclaration des Droits de l'enfant (dite Déclaration de Genève) – actualisation 1959.

En 1988 le CIF représente 75 Conseils Nationaux. 1952 mémorandum sur l'excision.

**De son côté le néo-féminisme des années 1970 fait cavalier seul.** Il se construit sur l'appartenance à une vaste communauté de femmes, organisées en réseau. Malgré son manque apparent de structures, il a pénétré les arcanes des instances internationales : ex Marche mondiale des femmes en 2000 ou inscription d'une nouvelle génération de droits humains (droits reproductifs, **droit au contrôle de la sexualité**) adoptés à la Conférence de Pékin en 1995.

## PARTIE III – revendications et combats féministes – dirigée par M.ZANCARINI-FOURNEL

En France la parité filles/garçons est acquise dans l'enseignement primaire en 1901 et les républicains au pouvoir mettent en place un enseignement secondaire féminin pour former les « mères des futurs citoyens ». Égalité d'accès au baccalauréat 1924.

L'italienne Maria Montessori développe une pédagogie de l'égalité, en encourageant l'activité des filles comme des garçons.

**Rôle maternel des femmes. Sur ces sujets, plus sans doute que sur d'autres, les positions sont disparates sur un large éventail qui va de la défense de la morale ou de la maternité à la revendication d'une sexualité maîtrisée et du droit au plaisir.** Deux questionnements traversent les débats : celui des politiques publiques (avec **en France une orientation nataliste constante qui n'est pas ou peu combattue – c'est un euphémisme – par la plupart des féministes**) ; celui de la définition d'une « nature féminine », catégorie qui est en fin de compte au centre de toutes les prises de positions.

**Le basculement essentiel entre le premier et le second XX<sup>e</sup> siècle est le passage de la primauté donnée à la maternité à l'affirmation de la liberté individuelle et du droit à disposer de son corps.**

## Chapitre 8 – L'accès des Québécoises à l'éducation et à la mixité

Micheline DUMONT

Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, les jeunes femmes franchissent les portes des universités en Occident. L'Université de Zurich a admis sa première étudiante en 1865.

En France, enseignement secondaire des jeunes filles depuis 1880 mais ce programme est différent de celui des garçons : il n'y sera identique qu'à partir de 1924.

Au Québec, **enseignement spécifique pour les filles inauguré en 1882 pour leur apprendre à devenir de bonnes mères de familles** et de parfaites maîtresses de maison. C'est aujourd'hui au Québec (et au Canada) que le taux d'accès des filles à l'enseignement supérieur est le plus élevé au monde.

Dès 1968, le syndicat des enseignants montréalais (qui sont majoritairement des femmes) présente un mémoire pour dénoncer les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires et en réclamer leur modification.

Les universitaires québécoises établissent, dès le début des années 1970, des embryons de **programmes d'Études sur les femmes** qui deviendront, avec le temps, d'importants centres de recherche et d'enseignement : le Groupe interdisciplinaire d'enseignement et de recherche sur les femmes apparu à l'UQAM en 1976, l'Institut Simone de Beauvoir, créé à l'Université Concordia en 1978, le Groupe de recherche multidisciplinaire féministe de l'Université de Laval en 1981 [] Chaire d'études sur la condition des femmes en 1988 à l'Université de Laval. Une section scientifique d'Études féministes a été créée à l'ACFAS en 1989. Revues, colloques, réseau de chercheurs.

## Chapitre 9 – Pour le droit au travail : entre protection et égalité

Eliane GUBIN

La prévalence accordée à l'égalité économique sur les autres droits, **la priorité donnée à la mère (future ou potentielle) sur la travailleuse déparagent les féministes en deux camps depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.** Le débat traverse toute la période avec une vigueur étonnante, il renaît dans les années 1990 lors de la levée de l'interdiction du travail nocturne des femmes et, **à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, il continue toujours à diviser les féministes.**

Inaugurée précocement en Grande-Bretagne et en France, la protection spéciale de la travailleuse se généralise dans tous les pays industrialisés au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle suscite partout les premières législations du travail. 1906 la Convention de Berne interdit le travail industriel de nuit aux femmes, première Convention à introduire un traitement différencié selon le sexe là où les règlements précédents distinguaient des catégories d'âge. Elle fonde ainsi une norme qui ne sera plus remise en cause avant les années 1970 et qui constitue l'une des composantes de genres essentielle sur le marché du travail.

Idéal de la femme au foyer prôné par le catholicisme social et *Rerum Novarum* (1891).

**Aucune féministe (à de rares exceptions près) ne s'oppose à l'idée d'un congé post-natal.** Pour les féministes égalitaires, le repos après les couches constitue même une solution doublement acceptable puisqu'elle symbolise un premier essai pour concilier travail et famille et pour maintenir la jeune mère sur le marché du travail. Mais c'est aussi leur talon d'Achille puisque cette protection entame le principe d'égalité. Pour maintenir la cohérence de leurs convictions, certaines suggèrent alors d'**ôter au repos post-natal son caractère spécifiquement « féminin » en l'assimilant à une incapacité temporaire de travail**, constatée par certificat médical, au même titre que les maladies ou les accidents. Il s'agit en effet d'obtenir la protection des jeunes mères mais sans que l'identité maternelle ne submerge l'identité de toutes les travailleuses – qui ne sont pas toutes des mères. La demande d'un salaire maternel se retrouve sous diverses formes en Italie, en Norvège, en Suède, en Grande-Bretagne.

**Durant les années 1920, la protection spécifique s'accroît sous la pression des politiques natalistes** – qui tentent de faire coïncider l'identité féminine avec la fécondité (et non avec la participation au travail). La dépression économique des années 1930 accentue cette tendance en liant le travail des femmes et le chômage masculin.

Après l'arrêt Stoeckel (1988), tous les pays de l'Union Européenne sont invités à mettre leur législation protectrice en conformité avec les directives européennes sur l'égalité de traitement entre les sexes. Presque tous répondent en levant l'interdiction [de certains travaux aux femmes], au grand dam des féministes qui avaient espéré la voir s'étendre au contraire à tous les travailleurs.

La ségrégation sexuée du travail demeure bel et bien une réalité, se traduisant notamment par la persistance de l'inégalité salariale.

#### Chapitre 10 – suffrage et représentation politique des femmes (1920-1944)      Steven C. HAUSE

Les Néo-Zélandaises sont les premières à participer à un scrutin national le 28 novembre 1893. Aucun pays d'Europe n'instaure de suffrage égal pour les hommes et les femmes avant mai 1906 (Finlande).

#### Chapitre 11 – La maternité, un enjeu dans le premier XX<sup>e</sup> siècle      Anne COVA

**Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, des féministes font une priorité de « la maternité, fonction sociale ».**  
**Rémunérer la maternité comme une fonction sociale et créer un budget de la maternité, analogue à celui de l'armée.**

La présidente de la Fédération française des sociétés féministes qui se targue de regrouper 35 000



membres en 1893 et qui est aussi une militante syndicaliste et socialiste, Aline Valette, estime dans son journal *L'Harmonie sociale* que la maternité est une fonction sociale dans le sens où elle engendre l'humanité et qu'elle est la fonction la plus noble et la plus nécessaire. **C'est la féministe néo-malthusienne Nelly Roussel qui donne de la maternité fonction sociale, la signification la plus claire : la maternité doit être honorée et rétribuée.**

Commentaire : le cas de Nelly Roussel démontre que l'on peut à la fois être pour la liberté à disposer de son corps contre la maternité subie, et promouvoir l'idéologie de reproduction.

Le CNFF, Conseil National des femmes françaises, est fondé en 1901 et représente la branche française du CIF, fédère la majorité des groupements féministes et compte à la fin des années 1920 près de 180 000 membres. **La question de l'avortement divise le mouvement féministe.** Dès 1909, le CNFF a fondé une Ligue contre le crime d'avortement. Le climat nataliste et familialiste de l'après-guerre incite le CNFF à adopter des vues populationnistes. De plus, **si le mouvement féministe est en majorité laïque et républicain, les idéologies religieuses l'influencent.**

La majorité des féministes accueillent avec satisfaction la promulgation de la loi du 11 mars 1932 qui généralise les allocations familiales au profit de tous les salariés, du commerce, de l'industrie et des professions libérales. Les caisses de compensation sont libres de décider si elles souhaitent verser les allocations au père ou à la mère.

Par cette loi, la France fait figure de pionnière : Angleterre 1945, Allemagne 1935, Italie 1936, Espagne 1938, Norvège 1946, Danemark 1952.

Code de la famille promulgué en 1939 : la protection de la maternité comporte une série de mesures, répressives et incitatives, concernant successivement l'avortement, la surveillance des établissements d'accouchement, les Maisons maternelles et la lutte contre la mortalité infantile.

Vichy mène « une politique généralisée de retour au foyer de la femme, mariée ou en couple, et de discrédit du travail féminin ».

Il faut attendre les féministes de la « 2<sup>ème</sup> vague » pour que la question de l'avortement soit revendiquée au grand jour.

## Chapitre 12 – « Notre corps, nous-mêmes »

Michelle ZANCARINI-FOURNEL

L'encadrement social de la prostitution s'est mis en place au début des années 1960, après que la France se soit ralliée aux thèses abolitionnistes, faisant ainsi reculer les positions dites réglementaristes : elle a en effet adopté en 1946 la loi Marthe Richard qui interdit les maisons de tolérance, puis ratifié en 1949 la convention de l'ONU « pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui ». La sexualité vénale devient une activité privée et seul le racolage est poursuivi.

## Chapitre 15 – Les féminismes et l'État : une perspective nordique

Ida BLOM

Le code criminel de 1902 considérait l'avortement comme un crime passible d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans pour la mère. Modification de la loi en 1960 autorisant l'avortement en cas de danger pour la santé de la mère. 1978 nouvelle loi permettant à la mère de décider d'un avortement dans les trois premiers mois de la grossesse et renforça l'accès à la contraception. **Cette**

**loi représentait une rupture importante entre l'État et l'Église établie**, comme l'acceptation naissante des couples homosexuels et lesbiens.

#### Chapitre 16 – De la citoyenneté à la parité

Mathilde DUBESSET

**La période qui va de 1945 à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle voit la généralisation de l'accès à la citoyenneté politique pour les femmes, à l'échelle de la planète**, à l'exception de quelques États du Golfe arabo-persique [voter, être éligible].

En 1965, cinq mois avant les élections présidentielles françaises, est votée la réforme des régimes matrimoniaux qui permet aux femmes de gérer librement leurs biens propres et d'exercer une profession sans l'autorisation de leur mari.

La députée et ministre travailliste Barbara Castle déclare en 1968 (contre l'alcoolisme au volant) que « la guerre des sexes n'est pas terminée », une expression que l'on retrouve dans la vague féministe qui commence.

### PARTIE V – La critique féministe – dirigée par Florence ROCHEFORT

#### Chapitre 17 – (Re)construire les savoirs

Maria PUIG

Les sciences de la vie (biologie, biomédecine, biochimie, génétique) sont un terrain important d'intervention féministe. **Faire face au renouveau de la sociobiologie qui normaliserait leur place dans la nature** [Rose Hilary Love, *power and knowledge* 1994, Haraway Donna 1991 *Simians, Cyborgs and Women*, Gardey et Löwy *L'invention du naturel* 2000].

Donna Haraway explore dans ses travaux sur la biologie les imbrications multiples entre nature et culture – et parlera même de « *natures-cultures* » pour souligner le caractère étroit de ces liens.

Linda Birke pointe les interrogations lesbiennes du *biologisme* qui mettent en évidence les limites des cadres explicatifs réduisant systématiquement la sexualité animale à l'effort de « reproduction » (*Born Queer ?* 1997)

#### Chapitre 19 – revisiter la langue

Dalila MORSLY

Réflexion militante sur **la contribution des langues à entretenir des représentations négatives des femmes.**

Le Québec, pionnier en la matière élabore le premier guide de féminisation des professions dès 1978. En France, la commission présidée par Benoîte Groulte, mise en place par Yvette Roudy, alors à la tête du ministère des Droits de la femme, a donné lieu en 1986 à une circulaire sur la féminisation des professions, fonctions, grades et des titres, qui engendra de nombreuses controverses au sein de l'opinion publique. Reprises par la circulaire du 6 mars 1998, ces directives semblent mieux acceptées. Des associations internationales, comme Amnesty International et des organismes officiels comme le Conseil de l'Europe, l'ONU ont fait preuve d'un même volontarisme.

La moralisation sexuelle (fin XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup>)

Les féministes ne développent nullement une rhétorique de la libération, mais réclament la moralisation sociale, surtout pour les hommes, afin de protéger les femmes.

De part et d'autre de la Manche, les féministes revisitent l'évolution sexuelle de Darwin et inversent ses conclusions : les hommes, trop guidés par leurs instincts sexuels, sont moralement inférieurs.

**Dans ce contexte, la revendication de la libre contraception ne séduit pas la grande majorité des féministes.** Elles voient au contraire le risque accru de déresponsabiliser les hommes et de livrer davantage les femmes à l'exploitation sexuelle.

**Parmi les courants les plus radicaux du féminisme, on trouve autant d'adeptes de la chasteté que de la contraception.**

Sigmund Freud inscrit dans la chair cette loi de la soumission (désir de soumission de la femme) : le clitoris, organe phallique du plaisir de la petite enfance doit laisser la place au vagin, organe passif et révélé par l'homme, chez la femme adulte. Mais l'influence des théories freudiennes se fera sentir surtout après la Seconde Guerre mondiale.

Marie Stopes, botaniste brillante, suffragiste de la Women's freedom league, représente la pionnière de ce nouveau *Birth Control* en Angleterre. Elle rencontre Margaret Sanger en 1915. En 1921 elle fonde la Mothers's clinic, dans un quartier ouvrier du nord de Londres, premier centre de *Birth Control* en Angleterre. Dès 1927 la propagande sur la contraception est autorisée. 1956 Maternité heureuse en France.

**Dans les deux pays cependant, les anciennes suffragistes regardent avec suspicion ce nouveau combat. Attachées à l'optique de la moralisation sexuelle, elles craignent que les femmes deviennent encore plus asservies aux pulsions masculines.**

Les féministes se lancent aussi dans la promotion de l'éducation sexuelle à l'école. Il s'agit surtout de former les jeunes hommes et les jeunes filles à leurs futures responsabilités dans le mariage et la procréation... Choisir un père digne pour leurs futurs enfants.

La révolution sexuelle depuis les années 1960

De marginal et militant, le discours sexologique, fortement teinté de freudisme, s'est largement diffusé dans la société. La virginité, l'innocence, la pudeur des femmes ne sont plus aussi prisées. En 1967 l'éducation sexuelle est instaurée en Grande-Bretagne et l'avortement est autorisé jusqu'à 24 semaines, sous prescription médicale et si la santé physique et morale de la mère est en danger. 1973 et 1974 en France.

Une fois ces victoires acquises, les féministes des deux côtés de la Manche combattent alors les violences sexuelles subies par les femmes. Le combat contre le viol mobilise partout les militantes. En France, le code pénal punit le viol depuis 1832 de 10 à 20 ans de réclusion, la sanction va jusqu'à la perpétuité en cas de viol collectif. La loi modifiée en 1980 adoucit les peines et définit le viol. En France la Cour de cassation le reconnaît en 1990. L'inceste et le harcèlement sexuel entrent également dans la loi.

Les féministes revisitent la libération sexuelle et appellent les femmes à réinventer la sexualité selon leurs corps et leurs désirs. Ce faisant, elles adoptent parfois la vision rousseauiste d'une bonne nature sexuelle infantile, présente également dans les discours masculins.

Soit la critique a voulu contrecarrer toute pensée religieuse perçue comme intrinsèquement et irrémédiablement patriarcale, soit il s'est agi de neutraliser seulement les aspects réactionnaires de l'influence des religions, soit encore la critique s'est concentrée sur le plan religieux lui-même pour faire évoluer les doctrines et les pratiques.

En France, le mouvement féminin **protestant** Jeunes Femmes relève les défis lancés par Simone de Beauvoir [] en soutenant la libre contraception et en participant à la fondation du planning familial.

Développement des théologies féministes. Différents groupes confessionnels, juifs **et chrétiens**, se mettent en place et développent largement les problématiques antisexistes, égalitaires et identitaires sur le terrain religieux. La place des femmes, l'inscription de leur rôle effectif dans les hiérarchies ecclésiales sont un premier enjeu. Travaux américains de Rosemary Radford Ruether et d'Elisabeth Schüssler Fiorenza.

Dieu le père en question

Dénoncer et déconstruire la misogynie et le fondement patriarcal des monothéismes est une des premières tâches qu'entreprend la critique féministe de la deuxième vague. Mary Daly, une fois en rupture avec l'Église, appelle à aller « Au-delà de Dieu le Père » vers un devenir humain qui suppose une libération intérieure de chacune. **Dépasser « la loi du Père » est aussi l'objectif de philosophes et psychanalystes** comme Luce Irigaray, qui constate qu'exclure ou supprimer le phénomène religieux n'est pas dans le domaine du possible et qu'il importe de le repenser sauf à risquer sa résurgence sous des formes violentes. Elle s'inspire des thèses de Feuerbach sur *L'essence du christianisme* pour développer une approche psychanalytique et fonctionnaliste de la religion. Le recours au « Dieu-Père transcendant et unique » a pour fonction, selon elle, d'effacer la double origine humaine, féminine et masculine et de conforter la masculinité de l'homme. **Qu'il se nomme Zeus, Jupiter ou Dieu le Père, il masque « une appropriation du divin, de l'identité, de la parenté par les seuls hommes »** et fait des femmes de simples reflets.

Ces diverses relectures soulèvent aussi la difficile question des origines du patriarcat. Rejeter sur le judaïsme les fondements du patriarcat est un point de vue fréquent dans les théologies féministes chrétiennes.

Les femmes fortes, les prophétesses des premières années du christianisme sont l'objet d'attentes relectures. Lilith, cette première Ève qui refuse de se coucher sous Adam, devient un symbole de révolte. Des féministes juives américaines choisissent *Lilith* comme titre de leur revue depuis 1976. Que signifie pour les femmes l'abandon de figures divines féminines dans les monothéismes et un éventuel meurtre de la Déesse Mère ? Le mythe de la Grande Déesse a été réfuté pour la Grèce antique par l'historienne Nicole Loraux.

La théologienne brésilienne Ivone Gebara, qui a subi les foudres du Vatican pour avoir soutenu la décriminalisation de l'avortement, **revendique une méthodologie qui s'élabore à partir** du vécu quotidien et de **la souffrance des femmes**, des femmes pauvres du tiers-monde notamment. Sa **recherche d'un partenariat avec les hommes vise à changer les relations humaines dans leur ensemble**.

**Depuis les années 1980, des antiféminismes catholiques, protestants, juifs ou musulmans remettent fondamentalement en cause les acquis féministes et se radicalisent jusqu'au recours à des offensives d'une rare violence, aux États-Unis notamment.**

Le courant dominant du MIF est celui du féminisme socialiste, qui fonde notamment son analyse sur l'existence du patriarcat, défini par Gail Omvedt comme « un système de domination masculine sur la sexualité, la fertilité (la reproduction) et le travail (production et reproduction) des femmes ». Mais le MIF comporte aussi un courant minoritaire plus radical – l'**écoféminisme** – qui considère que l'exploitation de la nature par l'homme est homologue de l'exploitation de la femme par l'homme. **Célébrant la femme pour son rapport privilégié à la nature du fait de sa fonction reproductive, l'écoféminisme incarne la tendance essentialiste et gynocentrique du féminisme indien.** Le chef de file de ce courant est Vandana Shiva, une physicienne écologiste, qui a largement contribué à la publicisation du mouvement *Chipko*, centré sur l'exploitation des forêts.

### Conclusion – le bilan d'un siècle

Dans sa panoplie de revendications, **le féminisme de la 1<sup>ère</sup> vague a privilégié le suffrage** comme rampe d'accès aux droits. Mais la majorité des féministes de la 1<sup>ère</sup> vague est restée prisonnière des préjugés contemporains : la sexualité reste affaire de prostituées, et non de femmes convenables. Le plaisir féminin n'est pas encore à l'ordre du jour et **les femmes honnêtes sont priées de trouver leur satisfaction dans la maternité.**

**La 2<sup>ème</sup> vague**, partie des campus américains à la fin des années 1960, est une déferlante qui se pense en rupture totale avec la précédente. Elle ne recherche plus la conquête de droits égaux mais veut se libérer de la domination masculine, désignée par le concept de patriarcat. Elle **se mobilise pour le libre accès à la contraception, la dépénalisation de l'avortement** et la criminalisation du viol. Elle lutte aussi contre la violence symbolique, les images dégradantes des femmes, la pornographie.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, le suffrage des femmes existe pratiquement partout, à l'exception de quelques États du Golfe arabo-musulman. La capacité juridique des femmes demeure, elle, le lot des Occidentales : abolition de la puissance maritale, droit de la famille fondé sur le principe d'égalité entre époux, libre administration de leurs biens par les femmes. **Aboutissement plus tôt dans les pays de common law de religion protestante que dans les pays « latins » sous influence catholique** et du code Napoléon.

Faire le bilan de la révolution féministe et des effets pervers qu'on lui prête reste délicat. L'exemple le plus évident est celui de la pornographie.

On peut constater parmi les faiblesses des féminismes, une difficulté de transmission.

FASSIN, Eric, FABRE, Clarisse, *Liberté, Égalité, Sexualités - Actualité Politique des questions sexuelles*, Ed Belfond Le Monde, 2003 ; lui est sociologue, elle est journaliste

### PARITE et DISCRIMINATION POSITIVE

1997 – le traité européen d'Amsterdam entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1999 donne mission à l'Union européenne de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

1999 – révision constitutionnelle sur la parité « la loi favorise l'égal accès des hommes et des

femmes aux mandats électoraux et fonctions électives » (la loi d'application impose de présenter 50% de candidates aux élections)

1999 – « manifeste des Chiennes de Garde » contre la violence sexiste, à l'initiative de Florence Montreynaud (écrivaine)

2000 – janvier : la pilule du lendemain est délivrée dans les collèges et lycées.

2001 – 7 juillet : loi sur IVG et contraception

2002 – mars : la loi de Gérard Gouzes sur le « nom patronymique » permet au couple de transmettre indifféremment le nom du père, ou de la mère, ou les deux accolés, à l'enfant – et non plus seulement le nom du père, entrée en vigueur prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2003

2003 – juin : loi sur la « dévolution du nom de famille » qui modifie la loi PS sur la transmission du nom patronymique, et reporte son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elle supprime la possibilité offerte aux personnes de plus de treize ans d'accoler à leur nom de famille le nom du second parent.

p.84

C'est un peu comme les « butoirs indépassables de la pensée » qu'invoquaient certains contre l'ouverture de la filiation aux couples de même sexe : ils ne sont indépassables que jusqu'au moment où ils sont dépassés. L'impensable devient pensable dès qu'on y pense.

## HARCELEMENT SEXUEL

1980 – L'administration fédérale américaine fait entrer le harcèlement sexuel dans le droit du travail.

1992 – la France se dote d'une loi contre le harcèlement sexuel (entre en vigueur en 1994)

2000 – La Commission européenne adopte une proposition de directive visant à proscrire le harcèlement sexuel au travail.

p.106

L'enjeu pour les féministes n'est pas de réprimer la sexualité, mais de combattre la discrimination dont sont victimes les femmes en raison de leur sexe, et au moyen de la sexualité.

p.108

L'idée se diffuse qu'hommes et femmes appartiennent à deux planètes (Mars et Vénus)... incommunicabilité entre des sexes fondamentalement incompatibles.

CADAC (Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception), coord. Valérie Haudiquet, Maya Surduts, Nora Tenenbaum, *Une conquête inachevée : le droit des femmes à disposer de leur corps*, Paris, Syllepse, 2008

Maya SURDUTS

p.14

[En 2006] les femmes françaises sont devenues les plus fécondes d'Europe []. C'est le résultat de plus de quatre-vingts années de politique nataliste. La France a toujours considéré qu'une démographie élevée constituait une force politique et économique, et elle a su se doter des moyens, à savoir une politique familiale et fiscale adaptée, pour atteindre ce but. Tout cela brosse un tableau assez déprimant, au point où **l'on peut se demander s'il est encore permis de ne pas avoir d'enfants. Face à une pression sociale qui considère le fait d'être parent comme un signe de normalité, qu'en est-il du désir réel des individus ?** Les exemples ne manquent pas où l'intériorisation de cette norme tourne à l'obsession. Une femme qui n'a pas d'enfant est-elle bien une femme ? [] « La maternité triomphante est devenue un idéal » déclare la sociologue Dominique

Frischer.

Conclusions de la CADAC, Valérie HAUDIQUET  
p.161-162

La France est un pays qui reste nataliste. On s'y félicite d'un taux de fécondité élevé et le statut de mère semble incontournable pour les femmes, indispensable à leur épanouissement. Ainsi, n'importe qui s'autorise à les questionner quand elles n'ont « pas encore » d'enfant. En 2005, le Haut conseil de la population et de la famille jugeait « préoccupant » l'élévation de l'âge moyen de la première maternité, en faisant un « véritable problème » de santé publique. Pour les femmes enceintes, les normes pleuvent : l'allaitement est promu comme un bienfait absolu, sans que les effets sur l'activité des femmes soient pris en considération. **Le « naturalisme » fait un grand retour et ose même relativiser l'intérêt pour les femmes de la péridurale.** On construit une légende de la grossesse heureuse, et on ne dit jamais, par exemple, que c'est souvent le premier moment des violences conjugales.

**Quelles seraient les conditions d'un droit accompli à disposer de son corps ? L'arrêt de toutes les incitations natalistes [].**

THÉRY, Irène, *La distinction de sexe, une nouvelle approche de l'égalité*, Paris, Odile Jacob, 2007

Commentaire : ce texte récent rappelle que le patriarcat et la domination masculine ne sont que des formes particulières d'une idéologie de reproduction plus générale et préalable.

Quelle est notre particularité, nous qui sommes membres des sociétés démocratiques modernes ?

Elle n'est pas d'avoir échappé à l'assujettissement universel d'une classe de sexe par une autre, car le monde traditionnel est irréductible à cette caricature. [] C'est le principe général d'organisation des sociétés traditionnelles holistes, pour lesquelles la valeur suprême est le « nous les humains » formant le tout de la société et où l'individu ne vaut que comme partie de ce tout. La hiérarchie sexuée s'y inscrit dans la hiérarchie plus globale des statuts, des fonctions et des rôles sociaux. [] **dans certaines situations, c'est à l'inverse la valeur supérieure du féminin qui englobe le masculin.** Le comprendre est décisif pour rendre justice à ce que fut réellement la complexité de la situation des femmes du passé, sa diversité à l'intérieur d'une société et plus encore d'une société à une autre.

Nos sociétés modernes sont issues de l'immense révolution des valeurs que représente le passage du holisme à l'individualisme : notre valeur suprême est désormais la figure de l'Individu, contenant en lui-même l'humanité tout entière, incarnation de l'autonomie absolue, idéalement asocial et asexué.

Le choc d'Annette Weiner 1976, *Women of Value, Men of Renown*

L'un des chocs de la nouvelle ethnographie des femmes, puis de la distinction masculin/féminin, qui s'est développée à partir des années 1970 dans les sociétés les plus différentes des nôtres, fut de découvrir que la tradition de recherche occidentale, trop peu intéressée à faire la « sociologie des deux sexes » que Mauss appelait de ses vœux, avait simultanément sous-estimé *deux* aspects en apparence radicalement opposés de la vie sociale. D'un côté, comme chacun le sait, on avait parfois gravement ignoré la sujétion dont les femmes peuvent être victimes et les violences qu'elles peuvent subir. **Mais de l'autre, on avait sous-estimé tout autant la valeur qui peut leur être conférée, l'autorité qu'elles peuvent détenir, le pouvoir qui peut être le leur et le respect qui leur est**

**témoigné. C'est cette dimension centrale de l'apport de l'ethnographie féministe contemporaine que manquent entièrement les grandes théories de la « domination masculine ».** À ne pas en tenir compte, elles propagent une représentation entièrement négative, victimaire, et finalement très dévalorisante des femmes dans les sociétés traditionnelles. Cette représentation, soutenant le grand messianisme occidental de la « défense des femmes », se propage désormais à travers de grands programmes politiques internationaux d'aide aux pays pauvres. Mais une vision purement négative du rôle et du statut traditionnels des femmes est, à juste titre, de moins en moins acceptée dans les sociétés non occidentales. En effet, quelles que soient nos meilleures intentions, cette représentation ne correspond tout simplement pas à la vérité. Elle disqualifie *a priori* la parenté comme le cœur de l'entreprise de domination masculine alors que les femmes y ont un rôle majeur et y sont souvent en position dominante dans la vie traditionnelle.

[Annette Weiner] – dans nombre de sociétés telles les Trobriand, cette autorité politique masculine est elle-même englobée dans une autorité cosmologique féminine reconnue comme plus importante, **parce que les pouvoirs rituels féminins touchent à la naissance, à la mort et à la régénération**, autrement dit à l'inscription de la société des vivants humains dans le tout cosmique plus vaste qui l'englobe. Elle considérait que la façon dont la discipline anthropologique a continuellement mésestimé cette autorité et ce pouvoir féminins, et décrit les femmes comme de simples « supports » des hommes ou des pièces annexes de la vie sociale, était un des héritages de l'anthropologie du XIX<sup>e</sup> siècle chargé du sociocentrisme occidental le plus massif et le moins reconnu. Or le grand apport anthropologique d'Annette Wiener dans son livre n'était pas seulement sa revalorisation des femmes : elle montrait que prendre en compte leur rôle ouvrait deux questions majeures, l'une sur la notion de *personne* dans les sociétés socio-cosmiques, l'autre sur la temporalité et la mortalité, inscrivant la *parenté* dans le tout sociocosmique qui l'englobe.

**On peut vraiment se demander pourquoi leurs apports [de ces questions depuis 1976] n'ont encore eu aucun écho dans nos sociétés, et en particulier dans la sociologie de nos sociétés.** Pourquoi l'ambition de découvrir l'importance et la valeur méconnues des femmes est-elle moins audible que celle de dénoncer leur oppression ? Cela n'a strictement rien d'incompatible. **Pourquoi le souci de comprendre les formes traditionnelles de la solidarité entre les sexes, et non pas seulement de leur opposition, est-il si peu partagé dans nos sociétés ?** Cela pourrait nous éclairer sur nous-mêmes. Pourquoi la grande enquête sur le corps et la personne dans les sociétés sociocosmiques est-elle encore si peu comprise, malgré les efforts déployés par Maurice Godelier dans les *Métamorphoses de la parenté* pour en donner tant d'exemples ? Je n'ai pas de réponse à ces questions. [] Dans une société sociocosmique où – comme y insistait Mary Douglas – la cosmologie est intégrative, la parenté a une dimension religieuse, une dimension politique, une dimension économique ; un statut de parenté vous donne des droits sur la terre, un office religieux, **un statut d'appartenance au groupe par les règles de la descendance**, qui n'est pas la même chose que la filiation, etc.

C'est pourquoi – petite divergence avec Maurice Godelier –, je ne crois pas qu'on puisse dire que « dans toute société l'enjeu au niveau des rapports de parenté est le contrôle et l'appropriation des enfants ». [Godelier M., Réponse aux commentaires, *in* dossier « Les métamorphoses de la parenté », *Travail, genre et sociétés*, 2005, n°14, p.195] Ces notions d'appropriation et de contrôle ne rendent pas compte de ce qu'est en priorité la relation de filiation.

**J'ai mis en doute la possibilité de ramener la diversité de la distinction de sexe dans les sociétés sociocosmiques à une hypothèse générale de subordination féminine.** J'ai indiqué que la raison en était notamment la prééminence de l'ordre des valeurs religieuses sociocosmiques sur l'ordre politique.

Gilbert Herdt [*in* Pascale Bonnemère, *Women as Unseen Characters, Male Ritual in Papua New*



*Guinea*] publie un remarquable chapitre, dont la nouveauté est aussi l'occasion d'un bilan. Il rappelle qu'il n'a jamais cédé aux simplifications de la thèse de la grande « domination masculine ». p.516s

La domination masculine universelle [thèse de F.Héritier], dont le cœur est un pur *pouvoir d'appropriation* des capacités reproductrices des femmes [] cette théorie métaphorique du langage et de la pensée, et les explications entièrement *hypothétiques* qui en découlent ne peuvent pas rendre compte de ce qui nous est apparu.

BADINTER, Elisabeth, *Fausse route*, Odile Jacob, 2003

p.19

[] obsédé par le procès du sexe masculin et la problématique identitaire, **le féminisme de ces dernières années a laissé de côté les combats qui ont fait sa raison d'être. La liberté sexuelle** cède le pas à l'idéal d'une sexualité domestiquée pendant qu'**on voit réapparaître le mythe de l'instinct maternel** sans que nul ne s'interroge. Il est vrai qu'on est revenu à la définition implicite de la femme par la maternité pour justifier l'inscription de la différence des sexes dans la Constitution...

p.24s

Depuis trente ans, le féminisme radical américain a patiemment tricoté les mailles d'un continuum du crime sexuel qui veut démontrer le long martyrologe féminin. En l'espace de quelques années parurent trois livres issus de ce courant qui imposèrent le thème de l'oppression sexuelle des femmes. Le premier traitait du viol, le deuxième du harcèlement sexuel, et le dernier de la pornographie. Leurs auteurs, Susan Brownmiller, Catharine MacKinnon et Andrea Dworkin, en retirèrent une considérable célébrité. [La domination masculine] ce pouvoir que l'on fait remonter à l'origine de l'espèce aurait été inauguré par le viol [] il faut contraindre les hommes à changer de sexualité. Et pour ce faire : modifier les lois et saisir les tribunaux.

p.26

MacKinnon, brillante avocate et professeur de droit [] fit reconnaître le harcèlement sexuel comme une forme de discrimination sexuelle par la Cour suprême des États-Unis, en 1986, mais, alliée aux lobbies les plus conservateurs et avec le support sans faille des Républicains, elle réussit à faire voter par deux fois en 1983 et 1984 – dans les villes de Minneapolis et d'Indianapolis – l'ordonnance dite « MacKinnon-Dworkin » contre la pornographie. Celle-ci étant devenue une violation des droits civils, l'ordonnance s'appliquait sans distinction aux films, aux livres et aux journaux. Dès lors qu'une femme disait se sentir « en état d'infériorité », elle pouvait faire interdire l'objet de son humiliation. [] la Cour suprême du Canada fit sienne en 1992 une bonne partie de ses théories sur la pornographie.

p.50

Tous les hommes sont suspects, et leur violence s'exerce partout. [] C'est le principe même de virilité qui est mis en accusation. [] Il faut changer l'homme, nous dit-on, c'est-à-dire sa sexualité, parce que c'est elle qui enracine l'oppression des femmes dans le système social.

En France [] peu à peu un consensus s'est opéré chez les universitaires pour désigner les rapports hommes/femmes comme des rapports sociaux de sexe et **faire de la « domination masculine » l'ultima ratio du malheur des femmes**. [] Même si l'on s'en défend pour la forme, on a substitué à la condamnation des abus masculins la dénonciation inconditionnelle du sexe masculin.

p.56

En 1996, Françoise Héritier mentionne en passant, dans sa conclusion, le progrès que représente la maîtrise de la reproduction, aussitôt relativisé par l'absence de progrès « dans les esprits et les

systèmes de représentation » [*Masculin/Féminin I*]. Or, si depuis plus de trente-cinq ans les femmes en Occident maîtrisent la reproduction, comment peut-on continuer d'affirmer que la domination masculine reste universelle ?

p.58s

[Antoinette Fouque, *Il y a deux sexes*, 1995] Les femmes virilisées abandonneraient sans le savoir leur identité, leurs libertés et leurs valeurs. Ce ne furent que clameurs contre les « démocraties unisexes et matricides ». **[A.Fouque] nous rappelle à notre grandeur (et à notre devoir ?) maternelle, sous-estimée et occultée par l'ennemi de toujours. [] C'est la puissance procréatrice qui donne à la femme son humanité, sa générosité et sa supériorité morale. [] Les femmes (mères) sont donc dotées d'une « capacité d'accueil » et de vertus inscrites dans leur corps, ignorées de la majorité des hommes.** [Note :] La gestation, dit aussi A.Fouque, « comme génération, [] générosité, génie de l'espèce, acceptation du corps étranger, hospitalité, ouverture, [] modèle d'anthropoculture, matrice de l'universalité du genre humain, et origine de l'éthique ». On se demande s'il faut en rire ou en pleurer.

**Une telle approche qui fait de la biologie le socle des vertus et des rôles condamne dans un même élan les hommes et les femmes qui ignorent la maternité.**

p.61

**La maternité est également, pour Sylviane Agacinski, le point d'ancrage de l'identité féminine,** plus encore que l'expérience de la sexualité.

p.76

Subrepticement, **l'idéal maternel a refait son apparition** pour justifier à la fois la supériorité morale des femmes sur les hommes et leurs prérogatives. Et cela, sans susciter d'opposition chez d'autres paritaires pourtant opposées à cet argumentaire.

p.119

Peu à peu s'insinua dans les esprits l'idée que le sexe féminin était bien un sanctuaire et qu'il n'y avait qu'un seul type de sexualité féminine. [] En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, **ce féminisme-là retrouvait les accents moralisateurs du vieux judéo-christianisme et participait à la renaissance des stéréotypes sexuels dont on avait eu tant de mal à se débarrasser.** À l'homme prédateur qui ne pense qu'à sa jouissance, on oppose sa victime qui ne cherche que l'amour.

p.121

En luttant aujourd'hui pour l'élargissement de la répression du crime sexuel à la prostitution et à la pornographie, le féminisme bien-pensant, drapé dans **sa dignité offensée**, n'hésite pas à faire alliance avec l'ordre moral le plus traditionnel. Son ennemi affiché est l'odieuse société de consommation, expression d'un capitalisme libéral outrancier ; c'est aussi le féminisme libertaire accusé d'être le complice aveugle de celui-ci.

p.186

Le féminisme actuel doit aussi rendre compte aux femmes des progrès de leur condition. Prenant le contre-pied du féminisme universaliste, il a liquidé le concept d'égalité et promu bon gré mal gré le retour en force du biologique. **L'hymne à la nature a étouffé le combat social et culturel.**

p.195

Pour justifier l'inscription du dualisme sexuel dans la Constitution en 1999, certaines paritaires se livrèrent à des contorsions philosophiques qui n'avaient d'autre but que de remettre à l'honneur la différence biologique et ses particularismes.

p.197

**Si la maternité est l'essence de la féminité, on laisse à penser que celle qui la refuse est une anormale ou une malade.**

p.201

Instinct maternel et allaitement

**Le grand retour de l'instinct maternel est la conséquence logique de l'idéologie dominante, naturaliste et identitaire. Une certaine écologie radicale, les sociobiologistes et nombres de pédiatres et psychologues qui prônent un retour aux valeurs sûres unissent leurs voix à celles des différentalistes pour convaincre les femmes qu'elles ont été trompées par leurs féministes de mères.** [Antoinette Fouque et Sylviane Agacinski] se sont d'emblée inscrites dans cette problématique. La première, en faisant de la gestation et de la relation maternelle le fondement de l'éthique. La seconde, en promouvant l'amour de la mère au rang de modèle de sollicitude féminine. « [] le comportement qualifié traditionnellement de "maternel", loin d'enfermer dans on ne sait quelle immanence, peut constituer un modèle universel d'ouverture à l'altérité en général » [*Politique des sexes*, p.77]

p.205s

Quant à la pédiatre Edwige Antier, qui distribue ses conseils aux mamans à la radio, elle ne s'encombre pas des précautions scientifiques de la primatologue [Sarah Blaffer Hrdy, *Les Instincts maternels*, Payot, 2002]. L'instinct maternel existe, dit-elle, puisqu'elle le rencontre tous les jours dans son cabinet. [*Eloge des mères*, 2001] « fait partie de l'essence même de la femme ». [] **Peu à peu, l'expression « instinct maternel » a retrouvé son statut d'évidence et sa place dans le langage courant des médias.**

p.207

**C'est dans la même optique que l'on a vu réapparaître le devoir d'allaitement.** Au lieu de laisser à chacune le soin de choisir, en fonction de ses désirs et de ses intérêts personnels, on assiste depuis plusieurs années à une campagne sans précédent en faveur du lait maternel. Jadis, les écologistes fustigeaient les laits artificiels ; aujourd'hui l'OMS lance ses recommandations qui deviennent des directives européennes, et la Leche League prend les mères en main. [] Qu'importe que d'autres études – tout aussi scientifiques – mettent de sacrés bémols aux premières, l'OMS a lancé sa bulle []. Le mot d'ordre de l'OMS s'est traduit par une directive européenne en mai 1999 qui appelle à l'allaitement maternel.

p.210s

Le salaire maternel déguisé sous l'appellation « allocation parentale d'éducation » (APE), équivalent d'un demi-SMIC, a d'abord concerné les mères de trois enfants en 1985. Neuf ans plus tard [1994], il est appliqué aux femmes ayant un deuxième enfant.

Marianne, n°605, du 22 au 28 novembre 2008, **Quand l'écologie renvoie les femmes à la maison**, par Isabelle Saporta

Au nom de la protection de la planète, on abandonne le lait en poudre pour allaiter [] on accouche même à domicile... et on finit par quitter le monde du travail. Une régression que les femmes vont payer cher.

La bonne mère, celle qui se soucie du bien-être de ses enfants et de l'avenir de la planète, doit se plier sans moufter aux diktats de la « tyrannie verte ».

Laurent Larcher, auteur de *la Face cachée de l'écologie* (Le Cerf), voit dans l'essor de cette nouvelle tendance un retour en force de **l'écoféminisme, une doctrine autrefois défendue par Françoise d'Eaubonne.**

Tant que les tâches ménagères ne seront pas mieux réparties, le féminisme continuera à se dissoudre dans l'écologie.

Elisabeth Badinter « On retourne un siècle en arrière »

L'allaitement, c'est l'assignation à résidence des femmes. [] Au nom de quoi ? D'un principe moral

qui veut que l'on doive tout à l'enfant. [] L'allaitement ouvre sur une obligation de se soumettre à des pressions écologiques de plus en plus fortes. [] Aujourd'hui, un couple sur deux divorce au bout de trois ans de vie commune. **Comment feront ces jeunes femmes si elles souhaitent un jour quitter un mari ou un concubin dont elles dépendent financièrement ?**

Télérama, n°2825, 3/3/2004, Féminisme, tout ça pour rien ?

Benoîte Groult « Vous en connaissez, vous, d'autres révolutions qui n'ont pas versé une goutte de sang ? » Se révoltant à peine [les Françaises], Elisabeth Badinter exceptée, de voir le gouvernement les ramener à la maison. Via l'Allocation parentale d'éducation, par exemple, instaurée en 1986, étendue en 1994 (au plus fort de la crise économique), et qui rémunère d'un demi smic le parent (devinez lequel ?) qui cesse de travailler pour s'occuper de son deuxième enfant pendant trois ans.

Télérama, 5/2/2003, n°2769, Femmes, débat F.Héritier, M.Iacub. **En privilégiant le statut maternel, les féministes ont-elles conforté la domination masculine ?**

FH : Depuis l'aube de l'humanité, la primauté du masculin sur le féminin reposait justement sur la « nécessité » dans laquelle se sont trouvés les hommes de s'approprier les femmes. Pourquoi ? Simplement parce que ce sont les femmes qui font les fils des hommes. D'où une organisation sociale fondée sur le contrôle, par les hommes, de la procréation des femmes.

MI : **En France, les politiques féministes n'ont pas voulu abandonner la place cardinale de la mère.** Ce rôle est soutenu par les instances publiques et souvent par les mères elles-mêmes. [] Je ne suis pas sûre que les féministes aient beaucoup œuvré dans le sens d'une émancipation des rôles sociaux. **Elles sont à mon avis enfermées dans une guerre des sexes et mettent sur le dos des hommes l'échec de l'égalité.**

Certains mouvements américains – qui ne sont pourtant pas mes modèles ! - ont demandé la **suppression du congé maternité (au profit d'un simple congé maladie)** parce qu'il stigmatisait la maternité... Je trouve que c'est une piste intéressante...

FH : Oui, mais allant dans le même sens, **je préfère l'idée d'un congé de paternité.**

Commentaire : sauf que la différence entre la suppression du congé maternité au profit d'un simple congé maladie et un congé de paternité, c'est que la 1<sup>ère</sup> formule est véritablement égalitaire alors que la 2<sup>ème</sup>, sous prétexte d'égalité homme-femme, accroît les discriminations à l'encontre des non-parents.

MI : Alors, **il faut aussi donner aux hommes le droit de ne pas être père.** Qu'un homme puisse dire, comme une femme peut le dire depuis la contraception et l'avortement : je veux (ou je ne veux pas) cet enfant. [] Avant, on cantonnait les femmes au rôle imposé et exclusif de mère, aujourd'hui elles disent : les enfants nous appartiennent, nous n'avons besoin des hommes que pour payer des pensions alimentaires. Elles ont même d'une certaine façon lutté pour les exclure.

MI : [loi sur la parité] Les femmes ne sont-elles pas aussi un peu responsables en voulant toujours tout préserver : leur vie de famille et leur investissement dans leur travail ? [] Elles renoncent ainsi à leur destin et s'accrochent à un projet qui les aliène : épouses et mères. Elles vont s'épanouir par le destin des autres.

FH : je m'étonne que, dans vos prises de position pour la légalisation de la prostitution, vous refusiez de voir à quel point l'image de la prostituée correspond justement à ce modèle archaïque de la domination masculine...

MI : Je pense que la prostitution n'est pas en soi quelque chose de néfaste pour la personne qui l'exerce, homme ou femme. C'est parce que l'on accorde à la sexualité un statut à part dans notre société que l'on stigmatise la prostitution comme un acte forcément indigne. **On confond l'activité et les conditions dans lesquelles elle s'exerce** : ce sont les conditions qui sont déplorables. [] Aujourd'hui, des immigrés clandestins sont exploités par des ateliers de couture, nul ne songerait pour autant à interdire la couture.

Le Monde, 29/4/2005, Discordance des genres

- Judith Butler, dans *Trouble dans le genre*, son enquête retrace « la manière dont les fables de genre établissent et font circuler ce que l'on nomme fort mal à propos des faits naturels ». Elle opère une critique interne à la rébellion féministe, pour montrer qu'en structurant son combat autour d'**une identité prétendument stabilisée (les femmes contre le pouvoir mâle)** cette révolte reconduit, malgré elle, la domination masculine et « l'hétérosexualité obligatoire ».
- Daniel Borrillo « L'État veut nous protéger contre nous-mêmes ». **La notion de dignité humaine**, utilisée pour restreindre la liberté sexuelle, manifeste mieux que toute autre **l'impératif moral transcendantal qui s'impose aux droits subjectifs et aux libertés individuelles**. Au nom de la sécurité, l'État use et abuse du droit pénal. La criminalité sexuelle est traitée au sein d'un régime d'exception plus proche de la lutte contre le terrorisme que des délits de droit commun. **Au nom de notre propre dignité** ou de l'égalité pour les femmes, une élite étatique s'est arrogée le droit d'interdire certaines pratiques (prostitution, **sadomasochisme**). Utiliser l'argument de la domination masculine pour borner toutes les formes de liberté sexuelle me semble donc abusif. **N'ayant pas fait cette distinction fondamentale, certaines féministes sont devenues les alliées objectives des conservateurs**. Pour prendre l'exemple de la prostitution, j'aurais préféré que l'on cherche à combattre ses effets négatifs (comme l'exploitation économique), plutôt que son existence en tant que telle. Le droit ne peut pas statuer que les relations sexuelles gratuites sont meilleures que les relations tarifées. De même il ne peut pas décider que les images romantiques valent plus que les images crues...

Quant à la libération sexuelle des hommes et des femmes, quelle est sa dette vis-à-vis des luttes féministes ? L'étincelle de Mai 68, symbolique de cette libération, a été l'interdiction faites aux étudiantes d'accueillir des hommes dans leurs hébergements, à la différence des étudiants.

*La Bible de Jérusalem*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, 14<sup>e</sup> édition, Paris, Cerf, 1994

Lv 18

Interdictions sexuelles

Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme. C'est une abomination. Une femme ne s'offrira pas à un animal pour s'accoupler avec lui. Ce serait une souillure.

Le Nouvel Observateur, n°2042-2043, déc-janvier 2004

**La vierge chrétienne l'emporte sur la mère juive.** Dans les Évangiles, Jésus n'adresse que très rarement la parole à sa propre mère, Marie, et il ne la charge d'aucun message. Lorsqu'un culte particulier s'adressera plus tard à Marie, ce sera parce qu'elle est la mère de Dieu mais **surtout parce qu'elle est restée Vierge**. En 1854, le dogme de l'Immaculée conception ira plus loin encore : non seulement Marie est restée vierge mais elle est née sans la marque du péché originel. La boucle est bouclée. Marie est le contre-exemple d'Ève, elle réhabilite la femme – **à condition que celle-ci renonce à son sexe, source de tous les maux**.

Très vite les Pères de l'Église s'engageront sur ce chemin. Ils fustigent l'amour physique, la grossesse est 'hideuse' dit Saint Jérôme, on n'en finit plus de dénoncer le 'péché de la chair'. « **Je ne vois pas dans quel but la femme aurait été faite, si ce n'est afin d'enfanter** » ajoute Saint Augustin. Oubliant les paroles du Christ, « aimez-vous les uns les autres », les Pères de l'Église vont, pendant quinze siècles, entériner l'idée que la femme est « inférieure, putain, infernale, et en plus idiote » dit Guy Bechtel.

Certains curés recommandaient encore en 1900 la 'chemise conjugale' longue, épaisse, percée d'une fente là où il faut « pour faire un chrétien ».

Florence MONTREYNAUD

Historienne, spécialiste de l'histoire des femmes

« Quant aux hommes, ils ont cru jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle qu'ils avaient tout intérêt à faire jouir leur partenaire »

« Autrefois on croyait que le plaisir [des femmes] était indispensable pour qu'il y ait conception d'un enfant. Mais au XIX<sup>e</sup> siècle, le microscope apporte la preuve que la femme peut procréer sans jouir – le plaisir devient immoral – la sexualité n'a plus qu'une finalité, la reproduction.

Ce n'est qu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, avec la pilule, que les femmes peuvent faire l'amour sans faire des enfants »

BARDET J.P., CASSIN E., CHIARA V., DORÉ A., DUPÂQUIER J., ECHARD N., GRIMAL P., GRISONI D., JOURNET O., LACOSTE-DUJARDIN C., LALLEMAND S., NOBÉCOURT-GRANIER S., PAYEN J.C., SÉGALEN M., *La première fois ou le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*, Ramsay, 1981

## Introduction – Gilbert TORDJMAN

p.12

Pendant des siècles, cette morale qui posait la chasteté comme vertu [] allait contraindre des millions d'individus à vivre dans la haine de soi, à enkyster leur noyau sexuel dans une gangue de honte, de dégoût et de névrose collective [] jusqu'à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle, **les religions ont tenté d'imposer une « orthodoxie sexuelle » qui visait moins le bonheur de la personne humaine que la survie des collectivités.**

## Le XX<sup>e</sup> siècle – Dominique GRISONI - sociologue

p.57

**Fléau numéro un : l'onanisme.** Depuis l'inénarrable ouvrage du bon docteur Tissot (*L'onanisme, dissertation sur les maladies produites par la masturbation*, 1760) il est régulièrement dénoncé comme le vice des vices, la maladie des maladies.

1849, rapport du docteur JBD Demeaux adressé au Ministre de l'Instruction Publique : « j'ai été frappé de l'influence que ce fléau pouvait exercer sur le bonheur des familles, sur la société, en un mot sur l'espèce humaine [] Il est évident pour tous les médecins qui veulent bien s'occuper un peu de cette question, que ce vice honteux n'a jamais été aussi répandu, aussi funeste qu'à présent [] Cette cause enfin entraîne insensiblement la dégénérescence des familles et de l'espèce humaine, car ces hommes épuisés à la fleur de l'âge ne peuvent engendrer que des êtres chétifs, condamnés à une mort prématurée ».

C'est simple, il n'y a pas eu un traité médical, pas un recueil d'Études cliniques, pas un rapport, pas un essai d'analyse des comportements, ayant pour objet la sexualité des jeunes, qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, ne se soit ramené à une collection de « cas », tous plus effrayants les uns que les autres, témoignant des ravages occasionnés par la masturbation.

## *Cahiers du REGENSE*, sous la dir. de G.IGNASSE et D.WELZER-LANG, Genre et sexualités

### Sexualité, genre et sciences sociales. Naissance d'un objet

Michel BOZON

p.21

Il y avait une résistance à l'idée que les sciences sociales abordent la sexualité [] pour Durkheim la sexualité n'existe que dans le mariage ; en dehors du mariage, on n'a affaire qu'à des comportements immoraux, qui n'intéressent pas directement la sociologie.

p.22

**À partir des années 1960**, plusieurs ensembles de travaux, relativement indépendants, peuvent être considérés comme précurseurs d'un intérêt nouveau pour la sexualité.

### Bilan des enseignements et de la recherche sur la sexualité en France

Alain GIAMI

p.27

La signification des conduites sexuelles est en outre interprétée principalement en référence au **mythe de la « domination masculine »**, qui est devenu le mot de passe qui donne accès à la recherche et à la compréhension des conduites et des attitudes en ce domaine. Cette situation est

probablement en train de changer. La parution du livre de Michel Schneider *Big Mother*, qui analyse les fonctionnements du pouvoir maternel et féminin a pour effet de briser le tabou intellectuel et politique qui interdisait toute analyse des pouvoirs spécifiques des femmes dans le monde social. p.28

La découverte et la diffusion de la pilule contraceptive au milieu des années 60 a rendu possible, et légitimé socialement, la dissociation entre les fonctions érotiques et reproductives de la sexualité, qui avaient été réunies sous le même terme de sexualité depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est à la même époque que **Masters et Johnson ont publié leurs travaux sur les réponses sexuelles humaines et ont ainsi établi l'autonomie de l'orgasme à l'égard de la sexualité procréative.**

Elle, 4/4/2005, Sur **Alfred Kinsey**, Pr de zoologie à l'université d'Indiana

Savait tout sur la sexualité des insectes, mais l'amour entre humains demeurait pour lui un continent inconnu. Pendant sa nuit de noces, il n'a pas pu pénétrer son épouse. Il a fallu quatre mois, et les conseils d'un médecin, pour que le couple enfin se connaisse. Stupéfait de sa propre ignorance, révolté contre la bigoterie de son époque, il voudra dès lors tout savoir de la sexualité humaine, sur laquelle il enquêtera en scientifique.

**Grand précurseur de la révolution sexuelle des années 60 et 70.** Il finit par demander au doyen de son université la permission de donner un cours de « préparation au mariage » où – on est en 1938 – [il] appelle les organes par leur nom, explique le coït à l'aide d'images sans ricaner ni s'esclaffer : c'est révolutionnaire. Son cours obtient un immense succès. [] sa recherche sera financée, en grande partie, par la Fondation Rockefeller. Il est bisexuel.

**1948 *Sexual Behavior in the Human Male*** (Le Comportement sexuel chez l'homme), immense succès d'édition et aussi un scandale... **il affirme que la masturbation est une pratique naturelle, et que l'homosexualité est juste un autre aspect de la sexualité.** Les Églises condamnent A.Kinsey. Ce n'est rien à côté des réactions en 1953, *Sexual Behavior in the Human Female*. Affirmer que les petites filles se masturbent et que l'orgasme féminin est le résultat d'une stimulation clitoridienne, c'en est trop pour les tenants de l'ordre moral. La fondation Rockefeller lui retire toute subvention.

Le Monde, 6/4/05, Privé de crédits, usé par toutes ces attaques, il meurt d'une crise cardiaque en 56.

A.GIAMI « A inventé la sociologie du comportement sexuel. Son travail a eu un retentissement extraordinaire aux États-Unis car **il a montré qu'une grande partie de la population pratiquait une sexualité déconnectée de la procréation**, à une époque où la sodomie et la fellation étaient interdites dans toute l'Amérique ».

S.MIMOUN « Kinsey a contribué à la libération de la parole sur la sexualité [] il devenait légitime d'en parler ».

P.BRENOT « **[il a montré] que les comportements sexuels étaient très influencés par le contexte culturel**, le milieu social, l'apprentissage et les valeurs morales. Il a été le premier à montrer la réalité de l'homosexualité et à dire qu'il s'agissait d'une variante "normale" de la sexualité humaine ».

|                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : dans les faits, la répression légale de certaines sexualités comme fellation, sodomie, et surtout homosexualité, ne cessera que très tardivement au XX <sup>e</sup> siècle en Occident. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## Wilhelm Reich

Le penseur le plus influent de la « révolution sexuelle » des années 1960 et 1970 est incontestablement Wilhelm Reich (1897-1957), qui se trouvait à la fois être psychanalyste et communiste. Selon lui, **la « répression sexuelle » aurait pour conséquence non seulement nos petites névroses personnelles, mais encore ces grandes pathologies politiques que furent le nazisme ou le stalinisme.** Reich propose de construire, sur les ruines de **l'ordre patriarcal dont le mariage est le centre**, un monde politique dans lequel l'expression de l'érotisme serait livrée à ses rythmes naturels. Reich conserve une conception normative de la sexualité : la génitalité hétérosexuelle serait l'aboutissement normal de toute sexualité libre ; les perversions (homosexualité, fétichisme, violences sexuelles, pédophilie, etc.) ne seraient que des conséquences de la répression sexuelle elle-même.

## Le féminisme et la révolution sexuelle

Simone De Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*, 1949, **elle développe une critique très ferme de la maternité, qui vouerait les femmes à un destin de simple reproduction biologique.** Elle lance un appel courageux en faveur de la dépénalisation de l'avortement, à une époque où, en France, une telle mesure n'appartenait à aucun programme politique.

Aux États-Unis, rapport Hite, paru en 1976, réédité et complété en 2000, se présente comme la première grande enquête sur la sexualité féminine. Il défend la thèse d'une spécificité de la sexualité féminine. Parmi les avis personnels de la célèbre « sociologue » [le féminisme] est essentiellement une révolte contre la libération sexuelle, et que le mouvement des années 1980, « pour un retour aux valeurs fondamentales » dont le credo est « l'amour et le mariage » (p. 625) est bien plus en phase avec la nature des femmes.

FASSIN, Eric, FABRE, Clarisse, *Liberté, Égalité, Sexualités - Actualité Politique des questions sexuelles*, Ed Belfond Le Monde, 2003 ; lui est sociologue, elle est journaliste

p.8

La 'révolution sexuelle' était surtout formulée en termes de répression et de libération. Aujourd'hui la critique de la sexualité passe par sa dénaturalisation : il s'agit moins de libérer le désir naturel que d'interroger les normes qui le constituent []. Dans une société démocratique, il devient possible et du même coup nécessaire de s'interroger sur les principes fondateurs de normes qui ne s'imposent plus comme des évidences : les valeurs qui les sous-tendent sont désormais soumises à la délibération politique []. L'actualité sexuelle est ainsi constituée de manière politique : **on y parle de liberté, et d'égalité.**

p.36

Le développement des questions de genre et de sexualité n'est pas propre à la France, mais concerne de nombreux pays européens []. Genre et sexualité posent problème un peu partout ; c'est-à-dire que leur définition ne va plus de soi. Ici et là, on est amené à expliciter l'implicite : par exemple on se demande si le mariage unit nécessairement deux personnes de sexe opposé. Cela tient à des logiques multiples, notamment d'ordre économique : ainsi la présence des femmes

sur le marché du travail a des conséquences sur l'organisation sociale de la reproduction (contraception, avortement) []. Il s'agit de transformations idéologiques plus larges : les questions d'homosexualité émergent dans le cadre d'une valorisation de la liberté individuelle. **Nos sociétés sont en effet confrontées à la double exigence de liberté et d'égalité [], logique démocratique.**

p.37

Il s'agit de la nouvelle frontière de la « démocratisation », c'est-à-dire de l'entrée dans le champ politique de questions qui échappaient jusqu'alors, pour l'essentiel, à sa logique : l'intimité sexuelle, la filiation, la définition du masculin et du féminin, etc... Le genre et la sexualité, mais aussi **la filiation et la reproduction, sont-ils du ressort d'une nature immuable, sur laquelle nous n'avons pas de prise, ou bien de la politique, et donc susceptibles d'un changement qu'il nous appartient de définir ?**

p.38

L'actualité sexuelle [] est la phase ultime d'une logique (à long terme) de dénaturalisation des rapports sociaux : dans la société, **rien ou presque ne nous apparaît plus « naturel » - pas même le genre ou la sexualité.** Nous en prenons de plus en plus conscience, tout est social, c'est-à-dire à la fois historique (ouvert aux changements) et politique (sujet à débat).

## PROSTITUTION

Commentaire : fait débat dans le champ de la libération sexuelle, faut-il interdire une sexualité qui ne serait jamais libre, mais toujours exploitation de l'intime d'une façon ou d'une autre ?

2003 – loi sur la sécurité intérieure, créant le délit de racolage passif

p.162

Le juriste Daniel Borillo défend « la liberté de se prostituer » dans une position 'réglementaire' qui suppose l'intervention de l'État pour constituer la prostitution en profession. Les critiques abolitionnistes de cette position viendront essentiellement des féministes : la prostitution n'est pas un métier ; l'État n'a pas pour vocation de la gérer au mieux, mais de l'éradiquer. À l'instar de la Suède, il faudrait donc l'interdire en pénalisant à la fois le proxénète et le client, mais non les prostitués. Pour les réglementaristes, la contrainte ne définit pas toujours la prostitution, qui peut résulter d'un choix : tout en luttant contre les trafics et l'exploitation des mineurs, il conviendrait en conséquence, à l'exemple des Pays-Bas, d'organiser cette profession pour lui ouvrir des droits fondamentaux, à commencer par la sécurité sociale.

p.170

La gauche s'inscrit bien dans une logique morale (du moins pour le plus grand nombre : le vert N.Mamère et quelques autres résistent à cette évolution) [] l'idéologie joue bien un rôle. Cet « ordre moral » n'est-il que l'avatar de l'« ordre symbolique » dont se réclamaient des « conservateurs de gauche » pour dire non à l'homoparentalité ? Les mêmes références intellectuelles font autorité dans les deux cas : hier on invoquait Françoise Héritier pour voir dans la « différence des sexes » les « butoirs indépassables de la pensée » ; de même aujourd'hui on voit Ségolène Royal citer à l'Assemblée la même anthropologue, pour justifier son abolitionnisme au nom du féminisme : ce n'est pas le désir masculin mais sa « licéité » qu'il faudrait combattre.

En réalité, la logique est bien différente. L'ordre symbolique invoqué par *la gauche conservatrice* pendant le débat sur le pacs servait à fonder l'ordre social en nature ; c'était pour éviter les bouleversements dans la filiation que ne manquerait pas d'entraîner la légitimation de l'homosexualité. En revanche, ce qu'on pourrait appeler *la gauche morale*, dans le débat sur la

prostitution, prétend civiliser la pulsion sexuelle, et non l'abandonner à sa nature.

S.Royal « Les enquêtes chez les collégiens et les lycéens témoignent de la dégradation des relations entre les garçons et les filles, comme si le contre-modèle pornographique servait d'éducation sexuelle. »

Les abolitionnistes estiment que les prostituées ne sont pas libres *a priori*. Pour Marcela Iacub Libération 24/7/2002 « certes cette liberté de la prostituée est bien relative. Cependant, comme les critiques libertaires du début du siècle l'ont remarqué, cette liberté limitée est propre à toute vente du travail ». E.Badinter Le Monde 31/7/2002 « si une femme préfère gagner en deux nuits ce qu'elle ne gagnerait pas en un mois à l'usine, qui peut décider à sa place de l'utilisation de son corps ? ». Bref, les prostituées ne seraient pas moins libres que d'autres.

2002, Marcela Iacub – titre « Qu'avez-vous fait de la révolution sexuelle ? »

## PORNOGRAPHIE

Commentaire : fait débat dans le champ de la libération sexuelle, faut-il interdire une sexualité qui aurait des effets négatifs sur le public (voire sur ses acteurs) ?

2000 – juin : le film *Baise-moi* de Virginie Despentes est interdit au moins de 16 ans

23 juin : le Conseil d'État est saisi d'une demande de classement X par l'association Promouvoir, proche de l'extrême droite

30 juin : Conseil d'État annule le visa d'exploitation de *Baise-moi* (sortira en 2001 –18ans)

13-19 juillet – Le Nouvel Observateur « la liberté de dire non » contre violence et pornographie

2002 – 3 mai : le collectif interassociatif 'enfance et médias' CIEM rend les conclusions de son étude – commandée par la ministre déléguée à la Famille de L.Jospin, Ségolène Royal – sur l'environnement médiatique des enfants de 0 à 18 ans. Les travaux pointent les répercussions psychologiques des images violentes, dont la pornographie, sur les enfants.

2 Juillet : le président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Dominique Baudis, demande, dans une résolution adressée aux chaînes de télévision (Canal+, TPS, Cinestar, XXL, etc) d'abandonner la diffusion de films pornographiques.

15 juillet : la députée UMP Christine Boutin dépose une proposition de loi visant à interdire les « scènes de pornographie ou de violences gratuite » dans les programmes télévisés, 96 députés UMP la signent.

25-31 juillet : Le Nouvel Observateur « les ados et le porno »

26 août : attaques contre le roman *Rose Bonbon* et *Il entrerait dans la légende* (Louis Skorecki)

14 novembre : la commission présidée par Blandine Kriegel, conseillère du Président pour les questions d'éthique, et mise en place le 6 juin par le ministre de la culture JJ Aillagon, rend ses conclusions, la violence à la TV produit « des effets sur les jeunes enfants mais aussi sur les jeunes adultes »

2003 – 27 mars : l'éditeur de Louis Skorecki, Léo Scheer, est condamné à 7 500€ d'amende pour « diffusion de message pornographique susceptible d'être vu par un mineur »

Catherine Breillat s'élève contre toute censure et revendique l'importance de la représentation de la sexualité.

p.191

Une partie de la gauche adhère à l'idée que les images pornographiques ont **des effets pervers** sur

les pratiques des enfants et des adolescents. Au lendemain de l'élection présidentielle, c'est dans un journal de gauche que la croisade reprend, le 23 mai 2002 Libération fait sa une contre la pornographie « ados, porno, bobo ». On voit ici se développer un thème qui restait secondaire deux ans plus tôt : la protection de la jeunesse. « nourris d'images X dès leur plus jeune âge, les ados ont un rapport de plus en plus trouble à la sexualité ». La pornographie « brouille les repères des ados » [] on reconnaît une thématique déjà apparue lors du pacs (on parlait alors de « repères symboliques »). Mais elle prend cette fois une coloration féministe, puisqu'il s'agit en même temps d'expliquer les violences sexuelles contre les adolescentes : « initiés de plus en plus tôt aux images 'hard', certains jeunes ne distinguent plus la fiction, où la fille ne dit jamais non, de la réalité ». La journaliste étale son enquête sur les travaux de Michela Marzano, philosophe pour qui « à la base de la sexualité, il y a le désir qui, par structure et par vécu, est lié au manque ». La pornographie tuerait donc le désir.

Certains médias, réputés de gauche, ainsi que des féministes socialistes, ont-ils préparé le terrain pour l'offensive de la droite ? Libé et le Nouvel Obs encadrent chronologiquement les premières salves de la droite.

Pour les Inrockuptibles 1998 « s'il s'agit d'être responsable face à la pornographie, le vrai danger consiste à refuser de la voir. En la reléguant aux marges, en lui déniait toute existence légale ou culturelle, on la livre au marché, aux requins qui nagent en ses eaux troubles, à cette industrie souvent peu regardantes sur les conditions de travail et les contrats des acteurs, sur les précautions sanitaires minimum. Mais comme tous les genres vulgaires, la pornographie a besoin d'un regard critique. Au lieu d'être ignorées ou bannies, ces images doivent être commentées. Car ce qui peut poser problème, au fond, n'est pas le caractère pornographique des images mais bien plutôt le contenu de cette pornographie, les valeurs qu'elle véhicule ». Ovidie en propose une autre image, une critique féministe, dans ses films et dans son essai Porno Manifesto.

L'ambivalence au sein de la rédaction de Libé résume l'opposition entre le Nouvel Obs et les Inrockuptibles : elle reflète l'ambiguïté de la gauche, déchirée entre deux logiques antagonistes, l'une morale l'autre libertaire, soit deux manières d'interpréter l'héritage de la révolution sexuelle. Faut-il en finir avec elle, ou du moins la dépasser ? Sinon, la poursuivre, ou plutôt la reprendre ?

La droite elle aussi est traversée d'oppositions internes.

p.201

Les experts sont-ils unanimes sur le lien entre la violence 'vue à la télé' et celle perpétrée dans la vie réelle ? En fait, ils ne s'accordent que sur un point : leur désaccord. **Le philosophe Ruwen Ogien le rappelle aujourd'hui dans un essai sur la pornographie [] les expériences des psychologues sont fragiles, contestées et contradictoires.**

La philosophe Judith Butler [affirme] que dans bien des cas « non seulement l'image ne provoque pas l'action, mais c'est à défaut d'agir que je jouis dans l'imaginaire ». L'action ne découle pas de l'image, car le fantasme dispense de l'action : avec la pornographie, la purgation remplacerait l'imitation. Il n'est donc pas utile de purger l'imaginaire (peut-être est-ce même contre-productif). J.B critique ces féministes qui ont fait plus de place aux images qu'à la réalité de la vie quotidienne. La bataille des images masque les enjeux concrets, car les discours anti-pornographie « ignorent ou du moins négligent les conditions réelles des femmes qui participent à l'industrie pornographique – leurs salaires, leurs contrats, leur protection sociale ». Et « ce qui est vrai pour la pornographie ne l'est pas moins pour la prostitution » « les féministes ont tardé à venir en aide aux travailleuses du sexe, en termes de protection sociale, de syndicalisation ».

p.203

Qu'il s'agisse de prostitution ou de pornographie, la gauche morale rejoint la droite morale en disant que la sexualité, c'est ou ce devrait toujours être plus et mieux que le simple consentement entre deux adultes. **L'échange sexuel supposerait en outre, sinon « l'amour », du moins le désir ou la tendresse.** D'où le refus par principe de la prostitution ou de la pornographie.

Le Monde 15/01/03 – députés socialistes abolitionnistes « Nous sommes d'accord sur le fait qu'une société n'a pas à régir le comportement des individus ; elle a le devoir, cependant, d'affirmer un certain nombre de valeurs collectives ». La gauche morale participe donc aujourd'hui d'une « sacralisation » de la sexualité.

p.209

Que reste-t-il non pas vraiment de la différence des sexes, non pas tant de la sexualité, mais de l'hétérosexualité après ces formidables remises en question ? L'hétérosexualité est l'enjeu des batailles actuelles.

Il ne s'agit pas de croire que la littérature (ou le cinéma) fait la réalité ; mais qu'elle l'invente en représentant le monde, ici la sexualité. Ou qu'elle représente cette incertitude nouvelle, cette absence de représentation partagée. Car l'enjeu de notre actualité sexuelle, c'est bien de penser, de repenser la sexualité, dès lors qu'elle n'est plus définie « naturellement » par les conventions qui définissaient traditionnellement les rôles sexués et sexuels. L'enjeu aujourd'hui c'est l'invention des normes.

## CONCLUSION

**Parfois les féministes se trompent d'ennemis** : elles bataillent contre d'autres féministes au moment même où la répression se met en place avec la loi de sécurité intérieure [ndlr : interdisant le racolage passif].

Le renouveau du féminisme n'est pas seulement féminin : la mixité définit certaines associations féministes, à commencer par Mix-Cité.

Pourquoi l'hétérosexualité est-elle aujourd'hui devenue, comme hier l'homosexualité, un « douloureux problème » ? C'est que l'hétérosexualité a jusqu'à présent été définie comme la norme. L'hétérosexualité ne se définit plus davantage par la reproduction : la contraception puis l'assistance médicale à la procréation ont séparé la reproduction de l'acte sexuel. Le sens social de l'hétérosexualité n'est plus donné, il est à inventer.

La logique démocratique est en marche. Les institutions ne nous sont pas données par la nature : elles résultent d'une construction sociale et relèvent donc d'une délibération politique. C'est vrai des institutions qui gouvernent notre vie publique, mais aussi de celles qui gouvernent notre vie privée, comme la famille ou le mariage, la sexualité et la reproduction. Cette démocratisation signifie d'abord une dénaturalisation. La sexualité n'est plus naturelle, non plus que la reproduction. On pourrait prolonger cette « actualité sexuelle » avec les débats sur l'assistance médicale à la procréation. Il n'est guère étonnant que les gouvernants, inquiets des secousses à venir, retardent sans cesse la mise à jour des lois dites de bioéthiques, votées en 1994. Cette même logique de dénaturalisation ne manquera pas de porter sur le genre lui-même.

Si l'ordre sexuel n'est pas un ordre naturel, mais un ordre social, il est en démocratie l'objet de débats [] sous le double questionnement de liberté et d'égalité.

**À rebours de la libération des mœurs, le porno continue de faire l'objet d'une sévère censure.** Et pourtant, la diffusion d'images pornographiques n'a pas d'effet incitatif à la violence.

L'article 227-24 du Nouveau Code pénal précise que la diffusion d' « *un message à caractère violent ou pornographique [...] susceptible d'être vu ou perçu par un mineur* » est passible d'une peine de trois ans d'emprisonnement assorti d'une amende de 75 000 euros. Quel est le sens de ce texte répressif ? Que cherche-t-il vraiment à protéger ?

[] à 15 ans on est majeur sexuellement. On peut donc tout faire avec des partenaires consentants de même âge ou plus. On se demande bien pourquoi il faudrait attendre 18 ans pour voir ces mêmes activités en DVD ou à la télé [].

Les intellectuels en rajoutent, évidemment (on se souvient de l'étrange rapport Kriegel, resté malheureusement sans suite).

**[] la carte des pays où la pornographie est interdite coïncide avec la carte de ceux où le respect des droits de l'homme, de la femme et des enfants est le moins garanti.** Partout où la pornographie est tolérée, les femmes sont plus libres, les enfants et les minorités sexuelles mieux protégés. Cela ne veut pas dire que c'est la diffusion du porno qui *cause* ces libertés, mais seulement qu'elle ne les entrave en aucune façon, alors que son interdiction est plutôt mauvais signe.

#### Chapitre 1 – Morale, moralisme et pornographie

p.12

L'éthique minimale, telle que je la conçois, repose sur trois principes :

1/ neutralité à l'égard des conceptions substantielles du bien

2/ principe négatif d'éviter de causer des dommages à autrui

3/ principe positif qui nous demande d'accorder la même valeur à la voix ou aux intérêts de chacun.

**Note : le paternalisme est cette attitude qui consiste à vouloir faire le bien des autres sans tenir compte de leur point de vue.**

p.15

Au total, le « moralisme », c'est-à-dire la croyance dans la *supériorité* d'une conception *substantielle* du bien (sexuel ou autre), ne devrait plus être une option raisonnable dans les sociétés démocratiques caractérisées par l'éthique minimale.

p.70-71

Le Nouveau Code pénal entré en vigueur en 1993 sanctionne « tout message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine (...) lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur ».

#### Chapitre 7 – La pornographie porte-t-elle atteinte à la « dignité humaine » ?

p.115

**[] en nous présentant tous, hommes, femmes, enfants, etc., comme des « objets ». [] le moralisme et la métaphysique de la personne, officiellement chassés de la justification morale ou politique, restent très présents (même omniprésents ces derniers temps) dans le débat public**

**par le biais du concept de « dignité humaine ».**

**Dans le domaine du droit, en France, les mots « atteinte à la dignité humaine » prennent le relais de « outrage aux bonnes mœurs »** ou « trouble à l'ordre public », jugés obsolètes, pour dire exactement la même chose. Dans certains débats publics (à propos du clonage par exemple), les mots « atteinte à la dignité humaine » remplacent « personne sacrée », jugés trop métaphysiques ou religieux, pour dire la même chose.

## Chapitre 8 – La pornographie nuit-elle gravement à la jeunesse ?

p.124

Si la pornographie intéresse tellement la jeunesse, il faudrait peut-être essayer de comprendre pourquoi, avant de s'affoler et de prendre des mesures préventives ou punitives.

La question des droits de l'enfant

p.129

Depuis 1989, Convention internationale des droits des enfants.

p.130

Cette dernière pose un problème [] pourquoi serait-il soumis à un régime de responsabilité différent des adultes lorsqu'il commet un crime ou un délit ?

p.132

Loi dite « Perben » (2002 ?) : autorise l'incarcération des jeunes soupçonnés d'un délit à partir de 13 ans comme s'ils étaient aussi « responsables » que des adultes à cet âge-là. [] à 13 ans, on n'est pas assez « responsable » pour voir des films porno, mais on l'est assez pour aller en prison.

Une défense du droit à l'information des jeunes, qui pourrait inclure celui de ne pas être stigmatisé en cas de curiosité pour la pornographie, a été proposée par Marjorie Heins. Je l'approuve en gros.

p.135

Etudes psychologiques. Aucune, jusqu'à présent, n'a établi, au-delà de tout doute raisonnable, que des effets psychologiques traumatisants, des atteintes *durables* à l'identité personnelle par exemple, pourraient être provoqués par l'exposition à la pornographie dans les conditions habituelles []. Les conclusions à propos de la pornographie sont souvent tirées d'une analogie avec la violence. C'est un biais très important dont je crois qu'il n'est pas tenu assez compte.

p.136

Ceux qui sont partis en guerre contre la pornographie affirment que les films X donnent aux jeunes une « représentation fausse de la sexualité » et ruinent leur psychisme en les amenant à « dissocier sentiments et sexualité ». [] C'est simplement une défense idéologique d'une certaine conception disons « conventionnelle » de la sexualité. [] Est-il vraiment dramatique de séparer la sexualité de l'amour, de la même façon qu'elle a été plus ou moins séparée de la procréation ? [] Les jeunes d'autrefois qui, dit-on, ne séparaient pas ces choses ont-ils eu une vie sexuelle et amoureuse d'adulte plus belle, plus épanouie ? Les hommes et les femmes étaient-ils plus heureux ? Les femmes, plus respectées ? Leur sexualité était-elle plus satisfaisante ?

p.138

Au total, ceux qui se préoccupent sincèrement des dangers qui menacent la jeunesse dans son rapport à la sexualité ont tout intérêt, je crois, à concentrer leur attention et leurs moyens sur ces dangers *réels* que sont le manque d'éducation ou d'information, les maladies, l'exposition à l'ignorance [] et à ne pas perdre leur temps avec les dangers douteux ou imaginaires de l'exposition plus ou moins fugace à la pornographie.

p.139

Existe-t-il un droit à la pornographie pour la jeunesse ?

MEMMI, Dominique, *Faire vivre et laisser mourir - Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, La Découverte, 2003

#### Chapitre 4 – Une autre douce pédagogie des excès : la désincitation financière

Cette évolution vaut pour aussi par exemple pour les usages visuels qui sont faits du corps. C'est à l'aide d'obstacles financiers désormais qu'on contient ce qu'on a le droit de montrer au cinéma, en terme d'atteintes au corps ou d'exhibition de la sexualité. On n'interdit plus, on classe, et cette pratique produit des effets très efficaces de désincitation financière. Ainsi l'ancienne Commission de « contrôle » cinématographique est devenue Commission de « classement » des films dits « X » (« pornographiques ou violents »), et ce sont aujourd'hui essentiellement des obstacles financiers qui sont aujourd'hui opposés à leur programmation (loi de finances de 1975).



Cette libération de l'idéologie de reproduction, récente, reste très partielle sur la planète : inégalités homme-femme persistantes, pratiques sexuelles prohibées comme l'homosexualité criminalisée dans les deux tiers des pays, contraception restreinte, avortement interdit, résistance des stéréotypes...

Le Monde, 28/6/2003, **La Cour suprême américaine dépénalise la sodomie.**  
Abandon de la jurisprudence de 1986.

GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, 2002

p.18

Cette liberté fabuleuse, cette liberté pour les femmes de décider si elles veulent être mères ou non, et si oui, quand elles le veulent, cette liberté totalement nouvelle dans l'histoire de l'humanité [est] encore restreinte à une petite partie du globe.

p.302

[Actuellement, il se pratique environ 200.000 IVG en France.] C'est justement, croyons-nous, la place des femmes dans la société qui est en cause dans les grossesses des adolescentes. [] Dans la grande majorité des cas, ce sont des filles qui sont en échec scolaire et professionnel, qui ne voient pas ce que peut être leur vie de femme, qui n'ont pas de projet d'avenir. Pas d'autre projet que celui de se reproduire, quitte à reproduire les ennuis de leur enfance, les ennuis de leur mère. « **Avoir un enfant, pour une très jeune fille, équivaut au souhait ou au besoin d'acquérir un statut et une identité sociale** » Inserm, 3/10/2000 [] Michelle Uzan, chef de service à l'hôpital Jean-Verdier à Bondy révèle que sur un groupe test de 72 mineures venues pour une IVG [] quant à celles qui décident de garder l'enfant, cela permet « d'obtenir une fonction sociale, de se valoriser et de bénéficier éventuellement du revenu mensuel de parent isolé (3 900 francs par mois avant la naissance) et 4 900 francs pendant les trois ans qui succèdent à l'accouchement. »

Tour d'Europe

Suède 1934 Association suédoise pour l'éducation sexuelle 1942 éducation sexuelle dans les écoles publiques 1976 autorisation de la stérilisation

**Pologne 1993 quasi interdiction de l'avortement, assurer « la protection de l'embryon humain » [] On voit aussi apparaître un nouveau phénomène d'abandon ou de meurtre de nouveau-nés [] Sous l'influence de l'Église catholique très virulente en Pologne, la santé, la sécurité des femmes et des enfants ont fait un énorme bond en arrière.**

Russie « Les autorités, déplorant la baisse de la natalité, ont instauré un impôt supplémentaire pour les familles sans enfant. » Une loi sur « les droits de procréation des citoyens russes et les garanties de leur libre exercice » a été élaborée en 1996. **Mais l'Église orthodoxe et l'association Pro-Life ont empêché l'aboutissement de ce projet.** En 1997, la Douma a réduit les bases du programme et, **en 1999, le Planning familial a carrément été exclu du budget.** Le taux des avortements était pourtant descendu de 30% dans les années où le Planning jouait son rôle. **L'avenir paraît sombre pour les femmes russes.**

Roumanie Ceausescu avait dit que le fœtus était « propriété socialiste de la société tout entière » et il avait traité de déserteurs « ceux qui veulent échapper aux lois de la continuité nationale ».

Allemagne « Le mouvement des étudiants de 1968 a aussi préparé le terrain, avec la révolution sexuelle. Ç'a changé radicalement le discours sur la sexualité, sur la relation femme/homme, les questions de la contraception et naturellement aussi sur l'avortement. » [] « Les chrétiens-démocrates et le Parti social-démocrate ont été **noyautés par des groupes chrétiens conservateurs** qui sont fortement contre l'avortement. »

Espagne 1981 légalisation de l'IVG

14) découverte de la pilule contraceptive [USA Dr Gregory Pincus]

1970's IVG méthode Karman [aspiration]

1980's IVG médicamenteux

Maîtrise de la fécondité : une question mondiale

p.361

« La planification des naissances est un droit humain fondamental » Déclaration des Nations Unies sur la population 1967

p.361s

USA

1916 1<sup>ère</sup> clinique de *birth control* Margaret Sanger, fonda la Ligue américaine pour le *birth control*, avec l'idée qu'il fallait limiter la population du globe si on voulait éviter les guerres et combattre la famine.

1960 autorisation de la pilule contraceptive. Invention du stérilet disponible en 1960

1965 la Cour Suprême abolit toutes les lois interdisant l'usage des contraceptifs.

1973 la Cour Suprême cassa les lois du Texas qui interdisaient l'avortement et déclara que la Constitution américaine protégeait le droit de la femme de choisir l'avortement.

À partir de 1980 la régression s'accéléra - en 1984 l'administration Reagan coupe les fonds alloués aux organisations coupables d'activités relatives à l'avortement - les anti-IVG

s'organisèrent en commandos qui firent de violentes attaques contre les centres de planning et les cliniques [] entre 1990 et 1995 ont été commis : 5 meurtres d'employés de cliniques pratiquant l'avortement ; 12 tentatives de meurtre ; 65 incendies ou attentats à la bombe... GW.Bush n'a rien eu de plus pressé que d'annoncer qu'il allait couper les vivres au programme d'aide aux plannings familiaux du tiers monde.

p.376

En Thaïlande, depuis 1956, l'avortement est considéré comme un acte criminel [] le Conseil d'État a osé interdire, en l'an 2000, l'interruption de grossesse aux femmes séropositives qui le demandent.

p.378

Pourquoi une telle faiblesse du nombre des utilisatrices de contraceptifs fiables, alors que « les gouvernements de 13 des 42 pays subsahariens reconnaissent les effets néfastes d'un indice de fécondité élevé » ? [] **La religion, qu'elle soit animiste, musulmane ou chrétienne, incite à une philosophie nataliste**, elle habitue les humains à se plier aux phénomènes naturels comme à une

fatalité. [] « Les religions, l'islam et le christianisme, constitue des entraves à la SSR [santé sexuelle et reproductive]. Ces deux religions partagent la même vision de la sexualité qui, dominée par l'homme, a pour seule fonction la procréation ».

p.380

Cercle vicieux : la démographie galopante des pays sous-développés, augmentant la demande en ressources et la demande sociale (éducation, formation, logement), entrave leur développement socioéconomique et ils deviennent encore plus pauvres. « C'est ainsi que la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire en 1994 devait remarquer que, malgré les efforts entrepris depuis des décennies en faveur du développement, l'écart s'aggrave continuellement entre pays riches et pays pauvres à expansion démographique rapide. »

p.380s

Tunisie légalisation de la contraception en 1961, 1973 droit à l'IVG L'évolution des mentalités peut être moins rapide. Les parents continuaient à considérer leur progéniture comme « une source supplémentaire pour subvenir aux besoins du ménage ». [] « La généralisation des régimes d'assurance vieillesse a une influence certaine sur le comportement procréateur, du fait même qu'une pareille réglementation permet de démystifier le principe sacro-saint, selon lequel 'la progéniture est garante des vieux jours' ». Bourguiba, qui en 1966 [] faisait de sa campagne antinataliste « une course contre la montre », n'a pas véritablement atteint son objectif.

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, FRIEDMANN, Isabelle, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, Paris, La Découverte, 2006

p.206s

En 1994, les 182 délégations réunies au Caire pour la Conférence sur la population adoptent une déclaration qui s'inscrit dans la même perspective. Cette réunion au sommet marque une étape essentielle dans l'histoire de la prise en compte des droits des femmes et dans la reconnaissance de leur place au cœur des problématiques de développement et de santé sexuelle.

En 1995, conférence mondiale sur les femmes, à Pékin. « La santé est un état de bien-être physique, psychologique et social, et non seulement l'absence de maladies et d'infirmités »... « **les droits fondamentaux des femmes comprennent le droit d'être maîtresses de leur sexualité (...)** sans aucune contrainte, discrimination ou violence, et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine ».

Après avoir joui d'une législation très libérale, de 1956 à janvier 1993, les Polonaises se sont réveillées un matin avec une loi interdisant l'avortement (Lech Walesa).

En Irlande, au Portugal, en Pologne et à Malte, l'avortement reste interdit et la pression religieuse sur le politique est telle [que] ces 4 États ont pu rejoindre l'Union Européenne sans être inquiétés.

Depuis 2004, le Planning est en contact, chaque année, avec près de 500 000 personnes (en 2001 et 2002, ce chiffre tournait autour de 350 000) : « **développer l'esprit critique, notamment par l'analyse des modèles et des rôles sociaux véhiculés par les médias**, en matière de sexualité »

p.245s

Au XXI<sup>e</sup> siècle : priorité à la lutte contre le sexisme et à la promotion des libertés, et notamment de la liberté sexuelle. **Aujourd'hui c'est un travail plus dur, car plus souterrain, un travail qui porte sur les mentalités.** C'est pourquoi plus que jamais il faut donner du sens pour définir clairement quels sont les enjeux de demain. [] guerre aux stéréotypes, redéfinition du féminisme... On privilégie désormais au Planning une réflexion sur le genre. **On essaie de comprendre comment hommes et femmes sont programmées par la société, comment nous sommes conditionnés par une histoire millénaire.**

p.255s

En 1991, pour contrecarrer l'action des mouvements (opposants à l'IVG), la Coordination nationale d'Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC) est créée. Les commandos perdurent jusqu'au vote de la loi Neiertz, en janvier 1993, créant un délit d'entrave à l'IVG. **Le Vatican tente de faire reconnaître à l'embryon le statut juridique de personne.**

p.257s

Le retour à l'ordre moral

Des régressions d'autant plus inquiétantes qu'elles dépassent le cadre national et répondent à **des logiques organisées au niveau planétaire.**

Immédiatement après son entrée à la Maison-Blanche, Georges Bush a amorcé une remise en cause des acquis essentiels que sont la contraception et l'avortement. Promotion de l'abstinence, positions anti-avortement, reconnaissance de la seule 'famille traditionnelle' inscrite dans l'institution du mariage et guerre ouverte aux associations de planification familiale. 2001 rétablissement de la politique dite de 'Mexico City' [] 2002 gel de la contribution américaine au financement du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP). Face à cette offensive américaine sans précédent, **relayée par la mobilisation du Vatican, de Jean-Paul II comme de Benoît XVI, contre l'avortement et les préservatifs**, le retour à l'ordre moral devient un enjeu politique de première importance.

p.260-261

Le rapport de force est de moins en moins favorable au camp féministe et progressiste, qui doit lutter contre un bloc solide où se retrouvent les pays islamistes, le Vatican et les États-Unis. Les lobbies intégristes ne cachent pas leur volonté de limiter les droits des femmes : ils valorisent la femme au foyer et la virginité jusqu'au mariage.

Organisés en réseaux, en France comme à l'étranger, ces forces rétrogrades sont d'autant plus dangereuses que leurs actions sont le plus souvent insidieuses.

THÉBAUD, Françoise, sous la direction de, *Le siècle des féminismes*, Les éditions de l'atelier - éditions ouvrières, 2004

PARTIE VI – Quels féminismes hors d'Occident – dirigée par Florence ROCHEFORT

### Introduction

La Tunisie offre un exemple tout à fait particulier de réformes du code civil décrété par l'État contre les forces religieuses dès les années 1950.

En Iran, le rejet de l'égalité des sexes s'est radicalisé au point de devenir un des éléments clé du programme des forces religieuses au pouvoir en Iran depuis la révolution de 1979. Les difficultés

des mouvements des femmes au Maghreb entre 1980 et 1990 n'en sont que plus considérables, en particulier en Algérie.

## Chapitre 22 – politique et féminismes au Maghreb

Zakya DAOU

Les mouvements féministes maghrébins sont apparus dans les années 1970 en Tunisie, dans les années 1980 en Algérie et dans les années 1990 au Maroc.

À forte majorité musulmane, les trois sociétés maghrébines pratiquent depuis des siècles, au plan des femmes, **la chari'a. C'est une loi inégalitaire** : la polygamie est autorisée, jusqu'à quatre épouses, la répudiation est pratiquée au lieu du divorce judiciaire, ce qui en fait un acte unilatéral et masculin. En matière de poids social, de droits, y compris dans la gestion du ménage et des enfants, et à tous les stades de sa vie, **la femme est la moitié d'un homme**. C'est sur une telle base qu'un tel ordre est calculé. Elle ne peut se marier sans un tuteur, elle ne peut donner ni son nom ni sa nationalité à ses enfants.

### Tunisie

Par un code du statut personnel révolutionnaire pour son temps et pour la région, Habib Bourguiba, devenu président de la République tunisienne, entreprend de dire la norme pour bâtir un système politique moderne, appuyé sur les classes moyennes et combattant la prégnance des religieux. Dès 1956 et malgré les oppositions, il bouleverse la situation des femmes, interdit la polygamie, institue progressivement le divorce judiciaire et proclame une égalité juridique. Porté par la révolution iranienne, l'islamisme se répand. **Les tensions sociales et politiques révèlent que les rapports entre les sexes n'ont pas fondamentalement changé.**

### Algérie

Le pouvoir algérien refuse de dire la norme et abandonne celle-ci aux religieux. La régression se traduit par des présentations au Parlement de textes de codes de la famille tous plus rétrogrades les uns que les autres. **En 1984, c'est la mouture la plus conservatrice de toutes qui est adoptée.** Le féminisme algérien se trouve entraîné dans une spirale dramatique.

### Maroc

2002 élections législatives gagnées par un mouvement islamiste, le PJD. Ce parti a ensuite utilisé le Parlement comme tribune pour pratiquer des actions constantes et ciblées de contrôle social, dont les femmes, les intellectuels, les artistes, sont les premières victimes. Il a fallu les attentats meurtriers de 2003 pour que la donne change radicalement. Le PJD est montré du doigt. En 2003, le roi Mohamed VI impose aux députés l'étude d'une nouvelle loi [] proche du code tunisien.

## Chapitre 23 – Les mouvements d'émancipation des femmes en Iran Azadeh KIAN-THIÉBAUT

**Sous Reza chah, le port du voile fut interdit en 1936. La majorité de la société s'y est opposée. Pour la majeure partie des femmes qui était confinée dans le monde clos des valeurs traditionnelles, ne pas porter le voile équivalait à la nudité.** Pour leurs maris, pères ou frères qui, conformément à la tradition, étaient les gardiens de l'honneur de la famille et de la « pudeur » des femmes, cette interdiction était vécue comme une castration. Au lieu d'encourager la présence des femmes dans la sphère publique, cette mesure a alors conduit la majorité d'entre elles à se cloîtrer. **Les intellectuels réformistes et anticléricaux étaient aussi des partisans de l'ordre patriarcal, unanimes à penser que la procréation et l'éducation des enfants étaient la principale**

## responsabilité sociale et le rôle naturel des femmes.

Les Iraniennes obtinrent le droit de vote et d'éligibilité en 1963. L'octroi du droit politique aux femmes avait alors suscité le mécontentement des clercs de haut rang, dont l'Ayatollah Khomeyni. Il était impensable pour ces clercs, pour qui les femmes étaient destinées à procréer et à rester confinées dans la sphère domestique, de les concevoir également comme actrices sociales et politiques.

Application des lois islamiques (*Chari'a*) au droit des femmes et au droit familial par le régime de la République islamique d'Iran en février 1979, inégalité entre les sexes, port obligatoire du voile, soumission de la femme à l'autorité et aux exigences, y compris sexuelles, de son époux à qui revient aussi le contrôle de ses activités en dehors du foyer.

À partir de 1989, la réalité contraint l'État à modifier certaines de ses orientations. **Le doublement de la population depuis la révolution** et le manque de moyens pour subvenir aux besoins de la génération née sous le régime islamique **l'a obligé à tenter de réduire le taux de natalité**, alors parmi les plus élevés au monde, en dépit de la tradition nataliste de l'islam. En dépit de l'opposition du clergé, la planification familiale est remise en vigueur en 1989 et une importante campagne d'information est lancée à l'échelle nationale encourageant les jeunes couples à limiter à deux le nombre d'enfants. L'usage des moyens contraceptifs distribués dans les dispensaires se généralise. **Le nombre moyen d'enfants par femme est passé de 6,2 en 1986 à 2,1 en 2001.** Paradoxalement, la politique étatique de la planification familiale a conduit à l'affaiblissement de la domination masculine du fait de la réappropriation par les femmes de leurs corps.

## Chapitre 24 – Féminismes d'Amérique Latine Bérangère MARQUES-PEREIRA et Sophie STOFFEL

**Il est intéressant de remarquer que les débuts du féminisme latino-américain ont souvent reposé sur la valorisation de la féminité, du fait d'être femme et de la maternité.** Les protestations d'alors n'étaient pas tant dirigées contre les hommes que contre ce qui aurait pu empêcher l'accomplissement des rôles spécifiquement féminins.

Au début des années 1960, le suffrage féminin est obtenu dans toute la région. Les juntes militaires mettent l'accent sur le rôle reproducteur de la femme, pilier de base de la nation. Ces régimes ne font qu'accroître l'oppression des femmes. Appui de nombreuses femmes aux régimes autoritaires et à la répression de l'opposition. Démocratisation des années 1980. Le « féminisme d'État » se concrétise. Politique de l'égalité des chances.

Adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme (ONU, 1979) et sa ratification par les parlements ont contraint les gouvernements en faveur d'une **meilleure égalité entre femmes et hommes. Par contre, la question des droits reproductifs et sexuels n'accèdera pas à l'agenda politique tant le poids de l'Église catholique reste fort.**

MFPE, Université d'été 2007, *Familles, genre et société* – Actes

Catherine TRAUTMANN, députée européenne

p.13

La question de l'avortement se repose par rapport à la situation de certains pays européens, en raison

du zèle des opposants anti-IVG sur la question de la recherche sur les cellules embryonnaires. [] Évidemment, si nous sommes sur une position extrêmement bloquée et qui vise l'interdiction complète de recourir à ce type de recherches, même encadrées avec des contrôles, des surveillances, nous accréditons les idées de ceux qui refusent l'avortement. [] Bien sûr, nous avons agité les manipulations génétiques, c'est un vrai problème. **Mais derrière cette question du risque de faire des avatars ou de manipuler des gènes, il y a le refus de l'avortement qu'ils voudraient faire interdire de façon détournée.**

FOUREST, Caroline, VENNER, Fiammetta, *Tirs croisés, La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*, Calmann-Lévy, 2003

Avec la Torah (nom donné dans le judaïsme aux cinq premiers livres de la Bible) s'amorce une période rigoureuse, **celle de la constitution d'un peuple élu pour « croître et se multiplier »** - selon les termes de l'Alliance passée entre Dieu et Abraham.

« Dans le cas d'un homme, la main qui descend plus bas que le nombril devrait être coupée » *Nidda 13a*.

### Le judaïsme

Toute éjaculation en dehors du vagin d'une femme est clairement réprouvée. Les intégristes juifs condamnent la masturbation en se référant à l'histoire d'Onan rapportée par la Genèse (xxxviii). Juda avait deux fils, Er et Onan, mais Er est tué par Dieu qui lui reproche sa méchanceté. Juda dit alors à Onan : « Épouse la femme de ton frère en vertu du lévirat, afin de constituer une postérité à ton frère. » En effet, dans la Bible, lorsqu'une femme est veuve, sa descendance peut être assurée par le frère du défunt mais Onan a du mal à l'accepter. « Onan comprit que cette postérité ne serait pas la sienne ; et alors chaque fois qu'il approchait de la femme de son frère, il corrompait sa voie, afin de ne pas donner de postérité à son frère. » Il subit la colère divine pour avoir choisi de se répandre en dehors du vagin de sa belle-sœur : « Sa conduite déplut au Seigneur, qui le fit mourir de même. » Plus que la masturbation le péché d'Onan concerne toute dispersion inutile de sperme. Le lien devant nécessairement unir sexualité et reproduction est déjà présent dans la Bible.

### La haine partagée de l'homosexualité

Les trois religions du Livre s'accordent pour condamner l'homosexualité. Non seulement il s'agit d'une sexualité hors mariage, puisque le mariage est souvent réservé aux couples hétérosexuels, mais il s'agit d'une sexualité non reproductrice ; ce qui achève de la rendre odieuse aux yeux de militants intégristes habitués à ne tolérer l'accouplement que dans la mesure où il perpétue l'espèce. Lorsqu'il s'agit de s'opposer aux droits des gays et des lesbiennes, ils se réfèrent unanimement à un épisode de la Bible, repris et réécrit dans le Coran : la destruction des villes de Sodome et Gomorrhe. Cet événement, rapporté dans la Genèse, ne fait pourtant pas explicitement allusion à l'homosexualité. Ce n'est qu'à l'issue d'une longue série d'interprétations qu'il est devenu la justification suprême du combat homophobe.

Nous sommes dans les vingt premières pages de la Bible, après que l'« Eternel » a sauvé Noé et sa famille du déluge et lui a donné pour mission de « perpétuer les espèces sur toute la face de la terre » Genèse vii 3 : « Croissez et multipliez, foisonnez sur la terre et devenez-y nombreux » ix 7

Cette injonction revient très souvent entre les chapitres vii et ix de la Genèse. Conformément à ces recommandations, Noé et ses fils vont enfanter à tour de bras.

Ce n'est qu'avec le Lévitique que les choses se précisent : « Tu ne coucheras point avec un homme comme on couche avec une femme. C'est une abomination ». xxviii22. Contrairement à la Genèse, le Lévitique n'est pas un récit mais un recueil de prescriptions compilé durant et à la suite de l'exil à Babylone (de 680 à 500 av. J.-C.)

### L'avortement

Les juifs, les chrétiens et les musulmans se réfèrent bien à un passage de l'Exode, le seul à aborder clairement la question de l'avortement, mais ils en tirent un enseignement autrement plus sévère que celui prôné par le texte lui-même. Que dit l'Exode ? « Si des hommes, en se battant, bousculent une femme enceinte et que celle-ci avorte mais sans autre accident, le coupable paiera l'indemnité imposée par le maître de la femme, il paiera selon la décision des arbitres ». []

C'est le début d'une lecture politique et radicale de l'avortement tendant à rejoindre l'idéologie plus globalement patriarcale des intégristes.

Les intégristes musulmans sont également nettement plus tolérants que les juifs et les chrétiens concernant la contraception, qu'ils tiennent à distinguer de l'avortement. Pour cela, ils se basent sur un Hadith où le Prophète aurait permis à un homme de « se retirer » pour éviter que sa femme ne soit enceinte : « Ô, messenger de Dieu, j'ai une bonne et je détesterais qu'elle soit enceinte, et je désire ce que tout homme désire, mais j'ai entendu les juifs dirent que *azl* (le fait de se retirer au moment de l'éjaculation) est une 'petite mort' ». Voici ce que Mahomet lui répondit : « Les juifs sont des menteurs. Si Dieu avait voulu que tu crées, il ne t'aurait pas permis de le prévenir. » En réalité, seuls les musulmans les plus radicaux se rallient à une cause provie telle que l'entendent les intégristes chrétiens, souvent sous leur influence. Dans ce domaine, les chrétiens sont en effet nettement plus radicaux que leurs homologues juifs et musulmans. [] **Le christianisme est sans doute la religion la plus hostile à toute possibilité de déconnecter la sexualité de sa vocation reproductrice.**

Par-delà les frontières et les confessions, les militants provie partagent un modèle et un mécène dans ce domaine : le Vatican. Fait peu connu, c'est sous son impulsion que le mouvement provie est né en Amérique et s'est ensuite développé dans le reste du monde...

### Une première puissance sous influence de la droite religieuse

L'expression « droite religieuse » désigne l'alliance conclue entre des républicains ultra-religieux et des religieux ultra-réactionnaires depuis la fin des années 70. [] Une nouvelle génération de leaders conservateurs (va) vite comprend l'intérêt de s'allier à des leaders intégristes au sommet de leur gloire et de leur puissance financière grâce au succès de leurs shows télévisés et radiophoniques. En 1979, le directeur exécutif de la National Religious Broadcasters estimait qu'à peu près 130 millions de personnes écoutaient des programmes religieux à la radio et à la télévision chaque semaine.

En 1962, un arrêt *Engel vs Vitale*, plus connu sous le nom de « school prayer decision », considère que ces prières (à l'école) violent le Premier Amendement et ne respectent pas la pluralité des cultes dans la mesure où l'on oblige des enfants issus d'autres religions à prier pour un dieu judéo-chrétien.

En quelques années, les ultra-conservateurs américains ont mis sur pied une nébuleuse de think-tank, des agences de lobbying redoutables. La plus connue reste l'Heritage Foundation.

Les alliés de Nouvelle droite de la Moral Majority sont des spécialistes du démarchage par



courrier... direct-mail (message + incitation à donner de l'argent).

La première victoire intervient avec l'élection de Ronald Reagan (1980).

On estime que la droite religieuse influence 15 à 18% de votants. () Majoritaires au Congrès depuis 1994, les conservateurs sont régulièrement tentés de renvoyer l'ascenseur. La législation sur le droit de mourir dans la dignité a été verrouillée. Le Parlement a également voté un Defence Marriage Act interdisant le mariage homo au plan fédéral.

### Israël menacé de l'intérieur

Comme les intégristes musulmans, les intégristes juifs recrutent en occupant le terrain social, au travers de nombreuses œuvres de bienfaisance. Quand les autorités décident de supprimer les repas offerts aux enfants défavorisés des établissements publics, les écoles du Shas, elles, promettent de les assurer. Elles proposent en prime des cours supplémentaires à domicile et même un bus pour transporter les enfants jusqu'à l'école. Résultat : le nombre d'enfants inscrits dans les maternelles du Shas augmente régulièrement. Beaucoup de ces nouveaux inscrits sont laïcs. () Par le biais des enfants, ce sont des familles entières qui basculent dans l'intégrisme.

« Un État guidé par les lois religieuses. Cela arrivera dans deux ou trois générations, tout dépendra du rythme des naissances chez les religieux et du rythme des naissances chez les non-religieux. La loi du pays sera alors fondée sur la Halakha ».

Les Netourei ultra-orthodoxes opposés à un État israélien : « Notre rêve n'est pas la création d'une entité sioniste athée, mais l'unité des peuples servant Dieu »... « Sur certains domaines, nous collaborons plus facilement avec les religieux arabes qu'avec les Juifs laïcs. A propos de la pudeur, par exemple, nous n'avons aucun problème avec les Arabes. A propos de l'avortement, nous n'avons aucun problème avec les Arabes. Nous avons des points communs avec les Arabes, ce qui rend possible une nouvelle coexistence pacifique entre Juifs et Arabes à Jérusalem ».

### Et si l'islamisme en profitait pour s'étendre ?

Au point de constituer un risque totalitaire ? Nous pensons que oui.

La menace islamiste existe avant tout parce que des mouvements intégristes sont en position de tirer profit d'une vie publique dramatiquement insatisfaisante dans de nombreux pays arabo-musulmans sous l'effet combiné de l'absence de laïcité et de l'absence de démocratie.

Il n'y a guère de sens à se demander si la guerre sainte menée au nom de l'islam est fondamentalement plus diabolique que celle menée au nom du christianisme ou du judaïsme. En revanche, il est éminemment utile de se demander quels sont les crimes commis de nos jours au nom de Dieu. Les statistiques du Département d'État américain donnent un aperçu du retour en force de la violence religieuse. En 1980, du temps de Reagan, le Département d'État ne comptait qu'une seule organisation religieuse parmi les groupes terroristes internationaux à surveiller. En 1998, sous Madeleine Albright, plus de la moitié des groupes terroristes ainsi répertoriés étaient religieux. Et encore, la liste ne tenait absolument pas compte des groupes prolifs ou des milices chrétiennes américaines. Avant même le 11 septembre, Warren Christopher, secrétaire d'État américain sous Clinton, considérait le terrorisme religieux comme « le plus important problème de sécurité de l'après-guerre froide ».

En vingt ans, le mouvement prolifère a commis 44.400 actes de violence à l'encontre des partisans de l'avortement, 16 tentatives de meurtre, 2.400 assauts ou attentats à la bombe. Comment qualifier un réseau capable d'autant de violence si ce n'est de « terroriste » ?

Bien qu'ils puissent donner l'impression d'être en guerre les uns contre les autres, les intégristes savent qu'ils défendent une seule et même vision du monde. Le fait qu'ils accusent systématiquement les laïcs et non les autres intégristes à la moindre crise prouve que leur ennemie prioritaire reste les non-intégristes. Or avoir le même ennemi, c'est déjà faire partie du même camp.

## Conclusion

Tout au long de ce livre, nous avons tenté de comparer les intégrismes juif, chrétien et musulman afin de comprendre si leurs actions divergeaient ou convergeaient. Cette entreprise aura permis de redécouvrir une première réalité masquée par l'illusion d'un choc des civilisations : bien qu'ils donnent l'impression d'être en guerre, les extrémistes des trois monothéismes partagent les mêmes valeurs et rêvent d'un monde infiniment proche.

Cette proximité n'a finalement rien d'étonnant. Après tout, le judaïsme, le christianisme et l'islam partagent les mêmes références textuelles. [] Ceux qui souhaitent mettre en pratique cet héritage sans le replacer dans son contexte ont tous pour objectif prioritaire de faire reculer l'idéal démocratique et laïque au nom d'une loi divine jugée supérieure à celle des hommes.

Le fameux verset « Il faut rendre à César ce qui est à César » trouve un équivalent islamique dans la sourate de la libération : « Que les hommes délibèrent entre eux ».

Un choc est bien en cours mais ce n'est pas celui des civilisations ni même celui des religions. La véritable ligne de fracture se situe entre démocrates et théocrates de tous les pays.

C'est celle que devrait nous révéler le 11 septembre si l'on veut tenter de mettre un terme au regain de fièvre religieuse que subit le monde depuis la fin des années 70.

Notre étude ne porte à proprement parler que sur la France, les États-Unis, Israël et le Machrek, mais d'autres parties du globe sont rattrapées par ce réveil religieux, notamment l'Amérique latine – cernée par les Églises charismatiques – et les pays de l'Est comme la Russie, où la religion chrétienne est en passe de remplacer l'idéal communiste (la Douma examine même une loi contre le blasphème et la possibilité d'interdire l'avortement).

Il est urgent de renverser ce rapport de forces en réaffirmant que la rationalité et le sécularisme garantis par la laïcité ne doivent pas rester le monopole de quelques pays mais doivent pouvoir être partagés par le plus grand nombre. Ce mouvement ne peut toutefois pas venir d'en haut. [] La diffusion de l'information, l'apprentissage de l'esprit critique grâce aux chaînes du satellite, font partie des facteurs pouvant laisser espérer une telle évolution. En attendant, il est urgent de construire un mouvement laïque transculturel qui puisse faire reculer l'intégrisme où qu'il se trouve.

Féminisme et libération sexuelle : le combat inachevé de la stérilisation

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

La stérilisation *volontaire* est un traceur intéressant de l'idéologie de reproduction car elle en constitue le contrepoint le plus symbolique.

En France cette conquête est particulièrement tardive et inachevée : il a fallu attendre le début du III<sup>ème</sup> millénaire, avec la loi de 2001, pour que cette « stérilisation à visée contraceptive » soit légalisée. Et encore l'information sur cette possibilité de ne pas engendrer reste très confidentielle voire volontairement restreinte. La sémantique a même été mobilisée pour tenter d'exclure la « stérilisation » de la définition du terme « contraception », ce qui l'exclurait des différentes politiques en faveur de la contraception, à commencer par l'obligation d'information.

Mais cette loi de 2001 en refuse l'accès aux mineurs. Pour un homme, la stérilisation représente pourtant la seule garantie de ne pas être père : pourquoi cette restriction à l'encontre des mineurs qui ont pourtant la majorité sexuelle dès 15 ans et le droit d'avorter sans même que les parents en soient informés ? L'argument classique est qu'un jeune pourrait *regretter* cette irréversibilité l'empêchant plus tard d'engendrer un enfant : mais qui se soucie jamais du regret que *cet enfant* pourrait avoir un jour du fait d'être né ? L'abîme de cette contradiction jamais perçue témoigne de la puissance de l'idéologie de reproduction, le regret de ne pas faire d'enfant étant au final jugé supérieur au regret d'être né.

Sources :

WINCKLER, Martin, *Contraceptions mode d'emploi*, 2007  
ERLICH, Michel, *Les mutilations sexuelles*, 1991  
Témoignage d'une Iséroise, septembre 2004  
MEMMI, Dominique, *Faire vivre et laisser mourir*, 2003  
Catherine VALABRÈGUE  
GOULD, Stephen Jay, *Le sourire du flamand rose*, 1985  
GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement*, 2002

La contraception chirurgicale : ligature des trompes et vasectomie

p.408

**La France en retard en matière de stérilisation volontaire**

En Angleterre, aux Pays-Bas, en Allemagne, dans les pays scandinaves, en Italie, en Autriche, en Espagne, aux États-Unis, au Canada, la stérilisation est considérée comme une démarche individuelle []. En France, pendant très longtemps, la stérilisation volontaire a été interdite par la loi, au nom d'un principe de « non-mutilation » du corps qui remonte à Napoléon, selon lequel les soldats étaient punis s'ils s'étaient auto-mutilés pour ne pas partir au combat.

p.410

**Une pression sociale d'une grande violence**

La pression sociale qui s'exerce sur les femmes pour les inciter à avoir des enfants est d'une grande violence. Et certains médecins en sont les premiers agents, lorsqu'ils refusent une contraception sous des prétextes non scientifiques, tout comme lorsqu'ils dirigent hâtivement des femmes inquiètes de ne pas être enceintes vers des explorations lourdes et douloureuses ou des méthodes de procréation assistée... très lucratives pour ceux qui les pratiquent.

La résistance (ou les intimidations) des médecins à l'égard de ces choix est cependant identique. Les « conditions » imposées aux femmes – avoir un certain âge ou un certain nombre d'enfants – sont non seulement arbitraires mais illégales. Elles ne font que traduire l'idéologie et les valeurs personnelles du médecin.

p.413

Le choix de ne pas ou plus avoir d'enfants est toujours respectable

**Certes, c'est une décision grave et irréparable, mais, n'impliquant que la première personne intéressée, elle n'est, somme toute, pas plus grave que celle d'AVOIR des enfants** – laquelle met tout de même en jeu la vie d'un grand nombre de personnes (l'autre géniteur, les enfants qu'on décide d'avoir, leurs propres enfants à venir, etc) !!

**Il est paradoxal de demander à une personne de réfléchir à sa décision de ne pas avoir d'enfants (ou de prendre une contraception, ou de poursuivre une grossesse), alors qu'on ne demande jamais ou presque à une femme majeure de réfléchir à sa décision d'avoir un enfant ou d'être enceinte.**

p.414

Des obstacles subjectifs et idéologiques, non scientifiques

Il semble donc bien que la « réflexion » exigée par les médecins au sujet de la fécondité soit réservée aux situations où les femmes, surtout les femmes, décident de ne pas avoir d'enfants (contraception, IVG, stérilisation). Les arguments invoqués sont essentiellement idéologiques et tiennent à une conception très fortement teintée de catholicisme selon laquelle une femme ne s'accomplirait pleinement qu'à travers la maternité.

p.417

Principal obstacle à la stérilisation volontaire : les médecins !

Dans les faits, la stérilisation volontaire étant laissée aux mains des médecins et des chirurgiens, leur refus de procéder à ce type d'intervention est un obstacle sérieux à la liberté individuelle. [] les facultés de médecine française n'incluent pas les techniques de stérilisation à la formation des médecins [].

Commentaire : la campagne gouvernementale française 2006-2009 sur la contraception est significative du phénomène d'évaporation de l'information sur la stérilisation.

Par rapport au site internet [www.choisirsacontraception.fr](http://www.choisirsacontraception.fr), la place de la stérilisation dans la gamme contraceptive a été minimisée (dans la plaquette de présentation à large diffusion) voire totalement gommée (sur l'affiche grand format destinée aux lieux publics).

Pour quelle raison ? Estime-t-on qu'en France l'information est à niveau, notamment en ce qui concerne les hommes, sur cette méthode légalisée depuis la loi de 2001 seulement ?

Les statistiques comparatives entre pays sur le recours à la stérilisation peuvent en faire douter. Cela est d'autant plus regrettable que la stérilisation est la méthode contraceptive la plus efficace (quasi 100%) et représente la seule 2<sup>ème</sup> méthode contraceptive pour les hommes en France, la seule qui les garantisse de ne pas être père.

ERLICH, Michel, *Les mutilations sexuelles*, Paris, PUF, 1991

p.106

La stérilisation volontaire contraceptive est relativement récente. De 1973 à 1983, 24 pays ont modifié leur législation dans le sens d'une libéralisation alors que quatre pays seulement prenaient des dispositions restrictives. Sur les 156 millions de couples ayant adopté la stérilisation contraceptive à travers le monde en 1986, 72% de ces stérilisations étaient féminines.

p.107

Dans son ouvrage intitulé *Le consentement de la victime* (1971), A.F.Abdou abordait la castration et la stérilisation volontaires contraceptives en ces termes : « Un chirurgien peut-il pratiquer une castration, une ovariectomie ou une vasectomie qui n'est pas exigée pour une raison d'ordre médical et qui n'a d'autre but que la suppression d'une *potentia generandi* ? Cette intervention peut-elle être justifiée par le consentement du patient ? [...] **Il est incontestable que la castration et la stérilisation sont des faits illicites. Elles tendent en effet à rendre impossible l'accomplissement d'un devoir social. Elles sont contraires au but et à l'intérêt de l'État qui est de voir se multiplier les citoyens** [...] Le danger d'une telle pratique serait particulièrement grave pour les pays à faible natalité comme ce fut le cas pour la France. »

Témoignage d'une Iséroise, septembre 2004

Commentaire : dans le témoignage qui va suivre, recueilli par moi-même, le corps médical ne respecte pas la liberté ouverte par la loi de 2001, par ses multiples tentatives pour faire

« La liberté de choisir...

Au cours d'une visite chez mon gynéco (j'étais enceinte de mon 3<sup>e</sup> enfant), nous avons discuté des différents moyens de contraception y compris la ligature des trompes. L'idée, au premier abord, me semblait inconcevable : il m'était impossible d'imaginer que je ne pourrais plus avoir d'enfants : question de féminité probablement. Cependant l'idée était restée dans un coin de ma tête.... Et à force d'y penser, de relativiser, j'ai commencé à trouver cette option très intéressante, jusqu'au point d'y adhérer : Ma décision était prise : ce serait mon moyen de contraception. Ce que j'ignorais, c'est que le plus dur allait commencer.

J'en ai discuté avec mon gynéco (Déc 2003) juste après la naissance de ma fille. Lui, qui m'avait pourtant présenté cette possibilité quelques mois avant, semblait nettement moins ouvert à la discussion.

Il m'a indiqué qu'il était possible que je me fasse ligaturer les trompes car j'avais plus de 35 ans et 3 enfants (condition obligatoire selon lui) et qu'en plus je n'avais pas besoin de l'autorisation de mon mari ! A l'heure actuelle, j'en ris encore. Je lui ai quand même dit que si la décision de faire un enfant se prend à deux, le choix d'un moyen de contraception, même s'il est irréversible, m'appartient. Je ne l'ai pas convaincu. Tant pis... Il m'a même dit qu'il serait beaucoup moins lourd que mon mari se fasse stériliser. Je n'ai qu'à en discuter avec lui, ce sera beaucoup plus simple. (Mais ce n'est pas ce que je lui ai demandé, mon mari est libre de faire ce qu'il veut... c'est de moi dont il s'agit ! Et puis qui sait de quoi demain sera fait ? Ensuite, il a essayé de me faire peur en me disant que j'étais « inconsciente » car il existait des risques anesthésiques (d'autant plus importants que l'intervention n'était pas nécessaire mais seulement pour mon confort), que mes enfants avaient besoin de leur maman...

Il m'a ensuite dit que lui ne pratiquait pas cette intervention mais de toutes les façons que c'était encore trop tôt; que dans quelques temps, si j'étais toujours d'accord, il me ferait une lettre pour m'envoyer chez un de ses confrères. Je lui ai demandé un délai : il m'a répondu environ 1 an : eh bien, ce n'est pas gagné !

J'en ai ensuite discuté avec mes proches : mon mari qui a ouvert des grands yeux écarquillés, ma mère qui a faillit s'étouffer... des amies qui n'ont pas compris : Tous me disent la même chose : il existe des moyens de contraception très efficaces et peu contraignants mais pourquoi aller se faire opérer ? Et puis, il est plus prudent de garder le choix ! Ne plus pouvoir faire d'enfant est un choix à mes yeux mais a priori pas aux leurs. Au fil des jours, j'en ai de moins en moins discuté car il fallait que je me justifie aux yeux de tout le monde (à croire que j'étais coupable !). Même mon médecin de famille n'était pas très favorable.

Et puis un jour c'est moi qui ait commencé à douter : s'ils me disent tous la même chose, c'est qu'ils doivent avoir raison...

Par contre j'ai discuté avec 2 femmes qui avait déjà subi cette intervention, aucune d'elle ne le regrettait. Enfin une bonne nouvelle.

J'ai fait également le choix de tout expliquer à mes 2 grandes filles. J'ai répondu à toutes leurs questions sans rien leur cacher. Elles ont compris ma démarche même si c'est compliqué pour elles. Elles ont 11 et 14 ans. Cela nous a également permis de discuter des différents moyens de contraception et d'en débattre. Cette démarche m'a également été reprochée par un certain nombre

de personnes (mon mari lui était d'accord avec moi) : je devais les laisser en dehors de tout ça ; mais je ne regrette rien. Il n'y a rien de pire que des non-dits, et puis il n'y a rien de mal à en parler, il faut juste veiller à employer des mots compréhensibles à chaque âge.

Quelques semaines après, je suis retournée voir mon gynéco avec toujours la même demande. Cette fois-ci, il ne m'a pas posé de questions sur ma motivation. Il m'a fait une lettre pour un de ses confrères dans laquelle il expose tous les motifs que j'ai dû lui fournir (j'ai dû justifier pourquoi je ne voulais pas tel ou tel moyen de contraception), et il a indiqué que j'avais + de 35 ans et 3 enfants et que j'avais déjà eu une IVG... Il m'a ensuite dit que je devais en discuter avec son confrère et que je verrai avec lui...

J'avais enfin eu la lettre tant attendue, j'avais donc fait un pas de plus.

Mon mari s'est enfin rallié à ma cause, voyant que j'étais décidée à aller jusqu'au bout. J'étais contente, comme cela je pouvais en parler librement en famille avec les enfants et encore plus vis à vis de l'extérieur.

Cela n'empêche, j'ai l'impression de mener un combat seule contre tous pour faire accepter un choix qui m'appartient : toujours cette nécessité de se justifier...

Je suis donc allée voir le confrère que m'avait désigné mon gynéco. Je lui ai remis la lettre (qui est toujours dans mon dossier). Là rebelote, il a fallu que j'expose à nouveau mes motivations. Il m'a expliqué qu'il fallait des raisons médicales à une telle intervention et qu'il considérait comme valables mes explications, qu'il était donc d'accord pour m'opérer.

Il m'a expliqué le déroulement de l'intervention, il m'a fourni un papier que je devais lui ramener après un délai de 4 mois. Il a également répondu à toutes les questions que je lui ai posées.

4 mois plus tard, j'ai repris un rendez-vous. Le médecin m'a réexpliqué l'intervention ; il m'a également fourni un nouveau document et la date a été enfin fixée pour début octobre. Il a répondu encore à toutes mes questions. Il a également été très rassurant même s'il a dû m'expliquer tous les risques qui étaient décrits sur le papier d'information de l'intervention.

Ça y est, je vois enfin le bout du tunnel qui a duré 11 mois ! (Mon gynéco avait malheureusement raison !) mais cela suscite toujours autant d'incompréhension des personnes avec qui j'en discute sauf 1 exception... ».

|                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : « une femme qui ne veut pas d'enfant est considérée comme déviante », Michel Bozon, sociologue expert dans les études statistiques sur la sexualité, Université d'été 2004 du MFPP |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

MEMMI, Dominique, *Faire vivre et laisser mourir - Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, La Découverte, 2003

## Chapitre 1

On ne dispose que d'une seule jurisprudence, d'ailleurs fort ancienne, attestant de poursuites pénales à propos de stérilisation. En l'absence de texte portant spécifiquement sur la stérilisation, celle-ci relevait (jusqu'à la loi de 2001) de l'article 310 du code pénal sanctionnant de cinq à dix ans de prison toute action volontaire ayant entraîné la mutilation, l'amputation, la privation de l'usage d'un membre ou le fait d'infliger d'autres infirmités permanentes. D'ailleurs, pendant des décennies, les médecins ont pratiqué une moyenne de 30 000 stérilisations par an. C'est pourtant

autour du thème de la dépénalisation que se concentrèrent les débats autour de la stérilisation en 1994, ainsi que les offensives successives de l'ordre des médecins en sa faveur, en 1993 et 1996, qui aboutirent à sa légalisation en 2001. Il y aurait 200 000 femmes stérilisées en France en 1982 et 10 000 hommes stérilisés. Les demandes féminines de stérilisation seraient de 50 000 par an (chiffres incertains compte tenu absence d'officialisation). En 1996 selon le CCNE, il y aurait 900 000 femmes stérilisées en France pour 30 000 par an.

## Chapitre 2 – Vers un gouvernement généralisé des conduites

Composition du CCNE (Comité d'éthique) : les soignants et les chercheurs en biologie, eux-mêmes assez souvent de formation médicale, ont représenté les deux tiers des membres.

Les « bioéthiciens » s'acharnent à requalifier [,] refuser une pratique sociale ne signifie plus l'interdire, mais on l'a désigné comme déviante : sa dépréciation s'est opérée à la faveur de véritables joutes lexicales. L'inventivité lexicale intense du Comité, tout particulièrement autour de l'opposition entre « éthique » et « morale », vise à fournir les catégories non pas seulement pour penser les situations nouvelles, mais pour les appréhender en termes a priori normatifs (« dignité », « éthique », « désir d'enfant », « personne potentielle »).

La normalisation tend à s'exercer souvent par la disqualification discursive de certaines pratiques, renvoyées à la marge d'un modèle plus ou moins explicite. Pour reprendre le cas de la procréation, **la dépréciation s'opère par exclusion discursive et taxinomique : c'est le cas de la stérilisation, souvent non considérée par les démographes français comme devant être comptée parmi les méthodes « contraceptives », contrairement à ce qui se passe aux États-Unis.** C'est le cas de l'avortement, qui tend à apparaître en France comme une contraception « ratée ». Voilà que s'érige ici la parole en mode généralisé de gouvernement.

Commentaire : dans l'information sur la contraception, la stérilisation est régulièrement sortie de son champ d'application car sortie du champ de sa définition.

Définition du terme *contraception* dans le Petit Robert 1998 :

« ensemble des méthodes visant à éviter, de façon **réversible** et temporaire, la fécondation »

## Chapitre 4 – Une autre douce pédagogie des excès : la désincitation financière

Stérilisation : il est révélateur qu'elle n'ait pas été prise en charge du tout jusqu'en juillet 2001, alors qu'elle est le mode de contrôle et de limitation des naissances le plus répandu dans le monde et qu'elle concerne, par exemple, entre un cinquième (États-Unis) et un tiers (Canada) des femmes en couple et en âge de procréer en Amérique du Nord. Susceptible, jusqu'à il y a peu, de poursuites pénales mais non poursuivie dans les faits et donc dûment pratiquée, elle n'a pas bénéficié de soutien financier... officiel. En obligeant les « fraudeurs » à cacher leurs actes sous des appellations légitimes, il produit par ailleurs un effet de disqualification par le verbe. L'évacuation taxinomique devient le moyen de dire qu'il « paraît difficile aujourd'hui d'en faire (de la stérilisation) une méthode contraceptive comme les autres. Si j'allais plus loin, je dirais même que cela me paraît impossible » [B.Kouchner 1997 au Sénat] : la parole se confirme comme procédé d'exclusion de certaines pratiques hors des modes pensables de régulation des naissances.

Le refus de la prise en charge financière de la stérilisation : lié en France à une réticence face au caractère difficilement réversible de cette atteinte à la fécondité... dont la prise en charge financière



avantageuse révèle au contraire l'importance symbolique.

Catherine VALABRÈGUE

A ces hommes et ces femmes qui ne veulent pas procréer, j'ai demandé s'ils avaient songé à se faire stériliser. La plupart n'en ont pas l'intention. ils ont beau se dire tout à fait sûrs de ne pas vouloir d'enfant, le côté irréversible de l'intervention leur paraît inacceptable, ils ne veulent pas couper les ponts.

Dans la plupart des pays industrialisés d'Occident, la demande de vasectomie est en augmentation. Elle semble mieux acceptée dans les pays anglo-saxons que dans les pays latins. En France, la demande est formulée par des hommes qui, pour des raisons idéologiques, ne veulent pas procréer. Ils évoquent la surpopulation, les guerres, la pollution, d'autres disent qu'ils ne supportent pas l'idée que des femmes puissent utiliser leur sperme pour avoir un enfant et disparaître.

*Je veux me faire stériliser, quand je dis ça, ça fait flipper. Au planning on m'a dit qu'à 30 ans une nullipare ne se fait pas stériliser. Ça ne m'intéresse pas d'attendre l'âge où on ne peut plus avoir de même. On me dit : " c'est comme si vous me demandiez de vous couper un doigt ". Il y a des pays où on fait pression sur les gens pour les stériliser, mais ici d'une autre manière on ne me laisse pas non plus disposer de mon corps. L'affolement est complet. **Tout le monde voit dans ma demande son côté irréversible alors que faire un gosse, c'est aussi irréversible, mais ça on n'en parle pas.** Étant donnée toutes les pressions qui s'exercent, il est plus difficile de décider qu'on ne veut pas d'un enfant que de décider qu'on en veut un. Un désir qui est un refus, il faut l'avoir tous les jours constamment, ça prend un temps considérable, je voudrais passer à autre chose.*

Hervé Léridon et Alain Giami, dans *Les enjeux de la stérilisation* : « cette nouvelle possibilité contraceptive pourrait contribuer à diminuer le nombre d'IVG chez les femmes de plus de 35 ans (40% des IVG) »

60 000 vasectomies sont réalisées chaque année en Grande-Bretagne,  
16% des Britanniques en âge de procréer y ont eu recours  
13% aux États-Unis et au Canada  
8% en Belgique  
11% aux Pays-Bas  
5% au Danemark  
moins de 1% des Français et des Italiens en "profitent".

La vasectomie a fait fureur dans les années 70 chez les militants de l'égalité des sexes. Plus tard, certains ont demandé un "rebranchement" de leurs canaux, mais seuls 30% ont recouvré leur fertilité.

Commentaire : les opposants à la stérilisation volontaire agitent habituellement les cas historiques de stérilisation d'État controversés, comme la stérilisation forcée des parents supposés « irresponsables » dans la Scandinavie des années 1930 ou les problèmes sanitaires entraînés par la stérilisation obligatoire faite dans de mauvaises conditions techniques en Inde.

Petit aperçu de pratiques eugénistes ou politiques, mais contestables, d'une stérilisation relevant davantage d'un « vitalisme » conquérant que d'un libre choix.

GOULD, Stephen Jay, *Le sourire du flamand rose*, Seuil, 1985

### La fille de Carrie Buck

Plaidoyer d'Olivier Wendell Holmes en faveur de la stérilisation obligatoire dans l'État de Virginie (décision ratifiée par la Cour suprême en 1927 dans l'affaire *Buck/Bell*) « trois générations d'imbéciles, cela suffit ! ».

Les restrictions de l'immigration par l'établissement de quotas discriminatoires contre ceux que les premières versions des tests de QI déclaraient mentalement inaptes marquèrent le plus grand triomphe de **l'eugénisme** en Amérique : son objectif était d'« **améliorer** » **le patrimoine génétique de l'espèce humaine** de deux manières : empêcher la reproduction de ceux qui étaient jugés biologiquement inaptes et encourager la procréation chez les personnes soi-disant valables. Mais le mouvement en faveur de la promulgation et de l'application d'une loi stérilisation obligatoire pour des raisons liées à l'« eugénisme » eut un impact et un succès à peine moins prononcés.

La campagne de stérilisation obligatoire prit son véritable essor au cours des années 1890, sous l'impulsion de deux facteurs principaux : l'eugénisme qui était alors un mouvement politique influent et les opérations chirurgicales qui étaient parfaitement au point.

Le premier document légal en faveur de la stérilisation inspiré par des principes eugénistes fut établi en 1907 dans l'État d'Indiana. La stérilisation pouvait être imposée par un comité d'experts aux fous, aux idiots, aux imbéciles, ou aux débiles mentaux, et à tous ceux qui étaient convaincus de viols ou de crimes.

Dans le courant des années 1930, plus de trente États avaient promulgué des lois similaires, bien souvent accompagnées d'une liste de tares prétendues héréditaires. Seules la Californie et la Virginie mirent un certain zèle à les appliquer. En janvier 1935, 20 000 stérilisations « eugénistes » avaient été pratiquées aux États-Unis, dont près de la moitié en Californie seulement. À l'hôpital Lynchburg, où Carrie Buck avait été stérilisée, la dernière pratique datant de 1972.

Allemagne nazie, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, stérilisation de 375 000 personnes presque toutes pour « faiblesse d'esprit congénitale ».

GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, 2002

p.384

Amérique latine

Selon le journal *La Gueule ouverte* il y aurait des plans de stérilisation [à l'insu des femmes] qui sont mis au point aux États-Unis, font partie d'un plan global destiné à stabiliser la société du sous-continent américain. Aussi les Latino-Américaines féministes ont-elles modifié leur slogan en : « Tous les enfants désirés et pas d'enfants non-désirés ».

Deux continents porteurs de Valeurs fondamentalement conflictuelles

Quelles sont les logiques à l'œuvre pour l'avenir de l'idéologie de reproduction ?

Une tectonique des plaques se joue sur le long terme entre deux continents porteurs de valeurs fondamentalement conflictuelles : valeur de **la reproduction / de la vie** s'entrechoquant avec valeur de **non-souffrance**. Cet affrontement devient d'autant plus possible que la reproduction de la vie n'est plus pensée comme un incontournable fait de nature, mais comme un choix purement technique.

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

p.741 – Qu'est-ce qu'un continent de valeurs ?

p.744 – Y a-t-il jamais eu dans l'histoire d'autres continents que ceux de la *reproduction* et de la *non-souffrance* ?

Sources :

- BOUDON, Raymond, *Le sens des valeurs*, 1999  
MORI, Maurizio, *Une esquisse de la bioéthique en Italie*, 2008  
PARAIN, Brice, (Dir.), *Histoire de la philosophie I vol. I*, 1969  
*Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, 2005  
DAGOGNET, François, *La maîtrise du vivant*, 1988  
ROTHBARD, Murray, *L'éthique de la liberté*, 1989  
KANT, Emmanuel, *Métaphysique des mœurs*, 1785 et *Doctrine de la vertu*, 1797  
LECOURT, Dominique, *Humain, Posthumain*, 2003  
OGIEN, Ruwen, *L'éthique aujourd'hui, maximalistes et minimalistes*, 2007  
FERRY, Luc, *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, 1992  
BADINTER, Elisabeth, *L'amour en plus, histoire de l'amour maternel, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, 1980  
RUSS, Jacqueline, *La pensée éthique contemporaine*, 1994  
ONFRAY, Michel, *Féeries anatomiques, généalogie du corps faustien*, 2003  
CANTO-SPERBER, Monique, *La philosophie morale britannique*, 1994  
DORTIER, Jean-François (coord.), *Philosophies de notre temps*, 2000  
KHAYAT, David et SPIRE, Antoine (ouvrage coordonné par), *L'éthique de la souffrance*, 2002  
SINGER, Peter, *Une gauche darwinienne, évolution, coopération et politique*, 1999  
BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, 2004

Qu'est-ce qu'un continent de valeurs : certaines valeurs sont secondes par rapport à d'autres, un continent désigne une valeur-racine, supérieure à toutes les autres, et toutes les valeurs secondes qui lui sont rattachées.

BOUDON, Raymond, *Le sens des valeurs*, Paris, PUF, 2ème édition 2007 (1999)  
*Membre de l'Institut, professeur émérite à l'Université de Paris - Sorbonne*

### Chapitre 1 - Le trilemme de Münchhausen et l'explication des normes et des valeurs

p.19

Le philosophe et sociologue allemand Hans Albert a proposé – après d'autres – ce qu'on peut considérer comme un théorème fondamental de l'épistémologie. Il lui a donné le nom de « trilemme de Münchhausen ». On peut l'énoncer : Soit une théorie quelconque ; elle s'appuiera toujours sur des propositions « premières », en d'autres termes sur des « principes ». Or, de trois choses l'une :  
1/ ou bien l'on renonce à étayer lesdits principes et on les traite comme des indémontrables ;  
2/ ou bien l'on cherche à démontrer ces principes en s'appuyant sur d'autres principes qu'on cherchera à démontrer à partir d'autres principes et ainsi à l'infini, ce qui est impossible ; il faudra donc s'arrêter en chemin : on retombe alors sur le premier cas ;  
3/ ou bien l'on cherche, de façon circulaire, à démontrer lesdits principes à partir de leurs conséquences.

p.344

On peut [] échapper à l'étau culturalisme-naturalisme. Il suffit de supposer que les certitudes en matière axiologique, sont, comme les certitudes dans le domaine du descriptif, fondées sur des raisons fortes.

Commentaire : lorsque nous disons qu'il y a 2 valeurs-racine, la reproduction/de la vie et la non-souffrance, nous ne prenons pas parti pour l'une ou pour l'autre, au lecteur de se décider en fonction de ses propres « raisons fortes ».

MORI, Maurizio, *Une esquisse de la bioéthique en Italie*, conférence UPMF Grenoble, 26/3/2008  
*Pr de bioéthique à l'Université de Turin*

A l'origine de cette conférence, il y a le livre de Giovanni FORNERO, *Bioetica Cattolica e bioetica laica*. L'Italie d'aujourd'hui [] il s'y produit une grande transformation morale. Il s'agit de l'épuisement de la morale Romaine Catholique traditionnelle et de l'émergence d'une nouvelle morale séculière.

**[] la bioéthique séculière prit son essor si tard, près d'une décennie après la bioéthique catholique []**. Dès 1979, SCARPELLI avait consacré un numéro spécial de la *Rivista di Filosofia* (la plus ancienne revue de philosophie en Italie) à la question du **droit à la vie**. **En 1990, le Premier Ministre créa le Comité National pour la bioéthique, largement dominé par des spécialistes d'obédience catholique []**.

Pourquoi j'attache une telle importance au Catholicisme [] :

a- L'Église Catholique est l'institution la plus importante dans le domaine de la bioéthique, du fait de **ses structures hiérarchiques solides, implantées sur la terre entière**.

b- On peut considérer l'Église Catholique comme l'interprète le plus autorisé de ce que j'appellerai la « morale traditionnelle », du fait que, pendant deux millénaires, des milliers de spécialistes en théologie morale, souvent très doués, ont élaboré en son sein une doctrine systématique.

[] les religions semblent former une coalition contre la morale séculière.

Ce qui est essentiel dans la doctrine morale des Catholiques, c'est de s'adosser à la théorie de **la loi naturelle**, avec les prohibitions absolues qu'elle comporte. [] Jean-Paul II, dans son Encyclique *Veritas Splendor*, avec sa mise en cause des théologiens qui s'affranchissent de la « doctrine traditionnelle relative à la loi naturelle, et de la validité universelle et permanente de ses préceptes ».

C'est là que réside la distinction réelle entre la morale Catholique et la morale séculière. Selon moi, la morale séculière rejette les prohibitions absolues en leur principe même [ce qui] entraîne le rejet de la théorie de la loi naturelle. [] la nature en soi n'est ni bonne ni mauvaise : simplement elle existe. Elle est sourde, aveugle, muette, sans aucune préférence : en un mot, elle ne révèle aucune valeur. **Il n'y a aucune valeur inscrite dans la nature des choses**, en attente de découverte par l'observation aidée par la raison ou par l'analyse.

Pour cette raison, la morale séculière est fondée sur ce que l'on appelle la *Grande Division* entre « *ought* » et « *is* » et il faut accepter la loi de Hume : « de l'être au devoir être, la conséquence n'est pas bonne ». [] **la morale [] est d'institution sociale, elle est destinée à servir le bien-être général** et la qualité de vie des sujets concernés. Telle est la grande leçon que nous avons apprise de Hume [].

Je n'ai pas parlé de « gens » parce que j'estime que **tous les êtres sensibles** doivent être considérés comme des « patients moraux ». **En effet, la peine est mauvaise, peu importe qui l'éprouve et comment elle advient.**

Bioéthique catholique où le principe de sacralité de la vie humaine est conçu comme un absolu. Soit un code moral comportant ces trois principes (et ces trois principes seulement) :

PSL : principe de Sacralité de la Vie

Pb : " de bienfaisance

Pj : " de justice

PSL est en lettres majuscules parce qu'il s'agit d'un principe qui se traduit par la mise en œuvre de prohibitions absolues. [] PSL a toujours priorité sur les deux autres principes.

Dans la mesure où les changements sociaux sont lents, le principe de sacralité de la vie (humaine) ne disparaîtra pas d'un seul coup : [] il a encore force d'obligation, mais sans être absolument contraignant [psl en minuscules]. [] **d'un point de vue conceptuel, le changement de paradigme a bien déjà eu lieu**. Pourtant, socialement et psychologiquement parlant, les gens adhèrent encore, en un sens à ce principe.

[6 codes moraux deviennent possibles] C'est pourquoi on rencontre des convergences et des similitudes. En outre, nous pouvons penser que certains Catholiques ont en fait une table des valeurs qui ne correspond pas à celle officiellement promulguée par leur hiérarchie.

Dans ces conditions, comment pouvons-nous expliquer le mouvement conservateur qui se manifeste aux États-Unis aussi bien qu'en Europe, mouvement dont l'épicentre est en Italie ?

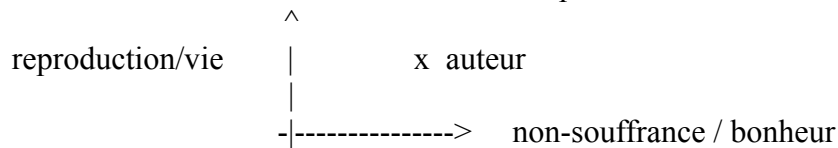
La technique nous permet de contrôler la vie [] Dans ce contexte inédit, la force contraignante traditionnellement accordée au principe de la sacralité de la vie (même écrit en minuscules !) disparaît complètement. **C'est un nouveau principe qui prend sa place, le principe d'autonomie.** En ce sens, une nouvelle hiérarchie des valeurs va remplacer l'ancienne []. [6 possibilités avec pa remplaçant psl]

L'idée est la suivante : la technique a supprimé toutes les conditions qui conféraient une autorité quelconque à l'idée de loi naturelle. [] Les gens sont surpris et choqués par les exigences nouvelles qui se font jour et pour cette raison, on assiste à un rejet de la nouvelle moralité qui s'est mise en place, à titre de compromis, il y a quelques décennies.

**Un changement de morale est un processus social majeur ; ce n'est pas tous les jours que l'histoire en voit advenir.** [] Selon mon analyse, nous sommes au seuil de cette morale inédite : et c'est pourquoi les conservateurs insistent si fortement sur les valeurs traditionnelles. C'est la raison pour laquelle je pense que l'Italie constitue un domaine si intéressant pour la recherche sociale : c'est un laboratoire qui nous montre comment adviennent les changements en matière de morale.

Commentaire : la position de M.Mori est intéressante par la dynamique sociale graduelle entre continents de valeurs qu'il propose. Mais l'absence de référence explicite à la valeur de *non-souffrance* (peut-être comprise dans la *bienfaisance* ?) est d'autant plus étonnante que lors de sa conférence il se prononcera en sa faveur à titre personnel.

L'ordre de présentation des textes retenu ici est une invitation faite au lecteur de cartographier les auteurs sur les 2 axes des valeurs-racine que sont le continent de la reproduction/de la vie d'une part et le continent de la non-souffrance d'autre part.



Il n'est pas rare qu'un auteur prenne position sur les deux axes à la fois, tout en priorisant l'une des deux valeurs-racine. Le lecteur peut prendre quelques minutes de réflexion pour se positionner lui-même parmi ces grands auteurs...

PARAIN, Brice, (Dir.), *Histoire de la philosophie I vol.1*, Gallimard, 1969

Égypte, Jean YOYOTTE

p.18

C'est la culture générale par les livres qui fait le sage, laisse entendre Amennakhté (sans doute vers -1400 / -1350). **L'écrit assure l'immortalité et vous assure une descendance plus belle que la descendance charnelle**, constate la sagesse du *Papyrus Chester-Beatty IV*. Éclectique et original, le rédacteur de cette sagesse fut un des rares auteurs égyptiens à préconiser un effort conscient vers la connaissance et à esquisser une protestation contre le fatalisme vulgaire qui attribue au bon vouloir de Dieu la grâce d'être savant ou ignorant.

Chine, Nicole VANDIER-NICOLAS

p.255

**Le culte des ancêtres**, destiné à entretenir par des communions fréquentes les liens entre les morts et les vivants, était d'ailleurs de tous les instants. Avant chaque repas, le chef de famille offrait à l'ancêtre et à son épouse une bouchée, et chaque mois, au cours du sacrifice mensuel, il leur présentait les prémices des fruits de la terre. À l'intérieur de toute résidence s'élevait, au Sud, et du côté Est de la cour, le temple ancestral où les aïeux vivaient une existence distincte []. Cette individualité capable d'action, l'ancêtre la conservait dans une mesure et pour un temps variables selon son rang. La survie était déterminée par un protocole : le roi seul pouvait sacrifier à ses ancêtres jusqu'à la septième génération, les princes jusqu'à la cinquième, les grands officiers jusqu'à la troisième, les simples particuliers n'avaient qu'un ancêtre. [] Les offrandes (viandes cuites, céréales, liqueurs fermentées) alimentaient la substance du mort. Elles devaient provenir du champ domestique et variaient selon les mois. [L'ancêtre] absorbait toutes les offrandes par l'intermédiaire de son représentant, l'un de ses petits-fils de préférence ; le fils se nourrissait des restes.

*Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, Paris, coédition Bayard Éditions, Les Éditions du Cerf, Éditions Fleurus-Mame, 2005

Le cinquième commandement : Tu ne tueras pas

§466. Pourquoi faut-il respecter la vie humaine ?

Parce que **la vie humaine est sacrée**. [] Il n'est permis à personne de détruire directement un être humain innocent, car cela est gravement contraire à **la dignité de la personne** []



Commentaire : ce n'est donc pas au service de la non-souffrance que l'Église catholique sacralise la vie humaine, mais au nom de la dignité de la personne. Voici la définition de la dignité catholique :

*§66. Parce qu'il est créé à l'image de Dieu, l'homme a la dignité d'une personne ; il n'est pas quelque chose, mais quelqu'un.*

Il faut donc respecter la vie humaine, non pour éviter de faire souffrir, mais pour ne pas porter atteinte à « l'image » de Dieu.

§470. Qu'interdit le cinquième commandement ?

Le cinquième commandement interdit comme gravement contraires à la loi morale : []

***l'avortement direct***, recherché comme fin et comme moyen, ainsi que la coopération à cet acte, avec la peine d'excommunication, parce que l'être humain, dès sa conception, doit être défendu et protégé de manière absolue dans son intégrité ;

***l'euthanasie directe***, qui consiste à mettre fin, par un acte ou par l'omission d'une action requise, à la vie de personnes handicapées, malades ou proches de la mort ;

**le suicide** et la coopération volontaire à celui-ci, parce qu'il est une offense grave au juste amour de Dieu, de soi-même et du prochain [].

Propositions électorales pour les législatives de juin 2007 : repérage de leur distribution entre reproduction/de la vie et non-souffrance. Rien n'empêche de se répartir entre les 2 continents, même si cela entraîne nécessairement des contradictions.

Front National

**Protéger la vie et la dignité humaine** de la conception à la mort.

Les nouveaux écologistes et le Mouvement Hommes Animaux Nature

Toutes les créatures ont **le droit d'exister** et les êtres humains ont le devoir de les protéger.

Reconnaître l'Animal, dans le code civil, un statut d'« être vivant **sensible** », comme cela est déjà précisé dans le code rural et dans le code pénal.

Appliquer les directives européennes favorisant « **le bien-être animal** ».

La France en action

Créons les conditions politiques d'un **bien-être** durable pour la nature, l'être humain et l'animal **sauver notre planète**.

Proposer aux Européens un idéal planétaire conciliant activité humaine et **respect du vivant**  
préface d'Albert Jacquard.

Commentaire : ce joyeux mélange des genres (on aimerait savoir ce qu'est « le bien-être de la nature ») comporte une sacralisation du vivant comme processus de réplication via « sauver notre

planète » additionné à « respect du vivant ».

Mouvement écologiste indépendant

la restauration de **la diversité vivante**  
une humanité pléthorique

Commentaire : derrière une apparente contestation de la reproduction « pléthorique », strictement humaine en fait, c'est une sacralisant des processus de réplication, du vivant, dont il s'agit.

Les Verts

Agir pour un statut de l'animal

Commentaire : la condition animal est une préoccupation sociale montante, même si on ne sait ici s'il s'agit de non-souffrance ou de reproduction / de la vie.

DAGOGNET, François, *La maîtrise du vivant*, Hachette, 1988  
*Philosophe et docteur en médecine, professeur à Lyon, puis à Paris I*

Commentaire : Ce texte illustre une pseudo opposition à l'idéologie de reproduction d'origine religieuse qui sacralise de la vie : cette sacralisation conduit à interdire de manipuler le vivant œuvre divine, à ne pas se prendre pour dieu lui-même, surtout en ce qui concerne l'homme image de Dieu. Mais la contestation de ce naturalisme se fait elle-même au nom d'une idéologie de reproduction élargie : « Ce n'est pas la vie qu'il faut respecter en tant que telle, mais sa logique sourde, sa recherche de la maximalité et de l'ampleur ». Pourquoi faudrait-il respecter cette « logique sourde » (sourde à la souffrance ?) : on ne le saura pas. S'agissant d'un auteur *philosophe*, on s'étonne qu'il ne livre pas sa motivation éthique.

Avant-propos

p.7

Nous avons cherché des principes : où les trouver ? **Comme il se doit, dans la vie même**, à condition de la saisir et afin de pouvoir alors s'en inspirer.

Préface

p.11

[] qu'est-ce que la nature ? **On s'interdit de changer ce qu'on a préalablement compris comme ce qui se reproduit assurément (nature, de *nasci*, naître) []**.

p.12

Sa propre logique éclairée, pourquoi ne pas la prolonger et surtout la corriger ? Le plus naturaliste, qui est-ce ? [] Tout le monde se réjouit de ce que l'homme ait maîtrisé la matière : n'arrive-t-il pas au moment où il peut prendre possession du cellulaire [] et du reproductible ?

L'obstacle naturaliste

Aristote, le fondateur des philosophies de la nature

p.25

[*Génération des animaux*] On ne doute pas qu'Aristote ait réservé à la génération – parmi toutes les fonctions propres aux vivants – une place de choix (l'auto-production de soi-même). Le naturalisme lui a toujours demandé d'ailleurs son appui. **L'être authentique se caractérise fondamentalement par le fait qu'il possède en lui la faculté de se générer** ; d'ailleurs la *Physique* y revient sans relâche : « Un homme naît d'un homme, mais non un lit d'un lit. [] »

p.29

Pourquoi nos développements sur Aristote ? Parce que le naturalisme y forge ses armes et s'appuiera sur sa triple argumentation :

1. []
2. la génération fournit la preuve de **l'éminence du vivant : l'inimitable auto-reproduction de lui-même** ou le mouvement intérieur d'un être capable de se pérenniser ;
3. [].

L'opposition au mécanisme et l'éloge du vital

p.29

**Ainsi, très curieusement, au XVIII<sup>e</sup> siècle, [cette philosophie] renaît, soutenue par les religieux et les athées, coalisés afin de la fortifier et de la réactualiser comme jamais.**

p.31

Descartes a levé l'ambiguïté au sujet de ce qu'il nomme lui-même les « Lois de la Nature » : Dans son *Traité de la Lumière*, il remarque : « Sachez donc premièrement que par la Nature je n'entends point ici quelque Déesse ou quelque autre sorte de puissance imaginaire, mais que je me sers de ce mot pour signifier la Matière même []. De cela seul qu'Il [Dieu] continue ainsi de la conserver, il suit de nécessité qu'il doit y avoir plusieurs changements en ses parties, lesquelles ne pouvant, ce me semble, être proprement attribuées à l'action de Dieu, parce qu'elle ne change point, je les attribue à la Nature ; et les règles suivant lesquelles se font ces changements, je les nomme les Lois de la Nature » (*Œuvres*, t. XI, p.36-37).

Commentaire : dommage qu'en lui donnant ce sens nouveau, Descartes ait maintenu l'expression inappropriée « lois de la nature » qui suggère législateur suprême et obéissance aux « lois ».

[]

Les philosophes des Lumières, pour des raisons inverses [à la pensée religieuse], tiennent, eux aussi, à une nature exubérante et prolifique, qu'on ne peut canaliser ni entièrement appréhender, la meilleure façon, selon eux, de remplacer le créateur.

[]

En plein XVIII<sup>e</sup> siècle explosent donc les sciences de la vie ; reviennent aussi les trois principes qu'on réaménage : a) le vivant et sa génération [].

p.38

Les fervents de la nature et de sa célébration [] s'appuient principalement, comme nous l'avons vu, sur la génération (la Vénus physique), un domaine rêvé pour leur conception d'une vie auto-productrice d'elle-même, ou encore sur la « régénération » si proche []. La vie transcenderait les structures. [] **Le courant écologique contemporain si vivace ne manquera pas, lui aussi, de réactualiser et de reprendre l'argumentation la plus éprouvée (l'aristotélicienne).**

La continuation par les mouvements écologiques

p.40

**Ils glissent bientôt vers la sacralisation de la nature [].**

Commentaire : certains, pas tous. C'est toute la différence entre parler de *Nature* ou d'*Environnement*, sacraliser au centre ou en tenir compte à la périphérie.

### Chapitre III – La machinerie reproductrice, sa nature, ses lois

p.84

[] surprenons la vie, non plus dans ses manifestations, mais dans ses procédures. D'une part, nous nous limiterons à ce qui a trait à **la reproduction : il s'agit, il est vrai, de la fonction majeure ; elle éclipse toutes les autres. Elle spécifie le vivant et l'originalise**. Aristote l'avait déjà remarqué. D'autre part, nous nous intéresserons essentiellement à l'histoire de l'élucidation de cette surprenante capacité. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et principalement au XIX<sup>e</sup>, la science y parvient.

p.85

Malpighi et surtout Spallanzani [Abbé Lazzaro Spallanzani, *Expériences pour servir à l'histoire de la génération des animaux et des plantes*, Genève, 1785], par leurs travaux, jetèrent les bases de ce qui nous paraît actuellement si évident : la génération suppose la fusion préalable des deux gamètes, celle des cellules reproductrices des deux géniteurs [].

p.86

Spallanzani préfère expérimenter sur des animaux dont « la fonction se fait hors du corps » comme les crapauds et les grenouilles. [Il conclut] « qu'il avait lui-même donné artificiellement la vie [...] en imitant la nature dans les moyens qu'elle emploie pour multiplier ces amphibiens ».

p.88

[Spallanzani] injecte, à l'aide d'une seringue, « dix-neuf grains de la liqueur séminale » dans l'utérus d'une chienne et, soixante-deux jours après cet essai, elle met bas trois petits chiots vivants.

[Spallanzani] intitule l'un des chapitres de son livre-récit : « La Fécondation artificielle ». Il recourt à l'insémination, à la génération *post mortem*, à l'hybridation (interspécifique) : la biologie moderne a bien été ici mise en mouvement.

p.90

Au XIX<sup>e</sup> siècle Darwin et Mendel ont révolutionné la question de la fécondation. Avec eux, on quitte la biologie descriptive et on entre dans la compréhension de la machinerie reproductrice [].

p.137

Une charte a même été officialisée, sous le patronage de l'Unesco, le 15 octobre 1978, en présence de son directeur général [concernant les droits des animaux :] « ont les mêmes droits à l'existence... **droit de vivre...** ».

Commentaire : le mouvement en faveur des animaux, initié au nom du continent de la non-souffrance animale, a rapidement fait l'objet d'une tentative de récupération par le continent de la reproduction/de la vie. La charte en question n'évoque d'ailleurs même pas la non-souffrance.

### Trois impasses

p.145

Nous entrons dans le vif du sujet ; nous venons de poser une règle essentielle, qui devra s'appliquer à l'homme même. **Ce n'est pas la vie qu'il faut respecter en tant que telle, mais sa logique sourde, sa recherche de la maximalité et de l'ampleur** ; elle y échoue parfois, on la redresse donc, on l'agrandit, aussi devra-t-on dépasser le biologique et le « manipuler ». Une biopolitique conséquente nous amène à soutenir une cause, toujours la même : **la vie constitue une valeur précaire et riche**, mais on privilégiera ce qui la sert vraiment et on interdira ce qui la diminue. On ne manquera surtout pas d'intervenir. À partir de ce principe de base, nous serions tentés d'empêcher ou de déconsidérer certaines orientations procréatives plus ou moins futuristes, notamment trois

d'entre elles :

- a) d'abord le clonage [préférer la variété]
- b) l'eugénisme [idem]

Commentaire : à noter que l'élevage a toujours recouru à l'eugénisme, par sélection humaine des animaux reproducteurs.

p.165

Contraception, interruption de grossesse, stérilisation.

Nous acceptons sa suspension [de la vie], de même que nous n'avons pas cessé de demander le droit d'aller plus loin qu'elle. Il ne faut pas se soumettre à elle, mais l'encadrer, la sauver de ses impasses ou la déborder, autant qu'il est possible.

p.176

Plantes et bêtes obéissent à **une logique qu'il convient de révéler, afin de la prolonger et de l'exploiter**. Séparons-nous vite du courant quasi fétichisant !

Commentaire : « obéir » à une « logique » du vivant, on est bien près de l'obéissance aux « lois de la Nature ».

ROTHBARD, Murray, *L'éthique de la liberté*, Les Belles Lettres, 1991 (1989)

Commentaire : autre variation sur le thème de « la loi naturelle ». Lorsqu'on cherche à lire des valeurs dans la Nature, à travers sa *logique*, ses *tendances*, ce qui *convient* à une espèce ; on aboutit inévitablement à la reproduction / de la vie, continent de valeur auquel « la loi naturelle » se rattache.

Credo politique de l'« anarcho-capitalisme »

Nous ne chercherons pas à établir ni à développer l'éthique ou l'ontologie de **la loi naturelle, qui fonde la norme politique présentée dans ce livre**. Cette philosophie de la loi naturelle [a eu d'autres adeptes], avec toute la compétence requise, pour lui donner ses fondements et la développer dans d'autres ouvrages.

### Chapitre 1 – Le Droit naturel et la raison

On a pratiquement oublié l'idée d'une loi naturelle fondée sur la raison et l'expérience. [] il existe un Droit naturel rationnellement démontrable. [] Affirmer l'existence d'un ordre de lois naturelles que la raison peut découvrir n'est donc pas en soi un parti pris pour ou contre la religion. [] position thomiste mérite que nous lui prêtions davantage d'attention.

### Chapitre 2 – La loi naturelle comme discipline scientifique

Si les pommes, les cailloux et les roses ont chacun leur nature spécifique, l'homme serait-il la seule entité, le seul être, à ne pas en avoir ? Et si l'homme possède bel et bien une nature, pourquoi ne pourrait-on pas la soumettre à l'observation rationnelle et à la réflexion ?

**L'éthique de la loi naturelle affirme qu'en ce qui concerne tout être vivant, ce qui est bon est ce qui convient le mieux à ce type de créature ; le « bon » et le « mauvais » dépendent donc de la nature de la créature en question.** Ainsi, le professeur Cropsey écrit : « La doctrine classique

[de la loi naturelle] soutient que **chaque chose est excellente dans la mesure où elle peut faire ce pour quoi son espèce est naturellement disposée...** » Dans le cas de l'homme, l'éthique de la loi naturelle affirme que ce qui est bon ou mauvais peut être défini comme ce qui favorise ou au contraire empêche la réalisation de ce qui est le plus approprié à la nature humaine. La loi naturelle, par conséquent, met à jour ce qui est le meilleur pour l'homme – quelles sont les fins les plus conformes à sa nature et qu'il doit rechercher, parce qu'elles sont les plus propres à promouvoir son achèvement. Cela a donc un sens de dire que la loi naturelle fournit à l'homme une « science du bonheur », puisqu'elle lui indique les voies qui mènent au bonheur véritable. [] dans la science normative de la loi naturelle on démontre au contraire que certaines fins sont bonnes ou mauvaises pour l'homme à des degrés divers : la valeur y est *objective*, c'est-à-dire déterminée par la loi naturelle de l'être humain ; le bonheur humain y est pris dans son sens *substantiel*, qui est le sens commun.

C'est leur confrère David Hume qui passe aux yeux des philosophes modernes pour avoir effectivement démolé la théorie de la loi naturelle.

### Chapitre 3 – Le Droit naturel contre le droit positif

S'il est donc possible à la raison de découvrir la loi naturelle à partir « des **tendances** profondes de la nature humaine [qui sont] absolues, immuables et universellement valides en tous temps et en tous lieux »...

### Chapitre 6 – La philosophie du Droit chez Robinson Crusoe

Que fait exactement sa capacité d'apprentissage - sa raison – dans ce processus de création d'informations ? Elle apprend comment les choses marchent dans l'univers, c'est-à-dire la *nature* des entités singulières et des classes de choses dont l'homme découvre l'existence. Bref, il apprend à connaître **les lois naturelles** qui gouvernent le comportement des choses dans le monde. [] Qui plus est, il découvre *sa propre* nature, apprenant quels sont les types d'événements et d'actions qui le rendront **heureux ou malheureux** : autrement dit, **il apprend à connaître les fins qu'il doit réaliser et celles qu'il doit éviter de poursuivre**. Ce processus, cette démarche **nécessaire à la survie** de l'homme et à sa prospérité sur terre,...

**On peut se demander pourquoi il faut considérer la vie comme étant une valeur ultime objective**, pourquoi l'homme devrait opter pour la vie. Afin de répondre à cette objection, nous pouvons d'abord faire remarquer qu'un énoncé acquiert le statut d'un axiome dès lors que celui qui le nie est obligé de s'en servir pour essayer de le réfuter. Or il est évident que quiconque participe à quelque discussion que ce soit, y compris sur la question des valeurs, prouve par cette participation même qu'il est bien vivant et accepte de l'être. S'il était vraiment contre le fait de vivre, il ne serait pas là à en discuter. En fait, il ne devrait même plus être là *du tout* : le seul fait d'en discuter prouve qu'en réalité, le *soi-disant* contempteur de l'existence lui accorde de la valeur. D'où une contradiction pratique dont on peut conclure, *a contrario*, que la conservation et la promotion de sa vie par quelqu'un possède incontestablement le statut d'un principe axiomatique.

Commentaire : il ne semble pas venir à l'idée de l'auteur qu'on puisse souhaiter cesser de vivre, et même d'y être aidé, dans certaines conditions seulement, par exemple pour éviter la souffrance.

### Chapitre 7 – Les relations entre les personnes

Insistons sur un point essentiel : si ce que nous cherchons à faire est d'établir une éthique pour l'homme, une théorie normative doit, pour être valide, pouvoir s'appliquer à *tous* les hommes, quelle que soit leur situation dans l'espace ou dans le temps. C'est d'ailleurs un des attributs les plus

remarquables du Droit naturel : le fait qu'il s'applique à tous les hommes, sans égard au temps ni au lieu. C'est cela qui place le Droit naturel au même rang que **les lois naturelles de la physique** ou de la « science ».

Commentaire : cette dérivation abusive, mais courante, du sens des « lois naturelles de la physiques » (simple *descriptions* et non *prescriptions* légales ou éthiques) devrait conduire à renoncer à ce vocabulaire confusant de la physique ou d'autres disciplines scientifiques.

KANT, Emmanuel, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V.Delbos, Delagrave, (1785) 1967

#### Introduction de V.Delbos

p.38

Mais, bien qu'impliquée par la conscience commune, cette conception d'une volonté bonne par elle seule, et en dehors de toute utilité, a l'apparence d'un paradoxe peu sûr. C'est pourquoi Kant en présente une justification indirecte, qui **s'appuie sur l'idée d'une finalité de la nature**. [] **Si donc la raison nous a été donnée pour une fin, c'est pour une autre fin que le bonheur**, c'est pour une fin plus haute et plus noble, que seule elle peut atteindre, en dépassant les inclinations, par ses ressources propres. En somme, elle n'est destinée à gouverner la volonté que pour produire de la sorte une volonté bonne par elle seule.

p.46

Pour concorder avec l'impératif catégorique, il faudrait des fins échappant à cette relation, des *fins en soi*. Or il est une chose dont l'existence a par elle-même une valeur absolue et qui par conséquent est fin en soi ; c'est **l'être raisonnable**, et, d'une façon particulière, l'homme. Les objets de nos besoins et de nos désirs, et parmi eux il faut comprendre les **êtres vivants dépourvus de raison, n'ont qu'une valeur conditionnelle : ce sont des choses**. Les êtres raisonnables, eux, sont des *personnes*, qui par suite ne doivent pas être considérées simplement comme des moyens, qui doivent aussi être considérées aussi comme des fins en soi.

p.50

[Kant introduit] le concept d'*humanité* fin en soi, au lieu d'introduire uniquement le concept de *l'être raisonnable* fin en soi.

Commentaire : une *fin*, un but, un objectif est toujours fixée par une conscience, par définition. Parler de *fin en soi*, c'est dire que cette conscience a décidé d'en faire une valeur. C'est Kant qui décide que *l'être raisonnable* est une valeur, mais il vaut mieux parler de « fin en soi » que de « ma valeur à moi, à laquelle vous devez vous rallier », c'est plus discret. L'affirmation d'une « fin en soi », qui n'ouvre pas un débat mais évite de l'ouvrir, permet de faire oublier quel individu a décidé cette valeur suprême.

#### [Texte de Kant]

p.150

L'impératif pratique sera donc celui-ci : ***Agis toujours de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen.***

Commentaire : cet impératif est clairement un moyen de restreindre la liberté de disposer de soi, qui variera en fonction du contenu donné à cette *humanité* par ceux qui en auront le pouvoir. Avec

Kant, l'individu devient un moyen au service d'une fin fixée par d'autres et non par lui-même.

KANT, Emmanuel, *Métaphysique des mœurs, Deuxième partie, Doctrine de la vertu*, Paris, VRIN, (1797) 1968

Introduction et traduction par A.Philonenko

p.12

Nous pourrions résumer en ces termes le contenu de la réflexion sur la *Doctrine de la vertu* : les thèses les plus nouvelles de la philosophie kantienne dans l'histoire de la pensée morale et qui sont

**1° l'élimination du bonheur** comme mobile des actions morales (en quoi Kant s'oppose à de nombreux philosophes comme on le sait) []. Toutes ces thèses ont été critiquées avec plus ou moins de vigueur. Si l'on cherche à déterminer le moment le plus décisif on verra que la théorie du *bonheur* constitue encore celui-ci. C'est à partir du concept du bonheur que Fichte, Schelling, et plus encore Schiller et Hegel tenteront soit de dépasser, soit de réfuter l'éthique fondée dans la *Doctrine de la vertu*.

p.21

Les devoirs restrictifs qui interdisent à l'homme d'agir contre **la fin de sa nature** et qui ne concernent que la conservation morale de soi sont des *devoirs parfaits*.

[] l'argument platonicien exposé dans le *Phédon* et qui interdit à l'homme de se suicider parce que ce faisant il abandonne le poste que Dieu lui a confié est avancé dans *Eine Vorlesung ueber Ethik* comme une véritable preuve, tandis que la *Métaphysique des mœurs* le cite entre parenthèses, comme s'il s'agissait d'une « manière de parler ». Cette différence s'explique aisément : Kant en 1797 évite autant que possible toute considération religieuse à l'intérieur de l'éthique.

[Texte de Kant]

p.57s

*La perfection personnelle*

[] Elle ne peut donc être autre chose que la *culture des facultés* de l'homme (ou de ses dispositions naturelles) au premier rang desquelles il faut placer *l'entendement* [Cela] lui est encore absolument *ordonné* par la raison moralement pratique, **qui lui fait de cette fin un devoir afin qu'il soit digne de l'humanité qui l'habite**.

p.63s

*De la perfection personnelle comme fin et en même temps comme devoir*

[] **devoir de se rendre digne de l'humanité** par la culture en général, [] devoir de cultiver les dispositions brutes de notre nature et c'est par là seulement que l'animal s'élève à l'humanité : par conséquent il s'agit d'un devoir absolu.

p.91

Mais le même être, conçu [] selon sa *personnalité*, c'est-à-dire comme un être doué de *liberté* intérieure, (*homo noumenon*), **est susceptible d'être obligé, et particulièrement envers lui-même (l'humanité considérée dans sa personne)**.

Commentaire : cette inauguration de la dignité de la personne humaine augure mal pour les libertés individuelles, au nom d'une *humanité* auto-proclamée et décrétée par certains, façon d'imposer à tous les valeurs de quelques uns, en contournant un droit général à la Liberté.

Doctrine de la Vertu, première partie, doctrine élémentaire, livre premier



des devoirs parfaits envers soi-même, première section, des devoirs de l'homme envers soi en tant qu'être animal

p.95

Au point de vue de l'animalité, **le premier, sinon le plus important, devoir de l'homme envers lui-même, est la conservation** de sa nature animale. Le contraire de ce devoir est la destruction volontaire, ou préméditée, de sa nature animale, destruction qui peut être conçue comme totale ou partielle [] *suicide* [] *mutilation* [].

p.96s

Article premier

Du suicide

**L'homicide volontaire commis sur soi** ne peut véritablement être appelé SUICIDE (*homicidium dolosum*), que s'il est prouvé qu'il s'agit en général d'un crime perpétré sur notre propre personne ou sur la personne d'autrui par l'intermédiaire de la nôtre (par exemple lorsqu'une femme enceinte se donne la mort).

a) **Le suicide est un crime (meurtre)**. On peut le considérer aussi comme une transgression du devoir de l'homme envers les autres hommes ([...] comme de la transgression du devoir de l'homme envers Dieu, l'homme abandonnant sans y avoir été invité le poste qui nous a été confié dans le monde), mais il n'est ici question que de savoir si le suicide prémédité est une violation du devoir envers soi, si même, négligeant toutes les autres considérations, l'homme est obligé de conserver sa vie par cela seul qu'il est une personne, et s'il doit reconnaître en ceci un devoir (et même un devoir strict) envers lui-même. [] L'homme ne peut aliéner sa personnalité aussi longtemps qu'il existe pour lui des devoirs, donc aussi longtemps qu'il vit []. [] **aussi bien disposer de soi en vue d'une certaine fin comme d'un simple moyen, signifie dégrader l'humanité en sa personne** (*homo noumenon*), **à laquelle cependant était confiée la conservation de l'homme** (*homo phaenomenon*).

Commentaire : « l'humanité en sa personne [à laquelle] était confiée la conservation de l'homme ». Avec ce passage, cette humanité se caractérisant par l'autonomie de la raison, Kant met bien ici *l'autonomie* au service de la *reproduction*, qui est donc sa véritable valeur-racine. La *dignité* de la personne humaine étant selon lui cette autonomie de la raison, il met la dignité au service de la reproduction / de la vie.

p.98s

Article second

De la souillure de soi-même par la volupté

**De même que l'amour de la vie a été mis en nous par la nature en vue de la conservation de notre personne, l'amour du sexe a été mis en nous en vue de la conservation de l'espèce. Toutes deux sont des fins naturelles.** On entend par là cette liaison de la cause avec un effet, telle que la cause, sans qu'on lui attribue un entendement, est cependant conçue par analogie avec celui-ci, comme si elle produisait son effet intentionnellement. Il s'agit de savoir si l'usage de la faculté de la conservation de l'espèce ou de la propagation, au point de vue de la personne même qui l'exerce, est soumis à une loi du devoir restrictive, ou si la personne, sans viser la fin naturelle, est en droit de faire usage de cette faculté en vue uniquement du plaisir physique sans, ce faisant, agir contrairement à un devoir envers soi. []

Mais ici la question est de savoir si par rapport à cette jouissance ne prévaut pas un devoir de l'homme envers lui-même, dont la transgression est une *souillure* (et non pas seulement une dégradation) de l'humanité en sa propre personne. La tendance à ce plaisir s'appelle *amour de la chair* (ou simplement volupté). Le vice qui en résulte est l'*impudence*, et la vertu en rapport avec ces

penchants sensibles s'appelle *chasteté*, qu'il faut présenter ici comme un devoir de l'homme envers lui-même. **La volupté est contraire à la nature, lorsque l'homme n'y est pas poussé par l'objet réel, mais par la représentation imaginaire de celui-ci, qu'il se crée lui-même contrairement à la finalité** <zweckwidrig>. Et en effet la volupté suscite alors **un désir opposé à la fin de la nature**, désir encore plus important que l'amour de la vie lui-même, puisque ce dernier ne concerne que la conservation de l'individu, tandis que le premier intéresse l'espèce tout entière.

**Qu'un semblable usage contraire à la nature (donc un abus) de la faculté sexuelle constitue une transgression de la moralité violant au plus haut point le devoir envers soi-même**, c'est ce que chacun reconnaît dès qu'il y songe et cela suscite envers cette pensée une telle répugnance []. Il n'est pas si facile de donner la preuve rationnelle du **caractère inadmissible de l'usage contre-nature de la faculté sexuelle** et même de cet usage dénué de fin comme violation (et dans le premier cas comme suprêmement grave) du devoir envers soi. - Le *fondement de la preuve* se trouve sans aucun doute en ce que l'homme, ce faisant, abandonne (avec dédain) sa personnalité, puisqu'il fait usage de soi seulement comme d'un moyen pour satisfaire les tendances animales.

p.100

Questions casuistiques

**Dans la cohabitation des sexes la nature a pour fin la reproduction, c'est-à-dire la conservation de l'espèce ; à tout le moins donc on ne doit pas agir contre cette fin.**

LECOURT, Dominique, *Humain, Posthumain*, PUF, 2003

## Chapitre 1 – bio-catastrophisme et posthumanité

**Ses adversaires s'entendent en effet à condamner le clonage reproductif comme portant atteinte à la « dignité de la personne humaine ».** La formule semble faire l'unanimité et figure, au demeurant, dans des textes officiels [*Charte des Nations Unies* (1945), préambule et article I<sup>er</sup> de la *Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU* (1948)]. Ces deux textes proclament les « droits fondamentaux de la personne, dans la dignité et la valeur de la personne humaine » et que « les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droit » (art. I<sup>er</sup>) à intention ou à portée juridique, mais le contenu de la notion reste assez flou pour donner lieu à des interprétations très variées.

Note : « L'avortement, l'euthanasie, le clonage humain, à titre d'exemple, risquent de réduire la personne humaine à l'état de simple objet : la vie et la mort sur commande », a souligné Jean-Paul II lundi 13 janvier 2003, ajoutant que « quand tous les critères moraux sont supprimés, la recherche scientifique portant sur les origines de la vie se transforme en déni de l'être et de **la dignité de la personne** ».

Jürgen Habermas a élaboré une démonstration fort sophistiquée, sur ce sujet, d'un point de vue marqué par **son interprétation linguistique et communicationnelle du kantisme**. Mais le philosophe de Francfort défend maintenant ce qu'il appelle une « éthique de l'espèce humaine ». Comment expliquer cette bizarrerie naturaliste ? S'agit-il décidément de trouver un fondement absolu universel à l'interdiction – elle-même universelle – de certaines pratiques ? **Pour le kantien qu'il est, sans aucun doute.**

*Le secret le mieux gardé de l'actuel malaise dans la civilisation.*

Ce secret réside dans la conjonction silencieuse de deux questions solidaires qui ont été exclues du champ des interrogations philosophiques occidentales. L'une parce que la plupart des philosophes

qui se voudraient aujourd'hui maîtres de sagesse la considèrent visiblement comme dénuée de la dignité théorique suffisante pour qu'ils s'en préoccupent, l'autre parce qu'on la tient pour réglée depuis plus de deux siècles. [] celle de la « nature humaine ».

Fukuyama reprend à son compte un thème constant de la critique des biotechnologies ; ce serait la nature humaine elle-même qui se trouverait radicalement menacée. [] menacerait gravement la démocratie. Une position voisine sur ce point est défendue par Edward Osborne Wilson, le célèbre entomologiste [ndlr : et inventeur de la sociobiologie]. Pour Wilson, la nature humaine « telle qu'elle a été récemment révélée par la neuroscience cognitive et l'anthropologie est quelque chose de plus profond et de plus intéressant ». Jürgen Habermas les rejoint [].

Mais qu'est-ce au juste que cette « nature humaine » qu'ils veulent tous défendre contre son adulation ? **Il se pourrait que de l'être humain, elle ne donne en définitive qu'une représentation partielle et partielle parce que construite à des fins idéologiques et politiques précises** par la philosophie politique classique. Le grand scandale des biotechnologies appliquées à l'homme ne tient-il pas à ce que cette représentation ne peut plus remplir la fonction théorique pour laquelle elle a été construite ? Cette fonction étant précisément celle de référence absolue pour les théories du contrat social – dans leurs diverses versions - [].

La question philosophique qui n'a cessé d'habiter la pensée de la plupart des philosophes préoccupés d'éthique a été celle de *fonder* dans l'Absolu des valeurs à partir desquelles formuler des maximes qui puissent entraîner l'adhésion de tous à des interdits et à des prescriptions.

Tant qu'une référence théologique est disponible, l'Absolu est à portée de la main sous les espèces d'un Dieu créateur ou législateur. [] Mais dès lors qu'on se prive d'un tel recours, la difficulté se révèle très grande. Et c'est pour surmonter cette difficulté, pour jouer le rôle de fondement intangible des normes, qu'a été forgée au XVIII<sup>e</sup> siècle une certaine idée de la nature qui se présente comme « état de nature » dans le cadre des théories du « contrat social ». [] Le Droit naturel, la religion naturelle, l'économie naturelle modernes ont ainsi d'abord une valeur polémique contre le providentialisme des doctrines qui invoquaient la surnature pour justifier un ordre intellectuel, juridique et social dénoncé comme injuste.

La notion de « nature humaine » [] n'est apparue en tant que telle, qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, dès lors qu'on a donné un sens biologique à sa composante naturelle.

**Ce que passent sous silence les thuriféraires de Kant qui, en France, se recrutent traditionnellement depuis Jules Ferry jusque parmi les responsables politiques, c'est que la morale ainsi conçue n'était pas, aux yeux du philosophe allemand, suffisante [Kant, E., *Fondements de la métaphysique des mœurs* (1785),] possibilité pour l'homme d'inverser ses motifs et de suivre ses inclinations plutôt que la loi qui sollicite son respect. Pour conjurer la menace d'un tel mal, rançon de la double nature de l'homme, la morale doit être, à ses yeux, complétée par la religion. [La religion dans les limites de la simple raison (1793)] « La morale conduit donc infailliblement à la religion, par où elle s'élargit jusqu'à l'Idée d'un Législateur moral tout-puissant extérieur à la volonté de l'homme qui contient dans sa volonté la fin ultime (de la création du monde), qui en même temps peut et doit être la fin ultime de l'homme ».** La très méticuleuse et savante discussion théologique qui s'ensuit apparaît comme une défense et illustration d'une **version rigoriste luthérienne du christianisme.**

John Rawls s'interdit, de fait, toute interrogation sur le fondement des normes. Il se saisit des normes (juridiques et morales) telles qu'elles existent, et s'interroge sur les moyens d'en faire jouer le système à l'avantage du plus grand nombre, c'est-à-dire du point de vue des plus démunis.

BOUDON, Raymond, *Le sens des valeurs*, Paris, PUF, 2ème édition 2007 (1999)

p.230

Le progrès moral

Il résulte de ce qui précède que, si étrange que puisse paraître cette proposition dans le contexte relativiste qui est celui des sociétés modernes, **il y a bel et bien un progrès en morale**. Je ne veux pas dire par là que les hommes deviennent meilleurs ou qu'ils soient moins capables de cruauté aujourd'hui qu'hier. Tout démentirait une telle affirmation. Je veux dire seulement qu'**à partir du moment où une innovation axiologique apparaît, si elle paraît renforcer la dignité de l'homme, elle a tendance à être socialement sélectionnée.**

p.245s

Pour une théorie rationaliste des sentiments moraux

[] L'ordre lexicographique qu'on peut évoquer dans le cas du vol, de la mortalité infantile et d'une foule d'autres exemples est déterminé en fin de compte par **l'objectif ultime de la morale : assurer la dignité de l'homme**. [] On objectera peut-être que la notion de « dignité » est floue et non définissable. Mais il en va de même de la « réalité ». [] Il n'y a pas de critères généraux du « respect de la dignité ». Le principe de dignité est une idée directrice. Tout comme le contenu du principe de réalité ne se découvre qu'à travers l'histoire de la connaissance, le contenu du principe de dignité ne se découvre qu'à travers l'histoire de toutes ces innovations morales qui ont été socialement sélectionnées, produisant le sentiment collectif qu'elles étaient irréversibles. [] le principe de dignité permet de préférer une théorie morale à une autre.

Commentaire : le potentiel liberticide de la *dignité de l'homme*, de l'approche kantienne moralisatrice et paternaliste, ne semble pas freiner l'auteur qui y voit un *progrès* en morale, ce qui est façon de se positionner entre continents de valeur.

OGIEN, Ruwen, *L'éthique aujourd'hui, maximalistes et minimalistes*, Folio essais, Gallimard, 2007  
Directeur de recherches au CNRS

Avant-Propos                      maximalistes et minimalistes

Qui aimerait vraiment *vivre* dans un tel monde, où rien de ce qu'on est, pense ou ressent, aucune de nos activités fût-elle la plus solitaire, n'échappe au jugement moral ?

Ce monde existe, en pensée au moins. C'est celui que des philosophes, apparemment très bien intentionnés, soucieux de notre « bien » et de notre « épanouissement personnel », **inquiets de nous voir agir assez systématiquement contre notre « nature » ou notre « dignité »** ont élaboré pendant des siècles. C'est, entre autres, le monde d'Aristote, qui nous recommande tout un art de vivre et pas seulement un code de bonne conduite en société, ou **celui de Kant, pour qui nous avons des devoirs moraux à l'égard d'autrui, mais aussi de nous-mêmes.**

J'appelle « maximaliste » un tel monde moral et, par contraste, « minimalistes » des mondes moraux moins envahissants, dans lesquels, par exemple, toute l'éthique se résume au souci d'éviter de nuire délibérément à autrui.

Ce qui est frappant, quand on adopte cette perspective, c'est que **la philosophie morale contemporaine dans son ensemble semble pencher du côté du maximalisme.**

Même les plus libéraux des philosophes rejettent le minimalisme moral. Pour eux, l'État doit s'abstenir d'intervenir dans la vie des citoyens tant qu'ils ne se nuisent pas mutuellement. Mais ce principe est purement politique. Il concerne exclusivement les relations de l'État aux personnes. Il ne s'applique pas aux relations des personnes entre elles et aux jugements moraux qu'elles ont tendance à porter sur leur propre vie et celle d'autrui.

Selon mes critères, ils sont politiquement minimalistes et moralement maximalistes.

Toute l'histoire de la philosophie morale récente donne l'impression de se résumer à un combat contre le minimalisme. Il me semble qu'on ne se demande pas assez si ce combat est justifié. Existe-t-il vraiment des raisons de ne pas appliquer au domaine des relations entre personnes le principe politique de neutralité à l'égard de ce que chacun fait de sa propre vie du moment qu'il ne nuit pas à autrui ?

En philosophie morale, on distingue l'éthique normative, dont la vocation est *prescriptive* et la métaéthique, *descriptive*, ainsi que l'éthique appliquée tentative de clarifier l'attitude qu'il conviendrait d'adopter face à des questions comme la peine de mort, le clonage, l'homoparentalité, la justice sociale, l'avortement, le rapport à l'environnement naturel et aux animaux, l'euthanasie, et d'autres... le lancer de nains ou **le préjudice d'être né**.

La sexualité est un domaine où le maximalisme moral est profondément enraciné, ainsi qu'en témoignent les réactions généralement horrifiées aux revendications à la liberté de se prostituer ou le fait que des activités sexuelles solitaires comme la masturbation, ont fait l'objet d'une répression morale constante dans l'histoire moderne.

## Introduction

*Faut-il être maximaliste ou minimaliste en morale ?*

Je vais essayer (de répondre) en plaidant pour un minimalisme moral assez radical. Je soutiens en effet que ce que nous faisons de nous-mêmes n'a *aucune* importance morale.

## Chapitre 2 – Qu'est-ce qui ne va pas dans l'idée de devoir envers soi-même ?

Les prétendus devoirs moraux envers soi-même sont, en réalité, des devoirs envers des entités abstraites comme la nature ou l'espèce humaine.

**Sous la rubrique des devoirs envers soi-même en tant qu'être animal, Kant range les devoirs de ne pas se suicider, de ne pas se masturber et de modérer nos appétits comme ceux qui nous porte à boire, manger, avoir des relations sexuelles. Pour Kant, la masturbation est une faute morale plus grave que le suicide.**

Dans son analyse des *crimina carnis* Kant distingue deux catégories : les mauvais usages de l'inclination sexuelle qui sont « conformes à la nature » et ceux qui sont « contre nature ». Les premiers vont contre « notre dignité » ou la « saine raison » (c'est-à-dire en fait contre le mariage hétérosexuel monogame) mais pas contre la procréation.

Ce qui n'irait pas dans la masturbation, finalement, serait que l'impulsion de s'y livrer irait précisément trop loin *contre la nature*. **Elle contredirait la « loi de conservation de l'espèce »**, puisque, si les gens ne faisaient rien d'autre que se masturber, l'espèce disparaîtrait rapidement ainsi que la possibilité de la moralité, dont l'*existence* de l'espèce humaine est une des conditions. *Kant*,

### *Leçons d'éthique 1775-1780*

Il semble bien que dans son raisonnement sur la masturbation, Kant glisse, du devoir moral envers soi-même comme personne ou individu, au devoir envers ces entités générales et abstraites que sont la nature ou l'espèce humaine. **Contre son principe général, il instrumentalise les personnes particulières, dont les actions deviennent de simples « moyens » au service de la conservation de l'espèce.**

Selon une critique plus générale, à caractère « ontologique », la prémisse de ces raisonnements, celui de Kant y compris, serait éminemment contestable, car elle serait « atomiste » ou « individualiste ». Elle supposerait que la différence entre soi-même et autrui est profonde et qu'elle peut être clairement établie, alors qu'il s'agirait d'une opposition superficielle à caractère social : ses contours seraient conventionnels et varieraient d'un contexte à l'autre.

La notion de devoir moral envers soi-même contredit le principe de liberté.

L'argument des « devoirs moraux envers soi-même » semble avoir comme fonction principale de nier notre liberté de faire ce que nous voulons de notre vie et de disposer de notre corps comme nous l'entendons. C'est clairement ainsi que Kant en parle, dans son examen du devoir envers soi-même de ne pas se suicider en particulier. À ce sujet, **Kant écrit que l'humanité en notre personne est inviolable : « Elle revêt un caractère sacré et nous est simplement confiée. » Confiée par qui ? La question se pose.**

### Chapitre 4 – que signifie « ne pas nuire à autrui » ?

Blâmer la victime

Dans l'affaire du « lancer de nains », le raisonnement développé dans l'arrêt du conseil d'État d'octobre 1995 par le commissaire du gouvernement Frydman fut le suivant. En défense de la liberté de participer à cette activité, il était dit que son interdiction était injuste puisque l'État enjoint à des personnes menacées dans leur statut socio-économique de ne pas s'y livrer sans leur donner les moyens de survivre autrement.

Le commissaire rejeta cette argumentation comme « pathétique » et « aggravante ». Selon lui, la personne menacée dans son statut socio-économique **doit préserver dans sa propre personne la dignité**, car c'est une qualité commune à l'humanité entière et **sa déchéance atteindrait indirectement tous les autres à travers lui.**

L'exploitation abusive du principe de non-nuisance

Dans les sociétés où le principe de non-nuisance est reconnu, on ne punit plus ce qui est supposé être « scandaleux », « obscène », « sacrilège » ou « subversif », « blasphématoire », ce qui est « contraire aux bonnes mœurs », mais ce qui est censé porter atteinte à l'intégrité psychologique ou physique ou à la dignité de personnes particulières ou de groupes de personnes clairement identifiés : femmes, enfants, catholiques pratiquants etc.

C'est ce principe qui a orienté les décisions des juges dans certaines affaires récentes en France et ailleurs. Ainsi, la publicité des vêtements Girbaud, représentant une adaptation de *La Cène* de Léonard de Vinci où les convives sont des femmes et un homme vu de dos et dénudé, a été interdite d'affichage parce qu'elle faisait « gravement injure aux sentiments religieux et à la foi des catholiques » (Cour d'appel de Paris, avril 2005).

Les plaintes de personnes et de groupes dont les « sentiments ont été blessés », dont la « dignité a été atteinte », dont le « consentement était faussé », se multiplient. Le principe de non-nuisance à autrui, qui était censé limiter la censure ou l'autocensure en matière de représentations sexuelles ou le contrôle des pratiques sexuelles, contribue à les renforcer. Il me semble que cette sorte d'« effet

pervers » n'est pas complètement mystérieux. Il est lié à l'*extension abusive* qui est donnée à la notion de préjudice. Elle inclut de plus en plus fréquemment les « offenses », c'est-à-dire les *préjudices émotionnels*. Or l'idée d'étendre le principe de non-nuisance à toutes les souffrances émotionnelles est contestable. Admettre que ces souffrances sont des préjudices authentiques risque de nous entraîner beaucoup trop loin à différents égards. Pourquoi ? Parce que ces souffrances dites « émotionnelles » sont vagues, qu'elles peuvent être ressenties sans qu'il y ait eu intention de nuire, qu'elles pourraient être infinies et conduire au moralisme généralisée.

## Chapitre 6 – Moralistes, paternalistes, perfectionnistes

On ne peut pas dire que le principe de non-nuisance se soit imposé facilement dans le droit des démocraties « occidentales », même dans la sphère d'influence intellectuelle traditionnelle des idées de Mill. Sa promotion est lente, difficile, et n'a aucune garantie de pérennité.

Ainsi jusqu'à très récemment, il existait, dans de nombreux États américains, des lois qui faisaient de la « sodomie » un crime. Les personnes qui pratiquaient cette activité étaient passibles d'amendes allant parfois jusqu'à 1000 dollars et de peines d'emprisonnement allant souvent au-delà de cinq ans, même si elles étaient mariées, consentantes et cachées dans leurs chambres à coucher. Prison à vie dans l'État d'Idaho. Dans l'État de Géorgie, la « sodomie », passible d'emprisonnement allant jusqu'à vingt ans, était définie comme « tout acte sexuel impliquant les organes sexuels d'une personne et la bouche ou l'anus d'une autre ».

En 1986, la Cour suprême conclut à la reconnaissance du caractère constitutionnel des lois contre la « sodomie », chaque État étant libre de criminaliser en tant que conduite jugée « immorale » par la majorité de ses citoyens (**majorité morale**).

En 1998, la Cour Suprême de l'État de Géorgie reconnaissait que la « sodomie » entre hétérosexuels relevait de la **vie privée** et qu'elle était, à ce titre, protégée par la Constitution. La Cour admettait aussi qu'en vertu des principes d'égalité devant la loi, les homosexuels ne devaient pas être poursuivis non plus.

Il fallut attendre l'arrêt de la Cour suprême du 23 juin 2003 pour que les lois antisodomie cessent d'être en vigueur dans l'*ensemble* des États américains, arrêt qui reconnaît le caractère inconstitutionnel des lois antisodomie.

## **L'ingérence au nom de la « dignité humaine »**

Dans le débat sur l'euthanasie, l'expression est utilisée par les deux camps pour défendre des opinions complètement opposées. Lorsque ceux qui excluent catégoriquement toute légalisation de l'**interruption volontaire de la vie**, des souffrants incurables font référence à la « dignité humaine », **ce qu'ils veulent dire [les opposants au nom de la dignité humaine], c'est que la vie humaine est sacrée et que ce n'est pas à nous de juger de sa valeur et éventuellement d'y mettre un terme.**

**L'argument de la « dignité humaine » sert à nier le droit de personnes adultes à décider par elles-mêmes de ce qu'elles feront de leur propre vie.**

Pour Hannah Arendt, les lois doivent nous protéger de l'injustice des autres, et protéger les autres des injustices que nous pouvons commettre à leur égard. Mais elles ne devraient jamais prétendre *nous protéger de nous-mêmes*.

## Chapitre 10 – Éthique minimale et libertés individuelles

Il existe, dans nos sociétés, un véritable « paradoxe de la libération sexuelle ». D'un côté, il est difficile de nier l'existence d'un mouvement de libéralisation et de démocratisation de la sexualité, qui se manifeste, entre autres, par la sortie du terrain pénal de l'adultère ou de l'homosexualité et

par l'acceptation sociale de plus en plus grande des sexualités minoritaires gays, lesbiennes, transgenres etc. D'un autre côté, il est tout aussi difficile de nier l'existence d'un mouvement de criminalisation de la sexualité qui s'exprime, entre autres, dans les nouvelles qualifications de certaines infractions, qui sont dites explicitement « sexuelles » (alors qu'elles regroupées auparavant dans l'ensemble des « attentats aux mœurs » ou des « attentats à la pudeur »), dans la sévérité des peines à l'encontre de leurs auteurs, dans la tendance à punir les jeux sadomasochistes et dans la demande qui ne faiblit pas de réprimer la pornographie et la prostitution d'une façon ou d'une autre.

**La Cour européenne des droits de l'homme a refusé de condamner le juge britannique qui avait sanctionné de lourdes peines de prison des personnes homosexuelles qui s'étaient livrées en privé et entre adultes consentants à des jeux sadomasochistes** [] a repris l'argumentation de la Chambre des lords, selon laquelle le consentement aux mauvais traitements infligés lors des jeux sadomasochistes n'était pas un moyen de défense valable : « En matière de coups et blessures, le consentement de la victime n'efface pas le caractère délictueux de l'acte. » Ce n'est pas au nom de la dignité humaine que les jeux sadomasochistes sont condamnés, mais des *risques pour la santé*, comme en témoigne l'arrêt de la Cour européenne.

La question morale compliquée est celle de savoir pourquoi certains actes sont supposés porter atteinte à la « dignité humaine » (vente d'organes) et d'autres pas (don d'organes). On ne peut pas dire que les amis de la « dignité humaine » se la soient sérieusement posée. Mais il se pourrait très bien qu'elle ne les intéresse pas. Il se pourrait que l'argument de la « nécessité de protéger la dignité humaine » soit plus politique que conceptuel ou éthique.

**Il n'est pas très étonnant que ce retour de l'argument de la « dignité humaine » soit porté principalement par des autorités conservatrices ou religieuses, qui veulent réaffirmer l'existence d'un ordre transcendant.** Que les progressistes le reprennent à leur compte n'est pas très étonnant non plus. Ce n'est pas leur première ni leur seule concession intellectuelle aux conservateurs, dont les idées sont, actuellement, plutôt dominantes.  
**C'est au nom de la « dignité humaine » que sont aujourd'hui contestés certains droits difficilement acquis ou loin d'être partout reconnus dans les sociétés démocratiques (droit pour ceux qui ne sont pas hétérosexuels de se marier et d'avoir des enfants, droit d'assistance à l'interruption volontaire de sa vie, droit à une vie sexuelle, etc).**

|                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : à noter que ces thèmes touchent à la reproduction / de la vie, dans sa version naturalisante (la loi naturelle, les lois de la nature). |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### Conclusion – critique de la police morale

**La liberté de faire ce qu'on veut de sa propre vie du moment qu'on ne nuit pas à autrui est toujours fortement contestée, tantôt au nom de la « dignité humaine » tantôt au nom de la « nature humaine ».**

C'est aux historiens et aux anthropologues d'expliquer la persistance de ce paternalisme moral. Mais c'est aux philosophes de l'évaluer.

Les trois principes de l'éthique minimale :

- indifférence morale du rapport à soi-même
- non-nuisance à autrui
- égale considération de chacun.



Il n'existe pas plus de raisons conceptuelles et normatives d'admettre des polices morales privées que des polices morales d'État. C'est du moins mon idée principale, celle que j'ai soutenu dans ce livre.

#### Note

Schopenhauer « ... cette expression "**la dignité de l'homme**", une fois employée par Kant, a servi ensuite de schibboleth à tous les faiseurs de morale sans idée ni but ; **ils ont dissimulé à l'aide de ce mot imposant leur impuissance à fournir un fondement réel, ou au moins plausible, pour la morale**, comptant sagement que le lecteur se voyant attribuer à lui aussi cette dignité, se contenterait à ce prix. »

Commentaire : le concept juridique de « dignité de la personne humaine »

- . permet d'aller à l'encontre des libertés individuelles, ce qui se paie de souffrances
- . son contenu dépend de ceux qui ont le pouvoir le définir
- . jusqu'à présent son utilisation liberticide a été au service de l'idéologie de reproduction / de la vie (dans sa version « naturelle »).

OGIEN, Ruwen, interview Le Monde 2, 3 mars 2007

Certaines personnalités publiques disent et répètent que si **les « valeurs » traditionnelles** ne sont pas respectées, nous allons nous retrouver sur une pente « glissante » ou « fatale ». Si, par exemple, on laisse les homosexuels élever des enfants, ils vont les « incestuer ». Si on aide à mourir les grands souffrants sans aucun espoir de guérir, on finira par faire mourir tous les plus vieux pour libérer des lits dans les hôpitaux. Si on commence par fumer des joints, on passera au crack, puis au trafic, puis à brûler des voitures et attaquer la police pour le protéger. Personne ne nous dit ce qui nous obligerait à aller ainsi de la première étape, pas nécessairement inquiétante, à la dernière qui affole tout le monde ! L'argument de la pente « glissante » ou « fatale » joue un grand rôle dans le raisonnement des promoteurs actuels de la « panique morale ».

LETTRE OUVERTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR BERNARD KOUCHNER  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, Paris, le 30 septembre 2009

Nous souhaitons attirer votre attention sur la Session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU qui se tient actuellement à Genève.

La Fédération de Russie mène en ce moment des négociations en vue de faire adopter son projet de résolution sur **«La promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales à travers une meilleure compréhension des valeurs traditionnelles de l'humanité. »**

La Fédération de Russie fait valoir que son initiative vise à renforcer la protection des droits de l'Homme par la construction d'une «plus commune et universelle approche des valeurs des droits de l'Homme ». **L'un des principaux sujets de discussion porte sur le sens à donner à ces «valeurs traditionnelles»**, mais la Fédération de Russie n'a jamais expliqué clairement ce qu'elle entend par là.

Le Planning Familial est extrêmement préoccupé par ce projet de résolution. Il existe en effet une trop longue tradition de recours aux "valeurs traditionnelles" pour remettre en question l'universalité

des droits des femmes et justifier ainsi la violation de leurs droits fondamentaux. **Les valeurs traditionnelles sont notamment trop souvent invoquées pour justifier des pratiques traditionnelles telles que l'excision, les mariages forcés, les crimes d'honneur.** De plus, ces dites valeurs dépendent de chaque société et elles évoluent dans le temps. A ce titre elles ne devraient pas faire partie d'un corpus de valeurs et de droits qui engagent l'ensemble des nations membres de l'ONU.

L'adoption d'une telle résolution serait totalement contraire à l'esprit de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, de la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'encontre des femmes et autres conventions internationales ratifiées par la France. Cette résolution risquerait également d'affaiblir par la suite les actions du Conseil des Droits de l'Homme en matière de protection des droits humains, en particulier les droits fondamentaux des femmes.

C'est pourquoi nous demandons que la France s'oppose fermement à l'adoption de cette résolution et mobilise en ce sens les autres membres du Conseil des Droits de l'Homme.

Comptant sur votre soutien, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Carine Favier - Présidente du Mouvement Français pour le Planning Familial

FERRY, Luc, *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset & Fasquelle, 1992

Commentaire : cet ouvrage suggère une cartographie des différents mouvements écologiques, selon qu'ils se rattachent

- au continent de la non-souffrance : écologie environnementaliste, libération animale de la souffrance

- ou à l'opposé, et en conflit, au continent de la reproduction/de la vie : écologie biocentrique, droit des animaux à la vie et à la reproduction.

Il n'est pas rare que les mouvements écologiques mixent les deux continents de valeur, au prix de quelques contradictions.

### Les trois écologies

p.30s

[] Le premier, sans doute le plus banal, mais aussi le moins dogmatique, parce que le moins doctrinaire, part de l'idée qu'à travers la nature, c'est encore et toujours l'homme qu'il s'agit de protéger, fût-ce de lui-même, lorsqu'il joue les apprentis sorciers. L'environnement n'est pas doté ici d'une valeur intrinsèque. Simplement, la conscience s'est fait jour qu'à détruire le milieu qui l'entoure, l'homme risque bel et bien de mettre sa propre existence en danger et, à tout le moins, de se priver des conditions d'une vie bonne sur cette terre. C'est dès lors à partir d'une position qu'on peut dire « humaniste », voire *anthropocentriste*, que la nature est prise, sur un mode seulement *indirect*, en considération. **Elle n'est que ce qui *environne* l'être humain, la périphérie, donc, et non le centre.** []

La seconde figure franchit un pas dans l'attribution d'une signification morale à certains êtres non humains. Elle consiste à prendre au sérieux le principe « utilitariste » selon lequel il faut non seulement rechercher l'intérêt propre des hommes, mais de manière plus générale **tendre à**

**diminuer au maximum la somme des souffrances** dans le monde ainsi qu'à augmenter autant que faire se peut la quantité de bien-être. Dans cette perspective, très présente dans le monde anglo-saxon où **elle fonde l'immense mouvement dit de « libération animale »**, tous les êtres susceptibles de plaisir et de peine doivent être tenus pour des sujets de droit et traités comme tels. []

La troisième forme est celle que nous avons déjà vue à l'œuvre dans la revendication d'un droit des arbres, c'est-à-dire de la nature comme telle, y compris sous ses formes végétale et minérale. [] Non seulement elle tend à devenir l'idéologie dominante des mouvements « alternatifs » en Allemagne et aux États-Unis, mais c'est elle aussi qui pose dans les termes les plus radicaux la question de la nécessaire remise en cause de l'humanisme. [] Aldo Leopold aux États-Unis [] pour une large part de son travail, Hans Jonas en Allemagne dont le *Principe responsabilité*, paru en 1979 et diffusé à plus de cent cinquante mille exemplaires, est devenu la bible d'une certaine gauche allemande et bien au-delà ; Michel Serres, encore, dont on peut cependant douter que les thèses soient comprises en France pour ce qu'elles sont : une authentique croisade à l'américaine (Serres enseigne en Californie []) contre l'anthropocentrisme au nom des droits de la nature. [] l'univers tout entier deviendrait sujet de droit : ce n'est plus l'homme, considéré comme centre du monde, qu'il faut au premier chef protéger de lui-même, mais bien le *cosmos* comme tel, qu'on doit défendre contre les hommes. L'écosystème – **la « biosphère » - est dès lors investi d'une valeur intrinsèque** bien supérieure à celle de cette espèce, somme toute plutôt nuisible, qu'est l'espèce humaine. Selon une terminologie désormais classique dans les universités américaines, il faut opposer l'« écologie profonde » (*deep ecology*), « écocentrique » **ou « biocentrique »**, à l'« écologie superficielle » (*shallow ecology*) ou « environnementaliste » qui se fonde sur l'ancien anthropocentrisme.

#### Chapitre - « Penser comme une montagne », Le grand dessein de l'« écologie profonde »

p.142

La suite du texte [de Stan Rowe, *Crimes against the ecosphere*, in R.Bradley et S.Duguid, *Environnemental Ethics*, vol.II, Simon Fraser University, 1989] développe deux idées, elles aussi parfaitement représentatives des principes radicaux : **le caractère sacré de la vie universelle, de la « biosphère »**, et les conséquences désastreuses de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, comme de l'humanisme qui s'y associe. [] Stowe propose donc de « **reconnaître la suprématie des valeurs de l'écosphère** », sur celles de l'humanisme et d'élaborer, par analogie avec le concept de « crimes contre l'écosphère », parmi lesquelles on comptera au premier chef « la fécondité et la croissance économique exploiteuse, toutes deux encouragées par une philosophie homocentrique ».

p.144

Arne Naess et George Sessions [manifeste de l'écologie profonde, *The deep ecological movement : some philosophical aspects*, p.14]

- 1) **Le bien-être et l'épanouissement de la vie humaine et non humaine** sur la terre sont des valeurs en soi [].
- 2) La richesse et la diversité des formes de vie **contribuent à la réalisation de ces valeurs** et sont par conséquent aussi des valeurs en soi.
- 3) Les humains n'ont aucun droit à réduire cette richesse et cette diversité []
- 4) **L'épanouissement de la vie** et de la culture humaines est compatible avec une diminution substantielle de la population humaine. L'épanouissement de la vie non humaine requiert une telle diminution.

|                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : ce texte semble moins biocentrique qu'annoncé. Il reste à confirmer le sens donné au <i>bien-être et épanouissement de la vie humaine</i> . S'agit-il que la vie se développe davantage (ce |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

qui définirait son bonheur) ou que la vie épanouisse le bonheur posée en valeur-racine ? Dans ce dernier cas, il s'agit d'un environnementalisme qui fait de la biodiversité une valeur seconde au service du bonheur et du continent de la non-souffrance. Les principes 3) et 4) invitent toutefois à la prudence avant de rattacher Naess et Sessions au continent de la non-souffrance.

p.153

[Hans Jonas, dans le *Principe responsabilité*] « chercher non seulement le bien humain, mais également le bien des choses extra-humaines, c'est-à-dire étendre la reconnaissance de « **fins en soi** » au-delà de la sphère de l'homme et intégrer cette sollicitude dans le concept du bien commun » [].

Commentaire : on l'a déjà dit à propos de la *fin en soi* de Kant, cette expression ne fait que dissimuler le choix de valeur-racine d'un auteur particulier derrière une universalité qui devrait s'imposer d'évidence. Soit il s'agit d'une façon d'esquiver le débat éthique, soit cette expression signe le recours à un finalisme divin de l'auteur. Pour le débat éthique démocratique, il n'existe pas de *fin en soi*.

p.154

[Mouvements Verts en Europe, livre d'Antoine Waechter, p.151] « la philosophie écologiste qui appréhende l'être humain comme un organisme parmi des millions d'autres et considère que **toutes les formes de vie ont un droit à une existence autonome**. » Le thème constitue aussi le fond idéologique d'une organisation telle que *Greenpeace*, qui annonce clairement la couleur dans un éditorial de ses *Chroniques* en date d'avril 1979 :

« Les systèmes de valeurs humanistes doivent être remplacés par des valeurs suprahumanistes qui placent **toute vie végétale et animale** dans la sphère de prise en considération légale et morale. Et à la longue, que cela plaise ou non à tel ou tel, il faudra bien recourir le cas échéant à la force pour lutter contre ceux qui continuent à détériorer l'environnement. »

p.157

[Bombe D] lorsqu'on en vient à soutenir que le nombre idéal d'êtres humains *au regard des besoins des êtres non humains* serait de 500 millions (James Lovelock), voire de 100 millions (Arne Naess) []. William Aiken « Une mortalité humaine massive serait une bonne chose. Il est de notre devoir de la provoquer. C'est le devoir de notre espèce, vis-à-vis de notre milieu, d'éliminer 90% de nos effectifs ! »

p.161

### **Le « biocentrisme » ou le culte de la vie**

L'amour de la vie, de sa propre vie comme de celle des êtres qui nous sont chers, est d'évidence une des passions les plus communes à l'humanité. Il n'y a rien là qui puisse choquer, rien non plus qui puisse passer pour caractéristique d'une sensibilité idéologique particulière.

Commentaire : si ce n'est l'idéologie de reproduction / de la vie, ce qui n'est pas peu.

Mais quand cet attachement se transforme en « vitalisme », lorsqu'il se porte sur ce que les écologistes profonds nomment la « biosphère », il change de signification. [Biosphère, ce terme définit] l'ensemble des éléments qui, au sein de l'écosphère, contribuent au maintien et à l'épanouissement de la vie en général. [] Comme le soulignent inlassablement nos fondamentalistes, « la reconnaissance de cette dépendance décisive devrait conduire à **élever la**

**valeur du milieu générateur de vie au niveau d'une *fin en soi* »** [Stan Rowe, op.cit.]

p.163

**J'ai souvent été frappé au fil de mes lectures par la fréquence avec laquelle des expressions religieuses - « valeurs sacro-saintes », « sainteté de la vie » (*Sanctify of life*), etc. - revenaient sous la plume des écologistes profonds dès lors qu'il s'agissait d'évoquer le vivant en général.**

[La biosphère] extérieures aux hommes et supérieures à eux, elle peut à la limite être regardée comme leur véritable principe créateur – par où l'on retrouve l'une des figures classiques de la divinité. *Deus sive natura*, disait déjà le panthéisme de Spinoza... Mais ce nouveau spinozisme rejoint aussi l'une des intuitions les plus profondes du **vitalisme nietzschéen** : celle selon laquelle la vie constituerait « l'essence la plus intime de l'être », le fond ultime de toute chose **en même temps que le principe de toute valorisation**. [] C'est ainsi que Hans Jonas [] entreprend à son tour de « domicilier dans la nature » les fins de son éthique de la responsabilité. S'il faut, en dernière instance, protéger l'environnement, le préserver aussi pour les générations futures, c'est au fond parce que « **la vie dit oui à la vie** », qu'elle est déjà, en nous comme hors de nous, dans le règne animal et végétal, choix de la persévérance dans l'être plutôt que du suicide.

### **Éthique et science : le retour des « morales objectives »**

p.175

**La nature contiendrait en elle-même certains objectifs, certaines fins, par exemple l'instinct de conservation et la volonté de « persévérer dans l'être »,** indépendamment de nos opinions et de nos décrets subjectifs : « fonder le "bien" ou la "valeur" dans l'être, écrit Jonas, cela veut dire enjamber le prétendu gouffre entre l'être et le devoir ». [] Ici, l'écologie se met à rêver de ce *Cosmos* aristotélicien, de cet ordre du monde découvert par la sagesse théorique où l'on pouvait encore détecter une justice immanente et *lire le droit* []. [Michel Serres, *Le Monde*, 21 janvier 1992] « Le fondement que vous demandez des valeurs qui présideront (...) à nos décisions est tout simple : agir de telle sorte que la vie reste possible, que la génération puisse continuer, **que le genre humain se perpétue**... Ainsi la vie de l'espèce entière vient entre nos mains, fondement aussi exact et fidèle aux choses mêmes que celui des sciences elles-mêmes. Nous entrons dans une période où la morale devient objective. »

p.176s

Mais paradoxalement, c'est aussi vers Hume et la tradition de l'empirisme que se tourne un troisième groupe d'écologistes [Hume interdit le passage du *Is* au *Ought*]. Dans un article remarqué, l'un des disciples d'Aldo Leopold, J.Baird Callicott, lui-même écologiste profond, pose le problème de façon exemplaire. [II] choisit de montrer qu'il est possible de passer du *is* au *ought* en demeurant fidèle aux principes de l'empirisme. [] La médiation entre être et devoir-être peut fort bien s'effectuer par la nature universelle de l'homme. [] En vérité, les différences, très réduites, sont des exceptions qu'il faut interpréter, soit comme des déviations par rapport à la normalité naturelle (le mal s'identifie ici au pathologique), soit comme un manque de culture de cette nature qui gagne bien sûr à être élaborée [].

### **Chapitre – L'éloge de la différence ou les avatars du gauchisme. Le cas de l'écoféminisme.**

p.214

« L'éloge de la diversité », pour reprendre le titre d'un chapitre du dernier livre de Waechter, est bien au cœur du dispositif intellectuel de l'écologie fondamentale. On peut le lire chez Bill Devall comme chez Hans Jonas, Aldo Leopold ou Felix Guattari.

p.221

Il est significatif à cet égard que l'écologie radicale et le féminisme différencialiste se soient rejoints sous la bannière de « l'écoféminisme » pour mener le combat contre cet existentialisme républicain.

[]

Le terme apparaît pour la première fois en 1974 sous la plume de Françoise d'Eaubonne. Il sera bien vite repris aux États-Unis où, comme il se doit, il va faire fortune. De quoi s'agit-il ? De l'idée, simple en son principe, selon laquelle **il existerait un lien direct entre l'oppression des femmes et celle de la nature**, de sorte que la défense des unes et celle de l'autre ne sauraient être séparées sans dommage.

p.233

À la différence des hommes, [les femmes] n'ont pas rompu avec la nature. L'expérience de leur corps, de **leur attachement aux mécanismes naturels de la vie** est beaucoup trop présente, beaucoup trop forte pour qu'elles puissent même songer à s'en « émanciper ». [] Mary O'Brien s'attache dans la même optique à montrer comment la « **conscience reproductive** » de la femme est expérience d'une continuité fondamentale avec les rythmes biologiques « du fait qu'elle-même est née du travail d'une femme » [] à la différence de la conscience reproductrice des mâles qui est discontinue et lacunaire. **Le processus de la reproduction apparaît ainsi comme un « acte de médiation et de synthèse qui confirme empiriquement l'unité de la femme avec la nature »** [*The politics of reproduction*, Routledge and Kenan Paul, Boston, 1981, p.59]

#### Chapitre – L'écologie démocratique et la question des droits de la nature

p.244

Cette discordance se retrouve dans le discours juridique des écologistes profonds : s'imaginant que le bien est inscrit dans l'être des choses, ils en viennent à oublier que *toute valorisation, y compris celle de la nature, est le fait des hommes et que, par conséquent, toute éthique normative est en quelque façon humaniste et anthropocentriste*. [] En d'autres termes : le projet d'une éthique normative antihumaniste est une contradiction en soi. Nos fondamentalistes voudraient conserver l'idée de valeur et supprimer ses conditions de possibilité. Ce faisant, ils tombent dans la contradiction performative : ils oublient au passage que c'est eux, *en tant qu'êtres humains, qui valorisent la nature et non l'inverse, qu'il est impossible de faire abstraction de ce moment subjectif ou humaniste pour projeter dans l'univers lui-même une quelconque « valeur intrinsèque »*.

p.256

[Redéfinition du rôle des politiques et des intellectuels] : loin d'avoir à fournir à nouveau de « grands desseins messianiques », il leur faudra contribuer à organiser, éclairer et trancher les grands débats dont l'absence devient insupportable à des citoyens quittant l'âge de la minorité. C'est dans cette direction qu'il faut innover.

p.257

Les fondamentalistes [disent] le plus souvent qu'il s'agit de la « biosphère » *dans son ensemble, parce qu'elle donne la vie* à tous les êtres qui sont en elles ou, à tout le moins, leur permet de se maintenir dans l'existence. Mais la biosphère donne vie tout autant au virus du sida qu'au bébé phoque, à la peste et au choléra comme à la forêt et au ruisseau.

BADINTER, Elisabeth, *L'amour en plus, histoire de l'amour maternel, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Flammarion, 1980 ; *Professeur agrégé de philosophie*

Une nouvelle philosophie

**La philosophie des Lumières propagea deux grandes idées complémentaires (...) : les idées d'égalité et de bonheur individuel.** []

#### Bonheur

Voltaire « La grande affaire et la seule qu'on doit avoir, c'est de vivre heureux ». Ce qui compte à

présent n'est plus tant la préparation de la vie future de l'âme, que l'organisation la plus douce possible de la vie terrestre. **Tout le XVIII<sup>e</sup> siècle reprendra sans cesse ce thème.** Dans son article consacré au Bonheur, l'*Encyclopédie* traduit bien la nouvelle idéologie, en cherchant à prouver que la Religion aussi apporte à l'homme le vrai bonheur. On ne fait plus dépendre, comme jadis, le salut éternel des épreuves terrestres, mais on affirme que « la nature nous a fait tous une loi de notre propre bonheur ».

RUSS, Jacqueline, *La pensée éthique contemporaine*, Paris, PUF, 1994

p.14

[] penser l'éthique aujourd'hui, réfléchir sur le code moral et fonder une métamoralité et une axiologie inédites, **n'est-ce point un problème de survie** dans des sociétés qui expérimentent soit le vide éthique, soit quelque **vague humanisme hédoniste** ?

Commentaire : où comment une rédaction d'apparence neutre au plan des valeurs, « n'est-ce point un problème de *survie* », est déjà un parti pris, car elle suppose que la survie est déjà un enjeu.

p.16

**D'une manière générale, Kant est donc une des grandes références éthiques de notre temps.**

p.17

[Nietzsche] diagnostique la grande maladie de notre temps, le nihilisme [].

p.27

C'est donc le principe de la joie substantielle et active qui donne sa vie à l'Éthique spinoziste. [] Ce principe de la force affirmative anime de multiples démarches éthiques de notre temps, le ***Traité du bonheur de Misrahi*** comme la réflexion de Deleuze. [] Loin des pessimismes ambiants [], du principe espérance, qui refoule indéfiniment la joie dans les futurs lointains, **la puissance de la vie – ce principe spinoziste et nietzschéen – est de retour dans l'éthique contemporaine.**

Commentaire : la puissance de la vie n'est pas une valeur du même continent que le bonheur, bien au contraire, ces valeurs appartiennent à deux continents antagonistes.

p.31s

Avec Hans Jonas, [la responsabilité] s'étend désormais très loin, jusqu'à un futur lointain, dans lequel, désormais, elle s'enracine. [Elle] se dirige, progressivement, vers l'Humanité future, remise intégralement à notre garde. [] Il nous faut porter très loin notre regard, de manière à maintenir dans l'existence l'humanité future ; **la survie de l'humanité constitue le fruit de ce regard, son authentique objectif.** [] Ainsi une idée nouvelle de la responsabilité se fait jour à notre époque, comme préservation de la vie dans un futur extrêmement lointain.

### Éthiques de l'immanence

Désirs et flux vitaux (Deleuze, Guattari)

p.41

Avec Deleuze et Guattari, le désir se révèle puissance créatrice de valeurs, production de réalité, invention authentique. À travers les désirs, les flux vitaux, s'esquissent les voies de la sagesse, inséparable du pouvoir d'agir de notre corps.

p.43

[] se dessine **une éthique de la joie** []

Débarrasser du manque la théorie du désir, c'est retrouver à la fois *joie* et sagesse, s'installer dans la force, l'action et l'énergie, affirmer le conatus et ses flux.

p.44

### **Le bonheur (Misrahi)**

**Le bonheur ne fut-il pas, pendant longtemps, le grand oublié de l'éthique ?** [Selon Robert Misrahi] c'est néanmoins, de lui qu'il faut partir, car le bonheur et la pensée affirmative sont principes mêmes de l'éthique. [] Le bonheur, cette libre activité menée à sa perfection – comme nous le rappelle la grande philosophie classique – ne doit-il pas être réintégré dans l'éthique ? Souvenons-nous d'Aristote et son eudémonisme : le bonheur désigne la fin suprême de la vie et se confond avec l'activité raisonnable de l'âme en conformité avec la vertu. Faire du bonheur le Souverain Bien, n'est-ce pas le trait commun à la plupart des grandes morales de l'Antiquité ? D'Aristote à Épicure, ne s'agit-il pas d'apprendre aux hommes à être heureux ? [] *Le bonheur*, non point, comme tout à l'heure, avec Deleuze, la joie : si cette dernière est mouvement, le bonheur est *totalité* gouvernant l'existence ; si la joie désigne un moment, le bonheur concerne cette existence tout entière [].

Béatitude (et désespoir) : Comte-Sponville

p.47

**[II] fait du bonheur le but de la philosophie et le contenu même de l'éthique.** [ndlr : *Le désespoir*, au sens de se départir de la vaine attitude d'espérer,] est pure ataraxie, chemin vers la sérénité, comme déjà nous le montra Épicure. Le désespoir, loin d'être arrêt, stagnation de l'âme, est ouverture à la paix de l'esprit : il ne fait qu'un avec le bonheur !

Les sagesses tragiques (Conche et Rosset)

p.49

Devant Auschwitz, **devant la souffrance des enfants**, toute réconciliation et vision optimiste s'évanouissent. Il y a là un constat, un point de départ de l'éthique. Que désigne l'éthique ? Une acceptation de la vie dans toutes ses dimensions, un certain bonheur [] un regard sans illusion []. « L'homme tragique n'est ni optimiste ni pessimiste [...]. **Pourquoi affirmer la vie ? Simplement par vitalité** » (M.Conche, *Orientation philosophique*, PUF, P.181)

### Éthiques de la transcendance religieuse (Lévinas)

p.52

[Le sacré] renaît, avec une de ses modalités, le religieux, et nourrit notre modernité : mouvement visible, par exemple, chez Henri Atlan, mais qui marque, depuis fort longtemps, la pensée éthique d'Emmanuel Lévinas [].

p.71

Hans Jonas, *Le Principe responsabilité*, p.30, 31

« Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec **la permanence d'une vie** authentiquement humaine sur terre. »

« Agis de façon que les effets de ton action ne soient pas destructeurs pour la possibilité future d'une telle vie. »

« Ne compromets pas les conditions pour **la survie indéfinie** de l'humanité sur terre. »

« Inclus dans ton choix actuel l'intégrité future de l'homme comme objet secondaire de ton vouloir. »

p.72-75

La réponse d'Hans Jonas est la suivante : **l'être vaut mieux que le non-être** ; il y a prééminence



absolue du premier par rapport au second. [] Puisque l'être est infiniment supérieur au non-être, il nous faut maintenir cette humanité en cet être même. [Jonas édifie] une éthique à partir de fondations nouvelles, à partir d'une responsabilité lointaine et non utopique : répondons pleinement de l'être de l'humanité future, en examinant lucidement le pouvoir des sciences et techniques modernes. **À mille lieues des dangereuses utopies, l'éthique ontologique de Jonas répond aux problèmes de notre temps.**

Commentaire : après la technique de la *fin en soi*, voici une autre façon discrète d'affirmer « mes valeurs sont bonnes pour tous » en évitant que le lecteur s'en pose la question.

### Les éthiques éclairées par l'antiquité gréco-romaine

L'éthique comme esthétique de l'existence (Michel Foucault)

p.79

La mise en forme esthétique de soi-même est étrangère alors aux thèmes de la chute et du mal, spécifiquement chrétiens. [] Si le christianisme a privilégié le renoncement à soi, la pensée gréco-romaine nous fait découvrir des modèles où fusionnent esthétique et éthique, loin de la culpabilité et du mal. Elle nous fait accéder à des « arts d'existence » [].

Perspectives stoïciennes (Pierre Hadot, *La citadelle intérieure*, Fayard)

p.80

L'éthique ne pourrait-elle s'identifier à l'éternelle recherche de la sérénité, à cette construction d'une citadelle intérieure à l'abri des vicissitudes et du trouble des passions ?

Perspectives cyniques (Michel Onfray)

p.81

[II] rattache l'éthique cynique à un principe ludico-esthétique. [] Il s'agit, comme dans l'épicurisme, de construire sa singularité comme une œuvre d'art.

Une éthique en quête de bases naturelles (Changeux, *Matière à penser*)

p.83

La *morale* [et l'*éthique*] reposent-elles sur des fondements naturels, qu'il faudrait rechercher dans le fonctionnement du cerveau humain ?

John Rawls, *Théorie de la justice*, Seuil

p.90

« **L'activité collective juste est la forme la plus importante du bonheur humain** » (p.571)

p.92

[] référence kantienne qui confère à la vision de Rawls ses lettres de noblesse. Le philosophe américain ne parle-t-il pas d'une *conception kantienne de l'égalité* [].

ONFRAY, Michel, *Féeries anatomiques, généalogie du corps faustien*, Grasset, 2003

p.71

**L'hédonisme** renvoie moins au bien et au mal qu'au bon et au mauvais expressément identifiables **au plaisir et à la douleur.**

**Les pages qui suivent posent la douleur comme le mal absolu : mentale, psychique ou physique...**

p.73

Les Comités d'éthique, les commissions qui réfléchissent sur ce sujet, les parlementaires actifs dans les travaux préparatoires aux textes de loi, les scientifiques associés, les experts mandatés par les gouvernements de droite comme de gauche gravitent tous autour du monothéisme, leur religion de formation [...] dispensent des avis au mieux prudents, au pire conservateurs. Entre ces acteurs, la différence est de degré, pas de nature. Tous partagent les mêmes objectifs : **sauvegarder la dignité de la personne**, préserver l'humanité, ne pas attenter à l'espèce... À l'évidence, quand ces lieux de méditation pensent, **ils reproduisent le monde** qui les appointe intellectuellement, mais aussi socialement.

Le platonisme, recyclé par un Christianisme qui prend le pouvoir politiquement, donc culturellement, avec la conversion de Constantin en 312, dure pendant des siècles et, paradoxalement, survit au séisme de la Révolution française sous la forme d'un genre de Restauration intellectuelle effectuée en bonne et due forme par l'idéalisme allemand.

p.79

Hans Jonas [...] Sous couvert de principe de précaution, les technophobes entretiennent au mieux des mythologies conservatrices, au pire des fables réactionnaires.

#### Chapitre 4 – l'utilitarisme

p.81

Quand Peter Sloterdijk aborde de biais le continent bioéthique dans *Règles pour le parc humain* [...] il convie en passant (l'objet de la polémique !) sans trop de risques intellectuels à la nécessité de penser ce que la transgénèse ne manquera pas de poser comme problème dans l'avenir. Rien de bien fracassant... Du moins rien qui justifie la levée de boucliers de part et d'autres du Rhin...

De l'autre côté de la planète, aux antipodes intellectuels également, Peter Singer enseigne à l'Université de Melbourne (Australie) et dirige le Centre de bioéthique humaine dans la tradition utilitariste anglo-saxonne. On n'y disserte pas sur les auteurs canoniques au programme des universités, mais sur des cas concrets.

La Révolution française donne à Jeremy Bentham la citoyenneté française en 1792... **L'utilitarisme – sensualiste, matérialiste, hédoniste, athée – propose une réelle alternative au christianisme.**

*Essai sur la pédérastie* (1785) – son combat pour qu'on cesse de poursuivre, emprisonner et exécuter les homosexuels.

p.88

Pour mériter la qualité de libertaire, une bio-politique doit refuser également la version *judéo-chrétienne* visible dans les textes et documents officiels de l'Église mais aussi dans ceux de **notre République dite laïque, mais tellement Fille aînée de l'Église malgré la loi de 1905 : à part l'avortement qu'elle légalise – en des termes d'ailleurs extrêmement prudents et contraignants...-, on chercherait en vain des points de désaccord majeur...** Des preuves ?

Croisons les lectures du *Code pénal*, du *Code civil*, du *Code de la santé publique* et de la *Charte des personnels de la santé* édicté par le *Conseil Pontifical pour la pastorale des services de la santé*. Pour faire bonne mesure, ajoutons le *Catéchisme de l'Église catholique*. Que constate-t-on ?

Une coïncidence absolue sur l'essentiel et dans nombre de détails. L'État français et le Vatican affirment : l'existence d'une personne potentielle dans l'embryon, en conséquence, l'un et l'autre interdisent son usage à des fins de recherche à visées thérapeutiques ; la nécessité de réglementer la contraception et de ne pas la laisser au seul bon vouloir de l'individu [...] l'interdiction de recourir aux PMA pour un couple homosexuel ; le refus systématique du clonage, même s'il permet de guérir [...] la condamnation du recours à des mères porteuses [...] pénalisation de toute publicité pour le suicide au nom de l'interdit de tuer [...] la loi et le catéchisme refusent la légalisation de l'euthanasie

et organisent massivement la publicité des soins palliatifs, cette excellente occasion de restaurer en catimini les pouvoirs de la religion dans les hôpitaux français...

p.94

**La revendication vitaliste** entrave le fonctionnement du rationalisme intégriste fâché par ce qu'il n'a pas encore réduit, elle en souligne les limites.

p.98

Qu'est-ce donc cette vie au centre des soucis du vitaliste ? Elle est efflorescence, fécondité, création, construction [] elle dit la vitalité, la fécondation, la reproduction [] elle fabrique, **veut**, agit et crée [].

Commentaire : cette tentation finaliste anti-darwinienne, car si la vie *veut* c'est qu'elle dispose d'une intelligence, est surprenante pour un athée revendiqué mais elle va de pair avec sa tentation vitaliste. Car Onfray dans différents ouvrages fait l'apologie de la vie contre un religieux qui en aurait la « haine ».

Mais il s'agit d'un contre-sens stratégiquement dommageable à la cause hédoniste qu'il défend par ailleurs, une grave erreur de communication dont doivent se réjouir les cibles qu'il vise. La tentative qu'il mène dans plusieurs ouvrages, de vouloir superposer le découpage « idéalisme » (esprit indépendant de la matière : platonisme, christianisme etc) versus « matérialisme » (esprit émergeant de la matière) au découpage « haine de la vie » versus « bonheur/amour de la vie » ne fonctionne pas, il n'y a pas coïncidence. Bien au contraire, l'idéalisme et les croyances religieuses conduisent fréquemment, mais pas toujours, à une apologie de la vie, cette « culture de la vie » promue par le pape Jean-Paul II avec en particulier la création d'une académie pontificale *pour la vie* dans les années 1980.

Non seulement il n'y a pas coïncidence entre « idéalisme » et « haine de la vie », mais en plus le continent de la « reproduction/de la vie » est en conflit avec le continent de la « non-souffrance/bonheur ».

p. 112

Les acteurs intellectuels des Comités d'éthique associés comme larrons en foire à ceux du Vatican abordent les problèmes bioéthiques de la même manière et recourent au concept de personne potentielle pour tenter de résoudre les problèmes posés par la réduction embryonnaire, l'interruption volontaire de grossesse, les embryons surnuméraires, la pilule abortive, voire la contraception.

## Chapitre 6 – le fœtus

p.142

On peut échapper à ce tropisme biologique. [...] en opposant une force résolue à cette énergie qui nous conduit aveuglément. Force contre force. À savoir la raison, l'intelligence et la culture opposés à la nature qui avance ses pièces et supprime la volonté libre de celui qu'elle utilise pour parvenir **à ses fins**. [Commentaire : dérive finaliste du vocabulaire biologiste]

Ce contrat signé par ses géniteurs pour un être qui n'a rien demandé peut donc se résilier : il suffit de souscrire à une métaphysique de la stérilité et de refuser que passe par soi le grand mouvement général du cosmos qui préside aux reproductions des espèces.

p.144

**Chacun dispose des moyens de ne pas mettre sa chair au service de plus que ce qu'elle subit déjà : ne pas engendrer et ne pas moins en être un homme et une femme dignes de ce nom, voilà une hypothèse qui met des millénaires à cheminer et avance doucement. Mais sûrement...**

## Chapitre 24 – la douleur

**L'hédonisme, que définit la recherche du plaisir pour soi et les autres, recouvre également la quête de l'évitement du déplaisir, donc de l'éviction de tout ce qui permet des variations sur ce thème – dont la douleur, épïcêtre de toute philosophie hédoniste, car elle incarne le mal absolu, la négativité même.**

[] Comment le christianisme pourrait-il parvenir à une vision du monde qui condamnerait la souffrance, la douleur et le corps à la peine ? [] Et aujourd'hui ? Le Vatican persiste et signe... En 1995 le Conseil pontifical pour la pastorale des services de la santé a édité une *Charte des personnels de la santé* qui vaut catéchisme à destination des soignants. On peut y lire sans surprise : une condamnation de l'avortement, de la contraception hors méthode Ogino dans le couple marié [], de la stérilisation [], de l'euthanasie et du suicide. Mais aussi des pages dans lesquelles la douleur acquiert un sens *pénitentiel et salvifique*. Suit une étrange invitation à *l'humanisation de la douleur* que définit son acceptation autant que faire se peut dans la perspective de *s'associer de manière consciente aux souffrances du Christ*.

Le dolorisme imprègne les mentalités et la vision théologique prime toujours, parfois à l'insu des sujets. [] les signes cessent de faire recette, certes, mais les formes intellectuelles, les habitudes mentales, les mécanismes de la conscience, les tropismes conceptuels persistent, transmis par **une laïcité n'ayant jamais vraiment déchristianisé son discours, se contentant de reprendre le contenu judéo-chrétien en le formulant dans un langage immanent, républicain, démocratique, mais conforme en tout point au discours de l'Église. Le code civil ne contient rien que ne saurait bénir le Pape, sauf les dispositions concernant l'avortement, seule brèche ouverte pour le moment dans le monument catholique.**

Dans l'hôpital, des médecins ou soignants rompus au spectacle des souffrances [: quand] ils n'affirment pas la nécessité de laisser au patient sa souffrance – impuissants qu'ils sont à l'en débarrasser... – pour la raison qu'il construit son existence autour d'elle et que l'en priver équivaut à lui supprimer sa raison de vivre !

## Chapitre 29 – le suicide

Le Christianisme abolit cette sagesse qui installe l'homme et son vouloir au centre de toute perspective. Dans l'axe de sa conception du monde, il pose Dieu, autant dire ceux qui parlent en son nom [].

## Chapitre 30 – le palliatif

[] le Vatican dispose avec les Unités de soins palliatifs [] d'un redoutable vaisseau amiral surarmé dissimulé sous l'allure d'un bâtiment inoffensif... retour du religieux à l'hôpital.. Palliatif... étymologie qui enseigne la dissimulation, ce que l'on cache sous le *pallium*...

Littre confirme : mesure insuffisante, couvrir d'un déguisement, ne guérir un mal qu'en apparence, n'y apporter qu'un soulagement temporaire. Précisions : le pallium aujourd'hui nomme l'ornement arboré par le souverain pontife, les patriarches []. Le *Conseil pour la pastorale* écrit nettement que les soins palliatifs offrent la seule réponse possible à la question des douleurs de l'agonisant en fin d'exercice.

## Chapitre 31 – l'euthanasie

[] l'individu ne disposant plus d'une conscience de soi claire et précise, nette et rigoureuse : il ne reconnaît plus aucun de ses interlocuteurs, proches, anonymes ou gens de sa famille ; il est privé de

relation au monde extérieur et à son histoire.

## Chapitre 32 – la mort

Je tiens la découverte freudienne de la pulsion de mort comme l'une des avancées majeures dans la compréhension de la psychologie humaine. [] elle explique les comportements suicidaires ou à risques, le masochisme également [].

Commentaire : encore une dérive finaliste anti-darwinienne en éthologie que cette « pulsion de mort », c'est-à-dire une pulsion soi-disant tournée *vers un but*, la mort, comme sont finalistes les expressions « instinct de survie », « instinct maternel », « instinct de reproduction »... « Instinct de mort » ? S'il y a but, c'est qu'il y a conscience. L'éthologie nous a appris que les « pulsions instinctives de ceci ou de cela » n'existent pas, en matière instinctive il n'existe que des comportements sans finalité qui ont été sélectionnés à cause de leur adéquation avec la reproduction : il est vain d'y chercher l'explication des comportements suicidaires. Pour l'éthologie, l'explication des comportements est *causale* et non finaliste.

CANTO-SPERBER, Monique, *La philosophie morale britannique*, Paris, PUF, 1994

p.18

**L'utilité désigne ici la tendance d'une action à produire le bonheur, entendu comme plaisir et absence de peine.** Voici la définition qu'en donne Bentham : « On désigne par principe d'utilité le principe qui approuve ou désapprouve toute action, conformément à la tendance que celle-ci semble avoir d'augmenter ou de diminuer le bonheur du parti dont l'intérêt est en question, ou, pour le dire en d'autres termes, de promouvoir le bonheur ou de s'y opposer. Et je parle de toute action, non seulement des actions d'un individu privé, mais de toute mesure de gouvernement. » [*An Introduction of the Principles of Morals and Legislation*, 1789]. Mill est encore plus explicite quant à la définition de ce bonheur et sa fonction de critère : « La croyance qui accepte l'utilité (ou le principe du plus grand bonheur) comme la fondation de la morale, soutient que les actions sont justes selon le degré auquel elles tendent à promouvoir le bonheur, et mauvaises selon qu'elles tendent à promouvoir le contraire du bonheur. **Par bonheur, on entend le plaisir et l'absence de peine.** Par absence de bonheur, on entend la peine et la privation du plaisir. » [*Autobiography*, 1873]

p.19

**Le bien-être de l'humanité défini dans cette perspective doit inclure la liberté**, en particulier la liberté qu'à chaque individu de poursuivre son propre bien comme il l'entend aussi longtemps qu'il ne cherche pas « à priver les autres de leurs libertés ou à gêner les efforts qu'ils font pour l'obtenir » [Mill, *On Liberty*, 1859] Mill est plus explicite [que Bentham] ; il demande que ce « plus grand bonheur du plus grand nombre », qui représente l'essentiel de la visée morale, soit distribué aussi largement que possible « à tous les membres de l'humanité, et pas seulement à eux, mais autant que la nature des choses le permet **à toute la création sensible.** » [] Mais les critères qui, dans la perspective utilitariste, devraient permettre de fonder la justice d'une distribution du bonheur restent assez difficiles à définir.

p.37

A l'objection qui souligne combien il est difficile de déterminer qui seront les bénéficiaires de la distribution du bonheur- **faut-il augmenter la taille de la population pour rendre encore plus grande la quantité de bonheur total ou ne doit-on tenir compte que des individus qui existent déjà** avec l'idée que l'existence d'individus supplémentaires aurait pour conséquence une part réduite des ressources disponibles pour chacun ? -, Sidgwick répond que tous les êtres ont un droit

égal au bonheur et que la notion de bonheur total inclut non seulement les êtres déjà existants mais aussi tous ceux qui naîtront à l'avenir.

Des droits des animaux : débats antiques et modernes, Richard SORABJI

p.232

**Dans nos discussions modernes, en revanche, la question décisive serait plutôt celle de savoir si les animaux peuvent éprouver la douleur**, la détresse ou la terreur. Or, il faut ici souligner combien, de façon tout à fait étonnante, des considérations de ce type n'interviennent que tardivement dans la pensée grecque. L'exemple le plus ancien que j'ai trouvé d'un auteur grec soutenant que nous devons être justes à l'égard des animaux parce qu'ils sont capables d'éprouver douleur et peur se trouve chez le néoplatonicien Porphyre, auteur du IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., lequel s'inspire d'un texte perdu de Plutarque.

p.233

Nous avons dit combien la pensée chrétienne était, à ses débuts, fortement opposée aux sacrifices animaux. [] Il est clair que l'opposition de saint Paul aux sacrifices animaux n'était aucunement inspirée par une forme de bienveillance à leur égard. Au contraire, nous avons vu que Paul ne fait aucune objection à ce que les Chrétiens mangent de la viande pourvu qu'ils ignorent que cette viande est celle d'un animal sacrifié.

[Porphyre, *Contre les chrétiens*] le Christ lui-même ne se montrait pas très bienveillant envers les animaux. Que dire du cas de ces pauvres truies ! Certes, le Christ fit sortir le diable de l'homme possédé, mais pourquoi n'a-t-il pas expulsé purement et simplement ce diable ? Pourquoi lui fallait-il envoyer ce diable dans les misérables truies qui, une fois possédées, se jetèrent d'une falaise et trouvèrent un pitoyable trépas ?

p.235

Saint Augustin, qui écrivait au IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., avait lu attentivement ces textes de Porphyre. Il convenait que le cas des truies de l'Évangile montrait bien que le Christ n'avait pas de tendresse particulière pour les animaux. [] Au contraire, disait-il, les animaux existent pour nous. Saint Augustin s'est aidé de conceptions stoïciennes pour interpréter le livre de la Genèse. Car la Genèse elle-même est beaucoup plus favorable aux animaux. Quand Dieu a donné aux hommes la maîtrise sur les animaux, il ne leur a pas donné la permission de les manger. La consommation des animaux n'a commencé qu'après la Chute [].

p.237

[Porphyre, *Sur l'abstention des nourritures animales*] Ce traité est l'exposé le plus développé qu'on trouve dans l'Antiquité grecque en faveur des animaux. Et le III<sup>e</sup> des quatre livres de ce traité est consacré à montrer que **nous devons la justice aux animaux parce qu'ils sont rationnels**. Ce qu'a fait la pensée chrétienne, ce fut de laisser de côté tous les arguments en faveur des animaux et de ne retenir que les arguments hostiles aux animaux. Et c'est parce que la chrétienté a agi ainsi que nous-mêmes nous avons montré, jusqu'à une date récente, une assez grande complaisance dans la façon dont nous traitons les animaux.

p.237

Les débats contemporains

Dans la philosophie contemporaine, la défense de la cause des animaux prend deux formes majeures. La première défense, qui développe les conceptions utilitaristes de Bentham, s'exprime dans le point de vue de Peter Singer. La seconde est la théorie des droits des animaux qu'expose Tom Regan. La question de la rationalité animale ne joue un rôle décisif ni dans l'une ni dans l'autre de ces théories, bien que la capacité d'entretenir des croyances intervienne de façon marginale dans la théorie de Tom Regan.

p.238

Le livre de Peter Singer, *Animal Liberation*, est un exemple unique, parmi les livres de philosophie analytique moderne, en raison de la révolution sociale qu'il a provoquée, laquelle n'a pas été sans effet sur l'économie de l'industrie de la viande et sur les pratiques de la recherche médicale et scientifique. [] **un seul et unique élément, à savoir la satisfaction des préférences, est considéré comme pertinent.**

Commentaire : Singer est beaucoup plus explicite et direct, c'est la souffrance qui pour lui est l'enjeu de la question animale.

Par ailleurs, il faut accorder une considération égale à des intérêts semblables, que ces intérêts soient ceux d'un animal humain ou d'un animal non humain. [] nous nous rendons coupable de spéciécisme.

p.239

Tom Regan soutient que les animaux supérieurs, en tout cas les mammifères, et peut-être aussi de nombreuses autres espèces, présentent certains attributs qui leur confèrent de la valeur. [] détiennent une valeur intrinsèque, que cette valeur n'admet aucun degré, mais qu'elle est égale et demande le respect où qu'elle se trouve.

p.248

**Il faut également savoir ce qui doit être tenu pour un mal : seulement la souffrance, comme Bentham le soutenait, ou encore la perte de la vie, comme le pensait Théophraste [].**

DORTIER, Jean-François (coord.), *Philosophies de notre temps*, Auxerre, Sciences Humaines Editions, 2000

### Introduction

p.15-16

L'illusion du bonheur

**Restent ceux pour qui la recherche du bonheur n'est pas vraiment digne d'un philosophe.**

**Pour Kant, l'idée du bonheur est un produit de l'imagination, un espoir illusoire, un mirage de la pensée. De toute façon, l'homme tire sa dignité des devoirs qu'il doit accomplir et non de la recherche des plaisirs personnels.** Plus sombres et désespérés encore sont ceux qui ne croient pas du tout à la possibilité du bonheur. C'est le cas d'Arthur Schopenhauer (1788-1860), le suicidaire, le pessimiste, l'atrabilaire. Dans son grand livre *Le Monde comme volonté et comme représentation* (1818), il note brutalement : « **La perpétuité des souffrances est l'essence même de la vie (...).** »

**Friedrich Nietzsche (1844-1900) professera à l'égard de la quête du bonheur le même pessimisme et le même mépris.** Émile Michel Cioran (1911-1995), notre contemporain, poussera à l'extrême l'ironie sur l'illusion du bonheur.

### Jean-Michel BESNIER - Les idées de la philosophie contemporaine

p.45

Il faut en effet se rappeler la manière dont Hegel avait assigné à la philosophie une origine exclusivement occidentale : selon lui, elle était née en Grèce, au V<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, avec Socrate, avec la découverte de la subjectivité et de la liberté. [] La philosophie telle que nous la connaissons est sans doute apparue avec la démocratie athénienne. Elle a peut-être culminé dans l'Allemagne du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais elle ne saurait exercer un monopole absolu sur la vie de l'esprit : la sagesse, à laquelle les héritiers de Socrate aspirent, ne peut plus être considérée comme une propriété exclusive de l'Occident. C'est pourquoi **les enseignements du bouddhisme pénètrent**

**plus que jamais nos frontières**, tandis que la pensée chinoise suscite une curiosité croissante.

p.46

Ainsi, refuser l'illusion d'une extériorité de l'homme par rapport à la nature, afficher en conséquence un humanisme pénétré d'humilité et de consentement à l'ordre des choses, c'est la version de l'humanisme défendue par Claude Lévi-Strauss, qui se réclame volontiers du bouddhisme tibétain.

Luc FERRY – Les tâches actuelles de la philosophie

p.53

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'institutions qui initialisent le débat public et qui soient capables de l'organiser. Cela n'existe pas encore.

Paul RICŒUR – Connaissance de soi et éthique de l'action

p.61

P.Ricœur oppose le « moi égoïste » au soi relationnel, le premier devant s'effacer pour que le second apparaisse. Le soi ne constitue son identité que dans une structure qui fait prévaloir de dialogue sur le monologue. La constitution morale de l'action trouve son origine dans le souhait d'une vie accomplie avec et pour les autres dans des institutions justes.

p.62s

« [] le protestant que je suis, qui n'a pas les contraintes dogmatiques que peut ressentir un catholique. [] **Je crois en Dieu**, mais vous ne trouverez pas dans l'ensemble de mon œuvre l'ombre d'une tentative de preuve de l'existence de Dieu. »

Jacques LECOMTE – Liberté et égalité, à propos du livre de John Rawls, *Théorie de la justice*, Seuil, 1987 (1<sup>ère</sup> éd. 1971)

p.136s

Le « voile d'ignorance »

J.Rawls imagine une situation hypothétique, une « expérience de pensée » qui fournisse les conditions nécessaires pour une procédure **équitable**. Cette situation correspond au « voile d'ignorance », concept le plus original de la pensée de J.Rawls. Sous ce voile d'ignorance, « *personne ne connaît sa propre situation dans la société ni ses atouts naturels, c'est pourquoi personne n'a la possibilité d'élaborer des principes pour son propre avantage* ». Dans cette situation hypothétique, les gens seraient chargés de définir les règles d'une société à construire sans connaître par avance le statut social qui sera le leur, ni leurs aptitudes personnelles (comme l'intelligence ou la force). Chacun ignore même ses traits de personnalité, sa propre conception du bien, ou encore son projet personnel de vie. Pour J.Rawls, « *le voile d'ignorance rend possible un choix unanime d'une conception particulière de la justice* », puisque des partenaires rationnels ignorant ce qui les différencie « *seront tous convaincus par la même argumentation* ». [] Selon J.Rawls, ces personnes devraient nécessairement aboutir à deux principes. Le premier est un « **principe d'égle liberté** », le second se divise en un « principe de différence » et un « **principe d'égalité des chances** ».

Michel LALLEMENT – Cornélius Castoriadis : de l'imaginaire au politique

p.163s

Philosophe et psychanaliste (1922-1997) est, depuis près de quarante ans, à l'origine d'un renouvellement de l'analyse politique de la démocratie. Au fondement de toute son architecture intellectuelle, les concepts d'imaginaire et d'autonomie.

Le projet révolutionnaire qu'il cherche à théoriser, C. Castoriadis le nomme **autonomie**.

L'autonomie (définie comme la capacité à se donner à soi-même, et en pleine conscience, ses propres lois) concerne aussi bien l'individu que la société.



Jacqueline RUSS – La philosophie éthique contemporaine

p.178

R.Misrahi, *Traité du bonheur* « *Ambigu, indécent, archaïque et naïf le bonheur n'a pas bonne presse chez les intellectuels. Il n'est pas bonne compagnie.* »

Monique CANTO-SPERBER, Le regain de la philosophie morale

p.195

Aujourd'hui, la philosophie française s'ouvre à ce qui se fait dans d'autres pays, en particulier en Angleterre et aux États-Unis. C'est une très bonne chose, car **la philosophie morale anglo-saxonne est restée centrée sur les questions les plus fondamentales de la discipline – telles que le bonheur, le sens de la vie, la vertu, la volonté – à une époque où ces mêmes questions étaient délaissées par les philosophes français.**

L'esprit et la pensée

DORTIER, Jean-François – Du cerveau à l'esprit

p.227s

Dans son *Histoire naturelle de l'âme* (1745), [Julien de La Mettrie, médecin et philosophe] affirme cette thèse scandaleuse à l'époque : l'homme est une machine et le cerveau un organe comme les autres; « *le cerveau sécrète la pensée comme le foie sécrète la bile* ».

[ ] Cette optique matérialiste est aujourd'hui partagée par l'immense majorité des philosophes et des scientifiques. Tous admettent que la pensée est inscrite dans le cerveau [ ]. On refuse de croire aujourd'hui au dualisme, à l'existence de deux mondes séparés : d'un côté l'esprit, de l'autre la matière, comme le pensait Descartes.

Commentaire : si le « spiritisme » croit à la dualité corps / esprit, il favorise l'idée d'un grand esprit créateur, que suit généralement la croyance en un finalisme de l'univers, et la valeur-racine de reproduction/de la vie. Ainsi, le spiritisme est fils aîné du continent de la reproduction. Il existe toutefois quelques exceptions au passage « spiritisme » / grand esprit créateur : tel est le cas d'un certain bouddhisme.

DORTIER, Jean-François – Le pragmatisme : à quoi servent les idées ?

p.249s

Pour le pragmatisme, qui a profondément marqué la philosophie aux États-Unis, il n'existe pas de vérités absolues, mais des connaissances plus ou moins utiles. Et cela vaut autant pour les croyances ordinaires que pour les connaissances scientifiques, pour les valeurs morales que pour les doctrines politiques.

p.251

Tout comme C.S.Peirce et W.James, [John Dewey, 1859-1952] n'est pas un philosophe en chambre. Arrivé à l'université de Chicago en 1896 pour y enseigner la philosophie, il y adjoint bientôt un cours de psychologie expérimentale, un autre de pédagogie. Puis il fonde la première école expérimentale [ ]. [ ] Confrontés à un problème (théorique ou pratique), il nous faut mettre en marche notre réflexion. [Conception de l'éducation] Tout part de sa conception de la pensée comme confrontation de l'individu aux problèmes.

p.253

À partir des années 80, un « néo-pragmatisme » va cependant émerger aux États-Unis. Richard Rorty (né en 1931), enseignant à l'université de Virginie, est incontestablement l'artisan principal de ce renouveau [et Hilary Putnam, Donald Davidson, Nelson Goodman]. Considéré aujourd'hui comme l'un des grands noms de la philosophie américaine, il s'est fait le défenseur de la tradition pragmatique qu'il interprète d'une manière assez souple. En quelques années, il réussit à faire

tourner une bonne part du débat philosophique américain autour de ses thèses et conquiert une certaine aura en Europe.

Le propre de la science n'est pas de dire la « Vérité », mais au contraire de présenter des hypothèses acceptables qui seront un jour réfutées. [] **En matière morale [] il est vain de vouloir, comme l'a voulu Kant, trouver des justifications universelles pour prouver la nécessité de la solidarité entre les hommes.** Dès lors, faut-il sombrer dans le relativisme, le scepticisme, voire le cynisme ? Non, affirme R.Rorty : faire le bien est un acte libre qui ne peut se justifier que par lui-même. La solidarité entre les hommes ne peut être établie sur une quelconque nature humaine ou raison universelle. **Les philosophes perdent leur temps à vouloir chercher une vérité ultime qui rassemble toutes les consciences. La solidarité, la justice, l'espoir d'un monde meilleur ne peuvent venir qu'un d'un acte libre.** Si un idéal de justice, de solidarité peut voir le jour, c'est par choix délibéré des hommes, soutenu par les rêves des poètes, des romanciers, des utopistes qui en montrent la possibilité, **et non par la démonstration de philosophies qui en prouveraient la nécessité.**

Commentaire : oui et non, car une éthique ne peut exister durablement que si elle est compatible avec la reproduction physique et culturelle de son support humain. Parmi les libres choix d'éthiques possibles, certains sont condamnés à une impasse darwinienne par sélection naturelle : combien de choix éthiques sont réellement compatibles avec la reproduction ? Par exemple, une éthique prônant l'arrêt de la reproduction humaine ne connaîtra probablement pas d'influence durable et serait supplantée à plus ou moins long terme par une autre éthique. Le libre choix éthique est peut-être plus limité qu'il n'y paraît. Une éthique pourrait donc démontrer sa nécessité si elle démontrait être la seule éthique compatible avec la reproduction de son support humain. L'impératif kantien de maintenir en vie et de reproduire l'espèce humaine capable de raison et d'autonomie morale est peut-être la seule éthique durable, *Darwin-proof*, seule façon peut-être d'étendre la non-souffrance et le bonheur.

BOSCH, Philippe Van den, **Le bonheur en philosophie**

p.279

Le bonheur fut sans doute le premier objet de la philosophie. [] Tout cela n'est guère étonnant, car **le bonheur est d'abord le but poursuivi par tout homme, dès lors qu'il se donne une fin propre.**

[] Mais curieusement, si tous les hommes courent après le bonheur, presque aucun ne prend le temps de réfléchir à ce qu'il est véritablement, et au moyen de le conquérir. Le philosophe est précisément celui qui pose ces questions, qui pense qu'il a besoin d'une stratégie pour conquérir le bonheur, d'une nouvelle manière de mener sa vie, ce qui s'appelle originellement une sagesse. La sagesse, la *sophia* en grec, désigne en effet la méthode du bonheur [].

p.282

Saint Thomas d'Aquin opère une synthèse entre morale chrétienne et sagesse grecque. Il affirme que les lois divines ne sont pas seulement des interdits frustrants, mais constituent la véritable sagesse. **Le bonheur se trouve dans l'amour du prochain**, mais cela ne devient compréhensible qu'à partir des sagesse antiques.

[Épicure, 341-270 av. J.-C.] en vient à redéfinir le plaisir d'une façon originale comme simple absence de souffrance, comme absence de troubles passionnels dans l'âme, c'est-à-dire comme « ataraxie ». [] Une semblable redéfinition du bonheur se trouve au sein du bouddhisme.

p.285

Le bonheur oublié et retrouvé

**Au XIX<sup>e</sup> siècle, hormis l'utilitarisme anglo-saxon, la question du bonheur dans la philosophie est souvent relativisée, voire repoussée. Ce mouvement culmine chez Nietzsche**, qui fait du bonheur un but mesquin d'homme faible [] il faut dépasser l'humain et inventer le « sur-humain », l'être fort, créateur de valeur, qui saura dire oui au monde, qui [] acceptera de payer de grandes joies

au prix de grandes souffrances, au lieu de chercher un petit bonheur tranquille. Curieusement, la préoccupation du bonheur semble disparaître de la pensée des deux pères de la philosophie du XX<sup>e</sup> siècle, Edmund Husserl (1859-1938) et Martin Heidegger (1889-1976) et de leurs disciples. [] **Le problème du bonheur semble se déplacer vers le champ des sciences humaines, de la sociologie et de la psychologie, notamment de la psychanalyse.**

Robert MISRAHI – Construire son bonheur

p.287

Le bonheur n'est pas le fruit spontané d'événements agréables qui surviennent dans la vie de l'individu, mais l'aboutissement d'une construction personnelle réfléchie.

[On échoue] dans la recherche du bonheur, parce qu'on reste alors dépendant des événements extérieurs, qui sont fragiles et éphémères. [] Il s'agit de prendre conscience du fait que la signification des choses du monde est produite par le sujet et non pas imposée à lui. Tout part du sujet et va vers les choses, même la souffrance morale.

p.288

Il y a trois contenus fondamentaux du bonheur : la joie de fonder sa liberté, l'amour, et la jouissance du monde. [L'amour: ] une fois que l'individu a fondé sa liberté, il va rencontrer un nouvel élément **du bonheur qui est la relation positive à autrui, dans l'amour, l'amitié et le lien social.** []

L'individu fondateur doit opérer une conversion du regard sur autrui, qui ne va plus être perçu comme un objet, comme c'est le plus souvent le cas, mais reconnu comme un sujet. Et si chacun porte ce regard sur l'autre, les individus vont renoncer au conflit et construire leurs relations sur de nouvelles bases, sur la réciprocité et la générosité, alors qu'elles sont habituellement fondées sur la réversibilité, c'est-à-dire sur l'échange de type donnant-donnant, et sur les conflits de pouvoir.

KHAYAT, David (collection dirigée par) et SPIRE, Antoine (ouvrage coordonné par), *L'éthique de la souffrance*, Latresne, Le bord de l'eau, 2002

Avant-propos, KHAYAT & SPIRE

p.9

[] **L'histoire humaine, la culture et la littérature ont largement développé une mystique de la souffrance, voire même un culte de la souffrance.** À côté de ceux qui cultivent l'esthétique de la souffrance, il y a ceux qui insistent sur son caractère rédempteur. Combien de lectures religieuses du phénomène ont insisté sur la souffrance sanction, la souffrance épreuve, la souffrance purification. Le christianisme a particulièrement valorisé la souffrance. Pour quelle raison ?

Aujourd'hui, l'avis des religieux semble évoluer avec les progrès de la science et l'interrogation des praticiens en matière de lutte contre la douleur. **En France, la prise en compte de la souffrance est longtemps restée le parent pauvre de la médecine.** Nombre de médecins répugnent encore à traiter spécifiquement la douleur. L'évolution incontestable intervenue depuis quelques années s'explique-t-elle par l'influence de la culture anglo-saxonne ?

p.11

Ajoutons qu'il est bien évidemment difficile d'évaluer précisément la douleur. **La douleur des enfants, par exemple, jusque dans les années 80, a été ignorée** car leur réponse à la souffrance est souvent un certain repli sur eux-mêmes, une économie de leur force, une atonie psychomotrice qu'on a longtemps confondue avec une prétendue immaturité de leur système nerveux. On pensait ainsi que les enfants ne souffraient pas.

Introduction, A. SPIRE

p.14

De l'évolution des thérapeutiques aux progrès de la technologie médicale, en passant par la prise de conscience des politiques ou la montée en puissance de la spiritualité, les indicateurs sont nombreux qui montrent que **la lutte contre la douleur est devenue, en cette fin de siècle, l'une de nos plus grandes priorités.** [] Mais en d'autres époques, la souffrance était utile, voire indispensable à l'accomplissement ou la libération de l'homme.

Françoise HÉRITIER, anthropologue africaniste, professeur au collège de France

p.23

La douleur aurait donc des vertus thérapeutiques, puisqu'elle permet de localiser et de soigner le mal : elle est en quelque sorte capitale pour le cri qu'elle fait rendre, pour la vitalité qu'elle transmet. De tout temps, ce discours a été largement défendu. Il suffit par exemple de réentendre celui qu'ont tenu certains médecins praticiens contre les anesthésistes – j'entends anesthésie générale. [] le point commun extrêmement intéressant qui apparaît dans tous ces discours est celui de la conscience. Il consiste à dire que le médecin, et notamment le chirurgien, ne peut pas se contenter de travailler sur un corps privé de conscience, car s'il travaillait sur un cadavre. **L'idée essentielle est que la conscience et donc la prise de conscience de sa souffrance, crée la personne, la dignité humaine.** On dit ainsi que la morphine est contraire à la dignité humaine, et je m'aperçois d'ailleurs, dans les discours mythiques contre les antalgiques, que l'idée qui revient souvent est celle d'une morphine qui prive l'être de sa conscience. Aujourd'hui encore, on dit qu'il faut avoir conscience de sa douleur, que c'est le propre de la dignité humaine. Or, **ce discours est tout à fait contraire à celui des malades** qui, parlant par exemple de leur douleur cancéreuse, affirment n'être « redevenus » des personnes humaines que lorsqu'on a pris leur douleur en considération et qu'on l'a traitée.

Miguel BENASAYAG, philosophe et psychanalyste

p.25s

[] l'assimilation abusive entre douleur physique et souffrance ne va pas sans conséquence anthropologique pour la culture. [La souffrance :] on assiste d'ailleurs à une véritable intolérance à son égard. [] Si on oppose simplement souffrance et douleur à plaisir, on tombe dans une vie très unidimensionnelle parce que **la souffrance, dans sa mission beaucoup plus existentielle (souffrir en tant que vivre, croire, devenir, etc.), permet finalement d'accéder à une dignité, une création...**

Commentaire : amusant plan de l'ouvrage qui place ce plaidoyer pour la souffrance au nom de la *dignité* (selon quelle définition d'ailleurs), après sa dénonciation par F.Héritier. Provocation peut-être ? À noter la terminologie finaliste de l'anti-darwinisme ordinaire – « la mission » de la souffrance –, avec son pouvoir de magnétisation bien connu *finalisme – dignité – reproduction/de la vie.*

Philippe SOLLERS, écrivain

p.25

Oui, je ferai un éloge sans nuance de la morphine. [] On retrouve cela dans la littérature et la philosophie. **Quelqu'un qui fait l'apologie du plaisir et du bonheur est automatiquement très superficiel, inexistant, une sorte de papillon.** [] Il faudrait vraiment sonder cette dépréciation systématique du plaisir et du bonheur, fonction idéologique constante de la propagande sociale, technique et désormais planétaire.

Martin WINCKLER, médecin

p.47

[] il faudrait même songer à « **prescrire** » des cours sur la souffrance dès la première année de

**médecine.** Parce que si on sélectionne les étudiants sur ces critères, ce seront au moins des critères de soins.

Miguel BENASAYAG

p.56s

Un texte législatif, censé regarder l'intérêt général, ne peut se mettre en porte-à-faux devant un sujet aussi exclusif que celui de l'euthanasie. Il serait gravissime que tout d'un coup, il existe une loi qui détermine quelque chose d'aussi intime et singulier. [] Légiférer l'euthanasie, c'est prendre le risque de déshumaniser toute la société. Imaginez seulement l'évolution sinistre de l'eugénisme si on accepte une telle généralisation d'un comportement aussi personnel. Il s'agira alors d'**une déchéance humaine** qu'on ne pourra pas arrêter !

Commentaire : vindicte plus qu'argumentaire, c'est un trait fréquent des auteurs vitalistes qui associent promotion de la souffrance – dignité de la personne humaine (et non de chacun) – finalisme biologique - et disqualification de l'euthanasie.

Miguel BENASAYAG, Douleur, souffrance et norme

p.69s

Bien que souvent dans le langage courant on utilise indistinctement les termes de *souffrance* et de *douleur*, il est pourtant important de préciser que le concept de *douleur* renvoie plutôt à un symptôme. La douleur peut être physique ou morale mais elle a une véritable fonction de signe. En effet, comme le signe renvoie de façon univoque à la chose, la douleur est en quelque sorte la fumée d'un feu indiquant un dysfonctionnement quelconque.

Commentaire : argument classique mais erroné. Certaines douleurs ne signalent rien d'autres que la douleur. À noter à nouveau la tentation anti-darwinienne de la terminologie « fonction » / « dysfonctionnement » comme s'il existait des fonctions intrinsèques aux organes alors que c'est toujours l'observateur qui les définit. S'il en a envie, l'observateur peut même définir la fonction « générer de la souffrance » : dans ce cas la douleur ne fait que signaler un très bon fonctionnement ! Quant on parle de dysfonctionnement, il faut préciser par rapport à quelles fonctions exactement, sinon on tombe dans le finalisme, la fonction d'un organe devenant le but implicite qui lui est assigné par la nature.

[] Mais bien que la douleur occasionne souvent une souffrance, cette dernière ne peut pas se voir réduire à la première : la souffrance implique toujours une dimension non réductible à la douleur en ce qu'elle n'est pas un signe, qu'elle n'est pas un symptôme. La souffrance est un élément beaucoup plus profond, plus multidimensionnel et qui touche à d'autres dimensions que celles qui regardent le clinicien. [] Ainsi, si nous pouvons sans problème considérer la douleur comme purement négative [commentaire : ce que ne font pas les masochistes], nous ne pouvons pas procéder de la sorte par rapport à la souffrance et sa complexité [commentaire : au contraire, la souffrance est par définition ce que chacun cherche à éviter]. Autrement dit, si nous pouvons, et **s'il est même souhaitable de réduire, voire d'éliminer toute douleur, il serait délicat d'affirmer la même chose au sujet de la souffrance.**

p.71

Si dans nos sociétés techniciennes la souffrance apparaît comme pure négativité, dans d'autres cultures influencées par le bouddhisme et le taoïsme le concept de souffrance va être étroitement lié à celui de la vie. La vie, le fait d'être vivant est pensé comme une souffrance, non pas une souffrance à éliminer, mais dans le sens où, en tant qu'êtres vivants, nous sommes toujours en proie à nos désirs, à nos besoins qui nous éloignent du bonheur et de l'harmonie. Ainsi, pour ces cultures-

là, il ne s'agit en aucun cas d'éliminer la souffrance, car cela reviendrait à dire qu'il faut éliminer la vie.

Commentaire : sur quelles sources documentaires s'appuie cet auteur pour réussir à faire dire au bouddhisme « il ne s'agit en aucun cas d'éliminer la souffrance » ? Pas une documentation de référence qui ne dise exactement le contraire. Dans la suite du même ouvrage, M.Ricard, spécialiste reconnu du bouddhisme et interprète du Dalaï-Lama le rappelle d'ailleurs avec force. L'attitude de M.Benasayag est difficile à interpréter mais scientifiquement très contestable : provocation, irresponsabilité ou auto-aveuglement vitaliste ?

La souffrance est de ce point de vue une sorte de défi par rapport auquel il nous est possible de nous détacher, de nous élever, d'abandonner les illusions de ce qui n'est que périssable pour accéder à une éternité qui n'est pas comme pour l'Occident située dans un au-delà mais qui est possible tout de suite, ici et maintenant, pour qui sait se détacher de l'illusion et de l'aliénation. [] L'Occident capitaliste a pathologisé la souffrance, c'est-à-dire que toute souffrance est conçue comme pure négativité et est assimilée de fait à la douleur, au symptôme. [] si le cœur même de la souffrance existentielle est l'incertitude propre au phénomène humain, la pathologisation de la souffrance nous introduit dans une vie qui tente de chasser l'incertitude et qui de ce fait ne mérite que le nom de « survie ». [] la souffrance dans son acceptation de « souffrance existentielle » est ce moteur qui nous pousse vers la création, vers l'autre, vers l'amour. [] la souffrance existentielle se différencie éthiquement de la souffrance pathologique dans la mesure où le principe éthique veut, comme l'écrit Spinoza que « nous ne savons pas ce qu'un corps peut ». **Dans ce hiatus, dans ce plus où l'on accepte ce non-savoir gros de possibilités se trouve ce qu'on appelle la dignité de l'homme. [] il est important de rappeler que ce que l'on nomme la dignité de l'homme ne peut pas être réduit à un simple subjectivisme individuel. C'est-à-dire que ce qui est digne ou pas ne peut pas être décidé « à la carte ». La dignité humaine se joue certes dans chaque homme mais sous la forme d'un universel concret où l'humanité est toute dans chaque situation singulière []**. Car la singularité comme la souffrance ne doit pas être ce qui nous isole des autres et de la société. La singularité, contrairement à la sérialité capitaliste est ce qui fait qu'au cœur de ce qui nous est le plus intérieur, le plus intime se trouve l'humanité tout entière.

Commentaire : c'est bien cette définition de la dignité (d'inspiration kantienne et catholique) qui doit s'imposer à tous, qui ne peut être définie par chacun mais par une élite moralisatrice, que l'on trouve dans la DUDH de 1948, et au nom de laquelle on peut restreindre les libertés de chacun, comme cela s'est effectivement produit depuis. Se confirme le profil éthique de l'auteur : finalisme biologique - dignité de la personne humaine - vie – souffrance.

p.76

**[] il faut tout faire pour éviter qu'au nom de la souffrance on accepte l'imposition d'un projet social** qui nous propose les rives rassurantes de la survie pour nous éviter les vents et tempêtes qui agitent toute vie. **Le mal n'est pas la souffrance**, le mal consiste à ce que la souffrance devienne un tout saturé sur lui-même, sans aucune incertitude, sans aucune possibilité.

Matthieu RICARD, moine bouddhiste depuis dix-huit ans, interprète du Dalaï Lama

L'alchimie de la souffrance

p.77s

Il ne sera pas vain non plus de dire quelques mots du contraire de la souffrance : le bonheur.

**[] il faut distinguer la douleur physiologique de la souffrance mentale et émotionnelle qu'elle**

engendre. Il y a certainement plusieurs manières de vivre une même douleur et de la ressentir comme une souffrance plus ou moins grande, car c'est notre esprit qui convertit la douleur en souffrance. [] Il y a pour cela plusieurs façons de procéder. L'une d'entre elles permet de transcender notre souffrance et d'élargir notre perspective en développant l'amour altruiste et la compassion à l'égard de tous les êtres vivants. Une seconde méthode consiste à examiner la nature de la souffrance et par extension celle de notre esprit. [] **La compassion est un état d'esprit fondé sur le souhait que les autres soient délivrés de leurs souffrances.**

p.87s

La souffrance psychique

La souffrance est essentiellement ce que nous ressentons lorsque notre aspiration au bien-être physique et psychique est contrecarrée ou déçue. [] Il est clair que l'ignorance, en tant qu'incapacité à intégrer véritablement le sens de l'impermanence dans la vie, est l'une des composantes fondamentales de la souffrance. [] Nous voulons faire plaisir à ce « moi » et le protéger de toute agression. [] Ce n'est qu'en questionnant profondément ce sentiment d'existence du moi que nous pourrions changer notre conception de l'existence et influencer sur les mécanismes du bonheur et de la souffrance. [] La forme la plus extrême de cette perception erronée de la vie en tant qu'ennemie est le suicide, l'ultime constat d'échec dans notre tentative de donner un sens à l'existence. En nous suicidant, nous détruisons la possibilité que nous avons d'actualiser le potentiel de transformation qui est en nous. [] Mais, selon le bouddhisme, le suicide ne résout rien, car il ne fait que déplacer notre problème vers une nouvelle vie : vouloir ne plus exister est un leurre.

Commentaire : le jugement paraît bien hâtif sur un sujet si important, certes pour la conscience universelle « vouloir ne plus exister est un leurre », mais éviter la souffrance par le suicide est toujours une somme de souffrance épargnée, quelles que soient les autres vies de cette conscience universelle. M.Ricard s'est montré moins tranché ailleurs : « Mais cela ne veut pas dire non plus qu'il faille prolonger la vie de façon absurde et inutile lorsqu'il n'y a aucun espoir. Si quelqu'un ressent la souffrance comme une oppression intolérable [] On peut alors concevoir que prolonger cette vie ne serve à rien, et ne soit une torture. [*Le moine et le philosophe. Le bouddhisme aujourd'hui*, Paris, Nil, 1997, p.312s]. Une étonnante apologie de la vie côtoie quelquefois certains discours bouddhistes en parallèle à sa dévalorisation de la souffrance.

p.94

Le renoncement n'implique en aucune façon le rejet de ce que nous aimons beaucoup. Il ne s'agit pas de « dire non » mais de se demander « est-ce que cela va me rendre plus heureux ? ».

p.96

Abréger les souffrances ?

Doit-on abréger l'agonie qui, dans bien des cas, précède et accompagne la mort ? L'euthanasie est-elle un acte acceptable ? Selon le bouddhisme, il est impossible de donner des règles générales et l'on ne peut que procéder au cas par cas. Le « bien » et le « mal » ne sont pas définis par des commandements mais par le bonheur ou la souffrance qui résultent de nos actes, de nos paroles et de nos pensées. **Tout dépend donc de la somme de souffrances qui résulterait de la prolongation inutile d'une existence misérable ou de son interruption. Il faut aussi prendre en considération l'intensité de la souffrance et de la force spirituelle de la personne.** [] Si, en revanche, **on croit** que la conscience connaîtra d'autres états d'existence, la situation est différente et l'euthanasie n'est pas souhaitable. **Mais il ne s'agit pas là d'un jugement de valeur absolu qui s'applique de la même façon à tous.** [] Pourtant, **on ne peut pas dire non plus que l'euthanasie ou le suicide soient en eux-mêmes inacceptables.** Il existe dans le monde tibétain, le cas de certains yogis capables d'interrompre leur vie par le pouvoir de leur méditation.

p.99

**Selon la voie bouddhiste, si la souffrance n'est pas conçue comme une rédemption, elle n'est**

souhaitable sous aucun aspect.

Commentaire : cette position est tout le contraire de ce que M.Benasayag fait dire au bouddhisme.

Ceci ne signifie pas qu'on ne puisse pas faire usage de la souffrance, lorsqu'elle est inévitable, pour progresser humainement et spirituellement.

p.100s

Karma signifie « acte » mais désigne aussi le lien qui existe entre celui-ci et son résultat. Tous nos actes, non seulement envers les autres mais aussi envers nous-mêmes, et l'intention qui les sous-tend, ont été positifs ou négatifs selon leurs effets bénéfiques ou nuisibles. Selon le bouddhisme, la souffrance n'est pas fondamentalement une anomalie ou une injustice, elle est dans la nature même du monde conditionné que l'on appelle samsara. Les souffrances innombrables que nous avons endurées proviennent des actes négatifs que nous avons accomplis. Si nous voulons donc éviter la souffrance, il nous faut renoncer à ses causes, les actes négatifs, réparer ceux que nous avons déjà accomplis et éviter de les commettre à l'avenir. Il convient également d'engendrer les actes et pensées positives qui créent le bonheur. [] **Nous sommes le résultat d'un très grand nombre d'actes libres dont nous sommes les seuls responsables et notre futur sera constitué du résultat de nos actes présents.**

Commentaire : cette approche du karma est encore plus cohérente dans le cadre de la conscience universelle que de la croyance en la transmigration d'un esprit vivant indépendamment d'un corps.

Le karma fonctionne alors non seulement pour les conséquences futures de nos actes sur nous-même, mais aussi pour les conséquences immédiates de nos actes sur autrui : causer une souffrance à autrui, c'est se causer une souffrance à soi-même puisque l'autre fait partie de mon continuum de conscience, inutile d'attendre une prochaine vie future pour constater les conséquences de ses actes présents.

p.101

Le bouddhisme est essentiellement une voie vers le bonheur, et pas seulement un remède aux névroses de notre psychisme.

Françoise HÉRITIER, Réflexions sur la douleur

p.109

Revenons aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Devant tant d'impuissance à soulager des douleurs dont l'énoncé et la description sont de plus en plus précis, on pourrait penser que les découvertes de l'anesthésie scientifique (protoxyde d'azote en 1776, éther en 1792, morphine en 1806, chloroforme entre 1831 et 1834) auraient dû susciter un grand enthousiasme dans le corps médical. Il n'en est rien, on le sait. **Ces méthodes rencontrent, au mieux, l'indifférence, plus généralement la dérision ou la condamnation, alors même que la vaccination, qui était à l'origine d'accidents plus nombreux que ceux liés à l'anesthésie, n'a jamais souffert d'une remise en cause aussi radicale.** [commentaire : ce qui importait alors culturellement était la vie et pas la souffrance] c'est à cette aune (la chirurgie) que se fait la condamnation sans appel de l'anesthésie, à savoir que **la perte de conscience attente à la dignité de la personne.** Magendie écrit : « La perte de conscience est quelque chose de dégradant et d'avalissant que tout homme un peu courageux ne saurait souffrir », et il ajoute : on réduit les patients « à l'état de cadavre que l'on coupe et taille impunément et sans aucune souffrance ».

Antoine LAZARUS, Professeur de santé publique, Annotations sur la souffrance



p.143

Or, depuis quelques années il y a des faits nouveaux

Les enquêtes, surtout de suivi post opératoires et post-partum, montrent que :

- Il y a moins de complications et des récupérations plus rapides, quand le malade souffre moins ;
- Il y a moins d'accidents de naissance pour l'enfant, quand la mère a moins mal ;
- **L'usage des antalgiques et psychotropes sédatifs est devenu une revendication**, au titre d'une sorte de droit au confort et au réconfort. Antalgiques et psychotropes sont devenus un marché économique considérable, exploité sans scrupule par les promoteurs.

**Les mouvements d'opinion, appelant au changement des valeurs morales, religieuses et civiques, considèrent de plus en plus que la souffrance est inutile et abaisse l'homme.**

SINGER, Peter, *Une gauche darwinienne, évolution, coopération et politique*, Paris, Cassini, (1999) 2002

Qu'est-ce qui est fondamental pour la gauche ?

p.11

[Spira, militant le plus actif du mouvement américain pour les droits des animaux] Il parle de **toute la douleur et de toute la souffrance qui existent dans notre monde, et de son désir de faire quelque chose pour les réduire. Voilà la gauche, à mes yeux.**

p.12

**Sur un plan éthique, je me situe personnellement du côté des utilitaristes, et l'impératif de réduction de la souffrance découle directement de ce positionnement.**

p.21

Les marxistes, à commencer par Marx lui-même, ont dans l'ensemble été enthousiasmés par la version de Darwin de l'origine des espèces, tant que ses implications pour les êtres humains sont confinés à l'anatomie et à la physiologie. Étant donné que l'alternative à la théorie de l'évolution était la version chrétienne de la création divine, l'hypothèse audacieuse de Darwin fut adoptée comme un moyen de casser l'emprise de « l'opium du peuple ». En 1862, Marx écrivait au socialiste allemand Ferdinand Lasalle :

Les écrits de Darwin sont très importants, et me semblent constituer le soubassement de la lutte historique des classes, dans l'ordre des sciences de la nature. [] **c'est pour la première fois que non seulement on porte le coup fatal à la « téléologie » dans les sciences de la nature**, mais encore que le sens rationnel de celles-ci est exposé de manière empirique.

Commentaire : autant le finalisme attribué au cosmos favorise le continent de la reproduction / de la vie, autant le darwinisme facilite le continent de la non-souffrance.

BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Nrf essais, Gallimard, 2004

Commentaire : l'avortement est l'archétype du conflit entre valeurs de reproduction/de la vie et non-souffrance. La loi française pour autoriser l'IVG en 1975 se fonde sur la non-souffrance : la « détresse » de la femme. Mais, alimenté par la confusion entre vie et bonheur, l'avortement reste un enjeu de société controversé, quelquefois au sein même des militants pour le droit à l'avortement. Telle association départementale intervenant dans la planification familiale limitera

par exemple le nombre de semaines de grossesse au-delà duquel elle n'apporte plus son assistance aux femmes en demande d'IVG, en se basant sur l'argument de la « viabilité » technique du fœtus : mais si la technique progresse au point de permettre une viabilité à n'importe quel stade du développement, utérus artificiel en quelque sorte, cette association mettra-t-elle totalement fin à son assistance ?

### La justification de l'avortement

**L'offensive pour la libération de l'avortement tirait sa force [] de la représentation des souffrances dont cet interdit était la cause**, selon la thématique d'une « politique de la pitié » - comme dit Hannah Arendt [*Essai sur la révolution*, 1967] **dont le rôle dans la rhétorique politique n'avait cessé de croître depuis son apparition à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.**

Lors des débats parlementaires des 26-28 novembre 1974, la question du niveau de population est bien évoquée, soit par les adversaires du projet de loi Veil pour en dénoncer le danger, soit par ses défenseurs pour mettre en doute l'existence d'une relation de cause à effet entre la légalisation de l'avortement et le « déclin démographique », mais le ton général des discussions incite à penser que cette préoccupation, centrale dans les débats qui touchent aux politiques de la population entre le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup>, ne joue plus désormais qu'un rôle marginal. [] Angoisse croissante face à l'augmentation de la population dans les pays du Sud. On sait que **la croyance liant le développement à la lutte contre l'accroissement de la population a pris la forme d'un véritable dogme après la Seconde Guerre mondiale** et a donné lieu, à partir des années 1960, à des mesures concrètes soutenues par la division de la population de l'ONU. La fin des années 1960 est marquée par l'apparition d'un grand nombre d'ouvrages dénonçant sur un ton souvent apocalyptique la surpopulation, et cette grande peur joue un rôle important dans la naissance de l'écologie politique. Pour faire face à ces craintes, les principaux pays occidentaux s'étaient ralliés à la politique des agences internationales de développement liant l'aide aux pays du tiers-monde à leur bonne volonté en matière de démographie, quels que soient les moyens utilisés (stérilisations incitées ou forcées, distribution de moyens anticonceptionnels, avortements etc). Ainsi par exemple Pier Paolo Pasolini prit en 1975 une position très hostile à la légalisation de l'avortement [mais] reconnaît que le seul argument en faveur est « la tragédie démographique qui, dans une perspective écologique, se présente comme la plus grave **menace pour la survie de l'humanité** ». [Parmi les ouvrages qui ont eu l'influence la plus grande, P.Ehrlich, *La bombe population*, 1972 ; Club de Rome, 1972, *Halte à la croissance* ?].

### Loi de dépénalisation de l'avortement

Les opposantes américaines engagent un procès devant la Cour fédérale contre les lois sur l'avortement de l'État de New-York en tirant parti du droit constitutionnel donné à tout citoyen américain de mettre en cause les lois auxquelles il est censé obéir devant une instance *judiciaire*. Une telle base juridique permettant de juger la loi est absente en France où le pouvoir législatif, *instance politique*, détient seul la légitimité nécessaire pour mettre en cause la législation existante. Dans le jugement Roe vs Wade de 1973, la Cour suprême invalide comme inconstitutionnelle la législation du Texas qui faisait de l'avortement un délit et elle fait de l'avortement un droit constitutionnel, ce qui revient à le *légaliser* (alors que la loi française Veil de 1975 ne fait que *dépénaliser*).

### « Être humain » versus « personne »

Michael Tooley reproche aux adversaires de l'avortement le présupposé selon lequel tout être

détiendrait un droit à la vie du seul fait de son appartenance à l'espèce humaine. Pour établir cette opposition, il entreprend de définir les propriétés que doit posséder un être pour pouvoir être qualifié de « personne » (et pas simplement « d'être humain ») ou, si l'on veut, de déterminer le genre d'épreuves auxquelles un être postulant à ce statut doit être soumis. Deux genres d'épreuves, hiérarchisées, sont jugées particulièrement importantes. Les premières se rapportent à la capacité de **ressentir du plaisir et de la souffrance**. Les secondes, de rang plus élevé, se rapportent à une capacité qui est la « conscience de soi », c'est-à-dire, au sens de M.Tooley, la capacité à maintenir la référence à soi comme à un être persistant dans le temps. En prenant appui sur des données relevant de la physiologie et de la psychologie expérimentale, l'auteur considère que le fœtus, avant l'âge de deux mois, n'a aucune de ces capacités, mais qu'il acquiert, au cours du troisième mois, la sensation.

Ce statut de « personne » peut être attribué en premier lieu aux êtres humains qui possèdent les propriétés cognitives adéquates, mais l'auteur suggère qu'il pourrait l'être aussi, peut-être, à **certains animaux**, voire, dans un avenir indéfini, à **certains ordinateurs**.

Double filiation de ce type d'argument : positivisme logique et utilitarisme. Du positivisme logique, ces auteurs retiennent le souci de se débarrasser de la référence à ce qu'ils considèrent comme étant des « êtres métaphysiques », c'est-à-dire des entités dont ils pensent qu'elles ne peuvent pas faire l'objet d'une mise à l'épreuve expérimentale ici et maintenant. Quant à la filiation utilitariste, elle est manifeste dans le **refus de conférer un statut particulier à la vie humaine en tant que telle, de la considérer comme étant, par soi, « sacrée »** et, par conséquent, de considérer que tout devrait être mis en œuvre pour conserver la vie d'un être humain quel qu'il soit. Les utilitaristes considèrent qu'une telle position dérive d'un préjugé métaphysique (la notion d'humanité étant elle-même de nature métaphysique) échappant à toute vérification empirique. Ils cherchent donc à définir de façon plus précise les obligations morales différentes que nous avons à l'égard des différents êtres qui peuplent le monde empirique en liant ces obligations morales à un calcul de la valeur relative de ces êtres. Point de vue holiste – la valeur d'un être sera mise en rapport avec une exigence de maximisation du bonheur global et donc par rapport à un intérêt collectif -, soit individualiste – établir des critères pour juger si la vie d'un être « vaut vraiment d'être vécue », par rapport à un intérêt individuel -. Mary Anne Warren [propose] des instruments de calcul susceptibles d'établir le « statut moral » de n'importe quel être appartenant à une totalité écologique. Cette démarche doit permettre d'orienter des décisions pratiques sur des questions telles que celles de l'« euthanasie », de l'« avortement », du « droit à utiliser d'autres animaux pour se nourrir », ou encore la « recherche biomédicale ». Si tous les êtres sont susceptibles d'avoir un statut moral, plus ou moins élevé **notamment en fonction de leur capacité à souffrir**, M.A. Warren (et avec elle, la plupart des utilitaristes contemporains) pose l'existence d'êtres occupant le sommet de la hiérarchie morale ou disposant, dit-elle, d'un « statut moral complet » et qui sont les personnes. **Le plein statut moral des personnes consiste dans le fait qu'à l'obligation morale de ne pas les faire souffrir (ou le moins possible) s'ajoute l'obligation de respecter leur vie** [commentaire : à préciser, s'agit-il du respect de la vie ou du consentement à vivre ?]. Elle critique Tooley parce qu'il ignore la question du niveau de population qui doit être maintenu pour ne pas épuiser les ressources dont pourront avoir besoin les générations futures afin de mener une vie valant la peine d'être vécue.

### Conclusion : oublier l'avortement

[ndlr : selon Boltanski l'enjeu de l'avortement n'étant pas prêt de faire l'objet d'un consensus, compte tenu du conflit de valeurs, il serait préférable de « l'oublier » plutôt que d'accroître les tensions sociales]

Valeurs conflictuelles – Les mutilations sexuelles

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Il est courant de dire que les mutilations sexuelles résultent simplement de la domination masculine, que l'excision traduit une peur masculine devant la force de la sexualité féminine.

S'arrêter à cette hypothèse serait un contre-sens tragique, c'est s'interdire d'en comprendre la causalité première. La cause directe des mutilations sexuelles féminines comme masculines, source de grandes souffrances, est l'idéologie de reproduction. Il faut exciser et circoncire pour que la reproduction soit la plus parfaite possible :

- enlever à la femme ce clitoris qui fait penser au pénis, enlever à l'homme ce prépuce qui fait penser aux lèvres du sexe féminin. L'ambiguïté nuirait à la procréation ;
- enlever le clitoris qui pourrait tuer l'enfant s'il venait à toucher sa tête au moment de la naissance ;
- fermer en le cousant le sexe féminin pour préserver sa virginité gage d'une descendance d'origine contrôlée dans le mariage. L'ablation du clitoris en mutilant son plaisir, réduit aussi ses envies sexuelles sources d'infidélité potentielle, de menace sur la paternité ;
- circoncire pour être dans l'alliance de fécondité avec Yahvé.

Si après de longs combats l'excision est reconnue aujourd'hui comme un préjudice à éradiquer, curieusement la circoncision rituelle a encore du mal à être considérée comme mutilation sexuelle, et condamnée.

KHADY, *Mutilée*, 2005

BADINTER, Elisabeth, *L'Un est l'autre*, 1986

VLACHOVA, Marie, BIASON, Lea, *Les femmes dans un monde d'insécurité*, 2005

KESTELOOT, Lilyan, in *Encyclopédie des religions*, 2000

*Théma excision*, TV Arte, 6 février 2007

ERLICH, Michel, *La mutilation*, 1990

ERLICH, Michel, *Les mutilations sexuelles*, 1991

COUCHARD, Françoise, *L'excision*, 2003

CHEBEL, Malek, *Histoire de la circoncision des origines à nos jours*, 1992

*La Bible de Jérusalem*, Cerf, 1994

ONFRAY, Michel, *Traité d'athéologie*, 2005

Article 222, *Journal pour les Droits de l'Enfant*, n°40, 4<sup>e</sup> trimestre 2009

Colloque sur les mutilations sexuelles féminines, DRASS, Lyon, 27 février 2006

DERRIDA, Jacques, ROUDINESCO, Elisabeth, *De quoi demain... Dialogue*, 2001

Née en 1959, ethniste Soninké

Deux femmes m'ont attrapée et traînée dans la pièce. L'une, derrière moi, me tient la tête et ses genoux écrasent mes épaules de tout leur poids pour que je ne bouge pas ; l'autre me tient aux genoux, les jambes écartées. La dame chargée de l'opération dispose d'une lame de rasoir par fille, que les mères ont achetée pour l'occasion.

Elle tire avec ses doigts, le plus possible, ce minuscule morceau de chair et coupe comme si elle tranchait un morceau de viande de zébu. Malheureusement, il lui est impossible de le faire en un seul geste. Elle est obligée de scier.

Les hurlements que j'ai poussés me résonnent encore aux oreilles. J'ai pleuré, crié.

**C'est une douleur inexplicable, qui ne ressemble à aucune autre.** Comme si on m'attachait les boyaux. Comme s'il y avait un marteau à l'intérieur de ma tête. En quelques minutes, je ne sens plus la douleur à l'endroit précis, mais dans tout mon corps, soudain habité par un rat affamé, ou une armée de fourmis. **La douleur est entière de la tête aux pieds, en passant par le ventre.**

À ce moment précis, j'ai pensé que j'allais mourir, que j'étais déjà morte. Je ne sentais plus réellement mon corps, seulement cette affreuse crispation de tous les nerfs à l'intérieur, et ma tête qui allait exploser.

C'est une douleur que je n'ai jamais réussi à définir. **Je n'ai rien connu d'aussi violent au cours de mon existence.** J'ai accouché, souffert de coliques néphrétiques – chaque douleur est différente. La douleur était tellement forte que je voulais m'endormir, tomber dans les pommes.

BADINTER, Elisabeth, *L'Un est l'autre*, Paris, Odile Jacob, 1986

p.178

Déchirés entre le défi d'être un mâle et l'envie interdite d'être l'Autre et de posséder ses pouvoirs, les hommes ont inventé des rites pour les aider dans cette tâche : **la circoncision – pendant de l'excision féminine, mais beaucoup plus répandue qu'elle – est l'un des moyens de lutter contre l'horreur de la bisexualité originale.** Parmi beaucoup d'autres, les mythes de la création des Dogons (Mali) [Marcel Griaule, *Dieu d'eau*, 1983] racontent qu'à l'origine chaque être humain est nanti de deux âmes de sexe différent. Pour l'homme, l'âme femelle siège dans le prépuce. Pour la femme, l'âme mâle est supportée dans le clitoris. Mais cette âme double est un danger pour l'ordre social (et psychologique). Un homme doit être mâle et une femme femelle. Seules la circoncision et l'excision peuvent remettre les choses en ordre. Aux yeux des Dogons, les « incirconcis » ne rêvent que désordre et embarras. Ils sont en marge du groupe, parce que « rien en eux n'est fixé ». Tant qu'un enfant conserve son prépuce ou son clitoris, masculinité et féminité sont de même force, **et si l'indécision quant à son sexe devait durer, l'être humain n'aurait jamais aucun penchant pour la procréation.** D'autre part, un individu ne peut pas se conduire « normalement » sous une double direction.

G.Groddeck, qui s'est beaucoup penché sur la bisexualité humaine, a interprété la circoncision des juifs non seulement comme une volonté d'éliminer toute trace de féminin (le prépuce est assimilé au vagin dans lequel est fourré le gland féminin), mais aussi comme un signe de soumission à Dieu, qui seul peut incarner la bisexualité. Groddeck pensait que le pluriel *Eloïm*, qui désigne Dieu, s'explique si l'on suppose que la légende concevait Dieu comme bisexuel.

VLACHOVA, Marie, BIASON, Lea, (DCAF) sous la direction de, *Les femmes dans un monde d'insécurité*, La Martinière, Genève, 2005

## Mutilation génitale féminine

L'OMS estime que 6 000 filles par jour (plus de 2 millions par an) sont génitalement mutilées.

**La mutilation génitale est à l'origine d'un traumatisme psychologique durable, d'une douleur extrême, d'infections chroniques, de saignements, d'abcès, de tumeurs, d'infections urinaires et d'infertilité.** [] Les complications immédiates sont la douleur intense, l'état de choc, l'hémorragie, la rétention d'urine, l'ulcération de la région génitale et la lésion des tissus avoisinants. L'hémorragie et l'infection peuvent entraîner la mort. Parmi les conséquences à long terme figurent les kystes et les abcès [], des lésions urétrales conduisant à l'incontinence urinaire, [] relations sexuelles douloureuses [] et autres dysfonctionnements sexuels, ainsi que diverses difficultés à l'accouchement.

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

Afrique : création et animisme  
p.1656-1658

Lilyan KESTELOOT

Créations respectives de l'homme et de la femme. Il ne semble pas y avoir de priorité systématique de l'homme. Chez les Dogon, cette création du seul mâle est une erreur, et doit être recommencée en introduisant la féminité, **afin que la création soit féconde**. Le plus souvent les deux sexes sont créés ensemble. L'homme et la femme forment alors une paire de jumeaux égaux au départ. **Il arrive aussi plus d'une fois que l'humanité voie le jour sous l'espèce androgyne, qui se divisera plus tard entre les deux sexes. Les rites de circoncision et d'excision seraient les traces actuelles de ces mythes anciens souvent oubliés.** Enfin le Grand Dieu ou le démiurge crée parfois en premier lieu la ou les femmes, qu'il épouse, et dont sort le reste de l'humanité ; quand ce n'est pas une **grande déesse mère**, comme chez les Yoruba, qui fondèrent la superbe civilisation du Bénin.

*Théma excision*, TV Arte, 6 février 2007

Que savons-nous réellement sur l'origine de ces pratiques ?

Les sources les plus anciennes datent de l'époque d'Abraham vers 1900 av. J-C [ndlr : cette affirmation d'une réalité historique du personnage mythique d'Abraham est contestée] et se basent sur le témoignage d'une dénommée Agard servante d'Abraham et originaire de l'Égypte Ancienne. D'après ces sources, **les égyptiens de cette époque étaient convaincus que l'homme et la femme naissaient bisexués** et le demeuraient jusqu'au moment de l'ablation de l'autre sexe. Ainsi le prépuce de l'homme passait pour un reliquat des lèvres génitales alors que le clitoris était considéré comme une mutation du pénis.

En revanche la question de savoir si le rituel de l'excision est d'origine hébraïque ou pharaonique n'a toujours pas été résolue clairement à ce jour. Des témoignages écrits nous apprennent que dans

l'Antiquité ces pratiques faisaient partie des mœurs tant chez les égyptiens que chez les juifs. D'ailleurs l'intervention la plus mutilante de l'appareil génital féminin porte aujourd'hui encore le nom d'excision pharaonique.

ERLICH, Michel, *La mutilation*, Paris, PUF, 1990

*Docteur en médecine, Psychiatre, Docteur en Anthropologie Sociale*

p.13

La plupart des grands mythes fondateurs font référence à une mutilation initiale. Le démembrement et la mise à mort d'un personnage divin ou d'un héros surhumain font partie des actes inauguraux de la création, immortalisés dans la mythologie et périodiquement réactualisés à travers le rituel. Le sacrifice répète le souvenir du traumatisme initial. L'acte propitiatoire est investi d'une valeur protectrice : à la mutilation originelle répond en écho une mutilation atténuée : le sacrifice d'une partie de soi-même, d'autrui ou d'un objet non humain est destiné à protéger l'ensemble, schéma transculturel applicable à l'individu comme à la collectivité.

p.25

Le caractère transculturel des récits légendaires témoigne de l'universalité du thème de la rupture qui apparaît dans toutes les séquences anthropomorphiques des cosmogonies, théogonies et naissances des mortels. Le foisonnement des divinités hybrides et l'évocation de leurs métamorphoses apparaissent également comme le reflet de la nostalgie d'une bisexualité originelle, expression du refus de la castration et de la déchirante division des sexes.

p.26

La mutilation primordiale éclate magistralement dans le mythe hésiodique, document cosmogonique majeur de la culture grecque. Selon Hésiode, « à l'origine régnait la Béance (*Chaos*), puis vint la Terre aux larges flancs (*Gaïa*) et aussi l'Amour (*Erôs*) »

p.45

Pratique très ancienne répandue dans toutes les parties du monde, à l'exception de l'Europe et de l'Asie non sémitique, **la circoncision était déjà pratiquée en Égypte au cours du III<sup>e</sup> millénaire avant notre ère**. Une scène représentant l'opération d'un adolescent figure sur les parois d'un monument funéraire de Saqqarah datant de la IV<sup>e</sup> dynastie.

p.46

Une très abondante littérature spécialisée a été consacrée à la circoncision juive qui apparaît à la lumière des sources bibliques comme un rite d'alliance, à la différence des circoncisions non juives qui s'inscrivent plutôt dans le contexte initiatique des rites de transition.

p.46

**Les origines de l'excision semblent moins lointaines que celles de la circoncision** : la première mention de cette mutilation, également égyptienne, figure dans un papyrus de l'époque ptolémaïque.

p.47

Toutes ces pratiques répandues dans de très nombreuses sociétés, se déroulant souvent dans un contexte initiatique avec nette prévalence au cours de l'adolescence, sont destinées à marquer solennellement un changement du statut individuel. [] **Les mutilations sexuelles pubertaires (circoncision, excision, sub-incision)**, qualifiées en Occident d'actes barbares et criminels, **sont en fait destinés à préparer l'initié à son futur rôle d'adulte procréateur**.

p.232

Principe organisateur de vie, la mutilation qui préside à la division des sexes intervient à ce titre

dans toutes les opérations ayant pour objet la suppression des stigmates d'une bisexualité primordiale, statut d'exception réservé aux dieux ou aux monstres, mais en aucun cas aux hommes. La confirmation de l'identité sexuelle est un acte fondateur dans lequel la mutilation, directement et symboliquement présente, impose, d'un côté, l'irréversible séparation des sexes et, de l'autre, **la règle impérative de l'union hétérosexuelle fécondante**.

ERLICH, Michel, *Les mutilations sexuelles*, Paris, PUF, 1991

I<sup>ère</sup> partie – Les mutilations sexuelles collectives

### Chapitre I – Mutilations et mythologie

- Les castrations primordiales

p.12

Certaines cosmogonies débutent par une séparation brutale du ciel et de la terre originellement unis dans une interminable étreinte. Cet acte violent inscrit dans un conflit de générations divines prend souvent la forme d'une castration. Ce thème est illustré par la théogonie hourrito-hittite considérée comme la matrice référentielle des mythologies moyen-orientales. Dans cette épopée sacrée, la divinité primordiale Alalu est détrônée par son fils Anu qui est à son tour terrassé par son propre fils Kumarbi lequel castré son père avec les dents ; bien qu'il s'empresse de recracher les débris du sexe paternel, Kumarbi devient enceint et donne le jour à trois dieux. [] Le thème de l'autofécondation d'une divinité par avalement du pénis castré du père détrôné [] se réfère à la bisexualité des divinités primordiales [].

p.13

Mais ce sont surtout les grandes mythologies ouest-africaines qui exaltent la castration primordiale. Dans la cosmogonie Dogon le Dieu suprême Amma crée la terre qu'il épouse ; mais le clitoris de cette dernière symbolisé par la Termitière se dresse contre le phallus divin, obligeant Amma à exciser la terre pour s'unir à elle. De cette union naît Yurugu, dont les tribulations vont perturber le cours de la création. La Terre fécondée donne naissance à un œuf primordial porteur d'une paire de jumeaux, mâle et femelle, les Nommo, initiateurs de nouvelles genèses. Amma décide de castrer et de sacrifier l'un des jumeaux, coupe le cordon ombilical, vide les testicules de leur contenu ; séparant la semence du sexe coupé, il dépèce le corps et projette les morceaux dans l'espace pour purifier la Terre.

p.14

Dans l'univers indien, les mythes puraniques à l'origine du culte du *linga* (le plus important des cultes de Shiva répandu dans la vallée de l'Indus depuis le III<sup>e</sup> millénaire avant notre ère) font référence à la castration divine. [] Émergeant des eaux, Shiva, furieux de constater que la création s'est opérée en son absence, décide de tout détruire sous un déluge de feu. Devant cette menace Brahma s'incline devant Shiva et propose en signe d'allégeance d'adorer le *linga*, l'organe sexuel divin qualifié d'« image sacrée des trois temps ». Shiva accepte et, proclamant la vocation du *linga*, arrache son organe viril, l'envoie sur la terre dans laquelle il pénètre, s'enracine et s'élève jusqu'au ciel. Dès lors Vishnu, Brahma et les autres divinités vénèrent le *linga* avec ferveur.

- Les passions divines

p.15

Des épisodes mythologiques comportant **le démembrement de divinités ou de héros légendaires sont à l'origine de nombreux rites de fertilité agraire. La castration sacerdotale s'inscrit dans**



**la tradition des cultes moyen-orientaux de la Grande-Déesse.** Des vierges et des eunuques étaient attachés au sanctuaire d'Artémis d'Ephèse. Atargatis également connue comme Astarté antique déesse identifiée à Aphrodite ou Derketô, mère de Sémiramis (considérée par la tradition antique comme l'initiatrice de la castration), avait des prêtres eunuques à son service dans son sanctuaire d'Hiérapolis.

p.16

Ces épisodes des dieux mourants et renaissants appartiennent au vieux fond sémitique illustrés par les mythes d'Adonis, d'Osiris et d'Attis dont la passion est à l'origine du plus célèbre des cultes métroarques de la Grande-Déesse. Dans la célèbre version de Pausanias (VII, 17) recueillie à Pessinonte, ville où la déesse-mère était vénérée sous le nom d'Agdistis, divinité identifiée à Cybèle, Zeus engendre par fécondation d'une roche un être hermaphrodite appelé Agdistis qui suscite l'horreur des Dieux. Ceux-ci le castrant et le féminisent ; les parties viriles tranchées qui pénètrent avec un flot de sang dans la terre donnent naissance à un amandier.

p.18

Le rite d'Osiris est un sacrifice agraire, dont la victime humaine pourrait bien avoir été dans les temps les plus reculés la personne royale elle-même, qui, selon Flinders Petrie (1908), aurait été rituellement immolée tous les trente ans. **La circoncision qui s'inscrit également dans les rites de fertilité semble avoir initialement été une pratique sacerdotale liée au culte de la Déesse-Mère avant de passer avec Abraham dans le domaine du Dieu-Père.** On notera la parfaite similitude entre l'épisode biblique et la théogonie phénicienne de Sanchounyaton évoquant El-Kronos qui, après avoir sacrifié son fils, pratiqua la circoncision sur lui-même avant de la faire subir à tout son entourage. []

**La castration des divinités bisexuelles qui s'inscrit dans la logique de la complémentarité des sexes trouve son expression rituelle dans les mutilations sexuelles telles que la circoncision et l'excision.**

p.19

La célèbre mutilation unilatérale du sein popularisée par la tradition antique qui ne figure sur aucun document historique résulterait de l'assimilation d'une étymologie grecque trompeuse (*a-mazôn* : sans sein). Le terme « amazone » dériverait d'un mot d'origine arménienne signifiant « femme de la lune », hypothèse renforcée par l'existence de prêtresses armées de la Déesse-Lune sur les rivages de la mer Noire et dans les Syrtes. [] **Largement répandue dans les sources mythologiques moyen-orientales, la castration apparaît tout à la fois comme un facteur de fécondité lié à la sexualité, symbolisée par la circoncision,** et comme un facteur de stérilité lié à la bisexualité euphémisée à travers la chasteté sacerdotale. Castration et cultes phalliques sont indissociables. Le taureau phallique est directement lié aux rituels relatifs à la royauté dans l'Égypte ancienne, l'Asie Mineure et dans certaines cultures africaines.

## Chapitre II – Les mutilations sexuelles féminines

p.21

Une source béninoise récente (Yon Clarisse Goure, 1983) rapporte que les Wémênou du sud du Bénin pratiquent l'élongation du clitoris par application de suc d'orange amère, fruit rattaché à la féminité qui ne peut être cueilli que par les femmes. Cette pratique, dite *yodindon*, qui est l'apanage des filles pubères et des femmes mariées, consiste à masser digitalement le clitoris afin d'en accroître la taille : **elle est censée favoriser l'épanouissement de la sexualité et de la fécondité.**

p.24

Chez les Ibidio du sud-est du Nigeria toutes les filles pubères d'une même classe d'âge subissaient une excision immédiatement suivie d'une réclusion de trois mois au cours de laquelle les initiés

suralimentées et astreintes à l'oisiveté étaient tenues de grossir. [] Cette pratique, déjà en déclin il y a une cinquantaine d'années, **s'inscrivait avec l'excision et les scarifications corporelles dans le cadre des rituels de fécondité.**

p.34

**Les scarifications péri-ombilicales de l'intérieur des cuisses et des fesses dont la connotation érotique est manifeste participent aux rites de maturité et de fertilité** de nombreuses cultures de l'Afrique intertropicale.

### Chapitre III – Les mutilations sexuelles masculines

p.36

[La circoncision est pratiquée] depuis la plus haute Antiquité à travers le monde à l'exception de l'Europe occidentale et de l'Extrême-Orient, elle est attestée en Égypte au cours du III<sup>e</sup> millénaire avant notre ère, où elle paraît avoir été une opération rituelle initiatique prépubertaire non généralisée à l'ensemble de la population, techniquement comparable aux circoncisions actuellement en usage dans diverses sociétés païennes et musulmanes.

p.38

**La circoncision musulmane, pratique anté-islamique non mentionnée dans le Coran**, est tout aussi prégnante que la circoncision juive.

p.39

Le prépuce est parfois incorporé dans un gâteau à base de semoule et de miel destiné à la mère.

**Dans d'autres sociétés maghrébines il est parfois enterré ou administré comme remède contre la stérilité féminine.**

Une étrange variété de circoncision appelée *El Salkh* a été décrite dès le XVIII<sup>e</sup> siècle dans certaines tribus arabes du Hedjaz occidental proche du Yémen. Il s'agissait d'un rite prénuptial pratiqué entre quinze et vingt ans, qui comportait **l'écorchement à vif de la peau du pénis, du scrotum et du bas-ventre**. Cette mystérieuse épreuve d'endurance, dont les rares témoignages datent de plus d'un siècle, qui se déroulait devant la fiancée du jeune homme, aurait entraîné une mortalité très importante.

p.41

**L'étirement du prépuce et sa ligature en avant du gland est réalisée dans l'infibulation masculine dont la seule version collective connue paraît être celle des Naga-Tankhul de Manipur (Assam) qui inséreraient des anneaux d'os ou de bambou dans le prépuce.**

p.42

Mutilations balaniques : chevillage du gland, incrustations.

Ce sont les mutilations du gland, pratiques limitées à l'aire culturelle malayo-indonésienne.

L'*ampallang*, la plus connue d'entre elles en usage chez les Dayaks de Bornéo et aux Célèbes, a été décrite dès le XVI<sup>e</sup> siècle aux Philippines et en Mélanésie. Cette mutilation est une **perforation transversale du gland**, pratiquée chez l'adulte, destinée à recevoir une cheville appelée *ampallang* ou *kambiong* constituée d'un bâtonnet de métal ou d'os de la taille d'une allumette surmonté de petites boules à chacune de ses extrémités. Alors qu'aux Célèbes la perforation cicatrisée était laissée libre, les Dayaks de Bornéo conservaient en permanence une plume qui n'était remplacée par l'*ampallang* qu'à l'occasion des rapports sexuels. **La longueur de cet objet était fixée par les femmes qui pouvaient se refuser à tout partenaire dépourvu de ce dispositif manifestement érogène.**

p.44

La phallotomie funéraire a été attestée par l'examen de certaines momies royales de l'Égypte pharaonique []. L'ensemble des organes génitaux ou le pénis seul étaient soit enveloppés isolément

et rabattus contre l'une des cuisses, soit amputés.

p.49

Émasculat

Il s'agit de la mutilation sexuelle suprême, qui détruit la totalité des organes génitaux externes.

**Largement répandue à travers le monde et systématiquement pratiquée dans certaines collectivités humaines sur le mode volontaire jusqu'au début de ce siècle, elle est encore en usage dans l'Inde contemporaine.**

#### Chapitre IV – Les castrations collectives

- Les castrations religieuses

Le culte de Cybèle

p.50

Les débuts du culte de Cybèle remontent au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Déjà répandus chez les Phéniciens et les Carthaginois, les adeptes de la Déesse-Mère font leur apparition à Athènes sous Périclès : l'un d'entre eux provoque un scandale en se castrant spectaculairement sur l'autel des Douze Dieux en 415 avant J.-C. Inspiré par la passion d'Attis, le culte de Cybèle-Agdistis, la Déesse-Mère phrygienne, est introduit en grande pompe à Rome en 205 av. J.-C. Initialement modeste, servi par des prêtres-eunuques phrygiens, ce culte va prendre de l'importance sous le règne de Claude, période qui marque les débuts des fastes annuels.

p.51

On peut imaginer que les dévots de Cybèle, qui portaient primitivement des vêtements de leur propre sexe, aient poussé par la suite le désir d'identification à la divinité en revêtant d'abord des habits féminins puis en se castrant.

Les castrations primitives chrétiennes

p.52

Le christianisme naissant s'oppose avec vigueur à la castration rituelle des adeptes de Cybèle et à celle qui se développe dans certaines fractions de l'Église primitive. [] Mais certains chrétiens, prenant le texte évangélique au pied de la lettre, se castrent. [Matth., 18 : 8-9 – pour être à l'abri de la tentation des femmes – les Valésiens III<sup>e</sup> siècle en Arabie Pétrée – condamnation de la secte par le Concile de Nicée en 325].

p.53

La seule exception institutionnelle à l'interdiction canonique se situe au XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque l'Église utilise les qualités vocales des jeunes castrats. Certaines autorités ecclésiastiques de l'époque admettront la licéité de la castration de garçons impubères consentants en vertu du rôle bénéfique du chant sacré sur l'exaltation de la piété.

p.54-56

Les Skoptzy [terme russe signifiant « châtés »], adeptes d'un mouvement gnostique, lui-même issu des Chlysti, secte de flagellants mystiques, s'inspirent littéralement de Matth., 18 : 8-9 et 19 : 12, pour prôner la castration salvatrice. Selon leur doctrine, qui attribue la chute de l'Homme au péché de la chair, Jésus aurait prêché la castration qu'il s'infligea à lui-même afin de racheter la faute originelle [].

|                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : ce que visent les gnostiques, derrière « le péché de la chair », est bien <i>la reproduction</i> qui fait naître dans le monde terrestre mauvais, par opposition avec le Royaume de Dieu dans le ciel. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Les Skoptzy, dont les pratiques religieuses comprenaient des prières collectives, étaient surtout célèbres pour leurs mutilations sexuelles pratiquées dans les deux sexes, tant chez l'enfant que chez l'adulte ayant déjà procréé [ablation des testicules, mutilations mammaires, émasculatation complète chez l'homme et excision du clitoris et des nymphes chez la femme].

Les Skoptzy qui se manifestent au début du XVIII<sup>e</sup> siècle sont rapidement persécutés comme schismatiques ; les premiers castrats sont identifiés vers 1775. [] Les adeptes, en majorité de sexe masculin, sont chrétiens orthodoxes d'origine rurale.

p.56

[] le seul mouvement identique aux précédents encore actuellement en activité ne comprend que des adeptes masculins : celui des Hijras. Les Hijras sont des eunuques indiens disséminés dans les grandes villes de l'Inde du Nord, dont l'existence attestée depuis les temps les plus anciens est associée à l'homosexualité dans la littérature classique indienne.

p.57

Leur référence religieuse est la déesse *Bahuchara Mata*, l'une des multiples représentations de **la Déesse-Mère** dont le sanctuaire principal se trouve dans les environs d'Ahmedabad, capitale de l'État de Gujarat. L'émasculatation initiatique a lieu après une période probatoire pouvant aller jusqu'à plusieurs années. **Elle est toujours exécutée à vif sans préparation particulière : les organes génitaux enserrés dans un lien sont amputés en bloc au ras du pubis** : le sang s'écoule librement, **la plaie est cautérisée à l'huile bouillante** et la cicatrisation complète obtenue au bout d'un mois et demi est célébrée par une cérémonie en l'honneur de la déesse qui marque la renaissance de l'initié. [] Bien que la castration soit officiellement interdite depuis 1880 dans le nord de l'Inde, elle n'en continue pas moins d'être pratiquée si l'on en juge par la présence de plusieurs dizaines de milliers d'Hijras qui circulent librement à travers le pays.

|                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : il s'agit de participer au pouvoir de reproduction de la Déesse-Mère. |
|-------------------------------------------------------------------------------------|

p.111s

Dans l'Empire chrétien le judaïsme est assimilé à une superstition, délit punissable de peine de confiscation des biens, alors que le judaïsant est puni de mort s'il se fait circoncire. [**La circoncision**] **est localement interdite à Strasbourg en 1793 après l'instauration du Culte de la Raison.** [] Le premier texte autorisant implicitement la circoncision en France est l'ordonnance royale du 25 mai 1844, art. 52 (S.1844, *Lois annotées*, p.802), qui régit la fonction de circonciseur qualifié (*mohel*). Son exercice est subordonné à une autorisation du Consistoire israélite local, disposition confirmée par l'arrêté consistorial portant règlement sur la circoncision datant de 1888. Bien que le texte de l'ordonnance ait été abrogé par la loi du 9 décembre 1905, art.44 §3, qui instaure une législation commune à toutes les religions, pour la jurisprudence cette pratique « ne présentant aucun danger, et étant même parfois médicalement utile, [...] **la seule question est celle de l'accord des deux parents** » [TGI 1973]. **Non seulement tolérée mais fortement encouragée pour des raisons médico-hygiéniques (lutte contre la masturbation et l'énurésie)**, la circoncision se répand au XIX<sup>e</sup> siècle dans les sociétés protestantes d'Europe du Nord, dans l'ensemble du monde anglo-saxon et tout particulièrement aux États-Unis. En Russie elle a toujours été pratiquée par la population juive et musulmane ; après avoir été institutionnalisée par le pouvoir tsariste au XIX<sup>e</sup> siècle, elle sera combattue par la révolution bolchévique au même titre que toutes les autres pratiques religieuses. [] Il faut attendre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour voir se développer dans le judaïsme allemand un mouvement réformateur prônant entre autres mesures l'abolition du caractère obligatoire de la circoncision pour les nouveau-nés juifs.

p.113s

**La France qui ne dispose pas d'une loi spécifique est jusqu'ici la seule à avoir intenté des**

**poursuites et prononcé des condamnations.** Confrontée à trois cas d'excision mortels entre 1978 et 1982, **la jurisprudence française s'est fondée sur le droit positif relatif aux mutilations sexuelles infantiles régi par l'article 312 du Code pénal réprimant les violences et voies de fait sur les mineurs âgés de moins de quinze ans []**.

COUCHARD, Françoise, *L'excision*, Paris, PUF, 2003  
professeur en psychologie clinique et pathologique à Paris X

p.4

Cette ségrégation des sexes joue un rôle important lors de l'excision de la fille, le père et les hommes restant exclus de la coutume qui demeure l'apanage des mères.

p.8

Dès ce début du XX<sup>e</sup> siècle, des oppositions contre les mutilations sexuelles féminines commencent à s'élever dans certains pays africains, à l'initiative des Églises anglicanes et des mouvements missionnaires, notamment au Nigeria et au Kenya.

p.11

**Il faudra attendre les années 1960 pour voir les débats autour des mutilations sexuelles occuper la scène publique avec les courants « féministes »** qui s'appuient sur les organismes internationaux (Terre des Hommes, OMS, UNESCO et UNICEF), pour réclamer une abolition stricte et immédiate de toutes les mutilations sexuelles.

p.12

On notera que d'autres pays d'Europe (Grande-Bretagne, Suède, Suisse), où l'excision est interdite, se refusent à poursuivre et à condamner.

p.14

Il est assez banal de faire des comparaisons entre les deux types d'intervention sur les sexes féminin et masculin, même si **la circoncision vécue comme inscription religieuse ne fait, elle, l'objet d'aucune réprobation ou condamnation.**

p.15

La première mention de l'excision remonte au règne des Ptolémées d'Égypte, au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, des papyrus en témoignant.

p.17

Le théologien avicennien Albert le Grand (1200-1280) insiste sur **la tentation que représente le clitoris ; en effet, les excès sexuels auxquels se livrent les femmes dans la masturbation** peuvent « les conduire en syncope ». Un des moyens de prévenir ces excès sera donc l'excision. Ainsi, les médecins arabo-byzantins vont soutenir que la femme non excisée fait preuve d'un moindre contrôle sexuel que celle qui est excisée, **le mari pouvant donc craindre de la première des manquements à la fidélité !**

p.59

On remarquera que la circoncision prophylactique est très répandue aux États-Unis et au Canada, elle est pratiquée à trois ou quatre jours, comme prévention du phimosis, bien que la Société canadienne de pédiatrie ait en 1976 pris position contre sa systématisation.

p.60

L'argument de renoncement à l'androgynie et à la bisexualité

Il semble contradictoire que **parmi les raisons invoquées pour maintenir les interventions sur le sexe féminin soit avancée la préservation de la fertilité.** La femme est dévolue à la procréation, l'ordre masculin l'ayant assujettie, parfois avec violence, à donner une progéniture aux hommes. Or, **pour devenir totalement mère, elle doit renoncer à ce qui rappelle en elle des vestiges ou des**

**traces de l'autre sexe.** C'est la cas du clitoris considéré comme petit pénis ou pénis avorté, atrophié, dressé comme une petite épée ! Dans les récits mythologiques, le clitoris apparaît comme un obstacle, presque **une menace pour le nouveau-né au moment de la naissance ; il risquerait de gêner son passage ou même de le blesser.**

p.61s

L'universalité des mythes sur l'androgynie

L'argument que l'excision favoriserait la fécondité des femmes peut être éclairé par le mythe originaire d'une bisexualité ou d'une androgynie primitive. Dans le récit d'Aristophane, rapporté par Platon, l'androgynie constitue l'un des trois genres ; il représente un genre intermédiaire, synthèse des deux autres genres mâle et femelle. Il se caractérise par sa force, sa robustesse et un puissant orgueil. On rencontre aussi ces ancêtres androgynes ou bisexuels dans la plupart des cosmogonies et des mythologies africaines. L'androgynie primordial est imaginé soit comme un être sphérique, clos et sans ouverture, soit doué des caractères sexuels des deux sexes. L'étude de G.Röheim sur les Aranda d'Australie centrale dans les années 1924-1925 montre que ces derniers imaginaient qu'à la fondation du monde les femmes étaient pourvues de trois clitoris longs comme des pénis, l'un siégeant au milieu là où se trouve le clitoris et deux autres se trouvant de chaque côté, là où sont les grandes lèvres. **La Grande Mère qui avait autorité sur toutes les autres mères décida de couper à l'aide d'un silex tous les organes mâles présents chez la femme, à l'exception du seul clitoris.**

[]

De la même manière, les ancêtres dogons décrits par le vieux sage Ogotemméli à Marcel Griaule sont bisexuels ; ainsi, la terre ne peut s'unir au dieu Amma car son clitoris est pareil à une termitière « qui se dresse, barre le passage et montre sa masculinité ». La termitière sera abattue par le dieu tout-puissant comme le clitoris de la fille sera excisé pour ne pas se dresser en rival devant la verge. [] C'est d'ailleurs toujours un dieu qui va sectionner l'androgynie, couper en deux cet être double, parce qu'il est devenu trop impudent et un dangereux rival. La séparation est la sanction d'une faute ou d'une transgression, elle sera vécue comme perte irrémédiable de la toute-puissance.

Comment expliquer le recours mythique et fantasmatique à l'androgynie ou à la bisexualité des origines ? D'abord par le désir de retrouver un principe supérieur à la différenciation sexuelle, puisque fondé sur l'unité et l'immortalité. Une autre raison est peut-être l'énigmatique pouvoir de procréation réservé aux femmes et reste incompréhensible à ces derniers. Les hommes ont donc pu croire ou laisser croire qu'ils n'étaient pour rien dans la procréation, qu'ils n'y tenaient aucun rôle physiologique mais uniquement social. L'anthropologie du début du siècle, depuis Lévy-Bruhl, Spencer et Gillen jusqu'à Malinowski, a pu accréditer la thèse que les Aruntas d'Australie centrale ou les Mélanésien de Nouvelle-Guinée mettaient en doute la paternité physiologique de l'homme et imaginaient que la mère fabrique seule le fœtus et le fait grandir. [] Les légendes racontant qu'une femme peut être fécondée par le zéphir ou même en songe sont immémoriales et la croyance en des grossesses provoquées par les « molécules fécondantes » a toujours eu pour fonction de masquer l'adultère féminin, objet de réprobation sociale et parfois puni de mort. Ces « molécules » étaient portées par le vent ou par les esprits des morts, elles s'infiltraient dans le vagin des femmes se baignant ou dormant au pied d'une botte de foin, jambes un peu écartées. En inventant ce mythe, l'homme sauvait la face, *a fortiori* devant un étranger, puisque la femme ne l'avait pas trompé, mais était enceinte des œuvres d'un génie des eaux, de l'esprit d'un mort.

Commentaire : cette hypothèse d'une androgynie motivée par un déni de paternité paraît douteuse compte tenu de la soif générale d'appropriation patriarcale du pouvoir féminin de reproduction. L'idée d'esprits fécondant les femmes est très générale et anciennes, alors que le lien fait par les humains entre sexualité et reproduction, ce savoir, serait beaucoup plus tardif.

p.69

L'argument en faveur de la protection de la virginité

**Le souci de s'assurer de la virginité de la fille, en pratiquant l'ablation de ses organes sexuels et en fermant son sexe ouvert, est la première motivation évoquée pour légitimer excision et infibulation.**

Commentaire : de façon à garantir la paternité du mari.

p.73

La mainmise sur la sexualité féminine

**Un argument pratiquement jamais évoqué mais sous-jacent** aux interventions sur le sexe féminin a toujours été le contrôle des pulsions sexuelles de la femme, car, derrière la multiplicité des raisons ou des rationalisations pour justifier les mutilations sexuelles, prévaut le fantasme que la femme est un être dangereux pour l'homme et pour l'ordre masculin. Elle est dangereuse par la force de ses pulsions qui risquent d'entraîner l'homme à sa perte et par son absence de contrôle. Platon (428-348 av. J.-C.) nous indique dans le *Timée*, l'un de ses premiers dialogues, comment les anciens grecs se représentent la femme : elle est un être double, car dans son intérieur siège l'utérus perçu comme un être vivant, autonome et mû par le désir de faire des enfants ; il faut lui donner sa pitance par les relations sexuelles, sinon il s'agite dans tous les sens et obstrue les orifices corporels. Non satisfait, il se révoltera et dominera la femme, la rendant folle comme les Bacchantes. C'est bien ce dilemme que, selon S.Freud, l'homme doit sans cesse affronter : dépenser des énergies pour satisfaire ses pulsions sexuelles, celles de la femme et avoir une progéniture ; en même temps préserver quelques forces à des fins plus nobles, notamment l'invention de la culture à laquelle la femme, narcissiquement occupée par ses maternités, mettra toujours un frein. En imposant une mainmise sur le corps féminin, l'homme a d'abord vu en elle la pourvoyeuse de progéniture et la perpétratrice de l'espèce.

Commentaire : cette hypothèse de mutilations sexuelles motivées par la peur du désordre engendré par la sexualité féminine est-elle sérieusement documentée ? En quoi cette évocation d'une perte de raison féminine peut-elle être plutôt un alibi mythique légitimant *a posteriori* (comme chez les Baruya de Nouvelle-Guinée) le contrôle masculin sur les femmes pour en masquer la véritable raison, à savoir l'appropriation du pouvoir de reproduction ?

Les bases anthropologiques, historiques et ethnologiques d'une telle hypothèse paraissent légères.

p.74

L'excision comme l'infibulation sont donc des moyens de contrôle et de répression des pulsions féminines estimées insatiables. **Derrière ce contrôle a toujours percé l'angoisse de l'homme devant les incertitudes de sa paternité ; certes il redoutait que la femme ne lui fût pas fidèle mais, sans doute bien davantage encore, qu'elle ne lui fit endosser des enfants qui n'étaient pas les siens.**

Commentaire : cette explication est davantage crédible que la peur masculine devant une puissance sexuelle féminine subversive.

Un homme ne peut jamais être certain à 100% d'être le père. Cette obsession masculine d'être trompé, cette terreur d'avoir à élever sans le savoir les enfants d'un autre, expliquerait des pratiques très dures envers les jeunes femmes, comme par exemple la mutilation de certains organes génitaux.

La plaie de l'excision.

En cousant presque complètement l'ouverture du vagin, l'infibulation permet de s'assurer de la virginité de la fille au moment du mariage. Quant à l'ablation du clitoris et des petites lèvres, elle insensibilise beaucoup les organes génitaux. La femme a moins de plaisir à faire l'amour et peut-être moins envie de tromper son mari, et de lui faire endosser des enfants qui ne seraient pas les siens.

CHEBEL, Malek, *Histoire de la circoncision des origines à nos jours*, Paris, Editions Balland, 1992

p.8

Éthiopiens, Égyptiens, ou Hébreux, tous circoncisaient leurs fils [].

En d'autres termes, l'organe que l'on excise et que l'on décalotte sans retour possible au *statu quo ex ante* continue à fonctionner normalement et remplit **les principaux offices pour lesquels il est conçu**.

Commentaire : regrettable terminologie finaliste de l'anti-darwinisme ordinaire. Non, les organes ne son pas *conçus pour*.

La circoncision juive

p.44

C'est alors qu'a lieu l'aspiration rituelle du sang du prépuce (*la méziza ou metsisa*). Le péritomiste (ou orlatomiste) aspire le sang afin de remplir l'une des conditions de l'Alliance, l'Alliance par le sang préputial. Les observateurs assurent que cette coutume, qui a suscité tant de polémiques, est attesté dans la Michna, mais, en France, la controverse était telle qu'il a fallu l'interdire en 1889, interdiction qui n'a jamais été prise en compte.

La circoncision arabe

p.53

Si l'imam El Chafeï, chef de l'une des quatre écoles théologiques de l'islam sunnite (767-820), considère que la circoncision est une obligation (*wadjiba*) pour tout musulman, les trois autres écoles ne font que la recommander (*sunna*), assez fortement du reste (*sunna mouaqqada*). En effet, dans la mesure où **le Coran, à aucun moment, ne la mentionne**, il s'est créé un vide juridictionnel de fait que seule l'attitude du Prophète aurait permis de lever. Or, il n'en fit rien. [] **Pour El Chafeï, elle est obligatoire aussi bien pour les femmes**, chez lesquelles elle prend l'aspect drastique de la circoncision (*khifâdh*), que pour les hommes.

p.54

Les Arabes orthodoxes la préconisent fortement, car elle est pour eux une *sunna mouaqqada*, **une « tradition fortement recommandée » qui, remontant à Abraham**, l'ancêtre commun des peuples descendants de Sem (les Sémites), acquiert valeur de loi. [] Dans l'Arabie préislamique, celle-ci avait lieu dans une sorte de Maison polyvalente [].

p.61

Pourtant, si la blessure atteint bien le pénis en sa partie terminale, **le symbole, lui, vise la reproduction**, dans le sens où, du point de vue des usages, le prépuce est considéré comme un



« frein » au mieux-être masculin, condition première de toute relation sexuelle réussie.

#### La circoncision africaine

p.70s

Les plus importants groupes ethniques africains qui pratiquent la circoncision depuis toujours sont les Dogons, les Malinkés, les Sininkés, les Bambaras, les Kabiyés (du Togo Nord), les Yorubas, les Bozos, les Pygmées de la région équatoriale, les Mossis. [] Les récits mythologiques dogons prétendent qu'à l'origine la circoncision était le résultat d'un désordre. L'auteur de ce désordre est un héros perturbateur du nom de Ogo (connu sous le nom de Pemba chez les Malinkés et les Bambaras). En voulant retrouver sa sœur jumelle capturée par ses ennemis, Ogo a fini par brouiller l'ordre divin. Ses péripéties se sont ainsi répercutées sur le plan humain, si bien que tous ceux qui se réclament de lui doivent circoncire leurs garçons et exciser leurs filles. L'une et l'autre des opérations sont censées supprimer la part androgyne dans chaque sexe en « fixant » les individus à leurs sexes respectifs. L'ethnologue française Germaine Dieterlin, à laquelle nous devons ces informations, dit que « toute l'histoire de la circoncision [africaine] est liée au va-et-vient d'Ogo qui circule avec intrépidité entre la Terre et le Ciel » (*Dictionnaire des mythologies*, p.201), la circoncision d'ici-bas ne faisant, en somme, que répéter symboliquement la circoncision d'Ogo, au plan cosmique. [] Cette idée est corroborée par l'ancien rituel de la circoncision mérina, puisque chez les habitants Imerina de Madagascar, comme dans de nombreuses autres ethnies, les Bezanozanos, les Sihanakas, les Betsileos, les Tanssys et les Betsimisarakas, « **c'est la façon dont les hommes s'y prennent pour mettre leurs fils au monde** », explique Louis Molet dans une communication au titre évocateur faite devant l'Académie des sciences d'outre-mer en 1974 *Comment les hommes de l'Imerina mettent leurs fils au monde*.

p.72

Enfin, sur le plan médico-hygiénique et sexuel, la circoncision africaine rejoint globalement l'ensemble des thèses données ici et là dans le monde. La circoncision est une affaire d'hygiène. Elle concerne essentiellement le membre viril, puisque celui-ci est la charpente du système de fécondité.

p.73

La circoncision malgache. Jean Faublée, qui a longtemps vécu parmi les autochtones, la décrit en quelques phrases : « Lors de la circoncision, le patriarche sacrifie un taureau. [] Les rites transforment l'enfant. **Il était un être neutre, proche des femmes ; après l'opération, c'est un mâle. Il a obtenu la virilité du taureau sacrifié.** La circoncision est en outre la reconnaissance de l'enfant par le père, son intégration à la famille paternelle.

#### Le prépuce, rites et croyances

p.93

Liant en un même sens profond la fécondité, la fertilité, le clitoris et le prépuce, voici ce qu'en dit Claude Chippaux dans son travail sur les « mutilations, déformations, tatouages rituels et intentionnels chez l'Homme » (paru dans *l'Histoire des mœurs*, I, 1990) : « Ce qui compte ici, c'est la destinée des prépuces réséqués, car **elle confirme le rite de fertilité que sous-entend la circoncision. [] Enfouis dans la terre comme il en est des clitoris, tous flétriront en tant que symboles de fertilité.** [] ».

p.99

... la « fixation dans le sexe » (féminisation grâce à l'excision, virilisation grâce à la circoncision) est l'explication qui prédomine en anthropologie.

#### Circoncision et fertilité

p.104s

Plusieurs vieux mythes prétendent que la présence du prépuce freine la fécondité des hommes, au moment où la circoncision, ainsi appliquée dans le but de faciliter l'office de la nature, se trouve

mise au service des buts supérieurs de la perpétuation de l'espèce. Il y a une idée forte autour de la fécondité : l'être humain a tout fait pour écarter tous les obstacles, du plus faible au plus grand, qui l'empêchent de s'en acquitter le mieux possible. [] Le lien à la fécondité revient souvent sous la plume des observateurs.

p.106

**Reste la question de la fécondité : y a-t-il ou non relation directe entre circoncision et fécondité ? À cette question, je répondrais oui au plan du mythe, non au plan de la physiologie.**

Circoncision et iconographie

p.137

Les recherches archéologiques menées à Sumer, à Assur et en Mésopotamie, font apparaître de vieilles et grandes civilisations dont les traces se matérialisent amplement dans la pierre bâtie et en figurations de tous genres. [] Mais de circoncision, point ! Nulle trace ne vient confirmer ou infirmer l'existence d'une ablation de ce type. [] La circoncision est absente chez les Grecs.

Conclusion – Trois types de circoncision

p.143

Certes, son origine se perd dans la nuit des temps et nul chercheur – jusqu'à nos jours – n'a pu valablement avancer de date précise quant à son institution, moins encore la raison qui, au départ, la justifia.

p.144

Face à ce vide, j'avancerai ma propre hypothèse, sinon sur l'origine même de la circoncision, du moins sur les motifs principaux qui peuvent asseoir une réponse satisfaisante se rapportant à ses causes.

p.151

Ainsi, à travers toute la planète, des rites plus ou moins visibles sont consacrés à la valorisation du phallus. [] La réponse, il est bien possible que nous la trouvions chez Jacques-Antoine Dulaure (1755-1835), historien et mythologue français, auteur de *Le Culte du phallus chez les anciens et les modernes (Les divinités génératrices)*. [] « c'est par lui que la nature donne naissance à tous les êtres. » De fait, l'ithyphallisme est une constante de toutes les cérémonies de fécondité [].

p.152

Mon hypothèse est la suivante : la circoncision est une réponse pratique à des besoins de culte. [] il y a une autre circoncision, prémonotheïste, essentielle, qui porte en elle l'affirmation que la vie a de tout temps été supérieure à la mort. Vénérer le phallus, organe de vie, n'a pas en effet d'autre signification que celle qui consiste à réintroduire le destin individuel dans une succession d'éléments vitaux, lesquels – en principe – renvoient à un principe fondateur transcendant.

p.153

De fait, dans les temps primitifs, aux ères mythologiques, l'attraction du phallus se présentait moins comme la conséquence de la pulsion érotique que comme celle de la soumission des êtres humains à un Dieu créateur. Aucune idée licencieuse et aucune concupiscence n'était liée à ce culte, qui joua un rôle déterminant dans la cristallisation des idées religieuses. Nous le voyons très nettement avec l'adoration du lingam [Dans la mythologie shivaïste, symbole du Phallus et donc de la Vie, de la Fertilité, des puissances reproductrices de la Nature. Il s'agit d'une grosse pierre longiforme et arrondie à son extrémité supérieure.], dans la mesure où il s'agit précisément d'une vénération non connotée sexuellement. Les traités mythologiques délivrent un seul message : **le phallus est au cœur de l'énergie humaine, le fondement de la reproduction de l'espèce.** [] Frein à la conjonction, le prépuce semble l'avoir été pour l'office religieux, ce qui explique peut-être pourquoi certains des cultes qui ont des phallus en adoration les préfèrent circoncis []. C'est au temps mythique, l'origine probable de la circoncision, puisque ces lieux habituels d'extension (Proche-

Orient, Asie Mineure, Afrique) sont, à peu de chose près, ceux où le culte du phallus est reconnu avoir peu ou prou régné. Que disent d'autre tous les contes africains et toutes les épopées tournant autour du thème de la circoncision, sinon que le phallus est l'une des pierres de touche du système cosmologique de tant d'ethnie ? [] Et il n'est jusqu'aux bornes, obélisques et autres pierres dressées qui n'évoquent – ne fût-ce qu'allégoriquement – cette fonction primordiale du phallus comme symbole universel du Renouveau, de la Vie, de la Nature fécondée et fécondante, du Dieu reproducteur !

*La Bible de Jérusalem*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, 14<sup>e</sup> édition, Paris, Cerf, 1994

La Genèse

Gn 17

Dieu dit à Abraham : « Et toi, tu observeras mon alliance, toi et ta race après toi, de génération en génération. **Et voici mon alliance qui sera observée entre moi et vous, c'est-à-dire ta race après toi : que tous vos mâles soient circoncis. Vous ferez circoncire la chair de votre prépuce, et ce sera le signe de l'alliance entre moi et vous. Quand ils auront huit jours, tous vos mâles seront circoncis, de génération en génération.** [] Mon alliance sera marquée dans votre chair comme une alliance perpétuelle. L'incirconcis, le mâle dont on n'aura pas coupé la chair du prépuce, cette vie-là sera retranchée de sa parenté : il a violé mon alliance. »

Dieu dit à Abraham : « Ta femme Saraï, tu ne l'appellera plus Saraï mais son nom est Sara. **Je la bénirai, et même je te donnerai d'elle un fils ;** [] ta femme Sara te donnera un fils, **tu l'appelleras Isaac, j'établirai mon alliance avec lui**, comme une alliance perpétuelle, et avec sa descendance après lui. En faveur d'Ismaël [fils d'Agar esclave de Saraï] aussi, je t'ai entendu : **je le bénis, je le rendrai fécond, je le ferai croître extrêmement** [] mais mon alliance, je l'établirai avec Isaac, que va t'enfanter Sara, l'an prochain à cette saison. »

[Ismaël] était âgé de treize ans quand on circoncit la chair de son prépuce.

Notes :

- L'alliance 'noachique', dont le signe est l'arc-en-ciel, s'étend à toute la création ; l'alliance avec Abraham dont le signe sera la circoncision, n'intéresse plus que les descendants du Patriarche, sous Moïse, elle se limitera au seul Israël, avec, en contre-partie, l'obéissance à la loi. La circoncision était primitivement un rite d'initiation au mariage et à la vie du clan. Cependant, les lois ne font que deux allusions à cette prescription. Elle ne prit toute son importance qu'à partir de l'Exil.

Nouvel Observateur, n°2042-2043, déc-janv 2004

Jésus lui-même fut circoncis selon la tradition (Luc II, 21). Mais à l'Assemblée de Jérusalem, vers l'an 49, les apôtres décidèrent de supprimer cette obligation « afin de ne pas accumuler les obstacles devant les païens qui se tournent vers Dieu » (Actes des Apôtres XV, 19).

Chez les musulmans, la circoncision, pratiquée entre 1 et 14 ans, est une des cinq conditions de la perfection du musulman (avec la taille de la moustache et des ongles, l'épilation du pubis et des aisselles). Tradition sans fondement coranique, elle s'appuie sur des motifs d'hygiène et les

coutumes anciennes.

Le Monde, 31/12/2005, Francis Martens, anthropologue, Pr de psychanalyse à l'UCL

La théologie chrétienne la plus officielle (celle par exemple de Thomas d'Aquin) a toujours professé que la circoncision, à elle seule, effaçait déjà le « péché originel ». La filiation entre la nouvelle Alliance et l'ancienne restait-elle fortement affirmée. Dès le VIII<sup>e</sup> siècle, pour l'ensemble de la chrétienté, l'affaire était entendue. Le vieux Janus, au 1<sup>er</sup> janvier, avait laissé place à la fête « de la Circoncision et du Saint-Prépuce (sic) de Notre Seigneur ».

Le Monde, 14/1/2006, La vérité sur le Saint-Prépuce, Alain Planet, évêque de Carcassonne

C'est en 1960, par un décret de la Sacrée Congrégation des rites, que la fête de la circoncision du Seigneur et du huitième jour de sa naissance fut supprimée et remplacée par la seule mention de l'Octave de la Nativité.

ONFRAY, Michel, *Traité d'athéologie*, Grasset, 2005

## Circoncision

Faut-il s'étonner que les juifs tiennent tant à la circoncision, suivis sur ce terrain comme sur tant d'autres par les musulmans, qu'un débat anime le christianisme des origines sur ce sujet, et que Paul de Tarse, circoncis lui aussi, règle le problème pour les chrétiens qui décident d'épargner la chair réelle pour lui préférer la *circoncision du cœur* (Actes des apôtres XV, 1), de l'esprit. Ce qui dispense aujourd'hui les chrétiens – sauf les coptes, chrétiens d'Égypte – d'arborer leur gland à l'air libre...

Étrange comme l'excision – la circoncision féminine, plusieurs langues utilisent le même mot pour les deux mutilations – des petites filles révolte l'Occidental, **mais ne génère aucune condamnation quand elle est pratiquée sur les petits garçons**. Le consensus semble absolu, jusqu'à ce qu'on invite son interlocuteur à réfléchir sur le bien-fondé de cette opération chirurgicale qui consiste à retrancher une partie saine du corps d'un enfant non consentant sans raison médicale – **la définition juridique de... la mutilation**. Quand une philosophe canadienne – Margaret Somerville – aborde la question en dehors de tout esprit polémique, avec des arguments de raison, en mobilisant la comparaison, l'analyse, lorsqu'elle fournit de véritables informations anatomiques, scientifiques, neuro-pathologiques, psychologiques à l'appui de la thèse de la mutilation, elle subit un très rude tir de barrage de la part de ses compatriotes, au point qu'après cette levée de boucliers nationale, elle persiste dans ses analyses, certes, mais suspend son jugement, puis consent à légitimer la circoncision pour des raisons... religieuses. (Pour information, 60% des Américains sont circoncis, 20% des Canadiens, 15% des Australiens en vertu d'arguments non religieux, prétendument pour l'hygiène.) Pourquoi sourire du chevillage du gland océanien, de l'éviration des skopzi russes – une secte de chrétiens officiant entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et les années 1920...-, de la subincision australienne – pénis fendu du méat au scrotum, sur toute la longueur... ?

La mutilation est avérée. D'abord sur le principe juridique : le droit interdit toute intervention chirurgicale sans le motif médical d'une pathologie vraiment fondée. Or le prépuce n'est pas une

pathologie à soi seul. Ensuite sur le terrain physiologique : la surface de peau enlevée correspond à la moitié ou les deux tiers du recouvrement tégumentaire du pénis. Cette zone de trente-deux centimètres carrés chez un adulte – peau externe, peau interne – concentre plus de mille terminaisons nerveuses, dont deux cent cinquante pieds de nerfs. D'où la résection de l'une des structures les plus innervées du corps. De plus, la disparition du prépuce – que les peuplades primitives enterrent, mangent, sèchent, pulvérisent, conservent – entraîne une cicatrice circonférentielle qui kératinise avec le temps : l'exposition permanente aux frottements des tissus agit de manière abrasive sur la peau qui se durcit et perd de sa sensibilité. L'assèchement de cette surface et la disparition de la lubrification suppriment du confort sexuel pour les deux partenaires.

Le Coran n'invite ni n'oblige à la circoncision, mais il ne condamne pas. La tradition veut que Mahomet soit né circoncis !

Les juifs tiennent également pour cette mutilation comme un signe d'appartenance radical à la communauté. La circoncision importe tellement que si elle tombe un jour de shabbat, toute interdiction d'activité associée rituellement à ce jour disparaît. Même dans le cas d'un enfant mort avant l'ablation du prépuce, le mohel effectue son travail. Alors l'enfant entre dans la communauté : on lui donne son nom.

Freud a parlé, et après lui nombre de psychanalystes, de suppression du féminin dans l'homme (circoncision) comme écho à celle du masculin dans la femme (excision). Hypothèse formulée par deux philosophes juifs, Philon d'Alexandrie dans *Quaestiones in Genesim* et Moïse Maïmonide dans *Le guide des égarés* : cette opération vise et veut l'affaiblissement de l'organe sexuel ; elle recentre l'individu sur l'essentiel en évitant de le voir gâcher par des présomptions érotiques une énergie mieux employée à la célébration de Dieu ; elle affaiblit la concupiscence et facilite la domination de la volupté.

Commentaire : La campagne gouvernementale sur la contraception, 2006-2009, condamne l'excision et non la circoncision.

Sur la plaquette à diffusion grand public, page 16, l'amalgame entre l'acte thérapeutique « pour hygiène ou parfois en cas de phimosis » et la mutilation sexuelle « pour des raisons culturelles, religieuses » est regrettable.

Il faudrait que la parole publique, officielle, dise haut et fort que la circoncision non thérapeutique – « pour des raisons culturelles, religieuses » - est « une mutilation sexuelle interdite et punie par la loi », en conservant la même rédaction que pour l'excision page 17, ne serait-ce qu'au nom de l'égalité homme-femme.

Par ailleurs, sur quelle preuve s'appuie l'affirmation selon laquelle « La circoncision n'a pas de rapport direct avec la capacité de donner ou de prendre du plaisir » ?

La rédaction de ce support minimise, voire dénie même, curieusement, le caractère de mutilation sexuelle de la circoncision rituelle et religieuse. Il est vrai que ce support ne fait que suivre en cela le discours dominant et discriminatoire sur les mutilations sexuelles.

Cependant, si l'on s'en tient à l'article 41 du code de déontologie, un médecin ne devrait pas pratiquer une telle intervention puisqu'elle porte atteinte à l'intégrité physique (même si en principe elle ne comporte pas de risque pour la santé de l'enfant). «Or, on le sait, nombre de circoncisions sont pratiquées dans le secret des cabinets médicaux ou dans des services hospitaliers, avec l'accord des parents et dans les règles de l'art. Et cela sans qu'elles fassent l'objet de poursuites pénales», reconnaissait le Dr Bertrand Leriche, conseiller ordinal, dans le *Bulletin de l'Ordre* n°8 d'octobre 2005, apima.org - 19/08/09.

#### L'expert en circoncision relaxé

Il y a un peu plus d'un mois, un débat avait enflammé l'une des salles d'audience du palais de justice de Lille. La circoncision rituelle est-elle légale ? Peut-on poursuivre une personne l'ayant pratiquée ? Une première réponse est tombée hier. Le 27 mai dernier, de vifs débats avaient agité magistrats et avocats.

La circoncision rituelle est-elle légale en France ? « Non », affirmait alors sans ambiguïté le président d'audience Gérard Flamant. Le tribunal se penchait alors sur le cas d'un homme, formé à la médecine en Algérie et en France, mais non inscrit à *L'Ordre des médecins*. Mazen M., 53 ans, était poursuivi pour pratique illégale de la médecine et blessures involontaires. L'homme avait pratiqué, au domicile de ses parents, une circoncision sur un garçon âgé de 15 jours. L'enfant avait ensuite été hospitalisé. « Une demi-heure plus tard et il était mort », assénait alors, lugubre, Abderrahmane Hammouch, l'avocat des parents.

Il y a un mois, la surprise était venue du procureur Créon. Aux yeux du représentant du ministère public, la circoncision était une « pratique coutumière » qui n'était « pas assimilable à un acte médical ». Il n'y avait donc pas à poursuivre Mazen M. pour cela ou même pour blessures involontaires, « la loi n'obligeant pas les parents à amener les enfants à l'hôpital pour une circoncision, **que l'ONU ne considère pas comme une mutilation** ».

La décision est tombée hier. Une relaxe totale. Défendu par Florence Meilhac, Mazen M. ne peut pas être considéré comme coupable de quoi que ce soit.

D'où la colère de l'avocat de la famille, bien décidé à faire appel. « La justice ne s'estime pas concernée par ces questions jugées rituelles, donc privées, s'empare Abderrahmane Hammouch. Or, on peut attendre de la société qu'elle assure la sécurité des personnes. Pour moi, la justice nous dit que la sécurité de cet enfant ne la regarde pas. »

lavoixdunord.fr – 02/07/09

Colloque sur les mutilations sexuelles féminines, DRASS, Lyon, 27 février 2006

#### DRASS, N.Leuridan

Pour la Drass, l'objectif de la lutte contre les MSF est la « **dignité** ».

#### Dr Matis de GSF Gynécologie Sans Frontière

La circoncision (rituelle : donc à distinguer de la post-ectomie à visée thérapeutique) ne serait pas à classer comme « mutilation sexuelle masculine » mais simplement comme « mutilation ».

#### Dr Claude Mourne : anthropologue

Indispensable de bien comprendre le phénomène de l'excision pour pouvoir le combattre.

L'excision de la femme (conjointement avec la circoncision de l'homme) a pour fonction de lutter contre le risque d'indifférenciation homme / femme afin de favoriser la reproduction. « Inscription dans la lignée » : il s'agit d'un devoir envers les ancêtres d'une part et envers les générations futures d'autre part. Cette favorisation de la féminité est demandée par les femmes elles-mêmes, et l'excision est pratiquée par des femmes en excluant largement les hommes.

**Pour éliminer l'excision, il faut pouvoir donner un sens à une telle évolution : quel réaménagement de la culture ?**

I. Gillette Directrice du GAMS

Diversité des réalités selon les pays.

Le Rhône est le 2<sup>ème</sup> département où se pratique l'excision en France.

L'abolitionnisme de l'excision est un mouvement venu d'Afrique, des victimes elles-mêmes : on ne peut taxer la lutte contre l'excision d'occidentalisme (ou d'impérialisme).

Mme Traoré (AFABH)

Africaine elle-même excisée. Responsable de l'association des Femmes Africaines de Bron.

Son objectif de lutte contre l'excision, qui remonte à sa propre expérience de l'excision en tant que fillette, est « **pas d'acceptation de la souffrance** ».

Mme Dahane (AFABH)

Africaine elle-même excisée et infibulée. Pourquoi lutter contre l'excision : « **j'ai souffert de douleurs** »

Commentaire : à noter que là où l'institution publique qu'est la DRASS parle de *dignité*, les victimes directement concernées parlent de *non-souffrance*.

Dr Bernard

1<sup>ère</sup> conséquence de l'excision = la douleur

**Il faut comprendre le sens de l'excision** pour pouvoir lutter contre. Faire passer des Lois contre l'excision ne sert pas à grand chose, l'important est la prévention pour éviter le risque de repli identitaire auquel aboutirait la seule répression (et donc les MSF clandestines).

Mme Carreau juriste CIF

1983 = l'excision est devenue un « crime »  
dans le cadre d'une loi générale sur les « violences / infirmités permanentes »

Extension en avril 2006 :

- . si l'infraction est commise à l'étranger
- . au bénéfice des étrangères

Délai de prescription passé à 20 ans après la majorité, soit 38 ans

## Un intervenant dans le public

**Pour quelles raisons occulte-t-on en France les MSM, mutilation sexuelle sur les hommes** (circoncision majoritaire par rapport à l'excision) ? Quid de l'égalité Homme / Femme à ce sujet ?

### I. Gillette

La circoncision n'est pas le combat du GAMS (**G**roupe femmes pour l'**A**bolition des **M**utilations **S**exuelles et autres pratiques affectant la santé des femmes **et des enfants**). Beaucoup plus difficile à entendre au plan des Droits humains.

Insuffisance de la loi comme outil de prévention contre les MSF.

P. Foldes      chirurgien réparateur de MSF

C'est le machisme qui est la cause des MSF.

Commentaire : attention à ce diagnostic trop limité pour donner du sens à une action de prévention efficace : c'est surtout l'idéologie de reproduction qui est la cause à déconstruire.

L'Atlas du Monde diplomatique, hors série, janvier 2003

Timides progrès pour les droits des femmes

Après la conférence sur les femmes à Pékin [1995] force est de constater que les progrès demeurent timides, sans exclure, parfois, des reculs. [] Mutilations génitales dont sont victimes deux millions de jeunes filles de plus chaque année.

Le MAGHREB – L'œuf entre les mains du père      Camille LACOSTE-DUJARDIN, CNRS  
*in*

BARDET J.P., CASSIN E., CHIARA V., DORÉ A., DUPÂQUIER J., ECHARD N., GRIMAL P., GRISONI D., JOURNET O., LACOSTE-DUJARDIN C., LALLEMAND S., NOBÉCOURT-GRANIER S., PAYEN J.C., SÉGALEN M., *La première fois ou le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*, Ramsay, 1981

Encore n'est-ce pas au Maghreb que se trouvent les femmes les plus traumatisées sexuellement. Car il est des pays, les uns musulmans et méditerranéens, les autres non musulmans et non méditerranéens, où [se trouve] la pratique de cette super-virginité qui s'appelle excision et qui peut être complétée par l'infibulation [] en Égypte et au Soudan où, malgré son interdiction par l'État, 80% des femmes étaient encore excisées en 1979. Cette opération, pratiquée par leurs propres mères ou grand-mères sur les filles ou petites-filles, à quelques semaines en Arabie et en Éthiopie, à trois ans au Soudan et en Somalie, à quinze ans en Égypte, **est en elle-même extrêmement douloureuse et mutilante**. Exercée par des femmes et se perpétuant en dépit de condamnations de l'État, elle est **une conséquence extrême de la volonté de contrôler la sexualité féminine**.

Cette super-virginité a des conséquences dramatiques : 85% des femmes infibulées ou excisées sont totalement frigides et 10% sont totalement stériles.



DERRIDA, Jacques, ROUDINESCO, Elisabeth, *De quoi demain... Dialogue*, Librairie Arthème Fayard et Editions Galilée, 2001

p.313

Et cela reste [la circoncision], comme l'excision des femmes, une question qui ne manquera pas d'être soumise, de plus en plus, comme la peine de mort, à des débats « mondialisés ».

p.314

**Plus généralement, si l'on abandonne la circoncision, on est sur la voie d'un abandon du phallocentrisme.** Cela vaudrait a fortiori pour l'excision.

<http://www.sexuallymutilatedchild.org> pour des données y compris visuelles.

Valeurs conflictuelles – L'homophobie

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

L'homophobie est un exemple particulièrement significatif du conflit entre idéologie de reproduction et valeur de non-souffrance (et de bonheur) :

- d'une part l'homophobie, au nom de l'idéologie de reproduction, a valu de longue date aux homosexuel(les) une intense répression pouvant aller jusqu'à la peine de mort, encore de nos jours dans certain pays (après l'extermination sous Hitler, encore 2/3 des pays au monde prohibent l'homosexualité), répression ayant incontestablement généré de grandes souffrances ;
- d'autre part, cette oppression concerne aussi les hommes (et peut-être même davantage les hommes que les femmes) attestant que les souffrances engendrées par l'idéologie de reproduction ne se limitent pas à leur forme spécifiquement patriarcale à l'encontre des femmes. Plutôt que de *se restreindre* à une lutte contre le patriarcat, les combats féministes trouveront des synergies stratégiques à se tourner directement contre l'idéologie de reproduction.

De surcroît, la libération de l'homophobie est un phénomène très récent sur la planète, plus récent que la libération des femmes, mais plus rapide aussi, du moins en Occident, ce qui démontre que des évolutions culturelles fortes sont possibles en relativement peu de temps... dans un sens comme dans un autre.

Sources :

L'Atlas du Monde diplomatique, L'homophobie en déclin ?, 2003  
CANTO-SPERBER, M., FRYDMAN, R., *Naissance et liberté... Quelles limites ?*, 2008  
*Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, 2005  
THÉBAUD, Françoise, *Le siècle des féminismes*, 2004  
IACUB, M., MANIGLIER, P., *Antimanuel d'éducation sexuelle*, 2005  
NADAUD, Stéphane, *Homoparentalité – Une nouvelle chance pour la famille ?*, 2002  
FASSIN, Eric, FABRE, Clarisse, *Actualité Politique des questions sexuelles*, 2003  
BOZON, Michel, *Sociologie de la sexualité*, 2005 (2002)

Le Monde, 18/5/2006, 80 pays considèrent l'homosexualité encore comme un crime

Le Monde, 9/10/2004, Pour une Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, Louis-George Tin, chercheur à l'université de Manchester

**L'homosexualité est partout discriminée** ; dans quatre-vingts États au moins, les actes homosexuels sont condamnés par la loi (Algérie, Sénégal, Cameroun, Ethiopie, Liban, Jordanie, Arménie, Koweït, Porto Rico, Nicaragua, Bosnie...) ; dans plusieurs pays, cette condamnation peut aller au-delà de dix ans (Nigeria, Lybie, Syrie, Inde, Malaisie, Cuba, Jamaïque...) ; parfois la loi prévoit la détention à perpétuité (Guyana, Ouganda). Et, dans une dizaine de nations, la peine de mort peut être effectivement appliquée (Afghanistan, Iran, Arabie Saoudite...). Il paraît difficile de penser que la « tolérance » gagne du terrain... **la tendance n'est donc pas à l'amélioration générale**, tant s'en faut. C'est pourquoi nous proposons cette Journée mondiale de lutte contre l'homophobie.

Le Monde, 14/12/2006,

**En 1981**, contre l'avis du Royaume-Uni, [la Cour européenne des Droits de l'homme] a affirmé que la pénalisation des actes sexuels commis entre adultes consentants viole le droit au respect de la vie privée. Elle a ainsi donné raison à Jeffrey Dudgeon, qui se plaignait du maintien en Irlande du Nord, de lois, héritées du XIX<sup>e</sup> siècle, **qui punissaient la sodomie d'une peine de prison à vie**.

CANTO-SPERBER, Monique, FRYDMAN, René, *Naissance et liberté. La procréation. Quelles limites ?*, Paris, Plon, 2008

p.87

L'eugénisme est apparu de manière affirmée au XIX<sup>e</sup> siècle, sous l'influence de Galton [Sir Francis Galton (1822-1911), cousin de Charles Darwin], avec l'ambition de promouvoir l'homme et de l'aider à être en bonne santé. [] Mais, parallèlement, plusieurs auteurs ont proposé de pratiquer un eugénisme actif, aux effets beaucoup plus contestables, en faisant en sorte d'éviter que les individus porteurs de tares génétiques ou psychiatriques ne se reproduisent. Cette pratique eut pour conséquences des campagnes de stérilisation forcée menées dans des asiles en Suède, aux États-Unis, en France et, bien sûr, en Allemagne nazie. Des propagandistes de l'eugénisme sont allés jusqu'à décider d'éliminer **ceux qu'ils jugeaient déviants** : malades mentaux, **homosexuels**, puis tziganes et juifs.

L'Atlas du Monde diplomatique, hors série, janvier 2003. L'homophobie en déclin ?

Loi interdisant la sodomie quel que soit le sexe des personnes : Kansas, Missouri, Oklahoma, Arkansas, Texas (source : National Gay and Lesbian Task Force, juillet 2001).

Loi interdisant la sodomie entre personnes du même sexe : une dizaine d'États américains.

Aujourd'hui encore, dans la Russie ou l'Ukraine post-soviétiques, des lesbiennes sont détenues arbitrairement.

En Amérique latine – à l'exception de la Guyana, du Nicaragua et d'une partie des îles de la région caraïbe – ainsi que dans plusieurs pays d'Afrique et du Sud-Est asiatique, les lois réprimant

l'homosexualité ont été abolies y compris à Cuba.

En 2002, trois hommes ont été décapités en Arabie saoudite après avoir été jugés coupables d'homosexualité. Dans les années 1990, la peine de mort pour ce chef d'accusation fut aussi appliquée en Iran et en Afghanistan. En Égypte, un procès à grand spectacle s'est tenu en 2002 contre 52 homosexuels, dont une vingtaine furent condamnés à des peines de deux à cinq ans de travaux forcés.

De nombreux pays enferment encore les homosexuels, et leur imposent des traitements cliniques. Dans les conférences internationales, les groupes les plus réactionnaires sur le plan des mœurs (anti-avortement, anti-planning familial, homophobes, etc.) nouent des alliances **de plus en plus puissantes**.

*Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, Paris, coédition Bayard Éditions, Les Éditions du Cerf, Éditions Fleurus-Mame, 2005

§488. Qu'est-ce que la chasteté ?

La chasteté est l'intégration réussie de la sexualité dans la personne.

§492. Quels sont les principaux péchés contre la chasteté ?

Sont des péchés gravement contraires à la chasteté, chacun selon la nature de son objet : l'adultère, la masturbation, la fornication, la pornographie, la prostitution, **le viol, les actes homosexuels**. Ces péchés sont l'expression du vice et de la luxure. []

§494. Quel est le devoir des autorités civiles en ce qui concerne la chasteté ?

Parce qu'elles sont tenues de promouvoir le respect de **la dignité de la personne**, les autorités civiles doivent contribuer à créer un climat favorable à la chasteté, **même en empêchant, par des lois appropriés**, la diffusion de certaines des graves offenses à la chasteté précédemment évoquées, surtout en vue de protéger les mineurs et les personnes les plus fragiles.

THÉBAUD, Françoise, sous la direction de, *Le siècle des féminismes*, Les éditions de l'atelier - éditions ouvrières, 2004

Chapitre 12 – « Notre corps, nous-mêmes »

Michelle ZANCARINI-FOURNEL

**En 1971, en même temps que le mouvement féministe**, se développe un mouvement revendiquant le droit à l'homosexualité pour les deux sexes. « **Acte contre nature** », **considéré encore par l'OMS en 1968 comme relevant de la maladie mentale**, la visibilité de l'homosexualité est proclamée publiquement par le FHAR (Front homosexuel d'action révolutionnaire). Ensuite, revendication d'un changement de la loi adoptée sous le régime de Vichy, qui fixe la majorité sexuelle à 15 ans pour les hétérosexuels et à 21 ans pour les homosexuels et qui punit d'emprisonnement les contrevenants. En 1982, après des débats houleux, la majorité sexuelle est fixée à 15 ans pour tout le monde.

IACUB, M., MANIGLIER, P., *Antimanuel d'éducation sexuelle*, Bréal, 2005

Le crime de « sodomie » était considéré sous l'Ancien Régime comme un crime « contre-nature » **qui pouvait conduire au bûcher**.

Une des plus grandes gloires de la Révolution française fut d'abolir le crime de « sodomie », par trop lié à la morale religieuse. Il n'a jamais été rétabli par la suite. La Grande-Bretagne n'a dépénalisé l'homosexualité qu'en 1967, l'Allemagne en 1969, et, aux États-Unis, ce n'est qu'en 2003 que la Cour suprême a considéré comme inconstitutionnelles les lois de certains États qui pénalisaient la sodomie.

NADAUD, Stéphane, *Homoparentalité – Une nouvelle chance pour la famille ?*, Fayard, 2002

Saint Paul « Dieu les [] a livrés à des passions infâmes : car les femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est **contre nature** ; et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes » (épître aux Romains, 2, 26-27).

Note : Les condamnations de l'homosexualité dans l'Ancien Testament sont nombreuses, de l'épisode de Sodome et Gomorrhe (Genèse, 19) à celui du Lévite à Guibéa (Juges, 19, 23-25). L'Eternel précise à Moïse : « Si un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ils ont fait tous deux une chose abominable ; ils seront punis de mort : leur sang retombera sur eux » (Lévitique, 18, 22 et 20, 13). Quant au Nouveau Testament, il indique que la punition divine attend les « impudiques », les « abominables », les « infâmes » et autres « efféminés » (première épître de Paul aux Corinthiens, 6, 9-10, première épître de Paul à Timothée, 1, 9-10, Apocalypse de Jean, 21, 8 et 22, 15).

Note p.76 : Déportation des homosexuels par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. On se souvient, lors des commémorations du milieu des années 1990, des cris de haine d'anciens déportés juifs, qui hurlaient, tandis que des gerbes étaient déposées en souvenir des déportés homosexuels, que ces derniers avaient « bien mérité les fours ». Les gerbes en question disparaissaient d'ailleurs bien vite. En 2001, « l'État français a reconnu la réalité des persécutions subies par les homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale ». *Libération*, 27 avril 2001

#### Du temps où l'homosexuel était un criminel

[] l'individu ayant des relations sexuelles avec une personne du même sexe a été considéré, pendant de longs siècles (et encore actuellement dans de nombreux pays – l'Afghanistan ou les États-Unis pour ne citer qu'eux), comme un criminel, l'acte condamnable étant le plus souvent la sodomie, passible de la peine de mort.

Ainsi, dans la Grèce antique, la Cité était extrêmement sévère envers les citoyens ayant des rapports sexuels en dehors de ceux autorisés entre un aîné et son amant. De la même façon, dans la Rome antique, la loi *Julia de adulteris et stupro vel pudicia* portée par Auguste en 18 av. J.-C. condamnait les rapports d'un homme libre avec un esclave. **Après l'établissement du christianisme à Rome, ces rapports entre personnes du même sexe devinrent passibles de mort dans tout l'Occident chrétien**, et ce jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle []. Dès 538, Justinien condamnait de la peine capitale ces crimes *contre nature* [Paul].

En 1791, le code pénal révolutionnaire supprime le « crime de sodomie », suivant en cela les philosophes des Lumières (notamment Bentham qui, dans son *Essai sur la pédérastie* de 1785 []). Le code Napoléon le suivit sur cette voie. Une telle coupure (fin XVII<sup>e</sup>, début XIX<sup>e</sup>) s'explique facilement : le crime contre nature est un crime religieux [].

Le 6 août 1942, dans une loi promulguée sous le gouvernement de Vichy, est adjoint au code pénal un nouvel article incriminant les « actes impudiques et contre nature avec un mineur de moins de vingt et un ans et ayant le même sexe que l'auteur ». [] De saint Paul est repris le terme « contre nature » []. Il suffit, pour insister sur la gravité et l'abomination du crime, d'élever l'âge d'accession à la majorité, mais uniquement dans le cadre des relations homosexuelles. [] le code pénal, à la Libération, reprend exactement les termes de la loi pétainiste : l'ordonnance du 8 février 1945 (art.331) punit « d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende [...] quiconque aura commis un acte impudique ou *contre nature* avec un individu de son sexe mineur de moins de vingt et un ans » (c'est moi qui souligne). Une autre loi sur l'homosexualité, votée le 25 novembre 1960 (art.330, alinéa 2), décrète même que, « lorsque l'outrage public à la pudeur consistera en un acte contre nature avec un individu du même sexe, la peine sera un emprisonnement de six mois à trois ans et une amende de mille à quinze mille francs », soit nettement plus importante que pour un attentat à la pudeur hétérosexuel. **Sous-amendement Miguet voté le 18 juillet 1960 qui introduit l'homosexualité dans la loi sur les fléaux sociaux**, aux côtés de la tuberculose et de l'alcoolisme. Il fallut attendre 1982 pour que ces lois discriminant les relations homosexuelles des relations hétérosexuelles soient abolies.

#### Du temps où l'homosexuel était un malade

[] après avoir été longtemps pris en main par la loi, [il] a rapidement été saisi par la médecine. En 1952, aux États-Unis, l'Association américaine de psychiatrie (APA) rédige un manuel, le *Diagnostic and Statistical Manual : Mental Diseases*, plus connu sous le nom de DSM. [DSM II, 1968]

L'homosexualité y trouve sa place en tant que trouble mental, perversion sexuelle telle que définie par la théorie psychanalytique en vogue.

L'homosexualité [] disparaît en tant que diagnostic du DSM III-R (révisé), publié en 1987. C'est en 1994, dans sa quatrième version, que toute référence à l'homosexualité est éliminée du DSM.

Les premiers mouvements gay et lesbiens naissent aux États-Unis dans les années 1960-1970 et calquent leurs modes de résistance et de lutte sur ceux des mouvements féministes et des communautés noires américaines des décennies précédentes.

Position de l'IPA, association internationale de psychanalyse fondée par Freud mais dont il ne fut jamais le président, qui, malgré la volonté de ce dernier ou même de Ferenczi, suivit d'emblée la ligne d'Abraham et surtout de Jones, lesquels considéraient l'homosexualité comme un « crime répugnant », en s'opposant à ce que les homosexuels puissent accéder au rang d'analystes et en promouvant l'aspect curateur du travail psychanalytique sur ce « trouble » de l'orientation sexuelle. L'association défend d'ailleurs toujours une telle position de façon implicite.

FASSIN, Eric, FABRE, Clarisse, *Liberté, Égalité, Sexualités - Actualité Politique des questions sexuelles*, Ed Belfond Le Monde, 2003

## LE PACS

p.42

1995 - 29 nov : Jacques Toubon, garde des Sceaux, répond au député Jean-Pierre Michel : « Il n'est pas question d'adopter le Contrat d'union civile, parce que l'ordre public s'y oppose. » Et d'ajouter : « Il est au contraire question de favoriser dans le pays les mariages et les naissances afin que la France soit plus forte. »

1999 – 13 oct : adoption du Pacs

2000 – 21 nov : **le Vatican réproouve la reconnaissance légale des unions homosexuelles** (mariage aux Pays-Bas, pacs en France)

2001 – 23 juin: La *Lesbian and Gay Pride* passe à 500 000 participants contre 250 000 en 2000.

2001 – 16 nov : la loi inclut désormais « l'orientation sexuelle » parmi les critères discriminatoires, dans le code du travail et dans le code pénal.

2002 – 26 fév : la Cour européenne des droits de l'homme légitime le refus d'accorder l'adoption à un individu du fait de son homosexualité.

Avril – les 2 candidats à la présidence, J.Chirac et L.Jospin : non au mariage homosexuel et à l'homoparentalité.

2003 – juin : la Cour suprême des États-Unis revient sur sa décision de 1986, c'est la fin des lois anti-sodomie.

Juin : L.Fabius n°2 du PS déclare qu'il « faut évoluer sur l'homoparentalité ».

Juillet : sous la signature du cardinal Josef Ratzinger, **le Vatican publie un document réitérant l'hostilité de l'Église catholique à toute forme d'union civile et tout mariage entre homosexuels** – qualifiés de « phénomène moral et social inquiétant ».

p.50

En 1997, les passions se déchaînent [] on se rend compte que la question du couple débouche inéluctablement sur la question des enfants [] la coparentalité pouvant impliquer plus de deux parents. Bref, on découvre qu'on ne peut faire l'économie d'une interrogation sur la filiation lorsqu'on débat du mariage homosexuel. L'« homoparentalité » entre dans la langue dès 1997, et dans le Petit Robert en 2001. « Homophobie » entre en 1998 dans le Petit Larousse.

p.55

L'actualité qui se déploie depuis le pacs fait l'impasse sur l'homosexualité : tout se passe comme s'il ne s'agissait plus que d'hétérosexualité, **par exemple lorsqu'on débat de prostitution ou de pornographie**. De la même manière, qu'il s'agisse de harcèlement sexuel ou de violences sexuelles, on ne parle plus que d'hétérosexualité...

p.58

L'anti-libéralisme peut être une rhétorique redoutablement efficace pour rallier au conservatisme des mœurs toute une partie de la gauche, en jouant de la résistance nationale à la mondialisation des corps.

p.60

À côté des sciences sociales, **l'opposition au pacs s'est aussi beaucoup appuyée sur la psychanalyse**.

Des psychanalystes ont apporté le poids de leur expertise à la critique du pacs en fournissant un argumentaire contre la légitimation du couple homosexuel, et plus encore contre la filiation homosexuelle : l'expression d'« ordre symbolique » leur est d'ailleurs empruntée.

Pour l'homoparentalité, Michel Schneider en appelle donc au « principe de précaution », en évoquant le péril de « sujets symboliquement modifiés ». [Pour lui] « dans les banlieues la multiplication des viols collectifs par des mineurs est elle aussi une réponse à cette volonté d'abolir la violence et la différence dans la sexualité »

p.62

**Que faire de l'héritage de Lacan si la Loi du Père doit renoncer à ses majuscules**, mais au delà, de Freud lui-même, si certains peuvent aller jusqu'à **dénoncer le complexe d'Œdipe comme une construction homophobe** ? La question est radicale, et certains, à l'exemple d'Elisabeth Roudinesco, s'emploient aujourd'hui à sauver ce qui peut l'être.

Le 15 octobre 1999, au moment du vote de la loi, c'est Michel Tort qui dénonçait **les « homophobies psychanalytiques »** dans Le Monde, avant de prolonger l'argument en s'interrogeant dans les Temps Modernes : si la discipline, loin d'être immuable, est prise dans l'histoire, et si « l'on retrouve dans le symbolique ce qu'on y a mis », la « vraie question » devient : « qu'y mettrons-nous ? ». Autrement dit : comment voulons-nous définir l'ordre symbolique ?... Outre-Atlantique, les « psys » n'ont pas joué le rôle de garde-fous de l'ordre symbolique. Leur expertise clinique sur les enfants de l'homoparentalité a au contraire fondé un discours de tolérance. Cette évolution s'inscrit bien sûr dans une histoire, qui remonte au moins à la décision de l'Association psychiatrique américaine, en 1974, de retirer l'homosexualité de la liste des « désordres mentaux ».

BOZON, Michel, *Sociologie de la sexualité*, A.Colin, 2005 (2002)

Sexualités alternatives

Dans la science classificatoire de la sexualité qui se met alors en place, l'homosexualité fait partie des perversions mais contrairement à d'autres « espèces » du XIX<sup>e</sup> siècle restées des bizarreries sexuelles (la nécrophilie, la gérontophilie...), la catégorie va s'implanter durablement et, en tant que forme canonique de la transgression, contribuer à renforcer les frontières de la normalité sexuelle.

**La remise en cause intellectuelle du diagnostic scientifique et social d'anormalité psychologique à l'égard des homosexuels a été un processus long et complexe.**

À l'époque de Kinsey on continue à tenter de traiter psychologiquement les homosexuels pour les débarrasser de leurs penchants. Les émeutes gays de Stonewall, à New York, en 1969, l'apparition d'un mouvement gay et la décision de l'Association Psychiatrique Américaine, en 1974, de ne plus considérer l'homosexualité comme une maladie mentale sont à peu près contemporaines.

Revendications politiques appelant, dans les années 1970, à mettre fin aux discriminations. Le fait que plusieurs pays européens, dont la France, aient accepté de reconnaître soit un mariage homosexuel soit un partenariat civil enregistré entre personnes de même sexe est un événement symbolique, qui montre tout le chemin parcouru depuis les années 1950.



## Le conflit de valeurs dans les Droits de l'homme

### Légende :

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

La tectonique des continents de la reproduction/de la vie et de la non-souffrance n'a pas une évolution linéaire inexorable, mais se nourrit de heurts chaotiques dont on ne sait lequel l'emportera.

Cette tectonique se lit au plus haut niveau de l'organisation sociale, c'est-à-dire à son niveau juridique et à sa racine : les Droits fondamentaux. La différence de rédaction entre la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 et la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* de 1948 (DUDH) est plus que de détail : les valeurs qui les fondent ont tout simplement changé de continent, dans un véritable retour judéo-chrétien peu connu du grand public.

La rédaction de 1789 faisait du *bonheur* la finalité des Droits. La liberté en était le moyen. Et l'individu était la mesure de toutes choses, dans une totale égalité des droits. Les rédacteurs de 1948 changent de finalité et imposent une autre vision morale :

- la valeur du « **bonheur** » de 1789 disparaît de la DUDH ;
- deux valeurs s'y substituent : la « **dignité** » de la personne humaine et le droit à la « **vie** ».

Qu'est-ce que le concept juridique de *dignité* dans la DUDH ? Nécessairement la norme moralisatrice que certains auront le pouvoir d'imposer à tous, et surtout pas le libre choix par chacun de ce qu'il estimerait être sa propre dignité. Moyen de contourner le grand principe de Liberté de 1789, le potentiel moralisateur et liberticide de cette valeur paternaliste s'est avéré depuis.

Combinée avec le droit à la *vie*, ces deux valeurs font notoirement et planétairement obstacle au droit à l'avortement et au droit à la mort choisie. À noter que l'actuelle Constitution de la V<sup>e</sup> République française intègre les Droits de 1789 et non ceux de 1948 : quelles pourraient être les conséquences sur le droit à l'avortement, sans même parler du droit à la mort choisie, si la Constitution d'une éventuelle VI<sup>e</sup> République se référerait aux Droits de 1948 ?

La DUDH impose aussi un certain modèle de société qui n'est plus l'égalité de 1789, entre individus, mais l'octroi de droits aux communautés associées à la reproduction. Ce modèle communautariste, très aligné sur la position du Vatican, s'exprime dans son article 16 :

- le droit au « **mariage** » ouvre la porte à toutes les discriminations à l'encontre des célibataires. Il institue la norme du couple, la monogamie chrétienne hétérosexuelle étant impliquée par la rédaction « À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille » : la plurigamie féminine ou masculine ne tiendrait pas dans *une* seule famille ;

- le droit à fonder une « **famille** » est aussi un parti pris aux effets multiples : non seulement ce droit ouvre la porte à toutes les discriminations à l'encontre des non-parents mais le texte de l'article 26 précise que « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants » confirmant des droits d'une certaine catégorie de citoyens – les parents – sur une autre catégorie de citoyens – les enfants –. Cette *liberté pour les parents* peut très bien être utilisée pour, ici priver les enfants d'une éducation laïque, là leur enseigner le créationnisme plutôt que le darwinisme : elle est aussi évoquée lorsqu'il s'agit de restreindre le service public de l'éducation.

Dans ce modèle de société véhiculé par la Déclaration « Universelle » de 1948, pour bénéficier de certains Droits, notamment économiques, l'individu est contraint de faire famille.

À qui s'étonnerait de ce conflit de rédaction entre les Droits de 1789 et la DUDH de 1948, il faut se souvenir du fonds culturel auquel appartenaient les trois rédacteurs principaux de la DUDH : culture biblique certes mais surtout chrétienne, un certain christianisme pas forcément partagé par tous les chrétiens.

La proposition faite à l'ONU fin 2008 d'introduire dans les droits fondamentaux « la lutte contre la douleur », à l'instigation de l'association Douleurs Sans Frontières, mérite d'être considérée avec attention, comme prélude à une réécriture plus vaste.

Plan de l'annexe :

- p.819 – Thèse défendue
- p.822 – Analyse détaillée des grands textes de Droits du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle
- p.833 – Commentaires d'experts sur les Droits de l'homme
- p.845 – Compléments

Sources :

- Ligue des droits de l'homme et Unesco, *La conquête mondiale des droits de l'homme*, Unesco et Le cherche midi, 1998
- Fondations et naissances des Droits de l'homme*, L'Odyssée des droits de l'homme, Tome1, Actes du Colloque international de Grenoble, octobre 2001, L'Harmattan, 2003
- Les cahiers de la maison des droits de l'homme*, Conseil général de l'Isère, n°2, juin 2006 Actes des Rencontres de la Maison des Droits de l'Homme, Grenoble, 15/11/2003
- Droit de l'enfance et de la famille, Direction de la Protection judiciaire et de la jeunesse, n°29 spécial, 1990/1
- GIRARD, Charlotte, HENNETTE-VAUCHEZ, Stéphanie, *La dignité de la personne humaine*, 2005
- CAYLA, Olivier, THOMAS, Yan, *Du droit de ne pas naître, à propos de l'affaire Perruche*, 2002
- Un appel pour une résolution de l'ONU contre la douleur, *Le Monde*, 21.10.08
- Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, 2005
- BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, 2004
- LECOURT, Dominique, *Humain, Posthumain*, 2003
- MEMMI, Dominique, *Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, 2003

Thèse défendue ici :

La rédaction des textes a connu une évolution, entre le 18<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> siècle, dans le sens d'une moindre Liberté et Égalité pour l'Individu et alors que la valeur du Bonheur a disparu, sous une pression idéologique judéo-chrétienne à peine voilée derrière les concepts de « droit à la **vie** », « **dignité** de la personne humaine », « la **famille**, élément naturel et fondamental de la société », et de **mariage** « l'homme et la femme... ont le droit de se marier ».

### Vie et Dignité versus Bonheur et Liberté

Cette évolution de Droits « de » l'individu au 18<sup>ème</sup> siècle vers des Droits « sur » l'individu au 20<sup>ème</sup> siècle résulte d'un changement dans le choix des Valeurs fondamentales : le 18<sup>ème</sup> siècle s'était émancipé de l'autorité d'une loi transcendante, d'origine divine et/ou de nature, au profit du **Bonheur**, alors que cette valeur du Bonheur a disparu de la Déclaration de 1948 au profit de la **Vie**, nouvelle transcendance opposable à l'individu, et plus précisément une certaine conception sacralisée de la Vie encadrée par le concept de **Dignité** (de la *personne humaine naturelle* telle que voulue par le Créateur) absent également de la Déclaration de 1789.

Ce droit à la vie, devenu « obligation » à vivre, et ce droit à la dignité, devenu obligation de respecter la dignité humaine dans l'usage de son propre corps, c'est-à-dire l'image que s'en font les décideurs du moment selon leur propre morale, se sont révélés particulièrement liberticides ces dernières décennies.

Ils font toujours obstacle à cette dernière liberté d'un « droit à la mort choisie » (par exemple, voir le motif de refus des demandes médiatisées de D.Pretty en 2002 et C.Sébire en 2008).

Ils sont susceptibles de faire régresser le droit à l'IVG, sans parler des autres libertés sexuelles ou jugées immorales.

### Famille, mariage versus Individu

Confortant cette évolution de droits de la société « sur » l'individu, la Déclaration de 1948 restaure le communautarisme de **la Famille** présentée indûment comme « l'élément naturel et fondamental de la société ». Institutionnaliser la Famille, écran entre l'individu et la société, permet de donner des droits aux parents « sur » ces autres citoyens que sont les enfants, contrairement au principe de liberté de l'individu. Et pas n'importe quels droits car malgré la liberté de pensée, de conscience et d'opinion : « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants ». La laïcisation de la société entamée au 18<sup>ème</sup> siècle avait précisément conduit au principe de l'école publique, laïque et obligatoire au 19<sup>ème</sup> siècle pour sortir l'éducation de la sphère religieuse.

Cette restauration a aussi pour conséquence d'entamer le principe d'« égalité » à différents titres, d'abord en discriminant les individus/célibataires au profit de droits reconnus au bénéfice du couple (mariage) et à la Famille, et ensuite en faisant des enfants des « mineurs » juridiques, citoyens de seconde zone aux droits réduits, comme les femmes il n'y a pas si longtemps, et au même motif d'une incapacité « naturelle ».

## Le contre-feu de « l'intérêt de l'enfant »

Toutefois, dans ce vaste mouvement de régression des libertés individuelles qui ne fait que s'accroître à chaque nouveau texte de droits fondamentaux, la tendance émancipatrice du 18<sup>ème</sup> se retrouve dans la promotion de « **l'intérêt de l'enfant** ». Avec la déclaration de 1959 et surtout en 1989 la Convention internationale des droits de l'enfant réduit sensiblement les droits de propriétés des parents sur leurs enfants, en éliminant un certain nombre de restrictions liées au statut de « mineur » juridique.

Cette tendance va plutôt en s'amplifiant, ainsi le conseil de l'Europe lance en juin 2008 la campagne « Lève la main contre la fessée », pour éliminer toute forme de violence vis à vis de l'enfant.

\*

*Les cahiers de la maison des droits de l'homme*, Conseil général de l'Isère, n°2, juin 2006 Actes des Rencontres de la Maison des Droits de l'Homme, Grenoble, 15/11/2003

Des droits et des devoirs : une voie juive Jean HALPÉRIN, professeur des Universités

**Pour moi, la Déclaration universelle de 1948 tire ses racines, au-delà des grandes déclarations du XVIII<sup>e</sup> siècle, des Écritures bibliques.** [] Il existe une relation consubstantielle entre le judaïsme et les Droits de l'Homme depuis les sources (la Loi et les Prophètes) et tout au long de l'histoire.

Une approche chrétienne des Droits de l'Homme par la lecture des déclarations de 1776, de 1789 et de 1948 Michel SIMON, philosophe, responsable du pôle « Questions d'hommes et société » au Centre Théologique de Meylan-Grenoble

1789, 26 août

Inscription du nom de Dieu « en présence et sous les auspices de l'Être suprême ».

Les débats de juillet-août 1789 ne révèlent aucune animosité particulière contre la religion et le catholicisme en particulier.

Les déclarations américaines sont largement inspirées par la philosophie politique du philosophe anglais John Locke (1632-1704) au point de reproduire presque à la lettre le texte du *Deuxième traité du gouvernement civil*. John Locke, de tradition protestante, est le père du libéralisme politique. **Son anthropologie comme sa réflexion politique continue de se référer à la loi naturelle et au droit naturel.** La notion de loi naturelle déborde celle de loi positive, instituée par une autorité ou un pouvoir humain. Elle indique qu'il existe dans l'Univers une règle de justice immuable qui domine et précède toute loi humaine, tout contrat social et que les hommes doivent s'y conformer.

B.Kriegel / 1789 : « Qui dit le droit ? Ce n'est pas la loi de nature, ce sont les sujets français. Les droits naturels ne dépendent pas de la loi naturelle mais de l'acte déclaratif qui les enregistre ». **[La papauté] attribuera aux « principes de 1789 » la responsabilité du tour très anti-catholique** que va prendre la Révolution française *après* 1789.

En substituant à l'autorité de la Révélation et de l'Église celle de la Raison, en fondant la souveraineté non « par en haut », dans une délégation divine ou dans un principe hiérarchique, mais « par en bas », en la situant dans la nation et dans le peuple, **en substituant la liberté à**

**L'obéissance**, la déclaration des droits à l'énumération des devoirs, en énumérant des droits naturels universels que tout être humain raisonnable peut reconnaître, donc en substituant à un universalisme de type religieux (« catholique » = universel) un universalisme rationnel et séculier, **la Déclaration des droits marquait symboliquement une véritable rupture avec la conception catholique** [loi divine supérieure à la loi civile positive].

1948

Influence de trois humanismes. L'humanisme traditionnel de l'Occident [démocratie, liberté, égalité]. L'humanisme marxiste [droits économiques et sociaux]. L'humanisme chinois [] avec son sens aigu de la dignité de l'homme (Confucius) et sa tradition altruiste et sociale. Influence du sociologue français G.Gurvitch et du **philosophe personnaliste chrétien Jacques Maritain**, philosophe très estimé par le pape Paul VI.

[Jacques Maritain, *Les Droits de l'Homme*, 1942] respect de la nature humaine, de **sa dignité** et de ses droits. **Au cœur de sa réflexion, sa conception philosophique de la personne humaine, directement inspirée du christianisme.** « Quand nous disons qu'un homme est une personne, nous voulons dire qu'il n'est pas seulement un morceau de matière (...). Cela veut dire, en termes philosophiques, que dans la chair et les os de l'homme il y a **une âme qui est un esprit** et qui vaut plus que l'univers matériel tout entier. (...) Dire que l'homme est une personne, c'est dire que dans le fond de son être il est un tout plus qu'une partie, et plus indépendant que serf. **C'est ce mystère de notre nature que la pensée religieuse désigne en disant que la personne humaine est l'image de Dieu. La valeur de la personne, sa liberté, ses droits, relèvent de l'ordre des choses naturellement sacrées qui portent l'empreinte du Père des êtres** et qui ont en lui le terme de leur mouvement. **La personne a une dignité absolue parce qu'elle est dans une relation directe avec l'absolu**, dans lequel seul elle peut trouver son plein épanouissement []. » Il ajoute que cette description de la personne n'est pas « le monopole de la philosophie chrétienne » mais qu'elle est commune à tous ceux qui reconnaissent « l'existence d'un Absolu supérieur à l'ordre entier de l'univers et la valeur supratemporelle de l'âme humaine. » **Contrairement à Emmanuel Mounier, Jacques Maritain n'a pas encore abandonné le projet d'une société chrétienne.** « La vraie philosophie des droits de la personne humaine repose sur l'idée de loi naturelle. La même loi naturelle qui nous prescrit nos devoirs les plus fondamentaux []. C'est parce que nous sommes engagés dans l'ordre universel, dans les lois et les régulations du cosmos [] que nous possédons des droits en face des autres hommes et de toute l'assemblée des créatures ».

Quel est donc la finalité du religieux selon Kant et Ricœur, deux philosophes chrétiens marqués tous deux par la tradition protestante : le religieux a pour fonction la délivrance du fond de bonté des liens qui le tiennent captifs. Ricœur : « La religion peut se résumer dans la capacité extraordinaire de rendre l'homme ordinaire capable de faire le bien ».

## Analyse détaillée des grands textes de Droits du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle

p.822 – Vie et Dignité versus Bonheur et Liberté

p.828 – Famille, mariage versus Individu

p.831 – Le contre-feu de « l'intérêt de l'enfant »

### Vie et Dignité versus Bonheur et Liberté

18<sup>ème</sup> siècle

#### 1776 Déclaration des droits de Virginie

«

1. Que tous les hommes sont nés **également libres** et indépendants, et qu'ils ont certains droits inhérents [] de **chercher à obtenir le bonheur** et la sûreté.

2.

3. Que le gouvernement est ou doit être institué pour l'avantage commun, [] de toutes les diverses formes de gouvernements, la meilleure est celle **qui peut procurer au plus haut degré le bonheur** et la sûreté [].

#### 1776, 4 juillet Déclaration d'indépendance américaine

L'énonciation du droit à la vie, en parallèle du Créateur, mérite d'être soulignée car elle ne sera pas reprise dans d'autres déclarations du XVIII<sup>e</sup>s ni du XIX<sup>e</sup>s.

«

... tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces **droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur**.[] Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes [] qui lui paraîtront les plus propres à lui **donner la sûreté et le bonheur**.

#### 1789 France Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

«

Les représentants du peuple français [] ont résolu d'exposer [] les Droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme [] afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et **au bonheur de tous**.  
[]

Article 1

Les hommes naissent et demeurent **libres et égaux en droits**. []

«

À noter que la « dignité » n'apparaît pas et sera ajoutée dans la Déclaration de 1948 par René Cassin dans sa re-formulation de cet article 1<sup>er</sup>. Le « droit à la vie » n'apparaît pas non plus.

#### 1793 Nation genevoise Déclaration des droits et des devoirs de l'homme social

«

## Article 2

Tout homme a **le droit de disposer de sa personne** et de ses facultés pour sa conservation et **pour son bonheur**. []

### 1793 France — Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de l'An I

Ajout de l'idée de bonheur commun (inspirée fortement de la pensée de Rousseau). Fait de l'égalité un droit, et même le premier d'entre eux (au premier rang des droits imprescriptibles, elle n'y figurait pas en 1789).

Va inspirer le mouvement révolutionnaire et démocratique qui s'y réfèrera tout au long du XIX<sup>e</sup>s – chez les fondateurs de la Ligue des droits de l'homme – et durant tout le XX<sup>e</sup>s. Ce qui lui confèrera son importance historique.

«

Le peuple français [] a résolu d'exposer [] ces droits sacrés et inaliénables, [] afin que le peuple ait toujours devant les yeux les **bases de sa liberté et de son bonheur** [].

## Article 1

**Le but de la société est le bonheur commun.** Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.

## Article 2

Ces droits sont l'égalité, la liberté, **la sûreté**, la propriété.

## Article 8

La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chacun de ses membres pour la conservation de sa personne, de ses droits et de ses propriétés.

19<sup>ème</sup> siècle

### 1848 France — Constitution de la deuxième République

On constate une atténuation de l'individualisme de la Déclaration de 1789 et une restauration du religieux.

«

## Préambule

En présence de **Dieu** et au nom du Peuple français, l'Assemblée nationale proclame :

1. [] faire parvenir tous les citoyens [] à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de **bien-être**.
4. [la République] a pour principe la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.

20<sup>ème</sup> siècle

### 1945 Charte des Nations-Unis

«

Nous, peuples des Nations unies, résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité **d'indicibles souffrances**, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans **la dignité et la valeur de la personne humaine**, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes []

## 1948 Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)

Adoptée à l'Assemblée générale des Nations Unies, abstention de l'URSS et de ses alliés ainsi que Afrique du Sud et Arabie Saoudite. N'a qu'une force morale qui n'implique pas d'engagements juridiques précis, sauf pour les États qui y font référence dans leur Constitution. C'est la première référence aux libertés fondamentales qui soit commune à tous les peuples de la terre. A exercé et continue d'exercer une puissante influence sur l'évolution du droit international.

«

### Préambule

Considérant que la reconnaissance de **la dignité** inhérente à tous les membres **de la famille** humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de **la liberté**, de la justice et de la paix dans le monde,

### Article 1

Tous les êtres humains naissent **libres et égaux en dignité et en droits**. []

### Article 2

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, [] de naissance ou de toute autre situation. [commentaire : il n'est donc pas fait d'exception pour l'arbitraire de l'âge légal de la « minorité » juridique]

### Article 3

Tout individu a **droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne**.

## 1950 Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

«

### Article 2

**1. Le droit de toute personne à la vie** est protégé par la loi. **La mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement**, sauf en exécution d'une sentence capitale, prononcée par un tribunal au cas où le délit est puni de cette peine par la loi. [commentaire : cette formulation fait encore plus obstacle que la rédaction de 1948 au « droit à la mort choisie » : euthanasie ou suicide assisté]

### Article 5

Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté.

## 1966 Pactes et protocoles complétant la Déclaration universelle

Entrée en vigueur en 1976 : valeur juridique et pas seulement morale (1980 pour la France). En 1997, 138 états sur 185 ont adhéré aux Pactes relatifs aux droits civils et politiques.

« Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

### Article 13

1. Les États parties au présent pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils



conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine **et du sens de sa dignité** [].

« Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Article 6

1. **Le droit à la vie** est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie.

#### 1972 Déclaration de la conférence des nations unies sur l'environnement (Stockholm)

La conférence de Stockholm formula la corrélation étroite entre droits fondamentaux et environnement : « **Le bien-être de l'homme** et la pleine jouissance de ses droits fondamentaux impliquent un environnement de qualité satisfaisante » (préambule de la déclaration).

«

Principe 1

L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permettra de **vivre dans la dignité et le bien-être**. []

«

De cette conception subjective de 1972, environnementale, donc relative à l'individu et à son bien-être, on passera en 1982 à une évolution sacralisante de la Vie comme transcendance typiquement religieuse avec la Charte mondiale de la nature : « **Toute forme de vie est unique et mérite d'être respectée**, quelle que soit son utilité pour l'homme, et, afin de reconnaître aux autres organismes vivants **cette valeur intrinsèque**, l'homme doit se guider dans un code moral d'action ».

#### 1979 Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Avec l'affirmation que « la maternité est une fonction sociale » (art.5), ce détournement des combats féministes des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles contre l'assujettissement de la femme au rôle de mère est particulièrement intéressant à observer, car au nom de la valeur transcendantale/religieuse de la reproduction de la vie, ce texte décrète tout simplement que les discriminations à ce titre... n'en sont pas.

Autrement dit toutes les discriminations d'État à l'encontre des femmes non-mères sont par avance inattaquables, la reproduction de la vie étant une valeur prioritaire sur l'égalité.

«

Article 4

2. L'adoption par les États parties de mesures spéciales, y compris de mesures prévues dans la présente convention, qui visent à **protéger la maternité n'est pas considérée comme un acte discriminatoire**.

Article 5

Les États prennent toutes les mesures appropriées pour :

a) []

b) faire en sorte que **l'éducation familiale** contribue à faire bien comprendre que **la maternité est une fonction sociale** [].

## 1989 Déclaration du Parlement européen sur les droits et libertés fondamentaux

N'a pas valeur d'un Traité engageant les États.

«

Préambule

[] compte tenu de la responsabilité particulière qui incombe au Parlement européen quant au **bien-être** des hommes et des femmes []

### **Article 1. Dignité**

La dignité humaine est inviolable.

### **Article 2. Droit à la vie**

Toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté. []

Article 3. Égalité devant la loi

[] toute personne est égale devant la loi. [commentaire : mais que faire quand la loi elle-même est discriminatoire ?]

## 1992 Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre)

Suivie par l'adoption en 1993 de la Convention sur la diversité biologique qui a pour objectif de **protéger la diversité de la vie**

«

Principe 7

Les États doivent coopérer [] en vue de conserver, de protéger et de rétablir **la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre**.

Commentaire : quand on connaît la définition de la santé de l'ONU formulée en 1946 dans la constitution de l'OMS, un état complet de « bien-être physique, mental et social », on est curieux de voir à quoi peut ressembler la « santé » de l'écosystème terrestre... mais peut-être que cette santé-là se définit en référence à la Vie, par le maintien de la « Bio »diversité ? N'est-on pas là dans la pensée magique lorsqu'on se représente l'écosystème terrestre comme un être sensible capable de « bien-être », un être de conscience, pas très loin au fond de « l'Intelligent Design » des néo-crétionnistes ?

## 1993 Déclaration de la conférence de Vienne

«

Reconnaissant et affirmant que tous les droits de l'homme découlent de la **dignité** et de la **valeur inhérentes à la personne humaine**, que la personne humaine est le sujet même des droits de l'homme et des libertés fondamentales et que, par conséquent, elle doit en être le principal bénéficiaire et participer activement à leur réalisation.

Commentaire : la « personne humaine » ne désigne pas l'individu, mais l'image que certains, les décideurs (et notamment les juges), se font de ce que doit être l'individu, de la norme auquel l'individu doit se conformer.

### 1997 Déclaration de l'Unesco sur la « sauvegarde des générations futures »

Elle consacre ses articles 4 et 5 à **la préservation de la vie** sur terre et à la protection de l'environnement. On est typiquement dans la sacralisation de la Vie et de la Nature, valeur devenue supérieure même à l'homme et aux êtres sensibles.

### 1997 Déclaration universelle de l'Unesco sur le génome humain et les droits de l'homme

Elle vise à assurer la protection de **la personne humaine** en faisant prévaloir sa **dignité** mais aussi son libre consentement.

### 1997 avril Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et de **la dignité de l'être humain** à l'égard des applications de la biologie et de la médecine

Premier texte international juridiquement contraignant sur la bioéthique.

«

Article 13. Intervention sur le génome humain

Une intervention ayant pour objet de modifier le génome humain ne peut être entreprise que pour des raisons préventives, diagnostiques ou thérapeutiques et seulement si elle n'a pas pour but d'introduire une modification dans **le génome de la descendance**.

Commentaire : il s'agit de préserver une certaine conception de l'être humain, à savoir la conception de la Nature, sans intervention de l'homme – la sacralisation de la vie produite par la Nature est donc plus importante que la valeur des interventions humaines qui pourraient la modifier.

### 1997 novembre Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme (Unesco)

Engagement moral – 186 États signataires.

«

Article 11

Des pratiques qui sont **contraires à la dignité humaine**, telles que le **clonage** à des fins de reproduction d'êtres humains, ne doivent pas être permises.

Commentaire : idem commentaire précédent, n'est pas digne ce qui n'est pas le produit de la Nature, la dignité de la personne humaine c'est la conformité avec le modèle intangible de la Nature.

Article 12

b) La liberté de recherche, qui est nécessaire au progrès de la connaissance, procède de la liberté de pensée. Les applications de la recherche, notamment celles en biologie, en génétique et en médecine, concernant le génome humain, doivent **tendre à l'allègement de la souffrance et à l'amélioration de la santé** de l'individu et de l'humanité tout entière.

Commentaire : intéressant car cette promotion de la Non-souffrance est susceptible de faire contrepoids à la valeur de la Vie.

### 1998 Protocole additionnel à la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme

et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, portant interdiction du clonage d'êtres humains

«

Ayant noté que la division embryonnaire peut se produire naturellement et donner lieu parfois à la naissance de jumeaux génétiquement identiques ;

Considérant cependant que **l'instrumentalisation** de l'être humain par la création délibérée d'êtres humains génétiquement identiques **est contraire à la dignité de l'homme** et constitue un usage impropre de la biologie et de la médecine ; []

#### Article 1

1. Est interdite toute intervention ayant pour but de créer un être humain génétiquement identique à un autre être humain vivant ou mort.

### Famille versus Individu

18<sup>ème</sup> siècle

*Néant*

19<sup>ème</sup> siècle

1848 France \_\_\_\_\_ Constitution de la deuxième République

La Famille est restaurée, en même temps que le religieux.

«

Préambule

En présence de **Dieu** et au nom du Peuple français, l'Assemblée nationale proclame :

5. [la République] a pour base la **Famille**, le Travail, la Propriété, l'Ordre public.

20<sup>ème</sup> siècle

1946 Préambule de la constitution de la quatrième république (France)

S'inspire du Complément à la rédaction des droits de l'homme adopté par la Ligue des droits de l'homme en 1936. Reconnaissance de droits nouveaux dont des groupes sociaux (par exemple la famille) sont devenus titulaires.

« Préambule

[]

La Nation assure à l'individu et à la **famille** les conditions nécessaires à leur développement.

1948 Déclaration universelle des droits de l'homme

«

## Préambule

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à **tous les membres de la famille humaine** [commentaire : voir infra le contexte de la rédaction de cette Déclaration, si on parle de tous « les membre d'une même famille » c'est bien dans l'idée qu'il n'y a qu'un seul Père]

## Article 16

1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le **droit de se marier et de fonder une famille**. []
2. []
3. **La famille est l'élément naturel et fondamental de la société** et a droit à la protection de la société et de l'État. [commentaire : à noter cette introduction du « naturel » au fondement du Droit, de la Nature procèderait la légitimité, raisonnement typiquement religieux, la Nature étant porteuse d'une transcendance supérieure à l'homme, à laquelle il doit obéir]

## Article 26

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite []
2. []
3. Les parents ont, **par priorité**, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

## 1950 Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

«

### Article 12

A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille selon les lois nationales régissant l'exercice de ce droit.

## 1952 Protocole additionnel à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

«

### Article 2

Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'État, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le **droit des parents** d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à **leurs convictions religieuses** et philosophiques.

[commentaire : malgré l'article 18 des Droits de 1948 qui prévoit que « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion », le « mineur » juridique sera donc contraint d'être éduqué selon les convictions d'abord religieuses, puis philosophiques, de ses parents. Droit à l'instruction oui, laïque non]

## 1966 Pactes et protocoles complétant la Déclaration universelle

### Article 10

Les États parties au présent pacte reconnaissent que :

1. Une protection et une assistance aussi larges que possible doivent être accordées à **la famille**, qui est **l'élément naturel** et fondamental de la société [commentaire : l'ethnologie depuis 1948 a pourtant appris à quel point la famille est une construction culturelle, il n'est plus possible de

faire semblant de l'ignorer, quelle est donc la motivation profonde des rédacteurs ?]

#### Article 13

[]

Les États parties au présent pacte s'engagent à respecter **la liberté des parents** et, le cas échéant, des tuteurs légaux, **de choisir pour leurs enfants des établissements autres que ceux des pouvoirs publics** [commentaire : cette liberté de contraindre est une contradiction de principe : la liberté pour M.X de contraindre M.Y. Ce nouveau concept juridique de « liberté des parents » permettra de réduire le champ de l'éducation publique] **et de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.**

« Pacte international relatif aux droits civils et politiques

#### Article 18

1. []

2. Nul ne subira de contrainte pouvant porter atteinte à sa liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix.

3. []

4. Les États parties au présent pacte s'engagent à respecter **la liberté des parents** et, le cas échéant, des tuteurs légaux de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.

#### Article 23

1. **La famille** est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

2. **Le droit de se marier et de fonder une famille** est reconnu à l'homme et à la femme à partir de l'âge nubile.

#### 1989 Déclaration du Parlement européen sur les droits et libertés fondamentaux

##### Article 7. Protection de la famille

La famille est protégée sur le plan juridique, économique et social.

##### Article 16. Droit d'éducation

Toute personne a droit à l'éducation [].

Le **droit des parents** de faire dispenser cette éducation conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques est assuré.

#### 1993 Déclaration de la conférence de Vienne

«

21. [] La Conférence mondiale sur les droits de l'homme souligne aussi que, pour que sa personnalité se développe pleinement et harmonieusement, l'enfant doit pouvoir grandir dans **un environnement familial qui mérite de ce fait d'être plus largement protégé.**

## Le contre-feu de « l'intérêt de l'enfant »

18<sup>ème</sup> siècle

*néant*

20<sup>ème</sup> siècle

États-Unis : Le 26<sup>e</sup> amendement en 1971 abaissera l'âge électoral à 18 ans.

### 1989 Convention internationale des droits de l'enfant

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies. A force de loi pour les États signataires. Alors que les textes précédents parlaient essentiellement de l'enfant en termes de protection et d'assistance, la Convention énonce les droits de l'enfant en termes nouveaux : non seulement en terme de protection, mais aussi en termes de libertés. Ainsi, elle reconnaît pour la première fois que l'enfant a le droit, entre autres, de s'exprimer, de donner son avis dans les problèmes le concernant ainsi que de s'associer. La clé de voute en est la notion juridique d'« intérêt supérieur de l'enfant ».

«

#### Article 3

1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, **l'intérêt supérieur de l'enfant** doit être une considération primordiale.
2. Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à **son bien-être**, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents [].

#### Article 12

1. Les États parties garantissent à l'enfant qui est **capable de discernement** le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. [commentaire : ce critère juridique nouveau du « discernement » est sans doute plus pertinent que le critère arbitraire de l'âge qui a d'ailleurs fluctué au fil des siècles]
2. A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant [].

#### Article 13

1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce [].

#### Article 14

1. Les États parties respectent **le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion**. [commentaire : principe en conflit avec le droit des parents de lui inculquer leurs propres convictions religieuses et morales]
2. Les États parties respectent le droit et le devoir des parents ou, le cas échéant, des représentants légaux de l'enfant, de **guider** celui-ci dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui correspondent au développement de ses capacités. [commentaire : en matière éducative, cette notion de *guidance* est sans doute plus pertinente que l'affirmation de « droits » pour désigner la relation des parents aux enfants]

#### Article 18

[] Ceux-ci [les parents ou les représentants légaux de l'enfant] doivent être guidés avant tout par **l'intérêt supérieur de l'enfant**.

#### Article 19

1. Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour **protéger l'enfant contre toute forme de violence**, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux [commentaire : importante restriction juridique aux droits de propriété des parents sur l'enfant].

#### Article 29

1. Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à : []
  - c) **inculquer à l'enfant le respect de ses parents**, de son identité, de sa langue et **de ses valeurs culturelles** [commentaire : si ce sont « ses » valeurs on se demande bien pourquoi il faudrait lui en inculquer le respect. Peut-être parce qu'elles ne seraient pas tout à fait « ses » valeurs ?]

#### 1993 Déclaration de la conférence de Vienne

«

22. [] Dans toutes les actions entreprises, les considérations dominantes devraient être la non-discrimination et **l'intérêt supérieur de l'enfant** dont les vues devraient être dûment prises en considération. []



## Commentaires d'experts sur les Droits de l'homme

p.833 – Vie et Dignité versus Bonheur et Liberté

p.843 – Famille, mariage versus Individu

p.844 – Le contre-feu de « l'intérêt de l'enfant »

## Vie et Dignité versus Bonheur et Liberté

### Le décalogue et les déclarations des Droits de l'homme      Hugues PETIT

maître de conférence à l'université de droit, Grenoble

[L'Église] s'est, depuis l'origine, opposée au discours sur les Droits de l'homme. Ainsi le pape Pie VI, à l'occasion de la constitution civile du clergé [1791], a-t-il stigmatisé l'égalité et **la liberté « effrénée » de la déclaration de 1789. Il y oppose les obligations que Dieu a institué** « par l'organe de Moïse », c'est-à-dire le décalogue. Cette position sera réaffirmée par la suite jusqu'à Jean XXIII qui, dans l'encyclique *Pacem in terris* (1963), va nettement se rallier à la conception des Droits de l'homme, même s'il n'en reprend pas tous les aspects. La position de Jean XXIII sera confirmée par ses successeurs [commentaire : il faut dire qu'un changement de continent de valeurs s'est produit entre 1789 et 1948].

[ ] **le droit à la vie**, s'il résulte clairement du décalogue [cinquième commandement : « Tu ne tueras pas »], ne se trouve nullement dans la déclaration de 1789 pas plus, du reste, que dans celles de 1793 ou 1795.

Note : On ne le retrouve pas davantage dans le préambule de la constitution de 1946 ni dans l'actuelle constitution. **C'est pourquoi le Conseil constitutionnel a pu se dispenser de vérifier la compatibilité des dispositions de la loi 75-17 du 17 janvier 1975 autorisant l'avortement** (dite loi Veil) avec le droit à la vie. **Il est peu vraisemblable qu'il s'agisse là d'un oubli**, puisque ce droit est explicitement affirmé par la déclaration d'indépendance des États-Unis, textes que les déclarants ne pouvaient ignorer.

### Sur quelques fondations de la pensée chrétienne des Droits de l'homme (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles)

Gérard GUYON, Professeur à l'Université de Bordeaux 4

[ ] pourquoi l'Église parle des Droits de l'homme, les accepte, en fait même la promotion. [ ] **base d'un droit naturel que nul ne peut violer.** [ ] On sait aussi combien ces droits sont au cœur de toutes les interventions, tant spécifiquement religieuses que politiques, économiques et sociales de Jean-Paul II, devenu, aux yeux de très nombreux contemporains, le meilleur porte-parole et protecteur des Droits de l'homme [commentaire : DUDH de 1948 et non Droits de 1789].

### La dignité humaine comme concept juridique

Jacques FIERENS

avocat barreau de Bruxelles, Pr à l'Université

**La notion de dignité humaine a investi le droit, spécialement dans la formulation des droits fondamentaux.**

#### I. L'apparition de la notion de dignité humaine en philosophie

Le mot « dignité » [] dérive du latin *dignitas*, lui-même traduction du grec *axia*, que l'on traduit d'habitude par valeur, ou *axiôma*, utilisé par Aristote pour « axiome », « principe premier de la raison », « ce qui est approuvé dès qu'énoncé ». De même racine, *axios*, que l'on peut traduire par « digne », signifie plus fondamentalement encore « ce qui a du poids par soi-même », « ce qui entraîne par son propre poids », ou encore « **ce qui a de la valeur par soi-même** ».

Commentaire : rien n'a de valeur qui n'ait été décidée par une conscience, l'expression *valeur par soi-même*, de même que l'expression *fin en soi* privilégiée par Kant, est donc soit une façon d'escamoter le débat éthique, soit de se référer à Dieu qui serait cette conscience.

**Kant [] est celui qui prépare le mieux à la notion juridique []**. Tout en mobilisant le concept pour établir le primat de la moralité, il revient aussi au sens le plus original, le sens grec de « valeur en soi », sans équivalent []. **La dignité n'appartient qu'à l'humanité parce qu'elle seule est capable de moralité, c'est-à-dire d'agir par pur devoir.** [] La capacité d'être un être moral, et de reconnaître autrui comme capable de moralité est le fondement le plus ultime de la dignité humaine [] « L'humanité est par elle-même une dignité : l'homme ne peut être traité par l'homme (soit par un autre, **soit par lui-même**), comme un simple moyen, mais il doit toujours être traité comme étant aussi une fin. C'est précisément en cela que consiste sa dignité (**la personnalité**), et c'est par là qu'il s'élève au-dessus de tous les autres êtres du monde qui ne sont pas des hommes et peuvent lui servir d'instruments, c'est-à-dire au-dessus de toutes les choses » [*Fondements de la métaphysique des mœurs*].

La première allusion à la dignité humaine dans un texte normatif semble être celle de l'article 151 de la Constitution allemande, dite de « Weimar » [1919] qui mentionne une « existence digne de l'homme ».

La « dignité humaine » apparaît ensuite en droit international public dans le préambule de la Charte des Nations Unies [1945], avant de figurer deux fois dans celui de la Déclaration universelle des Droits de l'homme [1948] ainsi que dans ses articles 1<sup>er</sup>, 22 et 23, §3. Au sujet de l'article 1<sup>er</sup>, on sait que René Cassin, qui en a rédigé le premier avant-projet, s'est inspiré de la Déclaration française de 1789. Celle-ci portait : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » Cassin écrit : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Note : **Les travaux préparatoires ne disent rien sur l'insertion et l'intention du mot**. L'auteur de la présente communication a eu accès au manuscrit initial de René Cassin, une feuille de papier sur laquelle le tout premier avant-projet de Déclaration a été rédigé. Cette pièce a été offerte par Madame Cassin au P.Joseph Wrésinski, fondateur du mouvement international ATD Quart Monde. Le feuillet contient de multiples ratures, mais la phrase mentionnée a été écrite d'un trait, sans retouche.

Depuis 1945, la notion de dignité parcourt toute la hiérarchie des textes normatifs dans de nombreux pays. Elle a investi les traités, les constitutions, les lois et les règlements.

**Le Conseil constitutionnel français décide en 1994 que « la sauvegarde de la dignité humaine contre toute forme d'asservissement et de dégradation » est un « principe à valeur constitutionnelle »**. Cons. Const., n°94-343-344 DC, 27 juillet 1994.

Le Conseil d'État français, dans la fameuse affaire du « lancer de nain », dit que le respect de la dignité de la personne humaine est une des composantes de l'ordre public. C.E. fr., ass., 27 octobre 1995. Importé d'Australie et d'Amérique du Nord, le « lancer de nain » consistait à lancer le plus haut ou le plus loin possible une personne humaine atteinte de nanisme, adéquatement protégée et atterrissant sur un matelas pneumatique.

Un des intérêts de l'affaire a été de montrer à quel point **la notion de dignité humaine peut être sollicitée dans des sens opposés**. La personne lancée concernée par cette affaire faisait valoir, au nom de sa propre dignité, que le spectacle critiqué lui permettait pour la première fois de gagner confortablement sa vie et d'accéder au statut de vedette.

La critique de la notion de dignité humaine

Critique des juristes

**Rares sont les commentateurs juristes qui ne critiquent pas la notion de dignité humaine. Les reproches sont nombreux : la notion serait floue, [] manipulable à l'extrême [] menace pour les libertés.**

Des Droits de l'homme aux droits de l'humanité

Stéphanie GANDREAU

doctorante en droit public, UPMF, Grenoble 2

[] les Droits de l'homme traditionnels sont des droits de l'individu. [] La volonté de protéger **l'humanité** ne rentre pas dans ce schéma classique.

Si donc l'humanité peut être protégée sans qu'elle soit rattachée à un individu en particulier, cette protection peut aller jusqu'à se faire « **contre l'individu** ».

**Le respect de la dignité d'autrui est invoqué en effet par plusieurs textes comme limite à la liberté d'expression.** L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication prévoit que la liberté de communication peut être limitée « dans la mesure requise [...] par le respect de la dignité de la personne humaine, [...] »

La protection de l'humanité « contre l'individu »

La protection de l'humanité prise pour elle-même suppose non seulement que personne ne porte atteinte à la dignité d'autrui, **mais également que chacun respecte sa propre dignité. Plusieurs décisions de justice récentes ont eu pour objet d'imposer cet impératif à des individus.** La célèbre affaire dite du « lancer de nain » constitue l'exemple le plus significatif de cette contrainte sur l'individu, imposée au nom de l'éminente dignité de la nature humaine. Le Conseil d'État estime que « par son objet même, une telle attraction porte atteinte à la dignité de la personne humaine », et qu'un maire peut donc l'interdire [] dès lors qu'elle « conduit à utiliser comme un projectile une personne affectée d'un handicap physique et présentée comme telle ». On retrouve ici l'idée kantienne selon laquelle le respect de la dignité humaine interdit d'abaisser l'homme au rang d'objet [].

Toutefois, la spécificité de ce cas réside dans le fait que la personne concernée a elle-même décidé d'user de son propre corps comme d'un objet. **Et c'est là qu'apparaît une dimension particulière du principe de respect de la dignité humaine : celui-ci est invoqué à l'encontre d'un individu pour le protéger contre lui-même, contre sa volonté.** Or le requérant a lui-même invoqué le respect de sa dignité pour justifier son activité [exercer un emploi]. La subjectivité et la polysémie de la notion de dignité apparaissent ainsi de manière flagrante. À l'argument présenté par le requérant, le commissaire du gouvernement Frydman répond clairement que « le respect de la dignité de la personne humaine, concept absolu s'il en est, ne saurait [...] s'accommoder de quelconques concessions en fonction des appréciations subjectives que chacun peut porter à son sujet ». **Cette position très tranchée correspond à l'idée selon laquelle la dignité de l'être humain est transcendante, et échappe à tout jugement personnel à son égard.**

Une logique comparable est appliquée par la Cour européenne des Droits de l'homme dans une

affaire de sadomasochisme entre adulte consentants en Grande-Bretagne [1997]. Comme dans l'affaire du lancer de nain, **la Cour a refusé de considérer que le consentement des personnes concernées suffisait à légitimer les pratiques en cause []**. Là encore, **des individus se voient empêchés de disposer librement de leur corps []**. Cette fois, c'est essentiellement sur la sauvegarde de l'intégrité physique des personnes que repose la motivation de l'arrêt [] « protection de la santé » []. Mais si la Cour n'a pas retenu la référence à la dignité humaine [] cette préoccupation est bien présente dans l'esprit des juges. Note : La défense de la morale est beaucoup plus présente dans l'opinion concordante du juge L.-E. Pettiti, pour qui le rôle de l'État inclut « la régularisation et la sanction de pratiques d'abus sexuels, même si ceux-ci n'entraînaient pas de dommages corporels mais des atteintes à la dignité ».

**Ainsi se dessine un mouvement qui tend à soumettre la liberté de l'individu au respect de sa dignité, dont la définition lui est imposée de l'extérieur, au nom du respect de son humanité.**

La difficulté à trouver un mécanisme de protection de l'humanité-essence de l'homme qui respecte la liberté des individus :

**La protection de « l'humanité de l'homme » est fondée sur l'idée selon laquelle la dignité humaine est transcendante à l'individu, qu'il n'en a pas véritablement la maîtrise []. Dès lors, la dignité de la personne humaine doit l'emporter sur tout autre considération, fût-ce la liberté individuelle. [La dignité] étant comme transcendante à l'individu – c'est-à-dire qu'elle lui est à la fois extérieure et supérieure – les contraintes qui découlent du respect de sa propre dignité lui sont imposées de l'extérieur. [] Cela constitue une petite révolution par rapport à l'héritage libéral de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, qui définit pour seule limite légitime à la liberté de l'individu le respect de celle des autres. Or dans le cas du lancer de nain et des pratiques sadomasochistes, la liberté d'autrui n'est pas en cause. C'est bien au nom d'une conception supérieure de la dignité humaine que sont interdites des pratiques dont l'exercice relève de la liberté individuelle. Les pratiques sadomasochistes, en particulier, s'exerçaient dans un cadre purement privé. Ainsi l'arrêt de la Cour européenne [] va donc particulièrement loin dans la consécration d'une subordination de la liberté de choix de l'individu vis-à-vis du respect de sa propre dignité. Une telle conception est d'autant plus inquiétante que le contenu de la notion de dignité humaine est particulièrement difficile à déterminer de manière précise. Qui donc pourra invoquer une légitimité à définir en quoi consiste la dignité et à reprocher à autrui de porter atteinte à sa dignité ? Ainsi le commissaire du gouvernement Frydman refuse-t-il toute possibilité que la notion de dignité humaine soit contingente, variable selon les individus. Mais la conception de la dignité qu'il présente dans ses conclusions n'est-elle pas aussi contingente que celle que défend le requérant ? [] On se trouve par là même face à un risque que s'instaure une forme d'ordre moral []. Note : l'ordre moral consiste dans le fait pour des autorités publiques « d'imposer à la société leurs propres conceptions morales ».**

**Les positions adoptées par le Conseil d'État et la Cour européenne des Droits de l'homme font de la dignité de la personne humaine « cette part d'indisponible que chacun doit à son appartenance à l'humanité tout entière ».**

**Ce caractère éminemment transcendant de la dignité de la personne humaine, qui constitue le fondement de la protection de l'humanité-essence de l'homme, est ainsi nettement contestable.**

Le courant personnaliste et la Déclaration universelle des Droits de l'homme      Jean-Luc CHABOT  
Pr de science politique, UPMF Grenoble

Contrairement à la célèbre déclaration française qui n'utilise de manière récurrente dans ses dix sept articles que les mots « homme » et « citoyen », celle de 1948 use abondamment des concepts de

« personne » et de « famille ». Le courant philosophique du personnalisme qui précède d'une quinzaine d'années à ses débuts la confection du texte déclaratoire, qui n'est pas étranger à la floraison du phénomène partisan et idéologique de la « **démocratie chrétienne** » alors que celui-ci connaît son heure de gloire dans l'immédiat après seconde guerre mondiale, n'est pas sans exercer quelque influence sur les rédacteurs de la future déclaration universelle : par des relations personnelles, des écrits dont ils s'inspirent, le climat culturel et idéologique de l'époque.

## I. Le législateur formel de la déclaration et le recours à la notion de personne

Comité de rédaction : Eleanor Roosevelt représentait les États-Unis, P.C.Chang (Chine), Charles Malik (Liban, mais cursus en universités américaines, philosophe) René Cassin (France)  
Les auteurs directs et principaux du texte sont [] les membres du Comité de rédaction.

La référence textuelle récurrente à la notion de personne humaine

[] **le sens contextuel donné au concept de « personne » en ce milieu du XX<sup>e</sup> siècle renvoie à un héritage culturel chrétien, d'autant que ce concept est fréquemment accompagné de la notion de « dignité ».** Parmi les acteurs directs et prépondérants dans la rédaction du texte de la déclaration universelle que nous venons d'évoquer, nous nous trouvons en présence d'une culture religieuse protestante avec Eleanor Roosevelt, catholique avec Charles Malik et judéo-chrétienne avec René Cassin ; dans ce dernier cas, le judaïsme bien sûr est dominant chez le président de l'Alliance israélite universelle, marié à une chrétienne, formé au sein d'une culture civique française marquée par une laïcité forte qui confine parfois à un certain laïcisme ; mais cette laïcité et ce laïcisme sont eux-mêmes issus d'un terreau moral chrétien. **Il est clair que l'usage du concept de « personne » par rapport à l'usage de celui « d'individu », traduit dans des documents sur les droits fondamentaux, l'empreinte d'une pensée marquée par le christianisme.**

Le terme « personne ou personne humaine » apparaît 23 fois contre 5 pour « individu » dans la Déclaration de 1948.

[] d'autres [concepts] au sein du texte adopté en décembre 1948 [] confortent **l'idée récurrente d'une dignité de la personne humaine due à sa relation étroite à une « paternité divine »** implicitement exprimée dans la considération du genre humain comme constituant une famille (Préambule) dont les membres sont tous frères (article 1<sup>er</sup>), à l'image de la famille définie à l'article 16 comme étant « l'élément naturel et fondamental de la société » **et non l'individu autonome, atomistique et volontariste du dessein de la modernité européenne.** Selon le Père Riquet, René Cassin aurait expressément voulu ces formules – ou du moins certaines d'entre elles – pour signifier que « la valeur et la dignité de la personne humaine ne peuvent être efficacement défendues à l'encontre des prétentions et de l'oppression de l'État totalitaire **que par sa référence à l'absolu transcendant du monothéisme biblique** : ... si les hommes sont membres d'une même famille, c'est qu'ils ont un seul et même Père [...] ». À la fois René Cassin [et] Charles Malik, ne feront pas obstacle à une écriture toute empreinte de la culture civique américaine, pétrie de références religieuses héritées des « *founding fathers* ».

## II. L'influence du personnalisme

[] toute une pléiade internationale de philosophes qui simultanément développent les mêmes thèmes.

Positionnement du personnalisme philosophique

Pour la France, Emmanuel Mounier (1905-1950), Jacques Maritain (1882-1973, néo-thomiste, paternité des formules « personnaliste et communautaire », bien commun autre que la somme des

biens particuliers de chacun, en 1947 « Les Droits de l'homme et la loi naturelle », civilisation néo-chrétienne à laquelle il aspire), Emmanuel Lévinas (1906-1995).

[Maritain] « Ni individualiste, ni impérialiste, **on peut appeler tout à la fois « communautaire et personnaliste » une telle philosophie politique.** Le mot communautaire... signifie que la société civile est ordonnée à un bien commun spécifiquement autre que la simple somme quantitative des biens particuliers de chacun... Quant au terme personnaliste il n'a sa pleine signification qu'en référence à **la distinction thomiste entre l'aspect formel de l'individu et l'aspect formel de personne** ».

Une influence partielle et indirecte

Connaissance mutuelle [Cassin / Maritain] qui dépasse la simple lecture d'ouvrages.

René Cassin mentionne entre autres, « les suggestions faites par Jacques Maritain en 1942 ».

Une anthropologie universelle au sein d'une culture judéo-chrétienne dominante

Lorsqu'il s'est agi au cours de ces lignes d'aborder la notion de « personne humaine », on n'a pas manqué de souligner que les trois personnes plus influentes qui font partie et de la Commission des Droits de l'homme et de son Comité de rédaction sont porteuses d'**une représentation de l'homme très élevée, issue d'une sacralité inhérente à sa nature et son origine marquée du sceau de la transcendance ; les autres membres de la Commission, même s'ils représentent les différents continents du globe, sont empreints de cette culture occidentale aux racines judaïques et chrétiennes.**

**Cette écologie idéologique de la Déclaration marquée par un renouveau du christianisme quant aux prolongements sociétaux de ses principes ontologiques et moraux, ne signifie pas nécessairement une adhésion réelle et consciente au courant personnaliste [].**

Malik : « Cela pose la question de savoir si l'État est soumis à un droit suprême, **un droit naturel** ou si c'est un droit qui se suffit à lui-même [] La véritable crise des Droits de l'homme [...] provient de ce qu'aujourd'hui, l'homme ne croit plus posséder des droits naturels imprescriptibles et inaliénables... **Ayant perdu la foi ou pour mieux dire, ayant aveuglément laissé Dieu veiller constamment sur lui, il cherche ses droits ailleurs en vain.** Un être humain qui n'arrive pas à se retrouver... Peut-on imaginer un spectacle plus tragique ? »

Si le lien de causalité entre la philosophie personnaliste et la confection du texte de la Déclaration universelle de 1948 n'est pas pleinement établi, il faut cependant faire le constat d'un environnement culturel de la réalisation du texte marqué par un renouveau de la pensée d'inspiration chrétienne autour de la redécouverte de la notion de personne.

**Au sein même de l'Église catholique qui a contribué à cette renaissance, l'influence du personnalisme a été de pair avec le soutien et l'encouragement explicite de la chaire de Pierre à cette Déclaration de 1948 : le personnalisme philosophique et théologique de Jean-Paul II** tel qu'il apparaît dans quelques textes de Vatican II rejoint l'affirmation explicite qu'il en fit au tout début de son pontificat en s'adressant aux juges de la Cour européenne des Droits de l'homme : « [...] une contribution de qualité est apportée par la Convention européenne des Droits de l'homme... On a voulu, par cet acte solennel, assurer la garantie collective de l'exercice des droits énoncés dans la Déclaration universelle de 1948... Ce principe personnaliste se trouve aujourd'hui explicitement énoncé ou du moins implicitement accueilli dans les textes constitutionnels des États libres, et sa valeur a été proclamée dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme. »

GIRARD, Charlotte, HENNETTE-VAUCHEZ, Stéphanie (sous la dir.), *La dignité de la personne humaine, Recherche sur un processus de juridicisation*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005

Une première approche de la dignité en fait une caractéristique attachée à une institution ; on pourrait l'appeler « approche traditionnelle » en ceci qu'elle a partie liée avec la trace la plus ancienne du principe en droit, à savoir le principe de *dignitas*. La dignité de ce point de vue est une qualité attachée à un rang ou à une fonction officielle. Elle est [] porteuse d'obligations qui incombent à la personne titulaire de la fonction ou de l'office. Elle emporte [] à l'égard des tiers, une obligation générale de respect [].

La vocation de la dignité est ici la protection de la fonction, non celle de la personne physique qui en est chargée.

Une deuxième approche fait de la dignité une qualité attachée à la personne humaine. Et alors, la dignité, droit de la personne, peut être opposée par l'homme à des tiers.

**Enfin, une troisième approche fait de la dignité une qualité opposable à l'homme par des tiers.** [] La série d'obligations comprise dans cette approche incombe à tout individu quel qu'il soit et en tant qu'il appartient au genre humain. **C'est cette dimension de la dignité que véhicule le discours juridictionnel formulé dans des espèces comme CE, Ass., 27 oct. 1995 [l'affaire du lancer de nain].**

Le raisonnement juridique suivi par le Conseil d'État [] fut de faire du principe de dignité une des composantes de la notion d'ordre public – **ce qui revenait à permettre la limitation de libertés** [« Considérant... que le respect de la dignité de la personne humaine est une des composantes de l'ordre public »].

Il est bon de préciser que rien ne permet aujourd'hui de dire que cette dernière approche tend à se substituer à toutes les autres. L'analyse quantitative à laquelle nous avons procédé tend même à prouver le contraire [].

... l'on observe que la dignité est de plus en plus désignée en qualité de fondement des droits de l'homme.

**Certains auteurs érigent l'humanité au rang de sujet de droit. Cette logique prend à contre-pied tous les raisonnements de la philosophie moderne des droits de l'homme, fondés sur le primat de la liberté individuelle.**

Note : sous les auspices bien sûr du **crime contre l'humanité**, mais encore, sous une forme un peu altérée mais peut-être poussée par une logique semblable, sous celles du « **crime contre l'espèce humaine** » **nouvellement consacrée par le législateur (loi n°2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique)** pour condamner le clonage reproductif.

Le principe de dignité dans la doctrine civiliste et de droit médical HENNETTE-VAUCHEZ, Stéphanie

Quant au fond, la dignité semble remplir deux fonctions dans la doctrine de droit civil. **Une première est de justifier les limites juridiques à la disposition par la personne de son propre corps.** Une seconde est d'instituer des mécanismes de protection des plus faibles.

... **potentiel restrictif des droits de disposition du corps humain** que recèle le principe de dignité aux termes de la doctrine de droit civil. Ainsi par exemple, F.Chabas écrit [1975, in *Le corps humain et le droit*, Travaux de l'association H.Capitant] « **Ton corps n'est pas à toi.** [] La société [] laisse libre de disposer de son corps comme des autres éléments de sa personnalité, mais avec **deux limites : celle de la dignité humaine ; celle de la conservation de l'espèce.** » « **Cette opinion qui est celle des autorités catholiques nous paraît exacte.** »

En terme de chronologie, il est intéressant de voir que **l'on ne parle pas encore beaucoup de dignité au début des années 1990**, lorsque surgit sur la scène judiciaire de manière massive la question de la maternité de substitution. Un prochain pas est marqué, au milieu des années 1990, lorsque se pose, d'une part, la question de l'indemnisation du préjudice des victimes de dommages plongées en état végétatif chronique et que, d'autre part, les premières lois de bioéthique sont adoptées. Et un paroxysme est atteint en 2000 lors de l'affaire *Perruche* [].

... c'est précisément dans *le* domaine qui avait vu, depuis quelques années, **renaître la notion de droit naturel** (à savoir le domaine des procréations médicalement assistées) qu'apparaissent les premières mentions du principe de dignité de la personne humaine. Note : c'est en effet dans le cadre de l'affaire Parpalaix, où le TGI de Créteil, légitime, en 1984, la restitution à la veuve d'un dépôt de sperme aux fins d'insémination et établissant que la procréation étant la finalité naturelle du mariage, que **la référence juridictionnelle au droit naturel (ré)apparaît**.

Par la suite, du point de vue chronologique, on observe sans surprise que le vote des **lois bioéthiques de 1994 (qui insèrent le principe de dignité dans un des nouveaux articles du Code civil)**, est un des moments clefs de l'appropriation par la doctrine civiliste du principe de dignité. **... une part de la doctrine de droit civil regrette la marge d'interprétation (trop grande) reconnue au juge par le principe de dignité.**

#### Le principe de dignité et son origine dans la Déclaration universelle des droits de l'homme

Anne LANGLOIS, philosophe, Paris XII

Si le principe de dignité de l'homme n'a été que récemment reconnu par le Conseil constitutionnel français (1994), en revanche il a été posé dès 1948 par le Préambule de la Déclaration universelle comme le fondement de droits ayant valeur pour tout membre de la famille humaine.

**Ce qui mérite d'être souligné, c'est la mise en évidence d'une notion qui ne se trouve pas dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, texte qui sert toujours de référence dans notre tradition politique nationale.**

**Tandis que le texte du XVIII<sup>e</sup> siècle focalise sur la liberté et l'affirmation de l'individu, celui de 1948 s'enracine dans la dignité** et évoque l'existence d'une famille morale qui doit garantir à ses membres leurs droits.

Un observateur impliqué dans le processus d'élaboration de la charte de l'ONU, Jacques Maritain, notait que les raisons alléguées par les divers participants à la discussion d'alors pour reconnaître la dignité de l'homme, provenaient de **convictions parfois incompatibles les unes avec les autres**.

Aussi la Déclaration de 1948 n'élucide-t-elle pas ses fondements philosophiques parce **qu'elle oscille** entre plusieurs représentations de l'humanité de l'homme. Étant donné le « **conflit mutuel** » des justifications originaires, on ne s'étonnera donc pas des interprétations divergentes faites par les juges et la doctrine d'un principe qui a reçu désormais valeur constitutionnelle.

CAYLA, Olivier, THOMAS, Yan, *Du droit de ne pas naître, à propos de l'affaire Perruche*, Le débat, Gallimard, 2002 ; *directeurs d'études à l'EHESS*

#### Avant-propos

Selon l'interprétation proposée par O.Cayla, loin de présenter le caractère évident auquel elle



prétend, la critique radicale de l'arrêt Perruche au nom de la « dignité de la personne humaine » et de la « fonction anthropologique du droit », procède en effet d'un parti dont il convient de mesurer toute la portée, d'un point de vue aussi bien politique que philosophique [] ce parti antiperruchiste s'appuie sur des prémisses qui, fondamentalement, rejettent les principes démocratiques forgés par la pensée moderne des droits de l'homme. Il convient en effet d'apercevoir dans toute son ampleur la signification politique précise que revêtent les concepts de « dignité de la personne humaine » et de « fonction anthropologique du droit », et de comprendre que leur orientation foncièrement hostile à toute idée de droit subjectif de l'individu les fait apparaître comme des instruments normatifs destinés à **renier dans son principe le cœur des droits de l'homme du point de vue de la pensée politique moderne, c'est-à-dire à contester radicalement la liberté de l'individu dans la relation qu'il entretient avec lui-même.**

Il s'agit d'un engagement idéologique, au service duquel une certaine philosophie, tout à fait classique, **du droit naturel** est convoquée, comme elle l'a été périodiquement depuis la Révolution par les générations successives d'adversaires de l'individualisme libéral.

Autrement dit, il convient d'apercevoir que le parti antiperruchiste, lorsqu'il stigmatise la Cour de cassation pour avoir « violé le droit », vise en réalité sous ce dernier vocable non pas le droit positif en vigueur, mais un « droit naturel » ou idéal, politiquement souhaitable à ses yeux, grâce auquel il sera possible d'**opposer aux prétentions subjectives de l'individu les bornes d'un ordre impératif et transcendant, dont le contenu normatif n'est connaissable que de ses seuls interprètes autoproclamés.**

Les antiperruchistes semblent argumenter, au service d'une cause dont il convient d'apercevoir nettement la franche orientation contre **les valeurs de la modernité politique (celles contenues en particulier dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789)** et, donc, contre les mécanismes institutionnels démocratiques que cette modernité détermine.

#### I – Le droit de se plaindre – Analyse du cas (et de l'anti-cas) Perruche      Olivier CAYLA

Le fait d'agréer la plainte de l'enfant Perruche ou de s'y refuser tient au fond à la place qu'on veut bien accorder à la liberté individuelle dans la société ou, plus exactement, à la conception que l'on se fait de ladite liberté individuelle.

Si l'adoption du parti perruchiste ou antiperruchiste n'est en rien commandé par le droit lui-même, elle n'en demeure pas moins l'expression (le cas échéant, inconsciente) d'un engagement idéologique en faveur d'une certaine *philosophie du droit* : l'office de la présente analyse consistera ainsi à essayer de caractériser la signification et la portée du ralliement à l'un ou l'autre des deux termes – nominaliste et essentialiste –, comme on va le voir – de l'alternative philosophique à partir desquels le raisonnement juridique peut s'enclencher, pour cheminer dans **des directions diamétralement opposées, soit celle, « moderne », qui conduit à la promotion des droits de l'homme, et celle, « contemporaine », qui derrière l'étendard de la dignité de la personne humaine, livre en réalité une lutte frontale contre les droits de l'homme.**

##### 1 – L'objet de la plainte

Avocat général Sainte-Rose : « Le profit espéré d'une demande d'indemnisation formée au nom de l'enfant handicapé ne doit pas faire oublier qu'en termes de droits fondamentaux, **admettre que sa naissance est un préjudice pour lui-même constitue une atteinte au respect de sa dignité.** » C'est sans doute dans cette soumission de l'individu à la norme du *respect de soi* et dans ce qu'elle implique pour la pensabilité de son autonomie, que le parti antiperruchiste manifeste le plus nettement son choix politique et philosophique antimoderne, c'est-à-dire son hostilité au

subjectivisme de la modernité des droits de l'homme. En effet, le propre du principe de dignité de la personne humaine, tel, du moins, qu'il s'applique le plus fréquemment depuis quelques années, est qu'il fait valoir, comme Bernard Edelman (*La personne en danger*, PUF, 1999) l'explique de façon particulièrement convaincante, non pas les droits de l'homme en tant qu'individu, mais ceux de l'humanité comme qualité humaine de l'être humain ou comme communauté humaine. Droits de l'humanité qui sont précisément opposables aux individus, lesquels sont ainsi assujettis à des obligations envers cette humanité qui les transcende.

Perspective moderne des droits de l'homme, la liberté de l'individu [] qui s'envisage comme « pouvoir de faire tout ce qu'on considère, selon son jugement et sa raison propres, comme le moyen le mieux adapté à la fin de la préservation de sa propre nature » (Hobbes). Ce modèle moderne des droits de l'homme est pris à total contre-pied par le concept contemporain de dignité de la personne humaine, puisque celui-ci postule que ce qui caractérise la nature de l'homme n'est nullement la liberté mais, au contraire, l'obligation, celle qui impose d'emblée à l'individu de se soumettre aux réquisitions de l'humanité qui est en lui, c'est-à-dire qui instaure, comme étant un fait de nature, **la subordination du soi particulier à la généralité d'un grand Autre, à la transcendance de l'humanité qui l'habite dès sa naissance**. La logique de la dignité postule que, par nature, l'individu ne s'appartient pas, mais appartient à sa nature qui le transcende (sans qu'on sache précisément ce qui caractérise cette nature).

Dans la perspective ouverte par le concept de dignité, le gouvernement est nécessairement assuré par **des représentants autoproclamés de l'Humanité** qui prétendent, au nom sans doute d'une « prudence » dont ils détiendraient la meilleure part, déterminer, pour le compte d'un individu [] quels sont les agissements, dans le cadre du rapport de soi à soi, à la hauteur des égards dus à sa propre humanité. **Il confère à ceux qui le brandissent la possibilité [] de soumettre la subjectivité de celui-ci au respect d'une instance prétendument objective, celle de l'humanité, dont ils se font les porte-parole auto-institués.**

Bref, le concept de dignité de la personne humaine, en pleine inflation fétichiste dans le vocabulaire juridique contemporain, offre aux adversaires résolus du subjectivisme moderne le moyen de combattre aussi bien en théorie qu'en pratique toute idée de souveraineté individuelle, y compris dans le cadre intime de la seule disposition de soi, en prétendant médiatiser et donc surveiller et contrôler, sans nullement y avoir été autorisés par l'intéressé de quelque manière que ce soit, le rapport que le sujet entretient avec lui-même, en lui faisant valoir que, même dans le contexte apparent de la plus pure *privacy*, la présence permanente de l'humanité qui l'habite lui interdit pourtant toute solitude et toute possibilité d'échapper à la transcendance des réquisitions d'un « *ordre public* » - ou « *symbolique* » - naturel.

Autrement dit, la dignité de la personne humaine, dans son orientation foncièrement antilibérale et critique de la modernité des droits de l'homme, est le concept central d'une *philosophie du droit* qui envisage la normativité juridique comme étant essentiellement au service de la défense de cet ordre public ou symbolique naturel : assigner le droit à cette « fonction anthropologique », c'est donc non seulement assigner l'individu au respect éthique de sa propre humanité suivant des modalités unilatéralement établies par **les interprètes autoproclamés de cet ordre anthropologique et moral**, mais c'est aussi assigner le droit positif étatique à la fidèle reproduction des **normes morales « découvertes » par ces interprètes d'un tel droit naturel antimoderne**. Opposer à l'individu le respect de sa propre dignité, c'est donc aussi prendre parti en faveur de la subordination du droit à la morale antisubjectiviste, et **c'est alors investir le juriste d'une mission naturelle de moralisation** dans la gestion du rapport que le sujet individuel entretient avec sa propre nature humaine.

**On comprend bien à quel point la « dignité de la personne humaine » subvertit la notion centrale des droits de l'homme qu'est la liberté**, lorsqu'on voit de quelle manière l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793, par exemple, définit celle-ci : « La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui : elle a pour principe la nature ; pour règle la justice ; pour sauvegarde la loi ; sa limite morale est dans cette maxime : Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait. »

## Famille versus Individu

### La réception des Droits de l'homme dans la doctrine catholique de Jean XXIII dans *Pacem in terris*

Encyclique *Pacem in terris* publiée en 1963

Désormais, la notion de **nature humaine, œuvre du Créateur**, servira sans cesse de socle et de référence à Jean XXIII [] texte pontifical, paragraphe 12 : « Le droit à la vie, à l'intégrité physique et aux moyens nécessaires et suffisants pour une existence décente, [] ». Le droit à la vie sans détail est affirmé dans le paragraphe 3 de la Déclaration de 1948. [] **la Déclaration ajoute la famille [article 16] , qu'elle qualifie d'élément naturel et fondamental, formule tout à fait en accord, avec la doctrine catholique.** [] en ce qui concerne la famille et **les droits des parents** se manifeste un très grand parallélisme [].

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

Interrogations éthiques contemporaines – Monothéismes et droits de l'homme JY CALVEZ  
p.1844-1849

Encyclique *Pacem in terris*, Jean XXIII, 1963, **vraie déclaration catholique des droits de l'homme reprenant presque littéralement la Déclaration universelle de 1948** « Tout être humain a droit à la vie et aux moyens nécessaires et suffisants pour une existence décente... La famille, fondée sur le mariage librement contracté, un et indissoluble, est et doit être tenue pour la cellule première et naturelle de la société. De là l'obligation de mesures d'ordre économique, social, culturel et moral, de nature à en consolider la stabilité et à lui faciliter l'accomplissement du rôle qui lui incombe ».

THÉRY, Irène, *La distinction de sexe, une nouvelle approche de l'égalité*, Paris, Odile Jacob, 2007

Convention européenne de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) – article 8 de la CEDH garantissant le droit au respect de la vie familiale. On ne trouve nulle définition de la famille en droit civil français, qui ne l'appréhende qu'à travers les relations de parenté.

**Déclaration universelle des Nations unies de 1948, dont le célèbre article 16 donne à la famille le statut absolument exorbitant d'entité sociale de type naturel** : « La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État. » « A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme... ont le droit de se marier et de fonder une famille ».

**Cette référence au droit naturel, qui a lui-même fondé les Droits de l'homme**, n'avait pas choqué lors de sa rédaction car chacun croyait savoir ce que le droit entendait par « famille ».

Les anthropologues nous ont appris à voir que toute société s'efforce de naturaliser ses conventions, autrement dit de les insérer dans un ordre extrinsèque à la seule volonté humaine. L'univers cosmologique dans les sociétés traditionnelles, le droit naturel dans les sociétés modernes, ont eu cette fonction de garant ultime des conventions sociales et des fictions symboliques.

### Le contre-feu de « l'intérêt de l'enfant »

J.Rubellin DEVICHI, Centre de Droit et de la famille, Université Jean Moulin, Lyon

Peut-être est-ce la récente commémoration de la Révolution française, mais **il y a peu de temps que l'on s'est aperçu de l'existence de l'enfant en tant qu'individu, en tant que citoyen.**

Jean-Pierre ROSENCZVEIG, Directeur de l'Idef, Lettre ouverte d'un juriste  
à un nouveau penseur-pédagogue [Alain Finkielkraut] qui craint d'être nu

Pour autant, ne voir la vie qu'à travers ce prisme [du risque de manipulation] est bien singulier. Dans votre esprit les enfants ne peuvent qu'être manipulés, et c'est déjà bien cette analyse réductrice qui a mis un foulard entre nous ! N'a-t-on pas affirmé, pour mieux les soumettre, que les masses étaient idiotes ou les femmes d'esprit léger ? **Belle négation de l'autre que de lui contester toute capacité de pensée propre. Et surtout, bel argument pour asseoir son pouvoir sur lui !**

LE MONDE.FR, 21.10.08, Un appel pour une résolution de l'ONU contre la douleur

Une idée de l'association Douleurs sans frontières. Médecins, écrivains, juristes, artistes, ils sont plusieurs dizaines à avoir signé, lundi 20 octobre, un projet de résolution *"inscrivant la lutte contre la douleur comme un droit universel de l'homme"*. Lancé à l'initiative de l'association Douleurs sans frontières (DSF), le document devrait être proposé au vote de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies d'ici à la fin de l'année. A l'occasion de la troisième journée mondiale contre la douleur, DSF a rendu public le document signé notamment par Jean-Claude Ameisen (membre du comité consultatif national d'éthique), Roselyne Bachelot, Guy Bedos, le juriste Mario Betati, Enki Bilal, le chirurgien Alain Deloche, Bernard Kouchner, Michel Serres ou encore Francis Veber. Le texte considère que *"l'aliénation liée aux conséquences de la douleur prive chaque individu du droit inaliénable de circuler librement, de la liberté de penser, de conscience, d'opinion et d'expression"*. Il rappelle que la douleur *"devient une source d'exclusion supplémentaire et un facteur d'inégalité sociale"* et *"ne saurait être vécue comme une fatalité"*. Enfin, le document souligne que *"le malade n'est pas l'unique victime, son entourage devient victime objective de la douleur, que ce soit la famille, l'entreprise ou le système de santé qui gère le malade"*. En conséquence, les signataires invitent les États membres de l'ONU *"à faire en sorte que le droit aux soins intègre l'obligation de prendre en charge, de supprimer ou soulager la souffrance par tous les moyens connus"*.

*Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, Paris, coédition Bayard Éditions, Les Éditions du Cerf, Éditions Fleurus-Mame, 2005

## I<sup>ère</sup> partie

p.54

§66. En quel sens l'homme est-il créé à « l'image de Dieu » ?

**[ ] Parce qu'il est créé à l'image de Dieu, l'homme a la dignité d'une personne ; il n'est pas quelque chose, mais quelqu'un [ ].**

§69. Dans l'homme, comment l'âme et le corps ne forment-ils qu'un ?

La personne humaine est un être à la fois corporel et spirituel. En l'homme, l'esprit et la matière forment une seule nature. Cette unité est si profonde que, grâce au principe spirituel qu'est l'âme, le corps, qui est matière, devient un corps humain et vivant, et prend part à **la dignité d'image de Dieu**.

## 1<sup>ère</sup> section – La vocation de l'homme : la vie dans l'esprit

p.149

Chapitre 1<sup>er</sup> – La dignité de la personne humaine

L'homme, image de Dieu

§358. Quel est le fondement de la dignité de l'homme ?

**La dignité de la personne humaine s'enracine dans sa création à l'image et à la ressemblance de Dieu.** Dotée d'une âme spirituelle et immortelle, d'intelligence et de volonté libre, la personne humaine est ordonnée à Dieu et appelée, en son âme et en son corps, à la béatitude éternelle.

p.153s

La conscience morale

§373. Qu'implique la dignité de la personne en ce qui concerne la conscience morale ?

**La dignité de la personne humaine implique** la rectitude de la conscience morale, c'est-à-dire qu'elle soit en accord avec ce qui est juste et bon au regard de la raison et de **la Loi divine**.

§374. Comment se forme la conscience morale pour qu'elle soit droite et véridique ?

**La conscience morale droite et véridique se forme par l'éducation, l'intégration de la Parole de Dieu et de l'enseignement de l'Église.** []

*Catéchisme de l'Église catholique*, Paris, coédition Centurion / Cerf / Fleurus-Mame / Librairie éditrice Vaticane, 1998

§356

De toutes les créatures visibles, **seul l'homme est « capable de connaître et d'aimer son Créateur »** ; il est « la seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même » ; lui seul est appelé à partager, par la connaissance et l'amour, la vie de Dieu. Il a été créé **à cette fin et c'est là la raison fondamentale de sa dignité** []. Parce qu'il est à l'image de Dieu, l'individu humain a la dignité de **personne** : il n'est pas seulement quelque chose, mais quelqu'un. Il est capable de se connaître, de se posséder et de librement se donner et entrer en communion avec d'autres personnes, et il est appelé, par grâce, à une alliance avec son Créateur, à Lui offrir une réponse de foi et d'amour que nul autre ne peut donner à sa place.

MOLLER OKIN, Susan

La capacité des forces réactionnaires à exploiter les « éthiques différenciées » mises en avant par le féminisme est particulièrement frappante dans la récente lettre apostolique de Jean-Paul II, « **Sur la dignité des femmes** », dans laquelle il se réfère à la capacité spécifique aux femmes de prendre soin des autres en soutenant la nécessité de les confiner à la maternité ou au célibat. [note : extraits publiés dans le NYT le 1/10/1988]

BADINTER, Elisabeth, *L'Un est l'autre*, Paris, Odile Jacob, 1986  
p.197

Dans les débats qui précédèrent le vote [de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948], une minorité de pays [source J.Dupuy - les délégations américaines et brésiliennes, appuyées par la plupart des pays de l'Amérique latine] avaient souhaité que soit mentionné le nom de Dieu, **et proposé que le texte rappelle que les hommes ont été créés à son image**. Mais cette motion fut combattue par les représentants de l'URSS et de la France.

BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Nrf essais, Gallimard, 2004

#### Une nouvelle catégorie fœtale : le techno-fœtus

Logique individualiste des *droits subjectifs*, logique holiste des *droits de l'espèce humaine* (des décisions prises par des individus sous leur responsabilité personnelle peuvent être considérées comme engageant l'« humanité » dans sa généralité et comme devant, par là, être soumises à des règles collectivement édictées).

**Dans ces débats, la référence au concept de *dignité*, en voie d'élaboration dans le champ du**

**droit, joue un rôle central.** Développé, d'une part, à propos des « crimes contre l'humanité » et, d'autre part, dans le cadre des lois de bioéthique.

**Le concept de « dignité » a été consacré par le Conseil constitutionnel français, qui l'a introduit dans le « bloc de constitutionnalité »** à la suite de l'arrêt du Conseil d'État relatif au « lancer de nain » : ayant à juger si un maire avait le droit d'interdire ce genre d'attraction foraine, le Conseil d'État (1996) a en effet donné raison au maire et décidé que « le respect de la dignité de la personne humaine est une des composantes de l'ordre public ». **Cet arrêt et l'introduction de la référence à la notion de « dignité » dans le « bloc constitutionnel » ont suscité chez les juristes un débat très âpre.** Aux juristes soucieux de construire et d'établir solidement cette notion afin de remettre au travail et de consolider la notion d'humanité – comme Mireille Delmas-Marty ou Bernard Edelman – se sont opposés ceux qui voyaient dans la consécration juridique de cette notion un « coup d'État de droit » ouvrant la voie à un « retour à l'ordre moral » au sens où il permettait à des instances judiciaires, donc étatiques, de s'interposer entre les personnes et l'usage qu'elles entendent faire de leur corps.

Le même débat s'est trouvé réactivé à la fin de l'année 2000, à propos du célèbre arrêt Perruche. Ceux qui se sont opposés à cet arrêt ont considéré qu'il était contraire à la « dignité humaine » de « se plaindre d'être né infirme au lieu de ne pas être né » et que la « vie humaine » ne pouvait être considérée comme un « préjudice » sans en remettre en cause la « dignité ». *Droits de l'espèce humaine* : certains courants de la philosophie politique et morale se faisant fort, en prenant appui sur la biologie et la zoologie, de mettre en question la notion d'« espèce », considérée comme n'ayant rien d'immuable, et surtout celle de frontière entre espèces.

LECOURT, Dominique, *Humain, Posthumain*, PUF, 2003

#### Chapitre 4 – Humain posthumain

Dans une culture profondément marquée par le christianisme, **la question de l'humanité de l'embryon s'est organisée autour de la question de l'acquisition de l'âme**, conçue comme principe spirituel d'origine divine. Or la tradition est loin d'être unanime. Au contraire, déjà les Pères de l'Église sont entrés sur ce sujet en de vives controverses. Ceux qui se rattachent plus ou moins à la tradition d'Aristote considèrent comme saint Jérôme, au IV<sup>e</sup> siècle (et comme saint Augustin) qu'une âme ne peut vivre dans un corps non formé. Il y aurait donc « acquisition différé ». Position encore soutenue par saint Thomas d'Aquin qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, se fait l'interprète officiel de la position d'Aristote et précise la chronologie : l'âme, selon lui, vient à l'embryon mâle après quarante jours, à l'embryon femelle après quatre-vingt jours. À l'opposé se situent ceux qui se réfèrent plutôt à la tradition stoïcienne, comme saint Basile ou Grégoire de Nysse, tous deux Pères de l'Église grecque, au IV<sup>e</sup> siècle. Ils considèrent, pour leur part, que l'âme apparaît dès la conception, introduite dans l'utérus avec la semence. Position qui avait été soutenue par Albert le Grand au XIII<sup>e</sup> siècle et sera officialisée en 1588 par Sixte Quint, pape de 1585 à 1590, dans la bulle « *Effraenatam* », récusée dès 1591 par le pape Grégoire XIV. Alphonse-Marie de Liguori au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'un des maîtres de la théologie morale de l'Église catholique, reprend la doctrine thomiste de l'acquisition différée. La victoire de la thèse de l'acquisition simultanée, officialisée par Jean-Paul II, ne date ainsi que de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle !

Mais qu'entendons-nous au juste par « personne humaine » ?

[« Personne » :] La notion apparaît comme une construction normative, d'une facture particulière

puisque la Rome antique en a emprunté l'esprit à la pratique théâtrale.

Les historiens du droit qui se sont penchés sur la formation de la notion de personne n'ont pas manqué de remarquer que le vocable latin de « *persona* », avant de prendre le sens juridique que lui accorde par exemple Cicéron dans le *De officiis*, désignait le masque de théâtre. Et ils ont cru pouvoir établir une continuité entre ce masque et celui du théâtre grec – désigné par le nom même du visage (« *prosopon* »). Florence Dupont (*L'orateur sans visage. Essai sur l'acteur romain et son masque*, Paris, PUF, 2000) a fait apparaître la profonde différence qui existe entre ces deux masques comme entre les deux conceptions du théâtre qui se sont succédé. Le *prosopon* grec ne masque le visage de l'acteur que pour lui substituer le visage du personnage. Le masque romain cache le visage, mais sans pour autant lui substituer un autre visage. Lorsque les Romains cherchent au mot *persona* une étymologie, ils donnent « *personare* » : lieu de passage de la voix de l'acteur. Erreur significative. Ce qui leur importe dans le masque d'acteur, c'est d'isoler les traits caractéristiques d'une manière d'être. [] C'est ainsi que le mot « *persona* » put passer du théâtre au droit, pour désigner toujours « le rôle ». Les juristes romains gardèrent le souvenir de cette théâtralité originare lorsqu'ils utilisèrent le vocable de « *persona* » comme élément essentiel du « droit civil » qu'ils inventèrent. Ils s'en servirent pour désigner chaque « place » abstraitement assignée dans le théâtre social de la parenté qu'ils codifièrent. L'objectif était de soumettre **la transmission des patrimoines** à des règles stables. **La « personne » est ainsi restée, pendant des siècles, distincte, par principe, des « individus » humains auxquels elle a pour fonction d'attribuer un rôle.**

L'un des premiers et des plus puissants penseurs politiques modernes, Thomas Hobbes, qui cite volontiers le texte déjà mentionné de Cicéron, fera de cette notion le pivot de sa conception de la souveraineté []. **C'est ici qu'il faut évoquer brièvement le troisième registre sur lequel a joué la notion pour se constituer, le registre théologique.** Le tournant se trouve dans l'œuvre de Boèce, l'homme qui joua, au VI<sup>e</sup> siècle, le rôle décisif pour transmettre la culture antique – grecque et latine – aux philosophes médiévaux. [Personne = ] « substance individuelle de nature rationnelle ». Saint Thomas reprendra les termes de cette définition en faisant porter l'accent sur la nature rationnelle de l'homme. **Cette nature consiste à être une personne se soumettant, par l'exercice de la raison, à la « loi naturelle », laquelle est dite émaner de Dieu.**

Le meilleur exemple de la pente individualiste des théoriciens modernes de la politique est sans aucun doute celui de John Locke. Dans son célèbre *Essai sur l'entendement humain* (1690), il écrit ainsi (§ 26, chap. 27 du Livre II) : « Je regarde le mot de Personne comme un mot qui a été employé pour désigner précisément ce qu'on entend par "soi-même". Partout où un homme trouve ce qu'il appelle soi-même, je crois qu'un autre peut dire que là réside la même personne. » Locke associe ainsi au terme de personne ceux d'identité, de conscience et de mémoire.

La pratique juridique ne pouvait pas se passer de la notion de « personne » pour régler, sur de nouvelles bases, **la transmission des biens et des noms.**

La notion de « personne humaine » réalise le cercle qui du droit conduit à la morale, et de la morale reconduit au droit par l'invocation d'une « nature humaine » ainsi conçue [].

MEMMI, Dominique, *Faire vivre et laisser mourir - Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, La Découverte, 2003  
Directrice de recherche au CNRS

Commentaire : ce texte montre en quoi, faute de pouvoir toujours recourir au Droit compte tenu de l'évolution du rapport de force, l'idéologie de reproduction / de la vie se maintient dans un véritable « gouvernement par la parole ».

## Introduction



Se rendre provisoirement ou durablement stérile, engendrer un bébé de manière artificielle, avorter pour des raisons diverses, contrôler après coup une conduite sexuelle à risque par une pilule du lendemain, et bientôt peut-être exiger d'être euthanasié : l'interdit, la sanction, le tribunal tendent à se retirer de ces espaces, et on peut aujourd'hui faire beaucoup de choses de son propre corps quand il s'agit du début ou de la fin de vie. À une condition, toujours la même : se présenter devant un médecin [] Il vous demande de parler [] un certain mode de gouvernement des conduites sociales, **un gouvernement par la parole**. Il s'agit, apparemment, d'énoncer à la demande du praticien quelques bonnes « raisons » de la pratique.

Souvent, c'est à leur corps défendant que les praticiens se sont vus chargés de fournir des « prestations » nouvelles qui en révélaient plus d'un (contraception, avortement), et en effrayaient d'autres (de l'assistance à la procréation vers, bientôt, l'assistance à la mort ?).

### Chapitre 1 – Un bel édifice juridico-politique

L'auto-avortement n'est pas autorisé.

Souci de retenir ces pratiques dans le giron médical.

Le dispositif, existant ailleurs, et qui permet à une patiente d'emporter et de prendre chez elle la pilule abortive, n'a pas été autorisé en France.

Construction sociale de ces choix comme relevant exclusivement du médical et de la notion de « santé ». L'évolution ne s'est pas faite sans réticence de la part du corps médical lui-même. Il est arrivé à plusieurs reprises que le Conseil de l'Ordre désapprouve officiellement les missions qu'il voyait confiées aux praticiens : il ne les souhaitait guère distributeurs de contraceptifs, et encore moins d'avortements (1965 « la contraception est un problème essentiellement non médical »).

La médicalisation de la fin de vie est un fait – 80% des gens meurent désormais à l'hôpital.

### **La régulation des conduites par le discours n'est-elle pas destinée à son tour à disparaître ?**

**Non, notre administration des conduites a de l'avenir devant elle.** Dès qu'il s'agit de réguler les conduites d'une population considérée comme particulièrement digne d'attention – en l'occurrence les mineures – on voit reparaître le dispositif. Ainsi de la pilule du lendemain pour mineures. Les élèves des établissements du second degré pourront désormais la demander à l'infirmière rattachée à leur établissement scolaire. Mais c'est autour de cet autre représentant des personnels de la santé que se met en place le dispositif habituel de recueil des récits : « Toute décision concernant l'administration d'une contraception d'urgence doit être précédée d'un entretien avec l'élève, qu'elle soit mineure ou majeure. ». C'est au soignant cette fois de « caractériser » si on est bien dans la situation « d'urgence et de détresse » alléguée par l'élève pour obtenir sa pilule du lendemain. Et cette prise en charge par la parole sera continue puisque l'infirmière « organise un suivi de chaque élève à laquelle une contraception d'urgence a été administrée » et que « dans tous les cas, il lui appartient de veiller à la mise en place d'un accompagnement psychologique de l'élève et d'un suivi médical ». Être mineur conduit à se voir non plus proposer, mais imposer un suivi psychologique. Cela conduit non tant à se voir interdire davantage... mais à parler plus.

### Chapitre 3 – Vers une confession laïque autour de la naissance et de la mort ?

L'intangibilité de la nature biologique n'a jamais été sans limites, même pour l'Église : le texte de référence en la matière, *Humanae Vitae*, en 1968, n'a pas interdit une intervention sur la procréation : il lui fallait simplement exploiter l'infécondité « naturelle », c'est-à-dire utiliser les cycles féminins. Seuls les mouvements religieux les plus radicaux préconisent, plus généralement,

de refuser médicaments ou opérations médicales.

Qu'en est-il dans notre univers laïque ? Le travail du Comité national d'éthique a officialisé un équilibre à cet égard : les données biologiques sont devenues légalement utilisables, mais hors commerce. Entre corps tabou et corps outil, **le Comité national a amolli les interdits en les laïcisant. La bioéthique [est] un produit culturel s'efforçant d'énoncer, dans une langue laïque et savante, le sacré.** Le bouclier protecteur qu'elle a dressé autour du corps va avec une certaine conception de l'État : un État très présent, conformément à la conception française, qu'on a pu résumer par le fait que « le corps individuel est conçu comme membre du corps social et les individus en sont davantage les usufruitiers que les propriétaires ». Ce point d'équilibre, c'est aux médecins de s'en faire les défenseurs.

P.Bourdieu « **le phénomène nouveau, c'est l'apparition de professionnels de la cure psychosomatique qui font de la morale en croyant qu'ils font de la science...** on se défend mieux contre une morale que contre une (fausse) science des mœurs, contre une morale déguisée en science ».

#### Chapitre 7 – La fabrication d'un sujet qui « opine » : l'interruption médicale de grossesse

C'est le degré de tolérance individuelle et collective au handicap de l'être à venir qui est essentiellement en jeu entre parents et praticiens. Les trisomies 21 représentent 50% des anomalies dépistées, et la grossesse est alors interrompue aujourd'hui dans 90% des cas. Les décisions de recours à l'IMG sont celles où les praticiens sont formellement les plus libres de faire prévaloir leur propre conception de ce que les autres (parents aussi bien qu'enfants) peuvent supporter en matière de handicap. La loi dit que l'IMG « peut être pratiquée si deux médecins attestent du danger qui menace **la santé de la mère ou de l'enfant** »... « lorsqu'il existe une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic ». Aucune liste des pathologies présentant les critères retenus ne figure en annexe de la loi. IMG invoquée pour « pronostic léthal » (46% des cas répertoriés) « retard mental » (27%), « handicap physique sévère » (18%), « handicap social » (6%) et « risque statistique » (3%).

#### Chapitre 9 – une histoire sans fin

L'État, sauf dans la période 1830-1870, fut constamment nataliste, surtout après les guerres de 1870 et de 1914, comme au cours de la Seconde Guerre mondiale... dès le tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. L'infanticide et l'avortement sont qualifiés de crimes, et les avorteurs de criminels par une loi de 1791. En 1810, cette incrimination est étendue aux femmes se faisant pratiquer un avortement. En 1920 une loi vient punir d'amende et de prison toute incitation (même non suivie d'effet) à l'avortement, et de un à six mois de prison toute diffusion de moyens anticonceptionnels et toute propagande antinataliste. En 1923, le législateur refait de l'avortement un délit afin de contourner la croissante bienveillance de jurys d'assises trop populaires. En 1939, le code de la famille aggrave les peines contre l'avortement et, en 1942, la loi fait de ce forfait un crime contre la sûreté de l'État.

L'Église a longtemps détenu, en ces matières de reproduction, de sexualité et de mort, un quasi-monopole de production des interdits qu'elle était capable de faire respecter grâce à un système de sanctions spécifiques (le retrait des biens du salut). La chair humaine avait été rendue intouchable au nom d'un principe supérieur transcendant. C'est parce que le corps et la vie appartiennent à Dieu. **Dans le nouveau régime de gouvernement des conduites que traduit notamment notre dispositif juridique, c'est officiellement au nom de la santé que la régulation des « excès » se**

justifie. C'est un homme, le médecin, qui peut dire ce qu'est la « santé ». L'omniprésence de cette figure, l'intensité de la médicalisation, suggère que nous nous trouvons bien à une étape particulière du processus de civilisation : il faut toujours un tiers – mais un tiers laïc – entre soi et son donné corporel.

Le processus se confirme pour ce qu'il est selon Norbert Elias : une histoire sans fin. Ses étapes ultérieures se dessinent déjà, non seulement chez ces avant-gardes auxquelles le droit n'a pas encore donné satisfaction, mais à côté d'elles en quelque sorte. L'étape suivante, qui pointe le nez, serait alors un souci de soi, en ces matières, **suffisamment intériorisé** pour se passer de médecin et de discours... voire d'État. Et évidemment d'Église. Un tel souci de soi contre l'Église est déjà suffisamment avéré par la distance qu'ont pris les français (et les catholiques) face à l'autorité religieuse sur ces questions, et surtout à cause de ces questions, décrites comme de plus en plus lancinantes depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et consubstantiel à la « crise catholique » de la deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle.

### Chapitre 11 – Le corps comme destin : un récit institutionnalisé

L'aire de compétence médicale [s'est] élargie officiellement à l'aide notamment de l'introduction depuis la loi de 1975 (IVG) de la curieuse notion de « détresse » dans le droit et dont elle ne semble pas prête à disparaître. Ce terme de « détresse » sert de justification à l'euthanasie dans plusieurs propositions de loi en sa faveur.

Le caractère imprécis de cette détresse ouvre officiellement la compétence des services médicaux à tout un monde : celui du psychologique et du social. C'est net en matière d'administration du corps mourant : la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs définit en 1996 ces derniers comme visant à « soulager les douleurs physiques ainsi que les autres symptômes et à prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle ». Mais on pourrait dire la même chose de la notion contemporaine de « santé »... la définition internationale de la notion de santé inclut désormais un « état complet de bien-être physique, moral et social ne se caractérisant pas uniquement par l'absence de maladies et d'infirmités » OMS, Déclaration d'Alma Ata, Conférence Internationale sur les soins de santé primaire, 1978.

Statut de généraliste du malaise social qui est implicitement confié aux praticiens.

L'arrêt Perruche prononcé par la Cour de cassation (17 décembre 2000), a introduit pour la première fois en France l'idée qu'un enfant pouvait se voir indemnisé lui-même de sa propre naissance affectée d'un handicap.

L'histoire des transformations du « **biopouvoir** » que propose Michel Foucault vers un ensemble de mécanismes « régulateurs », assurés par l'État, et apparus surtout dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle... **souci de multiplier la « vie », d'enrayer, combattre ou compenser ce qui l'entrave.**

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

Interrogations éthiques contemporaines – Monothéismes et droits de l'homme JY CALVEZ  
p.1844-1849

Selon l'islam, **la liberté de l'homme s'inscrit dans sa soumission à Dieu**. La liberté est d'abord libération spirituelle, on se libère justement en se soumettant à Dieu. Le Conseil islamique pour

l'Europe a proclamé le 19 septembre 1981 à l'Unesco à Paris une Déclaration islamique universelle des droits de l'homme. « **Tout musulman a le droit et le devoir de refuser d'obéir à tout ordre contraire à la Loi, quelque soit l'origine de cet ordre** ». **La Loi est ici la *shari'a***. « Toute personne a le droit d'exprimer ses pensées et ses convictions dans la mesure où elle reste dans les limites prescrites par la Loi. Par contre, personne n'a le droit... de diffuser des nouvelles susceptibles d'outrager la décence publique. » « Tout musulman a le droit et le devoir de se protéger et de combattre (dans les limites fixées par la Loi) contre l'oppression même si cela le conduit à contester la plus haute autorité de l'État ».

La logique du savoir : études de genre et déconstruction des stéréotypes

La logique du savoir éveille les humains à prendre conscience du poids de ce conditionnement idéologique de la reproduction, donc à s'en libérer. Pour cette raison, les partisans *pro-life* de l'idéologie de reproduction cherchent explicitement à manipuler l'opinion publique en falsifiant les savoirs, par pénétration des réseaux scientifiques et des médias grand public. Leur cible prioritaire est le darwinisme et de manière plus discrète l'éthologie. Pour eux, la bataille du troisième millénaire est clairement devenue bataille de l'opinion publique, faute de pouvoir passer en force directement au niveau du Droit. En démocratie, une victoire idéologique est le préalable à une victoire politique. L'issue de cette bataille est incertaine, avec des remises en cause et des retours en arrière possibles sur le droit à disposer de son propre corps, comme le droit à la contraception ou le droit à l'avortement.

*Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

p.855 – Qu'appelle-t-on *études de genre* ?

*L'Express*, Homme-Femme, les mystères de la différence, 2005

Sur Judith BUTLER, « Défaire le genre », *Le Monde*2, 2006

*Science & Vie Junior*, Dossier Hors-Série, n°48, avril 2002, Le sexe chez les humains

*Sciences humaines*, n°146, février 2004, Hommes/femmes, quelles différences ?

HÉRITIER, Françoise, *Hommes-Femmes, la construction de la différence*, 2005

DORLIN, Elsa, *Sexe, genre et sexualités. Introduction à la philosophie féministe*, 2008

p.864 – Quels sont les résultats de ces études ?

CROMER, Sylvie, « Quels rôles sexués les albums illustrés transmettent-ils aux enfants ? », 2001 et *Comment la presse pour les plus jeunes contribue-t-elle à élaborer la différences des sexes ?*, 2008

Lettre *La Famille et l'École*, Les manuels scolaires, vecteurs de stéréotypes, 2009

*Psychologie Magazine*, n°202, novembre 2001

VIDAL, Catherine, *Féminin Masculin - Mythes et idéologies*, 2006

CYRULNIK, Boris, *Sous le signe du lien*, 1989

BADINTER, Elisabeth, *L'amour en plus, histoire de l'amour maternel, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, 1980

VIDAL, Catherine, BENOIT-BROWAEYS, Dorothee, *Cerveau Sexe & Pouvoir*, 2005

MURCIER, Nicolas, « La socialisation différenciée selon le sexe », in *Mouvements*, 2007

Eric FASSIN, MFPE, Université d'été 2007, *Familles, genre et société* – Actes

BADINTER, Elisabeth, *L'Un est l'autre*, 1986

COPPENS, Yves, PICO, Pascal, *Aux origines de l'humanité, vol. 2 : Le propre de l'homme*, 2001

BOZON, Michel, *Sociologie de la sexualité*, 2005

GRAVES, Robert, PATAI, Raphaël, *Les Mythes Hébreux*, 1963, 1964

*Le Monde*2, interview de Françoise Héritier, 2007

BUTLER, Judith, *Trouble dans le genre*, 1990

p.888 – Les partisans *pro-life* de l'idéologie de reproduction cherchent explicitement à manipuler l'opinion publique en falsifiant les savoirs, par pénétration des réseaux scientifiques et des médias grand public

BAUDELLOT, Christian, ESTABLET, Roger, *Quoi de neuf chez les filles ?*, 2007

*L'Express*, Homme-Femme, les mystères de la différence, 20/10/2005

Catherine VIDAL, « Cerveau, sexe et idéologie », *Féminin Masculin - Mythes et idéologies*, 2006

VIDAL, Catherine, BENOIT-BROWAEYS, Dorothee, *Cerveau Sexe & Pouvoir*, 2005

Le Monde2, *À l'heure de la convergence numérique*, Jean-Louis MISSIKA, 2006

*Encyclopédie des religions*, sous la dir. de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000

*Terrorisme en soutane – Jean-Paul II contre l'IVG*, L'esprit frappeur, Réseau Voltaire, 2000

FOUREST, Caroline, VENNER, Fiammetta, *Tirs croisés, La laïcité à l'épreuve des intégrismes*, 2003

KHALDI, Eddy, FITOUSSI, Muriel, *Main basse sur l'école publique*, 2008

DESCAMPS, Philippe, *Faire des enfants n'est pas naturel*, 2007

CYRULNIK, Boris, *L'ensorcellement du monde*, 1997

p.896 – L'issue de cette bataille est incertaine, avec des remises en cause et des retours en arrière possibles sur le droit à disposer de son propre corps, comme le droit à la contraception ou le droit à l'avortement.

FOUREST, Caroline, VENNER, Fiammetta, *Tirs croisés, La laïcité à l'épreuve des intégrismes*, 2003

KARBOWSKA, Monika, *Le rôle des médias religieux dans l'offensive sexiste*, 2008

*L'Express*, Homme-Femme, les mystères de la différence, 20/10/2005

L'anatomie est trompeuse : à mesure qu'ils avancent dans leurs découvertes, **les scientifiques ont de plus en plus de mal à définir la spécificité des deux sexes**. Des généticiens en viennent même à prédire l'extinction du chromosome Y.

Certains hommes sont pourvus de deux chromosomes X, tout comme il existe des femmes ayant hérité d'un Y : plus de 200 000 individus en France ont ainsi un profil sexuel génétique « différent » de leur morphologie. La forme des os ? Les paléontologues reconnaissent aujourd'hui qu'il est très difficile de différencier le sexe des squelettes. Les performances physiques ? Même sur les stades, l'écart entre les femmes et les hommes tend à se réduire. Une étude de l'Université de Californie sur l'évolution des records olympiques depuis les années 1920 ont montré que les athlètes féminines progressaient deux fois plus vite que leurs homologues masculins et prévu que, à ce rythme, les différences disparaîtraient complètement vers 2050.

La génétique nous a aussi appris récemment que, contrairement à ce que raconte la Genèse, la femme est apparue la première, 84 000 ans avant que l'homme émerge en quelque sorte de ses chromosomes. [] l'humanité possédait au départ un seul chromosome sexuel, fonctionnant par paires identiques et portant à la fois les gènes masculins et féminins. Mais, il y a 200 000 ans, à la suite d'une mutation, l'un des jumeaux a commencé à se différencier et donné naissance au chromosome Y. Celui-ci s'est spécialisé dans le genre masculin en abandonnant la plupart de ses gènes féminins. Incapable de se recombinaison [] il s'est peu à peu appauvri. [] le généticien britannique Brian Sykes [] estime que ce chromosome mâle est tout simplement appelé à disparaître et prédit [] que tous les hommes seront stériles dans 125 000 ans.

Études de « genre »

[] les féministes anglo-saxonnes qui ont commencé à utiliser le terme comme outil de recherche dans les années 1970 avec les *women's studies*, les études sur les femmes. Leur but : souligner la différence entre sexe biologique et sexe social. Avec in fine la ferme intention de porter le coup de grâce à l'« idéologie naturalisante » qui présente la différence des sexes comme une donnée naturelle et inaltérable. **Sous l'influence du marxisme, du structuralisme, de la psychanalyse ainsi que des travaux de Michel Foucault sur la sexualité et des études gays à la fin des années 1980, les *women's studies* s'étendent aux *gender studies*.** En France, la greffe finit par prendre dans les années 1990. Aujourd'hui, de nombreuses chercheuses du CNRS se sont spécialisées dans les études de genre, qui font par ailleurs l'objet de modules universitaires.

Le Monde2, 18/3/2006, Parution de « Défaire le genre » de Judith Butler

Les enfants nés « intersexués », c'est-à-dire les hermaphrodites vrais, les pseudo-hermaphrodites masculins et les pseudo-hermaphrodites féminins [ces cas] représentent au moins 1,7% des nouveau-nés. Pourtant, ces êtres humains, souvent considérés comme des « monstres », n'existent pas pour nos sociétés. **Ils sont généralement opérés à la naissance, transformés en femme ou en homme sur décision des parents et des médecins.**

S'appuyant sur les nouveaux travaux des anthropologues [] elle soutient que le rôle primordial de la parenté hétérosexuelle dans l'apparition de la culture n'a jamais été démontré. Tout comme d'ailleurs

l'universalité du complexe d'œdipe chère aux freudiens. Ou de l' « Ordre symbolique » défendu par l'école lacanienne, pour qui le « phallus » est le « symbole majeur de l'inconscient », et comme tel fondateur de notre équilibre psychique.

**La reconnaissance légale du mariage et de l'adoption homosexuels ne va-t-elle pas légitimer un nouvel ostracisme envers tous ceux qui refusent de se marier**, développent des relations sexuelles hors mariage... « Comment se fait-il que nous abandonnions tout le pouvoir de reconnaissance à l'État au moment même où nous insistons pour dire que nous sommes irréels et sans reconnaissance du fait de l'État ? » [*Défaire le genre*, 2006]

En Europe, le mouvement se développe [] les « études sur le genre » gagnent l'Université grâce à des sociologues comme Marie-Hélène Bourcier ou Eric Fassin.

En 1988, une autre figure des *gender studies*, l'Anglaise Denise Riley, y réfléchissant sur les enjeux des luttes féministes, écrivait « **Suis-je ce Nom ?** » [RILEY, Denise, *Am I that Name ?*, éd.

MacMillan, 1988]. Elle s'interrogeait : dire « Je suis une femme » - ou « un homme » - suffit-il à fonder un sujet ? Non, répondait-elle, je ne suis pas mon genre, d'être une femme ne me définit pas. Et s'interrogeait alors : le féminisme ne fait-il pas fausse route à vouloir défendre « la Femme », la prendre comme sujet de son combat ? Quel féminisme promulguer dès lors qu'on pense « la Femme » comme une construction sociale à l'intérieur d'une histoire dominée par les hommes ?

Commentaire : à noter au passage comment les études de genre, avec un point de départ radicalement différent, ont rejoint les interrogations des philosophes quant à l'inexistence d'un « moi » identique de la naissance à la mort, et comment elles convergent avec la critique bouddhiste de l'illusion d'un « moi » à laquelle participe une assignation sociale, par exemple par le biais du « nom ». Et si les études de genre contribuaient à leur façon au passage à la conscience universelle ?

*Science & Vie Junior*, Dossier Hors-Série, n°48, avril 2002, Le sexe chez les humains

Mariages entre garçons Azandes.

Sud du Soudan, jusque dans les années 30, seuls les guerriers d'âge mûr étaient en mesure de payer, très cher, les compensations exigées pour prendre femme. Fauchés, les jeunes guerriers, eux, ne trouvaient pas chaussure à leur pied. Comment remédier à ce célibat forcé ? Simple : les jeunes guerriers épousaient, pour moins cher, de plus jeunes hommes qu'eux. Et ceux-ci leur rendaient tous les services d'une épouse, y compris les services sexuels. **Mais alors comment assurer une descendance ?** Simple, encore : au bout de plusieurs années de travail pour ses beaux-parents, le jeune guerrier échangeait son « épouse-garçon » contre une des sœurs de celui-ci.

Au Népal, madame a plusieurs maris.

Chez les Nimbass, au Népal, une femme peut épouser tous les frères d'une même famille (c'est la polyandrie : les femmes ont plusieurs hommes). Elle a des rapports sexuels avec les plus grands, et des rapports maternels avec les plus petits, qu'elle est chargée d'élever. Ainsi, elle pourra appeler le petit dernier « mon petit mari ». En revanche, **seul le frère aîné sera considéré comme le père de tous les enfants à naître**, même des enfants issus des rapports sexuels avec les autres frères. A noter qu'un homme peut également épouser plusieurs sœurs.



La différence des sexes est-elle culturelle ? Martine Fournier

**Apparu récemment dans le vocabulaire des sciences humaines, la notion de genre s'attache à montrer que les différences entre les sexes ne sont pas seulement issues de la nature biologique, mais aussi – et surtout – d'une construction sociale et culturelle.** [] Ce n'est cependant qu'à la fin des années 60, dans les travaux des féministes anglo-saxonnes, qu'apparaît le terme de *gender* (genre). Aux États-Unis, les *women's studies* bénéficient dès cette époque d'un ancrage institutionnel – enseignement et programmes d'études, revues et colloques... Dans un ouvrage considéré comme fondateur, *Sex, Gender and Society*, la sociologue américaine Ann Oakley souligne la différence entre le « sexe biologique » et le « sexe social ». **L'enjeu – tout aussi politique que scientifique au départ** – est de « *remettre en cause une idéologie naturalisante liant les différences psychologiques, comportementales, sociales entre les hommes et les femmes à des différences d'ordre biologique* ». En France, depuis une dizaine d'années, les études sur le genre sont reconnues comme un champ de recherche à part entière, avec une assise institutionnelle au CNRS et dans les universités. [] L'ethnologue Margaret Mead est considérée comme l'une des premières, dans les sciences sociales, à avoir, dans les années 30, souligné le caractère culturel et construit des identités de sexe. [] Dans les années 90, c'est un autre grand sociologue qui s'attaque à l'analyse de la « *domination masculine* ». Comment expliquer la pérennité de la « *vision androcentrique* » qui continue de régir les rapports entre les sexes dans nos sociétés, s'est demandé P. Bourdieu ? Voit dans la domination masculine une « *construction sociale naturalisée* » : les responsables seraient nos *habitus* (ces comportements et ces jugements « *incorporés* » jusque dans les manières d'utiliser son corps et dans les pratiques sexuelles []).

Mais qu'est-ce qui est à l'origine, se sont alors demandé des anthropologues, de cette domination masculine qui se retrouve dans l'immense majorité des sociétés humaines ? Maurice Godelier « *il y a l'idée qu'il fallait faire violence aux femmes pour (r)établir l'ordre social et cosmique et que cette violence tournait autour des pouvoirs féminins de faire des enfants et particulièrement des garçons* ». Françoise Héritier [] le grand moteur de la hiérarchie entre les sexes est que « *les hommes sont privés de se reproduire à l'identique* ». Les raisons de la domination masculine viendraient donc d'une peur originelle des hommes devant ce pouvoir des femmes d'enfanter et de pérenniser la vie...

L'Américaine Judith Butler est considérée comme l'une des fondatrices de la théorie *queer*, qui envisage une multiplicité d'identités sexuées et veut dépasser la dichotomie établie entre le masculin et le féminin et par là même, les sexualités hétéro et homo.

La différence des sexes est-elle naturelle ? Jean-François Dortier

Lui est plus agressif, elle plus sociable ; lui est volage, elle fidèle ; lui est menteur, elle bavarde... Toutes ces idées reçues sur les différences entre hommes et femmes correspondent pour les psychologues évolutionnistes à une réalité, liée à l'histoire des espèces.

Depuis quelques années, des *best-sellers* reprenant les clichés les plus éculés sur les différences entre sexes ornent les vitrines des librairies. [Allan et Barbara Pease, *Pourquoi les femmes ne savent pas lire les cartes routières*]. John Gray, *Les hommes viennent de Mars, les femmes viennent de Vénus*, s'est vendu à 15 millions d'exemplaires dans le monde, traduit en 40 langues.

La psychologue canadienne Doreen Kimura s'inscrit dans un courant de recherche en plein essor aux États-Unis – la psychologie évolutionniste - []. Part de la théorie de l'évolution de Charles Darwin. Le psychologue évolutionniste David Buss a mené de nombreuses enquêtes dans plusieurs sociétés, qui tendent à prouver que chez les humains, les stratégies sexuelles sont effectivement très

différentes selon le sexe. Les hommes se laisseraient facilement attirer par une proposition de passage, les femmes seraient plus réticentes à se donner... [] L'homme volage et la femme fidèle, l'homme « pornographe » et la femme romantique : **ces années récentes, dans les rangs mêmes de la PE [psychologie évolutionniste], des chercheurs se sont élevés contre ces modèles un peu trop machistes et conservateurs. C'est le cas de la sociobiologiste Sarah Blaffer Hrdy**, qui a montré que ni l'instinct maternel ni la fidélité féminine ne correspondaient à des logiques aussi implacables [*Les instincts maternels*, 2002]. Y compris dans le monde animal, on observe de nombreux cas d'infidélité féminine. Dans le monde des oiseaux par exemple, dont 90% des espèces sont monogames, la fidélité est toute relative, puisque de 20 à 30% des œufs fécondés ne l'ont pas été par le brave père oiseau qui s'occupe du nid.

Anne Campbell, elle aussi tenante de l'approche évolutionniste, a voulu montrer que la compétition ne se trouve pas que du côté des hommes.

Les analystes évolutionnistes se sont attirés les foudres des courants culturalistes, qui y voient la résurgence de vieux oripeaux idéologiques sous les habits neufs de la science. Roger N. Lancaster, professeur d'anthropologie et de *cultural studies*, voit **à travers l'essor parallèle des ouvrages de psychologie populaire (sur Mars et Vénus) et de la PE, et même des sitcoms (du type « Un gars, une fille »), la formation d'une nouvelle constellation idéologique qui tend à réactiver des « fables naturalistes et essentialistes » sur la nature humaine, complaisamment rapportées par la presse** [*The Trouble with Nature: Sex in science and popular culture*, University of California Press, 2003].

Paradoxalement, on trouve beaucoup de femmes et même de féministes dans le camp évolutionniste : on pourrait peut-être y voir une ruse de la raison.

Commentaire : il est regrettable de qualifier « d'évolutionniste » l'idéologie finaliste antidarwinienne véhiculée par le discours de la sociobiologie. Il s'agit en fait d'une trahison de la théorie évolutionniste issue de Darwin.

- Questions de sexe, questions de genre

« Essentialistes » ou « différentialistes », il existe une nature féminine spécifique qui justifie des différences de traitements entre les deux sexes. Luce Irigaray ou Julia Kristeva, 1974.

HÉRITIER, Françoise, sous la direction de, *Hommes-Femmes, la construction de la différence*, Cité des Sciences et de l'Industrie, 2005

L'égalité entre les sexes, question qui fut d'abord posée d'un point de vue philosophique en France et en Europe au XVII<sup>e</sup> siècle, mais qui est devenue politique et sociale depuis les débuts du XX<sup>ème</sup> siècle.

Ce sont développées deux manières radicalement neuves d'appréhender la question de la différence sexuée. **Dans la première – apparue il y a quelques décennies -, une catégorie nouvelle a vu le jour, celle de genre, qui implique que les attentes sociales à l'égard de l'enfant et de l'adulte sont normées, c'est-à-dire construites dans l'imaginaire collectif et individuel en fonction du sexe et qu'ainsi, d'une certaine façon, le genre, cette attente collective, préexiste au sexe et le façonne.** []

Chez les Inuit de l'arctique canadien, **l'identité de l'enfant est déterminée par celle de l'âme-nom** de l'ancêtre qui a choisi de revenir en lui et qui peut ne pas être du même sexe apparent. Dans les années 1970, 15% des enfants étaient ainsi des garçons élevés et travestis en fille, ou des filles

élevées et travesties en garçons. Tout changeait à la puberté, où ils devaient apprendre les tâches et comportements de leur sexe apparent, non sans une souffrance qui débouchait souvent sur une vocation chamanique, car le chaman est choisi par un esprit du sexe opposé au sien.

Apparition de ce terme [genre] en psychologie et en sociologie, il y a soixante ans, et le développement de cette problématique non seulement « comme le versant psychosocial de la différence des sexes, mais comme un système de différenciation sociale au service des rapports de domination », où le dominant – l'homme hétérosexuel – se pose comme la norme.

Le genre est une assignation en esprit, reprise socialement et culturellement, et cette assignation dépend d'élaborations conceptuelles et symboliques extrêmement archaïques, mais toujours présentes. [] Ces élaborations conceptuelles ont servi de substrat à la mise en place de **structures idéologiques** et sociales relatives à l'ordonnancement sexué du vivant, **structures d'une grande efficacité si l'on en juge par leur longévité et leur expression toujours contemporaine.** [Les stéréotypes] agissent aussi en deçà du niveau d'analyse et de conscience, y compris chez les plus grands esprits, ce qui les rend difficiles à éliminer. [L'inégalité] est construite exclusivement dans le monde des idées [] transmises sans difficulté de génération en génération et qui imprègnent l'ensemble de nos représentations. On commence à les comprendre et à les dénouer. Les théories nouvelles [] jouent un rôle important dans cette prise de conscience collective que la construction de l'identité sexuée sur une base inégalitaire est idéologique, et dans l'élaboration d'actions politiques nécessaires. Il le faut pour qu'un temps où un rapport de sexe égal au sein des couples intègre des processus au long cours d'écoute mutuelle...

Commentaire : difficile comme dit F.Héritier de se défaire des stéréotypes, ici celui du couple, « y compris chez les plus grands esprits, ce qui les rend difficiles à éliminer ».

## Sexe et biologie

Pierre-Henri GUYON

**L'évolution ne sélectionne aucune qualité, sinon la capacité à être fortement capable de répliquer son information génétique. En outre, la reproduction de l'information génétique est sélectionnée à court terme et indépendamment de la survie de l'espèce :** si une information qui se reproduit mieux que les autres conduit l'espèce vers l'extinction, elle n'en sera pas défavorisée pour autant.

**Certaines espèces ont perdu la reproduction sexuée ;** il existe par exemple des grenouilles parthénogénétiques, et le lézard fouette-queue en est un autre exemple particulièrement intéressant : les femelles, qui ne font plus que des descendants filles, ne peuvent déclencher leur ovulation sans rapport sexuel. Celui-ci est donc indispensable pour qu'elles puissent pondre leurs œufs et il a lieu... entre femelles. Autre exemple, celui de poissons chez lesquels le développement de l'œuf, pourtant produit par la seule femelle, ne peut démarrer tant qu'un spermatozoïde ne l'a pas pénétré. Comment faire puisque cette espèce, qui se reproduit par parthénogenèse, ne compte plus que des femelles ? Grâce aux spermatozoïdes des mâles d'une espèce voisine : les femelles placent leurs œufs devant eux, ils y déposent leur sperme ; lorsqu'un spermatozoïde pénètre dans un œuf, il déclenche ainsi son développement avant d'en être immédiatement rejeté.

Commentaire : ces exemples montrent à quel point le processus reproductif peut être atteint par des scénarios physiologiques et comportementaux très différents, contrairement à la vision *one way only* de la sociobiologie. Ils montrent aussi que la présentation du passage du clonage à la

reproduction « sexuée » comme un « progrès » (présentation qui contribue à l'interdiction du clonage reproductif au motif d'une nécessaire biodiversité) n'est qu'une projection fantasmatique.

### A quoi jouent les petits garçons et les petites filles Stéphanie BARBU, Gaïd LE MANER-IDRISSI

Le simple fait de connaître le sexe d'un enfant, qu'il soit fille ou garçon, oriente les représentations que les adultes ont de lui. Dès la naissance, la perception et l'interprétation des conduites de l'enfant par les adultes dépendent du sexe annoncé, plus encore que de son comportement. [] Le sexe est également un organisateur puissant des conduites, en particulier chez les parents dont les comportements révèlent une nette différenciation, que ce soit dans la mise en place de l'environnement physique, dans le fait de privilégier des interactions avec tel ou tel type d'objets ou encore d'encourager ou de censurer certaines conduites.

Les différences observées se rapportent directement aux stéréotypes traditionnels liés au genre.

### Le genre, la psychanalyse, la « nature » : réflexions à partir du transsexualisme Patricia MERCADER

Après la Seconde guerre mondiale, la terminologie moderne se mit en place : un psychologue américain, John Money, utilisa en 1955 le terme « genre » pour désigner le fait psychologique par lequel un sujet se sent femme ou homme et se comporte comme tel.

**Le propos de la cure analytique n'est pas, comme le croient certains, de mettre qui que ce soit « aux normes », mais plutôt, en rendant conscient ce qui ne l'était pas, de permettre au sujet de reconsidérer ses choix pour les confirmer ou les transformer.**

### La femme et la chasse

Alain TESTARD

Dans toutes les sociétés, partout où nous avons des données, sauf rares exceptions, ce sont les hommes qui chassent. Pourquoi ?

La femme ne chasse pas si le sang animal doit couler, tandis qu'elle chasse dans le cas inverse.

DORLIN, Elsa, *Sexe, genre et sexualités. Introduction à la philosophie féministe*, Paris, PUF, 2008

p.7

Ce volume privilégie un corpus anglophone qui, de par son engagement dans les débats philosophiques contemporains et son extrême richesse, demeure sans commune mesure avec le développement encore embryonnaire des problématiques féministes dans la philosophie française.

p.8

... nombre de travaux présentés ici sont inspirés par ce que l'on appelle outre-Atlantique la *french theory* (Foucault, Deleuze, Derrida) et le *french feminism* (Irigaray, Cixous, Kristeva)

p.10

C'est un travail qui [] a rendu possible une pensée de l'historicité d'un rapport de pouvoir réputé anhistorique (« *partout et toujours les femmes ont été et sont dominés* »).

p.11

**Ainsi, ce savoir a permis de saisir l'historicité de la « différence sexuelle », comme des prérogatives sociales et culturelles qui en découlent, la normativité de l'hétéro-sexualité**

**reproductive, comme de sa forme juridique moderne – la famille patriarcale – [].**

p.15

Ces épistémologies féministes sont étroitement liées à la philosophie marxiste, qui constitue leur point de départ. [] La critique majeure du féminisme post-marxiste vise l'incapacité du marxisme à penser la spécificité de l'oppression des femmes ; ou, pour le dire autrement, il vise la réduction systématique du patriarcat au mode de production capitaliste. Note : La patriarcat désigne communément l'autorité des pères, et partant le pouvoir des hommes.

p.24

Depuis les années 1980, de nombreuses scientifiques, philosophes, biologistes ou sociologues des sciences, ont minutieusement développé une critique des postulats de leur propre discipline.

p.25

Selon la physicienne et philosophe des sciences américaine Evelyn Fox Keller : [] « Au cœur de cette révolution, les féministes ont introduit un ensemble spécifique de questions portant sur **l'influence sur l'histoire des sciences des idéologies relatives au genre.** » [« Histoire d'une trajectoire de recherche », in D.Garvey, I.Löwy, *L'invention du naturel*, Paris, Editions des Archives contemporaines, 2000, voir aussi le livre majeur de Ruth Bleier, *Science and Gender*, New York, Pergamon Press, 1984]. Evelyn Fox Keller s'intéresse tout particulièrement à ce qu'elle appelle le « travail symbolique du genre » et notamment au **rôle des métaphores genrées dans le langage scientifique et l'activité scientifique elle-même.** [] elle a ainsi pu montrer comment des métaphores genrées constituaient un obstacle à la compréhension de certains phénomènes comme la fertilisation [activité de l'ovocyte totalement ignorée, par rapport à celle du spermatozoïde]. Cette perspective permet, par exemple, de réexaminer l'émergence de ce discours [« discours sur l'action du gène » au début du XX<sup>e</sup> siècle] à l'aune d'un « putsch » de la génétique naissante, éclipsant l'embryologie et suspendant pendant quelques décennies les recherches sur le rôle joué par les structures cytoplasmiques de l'ovocyte avant la fertilisation.

p.27

C'est ce concept d'objectivité qui est au cœur de la philosophie empiriste de Sandra Harding. Ses travaux représentent la tentative la plus ambitieuse de refondation épistémologique des sciences depuis une perspective féministe.

p.33

Le concept de genre n'a pas été « inventé » par le savoir féministe. Il a été élaboré par les équipes médicales qui, au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ont pris en charge les nouveau-nés dits « hermaphrodite » ou *intersexes*. [] L'enjeu était, pour ces médecins, de réassigner un « sexe » à un enfant qui témoigne d'une ambiguïté sexuelle de naissance. [] c'est précisément face à « la réussite » de telles réassignations que certains spécialistes de l'intersexualité vont être amenés à considérer que le sexe biologique est, dans le cas des enfants intersexes en particulier, mais chez tous les individus en général, un facteur relativement flexible, aléatoire et peu contraignant en matière d'identité sexuelle, c'est-à-dire de rôles de genre et de comportements sexuels. Dans les années 1950 aux États-Unis, celui qui allait devenir l'un des plus puissants spécialistes de l'intersexualité, John Money déclare : « **Le comportement sexuel ou l'orientation vers le sexe mâle ou le sexe femelle n'a pas de fondement inné.** » Le terme de « genre » est bientôt popularisé par le psychiatre Robert Stoller qui fonde en 1954 la *Gender Identity Research Clinic*.

p.42

[] impossible réduction du processus de sexuation biologique à deux catégories de sexe absolument distinctes. En ce sens, on pourrait définir la bicatégorisation sexuelle comme un « obstacle épistémologique » à la saisie scientifique du « sexe », comme processus complexe de sexuation, irréductible à deux catégories de sexe. [] C'est en abandonnant ce substantialisme que les recherches actuelles sur la sexualité sont parvenues à une définition scientifique du sexe. [] **il existe bien plus que deux sexes (mâle/femelle).**

p.51

[] l'idée de continuum reconduit la binarité en posant deux pôles extrêmes [] entre lesquels se situe une myriade de conformations plus ou moins mixtes. [] la seule polarisation possible est l'aptitude à la reproduction.

p.117

Reprenant les thèses de Michel Foucault dans *Surveiller et punir*, Butler [analyse] en détail ce **processus d'intériorisation des normes, des codes dominants d'intelligibilité de l'identité propre**, en tant que processus contraignant ; [et se concentre] sur l'une des modalités de ce processus, jusqu'ici peu travaillée par la philosophie féministe, à savoir les modalités discursives de cette intériorisation, de cette intériorisation des normes.

p.128

Agir au nom de qui ? La puissance d'agir subversive du féminisme a donc pour condition de possibilité de renoncer à ce postulat épistémologique d'un sujet collectif préalable à l'action collective [*Nous, les femmes*]. En ce sens, Judith Butler rejette une conception forte du « sujet » de la philosophie féministe contemporaine, **qui échoue à penser des coalitions politiques entre les mouvements**, en raison d'une conception du sujet qui demeure le fondement de la puissance d'agir.

### Chapitre - Technologies du sexe

p.137

Le gode permet ainsi de modifier la géographie érogène du corps, en la détachant de sa référence phallo-centrique : il peut se placer dans la main, sur le pubis, mais aussi sur la jambe, le bras. [] C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre le *Manifeste Cyborg* de Donna Haraway. Rompant avec un certain féminisme technophobe, elle perçoit l'urgence, pour la pensée et la pratique féministes, d'investir politiquement la technique. Le gode, tel qu'utilisé dans la sexualité lesbienne, pourrait constituer un bon exemple de cet investissement. **Il n'est pas la marque d'un handicap, mais inaugure une nouvelle condition corporelle, de nouvelles potentialités, autonomisées de leur référent organique et bouleversant les rapports de pouvoir hétérosexistes.**

p.138

La technologie pornographique

Les débats sur la pornographie au sein de la pensée féministe sont nombreux et des plus polémiques.

p.146s

La pornographie de masse est violente. Toutefois, l'enjeu n'est pas tant la condamnation de la pornographie comme étant *par essence* violente, mais plutôt la critique du régime de véridiction qu'elle institue en matière de sexualité. Une pornographie, non sexiste, non lesbophobe ou non raciste, n'est possible qu'à la condition de déplacer les codes et les techniques de la pornographie de masse : de marginaliser cette vérité du sexe en donnant à voir d'autres vérités sur l'orgasme féminin, le rapport au corps propre comme au corps autre []. **Loi d'une esthétisation de la domination, une telle pornographie est l'une des rares politiques d'éducation sexuelle alternative**, à charge pour ses détracteurs d'en initier d'autres. Note : on pourra par exemple visionner le travail d'Annie Sprinkle.

ELLE, 12/11/2001, Pourquoi fait-on des enfants ?

France Prioux, INED : Pour des raisons culturelles, il y a moins de femmes sans enfants en France que dans d'autres pays. Les PMA représentent 40 000 naissances par an aujourd'hui.

Vincenzo Cicchelli, sociologue au CNRS « Notre société se raconte par la beauté de la maternité. La publicité et les média glorifient la joie qu'elle procure. Autrefois, l'enfant était un enjeu patriotique et moral. Désormais, **la nature de la pression sociale a changé** : c'est au nom de l'accomplissement personnel que chacun se sent encouragé à procréer. Pour une femme, aujourd'hui, être mère, c'est une « épreuve de soi », une étape dans la construction de son identité. [] **S'occuper d'un bébé, avec les contraintes que cela suppose, est une preuve de maturité**, comme une « carte de visite » démontrant que l'on est capable de compassion à l'égard d'autrui.

Quels sont les résultats de ces études ?

CROMER, Sylvie, « Quels rôles sexués les albums illustrés transmettent-ils aux enfants ? », in *Diplômées*, revue trimestrielle de l'AFFDU, n°197 sur *Filles et violence*, juin 2001

*Enseignante de formation, fondatrice de l'Association européenne « Du côté des filles »,  
coordination du programme européen « Attention Album » sur le sexisme dans les albums illustrés*

p.69

L'un des premiers objectifs du programme européen *Attention Album* ! Lancé fin 1995 avec le soutien de la Commission européenne, est l'étude, pour la première fois en France de manière exhaustive, de la production annuelle des nouveautés de fiction en matière d'**albums illustrés destinés aux enfants de 0 à 9 ans**, en l'occurrence la production de 1994. [537 albums de la production française]. **Les personnages masculins non seulement sont plus nombreux que les personnages féminins, mais ils occupent plus souvent le rôle du « héros ».** [] **une femme sur deux est « affectée » aux fonctions maternelles et ménagères** []. Disponibles et attentives, elles sont à la maison, occupées au soin des enfants et au ménage ; elles portent souvent un tablier et font le service à table. [] Les rôles sociaux ou politiques leur sont interdits.

p.70

... réalité du « sexisme » dans les albums de 1994...

p.73

En tout état de cause, laisser perdurer des représentations dépassées, caricaturales pour certaines, voire insultante ou méprisantes, n'a rien à voir avec la liberté de création et le droit à l'imagination et est inacceptable.

*Psychologie Magazine*, n°202, novembre 2001

Huit questions à Catherine Mathelin, psychanalyste d'enfants et présidente de l'association Enfance en jeu, Hélène Brunschwig, psychanalyste, Etty Buzin et Nicole Prieur, psychothérapeutes d'enfants.

Est-il souhaitable d'élever garçons et filles de la même façon ?

C'est de toute façon impossible.

Quels que soit notre volonté consciente et nos idéaux paritaires, on ne se comporte jamais de la même façon avec un garçon et avec une fille. Pourquoi ? Tout simplement parce que les identifications et **les projections des parents sont différentes et ce, avant même la naissance du bébé.** [] Deuxième raison : les représentations sociales des rôles masculin et féminin, tellement prégnante depuis des générations, induisent, malgré nous, des comportements différents.

CROMER, Sylvie, *Comment la presse pour les plus jeunes contribue-t-elle à élaborer la différences des sexes ?*, Dossier d'étude n°103, Université de Lille II, avril 2008, & n°104, Université de Lille II et Paris X, mai 2008

Tome 1 : les suppléments parents



## Avant-propos

**[La presse enfantine]. Largement diffusée dans les familles, les crèches, les relais assistantes maternelles, les bibliothèques, et les écoles, elle a la particularité de concerner non seulement les enfants mais aussi les professionnels de la petite enfance et les parents.**

[Le supplément parents] contribue à construire de la différence des sexes et des modèles parentaux sexués, faisant souvent fi du principe de l'égalité des sexes.

La recherche a concerné 9 collections des suppléments parents éditées entre 2000 et 2004 par 4 grands éditeurs – Bayard, Milan, Fleurus et Disney.

[] Ce sont les femmes qui sont désignées comme les médiatrices essentielles. Pour S.Cromer, ce supplément sert à « construire du féminin », en prédisposant les mères à prendre en charge les tâches éducatives et domestiques. **Les rôles assignés aux pères par la psychanalyse, séparation de l'enfant, asymétrie et spécificités des positions parentales masculines et féminines restent convenus.** Ainsi se dessinent des systèmes de genre concernant les rôles parentaux, sexués, hiérarchisés et enserrés dans la biparentalité hétérosexuelle. [] **le discours des experts (le plus souvent psychologiques) légitime le caractère naturel de la différence des sexes []**.

## Introduction

Denise Jodelet donne la définition suivante des représentations : « *Forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social* » (Jodelet 1989).

Groupes d'édition dominants de la presse jeunesse

- groupe Hachette Filipacchi Media (HFP) (Disney Hachette Presse : 25% de la presse jeunesse)
- groupe Bayard / Milan
- groupe La Vie-le Monde (Fleurus Jeunesse)

**Bayard, propriété d'une congrégation religieuse**, a été fondée en 1870 par les Augustins de l'Assomption, **pour contribuer au mouvement de restauration religieuse et sociale en même temps qu'affirmer une présence catholique dynamique** à travers des manifestations de masse (pèlerinages, enseignements, presse...). [] En 1966, Bayard donne le coup d'envoi de la presse éducative contemporaine avec le lancement de *Pomme d'Api*. L'ensemble des productions jeunesse réunit chaque mois deux millions d'acheteurs de magazines et, chaque année, près de six millions d'acheteurs de livres. Un trait marquant de cette maison d'édition est son internationalisation : Bayard compte 36 millions de lecteurs dans le monde et 5 millions d'abonnés, plus de 150 magazines, dont 72 en France.

**Fin 2003, après 25 ans d'après compétition, tant sur le plan commercial qu'idéologique, Bayard, éditeur catholique, lance une OPA sur Milan, éditeur laïc** et, selon l'expression de Charon, le « petit poucet » de la famille des éditeurs de jeunesse. Dès sa création en 1980, Milan a été soutenu par la Ligue laïque, la Fédération nationale des francs et franches camarades (Francas) et par l'enseignement public où ses revues sont largement diffusées. [] Comme le souligne Marc Baudriller (2003), l'idéologie qu'elle soit religieuse ou laïque a cédé le pas, au fil du temps, devant des ambitions plus pédagogiques, et aussi face à la concurrence féroce avec DHP, dominant le marché []. Le rachat finalisé en 2004 permet au nouvel ensemble Milan-Bayard de détenir 27% du marché de la presse enfants [] mais il représenterait entre 70 et 80% de la presse jeunesse éducative.

**Le Monde – PVC (Publications de la Vie Catholique).** Le groupe des PVC a été créé après la fin de la seconde guerre mondiale. En 2002, Le Monde a été retenu par les actionnaires historiques de PVC pour prendre une participation de 30% dans le capital du groupe, participation portée en 2003

à 56%. Filiale du **Groupe La Vie-Le Monde**, Fleurus Presse est né en 1929 avec Cœurs *Vaillants* et **tire son origines de l'Union des Œuvres Catholiques de France**.

p.13

Les objectifs des maisons d'édition du corpus

Bayard

La première caractéristique forte des magazines de Bayard est d'être adossée à « des valeurs », plus laïques d'ailleurs qu'on pourrait le croire, **référéés à la famille** et à la citoyenneté. []

La seconde caractéristique est une volonté de diffuser des documents pédagogiques pour les parents et les enseignants. Ainsi la rédaction de Bayard a lancé le 16 octobre 2006 un service pédagogique accessible gratuitement sur son site : « *Les enseignants pourront y trouver des fiches pratiques générales pour organiser un atelier (philosophique) en classe, des fiches sur chaque thème traité par les grandes images et même un espace pour échanger leurs bonnes idées.* »

Disney

Objectif affiché aujourd'hui étant de faire une presse ludo-éducative.

A généralement « mauvaise presse » auprès des bibliothécaires... considéré comme un produit distrayant... introuvables dans les centres de jeunesse spécialisés.

Fleurus

en avance de chaînage... dès 6 mois

premier éditeur ayant ouvert **une gamme « Filles »**

une partie du site internet est dédiée aux enseignant-es

Milan

Les revues visent aussi à véhiculer « **des valeurs morales, des règles de vie structurantes** », « *pour que chaque enfant choisisse **librement** le citoyen et l'adulte qu'il sera demain* »

p.31

La différence des sexes chez Fleurus

La sexualité, celle du garçon surtout, marqueur d'une identité sexuée plus problématique par peur de l'homosexualité, est le domaine de prédilection du discours psychologique : « *La peur de perdre leur zizi explique que les garçons sont apparemment (sans en faire de généralité) plus pudiques que les filles (...) la petite fille quant à elle se demande pourquoi elle n'en a pas et si un jour il va lui en pousser un. **Pour combler ce 'manque'**, elle va se montrer coquette, mettre des rubans, des barrettes dans ses cheveux, arborer des bijoux* » (La pudeur, janvier 2001).

Poser *a priori* la différence des sexes comme biologique, niant toute construction sociale, favoriser même la construction des rôles sexués différenciés, c'est entériner des statuts inégaux. []

Chez Fleurus, la différence des sexes et des rôles sexués – une mère disponible dans le cadre strict de la biparentalité – ne sont plus tacites : ils sont développés dans les discours psychologiques tenus par des femmes, mais aussi relayés par l'interactivité des mères avec leurs « paires » et inscrits dans le contexte de références culturelles masculines, faisant partie du capital social.

Suppléments parents de Milan

p.35

La différence des sexes dans *Picotti*

**Concernant les enfants, la différence des sexes est considérée comme allant de soi et ouvre alors sur une remise en cause de pratiques égalitaires.** []

Dans *Picoti*, le sujet est traité sous le titre « Se reconnaître fille ou garçon : comment naît la différenciation », par Marcel Rufo, psychologue clinicien médiatique. À partir de l'observation « *Très tôt, on s'aperçoit (...) le garçon est plus moteur, la fille plus relationnelle* » entraînant une socialisation différentielle de facto « *On n'élève pas semblablement les filles et les garçons* », il trace des destins sociaux différents, dont serait consciente la petite fille (source d'une pseudo supériorité). **Il conclut par une mise en garde contre la pratique de l'égalité** : « *La petite fille a la caractéristique supérieure au petit garçon de savoir très tôt qu'elle va être 'une petite maman', elle l'envisage comme un métier ! Le petit garçon n'envisage jamais d'être papa. Il veut être policier, aviateur ou pompier. Il faut se méfier des parents trop 'intersexes' qui véhiculent le message 'tous pareils, tous identiques' (...) La différence est tout aussi importante que l'égalité* ». Cette conclusion, reposant sur la confusion des concepts d'égalité et d'identité, est la porte ouverte à la justification des rôles et statuts inégaux.

Concernant les parents, la vision naturalisante est également présente avec un rôle maternel prégnant de mère nourricière, préposée aux soins et tâches domestiques []. Et quand le père entre en jeu, on retrouve les **dogmes classiques du père séparateur** ouvrant sur le monde, **permettant l'intériorisation de la loi** et la construction de l'identité sexuée [].

p.38

La différence des sexes dans *Toupie*

... la mère, dotée d'ailleurs d'une activité professionnelle, mais, peu importe, elle doit remplir, avant tout, ses obligations parentales et domestiques.

Suppléments parents de Bayard

La différence des sexes dans *Popi*

p.47

... père et mère ont de toute façon des positions irrémédiablement et nécessairement différentes, et hiérarchisées, qui s'agencent à partir de la grossesse de la mère.

p.51

C'est essentiellement à propos des parents qu'il est question de différence des sexes [].

... **plus obsédant est le mythe de la famille éternel et stable fondé sur la biparentalité, bipolaire et sexuellement différenciée** []. Sont implicitement critiqués les désirs de transformation. []

Dans ce contexte, **sont stigmatisées les tentatives d'égalité**, au nom du « *point de vue de l'enfant* ».

Et les évolutions sont considérées comme des menaces de fragilisation du rôle du père, évolutions scientifiques (comme le clonage) ou juridiques : « **La fonction du père aujourd'hui est fragilisée et modifiée par les différentes évolutions de la société : la figure du chef de famille a disparu, le partage de l'autorité parentale est inscrit dans la loi.** » (mai 2003).

**... les propos des spécialistes, dont certains traditionnels vont jusqu'à la condamnation de l'égalité.**

Conclusion

p.54

Aussi pouvons-nous affirmer que ce type de magazine sert aussi à construire du féminin. [] Il s'agit d'amener les mères à consentir à endosser des obligations éducatives et domestiques, et donc à la fois de les replier vers la sphère du domestique pour accomplir ce travail parental et de les subordonner à la hiérarchie masculine familiale.

Tome 2 : les magazines enfants avec Carole Brugeilles, Isabelle Cromer

p.32

Le garçon, favori toutes catégories

**De fait, les garçons sont, de manière écrasante, le personnage de prédilection tous éditeurs**

**confondus, avec le score de 38% des personnages, suivis loin derrière par les filles (23%)... hommes (21%)... femmes 18%. [] récurrence des héros, le plus souvent des garçons.**

p.34

Les couvertures

Si les familles, nous le verrons, sont très présentes, elles ne le sont jamais autant à l'honneur que chez Bayard. De surcroît, comme les héros sont majoritairement de sexe masculin, les garçons sont omniprésents, avec des variations selon les éditeurs.

p.35

Disney compte peu d'héroïnes, d'autant que les personnages Disney fortement masculinisés sont privilégiés [].

p.37

Ainsi, dès la couverture, sans surprise, chaque maison d'édition présente sa marque de fabrique : la famille mise en exergue chez Bayard, la sociabilité masculine affichée chez Disney, le garçon ce héros chez Fleurus, une tentative de mixité ou du moins une féminisation annoncée chez Milan.

Les séries d'histoires

p.51

Bayard

Beaucoup de héros donc, mais très peu de filles ! [] En janvier 2000, un courrier publié dans le supplément Parents de *Popi* taxe le magazine de sexiste.

p.55

Mais quand ils profitent de l'été, le père emmène le fils au café, la mère, en balade : petits détails révélant que les rapports sociaux de sexe ne sont pas dissous, mais subtilement recomposés et camouflés sous la revalorisation du père, qui reste celui qui conduit la voiture et prend des photos...

« Les aventures de la famille Choupignon »

p.56

Le clivage masculin/féminin apparaît clairement marqué dans cette série. Et ce n'est pas seulement inhérent à la présence constante des parents hissés au rang de héros ou à la mixité de la fratrie. La série semble volontairement travailler les tensions entre le masculin et le féminin : s'agit-il de construire de l'identité sexuée ?

p.57

le champ du domestique [] le père n'est pas exclu, mais la nature de l'implication est montrée comme foncièrement différente, soulignée par l'humour, suscité entre autre par la maladresse de celui qui ne sait pas, parce que ce n'est pas son rôle. [] Sans exclure le père du domestique familial (et en partie parental), il est souligné avec humour, voire la caricature, que ce n'est pas le champ « normal » d'intervention : le domestique reste l'apanage de la mère. C'est en cela qu'il est pour la mère, le lieu de son infériorisation, puisqu'il n'y a pas, dans ce domaine-là non rémunéré, interchangeabilité des rôles.

p.83

Portraits des protagonistes de Abricot, Pomme d'Api, Toupie, Toboggan, Bambi, Winnie ... c'est ici la récurrence de la prédilection des espaces domestiques pour les femmes, et parfois pour les filles, qui interpelle.

**Le pôle des jeux et documentaires**

Sans surprise, comme dans toutes les rubriques, les masculins avec 59% des personnages arrivent en tête...

p.99

Pourtant dès l'enfant, des schémas sexués se dégagent, concernant la sexuation, l'inscription spatiale, les activités. Les personnages féminins, marqués d'une coiffure, évoluent dans des espaces privés, les filles se livrant à des loisirs physiques et extérieurs, les garçons menant des activités intellectuelles et artistiques. Le clivage sexué se renforce dans la population adulte plus importante. Les femmes, gentilles et affectueuses, préférentiellement désignées par un lien familial **et assignées au maternage**, exercent peu d'activité professionnelle, sinon dans l'éducation ; les hommes plus nombreux occupent toutes les sphères, ont une palette d'activités variée dans le privé comme dans le public, se distinguant dans les relations éducatives et ludiques et nombre de fonctions ou professions : la politique, l'ordre et de la sécurité, le commerce, l'éducation aussi.

### Conclusion générale

p.100s

Dans la continuité de la recherche européenne Attention Album ! (1996-1999) sur les albums illustrés financé par la Commission européenne, ainsi que des travaux sur les manuels scolaires entrepris depuis 2003 dans le cadre du Réseau international de recherche sur les représentations sexuées dans les manuels scolaires (RIRRS)...

Cette construction d'une différence de sexe se fait, de manière plutôt subtile, c'est-à-dire qui n'est pas forcément lisible à l'œil nu même averti, par une asymétrie entre les sexes, tant quantitative que qualitative.

Il s'avère que le déséquilibre entre les sexes se révèle de manière beaucoup plus flagrante en croisant sexe et âge. Il s'avère que le déséquilibre entre les sexes au dépens du féminin fonctionne essentiellement par le choix du personnage mis en lumière et devançant nettement les autres catégories. De loin, le garçon est l'élus, les femmes étant les personnages relégués de la presse, même si elles se hissent dans les séries à la seconde place **pour entourer le héros** dans sa vie quotidienne. [] La prise en compte des rôles, véritables hiérarchisation, assoit cette domination du garçon, choyé comme le futur adulte, maître de la société de demain, dont la presse œuvre à la construction. [] **Les variations entre les maisons d'édition, et surtout entre les revues, ne renversent jamais les inégalités : le message délivré est le même, celui de la légitimité du garçon comme acteur majeur de la société.** []

De façon plus fondamentale, on ne peut pas, au moment de clore cette étude, ne pas faire l'hypothèse que **la diffusion multimédiatique massive de représentations sexuées asymétriques contrôle le processus d'émancipation féminine** que connaît la société, notamment grâce à l'institution scolaire.

Lettre *La Famille et l'École*, **Les manuels scolaires, vecteurs de stéréotypes**, janvier 2009

**Les femmes, handicapées, seniors, et homosexuels sont quasiment invisibles.** Sur vingt-neuf manuels scolaires étudiés, soit un total de 3097 illustrations, trois images sur 4 mettent en scène un homme. Quand elles sont représentées, les femmes symbolisent un métier moins valorisé socialement et moins payé. Elles arborent des tenues de secrétaires ou d'infirmières et aux hommes sont dévolus les rôles de chefs d'entreprise et de médecins. Voilà ce qui ressort d'une analyse sur la place des stéréotypes et des discriminations dans les manuels scolaires réalisés par des chercheurs de l'université de Paul Verlaine de Metz à l'initiative de la Halde. [] Sur l'ensemble de l'iconographie, 194 présentent des personnes originaires d'Afrique ou du Moyen Orient. Il s'agit souvent de gens en situation de pauvreté. Le handicap est encore plus rarement évoqué, avec seulement 25 images. Elles servent essentiellement à illustrer une pathologie. Les seniors eux sont

évoqués dans des situations liées à des problèmes de santé, d'isolement, de déficience physique ou d'inactivité enfin, **les manuels font totalement l'impasse sur l'homosexualité**. Le président de la Halde, Louis Schweitzer constate que les manuels reflètent plutôt la société d'hier que celle nous voudrions avoir et qu'ils n'incitent pas à dépasser les stéréotypes. La Halde demande notamment de corriger les stéréotypes existants, de veiller à la féminisation des fonctions, de présenter les missions de la Halde et de s'assurer d'une représentation réelle de la société.

VIDAL, Catherine, sous la direction de, *Féminin Masculin - Mythes et idéologies*, Paris, Belin, 2006

Comment devient-on un garçon ou une fille de sa culture ?

Gaïd LA MANER-IDRISSI  
psychologue, maître de conf. Rennes 2

Le sexe de l'enfant s'avère être un organisateur puissant des conduites de ses partenaires sociaux. Avant la naissance, les futurs parents ont des représentations différenciées des enfants des deux sexes. **Dès la naissance, la perception, les attentes et l'interprétation des conduites de l'enfant par les adultes dépendent du sexe annoncé et non du comportement de l'enfant.** Dès l'âge de 1 an, garçons et filles évoluent dans un milieu physique différencié (jeux, habitats et habillement). Ainsi, **avant que les enfants ne soient en mesure d'avoir des préférences, leur environnement est déjà spécifique et fortement orienté vers les rôles attendus d'eux.** De très nombreuses recherches révèlent également que **les parents conduisent, plus activement encore et très précocement, leurs enfants à se conformer aux rôles sexués de leur culture.** Les enfants évoluant dans un contexte scolaire insistant sur la mixité, ont des attitudes qui se révèlent être moins stéréotypées et privilégient davantage les relations mixtes. **Les modèles véhiculés par les canaux télévisés jouent également un rôle, selon le temps d'exposition devant la télévision et le type d'émissions regardées. Plus les enfants regardent les émissions télévisées, plus ils se révèlent avoir des attitudes stéréotypées selon les modèles masculin ou féminin.**

Cerveau, sexe et idéologie

Catherine VIDAL  
neurobiologiste, directrice de recherche à l'institut Pasteur

On parle de « plasticité » pour qualifier cette propriété du cerveau à se modeler en fonction de l'expérience. Rien n'est jamais figé dans le cerveau. Nos circuits de neurones sont largement fabriqués au gré de notre histoire personnelle. **Seules 10% des connexions sont présentes à la naissance. Les 90% restant vont se construire progressivement en fonction des influences de la famille, de la culture, de la société.** Cette plasticité cérébrale, très prononcée chez l'enfant, est toujours à l'œuvre chez l'adulte.

CYRULNIK, Boris, *Sous le signe du lien*, Hachette Littératures, 1989

p.99

**C'est nous, observateurs humains (des animaux) qui le nommons « comportement paternel »**, alors qu'il ne s'agit que du comportement d'un adulte mâle géniteur qui, chez les poissons et les oiseaux, ne devient éducateur que par la vertu des enchaînements de stimulations chimiques et sensorielles.

Dans le groupe des singes, on voit apparaître la fonction de mâle éducateur chez les individus qui très probablement ne sont pas les pères géniteurs. Le fait qu'on ait écrit si tardivement révèle le préjugé romantique des observateurs qui n'ont pas osé partir à la recherche du père parce qu'ils avaient en tête une représentation, où seule la femelle doit s'occuper des enfants.

p.107

Je crois que ces observations ont fait un contresens quand elles ont nommé « fonction du père » ce qu'elles auraient dû nommer « fonction du mari » ou plutôt fonction de « l'homme d'attachement ». La mère interprète l'homme signifiant pour elle, et sa traduction sensorielle **modifie l'écologie du bébé dans son ventre.**

Commentaire : « l'homme d'attachement » ? L'expression est moins stéréotypée que « fonction du père » chère à la psychanalyse ou du « mari », mais n'est-il pas possible d'être encore moins « genré » par exemple en parlant « d'humain d'attachement » en laissant une liberté quant à son sexe biologique ?

p.162

Dès 1974, le neuropsychologue I.Luria avait constaté que les parents percevaient leur bébé en fonction du stéréotype de leur culture.

Ce qui déclenche un comportement parental si différent ce n'est pas le sexe en soi, c'est la représentation que l'adulte se fait du statut des sexes.

Un petit film projeté devant des étudiants montrait un bébé de neuf mois en pleurs. « Pourquoi ce garçon pleure-t-il ? » demandait l'observateur. Les étudiants répondaient : « Parce qu'il est en colère ! » Un autre groupe, auquel on disait : « Pourquoi cette petite fille pleure-t-elle ? » répondait : « Elle pleure parce qu'elle a peur. » La même image avait provoqué une interprétation très différente selon la représentation du stéréotype sexuel, induite par la question. Cette idée provoquait des réactions comportementales très différentes : les adultes disaient en s'adressant aux bébés-garçons : « Calme-toi un peu, mauvais caractère. Ah, ces garçons... ils veulent être servis tout de suite », alors qu'ils disaient aux bébés-filles : « Calme-toi ma cocotte, c'est rien, n'aie pas peur... » La communication sensorielle devenait très différente selon le fantasme de l'adulte. Cette action fantasmatique pourrait expliquer pourquoi les bébés-garçons développent plus d'activités autocentrées et agressives que les bébés-filles : l'action fantasmatique des adultes ne les tranquillise pas ! La culture, c'est-à-dire les enseignants, les voisins, les médias et bien d'autres, participe à ce façonnement du comportement sexué.

BADINTER, Elisabeth, *L'amour en plus, histoire de l'amour maternel, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Flammarion, 1980 ; *Professeur agrégé de philosophie*

Voici plus de trente ans qu'une philosophe, S. de Beauvoir, remet en cause l'instinct maternel. Quant aux études sur les sociétés « primitives » [] si loin, si petites, si archaïques [] **nous n'avons pas su ou voulu voir et tirer partie de ces exceptions pour remettre en cause notre propre norme.**

Et puisque les éthologistes eux-mêmes ont renoncé à parler d'instinct quand ils se réfèrent à l'homme, un consensus s'est fait parmi les intellectuels pour abandonner le vocable aux poubelles des concepts. L'instinct maternel n'est donc plus de mise. Pourtant, le vocable jeté, il reste une idée bien vivace de la maternité qui ressemble à s'y méprendre à l'ancien concept abandonné. On pense toujours que l'amour de la mère pour son enfant est si fort et presque général qu'il doit bien

emprunter un petit quelque chose à la nature. On a changé de vocabulaire, mais pas d'illusions.

## Une nouvelle valeur, l'amour maternel

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'amour maternel fait figure de nouveau concept.

### Plaidoyers pour l'enfant

Le discours économique

Prise de conscience de l'importance de la population pour une nation. Cette prise de conscience fut en grande partie l'œuvre d'une nouvelle science : la démographie. L'intérêt pour les recherches démographiques est relativement récent dans notre histoire, puisqu'il n'apparaît vraiment qu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est Colbert qui, le premier, ordonna une grande enquête nationale sur la population.

L'enfant, spécialement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, prend une valeur marchande. On s'aperçoit qu'il est potentiellement une richesse économique. Moheau, démographe « L'homme est le principe de toute richesse... une matière première propre à ouvrager toutes les autres. »

L'être humain est devenu une denrée précieuse pour un État, non seulement parce qu'il produit des richesses, mais aussi parce qu'il est garant de sa puissance militaire. En 1770, Diderot résume la nouvelle idéologie en ces termes : « Un État n'est puissant qu'autant qu'il est peuplé... que les bras qui manufacturent et ceux qui le défendent sont plus nombreux. » Colbert prit diverses mesures populationnistes en encourageant les familles qui ne plaçaient pas leurs enfants dans les ordres. Il exempta de la taille les pères de famille parvenus à élever dix enfants et accorda des facilités fiscales aux garçons mariés à vingt ans au plus tard.

Une nouvelle philosophie

La philosophie des Lumières propagea deux grandes idées complémentaires (...) : **les idées d'égalité** et de bonheur individuel.

Égalité

Montesquieu, à plusieurs reprises, s'attacha à dénoncer l'inégalité de fait entre l'homme et la femme. **La nature, selon lui, ne soumet pas les femmes aux hommes.** Presque vingt ans avant la publication de l'*Emile*, le magistrat libéral critique par anticipation les postulats éducatifs de celui qui inspira en grande partie la pensée des révolutionnaires de 1789. **Pour Montesquieu, toute éducation semblable à celle que recevra Sophie ne peut que perpétuer le préjugé traditionnel concernant les femmes.** Condorcet, le philosophe le plus féministe de son siècle, le seul qui s'employa à montrer l'égalité naturelle et politique de l'homme et de la femme.

### L'amour forcé

La mère du XX<sup>e</sup> siècle endossera une ultime responsabilité : l'inconscient et les désirs de son enfant. **Grâce à la psychanalyse, la mère sera promue « grande responsable » du bonheur de son rejeton.** Enfermée dans le rôle de mère, la femme ne pourra plus y échapper sous peine de condamnation morale. Raison du mépris ou de la pitié pour les femmes qui n'avaient pas d'enfant, de l'opprobre à l'égard de celles qui n'en voulaient pas. **Rousseau et Freud élaborent tous deux une image de la femme singulièrement semblable, à cent cinquante ans de distance : ils soulignent le sens du dévouement et du sacrifice qui caractérise, selon eux, la femme « normale ».** Napoléon « Élevez-nous des croyantes et non des raisonneuses ». Michelet « Sa vocation évidente, c'est l'amour... Elle doit aimer et enfanter, c'est là son devoir sacré. » « l'instinct de la maternité domine tout le reste... car, dès le berceau, la femme est mère, folle de



maternité ». R.Poincaré, 1914, à l'inauguration d'un lycée de jeunes filles « Notre but... qu'elles restent des filles affectueuses, et qu'elles deviennent plus tard des épouses dévouées, des mères attentives ».

Le déclin du rôle paternel

Son importance et son autorité, si grandes au XVII<sup>e</sup> siècle, sont en déclin.

L'État se substitue au père.

### Le discours médical hérité de Freud

Freud – Lorsque la petite fille découvre la « castration », à la vue des organes génitaux de l'autre sexe, « elle s'aperçoit immédiatement de la différence et en comprend, il faut l'avouer, toute l'importance ». Elle fait « l'expérience de sa propre déficience ». « très sensible au préjudice qui lui a été fait, elle voudrait bien, elle aussi, 'avoir un machin comme cela' ; l'envie du pénis s'empare d'elle ». **L'attitude conduisant à la « féminité normale » consiste, pour la petite fille, à abandonner le désir de pénis pour celui de l'enfant.**

La psychanalyse n'a jamais cessé d'affirmer l'hétérogénéité des fonctions paternelles et maternelles. **Aux yeux de Freud et de ses successeurs, la mère symbolise avant tout l'amour et la tendresse, le père la loi et l'autorité.**

Plus récemment, des psychanalystes ont repensé la question du père, en dissociant le père symbolique du père en chair et en os. **Qu'il s'agisse de J.Lacan ou de F.Dolto, chacun a redonné, à sa manière, une importance « fondamentale » à celui qu'on avait eu tendance à minimiser ces dernières décennies.** Le père demeure d'abord le relais de la filiation nominale. C'est grâce à son patronyme que l'enfant peut s'insérer dans le groupe social et tenter de résoudre l'angoissante question des origines. En outre, Jacques Lacan a longuement insisté sur l'importance du « nom-du-père », signifiant qui vient représenter, dans l'inconscient de l'enfant, le père symbolique, support de la loi. **Or, de cet élément fondateur de l'ordre symbolique, aucun humain ne peut se passer sans graves dommages.** Si le désir incestueux ne trouve nulle loi pour s'opposer à lui, l'angoisse s'empare de l'enfant qui ne trouve pas sa place dans le monde.

Une formidable campagne de presse

Betty Friedan, *La Femme mystifiée*, 1975, a très bien montré comment les Américaines, peu après 1945, **furent conditionnées à être des mères dévouées et des femmes au foyer, et à n'être que cela ; comment, non seulement la presse « féminine », mais les intellectuels et les universitaires participèrent à cette entreprise** ; comment ils utilisèrent constamment les théories freudiennes du masochisme, de la passivité féminine et le dogme de la distinction des rôles chers aux fonctionnalistes pour construire la religion de la mère. En France aussi une pression idéologique du même type s'exerça sur les femmes. Peut-être moins virulente **et plus insidieuse qu'aux U.S.A.**, elle n'en fut pas moins réelle. Reprenant les principaux thèmes évoqués depuis dix ans dans la presse féminine, A.M.Dardigna (*La Presse féminine : fonction idéologique*, Maspero, 1978) constate qu'ils s'articulent autour de la notion de « **nature féminine** », dont la maternité est le pivot central. La femme aurait un « destin biologique » à assurer, **qu'on formule souvent en terme d'instinct** : « instinct de vie qui se confond avec celui des sociétés » ou « instinct profond du nid ». La presque totalité de la presse féminine jusqu'en 1978 lança l'anathème contre celles qui ne veulent pas d'enfants. On leur reprocha leur égoïsme, leur manque de sérénité, de maturité ou leur narcissisme, quand on ne les rejeta pas dans la catégorie des « infantiles ». Durant des décennies, la presse féminine française se fit complaisamment l'écho de tous ces thèmes traditionnels. **Malheureusement beaucoup de psychologues et conseillers en tout genre qui s'exprimaient dans les magazines ont cautionné ces exigences inutiles.** Rendons grâce aux féministes de s'être battues pour que change la situation des femmes et en particulier l'image de la mère. La plus grande

partie de la presse féminine fut obligée de changer de ton, sinon d'idées.

### Les distorsions entre le mythe et la réalité

Dans les années 1960, presque quinze ans après la parution du *Deuxième Sexe* de S. de Beauvoir, un important mouvement féministe naquit aux U.S.A. qui essaima rapidement dans le monde occidental. Le but prioritaire des nouvelles théoriciennes fut de remettre en cause les fondements et les implications de la conception freudienne de la féminité. En détruisant d'abord le mythe freudien de la femme normale, passive et masochiste, il rendit caduque la théorie de la mère naturellement dévouée, faite pour le sacrifice, et mit incontestablement en difficulté les théoriciens actuels de la psychanalyse.

Kate Millett (*La politique du mâle*) fut l'une de celles qui élaborait la critique la plus détaillée des théories freudiennes (en France, Luce Irigaray fut l'une des premières psychanalystes à contester le modèle freudien *Ce sexe qui n'en est pas un* 1977). Elle sut montrer les failles de raisonnement du père de la psychanalyse : **négligence de l'hypothèse sociale**, postulats théoriques confondus indûment avec des vérités démontrées. L'envie du pénis constitue la base de l'interprétation freudienne de la personnalité féminine. K.Millett remarque qu'une telle affirmation est loin d'être démontrée et, à supposer même qu'elle fût vraie, il importerait de se demander pourquoi il en est ainsi. Savoir quelles sont les forces qui l'ont amené à se considérer comme un être inférieur. K.Millett pense à juste titre que la réponse est à chercher du côté de la société patriarcale et de la situation qu'elle réserve aux femmes. Comment alors ne pas conclure au subjectivisme de Freud, à un « préjugé de suprématie assez net ». Selon que l'envie du pénis sera sublimée ou non dans la maternité, la femme sera saine ou malade.

S'agissant des trois caractéristiques essentielles de la personnalité féminine (passivité, masochisme et narcissisme), **Freud écarta avec la même légèreté l'hypothèse culturelle et sociale**. Les trois caractéristiques énoncées non seulement lui apparaissent constitutionnelles, mais représentent aussi **la norme** du bon développement féminin. Une fois encore, l'acquis était déclaré inné, et Freud reproduisait l'erreur méthodologique commise par Rousseau dans l'*Emile*. L'un et l'autre pensaient décrire la nature féminine et ne faisaient, en réalité, que reproduire la femme qu'ils avaient sous les yeux.

D'autres féministes ont entrepris de ruiner le mythe de la maternité naturelle. Elles ont remis en cause le concept d'instinct maternel : « L'instinct maternel existe-t-il ou est-ce une énorme blague ? » Qu'est-ce qu'un instinct qui se manifeste chez certaines femmes et pas chez d'autres ? **Au lieu d'instinct, ne vaudrait-il pas mieux parler d'une fabuleuse pression sociale pour que la femme ne puisse s'accomplir que dans la maternité ?** Comment savoir si le désir légitime de la maternité n'est pas un désir en partie aliéné, une réponse aux contraintes sociales (**pénalisation du célibat et de la non-maternité**, reconnaissance sociale de la femme en tant que mère) ? Comment être sûr que ce désir de maternité n'est pas une **compensation à des frustrations diverses** ? Enquêtes de 1978 de *F.Magazine* « Pensez-vous qu'une femme puisse réussir sa vie sans avoir d'enfants ? 23% non, c'est une vie incomplète. » et *Cosmopolitan* « Votre amie sœur ou fille a décidé de ne pas avoir d'enfant : vous désapprouvez mais vous acceptez d'en parler 20% et vous désapprouvez totalement 25% **(45% de désapprobation)** ».

VIDAL, Catherine, BENOIT-BROWAEYS, Dorothée, *Cerveau Sexe & Pouvoir*, Paris, Belin, 2005

### Chapitre 1 – Le cerveau dans la guerre des sexes

Se profile toujours le spectre de voir utiliser la biologie pour justifier les inégalités entre les sexes et entre les groupes humains. **Le devoir de vigilance des scientifiques et des citoyens face aux risques de détournements de la science est plus que jamais d'actualité.**

#### Chapitre 4 – Gènes, hormones et sexe

Les chromosomes sexuels (X, Y) ne sont pas seuls en cause dans la différenciation vers un des deux sexes. Les individus possèdent des caractères sexuels secondaires masculins et féminins en proportion variable et ces caractères se modifient au cours de la vie. Chacun possède ainsi un pourcentage de féminité et de masculinité selon un continuum allant du très féminin au très masculin.

Avec l'évolution, des espèces les plus anciennes aux plus récentes, **le cerveau échappe graduellement à la loi des hormones pour guider les comportements sexuels.**

Nous sommes la seule espèce où sexualité et reproduction sont complètement dissociées. La perte de l'œstrus fait que notre disponibilité sexuelle est permanente. Si nous échappons au diktat des hormones, c'est grâce au développement exceptionnel du cortex cérébral. C'est lui qui supervise l'organisation de nos comportements et les intègre dans un contexte individuel où ils prennent du sens. **Les hormones peuvent y participer, mais elles n'ont pas un rôle prépondérant. Cela explique que les manifestations de la sexualité ne sont pas universelles, mais varient selon les cultures, les règles sociales et religieuses.**

Pourtant, les hormones apparaissent toujours au premier plan dans les discours populaires et médiatiques.

#### Chapitre 5 – Affects et intellect sous la loi des hormones ?

Qu'en est-il de l'instinct maternel ? De nombreuses espèces animales font preuve d'**un instinct maternel** évident. On a pu déterminer des mécanismes biologiques de ce comportement. L'odeur des petits y joue un rôle majeur.

Commentaire : dommage que ce finalisme de l'antidarwinisme ordinaire vienne polluer le discours.

Manifestement, d'autres travaux sont nécessaires pour dégager des conclusions sur l'effet bénéfique des traitements hormonaux substitutifs de la ménopause, sur l'intellect comme sur l'affect. Ce n'est cependant pas le discours tenu par les laboratoires pharmaceutiques dont l'intérêt est de pousser à la consommation d'hormones.

#### Chapitre 6 – Quelle trace de l'évolution dans nos comportements ?

La domination des hommes dans l'organisation sociale est la règle dans une majorité de cultures et de civilisations. Pourquoi ?

Les explications les plus en vogue de ces dernières années viennent de la « psychologie évolutionniste », nouvelle discipline alliant biologie de l'évolution, sociobiologie et psychologie. Les arguments reposent sur ce postulat : les conduites dominatrices des hommes sont des comportements d'origine biologique, qui sont le fruit d'une sélection naturelle depuis les temps préhistoriques. Cet ordre hiérarchique entre les sexes a perduré, car il aurait été le plus efficace pour la survie et la reproduction de l'espèce humaine. Les arguments présentés à l'appui de cette théorie sont présentés comme très scientifiques, fondés sur l'évolution du cerveau, l'étude des sociétés animales et les sciences cognitives. Cette thèse incarne une idéologie particulière, comme en

témoignent les propos de l'entomologiste américain Edward O. Wilson, fondateur de la sociobiologie dont l'objet est « l'étude systématique des bases biologiques de tous les comportements sociaux, y compris humains ». « Même avec une éducation identique et un égal droit d'accès à toutes les professions, les hommes auront un rôle bien plus grand dans la vie politique, dans les affaires et dans la science ».

Ces arguments sont systématiquement repris par ceux qui entretiennent une approche simpliste des spécificités hommes-femmes. Ainsi Alan et Barbara Pease, dans leur livre *Pourquoi les hommes n'écoutent jamais rien et les femmes ne savent pas lire une carte routière*, partent du principe que ces différences résultent de cerveaux ayant divergé dans leur évolution.

Prétendre que, depuis l'origine de l'humanité, l'homme part à la chasse, car c'est le plus fort, et apporte son butin à la femme fragile, restée avec sa progéniture au fond de la caverne, n'a aucun fondement scientifique. Il s'agit typiquement d'une représentation mythique, qui consiste à projeter nos cadres mentaux sur les cultures des hommes du passé, avec comme toile de fond les images des récits bibliques des origines.

**Pour Lévi-Strauss, le processus de domination des hommes s'est d'abord construit dans la pensée, dans l'élaboration des récits mythiques qui expliquent l'origine de l'humanité. Ces mythes, dans leur diversité, ont un point de départ en commun : la différence des sexes face à la reproduction de la vie.** Cette inégalité fondamentale a donné lieu à nombre de constructions symboliques dont la fonction est de permettre aux hommes de contrôler cette fécondité qui leur échappe, de s'approprier le pouvoir procréateur des femmes. De là découle la construction des systèmes de parenté, de règles de hiérarchies sociales, qui au final vont légitimer le pouvoir des hommes sur les femmes.

Même dans les rares sociétés « matrilineaires », où la descendance et le droit à la succession passent par les mères et excluent les pères, ce sont les oncles maternels qui exercent le pouvoir. Dans toutes ces cultures traditionnelles, la femme n'est jamais considérée par la société des hommes comme un partenaire égal en droit (Maurice Godelier, 1996, *La production des grands hommes*).

|                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : affirmation trop rapide et inexacte, voire le contre-exemple des Na de Chine. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|

## Chapitre 7 – Confusion des genres

Si l'on prend la peine de scruter de près les rapports scientifiques et les méthodologies décrites dans les publications, il n'est pas rare d'y découvrir des travers expérimentaux et des corrélations douteuses. Les observations sont trop souvent exploitées au-delà de ce qu'elles prouvent. En témoignent les quelques exemples qui suivent, tous publiés dans les revues scientifiques les plus réputées (même *Nature*, *Neuroscience*...).

Les auteurs, neurobiologistes et généticiens, ont manifestement leur propre conception du comportement animal, bien loin de celle des spécialistes de l'éthologie.

Tous ces raccourcis et rapprochements absurdes seraient sans importance s'ils n'étaient pas médiatisés auprès d'un grand public dupé. L'image de la science est ici dévoyée, instrumentalisée à des fins idéologiques.

## Chapitre 8 – Vers une « neurosociété » ?

Le parcours de la psychologue canadienne Doreen Kimura illustre l'imbrication d'une carrière

scientifique et d'un engagement politique et idéologique. Partant du postulat que les garçons et les filles commencent leur vie avec des atouts et des handicaps différents, elle estime qu'il faut adapter leur scolarité selon ce principe. Pour elle, il vaut mieux pousser les filles vers des métiers manuels ou de communication, du fait d'une dextérité et d'une aisance verbale innées. En revanche, rien ne sert d'inciter les femmes à suivre des filières scientifiques. **Ces positions seraient purement anecdotiques si elles n'étaient pas relayées par un organe politique, le *Freedom Party*, d'obédience ultra-libérale s'opposant notamment au principe d'égalité des chances et aux programmes d'aide sociale.**

Dans son dossier « Le cerveau et l'amour », le magazine *La Recherche* (novembre 2004) reprend ainsi les travaux de l'anthropologue américaine Helen Fischer. « Les circuits du cerveau impliqués dans l'attachement mâle-femelle ont évolué pour que les individus deviennent capables de rester dans une relation amoureuse assez longtemps pour accomplir complètement les devoirs parentaux propres à l'espèce humaine ».

Commentaire : le lecteur, qui en vaut au moins deux au fil des annexes, a déjà intercepté les expressions finalistes de cet extrait de *La Recherche* : « ont évolué pour », « assez longtemps pour ».

Les médicaments psychotropes destinés à soigner les désordres mentaux et troubles psychiques de tous ordres représentent déjà dans nos sociétés modernes d'énormes enjeux financiers, d'autant qu'un tiers, estime-t-on, des dépenses de santé concernent les maladies mentales. Leurs indications s'élargissent de plus en plus à des états de simple « mal-être », dont certains sont désormais qualifiés de maladies.

Le CCLE Centre américain pour la liberté et l'éthique cognitive déclare vouloir « affranchir la race humaine de ses contraintes biologiques », rejoint les réseaux des « transhumanistes ». À la tête de l'association transhumaniste mondiale (WTA), le philosophe suédois Nick Bostrom, favorable au clonage reproductif, recommande la « reprogrammation de l'être humain car l'humanité ne doit pas stagner ». L'acte fondateur de ce courant tient dans un volumineux rapport intitulé Technologies convergentes pour améliorer les performances humaines, remis au gouvernement des États-Unis en juin 2002. Élaboré au sein de la prestigieuse *National Science Foundation*.

« La réalité de l'égalité entre les sexes à l'épreuve de la garde des jeunes enfants. La socialisation différenciée selon le sexe commence dès le plus jeune âge », Nicolas MURCIER, sociologue, in *Mouvements* n°49 janvier-février 2007

Pour changer les représentations, il est nécessaire de modifier la formation des professionnel-le-s de la petite enfance [] largement matrifocalisée. [] Les formations prennent notamment appui sur **des contenus « psy » qui ne sont pas appréhendés comme étant des constructions sociales mais comme des vérités incontournables.**

Commentaire :

Dans la mesure où une souffrance psychique peut résulter d'un écart à la Norme sociale dominante, par exemple ressentir une coupable orientation homosexuelle dans une société qui proscriit l'homosexualité, deux solutions sont envisageables pour supprimer cette

souffrance :

- agir sur l'individu pour le 'normaliser' plutôt que l'autonomiser,
- agir directement sur la norme sociale pour la modifier ou la supprimer.

À la différence des sociologues, pour les psy dont le quotidien est un travail sur l'individu et non sur la société, il est d'autant plus tentant d'agir sur l'individu qu'agir sur les normes sociales n'est pas le sujet : « Marginaliser son enfant en lui refusant les normes sociales communément admises peut le rendre très malheureux ».

Exemple du choix de normalisation de l'individu plutôt que de suppression de la norme de la reproduction : « La sexualité féminine ne peut s'épanouir et atteindre ses pleines potentialités que lorsqu'une femme a accouché et qu'elle a réglé ses dettes œdipiennes » Françoise Dolto.

Lors des débats sur la légalisation de l'homoparentalité au début du XXI<sup>e</sup> siècle, de nombreux professionnels 'psy', notamment ceux se réclamant de la psychanalyse, ont montré à quel point les disciplines 'psy' sont enclines à privilégier la 'normalisation' de l'individu plutôt que la suppression des normes sociales.

Ce biais ou dérive de la méthode psy a atteint l'apothéose avec la défense acharnée de « l'Ordre symbolique » – c'est-à-dire l'ordre en place – où certains professionnels ont dévoilé à quel point le label psy pouvait être le bras armé du 'conservatisme' le plus étroit, reproducteur de l'existant, paniqué par toute innovation sociale d'envergure. Mais cette fois-ci, allant trop clairement à contre-courant de l'histoire et de l'opinion publique, ce conservatisme s'est payé d'un large discrédit.

À cette occasion plus qu'à d'autres sans doute, la pensée psy s'est révélée pouvoir être un formidable *ressort de rappel aux normes sociales*, notamment les normes de la reproduction avec par exemple l'affirmation sexiste d'un prétendu rôle du Père (réel ou symbolique). Tout changement majeur des structures sociales est dénoncé comme un risque de souffrance pour les individus : 'perte des repères', absence des rôles permettant de 'se construire par identification' etc.

Loin de là, l'histoire du peuple des Na de Chine, un peuple sans Père ni Mari, montre à quel point d'autres structures sociales sont possibles avec notamment l'inexistence du rôle de Père et du mot même dans la langue : l'œdipe ne peut y apparaître.

Pour l'avenir psy, le point d'entrée de l'idéologie de reproduction peut devenir une piste de travail intéressante pour l'autonomisation des individus, car aider l'individu à remonter en lui le fil d'Ariane de cette idéologie peut servir de révélateur de ses dépendances les plus profondes et amener un questionnement sur ses conditionnements source de souffrances : que révèle le désir d'enfant ?

MFPE, Université d'été 2007, *Familles, genre et société* – Actes

Eric FASSIN, sociologue à l'ENS

p.41

**La psychanalyse aux États-Unis a été remise en cause par les débats sur l'homosexualité**

depuis longtemps. Cela veut dire que la psychanalyse américaine a soutenu les revendications pour l'ouverture du mariage aux couples de même sexe dans les années 2000.

p.45

La sexualité est organisée, comme l'ont montré les sociologues, par des scripts, c'est-à-dire des manières de s'approprier des scénarios déjà rédigés.

BADINTER, Elisabeth, *L'Un est l'autre*, Paris, Odile Jacob, 1986

p.238s

Après les explications biologiques de l'interdiction de l'inceste – on sait aujourd'hui que les unions endogames ne sont pas plus néfastes que les autres –, voici que tombe, à présent, l'avantage social des alliances nécessaires. Mais l'humanité n'est pas à bout d'arguments pour empêcher ce qui lui fait horreur : on justifie autrement le maintien du tabou. Le discours n'est plus celui de la biologie, ou de l'anthropologie, mais de la psychanalyse. C'est la folie qui constitue à ce jour l'ultime rempart contre l'inceste. **Les relations sexuelles entre frères et sœurs, et surtout entre parents et enfants sont déclarées pathologiques et sources de malheur.** Mais, pour la première fois, certains osent revendiquer à visage découvert le droit à l'inceste et d'autres s'emploient à le dédramatiser [TV FR3 1984 dans le cadre de l'émission « Vendredi » : un frère et une sœur concubins venaient d'avoir une petite fille et demandaient au président de la République l'autorisation de se marier].

COPPENS, Yves, PICQ, Pascal, *Aux origines de l'humanité, vol. 2 : Le propre de l'homme*, Fayard, 2001

Picq, p.72

Chez le chimpanzé bonobo, des comportements sexuels variés entre congénères, quel que soit leur sexe, **n'ont pas pour finalité la reproduction**, ce qui le rapprocherait davantage de l'homme et témoignerait de l'héritage du comportement socio-sexuel ancestral commun.

Commentaire : la rédaction finaliste serait à revoir, car lorsqu'on est éthologue darwinien, aucune espèce animale non-humaine n'a pour *finalité* la reproduction.

**Selon le biologiste américain Bruce Bagemihl, des petits animaux aux dauphins, des singes aux ours, l'homosexualité comme d'autres comportements sexuels non reproductifs semble être pratiquée par de très nombreuses espèces animales.**

« Chez l'homme, il n'y a pas de sexualité naturelle. Chaque société organise et construit les comportements sexuels des êtres humains, décide quels rapports on a le droit d'avoir et avec qui. Chaque culture définit quels types d'actes sont autorisés et à quels moments » sociologue Cnrs Brigitte Lhomand. Voir les lois et interdictions contraignantes pour la sexualité (dans le sens d'une sexualité reproductive notamment) : répression de l'homosexualité, sodomie, masturbation... Tabou de l'inceste : on n'en connaît pas l'origine ou la justification. La théorie populaire est fausse [risque de malformations quand patrimoines génétiques proches].

Bertrand Deputte, spécialiste des primates, indique que tout peut arriver entre singes parents et progénitures.

S'il n'y a pas grand chose de biologique dans le tabou de l'inceste, d'où vient-il ? La théorie de Claude Lévi-Strauss : l'interdit de l'inceste exerce une pression à l'ouverture sur les autres groupes

[enrichissement].

Pas d'inceste semble-t-il chez les félins et les bovins.

Par contre les chimpanzés frères et sœurs **élevés séparément** copulent sans problème.

La loi française a interdit jusqu'en 1914, le mariage d'un homme avec la veuve de son frère, ou avec la sœur de son épouse décédée. **Aujourd'hui, un homme qui souhaiterait épouser la veuve de son père, si elle n'est sa mère, doit en demander l'autorisation au Président de la République.**

BOZON, Michel, *Sociologie de la sexualité*, A.Colin, 2005 (2002)

p.6

**La construction sociale joue un rôle central dans l'élaboration de la sexualité humaine. Alors que la programmation biologique reste prédominante dans la sexualité animale, les « animaux dénaturés » que sont les hommes ne savent plus se comporter sexuellement par instinct. Ils ont besoin d'un apprentissage social pour savoir comment, quand et avec qui agir sexuellement, et ne peuvent pas agir sans donner un sens à leurs actes.**

**La sexualité humaine n'est pas une donnée de la nature.**

« Invention » intellectuelle de l'homosexualité au XIX<sup>e</sup> siècle dans le champ de la psychiatrie et de la sexologie.

## 1<sup>ère</sup> partie

Longtemps la reproduction a paru inscrite dans l'ordre des choses, témoignant d'un ordre des sexes immuables.

Apparition au XIX<sup>e</sup> siècle du terme même de sexualité.

## Chapitre I L'ordre traditionnel de la procréation

La reproduction a longtemps fait à tel point partie intégrante de l'ordre social et de l'ordre du monde qu'elle n'était pas perçue comme un domaine à part, qui aurait obéi à des lois particulières.

[] cet ordre traditionnel qui se voulait inscrit dans la nature et qui a continué à influencer les représentations de la sexualité, même lorsque la procréation a cessé d'en être le cœur.

### Sexualité et ordre du monde

L'ordre de la procréation fait partie des principes fondamentaux de l'organisation sociale. Chez les Baruya de Nouvelle-Guinée, étudiés par l'anthropologue Maurice Godelier (1982), les mythes établissant les principes de l'ordre du monde décrivent un état social premier, désordonné et instable, dans lequel les femmes dominaient et prenaient l'initiative socialement et sexuellement. **Le « bon ordre », celui dans lequel les hommes occupent la première place, n'est instauré que dans un deuxième temps, par rupture radicale et violente avec la situation initiale.**

En Kabylie, le mythe sur l'origine de l'amour physique, rapporté par Pierre Bourdieu, décrit également le passage d'une activité sexuelle anomique à une sexualité maîtrisée, établissant sans équivoque la domination des hommes sur les femmes. Les actes sexuels originels ont lieu à la fontaine, lieu public féminin, et la femme, experte et active, apprend à l'homme comment faire, prend l'initiative et se place au-dessus de lui pendant l'amour. Dans la sexualité réglée,



inversement, tout se passe à l'intérieur de la maison : l'homme donne les ordres et chevauche la femme. Le retournement de situation par lequel les hommes passent au-dessus des femmes permet de contenir et de domestiquer ces dernières. Que les hommes occupent une position supérieure lors de l'acte sexuel justifie le fait qu'ils « doivent gouverner ». Imaginer un monde où les femmes chevauchent les hommes serait aussi absurde qu'imaginer un monde social où les femmes gouvernent.

À l'époque médiévale et classique, cette hantise d'une sexualité qui ne respecterait pas l'ordre du monde s'exprimait dans les recommandations très précises que faisaient les théologiens aux confesseurs chargés de surveiller la vie morale des fidèles : **les prêtres devaient s'enquérir auprès de leurs paroissiens des pratiques sexuelles qui tentaient de tromper la nature par recherche de la stérilité, comme la sodomie ou le coït interrompu**, mais aussi des actes non conformes aux rôles sociaux. Étaient ainsi prosrites les positions autre que la position dite naturelle, l'homme par-dessus la femme. Le théologien Sanchez écrit en 1607 : « lorsque l'homme est dessous, il subit, par le fait même de cette position, et lorsque la femme est dessus, elle agit. Combien la nature a horreur de cette mutation, qui ne le voit ? »

### La valeur différentielle des sexes

D'après Françoise Héritier, c'est le corps, et dans le corps l'observation des différences liées à la reproduction (par exemple les humeurs corporelles, le sperme, le sang menstruel, le lait maternel), qui sont « la matière première du symbolique » et de la pensée logique, laquelle est aussi une pensée binaire. (...) Ce « rapport conceptuel orienté » entre masculin et féminin est moins l'indice d'un handicap féminin que celui d'une volonté de contrôle masculin, d'appropriation de la fécondité de la femme, au moment où celle-ci est féconde.

Dans ces représentations « androcentriques » de la reproduction et de l'acte sexuel, il se produit une paradoxale « dénégation de la contribution que les femmes apportent (...) à la reproduction biologique »... qui prépare l'appropriation par les hommes du fruit de la fécondité féminine.

### Le licite et l'illicite

L'institutionnalisation du christianisme en Occident et l'éthique sexuelle restrictive qui l'accompagne n'ont pas été une rupture totale dans l'Antiquité tardive. [] Deux grandes étapes peuvent être distinguées dans l'élaboration du traitement chrétien de la sexualité. Les textes d'Augustin (V<sup>e</sup> siècle) théorisent le refus de la concupiscence (désir) et du plaisir, qui aboutit à une restriction en droit de l'activité sexuelle à l'œuvre de procréation voulue par Dieu et la nature. **Une seconde étape est l'institution, à partir du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, du mariage chrétien, monogame et indissoluble**, qui délimite le cadre de cette activité sexuelle légitime. Par la pratique de la confession, qui devient au Moyen-Âge le lieu d'un interrogatoire approfondi sur les péchés de chair, l'Église et ses clercs entreprennent de contrôler la vie morale des fidèles, avec l'objectif d'empêcher l'activité sexuelle hors du couple marié et de la limiter, au sein du couple, à des pratiques qui permettent l'insémination de la femme.

### L'obligation de procréer, fardeau des femmes

L'anthropologue féministe Paola Tabet a critiqué l'usage par les démographes de la notion de « fécondité naturelle » pour désigner les populations à très haute fécondité et proposé l'expression « reproduction forcée », afin de souligner que les femmes étaient socialisées dans des rapports sociaux de sexe qui étaient des rapports de production (d'enfants) au service des hommes, visant à

réduire au minimum les périodes non reproductives. Dans de nombreuses sociétés africaines, la stigmatisation de la femme stérile, qui n'est pas considérée comme une vraie femme et la méfiance à l'égard de la femme ménopausée, sur laquelle pèse souvent l'accusation de sorcellerie, illustrent cette limitation sociale des femmes à leur rôle reproducteur (F.Héritier).

Dans les populations où les hommes et les femmes partagent un même idéal de haute fécondité, ce n'est pas pour les mêmes raisons : alors que les hommes veulent augmenter le poids politique de leur maison ou de leur lignage, ainsi que le nombre de bras à leur service, les femmes cherchent surtout à asseoir leur propre position au sein de leur nouvelle maison ou du lignage de l'homme : protection et statut sont mieux garantis par le fait d'avoir des enfants, surtout masculins, que par un mari. La violence symbolique de l'obligation de reproduction pour les femmes dans les sociétés très fécondes vient de ce qu'elles ne peuvent pas ne pas désirer avoir de nombreux enfants.

## Chapitre II L'ébranlement de l'ordre ancien de la procréation

**Cet ordre a cessé d'aller de soi** dans la plupart des sociétés, par suite de la conjugaison de transformations nombreuses, sociales, politiques et intellectuelles, qui ont remis en cause les contenus traditionnels des rapports entre les sexes. L'Occident développé est le premier à avoir connu l'expérience historique d'une réduction volontaire de sa fécondité, qui est allée de pair avec l'émergence d'une nouvelle conception de la différence des sexes fondée sur la biologie, l'apparition d'un champ et d'une discipline autonomes de la sexualité – distincts de la métaphysique – ainsi que de nouvelles attitudes en matière de rapports amoureux et d'intimité.

### La longue marche vers l'amour conjugal

La première grande tentative de penser une relation amoureuse mutuelle entre homme et femme apparaît autour du XII<sup>e</sup> siècle, en Occitanie, avec la diffusion de l'amour courtois.

C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que s'amorce un processus à l'issue duquel **l'amour deviendra non seulement un sentiment attendu entre conjoints**, mais la raison même d'un choix, effectué par les intéressés eux-mêmes.

Au XX<sup>e</sup> siècle, au terme d'une longue évolution, l'Église proclame même que l'amour entre conjoints est le fondement du mariage et que la relation sexuelle est une expression de l'amour conjugal. **Le modèle du mariage d'amour, qui aurait été jugé absurde quelques siècles plus tôt, est devenu la norme.**

### L'intimité, la chambre conjugale, la dissimulation de la sexualité

Nouvelles représentations de la reproduction et apparition du modèle biologique à deux sexes

Dans la représentation traditionnelle du sexe et de la reproduction, illustrée dans la culture occidentale par la médecine de l'Antiquité, dont les concepts ont eu cours jusque vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les femmes ne différaient des hommes que parce qu'elles étaient des mâles moins parfaits, au physique comme au social, situés hiérarchiquement plus bas.

Dans la conception qui apparaît au seuil du XIX<sup>e</sup> siècle, les corps mâles et femelles deviennent « des opposés incommensurables, horizontalement ordonnés ». Des noms sont donnés pour distinguer ce qui était jusque-là confondu. Les testicules du mâle produisent des spermatozoïdes (découverts dès le XVII<sup>e</sup> siècle) et l'ovaire féminin des œufs. On découvre au XIX<sup>e</sup> siècle que l'ovulation se produit spontanément, sans lien avec la fécondation ni avec le coït, et que la menstruation entretient un lien avec l'ovulation, même si le mécanisme n'en sera vraiment élucidé que vers 1930. Il devient certain que la rencontre des spermatozoïdes et de l'œuf peut s'opérer sans orgasme féminin.

## Genre, contrôle des naissances, révolution contraceptive

La baisse historique de la fécondité a été plus précoce et plus progressivement dans les pays occidentaux aujourd'hui développés où elle s'est produite bien avant l'apparition des méthodes contraceptives, au sens où nous l'entendons aujourd'hui (pilule, stérilet, stérilisation, préservatifs...). La France est le premier pays en Europe où les couples mariés ont limité leurs naissances, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette première forme de maîtrise de la fécondité est généralement attribuée à la pratique du retrait ou coït interrompu.

En France, la baisse de la fécondité, qui a commencé avant la Révolution française, s'est étalée sur près d'un siècle et demi, avant le sursaut, historiquement bref, du baby boom (de 1941 à 1964, en France)... idée qu'il n'était plus possible ni nécessaire d'élever de nombreux enfants.

C'est seulement à partir de 1960 que des formes de contraception plus fiables, médicalisées et mises en œuvre par les femmes, se diffusent largement dans les pays développés.

## Sciences de la sexualité et volonté de savoir (Foucault 1976)

Pédagogie, psychiatrie, psychologie, hygiène, médecine et première sexologie ont en commun de chercher toutes à réguler les conduites quotidiennes et les comportements individuels à partir d'énoncés qui définissent le normal et l'anormal, abandonnant l'ancien discours moral sur la chair. Armée des mêmes outils classificatoires que la sexologie du XIX<sup>e</sup> siècle (l'opposition du normal et de l'anormal), la théorie freudienne de la sexualité, telle qu'elle est exprimée en 1905, franchit un pas de plus dans ce mouvement d'incorporation des perversions dans la normalité, puisque ce n'est plus l'instinct de reproduction mais la recherche du plaisir, inclination générale aux perversions, qui est considérée comme la prédisposition originelle (Freud 1905). La mise en place d'**une sexualité normale, que Freud définit traditionnellement comme un choix d'objet hétérosexuel et une pratique de la pénétration génitale...**

## Chapitre III Intimité, sexualité et individualisation à l'époque contemporaine

### Dissociation de la sexualité et de la procréation

La « seconde révolution contraceptive », qui se produit à partir de la fin des années 1960 dans les pays développés, marque la fin d'un processus séculaire. Elle se caractérise par la diffusion massive de méthodes contraceptives médicales, qui agissent sur la physiologie féminine (pilule, dispositif intra-utérin ou DIU, stérilisation féminine...) et qui sont contrôlées par les femmes. En France, il a suffi de deux décennies pour que les méthodes médicales se substituent à peu près complètement aux méthodes traditionnelles.

Dans la presque totalité des pays développés, les indices de fécondité sont tombés à moins de deux enfants par femme.

Alors que le Japon refuse la pilule et n'utilise pratiquement que le préservatif masculin, la France se caractérise par un taux très élevé d'utilisation de pilule et un faible recours au préservatif pour la contraception, tandis que l'Amérique du nord et divers pays européens se distinguent par un fort recours à la stérilisation féminine et masculine, comme contraception d'arrêt.

Dans la perception contemporaine de la sexualité, les rapports sexuels destinés à la procréation sont donc pensés comme une réalité totalement distincte des rapports non destinés à la procréation.

La procréation médicalement assistée, qui a commencé à être proposée au début des années 1980, est une étape supplémentaire de la dissociation de la sexualité et de la procréation. À l'insémination artificielle, qui correspond à un *modus operandi* relativement traditionnel, s'est ajoutée la fécondation in vitro, dans laquelle la rencontre des ovocytes et des spermatozoïdes se fait en laboratoire, sous contrôle médical. Même si elle concerne au total peu de personnes (quelques

dizaines de milliers de naissances dans le monde), cette reproduction sans rapports sexuels joue un rôle symbolique important et traduit bien l'évolution contemporaine qui a technicisé la procréation et l'a éloigné de la « nature » et de la sexualité.

Pays en développement : une transition démographique accélérée au XX<sup>e</sup> siècle

**Dans les pays du Maghreb, qui ont connu une baisse très rapide de leur fécondité à partir des années 1980, un élément favorable a été la forte élévation de l'instruction des femmes.**

La sexualité dans le couple subjectif contemporain

Dans les dernières décennies, l'idéal du mariage d'amour s'est progressivement dissout dans celui du **couple d'amour**. **L'aspiration au couple ne recule pas** mais il s'est produit un affaiblissement de l'organisation institutionnelle du mariage. Le divorce touche 40% des mariages.

La rationalisation du plaisir

Dans la sexologie contemporaine, qui apparaît vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle avec Kinsey, puis Masters et Johnson, le thème de la normalité sexuelle, qui préoccupait tant les sexologues du XIX<sup>e</sup> siècle, passe au second plan. C'est la question du plaisir et de l'orgasme (principalement féminin) qui devient l'objet fondamental.

Considéré comme un des pères de la recherche moderne sur la sexualité, Alfred Kinsey, zoologiste de formation, est l'auteur qui a poussé le plus loin la tendance à identifier la sexualité à une économie rationnelle de la production d'orgasmes. **Le centrage exclusif sur le plaisir va de pair chez lui avec une absence totale de référence à la reproduction et à la grossesse.** L'orgasme est le but, la preuve et la réalité profonde de la sexualité. Dans la grande enquête qu'il a menée dans les années 40 aux États-Unis, et dont la publication en 1948 a été considérée comme un événement culturel par les uns et un scandale par les autres, il entreprend de réaliser un comptage des orgasmes.

Fondateurs dans les années 1960 d'une sexologie thérapeutique qui aura de nombreux adeptes, William Masters, médecin, et Virginia Johnson, psychologue, vont, quant à eux, proposer **une norme plus restrictive du rapport sexuel**, sans aucune référence à la reproduction [] **un modèle unique d'accomplissement sexuel, strictement inscrit dans le cadre d'un couple hétérosexuel établi et décidé à coopérer selon les règles, a été le point de départ d'une abondante littérature de conseil et du développement d'un nouveau corps de spécialistes, les sexologues.**

Peut-on parler de révolution sexuelle ?

Les transformations des rapports sociaux, dans et par la sexualité, sont peut-être moins radicales qu'on ne l'a souvent dit. **Elles constituent en une intériorisation plutôt qu'en un relâchement des contrôles sociaux.**

2<sup>ème</sup> partie : sexualité et rapports sociaux

Chapitre 5 La nouvelle formulation des rapports entre hommes et femmes

Féminisme, mouvement gay et politisation de la sexualité

Les changements contemporains dans la sexualité et dans la famille doivent beaucoup aux mobilisations des mouvements féministes. À partir des années 1960, la politisation de l'intimité et de la sexualité a été mise à l'ordre du jour. **Il s'agissait de faire débattre publiquement de questions jusque-là dissimulées dans le non-dit du fonctionnement de la famille patriarcale** (c'est-à-dire dominée par l'homme)... revendication radicale d'autonomie et d'égalité dans les

rapports avec les hommes.

**La lutte pour le droit à disposer de son corps et de ses capacités reproductives a sans doute été l'un des fils directeurs les plus constants des revendications féministes.**

En France, le viol n'est défini juridiquement comme crime que depuis 1980. Malgré les actions et les campagnes contre les violences conjugales, on remarque que le viol conjugal, dont l'enquête sur les violences à l'encontre des femmes en France a montré la fréquence, est aujourd'hui encore l'un des crimes les moins souvent dénoncés.

La persistance d'une dissymétrie des rôles dans la sexualité

Les femmes évitent de mettre en avant les expériences qui n'ont pas « compté », ne correspondant pas à leur idée de ce qu'une relation doit être. **Elles intériorisent ainsi des attentes sociales très contraignantes à leur égard et anticipent les jugements sévères que l'on porte sur celles qui ont des expériences multiples. La relation affective ou conjugale apparaît bien ainsi comme le cadre normatif de la relation sexuelle pour les femmes.**

La manière dont la sexualité est vécue se traduit également en termes de morale sexuelle. En France, deux tiers des hommes sont d'accord avec l'idée selon laquelle « on peut avoir des rapports sexuels avec quelqu'un sans l'aimer », alors que deux tiers des femmes la désapprouvent.

Déplacements et rigidités de la dissymétrie amoureuse : quelles interprétations ?

**L'organisation sociale de la parentalité** et la division sexuelle du travail dans le couple ont en revanche beaucoup moins changé en pratique. Les hommes se réfèrent de plus en plus à leur rôle paternel.

Ces oppositions, qui traversent chaque individu ainsi que les individus de chaque sexe, sont généralement présentés comme une division stable entre les sexes, justifiées en termes de différences de nature psychologique entre hommes et femmes. **Magazines féminins ou masculins et littérature de vulgarisation psychologique ou psychanalytique sont les supports de cette théorie de la stabilité des différences entre hommes et femmes**, et entrent en résonance avec des dichotomies spontanées qui prolongent des représentations très anciennes de la nature des hommes et des femmes.

**La dissymétrie sociale entre les sexes entraîne une suspicion à l'égard des femmes qui ont plusieurs partenaires (femmes « faciles ») ou de celles qui n'en ont pas (femmes incomplètes).** La valeur des femmes tient à la parcimonie avec laquelle elles se donnent, celle des hommes au nombre des objets conquis : **l'opposition rareté / nombre est devenue une structure psychologique profondément intériorisée.**

3<sup>ème</sup> partie Les constructions du désir et du plaisir

**S'il n'existait pas de rituels et de représentations de la sexualité, d'histoires qui la mettent en scène, il n'y aurait pas d'activité sexuelle humaine, ni de relations sexuelles. Pour agir sexuellement, les humains n'ont pas seulement besoin d'apprendre des procédures : ils doivent élaborer mentalement ce qu'ils font, ont fait ou vont faire et ainsi lui donner sens.**

Chapitre 7 Sociologie des représentations culturelles de la sexualité

Les représentations antiques : pornographie, dénonciation de la débauche et *Art d'aimer*  
Pornographie, désigne étymologiquement des « écrits sur les prostituées et la prostitution ».

La sexualité à l'image

En France, une classification des films pornographiques est juridiquement mise en place en 1975. En pratique, même si la loi était imprécise, seront classés X les films où apparaîtront des organes génitaux masculins ou féminins.

Les films pornographiques ont disparu des salles de cinéma pour n'être plus diffusés que sous la forme domestique des cassettes vidéo : d'après l'enquête sur les comportements sexuels en France de 1992, 52% des hommes (29% des femmes) de 25 à 49 ans avaient déjà vu, une seule ou parfois, des films pornographiques.

Il s'est développé, surtout aux États-Unis, un mouvement d'opposition à la pornographie, dans lequel se sont engagées une partie des féministes. Pour les opposants, la pornographie pousse à la violence sexuelle et au viol et exacerbe les pulsions sexuelles en général. Les partisans déclarent au contraire qu'elle réduit les pulsions agressives et que les scènes de violence à l'encontre des femmes sont plus fréquentes dans les films non pornographiques.

## Chapitre 8 Scénarios du désir et construction de soi

Pour dire la sexualité, littérature et cinéma la mettent en récit ou du moins en séquence. Dans leur vie sexuelle ordinaire, les individus font de même. **Il semble bien que rien de sexuel ne pourrait advenir, pas même une masturbation solitaire, s'il n'existait des productions sociales et mentales, prenant la forme de scénarios, dans lesquelles les actes, les relations et les significations de la sexualité se trouvent inscrits, organisés en histoire.**

Ils interviennent ainsi dans la production du désir sexuel. De cette scénarisation de la sexualité, une des meilleures expressions théoriques est la perspective des « scripts sexuels », élaborée par des sociologues américains John Gagnon et William Simon.

### **La perspective des scripts sexuels**

C'est dans leur ouvrage commun *Sexual Conduct. The Social Sources of Human Sexuality*, paru en 1973, que Gagnon et Simon ont donné la première version de leur sociologie de la sexualité, fondée sur une théorie des scripts sexuels. Pour ces deux auteurs, il est impensable d'espérer identifier un état « naturel » de la sexualité humaine. **Toutes nos expériences sexuelles sont construites comme des scripts, c'est-à-dire qu'elles sont à la fois apprises, codifiées, inscrites dans la conscience, structurées, élaborées comme des récits. Elles découlent d'apprentissage sociaux, qui ne résultent pas tant de l'inculcation de règles et d'interdits, que d'une imprégnation par des récits multiples.**

GRAVES, Robert, PATAI, Raphaël, *Les Mythes Hébreux*, Paris, Fayard, (1963, 1964) 1987

p.20

Dès le moment où il fut officiellement reconnu que c'est à la suite d'un coït que la femme donne naissance à un enfant – un récit de ce tournant de la religion figure dans le mythe hittite du naïf Appu (H.G.Guterbock : Kumarbi, 1946) – les conceptions religieuses de l'homme firent peu à peu des progrès et on cessa d'attribuer aux vents et aux fleuves le pouvoir de féconder les femmes.

L'acte d'amour [Adam et Ève]

p.104

**Un mythe hittite, *Appu de Shudul*, renferme aussi l'idée que, loin d'être chez l'homme un instinct inné, le coït doit s'apprendre.**

Pour qu'une innovation sociale soit possible, il faut parfois des siècles. Il faut d'abord qu'elle soit logiquement possible, c'est-à-dire qu'elle soit concevable dans le ciel des idées. Ensuite qu'elle soit intellectuellement pensable, c'est-à-dire qu'elle vienne à l'esprit de quelques-uns, même si elle suscite les sarcasmes ou les rires des autres. Enfin, il faut qu'elle devienne émotionnellement concevable, c'est-à-dire que la majorité s'y accoutume. Alors elle devient techniquement réalisable. **Mais je suis optimiste : ce qui a été idéologiquement construit au fil des millénaires peut être de la même manière déconstruit.**

BUTLER, Judith, *Trouble dans le genre*, 1990, trad. française Editions La Découverte, 2005  
p.192s

Les pulsions maternelles font, pour elle, partie d'un « destin biologique ». Causalité maternelle, ou, plus précisément, **conception téléologique des instincts maternels** : « Compulsion de la matière, spasme de la mémoire de l'espèce qui s'agglutine ou se divise **pour se perpétuer...** »

Ici, le corps maternel refoulé n'est pas simplement le lieu de pulsions multiples ; il est aussi porteur d'une téléologie biologique... **Kristeva considère que le désir d'enfanter est propre à l'espèce**, qu'il vient d'une pulsion libidinale femelle collective et archaïque...

Si l'on en croit Gayle Rubin relisant Lévi-Strauss, la parenté « façonne... la sexualité », si bien que **le désir d'enfanter résulte de pratiques sociales qui nécessitent et produisent ces désirs** pour réaliser leurs fins reproductives.

Kristeva [] soutient clairement que les **pulsions maternelles** constituent des processus primaires que le langage ne cesse de refouler ou de sublimer. [] réification qui reproduit le caractère obligatoire pour les femmes de l'institution de la maternité, tout en la dissimulant. En maintenant l'idée que la maternité est une loi biologiquement nécessaire, une opération subversive qui préexiste à la loi paternelle elle-même, Kristeva contribue à la rendre systématiquement invisible et, par conséquent, à créer l'illusion de son inévitabilité.

Comme le montre clairement Foucault, le mécanisme du refoulement a une logique culturelle paradoxale : il prohibe en même temps qu'il produit, ce qui fait de la « libération » une question particulièrement sensible. Le corps féminin libéré du carcan de la loi paternelle pourrait s'avérer n'être qu'une autre incarnation de cette loi, passant pour subversive mais qui permet la reproduction et la prolifération de la loi. [] **Le corps construit par la culture sera alors libéré non par un retour vers son passé « naturel » ou ses plaisirs originels, mais vers un futur ouvert et plein de possibilités culturelles.**

France5, 14/9/04 (2002), Bioéthique : science et conscience. Le désir d'enfant a-t-il des limites ?  
Elisabeth AUBENY Gynécologue, Comité d'Éthique

Il y a très souvent des femmes qui viennent nous voir et qui disent je suis stérile et à qui on explique les techniques de FIV, qui sont un peu affolées mais qui se disent « **c'est mon devoir de le faire** » et qui font des FIV parce que, bien que ce soit embêtant compliqué etc, parce que c'est son devoir de, je dirai de 'citoyenne', **parce qu'il y a une espèce de regard de la société en disant « si elle ne le fait pas elle ne va pas au bout de son devoir »**, et que de temps en temps nous avons à lever cet interdit... **vous avez le droit de ne pas vouloir d'enfant** si c'est trop compliqué pour vous. Et je crois que cet espèce de droit à l'enfant pour beaucoup de femmes, qui les oblige à passer par des choses très compliquées, quelquefois ça peut être très pesant et c'est notre devoir de médecin de dire : 'et bien non, vous avez le droit de ne pas vouloir'.

Les partisans *pro-life* de l'idéologie de reproduction cherchent explicitement à manipuler l'opinion publique en falsifiant les savoirs, par pénétration des réseaux scientifiques et des médias grand public.

Leur cible prioritaire est le darwinisme et de manière plus discrète l'éthologie.

BAUDELLOT, Christian, ESTABLET, Roger, *Quoi de neuf chez les filles ?*, Nathan, 2007

En 1973, Elena Gianini Belotti publiait à Milan un essai qui eu un immense retentissement de par le monde, *Du côté des petites filles*. Son enquête mettait en évidence **la puissance extraordinaire des stéréotypes, enracinés en nous**, qui assignaient dès avant la naissance, et tout au long de la prime éducation, des systèmes de propriétés et de qualités très particuliers aux filles et aux garçons. Toutes les différentes signalées par ces stéréotypes manifestaient l'infériorité notoire du sexe « faible » par rapport au sexe masculin, ce que l'ethnologue Françoise Héritier appelle la « valence différentielle des sexes ».

L'Unesco a lancé en 1986 un vaste programme d'études nationales à la suite de la Conférence mondiale des Nations unies pour la femme, prescrivant la « nécessité d'éliminer des manuels d'éducation la discrimination, raciale et sexiste ». **Or, en dépit de ces objurgations officielles, la littérature enfantine au sens large – livres, magazines, journaux, manuels scolaires, albums de jeunesse – est aujourd'hui encore largement empreinte d'un sexisme primitif**, au niveau du texte comme des illustrations. [] Ce constat sans appel ne vaut pas seulement pour la littérature francophone ; il est dressé dans les mêmes termes aux États-Unis, en Angleterre et dans la plupart des autres pays.

**L'asymétrie la plus importante entre les personnages principaux des deux sexes apparaît justement lorsque les livres mettent en scène des animaux.** Eliane Ferrez, Anne Dafflon Novelle, « Sexisme dans la littérature enfantine. Analyse des albums avec animaux anthropomorphiques », Les Cahiers internationaux de psychologie sociale, n°57, 2003. **Il s'agit des livres offerts aux enfants les plus jeunes au moment même où ils découvrent la lecture et à travers elle le monde social.** Les jeunes enfants n'ont que très peu d'occasions d'observer directement les hommes et les femmes dans un contexte professionnel. Leurs connaissances dans ce domaine proviennent majoritairement des représentations que leur en donnent les livres, albums, journaux, magazines et autres médias. **C'est dire l'ampleur de leur impact.**

Une étude a montré que la littérature enfantine peut exercer un effet prononcé sur la conformité du comportement des enfants aux rôles traditionnels du sexe. Des enfants de 2 à 5 ans choisissent plus souvent des jouets stéréotypés de leur propre sexe après qu'on leur a lu un livre stéréotypé, alors qu'ils jouent davantage avec des jouets mixtes après avoir été exposés à la lecture d'un livre ne présentant pas de stéréotype de sexe. Anne Dafflon Novelle, « Les représentations multi-dimensionnelles du masculin et du féminin véhiculées par la presse enfantine francophone », *Swiss Journal of Psychology*, vol. 61, 2002, pp.85-103.

*L'Express*, Homme-Femme, les mystères de la différence, 20/10/2005

Études de « genre »

**Le Saint-Siège s'en est pris longuement à la théorie du genre dans un ouvrage sur les valeurs**



**familiales, publié au printemps dernier.**

Le Monde, 1/1/2008, Les protestants et les catholiques néerlandais partent en mission  
**L'Église catholique entend mieux utiliser les médias audiovisuels.**

Le Monde, 1/9/2008, L'influence discrète de l'Église italienne

"Communion et Libération" (Comunione e Liberazione), un mouvement ecclésial fondé par Don Luigi Giussani (1922-2005). Proche de la hiérarchie et des valeurs de l'Église italienne, Communion et Libération a un objectif : éduquer à l'apprentissage de la foi chrétienne. Et une stratégie : **infiltrer les lieux de pouvoir, à savoir l'entreprise**, par le biais de la Compagnie des Œuvres, **ainsi que la sphère politique**, notamment en direction du centre et du Parti des libertés (Pdl) de Silvio Berlusconi. Peu nombreuses, mais visibles et influentes, ces personnalités politiques relaient le message officiel de l'Église.

Cerveau, sexe et idéologie Catherine VIDAL, in *Féminin Masculin - Mythes et idéologies*, 2006

Le retour du déterminisme biologique

Le risque est que ces stéréotypes se confondent avec une acceptation implicite qu'hommes et femmes sont « naturellement » différents, et que finalement, l'ordre social ne fait que refléter un ordre biologique. Ces idées déterministes, qu'on pourrait croire depuis longtemps dépassées, sont toujours vivaces dans certains milieux scientifiques, principalement aux États-Unis. Un exemple vient d'en être donné en janvier 2005 par le président de l'Université américaine de Harvard, Laurence Summers. Celui-ci a déclaré devant le conseil de l'Université que le faible nombre de femmes dans les disciplines scientifiques s'expliquait davantage par leur incapacité innée à réussir dans ces domaines que par le jeu de discriminations.

**L'idéologie du déterminisme biologique revient en force dans un pays où les milieux fondamentalistes ultra-libéraux militent contre l'intervention de l'État dans les programmes d'éducation et de lutte contre les discriminations entre les sexes.** Ces idées gagnent aussi l'Europe où certains s'opposent à la mixité scolaire perçue comme une entrave à l'épanouissement spécifique des garçons et des filles.

Pour combattre ces discours scientifiques, il faut d'abord les analyser pour élaborer des arguments bien ciblés. Il faut aussi organiser des débats d'idées sur ces questions et **les rendre accessibles à un large public.**

VIDAL, Catherine, BENOIT-BROWAEYS, Dorothée, *Cerveau Sexe & Pouvoir*, Paris, Belin, 2005

Chapitre 8 – Vers une « neurosociété » ?

William Safire, président de la Fondation Dana. Très puissante aux États-Unis, cette fondation **finance des programmes de recherche dans le domaine des neurosciences et publie des dossiers d'information pour le grand public et les enseignants**, dont certains soutiennent une vision déterministes des comportements humains. Un numéro récent d'*EuroBrain*, publication de la

branche européenne de la Fondation Dana (EDAP), reprend d'ailleurs les arguments réductionnistes du câblage inné du cerveau masculin ou féminin dans une démonstration digne du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le Monde2, *À l'heure de la convergence numérique*, Le grand entretien avec Jean-Louis  
MISSIKA, 18/11/2006 ; *Sociologue, consultant, ancien conseiller de Michel Rocard*

En 1983, les adolescents français passaient 2h30 par jour devant un écran, surtout celui de la télévision [] aujourd'hui, que ce soit devant une télé, un ordinateur, ou aux commandes d'une console de jeux, 4h17.

Le Monde, 11/1/2006, Une télévision omniprésente

La télé est visible sur des supports de plus en plus divers. Téléphone mobile.  
Consommation médias des européens, temps hebdomadaire moyen en heures en 2004

TV 17,8  
Radio 15,6  
Internet 10,8  
Presse 5,4  
Magazine 4,3

Idate (institut audiovisuel et des télécommunications en Europe) On entre dans l'ère de la télé personnelle. Chez les jeunes européens de 15-24 ans, la télé n'a plus la côte.

**Lancement d'une chaîne pour les 0-3 ans depuis octobre 2005, Baby TV (TPS).** CIEM Collectif Inter-associatif Enfants Média.

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER,  
Ysé, Bayard, 2000

L'Église orthodoxe de 1054 à aujourd'hui  
p.485

Olivier CLÉMENT

Après la chute du communisme aussi bien en Russie que dans les Balkans, les sectes américaines déferlent et se comportent comme en pays de mission. Elles sont riches et actives, organisent des meetings revivalistes et **achètent de larges temps d'antenne à la télévision.**

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER,  
Ysé, Bayard, 2000

Mobilisations religieuses et désarrois politiques à l'aube de l'an 2000  
p.2448-2449

Gilles KEPEL

**Cette forte représentation d'une intelligentsia scientifique au sein des mouvements politico-religieux a une influence certaine sur les formes et le contenu de la prédication. Les médias les**

**plus modernes, l'audiovisuel tout particulièrement – mais aussi désormais le réseau Internet -**, servent de support à la propagation de la foi, et contribuent à bouleverser le « message ». En Amérique latine, les mouvements pentecôtistes protestants, à l'image de leurs inspirateurs des États-Unis, se sont lancés dans la prédication télévisuelle, ou « **Église électronique** », avec un remarquable succès. On sait quelle fut l'importance de la cassette audio pour la propagande clandestine du message khomeyniste dans l'Iran ; une décennie plus tard, ce sont la cassette vidéo et le fax qui jouent ce rôle au service des mouvements de réislamisation maghrébins. Et, de plus en plus, les serveurs télématiques deviennent le mode d'échanges privilégié des militants islamistes. **Les mouvements de réislamisation, de rejudaïsation, de rechristianisation se sont engouffrés dans ces brèches. Ils savent parler un langage qui fait sens pour beaucoup de désenchantés que la postmodernité a laissés sur le bord de la route.**

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

Les églises protestantes de 1555 à nos jours  
p.637

Jean-Paul WILLAIME

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le protestantisme américain fut marqué par l'émergence des courants fondamentalistes qui, en réaction au libéralisme théologique et au Social Gospel, voulaient rétablir ce qu'ils considéraient comme les croyances fondamentales, non négociables de la foi chrétienne. **Ils s'opposèrent particulièrement à la théorie darwiniste de l'évolution, considérant que cette théorie remettait en cause la conception biblique de la création.** À la fin des années 1970 et dans les années 1980, le fondamentalisme protestant nord-américain a repris vigueur, à travers notamment le mouvement de la Moral Majority, fondé en 1979 par le pasteur Jerry Falwell avec l'aide de politiciens conservateurs. Outre le soutien apporté à l'élection de Ronald Reagan en 1980, ces protestants conservateurs et leurs prédicateurs (**les télévangélistes**) se sont engagés dans des **campagnes d'action contre l'avortement et l'homosexualité**, pour la prière à l'école et pour l'enseignement des thèses créationnistes à côté des théories de l'évolution.

Dieu soit câblé ! [Source ??]

L'une des courroies de transmission du fondamentalisme chrétien, c'est la télévision. Deux de ces réseaux, TBN et Daystar, ont leur siège dans la banlieue de Dallas.

Pourtant antisémites, les fondamentalistes soutiennent l'extrême droite israélienne, dont le règne est la condition indispensable au retour de Jésus. Ann Hettinger, militante de base de CWA Concerned Women of America (500 000 adhérentes) « **Nous voulons protéger nos enfants contre l'enseignement des théories darwinistes.** Notre principal mode d'action, c'est le lobbying... nous sommes contre le financement public du système de protection sociale, voulu par les féministes. » Ron Flowers, membre d'AU (Américains unis pour la séparation entre l'Église et l'État) « En ce moment notre cheval de bataille, ce sont **les livres scolaires**. Le bureau de l'éducation de l'État veut interdire les livres qui ne sont pas conformes à son idéologie... Actuellement [les fondamentalistes] essaient d'imposer l'enseignement du créationnisme aux dépens du darwinisme. »

*Terrorisme en soutane – Jean-Paul II contre l'IVG*, L'esprit frappeur, Réseau Voltaire, n°85, 2000

Les réactionnaires s'organisent au sein d'une puissante société secrète, *l'Opus Dei*, parviennent à faire élire un de leur poulain, Karol Wojtyla, il adapte la stratégie de l'Église à l'ère des mass-médias.

1960, fondation de TFP *Traditions Famille Propriété*. 1995, contrôle l'*Association Droit de naître et droit à la vie de la conception jusqu'à la mort naturelle* a créé un **GIE Européen : l'Européenne de Médias**.

1990, campagne de protestations contre l'émission diffusée par France3 : **dessin animé d'éducation sexuelle 'le Bonheur de la vie'** (cette campagne fut poursuivie à l'étranger pour empêcher France3 de vendre son programme à d'autres télévisions).

FOUREST, Caroline, VENNEN, Fiammetta, *Tirs croisés, La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*, Calmann-Lévy, 2003

### Une première puissance [les États-Unis] sous influence de la droite religieuse

L'expression « droite religieuse » désigne l'alliance conclue entre des républicains ultra-religieux et des religieux ultra-réactionnaires depuis la fin des années 70. Une nouvelle génération de leaders conservateurs [va] vite comprendre l'intérêt de s'allier à des leaders intégristes au sommet de leur gloire et de leur puissance financière grâce au succès de leurs shows télévisés et radiophoniques. **En 1979, le directeur exécutif de la *National Religious Broadcasters* estimait qu'à peu près 130 millions de personnes écoutaient des programmes religieux à la radio et à la télévision chaque semaine.**

En quelques années, les ultra-conservateurs américains ont mis sur pied une nébuleuse de think-tank, des agences de lobbying redoutables. La plus connue reste *l'Heritage Fondation*. Les alliés de la Nouvelle droite de la *Moral Majority* sont des spécialistes du **démarchage par courrier [direct-mail]** (message et incitation à donner de l'argent).

Comme les intégristes musulmans, les intégristes juifs recrutent en occupant le terrain social, au travers de nombreuses œuvres de bienfaisance. Quand les autorités décident de supprimer les repas offerts aux enfants défavorisés des établissements publics, les écoles du *Shas*, elles, promettent de les assurer. Elles proposent en prime des cours supplémentaires à domicile et même un bus pour transporter les enfants jusqu'à l'école. Résultat : le nombre d'enfants inscrits dans les maternelles du *Shas* augmente régulièrement. Beaucoup de ces nouveaux inscrits sont laïcs. [] **Par le biais des enfants**, ce sont des familles entières qui basculent dans l'intégrisme.

Il est urgent de renverser ce rapport de forces en réaffirmant que la rationalité et le sécularisme garantis par la laïcité ne doivent pas rester le monopole de quelques pays mais doivent pouvoir être partagés par le plus grand nombre. Ce mouvement ne peut toutefois pas venir d'en haut. **La diffusion de l'information, l'apprentissage de l'esprit critique grâce aux chaînes du satellite**, font partie des facteurs pouvant laisser espérer une telle évolution. En attendant, il est urgent de construire un mouvement laïque transculturel qui puisse faire reculer l'intégrisme où qu'il se trouve.

Commentaire : parmi les différents canaux de communication, et dans le cycle de vie de la formation des représentations d'un individu dès son plus jeune âge (famille, copains, école, TV, internet...), l'enjeu du contrôle de la scolarité est évidemment stratégique.

p.63

Le service public d'éducation repose sur les principes de laïcité, d'égalité, de gratuité et de continuité. Principes auxquels l'enseignement catholique n'est nullement contraint. Par exemple, la loi sur les signes religieux ostentatoires ne s'applique pas à ces établissements.

p.74

Le numéro de février 2008 d'*Enseignement catholique actualités* propose un dossier « Place aux tout-petits », qui présente le nouveau positionnement de l'enseignement catholique sur ce volet. **Ce dernier exprime son désir d'ouvrir des crèches dans les établissements scolaires privés, pour permettre un accueil précoce des enfants, « dès 18 mois ou même en deçà ».** Dans son éditorial « L'audace des tout-petits », Éric de Labarre, secrétaire général de l'enseignement catholique, témoigne qu'il n'en manque pas lui-même, citant l'apôtre Marc : « En vérité je vous le dis: quiconque n'accueille pas dans le Royaume de Dieu un petit enfant, n'y entrera pas. »

p.80

**Les écoles catholiques représentent en France 8 000 établissements, qui scolarisent près de 2 millions d'élèves.**

p.157

Propositions évoquées lors de la campagne présidentielle : « L'UMP veut **donner aux parents le choix** de l'établissement qui convient le mieux à leurs enfants. »

p.157-158

UEDH (Université d'été des droits de l'homme), filiale de **l'OIDEL** [(Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement), ONG Suisse reconnue par le canton de Genève. L'organisation a l'insigne honneur de jouir du statut consultatif auprès des Nations unies, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe. Elle collabore par ailleurs étroitement avec l'Union européenne. Notons aussi que Enseignement et Liberté est membre de l'OIDEL.] **L'État fédéral de Genève affirme, pour sa part, que l'OIDEL est une émanation de l'Opus Dei.**

En 1995, donc, l'OIDEL, fondé par l'Opus Dei, crée l'UEDH, Université d'été des droits de l'homme. Dix ans plus tard, en 2005, l'UEDH devient le collège universitaire Henry Dunant (CUHD) dont Philippe Nemo est membre du conseil scientifique...

p.160

Nemo propose de mettre fin à ce qu'il nomme la « tutelle monopolistique de l'État et de créer des écoles dépendant de collectivités locales, de fondations, d'associations et d'entreprises. Ces dernières seraient « **libres de recruter leurs professeurs comme leurs élèves, de définir leurs programmes et méthodes** ».

p.164

Il ne s'agit plus seulement de revenir à l'école d'antan, mais bien de **formater les jeunes esprits** à des doctrines d'un autre temps.

p.174

Quant à l'AES, l'Académie d'éducation et d'études sociales, elle a récemment pris sur elle d'inonder les CDI de lycées publics d'ouvrages « créationnistes », teintés d'homophobie. Les faits, dont témoignent de nombreux enseignants et documentalistes, sont rapportés par l'agence de presse AEF, selon laquelle « 400 à 500 exemplaires auraient été envoyés » aux établissements scolaires.

p.177

[Anne Coffinier, présidente de l'association Créer son école, fondée en 2004, catholique

pratiquante]

### **Séparer l'école de l'État**

Le blog catholique intégriste *Caelum et Terra* pose la question sans détour à Anne Coffinier : « Une action pour les écoles indépendantes ne devrait-elle pas s'accompagner d'une action pour la séparation de l'école et de l'État ? ». Réponse : « La séparation de l'école et de l'État est une exigence élémentaire de l'État de droit **car l'école est le lieu par excellence de formation des esprits**. Et il est évident qu'un monopole dans le domaine de l'esprit est une hérésie ! La non-ingérence de l'État dans l'enseignement est donc plus importante qu'en matière de liberté de la presse, par exemple. [] En aucun cas, il ne peut légitimement se substituer à la société civile. »

p.180

AFP fin 2007 « avec 45 000 élèves sur 12 millions, l'enseignement privé hors contrat connaît un certain engouement de la part de parents... ». L'enseignement privé hors contrat avec l'État scolarise aujourd'hui 14 000 élèves à l'école primaire (0,22%) et 30 800 élèves dans le second degré (0,5%), selon le ministère de l'Éducation nationale. [] **écoles libres d'adopter ou non le programme scolaire**. [note : Les établissements privés hors contrat sont libres du contenu des enseignements dispensés]

DESCAMPS, Philippe, *Faire des enfants n'est pas naturel*, Paris, Mango Littérature, 2007

p.98

Très récemment encore, **un documentaire grand public** sur les mécanismes fondamentaux de la reproduction tombait dans les pires travers du genre : l'image comme le commentaire, présentés l'un et l'autre comme rigoureux et scientifiques, n'évitaient aucun poncif. Ainsi, *L'Odyssée de la vie*, réalisé par Niels Tavernier, présentait une très belle simulation 3D de la course des spermatozoïdes vers l'ovule avant la fécondation.

Quand l'enseignement de la biologie vire au discours éthique

p.101

**Le programme officiel d'enseignement de la biologie au lycée est un exemple particulièrement instructif du détournement de la science par la culture**. [] Un programme national d'enseignement scientifique est en effet à la charnière du scientifique et du politique. Son contenu exprime la volonté du politique, la façon dont il entend forger la conscience et façonner la culture minimale du (futur) citoyen qu'est l'élève.

p.107

[] c'est bien la dénaturalisation de la procréation qui est ici présentée comme source de problèmes éthiques. C'est en tout cas ainsi que les manuels scolaires ont interprété le programme. Celui des éditions Didier propose par exemple un texte qui porte sur le clonage présenté comme artificialisation maximale, négation du processus « naturel » et, par conséquent, incarnation du mal radical. L'auteur en est le célèbre généticien Axel Kahn, très sollicité par les médias, et qui entend ici démontrer que le recours au clonage reviendrait à rompre avec l'humanité ou, pour reprendre une des expressions courantes de la rhétorique bioéthique, à « sortir de l'humaine *nature* ».

p.110

Quand l'école renforce les préjugés

p.113

[A partir de 1965, le paradigme génétique connaît sa première sérieuse remise en cause, suite aux travaux de François Jacob et Jacques Monod]. Et si les publications scientifiques évoquent encore (rarement) le « code génétique », **on a renoncé à l'idée de *programme* qui lui était associée jusqu'en 1965**, du moins...

p.118

Reste que « l'esprit critique » que le programme entend développer chez l'élève grâce à l'exposition de « connaissances, associées à la pratique expérimentale » se réduit en définitive à l'apprentissage, ou plutôt au renforcement (via une justification « scientifique ») de la division traditionnelle des places respectives des deux sexes dans la société. [] l'assomption d'une théorie du tout-génétique et l'assimilation du genre féminin au genre « naturel ».

CYRULNIK, Boris, *L'ensorcellement du monde*, Paris, Odile Jacob, 1997

p.65

Très différente de ces culturalismes exclusifs ou de ces matérialismes radicaux, l'éthologie propose une autre manière de voir et de comprendre le monde vivant. Elle défend l'idée qu'une manifestation comportementale résulte de la confluence de divers déterminismes de natures différentes.

On a encore oublié le père

p.170

Le père est « celui qui a fait l'enfant » aujourd'hui, en Occident. Pour un Romain, l'évidence est tout autre, puisque le père, c'est celui qui adopte l'enfant. Souvent en Afrique, c'est le frère de la mère ; en Extrême-Orient parfois c'est le grand-père, et en Amérique centrale chez les Afro-Américains, il arrive que ce soit un équipage d'hommes !

La technologie est une surlangue

p.258

Peut-être même l'amour des galets a-t-il joué un rôle dans la naissance de la phallocratie ? Les hommes lançaient des cailloux sur tout ce qui leur faisait peur. [Les animaux de l'époque attaquaient les galets qui les percutaient et non pas le lanceur à quelques dizaines de mètres]. Or, dès les premiers mois, les petits garçons sont de meilleurs lanceurs que les petites filles. Et le développement anatomique améliore la performance mâle, parce que les filles sont embarrassées par la position de leurs coudes qui, comme leurs genoux, se disposent en dedans et gênent les lancers.

L'issue de cette bataille est incertaine, avec des remises en cause et des retours en arrière possibles sur le droit à disposer de son propre corps, comme le droit à la contraception ou le droit à l'avortement.

FOUREST, Caroline, VENNÉ, Fiammetta, *Tirs croisés, La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*, Calmann-Lévy, 2003

Il n'y a guère de sens à se demander si la guerre sainte menée au nom de l'islam est fondamentalement plus diabolique que celle menée au nom du christianisme ou du judaïsme. En revanche, il est éminemment utile de se demander quels sont les crimes commis de nos jours au nom de Dieu. Les statistiques du Département d'État américain donnent un aperçu du retour en force de la violence religieuse. **En 1980, du temps de Reagan, le Département d'État ne comptait qu'une seule organisation religieuse parmi les groupes terroristes internationaux à surveiller. En 1998, sous Madeleine Albright, plus de la moitié des groupes terroristes ainsi répertoriés étaient religieux.** Et encore, la liste ne tenait absolument pas compte des groupes prolifères ou des milices chrétiennes américaines. Avant même le 11 septembre, Warren Christopher, secrétaire d'État américain sous Clinton, considérait le terrorisme religieux comme « le plus important problème de sécurité de l'après-guerre froide ».

En vingt ans, le mouvement prolifère a commis 44 400 actes de violence à l'encontre des partisans de l'avortement, 16 tentatives de meurtre, 2 400 assauts ou attentats à la bombe. Comment qualifier un réseau capable d'autant de violence si ce n'est de « terroriste » ?

**Bien qu'ils puissent donner l'impression d'être en guerre les uns contre les autres, les intégristes savent qu'ils défendent une seule et même vision du monde.** Le fait qu'ils accusent systématiquement les laïcs et non les autres intégristes à la moindre crise prouve que leur ennemie prioritaire reste les non-intégristes. Or avoir le même ennemi, c'est déjà faire partie du même camp.

## Conclusion

Tout au long de ce livre, nous avons tenté de comparer les intégrismes juif, chrétien et musulman afin de comprendre si leurs actions divergeaient ou convergeaient. Cette entreprise aura permis de redécouvrir une première réalité masquée par l'illusion d'un choc des civilisations : bien qu'ils donnent l'impression d'être en guerre, les extrémistes des trois monothéismes partagent les mêmes valeurs et rêvent d'un monde infiniment proche.

Cette proximité n'a finalement rien d'étonnant. Après tout, le judaïsme, le christianisme et l'islam partagent les mêmes références textuelles. Ceux qui souhaitent mettre en pratique cet héritage sans le replacer dans son contexte ont tous pour objectif prioritaire de faire reculer l'idéal démocratique et laïque au nom d'une loi divine jugée supérieure à celle des hommes.

Un choc est bien en cours mais ce n'est pas celui des civilisations ni même celui des religions. **La véritable ligne de fracture se situe entre démocrates et théocrates de tous les pays.** C'est celle que devrait nous révéler le 11 septembre si l'on veut tenter de mettre un terme au regain de fièvre religieuse que subit le monde depuis la fin des années 70.

Notre étude ne porte à proprement parler que sur la France, les États-Unis, Israël et le Machrek, mais d'autres parties du globe sont rattrapées par ce réveil religieux, notamment l'Amérique latine – cernée par les Églises charismatiques – et les pays de l'Est comme la Russie, où la religion



chrétienne est en passe de remplacer l'idéal communiste (**la Douma examine même une loi contre le blasphème et la possibilité d'interdire l'avortement**).

KARBOWSKA, Monika, *Sexisme et infériorisation des femmes dans les idéologies religieuses – le rôle des médias religieux dans l'offensive sexiste des fondamentalismes en Europe*, Intervention à la Conférence « Féministes pour une Europe laïque » de l'Initiative Féministe Européenne, Rome 31 mai et 1er juin 2008

p.6

Les structures religieuses, le Vatican, les Églises nationales et locales ainsi que les associations religieuses possèdent également en Europe une puissance médiatique sans commune mesure avec l'audience que peuvent avoir les associations « civiles ». Il s'agit en effet de centaines de journaux locaux et nationaux, de périodiques, de maisons d'édition, de radios et de télévision, de sites Internet qui propagent entre autre cette idéologie néfaste d'assignation des femmes à un rôle social inférieur à l'homme. Les plus virulents et les plus puissants sont actuellement les médias catholiques polonais, dont la fameuses Radio Maryja, le magazine « Gosc Niedzielny » et le quotidien « Dziennik Polski ». Ces médias forment actuellement l'opinion publique polonaise et la manipulent vers un extrémisme fondamentaliste anti-européen extrêmement dangereux pour les droits humains, les droits des femmes et l'idée européenne en générale. Ces médias ont une telle puissance et sont tellement bienvenus et tolérés par les autorités polonaises et européennes qu'ils peuvent se permettre de faire de vraies campagnes massives de diffamation contre des personnes qui s'opposent à leur pouvoir []. Ils peuvent se permettre de lancer des appels au meurtre, véritables fatwas chrétiennes que nul en Europe ne se risque à critiquer comme étant ce qu'elles sont : une propagande fasciste destinée à éliminer des opposants politiques.

**Leurs cibles favorites sont bien entendu les féministes (les mots de l'archevêque Pieronek « Les féministes et les lesbiennes, ils faut les traiter comme du béton, avec de l'acide sulfurique » sont restés dans la mémoire de toutes) et une femme, une SEULE qui s'est dressée, avec l'aide des féministes, contre tous, le Vatican et l'État polonais: Alicja Tysiac.** Depuis qu'Alicja Tysiac a osé assigner l'État polonais avec l'aide du Planning Familial Polonais pour refus d'IVG thérapeutique légale et a gagné après une lutte de 7 ans auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg, des torrents d'insultes sont déversées quotidiennement sur elle et sur sa famille dans les médias catholiques de toute la Pologne ainsi que dans les chaires des paroisses. Les journaux « Gosc Niedzielny » et « Dziennik Polski » ont publié sa photo et son adresse ainsi que celles de ses enfants et ont ouvertement appelé à punir « la meurtrière qui a voulu se débarrasser de ses enfants, qui n'a pas pu le faire et que maintenant l'Europe récompense pour son forfait ». Alicja risque sa vie car à tout moment un déséquilibré peut la retrouver et commettre ce que les médias catholiques présentent comme étant la justice divine : « punir la meurtrière ». Ses enfants sont victimes de harcèlement et de discrimination [].

p.7

De même, il y a un mois, les médias catholiques ont publié le nom d'une jeune fille de 14 ans, enceinte suite à un viol et dont la mère avait demandé une IVG légale. Ces médias, suivis d'activistes fondamentalistes, ont fait pression sur l'hôpital publique où la jeune fille avait trouvé refuge pour que les médecins ne pratiquent pas l'IVG. Ils ont terrorisé les médecins et la patiente et ont fait pression sur les structures de l'État pour que les fonctionnaires mettent en œuvre une procédure visant à enlever à la mère de la jeune fille les droits parentaux. C'est ce qui est arrivé : l'État a mis en prison la mère et la jeune fille enceinte à l'orphelinat. On se demande encore, devant de telles violations des droits humains, des droits de l'enfant, des droits des parents, si on est encore

en Europe, dans l'Union Européenne ou dans un État théocratique où seule la volonté d'une puissance politique extérieure à l'Europe, le Vatican, a une quelconque valeur face à une Loi réduite à un bout de papier sans aucune portée réelle. Où est donc l'Union Européenne si prompte à se soucier de la taille des pommes et de la fabrication des fromages et de la liberté de circulation des produits ?! Où est l'Europe des Droits Humains ?!

### Quand faire naître devient une décision, immorale ?

Cette logique du savoir s'alimente des dernières avancées technologiques sur la reproduction du vivant, avancées qui troublent l'opinion publique en remettant en cause les croyances les plus enracinées. La reproduction humaine n'est plus le fait d'un Dieu-Nature, mais devient de plus en plus contrôlable techniquement, malléable selon la volonté de l'homme. Après une large diffusion des NTR, Nouvelles Technologies de la Reproduction comme la fécondation in vitro à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le III<sup>ème</sup> millénaire ouvre l'imaginaire collectif au clonage reproductif ou à l'utérus artificiel, pose le dilemme de la manipulation technicienne de la vie avec les cellules souches de la nouvelle ère médicale. L'idée germe que l'enfant puisse devenir une véritable fabrication humaine, comme on *fabrique* n'importe quel objet technique, **de façon artificielle**.

Il n'est donc plus possible d'escamoter la question de la légitimité de cette fabrication : on découvre un peu plus chaque jour depuis la généralisation de la contraception et des NTR, que se reproduire est d'abord un fait de Culture et non de Nature. **Mais alors est-il légitime de faire naître ?** Au même moment, un rapport de l'Unicef rappelle à la conscience planétaire que « près d'un milliard d'enfants vivent dans la pauvreté », alors que le discours planétaire multiplie les anticipations catastrophistes liées au climat et à l'environnement.

#### *Légende :*

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

p.901

Si faire naître n'est plus une conséquence du jeu de l'amour et du hasard, mais le résultat d'une *décision humaine*, alors comme pour toute décision se pose la question de son évaluation morale : est-il moral de *faire naître* ?

p.908

La naissance de l'enfant est le résultat d'une décision d'autrui : ce constat est de moins en moins escamotable. Si l'artificialisation de la reproduction avait déjà discrètement commencé avec le développement de moyens efficaces de contraception à partir des années 1960, les NTR révèlent sans ambiguïté l'artifice à partir de la première FIV anglaise de 1979.

p.921

La vérité est que les sociétés, dans l'intérêt de la personne susceptible de naître, évaluent de longue date s'il est moral ou pas de faire naître : c'est par exemple au motif de l'intérêt de l'enfant, de la qualité de son développement, que les lois de *bioéthique* françaises refusent les NTR aux homosexuels et plus largement l'homoparentalité.

p.929

Or justement, les perspectives d'avenir ne sont guère enthousiasmantes pour les générations futures que l'on ferait naître.

Sources :

PARFIT, Derek, *Reasons and Persons*, 1984

LECOURT, Dominique, *Humain, Posthumain*, 2003

ONFRAY, Michel, *Féeries anatomiques, généalogie du corps faustien*, 2003

DESCAMPS, Philippe, *Faire des enfants n'est pas naturel*, 2007

BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, 2004

NADAUD, Stéphane, *Homoparentalité – Une nouvelle chance pour la famille ?*, 2002

MEHL, Dominique, *Naître ? La controverse bioéthique*, 1999

DELAISI DE PARSEVAL, Geneviève, *Famille à tout prix*, 2008

ATLAN, Henri, *L'utérus artificiel*, 2005

BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du célibat et des célibataires*, 2004

CANTO-SPERBER, M., FRYDMAN, R., *Naissance et liberté. La procréation. Quelles limites ?*, 2008

MACCIOCHI, Maria-Antonietta, « Fascisme et maternité », in *Choisir de donner la vie*, 1975

BADINTER, Elisabeth, *L'Un est l'autre*, 1986

MFPPF, *Familles, genre et société*, Université d'été 2007

GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement*, 2002

*Procréations, parentalités, nouvelles questions éthiques*, MGEN, 2006

JAY, Bruno, *Faut-il faire des enfants ?*, 2002

TAIN, Laurence, « Les nouvelles techniques de reproduction », *Informations sociales*, n°128

Si faire naître n'est plus une conséquence du jeu de l'amour et du hasard, mais le résultat d'une *décision humaine*, alors comme pour toute décision se pose la question de son évaluation morale : est-il moral de *faire naître* ?

PARFIT, Derek, *Reasons and Persons*, Oxford University Press, 1984

Part Four – Future generations

#### Chapitre 16 The non-identity problem

p.358

When considering future people, we must answer two questions:

- If we cause someone to exist, who will have a life worth living, do we thereby benefit this person?
- ...

Traduit par nous : Quand nous nous intéressons aux gens à venir, nous avons à répondre à deux questions :

. Si nous **provoquons l'existence** de quelqu'un, qui aura une vie valable, **cela lui est-il profitable ?**

. ...

#### Chapitre 17 The repugnant conclusion

How many people should there be? Can there be *overpopulation*: too many people?

Is it better if more people live?

Traduit par nous : **Combien de personnes serait-il souhaitable qu'il y ait ?** Se pourrait-il qu'il y ait surpopulation : trop de gens ? **Est-ce que c'est mieux si davantage de gens vivent ?**

Le Monde2, 16/4/2005, L'utérus artificiel – la gestation du bébé hors du corps de la mère.

Marque une étape essentielle dans la prise de conscience des bouleversements dus aux progrès de la biologie et de l'assistance à la procréation.

D'autres, aux États-Unis, soutiennent [] qu'il ne faut voir là, comme dans le cas du clonage reproductif, qu'une perspective funeste, la gestation s'effaçant devant une forme d'élevage, de **réification du corps humain**. D'autres y voient la fin de l'enfantement « dans la douleur » et l'égalité homme-femme devant la procréation.

Entretien avec H.Atlan

[] nouvelle forme de procréation. Extérieure à la femme. **Artificielle**.

La séparation entre procréation et sexualité, déjà largement commencée au XX<sup>e</sup> siècle, ne fait que s'accroître.

Pour un courant, disons plus naturaliste, ces techniques ajoutent à la dépossession du corps de la femme [féministe Gena Corea].

Quant à cette philosophie d'une femme naturelle, intangible, essentielle, je reste prudent, elle me semble assez proche de certains courants radicaux de l'« écologie profonde », pour qui les femmes

incarnent la nature, et les hommes des espèces de parasites.

On assiste à une même dramatisation outrancière à propos du clonage.

Dans ces débats, il ne faut pas se contenter de mots épouvantails, il faut entrer dans le détail des techniques, comprendre en quoi elles concernent notre corps et **nos souffrances...**

**Résultat, la recherche sur différentes techniques de clonage non reproductif, aux applications thérapeutiques prometteuses, est paralysée.**

**Aujourd'hui, comme hier [] des dizaines de milliers d'enfants sont abandonnés et maltraités.**

LM : vous dites que l'arrivée de ces techniques va nous obliger à réfléchir sur le genre sexuel. Nous allons passer des « gender studies » aux « gender prospectives ».

**La notion de parenté deviendra de plus en plus sociale, rituelle, symbolique, devenant moins biologique.**

« L'essence de l'homme, comme celle de toute créature vivante, de toute espèce, évolue. Notre essence se modifie au fur et à mesure de notre histoire. C'est une idée qui est déjà chez Spinoza, pour qui Dieu est la nature, Dieu se transforme ».

LECOURT, Dominique, *Humain, Posthumain*, PUF, 2003

L'ambition de ce livre serait de faire apparaître les véritables motifs du **malaise qu'éprouve la civilisation occidentale devant les biotechnologies** [] ce malaise a son secret [] jusqu'ici échappé à la discussion parce qu'il est de nature philosophique. Il tient à ce que les biotechnologies viennent bousculer les certitudes de la pensée contemporaine qui a cru pouvoir continuer à saisir le monde et à guider les actions humaines en faisant usage de deux notions dont elle n'a pas su, ou pas pu ou pas voulu renouveler le contenu.

Commentaire : ce malaise vient aussi de ce que l'artificialisation du vivant oblige à poser la question éthique que la naturalisation évitait : « est-il moral de faire naître ? ». Et la réponse n'est pas triviale. Tant qu'on peut limiter le développement des différentes facettes de l'artificialisation, on évite d'autant de devoir justifier moralement la procréation ordinaire.

La première de ces notions est celle de la « technique » [] la deuxième notion classique dont nous n'avons pas jusqu'à ce jour renouvelé le contenu, celle de « **nature humaine** ». [] **cette notion a été par la suite conçue comme le fondement ultime et intangible de toutes les normes** auquel on pouvait se référer, une fois déclarée la mort de Dieu [].

Il se pourrait, dans ces conditions, que nous ayons besoin d'**une pensée politique qui renonce à toute tentative de fondement absolu de ses valeurs** sans pour autant accepter, à l'instar du philosophe américain John Rawls, comme des évidences naturelles les notions qui ont été précisément forgées et ajustées pour et dans la recherche d'un tel fondement. Comment ne pas souhaiter éviter à l'éthique de virer au prêchi-prêcha transcendantal ou à la simple censure, les deux dangers qui visiblement la guettent, **chargée qu'elle se trouve aujourd'hui par tant de penseurs d'assurer le lien entre théologie et politique par juristes interposés, avec psychanalystes en renfort ?**

Chapitre 1 – bio-catastrophisme et posthumanité

Rapport remis au Premier ministre, le 15 octobre 1999, P. Kourilsky et G.Viney, *Le principe de*

*précaution*, s'appliquant à « toute personne qui a le pouvoir de déclencher ou d'arrêter une activité susceptible de présenter un risque pour autrui ». []

Commentaire : ce principe de précaution a été évoqué pour ne pas légaliser l'homoparentalité, pour ne pas faire courir de risques à leurs éventuels enfants. Mais pourquoi n'a-t-il pas été évoqué pour toute naissance, la vie comportant (et seulement elle) d'importants risques ?

Selon une première ligne d'argumentation, cette atteinte [à la dignité de la personne humaine] serait imputable à une **réification de l'être humain**. C'est la position de Jean-Paul II : **désormais fabriquable à volonté et répliquable comme un objet**, l'être humain se trouverait ravalé au rang d'une chose.

### Chapitre 3 – La technique et la vie

**Question de la brevetabilité du vivant et de la propriété du vivant.** Elle a pris un tour aigu d'abord aux États-Unis puis dans l'Union européenne au cours des années 1980. La première « affaire » a été constituée par le cas *Diamond V Chakrabarty* qui a été tranché par la Cour suprême américaine en 1980. Le Bureau des brevets avait refusé à Ananda Chakrabarty un brevet sur une bactérie qu'elle avait manipulée de manière à ce qu'elle consomme des hydrocarbures. L'argument du Bureau était qu'aucun brevet ne peut être délivré sur un organisme vivant parce qu'il s'agit d'un produit de la nature. Mais la Cour suprême annula cette décision en faisant valoir que la question du caractère vivant ou mort de l'objet de l'innovation n'avait pas à entrer en ligne de compte [].

Commentaire : cette brevetabilité du vivant rend éclatante l'artificialisation du vivant, donc la prise de décision qu'elle implique et qu'il convient de passer à la question éthique.

La Commission européenne, à l'époque, suivit un autre chemin en refusant en 1995 pour des raisons philosophiques dites « éthiques » de breveter les organismes vivants ou leurs gènes. La concurrence internationale eut vite raison de ces considérations. En 1998, la même Commission européenne proposa d'autoriser les brevets sur le vivant. Ce que toutefois le Parlement européen refusa, en partie pour les mêmes raisons éthiques.

C'est évidemment avec le programme de décryptage du génome humain, tel qu'il fut lancé par J.Craig Venter, en concurrence avec Francis Collins, dans les années 1990, que la question des objections éthiques aux brevets sur le vivant prit une tournure plus vive, et que fut organisée une opposition virulente par un rassemblement d'organisations d'activistes hétéroclites regroupant, autour de l'écologiste médiatique et mondain Jeremy Rifkin, les défenseurs des droits des animaux, les écologistes politiques et des extrémistes religieux [pour que] les gènes humains sous quelque forme que ce soit ne puissent faire l'objet d'aucun brevet.

Le Parlement européen revint quant à lui sur ses positions, en juillet 1998, et autorisa le brevetage de séquences isolées du corps et pour lesquelles une « application industrielle » a été découverte.

### Chapitre 4 – Humain posthumain

[Droits à la contraception et à l'avortement :] il s'en est suivi des conséquences immenses dans l'individuation des êtres humains : on ne devient plus un être humain singulier de la même façon dès lors que les moyens techniques existent de contrôler la naissance (ou la non-naissance) d'un être à

venir. [] **On a vu récemment, à l'occasion de quelques décisions de la justice américaine sur la *Wrongful life* et du célèbre arrêt Perruche rendu par la justice française, comment les relations entre générations pouvaient s'en trouver par la même affectées.**

Léon R. Kass, professeur de pensée sociale à l'Université de Chicago et désormais président du Comité d'éthique de la Maison-Blanche [] autorité morale dans la communauté juive, il fut l'un des plus résolus parmi les opposants à un éventuel clonage humain. [] Ici vient l'argument de la nature : « La reproduction sexuée – entendue au sens de la "génération d'une nouvelle vie à partir de deux éléments complémentaires, l'un femelle, l'autre mâle, d'ordinaire par un 'coït' n'existe pas par décision, culture, ou tradition, mais par nature ». [] **ce qu'il faut à tout prix préserver** c'est « le mystère de la sexualité », celui même qui nous permet de **considérer les enfants comme un don** que nous devons chérir **plutôt que comme le résultat de notre manipulation.**

ONFRAY, Michel, *Féeries anatomiques, généalogie du corps faustien*, Grasset, 2003

### Chapitre 13 – le clonage

La nature enseigne d'ailleurs ce genre de leçons avec les jumeaux homo zygotes qui, pourtant, évoluent dans un temps et des durées semblables : les éducations séparées démontrent qu'au final une même génétique débouche sur des destins dissemblables. Quelques parentés forcent l'étonnement – des goûts et des dégoûts – mais **le noyau dur de l'être découle malgré tout de l'intersubjectivité et de l'interaction.**

### Chapitre 14 – l'artifice

[] hypothèses les plus farfelues : une insémination avec le sperme d'un mort ; avec la semence d'un grand-père ou arrière-grand-père, frère, fils ou autre membre de la parentèle ; un inceste génétique ; sans compter les folies pensables du genre fécondation d'une vierge qui accoucherait tout en ayant préservé sa virginité, bien qu'engrossée par les spermatozoïdes de son père ; implantation d'un embryon dans le ventre d'une belle-fille sommée de donner une descendance à sa belle-famille avec le patrimoine nucléaire d'un fils mort...

Le principe qui permet de raison garder réside dans l'enfant et **le droit de l'enfant à naître d'un père et d'une mère qui ne soient pas délinquants relationnels, mineurs affectifs [...]** car aucune bonne raison ne justifie la pratique d'incestes génétiques [...] et qu'en matière de procréations médicalement assistées **soient respectées les logiques culturelles ancestrales** de l'exogamie sans lesquelles disparaît **l'ordre social et symbolique nécessaire à la constitution de l'identité.** Sinon la jungle menace... Au delà de l'existence physique du donneur, les paillettes de sperme doivent disparaître ; au-delà de la donneuse d'ovules, les gamètes doivent être détruites ; au-delà de l'existence affective et biologique d'un couple, les embryons doivent cesser d'exister...

La dissociation de la grossesse et de la maternité crée de nouveaux cas de figure [...] à l'évidence, quand la situation traduit les mêmes dérèglements psychiques et affectifs que dans les autres cas de procréation médicalement assistée, lorsqu'elle suppose également une transaction financière, elle est absolument condamnable. Car il faut éviter le brouillage endogamique et empêcher le parasitage marchand.

**L'artificialisation des naissances doit pouvoir permettre aux homosexuels d'accéder à l'enfant si tel est leur désir.**



Bien souvent aidée par la psychanalyse transformée en justification de la cellule tribale nucléaire classique, la politique familialiste met en avant le vieux schéma sexiste du mâle détenteur de la Loi, générateur de l'Ordre, dépositaire de l'Autorité, porteur des Interdits nécessaires à la production d'un surmoi correctement structuré. De même elle renvoie la femelle du côté de l'Affectif, du Sentiment, de la Douceur, de la Tendresse et autres colifichets traditionnellement associés aux femmes.

Commentaire : un chapitre dont la rédaction dénote un certain malaise lié à l'artificialisation, une tentation naturalisante de repli, un « ordre symbolique » normalisateur toujours à l'affût. Mais surtout il montre que, quelles que soient les réponses données, la question morale ne peut être évitée. Le chapitre 14 est un peu en contradiction avec le traitement du clonage au chapitre 13 où ce qui comptait était « l'intersubjectivité [et] l'interaction ». A noter que l'expression « droit de l'enfant à naître d'un père et d'une mère qui ne soient pas... » implique réciproquement un « droit de ne pas naître » de parents qui le seraient.

### Chapitre 15 – la filiation

[] la psychanalyse et l'éthologie, deux disciplines sublimes – malgré le dévoiement parfois imputable à tels psychanalystes et éthologues !

**Que les enfants sont toujours les plus démunis parmi les démunis. Et que ces tueurs, à leur corps défendant la plupart du temps, ignorants et niais, ce sont les parents. [...] souvent on inflige la peine de vie comme d'autres la peine de mort.**

Pour un utilitarisme eudémoniste [...] tout ce qui permet l'évitement des douleurs puis la réalisation des plaisirs. Le principe hédoniste de base, son impératif catégorique.  
De sorte qu'on évitera tout ce qui peut engendrer une douleur...

**L'enfant n'a rien demandé, ni l'existence, ni les parents dont il procède...**

DESCAMPS, Philippe, *Faire des enfants n'est pas naturel*, Paris, Mango Littérature, 2007  
*Journaliste scientifique, enseigne la philosophie à l'université de Paris-Sorbonne*

#### Introduction

p.10s

[En 2007] un couple sur 10 a recours à la [PMA]. Chaque année, 25 000 à 30 000 couples sont adressés à un centre en France. En 2004, [113 000 tentatives de PMA] ont abouti à la naissance de 17 791 enfants, soit 2,3% du total de cette même année. [] 48 560 tentatives – FIV classique et ICSI comprises -, 10 714 naissances en 2004. [] **Bref, faire un enfant n'est plus « naturel », loin s'en faut.**

p.16-17

[Le droit français] classe, ordonne et norme les manières acceptables de faire un enfant et celles qui, à l'inverse, ne sauraient être tolérées. Or, force est de constater qu'il le fait avec le souci de **conserver un semblant de naturalité à la reproduction**, quitte à réinventer et construire de toute pièce une « Nature » fantasmée, mais présentée cependant comme **gage d'authenticité, voire de moralité**. [Il érige] cette même Nature au rang de valeur fondamentale et finalement de norme suprême. [] caractère transcendant, sacré, accordé à cette idée au moment où les possibles technologiques la rendent plus fragile que jamais.

## Panique de la morale et affolement du droit

La procréation médicalement assistée déguisée en acte « naturel »

Le clonage reproductif interdit jusqu'à l'absurde

p.38

[] en réponse à l'unanime condamnation morale de ce mode de reproduction, le législateur a interdit le clonage reproductif. Pour ce faire, il a inventé la notion totalement inédite de « **crime contre l'espèce humaine** ». Tous, sénateurs et députés, de droite comme de gauche, se sont félicités de cette trouvaille.

p.50

**Contrairement à ce qui a été déclaré, haut et fort, par le législateur et tous les spécialistes de bioéthique, ce n'est pas au nom de l'enfant à venir, ni de l'humanité future que le clonage a été interdit et criminalisé en ces termes, mais bien plutôt au nom de la Nature.**

## L'utérus artificiel fera-t-il des inhumains ?

p.67

La lecture du *Rapport n°2832 fait au nom de la mission d'information sur la famille et les droits des enfants* du 25 janvier 2006 permet déjà de se faire une idée : au moment où le rapporteur évoque l'ectogenèse, il s'empresse de la comparer au clonage reproductif, laissant entendre qu'il serait bon de la condamner dans les mêmes termes, et ajoutant qu'elle constituerait fondamentalement une « **transgression des règles de la nature** ».

## Naître au XXI<sup>e</sup> siècle

### **Existe-t-il de bonnes raisons de faire un enfant ?**

p.132

[] l'argument selon lequel on ne saurait réclamer réparation pour les dommages subis par l'enfant au prétexte que, sans la volonté de les lui imposer, celui-ci n'aurait tout simplement jamais existé, s'écroule de lui-même. Une fois né, l'enfant est un individu comme un autre et, indépendamment des intentions qui l'ont amené à naître, protégé par le droit.

### **Qu'est-ce qu'un humain ?**

p.141

[] analysons un glissement, plus courant, opéré par la bioéthique : celui qui consiste à remplacer (presque systématiquement) l'expression de « personne » par celle de « personne humaine ». Ce renouvellement du lexique juridique n'est pas sans effet non seulement sur le droit, mais aussi sur notre conception de l'homme et sur nos vies elles-mêmes.

p.149s

Le recours à l'expression « personne humaine » n'est ainsi ni anecdotique, ni accidentel. Il convient au contraire de le prendre très au sérieux. Si la pensée bioéthique accorde, comme elle le rappelle souvent, « la primauté à la personne », l'adjonction du qualificatif « humaine » modifie substantiellement cette notion de « personne », du moins dans son acception juridique traditionnelle. **Elle la vide de sa dimension individualiste.** La bioéthique ne lui accorde en effet une telle primauté que dans la mesure où **elle s'attache en même temps au sort de l'humanité tout entière comprise comme « espèce »**. [] Ne nous étonnons pas dès lors de la résurgence de la notion « d'espèce humaine » dans les textes relatifs à la bioéthique. **En dépit de ses déclarations, il est probable que celle-ci accorde la primauté à l'espèce humaine plutôt qu'à la personne.**

Pour une reconsidération de la naissance

p.158s

Je voudrais enfin mettre l'accent sur l'une des formes les plus aiguës que prend aujourd'hui le déni fondamental de la naissance. Comme l'a montré Marcela Iacub dans *L'Empire du ventre* [], depuis 1972, la filiation en droit français ne s'appuie plus sur l'institution du mariage, mais se fonde sur la vérité de l'accouchement. Depuis cette date, en effet, la maternité a été redéfinie pour faire de l'accouchement l'unique preuve de la filiation (maternelle, du moins), et cela grâce à une simple modification du petit article 322 du Code civil. Depuis 1804, celui-ci précisait : « Nul ne peut réclamer un état contraire à celui que lui donnent son titre de naissance et la possession conforme à ce titre. [] ». À l'article 322, la réforme de 1972 a adjoint le 322-1 qui change fondamentalement la portée et le sens du précédent : « Toutefois, s'il est allégué qu'il y a eu supposition d'enfant, ou substitution, même involontaire, soit avant, soit après la rédaction de l'acte de naissance, la preuve en sera recevable et pourra se faire par tous moyens. » Sans cet ajout, l'article 322 empêchait de contester la filiation, la mère était définitivement celle qui avait donné son nom (ce qui n'est pas rien, car donner son nom, c'est se déclarer parent et responsable d'un enfant) au moment d'établir l'acte de naissance. Tel quel, cet article favorisait aussi, peut-être exagérément, l'institution du mariage ; tout enfant déclaré par un couple marié était reconnu comme le sien, même s'il était – de toute évidence – né du ventre de la bonne, de celui d'une fille mère ou d'une étrangère de passage. [] Dans le même esprit, l'article 15 de la même ordonnance a inséré dans le Code civil l'article 332 : « La maternité peut être contestée en rapportant la preuve que la mère n'a pas accouché de l'enfant. » Définitivement, le droit a institué le ventre et l'accouchement comme preuves ultimes de la maternité. **Et conforte, en corollaire, que tout contrat portant sur la gestation pour le compte d'autrui (ou « maternité de substitution ») est nul et non avenu** (article 16-7 du Code civil).

La naissance de l'enfant est le résultat d'une décision d'autrui : ce constat est de moins en moins escamotable. Si l'artificialisation de la reproduction avait déjà discrètement commencé avec le développement de moyens efficaces de contraception à partir des années 1960, les NTR révèlent sans ambiguïté l'artifice à partir de la première FIV anglaise de 1979.

BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Nrf essais, Gallimard, 2004

Notons que le découplage de la sexualité et de l'engendrement, **s'il prend une forme particulièrement nette dans les sociétés contemporaines** avec le développement, d'une part, des techniques de contraception (sexualité sans engendrement), et, d'autre part, des techniques de procréation médicalement assistée (engendrement sans sexualité), est pourtant loin de constituer, comme on le lit parfois, une nouveauté radicale. On peut même penser qu'il s'agit d'un horizon vers lequel tendent, avec plus ou moins de succès, la plupart des sociétés.

NADAUD, Stéphane, *Homoparentalité – Une nouvelle chance pour la famille ?*, Fayard, 2002

On parle plutôt d'« aide médicale à la procréation » (AMP), terme substitué à « procréation médicalement assistée » (PMA), qui remplaçait « procréation **artificielle** » (PA). [] Le terme « procréation artificielle » a été abandonné car, dans les pays industrialisés, on ne peut plus réellement parler de « procréation naturelle », sauf à être accidentelle. Les différents moyens de contraception et les stimulations de l'ovulation sont en effet très répandus et, d'une certaine manière, **l'insémination naturelle du vagin d'une femme par le pénis d'un homme sans qu'il y ait décision de fécondation (et donc utilisation de stratégies que l'on pourrait tout à fait légitimement appeler « artificielles ») n'existe plus guère**, si tant est qu'elle ait jamais existé (du moins à partir du moment où l'homme et la femme ont compris l'origine fécondante du rapport sexuel entre eux).

En France, 1% des couples mariés ou concubins recoure chaque année à cette méthode [IAD insémination artificielle avec donneur], et elle est à l'origine de 0,5% de la natalité.

MEHL, Dominique, *Naître ? La controverse bioéthique*, Paris, Bayard, 1999

## Chapitre 1 – Enfants de la science

p.27

La question du coût économique de ces traitements [contre la stérilité] est également soulevée. **La Sécurité sociale rembourse, en effet, trois tentatives, dont chacune est évaluée à 15 000 francs.** Vaut-il la peine que la collectivité participe à une entreprise qui consiste à rembourser les frais occasionnés par **une maladie qui n'est pas une maladie** ? interrogent les opposants.

p.28

Geneviève Delaisi de Parseval est une des premières psychanalystes françaises qui se soient intéressées aux processus psychiques impliqués dans la demande de réparation de la stérilité. [] elle insiste sur la non-évidence de la parentalité. [] « **Tant la maternité que la paternité sont des**

**artefacts, des mythes inventés et reconstruits. [] C'est dans les têtes que se font les enfants ».**

p.29

Elle se situe dans la tradition ouverte par Monique Bydlowski [].

p.30

La stérilité n'est pas toujours aisée à définir du point de vue médical. Il existe des impossibilités de concevoir dont les raisons somatiques sont identifiables. D'autres relèvent de dysfonctionnements plus légers qui créent une hypofertilité responsable, néanmoins, de véritables pannes procréatives.

**Souvent des troubles mineurs se conjuguent du côté féminin et masculin, rendant stérile un couple dont les membres seraient susceptibles de concevoir avec d'autres partenaires.**

Commentaire : cette précision est importante car un argument souvent objecté pour refuser les NTR aux homosexuels est que leur stérilité résulte d'un « choix de vie » de leur part et non d'une pathologie biologique. La société n'aurait pas à faire droit à leur demande pour « convenance personnelle ». On voit ici que la stérilité hétérosexuelle peut, elle aussi, être la conséquence d'un « choix » de partenaires et non d'une pathologie, une « convenance personnelle ».

Parfois, les stérilités demeurent totalement énigmatiques et, dans ce cas, volontiers référées à des blocages psychiques.

p.31

Selon Geneviève Delaisi de Parseval, la stérilité est souvent hâtivement et donc abusivement traitée par la médecine. La psychanalyste souligne ainsi que la probabilité pour un couple de concevoir tient, bien sûr, aux compétences des conjoints, mais surtout au temps qui passe.

## Chapitre 2 – Enfants de qui ?

p.67

La première mère porteuse américaine est connue sous le nom d'emprunt d'Elisabeth Kane. Elle a mis au monde un garçon en décembre 1980 pour un couple dont la femme était stérile. Elle avait reçu cinq mille dollars pour ce service rendu.

p.79

Paternité et maternité en question

**Cette mise en scène de la multiplicité des sources de la légitimité familiale conduit à interroger l'idée même de paternité puis de maternité.**

p.81s

Ainsi, tout doucement, les esprits se tournent vers des représentations très sociologiques de la **parentalité davantage fondées sur l'intention humaine que sur un don de la nature.** [] La réflexion sur la procréation médicalement assistée rejoint directement les débats autour de la famille, la parentalité, la place de l'enfant. []

Jean-François Mattéi, médecin, député et **catholique pratiquant, jouera un rôle décisif dans l'élaboration de la loi de 1994.** Il s'inquiète de la décomposition familiale contemporaine [p.12, les lois de bioéthiques de 1994 « érigent une barrière de protection absolue autour de l'embryon »].

## Chapitre 3 – Énigmatique embryon

p.92s

Le courant vitaliste []

Au sein du courant vitaliste, il convient de distinguer les amateurs de l'animation immédiate et ceux de l'animation différée. [] L'instruction *Donum vitae* de la Congrégation pour la doctrine de la foi, rendue publique le 22 février 1987, définit la ligne actuelle de l'Église catholique romaine. « Dès le moment de sa conception, la vie de tout être humain doit être absolument respectée, car l'homme est

sur terre l'unique créature que Dieu a "voulue pour lui-même" et l'âme spirituelle de tout homme est "immédiatement créée" par Dieu ; tout son être porte l'image du Créateur. »

p.96

[] les musulmans retrouvent le courant catholique dans ses conclusions concrètes : l'embryon ne peut faire l'objet d'aucune intervention ou manipulation. L'avortement n'est toléré que si la vie de la mère est en danger ou si l'embryon est atteint d'une maladie mortelle. Parmi les grandes religions monothéistes, le judaïsme a été le premier à défendre la thèse de l'animation différée. Selon la Thora, l'embryon traverse un état de latence pendant les quarante premiers jours de son existence. L'embryon devient humain progressivement à partir de cette date fatidique. En conséquence il n'existe pas de loi préétablie qui fixerait *a priori* les interdits et les autorisations. Les israélites sont invités à élaborer au cas par cas les bornes du licite et de l'illicite concernant l'embryon, sachant que tout n'est pas interdit par avance.

### Le courant relationnel

À l'autre pôle de la réflexion philosophique sur l'embryon se profile le courant relationnel. Celui-ci ne s'interroge pas sur l'essence présumée de l'embryon, mais sur sa capacité d'être distingué comme personne. Dans cette tradition de pensée, qui se réclame de la philosophie d'Emmanuel Kant, l'humaine condition se fonde sur l'autonomie du vouloir. La personne se définit par sa condition d'être raisonnable qui édicte et obéit à la loi dans la mesure où celle-ci prétend à l'universalité. Cette éthique du sujet libre instaure une primauté de la condition humaine sur l'ordre naturel. L'exercice de l'autonomie morale n'est pas donné, mais s'apprend. Ainsi, rationnel et relationnel se combinent pour donner consistance à une communauté morale basée sur le respect mutuel de l'autonomie de l'autre. Anne Fargot-Largeault [psychiatre et philosophe, membre du Comité consultatif national d'éthique depuis 1990] « La valeur d'un embryon n'est pas le fait d'une hypothétique dignité intrinsèque, c'est sa valeur pour les personnes qui attendent sa "venue au monde". L'embryon humain par soi n'a pas plus de "droits" qu'un animal : on ne lui doit pas le respect de son autonomie morale (il n'en a pas), **on lui doit seulement, comme aux animaux, des égards pour sa sensibilité (on ne doit pas le faire souffrir)**. [] »

p.101

Le protestantisme se distingue nettement des autres confessions précitées dans la mesure où il n'existe pas de dogme protestant sur la question de l'embryon. Aucun texte de référence admis par l'ensemble de cette communauté ne peut être exhibé.

p.102

### La personne humaine potentielle

[] Le 22 mai 1984, le Comité consultatif national d'éthique rend public un avis selon lequel « L'embryon ou le fœtus doit être reconnu comme une personne humaine potentielle qui est ou a été vivante et dont le respect s'impose à tous ». [] **Cette problématique puise ses références chez Emmanuel Kant et se fonde sur l'idée de dignité** et de respect dû à la personne. Sans pour autant assimiler personne et embryon, elle réclame que la même considération les entoure.

p.104

[] à l'idée d'une potentialité de personne humaine, le Comité substitue l'image d'une personne humaine potentielle.

## Chapitre 5 – L'éthique plurielle

p.183s

En réalité, le libéralisme scientifique, dans sa version hexagonale, s'exprime dans des termes et sur

un tempo bien tempérés. François Dagognet en représente une bonne expression. [] Le naturalisme constitue sa première cible, tant la représentation d'un état vierge de toute intervention humaine lui semble pure mystification. Il proclame son « opposition à la nature ». [] « Ce n'est pas la vie qu'il faut respecter en tant que telle, mais sa logique sourde, sa recherche de la maximalité et de l'ampleur : elle y échoue parfois, on la redresse donc, on l'agrandit, aussi devra-t-elle dépasser le biologique et le "manipuler". Une biopolitique conséquente nous amène à soutenir une cause, toujours la même : la vie constitue une valeur précaire et riche, mais on privilégiera ce qui la sert vraiment et on interdira ce qui la diminue. On ne manquera surtout pas d'intervenir. » [] plaide en faveur de la stérilisation volontaire. [] **paradoxalement, en appelle à une certaine forme de naturalisme : un naturalisme qui ne s'inclinerait pas devant les logiques du vivant mais qui respecterait les principes de vitalité et de diversité qui lui sont intrinsèques.** [] trois interdits : le clonage, l'eugénisme et les trafics. Le clonage parce qu'il relève de la reprographie et contredit « la loi fondamentale du métissage qui se situe au cœur du cellulaire ».

p.192s

L'éthique des droits de l'homme

En France, l'essentiel de la réflexion bioéthique laïque se concentre sur la recherche de normes et de valeurs universellement adoptables. [] La paternité d'Emmanuel Kant signe les contributions des éthiciens soucieux de se tenir hors des Églises, des croyances religieuses, des textes sacrés, [] définir des axiomes auxquels la conscience humaine rendra raison parce que, au terme d'une épreuve d'universalisation, cette loi paraît valable partout et pour tous. [] Cette morale des temps laïques [] s'inscrit dans le mouvement général de réflexion et de combat sur le thème des droits de l'homme.

p.194

Deux idées fondamentales découlent de cette assomption de la personne : **celle de la dignité de la personne et celle de respect dû à la personne, dont nous verrons qu'elles occuperont une place absolument centrale et fondatrice dans l'élaboration menée par le Comité consultatif national d'éthique.** [] Cette démarche n'est pas excessivement éloignée de celle qui institue, dans la tradition catholique, le sacre de la vie. Elle conduit, en effet, même sans l'appel à la divinité, à **rendre l'homme, son corps et son esprit, dépositaire d'une mission impérative quasi sacrée.** D'ailleurs, Luc Ferry, l'un des philosophes contemporains qui se sont le plus penchés sur les questions bioéthiques **dans le fil de cette tradition kantienne, va jusqu'à proposer une représentation de l'humanité qui intégrerait, sans Dieu, sa propre transcendance.** « Loin d'éradiquer le sentiment du sacré, la laïcisation du monde qui accompagne l'évolution des sciences le rend plus tangible encore, plaide-t-il. [] Le corps humain, à l'image de celui du Christ, se fait Temple. » [] Qu'elle provienne du ciel ou qu'elle s'autopromeuve, la personne, dans son corps et dans sa conscience, dans son corps et dans sa raison, représente la valeur universelle par rapport à laquelle la réflexion bioéthique doit se guider, en présence ou en l'absence de Dieu.

## Chapitre 6 – La bioéthique en délibération

p.207

Avis CCNE du 23/10/1984

« **Est-ce que toute personne a le droit, à tout moment, à toute condition d'avoir un enfant ?** »

p.214

Le 22 avril 1997, le Comité publie sous le titre « Réponse au président de la République au sujet du clonage reproductif » un avis très sévère. [] Les clones seraient perçues par leurs entourages comme des copies. [] « intolérable **chosification** de la personne » []. Par ailleurs, le clone ne serait pas soumis au hasard génétique, à l'indéterminabilité qui résulte de la rencontre de deux êtres et qui

fonde la liberté humaine. [] la personne est tout simplement instrumentalisée. [] « Une telle pratique, mettant en cause de manière radicale **l'autonomie et la dignité de la personne**, constituerait une grave involution morale dans l'histoire de la civilisation. »

p.218

**La référence aux droits de l'homme, la recherche d'une morale laïque empruntant ses fondations au kantisme délimitent le champ de réflexion des sages du Comité.**

#### Chapitre 7 – Vide juridique ?

p.234

Robert Badinter

« **Parmi les droits que l'être humain doit se voir reconnaître et garantir par la loi** pour pouvoir espérer atteindre l'épanouissement de sa personne qui est la fin de toute l'organisation sociale dans une démocratie, **le droit de donner la vie**, de remplir plus concrètement sa destinée humaine, **et d'assurer sa descendance** nous paraît un droit essentiel. **Le droit de donner la vie ne peut être refusé à une femme qui veut avoir un enfant.** »

#### Chapitre 8 – L'acharnement législatif

p.272-282

1994 : l'offensive du Sénat - Jean-François Mattéi - sa thématique centrale [] est celle de la sacralité du corps humain.

Au total, le texte final [1994] consacre la victoire de Jean-François Mattéi.

#### Chapitre 9 – L'orchestre médiatique

p.310-332

*Le Monde* - Jean-Yves Nau, Frank Nouchi

Le déclin du débat public. Après 1994...

La CFDT qui, fin 1998, publie dans sa revue des contributions contradictoires, incluant une défense de l'hypothèse du clonage comme prolongement de la PMA par Robert Edwards, fait vraiment figure de cavalier seul.

#### Conclusion

p.356

**Ainsi, l'influence du catholicisme, même si elle n'est ni directe ni « mot à mot », est particulièrement sensible dans nombre de consignes que le CCNE sera conduit à formuler, de même que dans toutes les obligations créées par la loi.** [] Ainsi, tout le débat sur l'embryon et la décision de ne pas inclure dans la loi même une définition de son statut sont guidés par la hantise qu'à l'occasion d'un nouveau débat, la loi Veil, toujours menacée, puisse être remise en cause. L'élaboration bioéthique des années quatre-vingt-dix concernant la procréation assistée se révèle, par conséquent, largement tributaire de la réalité de l'avortement.

DELAISI DE PARSEVAL, Geneviève, *Famille à tout prix*, Paris, Seuil, 2008

DPI diagnostic pré-implantatoire

FIV fécondation *in-vitro*

FIVETE " et transfert d'embryon



GPA    gestation pour autrui

IA            insémination artificielle

ICSI    *Intra-cytoplasmic spermatozoid injection*, injection dans l'ovocyte d'un seul spermatozoïde

Commentaire : le texte qui suit montre à quel point engendrer une vie humaine est devenue une fabrication artificielle, le fruit d'une décision à évaluer.

L'ère de l'assistance médicale à la procréation (AMP) a été marquée historiquement par la naissance, en 1978, à Londres, de Louise Brown, suivie de peu par celle de Zoé et de John, à Melbourne, en Australie, puis en 1982, à Paris, par celle d'Amandine, premier « bébé-FIV » français – don d'ovocyte 1987, ICSI 1993, DPI 2000, accueil d'embryon 2004

On compte désormais dans le monde 3 millions de bébés nés par AMP [] nombre de travaux ont montré la « valeur refuge » que représente l'enfant sur-désiré de ce début de siècle [Universalis « l'enfant depuis la psychanalyse », 2001].

20% des couples avec désir d'enfant ont un problème de fertilité, on estime que ce chiffre passera à un tiers dans les dix ans à venir – aux États-Unis on estime qu'en 2004 plus d'un million d'Américains ont subi un traitement en raison d'une infertilité.

p.43

L'expression même de « désir d'enfant » est très récente, précisément liée à l'ère contraceptive. Pour les générations précédentes, le fait d'avoir un enfant était naturel, on n'avait pas besoin de le déclarer publiquement.

***La psychanalyse montre en outre qu'avoir un enfant est bien souvent moins un désir qu'un devoir, devoir de donner des petits-enfants à ses parents, de les rendre grands-parents.*** Devoir aussi de perpétuer la lignée familiale. Devoir enfin vis-à-vis de l'espèce, c'est-à-dire du genre humain ; mettre des enfants au monde, c'est en somme s'acquitter de la dette qu'on a contractée en naissant (on a reçu la vie, il faut la donner à son tour).

Les coûts de la FIV

Chaque cycle de FIV revient environ à 4000 euros, avec 2000 euros de frais médicaux et de laboratoire plus 2000 euros de médicaments. La France constitue pour une fois une heureuse exception en raison de la possibilité de gratuité totale de ces traitements : **la « bonne mère Sécurité sociale » rembourse jusqu'à six inséminations et quatre FIV** si elles sont pratiquées avant le 43<sup>e</sup> anniversaire de la femme (les couples peuvent ensuite faire d'autres tentatives à leurs frais).

Commentaire : soit pour une FIV réussie, à peu près 16 000 euros financés par la sécurité sociale, auxquels il faudrait ajouter les coûts indirects d'infrastructures.

ICSI

Certains scientifiques de haut vol émettent en effet de sérieuses réserves sur cette technique, ce à l'encontre du courant majoritaire en matière de procréation médicalement assistée ; réserves liées notamment au fait que l'ICSI risque de transmettre au fils l'infertilité de son père !

Énigme : le taux de réussite de l'implantation tourne autour de 28%, chiffre supérieur à celui de la FIV et même à celui de la nature ! C'est un paradoxe car, en ICSI, avec un sperme de mauvaise qualité, on obtient ainsi un meilleur taux de fécondation qu'avec un sperme de bonne qualité placé dans des circonstances optimales (artificielles ou naturelles).

L'avenir proche de la FIV

**La FIV est en effet devenue un moyen de prévenir certaines maladies génétiques grâce au DPI**, technique appliquée dans le cas où un enfant d'une famille est atteint d'une maladie héréditaire grave et qui consiste à trier les embryons *in vitro* après une FIV en ne remplaçant ensuite que le ou les embryon(s) qui ne sont pas atteints de la maladie redoutée (la mucoviscidose par exemple).

Note : exemple de certains parents qui ont un handicap génétique (tels la surdité ou le nanisme) et qui demandent un DPI afin que leur progéniture « reste dans leur monde »... demandant ainsi que l'on choisisse des embryons qui possèdent les gènes déficients en question ! Déjà en 2002 un couple de lesbiennes sourdes (dans l'État du Maryland) avait demandé et obtenu de faire une insémination avec un donneur de sperme sourd.

En 2006, la technique du DPI est pour l'instant bien utilisée sur le plan éthique, c'est-à-dire qu'elle est soumise en France à des critères pathologiques. Note : Les principales indications sont la mucoviscidose, l'hémophilie, la chorée de Huntington, certaines formes de myopathie. Mais on parle actuellement d'une nouvelle indication : la recherche de prédisposition à des cancers liés à des facteurs génétiques.

**Aux États-Unis, près de 10% des DPI sont pratiqués dans le seul but de connaître le sexe de l'embryon pour des raisons de convenance personnelle des futurs parents.**

Autres extensions du champ du DPI. La dernière en date est le protocole que l'on appelle le « bébé du double espoir » ou le « bébé docteur », au terme duquel un couple tente de concevoir par FIV un nouvel enfant dont le système immunitaire (HLA) serait compatible avec celui d'un frère ou d'une sœur aîné(e) atteint(e) d'une forme particulière de leucémie, ce afin qu'il puisse devenir, pour lui ou pour elle, donneur de moelle osseuse.

Note : cette technique est autorisée depuis la révision du 6 août 2004 de la loi bioéthique.

Mais *quid* si l'embryon conçu n'est pas compatible ? Le garder, c'est-à-dire faire naître cet enfant qui ne « servira à rien » pour l'aîné ? Ou recommencer pour donner une nouvelle chance au petit malade ?

**La cuisine procréative avec des embryons congelés []**. Le destin des embryons surnuméraires []

La technique de la FIV produit très souvent des embryons non remplacés au premier transfert, embryons appelés « surnuméraires » et que l'on congèle [] en théorie, pour un temps indéfini.

Note : aux États-Unis, on estime à 500 000 le nombre d'embryons congelés surnuméraires.

Histoire du couple Pirès

M.Pirès est mort d'un accident de la circulation alors qu'il allait rendre visite à sa femme hospitalisée au cours d'une tentative de FIV. Reste 2 embryons congelés. Sa veuve demande qu'on lui transfère ses embryons pour une FIV, au nom du projet parental qu'elle avait eu avec son défunt mari. A perdu son procès (1993).

Les patients parlent parfois de leurs « bébés Findus » ou de leurs « bébés Picard » qui attendent dans les « congélos ». À l'expiration du délai légal, la loi bioéthique autorise le centre FIV à disposer des embryons congelés depuis plus de 5 ans sans « projet parental ». Ces embryons sont alors destinés soit à être donnés, soit à la **création de cellules souches qui, du fait de leurs caractéristiques biologiques uniques, pourraient peut-être constituer un nouvel outil thérapeutique face à des affections aujourd'hui incurables** (6 300 embryons ont été donnés à la recherche fin 2004).

|                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : cet avenir médical prometteur constitue un bouclier efficace et puissant contre les |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|

pressions religieuses visant à supprimer le droit à l'avortement.

## GPA

La grand mère porteuse

Belgique, [dans un hôpital universitaire] seules les mères de ces patientes (pour GPA) sont autorisées à être gestatrices.

Une fille donne un ovocyte à sa mère

Ute a été ménopausée assez tôt, à 42 ans. Devenue infertile, elle et son second mari ont projeté d'avoir un enfant par FIV. Le scénario imaginé et réalisé par ce couple a été le suivant : un embryon a été conçu avec le sperme du mari de Ute et l'ovocyte de la fille de cette dernière, née d'un premier mariage de Ute, et c'est une mère gestationnelle qui a porté le bébé.

## Malaise dans la filiation

Face à ces situations nouvelles, un nouveau langage se devait d'être élaboré. Le législateur français a créé une expression *ad hoc* : le *projet parental*, terme officiel de la loi de 1994 qui, depuis, a fait florès, dépassant le cadre de l'AMP proprement dit jusqu'à couvrir l'ensemble du champ des projets familiaux contemporains.

L'article L. 2141-2 de la loi bioéthique, voté lors de la révision de cette dernière en août 2004, dispose que :

L'assistance médicale à la procréation est destinée à répondre à la demande parentale d'un couple.

Elle a pour objet de remédier à l'infertilité dont le caractère pathologique a été médicalement diagnostiqué, **ou d'éviter la transmission à l'enfant []** d'une maladie d'une particulière gravité.

L'homme et la femme formant le couple doivent être vivants, en âge de procréer, mariés ou en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans []. Font obstacle à l'insémination ou au transfert des embryons le décès d'un des membres du couple [].

p.281

Le seul trait spécifique à l'homoparentalité est que *la parenté des couples homosexuels fait apparaître en clair ce qui reste caché dans les AMP classiques*, un enfant ne pouvant à l'évidence avoir été procréé par deux hommes ou par deux femmes. **L'homoparentalité met ainsi en lumière des questions qui restent dans l'ombre ailleurs []**.

p.300

**Mais pour peu qu'une société ait à donner son aval à la venue au monde d'un enfant (qu'il s'agisse d'adoption ou de l'accès aux procédures d'AMP), il me semble qu'elle devrait se placer, avec sa palette de spécialistes, du côté de l'enfant.** Car il existe, en éthique, un principe fondamental qui consiste à se soucier du bien-être des générations suivantes. Or ce qu'un État doit à ses enfants, c'est l'établissement d'une filiation qui les relie de manière irréfragable et claire à leurs parents.

## Futurologie de l'AMP

Le clonage reproductif

Canada, dans un hôpital renommé.

Une Montréalaise de 36 ans a fait congeler plusieurs de ses ovules afin de les donner à sa fille.

Flavie a 7 ans et elle est en effet atteinte du syndrome de Turner, maladie chromosomique qui entraîne généralement une stérilité à l'âge adulte. L'équipe de l'université McGill a utilisé une méthode novatrice de congélation, la vitrification, [] qui permet de les conserver [ovules] pendant une vingtaine d'années. La mère de Flavie confie s'être longuement interrogée, avec son conjoint, sur le sens de ce don : « L'enfant qui va peut-être naître sera-t-il le mien ou celui de ma fille ? ». []

Le professeur Margaret Sommerville, qui dirige le Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill, s'interroge : « **Quels sont les droits d'un enfant à ne pas venir au monde de cette façon ?** » Ceci fait allusion à la notion de *wrongful life*, objet de futurs procès faits par les enfants à leurs parents au motif que certains de ces derniers, conçus par AMP, ne partageraient peut-être pas les raisons qui ont conduit leurs parents à les concevoir ainsi.

Dans un article co-écrit avec Anne Fargot-Largeault, nous avons proposé le statut de « personne possible » pour l'embryon, concept créé par le philosophe néo-kantien américain Tristram Engelhardt [l'adjectif « potentiel » impliquerait que la personne se trouverait déjà là, en puissance, dans un embryon qui n'a pas encore de système nerveux, donc *a fortiori* pas de conscience ni de raison, ce qui est pour lui absurde], qui l'a préféré à celui de « personne potentielle », notion généralement adoptée en France.

**C'est à la société de décider ce qu'est un embryon *in vitro* et quel usage on peut en faire. Ces questions risquent de se poser très rapidement.**

Anne Fargot-Largeault et Geneviève Delaisi de Parceval, « Qu'est-ce qu'un embryon ? Panorama des positions philosophiques actuelles », *Esprit*, juin 1989, n°6

ATLAN, Henri, *L'utérus artificiel*, Seuil, 2005

Commentaire : ce texte montre que l'artificialisation totale de la reproduction obligerait la société à se poser bien des questions éthiques risquant d'aboutir à des évolutions sociales, par exemple en matière de famille, qui viendraient lourdement perturber la reproduction de l'ordre en place.

p.54

Ces questions sont particulièrement difficiles dans le cas des gènes et des embryons parce que, dans les deux cas, les effets de modifications éventuelles, désirées ou non, ne peuvent être observés que sur des personnes qui n'existent pas encore, ou qui n'existeront peut-être jamais. Contrairement aux questions d'éthique médicale, posées par des interventions sur des adultes, ou même des enfants, **il n'est pas envisageable ici de rechercher le consentement, même délégué, de personnes directement concernées par les effets de ces interventions.**

p.93

Chapitre VI – De qui est-ce l'affaire ?

**Il faut sans doute se poser la question suivante : de qui est-ce l'affaire de faire naître des enfants et de les élever ?** Est-ce une affaire exclusivement individuelle, de chaque femme ou homme, avec son désir d'enfant, [] Ou bien est-ce une affaire concernant aussi la société dans laquelle l'enfant sera élevé et dont il sera membre ? Ou encore est-ce l'espèce humaine qui est ici concernée, dans la mesure où c'est sa survie qui est en jeu, comme pour toute autre espèce, dans cette succession des générations ? [] **étant entendu que l'enfant à venir n'a pas vraiment droit, si l'on peut dire, à la parole. Et parler pour lui revient souvent à lui faire prendre le parti soit des parents potentiels et de leur désir, soit de la société, soit de l'espèce.**

p.96

L'expression proposée dernièrement de « crime contre l'espèce humaine » nous en fournit déjà un exemple suggestif. C'est ainsi que la loi d'éthique biomédicale, votée en France en 2004, qualifie le clonage reproductif humain.

p.97

Ces réflexions s'inscrivent de façon évidente dans la lignée de Jonas et de son heuristique de la peur. Mais cette thèse repose sur des présupposés biologiques encore fortement marqués par la vulgate du tout-génétique, suivant laquelle l' « essence » de l'homme, individuellement et collectivement, se trouverait dans ses gènes.

p.98

Mais remplacer « crimes contre l'humanité » par « crime contre l'espèce humaine » c'est tomber de Charybde en Scylla.

p.101-102

[L'ectogenèse] L'enjeu devient alors, nous le verrons, la possibilité d'une évolution vers une véritable égalité des sexes, déjà commencée avec l'accès des femmes à la liberté de contraception et d'avortement.

p.126s

[] c'est la différence des sexes et leur asymétrie immémoriale dans la fonction de procréation qui disparaîtra, dès lors que les hommes et les femmes seront égaux devant les contraintes qu'impose la reproduction de l'espèce. Pour s'en rendre compte, il suffit de rappeler les débuts, d'abord mythiques puis historiques et juridiques, de cette longue histoire des rivalités entre pères et mères dans la recherche du pouvoir par la mainmise sur les futurs adultes. Une fois de plus, les plus vieux mythes de l'humanité peuvent éclairer nos problèmes. **On a pu penser que tout a commencé il y a quelques dizaines de milliers d'années, avant que le coït ait été reconnu comme déterminant dans la survenue, quelques temps plus tard, d'une grossesse puis d'une naissance. Alors, seules les mères existaient : elles donnaient seules la vie** []. Mais les hommes étaient exclus du processus. Ils étaient, semble-t-il, au service de ces familles ou clans matriarcaux pour leur permettre de subsister et de se défendre. Sur le plan des représentations symboliques, cela se traduisait par le rôle très largement dominant pendant longtemps des figures féminines de la divinité. Bien avant Dieu le Père, la divinité suprême était la déesse mère, souvent représentée sous les traits d'une vache sauvage, à la fois féconde et nourricière, parfois même sous la forme d'une vache à tête de femme ou, inversement, de femme à tête de vache. La découverte du rôle de la sexualité dans la procréation et, par là, celle de la paternité auraient été à l'origine de la transformation progressive en patriarcat de pratiquement toutes les sociétés. Cette transformation a fini par instituer une domination totale des hommes – de la « société » - sur le corps des femmes, considéré comme la matrice des hommes futurs (ou de futures matrices). La femme, réceptacle passif de la semence masculine, seule active et formatrice encore chez Aristote, est devenue simple moyen, plus ou moins sublimé par la religion, au service de la reproduction des hommes par les hommes. Mais cela ne se fit pas du jour au lendemain, ni partout de la même façon et en même temps, ni sans luttes probablement féroces, dont certains récits mythologiques véhiculent peut-être des traces.

p.129s

Il semble que la reconnaissance du rôle de la paternité dans la procréation n'ait pas satisfait le désir d'égalité des hommes. Car en effet l'asymétrie était loin d'être supprimée pour autant. À la continuité entre grossesse et accouchement, avec la certitude de la maternité qu'elle comporte, s'opposent la discontinuité et la multiplicité des interventions masculines susceptibles d'être fécondantes, avec l'incertitude permanente sur la « vraie » paternité. [] et la guerre continuera de plus belle, transposée aux mortels cette fois, **jusqu'à ce que l'institution du mariage grec soit ritualisée et stabilisée.**

p.133

[] entre-temps, deux à trois mille ans ont consolidé le mariage patriarcal et les structures familiales qui l'ont accompagné, et pas seulement en Grèce. Presque tous les systèmes de parenté, même les

plus compliqués, que les ethnologues ont découvert un peu partout, [ont établi une] domination et contrôle plus ou moins étroit du corps des femmes par les hommes. Un des exemples de domination masculine la plus cadencée est fourni par le droit romain, dont on connaît l'influence sur l'organisation de la famille en Europe chrétienne jusqu'à nos jours.

p.143s

#### Chapitre X – La « mère machine »

[] déjà en 1985, Gena Corea, aux États-Unis, avait prévu la progression continue, liée à la médicalisation de la procréation, qui devait mener de l'insémination artificielle et la fécondation *in vitro* à l'utérus artificiel et au clonage.

p.148

[] la démonstration de Gena Corea, pour convaincante qu'elle soit, pêche par son caractère dichotomique. Tout se passe à la limite comme si les mouvements féministes n'avaient pour objectif que de se réapproprier le pouvoir procréatif que les hommes avaient accaparé.

p.150

[Elle] semble d'ailleurs consciente du danger d'enfermer la résistance aux « pharmeries » dans un féminisme qui serait lui-même exclusivement au service de la reconquête du pouvoir procréatif et du retour à l'ère de la déesse mère primitive, quand les hommes en étaient écartés. Elle appelle à développer une « philosophie de la naissance » [].

p.158

**[] l'hypermédicalisation de la procréation aboutira à débiologiser les rapports des parents, entre eux et avec leurs enfants.** Continuant et achevant peut-être une transformation déjà commencée, **la parenté sera de plus en plus sociale et de moins en moins biologique.**

#### Chapitre XI – L'utopie fraternelle

p.164

[] une paix amicale et fraternelle, **dégagée de cette lutte pour la procréation**, dans laquelle les uns et les autres auraient tout à gagner.

p.168

Les hommes, les femmes et les enfants seraient appelés à entretenir des relations nouvelles, entre eux et avec **une nature transformée, éventuellement humanisée par les techniques.**

p.172

[] existence utopique, **sans souffrance**, d'amitié amoureuse entre l'un et l'autre et d'harmonie évolutive avec leur environnement.

p.180

[] utopie fraternelle d'hommes, de femmes et d'enfants, sinon libres, du moins en recherche active de vraie liberté, non seulement politique mais intérieure. Il peut sembler paradoxal d'imaginer un nouvel amour fraternel pour **une société d'où les familles traditionnelles auront peut-être disparu** avec les fratries qui les caractérisaient.

p.191

**La structure familiale biparentale peut très bien ne pas disparaître, après tout.**

Divers textes de Laurence TAIN, *Centre d'études démographiques, maîtresse de conférences, centre Louise-Labbé, faculté de sociologie, Université Lumière Lyon-II*

*L'homme et la société : Revue internationale de recherches et de synthèses en sciences sociales – n°152-153, 2004, p.229 à 245, « Genre et techniques de reproduction : évidences, alliances et turbulences »*

Le sentiment d'évidence, mais aussi **le trouble** surgissent à l'évocation des techniques de reproduction... sentiments d'ambiguïté, de brouillage. [FIV] de 1% à 1,5% des naissances actuelles en France. [] Deux motifs dominants... le processus de médicalisation et le système de genre.

L'idéologie de la santé reproductive

Conférence du Caire (1994), article 7.2 « par santé en matière de reproduction, on entend le **bien-être général**, [ce qui suppose donc qu'un femme] est capable de procréer et **libre** de le faire aussi souvent qu'elle le désire »

Le genre des alliances

... le système de genre [] contribue à faire passer pour « naturel » le recours à de telles techniques.

### **La pression du genre**

Cette injonction à la maternité se métisse souvent avec une approche positive de la médicalisation, comme le remarque France-Romaine Ouellette dans son enquête [L'expérience de l'infertilité féminine vécue sous assistance médicale] : elle identifie, en effet, deux facteurs d'adhésion des femmes aux traitements, **le sentiment de culpabilité de ne pas procréer**, le niveau de confiance dans la médecine.

La conformité des alliances du monde médical

... la stratégie dominante des professionnels est la conformité au système actuel de genre. Le montage professionnel tend ainsi à **effacer l'artifice** au profit d'un modèle apparemment « naturel » de procréation.

Le choix de la légitimité du couple hétérosexuel pour la reproduction est une autre conséquence du système de genre. [] C'est cette représentation, dominante au sein du milieu médical, qui a finalement prévalu dans la fabrication de la loi de 1994, contrairement à la formulation plus ouverte du projet de loi de 1992 : **le bénéfice d'une éventuelle assistance médicale à la procréation, initialement destinée à répondre à un « projet parental », a été réservé aux seuls couples, mariés ou non, formés d'un homme ou d'une femme.**

Aux États-Unis [] l'assistance médicale à la procréation est une activité commerciale, sans prise en charge par l'État.

**L'évidence du recours à l'assistance médicale à la procréation est aussi le produit de l'injonction sociale à la maternité.**

Co-maternité au Québec, loi 84 de 2002. **Inscription de deux mères sur le certificat de naissance d'un enfant** dès lors qu'il a été conçu à la suite d'une insémination artificielle d'une mère vivant en union civile avec une autre femme.

L'hôpital, la femme et le médecin : la construction des trajectoires de fécondation in vitro, *Population*, 56(5), 2001, 811-844

Ces traitements se soldent souvent par un échec de la médecine. Néanmoins, comme le notent des professionnels de ces filières, notamment les psychologues du service observé, il semble qu'on

assiste souvent à une évolution épanouissante qui n'était pas attendue : « Pour ces femmes qui se sont laissé peu de temps, qui ont demandé avec beaucoup de force un enfant à la médecine, même si l'échec est douloureux, **au fond c'est un soulagement** ». Comment comprendre un tel retournement ? L'interprétation sur le terrain psychologique fait référence à l'ambivalence de ces femmes vis-à-vis de la maternité, **à leur culpabilité de ne pas être mères**.

Techniques de reproduction et « révolutions contraceptives » : mises en scène de genre.  
L'insémination artificielle se développe réellement en France à partir de 1973 grâce à la création des trois premières banques de sperme. La sentence du Saint-Office de Rome (1897) condamne le principe de l'insémination artificielle.

Les nouvelles techniques de reproduction, un « avant-monde » ? Législation espagnole, au contraire de la France, accepte la demande d'une femme seule en matière de procréation médicalement assistée. Loi de 1988.



La vérité est que les sociétés, dans l'intérêt de la personne susceptible de naître, évaluent de longue date s'il est moral ou pas de faire naître : c'est par exemple au motif de l'intérêt de l'enfant, de la qualité de son développement, que les lois de bioéthique françaises refusent les NTR aux homosexuels et plus largement l'homoparentalité.

BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du célibat et des célibataires*, Fayard, 2004

Malthusianisme et pauvreté

Ce sont les États protestants de l'empire qui semblent avoir légiféré les premiers en la matière. Dans le Wurtemberg, on enjoint en 1663 aux autorités de dissuader les mariages précoces ; **depuis 1712, il faut fournir la preuve de l'instruction religieuse et de la capacité à nourrir une famille pour obtenir la permission de se marier** ; en 1735, il est interdit de se marier avant vingt-cinq ans pour les hommes.

CANTO-SPERBER, Monique, FRYDMAN, René, *Naissance et liberté. La procréation. Quelles limites ?*, Paris, Plon, 2008

## Chapitre 1 – Les libertés modernes à l'épreuve de la naissance

p.21

**Pour la première fois dans l'histoire humaine, le fait d'avoir un enfant, jusque là imposé par la nature, est devenu l'objet d'un choix.**

p.38

Note : L'histoire du couple d'homosexuelles Sharon Duchesneau et Candy McCullough de Bethesda (Maryland) a défrayé la chronique en 2002 : sourdes toutes les deux, elles ont cherché pour une insémination artificielle un donneur qui soit lui-même sourd. Elles ont d'abord eu une fille née totalement sourde après l'insémination du sperme de ce donneur, et ont eu recours au même donneur pour le second enfant. L'affaire a suscité un débat au moment de la naissance du deuxième enfant, Gauvin. Contre les personnes les accusant de vouloir infliger un handicap à leurs enfants, ces deux femmes ont défendu leur position en affirmant que la surdité n'est pas à considérer comme un handicap, mais comme une identité culturelle.

p.39

**[La liberté des parents de vouloir l'enfant qu'ils veulent] peut entrer en conflit avec d'autres libertés, au moins aussi décisives. Et, en premier lieu, la liberté de l'enfant à naître.**

Liberté de l'enfant à naître

**Que désigne la liberté de l'enfant à naître ? C'est une notion paradoxale dans la mesure où il s'agit d'une forme de liberté qu'aucun sujet humain, déjà vivant, n'incarne. La liberté de l'enfant à naître se réfère à l'obligation de n'infliger aucun dommage à l'enfant, de préserver ses capacités d'agir ultérieures, de ne contraindre en rien son développement futur.** Une telle obligation a pour réquisit majeur que rien dans l'avenir de l'enfant ne puisse être déterminé par les décisions antérieures à sa naissance, qui pourront être prises à son endroit. Faire naître un enfant sourd et muet, peut-être même s'obstiner à faire naître un enfant dont on sait qu'il mourra très vite

dans de **grandes souffrances** sont, par exemple, **des cas incontestables de choix dommageables pour l'enfant**. [] Or la nécessité de préserver la liberté à venir de l'enfant est, à l'évidence, une considération dominante, qui doit l'emporter sur la liberté des parents, interdisant à ces derniers, dans certains cas, de faire les choix qu'ils auraient pu désirer faire pour leur enfant futur. Si parler de la liberté d'un être non encore né a quelque chose de paradoxal, on admettra aisément qu'il est encore plus paradoxal de limiter en son nom la liberté de ses géniteurs.

p.48

[] des inséminations artificielles sont proposées qui permettent de choisir le sexe de l'enfant pour des raisons dites « sociales », c'est-à-dire de convenance, et non plus seulement pour des raisons médicales.

p.54

C'est ainsi que la stérilité étant considérée comme une pathologie, au sens large, la déontologie médicale prescrit de tenter d'y remédier.

Commentaire : l'enjeu de définition de la « santé » est exactement à la croisée des chemins entre continent de la reproduction/de la vie (ancienne définition de la santé, qui est le maintien de la vie, les *fonctions* organiques étudiées par la médecine d'alors étant celles exclusivement celles qui reproduisent et maintiennent la vie) et continent de la non-souffrance (l'OMS a retenu le « bien-être » dans les critères de santé au milieu du XX<sup>e</sup> siècle). Quelle définition est ici mobilisée par les auteurs ? L'usage du concept de *santé* dans la littérature morale ou juridique est évidemment l'objet d'intenses manipulations.

p.57

Le principe de **protection de l'enfant à naître**

Le premier principe moral capable d'orienter la réflexion éthique découle de l'importance reconnue plus haut à la liberté future de l'enfant à naître. Il enjoint de **faire valoir l'intérêt de l'enfant** et le respect absolu de ses **capacités d'agir**. La règle majeure dans laquelle ce principe se traduit consiste à refuser de placer la moindre contrainte qui puisse orienter, limiter, contraindre, bref **déterminer le développement ultérieur** de l'enfant. [] Un tel principe doit s'appliquer lorsque le désir des parents risque d'avoir pour conséquence de créer un handicap pour l'enfant à venir, mais aussi lorsqu'il semble lui apporter un avantage.

p.59

Le déterminisme génétique que fait peser le clonage sur l'enfant à naître est une raison majeure de la désapprobation morale dont cette pratique, si elle devenait possible, serait l'objet.

Commentaire : mais faire naître, lorsqu'il s'agit d'une décision consciente, est forcément une détermination génétique (celle du choix des géniteurs), parmi d'autres déterminations (sociales, culturelles, familiales etc).

Cette sollicitation du concept de liberté de l'enfant à naître est étrangement orientée, selon la définition très particulière qui en est faite par les auteurs : un enfant serait-il libre si sa naissance avait été l'objet d'une décision humaine avec tous les déterminismes qui en découleraient nécessairement ? Non.

Mais les auteurs ne vont pas jusqu'au bout de leur logique : laisser faire *la nature* serait-il la seule justification morale acceptable ? À noter que ces auteurs ont préféré retenir la valeur de liberté, c'est-à-dire finalement la reproduction naturelle, sans référence à la non-souffrance comme valeur-racine.

p.60

Principe de minimalisme [dans les interventions médicales]

[] qu'y a-t-il d'intrinsèquement immoral à substituer le choix humain, en l'occurrence le choix des parents qui auront à élever l'enfant, au hasard ? Pourquoi le hasard aurait-il des effets plus moraux que le choix humain ? []

Ce principe prescrit le minimalisme dans les interventions médicales relatives à la procréation humaine.

p.61

La question difficile du refus de l'instrumentalisation du corps d'autrui

[] La relation d'instrumentalisation recouvre des cas où une personne est considérée comme un moyen au service des fins d'un tiers. [] si la personne a consenti à la cession dans de bonnes conditions d'information, il est plus difficile de déclarer d'emblée que cette décision est immorale. [] lorsqu'une transaction commerciale est en jeu, on peut considérer que le besoin d'argent ou les pressions financières conduisent la personne prête à vendre ses organes ou ses services à prendre une décision qu'elle regrettera ultérieurement. C'est certes un consentement mais sans liberté de choix.

Commentaire : la plupart des décisions n'est-elle pas prise sous contrainte de ressources ? Cela doit-il les disqualifier moralement ? Réciproquement toute décision n'est-elle pas prise *sous la pression* de certaines bonnes raisons qui conduisent à cette décision ? Cela doit-il les disqualifier au motif que l'individu n'est pas libre de choisir *l'histoire des processus* qui le conduisent à prendre une certaine décision, histoire qui démarre à sa naissance et qu'il n'a précisément pas choisie ? Si la liberté est définie comme absence de déterminisme, alors elle n'existe jamais et ne peut être invoquée dans le débat éthique.

Cette forme de paternalisme des auteurs (une décision sans échange de monnaie serait plus morale qu'avec) repose sur l'habituelle confusion entre la relation marchande et l'usage qu'une société fait des relations marchandes.

Ce n'est pas le couteau utile à couper le pain qui est mauvais en soi, mais certains usages du couteau, ce n'est pas l'argent ou la relation mercantile qui pervertit mais les usages que la société peut en faire : ce qui importe moralement n'est pas la monnaie mais les décisions publiques de régulation économique de la collectivité. Les économistes ont d'ailleurs démontré depuis longtemps que l'absence de régulation collective ne va pas dans l'intérêt des individus, qu'elle ne sait pas par exemple gérer spontanément la pollution et les autres atteintes à l'environnement. Même les partisans du libre marché et de moindres régulations publiques sont les premiers à souhaiter une régulation collective lorsqu'il s'agit de *droits de propriété*, de justice, de police.

Si un revenu universel versé inconditionnellement de la naissance à la mort permettait aux individus de vivre sans se vendre, serait-il immoral qu'ils le fassent ?

Le thème de l'argent forcément sale n'a décidément pas fini d'induire en erreur. Mais si vraiment l'argent est aujourd'hui au service de la reproduction du capital, pourquoi ne pas l'associer au continent de la non-souffrance et du bonheur ?

p.63

Les guides de la réflexion éthique

[] le principe de respect de la liberté à venir de l'enfant est fondamental. **Mettre l'enfant à naître**

**dans une condition qui pourrait lui être dommageable** est un acte dont aucun médecin ne peut assumer la responsabilité. Le respect de la liberté de l'enfant à naître est donc le premier facteur qui limite la liberté qu'ont les futurs parents de procréer comme ils le souhaitent. Le médecin doit préserver les potentialités futures de l'enfant et faire valoir ses intérêts contre le désir de ceux qui ne sont pas encore des parents.

## Chapitre 2 – DPN, DPI

p.80

Maladies génétiques et maladies chromosomiques sont, on le voit, des affections et des pathologies extrêmement dommageables pour les sujets qui en sont atteints. **Elles suscitent souffrance morale et physique.**

p.82

DPI : le diagnostic préimplantatoire est connu depuis 1991, date de la publication scientifique de l'Anglais Handyside. Pourquoi a-t-il fallu dix longues années pour que le DPI s'impose en France ?

p.88

**Les critiques du DPI [ont] en commun une conception de la personne selon laquelle l'homme est digne de respect et doit être traité comme une fin.**

Note : Selon l'impératif catégorique moral suivant, formulé par Emmanuel Kant : « Agis toujours de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen » (*Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V.Delbos, Delagrave, p.150).

[] Le problème de cette position est qu'elle se fonde sur l'idée que l'embryon est, dès la fécondation, une personne. Or la personne est caractérisée, dans la conception de Kant par exemple, par son autonomie. Difficile alors de considérer l'embryon comme une personne.

Commentaire : pourquoi ne pas souligner ici le problème beaucoup plus profond de l'impératif Kantien, contradiction qui passe étonnamment souvent inaperçue, à savoir que selon lui l'humanité (donc la personne) serait une fin en soi, ce qui veut dire que ce n'est pas la personne qui fixe ses propres fins, mais qu'une prétendue finalité de la nature-dieu lui a été fixée. Dit plus brutalement, il faudrait que les personnes et l'humanité soient un moyen au service d'une fin fixée par... Kant lui-même. Difficile d'aller plus loin que Kant dans l'instrumentation des individus. Difficile de comprendre par quelle ruse de l'histoire son impératif, absurde, est devenu une référence éthique inoxydable.

p.90

Il est essentiel de tracer une ligne rouge entre ce qui est médical et ce qui ne l'est pas, et d'admettre que le DPI n'est légitime que s'il vise à détecter une pathologie identifiable comme telle, qu'on aura des raisons de redouter.

p.100

Peut-on toutefois condamner les couples qui, ayant un enfant gravement malade, souhaitent recourir au DPI ? **Peut-on condamner au nom de la primauté d'un pur, et peut-être utopique, désir d'un enfant désiré seulement pour lui-même ? Ne faut-il pas admettre que le désir d'enfant n'est jamais un désir abstrait avec pour objet unique l'enfant lui-même, mais que des raisons et émotions hétérogènes se nichent dans l'émergence de tout désir d'enfant et que ce dernier a vocation à s'inscrire dans une structure familiale particulière ?** [] Le souhait de faire un enfant par « intérêt » est sans doute toujours présent dans le désir d'enfant. [] Le premier bénéficiaire du projet d'enfant, c'est le couple qui le conçoit et qui le veut.

p.102

À partir du moment où le respect de l'enfant à naître est garanti, pourquoi serait-il interdit à la volonté humaine de produire ce que le hasard peut produire ? **Pourquoi le hasard serait-il plus moral que la volonté humaine** lorsque celle-ci est animée par des motifs d'action incontestables d'un point de vue éthique ?

Commentaire : contradictoire avec l'argument précédant de la « liberté » de l'enfant à naître, qui supposait l'absence de déterminismes imposés à son existence. La rédaction un peu flottante qui suit témoigne de ce trouble.

p.106

Pourtant, d'autres pays, en particulier les États-Unis, autorisent le DPI pour ce genre d'indication. [bébé médicament] Ce sont de telles démarches qu'interdisent actuellement la France et l'Angleterre. Mais ces refus conduisent à ne pas porter assistance à un enfant en danger. [] Il ne faut pas non plus donner une importance **excessive** au fait d'être désiré pour soi-même. [] Il n'y a pas de projet d'enfant, en dehors d'une histoire, d'un roman familial.

### Chapitre 3 – Grossesses hors normes

p.113

lorsque la technique médicale intervient pour rendre possible la naissance d'un enfant, c'est bien la moindre des choses que d'exiger que l'enfant ne subisse pas un **dommage**.

p.122

Exigence médicale ou convenance personnelle ?

Une première controverse a trait à l'usage de procédés pionniers et coûteux dénués de justification médicale.

p.128

Un fait biologique naturel n'est ni un fait moral ni un fait ayant une valeur morale en soi.

p.129

**Seule la considération de la santé de l'enfant et de ses intérêts futurs, s'il était montré de façon fiable qu'ils sont compromis, pourrait valoir comme une objection morale** rédhibitoire à l'égard des grossesses tardives.

p.148

note : être traité ainsi, comme un moyen, est un fait trop banal pour qu'on le condamne moralement.

p.153

**Mais quel consentement peut être absolument libre d'affects et d'intérêts ?**

p.162

La plupart des maternités de substitution sont programmées en échange d'argent : ce fait est incontestable. Mais l'argent intervient également dans de nombreuses autres situations humaines, sans susciter pour autant une grande désapprobation. Il existe de nombreux travaux très pénibles que nul ne voudrait faire s'il avait la possibilité de les éviter, et qui ne seront faits que par des personnes tenaillées par le besoin d'argent. On peut regretter que de telles formes d'exploitation existent sans pour autant, là encore, songer à les interdire.

p.172

À ces réserves, il est possible d'opposer le souhait qu'ont les parents stériles de fonder une famille, la présomption qu'il n'y aura pas de dommages pour l'enfant et surtout le consentement des femmes qui sont prêtes à porter un enfant pour autrui, lorsque ce consentement est donnée dans de bonnes conditions d'information.

p.182

## L'ectogenèse

Cette possibilité avait été imaginée par le biologiste J.B.S.Haldane qui forgea le mot d'« ectogenèse » dans un ouvrage visionnaire de 1923 [*Daedalus or the Science and the Future*].

## Chapitre 4 – L'utopie des clones

p.218

Second argument [en faveur du clonage]. Tous les parents exercent une influence déterminante sur leur enfant. Ils ont la capacité d'orienter la vie des enfants par un ensemble de décisions éducatives. Des parents peuvent souhaiter que leur enfant soit catholique, végétarien, banquier de père en fils ; ils peuvent désirer le mettre au monde à cette fin, et bénéficier d'une assistance à la procréation. Un projet éducatif où l'enfant accomplit les ambitions de ses parents ne constitue donc pas en tant que tel une raison d'interdire aux parents de se reproduire. Le projet instrumental qui pourrait présider au clonage n'est peut-être pas au fond si éloigné des projets parentaux que nous venons d'évoquer.

p.219

[argument contre]

À tout bien considérer, cela crée un mode d'intervention dans la vie de l'enfant probablement plus massif et irréversible que toutes les interventions ultérieures qui auront trait à son éducation. [] le déterminisme biologique ou génétique que crée le clonage peut être un dommage puisqu'il est certainement irréversible. Il détermine à jamais la condition d'existence de l'enfant. Le désir de mettre au monde un enfant dont on sait qu'il sera handicapé n'est pas acceptable aujourd'hui pour la procréation médicalement assistée, précisément en raison des torts qui seraient faits à l'enfant s'il venait à naître. Par extension, ce même refus devrait être opposé pour les mêmes raisons au clonage.

p.221

1997 Comité Consultatif National d'Éthique, rapport au président de la République.

Le Comité mentionne plusieurs raisons très graves de s'opposer au clonage : instrumentalisation de l'enfant, atteinte à la dignité humaine et négation de l'identité de chaque homme. [] « sur le plan biologique, symbolique et philosophique, une rupture considérable **portant gravement atteinte à la dignité de la personne humaine** ».

p.222

En l'état actuel des choses, il semble donc difficile de faire passer le clonage pour un crime contre l'humanité. [] D'autre part, parce que le clonage n'est pas de manière évidente une atteinte à la dignité de la personne en tant que personne humaine. En effet, la personne clonée n'en aurait pas moins de droits et de dignité que toute autre personne, clonée ou non. De plus, rien n'impose à cette personne qu'elle ait connaissance du fait qu'elle a été clonée.

p.227

Comment comprendre dans ce contexte la notion décisive de dignité ? Sa protection relève des instruments généraux de protection des droits de l'homme. [] ont contribué à faire de la notion de dignité soit la raison explicite, soit le fondement implicite du refus de la torture et de l'esclavage. [] Le parallèle entre esclavage et clonage est-il légitime ?

## Monique Canto-Sperber

p.233s

La raison, à mes yeux décisive, de bannir le clonage a trait à la condition de l'enfant. La visée générale de **l'argument que j'opposerai au clonage serait la préservation de sa liberté à venir**. C'est un argument auquel je tiens personnellement beaucoup et qui me paraît pouvoir disqualifier la pratique même du clonage. []

Quand on dit que le clonage porte atteinte à la liberté de l'enfant, de quelle liberté parle-t-on ? Si atteinte à la liberté de l'enfant il y a, il ne s'agit pas d'une atteinte à une prétendue liberté métaphysique qui consisterait à ne pas être déterminée par les lois de la nature. [] Ce qui pose fondamentalement problème avec le clonage reproductif, c'est l'obligation, pour faire naître un enfant par clonage, de choisir un noyau. **Autrement dit, il est inévitable que les parents prennent une décision massive sur ce que sera l'identité génétique de l'enfant à naître.** En effet, le noyau qui donne l'identité génétique de la personne à naître, **on ne le prend pas au hasard, on le choisit** [sauf si choix aléatoire].

Commentaire : contrairement à ce que dit l'auteur en début de paragraphe « une prétendue liberté métaphysique qui consisterait à ne pas être déterminée par les lois de la nature », c'est bien à cette forme de liberté naturalisée qu'elle se réfère, lorsqu'elle ajoute que cette liberté manquerait à l'enfant à naître du fait que son génétisme ne soit pas pris « au hasard » mais qu'« on le choisit ».

Derrière cette contradiction se dévoile la véritable cause du malaise : un choix, une décision délibérée de faire naître, s'expose aux critiques que certains auraient aimé réserver à seulement quelques cas techniques d'engendrement, *ceux qui sortent de la norme procréative communément partagée*. On essaie alors de dissimuler la contradiction avec l'usage de mots vagues, comme le recours à l'expression « décision *massive* » ou « ne pas non plus donner une importance *excessive* au fait d'être désiré pour soi-même ».

Pour en finir avec cet argumentaire *palliatif*, c'est-à-dire qui dissimule, notons simplement qu'un engendrement décidé par un couple hétérosexuel est aussi « une décision massive sur ce que sera l'identité génétique de l'enfant à naître » car l'avancée du savoir scientifique peut lui enlever toute part de hasard, le hasard n'étant que la mesure de notre ignorance.

Qu'en serait-il pour cet enfant, conçu dans ces circonstances ? Eh bien il me semble que l'enfant à naître serait condamné à une condition de vie qui n'est pas du tout souhaitable pour un être humain. **L'enfant se trouverait en effet dans la situation où une partie importante et même déterminante de son être, à savoir son identité génétique, aura été l'objet du choix et de la délibération d'autrui**, en l'occurrence de la délibération d'une autre personne qui, dans la plupart des cas, aura choisi l'identité génétique de son enfant en fonction de ce qu'elle est elle-même : soit sa propre identité génétique, soit celle d'une personne qu'elle valorise. Or il n'est pas du tout souhaitable à mes yeux que l'enfant à naître se trouve ainsi mis dans une situation de dépendance existentielle, quasi ontologique, par rapport à un autre être humain. [] **Voilà ce qui me déplaît profondément dans le clonage reproductif, c'est qu'une personne née puisse dire : « Je dois mon identité génétique à la décision de quelqu'un d'autre. »** Cela me paraît être une forme d'intrusion d'autrui dans l'identité de la personne que nos sociétés libérales et démocratiques ne peuvent tolérer.

Commentaire : c'est pourtant bien ce que n'importe qui peut dire de son engendrement aujourd'hui, son identité génétique étant bien due à la décision de quelqu'un d'autre, hormis les cas de fécondation involontaire (ce quelqu'un d'autre est souvent attaché d'ailleurs à retrouver toutes les ressemblances possibles avec les deux lignées du couple de géniteur).

p.238

De manière générale, il va de soi qu'il y a une part d'instrumentalisation dans toute reproduction humaine. **La question est de savoir jusqu'où elle va.** Autrefois, on mettait au monde des enfants pour être aidé dans ses vieux jours. **On serait aujourd'hui plus réticent devant une telle**

**intention.**

Conclusion : L'âge des gamètes artificielles : la fin des problèmes moraux ?

p.253

De récentes données chez l'animal montrent qu'il est possible de créer des gamètes mâles et femelles à partir des cellules souches embryonnaires. [] à partir des cellules souches d'un individu mâle, il semble possible de dériver aussi bien des gamètes femelles ou/et des gamètes mâles.



Or justement, les perspectives d'avenir ne sont guère enthousiasmantes pour les générations futures que l'on ferait naître.

BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du célibat et des célibataires*, Fayard, 2004

Pourquoi le célibat ?

Aujourd'hui, à tort ou à raison, la confiance en l'avenir est ébréchée. [] Aujourd'hui, bien des célibataires refusent d'en avoir [des enfants] parce qu'ils sont persuadés de vivre une sorte d'apogée économique et culturelle qui ne pourra se maintenir. Les menaces de crise, de pollution, de guerre, de changement climatique, de cataclysme, etc., font surgir **autant d'épées de Damoclès qui n'encouragent pas à la perpétuation de l'espèce. Qui voudrait le malheur de ses enfants ?**

MACCIOCHI, Maria-Antonietta, « Fascisme et maternité », in *Choisir de donner la vie*, colloque international de l'association Choisir, Unesco, octobre 1975

« **L'idéologie nataliste** doit être dénoncée à la lumière d'**une réflexion universelle qui touche à sa contradiction fondamentale** : l'existence de l'extermination des enfants dans le tiers monde, un crime atroce, devenu familier... Pour les femmes féministes, il s'agit, peut-être, de choisir un nouvel internationalisme féminin. ».

Gisèle Halimi tirait déjà la sonnette d'alarme en 1979 : « 15% des enfants meurent de malnutrition avant d'avoir atteint l'âge d'un an, faute de crédits... Le raz de marée d'une surpopulation famélique menace la planète d'éclatement. **Des enfants, pour quoi ?** ».

BADINTER, Elisabeth, *L'Un est l'autre*, Paris, Odile Jacob, 1986

p.311

[Aujourd'hui] d'abord on procrée pour satisfaire en priorité un désir personnel et l'on répugne à avoir un enfant dont on n'a pas envie, dans le seul but de faire plaisir à l'Autre. Encore moins pour que survive l'espèce, ou autre nécessité socio-économique. On procrée avant tout pour soi, pour satisfaire et enrichir son Moi. L'honnêteté commande de reconnaître que le désir d'enfant est profondément égoïste et narcissique []. Nous faisons des enfants pour nous re-produire nous-mêmes, nous voir, nous admirer dans cet Autre qui est une partie de moi.

MFPE, Université d'été 2007, *Familles, genre et société* – dossier préparatoire

Yvonne KNIBIEHLER, La maternité en démocratie, in *Maternité et parentalité*, ENSP, 2004

[Pendant] la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'inquiétude des hommes d'État face à la prolétarianisation des travailleurs, et plus encore face à la dénatalité, les incite à créer **des droits nouveaux répondant aux souhaits des féministes** : le congé de maternité (1909 et 1913), l'assurance maternité (1928), les allocations familiales (1932), l'allocation de la mère au foyer (1938) devenue ensuite allocation de salaire unique (Martin, 1998), le Code de la famille (1939).

**La femme qui choisit d'être mère impose délibérément la vie à « l'enfant désiré » : sa responsabilité s'en trouve accrue...**

La complexité de la situation actuelle et l'incertitude des lendemains invitent à une réflexion qui dépasse peut-être les sciences humaines. **Donner le jour à des enfants ce n'est pas seulement un choix narcissique, c'est une décision géopolitique. Pour les enfants de demain le monde doit être aménagé avec prudence. Notre planète porte plus de six milliards d'habitants dont beaucoup sont démunis. Est-il prudent d'augmenter encore le nombre des vivants, de laisser naître tous les enfants désirés ? Mais à l'inverse est-il prudent de réduire les naissances au point d'empêcher le renouvellement des générations ? Les femmes, les mères se posent rarement de telles questions []**.

Nathalie BAJOS, Michèle FERRAND, L'IVG et la recomposition de la norme procréative, in *Sociétés contemporaines* n°61, Les presses Sciences Po, 2006

L'article s'attache à étudier **la norme procréative**, à savoir les « bonnes conditions » (âge, type de relation, situation professionnelle) socialement définies, pour avoir un enfant, qui prévaut aujourd'hui dans la société française.

Le pourcentage de femmes sans enfants reste stable depuis les années 70, autour de 10%.

Aujourd'hui comme hier, en France, la maternité reste un attribut essentiel de la féminité : dans les représentations majoritaires, une femme qui n'a pas d'enfant ne s'est pas totalement réalisée.

La norme procréative [] définit le « bon moment de la maternité » : ni trop tôt ni trop tard, entre 25 et 35 ans (avant, les grossesses sont stigmatisées comme « précoces », après, comme « tardives », donc « à risque »). [] Mais surtout, puisque la possibilité de choisir quand va arriver l'enfant, il faut créer les conditions les plus favorables à son accueil : un couple parental, stable affectivement, psychologiquement et matériellement, cette naissance s'inscrivant dans un projet parental, et survenant au bon moment des trajectoires professionnelles des deux parents. **Cette conception de « ce qu'on doit » à un enfant qu'on va mettre au monde**, en matière d'éducation et de conditions de vie, **semble effectivement être partagée aujourd'hui par le plus grand nombre**, comme en témoigne le resserrement des descendances autour de deux enfants, tous milieux confondus, à partir de la fin des années soixante-dix.

*Population & Société*, INED, n°415, septembre 2005, Fécondité envisagée, fécondité réalisée : un lien complexe, Laurent TOULEMON, Maria Rita TESTA

Six personnes sur dix n'ont pas d'intention ferme quant aux enfants qu'elles pourraient avoir dans les cinq ans à venir. En fait, la capacité à accomplir au mieux les intentions de fécondité se concentre chez ceux qui étaient décidés initialement à ne pas (ou à ne plus) avoir d'enfants, mais **ce refus ne concerne qu'une personne sur six**.

*GAUTHIER, Xavière, Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, 2002

p.166

1956, le Conseil national de l'Église réformée de France admettait « la légitimité d'un certain contrôle des naissances ». [] L'Église réformée tenait compte, non seulement de possibles malformations congénitales, non seulement de l'état de santé de la mère, mais aussi « **des conditions dans lesquelles seront appelés à naître et à vivre les enfants** ».

p.225

Dans le Nouvel Observateur du manifeste, celui du 5 avril 1971, les féministes revendiquèrent leur lutte « ... L'avortement libre est une étape vers le contrôle complet de **la production des enfants** ».

p.397

**Il est aussi délirant** d'entendre des fœtus crier « J'ai le droit de naître » que des post-fœtus, sous la forme d'enfants, voire d'adultes, se plaindre de ce qu'ils avaient « le droit de ne pas naître », comme le fameux arrêté Perruche le laisserait croire.

|                          |
|--------------------------|
| Commentaire : pourquoi ? |
|--------------------------|

p.381

Inde [] politique de limitation des naissances depuis 1950. Diverses incitations. Plus ferme : le gouvernement a institué la stérilisation obligatoire pour les parents de 3 enfants [Passible de prison].

p.382s

Chine [] au début des années 70 vaste campagne de limitation des naissances. 1979 les autorités ont imposé l'enfant unique sous peine de lourdes amendes (dans les villes). Vieilles croyances religieuses qui perdurent malgré un demi-siècle de maoïsme et qui exigent qu'un mâle de la famille perpétue le culte des ancêtres. 41% des chinoises sont stérilisées et 12% d'hommes

p.384s

**C'est là qu'une grave question se pose.** Dans les années 70, les féministes françaises, européennes, américaines scandaient : « Un enfant si *je* veux, quand je veux ! », avec un petit côté liberté individuelle, voire caprice de jeune fille gâtée : un enfant si *je* veux, na !

Comment ces mêmes Occidentales, ou leurs maris, peuvent-ils maintenant décider à la place des Indiennes, ou des Africaines, qu'elles ont assez d'enfants comme cela, vu qu'elles ne pourront pas nourrir tous ces petits ? [] Si une Marocaine proclame son bonheur à accoucher, à allaiter pour la dixième fois, et sa fierté de donner encore un fils à son mari, est-ce attenter aux **libertés individuelles** que d'empêcher cette dixième grossesse parce que l'Afrique est surpeuplée ?

*Procréations, parentalités, nouvelles questions éthiques*, MGEN, Journées bioéthiques de la Mgen, 11 janvier 2006

Claude SUREAU, Professeur, gynécologue obstétricien

**L'intérêt des générations futures est capital.**

**L'intérêt de l'enfant** doit aussi être pris en considération. Doyen Carbonnier il y a qq années :  
« **L'intérêt de l'enfant est un concept clé, mais la clé ouvre sur un terrain vague** ».

René FRYDMAN, chef du service gynécologie-obstétrique de l'hôpital Antoine Béchère de Clamart  
Professeur Pierre JOUANNET, chef du service de biologie de la reproduction de l'hôpital Cochin

L'utilisation *post mortem* du sperme est actuellement interdite en France.

La loi n'indique pas que l'équipe médicale puisse refuser de pratiquer une AMP mais elle prévoit qu'elle peut différer la réalisation de l'AMP **dans l'intérêt de l'enfant**.

Si l'on parle de l'intérêt de l'enfant, de quel intérêt s'agit-il, quand la seule alternative est de naître ou de ne pas naître ?

Dans les années 80, affaire Parpalaix, jeune femme dont le mari était décédé et qui souhaitait une insémination artificielle avec le sperme de son mari. Jugement en sa faveur.

Professeur Henri ATLAN, biologiste et philosophe, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales

**Le désir d'enfant est-il vraiment libre ? Je ne le crois pas – il est lui-même déterminé par des pressions de toutes sortes, des médias, du corps médical, du prestige de la science etc.**

Il existe maintenant une possibilité de dissociation, unique dans l'histoire de l'humanité, entre maternité utérine et maternité ovarienne. Une femme qui accouche n'est pas forcément la mère.

**En France, on pense que la société doit mobiliser des moyens coûteux pour satisfaire ce désir (d'enfant),** dont on se rend compte qu'il est parfois un peu éphémère et surtout pas vraiment conscient et libre (cf Claire Brisset).

Décision de la Cour de Cassation en 1984. Les « mères de substitution » - on appelle cela « gestation pour compte d'autrui » aujourd'hui – avaient provoqué un scandale dans la société. On a soumis le problème au Comité National d'Éthique, dès sa création en 1983. Le Comité s'est raccroché à l'évidence de la tradition qui reconnaît l'accouchement comme seule définition valable de la maternité, quelle que soit l'origine des ovules. Durant les débats, certains défendaient l'importance primordiale des gènes, les autres celle de la gestation. Peut-être pour des raisons de facilité on a décidé que l'accouchement primait et la loi n'a donc pas été modifiée. Fait unique, la Cour de cassation a demandé le témoignage du président du Comité national d'éthique pour expliquer les tenants et aboutissants du débat. Elle a confirmé le maintien de la loi.

Affaire Perruche – **Un enfant a-t-il le droit d'engager un procès pour être né ? Est-ce l'intérêt de l'enfant de ne pas naître ? J'aurais tendance à répondre par l'affirmative dans certains cas. Un enfant peut avoir intérêt à ne pas être né. Je comprends parfaitement qu'on puisse imaginer qu'un enfant n'ait pas intérêt à naître, si on sait par exemple, qu'il aura des handicaps absolument épouvantables.** Une femme de mes connaissances : « mes enfants me remercient tous les jours de ne pas les avoir fait naître ».

Le 15 novembre 2005, un couple de Loire-Atlantique, Elodie et Karine, a entamé une procédure au tribunal administratif de Nantes contre la CPAM pour obtenir un congé de paternité pour leur fils Vassili, âgé de 17 mois. Je vous laisse envisager une évolution des prestations sociales qui vont devoir aussi s'adapter à cette évolution de la parentalité.

Professeur Bernard GOLSE, pédiatre, pédopsychiatre et psychanalyste, chef du service de pédopsychiatrie de l'hôpital Necker-Enfants malades

La fonction du groupe, non pas pour que l'on puisse en parler comme d'une famille, mais pour que l'enfant puisse le ressentir comme une famille, doit être apte non pas à transmettre la vie, mais apte à **transmettre la capacité à transmettre**. L'enfant élevé dans ce groupe-là doit être en mesure un jour de devenir lui-même parent.

|                                                                |
|----------------------------------------------------------------|
| Commentaire : l'idéologie de reproduction ne dirait pas mieux. |
|----------------------------------------------------------------|

Daniel LECONTE

Suède, depuis le 1er juillet 2005 les lesbiennes ont le droit à l'AMP. En Grande-Bretagne, autre pays de tradition puritaine, les couples homosexuels auront prochainement accès à l'AMP avec la reconnaissance automatique de la parentalité.

En 2005 un homme suédois qui avait donné son sperme à deux lesbiennes a été condamné par la Cour suprême du pays à payer une pension alimentaire pour les trois enfants dont il est le géniteur.

Il s'était mis d'accord avec les deux femmes : il ne contribuerait pas à élever les enfants, néanmoins, il avait signé un papier reconnaissant qu'il était le père biologique. Le couple de lesbienne s'est ensuite séparé et la mère biologique a alors réclamé que le géniteur reconnaisse ses responsabilités financières.

Commentaire : du droit de ne pas être père, comme le droit pour les hommes - même mineurs - de bénéficier de la stérilisation.

TAIN, Laurence, « Les nouvelles techniques de reproduction », *Informations sociales*, n°128

La première scène [d'insémination humaine artificielle] a lieu en 1776, avec un drapier anglais, seringue chauffée, le compte rendu ne sera publié qu'en 1799.

Le remboursement intégral des quatre premières tentatives de FIV est assuré en France par la Sécurité Sociale. Plus précisément, le nombre d'essais remboursés n'a été limité qu'à partir de 1991 et le nombre de quatre doit s'entendre comme quatre essais ayant abouti à une ponction (**il faut donc y ajouter tous les essais n'ayant pas abouti à une ponction et tous les transferts d'embryons congelés**).

JAY, Bruno, *Faut-il faire des enfants ?*, Éditions Pleins feux – Lundis Philo, 2002

**Faut-il faire des enfants ? Curieusement, cette question, la philosophie se l'est très peu posée.** D'où vient cette carence dans l'histoire de la pensée ? **Tout fonctionne comme s'il y avait un refus plus ou moins conscient de s'emparer de cette problématique pour en montrer les enjeux**, sans doute parce que ces enjeux sont graves, qu'ils sont proche de ceux contenus dans la question du suicide. []

Cioran reprendra à son compte les thèses gnostiques et encratites, notamment dans son essai intitulé *Le mauvais démiurge...* « Procréer, c'est aimer le fléau, c'est vouloir l'entretenir et l'augmenter »... il prédit l'avènement d'un temps où « les femmes enceintes seront lapidées, l'instinct maternel proscrit, la stérilité acclamée ».

Mais c'est surtout chez Schopenhauer que de telles idées vont trouver un écho. Il suit la même logique (que les encratites), mais en lui donnant finalement un autre sens du fait d'une sensibilité religieuse hindouiste. Le Vouloir-vivre, volonté sans visage, volonté de l'espèce de se perpétuer, loi du vivant, est tyrannique et absurde. Il perpétue une existence caractérisée par la souffrance et l'ennui et il est sans but : il s'agit de se prolonger pour se prolonger. Le salut, pour Schopenhauer, n'est pas à chercher dans une attente messianique ou eschatologique : le monde dure sans raison. Le salut au contraire est dans une tentative pour en finir avec un monde, une existence gouvernée par le vouloir aveugle. **À cette volonté, il faut opposer une volonté de s'extraire de cette logique de la perpétuation, il faut retrouver un état antérieur à l'existence incarnée, état nirvanique car débarrassé de la souffrance et de l'ennui.**

L'acte authentique de penser est apocalyptique. Faut-il vraiment s'inquiéter de voir un jour ce monde vide d'hommes du fait de l'homme, du fait que l'homme pense ? **Devons-nous redouter que l'homme progresse en aptitude de pensée et que, de ce fait, le monde se dépeuple ?**

Pour légitime qu'elle soit, la crainte de voir l'humanité s'éteindre a quelque chose d'absurde puisque de toute manière, tôt ou tard, celle-ci est vouée à disparaître : notre monde n'est pas éternel. Dès lors, il ne s'agit pas tant d'assurer une illusoire perpétuation de l'humain que de garantir une vie **digne** à nos descendants. **Sommes-nous encore en mesure de donner de telles garanties ?**

Note

Ce discours là (de Cioran – philosophe roumain) est aussi celui d'un courant de pensée assez récurrent au siècle dernier, en particulier dans les mouvances existentialistes. Ainsi vit-on Roquentin, dans *La Nausée* (1938), juger de la sorte ses contemporains : « Les imbéciles (...) Ils légifèrent, ils écrivent des romans populistes, ils se marient, ils ont l'extrême sottise de faire des enfants ». De même, dans le courant féministe, peut-on lire que la maternité est la « pierre de touche de l'oppression sociale » et qu'il faut « rejeter la maternité pour se libérer de l'oppression » (Laborie Françoise, « Peut-on penser les différences ? » in *Maternité en mouvement* 1986).

Le problème de la responsabilité face au surgissement d'un nouvel être

**Mes enfants ne vont-ils pas me reprocher un jour de les avoir fait naître dans un monde qui ne leur convient pas, de les avoir fait naître en dépit du fait que rien ne peut garantir que leur vie vaudra d'être vécue.** Par amour des enfants, peut-être vaut-il mieux ne pas en faire, comme le disait déjà Thalès ! Kierkegaard « rien ne me semble plus terrible que d'être père. Il n'est pas de comparaison entre tuer un homme et donner la vie à un homme, le premier acte ne décide de son destin que pour un temps, le second pour l'éternité ».

Note

Vaut-il mieux toujours, par principe, être que ne pas être ?

## Histoire de la non-souffrance en Occident

La montée en puissance de **la Valeur de non-souffrance** en Occident et sa suprématie progressive sur l'ancienne valeur dominante de la Vie, datée en France de la loi sur les soins palliatifs de 1999 qui inscrit la non-souffrance en valeur supérieure à la vie, entraîne très logiquement l'émergence du *Droit à ne pas vivre*. C'est aussi au motif de la non-souffrance que se développe internationalement le mouvement de libération animale à la fin du XX<sup>e</sup> siècle de l'ère NS, en dénonçant le spécisme après le racisme et le sexisme.

### Légende :

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

#### p.936 – Histoire de la non-souffrance

*Encyclopédie des religions*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000  
*Catéchisme de l'Église catholique*, 1998 et *Abrégé*, 2005  
SALTEL, Philippe, *Hume*, 2000  
TROCME, Etienne, *L'enfance du christianisme*, 1997  
ONFRAY, Michel, *Traité d'athéologie*, 2005  
CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, 1999  
REY, Roselyne, *Histoire de la douleur*, 1993  
GUILLON, Claude, *À la vie à la mort. Maîtrise de la douleur et droit à la mort*, 1997  
CANGUILHEM, Georges, *Le Normal et le Pathologique*, 1966

#### p.956 – Histoire du bonheur

LECOURT, Dominique, *Humain, Posthumain*, 2003  
BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du célibat et des célibataires*, 2004  
CYRULNIK, Boris, *De chair et d'âme*, 2006  
GOFFI, Jean-Yves, *A propos de l'utilitarisme*, 2005  
PARDUCCI, Allen, *La mesure du bonheur*, 1995  
CYRULNIK, Boris, *L'ensorcellement du monde*, 1997  
MISRAHI, Robert, *Traité du bonheur. tome 2. Ethique, politique et bonheur*, 1983  
*Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, 2005

#### p.973 – L'élargissement du continent de la non-souffrance aux animaux non-humains

SINGER, Peter, *La libération animale*, 1975 et 1990  
*Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, 2005  
FERRY, Luc, *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, 1992  
GOFFI, Jean-Yves, *Qu'est-ce que l'animalité ?*, 2004 ; « Animaux (article les) » in *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* ; « Les relations entre l'homme et l'animal », *Université de tous les savoirs. La Philosophie et l'Ethique*, 2002  
*Courrier International*, n°663, juillet 2003

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

La philosophie grecque et le religieux

Jean-Joël DUHOT

p.169-172

Le succès du stoïcisme [émerge à partir du III<sup>e</sup> siècle av. J.C.] fut considérable.

**Comment l'idée d'un Dieu bon et organisateur universel est-elle conciliable avec la présence du mal dans la nature ?** La théodicée stoïcienne, qui sera reprise par Leibniz, répond que la nature est globalement parfaite. **Un mal local est la condition d'un plus grand bien général, c'est le bien qui le rend nécessaire.** Le seul mal qui existe est celui que nous pouvons commettre. **Rien de ce qui nous arrive ne peut être un mal, ni la souffrance, ni le deuil, ni la pauvreté, qui ne sont que matière à nous exercer à la vertu.** La liberté ne consiste pas à mettre le destin en défaut, mais à adhérer totalement à la volonté universelle dont nous sommes participants. Nous avons à nous exercer à la vertu, pour ne pas nous laisser entraîner au mal par notre propension au plaisir que nous prenons pour un bien. Il faut réaliser un long travail sur soi pour se persuader que les objets qui nous attirent par les plaisirs qu'ils promettent, ne sont pas des biens et ne peuvent, si nous suivons nos penchants, que nous conduire à faire le mal.

La conquête romaine [se] réalise à partir du milieu du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, et notamment le stoïcisme, se diffuse ainsi dans l'Occident romain.

La pensée stoïcienne commençait à marquer d'autres courants de pensée, dont les moindres ne sont pas le judaïsme et le christianisme.

p.174

Plotin (205-270)

Le mal n'a pas de véritable réalité, ce n'est qu'un moindre bien rendu nécessaire par l'équilibre du monde – héritage stoïcien que lui emprunteront ensuite les Pères de l'Église.

Le christianisme antique

Michel MESLIN

p.403-430

**Toute une partie de l'enseignement du Christ porte sur la souffrance et sur la croix que le vrai disciple doit à son tour porter**, ainsi que sur la qualité éminente de l'amour.

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

Le mal dans la pensée chinoise

Isabelle ROBINET

p.1748

**Les morts auxquels on n'avait pas rendu les cultes funéraires**, alors que ces cultes étaient destinés à les apaiser et à les transformer en puissances bienfaisantes, **devenaient des démons dangereux**, surtout lorsqu'ils étaient morts de mort violente, leur force étant plus grande parce qu'ils demandaient vengeance, ou de mort prématurée parce que leur vitalité était encore redoutable.



### Le problème du mal, de la bible à la kabbale

Shmuel TRIGANO

p.1762-1763

*Talmud* : « l'homme doit bénir Dieu pour le mal qui lui arrive de la même façon qu'il Le bénit pour le bien ». On ne trouve pas dans le judaïsme de théorie du « péché originel » qui vouerait l'homme à une vallée de larmes terrestres. Plusieurs explications ont été données à la souffrance du juste :

**peut-être subit-il les démérites de ses ancêtres.** L'idée que les souffrances du juste sont aussi une épreuve qui vont approfondir sa foi est courante.

### Le MAL, introduction

p.1735-1736

Le mal n'est jamais voulu pour lui-même par le créateur, mais il est permis par l'Être suprême comme une conséquence possible du libre arbitre et un corollaire obligé du bien. **Le bouddhisme voit l'origine du mal dans l'ignorance, cause première de la souffrance.**

Dans le judaïsme et le christianisme, le mal est lié à la liberté humaine qui choisit de transgresser ses limites : **le mal découle d'un péché volontaire**, de la rupture de l'ordre voulu par Dieu. Pour les Pères de l'Église, la mort et la résurrection du Christ rachètent l'humanité pécheresse en Adam. Le Christ n'a pas apporté une explication au mal, il a montré que la souffrance vécue dans l'amour pouvait prendre un sens.

### Le Mal, jumeau du Bien dans l'hindouisme

Michel DELAHOUTRE

p.1741

Le mal est perçu comme nécessaire autant que le bien.

### Le Mal, le salut, l'éthique dans le christianisme

Samuel ROUVILLOIS

p.1800-1803

Pour le chrétien, la souffrance, bien qu'elle n'ait aucune valeur comme telle, peut être vécue unie à la passion du Christ d'une manière oblatrice qui la rend **redemptrice**. Dans le Christ, la souffrance est donc vécue comme une solidarité de compassion qui ouvre la vie des hommes au salut et à la vie divine.

*Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, Paris, coédition Bayard Éditions, Les Éditions du Cerf, Éditions Fleurus-Mame, 2005

### I<sup>ère</sup> partie

§72. Quelle était la condition originelle de l'homme selon le projet de Dieu ?

**[] Dans le projet de Dieu, l'homme n'aurait dû ni souffrir ni mourir. []**

§57. Si Dieu est tout-puissant et providence, **pourquoi alors le mal existe-t-il ?**

[] En aucune manière, Dieu n'est la cause du mal, ni directement ni indirectement. Il éclaire le mystère du mal par son Fils Jésus Christ, mort et ressuscité pour vaincre le grand mal moral qu'est **le péché** des hommes, racines des autres maux.

Commentaire : mais quid de la souffrance des innocents ? des enfants et des animaux non-humains par exemple ?

§58. Pourquoi Dieu permet-il le mal ?

La foi nous donne la certitude que **Dieu ne permettrait pas le mal s'il ne faisait pas sortir le bien**

**du mal lui-même. []**

Commentaire : pourquoi ne pas faire sortir le bien de la Création, sans permettre le mal ? Que dirait-on d'un individu qui, créant des formes de vie, se permettrait de faire sortir un bien en se payant de la souffrance de ces êtres ?

*Catéchisme de l'Église catholique*, Paris, coédition Centurion / Cerf / Fleurus-Mame / Librairie éditrice Vaticane, 1998

§324

La permission divine du mal physique et du mal moral est un mystère que Dieu éclaire par son Fils, Jésus-Christ, mort et ressuscité pour vaincre le mal. La foi nous donne la certitude que Dieu ne permettrait pas le mal s'Il ne faisait pas sortir le bien du mal même, **par des voies que nous ne connaissons que dans la vie éternelle.**

SALTEL, Philippe, *Hume*, Paris, Ellipses, 2000

La question de la croyance religieuse

[David Hume (1711-1776)] a surtout affaire à la « religion des savants », aux thèses de la « religion naturelle ». Ce théisme se prétend « naturel » car, indépendant de toute révélation divine, libéré de la tutelle des Églises, il se présente comme « établi » sur l'unique autorité de la raison (la « lumière naturelle »). La religion naturelle a ses précurseurs antiques [note : chez les Stoïciens] et renaissants, puis se répand chez les grands rationalistes du XVII<sup>e</sup> siècle, dans le cadre d'une émancipation de la philosophie, loin de toute tutelle théologique (ainsi, pour Locke, la raison peut découvrir par elle-même l'existence et la nature de Dieu), avant de dominer largement chez les intellectuels de l'époque des Lumières, Voltaire et Rousseau, par exemple, et particulièrement Outre-Manche, sous l'influence de Newton.

Déjà, dans le *Traité*, plus timoré que les œuvres ultérieures en matière de questions religieuses, Hume s'est attaquée à l'idée d'*âme* substantielle, douée d'un pouvoir de penser et finalement immatérielle.

Contre la religion naturelle, Hume ne manque pas d'arguments, qui reviennent tous à séparer ordre et finalité []. Note : l'ordre est mal établi ; il peut avoir bien d'autres principes, **si on le tient pour un ordre finalisé, il faut faire assumer le mal à cette cause finale.** N'en déplaise même aux intellectuels croyants, l'idée de Dieu ne sert à rien.

M.CONCHE, *Orientation philosophique*, PUF, 1990, cité in DORTIER, Jean-François (coord.), *Philosophies de notre temps*, Auxerre, Sciences Humaines Editions, 2000

« *La souffrance des enfants devrait suffire à confondre les avocats de Dieu.* »

TROCMÉ, Etienne, *L'enfance du christianisme*, Ed. Noësis, 1997

## CHAP.4 – La relance ‘Helléniste’

Évangile de Marc : le récit de la Passion [est] tout dominé par l’idée que Jésus doit souffrir et mourir seul, alors que **les chapitres 1 à 13 insistent sur l’appel à souffrir** et mourir intrépidement **avec lui**, appartient à cette 2<sup>ème</sup> édition placée sous le nom de Marc.

Jésus n’est pas une sorte d’être divin qui vient se révéler. C’est le porteur de l’Évangile et le **combattant qui fait reculer le mal et la souffrance**.

ONFRAY, Michel, *Traité d’athéologie*, Grasset, 2005

Des hommes de bonne volonté ne supportent pas la mort et la maladie et pour comprendre [] veulent ouvrir des corps pour apprendre du cadavre des leçons utiles aux vivants. L’Église s’oppose absolument à des recherches sur les corps. Pas de causalités rationnelles, mais des raisons théologiques : le mal, la mort découlent d’Ève la pécheresse. **La douleur, la souffrance, la maladie procèdent d’une volonté et d’une décision divines : il s’agit d’éprouver la foi des hommes et de leurs proches.**

CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, Paris, Éd. de Fallois, 1999

### Les socratiques mineurs

Les cyrénaïques pensaient que le Bien était le plaisir, et **le Mal, la douleur**. Saisir le plaisir au passage, disait Aristippe, est le but de la vie, mais en se gardant de tomber dans son esclavage.

Les stoïciens                      III<sup>e</sup> siècle av. J.C. (Zénon) jusqu’au II<sup>e</sup> ap. J.C.

Refus du Hasard et croyance en une Nature intelligente qui *sait où elle veut arriver*. Il existe une force ayant pour finalité le Bien, **logos spermatikos**. Il semble que Zénon ait été l’inventeur du mot *kathekon* qui signifie « devoir ».

« Entre le plaisir et la douleur, il n’est pas de différence, l’unique chose qui importe est la vertu. »  
Les biens véritables sont seulement les biens moraux, c’est-à-dire ceux qui sont en harmonie avec le *logos*. **L’important est de pouvoir souffrir au nom de quelque chose qui ait une signification morale.**

Les sceptiques                      Pyrrhon    365 av. J.C.

Il voyagea et eut la possibilité d’entrer en contact avec de nombreuses doctrines orientales. **Vit un bonze s’immoler et comprit que, par la seule force de la volonté, il était possible de dominer la douleur**, fût-ce au milieu des supplices. Il constata que pour atteindre à la sérénité définitive, il fallait pratiquer le *wu wei*, le non-agir. **Les sceptiques se proposaient d’atteindre à l’apatheia**, le détachement des passions.

Le Monde, 26/2/1957, Pie XII et la douleur.

**La suppression de la douleur chez les malades est compatible avec l'esprit de l'évangile.** Tel est l'essentiel de la réponse que Pie XII a donnée hier aux questions qui lui avaient été posées l'automne dernier par le président de la Société italienne d'anesthésiologie.

Le Monde, 14-15/9/1958, Pie XII et la douleur.

A précisé la doctrine de l'Église sur l'usage des narcotiques et des produits qui calment les douleurs ou les angoisses. Recevant les participants d'un congrès de neuro-psycho-pharmacologues « L'homme a le droit de se servir de son corps et de ses facultés supérieures, **mais non d'en disposer en maître et seigneur, puisqu'il les a reçus de Dieu**, son créateur, de qui il continue de dépendre. Nous avons déjà écarté une objection que l'on pourrait avancer en se basant sur la doctrine catholique de la souffrance. En ce qui concerne les narcotiques, on peut appliquer les mêmes principes à leur action sédative de la douleur. Si aucune obligation religieuse ou morale ne s'y oppose et s'il existe de sérieuses raisons pour les utiliser, on peut même donner aux mourants, s'ils y consentent. L'euthanasie, c'est-à-dire la volonté de provoquer la mort, est évidemment condamnée par la morale. **Mais si le mourant y consent, il est permis d'utiliser avec modération des narcotiques qui adoucissent ses souffrances, mais aussi entraîneront une mort rapide** ».

REY, Roselyne, *Histoire de la douleur*, La Découverte & Syros, 2000 (1993, La Découverte)

### Introduction

L'étymologie des verbes dont sont issus les substantifs souffrance et douleur témoigne par un autre biais de la spécialisation du sens : car souffrir, du latin *sufferre*, c'est supporter, endurer, permettre, autant de verbes qui requièrent un sujet animé et, mieux, une personne ; tandis que l'ancien verbe se douloir (éprouver de la douleur physique, se plaindre) pouvait être construit avec un sujet inanimé, en latin *doleo* pouvait soit avoir une construction impersonnelle, soit plus souvent avoir pour sujet la partie douloureuse : *caput dolet*, c'est ma tête qui éprouve de la douleur, c'est-à-dire j'ai mal à la tête.

C'est à l'élucidation de ce mécanisme de la douleur que cet ouvrage est d'abord consacré, à travers une histoire des hypothèses et des théories scientifiques sur la physiologie de la sensation. De cette rétrospective inscrite dans la très longue durée, surgit tout d'abord un constat : l'étude physiologique de la douleur, **la constitution de la douleur en objet de savoir a aussi été dans le passé l'enjeu d'une conquête**. La spécificité de cet objet, du strict point de vue scientifique, a été pendant longtemps manquée, pour des raisons diverses et parfois contradictoires : jugée comme la compagne inévitable de la maladie, la douleur a été plus souvent signalée puis **reléguée au second plan** qu'étudiée pour elle-même.

### Chapitre 1 – L'Antiquité greco-romaine

Par une subtile subversion du préjugé courant qui voudrait faire de la douleur une catégorie universelle, la douleur, les douleurs, faudrait-il dire, ne s'énoncent pas de la même façon dans toutes les cultures et peut-être même ne se ressentent pas à l'identique. On sait par exemple que le seuil auquel la douleur paraît insupportable varie non seulement suivant les individus, mais aussi suivant les cultures dont ils sont issus. Note : Melzack, Ronald, *The Puzzle of Pain*, Penguin Books, 1973, chap. II, « The Psychology of Pain », p. 20-27.

Derrière le socle des données anatomiques et physiologiques, **la douleur apparaît aussi comme une construction culturelle et sociale.**

Signification de la douleur dans la Collection hippocratique (soixante traités)

Si une grande partie des traités peut être située entre 430 et 380 avant J.-C. bien que d'autres soient postérieurs et que la Collection elle-même ait été constituée à une époque beaucoup plus tardive, il reste que tous évidemment ne sont pas du même auteur [1].

Le Corpus hippocratique [2] fait dans certains traités une large place à une thérapeutique où les contraires guérissent les contraires, constate à deux reprises, pour la douleur, le bien-fondé d'une thérapeutique par le semblable [3] « **la douleur calme la douleur** ».

De ce parcours sur une période aussi longue, de l'époque homérique aux textes hippocratiques, on ne saurait sans danger dégager des constantes et une homogénéité des pratiques et des réponses de la société grecque à la douleur [4]. **Il est possible en revanche de déceler des attitudes qui perdurent, telles que l'acceptation de la douleur comme nécessité inévitable de la vie**, pour le malade et pour le bien-portant, comme donnée de fait à prendre en compte, sans valorisation ni occultation.

La médecine romaine du I<sup>er</sup> siècle : Celse

La douleur n'est pas un état qui annoncerait une maladie à venir, elle n'en est même pas le prodrome, elle est déjà « de la maladie ». **Il n'y a aucune valeur positive possible de la douleur** et cela semble renvoyer à une conception de la santé qui exclut absolument le malaise, la souffrance, qui lui est résolument antagoniste.

Philosophies antiques et douleur : quelques aperçus

La médecine antique, en constituant une sémiologie de la douleur et en en faisant un instrument de connaissance du corps, n'a pas pour autant tiré de conséquences sur son « utilité ».

Pour l'épicurisme, le souverain bien est le plaisir, et la doctrine ne fait qu'ériger en *telos* ce que la nature a inscrit en tout être vivant : pourtant, la doctrine épicurienne est tout autre chose que ce laisser-aller effréné au plaisir des sens dans lequel on s'est plu à la caricaturer. Elle repose sur une savante arithmétique des plaisirs, qui veut que le plaisir que l'on recherche ne soit pas suivi de douleurs plus grandes, qui enseigne à calculer rigoureusement les conséquences de ces actes, et à ne pas en rester à l'instant présent. [5] Ce calcul, qui débouche sur un mode de vie austère, a pour conséquence plus la recherche de l'absence de trouble ou ataraxie, que la quête d'un plaisir positif.

**Le bonheur du sage est dans l'ataraxie**, non dans la jouissance active du « plaisir en mouvement »

[6] Aussi **l'absence même de la douleur est un plaisir** [7] « le plaisir que nous retenons pour le plaisir suprême est celui dont on a conscience par l'élimination de toute douleur » (Cicéron, *De Finibus*, I, XI, 37, p. 27). [8] « le mal le plus grand est assurément de vivre dans la douleur ».

**Cette doctrine épicurienne n'a pas triomphé dans l'Antiquité**, pour des raisons qui ne tenaient pas uniquement à sa définition du souverain bien, mais aux **implications politiques** de sa philosophie, qui pouvaient conduire à mettre le sage en dehors des affaires de la cité. **Elle a été violemment attaquée par le stoïcisme, caricaturée et présentée comme une doctrine voluptueuse, sensuelle, débauchée.** Au moment où ont déferlé dans le monde romain les sectes monothéistes, puis le christianisme, **une alliance objective s'est nouée entre les critiques stoïciennes et la nouvelle morale chrétienne contre une philosophie qui s'appuyait sur une physique matérialiste, et qui proclamait la libération des hommes** retrouvant, grâce à Epicure, leur dignité foulée aux pieds par les superstitions religieuses. Une telle philosophie impliquait une attention à soi, un souci de soi qui

a été condamnée doublement, par le stoïcisme et par le christianisme.

Le mouvement stoïcien s'étend sur plusieurs siècles [] formulation stoïcienne de l'époque romaine, telle qu'elle a été propagée par l'œuvre de Sénèque ou de Plutarque.

**Comme l'épicurisme, le stoïcisme part des premières tendances de l'être**, mais ne les interprète pas de la même façon : **antérieurement à toute connaissance du plaisir et de la douleur, les tendances de la nature poussent tout être vivant à persévérer dans son être**, à éprouver l'amour de soi. **La fin**, celle qui nous permet de choisir entre des comportements différents et qui enseigne qu'ils ne sont pas tous équivalents, **c'est la conformité avec la nature, et c'est cela qui donne à chaque chose sa valeur** (*axia*). [] Dans la démarche stoïcienne par rapport à la douleur, on retient surtout l'incitation à endurer, « supporte et abstiens-toi » [] repose sur une conviction plus fondamentale : que « la douleur n'est pas un mal ». Entendons par là que la douleur est déplacée hors du champ du bien (de la moralité) et du mal, et qu'en ce sens elle ne compte pas pour le sage. [] C'est dans cette négation volontariste, énoncée pour sauver la liberté de l'individu, et pouvant aller jusqu'au suicide, que se trouve probablement la source d'une **attitude de silence ou d'occultation de la douleur dans l'Occident médiéval**, bien plus que dans le christianisme, même si l'un et l'autre se sont liés pour ôter au corps sa prééminence.

## Chapitre 2 – Antiquité tardive et Moyen Age

### Christianisme et douleur au Moyen Age

Importance croissante du christianisme en Europe occidentale pendant tout le Moyen Age. Selon Georges Duby, peu de témoignages subsistent sur les comportements des hommes vis-à-vis de la douleur au moins jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, à partir duquel se fait jour une évolution du sentiment religieux désormais plus axé sur l'Incarnation du Christ et ses souffrances sur la Croix []. Il est probable néanmoins que la position du christianisme sur la douleur, à la fois châtement de Dieu et signe d'une élection particulière qui appelle sa récompense dans l'au-delà, pouvait renforcer l'indifférence stoïcienne à la douleur. **Les pratiques de mortification de la chair dans les monastères**, parallèles au travail manuel dégradant, l'encouragement donné pendant un temps à l'ordre des flagellants, avant son interdiction, le fait aussi que le christianisme se soit présenté à l'origine comme une religion du salut et de la guérison (au sens propre) par la vertu de la foi et des prières, tout cela dessine un paysage où il n'y a guère de place pour les soins du corps, où la douleur est occultée quand elle est éprouvée, où médecine et religion peuvent même entrer en concurrence. Dans le christianisme, toutefois, il y a une limite à l'indifférence pour le corps, c'est lorsque l'excès de douleur peut provoquer le suicide. [] **Il est hors de doute que le discours de l'Église a pris en charge la douleur pour lui donner un sens** – apprendre à supporter la douleur comme un don de Dieu et un sacrifice qui rapproche le fidèle du Christ, **comme un moyen de rédemption** -, mais ce que nous ne savons pas, au-delà de tous les mots, c'est ce que faisaient les hommes du Moyen Age quand ils souffraient.

## Chapitre 3 – La douleur renaissante

[] d'autres attitudes se font jour, au cœur même des atrocités, qui s'émancipent peu à peu de toute interprétation religieuse, refusant de penser les maux du monde en termes collectifs ou comme sanction du péché originel, pour recentrer le regard et l'attention sur l'expérience individuelle, strictement humaine, de la douleur et de la maladie.

[« **création de l'individu** » à la Renaissance] On s'est beaucoup demandé si la Réforme avait inauguré un nouveau rapport au corps, ou plus exactement quelle était la spécificité protestante dans

le cadre plus général d'un rapport sans intermédiaire de l'homme à Dieu []. Les conséquences de cette affirmation maintes fois répétées que l'homme ne peut être sauvé par ses œuvres, mais seulement par la grâce divine, et que tout ce dont il dispose est la marque de ses bienfaits, ont sans doute été incalculables et ont contribué à dédramatiser le rapport du pécheur à son corps. [] **le protestantisme [] libère le corps de l'emprise de l'Église.**

Toutes différentes sont, par exemple, les dispositions d'esprit et les gestes d'oraison proposés dans les *Exercices spirituels* d'Ignace de Loyola [] fondateur de la Compagnie de Jésus []. Dans cet engagement, corps et âme sans restriction, au service de Dieu, l'expérience de la douleur occupe une place particulière : **la douleur du péché est comme une première étape nécessaire sur la voie de la pénitence** []. « Elle consiste à lui faire souffrir une douleur sensible, en portant des cilices, des cordes, des chaînes de fer sur la chair ; en prenant des disciplines, ou en se faisant des plaies, et en pratiquant d'autres genres d'austérités ». [] À ces objectifs de détachement à l'égard des jouissances terrestres, s'ajoute le modèle toujours présent de *l'Imitation de Jésus-Christ* : cet ouvrage anonyme, composé au siècle précédent, et qui fut une des sources les plus importantes de la foi catholiques, a lui aussi fait l'objet de multiples interprétations ; mais **la Passion du Christ qui, selon le dogme chrétien, a choisi de souffrir et de mourir pour racheter les péchés des hommes sanctifie la douleur et fait de la douleur éprouvée par le pécheur [] un moyen de se rapprocher de Dieu** []. Que l'apprentissage de la douleur soit une épreuve sur la voie du salut, dans l'attente de la vie éternelle, qu'elle soit une occasion d'offrir sa souffrance à Dieu et de lui prouver son amour, comme ce fut le cas pour les mystiques, saint Jean de la Croix ou Thérèse d'Avila à la même époque, le rapport de la religion chrétienne à la douleur est un rapport spiritualisé et sublimé qui tourne délibérément le dos à la spontanéité vitale et à la voix de la nature. [] L'attitude d'un Montaigne, à l'opposé, n'en est que plus remarquable [*Essais*].

En accordant ainsi que la douleur est le souverain mal de la condition humaine, et que, « l'extrême volupté ne nous touche pas comme une légère douleur », Montaigne définit une attitude philosophique peut-être plus proche de l'épicurisme que du stoïcisme, cherchant le souverain bien dans l'absence de douleur, dans cet état d'ataraxie qu'il appelle « indolence » plutôt que dans une jouissance active : « **Le n'avoir point de mal, c'est le plus avoir de biens que l'homme puisse espérer** ».

#### Chapitre 4 – La douleur à l'âge classique

Descartes, *Principes de la philosophie*, 1644

Reprenant une constatation qui avait déjà été faite par Ambroise Paré, il voyait dans la persistance des douleurs qui semblaient venir d'extrémités qui n'existent plus la preuve que « la douleur de la main n'est pas ressentie par l'âme en tant qu'elle est dans la main, mais en tant qu'elle est dans le cerveau ».

Commentaire : retrouvant ainsi deux-mille années plus tard un fondamental de la méthode bouddhiste.

L'animal-machine et la douleur

L'animal est-il capable de ressentir de la douleur ? A fait débat pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle.

L'animal ne souffre pas puisqu'il ne pense pas qu'il souffre. La douleur de l'animal se heurte à **l'affirmation augustinienne que « nul ne souffre inutilement » - on peut se demander pourquoi les bêtes innocentes souffrent, puisqu'on ne saurait leur attribuer une âme qui pense, ni par conséquent de libre-arbitre, et on ne voit pas alors comment interpréter ces souffrances comme une sanction ou comme une épreuve.**

Sydenham, celui qu'on surnomma l'Hippocrate anglais. Ce qui l'a rendu le plus évidemment célèbre a été la préparation de laudanum à laquelle il donna son nom et qu'il expérimenta avec succès non seulement pour calmer les douleurs et procurer le sommeil... *Opera Omnia* 1683 – ventait l'usage de l'opium « pour adoucir [les] maux ».

Douleurs et religion en France au XVII<sup>e</sup> siècle : quelques questions

Le problème de la douleur a des implications théologiques évidentes puisqu'il renvoie à la signification du mal dans le monde : on en a vu quelques aperçus à propos de l'âme des bêtes, dont la douleur fait problème parce qu'on ne peut leur imputer le péché originel et parce qu'**elle soulève en même temps le problème de la souffrance des innocents, notamment des enfants**. La définition de Dieu, qui implique la bonté et la toute-puissance, se heurte à cette question lancinante : Dieu peut-il vouloir la souffrance de ses créatures ?

Le jansénisme en France, qui a exercé une forte influence dans le monde littéraire, de Madame de La Fayette à Racine, a contribué au mépris du corps et certains textes, comme la *Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies* que Pascal composa aux alentours de 1659, représentent bien une des attitudes possibles face au problème de la douleur, une attitude non dénuée de mysticisme que la doctrine chrétienne a légitimée et sanctifiée, même si elle n'est sûrement pas la plus facile à prêcher ou à faire accepter. [] « Si j'ai eu le cœur plein de l'affection du monde pendant qu'il a eu quelque vigueur, anéantissez cette vigueur pour mon salut, et rendez-moi incapable de jouir du monde, soit par faiblesse de corps, soit par zèle de charité, pour ne jouir que de vous seul ». Sous une forme qui n'est peut-être destinée qu'aux élus, cette prière rassemble pourtant la quintessence de la doctrine chrétienne sur la douleur et la maladie : apprentissage du détachement du monde par la douleur et la maladie, signe de la providence, douleur-punition, douleur qui rapproche de Dieu.

## Chapitre 5 – La douleur au siècle des Lumières

**Dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, et plus nettement dans la seconde moitié, un tournant se dessine dans la perception de la douleur** et sa définition, qui recoupe d'ailleurs des transformations de mentalités bien connues, **liées à la déchristianisation de la société**, à la laïcisation de la pensée et à la séparation entre la science et la métaphysique, source de rationalisation. Cette « pensée des Lumières » [] du point de vue des médecins, elle est caractérisée par la définition et la mesure de la sensibilité []. La réflexion médicale sur le problème de la sensibilité a été précédée et sans doute rendue possible par la « révolution philosophique » qui a été accomplie par Locke en Angleterre et relayée en France, avec des modifications, par Condillac. [] analyse du fonctionnement de l'esprit humain, en réfutant l'existence d'idées innées, antérieures à toute expérience, et en faisant de la sensation le point de départ de toute connaissance [].

**Les théodicées du siècle précédent sont battues en brèche, parce que le mal, le massacre des innocents, les victimes non coupables des guerres ou des tremblements de terre, l'existence d'une monstrosité ou d'une maladie apparaissent comme autant de scandales, de dénis de la Providence et de la justice divine.**

Valeur ou utilité de la douleur

[] vue comme une sentinelle ou un signal d'alarme, qui nous donne le sentiment de notre existence et nous avertit des dangers que court notre corps. Bienfaisante et salubre, elle nous détourne d'un mauvais régime de vie et prévient de la venue de la maladie, en nous invitant à changer avant qu'il ne soit trop tard.

**Le thème de l'utilité de la douleur, si fréquent dans les textes médicaux de l'époque**, signifie d'abord que la douleur est une sorte de sixième sens, de sens interne, vigilant, qui peut même



parfois indiquer au médecin comment il doit agir [].

Exerçant une fonction de prévention, une fonction de détournement de l'amour de soi à l'égard de la partie ou du corps malade, la douleur est parfois comprise comme la voix de la nature, sa « crise ». Comme telle, elle devra être imitée par le médecin. Le rapprochement fréquent entre douleur et fièvre a sa contrepartie : car l'une et l'autre peuvent apparaître comme une réaction de la nature, et à ce titre être considérées comme une manifestation salutaire qu'il faudrait laisser s'exprimer. [] ce point de vue, formulé encore en 1805, et qui résume parfaitement tout un fonds d'idées médicales très anciennes, est cependant bien loin de faire l'unanimité au siècle des Lumières : il apparaît au contraire comme une opinion rétrograde, et somme toute controversée.

Point extrême de la tendance à faire de la douleur non seulement un signal d'alarme, mais un instrument d'étude pour localiser le mal, cette attitude aboutit par exemple à laisser le malade en observation pendant un certain temps sans lui administrer de remèdes pour ne pas risquer d'occulter des symptômes.

L'animisme et l'interprétation psychologique de la douleur

L'animisme, tel qu'il a été formulé à la fin du siècle précédent par G.E.Stahl, et tel qu'il est repris par Boissier de Sauvages, médecin de Montpellier, repose sur la conception d'une matière si passive par elle-même, même lorsqu'elle est vivante, qu'elle n'est pas capable d'aucune fonction sans l'intervention de l'âme. La douleur corporelle est interprétée comme le signe d'une souffrance de l'âme et comme un effort pour s'en débarrasser.

Critique de la vivisection pour des raisons éthiques. Il faudra attendre plus tard, **vraisemblablement le début de la Révolution**, pour qu'un lien soit établi entre le traitement de l'animal et le traitement de l'homme...

Théorie de la sensibilité chez les vitalistes et les idéologues

Pour l'idéologue Cabanis [1798] c'est dans la stricte mesure où la douleur peut réveiller ou stimuler des forces vitales affaiblies ou endormies qu'on pourra parler d'une utilité de la douleur : dans un contexte philosophique où la douleur est bien ce que la nature, restaurée dans ses droits par la pensée médiévale du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous pousse à éviter, **elle ne vaut qu'autant qu'elle contribue à développer la vie**. On voit à quel point ce serait un contresens d'interpréter le discours médical sur la douleur comme un discours de complaisance à la douleur ou une invitation à la résignation.

Ces débats sur les propriétés vitales, notamment sur la définition de la sensibilité, qui ont mobilisé l'ensemble du monde savant pendant près d'un demi-siècle, ont eu des conséquences capitales []. sentir et vivre sont une seule et même chose, selon la formule de Diderot reprise par Cabanis, et par conséquent, que **tout ce qui vit et sent est susceptible de souffrir. Il en est résulté une attention plus grande au problème de la douleur...**

Thérapeutique de la douleur au siècle des Lumières

[] usage fréquent, à des doses souvent importantes, de l'opium et de ses diverses préparations, dont la plus utilisée est la forme liquide, avec le laudanum [] à la différence du siècle précédent, il n'y a plus de débat pour savoir s'il faut ou non l'utiliser.

Ces différentes pratiques de stimulation, utilisées contre la douleur, créent de toute évidence une proximité avec la douleur [] l'exaltation de la sensibilité pouvaient revêtir des formes paroxystiques, jusqu'à cette idée que c'est la douleur « qui donne au principe de vie de nouvelles forces ».

M.A.Petit, *Discours sur la douleur*, prononcé à l'ouverture des cours d'anatomie et de chirurgie de l'hospice général des malades de Lyon, le 28 brumaire an VII.

Pour comprendre les comportements et les témoignages de cette époque, il faut accepter comme un fait culturel, entretenu par le discours scientifique, la coexistence d'attitudes qui n'étaient pas

considérées comme contradictoires : d'une part la crainte de la douleur qui est chevillée au corps de tout être vivant, qui cherche à s'en délivrer en se procurant des soulagements ; cette attitude, légitime chez celui qui souffre, est aussi partagée par le médecin, pour lequel la douleur du malade a quelque chose d'intolérable, et d'inacceptables aux yeux de la raison. Mais, de l'autre, le médecin, et pas seulement le chirurgien, est amené parfois à infliger la douleur pour faire guérir. [] paradoxe, sans doute exacerbé par les idées médicales du XVIII<sup>e</sup> siècle sur la nécessité d'exciter la sensibilité et de réveiller l'énergie vitale...

## Chapitre 6 – Les grandes découvertes

Emile de Gérardin, en 1828, présente à l'Académie de médecine les premières tentatives d'anesthésie faites en Grande-Bretagne, **qui ne suscitent que scepticisme et mépris chez ses autres collègues.**

Les gaz stupéfiants au début du XIX<sup>e</sup> siècle

Chimiste Humphry Davy à Bristol - « Comme l'oxyde nitreux dans son action la plus étendue paraît capable de détruire la douleur physique, il peut probablement être utilisé avec avantage durant les opérations chirurgicales.. » (1800).

Toutes les tentatives qui vont suivre, que ce soit pour l'isolement de la morphine, pour l'éther ou, un peu plus tard pour le chloroforme, vont être dominées par le modèle de l'empoisonnement et, s'agissant de l'inhalation de gaz, par la crainte de l'asphyxie.

Un premier pas : l'isolement de la morphine (1831)

### **Le débat sur l'anesthésie : 1847, l'année d'une révolution**

Éthérisation : propagation de la nouvelle méthode à partir de 1847 – contre la douleur chirurgicale. C'est en effet des États-Unis que sont venus les premiers essais, les premières audaces et les premiers succès. Le 30 mars 1842, le médecin et chirurgien américain William Crawford Long ôta une tumeur au cou à un patient anesthésié à l'éther.

Application de l'inhalation de l'éther aux accouchements

James Young Simpson, professeur d'obstétrique à Edimbourg, avait utilisé l'éther pour la première fois le 19 janvier 1847 pour un cas de « vice de conformation du bassin ». [] À ceux qui lui opposaient **le verset de la Genèse (« J'augmenterai beaucoup les souffrances causées par ta grossesse : tu mettras au monde des enfants dans la douleur »)**, il opposait le passage de la Genèse où Dieu, voulant donner une compagne à Adam, fait tomber sur lui le sommeil pour lui prendre une côte et refermer la chair, faisant ainsi de Dieu, comme on l'a dit, le premier anesthésiste.

La connaissance des propriétés des dérivés du chlore fut en effet postérieure à celle des propriétés de l'éther [1834 Dumas en donna la formule chimique définitive et proposa le nom de chloroforme], bien que, dès l'année 1847, le chloroforme ait été testé et utilisé concurremment, puis de préférence à l'éther pour les anesthésies. Action plus rapide et plus durable que celle de l'éther. Fut administré à la reine Victoria le 7 avril 1853, pour la naissance de son quatrième enfant.

Milieu du XIX<sup>e</sup> siècle - **Ce qui est profondément révélateur de l'évolution des mentalités, c'est précisément que, dans l'appréciation de l'alternative, le refus de la douleur ait pu, dans la balance des avantages et des inconvénients, peser plus lourd que la vie.** C'est là une des significations majeures des positions de Malgaigne, de Velpeau et de tous ceux qui les ont suivis à propos de l'anesthésie, et la situation de crise ou d'interrogation qui se fait jour dans la médecine contemporaine, par exemple par rapport à des problèmes comme l'acharnement thérapeutique,

l'euthanasie, etc., **pourrait bien venir de la coexistence, le plus souvent informulée, de deux modèles éthiques différents, ne parvenant évidemment pas à coïncider : un modèle qui fait de la vie la valeur suprême, et un autre, qui ne veut pas de la vie à n'importe quel prix, en particulier dans la douleur, et qui a triomphé dans les débats sur l'anesthésie.**

Commentaire : le conflit entre continent de la reproduction/de la vie et continent de la non-souffrance est ici particulièrement bien exprimé, ce qui est rare dans la littérature consacrée à l'éthique.

Mouvement général d'utilisation généreuse de calmants et de remèdes de toute sorte contre la douleur. 1875, *Leçons sur les anesthésiques*, Claude Bernard.

L'anesthésie locale : premiers pas

Conquête du Nouveau Monde par les Espagnols avait fait connaître les vertus singulières des feuilles de coca. 1859 isolation de la cocaïne. **Comme dans le cas de l'anesthésie générale, une bonne vingtaine d'années fut nécessaire entre le moment où la cocaïne fut isolée et celui où on l'utilisa en chirurgie pour réaliser une anesthésie locale.**

L'Église et la douleur en France : continuités...

Sur le plan doctrinal, la religion catholique entretient un rapport consubstantiel à la douleur, du fait de la Passion et de la mort du Christ, acceptées pour sauver les hommes. [] **Le thème de la douleur salvatrice, l'idée que celui qui souffre se rapproche du Christ, qu'il peut offrir sa souffrance en pardon à ses péchés, ou encore que Dieu éprouve ses élus, tous ces thèmes sont profondément récurrents dans la littérature de l'Église.** [] La tradition paulinienne a particulièrement accentué cette vision de la communion en Dieu par la souffrance, comme en témoigne ce passage de saint Paul, repris dans la toute récente lettre apostolique *Salvifici Dolori*, de 1984 : « Je complète en ma chair ce qui manque aux épreuves du Christ pour son Corps, qui est l'Église. » Cette position, qui fait aussi de la douleur un moyen de connaissance de ses fautes et une occasion d'arrachement au monde, lie étroitement la douleur et le péché originel. L'accroissement de la douleur est accroissement de science, selon l'Ecclésiaste.

Bien que la réflexion de certains théologiens et intellectuels catholiques ait évolué sur ce problème, comme en témoigne l'effort poursuivi dans la revue *Concilium* (1976), ou l'ouvrage récent de François Varone, *Ce Dieu censé aimer la souffrance*, radical dans la négation de toute valeur de la souffrance aux yeux de Dieu, **la présence du mal dans le monde, particulièrement de la douleur physique, surtout lorsqu'elle atteint des enfants, a fait l'objet d'innombrables justifications.**

Par rapport au problème de la douleur physique, l'Église a toujours eu un double système d'explication : d'une part, selon la tradition augustinienne, « nul n'est malheureux s'il ne l'a mérité », et la douleur apparaît comme le châtiment du méchant et comme une anticipation de la rétribution finale. De l'autre, la douleur a été considérée comme un moyen de progrès moral et de salut. **Cette double position se retrouve parfaitement dans le Dictionnaire apologétique de la foi catholique contenant les preuves de la religion et les réponses aux objections tirées des sciences humaines, (article Providence, T.4, 1923).**

Il existe en France, depuis au moins le XVII<sup>e</sup> siècle, une tradition d'exégèse critique des textes religieux, que la philosophie des Lumières a accentuée, et qui s'est conclue par la prise de distance vis-à-vis de la littéralité des Écritures. En France, l'accouchement sans douleur s'est généralisé sans difficultés.

Explication de la douleur : à la recherche de la spécificité

Le principe de la « déduction anatomique », qui déduit **la fonction d'un organe** de sa structure, pouvait pleinement fonctionner : si le derme contient des corpuscules nerveux de forme, de structure et de terminaison différentes, n'est-ce pas la preuve qu'ils doivent avoir aussi des usages différents, servir les uns à percevoir le chaud et le froid, les autres la pression, d'autres encore la douleur ? Si, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on n'en était pas encore là, il reste que la découverte de Wagner correspondait parfaitement à des principes de rationalité et d'économie des hypothèses, pour lesquels **à chaque organe correspond une fonction et une seule.**

Von Frey et la théorie de la spécificité

Théorie qui faisait reposer le mécanisme de la douleur sur un appareil nerveux spécifique, différent de celui qui était destiné à la pression, à la chaleur ou au froid a été passionnément discutée et critiquée et si, sous la forme stricte et rigide sous laquelle elle a été présentée par Von Frey, elle est aujourd'hui généralement abandonnée, son apport théorique a été considérable.

En contrepoint à cette tendance localisatrice, restait entière la question de savoir si la douleur est une sensation ou une émotion.

### Chapitre 7 – Stratégies de la communication, approches de la douleur dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle

**La recherche sur la localisation éventuelle d'un centre de la douleur s'inscrit dans un débat plus ample et plus ancien** sur la possibilité même de localiser des fonctions dans le cerveau : les points de vue localisationnistes s'étaient heurtés à une conception unitaire du cerveau, particulièrement défendue en France par Flourens et par tout un courant spiritualiste, qui voyait dans la tentative pour assigner un lieu précis aux fonctions de l'âme une ruine de la religion et une réduction de l'homme à l'animal [] **affrontement sévère entre matérialisme et spiritualisme**, doublé, dans le contexte de l'époque, d'un **affrontement entre science et religion.**

Head

L'utilité de la douleur comme signal d'alarme prend dans la théorie darwinienne une signification particulière, puisque les individus qui en seraient privés ne seraient pas avertis des menaces venues du monde extérieur et seraient alors la proie facile de leurs agresseurs. Indispensables à la protection de l'organisme et à la survie de l'espèce, la sensibilité à la douleur doit être, selon cette conception, universellement partagée parmi les êtres vivants (même chez les plus élémentaires) [].

La méthode embryologique et ses conséquences sur l'analyse de la douleur chez l'enfant

**Si l'appréciation de la douleur était étroitement liée à la conscience, l'absence de maturation des voies d'association intracorticales rendait impossible, chez le nouveau-né, cette perception de la douleur.**

Malgré ces questions non résolues, les médecins et les chirurgiens considéraient généralement que, dans le cours de la première année, cet état subjectif que l'on nomme douleur ne pouvait être comparé chez le tout jeune enfant et chez l'adulte, malgré un certain nombre de manifestations affectives similaires. [] Toutes ces manifestations étaient interprétées comme des réflexes et n'impliquaient nullement la conscience.

Dans le chapitre où [Darwin] traitait des expressions spéciales de l'homme, Darwin analysait les jeux de physionomie de l'enfant, cris et pleurs, mouvements convulsifs, modification de la circulation et de la respiration, comme autant d'actes réflexes qui se seraient renforcés en fonction de l'habitude. Ainsi, l'expression de la douleur comme de toute autre émotion, aisément observable, suivant une association bien connue, chez l'animal, l'enfant, le sauvage et le fou, n'impliquait nullement la conscience de la douleur.

C'est donc à la croisée des recherches embryologiques et de l'interprétation darwinienne de la physionomie et des émotions que se situe probablement l'origine de **la pratique des interventions chirurgicales sur le nouveau-né ou le tout jeune enfant sans anesthésie**.

**René Leriche – France - « douleur-maladie » 1937 *La Chirurgie de la douleur***

« Certains états [] où **la douleur est toute, ou presque toute la maladie** [] C'est de cette douleur, maladie et non symptôme, que j'entends vous parler. »

Leriche était bien plus qu'un grand « chirurgien de la douleur », il était un humaniste, **militant contre toutes les formes du dolorisme ambiant de l'entre-deux-guerres auquel contribuaient des milieux très divers**. Il s'en prenait violemment à l'idée de douleur bienfaisante, à l'utilité de la douleur, quelque sens qu'on veuille lui donner, parce qu'à **ses yeux la douleur n'avait pas grande valeur**, ni du point de vue du diagnostic, ni du point de vue du pronostic []. « **Quand la douleur arrive, il est déjà trop tard [] La douleur est toujours un sinistre cadeau qui diminue l'homme**, qui le rend plus malade qu'il ne serait sans elle, et le devoir strict du médecin est de s'efforcer toujours à la supprimer, s'il le peut ».

Le dolorisme dans l'entre-deux-guerres

Julien Teppe, écrivain et journaliste, lance la *Revue doloriste*, une parution épisodique, qui rassemble des signatures prestigieuses comme celles de Gide ou de Valéry, et des noms célèbres, Benda, Colette, Léautaud...

Thèses de J.Teppe : la douleur est le moyen de reconnaître son identité et de faire œuvre de vérité par rapport à soi-même : « Je souffre donc je suis » Cette douleur physique, qui prend l'être tout entier, en libérant l'individu de ses attachements terrestres, **aurait pour résultat de le rendre plus compatissant aux autres, et plus lucide vis-à-vis de lui-même**. Il prétendait dégager les bienfaits de la douleur, en faire une méthode d'enrichissement personnel.

En 1941, paraissait chez Desclée de Brouwer, dans la collection « science et charité », une réflexion intitulée *Qu'est-ce que la douleur ?*, qui était menée conjointement par un médecin, un physiologiste de grande réputation, Jean Lhermitte, et **un théologien, le père Morineau. Lhermitte « d'où l'on peut conclure que la douleur est un mal nécessaire »**. « Certains médecins donnent trop largement de la morphine ; il ne faut injecter de la morphine à un sujet que si réellement on a la certitude que le malade souffre beaucoup. » « Les catholiques qui veulent bien souffrir devant la douleur, mais qui n'admettent point qu'on aime la douleur pour elle-même, mais seulement pour le bien moral qu'elle peut conférer ».

Le théologien « La souffrance, et la souffrance patiemment endurée, a toujours été considérée comme une richesse de l'Église ; la souffrance et la patience des chrétiens apparaissaient comme un témoignage que les trésors de la passion du Christ n'étaient pas gaspillés. » Enseigner l'endurance aux malades, reculer les limites de la résistance devenait alors une injonction pratique pour tous ceux qui étaient au chevet des malades, particulièrement pour les sœurs hospitalières ou les gardes-malades : « Bienheureux les endurants. Soyez des éducatrices près de vos malades, et ailleurs, des éducatrices qui apprennent à comprendre et à surmonter ; nous aurons travaillé ainsi pour la gloire de Dieu et le bien de nos frères ».

## Conclusion

À essayer de dégager quelques lignes directrices dans le chantier des théories de la douleur, il semble bien que la théorie de la spécificité occupe une situation paradoxale car, depuis ses premières formulations, elle n'a cessé d'affirmer sa valeur heuristique, de déboucher sur la recherche d'éléments spécifiques de nature très différente, récepteurs, fibres ou centres, mais elle n'a cessé aussi d'être considérée comme insuffisante. Comment expliquer sa longévité ? Serait-ce qu'elle ne

relève pas d'un niveau théorique à proprement parler, mais d'une croyance, solidement chevillée au cœur des scientifiques parce qu'elle répond à un principe de division du travail et à une loi d'économie qui veut qu'à telle fonction corresponde une structure anatomique et une seule, une loi qui apparaît satisfaisante dans un grand nombre de cas ? **Serait-ce aussi que son invalidation définitive pose un certain nombre de problèmes de fond ?**

Pour quelles raisons, dans l'histoire de l'évaluation des théories, l'esprit humain a-t-il voulu répondre en langage-machine, en langage binaire, en opposant l'une à l'autre des théories qui ne se situaient pas sur le même terrain et qui n'étaient pas exclusives l'une de l'autre ? [] **Beaucoup de débats sont nés de ce glissement, peu admissible sur le plan de la rigueur scientifique, d'un fait constaté, transformé en fait privilégié, unique, exclusif produisant un ensemble de conséquences, comme s'il y avait une sorte de réticence de principe à admettre la pluralité des fonctions pour un même organe [].**

Comment expliquer que les hommes continuent de souffrir et que certaines douleurs rebelles se heurtent à l'impuissance ? N'y a-t-il pas un décalage frappant entre le progrès des connaissances et les traitements ?

Postface J.Cambier, professeur de clinique neurologique, membre de l'Académie de médecine

**Les trente dernières années ont influencé notre relation à la douleur plus que tous les siècles passés.**

Leriche fait figure de pionnier et de prophète d'une ère nouvelle, parce qu'il a fondé son action sur le refus d'accepter la douleur comme un mal nécessaire.

Jusqu'aux années cinquante, les recherches furent menées **en ordre dispersé**. Les médecins [] les philosophes [] les moralistes [] les physiologistes [] les thérapeutes []. Entre ces diverses initiatives, la communication était le plus souvent absente **faute d'un objectif et d'un langage commun**. []

Le changement est venu d'une approche pragmatique et multidisciplinaire. []

**Cette évolution culturelle s'est imposée insensiblement à l'ensemble des spécialistes [].**

La douleur n'est pas physiquement mesurable. [] expérience subjective []. Nous ne connaissons de la douleur des autres que ce qu'ils en disent. **Pour cette raison, toute extrapolation de la douleur supposée de l'animal d'expérience à la douleur de l'homme est contestable.**

Sous la pression des médecins qui assurent les soins palliatifs, un mouvement se dessine pour que les patients douloureux cessent d'être les victimes innocentes de la guerre contre la drogue.

L'intérêt renouvelé pour l'étude de la douleur dont un groupe de spécialistes a été le promoteur a modifié le comportement des médecins et les exigences du public. Si la place réservée à la douleur dans les premiers cycles des études médicales reste limitée, un certificat de troisième cycle est proposé dans de nombreuses universités et la douleur est un thème d'enseignement post-universitaire retenu par les praticiens. Le public averti par les campagnes des médias est, à juste titre, plus exigeant.

Désormais, les médecins ne se sentent plus le droit de faire souffrir « pour le bien du patient » à l'occasion d'une exploration ou d'une intervention.

Le Monde, 18/10/2006, La douleur du nouveau-né sous-estimée

Malgré les progrès, une étude indique que 40% des actes douloureux subis par les nourrissons à l'hôpital ne font pas l'objet de mesures préventives. CNRD Centre national de ressources de lutte contre la douleur.

GUILLON, Claude, *À la vie à la mort. Maîtrise de la douleur et droit à la mort*, Paris, Noësis, 1997

## I<sup>ère</sup> partie : la maîtrise de la douleur

### Chapitre I – violences et conformisme

p.17

Il s'agit pour chacun d'affirmer sa dignité d'être humain par la maîtrise de sa vie et de sa mort [].

Les grands maux des tout-petits

En 1985 paraît un article qui se révélera fondateur [K.J.S. ANAND, A.AYNSLEY-GREEN, *Mod. Probl.Paediatr.*, 1985, n°23]. [Une large proportion de] bébés *ont été opérés sans aucune anesthésie*. Sauf expériences de vivisection dans un système totalitaire, de telles pratiques sont unimaginables dans le traitement de patients adultes ou adolescents. Les auteurs de l'étude concluent sobrement qu'elles peuvent avoir découlé de la croyance traditionnelle selon laquelle les prématurés ce sont pas capables de ressentir la douleur et qu'ils peuvent réagir défavorablement à tout agent anesthésique. [] À vrai dire, quelques auteurs ont commencé, dans la deuxième moitié des années 70, à publier des résultats d'observations qui vont toutes dans le même sens : l'enfant souffre, on peut le vérifier et évaluer sa souffrance.

p.21

L'une des méthodes d'enquête consiste à mesurer chez le tout-petit les mêmes indicateurs de stress que chez l'adulte.

L'histoire d'un déni

p.44

[] de Buffon jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, et même au-delà, la douleur du nouveau-né reste une émotion, inassimilable à la douleur qu'éprouve l'adulte.

p.46

Le décret du 17 juillet 1984 sur la profession d'infirmière stipule [] que « **Les soins infirmiers ont pour objet de soulager la souffrance** ».

p.51s

Le traitement de la douleur des adultes a aussi connu ses précurseurs. Antoine Sassard, chirurgien principal de l'hôpital de la Charité de Paris, semble être le premier à proposer le recours à l'anesthésie chirurgicale, dans un texte de 1780 [].

**Le [Nouveau, sept. 1995] Code de déontologie [médicale] stipule pourtant que « le médecin doit s'efforcer de soulager les souffrances de son malade ».**

p.53

Il s'est trouvé, lors du débat de la commission sénatoriale sur la douleur [1994], un isolé pour exprimer tout haut ce qui fonde la pratique feutrée de tant d'autres. M. Claude Huriet, déclarait « **qu'il conviendrait de ne pas induire l'idée, selon laquelle il exist[er]ait un droit à ne pas souffrir.** »

### Chapitre 2 – La souffrance « au nom de Dieu »

p.61

À travers les siècles et les générations humaines, on a constaté que dans la souffrance se cache une force particulière qui rapproche intérieurement l'homme du Christ, une grâce spéciale. JEAN-PAUL II, *Lettre apostolique Salvifici doloris*, 1984 (*Le Sens chrétien de la souffrance*, Le Centurion, 1984) []

rapport entre la religion catholique et le culte de la douleur [note : ce sujet a été peu traité, jusqu'ici, par les historiens et les chercheurs].

p.70

Le Dr Lavrand, professeur à la Faculté catholique de médecine publie en brochure un article intitulé « L'Homme et la Douleur ». Son point de vue a le mérite de la concision ; « Pourquoi souffrir ? Parce que la souffrance préserve et purifie ; [parce qu'elle] perfectionne et grandit ; [parce qu'elle] christianise et sanctifie. » [Extrait de la *Revue de Lille*, août 1904]

p.78

Changement de cap

**Dans les années 70, le discours catholique sur la souffrance change, et [] il reconnaît qu'il change, et que ce changement est rendu nécessaire par les erreurs du passé.** Significativement, d'ailleurs, c'est d'abord le silence qui est valorisé par rapport à l'ancienne logorrhée doloriste.

« Le discours religieux a évolué très rapidement depuis quelque temps », écrit Philippe Deschamps, aumônier de l'Hôtel-Dieu []. « La souffrance, conclut Deschamps, a été, est et sera toujours un mal, en elle-même. On en avait presque fait un bien : la clef du salut. »

|                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : mais dire cela, c'est s'exposer à la contradiction interne à un Dieu créateur <i>et</i> bon. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

p.80

déclaration du Conseil permanent de la conférence des évêques de France sur le respect dû aux mourants [« Respecter l'homme proche de sa mort », 23 septembre 1991]. L'épiscopat y apporte, en effet, soutien et « encouragements les plus sincères » au développement des soins palliatifs.

J'ai retracé l'histoire des résistances, essentiellement religieuses, puis médicales, auxquelles s'est heurtée, **et se heurte encore, l'idée d'un droit de chaque être humain à ne pas souffrir inutilement.**

CANGUILHEM, Georges, *Le Normal et le Pathologique*, Paris, PUF, 1966

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : ce texte permet de voir comment un auteur de référence pour la philosophie française (il est aussi médecin), dans les années 1960, malgré la montée en puissance de la valeur de non-souffrance dans le monde médical décrite par R.Rey – comme la nouvelle définition de la santé selon l'OMS fondée sur le « bien-être », après la seconde guerre mondiale, devancée de quelques années par René Leriche –, plaide encore pour un finalisme vitaliste kantien en biologie, qui devrait fonder l'éthique. La capacité de résistance de l'idéologie de reproduction ne doit pas être sous-estimée. Le plus étonnant est qu'il aurait influencé, dit-on, la pensée de M.Foucault. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

ESSAI (1943)

p.40

Et le problème est le suivant : le concept de maladie est-il le concept d'une réalité objective accessible à la connaissance scientifique quantitative ?

Chapitre IV - Les conceptions de R.Leriche

p.52-53



« **La santé, c'est la vie dans le silence des organes** » [] « la maladie, c'est ce qui gêne les hommes dans l'exercice normal de leur vie et dans leurs occupations et surtout ce qui les fait souffrir » [Introduction générale, *Encyclopédie française*, t.IV, 1936 ; voir aussi Recherches et réflexions critiques sur la douleur, dans *La Presse médicale*, 3 janv.1931]

[] cette définition de la maladie, c'est celle du malade et non celle du médecin. Valable du point de vue de la conscience, elle ne l'est pas du point de vue de la science.

[] nous pensons *qu'il n'y a rien dans la science qui n'ait d'abord apparu dans la conscience*, et qu'en particulier, dans le cas qui nous occupe, c'est le point de vue du malade qui est au fond le vrai.

p.55

[] selon Leriche, « **la douleur n'est pas dans le plan de la nature** ». [] La douleur est « un phénomène individuel monstrueux et non une loi de l'espèce. Un fait de maladie » [*La chirurgie et la douleur*, 1937]

Ce n'est plus par la douleur que la maladie est définie, c'est comme maladie que la douleur est présentée.

p.57

Mais nier la spécificité anatomo-physiologique d'un appareil nerveux propre à la douleur **n'entraîne pas, nécessairement, à notre avis, que l'on doive nier le caractère fonctionnel de la douleur**. Certes, il est trop évident que la douleur n'est pas un avertisseur toujours fidèle et toujours infaillible, et que les finalistes se moquent en lui déléguant des capacités et des responsabilités de prémonition qu'aucune science du corps humain ne voudrait assumer. Mais il est évident aussi que l'indifférence d'un vivant à ses conditions de vie, à la qualité de ses échanges avec le milieu, est profondément anormale. On peut admettre que la douleur soit un sens vital, sans admettre qu'elle ait un organe particulier ni qu'elle ait une valeur encyclopédique d'information dans l'ordre topographique ou fonctionnel.

Commentaire : à noter la tentation finaliste antidarwinienne de l'expression « le caractère fonctionnel de la douleur ». Quitte à nous répéter, les organes n'ont pas de fonction par eux-même, c'est l'observateur qui décide des fonctions qu'il souhaite étudier et regarde ensuite la contribution des organes et des processus biologiques à cette fonction qu'il a décidé (par exemple la fonction respiratoire, digestive...). Ainsi il peut toujours définir une fonction et regarder la contribution de la douleur à cette fonction : par exemple s'il étudie la fonction « se faire du mal », il observera que la « douleur » est très fonctionnelle... La médecine, de parti pris, a longtemps décidé de restreindre la définition de « fonction » aux fonctions « vitales/reproductives », ce qui pourrait expliquer la rédaction de Canguilhem et signifier son propre parti pris pour le continent de la reproduction / de la vie. Le Dictionnaire encyclopédique universel Hachette de 1980 définit ainsi la fonction : « **PHYSIOL. Rôle d'un organe, d'une cellule, dans une opération nécessaire au maintien de la vie d'un être. Les fonctions digestives.** » Du fait de cette définition, la médecine ne pouvait donc pas s'intéresser à d'autres « fonctions », comme la douleur ou le plaisir.

## Deuxième partie – Y a-t-il des sciences du normal et du pathologique ?

Nous pensons avec Goldstein que la norme en matière de pathologie est avant tout une norme individuelle.

### Chapitre II – examen critique de quelques concepts

p.77

Nous pensons que la médecine existe comme art de la vie parce que le vivant humain qualifie lui-

même comme pathologiques, donc comme devant être évités ou corrigés, certains états ou comportements appréhendés, relativement à **la polarité dynamique de la vie**, sous forme de valeur négative. **Nous pensons qu'en cela le vivant humain prolonge, de façon plus ou moins lucide, un effort spontané, propre à la vie, pour lutter contre ce qui fait obstacle à son maintien et à son développement pris pour normes.**

Commentaire : la rédaction devient franchement finaliste avec cet « effort... propre à la vie, pour.. », car un effort suppose une direction donnée par une conscience. L'habituelle magnétisation *finalisme – reproduction – vie – kantisme* contre *non-souffrance* va-t-elle opérer ici encore ?

L'article du *Vocabulaire philosophique* semble supposer que la valeur ne peut être attribuée à un fait biologique que par « celui qui parle », c'est-à-dire évidemment un homme. **Nous pensons au contraire** que le fait pour un vivant de réagir par une maladie à une lésion, à une infestation, à une anarchie fonctionnelle traduit le fait fondamental que **la vie n'est pas indifférente** aux conditions dans lesquelles elle est possible, que **la vie est polarité et par là même position inconsciente de valeur, bref que la vie est en fait une activité normative.** []

Commentaire : « la vie n'est pas indifférente » (serait-elle dotée d'une conscience), « position inconsciente de valeur » « activité normative », l'auteur ressort avec d'autres mots la vieille « loi naturelle ». L'illusion d'optique propre à l'observation du vivant, dévoilée par Darwin, qui fait prendre une conséquence (la reproduction du vivant) pour une finalité, n'a pas fini de fasciner.

Nous nous demandons comment un besoin humain de thérapeutique aurait engendré une médecine progressivement plus clairvoyante sur les conditions de la maladie, si **la lutte de la vie contre** les innombrables dangers qui la menacent n'était pas **un besoin vital** permanent et essentiel.

Commentaire : le naufrage finaliste se précise, une position vitaliste ne surprendra plus.

p.81

**C'est la vie elle-même et non le jugement médical qui fait du normal biologique un concept de valeur** et non un concept de réalité statistique.

p.85

Pathologique implique *pathos*, sentiment direct et concret de **souffrance** et d'impuissance, **sentiment de vie contrariée.**

p.86

Leriche affirme, on l'a vu, que la douleur n'est pas dans le plan de la nature, mais on pourrait dire que la maladie est **prévüe** par l'organisme.

Commentaire : grâce à l'*intelligent design* peut-être ?

[] Mais pour prévüe qu'elle puisse paraître, il n'en est pas moins que la maladie l'est comme un état contre lequel il faut lutter pour pouvoir continuer de vivre, c'est-à-dire qu'elle l'est comme un état anormal, relativement à **la persistance de la vie qui joue ici le rôle de norme.**

## Chapitre V – Physiologie et pathologie

p.146

Bien entendu, cette prise en considération des **fins biologiques** ne doit pas dispenser de la recherche d'une explication de type causal. **En ce sens, la conception kantienne de la finalité est toujours**

**actuelle.** [] à supposer qu'une explication complète des fonctions de la surrénale soit possible, **le jugement téléologique qui reconnaît la nécessité vitale de la capsule surrénale garderait encore sa valeur indépendante**, eu égard précisément à son application pratique.

### Conclusion

p.155

**C'est par référence à la polarité dynamique de la vie qu'on peut qualifier de normaux des types ou des fonctions.** S'il existe des normes biologiques c'est parce que la vie, étant non pas seulement soumission au milieu mais institution de son milieu propre, **pose par là même des valeurs** non seulement dans le milieu mais aussi dans l'organisme même. C'est ce que nous appelons **la normativité biologique**.

### Nouvelles réflexions (1963-1966)

Aujourd'hui donc, comme il y a quelques vingt ans, je prends encore le risque de chercher à fonder la signification fondamentale du normal par une analyse philosophique de la vie, entendue comme activité d'opposition à l'inertie et à l'indifférence. La vie **cherche** à gagner sur la mort [].

Le Monde2, 12/3/2005, Peter Sloterdijk, le post-pessimiste

L'intellectuel allemand a fait scandale, fin 1999, avec sa conférence « Règles pour le parc humain », où il parle de l'homme comme d'un animal domestiqué. Le philosophe voit sans inquiétude l'arrivée d'une société post-humaine. « Non, en 1974, je ne regrette pas d'être allé en Inde... **la philosophie bouddhiste** ». D'autres auteurs, comme Habermas, le dernier grand représentant de l'école de Francfort, la gauche philosophique, voient en Sloterdijk celui qui a levé l'interdit moral et politique sur les manipulations génétiques humaines. Eugénisme ? « Cela n'a rien à voir avec un eugénisme éliminatoire. **Le luxe du bonheur** est tout autre chose que le luxe de la morbidité ».

LECOURT, Dominique, *Humain, Posthumain*, PUF, 2003

## Chapitre 2 – L'avenir selon les techno-prophètes

**Le XVI<sup>e</sup> siècle et le XVII<sup>e</sup> siècle ont vu la résurgence puissante de traditions philosophiques comme l'épicurisme**, qui ont durablement et efficacement tenté de contrecarrer les conclusions millénaristes []. On peut juger aujourd'hui opportun de **puiser aux mêmes sources** de résistance philosophique pour permettre à la pensée technique de réaffirmer sa vitalité [].

BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du célibat et des célibataires*, Fayard, 2004

La nouvelle célébrité

**Les sociologues et historiens des mentalités datent du XVIII<sup>e</sup> siècle l'aspiration au bonheur enfin libérée de la « férule de fatalités multiples » et l'émergence de l'individu au sein des communautés.**

La notion de bonheur, si elle n'est pas apparue brusquement, a pris à cette époque une autre dimension. [] place à un bonheur individuel, dont la condition est la liberté, et dont l'aune est le confort – mot apparu à la même époque. [] **La grande révolution du XVIII<sup>e</sup> siècle a peut-être été de vouloir être heureux.** « La grande affaire [sic] et la seule qu'on doive avoir c'est de vivre heureux », écrit Voltaire à vingt-cinq ans.

CYRULNIK, Boris, *De chair et d'âme*, Paris, Odile Jacob, 2006

p.50

La notion de bonheur est une invention récente.

Le bonheur n'est jamais pur. Pourquoi faut-il que, si souvent, une bouffée de bonheur provoque l'angoisse de le perdre ?

La pensée du bonheur est devenue terrestre quand la Révolution en a fait un programme politique.

Quand Saint-Just, en 1789, a politisé ce rêve en évoquant « **le droit au bonheur** ».

GOFFI, Jean-Yves, *A propos de l'utilitarisme*, support de cours Université PMF Grenoble, 2005

L'utilitarisme est, à l'origine, une école philosophique typiquement britannique []. Les trois "grands noms" sont [] :

J. Bentham (1748-1832)

J. S. Mill (1806-1873)

H. Sidgwick (1838-1900)

Au moins dans son principe, la formulation du principe d'utilité est simple :

**"... les actions sont moralement correctes (*right*) ou sont moralement incorrectes (*wrong*) dans la mesure où elles tendent à accroître le bonheur ou à produire le contraire du bonheur. Par "bonheur", on entend le plaisir et l'absence de douleur; par malheur (*unhappiness*), la douleur et la privation de plaisir".**

J.S. Mill, *L'utilitarisme*, Chap. 2.

Je ferai simplement trois remarques à propos de cette formule : [] B- J.S. Mill donne une version conjonctive de la première partie de sa formule : "le plaisir **et** l'absence de douleur. Si, en effet, il en avait donné une version disjonctive : "le plaisir **ou** l'absence de douleur", cela aurait posé un sérieux problème. **En effet, faire venir à l'existence un univers où tout le monde est mort est le meilleur moyen de faire en sorte que la douleur en soit absente.** C'est ce qu'on appelle parfois l'utilitarisme négatif ; le simple fait de l'énoncer suffit à en montrer l'absurdité.

Commentaire : pourquoi ? S'agit-il de faire venir à l'existence un univers où tout le monde est mort ou un univers où personne ne vit ? En quoi un univers où aucun être ne vivrait, où toute vie serait éteinte à jamais, serait préjudiciable ?

"C'est le plus grand bonheur du plus grand nombre qui constitue la mesure du juste et de l'injuste" (J. Bentham, *Un Fragment sur le gouvernement*, 1776). [] F.Hutcheson, à qui l'on doit une première formulation du principe d'utilité: "L'action la meilleure est celle qui procure le plus grand bonheur au plus grand nombre", (*A System of Moral Philosophy*, 1755).

[] Il existe, en second lieu, une filière continentale de l'utilitarisme. [] Elle consiste, d'autre part, en **une politisation de la problématique du bonheur**: ce devrait être le principal objet des gouvernants que de faire le bonheur des gouvernés (de Chastellux, Helvétius); Beccaria en tire la conclusion que les lois devraient avoir pour seule fin de procurer "tout le bien-être possible pour le plus grand nombre" (*Des délits et des peines*, 1764). Cette façon de raisonner fait de la moralité l'affaire d'agents institutionnels tout autant que d'agents personnels: **une volonté de reconstruction sociale radicale sera une tendance récurrente dans l'histoire de l'utilitarisme.**

Avec J. Bentham (1748-1832), toutes ces tendances parviennent à la conscience d'elles-mêmes. []

J. S. Mill, autre grand nom de l'utilitarisme au dix-neuvième siècle, a cherché à corriger ce que la pensée de J. Bentham pouvait avoir de naïf et de dogmatique. [] Enfin, J.S. Mill se fait le champion de l'indépendance de l'individu, au moins en ce qui concerne la conduite proprement personnelle, contre ce qu'il appelle "la tyrannie de la majorité" (*On Liberty*, 1859).

H. Sidgwick est le dernier grand utilitariste du XIXème siècle. Dans son œuvre majeure, *The Methods of Ethics* (1874), l'utilitarisme n'y prend plus l'allure d'une doctrine militante, susceptible d'apporter le bonheur à l'humanité, mais d'une théorie en quête d'éclaircissements. [] Plus fondamentalement, il existe une contradiction dans le domaine de la raison pratique: l'intérêt inévitable et, jusqu'à un certain point, légitime que chacun prend à son propre bien-être, à la qualité de son existence comme individu, est incompatible avec le principe le plus général de la moralité.

On retrouve dans l'utilitarisme contemporain le clivage entre les esprits plus inclinés vers les questions pratiques et la réforme sociale (P. Singer) et ceux plus intéressés par les problèmes théoriques (R.B. Brandt, J.J.C. Smart, D. Lyons). L'œuvre de R.H. Hare constitue une remarquable synthèse entre ces deux tendances.

[] Mais, à d'autres égards, l'utilitarisme demande trop à l'agent moral. Si celui-ci, en chaque occasion (utilitarisme de l'acte), doit contribuer, autant qu'il est en lui, au bonheur général, **sa propre identité risque d'en être fragmentée (B. Williams) et l'exigence de bienveillance universelle devient une tyrannie insupportable.** Seul un Saint pourrait être à la hauteur de telles exigences, spécialement si, comme il a été suggéré, c'est le bien-être de toutes les créatures dotées de sensibilité qui doit être pris en compte, et pas seulement celui des êtres humains.

Un élément de solution consisterait à distinguer deux usages de l'utilitarisme. Il peut être envisagé comme une théorie de la délibération morale, spécifiant les procédures qui permettent d'arriver à une décision convenable en matière d'éthique; mais il peut être aussi envisagé comme une théorie de la justification morale, spécifiant à quelles conditions une action peut être dite moralement juste ou injuste. On abandonnerait alors la prétention de l'utilitarisme à être une théorie de la décision, tout en admettant sa validité comme théorie de la justification. **Concrètement, on pourrait estimer que des agents qui ne délibèrent pas en termes utilitaristes, mais conduisent leur vie en cherchant à développer leurs capacités dans une optique perfectionniste, ont plus de chance de réaliser, au bout du compte, une société généralement heureuse, que des utilitaristes conscients et calculateurs.** De la sorte, seraient conciliées deux idées de bon sens: que le bonheur général est préférable au malheur général; **que la vie morale requiert de l'individu un certain travail sur lui-même**, mais que ce travail doit être possible et, au moins minimalement, attrayant.

Par ailleurs, il a vite été remarqué (par J. Bentham lui-même) qu'il n'était pas possible de réaliser un bonheur qui fût à la fois le plus grand possible et celui du plus grand nombre: si on concentre la plus grande quantité possible d'utilités sur quelques individus afin qu'ils parviennent au plus grand bonheur, c'est au détriment de tous ceux qui en sont privés. Inversement, si on fait en sorte que des utilités échoient au plus grand nombre, c'est au détriment de la quantité d'utilités reçue par chacun, donc, par définition, du bonheur éprouvé. La version révisée du principe consistait simplement à réaliser le plus grand bonheur possible. **Mais comment distribuer ce bonheur ?** La question de la justice distributive est de celles qui embarrassent les utilitaristes. On a proposé de maximiser l'utilité moyenne au lieu de l'utilité totale. Le problème est que, s'il revient au même de maximiser l'utilité moyenne ou l'utilité totale lorsqu'on a affaire à une population stable, ce n'est plus le cas lorsqu'elle varie. **En matière de justice intergénérationnelle, l'utilitarisme peut engendrer des conséquences indésirables (D. Parfit).**

En ce qui concerne la bioéthique à proprement parler, l'apport de l'utilitarisme est tout à fait considérable. Il concerne essentiellement deux domaines, au demeurant étroitement liés: la constitution de la communauté morale; le traitement de certaines questions substantives (avortement; euthanasie; traitement sélectif des nouveaux-nés; suicide, etc.).

**Déjà J. Bentham avait fait observer que les animaux sont susceptibles d'éprouver du plaisir et de la douleur et donc d'être plus ou moins heureux.** Si l'éthique est bien l'art de diriger ses actions de telle façon qu'elles produisent la plus grande quantité de bonheur chez ceux dont l'intérêt est concerné, on voit mal comment on pourrait exclure les animaux de la communauté morale: leurs intérêts peuvent être promus ou, au contraire, entravés, du fait de l'agir humain. J. Bentham va même jusqu'à suggérer que négliger les intérêts des bêtes est une forme de discrimination comparable à celle qui se manifeste dans l'esclavage. **La question à poser en ce qui les concerne n'est pas: "Ont-elles accès au langage ?", ni: "Sont-elles capables de raisonner ?"; mais: "Ont-elles la capacité de souffrir ?"** (*An Introduction to the Principles of Moral and Legislation*, 1789). [] Si l'utilitarisme, par certains côtés, va dans le sens d'une extension de la communauté morale, c'est parce qu'il procède, en fait, à une reconstruction tout à fait radicale de celle-ci. Cette

tendance est particulièrement évidente lorsque des utilitaristes, ou des philosophes ayant intégré des thèses utilitaristes dans leur réflexion (P. Singer, H. Kuhse, J. Harris, J. Rachels, M. Tooley) abordent des **questions de vie ou de mort**, comme celles qui ont été évoquées ci-dessus. L'exemple de l'euthanasie met en évidence la radicalité et les limites de la démarche. La conception traditionnelle de l'euthanasie considère celle-ci comme un homicide; cependant, il est admis que, dans certaines circonstances exceptionnelles, tout ne soit pas mis en œuvre pour prolonger une vie dont la qualité est extrêmement détériorée. Par exemple, un médecin peut administrer une dose importante de morphine à malade en phase terminale afin de calmer ses souffrances même si cela doit provoquer une insuffisance respiratoire et, au total, hâter le moment de sa mort. Le principe est le suivant: le médecin doit s'efforcer d'apaiser les souffrances de son malade; il lui est interdit d'en provoquer délibérément la mort. **Un utilitariste contestera cette analyse au motif qu'elle repose sur une conception hautement métaphysique selon laquelle la vie humaine en tant que telle a une valeur absolue:** c'est la théorie du caractère sacré de la vie (*Sanctity of life doctrine*). [] Attribuer à la vie un caractère sacré, c'est considérer que la présence de celle-ci chez un être humain est toujours un bien. Cela conduit à des conséquences qui répugnent au sens commun: il existerait non seulement une obligation de protéger toute vie humaine quelles que soient les circonstances, mais encore une obligation de s'abstenir de mettre en péril toute vie humaine, quelles que soient les circonstances; **il existerait peut-être même une obligation de faire venir à l'existence autant de vies humaines que possible.**

PARDUCCI, Allen, *La mesure du bonheur*, trad. anglais Eric Boillaud, Grenoble, PUG, 1999 (1995)

*Professeur émérite de psychologie à l'université Los Angeles de Californie*

## Préface

p.7

Qu'est-ce qui rend une vie heureuse ? **L'idée essentielle qui est défendue dans ce livre est qu'une vie heureuse est une vie dans laquelle le meilleur de l'ensemble des expériences vécues est relativement fréquent, quel que soit le niveau de ce meilleur.** Le bonheur est entièrement relatif, au sens où la satisfaction que procure une expérience particulière dépend de la relation qu'elle entretient avec un contexte d'autres expériences, réelles ou imaginaires. C'est la nature de cette relation qui fait la différence entre une vie heureuse et malheureuse. [] D'un autre côté, **les moments de souffrance sont inéluctables** ; mais si elles sont suffisamment rares, **même les pires expériences peuvent accroître le niveau global de bonheur en accentuant le plaisir tiré des autres expériences**, plus fréquentes.

Dans l'application de ces principes, on doit toutefois accorder une attention particulière **aux expériences imaginaires**, aux anticipations et aux souvenirs, aux espoirs et aux craintes, et aux objectifs qui orientent notre vie ; car ces éléments sont les principaux acteurs du théâtre du bonheur.

p.8

La théorie contextuelle du bonheur présentée dans ce livre intègre la définition utilitariste du bonheur, conçu comme une balance favorable du plaisir sur la souffrance.

## Introduction

p.16

Des données expérimentales ont permis de mettre à jour [que] le jugement est conçu comme relatif à l'étendue et aux fréquences des stimuli contextuels.

Ces principes étendue-fréquence sont l'ossature scientifique de la théorie contextuelle du bonheur.

L'implication majeure de la théorie est que le bonheur est directement proportionnel à l'accumulation d'événements proches des extrêmes supérieures des contextes hédonistes, indépendamment de la valeur absolue de ces extrêmes.

p.17

Une des hypothèses de la théorie contextuelle stipule que la plupart des plaisirs et de souffrances sont liés aux fantasmes, aux rêveries, aux anticipations, ou au fait de revivre en mémoire le passé.

**Dans la mesure où nous exerçons un meilleur contrôle sur notre imagination que sur les événements extérieurs, les possibilités d'être heureux sont considérablement étendues.**

Commentaire : convergeant avec la méthode bouddhiste

Une implication contre-intuitive de la théorie est que le réveil d'un souvenir extrêmement douloureux contribue à faire pencher la balance hédoniste du côté du bonheur, en augmentant la satisfaction que procure la grande masse des expériences contextuelles. [] à l'inverse de ce que prescrivent certains philosophes comme Aristote ou les utilitaristes classiques, **le renoncement à la félicité est une piètre façon d'atteindre le bonheur.** D'un autre côté, la théorie laisse entendre que chacun doit faire l'expérience, au moins occasionnelle, de la souffrance. Une autre implication entraîne que le concept d'utilité employé en économie et en analyse des décisions ne constitue pas, la plupart du temps, une mesure de satisfaction, de sorte que **les choix qui augmentent l'utilité attendue peuvent, en fait, faire pencher la balance globale du côté des souffrances.**

p.18

**Le contrôle de l'imagination, qui peut prendre diverses formes, est la voie royale qui mène au bonheur.**

### Chapitre 1 – Définir le bonheur : la balance favorable du plaisir et de la souffrance

L'objectif est de donner une définition d'usage, une définition qui saisisse le mieux possible la façon dont le terme est réellement employé.

Ce chapitre présente une approche historique, qui passe en revue différentes définitions philosophiques et psychologiques du bonheur qui sont parvenues jusqu'à nous. Nous commencerons par les philosophes grecs, dont nous pourrions constater qu'ils sont proches de certains points de vue contemporains. Toutefois, c'est en examinant la définition qu'ont proposée les utilitaristes du XIX<sup>e</sup> siècle que nous approcherons de la définition adoptée par la théorie contextuelle du bonheur.

p.25

Le problème majeur, qui n'a jamais été pris en compte par les utilitaristes classiques, concerne la façon dont des nombres peuvent être assignés à des expériences pour en représenter le degré de plaisir ou de souffrances.

### Chapitre 2 – Le plaisir comme jugement interne

p.35

Qu'entend-on par *plaisir* et *souffrance* ?

Les expériences subjectives de plaisir et de souffrance **font l'objet de recherches expérimentales depuis un peu plus d'un siècle**, depuis que la psychologie a quitté le giron de la philosophie.

Poursuivant le projet dont Locke et Hume, philosophes empiristes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, étaient les instigateurs, Wundt fonda le premier laboratoire au monde de psychologie expérimentale, à Leipzig en 1879.

### Chapitre 7 – La théorie contextuelle du bonheur

p.124



Cette implication concernant les joies intenses, tirée de la théorie contextuelle du bonheur, semble aller à l'encontre de ce que les utilitaristes du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que certaines philosophies, ont prescrit. John Stuart Mill (1863) a souligné que le bonheur, pour les utilitaristes, est fait de petits plaisirs, les extrêmes devant être évités. Bien avant, Épictète avait déjà attiré l'attention sur la nécessité de tempérer les plaisirs extrêmes en anticipant leur perte. Selon la théorie contextuelle du bonheur, seule une multitude de plaisirs extrêmes peut conduire à faire pencher très favorablement la balance globale du côté du bonheur. **Les joies intenses ont un effet positif** qui contrebalance largement l'effet négatif qu'elles produisent sur les expériences de moindre valeur.

p.138

La théorie contextuelle du bonheur diverge de la théorie de l'utilité attendue, si populaire en économie et en analyse de la décision. [] la théorie normative de l'utilité semble souvent prescrire des choix qui sont moins favorables au bonheur.

### Chapitre 11 – L'imagination comme théâtre du bonheur

p.209

La théorie contextuelle du bonheur met l'accent sur les mécanismes par lesquels les plaisirs de l'imagination peuvent sensiblement améliorer le niveau global de bonheur. Dans la mesure où nous pouvons exercer **un contrôle plus poussé sur notre imagination que sur les événements du monde réel**, l'asymétrie des contextes peut être plus facilement rendue négative, condition propice au bonheur, en jouant sur ces expériences imaginaires.

p.211

La mise en forme des produits de l'imagination constitue la stratégie la plus efficace pour aboutir au bonheur.

p.226

La théorie contextuelle du bonheur suggère que l'évocation des traumatismes de l'enfance, à laquelle donnent lieu les séances d'analyse, est propre à rendre moins pénibles certaines peurs qui sont évaluées dans le même contexte. Toutefois, l'effet peut ne pas être bénéfique si, comme dans le cas de la mauvaise humeur ou de la dépression, le traumatisme « remémoré » se combine à la représentation que le patient se fait de ses parents, où des personnes qu'il identifie à ses parents. **Il semble maintenant peu fondé de croire que la seule résurgence des traumatismes de l'enfance, réels ou imaginaires, met les gens en position d'atteindre le bonheur.** [note : les conclusions auxquelles parvient Eysenck (1952), après avoir passé en revue les preuves de l'efficacité de la psychanalyse, et qui incitent au scepticisme, ne sont pas remises en question par les travaux plus actuels]

p.234

Ce sont les rêveries plaisantes qui constituent le cœur du bonheur, mais le niveau global de bonheur peut également être accru par des évocations contrefactuelles négatives de valeur extrême. Paradoxalement, entretenir le sens du tragique, par de rares évocations, est une stratégie propre à conduire au bonheur – mais seulement si l'intensité des extases n'est pas atténuée.

### Chapitre 12 – Planification sociale : la destruction de l'utopie

[] conséquences que peut avoir la planification sociale, lorsque l'objectif est d'améliorer les conditions en terme de valeur absolue, sans que soient anticipés les effets sur les contextes du jugement.

*Le Monde*, 16-17/1/2005

Le capitalisme mourra-t-il de la baisse tendancielle du taux de motivation ? Aux États-Unis, sondages Gallup, la richesse moyenne par habitant a plus que triplé depuis la dernière guerre, mais **la proportion de gens « très heureux » décline depuis 1960.**

*Cahier du « Monde », 20/3/2007*      Mesurer le bonheur

Les 2 et 3 avril, des dizaines d'économistes et de statisticiens se réuniront à l'université Tor Vergata, à Rome, pour débattre, à l'invitation de la Commission européenne, de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et de la Banque d'Italie, sur le thème suivant : « Le bonheur est-il mesurable, et que signifient de telles mesures pour l'action publique ? ».

Travaux d'un chercheur en psychologie de l'université britannique de Leicester, Adrian White, qui a dressé en 2006 **une « carte mondiale du bonheur »**.

Les économistes réunis à Rome devront donc essayer de répondre à la question suivante : **les politiques économiques et sociales menées ne doivent-elles pas avoir pour objectif le bonheur avant toute chose, comme l'affirmait déjà, en 1776, la Déclaration d'indépendance américaine.**

CYRULNIK, Boris, *L'ensorcellement du monde*, Paris, Odile Jacob, 1997

p.193

[] les limaces de mer sont-elles heureuses ? Avec, en guise de cerveau, un croisement de vingt mille neurones, elles disposent de catégories fondamentales : horreur, bien-être et merveille. Elles peuvent fuir un produit toxique, se précipiter vers une substance attractive, puis s'engourdir de bien-être, connaissant ainsi une biographie de limace moyennement heureuse.

Mais les substances sécrétées par un organisme sont stimulées ou freinées par la rencontre avec son leurre préféré : un agneau ou un rat, léchés par leur mère, augmentent leur sécrétion d'ornithine-décarboxylase, alors que la séparation ou l'abandon provoquent un effondrement de la sécrétion de cette enzyme. Or un agneau ou un raton abandonnés altèrent leur développement au point de s'automutiler et souvent d'en mourir, prouvant ainsi que **l'ornithine-décarboxylase pourrait nous donner la formule chimique du bonheur.**

MISRAHI, Robert, *Traité du bonheur: tome 2. Ethique, politique et bonheur*, Paris, Seuil, 1983

### Préface

p.9-10

Bref : ambigu, indécent, archaïque et naïf, **le bonheur n'a pas bonne presse chez les intellectuels.** Il n'est pas de bonne compagnie. Disons-le tout net : il fait honte parce qu'il interpelle. Devant **une telle résistance, aussi obscure que diffuse**, il ne nous a pas paru possible d'aborder directement l'étude de ce suprême préférable qui est **à nos yeux le fondement et l'origine de toute valeur**, la signification ultime de tout sens.

p.15

*Le désir de la joie comme commencement absolu*

[] Ce départ ou commencement, loin d'être d'abord méthodologique et réflexif, est primitivement et originellement existentiel. Il est de l'ordre du désir, on peut le constater : **est premier dans notre expérience le désir de la joie**, qu'il s'agisse de la jouissance ou de la satisfaction, ou bien encore de ces deux expériences [].

p.27-28

À la limite, et parce que les contenus sont infinis et divers, on s'efforcera de montrer que nulle morale ne saurait s'appuyer sur la notion de bonheur ni proposer comme fin un contenu si subjectif et instinctuel [note : C'est la position définie par Kant (*Critique de la Raison Pratique*)]. **On laisse donc finalement entendre que le bonheur, incommunicable par essence, est en outre injustifiable en droit.** [] Si l'on s'efforçait ici de mettre en évidence le rôle répressif de l'idéologie chrétienne ou son rôle culpabilisateur, on n'aurait pas tort; [] la doctrine du péché, qui fonctionne comme système d'interprétation et comme écran transformant toute expérience de plaisir en mal et en culpabilité.

p.30

C'est bien là notre hypothèse de base : *le bonheur est la seule fin digne d'être poursuivie*. Ou plutôt, elle est la seule fin poursuivie pour elle-même, et **lorsque d'autres fins sont poursuivies, c'est toujours le bonheur qui est recherché à travers elles**. Non seulement le bonheur est pour nous la plus haute fin désirable (parce que la plus riche et la plus vaste) [].

p.31

C'est dire que **la réflexion sur le bonheur a une portée politique**, et que son champ d'application concret est la société politique. [] **Peut-on affirmer que la finalité suprême, dans l'ordre politique lui-même, est la recherche du bonheur ?**

## I<sup>ère</sup> partie – Les alternatives artificielles dans la détermination et l'interprétation des fins

La morale ou la politique

p.41

D'une façon générale, reconnaissons que les politiques ne fournissent que des raisons vagues, c'est-à-dire des fins simplement *désignées et affirmées* comme valables : par exemple, l'indépendance nationale, l'égalité économique, la fin de l'exploitation. C'est-à-dire finalement des valeurs. **Mais on n'étudie jamais ces valeurs comme telles, on ne s'interroge pas même sur l'idée de valeur.** [note : Cela est également vrai du pouvoir socialiste issu des élections de mai 1981. Ses responsables politiques ou culturels ne proposent aucune analyse nouvelle des concepts pratiques ou des valeurs.]

p.54

Pour Max Weber, la science ne peut donc établir ni fonder un salut, des valeurs, un sens existentiel. Elle ne peut (outre la réflexion sur les moyens) que permettre d'élucider les valeurs et les conséquences qui sont effectivement poursuivies ou impliquées en chaque circonstance.

L'exaltation de la croyance et la dépréciation du politique

p.63

C'est ainsi par exemple que dans certains écrits contemporains tel *le Testament de Dieu*, de B.-H. Lévy, on donne du politique une description générale qui ne retient que les traits des politiques totalitaires (la tromperie, le despotisme et la violence), puis l'on oppose à ce champ du politique, défini comme bassesse et infamie, un autre champ, celui de la révolte et de **la dignité** : il s'agit en fait de la morale. Pour s'opposer au totalitarisme soviétique et au fascisme, B.-H. Lévy n'a recours en effet qu'au concept de Loi, qui désigne chez lui la loi morale donnée par les prophètes de l'Ancien Testament. [À] la différence de Kant, B.-H. Lévy ne tente pas de justifier la Loi morale indépendamment de Dieu : elle n'est pour lui la morale que parce qu'elle fut jadis Loi divine.

p.80

Ainsi, est mis en évidence, au-delà de l'inconsistance logique, **un vide axiologique** : **aucune justification n'est réellement donnée d'aucune valeur** qui permettrait de fonder un choix, c'est-à-dire d'inspirer une action; aucun critère n'est fourni qui permettrait de définir, c'est-à-dire de déterminer valablement, des fins.

p.83-84

Le *préférable concret* que nous sommes en train de rechercher comme *véritable fondement de la philosophie pratique* doit donc concerner simultanément l'individu et la société, tout en se situant à l'origine même du déploiement de l'action individuelle et sociale. Il semble bien que ce soit la notion de *désirable* qui réponde simultanément à toutes les exigences []. Nous entendons par désirable tout objectif posé comme la finalité ou la motivation d'une action [].

p.86

Ce désirable qui aurait valeur de finalité suprême et qui constituerait en même temps le critère d'évaluation de toutes les actions possibles est bien évidemment *cela même que nous nommons bonheur*. Notre hypothèse est donc celle-ci : **tous les débats artificiels que nous avons critiqués ne prennent naissance que par l'ignorance ou de l'exclusion d'une réflexion sur le bonheur.**

p.87

[] *l'objet suprême et incontournable de tout désir est bien le bonheur lui-même* : il y aura donc lieu de le décrire pour lui-même.

p.88

Il n'est pas assuré que cette pensée [du désir dans notre culture] ne fonctionne pas parfois comme un obstacle et comme un écran. On s'en avisera d'une façon particulièrement claire en examinant ce qui constitue une affirmation omniprésente : curieusement, la « science » du désir prend aujourd'hui la forme d'une vaste alternative qui opposerait, dans l'existence individuelle et sociale, le *désir* et la *loi*.

Le désir ou l'institution

p.89

[] la première connotation négative de cette structure bipolaire simple est l'idée de *répression*. C'est sous la figure de la répression qu'est pensé ici le désir, comme cela qui dans l'individu est confronté à la société, et c'est sous cette figure de la répression qu'on pense aujourd'hui la nature du désir. C'est dans la philosophie anarchiste et notamment chez Stirner (dans *l'Unique et sa propriété*) que commence à se dessiner une doctrine du désir où celui-ci se donne comme l'égoïsme individuel qui doit lutter contre les grandes instances idéalistes pour assurer son développement. Ces instances, tels la Patrie ou l'État, le Prolétariat ou l'Humanité []. L'alternative est chez Stirner un dilemme tranché qui oppose brutalement le désir égoïste individuel aux institutions répressives.

p.95

[] c'est parce qu'on oppose désir et répression comme l'intérieur et l'extérieur que l'on se rend incapable de comprendre la réalité sociale effective ou la finalité concrète des existences. Nous l'avons vu avec Stirner, nous allons mieux le voir encore avec Freud [].

*Le bonheur ou la civilisation*

a. *Encore une aporie tragique* : **La civilisation contre le bonheur, selon Freud**

p.95s

L'ouvrage de Marcuse *Éros et Civilisation* a focalisé l'attention sur le fait que l'ensemble de l'œuvre de Freud s'organise autour de la contradiction fondamentale qui oppose le principe de plaisir et le principe de réalité. [cf *Malaise dans la Civilisation*, Freud] **l'opposition est tragique entre les instincts sexuels de l'individu, visant à leur propre satisfaction libidinale, et les exigences de la société, visant à la sauvegarde de sa propre existence** comme totalité permanente et ordonnée. [] Parce que les instincts ou le désir sexuels comportent un pouvoir destructeur, on doit reconnaître,

affirme la psychanalyse classique, qu'ils sont essentiellement anti-sociaux. Le désir est ici conçu comme une force énergétique puissante et aveugle qui vise à l'obtention de son objet par tous les moyens ; recherchant son plaisir, c'est-à-dire sa jouissance immédiate et absolue comme détente totale d'une tension sexuelle et nerveuse toujours plus intense, la pulsion se pose comme puissance aveugle prête à transformer tout être et tout objet en moyen de satisfaction inconditionnelle. [] menace de subversion de tout l'ordre social. La société, pour se préserver, devra mettre en place des systèmes de répression du moi de plus en plus rigoureux et de plus en plus complexes. [] pour Freud, on ne saurait séparer le désir et la mort, Éros et Thanatos : le désir comme visée du plaisir est en même temps visée de la mort []. [Le désir] poursuit sa propre suppression pour atteindre à la satisfaction suprême et à ce *Nirvana* qui est bien plus (comme chez les Hindous) *extinction* de la soif que jouissance illuminée, on comprend que le conflit entre le désir et la société soit radical. [] Il n'y a donc pas d'autre issue pour [la société] que de combattre par tous les moyens ce pouvoir destructeur de la sexualité qui se révèle comme un désir de mort. [] C'est ici que refoulement et culpabilité se donneront comme les armes les plus efficaces que la société ait pu se forger contre le désir et son pouvoir universellement destructeur.

[] la sublimation, comme spiritualisation masquée de l'énergie sexuelle détournée de son but, va devenir l'origine de la civilisation. [] Le Sur-Moi, délégation de la société au cœur de l'individu, réprime donc sa libre sexualité primitive pour le contraindre à travailler à une double reproduction : reproduction génitale de la famille patriarcale monogamique et reproduction culturelle des normes et des modèles sociaux destinés à garantir la permanence du groupe, par la permanence de ses institutions.

Au terme de cette première analyse, nous pouvons d'abord constater une étrange symétrie entre la pensée de Stirner et celle de Freud : tous deux, finalement, opposent un moi (égoïste ou libidinal) à des institutions sociales dont l'essence est répressive, et dont la finalité est la construction d'une société (ou civilisation) par le sacrifice des instincts vitaux de l'individu poursuivant d'abord spontanément son plaisir.

p.100

**[] Freud choisit au contraire [de Stirner] de privilégier l'institution (quelle qu'elle soit) et de justifier la répression moralisatrice du désir par son utilité sociale. [] C'est du sacrifice de son bonheur, bien entendu, que l'individu désirant paie cette histoire []. [Freud] *laisse entendre que cette situation de malheur est à la fois irréversible et utile.***

p.102s

*Un commencement de critique : La sur-répression selon Marcuse*

[] On connaît cette doctrine marcusienne : il convient de distinguer deux niveaux de répression, et non pas un seul qui serait tout entier à accepter pour sauver la civilisation. Selon Marcuse, il existe, certes, comme le montre Freud, un niveau indispensable de la répression, celui d'une première sublimation des instincts, qui, en différant et en reportant leur satisfaction, rend possible la constitution d'une société et d'une culture. [] Mais il convient, selon Marcuse, de distinguer un second niveau, qu'il appellera *sur-répression* et qui constitue un degré d'oppression, lui, contestable et condamnable en ceci qu'il ne vise plus seulement à l'établissement d'une société et d'une sociabilité, mais à l'instauration d'une organisation sociale particulière : l'organisation capitaliste dont le but est la défense du pouvoir de la classe bourgeoise, dont le principe est le rendement, et dont le moyen est la sur-répression des instincts. [] **Marcuse, par sa nouvelle analyse des liens entre travail et libido, conteste en fait la doctrine freudienne selon laquelle il conviendrait en toute circonstances d'opposer bonheur et civilisation** []. Marcuse montrera d'ailleurs plus loin, dans une deuxième partie, discrètement intitulée « Au-delà du principe de réalité », que la sur-répression s'exerce aussi (pour moraliser et soumettre les individus) contre la libre sexualité polymorphe, dite perverse.

p.107

[] il faut dès lors laisser ouverte la possibilité d'une société où institution et désir ne s'opposeraient plus. Le grand mérite de Marcuse nous paraît ici tout à fait évident : il a compris que, ***pour appeler à une politique de la liberté et à une philosophie du bonheur, il fallait auparavant fournir la démonstration du caractère non nécessaire du lien qui unit le principe de réalité et la répression.***

p.108

C'est à la description d'une telle société non répressive et à l'analyse de ses conditions de possibilité que nous consacrerons la seconde partie de cet ouvrage.

p.115

### *3. Le Plaisir ou la Loi*

#### ***a. Kant avec Lacan***

[] À partir de divers travaux de psychanalystes contemporains [Par exemple Jacques Lacan, « Kant avec Sade », in *Écrits*], s'est diffusée dans la littérature analytique et philosophique (ainsi que dans les *mass media*) l'idée selon laquelle la morale serait essentiellement définissable comme obéissance à la *Loi* tandis que le principe et l'expérience du plaisir situeraient l'individu hors du champ de l'éthique : dans une zone neutre, ou « mauvaise », champ du mal et de la transgression, transgression de cette *Loi* précisément. Dans la culture contemporaine, on observe à cet égard d'étranges rencontres : Lacan, Bataille, Sade et Kant (mais bien entendu aussi Blanchot et Klossowski) []. l'extrême plaisir serait l'extrême transgression, c'est-à-dire le mal extrême [].

p.116

[Lacan] met bien en évidence l'idée première de Sade (trouver la plaisir dans la souffrance) et il la retrouve dans l'œuvre antérieure de Kant. Chez celui-ci, en effet, la morale est identifiée au principe universel représenté par la *Loi*, et celle-ci a pour fonction de combattre et de nier les inclinations égoïstes, c'est-à-dire de refouler le plaisir. Chez Sade comme chez Kant, « la morale » repose donc sur l'opposition radicale de la *Loi* et du Plaisir non refoulé. Plus précisément, la reprise de cette opposition par Sade fonctionne (aux yeux de Lacan) comme le révélateur de l'attitude profonde de Kant : celle-ci consiste en effet dans cette satisfaction morale que l'individu est censé trouver en humiliant son plaisir, en souffrant de le combattre pour le soumettre à l'hégémonie de la *Loi*, comme *Loi Morale*. **[La définition kantienne de la morale] est toujours conçue comme la répression du plaisir par la Loi.** [] ***Pour Lacan, comme pour Max Weber ou Freud, la morale, c'est le kantisme.***

p.118

Quant à la sexualité en général, Lacan en affirme ceci, quelques lignes plus haut, à propos du pervers: « Il y a chez eux [] un embrayage direct de la conduite sexuelle sur ce qui est sa vérité, à savoir son amoralité. » La doctrine est claire : la sexualité non refoulée, c'est-à-dire le plaisir spontané, réside en un autre lieu que la moralité, c'est-à-dire en dehors de la *Loi*. [] La « castration » est d'ailleurs la désignation symbolique de ce sacrifice du plaisir que l'individu doit effectuer pour **accéder au langage**, c'est-à-dire à l'universel, c'est-à-dire à la *Loi*.

**[Lacan] n'en a pas moins voulu condamner avec la même rigueur que Freud l'illusoire prétention au bonheur.**

p.123s

#### *b. La transgression selon Georges Bataille : l'impasse*

[] Le paradoxe réside en ceci qu'**une éthique de la transgression est la reconnaissance tacite des valeurs morales traditionnelles** et que le plaisir extrême y résulte seulement de la négation d'une loi dont par ailleurs on a besoin et qu'on reconnaît pour ce qu'elle est.

a. *Un nouveau tremplin critique : Dictature et analyse caractérielle selon Wilhelm Reich*

Il s'agit, pour Wilhelm Reich, de rendre compte d'une répression qui est la négation même du bonheur en tant que *bonheur sexuel*. [] **Reich place le bonheur au centre de sa réflexion**, même si l'analyse du fascisme est sa préoccupation concrète primordiale : c'est que, pour Reich, le fascisme est l'explosion et l'aboutissement extrême de toutes les forces millénaires qui, dans les sociétés patriarcales, s'opposent au bonheur. [] c'est-à-dire (selon Reich) le désir et le plaisir extrêmes de l'orgasme. [] Ce caractère névrosé, inhibé et servile est *produit* selon Reich par *l'éducation patriarcale et moralisatrice*. [*L'irruption de la morale sexuelle*] Depuis des millénaires en effet, la civilisation matriarcale, dans laquelle la sexualité était honorée et librement déployée, a laissé place peu à peu à une civilisation patriarcale qui s'est développé sur la base de l'intérêt économique. [] Mais, *afin que* ce pouvoir économique pût se maintenir et se perpétuer, il fallait que la famille se constituât d'une façon rigide et qu'elle reconnût d'une façon ferme l'autorité de son chef, qui était en même temps le propriétaire des biens qui s'accumulaient. C'est par la répression de la sexualité orgastique et par la médiation d'une « morale sexuelle » répressive que put ainsi (selon Reich, utilisant Engels et Malinowski) se constituer la famille conjugale et autoritaire, sol concret de la société autoritaire et bourgeoise. [] il s'agit, dans la répression de la sexualité, d'une répression de l'énergie vitale répandue dans l'atmosphère cosmique totale, et revêtant une couleur bleue [l'orgone].

[] **il paraîtra décidément absurde d'opposer le désir et l'institution** dans une alternative et un rapport d'exclusion réciproque : on voit au contraire que l'institution se veut comme désir, et que le désir se veut comme institution. [] **l'opposition entre ces deux réalités est artificielle, inexistante et idéologique.**

II<sup>ème</sup> partie – Une problématique intégrale de l'action

On le voit, la morale annoncée dans EN [*L'Être et le Néant*] est assez étrange : la responsabilité individuelle y sera invoquée, mais *sans contenu*; si cette morale avait été développée quelque part, nous aurions été mis en présence d'une morale existentielle formelle, puisque **sa fin primordiale aurait été la liberté elle-même**. Et Sartre l'affirme lui-même dans cette dernière page, sous forme d'une question-programme : « **Est-il possible, en particulier, qu'elle (la liberté) se prenne elle-même pour valeur en tant que source de toute valeur ou doit-elle nécessairement se définir par rapport à une valeur transcendante qui la hante ?** »

Le résultat de notre étude n'est pas douteux : malgré les espoirs que toute une génération avait fondés sur Sartre et notamment sur CRD [*Critique de la Raison dialectique*], il n'est pas possible en réalité de trouver dans cet ouvrage quelque enseignement concret que ce soit pour une action. Le pessimisme de Sartre reste total [].

## A. Le sujet du bonheur

[] la doctrine du bonheur qui va maintenant se déployer est une réponse à toutes les contradictions et à toutes les vues partielles que nous avons précédemment rencontrées et critiquées. Cette doctrine devra (au moins...) dépasser l'antinomie entre la morale et la politique, le choix individuel et le choix historique, le désir et l'institution.

p.199

Une dernière raison milite en faveur de l'esquisse, contre le développement technique : celui-ci risquerait de présenter comme une théorie dogmatique, intellectuelle et massive, ce qui est en réalité l'expression d'une expérience, celle d'un sujet particulièrement désireux d'approfondir la connaissance qu'il a de lui-même, et d'amener ainsi à la lumière du jour aussi bien les exigences d'autrui ou les multiples voies de la libération.

p.200s

### *1. Le désir et la plénitude. La soif et la splendeur*

On peut le constater : l'individu est perpétuellement actif, fût-il immobile, et son activité est animée par un désir. [] Insistons plutôt sur cette vérité philosophique irréversible qu'est la notion de désir. Depuis le bouddhisme et Platon, en passant par les mystiques et surtout Spinoza, jusqu'à Schopenhauer, Freud, Sartre et Lacan, on s'accorde à reconnaître en l'homme non une chose mais un mouvement, non une vie végétative mais une incessante, inlassable activité, vécue comme affectivité et aspiration. [] À partir de ce fait, on a souvent interprété le désir en termes pessimistes. [] C'est à propos du désir comme temps que notre culture (de Hegel à Schopenhauer et Sartre, et de Kierkegaard à Heidegger et Jankélévitch) se révèle comme nihiliste. Le désir est présenté comme irrémédiablement séparé de son objet, soit que celui-ci s'éloigne dans le mouvement même qui l'approche, soit que, atteint, cet objet se dissolve dans la satiété ou l'ennui. La dialectique du désir est le plus souvent pensée en termes négatifs : leurre, impossibilité, inachèvement, vanité sont les caractéristiques qu'on souhaite mettre en évidence dans les mouvements du désir. Cette vision des choses est liée à une conception du temps : celui-ci est toujours pensé en termes de destruction. [] Si l'en était vraiment ainsi, on ne comprendrait pas même l'existence de l'humanité : comment celle-ci ne s'apercevrait-elle pas qu'elle est perpétuellement flouée par la vie ? Le terme logique d'une telle conception serait le suicide (direct ou indirect), comme l'a préconisé Schopenhauer. Si tout objet est illusoire, si toute vie s'évapore dans le temps comme une brume, si toute existence n'est que précarité et toute jouissance inconsistante, alors le goût de vivre devrait s'éteindre de lui-même, redonnant ainsi à *Nirvana* son sens primitif d'extinction. L'existence serait malheur parce que le désir serait la reconnaissance perpétuelle d'une soif perpétuelle, insatiable et illusoire. L'existence serait le mal parce que son essence est le désir. [] **Nous prétendons au contraire que la soif est bonne.** Il le faut bien puisque **se désaltérer est une jouissance !** [] Le désir-soif ne saurait être un malheur que s'il devait être une béance aspirante qu'il serait impossible de combler, un trou sans fond, un tonneau percé qui serait comme une pompe. [] Si le désir accède à la jouissance (affective, sexuelle, spirituelle, esthétique, ces formes étant vécues simultanément ou successivement), cela ne signifie pas qu'il accède à l'immobilité. Le désir ne meurt pas parce qu'il se satisfait : au contraire, il peut attendre de renaître comme soif, lui qui, d'être satisfait, n'a pas cessé d'exister comme vie. [] Que la satiété cesse n'est donc pas tragique, puisqu'ici s'exprime au contraire la perpétuelle puissance de renouvellement du désir. [] **Désirer est un bonheur : celui-ci est inscrit dans l'être même du désir comme mouvement inépuisable vers la joie recommencée,** toujours même et autre, toujours connue et neuve. Ce qui s'inscrit dans le désir, c'est donc d'abord qu'il est une puissance infinie de renouvellement []. [] *il y a une joie à désirer* []. Lorsque ce plaisir de désirer se redouble de l'accès à la jouissance spécifiquement visée par tel ou tel désir, alors le temps « s'arrête » et naît la splendeur.

p.208

### *3. Le libre jeu des miroirs et l'invention des lois*

Sujet du désir ou sujet du bonheur, l'individu n'est évidemment jamais seul. [] ne va-t-il pas devoir déchanter en rencontrant autrui ? [] C'est ce qu'on cru des penseurs comme Hegel, Freud ou Marcuse. Une autre perspective nous convaincra qu'il n'y a en cette guerre et en ce sacrifice aucune



nécessité, comme nous avons d'ailleurs commencé de le voir. La rencontre d'autrui n'est pas un événement extérieur à la nature du sujet; c'est par essence que celui-ci est la disponibilité même à affirmer autrui et à le reconnaître. [] **L'autre est l'image du sujet tout en étant lui-même. S'établit alors un jeu de miroirs : chacun sait, d'une façon symétrique, qu'un autre est là, devant lui, qui est comme lui, et lui « ressemble ».**

Commentaire : où comment la conscience universelle résout le conflit potentiel entre individu et collectivité, dans la seule conscience individuelle.

p.212s

#### 4. *Le bel océan et le scintillement des sujets*

Le passage de la spontanéité maladroite ou violente à la liberté sociale, lumineuse et réciproque, n'est pas le résultat du seul souci de sécurité. **L'entrée de l'humanité dans l'existence sociale est en outre une joie.** [] La *substance sociale* est alors comme un bel océan dans lequel le sujet évoluerait et où il trouverait à la fois son support, son plaisir et sa nourriture.

p.217s

#### B. *La figure éthico-existentielle du préférable : Le tout-autre comme bonheur*

Mais quelle est, *pour nous*, la « structure » du préférable, c'est-à-dire le système contingent et concret de ses figures ? Faisons seulement une esquisse de ce système, les contenus avec leur étoffe et leur couleur devant être déployés dans notre livre III.

#### 1. *La rupture fondatrice et la construction réflexive du nouveau-monde : La seconde liberté comme itinéraire, comme travail, et comme jouissance*

p.225

**La révolution économique ou sociale peut fort bien être souhaitable [], ce n'est pourtant pas elle qui peut, par elle seule, opérer la rupture dans les habitudes pratiques et conceptuelles [].**

#### 2. *Le rapport au monde et la jouissance pensée.*

p.237

C'est parce que l'on a trop souvent cru que le « bonheur » désignait une telle modalité d'existence, où le sujet se complairait par conséquent dans l'ignorance du réel et dans l'épaisseur de soi, que les philosophes modernes (et notamment **Nietzsche, après Schopenhauer**) **ont tourné en dérision l'idée même que le bonheur puisse être une valeur digne d'être poursuivie.**

p.238

[] le préférable n'est en aucun cas constitué par le déploiement choisi, construit et réfléchi d'un désir *tout autre*, c'est-à-dire d'un désir ayant changé radicalement son attitude à l'égard de lui-même et à l'égard du monde.

#### 3. *La réciprocité, le tout-autre et la relation vive*

p.244

**Il n'est pas vrai, quoi qu'en dise Sartre dans *L'Être et le Néant*, que l'essence de la relation à autrui soit le conflit.**

#### 7. *Le trans-institutionnel*

p.262

Parce qu'il est de l'ordre concret de l'expérience de l'être, le préférable ne saurait faire l'objet d'aucune législation juridique, toujours formelle et abstraite par essence, et, parce qu'il est de l'ordre du temps et de l'invention, il ne saurait non plus faire l'objet d'aucune législation institutionnelle,

toujours arrêtée et figée par essence.

### *C. La figure éthico-politique du préférable*

p.265

Ce qu'il y a en réalité lieu d'effectuer, c'est la contestation d'une société globale (avec son éthique et ses structures institutionnelles) *par une autre société globale*. Plus précisément, la réflexion critique doit élaborer **une doctrine globale de la société future ; il est désormais clair à nos yeux que cette doctrine devra s'appuyer sur une philosophie du bonheur**. [] Il s'agit en un sens pour nous de *fonder* une « politique » sur une éthique, c'est-à-dire sur la philosophie de ce bonheur [] **il s'agit de penser et de décrire une société de droit [] quelles seront les structures « politiques » qui exprimeront et permettront le déploiement entier de chacune des figures du préférable**.

### *2. Les contenus sociaux de la liberté heureuse*

p.277s

#### *a. De la construction réflexive à l'efficacité d'une culture du bonheur*

[] **La culture constituera la première activité** en même temps que la première création d'une société authentiquement libre, c'est-à-dire à la fois souveraine et heureuse. [] c'est *l'irréel qui précède* le réel pour l'informer [] **la culture du bonheur [] agira rétroactivement sur le présent qu'elle renouvellera de fond en comble et mettra en mouvement**. [] **importance des moyens de communication** et notamment de la presse.

p.278

La première tâche sera un travail d'éducation de la liberté []. Ainsi, sera authentiquement socialiste et démocratique la société qui, par ses institutions culturelles, transposera sur le plan social du plus grand nombre le travail de rupture et de fondation qu'auront déjà effectué pour leur propre compte des individus ou des petits groupes. [] Nous pourrions presque dire que ***l'édition, la presse et l'éducation seront des préoccupations également prépondérantes pour un gouvernement eudémoniste authentiquement représentatif***.

#### *b. De la jouissance du monde à une transfiguration poétique du « bien-être »*

p.285s

Parce qu'il ***n'y a pas de contradiction (bien au contraire) à imaginer qu'une société et une culture futures soient constituées à partir de la société et de la culture présentes*** (grâce aux actes de *rupture* et d'*invention*), il n'y a aucune nécessité à invoquer une « révolution » culturelle violente qui seule serait censée être capable de préparer un *autre* avenir culturel. [] *fonder la future éthique politique du bonheur* (dans l'ordre de la jouissance notamment) sur un désir radicalement neuf, en chacun et en tous. **Ce désir neuf ne peut pas être suscité autoritairement de l'extérieur, il doit résulter chaque fois d'une invention et d'un mouvement personnel, suscités ou non par l'environnement immédiat**. [] Cela signifie très exactement que le bouleversement culturel qui *commencera* cette société, ainsi que le travail culturel qui *sous-tendra constamment* son œuvre, devront être par essence un bouleversement et un travail culturels *démocratiques*.

#### *c. De la relation réciproque à la démocratie rigoureuse*

p.286s

[Le] système juridico-politique selon lequel fonctionnera la société heureuse : ce système sera démocratique ou il ne sera pas « socialiste ». [] visant le bonheur, elle vise le réciproque, et celui-ci doit nécessairement se vouloir universalisé au sein d'un groupe [].

p.295

[] l'éducation et la culture, ainsi que les institutions démocratiquement désirées et instaurées, auront changé si radicalement la modalité même des relations individuelles et sociales que la *compétition* et la *jalousie* auront disparu : dès lors pourra se déployer cette adhésion profonde de chaque

individu à la personnalité originale de tous les autres [].

*d. Les moyens pratiques d'une éthique du bonheur*

p.313

Cette diffusion généralisée d'une pensée de la liberté efficace et du bonheur de vivre ne saurait évidemment être autoritaire. [] **Elle reposera donc, en dernière analyse, sur la responsabilité personnelle**, chacun étant amené à reconnaître le prix et l'efficacité de la culture, et chacun s'engageant dans un processus de renouvellement difficile et concret. La prise de conscience de cette responsabilité fera aussi l'objet d'une lente éducation par la culture. Se produira ainsi peu à peu **une conversion de tous par chacun grâce au processus d'expansion de la connaissance et de la joie.**

2. Constitution de réseaux d'associations démocratiques trivalentes

4. L'instauration...

p.321

Placés devant une tâche difficile, et devant renoncer enfin à la violence révolutionnaire, il ne reste plus à la gauche qu'une seule issue : **la rigueur absolue dans la pensée des fins, dans la critique de la société actuelle et dans l'élaboration des moyens.**

Conclusion générale – Résultats et tâches nouvelles

p.329

*1. L'évidence du visible*

Notre analyse ne fut pas une simple étude logique des concepts et de leurs liens réciproques, mais une description phénoménologique de tout cela qui est présent dans l'expérience réelle des individus concrets ; c'est dans cette expérience et avec cette méthode phénoménologique et rationnelle que nous avons *vu l'évidence*. **Les hommes cherchent concrètement le bonheur** [].

*Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, Paris, coédition Bayard Éditions, Les Éditions du Cerf, Éditions Fleurus-Mame, 2005

§53. Pourquoi Dieu a-t-il créé le monde ?

[] **La fin ultime** de la création, c'est que Dieu, dans le Christ, puisse être « tout en tous », pour sa gloire et **pour notre bonheur.**

Chapitre 1<sup>er</sup> – La dignité de la personne humaine

L'homme, image de Dieu

§358. Quel est le fondement de la dignité de l'homme ?

La dignité de la personne humaine s'enracine dans sa création à l'image et à la ressemblance de Dieu. Dotée d'une âme spirituelle et immortelle, d'intelligence et de volonté libre, la personne humaine est ordonnée à Dieu et appelée, en son âme et en son corps, à **la béatitude éternelle.**

**Notre vocation au bonheur**

§359. Comment l'homme parvient-il à la béatitude ?

L'homme parvient à la béatitude en raison de la grâce du Christ, qui le rend participant de sa vie

divine. Dans l'Évangile, le Christ montre aux siens **la route qui conduit au bonheur sans fin : les Béatitudes**. La grâce du Christ agit aussi en tout homme qui, suivant sa conscience droite, **recherche et aime le vrai et le bien, et évite le mal**.

§360. Les Béatitudes sont-elles importantes pour nous ?

Les Béatitudes sont au centre de la prédication de Jésus ; elles reprennent et portent à leur perfection les promesses de Dieu, faites depuis Abraham. Elles expriment le visage même de Jésus, elles caractérisent l'authentique vie chrétienne et elles révèlent à l'homme **la fin ultime de sa conduite : la béatitude éternelle**.

§361. Quel est, pour l'homme, le rapport entre les Béatitudes et le désir de bonheur ?

Les Béatitudes répondent au **désir inné de bonheur que Dieu a déposé dans le cœur de l'homme** pour l'attirer à lui et que lui seul peut combler.

§362. Qu'est-ce que la béatitude éternelle ?

Elle est **la vision de Dieu** dans la vie éternelle, où nous serons pleinement « participants de la nature divine », de la gloire du Christ et de la jouissance de la vie trinitaire. La béatitude dépasse les capacités humaines. Elle est un don surnaturel et gratuit de Dieu, comme la grâce qui y conduit. La béatitude promise nous place devant des choix moraux décisifs concernant les biens terrestres, nous incitant à aimer Dieu par-dessus tout.

§553. Quel est le plus grand désir de l'homme ?

Le plus grand désir de l'homme, c'est de voir Dieu. C'est le cri de tout son être : « Je veux voir Dieu. » En effet, **l'homme réalise son bonheur vrai et total dans la vision et la béatitude de celui qui l'a créé** par amour et qui l'attire à lui dans son amour infini.

*Encyclopédie des religions, tome 1*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

Le judaïsme et la lecture religieuse de l'histoire du peuple juif Alyette DEGRÂCES

p.264

Avec Noé sont conservées les lois données par Dieu à Adam. Au temps de Noé fut ajoutée une loi interdisant la cruauté envers les animaux et l'interdiction de manger un membre ou de la chair d'animaux vivants.

ONFRAY, Michel, *Féeries anatomiques, généalogie du corps faustien*, Grasset, 2003

### Chapitre 11 – le monisme

L'arrogance des hommes sur les bêtes, le blanc-seing chrétien qui transforme les animaux en choses dépourvues d'âme, d'intelligence, l'exploitation, l'élevage et l'abattage systématique à des fins industrielles et alimentaires en dehors de toutes considérations éthiques, voilà avec quoi il faudra rompre un jour...

SINGER, Peter, *La libération animale*, Paris, Grasset, (1975 et 1990) 1993

Commentaire : pour le lecteur il sera important de noter que la valeur-racine de P.Singer, qui motive son militantisme en faveur de la libération animale, est très explicitement la *non-souffrance*. Les présentations qui sont faites de sa pensée masquent trop souvent cette valeur fondamentale au profit de moyens de second rang se référant à l'égale valeur des *intérêts* des animaux contre le *spécisme*. Ce type de présentation rend moins lisible le combat de Singer, ou pire, tend à le discréditer.

### Préface à l'édition de 1975

p.9

Ce livre porte sur la tyrannie que les êtres humains exercent sur les autres animaux. Cette tyrannie a causé et continue à causer aujourd'hui **une quantité de douleur et de souffrance** qui n'a de comparable que celle que causa la tyrannie que les humains blancs exercèrent des siècles durant sur les humains noirs.

p.10

**Nous [ndlr : P.Singer et sa femme] tentâmes d'expliquer que nous nous intéressions à prévenir la souffrance et le malheur ; que nous étions opposés à la discrimination arbitraire ; que nous considérions comme mal d'infliger des souffrances non nécessaires à un autre être, même quand cet être n'est pas membre de notre propre espèce []**.

[] faire que le principe moral fondamental d'égale considération des intérêts ne soit plus arbitrairement limité aux seuls membres de notre propre espèce.

p.11

Dans les chapitres qui décrivent comment ces attitudes [des humains envers les animaux non-humains] se traduisent concrètement – **comment les animaux souffrent** de la tyrannie des êtres humains – il y a des passages qui soulèveront certaines émotions.

p.13

Je soutiens qu'il ne peut y avoir aucune raison – hormis le désir égoïste de préserver les privilèges du groupe exploiteur – de refuser d'étendre le principe fondamental d'égalité de considération aux membres des autres espèces. Je vous demande de reconnaître que vos attitudes envers les membres des autres espèces sont une forme de préjugé tout aussi contestable que les préjugés concernant la race ou le sexe.

p.15

**Si les recommandations que je fais dans les prochains chapitres sont acceptées, une souffrance considérable sera épargnée à des millions d'animaux.**

#### Préface à l'édition révisée de 1990

p.18

[] qu'au moins un terme soit mis aux formes les plus extrêmes et les moins nécessaires de souffrance animale sous un raz de marée de protestation publique.

p.22

Je ne crois pas à la vengeance ; mais même si j'y croyais, son accomplissement représenterait une distraction nuisible à **la tâche que nous avons de faire cesser la souffrance.**

#### Chapitre premier – Tous les animaux sont égaux...

Jeremy Bentham, *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*

« Le jour viendra *peut-être* où le reste de la création animale acquerra ces droits qui n'auraient jamais pu être refusés à ses membres autrement que par la main de la tyrannie. Les Français ont déjà découvert que la noirceur de la peau n'est en rien une raison pour qu'un être humain soit abandonné sans recours au caprice d'un bourreau. On reconnaîtra peut-être un jour que le nombre de pattes, la pilosité de la peau, ou la façon dont se termine le sacrum sont des raisons également insuffisantes pour abandonner **un être sensible** à ce même sort. Et quel autre critère devrait marquer la ligne infranchissable ? [] La question n'est pas : peuvent-ils *raisonner* ? ni : peuvent-ils *parler* ? mais : peuvent-ils *souffrir* ? »

Dans ce passage Bentham **désigne la capacité à souffrir comme étant la caractéristique déterminante qui donne à un être le droit à l'égalité de considération.** La capacité à souffrir – ou plus précisément, à souffrir et/ou à éprouver le plaisir ou le bonheur - , n'est pas simplement une caractéristique comme une autre comme la capacité à parler ou à comprendre les mathématiques supérieures. [] **La capacité à souffrir et à éprouver du plaisir est une condition nécessaire sans laquelle un être n'a pas d'intérêts du tout, une condition qui doit être remplie pour qu'il y ait un sens à ce que nous parlions d'intérêts.** [] Une pierre n'a pas d'intérêts parce qu'elle ne peut pas souffrir. [] La capacité à souffrir et à éprouver du plaisir est, par contre, une condition non seulement nécessaire, mais aussi suffisante, pour dire qu'un être a des intérêts – **il aura, au strict minimum, un intérêt à ne pas souffrir.**

p.39

Si un être souffre, il ne peut y avoir aucune justification morale pour refuser de prendre en considération cette souffrance. Quelle que soit la nature d'un être, le principe d'égalité exige que sa souffrance soit prise en compte de façon égale avec toute souffrance semblable – dans la mesure où des comparaisons approximatives sont possibles – de n'importe quel autre être. **Si un être n'a pas**

**la capacité de souffrir, ni de ressentir du plaisir ou du bonheur, alors il n'existe rien à prendre en compte.** Ainsi, c'est le critère de la sensibilité (pour employer ce mot comme raccourci pratique, mais en toute rigueur inexact, pour désigner la capacité à souffrir et/ou à ressentir du plaisir) qui fournit la seule limite défendable à la préoccupation pour les intérêts des autres. Fixer cette limite selon une autre caractéristique comme l'intelligence ou la rationalité serait la fixer de façon arbitraire.

Commentaire : mais le choix de la non-souffrance comme valeur-racine n'est-il pas lui aussi arbitraire ? P.Singer affirme sa propre valeur-racine, la non-souffrance, mais il ne démontre nullement que cette valeur doive nécessairement être retenue par la collectivité : sa rédaction, qui tend à éviter ce débat démocratique, ne doit pas faire illusion. Une société peut légitimement décider que sa valeur-racine est la vie et sa reproduction, plutôt que la non-souffrance, ce que l'humanité a principalement fait jusqu'à présent, à l'exception de la culture bouddhiste.

Notre position n'est pas de soutenir que la valeur de non-souffrance doit être préférée à celle de la vie et de sa reproduction, mais de présenter la logique et les conséquences du choix de valeur-racine d'une société : privilégier la reproduction / de la vie se paie nécessairement de souffrances, mais rien n'empêche d'imposer démocratiquement la valeur de la vie à tous, même si des souffrances doivent en résulter, c'est ce qu'on appelle *un choix de société*.

p.41s

Les animaux non humains ressentent-ils la douleur ?

En Grande-Bretagne, trois comités gouvernementaux différents réunis pour des questions relatives aux animaux ont accepté la conclusion selon laquelle ceux-ci ressentent la douleur. [] **Comité sur la cruauté envers les animaux sauvages, institué en 1951** []. Et après une discussion du rôle qu'elle joue dans l'évolution, le comité conclut dans son rapport que **la douleur possède « une utilité biologique clairement définie »** []. Enfin, au cours de la dernière décennie, la parution d'études scientifiques au titre évocateur comme *Animal Thought* (« la pensée animale »), ou *La Pensée animale*, ou encore *La Souffrance animale : l'étude objective du bien-être animal*, a clairement montré que **la perception consciente chez les animaux non humains est un thème aujourd'hui largement reconnu comme sujet sérieux de recherche.**

p.50

[] en modifiant notre régime alimentaire, les méthodes que nous utilisons en agriculture, les procédures expérimentales mises en œuvre dans de nombreux domaines scientifiques, notre attitude envers la faune sauvage et envers la chasse, le piégeage des animaux et le port de fourrure, et certains domaines récréatifs comme les cirques, les rodéos et les zoos. **De ce fait serait évitée une somme énorme de souffrance.**

p.50s

Jusqu'à présent, j'ai dit beaucoup de choses au sujet du fait de faire souffrir les animaux, mais rien du fait de les tuer. Cette omission est délibérée. L'application du principe d'égalité au fait de faire souffrir est, du moins en théorie, assez directe. La douleur et la souffrance sont des choses mauvaises par elles-mêmes et elles doivent être prévenues ou minimisées, quel que soient la race, le sexe ou l'espèce de l'être qui souffre. [] Le problème de l'immoralité de l'acte de tuer est une question plus compliquée. Je l'ai maintenue jusqu'ici au second plan et je continuerai à le faire, parce que dans l'état actuel de la tyrannie que les humains exercent sur les autres espèces le principe plus simple et plus direct de la considération égale à donner à la douleur et au plaisir constitue une base suffisante pour identifier et dénoncer toutes les grandes formes d'abus que subissent les animaux de la part des humains. Néanmoins, il est nécessaire de dire quelque chose de cette question. [] Il nous faut néanmoins avancer ici plus prudemment parce que les gens tiennent

des opinions fortement divergentes sur la question de savoir quand il peut être légitime de tuer un humain, comme l'attestent les débats que continuent à provoquer l'avortement et l'euthanasie. De plus les spécialistes de philosophie morale eux non plus ne sont pas parvenus à s'accorder sur pourquoi il est mal de tuer un être humain, ni pour dire dans quelles circonstances il peut être justifiable de le faire.

p.56

**En tout état de cause, pour défendre les conclusions qui sont argumentées dans ce livre le principe de réduction maximale de la souffrance suffit.**

p.58

[] l'expérimentation animale [et] l'élevage des animaux pour notre alimentation [] sont cause d'une plus grande quantité de souffrance infligée à un plus grand nombre d'animaux que ne l'est toute autre activité humaine.

## Chapitre 5 – La domination de l'homme...

La pensée chrétienne

p.292s

**Cette religion introduit dans le monde romain l'idée du caractère unique de l'espèce humaine**, qu'elle avait hérité de la tradition juive mais sur laquelle elle mettait encore plus d'insistance en raison de l'importance qu'elle accordait à l'âme humaine et à son immortalité. Les êtres humains, et eux seuls de tous les êtres qui vivaient sur la terre, étaient destinés à une vie après la mort de leur corps. Avec cette idée venait la notion singulièrement chrétienne du caractère sacré de toute vie humaine. [] Le christianisme, lui, propagea l'idée que toute vie humaine – **et seule la vie humaine** – est sacrée. Même l'enfant nouveau-né et le fœtus dans le sein de sa mère ont une âme immortelle, et leur vie est donc aussi sacrée que celle des adultes. [] **le résultat de cette doctrine fut de confirmer et d'aggraver la position subalterne attribuée aux non-humains dans l'Ancien Testament.** Celui-ci, tout en affirmant la suprématie humaine sur les autres espèces, manifestait au moins quelques lueurs de préoccupation pour leurs souffrances ; alors que **le Nouveau Testament est totalement dépourvu de toute injonction à s'abstenir de la cruauté envers les animaux, ou de toute recommandation de prendre en compte leurs intérêts.** Jésus lui-même y est décrit comme manifestant une indifférence apparente envers le sort des non-humains lorsqu'il amena deux mille porcs à se jeter dans la mer – un acte qui semblait ne répondre à aucune nécessité, puisqu'il était bien en son pouvoir de chasser des démons sans les infliger à une autre créature.

p.294s

Et même, non seulement le christianisme omit de tempérer les pires des attitudes romaines envers les autres animaux, mais il réussit malheureusement aussi à étouffer pour très longtemps l'étincelle d'une compassion moins limitée qu'avaient maintenue en vie un petit nombre de personnes plus douces et plus bienveillantes. [] Ovide, Sénèque, Porphyre et Plutarque écrivirent tous en ce sens. [Plutarque, selon Lecky, fut] le premier à plaider vigoureusement en faveur de la bonté dans le traitement des animaux **sur la base d'une bienveillance universelle**, indépendamment de toute croyance en la transmigration des âmes. Il faudra attendre ensuite près de seize siècles avant de trouver un auteur chrétien qui dénonce la cruauté envers les animaux avec une insistance et une précision semblables en se fondant sur autre chose que le risque d'encourager une tendance à la cruauté envers les humains.

p.299

L'influence de Thomas d'Aquin ne fut pas de courte durée. **Encore au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le pape Pie IX refusa d'autoriser la création à Rome d'une société protectrice des animaux**, parce qu'une telle autorisation eût impliqué que les êtres humains ont des devoirs envers les animaux. Et nous pouvons prolonger ce compte rendu jusqu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle sans trouver de modification significative dans la position officielle de l'Église catholique romaine. [] **Ce n'est**



**qu'en 1988 qu'on trouve une déclaration officielle de l'Église catholique qui dénote un début d'influence du mouvement environnementaliste** sur les enseignements catholiques. Dans son encyclique *Sollicitudo Rei Socialis* (« Des préoccupations sociales ») le pape Jean-Paul II insistait pour que le développement humain inclue un « respect pour les êtres qui constituent le monde naturel ».

À partir du siècle des Lumières

p.307

Progressivement, on en arriva à admettre que les autres animaux souffrent et qu'on leur doit une certaine considération. [David Hume] nous sommes « tenus par les règles d'humanité de donner un usage doux à ces créatures ».

p.308

Enfin, et particulièrement en France, **la croissance du sentiment anticlérical fut favorable au statut des animaux.** [] Le siècle des Lumières n'affecta pas tous les penseurs de façon égale dans leurs attitudes envers les animaux. En 1780, Emmanuel Kant, dans ses cours sur l'éthique, disait encore à ses étudiants :

Pour ce qui a trait aux animaux, nous n'avons pas de devoirs directs. Les animaux ne sont pas conscients d'eux-mêmes, et n'existent qu'à titre de moyens pour une fin. **Cette fin est l'homme.**

[réponse de Bentham la même année]

p.309

Bentham devint peut-être le premier à dénoncer la « domination de l'homme » comme tyrannie plutôt que gouvernement légitime

[XIX<sup>e</sup> siècle, quelques améliorations pratiques dans la condition des animaux] lois contre la cruauté gratuite à leur égard. [] première organisation pour le bien-être des animaux.

p.310

Charles Darwin écrivit dans son journal : « L'homme dans son arrogance pense être une grande œuvre, digne de l'acte d'un dieu. **Plus humble et, à mon avis, plus vrai de le voir comme créé à partir des animaux.** » [1871, *L'Origine de l'homme*] débuta une révolution dans la compréhension humaine de la relation entre nous-mêmes et les animaux non humains []. Dès lors que le poids des données scientifiques qui militaient en faveur de la théorie était devenu apparent, pratiquement toutes les justifications antérieures de la place suprême que nous nous donnions dans la création et de la domination que nous exerçons sur les animaux avaient besoin d'être révisées. [] Les êtres humains savaient désormais qu'ils n'étaient pas la création toute particulière de Dieu, modelée selon son image divine et mise à part des animaux ; au contraire, **les êtres humains prenaient conscience de ce qu'ils étaient eux-mêmes des animaux.**

## Chapitre 6 – Le spécisme aujourd'hui

p.321

Nous avons vu comment, en violation du principe moral fondamental d'égalité de considération des intérêts que devrait gouverner nos relations avec tous les êtres, les humains infligent des souffrances aux non-humains pour des buts futiles [] la persistance actuelle de l'idéologie dont nous avons retracé l'histoire depuis la Bible et la Grèce antique.

p.331

**La souffrance que nous infligeons aux êtres non humains peut être extrême, et le nombre d'individus impliqués est gigantesque : rien qu'aux États-Unis, plus de 100 millions de porcs, de bœufs et de moutons endurent chaque année [] ; des milliards de poulets font de même ; et au**

moins 25 millions d'animaux subissent des expériences.

p.334

[] le recouvrement est considérable entre l'ensemble de ceux qui ont mené les mouvements contre l'oppression des Noirs et des femmes, et de ceux qui ont mené les mouvements contre la cruauté envers les animaux []. **C'est encore au mouvement de protection des animaux que revient le mérite d'avoir engagé la lutte contre la cruauté envers les enfants.**

p.339

À supposer que les êtres humains puissent faire disparaître les espèces carnivores de la planète, et que la quantité totale de souffrance dans le monde s'en trouverait diminuée, devrions-nous le faire ?

p.340

**On peut donc concevoir que l'intervention humaine puisse améliorer la situation des animaux et soit ainsi justifiable.** [] À en juger par notre conduite passée, toute tentative de modifier à grande échelle les systèmes écologiques fera bien plus de mal que de bien. [] Nous en faisons assez si nous éliminons les tueries et la cruauté inutiles que nous-mêmes infligeons aux autres animaux.

p.354

[] dans la première édition de ce livre j'ai examiné ce qu'avaient dit quelques uns des philosophes les plus en vue des années 1960 et du début des années 1970 à propos du statut moral des animaux non humains. Ce qui en ressortait ne faisait pas honneur à la philosophie.

[] La défense par Aristote de l'esclavage sera toujours là pour nous rappeler que les philosophes sont des êtres humains et sont sujets à toutes les idées préconçues de la société dont ils font partie.

**Parfois ils réussissent à se libérer de l'idéologie dominante ; plus souvent ils en deviennent les plus sophistiqués des défenseurs.**

p.355

[L'égalité] celle-ci doit se fonder sur le principe moral de considération égale des intérêts plutôt que sur la possession de telle ou telle caractéristique, il est encore plus difficile de trouver une base quelconque pour exclure les animaux de la sphère de l'égalité.

p.356

Les philosophes, confrontés à une situation où ils voyaient la nécessité de trouver quelque base au fossé moral qui, croit-on encore souvent, sépare les êtres humains des animaux, mais étant dans l'incapacité de trouver aucune différence concrète entre les êtres humains et les animaux qui puisse jouer ce rôle sans saper l'égalité humaine, ont eu tendance à faire dans l'emphase. **Ils eurent recours à de belles expressions comme « la dignité intrinsèque de l'individu humain ».** [] Ou alors ils disaient que les êtres humains, et eux seuls, sont des « **fins en soi** » alors que « toute autre chose qu'une personne ne peut avoir de valeur que pour une personne ».

p.356-358

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, **l'idée d'une dignité et d'une valeur humaine spécifiques a une longue histoire derrière elle.** Dans le siècle présent, jusque dans les années 1970, les philosophes s'étaient affranchis des liens métaphysiques et religieux qui accompagnaient à l'origine cette idée, **et l'invoquaient librement sans ressentir aucun besoin de la justifier du tout.**

Pourquoi ne nous attribuerions-nous pas une « dignité intrinsèque » ou une « valeur intrinsèque » à nous-mêmes ? [] **La vérité est que l'appel à la dignité intrinsèque des êtres humains ne semble résoudre les problèmes du philosophe égalitariste qu'aussi longtemps que personne ne la remet en question.** [] Les belles phrases sont le dernier recours de ceux qui ont épuisé leur stock d'arguments.

p.358

John Rawls, philosophe à Harvard, dans son épais livre *Théorie de la justice*, se heurta à ce problème en essayant d'expliquer pourquoi nous avons un devoir de justice envers les êtres humains

mais pas envers les autres animaux, mais il l'écarta en remarquant : « Je ne peux pas ici examiner ce problème, mais je suppose que l'explication de l'égalité n'en serait pas matériellement affectée. »

p.360

[] mise en garde contre la facilité avec laquelle non seulement les gens ordinaires, mais aussi ceux qui sont les plus exercés au raisonnement moral, peuvent tomber victimes d'une idéologie dominante.

p.362

Au centre de ce livre est la thèse selon laquelle la discrimination exercée contre des êtres uniquement sur la base de leur espèce est une forme de préjugé, forme immorale et indéfendable de la même façon qu'est immorale et indéfendable la discrimination sur la base de la race.

*Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé*, Paris, coédition Bayard Éditions, Les Éditions du Cerf, Éditions Fleurus-Mame, 2005

§507. Quel comportement doit avoir l'homme envers les animaux ?

L'homme doit traiter avec bienveillance les animaux, qui sont des créatures de Dieu, en évitant à leur égard soit un amour excessif, soit un usage aveugle, surtout pour des expérimentations scientifiques effectuées au-delà des limites raisonnables et avec **d'inutiles souffrances** pour les animaux eux-mêmes.

Commentaire : il est révélateur qu'avec le temps et sous la pression culturelle, l'Église catholique doive faire des concessions au continent de la non-souffrance, alors qu'encore au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle selon P.Singer, le pape Pie IX refusa d'autoriser la création à Rome d'une société protectrice des animaux.

Florence BURGAT, interview Le Monde 7 mai 2007

*Philosophe, directeur de recherche à l'Institut national de la recherche (INRA)*

Je constate une détérioration dans la condition des animaux et une évolution dans les débats. Il y a dix ans, le sujet prêtait à l'ironie. **Depuis que l'on a montré des images de la réalité** de l'élevage industriel, le problème a été jugé sérieux.

Une autre tradition marquée entre autres par la pensée de Rousseau, s'interroge sur le critère pertinent d'un point de vue moral [] Est-ce parce qu'il est rationnel ou est-ce parce qu'il est sensible ? Rousseau voit dans le sentiment de compassion une épreuve de réalité. Ce qui nous appelle au fond de nous, c'est la souffrance d'autrui [].

Le premier texte de protection des animaux est anglais. Il s'agit du Martin's Act de 1822, qui s'applique aux animaux d'élevage.

LM : Les écologistes français évoquent peu ces questions

Ils s'intéressent plus aux grands équilibres qu'à la sensibilité et aux droits des individus animaux. Au contraire, l'écologie profonde, la *deep ecology*, s'extrait d'une posture où l'animal est à notre disposition. Elle défend l'idée d'une préservation de la nature en excluant la présence humaine.

... un système qui permet de produire beaucoup de viande à un coût très bas, mais au prix d'une souffrance **inimaginable** pour les animaux. Est-ce cela le bonheur de l'humanité ?

FERRY, Luc, *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset & Fasquelle, 1992

### Chapitre – La libération animale ou le droit des bêtes

p.77

[Loi Grammont 1850] qui interdit pour la première fois en France les mauvais traitements infligés en public aux animaux domestiques. [] il faudra attendre 1924 pour voir apparaître en France une « déclaration des droits de l'animal » en bonne et due forme. Encore faut-il préciser qu'elle est l'œuvre d'un original, André Géraud, et qu'elle restera presque sans échos. [] le plus grave, dans la cruauté et les mauvais traitements qu'on leur inflige, *c'est que l'homme s'y dégrade lui-même et perd son humanité*. C'est pourquoi, la loi Grammont ne sort pas des cadres de cet anthropocentrisme que les zoophiles contemporains jugent inqualifiable : l'interdiction des mauvais traitements ne porte, en effet, que sur les animaux *domestiques*, c'est-à-dire *proches de l'homme* (la loi ne protège pas les bêtes sauvages) et elle ne réprime que la cruauté accomplie en *public*, c'est-à-dire encore, si l'on y réfléchit, *celle qui peut heurter ou corrompre la sensibilité des hommes*.

### L'utilitarisme et le mouvement de « libération animale »

p.80

Un grand-père fondateur, Jeremy Bentham, un père fondateur, Henry Salt, et un digne héritier, Peter Singer, universitaire australien que beaucoup considèrent comme le *leader* actuel de la cause [].

p.83

La tradition républicaine et humaniste telle qu'elle s'esquisse chez Rousseau ou Kant, mais aussi, pour une part, dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle [] Quatre thèmes philosophiques s'avèrent inséparables : l'homme est le seul être qui possède des droits ; le but ultime de son activité morale et politique n'est pas d'abord le bonheur, mais la liberté ; c'est cette dernière qui fonde le principe de l'ordre juridique, et non primordialement l'existence d'intérêts à protéger ; malgré tout, l'être humain est lié par certains devoirs envers les animaux, en particulier celui de ne pas leur infliger de souffrances *inutiles*.

[] la pensée utilitariste, au contraire, où l'homme n'est pas le seul à posséder des droits, mais, avec lui, tous les êtres susceptibles de plaisirs et de peines. *On dépasse donc ici le principe suprême de l'humanisme anthropocentrique* ; le but ultime de l'activité morale et politique est la maximisation de la somme de bonheur dans le monde, et non primordialement la liberté [].

p.87

Une précision s'impose : les lecteurs de Singer savent qu'il exprime, citant d'ailleurs Bentham, ses réserves quant à l'idée de droit en général. **Au vocabulaire des *animal rights*, il préfère celui de l'*animal welfare*, du « bien-être animal »,** et l'on a pris l'habitude d'opposer à Singer des auteurs tels que Tom Regan, par exemple, qui s'expriment plus volontiers dans un registre juridique. C'est oublier un peu vite que Singer et Regan ont publié ensemble et qu'ils sont d'accord entre eux sur l'essentiel. [] Il y a certes des divergences entre Regan et Singer (sur le « droit de tuer » []). Mais ce qui importe ici, c'est que Singer, avec Regan, **considère l'animal comme respectable en et pour lui-même**. Il le tient pour une « personne morale », **pourvue d'une dignité intrinsèque**.

|                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : non, surtout pas, Luc Ferry fait parler P.Singer d'une façon qui le décrédibilise, en |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|

lui faisant dire de surcroît exactement le contraire de ce que Singer écrit. On l'a lu dans l'ouvrage fondateur de P.Singer, d'une part celui-ci motive son éthique par la valeur de non-souffrance qui oblige à prendre en compte tous les êtres sensibles à la souffrance, d'autre part il fait une critique très sévère du concept kantien de *dignité intrinsèque* et de *fin en soi*, qui servent selon lui à masquer le vide de la pensée et de l'argumentation [p.356-358 « Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, l'idée d'une dignité et d'une valeur humaine spécifiques a une longue histoire derrière elle. [] La vérité est que l'appel à la dignité intrinsèque des êtres humains ne semble résoudre les problèmes du philosophe égalitariste qu'aussi longtemps que personne ne la remet en question. [] Les belles phrases sont le dernier recours de ceux qui ont épuisé leur stock d'arguments. »]

p.88

C'est la capacité à éprouver du plaisir ou de la peine qui qualifie **la dignité d'un être** et le constitue, au sens large, en personne juridique. Cette capacité se traduit par le fait de « posséder des intérêts » [].

p.89

Notons [] la différence fondamentale qui sépare ici l'utilitarisme de l'humanisme hérité de Rousseau et de Kant : pour ces derniers, c'est *au contraire la faculté de s'arracher aux intérêts (la liberté) qui définit la dignité et fait du seul être humain une personne juridique*. Antithèse absolue, dont Singer méconnaît d'emblée la véritable nature. Il commet une erreur manifeste – sur laquelle il faudra s'interroger – lorsqu'il croit déceler chez ses adversaires l'unique souci de privilégier la raison, le langage ou l'intelligence. Car il est clair qu'aux yeux de Rousseau et de Kant, ce ne sont pas ces dernières qualités qui qualifient l'homme comme être moral, mais la liberté ou, dans un autre registre, la « bonne volonté », c'est-à-dire la capacité à agir de façon non égoïste, soit, au sens propre : *désintéressée*.

Commentaire : à lire Kant de près, ainsi que Singer, on peut vraiment se demander qui « commet une erreur manifeste ». On n'approfondira pas ici ni la contradiction interne à *une volonté désintéressée*, a minima intéressée par son désintérêt, ni les *fins en soi* de Kant au service desquelles devrait se mettre l'autonomie de la raison, selon lui, en contradiction avec la liberté.

p.97

Contrairement à une opinion qu'on pourrait croire évidente, l'utilitarisme, cohérent avec ses prémisses, n'est pas toujours a priori hostile à toute forme de mise à mort, qu'il s'agisse des humains [] ou des animaux. C'est en ce point, notamment, que Singer se sépare d'autres théoriciens zoophiles, par ailleurs très proches de lui, tels que Tom Regan. [qui] défend l'opinion selon laquelle l'animal serait le « sujet de sa propre vie ». À ce titre, il *posséderait* [] le droit à la vie [].

p.99

Éléments pour une critique de la « libération animale »

La principale difficulté des thèses de Singer [] tient à ce qu'il accepte comme horizon indépassable de la rationalité la seule logique calculante des intérêts. Il est fâcheux, dans ces conditions, qu'à aucun moment il ne discute de façon correcte le point de vue de Rousseau et de Kant qu'il range à tort du côté de ceux pour qui la supériorité des hommes sur les animaux tiendrait à la seule raison. [] Car c'est la liberté (ou, dans le langage de Kant, la raison « pratique ») et non l'intelligence (la raison théorique) qui constitue la différence spécifique recherchée.

Commentaire : la recherche d'une « différence spécifique » entre l'homme et les autres animaux,

permettant de faire de l'humain une valeur première décidée a priori, semble bien être l'objectif implicite mais anthropocentré de L.Ferry, alors que ce n'est pas le sujet de Singer : le fil directeur de ce dernier est la valeur de non-souffrance, et c'est avec ce critère qu'il regarde le monde sans chercher *a priori* à distinguer les humains des non-humains. À partir de là, le discours de L.Ferry consiste à dire que P.Singer a tort de ne pas faire de différence entre les humains et les autres animaux, ce qui n'est pas le sujet. Cette confusion fait penser aux attaques contre les féministes, qui d'après leurs adversaires, nieraient les différences entre hommes et femmes dans une revendication égalitaire. Il n'est pas étonnant que Singer dénonce le « spécisme » en le comparant au « sexisme ».

Il est possible de contester, comme le fait Singer, qu'il y ait discontinuité entre les hommes et les animaux touchant à la capacité d'éprouver de la souffrance. [] Mais cette affirmation ne répond en rien à la position qui place ailleurs, à savoir dans la liberté et non dans les sentiments naturels, **le principe de la dignité des hommes**. On répondra peut-être, en suivant Bentham, que seule importe la souffrance. Mais on rencontre une deuxième difficulté : car il faudrait justement montrer en quoi la souffrance des animaux est, en tant que telle, respectable – démonstration que l'utilitarisme s'épargne la peine de mener à bien, convaincu qu'il est de l'évidence selon laquelle l'existence d'intérêts fonde immédiatement, du moins en principe, celle du droit protecteur de ces intérêts. [C'est] sa prémisses fondamentale (l'intérêt fonde le droit) que contesterait un disciple de Rousseau.

Singer, « The significance of animal suffering », in *Behavioral and Brain Sciences*, 1990, 13, 1-61, p.9 sq.

« Toutes choses égales par ailleurs, il ne peut être dans mon intérêt de souffrir. Si je souffre actuellement, c'est que je dois être dans une situation que, en tant que ses propriétés intrinsèques sont concernées, je préférerais éviter. (...) Réciproquement, être heureux c'est être dans une situation que, toutes choses étant égales par ailleurs, on choisirait de préférence aux autres. Il peut bien sûr y avoir, en dehors du bonheur et de la souffrance, d'autres choses que nous valorisons ou dévalorisons. Mais le point est ici que si nous comprenons cette méthode de raisonnement éthique, la signification de la souffrance et du bonheur est incontestable. »

p.101s

Le raisonnement est fort bon, mais ne montre en rien la signification *éthique* de la souffrance, seulement son importance pour nous, que nul ne songe à contester. En d'autres termes, il est beaucoup de choses qui peuvent m'importer, mais pas nécessairement pour des raisons morales.

Commentaire : sauf que ce qui importe à de la valeur, et les valeurs fondent la morale.

L'amour, nul ne le contestera, est la source des plus grandes joies comme des plus grandes douleurs. Et pourtant, il n'est pas certain que la morale, encore moins le droit y trouvent leur place, que leurs règles en régissent le destin... Comprendons-nous bien : je ne dis pas que la souffrance avoir, dans certains cas, une signification éthique, que nous ne devons, par exemple, travailler autant que faire se peut au bonheur des autres, ou, à tout le moins, à ne pas leur causer de peines injustifiées. Simplement, cela ne va pas de soi et il faudrait aller plus loin, cerner davantage le poids éthique du plaisir et de la peine pour que la revendication d'un certain respect des animaux, ainsi moins dépendante d'une doctrine particulière (l'utilitarisme), reçoive une meilleure assise sur le plan philosophique. Faute d'une telle analyse, nous sommes renvoyés à un simple fait de *nature* – par où le mouvement de la libération animale retrouve sa parenté avec l'écologisme. Pour être différente de l'écologie profonde, la position utilitariste n'en demeure pas moins, elle aussi, animée par une forme d'antihumanisme. [] *Mais la culture, entendue comme effet de la liberté, elle-même définie comme arrachement à la nature, n'est jamais prise en compte comme telle. Car si tout est calculable, selon*

*la logique de l'utilitarisme, c'est précisément parce que tout est naturel.*

p.103

Bref, si je ne dispose pas d'une faculté *d'anti-nature* – cette liberté dont parle Rousseau –, d'une capacité de m'arracher à mes intérêts égoïstes pour m'élever à la considération du tout, comment pourrais-je trouver la moindre raison d'obéir aux principes de l'utilitarisme ? Bien plus : n'est-ce pas justement cette faculté de liberté qui seule me permet de poser des valeurs morales *et de les distinguer comme telles des simples intérêts qui, dès lors qu'ils ne sont pas les miens, peuvent à juste titre me laisser indifférent* ? N'est-ce pas là encore que se situe la différence qualitative, et non simplement quantitative, entre l'homme et l'animal ?

Commentaire : mais qui a prétendu que cette différence n'existait pas entre l'homme et les animaux *non-humains* (l'homme ne serait-il pas un animal pour L.Ferry) ? Certainement pas Singer.

p.104

Le critère de la liberté s'avère posséder un statut tout différent des autres critères évoqués par Singer (raison, langage, sociabilité, etc). Car si l'on suit Rousseau [] la continuité entre les êtres vivants sur laquelle repose l'essentiel de l'argumentation de Singer cesse d'être aussi incontestable qu'il le pense. On pourrait sans doute montrer une certaine continuité dans la souffrance, dans l'intelligence, voire dans le langage ; mais s'agissant de la liberté, les animaux et les hommes paraissent séparés par un abîme.

Commentaire : L.Ferry n'en finit pas de faire parler, à tort, P.Singer. Où celui-ci aurait-il dit que l'homme et les autres animaux n'étaient pas différents du point de vue de l'autonomie de la raison et de sa liberté ? Qui a jamais dit une chose pareille ? Pour inclure les autres animaux dans la communauté morale, Singer évoque la seule continuité due à la sensation de souffrance, rien d'autre.

[] *Jusqu'à preuve du contraire les animaux n'ont pas de culture, mais seulement des mœurs ou des modes de vie et le signe le plus sûr de cette absence est qu'ils ne transmettent à cet égard aucun patrimoine nouveau de génération en génération.*

Commentaire : faux, l'éthologie a montré l'existence de cultures animales différenciant des groupes culturels d'une même espèce et se transmettant dans la descendance (par exemple l'utilisation de la pierre comme outil par des chimpanzés).

À moins de considérer, comme le fait la sociobiologie, que la culture humaine n'est elle aussi que l'expression d'une nature (mais dans ces conditions, pourquoi évolue-t-elle ? Pourquoi n'y a-t-il pas une culture unique à l'espèce, comme c'est le cas pour les mœurs des abeilles ou des fourmis ?), il faut bien prendre en compte cette différence spécifique, cette discontinuité radicale.

p.105

Si l'on adoptait un critère selon lequel il y a continuité entre les hommes et les bêtes, Singer aurait peut-être raison de considérer comme « spéciste » la préférence accordée au légume humain. Si nous prenons en revanche le critère de la liberté, il n'est pas déraisonnable d'admettre qu'il nous faille respecter l'humanité, même en ceux qui n'en manifestent plus que les signes résiduels.

Commentaire : à noter le glissement de sens, au départ L.Ferry donne de la valeur à l'homme capable de liberté grâce à sa raison, et il finit par attribuer cette même valeur à l'humain qui n'aurait plus cette liberté, que signifie cette sacralisation de l'humanité en soi ?

[] Pour les mêmes raisons, nous devrions mettre la protection des œuvres culturelles au-dessus de celle des modes de vie naturels des animaux bien que, heureuse évidence, les deux ne s'excluent pas mutuellement. Car la préférence éthique accordée au règne de l'anti-nature sur celui de la nature ne nous dispense pas de réfléchir, et si possible de faire droit à la spécificité *équivoque* de l'animalité.

p.128

Et si le respect circonscrit que nous devons aux animaux, loin d'être inscrit dans la nature, loin d'être obéré par la civilisation, était en ce sens affaire de *politesse* et de *civilité* ?

#### Chapitre – L'écologie nazie : les législations de novembre 1933, juillet 1934 et juin 1935

p.181

« Dans le nouveau Reich il ne devra plus y avoir de place pour la cruauté envers les bêtes ». Extraits d'un discours d'Adolph Hitler, ces propos sympathiques inspirent l'imposante loi du 24 novembre 1933 sur la protection des animaux.

p.194

[Pour] la première fois dans l'histoire, l'animal est protégé en tant qu'être naturel, *pour lui-même, et non par rapport aux hommes*.

GOFFI, Jean-Yves, *Qu'est-ce que l'animalité ?*, Librairie Philosophique J.Vrin, 2004

L'humanisme juridique moderne n'est-il pas une inlassable réaffirmation de la thèse selon laquelle les personnes, et les personnes seulement, sont d'authentiques sujets de droits ? Et cette thèse n'est-elle pas l'expression, en philosophie du droit, de la thèse essentielle de l'humanisme philosophique moderne [] qui détecte à tout le moins dans la pensée réflexive l'indice irréfutable de la personnalité. Est une personne l'être pensant et intelligent, ayant raison et réflexion, capable de se considérer soi-même comme le même en différents temps et lieux dont parle Locke ; ou encore l'être possédant le Je dans sa représentation dont parle Kant.

[Utilitarisme]

Celui qui a relevé de la façon la plus énergique et la plus radicale cette tradition utilitariste est le philosophe australien P.Singer ; **son ouvrage *Animal Liberation* a véritablement ouvert le débat actuel sur l'animal**. Il s'agit d'un livre militant et il ne fait pas toujours preuve d'une extrême rigueur conceptuelle. Il a été à Oxford l'élève de R.M.Hare. Ce dernier est un philosophe moral tout à fait considérable. [Singer] est avant tout soucieux de s'opposer à ce qui est, à ses yeux, une forme particulièrement insidieuse de discrimination. Singer ne réclame donc pas que les animaux soient traités comme des êtres humains seraient traités ; il demande « simplement » que leurs intérêts soient pris en considération comme des intérêts humains comparables seraient pris en considération.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : avant de parler des « intérêts », il serait important de rappeler la valeur-racine qui motive l'éthique de Singer, à savoir la non-souffrance, sous peine d'affaiblir sa démarche. Ou il faudrait rappeler que l'intérêt des utilitaristes se définit au fond en référence au bonheur. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Les animaux sauvages

Ces arguments sont également, dans certaines de leurs versions, trop forts : par exemple, s'il est vrai que, d'un point de vue utilitariste, on ferait du monde un endroit (moralement) meilleur en réduisant la souffrance que les hommes infligent aux animaux, on en ferait un endroit encore meilleur en réduisant la souffrance que les animaux s'infligent les uns aux autres. Une telle ambition débouche sur une volonté de pacification de la nature qui constitue une sorte de réduction à l'absurde de la



thèse la sous-tendant. Seul S.Sapontzis défend la thèse selon laquelle les êtres humains sont (moralement) obligés de s'opposer, dans certaines circonstances et sous certaines conditions, à la prédation dans la nature.

[Rolston écrit] « Un organisme croît, répare ses blessures, résiste à la mort et se reproduit. Chaque dotation génétique est, en ce sens, une dotation normative bien que non-morale ; au-delà de ce qui *est*, elle suggère ce qui *doit être* ».

Commentaire : où l'on revoit poindre la position de G.Canguilhem.

Le vivant pose ses propres valeurs, indépendamment de toute intervention humaine. Ces valeurs objectives, dont les êtres humains ne sont pas les auteurs, justifient une éthique de l'environnement allant au-delà de l'usage avisé de celui-ci.

Rolston, *Environmental Ethics*, p. 257 La démarche de Rolston s'apparente ici à celle de P.Taylor dans *Respect For Nature. A Theory of Environmental Ethics*, Princeton, Princeton University Press, 1986. Au demeurant, Rolston affirme explicitement qu'il est vain de chercher à détecter des intentions dans la nature. Une question se pose encore toutefois : **à supposer qu'il existe bien des valeurs dans la nature, pourquoi faudrait-il les respecter ?**

Callicott estime, comme A.Leopold (*A Sand County Almanac*, New-York-Oxford, Oxford University Press, 1949), dont il est le disciple, que le monde sauvage constitue effectivement un type de communauté, la communauté biotique. Quel est leur bien ? Leopold estime que les communautés biotiques ralentissent, diversifient et complexifient des flux de substances et d'énergie le long de chaînes trophiques. « une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique ». Le sort des animaux sauvages individuels ne le [Callicott] préoccupe pas outre mesure : **la souffrance est le prix à payer pour accéder à un certain degré de complexité.**

[Bentham et Mill]

Si l'on examine d'un peu plus près les deux formules, on s'aperçoit que Mill semble avoir détecté et corrigé une ambiguïté d'expression restée inaperçue chez Bentham. En effet, Mill donne une définition conjonctive du bonheur : c'est « le plaisir et l'absence de douleur ». S'il en avait donné une version exclusive : « le plaisir ou l'absence de douleur », cela aurait posé un sérieux problème. En effet, supposons que vienne à l'existence un univers dont toute sensibilité – comme capacité d'éprouver du plaisir ou de la douleur – soit absente : du même coup, la douleur en serait radicalement éliminée et un bonheur sans mélange y régnerait, si celui-ci pouvait être réellement défini comme l'absence de douleur. En outre, on peut s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser un tel objectif : l'extermination indolore de toutes les créatures sensibles pourrait devenir l'action moralement obligatoire, ce qui semble aller, pour le moins, contre nos intuitions les plus fermement enracinées. C'est ce qu'on appelle parfois l'utilitarisme négatif. **Il suffit, en un sens, de l'énoncer pour le réfuter.** Note : ceux qui l'ont soutenu comme Popper, ont semblé en fait avoir voulu dire quelque chose comme : « lorsqu'il est impossible de maximiser le bien, on doit chercher au moins à minimiser le mal », ce qui semble assez raisonnable. Note : le *Système de Logique* fait du critère par lequel on doit éprouver les règles de la pratique, le fait qu'elles tendent « à procurer le bonheur du genre humain, ou plutôt de tous les êtres sensibles », Paris, Librairie philosophique de Ladrangé, 1866, t.II, p.559

Commentaire : qu'est-ce qui fait dire que « Il suffit, en un sens, de l'énoncer pour le réfuter », où est l'évidence ? Les problèmes posés par ce scénario de « l'extermination indolore de toutes les

créatures sensibles » me semblent d'une autre nature : d'une part s'il était énoncé que ce scénario soit souhaitable, cette énoncé engendrerait probablement (dans la culture actuelle) de grandes angoisses et donc de grandes souffrances qui ne pourraient être évitées que par un total effet de surprise dont on imagine aisément la difficulté, d'autre part il faudrait que ce scénario soit techniquement réalisable ce qui paraît douteux car il supposerait qu'aucun être sensible ne réapparaisse ailleurs dans l'univers (et dans des conditions de souffrance éventuellement pire que dans la situation de référence), il supposerait donc une prévision parfaite sur l'avenir, et une prévision parfaite jusqu'à l'infini du temps correspondrait en fait à une annulation du temps chronologique. Autrement dit *il n'est pas possible de garantir l'extinction totale du vivant et des êtres sensibles*, auquel cas le scénario d'extinction volontaire peut se révéler pire que la situation de référence.

Notre rejet intuitif de ce scénario, au delà de l'émotion négative suscitée par des mots comme « extermination » qui rend difficile un raisonnement purement logique, vient probablement de la conjonction de ces deux raisons : impossibilité d'un effet de surprise totale et impossibilité de garantir un retour du pire. Comme on ne peut s'empêcher d'avoir quelques doutes sur le caractère « indolore » d'une extinction volontaire du vivant et des êtres sensibles vus les exemples donnés par l'Histoire, la somme de ces trois risques a bien de quoi faire peur.

La notion de dignité a une longue histoire. Il s'agit d'un concept de l'antiquité romaine, n'appartenant pas, d'ailleurs, à l'origine, au domaine de la philosophie morale, mais à celui de l'esthétique (chez Cicéron) et, dans son usage le plus courant, à celui de la politique ; il désigne une position élevée dans les institutions romaines. Normalement détenue par les Sénateurs, la dignité se caractérise par un ensemble de privilèges mais aussi d'obligations, que le dignitaire doit assumer avec la gravité requise par son rang éminent. **Le terme semble être entré dans le vocabulaire de la philosophie morale par l'intermédiaire des stoïciens** : selon ceux-ci, la dignité est liée à la faculté, dévolue aux seuls êtres humains, de faire un usage correct de leurs représentations. Cet usage dépend ultimement d'un acte de volonté, consistant à donner ou à refuser son assentiment : par là, l'être humain excède ce qui, en lui, est un simple donné naturel et constitue, pour ainsi dire, un îlot de liberté dans un océan de déterminisme. **Le concept a reçu le sacrement du baptême chez les Pères Grecs et Latins.** De façon générale, il renvoie chez eux à une anthropologie selon laquelle l'homme, seul parmi tous les autres êtres, a été créé non pas seulement par Dieu, mais aussi à Son image et à Sa ressemblance. [...] Son statut est donc absolument unique, le met à part de tout le reste de la création et c'est en cela que consiste la dignité. Mill retient préférentiellement un certain « sens de la dignité », possédé par tous les êtres humains et alignés, au moins en gros, sur le développement de leurs facultés supérieures. Il n'est pas certain que les défenseurs des animaux puissent attendre un très grand secours de cette version de l'utilitarisme à l'appui de leurs thèses.

GOFFI, Jean-Yves, « Animaux (article les) », *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Tome 1., p.71

### *Le traitement des animaux*

**Nos intuitions spontanées** nous suggèrent qu'il est moralement condamnable de tourmenter les animaux. **Depuis le XX<sup>e</sup> s., beaucoup de législations ont enregistré ces exigences humanitaires et prohibé les mauvais traitements infligés aux animaux domestiques.** Mais des formes inédites d'appropriation de l'animal vivant (élevage intensif, expérimentation, transgénèse) ont conduit à une

instrumentalisation accrue de celui-ci : sous la pression d'intérêts économiques divers, et en l'absence d'intention de nuire, les êtres humains infligent certainement à de très nombreux animaux des traitements meurtriers ou allant à l'encontre de leur bien-être. Au même moment, la diffusion de thèmes inspirés de l'éthologie, de la sociobiologie et de la théorie de l'évolution a profondément transformé la perception commune du monde animal []. À cela s'ajoutent les menaces pesant sur les espèces sauvages du fait du développement des sociétés industrielles : certains en viennent à considérer qu'il existe une véritable solidarité entre les formes de vie humaines et animales. En conséquence, **le traitement de l'animal est devenu un problème de société** (avec ses militants, sa presse, ses groupes de pression, ses intégristes, etc.) ; **c'est également une question centrale en éthique appliquée**. À tout le moins, les conceptions traditionnelles du traitement éthique de l'animal ont été radicalement remises en cause.

### Conceptions traditionnelles

La conception traditionnelle s'est constituée dès l'Antiquité, et il n'est pas exclu qu'elle se fasse l'écho de thèmes aristotéliens et stoïciens []. L'idée essentielle est que l'appartenance à la communauté morale coïncide avec la possession et **l'exercice de la raison**.

Chez saint Thomas d'Aquin, la bête dépourvue d'intelligence et de volonté, c'est-à-dire d'appétit rationnel, est incapable d'intention morale ; elle est également incapable d'élection des moyens (choix, consentement et usage ne conviennent pas à sa nature) ; ses actes enfin ne sont pas, à proprement parler, impérés, c'est-à-dire commandés par la volonté (Somme théologique, 1-11, 6-17). **Chez E. Kant, l'animal ne peut agir sur la base de principes car il est incapable de former le concept de loi universelle et nécessaire. Il n'a pas non plus la capacité de déterminer rationnellement ses propres fins, capacité qui confère à l'humanité le statut de fin en soi.** Il est donc en principe exclu de la communauté morale idéale, à savoir le règne des fins.

Mais cela ne veut pas dire que l'animal ne compte pas du tout. Thomas d'Aquin admettrait vraisemblablement la formule aristotélienne : « Il n'y a rien qui choque la raison **si certains traits psychiques sont les mêmes chez l'homme et chez les autres animaux**, si d'autres présentent de **fortes ressemblances** et si d'autres encore ont des rapports d'analogie » (Aristote, Histoire des animaux, VIII, 1). En outre, toute créature tend à réaliser sa propre perfection, faite de similitude à la bonté et à la perfection divines et de participation à celles-ci. Les plus humbles créatures exécutent, à leur façon, la volonté divine et manifestent de la sorte une perfection qui leur est appropriée : elles ne sont donc en rien méprisables. **Enfin, c'est la marque d'un naturel miséricordieux que de ressentir de la pitié devant les souffrances endurées par les bêtes.** La situation est un peu comparable chez Kant ; les animaux, en tant que créatures vivifiées par une âme, sont des analogues de l'homme habité en outre par un esprit. Il existe donc des obligations dont les animaux sont les bénéficiaires, pour autant que l'humanité soit promue par l'accomplissement de ces obligations. Ainsi il est licite de les mettre à mort en cas de besoin, **mais non de les faire souffrir** ; de leur imposer un travail, à condition que celui-ci n'excède pas leurs forces, etc. C'est la théorie des obligations indirectes.

Pour chacune de ces traditions, on peut repérer des dissidences. L. Nelson (1882-1977) se réclame d'une inspiration kantienne, mais considère que le principe de la morale consiste à imposer des limites à sa propre volonté en prenant en considération les intérêts de ceux qui vont être affectés par les actions de l'agent. La personnalité dépend ainsi de l'existence d'intérêts et il n'est pas absurde de parler de droits des animaux. **Certains théologiens ou philosophes d'inspiration religieuse (A. Linzey, E. Drewermann, S. R. L. Clark) contestent, à l'heure actuelle, l'anthropocentrisme éthique du christianisme.** Ainsi, A. Linzey a élaboré une théorie des « Theos-Rights » (Droits fondés sur la Divinité) dont jouiraient les animaux. L'idée essentielle est que les créatures animales

possèdent une valeur inhérente aux yeux de leur Créateur. **Leur faire un tort**, c'est faire un tort à Dieu en sa création.

L'affirmation des droits de l'animal

**Les conceptions traditionnelles refusent d'admettre l'existence de droits dont seraient titulaires les animaux.** Nous (les êtres humains) ne composons pas une société de droit avec les bêtes (saint Augustin, Des mœurs de l'Eglise catholique, II, XVII, 54). Plusieurs auteurs contemporains contestent cette idée et affirment l'existence de droits des animaux; ils pensent avant tout à des droits-titres (ou à des droits-requêtes), c'est-à-dire à des droits définissables en termes d'obligations corrélatives. [] **T. Regan est le plus connu et le plus systématique défenseur des droits animaux. Sa méthode est intuitionniste.** La réflexion éthique ne s'engage pas dans le vide : il s'agit de départager différentes théories morales concurrentes (versions du conséquentialisme ; diverses théories déontologiques ; contractualisme). S'inspirant de la **procédure rawlsienne** de l'équilibre réflexif, T. Regan va procéder à un examen de nos intuitions spontanées en purgeant celles-ci de leur inconsistance, de leur imprécision, de ce qui les complique inutilement, de ce qu'elles peuvent comporter de parti pris : apparaissent alors des intuitions ou des croyances réfléchies.

La libération animale

**P. Singer, principal théoricien de la libération animale, pense qu'il est possible de se dispenser de la notion de droits.** Selon lui, il est plus exact théoriquement et plus efficace pratiquement de considérer les animaux comme une minorité à émanciper. Il est en cela l'héritier de J. Bentham qui oppose l'amélioration du sort des esclaves par le Code noir de Louis XIV et le traitement encore tyrannique des animaux. [] **R. M. Hare pense que l'exigence d'universalité, constitutive de la posture morale, prend concrètement la forme suivante: se mettre, en imagination, à la place de chacun** de ceux qui seront affectés par les conséquences de son action et se demander jusqu'à quel point on accepterait de voir ses intérêts affectés comme les leurs le seraient.

P. Singer radicalise cette conclusion en admettant que ce ne sont pas seulement les intérêts humains dont il faut tenir compte dans cette affaire, mais ceux de toute créature dotée de sensibilité. La thèse centrale de la libération animale est donc l'affirmation de la prise en compte égale des intérêts de tous ceux, animaux compris, qui auront à subir les conséquences d'une action. P. Singer estime qu'il est espéciste de ne pas tenir compte également des intérêts de tous les **êtres sensibles (id est capables d'éprouver plaisir et douleur)** concernés par les conséquences d'une action. L'espécisme est une forme de discrimination analogue au racisme et au sexisme : il consiste à ne pas prendre en compte également les intérêts des membres d'une autre espèce au seul motif de leur appartenance à une autre espèce. **Mais la libération animale n'implique pas le traitement indifférencié de tous les êtres sensibles.** L'égalité dans la prise en compte des intérêts ne signifie pas l'égalité dans le traitement. Sur quoi un traitement différentiel peut-il se fonder? Pour répondre à cette question, P. Singer formule une théorie de la valeur de la vie en termes utilitaristes mitigés d'éléments en provenance de l'éthique de la personne : **on doit distinguer entre les êtres conscients d'eux-mêmes et ceux qui sont simplement conscients.** []

Les éthiques écologistes et les animaux

La théorie de la libération animale rencontre certaines difficultés lorsqu'il est question des animaux sauvages: **les êtres humains pourraient certainement limiter la souffrance des animaux dans leur habitat naturel.** Mais la mise en rouvre d'une telle ambition suppose une étrange politique de pacification de la nature.

## Contre les animaux ?

Les lignes qui précèdent ont fait la part belle aux contemporains qui estiment que les traitements infligés par les êtres humains aux animaux doivent être substantiellement, voire radicalement, modifiés. Pour autant, il serait faux de croire que tous les philosophes pensent qu'il existe des droits de l'animal, ou soient des partisans de la libération animale. Il existe des arguments sérieux contre de telles théories.

GOFFI, Jean-Yves, « Les relations entre l'homme et l'animal », *Université de tous les savoirs. La Philosophie et l'Ethique*. Volume 11, Paris, Odile Jacob, 2002 ; p.104-118

Quatre réponses semblent importantes : une première tradition est attentive au statut de créature de l'animal. Pour une seconde, c'est sa capacité à souffrir qui le distingue des simples choses. Pour la troisième, c'est la présence d'intérêts. La dernière discerne en lui quelque chose comme une subjectivité.

[] deux premières traditions, les plus anciennes.

L'histoire du christianisme **hésite** perpétuellement entre ces deux attitudes. Saint Augustin s'inscrit plutôt dans la tradition qui accentue la différence de statut entre l'homme et la bête []. Chez Saint Thomas, l'analyse est assez différente. [] du point de vue de l'affectivité qui dépend de la passion sensible, c'est l'indice d'un naturel miséricordieux que de ressentir de la compassion à l'occasion des souffrances affectant les bêtes : si l'on éprouve un tel sentiment de pitié à l'égard des animaux, on s'en trouve favorablement disposé à le ressentir envers les hommes. En un mot, la bonté envers les animaux nous prépare à la charité envers les hommes.

[] la nature sauvage (et les êtres qui la peuplent) est un élément essentiel de la constitution de l'identité des êtres humains, parce qu'elle donne à voir ce qui n'a pas été instrumentalisé et suggère par là ce que pourrait être un individu moins fragmenté, moins éparpillé, moins plongé dans le « désespoir tranquille » qui est le lot d'*Homo œconomicus*. La nature sauvage ne nous donne pas des exemples à suivre ; elle nous rappelle, simplement, que toutes les valeurs ne sont pas économiques, même si certaines le sont. Qui comprend cela parvient à un meilleur état de soi-même, et qui parvient à un meilleur état de soi-même, aura certainement du mal à admettre comme de soi bien des usages de l'animal.

*Courrier International*, n°663, juillet 2003

2002 L'Allemagne est la 1<sup>ère</sup> nation à accorder un droit constitutionnel « respect de la **dignité** des êtres humains et des animaux »

Pour le journaliste Michael Polcan, « Et voilà où ça coince : les militants des droits des animaux ne se soucient pas des espèces, mais seulement des individus. Tom Regan, l'auteur de *The Case for Animals Rights* affirme froidement que 'parce que les espèces ne sont pas des individus... la vision légaliste ne leur reconnaît aucun droit moral, pas même le droit à la survie'. Singer abonde dans son sens et affirme que seuls les animaux en tant qu'individus ont des intérêts. Mais, bien évidemment, une espèce peut avoir un intérêt en propre, sa survie en l'occurrence – comme une nation, une

communauté ou une société commerciale. Les préoccupations exclusives des tenants des droits des animaux, à l'égard des animaux en tant qu'individus, sont parfaitement logiques puisqu'elles prennent leurs racines dans une culture d'individualisme libéral. Le sont-elles pour autant à l'aune de la nature ?

Le Front de Libération des Animaux      Royaume Uni    1976, Ronnie Lee  
Actions illégales : saccages de laboratoires de recherche, pression sur les acteurs en relation avec des entreprises maltraitantes.

E Magazine de mars-avril 2003 « Les animaux doivent-ils avoir des droits juridiques ? »

Mi-XIX<sup>e</sup> siècle création de la 1<sup>ère</sup> SPA, Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux.

Peter Singer est le principal fondateur du Mouvement de Libération des Animaux dans les 70's.  
'Au delà des espèces les plus proches de l'homme, la recherche scientifique jette un nouvel éclairage sur d'autres formes de vie'

Directive européenne prévoyant l'interdiction des batteries d'élevage à partir de 2012.  
Lyone Surden (?) et ses collègues du Roslin Institute ont ravivé la polémique contre la pêche en apportant la preuve irréfutable que les poissons souffrent et que l'hameçon est douloureux.  
Cette étude et d'autres du même type ont poussé l'Union Européenne à réformer de façon décisive l'élevage industriel. D'ici à 2012, des millions de poules bénéficieront davantage d'espaces, de perchoirs et de nids privatifs, tandis que les veaux et les truies ne seront plus logées dans les fameux caissons, trop exigus.

Aux USA, Matthew Scully chrétien conservateur a abasourdi ses collègues républicains en publiant « Domination, le pouvoir de l'homme, **les souffrances** des animaux et l'appel à la clémence »

PETA People for the Ethical Treatment of Animals    Ingrid Newkirk    USA début des 80's  
[www.peta-online.org](http://www.peta-online.org) organisation de défense des animaux la plus puissante du monde.  
750 000 adhérents    15 Millions de dollars / an.

Le Monde, 25/10/2008, Encart publicitaire de la Fondation Ligue Française des Droits de l'animal.  
[www.fondation-droits-animal.org](http://www.fondation-droits-animal.org)

Commentaire : cette déclaration universelle des droits de l'animal montre comment la cause animale, initiée par le continent de la non-souffrance, a rapidement fait l'objet d'une tentative de récupération par l'idéologie de reproduction / de la vie. La valeur de non-souffrance n'y figure pas, alors qu'elle est annoncée dans la présentation de la charte faite par la Fondation : à la place est répétée à mainte reprise la valeur de la reproduction / de la vie.

La Déclaration universelle des droits de l'animal a été proclamée le 15 octobre 1978 à la Maison de l'UNESCO à Paris, en présence de plusieurs ambassadeurs et de nombreuses personnalités scientifiques, littéraires, artistiques et politiques.

Parmi ses droits, l'animal qui est apte à ressentir la douleur a le droit fondamental de **ne pas endurer de souffrances** par la faute de l'homme ; parmi leurs droits, toutes les espèces ont le droit fondamental de vivre sur la planète et de ne pas être définitivement rayées de la Terre par la faute de

l'homme. Moralement, nous sommes donc tous responsables de tolérer encore, par exemple : [] la corrida [].

## Préambule

Considérant que **la Vie** est une, tous les êtres vivants ayant une origine commune et s'étant différenciés au cours de l'évolution des espèces.

Considérant que tout être vivant possède **des droits naturels**...

Considérant que le mépris, voire la simple méconnaissance de ces droits naturels provoquent de graves **atteintes à la Nature**...

Considérant que la coexistence des espèces dans le monde implique la reconnaissance par l'espèce humaine du droit à l'existence des autres espèces animales.

## Article premier

Tous les animaux ont **des droits égaux à l'existence** dans le cadre des équilibres biologiques.

[]

## Article 2

**Toute vie animale a droit au respect.**

## Article 3

1 – Aucun animal ne doit être soumis à de mauvais traitements ou à des actes cruels.

## Article 4

1 – L'animal sauvage a le droit de vivre libre dans son milieu naturel, et **de s'y reproduire**.

## Article 5

4 – Les exhibitions, les spectacles, les films utilisant des animaux doivent aussi **respecter leur dignité** [].

## Article 6

1 – L'expérimentation sur l'animal impliquant **une souffrance** physique ou psychique viole les droits de l'animal.

## Article 7

Tout acte impliquant sans nécessité la mort d'un animal et toute décision conduisant à un tel acte constituent **un crime contre la vie**.

## Article 8

1 – Tout acte compromettant **la survie d'une espèce** sauvage, et toute décision conduisant à un tel acte constituent un génocide, c'est-à-dire **un crime contre l'espèce**.

2 – Le massacre des animaux sauvages, la pollution et la destruction des biotopes sont des génocides.

### La logique du droit à ne pas vivre

La logique du droit à ne pas vivre est simple : à partir du moment où la non-souffrance devient la valeur première, alors contraindre à vivre devient illégitime. Et celui qu'on fait naître est exposé au risque de souffrance, ce qui lui cause un préjudice – la culture populaire, et scientifique, estime même que toute vie comporte nécessairement une part de souffrance – alors que ne pas vivre évite tout préjudice, évite même le préjudice d'être privé de bonheur ou le préjudice de toute autre forme de privation.

Ainsi, le III<sup>ème</sup> millénaire assiste à l'émergence de ce droit en deux temps et aux deux bouts de la vie : *droit à la mort choisie* d'une part, *droit de ne pas naître* d'autre part.

#### Légende :

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

La vie humaine comporte-t-elle un simple risque de souffrance ou la certitude de souffrir ? La réponse scientifique actuelle penche plutôt pour la certitude d'une souffrance. Mais même un simple risque de souffrance pose déjà problème à qui s'interroge sur la moralité de faire naître.

#### Sources :

CYRULNIK, Boris, *De chair et d'âme*, 2006

CYRULNIK, Boris, *L'ensorcellement du monde*, 1997

CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, 1999

*Encyclopédie des religions*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000

POHIER, Jacques, *La mort opportune – les droits des vivants sur la fin de leur vie*, 1998

CIORAN, Émile Michel, *De l'inconvénient d'être né*, 1973

CANTO-SPERBER, Monique, *La philosophie morale britannique*, 1994

HÉRITIER-AUGÉ, Françoise, *Masculin / Féminin, la pensée de la différence*, 1996

PARFIT, Derek, *Reasons and Persons*, 1984

SINGER, Peter, *La libération animale*, 1975 et 1990



p.53

Dans un contexte culturel où l'on racontait que le bonheur ou le malheur ne pouvaient s'expliquer que par des causes réelles extérieures au sujet, les grands fondateurs de la neurologie ont provoqué une stupéfaction quand ils ont dit qu'une lésion localisée sur une zone précise de l'hémisphère droit provoquait une tendance au bonheur.

p.58

C'est le rythme, la pulsation, l'alternance qui provoquent la sensation de joie ou de bonheur extrême. **Pour devenir un fait de conscience, le bonheur doit-il s'accoupler avec le malheur ?** Ce curieux raisonnement en apparence illogique fut tenu pour la première fois par deux chercheurs de l'Université Mac Gill. Pour éprouver le plaisir d'une stimulation, même douloureuse, il faut avoir éprouvé le déplaisir du manque.

De même que la sensation de bonheur sans raison est proche du malheur, il est pensable que la peur s'accouple avec la sécurité, l'attachement avec l'angoisse, l'apaisement avec l'alerte, constituant ainsi un couple d'opposés où **l'un ne peut exister que grâce à l'autre qu'il combat**.

Ce raisonnement psychobiologique nous mène à penser qu'il n'est peut-être pas sain de fuir le malheur pour se jeter dans les bras du bonheur. Nos contraintes neurologiques nous poussent plutôt à organiser un rythme, une pulsation, une respiration où nous cherchons à alterner le bonheur et le malheur.

La simple anatomie étaye cette idée : les cheminements neuronaux qui véhiculent les avertissements de la douleur côtoient les informations du plaisir. Un milieu où il n'y aurait que du bonheur mènerait au sentiment de vide, de non-bonheur.

La souffrance qui rend malheureux serait-elle associée au désir qui rend heureux ?

Quand l'agonie psychique éteint l'amygdale rhinencéphalique, toute émotion disparaît : il n'y a plus de différence entre la mort et la non-vie.

La proximité neuronale du bonheur et du malheur correspond probablement à la nécessité de survie archaïque. Dès qu'un malheur est provoqué on rêve de bonheur. Dès que le bonheur est gagné le vainqueur engourdi perd la sensation de vivre et cherche l'événement. C'est le couple d'opposés qui permet la survie.

Sans souffrance, pourrait-on aimer ? Sans angoisse et sans perte affective aurait-on besoin de sécurité ? Le monde serait fade et nous n'aurions peut-être pas le goût d'y vivre.

p.146

Dans certaines espèces, les individus manifestent des comportements de détresse ou d'hébétéude quand ils perçoivent chez un proche un non-comportement inquiétant que les humains appellent la « mort ». [Chimpanzés à la perte de l'un des leurs] On décrit chez eux, comme chez les petits humains, une phase de protestation, une tentative de stimulation du cadavre, puis une phase de désespoir avec un ralentissement comportemental, une perte de l'appétit et du plaisir de jouer. On peut se dire que ces êtres vivants sont **émotionnellement** perturbés par la perception, sur le corps de l'autre, d'un indice étrange qui les mène à se construire une représentation bouleversante.

|                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : de la difficulté d'évaluer rationnellement le fait d'être ou pas en vie, de cesser de vivre, tant l'image de la mort est, pour différentes raisons, émotionnellement négative et dévalorisée. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

p.159

Un être vivant qui ne souffrirait ni de douleur physique ni du chagrin d'un manque n'aurait aucune raison de s'attacher ! **Par bonheur, un bébé humain souffre dès sa naissance.** Quand il quitte l'eau du milieu amniotique qui était chauffée à 37°C, il a froid, il sèche, il est brutalisé par la nouvelle sensorialité qui l'entoure. La lumière l'éblouit, les sons ne sont plus filtrés, on le cogne en le prenant puisqu'il ne baigne plus dans la suspension hydrostatique utérine, et il souffre dans sa poitrine lorsque ses poumons se déplissent pour respirer.

Pourrait-on attendre à espérer des moments meilleurs si on ne les avait pas perdus ?

Commentaire : naître ne ferait pas donc pas qu'exposer l'être humain au risque de souffrir, mais à sa certitude ou au moins grande probabilité.

p.213

Ceux qui ont acquis un attachement anxieux ne se sentent bien qu'au contact de leur dieu. Ils ont tendance à lui donner les pleins pouvoirs de façon à en faire un dieu totalitaire. Les dieux extrêmes ne sont pas partageurs. Ils exigent une soumission intégrale afin de sécuriser ceux qui croient en eux.

Les âgés répondent à leurs représentations bien plus qu'au réel qui les entoure. Ils pensent aux disparus, parlent à leurs photos, engageant ainsi un processus qui les sécurise et leur permet de vivre dans un monde familier. Le monde n'est plus autour d'eux, il vit en eux, dans leur mémoire. Cette évolution psychobiologique explique le retour de Dieu chez les âgés qui l'ont connu quand ils étaient petits.

CYRULNIK, Boris, *L'ensorcellement du monde*, Paris, Odile Jacob, 1997

L'artifice

p.192

Un organisme parfaitement adapté s'éliminerait à la moindre variation du milieu. **Par bonheur, la souffrance et la frayeur lui offrent sa survie.**

Jouir et souffrir de mondes imperçus

p.209s

L'évolution, qui fait forcément bien les choses, sinon nous ne serions pas là pour en parler, a mis en place dans tout organisme une étonnante proximité entre le plaisir et la douleur. Les lieux du système nerveux où sont traitées les sensations du plaisir sont les structures mêmes qui contrôlent les voies de la douleur []. Cette organisation anatomique, dans sa grande sagesse, pose un problème de fond : si on stimule directement dans le cerveau ce qu'on appelle « le faisceau de la récompense » (la bandelette qui court à sa face inférieure), le plaisir ainsi provoqué ne peut se répéter que si l'on attend la douleur du manque ! [] **Dès l'instant où l'on éprouve du bonheur, en risquant de le perdre on s'ouvre au malheur.**[] Les molécules du malheur les plus connues sont actuellement le lactate de soude dont l'injection déclenche une panique anxieuse, éprouvée jusqu'à la douleur physique; certaines cortisones qui provoquent de douces euphories alors que d'autres déclenchent des rages incontrôlables; les bêtabloquants centraux et certains antihypertenseurs qui provoquent parfois de belles dépressions. [] De même que les émotions sont brèves, il ne peut y avoir de plaisir durable ou de bonheur infini. C'est le couple d'opposants plaisir-déplaisir et bonheur-malheur qui prend valeur de stimulation. [] **Il n'y a pas de vie sans souffrance**, et tout regard sur elle caractérise un discours social.

Comment clore un livre

p.289

Car l'homme est le seul animal capable d'échapper à la condition animale

Commentaire : derrière ce thème de l'échappement à la condition animale, on trouve chez de nombreux auteurs l'idée « d'universalité » qui permet à l'humain de se mettre en pensée à la place d'autres êtres : conscience universelle bouddhiste, voile d'ignorance de J.Rawls, impératif kantien (l'universalité doit caractériser une éthique), prescriptivisme universel du philosophe contemporain Hare.

CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, Paris, Éd. de Fallois, 1999

Démocrite entre 472 et 457 av. J.C.

Un jour Démocrite ne sachant comment consoler le grand Darius de la mort de sa femme, lui dit : « Procure-moi tout ce que j'ai écrit sur cette feuille et je te promets que je la ferai ressusciter ». Le roi s'employa aussitôt à contenter le sage dans le moindre détail, **mais il ne lui fut pas possible de satisfaire la dernière de ses requêtes, c'est-à-dire celle de graver sur la pierre tombale de la reine le nom de trois hommes qui, dans leur vie, n'avaient jamais éprouvé de douleur.**

Socrate 469 av. J.C.

Savez-vous ce qu'est mourir ? C'est assurément une de ces choses : ou s'enfoncer dans le néant, ou transmigration. **Dans la première hypothèse**, croyez-moi, la mort pourrait être bénéfique : **plus jamais de douleurs, plus jamais de souffrances...** Socrate soutient la thèse de l'immortalité de l'âme.

Les socratiques mineurs

Hégésias était le plus radical des disciples d'Aristippe : « **Puisqu'il est impossible d'atteindre à un état permanent de plaisir et que la vie, avec ses émotions, nous procure principalement de la douleur, mieux vaut mourir** »

Il arrêtait les passants dans la rue et tentait de les convaincre de se suicider : « Frère, écoute-moi : tu sais de façon certaine que tu dois mourir, mais ce que tu ignores, c'est le genre de mort qui t'attend : le Destin t'a peut-être réservé une mort violente et douloureuse, ou encore une maladie lente et cruelle. Écoute le conseil d'un sage : donne-toi la mort ! Un instant, et tu n'y penses plus ! ». Chaque mois, a-t-on dit, il réussissait à supprimer deux ou trois Athéniens. Il était surnommé le *peisithanatos*, « celui qui persuade de mourir ».

*Encyclopédie des religions, tome 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

Le bonheur chez les grecs

Jean-Joël DUHOT

p.1788-1792

Les Grecs se sont beaucoup interrogés sur le bonheur, en quoi Aristote voyait le bien suprême.

Anecdote rapportée par Hérodote au milieu du V<sup>e</sup> siècle av. J.C. : pour remercier ses fils une mère prie la déesse de leur accorder ce qu'il y a de meilleur pour l'homme. Ils s'endorment dans le temple et ne se réveillent pas. En quoi précise Solon à Crésus, le dieu montre qu'**il vaut mieux pour l'homme être mort que vivant.**

Les morts et les vivants – pratiques funéraires en Grèce et à Rome

Michel MESLIN

p.1955-1957

Silène au roi Midas qui lui demande ce que l'homme doit préférer par-dessus tout : « **Ce que tu dois préférer est impossible pour toi, car c'est de ne pas être né, de ne rien être.** Mais ce que tu peux désirer de mieux, c'est de mourir bientôt ».

POHIER, Jacques, *La mort opportune – les droits des vivants sur la fin de leur vie*, Seuil, 1998

### Chap.3 - La mort, malédiction ou bénédiction ?

L'Antiquité tardive, sept siècles creuset de la culture grecque d'après l'âge classique, la culture romaine, la culture chrétienne dans ses premiers siècles et même la culture juive en des siècles décisifs de son histoire : il s'agit de la période qui va du III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ au IV<sup>e</sup> siècle après. Représentation de **la mort comme fin de l'exil sur la terre.**

Plotin et Origène (le premier fut le plus grand philosophe néo-platonicien du III<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ ; le second – son presque contemporain, mais qui, lui, était chrétien – fut un des piliers de la théologie chrétienne orientale et même occidentale) pensaient qu'on devait **s'interdire de célébrer son anniversaire, car ils considéraient comme la plupart de leurs contemporains que la naissance à la condition humaine était finalement un grand malheur.** La liturgie chrétienne a d'ailleurs gardé jusqu'à aujourd'hui un usage relevant d'une telle conception : elle célèbre la fête de ses saints à l'anniversaire du jour de leur mort (et non du jour de leur naissance) ; jour de leur mort qu'elle appelle leur *dies natalis* (jour de naissance), puisque c'est le jour où ils ont accédé à la vraie vie, la vie éternelle.

Dans le laps de temps d'une existence, il s'agira de retrouver son origine céleste en se détachant le plus possible de ce qui caractérise notre condition terrestre. Si l'on y est suffisamment parvenu, la mort permettra à l'âme de rejoindre la plus élevée des sphères célestes. Si l'on n'y est pas suffisamment parvenu, **l'âme se réincarnera dans une condition plus ou moins liée à la matière (la vie animale étant encore plus indigne que la vie humaine)** selon le degré de détachement ou d'asservissement qu'elle avait atteint, entraînant ainsi un cycle de naissances et de morts dont l'idéal est dans son achèvement : enfin retourner à l'origine de l'âme et fuir la matière où l'on était tombé.

Pendant des siècles on a enterré les morts le plus près possible des églises pour que le pouvoir sacré de ces lieux de culte tienne sous son contrôle l'esprit vaguement maléfique des morts.

Jusque dans les années 150-100 avant Jésus-Christ, le judaïsme était une religion de la vie sur cette terre et dans le présent. Aucun des livres de la Loi ni aucun des Prophètes ne parle d'immortalité de l'âme ni de résurrection : après la mort, les êtres humains tombaient dans le « Shéol » où ils menaient une vie larvaire à peu près analogue à celle des Enfers des Grecs et des Latins. **La croyance en l'immortalité de l'âme est née en culture grecque, plusieurs siècles avant qu'elle ne pénètre dans le judaïsme,** ce qu'elle avait presque achevé à l'époque de Jésus de Nazareth, croyance reprise dans un contexte religieux typiquement juif. Quant à la résurrection des corps, elle devait poser plus de problèmes aux Grecs et aux Romains devenus chrétiens qu'aux juifs

(hérétiques !) que furent les premiers chrétiens, dans la mesure où la tradition juive n'a jamais partagé en la matière les jugements très pessimistes de la pensée grecque.

#### Christianisme

La grâce de Dieu permet à l'homme qui ne lui a pas été infidèle de traverser la mort pour connaître, comme le Christ et à sa suite, une résurrection intégrale : corps et âme, qui lui permettra de vivre éternellement une vie de béatitude auprès (de) Dieu. La matière y est transformée, puisqu'elle devient immortelle, mais pas abolie ni récusée.

CIORAN, Émile Michel, *De l'inconvénient d'être né*, Folio essais, Gallimard, 1973

p.10

Nous ne courrons pas vers la mort, nous fuyons la catastrophe de la naissance []. Il nous répugne, c'est certain, de traiter la naissance de fléau, ne nous a-t-on pas inculqué qu'elle était le souverain bien, que le pire se situait à la fin et non au début de notre carrière ? Le mal, le vrai mal est pourtant *derrière*, non devant nous. C'est ce qui a échappé au Christ, c'est ce qu'a saisi le Bouddha. [] avant la vieillesse et la mort, il place **le fait de naître, source de toutes les infirmités et de tous les désastres**.

p.243

**Ne pas naître est sans contredit la meilleure formule qui soit.** Elle n'est malheureusement à la portée de personne.

CANTO-SPERBER, Monique, *La philosophie morale britannique*, Paris, PUF, 1994

#### Avortement thérapeutique, thérapie des gènes et égalité de respect

Jonathan GLOVER

p.208

- La question de principe : devons-nous choisir des personnes normales plutôt que des personnes qui auront des infirmités ?

À qui le tort est-il fait ?

Mettons de côté les intérêts des autres personnes, par exemple ceux de la famille, et considérons seulement la personne handicapée. Supposons que nous n'ayons pas empêché la naissance d'une personne affligée d'un handicap modéré. Le fait que nous ayons manqué d'intervenir a-t-il fait du tort à quelqu'un ? Il est difficile de dire qu'on a fait du tort à la personne handicapée, puisqu'elle a une vie digne d'être vécue. **Il n'y a en effet aucune raison de penser que l'autre possibilité (qu'elle n'ait pas de vie du tout) aurait été préférable pour la personne en question.**

|                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : ah ? Ne pas avoir de vie du tout lui aurait tout de même évité tout préjudice, non ? |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|

[] Il existe un principe moral qui semble parfaitement plausible, selon lequel on agit mal que si l'action qu'on accomplit a pour effet de détériorer la situation de quelqu'un d'autre.

|                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : non, ce qui doit être évalué est la « décision », et non l'a priori que quelqu'un existe. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La situation dite « de référence » pour une évaluation, est la situation où l'on ne prend pas la décision, que l'on évalue par rapport à la décision de faire quelque chose. Si par exemple on fait naître quelqu'un dont on sait a priori qu'il va une vie de grandes souffrances (maladie engendrant d'atroces maux de tête et détectable avant la naissance par exemple), certes après sa naissance on ne détériore pas sa situation, mais il pourrait nous en vouloir de l'avoir fait naître sachant qu'il en éprouverait d'horribles maux.

On a considéré que ce principe du « tort fait à personne », sans même parler de sa plausibilité générale, jouait un rôle utile dans les questions éthiques ayant trait à la reproduction humaine. [] la recherche éthique en matière de reproduction humaine semble être un domaine où il existe des torts et des avantages « impersonnels ». Un tort peut être fait sans qu'il soit pour autant possible d'identifier les individus qui se trouvent ainsi plus mal lotis qu'ils ne l'auraient été autrement. S'il faut expliquer pourquoi il vaut mieux éviter qu'un être porteur d'une affection médicale grave ne soit conçu, nous pouvons nous servir de l'idée selon laquelle il existe des torts impersonnels. Cela nous dispense d'avoir recours à des affirmations métaphysiques ayant trait aux bienfaits dont une personne particulière, bien que non existante, serait l'objet.

p.216

Parfois, le seul choix est entre le risque, ou même la certitude, qu'un enfant ait un handicap modérément grave, et le fait de ne pas avoir d'enfant du tout. À propos de ce dernier choix, il y a conflit entre, d'une part, un sentiment largement partagé et, d'autre part, la conclusion obtenue en considérant, de façon plus détachée, ce qui résulte dans les deux cas. Le sentiment largement partagé est celui selon lequel il ne peut certainement pas être juste de produire délibérément un enfant dont on sait qu'il souffrira d'un handicap assez grave. Mais, d'un autre côté, il faut rappeler les considérations suivantes : le couple veut l'enfant, et **l'enfant, tout en regrettant son handicap, ne regrettera pas d'être né**. Ainsi personne n'est plus mal loti en conséquence de la décision d'avoir l'enfant. [] Dans un tel cas, les arguments sont en faveur du fait d'avoir l'enfant.

Commentaire : de quelle dose d'*a priori* faut-il être imprégné pour prétendre que « l'enfant, tout en regrettant son handicap, ne regrettera pas d'être né » ?

HÉRITIER-AUGÉ, Françoise, *Masculin / Féminin, la pensée de la différence*, Odile Jacob, 1996

## Chapitre XII – L'individu, le biologique et le social – La question de la reproduction et du droit à l'enfant (1985)

Dans le cadre de la procréation médicalement assistée, Robert Badinter se pose plusieurs questions. Convient-il tout d'abord de limiter le recours à cette technique à des couples stériles, ou peut-il être étendu à « tout être humain (...) libre de son corps et de ses choix ». Il situe dans la crainte du « masculin déclinant » bien des résistances à ces techniques, qui se cacheraient derrière le thème de la « défense de l'intérêt de l'enfant ». Mais, ajoute-t-il, « **il y a (...) quelques paradoxes à invoquer l'intérêt de l'enfant pour lui interdire de naître** », définissant par là en quelque sorte, en plus du droit de toute personne à la vie, qui le défend contre les agressions d'autrui, deux choses nouvelles : « un pouvoir reconnu à chaque personne » de donner la vie comme elle l'entend, mais aussi un droit potentiel à vivre, à exister, d'enfants qui ne sont pas encore conçus. Peut-on penser simultanément l'idée du plein exercice de la volonté et celle des Droits de l'homme, comme on le fait spontanément et comme le texte de Robert Badinter nous y invite ? Dans l'acte

d'engendrer, il faut bien admettre que l'individu abstrait (des Droits de l'homme) est à la fois partie prenante et partie prise : celui qui procrée et celui qui est procréé. Par cette simple constatation, nous voici renvoyés à une philosophie fondamentale : il est impossible de penser la pure individualité, ni intellectuellement ni socialement.

## Droits des individus et relation à autrui

Question de l'intérêt de l'enfant, entendu comme le plein exercice de ses droits fondamentaux en tant qu'individu, en tant qu'homme. Le droit à la vie n'est pas tout. Peut-être a-t-il le droit d'avoir deux parents et pas seulement deux géniteurs. Engendrer seul (...) En reconnaissant ce droit à l'individu, on nie par là même un droit fondamental de celui qu'on va appeler à l'existence. Si l'on tient l'enfant à naître pour un individu dont les droits sont à défendre, ce qui légitime, selon Robert Badinter, l'usage de tous les moyens pour le faire naître, encore faut-il lui accorder à lui aussi l'exercice entier de ses droits : celui d'avoir de préférence deux parents socialement reconnus comme tels, mais surtout celui d'avoir une filiation et une identité constantes.

Robert Badinter se fonde sur une interprétation particulière des Droits de l'homme tels qu'ils figurent dans la Convention européenne, notamment le droit à la vie et le droit à l'intimité... Je vois [] dans cette argumentation une série de paradoxes. Robert Badinter parle, lui aussi, du paradoxe qu'il y aurait à invoquer l'intérêt de l'enfant pour lui interdire de naître. Certes. **Mais qu'est un enfant qui n'est pas encore conçu ? S'il n'est pas, et n'a donc pas d'« intérêt » qui doive être défendu, ce n'est pas lui nuire que de faire en sorte qu'il continue de n'être pas.** Si, ce disant, on postule que la non-existence vaut existence, alors le pas n'est pas grand à franchir qui rend criminelle l'attitude de celui qui se refuse à la procréation, comme c'était le cas encore en Roumanie, il y a peu.

PARFIT, Derek, *Reasons and Persons*, Oxford University Press, 1984

## Part Four – Future generations

### Chapitre 18 The absurd conclusion

These people believe that, while it would be wrong to have the Wretched Child, my couple have *no* moral reason to have the Happy Child. This view has been called *the Asymmetry*.

Traduit par nous :

Ces personnes pensent que, alors qu'il serait immoral d'avoir un enfant malheureux, mon couple n'a *aucune* raison morale d'avoir même un enfant heureux. **Ce point de vue a été appelé l'asymétrie.**

Note :

Narveson: J., « Utilitarianism and New Generations », *Mind* 76, Jan.1967 ; « Moral Problems of Population », *The Monist*, 57, N0.1, Jan.1973 : On his view, it is not good that people exist because their lives contain happiness. Rather, happiness is good because it is good for people. Narveson also claims that, in causing someone to exist, we cannot be benefiting this person. He therefore claims that, of the two ways of increasing the sum of happiness – making people happy, and making happy people – only the first is good for people.

Unlike Narveson, we may believe that, in causing someone to exist who will have a life worth living, we are thereby benefiting this person.

Traduit par nous :

**De son point de vue [Narveson] ce n'est pas une bonne chose du tout que les gens existent au seul motif que leur vie contienne du bonheur.** Bien que le bonheur soit une bonne chose car il est bon pour les gens. **Narveson énonce aussi que, en causant l'existence de quelqu'un, on ne peut pas lui faire du bien.** Il affirme aussi que, des deux façons d'accroître la somme de bonheur, **rendre les gens heureux, ou engendrer des gens heureux** – seule la première est bonne pour les gens. Au contraire de Narveson, nous sommes plutôt partisans de croire que, en amenant à l'existence une personne qui aura une vie valant d'être vécue, nous faisons de ce fait du bien à cette personne.

Commentaire : comme chez Singer, au moins un problème à ce type de raisonnement est que l'hypothèse « un être qui aura une vie agréable » est trop forte. Personne ne peut garantir l'avenir. D'autre part, ne pas naître évite tout préjudice, y compris le préjudice de manquer de bonheur : dans une culture de la conscience individuelle, faire naître est donc forcément pire qu'éviter de faire naître, même si la personne vivante éprouve du bonheur (car elle peut également éprouver de la souffrance ou n'importe qu'elle autre forme de préjudice). La science suggère même que toute vie d'être sensible comporte de la souffrance.

#### Appendix G Whether causing someone to exist can benefit this person

This question has been strangely neglected. Thus, in a Report of a U.S. Senate Commission on Population Growth and the American Economy, it is claimed that 'there would be no substantial benefits from the continued growth of the U.S. Population'. This report never considers whether, if extra Americans were born, this might benefit these Americans.

If some act is a necessary part of the cause of the existence of a person with a life worth living, does this act thereby benefit this person ? I shall argue that the answer Yes is not, as some claim, obviously mistaken.

Some objectors claim that life cannot be judged to be either better or worse than nonexistence. But life of a certain kind may be judged to be either good or bad – either worth living, or worth not living. If a certain kind of life is good, it is better than nothing.

Traduit par nous :

Est-ce qu'amener quelqu'un à l'existence lui est profitable

**Cette question a été étrangement négligée.** Ainsi, dans un rapport d'une Commission Sénatoriale américaine sur la croissance de la population et l'économie américaine, il est affirmé que « il n'y aurait pas de bénéfices substantiels à une croissance continue de la population des États-Unis ». Ce rapport ne considère jamais, si le fait que de nouveaux américains naissent bénéficierait à ces américains. Si un acte est nécessairement impliqué dans la venue à l'existence d'une personne **ayant une vie valant d'être vécue**, est-ce que cet acte bénéficie de ce fait à cette personne ? Je soutiendrais que la réponse « oui » n'est pas, comme certains l'affirment, une erreur évidente. Certains objecteurs affirment que la vie ne peut pas être jugée ni meilleure ni pire que la non-existence. Pourtant la vie d'un certain genre peut être jugée aussi bien bonne ou mauvaise – aussi bien une vie valant la peine d'être vécue, ou ne le valant pas.

The objectors might now appeal to

*The Two-State Requirement* : We benefit someone only if we cause him to be better off than he would otherwise at that time have been.



They might say : 'In causing someone to exist, and have a life worth living, we are not causing this person to be *better off* than he would otherwise have been. This person would not have been *worse off* if he had never existed.'

If someone's life is worth living, why can we not count causing him to live as a special case of benefiting him ?

Traduit par nous :

Les objecteurs feraient à présent appel au référentiel des deux-états : nous faisons du bien à quelqu'un seulement si nous faisons en sorte qu'il soit mieux que ce qu'il aurait pu être au même moment si nous n'avions rien fait.

Ils pourraient dire : « En causant l'existence de quelqu'un, dont on suppose qu'il aurait une vie valant d'être vécue, nous n'améliorant pas la situation de cette personne par rapport à la situation de référence où nous ne l'aurions pas conduit à l'existence. Cette personne n'aurait pas été dans un pire état si elle n'avait jamais existé. »

**Si la vie de quelqu'un est valable**, pourquoi ne pouvons-nous pas compter le cas de l'amener à la vie comme un cas particulier de bénéfice pour lui ?

The objectors might now turn to

*The Full Comparative Requirement* : We benefit someone only if we do what will be better for him.

If my own life is worth living, it would then have benefited me to have had my life saved at any time after it started. Must I claim that, while it benefited me to have had my life saved *just after* it started, it did not benefit me to have had it started ? I can defensibly deny this claim.

Causing someone to exist is a special case because the alternative would not have been worse for this person. We may admit that, for this reason, causing someone to exist cannot be *better* for this person. But it may be *good* for this person.

We are not claiming that it is bad for possible people if they do not become actual.

My claim is only that, if we believe that causing to exist can benefit, this belief is defensible.

Traduit par nous :

Les objecteurs pourraient à présent s'orienter vers la comparaison exhaustive : nous faisons du bien à quelqu'un seulement si nous faisons ce qui est le mieux pour lui.

Si ma propre vie est valable, cela m'aura été profitable d'avoir eu ma vie conservée à tout instant après son démarrage. Dois-je prétendre que, bien qu'il me profite d'avoir eu ma vie conservée *juste après* son démarrage, il ne m'a pas été profitable qu'elle démarre ? Contester cette affirmation me paraît défendable.

Commentaire : ce raisonnement est contestable parce qu'il cherche à nier « l'asymétrie » de la situation. Lorsque Parfit se demande « Dois-je prétendre que... il ne m'a pas été profitable qu'elle démarre ? », il cherche à faire une évaluation de la part de celui *qui est déjà* vivant et qui pourrait regretter de manquer de bonheur *en tant qu'être déjà vivant*, alors que l'évaluation en débat est

celle de l'intérêt à naître (et non de s'en poser la question une fois né pour soi-même). Ce raisonnement joue d'avantage sur *l'affectivité* d'un lecteur se demandant s'il a bien fait de naître, que sur sa *raison* : quel individu est capable de reconnaître qu'il « lui » était plus profitable de ne pas naître ? Ce degré de rationalité est difficile à trouver chez le lecteur qui n'a pris le temps d'une sérieuse réflexion préalable, et pourtant (dans la culture de la conscience individuelle) il est plus rationnel de ne pas être né que de l'être, il est plus rationnel de cesser d'exister (sans souffrances ajoutées) que de continuer à vivre (ce qui expose à tout préjudice).

Mais ce degré de rationalité va contre l'intuition affective courante conditionnée par l'idéologie de reproduction / de la vie.

Amener quelqu'un à exister est un cas spécial parce que l'alternative n'aurait pas été pire pour cette personne. Nous devons admettre que, pour cette raison, amener quelqu'un à exister ne peut être *mieux* pour cette personne. Mais cela pourrait être *bon* pour cette personne.

Commentaire : « pourrait être bon », mais éviter d'amener cette personne à vivre serait *mieux* pour elle. Dans une culture de la conscience individuelle, *le plus rationnel* est de ne pas advenir, si l'on n'est pas encore né, ou de cesser de vivre, si on est déjà en vie, toujours pour la raison que ne pas vivre évite tout préjudice.

Nous ne prétendons pas qu'il soit mauvais pour des personnes potentielles de ne pas advenir.

Ma proposition se borne à affirmer que, si nous croyons qu'amener quelqu'un à l'existence peut lui bénéficier, cette croyance est défendable.

### Notes

#### Part 4 - n°32

On the alleged Asymmetry, it would be wrong to have the Wretched Child, but there is no moral reason to have the Happy Child.

Some writers claim that causing someone to exist cannot be either good or bad for this person.

Scanlon, T.M., 'Contractualism and Utilitarianism', in Sen and Williams, *Utilitarianism and Beyond*, Cambridge University Press, 1974

On this theory, an act is wrong only if it affects someone in a way that gives this person an unanswerable complaint. If my couple fail to have the Happy Child, there will be no complainant.

Traduit par nous :

Du point de vue de l'Asymétrie, ce serait une erreur d'avoir un enfant malheureux, **mais il n'y a pas non plus de raison morale d'avoir un enfant heureux.**

Certains auteurs affirment qu'amener quelqu'un à exister ne peut être ni bon ni mauvais pour cette personne. Selon cette théorie, un acte est mauvais seulement s'il affecte une personne d'une manière que sa plainte ne puisse trouver de solution. Si mon couple ne fait pas l'enfant qui aurait été heureux, il n'y aurait pas de plaignant.

SINGER, Peter, *La libération animale*, Paris, Grasset, (1975 et 1990) 1993

p.342

**[] se demander si les animaux** destinés à vivre dans un élevage intensif pour ensuite être abattus pour la consommation **devraient naître ou non.**

À ce point une nouvelle objection peut être soulevée. Notant que si nous étions tous végétariens, il y aurait bien moins de cochons, de bœufs, de poulets et de moutons, quelques mangeurs de viande ont affirmé qu'ils rendaient en fait un service aux animaux qu'ils consomment puisque sans leur désir de manger de la viande, ces animaux ne seraient même pas nés !

**Dans la première édition de ce livre, j'ai rejeté ce point de vue** en me basant sur le fait qu'il nous oblige à penser que de faire exister un être confère un bienfait à cet être – et que pour soutenir cela, nous devons tenir pour possible de faire du bien à un être privé d'existence. **Cela était absurde, disais-je. Mais je n'en suis plus si sûr maintenant.** (Le rejet non équivoque que je faisais de ce point de vue dans la première édition est, en fait, la seule question philosophique au sujet de laquelle **j'ai depuis changé d'avis.**) Après tout, la plupart d'entre nous conviendraient qu'il serait mal de faire naître un enfant si nous savions, avant sa conception, qu'il aurait un défaut génétique qui rendrait sa vie brève et misérable. Concevoir un tel enfant, c'est lui faire du mal. Peut-on alors vraiment nier que de donner la vie à un être qui aura une vie agréable, c'est faire du bien à cet être ? Pour nier cela, il faudrait expliquer en quoi les deux cas diffèrent, et je ne vois pas de manière satisfaisante pour cela.

Commentaire : au moins un problème à ce type de raisonnement est que l'hypothèse « un être qui aura une vie agréable » est trop forte. Personne ne peut garantir absolument ce que sera l'avenir, qui conserve par définition une part d'incertitude (sinon ce ne serait plus l'avenir mais le présent). D'autre part, l'état actuel de la science suggère que tout être sensible connaîtra la souffrance dans sa vie.

Dans la logique de la conscience individuelle, faire naître expose à un risque de préjudice, comme le fait de souffrir si celui qui naît estime que la souffrance est un préjudice, alors que ne pas faire naître évite tout préjudice. Il faudrait être absolument sûr que la vie de celui qu'on fait naître ne comportera aucun préjudice pour pouvoir moralement le faire naître, ce qui n'est pas possible.

[Note 20 : S.F.Sapontzis a développé une argumentation selon laquelle l'existence éventuellement heureuse d'un enfant normal et l'existence éventuellement malheureuse d'un enfant déformé sont toutes deux des raisons pour respectivement avoir ou ne pas avoir cet enfant uniquement à partir du moment où celui-ci existe déjà, et que par conséquent il n'y a pas d'asymétrie (S.F.Sapontzis, *Morals, Reason and Animals*, Philadelphia, Temple University Press, 1987, pp.193 et 194). Mais cela impliquerait qu'il ne serait pas mal de décider de concevoir un enfant misérable, bien qu'il le soit de décider de le maintenir en vie une fois son existence commencée. Qu'en serait-il alors si on savait, au moment de la conception de l'enfant, qu'on ne disposera d'aucune possibilité d'avortement ou, après la naissance, d'euthanasie ? Nous avons dans ce cas un enfant misérable, et il semblerait donc qu'un mal doit avoir été commis. Mais selon le point de vue de Sapontzis, il ne semble y avoir aucun moment auquel ce mal peut avoir été fait. Je ne vois pas comment sa suggestion résout le problème.]

p.343

Le présent argument soulève la question de l'immoralité du fait de tuer – une question que j'ai maintenue jusqu'ici en arrière-plan, parce qu'elle est tellement plus compliquée que celle de l'immoralité du fait d'infliger la souffrance. Notre discussion vers la fin du premier chapitre a toutefois suffi à montrer que pour un être capable d'avoir des désirs pour l'avenir, il pourrait y avoir quelque chose de particulièrement mal dans le fait d'être tué, un mal que n'égale pas le bien qui

résulte de la création d'un autre être. Le vrai problème se pose dans le cas d'êtres incapables d'avoir des désirs pour l'avenir – d'êtres que l'on peut se représenter comme vivant instant après instant plutôt que comme dotés d'une existence mentale continue. [] Mais en l'absence d'une forme ou d'une autre de continuité mentale, il n'est pas facile d'expliquer pourquoi la perte subie par l'animal tué ne serait pas, d'un point de vue impartial, compensée par la création d'un nouvel animal dont la vie serait également agréable.

[Note 21 : Voir mon *Practical Ethics*... voir Michael Lockwood, « Singer on Killing and the Preference for Life », *Inquiry* 22 (1-2) : 157 à 170 ; Edward Johnson, « Life, Death and Animals », et Dale Jamieson, « Killing Persons and Other Beings », tous deux dans Harlan Miller et William Williams, dir., *Ethics and Animals*, 1983 ; l'essai par Johnson a été reproduit dans T.Regan et P.Singer, dir., *Animal Rights and Human Obligations*, 1989 ; la source indispensable (bien qu'ardue !) est D.Parfit]

**J'ai encore des doutes sur cette question.** L'idée que la création d'un être pourrait d'une certaine manière compenser la mort d'un autre semble bien avoir quelque chose de bizarre. Certes, si nous avons une base claire pour dire que tous les êtres sensibles ont un droit à la vie []. Mais une telle position a ses propres profondes difficultés philosophiques et pratiques, comme moi-même et d'autres l'avons indiqué ailleurs.

[Note 22 : ... Michael Tooley, *Abortion and Infanticide*, 1983]  
p.344

À un niveau purement pratique, on peut dire ceci : tuer des animaux pour s'en nourrir (sauf lorsque cela est nécessaire à la simple survie) nous amène à voir en eux des objets dont nous pouvons nous servir tranquillement pour nos propres fins accessoires. Compte tenu de ce que nous savons de la nature humaine, tant que nous persisterons à voir les animaux de la sorte, nous ne réussirons pas à changer les attitudes qui, lorsqu'elles sont mises en pratique par les êtres humains ordinaires, conduisent au manque de respect – et donc au mauvais traitements – envers les animaux. Ainsi le mieux est-il peut-être de décider, comme principe général simple, d'éviter de tuer les animaux pour s'en nourrir sauf si cela est nécessaire à notre survie.

Cet argument contre le fait de tuer pour manger repose sur une prédiction quant aux conséquences d'une telle attitude. **Il est impossible de prouver l'exactitude de cette prédiction** []. Il ne justifie certainement pas de manger la viande d'animaux d'élevage intensif, car ils endurent des vies d'ennui et de frustration, dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins fondamentaux de se retourner, de se nettoyer, de s'étirer, de prendre de l'exercice ou de participer aux échanges sociaux propres à leur espèce. Leur donner la vie pour qu'ils vivent ce genre d'existence n'est en rien leur conférer un bienfait, mais plutôt leur faire un grand mal. Au plus, l'argument se basant sur le bienfait de faire exister un être pourrait impliquer qu'en certaines circonstances – lorsque les animaux mènent une vie agréable, qu'ils sont tués sans douleur, que leur mort n'est pas cause de souffrance pour d'autres animaux, et que la mort d'un animal rend possible son remplacement par un autre qui autrement n'aurait pas vécu – le fait de tuer des animaux dépourvus de conscience de soi peut ne pas être mal. [] Elle vaut au même titre pour les membres de notre propre espèce qui sont dépourvus de la capacité en question.

p.351

S'il s'avère que dans des circonstances particulières leur nombre peut s'accroître au point de détériorer leur propre environnement et de menacer leur propre survie ou celle d'autres animaux partageant leur habitat, alors l'intervention humaine peut devenir justifiée ; mais il est clair que si nous prenons en compte les intérêts des animaux, cette intervention ne consistera pas à permettre aux chasseurs d'en tuer un certain nombre, en en blessant nécessairement d'autres au passage, mais plutôt à **réduire leur fertilité**.

[Note 30 : une poignée de chercheurs dispersés ont commencé à travailler sur **la contraception pour les animaux sauvages** ; J.F.Kirkpatrick et J.W.Turner, « Chemical Fertility Control and Wildlife Management », *Bioscience* 35 (1985). Mais les ressources allouées à ce domaine restent minuscules comparées à celles employées à tuer par poison, par balle ou par piège.]

## Le droit à la mort choisie

Le 'droit à la mort choisie' a entamé la marche historique de sa légalisation en Europe (Suisse, Pays-Bas, Belgique) à partir de la fin du XX<sup>e</sup> siècle de l'ère NS, c'est-à-dire deux siècles seulement après la légalisation du suicide dans la France en révolution de 1789. Ce droit avance plus vite que le *droit de ne pas naître* car il est poussé par une population de plus en plus puissante économiquement, politiquement et numériquement : la population des seniors, population la plus intéressée à court terme à ne pas subir de souffrances au moment de sa mort.

### Légende :

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

p.1007 – Le droit à la mort choisie toujours sur la défensive, face à la valeur dominante de la Vie, et limité lorsqu'il existe.

GUILLON, Claude, *À la vie à la mort. Maîtrise de la douleur et droit à la mort*, 1997

MEMMI, Dominique, *Faire vivre et laisser mourir*, 2003

GOFFI, Jean-Yves, *Penser l'euthanasie*, 2004

BONDOLFI, A., HALDEMANN, F., MAILLARD, N. (éditeurs), *La mort assistée en arguments*, 2007

POHIER, Jacques, *La mort opportune – les droits des vivants sur la fin de leur vie*, 1998

AURENCHÉ, Sophie, *L'euthanasie, la fin d'un tabou ?*, 1999

Loi n°87-1133 du 31 décembre 1987 « tendant à réprimer la provocation au suicide »

Code pénal, Section 3 : De l'entrave aux mesures d'assistance et de l'omission de porter secours

Le Monde, 24.05.08, En Suisse, rendez-vous avec la mort. Entretien avec Ludwig A. Minelli

p.1038 – La dignité de la personne humaine combinée au droit à la vie de la DUDH de 1948 font obstacle au droit à la mort choisie.

GOFFI, Jean-Yves, *Penser l'euthanasie*, 2004

BONDOLFI, A., HALDEMANN, F., MAILLARD, N. (éditeurs), *La mort assistée en arguments*, 2007

*Le Monde*, Entretien avec Jean-Yves Goffi, 2008

AURENCHÉ, Sophie, *L'euthanasie, la fin d'un tabou ?*, 1999

GUILLAUME-HOFNUNG, Michèle, in *Les cahiers de la maison des droits de l'homme*, 2006

PAUVERT, Bertrand, in *Fondations et naissances des Droits de l'homme*, 2001

*Encyclopédie des religions*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, 2000

p.1045 – Les annonces des candidats aux présidentielles françaises

Le droit à la mort choisie toujours sur la défensive, face à la valeur dominante de la Vie, et limité lorsqu'il existe.

GUILLON, Claude, *À la vie à la mort. Maîtrise de la douleur et droit à la mort*, Paris, Noësis, 1997

p.12

Qu'il s'agisse de lutter contre la douleur des malades et des opérés ou contre celle que l'accouchement inflige aux femmes ; qu'il s'agisse de la maîtrise de la fécondité ou de hâter la mort d'un incurable qui la réclame ; qu'il s'agisse de l'information sur les moyens de la mort douce ou du traitement des cadavres humains, toujours, nous le vérifierons, ce sont les idées religieuses qui ont constitué le premier obstacle, le frein le plus sûr à l'émancipation des corps et des consciences.

**Laïcisées, repeintes par l'État aux couleurs du moralisme laïque et de la foi scientifique, elles imprègnent encore la loi.**

## II<sup>ème</sup> partie – Progrès et combats

### Chapitre 1 – Les soins palliatifs : modèle ou alibi ?

p.85

MADAME DE SÉVIGNÉ, *Lettre à Madame de Grignon, sa fille*, 16 mars 1672 : « Je me trouve dans un engagement qui m'embarrasse : je suis embarquée dans la vie sans mon consentement ; il faut que j'en sorte, cela m'assomme, et comment en sortirai-je ? »

D'apparition récente en France [note : la première circulaire officielle « relative à l'organisation des soins et à l'accompagnement des malades en phase terminale » date d'août 1986 ; la première unité de soin est créée l'année suivante, ce qui représente **20 ans de retard sur l'Angleterre**].

p.93

Pie XII, « l'homme n'est pas le propriétaire de sa vie. Il en est comme le dépositaire, l'"usufruitier" ».

« Parce que l'homme est seulement l' "usufruitier" de sa vie, peut-on lire dans le *Catéchisme des évêques de France*, il ne lui revient pas non plus de décider de mettre fin à ses jours ou à ceux d'une autre personne par l'euthanasie qui est aussi une faute grave. **La tentation de l'euthanasie est souvent due à une souffrance trop vive**, mais il est possible aujourd'hui de soulager la douleur et **c'est un devoir de le faire**. » [*Catéchisme des évêques de France*, Paris, Le Livre de poche, 1993]  
L'épiscopat s'est d'ailleurs prononcé en faveur du développement des soins palliatifs. [« Respecter l'homme proche de sa mort », *La Documentation catholique*, n°2 036, oct. 1991]

### Chapitre 2 – Suicide : le dernier tabou

p.104

Il faudra attendre les années 50 de ce siècle pour que l'essor de la recherche médicale et de l'industrie pharmaceutique amène la création de nouvelles molécules chimiques, moyens de suicide dont l'originalité tient, en partie, à l'efficacité – avantageusement comparables à celle des moyens violents traditionnels – et surtout au fait qu'ils causent moins de souffrance.

p.111

En 1991, Derek Humphry, fondateur de l'association « Hemlock » (ciguë), publie aux États-Unis *Final Exit*, sous-titré « La Mise en pratique de l'autodélivrance et du suicide assisté pour les

mourants ». Le livre, dont nous verrons plus loin que **l'édition française fut saisie et détruite**, s'est vendu, *en moins de trois ans*, à plus de 500 000 exemplaires, dont 60 000 la première semaine.  
p.117

L'intoxication médicamenteuse, pour sa part, présente – du point de vue du suicidant – l'avantage de réduire au minimum inévitable les douleurs encourues, et surtout la violence de l'acte.

1987 : Une « loi de 1920 » pour le suicide

p.119s

Adopté par l'Assemblée le 14/12/1987. Pas un seul député ne vote contre ! Les parlementaires socialistes se sont donc abstenus. Les députés du Parti communiste votent le texte aux côtés de la droite et du Front national. Guy Ducoloné s'en explique : « La recherche macabre du profit par la spéculation sur le désespoir est ignoble. Laisser accroire qu'il n'est d'autre solution que le suicide ne l'est pas moins et doit être socialement combattu. (...) Nous n'acceptons pas l'idéologie du renoncement. Nous sommes pour la lutte. (...) Le communisme est humanisme. C'est à ce titre que nous souhaitons interdire des ouvrages aussi malfaisants que celui ou ceux qui glorifient, banalisent ou incitent au suicide. » [*Journal Officiel*, Débats, Assemblée nationale, 15 déc. 1987, p.7314]

Telle est la position officielle du Parti : c'est *le même texte* que Charles Lederman lira à la tribune du Sénat [].

**Déposer un produit mortel au chevet d'un patient parvenu au stade terminal de sa maladie peut évidemment constituer, au sens de la loi, une « provocation » [].** Le texte est donc aussi, **malgré les dénégations embarrassés de ses partisans, un texte de répression de l'euthanasie.**

p.129

*Exit Final* traduction de *Final Exit*

Après à peine un an de commercialisation, le diffuseur Inter Forum est poursuivi pour « propagande en faveur de méthodes préconisées comme moyen de se donner la mort ». Bien qu'il interrompe immédiatement la diffusion du livre, il sera condamné, le 15 décembre 1992, à 30 000 francs d'amende. Plus grave : les exemplaires d'*Exit Final* qui ont été saisis au siège d'Inter Forum et dans ses entrepôts *sont confisqués et détruits* ! [] La loi de 1987 vient de frapper pour la première fois, en catimini.

p.140

Jugement du 14 février 1995

*Suicide, mode d'emploi* est rétrospectivement déclaré interdit, « depuis » 1989 [date de sa réimpression] et à jamais.

## Épilogue

p.167

[] la France, « fille aînée de l'Église catholique », s'est dotée d'une législation plus répressive que celle de ses voisins très chrétiens d'Europe du Sud.

S'agissant du suicide, personne n'avait osé – avant décembre 1987 – revenir sur l'héritage de 1789.

[] En supprimant toute référence au suicide dans le code pénal, la Révolution rompait avec l'idéologie catholique de la monarchie.

p.169

Aux États-Unis, le Dr Jack Kevorkian revendique une vingtaine de suicides médicalement assistés, qu'il baptise « médicides ». Il a conçu une machine qui permet à des malades incurables de se donner la mort : « un masque en plastique relié par un tuyau à des petits conteneurs remplis de monoxyde de carbone, et une manette commandant la sortie du gaz mortel. » [*Le Monde*, 19 août 1993]

p.170

[] cas du Dr Baudoin Chabot, psychiatre hollandais poursuivi pour avoir remis une « potion mortelle » à l'une de ses patientes quinquagénaire, atteinte pourtant d'aucune affection incurable,



n'était un incoercible mal de vivre ! La Cour suprême des Pays-Bas a bien condamné le Dr Chabot en juin 1994, mais l'a dispensé de peine, reconnaissant « qu'un malade psychiatrique peut théoriquement déterminer s'il veut mourir ». Cet arrêt est d'une grande portée, en ce qu'il brise le sophisme central de l'argumentaire médical : le suicidant est un malade mental – un malade mental n'est pas libre de se suicider – personne n'est libre de se suicider...

En 1987 déjà, le Dr Voûte, cancérologue de l'hôpital pour enfants d'Amsterdam avait transgressé un autre tabou – celui du suicide des jeunes – en révélant avoir aidé à mourir une quarantaine d'adolescents, certes cancéreux, mais dont il n'avait ni consulté ni informé les parents.

[]

Le mouvement en faveur du droit à la mort a d'ailleurs, en Hollande comme en Angleterre, une longue histoire. La *Nederlandse Vereniging Voor Vrijwillige Euthanasie* (Association hollandaise pour l'euthanasie volontaire) a été créée à Amsterdam en 1973.

p.171

En Allemagne [] puissante *Deutsche Gesellschaft für Humanes Sterben* (D.G.H.S, Société allemande pour une mort humaine, 50 000 adhérents). Assistance au suicide pas réprimée en Allemagne.

p.172

En Australie, dans l'État du Territoire-du-Nord, une loi sur le droit à l'euthanasie des malades en phase terminale est entrée en vigueur en juillet 1996, pour être abrogée en mars 1997. Quatre personnes ont ainsi été autorisées à se donner la mort, à l'aide d'un logiciel, baptisé *Final Exit* [] **qui permet aux malades de programmer leur suicide en trois étapes**. La machine commandée par l'ordinateur est conçue pour injecter au patient un mélange léthal, où entre un puissant anesthésique, dont l'effet rapide empêcherait le suicidant de mener seul l'opération à son terme. L'un des concepteurs, le Dr Nitschke, fait partie d'une groupe baptisé *Doctors for change* (« Médecins pour le changement »). [*Courrier International*, n°287, 2-8 mai 1996, *Libération* 2/7/96]

MEMMI, Dominique, *Faire vivre et laisser mourir - Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, La Découverte, 2003

## Chapitre 1 – Un bel édifice juridico-politique

Autoriser l'euthanasie ? Une amorce de légitimation a été proposée en France par le CCNE dans un avis du 3 mars 2000 [] en mêlant les procédures de recueil de parole recommandées par les partisans tant de l'euthanasie (paroles écrites) que des soins palliatifs (parole orales). C'est aussi ce qu'ont fait les rares États qui ont légalisé l'euthanasie. L'Oregon depuis 1997 réclame deux demandes orales et une demande écrite, formulées par le patient dans un intervalle de quinze jours. Cette consultation avec le patient apparaît aussi centrale dans les textes de lois introduisant l'euthanasie en Hollande (1<sup>er</sup> janvier 2002) et en Belgique (16 mai 2002). En Hollande, les généralistes doivent vérifier auprès du patient et de sa famille qu'il se trouve bien « dans **un état de souffrance insupportable et sans issue** », qu'il fait une « demande volontaire et réfléchie » et qu'« il n'existe aucune autre demande raisonnable ». En Belgique, pour obtenir l'euthanasie, il faut alléguer un motif officiel prêtant à interprétation (« **une souffrance physique ou psychique insupportable** ») et le praticien qui suit le patient devra se livrer à plusieurs entretiens avec le patient (mais aussi avec les proches, un confrère et l'éventuelle équipe soignante), visant à vérifier qu'il n'y a pas d'autres solutions que de satisfaire cette demande qui, en l'absence de cette manifestation claire et consciente de volonté, doit, là encore, avoir été exprimée ou confirmée par écrit moins de cinq ans avant...

Concernant l'euthanasie, la « dépenalisation » demeure un point névralgique du conflit. Le Comité national d'éthique a émis deux avis à ce propos, en 1991 et en 2000 : le premier s'oppose fermement à toute dépenalisation, le second propose une « exception d'euthanasie ».

Si on est loin de la formule de l'euthanasie active, dans les services de réanimation, où surviennent la moitié des décès qui ont lieu à l'hôpital, ceux-ci seraient précédés, dans 53% des cas, d'une décision d'arrêt ou de limitation des soins actifs.

## Chapitre 9 – une histoire sans fin

Rapport au corps mourant.

L'État ne revient pas sur sa dépenalisation du suicide concédée en 1791.

En 1978, dépôt de la première proposition de loi en faveur de l'euthanasie et [] imposition en France de l'expression « soins palliatifs », **suite aux initiatives conjuguées du centre jésuite Laennec, et du Centre catholique** des médecins français. Mais il faut attendre 1984 pour voir tous les acteurs véritablement implantés sur la scène publique [] constitution d'un mouvement professionnel français pour les soins palliatifs. Dans la foulée du Congrès international de la fédération des associations mondiales pour le « droit de mourir dans la dignité » de 1984 les professionnels français hostiles à ce que soit légalement poursuivie l'euthanasie constituent leur premier groupe de travail. Deux ans plus tard, en 1986, la circulaire Laroque constituera le premier dispositif juridique consécutif à ces mobilisations.

L'ADMD publie en 1983 *Le Guide de l'autodélivrance*.

C'est au nom de **l'égalité du droit au suicide** entre grands malades et sujets bien portants qu'une association canadienne a pu lutter en faveur du droit à l'euthanasie.

La honte de la perte de contrôle : dans les 3000 réponses à une enquête auprès des 25000 adhérents français de l'ADMD, favorable à l'euthanasie, il s'avère que, plus que la souffrance, c'est la crainte de la dégradation qui est le motif majeur pour réclamer la dépenalisation de l'euthanasie. La dégradation physique est vécue comme une déchéance morale.

**Maints militants de l'ADMD viennent du Planning Familial.** Une vieille dame a ainsi pu déclaré qu'elle militait pour l'IVV : interruption volontaire de vieillesse.

Commentaire : aux deux bouts de la vie, l'idéologie de reproduction/de la vie est toujours le même obstacle.

Les unités de soins palliatifs sont passées de 6 [à] 55 de 1987 à 1999.

## Chapitre 10 – Parler du « corps » : une disposition sociale ?

Pour penser « soins palliatifs », il a fallu des précurseurs et surtout des femmes, et bien souvent des femmes médecins : Cicely Saunders pour la Grande-Bretagne, Elisabeth Kubler-Ross pour les États-Unis, Thérèse Vanier puis aujourd'hui Renée Sebag-Delanoé, ou Michèle Salamagne pour la France et ce contrairement à la proportion inverse des hommes parmi leurs homologues, porte-parole de la lutte pour l'euthanasie. **C'est des hospices chrétiens que part le mouvement anglais des soins palliatifs** de Cicely Saunders en Angleterre, c'est à la demande initiale d'étudiants en théologie que Elisabeth Kubler-Ross commence ses premiers travaux aux États-Unis, c'est à l'initiative d'un prêtre, le père Verspieren, et avec le soutien initial et exclusif de médecins chrétiens que ces pratiques se feront connaître en France.

### Méthodologie morale

Une théorie morale peut s'articuler autour d'une appréciation de l'agent, d'une appréciation de l'acte ou bien encore autour d'une appréciation des conséquences de l'acte. (...) Il est convenu d'appeler ces théories, respectivement, arétaïsme – ou éthiques de la vertu -, déontologismes et, enfin, conséquentialismes. (...) Dans la réalité, même les systèmes éthiques tenus pour représentatifs de ces catégories présentent des nuances et des convergences que cette classification ne rend pas.

Reste à préciser ce qui, dans le cadre du conséquentialisme, est tenu pour le Bien. C'est, en principe, le cas de tout ce qui est susceptible d'être tenu pour désirable. (...) Trois réponses en sont venues à être privilégiées et constituent la version utilitariste du conséquentialisme :

- 15) une réponse hédoniste : nos actes sont moralement bons pour autant qu'ils réalisent, par leurs conséquences, un solde positif de plaisir sur la douleur (ou la souffrance). C'est ici le plaisir qui est considéré comme normatif.
- 16) Une réponse en terme de satisfaction des préférences : nos actes sont moralement bons lorsqu'ils réalisent, par leurs conséquences, un solde positif de satisfaction des préférences sur la frustration de celles-ci.
- 17) Une réponse en termes de biens objectifs : (...) solde positif d'occurrence de biens objectifs,

### Chapitre 4 - Condamnation déontologique de l'euthanasie : la sacralité de la vie

L'expression « sacralité de la vie » (*sanctity of life*) semble avoir fait sa première apparition dans l'ouvrage de W.E.H. Lecky : *History of European Morals* (1869).

Pape Pie XII en 1951, lors du Congrès de l'Union catholique italienne des sages-femmes :

« Il n'y a aucun homme, aucune autorité humaine, aucune science, aucune "indication" médicale, eugénique, sociale, économique, morale qui puisse exhiber ou donner un titre juridique valable pour disposer directement et délibérément d'une vie humaine innocente, c'est-à-dire en disposer en vue de sa destruction envisagée soit comme but, soit comme moyen d'obtenir un but qui peut-être en soi n'est pas du tout illégitime » (1987, p. 19-20)

Pie XII, « Avortement thérapeutique et stérilisation », in P. Verspieren s.j., (éd.), *Biologie, médecine et éthique. Textes du magistère catholique présentés et réunis par Patrick Verspieren s.j.*, Paris, Le Centurion, 1987, p. 19-21

Il ne faut pas confondre la sacralité de la vie avec la crainte révérencielle devant la vie. Cette dernière expression traduit l'allemand *Ehrfurcht von dem Leben* que l'on trouve chez A. Schweitzer. (...) un être humain, en effet, n'est pas un sujet pensant, ni un ego transcendantal, mais une « vie qui veut vivre parmi la vie qui veut vivre » (1960, p. 172)

Schweitzer, A., *Ma vie et ma pensée*, Paris, Albin Michel, 1960.

Note : le thème du vouloir-vivre est, de toute évidence, d'inspiration schopenhaurienne.

« Il considère comme bon : de conserver la vie et d'élever à sa plus haute valeur toute vie susceptible de développement. Il considère comme mauvais : de détruire la vie, de nuire à la vie, d'empêcher de croître une vie susceptible de se développer » (*ibid.*, p. 172)

## Une interprétation radicale de la sacralité de la vie

Certains auteurs estiment (...) que les vies humaines ont une valeur infinie. C'est le cas de Sir I. Jakobovits (1986, p. 88 sq.). Jakobovits, I. (Sir), « Ethical problems regarding the termination of life », in Rabbi Levi Meier (ed.), *Jewish Values in Bioethics*, New York, Human Sciences Press, 1986.

L'article 20 du Code français de déontologie médicale (version de 1979) disposait : « **Le médecin doit s'efforcer d'apaiser les souffrances de son malade.** Il n'a pas le droit d'en provoquer la mort. »

Note : En France, le Code de déontologie médicale est préparé par le Conseil national de l'Ordre des médecins. Il est ensuite soumis à l'examen du Conseil d'État et est enfin publié sous forme de décrets.

Pourtant, selon l'interprétation de la sacralité de la vie à laquelle il vient d'être fait allusion, cette voie moyenne entre l'acharnement thérapeutique et la mise à mort du mourant n'est pas acceptable.

## Une interprétation moins radicale de la sacralité de vie

La plupart de ceux qui raisonnent en termes de sacralité de la vie reconduisent celle-ci à Dieu plutôt qu'à la nature. Ainsi Jean-Paul II (1995, p. 24) affirme :

« [La vie terrestre] est une réalité sacrée qui nous est confiée pour que nous la gardions de manière responsable et que nous la portions à sa perfection dans l'amour et dans le don de nous-même à Dieu et à nos frères. »

Jean-Paul II, *Évangile de la vie*, Paris, Mame-Plon, 1995

« Enfermé dans l'horizon étroit de sa réalité physique, il devient en quelque sorte "une chose", et il ne saisit plus le caractère "transcendant" de son "existence en tant qu'homme". Il ne considère plus la vie comme un magnifique don de Dieu, une réalité "sacrée" confiée à sa responsabilité et, par conséquent, à sa protection aimante, à sa "vénération". Elle devient tout simplement "une chose" qu'il revendique comme sa propriété exclusive, qu'il peut totalement dominer et manipuler » (*ibid.*, p. 58-59)

Dans cette perspective, l'euthanasie, définie comme « une action ou une omission qui, de soi et dans l'intention, donne la mort afin de supprimer ainsi toute douleur » (*ibid.*, p. 113) [note : c'est, mot pour mot, la définition de la Congrégation pour la doctrine de la foi (1987, p. 417)], apparaît, à première vue, comme une tentative de se rendre maître de la mort, c'est-à-dire de disposer à sa guise de **ce qui, finalement, n'appartient qu'à Dieu. C'est pour cette raison que l'Église catholique romaine a toujours catégoriquement condamné l'euthanasie.**

Note : « C'est moi qui fait mourir et qui fait vivre » (*Deutéronome*, XXXII, 39) ; « Iahvé fait mourir et fait vivre, il fait descendre au Sheol et en remonter » (*I Samuel*, II, 6) etc.

C'est une chose, en effet, que de revendiquer son agnosticisme ou son athéisme et de contester que la vie soit un don divin ; c'en est une autre que d'affirmer qu'il est licite de traiter la vie humaine sans aucune considération. Qui tiendrait de tels propos se déconsidérerait par le fait même et semblerait s'exclure de la classe des interlocuteurs possibles.

## Chapitre 6 – L'euthanasie dans une perspective conséquentialiste

Khol M., *The Morality of Killing*, Londres, Peter Owen, 1974 ; « Voluntary beneficent

euthanasia », in M.Khol (ed.), *Beneficent Euthanasia*, Buffalo (NY), Prometheus Books, 1975, p. 130-141. Brandt R., *A Theory of the Good and the Right*, Oxford, Oxford University Press, 1979 ; « A moral principle about killing », in M.Khol (ed.), *Beneficent Euthanasia*, Buffalo (NY), Prometheus Books, 1975, p. 106-114

L'objectif de notre auteur est de montrer la nécessité d'un principe alternatif à celui qui sous-tend le commandement (déontologique) : « Tu ne tueras pas. » Comme dans le cas du commandement biblique, ce principe dira à quelles conditions il est « éthique » de tuer.

Note : R. Brandt (1910-1997) est un très important philosophe utilitariste. Il a proposé (1959) une version sophistiquée de l'utilitarisme de la règle. Il a également travaillé dans le domaine de l'anthropologie culturelle (1954).

**Ce n'est pas le fait de tuer qui, en lui-même et par lui-même, est le plus problématique, mais le fait d'infliger un préjudice.** On peut très bien, en effet, imaginer des situations où quelqu'un est tué, sans pour autant subir réellement de préjudice ; dans ces situations là, le fait de tuer n'est pas considéré comme une mauvaise action. Ce serait le cas, par exemple, du conducteur d'un camion-citerne en feu, incapable de s'échapper de la cabine de son véhicule, que les flammes de l'incendie viennent d'atteindre et qui supplie un gendarme, présent sur les lieux de l'accident, de l'achever avec son arme de service, avant qu'il ne soit brûlé vif dans d'atroces souffrances. Ici, serait infligé au chauffeur le moindre des préjudices possibles. [...] Lorsqu'il est question de savoir si le fait de mettre fin à la vie d'une personne est moralement justifiable ou non, on doit prendre en considération deux choses : subit-elle par là un préjudice ? Ses préférences rationnelles sont-elles respectées ? En fait, ces deux aspects de la question ne sont séparables que conceptuellement, comme R.Brandt le remarque lui-même en écrivant :

« De façon générale, il semble que l'on ne cause pas de préjudice à une personne en la traitant comme elle souhaiterait être traitée si elle était pleinement rationnelle (ou en la traitant de telle façon que, si elle était pleinement rationnelle, il lui serait indifférent d'être traité de la sorte) » (1975, p. 109).

R. Brandt, comme la plupart des conséquentialistes contemporains, [adhère] à une conception subjective de la valeur. [...] **C'est pourquoi le préjudice par excellence n'est pas tant de perdre la vie que de voir frustrées ses préférences rationnelles. Pour R.Brandt, la vie (biologique) peut bel et bien prendre une valeur négative.**

## Chapitre 7 – L'euthanasie et les vertus

Van Zyl L., *Death and Compassion. A Virtue Based Approach to Euthanasia*, Aldershot, Ashgate, 2000. Seul ouvrage contemporain consacré à l'euthanasie dans une perspective arétaique, met l'accent sur une vertu aristotélicienne : **la vertu de compassion**. Développe une offensive de grande envergure : d'une part contre les éthiques fondées sur des principes (conséquentialisme et déontologisme) et d'autres interprétations de l'arétisme.

- on doit permettre la mort des malades en état de coma irréversible, quelle que soit leur volonté antérieurement exprimée, ou quelle que soit la volonté de leur famille
- les patients qui sont privés de conscience mais dont on peut raisonnablement penser qu'ils recouvreront un état de santé convenable doivent bénéficier d'un traitement qui les maintienne en vie, quelle que soit leur volonté antérieurement exprimée, ou quelle que soit la volonté de leur famille
- **on doit permettre la mort des nouveau-nés si leur condition médicale leur fait éprouver des douleurs incontrôlables ou incessantes, et ce quelle que soit la volonté des parents**

- une euthanasie ne doit pas être envisagée sur la seule indication de souffrances soit médicales (maladie incurable ou dans un stade terminal), soit psychologiques. Dans les deux cas, on peut faire quelque chose pour soulager la souffrance des patients
- lorsqu'un malade est incapable de communiquer et n'a pas demandé l'euthanasie, il n'est pas permis de mettre fin à ses jours ou de le laisser mourir afin de mettre fin à ses souffrances
- l'euthanasie est acceptable si la condition d'un malade provoque une extrême souffrance et si l'on sait avec une certitude raisonnable que le patient ne s'y oppose pas, pour des raisons religieuses ou autres.

L'auteur de ces lignes considère que, sous réserve de précisions à apporter, elles sont acceptables. En effet, elles sont – clauses 2, 4 et 5 – du côté de la vie ; mais du côté de la vie pour quelque chose, **pas de la vie en tant que simple processus biologique** – clauses 1, 3 et 6. Elles sont, en un mot, du côté de la vie bonne. **Dans des circonstances exceptionnelles bien qu'inévitables, la mort peut devenir une fin désirable ; et l'attitude la plus vertueuse consiste à assister autrui dans la poursuite de cette fin.**

## Annexes

Rapport n°63 du Comité consultatif national d'éthique : « Fin de vie, arrêt de vie, euthanasie »

La notion de soins palliatifs promue dans les années 1970 par les pionniers du Saint Christopher Hospice de Londres visait surtout la fin de vie des patients atteints de cancer.

La loi du 9 juin 1999 vise à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs et à un accompagnement pour toute personne malade dont l'état le requiert. Loi n°99-477 JO du 10 juin 1999, 8487. En la votant, les parlementaires français se sont conformés à l'esprit du projet de recommandation du Conseil de l'Europe, rendu public en mai 1999, et qui vise à assurer aux malades incurables et aux mourants le droit aux soins palliatifs.

Ordre national des médecins (1995), *Code de déontologie médicale*, introduit et commenté par Louis René, préface de Paul Ricœur. Article 37 **en « toutes circonstances, le médecin doit s'efforcer de soulager les souffrances de son malade... »**

Dans certaines circonstances, il serait admis des dérogations et des exonérations quant à la culpabilité de celui qui aide à mourir. Ainsi :

- **lorsque les souffrances existentielles, psychologique et sentimentales d'une personne sont insupportables et non maîtrisables** et que cette personne demande qu'il y soit mis fin, le geste d'interruption de sa vie par un tiers ne devrait pas être incriminable ;
- **le caractère intolérable des souffrances subies** comme l'absence raisonnable d'autres solutions pour les apaiser [...]

Face à certaines détresses, lorsque tout espoir thérapeutique est vain et que la souffrance se révèle insupportable [...]. De telles détresses appellent la compassion et la sollicitude. Ces ouvertures exceptionnelles s'articulent autour de la notion de consentir et de consentement.

## L'euthanasie aux Pays-Bas

Loi du 12 avril 2001 relative au contrôle de l'interruption de vie pratiquée sur demande et au contrôle de l'assistance au suicide dépénalise, dans certaines conditions, l'euthanasie. La nouvelle loi reconnaît explicitement la validité des demandes anticipées d'euthanasie formulées par des patients âgés **d'au moins 16 ans**.

Article 294

« Celui qui, intentionnellement, incite un autre au suicide est puni, si le suicide a lieu, d'un emprisonnement de trois ans au plus ou d'une amende de la quatrième catégorie. »

Critères

« [...] avoir acquis la conviction que **les souffrances du patient sont insupportables** et sans perspectives d'amélioration »

BONDOLFI, Alberto, HALDEMANN, Frank, MAILLARD, Nathalie (éditeurs), *La mort assistée en arguments*, Suisse, Editions Médecine & Hygiène, 2007

### Introduction, quelques cas paradigmatiques

p.21s

États-Unis – affaires « Cruzan » (1990, euthanasie), « Glucksberg » et « Vacco » (1998).

« Mémoire des *amici curiae* » (soumis à la Cour Supême en 1996), Ronald Dworkin, Thomas Nagel, Robert Nozick, John Rawls, Thomas M.Scanlon, Judith J. Thomson, **argumentation en faveur du suicide assisté**.

*Compassion in Dying*, association militant pour la libéralisation du suicide assisté.

Refus de la Cour Suprême en 1997, constatant l'inexistence d'un droit constitutionnel au suicide médicalement assisté. Les magistrats ont estimé que les États pouvaient choisir de légaliser ou non l'aide au suicide à condition de s'entourer de garanties procédurales suffisantes.

p.24s

Canada – affaire « Rodriguez » (1993)

[Sue Rodriguez atteint d'une sclérose] Consciente qu'elle sera un jour incapable de respirer et de se nourrir naturellement, elle demande que des **moyens technologiques soient mis à sa disposition pour lui permettre de se donner elle-même la mort** au moment qu'elle jugera opportun.

|                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : c'est le concept de <i>suicide en self-service</i> . |
|--------------------------------------------------------------------|

Sue Rodriguez décide alors d'exercer un recours contre l'interdiction de l'assistance au suicide formulée par l'article 241 b) du Code criminel [« Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans quiconque, selon le cas : a) conseille à une personne de se donner la mort ; b) aide ou encourage quelqu'un à se donner la mort, que le suicide s'ensuive ou non. »], estimant qu'elle porte atteinte aux droits et libertés garanties par la Charte canadienne. La Cour Suprême rejette également la demande de l'appelante, estimant que l'interdiction de l'assistance au suicide se justifie compte tenu des exigences d'une société libre et démocratique. Décision prise à la majorité d'une voix. Dans leur opinion majoritaire, les magistrats ont reconnu que le Parlement, en incriminant l'aide au suicide, établissait une discrimination entre les personnes capables de se suicider et celles qui, en raison de leur incapacité physique, devaient recourir à l'aide d'un tiers. Pour la majorité des juges composant la Cour Suprême, la disposition du Code criminel canadien était fondé sur « un objectif législatif urgent » - la préservation de la vie des personnes vulnérables – et répondait aux exigences de la proportionnalité.

p.25

Angleterre – affaire « Pretty » (2002)

Maladie dégénérative incurable en phase terminale. Réclame une « mort digne » et « sans souffrance ». Rejet à l'unanimité par la Cour européenne **des droits de l'homme**. L'interdiction du

suicide assisté est inscrite dans la législation britannique.

## Introduction – Les enjeux éthiques du débat

MAILLARD, Nathalie

p.29s

La première partie de notre exposé adoptera pour commencer un angle assez large : elle partira de l'interdiction de tuer qui reste, pour nos consciences occidentales, l'un des fondements les plus structurants et les moins controversés de notre vie morale. Nous verrons que **cette interdiction repose sur une conception de la sacralité de la vie qui peut être redéfinie et critiquée**, ces critiques ouvrant la voie à une perception nouvelle – voire à une remise en cause – de l'interdit lui-même.

### 1. « Tu ne tueras point » [Ex. 20, 13]

« Tu ne tueras point intentionnellement des êtres humains innocents ». Cette norme première, que nous devons en grande partie au christianisme []. Dans son livre intitulé *The End of Life*, Rachels soutient que la moralité – l'immoralité – de l'acte de tuer ne tourne pas autour des distinctions que nous venons de mettre en lumière (innocent/non-innocent, accidentel/intentionnel, etc.) et que nos positions traditionnelles sur ces questions méritent un nouvel éclairage. []

#### 1.1 Sacralité de la vie et qualité de la vie

p.30s

L'interdiction de tuer est intimement liée à une conception de la sacralité de la vie. Cette expression recouvre des significations différentes, d'inspiration religieuse ou séculière, qui elles-mêmes transforment la compréhension de l'interdit. Nous verrons, notamment à partir des textes publiés dans ce volume, que les redéfinitions séculières du caractère sacré de la vie peuvent s'éloigner radicalement de son sens traditionnel (qui vise, dans une perspective religieuse, **la vie humaine au sens biologique**) et mener à des conclusions plus permissives concernant la légitimité des pratiques d'assistance à la mort. Mais nous verrons également que, dans le débat philosophique contemporain, la notion de *sacralité de la vie* est le plus souvent abandonnée au profit de celle de *qualité de la vie*. Le point de vue de la qualité, évidemment moins absolu quant à la question de la valeur de la vie, va également souvent de pair avec une conception neuve de ce qu'est une *personne*. Selon une perspective religieuse, la vie est considérée comme sacrée soit parce qu'elle a été créée par Dieu – elle est d'essence divine – soit parce que seul Dieu en est le maître – c'est lui qui décide de son commencement et de sa fin – soit parce qu'elle est envisagée comme un don de Dieu, un dépôt laissé entre nos mains et dont nous ne pouvons jouir à notre guise. [] On obtient un argument de structure analogue si l'on remplace « Dieu » par « Nature », au sens d'une puissance transcendante et infinie dont chaque vie individuelle serait l'expression. [] **Helga Kuhse, dans *The Sanctify-of-Life Doctrine in Medicine. A Critique*, a relevé l'inconsistance logique des doctrines relatives de la sacralité de la vie ; selon elle, celles-ci ne peuvent faire recours, pour justifier les exceptions, qu'à des considérations implicites sur la qualité de la vie qui sont en contradictions avec le principe même de la doctrine.**

Commentaire : vouloir réfuter la sacralité de la vie tout en continuant à se référer à la vie comme valeur conduite nécessairement à la contradiction interne. Pour contester la valeur de la vie, il faut choisir un autre registre de valeur, comme la non-souffrance.

#### 1.2 R.Dworkin

p.32s



Le texte de R.Dworkin présente une conception séculière de la sacralité de la vie qui affirme la licéité morale de l'euthanasie active []. L'exposé de Dworkin, d'orientation libérale – nous reviendrons plus loin sur ce point – consiste en une réflexion autour de la question de **la vie bonne**. [] Dans la perspective adoptée par Dworkin, ce n'est pas la vie tout court, c'est-à-dire la vie biologique, qui est sacrée, c'est la vie personnelle.

Commentaire : cette approche conduit à une impasse, car elle se croit obligée de maintenir une référence à la vie. Or, quelle valeur-racine est visée derrière l'expression « vie bonne », est-ce la vie ou est-ce ce qui est bon ? Il faut oser dire nettement que ce qui importe, c'est ce qui est *bon*.

### 1.3 P.Singer

p.34

Les réflexions de P.Singer **nous font quitter le cadre d'une pensée structurée autour de la notion de « vie bonne » pour un cadre résolument utilitariste**. [« L'utile »] peut prendre des significations différentes : pour un utilitariste classique, ou hédoniste, l'utile est identifié au plaisir comme état mental ; pour un utilitariste comme P.Singer, l'utile renvoie aux préférences rationnelles des individus. [] L'ouvrage de P.Singer, *Questions d'éthique pratique*, [] est traversé par une idée phare : revenir sur une interprétation de la sacralité de la vie au sens biologique, qui vise l'être humain comme membre de l'espèce homo sapiens, au profit d'une interprétation visant la *personne*. [] ce n'est pas en tant que membre de l'espèce homo sapiens que l'homme possède une valeur particulière – cette approche, qualifiée de *spécisme*, s'apparenterait à une forme de racisme – mais en tant qu'il possède certaines qualités à un degré élevé (conscience de soi, sens du futur et du passé, capacité de communication...). Pour le dire rapidement, un être possède une valeur particulière – il est une *personne* – s'il est doué de raison et conscient de soi. [] Au sommet de la hiérarchie, on trouve les *personnes*, ou les *êtres rationnels et conscients d'eux-mêmes*, classe à laquelle appartiennent la plus grande partie des êtres humains (mais pas tous!) et certains animaux supérieurs ; se positionnent en seconde place les *êtres conscients sensibles*, au rang desquels il faut compter les animaux qui n'appartiennent pas à la première catégorie ainsi que les êtres humains qui n'ont pas les qualités requises pour accéder à la personnalité : les nouveau-nés, certains handicapés, etc. On trouve en dernier lieu les arbres et les plantes, soit la *vie non-consciente*. [Il existe] des *humains-non-personnes*. [] « Selon l'utilitarisme des préférences, une action contraire à la préférence d'un être est mauvaise, sauf si cette préférence est compensée par une préférence opposée. Ainsi, **tuer une personne qui préfère continuer à vivre est mal**, toutes choses égales par ailleurs. (...) Le mal est fait lorsque la préférence est contrariée. » [p.99 de QEP]

p.38

« Tuer des êtres humains innocents » n'est donc en définitive pas un mal, **si l'interruption de leur vie n'est pas vécue par eux comme un préjudice**.

### 1.4 H.Jonas

p.38s

Dans *Le droit de mourir*, Jonas ne remet pas en cause, mais au contraire respecte implicitement, l'interdiction de tuer. Le philosophe défend plus exactement la licéité morale d'un certain type d'euthanasie, l'euthanasie *passive*, en arguant justement que ce type de pratique, contrairement à l'euthanasie active, n'a rien à voir avec le fait de tuer. [] L'euthanasie passive, qui consiste à s'abstenir de soigner ou à retirer un traitement devenu inutile, est ainsi moralement légitime et compatible avec l'éthique de la profession; permettre à un patient de mourir s'apparente en quelque sorte à **laisser faire la nature**. [] Pour Jonas, l'euthanasie active ne peut être envisagée que dans deux types de cas. Premièrement, dans les cas de coma irréversible, où la personne est pour ainsi dire déjà morte et, deuxièmement, dans les cas où le médecin administre des drogues qui accélèrent la mort *mais dans l'intention première de soulager les douleurs*.

## 2. Autonomie

p.42s

Le concept d'autonomie est un concept central à la fois en éthique fondamentale et en éthique appliquée. Il possède une signification ontologique et morale ; ontologique en tant qu'il renvoie à une capacité des personnes de pouvoir se donner librement des règles de conduite, et morale, premièrement en tant que cette capacité est justement une condition de possibilité de l'agir moral, et, deuxièmement, parce qu'elle est visée comme une valeur qu'il faut respecter. [] dans le cadre d'une argumentation utilitariste stricte, l'autonomie ne peut être respectée en elle-même; elle ne peut l'être qu'en fonction de l'effet de ce respect sur l'utilité individuelle ou sociale.

p.44

**Le « mémoire » des philosophes demande à la Cour suprême des États-Unis [en 1996] de reconnaître un droit constitutionnel limité, pour les patients en fin de vie, de recourir à l'assistance au suicide**, comme un droit-liberté fondamental. Les juges de la Cour ont évoqué, pour justifier la non reconnaissance de ce droit, **les risques de dérives**. On retrouve ici l'argument de la pente glissante [] Les philosophes auteurs du mémoire ne nient pas la nécessité de protéger les personnes vulnérables, mais leur démarche répond à un ordre de priorités inverse; il faut, selon eux, accepter d'abord le droit au suicide assisté et reconnaître ensuite à l'État le pouvoir, dans certains cas, de passer outre ce droit, pour protéger une personne qui pourrait plus tard être heureuse qu'on l'ait empêchée de mourir.

p.46

On le voit, pour E.D.Pellegrino, un patient qui demande à mourir est toujours un patient *sous influence*. Mais toutes ces « influences » portent-elles préjudice au même degré à la capacité d'autodétermination ? Et même, certaines ne sont-elles pas des éléments intrinsèques de la situation, qui seuls rendent la décision du patient intelligible ? Si on comprend bien, par exemple, que la prise de médicament puisse altérer considérablement le jugement et rendre les choix du patient douteux, **le cas de la dépression est déjà plus problématique**. [] **Pellegrino suggère en fait implicitement que toute volonté d'en finir est une volonté malade**; il exclut ainsi la possibilité d'une demande d'assistance à la mort qui soit rationnelle. [] Il y a bien entendu de la souffrance derrière ces décisions; mais cette souffrance appartient à la signification même de la situation, telle qu'elle est vécue par les intéressés. Il n'y aurait pas de sens à vouloir en quelque sorte l'exclure de la décision, **comme si elle exerçait sur elle une influence illégitime**.

## 3. Finalité de la profession médicale

p.48s

[HIPPOCRATE] « Je ne remettrai à personne une drogue mortelle si on me le demande, ni ne prendrai l'initiative d'une telle suggestion. » [« Serment », in *L'Art de la médecine*, Paris, Garnier Flammarion, 1999]. Si les traitements curatifs échouent, la tâche du médecin est encore de soulager la douleur mais certainement pas d'assister la mort : « L'objet de la médecine est, en général, d'écarter les souffrances des malades et de diminuer la violence des maladies, tout en s'abstenant de toucher à ceux chez qui le mal est le plus fort : cas placé, comme on doit le savoir, au-dessus des ressources de l'art. » [*De l'art, Œuvres complètes*]

p.50

À la tradition hippocratique s'oppose une conception de la médecine moderne qui se développe à la Renaissance ; elle met l'accent sur le contrôle de l'homme sur la nature et les bienfaits du progrès. À cette époque, comme en témoigne ce passage de F.Bacon, l'euthanasie est considéré comme un acte médical à part entière : « Je dirai de plus, en insistant sur ce sujet, que l'office du médecin n'est pas seulement de rétablir la santé, mais aussi **d'adoucir les douleurs et les souffrances** attachées aux

maladies, et cela non seulement en tant que cet adoucissement de la douleur considérée comme symptôme périlleux contribue et conduit à la convalescence, mais encore afin de procurer au malade, lorsqu'il n'y a plus d'espérance, **une mort douce** et paisible. » [BACON F., *De la dignité et de l'accroissement des sciences*, Livre IV, chap.11, *Œuvres du chancelier Bacon*, Paris, A.Desrez, 1836, p.113. Cité par Doucet H. Dans la même ligne d'idées, Doucet cite encore, près de cent ans avant Bacon, l'*Utopie* de Thomas Moore et, un siècle et demi plus tard, David Hume]

L'éthique médicale contemporaine, qui s'est développée après la Deuxième Guerre mondiale, et dont les quatre piliers sont les principes d'*autonomie*, de *bienfaisance*, de *non malfaisance* et de *justice*, ne permet pas d'apporter une réponse univoque quant à la licéité morale de l'euthanasie et du suicide assisté [].

p.51

**On a déjà eu l'occasion d'émettre des doutes quant à la capacité de la médecine d'éliminer toute forme de douleur (sans recourir à la sédation totale) et, plus difficilement encore, toute souffrance.**

#### 4. La contribution de la théologie

p.51s

[] il faut remarquer que la discussion récente autour de la « mort assistée » a également été influencée par la réflexion théologique du fait que toute réflexion bioéthique a été fortement marquée, au moins à ses débuts, par le rôle tenu par la théologie chrétienne, toute tradition ou dénomination confondue. [Shelp E.E, 1985, *Theology and Bioethics*]. [] La plupart des exégètes arrivent à la conclusion que le commandement biblique ne vise pas à interdire toute destruction d'une vie humaine, indépendamment des circonstances, mais qu'il entend prohiber toute forme de violence entre les hommes, hormis celle qui s'exprime par la voix juridique ou en temps de guerre. Le suicide semble, toujours selon ces exégètes, rester en dehors de la perspective des traditions de l'Ancien Testament et de ses versions du commandement cité. [Holderegger A., 1979, *Il suicidio...*]

p.53

Ainsi, un examen des positions adoptées tout au long des siècles marqués par le christianisme nous fait voir que si l'attitude rigoriste, qui considère toute tentative de suicide comme un acte s'opposant à la souveraineté de Dieu, reste dominante, elle n'est pas seule. L'éthique théologique qui, dans les dernières décennies, s'est occupée des problèmes et des conflits portant sur la fin de vie devait surtout se situer par rapport aux positions influentes développées à la suite surtout d'Augustin et de Thomas d'Aquin. **L'attitude très sévère d'Augustin par rapport au suicide** s'explique par son interprétation littérale du cinquième commandement : « tu ne tueras pas ! ». Dans La Cité de Dieu il exprime sa position, qui tranche, par son intransigeance, avec celle plus nuancée d'Ambroise et de Jérôme, lesquels prévoyaient pour le moins quelques cas d'exception permettant « d'excuser » le suicide, par exemple pour les femmes martyrs qui pourraient éviter ainsi le viol. [] **Le rigorisme d'Augustin a grandement influencé les mentalités européennes**, non seulement au Moyen Age, mais également plus tard. Thomas d'Aquin, le théologien le plus important du Moyen Age, s'est exprimé lui aussi sur la question du suicide dans des écrits qui marquent encore aujourd'hui la doctrine catholique officielle. [] Ces arguments renvoient non pas tant à des considérations sur la nature de l'homme et sa liberté morale, qu'à une vision particulière de la souveraineté de Dieu sur l'homme lui-même [rapport entre propriétaires et esclaves]. Une telle enquête [théologique : exploration de la tradition historique sur la fin de vie] met en lumière les **faiblesses de certains arguments rigoristes prônés de nos jours**. [] Contrairement à ce que pensent Peter Singer et Helga Kuhse, les théologiens n'ont pas soutenu, au moins pour la plupart d'entre eux, une doctrine radicale de la « sacralité de la vie », mais, sans abandonner le cadre théologique de leurs considérations, ont plutôt développé des argumentations de type **téléologique**.

## Introduction – La mort assistée entre éthique, politique et droit

p.60

Seules les législations actuellement en vigueur en Belgique et aux Pays-Bas permettent l'euthanasie active directe, demandée par le patient. Le suicide assisté, quant à lui, n'est autorisé, sous certaines conditions, que dans quelques États comme l'Estonie, les Pays-Bas, la Suisse ainsi que l'Oregon. 1999, le Parlement néerlandais vota un projet de loi « Loi relative à l'interruption de vie pratiquée sur demande et au suicide assisté » qui entra en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2002.

**France, le suicide assisté est une infraction pénale, non-assistance à personne en danger.**

Royaume-Uni assistance au suicide lourdement réprimée par le *Suicide Act* de 1961. L'Allemagne, le Code pénal tolère l'assistance au suicide.

p.63

**Concernant les législations de l'euthanasie belge et néerlandaise, la question de la conformité à la Convention européenne des droits de l'homme demeure toutefois ouverte, la Haute juridiction strasbourgeoise n'ayant pas eu, jusqu'à présent, l'occasion de se prononcer sur le sujet.**

p.63

Distinction classique entre le « droit-liberté » (*liberty-right*) et le « droit-créance » (*claim-right*) établie par le théoricien états-unien Wesley Newcomb Hohfeld [ndlr : droit *à* et droit *de*].

p.65

Le mémoire présenté à la Cour suprême des États-Unis en juin 1997 [] plaide pour la reconnaissance d'un droit au suicide médicalement assisté [] pas un droit positif à la mort assistée (faisant obligation à d'autres de nous aider à accomplir l'acte euthanasique).

p.68

[La piste empruntée par Joel Feinberg, célèbre théoricien du droit décédé en 2004] La thèse centrale, développée au fil de son analyse, se résume ainsi : **le droit inaliénable à la vie, correctement interprété, ne s'oppose pas a priori aux pratiques de suicide assisté ou d'euthanasie volontaire.** [] Cette démarche argumentative soulève l'indignation de tous ceux qui pensent que **le droit à vie ne peut être laissé à la libre disposition de l'homme** et qui condamnent ainsi toute forme d'euthanasie.

p.71

Comme c'est souvent le cas dans le débat bioéthique, on a donc l'impression d'assister à une **opposition de valeurs morales**, sociales et culturelles qui semble bien mener à une impasse.

## Introduction – Conclusion

p.73s

Pour conclure cette présentation des textes, nous aimerions mettre en évidence le fait que, au-delà des différences profondes qui existent tant dans le débat éthique que dans les réglementations du droit positif de différents pays, **on retrouve une sorte de tendance prévalente encore assez diffuse, mais qui prépare une sorte de convergence à long terme.** [] On peut déceler avant tout un consensus très large sur le fait que l'acte suicidaire en tant que tel [] ne peut plus être un objet de réprobation publique et juridique. Les États modernes et sécularisés s'abstiennent d'un jugement moral explicite et n'ont plus l'intention de criminaliser un tel acte. [] Les principes prônées par certaines organisations suisses de leur côté ne sont pas nécessairement « médicalisées », sauf par le biais de l'ordonnance du « cocktail lytique ». Mais **le code pénal suisse ne réserve pas cette pratique aux personnes malades ou mourantes**; il se limite à stipuler une non punissabilité de principe en absence de motifs égoïstes. [] **S'il faut mourir, autant « bien mourir » [].**

## Suicide assisté : le mémoire des philosophes - présentation de Dworkin

Dworkin, Nagel, Nozick, Rawls, Scanlon, Thomson

Soumis à la Cour en 1996. Reconnaître un droit limité pour les patients en fin de vie, de recourir à l'aide d'un médecin pour provoquer leur mort. Le 26 juin 1997, la Cour a rendu ses décisions, en refusant de reconnaître ce droit par un vote unanime.

#### Le droit de mourir – Hans Jonas, 1985

La tâche de la médecine

p.101s

Il importe donc de définir « **l'obligation envers la vie** » **elle-même à la base de tout**, et de déterminer, à partir de là, jusqu'où l'art médical doit ou peut aller dans l'observation de cette obligation. [] Garder brûlante la flamme de la vie et non simplement rougeoyante sa cendre, telle est la tâche de la médecine [].

#### Peter Singer – Peut-on supprimer la vie des humains ? [Practical Ethics, 1993]

p.103

[] si l'on rejette le caractère sacré de la vie (et on a vu au chapitre 4 que les doctrines qui le défendent s'écroulent d'elles-mêmes lorsqu'on les remet en question), c'est bien le refus de tuer qui, dans certains cas, est terrible.

p.114

Justification de l'euthanasie volontaire

[] Les défenseurs de l'euthanasie volontaire proposent de modifier ces lois et de donner au médecin la possibilité légale d'agir à la demande d'un patient **qui désire mourir sans souffrances** supplémentaires. [] En Allemagne, les médecins peuvent donner aux patients les moyens de mettre fin à leur vie, mais ils n'ont pas le droit de leur administrer la substance.

p.118

Il sera peut-être un jour possible de traiter tous les patients incurables en phase terminale de telle sorte qu'aucun ne demandera l'euthanasie cette question ne sera plus alors un problème. Mais, pour le moment, ce n'est qu'un idéal utopique, et il n'y a pas de raison de refuser l'euthanasie à ceux qui doivent vivre et mourir dans des conditions insupportables. [] Il serait plus en accord avec le respect de la liberté individuelle et de l'autonomie qu'on légalise l'euthanasie et laisse les patients décider si leur situation est supportable ou non. [] Le respect de la liberté individuelle peut parfois être poussé trop loin. [] Il pourrait à l'occasion être juste d'empêcher les gens de faire des choix qui ne sont visiblement pas fondés rationnellement et dont nous pouvons être certains qu'ils les regretteront plus tard.

p.129

Tout cela ne doit pas nous conduire à nier que prendre ses distances par rapport à l'éthique traditionnelle du caractère sacré de la vie comporte un risque infime, mais non nul de conséquences indésirables. **Nous devons opposer à ce risque les dommages tangibles que provoque l'éthique traditionnelle – dommages que subissent ceux dont la misère est prolongée inutilement.** [] Une meilleure éthique, même si elle offre des contours au tracé moins net, peut à long terme fournir des motifs plus solides pour s'opposer à des tueries injustifiables.

#### Résumé de *Life's dominion : An Argument about Abortion, Euthanasia, and individual Freedom* de Dworkin, 1993

p.131

L'auteur y soutient que les controverses publiques autour de l'avortement et de l'euthanasie ont été empoisonnées et rendues inutilement conflictuelles par une importante confusion intellectuelle.

Dworkin  
p.138

Cette opinion est partagée par ceux qui affirment que le suicide et l'euthanasie sont contraires à la volonté de Dieu. John Locke, le philosophe britannique du XVII<sup>e</sup> siècle qui eût une grande influence sur les rédacteurs de la Constitution américaine, s'opposait au suicide pour cette même raison: il affirmait qu'une vie humaine est la propriété de Dieu et non de la personne qui la vit, que celle-ci n'en est que le locataire, de sorte que le suicide équivaut à une forme de vol ou de détournement. [] **L'Église catholique constitue d'ailleurs l'adversaire le plus farouche, le plus vigilant et sans doute également le plus efficace de l'euthanasie, comme d'ailleurs de l'avortement.** [] de nombreux autres groupes religieux sont également résolus dans leur campagne contre toute légalisation de l'euthanasie, même si, durant l'été 1991, une confession majeure, l'Assemblée Générale de l'Église du Christ [NDT. Il s'agit plus probablement de l'Église Unifiée du Christ (*United Church of Christ*), une église chrétienne globalement « libérale » et progressiste en matière de mœurs et de politique sociale, qui, lors de son « General Synod » de 1991, a accordé aux patients et à leur famille une liberté de choix sur les questions de fin de vie], a formellement accepté la légitimité du suicide pour les malades en phase terminale.

p.146

La raison pour laquelle nous nous soucions tous de nos intérêts expérientiels n'a rien de mystérieux. Rien n'est plus naturel que le désir qu'a tout animal de se rapprocher du plaisir et de se tenir à l'écart de la douleur.

Hubert Doucet – La contribution de la théologie au débat sur l'euthanasie, 2002

p.201

[] place déterminante qu'a occupé la théologie pour **fixer les termes de la discussion** sur l'euthanasie à partir de la fin des années 1940 jusqu'aux années 1980. [] perte d'influence du discours théologique sur la mort et l'euthanasie au cours des dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. [] Dans les années 1950, seul le théologien Joseph Fletcher affirmait la légitimité de l'euthanasie en raison du droit à la mort. Pour l'ensemble des milieux théologiques, le rejet de l'euthanasie allait de soi.

p.202

Si j'avais à résumer la position du christianisme, je dirais qu'il cherche d'une part, à tenir ensemble sainteté de la vie et qualité de la vie et d'autre part, à protéger la vie faible et dépendante de son exclusion de la communauté. Afin de rendre compte de cette position équilibrée, les théologiens moralistes ont développé une série de concepts que les milieux de santé ont largement adoptés. [] distinction entre moyens ordinaires et extraordinaires, la différence entre arrêter un traitement et accélérer la mort et finalement le principe de l'action à double effet sont des créations théologiques.

p.202

**Depuis les années 1980, tant une proportion importante de l'opinion publique que nombre de membres des professions soignantes ont changé de position : ils sont devenus favorables à l'euthanasie**, du moins en certaines circonstances. Les populations des différents pays occidentaux qui sont régulièrement sondées n'acceptent plus que l'on s'acharne à prolonger la vie des personnes malades réduites à leurs souffrances.

p.203s

Les tâches de la théologie

[] centrer la préoccupation soignante sur la totalité de la personne malade.

[] Aider la société à apprivoiser la souffrance de la mort.

[] **le concept de douleur totale créé par Cecily Saunders** [années 1950]

[] grande différence entre douleur et souffrance. [] **Toute souffrance n'est pas traitable.** [] La souffrance de mourir demeure le problème premier. [] Le gémissement ouvre à l'altérité. La

compassion qui lui répond peut devenir une ouverture vers un sens possible, une promesse d'espérance. [] La tâche des professionnels de la santé qui consiste à redonner la dignité au moment où le monde s'écroule est ici de nature proprement spirituelle. C'est la dynamique même de l'Évangile. [] Dans ce contexte, la prolongation de la vie, ne fût-ce que de quelques minutes, n'est plus le but ultime du travail médical, le sens de ce dernier étant la dignité de la personne malade.

Joseph Fletcher – L'euthanasie : notre droit de mourir, 1954

p.216

**La pitié à l'égard de la souffrance est certainement le sens du Psaume 103**, verset 13 : « Comme un père est tendre pour ses enfants, le SEIGNEUR est tendre pour ceux qui le craignent; il sait bien de quelle pâte nous sommes faits ».

L'assistance au décès : questions de droit pénal et d'éthique, remarques de droit pénal suisse et comparé – Ursula Cassani et Marianne Cherbuliez

p.245

Conseil de l'Europe

Le 19 avril 2002, la Cour EDH a rendu son premier arrêt relatif à l'assistance au décès, dans l'affaire *Pretty c. Royaume-Uni*. [] selon Diane Pretty, le droit à la vie consacré à l'article 2 garantissait non seulement un droit à la vie, mais également un droit de choisir de continuer ou de cesser de vivre. La Cour EDH réfuta ce point de vue, constatant que l'article invoqué « *ne saurait, sans distorsion de langage, être interprété comme conférant un droit diamétralement opposé, à savoir un droit à mourir* ».

p.247

Les recommandations du Conseil de l'Europe

[] **Recommandation 1418, prise en 1999, dans laquelle l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe recommande au Comité des Ministres d'encourager les États membres à respecter et à protéger la dignité** des malades incurables et des mourants. Pour cela, il faut développer et rendre les soins palliatifs accessibles à tous, protéger le droit de ces malades à l'autodétermination en évitant notamment que le patient reçoive un traitement contre sa volonté et **maintenir** « *l'interdiction absolue de mettre intentionnellement fin à la vie des malades incurables et des mourants* ».

Les Pays-Bas

p.251

Loi de 2002 relative à l'interruption de vie pratiquée sur demande et à l'aide au suicide

Le législateur néerlandais est l'un des premiers à avoir légalisé l'euthanasie active directe. [] avoir acquis la conviction que les souffrances du patient étaient sans perspectives d'amélioration et insupportables. [] Il n'est pas exigé que le patient soit en phase terminale. **L'assistance au décès peut être obtenue par un mineur à partir de l'âge de 12 ans**. Outre son consentement, celui de ses parents doit également être obtenu s'il a entre 12 et 16 ans; dès 16 ans, le mineur peut valablement consentir seul, les parents devant simplement être associés à la décision.

La Belgique

p.255

Diverses initiatives parlementaires concernant la dépénalisation de l'euthanasie avaient été déposées ces dernières années, **mais les partis chrétiens au pouvoir avaient toujours fait blocage**. [] suite aux élections de 1999 et à la formation d'un gouvernement à majorité laïque, un projet de loi a été déposé en décembre de la même année, projet qui a abouti à la *loi relative à l'euthanasie*, entrée en vigueur le 20 septembre 2002. L'« euthanasie » est définie à l'art. 2 de la loi [] comme un « *acte, pratiqué par un tiers, qui met intentionnellement fin à la vie d'une personne et à la demande de*

*celle-ci* ».

Leon R.Kass [Pr en bioéthique] – Y a-t-il un droit de mourir ?, 1993

p.301

Locke, *Traité du gouvernement civil*, Paris, Garnier Flammarion, 1992, ch. 2 « De l'état de nature »  
Aborde la question d'un droit naturel au suicide et le rejette :

« Cependant, quoique l'état de nature soit un état de liberté, ce n'est nullement un état de licence. Certainement, un homme, en cet état, a une liberté incontestable, par laquelle il peut disposer comme il veut, de sa personne ou de ce qu'il possède: mais il n'a pas la liberté et le droit de se détruire lui-même, non plus que de faire tort à aucune autre personne, ou de la troubler dans ce dont elle jouit, il doit faire de sa liberté le meilleur et le plus noble usage, que sa propre conservation demande de lui. L'état de nature a la loi de la nature, qui doit le régler, et à laquelle chacun est obligé de se soumettre et d'obéir: la raison, qui est cette loi, enseigne à tous les hommes, s'ils veulent bien la consulter, qu'étant tous égaux et indépendants, nul ne doit nuire à un autre, par rapport à sa vie, à sa santé, à sa liberté, à son bien (...). »

Il faut reconnaître qu'ici l'argument devient explicitement théologique – l'homme est considéré comme la propriété du sage Créateur.

p.302

Et Emmanuel Kant, pour qui les droits ne sont pas fondés en nature, mais en raison, soutient que l'acte volontaire d'auto-destruction est simplement contradictoire : « Anéantir en sa propre personne le sujet de la moralité revient à extirper du monde, autant qu'il dépend de soi, la moralité dans son existence même, alors qu'elle est une fin en soi; par conséquent, disposer de soi comme d'un simple moyen en vue d'une fin quelconque, signifie dégrader l'humanité en sa personne (*homo noumenon*), **à laquelle cependant était confiée la conservation de l'homme** (*homo phaenomenon*). » [*Premiers principes métaphysiques de la doctrine de la vertu, Métaphysique des mœurs*, VI, §5, « Du suicide »]

Il est vraiment ironique que ce soit l'autonomie, la notion morale que l'on doit principalement à Kant, qui soit invoquée actuellement comme fondement pour justifier un droit de mourir.

POHIER, Jacques, *La mort opportune – les droits des vivants sur la fin de leur vie*, Seuil, 1998

## Chap.2 - La mort n'est pas une maladie

**Mieux vaudrait parler du respect des vivants plutôt que du respect de la vie.** La tradition judéo-chrétienne a eu au moins le mérite de désacraliser la vie. Un des principaux enjeux de l'affrontement religieux de l'Israël préchrétien avec les autres religions méditerranéennes ou mésopotamiennes a précisément été de « désenchanter » la vie et de se refuser à déifier non seulement le soleil, le ciel et les étoiles, mais la vie sous toutes ses formes. La religion juive n'était pas et n'est pas une religion de la fécondité de la terre, de la vie, des plantes et des animaux. Certes, elle a, comme le christianisme après elle, repris toutes les grandes fêtes des religions sacralisant la vie (renaissance et apogée de la lumière aux solstices d'hiver et d'été, fête des semailles, des premiers-nés et des moissons, par exemple à Pâques et à la Pentecôte, etc), mais c'est précisément dans le but d'évincer ces cultes de la nature et de les remplacer par des fêtes commémorant des événements où le Seigneur avait délivré son peuple ou s'était manifesté à lui. En christianisme comme en judaïsme, ce n'est pas la vie qui est « sacrée », ce sont les vivants qui sont « élus » et « saints ».

## Chap.5 - la lutte contre la douleur



Il y a moins de cinq ans (1993) la France se classait au quarantième rang dans le monde pour la pratique de la lutte contre la douleur. [L'] absence de « mise en pratique » des connaissances acquises tient à plusieurs facteurs relevant d'une « théorie implicite de la douleur » - théorie implicite empêchant de mettre en pratique ce qui était pourtant connu des équipes françaises de pointe et pratiqué sur une grande échelle dans d'autres pays. **Si l'on ne réfléchit pas à la lutte contre la douleur, la mort ne pourra jamais devenir opportune.**

*Témoignages sur l'accouchement sans douleur* du Dr Vellay et d'Aline Vellay publié en France en 1956. Dès le 8 janvier **1956, le pape Pie XII avait prononcé un important discours en faveur des nouvelles méthodes d'accouchement sans douleur** et avait explicitement refusé qu'on puisse les condamner au nom de ce texte biblique (Genèse 3, 16 fait dire à Dieu : « Je multiplierai les peines de tes grossesses, dans la peine tu enfanteras des fils »).

Entre la douleur et nous il y a une « théorie implicite de la douleur » qu'on pourrait presque appeler « culture de la douleur », là était l'obstacle le plus important à la volonté de lutter contre elle.

Très lente évolution en France

C'est en 1986 seulement qu'est paru le premier texte officiel du ministre de la Santé, Edmond Hervé, sur l'organisation et la création d'unités de soins palliatifs pour l'accompagnement des malades en phase terminale. Non seulement la France avait alors vingt-cinq ans de retard sur les pays anglo-saxons mais surtout, **depuis 1986, aucun gouvernement ni aucun ministre de la Santé (sept en dix ans) n'a ouvert de crédits pour la création et le fonctionnement de ces centres.** En 1996, il y avait au maximum 700 lits de soins palliatifs, soit 1,8% des 530 000 personnes mourant chaque année en France (18% aux Pays-Bas en 1994).

Le Monde 10 mai 1995 a interrogé le Dr François Larue qui expliquait les « réticences » du corps médical français en ce qui concerne la prise en charge de la douleur d'abord par une peur sans aucune justification scientifique ou clinique des traitements morphiniques et ensuite par une absence complète de formation, **les médecins ayant reçu dans les facultés de médecine un enseignement dont la prise en charge de la douleur est absente.**

Le sénateur Lucien Neuwirth fait voter le 4 février 1995 la loi n°95-116 qui comprend trois volets : « les établissements de santé doivent mettre en œuvre les moyens propres à prendre en charge la douleur des patients », « formation initiale des médecins »...

L'Ordre des médecins a proposé un nouveau Code de déontologie médicale, qui a été promulgué par décret le 6 septembre 1995 ; son article 37 édicte « En toutes circonstances, le médecin doit s'efforcer de soulager les souffrances de son malade... ».

La douleur est-elle utile ?

**La douleur est depuis si longtemps pensée comme incontournable que nous trouvons presque normal de souffrir.** Certaines philosophies se sont efforcées de transcender cette impuissance et soit d'en faire une vertu, soit d'apprendre à s'élever au-dessus de la douleur : le stoïcisme, le bouddhisme. Depuis des millénaires, les êtres humains ont cherché à donner un sens à la douleur, à lui trouver une explication, une raison, une justification ; mieux encore : à lui trouver une valeur.

L'apport du christianisme à la théorie implicite de la douleur

La référence catholique à Dieu est un des systèmes les plus efficaces qu'aient inventé les humains pour tirer le tombereau de la douleur. **La douleur apparaît comme la conséquence du mal commis par les êtres humains.** De surcroît, le christianisme reconnaît une autre utilité à la douleur : elle a une valeur pédagogique. Puisque tout est le résultat de la volonté divine mais que le Dieu tout-bon ne peut vouloir le mal et la douleur, alors il faut « croire » que nos souffrances et nos douleurs sont des « épreuves » que Dieu nous envoie non point seulement pour nous « tester »,

voire pour nous punir (cette conviction est très répandue en christianisme depuis vingt siècles et n'a pas été inventée par lui), mais en tout cas pour nous instruire et nous aider à nous réformer. En outre, et plus encore que d'autres religions, le christianisme a conféré à la douleur et à la souffrance une autre « valeur », une autre « utilité » : sa valeur rédemptrice. Puisque Jésus-Christ est réputé avoir sauvé l'humanité par ses souffrances et sa mort sur la Croix, le chrétien – c'est saint Paul qui l'a écrit trente ans avant la rédaction des Évangiles – participe à la passion du Christ et à son efficacité rédemptrice en greffant, pour ainsi dire, ses douleurs et sa souffrance à celles du Christ.

Pie XII a affirmé en 1957 qu'en phase terminale, ou lorsqu'il n'y avait plus d'espoir de guérison, il était parfaitement légitime d'utiliser les moyens de combattre la douleur même s'ils risquaient de hâter l'heure de la mort, et que c'était au patient qu'il revenait d'en décider.

**Il faut faire de la lutte contre la douleur un des objectifs prioritaires de la médecine et de la société.** Élus de nos municipalités, de nos circonscriptions et de nos régions, membres de droit des conseils d'administration des hôpitaux, **leur demander au moment de les élire, s'ils mettent la lutte contre la douleur au nombre de leurs objectifs prioritaires.**

#### Chap.7- L'euthanasie volontaire

Le texte du serment d'Hippocrate – d'une part n'est pas d'Hippocrate, et d'autre part est à géométrie variable. Note : le prétendu serment d'Hippocrate date au plus tôt d'un siècle après Hippocrate. C'est la conjonction des cercles pythagoriciens (où naquit ce texte), du christianisme mais aussi du judaïsme et de l'islam qui promut progressivement ce « serment » au statut qui devait devenir le sien pendant des siècles, son attribution à Hippocrate étant elle-même très postérieure à sa rédaction.

**L'euthanasie volontaire n'est pas un choix entre la vie et la mort, elle est un choix entre deux façons de mourir.**

Il m'est impossible de faire ici une présentation générale, même simplifiée jusqu'à la caricature, des différentes conceptions politiques, philosophiques, religieuses, et même biologiques, qui s'entremêlent dans la conviction que notre vie n'appartient pas d'abord à nous-mêmes. Des convictions de ce genre sont présentes dans le sous-sol de nos cultures modernes et de nos personnalités, parce qu'elles ont été prédominantes dans les siècles qui ont façonné notre culture occidentale et dont nous sommes – **sans même en avoir conscience et sans doute bien plus que nous ne le désirerions** – les héritiers. La référence à Dieu fut et reste encore l'une des plus importantes, au moins dans l'archéologie de notre culture : c'est Dieu qui est la source de la vie et qui la donne. Il en serait donc le seul maître, et s'arroger une maîtrise sur la mort serait lui faire injure.

#### Annexe théologique

Allégation : Dieu est la source de toute vie, donc il en est le seul maître.

**C'est là une telle évidence pour la hiérarchie catholique romaine qu'elle se contente de la formuler sans jamais la démontrer.** Les catholiques pratiquants réguliers favorables à l'euthanasie volontaire croient eux aussi avec la plus ferme conviction que Dieu est la source de toute vie. Mais ils constatent que la tradition chrétienne la plus authentique n'en a jamais déduit que Dieu, sous prétexte qu'il est le Créateur, est le seul maître de toute forme de vie. Jamais la tradition chrétienne n'a interdit aux êtres humains d'exercer leur maîtrise sur la matière, sur les végétaux et sur les animaux, sous prétexte que Dieu est la source de tout ce qui existe et de tout ce qui est vivant. Cela est si vrai que certains courants de la pensée post-moderne ont pu regretter que le christianisme

donne aux êtres humains un pouvoir trop illimité sur la matière et sur les vivants sans réfléchir aux conséquences extrêmes de ce pouvoir. En affirmant que le Dieu-Créateur est la source de toute vie, la tradition chrétienne ne refuse pas à l'être humain la maîtrise sur la vie et sur la mort des vivants ; au contraire, elle invite à exercer cette maîtrise : « Remplissez la terre et dominez-la » Genèse I, 28. **On ne peut donc pas dire, ainsi que le fait la hiérarchie catholique romaine, que, puisque Dieu est l'auteur de la vie, l'homme ne peut pas exercer de maîtrise sur la vie, car c'est exactement le contraire que dit la tradition chrétienne.** Si le Dieu-Créateur est la source de l'existence et de la vie, l'être humain peut et doit – de par Dieu – exercer sa maîtrise sur la vie. Quand la hiérarchie catholique romaine limite cette maîtrise dès qu'il s'agit pour l'homme de décider de sa vie et de sa mort, elle fait sortir, sans justification, la vie humaine de l'économie de la Création.

## Chap.8- Le suicide assisté

En cette fin de XX<sup>e</sup> siècle, **nous avons pris l'habitude en Occident de considérer que le suicide est dans la très grande majorité des cas, pour ne pas dire toujours, une conduite pathologique** dont les causes sont à chercher dans la structure des groupes sociaux ou dans la structure psychique des personnes qui se suicident ou tentent de le faire. Nous avons bien du mal à nous représenter que c'est là une conception très récente et que durant de nombreux siècles le suicide était vu soit comme un crime, soit – plus rarement – comme un acte raisonnable et vertueux, mais non comme une « maladie ».

Durant les premiers siècles du christianisme, les communautés chrétiennes célébraient les louanges de chrétiens et de chrétiennes qui s'étaient donné la mort plutôt que de risquer d'abjurer leur foi sous les supplices. Il faudra attendre le V<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ pour que saint Augustin fasse prévaloir dans les Églises chrétiennes sa condamnation complète du suicide... il transposa ce que Platon disait des droits de la cité sur la vie de ses membres (condamnant donc le suicide) aux droits qu'il voulait attribuer à Dieu sur la vie des êtres humains.

La notion de suicide assisté ne s'applique pas à toutes les formes de suicide mais seulement aux cas qui pourraient justifier une euthanasie volontaire. Il ne s'agit donc nullement du suicide des jeunes (sauf de jeunes atteints d'une maladie grave irréversible), ni d'adultes que des conditions socio-économiques désastreuses ou de graves problèmes psychologiques pousseraient vers le suicide.

Les moyens les plus efficaces, les plus doux et les plus dignes sont l'utilisation de médicaments ou des produits analogues. **La France est le seul pays d'Occident à avoir promulgué, le 31 décembre 1987, une loi [maintenant intégrée dans le Nouveau Code pénal] interdisant la propagande ou la publicité, sous quelques forme que ce soit, de toute information en ces matières, alors que d'autres pays, sollicités par des mouvements contre le suicide d'adopter une telle législation, s'y sont refusés (la Suisse par exemple).**

Depuis que l'Oregon a voté, le 8 novembre 1994, une loi autorisant le suicide médicalement assisté, la cour d'appel du 9<sup>ème</sup> circuit (concernant neuf États de la côte ouest) a reconnu, le 7 mars 1996, le droit au suicide médicalement assisté comme conforme à la Constitution, suivie, le 2 avril 1996, par la cour d'appel du 2<sup>ème</sup> circuit (couvrant trois États de la côte est). Puisque trente-deux États d'Amérique ont une législation excluant explicitement le suicide assisté alors que douze États le reconnaissent maintenant (dont les États de Californie et de New York), la Cour suprême a été sollicitée de donner son avis. Elle l'a fait après de longues hésitations le 26 juin 1997. Elle a refusé de considérer le droit au suicide médicalement assisté comme constitutionnel, mais elle ne l'a pas déclaré anticonstitutionnel. Elle laisse donc à chaque État le soin de décider.

**En 1791, l'Assemblée législative issue de la Révolution a décidé que le suicide n'était plus un**

**crime.** La plupart des législations européennes contemporaines répriment à la fois la provocation et l'aide au suicide. Seuls l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg n'en disent rien. **Le Code pénal suisse dit explicitement que l'aide au suicide n'est pas punissable, sauf si la personne qui a apporté son aide l'a fait dans son intérêt personnel.** En France la loi votée le 31 décembre 1987 punit d'une part la *provocation* au suicide (le mot est à distinguer de l'*incitation*), et d'autre part la propagande ou la publicité, quel qu'en soit le mode, en faveur de produits, d'objets ou de méthodes préconisés comme moyens de se donner la mort. Mais l'aide au suicide n'est toujours pas incriminable, du moins en tant que complicité avec le suicidé, puisque le suicide n'est ni un crime ni un délit. Mais elle peut l'être à un autre titre « non-assistance à personne en danger » article 121-7 du Nouveau Code pénal. Certains ont souhaité qu'on trouve là une incrimination contre « ceux qui étaient restés passifs devant un suicide imminent et *a fortiori* contre ceux qui y avaient coopéré.... Il y a aussi l'article 319 sur l'homicide par imprudence ; des condamnations de ce chef sont intervenues, contre des infirmiers ou des directeurs de services hospitaliers ou de cliniques, n'ayant pas pris les précautions nécessaires pour empêcher le suicide d'un malade dont ils connaissaient les penchants suicidaires ».

**Il y a plus de cinquante ans** que la plus ancienne société pour l'euthanasie volontaire lutte pour faire reconnaître en Angleterre le droit à l'euthanasie volontaire et au suicide assisté. Il y a près de vingt ans que la plupart des trente-six associations membres de la Fédération mondiale mènent la même lutte. **À l'exception des Pays-Bas, ces objectifs n'ont été atteints dans aucun pays.** Note : un nouveau pays a autorisé l'euthanasie volontaire pour des malades en phase terminale : la Colombie. Votée par le Parlement en mai 1997, la loi a été déclarée conforme à la Constitution en juin 1997 par la Cour constitutionnelle.

#### Chap.9- Faut-il légiférer ?

Il ne suffit pas de lutter contre la douleur : il faut trouver d'autres débouchés aux mécanismes sociaux et psychologiques qui avaient contribué à rendre si profondément et si inconsciemment efficace cette « théorie implicite de la douleur ». **Il faut surtout que ces mécanismes se transforment et se diluent pour laisser la place à d'autres mécanismes qui seraient moins nuisibles et moins puissants.** Je ne prendrai qu'un seul exemple : la conception chrétienne de la valeur rédemptrice de la souffrance (que d'autres religions n'ignorent d'ailleurs pas). Cette conception a joué un grand rôle dans notre culture occidentale. J'ai dit qu'à mon avis elle n'était qu'un « emballage religieux » d'un mécanisme social et personnel universel. **Je ne puis donc pas partager l'optimisme de ceux qui considèrent que la disparition des religions traditionnelles nous aiderait à nous débarrasser de tout.** Resteraient les mécanismes sociaux et individuels dont ces religions se nourrissaient. Combien de temps nous faudra-t-il attendre de telles mutations ? **D'ici là, ne serait-il pas utile que le droit des êtres humains à ce qu'on les soulage de leur douleur ne soit pas seulement implicitement reconnu mais explicitement proclamé.** Que la loi affirme plus explicitement comme un droit de tout citoyen français d'obtenir que sa douleur soit combattue.

En Angleterre, la Voluntary Euthanasia Society of England and Wales (VES), la plus ancienne des associations de ce type (fondée en 1935).

Thomas More fut chancelier du royaume d'Angleterre, écrivit auparavant « L'Utopie », trouve l'euthanasie volontaire et le suicide assisté hautement souhaitables, honorables et même pieux et saints. Fut canonisé par l'Eglise catholique romaine en 1935, quatre cents ans après son exécution. « La mort volontaire - Ceux qui se laissent convaincre par ces raisons ou bien mettent fin eux-mêmes à leurs jours en cessant de se nourrir, ou bien se font endormir pour être 'délivrés' sans

éprouver la sensation de la mort. »

**La première étape qu'il faut franchir est celle de la lutte contre la douleur** et le droit au refus ou à l'acceptation du traitement. La promulgation de lois donnant force légale aux volontés des patients aurait l'immense avantage de commencer à inscrire dans les faits le principe que **c'est la volonté de la personne concernée qui est au centre de tout.**

Seule loi jamais votée à ce jour dans le monde qui déclarait légale la pratique de l'euthanasie volontaire : celle votée en Australie par le Parlement du Territoire du Nord en 1996. Fut disqualifiée par les autorités fédérales sous le considérant constitutionnel qu'un Territoire – il y en a deux en Australie – n'a pas en ces matières de pouvoir législatif comme en ont les États – il y en a six. Principaux promoteurs : Marshall Perron, Premier ministre du Territoire du Nord, le Dr Philip Nitschke et l'éminente spécialiste d'éthique biomédicale Helga Kuhse (fut présidente de la Fédération mondiale des ADMD).

### Annexe 1 – l'ADMD

17 novembre 1979, Le Monde article « Un droit » signé Michel Lee Landa universitaire, poète et romancier. Il fonda l'ADMD le 22 avril 1980.

Article I<sup>er</sup> « L'Association a pour but :

- de promouvoir le droit légal et social de disposer, de façon libre et réfléchie, de sa personne, de son corps et de sa vie ;
- de choisir librement la façon de terminer sa vie, de manière à la vivre jusqu'à la fin dans les conditions les meilleurs. »

**Les diverses activités de l'ADMD ne lui ont pas permis, après dix-sept années d'existence, de faire avancer substantiellement la solution des problèmes qu'elle aborde.** 48 000 adhérents depuis 1980, 73% de femmes, 50% de plus de 73 ans.

Fédération mondiale des *Right-to-Die Societies*. Fondée en 1976, 35 associations de 21 pays comptant plus de 706 000 membres.

AURENCHÉ, Sophie, *L'euthanasie, la fin d'un tabou ?*, ESF, 1999 ; *IEP CFJ Journaliste à Europe1 depuis 1995 rubrique santé*

### Chap.1 - État des lieux

Après 12 siècles de disparition du vocabulaire : la conception chrétienne de la mort ne laisse pas prise à l'idée de mort paisible, ni à celle de mort choisie (Patrick Thominet).

En 1605, le philosophe Francis Bacon reprend le mot euthanasie, avec une signification nouvelle : effort que la médecine doit accomplir « pour aider les agonisants à sortir de ce monde **avec plus de douceur et de facilité** ».

On finit plus souvent sa vie à l'hôpital, on y meurt aussi plus lentement. « Aujourd'hui, la vie se maintient souvent pendant plusieurs mois ». Le patient est soumis à de nouvelles contraintes : des allers et venues à l'hôpital pour suivre les traitements, des soins à domicile, des arrêts maladie à répétition aux graves conséquences économiques, des effets secondaires et des traitements parfois difficiles à supporter. **En phase terminale, des malades peuvent être maintenus en vie pendant**

## des semaines.

Anita Hocquard socio-anthropologue, doctorat *L'euthanasie volontaire, enquête sur une demande sociale* janvier 1999 Université Paris I

Les Français veulent choisir leur mort

Tous les sondages le prouvent. Sofres 1997/1987 « En cas de maladie grave et incurable s'accompagnant d'une souffrance insurmontable, seriez-vous favorable ou opposé à ce que soit reconnu au malade le droit d'être aidé à mourir à sa demande ? » 84/85 % favorables à l'aide à la mort (dont 55% pour une « aide active à la mort ») 9/11% contre.

France-Soir publie le 12 janvier 1999 l'appel des 132, manifeste lancé par l'ADMD en faveur de l'euthanasie. P.Bourdieu, H.Reeves, J.Testard Tous déclarent « avoir aidé une personne à mourir ou être prêts à le faire »... « nous considérons que la liberté de choisir l'heure de sa mort est un droit imprescriptible de la personne inhérent à la Déclaration des Droits de l'Homme. »

Commentaire : Les Droits de l'Homme de 1789 mais pas ceux de 1948.

## Chap.2 - Que dit la loi des hommes... et celle de Dieu ?

Le testament de vie : abstention de tout traitement qui entraînerait une survie synonyme de dépendance et de souffrances, prescription de tous les médicaments nécessaires au soulagement de la douleur.

Danemark – les textes visent avant tout à limiter l'acharnement thérapeutique. Le testament de vie est évoqué pour la première fois dans « la loi sur l'exercice de la profession médicale » du 1<sup>er</sup> octobre 1992... précisée par « la loi sur le statut juridique du patient », modifiée en 1998. « Toute personne qui a **plus de 18 ans**, qui n'est pas sous tutelle (...) peut rédiger un testament de vie. Dans un testament de vie, l'intéressé peut exprimer sa volonté en matière de traitement médical, s'il devait se trouver dans un état où il ne pourrait plus exercer lui-même son droit d'autodétermination ». Contre cinquante couronnes (quarante francs), ceux qui le souhaitent remplissent des imprimés spéciaux qui seront ensuite répertoriés sur un registre général... que doit impérativement consulter le médecin... la loi oblige le praticien à se plier à la volonté du malade. Ne concerne que les patients en phase terminale « dont la mort surviendra dans l'espace de quelques jours ou quelques semaines ». La « loi sur l'exercice de la profession médicale » stipule : « Le médecin... peut donner des antalgiques, des calmants ou des produits analogues qui sont nécessaires pour **soulager le patient, même si une telle action peut conduire à hâter le moment du décès** ».

Australie, quatre États ont légiféré sur le testament de vie depuis 1988.

Aux États-Unis, le droit pour une personne de renoncer à un traitement médical est un droit constitutionnel.

## Suicide assisté

Aux États-Unis,  
l'État de l'Oregon a approuvé cette pratique par référendum en 1994 (par 51% puis à 60% en 1997) ... autorise le médecin à donner à son malade les moyens d'abrégier sa vie. La loi permet « à **un adulte** capable (...), dont le médecin traitant et un médecin consultant ont établi qu'il souffrait d'une maladie en phase terminale (qui entraînera la mort dans les six mois) et qui a volontairement

exprimé son souhait d'en finir, de formuler une requête pour obtenir une médication afin de finir sa vie d'une manière humaine et digne ». Le texte impose deux demandes orales puis une requête écrite. Avant de prescrire son cocktail mortel, le médecin doit attendre au moins deux jours pour être sûr que la décision du malade est posée, réfléchie et définitive. Au 1<sup>er</sup> janvier 1999, vingt-trois demandes de malades ont déjà été enregistrées par les autorités de santé de l'État. Quinze malades **se sont injectés** un cocktail lytique prescrit par leur médecin.

Le docteur Kevorkian exerce dans le Michigan, État dans lequel **le suicide assisté est interdit depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1998**. Il filme ses entretiens pour se couvrir et rédige un rapport détaillé sur chacune de ses « interventions ». Poursuivi à quatre reprises pour avoir aidé des malades à mourir entre 1994 et 1996, il n'a jamais été condamné. Mais en novembre dernier (1998) il injecte lui-même le produit mortel sur un patient. Il filme l'opération, diffusée sur la chaîne CBS à une heure de grande écoute. Il est condamné à une peine de prison pouvant aller de dix à vingt-cinq ans.

La Suisse

est le **seul pays européen à autoriser implicitement l'aide médicale au suicide** [ndlr : pas spécialement médicale]. L'article 115 du code pénal autorise le suicide assisté si « le mobile égoïste » du médecin ou d'une tierce personne n'est pas établi.

L'Australie

Le 16 juin 1995, les Australiens de l'État du Territoire-du-Nord votent un texte unique au monde : ils deviennent les premiers à adopter une loi qui dépénalise l'euthanasie et autorise les médecins à aider leurs malades à mourir sans risque de poursuites judiciaires. **Avoir atteint 18 ans**, être sain d'esprit, souffrir d'une maladie incurable et douloureuse. Un deuxième médecin et un psychiatre doivent confirmer le diagnostic. Deux jours au moins doivent s'écouler entre la demande écrite du malade et l'acte euthanasique. Quatre malades « bénéficient » de cette procédure **grâce à une machine**, mise au point par le docteur Nitschke qui injecte le produit.

|                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : concept de suicide en self-service qui évite tout risque d'homicide. |
|------------------------------------------------------------------------------------|

La loi abroge ce texte le 27 mars 1997 : elle interdit aux assemblées du Territoire-du-Nord, de la capitale australienne et des Norfolk de voter « des lois qui permettent (...) une forme d'homicide volontaire appelé euthanasie (...) ou l'assistance à une personne pour mettre fin à ses jours ». Les partisans de l'euthanasie espèrent que cette loi pourra à nouveau entrer en vigueur en 2001, lorsque le Territoire-du-Nord sera un État à part entière. Le docteur Nitschke crée une association de médecins, *The Doctors reform Society*, et ouvre une clinique de consultation sur l'euthanasie à Melbourne en octobre 1998. « L'objectif est de **fournir des informations aux patients sur les meilleurs moyens de se suicider. Au moins deux personnes par semaine me demandent de les aider à mourir. C'est obscène de ne leur proposer qu'une corde parce qu'ils n'ont pas les moyens de se procurer les substances adaptées** » Courrier International 22/10/1998. Le « Mouvement pour l'euthanasie » présente trente candidats aux élections fédérales d'octobre 1998. Nitschke obtient 6,26% des suffrages (5324 voix). Les partisans de l'euthanasie vont jusqu'à faire **de la publicité à la télévision** – avril 1999, spot de 90 secondes (femme atteinte d'un cancer en phase terminale).

Pays-Bas

Procédure mise en place en 1993 et modifiée en 1998.

N'ont pas *légalisé* l'euthanasie : le code pénal condamne l'euthanasie et l'aide au suicide.

Cependant, un règlement encadre les pratiques liées à l'interruption de la vie : l'euthanasie est admise au cas par cas par la justice. Procédure de contrôle *a posteriori*. 3240 euthanasie et suicide assisté en 1995 **soit 2,4% des décès annuels dont 405 suicides assistés**.

Espagne

12 janvier 1998, Ramon Sampedro tétraplégique depuis 1968, après avoir demandé plusieurs fois à en finir, il se lance dans une bataille juridique pour obtenir le droit à une aide active à mourir. Sa demande est rejetée trois fois par la justice. Onze personnes vont participer à son « suicide ». Le tout est filmé et retransmis sur Antena 3, la principale chaîne privée espagnole : Ramon approche sa bouche d'un verre muni d'une paille et boit le cyanure. 67% des Espagnols sont favorables à la dépénalisation de l'euthanasie.

Fédération protestante de France – *Livre blanc de la commission d'éthique* 1991 : « une demande doit être entendue, qui n'est pas la décision d'en finir, mais la supplication par laquelle le mourant demande que son temps ne soit plus rongé par le caractère interminable de **sa douleur** ou de sa déchéance. (...) Le vouloir-vivre ne se commande pas. **Il ne nous appartient pas d'en juger.** »

Les musulmans tolèrent [] la prescription de médicaments qui soulagent la douleur, même s'ils risquent de précipiter la mort. « **Le rôle du soignant est de limiter la souffrance au maximum** »

### Chap.3 - De la rumeur des faits divers au silence de l'hôpital

Création de la première unité de soins palliatifs en 1987 à l'hôpital de la Cité Universitaire à Paris. Deux définitions officielles : OMS 1990 « soins actifs, complets, donnés aux malades dont l'affection ne répond plus au traitement curatif. **La lutte contre la douleur** et les autres symptômes, ainsi que la prise en considération des problèmes psychologiques, sociaux et spirituels sont primordiaux. Ils ne hâtent ni ne retardent le décès. Leur but est de préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'à la mort ». SFAP Société Française d'Accompagnement et des Soins Palliatifs créée en 1990 « **leur objectif est de soulager les douleurs** physiques ainsi que les autres symptômes et de prendre en compte la souffrance psychologique et spirituelle ». **Cicely Saunders, frappée par les carences du milieu hospitalier, incapable de prendre en compte la souffrance physique et morale des malades, a fondé en 1967 le Saint Christopher's Hospice de Londres.** C'est à partir de cette initiative qu'est né le mouvement mondial des soins palliatifs.

Lucien Neuwirth, 3 combats : 1967 la contraception, **1994 la loi sur la prise en compte de la douleur**, 11 mai 1999 loi « visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs ».

JALMALV Jusqu'à La Mort Accompanyer La Vie créée en 1983 par des médecins pour promouvoir le soins palliatifs. Bernard Kouchner le reconnaît : la loi sur « le droit d'accès pour tous aux soins palliatifs » a ses limites : « On ne retrouve pas la reconnaissance d'un droit ultime et nécessaire, celui de choisir sa fin et de l'imposer à ses proches et à la société » *Libération* le 16 mai 1999.

*La mort opportune, les droits des vivants sur la fin de leur vie*, Jacques Pohier 1998. Est un ancien dominicain, condamné par Rome en 1979 parce qu'il conteste un dogme fondamental du catholicisme : « Dieu n'a pas besoin de ressusciter », écrit-il dans l'un de ses ouvrages. Il consacre sa vie au combat pour la liberté de choisir sa mort. Après avoir quitté l'ordre des dominicains, il choisit de se marier et milite très activement au sein de l'ADMD.

### Chap.4 - Infirmières contre médecins... Qu'en pense le corps médical ?

L'arrêté du 4 mars 1997 « relatif à la deuxième partie du deuxième cycle d'études médicales » rend pour la première fois obligatoire l'enseignement des soins palliatifs.

Code de déontologie révisé en 1995 article 37 « **En toutes circonstances, le médecin doit s'efforcer de soulager les souffrances de son malade**, l'assister moralement et éviter toute



obstination déraisonnable dans les investigations thérapeutiques ».

#### Chap.5 - Comment mourir dignement ? Deux réponses pour une même question

Avril 1980 création de l'ADMD. 1935 naissance de l'association anglaise « Exit » qui fut la première à mettre en avant et publiquement des arguments pro-euthanasie. Brochure de présentation « L'ADMD milite pour permettre à chacun d'avoir une fin de vie digne et sereine. Pour cela, il faut avoir une pleine liberté de décision face à l'échéance finale, proche ou lointaine. Son but est de faire évoluer les mentalités et les pratiques à l'égard des derniers moments de la vie pour mettre fin à l'abandon moral, à la déchéance et **aux souffrances** inutiles qui, trop souvent, précèdent et accompagnent la mort. (...) Son objectif prioritaire est d'obtenir la reconnaissance par les pouvoirs publics d'une 'déclaration de volonté de mourir dans la dignité', véritable testament de vie, permettant à ceux qui en manifestent expressément le désir d'obtenir une **aide active à mourir** ».

JALMAV : à l'origine un médecin et une psychologue installés à Grenoble. René Schaerer et Janine Pillot.

Art 9 de la loi sur les soins palliatifs « Les associations qui organisent l'intervention des bénévoles se dotent d'une charte qui définit les principes qu'ils doivent respecter dans leur action (...) doivent conclure avec les établissements concernés, une convention définie par décret en Conseil d'État ». La loi assurera un meilleur financement des associations.

#### Chap.6 - Faut-il une loi sur l'euthanasie ?

*Soleil Vert*, réalisé en 1979 par Richard Fleischer, tiré du livre d'Harry Harrison *Make Room, Make Room*. L'histoire se déroule à New York en 2020 les gens choisissent la façon dont ils veulent finir leurs jours. Ils peuvent aller dans un *Thanateion*, le lieu où l'on meurt. Ils peuvent choisir le « programme » qui va les accompagner jusqu'à leur dernier soupir.

Henri Caillavet président de l'ADMD « Dans certaines circonstances seulement (maladies incurables, souffrances intolérables), et lorsque le malade le demande, le médecin doit pouvoir aider son patient à mourir. (...) **Il n'est pas pour autant question d'autoriser l'euthanasie pour des personnes encore en bonne santé**, à qui le médecin vient d'annoncer qu'il est atteint de la maladie d'Alzheimer, d'une autre maladie mentale, ou qu'il a un cancer ». entretien le 21 avril 1999

Bernard Kouchner, l'ancien secrétaire d'État à la santé suggère, non pas de donner la possibilité au médecin de répondre aux demandes d'euthanasie de ses patients, mais plutôt de mettre en place un droit « négatif » qui stipulerait que personne n'a le droit d'interdire à un malade de choisir le moment de sa mort. entretien le 14 juin 1999

Loi n°87-1133 du 31 décembre 1987 « tendant à réprimer la provocation au suicide »

La provocation au suicide tenté ou consommé par autrui sera punie d'un emprisonnement de deux mois à trois ans et d'une amende de 6 000 F à 200 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement. La peine d'emprisonnement sera portée à cinq ans si le délit a été commis à l'égard d'un mineur de quinze ans. **Les peines prévues au premier alinéa seront applicables à ceux qui auront fait de la propagande ou de la publicité quel qu'en soit le mode, en faveur de produits, d'objets ou de méthodes préconisés comme moyens de se donner la mort.**

Quand l'un de ces délits aura été commis par un moyen de communication audiovisuelle, le directeur ou, le cas échéant, le codirecteur de la publication sera poursuivi comme auteur principal si le message incriminé a fait l'objet d'une fixation préalable à la communication au public. A défaut, l'auteur, et à défaut de l'auteur, le producteur sera poursuivi comme auteur principal. Lorsque le directeur ou le codirecteur de la publication sera mis en cause, l'auteur sera poursuivi comme complice.

Président F.Mitterrand  
Premier ministre J.Chirac  
Rapport de M.Dailly n°359 (1982-1983)

Commentaire : le texte de la loi du 23 juillet 1920 contre la contraception disait déjà

Article 3 – sera puni d'un mois à six mois de prison et d'une amende de cent francs à cinq mille francs quiconque, dans un but de **propagande** anticonceptionnelle, aura, par l'un des moyens spécifiés aux articles 1 et 2, **décrit ou divulgué ou offert de révéler des procédés propres à prévenir la grossesse**, ou encore de faciliter l'usage de ces procédés. Les mêmes peines seront applicables à quiconque, par l'un des moyens énoncés à l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881, se sera livré à une propagande anticonceptionnelle ou contre la natalité.

CODE PENAL, Section 3 : De l'entrave aux mesures d'assistance et de l'omission de porter secours.

Article 223-6

Modifié par [Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 \(V\) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002](#)

Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende.

Sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours.

Commentaire : ce texte peut être invoqué contre l'assistance au suicide.

Le Monde, 24.05.08, En Suisse, rendez-vous avec la mort. Entretien avec Ludwig A. Minelli

Directeur et fondateur de Dignitas, association suisse d'aide au suicide. Il est également ancien journaliste et avocat.

*Beaucoup, en Suisse et ailleurs, estiment que le "tourisme de la mort" que vous organisez n'est pas acceptable. Que leur répondez-vous ?*

En Suisse, on peut aider quelqu'un à se suicider tant que l'on n'est pas mû par un "mobile égoïste".

Or j'ai toujours estimé que la mort volontaire assistée était un droit universel. Pourquoi devrais-je accepter d'aider une dame qui souffre d'un cancer à Genève, alors que je le refuse à une autre dame souffrant de la même chose à Annemasse, de l'autre côté de la frontière ? Cela ne tient pas debout d'un point de vue éthique. L'expression "*tourisme de la mort*", a été inventée par le procureur général de Zurich. En 1999, un an après la création de Dignitas, il disait : "*Pourquoi est-ce que vous importez ces étrangers ?*" Je n'accepte pas cette attitude, car **je défends un droit de l'homme universel**, garanti par le droit européen. Et d'ailleurs, est-ce qu'en Suisse on critique le tourisme bancaire, qui permet à des citoyens européens de ne pas payer leurs impôts ? Le tourisme naît de la différence entre l'offre et la demande.

*Le 17 mai, vous avez fêté les dix ans de votre association. Combien de personnes avez-vous aidées à mourir ?*

Nous avons eu **868 accompagnements, dont 85 % d'étrangers**. Parmi eux, plus de la moitié sont allemands, puis viennent des Anglais, des Français, etc. En 2007, 141 personnes se sont suicidées, dont seulement 6 Suisses. Les associations Exit, elles, n'acceptent que des Suisses.

**Le raisonnement d'Exit est de dire que l'aide au suicide - facturée par Dignitas 10 000 francs suisses (6 152 euros) - ne doit pas être une entreprise lucrative...**

**Dans nos statuts, nous prévoyons des réductions pour les gens qui ont des revenus modestes, et même la possibilité de ne rien payer.** Du point de vue de la loi suisse, nous aurions pu créer une société anonyme et faire des profits. Mais si Dignitas est une association à but non lucratif, **nous avons aussi besoin de fonds pour financer notre lutte pas seulement en Suisse, mais aussi à l'étranger. J'aimerais que les suicides assistés deviennent possibles partout en Europe.**

*Ce prosélytisme n'est-il pas une forme d'incitation au suicide ?*

Au départ, nous ne disons jamais non. Dans nos sociétés, une personne suicidaire ne peut pas s'adresser à quelqu'un d'autre sans craindre d'être mise dans un hôpital psychiatrique. Nous, nous discutons, d'abord en cherchant des solutions en faveur de la vie. Si l'on arrive à la conclusion que le suicide est la seule possibilité, il se produit alors un phénomène étrange. Sur cent personnes qui reçoivent notre feu vert provisoire, à savoir qu'un médecin suisse s'est dit prêt à leur prescrire du Pentothal après consultation de leur dossier, **seulement 12 % réalisent leur souhait de mourir**. Environ 70 % d'entre elles ne nous rappellent jamais, alors que 18 % disent vouloir encore attendre. **Quand ils savent que la porte de secours existe, les individus se sentent plus tranquilles, ils ont moins peur.**

*Vous allez jusqu'à parler de prévention du suicide. N'est-ce pas excessif ?*

Oui, Dignitas prolonge souvent la vie de ses adhérents. Il y a quatre ans, un professeur allemand qui souffre d'un cancer m'a dit : "*Je viens à Zurich, je me suicide. Vous avertirez ensuite ma femme.*" Je lui ai répondu que son épouse devait être au courant. Il lui en a parlé et, maintenant, tous les six mois, il prépare ses papiers pour venir et, une semaine avant, il nous appelle pour dire qu'il a encore des choses à faire. Sur les 7 368 demandes d'assistance au suicide enregistrées depuis 1998, seules 868 personnes sont passées à l'acte. Il y a une grande différence entre un suicide normal et une mort volontaire assistée. **Dans le premier cas, le suicidaire ne parle à personne, et sa mort, brutale, est très dure pour son entourage.** A Dignitas, nous conseillons à nos adhérents de discuter avec leur famille. Ils peuvent ainsi se dire adieu, et la phase de deuil se passe en général mieux.

*En mars, le cas de Chantal Sébire a bouleversé la France. Que vous a-t-il inspiré ?*

C'est un cas terrible. M<sup>me</sup> Sébire nous avait contactés, mais elle a finalement pu se procurer du pentobarbital de sodium. Elle est morte trois jours après que le tribunal de Dijon a refusé de lui prescrire cette substance. **Mais si l'on choisit la voie des tribunaux, il faut s'y prendre bien plus tôt, et l'on peut gagner.** Je le conseille souvent aux différentes associations à l'étranger, car il est très difficile de trouver des majorités parlementaires pour changer les lois. **Toute personne qui veut une mort volontaire peut invoquer l'article 8.1 de la Convention européenne des droits de l'homme, dont il découle que chacun a le droit de décider de la date et de la méthode de sa propre mort.**

En 2006, un malade mental suisse est allé jusqu'au Tribunal fédéral (juridiction suprême suisse), **qui a reconnu que les malades mentaux avaient eux aussi droit à un suicide assisté.** Pourvu qu'une expertise psychiatrique prouve qu'ils ont une capacité de discernement **et ne se trouvent pas dans un état dépressif.** L'homme s'est adressé à 170 psychiatres dans la région de Bâle, tous ont refusé de l'aider. Alors il a saisi la Cour européenne des droits de l'homme.

*Pourquoi de telles résistances ?*

C'est une question de pouvoir. Certains milieux ne peuvent pas accepter qu'un individu ait la faculté de décider de sa propre mort. Les médecins ne l'acceptent pas, car cela va contre leur pouvoir sur les patients. **Le suicide assisté va aussi contre les intérêts de l'industrie pharmaceutique, des Églises et des responsables politiques.** Nous-mêmes, nous avons des difficultés à agrandir notre réseau de médecins, composé de huit personnes.

*En décembre 2007, une polémique s'est déclenchée en Allemagne, après que deux Allemands se sont suicidés, via Dignitas, dans leurs voitures sur un parking suisse. La chancelière a parlé de "sommet de l'impudence"...*

M<sup>me</sup> Merkel était mal informée. Elle n'a pas compris la différence entre l'euthanasie active, interdite en Suisse, et le suicide assisté. L'euthanasie, c'est accepter qu'une personne tue une autre, ce qui est possible en Hollande, en Belgique et bientôt au Luxembourg. **Avec l'assistance au suicide, on ne brise pas le tabou de tuer un tiers.** Quand ces deux Allemands sont venus à Zurich, nous n'avions pas d'appartements où les accueillir. Ils ont refusé d'aller à l'hôtel et ont proposé d'utiliser leurs voitures. Nous sommes allés à 1,5 km de ma maison. Il y a un grand pré et un restaurant fermé depuis des mois, avec un parking devant. A Berlin, la ministre de la justice a parlé de parking au bord d'une autoroute !

*Dignitas choisit souvent la voie de la provocation. Cette année, vous avez organisé des suicides à l'hélium au moyen de sacs en plastique. Pourquoi ?*

Dans certains cas, provoquer est le seul moyen d'avancer. Il faut replacer ces suicides à l'hélium dans leur contexte. Fin janvier, j'ai reçu une lettre du directeur de l'autorité de surveillance médicale de Zurich m'informant d'une nouvelle directive. Les étrangers doivent maintenant avoir plusieurs entretiens avec le médecin qui leur prescrit du pentobarbital. Ils doivent séjourner en Suisse plus longtemps, jusqu'à une semaine.

*N'est-ce pas la moindre des choses ?*

Encore faut-il que cela soit possible ! Certains étrangers arrivent en ambulance. J'ai eu le cas d'un Américain qui est venu dans un avion médicalisé. Si, maintenant, on allonge la procédure, faudra-t-il les hospitaliser ? Cela risque de coûter cher. J'ai donc dit aux autorités que nous nous réservons **la possibilité d'utiliser l'hélium, qui permet une mort assistée sans ordonnance médicale.** Ce gaz,

qui prive la personne d'oxygène, ne provoque aucune sensation négative, même si, une fois plongée dans le coma, la personne a encore des réflexes oculaires, des soubresauts, ce qui n'est pas très agréable pour la famille. Nous avons aussi signalé au médecin cantonal qu'en donnant trop d'indications sur cette méthode qui est très efficace et accessible à tous, le nombre de suicides pourrait augmenter.

*Pourquoi certains de vos adhérents ont-ils choisi cette méthode ?*

Il y a eu quatre suicides à l'hélium. Les deux premiers cas n'ont pas été médiatisés. Il s'agissait d'un Français d'une soixantaine d'années venu de Lorraine. Il voulait en finir le plus vite possible, car il risquait à chaque instant d'avoir une attaque cérébrale. Il est venu avec sa compagne, nous avons beaucoup discuté.

*Êtes-vous en faveur de l'euthanasie ?*

Je suis contre, sauf pour les malades d'Alzheimer qui, s'ils veulent un suicide assisté, doivent sacrifier un bout de leur vie, avant que la démence ne les frappe. Le système suisse n'est pas idéal, mais il est l'un des meilleurs au monde. En Hollande, la loi précise qu'il faut une relation bien établie entre le médecin et le candidat à la mort volontaire : si le médecin est contre l'euthanasie, vous vous heurtez à un refus. **Aux États-Unis, le patient peut se procurer lui-même le médicament et le prendre, au risque de se rater faute d'instructions.** Et s'il meurt avant, la substance reste dans son appartement, ce qui est dangereux. En Suisse, le pentobarbital reste toujours sous le contrôle de nos associations.

*85 % des Suisses sont pour le suicide assisté, mais vous avez dû vous battre pour trouver de nouveaux locaux.*

Personne ne veut que ça se passe près de chez lui. Moi, ce qui m'attriste, c'est que des gens très malades soient obligés de venir mourir à l'étranger. Ici, dans mon living-room, j'ai accueilli deux personnes. En 2007, nous avons dû partir d'un appartement à Zurich parce qu'une voisine s'est plainte. Après plusieurs refus, nous avons pu louer des locaux dans des bâtiments industriels à Schwerzenbach, près de Zurich. A 100 mètres du plus grand bordel de Suisse ! Nous cherchons aujourd'hui un immeuble à acheter.

La dignité de la personne humaine combinée au droit à la vie de la DUDH de 1948 font obstacle au droit à la mort choisie.

Ou dit autrement, la vie humaine comme le don d'un Dieu créateur dont l'individu ne dispose pas à son gré.

GOFFI, Jean-Yves, *Penser l'euthanasie*, PUF, 2004

## Chapitre 5 – Arguments déontologiques à propos de l'euthanasie : dignité humaine et droits

**Le philosophe J. Ricot estime qu'il existe une dignité que l'on ne peut abdiquer, une dignité ontologique, qu'il n'est au pouvoir de personne de nier, qui tient à l'humanité elle-même, qui possède une valeur absolue et qui est irrémédiablement compromise, de part et d'autre, par le suicide assisté et par l'euthanasie :** « Où est la dignité de celui qui se prête à une telle complicité ? » (2003, p. 42). D'un autre côté, la principale association qui, en France, milite pour la promotion du droit légal et social de « choisir librement la façon de terminer sa vie, de manière à la vivre jusqu'à la fin dans les conditions les meilleures » (extrait de l'article 1 des statuts) se nomme *Association pour le droit de mourir dans la dignité*. De la même façon, les droits sont invoqués de part et d'autre : droit à la vie, d'un côté ; droit de mourir dans des conditions décentes de l'autre.

### La dignité humaine

Kant – en matière de dignité humaine, la référence des références pour les modernes - : pour lui, la dignité est cette « **valeur intérieure absolue** » par laquelle l'homme « force au *respect* de lui-même toutes les autres créatures raisonnables ».

« Posséder le Je dans sa représentation, ce pouvoir élève l'homme infiniment au-dessus de tous les autres êtres vivants sur la terre. Par là, il est une personne ; et grâce à l'unité de la conscience dans tous les changements qui peuvent lui survenir, il est une seule et même personne, c'est-à-dire un être entièrement différent, par le rang et la dignité, de choses comme le sont les animaux sans raison dont on peut disposer à sa guise »

BONDOLFI, Alberto, HALDEMANN, Frank, MAILLARD, Nathalie (éditeurs), *La mort assistée en arguments*, Suisse, Editions Médecine & Hygiène, 2007

p.65s

Pour Emmanuel Kant (1724-1804), « le » penseur de l'autonomie, être autonome signifie avoir la capacité de se donner à soi-même (*autos*) sa propre loi (*nomos*). Bien sûr, il ne s'agit nullement de dire « c'est mon choix » ou même « c'est ma loi », bien au contraire : la loi n'est loi que dans la mesure où elle est universalisable et rationnelle. **En ce sens précis, l'autonomie n'est pas la libre disposition de soi**, mais le fait de se donner des règles de caractère universel, acceptables par n'importe quel autre agent raisonnable. Par l'autonomie, ainsi comprise, l'individu se pense donc comme appartenant à la commune humanité : ce que je fais à un homme, que ce soit à moi-même ou à un autre, retentit sur toute la communauté morale. []

À partir de là, un autre concept, fondamentalement déontologique, est souvent mobilisé aussi bien par des adversaires que par des partisans de l'euthanasie : la *dignité humaine*. À cet égard, une fois encore, la référence à Kant est incontournable. « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen. » [*Fondements de la métaphysique des mœurs*, 1785] **On voit donc la confusion, voire l'ambiguïté qui entoure le concept de « dignité » dans le débat éthique sur l'euthanasie.** Loin de se limiter au champ de la philosophie morale, la question de la dignité humaine occupe depuis quelques temps une place éminente sur la scène juridique. L'émergence du concept de la dignité au lendemain de la Seconde Guerre mondiale []. **Reste, et c'est bien évidemment la question la plus délicate, à préciser le contenu de ce concept. Or, les textes juridique ne prennent pas la peine de définir la notion de dignité.** [] Le problème est plus complexe encore lorsque l'on pose la question du rapport entre liberté individuelle et dignité humaine. **[Faut-il] accorder à la dignité une valeur absolue et intangible, antérieure à notre liberté individuelle, à nos qualités et attributs ? Cette dernière conception semble guider le Conseil de l'Europe lorsqu'il affirme, dans une recommandation du 26 juin 1999, que « le désir de mourir exprimé par un malade incurable ou un mourant ne peut jamais constituer un fondement juridique à sa mort de la main d'un tiers ».**

LE MONDE, 5.04.08, Entretien avec Jean-Yves Goffi, professeur de philosophie à l'université Pierre-Mendès-France à Grenoble et spécialiste des questions de bioéthique.

*À la suite du cas de Chantal Sébire, cette patiente qui réclamait un droit à mourir, on parle beaucoup d'euthanasie. Comment peut-on définir ce concept ?*

La difficulté, c'est que le terme "euthanasie" ne recouvre pas le même sens, selon qu'on l'envisage comme un droit ou comme un danger à proscrire. Pour faire simple, on pourrait dire que l'euthanasie recouvre les situations où une tierce personne utilise des procédés qui permettent soit d'anticiper, soit de provoquer la mort d'un malade incurable qui en a fait la demande, et ce pour abrégé ses souffrances ou lui épargner une situation de déchéance et d'indignité extrêmes. Cette définition est neutre quant aux moyens utilisés : elle tient pour euthanasique la mort qui résulte d'une action (administrer un produit létal) ou d'une omission d'agir (arrêt des traitements), dès lors que les autres conditions sont satisfaites.

*Quel sens a recouvré le terme "euthanasie" dans l'histoire ?*

L'étymologie du mot "euthanasie" est grecque ; il signifie "*bonne mort*" ou "*belle mort*". Dans l'Antiquité, c'est un adjectif utilisé pour qualifier une mort réussie : par exemple, un homme qui meurt sans souffrir tout en laissant une progéniture nombreuse et prospère, après avoir bien vécu. Il pouvait aussi être appliqué à celui qui "*part en beauté*", après une mort glorieuse au combat. Le terme est employé par l'historien latin Suétone pour relater la mort de l'empereur Auguste : après avoir réglé les affaires de l'Empire et s'être consacré à lui-même une dernière fois, il meurt sans souffrance, s'étant acquitté de ce qu'il avait à faire.

La question de l'euthanasie se "médicalise" à partir de la Renaissance. **Dans *L'Utopie* (1516), Thomas More imagine des hôpitaux où les médecins ayant affaire aux malades incurables leur donnent la possibilité de mourir sans souffrance par l'administration de drogues qui atténuent leur agonie.** Le philosophe anglais Francis Bacon (1561-1626) affirme ensuite que l'euthanasie ne constitue pas un corps étranger à l'art médical, mais en fait intégralement partie.

*À partir de quel moment, le terme "euthanasie" a-t-il endossé une connotation négative, jusqu'à être assimilé à l'eugénisme ?*

Ce tournant a eu lieu dans les années 1930, avec la politique d'élimination des "indésirables" mise en place par les nazis. Ainsi les mesures connues sous le nom d'"Aktion T4" : les malades mentaux étaient examinés par des commissions ayant le pouvoir de décider de leur mise à mort, si leur état était jugé incurable. Ces personnes n'avaient, évidemment, rien demandé, et ce n'est pas pour abrégé leurs souffrances qu'on agissait de la sorte ; néanmoins, pour camoufler ces actes criminels, les nazis ont parlé de mesures euthanasiques, et le terme a gardé une sinistre connotation.

Ce précédent a donné des arguments aux adversaires de l'euthanasie, qui arguent de l'existence d'un risque de pente fatale en cas de dépénalisation. Ils affirment qu'à partir du moment où on accepte le fait que des gens puissent mourir avec l'aide de médecins, l'interdit du meurtre est levé : cela conduira forcément à des pratiques de masse où ceux qui n'auront rien demandé seront mis à mort. **Cette argumentation est très discutable** d'un point de vue logique. En revanche, il faut lui reconnaître une fonction pragmatique d'avertissement. Dans ces questions, il faut toujours rester attentif aux dérives et aux détournements possibles.

*Sur quels principes moraux ou philosophiques s'appuient les adversaires de l'euthanasie ?*

**Leur principal argument repose sur le principe de la dignité ontologique : l'existence humaine est par elle-même revêtue d'une dignité éminente, opposable non seulement aux autres, mais aussi à l'individu lui-même. Selon ce principe, d'inspiration kantienne,** la vie humaine est revêtue d'une dignité telle que l'individu ne peut pas en disposer. Souvenez-vous de l'affaire du "lancer de nains", qui avait défrayé la chronique il y a quelques années. La justice avait tranché en disant que cette pratique, même si elle était volontairement acceptée par la personne naine, était attentatoire à sa dignité. Si on rapporte ce principe à l'euthanasie, on peut dire qu'un malade souhaitant mettre fin à ses jours agirait contre sa propre dignité.

Il y a aussi l'argument de la sacralité de la vie, explicitement religieux et avancé par les croyants. C'est l'idée que Dieu seul est maître de la vie et de la mort. Il donne la vie et est seul habilité à la reprendre.

*À l'inverse, sur quels arguments se fondent les partisans de l'euthanasie ?*

Il y a un argument informulé, car non admissible, c'est l'argument de type économique. Certains ne le disent pas ouvertement, mais pensent qu'un système de santé qui connaît de graves problèmes de financement ne peut pas se permettre de dépenser des fortunes pour des malades incurables ou dans un coma irréversible.

Le principal argument des partisans respectables de l'euthanasie est encore, paradoxalement, celui de la dignité. Il s'agit cependant d'une conception radicalement différente de la dignité, liée à la qualité de la vie humaine. Les militants de l'Association pour le droit à mourir dans la dignité (ADMD) affirment, par exemple, que la maladie peut faire perdre son autonomie au malade, le rendant dépendant des autres de façon humiliante, **l'enfermant dans la souffrance** et lui faisant perdre l'estime qu'il a de lui-même. Dans ces cas-là, si l'individu estime qu'il ne peut préserver ce qui lui reste de dignité qu'en choisissant la mort, il faut lui permettre de mettre en œuvre un tel choix.

*La différence fondamentale entre les uns et les autres se situe-t-elle sur le droit ou non de disposer de sa vie ?*



Oui. C'est l'argument libéral de la souveraineté sur soi-même. C'est une idée qu'on trouve formulée chez **John Stuart Mill, philosophe britannique du XIX<sup>e</sup> siècle. Il affirme, dans *On Liberty*, que tout individu a un pouvoir souverain sur sa propre existence** ; on ne peut aller contre ce pouvoir qu'en raison des dommages qu'il pourrait causer aux autres, non en raison des dommages qu'il pourrait se causer à lui-même. Dans une telle perspective, il est tyrannique de limiter la liberté d'action d'un individu qui, agissant en toute connaissance de cause, ne fait aucun tort aux autres, même si l'on est persuadé qu'il s'en fait à lui-même. C'est le cas, par exemple, de quelqu'un qui choisirait rationnellement de se suicider. Mais l'euthanasie fait intervenir une tierce personne. La question peut donc être formulée ainsi : les individus ont-ils, sur eux-mêmes, une souveraineté limitée ou une souveraineté absolue ? Si cette souveraineté est absolue, ce que je crois, peut-elle s'étendre au point d'impliquer certains actes d'autrui comme une prestation obligatoire ? C'est beaucoup moins évident.

*En 2005, la France a adopté une nouvelle législation aboutissant au "laisser mourir". Les partisans de la légalisation de l'euthanasie dénoncent une loi hypocrite en disant qu'il s'agit d'euthanasie masquée, et qu'il faut permettre les gestes actifs. Peut-on parler d'euthanasie passive et active ?*

Les adversaires de l'euthanasie récusent la distinction entre euthanasie passive et active, au motif qu'une euthanasie est toujours active : pour eux, la conduite d'un médecin qui se limite à prescrire des thérapies de confort à un malade en fin de vie ou à lui administrer des antalgiques, en sachant que cela entraînera sa mort prématurée, n'est pas euthanasique. Mais cela pose des difficultés relatives à la responsabilité morale de celui qui agit. Peut-on sérieusement dire qu'on n'est pas responsable de toutes les conséquences prévisibles et connues de ses actes ? Si la mort du malade est prévue par le médecin comme une conséquence inévitable de l'arrêt des traitements, on est tenté de penser qu'il en est responsable et que c'est une euthanasie passive, même si son intention n'était pas de le faire mourir. La distinction entre faire mourir et laisser mourir soulève toutes sortes de problèmes en philosophie de l'action. Elle est sans doute moins facile à justifier qu'il ne le semble.

*En 2000, le Comité national consultatif d'éthique (CCNE) s'était prononcé contre la légalisation de l'euthanasie tout en admettant la possibilité d'une "exception d'euthanasie", laissant à la justice la responsabilité de poursuivre ou non en cas d'aide active à mourir. Qu'en pensez-vous ?*

J'ai du mal à comprendre cette position. Elle reflète peut-être une formule de compromis, une façon de dire sans dire, au sein d'un organisme par définition pluriel. Il me semble que la position défendue à titre personnel par Nadine Morano, ministre de la famille, est plus claire. Elle propose, si j'ai bien compris, l'instauration d'une commission nationale d'euthanasie chargée d'examiner les cas exceptionnels graves pour donner ou non son accord. C'est sans doute ce vers quoi il faudrait aller ; mais c'est, dans les grandes lignes, la législation des Pays-Bas, si décriée chez nous.

À titre personnel, je pense qu'il est difficile d'en rester au statu quo. La loi Leonetti a indiscutablement clarifié les choses, notamment en confortant les médecins dans une pratique d'arrêt des traitements quand ceux-ci n'ont plus de sens. Mais cette loi ne répond pas à tous les cas de figure. N'autoriser que "le laisser mourir" et non "le faire mourir" nous conduit à voir surgir périodiquement d'autres drames qui susciteront des controverses enflammées. Malgré le travail admirable des équipes de soins palliatifs, qui demande à être développé et soutenu, il y aura toujours des cas où on pourra dire "*c'est une demande de mort qui a un sens et à laquelle il est légitime d'accéder*".

## Chap.2 - Que dit la loi des hommes... et celle de Dieu ?

« La loi divine »

Rome - La « Déclaration sur l'euthanasie » dans la « Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi » parue en **1980** : « Rien ni personne ne peut autoriser que l'on donne la mort à un être humain innocent, fœtus ou embryon, enfant ou adulte, vieillard, malade incurable ou agonisant. Personne ne peut demander ce geste homicide pour soi ou pour un autre (...). Il y a là violation d'une loi divine, **offense à la dignité de la personne humaine**, crime contre la vie, crime contre l'humanité. »

Catéchisme officiel de l'Église romaine §2258 « (...) Dieu seul est maître de la vie, de son commencement à son terme : personne en aucune circonstance ne peut revendiquer pour soi le droit de détruire directement un être humain innocent ». §2280 « Nous sommes les intendants et non les propriétaires de la vie que Dieu nous a confiée. Nous n'en disposons pas (...) ». §§2277 et 2278 « Une action ou une omission qui, de soi ou dans son intention, **donne la mort afin de supprimer la douleur, constitue un meurtre gravement contraire à la dignité de la personne humaine** et au respect du Dieu vivant, son Créateur ».

**Évolution de la doctrine catholique : la valeur rédemptrice de la souffrance n'a plus cours. Pendant des siècles, la douleur, en particulier à la fin de la vie, était salvatrice, elle était une participation à la Passion du Christ et à son calvaire sur la Croix. La « Déclaration sur l'euthanasie » explique que « la prudence humaine et chrétienne conseillera souvent l'emploi de moyens médicaux aptes à atténuer ou supprimer la souffrance ».**

## Chap.5 - Comment mourir dignement ? Deux réponses pour une même question

Comité consultatif national d'éthique, avis du 24 juin 1991 « **La dignité d'une personne tient à son humanité même**. Les dommages physiques infligés par la maladie ne sauraient attenter à cette **qualité inaliénable**. Le Comité consultatif national d'éthique, qui a rappelé à maintes reprises le principe fondamental du **respect de la dignité humaine**, entend le proclamer de nouveau, tandis que se déploie une réflexion sur les conditions de la fin de vie. »

Proposition de loi du sénateur socialiste Pierre Biarnès, relative au droit à mourir dans la dignité déposée au sénat le 26 janvier 1999. Ne sera pas discutée par les sénateurs et les députés.

*Les cahiers de la maison des droits de l'homme*, Conseil général de l'Isère, n°2, juin 2006, Actes des Rencontres de la Maison des Droits de l'Homme, Grenoble, 15/11/2003 ; Michèle GUILLAUME-HOFNUNG, *professeur de droit public, vice-présidente du Comité des Droits de l'Homme et des questions éthiques de la Commission nationale française pour l'UNESCO*

Régulièrement, la Cour de cassation et le Conseil d'État imposaient aux médecins le respect de la dignité humaine sous forme d'information et de consentement éclairé.

**Les textes de bioéthique proclament tous et heureusement, le primat de la dignité humaine.** Mais leur talon d'Achille, c'est qu'ils ne prennent pas de décision quant aux seuils de la vie humaine. Quand commence la vie humaine et quand finit-elle ? Et c'est à propos de ces seuils que les vraies

questions se posent. [] Les religions ne sont pas d'accord sur le point de départ de la dignité humaine, elles ne sont pas toutes d'accord sur l'attitude à avoir sur la fin de la vie. C'est au droit qu'il reviendrait de prendre position. Or, les pouvoirs publics manquent de courage.

*Fondations et naissances des Droits de l'homme*, L'Odyssée des droits de l'homme, Tome1, Actes du Colloque international de Grenoble, octobre 2001, L'Harmattan, 2003

Quel homme pour les Droits de l'homme ? Les Droits de l'homme au risque de la bioéthique  
Bertrand PAUVERT, Maître de conférence en droit public, Université de Haute-Alsace

L'acceptation de l'euthanasie

[Terme utilisé dès 1605 par Bacon, voir A.Guillotin « La dignité du mourant » in *Mélanges Bolze*]  
Au cœur de **nombreux débats à partir des années soixante-dix. L'allongement de l'espérance moyenne de vie s'est en effet traduit par l'essor de la vieillesse** suivie de son cortège de difficultés et de maladies, contre lesquelles il est souvent difficile de lutter.

Note : Le 11 avril 2001, la Hollande est le premier pays au monde à avoir légalisé le recours à l'euthanasie. Il en fut de même en 1996, dans un des États constituant l'Australie avant que la loi ne soit abrogée en 1997 au niveau fédéral. Aux États-Unis, la Cour suprême a refusé de reconnaître un droit constitutionnel au « suicide assisté », tout en renvoyant aux différents États l'approbation de lois offrant cette possibilité.

Note : France, nouveau code pénal, il peut y avoir poursuite sous le chef de non-assistance à personne en danger, si des soins étaient encore possibles (art. 223-6).

Aussi, les partisans de la reconnaissance du droit à l'euthanasie appuient-ils leur revendication sur l'exigence d'un droit à mourir dans la dignité [] **opposant celle-ci à la souffrance physique ou morale pouvant accompagner la fin de vie.** [] l'être humain « disposerait d'un droit de demander à mourir lorsque son existence est devenue indigne et inacceptable pour lui et pour les autres » [Guillotin] « exiger d'un être humain qu'il reste vivant [] est cruel et barbare []. **Imposer des souffrances inutiles est un mal qui devrait être évité dans une société civilisée** ».

Cette relativisation de la dignité humaine, qui la relie à une certaine qualité intellectuelle et physique, n'est d'ailleurs pas sans risque, conduisant à dénier toute dignité à des personnes dépourvues d'autonomie intellectuelle ou physique. Marquée par sa relativité, cette conception est en outre empreinte d'une profonde subjectivité, car comment savoir à quel stade des souffrances deviennent insupportables ? **L'évaluation est nécessairement personnelle et subjective** or, sur quels principes fonder une échelle incluant les souffrances physiques, morales ou psychologiques et permettant de déterminer que, passé un certain degré, la demande de mort doit être prise en compte et accordée ?

|                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : dans le continent de la non-souffrance, la question serait spontanément inversée, « sur quels principes la demande de mort <i>ne doit-elle pas</i> être prise en compte et accordée ? ». |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La mort, fin de la vie  
p.1872-1878

Christian ILLIÈS

Souvent, mais pas toujours, les religions portent un jugement négatif sur le suicide.

Dans les religions monothéistes par exemple on considère la vie humaine comme le don d'un Dieu créateur **dont l'individu ne dispose pas à son gré**. Celui qui pense mettre fin à sa vie pêche ainsi contre Dieu et mérite d'être châtié. C'est pourquoi il faut absolument récuser le suicide, écrit déjà Augustin. C'est un empiétement injustifiable sur la liberté de Dieu, à qui il revient, et à lui seul, de donner et de prendre la vie. Le principal argument d'Augustin, c'est que le suicide contrevient au cinquième commandement qui interdit de tuer : le suicide est un meurtre. Aussi **les punitions dont le christianisme frappait les tentatives de suicide étaient-elles particulièrement rigoureuses**. La sanction la plus sévère était la privation de la messe commémorative, surtout pour tous ceux qui avaient choisi de se donner la mort en pleine conscience, et sans se trouver dans une situation de détresse extrême (considérée comme circonstance atténuante). Vers l'an mille s'y ajoute l'interdiction d'être enterré en « terre consacrée » au cimetière – il est intéressant de relever que les philosophes antiques les plus marquants, Platon et Aristote, requéraient déjà une sanction similaire.

On assiste parallèlement à la mise en place de mesures punitives par les autorités laïques ; à partir du XII<sup>e</sup> siècle il était courant de confisquer les biens du suicidé à quoi s'ajoutaient des sanctions à l'égard du cadavre. À Lille par exemple les autorités avaient ordonnés, par mesure d'intimidation, de traîner le cadavre sur une peau de vache jusqu'au lieu d'exécution où on le pendait. **L'islam condamne le suicide tout aussi sévèrement que le christianisme** : Allah dispose de la vie et de la mort, c'est lui seul qui détermine le cours de la vie et qui décide de sa fin. Le suicidé doit donc s'attendre aux châtiments de l'enfer : « celui qui avale du poison pour se suicider garde son poison dans la main : il le boira pendant toute l'éternité dans le feu de l'enfer ».

**Le Buddha condamne lui aussi le suicide**, il annonce les châtiments les plus durs dès ici-bas pour celui qui se contente d'y conduire un autre en lui dépeignant si vivement la misère du monde qu'il sera porté à chercher refuge dans la mort. **Le bouddhisme – qui s'écarte sur ce point des autres religions citées – reconnaît cependant la possibilité du suicide pour le saint déjà exalté de son vivant**. Les tenants indiens de la doctrine de la réincarnation n'y voient qu'une tentative de fuite de sa propre existence, fuite insensée puisqu'elle ne permet pas de mettre fin au karma. **Mais il est aussi des cas d'appréciation plus ou moins clairement positive du suicide**.

En Occident, ce sont surtout différents courants philosophiques qui font preuve d'une appréciation positive du suicide. Dans l'Antiquité, les stoïciens par exemple reconnaissaient aux hommes le droit de choisir leur mort. Les anciens stoïciens recommandaient même, dans certaines situations, le suicide bien réfléchi et bien motivé. Pour le stoïcien Sénèque, c'est précisément un des privilèges de la liberté humaine de pouvoir échapper, par le suicide, à une situation désespérée ou même aux infirmités de l'âge. Hume s'exprime sur cette liberté de l'individu, dans son livre *Sur le suicide* – mais il est significatif qu'**il n'a pas osé le publier de son vivant**. Ce sont surtout les philosophes français du XVIII<sup>e</sup> siècle qui en ont développé l'idée.

Communiqué de presse de l'Association Faut qu'on s'active ! 12 février 2007

Nicolas Sarkozy lance le débat sur l'euthanasie à droite

Nicolas Sarkozy a fait un pas vers une prise de position en faveur de l'euthanasie, à la suite de l'interpellation de Marie Humbert et de l'association Faut qu'on s'active !. Il ne s'agit pas d'un engagement en faveur de la « loi Vincent Humbert », et son positionnement n'est pas exempt d'arrière-pensées politiques. Mais ce premier questionnement va permettre d'ouvrir le débat dans les rangs de la droite, alors que jusqu'à présent, seuls les partis de gauche s'étaient engagés à faire voter la « loi Vincent Humbert ».

Voici ce que Nicolas SARKOZY a déclaré à la Mutualité, le 11 février 2007 :

*"Quand j'entends les débats sur l'euthanasie, je veux me dire, les principes je les respecte, les convictions je les respecte, **mais je me dis quand même au fond de moi, il y a des limites à la souffrance qu'on impose à un être humain.** J'ai souvent dit le respect que j'avais pour les grandes religions de France, je voudrais simplement qu'on aborde ces questions **en parlant moins des principes et plus de la souffrance.** On ne peut pas rester les bras ballants devant la souffrance d'un de nos compatriotes qui appelle à ce que ça se termine, tout simplement parce qu'il n'en peut plus".*

Cette ouverture constitue un désaveu cinglant pour tous ceux, de Philippe Douste-Blazy à Jean Leonetti, en passant par Christine Boutin ou Bernard Debré, qui se refusaient à envisager toute évolution après le vote de la loi sur le « laisser mourir » du 22 avril 2005. Cette prise de position ne manquera pas de susciter d'intenses débats au sein du groupe parlementaire UMP, qui ne comptait jusqu'à présent qu'une seule voix favorable, en la personne d'Henriette Martinez, députée des Hautes-Alpes.

Pour rappel, seuls des partis de gauche, dont le Parti socialiste (qui a inscrit la « loi Vincent Humbert » à son programme) se sont jusqu'à présent engagés à voter une loi sur le sujet et certains candidats se sont déjà exprimés (Dominique Voynet, José Bové,...).

Interpellée par un adhérent du mouvement de Marie Humbert, Ségolène Royal s'engage en faveur d'une loi Vincent Humbert, Site web de l'association Faut qu'on s'active !, 21 février 2007

Daniel Hennick, adhérent du Mouvement national pour une loi Vincent Humbert, lancé par l'association Faut qu'on s'active ! de Marie Humbert, a interpellé Ségolène Royal au cours de l'émission « J'ai une question à vous poser ». Elle a dit vouloir saisir le Parlement d'une loi autorisant l'euthanasie **pour apaiser les souffrances les plus intolérables**, conformément au programme du PS qui mentionne l'objectif d'une « loi Vincent Humbert ». L'association Faut qu'on s'active !, se félicite d'avoir de premières réponses à son interpellation des candidats à la présidentielle, après le début de positionnement de Nicolas Sarkozy le 11 février, et amplifie sa mobilisation citoyenne.

Au cours de l'émission « J'ai une question à vous poser » Daniel Hennick a demandé à Ségolène Royal si elle entendait légiférer sur l'euthanasie : *« J'ai été bouleversé, il y a quelques années, par le décès de Vincent Humbert, qui au vu du refus des institutions a vu une mère tuer son propre fils. Pensez vous légiférer sur un droit à aider les personnes demandantes de mourir dans la dignité ? »*.

La réponse de Ségolène Royal, qui s'exprimait pour la première fois sur le sujet, a été la suivante : *« Oui. Je pense qu'il faut avoir le courage d'ouvrir un débat sur cette question là. J'ai moi-même été confrontée à un drame terrible avec l'un de mes meilleurs amis, décédé dans des souffrances épouvantables, et qui s'accrochait à moi, à ses proches, et demandait de l'aider, ce que l'on ne pouvait évidemment pas faire. Dans le respect des personnes, il faut faire ce qu'ont fait d'autres pays européens, ouvrir le débat et mettre en place une législation pour permettre d'apaiser les souffrances les plus intolérables. Ça se fera en toute démocratie, en toute transparence, avec des débats avec les associations de malades, les médecins, les associations d'usagers de l'hôpital, donc toutes les parties prenantes autour de ce problème là seront conduites à débattre, et le Parlement sera saisi d'un texte de loi »*

## Le droit de ne pas naître

Le 'droit de ne pas naître', expression inventée par des juristes, fait une apparition majeure dans le discours social à la fin du XXV<sup>e</sup> siècle de l'ère NS pour ce qui est de la France, avec l'affaire Nicolas Perruche où la justice reconnaît à l'enfant le droit de se plaindre du préjudice d'être né handicapé, préjudice qu'il faut dédommager. Mais pour l'avenir, qui pourra mesurer ce seuil de souffrance, seuil qui donne des droits ou bien qui les refuse ? De fait, la loi *anti-Perruche* votée peu après en 2002 prévoit que « nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance ». Préjudice d'être né ? Étonnante loi qui, voulant l'étouffer dans l'œuf, vient paradoxalement de nommer l'impensable, d'ouvrir la porte à un hypothétique *droit de ne pas naître*.

Cette émergence se renforce au début du XXVI<sup>e</sup> siècle de l'ère NS avec les débats sur le droit à l'homoparentalité. Un *droit de ne pas naître* commence à être indirectement formulé par les politiques eux-mêmes, après les juristes : application du principe de précaution, interdiction de l'homoparentalité au nom d'un risque de souffrance de l'enfant lié au contexte parental. Mais l'argument est très vite revenu en boomerang : quid d'autoriser la reproduction aux parents certes hétérosexuels mais violents, mais alcooliques, mais incestueux (on découvre alors en France qu'1 enfant sur 10 est incestué), et finalement quid du risque de souffrance lié à toute vie indépendamment même du contexte familial ? Si, en interdisant l'homoparentalité, la société ouvre un *droit de ne pas naître* à certaines catégories d'enfants, ne faut-il pas étendre ce droit à tous les enfants au nom de l'Égalité devant le droit ?

### Légende :

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

#### p.1049 - Les débats autour de l'intérêt de l'enfant à naître ou pas

CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, 1999  
 ONFRAY, Michel, *Féeries anatomiques, généalogie du corps faustien*, 2003  
 BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, 2004  
 GODELIER, Maurice, *Au fondement des sociétés humaines*, 2007  
 MARINOPOULOS, Sophie, NISAND, Israël, *9 mois et cætera*, 2007  
 HERVÉ, Christian, ROZENBERG, Jacques, sous la direction de, *Vers la fin de l'homme ?*, 2006

#### p.1054 - Panorama des émergences de « droit de ne pas naître »

CYRULNIK, Boris, *De chair et d'âme*, 2006  
 PAUVERT Bertrand, in *Fondations et naissances des Droits de l'homme*, 2001  
 Analyse du droit français sur le droit de ne pas naître.  
*Droit des personnes et de la famille*, Lamy, novembre 2002

p.1062 – L'invention de l'expression « droit de ne pas naître » avec l'affaire Perruche

PAUVERT Bertrand, *in Fondations et naissances des Droits de l'homme*, 2001

CAYLA, Olivier, THOMAS, Yan, *Du droit de ne pas naître, à propos de l'affaire Perruche*, 2002

TERRÉ, François, « Le prix de la vie », *La semaine juridique* n°50, 2000

MAZEAUD, Denis, « Réflexion sur un malentendu », 2001

SÉRIAUX, Alain, « Jurisprudence Perruche : une proposition de loi ambiguë », 2002

Chronique de l'affaire Perruche dans la presse

p.1079 – Malaise dans la civilisation : l'homoparentalité

FASSIN, Eric, *L'inversion de la question homosexuelle*, 2005

NADAUD, Stéphane, *Homoparentalité – Une nouvelle chance pour la famille ?*, 2002 ; et  
*Homoparentalité hors-la-loi*, 2006

MEHL, Dominique, « Les psys dans le débat public », 2006

Chronique de l'homoparentalité dans la presse

p.1090 – Remarques sur les objectifs et propositions de l'APGL, JC Lurenbaum, 2007



Les débats autour de l'intérêt de l'enfant à naître ou pas

Pourquoi y a-t-il confusion, tension et contradiction dans les grands débats bioéthiques et juridiques de la fin du XXV<sup>e</sup> et du début du XXVI<sup>e</sup> siècle de l'ère NS ? Parce que la valeur montante de non-souffrance conduit à une impasse l'idéologie de reproduction combinée à une culture de la conscience individuelle.

L'idéologie de reproduction voudrait en effet que l'on fasse des enfants, mais faire un enfant c'est l'exposer à la souffrance ce qui est de moins en moins admissible socialement, et, dans la culture de la conscience individuelle, naître n'est pas dans l'intérêt de l'enfant qui pourrait s'en plaindre.

CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, Paris, Éd. de Fallois, 1999

Thalès            VII<sup>e</sup> siècle av. J.C.

Si quelqu'un lui demandait pourquoi il n'avait pas d'enfants, il s'en excusait, disant qu'il en avait décidé ainsi « **par amour des enfants** ».

Thalès occupe une place très importante dans l'histoire de la philosophie, non tant pour les réponses qu'il a données à certaines questions que pour les questions mêmes qu'il a tenu à se poser. Regarder autour de soi, s'efforcer de réfléchir, ne pas attribuer aux dieux la solution de tous les mystères, tel a été le premier pas de la pensée occidentale vers l'interprétation de l'univers.

Il divisa l'année en 365 jours.

ONFRAY, Michel, *Féeries anatomiques, généalogie du corps faustien*, Grasset, 2003

p. 154

Que faire de la sexualité d'une femme relevant d'un traitement psychiatrique, quand elle manifeste un désir d'enfant ? En appeler à la liberté de concevoir et de procréer reconnue par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?

Ou **penser à l'enfant auquel personne ne pense** [...] Je pose que l'enfant est le mineur premier, celui que personne ne défend et auquel a priori on ne reconnaît aucun droit ; qu'il souffre en prolétaire des prolétaires, en pauvre des pauvres, oublié des oubliés ; j'avance que cette entité fragile, sans pouvoir, sans puissance, sans recours, arrive la plupart du temps en dernier et qu'**on le sacrifie bien souvent au confort, à la sottise ou aux caprices des géniteurs ; je tiens que le droit des enfants passe avant les droits de l'homme...**

Certes la bien-pensance contemporaine interdit cette réponse **en évacuant la question**. [...] Mais que se passe-t-il dans les asiles, les hôpitaux psychiatriques ? [...] Quand on ne pratique pas purement et simplement, hors la loi, une stérilisation pure et simple.

BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Nrf essais, Gallimard, 2004

Réserves émises par Bernard Edelman sur l'usage qui est fait de la référence au « projet parental » dans les lois de bioéthique de 1994. « Le concept étrange qui veut qu'un être humain puisse être l'objet de liberté d'autres êtres humains » doit être « mis en rapport avec l'esclavage » [*La personne en danger*, 1999, pp.463-473].

### Note

J.Habermas *L'avenir de la nature humaine : vers un eugénisme libéral ?* 2002. Tandis qu'il est toujours possible pour une personne de résister à l'effet de ses prédéterminations sociales, voire de se révolter contre elles, les déterminations génétiquement manipulées font en quelque sorte corps avec la personne qui est condamnée à assumer ce que la génération antérieure a décidé pour elle. Du même coup, **la « liberté eugénique des parents » entre en conflit avec la « liberté éthique des enfants »** pp.71-82

GODELIER, Maurice, *Au fondement des sociétés humaines – Ce que nous apprend l'anthropologie*, Albin Michel, 2007

p.87

L'expansion du marché a ses limites, et certaines de ces limites sont absolues. **Imagine-t-on un enfant passer un contrat avec ses parents pour naître ?** Cette idée est absurde, et son absurdité démontre que le premier lien entre les humains, celui de la naissance, n'est pas « négocié » entre ceux qu'il concerne. Dès le départ, la vie s'institue comme un don et une dette, quelle que soit la forme de la société où cette nouvelle vie voit le jour.

MARINOPOULOS, Sophie, NISAND, Israël, *9 mois et cætera*, Fayard, 2007 ; *respectivement psychologue et psychanalyste, professeur de gynécologie-obstétrique*

p.136

Clamant haut et fort que le clonage reproductif n'est pas une liberté individuelle, Axel Kahn pose la question de savoir si l'on est libre de créer un individu qui court le danger d'être aliéné de par sa prédestination génétique absolue : « Pour moi, un débat démocratique bien conduit sur le clonage essayera de toucher du doigt ce qu'est le but de la démocratie : d'une part de débattre, mais aussi de trouver le moyen de **protéger ceux qui n'ont pas accès au débat**, les opprimés, les faibles. Les clones potentiellement. »

Commentaire : mais pourquoi ne pas aller au bout de cette logique en protégeant tous ceux qui n'ont pas accès au débat, c'est-à-dire dans les enfants possibles et pas uniquement possibles par clonage.

*Classer le clonage parmi les crimes contre l'humanité, comme le fait la loi française*, ne nous paraît pas légitime.

p.240

La loi du droit des patients de Kouchner (mars 2002) rappelle trois grands principes : le premier alinéa, éthique, précise que nul ne peut se plaindre du fait de sa naissance ; le deuxième évoque le dommage direct sur la personne, qui appelle réparation ; le troisième revient à dire que, si un médecin manque de détecter une malformation et que la faute est caractérisée, les parents peuvent

lui demander de compenser leur préjudice moral, mais ne peuvent, au nom du fœtus, demander réparation, celle-ci étant à la charge de la solidarité nationale.

HERVÉ, Christian, ROZENBERG, Jacques, sous la direction de, *Vers la fin de l'homme ?*, De Boeck & Larcier, 2006

#### Introduction, du post-humain à l'arché-humain Jacques ROZENBERG

Si les thèses récentes de Francis Fukuyama sur la fin de l'histoire et la fin de l'homme, tout comme celles de Peter Sloterdijk sur le parc humain signant l'acte de décès de l'humanisme classique, ont donné lieu à **des débats passionnés**, les questions de la fin de l'homme et du post-humain n'ont pas encore fait l'objet d'une analyse épistémologique systématique prenant en compte ses différents aspects []. [Sur les manipulations techniciennes de la nature humaine :] admiration sans bornes d'un Tristram Engelhardt, diabolisation sans appel d'un Hans Jonas, positions plus nuancées d'un Jean Dausset.

#### Quel cadre temporel pour penser les générations futures ? Gilbert HOTTOIS

Commentaire : ce texte rappelle à quel point la culture contemporaine reste dominée par l'idéologie de reproduction, des élites intellectuelles au droit fondamental.

Je me propose de décrire successivement l'origine mythico-religieuse du cadre temporel du progrès (Francis Bacon), sa sécularisation au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (de Kant à Marx), sa critique (Jonas) et sa réaffirmation (K.-O. Appel et J. Habermas) au XX<sup>e</sup> siècle. Ensuite, j'évoquerai, en marge de H.T. Engelhardt, des aspects d'une pensée de l'avenir qui me paraît philosophiquement plus appropriée à **la question actuelle des générations futures et qui problématise la manière paternaliste et conservatrice, voire réactionnaire, dont cette question a été le plus souvent traitée.**

Tout se passe comme si la révolution darwinienne et ses conséquences évolutionnistes n'avaient pas encore atteint, ou commençaient seulement à atteindre les philosophies politiques dont la première réaction serait défensive, conservatrice ou réactionnaire.

Selon Jonas, il faut une éthique attentive au futur et absolument fondée. Elle offrira la base d'une politique gouvernée par des sages dont le souci dominant sera de protéger l'existence et l'essence humaines sur le long terme. Afin de fonder cette éthique et cette politique, Jonas développe une ontologie et une philosophie de la nature qui décrivent l'évolution de la vie comme un procès **finalisé** qui culmine dans l'espèce humaine. Cette dernière est au sommet parce que l'homme est l'être des fins, celui qui librement, intentionnellement, invente et réalise des projets. L'éthique et la politique de la responsabilité ont pour mission de prévenir toutes les entreprises, spécialement dans le domaine de la R&D technoscientifique, comportant quelque risque, même très lointain, de défigurer ou de détruire l'humanité directement ou indirectement en malmenant excessivement la nature qui fait partie des conditions nécessaires de possibilité de l'être humain. Sont particulièrement redoutées les manipulations de la reproduction humaine et la génétique. [...] **Cela ne se comprend que sur fond de convictions religieuses** rappelant que l'homme n'est qu'« à l'image du Créateur », qu'il est simple créature et qu'à ce titre il ne peut être librement créateur que dans le domaine des images, des représentations symboliques, des noms. Concernant les générations futures, nous n'avons que le devoir fondamental de leur léguer un monde dans lequel

l'existence humaine naturelle-culturelle ainsi définie demeure possible. Il s'agit d'un devoir de préservation, non de progrès ou de changement.

Karl-Otto Appel et Jürgen Habermas proposent une philosophie et une éthique procédurale de la discussion dans le prolongement de la pensée moderne.

Appel et Habermas défendent la possibilité et la nécessité de justifier rationnellement toute décision, particulièrement les décisions concernant un grand nombre de personnes, voire l'ensemble de l'humanité (y compris les générations futures qui peuvent être « représentées »). La procédure à respecter est la discussion argumentée entre tous les intéressés (ou leurs représentants), menée sans contrainte et poursuivie le temps qu'il faudra afin d'aboutir à un consensus rationnel librement adopté par tous. Prenant au sérieux les générations futures (comme des interlocuteurs potentiels) autant que nous le pouvons aujourd'hui, notre devoir ou notre responsabilité ne sont pas simplement de faire en sorte qu'elles existent mais bien qu'elles jouissent de conditions sociales et matérielles plus propices à la pratique de l'éthique de la discussion et au progrès de la raison en marche dans l'histoire. [...] **La notion contemporaine d'évolution en est quasi totalement absente.**

Exception faite de quelques penseurs, il faut bien constater aujourd'hui l'existence d'une large convergence de la plupart des philosophes et des intellectuels vers ce que j'appellerais **un « conservatisme naturaliste »**. [Fukuyama, Habermas] Pour ce qui est de l'essentiel, ces philosophies s'accordent avec Hans Jonas sur le postulat suivant : il existe une « nature humaine » et elle est mise en péril par les techno-sciences biogénétiques ; seules sont légitimes des interventions et des manipulations symboliques-linguistiques sur cette nature humaine... La nature humaine et, avec une insistance moindre selon les philosophes, la nature terrestre sont fondamentalement à protéger et à conserver telles quelles. **Cette convergence vers un conservatisme naturaliste est d'autant plus remarquable que les penseurs mentionnés sont, par ailleurs, très différents, voire opposés, spécialement du point de vue de la philosophie politique** : Habermas est un démocrate social de gauche ; Fukuyama est néo-libéral ; Jonas est réservé à propos des démocraties fussent-elles de gauche ou de droite.

**Le conservatisme naturaliste est le ton dominant de la DRG [Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures, Unesco, 1997]** ; il s'exprime spécialement à travers les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6. L'article 1 donne l'illusion que nous savons quels seront les besoins et les intérêts des générations futures, et qu'ils ne seront, somme toute, pas très différents des nôtres. L'article 2 est plus ambigu, mais projette sur le futur les formes socio-politiques contemporaines en soulignant l'obligation de « préserver leurs diversités culturelles et religieuses ». **Le titre de l'article 3 est clair : « Maintien et perpétuation de l'humanité » [...]. L'article 4 - « Préservation de la vie sur Terre » - est sans doute le plus conservateur, naturaliste et techno-sciento-phobe de l'ensemble.** L'article 5 « Protection de l'environnement » répète la même idée à propos de la nature qu'il s'agit fondamentalement de préserver. La focalisation du conservatisme sur la nature, humaine et non humaine, culmine dans l'article 6 « Génome humain et biodiversité » : **génome humain naturel et biodiversité doivent être protégés, préservés et transmis.**

Habermas

Le présupposé philosophico-éthique sur lequel Habermas s'appuie et qu'il estime universellement fondé (bien qu'il refuse l'ontologie et la métaphysique) dans l'essence générique de l'homme est la symétrie de l'interaction communicationnelle : il y a une égalité et une autonomie de droit dans les relations interpersonnelles et nul ne peut imposer à autrui quelque chose sans son accord. **Or, lorsqu'on ne peut discuter avec une personne (c'est le cas des individus non nés), un tel consentement ne peut être présumé que par rapport à des pathologies très lourdes. Il faut**

**donc refuser toutes les autres interventions, car il n'est pas possible de discuter avec les individus non nés afin d'obtenir leur accord, leur collaboration rationnelles, à l'une ou l'autre modification de leur constitution génétique.**

Commentaire : pour aller au bout de cette logique, « il n'est pas possible de discuter avec les individus non nés afin d'obtenir leur accord » sur le simple fait de naître, quelle que soit la vie qui s'ensuivra. Pourtant l'affirmation d'Habermas ne va pas jusqu'au bout de sa logique.

Quels sont les présupposés qui guident la position de Habermas ?

**Ils sont dans sa philosophie générale qui prolonge l'idéalisme kantien (et au-delà chrétien) tout en prétendant le séculariser vigoureusement. Cette sécularisation est pour une large part une linguisticisation (je veux dire que dans la philosophie contemporaine l'idéalisme tend à prendre la forme d'un linguisticisme qui survalorise le langage comme ce qui essentiellement distingue l'homme, le fait « homme »).**

Selon Habermas, cette égalité et cette liberté de tous ne sont garanties que si on laisse faire la nature et le hasard dans le processus de la reproduction humaine.

Comment transformer l'humain en sable      Grégory BENICHOU

*« Comme il est sot celui qui dit que le mieux c'est de ne pas naître », s'indigne Épicure dans sa Lettre à Ménécée !*

De l'humanité de l'homme : être, temps et corps éthique      Richard A. COHEN

Pour Lévinas, l'éthique est viscérale, incarnée, enracinée dans la signification de la souffrance humaine, dans la priorité que peut prendre la souffrance de l'autre par rapport à ma propre souffrance.

Pour Lévinas, ce n'est pas l'angoisse de ma propre mort qui me contraint le plus, mais la souffrance physique et la mort de l'autre. **La souffrance de l'autre a priorité** – moralement – sur le fait que je puisse vieillir, être malade, mourir.

## Panorama des émergences de « droit de ne pas naître »

Comment s'exprime concrètement un « droit de ne pas naître » ? Soit un enfant ne naît pas et son droit est respecté, soit il naît et il a la possibilité d'en obtenir des dédommagements, en plus des sanctions prononcées d'office à l'encontre des géniteurs par la collectivité publique. Si aucune société ne reconnaît encore un tel droit général de ne pas naître, il en existe toutefois des versions partielles à travers le monde.

La version la plus proche en est sans doute la politique chinoise dite « de l'enfant unique », qu'on pourrait appeler « droit de ne pas naître du 2<sup>ème</sup> enfant ». Cette politique date de 1979, après une vaste campagne de limitation des naissances dans les années 70. Ce souci de l'impact de la pression démographique sur l'environnement, pour les générations présentes et à venir, se traduit par de fortes amendes pour qui engendrerait plus d'un enfant.

En France, la loi a prévu différents cas de droit de ne pas naître, c'est-à-dire de restrictions à l'engendrement motivées par l'intérêt de l'enfant à ne pas naître. Le refus des NTR aux homosexuels en est sans doute l'expression la plus explicite puisque les débats français, par exemple au Sénat, se sont référés à « l'intérêt de l'enfant » pour justifier cet empêchement : l'homoparentalité nuirait au développement de l'enfant, se dit-il.

CYRULNIK, Boris, *De chair et d'âme*, Paris, Odile Jacob, 2006

p.28

Aujourd'hui, on demande aux mères de ne pas boire d'alcool, de ne pas fumer et de ne pas prendre de cocaïne de façon à ne pas induire une malformation du développement des circuits courts des neurones cérébraux et du massif cranio-facial.

« Quel homme pour les Droits de l'homme ? Les Droits de l'homme au risque de la bioéthique », Bertrand PAUVERT, *Maître de conférence en droit public, Université de Haute-Alsace, in Fondations et naissances des Droits de l'homme, L'Odyssée des droits de l'homme, Tome1, Actes du Colloque international de Grenoble, octobre 2001, L'Harmattan, 2003*

Commentaire : dans les restrictions à l'engendrement qui suivent, le lecteur doit se demander dans quel cas *l'intérêt de l'enfant à ne pas naître* entre en ligne de compte.

### La stérilisation des anormaux

Le fait de juger qu'un certain nombre d'humains sont qualitativement indignes se retrouve, au moins *in fine*, dans la logique de sélection qui considère qu'en raison de leurs défauts, certains hommes doivent être, si ce n'est éliminés, tout au moins écartés de la reproduction. Les personnes souffrant de handicap mental sont les premières touchées par cette analyse []. Or, si de nombreux pays se sont, dans le passé, permis de procéder à cette stérilisation, une telle législation est aujourd'hui celle de la France. [] Si le cas de l'Allemagne nationale-socialiste reste le plus connu, c'est aux États-Unis qu'il fut jugé dès 1927 que « la possibilité d'ordonner une stérilisation pour motif eugénique faisait partie des pouvoirs légitimes d'un État ». Note : la pratique de la sociale-démocratie suédoise est

connue (de 1935 à 1975, 60 000 personnes y furent stérilisées pour des motifs d'eugénisme **et de réduction des coûts sociaux**). Qui sait qu'au Danemark « **les femmes dont le quotient intellectuel est inférieur à 75 doivent se faire stériliser** » ?

Or la France adopte aujourd'hui une logique pour partie identique. La lecture de l'article 16-4 du Code civil en vertu duquel « nul ne peut porter atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine » et interdisant « toute pratique eugénique tendant à l'organisation de la sélection des personnes » paraissait clair [] elle spécifiait que « certaines pratiques sont par elles-mêmes interdites []. Il en est ainsi notamment [] de la stérilisation forcée ».

Malgré la clarté de cet article 16-4, inscrit dans le titre consacré au respect du corps humain, le législateur devait pourtant autoriser que soit pratiquée la stérilisation de personnes majeures handicapées [Art.L.2123-2 du Code de la santé publique, issu de l'art. 27 de la loi n°2001-588 du 4 juillet 2001 – celle-ci n'est acceptée que si elle vise à assurer la contraception – et seulement celle-ci – d'une personne handicapée pour laquelle « existe une contre-indication médicale absolue aux méthodes de contraception ou une impossibilité avérée de les mettre en œuvre efficacement ». **La stérilisation n'est pas laissée au bon vouloir du médecin ou du représentant légal de la personne concernée, elle dépend d'une décision du juge des tutelles**, sur saisine de la personne, de ses parents ou de son représentant légal, après audition de la personne, des parents ou du représentant et de toute personne dont l'audition paraît utile au juge ; enfin l'avis d'un comité d'expert doit être recueilli. Il est à noter que si l'article exige le consentement de la personne, il prévoit cependant que l'information devant lui être donnée soit « adaptée à son degré de compréhension ».]. Cette loi n'en aboutit pas moins à ce que des tiers soient rendus juges et maîtres de la liberté de procréer d'une personne.

#### FIV et DPI [diagnostic pré-implantatoire]

Après de longues discussions, le législateur français acceptait en 1994 le principe du recours au DPI. Note : le DPI consiste en une étude effectuée sur les embryons fécondés *in vitro* et destinés à être implantés dans l'utérus d'une femme ; cette étude cellulaire permet d'étudier le génome et notamment de déterminer la présence d'un gène défaillant (voire son absence), il offre aussi la possibilité de connaître le sexe de l'embryon.

[Art. L. 2131-4 du Code de la santé publique issu de la loi n°94-654 du 29 juillet 1994 qui] réserve le recours au DPI au couple qui « du fait de sa situation familiale, a une forte probabilité de donner naissance à **un enfant atteint d'une maladie génétique d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic** ».

#### DPN [diagnostic prénatal] autorisé en 1994

Loi IVG 1975 permet l'interruption dite thérapeutique de grossesse dès lors qu'existe « une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic ».

L'eugénisme interdit par l'article 16-4 du Code civil est celui qui vise à « l'organisation de la sélection des personnes ».

De fait, la loi organise la possibilité d'une sélection eugénique des personnes, **entérinant l'idée que certaines vies ne valent pas la peine d'être vécues**.

#### Thérapie génique      transfert de gènes

S'il est touché au cellules germinales, c'est la descendance de la personne qui portera la

modification génétique. Bien que l'eugénisme soit vertueusement interdit, notre société en accepte une pratique qui s'accroît depuis 1975.

### L'humanité remise en cause ?

**La volonté d'écarter la souffrance de la vie humaine se comprend aisément** [] cependant, pour bienvenues que soient ces pratiques réduisant la souffrance [] il serait vain d'éluder l'interrogation qu'elles suscitent : « Qu'advient-il de l'humanité de la personne... ». Cette question du sens de l'homme et de l'avenir de l'humanité constitue sans doute l'enjeu le plus important du débat actuel [].

### La réification de l'humain

[] **apparaît comme l'une des caractéristique de notre temps** []. l'examen du droit positif révèle [que] de nombreux textes organisent, depuis vingt-cinq ans, l'exploitation du corps humain. La réification de l'humain est encore plus nette au regard des modalités de la recherche embryonnaire.

## LES FORMULATIONS D'UN « DROIT DE NE PAS NAÎTRE » EN DROIT FRANÇAIS

Le Droit français a mis certains obstacles à une libre procréation ou à la parentalité, et ouvert des possibilités de ne pas engendrer : est-ce dans l'intérêt de l'enfant à ne pas naître, s'agirait-il dans certains cas d'un véritable « droit de ne pas naître » ?

### a) le certificat prénuptial

Le Code de la santé prévoyait :

« À l'occasion de l'examen médical prénuptial, après information sur les risques de contamination, un test de dépistage de l'infection par le virus de l'immuno-déficience humaine est proposé aux futurs conjoints. »

Cet examen était-il rendu obligatoire dans l'intérêt de l'éventuel enfant ? On ne peut le prétendre car quel que soit le résultat de cet examen, il ne pouvait constituer un empêchement légal au mariage. De plus cet examen a été supprimé par la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit.

### b) l'interdit de mariage entre parents

Si l'inceste n'est pas prohibé en France entre majeurs consentants, certains interdits frappent le mariage.

Code civil, Livre Ier : Des personnes. Titre V : Du mariage.

Chapitre Ier : Des qualités et conditions requises pour pouvoir contracter mariage.

Article 161

En ligne directe, le mariage est prohibé entre tous les ascendants et descendants et les alliés dans la même ligne.



## Article 162

En ligne collatérale, le mariage est prohibé, entre le frère et la sœur.

## Article 163

Le mariage est encore prohibé entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu.

Un commentaire du Dalloz indique : « Motivé par des considérations morales et **eugéniques** ». Mais nous ne pouvons en déduire que ces prohibitions visaient l'intérêt de l'enfant à naître.

### c) l'AMP (aide médicale à la procréation)

Le Code de la santé publique, version consolidée au 21 avril 2008, écrit :

« L'assistance médicale à la procréation est destinée à répondre à la demande parentale d'un couple. Elle a pour objet de remédier à l'infertilité dont le caractère pathologique a été médicalement diagnostiqué ou d'éviter la transmission à l'enfant ou à un membre du couple d'une maladie d'une particulière gravité.

L'homme et la femme formant le couple doivent être vivants, en âge de procréer, mariés ou en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans [] »

« A titre exceptionnel, un couple répondant aux conditions prévues à l'article L. 2141-2 et pour lequel une assistance médicale à la procréation sans recours à un tiers donneur ne peut aboutir peut accueillir un embryon. Le couple accueillant l'embryon est préalablement informé des risques entraînés par la mise en œuvre de l'assistance médicale à la procréation pour l'enfant à naître. »

« L'assistance médicale à la procréation est subordonnée à des règles de sécurité sanitaire. Elle ne peut être mise en œuvre par le médecin lorsque les demandeurs ne remplissent pas les conditions prévues par le présent titre ou lorsque le médecin, après concertation au sein de l'équipe clinicobiologique pluridisciplinaire, estime qu'un délai de réflexion supplémentaire est nécessaire aux demandeurs **dans l'intérêt de l'enfant à naître.** »

« Un praticien agréé du centre mentionné au premier alinéa de l'article R. 2141-3 s'assure que les résultats des analyses de biologie médicale pratiquées chez les deux membres du couple à l'origine de la conception des embryons sont négatifs en ce qui concerne les marqueurs biologiques d'infection ou, lorsque cela est techniquement possible, d'infectivité relatifs aux affections suivantes :

- 1° Infection par les virus VIH 1 et 2 ;
- 2° Infection par les virus des hépatites B et C ;
- 3° Syphilis.

Ces analyses doivent avoir été effectuées au moins six mois après la date de congélation de l'embryon susceptible de faire l'objet d'un accueil.

Lorsque l'embryon conçu est issu d'un don de gamètes, le praticien s'assure du respect des règles de sécurité sanitaire prévues aux articles R. 1211-25 à R. 1211-28.

**Lorsque les résultats de l'une ou plusieurs des analyses mentionnées ci-dessus sont positifs, l'embryon ne peut être cédé en vue de son accueil.**

**L'embryon ne peut être cédé en vue de son accueil lorsqu'il existe un risque potentiel de transmission de la maladie de Creutzfeldt-Jakob ou d'autres encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles. »**

Globalement, ce que nous disent ces textes, c'est que « le projet parental » peut être entravé en cas de risque de maladie grave pour l'enfant à naître, voire explicitement dans « l'intérêt de l'enfant ». Ces textes sur l'AMP marquent donc une évolution dans le sens de l'intérêt de l'enfant de ne pas naître dans certains cas de figure. À noter que ce texte interdit de fait l'AMP pour les homosexuels, les célibataires, les morts.

#### d) l'agrément conditionnel à l'adoption

L'agrément des pouvoirs publics préalable à l'adoption vise clairement l'intérêt de l'enfant, ce qui indique que dans certains cas, le droit privilégie l'intérêt de l'enfant sur le désir d'être parent.

Il faut toutefois noter que si l'adoption est possible pour unE célibataire (éventuellement homosexuelLE), l'AMP est réservée à un couple (hétérosexuel). On peut y voir une certaine contradiction du Droit, l'Égalité de prise en considération de l'intérêt des différents enfants n'étant pas respectée.

#### e) le clonage reproductif

En 1998, le Protocole additionnel à la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, portant interdiction du clonage d'êtres humains, est rédigé ainsi :

«

Ayant noté que la division embryonnaire peut se produire naturellement et donner lieu parfois à la naissance de jumeaux génétiquement identiques ;

Considérant cependant que **l'instrumentalisation** de l'être humain par la création délibérée d'êtres humains génétiquement identiques est contraire à la dignité de l'homme et constitue un usage impropre de la biologie et de la médecine ; [Article 1] – Est interdite toute intervention ayant pour but de créer un être humain génétiquement identique à un autre être humain vivant ou mort. »

Confirmant l'a priori naturaliste du Droit, le clonage reproductif a été prohibé en Droit international.

Le motif invoqué est l'instrumentalisation de l'être humain. Mais on ne sait pas bien ce que signifie le terme « instrumentalisation » : un « projet parental » exigé pour une AMP n'est-il pas une instrumentalisation au service du « désir » de parentalité ? L'enfant engendré volontairement n'est-il pas un « moyen » en vue d'une « fin » consistant à satisfaire le désir d'enfant ? La rédaction de ce texte ne permet pas d'affirmer absolument que l'empêchement d'engendrer est érigé au nom de l'intérêt de l'enfant, même si c'est probable compte tenu du refus « d'instrumentaliser » cet être.

#### f) l'empêchement de l'homo-parentalité

Pour quelles raisons l'accès juridique à la parentalité a été fermé aux homosexuels, que ce soit par AMP ou par adoption ? Les débats français, par exemple au Sénat, se sont explicitement référés à « l'intérêt de l'enfant » pour justifier cet empêchement : **l'enfant pourrait souffrir dans son développement** d'être élevé par des parents homosexuels.

Mais là encore le Droit est contradictoire, car il est reconnu que l'essentiel des violences contre

l'enfant (notamment l'inceste) s'exerce au sein même de la famille, de la part de parents pourtant hétérosexuels. Logiquement, ce « droit de ne pas naître » - de fait - reconnu aux enfants d'homosexuels devrait donc être étendu à tous les enfants, ne serait-ce qu'en application du principe de « d'égalité » de tous devant le droit. Dans cette logique l'AMP devrait être prohibée dans tous les cas. Bien au contraire, la France est aujourd'hui l'un des deux seuls pays au monde (avec Israël) à faire financer l'AMP par la sécurité sociale.

#### g) le droit à l'IVG

La loi du 17 janvier 1975 dite Simone Veil relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) précise :

« La femme enceinte que son état place dans une situation de **détresse** peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Cette interruption ne peut être pratiquée qu'avant la fin de la dixième semaine de grossesse. »

La société y privilégie la « détresse » de la femme sans considération particulière pour l'enfant à naître.

#### h) le droit à l'IMG (interruption médicale de grossesse)

La loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception précise :

« L'interruption volontaire d'une grossesse peut, à toute époque, être pratiquée si deux médecins membres d'une équipe pluridisciplinaire attestent, après que cette équipe a rendu son avis consultatif, soit que la poursuite de la grossesse met en péril grave la santé de la femme, soit qu'il **existe une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic.** »

Là encore, il n'est pas possible de dire si cette possibilité de l'IMG a été ouverte dans l'intérêt de l'enfant, ou plutôt dans l'intérêt des parents, voire de la société en charge économique d'éventuels handicaps et frais médicaux.

#### i) stérilisation des handicapés

La loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception tend à faciliter la stérilisation des handicapés au Chapitre III, « Stérilisation à visée contraceptive

« La ligature des trompes ou des canaux déférents à visée contraceptive ne peut être pratiquée sur une personne mineure. Elle ne peut être pratiquée sur une personne majeure dont l'altération des facultés mentales constitue un handicap et a justifié son placement sous tutelle ou sous curatelle que lorsqu'il existe une contre-indication médicale absolue aux méthodes de contraception ou une impossibilité avérée de les mettre en œuvre efficacement.

« **L'intervention est subordonnée à une décision du juge des tutelles** saisi par la personne concernée, les père et mère ou le représentant légal de la personne concernée.

« Le juge se prononce après avoir entendu la personne concernée. Si elle est apte à exprimer sa volonté, son consentement doit être systématiquement recherché et pris en compte après que lui a été donnée une information adaptée à son degré de compréhension. Il ne peut être passé outre à son refus ou à la révocation de son consentement. »

Là encore, on ne peut déduire avec certitude que ce dispositif vise l'intérêt de l'enfant à naître, on peut seulement le présumer puisqu'on sollicite le juge des tutelles éventuellement contre le représentant légal de la personne concernée, . Il serait toutefois intéressant de savoir si un tel handicapé recevrait l'agrément nécessaire à l'adoption, ou si cet état serait jugé impropre à une parentalité de qualité.

#### j) DPN et DPI (diagnostic prénatal et pré-implantatoire)

DPN et DPI sont autorisés à partir de 1994. Le Code de la santé publique, version consolidée au 21 avril 2008 est ainsi rédigé :

« Deuxième partie : Santé de la famille, de la mère et de l'enfant  
Livre Ier : Protection et promotion de la santé maternelle et infantile  
Titre III : **Actions de prévention concernant l'enfant**

Chapitre Ier : Diagnostic prénatal.

Le diagnostic prénatal s'entend des pratiques médicales ayant pour but de détecter in utero chez l'embryon ou le fœtus **une affection d'une particulière gravité**. []

Le diagnostic biologique effectué à partir de cellules prélevées sur l'embryon in vitro n'est autorisé qu'à titre exceptionnel dans les conditions suivantes : Un médecin exerçant son activité dans un centre de diagnostic prénatal pluridisciplinaire tel que défini par l'article L. 2131-1 doit attester que le couple, du fait de sa situation familiale, a une forte probabilité de donner naissance à un enfant atteint d'**une maladie génétique d'une particulière gravité reconnue comme incurable** au moment du diagnostic.

Le diagnostic ne peut être effectué que lorsqu'a été préalablement et précisément identifiée, chez l'un des parents ou l'un de ses ascendants immédiats dans le cas d'une **maladie gravement invalidante**, à révélation tardive et mettant prématurément en jeu le pronostic vital, l'anomalie ou les anomalies responsables d'une telle maladie. »

Particularité liée au DPI, donc en cas de FIV :

« Par dérogation aux dispositions prévues par le cinquième alinéa de l'article L. 2131-4, le diagnostic biologique effectué à partir de cellules prélevées sur **l'embryon in vitro** peut également être autorisé, à titre expérimental, lorsque les conditions suivantes sont réunies :

2. le couple a donné naissance à un enfant atteint d'une **maladie génétique entraînant la mort dès les premières années de la vie** et reconnue comme incurable au moment du diagnostic  
[] »

On ne peut déduire de ces textes que de tels dispositifs visent l'intérêt de l'enfant plutôt que l'intérêt des parents ou de la société.

### k) pressions légales sur la mère et « gouvernement par la parole »

Selon la sociologue Dominique Memmi, « Se rendre provisoirement ou durablement stérile, engendrer un bébé de manière artificielle, avorter pour des raisons diverses, contrôler après coup une conduite sexuelle à risque par une pilule du lendemain, et bientôt peut-être exiger d'être euthanasié : l'interdit, la sanction, le tribunal tendent à se retirer de ces espaces, et on peut aujourd'hui faire beaucoup de choses de son propre corps quand il s'agit du début ou de la fin de vie. À une condition, toujours la même : se présenter devant un médecin... **Il vous demande de parler**... un certain mode de gouvernement des conduites sociales, **un gouvernement par la parole**. Il s'agit, apparemment, d'énoncer à la demande du praticien **quelques bonnes "raisons"** de la pratique. »

Le décret de 1992 relatif aux examens obligatoires prénuptial, pré et postnatal, précise ainsi :

« Les examens **obligatoires** des femmes enceintes prévus à l'article L.154 du code de la santé publique sont au nombre de sept pour une grossesse évoluant jusqu'à son terme. »

Qu'arrive-t-il si ces examens, qui concernent en partie l'état de santé de l'enfant à naître, ne sont pas suivis ? Notamment des pertes d'allocations diverses. « Art. L.2122-4. Les organismes et services chargés du versement des prestations familiales sont tenus de transmettre sous huitaine au médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile l'attestation de passation de premier examen médical prénatal de leurs allocataires. »

Mais ce dispositif de gouvernement par la parole, y compris parole financière, a-t-il été prévu dans l'intérêt de l'enfant ? Il n'est pas possible de l'affirmer avec une totale certitude.

*Droit des personnes et de la famille*, Lamy, novembre 2002, Le régime juridique de la personnalité

#### La liberté de procréer

La procréation médicalement assistée peut être réalisée grâce à deux donneurs : on parle de don d'embryon. Il n'est pas question de créer en laboratoire un embryon pour le remettre à des tiers. Les embryons surnuméraires pourront éventuellement être utilisés par un autre couple. Suppose une autorisation du juge en ce sens. **Ce dernier vérifiera notamment que le couple receveur présente des garanties suffisantes sur les plans familial, éducatif et psychologique pour accueillir l'enfant.**

Article L.2141-5 du Code de la santé publique « l'accueil de l'embryon est subordonné à une décision de l'autorité judiciaire... Le juge s'assure que le couple demandeur remplit les conditions prévues à l'article L.152-2 et fait procéder à toutes les investigations permettant d'apprécier les conditions d'accueil que ce couple est susceptible d'offrir à **l'enfant à naître** sur les plans familial, éducatif et psychologique ».

|                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : il s'agit cette fois-ci clairement d'un droit de ne pas naître dans un certain contexte estimé contraire à l'intérêt de l'enfant. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'invention de l'expression « droit de ne pas naître » avec l'affaire Perruche

La véritable particularité historique de ce nouveau droit de ne pas naître n'est pas d'inventer un droit où la personne préexiste à l'être vivant, mais parmi ceux-ci de ne plus être au service de l'idéologie de reproduction – au service des droits patrimoniaux ou successoraux –, et au contraire de s'ériger *contre celle-ci*, en se mettant au service du continent de la non-souffrance.

« Quel homme pour les Droits de l'homme ? Les Droits de l'homme au risque de la bioéthique », Bertrand PAUVERT, *Maître de conférence en droit public, Université de Haute-Alsace, in Fondations et naissances des Droits de l'homme, L'Odyssée des droits de l'homme, Tome1, Actes du Colloque international de Grenoble, octobre 2001, L'Harmattan, 2003*

### Le préjudice de vie

**L'idée que la vie puisse – par nature – causer un préjudice à son bénéficiaire tire son origine des actions revendicatives apparues en Amérique du Nord et connues sous le nom d'actions en *wrongful-life*.** Note : les actions en *wrongful-life* sont celles engagées par les parents d'un enfant atteint à la naissance de handicaps physiques ou mentaux, dès lors qu'une faute médicale (erreur de diagnostic, échec opératoire...) les a « privés de la possibilité d'exercer en toute connaissance de cause leur choix quant à la poursuite ou l'interruption d'une grossesse », Pierre Sargos, rapport sur C. cass, 17-11-2000 *Perruche*, JCP, 2000. Voir, de A.-C. Mercier-Jacquemant, « L'action dite de "vie préjudiciable" (*wrongful-life*) aux États-Unis », *RRJ*, 2001, pp. 1243ss.

Sur le plan technique il est toutefois certain qu'elle trouve son origine dans les législations dépénalisant le recours à l'avortement dans certaines circonstances, textes favorisant des jurisprudences s'inscrivant dans **une logique voyant dans la vie elle-même un préjudice**, ce qui fut définitivement reconnu par la Cour de cassation en novembre 2000. Note : [Loi « anti-Perruche » de 2002] visant à remettre en cause la jurisprudence suivie par la Cour de cassation depuis 1996 et confirmée par l'Assemblée plénière en novembre 2000. L'adoption de cette loi – si tant est qu'elle atteigne son objectif – ne remet toutefois pas en cause la logique qu'a entériné la Cour de cassation, tant il est vrai que la loi se place sur un plan strictement « processuel » et se borne à limiter le droit à l'action de la personne handicapée (« Nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance »), sous réserve des dispositions des alinéas suivants, **sans se prononcer sur le raisonnement suivi par le juge et qui a abouti à la trop fameuse jurisprudence Perruche**.

En effet, outre le libre choix laissé pendant les douze premières semaines de sa grossesse à la femme de poursuivre ou non celle-ci, la législation française sur l'avortement permet également le recours à cette opération à tout moment, dès lors que la grossesse apparaît susceptible de faire courir un risque particulier à la mère ou qu'il est probable que l'enfant attendu soit atteint d'une maladie incurable. Note : l'article L. 2213-1 du Code de la santé publique dispose que « L'interruption volontaire de grossesse peut, à toute époque, être pratiquée si deux médecins [] attestent [] qu'il existe une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic ». Cette forme d'avortement fut longtemps qualifié de thérapeutique (la loi n°2001-588 du 4 juillet 2001 parle désormais de « motif médical »).

Dès lors qu'il est admis que la naissance d'un enfant souffrant d'un handicap est constitutive d'un préjudice pour ses parents, n'était-il pas certain que cette même naissance cause un préjudice à celui qui en bénéficie lui-même ? Si le Conseil d'État admet le préjudice des parents sans reconnaître celui de l'enfant, son argument en vertu duquel « la vie ne peut en aucun cas être considérée comme un préjudice pour la personne naissante elle-même » est affaibli par l'affirmation selon laquelle la même vie peut être considérée comme un préjudice pour une autre personne [M.Paillet, « L'enfant-préjudice devant le juge administratif et la dignité de la personne », *Mélange Bolze* ] ; incontestablement *fragile* sur le plan juridique, la position du juge administratif fut contredite par la Cour de cassation. Dès 1996, celle-ci reconnaissait que **naître handicapé cause un préjudice, tant aux parents qu'à l'enfant lui-même** [C. cass., 1ère civ., 26-03-96], estimant ainsi *de facto* qu'il y a « **plus d'inconvénients à vivre gravement diminué, physiquement et/ou intellectuellement, qu'à ne pas vivre** ». [P.Jourdain, *RTD Civil*, 1996, p.624]. La Cour de renvoi refusant de suivre la solution dégagée par la Cour de cassation, c'est alors en assemblée plénière que **celle-ci répondait par l'affirmative à la question de savoir si « un enfant atteint d'un handicap congénital ou d'ordre génétique peut [] se plaindre d'être né infirme au lieu de ne pas être né »**, estimant qu'une vie handicapée – qui aurait été susceptible d'interruption avant la naissance – constituait pour l'individu lui-même un préjudice réparable. [C. cass., 17-11-2000, *Perruche*, jurisprudence confirmée par trois arrêts du 13-07-2001]

Ces jurisprudences [] n'en soulèvent pas moins d'importantes difficultés éthiques. L'affirmation qu'une vie handicapée cause à la personne un préjudice dont elle pourrait, dans certains cas, obtenir réparation, conduit à s'interroger sur **le seuil de handicap qui rendrait la naissance indemnisable**. Si la personne handicapée ne bénéficie pas d'une qualité de vie suffisante – ce qui lui ôterait sa dignité –, **qui dispose de la compétence de juger de cette qualité** et, comme l'observe le doyen Carbonnier, « **la vie même malheureuse n'est-elle pas toujours préférable au néant ?** » [cité par Alain Sériaux]. **De plus, si l'enfant disposait en quelque sorte d'un droit à ne pas naître handicapé, comment ne pas envisager alors la mise en cause de parents qui n'auraient pas assumé leur devoir d'empêcher la naissance d'un être handicapé ?** Note : un tel raisonnement ouvre la porte à une situation dans laquelle « l'avortement serait alors devenu, dans certains cas, non plus une faculté, ni même un droit, mais, de fait, une obligation », remarque B.Mathieu, note sous CE, 14 février 1997.

CAYLA, Olivier, THOMAS, Yan, *Du droit de ne pas naître, à propos de l'affaire Perruche*, Le débat, Gallimard, 2002 ; *directeurs d'études à l'EHESS*

#### Arrêt du 17 novembre 2000 – Cour de cassation – Assemblée plénière Cassation

*Demandeurs à la cassation :*

1°) M.P..., agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'administrateur légal des biens de son fils mineur Nicolas ;

2°) Mme P...

Attendu, cependant, que dès lors que les fautes commises par le médecin et le laboratoire dans l'exécution des contrats formés avec Mme P... avaient empêché celle-ci d'exercer son choix d'interrompre sa grossesse afin d'éviter la naissance d'un enfant atteint d'un handicap, **ce dernier peut demander la réparation du préjudice résultant de ce handicap** et causé par les fautes retenues ;

PAR CES MOTIFS, et sans qu'il soit nécessaire de statuer sur les autres griefs de l'un et l'autre des

pourvois :

CASSE ET ANNULE, en son entier, l'arrêt rendu le 5 février 1999, entre les parties, par la cour d'appel d'Orléans ; remet, en conséquence, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel de Paris, autrement composée que lors de l'audience du 17 décembre 1993 ;

Commentaire : dans cet arrêt de la Cour de Cassation, le préjudice est le « handicap » et pas explicitement la « souffrance » liée au handicap. Voir par la suite les interprétations des experts : elles impliquent bien que la souffrance a motivé sur le fond cet arrêt.

[www.courdecassation.fr](http://www.courdecassation.fr)

s'y trouvent aussi les textes des 3 arrêts du 13 juillet 2001, du 28 novembre 2001, par lesquels la Cour a confirmé le principe de sa jurisprudence Perruche.

[www.senat.fr/evenement/dossier\\_perruche.html](http://www.senat.fr/evenement/dossier_perruche.html)

Avant-propos

Olivier CAYLA, Yan THOMAS

Cet arrêt reconnaît à un enfant le droit de réclamer auprès d'un médecin, sur le terrain de la responsabilité civile, réparation du préjudice causé par son handicap de naissance, si la faute de ce médecin a empêché sa mère d'exercer le choix qu'elle avait manifesté d'avorter au cas où une maladie contractée au début de sa grossesse entraînerait un risque trop élevé de handicap pour l'enfant à naître.

Depuis cette décision mémorable, les médias ont plus qu'amplement entretenu le grand public des dangers qu'impliquerait une jurisprudence présentée comme très évidemment perverse. Nul n'ignore la vivacité du rejet et les passions hostiles qu'elle a suscitées presque unanimement, depuis la classe politique jusqu'aux différentes autorités religieuses ou morales (Comité national d'éthique en tête), en passant par certaines associations d'handicapés et de parents d'handicapés, qui n'ont pas caché qu'elles prenaient cet arrêt comme une preuve d'« handiphobie » caractérisée et comme une marque de mépris à leur endroit.

Mais alertée par ce concert de critiques sans réserve, l'opinion n'a peut-être pas assez mesuré le rôle moteur joué par les Facultés de droit dans tout cet émoi. **Contre la décision du juge suprême, la levée de boucliers doctrinale a été en effet d'une vigueur inouïe et d'un rare acharnement.** Des analyses et commentaires innombrables ont aussitôt affiché leurs vues résolument hostiles et alarmistes, dans les diverses revues spécialisées où s'expriment ordinairement les membres de la communauté universitaire, bien sûr, mais aussi et surtout dans la grande presse, où le public a été pris à témoin de ce qui lui fut vertement présenté comme un scandale juridique, éthique et social sans précédent.

**Dans des quotidiens et dans des émissions radiodiffusées, d'éminents professeurs, porte-parole de la « doctrine dominante » universitaire, ont averti les citoyens que les plus hauts magistrats de la République avaient manifestement et gravement violé le droit.** Dans cette véritable leçon de droit dispensée au Palais par l'École, figurent deux arguments principaux [] **la Cour aurait implicitement reconnu un « droit de ne pas naître »** dont les implications eugénistes porteraient ouvertement atteinte au principe de « dignité de la personne humaine » [] tournant anthropologique majeur, où, contre le droit lui-même, les juges suprêmes se seraient attaquées aux fondements de l'« ordre symbolique ». La dignité de la personne humaine, valeur suprême dans notre ordre



juridique français, aurait été ouvertement bafouée. Le juge qui s'en est écartée aurait trahi la « fonction anthropologique du droit », fonction à l'efficacité de laquelle, au dessus du droit lui-même, il serait assujéti par vocation []. La souveraineté a été déplacée d'un cran.

De manière franchement étonnante, les présentateurs des grands journaux télévisés se sont ainsi crus autorisés à « informer » les téléspectateurs que la Cour de cassation, le 13 juillet 2001, en confirmant sa jurisprudence Perruche dans trois autres cas semblables, s'était entêtée dans une attitude fortement préoccupante. Ils rappelèrent à cette occasion que peu auparavant, le 29 mai 2001, un avis du Comité consultatif national d'éthique avait officiellement tenu la jurisprudence Perruche pour « hautement discutable sur le plan du droit, inutile pour assurer l'avenir matériel des personnes **souffrant** de handicaps congénitaux et redoutable sur le plan éthique » []. Le compte-rendu médiatique des arrêts de juillet 2001 a ainsi fait entendre l'exclusif son de cloche (ou plutôt de glas) antiperruchiste, s'insurgeant contre l'indigne confirmation du « droit de ne pas naître ».

**Si bien que ce qui nous a le plus étonné dans cette affaire est moins l'arrêt lui-même que sa réception médiatique unilatérale, et l'extrême efficacité de la doctrine dominante dans l'orientation de celle-ci.**

Commentaire : mais cet arrêt est une vraie déclaration de guerre à l'idéologie de reproduction encore dominante, d'où la violence de la réaction conservatrice.

## I – Le droit de se plaindre – Analyse du cas (et de l'anti-cas) Perruche      Olivier CAYLA

Dans l'ordre judiciaire dont la Cour de cassation est l'instance suprême d'abord, la divergence est particulièrement nette, puisque l'arrêt « Perruche » du 17 novembre est intervenu précisément pour mater la « rébellion » d'une cour d'appel (celle d'Orléans), qui avait refusé de plier devant un arrêt « Perruche » de la première chambre civile de la Cour de cassation (26 mars 1996), lequel avait pourtant fermement désavoué une autre cour d'appel (celle de Paris), pour avoir jugé infondée la décision d'un tribunal de grande instance de faire droit à la plainte de l'enfant handicapé.

Ayant eu à statuer sur une affaire semblable dans le contexte hospitalier et épousant le point de vue « antiperruchiste » des cours d'appel judiciaires, le Conseil d'État, juge de cassation dans l'ordre juridictionnel administratif, avait antérieurement cassé (14 février 1997) la décision d'une cour administrative d'appel qui avait, quant à elle, anticipé la position « perruchiste » du T.G.I. et de la Cour de cassation.

Si bien que, au bout du compte, selon que la plainte d'un enfant né handicapé se dirige contre un médecin exerçant dans un cadre privé ou bien hospitalier, c'est-à-dire qu'elle doit être articulée devant l'un ou l'autre des deux ordres de juridictions ordinaires, la reconnaissance même de cette possibilité, en tant que parole juridique efficace, est admise ou rejetée. **Bref, il est difficile d'imaginer, pour le justiciable, pire confusion.**

### 1 – L'objet de la plainte

Mme Perruche, dont l'état de grossesse était avéré, avait explicitement fait connaître à son médecin sa volonté, ainsi que celle de son mari, d'interrompre sa grossesse en cas de rubéole, en raison des risques gravissimes que la rubéole d'une femme enceinte est susceptible d'entraîner pour la santé du fœtus : surdité, cécité... or, huit mois après cette défaillance médicale dans l'identification de la rubéole, Mme Perruche avait mis au monde Nicolas, effectivement atteint par la totalité de ces

manifestations du syndrome de Gregg. De manière non douteuse, eu égard à la jurisprudence constante en la matière, les praticiens avaient donc failli dans l'exécution de leur obligation contractuelle de moyens.

La Cour n'a pas eu plus de mal à considérer que, dans cette affaire, Nicolas Perruche avait bien subi un *préjudice*. Celui-ci « résulte », selon les termes mêmes de l'arrêt, du *handicap* particulièrement lourd dont il est affligé. Cette caractérisation du handicap comme étant, pris en lui-même, le préjudice que l'enfant peut valablement invoquer à titre d'objet de sa plainte, est à vrai dire au cœur de la position perruchiste, comme y insiste l'un de ses principaux représentants, le conseiller à la Cour de cassation Sargos qui, dans son rapport devant l'Assemblée plénière, fait valoir que, étant donné « l'atteinte au potentiel humain » endurée par Nicolas Perruche, « le préjudice réparable est (...) exclusivement celui qui résulte du handicap qui va faire peser sur l'enfant pendant toute son existence **des souffrances**, charges, contraintes, privations et coûts de toute nature ».

Commentaire : il est important de noter que c'est bien la valeur montante de non-souffrance qui motive l'arrêt Perruche, et de facto, le droit de ne pas naître.

L'affaire Perruche est bien le lieu par excellence de l'affrontement entre idéologie de reproduction et valeur de non-souffrance.

Il y a, en étroite corrélation avec la consécration par le perruchiste du droit subjectif de l'enfant de se plaindre, l'affirmation du droit subjectif de la mère d'avorter, ce qui, au fond, traduit de la part de ce perruchiste une adhésion politique au parti appelé « Pro Choice » aux États-Unis, et une option philosophique en faveur des droits de l'homme, entendus au sens moderne des droits subjectifs de l'individu, c'est-à-dire l'attachement à une certaine conception de la *liberté*.

**L'option antiperruchiste [est] un choix politique et idéologique foncièrement « *Pro-Life* » qui, au nom du concept contemporain de « dignité de la personne humaine », ne fait que réactualiser la guerre traditionnelle que les anti-Modernes livrent sans relâche, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, contre les droits subjectifs de l'individu, c'est-à-dire contre la liberté de disposer de soi que les Modernes ont envisagée comme étant au cœur des « droits naturels de l'homme ».**

[ ] attachement foncier de l'antiperruchiste au « droit à la vie » ou, plus précisément, à « **l'obligation de vivre** », c'est-à-dire sa nette affiliation au camp des *Pro Life*.

Puisque l'antiperruchiste considère [ ] que la conséquence de la faute médicale est simplement le fait que Nicolas Perruche, handicapé ou non, existe tout court, **la seule question qui se pose fondamentalement est de savoir si le fait d'être plutôt que de ne pas être peut en soi être préjudiciable pour l'intéressé**, abstraction faite de sa qualité de handicapé qui est indifférente. Or la naissance, c'est-à-dire la *vie*, ne saurait être valablement tenue pour un *préjudice*, en vertu du principe de dignité de la personne humaine : nous sommes ici véritablement au cœur du message antiperruchiste.

L'argumentation mobilisée pour le démontrer consiste essentiellement à faire apparaître, comme s'y emploie l'avocat général Sainte-Rose (s'inspirant en grande partie des conclusions du commissaire du gouvernement Péresse qui avait convaincu, en 1997, le Conseil d'État de refuser à un enfant placé dans une situation analogue à celle de Nicolas Perruche le droit de se plaindre de sa naissance handicapée), ce que le concept de naissance ou de vie préjudiciable est supposé « *impliquer* », et à s'appuyer sur ces prétendues conséquences conceptuelles pour faire frémir devant leur manifeste inhumanité.

La première implication de la reconnaissance du caractère préjudiciable pour l'enfant de sa propre

naissance, nous dit-on, est nécessairement la reconnaissance, à son profit, d'un *droit subjectif de ne pas naître*, [] suppose ainsi un droit d'être éliminé avant la naissance, autrement dit un *droit d'être avorté*, comme une sorte d'« euthanasie prénatale » [] suppose une *obligation corrélative d'avorter pesant sur la mère* [] obligation pour elle d'avorter lorsque se présente le risque de donner naissance à un enfant handicapé.

Donc, poursuit l'antiperruchiste imperturbablement, le *devoir* pour la mère de *tuer* son enfant avant sa naissance en cas de risque de handicap ou d'« anomalie », impliqué par le concept de droit subjectif de ne pas naître, revient bien à l'institution, tout ce qu'il y a de plus officielle, d'une politique d'« eugénisme ».

L'antiperruchiste fait valoir que la reconnaissance du caractère préjudiciable pour un individu de sa propre naissance est une atteinte caractérisée à la « dignité de la personne humaine », puisqu'elle entraîne la consécration juridique de l'*inégalité* entre les vies qui valent d'être vécues et celles qui ne le valent pas, avec le surgissement d'une obligation positive de supprimer les êtres humains qui, ne se conformant pas à la norme du « bel enfant », subissent le déni même de leur humanité.

Le principe du respect dû à cette dignité (de la personne humaine) [] est en tout cas une norme éminente de notre ordre juridique, puisqu'elle revêt un caractère désormais constitutionnel par l'action constitutive prétorienne du Conseil constitutionnel en 1994.

Comme l'estime l'avocat général Sainte-Rose [] « l'action pour vie préjudiciable est contraire au principe formulé par l'article 16 du Code civil (celui de dignité de la personne humaine, érigé par le Conseil constitutionnel en principe à valeur constitutionnelle) qui implique l'égale dignité des êtres humains. Il s'ensuit que l'intérêt à agir de l'enfant n'est pas légitime. »

Il est frappant de constater que [l'antiperruchiste condamne] l'enfant handicapé à **souffrir** en silence, **sans lui octroyer le droit de se plaindre** [].

Commissaire du gouvernement Valérie Pécresse sur l'arrêt du Conseil d'État de 1997 : « Un enfant ne peut pas se plaindre d'être né tel qu'il a été conçu par ses parents, même s'il est atteint d'une maladie incurable ou d'un défaut génétique, dès lors que la science médicale n'offrait aucun traitement pour le guérir in utero. **Affirmer l'inverse serait juger qu'il existe des vies qui ne valent pas la peine d'être vécues et imposer à la mère une sorte d'obligation de recourir, en cas de diagnostic alarmant, à une interruption de grossesse.** »

On pourrait parfaitement admettre, d'un point de vue moral, que les parents qui ont, en toute connaissance de cause, tenu à tout prix à donner naissance à un enfant dont il était assuré d'avance qu'il serait gravement handicapé soient tenus d'en répondre devant lui - voir Denys de Béchillon « porter atteinte aux catégories anthropologiques fondamentales ? réflexions, à propos de la controverse Perruche, sur une figure contemporaine de la rhétorique universitaire », Revue trimestrielle de droit civil, 2002. []

L'expression de « fonction anthropologique du droit » brandie par les antiperruchistes, comme elle l'a été ces dernières années par les opposants à la reconnaissance d'autres droits individuels (comme le Pacs notamment), trouve sans doute pour certains sa source théorique dans l'œuvre de Pierre Legendre, comme par exemple les vues d'Alain Supiot dans l'entretien, intitulé « La fonction anthropologique du droit », qu'il a accordé à la revue Esprit, février 2001.

## 2 – Le sujet de la plainte

Une telle argumentation (avance) péremptoirement qu'une vie, même handicapée, ne saurait jamais être préjudiciable, parce qu'*on ne saurait jamais préférer la non-vie à la vie*. C'est à cette affirmation que, par exemple, l'avocat général Sainte-Rose procède (en dramatisant d'ailleurs le concept de « non-vie » par son assimilation pure et simple à celui de « mort ») : « (En l'occurrence)

le dommage c'est la vie et l'absence de dommage c'est la mort. La mort devient ainsi une valeur préférable à la vie. N'y a-t-il pas là une perversion du concept de dommage ? » On ne voit pas pourquoi sur une question existentielle aussi intime, l'opinion du doyen Carbonnier, convoquée par l'avocat général Sainte-Rose comme émanant d'une autorité incontestable et selon laquelle « la vie même malheureuse n'est-elle pas toujours préférable au néant ? », devrait automatiquement l'emporter sur l'opinion de celui qui, même dénué de la qualité de professeur de droit, éprouverait l'inverse pour ce qui le concerne. D'ailleurs si, *de droit*, il *fallait* positivement « préférer » la vie au néant, il resterait à expliquer pourquoi l'ordre juridique français n'interdit ni ne réprime le comportement qui viole de la manière la plus flagrante cette prétendue obligation, c'est-à-dire le suicide, ou, du moins, sa tentative.

Pour objectiver cette idée qu'il serait obligatoire de préférer la vie au néant, l'antiperruchiste fait aussi valoir l'existence positive d'une norme juridique, effectivement consacrée par le droit interne autant qu'international, qu'est le *droit à la vie*. Mais qui ne voit pourtant que, en opposant au sujet qui dit préférer pour ce qui le concerne la non-vie à la vie handicapée, l'antiperruchiste l'assigne en réalité au respect d'une norme revêtant une toute autre signification, à vrai dire même exactement inverse, celle d'une obligation de vivre, puisque selon la logique profonde d'indisponibilité de soi par soi qu'induit le principe de dignité, c'est à Nicolas Perruche que l'antiperruchiste demande de respecter le droit à la vie de... Nicolas Perruche ! [] **Philosophie du droit qui fait du devoir de vivre un principe normatif sans lequel le droit ne serait pas pensable, de sorte que la question du suicide y devient en réalité une question centrale, même si cette dernière n'est pas systématiquement affichée en tant que telle, mais plutôt dissimulée derrière une profession de foi en faveur du « droit à la vie » que personne ne songerait évidemment jamais à contester.**

Pierre Murat, « l'affaire Perruche : où l'humanisme cède à l'utilitarisme », Droit de la famille, 2001, p29 : « L'illégitimité est éclatante. **Comment concilier le droit de se plaindre d'être en vie avec le respect de la personne humaine** (...) On ne peut que préférer la solution de principe qui pose que la naissance ne peut constituer en soi un préjudice réparable, **sinon on est immanquablement amené à poser qu'il eût mieux valu pour l'enfant ne pas vivre** plutôt que d'être né : il y a là un postulat totalement indémontrable sur lequel il est **insensé** de fonder les règles du droit civil ».

|                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : au contraire, rien n'est plus facilement démontrable dans le cadre d'une culture de la conscience individuelle, car ne pas vivre évite tout préjudice. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Dominique Fenouillet, « Pour une humanité autrement fondée », Droit de la famille, avril 2001, pp.6-7 « **Le préjudice causé par la vie, que l'on acceptera, par raccourci, de qualifier de préjudice de vie, est inconcevable dans un système juridique qui consacre la dignité des personnes, dignité qui fonde une protection quasi-absolue de la vie humaine.** Que subjectivement un être humain puisse considérer que sa vie ne vaut pas d'être vécue n'implique pas que le droit puisse porter ce même regard sur une vie humaine ».

L'antiperruchiste [] ne fait rien d'autre que de se rallier entièrement à *l'éthique de la communication dialogique* dont Habermas et Appel, au sein du courant philosophique contemporain qui entend promouvoir **un humanisme sachant cependant rompre radicalement avec la figure du sujet souverain des Modernes**, ont fait la théorie. Ils proposent ainsi d'apercevoir, dans le principe de non-contradiction performative, la norme universelle ou transcendantale de l'agir communicationnel, c'est-à-dire le fondement ultime de la raison communicationnelle et donc de toute signification dialogique. Car cette *loi naturelle de la communication*, assignant le sujet du discours au principe logique de non-contradiction performative, s'accompagne d'une *sanction* identique à celle que l'antiperruchiste entend infliger à l'enfant qui dit sa préférence pour la non-

vie : celle d'une pure et simple annulation de la parole entachée d'une telle contradiction. Cela dit, l'objection [] fondée sur le principe de non-contradiction performative, il n'en demeure pas moins qu'elle pose, comme Habermas l'a d'ailleurs lui-même admis, un sérieux problème *politique*, à vrai dire toujours le même : [] la *liberté de l'individu*.

C'est, semble-t-il, avant tout dans la confusion entre l'impossible et l'interdit, c'est-à-dire dans l'affirmation du caractère éminemment normatif par lui-même **du principe de Raison, conduisant à l'obligation de conserver la vie de l'espèce**, que Pierre Legendre (*Sur la question dogmatique en Occident*) manifeste le mieux l'hostilité, partagée foncièrement par le parti antiperruchiste, au principe de la liberté individuelle envisagé par la pensée moderne des droits de l'homme comme fondement de la démocratie.

|                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------|
| Commentaire : où l'on retrouve la logique circulaire kantienne. |
|-----------------------------------------------------------------|

C'est sans doute ce même attachement à la valeur démocratique de la liberté qui motive la très intéressante opinion dissidente d'Henri Caillavet par rapport à la position majoritaire du Comité consultatif national d'éthique dans son avis du 29 mai 2001, relatif à l'affaire Perruche. **Admettant en effet que l'antiperruchiste n'a pas tort de discerner dans l'arrêt de la Cour de cassation la reconnaissance d'un droit de ne pas naître handicapé**, Henri Caillavet refuse néanmoins d'y voir de quoi s'émouvoir et avoue n'en être « pas choqué ».

Il fait observer que ce droit de ne pas naître handicapé n'a nullement été produit par la Cour de cassation dans son arrêt Perruche, mais a été en réalité *implicitement* institué par la loi I.V.G. de 1975 : cette dernière, en donnant à la femme le droit à l'avortement thérapeutique, c'est-à-dire en lui conférant le droit de ne pas donner naissance à un enfant handicapé, a nécessairement donné le prolongement de ce droit à l'enfant lui-même, sous la forme d'un droit « virtuel » et non pas « réel ».

## II – Le sujet concret et sa personne – Essai d'histoire juridique rétrospective      Yan THOMAS

Bien des questions ont été posées depuis que la Cour de cassation, toutes chambres réunies, a décidé qu'un handicap d'origine, si la naissance de l'enfant **qui en souffre** n'a pu être évitée à la suite d'une erreur de diagnostic prénatal []. Semble surgir en même temps une nouvelle valeur morale et sociale, le droit à un corps sain de naissance.

L'histoire très contemporaine du droit présente par rapport à son passé immédiat des transformations considérables : affirmation d'un sujet de droit [] auto-disposition du sujet [] inscription du corps humain dans des régimes de pur droit subjectif, etc. **En même temps, d'autres instruments sont mis au point pour contrarier certaines de ces tendances** – régimes de protection du corps pour le soustraire aux sollicitations du marché, émergence de nouveaux statuts d'indisponibilité de soi-même, comme celui de la dignité de la personne humaine. Nul prophète ne peut donc dire vers quoi s'achèment les organisations hyper-individualistes contemporaines.

### 1 – L'arrêt Perruche, analyse critique d'une controverse

La fausse question du droit à ne pas naître

Comme le dit un commentateur cité par l'avocat général Sainte-Rose, sa cause lointaine est dans le « nihilisme métaphysique dont les racines lointaines remontent au XVII<sup>e</sup> siècle ». On est réconforté

d'apprendre que contre le nihilisme menaçant les plus hautes autorités académiques sont convoquées pour nous rassurer sur leur sentiment : **mieux vaux vivre, apprend-on, que mourir, et mieux vaut être né que n'avoir jamais connu l'existence.**

En réalité, ce droit est une invention de ses adversaires.

L'hypothèse d'un « droit de naître ou ne pas naître, de vivre ou de ne pas vivre » avait été d'abord repoussée par la cour d'appel de Bordeaux, le 26 janvier 1995 : *Jurisclasseur périodique*, 1995, IV, p.1568. La formule fut ensuite aggravée par Jean Hauser qui, à propos d'une première décision de la Cour de cassation en 1996, parlait d'un « droit de ne pas naître si l'on n'est pas conforme » (*Revue trimestrielle de droit civil*, 1996, p.872). Ce droit est maintenant au cœur du débat doctrinal. On trouvera le meilleur état de la question dans Catherine Labrusse-Riou et Bertrand Mathieu, « La vie humaine peut-elle être un préjudice ? » Dalloz, 2000, n°44 ; L.Aynès, « Le préjudice de l'enfant handicapé ».

La Cour d'Aix-en-Provence a refusé d'indemniser un enfant né atrophié du bras droit, non simplement parce que aucun lien de causalité avec la faute médicale n'était établi, mais surtout parce que nul n'est admis à revendiquer pour lui-même « la 'non-vie' plutôt que le handicap vécu ». Et c'est dans le même esprit que **le Comité national d'éthique**, saisi par Elisabeth Guigou sous la pression d'une campagne médiatique sans précédent, **a dénoncé l'idée d'un droit subjectif à ne pas naître comme éminemment redoutable au plan éthique et inacceptable au plan du droit.** La Cour de cassation [] les arrêts du 13 juillet 2001, de novembre 2001 confirment pour l'essentiel l'arrêt Perruche.

Proposition déposée contre la jurisprudence Perruche, en décembre 2001 (proposition Mattei) :

« **La vie constitue le bien essentiel de tout être humain.** Nul n'est recevable à demander une indemnisation du fait de sa naissance. » La formule fut reprise dans un amendement au Sénat, qui voudrait compléter l'article 16 du Code civil, où s'énoncent le principe de la dignité de la personne et celui du respect de l'être humain dès le commencement de sa vie, par cet alinéa nouveau : « Nul n'est recevable à demander une indemnisation du seul fait de sa naissance. »

En 1985, le garde des Sceaux se prononçait, dans *Le Débat*, pour la procréation médicale assistée en faveur des femmes célibataires ou vivant en couple homosexuels. Si l'on interdisait la procréation assistée aux femmes vivant seules ou en couple homosexuel, écrivait alors Robert Badinter, ce serait priver un enfant du droit de naître. À cela, Françoise Héritier répondit avec bon sens que celui qui n'existe pas n'a aucun intérêt à faire valoir. L'argument du garde des Sceaux donne corps et substance à la construction d'une personne à laquelle ne correspond encore aucune vie.

Du droit de ne pas naître à la normalité du sujet vivant

On échappe difficilement à l'impression que la qualité de la vie vient de faire irruption dans le domaine des droits subjectifs. Cette tendance récente du droit n'est cependant pas totalement inédite. Elle est déjà présente, qu'on le veuille ou non, dans le régime de l'interruption volontaire de grossesse. Pensons particulièrement à **l'I.V.G. pour raisons thérapeutiques. Quoique décidée par la mère si les conditions légales en sont remplies, elle l'est sans doute aussi, même si personne n'ose le dire, dans l'intérêt de l'enfant à naître** [] si le risque de malformations graves et incurables est suffisamment attesté. Le critère d'incurabilité, en particulier, **renvoie nécessairement aussi aux souffrances de l'enfant à naître** [] son intérêt **à ne pas souffrir** d'un handicap incurable [] **la loi de 1975 a pu vouloir éviter**, en dehors de la détresse de la femme enceinte, **la souffrance de handicaps irrémédiables** (et probablement aussi des problèmes de santé publique) [].

Conclusions de l'avocat général Sainte-Rose du 13 juillet 2001 : « **L'interruption de grossesse n'est jamais pratiquée dans l'intérêt de l'enfant : soutenir le contraire revient nécessairement à admettre que le néant est pour lui préférable** ».

## 2 – L'être concret et la personne

Lorsque la Cour de cassation admet l'enfant Perruche à se plaindre de son état naturel, qu'une faute n'a pas rendu possible d'éviter, elle choisit, à tort ou à raison, d'adapter le droit à un monde où le processus de la génération est de moins en moins spontané.

À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, les juristes se mirent à explicitement considérer les êtres humains sous le rapport d'une entité juridique distincte de ce qu'ils étaient réellement et naturellement.

**De la vision chrétienne d'un droit nécessairement incorporé**, il resta, jusque dans notre droit moderne, la nécessité qu'entre le sujet concret et la personne, entre la vie et le droit, entre la temporalité naturelle d'un être et la temporalité juridique d'un sujet de droit, une double jonction devait être assurée : celle de la naissance et de la mort. Le temps dans les limites duquel se maintenait cette identité était normalement compris dans une même existence, même s'il pouvait dépasser parfois ces limites, comme on le montrera plus loin avec la personnalité juridique des êtres non encore nés, voire non encore conçus. C'est pourquoi il était jusqu'aujourd'hui difficilement pensable, pour instituer un sujet autonome, un sujet de droit, en bref une personne juridique, de feindre de le séparer de son corps, de sa naissance et de sa génération, et de disjoindre radicalement ainsi sa temporalité naturelle et sa temporalité juridique.

[Contre le droit de ne pas naître] pour tout argument sont mobilisés de vagues lieux communs dont aucun n'a rapport au droit. **Il y a franchement de quoi s'inquiéter lorsqu'une juridiction d'appel se met à statuer hors droit, par oukases et collages de lieux communs où l'éthique, la religion, l'anthropologie, la sociologie et la psychologie servent de boîtes à outils d'où tirer des mots d'ordre. Aux références juridiques communes, certains n'hésitent plus à substituer de pures professions de foi.**

## 3 – La personne avant naissance et conception

Il était donc jusqu'aujourd'hui difficilement pensable, pour instituer un sujet autonome, un sujet de droit, en bref une personne juridique, de feindre de le séparer de son corps, de sa naissance et de sa génération, de disjoindre ses deux temporalités naturelle et juridique. Sauf exceptions, on ne distinguait pas entre le premier moment de son existence humaine et sa première saisie par le droit. Les interprètes médiévaux du droit romain avaient travaillé à contenir cette maîtrise dans les limites de l'existence concrète, entre naissance et mort. Or cette limite est aujourd'hui franchie par le moyen d'une disjonction fictive mais radicale entre être naissant et sujet de droit. Avec l'arrêt du 17 novembre 2000, confirmé pour l'essentiel en juillet 2001, cette fiction est poussée jusqu'à instituer, parallèlement à la naissance d'un enfant, une personne sur laquelle il prend appui pour affirmer, contre les tiers responsables de **ses souffrances d'origine**, son droit à un autre corps que le sien. Est franchie une borne jusqu'alors interdite [] le temps même de la vie semble basculer maintenant dans l'empire du droit.

L'arrêt Perruche s'apparente à la levée d'un interdit – un interdit fort ancien, qui remonte à l'interprétation chrétienne du droit romain, qui subordonne l'autonomie du sujet de droit aux conditions naturelles de sa naissance [] portée historique d'une décision qui fait événement.

Cas limites, que n'ont résorbé ni le droit commun médiéval ni le droit civil moderne, ceux de la personne à naître et de la personne non encore conçue. **La personne [y] est posée avant l'existence même du sujet vivant dont elle est le double juridique.**

## La personne à naître

Droits reconnus (droits successoraux notamment). **L'enfant à naître, titulaire depuis toujours des droits patrimoniaux**, n'a jamais eu les droits de la personnalité, et notamment pas le droit à la vie, alors même que l'avortement était considéré comme un crime. Défense faite aux héritiers d'entrer en possession de leur héritage avant que l'on fût certain que l'enfant attendu ne naîtrait pas vivant.

## La personne non conçue

Dans la tradition issue du droit romain, il n'y avait aucun rapport nécessaire entre le possible et le prescrit, entre le possible et l'interdit.

Divers procédés [transgressent] cette borne que le temps de la vie oppose aux opérations du droit. Par exemple, **le plus ancien droit des fondations funéraires**, connu à travers des inscriptions latines d'époque impériale, comportait des clauses pour assurer que le tombeau et **les biens affectés au culte ne sortiraient jamais de la famille du fondateur**, jusqu'au dernier survivant du nom. Des générations successives de « personnes » étaient ainsi directement obligées par le commandement du fondateur du tombeau.

Commentaire : une telle organisation juridique était rendue nécessaire par le très ancien et fondamental culte des esprits des ancêtres.

Un effacement de même nature s'atteste dans **la pratique testamentaire**, lorsque le disposant transmet son héritage à des personnes à venir, qu'il ne connaîtra jamais.

## La « personne certaine »

Exemples : « quiconque se trouvera le premier à mes funérailles » ; « les enfants à naître d'un tiers ».

Le droit successoral et généalogique fut longtemps le plus favorable à la constitution juridique de la personne. De ces montages employés à fixer dans le temps **la transmission des patrimoines**, notre droit civil conserve encore aujourd'hui quelques traces : donations faites au moment du mariage au profit des enfants à naître, plus récemment des contrats d'assurance vie conclu à leur profit.

## Portée historique de l'arrêt Perruche

La construction sous-jacente à l'arrêt Perruche n'a rien d'original : une personne antécède un être. **Dans ce cas nouveau, ce n'est plus au service de droits patrimoniaux ou successoraux que la personne préexiste à l'être vivant** : c'est au service de droits sur son corps même.

Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé – JO 5 mars 2002, p.4118 (extrait)

## Article 1<sup>er</sup>

### I. Nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance.

La personne née avec un handicap dû à une faute médicale peut obtenir la réparation de son préjudice lorsque l'acte fautif a provoqué directement le handicap ou l'a aggravé, ou n'a pas permis



de prendre les mesures susceptibles de l'atténuer.

TERRÉ, François, « Le prix de la vie », La semaine juridique n°50, 13/12/2000 ; Actualité. Sur l'arrêt dit « Perruche » de la Cour de Cassation

On doit aussitôt s'interroger sur l'existence même du lien de causalité dont l'existence est affirmée. La décision prise par la mère, même mal informée, est une décision telle qu'elle exprime sa volonté profonde de donner la vie []. Mais, en tant qu'handicapé, victime de la victime, et non victime par ricochet, l'enfant – même par l'intermédiaire de ses parents – **nie l'importance capitale de l'acte de procréation**. [] Enfin, la banalisation de l'avortement accentue un danger évident : ce fut d'abord, par voie d'exceptions, sa libéralisation au moyen de l'IVG, puis le remboursement de celle-ci, puis l'affirmation législative d'un droit à l'avortement, et maintenant, par les bons soins de la Cour de cassation, l'incitation à l'avortement, mieux vaut dire l'euthanasie prénatale. Et l'eugénisme ? **Il est des moments où le juge doit plus que jamais faire intervenir dans ses décisions la considération de valeurs fondatrices**. Au lieu de cela, le voici qui place en situation déplorable, en se contentant d'ailleurs de se référer à un concept vague et large de handicap, tant le médecin que la mère, voire le père. Le médecin éclairé par la connaissance de mauvais gènes, en l'état de la science. Les parents aussi. Supposons qu'ils désirent quand même cet enfant, **avec un grand risque de handicap. On ne voit plus pourquoi celui-ci ne pourrait pas se retourner contre eux, comme s'ils lui avaient donné la vie alors qu'il ne leur avait rien demandé de tel**.

MAZEAUD, Denis, « Réflexion sur un malentendu », Recueil Dalloz, 2001, Jurisprudence p.332

L'Assemblée plénière n'a sans doute pas voulu autre chose qu'indemniser le handicap **dont souffre** un enfant.

M.Penneau : « pour qui veut voir les choses concrètement – et crûment – le préjudice dont l'enfant (...) peut véritablement demander réparation au médecin... n'est pas d'être né handicapé ; c'est de ne pas avoir été tué, **de manière à ne pas naître** » [] le « **droit** » **dont il a été privé, est de ne pas naître, de ne pas vivre**.

[] admettre la réparation du dommage que constitue la vie, revient fatalement à admettre que **l'intérêt dont l'enfant a été lésé est l'absence de vie**, soit la mort, **ce qui n'est évidemment pas concevable** []. En décider autrement reviendrait, en effet, à conférer « à l'absence de vie une valeur positive et à la vie normale une valeur nulle », **ce que l'on ne peut décemment envisager** : la mort n'est pas un bien perdu, même si on n'a pas la vie qu'on aurait voulu [] « en gardant la vie, (l'enfant) n'a rien perdu et **il est inadmissible** de l'autoriser, directement ou par le biais de son représentant, à se plaindre de la qualité de cette vie qu'il estime insuffisante ».

Beaucoup redoutent que l'arrêt Perruche permette à des enfants nés handicapés **d'agir en responsabilité contre leur mère lorsque celle-ci aura décidé de les laisser naître alors qu'elle savait qu'ils souffriraient d'un handicap**. Admettre en l'espèce, comme le décide l'Assemblée plénière, l'existence d'un préjudice indemnisable revient indirectement, mais fatalement, à consacrer l'existence au profit de l'enfant d'un « droit de ne pas naître s'il n'est pas conforme » []. A dire vrai, un tel risque nous paraît improbable car, même si la femme qui décide de mettre un enfant au monde, alors qu'elle sait qu'il naîtra handicapé, lui cause (peut-être) un dommage, elle ne

commet pas de faute. **Soyons sérieux** []. La liberté de mettre un enfant au monde ne saurait donc engendrer la moindre responsabilité à la charge de ses parents et au profit de celui-ci.

SÉRIAUX, Alain, « Jurisprudence Perruche : une proposition de loi ambiguë », Recueil Dalloz, 2002, Chroniques, p.579 ; A propos de la proposition de loi relative à la solidarité nationale et à l'indemnisation des handicaps congénitaux.

Mais le principe même de l'action parentale [] n'est pas remis en cause. [] Surtout, elle autorise à penser qu'il est devenu pleinement normal d'avorter d'un enfant appelé à naître gravement infirme sans que nul n'y puisse rien.

### Chronique de l'affaire Perruche dans la presse

Le Monde 24.11.2000, **La vie humaine comme préjudice ?**

Catherine Labrusse-Riou et Bertrand Mathieu respectivement professeurs de droit privé et de droit public l'université Paris I – ont été associés à la rédaction de ce texte de nombreux professeurs et chercheurs des universités de droit.

La vie humaine peut-elle être un préjudice ?

**Il faudrait en effet comparer l'être au non-être, ce qui est indécidable et inconcevable.**

|                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire: et pourquoi donc ? Être expose à tout préjudice, à la différence du non-être. L'indécidable et l'inconcevable ne le restent que jusqu'au jour où l'on décide et où l'on conçoit. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Selon quelles normes de qualité (et déterminées par qui ?) les divers handicaps ou particularités de tout être humain seront-ils considérés comme des préjudices réparables ?

La vie, pour la personne elle-même, ne peut être l'objet d'un droit à « l'euthanasie prénatale » qui, **en supprimant le sujet, supprime le droit lui-même.**

|                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : affirmation bien imprudente puisque ce type de droit existe déjà. |
|---------------------------------------------------------------------------------|

Non seulement l'idée de « vie préjudiciable » est inacceptable en raison de **l'atteinte aux principes sur lesquels repose l'ordre juridique et social**, [commentaire : lesquels précisément ?] mais encore en raison des dévoiements susceptibles d'en résulter.

Libération 29.11.2001

Ces arrêts sont une « *impasse absolue qui tend à privilégier la mort à la vie et à considérer la naissance comme un préjudice en soi* », s'indigne le Pr Jean-François Mattei (député DL). **François Bayrou (président de l'UDF) évoque même une « barbarie juridique » et trouve « inacceptable et scandaleux qu'on puisse considérer la vie comme un tort ».**

La Provence, 29/11/2001, La justice indemnise encore le préjudice d'être né.

Reconnaissant la responsabilité d'un médecin lors d'un examen prénatal, la Cour de cassation a confirmé hier « l'arrêt Perruche ». Une décision vivement critiquée. « Une décision qui relance le débat sur **le droit à ne pas naître** ». Le Collectif Contre l'Handiphobie (CCH) souhaite qu'une loi précise que « nul n'est recevable à demander réparation du fait d'être né ». Mattéi « Devant cette impasse absolue qui tend à privilégier la mort à la vie et à considérer la naissance comme un préjudice en soi, le législateur ne peut rester silencieux... une décision qui conduit à l'eugénisme ».

Le Monde 13.12.01

Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux handicapés, et Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, ont également exprimé leur opposition à la proposition Mattéi. « *Si nous adoptions votre proposition, nous empêcherions des personnes, s'estimant victimes de préjudices autres qu'une naissance handicapée, d'engager une action en réparation. Je pense, par exemple, à l'indemnisation des personnes nées d'un viol* », a dit l'ex-ministre PS de la santé, Claude Evin.

Le Monde, 13/12/2001, Les politiques sont divisés sur la nécessité de légiférer sur l'arrêt Perruche.

L'Assemblée nationale doit examiner une proposition de loi de M.Mattéi hostile à l'indemnisation des enfants nés handicapés à la suite d'une faute médicale. **Texte soutenu par le MDC et le PCF**, mais critiqué par C.Evin, J.Toubon, P.Devedjian et les Verts. « Nul n'est recevable à demander une indemnisation du fait de sa naissance ». G.Sarre et JP Chevènement députés MDC, avaient déposé en septembre une proposition de loi allant dans le même sens « Nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du fait d'être né ». L'Association des paralysés de France (APF), la plus importante organisation dans le domaine du handicap moteur, estime qu'« il ne faut surtout pas légiférer sur le préjudice d'être né... Le préjudice, c'est d'être handicapé ».

- Droit de la responsabilité, depuis 1804, article 1382 du code civil « **tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer** ». Article 1383 « Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou son imprudence ».
- Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux handicapés « la proposition Mattéi remet en cause le droit de la responsabilité ».
- Claude Sureau ancien président de l'Académie nationale de médecine « On ne saurait faire à la Cour de cassation un procès d'intention. Elle a considéré qu'il y avait préjudice de handicap... [mais] non préjudice de vie. [] l'enfant, tierce victime, a droit à une indemnisation personnelle **du fait de sa propre souffrance**. Le seul fait de vivre ne peut être considéré comme un préjudice. Il y a préjudice de handicap. Il n'y a jamais préjudice de vie.

Le Monde, 15/12/2001, Le gouvernement s'oppose à la proposition de loi de JF Mattéi.

« Cette proposition soulève plus de questions qu'elle n'en résout et n'empêchera pas la Cour de cassation de continuer à statuer dans le sens de l'arrêt Perruche », a estimé Mme Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

Elle, 24/12/2001, Mattéi

« **Je trouve inacceptable l'idée que la vie constitue un préjudice**, ce qui laisse entendre que certaines vies pourraient être considérées comme ne valant pas la peine d'être vécues »

Le Monde, 7/1/2002, Le gouvernement souhaite mettre fin à la « jurisprudence Perruche ».

Le texte retenu par le gouvernement pose trois principes : **l'enfant ne pourra plus demander une indemnisation en cas de faute médicale ayant privé la mère de la possibilité d'avorter** ; les parents, en revanche, pourront continuer à le faire...

Libération, 8/1/2002, Marcela Iacub

Il n'y a pas de droit de ne pas naître, mais seulement un droit à être indemnisé d'un handicap congénital lorsque celui-ci aurait pu être diagnostiqué. Attribuer cette réparation à l'enfant lui-même, le met à l'abri des aléas parentaux (mort, abandon, etc). Le Conseil d'État n'a pas voulu franchir le pas ; la Cour de Cassation, à cet égard plus cohérente, l'a fait.

**Il revient aujourd'hui à la mère d'assumer la décision de faire naître son enfant gravement handicapé. Le droit l'y autorise et nous pouvons respecter ce droit.**

... la loi française a délégué en grande partie aux médecins le pouvoir de juger la vie...

... l'arrêt Perruche donne une nouvelle légitimité à l'avortement. [] Il fait ainsi des enfants eux-mêmes les bénéficiaires des nouveaux dispositifs par lesquels notre société s'est attribué une certaine liberté procréative.

Le Monde, 9/1/2002, L'arrêt Perruche a accordé pour la première fois une indemnisation aux enfants.

La Cour de cassation avait déjà posé le principe de l'indemnisation personnelle d'un enfant né handicapé, le 26 mars 1996, mais l'affaire était restée relativement inaperçue. Surtout, cette position avait été contredite par le Conseil d'État, dans l'arrêt dit Carrez du 14/2/1997. Examinant le cas d'un non-diagnostic de trisomie 21, la haute juridiction avait accepté l'indemnisation des parents mais refusé celle de leur fils, Mathieu.

Le Monde, 10/1/2002, Le gouvernement veut apaiser l'émotion suscitée par l'arrêt Perruche.

Michelle Gobert, professeur émérite université Paris-II. Que pensez-vous de l'idée de faire endosser à la solidarité nationale l'indemnisation des enfants nés handicapés à la suite d'une faute médicale ? Je trouve cela anormal car cela reviendrait à supprimer tout système de responsabilité, alors que toute faute engage la responsabilité de celui qui l'a commise.

Le Monde, 11/1/2002, L'Assemblée nationale examine un texte destiné à mettre fin à la jurisprudence Perruche.

L'amendement gouvernemental interdit aux enfants de demander réparation d'une erreur de diagnostic prénatal. Désormais, seuls les parents pourront engager une action en réparation. Dans sa version finale, l'amendement gouvernemental reprend le principe énoncé par M.Mattéi « Nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance ». S.Royal « Même si juridiquement cette phrase n'est pas très utile, il fallait quand même la retenir pour des raisons politiques ».

Comprendre l'arrêt Perruche. L'avis du Comité consultatif national d'éthique sur les interrogations soulevées par un arrêt du 17/11/2000 de la Cour de cassation : « Les parents n'ont de ce fait [erreur médicale] pas pu exercer leur choix de poursuivre ou d'interrompre une grossesse risquant de donner naissance à un enfant gravement handicapé. Ils déclarent souvent que, s'ils avaient été informés, ils auraient demandé l'interruption de la grossesse. Ces parents sont certainement fondés à demander réparation dans les conditions déjà discutées dans ce texte, par application des règles usuelles du droit de la responsabilité. Mais qu'en est-il des enfants handicapés eux-mêmes ? [] Le lien de causalité entre l'erreur diagnostique et le handicap est donc, dans ce cas, fort indirect... le handicap lui-même n'a aucun lien causal avec la faute professionnelle, il est dû à l'infection maternelle... Indépendamment du préjudice subi par les parents, qui peut en effet légitimement donner droit à réparation, la reconnaissance de la responsabilité des professionnels dans un préjudice dont l'enfant serait victime conduit à la déduction qu'il eût mieux valu qu'il ne naquît pas, voire qu'il avait un **droit à ne pas naître handicapé**, compte tenu de la piètre qualité de la vie qui lui est imposée. » « Dans le cas des handicaps congénitaux, la solidarité sociale doit être garantie de telle sorte que la décision de la mère mise au courant du risque de naissance d'un enfant handicapé ne dépende que de son appréciation personnelle de la situation et de sa responsabilité envers l'enfant qui pourrait naître, **en particulier de sa souffrance possible...** » « La reconnaissance d'un **droit de l'enfant à ne pas naître dans certaines conditions** apparaîtrait hautement discutable sur le plan du droit... un tel droit risquerait de faire peser sur les parents... une pression normative d'essence eugénique. »

Commentaire : mais qui s'est ému que le droit français comporte déjà depuis un certain temps des « droits de ne pas naître dans certaines conditions » (homoparentalité, AMP avec don d'embryon, clonage reproductif). D'où provient cette cécité ?

Le Monde, 26/6/2002, Christophe Radé, Pr de droit à l'université Bordeaux IV

Cet article [1 de la loi relative aux droits des malades] est un texte de compromis bricolé par le Parlement. Au sein du gouvernement, deux courants s'affrontaient : les anti et les pro-arrêt Perruche. [] **les ligues anti-avortement ont voulu prendre leur revanche**, tout cela au détriment, in fine, des enfants et des parents.

Sur le plan juridique, cet article, littéralement, ne met pas fin à la jurisprudence Perruche. Le premier alinéa dispose que « nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance ». Or le contraire n'a jamais été affirmé. L'enfant qui naît lourdement handicapé ne se prévaut pas d'un préjudice du « seul fait de sa naissance » mais bien du handicap dont il se trouve affecté à l'occasion de celle-ci. Quant au troisième alinéa, il interdit aux parents de majorer leur propre préjudice pour tenir compte « des charges particulières découlant, tout au long de la vie de l'enfant, de ce handicap », mais rien n'interdit, à la personne née handicapée, dès lors qu'elle est majeure, d'agir en justice pour réclamer l'indemnisation de son propre préjudice, seule ou représentée par son tuteur.

Le Monde, 27/6/2002, lettre ouverte

« Cet amendement [article 1] interdit... toute réparation du préjudice de l'enfant mais surtout réduit l'indemnisation des parents au seul préjudice moral, autant dire à rien » « Si chacun s'accorde à reconnaître que l'indemnisation pour l'enfant lui-même peut prêter à discussion, il n'en est pas de même en ce qui concerne l'indemnisation des parents » « [cette disposition] est d'ailleurs pour le moins **contraire à la Convention Européenne des Droits de l'Homme et tout simplement au principe français de la réparation intégrale des préjudices** ».

## Malaise dans la civilisation : l'homoparentalité

Les débats français sur l'homoparentalité, qui suivent de quelques années à peine les débats sur l'affaire Perruche, révèlent le même malaise, les mêmes contradictions, la même incapacité logique à aller au bout de la question « naître est-il dans l'intérêt de l'enfant », de peur d'y trouver une réponse qui irait à l'encontre de l'idéologie de reproduction.

Tous les arguments naturalisant – car l'homoparentalité serait *contre-nature* – seront convoqués pour éviter de reconnaître que l'engendrement est devenu une décision consciente, à soumettre comme toute décision à l'interrogation éthique : l'avantage de la loi naturelle est qu'elle se passe d'interrogation morale, indiscutable elle s'impose d'elle-même.

FASSIN, Eric, *L'inversion de la question homosexuelle*, Ed Amsterdam, 2005

**Homoparentalité : en réponse, certains évoquent l'intérêt de l'enfant, pour opposer à un « droit à l'enfant », le « droit de l'enfant ».**

Si depuis un siècle la psychanalyse, avec l'ensemble des savoirs sur la sexualité, s'interroge sur l'homosexualité, c'est aujourd'hui l'homosexualité qui interroge ces disciplines. Dès lors que l'homosexualité pose moins problème, c'est l'ordre symbolique qui ne va plus de soi : [] **l'évidence des normes a cédé la place à une interrogation sur le processus normatif.**

Pour la psychanalyse, l'inversion de la question homosexuelle s'effectue en deux temps distincts. Dans un premier temps (en 1997 lorsque l'actualité de l'homosexualité se précipite), la revendication qui devait aboutir au pacs, mais aussi et surtout à l'émergence publique de **la notion d'homoparentalité, rencontre un mur d'hostilité chez les psychanalystes** : dans leur immense majorité, les voix qui se font entendre font barrage à toute légitimation symbolique [] chacun s'accorde à rappeler qu'elle (la différence des sexes) définit l'ordre symbolique. Simone Korf-Sausse, Jean-Pierre Winter (mise en garde contre les organismes symboliquement modifiés) « un enfant n'a pas seulement besoin de 'bons' parents, il a besoin d'avoir une mère et un père. Autrement dit, quelqu'un qui est là pour représenter la loi – et non pas pour la fabriquer ». Les psychanalystes semblent ainsi n'intervenir que pour rappeler la loi ; mais du même coup, ils rappellent aussi qui fait la loi : c'est l'analyste. Pierre Legendre, juriste et psychanalyste : « je dirai qu'en termes authentiquement symboliques le droit met en œuvre la 'ternarité' (liens mère, père, enfant), c'est-à-dire l'Œdipe. [] on ne peut pas fabriquer du mariage homosexuel et de la filiation unisexuée ou asexuée... sans mettre à bas toute la construction de l'échelle de la culture » [] « on peut subvertir l'interdit, en mettant à sac la Cité, comme firent les hitlériens, ou en dévastant le système des filiations ».

Le plus remarquable n'est pas que des psychanalystes revendiquent une posture normative [] c'est que leur autorité semble alors s'imposer efficacement à la société.

Dans un deuxième temps, émerge un ensemble de discours considérablement renouvelé prenant en compte la remise en cause des psychanalystes, et au delà, de la psychanalyse, qui accompagne la victoire du Pacs.

Dans Libération, Daniel Sibony « **En cette fin de siècle, les repères ordinaires, qu'on dit 'symboliques', en ont pris un coup, au point le plus sensible, là où l'humain se reproduit** ».

Avec l'actualité, l'historicité traverse les fondements de la psychanalyse.

Dans *Le Monde*, Michel Tort « L'analyse des interventions des psychanalystes dans le débat sur le pacs confirme (à de rares exceptions près) que l'horizon 'symbolique' demeure, **à leur insu, les positions de l'Église catholique** adaptées par l'ordre symbolique lacanien ».

Didier Eribon examine au même moment « l'inconscient des psychanalystes au miroir de l'homosexualité ». En démontant « l'ordre psychanalytique », c'est à dire **le basculement qui a fait passer la discipline d'un discours de libération à une doxa conservatrice**, d'une logique critique à une logique normative. La psychanalyse « peut-elle encore servir ? » « A-t-elle encore quelque chose à nous dire ? ». « Comment, en effet, ne pas considérer désormais une notion aussi centrale que le complexe d'Œdipe comme un instrument disciplinaire et mutilant d'interprétation » ? Et « cela ne signifie-t-il pas que les psychanalystes seront, de fait, amenés à renoncer à tout ce qui fait l'architecture de leur savoir, car il en est de même avec presque tous les autres concepts, **qui ne sont souvent que des impositions de problématique idéologique ?** ».

« Tort tente de sauver Freud de toute imputation d'homophobie pour mieux accabler Lacan, alors qu'Eribon fustige l'ensemble de la théorie psychanalytique » Elisabeth Roudinesco pour sa part, veut sauver aussi Lacan. « Comment ne pas voir dans cette furia psychanalytique de la fin du deuxième millénaire, sinon l'annonce de son agonie conceptuelle, du moins le signe de l'incapacité de ses représentants à penser le mouvement de l'histoire ? ». Mais pour Elisabeth Roudinesco, il reste essentiel de maintenir l'homosexualité dans la perversion. C'est vrai dans l'ordre théorique : aussi déplore-t-elle la décision de l'Association Psychiatrique Américaine, en 1974, de retirer l'homosexualité des « désordres mentaux » (« l'un des plus grands scandales de l'histoire de la psychiatrie »). [] Si pour Lacan « l'homosexuel est une sorte de pervers sublime de la civilisation », cela veut dire que l'homosexualité, comme toute perversion, « est analysable mais jamais guérissable ».

### Conclusion

Pour les sciences sociales, c'est une perspective complémentaire qui s'impose en vue d'appréhender une évolution aussi générale, qui dépasse non seulement le cadre français mais aussi l'échelle européenne : il ne s'agit pas seulement en effet d'homosexualité, mais plus largement de sexualité, de famille, de reproduction...

**On fera donc l'hypothèse que l'abandon en cours de la différence des sexes au principe du couple et de la filiation s'inscrit dans une remise en cause beaucoup plus large : il s'agit de la dénaturalisation de la sexualité** qui accompagne, avec la contraception, mais aussi l'assistance médicale à la procréation, la distinction, voire la rupture qu'accomplit notre modernité entre sexualité et reproduction. [] Nos sociétés ne considèrent plus, ou bientôt cesseront de considérer, que la sexualité ressortit à la nature : même **l'ordre sexuel, qui naguère encore semblait une donnée d'évidence, apparaît ouvert à la délibération démocratique**. Autrement dit, c'est la définition de la nature qui se trouve remise en cause par la démocratisation en cours.

### Le savant, l'expert et le politique : la famille des sociologues

Eric FASSIN

[Année 1998] La sociologue du droit et de la famille Irène Théry se voit confiée par Martine Aubry et Elisabeth Guigou la mission d'un rapport sur la famille.



L'ambiguïté du vocabulaire couvre le déplacement théorique : on passe de l'anthropologie philosophique de Marcel Gauchet à l'anthropologie de la parenté selon Françoise Héritier, voire à l'anthropologie psychanalytique de la filiation d'après Pierre Legendre. La « Référence », c'est la différence des sexes. On abandonne la « désinstitutionnalisation de la famille » pour un « système symbolique institué », l'individu pour la culture : ainsi, « cet ordre symbolique de la différence des sexes », qui « existe dans toutes les sociétés humaines », est selon la sociologue « ce par quoi la culture accorde sens à la caractéristique sexuée de l'espèce vivante que nous sommes, mais à laquelle nous ne nous réduisons pas. » Avec la filiation, l'anthropologie nous ramène ainsi du côté de la « transmission », et donc de la « mémoire, c'est-à-dire aussi bien de l'« immémorial », bref, de l'immuable ».

**La différence des sexes est-elle toujours au principe de la filiation ? Les travaux des anthropologues permettent d'en douter. Ainsi, dans une étude récente sur les Na, petite ethnie de Chine, Cai Hua brosse le portrait d'une « société sans père ni mari », autrement dit, d'une « matrilinearité pure et absolue » [].**

Ainsi en Afrique noire, Melville Herskovits analysait dès 1937 le « mariage de femmes », dont Evans-Pritchard devait retrouver l'exemple chez les Nuer : lorsqu'elle est stérile, une femme riche peut dans plusieurs sociétés, du Nigéria au Soudan, et de l'Afrique du Sud au Dahomey, prendre « épouse » pour assurer sa descendance. Bref, de la Chine à l'Afrique, la filiation ne suppose pas toujours la différence des sexes.

Pour [Irène Théry], la famille est « l'institution qui articule la différence des sexes et la différence des générations », « l'institution juridique de la différence se résume à ceci, dont nous n'avons pas fini de mesurer l'immensité : reconnaître la finitude de chaque sexe, **qui a besoin de l'autre pour que l'humanité vive et se reproduise** ». On sait que le CUS (contrat d'union sociale) « sans aucun souci de l'enjeu qu'il y a pour l'humanité entière » à bouleverser la filiation, s'imposerait seulement « au risque d'y perdre les sources même de l'érotisme », autrement dit « au prix de la destruction symbolique de la différence du masculin et du féminin ». D'où l'urgence de s'y opposer « pour préserver la culture ». Le droit « a aussi, peut-être d'abord, une fonction instituante, au sens où il contribue à mettre en place, dans le langage de la loi commune, un certain nombre de distinctions anthropologiques majeures ». La sociologue évoque « **notre devoir anthropologique d'instituer la filiation** ».

Ce raisonnement doit plus à l'idéologie qu'à la raison.

Sylviane Agacinski (compagne de Lionel Jospin), pour s'opposer à l'homoparentalité : « c'est dans la **nécessaire complémentarité parentale** que les humains reconnaissent à la fois leur différence et leur dépendance mutuelle ».

Françoise Héritier « c'est l'observation de la différence des sexes qui est au fondement de toute pensée, aussi bien traditionnelle que scientifique » : « la différence sexuée et **le rôle différent des sexes dans la reproduction** », voilà le « **butoir ultime de la pensée** ». Les potentialités normatives de cette contrainte cognitive sont clairement apparues dans le débat récent : c'est ainsi que Françoise Héritier, dans un entretien au journal La Croix, rappelant sa conception de la différence des sexes comme « butoirs indépassables de la pensée » pour expliquer qu'« aucune société n'admet de parenté homosexuelle », commente ainsi ce refus : « Penser, c'est d'abord classer, classer, c'est d'abord discriminer, et la discrimination fondamentale est basée sur la différence des sexes. C'est un fait irréductible : on ne peut pas décréter que ces différences-là n'existent pas, ce sont des butoirs indépassables de la pensée, comme l'opposition du jour et de la nuit ». Et l'anthropologue d'ajouter : « Nos modes de pensée et notre organisation sociale sont donc fondés

sur l'observation principale de la différence des sexes. Et l'on ne peut raisonnablement soutenir que cette différence se déplace au cœur du couple homosexuel. » La « parenté homosexuelle » serait donc impossible, car impensable.

NADAUD, Stéphane, *Homoparentalité – Une nouvelle chance pour la famille ?*, Fayard, 2002

1792 est instaurée la laïcisation du mariage. 1804 Code Napoléon, subordonne la filiation au mariage. Pour Bonaparte, le « but » du mariage, et donc de la famille qu'il fonde, est de lier des parents – et surtout un père – à un enfant. Le sociologue Rémi Lenoir analyse d'ailleurs cette entité familiale comme une création idéologique destinée à gérer le peuple français : elle s'inscrirait dans la période de la III<sup>e</sup> République et correspondrait à **une réelle politique familiale mise en œuvre par des groupes de pression issus du familialisme d'Église**, au lendemain de la séparation de l'Église et de l'État, **afin de sauvegarder l'intégrité de la famille et de ses valeurs (chrétiennes) face aux institutions laïques (l'école)**.

Travaux d'Evans-Pritchard

- Nuers, société africaine (Soudan) où il existe un mariage entre femmes (au sens biologique du terme) : une femme riche et stérile peut payer une compensation matrimoniale pour avoir une épouse. Elle sera considérée comme un homme (au sens social du terme, cette fois-ci), la reproduction sera assurée grâce à un serviteur mâle (par un rapport sexuel avec l'épouse féconde) qui n'aura aucun droit sur les enfants. Ces enfants seront dits « descendants » de cette femme stérile (dite « mari »), qu'ils appelleront « père ». Ainsi un lien de filiation unit ces enfants à cette enfant sans qu'elle ait jamais participé à leur engendrement.
- Royaumes Azandé du Sud-Soudan avant l'arrivée des colonialistes européens : les guerriers célibataires de la cour pouvaient officiellement prendre pour femme un jeune homme en versant à ses parents une compensation matrimoniale. Ce jeune garçon prenait alors le statut de femme, avec toutes les activités qui incombaient alors à celle-ci, en attendant que son mari contracte un mariage avec une femme (au sens biologique du terme).

Note : je ne rejoins donc absolument pas Didier Eribon [] ni Michel Tort [] lorsqu'ils analysent ce texte [de Lacan] comme un sommet de conservatisme (voire d'homophobie), mais rejoins Elisabeth Roudinesco qui reproche à ces deux auteurs de faire de « la conception lacanienne de la famille, telle qu'on la trouve énoncée dans "Les complexes familiaux" (1938), une sorte de théologie fanatique sortie tout droit de l'intégrisme catholique, et visant à empêcher les homosexuels d'accéder à des droits élémentaires : Pacs, adoption, etc. »

### Du temps où l'homosexuel était un malade

L'adoption est donc avant tout un dispositif légal et juridique pour **pallier l'absence d'héritier** dont souffrent certaines personnes. [] l'adoption n'a, à l'origine du moins, pour finalité ni de donner des parents à un enfant qui n'en a pas, ni de donner un enfant à des parents qui ne peuvent en avoir, mais bien d'assurer une descendance permettant à des adultes – sous-entendu des hommes – de transmettre nom et biens []. En France, l'adoption est inscrite par Napoléon dans le code civil en 1804.

En France, l'aide médicale à la procréation est régie par la loi n°94-654 du 24 juillet 1994, dite « loi de bioéthique ». [] L'AMP a pour objet de « répondre à la demande parentale d'un couple » afin de

« remédier à l'infertilité dont le caractère pathologique a été médicalement diagnostiqué. »  
De façon tout à fait explicite [l'AMP est] légalement inaccessible aux couples formés de personnes de même sexe ou aux célibataires. [Alors que l'adoption est ouverte aux célibataires].

**L'adoption nécessite un agrément, alors que la loi de 1994 ne l'exige pas pour une AMP :**

Marcella Iacub l'explique par le fait que l'insémination artificielle ressemble beaucoup plus à un rapport sexuel et ne nécessite donc pas que les futurs parents justifient du milieu où va être élevé l'enfant.

Les pays limitrophes de la France autorisant [l'AMP pour les lesbiennes] sont le Royaume-Uni, la Belgique et les Pays-Bas.

Mère porteuse – la pratique est interdite par la loi n°94-653 du 29 juillet 1994, qui précise que « toute convention portant sur la procréation ou la gestation pour le compte d'autrui est nulle »

p.182

Le privé garantit le naturel, le public l'artificiel, et le naturel garantit le privé tout comme l'artificiel le public. [] Et le jour où la vie privée sera réduite à une portion congrue, **faudra-t-il un agrément pour donner la vie par un rapport sexuel ?** La question s'est déjà posée dans le cas des personnes handicapées mentales qui se sont vues stérilisées de force dans une « démocratie » occidentale à la veille de l'an 2000.

p.189

[] vouloir un enfant pour un couple fécond, est-ce un désir d'enfant *normal* ? Et vouloir un enfant même lorsque la « nature » ne permet pas à ce couple de personnes de sexes différents d'en avoir un (en cas de stérilité, de maladie grave de l'un des conjoints, etc.), est-ce un désir d'enfant *recevable* ? [] Ce qui inquiète, dans la question du désir d'enfant, c'est la place que prend l'enfant à venir pour le ou les adultes qui deviennent ses parents [] sans être trop enfermé dans le désir de ses parents ?

p.196

Posons déjà que ce qui pousse un animal mâle vers un animal femelle, qui sont en tant qu'animaux en dehors de la conscience de la finalité fécondante de l'acte sexuel, ne saurait être qualifié de « désir » ; on y reconnaîtra plutôt un instinct social **de conservation** à des  **fins**  de perpétuation de l'espèce.

|                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire : non, attention au vocabulaire de l'antidarwinisme ordinaire. |
|----------------------------------------------------------------------------|

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) [] parle ainsi de « droits de l'enfant » et d'« intérêt supérieur de l'enfant », notions qui participent de la nécessité de « hisser la réflexion juridique jusqu'à un niveau éthique où doit pouvoir être affirmée la prééminence de l'intérêt de l'enfant sur celui des adultes ».

M.Iacub « Homoparentalité et ordre procréatif », in Borillo, Fassin, Iacub, *Au-delà du PaCS* : une primauté nouvelle semble être donnée à la « filiation maternelle » d'une part et au « coït réel et fécond » d'autre part.

La seconde tendance rejoint nos interrogations précédentes sur la légitimité de **l'invocation de la nature pour justifier un ordre ou des règles qui, du coup, tireraient de ce fondement une sorte d'indiscutabilité**. Je veux parler de la superposition, ou du calquage, de la filiation sur la procréation. [] il semblerait [que] les tendances législatives actuelles aillent dans le sens d'une superposition de la capacité à procréer [] et de la capacité à être parent [].

**La conclusion lumineuse de cette superposition étant que les compétences parentales ne font aucun doute si les compétences procréatives existent.**

NADAUD, Stéphane, *Homoparentalité hors-la-loi*, éditions Lignes & Manifestes, 2006

1995 invention du terme par une association homosexuelle et familiale, l'APGL – association des parents et futurs parents gays et lesbiens, 2002 entrée dans le dictionnaire.

Depuis les lois dites « de bioéthique » de 1994, les conditions pour qu'un médecin prête le concours de sa science à une telle démarche [AMP] sont réglementées (il faut en l'occurrence être mariés ou concubins, et faire la preuve de son infertilité biologique).

Note : l'homosexualité ayant été enlevée de la classification des maladies mentales au milieu des années 1990

PACS loi adoptée le 13 octobre 1999 : évitement soigneux de la possibilité pour les couples de personnes de même sexe, une fois leur union reconnue, d'adopter des enfants.

Note : il est essentiel de se démarquer des pitoyables tentatives qui se font jour pour « abattre » la psychanalyse : du *Livre noir de la psychanalyse*, 2005, aux ridicules croisades anti-psychanalyse de D.Eribon.

La « nouvelle philosophe » et femme d'ex-Premier ministre socialiste Sylviane Agacinsky, lorsqu'elle s'exprime sur la question de l'homoparentalité : « On ne saurait habituer une pierre à ne pas retomber quand on la lance. On ne pourrait pas davantage me semble-t-il habituer les humains à oublier qu'ils sont sexués, à ne plus avoir, en général, de désirs les uns pour les autres **ou à ne plus aspirer à laisser après eux des êtres qui leur survivront.** » Cité par S.Prokhoris, *Le Sexe prescrit*, p.151

J-P. Winter, « Gare aux enfants symboliquement modifiés », *Le Monde des débats*, mars 2000, n°12 « **Un couple hétérosexuel est en général déterminé à favoriser la survie de l'espèce humaine.** Il n'est pas outrecoisant [] de se demander si cela vaut pour deux individus de même sexe. » « **On peut craindre** qu'elle se traduise [la blessure symbolique pour l'enfant], à la première génération, à la deuxième voire à la troisième, par **un arrêt de la transmission de la vie** ».

On connaît les critiques féroces du structuralisme des années 1970 – remises en question dont *l'Anti-Cédipe* de Deleuze-Guattari peut être considéré comme le point d'orgue.

M.Tournier, *Vendredi ou les Limbes du Pacifique*, 1964 « Ainsi, le désir. C'est un torrent que la nature et la société ont emprisonné dans un bief, dans un moulin, dans une machine pour l'asservir à **une fin dont par lui-même il n'a cure : la perpétuation de l'espèce.** » [] Les gardiens de l'Ordre Symbolique remplissent leur rôle : ils fabriquent des barrages, aménagent le lit du fleuve...

MEHL, Dominique, « Les psys dans le débat public », in *Homoparentalités, Approches scientifiques et politiques*, sous la direction de Anne CADORET, Martine GROSS, Caroline MÉCARY, Bruno PERREAU, PUF, 2006

La reconnaissance juridique de la conjugalité homosexuelle

Au printemps 1996, la discussion gagne la scène publique. *Le Monde* publie un appel à la reconnaissance légale du couple homosexuel signé par six intellectuels de renom. Deux mois plus tard *Le Nouvel Observateur* édite un Manifeste prônant la légalisation de la conjugalité homosexuelle.

Les psychothérapeutes de toute obédience (psychologues, psychiatres, psychanalystes) vont contribuer très largement à alimenter cette discussion publique. [] Environ un tiers des contributions médiatiques à cette polémique émanent de ce milieu professionnel.

Avec des accents et des sensibilités différentes, Tony Anatrella, Pierre Legendre, Jean-Pierre Winter et Michel Schneider orchestrent une partition d'inspirations distinctes mais dont le refrain martèle les mêmes phobies.

Tony Anatrella, prêtre et psychanalyste, va surtout puiser dans le registre freudien pour **justifier un réquisitoire d'inspiration religieuse** qui n'épargne ni les homosexuels ni leur éventuelle progéniture.

Première thématique commune qui émerge de ces discours hostiles [] s'attache à présenter la différence des sexes comme la base de la civilisation, le socle de l'altérité et donc des identités.

Deuxième thématique aux accents souvent apocalyptiques : les règles de la filiation ne sont pas à disposition des individus. Elles sont des invariants anthropologiques à dimension universelle, repérables à toute époque et dans tout type de société. Ces lois sont celles qui instituent l'ordre symbolique fondant la « **Loi du Père** ». Y déroger conduit l'individu à la folie et les sociétés au chaos.

La grande majorité des psys qui prêtent leur voix au débat [] affichent leur réprobation de l'homoparentalité autour de ces deux thèmes : la dimension fondatrice de la différence des sexes et l'universelle symbolisation paternelle.

Les psys ne sont pas dans leur rôle lorsqu'ils en appellent à un dogme universel au lieu de participer à une réflexion sur la diversité culturelle. Tel est l'argumentaire commun de ces avocats de l'homoparentalité. Trois contributions majeures viennent ébrécher l'unanimité qui semblait jusqu'alors régner dans ce milieu professionnel.

Sabine Prokhoris remet totalement en cause l'idée que le socle des constructions identitaires soit la différence des sexes.

Michel Tort conteste fermement la problématique lacanienne de la Loi du Père et de son universalité. [] du symbolique certes, de loi universelle point. **Il souligne la connivence entre le discours lacanien et celui de l'Église.** « L'Ordre symbolique n'existe donc pas ».

Geneviève Delaisi de Parseval [] l'idée de bonne parentalité véhiculée par nombre de psys lui semble absolument contraire à la posture psychanalytique. Pour elle, les spécialistes de la psyché n'ont pas à condamner ni évaluer la légitimité de ces constellations au regard d'une norme obsolète. « Jusqu'à ces dernières décennies, **l'enfant était considéré comme la propriété de ses parents** (qui étaient en général son géniteur et sa génitrice) ».

À l'époque, le souci de ne point pathologiser les familles homoparentales se retrouve sous la plume de quelques autres psychologues tels Robert Neuburger ou Boris Cyrulnik.

Une de leurs figures les plus en vue, après être restée discrète sur la question, prend position avec fermeté en faveur de l'homoparentalité. En mars 2002, Elisabeth Roudinesco accorde une interview à *Libération* « La psychanalyse des enfants a montré que les pires turpitudes psychiques étaient produites tantôt dans les situations apparemment les plus normales, tantôt dans des situations extrêmes : abandon, misère, alcoolisme, abus sexuel, violence, chômage, etc ».

Le 17 mars 2004, *Le Monde* publie un manifeste en faveur de l'égalité complète des droits pour les homosexuels, y compris le droit au mariage.

Michel Tort publie un livre remarqué où il reprend sa critique du lacanisme à travers une déconstruction théorique et historique du « dogme paternel ».

Marcel Rufo concède du bout des lèvres le droit à l'adoption tout en s'opposant à l'accès aux procréations médicales.

Didier Eribon interroge la psychanalyse elle-même et invite à s'en échapper.

### Chronique de l'homoparentalité dans la presse

Le Monde, février 1996, Pour une reconnaissance légale du couple homosexuel, Pierre Bourdieu, Jacques Derrida, Didier Eribon, Michelle Perrot, Paul Veyne, Pierre Vidal-Naquet

Lors d'une séance de questions à l'Assemblée nationale, le député Jean-Pierre Michel a interrogé le ministre de la justice pour connaître les intentions du gouvernement en cette matière [projet de loi instituant un « contrat d'union civile » destiné à offrir un statut juridique aux couples vivants en concubinage, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels]. La réponse de Jacques Toubon fut assez stupéfiante : « L'ordre public s'y oppose (...), je le dis très clairement, il n'est pas question de créer le contrat d'union civile, il est au contraire question de faire en sorte que, dans ce pays, il y ait plus de mariages, il y ait plus de naissances et qu'ainsi la France soit plus forte ».

Le Parlement européen, toujours en avance d'une ou de plusieurs longueurs, a voté une recommandation pour que les États membres reconnaissent juridiquement les couples homosexuels.

Libération, 22/6/98, Guy Coq, agrégé de philosophie

« Pourquoi l'État doit-il, même dans une démocratie, porter un intérêt supérieur au couple homme-femme... parce qu'il est potentiellement créateur d'enfants... l'État est en charge de l'intérêt majeur de la société : ... la durée d'une société et d'une civilisation, leur capacité d'avenir »

L'EDJ, 18-24/6/1998, Anne Cadoret, ethnologue chercheuse au CNRS a étudié les mariages entre femmes au Soudan « Les Nuer du Soudan pratiquent l'homoparentalité »

Les Nuer, société patrilinéaire du Soudan. Chez eux, quand il y a un manque d'hommes, une femme riche (condition sine qua non) et stérile peut se marier avec une femme qui va faire un enfant pour elle : elle lui paie alors une compensation matrimoniale. La femme riche est déjà considérée comme un homme, est appelée « père » par l'enfant, et l'enfant appartient à son lignage. Quant à la femme qui doit enfanter, elle est fécondée par un serviteur qui reçoit également un salaire pour le « service » rendu, une fois l'enfant mis au monde. On ne sait pas s'il existe des relations homosexuelles entre ces femmes mariées ensemble.

ProChoix, n°7, septembre 1998, La filiation interdite, par Caroline Fourest

**I. Théry s'est employée à justifier l'interdit de filiation qui frappe les couples homosexuels – et dans le même temps leur accès au mariage – en déterrant un bon vieux naturalisme : la différence des sexes ! [Elle défend] le « souci historique de préserver de façon vivante l'institution**

de la différence du masculin et du féminin ».

L'affirmation comporte plusieurs aspects pour le moins déroutants dans la bouche d'une féministe. Le MLF, je pense notamment à toute l'équipe de *Question féministe*, a dès les années 70 démonté les mécanismes faisant du mariage l'institution de l'appropriation d'une femme par un homme. [] Trente ans plus tard, **non seulement Irène Théry ne songe pas une seconde à critiquer la vocation basement nataliste du mariage mais elle élève l'appropriation « des produits du corps » au rang d'un ordre symbolique devant être préserver !**

D'ici quelques années des historiens, plus ou moins compatissants, se pencheront avec une grande curiosité anthropologique sur ces moments de l'histoire humaine où des législateurs ont énoncé aussi clairement qu'**un enfant condamné à mourir de faim était plus heureux qu'un enfant adopté et élevé par deux hommes ou de femmes** dans un pays développé.

Couple, filiation et parenté aujourd'hui

« Si on propose une imposition commune pour toutes les personnes qui vivent à deux, **on avantage la vie à deux par rapport à la vie solitaire**. Or l'INSEE a fait beaucoup d'études qui montrent qu'une personne vivant seule a largement moins de la moitié pour vivre que ce qu'a un couple. » L'intention d'une redistribution équitable de l'impôt est louable. Cela dit, comme Irène Théry ne pense pas pouvoir obtenir une imposition séparée générale, elle ne le propose que pour les concubins... **et une fois de plus les discrimine par rapport aux couples mariés**.

Le Monde, 15/10/1999, Homophobies psychanalytiques, Michel Tort.

[Le] spectacle auquel nous assistons où des psychanalystes prétendent déterminer les conditions d'un développement psychique normal en le liant aux structures familiales qui prévalent de façon contingente depuis des siècles en Occident [c'est] passer de l'analyse de fonctionnements psychiques à une prescription []. La demande sociale considère la « famille conjugale » comme une norme dont il s'agit de déterminer les conditions psychiques, les situations qui s'écartent de cette norme (monoparentales, homoparentales, etc.) se caractérisant supposément par divers types de perturbations psychiques. Or tels étaient, bien avant la psychanalyse, les objectifs et les pratiques de la psychiatrie sociale.

**Dans quelles conditions le passage de la psychanalyse à la normalisation a-t-il été possible en France ?** Si l'on examine l'argumentaire « anthropologique » qui est opposé aux organisations nouvelles de la parenté et de la filiation, on constate qu'il fait une place déterminante à la notion d'« ordre symbolique », estuaire théorique où confluent Levi-Strauss, Lacan et le droit positif de la famille. Ce concordat théorique, réalisé depuis les années 70 en France [] Cette problématique lacanienne [de l'ordre symbolique, de la fonction paternelle] ne prend pas son origine dans la clinique psychanalytique **mais dans les inquiétudes de l'anthropologie catholique** et dans sa théorie du déclin du père, père déchu que la psychanalyse lacanienne va entreprendre de relever. Le succès de la révolution paternelle et du « nouveau testament » lacanien en France s'explique d'abord par la captation de cet héritage paternaliste chrétien []. En 1938, Lacan établit, dans *La Famille*, un rapport historique entre la « grande névrose contemporaine » et la détérioration de la personnalité du père. [] Depuis toujours, la question du père est la préoccupation majeure du clergé catholique. **Le déclin de l'autorité du père (qui réfracte la puissance de Dieu) est l'horizon chrétien sur lequel se développe l'étiologie psychiatrio-psychologique des désordres contemporains.** C'est bien la conception de base de l'ordre symbolique, avec son corollaire, la fonction du père

séparateur, qui s'est constituée en vulgate psychanalytique, reprise par les psychologues, juristes, travailleurs sociaux et qui est la base des positions prises entre autres sur le PACS. L'analyse des interventions des psychanalystes dans le débat sur le PACS confirme (à de rares exceptions près) que l'horizon « symbolique » demeure, à leur insu, les positions de l'Église catholique adaptées par l'ordre symbolique lacanien. Le plus clair est évidemment le Père psychanalyste Anatrella, spécialisé dans la croisade contre l'homosexualité.

Libération, 10/10/2002, Elisabeth Roudinesco, *La famille en désordre*, Fayard

**La famille homoparentale met à mal la procréation naturelle.**

ER réussit à rendre intelligible les résistances passionnelles à ces bouleversements. La domination masculine et paternelle, leur déclin, l'avènement de la puissance maternelle.

Avec tout le respect qu'elle leur doit, Roudinesco consacre de belles pages aux limites conceptuelles de Freud (qui excluait l'idée qu'une séparation fut possible entre le féminin et le maternel, entre l'être femme et la procréation) et de son maître Lacan. Elle voit dans la « furia » psychanalytique « sinon l'annonce de son agonie conceptuelle, du moins le signe de l'incapacité de ses représentants à penser le mouvement de l'histoire ».

**Le scandale [réside] dans le refus, clairement exprimé, de se plier aux règles de la procréation naturelle.**

Le Nouvel Observateur, Elisabeth Roudinesco, *La famille en désordre*

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le père a perdu la quasi-totalité de ses pouvoirs. Comment expliquer ces réactions ? Pour la première fois en Occident, des hommes et des femmes homosexuels prétendent se passer de l'acte sexuel pour fonder une famille.

Libération, 15/6/2004, Ruwen Ogien, la banalité de l'homoparentalité

Personne n'a jamais pensé qu'un enfant élevé dans un internat non mixte serait incapable de construire une identité « personnelle » ou « sexuelle » stable et d'avoir des relations interpersonnelles satisfaisantes à différents égards.

Ce qui me frappe seulement, c'est l'asymétrie entre les réactions courantes face à l'adoption d'enfants par des parents de même sexe et celles qui concernent la séparation sexuelle dans l'éducation.

Ainsi, toutes sortes de penseurs de la droite ultraconservatrice américaine considèrent que l'adoption d'enfants par des individus ou des couples de même sexe serait une abomination [] alors qu'ils militent avec ferveur pour l'abolition de la mixité à l'école.

Ceux qui s'intéressent d'assez près à la question savent que la théorie dite de l'« ordre symbolique » n'est pas grand-chose de plus qu'une mise en forme pompeuse de clichés valorisant l'hétérosexualité, dépourvue de fondements empiriques, et injustifiée du point de vue conceptuel.

Psychologies, septembre 2004, L'homoparentalité



**L'enjeu – l'intérêt de l'enfant – impose prudence et nuance.**

Aldo Naouri, pédiatre : J'ai constaté que l'enfant souffre aujourd'hui d'**un statut d'objet de consommation**. Autoriser l'adoption à des couples dont la sexualité a tourné le dos à la procréation accentuerait encore ce statut. [] En ce qui concerne l'homoparentalité procréative, si elle était interdite, je serais le premier à m'élever contre cette mesure. Car chacun a le droit de disposer de son corps.

Christophe André, psychiatre et psychothérapeute : Aujourd'hui, j'ai une position pragmatique : **rien ne permet de dire que l'hétérosexualité des parents garantit un meilleur équilibre à l'enfant que leur homosexualité. L'hétérosexualité ne protège pas des guerres conjugales, des détresses familiales, des aberrations éducatives.**

Michel Schneider, psychanalyste : J'y suis opposé... Un enfant [] n'est ni un produit de consommation ni un bien produit par une combinaison génétique. [] L'enfant n'est pas produit pour satisfaire le comblement narcissique de ses parents.

Marcel Rufo, pédopsychiatre : **La procréation devient un acte technique déconnecté de l'amour.**

ERIBON, Didier, *Echapper à la psychanalyse*, Leo Scheer, 2005

Geste politique commun à R.Barthes et M.Foucault : résister au freudo-marxisme de l'après-mai 1968 et plus généralement échapper à l'emprise de la psychanalyse. Se débarrasser de la conceptualité analytique et du rôle de **frein à l'innovation que celle-ci ne cesse de jouer.**

Le Monde, 27/1/2006, Un rapport parlementaire analyse les mutations de la famille (Valérie Pécresse, rapporteure, porte-parole UMP)

[Sur l'homoparentalité] « **Nous ne sommes pas là pour satisfaire une revendication des adultes, soutient de son côté Mme Pécresse. Le prisme de la mission, c'est l'intérêt de l'enfant** ». « **Ne pas donner consistance à une revendication qui s'éloigne de la vraisemblance biologique** ».

TORT, Michel, *La fin du dogme paternel*, Flammarion, 2007

Le discours sur le « déclin du père » est devenu un lieu commun. Ce diagnostic sur la faillite de la fonction paternelle est porté au nom de la psychanalyse, qui statuerait sur les atteintes aux fonctions symboliques vitales pour le psychisme humain et leur déstructuration actuelle. La psychanalyse se doit d'interpréter ce discours angoissé en renversant les termes du problème. « **Le Père** » est une **construction historique, fidèle aux formes traditionnelles de la domination masculine** [] Cette figure patriarcale en crise depuis les années 1980 est en passe de céder la place [] Ce changement de perspective ne va pas sans un réexamen critique des constructions freudienne et lacanienne sur le père, qui reposent sur la soumission à un potentat « séparateur ».

### Égalité et non-discrimination

« Il nous semble nécessaire d'appliquer sans limitation le principe de non-discrimination »

- « que cessent les discriminations à l'encontre des parents gays et lesbiens »
- « Propositions pour l'égalité de tous les citoyens... accès au mariage pour les couples de même sexe »

il y a plusieurs façons de faire cesser ces discriminations :

- soit en aggravant les discriminations, notamment financières, à l'encontre des non-parents ou des célibataires
- soit en supprimant les discriminations à l'encontre des célibataires et des non-parents (et donc de facto des homosexuels) par l'individuation des droits.

« Autoriser un parent social à transmettre ses biens dans les mêmes conditions que les parents légaux »

Les droits à la succession et à l'héritage sont-ils en eux-même égaux ?

Au nom de l'égalité de tous les citoyens, qu'ils soient enfants de riche ou enfants de pauvre, ne devrait-on pas au contraire supprimer l'institution de l'héritage ?

### PMA et « intérêt de l'enfant »

« Nous souhaitons que toute technique de procréation... soit autorisée à toute personne en âge de procréer... Nous souhaitons que le critère déterminant... ne repose plus sur la vraisemblance biologique, mais sur l'engagement des personnes. »

« 'l'intérêt de l'enfant' doit être le seul critère pertinent en la matière »

Comment prend-on en compte « l'intérêt de l'enfant », qui décide de ce qu'est l'intérêt de l'enfant : lui-même ? Naître est-il vraiment dans « son » intérêt, ou est plutôt dans l'intérêt que certaines personnes projettent sur lui ? car l'enfant ne choisit pas de naître contrairement à ce qu'affirmait F.Dolto.

Du fait qu'il n'est pas possible de connaître l'intérêt propre à l'enfant avant sa naissance, il est contradictoire de promouvoir à la fois l'intérêt de l'enfant et la PMA, car naître peut être en opposition radicale avec l'intérêt de l'enfant, comme l'affaire Perruche l'a montré.

Quoi qu'il en soit, revendiquer la possibilité, voire le « droit » de faire naître par l'accès de tout citoyen à la PMA, c'est faire un choix de valeurs dans lequel la « non-souffrance d'autrui » n'est pas une valeur prioritaire. Pour dire les choses autrement, c'est s'autoriser à exposer autrui à la souffrance au nom d'une valeur supérieure qu'il serait important d'explicitier : le désir d'enfant ?

À noter une contradiction sur le fait de vouloir limiter la PMA à tout personne « en âge de procréer » (c'est-à-dire à vouloir caler un choix « social » sur le « naturel »/biologique) tout en souhaitant que le critère déterminant « ne repose plus sur la vraisemblance biologique ».

### Conclusion

Il me semble que l'APGL ne va pas au bout des logiques et des valeurs qu'elle promeut, égalité de tous et intérêt de l'enfant :

- revendiquer l'égalité de tous les citoyens devrait conduire à revendiquer la suppression des discriminations faites aux célibataires ou aux non-parents, comme les discriminations générées par le droit de l'héritage ;
- revendiquer au nom de l'intérêt de l'enfant devrait conduire à revendiquer le « droit de ne pas naître » et non la possibilité de « contraindre à naître ».

Ces remarques sur « l'intérêt de l'enfant » sont faites dans le cadre culturel de la conscience individuelle et non de la conscience universelle.

### Conclusion – Le défi darwinien d'une culture de non-souffrance

Dans ce conflit entre idéologie de reproduction et valeur de non-souffrance, l'avantage est à la première qui assure sa pérennité grâce à la reproduction physique puis culturelle de son support humain. Rien ne se reproduit mieux que la reproduction.

*A contrario*, la culture de non-souffrance est au défi d'assurer sa pérennité sans promouvoir la reproduction de son support humain. La clé de ce défi darwinien est la conscience universelle.

#### Légende :

- . les mots en style **gras** ont été soulignés par moi
- . les « Commentaires » sont de moi
- . les extraits de texte d'autres auteurs sont repris fidèlement, toutefois pour le confort de lecture des retouches de pures formes peuvent être faites. Les parenthèses carrées [] et leur contenu éventuel sont insérées soit pour résumer soit pour alléger le texte d'origine.

Pour la conscience universelle, le véritable enjeu est que l'idéologie de reproduction/de la vie s'est lourdement payée et se paie encore de grandes souffrances : il lui importe de la déconstruire et de la faire reculer. Il lui importe de promouvoir une culture de non-souffrance et de bonheur qui dure autant que dureront les êtres sensibles.

Mais une éthique ne peut exister durablement que si elle est compatible avec la reproduction physique et culturelle de son support humain. Parmi les libres choix d'éthiques possibles, certains sont condamnés à une impasse darwinienne par sélection naturelle : combien de choix éthiques sont réellement compatibles avec la reproduction ? Par exemple, une éthique prônant l'arrêt de la reproduction humaine ne connaîtra probablement pas d'influence durable et serait supplantée à plus ou moins long terme par une autre éthique. Le libre choix éthique est peut-être plus limité qu'il n'y paraît. Une éthique pourrait donc démontrer sa nécessité si elle démontrait être la seule éthique compatible avec la reproduction de son support humain. L'impératif kantien de maintenir en vie et de reproduire l'espèce humaine capable de raison et d'autonomie morale est peut-être la seule éthique durable, *Darwin-proof*, seule façon peut-être d'étendre la non-souffrance et le bonheur.

#### Sources :

DAWKINS, Richard, *Le gène égoïste*, 1989

CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, 1999

BOUDON, Raymond, *Le sens des valeurs*, 2007

« Vers une révolution conservatrice, la famille revient ! », *Courrier International*, 2006

THÉBAUD, Françoise, sous la direction de, *Le siècle des féminismes*, 2004

FOUREST, C., VENNER, F., *La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*, 2003

VATTIMO Gianni, in BINDÉ, Jérôme, *Où vont les valeurs ? Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle*, 2004

DAWKINS, Richard, *Le gène égoïste*, Paris, Armand Colin, (1976, 1989) 1990 pour la traduction française – Dawkins est un éthologue britannique, Oxford

## Chapitre 11 – Les mêmes, nouveaux répliqueurs

Les arguments que j'ai avancés devraient, de prime abord, s'appliquer à tout être évolué. Il faut avoir de bonnes raisons pour exclure une espèce. Y en a-t-il pour supposer que notre propre espèce est unique ? Je crois que la réponse est oui. **Tout ce qui constitue les particularités de l'homme peut se résumer à un mot : « la culture ».**

p.191

L'argument que j'avancerai, aussi surprenant qu'il puisse sembler de la part de l'auteur des premiers chapitres, est que, pour comprendre l'évolution de l'homme moderne, il nous faut commencer par rejeter le gène comme seul fondement de nos idées sur l'évolution. [] un seul principe fondamental : la loi selon laquelle toute vie évolue par la survie différentielle d'entités qui se répliquent.

p.192

Je pense qu'un nouveau type de répliqueur est apparu récemment sur notre planète ; il nous regarde bien en face. C'est encore un enfant, il se déplace maladroitement dans la soupe originelle, mais subit déjà un changement évolutionnaire à une cadence qui laisse les vieux gènes pantelants et loin derrière. La nouvelle soupe est celle de la culture humaine. **Nous avons besoin d'un nom pour ce nouveau répliqueur, d'un nom qui évoque l'idée d'une unité de transmission culturelle ou d'une unité d'imitation [ : le] même.** [À titre d'exemple de même,] considérez l'idée même de Dieu.

p.198

Les mêmes et les gènes peuvent souvent se renforcer les uns les autres, mais ils se trouvent parfois en opposition. Par exemple, l'habitude du célibat n'est probablement pas héritée génétiquement. Un gène du célibat est condamné à l'échec... Mais un *même* du célibat peut, par contre, réussir dans le pool mémique.

p.200

Il est possible pourtant qu'une autre qualité de l'homme soit sa capacité à faire montre d'un altruisme véritablement désintéressé et authentique. []

Nous avons le pouvoir de défier les gènes égoïstes hérités à notre naissance et, si nécessaire, les mêmes égoïstes de notre endoctrinement.

Note p.332 : Nous, c'est-à-dire nos cerveaux, sommes suffisamment séparés et indépendants de nos gènes pour nous rebeller contre eux... nous agissons de la sorte chaque fois que nous utilisons un moyen de contraception.

**Nous pouvons même discuter des moyens de cultiver et nourrir délibérément des sentiments altruistes purs et désintéressés – chose qui n'a pas de place dans la nature et qui n'a jamais existé auparavant dans toute l'histoire du monde.** Nous sommes construits pour être des machines à gènes et élevés pour être des machines à mêmes, mais nous avons le pouvoir de nous retourner contre nos créateurs. Nous sommes les seuls sur terre à pouvoir nous rebeller contre la tyrannie des répliqueurs égoïstes.

CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, Paris, Éd. de Fallois, 1999

L'univers des Idées

Pour Platon, l'Idée est une entité extérieure, et non un simple processus mental.

Commentaire : l'Idée vue comme un même ?

BOUDON, Raymond, *Le sens des valeurs*, Paris, PUF, 2ème édition 2007 (1999)

p.47

*Causes biologiques et généralement naturalistes*

D'autres théories tentent de fonder les valeurs en en faisant une émanation de causes biologiques. Ainsi, le sociobiologiste M. Ruse propose d'appliquer à la généalogie de la morale les principes de la théorie darwinienne de l'évolution : il conjecture que le sens moral est un effet nécessaire de la sélection naturelle.

p.337

Cette théorie peut être facilement résumée : par essence, nous dit-elle, **le vivant ne peut pas ne pas être organisé de manière à se reproduire**. Toute espèce qui ne se reproduirait pas ou se reproduirait mal est en effet vouée à l'extinction. Ce qui est vrai du vivant en général est vrai de l'être humain en particulier, nous dit Ruse. Or, la survie de l'espèce humaine supposant l'organisation sociale, celle-ci doit être analysée comme étant d'origine biologique, plus précisément comme ayant pour fonction d'assurer la reproduction de l'espèce. Mais **la morale est une composante de l'organisation sociale**. Le sens moral est donc, lui aussi, d'origine biologique. Sa fonction est de rendre possible la reproduction de l'individu et, à travers lui, de l'espèce.

Commentaire : parler de « sa fonction » est exagéré. En matière d'évolution darwinienne il est préférable de maintenir un raisonnement causal plutôt que finaliste : on peut simplement dire qu'une morale allant à l'encontre de la reproduction conduirait probablement à l'extinction de cette morale par extinction du groupe qui la promeut. Une morale n'a pas nécessairement à prôner la reproduction pour se reproduire, il suffit qu'elle soit compatible avec la reproduction de son support physique, l'humain. C'est le sens de ce que dit M.Ruse.

« Vers une révolution conservatrice, la famille revient ! », *Courrier International*, n°816, 22-28 juin 2006

En 2050, selon les prévisions de l'ONU, l'Europe aura perdu 10% de sa population.

Plus de la moitié des Européens souhaitent avoir au minimum 2 enfants, mais beaucoup d'entre eux en ont moins en raison du coût que cela suppose et parce qu'ils ont des craintes pour l'avenir. C'est ce qui ressort d'un rapport sur le comportement reproductif des Européens. Dans certains pays (l'Allemagne et Pays-Bas), « la proportion de personnes ne désirant pas d'enfants est telle qu'on peut douter des effets d'une éventuelle politique de la famille sur la natalité ».

Phillip Longman, démographe américain « Pourquoi le patriarcat a de l'avenir » [Foreign Policy]

Malgré la dénatalité, l'espèce humaine ne va pas s'éteindre. **Mais les rejetons de familles conservatrices et religieuses seront sur-représentés dans les prochaines générations.**

L'important segment des ménages sans enfants, dont les membres sont issus en grande majorité des mouvements féministes et de la contre-culture des années 1960 et 1970, ne laissera aucun héritage génétique. [] **les éléments laïcs et libertaires de la société ne se reproduisent pas, laissant ainsi par défaut les tenants des valeurs traditionnelles et patriarcales dominer la société.** [] Les sociétés patriarcales présentent des caractères très divers et passent par différents stades. Elles ont toutefois en commun des coutumes et des mentalités qui servent à optimiser la fécondité et l'investissement des parents dans la génération suivante. [] **L'écart considérable entre les taux de fécondité des individualistes laïcs et des conservateurs religieux augure d'un profond bouleversement des sociétés modernes, qui sera d'origine démographique.** [] **les descendants de couples qui ont eu trois enfants ou plus seront largement sur-représentés dans les générations suivantes, et avec eux les valeurs et les idées qui ont amené leurs parents à avoir de grandes familles.** []

Que ça leur plaise ou non, les sociétés développées évoluent vers le patriarcat. D'une part, parce que les segments conservateurs font davantage d'enfants et, d'autre part, parce que la réduction de l'État-providence en raison du vieillissement de la population et de la dénatalité leur assurera un avantage de survie supplémentaire, qui à son tour favorisera une plus forte fécondité. [] C'est dans les sociétés qui sont aujourd'hui les plus sécularisées et dont les systèmes de protection sociale sont les plus généreux et les plus déficitaires que le retour du religieux et la résurgence de la famille patriarcale seront les plus sensibles.

THÉBAUD, Françoise, sous la direction de, *Le siècle des féminismes*, Les éditions de l'atelier - éditions ouvrières, 2004

### Conclusion – le bilan d'un siècle

On peut constater parmi les faiblesses des féminismes, une difficulté de transmission.

FOUREST, Caroline, VENNER, Fiammetta, *Tirs croisés, La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*, Calmann-Lévy, 2003

« Un État guidé par les lois religieuses. Cela arrivera dans deux ou trois générations, tout dépendra du rythme des naissances chez les religieux et du rythme des naissances chez les non-religieux. La loi du pays sera alors fondée sur la Halakha ».

BINDÉ, Jérôme, sous la direction de, *Où vont les valeurs ? Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle*, Editions Unesco – Albin Michel, 2004

Gianni VATTIMO, Vers un crépuscule des valeurs ? Pr de philosophie à l'université de Turin et député au Parlement européen. Considéré comme l'un des protagonistes du postmodernisme philosophique. Auteur notamment de *La Fin de la modernité* (1987), *La Religion* (avec J.Derrida - 1997)

L'erreur, si l'on peut dire, du jeune Nietzsche et, plus tard, du Spengler du *Déclin de l'Occident* (1918) était de penser que le crépuscule était quelque chose de négatif.

### **Bienheureux déclin**

Nous vivons dans un monde où il est obligatoire de toujours parler de développement. Il est désormais bien reconnu que le développement ne peut se poursuivre à l'infini. **Nous devons élaborer une civilisation du déclin, seule à même d'éviter que se préparent les conditions d'un terrorisme de masse.** La distribution des biens entre les différents pays du monde exige de nous une véritable culture de la réduction. James Wolfensohn lui-même, président de la Banque mondiale, nous invite à une telle conversion. **À la culture** et à l'éducation revient la tâche de préparer sur le plan de l'imaginaire et de la psychologie collective un esprit public qui, fût-ce par pur pragmatisme, sache choisir ce difficile chemin.



Chronique 1987-2009 : idéologie de reproduction *versus* non-souffrance

*Légende :*

*. les mots en **gras** le sont par moi*

*. pour le confort de lecture, les extraits de texte restent fidèles au sens sans être reproduits à la lettre près*

Cette chronologie témoigne de la tectonique des deux continents de valeurs, de la reproduction/de la vie et de la non-souffrance. Entre-chocs, avancées, ou reculs, n'en font pas une histoire linéaire.

Sur la période 1987-2009, on ne saurait dire quel continent s'affirme davantage que l'autre. Toutefois, le continent de la non-souffrance fait des avancées exceptionnelles au regard de milliers d'années d'histoire, l'émergence du droit à la mort choisie dans quelques pays étant le plus révolutionnaire, et l'amélioration de l'égalité des droits des homosexuels étant particulièrement rapide. A contrario, le droit à l'avortement régresse dans plusieurs pays.

L'Église catholique se révèle particulièrement influente, voire de plus en plus, en coopération inédite avec d'autres courants religieux dont l'islam : sans doute reste-t-elle la plus grande puissance contemporaine. De façon générale, les religions semblent bien mieux organisées idéologiquement, politiquement et médiatiquement que le continent de la non-souffrance qui n'a ni organisation, ni stratégie, ni financements coordonnés : la meilleure illustration dans l'histoire des démocraties en est cette résistance étonnante des élus de tous bords au droit à la mort choisie, contre une opinion publique massivement favorable : pendant combien de temps encore ce coup de force anti-démocratique pourra-t-il durer ? Qu'est-ce qui le rend possible ?

La seule puissance économique majeure motivée à s'opposer aux religions est la nouvelle ère médicale s'appuyant sur l'artificialisation de la vie et la manipulation cellulaire : le recours aux cellules-souches, et aux destructions d'embryons qu'il entraîne, est sans doute le plus puissant allié involontaire du droit à l'avortement, pour l'instant.

La poussée écologique est encore partagée entre les deux continents, car si d'un côté des voix puissantes s'élèvent pour « respecter les lois de la nature », refuser l'artificialisation de la vie ou le droit à l'avortement, s'obliger à reproduire la diversité du vivant, des voix de plus en plus affirmées s'inquiètent d'une démographie trop importante porteuse de soif, de faim, de dégradation de l'environnement, de multiplication des risques et des souffrances qui toucheront prioritairement les nouvelles générations et qui rendent absurdes l'obsession reproductive de la vie et les interdits du Vatican sur la contraception. Dans le même temps, l'intérêt de l'enfant à naître devient un thème montant qui s'oppose à l'idéologie de reproduction.

Enfin, les institutions familiales telles le mariage, qui promeuvent la reproduction, connaissent de fortes turbulences durant cette période. L'homosexualité y joue un rôle subversif important, obligeant à questionner des évidences, évidences qu'elle renforce paradoxalement quelquefois : ainsi du mariage et de l'institution du couple qui en sortent davantage renforcées qu'affaiblies.

Le thème de l'égalité femme-homme a aussi des effets paradoxaux car les politiques natalistes ont beau jeu de détourner ce principe pour accroître les discriminations au profit des parents, de la maternité ou de la paternité, au détriment des non-parents, ironiquement au nom du féminisme.

Le Monde, 26/2/1957

Pie XII et la douleur. La suppression de la douleur chez les malades est compatible avec l'esprit de l'évangile. Tel est l'essentiel de la réponse que Pie XII a donnée hier aux questions qui lui avaient été posées l'automne dernier par le président de la Société italienne d'anesthésiologie.

Le Monde, 14-15/9/1958

Pie XII et la douleur. A précisé la doctrine de l'Eglise sur l'usage des narcotiques et des produits qui calment les douleurs ou les angoisses. Recevant les participants d'un congrès de neuro-psycho-pharmacologues « L'homme a le droit de se servir de son corps et de ses facultés supérieures, **mais non d'en disposer en maître et seigneur**, puisqu'il les a reçus de Dieu, son créateur, de qui il continue de dépendre. Nous avons déjà écarté une objection que l'on pourrait avancer en se basant sur la doctrine catholique de la souffrance. En ce qui concerne les narcotiques, on peut appliquer les mêmes principes à leur action sédative de la douleur. Si aucune obligation religieuse ou morale ne s'y oppose et s'il existe de sérieuses raisons pour les utiliser, on peut même donner aux mourants, s'ils y consentent. L'euthanasie, c'est-à-dire la volonté de provoquer la mort, est évidemment condamnée par la morale. **Mais si le mourant y consent, il est permis d'utiliser avec modération des narcotiques qui adoucissent ses souffrances, mais aussi entraîneront une mort rapide** ».

Le Monde, 10/10/1987, Grande-Bretagne. Les conservateurs proposent que les parents choisissent librement l'école de leurs enfants. Mme Thatcher – action prioritaire : réforme radicale de l'éducation destinée à renverser le courant dominant depuis 1944.

### **1987 – loi Dailly-Barrot du 31 décembre réprimant « la provocation au suicide » :**

« Les peines [] seront applicables à ceux qui auront fait de la **propagande** ou de la publicité quel qu'en soit le mode, en faveur de produits, d'objets ou de méthodes préconisés comme **moyens de se donner la mort**. »

A comparer à la loi de 1920 réprimant ce qui aurait pu s'appeler la provocation à la contraception :

« Sera puni [] quiconque, dans un but de **propagande** anticonceptionnelle, aura, par l'un des moyens spécifiés aux articles 1 et 2, décrit ou divulgué ou offert de révéler des **procédés propres à prévenir la grossesse**, ou encore de faciliter l'usage de ces procédés. »

Libération, 21/1/1988, Le krach est fondamentalement « une crise des valeurs de reproduction ». L'épargne, l'investissement, sont des valeurs en crise, comme toutes les valeurs « de reproduction » que sont, par exemple, l'éducation ou.. la démographie.

Le Monde, 7/6/1988, Le coût d'un suicide

Coût médical moyen d'une tentative de suicide : 5 310 F. Les dépenses post-hospitalières n'ont pas été prise en considération, idem pour le coût social (invalidité etc).

### **1989 - Convention des droits de l'enfant.**

15 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année à cause de la malnutrition et de conditions de vie extrêmement précaires qui en font des proies faciles pour les maladies infantiles.

\*

Jean-Pierre Rosenczveig, directeur de l'Institut de l'enfant et de la famille, juge pour enfants.

## **L'enfant est une personne.**

\*

Rapport au 1er ministre pour ajuster la législation française à la convention internationale des droits de l'enfant. Anomalie : en règle générale, c'est aux titulaires de l'autorité parentale qu'il appartient de préserver les intérêts de l'enfant. **Or, il arrive que les intérêts des uns et des autres ne soient pas compatibles.**

\*

Création d'un numéro Vert (SOS-enfant) par loi du 10/7/1989. Interdiction faite aux enfants d'accéder à des soins sans le consentement de leurs parents.

\*

Qui a peur de l'autorité parentale ? Projet de loi sur l'autorité parentale. Philippe Chaillou juge pour enfants estime qu'il ne va pas assez loin : **permettre à l'enfant de réellement exister dans la procédure judiciaire.** Le principe n'est pas toujours celui de l'audition des enfants sauf pour les plus de 13 ans (c'est l'âge où les enfants peuvent aller en prison). Il faut savoir que les tribunaux retiennent la responsabilité de l'enfant bien avant 13 ans. Ainsi, un enfant peut être pénalement responsable de ses actes dès l'âge de 9 ans et civilement responsable de ses fautes et donc condamné à en réparer les conséquences pécuniaires dès l'âge de 30 mois [Cour de Cassation, 9 mai 1984 – il s'agissait d'un enfant de 2 ans et demi qui jouait sur une balançoire et qui, avec un bâton qu'il tenait à la main, avait crevé l'œil d'un petit camarade]. N'y a-t-il donc pas dans la loi et les pratiques judiciaires deux poids, deux mesures pour l'enfant : **responsable de ses fautes dès son plus jeune âge, mais bâillonné dans sa parole jusqu'à 13 ans ?**

Libération, 9/6/1989, Des avocats se spécialisent dans la défense des mineurs.

Assurer aux enfants une défense aussi sérieuse que celle des adultes. Qui doit payer ?

TV-A2, 17/10/1989, Les dossiers de l'écran : **Choisir sa mort.**

Un récent sondage révèle que **85% des personnes** interrogées considèrent l'euthanasie comme un acte libérateur.

Le Point, 23/7/1990, Euthanasie. L'homme par qui le scandale arrive.

Star et cancérologue, sanctionné par l'Ordre des médecins pour l'un de ses combats les plus provocants – sa défense de l'euthanasie - Léon Schwartzberg pose de vraies questions qui touchent à notre conception de la vie.

Le Nouvel Observateur, 26/7/1990, Léon Schwartzberg réclame le droit de désobéir à la loi.

Livre écrit en 1974 avec P.Viansson-Ponté : « **la souffrance, c'est affreux et c'est inutile.**

Contrairement à nos réminiscences judéo-chrétiennes, elle n'est ni salvatrice, ni rédemptrice, ni anoblissante. »

Tonus, n°1389, 10/12/1990, Claude Evin, ministre de la Solidarité, propose un plan d'action contre le suicide pour 1991. Un an après la publication d'un rapport « La santé en France », qui révélait une progression spectaculaire des cas de suicide, ce phénomène semble devenu une priorité gouvernementale.

1993, *Le suicide*, étude du Conseil économique et social présentée par Michel Debout.

Le suicide est un véritable **problème de santé** publique. S'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour lutter contre ses **ravages**.

## 1993, la Pologne privée d'IVG

L'avortement est limité aux cas de viol, d'inceste, de malformations irréversibles du fœtus et de danger vital pour la mère (Elle, 13 novembre 2006).

Le Monde, 11/12/1997, La Belgique se pose la question de l'euthanasie.  
Même clivage que pour l'IVG.

Le Monde, 4/2/1998, Enquête sur le suicide en France.

Notre pays est toujours l'un de ceux où la mortalité par suicide est la plus forte au monde. Les sociologues s'alarment d'un lien avec la crise économique et le chômage. **La gravité du phénomène** parmi les jeunes inquiète. Le suicide semble enfin considéré, en France, comme un véritable problème de santé publique.

Le Monde, 6/2/1998, M.Kouchner, secrétaire d'État à la santé, lance un plan de prévention du suicide.

Le Monde, 1998 (?) Les images du suicide assisté de Ramon Sampedro bouleversent l'Espagne. Combat de cet homme pour le **droit à l'euthanasie** porté en 1994 devant les tribunaux puis, sans succès, devant les instances européennes pour les droits de l'homme. Grâce à Sampedro, un débat s'est ouvert sur ce qui reste un tabou. L'euthanasie est combattue par l'Eglise catholique et une majorité d'hommes politiques : plus de **60% des Espagnols ont osé dire qu'ils l'approuvent** « si un malade face aux pires souffrances la réclame ».

Le Monde, 28/7/1998, L'infirmière accusée d'euthanasie. Christine Malèvre.

- R-G Schwartzenberg, président délégué du Parti radical-socialiste (PRS) et député : « **Le droit de chacun de décider de sa mort doit prévaloir face aux souffrances** parfois générées par l'acharnement thérapeutique. Il faut faire place à la véritable écoute des malades en phase terminale et à la vraie compassion »
- Mgr André Vingt-Trois, évêque auxiliaire de Paris : « **On n'a pas la liberté de disposer** de la vie d'autrui ni **de sa propre vie**. »

Le Monde, 1998 (?) Un théologien relance la polémique sur l'euthanasie.

Jacques Pohier, un ancien dominicain, révèle, dans un ouvrage intitulé « La mort opportune », « avoir à cinq reprises aidé quelqu'un à mourir ». Il réclame que la loi autorise l'euthanasie volontaire et le « **suicide assisté** ». Membre du bureau de la Fédération mondiale des associations pour le droit de mourir dans la dignité. **Le suicide, souligne-t-il n'est pas « chose techniquement si facile, surtout si l'on veut éviter les moyens violents (...) qui, d'une part font souffrir et, d'autre part, sont pour la plupart aléatoires et risquent d'échouer et éventuellement de laisser infirme à vie ».**

- L'Église catholique est radicalement opposée à l'euthanasie sous toutes ses formes. Dans l'encyclique *Evangelium vitae* (Évangile de la vie) de 1995, Jean-Paul II écrit que « l'euthanasie est une grave violation de la loi de Dieu en tant que meurtre délibéré, moralement inacceptable, d'une personne humaine ». **Il en fait une forme de « suicide assisté ».** Trois ans plus tôt, le Catéchisme universel de l'Église : « Quels que soient les motifs et les moyens, l'euthanasie directe est moralement irrecevable ». **Toutefois, dès 1957, devant un congrès de médecins, Pie XII reconnaissait la légitimité des traitements narcotiques et analgésiques, « même avec pour effet d'amoindrir la conscience et**

**d'abrégier la vie ».** L'Église encourage les soins palliatifs et refuse l'acharnement thérapeutique : « La cessation de procédures médicales onéreuses, périlleuses, extraordinaires, disproportionnées avec les résultats attendus peut être légitime. De cette manière, on ne veut pas donner la mort. On accepte de ne pouvoir l'empêcher ».

Le Monde, 22/9/1998, Le conseil de l'ordre de Midi-Pyrénées prononce la relaxe d'un médecin poursuivi pour euthanasie. Sa patiente était âgée de 92 ans, hémiplegique, atteinte de gangrène et dans le coma. M.Kouchner se « réjouit de cette décision ».

Le Monde, 24/9/1998, Le plan Kouchner pour mieux accompagner la fin de vie. Pour une meilleure prise en charge de la douleur et le développement des soins palliatifs. Selon lui, un véritable progrès de la lutte contre la douleur et une généralisation des soins palliatifs devraient permettre d'éviter de légiférer sur l'euthanasie. « **Je suis très inquiet d'entendre certains responsables catholiques déclarer que la douleur demeure rédemptrice** ».

- Au Michigan, c'est une loi prohibant l'aide au suicide qui est entrée en vigueur le 2 septembre : l'euthanasie est devenue passible d'une peine de 5 ans de prison et d'une amende de 10 000 dollars

Le Monde, 13/1/1999, Les jeunes en grande difficulté sont de plus en plus nombreux. Au cours des 15 dernières années, le nombre des 15-29 ans cumulant chômage et isolement a doublé pour atteindre 140 000. Le programme Trace propose un parcours individualisé de 18 mois à des jeunes sans qualification afin de leur offrir un « emploi durable ». **Plutôt que d'étendre le RMI au moins de 25 ans**, le gouvernement a instauré en 1998 le programme Trace.

Le Monde, 25/2/1999, Les graves carences de l'accompagnement des malades en fin de vie. Dans un avis du 24/2, le Conseil économique et social dresse un sévère constat des dispositifs de prise en charge des malades en fin de vie. Recommande l'adoption d'une loi sur les soins palliatifs.

Le Monde, 1/4/1999, Deux propositions de loi parallèles pour les soins palliatifs.

La Provence, 14/4/1999, De 10 à 25 ans de prison pour le « docteur suicide » Jack Kevorkian. Le militant de l'euthanasie américain a été condamné hier à une peine de 10 à 25 ans de prison par un juge dans le Michigan, pour avoir tué, à sa demande, un malade incurable en septembre dernier. Le médecin âgé de 70 ans affirme avoir aidé quelque 130 personnes à mourir.

Le Monde, 1999 (?) 132 personnes signent un appel à la « désobéissance civique » en matière d'euthanasie. Publié dans France-Soir du 12 janvier. « Nous considérons que **la liberté de choisir** l'heure de sa mort est un droit imprescriptible de la personne inhérent à la Déclaration des droits de l'homme ». P.Bourdieu, H.Caillavet, F.Giroud, A.Jacquard, M.Onfray, H.Reeves, A.Varda... Un tel appel résume l'essentiel des thèses de l'ADMD, forte de 20 000 adhérents, 50% âgés de plus de 73 ans. **Milite pour « le droit légal et social de disposer de façon libre et réfléchie de sa personne, de son corps et de sa vie » « libre choix de terminer sa vie ».**

Le Monde, 1/10/1999, C.Allègre, ministre de l'éducation nationale, envisage de rémunérer les élèves de lycées professionnels « envisager un statut de l'élève professionnel avec un **début de rémunération** ».

Le Monde, 1999, **Le Parlement mondial des enfants** adopte un « Manifeste pour le XXI<sup>e</sup> siècle ». Initiative conjointe de L.Fabius et de F.Mayor DG de l'Unesco.

Le Monde, 7-8/11/1999,

- L.Fabius président de l'Assemblée nationale. À l'initiative d'une commission d'enquête sur les droits de l'enfant. Le premier des droits : connaître ses droits. Créer un médiateur des enfants.
- Droits fondamentaux des enfants : beaucoup reste à faire.

Le Monde, 29/2/2000, M.Belorgey [l'un des pères du RMI]

propose à M.Jospin une refonte profonde de la protection sociale. Rapport Commissariat au Plan. **Contre la création d'un « revenu d'existence » servi à tous** – le travail « est davantage porteur de liberté que d'aliénation » et doit rester la notion autour de laquelle s'articulent les droits sociaux. Pour la création d'une « assurance mobilité » pour les moins de 25 ans. **Préconise de renforcer à terme le poids du droit individuel par rapport au droit « familiarisé »**, de « transformer les minima sociaux en minima par personne adulte et de développer le rôle de **revenu minimum pour enfant** que tiennent de fait les allocations familiales ». **Le quotient familial serait supprimé.** Moins de 25 ans « assurance mobilité » garantirait un emploi et une formation, **sinon « allocation jeunes isolés »**. Le RMI est accordée à toute personne démunie de plus de 25 ans ou un enfant à charge – 2552F pour une personne, 3828F pour un couple.

Le Monde, 21/11/2000, Les ministres européens chargés de l'enfance réunis pour la première fois. Le 20 novembre décrété jour des droits de l'enfance date anniversaire de la Convention de 1989 sur les droits de l'enfant

Le Monde, 13/12/2000, L'aide aux jeunes chômeurs.

La proposition de loi communiste visant à créer une « **allocation autonomie** » pour les **16-25 ans** sans travail s'est transformée en mise en place d'une « commission nationale » auprès du 1<sup>er</sup> ministre.

## **2001, Pays-Bas, autorisation des mariages homosexuels.**

Le Monde, 27/2/2001, La Russie se dépeuple massivement.

147,8 millions en 1989, 145 millions en 2001. 1,2 enfant / femme. Espérance de vie à 59 ans pour les hommes (contre 63,8 ans dans les années 1960) et 72 ans pour les femmes. Alcoolisme et tabac.

Le Monde, 7/3/2001, L' « exception d'euthanasie » contre les soins palliatifs ?

En publiant, le 3 mars, un avis dans lequel il demande au législateur de prévoir « une exception d'euthanasie », le Comité National d'Ethique n'a pas seulement relancé le débat sur la médicalisation de la fin de vie et sur le droit de chacun à mourir dans la dignité. Au terme d'une longue réflexion, conduite durant près de deux ans, il a aussi pris le risque de bouleverser le développement actuel des soins palliatifs et, sous couvert d' « une réappropriation de sa mort », **de faciliter le développement de la pratique du suicide assisté.**

Le Monde, 5/4/2001, **Pour assurer votre retraite, faites le plus possible d'enfants allemands.**

Père de dix enfants, Alfred Wilhelm Müller ne comprenait pas pourquoi il devait payer autant que les célibataires pour l'assurance-dépendance, destinée à financer l'aide médicale à domicile des

personnes âgées. Il estime qu'il paie déjà largement sa part en élevant ses enfants, contributeurs de demain. Il a alors déposé une plainte... et obtenu gain de cause devant la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, l'instance judiciaire la plus élevée du pays. Dans une décision rendue le 3/4, les juges ont déclaré partiellement inconstitutionnelle la loi instaurée en 1995 par Helmut Kohl et financée par une cotisation de 1,7% sur les salaires. Ils ont donné au législateur jusqu'à la fin 2004 pour amender la loi et réduire la contribution des familles. Car, pour les juges de Karlsruhe, cette assurance ne peut être pérenne que si les assurés versent leurs cotisations et mettent au monde des futurs cotisants. Il convient donc de réduire l'inégalité entre célibataires et familles, ces dernières payant deux fois : pour les assurés d'aujourd'hui et ceux de demain en élevant leurs enfants. Les retraites par répartition sont désormais en ligne de mire, les juges de Karlsruhe ayant exigé du législateur qu'il prenne en compte leur décision pour les autres prestations sociales : l'idée défendue par les familles, et soutenue indirectement par Karlsruhe, est que ceux qui choisissent de ne pas avoir d'enfants doivent payer plus que ceux qui en ont s'ils veulent prétendre toucher à leur tour leur retraite par répartition.

### **Le Monde, 12/4/2001, Les Pays-Bas, premier pays au monde à légaliser la « mort douce ».**

Ont voté contre les chrétiens-démocrates, les petits partis de la droite religieuse et l'extrême gauche. Aboutissement de 30 ans de débats. La loi accepte des « déclarations d'intention d'euthanasie » qui permettent d'y recourir en cas d'incapacité à s'exprimer.

Le Monde, (?)/4/2001, La réglementation de l'euthanasie aux Pays-Bas suscite un mécontentement général. Les députés ont adopté, le 9 avril, la réglementation de l'euthanasie active proposée par le gouvernement. De leur côté, les Églises protestantes sont globalement favorables au projet adopté par les députés. Les protestants sont favorables au port d'un « testament de vie ».

JIM/265, 2001, Euthanasie : l'Europe en pente douce.

- Pays-Bas. Le 18 février dernier, sur les ondes de Radio-Vatican, le secrétaire du Conseil pontifical pour la pastorale de la santé, Mgr Elio Sgreccia, a eu le bon goût de comparer la législation sur l'euthanasie, adoptée le 9 février dernier, aux pratiques des nazis sous le III<sup>e</sup> Reich. La première décision judiciaire qui marque un tournant sur cette question date de 1973 : un médecin qui avait injecté une dose mortelle de morphine à sa mère implorant la mort était condamné à la peine, hautement symbolique, d'une semaine de prison avec sursis. Nouveau tournant en 1986, lorsque la Cour d'appel de La Haye admit pour la première fois qu'**un médecin pouvait également aider à mourir une personne qui n'était pas dans une situation médicale désespérée** : il s'agissait en l'occurrence, d'un malade de 95 ans qui ne supportait plus sa lente déchéance. Plus récemment, un pas supplémentaire était franchi dans des situations où le patient n'est pas en mesure de faire connaître sa volonté (1991).
- Grande-Bretagne. Les PVS (permanent vegetative state) « Maintenir en vie un seul des 1500 malades en PVS revient à... 350 à 600 000 F par an. Ces sommes ne pourraient-elles pas être consacrées à des patients ayant plus de chances de récupérer ? Les arguments économiques n'ont rien de honteux. Les aspects financiers ne sont pas en contradiction avec l'éthique » Pr Bryan Jennett neurochirurgien.
- Jack Kevorkian s'explique. « J'ai mis au point **un appareil qui aide la personne à interrompre sa propre existence**... je pense que, moralement, il vaut mieux que le médecin n'accomplisse pas lui-même le geste qui tue » « Il n'y avait pas jusqu'ici de loi interdisant l'aide au suicide dans l'État du Michigan. Mais sous la pression de l'Église catholique, le Congrès de l'État vient d'en voter une. » « Pourquoi la société restreindrait-elle mon libre

arbitre alors que ma mort ne concerne que moi ? » « L'establishment médical en France est composé d'escrocs et de gens corrompus. Ce ne sont pas médecins mais des politiciens ! Ils sont sous la coupe de l'Église et des intérêts financiers. C'est une conspiration contre l'humanité ». **La « suicide-machine »** : une bouteille d'oxyde de carbone sur lequel il a adapté un tuyau et un masque, le patient actionnant lui-même la valve d'accès au gaz.

Le Monde, 2001 (?) La mort « digne » de Jean-Marie Lorand [51 ans] secoue la Belgique. Maladie de Charcot-Marie-Tooth, dégénérescence neuromusculaire dès l'âge de 10 ans. Son premier livre « **Aidez-moi à mourir** » : depuis 2 ans il lançait ce cri sans être entendu. Avait choisi de se faire le héraut de la dépénalisation de l'euthanasie. **Suicide médicalement assisté.**

Le Monde, 13/4/2001, La légalisation de l'euthanasie par les Pays-Bas suscite des réactions hostiles. L'éditorial de l'*Osservatore Romano*, journal du Saint-Siège, est sans appel : « La loi néerlandaise mérite la condamnation et la réprobation. L'euthanasie est un choix exécrable et le fait de tuer un patient est un geste criminel » « Un médecin peut-il légitimement assumer le rôle d'un boucher ? ». De même, en Allemagne, l'Église protestante a condamné un texte qu'elle juge en contradiction avec les convictions chrétiennes et le vice-président chrétien-démocrate Hubert Hueppe a jugé « abjecte » la nouvelle loi néerlandaise. Qualifiant pour sa part l'euthanasie de « grand péché », le ministre russe de la santé, Iouri Chevtchenko, a exclu qu'un projet de loi l'autorisant soit présenté au Parlement de son pays. François Mattéi, président du groupe Démocratie Libérale à l'Assemblée nationale, a estimé que l'euthanasie constitue « une mauvaise réponse à de réelles questions ». Le Pr Axel Kahn, membre du CCNE (Comité d'éthique) juge que ce vote « ne va pas dans la bonne direction » mais reconnaît « que la justice des hommes doit pardonner » dans les cas où cette pratique « reflète un acte de compassion authentique ».

Le Monde, 17/4/2001, B.Kouchner souhaite relancer le débat sur le droit à l'euthanasie. Commentant les résultats d'un sondage IFOP. « Il existe des cas où, face aux personnes en fin de vie, nous nous comportons de manière indigne » « Pour autant **les soins palliatifs ne régleront pas tous les problèmes**. Nous serons toujours confrontés à quelques cas d'un autre ordre, à des demandes de mort choisie, de mort douce, de suicide assisté. » Une journée d'étude sur ce thème sera prochainement organisée au ministère de la santé.

Le Monde, 18/5/2001, Un homme débranche les appareils qui maintenaient en vie sa compagne, 51 ans, maladie incurable. « La défunte elle-même avait émis le souhait de mourir » a indiqué le parquet de Lille.

Le Monde, 3/8/2001, Les mairies allemandes enregistrent les premiers mariages homosexuels. Contrat de vie commune, droits similaires à ceux du mariage.

Le Nouvel Observateur, 2-8 août 2001, Québec : **la tentation suicidaire.**

Au Québec, le suicide est un véritable **fléau** national. Taux de suicide le plus élevé du monde. Sherbrooke, centre de prévention du suicide, Joyce Chagnon et Louise Lévesque, psychologue et directrice « Parmi bien d'autres facteurs il ne faut pas négliger la fin des puissants interdits religieux et législatifs. N'oubliez pas que **jusqu'en 1972, au Québec, le suicide était considéré comme un crime contre sa personne. Si vous réchappiez d'une tentative, vous étiez passible d'emprisonnement.** ». Montréal, Association québécoise de Suicidologie « on est confronté à un véritable **problème de santé publique**. Et cette **épidémie...** affecte particulièrement les hommes. **La plupart par pendaison en raison des lois restrictives sur les armes à feu** » « une idée nouvelle



qui court dans notre société et que l'on retrouve jusque dans nos téléromans : le suicide serait une solution acceptable, une riposte définitive aux échecs ».

Charlie Hebdo, 8/8/2001, Une mort philosophique, par R.Misrahi.

Hannelore Kohl, l'épouse de l'ancien chancelier allemand, s'est librement donné la mort, à 68 ans, le 5 juillet, en laissant des lettres dans lesquelles elle précisait qu'elle décidait de mettre fin à ses jours en raison de son état de santé. Grave maladie de peau. Par la maladie, la vie était devenue pour elle une pure souffrance. Le suicide thérapeutique exprime avec force le fait que **la souffrance ne revêt aucun sens et ne comporte aucune portée édifiante, aucune fécondité pédagogique. Elle est le mal absolu**, il n'y a d'autre mal que la souffrance. Aux Pays-Bas, le législateur a eu le courage de reconnaître cette valeur de la mort thérapeutique.

Le Monde, 4/8/2001, Pas de paniques, nous ne serons que 8 ou 9 milliards sur Terre aux alentours de 2050.

Le Monde, 7/8/2001, Le docteur Antinori lance un programme de clonage humain reproductif.

Le Monde, 8/8/2001, Clonage humain : le Conseil de l'ordre des médecins italiens entend sanctionner le docteur Antinori. « une telle pratique, considérée comme contraire à la dignité de l'homme ».

Charlie Hebdo, 8/8/2001

Après la France de Chirac, les États-Unis de Bush viennent d'interdire toute reproduction à partir d'un seul individu, **y compris pour fabriquer des cellules d'embryons à des fins thérapeutiques**. C'est la première fois depuis longtemps qu'un grand empire, comme les États-Unis, et un vieux pays, comme la France, se cabrent devant une avancée scientifique au nom de valeurs religieuses. Bush, les représentants américains, nos comités d'éthique, notre Conseil d'État, notre Président de la République resteront probablement dans l'histoire comme les derniers dinosaures d'**un monde ancien où la souffrance est don de Dieu, et le bonheur, une manœuvre du diable. Le Comité d'éthique ne compte qu'un ou deux philosophes et quatre juristes pour plus de vingt médecins. Combien de temps encore durera ce monde où la douleur pose moins de problèmes moraux que son soulagement ?**

Le Monde, 9/8/2001, Le premier projet de clonage humain unanimement condamné.

Le médecin italien Saverino Antinori a suscité l'hostilité unanime des spécialistes de l'embryologie réunis à Washington à l'initiative des Académies nationales. Le refus de toute forme de clonage humain avait été recommandé à M.Bush par le pape Jean-Paul II. A l'initiative de la France, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté le 9/12/1998 la *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme* de l'Unesco de 1997. Ce document n'a aucune valeur contraignante.

- dilemme éthique de G.Bush. Aux États-Unis, comme dans nombre de pays industrialisés, la réflexion éthique et le paysage politique commencent à évoluer rapidement... sans doute faut-il voir là les premiers fruits de l'intense travail de lobbying des milieux scientifiques et économiques concernés, amplement relayé par de nombreuses associations de malades. On observe ainsi les prémices d'un nouvel argumentaire qui parvient à concilier l'opposition à l'avortement et l'acceptation de l'usage de l'embryon humain. Ce qui, hier encore, aurait constitué un tour de force est simplement exposé par le sénateur ultraconservateur Orrin

Hatch. Se rangeant aux côtés de ceux qui acceptent le principe de la destruction d'embryons humains à des fins thérapeutiques, il fait valoir qu'un embryon conçu in vitro n'a, à lui seul, aucune possibilité de se développer pour devenir un être humain. « La vie humaine commence dans un ventre, pas dans une éprouvette ou un réfrigérateur ».

Le Monde, 10/8/2001, La France et l'Allemagne demandent à l'ONU d'interdire le clonage humain. B.Kouchner, ministre délégué à la santé, estime que le clonage reproductif est « moralement inacceptable. **Donner la vie en détournant son sens...** ». Il réclame l'application par tous les pays d'un « droit d'ingérence éthique ». Favorable au clonage thérapeutique. « nous nous devons d'arrêter, d'interdire, certaines des applications qui en résultent dès lors qu'elles constituent une atteinte à la dignité humaine. »

Le Monde, 27/9/2001, **Des associations demandent l'interdiction des châtiments corporels sur les enfants.**

La Suède, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne ont adopté des lois « anti-fessée ». Associations *Eduquer sans frapper* créée en 1998 Alice Miller psychanalyste suisse et *Enfance au quotidien* 1997. L'article 19 de la Convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU « contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalité physique ». La mise au jour du **lien, chez l'enfant, entre violence exercée et violence subie** a déjà poussé nombre de pays européens à bannir les châtiments corporels. L'association *Eduquer sans frapper* appelle à la création d'un délit de châtiment corporel, car la loi ne saurait tolérer des parents ce qu'elle interdit aux enseignants (depuis 1887, réaffirmé dans une circulaire de 1991).

Le Monde, 4/10/2001, La Cour européenne des droits de l'homme appelée à statuer sur **l'adoption par les homosexuels**. L'administration française avait refusé un agrément à un homme en invoquant ses « choix de vie ». La grande majorité des 43 États membres du Conseil de l'Europe, à l'exception de la France et de la Suède, permettent l'adoption par un célibataire, sans exclure de façon absolue les homosexuels.

Le Monde, 28-29/10/2001, Le Sénat belge vote la dépénalisation de l'euthanasie.

TV-France3, 8/11/2001, Sujet tabou. Chronique d'une mort décidée.

Les trois dernières semaines de la vie de Jean-Marie qui, pour mourir dans la dignité, a décidé de recourir à l'euthanasie.

Le Monde, 9/11/2001, Le viol d'un bébé de neuf mois révolue l'Afrique du Sud.

Le pays détient le record du nombre d'enfants victimes de violences sexuelles. **La grande majorité des viols se passe dans le cercle familial.** Edith Kriel, de Rapcan, réseau d'associations pour la protection de l'enfance « **les enfants sont considérés comme propriété des adultes**, pas comme des êtres humains à part entière ».

Le Monde, 20/11/2001, Blessures d'enfance.

« La maltraitance à l'encontre des enfants existe depuis la nuit des temps. Mais l'approche scientifique de ce phénomène est récente » « **En France, il a fallu attendre 1967 pour qu'un ouvrage – un recueil d'articles scientifiques – aborde pour la première fois cette question** et, en

particulier, ce que les médecins appellent le syndrome de Sylverman ». 1979 création à l'initiative du pédiatre Pierre Strauss de l'Association de recherche sur l'enfance maltraitée. 1992, premier livre sur *Les Enfants victimes d'abus sexuels* sous la direction de Marcelline Gabel. 1ère loi relative à la protection des mineurs et à la prévention des mauvais traitements est votée le 10 juillet 1989. Mme Gabel nommée en 1997 secrétaire générale de la grande cause nationale de l'enfance maltraitée.

Le Monde, 22/11/2001, **Nomination en mai 2000, d'un défenseur des enfants, nouvelle autorité administrative indépendante** chargée de défendre les droits des enfants. Claire Brisset.

Le Monde, 12/1/2002, La pilule du lendemain gratuite pour les mineures.

Le décret a été publié. Les pharmacies peuvent fournir le Norlevo sans prescription médicale **ni autorisation parentale**. Depuis 30/11/2000, les infirmières scolaires pouvaient déjà délivrer cette pilule.

Le Monde, 29/1/2002, La légalisation de l'euthanasie devant la Cour européenne des droits de l'homme. Diane Pretty, Anglaise de 44 ans, condamnée à mourir bientôt **d'atroces souffrances** d'une maladie dégénérative du système nerveux, demande que son époux soit autorisé à mettre fin à ses jours. Elle veut choisir le moment de sa mort pour s'épargner « la douleur et la perte de dignité » qui accompagnerait un décès naturel. **Compte tenu de son état, Diane Pretty ne peut se suicider sans l'intervention d'autrui**. Or, aux termes de la loi anglaise, aider quelqu'un à se suicider revient à commettre un crime. La Chambre des Lords vient de refuser sa requête. Le conseil de Mme Pretty fait valoir... que l'interdiction du suicide assisté entraîne une discrimination entre personnes valides, qui ont le droit d'attenter à leurs jours, et personnes invalides.

Le Monde, 6/2/2002, Les suicides sont de plus en plus souvent liés à la vie professionnelle.

Le risque est particulièrement élevé chez les jeunes homosexuels, souvent encore victimes d'une stigmatisation.

- La France en tête des pays européens pour le suicide des personnes âgées. « la France reste l'un des pays dits évolués **qui suicide** le plus ses vieillards, dans une certaine indifférence »  
Pr J-C Blond.

Le Monde, 19/2/2002, Développement durable.

La commission Brundtland initiée par le secrétaire général des Nations unies P de Cuellar, devait réfléchir à des stratégies environnementales à long terme pour que la planète puisse se développer durablement pendant le XXI<sup>e</sup> siècle. Au lieu d'étudier l'énergie, la pollution, de façon séparée, nous avons placé l'être humain au centre de la problématique. Nous nous simplement demandé : de quoi avons-nous besoin pour garantir que chaque personne, ses enfants, ses petits-enfants et **les générations à venir** puissent avoir assez de nourriture, de protection, de dignité et de liberté pour vivre des vies riches et constructives ? Le Monde, 15/1/2002, apparu dans les années 1980 dans les milieux écologistes, le concept de développement durable... Le terme a été forgé en 1980 par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il doit sa fortune au rapport Brundtland, développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des **générations futures** à répondre aux leurs ».

Le Monde, 19/2/2002, Des centaines d'enfants à l'abandon dans les rues de Saint-Petersbourg. 1 million d'enfants vivent à l'abandon en Russie et 90% d'entre eux ont des parents. 50 000 à

Moscou, 16 000 à StPetersbourg.

Courrier International, n°590, 21-27/2/2002, Changer la mort

L'euthanasie pour les malades en phase terminale ? Beaucoup de médecins la pratiquent, mais peu l'avouent et l'opinion l'ignore. Dans la plupart des pays, le suicide « médicalement assisté » est d'ailleurs interdit. Mais cela pourrait changer, prévient le philosophe belge Philippe Van Parijs, car les progrès de la médecine – qui permettent de **maintenir en vie les patients incurables, souvent au prix d'une grande souffrance** – modifient les termes de ce débat encore tabou. Même en Corée du Sud, les médecins veulent faire bouger les choses.

- **Nous finirons presque tous euthanasiés.** Philippe Van Parijs, Pr à l'université catholique de Louvain, chaire d'éthique économique et sociale.
- De quoi se mêle le ministre de la Justice américain ? *Los Angeles Times*. **L'Oregon est depuis 1997 le seul État américain où l'euthanasie soit autorisée et pratiquée.** Mais, en novembre 2001, John Ashcroft a décidé que cette loi ne s'appliquerait plus. Pourquoi ? Parce que John Ashcroft est un véritable pharisien, aveuglé par une religion d'un autre âge [le pentecôtisme]. En novembre dernier, Ashcroft a envoyé 30 agents fédéraux prendre d'assaut et fermer le Los Angeles Cannabis Resource Center, un centre antidouleur. Une semaine après, Ashcroft a annoncé qu'il envoyait des enquêteurs pour faire cesser les activités de médecins de l'Oregon qui aident des patients à mourir lorsqu'ils sont à bout de souffrance.
- Par ici la sortie. Comment euthanasier un malade sans provoquer de souffrances et sans risquer la prison ? **Les ingénieurs, médecins et pharmaciens du réseau NuTech planchent sur les technologies d'un suicide fiable et non assisté.** Il y a trois ans, Derek Humphry, de l'Organisation pour la recherche et l'orientation de l'euthanasie, dans l'Oregon, a entrepris de mettre en réseau les associations pour le droit de mourir d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Australie. Le **Self-Deliverance** New Technology Group, mieux connu sous le nom de NuTech, rassemble des médecins, des pharmaciens et des ingénieurs qui recherchent activement des méthodes susceptibles d'apporter **une mort certaine, indolore** et digne. Exemple de procédé NuTech, un sac en plastique et un gaz inerte comme l'hélium. Le patient respire et met la tête dans le sac rempli d'hélium... provoque la mort au bout de quelques minutes. En Australie, Philip Nitschke (médecin) consacre l'essentiel de ses efforts à mettre au point une pilule suicide produisant la mort désirée sans avoir recours aux médicaments traditionnels ou à des narcotiques faisant l'objet d'un contrôle de l'État. **L'objectif est de découvrir un produit susceptible d'être fabriqué par les candidats au suicide eux-mêmes.**
- Le coup de force des médecins sud-coréens. Le 15/11/2001, l'Association coréenne des médecins a rendu public un document intitulé « directives éthiques aux médecins » approuvant partiellement certaines pratiques médicales, dont l'euthanasie. Sondage 2001, **67,2% des Sud-Coréens sont favorables à l'euthanasie.**

Le Monde, 4/3/2002, Tués, vendus ou emmenés comme esclaves : les enfants, premières victimes. Guatemala. Trafic de l'adoption dénoncé par Amnesty, enfants vendus pour 20 000 ou 30 000 dollars.

Le Monde, 8/3/2002, L'éducation nationale se mobilise contre les mariages forcés. « L'objectif de ces mariages arrangés est d'éviter que la lignée ne s'arrête. Il faut transmettre le nom, maintenir la jeune femme dans la tradition » souligne Khady Koïta, formatrice au GAMS.

Le Monde, 9/3/2002, IVG

- Les Irlandais rejettent, à une faible majorité, le durcissement de leur loi anti-avortement. Un projet d'amendement constitutionnel prévoyait d'exclure le risque de suicide d'une femme enceinte comme possible justification de son avortement. IVG illégale depuis 1861 et dans la Constitution depuis 1983.
- Au Portugal, la campagne pour la libéralisation est relancée après les condamnations d'une sage-femme et d'une patiente.
- Le Monde, 7/3/2002, **En Allemagne, l'IVG reste illégale**, mais tolérée. L'application du texte de 1995 continue cependant de susciter un conflit entre le Vatican et la hiérarchie catholique allemande. A la fin des années 1990, le pape Jean-Paul II a exigé de l'épiscopat allemand qu'il ferme les centres de planning catholiques impliqués dans la procédure d'autorisation de l'IVG. **Les évêques, divisés, ont accepté d'obéir au Vatican**, en abandonnant ce type d'engagement (environ 260 centres de conseil, sur un total de 1700, étaient contrôlés par l'Église).

Le Monde, 23/3/2002, Bill Gates a créé la plus grande fondation philanthropique de l'histoire « Bill et Melinda » (sa femme). Plus de 24 milliards de dollars d'actifs. Soutien à des programmes liés à l'éducation, santé dans les pays pauvres. Bill Gates « faire du niveau de santé des pays riches l'un des droits de l'homme » « avec des outils comme la vaccination, **vous pouvez réduire les souffrances.** »

Le Monde, 24-25/3/2002, La Haute Cour britannique accorde à Mlle B. le « droit de mourir ». Cette décision sans précédent, prise malgré l'opposition des médecins, fait jurisprudence. Elle a 43 ans, est totalement paralysée mais consciente, et ne survit que grâce à un respirateur artificiel. **Elle demande à la justice britannique le « droit de mourir »** en dépit de l'opposition des médecins qui la traitent. Elle a obtenu ce droit le 22 mars. Elle a demandé à la justice qu'on puisse débrancher le système respiratoire qui la maintient en vie. Le cas de Mlle B. mettait en conflit le droit d'un malade, reconnu en Angleterre, à décliner un traitement contre l'avis de ses médecins et l'éthique médicale fondée sur le serment d'Hippocrate. En rendant son verdict, la juge Elizabeth Butler-Sloss a déploré l'« attitude très paternaliste » des médecins qui assurent mieux savoir que leur malade ce qui est souhaitable pour celui-ci.

- En France, « Terrible régression » pense Christine Boutin, candidate à l'élection présidentielle.

Le Monde, 17/4/2002, L'autonomie des jeunes.

Le candidat socialiste L.Jospin, a promis l'instauration d'un contrat d'autonomie pour les 18-25 ans. A 23 ans, la moitié des jeunes vivent encore chez leurs parents. Les Verts se sont prononcés, en plus de **la majorité à 16 ans**, en faveur d'un « **revenu d'autonomie** » **pour les 18-25 ans**, mais sans contreparties. PCF « **droit pour tous à un revenu d'autonomie, évalué sur la base de 700 euros par mois** à partir de la situation réelle du jeune qui en fait la demande » estimé à 23 milliard d'euros. L'UNEF, défenseur historique de l'allocation-jeune.

Dauphiné-Libéré, 17/4/2002, Un plan pour les prisons.

B.Kouchner et M.Lebranchu ont présenté un programme pour la population carcérale. S'attaquer à des problèmes spécifiques, tels le suicide et la santé mentale. Un effort doit être entrepris pour la prévention des suicides, dont le nombre a connu une véritable explosion ces dernières années.

Le Monde, 17/4/2002, M.Kouchner fait un pas en faveur de l'euthanasie.

Le ministre estime que le développement de l'offre de soins palliatifs ne permettra pas de régler l'ensemble des questions de la fin de vie : « ...ceux qui expriment leur volonté de **choisir leur mort**

dans la dignité ».

Le Monde, 18/4/2002, Un texte consensuel sur l'euthanasie élaboré à partir des propositions Kouchner. « Au cours de l'accompagnement d'un patient, tout au long de sa vie et jusqu'à ses derniers instants, la question peut être posée, y compris par lui, de l'arrêt, du retrait ou de la non-mise en œuvre de traitements vitaux, même si une telle décision est **susceptible de hâter la mort**. Chez d'autres, **le soulagement des souffrances peut conduire à rapprocher l'échéance de la mort**. La finalité palliative ne doit pas occulter ses conséquences éventuelles sur la fin de la vie ».

Le Monde, 25/4/2002, Comment prévenir le « mal-être » des 12-25 ans.

Dans un rapport remis à M.Kouchner, le psychiatre Xavier Pommereau propose des mesures destinées à lutter contre la première cause de mortalité des jeunes : les accidents de la route et les suicides. Former les professionnels de l'éducation nationale afin qu'ils détectent les symptômes du mal-être des jeunes, et notamment leurs tendances suicidaires.

Le Monde, 2/5/2002, **La Cour européenne des droits de l'homme refuse d'inscrire un « droit à mourir »**.

Le cas de Diane Pretty diffère de celui de Mlle B autre Anglaise elle aussi totalement paralysée mais ne survivant que grâce à l'assistance d'un respirateur artificiel. Les défenseurs de Mme Pretty affirmaient que l'article 2 de la convention, qui prévoit que « le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi », dans la mesure où il « consacre le droit à la vie, et non la vie elle-même », garantit « le droit de choisir de continuer ou de cesser de vivre », et reconnaît comme corollaire du droit à la vie un droit à mourir de façon à éviter une souffrance et une indignité inéluctables ». La Cour admet que Mme Pretty est victime d'une discrimination, dans la mesure où elle n'a pas le droit de se suicider, ce qui serait permis si elle était valide. Elle considère toutefois que « tenter d'inscrire dans la loi une exception pour les personnes jugées ne pas être à même de se suicider ébranlerait sérieusement la protection de la vie [...] et augmenterait de manière significative le **risque d'abus** ».

- En Italie, la condamnation puis l'acquittement d'un homme relance le débat. Ezio Forzatti, 51 ans, accusé d'avoir débranché l'appareil respiratoire de sa femme, dans le coma depuis juin 1998.

Le Monde, 12-13/5/2002, Encart « 7 questions au futur gouvernement sur **la condition des animaux** »

Le code rural ne reconnaît pas de sensibilité à l'animal sauvage libre. Son article L.214-1 doit être formulé de la façon suivante : « Tout animal est un être sensible. Si l'animal a un propriétaire, celui-ci doit le placer dans des conditions conformes aux **impératifs biologiques** de son espèce. » FAA, CNPA, LFDA (Ligue française des droits de l'animal), OABA...

Le Monde, 13/5/2002, Sommet de l'enfance de l'ONU.

Kofi Annan « Nous, les adultes, nous avons misérablement échoué à protéger les droits essentiels des enfants ». Entre 1990 et 2000, plus de 2 millions d'enfants ont perdu la vie dans les guerres civiles, plus de 6 millions ont été mutilés, 20 millions chassés de leurs foyers, 300 000 recrutés comme soldats. Plus de 700 000 victimes de trafic de personnes selon l'ONU « pour une main-d'œuvre bon marché... pour le commerce sexuel ».

Le Monde, 14/5/2002, Diane Pretty a succombé à sa maladie.

La Britannique, qui avait mené combat pour le droit à une mort assistée, est décédée le 11 mai. Atteinte d'une maladie neuro-dégénérative incurable, elle avait mené en vain une longue bataille

judiciaire pour le droit à l'euthanasie. Paralysée du cou jusqu'aux pieds, âgée de 44 ans, souhaitait mourir au moment de son choix pour éviter les souffrances et la perte de dignité. En phase terminale, paralysie des muscles des poumons, avec le risque de souffrir de suffocation et de mourir d'étouffement. Après avoir essuyé un refus de la chambre des lords, la plus haute juridiction anglaise, elle s'était tournée en décembre 2001 vers la Cour européenne des droits de l'homme pour demander que son mari puisse l'aider à mettre fin à ses jours. Pour la première fois de son histoire, la Cour avait accepté d'examiner sa requête... avait rejeté cette demande le 29 avril et donné raison au Royaume-Uni, indiquant qu'il ne lui était pas possible d' « obliger un Etat à cautionner des actes visant à interrompre la vie ». **Elle avait estimé que l'interdiction du suicide assisté, inscrite dans la législation britannique, ne violait aucune disposition de la Convention européenne des droits de l'homme.**

Le Monde, 18/5/2002, **La Belgique légalise sous conditions** l'euthanasie, le 16 mai.

Condition : « une situation médicale sans issue » « **une souffrance physique ou psychique** constante ou insupportable », résultant « d'une affection accidentelle ou pathologique grave et incurable ». La loi ne limite donc pas la possibilité de recourir à l'euthanasie aux malades en phase terminale. Le vote devrait satisfaire l'opinion publique. Une bonne partie de la discussion a tourné autour des soins palliatifs. Un mois devra s'écouler entre la demande du patient et l'acte. La demande, écrite, devra avoir été rédigée ou confirmée moins de cinq ans avant le début de l'impossibilité éventuelle de manifester sa volonté. **Contrairement aux Pays-Bas, la Belgique n'autorisera pas l'euthanasie pour les enfants mineurs.** Aux Pays-Bas, les mineurs de 12 à 15 ans peuvent l'obtenir, avec le consentement de leurs parents, tandis que les 16-17 ans ne doivent qu'« associer » leurs parents à la décision. La loi belge a été adoptée contre l'avis de l'opposition sociale-chrétienne, qui a décidé de porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Le Monde, 22/5/2002,

- Le BIT se penche sur les pires formes d'exploitation des enfants. 245 millions de 5 à 17 ans, dont 186 millions entre 5 et 14 ans, sont astreints au travail en 2000, selon les estimations du BIT. 179 millions, 1 enfant sur 8 entre 5 et 17 ans, effectuent les « pires formes de travail », danger pour la santé. En 1998, les pays membres de l'OIT ont décidé d'inclure l'abolition effective du travail des enfants...
- L'allocation d'autonomie écartée. Opposé au « RMI Jeunes », J.Chirac a déclaré vouloir dépasser « l'horizon de l'assistance ». Le rapport pour le Commissariat au Plan (2001) préconise la création d'une telle allocation.

Dauphiné-Libéré, 23/5/2002, Perruche.

L'avocat général de la cour d'appel de Paris s'est déclaré hier favorable à « l'indemnisation intégrale » du préjudice de N.Perruche, 19 ans... et non simplement de son préjudice moral. La cour avait été désignée par la Cour de cassation qui avait admis le principe de l'indemnisation.

Le Monde, 23/5/2002, Le cri de Mino [Dominique Knockaert] qui attend la mort.

Il y a longtemps déjà que « Mino » veut mourir. Cette tétraplégique de 44 ans espère qu'une loi autorisant l'euthanasie sera bientôt votée en France. « Les gens me disent, croyant me consoler, que j'ai de la chance d'avoir gardé toute mon intelligence. De la chance ? Réalisent-ils **la torture** continue que je subis ? ». Infirme Moteur Cérébrale dès la naissance. Mino a écrit personnellement à chaque candidat [élection présidentielle de 2002] pour connaître sa position sur la dépénalisation

du suicide assisté : seules Arlette Laguiller et Christiane Taubira se donnent la peine de répondre à la requête de Mino. La première se prononce contre, la seconde pour. « Pour moi la mort ne sera qu'une immense paix. Je ne veux pas de leur paradis. Ce que je veux, c'est une loi ».

Le Monde, 25/5/2002, La naissance annoncée des premiers clones humains. Le professeur Saverino Antinori affirme que trois enfants conçus par clonage verront le jour en décembre 2002 ou janvier 2003. Kouchner « Pour moi, le clonage reproductif est l'exemple même du faux progrès, du progrès qui aliène, **qui assujettit l'enfant à une personne** et lui interdit d'être issu d'un couple ».

Le Monde, 28/5/2002, Continuer le combat de Diane Pretty  
Michèle Fussellier présidente de l'ARS (recherche sur la sclérose latérale, maladies motoneurone) et Emmanuel Hirsch Pr (directeur de l'Espace éthique de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris). Paralyse progressive qui gagne l'ensemble du corps en quelques années, la SLA. En France près de 9000 personnes en sont atteintes, chaque année 1500 nouveaux cas, **il ne s'agit pas d'une maladie rare**.

Le Monde, 1/6/2002, L'euthanasie est dépassée.

Paula La Marne agrégée de philosophie attachée au département d'enseignement et de recherche en éthique médicale de la faculté de médecine H.Mondor Créteil.

Impossible d'être philosophe et de continuer à se taire plus longtemps face au mouvement général d'apologie de l'euthanasie. Parler de douceur par l'euthanasie, c'est ignorer tous les progrès spectaculaires accomplis contre la douleur ces dernières décennies. Où est par ailleurs la « liberté » de mourir quand on ne fait que céder à l'horreur de la souffrance ? La vraie liberté du patient et le souci de sa dignité ne sont-ils pas plutôt du côté des traitements inventés par les soins palliatifs... ? ... il n'y a malheureusement rien de libre à céder à la souffrance au point de vouloir la mort. A moins que la triste logique de tout cela ne se résume à ces mots d'un ami médecin :  
« Aujourd'hui dans bien des décisions hospitalières, c'est l'économie qui l'emporte sur l'éthique. »

Le Monde, 4/6/2002, **Les Suisses adoptent par référendum le droit à l'avortement.**

Une réforme de l'IVG, jusqu'alors tolérée sous condition, est approuvée par 72% des électeurs.

Elections législatives du 9 juin, tracts

Nouveaux écologistes. Homme-nature-animaux. S'opposer à toutes les dérives telles que le clonage, les farines animales. L'animal n'est pas un objet ! Il a droit au respect et à **la vie**.

Le Monde, 8/6/2002, La Suède accepte l'adoption par les couples homosexuels.

Le Monde, 9-10/6/2002, encart pour l'O.A.A.B.A, Oeuvre d'Assistance Aux Bêtes d'Abattoirs, association protégeant les animaux de ferme depuis plus de 40 ans. Lobby auprès des institutions européennes pour faire évoluer les législations dans le respect du **bien-être** animal. « Chaque année en France, des centaines d'animaux sont élevés... abattus. **Il faut que ce soit sans douleur et dans le respect de l'animal être sensible** »

Le Monde, 9-10/6/2002, Alerte pour **800 millions d'hommes sous-alimentés**.

Sommet mondial de l'alimentation sous l'égide de la FAO Nations-unies. 2 milliards souffrent de carences alimentaires.

Le Monde, 13/6/2002, Les entreprises appelées à s'engager contre le travail des enfants par l'OIT.



211 millions de mineurs de 5 à 14 ans.

Dauphiné-Libéré, 21/6/2002, Généralisation de l'avortement.

Les associations familiales catholiques dénoncent le projet européen recommandant la légalisation de l'avortement dans les pays-membres et les pays-candidats de l'Union européenne.

Le Monde, 26/6/2002, Les associations [d'handicapés] exigent l'abrogation de la loi « anti-Perruche »

dans une lettre ouverte au chef de l'État, au 1er ministre et aux parlementaires. Cette loi entérine l'amendement « anti-Perruche » déposé en janvier 2001 par le député JF Mattéi, aujourd'hui ministre de la santé, qui souhaitait **interdire « l'indemnisation du fait de la naissance »**.

Le Monde, 27/6/2002, Pour la Cour de cassation, le fœtus n'est pas une personne.

Annulation d'une décision de la cour d'appel de Versailles de 2000 qui avait condamné pour « homicide involontaire » un gynécologue et une sage-femme après le décès en 1991 d'un enfant sur le point de naître. Conformément à sa jurisprudence, établie en assemblée plénière, le 29 juin 2001, la Cour de cassation a fait une interprétation stricte de la loi, en considérant que la législation française ne reconnaissait pas au fœtus, en l'état des textes, le bénéfice de la protection de la loi pénale.

Le Monde, 28/6/2002, L'Europe est divisée sur la question de l'homoparentalité.

Les pays du Sud restent les plus réticents à une mesure prônée dès 1994 par le Parlement européen. D'après l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union (2000), **il existe pourtant un consensus pour mettre fin à toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle**. Le Parlement européen avait, dès 1994, invité la Commission à présenter un projet de recommandation sur « l'égalité des droits des homosexuels et des lesbiennes, afin notamment de mettre un terme à toute restriction à leur droits à être parent ou à adopter et élever des enfants ». Annonce récente de l'Académie américaine de pédiatrie estimant qu'il n'existe aucune raison pour empêcher un individu ou un couple homosexuel de devenir parent.

Le Monde, 28/6/2002, Les astéroïdes constituent le principal risque naturel pour la Terre. La collision provoquerait une catastrophe à l'échelle planétaire. L'infime probabilité qu'un tel cataclysme survienne est contrebalancée par l'immensité des dégâts potentiels.

Courrier International, n°609, 4-10/7/2002, RISUG Reverse Inhibition of Sperm Under Guidance.

Le premier contraceptif masculin bientôt disponible en Inde. Une seule injection dans les canaux déférents produit ses effets sur une dizaine d'années. De plus, on peut facilement annuler son action si l'intéressé le souhaite. En 1976, le gouvernement d'Indira Gandhi avait imposé des campagnes de stérilisation à grande échelle. Résultat : des millions d'hommes sont morts d'infection après avoir subi des opérations bâclées, ce qui a donné lieu à des émeutes. Cela a fini par entraîner la chute du gouvernement.

Le Monde, 4/7/2002, **L'UE reconnaît le droit à l'avortement.**

La résolution, votée à Strasbourg, a été violemment combattue par les « pro-life ». L'avortement doit être « légalisé, sûr et accessible à tous », affirme une résolution sur « la santé et les droits sexuels et génésiques » adoptée par 280 voix contre 240. La ligne de fracture au sein du Parlement européen sépare très exactement la gauche de la droite. Les conservateurs et les démocrates-chrétiens ont systématiquement essayé de torpiller la reconnaissance du droit à l'avortement. C'est l'appui du groupe charnière des libéraux qui a permis aux communistes, aux socialistes, aux radicaux italiens et aux Verts de contrer les antiavortements.

Le Monde, 5/7/2002, L'administration Bush prône l'abstinence sexuelle pour les adolescents. 135 millions de dollars supplémentaires à la promotion de l'abstinence sexuelle dans les écoles : un programme créé en 1996 en catimini par des parlementaires républicains. **Seront distribués uniquement aux écoles des États qui acceptent de promouvoir l'abstinence en lieu et place de toute éducation sexuelle et information sur la contraception.** Plus de 2000 prêtres et théologiens chrétiens et juifs ont signé au début du mois de juin un texte déclarant qu'« enseigner exclusivement l'abstinence est une trahison de la jeunesse de ce pays ».

Le Monde, 12/7/2002, Les raéliens tentent de cloner une vingtaine de personnes, pour atteindre la vie éternelle.

Le Monde, 14/8/2002, L'hostilité de la population a conduit Pékin à assouplir le contrôle des naissances.

Sous la pression du lobby anti-IVG américain, Washington a suspendu son financement de l'agence de l'ONU collaborant avec la Chine. Récente décision américaine d'arrêter de financer le FNUAP sous prétexte que son association avec la commission d'État du planning familial permettrait à Pékin de favoriser l'avortement et la stérilisation forcée. La politique de l'enfant unique, bien que mise en œuvre depuis plus de vingt ans, n'aura force de loi qu'à partir du 1er septembre. La Chine s'attend à un quatrième baby-boom : entre 2009 et 2014, prédisent les experts, 20 millions de bébés naîtront chaque année.

Le Matin, [www.lematin.ch](http://www.lematin.ch), 22/8/2002, **A défaut** de pouvoir utiliser des médicaments, l'association australienne Exit propose à ses membres de mettre fin à leurs jours par asphyxie.

Le Monde, 5/9/2002, **Le Sommet de la Terre achoppe sur le planning familial et l'avortement.** Les **États-Unis, l'Arabie saoudite et le Vatican** s'opposent à la mention des droits de l'homme dans le chapitre consacré à la santé des femmes. Paragraphe 47 « fournir à tous les services sanitaires de base efficaces » « en respectant les législations nationales et les valeurs culturelles et religieuses », parachève la **victoire des États refusant l'avortement** ou pratiquant l'excision. Pour tenter de moduler cette position, le Canada, soutenu par l'Union européenne, a proposé d'ajouter « en conformité avec tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales ».

Le Monde, 5/9/2002, Le Conseil d'État va être saisi sur l'indemnisation des parents d'un enfant handicapé. Sept des principales associations de handicapés ont alors adressé une lettre ouverte au président de la République pour obtenir une abrogation de l'article 1er de la loi « Anti-Perruche ».

Le Monde, 5/9/2002, A Johannesburg, le Sommet de la Terre s'achève sans résultats précis. Mary Robinson, haut commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, a participé devant le centre de conférences, à une manifestation de protestation contre un article de l'agenda du Sommet pour le développement durable concernant la santé des femmes. **Celui-ci entravait le droit à la contraception** et au planning familial par crainte de favoriser l'avortement.

Le Monde, 7/9/2002, La « troisième révolution sexuelle » chinoise. Après l'effondrement de la morale maoïste, voici venu le temps des nouvelles expériences, prémaritales, extraconjugales ou homosexuelles. **Une évolution que permet la généralisation des méthodes contraceptives.**

L'AGEFI, septembre 2002, « **Rien qu'en naissant, nous sommes soumis à un risque majeur** » Cette sentence encourageante émane du président de la Croix-Rouge française. Doutes auxquels

sont en proie les assureurs et réassureurs réunis cette semaine à Monte-Carlo.

Le Monde, 12/9/2002, Les réassureurs mondiaux dénoncent l'explosion des risques, au-delà des catastrophes naturelles. B.Kielholz, DG de Swiss Re, 2ème réassureur mondial « On est entré dans un monde où personne n'est plus responsable de sa propre vie, on trouve toujours un coupable. **Un jour, l'homme accusera même sa propre mère de l'avoir mis au monde...** ».

Le Matin, [www.lematin.ch](http://www.lematin.ch), 12/9/2002, Aide au suicide. De partout, ils viennent mourir en Suisse. Ce « tourisme de la mort » irrite la justice et les politiques.

Le Monde, 13/9/2002, Belgique. A Gand, **choisir le sexe de son enfant** coûte 6300 euros. Les partis politiques sont unanimes et entendent faire voter une loi qui, comme en France, interdira le choix du sexe pour « convenances personnelles ».

Dauphiné-Libéré, 17/9/2002, Steak cloné. Une récente étude de l'Académie nationale des sciences ouvre la voie à une reconnaissance du clonage comme méthode de la production agricole américaine.

Le Monde, 17/9/2002, Le Conseil supérieur de l'information sexuelle fermé aux gays. Pour évoquer les questions de sexualité, le gouvernement Raffarin préfère la compagnie de la fédération nationales Familles de France et de la Confédération nationale des associations familiales **catholiques**, à celle de l'APGL [Association Parent Gay et Lesbiens] et la CADAC [Coordination nationale d'Associations pour le **Droit à l'Avortement et à la Contraception**].

Le Monde, 28/9/2002, Le nombre des enfants « en danger » - maltraités ou risquant de l'être - a progressé de 2% en 2001 pour atteindre 85 500 selon l'Odas, Observatoire de l'action sociale décentralisée.

Elle, 30/9/2002, Comment j'ai aidé ma mère à mourir. Sa mère souffrait d'un cancer. Elle voulait « partir » mais les médecins tergiversaient. Alors Alexandra, 31 ans, a pris la décision de sa vie : choisir le moment où sa mère allait mourir.

Dauphiné-Libéré, 30/9/2002, Angleterre. Un centre de fécondation artificielle pour lesbiennes a ouvert ses portes à Londres. Il y aurait 250 000 couples de lesbiennes vivant au Royaume-Uni.

Dauphiné-Libéré, 3/10/2002, Le geste d'une mère désespérée. Une jeune femme de 24 ans se jetait dans le vide **avec dans ses bras sa fillette** de 9 mois.

Le Monde, 4/10/2002, Les enfants de plus en plus victimes du conflit israélo-palestiniens selon l'Unicef.

Le Monde, 11/10/2002, 96 députés sont favorables à l'interdiction de la pornographie à la télévision. Dominique Baudis président du CSA en a appelé à la responsabilité des politiques pour faire interdire les programmes X. La question divise la droite et le gouvernement, autour d'un texte déposé par C.Boutin.

Dauphiné-Libéré, 16/10/2002, La douleur, NON ! Le Comité de lutte contre la douleur et la Fédération de soins palliatifs. La douleur n'est pas acceptable. Depuis quelques années, chercheurs, médecins et personnels soignants se sont même aperçus que la douleur était souvent néfaste pour l'organisme, d'autant plus qu'elle est forte et

répétée et le traitement absent ou insuffisant. **1998, premier plan triennal de lutte contre la douleur au niveau national.** 2001, deuxième plan, 3 priorités : ...mieux prendre en charge la douleur de l'enfant... **Outils de mesure de l'intensité de la douleur.**

Le Monde, 18/10/2002, Jean Ziegler, *Les nouveaux maîtres du monde*, Fayard « **Aujourd'hui dans le monde, toutes les sept secondes, un enfant de moins de 10 ans meurt de faim** ».

Le Monde, 19/10/2002, Les députés renoncent à surtaxer les films pornographiques.  
Cet amendement proposait de porter de 33% à 60% le prélèvement spécial perçu sur les bénéfices.

Le Monde, 19/10/2002, Pauvreté : pour un changement d'approche radicale. Pierre Sané, sous-dir. sciences sociales et humaines à l'Unesco et ancien secrétaire général d'Amnesty International. La pauvreté... C'est un fait massif : il frappe environ une personne sur deux. C'est une réalité qui s'étend : **l'immense majorité des 2 à 3 milliards d'êtres humains qui s'ajouteront à la population mondiale avant la fin du siècle y sera exposée.**

Dauphiné-Libéré, 22/10/2002, Enfants mal protégés.

Les enfants victimes d'abus sexuels en Europe sont à nouveau « traumatisés » au sein du système judiciaire où ils ne reçoivent « ni la protection ni la justice auxquelles ils ont droit » selon un rapport établi dans dix pays européens, à la demande de l'organisation « Save the Children Europe Group » « **le système judiciaire fonctionne dans l'intérêt des adultes, alors que celui des enfants est moins considéré ou ignoré** ».

Le Monde, 23/10/2002, la sexualité des handicapés sort difficilement de la clandestinité.

Question de l'« aide sexuelle ». **Restent les films X.** RC Lachal voudrait que les institutions reconnaissent l'aide sexuelle « tout moyen y compris humain qui compense les effets de la déficience ». « Dans les pays scandinaves, les rapports sont même assistés. On déshabille les amants, on reste présent pour les tourner ». Le Danemark autorise des bénévoles à intervenir à domicile ou dans les établissements d'accueil pour offrir ce type de réconfort.

Les associations revendiquent **le « droit au plaisir »**. Dans le cadre général de la levée des tabous sur la sexualité, par exemple sur celle des personnes âgées, **la légitimité de l'activité sexuelle non procréative**, y compris pour les personnes handicapées, a gagné du terrain. Aide médicale (Viagra) ou technique (stimulateurs).

Le Monde, 25/10/2002, La condition des jeunes filles s'est dégradée dans les quartiers difficiles.

Sohane, 17 ans brûlée vive le 4/10. Système de domination masculin qui s'est mis en place ces dix dernières années. Culture patriarcale, montée de l'islam fondamentaliste et ghettoïsation des cités expliquent cette dégradation.

Le Monde, 26/10/2002, Les Britanniques lancent une étude sur l'innocuité de l'AMP.

Depuis Louise Brown en 1978, l'AMP a permis la naissance, outre-Manche, de 68 000 bébés. En France, plus de 100 000 et **1 millions dans le monde.** Choisir le sexe d'un enfant à naître, le gouvernement envisage de proposer une loi autorisant les parents à **choisir le sexe de leur bébé** (si déjà 2 enfants de même sexe). Les couples britanniques sont de plus en plus nombreux à se rendre aux États-Unis pour y bénéficier des méthodes de sélection pré-implantatoires.

Le Monde, 13/11/2002, B.Kouchner livre son amertume d'ancien ministre délégué à la santé sous la gauche plurielle dans *Le premier qui dit la vérité...* Les regrets se sont accumulés - « frilosité » du gouvernement sur le clonage thérapeutique... sans parler du « vrai chagrin » d'avoir « manqué de temps, d'audace peut-être, sur le sujet primordial de la fin de vie et de l'euthanasie ».

Lamy, Collection Droit civil, novembre 2002, Le régime juridique de la personnalité.  
Quelle attitude doit adopter l'administration pénitentiaire lorsqu'un prisonnier refuse de s'alimenter ?  
Dans ce dernier cas, l'article D.390 du Code de procédure pénale autorise, sous surveillance médicale, l'alimentation forcée des détenus.

Le Monde, 13/11/2002, C.Boutin veut militer, au sein de l'UMP, contre l'avortement.  
Fonde son propre parti avec un statut de « personne morale associée » avec l'UMP. Programme du Forum des républicains sociaux « respect de la personne humaine de sa conception à sa mort naturelle avec une protection des plus faibles » « exercice effectif de la solidarité et du soutien à la famille »

Le Monde, 15/11/2002, L'association de Mme Boutin, Alliance pour les droits de la vie, militant contre l'avortement, part en campagne contre la pornographie.

Le Monde, 16/11/2002, Jean-Paul II rappelle l'Italie et l'Europe à leur vocation chrétienne.  
Souhait de voir mentionné « l'héritage religieux » dans la future Constitution européenne. Crise de la natalité (l'Italie possède le taux le plus faible d'Europe) : « L'évidence crue des chiffres oblige les citoyens à un engagement responsable et convergent, pour inciter à une nette inversion de tendance ».

Le Monde, 22/11/2002, En Californie, les animaux domestiques en voie de clonage.  
Lou Hawthorne, 41 ans, est le fondateur de Genetics Savings & Clone, première société de biotechnologie spécialisée dans le clonage des animaux domestiques. En 2003, le clonage d'un chien coûtera environ 20 000 dollars, 5 000 ou 7 000 d'ici à 2005.

Le Monde, 24-25/11/2002, Rhône-Alpes : droite et FN ensemble contre une affiche.  
De l'édition 2003 du festival « Jazz à Vienne », un diabolotin tétant le sein d'une femme de couleur.  
« Cette affiche hideuse et diabolique qui dénature la maternité et porte atteinte aux convictions des chrétiens ».

Le Monde, 24-25/11/2002, Le Conseil d'État juge la loi anti-Perruche « laconique » et « peu claire ».

Le Monde, 27/11/2002, Trois millions de dollars pour **créer de nouvelles formes de vie terrestres**.  
Le gouvernement américain a décidé de financer l'ambitieux programme de Craig Venter, biologiste. Des patrimoines génétiques seraient créés in vitro. En vue mise au point de « sources d'énergie biologique efficaces et rentables », ou à des fins de protection de l'environnement.

Le quotidien du médecin, 29/11/2002, **IVG-Contraception : un accès de plus en plus difficile**.

Le Monde, 30/11/2002, Les cinéastes ne veulent pas de la tutelle de la famille.  
Opposition à deux amendements déposés par C.Boutin et H.Martinez, que la commission de classification des films, qui délivre les visas d'exploitation et indique donc les limites d'âge, soit placée sous la tutelle conjointe du ministère de la culture et du secrétariat d'État à la famille.

Le Monde, 4/12/2002, Avant 18 ans, ou 16 ans s'il a été émancipé, l'enfant doit toujours être représenté par ses parents, et obtenir leur autorisation pour tout achat important.

Le Monde, 7/12/2002, La chaîne câblée finlandaise Helsinki Television a annoncé l'arrêt de la

diffusion de programmes pornographiques gratuits « nous avons reçu beaucoup de plaintes ».

Le Monde, 7/12/2002, Retraites, le débat n'aura pas lieu. Daniel Cohen.

Il semble aller de soi qu'une population vieillissante sera plus souvent malade, mais, ici encore, l'intuition est fautive : **le gros des dépenses de santé est fait la dernière année, voire le dernier jour où l'on vit** : en l'éloignant dans le temps, on n'accroît pas son niveau.

Le Monde, 8-9/12/2002, Perruche.

Le Conseil d'État valide la totalité de l'article de loi « anti-Perruche ». Lors de l'audience, l'avocat général Jerry Sainte-Rose avait lancé aux médias « **le préjudice de vie** ». Le magistrat a cru y déceler la reconnaissance d'un droit subjectif de l'enfant à ne pas naître. Déposée par Jean-François Mattei, à l'époque député, une proposition de loi disposait que « **nul n'est recevable à demander une indemnisation du fait de sa naissance** ».

Le Quotidien du Médecin, 11/12/2002, Mourir « dans la sérénité » : le choix de Mireille Jospin relance de débat. Membre du comité de parrainage de l'Association pour le droit à mourir dans la dignité, Mireille Jospin n'a jamais caché sa hantise de devenir dépendante. B.Kouchner estime avoir manqué de temps pour en débattre, « pour éviter un affrontement entre les partisans des soins palliatifs dont je suis et ceux de l'euthanasie au nombre desquels je me compte dans des circonstances précises et rares ».

Le Monde, 11/12/2002, Le suicide de Mireille Jospin.

L'ADMD précise sur son site internet qu'elle « a une vocation humanitaire. Elle s'oppose à tout recours à l'euthanasie pour raisons politique, sociale ou économique. **Elle exclut toute aide** ou incitation au suicide de ceux, **et notamment les jeunes**, qui n'auraient d'autres motifs de vivre qu'irrationnels ou **dépressifs** et aux causes desquelles il se peut que l'on puisse apporter remède ».

Jean Cohen, président actuel « l'ADMD n'est pas une association de service, elle ne pratique pas d'interruptions volontaires de vie. Elle est destinée à modifier la loi afin de dépenaliser l'euthanasie. ». Souhaite la mise en place d'une procédure **médicalisée** d'assistance à l'euthanasie. Une mobilisation plutôt laïque et de gauche : en 1989, 21 sénateurs socialistes déposaient des propositions de loi « tendant à rendre licite la déclaration de volonté de mourir dans la dignité ». La même année, une pétition, signée notamment par Claude Allègre, Haroun Tazieff ou Laurent Schwartz, réclamait le droit à « une aide active à disparaître ». Dix ans plus tard, 56 sénateurs socialistes récidivaient. Juste avant cela, en 1999, 132 personnalités, la plupart classées à gauche, signaient un appel à la « désobéissance civique » en matière d'euthanasie. Par le passé, plusieurs responsables et personnalités de l'ADMD, tels les docteurs Marie-André Lagroua Weill-Hallé et Jean Cohen, s'étaient engagés dans le combat pour le droit à la contraception et à l'avortement.

Le Monde, 12/12/2002, le ministre de la famille s'impose dans la classification des films. C.Jacob.

Dauphiné-Libéré, 12/12/2003, Perruche. La Cour d'appel de Paris a jugé que Nicolas Perruche, 19 ans, avait droit à la réparation de l'intégralité de son préjudice. Les parents de Nicolas ont pour leur part été indemnisés 117.000 euros au titre de leur préjudice moral et des frais non pris en charge par les organismes sociaux.

Le Monde, 14/12/2002, L'adieu de Mireille Jospin à ceux qui « se battent pour la paix du corps ». A décidé, dans la sérénité, de quitter la vie à l'âge de 92 ans, le 6 décembre 2002. **Il faut à ce sujet préciser que le Guide de l'autodélivrance que l'ADMD avait publié en 1982 n'est plus disponible. La brochure a été interdite de fait par la loi Dailly-Barrot du 31 décembre 1987 réprimant « l'incitation au suicide ».**

Dauphiné-Libéré, 18/12/2003, Réforme du divorce. Principale rupture avec la proposition de loi socialiste déposée en 2001... maintenir le divorce pour faute.

Le Monde, 18/12/2002, Un tétraplégique implore M.Chirac de lui accorder le « droit de mourir ». Depuis un accident de la route, Vincent Humbert, 21 ans, ne communique que grâce à son pouce. Éviter la souffrance de l'entourage et **échapper à la douleur physique et psychologique** : telles sont les principales motivations de ces demandes d'euthanasie active.

Le Monde, 19/12/2002, Jean-François Mattei réaffirme son refus de légiférer sur l'euthanasie. « Il y a d'autres réponses que la mort » déclare le ministre de la santé qui souhaite développer les soins palliatifs pour accompagner la fin de vie. « L'être humain est **investi de dignité** tout au long de sa vie. Sur l'accompagnement à la fin de vie, il a confié une mission à la psychologue clinicienne Marie de Hennezel.

Dauphiné-Libéré, 19/12/2002, Elle étrangle ses trois fils, de 5 à 8 ans, avant de tenter **sans succès** de se suicider.

Dauphiné-Libéré, 20/12/2002, Un homme d'une soixantaine d'années a tué sa femme et ses deux chiens avant de se suicider. La femme souffrait d'une sclérose en plaque en phase terminale.

Dauphiné-Libéré, 25/12/2002, Des règles strictes pour l'euthanasie.

Les juges de la Cour suprême des Pays-Bas ont considéré que le médecin néerlandais, Philip Sutorius avait enfreint les limites légales de l'euthanasie en 1998 en aidant à mourir un de ses patients, l'ancien sénateur Edward Brongersma, qui se plaignait d'être « fatigué de vivre ». « Je n'ai personne avec qui partager le vide : tous mes parents, mes amis proches et mes connaissances sont morts. Après avoir bien réfléchi, je vous demande une euthanasie », écrivait l'ancien sénateur à son médecin.

Le Monde, 26/12/2002, Comment le Vatican pèse sur les affaires du monde.

Fort d'un puissant réseau diplomatique et de représentants chevronnés, **le Vatican a gagné en influence** et se révèle très présent dans des débats sensibles. Il en est ainsi sur le clonage, où, avec les États-Unis, il a mis en échec un projet de convention internationale jugé insuffisant. Envisage de demander à devenir un membre de plein droit aux Nations unies, demande qui se heurte à de fortes oppositions. Le Saint-Siège se retrouve seul État ayant le statut d'observateur permanent à l'ONU. S'est illustré par des positions jugées largement rétrogrades à la conférence du Caire de 1994 sur la population, ou à celle de Pékin sur les femmes en 1995. Depuis 2 ans, il se trouve même des associations pour faire campagne contre le statut « privilégié » qu'occupe le « gouvernement de l'Église catholique romaine » **depuis 1964. En tant qu'État observateur, le Vatican n'est pas autorisé à voter à l'Assemblée générale, mais peut le faire dans les conférences organisées par l'ONU, ce qui n'est pas le cas des autres religions**, qui ne sont représentées qu'en tant qu'ONG. Ces associations, réunies dans une campagne « See no change » contestent même le fait que le Saint-Siège, qui abrite un territoire ne comptant pratiquement pas de femmes ni d'enfants, puisse être considéré comme un État.

Le Monde, 28/12/2002, Une secte annonce la naissance du premier clone humain. Raéliens.

Le Monde, 28/12/2002, Qui se souvient de M.J. ?

Premier être humain né par parthénogenèse (premier reconnu par la science), premier clone humain. Fantaisie reproductrice comparable au clonage. Engendrement par la mère seule, sans père. La

parthénogenèse fut découverte par Bonnet en 1740 chez le puceron. Au début du XX<sup>e</sup> siècle elle fut réalisée expérimentalement sur l'oursin par Loeb, puis sur un vertébré, la grenouille, par Bataillon. 1939, obtenue chez la lapine.

- Aux États-Unis, l'activisme religieux entretient le vide juridique. Associations anti-avortement et groupes religieux ultra-conservateurs. Les lois interdisant le clonage reproductif mais autorisant le clonage thérapeutique ont été bloquées par la droite religieuse qui pratique la politique du tout ou rien.

Le Monde, 29-30/12/2002, Editorial. Clonage, danger.

« forger à temps les instruments juridiques qui auraient permis d'organiser l'interdiction universelle d'une pratique dont une majorité de responsables politiques, religieux et scientifiques estiment qu'elle constitue l'équivalent d'un crime contre la dignité de l'espèce humaine ».

- Désirs de clonage. Association Front uni pour les droits des clones, créée par un New-Yorkais de 64 ans, Randolfe Wicker, dont la légitimité a été reconnue de facto en mars 2001 lorsqu'il a été appelé à témoigner devant une commission du Congrès à Washington.  
« **L'ADN de chaque être humain est sa propriété personnelle (...) et tout citoyen a le droit de décider quand et comment il va se reproduire** ». En Californie, l'offensive des partisans du clonage se développe rapidement. Cinq avocats de San Francisco vont attaquer l'administration en justice afin de faire annuler la loi interdisant le clonage reproductif, au nom de 9000 couples stériles pour lesquels la FIV a échoué. Des associations de lesbiennes ont fait du « droit au clonage » l'une de leur grandes revendications, car il va enfin « briser le monopole des hétérosexuels sur la reproduction ». Le généticien Gregory Stock, directeur du programme « Médecine, technologie et société » à l'université de Californie à Los Angeles « En Europe, j'ai entendu des orateurs parler de leur droit imprescriptible à préserver l'intégrité de leur patrimoine génétique et à le transmettre intact à leurs descendants. Il s'agit d'une construction théorique assez farfelue. **Est-ce qu'ils incluent dans ce patrimoine sacré les gènes qui pourront déclencher chez leurs enfants les maladies les plus terribles ?** »
- Noëlle Lenoir, ministre déléguée aux affaires européennes. Ancienne présidente du Comité d'éthique de l'Union européenne. « urgence d'une interdiction universelle du clonage reproductif »

Le Monde, 31/12/2002, Washington ouvre une enquête officielle sur le présumé premier clonage humain.

**Les autorités religieuses divisées sur l'exploitation thérapeutique.** D'un côté les catholiques et les orthodoxes, hostiles à tout clonage et, de l'autre, les protestants, les juifs et les musulmans, ouverts aux possibilités de traitement thérapeutique. Dans la tradition catholique, l'apparition de la vie humaine date du premier instant de l'embryon, qui est une « personne humaine ». Protestants. Leurs Églises sont divisées, surtout aux États-Unis, entre les « traditionalistes », qui soutiennent la thèse de l'animation immédiate de l'embryon, et les libéraux, qui s'en écartent. En France, la tendance défendue par la Fédération protestante est plutôt libérale. « Il faut éviter de tout appeler personne humaine », estime J-F. Collange, délégué des protestants au Comité national d'éthique. « C'est le moment de l'implantation dans l'utérus maternel qui est décisif, non celui de la fusion des gamètes ». « Si le clonage débouche sur une thérapie, il est signe d'une solidarité ». Les juifs... pas hostiles... pas de transgression de la Loi : le sperme n'est pas utilisé et l'embryon n'atteint pas la date des quarante jours à partir desquels les juifs estiment qu'il est viable. Selon Cheikh Youssef Al-Qaradoui, théologien du Qatar qui jouit d'une grande audience dans le monde arabe, « le clonage pour le traitement des maladies ne contrevient pas aux préceptes religieux ».

Dauphiné-Libéré, 14/1/2003, **Une machine à suicide**. San Diego.



Un médecin australien qui milite pour le droit à l'euthanasie, Philip Nitschke, s'est dit résolu à commercialiser la machine à suicide, un appareil portatif qui permet de se tuer en inhalant du monoxyde de carbone, un gaz mortel, en dépit de sa confiscation vendredi par les autorités australiennes. Le médecin a expliqué qu'il espérait pouvoir vendre son invention moyennant 30 à 100 dollars. Il s'est dit prêt à l'offrir gratuitement aux organisations militant pour l'euthanasie.

TV-A2, 16/1/2003, Complément d'enquête Euthanasie : changer la loi ?

Il existe des gens, en France, qui pratiquent l'euthanasie à domicile, de façon totalement illégale, gratuitement (ou pas) : l'un pratique depuis 20 ans (somnifère + « exit-bag » canadien : sac plastique provoquant un arrêt cardiaque rapide). Brochure disponible au Canada « l'art et la science du suicide ». Il y a un relais permettant d'y accéder en France, 1 sac = 50 euros. Kouchner « C'est pas possible que ça soit comme ça, des gens qui prennent leur petite valise pour aller porter la mort. Nous sommes des hypocrites et des salauds, il faut changer cette loi », « **c'est l'individu qui doit décider** »... « **la douleur appartient à chacun d'entre nous (et pas aux médecins)** »... « des équipes y compris mobiles car les gens souhaitent mourir chez eux et par à l'hôpital »... « il y a un peu d'hypocrisie, c'est l'attitude de mon ami JF Mattéi... il va changer vous allez voir, je le souhaite d'ailleurs... mais ce n'est pas aux médecins d'en décider » « Évoluons, nous sommes ridicules à force ». Suisse : Exit veut plus que le suicide assisté, obtenir le droit de pratiquer l'euthanasie (comme aux Pays-Bas). Sondage IFOP pour le Journal du Dimanche : **88% des Français sont favorables à l'euthanasie**.

Dauphiné-Libéré, 18/1/2003, Il avait tué sa femme « par amour ».

Elie Bendayan, un policier modèle, souffre terriblement de voir souffrir son épouse [Alzheimer]. Alors en 2000 il passe à l'acte. Touchés par ce drame, les jurés l'ont condamné à 2 ans avec sursis.

Dauphiné-Libéré, 20/1/2003, Jean-François Mattéi, ministre de la santé, est farouchement opposé à légiférer sur le sujet « Certains patients demandent que l'on anticipe leur mort. Répondre à cette demande reste un acte illégal. L'autoriser ouvrirait la voie à **des dérives et des abus** qui mettraient en danger les fondements même de notre société ».

Dauphiné-Libéré, 21/1/2003, Les raëliens annoncent un clone japonais. À partir de cellules d'un garçonnet de deux ans mort dans un accident il y a plus d'un an.

Dauphiné-Libéré, 22/1/2003, Ces enfants exploités.

Etude ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking). L'exploitation sexuelle des enfants, parfois dissimulée derrière des pratiques socialement acceptables tels les mariages précoces, a atteint une fréquence alarmante en Asie et dans le monde... Au Népal, 40% des filles sont mariées avant leurs 15 ans et 7% dès 10 ans.

Dauphiné-Libéré, 24/1/2003, Suicides en prison à la hausse

120 en 2002. Le ministère de la Justice et de la Santé ont confié une mission de réflexion au psychiatre J-L Terra pour mettre en œuvre « un programme complet de prévention ».

Dauphiné-Libéré, 27/1/2003, « Clinique du suicide en Suisse ».

Vingt Danois viennent de s'inscrire sur la **liste d'attente** de l'association Dignitas en Suisse après la diffusion d'une émission de télévision sur cette « clinique du suicide unique au monde ». L'euthanasie est interdite en Suisse mais la loi ne prohibe pas le suicide assisté.

MFPE, Colloque européen sur les mouvements d'opposition aux droits sexuels et reproductifs en Europe, 28 et 29 janvier 2003

Changement de stratégie [des Anti-Choix] ces dernières années : **lobby en direction du monde politique**, renforcement de la mise en réseau au niveau international (organisation des Congrès annuels des familles).

- Lancement par le Vatican, en janvier 2003, de la diffusion d'un manuel à destination des politiciens catholiques, devant leur servir de base pour se positionner sur des questions telles que l'avortement, l'euthanasie, le mariage homosexuel...
- Depuis 2001, de plus en plus de mouvements anti-choix américains ouvrent des bureaux à Bruxelles pour développer leurs actions de lobby en direction des institutions européennes.
- Organisation anti-choix spécialisée dans les actions de lobby au niveau de l'ONU : C-FAM (Catholic Family and Human Rights Institute), liée au Vatican, à travers Human Life International.

Dauphiné-Libéré, 5/2/2003, Rien ne vaut la vie.

- Journée nationale de prévention du suicide, conférence-débat. Dr T.Vincent « **Le but est de soutenir la parentalité. Le fait d'être inséré familialement protège du suicide.** ». Philippe Saltel, maître de conférences à l'université Pierre Mendès-France en philosophie « Je me suis demandé si le suicide est une violence. Apparemment non. En réalité, il y a de quoi tenir le suicide comme une violence contre la vie biologique et contre la vie biographique. Je crois que le mécontentement de soi existe pour tout homme honnête. Dès lors, notre devoir à l'égard des suicidants est d'une vraie sollicitude. Il y a d'une part une violence contre soi, c'est un meurtre, mais dont on fait souvent porter la culpabilité aux autres, c'est donc aussi une violence contre autrui... **Il y a de quoi contester les arguments philosophiques qui soutiennent l'idée d'une dignité du suicide. La véritable dignité humaine est d'aimer la vie telle qu'elle est.** »
- Ces suicides qui interpellent. En 10 ans de carrière, un conducteur de métro a 30% de probabilités d'être confronté à ce mode de suicide particulièrement traumatisant.

Le Monde, 8/2/2003, Polémique en Suisse autour d'une association qui offre la mort aux candidats au suicide.

L.Minelli créateur de Dignitas : sur 50 tentatives de suicide, il n'y a qu'un seul succès « et donc 49 échecs, et quand on sait qu'il y a, par année, 67 000 tentatives de suicide rien qu'en Suisse, cela veut dire que plus de 60 000 ont échoué, ce qui coûte plus de 3,3 milliards de francs en frais de guérison à l'Etat ». Dignitas créée en 1998 à Zurich. Garantir à ses membres une vie et une mort en dignité.

ADIS, Association de défense contre l'Incitation au Suicide.

Loi de 1987 réprimant l'incitation au suicide (incitation ou propagande). Abstention des socialistes, le PCF a voté pour. A été appliquée en 1990, l'ouvrage *Final Exit* US pas traduit en Français.

Dauphiné-Libéré, 23/4/2003, Une mission sur le suicide. Raffarin vient de charger Christine Boutin d'une mission sur les causes du taux de suicide dans notre pays.

Le Monde, 23-24/2/2003, Ethique. Le CCNE fête son 20ème anniversaire.

Président Didier Sicard : « le courage serait parfois d'admettre que nous n'avons pas de réponse » « le Comité manque dans sa composition actuelle de représentants de l'histoire des sciences, d'un psychiatre ou d'un psychanalyste »

Le Monde, 25/2/2003, M.Chirac met en garde contre les dérives « eugéniques ».

A l'occasion des vingt ans du Comité d'éthique, il a réaffirmé son rejet de toute forme de clonage.

Le Monde, 27/2/2003, Un plan pour la santé scolaire prend pour cible le tabagisme et les

souffrances psychiques des jeunes.

La pilule du lendemain bien distribuée dans les lycées. Très contestée au moment de son lancement par Ségolène Royal, alors ministre, en 2000, la mise en place d'une contraception d'urgence dans les collèges et les lycées avait été annulée par le Conseil d'État six mois plus tard, après un recours de six associations de défense de la famille et de lutte contre l'avortement. Elle a finalement été rétablie en mars 2001.

Le Monde, 28/2/2003, Les éleveurs doivent désormais compter avec les défenseurs du bien-être animal.

Protection mondiale des animaux de ferme, Fondation Brigitte Bardot, Ligue pour la défense des droits de l'animal, Oeuvre d'assistance aux bêtes d'abattoir. Les exigences de ces associations sont relayées par la Commission européenne sous l'influence des pays du Nord de l'Union, où la condition des animaux mobilise davantage l'opinion publique que dans les pays latins. Une association britannique, le Farm Animal Welfare Council, a bâti une définition devenue la référence en Europe. Le « **bien-être animal** » est garanti par cinq libertés : l'absence de faim, de soif et de malnutrition ; un environnement climatique et physique non agressif ; l'absence de maladie et de blessure ; la possibilité d'exprimer les comportements naturels de l'espèce ; l'absence de peur et d'anxiété. Directive sur le bien-être animal : en 2013, les truies ne seront plus attachées pendant la gestation. Volaille : avant 2012, chaque bête devra disposer de 750 cm<sup>2</sup>.

Le Monde, 28/2/2003, Union européenne. Le lobby pro-religieux se heurte à de fortes résistances laïques. Faudra-t-il ou non une référence à la religion dans l'« héritage » et les « valeurs » de l'Europe ? En l'excluant de l'article 2 sur les valeurs, promettant d'y revenir dans la discussion sur le préambule, VGE avait cru apaiser les esprits.

Femmes Avenir, MFPF, n°10, février 2003, Les offensives du président Bush contre la planification familiale dans le monde.

Le 22/1/2001, date anniversaire de la légalisation de l'avortement aux États-Unis, le Président George Bush annonce le rétablissement de la politique dite « de Mexico City », promue en son temps par le Président Reagan. Les ONG doivent certifier qu'elles ne pratiquent ni n'encouragent l'avortement pour pouvoir bénéficier de l'aide américaine au titre du planning familial. Le 22/7/2002, le gouvernement Bush a annoncé le gel de la contribution américaine au financement du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), en dépit d'un vote du Congrès lui ayant alloué 34 millions de dollars. Le gouvernement Bush a motivé sa décision sur la base de soupçons contre le FNUAP, accusé d'avoir soutenu un programme d'avortements et de stérilisations forcés en Chine. Or deux missions d'enquête ont conclu qu'en l'absence de preuves, ces accusations étaient non fondées.

- Les droits des femmes à nouveau remis en question à Johannesburg. Lors du sommet mondial sur le développement durable (Afrique du Sud, août 2002), les droits des femmes ont fait l'objet d'une attaque frontale menée en tête par les délégations des États-Unis, de l'Arabie Saoudite et du Vatican. Une vive polémique s'est cristallisée autour du paragraphe sur la santé contenu dans le projet de Plan d'action négocié entre États lors de réunions préparatoires. L'article 47 de ce projet, qui appelle les États à « fournir à tous des services sanitaires de base efficaces », précisait que cela devait être fait « en respectant les législations nationales et les valeurs culturelles et religieuses ». Cet article visait manifestement à subordonner le respect des droits des femmes aux valeurs culturelles et religieuses en vigueur, rendant notamment possible un renforcement des lois contre l'avortement et le maintien de pratiques telles que l'excision. Alertée par des associations et des parlementaires, la délégation canadienne s'est saisie du problème en introduisant, lors du sommet, une proposition d'amendement de l'article 47 pour y intégrer une référence claire au

respect « des droits humains et des libertés fondamentales ». Soutenue notamment par l'Union européenne, cette proposition a été très vigoureusement attaquée par les délégations des États-Unis, de l'Arabie Saoudite et du Vatican. Après d'âpres négociations, la référence aux « droits humains et aux libertés fondamentales » a finalement été introduite dans le texte final quelques heures avant la fin du sommet. **La référence aux valeurs culturelles et religieuses a été maintenue. [] le Vatican et plusieurs pays islamiques, dont l'Arabie Saoudite, ont trouvé là un terrain d'entente**, rejoint récemment par le gouvernement Bush. Depuis les Conférences du Caire et de Pékin, **une remise en cause systématique des droits des femmes est en marche et un « soutien » aux pays intégristes se met, peu à peu, objectivement en place.**

Le Monde, 12/3/2003, Après des réticences, les médecins s'adaptent à la prolongation du délai de recours à l'IVG. Loi de 2001, passage de 10 à 12 semaines. Le groupe de travail exhorte le ministre JF Mattei à signer les derniers textes nécessaires à la mise en oeuvre de l'IVG médicamenteuse en ville.

Libération, 23/3/2003, En voiture, le fœtus est une demi-personne. Un délit créé dans le projet de loi contre les chauffards. Amendement de JP Garraud voté par les députés. Délit de portée générale qui pourra s'appliquer à la suite d'un geste médical.

Le Monde, 29/3/2003, L'éditeur d'un roman jugé pornographique est condamné pour le roman de Louis Skorecki *Il entrerait dans la légende*. « diffusion de message pornographique susceptible d'être vu par un mineur ».

Dauphiné-Libéré, 29/3/2003, Deux lesbiennes reconnues parents légaux. La Cour constitutionnelle sud-africaine a reconnu un couple de lesbiennes comme parents légaux de jumelles dont la naissance a été obtenue grâce à une insémination artificielle, **un jugement qui constitue une première dans le monde.**

Le Monde, 29/3/2003, L'ancien ministre de la recherche, R-G Schwartzenberg, souhaite la légalisation du clonage thérapeutique. Début 2002, le gouvernement Jospin avait décidé, contre l'avis de la quasi-totalité des institutions chargées de la conseiller, de ne pas inscrire dans le projet de loi la possibilité pour les biologistes français de recourir au clonage thérapeutique. « Le Conseil d'État s'appuie, pour rejeter le transfert nucléaire, sur le principe de **respect fondamental de l'être humain dès le début de la vie**, principe qui n'a pas été retenu par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 27/7/1994 ».

Le Monde, 30-31/3/2003, USA. Le Congrès demande « un jour d'humilité, de prière et de jeûne », résolution adoptée par 346 voix contre 49, « chercher conseil auprès de Dieu »

Le Monde, 16/4/2003, Néo-conservateurs américains  
Leo Strauss, Albert Wohlstetter, Allan Bloom. Pourquoi le totalitarisme ? Parce que la modernité a provoqué un rejet des valeurs morales, de la vertu qui doit être à la base des démocraties. La religion, éventuellement civile, doit servir de ciment aux institutions et à la société... utile pour entretenir les illusions du plus grand nombre, sans lesquelles l'ordre ne pourrait être maintenu (Strauss).

Le Monde, 17/4/2003, Religions. En une décennie, les croyances ont reculé en France. Sondage CSA. Les religiosités parallèles, comme l'astrologie, la voyance et la sorcellerie marquent un net recul. « on assiste à un certain retour à la morale, en particulier chez les jeunes, on revalorise

l'autorité, la fidélité dans le couple, l'ordre public ». 62% des français se déclarent de confession catholique contre 67% en 1994. 2% à 6% pour l'islam. Le nombre de personnes se réclamant du bouddhisme reste inférieur à 1%. « Intérêt spirituel » : 55% christianisme, 22% islam, 21% bouddhisme, 16% judaïsme. Selon vous qu'y a-t-il après la mort : 39% rien, 33% quelque chose mais je ne sais pas quoi, 16% immortalité de l'âme, 6% réincarnation dans un autre être vivant, 4% résurrection du corps. **Si l'on compare les 18-24 ans de 1994 à 2003, tous les indicateurs religieux sont à la hausse**, sauf la croyance en un Dieu en trois personnes. Renversement de tendance par rapport au déclin qui prévalait depuis le milieu des années 1960.

Le Monde, 30/4/2003, Concilier travail et vie familiale, le pari de Christian Jacob ministre délégué à la famille. Conférence de la famille 29/4. Création d'un congé parental pour le premier enfant : pendant 6 mois 493€ mois. **Favoriser la natalité** en permettant « aux Françaises de mieux concilier travail et vie familiale »... à la fois la natalité et le retour à l'emploi. « Une politique familiale active et dynamique s'inscrit pleinement dans la recherche des solutions pour **garantir l'avenir de nos retraites** » affirme JP Raffarin.

Dauphiné-Libéré, 30/4/2003, Conférence de la famille. Objectif natalité. **1,2 milliards d'euros par an pour stimuler la démographie**. Devrait à terme aider à régler le problème des retraites assure le Premier ministre JP Raffarin « moyen essentiel de participer à la résolution du problème des retraites qui handicape l'avenir de notre pays ».

Le Monde, 3/5/2003, Les deux tiers des grossesses non désirées surviennent chez des femmes sous contraception, selon une étude Inserm

Le Monde, 4-5/5/2003, Espagne désorientée accueille le pape de tous les records  
Depuis [1982 sept ans après la mort de Franco] l'influence de l'Église a beaucoup régressé. Scandale des prêtres pédophiles.

Le Monde, 4-5/5/2003, Le plan de lutte américain contre le sida fait la part belle à l'abstinence.  
La Chambre des représentants a fini par voter à une majorité écrasante le plan de lutte contre le sida en Afrique et dans les Caraïbes présenté G.Bush. Un tiers des fonds consacrés à la prévention ira à des programmes mettant l'accent sur l'abstinence sexuelle avant le mariage.

Dauphiné-Libéré, 13/5/2003, Bébé aux enchères en Italie. Quatre Ukrainiens ont été arrêtés alors qu'ils s'apprêtaient à vendre un nouveau-né pour 350 000 euros.

Dauphiné-Libéré, 20/5/2003, Un revenu pour les handicapés. La secrétaire d'État aux personnes handicapées, M-T.Boisseau, s'est prononcée hier pour la création d'un « **revenu d'existence** » pour ceux qui ne peuvent pas ou peu travailler.

Dauphiné-Libéré, 21/5/2003, **Chirac encourage la natalité**.  
« Un pays qui compte une forte proportion d'enfants et de jeunes, c'est un pays qui progresse... » a déclaré le Président lors de la remise de la médaille de la famille française à une cinquantaine de mères et de pères de familles nombreuses.

Le Monde, 6/6/2003, Le délit d'interruption involontaire de grossesse abandonné.  
JP Garraud a retiré son amendement sous la pression du garde des sceaux.

Le Monde, 6/6/2003, Projet de restriction du droit à l'avortement aux États-Unis.  
La chambre des représentants a largement adopté le 4/6 un texte visant à interdire un certain type

d'avortement tardif pouvant intervenir au cours des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de la grossesse. Par « dilatation et extraction ». Deux ans de prison pour les médecins. Les organisations anti-ivg sont très actives depuis 8 ans. **Il s'agit de la première mesure législative contre l'avortement, depuis l'arrêt de 1973.**

Dauphiné-Libéré, 12/6/2003, Les homosexuels canadiens peuvent se marier.  
La Cour d'appel de l'Ontario a jugé anticonstitutionnelle la loi canadienne définissant l'institution du mariage en excluant les unions homosexuelles, ce qui viole la Charte canadienne des droits et libertés comprise dans la Constitution de 1982.

Le Monde, 19/6/2003, Canada, le conseil des ministres soutient le projet de loi qui légalisera le mariage entre homosexuels. Le Parlement doit encore voter ce texte.

Le Monde, 24/6/2003, Le retour à l'école de la vieille Espagne catholique.  
**Les évêques espagnols ont gagné ! L'enseignement de la religion catholique sera obligatoire à partir de l'année scolaire 2004-2005 dans le public, de l'école primaire au baccalauréat, au même titre que les mathématiques ou la géographie.** Option pour des cours « non confessionnels » d'histoire des religions. Un examen sera exigé pour l'entrée à l'Université. Ceux qui l'enseignent sont **payés par l'État mais choisis et révoqués par l'Église.** Les cours d'histoire des religions seront, eux, donnés par les professeurs d'histoire et de philosophie. Le cardinal Rouco, président de la Conférence épiscopale, soutient qu'un accord signé en 1976 entre le Vatican et l'Espagne prévaut sur la Constitution de 1978 qui exclut toute religion d'État.

Le Monde, 26/6/2003, Le « droit à l'environnement » va être inscrit dans la Constitution.  
Projet de loi constitutionnel relatif à la Charte de l'environnement présenté en conseil des ministres. Ce texte modifie – pour la première fois depuis 1958 – le préambule de la Constitution en mettant le droit à un bon environnement au même niveau que les droits civiques, politiques, économiques et sociaux. « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et **favorable à sa santé** ».

Le Monde, 26/6/2003, **La nomination épiscopale d'un prêtre gay provoque une crise au sein de l'Église d'Angleterre.** Jeffrey John.

Dauphiné-Libéré, 27/6/2003, Elle devra garder l'enfant. 22 ans, handicapée mentale profonde. Il y a six mois, elle a été violée et est tombée enceinte. La justice de la ville d'Orlando en Floride lui a ordonné « dans son intérêt » de garder l'enfant qu'elle porte.

Le Monde, 28/6/2003, **La Cour suprême américaine dépénalise la sodomie.**  
Abandon de la jurisprudence de 1986.

Dauphiné-Libéré, 30/6/2003, Norvège, exigence féminine.  
Le gouvernement norvégien a adopté un projet de loi pour imposer la présence d'au moins 40% de femmes dans les conseils d'administration des entreprises nationales, une première mondiale.

Le Monde, 2/7/2003, Nouveau statut pour les couples homosexuels britanniques.  
L'Angleterre et le pays de Galles auront bientôt le « partenariat civil ». Mêmes droits aux couples homo et hétéro. En 2002, autorisation aux couples non mariés ou homo à adopter. Seule l'absence d'une cérémonie officielle distinguera le mariage du partenariat civil. **En 1985, 70% des Britanniques tenaient l'homosexualité pour une chose « toujours » ou « presque toujours » mauvaise. Ils ne sont plus aujourd'hui que 47%.**

Le Monde, 6-7/7/2003, Guatemala capitale. Des milliers d'enfants sont livrés chaque nuit à la drogue, à la violence et à la misère de la ville. Estimés à 6000. Sans compter la menace des commandos chargés du « nettoyage social ». Une cinquantaine d'enfants ont été abattus en 2002.

Le Monde, 6-7/7/2003, « La clinique abortive flottante » néerlandaise quitte la Pologne  
Affrété par l'organisation féministe néerlandaise Women on Waves.

Dauphiné-Libéré, 10/7/2003, Vancouver. Les mariages homosexuels sont devenus légaux dans une deuxième province au Canada, en Colombie Britannique.

Le Monde, 11/7/2003, L'Union africaine adopte un texte en faveur des droits des femmes  
L'excision et les mutilations sexuelles deviennent illégales. Les femmes obtiennent le droit de contrôler leur fertilité et le **droit à l'avortement en cas de viol ou d'inceste**.

Le Monde, 16/7/2003, L'Espagne, un pays en voie de vieillissement.  
L'avortement a été autorisé à partir de 1985.

Le Monde, 26/7/2003, La solubilité du carbone dans l'olivine, nouveau drame pour l'espèce humaine. La Terre serait-elle à la veille d'un nouveau cataclysme menaçant cette fois l'espèce humaine ? Revue *Nature* 24/7, suggère un mécanisme possible pour une telle catastrophe, sans en préciser l'échéance. Un phénomène volcanique prenant naissance dans une partie du manteau riche en carbonates pourrait propulser dans l'atmosphère de grandes quantités de CO<sub>2</sub>. [] Sous l'influence du réchauffement climatique, les clathrates, glaçons qui encagent d'énormes quantités de méthane au fond des mers, pourraient aussi libérer leur cargaison de cet autre gaz à effet de serre.

Le Monde, 30/7/2003, Human Rights Watch dénonce l'impunité des chefs de guerre en Afghanistan  
Certains de ceux-ci occupent de hauts postes dans le gouvernement du président Hamid Karzaï, mis en place et soutenu à bout de bras par la communauté internationale. [...viols...] violations des droits des femmes.

Dauphiné-Libéré, 1/8/2003, Rome. Vatican. L'homosexualité : un « phénomène inquiétant »  
Le Vatican a qualifié hier l'homosexualité de « phénomène social inquiétant » et a encouragé les dirigeants politiques du monde entier à s'« opposer de manière claire et incisive » à la reconnaissance juridique des unions homosexuelles qui « contrastent avec la loi morale naturelle ».

Le Monde, 2/8/2003, L'ONG **Douleurs sans frontières** s'affiche pour soulager le tiers-monde.  
Soutenue par Kouchner. Créée en 1995, a dressé l'inventaire des **immenses besoins**.

Le Monde, 2/8/2003, Le Vatican réaffirme son hostilité au mariage homosexuel.  
Texte approuvé en mars par Jean-Paul II, « Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles », regroupe toutes les précédentes indications de l'Église au cours des « vingt dernières années ». « Le mariage est saint alors que les relations homosexuelles contrastent avec la loi morale naturelle ».

Le Monde, 7/8/2003, États-Unis : nomination du premier évêque homosexuel de l'Église épiscopaliennne, « province » américaine de la Communion anglicane. Minneapolis.

Le Monde, 8/8/2003, Plus du quart des morts en Europe seraient dues à une décision médicale.

Le Monde, 2003 (?), **Suicide médicalement assisté** : l'exemple de l'Oregon.

Le patient doit être informé de toutes les solutions alternatives, telles que les soins palliatifs. Le patient doit formuler sa demande par écrit, puis la reformuler oralement à deux reprises séparées par un intervalle d'au moins quinze jours. Le médecin apporte son assistance en prescrivant un médicament mortel **que le patient doit s'administrer lui-même**. Un an après la mise en vigueur de la loi, même ses adversaires les plus déterminés devaient admettre que l'application se faisait d'une manière exemplaire. Père John Tuohey responsable de l'éthique de la santé pour le réseau des hôpitaux catholiques de l'Oregon « On s'était trompé en voyant dans la loi un signal de destruction... **la loi nous pousse à tenter de les en dissuader en les entourant de soins plus attentifs** ». En 2002, le docteur Winston Maxwell, un médecin qui avait vigoureusement combattu le projet de loi a écrit qu'il s'était rallié après avoir constaté que le débat autour de la loi avait conduit à des efforts considérables pour améliorer l'assistance aux mourants, l'accueil dans les centres de soins palliatifs ainsi que le contrôle de la douleur et des mesures de confort. Le succès incontestable de l'expérience de l'Oregon est la preuve que ces prédictions [alarmistes] sont dépourvues de fondement. **C'est la raison pour laquelle les éléments conservateurs de l'administration Bush ont tenté d'employer le pouvoir fédéral pour renverser la loi de l'Oregon.**

Le Monde, 9/8/2003, Six femmes meurent chaque mois sous les coups de leurs conjoints

Le Monde, 9/8/2003, « Des signes prémonitoires » de l'évolution du climat. Le président du groupe d'experts de l'ONU sur le climat (IPCC). Les températures élevées en Europe. « même si nous réduisons considérablement les émissions dès maintenant [CO2], le changement climatique va se poursuivre pendant des années ».

La plupart des politiques désignent désormais le réchauffement climatique comme un des principaux ennemis de l'avenir.

Le Monde, 10-11/8/2003, Le désarroi de l'Amérique et des Églises face à l'homosexualité. Les unions homosexuelles ne sont légales que dans l'État du Vermont. Il y a six semaines, la Cour suprême a déclaré contraire à la Constitution fédérale une loi de l'État du Texas qui faisait de la sodomie, entendue comme rapport sexuels entre personnes du même sexe, un délit. Treize États, en tout, proscrirent la sodomie de façon générale, six d'entre eux réservant cette interdiction aux partenaires homosexuels. Au Canada, la justice de l'Ontario a rendu un jugement selon lequel limiter le mariage civil aux couples hétérosexuels viole les droits des homosexuels. 61% des 18-29 ans Américains souhaitent l'ouverture du mariage aux homosexuels.

Judaïsme : Lévitique 18, 22 et 29. Christianisme se fonde sur les mêmes textes de l'Ancien Testament et Paul Épître aux Romains, 1.24-27 « commerce infâme » « mutuelle dégradation » et Cor. 6.9-10 « Ne vous y trompez pas ! Ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés ne posséderont le Royaume de Dieu ». Islam : l'homosexualité est considérée comme l'adultère ou la fornication. Le schisme pronostiqué au début des années 1990 après l'admission des femmes prêtres ne s'est pas produit dans la Communauté anglicane. L'enjeu est le statut et l'autorité des Ecritures sacrées dans les Églises protestantes. Le Vatican, **sous la signature du cardinal Ratzinger, a publié le 31 juillet un document d'une fermeté sans précédent contre toute forme d'union civile et tout mariage entre homosexuels** « phénomène moral et social inquiétant », pratique homosexuelle « objectivement désordonnée » « comportement déviant », dans une telle matière, chaque responsable politique ou gouvernemental doit revendiquer le droit à l'objection de conscience.

Editorial : le respect de l'individu ou du couple homosexuel ne dispense pas la société d'une réflexion sur la notion même d'union et de mariage... Pour ne pas parler de **l'intérêt des enfants** dont les ménages homosexuels, au nom de l'égalité des droits, réclament l'adoption.



Dauphiné-Libéré, 13/8/2003, Mauvais traitements à enfants.  
Un observatoire national sera mis en place dès la fin de l'année.

Le Monde, 15/8/2003, Petit commerce de gamètes sur un site web néerlandais.  
A partir du 1er septembre, commande en ligne des ovules ou des spermatozoïdes. Babydonors.com.  
2500 € pour 3 injections de sperme, 5000 € pour un ovule.

Le Monde, 29/8/2003, Les Dix Commandements chassés du palais de justice. État d'Alabama.  
Elu à la tête de la Cour suprême de l'Alabama en 2000, le juge Moore a installé l'année suivante son « monument » aux Dix Commandements. Cette infraction délibérée à la règle de séparation de l'Église et de l'État a été poursuivie en justice par l'ACLU. Les fondamentalistes religieux souhaitent relancer la campagne visant à faire reconnaître la Bible comme fondement de l'État américain.

Le Monde, 11/9/2003, Clonage : le message de Prometea. Premier cheval au monde issu d'une reproduction non sexuée, Institut de technologie de la reproduction de Crémone. L'affaire n'est pas sans rappeler la perspective dessinée par Jacques Attali dans son *Dictionnaire du XXI<sup>e</sup> siècle*. L'auteur prophétisait que les futurs clones humains « seront longtemps mal vus, comme le furent les bâtards ».

Le Figaro, 18/9/2003, Nicolas Sarkozy « *les seules valeurs qui règnent dans ces quartiers sont celles de l'argent facile, de la drogue et de la violence. Les banlieues, comme toutes les autres villes, ont besoin de lieux de lumière, où l'on se rassemble et où l'on se respecte. Un endroit où les valeurs défendues sont celles de la vie et de l'espérance. Une synagogue, un temple, une église ou une mosquée ont vocation à remplir cette fonction.* »

Le Monde, 21-22/9/2003, UMP : Union pour le Machisme et le Patriarcat, par l'association Mix-Cité, féministe, mixte, pour l'égalité des sexes et des sexualités. **Par arrêté de 2002, Nicole Ameline, ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle, évince l'APGL ainsi que la CADAC du CSIS (Conseil Supérieur de l'Information Sexuelle). Dans le même temps, la Confédération nationale des associations familiales catholiques et la Fédération nationale des familles de France y sont intégrées. Ces deux structures se sont particulièrement illustrées par leur lutte contre le droit à l'avortement et leur opposition farouche à l'adoption du pacs.**  
Adoption en 2002 d'une loi permettant aux parents de transmettre à leur enfant le nom de la mère, du père, ou les deux accolés. La nouvelle majorité s'est empressée d'enterrer cette loi en repoussant son application à 2005.

Le Monde, 30/9/2003, C.Boutin, députée des Yvelines réclame la mise en place d'un « **dividende universel** » « un revenu égal pour tous, versé inconditionnellement à tous les citoyens, de la naissance à la mort, cumulable avec tous les revenus d'activité et inaliénable », dans un rapport à JP Raffarin concluant la mission que lui avait confiée le 1er ministre d' « étudier les causes de la fragilité du lien social dans notre pays ».

Le Monde, 26/9/2003, La mère de Vincent a tenté de mettre fin aux jours de son fils.

Le Monde, 28-29/9/2003, Après la mort de Vincent Humbert, M.Raffarin se déclare défavorable à une loi sur l'euthanasie : « **la vie n'appartient pas aux politiques** ».

Dauphiné-Libéré, 30/9/2003, L'Indonésie premier pays musulman au monde, est en train d'élaborer une série de textes susceptibles de déboucher sur l'**interdiction légale des relations sexuelles hors**

## **mariage.**

Dauphiné-Libéré, 30/9/2003, Suicide sur la voie.

L'automobiliste de 35 ans qui a trouvé la mort **avec sa fille de quatre mois** après avoir été percutée par un TGV sur un passage à niveau, s'est suicidée.

Le Monde, 31/9/2003, Les enfants perdus de Manille.

Hors-la-loi dès 10 ans, 100 000 gamins survivent entre cimetières et dépôts d'ordures autour de la capitale philippine.

Le Monde, 1/10/2003, Le Conseil de l'Europe hésite à se prononcer sur l'euthanasie.

Juge la réflexion trop peu avancée pour formuler une nouvelle recommandation à ses 45 États-membres. L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en 1999, a refusé d'inviter les États à autoriser l'euthanasie. **La recommandation qu'elle a adopté les encourageait à développer les soins palliatifs mais leur demandait de maintenir l'interdiction de mettre fin, volontairement, à la vie des malades incurables ou des mourants. Elle rappelait que le droit à la vie est garanti par les États, conformément à l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui dispose que « la mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement ».** La commission propose de revenir sur cette position, qu'elle juge désormais inadaptée. En France, les actes d'assistance au suicide constituent une infraction pénale correspondant soit à l'une des qualifications « d'atteinte à la vie », soit à la qualification de « non assistance à personne en danger ».

Le Quotidien du médecin, 1/10/2003, L'Europe recule devant une résolution sur l'euthanasie.

L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a ajourné lundi le débat et le vote prévus cette semaine d'une résolution qui suggérerait d'introduire « une législation exemptant de poursuites les médecins qui acceptent d'aider les malades incurables et soumis à des **souffrances intolérables** à mettre fin à leurs jours ». Résolution présentée par le député libéral suisse Dick Marty.

Le Monde, 2/10/2003, L'Assemblée nationale met en place une mission d'information sur l'euthanasie [suite mort de V.Humbert].

L'Express.fr, 2/10/2003, Mort choisie

En 1999, après l'affaire Malèvre, 132 intellectuels, dont Pierre Bourdieu, Françoise Giroud et Hubert Reeves, signent un manifeste dans lequel certains d'entre eux avouent avoir aidé des proches à disparaître, et revendiquent la « **liberté de choisir** » l'heure de leur mort. En 2001, F de Closet, *La Dernière liberté* plaide pour le droit au suicide assisté. En Suisse, l'assistance au suicide est légale depuis 1942. En dix ans, Jack Kevorkian, 75 ans, a aidé 130 Américains à mourir, jusqu'à ce que la justice l'envoie en prison pour meurtres pour une durée de 25 ans. En 1990, Kevorkian aide sa première « patiente » à mourir grâce à sa « **machine à suicide** », une invention de son cru, installée dans un minibus Volkswagen. C'est en Australie qu'une loi autorisant l'euthanasie au sens large du terme, a été votée pour la première fois au monde, en 1995, par le Parlement du Territoire-du-Nord. Mais celle-ci a été abrogée par le Sénat quelques mois plus tard.

Le Monde, 3/10/2003, En Allemagne, une interne est soupçonnée d'avoir « aidé à mourir » 76 cancéreux. La Société allemande pour le droit à une mort humaine a aussi invité les autorités à clarifier le droit sur la question de « l'aide à la mort ».

Le Monde, 5-6/10/2003, euthanasie : une charte ou une loi ?

Le CCNE avait en 2000 publié un avis dans lequel il proposait au législateur « une exception

d'euthanasie ». Il s'agissait là d'une évolution considérable de la position du CCNE car dans son avis de 1991, ce comité « désapprouvait qu'un texte législatif ou réglementaire légitime l'acte de donner la mort à un malade ».

Le Monde, 5-6/10/2003, Le mouvement Ni putes ni soumises interpelle le chef de l'Etat  
D'abord en demandant une refonte des cours d'éducation sexuelle au collège : « *Ils doivent devenir des vrais cours où on parle du désir, du plaisir, du respect de l'autre et pas seulement de prévention* »

Le Monde, 8/10/2003, Une pétition en faveur de l'ouverture d'un débat national sur l'euthanasie, lancée par la radio RMC Info : 60 000 signatures d'auditeurs ont été recueillies.

Le Monde, 11/10/2003, L'Église rappelle « l'interdit de l'homicide » à propos de V. Humbert.

Dauphiné-Libéré, 11/10/2003, Des trous dans les préservatifs ?  
Des représentants de l'Église catholique, partout dans le monde, demandent aux séropositifs de ne pas utiliser de préservatifs, affirmant, contre l'avis des experts, qu'il ne protège pas du sida, révèle une enquête de la BBC. « Le virus VIH peut passer au travers de minuscules trous dans les préservatifs ». Démenties par l'OMS.

Dauphiné-Libéré, 11/10/2003, La cause des enfants.  
La lauréate du prix Nobel de la paix 2003, l'iranienne Shirin Ebadi, lutte **pour qu'ils ne soient plus la « propriété » de leur père**. « Nous devons changer notre façon de percevoir les enfants, nous devons leur reconnaître le droit d'être considérés comme des individus, indépendants, dotés de leur propre pensée d'enfants ». **Dans le loi iranienne « l'enfant est considéré comme la propriété de son père ou de la famille de son père »**. Fondatrice de l'Association iranienne des droits de l'enfant. Un père s'il tue son propre enfant peut être acquitté. Elle propose la création de foyers pour les innombrables enfants des rues iraniens et l'instauration de cours d'éducation pour les parents.

Le Monde, 12-13/10/2003, Bouddhisme. Sympathisants, toujours plus nombreux, du bouddhisme. En France, sondage Sofres 1994 estimation à 2 millions, 1999 à 5 millions. Propose des « valeurs » : sens aigu de la « compassion » pour la souffrance des êtres. La tolérance. Responsabilité individuelle, coresponsables de l'avenir de l'humanité. Sensibilité écologiste et environnementale. Matthieu Ricard « Le bouddhisme est une science expérimentale... travail permanent et rigoureux sur soi pour identifier les raisons de ses émotions et de ses souffrances, les mesurer, les évacuer... connaître les mécanismes du bonheur et de la souffrance ».

Dauphiné-Libéré, 14/10/2003, L'euthanasie sur internet.  
Le ministre de la Justice va ouvrir « un espace de débat » sur [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr) avec possibilité pour chaque internaute de répondre à 10 questions.

Le Monde, 15/10/2003, Jacques Chirac souligne l'urgence d'un code universel de bioéthique. Devant la Conférence générale de l'Unesco, a souligné les risques de « dérives inacceptables ». « Déjà, nous constatons de nouveaux risques et de nouvelles dérives : eugénisme [], cliniques spécialisées dans l'euthanasie, expérimentations médicales dans des conditions contraires à la dignité humaine. »  
Clonaid créée en 1997 par Raël, alias Claude Vorilhon, fondateur du mouvement des raéliens. Annonce de la création d'Eve le 26/12/2002, premier clone d'une mère américaine. Annonce le 3/1/2003 qu'un nouveau clone est né en Hollande d'une mère homosexuelle.

Dauphiné-Libéré, 17/10/2003, L'infirmière Christine Malèvre a été condamnée à 12 ans de réclusion criminelle pour avoir assassiné 6 patients.

Le Monde, 18/10/2003, dans un rapport rendu à Jean-François Mattéi, Marie de Hennezel plaide pour une « réflexion éthique », mais contre une loi sur la fin de vie. Regrette une « méconnaissance des soins palliatifs ».

Le Monde, 18/10/2003, L'Église anglicane menacée de schisme.  
Conservateurs pour qui l'homosexualité est un péché, conformément à leur interprétation littérale du texte biblique, et les libéraux, pour qui elle résulte de la nature et non d'un choix individuel. Trois épisodes. Début juillet, au R-U, un prêtre homosexuel, Jeffrey John, avait dû renoncer à l'épiscopat. Au Canada, l'évêque du diocèse de New Westminster avait béni un couple d'homosexuels. Gene Robinson. Née au XVI<sup>e</sup> siècle d'une scission d'avec l'Église catholique, l'Église anglicane est forte de près de 80 millions de fidèles.

Dauphiné-Libéré, 21/10/2003, Les mœurs changent en Pologne.  
La gauche ex-communiste au pouvoir a préparé des projets de loi sur la légalisation des relations homosexuelles et de l'avortement. Mêmes avantages légaux que les liaisons hétérosexuelles, fiscalité, héritage.

Le Monde, 23/10/2003, En Floride, Jeb Bush s'acharne contre l'euthanasie.  
A Miami, Terri Schiavo ne va pas mourir [profond coma depuis 1990]. Le frère du président des États-Unis, gouverneur de Floride, a décidé qu'une sonde devait être réinstallée sur la malade. L'administration Bush a déjà tenté, à deux reprises, d'user de son pouvoir pour faire abroger la loi de l'Oregon [qui autorise le suicide médicalement assisté].

Le Monde, 25/10/2003, Euthanasie : 86% des Français estiment qu'il faut laisser aux malades atteints de maladies douloureuses et irréversibles « la liberté de mourir quand ils le désirent ».  
Sondage BVA octobre 2003.

Le Monde, 31/10/2003, Le succès au Japon d'un « bouddhisme sur mesure ». « boom bouddhique » perceptible depuis plusieurs années.

Le Monde, 4/11/2003, Consécration du premier évêque homosexuel anglican.  
L'Église épiscopaliennne (anglicane) des États-Unis a passé outre les critiques et menaces de schisme et elle a consacré, le 2/11, son premier évêque homosexuel, Gene Robinson. L'archevêque de Canterbury, chef spirituel de l'Église anglicane, Rowan Williams, a exprimé son « profond regret ».

Le Monde, 8/11/2003, Légaliser l'euthanasie : le bon sens. Michel Dreyfus-Schmidt sénateur PS.  
Cette phrase de l'ancien ministre Roger Quillot lorsqu'il mit fin à ses jours en 1998 : « Notre choix de la mort est un acte de liberté ». Le premier intéressé qui, faute de soutien adéquat, est celui qui va tenter de mettre fin à ses jours avec les moyens du bord. **Pour peu qu'il se rate, il terminera dans un état de vie pire encore. [] Cette situation est ubuesque, barbare et cruelle.** Comme l'était celle des femmes avant 1975.

Le Monde, 8/11/2003, L'ONU reporte à 2005 le débat sur le clonage humain.  
Washington souhaitait une interdiction totale. Début 2002, les États-Unis et une alliance de pays de forte influence chrétienne (Amérique latine, Espagne, Italie) ont souhaité que la convention interdise aussi le clonage thérapeutique, refusant l'idée que, pour faire avancer la recherche médicale, on détruise des embryons humains. La motion de report a, elle-même, été présentée par

l'Iran, au nom de la Conférence islamique, mais plusieurs des 57 membres de cette organisation ont quand même voté contre. L'administration Bush, poussée en cette année électorale aux États-Unis par le lobby anti-avortement, avait fait d'intenses pressions...

Dauphiné-Libéré, 14/11/2003, Athènes. 100 000€ d'amende pour un baiser homosexuel  
Le Conseil national de la télévision et la radio grecque a infligé cette amende à la chaîne privée Mega pour la diffusion d'un baiser homosexuel entre hommes dans un feuilleton.

Le Monde, 19/11/2003, Les sciences américaines doutent d'elles-mêmes  
Difficultés de faire prévaloir la « primauté de la raison ». Américains adultes, enquête de l'institut Harris montre que la plupart d'entre eux croient aux miracles, que la moitié croit aux fantômes et qu'un tiers fait confiance à l'astrologie. En même temps, les grandes théories comme le darwinisme sont attaquées sans répit par des créationnistes et des tenants du « design intelligent », pour qui la sélection naturelle et le hasard n'ont pu aboutir à l'apparition de l'humanité.

Le Monde, 22/11/2003, Affaire Humbert.  
Le docteur Chaussoy reçoit un soutien mesuré mais quasi unanime de ses pairs.

Le Monde, 27/11/2003, Centenaire malgré lui, l'écrivain Pa Kin, monstre sacré de la littérature chinoise, réclame l'euthanasie. Réduit à l'état végétatif. Sa première demande date de 1994.

Le Monde, 28/11/2003, Euthanasie : un médecin et une infirmière mis en examen pour « empoisonnement ».

Le Monde, 30/11-1/12/2003, « l'interruption involontaire de grossesse »  
La rédaction de l'amendement adopté le 27/11 par les députés [3ème fois que JP Garraud député UMP tentait de faire passer ce texte]. Par trois fois, la Cour de cassation a refusé de reconnaître l'enfant à naître comme une personne. La Cour européenne des droits de l'homme examinera le 10/12 une requête contre la France fondée sur le « droit de vie » présentée par une femme d'origine vietnamienne, M Thi-Nho Vo, qui avait perdu en 1991 son enfant au quatrième mois de grossesse à cause d'un examen médical pratiqué par erreur.

Libération, 3/12/2003, Le planning familial, fécond en croissance.  
Une agence de l'ONU y voit un moyen décisif pour lutter contre la pauvreté. Washington lui a coupé les vivres. Dans son rapport annuel, le FNUAP demande à la communauté internationale de tout faire pour « permettre aux parents de n'avoir que le nombre d'enfants qu'ils désirent ». Exhumant un amendement adopté par le Congrès en 1985, lequel interdit à l'administration de financer des organisations qui favoriseraient des avortements non souhaités, Washington a décidé de suspendre sa contribution financière.

Le Monde, 5/12/2003, Les carences de l'État face au drame des suicides en prison.  
Pour le psychiatre Jean-Louis Terra qui doit rendre un rapport sur ce phénomène « la souffrance psychique induite par **les maladies mentales** est la **première cause de suicide** ». Il demande que les détenus puissent, comme la population générale, « **bénéficier** de soins psychiatriques **sans consentement** ». Les moyens utilisés pour le suicide – potences des téléviseurs notamment – devraient être écartés.

Le Monde, 7-8/12/2003, M.Perben renonce à l'amendement instaurant le délit d'interruption involontaire de grossesse. Les gynécologues et le Conseil national de l'ordre des médecins, unanimes pour demander le retrait du texte.

Le Monde, 10/12/2003, Le projet de loi sur la bioéthique revient devant les députés. AMP : il y a 9000 naissances annuelles par FIV.

Le Monde, 12/12/2003, MM.Mattéi et Perben veulent réduire de 20% les suicides en prison. « élément majeur de notre politique de santé ». L'idée de développer les soins psychiatriques sans consentement n'est pas retenue.

Plan gouvernemental 2000-2005 de B.Kouchner et D.Gillot. **Diminuer l'accès aux moyens** couramment mis en œuvre lors des suicides (armes à feu, médicaments etc)...

Le Monde, 3/1/2004, Un avocat compte plaider « le double homicide » après la mort accidentelle d'une femme enceinte. Un mois après le retrait de l'amendement Garraud, il souhaite relancer le débat sur le délit d'interruption involontaire de grossesse. Entend invoquer la circulaire de la chancellerie du 30/11/2001 permettant, après avis du parquet, l'enregistrement à l'état-civil d'un mort-né après au moins 22 semaines d'aménorrhée ou pesant plus de 500 grammes. « Il y a bien là la reconnaissance du deuil d'une personne en gestation »

Dauphiné-Libéré, 12/1/2004, **Contraceptifs pour koalas**. Melbourne.

Les responsables australiens de la faune envisagent de donner des contraceptifs à des milliers de koalas pour réguler une population qui se multiplie de façon anarchique, au point qu'à certains endroits, ils manquent de feuilles d'eucalyptus.

Libération, 14/1/2004, Crimes de feu – agressions à l'acide

Les attaques à l'acide – phénomène nouveau – sont de plus en plus fréquentes. Selon la commission des droits de l'homme du Pakistan, 56 cas de femmes brûlées à l'acide ont été rapportés en 2002 dans le Penjab, contre 9 l'année précédente. Femmes brûlées au kérozène ou à l'acide par un mari ou une belle-famille contrariés par une dot trop faible ou la naissance d'une fille.

Le Monde, 14/1/2004, Euthanasie.

Malaise sur le coût financier de ces prolongements artificiels de vie. En réanimation, une journée d'hospitalisation coûte 1500 euros. « Combien sauve-t-on de méningites en Afrique avec cela ? ».

Dauphiné-Libéré, 15/1/2004, Condamné pour incitation à la violence contre les femmes

Un imam exerçant en Espagne, avait dit dans un livre que l'islam imposait « certaines limites au recours au châtimement physique » destiné aux épouses. Exemple : « les coups doivent être administrés à des endroits précis du corps, comme les pieds et les mains, en utilisant une baguette qui ne soit pas trop grosse, c'est-à-dire qui soit fine et légère pour ne pas laisser de traces ou d'hématomes ».

Le Monde, 18-19/1/2004, Les députés marocains ont adopté à l'unanimité l'égalité juridique entre hommes et femmes. [sauf héritage à 50% pour les femmes]

Le Monde, 20/1/2004, Un biologiste américain annonce un clonage humain. Panos Zavos a affirmé avoir effectué, chez une femme de 35 ans, le transfert *in utero* d'un embryon humain conçu par la technique du clonage.

Dauphiné-Libéré, 29/1/2004, Croatie. La puissante Église catholique croate a vivement dénoncé hier un programme scolaire visant à la prévention du sida, qui encourage notamment les jeunes à avoir des relations sexuelles protégées.

Le Monde, 29/1/2004, Les associations défendent la création d'un véritable **revenu d'existence**  
Projet de loi « pour l'égalité des droits et des chances... des personnes handicapées »  
Loi de 1975... lacunes de la prise en charge du handicap révélées par l'affaire Perruche.

Dauphiné-Libéré, 3/2/2004, Allemagne. En 2001, A.M 42 ans avait tué et mangé un Berlinoise avec son consentement.

Le Monde, 4/2/2004, Sébastien, 35 ans, brûlé vif parce que homosexuel

Le Monde, 5/2/2004, La Cour suprême du Canada dit oui à la fessée « douce ».  
Droit des parents et des enseignants à administrer une correction à un enfant à condition d'employer une « force modérée ». la Cour avait été saisie par un organisme de défense des droits des enfants, la Canadian Foundation for Children, Youth and the Law, qui voulait faire invalider l'article 43 du code criminel. Celui-ci confère depuis près d'un siècle aux parents et aux enseignants le pouvoir d'utiliser une « force raisonnable » pour corriger un enfant qu'ils ont sous leur garde. **La juge Marie Deschamps craint qu'on ne « perpétue l'idée que les enfants sont des possessions plutôt que des êtres humains ».**

Le Monde, 6/2/2004, Les foudres de l'épiscopat espagnol contre la révolution sexuelle  
La Conférence des évêques d'Espagne, document à propos de la crise de la famille « la source principale des problèmes dans la société d'aujourd'hui sont ceux relatifs au mariage et à la famille »  
« augmentation alarmante de la violence domestique, abus et violences sexuelles de tout genre »  
« les lobbies homosexuels qui réclament, à titre de privilège, certains prétendus droits ». S'opposent à toute PMA. Mouvement contestataire *Christianisme au XXI<sup>e</sup> siècle* « profond désaccord »  
« redonne à l'Église une image que nous croyions disparue et qui s'éloigne de plus en plus de l'esprit de l'Evangile ». **La présidente de l'Observatoire de femmes contre la violence conjugale a ajouté que c'est justement dans « le modèle de famille traditionnelle défendu par l'Église que se produisent le plus de cas » de mauvais traitements.**

Le Monde, 7/2/2004, Plus de 3000 personnes âgées se suicident chaque année en silence.  
**La pendaison, l'arme à feu ou la noyade comme seules issues.** Le sujet mériterait de sortir de l'ombre dans laquelle il est confiné.

Le Monde, 7/2/2004, Vers un durcissement de la censure ?  
Le Conseil d'Etat a décidé l'interdiction aux moins de 18 ans du film « Ken Park » de Larry Clark.  
L'association Promouvoir, qui est à l'origine de la décision du Conseil d'Etat, et qui se qualifie comme une association de « *défense des valeurs judéo-chrétiennes et de la famille* », est dirigée par André Bonnet, juriste, magistrat à la cour administrative d'appel de Lyon, père de huit enfants. Il a été tête de liste du Mouvement national républicain de Bruno Mégret. Infatigable « *défenseur de la protection des enfants contre la pornographie* ». [] Le décret du 7/12/2003 a supprimé la nécessité d'une majorité qualifiée pour interdire des films aux moins de 18 ans et a renforcé au sein de la commission [de classification des films] la représentation des milieux familiaux.

Le Monde, 13/2/2004, J.Chirac s'indigne d'un « crime odieux » dont a été victime un homosexuel brûlé vif. Sébastien Nouchet. SOS-Homophobie demande une « politique efficace » de prévention des actes homophobes « notamment en milieu scolaire ».

Le Monde, 13/2/2004, Des biologistes coréens ont créé des embryons humains par clonage et obtenu des cellules-souches

Le Monde, 14/2/2004, Le combat des parents d'un enfant né polyhandicapé contre la loi qui le prive d'indemnisation. Premier dossier à avoir été jugé sur la base de l'article dit « anti-Perruche » de la loi de 2002 qui refuse à leur fils, Yoann, né d'une erreur médicale, le statut de victime. 10 ans, ne peut ni tenir sa tête, ni marcher, ni parler, victime d'une grave malformation cérébrale, il a un âge mental qui n'excède pas celui d'un bébé de quatre mois. « après avoir été victimes d'une faute médicale, nous sommes maintenant victimes d'une loi ». **« C'est une vie de souffrances » rapporte sa mère qui ne supporte pas d'entendre dire que « toute vie mérite d'être vécue »** « nous avons très mal vécu le débat sur l'arrêt Perruche. On nous culpabilisait de porter plainte, c'est comme si on était des monstres. » En juin 2002, plusieurs associations de défense des personnes handicapées ont réclamé en vain l'« abrogation » de cet article 1er de la loi de 2002 « Nul ne peut se prévaloir... ».

Le Monde, 14/2/2004, Les Églises protestantes [françaises] refusent de nommer des pasteurs homosexuels. Pour l'instant, seul le Centre du Christ libérateur, fondé en 1974 par le pasteur Joseph Doucé, bénit des unions homosexuelles. Il n'est pas reconnu par la Fédération protestante de France.

Le Monde, 17/2/2004, La politique familiale au risque du tout-biologique, Sophie Marinopoulos, psychanalyste. Le déclin de la démocratie dans l'ordre de la politique familiale trouve son origine dans... la chasse à la souffrance que des lois compassionnelles seraient supposer atténuer...

Le Monde, 17/2/2004, Le maire de San Francisco célèbre le mariage gay. Il est catholique d'origine irlandaise.

Le Monde, 17/2/2004, Les enfants britanniques vont bientôt étudier l'athéisme à l'école dans le cadre même de l'éducation religieuse rebaptisée « éducation religieuse, philosophique et morale ». Actuellement, chaque école anglaise est tenue d'offrir un enseignement religieux, mais les parents ont le droit d'en exempter leurs enfants. Ben Rogers, l'auteur du rapport de l'IPPR (Institut de recherche pour la pol publique) constate qu'**aujourd'hui « tout le système est terriblement biaisé en faveur des religions, tout est fait pour encourager les élèves à s'identifier à une religion » « les enfants devraient être incités à s'interroger sur la plausibilité des événements décrits dans la Bible »**.

Le Monde, 18/2/2004, En France, un million d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté, soit 7,8% de cette tranche d'âge, selon un rapport du CERC Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale. Echec scolaire, obésité, problèmes dentaires, habitat dégradé et bruyant... Très légèrement inférieur à la moyenne de l'Union européenne.

Le Monde, 25/2/2004, G.Bush distribue les premiers dollars de son plan mondial de lutte anti-sida 350 millions \$ a été débloquée en faveur d'organisations humanitaires américaines, au premier rang desquelles les **Catholic Relief Services**. 15 milliards \$ sur 5 ans. La politique de Washington consiste à privilégier l'aide bilatérale au détriment du Fonds international de lutte contre le sida. **Permet d'en faire bénéficier des organisations religieuses**. Importance donnée dans les programmes de prévention à l'abstinence et à la fidélité. Le texte détaillant la stratégie à cinq ans se réfère avec insistance à « l'abstinence jusqu'au mariage » et à la fidélité dans le couple. Le texte voté par le Congrès prévoit qu'un tiers au moins des sommes affectées à la prévention doit être employé à promouvoir l'abstinence.

Le Monde, 26/2/2004, G.Bush est déterminé à interdire les mariages gays. Pour « **protéger l'institution la plus fondamentale de la civilisation** », le président va proposer un amendement à la Constitution spécifiant qu'il ne peut y avoir d'union légale qu'entre un homme et



une femme. Le Congrès a voté en 1996 une loi promulguée par B.Clinton « loi de défense du mariage » qui précise que le mariage ne peut être consacré que par des couples hétérosexuels.

Dauphiné-Libéré, 2/3/2004, Elle tue ses enfants, 5 et 6 ans, à coups de fusil et se suicide.

Le Monde, 6/3/2004, Amnesty International « une femme sur trois dans le monde subit des violences ». L'organisation lance une campagne mondiale

Le Monde, 7-8/3/2004, Femmes du Sud : le scandale des fistules, Robert Toubon  
Chaque minute, dans le monde, une femme meurt de sa grossesse. **La pression sociale qui [] s'exerce sur les filles pour qu'elles se marient et commencent à avoir des enfants avant d'y être psychologiquement prêtes ne faiblit pourtant pas.** Dans les pays dits « en développement », plus de 80 millions d'adolescentes âgées de 10 à 17 ans sont en situation de se retrouver mariées ; en 2003, ce sont quelque 14 millions de filles, mariées ou pas, qui ont accouché alors qu'elles n'étaient âgées que de 15 à 19 ans. Dans la réalité, la situation est d'ailleurs bien pire : les grossesses sont fréquentes dès l'âge de 12 ou 13 ans, mais les statistiques ne les enregistrent pas puisque les conventions sociales, refusant toutes les évidences, nient l'existence de toute activité sexuelle des filles avant le mariage. 10 à 15 millions de femmes viennent ainsi, chaque année, renforcer la lugubre cohorte des femmes handicapées pour cause de grossesse. Quand, faute d'assistance qualifiée, le travail de l'accouchement dure plusieurs jours, la pression prolongée de la tête du bébé contre le bassin de la mère provoque la nécrose des tissus du périnée, qui sont alors remplacés par un trou, la fistule, qui met en relation la vessie, le rectum et le vagin, entraînant une incontinence permanente, voire une paralysie des membres inférieurs. **Plus de deux millions de femmes.**

Le Monde, 13/3/2004, La justice ordonne la suspension des mariages gays à San Francisco  
La Cour suprême de Californie demande à appliquer la loi « un homme et une femme ». Le maire Gavin Newsom défend sa décision en estimant que la loi californienne était discriminatoire à l'égard des homosexuels, violant ainsi la Constitution américaine.

Le Monde, 18/3/2004, Une large majorité de Français favorables à une répression plus sévère des actes homophobes. L'opinion précède la loi. Sondage Ipsos publié par le mensuel gay *Têtu*. 70% considèrent qu'être homophobe est aussi grave qu'être raciste ou antisémite.

Dauphiné-Libéré, 26/3/2004, Macabre découverte. Le cadavre d'un nouveau-né a été découvert dans la fosse sceptique d'une maison des Bouches-du-Rhône.

Le Monde, 30/3/2004, **Le camp anti-avortement remporte une victoire au Congrès américain**  
A défaut de pouvoir obtenir de la Cour suprême qu'elle revienne sur sa décision de 1973, les « pro-vie » cherchent à limiter les possibilités de recours à l'ivg. Adoption par le Congrès d'une loi qui définit comme un crime séparé le préjudice subi par le fœtus lors d'une agression contre une femme enceinte. **Loi dite « sur les victimes non nés ».** Son enjeu est dans le statut juridique qu'elle confère à « l'enfant in utero » et dans la définition qu'elle donne de celui-ci : « Un membre de l'espèce Homo sapiens, à quelque stade de développement que ce soit, porté dans la matrice ». En novembre, Bush a signé une autre loi interdisant une technique d'avortement « D&X » (dilatation et extraction), selon ses détracteurs elle a pour effet d'amener au jour une partie du corps d'un fœtus viable ou en tout cas vivant. Dans l'Utah, une femme de 28 ans, Melissa Ann Rowland, est jugée pour avoir refusé une césarienne, ce qui a entraîné, selon l'accusation, la mort d'un des jumeaux qu'elle devait mettre au monde. Inculpée de meurtre.

Le Monde, 2/4/2004, Des élus de gauche prêts à célébrer des mariages gays

D.Borrillo a annoncé la création d'un collectif de juristes. Celui-ci soutiendra les couples de même sexe qui se heurtent au refus d'un maire de célébrer leur mariage.

The Times London, 15/4/2004, **Zanzibar interdit l'homosexualité**

Le parlement de Zanzibar a unanimement voté le projet de rendre l'homosexualité illégale. Les hommes ayant des relations homosexuelles pourraient être condamnés à 25 ans de prison.

Le Monde, 23/4/2004, Des biologistes [japonais et coréens] ont fait naître des souris sans père, par une technique proche de la parthénogenèse mais à partir de 2 ovocytes de 2 souris. Se réalise naturellement chez la dinde [souche de petites dindes blanches utilisée dans l'aviculture américaine].

Le Monde, 25-26/4/2004, Le ralentissement de courants dans l'Atlantique nord inquiète les chercheurs. Ralentissement de cette circulation au cours de la décennie 1990. Il n'est pas encore possible de dire si c'est la manifestation d'une oscillation naturelle ou une tendance lourde indiquant une modification du climat. Cette circulation s'est presque totalement arrêtée il y a 17 500 ans, au début d'une période de déglaciation rapide de la région.

Le Monde, 27/4/2004, Le taux de fécondité des immigrées revu à la baisse par la prise en compte de leur âge d'arrivée en France. Passe de 2,5% à 2,16%

Le Monde, 2-3/5/2004, La Suède, pionnière avec le « partenariat » envisage l'étape suivante : le mariage « sexuellement neutre » et suppression de la distinction entre partenariat et mariage. 1995 droit de s'unir dans le cadre d'un « partenariat ». Un courant au sein de l'Église luthérienne s'oppose farouchement à l'éventualité, désormais réaliste, d'une célébration d'un vrai mariage religieux pour les homosexuels.

Le Monde, 6/5/2004, Le PS hésite entre mariage gay et réforme du pacs

Pour les socialistes, il est évident que ce débat amènera celui de l'homoparentalité, qui les divise davantage. L'évolution qui semble se dessiner au PS doit beaucoup aux socialistes espagnols.

Le Monde, 7/5/2004, Cellules souches de la moelle osseuse pourraient régénérer le cerveau

- Le 28/4, plus de 200 parlementaires américains, républicains et démocrates, ont demandé à G.Bush d'assouplir la réglementation américaine sur l'usage des cellules souches embryonnaires humaines.
- Cinq « bébés-médicaments » aux États-Unis. FIV et DPI pour sélectionner un embryon à des fins thérapeutiques. Leucémies ou anomalies sanguines rares. Un enfant soigné, un autre en attente d'une transplantation, trois autres en phase de rémission.

Le Monde, 12/5/2004, 14 euthanasies auraient été pratiquées au CHU de Besançon.

Dauphiné-Libéré, 12/5/2004, Mariage homosexuel : le débat relancé. La direction du PS a décidé d'aller de l'avant dans l'égalité des droits entre hétérosexuels et homosexuels en recommandant à ses instances la préparation, d'ici l'automne, d'une proposition de loi autorisant le mariage civil quel que soit le sexe des futurs époux.

Le Monde, 13/5/2004, Le PS favorable au mariage gay, réservé sur l'homoparentalité. Ségolène Royal exprime des réticences « La famille et l'autorité parentale sont des valeurs à conforter dans notre société où une bonne partie de l'adolescence est en souffrance par rapport à l'absence d'adultes qui n'exercent plus leur rôle de référent » « S'il s'agit d'une confusion des repères et d'une

provocation injustifiée des convictions familiales et religieuses, non ».

F.Bayrou : crainte que le mariage gay ne signifie l'abandon « des repères qui faisaient (...) notre civilisation »

Ouvert par les États scandinaves, le débat sur l'union homosexuelle gagne les pays à tradition catholique. Danemark contrat d'union civile 1989, Norvège 1993, Suède 1995 et adoption en 2003. Pays-Bas 2001 mariage gay, Belgique 2003 mais pas adoption et PMA. **L'Irlande n'a dépénalisé l'homosexualité qu'en 1993.**

La Cour européenne des droits de l'homme, 2002, confirmation du refus d'agrément opposé à un homosexuel dans le cadre d'une procédure d'adoption.

Le Monde, 15/5/2004, Clonage reproductif : quel crime ? Philippe Descamps Pr philosophie, Louise L.Lambrichs membre fondatrice de **La Cause des bébés** chargée de cours en histoire de la médecine, Michel Onfray

Le législateur français s'est cru autorisé à retenir une qualification qu'il entend voter rapidement, dans l'ombre, et proposer ensuite à l'ONU. Nous maintenons que cette qualification de « crime contre l'espèce humaine » est aussi monstrueuse, d'un point de vue symbolique, que le crime qu'on entend condamner. Nous demandons une requalification du crime et proposons au législateur de repenser la question en travaillant du côté d'une incrimination d'expérimentation humaine abusive, qui mettrait tout enfant cloné futur à l'abri de toute suspicion de non-appartenance à l'espèce.

Dauphiné-Libéré, 17/5/2004, Koweït, droit de vote féminin. Le gouvernement a approuvé un projet de loi autorisant les femmes à voter et à se présenter aux élections législatives. Doit être approuvé par le Parlement.

Le Monde, 18/5/2004, Pionnier aux États-Unis, le Massachusetts légalise l'union gay  
Le Cour suprême de l'État a jugé que l'égalité totale face au mariage était garantie par la Constitution. 17 mai. Saisie par des organisations, notamment religieuses, regroupées au sein du Liberty Counsel, la Cour suprême des États-Unis a refusé d'intervenir. Kerry s'est déclaré opposé au mariage gay.

Le Monde, 18/5/2004, Mariage des homosexuels : divorce entre Lionel Jospin et le PS  
*Journal du dimanche* du 16 mai, il prend position contre le mariage homosexuel au nom du « **sens et de l'importance des institutions** ». Alors que le PS a pris position en faveur du mariage gay en vertu du principe d'égalité. « Comme si le principe d'égalité des droits devait effacer toute différence ». Homoparentalité, l'enfant « **n'est pas un bien que peut se procurer un couple hétérosexuel ou homosexuel**, il est une personne née de l'union – quelle qu'en soit la modalité – d'un homme et d'une femme » « **on devrait mettre en avant le droit de l'enfant** ».

N.Mamère « En 1966, l'Assemblée nationale a accepté, sans que cela fasse débat, l'adoption d'un enfant par une personne seule, ce qui va à l'encontre de ce que M.Jospin explique sur les référents. [Il] est le produit d'une tradition judéo-chrétienne mâtinée d'héritage républicain...».

Dauphiné-Libéré, 19/5/2004, Les Français et le mariage homo. 57% favorables mais 56% contre l'adoption.

Le Monde, 22/5/2004, La Pologne repart à l'offensive sur « l'héritage chrétien » dans le TCE

Le Monde, 22/5/2004, Monseigneur Ricard exprime son « désaccord » avec la reconnaissance du mariage homosexuel. Président de la Conférence des évêques de France. « **Le bien de l'enfant doit primer sur le désir d'enfant de ceux qui souhaiteraient être "parents"**. »

Le Monde, 22/5/2004, Oui au mariage ouvert. François de Singly

Les [partisans du mariage homosexuel] semblent vouloir les « privilèges » qu'ils voient accordés aux gens mariés. **Mais on peut se demander quelle est la justification de tels avantages ?**

**Pourquoi l'État devrait-il soutenir le mariage ? Depuis les années 1970, la fonction principale du mariage s'est dissoute, ne servant plus à différencier les enfants « légitimes » des enfants « naturels », permettant de préserver le patrimoine de la famille.**

Le Monde, 25/5/2004, Arlette Laguiller (LO) se prononce en faveur du mariage homosexuel « l'adoption pose sûrement plus de problèmes. Elle en pose toujours, y compris chez les couples hétérosexuels ». « Sur le fond, je suis pour l'union libre » « Tous ceux qui veulent se marier, y compris les homosexuels, doivent pouvoir le faire »

Le Monde, 26/5/2004, Marie-Josée Roig ministre de la famille « nous avons des débats de société plus urgents que le mariage des homosexuels » « **Pensons aussi – j'ai même envie de dire : pensons d'abord – à l'intérêt de l'enfant.** Le désir d'enfant est une chose, mais le droit de l'enfant, c'est celui de s'épanouir dans les meilleures conditions et de connaître sa filiation pour se construire ».

Le Monde, 27/5/2004, M.Barnier exclut toute référence au christianisme dans la Constitution

Le Monde, 28/5/2004, Un enfant est né grâce à du sperme congelé 21 ans. Manchester

Le Monde, 28/5/2004,

- Le mariage n'est plus ce qu'il était, Jean-Claude Kaufmann, sociologue, dir de recherche CNRS.

Certes, un discours répétitif et quelque peu lassant, développé au nom de l'enfant, proclame haut et fort que ce dernier doit absolument avoir deux images parentales marquées par la division des sexes pour se construire harmonieusement. Il faut le dire tout net, quelles que puissent être les références intellectuellement séduisantes (mais puisées dans une psychanalyse d'un autre âge) : **il s'agit là d'une pure idéologie, d'une évidence sans fondements en forme de croyance collective.**

- **Suppression !** Jean de Maillard vice-président du tribunal de grande instance d'Orléans. Le mariage. Cette institution n'est si ancienne ni si indispensable qu'il y paraît. **Aujourd'hui, à quoi sert-il encore que le mariage soit une institution publique ? A rien.**
- La provocation comme outil politique, Noël Mamère  
Pourquoi est-ce « déplacé » de vouloir débattre du droit à mourir dans la dignité ? Nous devons nous attacher à démontrer que la politique reste encore l'un des meilleurs outils au service du combat pour les libertés, pour la pluralité et le droit de choisir démocratiquement la société dans laquelle nous voulons vivre. C'est tout le sens de la problématique de l'écologie politique : avant tout une interrogation sur la liberté et nos libertés. Elle ne peut être réduite à la question du rapport de l'homme à la nature sans prendre **le risque de verser dans la défense de l' « ordre naturel », petit cousin très proche de l'ordre moral.**

Le Monde, 29/5/2004, Triste mariage gay, Eric Fottorino

Le droit : voilà la grande affaire. [] On y a droit. Et demain, forts de ce droit, on pourra faire des enfants. On aura droit à des enfants. **Nul ne se demande si les enfants ont le droit de ne pas avoir des parents homos.** [] Un principe de précaution devrait s'imposer.

Le Monde, 30-31/5/2004, Homosexualité : l'interdit religieux

Lévitique 18-22 « Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme. C'est

une abomination » « Ils devront mourir? Leur sang retombera sur eux ». Cet interdit figurait déjà dans les codes de l'Orient ancien, dans les lois assyriennes, qui châtaient par castration toute personne coupable d'homosexualité, dans les lois hittites ou la littérature égyptienne, qui la considéraient comme une perversion. Dans l'islam, les relations homosexuelles relèvent de l'*haram* (l'interdit). L'homosexualité, c'est la *khata* (faute). Sociétés juive, chrétienne et musulmane. La pratique homosexuelle y est condamnée parce que contre nature, opposée à l'une des finalités premières de la condition humaine : la procréation.

Le Monde, 1/6/2004, Le gouvernement australien veut prohiber les unions homosexuelles en modifiant la loi sur le mariage. Le projet de réforme, qui vise aussi à interdire aux couples de même sexe d'adopter des enfants à l'étranger, est présenté comme un « suicide électoral » par certains députés de la majorité libérale.

Le Monde, 5/6/2004, Mariage gay, le défi

En promettant de célébrer, samedi 5 juin, l'union de deux hommes, [Noël Mamère] a permis à chacun de réfléchir, de réévaluer ou de remettre carrément en cause sa réflexion sur des notions aussi fondamentales que le mariage, la famille, la filiation et la sexualité.

Sexe : les « cathos » décoincés ? Yves Semen, *La sexualité selon Jean-Paul II*, la procréation a toujours été la « fin première » du mariage, la « fin secondaire » étant le plaisir, le « remède à la concupiscence », comme disait saint Thomas. C'est précisément par volonté de ne jamais dissocier l'acte de sa fonction procréatrice que Paul VI avait signé cette encyclique *Humanae vitae* qui fit un grand tort à l'image de l'Église.

Le Monde, 5/6/2004, Famille

- Bègles sous pression. Un Collectif pour le **droit des enfants** et de la famille

Le Monde, 8/6/2004, Famille

Le garde des sceaux a de son côté installé, deux jours avant la cérémonie, un groupe de travail chargé de proposer des améliorations du pacs avant la fin de l'année. La droite cherche à améliorer le pacs après lui avoir été hostile.

Le premier mariage gay à peine célébré, des sanctions sont engagées contre Noël Mamère.

Le Monde, 8/6/2004, L'Espagne se mobilise contre la maltraitance des femmes

Adoption le 4/6 d'un avant-projet de loi. Les programmes scolaires devront faire plus de place à l'étude des principes d'égalité entre les hommes et les femmes. Sont également prévus l'interdiction de certaines images publicitaires. Centres d'information, d'accueil et de secours.

Le Monde, 9/6/2004, Libre de se marier ou pas. Clarisse Fabre

Le mariage reste une référence : il est la forme d'union la plus aboutie sur le plan juridique. Il n'est guère étonnant que ceux qui en sont exclus le réclament. **Il n'existe aucune initiative concrète, à ce jour, visant à rendre égalitaire les différents types de vie conjugale.** Si la polémique sur le mariage gay permet de relancer cette intéressante question, on ne pourra que s'en féliciter. L.Jospin, dans *Le Journal du dimanche* du 16 mai, le mariage « est l'union d'un homme et d'une femme » et « renvoie à la dualité des sexes qui caractérise notre existence et qui est la condition de la procréation », dans le droit-fil des thèses de son épouse, la philosophe Sylviane Agacinski.

Le Monde, 9/6/2004, François de Singly, sociologue au CNRS Paris V

Remettre en question le postulat que la « famille » existe.

Dans l'approche psychologique actuelle, l'accent est mis très fortement sur le transgénérationnel, sur l'axe de la filiation. Mais cette façon de réduire un sujet à une production de ses ancêtres est une

vision très traditionnelle ! Les sociétés modernes fonctionnent de manière plus individualiste. On sait bien par exemple que la logique amicale, dans l'enfance et l'adolescence, est un élément constitutif de la construction de l'identité. Et pourtant, les psys n'en parlent presque jamais. La famille est en train de devenir un espace démocratique où chacun participe aux décisions qui le concernent. Pourquoi s'en alarmer ?

Le Monde, 10/6/2004, Libérez les femmes algériennes ! Arezki Metref écrivain algérien  
Prétendant ressourcer aux traditions un pays tenté par la perdition occidentaliste, le code de la famille [1984] ne faisait rien moins que formaliser en droit l'infériorité du statut de la femme par rapport à celui de l'homme. [] comme le projetaient les stratèges du FIS au cas où ils tiendraient les rôles du pouvoir, les femmes étaient renvoyées à leurs casseroles et à leurs couches pour « *procréer des croyants* », selon la sentence d'Ali Belhadj [].

Le Monde, 10/6/2004, En Allemagne, un projet de loi prévoit de renforcer les droits des couples homosexuels. Les 10 000 gays qui vivent actuellement sous le régime de partenariat de vie institué il y a trois ans devraient bénéficier de droits dans le domaine patrimonial, fiscal et judiciaire. La nouvelle loi permettra à l'un des conjoints d'adopter l'enfant naturel de l'autre. En revanche, et conformément à une convention européenne qui s'y oppose, l'adoption conjointe par un couple homosexuel restera interdite.

Belgique. Un projet sur l'adoption, susceptible d'être voté prochainement, a été déposé au Parlement.

Malte. Création du parti Groupe Alpha pour l'avortement, le divorce et les droits des homosexuels.

Elections européennes du 13 juin 2004 – documents de « propagande »

Les Verts

- instauration de minima sociaux communs (salaire minimum et **revenu social garanti** européens)

LCR-LO

- égalité des droits entre femmes et hommes
- IVG libre et gratuite

MNR, Mouvement National Républicain – B.Mégret

- volonté démographique : si les Européens n'ont plus d'enfants et ne sont plus prioritaires chez eux, que deviendra l'Europe ?
- défense des valeurs européennes et chrétiennes qui fondent notre civilisation

CPNT Chasse Pêche Nature Tradition

- la protection de la nature, telle que le prévoit Natura 2000, ne doit pas se faire au détriment de l'homme

La France d'en bas

- protection animale : ... abolition totale des corridas et de tout spectacle cruel

PCF, liste de rassemblement

- développement des droits des personnes : droits des femmes, lutte contre toutes les discriminations, libertés publiques

PS

- développement durable en faveur des générations futures

Pour l'Europe des Nations C.Pasqua

- pour la défense des valeurs chrétiennes et des valeurs familiales

Le Monde, 15/6/2004, Vers un guide des « bonnes pratiques » sur la fin de vie.

En Congrès à Besançon, sur le thème « L'euthanasie et la mort désirée », les spécialistes des soins palliatifs souhaitent codifier les gestes des médecins. La SFASP (société française d'accompagnement et de soins palliatifs) a rappelé l'importance de « l'interdit de donner la mort ».

Le Monde, 17/6/2004, Suspendu de ses fonctions de maire, Noël Mamère veut saisir le tribunal administratif de Bordeaux. Le maire de Bègles a célébré un mariage homosexuel le 5 juin.

Le Monde, 18/6/2004, Les baptistes américains se retirent de l'Alliance baptiste mondiale  
La Convention baptiste du Sud 16,3 millions de fidèles a décidé de se retirer de la WBA. Le schisme couvait depuis plusieurs mois en raison du « laxisme » reproché par les Américains à la WBA 46 millions de fidèles, pour les mariages homosexuels, l'ordination de femmes pasteurs et l'interprétation des Ecritures. Les baptistes Américains, hostiles aux mariages gays et croyant en l'infaillibilité des Ecritures, reprochent une « dérive gauchiste » au sein de la WBA.

Le Monde, 20-21/6/2004, La Terre, malade de l'homme

Le défi est immense, et il est vital de le relever. Le poids et **la pression démographique** prévisibles dans les décennies à venir ne devraient pas faciliter les recherches de contrées plus hospitalières.

Le Monde, 20-21/6/2004, Bush et Kerry divisent profondément un électorat catholique travaillé par son clergé. Scandales des prêtres pédophiles. Kerry catholique pratiquant, favorable au droit à l'avortement.

Le Monde, 22/6/2004, Coup de colère au Vatican et en Pologne

L'absence de référence aux racines chrétiennes de l'Europe dans la nouvelle Constitution provoque la colère de certaines Églises. « On ne coupe pas les racines d'où l'on est né » a lancé le pape.

Le Monde, 23/6/2004, Le projet de loi sur les propos homophobes et sexistes suscite l'inquiétude des éditeurs de presse

Le Monde, 25/6/2004, Les femmes turques jugent insatisfaisante la réforme du code pénal

Les organisations féministes militent, entre autres, pour la reconnaissance des crimes sexuels. La distinction légale entre femme mariée ou célibataire, vierge ou non vierge, devrait être éliminée, selon elles. **Le nouveau code civil 2001 donne aux femmes turques un statut d'égalité avec leur époux** et applique automatiquement un régime de communauté des biens.

Le Monde, 27/6/2004, Elisabeth de Fontenay, philosophe à Paris-I

Je pense qu'il faut se débarrasser de la traditionnelle classification humaniste (chrétienne, hégéliano-marxiste), qui, en séparant l'homme des autres créatures, lui a concédé tous les droits sur les autres vivants. Exigence de les protéger [les grands singes] **de la souffrance** au laboratoire et de l'extermination...

Le Monde, 27-28/6/2004, Homosexualité

Une opinion publique qui évolue plus vite que ses élus : 64% des Français, contre 55% un an plus tôt, estiment que les couples homosexuels devraient avoir le droit de se marier [IFOP].

- La prévention de l'homophobie oubliée à l'école

Silence pudique et tabous restent de mise dans les manuels de cours. On préfère y réduire la question à sa plus simple expression : reproduction et, depuis peu, prévention des maladies sexuellement transmissibles. [] jusqu'à présent, le ministre de l'éducation nationale, François Fillon, a refusé de recevoir les associations homosexuelles et d'étudier ces propositions.

Le Monde, 29/6/2004, Le Danemark débat de la place des femmes au travail

Un arrêté ministériel encourage implicitement la discrimination positive.

Le Monde, 30/6/2004, Clonage, où allons-nous ? Henri Atlan biologiste ancien membre du CCNE et Mireille Delmas-Marty Pr au Collège de France, études juridiques comparatives et internationalisation du droit.

Il y a dix mois, revue scientifique *Cell Research*. Réussite d'une expérience que l'on croyait impossible, jusqu'alors, dans les milieux scientifiques : le développement d'unités embryoides humaines dans des ovules de... lapine. Pas besoin de faire des prélèvements d'ovules chez les femmes pour obtenir des cellules souche.

Le Monde, 30/6/2004, Un label « égalité hommes-femmes » en entreprises

Le gouvernement a lancé un label... pourra être mentionné sur les produits. Délivré par l'AFAQ. Prise en compte de la parentalité dans les horaires de travail.

Le Monde, 1/7/2004, La mission parlementaire sur la fin de vie veut instituer un **droit à « laisser mourir »**.

Dans un rapport, 31 députés de toutes tendances politiques excluent l'euthanasie mais proposent que le patient puisse refuser son traitement. Leonetti : « Le patient en fin de vie doit pouvoir reprendre sa liberté en main en refusant par exemple une nouvelle chimiothérapie et en demandant des médicaments contre la douleur ». Si le malade est inconscient, le médecin doit alors se tourner vers la « personne de confiance » qu'avait désignée le patient ou prendre en compte « les directives anticipées ». L'association *Faut qu'on s'active*, créée il y a un peu plus de six mois en Nord-Pas-de-Calais [soutien à V.Humbert], promeut « l'exception d'euthanasie ». Henriette Martinez, UMP, membre de la mission sur la fin de vie et auteur d'une proposition de loi sur « l'aide à la délivrance volontaire en fin de vie ».

Le livre-événement du mois : *La Dernière Leçon*. Noëlle Châtelet, la sœur de Lionel Jospin raconte la fin de leur mère. Elle était protestante, très croyante. Mais petit à petit elle a cessé de croire en Dieu. Elle était devenue athée. Le grand problème qui reste, même pour les personnes qui ont choisi de mettre fin à leurs jours, comme elle avait décidé de le faire, même en sachant comment le faire, **c'est la terreur de ne plus avoir la force physique ou psychique d'accomplir ce geste**. Elle avait aussi combattu pour le droit à l'avortement.

Le Monde, 1/7/2004, Après le report du projet de loi sur l'homophobie, M.Romero prend ses distances avec l'UMP. A démissionné de ses fonctions de secrétaire national de l'UMP. Président de l'association On est là !

Le Monde, 6/7/2004, homophobie : retour sur une « imputation », Jean Birnbaum

Concept d'homophobie. Celle-ci ne saurait donc se réduire à une simple « imputation ». Désormais, reprenant nombre de questionnements autrefois portés par les mouvements féministes, cette notion cruciale bouscule préjugés sociaux et évidences familialistes, met en crise les savoirs établis (la



psychanalyse et son oedipe, l'anthropologie et ses structures de la parenté...), et va même jusqu'à menacer d'implosion les corpus politiques traditionnels.

Le Monde, 7/7/2004, Oui aux « petites fessées », non aux « bleus sur la peau ». Londres.  
La Chambre des lords a rejeté un amendement à la loi sur la protection des enfants, qui prônait l'interdiction de toute punition physique. T.Blair s'était engagé à abolir une loi de 1860 qui permet aux parents d'infliger à leur progéniture des « châtiments raisonnables ». **Châtiment corporel, pratique déclarée illégale en 1998 par la Cour européenne des droits de l'homme.**

Le Monde, 9/7/2004, salle comble à l'UMP pour un débat sur l'homoparentalité et le mariage gay  
Olivier Boileau-Descamps, membre du bureau de Gay Lib, groupe de réflexion proche de l'UMP  
« Le mariage civil doit être ouvert [aux homosexuels] et j'espère que c'est ma famille politique qui le fera ». Alors que plusieurs voix évoquaient la nécessité de réformer le pacs, il a jugé que « c'est le mariage tout court qu'il convient de réformer ».

Le Monde, 9/7/2004, Après trois années de débat, la révision de la loi sur la bioéthique est adoptée par le Parlement. Le clonage reproductif y est qualifié de « crime contre l'espèce humaine ». En dépit des demandes formulées par les biologistes, le clonage à visée thérapeutique demeurera interdit en France.

Dauphiné-Libéré, 9/7/2004, Bioéthique : du statut du fœtus. Quand commence la vie ? Cette question, la Cour européenne des droits de l'homme l'a éludée hier, en rejetant la requête d'une Française demandant réparation pour avoir, suite à une erreur médicale, perdu son bébé durant la grossesse.

Le Monde, 11-12/7/2004, Les gays de Madrid, face à l'Église, se déclarent apostats  
Exigent l'annulation immédiate de toutes leurs données personnelles figurant auprès d'organismes ou de personnes juridiques de l'Église et déclarent renoncer à la foi catholique.

Le Monde, 11-12/7/2004, L'Indonésie frappée par le sida. **Un des handicaps de la lutte est la réserve des religieux face aux campagnes de prévention trop explicites.** Parmi les femmes en âge de se reproduire, si 62% sont au courant de la maladie, 20% seulement savent que le préservatif est un moyen de s'en défendre et 28% ignorent que toute personne est susceptible d'en être victime.

Dauphiné-Libéré, 19/7/2004, Iran : l'avortement en question  
Le ministre iranien de la Santé a annoncé hier que plusieurs religieux iraniens avaient apporté leur soutien aux efforts du gouvernement pour autoriser dans certains cas l'avortement. Il pourrait en effet être autorisé pour « les femmes enceintes et dont la vie est menacée par l'embryon ».

Le Monde, 21/7/2004, Arabie saoudite, le « dialogue national » aborde le statut de la femme  
Doctoresse Maha Al-Mounif, musulmane, à mesure qu'elle « approfondit [sa] connaissance de la religion, découvre que les rigoristes se sont moqués des femmes pendant une trentaine d'années »

Psychologies, 22/7/2004, La thérapie permet-elle de parvenir au bonheur ? Christophe Fauré, psychiatre et psychothérapeute. « Tout être humain cherche le bonheur et tente d'éviter la souffrance » « s'il y a un deuil à faire, c'est bien celui d'un bonheur à trouver à l'extérieur de nous-mêmes » « regarder dans une autre direction : à l'intérieur ; là où on n'a pas l'habitude d'aller » « grosse surprise au cours du chemin : il nous conduira inmanquablement à une ouverture à autrui »

Le Monde, 25-26/7/2004, Bush et Kerry se partagent équitablement l'électorat catholique Traditionnellement proche des démocrates, la communauté, en pleine crise d'identité depuis les scandales de pédophilie, est de plus en plus séduite par les thèses républicaines. Les catholiques forment le 1er groupe religieux aux États-Unis avec 65 millions de personnes. Quand on demande [aux Américains] ce qui a miné cette identité catholique : effet du discours de l'Église sur la sexualité et du poids social pris par les femmes. Baptistes, 30 millions. Il y a de graves ruptures dans la chaîne de transmission de l'identité catholique.

Le Monde, 7/8/2004, **Le Vatican hausse le ton contre le féminisme et l'homosexualité**

Le Vatican a publié un document, sous la signature du cardinal **Josef Ratzinger**, préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi, sur « la collaboration de l'homme et de la femme ». Diffusé début août aux 4000 évêques du monde entier, déchaîne les foudres de tout le courant progressiste de la théologie nord-américaine ou allemande. Ce courant milite pour donner enfin leur place aux femmes dans l'Église... expurger les pronoms ou qualificatifs masculins de Dieu, pour leur substituer le neutre... et **changer « God » en « Goddess »** ! Encyclique de Paul VI *Humanae Vitae*, en 1968 interdisant la pilule. Charge contre un féminisme radical qu'il estime doublement perversi. Il tendrait à faire de la femme un « rival » de l'homme. Il ignorerait la « différence sexuelle » au profit d'une « différence culturelle » appelée « genre ». Selon ses consoeurs catholiques des États-Unis, l'Église romaine refuse d'aller au bout de sa logique égalitariste et n'a toujours pas pris son parti d'une libération sexuelle de la femme.

Verbatim « Une telle anthropologie qui entend favoriser des visées égalitaires pour la femme en la libérant de tout déterminisme biologique, a inspiré en réalité des idéologies qui promeuvent la **mise en cause de la famille, de sa nature bi-parentale, c'est-à-dire composée d'un père et d'une mère**, ainsi que la **mise sur le même plan de l'homosexualité et de l'hétérosexualité**, soit un modèle nouveau de sexualité polymorphe. » « Même si la maternité est un élément fondamental de l'identité féminine, cela n'autorise absolument pas à ne considérer la femme que sous l'angle de la procréation biologique. Il peut y avoir en ce sens de graves exagérations, **qui exaltent une fécondité biologique en des termes vitalistes** et qui s'accompagnent souvent d'un redoutable mépris de la femme »

La sociologue Danièle Hervieu-Léger se dit très inquiète par le caractère « fondamentaliste » de la réflexion de l'Église que toutes les questions liées au sexe « le Vatican se lance clairement dans le combat contre l'homosexualité et le mariage homosexuel » « Oui, le christianisme a amplement contribué à faire reconnaître la dignité de la femme dans des cultures – comme la culture romaine – où elle était inférieure. Il a clairement affirmé l'égale dignité de tous les êtres humains. Souvenez-vous de saint Paul disant aux Galates que "dans le Christ, il n'y a plus ni maître, ni esclave ; ni juif, ni grec ; ni homme ni femme". Mais ensuite, tout s'est passé comme si l'Église avait voulu refermer la porte. Sur le plan politique, en disant combien la souveraineté de l'individu, de ses droits, de sa liberté étaient attentatoires à la soumission de l'homme à Dieu. » « Sur le terrain du politique, elle a perdu la bataille. Sur le terrain de la sexualité, elle pense avoir encore une chance parce qu'il est lié à des déterminations physiologiques. L'obsession de l'Église sur la question du sexe est d'ailleurs d'autant plus grande qu'elle a radicalement perdu la bataille sur le terrain des autonomies politiques. »

Le Monde, 17/8/2004, Le testament de Jean-Paul II à la France - Lourdes

« A vous tous, je lance un appel pressant pour que vous fassiez tout ce qui est en votre pouvoir pour que la vie, toute vie, soit respectée depuis la conception jusqu'à son terme naturel. **La vie est un don sacré, dont nul ne peut se faire le maître** ».

Le Monde, 29-30/8/2004, Des extrémistes chrétiens en campagne pour Bush

Alfred Ross : à l'époque de Reagan, les réseaux de la droite religieuse étaient déjà organisés et présents à des niveaux intermédiaires. **Aujourd'hui, ils sont au coeur du pouvoir républicain.** Entendons-nous : cette droite religieuse ne contrôle pas tout le Parti républicain. Mais c'est un processus qui peut prendre trente ans. Quand Pat Robertson fonde sa Regent University, en Virginie, il fait un investissement à long terme, sur des générations. Or **cette droite fondamentaliste menace la démocratie et la science.**

La guerre froide a provoqué une intimidation de la gauche politique et intellectuelle. Depuis, les stratégies de la droite sont devenues plus sophistiquées et **ont su rallier à la fois les grandes fortunes et les voix religieuses.** Ce qui s'effondre aux États-Unis, c'est une série d'intermédiaires et de contre-pouvoirs. Les Américains ne contestent plus un système d'information aux mains de quelques monopoles... absence de contestation du système médiatique ou universitaire. Cette droite religieuse est en train de créer une sorte de société parallèle à la société séculière... stratégie à long terme. Elle vise à créer un cadre social fondé sur une identité et une relecture de l'histoire chrétienne érigée contre le patrimoine des Lumières. Les Européens doivent comprendre que c'est un défi pour eux... Quand Donald Rumsfeld parle de « vieille Europe »... C'est un certain patrimoine intellectuel, philosophique et culturel qu'il met en cause.

Le Monde, 2/9/2004, Messieurs les généticiens, cessez de diaboliser la procréation assistée  
Notre société a beaucoup plus à craindre des risques de la génétique que de ceux du clonage reproductif. Dans un avenir proche, ou très proche, un employeur pourra demander avant embauche des tests génétiques permettant de ne pas employer une personne qui risque d'être malade.

Le Monde, 5-6/9/2004, L'obsession vaticane, Daniel Borrillo

L'Église catholique... ne s'est jamais soucié de la violence domestique contre les femmes ou des crimes homophobes... ne s'est jamais repentie des atrocités commises contre les « sorcières » ou les « sodomites », bien au contraire, elle persiste à justifier les discriminations dont ils sont encore victimes. Le Vatican souligne (doc de la Congrégation pour la doctrine de la foi) que les condamnations bibliques demeurent d'actualité. Rappelons-nous l'extrême violence des textes en question : « **L'homme qui couche avec un homme comme on couche avec une femme, c'est une abomination qu'ils ont tous deux commise, ils devront mourir, leur sang tombera sur eux** » (Lévitique, XX, 13) ; « **Des hommes de même, rejetant l'alliance des deux sexes, qui est selon la nature, ont été embrasés d'avoir un désir brutal les uns envers les autres, l'homme commettant avec l'homme une infamie détestable, et recevant ainsi en eux-mêmes la juste peine qui était due à leur aveuglement** » (Épître de Paul aux Romains, I, 27).

Dernière version du *Catéchisme* renforce la position officielle : « ... la Tradition a toujours déclaré que **les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés, ils sont contraire à la loi naturelle. Ils ferment l'acte sexuel au don de la vie...** Ils ne sauraient recevoir d'approbation en aucun cas. »

Ingérence grave du religieux dans le politique.

Le Monde, 8/9/2004, L'odyssée du « Borndiep » réveille le débat sur l'avortement au Portugal  
Le bateau-clinique néerlandais, affrété par l'organisation Women on Waves, fondée aux Pays-Bas en 1999, empêché d'accoster dans le nord du pays. Irlande en 2001, Pologne en 2003.

Le Monde, 9/9/2004, En Chine, des commandos antiporno contre les désirs « polluants »  
Le régime pékinois poursuit une campagne destinée à corseter les désirs « polluants ». Trois ministères ont créé une « équipe d'action spéciale » chargée d'enrayer la décadence téléphonique. Retour de l'ordre moral, des consignes viennent d'être données aux femmes fonctionnaires de la province du Zhejiang : elles ne devront plus venir au bureau en débardeur, en dos nu ou en pantalons trop serrés.

Le Figaro, [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr), 10/9/2004, Le suicide tue plus que les guerres.

A l'occasion de la journée mondiale de prévention du suicide organisée par l'OMS et l'Association internationale pour la prévention du suicide (AIPS), l'OMS rappelle l'ampleur de cette cause de mortalité, par définition évitable. **Le suicide est un problème de santé publique.** Selon les chiffres de l'OMS, publiés en octobre 2002 dans un rapport complet sur **la violence** dans le monde, le nombre de décès par suicide en 2001 a dépassé le total combiné des décès par homicide (500 000) et ceux consécutifs à des faits de guerre (230 000). **Dans le monde, les moyens les plus couramment utilisés pour le passage à l'acte sont les pesticides, les armes à feu et les médicaments comme les analgésiques.** Le dépistage et la prise en charge de ces **troubles psychiatriques** font partie des stratégies majeures de prévention. **Certains facteurs apparaissent protecteurs, comme une relation maritale ou le fait d'élever des enfants.**

Le Monde, 10/9/2004, Intifada, huis clos pour les femmes.

La petite Bachar ne connaîtra jamais sa mère. Elle a été assassinée à l'âge de dix-huit ans, quand il avait tout juste six mois. L'enfant, né à Bethléem, n'a pas été recueilli par sa famille maternelle, des musulmans de Ramallah. A leurs yeux, Bachar, fruit d'un viol incestueux, n'existe pas. Sa mère, abusée pendant plus d'un an par deux de ses frères, avait tenté de rompre les liens avec ce milieu familial hostile... Mais ces frères l'ont finalement étranglée pour « laver » la honte de cette naissance hors mariage. Ils n'ont pas été poursuivis par la justice.

La plupart des femmes préfèrent s'en remettre à une autre forme de protection : la religion. « Face à la dépression généralisée qui s'est abattue sur la société palestinienne, l'individu ne parvient pas à se sortir seul de ces difficultés, **alors il se tourne vers Dieu** ».

Le Monde, 15/9/2004, 6 300 espèces menacées d'extinction, au rythme actuel, près de la moitié des espèces pourraient disparaître au cours des cinquante prochaines années. Revue *Science*.

Le Monde, 15/9/2004, Le premier ministre turc défend la **pénalisation de l'adultère** – peines de 6 mois à 2 ans de prison pour « crime » de relations extramaritales.

Le crime d'adultère a disparu en 1998. Erdogan « la famille est une institution sacrée pour nous. Plus la famille est forte, plus le pays est fort ».

Le Monde, 19-20/9/2004, Critiqué pour son projet de loi sur l'adultère, Ankara reporte l'adoption de son code pénal. Bruxelles met en garde le gouvernement turc. Volonté du parti au pouvoir, conservateur et musulman...

Le Monde, 20/9/2004, Le gouvernement espagnol veut assouplir les procédures de divorce

Le Monde, 20/9/2004, **Serbie : la ministre anti-Darwin** de l'éducation démissionne **avait recommandé l'abandon de l'étude du darwinisme en dernière année d'école primaire.**

Le Monde, 23/9/2004, Le régime fiscal du pacs se rapproche de celui du mariage. Une déclaration de revenus commune pourra être faite dès la première année de l'union.

Le Monde, 23/9/2004, Marie-Laure a eu 3 filles par insémination artificielle. Sa compagne, Carla, a obtenu en juin 2001 de pouvoir les adopter, puis une juge aux affaires familiales leur a accordé à toutes les deux, le 2 juillet, l'autorité parentale conjointe.

Israël Nisand, Pr de gynécologie à Strasbourg : j'avais, c'est vrai, a priori, une attitude plutôt conservatrice, issue notamment de ma culture psychanalytique. J'ai changé d'avis il y a un an et je suis aujourd'hui favorable au recours à la PMA pour les homosexuels dans certains cas. La loi de la

France se résume aujourd'hui à l'interdit... origine morale voire religieuse de cette position.

Le Monde, 25/9/2004, Ethique. L'Église catholique approuve la proposition de loi [Léonetti].  
Bilan Belgique depuis 2002 : 17 cas mensuels, 8/10 cas de cancer, 41% ont reçu la mort chez eux.

Le Monde, 26-27/9/2004, Un collectif *Faut qu'on s'active* lance une pétition pour une « loi Vincent Humbert ». Milite pour la création d'une « exception dans le code pénal lorsqu'une 'aide active à mourir' a été apportée ».

Le Monde, 29/9/2004, Le gouvernement algérien prépare un nouveau code de la famille plus favorable aux femmes. L'hostilité des islamistes se focalise sur l'abolition de la tutelle matrimoniale (consentement d'un parrain de la femme à son mariage). Code actuel en vigueur depuis 1984, en retrait par rapport à l'existant, consacre l'inégalité au sein du couple, en contradiction avec la Constitution qui pose le principe de l'égalité des sexes. Nouveau texte. Le mariage d'une musulmane avec un non-musulman reste interdit alors qu'un musulman peut épouser une femme *kitabia* (une femme de la religion du Livre).

Dauphiné-Libéré, 1/10/2004, La loi californienne qui dit « non » au foie gras  
Interdiction du gavage forcé des oies et des canards à partir de 2012.

Le Monde, 4/10/2004, Il y a 10.000 ans, homme et climat ont favorisé la disparition des grands mammifères. *Pour la science*, avril-juin 2004. 21.000 ans, date du dernier maximum glaciaire. Réchauffement de 10°C qui a suivi.

Le Monde, 3-4/10/2004, Le gouvernement espagnol propose une légalisation totale du mariage homosexuel, les conjoints du même sexe bénéficieront des mêmes droits que les hétérosexuels, y compris pour l'adoption d'enfants. **Jusqu'en 1978, l'homosexualité était encore considérée comme un délit passible de peines de prison.** C'est en matière d'adoption que l'Espagne devient un pays « pionnier », puisqu'il n'y aura aucune restriction. 62% des Espagnols se disent favorables au mariage entre homosexuels. L'Église a déjà durement critiqué le nouveau projet de loi facilitant le divorce ou la suppression de l'enseignement obligatoire de la religion à l'école qui avait été instauré par le gouvernement de José Maria Aznar.

Le Monde, 9/10/2004, Pour une Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, Louis-George Tin, chercheur à l'université de Manchester

**L'homosexualité est partout discriminée** ; dans quatre-vingts États au moins, les actes homosexuels sont condamnés par la loi (Algérie, Sénégal, Cameroun, Ethiopie, Liban, Jordanie, Arménie, Koweït, Porto Rico, Nicaragua, Bosnie...) ; dans plusieurs pays, cette condamnation peut aller au-delà de dix ans (Nigeria, Lybie, Syrie, Inde, Malaisie, Cuba, Jamaïque...) ; parfois la loi prévoit la détention à perpétuité (Guyana, Ouganda). Et, dans une dizaine de nations, la peine de mort peut être effectivement appliquée (Afghanistan, Iran, Arabie Saoudite...).

Il paraît difficile de penser que la « tolérance » gagne du terrain... la tendance n'est donc pas à l'amélioration générale, tant s'en faut. C'est pourquoi nous proposons cette Journée mondiale de lutte contre l'homophobie.

Le Monde, 13/10/2004, Non-lieu pour la première fois dans une affaire de mère porteuse  
Cette pratique... pourrait désormais être de facto tolérée dès lors qu'elle a été mise en oeuvre dans un pays où elle est considérée comme légale.

Le Monde, 13/10/2004, Des cellules souches pour réparer les coeurs

Des chercheurs israéliens et américains ont soigné des affections cardio-vasculaires chez le porc et la souris. Ils pensent avoir identifié un mécanisme de réparation préventive du muscle cardiaque.

13/10/2004, Jean-Claude AMEISEN, président Comité Éthique Inserm, Conférence MURS – Institut Curie, Cahiers du MURS, 2005

Si l'on veut que la réflexion éthique soit la plus libre, la plus riche, et la plus ouverte possible, il est sans doute nécessaire que les problématiques qu'elle aborde soient pensées en termes ouverts de « souhaitable » et de « non souhaitable » plutôt qu'a priori, en termes de « naturel » et de « transgression », de « normal » et d'« anormal ». **Avec, pour valeur première, le bien-être et le refus de la souffrance des autres.**

Le Monde, 14/10/2004, Les cellules souches, nouvelle dispute entre conservateurs et libéraux  
Ron Reagan, fils de l'ancien président républicain, mort en juin après des années de silence et de prostration dus à la maladie d'Alzheimer. Comme sa mère, Nancy Reagan, Ron Reagan est en total désaccord avec la position de M.Bush, qu'il a mise au compte de « la théologie de quelques-uns »... celle-ci ne fait pas l'unanimité chez les républicains, même les plus conservateurs. Peut-on détruire une vie potentielle pour aider ou sauver une vie réelle ? Gallup 54% des Américains sont favorables à l'utilisation de cellules souches embryonnaires.

Le Monde, 14/10/2004, Avortement : le Planning familial résiste à la « guerre contre les femmes » menée par l'administration Bush. 2001, le jour même de l'entrée en fonctions de G.Bush, le président décide de rétablir une vieille règle, jadis en vigueur sous Ronald Reagan, selon laquelle les États-Unis n'attribuent pas de fonds à des programmes internationaux qui font référence à l'avortement. En 2004, il a paraphé un texte en faveur « des victimes non encore nées de violence », qui attribue aux embryons et aux fœtus un statut légal, permettant de poursuivre pour deux homicides une personne soupçonnée d'avoir tué une femme enceinte.

Le Monde, 17-18/10/2004, Une série de suicides « via le Net » met en émoi le Japon.  
Le Web où se sont multipliés les sites en vue de trouver des partenaires à un suicide collectif...

Le Monde, 22/10/2004, Mères porteuses, tabous brisés  
Non-lieu dans une affaire de mère porteuse, fin septembre, la justice française... Perben « la gestation pour le compte d'autrui peut constituer une infraction pénale... cette règle s'appuie sur le **principe d'indisponibilité du corps humain** qui constitue le fondement de l'état des personnes ». Première ordonnance de non-lieu concernant un couple français qui, après avoir fait le voyage de Californie, n'a rien caché, à son retour, de sa démarche. ... on répondrait favorablement à des demandes de célibataires ou de couples homosexuels qui ne pourraient qu'accélérer les **processus d'individualisation**, de modification de la structure de la famille et, plus généralement de remise en cause des règles d'une filiation se fondant sur l'hétérosexualité.

Le Monde, 22/10/2004, Homosexualité : manifeste pour l'adoption, Nouvel Observateur  
...que « tous les couples, quelles que soit leur orientation sexuelle, puissent adopter », mettre « fin à l'absurdité qui permet à un célibataire, homme ou femme, d'adopter, mais pas à un couple homosexuel »

Le Monde, 22/10/2004, En Arabie saoudite, les femmes ont désormais le droit de vote mais ne peuvent pas l'utiliser

Le Monde, 30/10/2004, Les chinois ne se font plus d'illusions sur le mariage  
La mode des tests de paternité par l'ADN permettant de s'assurer de la légitimité de sa progéniture

est par ailleurs en train de se répandre en Chine.

Le Monde, 4/11/2004, Les 20 ans de Canal+

Brigitte Lahaie, ex-star du porno « Grâce à Canal+, le porno est entré dans les mœurs et a brisé de vieux tabous ».

Le Monde, 4/11/2004, États-Unis

Le mariage homosexuel interdit dans onze nouveaux États.

Dauphiné-Libéré, 4/11/2004, Amérique, **les jeunes contrairement aux prévisions, ont voté pour la politique néo-conservatrices de G.Bush.**

Le Monde, 5/11/2004, La priorité accordée aux « valeurs morales » a profité à Georges Bush. Une opinion qui a placé l'avortement ou le mariage gay en tête de ses préoccupations. L'élection indique que les États-Unis sont plus conservateurs que ne le pensaient les observateurs. Bush a recueilli 47% du vote des femmes, soit 4% de plus qu'il y a 4 ans.

**La variable religieuse a eu un effet décisif.** Le président sortant aurait rallié 60% des voix protestantes et 51% de l'électorat catholique. Débat télévisé contre Kerry, mots chers à Jean-Paul II « culture de la vie ».

Dauphiné-Libéré, 8/11/2004, Les Italiens contre le mariage gay

Opposés (61%) au mariage homosexuel et surtout à l'adoption d'enfants par des couples de même sexe.

Le Monde, 8/11/2004, Le film « 9 Songs » de Michael Winterbottom, interdit aux moins de 18 ans  
Les cinéastes français demandent au ministère de ne pas suivre la commission de classification des oeuvres cinématographiques. Il est désormais assimilé à un film pornographique. Le décret du 7 décembre 2003 supprimait la nécessité d'une majorité qualifiée pour interdire des films aux moins de 18 ans, renforçait la représentation des associations familiales et justifiait l'interdiction en question pour les oeuvres comportant des « scènes de sexe non simulées ».

Le Monde, 11/11/2004, L'islam n'autorise ni d'accélérer la mort ni de la retarder.

Le Monde, 17/11/2004, Lutte contre le sida : réalités américaines et renoncements européens. Khalil Elouardighi, Act Up

Aux États-Unis, une large part des 15 milliards de dollars du Plan d'Urgence présidentiel pour l'aide contre le sida (Pepfar) est dévolue à la prévention. **90% des bénéficiaires de ces fonds sont des organisations religieuses, le plus souvent liées aux Églises fondamentalistes américaines.** Les ONG de santé sexuelle des pays en développement doivent, pour recevoir ces subsides, apporter la preuve qu'elles ne communiquent jamais sur les possibilités d'avortement auprès de leurs patientes. Randall Tobias, directeur du Pepfar « les statistiques montrent que le préservatif n'est pas réellement efficace ». Une croisade contre le préservatif et les médicaments génériques. Un soutien inconditionnel aux Églises fondamentalistes et aux géants pharmaceutiques. Voilà donc ce que cache le programme de lutte contre le sida de G.Bush.

Dauphiné-Libéré, 19/11/2004, Euthanasie : plusieurs mois après l'affaire Humbert.

Elle ne supporte plus le calvaire enduré par son garçon de 26 ans, rendu tétraplégique à la suite d'un accident de scooter il y a trois ans. Dans une lettre adressée à Jacques Chirac elle demande au chef de l'État le droit de pouvoir « abrégé les souffrances de son fils ». « Il n'y a pas de loi pour les gens comme mon fils ».

Le Monde, 20/11/2004, La commission des droits de l'homme (CNCDH) demande le retrait du projet de loi contre l'homophobie. Elle redoute une dérive communautariste.

Documentaire France 5, Japon 2003, L'Ecole de la vie.

Classe de CM1 où le maître s'est donné pour mission d'**apprendre aux enfants à être heureux**.

T.Kanamori. Exprimer ses émotions, écouter l'autre, **faire preuve de compassion** : principes fondamentaux de son éducation.

Le Monde, 23/12/2004, L'ONU renonce à son traité sur le clonage... à élaborer une convention internationale contre le clonage, après trois années de négociation. Les États-Unis avaient tenté, en 2003, d'arracher un vote sur une interdiction totale.

Le Monde, 26/11/2004, Fin de vie : une loi va permettre de « laisser mourir ».

Editorial : il faut saluer le travail remarquable de la mission d'information parlementaire présidée par le député (UMP) Jean Léonetti.

Pour les personnes conscientes très gravement atteintes mais qui ne sont pas en fin de vie, le texte prévoit le droit au refus de l'alimentation artificielle. Jean-Paul Dupré (PS) est auteur d'une proposition de loi en faveur du « droit de finir sa vie dans la liberté » déposée en mai 2003.

Le Monde, 30/11/2004, Les électeurs suisses autorisent la recherche médicale sur les cellules embryonnaires. Loi adoptée en 2003 approuvée le 28/11 par 66,4% des participants à un référendum organisé à l'initiative de groupes conservateurs et religieux. Même les cantons catholiques ont accepté cette recherche. Brochure gouvernementale favorable au oui « **Au vu de la souffrance causée par ces maladies** graves et aujourd'hui incurables, il serait erroné d'empêcher cette recherche en Suisse ». Pour ce référendum, **le gouvernement avait reçu le soutien de tous les partis à l'exception des Verts**. Les écologistes craignent qu'elle ne marque un pas vers « l'instrumentalisation du corps humain ». Les opposants conservateurs et religieux estiment que l'embryon doit être considéré comme un être humain et ne peut être « sacrifié » pour la recherche. « La loi sur les cellules souches retire le droit d'exister à des êtres humains sans défense », a déclaré Antoine Suarez, membre de la société suisse de bioéthique.

Le Monde, 5-6/12/2004, L'Afrique du Sud s'apprête à dire oui au mariage gay

Sous l'apartheid, gays et lesbiennes étaient victimes de persécutions et de discriminations. Une loi interdisant la sodomie avait même été adoptée à la fin des années 1960. En 2002, un couple homosexuel a été autorisé à adopter un enfant. **En 2003, deux femmes, dont l'une avait porté l'embryon de l'autre, ont obtenu une double reconnaissance parentale**. En cas de décès, le conjoint peut se voir rétrocéder les droits à la retraite du défunt.

Le Monde, 7/12/2004, Des députés UMP s'opposent aux mesures anti-homophobie décidées par le gouvernement. Projet créant une Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Renforcer la lutte contre les « propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe ».

Le Monde, 12/2004, Deux suicides collectifs font sept morts au Japon.

Empoisonnement au monoxyde de carbone, gaz de réchaud à charbon de bois dans une voiture.

Pactes suicidaires organisés par internet. 22 morts en moins de 2 mois.

Le Monde, 2/12/2004, Les députés votent la loi sur le « laisser mourir ». L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi mardi 30 novembre (548 voix et 3 abstentions).



Le Monde, 3/12/2004, Vivre et laisser mourir. Editorial d'Eric Fottorino. L'Assemblée nationale a voté la proposition de loi du « laisser mourir » à la quasi-unanimité. Il y a bien des raisons d'être satisfait.

Le Monde, 7/12/2004, Courrier des lecteurs.

Euthanasie : une loi cosmétique. Le suicide n'est plus un crime depuis 1791. Le nouveau texte n'apporte rien de nouveau. **Ses dispositions étaient déjà contenues en trois lois de 1995, 1999, et 2002.** J'ai bien peur que les députés « de gauche », ceux qui devraient s'attacher aux droits de l'homme plutôt qu'au respect des prescriptions religieuses, ne se déshonorent aujourd'hui.

**Hypocrisie politique : l'Assemblée nationale a voté une loi inutile qui n'a pour but que d'étouffer le débat que la majorité des français attendent depuis des années.**

Prochoix, n°30, Automne 2004,

- Lola Devolder, **Mourir dans la dignité : l'éternel non-débat.**

Ce qui importe c'est le respect du choix de la personne. Quant au malade, c'est un peu le parent pauvre de cette proposition de loi [Léonetti]. Il est simplement réaffirmé le droit pour le patient de demander l'arrêt des soins actifs ou de refuser les soins, tel que le préconise la loi du 4 mars 2002 dans sa partie relative au droit du malade : « Le médecin doit respecter la volonté de la personne après l'avoir informée des conséquences de ses choix. Si la volonté de la personne de refuser ou d'interrompre un traitement met sa vie en danger, le médecin doit tout mettre en œuvre pour la convaincre d'accepter les soins indispensables » (art.L1111-4 du code de la santé publique).

« testament de vie » - le projet de loi modifie simplement les conditions de rédaction de ces directives anticipées du patient, droit déjà inscrit dans le code de la santé publique (L1111-12).

Aucune disposition autour de la demande d'un patient d'être aidé à mourir par un suicide assisté.

**Absence de consultation publique large et démocratique.** Dans le rapport de la mission parlementaire Léonetti, **seulement 12 pages (sur 307) sont réservées aux attentes des personnes en fin de vie** et leurs proches. Alors même qu'il est stipulé dès les premiers paragraphes que la majorité des français souhaiteraient être aidés à mourir, que 1/3 des personnes qui décèdent en France, suite à des actes suicidaires, sont des personnes de plus de 65 ans, le rapporteur de la mission se contente de noter que les demandes de mort volontaire ne sont qu'un phénomène très marginal. **Refus de prendre en compte les attentes de la société civile.**

L'élément fondamental dans la question de l'euthanasie, est la liberté du sujet et de sa décision, face à la **souffrance** et face à la mort. Les arguments que l'on oppose à une dépénalisation de l'euthanasie ne nous sont pas étrangers. A y regarder de plus près, ce sont exactement les mêmes que ceux brandis contre la loi Veil de 1975, ouvrant droit à l'avortement. On avait peur que toutes les femmes y aient recours par complaisance. On dénonçait le fait que des médecins allaient devoir « donner la mort », et on criait à l'eugénisme. Au nom de quoi se voit-on refuser un choix revendiqué librement par des individus, pour des raisons qui ne regardent qu'eux-mêmes ? **L'État républicain et laïque ne s'est toujours pas émancipé de sa chère église catholique romaine, dès qu'il s'agit de questions relatives à la vie, à la mort, au sexe. La large place laissée à l'audition du corps religieux et au développement de ses thèses dans le rapport de la mission parlementaire en témoigne.**

Marie de Hennezel... a été dépêchée par le Ministère de la santé pour rédiger un rapport sur la fin de vie (2003). L'orientation très catholique de la discussion sur l'euthanasie qui nous est livrée ici n'est pas vraiment surprenante : le mouvement des soins palliatifs est né, au XIX<sup>e</sup> siècle, au sein d'instances religieuses et beaucoup de personnes engagées actuellement dans ces mouvements sont des chrétien-es pratiquant-es. **Nous nous demandions au nom de quoi le pouvoir institutionnel refuse de débattre sur une ouverture de droit à l'euthanasie. Nous pouvons le dire à présent, au nom du principe de vie à tout prix et jusqu'au bout. Au nom de la Nature.** Le débat n'est pas non plus épuisé par des législations de type belge ou néerlandais. Reste, en effet, à réfléchir sur les questions que posent **le droit des personnes**

**mineures**, sur la fin de vie en néonatalogie, les nouveaux-nés en détresse vitale. **On pourrait également s'interroger sur la possibilité d'avoir recours à une « pilule de la dernière volonté ».**

- Toby Gilbert. Fins de vie en France

Enquête confisquée. Le Garde des Sceaux, Dominique Perben, a instauré sur son site web, du mois de novembre 2003 et jusqu'à la fin de janvier 2004, une enquête publique sur l'euthanasie qui a eu l'intérêt de poser de bonnes questions. Les résultats de cette enquête devaient être communiqués au public sur le site. **Cela n'a pas été fait.**

L'école des parents, déc. 2004–janv. 2005, Penser l'euthanasie.

ADMD « une telle loi [Leonetti] nous laisse entre les mains des médecins alors que nous revendiquons notre liberté de choix et notre autonomie ». La nouvelle loi devrait modifier les seuls articles 37 et 38 du code de déontologie médicale ainsi que le code de la santé publique. L'article 37 prévoit clairement que « en toutes circonstances, le médecin doit s'efforcer de soulager les souffrances de son malade, l'assister moralement et éviter toute obstination déraisonnable dans les investigations ou la thérapeutique ».

Dauphiné-Libéré, 8/12/2004, lutte contre l'homophobie, projet de loi contre les discriminations « délit de provocation à la haine, à la violence, à la discrimination » à l'égard de personnes « à raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle ».

Le Monde, 9/12/2004, IVG : la stabilité des chiffres cache de nouveaux comportements  
Selon une étude de l'Inserm et de l'INED, la décision d'avorter correspond aujourd'hui à un renforcement « de l'attention portée aux conditions d'accueil de l'enfant », et non pas à une convenance personnelle. On enregistre des réactions d'hostilité à la pilule de la part de certaines jeunes femmes.

Le Monde, 9/12/2004, Les députés de l'UMP se divisent sur la lutte contre l'homophobie et le sexisme. Projet de loi portant création d'une Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). Boutin a fait rajouter « ou de leur handicap » contre l'avis du gouvernement. « Le but de ce texte n'est pas d'énumérer toutes les personnes qui souffrent, a répondu le président (UMP) de la commission des lois, Pascal Clément. **La volonté politique est de se concentrer sur les femmes et les homosexuels qui, depuis si longtemps, sont maltraités par la société** ». Jean-Marc Nesme (UMP) « **dans notre société, ce ne sont pas les homosexuels qui sont le plus en danger, mais les enfants** ». Christian Vanneste (UMP Nord), dénonçant un « contresens », a rejeté « le terme même d'homophobie », jugeant qu'il « tend à accréditer l'idée que le comportement homosexuel a la même valeur que d'autres, alors qu'il est **évidemment une menace pour la survie de l'humanité** ».

Le Monde, 10/12/2004, **Près d'un milliard d'enfants vivent dans la** pauvreté, soit la moitié des enfants. Carol Bellamy D.G de l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance). **Critères de cette pauvreté 7 « privations fondamentales »** : nourriture, logement, installations sanitaires, eau potable, services de santé, éducation scolaire, information. 90 millions souffrent de graves malnutrition. 140 millions, **en majorité des filles**, ne sont pas scolarisés.

Le Monde, 11/12/2004, La Cour suprême du Canada autorise la légalisation du mariage gay  
L'avis n'a pas force de loi mais il sera difficile à contourner. Le gouvernement devrait d'ici 2005 déposer un projet de loi redéfinissant le mariage comme une union entre deux personnes, sans distinction de sexe.

Dauphiné-Libéré, 14/12/2004, Parents en grève à Miami.

Parents de 12 et 17 ans en grève pour protester contre leurs adolescents qui refusent de participer aux tâches ménagères.

Le Monde, 15/12/2004, Une enquête sur la religion en Europe confirme la montée de l'islamophobie et de l'antisémitisme.

25% des Européens de l'Ouest athées, 12% Europe Centrale et orientale, 15% en Russie, 1% en Turquie et 8% aux États-Unis. 49% République Tchèque, 37% Allemagne, 36% Belgique, 30% Suède. Sécularisation croissante des pays européens.

Le Monde, 17/12/2004, Feu vert pour les cellules souches

La révision des lois de bioéthique de 1994 a vu le législateur accorder aux biologistes qui le souhaitent la possibilité de mener des recherches sur des embryons humains. Jean-François Mattei, alors ministre de la santé du gouvernement Raffarin a toutefois obtenu du Parlement que cette possibilité ne soit accordée qu'à titre « exceptionnel et dérogatoire » durant une période de cinq ans. Plus précisément, la loi dispose que « des recherches peuvent être autorisées sur l'embryon et les cellules embryonnaires lorsqu'elles sont susceptibles de permettre des progrès thérapeutiques majeurs ».

Le Monde, 18/12/2004, **A l'Assemblée, la composition de la mission sur la famille témoigne des divisions de l'UMP. Pour M.Debré, il n'y a « aucun sujet tabou ».**

En proposant, le 7 décembre, la création d'une mission d'information « sur la famille et les droits des enfants », le président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, a provoqué des tensions au sein de l'UMP.

M.Debré a ouvert aux députés un large champ d'investigation portant sur « l'ensemble des questions liées à l'adoption, à la monoparentalité, aux mères porteuses ». « Ça heurte ceux qui ne veulent pas admettre l'homosexualité, ajoute [M.Debré]. C'est commode de ne rien voir, mais il ne faudra pas qu'ils s'étonnent, après, si leur utilité est contestée ». L'ancien président du groupe RPR de l'Assemblée tire les leçons du débat sur le pacs en 1999, durant lequel, admet-il, « nous avons été mauvais, en nous plaçant dans un affrontement droite-gauche sans avoir réfléchi à la question ». La députée de Meurthe-et-Moselle Nadine Morano, proche de Nicolas Sarkozy « Adapter la législation ne signifie pas institutionnaliser l'homosexualité. L'homoparentalité est un fait. **Il faut faire passer dans les faits l'égalité des droits des enfants**, quels que soient les "parents coaccompagnants". »

Dauphiné-Libéré, 21/12/2004, Laïcité, la crèche doit-elle être retirée de la mairie ?

Le Monde, 21/12/2004, **France, 1 million d'enfants sont considérés comme pauvres,** selon le critère traditionnel niveau de vie inférieur à la moitié du salaire médian. Ministre de la santé P.Douste-Blazy « accompagner le désir d'enfant des familles ». Les familles monoparentales sont particulièrement touchées.

Le Monde, 23/12/2004, La réforme du nom de famille s'attaque à la forteresse paternelle

Le 1er janvier 2005, les parents pourront transmettre à leurs enfants le nom du père, le nom de la mère ou les deux noms, accolés. Le nom choisi pour le premier enfant s'appliquera au suivant. En France, le patronyme existe depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Cette règle, qui répond aux exigences du Conseil de l'Europe et des Nations Unies, repose sur trois principes : la liberté de choix des parents, l'égalité des sexes et la non-discrimination selon les modes de filiation. Modification réclamée dès 1978 par le Conseil de l'Europe. Loi de 1794 a consacré le principe de l'immutabilité du nom. Allemagne 1976, Suède 1982, Danemark 1983, Espagne 1999.

Dauphiné-Libéré, 24/12/2004, Le clone de son chat. Los Angeles  
Une Américaine a payé 50.000 dollars pour s'offrir un clone de son chat adoré, décédé en 2003.

Dauphiné-Libéré, 24/12/2004, Insémination pour des oiseaux homosexuels. Un zoo de Johannesburg a annoncé son intention de procéder à l'insémination artificielle de deux oiseaux... homosexuels. Les deux grues ont multiplié les rituels matrimoniaux bien qu'elles soient toutes les deux des femelles. Leur espèce étant une des plus menacées dans le monde...

Le Monde, 25/12/2004, « Laïcité » et mémoire collective, Guilhem Labouret, enseignant Paris, Sorbonne. On se prend à rêver d'une école laïque utopique où les musulmans porteraient le voile, les chrétiens la croix et les juifs la kippa. Où Noël serait férié, tout comme les grandes fêtes juives et musulmanes. Où l'on respecterait les traditions des uns et des autres pour que les élèves se connaissent et apprennent l'altérité.

Courrier International, n°738-739 du 23/12 au 5/1, sexologie musulmane, Hafid Bouazza a confronté les pratiques sexuelles aux textes sacrés de l'islam et à la littérature arabe classique. Pour Mahomet, le sexe ne sert pas uniquement à la reproduction, mais on peut en jouir à part entière. Il autorisait d'ailleurs le coït interrompu comme mode de contraception. Mahomet n'était pas circoncis. A l'époque, on croyait qu'une femme devenait stérile si elle s'allongeait sur l'homme.

Le Monde, 31/12/2004, 204, l'année du clonage humain  
tous ceux – parmi lesquels le célèbre philosophe allemand Jürgen Habermas – qui redoutent que le seul fait d'autoriser l'accès à ce nouveau champ d'expériences biologiques et médicales conduise inmanquablement à une « chosification » de cette personne humaine potentielle...  
La situation évolue en revanche beaucoup moins rapidement à l'ONU. Saisie depuis plusieurs années de ces questions par l'Allemagne et la France, cette institution a refusé de trancher, cédant une nouvelle fois aux pressions exercées par les États-Unis, soutenus en l'occurrence par une **coalition d'États de culture chrétienne et islamique**.

Le Monde, 6/1/2005, L'islam est considéré par les Français comme la religion la plus répressive en matière de sexe. Enquête CSA 952 personnes. **Indulgence de l'opinion pour l'Église catholique**. Ce sont les jeunes générations qui qualifient l'Église de répressive sur la question sexuelle. Quant au bouddhisme, l'opinion se montre hésitante à son sujet.

Dauphiné-Libéré, 6/1/2005, Mulhouse. Il se suicide en roulant à contresens.  
A provoqué une série d'accidents qui ont fait 1 mort et 6 blessés dont 2 graves. La personne décédée est en fait un conducteur qui souhaitait se suicider.

Dauphiné-Libéré, 6/1/2005, Prague. Suicide manqué à la tronçonneuse.  
Âgé de 32 ans, a survécu à ses très graves blessures, il a manqué son artère jugulaire mais a endommagé sa colonne vertébrale. Le désespéré s'était déjà blessé lors d'une première tentative de suicide. La branche de l'arbre à laquelle il s'était pendu s'était alors brisé.

Le Monde, 12/1/2005, Amnesty dénonce les violences faites aux femmes en Algérie  
Son rapport souligne **la forte dégradation** intervenue ces dernières années et le manque de volonté politique.

Le Monde, 13/1/2005, des intégristes chrétiens accusent la BBC de « blasphème »  
Publication sur le site internet de Christian Voice des adresses d'une quinzaine de cadres de la BBC leur a valu des insultes et menaces de mort. Soutien des représentants de la communauté sikh et

appui des intégristes musulmans.

Dauphiné-Libéré, 15/1/2005, Sa femme, malade, voulait mourir. Un policier britannique de 62 ans avait tailladé les poignets de sa femme atteinte d'un cancer. Il est sorti libre du tribunal. Le juge a estimé qu'il avait agi en « mari aimant ».

Le Monde, 15/1/2005, Allemagne - Chute des naissances

Le nombre des naissances y a été divisé par deux en quarante ans. Forte augmentation du nombre de femmes qui n'ont pas d'enfants. Deux études font état d'un climat général hostile à l'enfant et aux parents qui veulent en avoir. 44% des sondés estiment que, finalement, une vie sans enfants procure plus de satisfaction qu'avec enfants. Le désir d'enfant figure à 90% parmi les premières priorités personnelles des sondés.

Libération, 15-16/1/2005, **Le Vatican et les « prolife » s'infiltrant dans l'UE**

Véronique de Keyser, députée européenne, s'inquiète de la montée des intégrismes en Europe Orchestré depuis le Vatican et les États-Unis. Aux États-Unis, Human Life International, plateforme antiavortement, budget de **750 millions de dollars**.

Anna Zaborska (PPE), positions anti-avortement et proposition d'interner les homosexuels dans des hôpitaux psychiatriques, nommée présidente de la commission des femmes au Parlement.

Le Monde, 20/1/2005, L'Église espagnole dit oui aux préservatifs contre le sida

Le porte-parole de la puissante Conférence des évêques espagnole, JAM Camino, a déclaré que les préservatifs « s'inscrivent dans le contexte d'une prévention intégrale et globale du sida ».

Le Monde, 21/1/2005, Virage de l'Église espagnole : le préservatif est « immoral »

Camino est revenu sur ses propos, en publiant un communiqué, après plus de neuf heures de réunion de la hiérarchie catholique, réaffirmant que « l'usage du préservatif est contraire à la morale » « l'usage du préservatif implique une conduite sexuelle immorale » « impossible d'en recommander l'usage ». Une polémique assez semblable avait eu lieu en France, en 1996, à la suite de la diffusion par l'épiscopat français d'un document faisant du préservatif « un moyen de prévention nécessaire ».

Le Monde, 23-24/1/2005, Alerte à la biodiversité menacée

D'ici à moins d'un demi-siècle, 15% à 37% des espèces – animales et végétales – pourraient avoir disparu de la surface de la terre. Edward O. Wilson « il faut considérer les valeurs spirituelles qui seraient perdues avec la biodiversité ».

Dauphiné-Libéré, 25/1/2005, Le Havre. Un homme d'une trentaine d'années a sonné hier à la porte d'un appartement du Havre dont il ne connaissait pas les occupants et s'est tué en se jetant par leur fenêtre.

Le Monde, 25/1/2005, Jean-Paul II tance les Pays-Bas

Le pape a appelé ce pays, samedi 22 janvier, à réviser sa politique en matière d'euthanasie. Il a invité « les autorités et le personnel médical, ainsi que toutes les personnes qui exercent un rôle éducatif à mesurer la gravité de ces questions, et donc l'importance des choix qu'ils engagent, afin de bâtir une société plus attentive aux personnes et à leur dignité ». Le même jour, un journal médical hollandais, Journal of Medicine, révélait que des médecins, conformément à la loi en vigueur aux Pays-Bas, avaient mis fin aux jours de 22 enfants nouveau-nés malades, en phase terminale depuis 1997.

Le Monde, 25/1/2005, La « préservation de la biodiversité », les naturalistes, Dieu et les mânes, Bertrand Alliot, a été administrateur de la Ligue pour la protection des oiseaux de 1998 à 2004. Ce qui étonne est que les mêmes qui ont démontré hier que la nature se transforme en permanence souhaitent aujourd'hui en conserver un état du moment ! Quel curieux retournement de l'histoire que cette nouvelle approche naturaliste, étonnamment fixiste, allant à l'encontre de la tradition darwinienne.

Dauphiné-Libéré, 25/1/2005, Bush soutien les anti-avortement (manifestants réunis à Washington) d'un message téléphonique « J'ai oeuvré... en développant une culture de la vie ».

Dauphiné-Libéré, 27/1/2005, Sydney Le célibat en question  
Après la question du préservatif, soulevée par les évêques espagnols, ce sont les prêtres australiens qui trouvent que le célibat a fait son temps. Ils appellent le Vatican à abandonner cette obligation, afin d'enrayer la chute des vocations.

Dauphiné-Libéré, 28/1/2005, Glendale. Il voulait se suicider, il change d'avis.  
L'homme suicidaire soupçonné d'avoir provoqué l'accident de train qui a fait au moins 11 morts mercredi à Glendale en Californie a été inculpé de plusieurs chefs de meurtre et encourt la peine capitale. L'homme avait laissé son véhicule sur la voie à un passage à niveau après avoir changé d'avis sur son suicide.

Le Monde, 30-31/1/2005, Menacée, la biodiversité exige un sursaut mondial  
Les scientifiques assemblés dans la Conférence internationale « Biodiversité : science et gouvernance », Paris, janvier 2005 : « La biodiversité est en cours d'érosion irréversible [causée] par les activités humaines. (...) Les espèces s'éteignent actuellement dans le monde à un rythme environ 100 fois supérieur au **taux naturel** moyen et des dizaines de milliers d'autres espèces sont d'ores et déjà condamnées à une extinction future... »  
« Un effort majeur est nécessaire pour... conserver et utiliser durablement la biodiversité. »  
Wangari Maathai, Prix Nobel de la paix 2004 et secrétaire d'État kényane à l'environnement  
« On doit sauver la biodiversité. C'est une garantie pour **notre survie** sur le long terme » « Je ne considère pas qu'il faut conserver la biodiversité à tout prix. Ni l'exploiter à tout prix. Il faut rechercher un équilibre. »

Le Monde, 30-31/1/2005, La difficile prise en compte des idées suicidaires chez les jeunes.  
Prévention du suicide. Enquête publiée en 2004 réalisée par la pédo-psychiatre Virginie Granboulan et Marie Choquet : se cachent des « **souffrances multiples** » parmi lesquelles il est impossible d'en distinguer une comme cause déterminante de la TS. « L'adolescent veut qu'une situation s'arrête parce qu'elle le fait souffrir ». Jean-Marie Petitclerc (éducateur et prêtre) *Et si on parlait du suicide des jeunes* « **l'adolescent suicidaire n'est pas un malade** mais quelqu'un qui se pose à un moment la question du sens ».

Le Monde, 30-31/1/2005, **Un réchauffement climatique de plus de 6 degrés n'est pas à exclure**  
Que se passera-t-il si le taux de CO2 double d'ici à la fin du siècle, voire avant ? La réponse n'est pas simple. Etude (université d'Oxford) publiée dans la revue *Nature* du 27/1 : pourrait donner lieu à des hausses de températures de 1,9°C à 11,5°C. Or les experts du GIEC estimaient que cette fourchette resterait comprise entre 1,5°C et 4,5°C. [] Dans leur dernier rapport, les experts du GIEC estimaient que le réchauffement climatique prévu pour la fin du siècle pourrait varier de 1,4°C à 5,8°C. « **Une bombe écologique est en marche**, car le réchauffement climatique approche un point de non-retour », précise un rapport réalisé par le Public Policy Research (Grande-Bretagne), le Center for American Progress (États-Unis) et un institut australien [intitulé *Meeting the climate*

*challenge*].

Le Monde, 31/1/2005, La Justice, l'art et l'obscénité, Ruwen Ogien

Tribunal de grande instance de Cusset, août 2004, a condamné l'artiste néerlandaise Kiki Lamers et son ex-mari, à 8 mois de prison ferme et à 5000 euros d'amende, la première pour corruption de mineur de moins de quinze ans et le second pour recel de complicité. Prises de vue d'enfants nus. Tribunal a estimé les positions « provoquées, suggestives, lascives ou **obscènes** », ce « qui ne pouvait que les inciter à **l'immoralité** ». Comment le critère de « l'obscénité » peut encore servir de justification à des décisions de justice aussi graves, alors que son **caractère vague et moraliste** a été si souvent mis en évidence. Dans les sociétés démocratiques, pluralistes et laïques, la morale ou la religion ne peuvent plus servir à soutenir officiellement des restrictions légales à la diffusion de représentations sexuelles explicites supposées « obscènes » ou « pornographique ». C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles la protection de la jeunesse tend à devenir l'argument le plus fréquemment mis en avant dans le débat public...

Le Monde, 1/2/2005, Prendre en compte la biodiversité, Jacques Moret, Pr MNHN

La biodiversité est en danger... on se trouve confronté à une crise majeure dont les conséquences sont inconnues pour l'homme [] et dont le seuil de non-retour est proche.

Le Monde, 2/2/2005, Film *Mar adentro* d'Alejandro Amenabar, inspiré du cas d'un tétraplégique, Ramon Sampedro, qui a profondément divisé l'opinion espagnole. Blessé lors d'un plongeon en 1968, a vécu paralysé jusqu'à son suicide assisté en 1998. Auparavant, il s'était battu 4 ans en vain pour obtenir des tribunaux espagnols le droit d'organiser sa mort. **Il avait souhaité une mort rapide et sans souffrance**. Sa mort en direct fut diffusée par la chaîne de télévision privée Antena, le 4/3/1998, provoquant de nombreuses réactions. **Malgré le succès remporté par le film, le débat sur l'euthanasie n'a pas beaucoup avancé en Espagne.**

Le Monde, 2/2/2005, Les valeurs humaines sous l'œil des neurosciences

Jean-Pierre Changeux, professeur au Collège de France « Ne pas exclure la science d'une réflexion sur la morale » « Nous nous devons de réfléchir plus avant aux conditions qui vont, peut-être, apporter plus de qualité de vie et de **bonheur de vivre aux hommes puisque tel est bien, après tout, notre but.** »

Dauphiné-Libéré, 3/2/2005, Plaisir et souffrance : le couple infernal

Pour le neurobiologiste Jean-Didier Vincent, *Qu'est-ce que l'homme ?*, Odile Jacob, 2000, le plaisir serait la véritable monnaie commune, l'euro de nos comportements. Pas si simple ce plaisir, car dans notre cerveau, **il est indissociablement lié à des structures nerveuses responsables du processus inverse : la souffrance.**

Le Monde, 6-7/2/2005, D'ici à 2050, le réchauffement pourrait déplacer 150 millions de personnes (président du GIEC). Conférence internationale à l'initiative du gouvernement britannique. « dans de nombreux cas les risques sont plus sérieux qu'on ne le pensait » « **risques de famines et de pénurie d'eau potable** ». D'ici 2050, les ressources en eau devraient se raréfier... entre 700 millions et 2,8 milliards de personnes, **en fonction de la croissance de la population** et de la gravité du réchauffement, seraient touchées par ce phénomène.

Dauphiné-Libéré, 7/2/2005, Indonésie. Plus de baisers en public. Le gouvernement de Jakarta envisage de promulguer une loi qui interdira aux couples **non-mariés** de s'embrasser en public.

Dauphiné-Libéré, 9/2/2005, G-B **Autorisation de clonage**

Le gouvernement britannique a autorisé à cloner des embryons humains pour améliorer la recherche sur les cellules souches... traiter les affections neurodégénératives.

Le Monde, 9/2/2005,

Le « père » de Dolly va cloner des embryons humains

L'Espagne légalise le « bébé médicament »

La Conférence épiscopale représentant la hiérarchie de l'Église catholique espagnole, octobre 2004

**« la production d'êtres humains en laboratoire, indépendamment de sa finalité, contredit la dignité humaine et est éthiquement inadmissible ».**

Le recours à cette pratique est officiellement autorisée en France depuis l'adoption, en 2004, du projet de loi de révision des lois de bioéthiques de 1994.

Le Monde, 15/2/2005, Manifeste pour un islam européen, Abdenour Bidar, philosophe

Il faut [oser] déclarer caducs tous les versets incompatibles avec les valeurs des droits de l'homme : versets discriminatoires non seulement contre les femmes, mais aussi les juifs, les chrétiens, les non-croyants, ainsi que l'ensemble des versets guerriers appelant à la violence et au jihad. [Refonder l'islam] selon les valeurs de notre terre d'Europe : la liberté de conscience, l'égalité des sexes, la tolérance.

Le Monde, 16/2/2005, les manchots homosexuels de Bremerhaven ne veulent pas changer de vie  
Le naturaliste américain Bruce Bagemihl recensait dans *Biological Exuberance*, 1999, plus de 300 espèces d'animaux pouvant entretenir des relations homosexuelles.

Le Monde, 17/2/2005, Proposition de loi sur les « droits des malades et la fin de vie » : un amendement vise à renforcer la protection juridique des médecins en **autorisant, sous certaines conditions, l'administration d'un traitement anti-douleur « au risque d'abrégé la vie ».**

Le Monde, 17/2/2005, les Néerlandais cherchent une parade aux « crimes d'honneur »

**Une pratique qui semble se répandre dans le royaume.** Mme Hirsi Ali exige une action contre certaines écoles islamiques, financées par l'État néerlandais. Elle se heurte, sur ce point, à la ministre de l'éducation qui n'entend pas remettre en cause la liberté dont jouissent également les écoles catholiques et protestantes.

Le Monde, 22/2/2005, Le Congrès traque l'indécence sur les écrans, vote **d'une législation contre l'indécence** sur les écrans des États-Unis « Broadcast Indecency Enforcement Act ».

Le Monde, 23/2/2005, Plus de 350 millions d'enfants de 5 à 17 ans sont contraints au travail dans le monde, selon l'Unicef. L'immense armée des enfants « travailleurs », la plus opprimée des minorités. 180 millions, soit un enfant sur douze dans le monde, sont astreints à un travail harassant, qui entraîne des souffrances physiques ou mentales et qui les réduit souvent à un état d'esclavage.

Le Monde, 24/2/2005, **Jean-Paul II compare avortement, nazisme et communisme**

*Mémoire et identité*, Flammarion, 2005. Il s'en prend au Parlement européen, qui « fait pression » pour que soient reconnues les unions homosexuelles « comme une forme alternative de la famille, à laquelle reviendrait aussi le droit d'adopter » « idéologie du mal, insidieuse, occulte, qui tente d'exploiter contre l'homme, et contre la famille même, les droits de l'homme ». « culture de la mort ». **La source en est le rejet de l'ordre naturel voulu par le Créateur.** « violation de la Loi de Dieu ».

Le Monde, 25/2/2005, En Algérie, le code de la famille maintient la femme sous tutelle



Le gouvernement algérien vient d'adopter une réforme du très contesté code de la famille de 1984. Sous la pression des religieux et des islamistes, l'égalité des droits entre hommes et femmes n'est pas reconnue.

Le Monde, 15/1/2005, Référendum sur la PMA en Italie

Loi de 2004 – article 1er selon lequel les droits de l'embryon sont équivalents à ceux de la personne.

Dauphiné-Libéré, 2/3/2005, Tokyo, Nouveaux suicides collectifs

Ils se rencontrent sur internet et se réunissent pour mourir ensemble. 3 empoisonnements au gaz carbonique, dans une voiture aux fenêtres scellées. La veille, 3 autres dans des conditions similaires.

Le Monde, 4/3/2005, La justice britannique oblige les écoles à accepter le port du « jilbab »  
S'appuyant sur la Convention Européenne des droits de l'homme dont l'article 6 garantit la liberté religieuse.

Le Monde2, 5/3/2005, Film de Clint Eastwood *Million Dollar Baby* « polémique sur l'euthanasie venue de plusieurs extrémistes. Je n'ai pas fait un film à thèse, je montre un personnage qui demande que l'on mette fin à ses jours, c'est tout. »

Le Monde, 8/3/2005, Un nouveau « crime d'honneur » scandalise l'Allemagne

Jeune femme d'origine turque qui avait rompu avec les traditions familiales après un mariage forcé, née en Allemagne de parents immigrés. Il y aurait eu en Allemagne, depuis 1996, 46 « crimes d'honneur ».

Le Monde, 8/3/2005, François Léotard – s'est retiré de la politique.

Il cite Céline : « C'est naître qu'il n'aurait pas fallu », et Shakespeare : « La vie est une histoire contée par un idiot, pleine de bruit et de fureur, et qui ne veut rien dire ».

Le Monde, 9/3/2005, En Suède, le combat pour l'égalité des sexes

Marita Ulvskog, la secrétaire général du Parti social-démocrate, au pouvoir... considère elle aussi que l'élan des années 1990 est brisé... notamment sur violences et salaires (83% à 90% de ceux des hommes). Les autorités du royaume ont bâti un système – financé par les impôts sur le revenu – destiné à encourager les parents à s'occuper de leurs enfants après la naissance. **Père et mère disposent ensemble de treize mois de congés payés à 80% de leur salaire respectifs** (plafond de 2600 euros par mois). Ce dispositif généreux a largement contribué à faire remonter le taux de natalité suédois.

Le Monde, 10/3/2005, Fin de vie et éthique médicale.

Reste que cette proposition de loi ne règlera pas tous les cas. Ainsi, la question du suicide assisté – pour les personnes qui sont physiquement empêchées d'accéder à ce geste – n'est pas abordée, ni celle des patients plongés dans un coma sans espoir.

Le Monde, 10/3/2005, L'ONU appelle à interdire le clonage humain

L'A.G a adoptée mardi 8 mars une déclaration controversée exhortant les gouvernements à interdire toute forme de clonage humain, y compris à visée thérapeutique, ce qui marque une victoire des États-Unis. La Chine, la Belgique et la Grande-Bretagne ont fait savoir qu'elles ne se sentaient pas liées par cette déclaration qui n'est pas contraignante. Adoption par 84 pays contre 34 et 37 abstentions, après quatre années de débats houleux. De nombreux pays musulmans se sont abstenus.

Le Monde, 13/3/2005, **Bioéthique : le Parlement européen bascule dans le camp conservateur.**

« **Avec l'arrivée des nouveaux pays, très catholiques**, le Parlement a basculé dans l'obscurantisme » se désolait l'eurodéputée libérale belge Frédérique Ries, jeudi 10 mars, après un vote au cours duquel son groupe, ainsi que celui des socialistes, a été mis en minorité par la droite, **alliée aux Verts**. « Le Parlement vient de se féliciter de la résolution de l'Assemblée générale des Nations-Unies, du 8 mars, qui invite la Commission à retirer tout soutien et tout financement au clonage thérapeutique ! »

Le Monde, 16/3/2005, Scandales financiers au sein de l'Église (orthodoxe) grecque. Le Pasok veut la séparation de l'Église et de l'État.

Le Monde, 16/3/2005, Quand le Vatican censure  
« Ne lisez pas et n'achetez pas le Da Vinci Code ! ». Hier, par la voix du cardinal Tarcisio Bertone, l'Église catholique a vivement dénoncé l'œuvre de Dan Brown.

Le Monde, 22/3/2005, Terri Schiavo, femme de 41 ans, coma sans fin depuis 15 ans. Son mari vient d'obtenir de la justice de Floride que l'acharnement médical cesse sur son épouse. Il croyait bien avoir réussi à mettre un terme à ce drame en 2003, quand les appareils maintenant Terri dans un état de fausse vie avaient été une première fois débranchés. Mais six jours plus tard, la machinerie avait repris suite à une loi adoptée d'urgence par le Parlement de Floride. Fervent partisan du « **droit à la vie** », Jeb Bush avait validé en hâte cette disposition, avant qu'elle soit déclarée inconstitutionnelle.

- George Bush s'oppose à une euthanasie en Floride. A promulgué une loi adoptée la veille en urgence par le Congrès, destinée à maintenir en vie Terri Schiavo.

Le Monde, 22/3/2005, Pour la première fois, à New York, une femme conduit la prière musulmane Amina Wadud, Pr d'études islamiques, a publié en 1999 la première interprétation du Coran faite par une femme.

Le Monde, 22/3/2005, **Un évêque argentin veut jeter à la mer les partisans de l'IVG**  
Le président Nestor Kirchner a retiré son accréditation à cet évêque. L'ivg est interdite en Argentine, sauf si la mère est en danger ou en cas de viol d'une débile mentale. Le ministre de la santé souhaite une dépénalisation de l'avortement et a proposé de lancer une campagne de distribution gratuite de préservatifs. Il n'y a pas de séparation de l'Église et de l'État en Argentine.

Dauphiné-Libéré, 25/3/2005, Terri Schiavo  
La Cour suprême des Etats-Unis a refusé hier d'ordonner le rebranchement du cathéter d'alimentation.

Le Monde, 25/3/2005, Un couple demande réparation pour son fils né polyhandicapé après une erreur de diagnostic. Conteste la loi dite « anti-arrêt Perruche », qui empêche les enfants d'obtenir une indemnisation.

Le Monde, 25/3/2005, Egalité salariale hommes-femmes  
Projet de loi de Nicole Ameline. Pour « réconcilier » la maternité et l'emploi, le texte propose de « **neutraliser** » l'effet des congés de maternité sur les salaires. Aujourd'hui, le salaire moyen des hommes est supérieur de 25% à celui des femmes. L'« arrêt Ponsolle » de 1996, l'employeur doit garantir une égalité de rémunération entre les salariés « pour autant qu'ils soient placés dans une situation identique ».

Le Monde, 29/3/2005, 82% des personnes interrogées se déclaraient opposées aux initiatives prises par le Congrès et par le président pour sauver Terri Schiavo. La Cour suprême a rejeté l'appel de ses

parents pour tenter de sauver T.Schiavo.

Dauphiné-Libéré, 1/4/2005, Terri Schiavo est morte treize jours après le débranchement du cathéter d'alimentation.

Le Monde, 1/4/2005, L'épuisement de la nature menace le progrès  
1300 scientifiques réunis par l'ONU. Rapport « 60% des écosystèmes permettant la vie sur Terre ont été dégradés », une dégradation « qui ne pourra que s'aggraver au cours des cinquante prochaines [années] ». Un aspect très préoccupant souligné par les scientifiques est la probabilité accrue de « changements non linéaires », à partir d'un certain seuil de dégradation, un changement brutal se produit dans l'écosystème. Il reste à convaincre [l'opinion publique] que la gravité de la crise des écosystèmes n'est pas moindre que celle du climat.

**La malnutrition s'accroît de nouveau depuis 1995.** En 2001, un peu plus d'un milliard d'habitants de la Terre disposaient d'un revenu inférieur à un dollar par jour. On estime que **856 millions de personnes étaient en état de malnutrition en 2000-2002**, soit 32 millions de plus qu'en 1995-1997. Le problème de l'eau demeure également crucial. Ainsi 1,1 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à un approvisionnement convenable. 2 milliards de personnes vivent dans les régions les plus sèches du monde. Elles souffrent de malnutrition, de mortalité infantile et de maladies liées à une eau contaminée ou en quantité insuffisante.

Le Monde, 2/4/2005, la mort de Terri Schiavo après 15 ans de coma laisse la société américaine divisée et mal à l'aise.

Les conservateurs risquent de payer un prix politique pour leur interventionnisme. Non seulement la croisade de la droite républicaine pour sauver T.Schiavo a échoué, mais elle a soulevé la colère d'une grande partie de l'opinion publique américaine et ouvert une fracture au sein même du Parti républicain.

Elle, 4/4/2005, Brésil – Avorter dans la légalité

Le Brésil vient d'adopter une loi qui pourrait aboutir à la normalisation de l'IVG. Le texte permettra aux femmes d'avorter en cas d'agression sexuelle, sans avoir à présenter la preuve juridique du viol ou un certificat de police. Fait partie d'un ensemble de mesures destinées à réduire d'au moins 15% **la mortalité maternelle, dont les avortements clandestins restent l'une des principales causes** dans le pays.

Elle, 4/4/2005, La loi bouleverse les noms

Depuis le 1er janvier, les parents ont le choix du nom de famille qu'ils souhaitent donner à leur enfant. Depuis le XI<sup>e</sup> siècle et dans toutes les civilisations, le nom du père, le patronyme, s'imposait systématiquement. La filiation du côté du père s'établit devant la loi au moment précis où il transmet son nom. Alignement sur les autres pays exigé par le Conseil de l'Europe.

Le Monde, 5/4/2005, 62% des français veulent étendre la loi sur le voile

« aux agents dans les administrations et entreprises publiques ». 57% des sondés désapprouvent le financement public de la construction des lieux de culte. **Les 18-24 ans sont majoritairement pour le financement public des lieux de culte (60%) et ils sont moins préoccupés pour l'avenir de la laïcité (49% contre 59% dans les 34-49 ans).**

Le Nouvel Observateur, 7-13/4/2005, L'utérus artificiel, H.Atlan

« Jamais l'idée de "nature" n'a été plus éloignée, ce qui devrait nous rendre plus libre de nos choix » commente l'historienne Michelle Perrot, spécialiste de l'histoire des femmes. Libérées des contraintes de la physiologie, les femmes ne risquent-elles pas de devoir renoncer à leur « pouvoir

maternel » ? L'opposition est radicale entre celles qui verraient dans l'ectogénèse le moyen d'une ultime et décisive libération de l'ordre ancien, et celles qui, comme Gena Corea aux États-Unis, dans son livre sur « la Mère machine », dénoncent les technologies de reproduction en tant que nouveau moyen d'appropriation du corps des femmes par le pouvoir masculin des « pharmacrates ».

Le Monde, 12/4/2005, Au nom de leur père.

Comment deux élus, Nadine Morano (UMP) et Gaëtan Gorce (PS) ont puisé **dans leur histoire personnelle** la force d'imposer le débat parlementaire sur la fin de vie. Cancer, la morphine n'a bientôt plus suffi à calmer la douleur « Un jour il m'a demandé de l'aider à mourir » se souvient G.Gorce. Le père de la jeune femme est toujours vivant, depuis 5 ans paralysé et aphasique à la suite d'un AVC en 2000.

Le Monde, 12/4/2005, mariages forcés

Les associations évaluent à 70.000 en France, le nombre de jeunes femmes victimes d'un mariage forcé. « cette pratique n'est pas liée à l'islam, mais à des coutumes traditionnelles que les familles font perdurer » « parcelle de pouvoir qui permet de contrôler les enfants, de préserver la virginité ». Ina, mariée contre son gré et violée à 15 ans, a préféré partir de chez elle « Mes parents ont besoin de reproduire ces traditions pour se rappeler qui ils sont, d'où ils viennent. Pour eux, **je ne serais pas une femme accomplie, une bonne Malienne si je n'étais pas mariée. Et ils pensent que c'est un scandale de ne pas avoir d'enfants à 20 ans** ».

Le Monde, 12/4/2005, Traité Constitutionnel Européen - le droit à l'avortement est-il menacé ?

Article II-62 : **Droit à la vie. Toute personne a droit à la vie. Cet article remettrait-il en cause la législation française sur l'avortement**, comme certains défenseurs du *non*, à l'instar de Jean-Pierre Chevènement. Dans son argumentaire contre « l'illusion des droits fondamentaux », Attac est moins explicite, se bornant à regretter que le droit à l'avortement ne figure pas parmi les droits reconnus par la Constitution. L'article incriminé est le paragraphe 1 de l'article 2 de la charte des droits fondamentaux de l'UE, signée à Nice en décembre 2000 et désormais incorporé à la Constitution dont elle constitue la deuxième partie. Le paragraphe 2 de cet article énonce que « nul ne peut être condamné à la peine de mort ». Les négociateurs se sont trouvés confrontés à ce propos aux deux questions de l'avortement et de l'euthanasie.

Dauphiné-Libéré, 13/4/2005, Avortement : une première en Iran

La Parlement a adopté hier une loi autorisant l'avortement. Si la vie de la mère est mise en danger par la grossesse ou bien si le fœtus est mal formé.

Le Monde, 14/4/2005, La proposition de loi sur la fin de vie adoptée après un débat houleux au Sénat. Le texte, voté dans le consensus à l'Assemblée nationale, a été approuvé uniquement par les sénateurs UMP. François Autain (ratt.CRC républicain et citoyen) « **il manque à ce texte le droit de choisir sa fin. Le moment est venu où la médecine doit accepter que la mort soit avant tout l'affaire de celui qui meurt** ». Jean-Pierre Godefroy (PS) « continue de donner le dernier mot à la médecine »... « Le suicide n'est pas un acte délictuel ». Anne-Marie Payet (UDF) ce texte « porte en lui de graves risques » comme celui « de reconnaître implicitement et banaliser un droit au suicide ».

Le Monde, 15/4/2005, naissance d'un cheval cloné du champion du monde d'endurance.

Dauphiné-Libéré, 22/4/2005, un débat qui déchire l'Angleterre

Charlotte, née lourdement handicapée. Opposés aux parents, les médecins estimaient que la maintenir en vie coûte que coûte était de l'acharnement. Les juges les ont suivis.

Les parents de Charlotte, très croyants, ont toujours exigé, eux, qu'elle soit réanimée à chaque arrêt respiratoire.

Le Monde, 22/4/2005, Un **revenu de solidarité active** pour favoriser le retour à l'emploi  
Commission dirigée par Martin Hirsch, président d'Emmaüs-France, chargée par le ministre de la santé d'un rapport sur « la famille, la vulnérabilité et la pauvreté ». Objectif : ne plus compter un enfant pauvre d'ici à 2020. Système combinant revenus du travail et revenus de solidarité. En France, les bénéficiaires des minima sociaux ont souvent intérêt à ne pas travailler pour ne pas perdre les revenus de la solidarité nationale. Pour un citoyen qui vit de la solidarité nationale, chaque heure travaillée doit se traduire par une baisse des prestations inférieure à ce que le travail rapporte. En France, selon le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, **un million d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté**. Proposition : ... un revenu de solidarité active « étudiant » et une augmentation des bourses pour les jeunes adultes qui n'ont pas accès aux minimas sociaux.

Le Monde, 23/4/2005, Les députés espagnols votent en faveur du mariage homosexuel  
La conférence des évêques espagnols a publié un communiqué qui rappelle « la dignité inaliénable » de l'être humain et s'oppose à une loi qui « défigure l'institution du mariage ».

Le Monde, 26/4/2005, Polémique sur un « **kit euthanasie** » vendu en pharmacie en Belgique.  
L'initiative du groupe Multipharma est contestée par l'ordre des pharmaciens. Kit facturé 45 euros, non remboursable par la Sécurité sociale.

Le Monde, 26/4/2005, L'Église tape sur les doigts des artistes en Russie  
Un tribunal de Moscou a condamné le directeur du Centre Sakharov à 2800 euros d'amende pour « incitation à la haine nationale et religieuse » pour une exposition « Attention, religion ! ». **Poids croissant de l'Église [orthodoxe] dans la société.**

Dauphiné-Libéré, 28/4/2005, l'homosexualité comparée à Auschwitz  
Le cardinal espagnol Ricard Maria Carles s'est opposé hier aux mariages homosexuels. « Ceux qui ont fait Auschwitz n'étaient pas des délinquants, mais des gens qu'on avait contraints ou qui pensaient qu'ils devaient obéir aux lois du gouvernement nazi, plutôt qu'à leur conscience ». L'évêque de Castellon a quant à lui appelé les maires à la « désobéissance civile » car, selon lui, **un catholique doit « obéir à Dieu avant d'obéir aux hommes »**.

Le Monde, 29/4/2005, Accompagner la fin de vie. R.Aubry SFAS, C.Evin député PS, P.Guinchard-Kunstler députée PS, L.Puybasset SFAR.  
Certaines personnes... peuvent se trouver dans la situation où, conscientes et porteuses d'un handicap majeur, elles expriment le désir de mourir mais ne peuvent pas se suicider. L'extension de l'euthanasie aux patients... qualifiés de « **souffrants de la vie** » est aujourd'hui demandée aux Pays-Bas. La dérive est réelle. La loi française sur la fin de vie garantit les principes fondamentaux des droits de la personne en même temps qu'elle est une exigence pour davantage d'humanité.

Mutuelle Générale, avril 2005, Le tueur invisible de l'Europe.  
Le suicide fait plus de **victimes** en Europe que les accidents de la route. La commission européenne appelle l'Union européenne à mobiliser davantage de moyens pour la **santé mentale**. Markos Kyprianou, commissaire européen chargé de la Santé a plaidé pour que le suicide soit élevé au rang des priorités politiques en Europe. 58 000 citoyens européens chaque année. **La plupart des décès par suicide sont liés à une maladie mentale, en particulier la dépression.** « La maladie mentale est le tueur invisible de l'Europe ».

Le Monde, 30/4/2005, Bush

L' « affaire Schiavo » - du nom d'une femme euthanasiée, en mars, après quinze ans de coma et une bataille juridico-politique – a montré aux modérés [républicains] qu'ils étaient plus en phase avec le pays que les fondamentalistes. 30 mars, John Danforth, ex-sénateur du Missouri, a livré une critique radicale de son propre parti : « **Les républicains ont fait de notre parti le bras armé des chrétiens conservateurs** ».

Le Monde, 3/5/2005, lundi de Pentecôte

François Hollande, le premier secrétaire du Parti socialiste « Si, en 2007, nous devions revenir aux responsabilités, nous déciderions de revenir au jour férié ».

Le Monde, 3/5/2005, le TCE l'égalité hommes et femmes sera-t-elle renforcée ?

Article III-214 Chaque État assure l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs féminins et masculins pour un même travail de même valeur.

Dauphiné-Libéré, 4/5/2005, Soupçons d'euthanasie. Une infirmière allemande, soupçonnée d'avoir tué volontairement au moins deux patients gravement malades en leur administrant des doses de morphine excessives a été placée hier sous mandat de dépôt.

Le Monde, 9/5/2005, L'Église brésilienne face à la montée des évangélistes.

En l'espace de dix ans, les Églises évangéliques protestantes sont passées de 9% de la population (1991) à 15% (2000). **Les Églises protestantes ont multiplié leur audience et leur influence, car elles ont investi sans ménagement les médias et les partis politiques.** L'une d'entre elles, l'Église universelle du Royaume de Dieu, la « Universal » née au Brésil [] l'audience de sa chaîne de télévision, TV Record, ne cesse de grimper. **Face à ce déploiement de moyens, la présence des catholiques dans l'audiovisuel fait pâle figure.**

Dauphiné-Libéré, 10/5/2005, Projet de loi sur la parité, égalité salariale.

Afin d'éviter aux jeunes mères un blocage de leur salaire, **elles bénéficieront à leur retour de la moyenne des augmentations individuelles perçues par leurs collègues de même catégorie durant leur absence.**

Le Monde, 10/5/2005, Le pape Benoît XVI reprend le combat de Jean-Paul II contre l'avortement et l'euthanasie. « l'inviolabilité de l'être humain, l'inviolabilité de la vie humaine, de la conception jusqu'à la mort naturelle ». On est là, pourtant, à un point de fracture entre l'Église catholique et les sociétés démocratiques. Dans l'encyclique *Evangelium de la vie* qu'il avait écrite en 1995, **Jean-Paul II, à propos de l'avortement et de l'euthanasie « crimes contre l'humanité »**. « Des lois de cette nature non seulement ne créent aucune obligation pour la conscience, mais elles entraînent une **obligation de s'y opposer** par l'objection de conscience ».

Le Monde, 11/5/2005, La Conférence épiscopale espagnole s'oppose aux mariages homosexuels. Les évêques prêchent l' « objection de conscience » des fonctionnaires contre le projet de loi, qui concerne aussi l'adoption.

Le Monde, 15/5/2005, Les Églises chrétiennes ont juste quelques « regrets ». Pour le lundi de Pentecôte : il ne s'agit pas à proprement parler, d'une fête religieuse. Le dimanche oui. Le concordat de 1801, signé entre Bonaparte et le pape Pie VII, avait retenu seulement quatre « fêtes d'obligation » chômées : Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. Cependant, les fidèles ont conservé la tradition de ne pas travailler le lundi qui suit Pâques et celui qui suit la Pentecôte. La

III<sup>e</sup> République a entériné. Loi du 8 mars 1886 indique que ces deux lundis seront chômés. **La loi de séparation des Églises et de l'État, de 1905, n'a pas remis en cause cette disposition.**

Le Monde 15-16/5/2005 - France2, 20/5/2005, *Le Choix de Jean*, 59 ans cancer de la peau : être assisté dans son suicide.

Un film exemplaire tourné en Suisse, où le droit de disposer de son corps en fin de vie est admis. **« J'aurais été incapable, moi, de me suicider : me tirer une balle ou autre. Non. Ce qui me plaît dans cette méthode-là, c'est que ça reste *clean* ».**

Le Monde, 17/5/2005, Benoît XVI, G.Bush et les néo-conservateurs.

Bush, protestant intransigeant, meilleur défenseur du Vatican, reprenant à son compte les mots si chers à Jean-Paul II de « culture de la vie ». Courants néoconservateurs de l'Église (Opus Dei, Communion et Libération, Focolaris, néo-catéchuménat, nouvelles communautés etc), qui fondent leur projet de « nouvelle évangélisation » du monde sur la restauration d'une identité catholique claire et forte, sur le rejet de toute conciliation avec la philosophie des Lumières, l'exégèse critique des textes sacrés et **les sciences humaines les plus dérangeantes** pour la foi chrétienne.

Le Monde, 18/5/2005, Ayaan Hirsi Ali, députée aux Pays-Bas.

Dans son école pour filles, à Nairobi, les élèves manquent souvent à l'appel [] elles ont été données en mariage : « Il m'arrivait de les rencontrer un an ou deux après. Il ne restait plus rien d'elles. Toutes étaient devenues **des usines à fils** ». Elle a obtenu la ratification de sa proposition de loi visant à condamner l'excision.

Le Monde, 18/5/2005, au Koweït, les femmes obtiennent le droit de vote.

Dauphiné-Libéré, 20/5/2005, Garçon ou fille, les Israéliens pourront choisir. Israël a décidé d'autoriser le choix du sexe d'un enfant sous certaines conditions. En cas de FIV. Parmi les critères, un couple ayant déjà au moins quatre enfants du même sexe.

Dauphiné-Libéré, 21/5/2005, Elle tue ses enfants et se donne la mort. Mère de 25 ans, en se jetant sous un train. Ses enfants de 1 et 5 ans.

Le Monde, 21/5/2005, Plaidoyer pour le droit à l'euthanasie, Vincent Lena magistrat et président du Mouvement national pour une loi Vincent Humbert.

Le thème du suicide assisté dérange. **La loi Leonetti est une supercherie** : elle interdit l'euthanasie. La question de l'euthanasie se heurte dans une partie de la classe politique au tabou persistant de la mort et à **la méfiance religieuse de la liberté individuelle**. **En 2005, c'est au nom de motifs religieux à peine voilés, et selon des termes rappelant le débat sur l'interruption volontaire de grossesse que la majorité UMP du Parlement refuse une loi « Vincent Humbert ».** Elle préfère une loi sur le « droit à laisser mourir » alignant ainsi l'éthique de notre République sur celle du Vatican. La gauche oublieuse de ses grands heures sur l'avortement ou la peine de mort, a même cautionné cette loi à l'Assemblée, en mêlant ses voix... **Rarement le gouffre entre le peuple et ses représentants aura été aussi béant.**

Le Monde, 21/5/2005, la course au clonage humain s'accélère.

- L'université de Newcastle (Grande-Bretagne) vient d'annoncer avoir obtenu par clonage le premier embryon humain britannique. 2004, première autorisation des autorités britanniques d'entreprendre des essais de clonage thérapeutique, cette possibilité avait été ouverte en 2001 par un vote du Parlement. Le projet de l'équipe britannique est de créer à partir de cellules souches embryonnaires des cellules capables de produire de l'insuline afin de pouvoir ensuite les

transplanter chez des patients diabétiques, ce qui dispenserait le malade d'un traitement pluri-quotidien par injection.

- Le 8 juin 2004, le Parlement français a adopté la loi sur la bioéthique, révision du texte de 1994, **qui qualifie de « crime contre l'humanité » le clonage reproductif**, passible de 30 ans de réclusion et de 7,5 millions d'euros d'amende, et qui interdit le clonage thérapeutique (sept ans de prison et 1 million d'euros d'amende). **La Grande-Bretagne et la Corée du sud sont les seuls deux seuls pays à avoir légalisé le clonage thérapeutique.**
- Première médicale en Europe, naissance de deux « bébés médicaments » conçus en Belgique. Cinq ans après la naissance, aux États-Unis, d'un premier enfant de ce type, dont le sang est censé sauver un frère ou une soeur, atteints d'une maladie immunitaire. Depuis, une dizaine d'autres bébés sont nés aux États-Unis et en Australie. Certains parlementaires semblent ne pas se contenter des affirmations du Centre de génétique, qui dit veiller à ce **que chaque enfant soit désiré pour lui-même** et ne soit pas considéré comme « un instrument médical ».

Le Monde, 23/5/2005, La droite chrétienne redouble d'activisme aux États-Unis

La droite religieuse intensifie ses pressions sur le Congrès afin de combattre « tout ce qui touche à la vie ». **Elle forme des bataillons d'avocats [les ténors de la génération précédente ont créé des écoles de droit]**. Cette grande offensive fait sentir ses effets jusque dans les institutions militaires comme l'Air Force Academy de Denver ou les entreprises comme Microsoft.

Les fondamentalistes investissent le Congrès. La procédure d'avortement tardif a fini par être interdite en 2003 alors que Clinton avait opposé deux fois son veto. Le Family Research Council : **défendre le mariage et la foi**. Jayd Hendricks est responsable des relations avec le Congrès « avant les libéraux avaient tout ce qu'ils voulaient. Ce n'est plus le cas. **Nous avons des médias.** Il y a une nouvelle énergie pour les conservateurs. »

Dans vingt-trois États, des lois ont été adoptées ou sont en cours d'examen pour protéger les pharmaciens réticents [à la délivrance de la pilule du lendemain].

Microsoft a été accusé de céder à l'Église de la Bible. Le géant de l'informatique avait retiré son soutien à un projet de loi déposé au Congrès de l'État interdisant toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Le 6 mai [sous la pression interne] M.Ballmer a indiqué que Microsoft soutiendrait le projet antidiscrimination.

Le Monde, 25/5/2005, Les mères porteuses profitent des **carences** de la loi belge pour lancer des enchères sur Internet. An B., son bébé a été acquis apparemment pour 15.000 euros.

Le Monde, 27/5/2005, R-G Schwarzenberg veut autoriser les recherches sur le clonage thérapeutique. Le député PRG a déposé une proposition de loi visant à lever l'interdit sur la pratique du clonage à visée thérapeutique inscrit dans la loi de bioéthique du 6 août 2004 article 25. Les cellules prélevées sur les embryons dits « surnuméraires » n'ont pas les mêmes caractéristiques génétiques et immunitaires du receveur potentiel et pourraient provoquer des phénomènes de rejet [que le clonage évite]. Cette interdiction, sous sanction pénale, se fonde notamment, à en croire l'ancien ministre de la recherche, sur l'argument éthique selon lequel créer des embryons ne serait pas admissible dans la mesure où, dès son commencement, la vie humaine aurait un caractère sacré. « Cette objection dépend des convictions spirituelles ou philosophiques de chacun », estime M.Schwarzenberg « **dans une République laïque, le législateur ne peut transformer un article de foi en article de loi** ».

Le Monde, 29-30/5/2005, Le parquet s'oppose à l'union des transsexuelles de Rueil. Il s'agit selon lui d'« un mariage militant », sans « projet matrimonial ». Les associations protestent.

Le Monde, 2/6/2005, Nouvelles mesures en faveur de l'égalité hommes-femmes



Nicole Ameline, ministre de la parité et de l'égalité professionnelle, devait annoncer en conseil des ministres, plusieurs mesures : **validation des congés parentaux comme acquis d'expérience** ; l'obligation de **neutraliser les incidences du congé de maternité sur les évolutions de rémunération et de promotion**.

Le Monde, 2/6/2005, Vatican rend public un argumentaire opposé à la réforme des mœurs *Lexique des termes ambigus et controversés*, ouvrage collectif de représentants de l'Église catholique, 2005. Le projet est né en 1994, après la Conférence internationale du Caire sur la population. Membre observateur des Nations Unies, **le Saint-Siège avait alors lutté contre des mesures visant à freiner la croissance démographique**. Contraception : la seule contraception autorisée par l'Église repose sur des méthodes naturelles (continence, Billings, Ogino). PMA : l'hostilité de l'Église reste fondée sur la défense de l'embryon humain.

Le Monde, 4/6/2005, le clonage, les biologistes et la loi – JY Nau  
Force est de constater que la confusion est générale. En appui de ce qu'il est déjà convenu d'appeler la médecine régénératrice, il faudra notamment compter avec la puissance des associations de familles de malades atteints d'affections pour l'heure incurable. ... ceux qui, non sans arguments, s'angoissent devant la double perspective d'une **réification grandissante** de l'embryon humain..

Dauphiné-Libéré, 6/6/2005, Nouveaux cas de suicides collectifs. Tokyo. Empoisonnement au gaz carbonique, charbon de bois, voiture fermée. Des gens qui se rencontrent par internet.

Le Monde, 10/6/2005, Le comité d'éthique se prononce pour le droit du patient à refuser un traitement. Avis relatif au « refus de traitement et à l'autonomie de la personne ». « respecter la liberté individuelle » « Le refus de traitement clairement exprimé par une personne **majeure** ayant encore le gouvernement d'elle-même ne peut être que respecté, même s'il doit aboutir à la mort »

Le Monde, 11/6/2005, Appel des académies des sciences des pays du G8 à lutter contre le réchauffement. Les académiciens demandent aux leaders mondiaux de « reconnaître que la menace du changement climatique est évidente et croissante ».

Le Monde, 14/6/2005, Pour la première fois, une femme devient ministre au Koweït. La situation ne semble cependant pas évoluer en Arabie Saoudite, où les femmes n'ont même pas le droit de conduire une voiture ou de sortir seules.

Le Monde, 15/6/2005, Echec du référendum italien sur la procréation médicalement assistée. La loi sur la PMA ne sera pas assouplie.

Le Monde, 18/6/2005, laïcité. Les évêques de France ont publié le 16 juin un document sur la laïcité dans lequel ils renoncent à toute « pression » sur la société. « L'Église catholique en France ne cherche pas à faire pression sur les esprits. »

Le Monde, 20/6/2005, La Cour suprême américaine est divisée sur la séparation de l'Église et de l'État. La plus haute juridiction des États-Unis rend un double jugement ambigu sur l'association des Dix Commandements chrétiens à la justice. 76% des personnes interrogées sont favorables à la présence des Dix Commandements dans les lieux publics.

Le Monde, 20/6/2005, Dix scientifiques en faveur du clonage thérapeutique  
Pétition adressée à Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale, demandant qu'un texte de loi autorisant des recherches sur le clonage thérapeutique soit inscrit.

Le Monde, 21/6/2005, En Pologne, l'extrême droite mobilise ses troupes homophobes dans les rues de Varsovie : 18 juin « parade de la normalité ». La parade annuelle des gays et lesbiennes de la semaine précédente, en revanche, avait été interdite.

Le Monde, 22/6/2005, N.Sarkozy regrette que les quartiers soient des « déserts spirituels ».

**Il invite les Églises à prendre part au débat public.** Ministre de l'intérieur, ministre des cultes.

« On m'a soupçonné de vouloir instrumentaliser les Églises. Je n'ai fait que constater que, **lorsqu'il y a un prêtre ou un pasteur, dans un village ou un quartier, pour s'occuper des jeunes, il y a moins de laisser-aller, de désespérance, et finalement moins de délinquance.** Aujourd'hui, nos quartiers sont devenus des déserts spirituels. » « **les religions sont un plus pour la République** ».

Dauphiné-Libéré, 24/6/2005, démographie : nous sommes 6,5 milliards

Les estimations officielles prédisent neuf milliards d'ici moins de 50 ans.

<http://www.prochoix.org/pages.action/presidentielles/laguiller.html>

Arlette Laguiller ne s'est pas prononcée en faveur de l'homoparentalité, déclarant que l'"adoption par des couples homos comme hétéros devait se régler au cas par cas"; Elle ne se prononce pas non plus en faveur du mariage pour les homos puisqu'"**elle ne défend pas le couple et la famille tels qu'il existent aujourd'hui mais préconise un changement profond dans les relations sociales sans hiérarchies entre les forme de vie**".

Le Monde, 25/6/2005, La famille, nouvel horizon des couples gays et lesbiens

Marche des fiertés le 25 juin avec un slogan unique « Couples et filiations, l'égalité maintenant ! ».

200.000 enfants seraient concernées. Plusieurs études décrivent des enfants qui ne semblent pas « aller plus mal » que les autres.

Le Quotidien du Médecin, 24/6/2005, **Life parade**

Plusieurs milliers de personnes ont participé à Paris à la première Life Parade, défilé festif organisé par de **jeunes catholiques pour « promouvoir la culture de vie »**.

Le Monde, 25/6/2005, L'affaire Bouziane, par Dounia Bouzar

Inciter à la violence sur les femmes serait-il permis dès lors qu'on le fait au nom de Dieu ? L'imam de Vénissieux, Abdelkader Bouziane, qui avait déclaré notamment que « battre sa femme est autorisé par le Coran », a été relaxé. Ce qui pose avant tout question, c'est l'argument du juge « **M.Bouziane s'est limité à expliquer ce que dit sa religion au travers du Coran et [que] le tribunal n'a pas à pénétrer dans le for intérieur de la religion** ». Prononcer un discours public en tant qu'imam qui autorise, au nom de Dieu, ce que le code pénal interdit pose question. L'islam est comme toutes les religions : il ne « parle » pas, ce sont les hommes qui le font parler.

Le Monde, 30/6/2005, Le Canada, troisième pays au monde à légaliser le mariage homosexuel

En France, la légalisation des mariages gays et lesbiens, ainsi que l'homoparentalité étaient les thèmes dominants de la Marche des fiertés homosexuelles, le 25 juin, qui rassemblait entre 550.000 et 700.000 personnes.

Le Monde, 2/7/2005, Espagne, légalisation du mariage homosexuel.

Adoption de la loi le 30 juin, autorise aussi les couples homosexuels mariés à adopter.

Le Monde, 2/7/2005, clonage reproductif naturel dans une espèce sexuée

« la petite fourmi de feu », *Wasmannia auropunctata* : les génomes des mâles et des reines de cette

espèce de fourmi invasive sont si différents que les biologistes pourraient croire à deux espèces distinctes. Dans ce mode de reproduction jamais observé auparavant, les mâles sont les clones de leur père et les reines sont les clones de leur mère. « Nous pensons, sans en être certains, que les mâles fécondent les ovules haploïdes et qu'une fois cette fécondation effectuée, sous certaines conditions, l'ADN du mâle peut éliminer celui de la femelle. ». L'œuf en question engendre, en définitive, un clone du mâle l'ayant fécondé. « La mâle utilise en quelque sorte la reine comme une mère porteuse ».

Le Monde, 12/7/2005, Les châtiments corporels au cœur des préoccupations d'une conférence sur les violences faites aux enfants. La France a été la grande absence de cette réunion où plus de quarante pays d'Europe et d'Asie centrale étaient représentés. Consultation organisée par le Conseil de l'Europe, l'Unicef, l'OMS, et le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, en prélude à la publication, en 2006, de la **première étude mondiale sur la violence contre les enfants commandée par l'ONU**. « le mur du silence qui entoure la violence dans la famille, y compris les châtiments corporels, n'a toujours pas été rompu ». « développement de la formation des parents et des professionnels sur les méthodes non violentes de résolution des conflits et de discipline ». **La Suède a été le premier pays à interdire formellement, en 1979, tous les châtiments corporels et autres punitions ou traitements dégradants** dans son code de la famille. Depuis, 13 pays. « il faut agir sur les pratiques, les mentalités des parents, des professionnels et des autorités » Jacob Egbert Doek président du Comité des droits de l'enfant.

Le Monde2, 16/7/2005, l'asexualité

Etude sur 18.000 adultes, révèle que 1% d'entre eux affirme « n'avoir jamais ressenti le désir sexuel envers qui que ce soit » (selon des observations faites sur les rats et des moutons le taux d'asexualité grimperait à 12% chez nos amis les animaux). La majorité pense utiliser la procréation artificielle pour avoir des enfants.

Le Monde2, 13/8/2005, Le déclin de la Franc-Maçonnerie

Les FM rappellent que la contraception et les avancées obtenues par le MFPP dans les années 60-70 ont été, en partie, leur œuvre. Mais cela tient surtout à la personnalité du docteur Pierre Simon, ancien Grand Maître de la GLDF. Elle reste influente « sur les problèmes sociétaux comme sur la bio-éthique ou sur la question du droit à mourir dans la dignité, où elle reste une force de proposition ». En 1983, le futur Benoît XVI, souligne l'incompatibilité entre maçonnerie et vie chrétienne.

Le Monde, 15/8/2005, les évangélistes en « guerre culturelle »

Autre lieu du nouvel évangélisme, Focus on the Family. **Pas une église mais une association, une machine à diffuser le message chrétien**. Vend 2 millions de magazines et possède le premier réseau radio du pays. Ses programmes radio, ses magazines ou vidéos touchent 200 millions de personnes sans le monde.

Le Monde, 1/9/2005, Gore Vidal, romancier et essayiste américain

**Êtes-vous de ceux qui croient que la liberté d'expression est en danger aux États-Unis ?**

**Oui, bien sûr. Le pays appartient à une poignée d'hommes qui contrôlent aussi les médias.**

Par le biais de la télévision, les évangélistes lèvent des fonds considérables qu'ils investissent ensuite pour faire élire des obscurantistes attardés. Comme il n'y a pas de système d'éducation publique, la grande majorité de mes concitoyens est d'une ignorance à faire peur.

En histoire des religions. Un disciple demande à Confucius : « Maître, s'il y avait un seul précepte selon lequel guider ma vie, quel serait-il ? » Confucius répondit : « **Traitez les autres comme vous aimeriez qu'ils vous traitent.** » Et bien vous n'avez pas idée de l'hystérie, à travers l'Amérique,

autour de cette phrase prononcée cinq cents ans avant Jésus-Christ !

Le Monde, 3/9/2005, *Catéchisme de l'Église catholique abrégé*, coédition Bayard-Cerf-Fleurus-Mame, 2005. vendu à 450.000 en Italie en deux mois, tirage de 100.000 exemplaires en France. L'association de chrétiens homosexuels David et Jonathan le juge « inadmissible ». La contraception est proscrite. **Les actes homosexuels sont placés au même niveau de gravité que le viol** (question 492). « Sont des péchés gravement contraires à la chasteté, chacun selon la nature de son objet : l'adultère, la masturbation, la fornication, la pornographie, la prostitution, le viol, les actes homosexuels. Ces péchés sont l'expression du vice et de la luxure. »

Elle, 5/9/2005, Les suédois modèles

Toujours à la pointe de l'égalité hommes femmes. Depuis les années 1970, lois qui permettent aux suédois de concilier vie professionnelle et vie familiale : **fameux congé parental de 16 mois, dont 13 payés sont payés à 80 % du salaire** et qui prévoit deux mois obligatoires avec la mère...

Le Monde, 10/09/2005, Les opposants au projet de tribunaux islamiques manifestent au Canada  
Projet du gouvernement de l'Ontario visant à légaliser une pratique de règlement arbitral de litiges commerciaux ou civils selon la charia.

Le Monde, 10/09/2005, L'image des religions se dégrade chez les français.

Pour 59% des sondés, la place des croyances religieuses est devenue « trop importante » dans le monde. Le bouddhisme s'étend en Occident.

RFI - Radio France International, 12/9/2005, Pour la laïcité

Mobilisation, hier, dans les grandes villes du Canada, mais aussi en Europe, notamment à Paris à proximité de l'ambassade du Canada contre les tribunaux islamiques de justice civile en Ontario, pour les droits des femmes et la séparation des églises et de l'État. Cette éventualité résulte du rapport de la juriste Marion Boyd qui estime que les musulmans ont le droit de recourir à un arbitrage religieux pour leurs différends familiaux, à l'instar des chrétiens et des juifs d'Ontario.

Libération, 13/9/2005, L'Ontario renonce à la charia

Le gouvernement de la province canadienne de l'Ontario a renoncé à l'instauration de la charia, la loi islamique, pour arbitrer les litiges au sein des familles musulmanes.

Dauphiné-Libéré, 14/9/2005, Moins de CSG pour les familles qui ont des enfants : proposé par le CAE

Le Monde, 15/09/2005, Japon, le Parti des vieux

2004 Lancement du parti Rojin (Parti des vieux) par Shigeru Horiuchi, psychiatre.

Au Japon, un quart de la population devrait avoir plus de 65 ans d'ici dix ans.

Dauphiné-Libéré, 21/9/2005, Aide à la fin de vie des bébés.

Les Pays-Bas s'apprêtent à régler l'euthanasie des bébés atteints de **souffrances incurables et insupportables**, ainsi que les avortements après la 24<sup>e</sup> semaine.

Dauphiné-Libéré, 22/9/2005, Conférence de la famille, congé parental réformé

Raccourci, mieux indemnisé et valable à partir du 3<sup>e</sup>me enfant.

Certes, la France affiche derrière l'Irlande le **meilleur** taux de fécondité de l'Europe des 25 (1,9 enfant par femme)... Mais cette situation démographique n'assure pas « un complet renouvellement des générations », notait le rapport Brin.

Ségolène Royal « pour encourager le troisième enfant, il faut d'abord encourager le premier et le second ».

Le Monde, 22/09/2005, Chine, le planning familial du Shandong a imposé une violente campagne de stérilisation et d'avortement. Environ 7000 ont été stérilisées de force au nom de la politique de contrôle des naissances. Entre mars et juillet 2005. D'autres ont accouché de bébés mort-nés après avoir reçu des injections de poison. Parce que les responsables de cette région avaient été tancées pour n'avoir pas su empêcher un nombre trop important de naissances, contrevenant à la politique de l'enfant unique. Rappelle les heures les plus noires de la politique de l'enfant unique, il y a vingt-cinq ans. Les campagnes bénéficient toutefois d'un privilège par rapport aux villes : une deuxième naissance y est autorisée au cas où le premier enfant est une fille. En 2002, l'Assemblée nationale populaire a voté une loi assouplissant... les couples sont autorisés à avoir plusieurs enfants à condition de payer une sorte d'impôt pudiquement baptisé « taxe sociale de compensation ». Il en coûte ainsi 600 euros pour pouvoir donner vie à un nouveau bébé. « La politique de l'enfant unique, même si **elle a permis d'éviter 300 millions de naissances en vingt ans**, a dressé beaucoup de gens contre l'État. » consultant chinois collaborant avec le planning familial.

Le Monde, 23/09/2005, Un parti féministe contre le « mythe » suédois  
Lancée mi septembre, Fi, Feministisk Initiativ (« Initiative Féministe ») bouscule tout sur son passage. Inégalité des salaires. « Détruire l'ordre patriarcal ». **L'une des principales propositions, remplacer le mariage et le pacs par un « contrat de coexistence »** différenciant les choses de l'amour de celles de l'économie, a été interprétée comme une apologie de la polygamie. Certaines féministes « historiques » qui ont quitté le navire, reprochent à Fi d'avoir été noyautée par la tendance gay.

Le Monde, 24/9/2005, La Suisse, paradis de la « mort douce ».  
*Exit, Le droit de mourir*, produit cinématographique diffusé sur les écrans suisses romands depuis trois semaines. En mars, un autre film, *Le Choix de Jean*, avait enregistré une audience record sur la TSR. Seul pays au monde où des **non-médecins** peuvent pratiquer l'assistance au suicide. Exit créée en 1982 compte 11 000 membres. En 2004, Exit a aidé 42 personnes à mourir.

Le Monde, 25/9/2005, Des mesures pour **consolider le modèle familial français**  
Renforcer le modèle familial français fondé sur le "libre choix des familles". Actuellement, le "complément de libre choix d'activité" permet aux parents d'enfants de moins de 3 ans qui cessent de travailler pendant un, deux ou trois ans de toucher une prestation forfaitaire de 513 euros par mois. Le gouvernement veut ajouter à ce dispositif un congé plus court un an qui sera mieux indemnisé 750 euros par mois, soit une progression de près de 50 %. Il sera réservé aux parents de trois enfants et plus qui cessent toute activité. Devrait coûter **140 millions d'euros en année pleine**.

Courrier International, 29/9/2005, XX ou XY, c'est mon choix  
Choisir le sexe de son 3e enfant doit être un droit, affirme la Gauche Républicaine de Catalogne (ERC), qui a déposé un amendement en ce sens au Parlement espagnol. Les couples doivent pouvoir choisir le sexe de leur enfant par sélection embryonnaire.

La Tutélaire, octobre 2005, Le suicide. Autopsies psychologiques.  
La prévention du suicide est aujourd'hui une priorité nationale de santé publique. 90% des suicidés sont affectés par un ou plusieurs troubles psychologiques. Dans 65 à 70% des cas, dépression. La dépression est une maladie codifiée, aux symptômes psychologiques et physiques clairement identifiés. Le traitement de la dépression passe par une prescription de médicaments. Facteurs de risques : insécurité affective ou maltraitance durant l'enfance. 80% des suicidés auraient vécu un

épisode de stress dans les 3 mois précédant leur décès. Il est à noter que le suicide des personnes inscrites au chômage est 8,5 fois supérieur à la moyenne nationale. **Le terme de crise suicidaire caractérise une période de six à huit semaines au cours de laquelle la personne est en proie à une souffrance psychique tellement intense qu'elle paraît insurmontable.** L'individu en détresse... songe alors au suicide comme solution pour mettre fin à un profond mal-être.... dans un premier temps, la personne recherche activement des solutions pour améliorer sa situation. Peu à peu, il lui semble qu'elle épuise l'ensemble des ressources et elle commence à penser à la mort comme issue possible... ce passage à l'acte ne représente qu'une des sorties possibles de la crise car **les personnes qui envisagent le suicide, le conçoivent avant tout comme un moyen d'arrêter de souffrir** et non comme un but en soi.

Le Monde2, 1/10/2005, Pétrole, la panne sèche.

Le directeur des études de l'Agence Internationale de l'Energie Fatih Birol prédit que les extractions hors OPEP amorceront leur déclin « juste après 2010 ». Colin Campbell, fondateur de l'ASPO, Association pour l'étude du « peak oil ». **Ses projections ne promettent rien moins qu'un cataclysme économique global...** en adéquation avec les thèses des partisans de la « décroissance ». Oleocene.org. T.Desmarets, patron de Total, aurait admis que « **le pic est pour les alentours de 2025**, à condition qu'il y ait une crise de la demande ». **L'AIE se contente d'écrire que le « peak » sera atteint quelque part entre 2013 et... 2037.**

Le Monde, 10/10/2005, Pologne, homophobie et conservateurs du PiS

Kazimierz Marcinkiewicz, premier ministre, catholique fervent : « l'homosexualité n'est pas naturelle. Ce qui est naturel, c'est la famille »

Conseil de l'Europe, 11/10/2005, Femme et religion : recommandation provisoire du Conseil **Les droits des femmes sont souvent restreints ou bafoués au nom de la religion.** La liberté de religion ne peut pas être acceptée comme un prétexte pour justifier les violations des droits des femmes, qu'elles soient flagrantes ou subtiles, légales ou illégales, pratiquées avec ou sans le consentement théorique des victimes – les femmes. Il incombe aux États membres du Conseil de l'Europe de protéger les femmes contre les violations de leurs droits au nom de la religion.

Le Monde, 14/10/2005, l'inégalité sexuelle ne régresse pas, selon l'ONU

Un demi-million de mères meurent en grossesse ou en couches chaque année, et ce chiffre ne se réduit pas. Les avortements pratiqués **de manière dangereuse** sont aussi un « problème majeur de santé publique » : 19 millions par an responsables de 68 000 décès.

Le Monde, 16-17/10/2005, Six mois de prison avec sursis pour A.Bouziane

La cour d'appel a condamné l'imam salafiste.

L'Express, 20/10/2005, Gays turcs.

Le gouverneur adjoint d'Ankara voulait interdire la première association gay et lesbienne turque, Kaos, créée en juillet, pour « immoralité ». Les juges viennent de s'y opposer.

L'Express, 20/10/2005, Le fléau des suicides.

Courrier des lecteurs T.Hannier, présidente de Phare Enfants-Parents. 10 000 à 12 000 personnes se suicident chaque année en France. Que fait-on pour enrayer ce **fléau social** ?

Le Monde, 23-24/10/2005, les nouveaux pères britanniques pourront pouponner aux frais de l'État  
Les pères de famille britanniques pourront bientôt s'occuper de leur bébé pendant trois mois aux frais de l'État. Le gouvernement leur promet de porter ensuite, avant la fin de la législature –

probablement en 2009 – ce congé de paternité à **six mois**. Actuellement les femmes britanniques ont droit à un **congé de maternité de six mois**. Pendant les six premières semaines, elles touchent 90% de leur salaire, ensuite 155 euros par semaine. Selon le projet de loi, **le congé de maternité rémunéré sera porté à neuf mois en avril 2007 et un an en cours de législature**. Les pères bénéficieront de cette mesure. Ils n'ont droit aujourd'hui qu'à deux semaines de congé rémunéré. Les mesures annoncées ont le soutien des syndicats et des grandes organisations patronales.

Le Monde, 25/10/2005, la PS s'engage avec prudence en faveur de l'homoparentalité  
DSK « Les enfants ne doivent pas être privés de la possibilité d'avoir deux parents responsables au motif qu'ils sont de même sexe ». En mai 2004, au nom de « l'égalité des droits pour tous », le PS avait accepté du bout des lèvres... le principe des unions homosexuelles. L.Jospin était sorti de sa retraite qu'il s'imposait depuis sa défaite de 2002 pour dire son hostilité au mariage gay et à l'homoparentalité. **L'enfant**, écrivait-il alors dans le *Journal du dimanche*, « **n'est pas un bien que peut se procurer un couple hétérosexuel ou homosexuel**, il est une personne née de l'union – quelle qu'en soit la modalité – d'un homme et d'une femme ». Motion de F.Hollande : le mariage sera ouvert aux couples de même sexe et le droit à l'adoption... Motion de L.Fabius « nous, socialistes, devons porter de nouvelles évolutions allant dans le sens de l'égalité des droits ».

Le Monde, 25/10/2005, le conservateur Lech Kaczynski remporte la présidentielle en Pologne  
Le parti Droit et justice des frères jumeaux Jaroslaw et Lech incarne un populisme de droite défendant... la famille et la religion. Lech partage les idées conservatrices sur la famille de la Ligue des familles polonaises ultra-catholique.

Dauphiné-Libéré, 26/10/2005, homoparentalité

1985, Danemark, mariage homo, les couples homos ne sont autorisés à adopter que leurs propres enfants nés de relations précédentes

(2000) Pays-Bas, premier État à autoriser l'adoption d'enfants par deux parents du même sexe.

1997, l'État du New Jersey a autorisé l'adoption conjointe. D'autres États permettent à un homo l'adoption de l'enfant du conjoint

2001, Allemagne, « contrat de vie commune », une personne homo peut adopter un enfant

2002, Afrique du Sud, la Cour constitutionnelle a reconnu aux couples homo le droit d'adopter

2002, G-B, adoption

2003, Suède, droit d'adoption

2005, Espagne, mariage et adoption

2005, Canada, mariage et adoption

Dauphiné-Libéré, 27/10/2005, l'abbé Pierre pense que le célibat des prêtres ne doit plus être obligatoire « puisque l'Église catholique permet depuis des siècles à ses communautés orientales d'ordonner des prêtres mariés, je vois mal pourquoi Jean-Paul II a pu affirmer récemment qu'il était hors de question de revenir sur le célibat des prêtres pour le reste de l'Église catholique ».

Le Monde, 2/11/2005, Avortement

En 1992, la Cour suprême a reconnu aux États la possibilité de restreindre les modalités d'avortement... 487 lois depuis... notifications parentales... **Le nombre d'établissements qui pratiquent l'avortement a diminué de 1000 en dix ans**. Les 4/5 des cliniques font l'objet de manifestations continuelles de la part des opposants à l'avortement.

Le Monde, 10/11/2005, le cumul du RMI et d'un salaire sera possible pendant trois mois  
projet de loi présenté au conseil des ministres le 8/11 par Catherine Vautrin, pour inciter les titulaires de minima sociaux à reprendre le travail.

Astra, novembre 2005, République tchèque : une politique pour augmenter le taux de natalité  
Les mères ont le droit de prendre jusqu'à **trois ans de congés de maternité** à tout moment quand elles le souhaitent, pourvu que l'enfant ait entre 0 et 8 ans. La République Tchèque a ainsi le congé de maternité le plus long d'Europe. **Les mères ont ainsi 28 semaines payées à 70% de leur salaire.**

Le Monde, 15/11/2005, le dalaï-lama proclame sa foi dans la science  
« Si la science prouve que certaines croyances du bouddhisme sont fausses, alors le bouddhisme les changera ». Son dernier essai, *L'Univers dans un seul atome : la convergence de la science et de la spiritualité*, a été critiquée par le NYT qui l'a qualifié de « version orientale du "dessein intelligent" ». « Si une opération du cerveau permettait de produire les mêmes effets que plusieurs heures de méditation quotidienne, je me ferais opérer ».

Le Monde, 18/11/2005, La justice allemande enquête sur un « suicide assisté » en Suisse.  
En Allemagne, l'assistance au suicide est assimilée à un homicide. L'affaire survient après l'ouverture par Dignitas en septembre d'une succursale à Hanovre.

Le Monde, 18/11/2005, La Ligue des familles polonaises crée un incident sur l'avortement au Parlement européen. Exposition de photographies hostiles à l'avortement.

Le Figaro, 18/11/2005, **La famille, premier lieu d'injustice pour les enfants**  
Claire Brisset, la défenseuse des enfants, a remis son rapport hier à Jacques Chirac.

Le Monde, 18/11/2005, **L'Église anglicane au bord du schisme sur l'homosexualité**  
Rowan Williams, archevêque de Canterbury, chef de la Communion anglicane, est l'objet d'une fronde sans précédent pour ses positions jugées trop tolérantes dans la polémique sur le clergé homosexuel. Mis en demeure par « lettre ouverte » de la Communion, inspirée par les chefs des Églises africaines, qui ont déjà rompu leurs liens avec l'Église épiscopale (anglicane) des États-Unis (suite à l'ordination en 2003 d'un évêque homosexuel, Gene Robinson).

Le Monde, 20-21/11/2005, la « pilule abortive » RU486 enflamme l'Italie  
Plus d'un quart de siècle après sa mise au point en France, toujours interdite dans la Péninsule, mais le débat y est relancé par le forcing des autorités sanitaires régionales contre le ministre de la santé, Francesco Storace « au moment où le projet de budget 2006 cherche à encourager les familles à avoir des enfants, les régions sont entrées en compétition pour qu'elles n'en fassent pas ».

Le Monde, 23/11/2005, Accord de coalition entre les unions chrétiennes CDU-CSU et SPD  
**Salaire parental d'un maximum de 1800€ par mois, pendant un an après la naissance d'un enfant.**

Les couples homosexuels ne disposeront pas de privilèges spéciaux en matière d'impôt et d'héritage.

Dauphiné-Libéré, 23/11/2005, Avortement, Église  
Le ministre de la Santé veut faire entrer les militants « pro-vie » dans les centres de consultation pré-IVG. Reprend une demande du président des évêques italiens.

Le Monde, 23/11/2005, Hyperactivité. Ritaline, Concerta : « pilules de l'obéissance »  
3 fois plus de remboursements en 2004 qu'en 2000. 7500 à 9000 enfants en France en 2005.  
Médicalisation croissante de la souffrance psychique des enfants.



Le Monde, 24/11/2005, Vatican et prêtres homos

Document divulgué le 22/11 : les actes sont des « péchés graves », « intrinsèquement immoraux et contraires à la loi naturelle ».

Le Nouvel Observateur, 24/11/2005, Quand le couple tue : tous les milieux touchés

C'est ce que révèle cette semaine une enquête à la demande de Catherine Vautrin.

Actualités Sociales Hebdomadaires, 25/11/2005, plan de lutte contre les violences faites aux femmes.

En France métropolitaine, en moyenne une femme meurt tous les quatre jours des suites de violences au sein du couple, contre seulement un homme tous les 16 jours.

Dauphiné-Libéré, 28/11/2005, Arrêtés pour homosexualité, Abou Dhabi,

26 homosexuels d'un « mariage collectif ». Peines possibles jusqu'à 5 ans de prison ainsi que des coups de fouet, code pénal inspiré de la charria.

Le Monde, 30/11/2005, Congé de paternité

Créé en 2002 par Ségolène Royal, ministre de la famille de L.Jospin. Geste en faveur de l'égalité parentale. Onze jours de congés (dix-huit pour des jumeaux), s'ajoutent aux trois jours accordés et payés par l'employeur dans le cadre du code du travail. 80% du salaire brut du père (plafond 2500€ en 2005), maintien intégral pour les fonctionnaires.

Le Monde, 1/12/2005, La polémique s'accroît à propos de l' « homophobie » de l'Église

Instruction du Vatican interdisant l'ordination de prêtres homosexuels, publiée le 29/11.

Le Monde, 2/12/2005, Laïcité, un bouclier pour les femmes. Michèle Vianès, conseillère municipale de Caluire, présidente de Regards de femme, *Un voile sur la République*, 2004

Les religions, depuis l'origine de l'humanité, ont mis en place la hiérarchie hommes-femmes.

Face aux difficultés à faire respecter le principe d'égalité hommes-femmes dans tous les pays

d'Europe, **l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a voté, le 4 octobre 2005, une résolution exhortant les États membres à garantir la séparation entre les Églises et l'État pour que les femmes ne soient pas soumises à des politiques et à des lois inspirées de la religion.** La laïcité [est inscrite] dans la Constitution française depuis 1946.

Le Monde, 2/12/2005, L'inquiétante perturbation du Gulf Stream. La boucle du courant marin qui tempère l'Europe a vu son débit réduit de 30% depuis 1957.

Un refroidissement important de l'hémisphère Nord pourrait survenir au siècle prochain.

Le Monde, 3/12/2005, Les députés belges votent pour l'adoption par les couples gays

voté le 2 décembre. Calqué sur les modèles espagnols et suédois. Pour justifier leur opposition, **les élus d'inspiration chrétienne évoquent quant à eux l'intérêt de l'enfant.**

Le Monde, 3/12/2005, la justice sud-africaine reconnaît le droit au mariage pour des homos

La Cour constitutionnelle a jugé discriminatoire la loi interdisant l'union entre personnes de même sexe. Sous le régime d'apartheid, l'homosexualité était un délit et la sodomie punie. Premier pays à avoir autorisé les « parades » depuis 1990.

Le Monde, 6/12/2005, Le Pacs version anglaise reconnaît les couples homosexuels

Civil Partnership Act entré en vigueur le 5/12/2005 au R-U. Mêmes **avantages sociaux et fiscaux** que les couples hétéros. **Retraite du conjoint et héritage.** Ne s'applique pas aux unions hétéros. Le

Trésor entendait ainsi limiter la perte de recettes provenant de droits de succession sur les biens immobiliers, estimée à 240 millions de livres par an (355 millions d'euros). Egalité en matière sexuelle à 16 ans, suppression de la clause 28, interdisant la promotion dans les écoles de l'homosexualité comme mode de vie, ouverture de l'armée interdite jusqu'alors aux gays, adoption : le gouvernement Blair est parvenu à tenir ses promesses électorales.

Le Monde, 8/12/2005, A quand un concile Vatican III ? H.Tincq  
Les Églises du Vieux Continent sont partout en recul. A l'intérieur même de l'Église les tensions portent sur des points dont le concile [de Vatican II] avait été dessaisi : **la contraception et la morale du couple**, dont les principes ont été fixés en 1968 par l'encyclique *Humanae vitae* de Paul VI, jamais remise en cause depuis ; le célibat obligatoire des prêtres ; le statut dans l'Église de la femme, des divorcés remariés, des homosexuels.

Le Monde, 14/12/2005, République Tchèque, nouveau code pénal.  
Les milieux religieux de Prague s'opposent à la réduction des peines contre l'euthanasie. Traditionnellement prudents dans un pays où la sécularisation est la plus avancée au monde, **les évêques des Églises catholiques et protestantes, le grand rabbin de Prague et le président de l'Union des communautés musulmanes ont décidé, pour la première fois dans l'histoire tchèque, d'intervenir ensemble dans un débat de société.** Sondage : 69% des Tchèques sont favorables à l'euthanasie.

Le Monde, 15/12/2005, Le député UMP Christian Vannestres assume ses propos homophobes  
Quelques semaines après la promulgation de la loi réprimant les propos injurieux ou diffamatoires « en raison de l'orientation sexuelle », le député avait déclaré à la Voix du Nord que l'homosexualité était une « menace pour la survie de l'humanité », « inférieure à l'hétérosexualité. Si on la poussait à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité ». La loi du 30/12/2004 a créé la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) et punit de six mois d'emprisonnement et de 22 500 euros d'amende les injures envers une « personne ou un groupe de personnes à raison de leur orientation sexuelle ».

Le Monde, 23/12/2005, Femmes mutilées  
97% des Égyptiennes, tant chrétiennes que musulmanes sont excisées.  
Docteur Fawzi « il est très difficile pour une fille qui a pratiqué la masturbation de se diriger ensuite vers l'orgasme vaginal. L'excision lui permet, en se concentrant sur cet orgasme-là, de se diriger vers une vie de couple épanouie. »

Le Monde, 24/12/2005, Les évangéliques, fous de Jésus  
Respect du corps contre la pornographie, de la famille, des couples normaux, c'est-à-dire hétérosexuels. **De 50.000 après-guerre, ils sont aujourd'hui près de 400.000**, et forment la composante la plus nombreuse du protestantisme. Fondamentalisme biblique. Radio Phare FM. Sébastien Fath, sociologue et historien au cnrs.  
Des groupes comme le Comité Protestant pour la **défense de la Dignité Humaine** (CPDH) fonctionnent sur le même modèle de la nouvelle droite chrétienne américaine. On matraque les mêmes thèmes : **le droit absolu à la vie**, le rejet de l'homosexualité, de l'avortement, de la recherche sur les cellules souches d'embryon.  
Pensez-vous que ce protestantisme évangélique puisse progresser en France ?  
**Oui, car le nombre de réseaux est en hausse et tendra à peser demain sur les enjeux de société.** Ils ont des objectifs éthiques et familiaux précis et entendent déjà peser au plan international. Ils ont des **alliances stratégiques avec des catholiques conservateurs et défendent la ligne intransigeante du magistère romain.** Les Américains se redéployent en Europe, par exemple dans

les anciennes démocraties populaires de l'Est. Montée des évangéliques venus des pays lointains et du Sud (Chine).

L'école des parents, décembre 2005-janvier 2006,  
Divorce pour infidélité

L'adultère a longtemps été puni légalement. Dans l'Antiquité, tant grecque que romaine, si l'adultère du mari était toléré, celui de la femme était proscrit. Le droit français a conservé cette inégalité de traitement entre l'adultère du mari et celui de la femme jusque dans le code Napoléon. Alors que la femme et son amant pouvait écoper de peines de prison, le mari adultère ne risquait qu'une amende. Depuis le 1er janvier 2005, il existe 4 formes de divorce, y compris le divorce pour faute, y compris pour adultère. **Selon l'article 212 du Code civil, « les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance. »**

Turquie, persistance des crimes d'honneur

Le nouveau Code pénal turc, entré en vigueur en juin dernier, promet de lourdes peines aux tueurs de femmes et prévoit de juger, non plus seulement l'assassin mais aussi l'ensemble des participants.

Le Monde, 4/1/2006, Décision de non-lieu dans l'affaire du tétraplégique [V.Humbert] mort en 2003 : pourrait éviter de relancer le débat. Mme Humbert dénonce « l'hypocrisie de la justice ». Jean-Luc Romero élu UMP et vice-président de l'ADMD, dénonce lui aussi « l'hypocrisie du système ». **Le texte législatif d'avril 2005 n'aborde pas la question du suicide assisté.**

sisyphe.org, 4/1/2006 Violence sexuelle et conjugalité, (10/9/2004), Agnès Echène, chercheuse en anthropologie culturelle

**Le couple tue plus que le cancer, plus que la route, selon un rapport du Conseil de l'Europe. Et on ne fait rien ?**

**Force est de constater que la Loi est sans effet dans nombre d'espaces dits « de non-droit », en particulier la famille ;** en son sein, le père/époux est souvent le premier à transgresser la Loi, qu'il s'agisse de l'inceste, des coups et blessures ou du viol marital. En effet, dans la famille, tout invite à la transgression : promiscuité, absence de témoins, défaut de protection des plus faibles, exaspération de la sexualité, autorité d'un mâle seul, latitude de brutalité.

Il s'agit donc d'un « effet de structure » et non de perte de valeurs ou autre déviation, sociale ou personnelle, dont une religion, une morale ou une thérapie pourraient venir à bout. **Cet « effet de structure » est celui de l'organisation familiale conjugale, imposant la cohabitation sexuelle...**

**La conjugalité apparaît dès lors comme le phénomène le plus nocif –** pourtant le plus massif – de notre organisation sociale. Elle est le détonateur de la violence sexuelle.

Le Monde, 4/1/2006, Les grossesses précoces révèlent souvent d'anciennes blessures

Le défaut de contraception ne suffit pas à expliquer à lui seul ce phénomène.

Acquérir un statut social (grossesse insertion). Enfant à venir espérer de réparation (souvent manque de père, mauvaise image de soi). Objet privilégié capable de réparer une carence affective.

Le Monde, 8-9/1/2006, Une extinction massive des espèces est annoncée pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Lors des grandes crises d'extinction, jusqu'à 95% des espèces ont pu disparaître d'un coup, sur plusieurs millions d'années. 250 millions d'années, effacement de plus de 90% des espèces animales.

Viva, janvier 2006, Violences conjugales : une femme tuée tous les quatre jours

Marie Claire, janvier 2006, PMA : Etats unis : nous avons adopté un embryon congelé  
"Sauver" les embryons conservés dans les centres de fécondation in vitro et menacés de

décongélation, telle est la nouvelle croisade des américains bien-pensants. Grâce à un programme nommé "Snowflakes" 145 enfants "venus du froid" sont déjà nés, ... avec la bénédiction de Dieu et de George Bush. Ce programme ne compte que des parents blancs, généralement chrétiens, et souvent avec une mère au foyer. Les homosexuels et les monoparentaux ne figurent pas dans le programme.

Le Monde, 11/1/2006, **2 millions d'enfants pauvres en France**

Dans une étude de l'UFE (Union des Familles en Europe). Seuil de pauvreté définie par l'OCDE (60% du revenu médian). Demande le prolongement des prestations familiales jusqu'à 22 ans.

Le Monde, 13/1/2006, *Suicide, l'envers de notre monde*, Seuil, 2006, Baudelot et Estabiet.

En Union soviétique, les suicides ont augmenté considérablement à partir de 1965, signe d'une **désintégration** de la société.

18/1/2006, <http://www.onesta.net/theme2-texte23> Résolution du Parlement Européen sur l'homophobie, condamne fermement toutes les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle...

Dauphiné-Libéré, 19/1/2006, L'euthanasie, même illégale, est pratiquée en Grande-Bretagne.

3000 patients ont reçu une aide illégale pour mourir en 2004. Une partie sans demande explicite du patient.

Le Monde, 19/1/2006, Choisir sa mort en Amérique.

La Cour suprême des États-unis a validé par 6 voix contre 3 une loi de l'État de l'Oregon autorisant le « suicide médicalement assisté ». Deux cent huit personnes ont déjà ainsi mis fin à leurs jours. Loi Mourir dans la dignité (Death with Dignity Act) adopté en 1994 et confirmé par les électeurs en 1997 (référendum à 60%). Verre contenant 90 gélules de Seconal, un barbiturique. **D'après la loi, le patient doit être en mesure de s'administrer seul les médicaments.** Au delà d'un certain seuil, personne ne doit intervenir pour préserver le libre arbitre du patient. George Eighmey n'est pas médecin mais avocat de profession. Avant de devenir le directeur de Compassion and Choices, l'une des principales associations militant pour le droit de choisir la fin de sa vie, il était député. Touché par la mort d'amis atteints du sida « **Je voyais tous ces jeunes se tuer par balles ou sauter du haut d'un pont. Je me disais qu'il devait y avoir un moyen de mourir autrement** ». Le Vermont et la Californie étudient une légalisation sur le modèle de l'Oregon. Le patient doit être âgé de **plus de 18 ans**, considéré comme susceptible de prendre des décisions concernant sa santé et de les communiquer. Deux médecins doivent avoir établi un diagnostic et attesté qu'il n'a plus que 6 mois à vivre. **Si le médecin le trouve dépressif, le patient doit subir une évaluation psychologique. Nul n'est en droit de l'aider à prendre lui-même les substances.** Selon un sondage Harris de 2005, 70% des Américains sont favorables à une loi qui permettrait aux médecins de répondre aux demandes de patients en phase terminale désireux de mettre fin à leur jour.

- F.Dreifuss-Netter, Pr à la fac de Droit de Paris-V – sur la loi Léonetti de 2005. Lorsque la personne est inconsciente, la loi renforce le pouvoir médical en donnant le dernier mot au médecin, ce qui est critiquable. Il demeure 2 problèmes : le suicide assisté et le cas des personnes végétatives. On peut se demander si beaucoup auront le courage de prendre une telle décision, celle de **ne plus être alimenté ? Imposer cela, est-ce vraiment la solution ?**

Le Monde, 20/1/2006, Le Parlement européen défend le droit des homosexuels

Vote d'une directive qui protège les homosexuels de toutes sortes de discriminations.

La Croix, janvier 2006, Propositions suite au rapport sur la famille - Le mariage homosexuel écarté.

Un an de travail, mission d'information parlementaire présidée par le socialiste Patrick Bloche

(Paris), et avec la rapporteur UMP, députée des Yvelines, Valérie Pécresse. Premier enseignement : le rapport écarte le mariage homosexuel et l'adoption d'enfants par des couples de même sexe. Valérie Pécresse rappelle que le « fil directeur des travaux a toujours été **l'intérêt supérieur de l'enfant** ».

Le Monde, 21/1/2006, 12000 maires signent un appel contre le mariage homosexuel. Collectif des « maires pour l'enfance »... **au nom de la « protection de l'enfance »**

Dauphiné-Libéré, 23/1/2006, ordination des femmes prêtres  
juillet 2005 à Lyon, Geneviève Beney devenait la seule femme française « ordonnée » prêtre. Ce week-end des dizaines de catholiques se sont réunis pour « briser le silence » de l'Église sur l'ordination des femmes prêtres et plaider en faveur de « l'égalité et la parité ».

Dauphiné-Libéré, 25/1/2006, Le député UMP C. Vanneste a été condamné à 3000 euros d'amende. En janvier 2005 dans deux quotidiens nordistes, il avait déclaré que l'homosexualité était « une menace pour la survie de l'humanité ».

Le Monde, 31/1/2006, 42% de Britanniques sont opposés à l'avortement tardif. Sondage de l'institut Mori. **Une femme sur dix est favorable à la mise hors la loi des interruptions de grossesse.** Lors de la légalisation en 1967, le délai initial était de 28 semaines **réduit** à 24 semaines en 1990. L'évolution de l'opinion publique semble liée aux progrès de la technologie médicale. Les partisans d'une révision de la loi ont redonné de la voix en 2004 **après la diffusion d'images in utero** montrant un fœtus de 12 semaines s'étirant et donnant des coups de pied... Les avancées de la science pour sauver les bébés très prématurés, dès 24 semaines, ont aussi contribué à une prise de conscience des « droits du fœtus ».

Dauphiné-Libéré, 2/2/2006, Le suicide. Ce **fléau** fait encore plus de 10 000 morts par an dans l'Hexagone. L'Union nationale pour la prévention du suicide... réclame la création d'un « observatoire » afin de cerner « les populations à **risques** ».

Le Monde, 6/2/2006, Euthanasie : Faut-il laisser mourir de faim ?  
La loi de 2005 le permet mais la réponse n'est pas si simple. Témoignages.

Dauphiné-Libéré, 6/2/2006 L'Église catholique célébrait la « Journée de la vie » dimanche 5 février.

Le Monde, 7/2/2006, **La Commission veut aider les États à augmenter le taux de fécondité des femmes.** Les pays membres se préoccupent des conséquences socio-économiques de leur faible natalité. Face à ces menaces, « il faut augmenter le taux de fécondité » estime Vladimir Spidla, le commissaire responsable des affaires sociales. L'Allemagne, la Pologne, la Hongrie et les Républiques baltes ont connu en 2005 un recul de la population.

Le Monde, 8/2/2006, Décret d'application de la loi de bioéthique. Les biologistes français autorisés à travailler sur les embryons humains (surnuméraires conçus in-vitro)

Le Monde, 9/2/2006, Le blasphème, un droit sacré, Daniel Borrillo, maître de conf. en droit Paris-X  
**Le blasphème, aboli par la révolution française,** constitue un crime condamné par toutes les religions monothéistes : « Si un homme insulte son Dieu [] celui qui insulte le nom du Seigneur sera mis à mort », statue le Lévitique. Le 8 avril, la cour d'appel de Paris confirma [l'interdiction de la pub La Cène] contre l'avis du parquet et en opposition à sa jurisprudence antérieure.

New York Times, 13/2/2006, Droit à l'avortement en Amérique Latine

La criminalisation de l'avortement ne fait pas baisser le taux de recours à l'IVG et ne fait que menacer la santé des femmes. Plus de 5000 femmes meurent chaque année d'avortements clandestins en Amérique Latine.

Le Monde, 15/2/2006, Union européenne. La croissance va pâtir du vieillissement de la population. Comité de politique économique européen. A l'horizon 2050, les pays européens ne compteront plus que deux actifs pour un retraité contre 4 aujourd'hui. Retraites, santé, soins de long terme, les dépenses liées au vieillissement vont progresser entre 2005 et 2050 de l'ordre de 3,7% du PIB.

Le Monde, 21/2/2006, La droite s'apprête à consolider **les droits** des pacsés  
Depuis 1999, 200.000 pacs signés.

Le Monde2, 25/2/2006, Freakonomics, 2005, Steven Levitt, économiste université de Chicago  
Parmi ces question, celle qui lie la baisse de la criminalité aux États-Unis dans les années 1990 à la légalisation de l'avortement à partir de 1973, suite à un arrêt de la Cour suprême, a placé Steven Levitt au coeur d'une polémique dont il anticipait mal la violence. Le raisonnement de Levitt ? Les enfants non désirés sont davantage susceptibles que d'autres de devenir criminels.

L'Express, 25/2/2006, **L'avortement pratiquement interdit dans le Dakota du Sud**

Le Dakota du Sud est devenu vendredi le premier Etat américain à adopter une loi interdisant quasiment tout avortement. La nouvelle loi estime que **la vie commence au moment de la conception** et interdit les avortements dans pratiquement tous les cas, même dans les cas de grossesse qui mettrait en danger la vie de la mère et dans les cas de grossesse résultant d'un inceste ou d'un viol. Une exception reste prévue : quand il faut sauver la vie de la mère.

Le Monde, 26-27/2/2006, La justice fait un pas vers l'homoparentalité

La Cour de cassation a autorisé un couple de lesbiennes à exercer en commun l'autorité parentale. Dans « l'intérêt supérieur de l'enfant ». L'autorité parentale « ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant » selon le code civil.

Psychologies, mars 2006, Grossesses adolescentes : les motivations cachées

Charlotte Le Van, sociologue et chercheuse à l'université de Caen, a défini 4 types de grossesses précoces : la grossesse "rite d'initiation", qui touche des filles plutôt favorisées, en difficulté avec leurs parents, adoptant des comportements à risque. Elles provoquent la grossesse pour se sentir femmes, attirer l'attention de leur famille, tester les sentiments de leur partenaire, "la grossesse SOS", elle concerne des adolescentes à problèmes, souvent victimes de violences dans le passé, la grossesse "insertion", qui s'apparente à un projet de vie, venant d'adolescentes souvent défavorisées, sorties du système scolaire, l'enfant leur permet de se sentir utiles. Et la "grossesse identité", qui cache des besoins affectifs importants, la maternité les sort de la dépression, ou du suicide.

Le Monde, 1/3/2006, Non-lieu général dans l'affaire du tétraplégique Vincent Humbert.

Marie Humbert et F. Chaussoy mis en examen en 2004 pour « administration de substances nuisibles » et « empoisonnement avec préméditation », ont été « commis sous l'emprise d'une contrainte les exonérant de toute responsabilité » fait valoir la juge. « elle se trouvait privée de son libre arbitre » « [il] n'avait pas l'intention de lui donner la mort au sens pénal du terme, mais de préserver la dignité de Vincent Humbert et celle de sa famille ».

Le Monde, 6/3/2006, Chrétiens gay.

Devant l'intransigeance de l'Église, c'est grâce aux blogs que les croyants homosexuels ont trouvé le

moyen de témoigner et de dialoguer. Pour en finir avec l'impression « d'être dans le péché ». David et Jonathan et Devenir un en Christ sont les deux principales associations catholiques homosexuelles. Récente instruction du Vatican interdisant le sacerdoce aux homosexuels. 21,5% souhaitent le mariage homosexuel.

Le Monde, 8/3/2006, La décision du Dakota du Sud d'interdire l'avortement met les républicains en difficulté.

La loi a été signée, mardi 7 mars, par le gouverneur de l'État. Elle prévoit qu'aucun avortement ne pourra avoir lieu dans cet État après le 1er juillet, sauf si la vie de la mère est en jeu, il ne prend pas en compte pas les dispositions dont la Cour suprême a déjà souligné l'importance : une exception dans les cas d'inceste ou de viol.

20 Minutes, AFP, 8/3/2006, États-Unis : des hommes demandent un **droit à ne pas être père**.

Le "Centre national de l'homme" a annoncé mercredi son intention d'engager une procédure judiciaire aux États-Unis pour faire reconnaître le droit constitutionnel d'un homme à refuser d'être père, dans la mesure où l'avortement garantit ce droit aux femmes. Fondé en 1987 pour promouvoir l'idée que "les hommes devraient bénéficier des mêmes choix, libertés et privilèges" que les femmes, le centre s'est emparé du cas d'un technicien informatique de 25 ans, Matt Dubay, qui refuse de payer une pension alimentaire pour une enfant qu'il n'a jamais désirée. Le centre doit déposer jeudi des conclusions devant une cour fédérale du Michigan pour faire reconnaître le droit de Matt Dubay à refuser la fatalité d'une grossesse qu'il n'a pas désirée.

Le Monde, 15/3/2006, 86% des Français favorables à la légalisation de l'euthanasie. Sondage Sofres à la demande de l'ADMD. « permettre à une personne en phase avancée ou terminale d'une maladie reconnue incurable d'obtenir, à sa demande, une assistance **médicale** pour mourir » ou « placée dans un état de dépendance qu'elle estime incompatible avec sa dignité ». Déjà en 1987, 85%.

2006, Yves PACCALET publie *L'humanité disparaîtra, bon débarras*

Le Monde, 16/3/2006, Frédéric Chaussoy

Je suis du côté de la vie. Je me sens responsable de **tous les Vincent qui hurlent en silence**. Il s'agit, dans des situations exceptionnelles, d'autoriser une aide strictement encadrée. La loi de 2005 n'aurait été d'aucune utilité pour Vincent... le laisser mourir de faim ? Préface de mon livre *Je ne suis pas un assassin*, 2004, par B.Kouchner « Il faudra encore du temps avant d'en arriver à un consensus social qui ouvrirait le droit à une mort choisie. **Ne serait-il pas plus facile d'agir au nom de la souffrance pour que l'individu, la personne, soit seul à décider de sa fin et non la société** qu'il faut parfois bousculer pour qu'elle avance ? ».

Le Monde diplomatique, 20/3/2006, Menaces sur le droit à l'avortement aux États-Unis

Les effets de la récente accession à la Cour suprême des États-Unis de deux jeunes juges catholiques, M. Samuel Alito et M. John Roberts – nommés à vie –, n'auront pas tardé à se faire sentir : le 6 mars dernier, le gouverneur républicain du Dakota du Sud, M. Mike Rounds, signait un projet de loi, soumis par la législature de l'État, interdisant l'IVG. Censé entrer en vigueur au 1er juillet prochain, ce texte devrait toutefois voir son application bloquée par des recours en justice, et les opposants au droit à l'avortement le savent : leur but explicite est de porter l'affaire devant la Cour suprême, dont la nouvelle composition pourrait permettre de revenir sur la décision « Roe contre Wade », qui, en 1973, avait légalisé l'avortement dans le pays. Rien n'est cependant joué, car MM. Roberts et Alito n'ont jamais affirmé une intention claire de remettre en cause l'arrêt « Roe contre Wade ».

Le Monde, 21/3/2006, Avortements héroïques à Sioux Falls

Pour la seule année 2005, **52 lois ont été adoptées au niveau local imposant des restrictions** : notification parentale pour les mineures, délai supplémentaire de réflexion, lecture d'un texte qui informe la femme que **le père de l'enfant peut être contraint de subvenir à ses besoins**, ou qu'elle peut abandonner son enfant à la naissance. A partir du 1er juillet, l'avortement deviendra illégal dans le Dakota du Sud. Le Congrès de l'État a voté cette mesure le 24 février. **Nombre de démocrates ont voté pour**. Interdiction totale sauf si la vie de la mère est en danger, mais sans les exceptions classiques en cas de viol ou d'inceste.

Libération, 23/3/2006, Benoîte Groult, 86 ans, militante féministe, mène un dernier combat, celui de **mourir quand elle le veut**. « Le refus de la naissance choisie et de la mort choisie, c'est la même idéologie contre la liberté ». « Mais on finira par y venir pour des raisons économiques qui seront les pires : on ne va plus savoir quoi faire de tous les vieux, les hospices vont déborder et les retraites ne seront plus payées ».

Le Monde2, 25/3/2006, Les objecteurs de croissance

Charge radicale contre le capitalisme, la décroissance a longtemps séduit les extrêmes – de gauche et de droite -, mais ratisse aujourd'hui beaucoup plus large. « Développement durable », un « concept toxique » jugent les écologistes radicaux. Lancé dans les années 1970 et tombé dans l'oubli pendant trois décennies, le slogan de la « décroissance » retrouve un écho dans de nombreux pays riches. En passe de devenir un mot d'ordre fédérateur au sein de la nébuleuse des altermondialistes européens.

Yves Cochet ne propose pas un emploi pour tous, mais **une allocation universelle de 600 euros mensuels** (les 2/3 du smic net), 300 euros pour les enfants. **Un Parti pour la décroissance** devrait être officiellement lancé le 8 avril à Dijon autour de membres de l'association Casseurs de pub.

Le Pentagone affirme dans un rapport confidentiel que le réchauffement du climat risque d'engendrer un nouveau conflit mondial. Le philosophe Patrick Vivaret, un fondateur d'Attac, « débat incontournable chez les altermondialistes, et notamment à Attac ».

Lester Brown, agronome américain, un des écologistes les plus écoutés au monde, convaincu que la population mondiale n'atteindra jamais les 9 milliards d'individus annoncés par les Nations unies pour **la prochaine génération**. « **Les systèmes vont commencer à s'effondrer bien avant...** à cause de l'eau, du pétrole... des vagues de chaleur causées par le réchauffement climatique... crise alimentaire globale ».

L'indienne Vandana Shiva fait partie des grandes figures militantes d'une décroissance de l'agriculture.

**Le Bonheur National Brut**. Un projet politique que mène, depuis 1972, le petit royaume bouddhiste du Bhoutan (0,9 million d'habitants). L'idée vient de susciter un large débat au sein d'une autre grande nation bouddhiste, le Japon. Il existe une trentaine d'autres « indicateurs alternatifs ». La plupart ont moins de dix ans. L'indice de santé sociale (IDH), inventé en 1959, fait partie des ancêtres. Il agrège 16 données – de la **mortalité infantile à l'espérance de vie**, en passant par le chômage, les salaires et les **suicides**.

Vincent Cheynet, cofondateur de Casseurs de pub, dirige *La Décroissance*, *Le journal de la joie de vivre*, tous les 2 mois, 25.000 ex.

Même l'extrême droite paganiste du Grece Groupement de Recherche et d'Etude pour la Civilisation Européenne attend « le salut par la décroissance ».

La rédaction de *La Décroissance* vient de lancer un quasi-anathème contre Pierre Rabhi après la publication de *Graines de possibles*, Calmann-Lévy, 2005, son livre d'entretiens avec Nicolas Hulot – jugé infréquentable pour cause d'appointements perçus à TF1.

**Le recours au contrôle des naissances pourrait être une politique de décroissance logique.**

Vincent Cheynet s'insurge, d'autres moins. L'un des sites Internet où les décroissants puisent



certain argumentaires, [www.dieoff.org](http://www.dieoff.org), fait explicitement référence à l'extinction de l'espèce humaine.

Le Monde2, 25/3/2006, source AFXB : 100 millions d'orphelins du sida en 2010

**540 millions d'enfants dans le monde vivent dans une situation instable et dangereuse**

120 millions d'enfants ne vont pas à l'école primaire

240 millions d'enfants travaillent dans des conditions d'exploitation

150 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour de maladies que l'on peut prévenir et de malnutrition

Elle, 27/3/2006, ça fait mâle ?

Centre national de l'Homme, fondé en 1987 aux États-Unis pour faire reconnaître le droit constitutionnel de ne pas être père. En fait, ce n'est pas tant une dérogation de paternité que réclament les plaignants que l'autorisation officielle de ne pas payer de pension alimentaire pour un enfant qu'ils n'auraient pas souhaité. Le dossier va être débattu prochainement devant la cour Fédérale du Michigan. Le centre national de l'homme veut faire reconnaître **le droit des hommes à ne pas engendrer**, comme pendant au droit à l'avortement.

Le Monde, 4/4/2006, Union européenne, pas de femmes à la tête du Parti Populaire Européen

Les questions éthiques ont également troublé l'adoption du manifeste du PPE. Les Français se sont opposés, en vain à un amendement slovaque, soutenu par les Allemands, interdisant que l'Union européenne finance les pratiques qui sont illégales dans un État membre. **Les congressistes se sont majoritairement alignés sur les positions du Vatican.**

Le Monde, 6/4/2006, Fin de vie : insuffisances d'une loi.

Loi du 22 avril 2005. De multiples voies s'élèvent pour dénoncer l'hypocrisie et les faux-semblants de cette loi. « Le médecin sauvegarde la dignité du mourant », souligne à plusieurs reprises la loi. Mais sans jamais définir cette « dignité ». A quoi bon les directives anticipées qui n'ont qu'une valeur « indicative ». Quel que soit le « testament de vie » laissé par la personne malade, ce sera toujours le médecin et la communauté médicale qui auront le dernier mot et tout geste actif pour mettre fin à une vie pourtant condamnée demeure interdit. « Quel degré de liberté accorder à celui qu'on accompagne jusqu'à la mort ? A ce stade il ne s'agit plus de médecine » Jean-Claude Ameisen, président du comité d'éthique de l'Inserm. Lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'ADMD, Nadine Trintignant « Nous nous sommes battus pour l'IVG, pour que les femmes soient maîtres de leur corps, cette fois nous nous battons pour que l'être humain soit maître de sa vie jusqu'au bout ». Margie Sudre eurodéputée et B.Groult dénoncent les inégalités face à la prise en charge de la fin de vie. « **La loi d'avril 2005 est une souffrance inutile, il reste deux grands verrous à faire sauter : le monde médical et la religion** » résume Henriette Martinez, députée UMP et adhérente ADMD depuis 1997 (récente perte de son père dont les derniers jours furent particulièrement difficiles) « on légifère dans l'abstraction, sans tenir compte du vécu des gens ». 3000 généralistes ont signé l'appel de l'ADMD en faveur d'une modification de la loi. La pétition de Marie Humbert pour une « aide active à mourir strictement encadrée » a recueilli 200 000 signatures.

Dauphiné-Libéré, 8/4/2006, Suicide en prison : l'Etat condamné.

Jugé responsable du suicide d'un détenu. Condamné à verser 10 000 euros à ses frères et sœurs.

8/4/2006, Création du Parti de la décroissance

*« Pour une décroissance fondée sur l'équité, la soutenabilité et les valeurs humanistes, démocratiques, républicaines, non-violentes, défendant les droits de l'Homme et combattant toutes les formes de discrimination et de totalitarisme. »*

Le Monde, 21/4/2006, Une pétition réclame la fin de la distinction entre « madame » et « mademoiselle ». Une chef d'entreprise vient de lancer une pétition. Cet usage est la survivance d'une époque où les femmes mariées étaient considérées comme des « incapables civiles » : jusqu'en 1938, elles ne pouvaient demander un passeport, passer un examen ou ouvrir un compte sans l'autorisation de leur mari. Jusqu'en 1965, leur époux pouvait s'opposer à ce qu'elles exercent une activité professionnelle. Cette distinction a disparu au Québec.

Le Monde, 22/4/2006, Belgique : les homosexuels pourront adopter  
La Belgique est le sixième pays européen à avoir autorisé l'adoption d'enfants par des couples homosexuels. Cette décision complète l'autorisation du mariage homosexuel, décidée en 2003. La Belgique rejoint ainsi le Danemark (1999), les Pays-Bas (2001), la Suède (2003), l'Espagne (2005) ainsi que le Royaume-Uni (2005).

Dauphiné-Libéré, 25/4/2006, A la suite de Jean-Paul II, l'Église catholique opposée aux relations sexuelles hors mariage, soutient que la seule prévention contre le sida est la chasteté, l'abstinence pour les célibataires et la fidélité entre époux.

**Mieux prendre en charge la douleur des patients**, tel est l'objectif du plan sur quatre ans (2006-2010) que vient de présenter le ministre de la Santé, Xavier Bertrand.

Le Monde, 3/5/2006, L'extrême droite et des grands-mères russes font annuler une fête gay à Moscou. 1993, fin de la criminalisation de l'homosexualité en Russie.

Le Figaro, 03/5/2006, L'Allemagne se dote d'un congé parental rémunéré  
A partir du 1er janvier 2007, tout parent qui interrompra son activité professionnelle pour s'occuper de son bébé touchera pendant **douze mois 67% de son salaire**, dans une limite de 1 800 euros par mois. Pour inciter les jeunes pères à s'occuper de l'enfant, cette allocation pourra être rallongée de deux mois supplémentaires si la mère n'est pas seule à cesser son activité.

Le Monde, 4/5/2006, De 1978 à 2004, le nombre de catholiques aurait augmenté de 45% dans le monde. Selon le Vatican, 1 milliard de personnes. Cette hausse correspond à la croissance de la population mondiale. C'est en Europe que la situation est la moins favorable... de 40,5% de la population à 39,5% en 2004. Amériques, Afrique, Asie croissent.

Propositions de l'Initiative Féministe Européenne  
Ces propositions ont été présentées et approuvées au séminaire de l'IFE « Féministes pour une Europe Laïque » puis transmises à l'Assemblée européenne des femmes du Forum Social Européen d'Athènes 4-7 mai 2006.

\* Le mariage civil et le divorce doivent être la norme en Europe et la **discrimination sociale à l'encontre des célibataires** et des homosexuels/les doit relever d'une loi anti-discriminatoire.

Dauphiné-Libéré, 8/5/2006, Espagne, l'euthanasie fait à nouveau débat.  
Jorge Leon ne pouvait bouger que les lèvres depuis un accident domestique survenu en 2000. Appartenait à l'association « Droit à Mourir dignement ». A été aidé à mourir par débranchement du respirateur automatique. La coalition communistes-verts IU a annoncé qu'elle présentera une proposition au parlement pour réguler « le droit à une mort digne ». Jorge Leon 53 ans avait manifesté publiquement à plusieurs reprises sa volonté de mourir.

Dauphiné-Libéré, 16/5/2006, Plus de 10 000 décès par suicide identifiés en 2003.

De 20 à 25% ne seraient pas répertoriés comme tels. 7943 hommes et 2721 femmes. Les hommes premières **victimes**. Près de 200 000 Tentatives de Suicide chaque année.

Le Monde, 18/5/2006, 80 pays considèrent l'homosexualité encore comme un crime

Dauphiné-Libéré, 18/5/2006 Le combat d'une mère. Son fœtus était mort dans un accident au 7ème mois de grossesse. Combat pour faire reconnaître pénalement un bébé à naître. Le Parquet de Belley a décidé de poursuivre le conducteur pour homicide involontaire sur la personne de l'enfant à naître, estimant que ce dernier était **viable**. Un fœtus est considéré comme un patient par l'académie de médecine.

Le Monde, 19/5/2006, Généralisation de la carte famille nombreuse à la mi-juin.  
Remplacera l'actuelle carte de réduction utilisée pour les transports SNCF. Famille de plus de 3 enfants. 7 millions de personnes à terme.

Le Monde, 20/5/2006, Affaire d'euthanasie de saint-Astier : le parquet général requiert les assises. En 2003, Chantal Chanel et Laurence Tramois ont aidé à mourir une patiente agonisante. La famille ne s'est pas constituée partie civile. Paulette Druais, 65 ans, atteinte d'un cancer du pancréas en stade terminale avait à plusieurs reprises manifesté à l'équipe médicale « son souhait d'en finir avec ses souffrances ». Soutien de Marie Humbert et de *Faut qu'on s'active* et de l'ADMD qui a recueilli 47 000 signatures sur sa pétition en faveur d'un non-lieu.

Dauphiné-Libéré, 7/6/2006, Nouvelles attaques contre les homosexuels

Le Vatican a publié hier un document qui condamne la contraception, l'avortement, la conception in-vitro et les unions entre homosexuels « l'être humain doit être généré, il doit venir à la vie et non pas en vertu d'un processus artificiel mais comme conséquence d'un acte humain au sens plein du mot : l'union d'un homme et d'une femme ».

Réseau Voltaire, 9/6/2006, La Louisiane, second État à interdire l'avortement

Le 7 juin 2006, le gouverneur Blanco, **femme et démocrate**, a annoncé qu'elle ratifierait une loi interdisant le recours à l'avortement dans tous les cas, y compris le viol et l'inceste, sauf lorsque la vie de la mère est en danger.

Le Monde, 12/6/2006, Familles, je vous aime : la doctrine Royal

Mme Royal tient aux symboles : elle maintient, dans le code civil, l'article issu du code Napoléon de 1804 qui précise que l'enfant, « à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère ». En 2001, elle annonce la création d'un congé de paternité de quatorze jours.

Le Monde, 16/6/2006, Un mari poursuivi pour l'euthanasie de sa femme est acquitté à Angers. Avait donné la mort à son épouse en phase terminale de cancer en 2003.

Dauphiné-Libéré, 20/6/2006 Droits des homosexuels, Ségolène Royal pour l'union et l'adoption  
Source mensuel Têtu. Se déclare favorable au mariage et au droit à l'adoption. « Pour moi, la question fondamentale est celle des discriminations ».

Dauphiné-Libéré, 22/6/2006, Loi « anti-Perruche » : la France paiera 4,9 millions aux parents  
La France a proposé plus de **4,9 millions d'euros aux familles de deux enfants né avec des handicaps congénitaux non décelés avant la naissance** pour les indemniser de l'application rétroactive de la loi dite « anti-Perruche » de mars 2002 a indiqué hier la Cour européenne des droits de l'homme, dans le cadre d'un « règlement à l'amiable ».

Le Monde, 23/6/2006, Trois millions d'enfants ont été conçus in vitro dans le monde depuis 1978

Dauphiné-Libéré, 23/6/2006, Tarbes, Une mère de famille de 40 ans, s'est jetée du 7<sup>e</sup> étage d'une tour d'un quartier **avec ses 2 enfants** une petite fille de 8 ans et un garçonnet de 3 ans. La mère et l'aînée sont morts, le cadet dans un état grave.

Le Monde, 24/6/2006, Homoparentalité

1982 dépénalisation de l'homosexualité

1986 création de l'APGL association des parents et futurs parents gays et lesbiens.

1990 l'OMS retire l'homosexualité de la liste des maladies mentales

1999 pacs

2001 la justice accepte pour la première fois l'adoption d'un enfant par la compagne de sa mère biologique

Le Monde, 28/6/2006, Mexique : une candidate féministe à la présidentielle

Patricia Mercado a axé sa campagne, sur des thèmes tabous, tel l'avortement, la reconnaissance des unions homosexuelles. Les mexicaines n'exercent leur droit de vote que depuis 1953. L'influence de l'Église catholique connaît un déclin sensible.

Le Monde, 28/6/2006, Femmes évêques et clergé gay divisent les Églises anglicanes

L'Église épiscopaliennne des États-Unis est au bord de l'éclatement depuis sa convention de juin. Ses divisions retentissent sur l'ensemble de la Communion anglicane – 70 millions de fidèles dans le monde. Les épiscopaliens ont d'abord franchi un grand pas en désignant comme primate une femme, Jefferts Schori, évêque du Nevada. Après des décennies de polémiques et un **mini-schisme**, l'Église d'Angleterre admet des femmes prêtres (1992). La question du clergé homosexuel divise plus profondément encore la Communion anglicane. L'Église américaine avait lancé la polémique en 2003, en élisant au siège du New Hampshire, Mgr Gene Robinson, homosexuel déclaré.

Courrier International, 29/6/2006, L'homosexualité animale contredit-elle Darwin ?

L'homosexualité, loin d'être une exception, est omniprésente dans le monde animal. Au dernier recensement, plus de 450 espèces de vertébrés "seraient passibles de décapitation" en Arabie Saoudite. La plupart des biologistes continuent cependant de considérer l'homosexualité comme une exception.

Le Monde, 4/7/2006, Quand un médecin se sent contraint de donner la mort.

Laurence Tramois (médecin renvoyée en cour d'assise). Paulette Druais : ni les mots de l'équipe médicale, ni la présence et le réconfort de la famille, ni la thérapeutique palliative anxiolytique et antalgique, n'ont pu venir à bout de ses demandes réitérées. **La thérapeutique palliative ne permet pas d'éviter l'apparition de vomissements fécaloïdes.** Était-il éthique de laisser cette patiente mourir dans de telles conditions ? Certes les cas de fin de vie comme Paulette Druais sont exceptionnels, mais ils sont bien réels. Nier leur existence, nier l'impuissance ou les limites d'une médecine palliative, nier la nécessité d'un encadrement légal, n'est-ce pas là manquer de respect à notre nature humaine ?

Le Monde2, 8/7/2006, Neandertal, le premier pacifiste

Apparu il y a 300.000 ans. Incapable de violences meurtrières, au contraire de notre ancêtre, il aurait préféré fuir, s'isoler et, en quelques milliers d'années, **disparaître**. Les neandertaliens répugnant au meurtre, à l'extermination du gibier, ne s'entre-tuant pas, ils ont abandonné lentement le terrain. Ils ont refusé le combat.

Le Monde, 13/7/2006, Première naissance de souris à partir de spermatozoïdes fabriqués in vitro à partir de cellules souches embryonnaires. Serait possible à partir de cellules souches provenant d'embryons de souris de sexe féminin. **Possibilité dans le futur pour des couples homosexuels d'avoir des enfants ayant un patrimoine génétique issu de leurs deux parents.**

Le Monde, 20/7/2006, Le Sénat défie M.Bush sur les cellules souches

Le Sénat a adopté une loi qui supprime les limites fixées par l'administration Bush au financement public des recherches sur les cellules souches embryonnaires humaines. **dont 19 voix républicaines.** La Maison Blanche s'oppose aux « recherches à partir de la destruction intentionnelle d'embryons humains ». Opinion américaine favorable à près de 70% à l'extension des recherches. Les débats au Sénat ont dépassé les clivages traditionnels. Le Parti républicain est profondément divisé. Nancy Reagan [la veuve de Ronald atteint de la maladie d'Alzheimer], ou Arnold Schwarzenegger, sont des **partisans de la nouvelle loi comme certains sénateurs républicains opposés à l'avortement** comme Orrin Hatch.

Les milieux conservateurs considéraient l'embryon humain comme une « personne humaine potentielle », à ce titre intouchable. Aujourd'hui, ce même embryon est majoritairement considéré – y compris chez des sénateurs républicains américains – comme une « potentialité de personne humaine ».

Dauphiné-Libéré, 20/7/2006, Elle va accoucher de son petit-enfant.

Une quinquagénaire grecque devrait accoucher dans quelques mois de son petit-enfant, le tribunal de Corinthe, saisi par la mère et sa fille de 29 ans, ayant donné son feu vert. La loi grecque autorise les mères porteuses. Problèmes de santé de la fille, l'empêchant de mener une grossesse à son terme.

Le Monde, 28/7/2006, Un rapport parlementaire recommande la légalisation du clonage thérapeutique. Et aussi d'autoriser les recherches sur les cellules souches embryonnaires. Mission conduite par P-L Fagniez chirurgien et député UMP. « Cette question renvoie invariablement au statut et à la définition de l'embryon humain ».

Le Monde, 31/7/2006, objecteurs de croissance

La décroissance, doctrine en vogue. Il faut de toute urgence opter pour la décroissance économique, seule voie pour sauver la planète de la folie des hommes. « Chacun comprend qu'une croissance infinie est matériellement impossible dans un monde fini », affirme dans son programme le Parti de la décroissance, né en avril 2006. José Bové, Yves Cochet, Nicolas Hulot, Hubert Reeves. Maître à penser Robert Ayres.

Le Monde, 31/7/2006, Cellules souches

G.Bush a usé, pour la première fois, le 19 juillet, de son droit de veto pour bloquer un texte autorisant le financement fédéral des recherches sur les cellules souches embryonnaires humaines [] suite à l'adoption la veille par le Sénat d'une loi supprimant les limites fixées par l'administration Bush.

Juillet 2006, plaquette des Assureurs Prévention Santé « Prévenir le suicide chez les adolescents ».

Une TS à l'adolescence ne veut pas dire non à la vie. Elle révèle plutôt l'envie de mettre fin à une souffrance morale. Tordons le cou aux idées reçues : **seuls les ados qui ont une maladie mentale tentent de se suicider. Faux ! Dans une très forte proportion des cas (85%) les adolescents suicidants n'ont aucune maladie psychiatrique.** Chaque année, plus de 10% des adolescents pensent au suicide. Après le 1er geste suicidaire, plus de 30% tentent à nouveau de mettre fin à leurs jours dans l'année. Ce qu'il faut faire : écouter et **reconnaître sa souffrance**, sans la juger. []

consulter un professionnel de santé.

Le Monde, 13-14/8/2006, nos frères les singes, est-il trop tard pour les sauver ?

Peter Singer, ce philosophe australien est à l'initiative de la Déclaration sur les grands singes anthropoïdes (*Great Apes Project*) dont les signataires réclament des droits s'apparentant aux droits de l'homme. Les mentalités, insensiblement, se sont modifiées. Penser les grands singes comme des personnes ? Cette évolution rend aujourd'hui la chose possible.

Le Monde, 25/8/2006, Créer des cellules souches humaines à partir d'un embryon sans que celui-ci soit détruit. Travail sur blastomère de 8 à 10 cellules et non d'embryons de 5 jours composés d'une trentaine de cellules. Le 24 juillet, l'Union européenne a approuvé le financement communautaire de certaines recherches sur les cellules souches embryonnaires humaines mais à la condition que ces travaux n'impliquent pas la destruction d'embryons humains.

Le Monde, 30/8/2006, Le Vatican condamne une nouvelle technique de production de cellules souches humaines. Cette technique n'étant pas de nature à affecter le devenir de l'embryon, elle permettrait de lever les objections faites par ceux qui considèrent comme un geste criminel la destruction d'un embryon humain. Mgr Elio Sgreccia, président de l'Académie pontificale pour la vie, estime, lui, que cet artifice technique ne résout nullement les objections d'ordre éthique dans la mesure où il impose une manipulation in vitro d'un embryon humain **artificiellement conçu**.

Le Monde, 2/9/2006, De puissants fabricants d'opinions.

4500 *think tanks* dans le monde. Nés au début du XX<sup>e</sup>S. Quelques dizaines en France.

Le Monde, 6/9/2006, L'UMP veut concéder des droits aux parents gays

Sarkozy s'est publiquement prononcé contre le mariage homosexuel et l'adoption d'enfants par les couples de même sexe. Figaro Magazine, 3/9/06 : « Le modèle qui est le nôtre doit rester celui d'une famille hétérosexuelle : les enfants ont besoin d'un père et d'une mère ». S'est dit favorable à un « contrat d'union civile » pour les couples homosexuels. « **Je suis profondément hostile à toute forme de discrimination**. Les homosexuels ne doivent pas en subir. C'est pourquoi **je suis partisan de l'égalité sur le plan financier**. Il faut donc créer un système qui, sur le plan fiscal, patrimonial et successoral, garantisse l'égalité entre un couple hétérosexuel et un couple homosexuel. » Le mariage homosexuel et l'adoption par les couples de même sexe font désormais partie du projet du PS pour 2007.

Le Monde, 9/9/2006, Les droits des animaux ne sont pas « réactionnaires », Elisabeth de Fontenay, philosophe. Nouveau code pénal, pour lequel les animaux ne sont désormais plus des choses mais, bel et bien, des personnes juridiques. La notion de « personnalité juridique » ne se confondant pas avec celle de « sujet de droit »... L'animal ne se trouve plus soumis au seul droit de propriété, le code pénal punissant d'amendes les mauvais traitements. Ce sont des hommes de progrès, qui, en France, au XIX<sup>e</sup> siècle et même au début du XX<sup>e</sup> siècle ont défendu, **contre la droite catholique, l'idée d'un droit des animaux** : Grammont auteur de la première loi de protection, Michelet, Hugo, Larousse, Zola, Schoelcher, Clémenceau.

La libre Belgique, 14/9/2006, **Russie : 9 000 dollars aux femmes qui accoucheront d'un 2e**

**enfant**. Le gouvernement russe prépare un projet de loi qui prévoit le paiement d'une allocation de près de 9.000 dollars à partir du deuxième enfant, a indiqué jeudi le ministre russe de la Santé et du Développement social Mikhaïl Zourabov.

Courrier International, septembre 2006, Russie : le planning familial ? Pas de ça chez nous

Malgré la baisse de la fertilité due aux avortements répétés et la menace du sida, l'information sur la contraception et les préservatifs est quasi nulle. **La désinformation prévaut pour satisfaire les milieux nationalistes.** En 1997, même les médias libéraux ont fini par parler de "dépravation des enfants russes", et les auteurs d'un projet d'éducation sexuelle à l'école ont été convoqués devant les juges. **Cette même année, le ministère de l'éducation a cessé les campagnes d'information sur la contraception.** Le père Andreï Kouraev a déclaré, en 2005, que nous n'avons pas besoin d'organismes faisant la propagande du contrôle des naissances compte tenu de la situation démographique russe. Dans les manuels scolaires, on suggère aux adolescents que le préservatif n'est pas efficace.

Le Monde, 20/9/2006, Cellules souches, promesses et controverses

Les cellules souches, notamment embryonnaires, capables de réparer les tissus humains, est au cœur des espoirs scientifiques. Médecine régénératrice. Ces entités cellulaires, potentiellement capables de se transformer et de se différencier pour donner des éléments identiques à ceux qui constituent les tissus du corps humain. Celles présentes dans le sang du cordon ombilical, au moment de la naissance [] ces dernières sont pour l'heure, les premières et les seules, à avoir fait la preuve indiscutable d'une efficacité thérapeutique dans différentes formes de leucémies infantiles. Les cellules souches embryonnaires [] semblent être dotées d'une très grande plasticité [totipotence], une propriété dont ne disposerait pas [celles] de cordon et encore moins les cellules souches « adultes ». **Des embryons humains conçus à partir de la technique du clonage pourraient, un jour prochain, devenir des formes de réservoirs biologiques à visée thérapeutique.**

Clonage animal :

1952 grenouille

1963 carpe

1996 brebis, Dolly premier mammifère créé par clonage, Grande-Bretagne

1997 singe, États-Unis

1998 vache, INRA, France

2000 porcs

2001 gaur, bœuf sauvage en voie de disparition vivant en Inde et en Malaisie

2002 chat, souris, lapin

2003 mules, rat

2004 jument, drosophile

2005 Little Nicky, premier chat domestique créé par clonage **non pas à des fins scientifiques mais commerciales**, à la demande d'un propriétaire de chat qui souhaitait avoir un clone de son félin préféré.

Libération, 21/9/2006, **La fessée bientôt hors la loi aux Pays-Bas**

Le Parlement néerlandais s'apprête à interdire la fessée, comme toute « violence mentale ou physique » à l'encontre des enfants. La Haye n'ira pas aussi loin que la Grande-Bretagne, où depuis janvier 2005, des coups qui laissent des marques sur des mineurs peuvent valoir jusqu'à cinq ans de prison à leur auteur. Comme l'ont fait la Suède dès 1979, puis la Finlande en 1984, la Norvège en 1987 et le Danemark en 1997, les Pays-Bas cherchent surtout à édicter une nouvelle « norme ». Selon les centres de conseil et de prévention contre l'enfance maltraitée, **entre 50 000 et 80 000 mineurs sont victimes de violences chaque année, et les cas vont croissant.**

L'Humanité, 22/9/2006, **La Laïcité gravement menacée à l'est de l'Europe**

Pologne et Balkans : des femmes se mobilisent contre les atteintes au droit à l'avortement et à la contraception, conséquences du rapprochement des Églises et des gouvernements. Aferdita Imeri, coordinatrice du Réseau féministe macédonien, s'inquiète de l'assise populaire qu'a gagnée l'Église orthodoxe dans son pays intégré jadis à la Yougoslavie où l'éducation était laïque depuis la fin de la

Seconde Guerre mondiale et la séparation totale entre l'État et l'Église. Même scénario en Croatie, devenue, selon la militante féministe croate Bojana Genov Matunci, un État fondamentaliste. « Au cours des quinze dernières années, l'église catholique s'est considérablement renforcée. La République a signé **quatre accords avec le Vatican, dans les domaines de la culture, de l'éducation**, de l'économie et de la justice. Elle est devenue le quatrième pilier du pouvoir, intégrée dans tous les organes de l'État. » En conséquence, l'éducation est marquée du sceau des « valeurs chrétiennes ». « Il y a eu récemment en Croatie un débat sur l'éducation sexuelle à l'école, explique-t-elle. L'Église s'y est vivement opposée. Il n'y aura donc que deux ou trois interventions dans le cadre des cours d'éducation à la santé. » Dans le même ordre d'idée, **les manuels scolaires « reproduisent tous les stéréotypes de la place de la femme dans la famille. C'est une régression pour les femmes. »**

Le Monde, 22/9/2006, **Un rapport préconise le financement public des lieux de culte.** Commission mise en place en novembre 2005 par le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, présidée par JP Machelon. Elle préconise un « toilettage » de la loi de 1905. Elle estime que l'article 2 de la loi (« La République ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte ») n'accède pas « au rang de principe fondamental reconnu par les lois de la République ». La Commission Machelon évoque la possibilité d'intégrer progressivement l'islam parmi les cultes reconnus en Alsace-Moselle. **Une première étape serait selon ce rapport, « la création d'un cours d'enseignement religieux musulman au sein des établissements [publics] d'enseignement secondaire ».**

Le Monde, 29/9/2006, Le climatologue James Hansen prédit un sombre avenir à la Terre. La température moyenne de la Terre a augmenté de 0,8°C en un siècle. 0,6°C sur les 3 dernières décennies. « Si le réchauffement à venir atteint 2 ou 3 degrés celsius, nous verrons sans doute des changements qui feront de la Terre une planétaire différente de celle que nous connaissons ».

Le Monde, 2/10/2006, François Bayrou défend le droit à l'adoption simple (qui n'entraîne pas un lien de filiation) et à l'union civile pour les homosexuels. IBM-Danemark a inscrit cette année dans sa convention collective le droit aux congés parentaux pour les couples homosexuels qui viennent d'avoir un bébé.

Genre en action, 5/10/2006, Un regard neuf de chroniqueuse sur la maternité érigée en religion. À son retour au pays, Judith Warner, ancienne correspondante de Newsweek à Paris, aujourd'hui chroniqueuse au New York Times, jette un regard neuf sur la condition féminine au troisième millénaire. Celle des femmes appartenant aux classes moyennes aisées, aujourd'hui engluées dans « la religion de la maternité » qui sévit aux États-Unis. « En fait, écrit Judith Warner, **jamais auparavant, même au pire moment des années 50, la maternité n'a été envisagée de cette façon totalitaire**, autodestructrice et profondément ridicule. » Comment ces femmes en sont-elles arrivées là ? Au tournant des années 90, avec la récession et le spectre du chômage, la famille est revenue comme valeur refuge et le culte de la mère au foyer a connu une embellie.

Le Monde, 6/10/2006, Des personnalités indiennes demandent l'abrogation d'une loi homophobe « cruelle ». Dans une lettre ouverte au gouvernement, l'abrogation d'une loi « cruelle et discriminatoire » qui fait de l'homosexualité un crime. Saisie depuis 2001 par une pétition de l'ong NAZ (Fierté), la Haute cour de New Delhi a une nouvelle fois reporté toute décision sur l'article 377 du code pénal indien qui punit d'emprisonnement l'homosexualité.

Le Monde, 6/10/2006, Tunisiennes, retour de voiles. En 1956, la Tunisie devenue indépendante accordait aux femmes l'égalité avec les hommes. Cinquante ans plus tard, **les progrès de**



**l'islamisme militant mettent ce statut en péril.** L'avortement est autorisé dès 1963 pour les femmes ayant plus de cinq enfants et dépénalisé pour toutes les Tunisiennes à partir de 1973. Depuis 1993, une Tunisienne ne doit plus obéissance à son époux. S'il reste une inégalité flagrante entre hommes et femmes en Tunisie, c'est celle de l'héritage. Le problème est épineux car le Coran mentionne qu' « il revient à l'homme la part de deux femmes ».

Le Monde, 7/10/2006, Des équipes britanniques vont créer des embryons mêlant l'humain à l'animal. Ces biologistes ont demandé l'autorisation de placer des noyaux de cellules humaines dans des ovocytes énucléés de lapines ou de vaches. De tels embryons seraient dotés d'un matériel génétique pour l'essentiel humain (celui présent dans le noyau de la cellule) associé à un soupçon d'ADN animal, présent dans les mitochondries du cytoplasme de l'ovocyte. La Grande-Bretagne a autorisé en 2004 la création d'embryons humains à de seules fins scientifiques. En France, la loi de bioéthique du 6 août 2004 prohibe la création par clonage d'embryons humains.

Le Dauphiné Libéré, 9/10/2006, Benoît XVI défend le mariage et ses valeurs traditionnelles. Hier, le pape... exhortant les couples à renoncer aux courants modernes uniquement inspirés par **la recherche du bonheur et du plaisir**. « Puissent les couples chrétiens bâtir une famille ouverte à la vie »... ne se « laissent pas emporter par les courants actuels modernes qui sont **inspirés par l'hédonisme** et le relativisme ».

Le Monde, 18/10/2006, Evolution du DPI

Le président de l'Institut national du cancer, Dominique Maraninchi, revient sur la décision prise par les responsables des centres de diagnostic prénatal de Strasbourg et de Montpellier d'étendre la technique du DPI pour identifier la simple prédisposition génétique d'embryons à certaines affections cancéreuses. « Il est de la liberté des futurs parents de préférer ne pas avoir un enfant souffrant d'une maladie d'une particulière gravité... »

Le Monde, 19/10/2006, L'Église catholique et la famille

La conférence des évêques a rendu public un « message » destiné en particulier aux responsables politiques « Soutenir la famille, c'est garder au mariage son caractère unique d'union acceptée librement, **ouverte à la procréation...** »

Le Monde, 20/10/2006, Le choix légitime des parents

Israël Nisand, Pr de gynécologie obstétrique au CHU de Strasbourg

Ce ne sont pas les médecins qui estiment **qu' « une vie ne vaut pas la peine d'être vécue »**. Ce sont les parents qui, seuls, ont cette légitimité.

Le Monde, 21/10/2006, Le Groenland

La perte nette de masse du Groenland s'accélère fortement... à un rythme qui a plus que doublé en dix ans.

Le Monde, 22-23/10/2006, La révolution copernicienne des cellules souches humaines

Claude Sureau, Pr de gynécologie, membre du CCNE, ex-président de l'Académie nationale de médecine. Le moment est venu d'autoriser la création d'embryons humains afin de prévenir la mort de fœtus ou de nouveau-nés. Catholique, il estime néanmoins que la loi ne peut servir à imposer à tous les convictions des fidèles d'une religion. La position de l'Église repose pour l'essentiel sur l'instruction *Donum vitae* (le don de la vie) de 1988. En d'autres termes, le Vatican est radicalement opposé à toute fécondation hors du corps de la femme. L'une des raisons, absurde selon moi, est que pour recueillir du sperme la masturbation de l'homme est indispensable. **Je trouve que l'architecture législative française de bioéthique est beaucoup trop imprégnée des présupposés**

## de la doctrine catholique...

Le Dauphiné-Libéré, 24/10/2006, Son enfant était lourdement handicapée

Handicapée à 100%, aveugle, hémiparétique, grabataire, incontinente, épileptique et ne parlant plus depuis huit ans, Florence Crevel 41 ans. Juillet 2004, sa mère (80 ans en 2006) l'a **étranglée**. « Elle souffrait trop »

Libération, 25/10/2006, Les animaux homos en expo photo à Oslo

Le Musée d'histoire naturelle aborde l'homosexualité animale, au grand dam de l'Église et des conservateurs. L'ambition des organisateurs : « Réfuter l'argument trop bien connu selon lequel le comportement homosexuel est un crime contre nature. »

Le Monde, 25/10/2006, Au Dakota du Sud, la bataille de l'avortement gagne les réserves indiennes  
En mars, le Parlement du Dakota du Sud a adopté une loi interdisant totalement l'avortement, même en cas de viol ou d'inceste. Le 7/11, les électeurs de l'État doivent se prononcer sur la loi anti-avortement de mars, en même temps qu'ils choisiront leurs parlementaires et leur gouverneur. S'ils votent « oui », le Dakota du Sud sera le premier État du pays à interdire l'avortement quelles que soient les circonstances de la grossesse.

Elle, octobre 2006, Japon, Grand-mère porteuse.

Pour la première fois au Japon, une femme d'une cinquantaine d'années qui s'était fait implanter un ovule provenant de sa fille, et fécondé par le sperme de son gendre, a donné naissance à une fille. Pays où le recours aux mères porteuses est interdit.

Le Monde Diplomatique, novembre 2006, Un temps pour vivre, un temps pour mourir.

- Maurice T. Maschino, journaliste. Si l'idée du droit à une mort digne progresse, elle rencontre encore de sérieux obstacles. En France et dans de nombreux pays. Loi de 2005 « L'opinion a été tellement émue [par le cas de Humbert] que le pouvoir a voulu la persuader qu'on allait réfléchir sérieusement que la fin de vie. Mais c'est de l'esbroufe ! » estime Mme Henriette Martinez de l'UMP et membre de l'ADMD. La loi du 12 avril ferme toutes les issues, exclut du champ des possibles la mort volontaire et fait du médecin le seul gestionnaire de la fin de vie. Elle renforce son pouvoir, dans la mesure où il doit « tout mettre en œuvre », si un patient refuse un traitement, pour l'en dissuader et le « convaincre d'accepter les soins indispensables ». Si le patient s'obstine, il peut « faire appel à un autre membre du corps médical ». **Autrement dit, si on « reconnaît » au patient un droit qu'il avait déjà, on fait tout pour qu'il ne l'exerce pas.** F. Fillon, peu après l'« affaire » Humbert, a déclaré sur Europe 1 qu'il était temps d'« ouvrir un débat pour modifier notre législation ».
- Des Pays-Bas à l'Espagne, le tournant.  
Néerlandais, loi du 12/4/2001 « **l'action de mettre fin aux jours d'un autre n'est pas punissable**, dans la mesure où elle est réalisée par un médecin qui satisfait aux critères de minutie... » « que ses souffrances étaient sans perspectives d'amélioration et insupportables ». 90% de cancéreux, 4000 par an. Mieux encore, **les Néerlandais admettent désormais que des troubles psychiques, ou simplement une très grande lassitude existentielle, peuvent justifier un acte d'euthanasie.** La Belgique ne va pas si loin. 16 mai 2002 autorisation de l'euthanasie, la légalisation n'a été possible qu'après les élections de 1999, la défaite des partis catholiques et la formation d'un gouvernement résolument laïque. Cancers 80% des demandes. Injection de penthotal et peut prendre la forme d'un suicide assisté (le patient absorbe lui-même la potion). 40% à domicile. **Suisse, l'euthanasie est interdite, l'assistance au suicide est légale, n'est pas considérée comme un acte médical.** Aux États-Unis, les États de Californie et du Vermont s'approprient à légaliser le suicide assisté ; au Royaume-Uni, la Chambre

des lords a commencé à débattre, en 2005, de la possibilité de l'introduire dans la loi.

Le Monde, 7/11/2006, Une pétition pour l'égalité hommes-femmes dans le divorce religieux juif  
Association Parole de femme qui réclame « l'égalité hommes-femmes dans notre société comme dans nos religions ». I.Adjani, F.Amara, E.Badinter...

Le Monde, 8/11/2006, **Victoire des défenseurs de l'avortement au Dakota du Sud**

Les habitants du Dakota du Sud étaient appelés, mardi 7 novembre, à se prononcer sur une interdiction totale de l'avortement, rejetée par environ 55 % des votants.

Le Monde, 8/11/2006, Des féministes musulmanes revendiquent la libre disposition de leur corps lors du Congrès qui a réuni à Barcelone, du 3 au 5 novembre, 400 membres de divers collectifs. Rejet de l'interprétation exclusivement masculine du Coran, servant de prétextes aux pires pratiques machistes et patriarcales. **Les avortements clandestins tuent chaque année en Afrique 200.000 femmes.** Réclament le droit à une interprétation réformatrice des textes.

Le Monde, 9/11/2006, L'Australie autorise le clonage humain à but thérapeutique.

Le Monde, 14/11/2006, Hans Küng, l'autre « cerveau » de l'Église

Interdit d'enseignement depuis 1979 par la Vatican. Très dur à l'égard de Jean-Paul II

Il sort son autobiographie : *Mon combat pour la liberté* engagement pour une réforme de l'Église.

Célibat des prêtres, infailibilité du pape, l'ordination des femmes. Sévère avec les trois monothéismes également rivos au « paradigme médiéval ». Ratzinger en serait resté à la théologie « des Pères et du Saint-Père ».

Le Monde, 15/11/2006, Les dix engagements de l'UMP pour les législatives de 2007

Obligation d'activité pour tous les bénéficiaires de minima sociaux en âge de travailler.

Modulation du congé maternité et **allongement du congé après l'accouchement pour les deux premiers enfants.**

Création d'un contrat d'union civile signé en mairie garantissant les mêmes droits que pour les couples mariés à l'exception du droit à la filiation et du droit à l'adoption.

**Statut de prémajorité pour les enfants de 16 à 18 ans.**

Le Monde, 15/11/2006, Parents sur le tard

Depuis les années 1980, les femmes sont enceintes pour la première fois de plus en plus tard.

Si les médias relaient largement la venue des bébés de la quarantaine, des stars, et le développement de l'AMP, **rarement la question de l'intérêt de l'enfant est posée.**

Myriam Szejer, pédopsychiatre et psychanalyste, présidente de **l'association La cause des bébés.**

Le Monde, 16/11/2006, L'Afrique du Sud est le premier pays africain à légaliser les unions

homosexuelles. Le Parlement a adopté une loi créant une « union civile » qui confère aux couples, de même sexe ou pas, les mêmes droits que le mariage, sans en porter le nom. Héritage historique :

Pas de discriminations, par la couleur ou les préférences sexuelles.

Le Monde, 16/11/2006, Condamnation levée pour la publicité détournée de « La Cène »

Cour de Cassation : interdiction allant à l'encontre du principe de liberté d'expression.

L'association Croyances et libertés avait saisi le TGI de Paris et demandé le retrait de l'affiche. Les magistrats lui donnaient raison « acte d'intrusion agressive et gratuite dans le tréfonds des croyances intimes ». La cour d'appel confirma le jugement en 2005.

Le Monde, 16/11/2006, Ethique et embryons humains

Questions soulevées par l'extension de la pratique du DPI à la « prédisposition » à certains cancers familiaux. Peut-on accepter aujourd'hui en France un tri des embryons fondé non plus sur une certitude génétique, mais sur une probabilité statistique ? Cette pratique est déjà librement mise en œuvre outre-Atlantique et dans certains pays européens. « *L'inquiétude demeure d'avoir ouvert des champs de possibilités inconnus*, peut-on lire en conclusion de l'avis du CCNE de 2002.

***L'humanité pourrait tendre à se considérer comme un moyen plutôt que comme une fin ».***

AFP, 18/11/2006, Nicaragua : la loi interdisant l'avortement dans tous les cas de figure promulguée par le président.

Sa publication dans le Journal officiel samedi mettra fin à la seule exception tolérée par le droit nicaraguayen depuis un siècle, à savoir le danger de mort de la mère. Le Chili et le Salvador possèdent des législations similaires, alors que la plupart des pays du continent latino-américain, où la religion catholique est très influente, permet l'avortement si la vie de la mère est en danger, tout en l'interdisant dans le cas d'un viol ou d'inceste.

Le Monde, 18/11/2006, Vers une commercialisation sous conditions des cellules souches humaines  
Telle est la principale conclusion d'un travail commencé il y a 2 ans par les responsables du CCNE. Il s'agit là d'une évolution majeure de la réflexion éthique en France, concept de « non-patrimonialité » du corps humain, qui veut que l'on ne puisse pas faire commerce des éléments constitutifs de son propre corps.

Le Monde, 19-20/11/2006, Existe-t-il un féminisme islamique ?

Françoise Gange, l'historienne M.Dubesset partagent cette hypothèse.

Dans le monde musulman, au cours de ces vingt dernières années, des associations se réclamant à la fois des droits des femmes et de l'islam ont vu le jour. *Sisters in Islam* en Malaisie... « féminisme musulman » a été inventé par des féministes iraniennes expatriées au début des années 1990  
« extraire leur religion des interprétations patriarcales ».

Courrier International, 842-843, 21/12/2006, L'essor du bébé business

Ovules, sperme et bébés sont désormais vendus chaque jour dans le monde. Debora Spar, professeure à Harvard et auteure d'un livre événement sur le sujet évalue le chiffre d'affaires de la procréation assistée à 3 milliards de dollars rien que pour les États-Unis.

Le Monde, 23/11/2006, Une étude sur le préservatif sur le bureau du pape

Le conseil pontifical de la santé a remis une « étude privée » sur le préservatif à la congrégation pour la doctrine de la foi. Demandé par le pape lui-même. L'Église pourrait bien tolérer le préservatif au nom du « moindre mal », pour ceux qui, séropositifs ou malades du sida, risquent de transmettre la maladie.

Le Monde, 23/11/2006, L'indignation monte après la mise en examen de l'ancien directeur du CAPC de Bordeaux pour une exposition sur l'enfance jugée choquante. « Ce qui se profile ici, c'est une légalisation de l'interdiction de pensée » JC Massera

Le Monde, 23/11/2006, **Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon**

La justice commence à mesurer l'ampleur de la violence **conjugale**. Les femmes représentent 83% des victimes de mort violente au sein de couples ou d'ex-couples.

Le Monde, 25/11/2006, Prêtres femmes ou « gays » divisent anglicans et catholiques

L'archevêque de Canterbury a reconnu l'existence, depuis trois ans, de fortes tensions au sein de la

Communion anglicane, « qui font peser l'incertitude sur son avenir même ». En 2003, un synode de l'Église d'Angleterre avait autorisé l'ordination de prêtres homosexuels. D'autres polémiques subsistent après l'ordination des premières femmes prêtres dans les années 1990. Les trente-huit Églises de la Communion sont divisées sur ces sujets et certaines (surtout en Afrique) ont menacé de se séparer. **Dans une déclaration commune, les deux hommes [y.c Benoît XVI] ont exprimé le souhait d'une coopération plus étroite concernant le respect de la vie « de la conception à son terme naturel » (pas d'euthanasie)...**

Le Monde, 25/11/2006, La catégorie de « crime sans victime » Ruwen Ogien  
L'actuel directeur de l'Ecole nationale des beaux-arts de Paris vient d'être mis en examen sous les chefs de diffusion de message violent, pornographique ou contraire à la dignité, accessible à un mineur et diffusion de l'image d'un mineur présentant un caractère pornographique... exposition en 2000. En réalité, cette mise en examen au nom de la protection de la jeunesse réhabilite une catégorie de crime dont on espérait s'être débarrassé : le crime sans victime. La raison officielle pour laquelle la publicité des vêtements Girbaud, représentant une adaptation de *La Cène* de Léonard de Vinci fut interdite à l'affichage, c'est qu'elle était supposée porter « gravement injure aux sentiments religieux et à la foi des catholiques ».

Elle, 27/11/2006, L'incroyable marché aux ovules  
Déçues par la médecine française, des milliers de femmes pour devenir mères partent à l'étranger chercher des ovules. Via internet, elles s'organisent elles-mêmes. Elles partent en Grèce, en Espagne ou en Belgique pour se faire transférer des embryons fabriqués avec les ovocytes d'une donneuse et le sperme de leur conjoint, parfois celui d'un donneur. Le coût va de 3 000 à 10 000 euros par tentative. Elles souffrent de ne pas se sentir vraiment femmes dans une société qui glorifie la maternité.

Quand la CIA **infiltrait la culture**. En 1950, en pleine guerre froide, à Berlin, fut créé le Congrès pour la liberté de la culture qui visait à réunir les intellectuels et artistes européens, plutôt de gauche mais non communistes. Il s'agissait notamment d'essayer d'endiguer la très forte mobilisation des mêmes milieux par les partis communistes d'Europe occidentale, sous la férule de l'Union soviétique. L'écrivain Heinrich Böll, Raymond Aron, revue *Preuves* en étaient figures de proue. Ce n'est qu'en 1966 que le scandale arriva : la CIA finançait abondamment le Congrès ainsi que les maisons d'édition ou revues qui lui étaient liées.

Le Monde, 26-27/11/2006,  
Mères porteuses, le marché clandestin. En France la gestation pour autrui a été interdite par la Cour de Cassation en 1991 et par la loi bioéthique de 1994.

Le Monde, 29/11/2006, Travailler dès 13 ans ?  
Offre d'emploi de TNT Post en Allemagne : pour distribution de catalogues et prospectus. Âge minimum requis : 13 ans. 1 à 2 heures de travail par jour. Entre 10 et 15 euros par jour.  
Dans certains Etats des Etats-Unis, il n'y a pas d'âge minimum pour travailler dans l'agriculture. Selon l'OIT, 15 ans est l'âge minimum pour travailler. En France un enfant est autorisé à aider ses parents si cela ne nuit pas à sa scolarité. En Allemagne, une loi votée en 1997 autorise le « travail léger » dès l'âge de 13 ans. Cette mesure figure dans une convention (n°138) de l'OIT de 1973 permettant de déroger sous certaines conditions aux 15 ans officiels.  
En 2004, 218 millions d'enfants de 5 à 17 ans travaillaient. 2 millions en Grande-Bretagne.

Le Monde, 30/11/2006, Un couple d'homosexuelles obtient l'adoption simple pour leur enfant  
Au nom de **l'intérêt de l'enfant**, le tribunal de Belfort a prononcé, le 24/10, une adoption simple au

sein d'un couple homosexuel (de femmes).

Le Monde, 6/12/2006, Cour de cassation, désormais, une mère qui décide d'accoucher anonymement ne pourra plus priver contre son gré un père de sa paternité.

Les lois sont ainsi faites qu'il n'y a que la maternité qui soit volontaire, pas la paternité. Une inversion de rapport de forces contre laquelle Marcela Iacub, juriste et chercheuse au CNRS, est une des rares femmes à s'insurger publiquement. Rappelant que **les hommes « n'ont quasiment aucun recours pour éviter qu'un spermatozoïde égaré ne finisse pas les rendre, bon gré mal gré, père d'un petit être humain »**, elle préconise la création d'une procédure analogue à celle de l'accouchement sous X..., qui leur donnerait le droit de déclarer, avant la naissance de l'enfant, leur volonté de ne pas être père, de sorte qu'on ne pourrait engager contre eux aucune action en recherche de paternité.

Le Monde, 7/12/2006,

Un rapport parlementaire prône la légalisation du clonage humain à visée thérapeutique.

Le Monde, 7/12/2006, Le Téléthon et les embryons

A la veille de la 20<sup>è</sup> édition du Téléthon... plusieurs des responsables de l'Église catholique viennent de contester publiquement le financement par l'AFM, organisatrice de cette manifestation caritative, de travaux sur des cellules obtenues après destruction d'embryons humains. Cette position [du Vatican contre le DPI] repose aujourd'hui pour l'essentiel sur l'instruction *Donum vitae* (le Don de la vie), du cardinal Josef Ratzinger, contestée depuis plus de vingt ans par des médecins et des scientifiques catholiques.

Libération, 8/12/2006, Téléthon : l'Église prêche dans le désert

Jacques Chirac a jugé bon d'intervenir pour apporter son soutien au Téléthon, qui agit «dans le strict respect de la loi» de 2004 sur la recherche sur les cellules embryonnaires. Hier, Sarkozy et Bayrou lui ont emboîté le pas. Le PS ayant, la veille, accusé l'Église catholique d'«obscurantisme».

Libération, 8/12/2006, La discrimination des femmes point faible des sociétés arabes.

« La promotion des femmes est une condition sine qua non de la renaissance arabe » affirme le rapport annuel sur le monde arabe du PNUD (Programme des Nations-Unis pour le Développement). Ce document est rédigé par une équipe d'experts arabes. Plus que la religion musulmane, ce serait la domination des sociétés par « des forces politiques conservatrices et inflexibles qui protègent les cultures et valeurs masculines » qui ferait obstacle à la libération des femmes.

Le Monde, 10-11/12/2006, Le gouvernement Prodi souhaite reconnaître les couples homosexuels  
*« reconnaissance des droits, y compris en matière fiscale, aux personnes qui font partie des unions de fait... sans considération de leur genre et de leur orientation sexuelle ».*

Le Dauphiné Libéré, 13/12/2006, Le pape dénonce « les morts silencieuses » dans son message annuel pour la paix. « La faim, l'avortement, l'expérimentation sur les embryons et l'euthanasie »...

Le Monde, 13/12/2006, L'intolérable excision

Le ministre de la Santé Xavier Bertrand veut encore accroître la prévention.

La France s'est mobilisée dès les années 1980. Elle fut longtemps le seul pays à poursuivre les exciseuses en justice, et la loi du 4 avril 2006 a encore augmenté l'efficacité de ces mesures. « *Dans les années 1980, parmi les populations concernées par cette pratique, 40% à 60% des fillettes examinées en région parisienne par les médecins de la PMI étaient encore excisées.* » (GAMS)

Le Monde, 14/12/2006, Jugé en appel pour homophobie, le député Vanneste dans un entretien à *La Voix du Nord*, le 26 janvier 2005, M.Vanneste avait affirmé « *L'homosexualité est inférieure à l'hétérosexualité. Si on la poussait à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité* ». « *l'homosexualité est inférieure moralement, selon la conception chrétienne de la famille et du couple* ».

La Cour de Strasbourg condamne les discriminations homophobes

La question a émergé sur la scène politique européenne en octobre 2004, lorsqu'une majorité de députés européens ont protesté contre la candidature au poste de commissaire chargé de la justice d'un Italien proche du Vatican, Rocco Buttiglione, qui avait qualifié l'homosexualité de « péché ». Le Traité d'Amsterdam, adopté par les Quinze en 1997, interdit les discriminations « *fondées sur l'orientation sexuelle* ». C'est surtout la Cour européenne des droits de l'homme qui fait reculer les discriminations homophobes. **En 1981**, contre l'avis du Royaume-Uni, elle a affirmé que la pénalisation des actes sexuels commis entre adultes consentants viole le droit au respect de la vie privée. Elle a ainsi donné raison à Jeffrey Dudgeon, qui se plaignait du maintien en Irlande du Nord, de lois, héritées du XIX<sup>e</sup> siècle, **qui punissaient la sodomie d'une peine de prison à vie**. La Cour a néanmoins refusé pour l'instant de consacrer leur droit à l'adoption, lorsqu'elle a été saisie par un professeur français, Philippe Fretté, en 2002. Elle considère que le rejet de sa demande d'agrément ne constituait pas une discrimination. Elle devra se prononcer à nouveau en 2007, une nouvelle requête ayant été déposée, cette fois par une femme homosexuelle.

Le Monde, 16/12/2006, Deux études confirment que la circoncision apporte une protection partielle contre le VIH. L'Onusida et l'OMS vont examiner les données de ces deux essais afin de formuler des recommandations « *pour développer et promouvoir la circoncision* ». La circoncision non religieuse néonatale est surtout répandue dans le monde anglo-saxon. Aux États-Unis, 55% des nouveau-nés sont circoncis (un chiffre en déclin), 17% au Canada, 10% en Australie.

Le Monde, 17-18/12/2006, Le New Jersey légalise l'union civile pour les homosexuels. Après le Vermont et le Connecticut, 3<sup>ème</sup> État américain à légaliser les unions civiles entre personnes du même sexe. Un seul État, le Massachusetts, autorise le mariage homosexuel. L'union civile donne les mêmes droits qu'aux hétérosexuels mariés, adoption, héritage, fiscalité.

Le Monde, 19/12/2006, droit de mourir

- Allemagne. Il vendait des pilules sur le Net à des candidats au suicide. Kejdi S. 23 ans. Grâce à lui, six de ses « clients » sont parvenus à leurs fins et sept sont tombés dans le coma. Il a commercialisé en 6 mois, 1600 pilules qu'il préparait avec des médicaments vendus sur ordonnance. 18 personnes lui ont versé 7800 euros.
- Italie. P.Welby 60 ans. Maladie dégénérative depuis 1963, alimenté par une sonde, ne s'exprimant plus qu'en clignant des yeux, a demandé l'intervention du chef de l'État en septembre. Demande le droit de mourir. Une association a organisé des veillées dans plusieurs villes pour « le droit de mourir en paix ».

Le Monde, 19/12/2006, M.Le Pen propose un référendum sur la loi Veil

Un infléchissement qui ne date pas d'aujourd'hui. Lors de la campagne présidentielle de 2002, M.Le Pen avait préféré dans ses discours mettre l'accent sur l'« accueil de la vie » plutôt que sur l'abrogation de la loi qui figurait dans son projet. Un compromis trouvé entre sa fille Marine Le Pen, aujourd'hui directrice stratégique de la campagne présidentielle opposée à l'abrogation de la loi, et la branche catholique qui milite contre la loi.

Le Monde, 20/12/2006, Haro sur le jouet « sexiste »

Mix Cité, Collectif contre le publisexisme, les Panthères roses et les Alternatifs  
« *C'est démoralisant de voir combien **les choses ont régressé depuis dix-quinze ans**, affirme l'historienne et féministe Florence Montreynaud. **Ce qui choque encore, c'est la prédestination des enfants à qui on demande d'apprendre des rôles qu'on leur a assignés.** »*

Le Monde, 20/12/2006, Une femme élue au consistoire du Haut-Rhin  
Sandrine Buchinger a été élue membre du consistoire israélite du Haut-Rhin. Première femme élue dans l'un des trois consistoires « concordataires » d'Alsace-Moselle, après une décision du tribunal administratif de Strasbourg.

Le Monde, 23/12/2006, Après le refus d'agir de la justice, P.Welby a pu mourir aidé par son médecin qui a débranché le respirateur artificiel après lui avoir administré des produits antidouleur. Un juge de Rome avait renvoyé les hommes politiques à leurs responsabilités. Réclamait depuis des mois « le droit de mourir ». Dystrophie musculaire. « Droit à refuser des soins » reconnu par la Constitution. Divisions de la majorité sur ce sujet (coalition de centre-gauche) – soutien du Parti radical (libertaire et laïque).

Le Monde, 23/12/2006, Faudra-t-il un jour débaptiser Noël ?  
Plus qu'en France, à l'approche du 25 décembre, aux États-Unis, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, des initiatives sont prises contre un affichage trop voyant de la fête de Noël, pour ne pas risquer de choquer **la sensibilité des croyants** des autres religions. En Angleterre spécialement, une « *guerre de Noël* » a éclaté. A Birmingham, le nom a été remplacé dans les documents administratifs par celui de « Fête de l'hiver ». En Espagne, manifeste du PS au pouvoir « *la laïcité est le seul garant de la liberté et de l'égalité* ». A Munich encore. L'Italie elle-même. Aux États-Unis la polémique est vive. « *Au nom du politiquement correct, faudra-t-il un jour débaptiser toutes les villes qui portent le nom d'un saint et, à la place de Noël, revenir à la fête païenne du Soleil ?* » s'interroge Mgr Hippolyte Simon archevêque de Clermont-Ferrand.

Le Monde, 26/12/2006, L'Église critiquée pour avoir refusé des obsèques religieuses à Piergiorgio Welby. **Benoît XVI défend la « valeur de la vie humaine »**. Italien de 60 ans, mort après avoir été débranché à sa demande du respirateur qui le maintenait en vie depuis 1997. A choqué une grande partie de l'Italie et de l'opinion catholique. L'Église admet que des « troubles psychiques, l'angoisse ou la crainte de la souffrance et de la torture peuvent diminuer la responsabilité du suicidaire ».

Le Monde, 29/12/2006, La pratique du « bébé-médicament » peut être mise en œuvre en France  
Plus de deux ans après sa promulgation, la loi de bioéthique du 6 août 2004 commence à entrer dans les faits. C'est ainsi que l'une de ses dispositions les plus importantes et les plus contestées – dans les milieux proches de l'Église catholique notamment –, la pratique dite du « bébé-médicament », va pouvoir commencer à être mise en œuvre par les équipes spécialisées autorisées à effectuer des DPI. Le DPI pourra dorénavant être utilisé non seulement pour faire naître des enfants sains dans des familles à risques, mais aussi pour faire naître des enfants correspondant à des caractéristiques biologiques très précises. Il s'agit, dans ce cas, de faire en sorte que ces enfants, au moment de leur naissance, puissent fournir des cellules souches, prélevées dans le sang du cordon ombilical, afin de soigner une sœur ou un frère aîné souffrant de certaines formes d'affections malignes du sang. Déjà autorisée en Grande-Bretagne, Belgique, Espagne, États-Unis. Prohibée dans de nombreux pays européens, parmi lesquels l'Italie et l'Allemagne.  
Outre le fait qu'elle marque une nouvelle étape dans le **processus de réification de l'embryon humain**, les opposants à cette pratique mettent en avant **les conséquences psychologiques chez les enfants** qui apprendront qu'ils n'ont été conçus et sélectionnés in vitro que dans le but de soigner leur frère ou leur sœur.



En 2004, sur près de 800.000 naissances, on recensait environ 12.300 enfants issus de FIV et 5.600 issus d'insémination artificielle.

Le Monde, 3/1/2007, Espagne Une femme de 67 ans donne naissance à deux jumeaux  
Femme la plus âgée à avoir jamais mis un enfant au monde. Suite d'une insémination artificielle. La législation espagnole ne fixe pas de limite d'âge aux femmes souhaitant avoir recours à ce type de traitement.

Le Monde, 10/1/2007 Les Français sont de moins en moins catholiques  
31% « sans religion » contre 23% en 1994. 51% se déclarent fidèles à l'Église de Rome contre 67% en 1994.

Le Monde, 13/1/2007 La Grande-Bretagne s'interroge sur la création d'embryons hybrides humains-animaux. **Pressions du lobby de la puissante industrie pharmaceutique**, l'un des derniers fleurons industriels du Royaume-Uni, très en pointe dans la recherche sur les maladies neuro-dégénératives. Chimères. Ces dernières seraient créées en plaçant le noyau de cellules humaines (prélevées notamment chez des malades) au sein d'ovocytes animaux (lapins ou bovins par exemple). De telles expériences ont déjà été menées, notamment en Chine et aux États-Unis... réponse à la pénurie d'ovocytes humains disponibles pour ces travaux.  
États-Unis : la Chambre vote le projet de loi sur les cellules souches embryonnaires levant les restrictions à la recherche sur les cellules souches embryonnaires.

Indymedia.be Grenoble, 15/1/2007, Un CD de chanson anti IVG distribué à la sortie du métro à Paris. Le tout est présenté comme une opération purement marketing, quasiment aucun logo ou nom ne peut trahir le véritable but de ce petit disque. On pourrait parler de méthode "à l'américaine", et se demander **d'où vient l'argent qui paie ces disques, leur production...**

Le Monde, 22/1/2007 L'Église sera vaincue par le libéralisme Jean-Marie Donegani Dir.études IEP libéralisme culturel. Il est regrettable que la théologie soit interdite de cité à l'Université française, au contraire des autres pays. **[En France] nous assistons moins à la décomposition du christianisme qu'à sa recomposition.**

Le Monde, 26/1/2007 La droite polonaise veut ancrer le « droit à la vie » « dès la conception » dans la Constitution. Cette proposition de la Ligue des familles polonaises entraînerait l'interdiction absolue de l'avortement actuellement autorisé en cas de viol et d'inceste, de danger pour la vie de la mère ou de malformation irréversible du fœtus. La loi aujourd'hui en vigueur a été adoptée en 1993, sous la pression de la puissante Église polonaise. Aujourd'hui, l'Église est partagée. Selon un sondage publié en novembre par l'Institut d'opinion CBOS, **les Polonais soutiendraient de moins en moins le droit à l'avortement – de 57% en 2004, ils sont passés à 44% en 2006.**

Le Monde, 27/1/2007 Le député UMP Christian Vanneste condamné en appel pour homophobie en application de la loi du 30/12/2004. [Dans un entretien à La Voix du Nord, le 26 janvier 2005, M. Vanneste avait notamment déclaré : "L'homosexualité est moralement inférieure à l'hétérosexualité."]

Le Monde, 27/1/2007 Refusant l'adoption par les homosexuels, l'Église catholique d'Angleterre menace de fermer ses centres (douze agences s'occupant d'adoption). Nouvelle législation pour faciliter les possibilités d'adoption en Grande-Bretagne, y compris en l'autorisant pour les couples homosexuels. Cette législation, qui doit entrer en vigueur en avril, bannit toute forme de discrimination dans la fourniture de biens et services aux gays et lesbiennes.

Le Monde, 29/1/2007, Les militants pro-euthanasie interpellent les candidats

Grande et élégante, toujours belle à 81 ans, Marguerite M. vit avec cette conviction "ancrée au plus profond" d'elle-même : elle refuse de subir la déchéance physique que lui promet sa maladie et veut pouvoir décider, librement, du moment de sa mort. Elle ne "comprend pas qu'on (lui) dénie le droit", en France, de mourir en toute liberté. "Je n'attends qu'une chose : que mon dossier soit accepté en Suisse. Alors, peut-être, je pourrais retrouver le goût de vivre un petit moment..." Disposer de soi-même jusqu'à la fin, en toute lucidité, c'est le mot d'ordre d'une nouvelle génération de militants que l'ADMD, qui compte aujourd'hui plus de 40 000 adhérents, découvre avec l'arrivée des baby-boomers à la retraite. A 57 ans, Claude Hury, secrétaire générale de l'association, en est une représentante typique. "J'appartiens à la première génération de femmes qui a milité pour l'avortement et maîtrisé sa fécondité. On a dépassé le tabou du sexe et on ne veut pas subir le tabou de la mort", affirme-t-elle.

Le Monde, 30/1/2007, Les partisans de l'euthanasie entrent en campagne.

Une étude publiée le 29 janvier, par l'INED, situe entre un tiers et deux tiers la proportion des morts non subites, en Europe, qui sont dues à des décisions médicales ayant pour effet « éventuel ou certain » d'abrégé la vie... « indépendamment de toute intention déclarée d'abrégé la vie ». L'ADMD a décidé d'envoyer aux candidats à l'élection présidentielle et aux parlementaires un Livre blanc intitulé : *Fin de vie, une nouvelle loi est indispensable*. **Le PS se prononce en faveur d'une « aide active » à mourir.** En 2002, la proposition avait été écartée par le candidat socialiste à l'élection présidentielle; Lionel Jospin, au grand dam de sa mère, Mireille, militante historique de l'ADMD et qui s'est donnée la mort en décembre 2002. Elle apparaît cette fois sans ambiguïté dans le programme présidentiel du parti : « Nous saisisons le Parlement d'un projet de loi Vincent Humbert sur l'assistance médicalisée pour mourir dans la dignité ; cette loi aura pour objet de permettre aux médecins, dans des conditions strictes du respect de la volonté de leur patient, d'apporter une aide active aux personnes **en phase terminale de maladie incurable ou placées dans un état de dépendance** qu'elles estiment incompatible avec leur **dignité** ».

Le Monde, 30/1/2007, Risque d'emballement des températures

Peu probable à court terme, une telle possibilité n'est pas à exclure au cours des prochains siècles. Scénarios catastrophes : à partir de +3°C risque de changements abrupts du climat à grande échelle sans retour en arrière possible.

Le Monde, 31/1/2007 Climat – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Le Giec établit un constat plus pessimiste sur le climat qu'en 2001. Le niveau de 2°C est souvent présenté comme un seuil au-delà duquel la machinerie climatique pourrait s'emballer.

Le Monde, 3/2/2007 Les scientifiques entérinent la responsabilité de l'homme dans le réchauffement climatique. Dans le dernier rapport du Giec les experts confirment la gravité des changements en cours...

La fourchette retenue par le Giec va de 1,8°C à 4°C pour les valeurs centrales à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle. Les valeurs extrêmes vont de 1,1°C à 6,4°C alors qu'elles étaient de 1,4°C à 5,8°C dans le rapport de 2001. Les prévisions passées étaient un peu trop optimistes

Pourquoi, alors que l'accroissement du CO<sub>2</sub> a été parfaitement anticipé, le réchauffement observé est-il sur le dessus des courbes ? Une des explications à cette augmentation plus rapide que prévue est l'effondrement des glaciers du Groënland et de l'Antarctique... Or ce processus, récent, n'est pas pris en compte par les modèles numériques.

Le Monde, 3/2/2007 Premier bilan de l'AMP en France

En 2004, on a recensé plus de 113 000 tentatives d'AMP : 47% d'inséminations artificielles, 43% de FIV et 10% de transferts d'embryons congelés. Ont permis d'obtenir 17 791 naissances soit **2,3% de la population** née cette même année. Près de 6 000 IMG ont été pratiquées, stable depuis 2002.

Le Monde, 4-5/2/2007, Un ouvrage turc antidarwinien diffusé en masse auprès de l'éducation nationale. Diffusé ces dernières semaines à des milliers d'exemplaires. Destiné aux établissements scolaires et universitaires et aux centres de documentation pédagogique, il s'intitule *Atlas de la création*, volume 1. 800 pages grand format, signé Harun Yahya (en réalité Adnan Oktar – Sa « Fondation pour la recherche scientifique » dont **l'origine des fonds** reste mystérieuse, était considérée, en 2001, par le magazine *Science* comme « *l'un des mouvements anti-évolutionnistes les plus puissants hors des États-Unis* »). La conclusion est claire « *La création est un fait* » et « *l'évolution une imposture* ».

Le Monde, 5/2/2007 La France au risque de l'eugénisme  
Didier Sicard, président du CCNE, ancien chef de service de médecine à Cochin  
Je peux comprendre certains choix des familles concernées par leur souffrance et celle des enfants.  
**Comment défendre un droit à l'inexistence ?**

Le Monde, 10/2/2007, Les révolutions de l'homoparentalité  
Avec la PMA, la médecine peut aujourd'hui « **fabriquer** » **des bébés** en l'absence de sexualité...

Le Monde, 10/2/2007 Bioéthique : la majorité assouplit ses positions  
Cellules souches embryonnaires et clonage thérapeutique

Le Monde, 13/2/2007, Le Portugal approuve la légalisation de l'avortement  
Le « oui » l'a emporté lors du référendum mais les abstentionnistes sont majoritaires.  
« Êtes-vous d'accord pour dépénaliser l'IVG à la demande de la femme, dans les dix premières semaines... » La participation (43,60%) n'a cependant pas atteint les 50% requis pour que le référendum soit contraignant.

Le Monde, 13/2/2007 Les « 100 propositions » de Mme Royal (pacte présidentiel)

19 – Mettre en place un revenu de solidarité active (RSA) permettant l'amélioration d'un tiers de ses ressources à tout bénéficiaire de minima sociaux reprenant le travail.  
32 – **Allocation autonomie pour les jeunes**, sous condition de ressources...  
39 – contraception gratuite pour les jeunes femmes de moins de 25 ans.  
80 – Renforcer les mesures anti-concentration  
87 – Garantir **l'égalité des droits pour les couples** de même sexe.

Le Monde, 15/2/2007  
Congés parentaux. Né en 1984, ce système prévoit des allocations entre 350 à 750 euros par mois pendant un à trois ans.

Le Monde, 16/2/2007 La cour d'appel d'Amiens donne une première assise juridique à l'homoparentalité – a prononcé l'adoption simple d'un petit garçon de deux ans et demi par la compagne de sa mère biologique... il peut porter son nom et **hériter** de ses biens.

Le Monde, 21/2/2007 L'adoption d'un Pacs en Italie complique les relations État-Église et divise le pays. Le projet de loi adopté le 9 février par le gouvernement de Romano Prodi sur les couples hétérosexuels et homosexuels non mariés a déclenché le courroux de l'Église catholique.

Le Monde, 21/2/2007, Mme Royal, candidate à la présidentielle

Avoir le « courage » d'ouvrir le débat sur l'euthanasie afin « **d'apaiser les souffrances** les plus intolérables ». « Dans le respect des personnes, il faut faire ce qu'ont fait d'autres pays européens ».

Le Monde, 23/2/2007 Londres autorise le don d'ovocytes pour créer des cellules souches

Dédommagement d'environ 370 euros. En Europe, seuls trois pays autorisent la création in vitro d'embryons humains aux seules fins d'obtenir des cellules souches : le Royaume-Uni, la Belgique et la Suède. A Chypre et dans certains pays de l'est de l'Europe se développent des entreprises qui, comme aux États-Unis, font commerce de cellules sexuelles humaines sur catalogue.

Le Monde, 23/2/2007

Ségolène Royal, féministe revendiquée mais pas icône des militantes « *Je ne me reconnais pas dans ce féminisme puritain teinté d'ordre moral*, affirme Clémentine Autain, la fondatrice du mouvement féministe Mix-Cité. **Son éloge de la maternité**, ses discours à l'ancienne sur la famille, sa façon de dire qu'elle fait de la politique autrement parce qu'elle est une femme, son combat contre la pornographie... »

Le Monde, 28/2/2007, L'Allemagne conservatrice part en guerre contre les crèches

Les catholiques y voient la remise en question de leur modèle familial. Les 3K (enfants, cuisine, église). La ministre de la famille Ursula von der Leyen (CDU) mère de sept enfants. **Salaire parental** entré en vigueur... relancer une natalité morose. L'Église catholique a accusé la ministre de réduire les femmes à « *des machines à procréer* ». Le SPD a fait toute une série de propositions qui vont de la stagnation du niveau des allocations familiales à la **suppression des avantages fiscaux pour les couples mariés** sans enfants aux revenus élevés.

Le Monde, 1/3/2007, Fin de vie : la loi existe. Marie de Hennezel

Que Mme Royal et M.Sarkozy s'engagent dans la mise en œuvre des textes. « souffrances épouvantables... intolérables ». N'avons-nous pas déjà une loi qui oblige les médecins à soulager toutes les souffrances ? Mais sans doute pressentez-vous qu'un autre débat est nécessaire. Ce débat-là ne concerne pas les personnes en fin de vie, mais celles qui veulent maîtriser le moment de leur mort, en choisir le jour, et obtenir **qu'on les aide à se suicider. Quelle réponse sommes-nous prêts à apporter à des souffrances qui ne concernent pas la fin de vie ?** Voilà le débat que nous aimerions que vous ayez le courage d'entamer, car il n'a pas encore eu lieu.

Le Monde, 3/3/2007, En Espagne, une malade est autorisée à refuser son maintien en vie

Le gouvernement régional d'Andalousie accorde à Mme Echevarria, qui souffre de dystrophie musculaire, le droit de ne plus être branchée sur un respirateur artificiel. Inmaculada Echevarria a vécu, jeudi 1er mars, « **l'un des jours les plus heureux de [sa] vie** » lorsqu'elle a su que le droit de faire débrancher le respirateur artificiel qui, depuis neuf ans, la maintient en vie dans un hôpital de Grenade, lui était reconnu. Il y a cinq mois, cette femme de 51 ans, aux muscles presque totalement paralysés par la dystrophie musculaire dont elle souffre depuis trente ans, avait rendu public, dans les médias, son souhait de mourir qui, affirmait-elle, datait de son hospitalisation.

Le Monde 5/3/2007

Les évêques espagnols appellent les parents d'élèves et les directeurs d'école à « *l'objection de conscience* » contre les réformes pédagogiques du gouvernement de José Luis Rodríguez Zapatero [dont l'] « *éducation à la citoyenneté et aux droits humains* ». La Conférence épiscopale a rendu public un document fulminant contre ce nouvel enseignement. Elle l'accuse en particulier de porter des valeurs qui heurtent celles de l'Église, notamment sur la famille et les pratiques sexuelles.

AFP, 8/3/2007, Le Portugal approuve la nouvelle loi sur la dépénalisation de l'avortement  
Le parlement portugais, à majorité socialiste, a approuvé la loi dépénalisant l'avortement jusqu'à la dixième semaine de grossesse.

Le Monde, 9/3/2007, Un manifeste pour dépénaliser l'euthanasie.

Plus de 2000 soignants signent dans *Le Nouvel Observateur* et *Sud-Ouest* datés du 8 mars un manifeste appelant à la dépénalisation « sous conditions » des pratiques d'euthanasie. « Nous, soignants, avons aidé des patients à mourir... » « parce que, malgré des traitements adaptés, les souffrances physiques et psychologiques rendaient la vie du patient intolérable, parce que le malade souhaitait en finir, nous, soignants, avons en conscience aidé médicalement des patients à mourir avec décence ». Demandent une révision de la loi du 22/4/2005 en s'inspirant de la Suisse, de la Belgique et des Pays-Bas. L'euthanasie est devenue un thème de la campagne présidentielle. Le 11 février déjà, dans un discours à la Mutualité, **Nicolas Sarkozy avait déclaré qu'on ne pouvait pas « rester les bras ballants devant la souffrance d'un de nos compatriotes qui appelle à ce que ça se termine, tout simplement parce qu'il n'en peut plus »**, semant le trouble dans sa famille politique. « Il est impératif que Nicolas Sarkozy clarifie sa position... une avancée sur l'euthanasie, je ne l'accepterai pas » a déclaré Christine Boutin. Face aux réactions indignées de la partie la plus conservatrice de son électorat, l'entourage du candidat de l'UMP s'emploie aujourd'hui à atténuer ses propos. **Ségolène Royal**, le 19 février, **avait souhaité une législation susceptible « d'apaiser les souffrances les plus intolérables »**. Les Verts et la LCR sont favorables à une dépénalisation de l'euthanasie. **François Bayrou a déclaré**, le 15 février sur France 2, **qu'il était « pour qu'on ne laisse pas souffrir les gens et que l'on ne prolonge pas inutilement la vie »**.

Le Monde, 9/3/2007 Démographie, les filles sacrifiées d'Asie

Où sont passées les 90 millions de femmes **qui manquent** actuellement en Asie ? **Elles ne sont pas nées** ou bien elles sont mortes en bas âge... La Chine et l'Inde sont les pays les plus touchés. Avec le développement de l'échographie, les familles d'Inde, de Chine, de Taïwan ou de Corée du Sud peuvent connaître le sexe de leur enfant avant la naissance.

**Dans les régions hindouistes, seul un garçon peut embraser le bûcher funéraire de ses parents, ce qui leur permet d'échapper à l'errance éternelle.**

En Inde cinq centres de procréation assistée ont ouvert récemment. Les parents peuvent avoir un garçon pour 2000 euros.

Le Monde, 11-12/3/2007, Mourir le moins mal possible, Edouard Ferrand anesthésiste-réanimateur, membre de plusieurs commissions d'éthique médicale.

L'euthanasie n'est pas la solution pour la fin de vie, car très peu de patients la demandent. Le vrai problème, c'est l'acharnement thérapeutique. La loi Leonetti de 2005, si elle était bien appliquée, permettrait de mieux accompagner les mourants. L'acharnement thérapeutique, c'est allonger la durée de séjour, les souffrances du malade, c'est inhumain. Sur le plan économique, l'acharnement thérapeutique est une ruine. Il y a probablement quelques centaines de patients pour lesquels, malgré le projet de soins palliatifs, le sentiment de perte de dignité amène à un désir de mort. Cela **est marginal** par rapport au vrai problème de fin de vie qui se pose en France. Les risques, ce sont **les dérives**, comme le montrent les exemples hollandais et belges.

Le Monde, 12/3/2007, Nourrir 9 milliards de Terriens.

D'ici à 2050, la population aura augmenté de 40% dans le monde et doublé en Afrique. Quelles solutions imaginer, alors que près de **3 milliards de personnes souffrent déjà de malnutrition ?** Aujourd'hui, sur les 6,5 milliards d'habitants que compte la Terre, 2 milliards sont mal nourris et 854 millions sont « affamés », disposant de moins de 2200 calories par jour.

Le Monde, 13/3/2007, Enquête sur le "contexte de la sexualité en France"

Si la majorité des personnes interrogées considèrent que l'homosexualité est "une sexualité comme les autres", 40 % des hommes de 60-69 ans et 21 % des 18-24 ans la trouvent "contre nature".

Le Monde, 17/3/2007, Euthanasie : verdict clément au procès de Périgueux

Le docteur Laurence Tramois a été condamné à une peine d'un an de prison avec sursis, l'infirmière Chantal Chanel a été acquittée. 87% des Français veulent pouvoir demander l'euthanasie. Les plus de 65 ans sont les moins fermes dans cette conviction (79%). Les électeurs de l'extrême gauche y adhèrent à 94%, suivis de ceux de Bayrou, Sarkozy puis Royal.

Le Monde, 20/3/2007, la Life Parade, 17 mars à Paris

Dans leurs haut-parleurs *"Nous voulons renverser la culture stérile de Mai 1968 et retrouver les valeurs de la famille et de la vie"*. Pour sa troisième édition, la Life Parade avait choisi, en cette année électorale, de dire non à l'homoparentalité, a réuni, à Paris, 1300 manifestants, selon la préfecture.

Le Monde, 20/3/2007, Les scientifiques dessinent l'avenir d'un monde plus chaud

Pénuries d'eau, inondations, salinisation des sols, baisse des rendements agricoles, multiplication des incendies, déclin de la biodiversité... Les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'apprêtent à rendre publiques de nouvelles évaluations des conséquences du réchauffement climatique et à confirmer le lien entre ce phénomène et de multiples perturbations déjà constatées sur la planète. **Des "centaines de millions de personnes" seront menacées** par la hausse du niveau des océans. Si le réchauffement atteint 4°C, un cinquième de la population mondiale pourrait être confrontée à des inondations. Le groupe prévoit, avec un degré de confiance "élevé", une augmentation du nombre de morts dues à la chaleur, aux sécheresses, aux inondations, aux maladies liées à l'eau, ainsi que des extinctions "massives" d'espèces, et des bouleversements "majeurs" dans le fonctionnement des écosystèmes.

Le Monde, 22/3/2007, Varsovie condamné à Strasbourg pour le refus d'un avortement thérapeutique

La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Pologne pour avoir refusé un avortement thérapeutique à une femme qui est devenue quasiment aveugle après son accouchement. Elle est aujourd'hui menacée de cécité, et ne peut plus prendre soin de ses enfants en raison de son handicap. La semaine prochaine, un projet d'amendement à la Constitution sera présenté en deuxième lecture à la Diète polonaise (chambre basse) pour inscrire, dans l'article 30 ou 38, la protection de la vie "dès la conception". Trois mots qui pourraient se traduire par une interdiction absolue de l'IVG. Le projet avait été lancé à l'automne 2006 par l'extrême droite ultra-catholique (Ligue des familles polonaises, LPR), membre de la coalition gouvernementale. La puissante Église catholique polonaise a récemment appelé à garantir pleinement la protection de la vie.

Le Monde, 28/3/2007, Le pape Benoît XVI appelle à réagir contre l'« apostasie » de l'Europe

Si le débat sur la laïcité semble apaisé en France, le pape le relance au niveau européen en appelant les hommes politiques à l'« objection de conscience » contre certaines lois sur les mœurs. Le débat sur l'identité chrétienne et la place des religions en Europe a été relancé par Benoît XVI, devant 400 délégués des évêchés européens, de mouvements laïques et d'autres Églises invités par la Commission des conférences épiscopales de l'Europe (CCEE).

Le Monde, 2/4/2007, Donnant-donnant : le cas néerlandais

Il aura fallu près de deux mois de négociations pour mettre en place, aux Pays-Bas, la dernière en date des "grandes coalitions" européennes. Intronisé le 2 février, le quatrième gouvernement de Jan Peter Balkenende, premier ministre depuis 2001, associe cette fois les chrétiens-démocrates et leur

principal rival, les travaillistes de Wouter Bos. Ne disposant pas de la majorité nécessaire, les deux leaders ont, en outre, dû associer une troisième formation, le petit parti protestant ChristenUnie. Il restait à contenter ChristenUnie : le parti protestant a obtenu que les Pays-Bas n'aillent pas plus loin en matière d'euthanasie, de tolérance à l'égard de la drogue ou de droits des homosexuels.

Le Monde, 4/4/2007, Responsables religieux juif et catholique redisent leur opposition à l'euthanasie

Soulevé durant la campagne présidentielle, le débat sur l'euthanasie agite aussi les communautés religieuses. Les responsables juif et catholique de Paris ont rendu publique une déclaration commune sur ce sujet. Sans surprise, le texte signé par l'archevêque de Paris, Mgr André Vingt-Trois, et le grand rabbin de Paris, David Messas, s'en tient au commandement biblique "Tu ne tueras point". **"Nous exprimons une opposition très ferme à toute forme d'assistance au suicide et à tout acte d'euthanasie, celle-ci étant comprise comme tout comportement, action ou omission, dont l'objectif est de donner la mort à une personne pour mettre ainsi fin à ses souffrances"**. Les responsables religieux préfèrent s'en remettre au développement des soins palliatifs. Ils reconnaissent toutefois la nécessité, dans certains cas, "d'appliquer un traitement qui puisse avoir pour effet secondaire d'abrèger la vie", ainsi que le stipule la loi Leonetti, mais à condition que "l'abrègement de la vie ne soit en aucune façon recherché". Ils se prononcent aussi contre l'acharnement thérapeutique, approuvant la loi, qui indique que les actes médicaux "ne doivent pas être poursuivis par une obstination déraisonnable".

Ce débat intéresse aussi le protestantisme, qui, s'il n'a pas adopté de position officielle, s'inquiète par la voix du président en exercice de la Fédération protestante de France, Jean-Arnold de Clermont, de la présence de "lobbies" : "Le débat (sur l'euthanasie) a pris une tournure étonnante avec **cette pétition de plus de deux mille médecins et infirmières demandant une loi nouvelle, au nom de la liberté de choisir l'heure de sa mort** et de la liberté pour les soignants non seulement d'aider à mourir mais de passer au stade suivant, c'est-à-dire la liberté de tuer." Pour les protestants, la place donnée aux soins palliatifs demeure la priorité. Mais, reconnaît-on à la FPF, le débat interne sur l'euthanasie doit "être intensifié et actualisé". De leur côté, les musulmans partagent avec les juifs et les catholiques l'idée que "celui qui donne la mort, c'est Dieu" et qu'elle ne doit pas être provoquée. En revanche, un débat est en cours entre les savants musulmans sur une définition de la mort et le moyen de **déterminer à quel moment "l'âme se sépare du corps"**.

Le Monde, 4/4/2007, La croisade obscurantiste du pape, par Paolo Flores d'Arcais, philosophe et directeur de la revue "MicroMega"

La modernité que nous connaissons, la modernité occidentale qui mène à la démocratie, se fonde sur la notion d'autonomie de l'homme. Autos nomos, l'homme qui est loi (nomos) à lui-même (autos). L'homme est donc souverain et établit sa propre loi, au lieu de la recevoir d'en haut et de l'autre, c'est-à-dire d'un Dieu transcendant. La longue papauté de Karol Wojtyla a constitué une dénégation et une critique ininterrompues de cette modernité. Le pape polonais a accusé le siècle des Lumières d'être le laboratoire qui a engendré - du fait même de la revendication de l'homme à l'autonomie - le nihilisme moral et, par conséquent, les totalitarismes du XX<sup>e</sup> siècle et leurs assassinats de masse. Joseph Ratzinger, qui, du reste, a été le principal idéologue de Jean Paul II, ne fait que radicaliser l'anathème lancé par celui-ci contre la modernité, en l'encadrant dans une véritable **stratégie culturelle et politique**. Le véritable choc des civilisations voit donc d'un côté les religions dans leur ensemble, et de l'autre l'inévitable **dérive nihiliste de toute société voulant se passer de Dieu et d'une "loi naturelle" qui, cependant, coïnciderait parfaitement avec la loi divine**. Le discours de Ratisbonne, qui a poussé plus d'un gouvernement islamique à déchaîner contre le pape le fanatisme des foules, était en réalité une invitation adressée aux monothéismes (y compris et surtout à l'islam) à faire front commun face à la véritable menace qui pèse sur la civilisation : l'athéisme et l'indifférence, bref une laïcité qui prétend exclure Dieu de la sphère

publique et de l'élaboration des lois. Sont contre nature selon l'Église catholique l'avortement, la contraception (préservatif compris), le divorce, la recherche scientifique sur les cellules souches, l'homosexualité et, bien sûr, l'euthanasie ou la décision d'un malade en phase terminale, soumis à d'indicibles souffrances, de ne pas prolonger sa torture. **Joseph Ratzinger, de son côté, a entamé une nouvelle phase.** Il est convaincu que la crise des démocraties offre à l'Église de nouveaux espaces d'influence inespérés, auprès de la classe politique comme de l'opinion publique. Sa stratégie est explicite, y compris en termes de temps et de lieux. L'Italie, considéré comme le maillon faible, est le pays où l'on doit commencer par expérimenter cette véritable "reconquête" pour passer ensuite à l'Espagne, sans perdre l'espoir d'une future action en Allemagne. La France, dans son état actuel, apparaît encore trop ancrée dans sa laïcité républicaine pour qu'une croisade culturelle et politique obscurantiste puisse être envisagée. Mais les dégâts que cette **nouvelle sainte alliance entre catholiques et islamistes** (et d'une partie croissante du judaïsme, en plus des protestantismes d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud) provoque dans sa *pars destruens* contre la démocratie sont déjà considérables. En Italie, alors que 70 % de la population s'est déclarée en faveur de l'euthanasie, l'Église est parvenue à bloquer une loi incroyablement modérée sur les couples de fait. **Et pendant ce temps, l'attaque contre la science darwinienne s'étend, de la Maison Blanche à la cathédrale de Vienne.**

Le Monde, 6/4/2007, Climat : le GIEC s'accorde sur un texte alarmiste  
D'ici à 2080, estiment les experts, jusqu'à 3,2 milliards d'humains seront exposés à des pénuries d'eau sévères et 600 millions à la faim en raison des sécheresses, de la dégradation et de la salinisation des sols.

Le Monde diplomatique, avril 2007, « Toujours sommées de procréer »  
En 2004, la journaliste Olivia Benhamou a eu la surprise de découvrir que l'annuaire électronique des professionnels de la santé recommandé sur le site du ministère, et préfacé par M. Douste-Blazy ministre de la santé, ne donnait comme résultats, à la requête « avortement », que des adresses d'associations anti-IVG telles que Laissez-les vivre ou SOS-Bébés... « *Les femmes sont toujours sommées de procréer ; sauf que ce n'est plus au nom de la patrie, mais de leur épanouissement personnel* », résume la sociologue Michèle Ferrand. Olivia Benhamou s'est également penchée sur les manuels de gynécologie destinés aux étudiants en médecine : l'un d'eux, qui date de 1998, décrit les patientes en demande d'IVG comme étant « *en situation d'échec comportemental au sens large, affectif, psychologique, social* », et préconise de leur « *redonner confiance sur leurs possibilités d'être mère* »...

Le Monde, 14/4/2007, Démocratie sanitaire et fin de vie, par Sandrine Blanchard  
**Il ne faut pas tout confondre, le suicide assisté - qui ne relève pas forcément d'une question médicale** - et le refus de l'acharnement thérapeutique. La loi Leonetti ne peut pas tout résoudre. Comme le dit le professeur Vincent Meininger confronté quotidiennement dans son service de la Pitié-Salpêtrière à des patients atteints de sclérose latérale amyotrophique : "Il restera toujours une frange de malades qui veulent mourir : si on ne les entend pas, on fait une erreur."

Le Monde, 17/4/2007, Le pape prend ses distances avec les créationnistes et avec les darwinistes  
Il tient la position suivante : si les sciences ont permis des progrès remarquables, les théories de Charles Darwin (1809-1882) sur l'évolution des espèces ne sont pas capables de tout expliquer. "La science seule n'est pas en mesure d'expliquer les origines de la vie, ajoute-t-il. Elle est toujours limitée." La théorie de Darwin "n'est pas totalement démontrable en laboratoire, parce que des mutations sur des centaines de milliers d'années ne peuvent pas être reproduites en laboratoire", estime Benoît XVI. En fait, après avoir longtemps combattu les thèses de Darwin, l'Eglise catholique considère aujourd'hui que la théorie de l'évolution n'est pas incompatible avec son



enseignement. Mais elle éprouve encore beaucoup de réticences à son égard, comme le prouve cet ouvrage.

Le Monde, 17/4/2007, L'enseignement des religions à l'école doit être amélioré

**"Les religions asiatiques sont quasiment absentes des programmes**, alors que le nombre d'élèves originaires d'Asie s'accroît"

Le Monde, 18/4/2007, La Cour suprême des Etats-Unis valide l'interdiction d'une méthode d'avortement

Pour la première fois depuis l'autorisation de l'interruption volontaire de grossesse en 1973, la Cour suprême des Etats-Unis effectue un premier revirement sur la question de l'avortement. Par 5 voix contre 4, la Cour a validé une loi fédérale de 2003, interdisant une méthode chirurgicale d'interruption tardive de grossesse. La méthode incriminée est d'après le texte de loi "terrifiante, inhumaine et jamais indispensable d'un point de vue médical, pour préserver la santé de la mère". George W. Bush "L'interdiction de l'avortement par naissance partielle, qu'une majorité écrasante de membres des deux partis a adoptée au Congrès et que j'ai promulguée, représente l'engagement à établir une culture de la vie en Amérique". Toutes les juridictions inférieures saisies par les partisans de l'avortement ont jusqu'à présent invalidé cette loi, car elle ne comporte pas d'exception si la santé de la femme est menacée.

Le Monde, 23/4/2007, L'Église renonce aux "limbes" pour les enfants morts sans baptême

Elle veut en finir *"avec des métaphores qui ne rendent plus adéquat le message d'espérance de la religion chrétienne"*. La question remontait à l'origine du christianisme : si l'on admet que seuls les hommes baptisés sont sauvés et que tous les autres sont damnés, quel est le sort des enfants morts sans baptême ? Elle avait été tranchée au IV<sup>e</sup> siècle par saint Augustin : ces enfants innocents, mais encore *"souillés"* par le péché originel, sont accueillis dans ce lieu intermédiaire entre l'enfer et le paradis, appelé "limbes".

Le Monde, 25/4/2007, L'avortement légalisé dans la ville de Mexico

Le Parti d'action nationale (droite catholique) du président Felipe Calderon **et le parti écologiste** ont voté contre. L'avortement restera illégal dans le reste du pays. Dans toute l'Amérique latine, l'avortement n'était jusqu'alors légal sur demande qu'à Cuba, en Guyane et à Porto Rico.

Le Monde, 30/4/2007, Des bébés à la carte

« Les enfants deviendront-ils un produit de consommation comme un autre ? »

Le Monde, 6/5/2007, Anti-darwinisme, Pascal Picq, paléanthropologue au Collège de France

Notre erreur a été de croire que [les théories darwinistes] étaient acquises. Or, la rationalité a besoin d'être soutenue car nous avons affaire à des gens [les créationnistes] très organisés. Il va falloir qu'on agisse, en France aussi.

Le Monde, 9/5/2007, Pékin s'inquiète des violations de la politique de l'enfant unique chez les riches citadins

En ayant imposé, depuis 1979, la politique de l'enfant unique, les autorités chinoises se félicitent d'avoir évité plusieurs centaines de millions de naissances en près de trente ans.

Prochoix, 18/5/2007, le Pape au Brésil condamne l'avortement, le préservatif et l'euthanasie

Au Brésil, comme dans la majorité des pays d'Amérique latine, l'avortement est interdit, sauf en cas de risque mortel pour la mère ou consécutif à un viol. Pour avorter, les gamines des favelas ont recours aux pires méthodes. Les plus désespérées s'introduisent une aiguille à tricoter dans le vagin,

provoquant souvent une perforation de l'utérus. Les autres fabriquent un thé à base de marijuana ou achètent deux comprimés de Cytotec, médicament conçu pour le traitement des ulcères et pouvant provoquer des hémorragies d'autant plus dangereuses que les adolescentes tardent à se rendre à l'hôpital, parce que culpabilisées.

Le Monde, 22/5/2007, Révoltes paysannes dans le sud de la Chine contre la politique de contrôle des naissances

Le Monde, 22/5/2007, Des Chinoises assassinées pour accompagner les célibataires au ciel  
L'assassin Song Tiantang agriculteur de la province du Hebei avait été arrêté après avoir tué six femmes, dont deux handicapées mentales. Son intention était de revendre leurs cadavres en profitant d'une antique tradition chinoise qui pousse encore un certain nombre de paysans à enterrer, aux côtés de parents célibataires ou divorcés, des "compagnes" d'outre-tombe destinées à les suivre dans l'au-delà... Cette coutume d'offrir une compagne dans la tombe d'un célibataire remonte à la dynastie Ming (1368-1644). Elle est encore pratiquée dans les provinces du Shanxi et du Shaanxi, au sud-ouest de Pékin, du Hebei et du Henan. Une cérémonie de "mariage" est alors organisée.

Le Monde, 22/5/2007, Cellules souches : le Royaume-Uni autorise des chimères humain / animal  
Le gouvernement britannique a donné son autorisation à la création in vitro, à des fins de recherches scientifiques, de chimères, embryons hybrides humains-animaux. Des lignées de cellules souches pourraient être dérivées de ces structures embryonnaires. Celles-ci seront créées en plaçant le noyau de cellules humaines (prélevées notamment chez des malades) au sein d'ovocytes animaux (lapins ou bovins, par exemple). Des expériences préliminaires de ce type ont déjà été menées, notamment en Chine et aux Etats-Unis.

Le Vatican a aussitôt réagi à l'annonce de l'autorisation britannique par la voix de Mgr Elio Sgreccia, président de l'Académie pontificale pour la vie. "La création d'un hybride homme-animal est une frontière qui avait été interdite, jusqu'à aujourd'hui, et par tous, dans le domaine des biotechnologies parce que **la dignité humaine** est compromise, offensée, et qu'on peut ensuite créer des monstruosité à travers ces fécondations, a-t-il déclaré. La création d'un être homme-animal représente une frontière violée dans le domaine de la nature, la plus grave, ce qui entraîne une condamnation morale totale."

Le Monde, 26/5/2007, Un test de dépistage précoce du sexe ne sera pas autorisé en France

Le Monde, 26/5/2007, Un enfant... mais pas à tout prix

Entretien avec Véronique Fournier, médecin de santé publique, directrice du Centre d'éthique clinique de l'hôpital Cochin (Paris)

Qu'est-ce qui perturbe le plus les médecins et les fait hésiter à accepter la demande des patients ?

**Il s'agit en général de l'intérêt de l'enfant à naître.** Le questionnement porte sur l'âge des parents - ils sont trop vieux - ou sur leur statut socio-économique - ils sont précaires - ou encore sur le risque qu'ils meurent prématurément. Par exemple, nous avons vu un jeune couple de 30 ans tous les deux atteints de mucoviscidose. Souvent la loi ne répond pas à ces questions, elle laisse aux médecins le pouvoir de décider. **Mais pourquoi les médecins seraient-ils les mieux placés pour juger de l'intérêt de l'enfant à naître ?** Puisqu'il n'y a plus de limites techniques empêchant de répondre au désir d'enfant, et puisqu'il est très difficile de fonder des limites au plan éthique, alors déplaçons le sujet et **demandons-nous collectivement si c'est ou non le rôle de la société de payer pour les demandes qui relèvent davantage de la convenance personnelle que de la maladie.**

Dans notre pays, des inégalités d'accès aux soins existent déjà, on le sait, et plus cela ira, plus cela sera le cas car plus forte sera la tension sur les ressources disponibles. Si les limites que l'on s'est

fixées jusqu'à maintenant ne tiennent plus, alors il y a de fortes chances que les demandes d'accès à l'AMP se multiplient dans les années qui viennent. Le sujet des mères porteuses, ou de l'accès à l'AMP pour les homosexuels, par exemple, sont des enjeux sociétaux, politiques qui ont émergé dans la campagne électorale. Il faut savoir ce que cela veut dire au plan économique. L'assurance-maladie n'est pas faite pour pallier les injustices. Elle est faite pour financer des soins nécessaires du fait d'une maladie. Prenez la chirurgie esthétique : c'est aussi une injustice de ne pas être né comme on le voudrait sur le plan esthétique. Il y a des gens pour lesquels cela engendre une telle souffrance qu'ils veulent absolument une chirurgie. La solidarité nationale ne la paie pas. Si on avait assez d'argent pour tout financer, pourquoi pas ? Il faut discuter collectivement des frontières de ce que l'on souhaite financer. **Une tentative d'AMP coûte entre 3 500 et 5 000 euros. C'est cher certes, mais la vie n'est pas en jeu et c'est beaucoup moins cher que d'autres prestations de santé dont la prise en charge individuelle est inenvisageable. Mettre en débat public ce que la solidarité nationale doit ou non financer va devenir une question incontournable dans les années qui viennent.** Il est moins problématique de le faire sur l'AMP que sur, par exemple, l'éventuelle limitation d'accès aux technologies de pointe en fonction de l'âge. C'est politiquement tout à fait incorrect d'aborder ce type de question. **Que voulons-nous collectivement financer ? La France est très en retard sur cette question, elle ne parvient pas à mettre ce débat sur la table.**

Enjeux, mai 2007, *L'idéologie des écologistes nuit à la santé de la terre*, JAMES LOVELOCK  
Chimiste puis biophysicien, reconnu pour ses nombreux brevets, James Lovelock, né en 1919 au Royaume-Uni, s'est rendu célèbre avec *l'Hypothèse Gaia*. Son dernier livre *La Revanche de Gaia* dénonce, entre autres, les errements des écologistes antinucléaires, alors que **le changement climatique menacerait de disparition 80% de la population mondiale [d'ici la fin du siècle]**. Les prévisions du Giec sont très certainement sous-estimées. Elles sont développées à partir d'outils utilisés pour la météo et qui reposent pour l'essentiel sur des données de physique atmosphérique. Ils sont relativement fiables pour prédire le temps à l'horizon d'une semaine. Mais, les climatologues l'admettent eux-mêmes, ces modèles sont très incomplets: ils ne prennent déjà pas en compte la circulation des nuages, ni les effets des océans qui recouvrent tout de même les trois quarts de la planète. Dès que l'on prend en compte ce type de données, la situation apparaît bien pire. **J'évalue à 2 milliards d'individus, le nombre de ceux qui, d'ici la fin de ce siècle, pourront survivre dans ce nouvel environnement. Faute d'eau et de nourriture, leur nombre devrait ensuite continuer à décroître pour se stabiliser entre 1 milliard et 500 millions.** Le calcul est simple: rien qu'à respirer, nous produisons déjà, entre 1 et 1,5 gigatonne de dioxyde de carbone par an sur les 27 gigatonnes émises annuellement par nos activités.

Libération, 5/6/2007, **La dénatalité est notre seul espoir**

Corinne Maier publie *No Kid - Quarante raisons de ne pas avoir d'enfant* : « Depuis cinq, dix ans, on subit un discours dominant et pathos sur la joie de la maternité. Quand j'avais 20 ans, c'était moins le cas. »

Le Monde, 6/6/2007 États-Unis, Dieu s'invite dans le débat entre les candidats républicains  
Lors de leur premier débat, **trois candidats sur les dix avaient déclaré ne pas croire à l'évolution telle que définie par Darwin**. Le sénateur de l'Arizona John McCain, qui, lui, croit à l'évolution, pense néanmoins que "chaque Américain devrait être informé des deux théories", darwinisme et créationnisme. Pour lui, "il ne fait aucun doute que la main de Dieu est à l'origine de ce que nous sommes aujourd'hui".

Le Monde, 7/6/2007, Nicolas Sarkozy impose son projet fiscal

Le chef de l'État a arrêté une mesure radicale : **l'exonération totale de droits de succession pour le conjoint** survivant, marié ou pacsé. Pour les donations, chaque **enfant** pourra recevoir de chacun

de ses parents 150 000 euros tous les six ans en **franchise d'impôt**, contre 50 000 euros actuellement. De même, pour les successions, l'abattement est triplé à 150 000 euros. En 2005, les droits de succession ont rapporté 7,33 milliards d'euros à l'État et les droits de donation 1,42 milliard.

Le Monde, 7/6/2007, La gratuité de la contraception exaspère l'Église brésilienne  
L'Église catholique n'a guère apprécié le nouveau programme de planning familial lancé par le gouvernement brésilien, trois semaines après la visite, à la mi-mai, du pape Benoît XVI. "C'est une véritable fièvre anticonceptionnelle, une grave infraction à **la loi naturelle qui établit un lien entre relation sexuelle et transmission de la vie**", estime l'évêque Rafael Cifuentes, président de la Commission épiscopale pour la vie et la famille.

Toutes ces méthodes feront l'objet d'une campagne d'éducation dans les écoles, les centres communautaires, les centres de santé et les médias. Notamment pour toucher les adolescentes des favelas des grandes villes, où les naissances ont augmenté de 42 %, la moitié n'étant pas le fruit d'une union stable. **Résultat, il y a de plus en plus d'enfants qui vivent, abandonnés, dans la rue.** Ainsi, à n'importe quel carrefour des quartiers résidentiels, comme la Zone sud de Rio de Janeiro, on peut voir de petits garçons, parfois âgés de seulement 4 à 5 ans, jongler sur la chaussée avec des balles de tennis devant les phares des voitures. Pieds nus, trempés pendant la saison des pluies, vêtus souvent de tee-shirts élimés, ils passent ensuite entre les véhicules pour recueillir une pièce. **Benoît XVI avait prôné plutôt la chasteté** face aux 30 000 jeunes réunis à Sao Paulo. Réaction d'autant plus vive que le ministre de la santé a lancé le débat sur la libéralisation de l'interruption volontaire de grossesse, toujours interdite, dont il voudrait faire un référendum. Pour M. Temporao et le président Lula, il s'agit d'un problème de santé publique : 1 million d'avortements clandestins serait pratiqué annuellement au Brésil, et **4 000 femmes en mourraient.**

Le Figaro, 7/6/2007, Ces femmes qui refusent de devenir mères  
Une Française sur dix n'a pas d'enfant. Édith Vallée « Dans les années 1970, refuser d'être mère était un discours féministe, assumé et légitime, même s'il provoquait un tollé. Aujourd'hui, la pression est plus insidieuse, estime la psychologue. Il est de bon ton de ne pas contester aux femmes le droit de mener leur vie à leur guise, mais cette tolérance n'est qu'apparente. Elle s'accompagne d'une condamnation : il est impossible d'être épanouie sans enfants. On s'imagine que ces femmes sont forcément dépressives. »

Le Monde, 7/6/2007, Des cellules souches embryonnaires ont été créées à partir de cellules adultes  
"Nous n'avons plus besoin d'ovocytes ni d'embryons", a assuré le Japonais Shinya Yamanaka (université de Kyoto), le premier à avoir obtenu ces résultats.

Le Monde, 8/6/2007, Cellules souches : nouveau revers pour George Bush  
Jeudi 7 juin, la Chambre des représentants a voté un texte pour favoriser le financement des recherches sur les cellules souches embryonnaires.

Le Monde, 5/7/2007, M. Zapatero espère relancer la natalité en allouant une prime de 2 500 euros à chaque naissance

Le Monde, 5/7/2007, Pour le chef statisticien de l'OCDE, "le produit intérieur brut ne fait pas le bonheur". Du 27 au 30 juin à Istanbul - avec la Commission européenne, la Banque mondiale, le PNUD et la Conférence islamique - un forum où 1 200 spécialistes se sont penchés sur la façon de mesurer le progrès des sociétés. On sait quantifier la qualité de la vie, la satisfaction du présent et même le bonheur - je dirai plutôt le progrès, notion moins subjective. Le Bouthan a détaillé comment était calculé le fameux **"bonheur national brut"** dont s'enorgueillit ce pays. Il a énoncé

neuf critères dont les premiers sont la stabilité macroéconomique, l'éducation, l'emploi, etc.

Le Monde, 7/7/2007, Le gouvernement japonais s'attelle au "fléau" du suicide

Le Japon reste le deuxième des pays industrialisés les plus **touchés par ce fléau**, derrière la Russie. L'initiative gouvernementale répond aux attentes des organisations impliquées dans l'aide aux personnes en détresse, comme Inochi no denwa (le Téléphone de **la vie**), service d'assistance mis en place en 2001.

Libération, 14/7/2007, Dua Khail, 17 ans, lapidée à mort

dans la petite ville kurde de Bashiqe, faisant partie de la ville de Mossoul. Ce crime cruel a été perpétré par des membres de la famille, en pleine rue, sous les yeux de la police. Personne n'a fait le moindre geste pour arrêter les assassins. Dua Khalil avait été livrée à sa famille la veille par le gouverneur kurde de Mossoul... les crimes d'honneur, en nombre toujours croissant.

Le Monde, 21/8/2007, Les mouvements de jeunesse pro-Poutine se lancent dans l'agit-prop contre l'opposition.

Récemment, les Nachi ("les nôtres"), l'autre mouvement de jeunesse téléguidé par le Kremlin, se sont illustrés en lançant un mot d'ordre contre le port du string, pourtant très prisé par la jeunesse moscovite. Décrit comme le symbole de la perversion occidentale, le string serait, aux dires des Nachi, une menace à la démographie chancelante du pays (142,4 millions d'habitants, contre 150 millions en 1991) car, générateur de maladies, il mettrait en péril la fertilité des femmes russes. **Le thème de la démographie a été au centre du séminaire champêtre des Nachi**, qui s'est déroulé, comme chaque année, à la fin de juillet. Les 10 000 jeunes conviés à l'événement ont été sensibilisés au problème du **déclin démographique russe - "le problème le plus grave"**, avait dit **le président Vladimir Poutine** en instaurant, en 2006, une "*prime de maternité*" de 250 000 roubles (7 350 euros) pour les femmes qui mettent au monde un deuxième enfant.

Le Monde, 4/9/2007, Un tiers de la population mondiale menacé par les conséquences de la désertification. La désertification des terres progresse à un rythme alarmant. **Aujourd'hui, 250 millions de personnes en subissent les conséquences, et un tiers de la population mondiale sera affecté à l'avenir si rien n'est fait.**

Philosophie Magazine, 2007, Inné et acquis : les réponses d'Henri Atlan

Il vaudrait mieux proscrire, ou limiter au maximum, dans les discours biologiques qui se veulent explicatifs, y compris de la part de spécialistes, un certain nombre d'expressions qui sont devenues populaires. Celles de "patrimoine génétique" ou de "**programme génétique**" **sont des métaphores trompeuses qu'il vaut mieux proscrire totalement**. L'expression "gène de ceci", "gène de cela" souvent utilisée dans des annonces spectaculaires doit être strictement limitée à ces cas rares de maladies monogénétiques, et à l'identification de séquences d'ADN codant pour des protéines dont les fonctions normales ou pathologiques sont connues, ainsi que les mécanismes causaux, divers génétiques et épigénétiques, par lesquels ces protéines produisent les effets incriminés. Ceci aurait pour effet de relativiser, déjà au niveau de la recherche biologique fondamentale, la part des gènes dans le développement et les fonctions des organismes, tant il est clair aujourd'hui que l'organisme contrôle le génome au moins autant que le génome contrôle l'organisme. Il s'agit là d'une révolution dans les mentalités qui a commencé à pénétrer le monde de la recherche en biologie moléculaire et cellulaire, mais qui a du mal à passer non seulement dans le grand public, mais encore dans l'information médicale.

Le Monde, 4/9/2007,

Au cours de sa première visite au sanctuaire italien de Notre-Dame de Lorette, le pape a invité le

demi-million de fidèles présents « à vivre à contre-courant ». Avant qu'il ne soit trop tard, a-t-il poursuivi, « il convient de faire des choix courageux qui sachent **recréer une forte alliance entre l'homme et la Terre**, de donner un oui décisif à **la sauvegarde du créé** », enfin de s'engager à éviter « les tendances qui risquent de conduire à des situations de destruction irréversibles ».

Le Monde, 4/9/2007, La bataille des arènes a commencé

Claire Starozinski, fondatrice d'une association, l'Alliance anticorrída, créée en mai 1994.

Le Monde, 9/9/2007, Les robots auront-ils des droits ?

Toujours plus autonomes, les robots vont bientôt s'imposer dans notre quotidien. Seront-ils responsables de leurs actes ? Voteront-ils ? Britanniques et Japonais réfléchissent déjà à ces questions.

Le Monde, 18/9/2007, Le pape demande plus de coopération internationale pour préserver la planète. « Je souhaite une intensification de la coopération, de la part de tous, afin de promouvoir le bien commun, le développement et la sauvegarde de **ce qui a été créé**, renforçant l'alliance entre l'homme et l'environnement. »

Le Monde, 21/9/2007, Nouveau suicide assisté d'une Française en Suisse

Chaque année, une centaine d'étrangers, des malades incurables, européens pour la plupart, se rendent à Zurich pour se donner la mort dans l'appartement de l'association Dignitas en ingurgitant du penthotal, un puissant barbiturique. L'actrice française Maïa Simon, 67 ans, qui souffrait d'un cancer généralisé, a elle aussi décidé de faire appel à cette structure controversée, la seule à accepter des étrangers, pour mettre fin à ses jours.

En 2007, le Tribunal fédéral (l'autorité judiciaire suprême) avait reconnu aux malades **psychiques** le droit à l'aide au suicide, à certaines conditions.

On a appris que Dignitas a dû quitter, il y a une semaine, l'appartement zurichois où elle pratiquait ses assistances au suicide. Les habitants de la maison et du quartier ne supportaient plus de voir des cercueils sur le trottoir. Un autre lieu avait été trouvé en banlieue, mais la mairie vient d'en interdire l'accès.

Le Monde, 25/9/2007, Le philosophe André Gorz se donne la mort avec son épouse Dorine  
André Gorz fonda avec Jean Daniel, en 1964, l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*, où il fut rédacteur en chef.

- L'euthanasie, un choix de société, par Corine Pelluchon.  
Dimension symbolique de cette ouverture d'un droit au suicide assisté et à l'euthanasie. Leur légalisation impliquerait la reconnaissance par la société que le suicide est une réponse légitime et naturelle à la souffrance. Cette banalisation du suicide va à l'encontre du courage et des valeurs de solidarité que nous transmettons à l'école et au sein des familles.

Le Monde, 27/9/2007, Euthanasie, le faux débat, par Vincent Léna

L'euthanasie clandestine existe, bien entendu, chaque observateur de bonne foi pourra le reconnaître, mais les médecins ont désormais peur de la pratiquer. C'est l'un des effets inattendus de la loi Léonetti sur le "laisser mourir", avec la première condamnation de l'histoire d'un médecin devant les assises de la Dordogne, à la demande du parquet. Le médecin avait abrégé de quelques heures les souffrances intolérables d'une patiente en fin de vie, selon les vœux de cette dernière. Je suggère de sortir des positions tribuniennes, d'arrêter l'hypocrisie générale, et de **s'attarder sur la souffrance des malades** et de leurs familles, qui sont aujourd'hui parfois sans solution. C'est pourquoi l'association citoyenne *Faut qu'on s'active !* défend avec Marie Humbert l'idée d'une loi Vincent Humbert dépénalisant *"l'exception d'euthanasie"*.

Le Monde, 27/9/2007, Jean Paul II euthanasié ? Polémique sur la "mort douce" de K. Wojtyla  
Interrogée par l'Église américaine sur le cas de Terri Schiavo, une femme plongée dans le coma dont le mari avait obtenu, en 2005, l'arrêt de la nourriture par sonde, la Congrégation pour la doctrine de la foi a répondu que l'alimentation et l'hydratation sont *"un soin ordinaire pour la conservation de la vie"*, à distinguer de l'acharnement thérapeutique.

*"Il est inacceptable de les interrompre ou de ne pas les administrer, précise le document. Si une telle décision doit entraîner la mort du patient, on est alors en présence d'une euthanasie par omission."* Dans le cas de Jean Paul II, la querelle porte sur le recours ou non à cette alimentation artificielle.

Les inventeurs de maladies, Jörg Blech, Actes Sud, 2007

« la médicalisation de l'existence » où tout devient « pathologique ». **Ainsi, « des problèmes personnels et sociaux sont présentés comme des problèmes médicaux »**. La timidité prend le nom de « phobie sociale » guérissable par anti-dépresseur. « Depuis la seconde guerre mondiale, le nombre de maladies reconnues aux États-Unis est passé de 26 à 395 ». Comment ne pas s'interroger face à l'explosion de la consommation des psychotropes pour soigner « l'anxiété sociale ».

Le Monde, 28/9/2007, Les Japonais **menacés** de disparition

Au rythme actuel de décroissance de la population, le dernier Japonais naîtra dans huit cents ans. Bien sûr, une nouvelle ruse de l'histoire se chargera sans doute de démentir ce scénario **catastrophe**. Néanmoins les perspectives sont **inquiétantes**.

Le Monde, 27/10/2007, Le cri d'alarme de l'ONU

Dernier cri d'alarme avant une série de catastrophes écologiques de grande ampleur : ainsi pourrait-on résumer le rapport publié par les experts du Programme des Nations unies pour l'environnement.

Grenoble&moi, 25 au 30/10/2007, Moratoire international sur la production de biocarburants, pour interdire la conversion de terres, c'est ce que propose le rapporteur de l'ONU pour le droit à l'alimentation, Jean Ziegler. Le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation s'accroîtra de **16 millions chaque fois que le prix des aliments de base augmentera de 1%** ». 1,2 milliards de personnes connaîtraient la faim d'ici à 2025. Aujourd'hui, on estime que **36 millions de personnes meurent chaque année, faute de pouvoir manger suffisamment**. Un nombre qui ne cesse d'augmenter : 12 millions de plus chaque année.

Le Monde, 30/10/2007, « Le Premier Cri » : la naissance de la vie à travers le monde

Pour *Le Premier Cri*, Gilles de Maistre a filmé un peu partout dans le monde une dizaine d'accouchements. Assignées à leur rôle de procréatrices, les personnages du film sont privées d'individualité. Tout ce labeur est présenté comme une merveilleuse célébration de joie du "miracle de la vie".

Le Monde, 31/10/2007, Le voyage de "Tara" confirme les craintes sur la banquise arctique

Au rythme actuel, on peut craindre que la banquise arctique aura disparu en été dans les dix à quinze années à venir, soit beaucoup plus tôt que ne le prévoient les modèles climatiques, qui envisagent plutôt cette disparition pour 2050. Les scientifiques estiment que la disparition de la glace de mer en été aura pour effet d'accélérer le processus de réchauffement, car l'énergie solaire incidente ne sera plus réfléchi vers l'espace.

Psychologies, octobre 2007, Elles ne veulent pas être mères

Pas un numéro de magazine people qui ne montre des stars pouponnant , un bébé sur la hanche,

deux dans une poussette et trois en cours d'adoption, une chef d'entreprise avouant que la maternité passe avant tout, etc. Agacées par cette célébration qu'elles jugent mièvre et mensongère, quelques voix féminines commencent à s'élever pour dire que non, ce n'est pas forcément aussi merveilleux que cela, et que d'ailleurs si c'était à refaire, l'une ou l'autre y regarderait à deux fois avant de se lancer. Le livre de Corinne Maier, « No kid » expose 40 raisons de ne pas faire un enfant et remet en question ce désir. Avoir un enfant est le meilleur moyen d'éviter de se poser la question du sens de la vie. En France, 10% des femmes nées en 1940 n'ont pas d'enfants, alors qu'on estime à 12 à 16 % des femmes nées en 1980 (27 ans) n'en auront pas. En Allemagne, 30 % des femmes en âge de procréer sont sans enfant et au Japon 56% des femmes de 30 ans n'ont pas d'enfant, au Royaume-Uni, le nombre de femmes sans enfant a augmenté de 100 % en 20 ans.

Libération, 6/11/2007, In vitro, risque zéro

Les autorités britanniques ont autorisé pour la première fois un tri d'embryons pour éviter la transmission de la maladie d'Alzheimer. Ce sera la première fois en Europe qu'un tri d'embryons sera réalisé afin d'éviter la transmission d'une prédisposition à la maladie d'Alzheimer. Jusqu'à présent, le dépistage génétique des embryons se limitait en Grande-Bretagne – comme en France – à prévenir les naissances d'enfants dont on savait qu'ils souffriraient et succumbraient des suites d'une maladie génétique gravissime, telles la mucoviscidose ou la maladie de Huntington (une dégénérescence neuronale). Mais, depuis quelques mois, les indications médicales du DPI ne cessent de s'étendre outre-Manche à des maladies dont la survenue n'est pas certaine, mais plus ou moins probable.

Le Monde, 12/11/2007, Une équipe américaine a pour la première fois créé des embryons de primates par clonage

Le Monde, 16/11/2007, Changement climatique : le GIEC confirme l'ampleur du risque prévisible  
Les toutes dernières publications convergent généralement vers un noircissement du tableau, déjà sombre, dressé par le GIEC. Des travaux très récents montrent ainsi que la capacité des océans à absorber le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) se réduit, que la concentration atmosphérique de ce gaz à effet de serre augmente plus vite que prévu, que la banquise se réduit plus rapidement qu'escompté. *La destruction systématique des ressources naturelles de la Terre a atteint un point où la viabilité des économies est en danger, et où la facture que nous laisserons à nos enfants pourrait être impossible à régler* : le constat est posé par Achim Steiner, directeur du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Le Monde, 23/11/2007, Unions homosexuelles et ordinations de prêtres gays divisent les Églises protestantes. Les partisans de l'ordination de pasteurs gays viennent de marquer un sérieux point en Norvège. Le synode général de l'Église luthérienne a voté une résolution qui annule l'actuelle interdiction de recruter et ordonner des homosexuels, hommes ou femmes, aux postes de pasteur, diacre et vicaire. Dans ce débat, une voix forte de l'anglicanisme vient de se faire entendre, celle de Mgr Desmond Tutu, 76 ans, ancien militant anti-apartheid d'Afrique du Sud, Prix Nobel de la paix en 1984. Dans une interview à la BBC, mardi 20 novembre, il s'est déclaré *"honteux"* du comportement de son Église, qu'il accuse d'homophobie. *"Notre monde affronte la pauvreté, la séropositivité, le sida, les conflits. Et face à cela, a-t-il déclaré, notre Église se montre obsédée par les problèmes liés à l'homosexualité."* Il a ajouté : ***"Si Dieu, comme ils le disent, était homophobe, alors je ne vénérerais pas ce Dieu."***

Le Monde, 30/11/2007, Benoît XVI s'en prend aux "espérances fallacieuses" des idéologies athées. Benoît XVI a publié sa deuxième encyclique sur le thème de l'espérance, intitulée *Spes salvi* (*Sauvés par l'espérance*).



3/12/2007, [www.iran-resist.org](http://www.iran-resist.org), Iran : Le mot « femme » disparaît des textes administratifs Parmi les programmes visant à réduire toujours plus la place et la visibilité des femmes, le dernier d'entre eux consiste en la suppression du mot «femme» du vocabulaire administratif de la république islamique d'Iran. Depuis un certain temps, tous les organismes incluant le mot « femme » ont été renommés, **ce mot ayant été remplacé par le mot « famille »**. Ainsi, le « Centre de la Participation des Affaires féminines » est devenu « Centre des Affaires familiales ». Pour évoquer la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, les médias du régime ont parlé de la « Journée internationale de lutte contre les violences familiales ». Le mot femme a même été bloqué sur les moteurs de recherches d'Internet.

Le Monde, 8/12/2007, Quand les voyants écologiques sont au rouge  
*Le Plan B. Pour un pacte écologique mondial* de Lester Brown, de plus en plus anxieux. Il doute que la société mondiale puisse se transformer pour prévenir l'aggravation de la crise écologique et ne voit plus de recours que dans des hommes providentiels. Dans son précédent ouvrage, *Eco-Economie* (Le Seuil, 2003), il posait le même diagnostic qu'aujourd'hui, proposait les mêmes solutions. Mais son ton n'était pas aussi alarmé, voire désespéré.

Le Monde, 19/12/2007, Benoît XVI mise sur M. Sarkozy pour défendre en Europe les valeurs de l'Eglise. Le président Sarkozy entend aller au bout de ses propositions iconoclastes en vue de desserrer le corset de la "séparation" Eglises-Etat dans le sens d'un financement public des lieux de culte (commission Machelon).

20/12/2007, Discours de Nicolas Sarkozy au Palais du Latran, Rome  
Je partage l'avis du pape quand il considère, dans sa dernière encyclique, que l'espérance est l'une des questions les plus importantes de notre temps.

Le Monde, 21/12/2007, Nicolas Sarkozy veut remettre la religion au cœur de la vie de la cité.

Le Monde, 26/12/2007, Benoît XVI dénonce les conflits et l'exploitation de la planète.  
Un thème assez rare dans l'enseignement des papes. Le pape a évoqué les catastrophes naturelles et les "*désastres écologiques*". Avec retard par rapport aux Églises protestantes et orthodoxes - plus précoces, dans leur théologie et leur action, sur **le thème de la "sauvegarde de la Création"** -, l'Église catholique intègre désormais le respect de l'environnement dans son magistère officiel. Benoît XVI est un pape "vert". Dans son message, publié à la mi-décembre, en vue de la Journée de la paix 2008, il avait déjà fait sienne cette question de l'équilibre écologique de la planète. Plus familier de ce thème, Mgr Rowan Williams, archevêque de Canterbury et chef de l'Église anglicane, a lui aussi consacré son message de Noël à un plaidoyer en faveur de l'écologie et dénoncé "*l'avidité des hommes*" menaçant le fragile équilibre de la Terre.

Le Monde, 1/1/2008, Les protestants et les catholiques néerlandais partent en mission  
**L'Église catholique entend mieux utiliser les médias audiovisuels.**

Le Monde, 7/1/2008, L'Académie des sciences américaine part en guerre contre le créationnisme  
Face aux pressions visant à mettre à mal l'enseignement de la théorie de l'évolution aux Etats-Unis, l'Académie nationale des sciences américaine (NAS) et l'Institut de médecine (IOM) viennent de prendre une position très ferme contre les thèses créationnistes, dans un ouvrage intitulé *Science, evolution and creationism*. Outre-Atlantique, des groupes de pression religieux et les tenants de l'intelligent design, version plus élaborée du créationnisme, tentent d'imposer leurs vues dans les établissements scolaires. 61 % des Américains acceptent l'idée que la vie sur Terre a évolué. Mais

parmi eux, 25 % estiment qu'un Etre suprême a guidé cette évolution. Ils s'ajoutent aux 29 % de sondés pour qui la vie a été créée sous sa forme actuelle.

Le Monde, 8/1/2008, Punir : le casse-tête parental

*"La violence physique n'est pas une réponse éducative mais émotionnelle, considère M. Pleux. Elle montre que les parents sont dépassés."* La fessée cristallise les tensions sur l'éducation. D'un côté, **l'association Ni claques ni fessées milite pour son interdiction en France, comme l'ont déjà fait douze États membres du Conseil de l'Europe.** De l'autre, l'Union des familles en Europe rassemble des parents qui revendiquent le droit de sanctionner leurs enfants par des punitions corporelles.

Le Monde, 8/1/2008, Un club scientifique pour créer de nouvelles formes de vie

Pluridisciplinaire par essence, la biologie synthétique a pour objet la conception de nouveaux systèmes biologiques n'existant pas dans la nature, afin de leur faire exécuter les fonctions souhaitées. Centre de recherches interdisciplinaires de la faculté de médecine René-Descartes.

Le Monde, 12/1/2008, Demain, combien de terres stériles ?

Aujourd'hui, 500 à 600 millions de personnes en subissent les conséquences. Ils seront deux à trois milliards à l'avenir, si rien ne change. **La menace vient à la fois de l'augmentation de la population mondiale** - nous allons passer de six à huit milliards d'individus -, de l'absence d'adaptation des systèmes d'agriculture et d'élevage, et des risques liés aux changements climatiques. On observe dès aujourd'hui une chute des rendements en sorgho et en coton. **On risque d'aboutir à des crises sociales terribles. Il y aura des bagarres pour la terre et des bagarres pour l'eau au sein de pays et entre pays.**

14/1/2008, Allocution prononcée à Riyad par le Président de la République N.Sarkozy

Ce sont les religions, malgré tous les forfaits qui ont pu être perpétrés en leur nom, qui nous ont les premières appris les principes de la morale universelle, l'idée universelle de la dignité humaine []

Ces barbares qui n'accordent aucun prix à **la vie et à la dignité de la personne humaine.** []

**L'Homme n'est pas sur Terre pour détruire la vie mais pour la donner.** []

C'est au fond ce qu'enseignent toutes les grandes religions et toutes les grandes philosophies. C'est l'essence de toute culture et de toute civilisation. C'est ce sur quoi nous devons fonder la politique de civilisation dont le monde a aujourd'hui un urgent besoin. []

**Une politique de civilisation, c'est une politique [] qui place la vie au-dessus de tout.**

Le Monde, 18/1/2008, M. Sarkozy envisage de faire entrer les religions au Conseil économique et social

Le Monde, 22/1/2008, La viande d'animaux clonés gêne Bruxelles

L'Union européenne, qui interdit le clonage reproductif des êtres humains, va-t-elle accepter que ces derniers mangent de la viande d'animaux clonés ?

Le Monde, 23/1/2008, Feu vert pour l'adoption homosexuelle en Europe

La Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg vient de faire un pas important en faveur de l'"homoparentalité" : les dix-sept juges, siégeant en grande chambre, ont condamné la France pour discrimination à la suite d'un refus d'agrément opposé à une homosexuelle qui souhaitait adopter un enfant.

Le Monde, 23/1/2008, La nouvelle famille allemande

Outre les changements apportés par la réunification de 1990, d'autres facteurs ont joué : un taux de

natalité parmi les plus faibles d'Europe, l'augmentation du niveau d'éducation et le besoin de main-d'œuvre qualifiée, **l'amère découverte que la famille pouvait aussi être un lieu où des enfants sont maltraités** dans l'indifférence de l'État et de la société. Ursula von der Leyen a apporté sa touche personnelle, ce qu'elle appelle un *"féminisme conservateur"* ancré dans sa propre expérience. En 2007 création d'un salaire parental, qui vient s'ajouter aux allocations familiales. Pour le parent qui arrête son travail pendant un an, l'allocation représente 67 % du salaire perdu, avec un plafond de 1 800 euros et un minimum de 300 euros (y compris pour ceux qui ne travaillent pas). Si le deuxième parent prend le relais au bout d'un an, le salaire parental est prolongé de deux mois. 3 milliards d'euros devraient être dégagés pour permettre la construction des crèches et la formation du personnel. Le Parti social-démocrate a proposé d'assurer le financement en plafonnant les avantages fiscaux accordés aux couples les plus fortunés, mais cette idée a été rejetée par la démocratie-chrétienne.

Le Monde, 25/1/2008, Une équipe américaine synthétise le premier génome entier d'une bactérie. Brique après brique, Craig Venter assemble les bases d'une **vie synthétique**. Il espère faire un jour une "usine biochimique" capable de produire de l'éthanol ou de l'hydrogène.

Le Monde, 25/1/2008, Les stars chinoises font trop d'enfants  
Alors que les Chinoises des villes ne sont pas autorisées à faire plus d'un enfant, les riches et les célébrités dépassent les quotas en se contentant de payer une amende, bien faible au regard de leurs revenus.

Le Monde, 7/2/2008, En Belgique, le combat contre le créationnisme s'organise.  
L'université publique de Gand (RUG), en Belgique, va allouer un budget de 200 000 euros à l'un des professeurs de son département de philosophie afin qu'il lance un programme d'information sur la théorie de l'évolution. Johan Braeckman, par ailleurs spécialiste de l'écologie humaine, a quatre ans pour **contrer la progression des idées créationnistes** qui seraient déjà partagées par quelque 20 % de la population flamande. *"Douter de l'évolution a des conséquences sur le plan scientifique, religieux mais aussi pour la conception des relations homme-femme"*.

Le Monde, 8/2/2008, Une crise alimentaire majeure se profile, par Frédéric Lemaître  
**Les émeutes de la faim se multiplient.** Le Mexique et l'Italie ne sont pas des cas isolés. Le Maroc, l'Ouzbékistan, le Yémen, la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal ont également été le théâtre de manifestations directement liées à l'augmentation du prix de produits alimentaires de première nécessité. Sur un an, l'indice de la FAO, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a bondi de près de 36 %. Plusieurs facteurs se conjuguent. L'augmentation de la demande, la stagnation de l'offre... Comme on dénombre par ailleurs **28,5 millions de bouches supplémentaires à nourrir par an** - la population doit passer de 6,5 milliards aujourd'hui à environ 9 milliards dans la deuxième moitié du siècle -, la demande n'est pas près de diminuer. ***Le nombre de personnes souffrant de malnutrition pourrait augmenter de 600 millions d'ici à 2080***", prévoyait l'ONU en 2007.

Chaque étude semble plus pessimiste que la précédente. Le 1<sup>er</sup> février, la revue *Science* a publié les prévisions de l'université Stanford de Californie selon lesquelles le sud de l'Afrique pourrait perdre plus de 30 % de sa production de maïs, sa principale récolte, d'ici à 2030. De leur côté, l'Indonésie et l'Asie du Sud-Est verraient leurs principales cultures diminuer d'au moins 10 %. *"C'est inquiétant. On ne pensait pas que cela irait si vite"*, reconnaît la FAO.

Le Monde Argent, 17/2/2008, Daniel Gutmann Pr à Paris I, membre du cercle des économistes  
**S'interroger sur le bien-fondé de notre technique d'imposition des personnes mariées ou pacsées.** L'imposition du foyer fiscal remonte à 1917, à une époque où le statut juridique et

économique de la femme mariée était fort différent de celui d'aujourd'hui. Il serait utile de se demander pourquoi la plupart des pays européens l'ont progressivement abandonné en introduisant soit un système généralisé d'imposition individuelle, soit une option des époux en faveur d'un tel système. Faut-il maintenir l'exception française en matière de fiscalité familiale ?

Le quotidien du médecin, 29/2/2008, Une patiente lance un appel à Nicolas Sarkozy, président  
Âgée de 52 ans, Chantal Sébire, atteinte d'esthésioneuroblastome - tumeur maligne très rare des fosses nasales aux dépens du nerf olfactif - , incurable, demande à pouvoir mourir sereinement. Son appel au président de la République relance le débat sur la loi Leonetti. Son médecin traitant, le Dr Emmanuel Debost, soutient sa démarche.

« Je demande à ce **qu'on m'aide à partir** » a-t-elle lancé sur France 2. Après sept ans d'évolution, la patiente présente une déformation spectaculaire du visage et une perte presque totale de la vue. Surtout, **elle se plaint de douleurs « atroces »**. Elle refuse « de finir sa vie endormie sur un lit d'hôpital ». Son combat aujourd'hui : « partir dignement dans la mort ».

A ceux de ses patients qui, comme Chantal Sébire, lui disent « on ne permettrait pas à un animal d'endurer ce que j'endure », le Dr Paternostre, adjoint au service de soins palliatifs du CHU de Bordeaux, répond : « Mais c'est parce que vous êtes un être humain que nous ne voulons pas vous euthanasier comme un animal ».

Le Monde, 7/3/2008, L'OCDE sonne l'alarme sur l'état de la planète à l'horizon 2030

Le Monde, 12/3/2008, Chantal Sébire, "littéralement mangée par la douleur", réclame le droit d'anticiper sa mort

La tumeur prenant des *"proportions insupportables"*, sans rémission possible, M<sup>me</sup> Sébire a écrit au président de la République, Nicolas Sarkozy, pour lui réclamer **le droit de mourir**.

Assistée de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), M<sup>me</sup> Sébire devait par ailleurs déposer une requête exceptionnelle devant le président du tribunal de grande instance de Dijon. Invoquant la Convention européenne des droits de l'homme, qui protège le droit à la liberté et au respect de la vie privée, elle souhaite obtenir de la justice l'autorisation, pour un de ses médecins, de se procurer en pharmacie une potion létale, soit *"le traitement nécessaire pour lui permettre de terminer sa vie dans le respect de sa dignité"*. « J'ai rendu publique ma maladie pour faire valoir qu'il y a des gens qui sont dans des souffrances qu'on ne peut pas résoudre. La loi, aujourd'hui en France, ne permet pas, dans mon cas, de pouvoir décider du moment et des circonstances de mon départ. » « Ce que la médecine peut me proposer actuellement c'est d'être plongée dans un état comateux ou semi-comateux pour essayer enfin d'abrèger ma douleur, avec des antalgiques à haute dose, en tenant compte du fait que je ne supporte pas la morphine. Je serais donc allongée et alitée, et j'attendrais ainsi la mort. Je refuse cette situation, car elle n'est ni adaptée à mon tempérament ni à ce que je subis. Je ne veux pas que la société m'oblige à passer par cette étape, c'est une question de dignité. Je ne veux pas me présenter ainsi à mes trois enfants, dont ma petite dernière qui n'a que 12 ans et demi. C'est moi la seule souffrante, c'est à moi de décider. » « Que répondez-vous aux opposants à l'euthanasie, qui craignent les **dérives potentielles** d'une légalisation ? **Que c'est au législateur de s'assurer, dans la formulation de la loi, qu'aucune dérive ne soit possible.** En Belgique et aux Pays-Bas, et depuis peu au Luxembourg, cette possibilité laissée aux malades en situation d'incurabilité n'a concerné que très peu de personnes, sans entraîner une augmentation suspecte du nombre de morts. »

- le **Luxembourg a aussi franchi le pas, en adoptant, le 20 février, une loi autorisant l'euthanasie**, après un débat passionnel qui a divisé le pays. A l'origine de la nouvelle législation, les écologistes et les socialistes ont fait valoir qu'ils souhaitaient mettre fin à l'hypocrisie actuelle : comme d'autres Européens, de nombreux Luxembourgeois se rendent en effet en Suisse pour mourir.

Le Monde, 13/3/2008, François Fillon et Rachida Dati excluent toute loi sur l'euthanasie active

Le Monde, 14/3/2008, Le sort de Chantal Sébire suspendu à la décision du juge

Le juge doit se prononcer sur la requête exceptionnelle formée par cette patiente, atteinte d'une tumeur incurable. M<sup>me</sup> Sébire demande le droit, pour son médecin, de lui fournir une potion létale.

- le député (UMP) Jean Leonetti, ancien président de la mission parlementaire sur la fin de vie, estime que la loi du 22 avril 2005 offre *"d'autres solutions thérapeutiques avant le coma artificiel et l'attente de la mort"*. *"L'appel de Chantal Sébire ne me paraît pas recevable en l'état actuel, car il s'apparente à une revendication d'un droit au suicide, alors que le suicide ne peut-être qu'une liberté. Le choix de porter atteinte à sa vie doit rester du ressort de l'individuel."* Selon M. Leonetti, *"il faut recréer un lien, une confiance réciproque entre le corps médical et cette patiente, pour entendre les choses qui s'expriment derrière sa demande de mort"*.
- Le gouvernement a affirmé, jeudi 13 mars, son hostilité à toute révision de la loi Leonetti de 2005. *"Le monde médical, les pouvoirs publics ne peuvent promouvoir l'euthanasie active quelle que soit la gravité de la maladie"*, a ainsi déclaré la ministre de la santé, Roselyne Bachelot. Le gouvernement a semblé exclure que la justice accède à la demande de la patiente. *"Ce n'est pas notre droit. Nous avons fondé notre droit, et aussi bien la Convention européenne des droits de l'homme, sur le droit à la vie"*, a soutenu Rachida Dati. La garde des sceaux reprenait ainsi l'un des arguments développés par le parquet de Dijon. Le procureur a rappelé que, dans un arrêt de 2002, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), n'avait pas reconnu l'existence d'un *"droit à mourir; que ce soit de la main d'un tiers ou avec l'assistance d'une autorité publique"*. **Il a fait valoir, au surplus, que le droit français assimilait l'aide au suicide au délit de non-assistance à personne en danger.**
- Vice-président de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), l'avocat de Mme Sébire a surtout plaidé ce qu'il appelle *"les limites et évidentes contradictions"* de la loi Leonetti. Selon lui, la loi reconnaît déjà le principe du suicide médicalement assisté, puisqu'elle permet au médecin, face à un malade qui souhaite l'arrêt de tout traitement, d'administrer des sédatifs, **de cesser de l'alimenter ou de l'hydrater**, avec pour effet d'abrèger sa vie.

Le Monde, 17/3/2008, La justice rejette la demande d'euthanasie active formulée par Chantal Sébire  
Le président du tribunal a estimé dans son jugement que cette demande est contraire au code de déontologie médicale, qui interdit à un médecin de donner délibérément la mort, et au **code pénal, qui fait de l'aide au suicide une infraction**.

Le Monde, 18/3/2008, La demande d'une aide active à mourir de Chantal Sébire rejetée

**Le droit à la vie.** Dans sa requête, M<sup>me</sup> Sébire, soutenue par M<sup>e</sup> Gilles Antonowicz, faisait valoir que la Convention européenne reconnaît à tout individu le droit à la vie (article 2) et à la liberté (article 5), *"ce qui signifie que si la vie est un droit, elle ne saurait être considérée comme une obligation, ce qui constituerait une entrave à la liberté"*. Le juge Jaillot a estimé au contraire qu'*"il n'est pas possible de déduire de l'article 2 un droit à mourir; que ce soit avec la main d'un tiers ou avec l'assistance d'une autorité publique"*.

Le juge s'est appuyé sur l'arrêt Pretty de la Cour européenne des droits de l'homme (le 29 avril 2002), du nom d'une patiente britannique qui avait formé un recours contre son pays après qu'on lui a refusé le droit au suicide assisté. La CEDH l'avait déboutée en estimant *"qu'il ne paraît pas arbitraire que le droit reflète l'importance du droit à la vie en interdisant le suicide assisté"*.

Le code pénal. **Pour le juge, la demande de M<sup>me</sup> Sébire relèverait de l'article 223-13 du code pénal, qui réprime la "provocation au suicide". Cette argumentation laisse perplexes les juristes** : ils font valoir que le suicide n'étant pas un délit, l'aide au suicide ne saurait être pénalisée.

*"Si un médecin fournissait un produit létal à une personne souhaitant se suicider, la seule incrimination possible me paraît être le délit d'omission de porter secours à une personne en péril",* relève M<sup>me</sup> Dreifuss-Netter, professeur de droit à l'université Descartes-Paris-V et membre du Comité consultatif national d'éthique.

Le Monde, 18/3/2008, Fin de vie : affiner la loi, par Gaëtan Gorce, député PS de la Nièvre, ancien président de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi relative aux droits des malades et à la fin de vie.

Cette loi du 22 avril 2005 a cependant laissé volontairement de côté la situation particulière de celles et ceux qui souhaitent une assistance médicale directe et active à la fin de vie parce qu'ils se trouvent eux-mêmes dans l'impossibilité de mettre un terme à leurs jours alors qu'ils doivent, victimes d'une maladie incurable et mortelle, endurer des souffrances insupportables. Une commission composée de juristes, de médecins et de personnalités qualifiées, pourrait décider d'autoriser, faute d'autre solution et à condition que toutes les garanties soient réunies, un médecin à accéder à la demande de mort de son malade, dans le respect naturellement de sa liberté de conscience.

Le Monde, 18/3/2008, Il y a urgence à légiférer sur l'euthanasie, par Emmanuel Debost, médecin traitant de Chantal Sebire.

D'après un membre de l'Association pour le développement des soins palliatifs, *"dans 95 % des cas, un patient cesse de demander l'euthanasie après avoir été transféré dans une unité de soins palliatifs"*. **Mais ces chiffres signifient aussi que 5 % de ces patients maintiennent leur désir d'euthanasie.**

- Hervé Pierra, six jours pour mourir. Hervé avait 28 ans. Le 30 mai 1998, Hervé a voulu se suicider. Il s'est pendu chez ses parents avec son ceinturon militaire à la barre fixe sur laquelle il faisait des exercices de musculation. L'anoxie du cerveau d'Hervé a été trop longue. Le jeune homme est plongé dans un coma végétatif irréversible. Il est décédé après huit ans de coma végétatif et six jours d'agonie. C'était une des premières fois que la loi Leonetti instituant un droit au *"laisser-mourir"* était appliquée. *"Cauchemardesques, inhumains."* Paul Pierra n'a pas d'autres mots pour décrire les six derniers jours de vie d'Hervé. *"Ce devait être le temps du deuil, de la préparation au départ, nous avait dit un spécialiste en soins palliatifs, ce fut le temps de l'horreur, du traumatisme pour toute une famille"*, témoigne Danièle.

Le Monde, 19/3/2008, Chantal Sébire a été retrouvée morte à son domicile

*"Quelles qu'en soient les circonstances, [sa mort] inspire le respect"*, a estimé, pour sa part, le professeur Jean-Claude Ameisen, membre du Comité national d'éthique et président du Comité d'éthique de l'Inserm, tout en réitérant son souhait qu'une *"formule d'exception"* permette l'euthanasie dans certains cas. La semaine dernière, l'Élysée avait exclu toute réforme législative, se contentant de proposer une nouvelle consultation médicale chez des spécialistes parisiens à Chantal Sébire, ce qu'elle avait refusé. Depuis, plusieurs membres du gouvernement, notamment le chef de la diplomatie, Bernard Kouchner, et la nouvelle secrétaire d'État à la famille, Nadine Morano, ont pris publiquement le contrepied.

Le Monde, 19/3/2008, Matignon confie au député Jean Leonetti une mission sur la loi sur la fin de vie - mission visant à *"évaluer la mise en œuvre concrète de la loi"* de 2005.

Le groupe PS à l'Assemblée nationale a de son côté annoncé la constitution d'un groupe de travail sur la fin de la vie, en vue de déposer *"dans les mois à venir"* un texte de loi améliorant la législation dans ce domaine. *"Le drame vécu par Chantal Sébire rappelle combien notre législation est impuissante à répondre à ces demandes poignantes de malades incurables de terminer leur vie dans la dignité"*, souligne le groupe dans un communiqué. Il ajoute que *"la réalité vécue par ces*

*malades incurables et les cas de conscience qu'ils provoquent pour le personnel soignant obligent le législateur à réfléchir sans tabou au droit **pour un malade incurable** de choisir sa mort". "C'est à leur souffrance que les députés PS veulent répondre en constituant un groupe de travail autour de Manuel Valls – avec Gaëtan Gorce, Marisol Touraine, Jean-Marie Le Guen, Alain Vidalies.*

Le Monde, 19/3/2008, L'Association pour le droit à mourir a doublé ses effectifs en cinq ans, elle compte 44 000 adhérents

Le comité de parrainage de l'ADMD comprend une soixantaine de personnalités : des politiques (Michel Rocard, Noël Mamère, Henriette Martinez, Véronique Neiertz), des philosophes (André Comte-Sponville, Michel Onfray), des comédiens (Nathalie Baye, Mylène Demongeot, Roger Hanin, Micheline Presle), des écrivains (André Brincourt, Michel del Castillo, Hélène Cixous, Régine Deforges, Benoîte Groult, Gilles Perrault), des avocats (Paul Lombard, Charles Libman), des journalistes (François de Closets, Bruno Masure, Catherine Matausch, Mireille Dumas, Michel Polac).

Jean-Luc Romero, 48 ans, accède à la présidence, en juillet 2007. L'ancien secrétaire national de l'UMP, qui n'appartient plus à la majorité présidentielle, connaît bien la question de la fin de vie pour avoir vu nombre de ses amis mourir, emportés par le sida.

*"L'ADMD a toujours été traversée par un débat de fond, explique Gilles Antonowicz, son vice-président, qui est l'avocat de M<sup>me</sup> Sébire. Il y a ceux qui plaident pour une législation à la belge ou à la hollandaise, avec une aide active à mourir réservée aux malades en situation d'incurabilité, et encadrée par les médecins. Et il y a ceux qui prônent le droit au suicide assisté, quand je veux et où je veux, au nom de la liberté de disposer de son propre corps." "Les premiers représentent 95 % du conseil d'administration, les autres sont clairement minoritaires", assure M<sup>e</sup> Antonowicz.*

Le Monde, 20/3/2008, Chantal Sébire : une mort "qui inspire le respect"

Laurent Fabius a rendu publique jeudi une proposition de loi instaurant *"une aide active à mourir"* sous assistance médicale et étroitement encadrée. Ce texte a été rédigé par un groupe de travail mis en place à la demande du député PS de Seine-Maritime après la mort de Vincent Humbert. Il vise, selon l'exposé des motifs, *"à autoriser, préciser et conditionner le droit de finir sa vie sans déchéance et dans le libre consentement pour les personnes frappées d'extrêmes maladies ou les patients que la médecine a maintenus artificiellement en vie"*. "Toute personne **majeure**, en phase avancée ou terminale d'une affection reconnue grave et incurable, infligeant une souffrance physique ou psychique constante, insupportable et ne pouvant être apaisée, peut demander à bénéficier, [] d'une assistance médicalisée pour mourir dans la dignité", stipule l'article 1 du texte qui viendrait compléter l'article L-1110-9 du Code de la Santé publique.

*"Nous pensons maintenant qu'il faut effectivement, sans doute, **affirmer un nouveau droit de l'homme, qui est celui de mourir dans la dignité**", a déclaré pour sa part Jean-Marie Le Guen (PS), député de Paris, vice-président de l'Assemblée nationale. "C'est une nouvelle forme de laïcité qui sera en quelque sorte inscrite dans notre République pour dégager l'homme des transcendances" et "de ce qui est encore la marque d'un tabou"*

La semaine précédente, interrogée sur RMC, M<sup>me</sup> Boutin avait affirmé être *"scandalisée qu'on puisse envisager de donner la mort [à Chantal Sébire] parce qu'elle souffre et qu'elle est difforme"*.

Le Monde, 20/3/2008, Je suis étonné qu'un grand pays laïc comme la France ne parvienne pas à statuer sur ce qui est aussi une thérapie, Pete Hoebeker, professeur à l'hôpital universitaire de Gand. Le fait qu'une personne comme Chantal Sébire, qui était atteinte d'une telle dysmorphie et qui a formulé une exigence humainement compréhensible, ait dû à ce point se montrer dans les médias pour obtenir ce qu'elle réclamait est le signe d'une terrible décadence.

Le coma artificiel qui avait été proposé à M<sup>me</sup> Sébire, et qui consiste en réalité à rendre inconscient pour entraîner la mort par une dépression respiratoire, est pratiqué depuis longtemps mais crée un

grand stress pour le patient.

Le Monde, 21/3/2008, M. Leonetti est favorable à ce que les auteurs d'"homicide par compassion" ne soient pas poursuivis.

« Aujourd'hui, concrètement, ce qu'il est possible de faire, c'est d'abord de **supprimer toute souffrance physique ou morale en fin de vie**, même si c'est au prix de raccourcir cette vie. **De manière concrète, cela signifie qu'on a le droit, et même le devoir, d'utiliser tous les moyens thérapeutiques possibles pour supprimer la souffrance**, même si, par les produits utilisés ou par les doses utilisées, on est conscient que l'on hâte la mort. » « Et **la vie humaine**, dans tout ça ? **Même ceux qui pensent qu'elle n'est pas sacrée ne peuvent pas nier qu'il s'agit de la valeur suprême de notre civilisation, reconnue comme un droit.** »

- Un observatoire des fins de vie, par Bernard Devalois et Gilles Antonowicz. Malgré nos opinions fort divergentes sur la nécessité de faire ou non évoluer la loi, nous nous accordons sur un point fondamental : la nécessité - urgente - d'une évaluation rigoureuse des conditions dans lesquelles se déroulent **les fins de vie en France**. A quelques exceptions près, comme celle d'Edouard Ferrand (*anesthésiste-réanimateur à l'hôpital Henri-Mondor, à Créteil*), les études en ce domaine sont trop rares pour ne pas laisser la place à des convictions assénées avec passion plutôt qu'à l'analyse rationnelle de la réalité. Nous insistons donc sur la nécessité de mettre en place un observatoire national des pratiques **médicales** en fin de vie.

Le Monde, 21/3/2008, La décennie à venir sera cruciale pour stabiliser le climat

Stabiliser le climat sera beaucoup plus ardu que prévu. Les émissions anthropiques mondiales de CO<sub>2</sub> ont ainsi crû, entre 2000 et 2006, à un rythme annuel d'environ 3 %. Ce qui, selon Valérie Masson-Delmotte, chercheur au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (LSCE), *"est déjà au-dessus du scénario de développement le plus pessimiste imaginé par le GIEC"* (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat). Or cette tendance va lourdement s'accroître dans les prochaines années.

Le Monde, 26/3/2008, Existe-t-il un droit à la mort ? Bernard Beignier, professeur de droit.

Le droit français doit-il admettre le "suicide assisté" ? L'on sait qu'une malencontreuse rédaction de deux articles du code pénal suisse a abouti à développer une sorte de "tourisme léthal" qui préoccupe les autorités publiques helvétiques : d'une exception, certains ont voulu dégager un sombre principe. Peut-on avoir une autorité, judiciaire ou non, qui dispose de la légitimité pour permettre **un acte qui demeure, fondamentalement, homicide** ? L'exemple hollandais avec un questionnaire pourtant méticuleux apporte la démonstration qu'il est impossible de prévoir à l'avance des exceptions. Par arrêt du 24 décembre 2002, la Cour suprême des Pays-Bas a dû dire que la loi ne pouvait légitimement s'appliquer à la demande d'un **dépressif**, pourtant dûment euthanasié.

Le Monde, 27/3/2008, Le procureur de Dijon : "Mme Sébire est décédée à la suite de l'absorption d'un barbiturique". Pentobarbital : il s'agit d'un barbiturique d'action rapide, qui n'est pas utilisé en milieu médical et n'est pas délivré dans les pharmacies. On le trouve habituellement en milieu vétérinaire. « Nous allons maintenant nous attacher à déterminer comment M<sup>me</sup> Sébire a pu être en possession de ce produit léthal, comment elle a pu se le procurer. Sans avoir aucune certitude, **nous pourrions envisager l'infraction de "provocation au suicide"** ».

- Les libéraux belges veulent étendre la loi sur l'euthanasie. Le parti libéral flamand Open VLD, membre de la coalition gouvernementale dirigée par Yves Leterme, a choisi de déposer cinq propositions de loi en vue d'étendre le champ d'application de la loi belge sur l'euthanasie. Il espère **inclure les mineurs et les personnes atteintes de démence incurable** dans des textes qui figurent déjà parmi les plus libéraux au monde. L'Open VLD exige aussi que les hôpitaux et



les asiles psychiatriques catholiques - les plus nombreux en Flandre - appliquent la législation actuelle, **ce qu'ils refusent fréquemment**.

Le Monde, 29/3/2008, Les handicapés réclament **un revenu "d'existence"**

*"On ne peut se résoudre à accepter que la grande majorité des handicapés soient condamnés à vivre en dessous du seuil de pauvreté [817 euros]"*.

Le Monde, 1/4/2008, Clara Blanc, 31 ans, demande elle aussi à mourir

Atteinte du syndrome d'Ehlers Danlos, une maladie génétique rare qui touche les tissus conjonctifs, elle interpelle le président de la République et la ministre de la santé dans une lettre. Elle livre sa réflexion sur le "suicide assisté" et le droit à mourir dans la dignité, **et demande un référendum national** sur le sujet. Elle est entrée en contact avec l'association Dignitas, en Suisse, mais rappelle qu'il lui faudrait **6 000 euros** pour un "suicide assisté".

Le Monde, 2/4/2008, Bioéthique : les évêques préparent leur "lobbying"

Les évêques de France n'ont pas du tout apprécié le débat soulevé par la demande de Chantal Sébire, cette femme atteinte d'un mal en phase incurable, de bénéficier d'une aide active à mourir. Leur président, le cardinal André Vingt-Trois, l'a fait savoir, mardi 1<sup>er</sup> avril, lors de l'ouverture, à Lourdes, de l'Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France. *"Une récente campagne a été orchestrée, une nouvelle fois, pour faire passer dans l'opinion le sentiment qu'il y aurait urgence à délivrer légalement un permis de disposer de sa vie. En réalité, il s'agirait d'un nouveau permis de disposer de la vie de son prochain, disons-le simplement : d'un permis de tuer"*. Alors que se profile la révision des lois sur la bioéthique en 2009, les évêques sont déterminés à faire entendre leur voix. **Une partie de leurs travaux à Lourdes est consacrée aux moyens d'exercer ce "lobbying", dans la société et auprès des élus**. Selon un sondage IFOP 65 % des catholiques pratiquants estiment que *"les autorités religieuses ne devraient pas prendre position publiquement sur les grands enjeux de société"*.

Le Monde, 2/4/2008, La Cour européenne ouvre la voie aux **pensions de réversion pour les couples homosexuels**

A donné raison au compagnon d'un homme décédé qui souhaitait toucher une pension de veuvage. *"Le refus de faire bénéficier les partenaires de vie de la pension de survie constitue une discrimination directe fondée sur l'orientation sexuelle"*, note la Cour.

4/4/2008, Chili, le tribunal constitutionnel a confirmé l'interdiction de « la pilule du lendemain ». Mme Bachelet avait décidé en 2006 la distribution gratuite aux adolescentes à partir de 14 ans. L'IVG est interdite au Chili.

Le Monde, 5/4/2008, Le dilemme sans fin de l'euthanasie, entretien avec Jean-Yves Goffi, professeur de philosophie à l'université Pierre-Mendès-France à Grenoble et spécialiste des questions de bioéthique.

Sur quels principes moraux ou philosophiques s'appuient les adversaires de l'euthanasie ?

**Leur principal argument repose sur le principe de la dignité ontologique : l'existence humaine est par elle-même revêtue d'une dignité éminente, opposable non seulement aux autres, mais aussi à l'individu lui-même. Selon ce principe, d'inspiration kantienne**, la vie humaine est revêtue d'une dignité telle que l'individu ne peut pas en disposer. Souvenez-vous de l'affaire du "lancer de nains", qui avait défrayé la chronique il y a quelques années. La justice avait tranché en disant que cette pratique, même si elle était volontairement acceptée par la personne naine, était attentatoire à sa dignité. Si on rapporte ce principe à l'euthanasie, on peut dire qu'un malade souhaitant mettre fin à ses jours agirait contre sa propre dignité.

Il y a aussi l'argument de la sacralité de la vie, explicitement religieux et avancé par les croyants. C'est l'idée que Dieu seul est maître de la vie et de la mort. Il donne la vie et est seul habilité à la reprendre.

LM : La différence fondamentale entre les uns et les autres se situe-t-elle sur le droit ou non de disposer de sa vie ?

Oui. C'est l'argument libéral de la souveraineté sur soi-même. C'est une idée qu'on trouve formulée chez John Stuart Mill, philosophe britannique du XIX<sup>e</sup> siècle. **Il affirme, dans *On Liberty*, que tout individu a un pouvoir souverain sur sa propre existence** ; on ne peut aller contre ce pouvoir qu'en raison des dommages qu'il pourrait causer aux autres, non en raison des dommages qu'il pourrait se causer à lui-même.

LM : En 2000, le Comité national consultatif d'éthique (CCNE) s'était prononcé contre la légalisation de l'euthanasie tout en admettant la possibilité d'une "exception d'euthanasie", laissant à la justice la responsabilité de poursuivre ou non en cas d'aide active à mourir. Qu'en pensez-vous ?

J'ai du mal à comprendre cette position. Elle reflète peut-être une formule de compromis, une façon de dire sans dire, au sein d'un organisme par définition pluriel. Il me semble que la position défendue à titre personnel par Nadine Morano, ministre de la famille, est plus claire. Elle propose, si j'ai bien compris, l'instauration d'une commission nationale d'euthanasie chargée d'examiner les cas exceptionnels graves pour donner ou non son accord. C'est sans doute ce vers quoi il faudrait aller ; mais c'est, dans les grandes lignes, la législation des Pays-Bas, si décriée chez nous.

A titre personnel, je pense qu'il est difficile d'en rester au statu quo. La loi Leonetti a indiscutablement clarifié les choses, notamment en confortant les médecins dans une pratique d'arrêt des traitements quand ceux-ci n'ont plus de sens. Mais **cette loi ne répond pas à tous les cas de figure**. N'autoriser que "le laisser mourir" et non "le faire mourir" nous conduit à voir surgir périodiquement d'autres drames qui susciteront des controverses enflammées. Malgré le travail admirable des équipes de soins palliatifs, qui demande à être développé et soutenu, **il y aura toujours des cas où on pourra dire "c'est une demande de mort qui a un sens et à laquelle il est légitime d'accéder"**.

Le Monde, 5/4/2008, Le monde va-t-il manquer de denrées alimentaires ?

Afrique, Asie : une offre insuffisante fait flamber les prix et monter la colère. Blé, riz, maïs, soja, colza, huile de palme... Le prix d'un repas moyen a augmenté de 40 % en un an.

Le Monde, 9/4/2008, Haïti : les "émeutes de la faim" gagnent les rues de Port-au-Prince

La flambée du prix des produits de première nécessité fait courir à l'Afrique un risque de *"vrai tsunami économique et humanitaire"*, a mis en garde le commissaire de l'Union européenne chargé du développement.

Le Monde, 10/4/2008, Acquittement d'une mère qui avait tué sa fille de 26 ans gravement handicapée

Le verdict a été rendu sous les applaudissements. Les acquittements sont toutefois rares. Le dernier remonterait à 1994. La cour d'assises du Finistère avait acquitté un père qui avait tué son fils à **coups de couteau**. Lydie a **noyé** sa fille dans la baignoire avant de tenter de se suicider.

Le Monde, 10/4/2008, La Terre pourrait déjà avoir dépassé le seuil dangereux de CO2

Le Monde, 12/4/2008, émeutes de la faim : un défi inédit pour l'ONU

D'après une note interne, la hausse des prix, qui pourrait se révéler non pas passagère mais *"structurelle"*, risque de plonger dans l'*"insécurité alimentaire"* des millions de personnes. *1,2 milliard d'êtres humains pourraient avoir chroniquement faim d'ici à 2025 ; 600 millions de plus que précédemment anticipé.*

Le Monde, 12/4/2008, La production agricole augmente, mais moins vite que la demande  
La production de céréales a augmenté en 2007 malgré des conditions climatiques défavorables, et elle augmentera encore cette année de 2,6 %, selon les prévisions de la FAO. Celle de blé atteindra même un chiffre record en 2008. La crise actuelle ne vient pas d'une diminution de l'offre, mais d'une croissance de la demande plus forte que prévue. **Les experts savaient que la croissance démographique mondiale allait entraîner une hausse de la demande.**

Confédération Suisse, 14/4/2008, **La dignité de la créature dans le règne végétal**  
La dignité de la créature vaut-elle aussi pour les plantes ? La Constitution fédérale et la loi sur le génie génétique l'affirme et exige qu'on la prenne en considération. La Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH) soutient, elle aussi, la conception suivant laquelle on ne saurait traiter les plantes de façon arbitraire. Les modifications génétiques effectuées sur les plantes ne contreviennent pas à l'idée de la dignité de la créature **aussi longtemps que leur autonomie est maintenue, c'est-à-dire leur capacité de reproduction** ou leur capacité d'adaptation.

Le Monde, 17/4/2008, Le parquet fait appel de l'acquittement de Lydie Debaine, qui avait tué sa fille handicapée

Le Monde, 18/4/2008, Trois ans après la loi sur la fin de vie, les limites du "laisser mourir"  
Hypothèse d'un **arrêt d'alimentation et d'hydratation** en réponse à une demande de mort anticipée. En l'absence de possibilité légale d'aide active à mourir, c'est cette forme de "laisser mourir", encore très mal connue des équipes soignantes, que la loi autorise. C'était le cas du jeune Hervé Pierra, qui était en situation de coma neurovégétatif. Il a mis six jours à mourir après l'arrêt de sa sonde, dans des conditions extrêmement difficiles. **Les responsables du Centre d'éthique clinique constatent que beaucoup d'équipes soignantes refusent d'appliquer cette forme de "laisser mourir". L'agonie dure parfois plusieurs jours, ce que supportent très mal les familles.** Aux cinquième et sixième jours de son agonie, Hervé Pierra avait été secoué de convulsions si violentes qu'elles l'avaient décollé de son lit.

Le Monde, 28/4/2008, Libre de mourir ? par Jean-Paul Delevoye médiateur de la République  
Notre société, empreinte d'une morale essentiellement chrétienne, ne laisse aucune place à la légitimité d'un droit à mourir. La maxime "tu ne tueras point", qui n'autorise bien évidemment pas un individu à commettre un acte entraînant la mort, ne permet pas non plus d'obtenir une aide extérieure pour abrégé la vie, même si l'objectif poursuivi consiste à soulager des souffrances insupportables. Le droit français et la Convention européenne des libertés fondamentales et des droits de l'homme ne reconnaissent pas l'existence du droit de mourir.  
Faut-il réformer la législation sur l'euthanasie afin de réserver à l'euthanasie active la place actuelle accordée à l'euthanasie passive ? L'autoriser serait la porte ouverte à **d'inévitables dérives.**

Avril 2008, Nouvelle Déclaration de Principes du PS – (projet)

Préambule

Bâtir un monde nouveau et meilleur, obéissant à la **dignité** de l'homme et assurant **la sauvegarde de la planète**, est la tâche première des socialistes.

I – Nos finalités fondamentales

Article 1

être socialiste, c'est... pour une **vie meilleure**. Le but de l'action socialiste est **l'émancipation complète de la personne humaine et la sauvegarde de la planète.**

Article 2

**L'égalité** est au cœur de notre idéal. Cette quête n'a de sens que par et pour les libertés. Égalité et **liberté** sont indissociables. Aux injustices du monde, l'idée socialiste oppose un engagement pour une humanité libre, juste, solidaire et **respectueuse de la nature**.

Article 3

**Conscients de l'étroite interaction des activités humaines et des écosystèmes**, les socialistes inscrivent la prise en compte de la planète au même rang de leurs finalités fondamentales que la promotion du progrès des sociétés humaines et la satisfaction équitable de leurs besoins.

Art.8

[l'État] doit garantir, pour tous, la **sécurité** des personnes et des biens, sans laquelle il n'y a pas de liberté réelle.

Elle, 5/5/2008, Faut-il interdire la fessée ?

La fessée est-elle un affreux châtiment corporel à bannir dans toutes les familles ? De plus de en plus de pays européens l'ont interdite, la question se pose aujourd'hui en France. En Suède, la fessée est une pratique prohibée par la loi depuis 1979. Ainsi claques et fessées interdites pénalement dans certains pays, sont acceptées avec indulgence dans d'autres. C'est pour mettre fin à ces disparités que le conseil de l'Europe s'apprête à lancer le 15 Juin prochain la campagne « Lève la main contre la fessée, pour éliminer toute forme de violence vis à vis de l'enfant. Nous nous inscrivons dans un mouvement international porté par l'UNICEF et l'UNESCO, qui vise à abolir les châtiments corporels d'ici à 2009 ».

Le Monde, 13/5/2008, Un embryon humain génétiquement modifié a été créé aux États-Unis  
Après ceux des végétaux et des animaux, les patrimoines héréditaires des organismes humains pourront-ils bientôt être génétiquement modifiés ? Des scientifiques américains sont récemment parvenus à créer un embryon humain génétiquement modifié. Les chercheurs américains annoncent être parvenus à intégrer au sein du génome un gène dirigeant la synthèse d'une protéine aux propriétés fluorescentes. Rien n'interdit d'imaginer que ces nouveaux outils moléculaires permettent, à terme, d'améliorer certaines caractéristiques physiques ou cognitives des êtres humains.

Le Monde, 13/5/2008, Le leader d'un mouvement créationniste turc condamné à trois ans de prison  
Après plus de sept années de procédure, une cour d'Istanbul a condamné Adnan Oktar. En 1999, des scientifiques turcs défendant la théorie de l'évolution avaient été menacés ou intimidés par les membres d'une fondation qu'il dirige. Adnan Oktar s'est récemment fait connaître dans plusieurs pays d'Europe occidentale, mais aussi au Canada et aux États-Unis, grâce à son *Atlas de la Création* : en 2007, cet ouvrage luxueux, abondamment illustré et signé Harun Yahya, son pseudonyme, avait été envoyé à des milliers d'exemplaires dans des écoles et universités françaises. Il se réjouit de la popularité des thèses créationnistes et des manifestations de religiosité en Europe, et dénonce "*le matérialisme*" et "*l'athéisme*".

Le Monde, 15/5/2008, Les mariages homosexuels autorisés par la Cour suprême de Californie  
La Californie devient ainsi le deuxième État américain, après le Massachusetts où des mariages homosexuels seront légaux. Les magistrats ont donné raison à plusieurs plaignants qui affirmaient que la définition du mariage par le code civil comme une union entre un homme et une femme était discriminatoire. "*(...) Restreindre la définition du mariage comme une union "entre un homme et une femme" est anticonstitutionnel et doit être retiré du code*" civil de l'État, a écrit Ron George, président de la Cour.

Le Monde, 24/5/2008, En Suisse, rendez-vous avec la mort. Entretien avec Ludwig A. Minelli, Directeur et fondateur de Dignitas, association suisse d'aide au suicide. Il est également ancien

journaliste et avocat.

En 10 ans, nous avons eu 868 accompagnements, **dont 85 % d'étrangers**. Parmi eux, plus de la moitié sont allemands, puis viennent des Anglais, des Français, etc. En 2007, 141 personnes se sont suicidées, dont seulement 6 Suisses. Les associations Exit, elles, n'acceptent que des Suisses. Le raisonnement d'Exit est de dire que l'aide au suicide - facturée par Dignitas 10 000 francs suisses (6 152 euros) - ne doit pas être une entreprise lucrative...

**Dans nos statuts, nous prévoyons des réductions pour les gens qui ont des revenus modestes, et même la possibilité de ne rien payer.** Du point de vue de la loi suisse, nous aurions pu créer une société anonyme et faire des profits. Mais si Dignitas est une association à but non lucratif, nous avons aussi besoin de fonds pour financer notre lutte pas seulement en Suisse, mais aussi à l'étranger. J'aimerais que les suicides assistés deviennent possibles partout en Europe.

Sur cent personnes qui reçoivent notre feu vert provisoire, à savoir qu'un médecin suisse s'est dit prêt à leur prescrire du Pentothal après consultation de leur dossier, **seulement 12 % réalisent leur souhait de mourir**. Environ 70 % d'entre elles ne nous rappellent jamais, alors que 18 % disent vouloir encore attendre. Quand ils savent que la porte de secours existe, les individus se sentent plus tranquilles, ils ont moins peur.

Il y a une grande différence entre un suicide normal et une mort volontaire assistée. **Dans le premier cas, le suicidaire ne parle à personne, et sa mort, brutale**, est très dure pour son entourage. A Dignitas, nous conseillons à nos adhérents de discuter avec leur famille. Ils peuvent ainsi se dire adieu, et la phase de deuil se passe en général mieux.

Toute personne qui veut une mort volontaire peut invoquer l'article 8.1 de la Convention européenne des droits de l'homme, dont il découle que chacun a le droit de décider de la date et de la méthode de sa propre mort.

**En 2006, un malade mental suisse est allé jusqu'au Tribunal fédéral** (juridiction suprême suisse), **qui a reconnu que les malades mentaux avaient eux aussi droit à un suicide assisté. Pourvu qu'une expertise psychiatrique prouve qu'ils ont une capacité de discernement et ne se trouvent pas dans un état dépressif.** L'homme s'est adressé à 170 psychiatres dans la région de Bâle, tous ont refusé de l'aider. Alors il a saisi la Cour européenne des droits de l'homme. Pourquoi de telles résistances ? C'est une question de pouvoir. Certains milieux ne peuvent pas accepter qu'un individu ait la faculté de décider de sa propre mort. Les médecins ne l'acceptent pas, car cela va contre leur pouvoir sur les patients. **Le suicide assisté va aussi contre les intérêts de l'industrie pharmaceutique**, des Églises et des responsables politiques.

Le Monde, 5/6/2008, Des cellules souches humaines ont guéri des souris atteintes d'une maladie neurologique

Des souris présentant des atteintes graves du système nerveux ont pu recouvrer une activité cérébrale quasi normale grâce à des injections de cellules souches provenant d'un fœtus humain.

Le Monde, 20/6/2008, Cellules souches : la France invisible, par Philippe Menasché est chirurgien cardiaque à l'hôpital Georges-Pompidou, professeur à l'université Paris-Descartes, directeur d'une unité Inserm consacrée à la thérapie cellulaire cardiaque.

Les cellules souches embryonnaires ont une plasticité qui leur permet d'être programmées au laboratoire pour devenir des cellules de n'importe quel organe. A ce titre, elles apparaissent comme de véritables "pièces de rechange" susceptibles de remplacer les cellules d'un cœur, d'un foie, d'un rein et peut-être d'un cerveau malade. La loi de bioéthique de 2004 interdit les recherches sur les cellules souches embryonnaires. Contrairement à ce que s'obstinent à prétendre ceux qui veulent asservir la réalité médicale à leurs convictions idéologiques, il est des maladies où les cellules souches adultes ou celles issues du cordon n'ont qu'une efficacité très limitée, sinon à peu près nulle. Tel est, notamment, le cas de l'insuffisance cardiaque. Nécessité, pour transformer ces cellules

adultes et les ramener à un stade embryonnaire, de leur injecter des gènes dont un au moins est cancérogène. La loi de bioéthique doit être révisée en 2009 au terme d'états généraux. Il existe aujourd'hui une crainte réelle que cette échéance soit reportée en raison d'une frilosité gouvernementale.

Le Monde, 21/6/2008, **Le schisme** sur le clergé homosexuel se précise dans l'Église anglicane. Quelque 280 évêques et 750 laïcs, adversaires d'une ligne libérale tolérant des bénédictions de couples homosexuels et la présence de membres gays dans le clergé, ont décidé de boycotter la réunion de Lambeth et convoqué une conférence parallèle. Au total, dix-sept "provinces", représentant la moitié de la population anglicane dans le monde, y seront représentées. C'est un nouvel épisode du processus de schisme à l'intérieur de la Communion anglicane, qui a éclaté après l'ordination épiscopale, en 2003, d'une personnalité ouvertement homosexuelle.

<<http://www.profencampagne.com/article-20688884.html>> Etats-Unis: Les filles séparées des garçons dans le public...

Un nombre toujours plus important d'écoles publiques américaines proposent des cours séparant les filles des garçons. Basée sur l'idée très polémique que les élèves apprennent de manière différente selon leur sexe et réussissent davantage lorsqu'ils sont séparés, l'éducation non mixte avait longtemps été l'apanage des écoles privées. Cette augmentation s'explique principalement par l'attitude favorable du gouvernement fédéral à l'égard de la ségrégation des sexes en classe. En 2002, la loi du *No Child Left Behind* présentait les classes à sexe unique comme une façon «innovante» d'améliorer les résultats des élèves. Et en 2006, un amendement aux lois fédérales anti-discrimination qui, avaient jusque-là empêché l'implantation des cours à sexe unique dans de nombreuses écoles, a permis dans plusieurs établissements la mise en place d'une nouvelle organisation des classes.

Le Monde, 1/7/2008, Libéraux et conservateurs se disputent l'Église anglicane. Les propos entendus à Jérusalem traduisent le fossé né de la décision des anglicans américains d'ordonner un évêque homosexuel. Le déclin de l'Eglise "établie" d'Angleterre s'ajoute à la poussée évangélique qui touche les continents du Sud et divise même les "provinces" anglicanes de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, du Canada.

Le Monde, 3/7/2008, Mères porteuses : qui doit décider ?, par Ruwen Ogien, philosophe, directeur de recherches au CNRS

Mais ces risques justifient-ils qu'on protège ces personnes d'elles-mêmes, par la menace ou la force, comme c'est le cas en France où les arrangements dont le but est de faire porter un enfant par une personne qui n'en sera pas la mère sont illégaux et sanctionnés par des amendes ou l'emprisonnement lorsqu'ils sont établis ? N'est-ce pas aux personnes concernées de décider par elles-mêmes, après avoir eu accès à toute l'information nécessaire, si elles veulent prendre certains risques avec leur propre santé ou accepter d'être confrontées à certains problèmes pour aider un couple infertile ? Même dans le cas où la gestation pour autrui est manifestement motivée par une détresse matérielle flagrante, est-il juste de la pénaliser en ajoutant une injustice (les poursuites judiciaires) à une autre injustice (la misère) ? Caroline Eliacheff et René Frydman se demandent s'il est encore possible d'humaniser la procréation médicalement assistée, mais leur humanisme ne va pas jusqu'à laisser à chacun la liberté de décider de ce qu'il veut faire de sa propre vie.

Le Monde, 10/7/2008, L'Église d'Angleterre se déclare favorable à l'ordination de femmes évêques. Cette décision pourrait provoquer une scission au sein de l'Église d'Angleterre, qui compte encore 26 millions de fidèles sur les quelque 77 millions d'anglicans à travers le monde.

Le Monde, 15/7/2008, L'Église anglicane au bord du schisme

L'Église catholique partage l'hostilité résolue des conservateurs anglicans à l'ordination des prêtres homosexuels et des femmes. Aujourd'hui encore, vingt-six évêques anglicans sont membres de droit de la Chambre des Lords. L'aile libérale, incarnée par l'Église épiscopaliennne (l'Église anglicane des États-Unis), se trouve en porte-à-faux avec l'aile conservatrice, en pleine croissance, portée par un courant évangélique puissant, qui s'est développé en Afrique, - et notamment au Nigeria -, où vivent aujourd'hui plus de 30 millions d'anglicans.

Le Monde, 27-28/7/2008, **Des catholiques demandent au pape d'autoriser la contraception.**

Une soixantaine d'organisations catholiques contestataires d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique latine ont appelé le pape à autoriser la contraception. Dans une lettre ouverte publiée par le quotidien *Corriere della Sera*, **elles dénoncent « les effets catastrophiques » de son interdiction qui « met la vie des femmes en danger et expose des millions de personnes à contracter le virus du sida »**. Cet appel intervient à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'encyclique *Humanae vitae*, qui fonde l'interdiction de la contraception par l'Église catholique. Réclament pour les catholiques le droit de « planifier leur vie familiale de façon sûre et en toute bonne conscience ».

Le Monde, 14/8/2008, Un jeune homme lourdement handicapé se suicide après avoir écrit à Sarkozy. Atteint depuis l'âge de 6 ans d'une maladie mitochondriale, une pathologie dégénérative rare, Rémy Salvat, 23 ans, s'est suicidé.

Le jeune homme avait demandé le droit de mourir dans une lettre au président de la République. En vain. Il commençait son texte ainsi : *"Monsieur le Président, je sais qu'un jour je vais perdre mes moyens (...) Je ne veux pas qu'on m'oblige à vivre en s'acharnant sur mon corps si j'en suis prisonnier."* *"Comme Vincent Humbert, je demande à ce moment qu'on me permette de mourir **pour me libérer de mes souffrances**."* Le 6 août, le jeune homme recevait une réponse de l'Élysée. *"Pour des raisons philosophiques personnelles, je crois qu'il ne nous appartient pas, que nous n'avons pas le droit, **d'interrompre volontairement la vie**",* y expliquait Nicolas Sarkozy.

*"Dans l'enregistrement sonore de quelques minutes qu'il a laissé, il nous demande de poursuivre son action pour qu'il y ait un vrai débat public sur le droit à l'euthanasie et au suicide assisté, pour que d'autres ne vivent pas cela"*

La ministre de la santé, Roselyne Bachelot, a déclaré jeudi qu'il ne fallait pas "légiférer sous le coup de l'émotion", estimant que l'actuelle loi sur la fin de vie n'était "pas suffisamment connue".

Le Monde, 25/8/2008, La sixième extinction, par Christiane Galus

*"Tous les indicateurs de la biodiversité montrent que le train vers la sixième extinction est lancé à fond"*, estime Philippe Bouchet, professeur au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) à Paris, et spécialiste de la biodiversité marine. *"Peut-être sommes-nous une anomalie de l'environnement ? Peut-être **était-il écrit** que l'intelligence viendrait **par erreur** à cette espèce et serait fatale à la biosphère"*, n'hésite pas à déclarer Edward Wilson, professeur à Harvard, qui a introduit le terme de biodiversité dans la littérature scientifique en 1986. Bien que pessimistes devant l'érosion inéluctable de la biodiversité, **notamment en raison de l'augmentation démographique**, qui verra la Terre peuplée de plus 9,5 milliards de personnes en 2050, les biologistes estiment qu'il faut agir pour éviter le pire.

Le Monde, 1/9/2008, L'influence discrète de l'Eglise italienne

"Communion et Libération" (Comunione e Liberazione), un mouvement ecclésial fondé par Don Luigi Giussani (1922-2005). Proche de la hiérarchie et des valeurs de l'Eglise italienne, Communion et Libération a un objectif : éduquer à l'apprentissage de la foi chrétienne. Et une stratégie : **infiltrer les lieux de pouvoir, à savoir l'entreprise**, par le biais de la Compagnie des Œuvres, **ainsi que la sphère politique**, notamment en direction du centre et du Parti des libertés (PdL) de Silvio

Berlusconi. Peu nombreuses, mais visibles et influentes, ces personnalités politiques relaient le message officiel de l'Eglise.

Le Monde, 1/9/2008, Des mouvements riches en militants

L'influence politique de l'Eglise en Italie tient à la puissance de sa conférence épiscopale (218 diocèses), à la vitalité de ses **réseaux d'écoles, universités, hôpitaux**, de ses paroisses et de ses **mouvements de laïcs** : Communion et Libération, la communauté de Sant'Egidio, les mouvements d'Action catholique, le syndicalisme chrétien, etc.

Communion et Libération reste implanté à l'université, dans les associations caritatives, le monde des affaires (la "Compagnie des œuvres"), **de la culture et de la presse** (*Trenta Giorni*).

En 1973, il se dote d'un bras politique, le Mouvement populaire, qui survivra à l'effondrement de la Démocratie chrétienne et rejoindra la droite de Silvio Berlusconi.

La communauté de Sant'Egidio (60 000 membres), présidée par un universitaire de renom, Andrea Riccardi, est aussi née en 1968 dans la mouvance de la Jeunesse étudiante. Elle est présente dans les villes (Rome, Gênes, Milan, Messine, Naples, etc.), où elle se distingue par ses engagements auprès des défavorisés et marginaux (personnes âgées, handicapés, immigrés, Tziganes, etc.). Mais Sant'Egidio est surtout connue pour son implication dans le règlement de quelques conflits à l'étranger (Mozambique, Guatemala).

La CISL (Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori), fondée en 1950 et revendiquant son catholicisme, est l'une des trois grandes centrales.

Le Monde, 13/9/2008, Le discours de Nicolas Sarkozy (lors de la visite du pape en France)

**La dignité humaine**, l'Eglise ne cesse de la proclamer et de la défendre. (...) Comment la protéger toujours davantage ? C'est une interrogation constante pour nous []. **la dignité s'est imposée comme une valeur universelle. La dignité humaine est au cœur de la Déclaration universelle des droits de l'homme**, adoptée ici à Paris il y a soixante ans. C'est le fruit d'une convergence exceptionnelle entre l'expérience humaine, les grandes traditions philosophiques et religieuses de l'humanité et le cheminement même de la raison. [] cette option absolue pour la dignité humaine et son ancrage dans la raison doivent être tenus pour un trésor des plus précieux. Là réside le vrai secret de l'Europe, et lorsque l'Europe a oublié que la dignité humaine est son trésor le plus précieux, alors le monde a connu la pire des barbaries.

- Réponse de Benoît XVI :

L'état de notre planète me préoccupe aussi. Avec grande générosité, **Dieu nous a confié le monde qu'il a créé. Il faudra apprendre à le respecter et à le protéger davantage**. Il me semble qu'est arrivé le moment de faire des propositions plus constructives pour garantir le bien des générations futures.

Le Monde, 29 septembre 2008, Equateur : vers la légalisation de l'avortement

A une très large majorité, les Equatoriens ont approuvé une nouvelle Constitution et plébiscité, ce faisant, le projet réformateur du président Rafael Correa. Deux articles traitent, indirectement, de l'avortement et de la reconnaissance juridique des couples homosexuels. Le premier stipule que les citoyens sont libres de "décider quand avoir des enfants et combien". Le deuxième précise que "l'union stable et monogame entre deux personnes (...) entraînera les mêmes droits et devoirs que ceux prévus pour les familles unies par les liens du mariage".

[Www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), Motions en lice pour le Congrès du P.S de Reims de novembre 2008

- Martine Aubry

Mettre en place l'**allocation d'autonomie** réclamée par l'UNEF et le MJS.



Notre Parti doit définir une **morale laïque**, émancipatrice et humaniste, articulant libertés individuelles et projet collectif.

Il est grand temps de définir dans la loi, encadré de manière stricte, **le droit de finir sa vie dans la dignité**.

- Bertrand Delanoë

Instituer de nouveaux droits... le **droit à mourir dans la dignité**... droit pour tous les **couples** de se marier et d'avoir des enfants.

Une loi permettra aux médecins, dans les conditions strictes du respect de la volonté des patients et d'accompagnement, d'apporter une aide active aux personnes en phase terminale de maladie incurable ou placées dans un état de dépendance qu'elles estiment incompatible avec la dignité humaine.

- Benoît Hamon

Il est temps de compléter le pacs par **de nouveaux droits**... en matière de retraite, de pension de réversion, de veuvage, de successions, ou d'**imposition commune**. Le mariage, l'adoption seront ouverts aux **couples** de même sexe.

- Ségolène Royal et Gérard Collomb

**Calculer l'impôt au niveau de l'individu et non du couple.**

Ouverture du mariage et de l'adoption pour les couples de même sexe.

- Pôle écologique

Pour un **revenu universel d'existence**. Cumulable avec tout autre revenu.

Allonger de façon significative le congé de paternité et le congé parental.

**Une imposition séparée** au sein du couple car plus juste et en accord avec l'évolution de la société.

Le Monde, 4/10/2008, Le pape rappelle le "non" de l'Église à la contraception

Le pape Benoît XVI a réitéré, vendredi 3 octobre, la condamnation par l'Église catholique de la contraception, à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'encyclique de Paul VI, *Humanae vitae*.

Ce texte controversé, qui avait interdit toute forme de contraception non naturelle, avait à l'époque amené de nombreux catholiques à prendre leurs distances avec les prescriptions de l'Église.

"Empêcher la procréation signifie nier la vérité intime de l'amour conjugal", a réaffirmé le pape.

LEMONDE.FR, 16.10.08, Affaire Sébire : la justice s'oriente vers un classement sans suite

LEMONDE.FR, 20.10.08, La mort d'un jeune rugbyman relance le débat sur l'euthanasie au Royaume-Uni

Moins d'un an après l'affaire Chantal Sébire, la mort par "suicide assisté" d'un jeune homme de 23 ans rouvre le débat sur l'euthanasie en Grande-Bretagne. Paralysé à la suite d'une blessure pendant un entraînement de rugby, Dan James avait plusieurs fois tenté de mettre fin à ses jours avant de convaincre ses parents de l'accompagner en Suisse. Son décès le mois dernier dans une clinique de Genève divise aujourd'hui la presse britannique. La mère du jeune homme affirme que son fils *"avait le droit de mourir"*. *"Il ne pouvait plus marcher, ses mains ne réagissaient plus mais ses doigts le faisaient constamment souffrir. Il était incontinent, victime de spasmes incontrôlables dans les jambes et dans le haut du corps, et avait besoin d'un soin permanent, 24 heures sur 24"*. Mais la justice anglaise considère comme un crime l'aide au suicide. Sous le coup d'une enquête de police, les parents de Dan James risquent aujourd'hui quatorze années d'emprisonnement. Une peine qui suscite un tollé outre-Manche. La philosophe Mary Warnock : *"Nous avons l'obligation morale de prendre au sérieux les décisions des autres lorsqu'elles touchent à leur propre vie, sans placer nos perceptions de la valeur de la vie au-dessus de l'idée qu'ils s'en font eux-mêmes"*.

LE MONDE.FR, 21.10.08, **Un appel pour une résolution de l'ONU contre la douleur**

Une idée de l'association Douleurs sans frontières. Médecins, écrivains, juristes, artistes, ils sont

plusieurs dizaines à avoir signé, lundi 20 octobre, un projet de résolution *"inscrivant la lutte contre la douleur comme un droit universel de l'homme"*. Lancé à l'initiative de l'association Douleurs sans frontières (DSF), le document devrait être proposé au vote de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies d'ici à la fin de l'année. A l'occasion de la troisième journée mondiale contre la douleur, DSF a rendu public le document signé notamment par Jean-Claude Ameisen (membre du comité consultatif national d'éthique), Roselyne Bachelot, Guy Bedos, le juriste Mario Betati, Enki Bilal, le chirurgien Alain Deloche, Bernard Kouchner, Michel Serres ou encore Francis Veber. Le texte considère que *"l'aliénation liée aux conséquences de la douleur prive chaque individu du droit inaliénable de circuler librement, de la liberté de penser, de conscience, d'opinion et d'expression"*. Il rappelle que la douleur *"devient une source d'exclusion supplémentaire et un facteur d'inégalité sociale"* et *"ne saurait être vécue comme une fatalité"*. Enfin, le document souligne que *"le malade n'est pas l'unique victime, son entourage devient victime objective de la douleur, que ce soit la famille, l'entreprise ou le système de santé qui gère le malade"*. En conséquence, les signataires invitent les États membres de l'ONU *"à faire en sorte que le droit aux soins intègre l'obligation de prendre en charge, de supprimer ou soulager la souffrance par tous les moyens connus"*.

Marie Claire, octobre 2008, Ces couples qui renoncent à faire des bébés

**Reporter d'un an l'envie de faire un bébé réduirait notre empreinte écologique de 2,6 ha par an, soit beaucoup plus que la somme de tous les efforts verts qu'on pourrait réaliser sur la même période. Ne pas faire d'enfant serait-il un acte écolo ?** Certains en sont convaincus. Et pour éviter tout risque de procréation, ils décident de se faire stériliser. Toni Vernelli, une britannique épanouie de 35 ans travaillant pour une association environnementale a fait ce choix : « J'avais pris cette décision très jeune, mais on m'en a refusé la possibilité pendant des années. Cela fait maintenant huit ans que je suis stérilisée et je ne l'ai jamais regretté. **Donner naissance à un enfant est un acte « égoïste »**, chaque nouvelle personne sur la terre consomme plus d'eau de nourriture d'énergie et pollue davantage. »

LE MONDE.FR, 29.10.08, **Plus d'un milliard de personnes souffriront de la faim en 2009**, a alerté Olivier de Schutter, rapporteur pour le droit à l'alimentation auprès de l'Organisation des Nations unies.

Le Monde.fr, 15.11.08, Italie. La justice permet de ne plus alimenter une femme dans le coma depuis 16 ans. Eluana Englaro va pouvoir mourir.

*"Il n'existe pas de droit de mourir, la vie est sacrée*, a réagi, dans un entretien au quotidien *La Stampa* vendredi, Javier Lozano Barragan, président du Conseil pontifical pour la pastorale des services de la santé. *Arrêter de donner à manger et à boire à Eluana revient à commettre un meurtre, cela signifie la laisser mourir de faim et de soif, la condamner à une fin monstrueuse."* Pour l'église catholique italienne, cet arrêt de la Cour de cassation est un échec. Le Vatican et la Conférence épiscopale italienne (CEI) avaient pesé de tout leur poids pour l'empêcher, expliquant que l'alimentation forcée ne relève pas de *"l'acharnement thérapeutique"*, rappelant sans relâche la doctrine de l'Eglise et le commandement *"Tu ne tueras point"*.

LE MONDE.fr, 17.11.08, Le créationnisme étend son influence en Europe

Chercheurs en sciences de l'évolution, philosophes, professeurs, inspecteurs de collèges et de lycées : à l'initiative du ministère de l'éducation nationale, du Collège de France et de la Cité des sciences et de l'industrie, ils étaient en tout cas plusieurs centaines à débattre, les 13 et 14 novembre à Paris, de la **difficulté croissante à enseigner la théorie de l'évolution**.

Le concept de *"dessein intelligent"* (*intelligent design*, ou ID), dernier avatar du créationnisme américain, depuis les années 1990, ne cesse d'étendre son influence dans les sociétés occidentales.

Sa thèse centrale ? La vie est trop complexe pour être issue d'un processus non dirigé tel que la sélection naturelle. Cette théologie naturelle modernisée s'attaque à l'enseignement. Par sa façade pseudo-scientifique (nombre de ses promoteurs sont des universitaires établis), elle ne cesse de marquer des points. Au point que le Conseil de l'Europe, en juin 2007, sonne l'alarme, dans un rapport sur "Les dangers du créationnisme dans l'éducation".

*"Cette influence croissante des idées créationnistes ne serait pas si grave si elle n'avait pas de répercussions politiques, remarque Olivier Boisseau. Mais dès lors qu'on fait accepter, d'une façon prétendument scientifique, l'existence d'un concepteur à l'origine du monde, il devient facile d'appuyer des positions législatives très conservatrices, et de faire admettre certains comportements - l'homosexualité, la contraception, l'avortement - comme déviants."*

LE MONDE.fr, 22.11.08, Fin de vie et euthanasie : le débat est-il clos ?

La loi ne répond pas au cas des patients incurables et conscients, et qui refusent d'être plongés dans le coma avant de mourir. La mission [Leonetti] devrait clarifier le cadre juridique de l'aide au suicide : si le suicide est une liberté, l'assistance d'une tierce personne pour y parvenir, si elle ne fait pas elle-même le geste actif, pourrait ne pas être pénalement sanctionnable.

LE MONDE.fr, 22.11.08, L'ADMD milite pour "une nouvelle liberté"

*"On a gagné la bataille de l'opinion, il nous faut maintenant gagner la bataille politique, assène le président de l'ADMD, Jean-Luc Romero. Nous ne sommes plus perçus comme des pourvoyeurs de mort, mais comme des promoteurs d'une nouvelle liberté : nos concitoyens demandent toutes les possibilités pour leur fin de vie. (...) Nous revendiquons notre capacité à décider pour nous-mêmes."* Le 2 novembre, elle rebaptisait la journée des morts "journée mondiale pour le droit à mourir dans la dignité". A cette occasion, l'ADMD a réuni plusieurs personnalités dont quelques parlementaires acquis à sa cause. Les députés PS et UMP, Laurent Fabius et Henriette Martinez, ont ainsi annoncé leur intention de travailler ensemble à la rédaction d'une proposition de loi légalisant "l'aide active à mourir" qu'ils pourraient présenter d'ici six mois. Leur initiative devrait être rejointe par le sénateur UMP Alain Fouché, qui a lui aussi annoncé son intention de déposer une proposition de loi.

LE MONDE.fr, 2.12.08, La légalisation de l'euthanasie rejetée

Il n'y aura donc pas d'instauration d'exception d'euthanasie en France. Sans surprise, la mission d'évaluation de la loi sur la fin de vie, présidée par le député Jean Leonetti, a rejeté toute légalisation de l'aide active à mourir, même pour des malades incurables réclamant la mort.

LE MONDE.fr, 4.12.08, La révolte civique des "gays" américains

Les Californiens ont dit oui à la "Proposition 8", une initiative populaire qui restreint la définition du mariage à une "union entre un homme et une femme", et les électeurs d'Arizona et de Floride ont approuvé des référendums similaires. **La campagne pour ce référendum a été lourdement financée par des groupes religieux conservateurs**, chrétiens et mormons, défenseurs des valeurs familiales traditionnelles. Les dons des membres de l'Église de Jésus-Christ des saints du dernier jour (Church of Jesus Christ of Latter-day Saints), estimés par certaines sources à 20 millions de dollars, ont largement contribué à l'interdiction du mariage gay. Le gouverneur républicain Arnold Schwarzenegger a comparé le combat pour l'égalité devant le mariage à celui du mouvement pour les droits civiques et a conseillé aux supporteurs du mariage gay de "ne pas abandonner".

Le Monde, 6/12/2008, **Schisme** au sein de l'Église anglicane américaine

Une frange conservatrice de l'Église épiscopaliennne vient officiellement de faire sécession pour cause de différends d'ordre théologique. Des dissensions déchirent l'ensemble du monde anglican sur la question de l'ordination de femmes et d'homosexuels, ainsi que sur celle du mariage gay.

Cette nouvelle branche schismatique, *Common Cause Partnership*, regroupe 100.000 membres.

Le Monde, 7/12/2008, Benelux : de 10 000 à 15 000 euros pour un bébé sur le Web

LE MONDE.fr, 8.12.08, Les gays protestent contre le refus du Vatican de dépénaliser l'homosexualité

Contre la décision du Vatican de ne pas soutenir à l'Organisation des Nations unies (ONU) la proposition de la France de dépénalisation universelle de l'homosexualité.

LEMONDE.FR, 8.12.08, Un an de prison pour l'internaute qui avait aidé une adolescente à se suicider

Ce stagiaire expert-comptable a été condamné à un an de prison ferme et trois avec sursis par le tribunal correctionnel de Guingamp pour "*non-assistance à personne en danger*". Le jeune homme, qui n'avait pas fait le déplacement pour entendre le verdict, a été relaxé du chef d'accusation de "*provocation au suicide*".

LE MONDE.fr, 9.12.08, La faim touche près d'un milliard de personnes

La faim progresse de nouveau dans le monde. 40 millions de plus qu'en 2007, année qui avait déjà vu leur nombre gonfler de 75 millions par rapport à la période 2003-2005.

LEMONDE.FR, 10.12.08, Le film d'un suicide assisté relance le débat sur l'euthanasie en Grande-Bretagne

La chaîne privée britannique Sky Real Lives va diffuser, *Right to Die ?*, un documentaire montrant le suicide assisté de Craig Ewert, un Américain de 59 ans vivant en Grande-Bretagne, atteint d'une maladie neurologique évolutive. Pour mettre fin à son "*cauchemar*", il s'était donné la mort en septembre 2006 dans une clinique spécialisée près de Zurich, en Suisse, avec l'aide de l'association Dignitas.

LE MONDE.fr, 18.12.08, Le Conseil d'orientation des retraites propose de revoir les avantages des mères de famille

Réduction des trimestres supplémentaires accordés aux mères de familles, fiscalisation des majorations de pensions, création d'une majoration forfaitaire dès le premier enfant. Le COR invoque la jurisprudence européenne, qui impose désormais une égalité de traitement hommes/femmes. **Les droits familiaux et conjugaux coûtent 45 milliards d'euros par an.** Tous les régimes ou presque augmentent les pensions de 10 % à partir de trois enfants. Le mariage, lui aussi, ouvre droit à des avantages : la pension de réversion permet au conjoint survivant de bénéficier d'une partie de la retraite de son compagnon décédé à des taux qui varient de 50 % à 60 %. **Le COR propose que la pension de réversion soit étendue aux pacsés.**

La Croix, 8/1/2009, Un couple conteste un refus d'interruption de grossesse

Alors que Delphine était enceinte de 22 semaines, la deuxième échographie a montré que le bras gauche du fœtus était atrophié et s'arrêtait au-dessous du coude. Le couple, après réflexion, a décidé de ne pas garder l'enfant « pour ne pas lui imposer ce handicap ». Le centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal a rendu son avis : « La demande n'est pas recevable au seul motif de l'agénésie (NDLR : absence partielle) du membre présentée par l'enfant. » Les futurs parents ont pris un avocat, qui va engager dès la naissance une procédure pour « préjudice moral ».

Le Monde, 10/01/2009, Combattre la pauvreté, Esther Duflo, leçon inaugurale au Collège de France  
En 2005, 1,4 milliard de personnes vivaient avec moins d'un dollar par jour ; chaque année **536 000 femmes meurent en couches**, et plus de **6,5 millions d'enfants meurent avant 1 an**.

Libération, 13/1/2009, La mort cachée des bébés

Officiellement, un petit nombre de bébés sont victimes chaque année en France de mort violente : dix à vingt cas d'homicides d'enfants de moins d'un an. Le Dr Anne Tursz, directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), vient de publier *Enfants maltraités*, qui fait le bilan des connaissances statistiques et épidémiologiques sur le sujet. **Ce ne serait plus 10 ou 20 mais au moins 30 et jusqu'à 200 bébés qui seraient tués chaque année.**

Libération, 13/1/2009, Une naissance sur vingt médicalement assistée en 2003

En 2007, 20.042 enfants sont nés à l'issue d'une insémination artificielle ou d'une fécondation artificielle, ce qui représente 2,5 % des naissances. Pour la fécondation in vitro, le nombre d'enfants conçus grâce à cette technique n'a cessé d'augmenter depuis 1982, pour atteindre 200.000 enfants au total en moins de 30 ans.

LE MONDE, 14.01.09, La limitation des naissances reste une priorité au Vietnam

Le gouvernement a toujours considéré la croissance démographique comme un frein pour le développement du pays. Duong Quôc Trong, directeur général adjoint du département général de la démographie et du planning familial « *Il est inutile d'expliquer les effets néfastes qu'aura cette surpopulation sur l'utilisation des ressources naturelles et la qualité de la vie. Les familles nombreuses doivent être conscientes de leur responsabilité envers la société et l'avenir du pays.* »

LEMONDE.FR, 14.01.09, Les bus athées partent à la conquête de l'Europe

Après Londres et Barcelone la semaine dernière, c'est au tour de la très catholique Gênes d'être envahie par les bus athées professant l'inexistence de Dieu. Cette campagne d'affichage, lancée par l'Union des athées et des agnostiques rationalistes, s'inscrit dans le cadre d'une vaste campagne initiée au début du mois sur quelque 800 autobus des villes de Grande-Bretagne ainsi que dans le métro de Londres. A l'origine de cette soudaine irruption des athées dans le monde de la communication, une jeune britannique de 28 ans, Ariane Sherine, écrivain et journaliste de sensibilité unitarienne universaliste (mouvement estimant que toute croyance doit être questionnée). Une organisation chrétienne britannique a porté plainte auprès de l'autorité de surveillance de la publicité, arguant que la campagne était en infraction avec le code de la publicité en matière de bien-fondé et de véracité.

20 janv. 2009, Le texte intégral du discours d'investiture de Barack Obama

Le temps est venu de réaffirmer la force de notre caractère, de choisir la meilleure part de notre histoire, de porter ce précieux don, cette noble idée transmise de génération en génération: la promesse de Dieu que nous sommes tous égaux, tous libres et que nous méritons tous la chance de **prétendre à une pleine mesure de bonheur.** [] Et à ces pays qui comme le nôtre bénéficient d'une relative abondance, nous disons que **nous ne pouvons plus nous permettre d'être indifférents aux souffrances** à l'extérieur de nos frontières.

LEMONDE.FR, 24.01.09, Barack Obama met fin à des dispositions anti-avortement

A levé les restrictions aux subventions publiques en faveur des associations qui fournissent des services ou des conseils d'experts en matière d'avortement à l'étranger. A Rome, l'archevêque Rino Fisichella, président de l'Académie pontificale pour la vie du Vatican, a qualifié "d'arrogance" le geste de Barack Obama : c'est "l'arrogance de qui se croit dans le juste, en signant un décret qui est en fait une ouverture supplémentaire à l'avortement et donc à la destruction d'êtres humains".

LE MONDE, 24.01.09, Fin du tabou américain sur les cellules embryonnaires

A la différence de George W. Bush qui s'était personnellement opposé à ce que de telles recherches

soient financées par des fonds fédéraux, Barack Obama avait pris position en faveur de l'utilisation de ces cellules à des fins scientifiques ou thérapeutiques. Les chercheurs ont appris à cultiver une lignée de cellules souches obtenue **après destruction d'un embryon humain**. La décision a été saluée par la communauté scientifique.

20 Minutes, 28/1/2009, L'inceste en débat à l'assemblée : 1 français sur 10 serait touché  
C'est le résultat d'une enquête menée pour la première fois par une association et Ipsos.

Le Parisien, 4 février 2009, La fessée prend une claque

La France, qui a fait beaucoup d'efforts pour améliorer le droit des enfants sur son territoire, est le mauvais élève de l'Europe en matière de... fessées ! Ni la réforme de la protection de l'enfance ni les multiples interventions d'associations antiviolence n'ont rien changé. Cinq ans après que les Nations unies lui ont « expressément » demandé « d'interdire les châtiments corporels au sein de la famille », les claques, gifles et autres gestes excédés distribués par les parents sont toujours considérés comme « normaux » dans notre pays. Dominique Versini, la Défenseure des enfants, prend pour la première fois position : « Il faut une loi contre les châtiments personnels en France ! » Excessif ? Elle-même le pensait jusque-là. « Je suis hostile aux fessées à titre personnel mais je ne voyais pas trop l'utilité de légiférer », avoue-t-elle. Mais j'ai été à la Réunion et à Mayotte, et j'ai vu les dégâts causés par une éducation violente. Là-bas, beaucoup d'enfants se prennent des trempes. Il reste, en France, des familles dans lesquelles le tabassage est culturel. Il n'y a qu'une loi qui peut arrêter ça. » Dominique Versini en est persuadée : en Suède, la loi (de 1979) n'a envoyé aucun parent lambda en prison... Mais elle a changé les mentalités, fait baisser la violence envers les enfants et même les malheureuses tapes occasionnelles ont fini par disparaître... « Là-bas, cela a entraîné toute **une culture d'éducation positive** », se prend à rêver la Défenseure. « Dans toutes les mairies, il y a des groupes de jeunes parents qui travaillent à partir de petits films pour trouver des solutions quand l'enfant les nargue, quand il refuse obstinément de faire quelque chose... Il faut au minimum que la France mène une campagne de sensibilisation auprès des parents. ».

LEMONDE.FR, 06.02.09, L'euthanasie au cœur d'une crise politique en Italie

Cas d'Eluana Englaro, une jeune femme dans le coma depuis dix-sept ans et récemment admise dans une clinique privée où on arrêtera de l'alimenter et de l'hydrater, ne divise plus seulement l'opinion publique en Italie, mais également la classe politique. Le gouvernement de Silvio Berlusconi a engagé un bras de fer constitutionnel avec le chef de l'Etat pour empêcher l'euthanasie de M<sup>me</sup> Englaro. M. Berlusconi a pris la décision d'adopter un *"décret d'urgence"* pour *"sauver Eluana"* et interdire son euthanasie, alors même que la justice avait reconnu, à la demande de sa famille, son **droit de mourir** après d'intenses combats judiciaires. *"Si nous n'avions pas fait tous les efforts possibles pour éviter la mort d'une personne dont la vie est en danger, qui respire de manière autonome, je me serais senti coupable de non assistance à personne en danger"*, a plaidé Silvio Berlusconi. Le pape Benoît XVI avait fustigé l'euthanasie, une *"fausse solution au drame de la souffrance"* et un acte *"indigne de l'homme"*.

LE MONDE, 10.02.09, L'enfant reste la face cachée de l'épidémie du sida

Chaque jour, 1 200 enfants sont infectés par le VIH et la moitié d'entre eux n'atteindra pas l'âge de 2 ans. Il faut donner à l'enfant une place beaucoup plus importante dans les politiques nationales et systématiser les programmes de prévention de la transmission de la mère à l'enfant.

LE MONDE, 10.02.09, Forte hausse des suicides sur le réseau SNCF

Pour l'entreprise, ce phénomène est une cause de plus en plus fréquente de perturbation du trafic. En 2008, une personne s'est suicidée ou a tenté de le faire tous les deux jours, en moyenne, sur le réseau Transilien de la SNCF. Près de 5 000 trains ont été annulés ou retardés pour cette raison.

Le Monde, 1-2/3/2009, Enfants martyrs

Chaque année, en France, 19 000 enfants subissent des mauvais traitements et trois enfants meurent chaque semaine des suites de maltraitance, **généralement infligés par des membres de leurs familles.**

LE MONDE, 12.03.09, L'accès aux traitements antidouleur encore trop rare

La Commission des stupéfiants des Nations unies, réunie afin de définir les objectifs de la politique mondiale en matière de lutte contre la drogue pour les dix ans à venir, inscrira-t-elle dans ses priorités l'accès aux médicaments antidouleur ? Elle serait d'autant plus habilitée à le faire que le droit international, depuis 1961, exige des Etats qu'ils rendent disponibles, tout en empêchant leur utilisation abusive, les stupéfiants nécessaires au traitement des douleurs intenses. Une obligation que néglige pourtant, près d'un demi-siècle plus tard, l'essentiel des pays du globe.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 80 % des habitants de la planète n'ont pas suffisamment accès aux soins palliatifs, et **des dizaines de millions de personnes - parmi lesquelles 4 millions de malades du cancer et près d'un million de malades du sida en fin de vie - endurent chaque année de terribles douleurs.** Dans la plupart des cas, ces souffrances pourraient être soulagées, de manière efficace et à faible coût, par l'administration de substances opiacées, notamment de morphine. Mais celle-ci fait en général défaut dans les pharmacies comme dans les lieux de soins.

LE MONDE, 13.03.09, Le plus noir des scénarios climatiques se profile

*"Imaginez un avion dont la probabilité d'arriver à destination est de 10 %. Monteriez-vous à bord ? Evidemment non..."*, *"les dernières observations confirment que le pire des scénarios du GIEC est en train de se réaliser."*

LE MONDE, 13.03.09, Des créationnistes turcs envoient Darwin au pilon

La revue mensuelle du conseil de recherche scientifique et technique de Turquie (Tübitak) devait consacrer la couverture de son numéro de mars à Charles Darwin, accompagné d'un dossier de quinze pages sur sa théorie de l'évolution des espèces. A la place, c'est un sujet sur le dérèglement climatique qui est apparu. L'article a été retiré à la dernière minute et la rédactrice en chef de la revue, remerciée sur-le-champ, comme elle l'a confirmé par la suite. Les condamnations de la communauté scientifique fusent en Turquie, où **des groupes de pressions islamistes mènent depuis quelques années une offensive anti-Darwin.** Le Tübitak, le plus prestigieux conseil scientifique turc, fonctionnait de manière indépendante jusqu'en août 2008. **Depuis, une loi a été votée par le parti au pouvoir pour rattacher cet organisme au gouvernement.** C'est le ministre d'Etat Mehmet Aydin, un ancien professeur de théologie également chargé des affaires religieuses, qui supervise le conseil scientifique.

LE MONDE, 18.03.09, Luxembourg. Le Grand-Duché légalise l'euthanasie

Le Grand-duché est, après les Pays-Bas et la Belgique, le troisième État de l'Union européenne à autoriser cette pratique. C'est une majorité "alternative", composée de libéraux, d'écologistes et de socialistes, qui avait voté pour la réforme, très contestée par l'Église catholique.

LEMONDE, 18.03.09, Nombreuses condamnations après les propos du pape sur le préservatif

Le Quai d'Orsay s'est joint aux nombreuses contestations d'associations et d'hommes politiques après les propos du pape Benoît XVI contre l'usage du préservatif. Entamant un voyage en Afrique le pape a déclaré, mardi, que *"l'on ne peut pas régler le problème du sida avec la distribution de préservatifs"* mais qu'*"au contraire [leur] utilisation aggrave le problème"*. *"La France exprime sa très vive inquiétude devant les conséquences de ces propos de Benoît XVI"*, a déclaré à la presse le

porte-parole du ministère des affaires étrangères.

LE MONDE, 19.03.09, Il faut excommunier Jésus, par Frédéric Lenoir, philosophe et écrivain  
L'Église catholique traverse une crise d'une ampleur inédite depuis plusieurs décennies. Cette crise est d'autant plus profonde que sa crédibilité est atteinte dans tous les cercles : chez les non-catholiques, chez les catholiques culturels et chez les fidèles pratiquants.

Deux graves affaires : la levée de l'excommunication de quatre évêques intégristes, dont un tenant des propos négationnistes, et l'excommunication d'une mère et d'une équipe médicale ayant pratiqué un avortement sur une fillette âgée de 9 ans enceinte de jumeaux, victime de viols, et dont la vie était en danger. A cela vient de s'ajouter les propos de Benoît XVI dans l'avion le menant en Afrique, continent le plus touché par la pandémie du sida : *"On ne peut pas régler le problème du sida avec la distribution de préservatifs ; au contraire leur utilisation aggrave le problème."*

Le scandale est tel que plusieurs évêques français sont montés au créneau pour condamner une décision inique qui contredit non seulement la morale commune, mais aussi le message évangélique. On se demande, dans l'Église de Benoît XVI, si Jésus ne serait pas excommunié pour avoir prôné le dépassement de la loi par l'amour ? L'histoire de l'Église est marquée par cette tension permanente entre la fidélité au message de compassion envers chaque personne de son fondateur et l'attitude de ses dirigeants. **Un schisme silencieux menace l'Église sur sa gauche.**

<http://bonnenouvelle.blog.lemonde.fr/2009/03/31/1000-e-pour-tous-le-revenu-dexistence/>  
**1000 € pour tous : le revenu d'existence**

On a entendu Daniel Cohn-Bendit reprendre, pour la campagne de Verts, l'idée du Revenu d'existence, jusque là défendue par plusieurs économistes, mais aussi par Christine Boutin. Dans son livre, "Que faire? Petit traité d'imagination politique à l'usage des européens", il écrit : Le Revenu d'existence (donné inconditionnellement à chacun, de la naissance à la mort), c'est *"la reconnaissance de ce principe fondamental d'organisation de la société en tant que collectivité. Et il rétribue la contribution de chacun à la pollinisation. Idéalement, il devrait donc être attribué de façon inconditionnelle et même être cumulatif avec l'exercice d'un travail rémunéré."*

Ce revenu viendrait se substituer à toutes les allocations existant aujourd'hui (familiales, chômage, RMI, retraite...). Il assurerait une vie décente, sans y permettre le confort. Cela autorise, pour ceux qui le souhaitent, de s'investir d'une autre manière que par le travail dans la société : éducation des enfants, associations, art...

Le Monde, 03.04.09, Suède, Le Parlement légalise le mariage homosexuel

Les couples hétérosexuels peuvent choisir de se marier soit à la mairie, soit à l'église, tandis que les couples homosexuels étaient jusqu'à présent seulement autorisés, depuis 1995, à s'unir dans un « partenariat » rendu légal par une cérémonie civile.

LEMONDE.FR, 10.04.09, Le mariage homosexuel gagne du terrain aux États-Unis

Trois jours après l'Iowa, le Vermont est le quatrième État américain à légaliser le mariage entre deux personnes du même sexe. Le nouveau président s'est déclaré favorable aux unions civiles. Mais il a invoqué sa religion chrétienne pour dire que le mariage unissait un homme et une femme.

LE MONDE, 24.04.09, L'individualisation progresse, mais pas l'individualisme, par Pierre Bréchon  
L'enquête sur les valeurs des Français, qui est à la base des conclusions présentées ici, a été réalisée à quatre reprises, avec un questionnaire approfondi, largement identique, en 1981, 1990, 1999 et 2008. Le terme d'individualisation est celui qui synthétise le mieux l'évolution progressive des valeurs des Français dans tous les domaines. Parler d'individualisation ne doit pas être confondu avec l'individualisme. **L'individualisation correspond à une culture du choix, chacun affirmant**



**son autonomie**, sa capacité d'orienter son action sans être contrôlé et contraint. La perte de prégnance du catholicisme sur les consciences - ce qu'on peut appeler le mouvement de sécularisation de la société - contribue fortement à cette affirmation de l'autonomie individuelle. Le respect de l'autonomie individuelle et la demande de permissivité concernant la vie privée sont de plus en plus fortement affirmés. Chacun veut avoir la maîtrise de sa vie et de sa sexualité, sans juger les comportements des autres. C'est pourquoi, l'euthanasie, le divorce, l'avortement, l'homosexualité - pratiques autrefois socialement ostracisées - sont largement, et de plus en plus, considérés comme des pratiques légitimes. Cette progression des valeurs d'individualisation n'est certainement pas près de s'arrêter. Elle est d'ailleurs observable - sous des formes variées - dans tous les pays européens, même si chacun évolue à son rythme, en fonction de sa tradition et de sa dynamique culturelle, certains pays restant plus traditionnels et plus fidèles aux héritages, les autres étant davantage porteurs de modernité recomposée.

LEMONDE.FR, 06.05.09, Lois bioéthiques : le pragmatisme du Conseil d'État  
La haute juridiction se prononce pour l'autorisation des recherches sur les cellules souches embryonnaires. En revanche, elle préconise de ne pas légaliser la gestation pour autrui (mères porteuses) et de ne pas étendre l'assistance médicale à la procréation (AMP) aux mères célibataires et aux homosexuelles. Pour le Conseil d'État, les principes posés par les lois de bioéthique – **respect de la vie et de la dignité humaine** – *"ne sont pas contingents et ne peuvent changer au gré de l'évolution des sciences et des techniques"*. AMP : sur cette question, **le Conseil d'État a placé sa réflexion au regard de "l'intérêt de l'enfant"** et non pas seulement du projet parental qui guide la demande d'AMP. C'est au nom de ce principe qu'il rejette l'idée d'ouvrir l'AMP aux femmes célibataires ou aux homosexuelles, car il *"s'agirait de créer délibérément un enfant sans père, ce qui ne peut être considéré comme l'intérêt de l'enfant à naître"*.

LE MONDE, 25.09.09, Aider à mourir est désormais toléré au Royaume-Uni  
Debbie Purdy, cette Britannique atteinte d'une sclérose en plaques, va pouvoir aller en Suisse, aux bras de son mari, et mourir dans une clinique Dignitas (qui pratique le "suicide assisté"), selon ses souhaits. L'euthanasie reste interdite en Grande-Bretagne. **Mais il est désormais possible d'aider l'un de ses proches, malade, qui voudrait se donner la mort dans son pays ou à l'étranger.** Et ce sans encourir la peine de quatorze ans de prison inscrite dans le *Suicide Act* de 1961.  
Mercredi 23 septembre, la justice britannique a précisé les choses, après les différents recours déposés par M<sup>me</sup> Purdy en appel puis devant les Law Lords, la plus haute instance judiciaire britannique. Si le défunt a émis *"un souhait clair, définitif et informé de se suicider"*, s'il souffre d'une maladie *"incurable"* ou *"en phase terminale"*, et s'il *"a pris l'initiative"* de demander l'aide d'un parent ou d'un ami intime, ce dernier est en droit de lui rendre ce service en toute légalité. A condition qu'il soit *"entièrement motivé par la compassion"* et que son concours se limite à *"une aide ou influence mineure"*. A l'inverse, si le défunt est **mineur**, si sa capacité de jugement semble altérée, et s'il n'a pas clairement exprimé son souhait de mettre fin à ses jours, des poursuites peuvent être engagées contre la personne qui l'aura aidé. Le ministère de la santé a jugé qu'*"il n'y avait pas de changement pour les professions médicales. L'euthanasie et le suicide assisté restent illégaux au Royaume-Uni"*. L'association Dignity in Dying, qui milite pour le droit à l'euthanasie en Grande-Bretagne, a salué ces nouvelles directives, qui marquent *"une avancée importante pour un plus grand choix des patients"*. Mais elle souhaite que le Parlement légifère et les inscrive dans le marbre. La *Law Society of England and Wales*, qui rassemble 110 000 avocats, a émis la même demande.

Le Monde, 26.11.09, La tentation du retour au malthusianisme  
Sommes-nous trop nombreux ? En 2007, le GIEC confirmait que « le PIB par habitant et **la croissance démographique** ont été les principaux facteurs de l'augmentation des émissions

mondiales de gaz à effet de serre durant les trois dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle ».

Bien qu'elle s'en défende, une agence de l'ONU a estimé nécessaire, à trois semaines du sommet de Copenhague, de revenir sur le sujet constatant que « **la crainte de paraître favorable à une régulation de la démographie a jusqu'à une date récente fait éviter toute mention de la 'population' dans le débat sur le climat** ». Pourtant, note l'ONU, « chaque naissance entraîne non seulement les émissions imputables à ce nouvel être durant tout le cours de sa vie mais aussi les émissions produites par tous ces descendants ». En France, le député (Verts) Yves Cochet propose de cesser de verser des allocations familiales au-delà du deuxième enfant.

Le Figaro, 26.11.09, Euthanasie : sur un prétendu droit de mourir « dans la dignité », Luc Ferry  
À nouveau, notre Parlement est saisi d'une proposition de loi visant à libéraliser l'euthanasie.  
Qui peut prétendre en toute certitude qu'à un signal de détresse absolue, il n'est aucune autre réponse que la mort ? On me permettra d'en douter. Rien ne pourra jamais prouver qu'une demande de mort est vraiment libre. Il y a en l'homme, disait Pascal, quelque chose qui passe infiniment l'homme, une transcendance qui force le respect et qui mérite qu'on se batte pour elle, même dans la souffrance. Entre un prétendu geste humanitaire consistant à tuer, fût-ce par charité, et un autre visant à entourer d'amour, on me permettra de choisir toujours le second.

Le Nouvel Observateur, 3-9/12/2009, **Moins de bébés pour sauver la planète ?**

Certains puristes de l'écologie estiment aujourd'hui qu'il ne serait **pas moral de continuer à faire des bébés**. La baisse de la natalité est un cercle vertueux.

Une nouvelle thèse émerge aujourd'hui. Moins que le développement économique en soi, comme l'ont souvent soutenu les économistes libéraux, c'est surtout l'accès à la contraception qui se révèle le plus efficace pour contenir la démographie. Tous s'accordent sur ce point : le plus urgent et le plus crucial aujourd'hui est de soutenir massivement les politiques de planning familial à travers le monde. Le poids des naissances non désirés est de 200 millions par an. « Les pays musulmans mettent plus facilement en place le contrôle des naissances parce que le Coran est assez pragmatique et tolérant sur ces questions. À l'inverse, les femmes ont très peu accès à la contraception et à l'IVG aux États-Unis ». « **Chaque dollar investi pour la planification familiale et l'éducation des filles réduit les émissions de gaz à effet de serre au moins autant qu'un dollar investi dans les énergies renouvelables** ».